

France

Philippe Le Bas, Augustin François Lemaitre

L'UNIVERS.

HISTOIRE ET DESCRIPTION
DE TOUS LES PEUPLES.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE
DE
LA FRANCE.

Tome Huitième.

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 56.

FRANCE.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE,

PAR

M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES),
MAITRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE, ETC.

TOME HUITIÈME.



PARIS,

FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT,

RUE JACOB, N° 56.

1842.



L'UNIVERS,

OU

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES,

DE LEURS RELIGIONS, MOEURS, COUTUMES, ETC.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

PAR M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

F.

FÊTES. Nous croyons devoir diviser cet article en quatre paragraphes. Dans le premier nous traiterons des fêtes périodiques et locales ; dans le deuxième, des fêtes royales et aristocratiques sous l'ancienne monarchie ; dans le troisième, des fêtes nationales ; enfin, le quatrième sera consacré aux fêtes religieuses.

1. *Fêtes périodiques et locales.*

Parmi les fêtes qui semblent nous avoir été léguées par le paganisme, il faut mettre en première ligne la promenade du *bœuf gras*, cet usage bizarre qui ne s'observe plus aujourd'hui qu'à Paris(*), mais qui, autrefois, avait lieu dans plusieurs provinces, et s'appelait le *bœuf villé, violé* ou *viellé*, sans doute parce que l'animal était promené par la ville au son des violons et des vielles.

Voici en quels termes un auteur du dix-huitième siècle décrit cette cérémonie, telle qu'il la vit célébrer à Paris, en 1739 :

« Les garçons de la boucherie de l'Apport - Paris n'attendirent pas en cette année le jour ordinaire (le jeudi qui précède le dernier jour du carnaval), pour faire leur cérémonie du bœuf gras : le mercredi matin, veille du jeudi gras, ils promenèrent par la ville un bœuf qui avait sur la tête, au lieu d'aigrette, une grosse branche de laurier-cerise ; il était couvert d'un tapis qui lui servait de housse. » Ce bœuf, ajoute-t-il, était paré comme les victimes que les anciens immolaient à leurs dieux : il portait sur son dos un enfant décoré d'un ruban bleu passé en écharpe, et tenant d'une main une épée nue, et de l'autre un sceptre doré. Cet enfant, appelé le *roi des bouchers*, était escorté par une quinzaine de garçons, vêtus de corsets rouges avec des trousses blanches, et

(*) Les Parisii adoraient le taureau zodiacal ; c'est ce que prouve la découverte que l'on fit à Notre-Dame d'un monument dont les bas-reliefs représentaient, parmi plusieurs divinités gauloises et romaines, ce taureau revêtu de l'étole sacrée et surmonté de trois grues, oiseaux de bon augure. La promenade du bœuf gras serait donc un reste des cérémonies célébrées à l'équinoxe du printemps, à l'entrée du soleil dans le signe du taureau.

coiffés de turbans ou de toques. Cette mascarade était précédée de fifres, de violons et de tambours. « Ils parcoururent dans cet équipage plusieurs quartiers de la ville, se rendirent aux maisons des divers magistrats, et ne trouvant pas dans la sienne le premier président du parlement, ils se décidèrent à faire monter dans la grand'salle du palais, par l'escalier de la Sainte-Chapelle, le bœuf gras et son escorte. Et, après s'être présentés au président, ils promenèrent le pauvre animal dans diverses salles du palais, et le firent descendre par l'escalier de la cour neuve, du côté de la place Dauphine. » Le lendemain la même cérémonie se renouvela : les bouchers des autres quartiers de Paris promenèrent aussi par la ville leur *bœuf gras*, sans toutefois le faire monter dans les salles du palais.

Cette fête cessa pendant la révolution; mais elle fut remise en vigueur sous l'empire. Depuis elle a perdu, comme le carnaval, une grande partie de sa splendeur. L'esprit public a fait justice de ces folies, presque toujours licencieuses, auxquelles ne prend part maintenant qu'une certaine classe de gens.

Les Parisiens célébraient encore autrefois une fête, dont l'origine ne semble pas moins ancienne que celle du bœuf gras. Tous les ans, les habitants de la rue aux Ours faisaient fabriquer un mannequin d'environ 20 pieds de haut, qui représentait un homme tenant en main un poignard. Il était, pendant plusieurs jours, promené dans les rues de Paris par des porteurs qui ne manquaient pas de faire la quête; ensuite, on le condamnait à être brûlé dans la rue aux Ours. Cette exécution a, pendant longtemps, été accompagnée d'un feu d'artifice, qu'en 1743 la police fit supprimer, à cause des accidents qui pouvaient en résulter dans une rue aussi étroite. Voici, suivant le vulgaire, l'origine de cette cérémonie : Le 3 juillet 1418, un soldat suisse, sortant d'un cabaret où il avait perdu son argent au jeu, osa, dans son désespoir, frapper d'un coup de couteau une image de la Vierge, placée au coin de la rue aux Ours et de celle de *Salle-au-Comte*; le coup fit jaillir de la pierre du sang en abondance. Le soldat fut pris, attaché à un poteau, en face de l'image miraculeuse, et frappé depuis 6 heures du matin jusqu'au soir, avec une telle barbarie, que les entrailles lui sortaient du corps. On lui perça la langue avec un fer rouge, et ensuite on le jeta au feu. C'est, dit-on, en mémoire de ce crime que se faisait la procession de cette figure gigantesque. Toutefois, l'auteur du *Journal des bourgeois de Paris*, lequel a parlé, au 3 juillet 1418, des événements de ce jour, ne dit rien ni du sacrilége, ni du miracle, ni du supplice; il fait mention seulement d'une belle procession qui eut lieu ce jour-là. De plus, de nombreuses contradictions se rencontrent entre les diverses relations qui, toutes, ont été, pour la première fois, écrites environ 150 ans après l'événement. Des feux de joie ou d'artifice, la promenade d'un mannequin énorme ont-ils, d'ailleurs, quelque analogie avec la profanation commise par un fou furieux, puni d'un horrible supplice?

Il est assez probable que cette cérémonie avait lieu bien avant le quinzième siècle, et qu'il faut en chercher l'origine dans les anciennes fêtes du solstice d'été. On fabrique aussi, dans plusieurs villes de France, aux fêtes de saint Jean et de saint Pierre, des mannequins que l'on brûle dans un feu de joie, comme on faisait à Paris : ces fêtes, qui se célèbrent à l'époque du solstice d'été, sont une allégorie du triomphe du soleil sur les ténèbres. Le personnage du géant a toujours eu un caractère hostile; ainsi qu'à Rome et en Égypte, il représentait, à Paris, un être odieux dont on voulait se venger.

Mais aujourd'hui Paris est la ville de France où il subsiste le moins de traces de l'originalité des mœurs antiques, et c'est à peine si le *bœuf gras* a survécu aux autres fêtes locales. Il nous faut, pour trouver ce qui reste des vieux usages, parcourir nos diverses provinces : commençons par les départements septentrionaux.

Les départements du Nord sont une contrée pleine de poésie, et ceux-là en ont une bien fausse idée qui accusent de froideur d'imagination les habitants de cette partie de la France. C'est qu'ils n'ont pas assisté à ces fêtes bizarres que

l'on y rencontre dans chaque ville, et qui ne le cèdent assurément point en étrangeté aux fêtes du Midi. C'est en effet dans la Flandre et dans l'Artois qu'il faut aller pour voir figurer, comme en plein moyen âge, dans de brillantes processions, des gargouilles, des géants, des saints, des diables, tous l'appareil enfin du paradis et de l'enfer.

A *Cambrai*, le jour de la *ducasse*, on voyait autrefois s'avancer par la ville cinq chars de triomphe, sur l'un desquels était l'image de la Vierge, entourée de jeunes filles vêtues de blanc, et qui chantaient des cantiques en l'honneur de Marie.

On ne sait rien de positif sur l'institution de cette fête, la plus célèbre de celles de la province, ni sur l'époque où elle eut lieu pour la première fois. On pense que son origine remonte à une procession de reliques que fit, en 1220, l'évêque Godefroi de Fontaine ; mais rien ne confirme cette version. Célébrée d'abord le lundi de la Trinité, elle fut, en 1682, remise au 18 août.

Le premier char de triomphe représentait l'Assomption. Un immense manteau bleu couvrait les épaules d'une jeune fille assise sur un trône, et soutenue par de grands anges en peinture. A un signal, une machine élevait le trône à une hauteur prodigieuse, et redescendait ensuite tout doucement.

Sur le devant du char, on voyait le tombeau de la Vierge et les douze apôtres.

Tout en bas, le diable se battait avec l'archange saint Michel ; il blasphémait à cœur joie, et disait des bons mots qui faisaient au peuple et aux curieux beaucoup de plaisir. Quand saint Michel n'avait plus de bonnes raisons à donner au diable, il lui assenait un coup d'épée. Le diable tombait en hurlant, et une grande banderole de drap rouge, qui lui sortait du ventre, simulait le sang de la blessure.

Les autres chars, dit un vieux programme, représentaient quelques-uns des plus beaux faits choisis dans la sainte Écriture.

Telle était la fête de Cambrai, en 1715.

Nous ne suivrons pas cette fête dans les différents changements qu'elle a subis jusqu'à nous. Disons seulement, qu'aujourd'hui, elle ne présente plus de caractère religieux, et que ses chars ne sont plus chargés que de jeunes filles.

A *Valenciennes*, c'étaient aussi des chars de triomphe, escortés d'une cavalerie bourgeoise qui se recrutait parmi les *northiers* (petits cultivateurs.) La fête se célébrait le 8 septembre, en commémoration d'un bienfait de la Vierge, qui, en 1008, avait délivré la ville de la peste, en la ceignant d'un cordon miraculeux. Le lendemain de la procession, on promenait dans les rues un mannequin d'osier, représentant le brigand *Anéen*, qui avait tenté de voler cette précieuse relique ; ce mannequin était ensuite attaché à un pal. Il tenait d'une main un écusson garni de bagues, de l'autre un fouet, et servait de plastron aux coureurs de bague. Quand un maladroit frappait l'écusson, le mannequin se tournait brusquement, et lui lançait un coup de fouet, aux grands applaudissements des spectateurs.

Enfin, il n'est personne qui n'ait entendu parler de la fête de *Douay*, de la célèbre procession du géant *Gayant* et de sa famille. Un chevalier de ce nom sauva, dit-on, jadis, la ville assiégée par les Sarrasins. Suivant une autre tradition, la fondation de cette fête serait due à un miracle de saint Maurand, qui descendit du ciel pour défendre seul la porte de la ville, que l'amiral de Coligny avait essayé de surprendre, la veille des Rois. Mais ces deux origines sont également erronées ; une pièce authentique, existant dans les archives de Douay, fait remonter la procession à 1480, et porte qu'elle a été instituée « en l'hon« neur de Dieu, de toute la cour célestiale, « et de monseigneur saint Maurand, « pour rendre grâce que tel jour, 6 juin, « cette ville fut gardée et conservée de « l'emprinse que y firent les François « (l'année précédente), pour le cuider « s'en prendre. » Quoi qu'il en soit, elle existait depuis 50 ou 60 ans, lorsque Charles-Quint y introduisit des figures gigantesques, comme il le fit à Dunkerque, à Lille (*), à Bruges, à Bruxel-

(*) Le géant de Lille s'appelait *Phihar*. On le disait assassin de *Salvaer*, prince de Dijon, dont le fils avait vengé ce meurtre et était devenu forestier de Flandre.

les, etc. Les souvenirs de la délivrance de la patrie prirent un corps dans la personne de Gayant. Les habitants de Douay se montrèrent reconnaissants envers lui, comme ceux de Beauvais envers Jeanne Hachette, comme les Orléanais envers Jeanne d'Arc (*).

Chaque année, le dimanche le plus voisin du 6 juin, ils promènent dans leurs rues un mannequin d'osier, que surmonte une tête de bois, peinte et ciselée, dit la tradition, par Rubens. Une riche armure du douzième siècle recouvre ce mannequin, haut de 20 à 30 pieds, et grâce à la cotte de mailles qui descend jusqu'à terre, on n'aperçoit pas les dix ou douze hommes qui font mouvoir le colosse. La lance au poing, l'épée au côté, le casque en tête et l'écu au cou, Gayant s'avance lentement, accompagné de sa femme, un peu moins grande, et n'ayant guère que 20 pieds. Près de ce couple, bondissent trois enfants, hauts de 12 à 15 pieds, et que le peuple salue des noms de *Jacot, Fillion et Binbin*. A côté, caracole le *fou des canonniers*, imitation du *Sot-Seuris* de Cambrai. (Voyez Fous.) Derrière Gayant vient la *roue de fortune*. Enfin, quatre autres chars de triomphe suivaient encore, au temps où la procession se célébrait dans toute sa pompe primitive. Ce divertissement tient, à ce qu'il paraît, fort à cœur aux Douaisiens. En 1745, le lendemain de la prise de Tournay, à laquelle avait concouru une compagnie composée presque tout entière de Douaisiens, le capitaine ne trouva plus, près de lui, un seul de ses soldats; mais il ne s'en étonna point, car il était Flamand : « Soyez tranquilles, mes« sieurs, dit-il aux officiers qu'alarmait « cette désertion; c'est aujourd'hui « Gayant; ils sont allés voir leur grand« père; ils reviendront tous demain. » En effet, le lendemain, tous avaient rejoint leurs drapeaux. En 1765, pareille chose arriva à Strasbourg, dans le régiment d'Auvergne, où se trouvaient un grand nombre de Douaisiens.

La fête de *Lille* tenait des fêtes de Douay et de Cambrai; Marguerite, comtesse de Flandre, l'avait instituée en 1269; sa célébration était fixée au dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu. On y portait toutes les châsses des saints dont les églises et les couvents possédaient des reliques. Les corps de métiers y tenaient leur place et y portaient les images de leur patron. Les quatre compagnies bourgeoises de canonniers, archers, arbalétriers et tireurs d'armes, ouvraient la marche : chaque compagnie avait ses valets habillés grotesquement, et qui faisaient toutes sortes de folies pour faire ranger le peuple : venaient ensuite des chars de triomphe, garnis d'enfants parés avec soin, et représentant le paradis, la cour des anges, l'enfer, etc.

Lille avait encore jadis une autre fête fameuse, et qui remontait à l'an 1220 : c'était celle du *roi de l'épinette*. Voici quelques détails sur cette solennité, supprimée depuis 1486, mais dont les habitants de Lille conservent, par la tradition, le souvenir :

Le roi de l'épinette, ou *sire de joie*, était élu pour un an, le jour du mardi gras; amené aussitôt sur la place publique, il recevait, des mains d'un héraut d'armes, une branche d'épines, symbole ingénieux de la royauté; puis, il était reconduit en grande pompe à son domicile. Le lendemain, on réglait le détail des joutes qui devaient être célébrées. Le vendredi, le roi allait près de Lille, à Templemars, demander à saint George un heureux règne; et dans toutes ses courses, il était accompagné de femmes vêtues en amazones, de chevaliers, et d'une grande foule de peuple. Le dimanche commençaient les joutes, où le vainqueur recevait, des mains des dames, un épervier d'or; il était ensuite porté en triomphe à l'hôtel de ville, entouré des quatre plus belles demoiselles de la ville, qui le tenaient par des rubans d'or; les magistrats lui offraient ensuite un magnifique festin.

Les premiers jours de la fête, le roi restait simple spectateur des joutes; mais, durant les quatre derniers, il entrait en lice avec le vainqueur, pour combattre à tous venants. En effet, des troupes de jouteurs arrivaient alors des villes voisines, accoutrés de vêtements bizarres; les uns vêtus en moines blancs,

(*) Arras, Châteaudun, la Ferté-Milon, Péronne, etc., avaient de même des processions destinées à rappeler le souvenir de la levée de quelque siége fameux.

les autres en sauvages, ou en esclaves, ou en chevaliers errants. Le roi, non moins extraordinairement travesti, allait au-devant de ces compagnies, et les ramenait dans la ville au bruit des instruments.

Depuis le mercredi saint jusqu'au mardi suivant, le roi logeait au couvent des Dominicains, où il honorait la relique de la Sainte-Épine, et devait avec toute sa cour entendre le sermon de la Passion. A la fin de son règne, avant d'abdiquer, il invitait chez lui, le dimanche avant les Cendres, les principaux habitants et ceux qui avant lui avaient porté le sceptre de l'épinette. C'était dans un festin qu'il leur faisait ses adieux.

Les comtes de Flandre, les ducs de Bourgogne assistèrent souvent aux joutes de l'épinette; les derniers même décernèrent aux rois de cette fête des titres de noblesse, dans le but, sans doute, de donner plus de solennité à une cérémonie qui attirait en Flandre un grand nombre d'étrangers, et augmentait considérablement le produit des péages. Philippe de Valois exempta ces joutes de la proscription dont il frappa les tournois par son édit du 4 février 1328. Louis XI fit plus : pendant son séjour à Lille, en 1464, il jouta en personne contre le roi de l'épinette.

Cependant, malgré ces honneurs, et même à cause de ces honneurs, les bourgeois élus à la royauté du mardi gras finirent par trouver cette distinction trop onéreuse. On fut obligé de les contraindre à se laisser faire rois, et l'on en cite un qui préféra la prison à la royauté. Philippe le Bon permit alors aux magistrats de lever quelques impôts sur les draps, le poisson, etc., et d'en consacrer le produit à fournir au roi une subvention de onze cents livres et un cadeau de cent livres aux jouteurs. La ville y ajouta un présent d'un muid de vin.

Enfin, il existe encore à Lille, outre la fête patronale, une fête du *broquelet* qui a lieu le jour de Saint-Nicolas, et a pour but de célébrer l'invention de la dentelle.

L'empressement des Flamands pour ces sortes de réjouissances a été de toutes les époques. Charles-Quint et Philippe IV publièrent en vain des ordonnances qui défendaient de prolonger les réunions champêtres, connues sous le nom de *ducasses* (voyez ce mot) ou *kermesses*, au delà d'un jour; les goûts du peuple prévalurent contre les volontés souveraines. De nos jours encore, on se porte en foule à ces solennités communales qu'animent les jeux de toute espèce, les plaisirs de la table et ceux de la danse. Les villes inventent même presque tous les ans une fête nouvelle. La *fête des Incas*, par exemple, célébrée à Valenciennes le mercredi des Cendres, est instituée depuis très-peu d'années seulement. Quelques personnes avaient conçu l'idée charitable de prendre des travestissements durant le carnaval, et de solliciter de la commisération publique des secours pour les pauvres. Cette association devint très-nombreuse, et donna naissance à une fête brillante, que l'on appelle les *Incas* ou la marche du *Panca*. Qu'est-ce que le *Panca?* Nul autre que le mardi gras, ou saint Pansard, le dieu de Rabelais et des Flamands, le dieu de la panse, de la bonne chère.

Dans l'origine, les acteurs de cette journée s'habillaient en Indiens; de là leur dénomination.

Les *Amiénois*, outre leurs combats de coqs, qui se donnaient au jeudi gras, avaient encore autrefois la *fête du Mahonage :* c'était un combat à coups de poing auquel tout le peuple prenait part. Les habitants de toutes les paroisses, divisés en deux partis, se rendaient sur les remparts de deux côtés différents : là, il s'engageait une lutte souvent ensanglantée, et qui durait jusqu'au moment où une des armées était repoussée jusqu'à un lieu désigné. Les magistrats voulurent interdire, en 1515, cet usage; mais François Ier ayant assisté à un mahonage, approuva cet exercice comme digne d'une ville frontière, et propre à rendre la jeunesse adroite et vigoureuse. L'usage de cette joute n'a été supprimé que dans le dix-huitième siècle.

En Provence, où le climat semble porter à la gaieté, les fêtes locales sont aussi en grand honneur. Chaque village a la sienne, où toutes les communes circonvoisines viennent prendre part.

Dans le département des Bouches-du-Rhône, ces fêtes sont connues sous trois noms différents : elles s'appellent *Trins* à Marseille, *Joumavagis* à Aix, et *Votes* dans les contrées de Lambesc et d'Istres.

Tantôt, au son du tambourin et d'une flûte champêtre, le Provençal s'anime à la danse de la *farandole* (voyez ce mot); tantôt la religion prête à ses jeux une pompe majestueuse. A *Tarascon*, le jour de la Pentecôte et le jour de Sainte-Marthe, après une procession pieuse, où assiste un clergé nombreux, commence une autre scène : on promène dans les rues une figure grossière, la *Tarasque*. C'est un dragon dont le corps, formé de cerceaux recouverts de toile peinte, porte sur le dos une espèce de bouclier hérissé de cornes droites, et ressemblant assez à la carapace d'une tortue. La procession de la Tarasque est une véritable saturnale; tout y est permis; on arrose d'eau les spectateurs; on leur jette des herbes qui font enfler la peau. Deux piquets sont plantés en terre, et la corde qui les joint renverse les étourdis. Un joli enfant bizarrement vêtu excite la curiosité; mais malheur à ceux qui s'approchent; on leur frotte la figure avec de l'huile fétide. Des crocheteurs portent un tonneau plein, font boire de force, et inondent les gens qu'ils peuvent attraper. Ces gentillesses, ainsi que la fête et la procession, reproduisent le dixième siècle dans le dix-neuvième.

Lorsqu'on promène le dragon, les hommes placés dans le corps de la machine font mouvoir une poutre qui joue le rôle de la queue de l'animal, et personne ne plaint ceux qui ne sont pas assez lestes pour en éviter les coups. *Qu'a fa la Tarasco? — A roumpu un jasioou. — Piscio fai. — A tua un uganaou. — A ben fai. — Maï a tua un catoli. — Perque se li trouvaro?* (Qu'a fait la Tarasque? — Elle a rompu un juif. — Petite affaire. — Elle a tué un huguenot. — Elle a bien fait. — Mais elle a aussi tué un catholique. — Pourquoi s'y trouvait-il?)

La procession d'*Aix* est encore plus célèbre. Cette fête avait été instituée vers 1462, par René d'Anjou, comte de Provence, grand amateur de cérémonies, de vignettes et de plain-chant. Plein de l'esprit de son siècle, il voulut orner la fête du Saint-Sacrement d'une espèce de tournoi, où l'on verrait jouter entre eux les dieux de la Fable et les personnages les plus célèbres de l'Ancien et du Nouveau Testament, le tout par allusion au triomphe du christianisme sur le paganisme. Peu de jours avant la Fête-Dieu, on fixait l'ordre des cérémonies. Les habitants de toutes les classes se réunissaient à l'hôtel de ville, sous l'autorité et avec le consentement des consuls, pour élire les grands dignitaires de la cérémonie. Un *prince d'amour* était choisi ordinairement dans la première noblesse de la ville. Un *duc d'Urbin*, qu'on appela par la suite l'*abbé de la ville*, était pris dans les rangs de la bourgeoisie. Les avocats, les procureurs, les clercs, élisaient aussi un *roi de la basoche*, chargé de la police du tournoi.

Pendant la marche du cortége, le *prince d'amour* devait faire distribuer des bouquets aux dames par des *varlets*.

Le jour de la procession arrivé, on voyait d'abord paraître à cheval la Renommée avec sa trompette; derrière elle venaient les *chevaliers du croissant*; une musique militaire séparait ce groupe du duc et de la duchesse, montés sur des ânes. Les piteuses figures de ces malheureux princes rappelaient un des trophées de René, qui avait vaincu Urbin en 1460. Les vociférations et les railleries du peuple accueillaient toujours le représentant de ce général malheureux. Puis s'avançaient à cheval les dieux de la Fable : Saturne, Jupiter, Mercure, la Nuit, Momus avec une marotte et un costume garni de grelots. Ces personnages étaient suivis de Moïse, d'Aaron, des juifs, du veau d'or. Au milieu de tout cela paraissait le jeu du chat (*lou jouec dau cat*), lequel consistait à jeter un chat en l'air et à le retenir dans sa chute. Plus loin, on voyait saint Christophe portant le Sauveur du monde sur ses épaules; Pluton et Proserpine à cheval, habillés de noir et portant les clefs de leur sombre empire, et les acteurs chargés du *petit jeu des diables*. Un enfant vêtu de blanc figurait une âme; elle tenait une croix

à la main et avait à côté d'elle un ange gardien. Les diables en vêtements horribles, chargés de grelots, armés de fouets et de fourches, l'entouraient de toutes parts; l'ange la défendait: mais il était lui-même attaqué par un diable armé d'une massue, et qui le frappait impitoyablement sur les épaules: l'ange avait eu soin de les garnir de coussins revêtus d'une espèce de cuirasse, et les coups retentissaient sans lui faire de mal. Au troisième coup, l'ange sautait, l'âme l'embrassait, et le combat était fini. Alors commençait un autre combat, qu'on appelait *le grand jeu des diables*. C'était Hérode qui en faisait les honneurs. Armés de fusils, les soldats du tyran tuaient les enfants de Bethléem qui tombaient en poussant de grands cris. Mais bientôt une douzaine de démons entouraient le prince avec de longues fourches. Le pauvre homme, armé de son sceptre et la couronne en tête, se défendait comme roi responsable; enfin, après quelques moments d'un combat opiniâtre, il faisait un saut, et les diables le quittaient jusqu'à nouvel ordre.

A leur suite paraissaient Neptune et Amphitrite à cheval, suivis d'une troupe de faunes et de dryades dansant au son du tambourin; puis Pan et la nymphe Syrinx; Bacchus sur un tonneau; Mars et Minerve à cheval; Apollon et Diane; la reine de Saba au milieu des fanfares, suivie de ses dames du palais; les *chevaoux frux* (chevaux fringants), superbes coursiers en carton; les grands danseurs et les petits danseurs, parmi lesquels on remarquait le *ballet des teigneux*, ou des *rascasselos;* puis un char portant Junon, Vénus vêtue très-légèrement; Cupidon, les Jeux, les Ris et les Plaisirs; enfin, un autre char pour les trois Parques. Cette marche était terminée par des tambours et des fifres.

Outre le jeu des diables, on représentait encore le jeu de la mort. C'était un spectre hideux élevé sur des ossements, et brandissant sa faux de tous côtés. Une troupe de jeunes pages égayaient la scène par des gestes et des mouvements fort licencieux; puis, derrière ces différents acteurs, s'avançaient la bannière, la croix, le clergé, le saint sacrement, suivis des corps de la ville et des magistrats.

En 1645, et principalement en 1680, les archevêques d'Aix voulurent supprimer les scènes profanes de la cérémonie: mais le peuple, mécontent, menaça de brûler l'archevêché, et les prélats renoncèrent à leurs censures, qui ne se renouvelèrent plus. La révolution put seule abolir la fête d'Aix. Cependant, après le concordat, une imitation dégénérée de ces bizarres solennités fut encore donnée en l'honneur d'une sœur de Napoléon.

Dans presque toute la Provence, le premier jour de mai est signalé par la *fête de la Maye*. On y célèbre le retour du printemps en promenant une jeune fille parée de fleurs; peut-être est-ce un reste des cérémonies du culte voué jadis par les Provençaux à Vénus.

Ce n'est pas d'ailleurs la seule des fêtes provençales qui remonte à une si haute antiquité. Près du village de *Pourrières*, sur la route d'Aix à Saint-Maximin, se trouve la montagne de *Sainte-Victoire* ou de la *Victoire* (*), qui domine le champ de bataille où Marius défit les Teutons. Tous les ans, le 23 avril, les habitants des environs célèbrent une fête commémorative de cet événement. Voici la description qu'en a donnée Millin: « Le bruit du tambour rassemble les habitants; les enfants, les garçons, les jeunes filles, et même des vieillards se réunissent. Ils choisissent, pour les conduire, un chef chargé de pourvoir à la subsistance de cette petite troupe. Tous partent le soir au son d'une musique guerrière. Arrivés sur la montagne, au lieu de se livrer au repos, ils s'occupent à ramasser du bois, en construisent un bûcher, et y mettent le feu, après s'être couvert la tête de fleurs. Alors le roulement du tambour redouble; on forme des ronds joyeux et des farandoles bruyantes autour du bûcher, qui semble encore consumer les dépouilles des barbares; la montagne retentit de cris de joie, et partout on entend répéter avec une espèce de délire: *Victoire! victoire!*

Ensuite la troupe, satisfaite d'avoir

(*) L'épithète de sainte n'a été sans doute ajoutée qu'au moyen âge.

célébré l'époque mémorable de la délivrance et de la gloire de ses pères, se remet en marche, et sa rentrée dans le village est une espèce de triomphe : chacun tient à la main une branche d'arbre et des bouquets, et l'on crie à l'envi : *Sancta victoria! sancta victoria!* Ils vont ensuite au temple rendre grâce au Dieu des armées, qui n'a pas permis que leur antique patrie fût subjuguée par les barbares du Nord. »

La fameuse *fête du Guet de Saint-Maxence*, à *Riez*, consacre aussi d'antiques souvenirs historiques.

Durant les trois jours de la Pentecôte, les chrétiens et les Sarrasins s'y livrent à des combats simulés. Les habitants aisés, vêtus à la hussarde, composent un beau corps de cavalerie ; les artisans se réunissent en compagnies de fantassins. Les Sarrasins, que distinguent des cocardes et des étendards de couleur verte, occupent un fort construit en planches et orné de feuillages. Attaqués et bloqués pendant 48 heures, ils se rendent après des assauts où se consomme une prodigieuse quantité de poudre ; le fort est saccagé, brûlé, et l'on emmène les infidèles prisonniers jusqu'aux portes de la ville. Le lendemain tout le monde va à Saint-Maxence, pour remercier le patron de la ville, de ce que personne n'a été blessé dans la *bravade*.

Aux fêtes du comtat d'Avignon accourt de toutes parts une foule empressée, qu'attirent à la fois la dévotion et le plaisir, et souvent elles offrent des solennités fort curieuses.

A *Pertuis,* par exemple, on promène avec pompe, le soir de la veille de l'Épiphanie, un chariot plein de combustibles enflammés, et qu'on nomme *la Belle-Étoile;* derrière marchent les trois mages en habits royaux. Jadis toutes les corporations et les autorités de la ville suivaient le cortége.

A *Pernes,* comme à Pertuis, c'est un char qui parcourt les rues ; mais celui-ci porte, au lieu de flammes, des musiciens, un roi et son lieutenant. Il est traîné par quarante mules, et précédé par une cavalcade dont les cavaliers disputent le prix de la course ; c'est la *fête de l'Agriculture*, *le Carri*. Le dimanche suivant on en donne une parodie : les quarante mules deviennent quarante ânes, la cavalcade et la course de chevaux une calvalcade et une course d'ânes.

A *Mirabeau* se célèbre encore, le second jour de Noël, la singulière *fête du Roitelet*. Les jeunes gens y portent un de ces petits oiseaux au curé, qui, autrefois, était tenu de le leur payer à un prix assez élevé (*).

C'est à son nom que le roitelet doit sans doute ce triste honneur, que d'ailleurs les habitants de Mirabeau n'étaient pas les seuls à lui rendre.

Il existait naguère à *Carcassonne* un usage tout semblable, détruit par la révolution, et que la restauration avait ressuscité. Chaque année, le premier dimanche de décembre, des jeunes gens de la ville allaient processionnellement dans la campagne, où ils battaient les buissons, pour y chercher un roitelet ; le premier qui en abattait un, était proclamé *roi* ou *roitelet*. La veille du nouvel an, au soir, il faisait dans les rues une marche triomphale. Le jour de l'Épiphanie, il se rendait à l'église, décoré des insignes royaux, entouré d'officiers de son choix et d'une garde d'honneur, et précédé de l'oiseau mort, qu'on portait au bout d'un bâton, orné d'une verte guirlande d'olivier ou de gui de chêne. Après la messe solennelle, où tous les honneurs étaient pour lui, il visitait l'évêque et les magistrats, et recueillait de nombreuses offrandes destinées à fournir les frais d'un festin royal qui, avec des danses joyeuses, mettait fin au règne du roitelet.

Les *bravades* du Languedoc ne sont pas moins animées que celles de la Provence. *Montpellier* offre ses antiques danses du *chivalet* et des *treïas*. La première est figurée par deux personnages principaux, dont l'un est l'homme-cheval, l'autre le donneur d'avoine ; la seconde est un ballet où l'on passe et repasse sous des cerceaux et des guirlandes de fleurs. *Beziers*, au jour de l'Ascension, célèbre la *fête du chevalier Peperuc*, qui se signala au siége de cette ville. Le peuple honore la bra-

(*) Mémoire sur le département de Vaucluse, par Pazzis (1808), ch. 1, art. *Fêtes*.

voure du héros en faisant de sa statue un vrai Pourceaugnac. A *Gignac* a lieu le même jour la course ou le combat nommé *senibélet*. Dans d'autres communes, on se plaît ou on s'est plu longtemps à la course des taureaux. Pézénas a son fameux *poulain*, divertissement inventé, en 1226, pour Louis VIII, pendant la guerre des Albigeois. Ce poulain est une énorme machine grossièrement façonnée en forme de cheval, que font mouvoir des hommes cachés par des draperies fleurdelisées, et qui porte deux mannequins. On le promenait jadis, dans toutes les solennités, devant les officiers municipaux.

Jusqu'à la révolution, *Toulouse*, la capitale des Tectosages, célébra avec une religieuse exactitude les fêtes des *fenetras* ou *fenestras*, anciennes féries romaines où chaque famille allait manger dans la campagne un grand gâteau de farine de mil.

Beaucaire, outre sa fête de *l'Industrie* (voyez Foires), avait le *jeu des aiguillettes*, qu'allaient décrocher, à force de sauts, les *femmes folles*.

A *Dax*, on a longtemps célébré, dans les occasions solennelles, une fête militaire dont les cérémonies étaient assez bizarres; on l'appelait la *fête des Pots-Cassés*. Un fort en charpente, défendu par deux hommes cuirassés, le casque en tête et la rondache au bras, était construit au milieu de l'Adour; huit guerriers, armés de toutes pièces et montés sur un même bateau, venaient en faire le siége. Les deux champions se défendaient en jetant des pots de terre sur les assaillants, qui, eux-mêmes, tiraient sur les défenseurs avec des mousquets chargés de grenades en terre cuite. Cette joute durait une heure et demie et se renouvelait trois fois, en présence de nombreux spectateurs et de la garde bourgeoise, qui, montée aussi sur des bateaux, y assistait en armes.

Si nous nous rapprochons des pays de montagnes, des Alpes ou des Pyrénées, nous rencontrons encore des usages locaux dont l'origine se perd dans l'obscurité des temps. Dans la belle vallée d'*Argelès*, où débouchent celles d'Azun, de Cauteretz et de Baréges, se font remarquer des danses pittoresques appelées *ballades*. On se croirait au temps de l'âge d'or, lorsqu'on voit les habitants des hameaux et des villages, parés de leurs plus beaux habits, ornés de festons, les mains chargées de guirlandes, se visiter par troupes nombreuses, et donner le spectacle de ces divertissements d'un caractère tout spécial. A l'époque du carnaval, et dans les fêtes locales, les jeunes gens paraissent en veste, poudrés, chargés de rubans de différentes couleurs. Chaque bande part de son hameau, ayant en tête une espèce de prud'homme avancé en âge, qui, ayant été le plus leste des *balladeurs* de son temps, a mérité d'être le dépositaire d'un petit drapeau de taffetas qu'il remet, sur les confins de la commune, au plus digne de la troupe, c'est-à-dire au plus vigoureux, chargé de mener le branle. Les jeunes filles accompagnent aussi les danseurs jusqu'à la limite; chacune d'elles place sur le cœur de son amant un ruban, ainsi distingué de ceux que donnent les mères et les sœurs; au retour, toutes reviennent à l'entrée de leur territoire recevoir les jeunes gens, qu'elles conduisent sous le toit paternel. Chaque ballade va au rendez-vous, et en revient au son des flageolets, des musettes et des tambourins, toujours le drapeau en tête; celui qui le porte l'agite en l'air; à ses côtés sont les musiciens; tous les autres suivent à la file, en sautant et en gambadant toujours sur le même air. Cette danse dure toute la journée, et n'est interrompue que par les repas; les diverses troupes, en passant d'un village, d'une habitation à l'autre, reçoivent en don du beurre, des œufs, du jambon et de la farine, qui servent le lendemain à préparer pour les danseurs un régal commun.

Un exercice plus singulier encore en usage dans nos *Pyrénées*, est celui qu'on appelle la *chasse de l'ours;* il n'a lieu qu'en carnaval : un jeune homme s'habille alors en ours à l'entrée de la nuit, et va courir les bois une torche à la main; tous ses compagnons le suivent et tâchent de l'attraper, ce qui est assez difficile quoique la torche les guide.

Dans les occasions solennelles, la

jeunesse de certaines communes de la vallée de *Baréges* représente une scène qui rappelle le temps où les Maures, faisant des incursions dans le pays, venaient imposer des tributs et enlever les jeunes filles. Les garçons du village, vêtus de vestes courtes, rayées de rouge et de blanc, chamarrés de rubans et la tête couverte d'une espèce de casque, s'assemblent et se mettent en marche sous la conduite d'un chef. Celui-ci porte devant lui une tête de cheval sculptée, et représente ainsi un cavalier et sa monture, par exemple, *Renaud* avec son destrier *Bayard*, dont les noms sont fort bien connus de ces paysans. A la main il tient une longue baguette surmontée d'un drapeau, dont il se sert pour diriger les mouvements de sa suite dans les marches et les danses qu'elle exécute. Un vieillard, espèce de patriarche costumé à l'antique, portant aussi une baguette ornée de rubans, conduit par la main un jeune villageois déguisé en fille. Celui-ci joue le rôle d'une belle délivrée des mains des infidèles par la valeur du chevalier. Une musique bruyante précède cette espèce de ballade d'un genre particulier, et à laquelle se mêle toute la population. Les attitudes, la pantomime des acteurs rappellent parfaitement les mœurs d'un peuple encore à demi barbare.

C'est, du reste, chose très-ordinaire dans la *Navarre* et le *Béarn*, que ces imitations de scènes guerrières; les joies publiques s'y manifestent souvent non-seulement par des danses animées, mais aussi par d'éblouissants tournoiements d'épées et de bâtons.

Telle est aussi la vieille danse du *Bacchuber*, à *Cervières*, près de Briançon; elle est figurée par treize jeunes gens armés de courtes épées sans pointe, comme en portaient les Allobroges.

Dans la même province, au canton de Saint-Firmin (Hautes-Alpes), se trouve le village des *Andrieux*. Les pauvres gens qui y font leur demeure sont privés, pendant cent jours, du soleil, dont les rayons ne descendent pas alors jusqu'au fond de leur vallée. Aussi, le 10 février, jour où il vient leur rendre la lumière, célèbrent-ils son retour par une fête, qui semble une réminiscence de l'antiquité orientale, et offre, à n'en pas douter, un reste du paganisme gaulois. Les détails suivants sont extraits et traduits d'un récit fait en patois du pays:

« Dès que le jour a paru, et que l'aube vermeille se répand sur le sommet des montagnes, quatre bergers annoncent la fête au son des fifres et des trompettes. Après avoir parcouru le village, ils se rendent chez le plus âgé des habitants, qui, sous le nom de *vénérable*, doit présider à la cérémonie. Ils prennent ses ordres et recommencent leurs fanfares, en prévenant tous les habitants de préparer une omelette.

« Chacun s'empresse d'exécuter cet ordre, et à dix heures, tous munis d'omelettes, se rendent sur la place.

« Une députation, précédée des bergers qui font de nouveau entendre leurs instruments champêtres, se rend alors chez le vénérable afin de lui annoncer que tout est prêt, et elle revient avec lui au lieu de la réunion. Le vieillard, que les acclamations des assistants ont accueilli, leur rappelle en peu de mots l'objet de la fête; puis tous, se rangeant autour de lui, forment une chaîne et exécutent une farandole, leur plat d'omelette à la main. Le vénérable donne alors le signal du départ, et la foule, précédée par les bergers qui continuent à jouer de leurs instruments, se dirige vers un pont de pierre qui se trouve à l'entrée du village. Là, chacun dépose son omelette sur les parapets, et tous se rendent dans un pré voisin, où les farandoles recommencent jusqu'au moment où le soleil paraît. Chacun court alors reprendre son omelette pour l'offrir au soleil, à l'exemple du vénérable, qui, tête nue, élève son plat vers l'horizon. Cependant l'astre du jour se lève, bientôt ses rayons éclairent tout le village; le vieillard donne alors de nouveau le signal du départ; et la foule l'accompagne jusqu'à sa demeure; puis, chacun rentrant chez soi, va manger son omelette en famille. Le soir on se rassemble encore, et les familles se réunissent pour festiner. »

D'autres vallées du Dauphiné présentent les joyeuses solennités des *Vogue* (fêtes patronales), ou les réjouissance patriarcales des agriculteurs.

Une des places de *Montélimart* es

connue sous le nom de place de *Mai* ou *des Bouviers*. C'est là que, suivant un usage répandu dans presque toute la France (*), les laboureurs vont planter le mai le 30 avril de chaque année; c'est une sorte de prélude à la *fête des laboureurs*, qui a lieu à la Pentecôte.

Autrefois la solennité durait trois jours. Le premier, les cultivateurs assistaient à la messe avec des bouquets d'épis; leurs syndics portaient des houlettes ornées de rubans. Au sortir de l'église, on allait sur la place des Bouviers danser autour du mai. Des banquets champêtres, des farandoles et des danses remplissaient la journée.

La fête du lendemain était encore plus gaie. Les acteurs, montés sur des mules bien harnachées et ornées de rubans, portant chacun en croupe une femme ou une fille de laboureur, parcouraient, avec la musique, les fermes des environs. Ils distribuaient dans chacune le pain bénit, donnaient des sérénades et faisaient danser les habitants. Partout une table bien servie les attendait.

La troisième journée était la plus solennelle; c'était celle où l'on tirait la *raie*, le sillon. La population presque entière se réunissait dans un champ où les agriculteurs concouraient ensemble à qui tracerait le sillon le plus profond, le plus long et le plus droit, malgré les difficultés que l'on avait multipliées à dessein pour éprouver leur habileté. Des prud'hommes adjugeaient ensuite le prix au plus digne.

En faisant revivre cette antique fête en 1818, l'administration l'a réduite à un jour.

Elle se célèbre aussi dans les environs de *Valence*. Là, le roi de la fête, choisi par les jeunes gens, a pour sceptre une pique couronnée d'épis; et tous les assistants portent à la boutonnière un bouquet d'épis. La première journée se passe en réjouissances; le lendemain on se rassemble dans les champs; chacun y mène sa charrue, et l'on figure les travaux du labourage.

En général, les villes de ces contrées ont, comme partout ailleurs, laissé perdre les vieux usages. Ainsi, on ne connaît plus que par tradition le *royaume des Noircis*, qu'on fêtait autrefois le 1er mai à *Vienne* en Dauphiné, et qui ne le cédait point en turpitudes à l'épiscopat de l'âne ou des fous.

Quatre goujats, dont les magistrats approuvaient le choix, se rendaient le matin, dans une grande nudité et le corps noirci, au palais de l'archevêque, qui leur nommait un roi et bénissait leur troupe, à laquelle se joignaient les meuniers et boulangers de la ville, tous à cheval et armés; de là, les Noircis allaient au monastère de Saint-André, dont l'abbesse leur donnait pour reine la plus belle de ses pensionnaires, après leur avoir fait jurer de ne pas la déflorer.

Les *Noircis*, ayant à leur tête leur roi et leur reine, allaient ensuite entendre la messe qu'on célébrait en l'honneur de saint Paul; puis, un ermite figurant ce saint, les accompagnait à cheval, portant en bandoulière un baril de vin, un pain, un jambon, et devant lui un sac de cendres. Les joyeux compagnons couraient alors les rues, jetant des poignées de cendres dans les yeux de ceux qu'ils rencontraient, injuriant toutes les personnes dont la conduite n'était pas régulière. On regardait ces Noircis comme les correcteurs des mœurs; mais souvent ils n'étaient que des diffamateurs. Une chose remarquable, c'est que ces quatre Othellos dauphinois étaient nommés par l'archevêque, le chapitre et deux abbés.

A *Lyon* a disparu de même la fête où l'on portait en guise d'étendard, devant l'effigie d'un lion, emblème de la cité, les larges chausses des Suisses, trophée d'une victoire remportée autrefois par les Lyonnais; on y a de même supprimé plus tard la fête annuelle du *Cheval fol*. Celle-ci semblait une allégorie de l'émeute populaire : un homme faisant mouvoir un cheval en carton, avec son cavalier également en carton, et qui portait la couronne en tête, y courait, sautait et ruait au milieu des rires et des huées de la population (*).

(*) A Paris les basochiens plantaient jadis le mai dans la cour du palais de justice.

(*) *Histoire de Lyon*, par Rubys, liv. III, ch. 51; et liv. IV, ch. 10.

Ces montures burlesques figuraient, comme nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer, dans les fêtes du temps passé.

A *Montluçon* existait, avant la révolution, la confrérie des *Chevaux-Fugs* ou du Saint-Esprit. Elle avait été instituée en commémoration d'une défaite éprouvée par les Anglais dans un des faubourgs de la ville, celui de Presle (*Prælium*), dont le nom rappelle le souvenir du combat. Chaque année, à la Pentecôte, on célébrait l'anniversaire de cet événement. Les confrères, vêtus comme des soldats du quatorzième siècle, dansaient sur la place publique une espèce de pyrrhique; ils entre-choquaient leurs armes en cadence; les uns tombaient à terre subitement comme s'ils eussent été blessés à mort, les autres simulaient une fuite; quelques-uns portant des chevaux de carton qu'ils semblaient enfourcher, figuraient une charge de cavalerie; puis, au son d'une musique militaire, ils parcouraient la ville, et s'arrêtaient successivement chez le premier magistrat, chez les cordeliers, à l'entrée du faubourg de Presle, et sur la place du château; ils allaient même quelquefois jusqu'à l'extrême frontière du Bourbonnais et du pays de Combraille. Les cordeliers les régalaient de leur mieux, et le seigneur d'Argenty (à 10 kil. de la ville) leur donnait une certaine quantité de mesures d'avoine qu'ils vendaient sur-le-champ pour en employer la valeur à un joyeux festin.

Nous ne nous arrêterons point à décrire les spectacles si variés qu'offrent les *apports* du Bourbonnais, les *bacheleries* ou *bachelettes* du Poitou, les *pardons* de la Bretagne, les *dédicaces* des Ardennes, etc., etc. Nous préférons passer à la Champagne, à la Bourgogne et à la Normandie, où les fêtes locales, celles du moins qui jouissaient jadis de la plus grande renommée, étaient revêtues d'une pompe bizarre, tantôt religieuse, tantôt profane.

Parmi les antiques solennités de ces provinces, on remarquait les *fêtes des Anes*, *des Innocents*, les *Diableries*, les *messes des Fous*, la promenade de la *Mère folle* de Dijon, celles de *l'Abbé des Conards*, la procession de la *Gargouille*, etc., dont nous avons parlé ailleurs (voyez Fous, Diableries de Chaumont, Fierte et Gargouille).

Mais une autre fête non moins remarquable, et que nous n'avons pas encore eu occasion de décrire, c'est la *fête de l'Assomption* à *Dieppe*.

En 1443, les Anglais bloquaient cette ville sous les ordres du fameux Talbot. Déjà les habitants commençaient à perdre courage, lorsque le dauphin (depuis Louis XI) accourut à leur secours et força l'ennemi à abandonner le siége.

Pour rendre grâces de son premier fait d'armes à la sainte Vierge, Louis lui éleva une statue d'argent pur de grandeur naturelle; les Dieppois, de leur côté, voulant éterniser cette mémorable victoire, instituèrent une cérémonie qui fut appelée *Mitouries de la mi-août*. En effet, chaque année, à cette époque, on choisissait plusieurs jeunes filles dont la plus belle représentait la Vierge, les autres, les filles de Sion; un prêtre et onze laïques costumés en apôtres portaient la Vierge couchée dans un lit environné du clergé, des minimes, des capucins, et suivi des magistrats de la ville. Parmi eux étaient mêlés des hommes chargés de jeter aux spectateurs des poires molles qu'ils appelaient *mitouts*. Cette procession se rendait à l'église, dans laquelle était élevé, sur une tribune, un théâtre représentant le ciel. Un vieillard vénérable, couronné d'une tiare, était assis sur les nuages, parsemés d'étoiles et surmontés d'un soleil d'or; c'était le Père éternel. Des marionnettes de grandeur naturelle figuraient les chérubins, parcouraient l'air, battaient des ailes, sonnaient de la trompette et faisaient jouer un carillon. Dès le commencement de la messe, deux anges descendaient, prenaient dans le chœur une effigie de la Vierge, et l'enlevaient dans le ciel où le Père éternel la couronnait et lui donnait sa bénédiction. Pendant toutes ces cérémonies dramatiques, un personnage bouffon nommé *Gringalet* ou *Grimpesulais* égayait la fête par des grimaces, des contorsions et des culbutes; il allait d'un côté à l'autre de la tribune, ouvrait les bras d'un air de surprise, applaudissait, s

couchait de sa longueur pour faire le mort, se relevait, courait se cacher sous les pieds du Père éternel ; enfin, faisait mille singeries.

Cette cérémonie se terminait par une représentation de *mystères*, qui se donnait sur un théâtre placé devant l'hôtel de ville, par des mascarades, des feux de joie, des repas, des assauts de poésie connues sous le nom de *Puys de Dieppe*. Mais, en 1647, Louis XIV, passant à Dieppe, à l'époque des mitouries, vit représenter les pasquinades de Gringalet et les trouva peu décentes. Il les défendit, et dès lors cette fête tomba en désuétude ; c'est à peine si aujourd'hui on en retrouve le souvenir dans une foire qui a lieu le 14 août de chaque année.

A *Évreux,* c'était le 1[er] mai que le clergé se mettait en gaieté en célébrant une fête appelée la *Procession noire*. Clercs, bedeaux et enfants de chœur se rendaient alors, avec croix et bannière, dans le Bois-l'Évêque, situé près de la ville, pour y couper des rameaux destinés à parer les images des saints dans les chapelles de la cathédrale. Ils en revenaient couverts d'une épaisse verdure et faisaient en route mille extravagances, jetant du son dans les yeux des passants, obligeant les uns à sauter par-dessus un balai, faisant danser les autres malgré eux. Parvenus à la cathédrale, ils en sonnaient toutes les cloches avec tant d'ardeur, qu'il leur arriva souvent de les casser. L'évêque voulut un jour mettre ordre à cet abus ; mais les clercs méprisèrent ses défenses, s'emparèrent des clefs de l'église, et poussèrent même l'insolence jusqu'à pendre par les aisselles, aux fenêtres de l'un des clochers, deux chanoines qui y étaient montés, de la part du chapitre, pour faire exécuter les ordres de l'évêque ; et ils sonnèrent ensuite pendant quatre jours. Dans la suite, un diacre nommé *Bouteille* fonda, avant de mourir, un *obit* qui tombait à l'époque de cette fête, et qui était accompagné de circonstances assez bizarres : le testateur avait ordonné qu'on étendrait sur le pavé, au milieu du chœur, pendant l'obit, un drap mortuaire, aux quatre coins et au milieu duquel on mettrait cinq bouteilles de vin, au profit des chantres qui auraient assisté à ce service.

Cette fondation du chanoine Bouteille fit dans la suite donner au Bois-l'Évêque le nom de *Bois-de-la-Bouteille*. En effet, par suite d'une transaction faite entre le chapitre et l'évêque, celui-ci s'était obligé, pour éviter la destruction de son bois, à faire couper, par un de ses gardes, autant de branches qu'il y avait de personnes à la procession ; mais la distribution des rameaux durant assez longtemps, on avait imaginé, pour passer le temps, de faire un repas champêtre, où l'on buvait largement, en se jetant à la tête des galettes appelées *casse-museaux*.

Maintenant encore, le 23 juin de chaque année, la confrérie du *Loup-vert*, à *Jumièges,* va chercher son nouveau chef dans le hameau de Conihout ; c'est là seulement que l'usage permet de le choisir. Celui auquel on donne le titre de *Loup-vert* revêt une large houppelande verte, et se couvre la tête d'un bonnet vert de forme conique, très-élevé et sans bords ; puis il se met en marche à la tête des frères, et l'association s'avance, bannière en tête, au bruit des pétards et en chantant l'hymne de saint Jean. On sait que la fête de ce saint tombe le 24 juin.

Après l'office, on retourne chez le Loup-vert, où est servi un repas tout en maigre ; puis on danse devant la porte en attendant l'heure à laquelle doit s'allumer le feu de la Saint-Jean.

La nuit venue, un jeune homme et une jeune fille, parés de bouquets et de guirlandes de fleurs, mettent, au son des clochettes, le feu au bûcher. Dès que la flamme s'élève on chante le *Te Deum ;* puis un paysan entonne, en patois normand, une espèce de parodie de l'*Ut queant laxis*, tandis que le Loup et les frères, le chaperon sur l'épaule, et se tenant tous par la main, poursuivent autour du feu celui qu'ils ont désigné pour être Loup l'année suivante. Le premier et le dernier de ces singuliers chasseurs ont seuls une main libre ; il faut cependant qu'ils enveloppent et saisissent trois fois le futur Loup, qui, en cherchant à leur échapper, les frappe à coups redoublés d'une grande baguette. Lorsqu'il est enfin pris, on le

porte au bûcher et l'on feint de l'y jeter.

On se rend ensuite chez le Loup, où l'on soupe encore en maigre. Pendant ce repas, toute parole inconvenante ou étrangère à la solennité est interdite, et l'un des convives, revêtu de la charge de censeur, agite des clochettes quand on n'observe pas cette règle, et impose à celui qui la transgresse, l'obligation de réciter debout, à haute voix, le *Pater noster;* mais l'apparition du dessert, ou le bruit de l'horloge sonnant minuit, délivrent les confrères de toute contrainte et donnent le signal de la plus entière liberté. Les chansons bachiques succèdent alors aux hymnes religieuses, et les aigres accords du ménétrier peuvent à peine se faire entendre et dominer les voix détonnantes des joyeux compagnons.

Le lendemain, 24 juin, la fête de saint Jean est célébrée avec la même gaieté. L'une des cérémonies de cette fête consiste à promener, au son de la mousqueterie, un énorme pain bénit à plusieurs étages, surmonté d'une pyramide de verdure ornée de rubans; après quoi les clochettes, déposées sur les marches de l'autel, sont confiées, comme insignes de sa future dignité, à celui qui doit être *Loup-vert* l'année suivante.

Il existe dans le pays une vieille tradition que nous raconterons en peu de mots : Sainte Austreberthe venait de fonder le monastère de Savilly, dont elle était la première abbesse; c'était à ses religieuses qu'était confié le soin de blanchir le linge de la sacristie de Jumièges, dont Savilly n'est pas éloigné de plus de 16 kilomètres. Un âne transportait ce linge d'un monastère à l'autre, et, dans ces temps de dévotion fervente, on n'avait pas cru nécessaire de le faire escorter au moins d'un simple guide : son sacré fardeau le protégeait assez. Un jour pourtant, le malheureux animal rencontra un loup qui, sans respect pour les choses saintes, se jeta sur lui et le dévora. Mais Austreberthe avait entendu les cris de sa pauvre monture; elle accourut, étendit la main sur le meurtrier, et lui ordonna de se charger du fardeau de sa victime. Le loup obéit sans murmurer, et, jusqu'à sa mort, il remplit les fonctions du baudet. La confrérie du *Loup-vert* aurait été, suivant la tradition, instituée pour perpétuer le souvenir de ce miracle (*).

Nous venons de voir un *loup* figurer dans une fête comme personnage principal; c'était un *âne* qui jouait ailleurs ce rôle (**); voici une procession où cet honneur est décerné à un *renard.* Un grand nombre de villes avaient, au moyen âge, leur *procession du renard*, où un homme, vêtu de la peau de cet animal et couvert d'un surplis, paraissait successivement la mitre et la tiare en tête. Cet animal, oubliant souvent ses pieuses fonctions, pour satisfaire son appétit glouton, se jetait sur la volaille qu'on avait eu soin de mettre à sa portée, et la dévorait en présence des assistants et à leur grande satisfaction (***). On assure que Philippe le Bel, prince très-gallican, aimait beaucoup cette procession. Les ravages causés par le renard étaient, pour lui, l'emblème des exactions du pape, dont il se plaignait amèrement.

A *Châlons,* le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste était signalé par une procession champêtre assez semblable à celle d'Évreux, et qui n'a été abolie que dans le cours du dix-septième siècle. Le chapitre de la cathédrale se rendait alors, à cheval avec tout le clergé, à une demi-lieue de la ville; là, les chanoines coupaient avec des serpes des branches d'arbre; et, à leur retour, ils s'en servaient pour orner les autels et les statues de la Vierge et des saints. Ils étaient escortés par le peuple, qui portait aussi des rameaux et jonchait de feuillage le chemin de la *procession verte.*

La même époque était célébrée à *Provins* avec des cérémonies particulières. « Aujourd'hui encore, dit un historien de cette ville, quelques paysans allument chaque année sur la montagne quelques fagots, en souvenir de la fête celtique du solstice d'été. Mais autrefois, à cette

(*) Nous donnerons plus loin, à cette confrérie, une origine plus vraisemblable.

(**) Voy. Fous.

(***) Voyez Sainte-Foix, *Essais historiques sur Paris,* t. V, p. 54.

époque solennelle, tout le peuple se rassemblait le soir sur la place du châtel; un bûcher était construit au milieu, laissant se dresser de son sein un arbre orné de banderoles, et qui devait périr avec lui. Les gens de la ville haute portaient des fagots et des bottes de paille, et les autorités, avec des cierges, allaient mettre le feu au bûcher. Un semblable feu était allumé à la ville basse, dans le cloître de Notre-Dame du Val, par le vicaire, qui s'y rendait processionnellement en chantant les litanies, et en revenait ensuite en psalmodiant le *Te Deum*. De toutes les montagnes voisines de Provins, les flammes de la Saint-Jean répétaient le signal de la danse et de la joie. »

« En *Poitou*, un bourrelet de paille qu'on place autour d'une roue de charrette, qu'on allume et qu'on promène dans les champs, pour les fertiliser, paraît être l'image du disque du soleil. En *Bourgogne*, à Savigny-en-Revermont, le peuple, pour célébrer la même fête, se rendait en foule et avec des lanternes sourdes au milieu d'un pré, et là, le dernier des mariés était obligé de porter au bout d'une perche une tête de bœuf ornée de cornes, et autour de laquelle on dansait. A Beaumont (commune de Cravant), le feu s'allumait entre quatre chemins, près d'une pierre nommée la *grosse pierre de Saint-Jean;* on recueillait les cendres, et l'on faisait passer des bouquets dans les flammes, parce qu'on les regardait ensuite comme des gages de bonheur et des remèdes contre les maladies des bestiaux. La même idée sur les vertus de ce feu subsiste encore en Bretagne; on y fait sauter les bestiaux par-dessus le brasier salutaire, et l'on a soin d'en conserver un tison pour se préserver de la foudre (*). »

Dans un grand nombre de provinces, le commencement et la fin du carême étaient signalés par les cérémonies les plus bizarres.

Le *convoi de carême prenant*, à *Châlons*, fut une des fêtes demi-burlesques, demi-religieuses, qui durerent le plus longtemps (**). Un graduel de 1508 rapporte que, de temps immémorial, le clergé de la cathédrale avait coutume de faire apporter dans le chœur de l'église, le jour des Cendres, un mannequin gigantesque fait de paille et revêtu d'habits lugubres, pour lequel on célébrait une messe de *Requiem*, les prêtres portant leurs chasubles retournées, et les chanoines ayant le visage voilé et de longs vêtements de deuil.

Aux approches de Pâques, le jour où l'Église cesse d'employer l'*Alleluia* dans les prières, les enfants de chœur de Langres, prêtant un corps à cette doxologie, la chassaient ignominieusement du temple, tandis qu'en d'autres lieux, à Toul et à Sens par exemple, on enterrait l'Alleluia en grande pompe, et avec toutes les cérémonies d'usage pour les morts (*). La rubrique marquait les différents détails de la burlesque cérémonie. On écrivait en lettres d'or le mot alleluia sur un de ces jouets appelés toupies. A l'heure indiquée par le rituel, les enfants de chœur venaient en procession, avec croix et bannière, procéder à la *flagellation de l'Alleluia*. Ils faisaient pirouetter la toupie à grands coups de fouet en chantant des psaumes et des cantiques, et la poussaient ainsi hors de l'église, en lui souhaitant *bon voyage jusqu'à Pâques*.

L'église de Reims donnait, à la fin du carême, un spectacle encore plus burlesque. Le mercredi saint, tout le clergé de la cathédrale se rendait à l'église de Saint-Remi, pour y faire une station. Les chanoines, précédés de la croix, étaient rangés sur deux files, et tous traînaient derrière eux un hareng qu'ils tenaient attaché au bout d'un cordon. Tant que durait la procession, chacun d'eux n'était occupé que du soin

(*) Bourquelot, *Histoire de Provins*, t. I, p. 36, 37.

(**) Nous verrons à l'article Fous, que la Champagne conserva aussi fort longtemps la *fête de l'âne*, célébrée à Troyes avec une grande pompe; la *fête des fous*, qui jusqu'en 1583 fut à Châlons l'objet de cérémonies particulières; la *Diablerie de Chaumont* (voyez Diablerie), qui se perpétua du treizième au dix-huitième siècle, etc.

(*) A Sens, le samedi de la Septuagésime, c'étaient les enfants de chœur qui officiaient. Après la messe ils portaient en pleurant une espèce de bière qui était censée renfermer l'*alleluia* décédé. Le samedi saint, ils fêtaient sa résurrection.

de marcher sur le hareng qui le précédait, et de sauver le sien des surprises du chanoine qui le suivait (*).

Nous n'avons jusqu'ici mentionné que des fêtes dont les acteurs, bien que leurs actes fussent souvent assez peu raisonnables, avaient cependant atteint l'âge de raison ; il est bon que l'on sache qu'en certaines provinces l'enfance aussi a ses fêtes publiques Nous ne pouvons mieux terminer cette revue des fêtes locales qu'en citant un exemple d'une pareille solennité.

Cette fête, que l'on appelle les *champs-golot*, et dont nul ne connaît l'origine, se célèbre depuis les temps les plus reculés dans la principale ville des Vosges, à Épinal.

Chaque année, dans la soirée du jeudi saint, la rue de l'hôtel de ville se remplit de promeneurs de tous les âges et de toutes les conditions. Dès que sept heures ont sonné, on voit déboucher de toutes parts des groupes d'enfants conduits par des domestiques ou par leurs parents. Cette troupe bruyante s'avance, portant ou faisant porter de légers esquifs de sapin, dont toute la cargaison se compose de bougies ou de chandelles allumées et dressées comme des mâts. On en forme une flotte où chaque enfant commande son esquif, et on la lance sur l'humble ruisseau qui roule ses eaux le long des maisons de la rue de l'hôtel de ville. Là, les bâtiments se promènent, tenus en laisse par leurs propriétaires, et projetant sur les rives garnies de spectateurs leurs lumières vacillantes. Ils descendent et remontent le ruisseau, se croisant, se heurtant, et menaçant à chaque instant de sombrer, au milieu des cris de joie ou de détresse poussés de tous cotés par la foule des jeunes nautoniers.

Pendant ces manœuvres, les enfants, les parents, tout le monde chante à tue-tête ce couplet :

Les champs golot,
a lours relot,
Pâques revient,
C'est un grand bien
Pour les chats et pour les chiens,
Et les gens tout aussi bien.

Aussi longtemps que brillent les fanaux plantés sur les esquifs, la foule se presse dans la rue, et suit les manœuvres de la flotte, en descendant et remontant comme elle le ruisseau. Mais dès que les lumières sont éteintes, tout est fini ; les spectateurs se dispersent, les enfants emportent leurs embarcations, et la rue de l'hôtel de ville rentre dans son calme habituel.

Les paroles des deux premiers vers de la chanson appartiennent au patois le plus ancien du pays ; ils se traduisent ainsi :

Les champs coulent,
Les veillées s'en vont.

Quant aux quatre derniers, ils sont probablement une traduction moderne d'autres vers qui se sont perdus, et dont ils reproduisent le sens dans toute sa naïveté.

§ 2. *Fêtes royales et aristocratiques sous l'ancienne monarchie.*

Les jeux et divertissements donnés par les rois des deux premières races étaient des combats simulés, de grandes chasses, des festins somptueux, et quelquefois des combats de bêtes auxquels les anciens cirques romains (voy. ce mot) servaient de théâtre. On en fixait ordinairement la célébration aux jours de fête consacrés par l'Église, ou aux époques de plaids et d'assemblées nationales. La féodalité et la chevalerie modifièrent ces traditions. Des *tournois* (voyez ce mot) et des repas solennels formèrent alors les principales réjouissances de la cour et des seigneurs.

Les trouvères, dès leur apparition, devinrent sans doute les ordonnateurs des fêtes célébrées dans les châteaux.

(*) Plusieurs monuments ont conservé des traces de ces fêtes et de ces cérémonies dans des bas-reliefs, qu'on a quelquefois regardés, mais à tort, comme provenant d'une simple débauche d'imagination des artistes. Les chapiteaux des grands piliers de la cathédrale de Strasbourg offrent un bas-relief représentant une procession dans laquelle on distingue un pourceau portant un bénitier, des ânes revêtus d'habils pontificaux, des singes tenant entre leurs griffes divers attributs de la religion, et un renard enfermé dans une châsse. L'église cathédrale du Mans porte aussi de pareils emblèmes sur les piliers extérieurs. On y voit des porcs dressés sur leurs pattes de derrière, tenant un bâton dans celles de devant, etc.

Ce furent eux qui inventèrent les *mystères* (*), les *entremets* (voyez ces mots). Ils animaient d'ailleurs de leurs chants et de leurs exercices les demeures princières et seigneuriales. Il nous suffira, pour donner une idée de ces solennités, de dire qu'en 1237, aux noces de Robert, frère de saint Louis, on vit, pendant le repas, des ménétriers montés sur des bœufs caparaçonnés d'écarlate; un homme à cheval marcher sur une corde tendue, etc. Il y a loin sans doute de ces spectacles grossiers aux espèces de féeries en action qui signalèrent les fêtes du quinzième siècle; mais ils en sont assurément l'origine, comme ils résument les plus grands efforts de l'esprit du temps.

Mais ces fêtes n'étaient point destinées au peuple, qui, la plupart du temps, n'y prenait aucune part. Cependant les rois l'en dédommageaient de temps en temps par divers jeux, entre autres par des représentations sceniques, pantomimes burlesques, satiriques, ou pièces muettes à grand spectacle jouées en plein air. Telle fut, par exemple, cette fête somptueuse que Philippe le Bel donna, en 1313, à Paris, à l'occasion de la promotion de ses fils à l'ordre de chevalerie. Pendant les quatre jours que durèrent les réjouissances, on vit différents spectacles qui représentaient des ribauds dansant en chemise, la vie du Renard, un Roi de la fève, un tournoi d'enfants, Adam et Ève, les Trois Rois, le Massacre des Innocents, Jésus-Christ riant avec sa mère et mangeant des pommes, les Apôtres récitant avec lui leurs patenôtres, la Décollation de saint Jean-Baptiste, Hérode, etc. Ces diverses représentations, réunissant tout ce que le luxe, les ressources et l'imagination du temps pouvaient produire de merveilles, furent pendant plusieurs siècles (*) consacrées à rehausser l'éclat des entrées solennelles des rois et des reines. (Voy. Entrées.)

La misère de ce peuple auquel on daignait ainsi jeter de temps en temps quelques divertissements, n'empêcha, à aucune époque, le roi et les seigneurs de lui extorquer l'argent nécessaire à leurs fêtes. Ainsi, malgré la maladie de Charles VI et l'épuisement du royaume, Paris était, à cette funeste époque, la ville de l'Europe où l'on s'occupait le plus de plaisirs et où l'on étalait le plus de luxe. Les princes du sang ne songeaient qu'à enivrer de plaisirs la jeunesse brillante dont ils étaient entourés. Ils avaient en cela, jusqu'à un certain point, un but politique. Ils espéraient pouvoir, en retour, compter sur le dévouement et la bravoure de ceux qu'ils amusaient ainsi; mais pourtant ils aimaient plus encore les plaisirs pour les plaisirs eux-mêmes. Cette rapide succession d'*esbattements* était nécessaire pour rompre la monotonie de leur existence. C'étaient presque tous les jours de belles musiques, des bals, des festins, des mascarades, des représentations de mystères ou de farces. Aussi les rois de Sicile et de Navarre préféraient-ils alors leur qualité de princes français à leurs souverainetés étrangères; les ducs de Berri, de Bourgogne, de Bourbon, aimaient mieux fixer leur résidence dans la capitale que de se reléguer dans leurs gouvernements, où il n'eût tenu qu'à eux de se rendre indépendants. On pourrait même dire, avec M. de Sismondi, que si la France ne fut point démembrée au commencement du quinzième siècle, elle en fut surtout redevable à ces fêtes qui rendaient, chez les grands, la vanité plus forte que l'ambition, et qui, au milieu de leurs guerres civiles, leur faisaient désirer avec impatience le moment de remettre l'épée dans le fourreau. Ainsi, cette supériorité d'élégance, cet attrait que, par ses fêtes, Paris offrait aux princes étrangers, exercèrent déjà, dès le quatorzième siècle, une influence signalée sur la politique (**).

(*) Jehan Bodel, d'Arras, Adam de la Hale et Rutebœuf, trouvères contemporains de saint Louis, ont composé quelques pièces où l'on trouve déjà presque tous les éléments d'un théâtre complet: une pastorale, pleine de fraîcheur et de grâce (*Robin et Marion*); une farce (*le Jeu du Pèlerin*); deux drames à spectacle (*le Miracle de Théophile* et le *Jeu de saint Nicolas*); enfin deux pièces morales (*le Mariage ou le Jeu d'Adam*, et *la Dispute du Croisé et du Décroisé*.)

(*) Jusqu'au temps de Henri II au moins.

(**) Sismondi, Histoire des Français, t. X, p. 17, et t. XV, p. 328 et suiv.

Mais, d'un autre côté, c'était une rude guerre faite aux finances. Voici comment le roi fêta le jour où il conféra la chevalerie aux fils du duc d'Anjou, prêts à partir pour revendiquer la malheureuse royauté de Naples :

La solennité se fit à Saint-Denis, avec une magnificence et un concours de monde incroyables. « Toute la noblesse de France, d'Angleterre, d'Allemagne, était invitée ; il fallut que la vénérable et silencieuse abbaye, l'église des tombeaux, s'ouvrît à ces pompes mondaines, que les cloîtres retentissent sous les éperons dorés, que les pauvres moines accueillissent les belles dames. Elles logèrent dans l'abbaye même. Le récit du moine chroniqueur en est encore tout ému.

« Aucune salle n'était assez vaste pour le banquet royal ; on en fit une dans la grande cour. *Elle était décorée comme une église*, et n'avait pas moins de trente-deux toises de long. L'intérieur était tendu d'une toile immense, rayée de blanc et de vert. Au bout s'élevait un haut et large pavillon de tapisseries précieusement et bizarrement historiées; on eût dit l'autel de cette église, mais c'était le trône.

« Hors des murs de l'abbaye, on aplanit, on ferma de barrières des lices longues de cent vingt pas. Sur un côté, s'élevaient des galeries et des tours où devaient siéger les dames pour juger des coups.

« Il y eut trois jours de fêtes, d'abord les messes, les cérémonies de l'Église, puis les banquets et les joutes, puis le bal de nuit ; un dernier bal enfin, mais celui-ci masqué, pour dispenser de rougir. La présence du roi, la sainteté du lieu, n'imposèrent en rien. Ce fut un véritable *pervigilium Veneris*. On était aux premiers jours du mois de mai (*). »

« J'aurais abandonné, dit le religieux de Saint-Denis, le récit de ces faits aux déclamations de la scène, plutôt que de les exposer dans cette histoire, n'était l'avis d'un grand nombre de gens sages qui m'ont conseillé de ne pas passer sous silence tout ce qui peut servir d'exemple à l'avenir, soit en bien, soit en mal. J'engage donc la postérité à éviter de pareils désordres ; car, il faut le dire, les seigneurs, en faisant de la nuit le jour, en se livrant à tous les excès de la table, furent poussés par l'ivresse à de tels déréglements, que, sans respect pour la présence du roi, plusieurs d'entre eux souillèrent la sainteté de la maison religieuse, et s'abandonnèrent au libertinage et à l'adultère.

« Le lendemain, au sortir de table, le roi, voulant laisser pour longtemps dans tous les cœurs un agréable souvenir de ces fêtes, récompensa dignement les chevaliers et les écuyers, en les comblant de riches présents. Il prodigua aussi aux dames et aux demoiselles les marques de sa royale munificence, leur offrit des bracelets, des joyaux d'or et d'argent, et des étoffes de soie, donna, avant de partir, le baiser de paix aux plus illustres d'entre elles, et congédia sa cour (*). »

« Mais estoit commune renommée que desdites joustes estoient provenues des choses deshonnestes en matière d'amourettes, *et dont depuis beaucoup de maux sont venus* (**). » Serait-ce par hasard dans ces nuits d'orgies que le jeune duc d'Orléans aurait plu, pour son malheur, à la femme de Jean sans Peur, comme il osa ensuite s'en vanter ?

La journée qui suivit ces bacchanales près des tombeaux fut assez bizarre. Pour aviver le plaisir par le contraste, le roi voulut se donner le spectacle des funérailles de du Guesclin. (Voyez FUNÉRAILLES.)

Les fêtes appelaient les fêtes. Au bout de quelques jours, le roi ordonna aux bourgeois de Paris de faire à sa femme Isabeau une somptueuse entrée (voyez ce mot). Cette fois-là, le prince débonnaire, sachant qu'il y avait à la fête beaucoup d'étrangers qui regrettaient de ne l'avoir pas vu jouter, se mêla aux joutes pour leur faire plaisir, et pour s'assurer de puissantes amitiés. « Cependant, ajoute le religieux que nous avons déjà cité, sa conduite fut jugée diversement. Bien des gens y trou-

(*) Michelet, Histoire de France, t. IV p. 45 et 46.

(*) Chronique du religieux de Saint-Denis, liv. x, ch. 1 et 2.

(**) Juvénal des Ursins.

vèrent à redire, pensant que de tels divertissements n'étaient pas dignes de la majesté royale. »

Il est inutile d'ajouter qu'aussitôt après on haussa les impôts; le peuple mourut de faim; quant au roi, il alla faire, à travers toute la France, un long voyage qui ne fut qu'une série de fêtes ruineuses. Arrivés à Avignon, le roi et sa cour, « quoiqu'ils fussent logés de lèz le pape et les cardinaux, si ne se pouvoient-ils tenir que toute nuit ils ne fussent en danses, en caroles et en esbattements avec les dames et damoiselles d'Avignon; et leur administroit leurs reviaux (fêtes) le comte de Genève, lequel estoit frère du pape(*). »

Un des amphitryons les plus renommés pour la magnificence de ses fêtes était le comte de Foix. Lorsque le roi, revenant de la ville papale, visita la province de Gaston, ce furent de nouvelles profusions.

En continuant à marcher de ce train, les grands menaient le royaume à sa ruine complète. Aussi le peuple de Paris, conduit par les *Cabochiens* (voyez ce mot), prit-il la résolution de pourvoir lui-même à son salut, et même de réformer la famille royale et le dauphin. Celui-ci, poursuivant le cours de ses débauches, malgré leurs fréquentes remontrances, n'en donnait pas moins des bals chaque nuit à l'hôtel de Saint-Paul, et il y dansait jusqu'au jour avec des femmes de mauvaise vie, pendant qu'on tuait ses amis. Une fois Jacqueville, gouverneur de Paris, traversant au milieu de la nuit, avec sa milice bourgeoise, la rue Saint-Paul, entend le son des instruments, les accents de la joie : il monte, il arrive en présence du prince, comme il avait fait quelques semaines auparavant, lorsqu'il était venu dans le même palais mettre la main sur les seigneurs traîtres et débauchés que le peuple réclamait. Il reproche brutalement au jeune duc de se déshonorer, et lui demande, de la part des bouchers, s'il est décent à un fils de France de danser ainsi à une heure indue (**). La patience manqua au dauphin; il s'élança sur Jacqueville, et lui porta trois coups de poignard qu'arrêta heureusement la cotte de mailles.

(*) Froissard.

(**) « Entre onze et douze heures du soir. » Juvénal des Ursins.

Le règne du voluptueux et faible Charles VII offrit encore une succession de fêtes et de longues famines, d'impôts excessifs et d'entrées triomphales, de malheurs de toutes sortes et de belles processions. Le palais des ducs de Bourgogne avait alors mérité le nom d'*hostel de toute gentillesse*. Mais « ces grandes fêtes flamandes ne ressemblaient guère à nos froides solennités modernes. On ne savait pas encore ce que c'était que de cacher les préparatifs, les moyens de jouissances, pour ne montrer que les résultats; on montrait tout, nature et art. On jouissait moins de la petite part que chacun prend en une fête, que de l'abondance étalée, du superflu, du trop plein. Ostentation, sans doute, lourde pompe, sensualité barbare et par trop naïve.... les sens ne s'en plaignaient pas (*). » Mais nous avons déjà décrit ces pompes aux articles ENTREMETS, FESTINS.

A cette époque, les repas solennels et les danses étaient les divertissements favoris de la noblesse; quant aux tournois, ils commençaient déjà à déchoir, à paraître puérils. Il est curieux de voir combien il y a peu de blessés, et combien les blessures sont légères dans les interminables histoires de tournois que nous a laissées Olivier de la Marche(**).

Ces brillantes et voluptueuses fêtes de Philippe le Bon avaient d'ailleurs un côté sérieux : tous les grands seigneurs de la chrétienté y venant figurer se

(*) Michelet, Histoire de France, t. V, p. 367.

(**) Le pauvre Jacques de Lalaing, dernier héros de cette gymnastique, avait peine à trouver des gens qui voulussent le *délivrer de son emprise* (voy. EMPRISE). Son fameux pas d'armes de la Dame de Pleurs auprès de Dijon, à la rencontre des routes de France, d'Italie, etc., et dans l'année du jubilé, lui fournit peu d'adversaires : « Personne n'a pitié de la Dame de Pleurs et n'y veut toucher. » Le bâtard de Saint-Pol a beau suspendre près de Saint-Omer l'écu de Tristan et de Lancelot du Lac, son pas de la Belle pèlerine est peu fréquenté. (Note de M. Michelet, passage cité.)

trouvaient ses commensaux, ses sujets volontaires, aussi longtemps que les belles dames de Bourgogne et de Flandre les retenaient à sa cour.

La vie du successeur de Charles VII était simple et profondément triste. Mais les fêtes reparurent avec Charles VIII. Le voyage du jeune roi à travers la France jusqu'en Italie « ne fut qu'une pompe continuelle, dit un mémoire historique sur sa vie(*), et une feste solemnisée avec toutes les réjouissances imaginables. Ce n'estoit partout, comme en pleine paix, que festins, que tables mises par les chemins et par les rues, que concerts de musiques, poésies, représentations et mille gentillesses; de sorte qu'on pouvoit dire qu'il alloit à la conqueste d'un royaume au son des violons et marchant sur la jonchée et les fleurs. Les dames principalement estaloient tout ce qu'elles avoient de riche et de beau, et luy tesmoignoient par mille démonstrances le plaisir qu'elles avoient de le voir. »

Ne s'aperçoit-on pas que le seizième siècle, le siècle de la renaissance va s'ouvrir? On est déjà initié à une culture nouvelle; on recherche pour les fêtes une pompe moins grossière, plus intelligente. Qu'il y a loin de ces *poésies*, de ces *musiques*, de ces *gentillesses* aux divertissements de la cour de Philippe le Bon, ou des noces de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York (**)!

Les fêtes les plus remarquables du règne de Louis XII, furent celles que ce prince donna pour son mariage avec la jeune Marie d'Angleterre. La cour fut alors en réjouissances continuelles pour le couronnement de la reine à Saint-Denis, pour son entrée à Paris, pour les tournois offerts aux gentilshommes d'outre-Manche arrivés avec elle.

Mais François Ier éclipsa tous ses prédécesseurs par la splendeur et le bon goût de ses fêtes. Dès son avénement, il fit célébrer les réjouissances *les plus gorgiases et triomphantes qu'on eût vues en France*, les banquets et festins *les plus beaux du monde* (*). Cette pompe contrastait fortement avec la sévérité de Louis XII, qu'on avait accusé de parcimonie. Mais François Ier croyait se montrer grand roi en épuisant le peuple, en donnant sans mesure à ses courtisans. « Et s'en estonnoit-on fort comment il pouvoit fournir à tant de pompes, somptuosités et magnificences. Il n'y avoit nopces grandes qui se fissent en sa cour qui ne fussent solemnisées, ou de tournois, ou de combats ou de masquarades, ou d'habillements fort riches tant d'hommes que de dames, lesquelles en avoient de lui de grandes livrées. J'ai vu des coffres et gardes-robes d'aucunes dames de ce temps-là, si pleines de robes que le roi leur avoit données en telles et telles magnificences et fêtes, que c'étoit une très-grande richesse (**). »

Il paraît cependant que les grandes dames n'étaient pas seules appelées à orner de leur présence les fêtes de la cour et à participer aux libéralités du roi; il fallait bien que le *printemps* de la cour eût des *roses* de toutes les couleurs et de toutes les espèces. On lit

(*) Inséré dans les Arch. cur. de l'histoire de France, t. I, p. 185.

(**) Elles durèrent plusieurs jours, et furent surtout remarquables par la bizarre incohérence de leurs tableaux. On y vit représenter, entre autres, les *travaux d'Hercule*. Une baleine de soixante pieds de longueur, et d'une hauteur proportionnée, fut ensuite amenée au milieu de la salle par deux géants; de son large gosier sortirent deux sirènes et douze chevaliers, qui dansèrent au son d'une musique guerrière exécutée dans le ventre du monstre. Après le divertissement, celui-ci engloutit de nouveau toute la troupe, et s'en alla comme il était venu.

(*) Mémoires de Fleuranges et de Bayard.

(**) Brantôme, *Éloge de François Ier*. Parmi des comptes de dépenses de ce prince, insérés dans les Archives curieuses de l'hist. de France, t. III, p. 94, on trouve le suivant : « A Nicolas de Troyes, argentier du « roy, pour délivrer à Galliot d'Allebrancque, « marchant flourentin, pour son payement « des draps, toilles d'or et d'argent et de soye, « etc., qu'il a fournies pour les robes et cottes, à mesdames les daulphines et Marguerite de France, et autres dames et damoiselles de leur maison, ausquelles le roy en « a fait don à ce qu'elles fussent plus honnorablement vestues, à cause de l'entrevue « qui s'est faite audit moys de juing et de « juillet (1538), entre notre saint-père le « pape, l'Empereur et notre seigneur le roy, « ci 11,610 liv.

dans un compte de dépenses (*) : « Aux « filles de joye suivant la court, en don, « tant à cause du boucquet qu'elles ont « présenté au roy le premier jour de « may, dernier passé, et de leurs es- « traynes du premier jour de ce présent « moys, janvier 1538, ainsi qu'il est « acoustumé, à prendre sur les deniers « ordonnez estre distribuez autour de « la personne du roy, ci..... 90 liv. »

Grâce à ces déplorables habitudes, la seule entrevue du *champ du drap d'or* (voyez ce mot) suffit pour épuiser le trésor public, et pour ruiner et endetter la noblesse.

« Les menus plaisirs, dit dans son « rapport un ambassadeur vénitien, en « 1535, coûtent au roi cent mille et « même cent cinquante mille écus par « an, car Sa Majesté dans ces choses-là « n'est pas ménagère; mais elle peut « augmenter les tailles à plaisir, et plus « ses peuples sont grevés, plus ils « payent gaiement (**). »

Il ne faudrait pas pourtant prendre au pied de la lettre ces dernières expressions. Cependant l'économie dans les menus plaisirs resta jusqu'à la fin du dix-huitième siècle une vertu inconnue aux rois de France. A quelles sommes énormes ne durent pas monter, par exemple, les dépenses de la cour pendant le mois de juin 1549. Henri II fit couronner sa femme à Saint-Denis le 10; puis tous deux firent leur entrée à Paris, et le 23 s'ouvrit un tournoi qui dura quinze jours. Les combats en champ clos furent suivis d'un combat naval sur la Seine, où deux galères avaient été amenées pour amuser la cour par ces jeux nouveaux. Enfin, comme pour expier la perte de tant de temps et d'argent consacrés aux plaisirs, Henri II termina ces fêtes par une procession religieuse, de Saint-Paul à Notre-Dame, pour renouveler son vœu d'extirper l'hérésie; puis, après la messe et un dîner public donné à l'évêché, il alla assister, des fenêtres des Tournelles, au spectacle du supplice de quatre malheureux luthériens.

Du reste, nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour donner à nos lecteurs une idée des fêtes royales pendant cette partie du seizième siècle, qu'en citant ici le programme de quelques-unes d'entre elles, emprunté aux Mémoires de Michel de Castelnau, qui fut souvent témoin et acteur dans ces réjouissances ruineuses : « Or, le roi Charles IX se fâchant dans le séjour de Paris et de plusieurs affaires, et rompements de tête qui sont toujours plus grands en cette ville qu'en un autre lieu, résolut d'aller à Fontainebleau sur le commencement de l'année 1564. Je parlerai, en passant, des festins magnifiques, courses de bagues et combats de barrière qui s'y firent. Le roi et le duc d'Anjou, son frère, depuis roi, firent plusieurs parties auxquelles le prince de Condé fut des tenants.

« La reine, mère du roi, qui n'en voulut pas être exempte, fit aussi de très-rares et excellents festins, accompagnés par une parfaite musique, par des syrènes fort bien représentées ès canaux du jardin, avec plusieurs autres gentilles et agréables inventions pour l'amour et pour les armes.

« On avoit dressé un champ clos de fossés et de barrières, au côté duquel étoient élevés de grands théâtres richement ornés, et destinés pour les seigneurs et les dames de la cour. Au bout de ce camp paroissoit un ermitage, et étoit ce lieu par où les chevaliers entroient en lice pour combattre.

« Près de là, se voyoit un beau bâtiment, dressé exprès, que l'on appeloit le château enchanté, duquel l'entrée étoit gardée par des diables et par un géant et un nain, qui repoussoient ensemble les chevaliers. »

L'auteur nomme ici les chefs des compagnies de combattants, et l'on y voit figurer les personnages les plus célèbres de l'époque; six dames à cheval, vêtues en nymphes, se faisaient autant remarquer par leur beauté que par leurs riches parures couvertes de pierres précieuses.

« Dans le château enchanté, il y avoit six chevaliers, dont le prince de Condé étoit le chef; ils combattoient pour lesdites dames, et sitôt qu'il paroissoit un des chevaliers du dehors, l'ermite sonnoit sa cloche pour avertir ceux du

(*) Archiv. curieuses, t. III, p. 98.

(**) Relations des ambassadeurs vénitiens, Paris, impr. roy., 1838, t. I, p. 97.

château, l'un desquels sortoit promptement, et venoit au combat. Ils couroient l'un contre l'autre, et après avoir rompu leurs lances, mettant chacun l'épée à la main, ils se portoient trois coups si adroitement et avec tant de bonne grâce, qu'il ne se pouvoit mieux; et ainsi tous les chevaliers ayant combattu, le tournoi finit, et l'on alla au souper que le roi avoit fait préparer en la salle du bal.

« Il y eut aussi un fort beau combat de douze Grecs et douze Troyens, lesquels avoient de longtemps une grande dispute pour l'amour et sur la beauté d'une dame. J'étois de ce combat sous le nom d'un chevalier nommé *Glaucus*, comme aussi des autres tournois et parties qui se firent à Fontainebleau, et semblablement d'une tragi-comédie que la reine, mère du roi, fit jouer en son festin; c'étoit la plus belle pièce, et aussi bien et artistement représentée que l'on pourroit imaginer, et de laquelle le duc d'Anjou voulut être, et avec lui Marguerite de France, sa sœur, et plusieurs princes et princesses. Le lendemain, pour clore le pas à tous ces plaisirs, le roi et le duc son frère, se promenant au jardin, aperçurent une grande tour enchantée, en laquelle étoient détenues plusieurs belles dames gardées par des furies infernales. Deux géants d'admirable grandeur étoient les portiers de cette tour; ils ne pouvoient être vaincus, ni les enchantements défaits que par deux grands princes de la plus noble maison du monde. Lors le roi et le duc son frère, après s'être armés secrètement, allèrent combattre les deux géants qu'ils vainquirent, et de là ils entrèrent dans la tour, où ils firent quelques autres combats dont ils remporterent aussi la victoire, et mirent fin aux enchantements; au moyen de quoi ils délivrèrent les dames et les tirèrent de là, et au même temps la tour, artificiellement faite, devint toute en feu. »

Catherine de Médicis et son fils, obligés de suspendre les plaisirs de la cour pendant la guerre civile, s'empressaient d'en donner de nouveau le signal dès qu'un traité de paix était conclu. En 1570, des mariages royaux furent le premier prétexte de ces divertissements, auxquels on assigna même un but politique; il s'agissait, disait-on, de réconcilier, en les faisant danser et banqueter ensemble, les familles rivales, et de consolider ainsi la paix publique.

Mais les fêtes de cour couvraient aussi des projets d'une autre espèce. Tavannes, qui prétend que le massacre de la Saint-Barthélemy n'était point prémédité, expose dans ses Mémoires, avec de grands détails, le projet de tournoi qu'il avait suggéré : « C'étoit, « dit-il, une grande brèche défendue, « et une retraite derrière un retranche« ment, où les assaillants entrés eussent « voulu être dehors. » En effet, suivant d'Aubigné, « il s'agissoit de faire un « fort en l'île du Palais, qui seroit dé« fendu par Monsieur et les siens, et « attaqué par les réformés. » Mais Tavannes avait désigné les lieux où devaient être placés les arquebusiers qui auraient changé ce jeu simulé en un combat réel, et les réformés, attaqués tout à coup avec des armes à feu, auraient tous péri dans cette mêlée. Malheureusement, le piége parut trop grossier. « L'affaire sembla *goffa*, pour« suit d'Aubigné, et nous ne vîmes « qu'une fois ce fort, parce qu'il fut « aussitôt ruiné. »

Voici, d'après l'*État de la France sous Charles IX* (tome I), le récit des fêtes célébrées en 1592, pour le mariage du roi de Navarre avec Marguerite :

« Le dimanche 17 d'aoust, jour des fiançailles, on souppa et balla au Louvre. Le lendemain au soir, après le mariage à Notre-Dame et le dîner à l'évêché, le roy festoya en la grand'salle du palais les princes et princesses, les cours de parlements, les aydes, chambre des comptes et des monnoies. Apprès soupper fut commencé le bal par le roy; cela dura peu à cause de la masquarade où le roy étoit. Premièrement se présentoient trois grands chariots qui étoient trois rochers ou écueils de mer tout argentés, et sur chacun y avoit cinq musiciens jouant de diverses sortes d'instruments. Sur l'un d'eux étoit ce chantre si renommé, Étienne Leroy, qui faisoit retentir toute la salle de sa voix harmonieuse. Après venoient sept autres chariots aussi argentés, dont trois étoient des rochers couverts

de coquilles et d'une infinité de petits animaux de mer; à la cime y avoit une loge faite avec quatre colonnes, et dedans un dieu marin assis. Les autres quatre étoient des lyons marins aussi argentés, ayant le derrière comme un poisson, la queue entrelassée, haut élevée, et à la cime d'icelle une coquille d'argent, dans laquelle étoit pareillement un dieu marin, et étoient ces dieux tous vêtus de longues robbes de drap d'or de diverses couleurs. Après cela venoit un autre grand chariot doré, qui étoit un cheval marin avec sa grande queue de poisson aussi entrelassée, et à la cime une coquille d'or, sur laquelle étoit assis Neptune, roy de la mer, guidant les autres dieux ses sujets. Sur ce chariot étoit le roy de France; sur les autres étoient les frères du roy, le roy de Navarre, le prince de Condé, le prince dauphin, le duc de Guise et le chevalier d'Angoulême. Ils chargèrent quelques princesses et dames sur ces chariots; puis, ayant fait quelques danses, chacun se retira pour ce soir.

« Le mardi, parce qu'il étoit fort tard avant qu'on se levât, ne fut fait autre chose, sinon que l'on partit du palais sur les trois heures après midi, et alla-t-on dîner à l'hôtel d'Anjou, et après dîner on alla au Louvre, où le bal fut dressé et continué jusques au soir.

« Mais la royne mère et le conseil secret pensoient bien à autre dance, à savoir, au moyen d'exterminer l'amiral et les siens... Retournons aux noces pendant que la royne mère dresse l'échaffaut tragique. »

Charles IX, la reine mère et leurs conseillers intimes avaient imaginé de désigner pendant ces réjouissances les huguenots aux poignards des Séides, de faire en quelque sorte une *répétition* de la sanglante tragédie qui allait se jouer. Le mercredi, 20 août, le palais des Tuileries offrit le spectacle d'un combat entre les habitants du paradis et ceux de l'enfer. Or, on avait pris pour représenter les tenants de l'enfer, tous les huguenots, à la tête desquels était le roi de Navarre; et pour représenter ceux du paradis, Charles IX et les papistes.

« Premièrement, dit l'auteur de l'ouvrage que nous venons de citer, en la salle de Bourbon, à main droite, il y avoit le paradis, l'entrée duquel étoit défendue par trois chevaliers armés de toutes pièces, qui étoient Charles IX et ses frères; à main gauche étoit l'enfer, dans lequel il y avoit un grand nombre de diables et de petits diablotins, faisant infinies singeries et tintamarre avec une grande roue tournante, toute environnée de clochettes. Le paradis et l'enfer étoient séparés par une rivière qui étoit entre deux, et sur laquelle il y avoit une barque conduite par Caron, nautonnier de l'enfer. A l'un des bouts de la salle et derrière le paradis, étoient les champs Élysées; à savoir, un jardin embelli de verdure et de toutes sortes de fleurs, et le ciel empyrée, qui étoit une grande roue avec les douze signes du zodiaque, sept planètes et une infinité de petites étoiles faites à jour, rendant une grande lueur et clarté, par le moyen des lampes et flambeaux qui étoient artistement accomodés par derrière. Cette roue étoit en continuel mouvement, faisant aussi mouvoir ce jardin, dans lequel étoient douze nymphes fort richement acoutrées.

« Dans la salle se présentèrent des troupes de chevaliers errants armés de toutes pièces, vêtus de diverses livrées et conduits par les princes et seigneurs, tous lesquels tâchant de gagner le paradis, pour ensuite aller quérir ces nymphes au jardin, en étoient empêchés par les trois chevaliers qui en avoient la garde; lesquels, l'un après l'autre, se présentoient à la lice, et ayant rompu la pique contre lesdits assaillants et donné le coup de coutelas, les renvoyoient vers l'enfer, où ils étoient traînés par les diabloteaux. Cette forme de combat dura jusqu'à ce que les chevaliers errants eussent été combattus et traînés un à un dans l'enfer, lequel fut ensuite clos et fermé. A l'instant descendirent du ciel Mercure et Cupidon portés sur un coq. Le Mercure étoit cet Étienne Leroy, chantre tant renommé, lequel étant à terre, se vint présenter aux trois chevaliers, et, après un chant mélodieux, leur fit une harangue et remonta aux cieux toujours chantant. Alors les trois chevaliers se levèrent de leurs siéges, traversèrent le

paradis, allèrent aux champs Élysées quérir les douze nymphes, et les amenèrent au milieu de la salle, où elles dansèrent un ballet qui dura une grosse heure. Le ballet achevé, les chevaliers qui étoient dans l'enfer furent délivrés, et se mirent à combattre en foule et à rompre des piques. Le combat fini, on mit le feu à des traînées de poudres, qui étoient autour d'une fontaine dressée presqu'au milieu de la salle, d'où s'élevèrent un bruit et une fumée qui firent retirer chacun. Tels furent les plaisirs de ce jour, d'où l'on peut conjecturer quelles étoient, parmi telles feintes, les pensées du roi et du conseil secret.

« Le lundi 21 d'aoust, furent dressées des lices dans le Louvre pour courir la bague, avec un échaffaut pour les dames. Là se présentèrent plusieurs troupes, entre autres le roy et son frère, vêtus en amazones; le roy de Navarre et sa troupe, vêtus à la turque; le prince de Condé et le jeune la Rochefoucault à l'estradiotte avec robbes de drap d'or; le duc de Guise et le chevalier d'Angoulême étoient aussi vêtus en amazones. Toutes leurs troupes et plusieurs autres richement acoutrées se présentèrent; mais parce qu'il estoit tard, on ne courut que deux ou trois courses, et fut (disoit-on) la partie remise au lendemain.

« Ce même jour fut dit au conseil privé du roy que on avoit vu force gens à cheval au Pré-aux-Clercs et par les places de Paris, avec des pistolets et arquebuses à l'arçon de la selle, contre les défenses du port des armes; à quoy quelqu'un du conseil répondit que ce pouvoient être quelques-uns qui se préparoient et exerçoient pour la revue qui se devoit faire pour la récréation de la cour.

« Il y avoit si grand appareil de jeux, telle magnificence de banquets et passetemps, le roy aussi étoit tellement transporté après telles follatreries (tant s'en faloit qu'il vaquât aux affaires qui se présentoient au conseil ordinaire), que même il ne prenoit pas le loisir de dormir (*). »

Le 22 août, le coup d'arquebuse tiré sur Coligny donna le signal de la Saint-Barthélemy.

A cette époque désastreuse, les négociations, les intrigues politiques furent presque toujours ourdies pendant les fêtes de l'Italienne, qui, en tout lieu, au milieu des affaires les plus épineuses, ordonnait des festins et des danses pour calmer les haines par la frivolité, ou de cette Marguerite de Navarre, qui donnait bal presque chaque soir, et s'entourait « d'une brave noblesse et de dames excellentes, » et dont la cour « ne s'estimoit pas moins que l'autre (*). » Les arquebusades, les coups de poignard ou les coups d'épée n'empêchaient pas ces nobles personnages de se divertir; on eût même dit que les émotions fortes étaient un assaisonnement, un charme nouveau pour leurs plaisirs. Les dames s'empressaient de suivre le roi de Navarre à ses chasses aux ours, d'où souvent la noble compagnie revenait emmenant avec soi, ou laissant dans les rochers et les bois, les cadavres d'un bon nombre de ses membres. Pendant les conférences pour la paix de Fleix, « on ne voyoit ni oyoit parler que de paix, d'amour, danses, ballets, courses de bagues et autres galanteries, dans l'espace où résidoient les quatre cours de Catherine, de Marguerite, de Monsieur et du roi de Navarre; mais sitôt que sans passeport, l'on étoit hors de ces bornes, ils se prenoient prisonniers et se donnoient coups d'épées et de pistolets (**). »

La même année (1580), Henri III fit épouser à son favori Joyeuse, Marguerite de Vaudemont, sœur de la reine. Le mariage se célébra le 24 septembre à Saint-Germain l'Auxerrois. « Le roi, dit l'Étoile, mena la mariée au moustier, suivie de la reine, princesses et dames, tant richement vêtues qu'il n'est mémoire en France d'avoir vu chose si somptueuse. Les habillements du roi et du marié étoient semblables, tout couverts de broderies et pierreries qu'il n'étoit pas possible de les estimer. » Les fêtes les plus dispendieuses, des tournois, des carrousels, des combats de vaisseaux suivirent le mariage; tous les

(*) Voyez aussi Arch. cur. de l'hist. de France, t. VII, p. 77 et suiv.

(*) D'Aubigné, liv. IV, ch. 5.

(**) Économies royales de Sully, t. I, ch. 14.

grands seigneurs furent invités à fêter à leur tour les époux. Le cardinal de Bourbon donna l'exemple, tous les autres suivirent, et dix-sept festins, tous plus extravagants les uns que les autres, se succédèrent sans interruption. A la fin de ces réjouissances, le trésor était vide, le roi obéré. Il avait dépensé pour le mariage de son mignon la somme énorme de 1,200,000 écus (*).

Les femmes entraînèrent maintes fois Henri IV à de vaines prodigalités, à des fêtes ruineuses. Ce qui ressort des relations contemporaines, c'est que les mascarades, les bals et les ballets (voyez ces mots), étaient alors les divertissements les plus à la mode à la cour. Quant aux cérémonies que le roi ordonnait pour quelque événement extraordinaire, elles n'avaient rien à envier aux fêtes des temps passés, et on peut les comparer à ce que Versailles vit jamais de plus brillant.

Le baptême à Fontainebleau du dauphin et de ses sœurs se célébra surtout avec une grande magnificence.

Voici, d'après les mémoires du temps, quelques détails sur ces cérémonies :

« On avait dressé des gradins en forme de Colysée, autour de la cour du donjon ; ils s'élevaient jusqu'au niveau du premier étage. Un pont de charpente, avec une riche balustrade, partait de l'une des croisées du pavillon de Saint-Louis, traversait la cour, et arrivait au dôme de la porte Dauphine, où l'on avait dressé un autel enrichi de précieux ornements. C'était là que s'élevaient, sur un piédestal, les fonts baptismaux.

« Autour de l'autel étaient les Suisses de la garde, tenant chacun à la main une torche ardente, et de chaque côté deux orchestres nombreux. La cour tout entière était couverte et abritée par un *velum* peint, ouvragé et tailladé en certains endroits de figures de dauphins, des chiffres du roi, de la reine, et de fleurs de lis d'or. Cette enceinte de magnifiques bâtiments, dont les nombreuses et larges fenêtres, ou les terrasses, étaient garnies de riches tapis, offrait l'élite des dames et seigneurs de la cour; un peu au-dessous, la multitude des spectateurs assis sur les gradins de l'amphithéâtre, enfin la foule du peuple se pressant dans le vide du préau, formaient un spectacle animé.

« En cette journée, disent les mémoires du temps, le temps fut clair et serein; mais les capes galonnées, les toques brodées, les boutons et les épées des princes et seigneurs couverts de pierreries, éclatoient plus que ne le faisoit le jour. La seule garde de l'épée du duc d'Épernon valoit plus de trente mille écus; l'ornement et le lustre des princesses et dames de la cour étoient admirables : la vue ne pouvoit soutenir la splendeur de l'or, ni la candeur de l'argent, de même que l'éclat des perles et pierreries qui couvroient leurs habits. Mais surtout paroissoit la robe de la reine, étoffée de trente-deux mille perles et de trois mille diamants. »

Enfin, la cérémonie commence. D'abord paraissent les Suisses portant des torches, les cent gentilshommes servants, les ordinaires, ceux de la chambre avec des cierges. Après eux, les fifres, tambours, hautbois, trompettes, neuf hérauts, le grand prévôt de l'hôtel, les chevaliers du Saint-Esprit; ensuite, les trois honneurs, c'est-à-dire, les seigneurs qui portent les enfants, et ceux qui tiennent la queue du manteau royal, le clergé, le saint chrême, l'aiguière, etc.; vingt autres seigneurs avec des flambeaux; puis le cardinal de Joyeuse, légat et parrain pour le pape, et la duchesse de Mantoue, marraine; les princesses du sang qui avaient assisté au lever venaient ensuite.

« La cérémonie du baptême étant achevée, ce cri fut poussé par le premier héraut d'armes : *Vive monseigneur, dauphin de France!* et fut cette acclamation suivie de tout le peuple, et des tambours, trompettes, fifres, avec une salve de mousquetade de tous les soldats du régiment qui étoient de garde.

« Un magnifique souper fut ensuite préparé en la salle des fêtes, divisé en quatre tables, et suivi d'un bal et d'un feu d'artifice représentant un château enchanté, que M. de Sully avoit fait construire. Il le fit assiéger, battre et

(*) Voyez, outre l'Étoile, de Thou, t. VI, liv. LXXIV; et Félibien, Histoire de Paris, liv. XXII, p. 1143.

prendre par des satyres et sauvages, et un furieux dragon qui partit du rocher, lequel est devant, y jeta le feu, et furent tirées grande quantité de boîtes. Le lendemain se passa à courre la bague, où le roi, avec son adresse ordinaire, l'emporta plusieurs fois. »

Sous Louis XIII, ni la misère du peuple, ni les besoins du trésor public, ni l'avarice du roi ne purent interrompre les fêtes royales. Aux yeux de Richelieu, la politique exigeait que, pour imposer aux ennemis de la France, la cour déployât toujours la même magnificence. Le triste Louis XIII prenait lui-même parfois une part active à ces divertissements; ainsi, il dansa un ballet avec Gaston, le 12 février 1636, quand Weimar et le duc de Parme arrivèrent à Paris. En 1641, quoique la santé de Louis déclinât toujours davantage, que sa mère languît dans l'exil, que ses trois sœurs fussent toutes éprouvées par de rudes calamités, le cardinal n'en voulut pas moins étaler le plus grand faste à l'occasion du mariage du duc d'Enghien avec mademoiselle de Maillé-Brezé (*). La représentation de la tragédie de *Mirame*, œuvre du ministre, déguisée sous le nom de Desmarests, et choisie pour l'inauguration du théâtre du cardinal, fut aussi l'une des pompes les plus dispendieuses de cette époque (**). Les accessoires, costumes, décorations, machines, coûtèrent plus de neuf cent mille livres; et cependant tant de magnificence, tant de soins n'empêchèrent pas la tragédie ministérielle de tomber à plat.

Mazarin se montra tout aussi prodigue dans les fêtes qu'il donna aux courtisans. La reine d'ailleurs aimait les fêtes; le jeune roi croyait que sa haute dignité l'autorisait à ne vivre que pour le plaisir. Les bals, les spectacles, les divertissements de tout genre vidaient le trésor en hiver presque aussi rapidement que la guerre en été. Pour y pourvoir, on inventait chaque année douze ou quinze taxes nouvelles, auxquelles le parlement osait à peine opposer quelques timides remontrances.

(*) Nièce de Richelieu.

(**) Bazin, Histoire de Louis XIII, t. IV, p. 245; Levassor, idem, t. VI, p. 213.

Tout devenait un prétexte de fête : tantôt une victoire, tantôt un mariage princier, tantôt l'arrivée d'un souverain étranger, de Christine de Suède, du duc de Modène (1656 et 1657), etc. Pour les gouvernants d'alors, toutes les vertus royales se résumaient dans ce qu'on appelait l'éclat, la gloire de la couronne; tant qu'il restait quelque chose à prendre dans la bourse des sujets, on ne songeait point à leur misère.

Avant que Louis XIV eût créé les merveilles de Versailles et de Marly, il avait fait de Fontainebleau le séjour des plaisirs et de la galanterie. Ce n'étaient que *médianoches*, *naumachies*, carrousels, chasses, promenades dans la forêt pendant le jour et même pendant la nuit : honneurs coûteux rendus aux charmes de la belle Mancini, d'Henriette d'Angleterre, de mademoiselle de la Vallière. Mais quel que fût l'éclat de ces fêtes, le surintendant Fouquet les éclipsa pour son malheur, lorsqu'en 1671 il reçut Louis XIV à son magnifique château de Vaux-le-Vicomte.

Le roi, pour s'y rendre, partit le soir de Fontainebleau avec toute sa cour. La route était illuminée par des flambeaux de cire blanche, et des buffets dressés de lieue en lieue présentaient aux voyageurs des rafraîchissements de toute espece. Le château, resplendissant de lumière, s'offrit aux yeux de Louis comme un palais de fées.

Un immense buffet décore le salon où le roi doit souper; ce buffet est chargé de vaisselle d'or et d'argent; un jet d'eau jaillit au milieu. Le festin le plus splendide est servi pendant que de nombreux musiciens font entendre leurs concerts. Une infinité d'autres tables sont destinées à la cour : toute la garde du roi, et jusqu'à la livrée, y est servie pendant deux jours avec une profusion extraordinaire. Après le souper, le roi se promène près d'un lac dont les bords sont ornés d'orangers, de citronniers, de grenadiers. Plantés dans des caisses dorées, ces arbres offrent aux amateurs une inépuisable récolte de fruits. Des milliers de flambeaux répandent la clarté la plus vive. Un théâtre, construit au milieu du lac, prépare d'autres plaisirs; on y représente *le Triomphe de Neptune*, ballet d'un genre nouveau, où les

tritons et les néréides, après avoir nagé dans l'onde, viennent réciter les louanges du monarque. Tous les musiciens de la capitale, adjoints à la musique du roi, sont placés derrière la décoration du théâtre et dans les bosquets voisins.

Le lendemain, chasse royale avec des tables servies à tous les rendez-vous; pêche dans le lac, d'où le filet amène des poissons monstrueux; comédie, bal, feu d'artifice, chère somptueuse et délicate; partout une égale prodigalité.

Cet hommage ambitieux autant qu'imprudent précipita la disgrâce du ministre, dont le château, disait Monsieur, devait s'appeler *Vole-Roi*, au lieu de Vaux-le-Vicomte. A ce dernier point de vue, Monsieur aurait pu, avec non moins de raison, appeler *Vole-Peuple*, les châteaux de Versailles, de Saint-Germain, et les autres maisons royales.

Jamais l'Europe n'avait connu une magnificence pareille à celle que Louis déploya dans ses fêtes à partir de l'avénement de Colbert. Ce ministre voulait plaire à son maître, et ne pouvait lutter contre l'influence de Louvois qu'en favorisant ses goûts de splendeur. Du reste, ces fêtes pleines de goût et de magnificence alimentaient le commerce et l'industrie, et amenaient la noblesse à la cour, l'amollissaient, la ruinaient, lui enlevaient son esprit provincial, et l'orgueil inhérent à ses vieux manoirs.

En 1664, à cette époque où Louis exerçait réellement le protectorat de l'Europe, et pendant l'année que marqua la paix d'Aix-la-Chapelle, la cour sembla ne s'occuper que de plaisirs. Le roi la conduisit successivement à Versailles, à Fontainebleau, à Saint-Germain, à Chambord, et partout on vit se succéder, par un enchaînement continuel, les parties de chasse, les spectacles, la danse, les divertissements de tout genre. C'était l'époque de la plus grande puissance de Louis XIV; c'est là qu'il faut le voir, au milieu des fêtes qu'il donne à ses courtisans, pour juger de sa magnificence et de sa prodigalité.

Les sept journées de divertissements célébrées, en 1664, dans le nouveau palais de Versailles, offrirent tout ce que le bon goût, l'instinct de grandeur du prince, et les talents de ceux qui le servaient, pouvaient enfanter de plus merveilleux, même après le fameux *carrousel* de 1662. Elles reçurent le nom de *Plaisirs de l'île enchantée.*

Molière, qui, pour ces fêtes, composa sa comédie-ballet de *la Princesse d'Élide*, et y fit un essai des trois premiers actes du *Tartufe*, nous a laissé une relation fort détaillée des prodiges créés par l'imagination du machiniste Vigarani, du duc de Saint-Aignan, renommé pour son talent à dessiner des ballets; de Benserade, de Lulli, du président de Périgny, chargé des vers consacrés aux éloges des reines, etc.

La cour se rendit, le 5 mai, à Versailles, où se trouvèrent réunies plus de huit cents personnes. Le 7, la fête s'ouvrit par une course de bagues, à laquelle les héros de l'Arioste, le brave *Roger* et ses chevaliers retenus dans le palais d'*Alcine*, se livraient par ordre de la magicienne.

Vers six heures du soir, un héraut, des pages, des trompettes, des timbaliers, et un maréchal de camp (M. de Saint-Aignan) armé à la grecque, et représentant *Guidon le Sauvage*, entrèrent dans la lice où toute la cour était rassemblée.

Le roi, représentant *Roger*, les suivait, aussi armé à la grecque comme tous ceux de sa quadrille. Venaient ensuite *Oger le Danois*, *Aquilant le Noir*, *Griffon le Blanc*, *Renaut*, *Dudon*, *Astolphe*, *Brandimart*, *Roland*, etc., tous resplendissants de broderies, de pierres précieuses. C'étaient MM. de Noailles, de Guise, d'Armagnac, de Foix, de Coislin, etc.

Derrière eux s'avançait le char d'Apollon, au plus haut duquel était assis le dieu ayant à ses pieds les quatre Ages, d'or, d'argent, d'airain et de fer. Le Temps conduisait ce char attelé de quatre coursiers magnifiques; les 12 Heures du jour et les 12 Signes du zodiaque marchaient des deux côtés.

Lorsque les comédiens et comédiennes, chargés de ces rôles mythologiques (singulier mélange des souvenirs classiques et des fictions d'Arioste), eurent récité à la reine leurs insipides compliments rimés, la course commença. La nuit venue, on vit entrer

dans l'enceinte les quatre Saisons, précédées d'une troupe de concertants, et suivies de 48 jardiniers, moissonneurs, vendangeurs et *vieillards gelés*, qui portaient sur leurs têtes, dans des bassins ou des corbeilles, des mets délicieux destinés à la collation.

Pan et Diane paraissaient ensuite sur une machine fort ingénieuse, en forme d'une petite montagne ou roche ombragée d'arbres, et portée en l'air sans que l'artifice qui la faisait mouvoir se pût découvrir à la vue. Leur suite apportait des viandes de la ménagerie du dieu et de la chasse de la déesse.

Le Printemps monté sur un cheval d'Espagne, l'Été sur un éléphant, l'Automne sur un chameau, l'Hiver sur un ours, vinrent tour à tour, avec Pan et Diane, adresser encore à la reine leurs hommages en vers. Enfin l'Abondance, la Joie, la Propreté et la Bonne-Chère firent servir le souper par les Plaisirs, les Jeux, les Ris et les Délices.

Tandis que le roi, la reine et les dames étaient assis à table, tous les chevaliers étaient appuyés sur la barrière; « ce qui rendoit ce rond une chose enchantée, duquel, après la collation, Leurs Majestés et toute la cour sortirent, et, dans un grand nombre de calèches fort ajustées, reprirent le chemin du château. »

Le soir de la seconde journée, « Roger et ses chevaliers donnèrent à la reine le plaisir de la comédie de Molière, dont la scène étoit en Élide. »

Dans la soirée du troisième jour, « la cour prit place sur les bords du grand rond d'eau qui représentoit le lac sur lequel étoit bâti le palais d'Alcine. Mademoiselle du Parc la magicienne, et ses nymphes, mesdemoiselles de Brie et Molière, portées par des monstres marins, parurent d'abord, dialoguant fort agréablement en vers. Puis, au milieu du concert des violons aussi placés dans une île, on vit s'avancer des géants, des nains, des Maures, des démons chargés de la défense du palais enchanté et de la garde des chevaliers prisonniers. Enfin, le brave Roger ayant reçu la fameuse bague qui détruit les enchantements, un coup de tonnerre se fit entendre; et un feu d'artifice, en réduisant en cendres le palais d'Alcine, mit fin au ballet et aux divertissements de cette journée.

« La magnificence et la galanterie du roi avoient réservé pour les autres jours des plaisirs qui n'étoient pas moins agréables. Le samedi, 10, le roi voulut courre les têtes... Il se fit plusieurs belles courses; *mais l'adresse du roi lui fit emporter hautement, ensuite du prix de la course des dames, encore celui que donnoit la reine.* »

Cinquième journée : promenade à la Ménagerie; collation; comédie des *Fâcheux* de Molière.

Sixième journée : loterie « où le sort s'accommoda avec le désir de Sa Majesté, quand il fit tomber le gros lot entre les mains de la reine. » Courses de têtes entre le duc de Saint-Aignan et le marquis de Soyecourt. Représentation des trois premiers actes du *Tartufe*.

Septième et dernière journée : courses de têtes. « *Ce ne fut pas sans un étonnement duquel on ne se pouvoit défendre, qu'on vit encore Sa Majesté gagner tous les prix.* » Comédie du *Mariage forcé* de Molière (*).

La fête de Versailles, en 1668, ne dura qu'un jour; mais cette fois encore, comme le dit Molière dans sa narration, « l'esprit fut touché de ces beautés surprenantes et extraordinaires dont le grand roi savoit si bien assaisonner tous ses divertissements. »

« L'assignation étant marquée au dix-huitième de juillet, on ne peut concevoir le monde qui s'y rendit... Vers le soir, Leurs Majestés et les personnes conviées allèrent se promener dans le jardin et les bosquets. Au milieu d'une espèce de labyrinthe jaillissoit une fontaine dont le bassin étoit environné de cinq tables sans nappes ni couverts, où le naturel étoit si ingénieusement imité, que la collation y paroissoit plutôt née que servie.

(*) Cette comédie n'eut pas autant de succès auprès des gens de cour que la *Princesse d'Élide*. « Est-ce le même auteur, disait-on, « qui a fait ces deux pièces? Cet homme aime « à parler au peuple; il n'en sortira jamais; « il croit encore être sur son théâtre de cam- « pagne. Malgré cette critique, Sganarelle « ne laissa pas de faire rire le courtisan. » *Vie de Molière*, par Grimarest.

« La première table étoit bornée par une montagne moussue, couverte de truffes et champignons, de pâtés, de viandes; le reste étoit jonché de salades et de verdures.

« La seconde avoit, comme en perspective, un corps d'architecture de diverses pâtes, et se trouvoit fournie de tourtes et autres pièces de four.

« La troisième étoit terminée par des pyramides de confitures sèches; le reste étoit figuré comme un parterre par l'arrangement des massepains et compotes.

« La quatrième étoit couverte de cristaux pleins d'eaux glacées.

« La cinquième étoit bornée par des tas de caramels, semblables à des amas d'ambre, et couverte de porcelaines remplies de crèmes.

« Tout cela, dit l'auteur d'une lettre écrite sur cette fête, et à laquelle nous avons emprunté les détails précédents (*), tenoit plus de l'enchantement des fées que de l'industrie humaine. En effet, personne ne parut en ce lieu quand la compagnie y entra; on entrevoyoit seulement, à travers des palissades, des mains qui présentoient à boire à tous ceux qui vouloient. On demeura quelque temps suspendu à cet appareil: mais enfin, la tentation l'emportant sur le scrupule, on se mit à manger de toutes ces choses, comme si on ne les avoit pas crues enchantées. »

La cour, avant de remonter dans les calèches, abandonna les tables au pillage des gens qui la suivaient, « et la destruction d'un arrangement si beau lui servit encore d'un divertissement agréable par l'empressement et la confusion de ceux qui démolissoient ces châteaux de massepains et ces montagnes de confitures (**). »

De là, on se rendit à la comédie, pour y voir jouer la troupe de Molière. La salle, improvisée au milieu d'un carrefour d'allées, était couverte de feuillée au dehors, et magnifiquement parée au dedans.

Après la comédie, le roi conduisit la société « à une espèce de palais enchanté d'une structure aussi rare et aussi singulière que les faiseurs de romans en aient jamais imaginé. » Dans des salons rafraîchis par des jets d'eau, et resplendissants de lumières et de dorures, était dressé « le plus grand souper du monde, qui fut toujours égayé par la symphonie... Outre des tables dressées pour 300 dames, il y en avoit encore d'autres dans diverses allées où purent manger tous ceux qui en avoient envie. La soirée étoit fraîche; le roi fit marcher la compagnie vers un superbe salon où se donna le bal (*); » ce bal fut magnifique.

En général, les bals donnés par Louis XIV avaient cet air de grandeur qu'il imprimait à toutes ses créations; mais il ne fut jamais en son pouvoir de les rendre amusants. La dignité est incompatible avec le plaisir. Or, on ne dansait que des danses graves et sérieuses. A cette gravité si l'on ajoute la froide répétition des mêmes danses, les embarras du cérémonial, les révérences interminables, les règles établies pour le maintien de l'ordre, le silence, la contrainte de tous ceux qui n'étaient pas admis à figurer dans les danses, on concevra que cette partie des fêtes de la cour devait être le plus ennuyeux des amusements. Quoi qu'il en soit, les danseurs, au sortir de la salle, furent tout à coup éblouis par l'illumination « la plus étrange et la plus prodigieuse que l'on peut imaginer. » Bientôt après, éclata un magnifique feu d'artifice, et l'on ne se retira que quand « le jour, jaloux d'une si belle nuit, commença à paraître. »

Habitués à ce train de divertissements, les courtisans obligèrent, pour ainsi dire, Louis XIV à le continuer, même pendant ses dernières années, au milieu des calamités du royaume et des malheurs de la famille royale. Ils trouvèrent d'ailleurs, à cette époque, des hôtes non moins magnifiques dans le duc et la duchesse du Maine, dépensant à Sceaux, en merveilles journalières, leur immense fortune, et dans les princes de Condé habitués à faire

(*) MM. Cimber et Danjou l'ont insérée dans leurs Arch. cur. de l'hist. de France, deuxième série, t. X, p. 181.

(**) Relation de Molière.

(*) Lettre précitée.

avec un luxe royal les honneurs du séjour enchanté de Chantilly (*).

Louis XV suivit pour ses fêtes les errements de ses prédécesseurs. Il insulta, comme la plupart d'entre eux, à la misère publique en y déployant une profusion extravagante à laquelle il n'y avait aucune excuse, aucun dédommagement. Lors du mariage du dauphin (1770) les finances étaient épuisées ; la disette, produite par l'infâme pacte de famine, désolait les provinces. On fit si bien, néanmoins, que l'archiduchesse, voyageant à peu près comme l'impératrice Catherine en Crimée, ne put s'apercevoir de la misère publique. Elle traversa la France au milieu d'une continuelle série de fêtes. On en disposait de plus éclatantes encore dans la capitale, pour son arrivée. « Quant aux spectacles, dit l'auteur de la *Vie privée de Louis XV*, les fêtes de Louis XIV ne pouvoient être comparées à celles-ci. Le bouquet seul du feu d'artifice devoit être composé de 30,000 fusées qui, à un écu pièce, formaient une somme de 4,000 louis. Les apprêts de ces prodigalités contrastoient d'une façon criante avec les révoltes occasionnées par la disette du pain, qui continuoit et augmentoit même dans quelques provinces ; il y en eut à Besançon et à Tours. On comptoit, dans la Marche et le Limousin, 4,000 personnes mortes de faim. »

Ces malheurs firent naître un petit pamphlet intitulé : *Idée singulière d'un bon citoyen, concernant les fêtes publiques qu'on se propose de donner à Paris et à la cour à l'occasion du mariage de monseigneur le dauphin.* Après avoir fait l'énumération des frais des repas, spectacles, feux d'artifice, illuminations, bals, dont le total montait à 20 millions, l'auteur terminait ainsi sa feuille : « Je propose de ne rien « faire de tout cela, mais de remettre « ces 20 millions sur les impôts de l'an« née, et surtout sur la taille. C'est « ainsi qu'au lieu d'amuser les oisifs de « la cour et de la ville par des diver« tissements vains et momentanés, on « répandra la joie dans l'âme du triste « cultivateur ; on fera participer la ville « entière à cet heureux événement, et « l'on s'écriera jusqu'aux extrémités « les plus reculées du royaume : *Vive « Louis le Bien-Aimé!* Un genre de « fête aussi nouveau couvriroit le roi « d'une gloire plus solide et plus du« rable que toute la pompe et tout le « faste des fêtes asiatiques, et l'his« toire consacreroit ce trait à la posté« rité avec plus de complaisance que les « détails frivoles d'une magnificence « onéreuse au peuple et bien éloignée « de la grandeur véritable d'un monar« narque, père de ses sujets. »

Mais il y avait trop de gens intéressés à ce que cette idée ne réussît pas, pour qu'on y fît attention ; pour empêcher le mécontentement populaire d'éclater, on se contenta de faire insérer dans *la Gazette de France* qu'il y avait à Nantes beaucoup de blés, dont le mauvais temps, le débordement des rivières, etc., avaient jusque-là empêché la circulation (*). Cependant, si la cour avait suivi le conseil du pamphlétaire (**), des centaines de victimes n'auraient pas péri pendant le feu d'artifice tiré à Paris, sur la place alors nommée *place Louis XV;* la noblesse n'aurait point achevé de se déconsidérer par les discussions ridicules soulevées, pour le bal du roi, sur cette importante question : *Mademoiselle de Lorraine dansera-t-elle ou ne dansera-t-elle pas le*

(*) Louis XIV y vint avec toute sa cour en 1671 et 1682 ; ce fut au milieu des fêtes de son premier voyage, que Vatel, le malheureux contrôleur de la bouche, se perça de son épée, par une déplorable susceptibilité d'amour-propre. Louis XV y fut reçu en 1725 avec une magnificence extraordinaire. Dans le courant du même siècle, Chantilly reçut Joseph II, Christian VII, le grand-duc de Russie (Paul Ier), Gustave III, etc.

(*) On sait que c'étaient là les prétextes au moyen desquels les accapareurs, dont le roi s'était fait le *commanditaire*, expliquaient les disettes qu'ils avaient causées. L'annonce de la *Gazette de France* pouvait d'ailleurs ne pas être mensongère. Quand les associés jugeaient que le peuple avait assez faim pour acheter leurs blés à haut prix, ils les faisaient revenir de l'île de Ré, où ils les avaient mis en dépôt. Or Nantes est sur le chemin de cette île. Voyez FAMINE (pacte de).

(**) L'anecdote du pamphlet a été relatée dans la *Vie privée de Louis XV*, tom. IV, p. 180. (Londres-Paris, 1781, 4 vol. in-12.)

menuet après les princesses du sang? Enfin, tout en ménageant le trésor, on eût donné satisfaction à l'opinion populaire, qui devait bientôt éclater d'une manière si terrible.

§ 3. *Fêtes nationales.*

La municipalité de Paris avait demandé que le premier anniversaire de la prise de la Bastille fût célébré par une *fédération* générale de toute la France (*). Ce vœu fut accueilli par l'Assemblée nationale, qui le sanctionna par un décret; et les députés de toutes les gardes nationales et de tous les corps de l'armée furent invités à se rendre à Paris, le 14 juillet 1790. Ils y arrivèrent de toutes parts, au nombre d'environ 130,000.

Dès l'aube du jour fixé, cette grande armée était en bataille sur les boulevards, formée par départements et par districts, chaque département portant sa bannière. Les bataillons de chaque département étaient classés en légion départementale, et placés dans la ligne, à son ordre alphabétique; en sorte que le département de l'Ain était à la droite, près de la Madeleine, et le département de l'Yonne à la gauche, sur la place de la Bastille; l'armée de ligne était au centre. Au signal donné, tous ces députés, le sabre à la main, partirent pour le champ de Mars, au milieu des acclamations générales. L'Assemblée nationale, réunie dans le jardin des Tuileries, sortit par le Pont-Tournant, et s'interposa au milieu de la colonne, sur la place qui porte aujourd'hui le nom de place de la Concorde. Un pont temporaire, construit sur l'emplacement du pont d'Iéna, servit au passage de cette imposante armée, qui, défilant sous un arc de triomphe couvert d'inscriptions patriotiques, se déploya dans le champ de Mars, pendant que l'Assemblée se rendait sur les gradins qui avaient été érigés devant l'école militaire, et où le roi s'était rendu de son côté. Assis sur un trône, au centre de cette solennelle réunion, il avait à sa droite le président, pour lequel un fauteuil de moindre dimension avait été préparé, mais qui resta debout pendant toute la cérémonie.

(*) Voyez Fédération.

Un balcon élevé derrière le roi portait la reine et la cour. Les ministres s'étaient placés à quelque distance du roi; les députés étaient rangés des deux côtés. 400,000 spectateurs chargeaient les amphithéâtres latéraux; 60,000 fédérés armés faisaient leurs évolutions dans le champ intermédiaire; et au centre s'élevait, sur une base de 25 pieds, le magnifique autel de la patrie. 300 prêtres, revêtus d'aubes blanches et d'écharpes tricolores, en couvraient les marches, et devaient y servir la messe.

« Enfin la cérémonie commence; le ciel, par un hasard heureux, se découvre (jusqu'alors le temps avait été fort mauvais); il éclaire de son éclat cette scène solennelle. L'évêque d'Autun (*) commence la messe; les chœurs accompagnent la voix du pontife; le canon y mêle son bruit solennel. Le saint sacrifice achevé, la Fayette descend de cheval, monte les marches du trône, et vient recevoir les ordres du roi, qui lui confie la formule du serment (**). La Fayette la porte à l'autel, et, dans ce moment, toutes les bannières s'agitent, tous les sabres étincellent. Le général, l'armée, le président, les députés, crient : *Je le jure!* Le roi debout, la main étendue vers l'autel, dit : « Moi, roi des Français, je jure « d'employer le pouvoir que m'a délé« gué l'acte constitutionnel de l'État, « à maintenir la constitution décrétée « par l'Assemblée nationale et accep« tée par moi (***). »

Tandis que le bruit du canon et les acclamations de la foule retentissent dans toute la vaste étendue du cirque, la reine élève le dauphin dans ses bras,

(*) Talleyrand.

(**) « Nous jurons d'être à jamais fidèles à « la nation, à la loi et au roi; de maintenir « de tout notre pouvoir la constitution dé« crétée par l'Assemblée nationale, et accep« tée par le roi; de protéger, conformément « aux lois, la sûreté des personnes et des pro« priétés, la circulation des grains et subsis« tances dans l'intérieur du royaume; la per« ception des contributions publiques, sous « quelques formes qu'elles existent; de de« meurer unis à tous les Français par les « liens indissolubles de la fraternité. »

(***) Thiers, Hist. de la rév. franç., t. I, p. 241 et 248.

et s'écrie à son tour : « Voilà mon fils, « il partage avec moi les mêmes senti- « ments. »

Tout ce que la fête avait offert jusque-là d'enthousiasme n'était rien auprès du délire dont les cœurs furent saisis en ce moment. Au bruit de 300 tambours, au chant des voix et des instruments de 1,200 musiciens, aux acclamations multipliées, les épées s'agitent dans les airs, les bonnets des grenadiers, les chapeaux des soldats, paraissent au bout des baïonnettes ; des milliers de mains se lèvent au ciel, des milliers de bouches répètent le serment sacré. Les citoyens s'embrassent avec transport.

Telle fût cette mémorable journée, où la France entière, représentée par la capitale, croyait encore à la sincérité des sentiments, à l'union des cœurs, à la conquête de la liberté (*). Le soir même, un repas de 22,000 couverts attendait les fédérés au château de la Muette. Les jours suivants, une revue solennelle des gardes nationales par le roi ; la *fête de Henri IV*, célébrée au pied de sa statue ; un bal populaire, sous la rotonde de la halle aux blés ; une *fête* donnée *sur les ruines de la Bastille*, où l'on avait élevé une salle de verdure et placé cette inscription : *Ici l'on danse ;* enfin une *fête funèbre* décernée *à Franklin*, occupèrent les jours suivants.

L'*apothéose de Mirabeau* (4 avril 1791) continua la série des fêtes funèbres. Le 12 juillet eut lieu l'*apothéose de Voltaire;* puis vinrent successivement les honneurs rendus à la mémoire du maire d'Étampes, du commandant de Verdun, Beaurepaire, de le Pelletier de Saint-Fargeau, du général Dampierre, de Féraud, de Marat, etc.

Le 15 avril 1792 avait eu lieu la *première fête de la Liberté*, en l'honneur des Suisses de Château-Vieux. Tout s'y passa avec ordre et dignité, quoiqu'on n'y vît ni garde, ni baïonnettes, et que l'ordonnateur des cérémonies n'eût pris pour arme qu'un épi de blé. Un an moins un jour après, on célébra une fête appelée de *la Fraternité* et de *l'Hospitalité*, en l'honneur des Liégeois proscrits. On y lisait sur une bannière :

Les tyrans passeront,
Les peuples sont éternels.

Un couplet de l'hymne chanté dans cette solennité se terminait ainsi :

. . . .
Partagez donc avec vos frères
Le pain de la fraternité ;
Dans le sein de l'égalité
Attendez des jours plus prospères.
Amis, rassurez-vous, les rois n'auront qu'un temps ;
Paris sera toujours le tombeau des tyrans.

—La Convention avait fixé au 14 juillet 1793 la *fête de l'acceptation de l'acte constitutionnel* par les assemblées primaires. Voici le programme que David avait dressé pour cette cérémonie :

« Un détachement de cavalerie.—Tambours. — Un détachement d'infanterie. — La statue de la liberté, posée sur un brancard drapé aux couleurs nationales, et porté par des hommes robustes vêtus à la grecque. — Chaque section sera représentée par des députés choisis dans l'assemblée générale. — En avant de chaque groupe sera portée une enseigne marquée du nom et du numéro de la section.

« A la suite de la 24ᵉ section, sera porté un faisceau de piques, réunies au sommet par un cercle tricolore bordé de feuilles de chêne ; on lira sur ce cercle les mots : VILLE DE PARIS ; 48 rubans tricolores, portant chacun le nom d'une section, y seront attachés.

« Un groupe de femmes prises dans toutes les sections. Elles seront vêtues de blanc, et porteront une ceinture aux couleurs nationales ; devant elles figurera une bannière avec ces mots : *Citoyennes, donnez des enfants à la patrie ; leur bonheur est assuré.*

« L'acte constitutionnel sera soutenu par une Minerve portée par des hommes vêtus suivant le nouveau costume français ; le brancard sera entouré de vieillards tenant des enfants par la main.

« Corps de musique.—Groupe de peuple manifestant sa joie par des danses.

« Le conseil général.—Au milieu, seront portés sur un brancard drapé aux couleurs nationales, les procès-verbaux constatant le vœu des 48 sections sur

(*) Nous avons apprécié à l'art. FÉDÉRATION la portée politique de cette cérémonie, et les fautes que le prince et le gouvernement y commirent sous les yeux de tant de milliers d'hommes.

la constitution. Des hommes vêtus selon le costume proposé par David porteront le brancard ; ils seront précédés d'une bannière, avec cette inscription : *Procès-verbaux des* 48 *sections*.

« La marche sera fermée par un détachement de cavalerie. »

L'assassinat de Marat(*) empêcha la célébration de cette fête. On jugea d'ailleurs que le jour où elle devait avoir lieu avait été mal choisi ; car la journée du 14 juillet n'avait anéanti que le despotisme, et elle avait laissé subsister, ou plutôt elle avait créé la royauté constitutionnelle. Il fallait, pour la fête de la république, l'anniversaire du jour où les derniers débris de l'ancien ordre de choses avaient été renversés ; ce fut le 10 *août* que l'on choisit. Ce fut à ce jour-là que fut remise la cérémonie qui n'avait pu avoir lieu le 14 juillet.

A quatre heures, le cortége est réuni sur la place de la Bastille ; car la solennité doit commencer au lever du soleil. « La régénération de la France, dit le procès-verbal, est ainsi associée au lever de l'astre du jour, qui fait tressaillir de joie la nature entière. »

L'emplacement de la Bastille est encore couvert de ruines sur lesquelles on a gravé de courtes inscriptions qui rappellent l'histoire des victimes que les despotes ont si longtemps entassées dans cette prison. Au milieu des débris, s'élève une statue colossale de la Nature, dont les mamelles versent dans un vaste bassin deux sources d'une eau pure et abondante. C'est la *fontaine de la régénération*.

Dès que le soleil a paru, on le salue en chantant des strophes sur l'air de la *Marseillaise*. Le président de la Convention remplit une coupe de l'eau versée par la statue de la Nature, fait sur le sol des libations, en boit ensuite, puis transmet la coupe aux 87 doyens d'âge représentants des départements. Ceux-ci boivent aussi chacun à son tour.

Le cortége s'achemine alors le long des boulevards. Les sociétés populaires, sur la bannière desquelles on remarque l'œil de la surveillance, s'avancent les premières. La Convention paraît ensuite ; chacun de ses membres porte à la main un bouquet d'épis de blé et de fruits ; et autour d'eux les envoyés des assemblées primaires forment une chaîne. Liés ensemble par un cordon tricolore, ils tiennent d'une main un rameau d'olivier, de l'autre une pique. Devant l'Assemblée marchent huit députés qui portent dans une arche l'acte constitutionnel et la déclaration des droits de l'homme.

Des groupes de peuple viennent ensuite, et avec eux on voit confondus tous les fonctionnaires, le conseil exécutif, les juges, etc.

Traînés sur un plateau roulant, les élèves de l'institution des jeunes aveugles font retentir les airs de leurs chants; puis des artisans portent leurs divers instruments. Sur une charrue changée en char de triomphe, un vieillard et sa vieille épouse sont traînés par leurs enfants. Plus loin, huit chevaux blancs conduisent un char de guerre sur lequel repose l'urne cinéraire des citoyens morts pour la cause de la république. Enfin la marche est fermée par un tombereau chargé des attributs de la royauté et de l'aristocratie.

En passant au boulevard Poissonnière, le président de la Convention couronne de lauriers les héroïnes des 5 et 6 octobre, assises sur leurs canons.

La place de la Révolution est marquée pour une autre station : là, au pied de la statue de la Liberté, est un immense bûcher, où l'on entasse trône, couronne, sceptre, fleurs de lis, manteau ducal, armoiries, etc. Le président y met le feu, et au même instant des milliers d'oiseaux portant des banderoles tricolores s'élancent, et semblent annoncer que la terre est affranchie(*).

On se rend ensuite au Champ de Mars par la place des Invalides, et l'on défile devant une statue colossale représentant le peuple français, qui, d'une main, renouant le faisceau des départements, terrasse de l'autre le monstre

(*) 13 juillet 1793.

(*) Le procès-verbal ajoute en note :
« Deux colombes se sont réfugiées dans les « plis de la statue de la Liberté, et depuis ce « jour elles y ont fixé leur domicile : fidèles « à ce monument sacré, on les voit s'y retirer « tous les soirs. La superstitieuse antiquité « eût été jalouse d'un pareil augure. »

du fédéralisme et l'étouffe dans la fange.

Enfin, en passant sous un ruban tricolore auquel est suspendu un niveau, on arrive au champ même de la fédération. Là, le cortége se partage en deux colonnes qui s'allongent autour de l'autel de la Patrie. Le président et les quatre-vingt-sept doyens occupent le sommet de l'autel; les membres de la Convention et la masse des envoyés des assemblées primaires se tiennent sur les degrés. Chaque groupe de peuple vient alternativement apporter autour de l'autel les produits de son métier; puis le président recueillant les actes sur lesquels sont inscrits les votes des assemblées primaires, les dépose sur l'autel de la Patrie, et une décharge générale de l'artillerie retentit aussitôt; un peuple immense confond alors ses voix en un seul cri, et tous jurent, avec le même enthousiasme qu'au 14 juillet 1790, de défendre la constitution.

Les quatre-vingt-sept commissaires des départements remettent leurs piques au président; celui-ci en forme un faisceau, et le confie avec l'acte constitutionnel aux députés des assemblées primaires. On se sépare ensuite; une partie du cortége accompagne l'urne cinéraire dans un temple destiné à la recevoir; les autres vont déposer l'arche de la constitution dans un lieu où elle doit rester en dépôt jusqu'au lendemain, jour où elle sera rapportée dans la salle de la Convention. Des repas fraternels occupent le reste de la journée, qui se termine par une grande représentation figurant le siége et le bombardement de Lille, et la résistance héroïque de ses habitants.

Telle fut la solennité où Paris célébra la fédération de la France républicaine. Cette fois, on y vit un peuple immense parlant non plus de pardon du passé, mais de danger, de dévouement, de résolution désespérée, de grandes mesures de salut public.

A l'époque de scepticisme politique où nous vivons, quelques détails de cette fête sembleront peut-être puérils et provoqueront même le rire; mais si l'on se reporte à ces jours de dévouement et d'enthousiasme, où tous vivaient de la même existence, où tous étaient animés d'un même désir, l'unité et l'indépendance de la patrie, on reconnaîtra que c'étaient là des fêtes vraiment imposantes, vraiment nationales. Et ce qui ne permet pas d'en douter, c'est l'impression vive et puissante qu'elles produisirent alors sur tous les esprits.

Nous allons en voir une d'un autre genre. Le département et la Commune, où dominaient les Hébert, les Chaumette, les Momoro, les Clootz, enhardis à tout oser, après les scènes d'abjuration jouées, à leur instigation, à la tribune de la Convention, le 7 novembre 1793, par l'évêque Gobel et une partie de son clergé, ordonnèrent, pour le 10 du même mois (*), une fête qui devait encore surpasser par ses scandaleuses mascarades le ridicule de ces abjurations.

L'arrêté portait que l'on chanterait des hymnes patriotiques « devant la « statue de la Liberté, élevée dans la « ci-devant église métropolitaine, en lieu « et place de la ci-devant sainte Vierge. » Momoro, l'un des ordonnateurs de cette fête, en a fait, dans le deux cent quinzième numéro des *Révolutions de Paris*, une longue apologie, à laquelle nous empruntons la description de la cérémonie:

« On avait élevé, dans la ci-devant église métropolitaine, un temple d'une architecture simple, majestueuse, sur la façade duquel on lisait ces mots : *A la Philosophie*. L'entrée était ornée des bustes des philosophes qui, par les lumières qu'ils ont fait jaillir sur le monde, ont le plus contribué à l'avénement de la révolution. Le temple lui-même était élevé sur la cime d'une montagne; vers le milieu, sur un rocher, brillait le flambeau de la vérité. Toutes les autorités constituées s'étaient rendues dans ce sanctuaire; la force armée seule manquait. Un orchestre placé au pied de la montagne exécuta un hymne républicain (**), tandis que deux rangées de jeunes filles, vêtues de blanc, couronnées de chêne, et tenant chacune un flambeau à la

(*) 20 brumaire an II.

(**) L'hymne était de J. Chénier, et la musique de Gossec.

main, montaient lentement sur la montagne. La Liberté, représentée par une belle femme, sortit alors du temple de la Philosophie, et vint, sur un siége de verdure, recevoir les hommages des républicains et des républicaines; puis elle rentra dans le temple aux acclamations de tout le peuple, qui faisait éclater son enthousiasme par des chants d'allégresse, et jurait de ne jamais cesser de lui être fidèle.

« La Convention nationale n'ayant pu assister, le matin, à cette cérémonie, on la recommença le soir en sa présence. »

Après la cérémonie du matin, les acteurs et les spectateurs s'étaient rendus à la Convention. Voici dans quels termes le *Journal de Paris* rend compte de l'accueil qu'ils y reçurent : « C'est aujourd'hui que l'on peut dire que le *dimanche* a été tué par le *jour du repos :* il vient de recevoir le coup de la mort dans la ci-devant église archimétropolitaine, actuellement *temple de la Raison*. Les citoyens de Paris, après avoir enlevé de ce temple tous les attributs du catholicisme, y ont substitué les emblèmes et la statue de la *Raison;* puis ils ont reconsacré républicainement l'édifice. Cette cérémonie devait avoir lieu en présence des représentants du peuple; mais toute la séance ayant été employée par la discussion, les citoyens de Paris, en sortant du temple, sont allés au palais national, annoncer à la Convention que la *Raison* venait de recevoir son premier et solennel hommage.

« Les sections de Paris ont précédé dans la salle les magistrats et la statue de la *Raison*, lesquels y ont été ensuite introduits au bruit des tambours, au son des instruments, et aux cris mille fois répétés de *vive la république! vive la Raison! à bas le fanatisme!* Assise sur un siége orné d'une simple guirlande de feuilles de chêne, et posé sur une estrade que portaient quatre citoyens, la statue de la *Raison* est entrée dans le sanctuaire des lois, accompagnée d'une troupe de très-jeunes citoyennes vêtues en blanc et couronnées de guirlandes de roses.

« La statue de la *Raison* était représentée par une femme jeune et belle comme la Raison (*); une draperie blanche, recouverte à moitié par un manteau bleu céleste, les cheveux épars et un bonnet phrygien, composaient tous ses atours; de la main droite elle tenait une pique d'ébène. »

Après un discours de Chaumette et une motion de Chabot, qui demanda que Notre-Dame fût consacrée au nouveau culte, la *Raison*, descendue de son trône, fut conduite auprès du président (Laloi) et en reçut l'accolade; puis tout le cortége retourna au temple.

Heureusement, ces folies ne survécurent pas à la courte durée du règne de l'athéisme.

La *fête des Victoires*, plus digne de ces temps de solennité et de sentiments homériques, fut un hommage rendu *à la bravoure des quatorze armées de la république naissante*, dont chacune s'y trouvait représentée par un char rempli d'invalides et de blessés. Elle fut célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon.

Vint ensuite la fameuse *fête de l'Être suprême* (20 prairial an II, 9 juin 1794), dont l'ordonnance, aussi simple que magnifique, annonçait que le génie de David avait parfaitement conçu le caractère de la cérémonie.

« Jamais le ciel ne brilla d'un éclat plus radieux, rapporte Villatte (**), qui logeait au palais des Tuileries, et qui reçut Robespierre chez lui; la Divinité semblait tout à la fois appeler les hommes à lui rendre leurs hommages, et descendre au milieu d'eux pour les consoler de leurs malheurs... En passant dans la salle de la Liberté, je rencontrai Robespierre revêtu du costume de représentant du peuple, et tenant à la main un bouquet mélangé d'épis et de fleurs; la joie brillait pour la première fois sur sa figure... Il fut étonné du concours immense qui remplissait le jardin, où l'espérance et la gaieté rayonnaient sur tous les visages. Ses regards se portaient souvent sur ce magnifique spectacle. On le voyait plongé dans l'ivresse de l'enthousiasme. « Voilà la « plus intéressante partie de l'humanité,

(*) C'était la femme de Momoro.

(**) Dans ses Causes secrètes de la révolution du 9 thermidor, ouvrage écrit sous l'influence réactionnaire des thermidoriens

« dit-il; l'univers est ici rassemblé! « O nature! que ta puissance est su- « blime et délicieuse! comme les tyrans « doivent pâlir à l'idée de cette fête! »

Au lever du soleil, dit Dulaure dans ses *Esquisses de la révolution*, une musique militaire, des salves d'artillerie annoncèrent la solennité; des drapeaux tricolores, des guirlandes de fleurs ou de verdure ornaient les façades de toutes les maisons. Les groupes se forment; les hommes tiennent en main des branches de chêne, les femmes des bouquets de fleurs.

Des colonnes d'hommes, de femmes et d'enfants, parties des différentes sections, se rendent au *jardin national*. Bientôt les membres de la Convention, précédés d'un corps nombreux de musique, sortent du palais des séances, et prennent place sur un vaste amphithéâtre adossé au pavillon du centre. Robespierre, récemment nommé président de l'Assemblée, monte alors à la tribune, et y prononce une variante de son magnifique discours *sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains*, discours qu'il avait lu l'avant-veille à la Convention au milieu des applaudissements de tous ses collègues, et qui avait tellement excité l'admiration de la Harpe, que celui-ci écrivit à son auteur une lettre de félicitation (*).

Une symphonie religieuse se fit ensuite entendre, et Robespierre s'avança, armé d'une torche, jusqu'au bassin circulaire situé dans le parterre, en face de l'entrée du palais; on y avait élevé une sorte de pyramide, entourée des figures allégoriques de l'Athéisme, de l'Ambition, de l'Égoïsme, de la Fausse simplicité, qui, à travers les haillons de la misère, laissaient apercevoir les décorations et les ornements des esclaves de la royauté.

Arrivé à ce groupe, Robespierre y mit le feu avec la torche; tous ces emblèmes, toutes ces figures des passions et des vices de l'humanité disparurent, et de l'épaisse fumée qui enveloppait les groupes, on vit sortir, saluée d'applaudissements unanimes, la statue de la Sagesse.

(*) On sait que la Harpe ne s'enthousiasmait pas facilement.

Robespierre remonta alors de nouveau à la tribune, et adressa au peuple une seconde harangue, qu'il termina en ces termes :

« Français, vous combattez des rois, « vous êtes dignes d'honorer la Divinité. « Être des êtres, auteur de la nature, « nous n'avons point à t'adresser d'in- « justes prières : tu connais les créatures « sorties de ta main; leurs besoins n'é- « chappent pas plus à tes regards que « leurs plus secrètes pensées; la haine « de la mauvaise foi et du despotisme « brûle dans nos cœurs avec l'amour de « la justice et de la patrie. Notre sang « coule pour l'humanité; voilà notre « prière, voilà le culte que nous t'of- « frons. »

La cérémonie terminée aux Tuileries, les membres de la Convention, suivis du peuple partagé en deux colonnes, se dirigèrent vers le champ de Mars, nommé alors le *champ de la Réunion*. Au milieu d'eux s'avançait, traîné par quatre taureaux, un char de forme antique rempli d'instruments de culture, de fruits, de feuillages et de fleurs. Au centre du champ s'élevait une montagne d'un bel effet; sur la cime, couronnée par un chêne, se placèrent les membres de la Convention nationale, et plus bas s'établirent les musiciens, puis 2,400 individus de tout sexe et de tout âge, choisis par les quarante-huit sections de Paris. On chanta des hymnes composés par Chénier et Desorgues, et mis en musique par Méhul, Chérubini, Lesueur, Gossec; puis, après ces chants, entremêlés de symphonies, de roulements de tambours et de décharges d'artillerie, de jeunes républicains, l'épée nue à la main, vinrent jurer devant les vieillards de vaincre et de mourir pour la liberté et la patrie.

Enfin, le cortége retourna au palais national, et la fête fut terminée par des farandoles, des danses et des repas fraternels dans les rues et sur les places publiques.

Le décret qui avait institué la fête de l'Être suprême, contenait les dispositions suivantes :

« *Article* 4. Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être.

« 5. Elles emprunteront leurs noms

des événements glorieux de notre révolution, des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, des plus grands bienfaits de la nature.

« 6. La république française célébrera tous les ans les fêtes du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier 1793 (*), du 31 mai 1793.

« 7. Elle célébrera aux jours de décadis les fêtes dont l'énumération suit :

« A l'Être suprême et à la Nature. — Au Genre humain. — Au Peuple français. — Aux Bienfaiteurs de l'humanité. — Aux Martyrs de la liberté. — A la Liberté et à l'Égalité. — A la République. — A la Liberté du monde. — A l'Amour de la patrie. — A la Haine des tyrans et des traîtres. — A la Vérité. — A la Justice. — A la Pudeur. — A la Gloire et à l'Immortalité. — A l'Amitié. — A la Frugalité. — Au Courage. — A la Bonne foi. — A l'Héroïsme. — Au désintéressement. — Au Stoïcisme. — A l'Amour. — A la Foi conjugale. — A l'Amour paternel. — A la Tendresse maternelle. — A la Piété filiale. — A l'Enfance. — A la Jeunesse. — A l'Age viril. — A la Vieillesse. — Au Malheur. — A l'Agriculture. — A l'Industrie. — A nos Aïeux. — A la Postérité. — Au Bonheur.

« 8. Les comités de salut public et d'instruction publique seront chargés de présenter un plan d'organisation de ces fêtes.

« 9. La Convention appelle tous les talents dignes de servir la cause de l'humanité, à l'honneur de concourir à leur établissement par des hymnes et des chants civiques, et par tous les moyens qui peuvent contribuer à leur embellissement et à leur utilité, etc. »

C'étaient Robespierre et ses amis qui avaient fait décréter l'établissement de la fête de l'Être suprême. Nous avons dit avec quel enthousiasme avait été accueilli, après les saturnales des hébertistes, ce premier retour vers les idées morales et religieuses. Mais Robespierre comptait dans la Convention autant d'ennemis qu'il y avait d'hommes intéressés à ce qu'on ne réprimât pas les horribles excès de la terreur. Ils virent avec une joie secrète Robespierre accepter le premier rôle dans cette fête nationale et populaire; ils profitèrent de cette occasion pour l'accuser hautement d'aspirer à la dictature, et leurs accusations ne furent que trop bien entendues : deux mois après eut lieu la révolution du 9 thermidor, qui entraîna le gouvernement dans une voix réactionnaire, et livra bientôt après la France au Directoire.

(*) Déjà cette époque avait été célébrée une fois, en vertu d'un décret rendu le jour même du premier anniversaire, 2 pluviôse an II.

Ce gouvernement se crut cependant obligé de célébrer encore quelquefois de grandes solennités pour ramener à lui l'opinion publique, et réchauffer l'enthousiasme populaire qui s'éteignait de jour en jour davantage. Pendant la fête de *la Jeunesse* (germinal an IV), on invita les jeunes gens de seize ans à prendre les armes pour défendre la patrie. Le général Bonaparte venait d'envoyer à Paris vingt et un drapeaux conquis par l'armée d'Italie. Le Directoire profita de cette circonstance pour ordonner une fête destinée à célébrer les *victoires* remportées par les armées de la république.

Cette fête avait été proposée par Carnot; elle eut lieu le jour même où Bonaparte fit son entrée triomphante à Milan (*). En voici le programme :

« A dix heures précises du matin, une salve d'artillerie annoncera la fête; elle commencera à midi, et sera célébrée dans le *champ de la Réunion*.

« Au centre de ce champ sera placée la statue de la Liberté, assise sur divers trophées d'armes, s'appuyant d'une main sur la Charte constitutionnelle, tenant de l'autre une baguette surmontée du bonnet de Guillaume Tell.

« La plate-forme sur laquelle sera placée cette statue sera décorée, dans son pourtour, de quatorze arbres, où les trophées et drapeaux des quatorze armées seront attachés; des boucliers, suspendus à ces arbres, porteront les noms de ces quatorze armées. Les intervalles seront remplis par des enseignes militaires, liées ensemble par des guirlandes de fleurs.

« Les membres du Directoire exécutif seront placés en avant de la statue de la Liberté; il y aura sur un autel des

(*) 10 prairial an IV (29 mai 1796.)

couronnes de chêne et de laurier, qu'ils distribueront au nom de la patrie reconnaissante.

« Du moment où le Directoire, précédé de sa garde et accompagné des ministres, sera rendu à sa place, la garde nationale en activité, divisée en quatorze corps représentant les quatorze armées, et portant chacun un drapeau distinctif, commencera les évolutions.

« A chacun de ces corps sera adjoint un certain nombre de vétérans, invalides ou soldats blessés. Ceux-ci, conduits par des officiers et accompagnés du drapeau de leur armée respective, monteront vers le Directoire, qui couronnera les drapeaux. Des symphonies, des chants civiques (*) et des décharges d'artillerie, précéderont, accompagneront et suivront la cérémonie. »

Tout fut disposé d'après ce programme. Carnot prononça un discours, et, après la cérémonie, commencèrent des danses qui se prolongèrent sans interruption le reste de la journée.

Le 21 *janvier* restait toujours une des principales fêtes commémoratives. Ce jour-là, toutes les autorités supérieures renouvelaient le serment de haine à la royauté. Dans le temple de la Victoire, on lisait alors des inscriptions pareilles à celle-ci :

> Si, *dans la république*, il se trouvait un traître,
> Qui regrettât les rois ou qui voulût un maître,
> Que le perfide meure au milieu des tourments!
> (Voltaire, *Brutus*).

Le 10 messidor an VI, la plus utile profession de l'homme en société, *l'agriculture*, reçut les hommages du peuple, comme *les vertus de Marc-Aurèle, l'héroïsme de Guillaume Tell, la bienfaisance de Vincent de Paul, les bons ménages*, etc., etc.

Le 11 pluviôse an VI (1er février 1798), une loi ordonna que l'on célébrerait chaque année, le 30 ventôse (20 mars), une *fête de la Souveraineté du peuple*; mais certains plaisants la surnommèrent la fête *des saints Innocents*.

Ces solennités n'étaient plus l'expression d'une pensée commune, d'un sentiment sincère dans les gouvernants ; elles ne consistaient plus qu'en pompes aussi vaines, aussi froides que mensongères. Cependant l'anniversaire du 14 juillet, qui fut célébré en 1800, reparut encore une fois avec tous les caractères de fête nationale qu'il semblait avoir perdus depuis nos malheurs. Le temple de Mars, où les plus vieux des défenseurs de la patrie étaient placés près du premier consul, fut le théâtre d'une cérémonie imposante. Après une touchante revue des invalides, passée par Bonaparte, le cortége se rendit au Champ de Mars que remplissaient les troupes. Les drapeaux ennemis furent présentés au peuple par le ministre de la guerre; et Bonaparte promit pour le 1er vendémiaire, anniversaire de la fondation de la république, ou la paix, ou de nouvelles victoires; le peuple entier lui répondit par d'unanimes acclamations.

Sous le consulat, on célébra encore plusieurs fêtes nationales; telles furent : la *fête en l'honneur de Las Casas*, au temple de la Victoire (Saint-Sulpice, le 28 août 1800); la *fête de la fondation de la république* (le 23 septembre 1801); la *fête pour la paix générale* (le 9 novembre 1801), etc., etc.

Mais ces pompes ne tardèrent pas à dégénérer; et elles furent tout à fait abrogées sous l'Empire. Alors, on ne trouva rien de mieux, pour amuser le peuple, que les honteuses distributions de comestibles qu'on lui jetait comme à un chien avide; les bals, les théâtres publics, les feux d'artifice, les mâts de cocagne, etc., etc. On afferma à Paris les réjouissances publiques, comme la boue, le pavé et les lanternes. Ces traditions furent continuées par les Bourbons jusqu'à la révolution de 1830. Quant au gouvernement actuel, sans donner à ses fêtes un caractère plus national, il a su du moins en faire disparaître les plus ignobles accessoires.

Toutefois, si les gouvernements ne cherchent plus à parler, dans des solennités imposantes, au cœur et à l'imagination des citoyens, à exciter en eux les passions nobles et généreuses, le peuple sait encore être grand, lorsque l'objet de la fête est vraiment grand, ou lorsqu'il lui est permis d'agir suivant

(*) Ces hymnes à la victoire étaient de Coupigny, Flins, Lebrun, Chénier, la Chabeaussière pour les paroles, et de Catel, Gossec, Chérubini et L. Jadin, pour la musique.

son inspiration. Ainsi, quoiqu'on fût aux jours les plus froids de décembre, nous avons vu le cercueil de Napoléon (*) rentrant dans Paris, passer sous l'arc de triomphe de l'Étoile, salué des plus vifs transports de l'enthousiasme populaire. Les inaugurations industrielles, les tributs d'hommages payés aux grands hommes par les villes qui les ont vus naître, lors de l'érection des statues qu'elles leur consacrent, sont encore de belles manifestations, un puissant appel à la reconnaissance et au dévouement, ces deux leviers à l'aide desquels les anciennes républiques ont fait de si grandes choses.

Une cérémonie qui a prouvé récemment encore avec quelle élévation de sentiment les populations peuvent organiser une fête publique, c'est celle par laquelle Strasbourg, les 24, 25 et 26 juin 1840, a célébré la découverte de *Gutenberg* et inauguré le monument consacré à la mémoire de cet homme justement célèbre. Ce qui s'est passé pendant ces trois jours réveillera éternellement dans la mémoire de ceux qui en ont été témoins l'image des fêtes antiques. « C'était un magnifique spectacle! une grande ville, une grande province faisant un appel à toute l'Europe intelligente, et s'unissant de la ferveur d'un immense concours de spectateurs, pour rendre un hommage réfléchi à la royauté du génie, pour revendiquer, au nom de la France, l'imprimerie comme son bien, Gutenberg comme son hôte (**)! »

Le premier jour se forma une belle et noble procession, où, derrière le drapeau national et le vieil étendard de la république de Strasbourg, marchaient tous les fonctionnaires publics, puis les députations des communes, des arts et metiers, les Polonais réfugiés, les députations étrangères, chaque corps se distinguant par ses bannières. On traversa la ville, tapissée de fleurs depuis le pavé jusqu'aux toits des maisons; on arriva sur la place, où, au pied de la statue, des ouvriers imprimeurs fondaient des caractères, composaient, éprouvaient, imprimaient les couplets d'un hymne que la ville entière allait entonner. L'œuvre de David fut inaugurée, et saluée par le canon, les cloches, les applaudissements et les chants de cent mille spectateurs. Le soir, la ville entière fut illuminée.

Le lendemain, Strasbourg offrit un spectacle non moins admirable : le cortége industriel, exclusivement préparé par les magistrats municipaux, par les citoyens eux-mêmes. Toutes les vieilles corporations des métiers défilèrent en costume solennel à travers les rues, chacune portant sa bannière, ses instruments et ses chefs-d'œuvre, entourés de jeunes filles, d'enfants, de jeunes ouvriers: les maréchaux traînant sur un char à six chevaux une forge en pleine activité; les jardiniers accompagnant des voitures pleines de jeunes filles et de fleurs, et un dernier char, vert et fleuri comme les autres, plein de vieux jardiniers; les menuisiers avec un bahut sculpté, et des meubles de toutes formes; les tonneliers dansant le vieux quadrille des cerceaux; les bouchers conduisant deux bœufs aux cornes dorées; les relieurs portant des livres de tous les formats, et de ce nombre la première Bible de Strasbourg, imprimée en 1466 par J. Meutelin; les imprimeurs entourant un char magnifique que traînent huit chevaux empanachés, et sur lequel est une presse en activité, etc., etc.; enfin, pour couronnement du cortége, une immense cavalcade de laboureurs dans leur beau costume noir; douze voitures décorées de branchages et de fleurs, remplies de femmes assises, dans les costumes pittoresques du pays; au milieu de ce long convoi, une femme à pied portant le drapeau national, honneur rendu à ces jours héroïques de 1814, où les femmes de l'Alsace s'armèrent pour repousser l'étranger, parce que les hommes étaient tous soldats ou morts.

Un publiciste, membre de l'Institut, écrivait, après avoir vu cette noble solennité : « Le peuple est un grand artiste; cette fête de Strasbourg doit réconcilier avec les fêtes; c'est la chose la plus extraordinairement belle, gracieuse, originale qu'on ait jamais vue. C'est un modèle à suivre; espérons qu'on le suivra. »

Là, du reste, finirent les solennités populaires. Un banquet officiel termina

(*) Voyez Funérailles.
(**) Voyez la relation de M. Aug. Luchet.

cette journée. La troisième fut remplie par une exposition industrielle et typographique. Ces fêtes, si fécondes en graves et touchantes émotions, avaient été célébrées par une population vraiment capable d'apprécier la puissance et la grandeur de l'idée qui les dominait. « Il est beau, dans un temps d'é« goïsme et d'intérêts matériels, de ré« veiller au cœur des peuples le feu sacré « de l'enthousiasme et de la reconnais« sance; il est beau de tourner le front « des hommes vers les cieux, et de leur « rappeler, par un noble symbole, leurs « droits et leurs devoirs (*). »

§ 4. *Fêtes religieuses.*

Avant la révolution de 1789, on comptait en France quatre-vingt-deux jours de dimanche et de fêtes d'obligation. Depuis les temps les plus reculés, jusqu'aux siècles de la réforme et de la philosophie moderne, ces solennités avaient été encore plus nombreuses, et le peuple les observait strictement, soit de bon gré, soit parce que le législateur avait prêté son appui à l'Église (voyez DIMANCHE). Mais quand la foi vint à se refroidir, le pouvoir séculier lui-même sentit combien cette multiplicité de fêtes entraînait d'inconvénients; combien elle nuisait à la majesté de la religion, aux intérêts publics. Sous Louis XIV même, dans un temps où la Fontaine disait :

> Le mal est que dans l'an s'entremêlent des jours
> Qu'il faut chômer : on nous ruine en fêtes,

le gouvernement exécuta dans cette matière délicate quelques faibles réformes. En 1666, pendant qu'on bâtissait le Louvre, Colbert mit tout en œuvre pour hâter les travaux dont il était pressé de faire jouir le roi. La défense faite aux propriétaires de Paris de bâtir sans la permission du roi ne laissant pas encore assez d'ouvriers disponibles, le ministre eut recours à un nouveau moyen pour qu'ils pussent lui donner plus de temps. Il obtint de l'archevêque de Paris la suppression de plusieurs fêtes. Aussitôt les plaisants imaginèrent sur cet événement de nombreuses complaintes en prose et en vers. « La fête de *sainte Catherine*, disait l'un, a été supprimée parce que cette sainte avait des rapports avec les religieuses de Port-Royal. » On a retranché, disait un autre,

> *Sainte Anne et sainte Madeleine,*
> *Saint Marc, saint Luc, saint Roch, sainte Croix, saint Thomas;*
> Les saints *Barthélemy, Barnabé, Mathias,*
> Tous trois de l'ordre des apôtres;
> *Saint Joseph, saint Michel* avec *saint Nicolas :*
> Les *Innocents*, comme les autres,
> Tous ensemble ont sauté le pas, etc. (*).

Au mois de février 1778, des lettres patentes du roi, enregistrées au parlement, supprimèrent encore *treize fêtes* dans le diocèse de Paris. Ce furent autant de jours rendus aux travaux et à l'industrie. On vit alors, comme sous Louis XIV, paraître de nombreux couplets, où les saints répudiés étaient censés exhaler leurs plaintes (**). Enfin, accomplissant une mesure devenue indispensable, le dernier concordat ne conserva que quatre fêtes d'obligation en dehors des dimanches : l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint et Noël. A peine les fêtes patronales, que le commerce et l'industrie ont intérêt à maintenir, survivent-elles aujourd'hui, dans nos campagnes, aux révolutions. Aussi les hommes qui envisagent toujours du côté poétique et noble les us et coutumes des âges passés, ont-ils lieu d'exprimer sur ces suppressions de profonds regrets. Nul ne saurait les rendre avec autant d'éloquence que l'auteur du *Génie du christianisme :* « Il n'en est pas, dit-il, des fêtes chrétiennes comme des cérémonies du paganisme; on n'y traîne pas en triomphe un bœuf-dieu, un bouc sacré; on n'est pas obligé, sous peine d'être mis en prison, d'adorer un chat ou un crocodile, ou de se rouler ivre dans les rues, en commettant toutes sortes d'abominations pour Vénus, Flore ou Bacchus; dans nos solennités, tout est essentiellement moral. » Malheureusement, ici, pour peu que le lecteur sache quels furent les mœurs et les usages de l'Église jusqu'au

(*) Discours de M. Blanqui pendant le banquet.

(*) Voyez Dulaure, Histoire de Paris, t. VI, p. 434.

(*) Mémoires secrets de Bachaumont, t. XI, an 19, mars 1778.

dix-septième et au dix-huitième siècle, il restreindra ce jugement aux fêtes religieuses des temps modernes; il se rappellera ces ignobles parades qui, dans plusieurs églises, souillèrent longtemps les cérémonies du culte, et dont nous avons ailleurs cité plusieurs exemples (voyez § 1 et Fous [fête des]); il se représentera ces *processions* si souvent scandaleuses, presque toujours contraires à une véritable dévotion et au principe de la liberté des cultes; ces solennités où intervenaient publiquement les représentants de l'autorité, comme si la religion ne pouvait se passer du secours de la force armée. Ces restrictions posées, il pourra se laisser aller au charme de l'éloquent écrivain, lorsqu'il s'écrie :

« Quelle est la solennité païenne qu'on peut opposer à la fête où nous célébrons le nom du Seigneur? Aussitôt que l'aurore a annoncé la fête du roi du monde, les maisons se couvrent de tapisseries de laine et de soie, les rues se jonchent de fleurs, et les cloches appellent au temple la foule des fidèles... Le pontife de la fête apparaît dans le lointain; ses mains soutiennent la radieuse Eucharistie, qui se montre sous un dais à l'extrémité de la pompe, comme on voit quelquefois le soleil briller sous un nuage d'or, au bout d'une avenue illuminée de ses feux, etc.

« Les solennités du christianisme sont coordonnées d'une manière admirable aux scènes de la nature. La fête du Créateur arrive au moment où la terre et le ciel déclarent sa puissance, où les bois et les champs fourmillent de générations nouvelles... La chute des feuilles, au contraire, amène la fête des morts pour l'homme, qui tombe comme les feuilles des bois. Au printemps, l'Église déploie dans nos hameaux une autre pompe. La Fête-Dieu convient aux splendeurs des cours, les Rogations (*) aux naïvetés du village.

« Quelle succession de jours heureux! Noël, le premier jour de l'an, la fête des mages, les plaisirs qui précèdent la pénitence. En ce temps-là, les fermiers renouvelaient leur bail, les ouvriers recevaient leur payement; c'était le moment des mariages, des présents, des charités, des visites; les corps de métiers, les confréries, les prévôtés, les cours de justice, les universités, les mairies s'assemblaient selon des usages gaulois et de vieilles cérémonies, etc. »

(*) Voyez Gargouille.

Il faut le dire en terminant, l'homme civilisé positif du dix-neuvième siècle ne retrouve plus guère ni dans les solennités publiques, ni dans les cérémonies religieuses des émotions de fête. Ce sont là pour lui des représentations théâtrales plus ou moins imposantes, auxquelles il assiste trop souvent sans conviction et par désœuvrement. Jusqu'à ce que les gouvernements et la religion aient réveillé en lui la foi et l'enthousiasme, il n'y aura plus pour lui de véritables fêtes que les fêtes de famille.

Feu (administr.). — Sous l'ancienne monarchie, les paroisses ou communautés de presque toutes les provinces étaient divisées par *feux*. Assez généralement ce nom désignait un ménage ou une famille; une paroisse affouagée ou soumise au *fouage* (voyez ce mot), à raison de cent feux, était censée contenir cent familles. Mais il y avait plusieurs provinces où le mot feu n'avait pas cette acception; ainsi, en Dauphiné, on entendait par là une étendue quelconque de terrain, ou des bâtiments, produisant 2,400 livres de revenu annuel. Dans la généralité de Provence, un feu était aussi une certaine étendue de terrain, d'un produit assez élevé pour supporter l'imposition d'une certaine somme. Ordinairement la valeur d'un feu était estimée 50,000 livres; cette dénomination ne s'appliquait d'ailleurs, dans cette province, qu'aux biens roturiers; les biens nobles étaient divisés en *florins*.

On donnait une acception semblable au mot feu dans une partie de la généralité d'Auch, dans tout le Béarn et la Navarre, dans la généralité de Montauban et dans la Bretagne.

Voici, d'après le Dictionnaire des Gaules et de la France par Expilly, le *dénombrement des communautés affouagées, des feux et des familles du royaume, par généralités et départements*, en 1764 :

Généralités et départements.	Communautés affouagées.	Feux.	Familles.
Paris (généralité).	2,103...	209,670.	209,670.
Paris (ville)....	1..	145,000.	145,000.
Alençon.........	1,290...	132,177.	132,177.
Amiens..........	1,451...	126,308.	126,308.
Auch et Pau ...	2,594...	80,888.	174,364.
Bordeaux.......	2,096...	261,682.	261,681.
Bourges	724...	68,510.	83,032.
Bourgogne....	2,432...	144,203.	144,203.
Bretagne.......	1,445...	32,427.	316,850.
Caen	1,236...	156,705.	156,705.
Châlons........	2,252...	172,085.	172,085.
Dauphiné	1,010...	4,785.	139,407.
Flandre........	506...	82,195.	82,195
Artois.........	785...	44,662.	44,662.
Franche-Comté..	1,957...	150,000.	150,000.
Limoges	907...	114,296.	114,296.
Lyon	739...	126,252.	126,252.
Maubeuge ou.. Hainaut	232...	20,048.	20,048.
Metz	862...	40,266.	40,266.
Mautauban.....	1,004...	7,311.	150.000.
Montpellier.....	1,582...	192,435.	192,435.
Moulins........	1,218...	80,700.	80,700
Orléans........	1,153...	137,064.	137,064.
Perpignan......	317...	39,003.	39,003.
Poitiers........	1,008...	160,021.	160,021.
Provence..	695...	3,316.	219,186.
Riom ou..... Auvergne.....	932...	145,152.	145,152.
Rochelle (la)....	728...	106,411.	106,411.
Rouen	1,865...	168,791.	168,791.
Soissons........	1,109...	92,587.	92,587.
Strasbourg ou Alsace.......	1,052...	61,784.	61,784.
Toulouse.......	1,130...	121,164.	121,164.
Tours	1,575...	268,225.	268,225.
Dombes........	225...	5,076.	5,076.
Lorraine et Bar.	....	....	....
Totaux :	40,226...	3,701,088.	4.591,977.

Feuardent (François), moine célèbre par son zèle fougueux pour la ligue, naquit à Coutances en 1539, et sacrifia, pour entrer chez les cordeliers, ses prétentions à un riche héritage. S'étant fait recevoir docteur à l'université de Paris, en 1576, il se mit à parcourir les principales villes de France, pour combattre les hérétiques et enseigner la foi par la prédication et la controverse. *Ex cathedra docens, ex rostris assidue concionatus*, tour à tour professeur et orateur, il se signala surtout par son zèle contre les calvinistes, qu'il attaqua, dit Moréri qui veut faire le plaisant, d'une manière qui a beaucoup de rapport avec son nom.

Sa parole était vive et colorée. *Verbum sicut facula ardebat*, dit Bail. C'en était assez pour réussir dans ces temps de luttes et de passions : il se jeta à corps perdu dans le parti de la ligue, et devint un des plus infatigables *cornets de sédition* parmi les prédicateurs qui alors mirent *le feu à la teste et le fer aux mains* de leurs auditeurs. Il figura avec Guincestre dans le nombre des prédicateurs qui obtinrent de la faculté de théologie un décret déclarant Henri III déchu du trône, et autorisant la prise d'armes. Il déclama ensuite contre Henri IV avec non moins de fanatisme, et prédit au peuple que le Béarnais serait positivement frappé du tonnerre, qu'il ne s'en fallait plus inquiéter. Les mœurs du prétendant excitaient son indignation, et il les stigmatisa dans des termes que la plume hardie de l'Estoile pouvait seule reproduire.

Le chef même de la ligue n'était pas à l'abri des attaques du cordelier, quand celui-ci le croyait auteur de quelque mesure contraire aux intérêts du parti. Il y a plus : à l'époque où la ligue commença à perdre ses chances, le bruit se répandit que Feuardent « préparoit quelque petit cousteau de jacobin pour « Mayenne (*). » Car le lieutenant général était un grand obstacle aux projets de l'Espagne, dont le moine, occupé depuis quelque temps « à meilleure affaire que de prescher, » s'était fait un des agents les plus actifs.

Cependant, quand Henri IV eut triomphé, Feuardent fit comme Guincestre et tant d'autres de ses collègues : il tourna au royalisme, à la politique pacifique. Ses liaisons avec le cardinal d'Ossat étaient un acheminement à la faveur; et le roi oublia si bien le passé, qu'il le vanta en pleine cour, et lui octroya une pension.

Feuardent mourut à Paris, le 1er janvier 1610. Il avait ajouté à sa réputation oratoire par plusieurs travaux érudits, par une édition annotée de saint Irénée, Paris, 1576, in-fol., par des commentaires sur l'Écriture, et surtout par de fougueux ouvrages de controverse, dont on peut juger d'après leurs seuls titres. Ainsi ce sont les *Entremangeries ministrales, c'est-à-dire, contradictions, injures, condamnations et exécrations mutuelles des ministres et prédicants de ce siècle*, etc., Caen, 1601; Paris, 1604; c'est

(*) L'Estoile, Journal de Henri IV, p. 143 A, 148 B.

la *Theomachia Calvinistica*, etc. (*).

FEUCHT (combat de). Voyez FISCHBACK.

FEUDATAIRE. C'est ainsi que l'on désignait celui qui tenait en fief (voyez ce mot) un bien, une terre, etc.

FEU DE LA SAINT-JEAN. Voyez FÊTES et BRANDONS.

FEU GRÉGEOIS. Rien de plus célèbre dans la pyrotechnie du moyen âge que le feu grégeois, projectile terrible, qui, suivant Lebeau, « brûlait dans l'eau.... dévorait tout; ni les pierres, ni le fer même, ajoute le même historien, ne résistaient à son activité. Lorsqu'on se servait d'arbalètes ou de balistes, on en jetait une prodigieuse quantité, qui, traversant l'air avec la splendeur de l'éclair et le bruit du tonnerre, embrasait, avec une horrible explosion, des *bataillons*, des *édifices entiers*, des *navires* (**). »

« Adroitement lancé, dit M. Michaud, ce feu dévorait les vaisseaux, *les soldats et leurs armes;* semblable à la foudre du ciel, rien ne pouvait arrêter son explosion et ses ravages. Les flots de la mer, loin de l'éteindre, ne faisaient que redoubler son activité (***). »

« Les chrétiens, dit M. Michelet (****), souffraient horriblement des feux grégeois que leur lançaient les Sarrasins, et qui les brûlaient *sans remède, enfermés dans leurs armures.* »

Telle est la description que les historiens *modernes* (*****) ont faite du feu grégeois. Tous s'accordent à admettre, 1° que ce feu était inextinguible; 2° que ses effets étaient extrêmement redoutables; 3° que le secret de sa préparation s'est perdu. Nous allons voir que les historiens *contemporains* de l'usage de ce projectile en avaient une tout autre idée, et démontrer, au moyen de leurs récits, qu'il n'y a rien de vrai dans aucun des trois points que nous venons d'énumérer. Mais auparavant, faisons en peu de mots l'histoire du feu grégeois, et mentionnons les occasions où les Français eurent à combattre des ennemis armés de ce nouveau moyen de destruction.

Histoire du feu grégeois.

Que signifie d'abord le nom de *grégeois*, que l'on a donné à ce feu? Si l'on ouvre Joinville et les autres historiens du treizième siècle, on y verra que *grégeois, grégois, grieux, grifons*, etc., étaient alors synonymes, et servaient indifféremment alors à désigner les Grecs du Bas-Empire. *Feu grégeois* et *feu grec* sont donc étymologiquement la même chose. C'est qu'en effet, les Grecs furent le premier peuple qui fit usage de ce feu. Suivant Théophane, Constantin Porphyrogénète, et les autres historiens byzantins, ce fut lors du siége de Constantinople par les Arabes, vers la cinquième année du règne de Constantin Pogonat, c'est-à-dire, vers l'an 673 de notre ère, que Callinicus, architecte d'Héliopolis, porta aux Grecs le feu grégeois, dont ceux-ci le regardèrent comme inventeur. Grâce à cette découverte, ajoutent les mêmes écrivains, la flotte arabe fut incendiée et détruite à Cyzique.

Les empereurs comprirent bientôt l'importance de ce projectile, dont la préparation fut mise par Constantin Porphyrogénète au rang des secrets d'État. Les successeurs de ce prince gardèrent scrupuleusement ce secret, et il demeura au pouvoir des Grecs jusqu'au temps de la prise de Constantinople par les Latins. C'est quatorze ans après cet événement, au siége de Damiette, en 1218, que les Sarrasins firent pour la *première fois* usage du feu grégeois. Nous disons pour la première fois, contrairement à l'opinion généralement admise jusqu'à présent; mais on ne peut concevoir aucun doute à cet égard, d'après le silence formel de tous

(*) Voy. sur Feuardent : Wadding, *Script. ordin. min.*, 1650, in-f°, p. 115; Biblioth. de Duverdier, au mot *François;* Bail, *Sapientia foris prædicans,* t. III, p. 478; les dictionnaires de Bayle et de Moréri; les Lettres de Pasquier, t. II, p. 456; Nicéron, t. XXXIX.

(**) Lebeau, Histoire du Bas-Empire, t. XIII, p. 103.

(***) Histoire des croisades, 1828, t. III, p. 223.

(****) Histoire de France, t. II, p. 517.

(*****) Nous n'avons cité que Lebeau et MM. Michaud et Michelet; nous aurions pu citer tous les auteurs qui, *dans les temps modernes*, ont parlé de ce projectile incendiaire; car tous sont d'accord sur ce point.

les chroniqueurs, témoins oculaires des premières croisades, et d'après la description des projectiles incendiaires employés alors par les Sarrasins, projectiles qui, d'un côté, diffèrent complétement du feu grégeois tel que l'ont décrit les historiens byzantins et Joinville, et, de l'autre, offrent l'identité la plus parfaite avec les feux de guerre employés de toute antiquité et dans tous les pays.

Plus d'une fois, les rois de l'Occident implorèrent et obtinrent le secours de navires grecs munis de feu grégeois. Ce feu, dont l'invention était un progrès réel dans l'art militaire, avait acquis en peu de temps une grande renommée. Toutefois, il est bon d'observer qu'en France, principalement, son nom devint synonyme de tout projectile et de tout moyen incendiaire.

Quant aux Grecs, ils avaient donné à ce feu différents noms, dont voici les principaux : *feu maritime, feu liquide, feu d'artifice*, *feu mède*, etc. Le feu grégeois devait à son emploi fréquent sur mer le premier de ces noms ; le second était le plus usité de tous.

Les historiens byzantins, qui sont à peu près, avec Joinville, les seules autorités que l'on puisse consulter sur ce projectile, en décrivent trois espèces distinctes, que nous allons définir en employant leurs propres expressions :

1° *Feu lancé au moyen de tubes* (*). C'était un tuyau de roseau où l'on avait entassé certaines matières. Pour s'en servir, on le plaçait dans un tube d'airain ; on mettait le feu à l'une de ses extrémités, et alors, précédé de tonnerre et de fumée, il s'élevait *par sa nature* dans les airs, *comme un météore brûleur*, et atteignait le but vers lequel on le dirigeait. Un seul homme suffisait pour son service, qui était simple et facile.

2° *Tubes de main*. Ces tubes, de moindre dimension, avaient été inventés sous le règne de Léon VI. Ils étaient remplis de feu d'artifice. Les soldats les cachaient sous leurs boucliers, et les lançaient au visage des ennemis.

(*) C'est à tort que quelques écrivains, après avoir rendu le mot grec σίφων par *siphon*, en ont conclu que le feu grégeois se lançait au moyen de pompes foulantes. Il faut sans aucun doute traduire avec du Cange par *tube*.

3° *Pots remplis de feu d'artifice*. C'étaient des pots fermés où dormait le feu, qui éclatait subitement en éclairs et embrasait les objets qu'il atteignait.

Effets réels du feu grégeois.

Dans les batailles, le feu grégeois ne fut jamais employé que comme un simple épouvantail. C'est ce qui ressort évidemment des récits des historiens byzantins. En effet, pour ne citer qu'un de ces récits, il y a loin de ce projectile, qu'on jetait, ainsi que le rapporte Anne Comnène, en racontant un combat entre les Grecs et les Normands, au visage des ennemis, et qui, leur brûlant la barbe et le visage, les forçait à prendre la fuite ; il y a loin, disons-nous, de ce projectile à ce feu qui, suivant Lebeau, dévorait des bataillons, des édifices tout entiers. Spécialement destiné à incendier des navires, des tours, et des machines en bois, il était peu redoutable pour les hommes eux-mêmes. Cette vérité ressort clairement du récit suivant de Joinville, récit que, nous ne savons pourquoi, l'on cite toujours comme une peinture effrayante des ravages produits par le feu grégeois : « Un soir, dit-il, avint là où nous guietions les chas-chastiaux de nuit, que il (les Sarrasins) nous avièrent un engin que l'on appele perrière, ce que il n'avoient encore fait, et mistrent le feu grégoiz en la fonde de l'engin.... Le premier cop que il getèrent, vint entre nos deux chas-chastelz, et chaï en la place devant nous que l'ost avoit fait pour boucher le fleuve. Nes esteigneurs furent appareillé pour estraindre le feu. La manière du feu grégoiz estoit tele, que il venoit bien devant aussi gros comme un tonnel de verjus, et la queue du feu, qui partoit de li, estoit bien aussi grant comme un grant glaive ; il fesoit tele noise au venir, que il sembloit que ce feust la foudre du ciel ; il sembloit un dragon qui volast par l'air, tant getoit grant clarté, que l'on veoit parmi l'ost comme se il feust jour pour la grant foison de feu qui getoit la grant clarté. Trois fois nous getèrent le feu grégois celi soir, et le nous lancèrent quatre foiz à l'arbalètre à tour... L'une des fois que il nous getèrent, si cheï encaste le chas-chastel que les gens mon-

seigneur de Courcenay gardoient... Nous saillimes sus et alames là... et nous esteignismes le feu (*). »

Cette description, à notre avis du moins, n'a rien de bien effrayant. Il est encore question du feu grégeois dans plusieurs passages du même historien; et l'on voit qu'en somme, tout le dégât qu'il causa se borna à l'incendie de trois châteaux en bois, d'une tente en toile, et d'une palissade de planches de sapin. Il n'est pas dit une seule fois qu'il ait occasionné la mort d'un homme, et, bien plus, plusieurs croisés, entre autres saint Louis, en furent atteints et couverts, sans que Joinville dise qu'il en soit résulté pour eux le moindre accident. Le feu grégeois ne brûlait donc pas *sans remède* les soldats dans leurs armures, comme l'a avancé M. Michelet.

Le feu grégeois était-il inextinguible?

Les historiens byzantins ne font nulle part la moindre allusion à cette propriété attribuée par les auteurs modernes au feu grégeois. Il en est de même de Joinville, chez lequel, au contraire, on trouve souvent des phrases analogues à celle-ci: *Nous allâmes là, et nous éteignîmes le feu.* Mais ce qui va trancher la question, c'est le passage suivant de l'historien grec Cinname, passage auquel, malgré son importance, on n'avait jusqu'ici accordé aucune attention: « Les Grecs, dit cet auteur, poursuivant un navire vénitien jusqu'à Abydos, s'efforcèrent de le brûler en lançant sur lui le feu mède; mais les Vénitiens, accoutumés à leurs usages, naviguèrent en toute sécurité, ayant recouvert et entouré leur navire d'étoffes de laine imbibées de vinaigre. Aussi les Grecs s'en retournèrent-ils sans avoir accompli leur dessein; car le feu, lancé de trop loin, ou ne parvenait pas jusqu'au bâtiment, ou, atteignant les étoffes, était repoussé et s'éteignait en tombant dans l'eau. » Ce passage est décisif. Il est vrai qu'il prouve en même temps que l'on croyait que le vinaigre avait la propriété d'éteindre le feu grégeois; mais, dans l'opinion du peuple, cette efficacité du vinaigre ne s'appliquait pas seulement au feu grégeois, elle s'étendait à toutes les espèces d'incendie. Cette croyance, générale au moyen âge, était d'ailleurs bien plus ancienne que ce feu, puisqu'on en trouve des preuves dès le quatrième siècle de notre ère. Est-il besoin d'ajouter qu'elle était erronée, et qu'il est chimiquement démontré qu'un mélange de 29 parties d'eau et d'une partie d'acide acétique (en poids) n'est pas plus propre que de l'eau pure à éteindre les incendies.

(*) Joinville, édit. de 1826, p. 67 et suiv.

Le secret du feu grégeois peut-il être perdu?

Le Grec Phrantza ou Phrantzès, dans son histoire de la prise de Constantinople par Mahomet II, raconte plusieurs faits importants pour le sujet qui nous occupe. On voit en effet dans sa narration, 1° qu'en 1453, on tirait du feu grégeois un autre parti que dans les siècles précédents, puisqu'on s'en servait à faire sauter des mines; 2° que ce feu était employé à la fois par les Grecs et par les Turcs, concurremment avec l'artillerie, et que c'étaient deux étrangers, un Vénitien et un Allemand, qui étaient chargés, chez les assiégés, de ce moyen de défense. Les conséquences de ce dernier fait sont faciles à déduire. Le secret du feu grégeois, connu en Égypte dès l'année 1218, avait dû nécessairement se répandre dans les contrées environnantes; et des nations autres que les Grecs et les Turcs devaient indubitablement en avoir connaissance à l'époque du siége de Constantinople. Peut-on alors supposer qu'un projectile usité depuis 760 ans, que l'artillerie naissante n'avait pu faire oublier, ait disparu tout à coup, complétement, sans laisser aucune trace, à une ère de progrès et de civilisation comme était le milieu du quinzième siècle? Cette supposition est inadmissible, surtout si l'on songe aux longues années nécessaires pour déraciner chez les peuples l'usage d'une arme à laquelle ils sont habitués (*). D'ailleurs,

(*) C'est ainsi que sous François Ier, on se servait encore d'arcs, d'arbalètes et de frondes. Les Anglais, en 1627, lancèrent des flèches dans le fort de l'île de Ré. Enfin aujourd'hui même, dans un grand nombre de communes de la Picardie, de la Flandre et même de l'Ile-de-France, comme à Senlis, à Creil, etc., le tir à l'arc et à l'arbalète est encore en grand honneur.

la raison se refuse à croire qu'un mélange connu des Grecs du Bas-Empire, c'est-à-dire, d'un peuple ignorant et barbare, ait pu échapper aux investigations de la chimie moderne. Nous croyons donc pouvoir répondre sans hésiter à la question que nous avons posée plus haut : *Non, le secret du feu grégeois ne peut point être perdu.*

Qu'est-ce que le feu grégeois?

Notre tâche maintenant devient facile. Le secret du feu grégeois ne pouvant être perdu, le problème se réduit à chercher 1° quels sont les projectiles usités parmi nous qui se rapprochent le plus des *grands tubes*, *des tubes de main, et des pots d'artifice?* 2° Quel est, dans notre pyrotechnie, le mélange susceptible à lui seul de produire à la fois tous les effets attribués au feu grégeois ?

Or, si nous prenons le Dictionnaire d'artillerie de l'Encyclopédie méthodique, publié en 1822, nous trouverons, à l'article FUSÉES, la définition suivante : « On nomme ainsi les grands et « petits artifices renfermés dans une « cartouche... dont la forme est ordi- « nairement cylindrique..... Ce qui est « remarquable dans les fusées, c'est la « *propriété de porter elles-mêmes le* « *principe de leur mouvement.* » Un ouvrage plus récent complète encore cette définition : « Tous ceux, y est-il « dit, qui se sont occupés de fusées de « guerre, ont remarqué dans leur tir « une grande irrégularité. Un projec- « tile d'une si grande longueur *offre* « *beaucoup de prise au vent.* Comme « il n'est animé, à son départ, que « d'une faible vitesse, sa direction est « facilement dérangée par les influences « atmosphériques et par l'inégale den- « sité des couches d'air qu'il traverse... « On peut obtenir d'heureux résultats « dans un temps de calme parfait ; mais « le plus petit dérangement dans l'état « de l'atmosphère suffit pour en ren- « dre l'usage entièrement illusoire... Il y « aurait de l'imprudence à se confier à « une arme qui peut ainsi devenir inu- « tile au moment même où l'on aurait « besoin de s'en servir (*). »

(*) État actuel de l'artillerie de campagne en Europe, par Mazé, 1838 in-8°, p. 185.

Si l'on compare maintenant cette description avec celle que nous avons donnée plus haut des grands tubes, nous pensons qu'il sera impossible de méconnaître l'identité parfaite de ces deux définitions, bien qu'elles aient été écrites à 700 ans de distance l'une de l'autre. Ce projectile qui, suivant Anne Comnène, s'élevait par sa nature dans les airs, c'est bien la fusée dont la propriété est de porter en elle-même le principe de son mouvement. Il y a identité frappante jusque dans les imperfections, puisque, malgré les progrès de la science, l'incertitude du tir de la fusée, incertitude causée par les influences atmosphériques, empêche encore aujourd'hui qu'on ne puisse entièrement se confier à cette arme. Il en était de même du feu grégeois ; c'est un fait attesté par tous les historiens qui en ont parlé.

Nous devons donc conclure de tout ce qui précède, 1° que les grands tubes n'étaient autre chose que nos fusées de guerre incendiaires ; 2° que les tubes de main, qui n'en différaient que par leur longueur, étaient la même chose que nos petites fusées ordinaires ; 3° enfin, que les pots pleins de feu d'artifice n'étaient que des boîtes d'artifice pareilles aux nôtres.

On serait parvenu plutôt à ces conclusions sans la persistance que l'on a mise jusqu'à présent à confondre deux choses essentiellement distinctes : 1° les matières constituant le principe même de la fusée comme simple fusée volante ; 2° les matières destinées à mettre le feu, à rendre incendiaire la fusée volante, et qui, au treizième siècle comme de nos jours, étaient placées à l'extrémité du projectile. La confiance illimitée dont a joui une certaine recette donnée par Anne Comnène a surtout contribué à induire en erreur : mais cette composition où cette princesse fait entrer la poix, le soufre, et la séve de bois vert, et qui devient entièrement insignifiante quand on veut en faire l'essence même de la fusée, acquiert, au contraire, la plus grande vraisemblance lorsqu'on y voit seulement la désignation des substances incendiaires qui en étaient le complément indispensable. Ce sont ces matières molles, déjà

liquides ou rendues liquides par la chaleur, telles que la poix, le bitume, le soufre, le naphte, qui expliquent de la manière la plus simple et la plus satisfaisante certains noms donnés au feu grégeois, comme ceux de *feu liquide*, de *feu mède* (*), de *feu mou*, etc., noms qui, du reste, doivent leur origine au vulgaire. Or, on sait combien, en fait de science, les dénominations du vulgaire sont fausses et trompeuses.

Déterminons maintenant le mélange qui peut produire à lui seul les trois sortes de feux grégeois. Nous savons que la propriété de détoner leur était commune à tous les trois; cherchons donc, parmi les différents mélanges détonants qui nous sont connus, celui qui réunit les autres propriétés du feu grégeois. Or, après avoir passé en revue tous ces mélanges, liquides, gazeux ou solides, on arrive nécessairement à ce résultat : que toutes les propriétés des différentes espèces de feux grégeois se retrouvent dans la poudre à canon, et qu'elles ne se retrouvent que là; enfin, que la poudre à canon est le seul mélange qui soit susceptible de produire à lui seul chacun de ces effets. Il nous semble, en conséquence, prouvé de la manière la plus rigoureuse, que la composition du feu grégeois n'était autre chose que celle de notre poudre de guerre (**). (Voy. POUDRE A CANON.).

FEUILLADE (la), ancienne baronnie du comté de la Marche et du domaine des vicomtes d'Aubusson, érigée en comté en 1615 (voyez LA FEUILLADE [famille de]).

FEUILLANTS, nom d'une congrégation de religieux de Cîteaux, réformés en 1577, à l'abbaye de *Feuillant* (dans le diocèse de Rieux, à 24 kilomètres de Toulouse), et affranchis en 1588, par Sixte-Quint, de l'obéissance de Cîteaux, après que leur règle, extrêmement austère dans le principe, eut été adoucie par Clément VIII et Clément XI.

Henri III les appela à Paris, en 1587, avec leur réformateur, Jean de la Barrière. Ils firent leur entrée dans la capitale le 9 juillet de cette année. *L'Estoile* (journal de Henri III) parle ainsi de leur arrivée : « Venue des Feuillants « à Paris, espèce de moines aussi inutiles que les autres. » Le roi leur avait fait bâtir un couvent dans l'espace compris entre la rue Saint-Honoré et la terrasse du jardin des Tuileries, qui a gardé leur nom.

Malgré la faveur que Henri III leur témoigna, la plupart de ces religieux prirent une grande part aux troubles de la ligue. Parmi les tribuns les plus fougueux qui s'élevèrent alors, figure un Gascon, P. Bernard de Montgaillard, né en 1563, et surnommé le *Petit-Feuillant*. Avant de se faire démocrate, ce moine avait joui d'une grande faveur à la cour; il y avait prêché le carême et s'était vu admis aux confidences dévotes du roi. Mais il répudia bientôt ces antécédents, et Henri lui ayant écrit *de sa main* une lettre qui se terminait ainsi : « Vous parléz mal de « moi, vous qui me cognoissez jusques « dans l'âme pour plus et meilleur ca- « tholique que ceux qui me veulent nier « pour roy, » il fit aussitôt imprimer une insolente *Réponse* (1589, in-8°) où le roi était menacé de l'enfer et déclaré déchu. Il ne l'appelait plus que *mon sieur* et ajoutait : « Ce n'est qu'avec horreur que je parle et traicte avec lui. »

A l'endroit de la satire Ménippée, où se trouve décrite la procession de la ligue, on remarque le portrait suivant de ce moine : « Presque tous (les moi- « nes) avoient des piques qu'ils bran- « loient souvent par faute de meilleur « passe-temps, hormis un feuillant boi- « teux, qui, armé tout à crud, se fai- « soit faire place avec une espée à deux « mains et une hache d'armes à sa cein- « ture, son bréviaire pendu par der- « rière; et le faisoit bon voir sur un « pied faisant le moulinet devant les « dames. »

Ce fut néanmoins un feuillant qui prononça l'oraison funèbre de Henri III, et ce feuillant était Jean de la Barrière lui-même, l'austère réformateur de son

(*) C'était presque uniquement de la Médie que l'on tirait le naphte.

(**) Extrait d'un mémoire de M. Ludovic Lalanne, intitulé : *Essai sur le feu grégeois et sur l'introduction de la poudre à canon en Europe;* mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1840, et inséré dans le tome premier des Mémoires présentés par divers savants à cette Académie.

ordre, le seul de ces religieux qui garda le souvenir des bienfaits du roi et refusa de s'associer à la ligue.

Quant à Montgaillard, il ne traita pas Henri IV mieux qu'il n'avait traité son prédécesseur et persista avec les *prescheurs*, comme lui *empoisonnés de l'or d'Espagne*, à repousser toute conciliation. Après la defaite de la ligue, il se retira dans les Pays-Bas, où il vécut aux gages de Philippe II, et ce prince ne le payait pas mal, puisqu'il lui donna 600 florins pour un seul sermon prêché à Bruxelles, en 1598, sans compter que Montgaillard avait déjà été récompensé de ses services par la riche abbaye d'Orval en Luxembourg.

Valladier, un des plus célèbres prédicateurs du règne de Louis XIII, prononça, en 1628, l'éloge funèbre du Petit-Feuillant, mort quelques mois auparavant. Ce panégyrique exagéré et bizarre, que l'orateur ne mit pas moins de trois jours à prononcer, a été réimprimé sous le titre des *Saintes collines d'Orval* (Luxembourg, 1629, in-8°).

L'église des Feuillants, à Paris, ne fut commencée qu'en 1601. Henri IV, Marie de Médicis, et Louis XIII, leur accordèrent de nombreuses faveurs. En 1630, les feuillants de France furent séparés de ceux d'Italie. Ils comptaient, en 1789, vingt-quatre maisons (*).

Ces religieux portaient une robe blanche sans scapulaire, avec un grand capuce de même couleur. Toutes les fois qu'on publiait solennellement la paix dans la capitale, ils étaient obligés de préparer une collation pour le roi d'armes et les hérauts. Ces officiers seuls y étaient reçus. Le prévôt des marchands et les autres magistrats qui formaient le cortége, les attendaient à la porte du couvent.

Les *feuillantines* suivaient la même règle que les moines dont elles imitèrent la réforme. Leur premier couvent fut fondé à Montesquiou, près de Toulouse, en 1590, et transféré, neuf ans après, dans cette dernière ville. Anne d'Autriche en établit, en 1622, une maison au faubourg Saint-Jacques à Paris. L'église en fut construite au moyen du prélèvement de 15 pour 100 sur une loterie autorisée par le roi et dont le principal était de 650,000 liv.

(*) Les bâtiments de leur maison de Paris ont été démolis en 1804, pour faire place à la rue de Rivoli. Ils avaient été pendant la révolution le lieu de réunion d'un club célèbre.

FEUILLANTS (club des). Voy. CLUBS.

FEUILLET (Laurent-François), membre de l'Académie des sciences morales et politiques, bibliothécaire de l'Institut, et l'un des plus savants bibliographes français, est né à Paris en 1771. On a de lui : *les Antiquités d'Athènes, mesurées et dessinées par J. Stuart et N. Revell*, traduit de l'anglais, Paris, 1806-1812, 3 vol. in-fol.; *les Amours de Psyché et de Cupidon* d'Apulée, traduction, 1809, in-fol.

FEUQUIÈRE, ancienne seigneurie du Beauvoisis (aujourd'hui du département de l'Oise, arrondissement de Beauvais), érigée en marquisat en 1646.

FEUQUIÈRE (famille de). — Cette maison, qui a fourni des hommes également célèbres dans la carrière des armes et dans celle de la diplomatie et de la magistrature, était une des plus anciennes du comté d'Artois.

François de Pas, marquis de FEUQUIÈRE, premier chambellan de Henri IV, fut tué à Ivry. Lorsqu'on annonça cette perte au roi, pour lequel deux frères de ce gentilhomme avaient déjà succombé, l'un au siége de Dourlens, l'autre devant Paris, il s'écria : « Ventre-« saint-gris! j'en suis fâché; la race en « est bonne. N'y en a-t-il plus? — La « veuve est grosse, lui répondit-on. — « Eh bien! je donne au ventre la même « pension qu'au père! »

Manassès de FEUQUIÈRE, né à Saumur en 1590, jouit de ce bienfait toute sa vie, et il y acquit de nouveaux titres par des services signalés. Entré au service à l'âge de treize ans, devenu lieutenant général sous le ministère de Richelieu, il servit avec distinction au siége de la Rochelle, et contribua à la prise de cette ville par les intelligences qu'il y avait ménagées. Envoyé en Allemagne en qualité d'ambassadeur après la mort de Gustave-Adolphe, il releva le courage des Suédois et des princes protestants, et forma avec eux un traité d'alliance qui fut très-utile à la France. Pendant la campagne de 1637 contre

l'Autriche, il commanda avec le duc de Weimar des troupes allemandes levées en grande partie par lui-même.

Deux ans après, le roi, qui lui avait jusque-là prodigué en toute occasion les plus éclatants témoignages de confiance, le chargea du siége de Thionville. Feuquière, qui n'avait qu'un corps de huit mille hommes, fut attaqué dans ses retranchements, eut un bras cassé, et fut fait prisonnier après avoir soutenu courageusement, contre des forces doublement supérieures aux siennes, deux attaques dans la même journée. Neuf mois s'écoulèrent à négocier sa rançon. Il mourut en 1640, au moment où il allait recouvrer la liberté.

Les courtisans, ennemis du général, avaient contribué à son échec en éloignant de son armée les secours qu'on lui avait promis. Malgré les calomnies qu'ils essayèrent encore de répéter après sa défaite, le roi dit un jour en passant devant la maison du général, et en la voyant fort délabrée : « Ce pauvre Feu« quière songeait plus à faire la guerre « qu'à accommoder sa maison! » On a de lui : *Lettres et négociations du marquis de Feuquière, ambassadeur du roi en Allemagne en* 1633 *et* 1634, Amsterdam (Paris), 1753, 3 vol. in-12, ouvrage précieux pour la connaissance des plans du cardinal-ministre. Les mémoires de Richelieu, donnés par Aubery, contiennent aussi la *Relation du voyage de M. de Feuquière allant en Allemagne en* 1633.

Son fils aîné, *Isaac de Pas, marquis de* FEUQUIÈRE, lieutenant général, gouverneur de Toul et de Verdun, comme l'avait été Manassès, remplit aussi avec grande distinction des missions diplomatiques en Suède, en Allemagne et en Espagne, et mourut à Madrid en 1688.

Antoine de Pas, marquis de FEUQUIÈRE, fils aîné d'Isaac, naquit à Paris en 1648; entra au service à l'âge de dix-huit ans; fut aide de camp du maréchal de Luxembourg, son parent, pendant les campagnes de 1672 et 1673; devint colonel du régiment Royal-Marine à la fin de 1674; se distingua à la tête de ce corps, sous les ordres de Turenne et de Créqui; obtint ensuite un autre régiment qui prit son nom; puis fut nommé brigadier en 1688, maréchal de camp l'année suivante, sous Catinat, en Piémont (*), et lieutenant général en 1693, à l'armée d'Allemagne. Tous ces grades furent le prix de la valeur et des talents militaires les plus distingués. En même temps, ses courses en Franconie avaient été fort utiles à sa fortune. Il avait impunément pillé, brûlé, rançonné le pays ennemi.

Feuquière, que ses exploits merveilleux avaient fait surnommer le *Diable* ou le *Sorcier*, eut une très-grande part au mémorable succès de Nerwinde, où le maréchal de Luxembourg commandait l'armée française. Cependant la paix de Ryswick mit fin, en 1697, à sa carrière militaire. Il ne fut pas employé dans la guerre qui recommença en 1701, et sa disgrâce fut attribuée à la liberté avec laquelle il s'était exprimé sur le compte de plusieurs officiers généraux alors en crédit. On conçoit que cette inactivité dut lui être bien pénible dans un âge où il avait encore toute sa vigueur, et lorsqu'il pouvait espérer de parvenir au premier rang en raison de son expérience, de ses services et de ses talents. Il chercha à s'en consoler en suivant dans sa retraite les opérations de la guerre à laquelle il ne lui était pas permis de prendre part, en recueillant d'utiles matériaux, et en écrivant, pour l'instruction de son fils et des jeunes militaires, des mémoires qui parurent pour la première fois, après sa mort (arrivée en 1711), sous le titre de *Mémoires sur la guerre*, Amsterdam, 1731, in-12, réimprimés ensuite dans la même ville et à Paris. La quatrième édition, faite sur le manuscrit de l'auteur par les soins de son neveu, a été publiée à Paris, 1770, 4 vol in-4° et in-12. Ces mémoires doivent être mis au nombre des meilleurs livres qui aient paru sur l'art militaire. Voltaire y a

(*) Cette campagne de 1691, en Piémont, fut signalée surtout par la brouillerie de Catinat avec Feuquière. « Le premier, dit M. Sismondi (Hist. des Franç.), était l'un des plus habiles généraux sur le terrain; le second était supérieur pour la stratégie, mais dans ses écrits seulement, dans ses réflexions sur l'art de la guerre. Car dans l'action il ne fut jamais heureux. Repoussé rudement à Veillane, Feuquière accusa Catinat d'un échec qu'il ne devait qu'à sa seule faute, etc.»

largement puisé pour son siècle de Louis XIV; car c'est un véritable traité de tactique inspiré par les leçons des grands généraux sous lesquels Feuquière a servi, un tableau fidèle de l'histoire militaire de son époque. On y trouve des jugements d'une sagacité rare et une grande liberté d'opinion sur les opérations du temps; mais parfois l'auteur s'y montre trop sévère, et partial envers plusieurs de ses anciens compagnons d'armes.

La famille de Feuquière s'est éteinte dans la personne du fils d'Antoine de Pas.

FEURS, *Forum*, ancienne capitale du haut Forez, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Loire.

Feurs, située dans une plaine fertile en grains, près de la rive droite de la Loire, où elle a un port, était la cité principale des *Segusiani*. Sous la domination des Romains, elle devint le centre d'un commerce fort étendu et le siége d'une administration publique. Son enceinte devait être considérable, si l'on en croit la tradition, suivant laquelle plusieurs villages des environs en auraient fait partie. De toutes les villes du département, c'est celle qui offre le plus de vestiges d'antiquités. Des restes de thermes, des colonnes chargées d'inscriptions, des statues, des médailles, découverts sur plusieurs points, attestent sa splendeur passée.

Feurs était autrefois fortifiée. Les calvinistes s'en emparèrent en 1562, après un siége de dix jours.

Sa population actuelle est d'environ 2.500 habitants.

FEUTRIER (Jean-François-Hyacinthe), évêque de Beauvais, né à Paris en 1785, fut appelé, en mars 1828, au ministère des affaires ecclésiastiques, alors séparé de celui de l'instruction publique, et signala par une mesure importante son court passage au pouvoir. C'est à l'habileté de ce prélat libéral que l'on dut les fameuses ordonnances du 16 juin, dont l'une fermait les maisons d'éducation dirigées par les jésuites, et l'autre soumettait les petits séminaires à l'autorité universitaire. Les protestations du parti prêtre, qui criait à l'anathème sur l'apostat, et au renversement de la religion, n'empêchèrent pas l'évêque de Beauvais de poursuivre l'exécution de ces ordonnances. Cependant son crédit ne tarda pas à baisser à la cour. Après le vote du budget, il fut renvoyé dans son diocèse, et Charles X se donna le ministère du 8 août 1829.

M. Feutrier, que le déchaînement de ses collègues de l'épiscopat avait déjà douloureusement affecté, acheva de tomber dans un état de mélancolie profonde. Le 26 juin 1830, il vint à Paris pour consulter les médecins sur l'affaiblissement toujours croissant de sa constitution. Le lendemain au matin, il fut trouvé mort dans son lit. Il avait succombé, dit-on, à un épanchement au cerveau.

Peu après la chute du ministère Martignac, le baron Feutrier, frère du prélat, ancien préfet et maître des requêtes au conseil d'État, fut également éloigné de ce poste. La révolution de juillet l'a élevé, en 1835, à la dignité de pair de France, qui avait été conférée, en 1829, avec le titre de comte, à l'évêque de Beauvais.

FÈVRE. — Il résulte des énonciations portées aux statuts des métiers, que ce mot, dérivé du mot latin *faber*, était employé au moyen âge dans un sens général, pour désigner toutes les espèces d'artisans travaillant le fer, tels que les maréchaux, les heaumiers, les couteliers, les serruriers.

FEZENZAC, *pagus Fidentiacus*, pays de l'ancienne Gascogne, et dont le chef-lieu était *Vic-de-Fezenzac*, petite ville aujourd'hui comprise dans le département du Gers, arrondissement d'Auch. Au commencement du dixième siècle, il renfermait la ville d'Auch avec l'Armagnac et l'Astarac; mais, vers 960, tout ce pays fut partagé en trois comtés distincts. Le Fezenzac eut des comtes héréditaires jusqu'au douzième siècle, époque où il entra par mariage dans la maison d'Armagnac. En 1777, le roi permit à la famille de Montesquiou de joindre à ce nom celui de Fezenzac. Il s'était fait auparavant rendre compte des titres par lesquels le marquis de Montesquiou prétendait descendre d'un comte de Fezenzac, mort au onzième siècle.

Au dix-huitième siècle, le Fezenzac avait vingt-huit kilomètres de longueur

sur vingt de largeur. Ses limites étaient, au nord, le Condomois; au midi, l'Astarac; à l'est, le haut Armagnac; à l'ouest, l'Eausan et le bas Armagnac.

Fezenzaguet ou Petit-Fezenzac, *Fezenzaguellum*, pays situé à l'est de l'Armagnac, et qui en fut détaché vers la fin du douzième siècle, pour former l'apanage d'un cadet de la maison d'Armagnac. Le dernier des vicomtes de Fezenzaguet, qui presque tous furent de turbulents seigneurs, périt en 1403, victime des mauvais traitements de Bernard VII, comte d'Armagnac, son ennemi quoique son parent. Ses fils moururent aussi misérablement, et le comte d'Armagnac resta paisible possesseur de la vicomté de Fezenzaguet.

Fiacres. Voyez Voitures.

Fiançailles. Voyez Mariage.

Fichet (Guillaume), docteur de Sorbonne, procureur de la nation de France et recteur de l'université de Paris, fit venir à Paris, en 1469, de concert avec son ami Jean de la Pierre, Ulrich Gering, Martin Krantz et Michel Freiburger, qui introduisirent l'imprimerie à Paris. L'année suivante, parurent les *Rhetoricorum libri tres* (petit in-4°), par Guillaume Fichet. Le savant docteur se rendit à Rome en 1471, et fut nommé camérier et pénitencier de Sixte IV. On lui doit, outre l'ouvrage dont nous venons de parler, les *Epistolæ, in Parisiorum Sorbonâ*, 1471, in-4°.

Fictions légales. — Ces mensonges de droit, dont il existe encore dans nos codes de nombreux exemples, tels que la *mort civile*, l'*adoption*, la *représentation* en matière de succession, la *chose jugée*, etc., se rencontraient fréquemment aussi dans notre ancien droit public; elles se résumaient en axiomes d'une précision proverbiale : *Qui veut le roi, si veut la loi; le roi ne meurt jamais; le roi ne tient que de Dieu et de l'épée;* etc. Non moins célèbres étaient les fictions : *Le mort saisit le vif; nulle terre sans seigneur*, etc.

Quelques fictions légales très-importantes subsistent encore dans notre monarchie constitutionnelle, et y sont regardées comme des principes conservateurs ; ainsi : *Le roi est irresponsable; le roi règne et ne gouverne pas; la censure est abolie, et ne pourra jamais être rétablie; nul ne peut ignorer la loi*, etc.

Fidèles. Voyez Leudes.

Fief, *feodum* ou *feudum*, du latin *fides*, suivant Cujas, parce qu'un fief était la terre à raison de laquelle on était tenu à la fidélité envers un souverain ; suivant d'autres, de deux racines germaniques, *fe*, récompense, salaire, *ad*, propriété, possession ; les fiefs étant, en général, des terres données à titre de solde ou de récompense. En effet, c'est dans les *bénéfices* que se trouve l'origine la plus probable des fiefs, sorte de propriété que d'ailleurs on définit assez généralement ainsi : *terre, seigneurie ou droits qu'un vassal tenait d'un suzerain, à charge de foi et hommage, et de quelques redevances.*

Nous avons exposé dans d'autres articles (*) comment les bénéfices, concédés d'abord temporairement ou à vie, devinrent héréditaires et se transformèrent en fiefs; comment, d'autre part, les alleux, ou terres libres et affranchies de toutes redevances, subissant la même transformation, mais dans un autre sens, devinrent aussi de véritables fiefs. De ces changements opérés dans la constitution de la propriété, résulta le régime féodal, et un remaniement complet des rapports sociaux et politiques des individus, des communautés, et des États. « Quand les fiefs furent devenus héréditaires, dit Montesquieu, le droit d'aînesse s'établit dans la succession des fiefs, et, par la même raison, dans celle de la couronne, qui était le grand fief. La loi ancienne, qui formait des partages, ne subsista plus. Les fiefs étant chargés d'un service, il fallait que le possesseur fût en état de le remplir. On établit un droit de primogéniture, et la raison de la loi féodale força celle de la loi politique ou civile. Les fiefs passant aux enfants du possesseur, les seigneurs perdaient la liberté d'en disposer ; et, pour s'en dédommager, ils établirent un droit qu'on appela le droit de rachat, dont parlent nos coutumes, qui se paya d'abord en ligne directe, et qui, par usage, ne se paya plus qu'en ligne collatérale.

(*) Voy. Alleux, Bénéfices, Féodalité.

« Bientôt les fiefs purent être transportés aux étrangers comme un bien patrimonial; cela fit naître le droit de lods et ventes, établi dans presque tout le royaume.

« Ces droits furent d'abord arbitraires ; mais quand la pratique d'accorder ces permissions devint générale, on les fixa dans chaque contrée. Le droit de rachat devait se payer à chaque mutation d'héritier, et se paya même d'abord en ligne directe. La coutume la plus générale l'avait fixé à une année de revenu ; cela était onéreux et incommode au vassal, et affectait, pour ainsi dire, le fief. Il obtint souvent, dans l'acte d'hommage, que le seigneur ne demanderait plus pour le rachat qu'une certaine somme d'argent, laquelle, par les changements arrivés aux monnaies, est devenue de nulle importance.

« Lorsque les fiefs étaient à vie, on ne pouvait pas donner une partie de son fief pour le tenir toujours en arrière-fief : il eût été absurde qu'un simple usufruitier eût disposé de la propriété de la chose; mais, lorsqu'ils devinrent perpétuels, cela fut permis, avec de certaines restrictions que mirent les coutumes, ce que l'on appela *se jouer de son fief*.

« La perpétuité des fiefs ayant fait établir le droit de rachat, les filles purent succéder à un fief au défaut des mâles ; car le seigneur donnant le fief à sa fille, il multiplia les cas de son droit de rachat, parce que le mari devait le payer comme la femme (c'est pour cela que le seigneur contraignait la veuve à se remarier). Cette disposition ne pouvait avoir lieu pour la couronne; car, comme elle ne relevait de personne, il ne pouvait point y avoir de droit de rachat sur elle.

« La fille de Guillaume V, comte de Toulouse, ne succéda pas à la comté. Dans la suite, Aliénor succéda à l'Aquitaine, et Mathilde à la Normandie; et le droit de la succession des filles parut dans ces temps-là si bien établi, que Louis le jeune, après la dissolution de son mariage avec Aliénor, ne fit aucune difficulté de lui rendre la Guienne. Comme ces deux derniers exemples suivirent de très-près le premier, il faut que la loi générale, qui appelait les femmes à la succession, se soit introduite plus tard dans la comté de Toulouse que dans les autres provinces du royaume...

« Quand les fiefs étaient amovibles, on les donnait à des gens qui étaient en état de les servir ; et il n'était point question des mineurs ; mais quand ils furent perpétuels, les seigneurs prirent le fief jusqu'à la majorité, soit pour augmenter leurs profits, soit pour faire élever le pupille dans l'exercice des armes ; c'est ce que nos coutumes appellent la *garde-noble*, laquelle est fondée sur d'autres principes que ceux de la tutelle et en est entièrement distincte.

« Quand les fiefs étaient à vie, on se recommandait pour un fief ; et la tradition réelle, qui se faisait par le sceptre, constatait le fief, comme fait aujourd'hui l'hommage. Nous ne voyons pas que les comtes, ni même les envoyés du roi, reçussent les hommages dans les provinces ; et cette fonction ne se trouve pas dans les commissions de ces officiers, qui nous ont été conservées dans les capitulaires. Ils faisaient bien quelquefois prêter le serment de fidélité à tous les sujets ; mais ce serment était si peu un hommage de la nature de ceux qu'on établit depuis, que, dans ces derniers, le serment de fidélité était une action jointe à l'hommage, qui n'avait point lieu dans tous les hommages, qui était moins solennelle que l'hommage, et en était entièrement distincte...

« Lorsque les fiefs passèrent aux héritiers, la reconnaissance du vassal, qui n'était dans les premiers temps qu'une chose occasionnelle, devint une action réglée : elle fut faite d'une manière plus éclatante, elle fut remplie de plus de formalités, parce qu'elle devait porter la mémoire des devoirs réciproques du seigneur et du vassal dans tous les âges.

« Quand les fiefs étaient amovibles ou à vie, ils n'appartenaient guère qu'aux lois politiques ; c'est pour cela que dans les lois civiles de ce temps-là il est si peu fait mention des fiefs. Mais lorsqu'ils devinrent héréditaires, qu'ils purent se donner, se vendre, se léguer, ils appartinrent et aux lois politiques et aux lois civiles. Le fief,

considéré comme une obligation au service militaire, tenait au droit politique; considéré comme un genre de bien qui était dans le commerce, il tenait au droit civil. Cela donna naissance aux lois civiles sur les fiefs.

« Les fiefs étant devenus héréditaires, les lois concernant l'ordre des successions durent être relatives à la perpétuité des fiefs. Ainsi s'établit, malgré la disposition du droit romain et de la loi salique, cette règle du droit français, *propres ne remontent point*. Il fallait que le fief fût servi ; mais un aïeul, un grand-oncle, auraient été de mauvais vassaux à donner au seigneur : aussi cette règle n'eut-elle d'abord lieu que pour les fiefs.

« Les fiefs étant devenus héréditaires, les seigneurs, qui devaient veiller à ce que le fief fût servi, exigèrent que les filles qui devaient succéder au fief, et, je crois, quelquefois les mâles, ne pussent se marier sans leur consentement ; de sorte que les contrats de mariage devinrent pour les nobles une disposition féodale et une disposition civile. Dans un acte pareil, fait sous les yeux du seigneur, on fit des dispositions pour la succession future, dans la vue que le fief pût être servi par les héritiers : aussi les nobles seuls eurent-ils d'abord la liberté de disposer des successions futures par contrat de mariage (*). »

Tous les possesseurs de fiefs n'exerçaient pas à beaucoup près les mêmes droits dans l'étendue de leurs domaines. Les possesseurs des grands fiefs de la couronne devaient au roi foi et hommage; mais ces grands fiefs avaient, comme le royaume, leurs usages, leur administration particulière. La guerre, la justice, la police, y étaient réglées d'une manière tout à fait indépendante.

Le principe fondamental de la féodalité consistait dans le lien qui unissait le vassal au suzerain, et le suzerain au vassal. Nous avons parlé, à l'article FÉODALITÉ, des devoirs du vassal envers le seigneur. Celui-ci, à son tour, devait au premier justice et protection, et le vassal, qui n'avait pas obtenu le redressement de ses griefs, pouvait recourir à la voie des armes. Le déni de justice l'affranchissait de l'hommage dû au suzerain.

(*) Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, liv. XXXI, ch. 33 et 34.

« Outre les fiefs consistant en propriétés territoriales, les rois de France et plusieurs grands seigneurs avaient, pour acquérir des vasselages, assigné des pensions perpétuelles sur leur trésor aux seigneurs qu'ils voulaient avoir dans leur dépendance. De cette manière, vers le milieu du quatorzième siècle, cent trente et un seigneurs, tant regnicoles qu'étrangers, étaient devenus vassaux de la couronne de France (*). »

Grands fiefs de la couronne.

On conçoit, après avoir lu les réflexions qui précèdent, que le nombre des fiefs dut être immense, et que ce serait en vain que l'on chercherait à en composer une liste générale. Cependant en choisissant ceux qui, à différentes époques, ont relevé immédiatement de la couronne, les *grands fiefs*, en un mot, on peut arriver à former un tableau assez intéressant et très-utile. C'est ce qu'ont fait les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, dans la partie de cet ouvrage qui a pour titre *Chronologie historique des grands fiefs*. Il ne faudrait pas croire pourtant que ce tableau représentât, pour une époque quelconque, la division féodale du territoire de la France. Cette division varia à l'infini, et il serait extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de la saisir pour un moment donné.

Le nombre des grands fiefs, très-restreint dans l'origine, lorsque quelques grands vassaux se partageaient le royaume, s'accrut ensuite progressivement avec les acquisitions de la couronne. Quand le roi réunissait à son domaine quelque province appartenant à l'un de ces grands vassaux, les fiefs qui s'y trouvaient, et qui relevaient immédiatement de ce vassal, devenaient, par le fait même de l'acquisition, des fiefs immédiats de la couronne, c'est-à-dire, des grands fiefs. On conçoit dès lors avec quelle rapidité ces fiefs se seraient multipliés, si, d'ailleurs, la ten-

(*) Montesquieu, ouvrage cité.

dance qu'ils avaient à s'absorber les uns les autres n'eût continuellement diminué leur nombre, et contre-balancé en quelque sorte les acquisitions de la couronne.

La liste suivante, qui a été composée d'après *l'Art de vérifier les dates*, présente, dans l'ordre géographique, en commençant par les provinces du Midi, les différents fiefs qui, aux diverses époques de la durée du régime féodal, ont été fiefs immédiats de la couronne. Nous donnerons ensuite un tableau chronologique de leur réunion, soit au domaine royal, soit à d'autres fiefs; enfin, nous ferons suivre ce tableau d'une sorte de vocabulaire des différentes espèces de fiefs, vocabulaire assez étendu, mais indispensable pour les recherches historiques sur le moyen âge.

Tableau géographique des grands fiefs.

I. Sud-ouest de la France. — *Fiefs de Navarre, Gascogne, Béarn, Foix, Languedoc, Roussillon, Guienne, Poitou, Auvergne, Angoumois, Saintonge, Périgord, Marche, Limousin, Berry* et *Bourbonnais*.

Comté, puis royaume de *Navarre*, fondé en 860, réuni à la France en 1591. Cap. Pampelune (Saint-Jean-Pied-de-Port, capitale de la basse Navarre).

Duché de *Gascogne*, fondé vers 628, réuni au duché de Guienne en 1052. Cap. Bordeaux.

Vicomté de *Béarn*, fondée en 819, réunie aux comtés de Foix et d'Armagnac en 1290. Cap. Morlas, puis Pau.

Seigneurie, puis duché d'*Albret*, fondée vers 802, réunie au domaine royal en 1591. Cap. Nérac.

Comté de *Comminges*, fondé vers 900, réuni au domaine royal en 1443 et en 1540.

Comté de *Bigorre*, fondé vers 820, réuni à la vicomté de Béarn en 1425. Cap. Tarbes.

Comté de *Fezenzac*, fondé en 920, réuni au comté d'Armagnac en 1140. Cap. Vic-de-Fezenzac.

Comté d'*Armagnac*, fondé en 960, réuni au domaine en 1481. Cap. Auch.

Vicomté de *Fezenzaguet*, fondée en 1163, réunie au comté d'Armagnac en 1404.

Comté de *Lectoure*, fondé vers le commencement du neuvième siècle, réuni au domaine en 1591. Cap. Lectoure.

Comté d'*Astarac*, fondé vers le commencement du dixième siècle; subsista jusqu'au dix-huitième siècle. Cap. Mirande.

Comté de *Pardiac*, fondé vers 1025, réuni au domaine royal en 1477. Cap. le château de Mont-Lezien.

Comté ou duché de *Toulouse*, fondé en 778, réuni au domaine en 1361. Cap. Toulouse.

Comté de *Rouergue*, fondé par Charlemagne, réuni en 1302 au comté d'Armagnac. Cap. Rodez.

Comté de *Carcassonne* et de *Béziers*, établi en 819, réuni au domaine en 1247. Cap. Carcassonne.

Vicomté de *Narbonne*, établie vers 802, réunie au domaine en 1507.

Comté de la *Marche d'Espagne*, établi en 864, est réuni en 1137 au royaume d'Aragon, mais reste jusqu'en 1258 dans la mouvance de la couronne de France. Cap. Barcelone.

Comté de *Foix*, fondé en 1012, réuni à la Navarre en 1471. Cap. Orthez.

Comtés de *Maguelone*, de *Substantion* et de *Melgueil*: le premier subsista jusqu'en 820; les deux autres furent réunis au comte de Toulouse vers 1172.

Seigneurie de *Montpellier*, fondée en 975, réunie au domaine en 1349.

Comté de *Roussillon*, établi vers 800, réuni au domaine en 1659. Cap. Perpignan.

Comté de *Poitiers*, établi en 778, conquis en 1205, réuni au domaine en 1422. Cap. Poitiers.

Comté d'*Auvergne*, fondé en 780, réuni au domaine en 1610. Cap. Clermont.

Dauphiné d'*Auvergne*, fondé en 1155, réuni au domaine en 1693.

Comté d'*Angoulême*, établi en 839, réuni au comté de la Marche en 1218. Cap. Angoulême.

Comté de *Périgord*, fondé en 778, réuni au domaine en 1399, donné la même année en apanage, réuni définitivement en 1589.

Comté de la *Marche*, fondé vers 968, réuni au domaine en 1308, puis en 1531. Cap. Guéret et Bellac.

Vicomté de *Limoges*, fondée vers 778, réunie en 1522 à la Navarre, et au domaine en 1589.

Vicomté de *Turenne*, fondée en 767, réunie au domaine en 1738.

Comté de *Bourges*, fondé avant 763, réuni au domaine de la couronne en 1100.

Comte de *Sancerre*, fondé en 1152, réuni au Dauphiné d'Auvergne en 1419.

Baronnie, puis duché de *Bourbon*, fondée avant 921, réunie au domaine royal en 1527. Cap. Moulins.

II. Sud-est de la France. — *Fiefs de la Provence, du comtat Venaissin, du Dauphiné, du Lyonnais, du Nivernais, de la Bourgogne et de la Franche-Comté.*

Royaume de *Bourgogne* ou d'*Arles*, fondé en 855, éteint vers 1250.

Comté de *Provence*, fondé en 926, réuni au domaine en 1481.

Comté de *Forcalquier*, établi en 1054, réuni au comté de Provence en 1208.

Comté et principauté d'*Orange*, fondé vers 1050, réuni au domaine en 1702.

Comté et Dauphiné de *Viennois*, fondé en 1063, réuni au domaine en 1349.

Comtés de *Valentinois* et de *Diois*, fondés avant 950, réunis au Dauphiné en 1423. Cap. Valence et Die.

Comtés de *Lyonnais* et de *Forez*: le premier fut réuni à la couronne en 1313; le second le fut en 1531, et, depuis Charles IX, fut donné comme douaire à toutes les reines veuves. Cap. Roanne et Montbrison.

Baronnie de *Beaujolais*, maintenue jusqu'au dernier siècle.

Seigneurie de *Bresse*, fondée avant 1100, réunie au domaine en 1601. Cap. Baugé.

Comté de *Mâcon*, fondé vers 820, réuni au domaine en 1239.

Duché de *Bourgogne*, établi en 877, réuni à la couronne en 1477. Cap. Dijon.

Comté de *Neufchâtel*, formé vers 1034, réuni au royaume de Prusse en 1773.

Comté de *Montbéliard*, réuni à la France le 10 octobre 1793.

Comté de *Bourgogne*, et plus tard *Franche-Comté*, fondé en 915, administré par les rois de France de 1295 à 1322, réuni aux domaines de la seconde maison de Bourgogne en 1384, et à la couronne en 1678. Cap. Besançon.

Comté de *Châlon-sur-Saône*, fondé vers 763, réuni au duché de Bourgogne en 1237.

Seigneurie de *Salins*, fondée en 941, réunie au comté de Bourgogne en 1267.

Comté de *Ferrette*, fondé vers 1103, réuni au landgraviat d'Alsace en 1324, et à la France en 1648.

III. Nord-est de la France. — *Fiefs de Lorraine et d'Alsace.*

Royaume, puis duché de *Lorraine*, fondé en 843, réuni à la couronne en 1766.

Comté de *Vaudemont*, fondé vers 1071, réuni à la Lorraine en 1473.

Comté, puis duché de *Bar*, fondé vers 957, réuni à la Lorraine en 1431.

Duché d'*Alsace*, réuni à la France en 1648.

IV. Nord de la France. — *Fiefs de Flandre, d'Artois et de Picardie.*

Comté de *Flandre*, fondé vers 862. Ce comté passa de la maison de Bourgogne dans celle d'Espagne. Une partie en fut réunie à la France en 1680, par le traité de Nimègue.

Comté d'*Artois*, fondé en 863, réuni au domaine en 1224, donné en apanage en 1237, réuni à la Flandre en 1312, et à la France en 1659.

Comté d'*Hesdin*, fondé vers l'an 1000, réuni à la Flandre au milieu du douzième siècle.

Comté de *Saint-Pol*, fondé vers le onzième siècle, appartenait lors de la révolution à la famille de Rohan-Soubise.

Comté de *Guines*, fondé en 965, réuni au domaine en 1504.

Comté de *Boulogne*, fondé au neuvième siècle, passé dans la maison d'Auvergne en 1260.

Comté de *Ponthieu*, fondé vers le septième siècle, réuni au domaine en 1369. Cap. Abbeville.

V. Nord-ouest de la France. — *Fiefs de Normandie, Anjou, Maine et Bretagne.*

Duché de *Normandie*, fondé en 912, réuni à la couronne en 1204.

Comté d'*Alençon*, fondé vers le commencement du onzième siècle, réuni au domaine en 1219, donné à plusieurs reprises en apanage.

Comté du *Perche*, fondé au neuvième siècle, réuni au domaine en 1226.

Comté, puis duché d'*Aumale*, fondé vers 1070, maintenu jusqu'au dix-huitième siècle.

Comté d'*Eu*, fondé en 996, maintenu jusqu'au dix-huitième siècle

Comté d'*Évreux*, fondé en 989, réuni en 1200 au domaine, donné à plusieurs reprises en apanage, et maintenu jusqu'au dix-huitième siècle.

Comté, puis duché de *Vendôme*, fondé vers 980, réuni au domaine en 1591.

Comté d'*Anjou*, fondé vers 850, réuni au domaine en 1481. Cap. Angers.

Comté du *Maine*, fondé sous la première race, réuni à l'Anjou en 1110.

Seigneurie, puis comté de *Laval*, fondée vers l'an 1000, maintenue jusqu'au dix-huitième siècle.

Comté, puis duché de *Bretagne*, réuni à la France en 1532.

Comté de *Penthièvre*, réuni à la Bretagne en 1460.

VI. Centre de la France. — *Fiefs de Nivernais, Champagne, Orléanais et Ile-de-France.*

Comtés d'*Auxerre*, de *Nevers* et de *Tonnerre*. Le comté d'Auxerre, fondé vers 780, fut réuni au domaine en 1370, et démembré de nouveau en 1491. Celui de Nevers, fondé vers 900, fut acheté par Mazarin en 1659. Celui de Tonnerre, établi vers 800, se maintint jusqu'au dix-huitième siècle.

Baronnie de *Donzi*, fondée vers 1020, réunie au comté de Nevers en 1254.

Comté de *Bar-sur-Seine*, réuni à la Bourgogne en 1435.

Comté de *Sens*, fondé au neuvième siècle, réuni au domaine en 1055.

Comté de *Joigny*, fondé en 996, maintenu jusqu'au dix-huitième siècle.

Seigneurie de *Joinville*, fondée vers 1050, réunie en 1693 au domaine de la maison d'Orléans

Comtés de *Champagne* et de *Blois*: le premier, fondé vers 940, fut réuni au domaine en 1361. Les comtés de Blois et de Chartres, fondés vers 900, furent réunis au domaine en 1498 et en 1346.

Comté de *Réthel*, fondé vers 974, réuni au duché de Nevers en 1549.

Comté de *Grand-Pré*, fondé vers 1008, maintenu jusqu'au dix-huitième siècle.

Comté de *Rouci*, maintenu jusqu'au dix-huitième siècle.

Seigneurie de *Sedan*, réunie au domaine en 1651.

Baronnie de *Coucy*, réunie au domaine en 1497.

Comté de *Soissons*, réuni en 1495 aux domaines de la maison de Bourbon.

Comtés de *Valois* et de *Vermandois*. Cap. Crespy et Saint-Quentin.

Comté de *Dammartin*, fondé vers le commencement du onzième siècle, passa successivement dans plusieurs maisons, et enfin dans celle de Condé, en 1632.

Comté du *Vexin*, réuni au domaine en 1074.

Baronnie, puis comté de *Montfort-l'Amaury*, réunie au domaine en 1532.

Comté de *Dreux*, réuni d'abord en 1377, puis définitivement vers le milieu du quinzième siècle.

Baronnie, puis comté d'*Étampes*, donnée par saint Louis à Blanche de Castille, et réunie de nouveau à la couronne en 1712.

Seigneurie de *Beaugency*, réunie à la fin du treizième siècle.

Comté de *Meulan*, réuni à la fin du douzième siècle.

Comté de *Corbeil*, fondé vers 940, réuni au domaine royal sous Louis le Gros.

Seigneurie de *Montlhéri*, réunie au domaine vers le milieu du douzième siècle.

Baronnie de *Montmorency*, *la première baronnie de l'Ile-de-France.*

Duché de *France*, fondé en faveur de Robert le Fort en 861, et devenu le domaine royal, à l'avénement au trône du duc Hugues Capet, en 887.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DE LA RÉUNION DES GRANDS FIEFS A LA COURONNE.

ROIS.	Année de la réunion.	GRANDS FIEFS.	RÉUNION.
HUGUES CAPET.	987	comté de Paris,	à la couronne.
	987	comté d'Orléans,	
ROBERT.	1017	comté de Sens,	à la couronne.
	1019	comté de Chartres,	au comté de Blaisois.
	1019	comté de Touraine,	
	1019	comté de Champagne.	
	1019	comté de Brie,	
HENRI I[er].	1045	comté de Touraine,	au comté d'Anjou.
	1052	duché de Gascogne,	au duché de Guienne.
PHILIPPE I[er].	1097	comté de Valois,	au comté de Vermandois.
	1082	comté de Dijon,	au duché de Bourgogne.
LOUIS VI, le Gros.	1116	comté de Diois,	au comté de Valentinois.
	1127	comté du Maine,	au comté d'Anjou.
LOUIS VII, le jeune.	1140	comté de Fézenzac,	au comté d'Armagnac.
PHILIPPE II, Auguste.	1195	comté d'Alençon,	à la couronne.
	1198	terre d'Auvergne,	
	1199	comté d'Artois,	
	1200	comté d'Évreux,	
	1203	comté de Touraine,	
	1203	comté du Maine,	
	1203	comté d'Anjou,	
	1205	duché de Normandie,	
	1206	comté de Poitou,	
	1209	comté de Forcalquier,	au comté de Provence.
	1215	comté de Vermandois,	à la couronne.
	1215	comté de Valois,	
LOUIS IX, (Saint).	1229	comté de Carcassonne,	à la couronne.
	1229	comté de Béziers,	
	1229	comté de Nîmes,	
	1230	comté de Charolois,	au duché de Bourgogne.
	1240	comté du Perche,	à la couronne.
	1245	comté de Mâcon,	
	1247	comté de Châlon,	au duché de Bourgogne.
	1254	royaumes d'Arles et de Bourgogne,	*éteint.*
	1261	comté de Boulogne,	à la couronne.
	1261	comté de Viennois,	au Dauphiné.
PHILIPPE III, le Hardi.	1272	marquisat de Provence,	à la couronne.
	1272	comté de Toulouse,	
	1280	comté de Sémur,	au duché de Bourgogne.
	1280	comté d'Auxonne,	
	1283	comté d'Alençon,	à la couronne.
	1284	comté de Chartres,	
PHILIPPE IV, le Bel.	1290	vicomté de Béarn,	au comté de Foix.
	1303	comté de la Marche,	à la couronne.
	1307	comté d'Angoulême,	
	1307	comté de Bigorre,	
	1302	comté de Rouergue,	au comté d'Armagnac.
	1303	comté de Lyon,	à la couronne.
CHARLES IV, le Bel.	1327	comté de Charolois,	au comté d'Armagnac.
PHILIPPE VI, de Valois.	1328	baronnie de Champagne,	à la couronne.
	1328	comté de Brie,	
	1328	comté de Valois,	
	1328	comté d'Anjou,	
	1328	comté du Maine,	
	1329	comté de Chartres,	
	1349	dauphiné de Viennois,	
	1350	comté de Montpellier,	
CHARLES V.	1365	comté d'Auxerre,	à la couronne.
	1375	duché de Valois,	
	1375	duché d'Orléans,	
	1380	comté de Ponthieu,	

ROIS.	Année de la réunion.	GRANDS FIEFS.	RÉUNION.
	1382	comté de Forez,	au duché de Bourbonnais.
	1382	comté de Dunois,	au comté de Blaisois.
CHARLES VI.	1391	comté de Blaisois,	au duché d'Orléans.
	1400	comté de Beaujolois,	au duché de Bourbonnais.
	1403	comté de Fézenzaguet,	au comté d'Armagnac.
	1403	comté de Pardiac,	
	1424	comté de Tonnerre,	au duché de Bourgogne.
	1434	comté de Valentinois.	à la couronne.
CHARLES VIII.	1444	comté de Comminges,	
	1445	comté de Penthièvre,	au duché du Bretagne.
	1460	comté de Périgord,	au comté d'Albret.
	1460	vicomté de Limoges,	
	1465	duché de Berry.	
	1468	duché de Normandie,	
	1474	duché de Guienne,	
	1477	duché de Bourgogne,	
LOUIS XI.	1477	comté de Boulogne,	à la couronne,
	1477	comté de Pardiac,	
	1477	comté de la Marche,	
	1480	duché d'Anjou,	
	1481	comté du Maine,	
	1481	comté de Provence,	
	1498	duché d'Orléans,	à la couronne.
LOUIS XII.	1498	duché de Valois,	
	1501	comté de Foix,	au comté d'Albret.
	1515	comté d'Angoulême,	à la couronne.
	1521	comté d'Astarac,	au comté de Foix.
	1523	duché de Bourbonnais,	
	1523	duché d'Auvergne,	
	1523	comté de Clermont,	
	1523	comté de Forez,	
FRANÇOIS Ier.	1523	comté de Beaujolais,	
	1523	comté de la Marche,	à la couronne.
	1525	duché d'Alençon,	
	1525	comté du Perche,	
	1525	comté d'Armagnac,	
	1525	comté de Rouergue,	
	1531	dauphiné d'Auvergne,	
	1547	duché de Bretagne,	
HENRI II.	1555	évêchés de Metz, Toul et Verdun.	à la couronne.
	1558	comté de Calais,	
HENRI III.	1583	comté d'Évreux,	à la couronne.
	1589	vicomté de Béarn,	
	1589	royaume de Navarre,	
	1589	comté d'Armagnac,	
	1589	comté de Foix,	à la couronne.
HENRI IV.	1589	comté d'Albret,	
	1589	comté de Bigorre,	
	1589	duché de Vendôme,	
	1589	comté de Périgord,	
	1589	vicomté de Limoges,	
	1601	comté de Bresse,	*échangé* contre le marquisat de Saluces.
LOUIS XIII	1615	comté d'Auvergne,	à la couronne.
	1642	principauté de Sedan,	
	1659	comté d'Artois,	
	1659	comté de Flandre,	
	1665	comté de Nevers,	
LOUIS XIV.	1678	Franche-Comté,	à la couronne.
	1702	principauté d'Orange,	
	1707	comté de Dunois,	
	1712	duché de Vendôme,	
	1735	duché de Lorraine,	
LOUIS XV.	1735	duché de Bar,	à la couronne.
	1738	vicomté de Turenne,	

Vocabulaire des différentes espèces de fiefs.

Les manières de posséder des fiefs étaient si variées, que du Cange, dans son *Glossaire*, en définit quatre-vingt-huit espèces; nous nous bornerons à mentionner ici les principales :

Fief abonné; c'était le nom que l'on donnait à un fief quand les droits auxquels il était sujet, comme le relief ou rachat, les droits de quint ou de requint, etc., et même le droit d'hommage, avaient été changés et convertis en rentes ou redevances annuelles.

Fief abrégié. fief restraint; fief pour lequel il était dû des services qui avaient éte limités et restreints. « D'après les anciennes lois du royaume, dit E. de Laurière, un vassal ne peut point abréger, c'est-à-dire diminuer son fief ou en éteindre et amortir aucune partie, non-seulement sans le consentement de son seigneur féodal immédiat, mais encore sans le consentement de tous les seigneurs féodaux supérieurs, en remontant de seigneur en seigneur jusqu'au souverain. »

« Il sont aucuns fiefs que l'on appelle abrégiez, dit Beaumanoir; quant l'en est semons, pour service de tiex fiés, l'en doit offrir à son seigneur che qui est deû par le reson de l'abrègement, ne autre chose li sires ne puet demander, se li abregement est prouvez ou connus, et il est fait souffisamment par l'otroi dou comte. Car je ne puis soufrir à abreger le plain serviche que l'en tient de moi, sans l'otroi dou comte, combien que il i ait les seigneurs dessous le comte l'un après l'autre soit ainsint que il se soient tuit accordé à l'abriegement, et se il si soient tuit acorde, et li quens (comte) le scut, il gaaigne l'oumage de celui qui tient la chose, et revient l'oumage en la nature dou plain serviche, et si le doit amender chil qui l'abrega à son houme, de soixante livres au comte. »

Fief d'acquêt, fief acquis pendant le mariage, par opposition aux fiefs patrimoniaux.

Fief ameté (du latin *meta*, borne), c'était la même chose que le fief abonné.

Fief d'amitié. V. DRURIES.

Fief ample, fief pour lequel on devait donner au suzerain, après la mort du vassal, le cheval et quelques armes de celui-ci, ou une somme de soixante sous.

Fief ancien ou *paternel*, fief concédé à une famille, de telle sorte qu'il ne pouvait être possédé que par les mâles. Ce fief était inaliénable de sa nature.

Fief annuel, jouissance d'un fonds donné en récompense ou en payement, à titre de fief, mais pour une année seulement.

Fief en argent, somme d'argent qu'un seigneur assignait à titre de fief sur son trésor, jusqu'à ce qu'il pût l'assigner sur quelque terre. On doit ranger parmi ces fiefs en argent ceux que les anciens auteurs désignaient par les noms de *fief de la chambre* et *fief de revenu*. C'étaient des fiefs sans terres et sans titre d'offices, qui ne consistaient qu'en une rente, une pension donnée à charge d'hommage, et assignée sur la chambre, c'est-à-dire, sur le trésor du roi ou sur le fisc de quelque seigneur. On trouve encore ces fiefs designés sous le nom de fiefs de bourse, terme qui, en effet, se prenait quelquefois comme synonyme de fisc. Parmi ces sortes de fiefs, on doit ranger les suivants : *Fiefs de garde*, rente annuelle pour la garde d'un château ou d'une forteresse. *Fief de guastaldie*, rente payée pour la charge d'agents ou d'intendants. *Fief de cavene* (feudum de cavena), rente pour la charge de maître d'hôtel. Dans la basse latinité le mot *cavena* ou *canava*, signifie *cave*, *cellier*. *Fief d'adovuerie*, rente payée à celui qui défendait en justice les causes du seigneur. *Fief de procureur*, rente payée à la charge de donner certains repas au seigneur. *Fief de pléjure*, rente pour la caution du seigneur et de sa famille.

Fief aroturé, bien féodal mis en roture. C'était ce qu'on appelait commuer le fief en censive.

Fief-arrière ou *arrière-fief*, fief relevant d'un autre fief qui était lui-même mouvant d'un fief supérieur. Le vassal tenait l'arrière-fief en plein fief du seigneur féodal ou dominant dont il relevait immédiatement; il le tenait en arrière-fief du seigneur suzerain qui était le seigneur dominant de son seigneur féodal immédiat. Lorsque les vassaux

immédiats de la couronne eurent été créés, ceux-ci voulurent à leur tour avoir des vassaux, et sous-inféodèrent une partie de leurs fiefs à ceux qui les accompagnaient à la guerre, ou qui leur étaient attachés de quelque autre manière. Ces arrière-vassaux firent aussi des sous-inféodations, ce qui forma encore d'autres arrière-fiefs plus éloignés d'un degré que les premiers; enfin, d'autres inféodations successives multiplièrent presqu'à l'infini les arrière-fiefs.

Fief-aumône ou *aumône fieffée;* fief donné à une église à titre d'aumône pour quelque fondation pieuse.

Fief banneret ou *fief de bannière* (feudum vexilli); fief de chevalier banneret, lequel devait à son seigneur dominant le service de la bannière, c'est-à-dire, de se rendre à son commandement en armes, avec sa bannière et suffisamment accompagné.

Fief bourgeois; expression synonyme de fief rural, roturier ou non noble, et qui avait un sens différent suivant les localités. Dans la coutume d'Amiens, le fief non noble était la même chose que le fief *abrégé* ou *restraint.* (Voyez ce mot.) En Artois on nommait fief roturier le fief qui était sans mouvance, c'est-à-dire, qui ne possédait ni justice ni seigneurie. En Bretagne, le fief roturier était la terre du fief donnée à cens ou à rente, ou moyennant toute autre redevance roturière.

Fief boursal; fief partagé entre des frères dont l'aîné restait seul l'homme du seigneur, et lui portait foi et hommage pour ses puînés.

Fief censuel; héritage tenu à cens et appelé improprement du nom de fief. Ces fiefs étaient opposés aux fiefs francs, c'est-à-dire, nobles et libres de toute redevance.

Fief de chevalier ou *fief de haubert* (feudum loricæ), fief qui ne pouvait être possédé que par un chevalier. Le possesseur devait à son seigneur dominant le service de chevalier, c'est-à-dire, qu'il devait le servir à cheval avec le haubert, l'écu, l'épée et le heaume. Cependant le service personnel n'était pas toujours exigé; alors le vassal devait seulement fournir un homme à cheval. Il arrivait même quelquefois que, par suite du partage d'un fief de cette espèce, on ne devait qu'un demi-chevalier.

Fief chevant et levant; c'est le nom que l'on donnait en Bretagne aux fiefs dont le teneur devait par an quatre boisseaux d'avoine, une poule et la corvée.

Fief chevel ou *fief en chef,* seigneurie qui était un titre de fief noble avec justice, comme les comtés-baronnies, les fiefs de haubert et autres fiefs non soumis au fief haubert. Le fief chevel, suivant du Cange, ne relevait pas toujours du roi.

Fief commis; fief tombé en commise, c'est-à-dire en confiscation pour cause de félonie de la part du vassal.

Fief conditionnel; fief temporaire, qui ne devait subsister que jusqu'à l'accomplissement de certains engagements mentionnés dans l'acte de concession.

Fief corporel, fief composé d'un domaine utile, c'est-à-dire, de fonds de terre, maisons ou héritages tenus en fief, dont le seigneur jouissait par lui-même ou par son fermier, et d'un domaine direct consistant en fiefs mouvants, en censives, etc.

Fief de corps; fief lige dont le possesseur était obligé, entre autres devoirs personnels, d'aller lui-même à la guerre ou de s'acquitter en personne des services militaires dus au seigneur féodal. Voici comment s'expriment à cet égard les *Establissements de France,* au chapitre LIX du livre I: « Li baron et li home le roy doivent le roy suivre en son ost quand il les en semondra, et le doivent servir LX jours et LX nuits, et tant de chevaliers come chascun li doit .... Et se li roy le voloit tenir plus de LX jours au leur, il ne remaindrient mie, s'il ne voloient par droit, et se li roy les voloit tenir au sien pour le royaume deffendre, ils devroient bien remaindre par droit; mais se li roy les voloit mener hors du royaume, il n'istroient mie, se il ne voloient, puisqu'il auroient fait LX jours et LX nuits. » On trouve dans notre histoire plusieurs exemples de refus fait par plusieurs seigneurs au delà du terme fixé. Ainsi Thibaut, comte de Champagne, ayant servi Louis VIII pendant quarante jours au siége d'Avignon, en 1225, quitta le camp des

croisés, malgré les instances du roi.

Dans les commencements de la féodalité, le service de corps était toujours personnel; mais les principes se modifièrent lorsque les femmes et les ecclésiastiques furent admis à tenir des fiefs. Ceux-ci purent alors se faire remplacer par des hommes à gages. Quand les roturiers purent acheter et tenir des fiefs, on les dispensa du service militaire, auquel dès lors les fiefs de haubert restèrent seuls soumis.

Dans les pays conquis lors des expéditions d'outre-mer du onzième au quatorzième siècle, le service militaire durait plus longtemps qu'en Europe. Ainsi, en Syrie, dans l'île de Chypre et en Morée, le service était d'un an, ou, pour mieux dire, continuel. « Pendant l'année composée de douze mois, dit la chronique de Morée, chacun devait faire le service pendant quatre mois en garnison générale, dans l'endroit qu'il plairait au prince de lui désigner. Pendant quatre autres mois, chacun devait être à l'armée pour servir là où son seigneur particulier le voudrait. Et enfin, le privilégié pouvait passer les quatre autres mois restants où bon lui semblait. Mais comme le prince pouvait désigner, sur les douze mois de l'année, ceux qui lui convenaient le mieux, et qu'il devait toujours avoir la préférence, on pouvait dire qu'un chevalier était tenu de servir toute l'année. Les évêques, l'Église, le Temple, les Hospitaliers ne devaient être obligés à aucun service de garnison; seulement, dans une attaque contre l'ennemi, dans une excursion et dans toute guerre que le prince pouvait entreprendre ou qui était exigée par les besoins du pays, ils étaient tenus de faire partie de l'armée comme les autres privilégiés. »

Fief cottier. Quelques coutumes désignaient ainsi les héritages roturiers.

Fief en la court du seigneur. On se servait de cette expression lorsque le seigneur dominant donnait à titre d'inféodation une partie de son château, de son village, de son fisc ou de son revenu, et que la portion inféodée était moindre que celle qui restait au seigneur dominant. On l'employait aussi pour désigner le fief enclavé dans la justice du seigneur.

Fief couvert; fief pour lequel on avait fait la foi et hommage, payé les droits de mutation, et prévenu par l'accomplissement de ces formalités la saisie féodale.

Fief de danger. Voici la définition qu'en donnent quelques coutumes : « Ce fief est de telle nature, que quand il est ouvert, c'est-à-dire sans homme, l'héritier ou seigneur d'iceluy n'y doit entrer ou en prendre possession, sans premièrement en faire foy et hommage à son seigneur feudal, et si autrement le fait, le fief est acquis par commise ou confiscation au seigneur feudal. » En Bourgogne, le fief de danger tombait en commise s'il était aliéné sans le congé du seigneur.

Fief demi-ligé; fief pour lequel le vassal promettait fidélité contre tous, *à l'exception des supérieurs*. Pour le fief lige, on promettait fidélité envers et contre tous.

Fief de dévotion. Ces fiefs, dont se composaient en grande partie les possessions du clergé, étaient assez difficiles à distinguer des fiefs primitifs, à cause de l'obscurité ou de la perte des titres qui les avaient constitués. Ils tiraient leur origine de l'hommage que des seigneurs, dans un but d'humilité et de dévotion, avaient fait à Dieu de leurs biens, en s'obligeant à payer à l'Église quelques redevances, telles que la cire, le pain, etc., et en conservant le patronage, la juridiction et la plus grande partie de leur domaine utile.

Fief dignitaire ou *de dignité*. C'était le nom que l'on donnait aux fiefs auxquels étaient attachés les titres de princes, ducs, marquis, comtes, vicomtes, barons, etc. Ces fiefs étaient indivisibles de leur nature, et ils revenaient en entier à l'aîné de la famille, sauf à celui-ci à indemniser ses puînés. On cite cependant quelques exemples de divisions de fiefs dignitaires; mais il fallait, pour ces partages, obtenir une permission expresse du roi. On ne pouvait d'ailleurs disposer de ces fiefs de quelque manière que ce fût sans une permission semblable.

Le seigneur féodal ne perdait pas son droit de féodalité par l'érection en dignité de la terre de son vassal; aussi ne pouvait-il s'y opposer.

Fief dominant. C'était le fief dont un autre relevait immédiatement. Il était opposé à *fief servant*, et différait du fief suzerain, en ce que le fief servant ne relevait que médiatement de celui-ci. Un même fief pouvait être dominant à l'égard d'un autre, et servant à l'égard d'un troisième.

Fief de droit français; fief qui se réglait suivant le droit féodal de la France. Le savant allemand Schilter fait, avec raison, observer qu'il ne faut pas confondre les fiefs de droit français avec les fiefs de France. Il y avait en effet beaucoup de fiefs de droit français situés hors des limites de la France.

Fief d'écuyer, fief qui pouvait être possédé par un simple écuyer, et pour lequel il n'était dû au seigneur dominant qu'un service d'écuyer. L'écuyer, comme on sait, ne portait ni cotte d'armes ni casque, mais seulement un écu, une épée et un bonnet ou chapeau de fer. Ce fief était l'opposé du fief de haubert, pour lequel il fallait être chevalier.

Fief entier ou *plein fief;* fief non divisé, que le vassal, suivant l'expression reçue, devait desservir par *pleines armes,* tandis que les possesseurs en commun d'un fief de haubert ne devaient quelquefois chacun qu'une portion de chevalier.

Fief épiscopal et presbytéral; fief qu'un vassal laïque tenait d'un évêque ou d'un prêtre, tel qu'un curé ou un archidiacre; quelquefois c'était le fief même que tenait l'évêque, ou que son vassal tenait de lui comme étant une portion du fief épiscopal. Les fiefs épiscopaux et presbytéraux commencèrent vers la fin de la seconde race, lorsque les seigneurs laïques s'emparèrent de la plupart des biens ecclésiastiques, des dîmes, offrandes, sépultures et bénéfices, etc., ou les prirent à foi et hommage des ecclésiastiques. Il arriva même très-souvent que les seigneurs rendaient aux prêtres les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés, à la charge par ces derniers de les tenir d'eux à titre de fief. Cette espèce de tenure s'appelait fief presbytéral. Mais comme on trouvait qu'il n'était pas convenable qu'un clerc tînt en fief d'un laïque les revenus propres de l'Église et les offrandes qui lui étaient faites, ces fiefs presbytéraux furent défendus par un concile de Bourges, en 1031.

Fief féminin. Ce mot avait plusieurs significations. Dans le sens le plus étroit, il désignait le fief dont la première investiture avait été accordée à une femme ou à une fille, et à la succession duquel les femmes et les filles étaient admises à défaut de mâles.

Dans un sens plus étendu, on appelait *fiefs féminins* tous les fiefs à la succession desquels les femmes et les filles étaient admises à défaut de mâles, bien que la première investiture de fief n'eût pas été accordée à une femme ou à une fille. C'était encore le nom que l'on donnait aux fiefs qui pouvaient être possédés par des femmes ou des filles à quelque titre qu'ils fussent échus, soit par succession, par donation, legs ou acquisition.

Le fief féminin était opposé au fief *masculin*, qui ne pouvait être possédé que par un mâle, comme le royaume de France, les duchés de Bourgogne et de Normandie, qui ne tombaient point en quenouille. Il y avait pourtant en France quelques *grands fiefs féminins,* tels que le duché de Guienne et le comté d'Artois. Mahaut, comtesse d'Artois, soutint, au sacre de Philippe le Long, la couronne du roi, avec les autres pairs du royaume.

Fief ferme; terres concédées moyennant une redevance annuelle qui égalait le tiers ou au moins le quart du revenu, sans aucune autre charge que celles qui étaient exprimées dans la charte d'inféodation. En Normandie, ce mot désignait une concession d'héritage, noble ou roturier, faite à perpétuité. Les fiefs fermes du roi se donnaient au plus offrant et dernier enchérisseur pour les membres de la chambre des comptes, à moins que le roi ne les accordât à titre de récompense.

Fief fini; fief dont le cas de réversion au seigneur était arrivé, de quelque manière que cela eût lieu.

Fief forain; pension annuelle assignée sur le fisc, et que le trésorier du roi était chargé de payer.

Fief franc ou *franc-fief.* « C'est ainsi, dit E. de Laurière dans son *Glossaire*, que tous les fiefs étoient autre-

fois appelés, à cause de la franchise ou des prérogatives qui y étoient annexées, et dont jouissoient ceux qui les possédoient. Quelques-uns prétendent qu'anciennement les roturiers ne pouvoient pas posséder des fiefs, et que ceux qui en possédoient avec la permission du roi étoient nobles ; mais il est très-certain que longtemps avant le règne de Philippe le Hardi, les roturiers étoient en possession d'avoir des fiefs, ce qui s'introduisit à l'occasion des croisades; et il est encore certain que depuis le règne de ce prince, ils en ont possédé, et qu'ils en ont même pu posséder à certain titre, comme l'explique Beaumanoir dans sa coutume de Clermont; et cependant on ne voit point qu'en ces temps-là les roturiers qui possédoient des fiefs devinssent nobles. Anciennement les fiefs n'anoblissoient point les roturiers ou les vilains, mais les fiefs les affranchissoient ou leur communiquoient leur franchise tant qu'ils y étoient levans et couchans, c'est-à-dire, que le roturier qui levoit et couchoit sur son fief étoit réputé franc homme, mais seulement tant qu'il y levoit et qu'il y couchoit ; car, lorsqu'il n'y levoit et n'y couchoit plus, il n'étoit plus réputé franc homme, comme il se voit par plusieurs autorités.......... L'art. 258 de l'ordonnance de Blois a statué que « les roturiers et non nobles, achetant fiefs nobles, ne seront « pour ce anoblis, de quelque revenu « que soient les fiefs par eux acquis. » Elle n'a fait que confirmer l'ancien droit. » Au siècle dernier, on entendait par franc-fief une taxe que les roturiers payaient au roi tous les vingt ans pour les fiefs qu'ils possédaient. (Voy. DROIT DE FRANC FIEF.)

Fief furcal (*feudum furcale*); fief auquel était attaché le droit de haute justice, et, par conséquent, celui d'avoir des fourches patibulaires, qui étaient le signe public extérieur de ce droit.

Fief futur (*feudum futurum*, *seu de futuro*); fief accordé par le seigneur dominant, mais dont l'investiture n'était donnée qu'après la mort de celui qui en était en possession au moment de la concession.

Fief de garde, *guastaldie*. Voyez *Fiefs en argent*.

Fiefs gentils. C'est ainsi qu'on désignait en Bretagne les baronnies, chevaleries, et autres fiefs de dignité.

Fief grand (*feudum magnum* et *quaternatum*). Le mot *grand* s'appliquait non pas à l'étendue, mais à la qualification du fief.

Fief d'habitation ; fief concédé pour la personne même du vassal.

Fief de haubert ou de *haubergeon*. Voy. *Fief de chevalier*.

Fief héréditaire. Il y en avait de plusieurs sortes : la première était celle où l'investiture donnait au vassal le pouvoir de transmettre son fief, par succession, à qui bon lui semblerait, et d'en disposer à sa volonté ; la seconde était celle où les héritiers mâles du vassal pouvaient seuls lui succéder. Enfin, l'investiture d'un fief héréditaire d'une autre sorte portait expressément la clause que les femmes seraient admises à la succession du fief, concurremment avec les mâles, comme dans la succession des alodes.

Fief d'honneur ou *fief libre ;* fief qui ne consistait que dans la mouvance et la foi et hommage sans aucun profit pécuniaire pour le seigneur dominant. Tels étaient tous ceux de plusieurs provinces de France, comme les deux Bourgognes, l'Armagnac, le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, le Mâconnais et l'Auvergne.

Fief immédiat ; fief relevant directement d'un seigneur, ainsi nommé par opposition aux fiefs médiats ou arrière-fiefs.

Fief incorporel ou *fief en l'air ;* fief auquel n'était attaché ni un fonds, ni un domaine, et qui ne consistait qu'en mouvances et en censives, rentes ou autres droits. On l'appelait ainsi par opposition au fief corporel, qui consistait en domaines réels.

Fief inférieur; fief relevant médiatement ou immédiatement d'un autre. Un même fief pouvait être inférieur par rapport à un fief, et supérieur par rapport à un autre.

Fief laïcal ; fief ne relevant d'aucun ecclésiastique, mais dépendant d'un fief purement temporel.

Fief lige ou *liege ;* fief pour lequel le vassal, en faisant la foi et hommage à son seigneur dominant, s'engageait à

le servir envers et contre tous, et y obligeait tous ses biens. Le possesseur d'un pareil fief s'appelait *vassal lige* ou *homme lige*. L'hommage s'appelait *hommage lige*, et l'obligation spéciale qui attachait le vassal lige à son seigneur prenait le nom de *ligence* ou *ligéité*. Le fief lige était opposé au fief *simple*.

L'hommage que le vassal rendait pour le fief simple était réel et nullement personnel; tandis que l'hommage lige, au contraire, affectait plus la personne que la terre du vassal, lequel ne pouvait jamais s'en affranchir, même en abandonnant son fief.

Cet hommage avait d'ailleurs cela de particulier, que chaque fois qu'il était rendu, il devait être qualifié d'hommage lige, et qu'à chaque nouvelle réception en foi, le vassal devait, en signe de sujétion, mettre ses mains jointes entre celles de son seigneur, et être ensuite admis par lui au baiser.

Le mot lige, suivant l'étymologie la plus universellement adoptée, vient du mot latin *ligare*, lier.

La dénomination de fief lige ne s'introduisit en France que sous le règne de Louis VI (1108-1137).

Fief de maître ou *officier*, ou *fief d'office*; fief qui consistait dans un office inféodé.

Fief masculin; fief affecté aux mâles à l'exclusion des femmes.

Fief médiat; fief formant un arrière-fief par rapport au seigneur suzerain.

Fief de meubles. On donnait quelquefois ce nom à un fief abonné, c'est-à-dire un fief dont les reliefs ou rachats, quints et requints, et quelquefois l'hommage même, avaient été changés et convertis en rentes ou redevances annuelles payables en deniers ou en grains.

Fief militaire; fief qui ne pouvait être possédé que par des nobles. Voyez *Fief de chevalier*.

Fief de miroir. « Lorsqu'un fief, dit le Glossaire de Laurière, étoit tenu en parage (voy. ce mot), on nommoit mirouër de fief la branche aînée de la famille qui faisoit la foi pour toutes les autres branches; et cette branche a été ainsi appelée, parce qu'étant en apparence la seule à qui le fief appartenoit, le seigneur féodal, pour l'échéance de ses reliefs et autres droits, ne *miroit* qu'elle pour ainsi dire, et n'avoit les yeux que sur elle; ou cette branche a peut-être été ainsi nommée, parce qu'elle étoit comme une espèce de mirouër, qui représentoit au seigneur féodal toutes les autres branches. »

Fief mort. C'était un héritage tenu à rente sèche, et non à cens ou à rente foncière.

Fief noble. On a donné plusieurs définitions de ce fief. C'était, suivant les uns, celui qui anoblissait le possesseur; suivant d'autres, c'était celui qui devait être concédé par le souverain, comme les duchés, marquisats et comtés. On nommait ainsi, en Normandie, tous les héritages possédés à charge de foi et hommage et de service militaire.

Fief oblat. L'origine de ce fief remonte aux premiers temps de la féodalité, où chaque seigneur s'arrogea le droit de se faire justice. Les possesseurs de terres, trop faibles pour s'opposer aux usurpations, offrirent alors leurs biens à quelques seigneurs puissants pour en obtenir protection; ces biens formaient ensuite, entre leurs mains, un *fief oblat*. Ces fiefs, qui n'étaient guère connus qu'en Alsace, étaient regardés comme fiefs féminins.

Fief oublial; fief dont le possesseur était tenu envers le seigneur dominant à une redevance annuelle de pains ronds, appelés pains d'*hotelage* ou *oublies* (*oblitæ quasi oblatæ*).

Fief ouvert; fief vacant et dont le possesseur ne remplissait pas envers le seigneur les devoirs auxquels il était assujetti. Un fief était ouvert, après mutation de vassal, jusqu'à ce que le nouveau possesseur eût prêté foi et hommage et payé les redevances. Tant que le fief était ouvert, le seigneur pouvait saisir féodalement; pour prévenir cette saisie, ou pour en avoir mainlevée lorsqu'elle était faite, il fallait couvrir le fief, c'est-à-dire, prêter foi et hommage et payer les droits seigneuriaux.

Fief tenu en pairie; fief dont les possesseurs étaient tenus de juger ou d'être jugés à la semonce de leurs seigneurs. On comprenait aussi, sous cette déno-

mination, les grandes terres érigées par le roi en duchés-pairies.

Fief de paisse (*feudum procurationis*); fief chargé de fournir annuellement un ou plusieurs repas à une communauté ecclésiastique.

Fief parager; portion d'un fief tenue en parage, c'est-à-dire, chargée des mêmes droits que les autres parties du même fief.

Fief patrimonial; fief provenant de succession, donation, ou legs de famille.

Fief perpétuel; fief concédé au vassal pour en jouir à perpétuité, lui, les siens et ses ayant cause.

Fief personnel; fief concédé seulement pour celui que le seigneur dominant en avait investi, et qui ne devait point passer aux héritiers.

Fief plain ou *plein;* fief mouvant d'un autre fief directement et sans intermédiaire. On appelait quelquefois ainsi, dans certaines provinces, un grand fief jouissant du droit de justice.

Fief de pléjure; fief obligeant le vassal de se rendre, dans certains cas, plége et caution de son seigneur.

Fief de procuration (*feudum procurationis*); fief dont le possesseur était tenu de payer annuellement un ou plusieurs repas au seigneur dominant et à sa famille. (Voyez *Fief de paisse*.)

Fiefs de profit; fiefs dont les droits, en cas de mutation, revenaient au seigneur dominant. Ces fiefs étaient opposés aux fiefs d'honneur.

Fief propre (*feudum ex pacto et providentia*); fief dont la concession faite à un mâle ne renfermait aucune clause relative à l'ordre de la succession; de manière que la succession était réglée alors par les lois féodales, qui n'admettaient que les mâles descendus de l'investi, et jamais les filles.

Fiefs propriétaires; fiefs possédés par le vassal en toute propriété, et passant à ses héritiers et à ses ayant cause.

Fief de protection; nom donné aux alleux et aux francs-alleux, mis par leurs possesseurs sous la protection de quelque seigneur puissant.

Fief recevable et non rendable; fief dans le château ou manoir duquel le vassal était obligé de recevoir son seigneur dominant, lorsque celui-ci jugeait à propos d'y venir. Le vassal n'était cependant pas obligé, pour cela, de vider les lieux.

Fief rendable (*feudum reddibile*); fief que le vassal devait rendre à son seigneur en temps de guerre.

Fief de reprise; héritage allodial et noble remis à un seigneur moyennant une somme convenue, et quelques autres fonds de terre que ce seigneur donnait, puis repris en fief du seigneur acquéreur par le concessionnaire, à la charge de la foi et hommage.

Fief restraint. Voyez *Fief abrogé.*

Fief de retour; terre, château ou seigneurie donné en fief par le roi ou seigneur suzerain, à condition qu'à défaut d'héritiers mâles, ce fief lui reviendrait de plein droit. Les donations de ce genre n'avaient guère lieu que pour les fiefs de haute dignité, comme les duchés, comtés et marquisats.

Fief de retraite; fief que le vassal était tenu de rendre au seigneur à sa première demande.

Fief revanchable, égalable, échéant et levant; fief dont les possesseurs en général étaient de la même condition, et également astreints aux mêmes devoirs et prestations envers le seigneur.

Fief royal; fief concédé par le roi avec titre de dignité, comme les principautés, duchés, marquisats, comtés, baronnies : ces sortes de fief donnaient tous au possesseur le titre de chevalier.

Fief de sergenterie; office de sergenterie tenu en fief.

Fief servant; fief relevant d'un autre fief qu'on appelait alors fief dominant, et qui était lui-même fief servant à l'égard du fief suzerain. Le fief servant était, quant aux profits, régi par la coutume du lieu où il était assis, et, quant au service, par la coutume du lieu du fief dominant.

Fief servi; fief dont le possesseur avait acquitté les droits et les devoirs dus au seigneur dominant. Quand le fief était ouvert (voyez *Fief ouvert*), on disait que le seigneur n'était pas *servi de son fief*.

Fief simple; fief auquel n'était attaché aucun titre de dignité. Il était opposé à fief lige. Dans quelques provin-

ces, comme en Dauphiné, on entendait par ces mots le fief qui n'avait ni la haute, ni la moyenne justice, mais seulement la justice foncière, laquelle ne donnait d'autre droit que celui de connaître des différends élevés à raison des terres qui en relevaient. Cette juridiction était fort limitée, car tous les hommes liges du Dauphiné pouvaient appeler à sa cour des jugements rendus par d'autres seigneurs.

Fief de soldoyer ou *de solde,* désigne, dans les assises de Jérusalem, une certaine provision alimentaire et annuelle donnée à un noble à titre de fief, et qui, néanmoins, n'était pas assignée sur la chambre ou trésor, ni sur les impositions publiques. Ce fief était viager.

Fief subalterne (*subfeudum*, *retro feudum*); fief d'un ordre inférieur aux fiefs émanés directement du souverain. C'était la même chose qu'arrière-fief.

Fief supérieur; fief dont un autre fief relevait médiatement ou immédiatement

Fief taillé (*feudum taillatum*); héritage concédé à titre de *fief*, avec certaines limitations et conditions; *taillure* signifiait *limiter*.

Fief temporaire; fief dont la concession n'était pas faite à perpétuité, mais seulement pour un temps fini ou indéfini. Tels étaient les fiefs concédés à vie, ou pour un certain nombre de générations.

Fief tenu à plein lige; fief qui devait le service de fief lige en entier; au lieu que les fiefs demi-liges ne devaient que la moitié de ces services.

Fief tenu en quart degré du roi; fief concédé par un arrière-vassal du roi, de telle sorte qu'entre le roi et le possesseur de ce fief, il se trouvait trois seigneurs, c'est-à-dire, trois degrés de seigneurie. Philippe le Long ayant, par une ordonnance de l'an 1320, taxé le premier les roturiers pour les fiefs qui se trouvaient entre leurs mains, exempta de cette taxe ceux qui possédaient des fiefs tenus en quart degré de lui. Cette exemption subsistait encore dans les premières années du quinzième siècle.

Fiefs terriaux ou *terriens;* fiefs consistant en fonds de terre. Ils étaient opposés aux fiefs de revenu.

Fief en tierce foi. Voici ce qu'on entendait par ces expressions dans les coutumes d'Anjou et du Maine : quand un roturier acquérait un fief, il faisait la foi ; son fils lui succédant, faisait aussi la foi. Ses petits-fils venaient-ils à lui succéder, on disait que le fief était *tombé en tierce foi;* et, alors, il se partageait noblement, quoique entre roturiers.

Fief vassalique; fief sujet au service ordinaire de vassal.

Fief à vie; fief concédé seulement pour la vie de celui qui en était investi.

Fief-vif; fief qui, en cas de mutation, produisait des droits au seigneur dominant. Il était opposé à fief mort. Ce nom désignait aussi quelquefois une rente foncière; et, d'autres fois, on l'appliquait à un fief dont le possesseur était obligé d'entretenir un feu *vif*, c'est-à-dire, de résider continuellement dans son fief.

Fief vilain; fief dont le possesseur, outre la foi et l'hommage, devait encore, chaque année, payer au seigneur quelque redevance en argent, grain, volaille, ou autre de même genre; redevance qui, par sa nature, était de service vilain ou roturier.

Fief volant; fief dont les mouvances étaient éparses en différents endroits. Il était opposé au fief *continu*, dont le territoire était circonscrit et limité.

Fief vrai; fief actuellement existant, par opposition au fief futur.

FIENNES, ancienne seigneurie du Boulonnais (aujourd'hui du département du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne), érigée en marquisat en 1698.

FIENNES (maison de). — L'ancienne famille de ce nom était originaire du comté de Guines. Elle a produit, au quatorzième siècle, un connétable, prédécesseur de du Guesclin. Par lettres de 1698, les terres d'Austain, Gourneson et Cheveus, furent réunies et érigées en marquisat sous le nom de Fiennes, en faveur d'un descendant de cette famille, lieutenant général des armées du roi.

Une autre terre du même nom fut érigée en marquisat, en 1643, en faveur d'un d'Estampes-Valençay, dont le fils mourut sans postérité.

FIERTE. — Ce vieux mot, dérivé du latin *feretrum* (cercueil, châsse), est exclusivement usité pour désigner la châsse de saint Romain, qui fut, au septième siècle, archevêque de Rouen.

Le chapitre de la cathédrale, qui était en possession des reliques de ce saint, avait obtenu, vers le milieu du douzième siècle, des ducs de Normandie, la grâce de délivrer chaque année, au jour de l'Ascension, un prisonnier condamné à mort. Pour jouir de cette immunité, le criminel, choisi par les chanoines, devait, après s'être humblement confessé, prendre la châsse du saint, et la lever trois fois; il était alors renvoyé libre et absous, ainsi que ses complices.

Cette grâce, qui était toujours accordée sans difficulté, finit par être exigée comme un droit que les rois de France concédèrent à perpétuité au chapitre. Celui-ci d'ailleurs se montra peu endurant sur les atteintes dont sa prérogative pouvait être l'objet. Tant que le privilege de saint Romain exista, il fut, entre l'église de Rouen et les magistrats séculiers de la ville, un sujet de disputes continuelles. Le chapitre le défendit, en 1473, avec énergie et succès, même contre un roi de France; et ce roi était Louis XI! Mais, à dater de l'établissement d'un échiquier permanent à Rouen, en 1499, les chanoines éprouvèrent plus de difficultés dans l'exercice du privilége de saint Romain; messieurs de l'échiquier se prévalurent d'un édit du 12 décembre 1512, pour établir que les crimes « d'hérésie, leze-majesté, fausse « monnoie et homicide commis et per- « pétré par industrie et de guet-apensé, » seraient exceptés des *cas fiertables*.

Sous François I[er], les chicanes continuèrent sur la dignité ou l'indignité des prisonniers élus par le chapitre, qui, en vérité, ne se montrait pas scrupuleux, et donnait la fierte à des hommes chargés des crimes les plus odieux. Néanmoins, il fallut que le parlement (François I[er] avait, en 1515, donné ce titre à l'échiquier de Rouen), il fallut, dis-je, que le parlement en passât par où les chanoines voulurent, dans la crainte des mouvements populaires qu'aurait pu exciter une atteinte portée à ce privilége, auquel le peuple de Rouen lui-même était très-attaché. Du reste, le chapitre était consolé de ces tracasseries par des lettres affectueuses que lui adressaient, chaque année, les plus grands personnages du royaume, les princes, les fils des rois, pour le supplier d'accorder, d'user de leur droit envers leurs amis et protégés. Henri, dauphin, fils de François I[er], Charles, duc d'Orléans, le sollicitèrent maintes fois en faveur de gentilshommes coupables de meurtres, viols et brigandages.

Charles IX lui-même lui demanda la grâce de plusieurs nobles meurtriers que protégeait d'ailleurs Antoine de Navarre. Toutefois, le parlement, sans égard pour la lettre du roi et pour l'élection du chapitre, condamna et fit exécuter le plus coupable d'entre eux. Mais il lui fallut mettre les autres en liberté. Enhardie par la faiblesse de Henri III, l'église de Rouen continua, sous son règne, à n'appliquer ce privilége qu'aux prétendants les plus indignes. Ce fut en vain que les gens de robe de Rouen, et même le parlement de Paris, adressèrent au roi des représentations à ce sujet; les publicistes, les historiens, les savants ne furent pas plus heureux. Bodin, dans sa *République*, et de Thou, dans son *Histoire universelle* (livre 78), se plaignirent vivement de ce qu'on eût fait servir ce privilége « à une impunité détestable et « sans bornes pour tous les malfaiteurs « du royaume, pour tous les crimes les « plus abominables. » Étienne Pasquier disait aussi « qu'il ne se pouvoit bonne- « ment résoudre comme il se pouvoit « faire qu'un si homme de bien que « sainct Romain produisît un effect « contraire à sa saincteté, et que cette « saincteté fust comme une franchise « des meurdres les plus détestables (*). »

Ces monstrueux abus n'en subsistèrent pas moins longtemps encore. Cependant Henri IV, étant à Rouen pendant la tenue de l'assemblée des notables, signa, le 25 janvier 1597, une déclaration qui restreignit beaucoup ce privilége. Ainsi, le viol fut ajouté aux cas non fiertables, et le criminel dut venir demander sa grâce *lui-même*, et non se faire représenter par des serviteurs ou complices.

(*) Lettres, liv. VIII, lettre deuxième.

Mais les adversaires du privilége n'en continuèrent pas moins leurs attaques, surtout au sein du parlement de Paris.

Ce fut en 1790, un an après l'abolition des autres priviléges par l'Assemblée nationale, que celui de la fierte fut exercé pour la dernière fois. Le ministre Dupont notifia au tribunal de Rouen la suppression de cet usage illegal et inconstitutionnel, par une lettre du 30 avril 1791.

De temps immémorial, la cérémonie de la fierte s'accomplissait avec une grande pompe. Le prisonnier, après avoir trois fois levé la châsse dans la chapelle de Saint-Romain, la portait, au milieu d'une procession solennelle, jusqu'à l'église Notre-Dame, ayant sur sa tête une couronne de fleurs, et tenant les bouts antérieurs du brancard. Puis, la journée se terminait pour lui par un grand dîner, quand, toutefois, ses ennemis ne l'avaient pas épié auparavant pour lui faire un mauvais parti. Le jour de l'Ascension était, du reste, pour toute la ville un « jour de festins, dan« ses, mommeries ou mascarades, avec « excessives despences. » Dans les derniers temps, on voyait encore les Rouennais se rendre, après la cérémonie, au cours, qui devenait alors une espèce de *Longchamp*.

Le lendemain, c'étaient de nouvelles génuflexions et semonces, de nouvelles allées et venues, auxquelles le prisonnier devait se soumettre. Mais enfin, après cette rude corvée, il recouvrait sa liberté et sa fortune.

On peut consulter, sur le privilége de la fierte, l'intéressante monographie publiée, en 1833, par M. Floquet, greffier en chef de la cour royale de Rouen, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Fifre. — Ce petit instrument militaire, emprunté des Suisses, a été en usage dans l'infanterie française à partir du règne de Louis XI, et dans les régiments de dragons et de mousquetaires depuis leur création jusqu'à l'époque où ils renoncèrent aux tambours. Quant à l'infanterie, elle a tour à tour repris et abandonné le fifre, anciennement appelé aussi *arigot*. L'emploi de cet instrument fut surtout fréquent sous Henri IV, Louis XIV et Louis XV.

On entremêlait encore ses sons à ceux du tambour dans les armées de la révolution ; mais, depuis les guerres de cette époque, il ne fut plus employé que dans quelques corps, et seulement par le fait du caprice des colonels ; ainsi, il y eut des fifres dans la garde du Directoire et des consuls ; dans la garde impériale et dans celle de Paris ; dans les régiments suisses, etc. Il est maintenant remplacé par le clairon.

Figeac, ville du haut Quercy, autrefois chef-lieu d'élection, siége d'une sénéchaussée et d'une justice royale, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Lot, avec un tribunal de première instance, une société d'agriculture et un collége communal.

Cette ville paraît devoir son origine à un monastere de bénédictins, fondé en 755. Guillaume 1er, l'un des abbés, l'entoura de remparts entre les années 1080 et 1100. Les habitants de Figeac avaient d'ailleurs obtenu de ces moines divers priviléges; ainsi, dès l'année 1001, ils avaient été autorisés par eux à élire sept consuls qui les gouvernaient. Philippe-Auguste, Louis IX, Philippe le Long, Louis XI confirmèrent ces franchises. Les lettres patentes d'octobre 1318, par lesquelles Philippe V confirma les priviléges des Figeaçois et leur en concéda plusieurs nouveaux très-favorables, sont une véritable charte communale, et la concession royale la plus étendue, la plus explicite que la ville ait obtenue (*). Aussi ses magistrats et ses citoyens se montrèrent-ils toujours, jusqu'en 1789, fort jaloux de la conservation des droits que ce titre leur accordait. Philippe le Bel était devenu seul seigneur de Figeac en vertu d'un échange conclu en 1301 avec l'abbé de Saint-Sauveur, qui s'était départi de ses prérogatives seigneuriales en faveur du roi, moyennant une somme d'argent et quelques fiefs.

Les consuls jouissaient du droit de battre monnaie ; le roi Jean les en priva, pour les punir de s'être volontairement

(*) Elles ont été imprimées à Paris du temps de Louis XIV, sous ce titre : *Ordinatio regis Philippi V, pro judicatura et vicaria Figeaci ..... per successores reges et Ludovicum magnum feliciter regnantem confirmata.*

soumis aux Anglais. Mais les Figeaçois ne tardèrent pas à se lasser du joug des étrangers; ils cherchèrent à rentrer en grâce avec le roi en les chassant eux-mêmes de leur territoire. Les femmes, les filles vendirent leurs parures pour contribuer à cet acte de patriotisme. Aussi le roi s'empressa-t-il de leur rendre leurs priviléges.

Sous Charles V, cette ville fut de nouveau surprise par les bandes de cette nation. Mais alors les trois états de sénéchaussée du Rouergue, les habitants de la haute Auvergne et plusieurs villes du Quercy se cotisèrent pour payer une forte somme aux étrangers, qui consentirent enfin, en 1372, à abandonner la place. Les calvinistes, après avoir essayé une première fois inutilement de prendre Figeac, y entrèrent par surprise en 1576, et s'y livrèrent au pillage et au meurtre. Ils y bâtirent une citadelle qui fut démolie avec les fortifications de la ville, quand le duc de Sully, qui en était gouverneur, la remit à Louis XIII en 1622.

La population actuelle de Figeac est de 6,500 habitants.

Figuières (prises de). — Philippe le Hardi s'empara de Figuières au mois de juin 1285. Cette ville, ainsi qu'une foule d'autres, tomba, en 1675, au pouvoir du comte de Schomberg, chargé d'attaquer l'Espagne du côté du Roussillon.

Au mois de novembre 1794, le général Pérignon, vainqueur à la montagne Noire, dans les Pyrénées, poursuivit les Espagnols jusque sous les murs de Figuières. Il assiégea aussitôt cette place et fit une sommation terrible au gouverneur. La frayeur des Espagnols ne leur laissa point apercevoir le petit nombre des Français, la faiblesse de leurs moyens d'attaque, et la capitulation fut conclue le 27 novembre; 10,000 soldats espagnols et portugais sortirent de Figuières pour poser les armes sur les glacis et être conduits prisonniers en France. La reddition de cette place étonna encore davantage quand on y trouva 200 pièces de canon et beaucoup de munitions de toute espèce. Cette conquête, en approvisionnant l'armée des Pyrénées et en lui fournissant 600,000 livres en numéraire, aurait déja été infiniment précieuse, quand elle n'aurait pas ouvert aux Français l'accès du Lampourdan, qui leur assurait des subsistances abondantes. Elle parut si surprenante, que l'on attribua un tel succès à la corruption et non à la terreur des armes républicaines. Le roi d'Espagne, irrité, fit faire le procès au gouverneur de Figuières et aux officiers d'état-major; quatre d'entre eux furent condamnés à mort.

Au mois d'avril 1811, la trahison de quelques employés subalternes, encouragée par le défaut de vigilance du commandant de Figuières, le général Guyot, avait livré de nouveau cette place aux Espagnols. Dès que le général Baraguay-d'Hilliers, gouverneur de la haute Catalogne, fut instruit de cet événement, qui excita dans toute la Péninsule une joie, un enthousiasme extraordinaires, il investit la ville, où venait de pénétrer une colonne de 2,000 miquelets. Campoverde, à la tête de 12,000 hommes, se présenta le 3 mai devant Figuières, cherchant à y entrer, en même temps qu'il attaquait le camp français établi sur les hauteurs de Liers. Malgré son activité, malgré la diversion qu'essaya de produire un détachement anglais débarqué près de Roses, il fut prévenu. 4,000 Français lui présentèrent la pointe de leurs baïonnettes, le prirent en flanc, le rompirent, lui mirent 3,000 hommes hors de combat, lui enlevèrent ses convois et lui ôtèrent l'espoir de renouveler sa tentative. Au bout de quatre mois et demi d'un blocus étroit, et après une sortie malheureuse, les Catalans enfermés dans Figuières furent réduits, par la famine et les maladies, à se rendre à discrétion.

Filage et Filatures. — La quenouille et le fuseau, que les progrès de l'industrie et de la mécanique ont aujourd'hui relégués dans nos campagnes ou dans quelques villes de province fidèles aux anciennes mœurs, étaient jadis, si l'on en croit les traditions du moyen âge, maniés par les princesses et les nobles dames; mais il existe un vieux dicton populaire qui nous prouve que la mode de la reine Berthe est depuis longtemps perdue parmi elles.

Les procédés du filage sont restés longtemps imparfaits; car il n'y a guère qu'un demi-siècle que d'ingénieuses

mécaniques s'acquittent du travail réservé auparavant aux fileuses ou filandières. Nos pères n'avaient pas eu l'idée de centraliser ce travail dans de vastes ateliers, et de réunir sous le même toit plusieurs opérations mécaniques. Le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau contient deux titres sur les statuts des *fileresses de soie* « à grans et à petiz fuiseaus. » Cette classe d'ouvrières était, à ce qu'il paraît, assez démoralisée. Les merciers de Paris, obligés de leur confier la précieuse marchandise qu'ils faisaient venir de l'étranger, avaient souvent de la peine à se la faire rendre. Les fileuses ne se faisaient pas scrupule de vendre la soie, de l'échanger contre de la bourre ou de la mettre en gage chez les lombards et chez les juifs. On voit, par le renouvellement des ordonnances contre de pareilles fraudes, combien il fut difficile de discipliner les fileuses. Il fallut que, en 1283, le prévôt de Paris les fît toutes comparaître devant lui, et menaçât du bannissement et même de l'exposition au pilori, celles qui oseraient encore tromper les merciers.

La première machine dont on se soit servi pour filer est sans contredit le *fuseau;* c'est la seule que l'on ait employée dans l'antiquité et au moyen âge; quant au *rouet du cordier,* que la main du fileur met en mouvement, il n'est pas très-ancien; car la date de son invention, par un bourgeois de Brunswick, nommé *Jurgen,* ne remonte pas au delà de l'année 1530. Quoi qu'il en soit, l'usage s'en répandit promptement, et il fut bientôt à peu près uniquement employé pour la fabrication du fil commun; mais le fil du fuseau fut longtemps préféré pour les étoffes de luxe.

C'est au commencement du dix-huitième siècle que le *rouet à pédale*, importé de la Chine par un Français nommé *Montaran*, remplaça ces deux machines. Ce rouet était sans doute, à la coquetterie près, peu différent de ceux dont se servent encore aujourd'hui nos fileuses. Montaran l'employa à filer le lin, le coton, la laine et la soie; et il en obtint un fil beaucoup moins grossier que celui qu'on avait fabriqué jusque-là.

Cependant les produits de ses fabriques laissaient encore beaucoup à désirer; aussi un autre Français, nommé *Flachat*, fit-il, en 1745, le voyage du Levant pour y étudier la filature et la teinture. Il en revint au bout de quelques années, et ramena des Grecs habiles dans l'art qu'il cherchait à perfectionner. Le gouvernement paraît avoir secondé ses efforts; car il fut nommé, le 21 décembre 1756, directeur des établissements levantins et de la manufacture de Saint-Chaumont, avec l'autorisation d'y faire des essais et d'y employer les procédés qu'il avait étudiés dans le Levant. Les Grecs qui l'avaient suivi obtinrent aussi des priviléges.

Jusque-là, il n'avait pas été question de filature à la mécanique, c'est-à-dire, qu'on n'avait point encore pensé à remplacer les doigts du fileur par des machines. Les premiers essais en ce genre sont dus à des Anglais. Ce fut en 1760 qu'un simple ouvrier tisserand, nommé *James Hargreaves*, fit faire à la filature à la mécanique son premier pas, par l'invention d'une carde au moyen de laquelle on faisait deux fois autant d'ouvrage qu'avec les cardes ordinaires. Le père du célèbre Robert Peel fut le premier manufacturier qui employa cette carde dans sa manufacture de Blackburn. Mais Hargreaves fit, en 1767, une seconde découverte plus importante encore que la première : il inventa la *Jeannette* ou *Jenny*, première machine qui, dans la fabrication du fil, ait réellement remplacé les doigts du fileur. L'homme qui la surveillait travaillant d'ailleurs sur un grand nombre de bobines, il en résultait pour le fabricant une grande économie de main-d'œuvre. *Arkwrigtht*, simple ouvrier comme Hargreaves, perfectionna, peu de temps après, la Jenny, en y appliquant les cylindres à étirer. Enfin, en 1786, *Samuel Crompton*, réunissant et modifiant un peu les deux inventions de ses devanciers, construisit le *mull-Jenny*, dont on se sert encore aujourd'hui.

Les guerres de la révolution empêchèrent les Français de profiter de ces découvertes; et l'importation de la mull-Jenny n'eut lieu qu'en 1800, sous le ministère de Chaptal. C'est à un Liégeois, nommé *Lieven-Bowans*, qu'on

en est redevable. On vit bientôt s'établir dans toutes nos villes manufacturières, et partout où l'on trouvait des emplacements convenables, des filatures de coton et de laine; mais ce ne fut guère qu'après 1816, quand nos manufacturiers purent aller étudier en Angleterre les procédés dont une expérience déjà longue avait montré l'excellence, que leurs produits purent lutter avec ceux de ce pays.

Toutefois, on n'avait pu trouver, pas plus en Angleterre qu'en France, une mécanique au moyen de laquelle on pût convertir en fil le lin et le chanvre, aussi bien que le coton. C'était en vain que Napoléon avait promis un million de prime au Français qui viendrait à bout de cette entreprise. La longueur des filaments de ces substances était un obstacle qui paraissait insurmontable.

Le million de l'empereur avait cependant excité l'émulation de nos mécaniciens; l'un d'eux, *M. Girard*, construisit des machines qui, transportées en Angleterre sous la restauration, et légèrement perfectionnées par les Anglais, ont été, il y a quelques années seulement, réimportées en France, où elles ont reçu de *M. Decoster* de nouveaux perfectionnements. Elles laissent maintenant peu de chose à désirer; et quand on songe aux nombreux usages pour lesquels le lin et le chanvre ne peuvent être remplacés par le coton; quand on songe surtout que ces deux substances sont indigènes chez nous; qu'elles sont un des principaux produits de notre sol, et qu'il est peu de cultures qui réussissent aussi bien dans l'immense plaine de la Mitidja, la partie la plus riche et la plus fertile de notre belle colonie d'Alger, on ne peut douter que nos *machines à filer le lin et le chanvre* ne puissent prétendre, dans un avenir prochain, à une destinée aussi brillante que celle des mull-Jenny des Anglais.

FILET (Joseph), sergent-major à la 107ᵉ de ligne, né à Dieppe, s'élança le premier dans une redoute avancée défendue par trente ennemis; électrisés par son exemple, quelques braves se précipitèrent après lui. La redoute fut emportée, mais l'intrépide Filet perdit la vie.

FILLASTRE (Guillaume), évêque de Verdun, de Toul et de Tournay, président du conseil d'État du duc de Bourgogne, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, né vers 1400, fut employé dans plusieurs négociations délicates, et député par Philippe le Bon, son maître, vers Pie II, pour obtenir de ce pontife la dispense du vœu que ce prince avait fait d'aller à la terre sainte. Il mourut à Gand en 1473, et ses restes furent inhumés à Saint-Omer, dans l'église de Saint-Bertin, qu'il avait fondée. On a de lui une *Chronique de l'histoire de France*, 1517, 2 vol. in-fol.; *La Toison d'or*, etc., Paris, 1517, 2 vol. in-fº.

On croit que l'évêque de Tournay était neveu d'un autre *Guillaume* FILLASTRE, né à la Suze, dans le Maine, en 1344, doyen de l'église de Reims, cardinal en 1411, légat du pape en 1418, archevêque d'Aix en 1421, mort à Rome à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Ce savant prélat légua ses livres au chapitre de Reims, rebâtit les écoles de théologie de cette ville, et fit achever, en 1427, l'une des tours de l'église cathédrale d'Aix.

FILLATRE (Dom Guillaume), savant bénédictin, né près Tilleul, diocèse de Rouen, en 1634, mort en 1706, à l'abbaye de Fécamp. Il a laissé plusieurs factums théologiques et une dissertation remarquable sur la caverne de Mithra.

FILLES DE FRANCE. — C'est le nom que l'on donnait, sous l'ancienne monarchie, aux filles des rois de France. On les appelait aussi *mesdames*, alors même qu'elles n'étaient pas mariées. Charles V ordonna, en 1374, par son testament, que ses filles n'auraient pour dot qu'une somme d'argent; ses successeurs suivirent son exemple. Les filles des rois recevaient auparavant des apanages considérables. (Voyez LOI SALIQUE.)

FILLES D'HONNEUR. Ce titre donné, sous l'ancienne monarchie, aux demoiselles nobles attachées à la personne des reines, succéda, sous Catherine de Médicis, à celui de *filles de la reine*. Cette reine, pour qui la galanterie était un moyen de gouverner, avait choisi, entre les plus belles demoiselles de France, jusqu'à 150 filles d'honneur;

elle les emmenait avec elle dans ses cavalcades et les conduisait quelquefois dans les camps jusqu'à la portée du feu des ennemis. Mais c'était moins pour s'en faire une compagnie que pour s'en servir comme d'autant d'instruments propres à amuser, à énerver, à maîtriser les grands et à découvrir leurs secrets (*).

Le titre de *fille d'honneur* était, à ce qu'il paraît, fort difficile à soutenir à la cour. En effet, l'histoire des petits appartements des Tuileries et de Versailles abonde en petits scandales où ces demoiselles jouent toujours le rôle principal. C'était dans cette troupe vive et folâtre que l'on choisissait les maîtresses royales, quand toutefois le prince ne savait pas les y chercher lui-même. On peut lire dans les Mémoires de madame de Motteville les tribulations de cette pauvre madame de Navailles chargée, comme dame d'honneur, de la garde de ces demoiselles, et qui, en 1663, fut privée de ses fonctions, pour avoir osé faire apposer des grilles de fer à toutes les issues qui pouvaient laisser à Louis XIV, des entrées clandestines dans l'appartement des filles d'honneur.

L'aventure malheureuse d'une des douze filles d'honneur de la reine mère fit, en 1673, un éclat qui amena la suppression de cette institution. Ce malheur est connu par le *sonnet de l'Avorton*, attribué au président Hénault:

Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à son tour,
Funeste ouvrage de l'amour,
De l'honneur funeste victime, etc. (*)

La suppression des filles d'honneur fut, à ce qu'il paraît, l'œuvre de madame de Montespan, qui y fut peut-être excitée par un goût très-vif que le roi montrait alors pour la belle du Lude, l'une d'elles. « C'étoit, dit madame de « Sévigné, une caverne redoutable que « cette chambre de filles d'où sortoit « une hydre à têtes renaissantes, qu'il « falloit sans cesse combattre. Madame « de Montespan préféra la sûreté qu'elle « se procuroit en l'étouffant tout d'un « coup, à l'honneur incertain d'en « triompher souvent. Car les armes « sont journalières. » Les pauvres filles d'honneur furent dispersées, attachées à d'autres princesses, la plupart mariées, et remplacées par douze dames du palais.

FILLETTES (coutume des). Voy. COUTUMES.

FILLETTES DU ROI. Cet instrument de supplice, auquel succéda la cage de fer, usitée surtout sous le règne de Louis XI, consistait, dit Comines, en « des fers très-pesants et terribles pour mettre aux pieds; et y estoit un anneau pour mettre au pied, fort malaisé à ouvrir, comme à un carquan; la chaisne grosse et pesante, et une grosse boule de fer au bout, beaucoup plus pesante que n'estoit de raison. »

On réservait ordinairement les *fillettes*, peine importée d'Allemagne, aux prisonniers de guerre. On les infligeait aussi parfois concurremment avec le supplice de la cage; le fils du seigneur de la Gruthuise, les seigneurs de Piennes, de Vergy et de Richebourg, et bien d'autres, pris dans les combats, en tâtèrent, par ordre de Louis XI, avant que ce prince eût goûté l'invention attribuée au cardinal de la Balue.

FILS DE FRANCE. Voyez ENFANTS DE FRANCE.

(*) Pour donner une idée de la réputation de ces filles d'honneur de Catherine, qui justifiaient si peu leur titre, nous donnerons un extrait d'un pamphlet satirique publié en 1587, sous le titre de *Manifeste des dames de la cour* et conservé par l'Estoile (Journal de Henri III, 1587) :

« Les damoiselles Victri, Bourdeille, Sourdis, Birague, Surgère et tout le reste des « filles de la roine-mère, disoient toutes « d'une voix :

« Ha, ha, ha, mon Dieu! que ferons-nous « si tu n'estens ta grande miséricorde sur « nous? Nous crions donc à haute voix que « tu nous veuilles pardonner tant de péchés « de la chair, commis avec rois, princes, « cardinaux, gentilshommes, évesques, abbés, prieurs, poetes, et toute autre sorte « de gens de tous estats, métiers, qualités « et conditions; et disons avec monsieur de « Villequier : Mon Dieu! miséricorde, donne-« nous la grande miséricorde, et si nous ne « pouvons trouver maris, nous nous rendrons « aux filles repenties. »

« Donné à Charcheau, au voiage de Nérac. »
« *Signé* : Péricart. »

(*) Voyez madame de Sévigné, t. II, pag. 221, 229, et Saint-Simon, t. VI, p. 188.

Fimarcon ou **Fiefmarcon**, *Feudimarco*, ancien canton de Gascogne qui s'étendait dans les diocèses d'Auch, de Condom et de Lectoure, et se composait de seize paroisses, entre autres de celle de Castelnau. Sa circonférence était de 48 kilomètres; ses bornes : la vicomté de Lomagne à l'est, le Condomois à l'ouest, le comté de Gavre au sud, la vicomté de Bruillois au nord.

Les anciens seigneurs de Fimarcon, de Terrides, et de Montagnac, ont porté le nom et les armes des vicomtes de Lomagne, et paraissent en être descendus. Leur terre fut érigée en marquisat en 1503; elle était du ressort du parlement de Bordeaux et de la sénéchaussée de Gascogne. Dans les premières années du seizième siècle, elle passa, par un mariage, à Aimery de *Narbonne-Lara*, seigneur de Talleyrand, puis, en 1623, à la maison de Cassagnet, dont divers membres furent, au dix-huitième siècle, colonels et lieutenants généraux.

Finance (Pierre), brigadier au 11e régiment de chasseurs, né à Hatigny (Meurthe), pénétra le premier dans les retranchements ennemis le 29 germinal an v, au passage du Rhin, à Neuwied, et fut renversé d'un coup de feu en s'emparant d'une pièce de canon, dont il avait sabré les canonniers.

Finances; c'est le nom que l'on a donné à l'ensemble des rapports et des combinaisons économiques et administratives que présentent les revenus et les dépenses d'une nation. Rien n'étant plus compliqué que les diverses parties de cette branche de l'économie et de l'administration publiques, on en a fait une science qui est devenue l'objet d'une étude sérieuse de la part des hommes d'État. Mais c'est sous le rapport historique, et non pas au point de vue de la théorie, que nous voulons traiter la question des finances.

Dans les premiers siècles de la monarchie française, il ne pouvait y avoir de système financier : matériellement et moralement, les chefs de la nation (c'est à peine s'il y avait alors des rois) vivaient d'expédients et au jour le jour. Il y avait des tributs plutôt que des impôts, des rançonnés plutôt que des contribuables. Les rois subsistaient du produit des contributions de guerre, des revenus du domaine, et des dons, originairement volontaires et plus tard obligatoires, que leur faisaient les leudes ou fidèles, dans les assemblées annuelles qui se tenaient au mois de mars ou au mois de mai. Ces dons consistaient en troupeaux, en argent, en chevaux, en armes et autres objets précieux. Les confiscations, malheureusement trop fréquentes, et le *fredum*, portion des amendes que les lois ripuaires et la loi salique attribuaient aux rois mérovingiens, étaient aussi une source considérable de richesses. Il n'existait point de contribution générale et publique; les impositions, les droits et taxes de toute nature, que les Romains avaient établies dans les Gaules, ayant disparu avec leur puissance. « Ce qu'on appelait *cens*, dit M. Bailly, était un droit particulier ou une redevance que les serfs devaient à leurs maîtres; et si quelques péages intérieurs subsistaient encore, ce n'était qu'un droit légal établi par le possesseur d'une terre, pour l'entretien des chemins et la réparation des ponts (*). »

Cependant, nos historiens parlent d'un cens royal qui existait dans la première partie du neuvième siècle, auquel la plupart des Francs étaient assujettis. Chaque homme devait payer un écu au roi, tant pour sa tête que pour sa case, comme on le voit dans un édit donné au palais de Pistes, près Mantes, en 864, par Charles le Chauve. Sous le règne de Childebert, selon Grégoire de Tours, de vives réclamations s'élevèrent, parce que l'ancienne répartition de cet impôt était devenue tellement inégale par l'effet de la division des propriétés et des changements arrivés dans l'état des contribuables, que les pauvres, les veuves, les orphelins, et les gens sans appui, supportaient presque à eux seuls le fardeau des tributs. A la sollicitation de l'évêque de Poitiers, Childebert fit réformer l'espèce de cadastre qui avait été fait sous le règne de Sigebert, et dont l'insuffisance était généralement reconnue. On fit, d'après ses ordres, une enquête sur la situa-

(*) Histoire financière de la France, t. I, p. 11.

tion des contribuables; on déchargea du cens public ceux qui étaient injustement taxés, et on imposa ceux qui devaient le supporter.

Ce qu'il y a de remarquable dans ce travail de cadastrement et de répartition, c'est la part qu'y prirent Florentius, grand maître de la maison du roi, et Romulfus, comte du palais. Ces deux grands dignitaires furent chargés de réparer les injustices et de remédier aux abus dont se plaignaient les contribuables. Ils remplissaient donc alors, à ce qu'il paraît, les fonctions de ministres ou d'administrateurs des finances. On pourrait conclure aussi, de la révision du cadastre, qu'il y avait des assesseurs pour répartir avec égalité les impôts; mais ce fait est connu d'ailleurs, car l'auteur de la vie de saint Sulpice, qui écrivait sous le règne de Charles le Chauve, dit positivement qu'il existait, dès le neuvième siècle, des officiers de ce genre. Nous ajouterons qu'on donnait le nom de préposés royaux (*actores regii*) aux agents de la couronne qui étaient envoyés dans les provinces pour y percevoir les impôts.

Déjà, à cette époque, nous voyons les contributions publiques frapper la consommation, entraver le commerce, peser sur les masses et épargner la classe privilégiée. Les possesseurs de fiefs étaient exemptés du cens royal, comme, plus tard, les nobles portant les armes furent exemptés de la taille. Outre cette taxe personnelle et foncière, nos anciens historiens parlent de nombreux droits de péages et d'impôts en nature qui étaient prélevés indistinctement sur les serfs et les ingénus. Chilpéric I[er], à l'instigation de Frédégonde, exigea de tout producteur le tribut arbitraire d'une cruche de vin par demi-arpent de vigne. Mais, ainsi que le fait observer M. Bailly, cette taxe ne fut que passagère, « parce que les évêques, instruits de la misère des peuples par la révolte et les émigrations qui se manifestaient dans le royaume de Neustrie, persuadèrent au roi et à Frédégonde que la perte qu'ils avaient faite de leurs enfants était l'effet de la malédiction de Dieu, qui vengeait ainsi les opprimés. Chilpéric et la reine, effrayés, firent alors détruire les rôles, et rappeler les collecteurs des nouveaux tributs. »

La participation des assemblées générales de la nation à l'établissement des impôts, sous la seconde race, suppose un système uniforme de taxation pour toutes les parties du royaume. Les Capitulaires de Charlemagne, sanctionnés par ces synodes, ordonnent la levée de ce qui était légitimement dû au prince pour le cens royal, tant sur les personnes que sur les biens, et pour les amendes de toute nature. En ce qui touchait les domaines de la couronne, l'empereur en surveillait lui-même l'exploitation; et, renonçant aux taxes arbitraires établies par les maires du palais, il ne voulait jouir que des droits qu'un long usage avait légitimés. C'est au règne de Charlemagne que remontent l'établissement de la dîme payée à l'Église par les laïques, et la faculté accordée au clergé de recourir à l'emploi des contraintes pour obtenir l'acquittement de cette taxe, soit en argent, soit en nature. L'institution des *envoyés royaux* se rapporte aussi à cette époque, et témoigne de la haute surveillance qui, dès lors, était exercée au nom de l'autorité royale pour le maintien de ses droits et pour la protection des peuples. Outre les soins que ces officiers donnaient à la bonne administration de la justice, pendant les *chevauchées* qu'ils faisaient dans les provinces, à quatre époques de l'année, ils s'occupaient spécialement des questions de finance. Là, ils faisaient dresser ou compléter les terriers contenant la description des biens-fonds, et l'énumération des hommes que possédaient les vassaux de tous les degrés, ainsi que celle des biens appartenant à la couronne; ici, ils faisaient entretenir et mettre en valeur les domaines royaux, et recherchaient les bénéfices que des vassaux dénaturaient, en les vendant comme des *alleux* ou biens propres. Les *envoyés royaux* avaient encore la mission de surveiller la rentrée du cens royal, le recouvrement des amendes attribuées au fisc, le payement des dîmes, et d'abolir les péages illicites, de réformer les coutumes abusives, et d'appeler la rigueur des lois sur les faux-monnayeurs et sur les usuriers, etc.

Mais ces commencements d'unité administrative et d'organisation financière ne tardèrent pas à faire place à la plus déplorable anarchie. En effet, sous les derniers Carlovingiens, il n'y a plus d'autorité centrale, plus d'administration, et plus de contributions publiques : les vassaux de la couronne usurpent toutes les prérogatives de la souveraineté, établissent et prélèvent les impôts dans les terres soumises à leur domination ; et, comme ils se sont affranchis de tout contrôle, ces taxes locales prennent les formes les plus arbitraires, les plus vexatoires, et les plus odieuses. C'est à cette époque calamiteuse qu'il faut rapporter l'origine ou la multiplication des péages, des corvées, des droits d'abord, d'escorte, d'entrée, etc. C'est à cette époque qu'il est question, pour la première fois, des champarts, espèce d'impôt en nature, de la taille, du fouage, des confiscations de la mainmorte, des taxes de la banalité, etc. Les derniers rois de la deuxième race regardent et laissent faire, ou plutôt ils donnent eux-mêmes l'exemple de cet abus des ressources de la taxation, réduits qu'ils sont, par la révolte des grands seigneurs féodaux, à un domaine très-borné.

La substitution des Capétiens aux descendants de Charlemagne rendit à la couronne quelque autorité sur les sujets de ses redoutables vassaux. Cependant, les premiers princes de la nouvelle dynastie n'eurent pas le droit de lever directement des impôts en dehors du domaine royal. On voit seulement, par une ordonnance de Philippe-Auguste, portant la date de l'année 1214, que, dans les temps difficiles, il convoquait les barons, pour les faire consentir à la levée des sommes nécessaires aux besoins de l'État. Dès que le chiffre du secours pécuniaire, ou de *l'aide*, était fixé, les seigneurs se concertaient entre eux pour le payement : leurs officiers étaient chargés ensuite de faire le rôle de répartition ou la *taille* entre les vassaux, qui devaient acquitter le montant de la taxe assignée à chacun d'eux, aussitôt qu'il leur était communiqué. Les seigneurs envoyaient au roi la somme qu'il avait demandée, et, si elle était dépassée par le produit de la taxe, ils pouvaient garder le surplus. Il n'y avait d'exemption qu'en faveur des nobles « puissants de servir en armes « et en chevaux, » et des pupilles en bas âge.

L'affranchissement des communes vint enfin donner à la couronne le point d'appui qui lui manquait depuis longtemps, pour ressaisir une partie de son ancienne autorité en matière de taxation. Pour prix de la concession des franchises et priviléges auxquels elles attachaient une si haute importance, les nouvelles municipalités s'engagèrent, en outre de leur participation aux subsides généraux, à payer des redevances annuelles au roi et aux seigneurs. La couronne reçut bientôt ainsi des tributs de presque tous les points du territoire, et elle commença à pouvoir compter sur un revenu à peu près régulier. Ceci explique comment Louis le Gros, pour assurer la juste répartition d'un impôt, put commissionner « des mesureurs et arpenteurs de terres dans le royaume, et accorder exemption de tous droits de péages, et autres semblables, aux géomètres chargés de ce travail. »

La politique des rois de la troisième race ne perdit pas un seul instant de vue les intérêts du trésor, dans ses rapports avec les peuples et dans ses luttes contre les seigneurs féodaux. Les dépenses toujours croissantes de la représentation royale, de l'administration publique et de la guerre, forcèrent les rois de porter particulièrement leur attention sur les moyens d'accroître les revenus publics. Louis le Jeune, prétextant une expédition à la terre sainte, osa, en 1149, lever une taxe dont il n'y avait pas eu d'exemple jusqu'alors : il demanda et obtint un sou pour livre, ou le *vingtième* des revenus de tous ses sujets. L'Église dut se résigner à payer elle-même sa part de cette contribution religieuse.

Par les soins de Louis IX, il fut décidé plus tard que la taille n'était point un revenu ordinaire des terres féodales ; et ce principe fut si généralement admis, que, 50 ans après la mort du saint roi, cette taxe était levée non-seulement sur les terres de la couronne, mais

sur les habitants des fiefs appartenant aux seigneurs, et d'après le travail des commissaires royaux. Louis IX et ses successeurs eurent aussi l'habileté de donner plus d'extension à l'autorité centrale en matière d'impôts, en intervenant dans l'établissement des subsides particuliers demandés par les grands barons du royaume. Il fut ainsi ordonné que ceux-ci ne procéderaient à la répartition d'une taille qu'après avoir assigné un jour de réunion à leurs vassaux, qui, en se rendant eux-mêmes à l'invitation seigneuriale, devaient se faire accompagner par leurs tenanciers.

Il existe un règlement du treizième siècle, intitulé : *Comment on doit asseoir la taille*, etc. Ce document est relatif aux villes et autres localités qui relevaient immédiatement de la couronne. Il porte que l'impôt sera réparti par des prud'hommes élus sur un certain nombre d'individus désignés dans une assemblée de la communauté. Les élus prêtaient le serment de ne suivre que la justice et leur conscience. Ils commençaient par faire la répartition de la somme demandée, sur leurs concitoyens ; puis ils étaient à leur tour taxés par quatre autres prud'hommes désignés à l'avance, mais dont les noms étaient tenus secrets jusqu'à ce moment. S'il faut en croire un historien, c'est encore sous le règne de Louis IX qu'on trouve la première trace certaine de l'existence de la juridiction connue depuis sous le nom de *chambre des comptes*. Par les ordres de ce prince, les *gens du roi* avaient été chargés de vérifier la gestion des préposés au recouvrement des deniers royaux, et celle des maires qui recevaient les cotisations volontaires au moyen desquelles les habitants de la commune pourvoyaient aux dépenses de la localité (*).

Ce fut sans doute l'accroissement rapide des revenus de la couronne, qui détermina les rois de France à investir spécialement un de leurs ministres de l'administration des finances. Pendant longtemps, sous la seconde et sous la troisième race, ces fonctions importantes avaient été comprises dans les attributions du *sénéchal* (**). La création de la dignité de *surintendant des finances*, dont il est difficile de préciser l'époque, donna un nouveau chef à la fortune publique. Enguerrand de Marigny, grand chambellan de Philippe le Bel, est le premier ministre qui apparaisse dans l'histoire avec cette haute dignité.

Mais si on commençait à attacher un grand intérêt au maniement des revenus de l'État, on n'en était pas moins dans une ignorance profonde sur tout ce qui était relatif à la science des finances. Sauf les ecclésiastiques et un petit nombre de commerçants, personne en France, dans le treizième siècle, ne connaissait l'écriture et le calcul. De là vinrent la réputation d'habileté et le funeste crédit que se firent les Lombards, qui, plus instruits que leurs contemporains, avaient d'ailleurs l'avantage de posséder à un très-haut degré le génie de la fiscalité. Sans communauté de sentiments avec le pays, sans principes, et naturellement avides, ils devinrent les conseillers ordinaires du surintendant des finances, dans l'art de pressurer les peuples au moyen des impôts. De leur intervention dans la création et l'exploitation des charges publiques date le ruineux usage de mettre les contributions tantôt en ferme, tantôt en régie. Presque toujours c'était aux Lombards qu'on s'adressait pour ce double objet ; et, comme fermiers ou receveurs, ils avaietn toujours l'art de concilier les intérêts de leur fortune avec ceux du trésor. Très-souvent, à la vérité, les exactions et les concussions de tous genres auxquelles ils se livraient, réduisaient les contribuables à la misère et les poussaient à la révolte. L'insurrection armée des Flamands, en 1302, et la désastreuse bataille de Courtray, n'eurent pas d'autres causes. On peut en dire autant de tous ces soulèvements et de toutes ces exécutions populaires qui se reproduisent si fréquemment dans notre histoire pendant le treizième, le quatorzième et le quinzième siècle, et qui firent répandre tant de sang, soit du côté des agresseurs, soit du côté de ceux qui essayèrent de réprimer ces désordres.

La résistance des peuples à l'établissement ou à la perception des impôts conduisit les rois de France à faire intervenir directement le pays dans l'exa-

(*) Bailly, Histoire financière, t. I, p. 59.
(**) Bresson, Histoire financière, t. I, p. 46.

men et l'octroi des subsides extraordinaires. C'est ainsi que, dès l'année 1313, Enguerrand de Marigny, en sa qualité de surintendant des finances, exposa, dans une assemblée des trois ordres, les besoins du trésor, et exhorta les nobles, les prélats, les bourgeois et les syndics, ou députés des communes, à donner au roi les secours exigés par l'intérêt public. En 1338, une autre assemblée décida, en présence de Philippe VI, « que les rois ne lèveront aucuns deniers « extraordinaires sur le peuple sans l'oc- « troi des trois états, et qu'ils en prê- « teront le serment à leur sacre. » Sous le règne de Jean, en 1355, les états généraux vont plus loin, et s'ingèrent dans l'administration et l'emploi des deniers publics ; ils s'attribuent le choix et la nomination des préposés à la perception de l'aide, et choisissent parmi eux des commissaires qui sont envoyés, sous le nom d'*élus*, dans les différentes provinces. L'assemblée désigne encore, parmi les membres des trois ordres, trois *généraux* ou *superintendants des aides*. Ces hauts fonctionnaires, à l'institution desquels on peut rapporter l'origine de la *cour des aides*, sont appelés à connaître des difficultés qui pourraient s'élever dans les rentrées ou les moyens de contrainte ; et leurs sentences, lorsqu'elles sont rendues à l'unanimité, doivent être exécutées sans appel, « comme arrest de parlement. » On avait eu soin, pour qu'ils n'eussent aucune responsabilité de perception ni de comptabilité, de placer sous leurs ordres deux receveurs généraux (*). Mais là ne s'arrêtent point les mesures de prévoyance et de contrôle des états de 1355. D'après une résolution prise par cette assemblée, les deniers de l'aide sont uniquement affectés au payement des troupes et aux frais de la guerre, et il n'est laissé au pouvoir d'aucune autorité d'en détourner quelque partie pour l'appliquer à une autre destination. L'emploi et la répartition des produits sont exclusivement réservés aux commissaires ou aux élus des états généraux ; et ces commissaires, ainsi que les receveurs qui leur sont subordonnés, doivent prêter le serment de ne pas obéir aux lettres ou mandements contraires que l'importunité pourrait surprendre même au monarque.

(*) Ordonn. du Louvre, t. III, p. 22 et suiv.; et t. XVII, p. iij et x.

Ces innovations hardies témoignent de l'excès des désordres et des malversations qui existaient alors dans l'administration des finances. Malheureusement, l'occasion et l'énergie, sinon l'intelligence et la volonté, manquèrent aux états généraux pour faire respecter leurs droits, en ce qui touchait le vote et l'emploi des subsides. Charles V, en 1372, retira aux communes la prérogative qu'elles s'étaient arrogée d'intervenir dans la nomination des agents des finances et dans le recouvrement des taxes. Il substitua aux commissaires des états deux élus royaux pour chaque évêché, qui furent chargés de l'adjudication des droits affermés, de l'assiette des tailles sur les paroisses, de la surveillance du recouvrement opéré par des receveurs, comme autrefois, et du jugement en première instance des questions contentieuses relatives aux impositions de tous genres. Les *généraux* ou *superintendants* des finances, réduits de neuf à quatre, furent maintenus par Charles V comme officiers de la couronne. Ils continuèrent d'être chargés de la réunion et de la direction des deniers perçus, et de juger en dernier ressort les contestations en matière d'impôt. Enfin, pour simplifier les fonctions de ces administrateurs, on partagea la France en quatre arrondissements, division qui devint l'origine des *généralités*, comme la création des élus royaux fit appeler les provinces où ils furent établis, *pays d'élection*. Plus favorisés que le reste du royaume, les *pays d'états* continuèrent de nommer les préposés ou agents qui étaient chargés du recouvrement des impôts votés par les assemblées provinciales.

Il était impossible, du reste, que les états généraux pussent exercer un contrôle effectif sur les questions de finances, à une époque où le gouvernement cherchait par tous les moyens à entourer les opérations du fisc du plus profond mystère. Plusieurs lettres de Charles VI nous apprennent que lorsque les rois ses prédécesseurs voulaient consulter les registres, comptes et écritures, concernant les domaines et les revenus,

ils se rendaient en personne à la cour des comptes, afin « d'obvier aux dom« mages et inconvénients qui se pou« voient ensuivre de la révélation et « portation foraine d'iceux escripts(*). » Bien loin que le progrès des lumières, et les perfectionnements apportés dans toutes les branches de l'administration publique, eussent diminué l'empire de ce préjugé, nous le voyons se manifester avec une force nouvelle, deux siècles plus tard. Aux états généraux de 1614 et 1615, la cour ayant refusé de communiquer par écrit ses propositions en matière d'impôt, des murmures s'élèvent dans les rangs du tiers état. Là-dessus, le clergé croit devoir blâmer le tiers, et lui transmet l'apologue suivant: « Les finances sont le nerf de l'État; or, « de même que les nerfs sont cachés « sous la peau, de même, *il faut tenir « secrète la force ou la faiblesse des « finances*. Lorsque anciennement il « s'agissoit de dévoiler le Très-Saint, il « n'y avoit que le grand prêtre qui y « entrât, les autres restoient dehors. « Les finances sont la manne enfermée « dans le coffre doré. »

Mais les députés du tiers ne se laissent pas déconcerter par cette absurde raison et par ce langage ambitieux. Ils répondent, dans le même style, que, « puisque Jésus-Christ avoit déclaré « vouloir manifester à tout le peuple ce « que lui avoit enseigné Dieu le père, « il paroissoit concevable aussi d'atten« dre de la bienveillance du roi qu'il fît « connoître à son peuple la manière « dont l'État étoit gouverné (**). »

Cependant, dès le commencement du quatorzième siècle, on éprouvait le besoin de remédier aux désordres et aux dilapidations qui s'étaient introduits dans le maniement des deniers publics. Nous trouvons une preuve remarquable du progrès de cet esprit d'économie, d'ordre et de réforme, dans plusieurs dispositions des ordonnances de Philippe le Long relatives à l'administration des finances. Il y est dit qu'il n'y aura en France qu'un seul trésor, où tous les produits et toutes les recettes seront versés, à l'exception seulement des revenus ordinaires qui devront être reçus dans les sénéchaussées et les bailliages. Une fois par an, il devra être présenté au roi un état des finances, et chaque mois il lui sera fait, en plein conseil, un rapport sur la situation du trésor. Les trésoriers ne devront délivrer aucuns deniers qu'en vertu d'un ordre émané du roi, et ils seront tenus de rendre compte *à ses gens*, tous les six mois, de leur gestion. Ils ne pourront opérer aucune recette sans l'enregistrer le jour même, ou le lendemain, en ayant soin d'indiquer la date de la recette, son origine, le nom de celui qui a versé, et les diverses espèces de monnaies reçues. Tout commissaire chargé de l'exploit d'une imposition dans les provinces devra se présenter aux gens des comptes pour se libérer, et nul ne pourra obtenir une nouvelle mission avant d'avoir rendu compte de la précédente. Les domaines et les justices du roi, les droits de sceau, de greffe et de geôle, devront être donnés à ferme en adjudication aux enchères, par les receveurs et non par les baillis. On exclura des adjudications les personnes mal famées, et les adjudicataires seront tenus de fournir un cautionnement. Le bailli et le sénéchal, le receveur et le collecteur, ne pourront en aucun cas dépenser, prêter ou faire valoir l'argent du roi, ni échanger les espèces reçues *sous peine de corps et bien*. Après l'acquittement des dépenses ordinaires, concernant les fiefs, les aumônes et les pensions, *ils devront envoyer l'excédant des recettes au trésor, secrètement, sans marquer le jour ni l'heure*. Enfin, les officiers et commissaires chargés d'une partie quelconque de recouvrement *jureront de ne faire connoître qu'au roi, aux gens de ses comptes et aux* TRÉSORIERS, *l'importance de leurs recettes* (*).

Sous le règne de Charles VI et sous celui de Charles VII, les divisions intestines et la guerre étrangère ne permirent pas à la royauté de s'occuper d'a-

(*) Ordonnances du Louvre, t. IX, p. 242 et 418. Ces lettres de Charles VI portent la date des années 1407 et 1408.

(**) Procès-verbaux des états généraux de 1614, manuscrit de la bibliothèque royale.

(*) Ordonnances du Louvre, t. I, p. 550, 628 et suiv., 656, 671, 679, 693, 712, 716, 735 et 738.

méliorations financières. Sauf une série de règlements du dernier de ces princes, ayant pour but de déterminer le mode d'ordonnancement, d'acquittement et de justification des dépenses, et de prescrire la tenue de registres permanents, d'après lesquels on pût établir et présenter au roi la situation des finances « quand bon lui sembleroit, » nous ne voyons pas qu'on ait fait à cette époque calamiteuse aucune réforme ni aucune modification importante dans l'administration de la fortune publique. Louis XI, ce génie organisateur, qui contribua si puissamment à ramener la France à l'unité territoriale et administrative, ne fit absolument rien pour les finances, dans lesquelles il ne paraît avoir vu qu'un auxiliaire de sa politique et qu'un instrument de corruption. Nous doutons qu'une seule mesure de quelque intérêt et de quelque portée, en matière d'économie et d'organisation financières, ait marqué les règnes de Charles VIII et de Louis XII. Mais sous François Ier, de nombreux et quelquefois d'utiles changements furent opérés dans cette branche de l'administration. Afin d'assurer la centralisation des revenus, dont les diverses parties étaient disséminées dans les différentes caisses de l'État, ce prince créa une place de *trésorier de l'épargne*. Cet officier, d'après ses attributions, avait pour mission de faire rendre compte par les receveurs généraux de l'état du recouvrement des impôts, d'acquitter les dépenses de la maison du roi, de faire payer la solde des troupes et les dépenses exigibles dans les provinces par des assignations sur les parties libres du revenu qui était affecté à chaque nature de dépenses. On nomma, en outre, un trésorier ou receveur général des *parties casuelles*, pour recevoir le prix des offices, le produit des emprunts, et toutes les ressources régulières ou imprévues qui formaient les recettes extraordinaires de la couronne; mais les fonds des parties casuelles durent être versés, comme tous les autres revenus, dans la caisse du trésorier de l'épargne. Celui-ci devait tenir soigneusement deux registres, l'un pour la recette, l'autre pour la dépense, et il lui était enjoint d'être à toute heure en mesure de montrer « le fonds des finances », de présenter la situation des restes à recouvrer et à payer, et de fournir tous les autres renseignements qu'il plairait au roi de lui demander (*).

François Ier porta le nombre des receveurs de six à seize. Il confia à ces agents du trésor le soin de recueillir indistinctement les produits, « tant du « domaine que des aides, tailles, équi« valents, gabelles, décimes de gens « d'église, octrois, contributions des « villes, et tous autres deniers d'impo« sitions. » La réunion de tous les recouvrements entre les mains des receveurs généraux fit disparaître toute distinction entre les revenus ordinaires appartenant à la couronne, et les revenus extraordinaires, qui ne devaient être employés que pour les besoins de l'État; confusion matérielle, qui eut pour résultat de faire considérer comme dépendants du domaine royal, des impôts qui, dans l'origine, n'étaient pas compris dans les revenus propres de la couronne. Depuis quelque temps, la royauté avait affecté de faire enregistrer ses édits bursaux par le parlement, comme si la sanction de ce corps judiciaire eût pu tenir lieu du vote des impôts par les états généraux, et comme si un droit souverain, inhérent au pays, pouvait être exercé par une magistrature à laquelle le peuple n'avait donné aucun mandat et ne reconnaissait aucun caractère politique. On sait de quelle manière le parlement usa de ce dangereux privilége, et comment il encouragea le pouvoir royal à se constituer arbitre suprême et dispensateur unique en matière d'impôts. La réunion des revenus de la couronne aux revenus de l'État fut encore favorisée par cette haute cour de justice. C'était à elle qu'appartenait la connaissance de tout ce qui avait rapport aux intérêts du domaine. Partant de là, et paraissant croire que, par la mesure de François Ier, les charges publiques se trouvaient définitivement comprises dans ses attributions, à titre de droits domaniaux, elle prétendit avoir le droit d'autoriser, par son enregistrement, la création ou l'extension des im-

(*) Ordonnances du 26 janvier 1520, de 1522, du 17 janvier 1743 et de 1545.

pôts (*), et elle en abusa étrangement.

Les seize receveurs généraux devaient tenir, comme le trésorier de l'épargne, deux registres, l'un pour la recette, l'autre pour la dépense. La partie des revenus ordinaires, qui devait rentrer dans l'épargne, était connue à l'avance du trésorier, au moyen des états que, de chaque généralité, les trésoriers provinciaux avaient l'ordre de lui envoyer. Ces états indiquaient la somme nette, ou revenant-bon au trésor, abstraction faite des taxations, attributions de gages, rentes, et autres dépenses, que devaient payer les receveurs généraux. Celles qui s'acquittaient à l'épargne étaient réglées par des cahiers ou rôles arrêtés en plein conseil au commencement de l'année. Auprès du trésorier de l'épargne, on plaça, comme surveillant de ses actes, un *intendant des finances*, qui fut chargé de tenir registre des recettes et contrôle des dépenses. « De cette institution utile, fait observer un historien, sortirent, sous le règne suivant, les intendants des finances, qui furent établis dans les provinces, et, peu après, les *surintendants* d'abord, puis les *contrôleurs généraux*, qui, sous ce titre, eurent ensuite le gouvernement des finances du royaume. »

Il y avait à la fois de l'unité et de la simplicité dans cette combinaison administrative, et, si on ne s'en était pas écarté, on eût pu en tirer un grand parti pour opérer d'autres améliorations, et réduire les frais de gestion. Malheureusement, la fixité et la persistance dans le bien n'entraient pas dans l'esprit et dans le caractère de François Ier, toujours imprévoyant, toujours prodigue, et vivant, en aventurier, de ressources et d'expédients. Il avait, dès le commencement de son règne, imaginé de trafiquer de toutes les charges et de tous les emplois dans l'administration et la magistrature. En ce qui touchait les finances, il avait vendu à prix d'argent des places de trésoriers, d'élus, de receveurs, de grenetiers, de contrôleurs, etc., etc. L'épuisement de l'épargne le porta plus tard à confier à différents receveurs généraux et particuliers, et à de nouveaux trésoriers spéciaux, la recette des tailles, celle des aides, celle des gabelles, et de plusieurs autres branches des revenus publics. Ainsi se trouva disloquée et désorganisée l'administration financière qu'il avait créée, et qui commençait à apporter un ordre et une régularité inusités dans les services de la recette et de la dépense.

Arrêtons-nous ici pour examiner quelle était la nature et la répartition des impôts, vers le milieu du seizième siècle. La taille était devenue une taxe permanente, de temporaire qu'elle avait été dans l'origine. C'était à la fois un impôt personnel et foncier, et nul ne devait en être exempt que les nobles et les ecclésiastiques; encore ceux-ci y étaient-ils sujets eux-mêmes pour les biens qui leur venaient, à quelque titre que ce fût, d'individus non privilégiés. Après la taille, les taxes sur la consommation étaient la source la plus considérable et la plus productive des revenus de la couronne; elles étaient connues sous le nom d'*aides*, de *gabelles*, de *traites*, etc. Un édit de Philippe le Bel, en 1313, avait ordonné la levée de six deniers pour livre de toutes marchandises qui seraient vendues dans tout le royaume; et, en 1338, une assemblée des états généraux avait accordé à Philippe VI « une imposition sur les bois« sons et sur les marchandises, qui va« ria de quatre à six deniers pour livre. » De là, à l'établissement et à l'application d'un système de douanes à toute la France, il n'y avait pas loin. Dans le quatorzième et le quinzième siècle, la royauté établit des droits de traite sur la circulation extérieure et sur l'exportation à l'étranger de tous les produits du sol et de l'agriculture, et, par suite, des bureaux de percepteurs dans toutes les provinces et sur toutes les frontières, pour le prélèvement de ces contributions indirectes. Borné d'abord aux productions du royaume, l'impôt finit par frapper les objets de provenance étrangère. Sous le règne de Henri II, toutes les marchandises, denrées et matières premières, venant soit d'Europe, soit des autres parties du monde, furent assujetties indistinctement à un droit uniforme de deux écus par quintal, et de 4 p. 100 de leur valeur tarifiée, indépen-

(*) Bailly, Histoire financière, t. I, c. IX, p. 216 et 217.

damment des taxes particulières à chaque localité. Les provinces françaises qui étaient considérées comme étrangères, durent supporter ces nouveaux droits. Plusieurs édits et règlements élevèrent les tarifs, fixèrent les termes des déclarations à faire par les marchands, la formule du serment qu'ils devaient prêter sur l'Évangile, prescrivirent le mode de transcription de ces déclarations sur les registres, déterminèrent les formalités à observer dans la délivrance des expéditions de sortie, des acquits-à-caution, et pour la libération des soumissionnaires de ces engagements; réglèrent la manière de procéder dans la visite, le pesage, le plombage des marchandises, dans la liquidation et l'enregistrement des droits, et établirent les bases de la répartition entre les officiers du produit des confiscations encourues par les marchands qui auraient tenté de se soustraire au payement des droits (*). Presque toutes les boissons étaient assujetties aux aides, qu'on levait au moyen des perquisitions ou visites faites par les agents du fisc chez les particuliers. Les gabelles fixaient et taxaient arbitrairement la consommation du sel pour chaque tête d'individu. Il y avait, en outre, les droits de franc-fief, du marc d'or, de régale, d'aubaine, de joyeux avénement, etc. En 1581, un édit de Henri III érigea en principe « que la permission de travailler étoit un droit royal et domanial. » Les marchands, les artisans et gens de métier furent donc contraints, conformément à cette prétention odieuse, de se former en corporations, maîtrises et jurandes. Des formalités furent prescrites pour l'admission des maîtres, et aucun aspirant ne put être reçu qu'en payant une redevance, que se partageaient ensuite le fisc, les jurés et les communautés. La vénalité des offices et des emplois de tout ordre offrait une mine de richesses presque inépuisable, et dont l'exploitation variait à l'infini, selon les besoins du trésor. Enfin, après avoir acquitté ces tributs accablants, qui constituaient les droits régaliens, le tiers état devait encore payer à l'Église l'impôt des dîmes, à la magistrature les épices, et à la noblesse, les droits de mainmorte, les corvées, les péages, et toutes les servitudes, toutes les taxes arbitraires imaginées par la fiscalité et le despotisme féodal.

(*) Le Guydon général des finances, p. 211. Édit du mois de mai 1556.

La plupart des impôts, les tailles, les gabelles, les aides, les droits de traite, etc., étaient affermés aux traitants, qui réalisaient des bénéfices énormes sur ces marchés; d'autres, comme les postes, les messageries, les poudres et salpêtres, avaient été mis en régie. « Le défaut d'une loi unique et uniforme, remarque l'auteur de l'Histoire financière de la France, en maintenant la diversité des conditions et la multiplicité des impôts, perpétuait, au préjudice des sujets, l'inégalité des charges, l'élévation des frais de perception, les concussions que la variété des tributs favorise, et atténuait les ressources que l'État était en droit d'attendre des sacrifices de la nation (*). »

Nous avons déjà parlé des révoltes fréquentes qui étaient occasionnées par les exactions des agents du fisc et par l'avidité des traitants. Les abus étaient si grands, le désordre poussé si loin, le pillage si audacieux, et les plaintes si générales, que l'attention du gouvernement était continuellement ramenée sur ce sujet. Il n'est pas un règne où l'on n'ait pris des mesures pour réprimer ou châtier les manœuvres et les violences coupables des agents et des fermiers de l'administration des finances; pas un règne où la répression et le châtiment n'aient été éludés ou rachetés au moyen de quelque compromis entre les délinquants et la couronne : en versant de fortes sommes dans le trésor, ceux-ci obtenaient la remise ou la commutation de la peine, et c'était encore la nation qui faisait les frais de ces transactions honteuses. Un édit de François Ier prononçait la peine de mort contre tous les magistrats, administrateurs ou receveurs, qui se rendaient coupables de péculat. Une commission spéciale, instituée sous le règne de Henri III, fit l'application de cette loi. En condamnant quelques financiers à la peine de mort, et en les envoyant à l'échafaud, en

(*) Bailly, t. I, c. VI, p. 170 et 171.

1563; mais leurs nombreux complices obtinrent une composition moyennant 400,000 livres qu'il leur fut permis de lever, sous forme de contribution, au sou la livre, sur tous ceux qui avaient participé au maniement des deniers publics dans les derniers temps. Nous citons cet exemple entre beaucoup d'autres, parce qu'il montre la triste opinion que le gouvernement avait de la probité de ses comptables.

On évaluait les revenus de la couronne, sous le règne de Philippe-Auguste, à trente-six mille marcs, ou à soixante et douze mille livres pesant d'argent. Plusieurs écrivains pensent que le produit annuel des subsides levés par le pouvoir royal était déjà six fois plus élevé au temps de Philippe le Bel. Cependant, ce n'est guère qu'à partir du règne de Charles VII que le gouvernement, par l'établissement d'une taille perpétuelle, commença à pouvoir compter sur un revenu régulier. Les impositions ordinaires et extraordinaires, levées tant pour les besoins de l'État que pour les dépenses locales, et les annates et les autres droits payés à la cour de Rome, montèrent, année commune, sous le règne de Louis XII, à vingt-quatre millions cinq cent soixante mille livres. Sous Henri II, François II, Charles IX et Henri III, les impositions ordinaires et extraordinaires, le travail des monnaies, les amendes, les confiscations, les aliénations ou engagements des domaines et revenus de la couronne, la vente des biens ecclésiastiques, la vénalité des offices et les droits levés pour la cour de Rome, donnèrent, terme moyen, par année, cent quarante et un millions neuf cent mille livres(*); somme énorme, puisqu'elle suppose que, depuis le règne de Louis XII jusqu'à celui de Henri III, dans une période d'environ soixante et quinze ans, la somme des tributs publics avait plus que quintuplé. Mais la couronne, malgré la progression toujours croissante de ses revenus, ne parvenait jamais à couvrir les dépenses du pays avec ses ressources régulières. Comme nous l'avons dit ailleurs, le déficit augmentait dans la même proportion que les impôts; et chaque règne ajoutait sa part de créations de rentes, d'anticipations et de folles prodigalités au fardeau déjà énorme de la *dette publique*.

Les derniers Valois firent beaucoup de changements, mais n'opérèrent que peu d'améliorations dans l'administration des finances. Depuis longtemps, les généraux des aides, qui avaient été institués pour aller diriger l'assiette, surveiller le recouvrement et l'emploi des impôts dans les provinces, restaient habituellement à Paris : ces officiers avaient été érigés en une chambre ou cour spéciale, siégeant dans cette ville, et prononçant, en dernier ressort, sur les questions contentieuses, en matière d'impositions. Il fallut pourvoir à leur remplacement, en ce qui touchait leurs fonctions primitives de contrôleurs extraordinaires de l'administration. Dans cette vue, sous le règne de Henri II, on institua des *commissaires départis pour l'exécution des ordres du roi*. Au nombre de dix-sept, chiffre correspondant à celui des généralités alors existantes, ils devaient faire des chevauchées pour veiller à l'entretien et à la sûreté des grandes routes; pour diriger les autres travaux publics, et pour proposer les règlements les plus convenables sur chaque matière; surtout, ils devaient assurer l'exécution des édits bursaux, faire asseoir avec équité les tailles sur les paroisses, et suivre la juste répartition entre les taillables, et surveiller la rentrée au trésor du produit des impositions. L'établissement de ces commissaires, dont les pouvoirs devaient prendre, plus tard, une grande extension, pouvait avoir d'heureux effets. Mais il ne pouvait résulter que des complications et des désordres sans fin, de la singulière pensée qu'on eut, sous le même règne, de doubler tous les comptables de la maison du roi, de la guerre et des finances. On créa, dans chaque emploi, deux officiers alternatifs, dont l'un dut gérer pendant les années paires, et l'autre pendant les années impaires. On prétendait que, en se succédant de la sorte, ils se contrô-

(*) Voyez *Le secret des finances*, imprimé en 1581, sous le nom de Fromenteau et dont les chiffres paraissent avoir été puisés dans les documents authentiques présentés aux états de Blois en 1576, ou à l'assemblée des députés réunis à Paris en 1580.

leraient mutuellement; qu'ils sentiraient mieux la nécessité de suivre la rentrée des impôts; qu'ils n'auraient plus de prétextes pour différer la formation et la remise de leurs comptes, et qu'ils seraient obligés d'en solder le reliquat avant de rentrer en exercice. Personne ne fut dupe de ces mauvaises raisons, et on demeura convaincu que le doublement des agents comptables n'avait eu d'autre but que d'augmenter les ressources du trésor. En effet, le gouvernement tira des sommes considérables de la vente des nouveaux offices qu'il venait de créer en si grand nombre et sans s'embarrasser de la surcharge et des embarras qui en résulteraient pour les contribuables.

Le règne de Henri IV fut une époque de réforme et de reconstitution pour toutes les branches de l'administration publique. Henri III avait donné la direction des finances au marquis d'O, homme profondément corrompu, et digne de la confiance d'un tel maître. Après la mort de ce ministre, dont la gestion avait été une source de désordres, de scandales de toute espèce, Henri IV supprima la place de surintendant, et établit un conseil des finances. Mais les huit membres dont le nouveau conseil était formé n'avaient pu se soustraire à l'influence démoralisatrice qui avait gagné et perverti les hautes classes de la société et tous les agents de la couronne sous les derniers princes de la race des Valois. « Je me suis donné huit « mangeurs, écrivait Henri IV à Sully, « au lieu d'un seul que j'avois auparavant. En quelques années, ils ont « consommé plus d'argent qu'il n'en « auroit fallu pour chasser l'Espagne « de la France, aidés qu'ils sont d'ailleurs, dans le pillage des deniers publics, par cette prodigieuse quantité « d'intendants, qui se sont fourrés avec « eux par compère et par commère. »

Parmi les nombreuses concussions qui signalèrent l'administration du conseil des finances, et qui caractérisent ces temps de malversation, on cite le marché des cinq grosses fermes, vendues aux traitants pour le quart de leur valeur, à la condition que les soumissionnaires partageraient avec les huit directeurs les bénéfices énormes qu'ils devaient réaliser au détriment du trésor et des contribuables.

On ne pouvait attendre aucun bien de ces hommes, et, sous peine de rendre le mal irréparable, il fallait s'en débarrasser à tout prix. Henri IV commença par faire entrer Sully dans le conseil, où il devait avoir beaucoup à faire pour contrôler et pour surveiller les actes de ses collègues. Là, ce grand homme d'État fit l'apprentissage des finances, et appliqua aux intérêts généraux, au trésor et à la fortune publique, l'esprit de désintéressement, d'ordre et d'économie, qu'il avait montré au milieu des troubles civils et des malheurs de la guerre, comme citoyen, comme soldat et administrateur. Il se fit envoyer par le roi dans quatre des principales généralités, en qualité de commissaire extraordinaire, pour y continuer ses études et ses observations. « Sully n'eut pas plutôt commencé ses opérations, qu'il s'aperçut que les membres du conseil des finances avaient pris les devants auprès des trésoriers de France, des receveurs généraux et particuliers, des contrôleurs, des greffiers, *même auprès des moindres employés.* Tous se prêtèrent à ce que les conseillers des finances voulurent d'eux; les uns s'absentèrent et laissèrent leurs bureaux fermés; les autres présentèrent des états falsifiés avec toute l'adresse possible; d'autres se contentèrent de lui présenter des ordres de Defresne, secrétaire d'État, et de d'Incarville, contrôleur des finances et des bureaux, qui leur défendaient de communiquer leurs registres et leurs états à qui que ce fût (*). »

Sully triompha cependant de tous ces mauvais vouloirs, de toutes ces résistances, et produisit les preuves les plus éclatantes des désordres et des dilapidations de ses collègues. Après avoir subsisté de 1594 à 1599, le conseil des finances fut enfin remplacé par le seul honnête homme qu'il comptât dans son sein; et Sully, en sa qualité de surintendant, put continuer avec plus d'efficacité ses recherches sur la situation générale des finances du royaume. Une

(*) Bresson, Hist. financière de la France, t. I, p. 167. Voyez aussi la p. 189, même volume.

de ses mesures les plus sages fut d'expédier aux receveurs généraux des modèles de compte, où tout était prévu, classé, détaillé, avec l'ordre de les lui renvoyer accompagnés des pièces justificatives. De cette manière, les receveurs, les commis et les trésoriers ne purent plus détourner, comme autrefois, une partie des recettes, à titre de non-valeurs, mauvais deniers, frais de domaines, remises, dons, droits, taxations, attributions d'offices, payements de rentes, frais de voitures, épices, émoluments, frais de reddition de compte, etc., toutes choses qui absorbaient des sommes considérables. Comme il découvrit que le trésor payait des rentes qui avaient été rachetées ou constituées sans argent, il donna l'ordre de n'en payer à l'avenir aucune, sans un arrêt du conseil qui en constatât la validité. Il racheta toutes celles qui existaient sur les tailles, les gabelles, les décimes et autres taxes, et sur le domaine, les villes, pays et communautés. Il arracha courageusement aux dilapidateurs et aux courtisans, qui en étaient détenteurs, le produit des aides et des parties casuelles, et le fit rentrer dans le trésor. Chose admirable, il trouva le moyen de faire des remises considérables sur les tailles et de diminuer les autres impôts, dans le temps même où il acquittait en très-grande partie les dettes de l'État, qui étaient immenses, et faisait exécuter des travaux de restauration, de réédification, de construction, de routes, etc., sur une vaste échelle. Toutes ces dépenses faites par le surintendant, il restait encore, au bout de chaque année, des sommes considérables, qui étaient déposées dans le trésor de la Bastille. Aussi, à la mort de Henri IV, les économies réalisées par le ministre s'élevaient-elles à trente-cinq millions de livres, ou à quatre-vingts millions de francs environ. On doit aussi rapporter à Sully l'honneur d'avoir conçu le premier la pensée d'un compte rendu sur la situation générale des finances du royaume, et sur le budget des recettes et des dépenses. Dès l'année 1601, il présenta au roi cinq états importants, rédigés sous sa direction, et contenant, le premier, tout ce qui se levait d'argent en France, tout ce qui devait en être déduit pour les frais de perception, et ce qui en revenait net au roi; le second, tout ce que le garde du trésor royal devait recevoir pendant l'année suivante, et l'emploi qu'il en devait faire; et les trois autres, la recette et la dépense concernant l'artillerie, la grande voirie, les ponts, les pavés, les chemins, les chaussées, les fortifications, châteaux, places frontières, etc., etc. De pareils résultats doivent être considérés comme des prodiges de génie, quelque étroites que fussent d'ailleurs les vues de Sully sur plusieurs questions importantes en matière d'économie financière.

Mais les désordres et les malversations ne tardèrent pas à reprendre leur ancien cours. Après la mort de Henri IV, Sully ayant été contraint de se retirer, la direction de la fortune publique fut confiée à un conseil formé de trois membres. Cette gestion collective, qui dura cinq ans, de 1611 à 1616, fut une calamité pour la France, dont les richesses furent dissipées en folles dépenses par la régente, Marie de Médicis, ou livrées au pillage de ses courtisans. On en revint ensuite à l'unité administrative; on remplaça le conseil par un surintendant; mais on ne s'en trouva guère mieux. C'étaient toujours les mêmes abus, les mêmes désordres, les mêmes fautes, les mêmes expédients, le même déficit, les mêmes anticipations. Parmi tous les ministres qui se succédèrent rapidement aux finances, un seul, d'Effiat, fut un honnête homme, et voulut sincèrement le bien. D'après le tableau énergique et vrai de l'état des revenus et des finances, qu'il fit, en 1626, dans un discours prononcé devant l'assemblée des notables, l'administration centrale n'avait alors presque aucun moyen de contrôler les actes de ses agents. « Il faudrait « évidemment, pour prévenir tant de « désordres, remarquait-il, que le surin- « tendant pût compter souvent avec « ses employés. Malheureusement, cha- « que fois qu'il tentera de le faire, il « s'en trouvera empêché; car ce n'est « pas aisé de voir les comptes de dix « trésoriers de l'épargne, ayant tous la « même autorité, et, en même temps, « de compter avec plus de cent rece- « veurs généraux, plus de cent vingt « fermiers et autant de traitants, qui

« ont tous dû porter leurs recettes à l'é« pargne, *depuis cinq ans qu'ils n'ont « pas encore rendu de compte*. Or, s'il « y a tant de difficulté pour reconnaître « la vérité des *recettes*, comment pour« rait-on pénétrer pour voir les *dé« penses*, pour voir si elles sont vraies « ou fausses, après qu'elles ont passé « par tant de mains différentes, tant « d'employés divers? Il résulte de ces « abus qu'on ne peut reconnaître ceux « auxquels il est dû, ni ceux de qui on « doit recevoir de l'argent pour les « payer, chaque receveur alléguant avoir « fourni ce qu'il devait longtemps avant « le terme échu, soit par des avances, « soit par des prêts, et cependant per« sonne ne se trouve satisfait (*), etc. » Quelle preuve frappante de l'ignorance déplorable dans laquelle étaient encore nos pères, il n'y a guère plus de deux cents ans, sur les premières règles de la comptabilité administrative et de la science financière!

Cependant d'Effiat remit en vigueur les ordonnances de Sully relatives aux comptables, et il parvint, sinon à détruire, du moins à atténuer le mal. Ses successeurs le firent vivement regretter, surtout l'Italien Perticelli, ce ministre prévaricateur, qui, le premier, établit des droits d'entrée à Paris. Nous ne dirons rien sur la surintendance si tragiquement célèbre du ministre Fouquet, si ce n'est qu'elle conduisit, par un bizarre enchaînement de circonstances, à une profonde modification de notre administration financière. On lui a reproché ses prodigalités, ses prévarications; mais ses prédécesseurs, presque sans exception, avaient été plus prodigues et plus coupables que lui. La fatalité voulut qu'avec des qualités qui rachetaient ses défauts, il payât cruellement pour tous les autres. La surintendance finit avec lui, Colbert ayant pris la direction de la fortune publique, en 1661, avec le titre de *contrôleur général des finances*. Il serait trop long de rapporter ici tous les actes importants qui remplirent l'administration de ce grand homme d'État. Colbert était doué d'une de ces hautes et fortes intelligences qui laissent une empreinte ineffaçable sur les faits et sur les choses. Louis XIV n'avait pas voulu que le nouveau ministre, qu'il revêtait de la charge de contrôleur général, pût jamais être comptable et ordonnateur, comme les anciens surintendants. Au delà de mille francs, toutes les dépenses étaient seulement contre-signées par lui, le roi se réservant de les signer et de les délivrer en son nom, afin d'exercer un contrôle de tous les instants sur l'emploi des deniers publics. Les détails de l'administration étaient confiés à un premier commis, qui avait le titre honorable d'intendant des finances, et qui travaillait avec le contrôleur général; de sorte que celui-ci, dégagé de toute préoccupation secondaire, n'en avait que plus de loisir pour étudier les hautes combinaisons fiscales dans leurs rapports avec les intérêts généraux. Colbert fit prononcer la suppression d'un grand nombre d'officiers, qui, sous les noms d'intendants, de directeurs, de trésoriers, etc., compliquaient le système administratif, et s'opposaient à l'unité de direction. Il prouva d'ailleurs que cette mesure ne lui avait pas été inspirée par un esprit d'accaparement, ni par un sentiment d'orgueil, en recherchant les avis et les lumières des hommes spéciaux les plus capables, qui formèrent, sous sa direction, un conseil permanent des finances. On sait comment il fit exercer une active surveillance sur les moindres détails de la perception, et apporter une régularité inusitée dans la comptabilité centrale des revenus et des dépenses du royaume; comment il accorda des primes aux comptables qui faisaient le moins de poursuites, diminua les tailles de vingt millions, réduisit ou améliora les droits des aides et des gabelles; comment, après avoir restitué aux villes la moitié de leurs octrois, il voulut supprimer les douanes intérieures, pour les reporter à la frontière; et comment, malgré tous ces sacrifices, les revenus de l'État augmentèrent, de 1661 à 1667, de onze millions, qui, joints à vingt millions épargnés par la réduction des rentes et des gages assignés sur les produits, portèrent à trente et un millions la différence en plus que présentaient les ressources annuelles du trésor.

(*) Bresson, Histoire financière, tom. I, p. 254-259.

Malheureusement, la politique ambitieuse de Louis XIV vint troubler les calculs, contrarier les idées et donner une autre direction aux travaux de Colbert. L'illustre contrôleur dut appliquer son génie organisateur à pourvoir aux besoins toujours renaissants de la guerre. Il se tira de cette nouvelle épreuve avec la supériorité qui lui était naturelle, en donnant à la France une marine militaire, comme il lui avait donné une marine commerçante, et en consolidant, en développant, au milieu des combats, la richesse industrielle et le crédit public, qu'il avait créés ou restaurés à la faveur de la paix, pendant les sept premières années de son ministère.

A l'avénement de Colbert à la direction des finances, la dette était de 52 millions, et les revenus de 89 millions; à sa mort, l'État ne devait plus que 32 millions, tandis que le produit des impôts s'élevait à 105 millions. Le revenu disponible, qui, à la première époque, était de 37 millions, présentait, à la seconde, un total de 73 millions.

Mais il fallait le génie de Colbert pour concilier les ruineuses dépenses, inséparables de l'état de guerre, avec l'accroissement de la prospérité publique, l'élévation du crédit, l'augmentation des ressources du trésor, le développement de l'industrie et les intérêts du commerce. Après la mort de ce grand citoyen, le secret de cet accord fut perdu, et la science du contrôleur général ne consista plus, selon les temps et les circonstances, que dans l'emploi des palliatifs et des expédients, que dans la combinaison des moyens les plus propres à subvenir à l'insuffisance des ressources et à combler le déficit. Aucun des ministres qui succédèrent à Colbert n'eut d'autre pensée, ne se proposa d'autre but. Au commencement du règne de Louis XV, le conseil de finances fut rétabli, et administra de 1715 à 1720, sous la présidence du duc de Noailles; le conseil repoussa honorablement la pensée d'une banqueroute, qui s'était d'abord présentée à quelques esprits, effrayés de l'énormité de la dette laissée par Louis XIV. Il travailla avec beaucoup de zèle à alléger les charges publiques, à opérer d'utiles réformes, à détruire les abus, à rétablir l'ordre dans la comptabilité, et à faire justice des malversations des agents de l'administration.

Telle était la situation des choses, lorsqu'un étranger, Law, porté par la faveur du régent à la direction des finances, hâta la crise désastreuse, prévue depuis longtemps, par les moyens mêmes qu'il prit pour en prévenir l'explosion. Les conséquences terribles de la réduction de 588 millions opérée dans les dettes de l'État pesèrent sur la France et anéantirent le crédit, de 1720 à 1722. Cependant, si grandes que fussent les pertes éprouvées par les créanciers du gouvernement, celui-ci se trouva encore, après la ruine du système de Law, redevable d'un milliard 700 millions. La gestion des finances continua donc, comme par le passé, à être remplie d'embarras, de complications : ni l'habileté de Machault, ni l'immoralité de l'abbé Terray, ni l'intégrité de Turgot, ni l'expérience de Necker, ne purent tirer le trésor et l'État de cette position critique. Quoique la banqueroute partielle opérée par l'abbé Terray eût réduit la dette à 235 millions, vers la fin du règne de Louis XV, il n'en existait pas moins, à la même époque, un déficit annuel de 40 millions. La guerre de l'indépendance des États-Unis d'Amérique vint encore accroître toutes les difficultés de la situation; aussi, lorsque le ministre Calonne fut appelé au maniement des finances en 1783, la dette exigible s'élevait-elle à 646 millions. L'arriéré, dans ce total, figurait pour 390 millions, les anticipations pour 176 millions, et le déficit sur les revenus de l'année pour 80 millions.

Parmi les contrôleurs généraux du dix-huitième siècle, quelques-uns ont eu des vues profondes sur les finances, et ont tenté de larges réformes dans cette branche de l'économie sociale. Machault conçut le projet de remplacer le dixième temporaire, qui existait alors, par un vingtième général et permanent, affecté à la dotation d'une caisse d'amortissement, qui, en temps de paix, aurait, par un remboursement continuel, arrêté la crue extraordinaire de la dette nationale, et, en temps de guerre, contre-balancé les dépenses et prévenu l'exagération des charges qui, tôt ou tard,

devait amener une catastrophe. Malheureusement, les pays d'états et le clergé s'opposèrent au succès de cette institution, la plus remarquable, selon l'observation d'un historien, qui eût jamais été établie en France, et même qui existât alors en Europe (*).

Silhouette, esprit moins distingué, mais qui avait une vive perception des choses, chercha à mettre des bornes à l'énormité des dépenses, et surtout à l'abus des acquits de comptant, qui en 20 années s'étaient, de 20 à 30 millions, successivement élevés à 90 et à 117 millions annnuellement. Les ordonnances de comptant avaient pour objet, comme on sait, de soustraire une grande partie des dépenses, dons et gratifications de la couronne, au contrôle de la chambre des comptes. Silhouette échoua dans ses idées de réforme, comme Machault dans ses projets d'amortissement. Cependant, on voit par les remontrances qui furent adressées à Louis XV, vers ce temps, au sujet des impôts, qu'il y avait dans tous les esprits un sentiment profond de l'excès du mal, et de la nécessité d'y remédier d'une manière efficace. « Si l'état actuel des finances, dit « le parlement de Rouen, oblige, « en temps de paix, à imposer sur les « peuples des fardeaux plus pesants « qu'ils n'en ont porté en temps de « guerre, les maux sont à leur comble, et présagent l'avenir le plus effrayant (**). » — « La vraie cause de « l'épuisement de l'État, » remarquait aussi la cour des aides, « ne doit pas « seulement être recherchée dans le « poids excessif des impôts, mais peut-être plus encore dans la forme vicieuse « dans laquelle ils sont répartis et prélevés; il y règne un désordre qui empêche de parvenir au trésor royal la « plus grande partie des sommes immenses fournies par les peuples (***). »

Turgot reprit, sans plus de bonheur, et peut-être avec moins de connaissances spéciales et d'aptitude que ses devanciers, l'œuvre des réformes économiques. Il voulut réduire les impôts, et arriver au remboursement de la dette, en faisant de fortes réductions dans les frais de l'administration fiscale, dans les dépenses de luxe de la cour, et dans les pensions de toute nature. Necker fut plutôt un administrateur fécond en ressources et un habile comptable qu'un homme d'État et un financier profond. Il simplifia considérablement les rouages de l'administration, et en diminua le personnel, de beaucoup trop nombreux, par la suppression de plusieurs centaines de contrôleurs généraux, de receveurs généraux, de receveurs particuliers, de trésoriers, etc., etc. Il prit des mesures pour prévenir la stagnation des deniers publics dans les caisses provinciales, et pour centraliser au trésor, par une savante comptabilité, toutes les recettes et tous les payements. Il fit de fortes réductions dans les dépenses, et, refondant la ferme générale et toutes les autres fermes et régies, les divisa en trois grandes compagnies de finances, ce qui produisit une augmentation sensible dans les revenus de l'État. Mais l'innovation la plus remarquable et la plus hardie de Necker fut la publication annuelle d'un *compte rendu* des revenus et des dépenses de l'État, à partir de l'année 1781. Cette publicité, selon l'observation de M. Bresson, commença une nouvelle ère pour les finances, en mettant la nation dans la confidence de la situation du trésor, à une époque où l'on croyait ne devoir aux citoyens aucun compte des deniers qu'ils payaient au gouvernement (*). Elle révéla tout à coup les inégalités et les injustices qui existaient entre les diverses classes des sujets et entre les diverses provinces ; elle fit connaître d'énormes dépenses faites sans avantage réel, des dons que rien ne motivait, l'exagération récente de la masse des pensions, et beaucoup d'autres abus qu'il suffisait de signaler pour que de vives et nombreuses réclamations s'élevassent de tous les côtés. La France prit acte de la concession importante de Necker, qui l'initiait aux

(*) Bresson, Hist. financière de la France, t. I, p. 471 et 472.

(**) Remontrances du parlement de Rouen, du 16 juillet 1763.

(***) Mémoire pour servir à l'histoire du droit public en matière d'impôt, ou recueil de ce qui s'est passé de plus intéressant à la cour des comptes de 1756 à 1775.

(*) Histoire financière, t. II, p. 65.

recettes et aux dépenses du trésor, et qui la préparait à s'associer, dans un avenir très-rapproché, à la discussion annuelle du budget.

Depuis le seizième siècle, la nature, l'assiette et la répartition des impôts n'avaient pas subi de bien notables changements. Les nouvelles contributions, qui avaient été établies à différentes époques, n'avaient guère été qu'un retour à d'anciennes impositions, sous une forme ou une dénomination différentes; sauf, toutefois, la création des tontines et des loteries, taxes d'origine italienne, et dont l'introduction parmi nous ne datait que du dix-septième et du dix-huitième siècle. Quelques années avant la convocation des états généraux de 1789, les charges publiques, tant manuelles que pécuniaires, supportées par la France, présentaient un total de 880 millions de livres, indépendamment d'une partie considérable des droits et des devoirs féodaux, qu'il était impossible de traduire en chiffres (*). Dans cette masse énorme de tributs, qu'on peut évaluer approximativement à 1 milliard 200 millions de francs, il n'y avait pas plus de 510 millions qui fussent levés au nom du roi. La part du gouvernement se trouvait encore réduite, lorsque, sur le revenu brut, on avait prélevé 70 millions pour frais de régie, 224 millions, pour rentes, gages, intérêts de cautionnements, et autres créances privilégiées, et 27 millions pour les pensions qui étaient ordonnancées sur la caisse du trésor. Bref, il ne restait à l'État que *deux cents millions*, somme bien inférieure aux dépenses du gouvernement et de la couronne, et dont les trois quarts étaient malheureusement dissipés en acquits de comptant (**).

Voilà pourquoi l'ancienne monarchie était continuellement obligée de recourir aux emprunts, c'est-à-dire, à des expédients déguisés sous le nom de prêts, et réalisés à des conditions plus ou moins ruineuses, pour subvenir à ses dépenses ordinaires. Depuis le ministère de Turgot, dans un intervalle de dix années, le gouvernement avait absorbé un capital de 1.600 millions de livres, qu'il s'était procurés au moyen d'emprunts sur rentes, d'anticipations et de créations d'offices.

Les choses en étaient arrivées à ce point, que le contrôleur général Calonne, en reconnaissant, dans un rapport adressé à Louis XVI, l'existence d'un déficit annuel de 114 millions, était forcé d'ajouter « qu'il était impossible d'effacer l'excédant des dépenses sur les recettes, *sans la réforme de tout ce qui existait de vicieux dans la constitution de l'État*. » Le gouvernement recourut donc, après bien des hésitations et bien des délais, à la convocation des états généraux, dans l'espoir, sans doute, que cette grande assemblée se bornerait à voter des subsides et à opérer des réformes de détail; mais les représentants de la nation comprirent le rôle et la mission que leur imposaient le mandat populaire, les besoins du pays, les idées du siècle, et la grandeur des circonstances. Ils ne réformèrent pas, ils abattirent, ils changèrent, ils refirent tout en France, constitution, gouvernement, administration, lois, finances, armée.

Au nombre des difficultés les plus graves que l'Assemblée nationale eut à surmonter, il faut mettre en première ligne les complications et les embarras de toute nature qui se rattachaient à la situation du trésor. D'abord elle dut prononcer l'abolition de la plupart des impôts, tailles, capitation, droits de traite, gabelles, aides, corvées, dîmes, régale, droit de mainmorte, de franc-fief, etc., etc., dont l'existence était devenue inconciliable avec les principes de la révolution. Toutes ces contributions furent remplacées par un nouveau système de taxation, conçu dans un esprit d'égalité, et reposant sur la propriété, les personnes, la consommation, le commerce et l'industrie. La loi ne connut plus de distinctions ni de priviléges en matière d'impôts, et chaque citoyen dut contribuer aux charges de l'État selon sa fortune et ses facultés.

C'étaient là d'excellentes maximes, de précieux avantages; et, sous beaucoup de rapports, la révolution amena d'utiles et de profondes modifications dans cette branche de l'administration

(*) Année 1781.

(**) Bailly, Hist. financière de la France, t. II, p. 265; et appendice, p. 292.

publique et de l'économie sociale ; mais la vérité historique nous force aussi de dire que l'œuvre de la reconstitution financière, commencée par l'Assemblée nationale, continuée par la Convention, reprise en sous-main par le Directoire, et complétée par l'Empire, est malheureusement pleine d'imperfections. Si les charges générales ne sont pas trop élevées, relativement au développement prodigieux de la richesse agricole, industrielle et commerciale, elles sont bien loin de peser également sur tous les citoyens. Envisagées sous le double point de vue de l'assiette et de la répartition des impôts, elles ne sont pas toujours distribuées dans l'esprit de justice et d'humanité qui doit former le caractère distinctif de nos lois. Presque toutes les taxes étant basées sur la consommation, le travail et l'industrie, c'est encore la classe moyenne, la classe ouvrière et la classe pauvre qui, en définitive, supportent la plus lourde part des contributions publiques. Il est aussi vrai de dire que le mode suivi pour recueillir les impôts, et la multitude des employés de tout ordre, font que les frais de perception sont de beaucoup trop élevés. Pour les contributions indirectes, les douanes et les postes, les recouvrements ne coûtent pas moins de 30 p. 100; la perception des contributions directes et du domaine, qui est moins compliquée, revient encore à 10 p. 100. Donc, en cherchant une moyenne entre ces deux résultats, on trouve que les frais de recouvrement occasionnent aux contribuables et au trésor une perte de 20 p. 100 au moins sur le produit brut de toutes les taxes.

A Valdec-Delessart, dernier contrôleur général, succéda Tarbé, en 1791, avec le titre de *ministre des contributions publiques*. Cinq autres administrateurs remplirent successivement les mêmes fonctions, jusqu'à l'époque où la Convention nomma un *conseil des finances et des revenus nationaux*. La nouvelle commission, composée de trois membres, réunit toutes les attributions du ministère des contributions publiques, et administra pendant l'année 1794 et une partie de l'année 1795. Chose étrange, la Convention, qui voulait réduire tout à l'unité et à la centralisation, ne comprit pas que partager entre plusieurs hommes la direction de la fortune publique, à une époque de crise, c'était compliquer inutilement la marche des affaires. En effet, il n'y eut point d'ensemble dans les travaux des commissaires, et le peu de succès de cette épreuve fit revenir, sous le Directoire, à l'unité administrative.

Faypoult, au mois de novembre 1795, remplaça le conseil, et reçut le titre de *ministre des finances*, que tous ses successeurs ont porté depuis ; mais ce ne fut que dans les premières années de la direction du ministre Gaudin, depuis duc de Gaëte, que l'administration financière fut définitivement constituée sur de nouvelles bases.

Dans ce département, tout était absolument à créer, à organiser, à régler : la haute direction, la comptabilité centrale, les rôles, la perception, le personnel, et la division du travail. Gaudin remplit cette tâche difficile avec beaucoup de dévouement, de zèle, de probité, et de bonheur, pendant sa longue gestion, qui commença avec le gouvernement consulaire et ne finit qu'avec l'empire. Son système de contrôle, de perception, et de comptabilité, subsiste encore, à peu de chose près, au moment où nous écrivons. Le ministère des finances est divisé aujourd'hui en deux parties : la première comprend l'administration centrale, la seconde, les diverses directions chargées des services spéciaux. Chaque direction a son personnel, son administration, et sa comptabilité. L'administration centrale se compose d'un secrétariat pour le personnel des contributions directes et pour l'inspection générale des finances; d'un secrétariat général chargé de la distribution du travail et de la centralisation des directions extérieures; d'une division ou direction du mouvement des fonds; d'une direction de la comptabilité générale; d'une direction du contentieux; d'une caisse centrale, chargée d'encaisser toutes les valeurs que reçoit le trésor, et d'acquitter les ordonnances émanant de tous les ministères. Les directions générales ou extérieures comprennent *les contributions indirectes, les douanes*,

l'enregistrement et le timbre, *les postes*, *les monnaies et les forêts*. Enfin, une cour spéciale (*), dont l'institution remonte au temps de l'empire, est chargée de vérifier les comptes de toutes les administrations publiques et de tous les agents du gouvernement.

Il ne nous reste plus, pour compléter cette esquisse, qu'à indiquer rapidement les vicissitudes par lesquelles la fortune publique a passé depuis la révolution de 1789. L'Assemblée nationale, qui avait hérité des embarras financiers accumulés pendant les deux derniers siècles de la monarchie, chercha à tirer le trésor de sa situation critique par une mesure à la fois grande, neuve et hardie : l'opération d'un papier-monnaie, hypothéqué sur les biens du domaine et les biens du clergé, les uns estimés à 700,000,000, les autres à 1,100,000,000. On donna aux nouvelles valeurs créées de cette manière, le nom d'*assignats*, parce qu'elles devaient servir au payement des créanciers de l'État, et leur *assigner* une part relative de propriété sur les biens nationaux, dès que la vente en aurait été opérée. Malheureusement les circonstances n'étaient pas faites pour inspirer de la confiance aux gouvernés, ni de la réserve aux gouvernants, dans l'emploi du papier-monnaie (**). Depuis le mois de septembre 1790 jusqu'au mois de septembre 1796, on créa pour 45,578,810,040 livres d'assignats, et on mit pour 2,400,000,000 de mandats en circulation ; émission démesurée, qui, indépendamment des influences morales, politiques et matérielles, devait conduire infailliblement à la complète dépréciation du signe représentatif. En effet, le discrédit du papier-monnaie fut bientôt extrême, et les remèdes violents auxquels on recourut pour le relever, et lui donner la valeur du numéraire, ne firent qu'accroître la défiance et la répulsion publiques. Ce fut alors que le chef de la commission des finances, Cambon, fit à la Convention son fameux rapport sur la dette nationale, sur la nécessité de fusionner les innombrables contrats des créanciers de l'État, et sur les moyens de leur donner à tous la même origine et la même garantie. Le résultat de cette pensée vraiment profonde fut la création du grand-livre des rentes, où toutes les dettes, où tous les titres furent fondus en une seule dette, en un seul titre, et au moyen duquel les porteurs de créances purent convertir les assignats qu'ils avaient reçus en une inscription de rente perpétuelle. C'était avoir trouvé le secret d'intéresser vivement le capitaliste à l'existence de la république, dont la ruine pouvait désormais entraîner la perte de son capital.

Quand on brisa la planche aux assignats, le papier-monnaie n'avait plus aucune valeur, et partout le numéraire l'avait remplacé dans la circulation par une transition rapide et presque sans secousse. Cette immense démonétisation, opérée par l'opinion beaucoup plus que par le pouvoir, fut bientôt suivie d'une mesure violente, mais qui seule pouvait ramener les finances à leur état normal. Le remboursement de la dette publique fut accompli, en 1798, par le ministre Ramel, au moyen de bons au porteur échangeables contre des biens nationaux. Le troisième tiers (*tiers consolidé*), conservant sa valeur numérique, fut inscrit sur le grand-livre et porta un intérêt de 5 pour 100. Les bons dits des *deux tiers*, espèces de mandats dont le payement était illusoire, et qui avaient trop d'analogie avec le papier-monnaie pour être émis avec quelques chances de succès, perdirent bientôt de 70 à 80 pour 100 : et une si grande et si prompte dépréciation alarma tellement les esprits, que les délégations données aux créanciers du gouvernement ne trouvèrent plus d'acquéreurs. On s'y attendait, sans doute, et le remboursement n'avait été qu'un prétexte ou qu'un moyen imaginé pour mettre un terme à une situation qui n'était plus supportable, et pour alléger un fardeau dont le poids paralysait toutes les facultés du pays : c'était la loi du salut public appliquée à une crise financière, le sacrifice des avantages du petit nombre aux intérêts du plus grand nombre. Triste nécessité, que nous déplorons, puisqu'elle produisit la ruine de

(*) La cour des comptes.

(**) La création des assignats fut adoptée le 27 septembre 1790.

plus de deux cent mille familles appartenant à toutes les classes de la société. Au milieu des troubles intérieurs, des dépenses de la guerre, des crises financieres, et des malheurs publics, l'anarchie, le désordre, la dilapidation, le gaspillage, s'étaient introduits dans les diverses branches de l'administration : « Toutes les rentrées, dit Napo-« léon dans ses Mémoires, se faisaient « en bons de réquisitions, cédules, res-« criptions, papiers de toute espèce, « avec lesquels on avait dévoré d'a-« vance toutes les recettes de l'année. « Les fournisseurs, payés avec des délé-« gations, puisaient eux-mêmes direc-« tement dans les caisses des receveurs, « au fur et à mesure des rentrées, et, « cependant, ils ne faisaient aucun ser-« vice. La rente était à six francs, tou-« tes les sources étaient taries, le cré-« dit anéanti. Les payeurs, qui faisaient « en même temps les fonctions de rece-« veurs, s'enrichissaient par un agio-« tage d'autant plus difficile à réprimer « que tous ces papiers avaient des va-« leurs réelles. Le trésor était vide; il « ne s'y trouvait pas de quoi expédier « un courrier (*). »

A Lindet, Ramel et Gaudin échut la tâche difficile de rétablir l'ordre dans ce chaos. Ce furent ces hommes laborieux qui non-seulement réorganisèrent le mécanisme administratif, mais qui établirent le mode actuel d'imposition, opérèrent la confection des rôles et assurèrent la rentrée des revenus. Ne sachant comment pourvoir aux services publics, on réorganisa la loterie; on créa des rescriptions, admissibles comme numéraire en payement des propriétés nationales; on procéda à la vente des marais salants situés dans les départements de l'Ouest et sur les côtes de la Méditerranée; on exigea des cautionnements pour diverses fonctions, et le produit en fut affecté, par une loi, aux dépenses de l'État. La confection du cadastre fut ordonnée, la caisse d'amortissement créée, et la fondation de la Banque de France fut autorisée. Enfin, après bien des efforts et bien des travaux, on put établir, en 1801, un premier budget des recettes et des dépenses, signe remarquable d'un retour aux voies régulières. Des conseillers d'État furent envoyés en tournée dans les départements pour surveiller toutes les branches des dépenses et des revenus, pour vérifier la gestion et la situation de tous les préposés du trésor, et pour déjouer les machinations et détruire l'influence des fournisseurs et des financiers. Avec l'ordre revinrent le travail, la prospérité, le crédit, et la richesse. En 1812, les finances de l'État se trouvèrent dans un si parfait équilibre, qu'il n'existait plus de réclamations que pour 30 à 40 millions de vieilles créances, dont la consolidation avait été annoncée pour le compte de 1811, et adoptée provisoirement jusqu'à la concurrence de 20 millions. Le trésor particulier de l'empereur, fruit de ses économies, se composait de 120 millions en or déposés aux Tuileries. Cependant plusieurs centaines de millions avaient été consacrées d'un bout de l'empire à l'autre, à d'immenses travaux d'utilité générale, à creuser des canaux, à construire des ports, à élever des monuments grandioses, à doter des établissements publics, à enrichir les musées, etc., etc. On n'aurait pas cru, à voir de si beaux et de si grands résultats, qu'on n'était séparé que par un intervalle de dix à douze ans des désastres financiers de la révolution. Mais là devait s'arrêter cette magnifique veine de grandeur et de bonheur matériel pour Napoléon et pour la France. La campagne de Russie rouvrit l'ère des pertes, des surcharges, des malheurs, des déficit. Puis vint la restauration, avec le traité du 20 novembre 1815, qui frappa la nation d'une contribution de guerre de 700 millions, et lui imposa l'entretien de 150,000 hommes répandus dans les principales places fortes du royaume. Nous ne rapporterons ici que pour mémoire les opérations du ministre Villèle, relatives aux dépenses de la guerre d'Espagne, au milliard d'indemnité, et à la conversion des rentes : nous nous proposons d'apprécier ailleurs ces mesures qui ont eu un si grand retentissement, et qui ont produit tant de

(*) Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, écrits à Saint-Hélène, t. I, p. 106.

bien et tant de mal. Depuis la révolution de 1830, la situation financière que les trois dernières années de l'empire et que les quinze années de la restauration nous ont faite ne s'est nullement améliorée.

Finances (ministère des). — Nous avons indiqué dans l'article précédent, et dans les articles Contributions publiques (ministre des) et Contrôleur général, les diverses vicissitudes par lesquelles a passé, en France, l'administration des finances. Il nous reste à faire connaître l'organisation actuelle de cette partie importante de l'administration publique. Nous ferons suivre le tableau que nous allons en donner, de la liste des ministres des finances, depuis Faypoult, le premier fonctionnaire à qui ce titre ait été conféré par le Directoire, en 1795, jusqu'à M. Lacave-Laplagne, qui dirige aujourd'hui ce département.

§ Ier. *Administration centrale du ministère.*

Cabinet du ministre et direction du personnel; un *directeur* et un *sous-directeur*. Attributions : Dépêches, affaires réservées, personnel, agents de change, cour des comptes, notaires-certificateurs, congés, inspection générale des finances.

Bureau du personnel des comptables directs.

Bureau de l'inspection générale des finances.— Les inspecteurs des finances vérifient tous les services financiers; la gestion des caisses des agents et comptables qui ressortissent directement ou indirectement au ministère des finances; celle des trésoriers des invalides de la marine; des receveurs des villes et communes; des hospices, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété et autres établissements publics; ils surveillent l'exécution des lois et ordonnances concernant l'administration des finances, et spécialement l'observation des règlements qui ont rapport à la perception des droits de toute nature, à la direction et au mouvement des fonds, et à leur application aux dépenses publiques.

Les *inspecteurs généraux des finances* sont au nombre de dix. Chacun d'eux a pour collaborateurs ou auxiliaires un ou plusieurs inspecteurs dont il dirige les travaux et les missions. Ces derniers fonctionnaires sont répartis en trois classes, ainsi qu'il suit :

12 inspecteurs de 1re classe;
12 — de 2e classe;
et 17 — de 3e classe.

Un inspecteur général et un inspecteur de 2e classe sont, en outre, chargés de l'inspection des finances de l'Algérie.

Secrétariat général. Un *secrétaire général*, directeur.

1er *bureau*. Dépêches, archives et contre-seing.

2e *bureau*, dirigé par un *sous-directeur*. Ordonnancement et comptabilité des dépenses du ministère.

Régies et administrations financières. Un *sous-directeur*.

1re *section*. Correspondances et décisions.

2e *section*, dirigée par un *sous-directeur adjoint*. Correspondances et décisions sur les questions déférées au ministre par les administrations des douanes, des contributions indirectes, des postes, etc.

Matériel de l'administration centrale et service intérieur.

Contributions directes. Un *directeur*.

1er *bureau*, dirigé par un *sous-directeur*. Mesures préparatoires pour le répartiment des contributions foncière, personnelle, mobiliaire, et des portes et fenêtres; examen des états transmis par les préfets, etc.

2e *bureau*. Cadastre.

3e *bureau*. Examen des états généraux du montant des rôles, des états de décharges et réductions, etc., envoyés par les directeurs, etc., etc.

4e *bureau*. Personnel des contributions directes; nominations, etc.

5e *bureau*. Fixation des remises et des cautionnements des percepteurs et des receveurs communaux, etc.

La direction des contributions directes est représentée, dans chaque département, par un *directeur*, un ou plusieurs *inspecteurs*, un *contrôleur principal*, et des *contrôleurs*, dont le nombre varie suivant le chiffre de la population, ou celui des revenus du

département. Ce sont ces différents fonctionnaires qui fixent l'assiette et la répartition des contributions.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS. Un *directeur* et un *sous-directeur*.

1er *bureau*. Correspondance générale; service de Paris; distributions mensuelles; autorisations à la caisse; achats et ventes de rentes pour le compte des habitants des départements.

2e *bureau*. Correspondance avec les receveurs généraux, payeurs et préposés extérieurs; subventions aux administrations de finances.

DETTE INSCRITE. Un *directeur*.

Bureau central. Correspondance, contentieux et comptabilité.

2e *bureau*. Grand-livre de la dette publique, perpétuelle et viagère.

3e *bureau*. Transferts et mutations.

4e *bureau*. Liquidation et tenue du livre des pensions et retraites du département des finances.

5e *bureau*. Cautionnements.

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DES FINANCES. Un *directeur*, et un *sous-directeur* placé à la tête du bureau central. Cette direction comprend en outre trois autres bureaux, savoir :

1° Pour la comptabilité des receveurs des revenus indirects ;

2° Pour la comptabilité des receveurs des finances ;

3° Et pour la comptabilité des payeurs.

CONTENTIEUX. Un *directeur*.

Bureau central. Liquidation des débets antérieurs à 1816.

Agence judiciaire, dirigée par un *sous-directeur*. Actions intentées contre le trésor.

1re *section*. Poursuite des débets des anciens comptables des monnaies, des économats, des finances, domaines, bois et régies, des receveurs, payeurs, percepteurs et comptables divers; prêts faits au commerce, en vertu de la loi du 17 octobre 1830.

2e *section*. Poursuite des débets des anciens garde-magasins, boulangers et meuniers; les anciens comptables des postes; les trésoriers et comptables des administrations de finances; les entrepreneurs et fournisseurs, etc.

3e *section*. Poursuite des débets des préposés des subsistances militaires, des fourrages et des hôpitaux, etc.

Bureau des oppositions.

CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC. Un *caissier central*, un *sous-caissier suppléant le caissier central*, sept autres *caissiers*, et un *chef de la comptabilité*.

Les fonds reçus dans les départements par les *percepteurs* et les *receveurs* des différentes administrations de finances sont versés par eux aux *receveurs particuliers* d'arrondissement; ceux-ci les transmettent au *receveur général* du département, qui, après l'acquittement des dépenses locales, opéré par le *payeur*, fait le versement de ce qui lui reste dans la caisse centrale du trésor.

SERVICE DU PAYEUR CENTRAL DU TRÉSOR PUBLIC.

Un *payeur central*.

Un *bureau* pour le payement des dépenses des ministères.

Et *huit* autres *bureaux* pour le payement de la dette publique.

BUREAU DE LA COMPTABILITÉ DU PAYEUR CENTRAL, dirigé par un sous-chef.

Enfin, BUREAU DU CONTRÔLE DE LA CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC.

§ 2. *Administrations de finances*.

I. FORÊTS. Cette administration, dont nous avons fait connaître l'organisation à l'article EAUX ET FORÊTS, est dirigée par un *directeur général*, ayant sous ses ordres un *bureau du personnel des employés supérieurs*, et quatre *divisions*, à la tête de chacune desquelles est placé un *sous-directeur*. Voici les attributions de ces derniers fonctionnaires :

Ire div. Personnel des gardes, comptabilité, aliénations.

IIe div. Matériel.

IIIe div. Contentieux.

IVe div. Chemins vicinaux, travaux d'entretien et d'amélioration dans les forêts (*).

II. ENREGISTREMENT ET DOMAINES. Cette administration est dirigée par un *directeur général*, et quatre *sous-directeurs*, qui forment le conseil d'administration.

Elle se compose du *bureau particulier* du *directeur général*, et de quatre

(*) Voyez EAUX ET FORÊTS.

sous-directions, divisées chacune en plusieurs bureaux.

Elle est représentée, dans les départements, par des *directeurs*, des *inspecteurs*, des *vérificateurs*, des *conservateurs des hypothèques* et des *receveurs*. Les droits et les revenus des domaines sont perçus par ces deux derniers ordres de fonctionnaires, qui les versent dans les caisses des receveurs particuliers, ou des receveurs généraux, suivant qu'ils résident dans les arrondissements, ou au chef-lieu du département.

III. Timbre. L'administration du timbre est dirigée par un *directeur*, ayant sous ses ordres des *inspecteurs* et des *vérificateurs*. La perception des droits de timbre et le débit du papier timbré est soumis, dans les départements, à la surveillance des employés de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

IV. Monnaies et médailles. La fabrication des monnaies et médailles est dirigée par une commission qui siége à l'hôtel des monnaies. Le président de cette commission, chef de l'administration, a sous ses ordres :

Un *commissaire général, directeur des essais;*

Un *vérificateur;*

Deux *essayeurs;*

Un *graveur général des monnaies;*

Et un *inspecteur de la garantie.*

On sait qu'il y a, en France, sept hôtels des monnaies, dont chacun est désigné, sur les pièces qu'il émet, par un monogramme particulier. Voici la liste de ces hôtels, avec leurs monogrammes :

Paris, A.
Bordeaux, K.
Lille, W.
Lyon, D.
Marseille, MM.
Rouen, B.
Strasbourg, BB.

Auprès de chacun de ces hôtels de monnaies, il y a un *commissaire du roi*, un *directeur de la fabrication*, des *contrôleurs*, et un *essayeur de la garantie.*

V. Tabacs. Un *directeur* et un *conseil d'administration*, composé d'un *sous-directeur*, d'un *chef de comptabilité*, et de deux *inspecteurs spéciaux des magasins et manufactures*, sont à la tête de l'administration des tabacs.

Il y a, en France, dix manufactures de tabacs; elles sont situées à *Paris*, *Lille*, *Lyon*, *Strasbourg*, *Bordeaux*, *le Havre*, *Morlaix*, *Toulouse*, *Marseille* et *Tonneins*. Auprès de chacune de ces manufactures, il y a un *régisseur*, un ou plusieurs *inspecteurs*, un *contrôleur*, un *garde-magasin*, etc.

Des *entreposeurs*, résidant dans les chefs-lieux d'arrondissement, distribuent le tabac aux *buralistes*, qui sont chargés de le vendre aux consommateurs. Dans Paris seulement, on compte 430 buralistes. Du reste, ces deux derniers ordres d'employés sont considérés comme faisant partie de l'administration des contributions indirectes.

VI. Contributions indirectes. Cette administration est dirigée par un *directeur* et trois *sous-directeurs;* elle se compose des deux bureaux du *personnel* et des *frais généraux*, et de trois *sous-directions*, qui comprennent chacune plusieurs bureaux, et se partagent ainsi les affaires qui sont du ressort de l'administration :

Première sous-direction. La direction et la suite du service et le contentieux, dans cinquante départements.

Deuxième sous-direction. Les mêmes attributions pour les trente-cinq autres départements.

Troisième sous-direction. Législation, statistique, contentieux, octrois, matériel.

Cette administration est représentée dans les départements par des *directeurs*, résidant aux chefs-lieux d'arrondissement; par des *contrôleurs*, des *commis à cheval* et des *commis à pied*. Les *receveurs à cheval*, les *receveurs buralistes*, les *receveurs des octrois*, chargés de percevoir les impôts, en versent le produit dans les caisses des *receveurs principaux* d'arrondissement, qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut, transmettent aussitôt ces fonds au receveur particulier ou au receveur général (*).

(*) C'est aussi aux receveurs principaux que les entreposeurs de tabacs, poudres et

Enfin, les fonctionnaires chargés, sous le titre de *contrôleurs* et de *vérificateurs de la marque d'or et d'argent*, de vérifier le titre des bijoux et des pièces d'orfévrerie dans la composition desquelles entrent ces deux métaux, appartiennent aussi à l'administration des contributions indirectes.

VII. Douanes et sels. Un *directeur* et quatre *sous-directeurs* forment le *conseil d'administration*. L'administration elle-même se compose d'un *bureau du personnel* et de quatre *divisions*, dont les attributions sont ainsi réparties :

Ire div. Contentieux, primes.

IIe div. Colonies, entrepôts, navigation, sels, impressions, etc.

IIIe div. Service général.

IVe div. Tarifs, archives commerciales, exceptions.

Chacune de ces divisions, que dirige un sous-directeur, est d'ailleurs partagée en un certain nombre de bureaux.

L'administration des douanes est représentée dans les départements par des *directeurs*, des *inspecteurs*, des *sous-inspecteurs*, des *contrôleurs*. Des *receveurs* résidant dans les villes et villages de la frontière et dans les ports de mer, ou dans l'intérieur, près des entrepôts, perçoivent les droits, dont un certain nombre de préposés sont chargés d'empêcher la fraude.

VIII. Postes. Le *conseil d'administration* est formé d'un *directeur* et de quatre *sous-directeurs*.

Le *bureau du personnel* est placé sous la direction immédiate du directeur de l'administration; les quatre sous-directeurs sont placés à la tête d'un pareil nombre de *sous-directions*, dont les attributions sont ainsi réparties :

Première sous-direction : Paquebots, relais, malles, inspection des courriers, services par entreprise, matériel.

Deuxième sous-direction : Correspondance de poste dans l'intérieur, organisation et police du service, service rural, correspondance avec les offices étrangers, franchises et contre-seings, etc.

Troisième sous-direction. Articles d'argent.

Quatrième sous-direction. Service du départ et de l'arrivée.

Les employés de l'administration dans les départements sont les *inspecteurs*, les *directeurs des bureaux* et les *maîtres de poste*.

Nous aurions encore, pour compléter le tableau des administrations qui dépendent du ministère des finances, à faire connaître l'organisation de la Banque de France, de la Caisse d'amortissement, et de celle des Dépôts et consignations; mais nous avons consacré à ces établissements des articles spéciaux; nous y renvoyons le lecteur.

A l'exception de ces deux dernières administrations, et de celles des postes, des monnaies et du timbre, toutes les autres siégent, avec l'administration centrale des finances, rue de Rivoli.

Liste des ministres des finances.

....	1795,	Faypoult.
14 février	1796,	Ramel.
12 juillet	1799,	Robert Lindet.
10 novemb.	1799,	Gaudin (depuis duc de Gaëte.)
1er avril	1814,	baron Louis.
20 mars	1815,	Gaudin.
9 juillet	1815,	Louis.
26 septemb.	1815,	Corvetto.
7 décemb.	1818,	Roy.
29 décemb.	1818,	Louis.
19 novemb.	1819,	Roy.
14 décemb.	1821,	de Villèle.
4 janvier	1828,	Roy.
9 août	1829,	de Montbel.
31 juillet	1830,	Louis (commissaire provis.) (*).
1er août	»	» (commissaire provis.) (**).
11 »	»	» ministre.
2 novemb.	»	Laffitte.
13 mars	1831,	Louis.
11 octobre	1832,	Humann.
10 novemb.	1834,	Hipp. Passy.
18 »	»	Humann
18 janvier	1836,	d'Argout.
6 septemb.	»	Duchâtel.
15 avril	1837,	Lacave-Laplagne.
2 mai	1839,	Hipp. Passy.
1er mars	1840,	Pelet de la Lozère.
5 septemb.	»	Humann.
avril	1842.	Lacave-Laplagne.

Financier. C'est le nom que l'on donne à toute personne qui se distingue dans la science ou dans le maniement

salpêtres, doivent verser le produit de leurs ventes. Dans un grand nombre de chefs-lieux d'arrondissement, les receveurs principaux sont en même temps entreposeurs.

(*) Nommé par la commission de l'hôtel de ville.

(**) Nommé par le lieutenant général du royaume.

des finances. Ainsi, on dit un profond financier, un habile financier, pour caractériser un homme très-versé ou très-instruit dans cette branche de l'économie sociale. Mais ce n'est pas sous ce point de vue, purement théorique et pratique, que nous voulons envisager ici le financier ; c'est seulement comme marchand d'argent à un taux usuraire, spéculant sur la fortune publique et sur les besoins du trésor ; c'est comme l'auxiliaire, l'associé ou le complice du lombard, du maltôtier, du juif, du fermier, du traitant, qu'il a droit à une place dans ce Dictionnaire.

A toutes les époques de l'ancienne monarchie, les financiers ont joué un grand rôle. Dans les premiers temps, l'instabilité des ressources, l'insuffisance des revenus, et l'irrégularité des rentrées, durent contraindre la royauté à puiser dans leur bourse; plus tard, l'augmentation des dépenses, les besoins de la guerre et les prodigalités de la cour, les rendirent encore plus nécessaires. C'etait toujours à eux qu'on s'adressait dans les crises financières pour suppléer à la pénurie du trésor, et leur part d'action et d'influence croissait en raison des difficultés et des calamités publiques. On pourrait dire, sans trop d'exagération, que, pendant dix siècles, les gens de finance ont profité beaucoup plus que le gouvernement lui-même du produit des impôts; car ils avaient mille moyens d'attirer à eux, par des voies directes ou détournées, la plus grande partie des ressources du pays. Leur industrie prenait tantôt la forme d'un prêt ou d'une avance, tantôt le caractère d'un marché à forfait ou à bail. Ils prêtaient sur les biens du domaine, sur gages, sur des obligations du trésor, sur des inscriptions de rente, sur l'exploitation des différents droits du fisc. Étrangers à la France par leur origine ou par leurs sentiments, ils se firent toujours un jeu de son honneur, de ses intérêts et de sa gloire. Jamais la cupidité, pour arriver à ses fins, ne poussa plus loin l'esprit de bassesse et d'intrigue ; jamais elle n'afficha plus ouvertement le mépris de tous les principes de l'humanité et de la morale. Auprès du pouvoir, la complaisance, la servilité ; auprès de l'administration, la séduction, la corruption ; auprès des employés subalternes, les gratifications, les pots-de-vin ; tels étaient leurs moyens ordinaires pour assurer le succès de leurs combinaisons usuraires. Mais la présomption et l'insolence s'allient généralement à la bassesse et à l'intrigue, et la cruauté et l'injustice au mépris des règles de l'humanité et de la morale. Les financiers se montrèrent toujours pleins de vanité, d'orgueil, d'arrogance; toujours avides, durs, impitoyables dans les relations ordinaires de la vie et dans la pratique de leurs spéculations fiscales. Les menaces, les poursuites, les saisies, les exactions, la fraude, le péculat, la concussion, tout leur était bon pour augmenter le rendement des impôts, pour accroître leurs richesses, pour tromper le trésor, et pour alimenter leur faste.

Le crédit des gens de finance égalait leur fortune prodigieuse, et présageait une révolution dans l'État. Ils étaient redoutés par les peuples, ménagés par les parlements, recherchés par la noblesse, et courtisés par la royauté elle-même. On vit l'orgueil monarchique de Louis XIV s'incliner devant cette puissance qui s'élevait à côté du trône, et qui était à la veille de supplanter l'ancienne aristocratie. Évidemment, les pouvoirs et les honneurs sociaux allaient échapper à leurs propriétaires actuels, et passer en d'autres mains. Les financiers, si haïssables et si méprisables qu'ils fussent, n'en représentaient pas moins le croissant ascendant de l'industrie sur le privilége. C'étaient des hommes corrompus, pervertis même, mais enfin c'étaient des hommes du tiers état qui s'imposaient si hardiment aux classes supérieures de la société. Les financiers, en s'alliant par le mariage avec la noblesse, en briguant ses titres, en recherchant ses distinctions, contribuèrent encore à hâter la révolution qui se préparait ; car ils apportèrent dans les familles nobles leur esprit étroit, avide, égoïste, insolent, et par là les enveloppèrent dans la défaveur publique et la déconsidération morale dont ils étaient généralement frappés.

Citons quelques remarquables exemples de l'importance, du crédit et de l'audace que la possession de la plus

grande partie des richesses de l'État donnait aux financiers. En 1588, sous le règne de Henri III, eut lieu la seconde convocation des états généraux dans la ville de Blois. L'assemblée, sous l'influence et l'inspiration de l'esprit de la ligue, se montra peu disposée à céder aux désirs de la cour. Elle demanda la suppression de tous les offices inutiles de finance et de justice, l'abolition de la vénalité, la diminution des impôts, et la réduction des tailles au taux où elles étaient du temps de Louis XII. Plusieurs députés réclamèrent même la réduction des pensions et l'érection d'une chambre de justice pour rechercher et punir la dilapidation des finances. Henri III, soit justice, soit faiblesse, consentit au retranchement du quart des tailles, et autorisa les poursuites contre les financiers. Mais telle était la présomptueuse insolence de ces hommes, qu'ils osèrent protester, pour cause de nullité, contre les états, c'est-à-dire, contre l'autorité des trois ordres qui représentaient la nation. De leur côté, les officiers dont la suppression avait été réclamée publièrent plusieurs écrits tendant à prouver que la réforme projetée conduirait inévitablement à l'oppression du peuple, à la diminution des ressources de la couronne, et à la décadence des villes les plus importantes du royaume. Cet excès d'audace et d'arrogance réussit merveilleusement aux financiers, et l'emporta sur le bon droit; les choses, au détriment de l'intérêt général, en restèrent au point où elles étaient avant la réunion des états (*).

Jamais les gens de finance ne portèrent plus loin leurs prétentions que dans les deux derniers siècles de l'ancienne monarchie. On peut en juger par quelques détails intéressants qui nous sont parvenus sur la vie et le caractère du traitant Samuel Bernard, dont la fortune s'élevait à 33 millions de capital. « Louis XIV, dit M. Bresson, eut besoin d'avances, et Samuel Bernard les accorda, après s'en être fait toutefois prier par le roi lui-même. On eut recours à lui, pour un service du même genre, sous le règne de Louis XV. Samuel Bernard répondit au tiers chargé de cette négociation : « Quand on a besoin des gens, c'est bien le moins qu'on en fasse la demande soi-même. » Il fut donc aussi présenté à Louis XV, qui lui dit des choses flatteuses et chargea un des seigneurs de la cour de lui faire les honneurs de la demeure royale. Samuel Bernard fut appelé le sauveur de l'État; tous les courtisans s'empressèrent de le complimenter; il dîna chez le maréchal de Noailles, soupa chez la duchesse de Tallard, joua et perdit tout ce qu'on voulut. On se moqua de ses manières un peu bourgeoises, et il prêta les millions qu'on lui demandait (*). » Or, ce financier qui traitait presque de puissance à puissance avec la royauté était né dans les rangs de la bourgeoisie. C'était un sentiment d'orgueil, et peut-être un pressentiment de l'avenir, qui le poussait à prendre la place qui lui appartenait dans la nouvelle hiérarchie sociale.

Le crédit et le pouvoir des gens de finance n'ont pas toujours suffi pour les protéger contre la puissance de l'indignation publique et contre les coups de la justice. Il y avait des moments où le peuple, les nobles et le gouvernement secouaient ce honteux vasselage de l'argent, et cherchaient à se venger par de terribles représailles. Plus d'un financier a expié par une mort violente dans les révoltes populaires, ou par une lente agonie dans les prisons féodales, les dilapidations qui pesaient sur sa conscience. La peine de confiscation de corps et de biens fut prononcée contre les usuriers par les ordonnances de 1311, de 1349, de 1545 et de 1579. La concussion et le péculat, sous les règnes de Philippe le Bel et de Louis X, furent punis du dernier supplice. François Ier, par son ordonnance de 1545, frappa les mêmes crimes de la confiscation de corps et de biens. L'ordonnance du 3 juin 1601 ordonna « que les receveurs, les trésoriers « et autres préposés pour le maniement « des deniers publics, » qui auraient employé à leur usage particulier ou détourné les fonds de leurs caisses, seraient punis de mort, sans que la peine pût être mitigée par les juges. Colbert

(*) Œuvres de Pasquier, t. II, p. 363 et 364.

(*) Bresson, Hist. financière de la France, t. I, introd., p. 60 et 61.

fit revivre toutes les dispositions des anciennes lois qui assuraient au souverain un privilége illimité sur les biens meubles et immeubles des comptables; ceux qui s'étaient attiré deux ou trois fois des marques de mécontentement de la part de la direction centrale, devaient être regardés comme inhabiles et contraints de se défaire de leurs emplois. Enfin, il leur fut défendu d'émettre aucun billet ou autre effet, sous peine d'être considérés comme des faussaires, et d'être condamnés comme tels au dernier supplice.

A toutes les époques de notre histoire, le gouvernement chercha à arrêter les dilapidations des financiers par l'application de ces peines. Des commissions extraordinaires furent chargées d'exercer des poursuites, et on poussa la prévision jusqu'à ordonner qu'il en serait établi de dix ans en dix ans, « afin que les malversations des « officiers comptables et des gens d'af« faires, dans la perception, le manie« ment et la distribution des deniers « publics, ne demeurassent pas impu« nies (*). » Longtemps avant l'établissement des chambres ardentes, dirigées contre les financiers, ceux-ci furent plus d'une fois frappés par la justice sommaire de la royauté. Vers la fin du treizième siècle, sous le règne de Philippe le Bel, nous voyons proscrire presque tous les usuriers dans la personne des juifs : ceux-ci sont chassés du royaume, et leurs biens sont confisqués au profit du trésor. Beaucoup, à la vérité, obtiennent de rester au prix d'énormes sacrifices, et la rançon prélevée sur les bannis et sur les tolérés reçoit le nom de *bénéfice de restitution*. Le gouvernement se trouve bien de cette justice rétroactive, qui lui permet de reprendre d'un seul coup, dans les mains des exacteurs, ce qu'ils ont amassé par toute une vie de rapines; et, à l'avenir, la poursuite des gens de finance sera fréquemment employée comme un moyen commode et infaillible pour remplir les coffres de l'État.

En 1579, Henri III ordonna l'établissement d'une chambre royale pour la recherche des abus commis dans l'adjudication des aides et des gabelles, dans l'aliénation des domaines et dans la constitution des rentes. Le roi ajoutait même dans l'ordonnance relative à la création de cette cour spéciale, qu'il recevrait « en audience ouverte et pu« blique les plaintes et doléances de ses « sujets, afin d'y pourvoir et de leur « faire administrer justice. » Mais ni la chambre royale, ni le monarque ne remplirent leur mission et leurs devoirs, comme la France avait le droit de l'attendre. Les maltôtiers, pour la plupart Italiens, achetèrent pour 200.000 écus, un traité d'abolition, auquel on donna le nom de *paix des financiers*.

Cette paix ne pouvait être qu'une suspension d'hostilités entre deux puissances qui avaient mutuellement besoin l'une de l'autre, et qui pourtant avaient des intérêts opposés et étaient naturellement ennemies. Le gouvernement, sous Henri IV, sévit avec une rigueur nouvelle contre les financiers; et ce fut le ministre Sully, homme le plus honnête du royaume, qui dirigea les poursuites. Ce grand administrateur examina avec une extrême sévérité les comptes des principaux traitants de l'administration des fermes. Il découvrit bientôt qu'ils avaient porté au chapitre des dépenses plusieurs millions détournés à leur profit. « Il força le receveur général du clergé de lui présenter ses comptes, et trouva qu'il s'était approprié des sommes considérables. Il vit qu'il y avait une aliénation très-forte dans les domaines de la couronne. Plusieurs de ceux qui en possédaient jouissaient sans titre et par usurpation; d'autres les avaient obtenus à si bas prix, que la première année du revenu avait suffi à elle seule pour les rembourser. Il proposa au roi de le faire rentrer en possession de tous ces biens, ou de forcer les acquéreurs d'en donner la juste valeur; il fit la même opération à l'égard de différentes charges et de différents offices, et résolut de forcer ceux qui les possédaient à augmenter leur première finance, ou à recevoir pour le remboursement les mêmes sommes qu'ils avaient

(*) Voyez l'édit du mois de juin 1625, rendu au sujet de l'institution d'une chambre de justice. Voyez aussi la préambule de l'édit du 7 décembre 1715, portant la création d'une autre cour spéciale.

données (*). » Tous les financiers, sans en exempter les trésoriers de France, s'alarmèrent de cette enquête, qui menaçait de les atteindre dans leurs plus chers intérêts. Décidés à se tirer d'affaire et à obtenir une espèce d'acte d'amnistie à tout prix, ils offrirent douze cent mille écus au ministre; Sully accepta sans scrupule cette restitution, qui lui fut présentée sous la forme d'un prêt (**).

Un autre incident du même genre marqua la première période du règne de Louis XIII. Mais cette fois, les auteurs de tant de malversations n'en furent pas quittes pour abandonner au gouvernement une partie du produit de leurs rapines. La chambre de justice, instituée à la demande du surintendant Marillac, pour connaître des délits en matière d'administration financière, prit au sérieux ses fonctions de commission prévôtale; ses poursuites devaient comprendre toutes les malversations commises par les financiers, depuis 1607 jusqu'en 1624. Parmi les délinquants, plusieurs prirent la fuite et furent condamnés par contumace et pendus en effigie; les autres, jugés contradictoirement, furent condamnés à des peines plus ou moins sévères. Un seul périt sur l'échafaud, conformément à l'ordonnance de François Ier, qui condamnait à mort l'agent prévaricateur. Les accusés qui avaient contracté des alliances avec des familles puissantes, les prièrent d'intervenir pour arrêter les poursuites. Le roi se laissa toucher par les sollicitations de la noblesse de robe et d'épée, et tout finit, comme d'usage, par un compromis. Pour obtenir la révocation de la chambre de justice, les fermiers généraux consentirent à payer une taxe de 10,800,000 livres.

Colbert n'était pas homme à se montrer plus indulgent que les Sully et les Marillac pour le pillage et le détournement des deniers publics. Il fit établir une nouvelle chambre de justice, dont les membres furent choisis parmi les magistrats attachés aux cours souveraines. Ce tribunal eut pour mission « de rechercher et punir par des amen« des, tous les genres de malversations, « de péculat, et les autres crimes ou « délits commis dans la perception, le « recouvrement, la distribution et l'em« ploi des impôts ordinaires ou extraor« dinaires, soit par les officiers comp« tables ou les fermiers, soit par leurs « clercs, leurs commis ou leurs com« plices, depuis l'année 1635 (*).

(*) Bresson, t. I, p. 229.
(**) Bailly, t. I, p. 293.

(*) Le passage suivant, extrait d'une *Relation adressée à un cardinal par un seigneur romain de la suite du légat* (1665), pourra donner une idée de la puissance et du nombre des financiers dont ce tribunal devait rechercher les malversations: « Je compte, dit l'auteur de ce document, je compte la pensée et l'exécution de cette recherche entre les chefs-d'œuvre du roy. Il est vray que dans Paris et dans la cour j'ai veu un grand nombre de voix s'eslever contre la chambre de justice; mais la malice ou l'artifice des intéressez est la source de tels bruits.

« Car le nombre de ceux qui se sont meslez dans les fermes et finances du roy n'est pas petit, principalement commençant depuis l'an 1635, qui sert de bornes aux recherches; il peut mesme passer pour très-grand, si l'on joint aux traittans connus leurs associez, cautions et participes, et plus encore si l'on ajoute les sous-traittans, arrière-traittans, les sous-fermiers et arrière-fermiers, les receveurs généraux et particuliers, ceux en titre, ceux par commission, leurs controoles, les commis tant ambulans qu'autres, les sous-commis, exempts, gardes, archers, sergens et préposez aux recouvremens.

« Les libelles publiés durant les derniers troubles de la France soustiennent que ce nombre surpassoit celuy des soldats que le roy entretenoit dans les garnisons.

« J'ai leu dans un savant politique françois, et si je ne me trompe, c'est Bodin en sa République, que c'est une chose ordinaire particulièrement en France de crier contre les abus commis dans le maniement des finances, mais que toutes fois et quantes l'on est venu à ces discussions et qu'on a voulu les estendre aussi bien aux grands qu'aux petits larrons, ces pieux desseins ont tousjours esté ruinez par des mouvements civils qu'on a excitez sous divers prétextes; et cela par les intrigues des financiers, et par la liaison secrette qu'ont avec eux les plus grands de la cour. Et certainement si les recherches commencées par le roy Très-Chrétien s'achèvent, S. M. aura la gloire d'accomplir ce que plusieurs de ses prédécesseurs ont tenté inutile-

Une des principales opérations de la chambre de justice fut de démontrer la validité d'une multitude de créances et d'engagements contractés par les traitants à l'égard du trésor, et qu'ils s'étaient efforcés de diminuer ou de supprimer par des voies frauduleuses. Tous les porteurs ou débiteurs reconnus coupables de ces manœuvres criminelles furent condamnés à des taxes qui, à raison de 2,000 livres d'amende pour 1,000 livres de capital, procurèrent, en huit années, une rentrée de 10 millions. La chambre de justice reconnut encore qu'il y avait, sur une gestion de six années, à la charge des agents comptables du gouvernement, pour 384 millions de fausses ordonnances et de bons du comptant simulés. On frappa tous les accusés de cette catégorie de taxes nombreuses, dont le montant ne s'éleva pas à moins de 25 millions.

Les énormes dépenses occasionnées par les guerres de Louis XIV ne pouvaient manquer de favoriser les malversations des financiers. Plus les charges publiques augmentaient, plus ils voyaient s'accroître leurs chances de bénéfices. Dès l'époque de l'établissement du dixième, les comptables, cachant sous une apparence de désintéressement leur avidité ordinaire, avaient fait au trésor une avance de 18 millions sur les produits de cet impôt, sans stipuler d'autre avantage que l'intérêt de leurs capitaux. Mais le ministre Desmarets ne fut pas dupe de cette prétendue générosité. Dès que le retour de la paix lui permit d'examiner sévèrement les comptes des traitants, il reconnut qu'ils s'étaient enrichis aux dépens de la couronne et des contribuables, par le détournement d'une partie du produit des impôts. Plusieurs furent mis à la Bastille, tous furent taxés impitoyablement ; on porte à 20 millions de livres, pour nous servir de l'expression consacrée, *le bénéfice de restitution* que fit alors le fisc.

L'établissement d'une chambre de justice, par l'édit du mois de mars 1716, eut encore le même objet. Malgré la fréquence des enquêtes judiciaires, la sévérité des châtiments et l'énormité des amendes, les malversations des financiers allaient toujours en augmentant. L'appât et la grandeur d'un gain illicite l'emportaient sur la crainte de la répression et de l'infamie ; et, après quelques années d'oubli ou de tolérance, on était contraint de recommencer à sévir contre les coupables. Selon le préambule de l'ordonnance de 1716, c'étaient l'épuisement où se trouvait le royaume à l'avénement du jeune roi Louis XV, et « la déprédation des deniers publics » pendant les deux dernières guerres, qui avaient motivé la création du tribunal. On y lisait encore que les hommes qui s'étaient adonnés à ces vues criminelles, avaient fait « des fortunes immenses et précipitées ; » et que, dissipant avec profusion ce qu'ils avaient acquis avec injustice, ils avaient insulté à la misère du peuple par l'excès de leur luxe et de leur faste. Les recherches sévères de la chambre amenèrent la condamnation de plusieurs milliers de traitants, gens d'affaires, officiers comptables, commis, préposés, et courtiers de rentes ; on en taxa 4,410 qui étaient entrés sans fortune dans les finances, et dont les biens montaient à 800 millions. On les força à restituer au trésor 307 millions, et on leur en laissa 493, toutes leurs dettes payées.

Les financiers ne négligeaient aucun des moyens qui pouvaient augmenter et consolider leur crédit industriel. Lorsque l'abbé Terray fut appelé à la direction de la fortune publique, il trouva beaucoup de dettes exigibles contractées envers la maison Delaborde et quelques autres banquiers de la cour. Le nouveau ministre refusa d'acquitter ces dettes et les convertit arbitrairement en rentes perpétuelles non remboursables. Les banquiers, dépouillés de leurs droits et trompés dans leurs espérances, ne purent remplir les engagements à terme fixe qu'ils avaient pris envers les créanciers, qu'en les obligeant à prendre eux-mêmes des contrats de rente en payement. Mais Delaborde, dont les ressources étaient plus grandes, garda les inscriptions de l'abbé Terray, et paya ses créanciers en écus.

ment, etc. » (*Archiv. curieuses de l'hist. de France*, 2[e] série, t. X, p. 3 et suiv.)

Cette bonne foi, ou plutôt cette habile politique, lui fit une grande réputation d'exactitude et lui acquit un crédit personnel immense. En définitive, il eut donc lieu de s'applaudir d'avoir su perdre 30 ou 40 pour 100 sur les contrats de rente du gouvernement.

La noblesse, vers le milieu du dix-septième siècle, avait commencé à se rapprocher de la finance. Parmi les grands seigneurs de la cour de Louis XIV, il y en avait qui s'engageaient dans les entreprises des traitants par esprit de spéculation. La noblesse et la roture oubliaient ainsi leurs anciens griefs pour former ensemble une coalition impure et pour s'enrichir aux dépens du pays. « Desmarets, rapporte « Saint-Simon, se lâcha avec moi sur « les prostitutions en ce genre de gens « du plus haut parage, sur les trésors « que MM. de Marsan et de Matignon, « unis ensemble, avoient amassés, sans « nombre et sans mesure, et sur tout « ce que la maréchale de Noailles et sa « fille, la duchesse de Guiche, ne ces- « soient de tirer (*). » Sous la régence, les nobles se montrèrent encore plus disposés à tremper dans ces honteuses spéculations. On les vit se jeter avidement dans tous les excès, dans toutes les roueries de l'agiotage créé par le système de Law : on les vit en grand nombre se presser autour de cet étranger lorsqu'il se rendit dans la rue de Quincampoix pour y relever le crédit de son papier, auquel l'opinion commençait à retirer sa confiance.

La révolution a plutôt augmenté que détruit l'influence des financiers. Il n'y a plus de traitants, de fermiers, de maltôtiers, mais il y a encore des capitalistes, des banquiers, des fournisseurs : c'est la haute finance et la grande propriété qui, à quelques exceptions près, occupent aujourd'hui, dans la hiérarchie sociale, la place de l'ancienne aristocratie. La fortune, dans le nouvel ordre de choses consacré par la Charte, étant devenue la mesure et la base de tous les droits et de tous les pouvoirs politiques, la classe la plus riche a dû naturellement prendre un grand ascendant et former dans l'État un ordre nouveau qui domine dans les deux chambres, dans le gouvernement, dans l'administration, dans les conseils généraux, et jusque dans les assemblées municipales. Depuis vingt-cinq ans, il donne des lois à la France et dirige ses affaires dans un esprit étroit de compression, de résistance, d'exclusion, et parfois même de monopole. Cette domination de la richesse est contraire à l'esprit d'égalité qui a fait nos deux révolutions, et qui, s'il admet la hiérarchie du mérite, n'admet point de classe privilégiée ; elle l'est aussi aux principes éternels de la justice et de l'humanité qui ne veulent pas que le travail soit compté pour rien dans la répartition des droits politiques, alors surtout qu'il est soumis à l'impôt du sang bien plus que le riche qui peut toujours s'en affranchir. L'aristocratie financière elle-même, nous l'espérons, comprendra un jour qu'il y a là une distinction foncièrement odieuse et contraire au principe d'ordre auquel elle attache, avec raison, un si grand prix. Elle se résignera à voir effacer de nos lois cet élément de perturbation et de rivalité jeté entre toutes les classes ; et elle reconnaîtra enfin que le moyen le plus certain d'assurer le repos de la société et de mettre un terme à des justes récriminations, c'est d'admettre progressivement tous les citoyens à un partage plus équitable des droits politiques et des avantages sociaux.

Finée (Oronce) naquit à Briançon, en 1494, et professa les mathématiques au collége royal depuis 1530 jusqu'à sa mort, en 1555. Il contribua puissamment, par ses préceptes et son exemple, à répandre le goût des mathématiques, qui, jusqu'alors, avaient été fort peu cultivées en France. On a de lui trente et un ouvrages ou opuscules dont on trouve la liste dans Niceron (tome 38e). Il inventa diverses machines qui, de son temps, furent un grand objet de curiosité, entre autres une pendule construite pour le cardinal de Lorraine en 1553, et que l'on voyait encore avant la révolution dans le cabinet de Sainte-Geneviève.

Finée mourut pauvre ; sa pension

(*) Saint-Simon, t. VI, p. 104-105.

annuelle était de 150 écus sol, ainsi qu'on le voit dans un compte de dépenses de François I[er], conservé aux archives du royaume (*).

Finistère (département du). Ce département, qui tire son nom de sa situation à l'extrémité nord-ouest de la France (**), est formé de la majeure partie de la basse Bretagne. Baigné de trois côtés par l'Océan, au nord, à l'ouest, et au sud, il a pour limites à l'est les départements du Morbihan et des Côtes-du-Nord. Sa superficie est de 693,384 hectares, dont 273,211 environ en terres labourables, 268,572 en landes, pâtis, bruyères, etc., 72,028 en prés et bois, etc. Son revenu territorial est évalué à 15,300,000 francs, et, en 1839, il a payé à l'État 2,060,323 francs d'impositions directes.

Les rivières navigables du Finistère sont : l'Aulne, l'Élorn et l'Odet. Le canal de Brest à Nantes y commence à Châteaulin-sur-l'Aulne. Les grandes routes de ce département sont au nombre de seize, dont cinq royales et onze départementales. Deux chaînes de montagnes, celle d'Arrez et celle des montagnes Noires, courent presque parallèlement de l'est à l'ouest, partageant le département en trois zones hydrographiques.

Les côtes sont très-dentelées et offrent, sur une étendue de 75 myriamètres, huit ports principaux, quatre grandes baies, huit grandes rades, onze anses, et environ cinquante criques ouvertes au cabotage et au long cours, en tout 40 myriamètres de débarquement.

Le Finistère est partagé en cinq arrondissements de sous-préfectures, dont les chefs-lieux sont : Quimper (chef-lieu du départ.), Brest, Châteaulin, Morlaix, et Quimperlé. Il renferme 43 cantons et 285 communes.

(*) « A maître Oronce Finée, lecteur en « mathématiques, pour sa pension de ladite « année (1532), la somme de 150 escus soleil. « Plus à luy en don, la somme de 200 escus « soleil pour ung livre en mathématiques, « par luy composé, qu'il présenta audit sei- « gneur, estant en sa ville de Rouen. »

(**) Une petite chapelle située sur la pointe Saint-Mathieu est aussi appelée *Notre-Dame fin de terre.*

Sa population est de 546,955 individus, parmi lesquels on compte 1,831 électeurs, représentés à la chambre par 6 députés.

Il forme le diocèse d'un évêché suffragant de l'archevêché de Tours, et dont le siége est à Quimper. Il fait partie du ressort de la cour royale de Rennes, de la 13[e] division militaire, dont le quartier général est dans la même ville, et de la 25[e] conservation forestière. Ses écoles dépendent de l'académie de Rennes.

Parmi les hommes remarquables nés dans le Finistère, on doit citer Albert le Grand, la Tour d'Auvergne, Lamotte-Piquet, le général Moreau, Kersaint, Emeriau, Kerguelen, les savants jésuites le Bougeant et Hardouin, le critique Fréron, etc.

Finistère (batailles du cap). Le 14 juin 1747, le chef d'escadre de la Jonquière ramenait dans les ports de France une escadre de six vaisseaux de ligne, convoyant plusieurs vaisseaux de la Compagnie des Indes orientales, et des bâtiments marchands venus de la Martinique, lorsqu'il fut rencontré par l'amiral Anson qui croisait à 12 myriamètres du cap Finistère. Le combat s'engagea entre 17 vaisseaux de guerre anglais et la petite escadre française. La Jonquière et ses officiers montrèrent un courage héroïque, et aucun d'eux ne se rendit que lorsqu'il devint absolument impossible de manœuvrer. On vit arriver à Londres, après cette victoire, 22 chariots chargés d'un riche butin pris sur la flotte française.

—Le 25 octobre de la même année, il ne restait sur les mers que sept vaisseaux de ligne aux ordres de M. Lestanduère, pour escorter les flottes marchandes aux îles de l'Amérique; ils furent rencontrés par 14 vaisseaux anglais. Cette fois encore, malgré une intrépide résistance, le nombre l'emporta. L'amiral Hawkes emmena dans la Tamise six vaisseaux prisonniers; un seul s'échappa : c'était le dernier qui restât à la France. Alors on connut dans toute son étendue la coupable incurie du cardinal de Fleury.

—Lorsque l'émigration eut enlevé à la marine française la plupart de ses officiers, l'Angleterre les accueillit d'abord

avec distinction, puis les envoya périr sur la côte de Quiberon. Des hommes de mer, plus courageux qu'expérimentés, furent choisis dans la marine marchande pour les remplacer; de jeunes officiers, demeurés fidèles à la patrie, franchissant rapidement tous les grades, furent appelés prématurément à commander des vaisseaux, des escadres et des flottes, où, parfois, les équipages indisciplinés refusaient le service. De ce mélange de courage et d'ignorance devaient résulter des avantages dans les combats de vaisseaux à vaisseaux; des revers dans les batailles; des actions héroïques et des défaites.

Le représentant du peuple Jean-Bon Saint-André montait, au commencement de 1794 avec Villaret de Joyeuse, le vaisseau amiral d'une escadre de 26 vaisseaux de ligne armée à Brest, pour protéger l'arrivage d'un convoi de farines achetées en Amérique et impatiemment attendues à Paris. Le rendez-vous était aux îles Coves et Flores. Mais à peine sortie de Brest, aux cris de *vive la république* et *mort aux Anglais!* la flotte rencontra 26 vaisseaux de ligne commandés par l'amiral Howe. Tous les équipages, transportés de joie, demandèrent aussitôt qu'on les menât au combat. Villaret hésitait; mais le représentant, électrisé par l'enthousiasme de l'armée, prend sur lui d'agir contrairement aux prudentes instructions du comité de salut public et ordonne le signal du branle-bas général. L'attaque commença dans la soirée du 29 mai et n'eut pas alors de résultat sérieux, si ce n'est que le vaisseau *le Révolutionnaire*, qui se trouvait à l'arrière-garde, fut fort maltraité, et se trouva, par le mauvais état de sa voilure, obligé de se séparer de l'armée. Le lendemain les Anglais parurent sous le vent; on voulut tenter une action décisive. A 10 heures du matin *le Montagnard*, vaisseau de tête, envoya sa première volée, et l'engagement devint très-vif entre les deux avant-gardes. La supériorité du feu des Français leur assura l'avantage : le centre et l'arrière-garde combattant avec la même valeur que les vaisseaux de tête firent aussi échouer toutes les manœuvres de Howe. Cependant deux bâtiments de notre flotte ayant été désemparés se virent tout à coup entourés de l'armée ennemie qui, dès lors, n'observa plus aucun ordre. Villaret profita de cette faute en ordonnant un mouvement inattendu, qui, exécuté avec précision et célérité, dégagea les deux vaisseaux et obligea les ennemis à fuir en désordre. Le soir, une brume épaisse força les combattants à s'éloigner, et les mit dans l'impossibilité de rien entreprendre. On s'observait néanmoins et l'on se préparait à recommencer la lutte. Au moment où le jour parut, le 1er juin, l'amiral anglais fit signal de se porter sur la ligne française, de manière à combattre bord à bord. Le vaisseau français qui était à l'arrière du vaisseau amiral *la Montagne*, laissa un vide. Howe saisit ce moment, força de voiles, coupa la ligne, et fit en même temps le signal pour que chaque vaisseau portât dans la ligne française. L'intervalle perdu lui donna le moyen d'approcher *la Montagne* à la hanche; elle soutint avec grande perte cette position désavantageuse avant de pouvoir présenter le côté à son ennemi; les deux armées se trouvèrent alors mêlées et confondues. Les marins français, jaloux de la gloire des armées de terre, combattaient avec enthousiasme : *La victoire ou la mort!* telle était la devise inscrite en lettres d'or sur leurs pavillons bleus; tous prouvèrent à l'envi qu'ils ne voulaient pas être parjures. Le combat fut long et meurtrier; on se battait à la portée du pistolet avec un acharnement égal à la haine mutuelle des deux nations. D'épais tourbillons de fumée environnaient les combattants; les détonations de mille bouches à feu se faisaient entendre au même moment; les mâts étaient renversés, les agrès coupés en mille morceaux, les flancs des vaisseaux entr'ouverts par des boulets. Pendant deux heures, *la Montagne*, entourée par cinq vaisseaux anglais, et luttant avec héroïsme au milieu d'un effroyable carnage (voy. MONTAGNE), demeura invisible pour le reste de la flotte; enfin, plusieurs vaisseaux français, ne gouvernant plus, arrivèrent et se trouvèrent hors de ligne. Un grand nombre de navires furent démâtés ou désemparés dans les deux armées; ce

fut alors que le vaisseau *le Vengeur* coula bas (voyez VENGEUR) au moment où il venait d'être amariné; tout ce qui restait d'hommes sur ce navire couvrit le pont, et s'enfonça dans l'abîme en criant : *Vive la république!* Six bâtiments français, désemparés et non vaincus, formant un groupe à l'arrière-garde, sur laquelle les ennemis avaient porté tous leurs efforts, faisaient encore briller le pavillon tricolore, en tendant les bras à l'armée. Il est pénible de dire ici que Jean-Bon Saint-André défendit à l'amiral de retourner au combat pour les sauver... D'après ses ordres formels, la flotte fit route pour regagner le port de Brest. La crainte de consterner le peuple en annonçant un tel désastre ne saurait excuser le représentant d'avoir osé dire, dans son rapport, qu'il avait laissé ces vaisseaux à la poursuite de l'ennemi; ils le suivaient, mais pour orner son triomphe au moment de sa rentrée dans la rade de Portsmouth.

L'amiral anglais, maltraité au point qu'à la seule apparence d'un renouvellement de combat il se fût hâté de fuir, jeta l'ancre aux acclamations publiques, et fut visité à son bord par la famille royale. Le découragement était tel dans la flotte française, que ses généraux mouillèrent à Bertheaume, rougissant d'entrer dans Brest après avoir abandonné aux Anglais six vaisseaux et 5,000 prisonniers. Ce qui peut consoler l'amour-propre national, dans cette grande catastrophe, c'est que jamais les Français ne montrèrent plus de courage que dans cette journée, et qu'il est démontré que, s'ils eussent été mieux commandés, ils auraient remporté une victoire certaine.

— Un autre engagement eut lieu un peu au large du cap Finistère, le 9 juillet 1805, entre une escadre anglaise de 15 vaisseaux commandés par l'amiral Calder, et une flotte combinée de France et d'Espagne. Les deux armées portèrent l'une sur l'autre par un temps fort brumeux; la canonnade la plus vive s'engagea sur toute la ligne avec une extrême vivacité, quoique chaque vaisseau vît à peine son matelot d'avant. On tirait à la lueur du feu de l'ennemi sans presque l'apercevoir; quatre vaisseaux ennemis furent démâtés. Le champ de bataille demeura aux Français, qui ne purent forcer les Anglais à tenter encore une fois le sort des armes.

FIRMIN. Ce nom est commun à plusieurs saints français; on cite d'abord parmi eux le premier évêque d'Amiens, né à Pampelune au troisième siècle, qui prêcha le christianisme à Beauvais, à Amiens, et mourut martyr dans cette dernière ville en 287; saint FIRMIN *le Confesseur* fut le second successeur du précédent au siége épiscopal d'Amiens; saint FIRMIN, troisième ou quatrième évêque de Mende, vivait vers la fin du quatrième siècle; saint FIRMIN, septième évêque de Verdun, né à Toul, mourut de frayeur lorsque la ville de Verdun fut assiégée en 502; saint FIRMIN, évêque d'Usez, né en 509, assista au concile d'Orléans en 541, et au second concile de Paris en 551; il était petit-fils de Ferréol Tonance, préfet des Gaules, et suivant le poëte contemporain Arator, la renommée de ses vertus s'était répandue jusqu'en Italie. Il mourut en 553.

FISC. Tout dans le fisc, le nom et la chose, nous vient des Romains. On entendait à Rome, par *fiscus*, un panier d'osier, d'un usage général, dans lequel on déposait son argent; pratique très-ancienne et qui avait eu probablement son origine dans une civilisation peu avancée. Par une extension fort naturelle, le panier d'osier, qui avait servi à désigner d'abord la cassette d'un particulier devint bientôt le trésor du prince; et de là, par une dérivation tout aussi simple, on appela *droits du fisc* toutes les taxes qui faisaient partie des revenus particuliers de l'empereur.

Le chef de l'État étant la source de toute justice, le produit des amendes et des confiscations, c'est-à-dire les bénéfices de la répression, durent lui être naturellement attribués. Les peines infligées par les tribunaux, entraînant le payement d'une somme d'argent ou la perte d'un bien ou d'une chose, devinrent ainsi une source de richesse pour l'autorité suprême. Celle-ci eut donc un intérêt à les voir se multiplier, et, dans cette circonstance, son avantage particulier se trouva en désaccord avec

le véritable esprit de justice. En effet, le fisc frappa les citoyens et outra les châtiments, non pas pour réprimer, mais pour s'enrichir. La confiscation et l'amende ne furent plus les conséquences et les accessoires de la poursuite judiciaire, elles en devinrent le but et l'objet, et servirent de prétexte aux vexations les plus odieuses et aux exactions les plus cruelles.

Le fisc, sans avoir eu chez nous ce caractère d'oppression et d'iniquité, n'a pas non plus respecté toujours les règles de la justice et de l'humanité. Il y a, dans ses prétentions et ses exigences, quelque chose de rigoureux et d'âpre, qui s'accordait admirablement avec le génie de la féodalité : aussi voyons-nous qu'à tous les degrés de l'échelle hiérarchique les pouvoirs féodaux s'en sont emparés et s'en sont servis comme d'un instrument pour s'enrichir. Dès l'invasion de la Gaule par les Francs, le principe de la confiscation reçut, comme le remarque M. Guizot dans ses Essais sur l'histoire de France, une application générale : on faisait un crime au prince attaqué, au peuple envahi, d'avoir osé se défendre, et on le supposait toujours coupable pour avoir le droit de le dépouiller. Lors de la prise de possession d'un pays, le roi, chef supérieur des guerriers, recevait, ou plutôt se faisait une large part dans la distribution des propriétés. Les expéditions et les conquêtes ne cessaient point après l'établissement. Les propriétés privees, mobiliaires ou territoriales, des chefs des tribus ou des peuples vaincus, passaient dans le domaine du chef vainqueur. Clovis s'appropria sans scrupule les biens des petits rois ses voisins qu'il fit massacrer. La soumission des Thuringiens, en 530, des Alemans, en 745, des Bavarois, en 788, transfera une bonne part des biens de leurs princes aux mains des rois francs. Une multitude d'expéditions moins connues eurent sans doute le même résultat.

« Les confiscations iniques et violentes se renouvelaient chaque jour, dit M. Guizot; il suffit d'ouvrir Grégoire de Tours, Frédégaire ou tout autre, pour en rencontrer à chaque page quelque exemple. L'avidité est la passion des barbares; il y avait guerre continuelle, soit par fraude, soit à main armée, entre tous ceux qui avaient des biens à défendre, ou des forces pour prendre le bien d'autrui. »

Mais la confiscation n'était pas toujours l'effet de la violence. Elle était aussi la conséquence du système de pénalité consacré par les lois franques : dans un assez grand nombre de cas, celles-ci attribuaient au roi la confiscation des biens du coupable. Le fisc héritait des biens du serf qui avait été affranchi, lorsqu'il mourait sans postérité. Il s'enrichissait aussi par les cas de déshérence. L'homme cité devant la justice perdait tous ses biens s'il n'obéissait pas; celui qui manquait à son serment envers le prince était puni de la même manière; il devait, en outre, composer pour sa vie; enfin, une amende était infligée à ceux qui manquaient à l'appel ou au *ban* publié au nom du roi, soit pour aller contre l'ennemi, soit pour tout autre service.

Sous la première et sous la seconde race, le *fredum*, ou la portion des amendes que les lois ripuaires et la loi salique attribuaient aux rois de France, forma une des branches les plus considérables des revenus du prince. Tous les crimes, tous les délits, tous les méfaits, le vol, le meurtre, l'assassinat, l'inceste, étaient tarifés; et le coupable qui avait encouru une peine infamante ou afflictive, pouvait se soustraire au châtiment, à la perte même de la vie, par le payement d'une somme d'argent. Le *wehrgeld*, ou la *composition* qui lui était imposée, était toujours proportionnée à la gravité des circonstances qui avaient accompagné le crime, et à l'état social de celui qui en avait été victime. La plus forte partie de cette composition, qui variait depuis trente jusqu'à dix-huit cents *solidi*, selon que le meurtrier avait tué un gardeur de cochons, ou un homme libre, compagnon du roi, revenait de droit à la famille du mort; mais le tiers de l'amende était attribué au juge fiscal ou au comte, qui en rendait la troisième partie au trésor. Un Capitulaire de Charlemagne ordonne que le *whergeld* dû pour le meurtre d'un *dénarié*, d'un esclave affranchi devant le roi, sera payé non à sa famille, mais au prince.

Un affranchi devant l'Église, *tabularius*, venait-il à être assassiné, c'était de même au roi, et non à sa famille, qu'était payé son whergeld (*).

Pendant le moyen âge, le fisc devint encore plus rigoureux, et frappa toutes les classes de la société. Nous voyons les Lombards, sous le règne de Philippe le Bel, poursuivis et condamnés à payer de fortes taxes, comme usuriers ou concussionnaires. Les juifs eurent le même sort; on confisqua leurs biens, on les chassa du royaume; ceux qui furent épargnés achetèrent du fisc le droit de rester en France. Ils lui payèrent de fortes sommes que l'on appela bénéfice de restitution. La condamnation des templiers, et la confiscation de leurs richesses et de leurs biens, furent conçues par le génie fiscal de Philippe le Bel, et tournèrent entièrement à son profit. « Quoi qu'il en fût des bruits qui circulaient sur le compte des chevaliers de cet ordre religieux, Philippe ne perdit pas un instant. Le jour même de l'arrestation de Jacques Molay, il vint de sa personne s'établir au Temple avec son trésor et son trésor des chartes, avec une armée de gens de loi, pour instrumenter, inventorier. Cette belle saisie l'avait fait riche tout d'un coup. Il devait de l'argent aux templiers; le Temple était une sorte de banque, comme l'ont été souvent les temples de l'antiquité. Lorsqu'en 1306 il avait trouvé un asile chez eux contre le peuple révolté, c'avait été sans doute pour lui une occasion d'admirer les trésors de l'ordre; les chevaliers étaient trop confiants, trop fiers pour lui rien cacher (**). »

Chaque fois qu'une province ou qu'une ville se soulevait contre les impôts établis par le fisc sur les personnes ou sur la consommation, elle était frappée d'une contribution de guerre par le pouvoir royal; et ce n'était qu'en payant cette espèce de composition qu'elle échappait aux horreurs du pillage.

Pendant que Charles VI et le duc de Bourgogne marchaient contre les Flamands insurgés, en 1382, les villes de Paris, de Rouen, de Reims, de Troyes, d'Orléans, de Blois, etc., prirent les armes pour résister à l'établissement des taxes qu'on leur avait imposées. Mais les Flamands furent défaits à Rosebèque, et l'armée victorieuse put se diriger contre Paris et en prendre possession, comme d'une ville conquise. Le gouvernement voulant punir les habitants de la capitale, et « garder ce peuple de rencheoir en telle et semblable rébellion, maléfices et désobéissances, » désarma la masse des bourgeois, et en fit noyer, pendre ou décapiter trois cents des plus riches, sans autre forme de procès. Au milieu de la consternation générale, on assembla les Parisiens, hommes et femmes, dans la cour du Palais : là, en présence du roi et des princes, le chancelier de France fit l'énumération des nombreuses révoltes dont Paris avait été le théâtre, en remontant jusqu'au règne du roi Jean, et peignit des couleurs les plus fortes ces attentats et les supplices qui devaient les punir. Les assistants, frappés de terreur, n'attendaient plus que leur sentence, lorsque les deux oncles du jeune roi Charles VI, se jetant à ses genoux, unissent leurs prières aux cris des femmes, qui demandent miséricorde. Alors le chancelier annonce que le roi se laisse fléchir, et qu'il change *en amendes pécuniaires* la peine de mort que le peuple avait méritée. « C'étoit là, dit Mézerai, « le vrai sujet de cette pièce de théâ« tre. » Les amendes furent excessives; les plus favorablement traités y perdirent la moitié de leurs biens; elles s'élevèrent dans Paris seulement à quatre cent mille francs. La ville se vit privée de ses magistrats, et dépouillée de ses priviléges et de ses *revenus, qui furent réunis au domaine;* les corps de métiers perdirent leurs communautés et les droits pécuniaires qui leur appartenaient. On punit avec la même rigueur, on exploita avec la même âpreté Rouen, Reims, Troyes, Châlons, Orléans, Sens, et une partie des villes du Languedoc, du Poitou et de l'Auvergne. Partout les amendes furent énormes, « et tout alloit au profict du trésor royal, ou plutôt au profict du duc de Berry et du duc de Bourgogne, car le

(*) *De denarialibus ut, si quis eos occiderit, regi componantur.* Cap. Cur. M. A. 1.5, § v.

(**) Michelet, *Histoire de France*, t. III, p. 139, 148 et 149.

jeune roi estoit en leur gouvernement (*). »

Le fisc s'est montré dans tous les temps aussi jaloux de ses droits que fertile en expédients. Des lois fiscales d'une excessive sévérité protégeaient ses intérêts contre la fraude et la contrebande. Les faux-sauniers étaient punis des galères. La prison, la confiscation étaient le partage des contribuables qui n'acquittaient point leurs impositions. Sous le règne de Henri II, on vit les agents du fisc dépouiller l'Église catholique de ses richesses, dans le temps même où il faisait confisquer les biens des protestants. En 1555, le clergé fut contraint d'accorder au gouvernement un subside de trois millions. Cette somme, qui devait être fournie en six mois, fut répartie par forme d'imposition sur tous les clochers du royaume, à raison de vingt livres par église. Mais comme par ce moyen les trois millions ne pouvaient être complétés assez promptement au gré des ministres de Henri II, on reçut à la Monnaie les vases précieux des églises; espèce de spoliation et de sacrilége qui excita dans tous les esprits une vive et profonde indignation.

L'accusation d'hérésie multiplia, pendant le seizième siècle et jusque sous le règne de Louis XIV, les victimes de la confiscation. Les Mémoires du maréchal de Vieilleville, un des capitaines les plus illustres de l'armée française au temps de Henri II, sont remplis d'actes de ce genre. Il rapporte que le duc de Biron et d'autres seigneurs de la cour avaient obtenu un brevet royal de proscription, sous le prétexte ordinaire d'hérésie, et qu'ils y avaient fait comprendre, comme donataire, le maréchal lui-même, dans l'espoir d'obtenir de lui l'abandon de sa part, que sa grande fortune lui rendait inutile. Vieilleville s'éleva avec beaucoup de force et de noblesse contre cette odieuse transaction. D'un coup de poignard, dont il perça le brevet, il fit disparaître son nom de cette feuille; et un sentiment de honte obligea les autres seigneurs à suivre l'exemple qu'il leur avait donné si à propos et si généreusement.

(*) Œuvres de Pasquier, t. II, p. 279.

A proprement parler, le *fisc* et la *fiscalité* n'existent plus aujourd'hui. C'est par extension, et par une sorte de réprobation publique, qu'on désigne quelquefois sous ces deux noms l'administration financière et son système d'imposition, le fisc ne pouvant exister ni avoir de droits que par la séparation du trésor du prince d'avec le trésor de l'État; ou bien, si l'on veut, que par la confusion des revenus domaniaux avec les revenus publics. On se trompe donc quand, de notre temps, on parle des droits du fisc; on devrait dire les droits du trésor. Cependant, selon l'observation d'un publiciste, l'usage a prévalu, dans le langage judiciaire ou administratif, de désigner par le terme de *fisc* le trésor de l'État, considéré comme personne morale, qui exerce des actions, et contre qui on peut en exercer. Le fisc, envisagé de cette manière, a droit aux biens vacants et sans maître, et aux biens acquis par le condamné depuis qu'il a encouru la mort civile, ou dont il se trouvait en possession au moment de sa mort naturelle. Le fisc recueille aussi la succession de toute personne qui ne laisse ni parents au degré successible, ni enfants naturels, ni conjoint survivant. Enfin, il a aujourd'hui, comme autrefois, une hypothèque légale sur les biens des comptables de l'administration financière, et un privilége pour le recouvrement des contributions directes et des frais de justice.

FISCHBACH (combat de). — Le 10 décembre 1800, peu après la reprise des hostilités en Allemagne, l'armée dite gallo-batave, commandée par Augereau, occupait une excellente position sur la Rednitz, et menaçait d'envahir le haut Palatinat. Vers le 15, les Autrichiens s'ébranlèrent. Le général Klenau, à la tête de dix mille combattants, se porta de Ratisbonne vers notre centre, dont l'avant-poste occupait Nurenberg.

Le 18, le chef de brigade Wathiez était sorti de cette dernière ville pour aller en reconnaissance sur la route de Neumark. A l'endroit où la route se bifurque, et mène d'un côté à Altorf par Fischbach, de l'autre à Neumark par Feucht, il apprit par ses coureurs que

Klenau, arrivé la veille au soir à Altorf, avait poussé ses avant-postes dans les deux directions, jusqu'à Feucht et à Fischbach. Il détacha le chef de bataillon Goujot, soutenu de cinquante dragons, sur la route de Neumark, et s'avança lui-même avec le reste de sa troupe vers Altorf.

Au village de Fischbach, il rencontra une avant-garde autrichienne, composée de hulans et de chasseurs hanovriens, qui bordait la lisière d'un bois, à droite. Nos soldats les attaquèrent avec tant de vivacité, que l'ennemi se replia presque aussitôt. Wathiez poussa en avant. Les hulans, qui après leur échec s'étaient enfoncés dans le bois, voulurent profiter d'un terrain découvert au delà du village pour revenir au combat, et chargèrent de front et de flanc la colonne française. Mais Wathiez avait pris les précautions d'usage, c'est-à-dire, jeté sur ses flancs des pelotons de tirailleurs. Ceux de droite, masqués par une haie, arrêtèrent par un feu très-vif et très-rapproché la charge des cavaliers ennemis qui se précipitaient sur le flanc de la colonne. Wathiez lui-même, chargeant de front, acheva de les culbuter.

Pendant ce temps-là, Goujot, avec sa petite troupe, avait gagné Feucht. Parvenu à la hauteur de ce village, il trouva l'ennemi rangé en bataille. Au lieu d'avoir affaire, comme il s'y attendait, à quelques éclaireurs, il voyait devant lui trois bataillons d'infanterie, une cavalerie nombreuse et plusieurs pièces de canon. Trop faible pour entreprendre de résister, Goujot voulut faire retraite, mais on ne lui en laissa point le temps. Bientôt enveloppé de toutes parts, il lui fallut combattre. Le bruit du canon instruisit Wathiez du péril de sa colonne de droite; il jugea qu'elle avait besoin d'un prompt secours, mais ne put le lui porter tout de suite, car son infanterie, entraînée à la poursuite des chasseurs hanovriens, n'était déjà plus à portée. Goujot, toutefois, parvint à se retirer vers l'embranchement de la route, dans une position où il tint momentanément tête à l'ennemi. Celui-ci, d'ailleurs, fut bientôt obligé de se porter en force sur le chemin de Fischbach, pour barrer le passage à Wathiez qui arrivait enfin. D'autre part, le général Barbou, dont la division formait le centre de l'armée d'Augereau, déboucha de Nurenberg, pour secourir son avant-garde qu'il jugeait fortement engagée. Goujot fut promptement joint par le général Pacthod, qui amenait deux bataillons, deux escadrons et deux pièces de canon. Ces troupes fraîches, s'élançant avec impétuosité, essuyèrent un terrible feu de mitraille, mais n'en chargèrent pas moins l'infanterie et la cavalerie de l'ennemi, et les repoussèrent après leur avoir tué et blessé beaucoup de monde. Cette colonne autrichienne se replia sur celle qui se tenait à l'embranchement des chemins d'Altorf et de Neumark, et qui arrêtait Wathiez. Ce brave et tous les siens faisaient des prodiges de valeur pour s'ouvrir un passage. Barbou en personne se porta de ce côté. Dès lors, les Autrichiens, forcés de combattre en avant et en arrière, ne purent tenir longtemps, et se dispersèrent dans les bois à droite et à gauche. La route se trouvant alors libre, Wathiez rejoignit la division. Il n'avait eu que cent trente morts ou blessés dans ces deux affaires; la perte de l'ennemi s'élevait de mille a douze cents hommes.

Fismes, *Fimæ ad fines,* ville de la Champagne, auj. chef-lieu de canton du département de la Marne, existait déjà à l'époque de la domination romaine. Les Vandales la dévastèrent en 400; Childebert la ravagea en 534, et Chilpéric en 557. Vers cette époque, elle formait la limite de l'Austrasie et de la Neustrie; on y voyait encore, au commencement de ce siècle, un vieux monument qui avait été élevé pour marquer cette limite. Il s'y tint deux conciles : en 881 (suivant quelques-uns en 887) et en 935.

La population de Fismes est auj. de plus de 2,000 habitants; elle est la patrie de la célèbre tragédienne Adrienne Lecouvreur.

Fitole (la), ancienne seigneurie du Bigorre (auj. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes), érigée en marquisat en 1747.

Fitz-James. Nom sous lequel la seigneurie de Warti fut, en 1710, érigée en duché-pairie en faveur de Jacques

Fitz-James, duc de Berwick, maréchal de France. Fitz-James est aujourd'hui une commune du dép. de l'Oise, arr. de Clermont.

FITZ-JAMES. — L'auteur de cette famille française fut le maréchal de Berwick (voyez ce mot), fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre. Un des fils du maréchal, *François de* FITZ-JAMES, fut abbé de Saint-Victor et évêque de Soissons (1739); un autre, *Charles,* fut pair et maréchal de France, lieutenant général du Limousin, et mourut en 1787. Le second des fils de ce dernier, *Édouard-Henri*, mort en 1805 dans l'émigration, fut le père d'*Édouard,* duc de Fitz-James, né en 1776, ancien pair de France, membre de la chambre des députés, devenu depuis 1830 un des orateurs les plus distingués du parti légitimiste.

L'éloquence énergique et incisive du premier gentilhomme de la chambre de Monsieur avait été souvent, pendant la restauration, remarquée dans l'opposition; ensuite elle s'éclipsa au sein des bataillons ministériels, pour reparaître avec éclat après l'expulsion de la branche aînée des Bourbons. Après avoir tonné d'abord à la chambre des pairs contre le gouvernement nouveau, il donna sa démission en 1832, lorsqu'il fut convaincu de la stérilité de ses efforts dans cette assemblée, et s'exposa aux chances du scrutin électoral. La ville de Toulouse le choisit en 1834 et 1837 pour son représentant. Parmi ceux de ses discours qui ont fait le plus de sensation à la chambre et dans le pays, on a gardé surtout le souvenir de celui qu'il prononça au commencement de la session de 1837 contre l'alliance anglaise. Timon a dit, en analysant le caractère actuel de son talent : « Il a le laisser-aller, le sans-gêne, le déboutonné d'un grand seigneur qui parle devant des bourgeois..... Son discours est un tissu de mots fins, et quelquefois il est hardi et coloré. »

Nous devons dire encore à la louange de M. de Fitz-James, que, malgré les sentiments hostiles manifestés par Charles X contre la révolution grecque, il fut un des membres les plus actifs du comité de Paris, et que son accession contribua ainsi que celle de M. de Chateaubriand à rattacher à la cause des Hellènes une partie des royalistes naturellement ennemis des révolutions, même les plus légitimes. M. de Fitz-James est mort en 1840.

FIUME (prises de). — En mai 1809, le général Marmont, commandant l'armée de Dalmatie, reçut de Napoléon l'ordre de se réunir vers les frontières de la Carniole au prince Eugène, commandant l'armée d'Italie, pour venir avec lui former l'extrême droite de la grande armée d'Allemagne. Marmont, après avoir battu sous les murs de Gotpitsch et près des marais d'Ottotschatz, en Croatie, la division autrichienne du général Stoïsservick qui voulait lui barrer le passage, eut encore à réduire la ville de Fiume, que tenaient les Autrichiens. Il la prit le 25, après quoi il poursuivit sa route sans obstacle.

— Lorsque l'Autriche, en août 1813, dirigea une nouvelle armée sur l'Italie, le général Hiller, qui la commandait, après avoir tenté vainement de pénétrer dans le Tyrol par le vallon de la Drave, parut vouloir marcher sur Trieste. Le prince Eugène, général en chef de l'armée franco-italienne, apprenant que l'ennemi concentrait ses forces vers Fiume, envoya de ce côté la division du général Pino. Le 17 septembre, la brigade Ruggieri, soutenue par la cavalerie Perreymond, se présenta sous les murs de la place, y entra de vive force et en chassa les Autrichiens, auxquels elle prit deux pièces de canon. L'archiduc Maximilien, qui se trouvait dans la ville, n'eut que le temps de s'échapper sur un vaisseau anglais.

FIUME-FREDDO (combat et prise de). — Vers la fin de l'année 1807, la tranquillité régnait dans la plupart des provinces du royaume de Naples; celle de Calabre conservait seule un foyer d'insurrection que les Français n'étaient pas parvenus à éteindre. Le 12 décembre, le 1er régiment de ligne partit de Cosenza, où il était en cantonnement, et se porta vers un corps d'insurgés qui occupait les alentours de San-Lucido et de Fiume-Freddo, petites villes situées sur le littoral de la Méditerranée, au-dessus d'Amantea. Les troupes enne-

mies furent mises en déroute et chassées de plusieurs villages qu'on livra aux flammes. On s'empara même de Fiume-Freddo; mais les habitants se retirèrent dans le fort, et comme les Français n'avaient point d'artillerie, ils ne purent s'en rendre maîtres.

Flagellants. — Vers le milieu du treizième siècle, l'Italie avait vu naître sur son sol dévasté par les guerres civiles et souillé de tous les crimes, une secte de fanatiques inconnue jusqu'alors. Ces pénitents, hommes et femmes, de tout rang et de tout âge, poussés par un inexprimable besoin d'expiation et animes d'une ardeur qui devint bientôt contagieuse, se répandaient en processions dans les villes et les campagnes, armés de fouets, les épaules découvertes, et se frappaient jusqu'au sang en observant certaines pratiques de dévotion. D'Italie, ils passèrent dans nos provinces, et surtout dans le Midi, où ils firent beaucoup de prosélytes, et laissèrent le germe de ce grand nombre de confréries de pénitents de toutes couleurs, qui s'y sont perpétuées jusqu'à nos jours. Cependant cette singulière hérésie, poursuivie dans tous les pays où elle avait pénétré, par les armes spirituelles et temporelles des évêques et des princes, disparut presque entièrement vers le commencement du quatorzième siècle.

Mais la grande peste noire qui, en 1348, moissonna un tiers des habitants de l'Europe, rendit aux populations, avec leurs anciennes terreurs, toutes leurs vieilles superstitions. Partout l'exaltation religieuse se réveilla, et avec elle la secte des flagellants. Cette fièvre pénétra en France par la Flandre et la Picardie; mais à l'ouest elle ne semble pas avoir dépassé Reims. A l'est, elle se répandit surtout en Alsace et en Lorraine. Des populations entières allaient sans savoir où, par bandes de cent à deux cents pénitents, chacune sous la conduite d'un chef appelé le *général de la dévotion*. Ces sectaires portaient sur les épaules un manteau blanc avec une croix rouge, ils marchaient deux à deux, la tête et le visage voilés, ou couverts d'un chaperon également décoré de la croix, et se rendaient aux églises dès qu'ils entraient dans une ville; puis se dépouillant jusqu'aux reins, ils s'arrêtaient sur les places publiques, se frappaient avec des fouets armés de pointes de fer, et chantaient des cantiques qu'on n'avait jamais entendus :

Or avant, entre nous tous frères,
Battons nos charognes bien fort,
En remembrant la grant'misère
De Dieu et sa piteuse mort,
Qui fut pris en la gent amère,
Et vendu et trais à tort,
Et battu sa char vierge et dère.
Au nom de ce, battons plus fort, etc. (*).

Seigneur que ce pèlerinage te soit aussi agréable
Que l'entrée du Christ à Jérusalem,
Alors qu'il tenait une croix à la main.
Aujourd'hui que nous accomplissons notre pieux pèlerinage,
Sois-nous en aide, bien-aimé Sauveur,
Par le mérite de ton sang divin
Que tu as répandu sur la croix
Pour nous misérables que nous sommes.
Les voies nous sont ouvertes enfin
Qui conduisent au royaume de Notre-Dame.
Sois nous en aide bien aimé Sauveur.
Il nous faut entreprendre cette pénitence,
Afin de mieux complaire à Jésus-Christ
Qui siege dans le royaume de son père.
C'est ce dont nous te prions tous :
Nous t'en prions, ô Jésus-Christ,
Qui es puissant dans tout l'univers! (**)

Avant d'accomplir leur sacrifice expiatoire, ils formaient un grand cercle, au milieu duquel des malades, des lépreux, des aveugles, des paralytiques se faisaient transporter dans l'espoir d'y trouver leur guérison. Telle était la foi que le peuple avait en eux, qu'à Strasbourg on alla jusqu'à leur présenter un enfant mort. On citait d'ailleurs une foule de guérisons miraculeuses. Un autre préliminaire de la flagellation générale, c'était une expiation sommaire que ces malheureux requéraient leur chef de leur faire subir. Ils s'étendaient tous à terre dans diverses positions, qui indiquaient la nature des péchés qu'ils avaient à expier. Ainsi, un parjure élevait les trois doigts de la main; un adultère se mettait à plat ventre; l'ivrogne feignait de boire; le joueur agitait la main comme si elle eût tenu

(*) Publié par M. Mazure, bibliothécaire de Poitiers, dans une dissertation curieuse.

(**) Ce cantique était chanté par les flagellants qui parurent en Alsace. Il était en vers et en vieil idiome allemand. Kœnigshoven le cite dans sa Chronique d'Alsace, écrite en 1386.

un cornet de dés (*). Le général de la dévotion passait ensuite de l'un à l'autre, en administrant au pécheur des coups de discipline au prorata consciencieux de la gravité de ses fautes. Alors seulement ils se levaient pour la pénitence commune. Cette flagellation sanglante avait lieu deux fois le jour. Les sectaires suivaient ce régime pendant trente-trois jours et douze heures, en l'honneur du nombre d'années que Jésus-Christ avait demeuré ici-bas. Une telle série de pénitences était ce qu'ils appelaient une *dévotion*, un *pèlerinage;* elle suffisait au salut individuel du flagellant; mais la pénitence générale devait durer trente-trois ans pour l'Europe entière.

Pour être reçu à accomplir cette mission d'expiation universelle, il fallait, après avoir reçu les sacrements, se dépouiller des passions qui règnent de par le monde; déposer tout sentiment de haine, de vengeance; cesser toute relation avec une femme, briser même les liens du mariage. La vie des confrères de la Croix était, en principe du moins, très-sobre; ils ne devaient accepter ni secours, ni aumônes, ni nourriture sans l'autorisation de leur chef; et les règlements de l'association obligeaient les récipiendaires à justifier des moyens de subvenir à leur entretien pendant la durée du pèlerinage. Ordinairement ils ne restaient dans chaque ville qu'un jour et une nuit. Touché, comme il arrive toujours par une si héroïque abnégation de soi-même, le peuple forçait souvent le magistrat de leur ouvrir les portes, allait au-devant d'eux, les accompagnait à leur départ, et de nombreux adhérents restaient souvent associés à la confrérie ambulante (**).

Inquiets des suites que pouvait avoir une semblable exaltation, les membres du clergé s'émurent, non moins que les princes temporels, des progrès des flagellants. Une dévotion si peu conforme à l'ancienne discipline pouvait produire des déréglements funestes. Comme tous les enseignements adressés à la foule, et adoptés par les masses, ces prédications prenaient nécessairement une expression hostile; elles ne pouvaient manquer de s'attaquer à la puissance des grands et des prêtres. Dans l'intention évidente de soustraire la direction de leurs exercices à l'influence du clergé, les flagellants, quoiqu'ils en admissent les membres parmi eux, ne leur permettaient pas d'assister aux conciliabules secrets, ni de parvenir aux dignités électives de la confrérie. Leurs opinions religieuses étaient loin d'ailleurs d'être orthodoxes; ils enseignaient que le sang versé dans les flagellations était mêlé à celui de Jésus-Christ; que l'eau bénite n'avait pas plus de vertu que l'eau ordinaire, parce que l'homme ne peut, par ses bénédictions, rendre les choses meilleures que Dieu ne les a faites; que les flagellations, étant volontaires, devaient être préférées au martyre; qu'il n'y avait pas de purgatoire en l'autre vie, et que les suffrages des vivants ne servaient de rien aux morts; que le sacrement de l'autel ne contenait pas réellement le corps et le sang de Jésus-Christ; qu'il était inutile de confesser ses péchés aux prêtres; que toutes les âmes des hommes avaient été créées en même temps dès le commencement du monde; qu'il ne fallait pas observer les jeûnes ordonnés par les prêtres, excepté ceux de la veille de Noël et de l'Assomption; qu'il ne fallait pas honorer les statues des saints, ni la croix de Jésus-Christ, etc., etc.

De pareilles doctrines devaient inquiéter plus sérieusement l'Église que les bizarres pratiques observées par les flagellants; aussi Clément VI dénonça-t-il, dès l'année 1348, la nouvelle hérésie à tous les évêques de la chrétienté. Il lança contre elle, le 13 octobre de l'année suivante, une bulle que lui dicta Philippe de Valois (*). Dès lors les puissances séculières et ecclésiastiques s'accordèrent pour arrêter la contagion. Les docteurs de Sorbonne, et particulièrement Gerson, les frappèrent de leurs censures; le roi ordonna de leur

(*) Herzog, annaliste d'Alsace.

(**) A Strasbourg, plus de mille personnes, suivant Kœnigshoven, liv. v, § 84, se joignirent, vers 1349, aux flagellants, dont on vit, pendant plus de six mois, des bandes plus ou moins fortes arriver dans les murs de cette ville.

(*) Voyez les Annales de Trithème, t. II, p. 209.

courir sus, comme à des bêtes sauvages. Mais ces mesures furent longtemps sans effet. Les flagellants excitèrent des séditions, des pillages, des meurtres; enfin, on s'avisa fort judicieusement de déconsidérer leur mission, en attaquant leur titre principal, une lettre mystérieuse qu'ils disaient avoir été apportée du ciel par un ange, dans l'église de Saint-Pierre, à Jérusalem (*). Devenus dès lors l'objet de la défiance des uns, et des persécutions acharnées des autres, ils finirent par ne plus rencontrer autant d'admirateurs et d'adeptes (**). Cependant, à Noël 1349, on en comptait encore en France près de huit cent mille; et ce n'étaient pas seulement des gens du peuple, on voyait parmi eux des gentilshommes, de nobles dames (***).

Quoi qu'il en soit, cette secte diminua, et finit par disparaître complétement, jusqu'à ce que Henri III leur ouvrit de nouveau le royaume. Ce prince, que les débauches et les cérémonies religieuses pouvaient seules réveiller de sa langueur, avait vu pour la première fois des compagnies de flagellants, dans les rues d'Avignon, à son retour de Pologne. Aussitôt il s'y enrôla, de même que toute sa cour; la ville entière se partagea entre trois ordres de pénitents: les blancs étaient ceux du roi; les noirs ceux de la reine mère; les bleus ceux du cardinal d'Armagnac.

Dès lors, « le roi et ses courtisans, et les principaux des grosses villes, qu'il engageoit à sa dévotion, emplissoient les rues de Paris et autres grandes villes où il se promenoit, et puis les grands chemins, d'une étrange multitude de blancs-vêtus, avec le fouet à la ceinture, chantant perpétuellement (*). »

Au reste, il n'y a pas un siècle qu'on rencontrait encore à Avignon et en Provence des ordres de religieux qui croyaient aussi honorer Dieu en se fustigeant publiquement.

L'abbé Boileau, frère du satirique de ce nom, a écrit en latin une histoire des flagellants, qui fut imprimée à Paris en 1700, et traduite en français l'année suivante.

Flahaut de la Billardière ou Billarderie (le comte Auguste-Charles-Joseph de), lieutenant général, naquit à Paris le 20 avril 1785. Fils d'un officier général, issu d'une famille de Picardie qui s'était illustrée dans la carrière des armes, il entra, à l'âge de quinze ans, dans un corps de volontaires à cheval organisé pour accompagner le premier consul en Italie. Il devint capitaine aide de camp de Murat, puis successivement chef d'escadron dans un régiment de chasseurs à cheval, colonel aide de camp du prince de Neufchâtel, et combattit avec distinction en Portugal, en Allemagne, en Espagne et en Russie. Promu au grade de général de brigade en 1813, il devint aide de camp de Napoléon, se signala à la bataille de Dresde, et fut alors élevé au grade de général de division. Il se rendit, le 22 février 1814, auprès des plénipotentiaires russes, autrichiens et prussiens, pour traiter, comme il l'avait fait déjà quelques mois auparavant, d'un armistice; mais ses propositions ne furent pas acceptées. Le titre de comte et le grade de commandeur de la Légion d'honneur lui furent accordés dans la même année.

Le général Flahaut, après le retour de l'île d'Elbe, avait repris son service auprès de l'empereur; il fut nommé pair de France, et défendit à la chambre, après le désastre de Waterloo, le rapport du ministre de la guerre, attaqué par Ney; donna des détails sur les opérations de Grouchy; certifia que ce

(*) On y lisait que Dieu, touché par les supplications de la sainte Vierge et des anges, avait renoncé à sa résolution de détruire la terre souillée de crimes; mais qu'il avait déclaré que les hommes qui voudraient sauver leur âme devaient sortir quelque temps de leur pays et faire pénitence en se disciplinant en public.

(**) Ils s'étaient pourtant défendus avec vivacité et quelquefois avec adresse; un prêtre leur ayant demandé quelle était la personne qui avait écrit et scellé cette lettre céleste, il lui fut répondu que c'était la même qui avait scellé l'Évangile (Munster, *Cosmographia universalis*, lib. III). Mais leurs arguments n'étaient pas toujours de cette nature. Un dominicain qui s'opposait à leurs prédication, fut lapidé par eux.

(***) Continuat. de Guill. de Nangis, t. II, p. 111.

(*) D'Aubigné, liv. IV, ch. I.

maréchal avait alors 40,000 hommes sous ses ordres, et appuya avec chaleur la proposition de Lucien en faveur de Napoléon II. Après la seconde restauration, Talleyrand fit rayer son nom de la liste des personnes qui devaient être exilées de France. Toutefois, on engagea M. de Flahaut à s'éloigner pour quelque temps. En 1830, il reprit sa place à la chambre des pairs et dans les rangs de l'armée. Il a depuis exercé diverses missions diplomatiques. Madame de Flahaut, dont les romans ont obtenu tant de succès, et qui épousa en secondes noces M. de Souza, était la mère du général.

FLAHAUT (madame de). Voyez SOUZA (madame de).

FLAMARENS, ancienne baronnie de la Lomagne, au bas comté d'Armagnac (aujourd'hui du département du Gers, arrondissement de Lectoure). Elle fut le partage des cadets des vicomtes de Lomagne jusqu'au milieu du quinzième siècle, époque où elle passa aux cadets de la maison de Grossolles, établie d'abord en Périgord, puis en Guienne.

FLAMBERGE. — Ce mot, qui ne se dit plus aujourd'hui, et depuis longtemps, que dans le style familier, était le nom de la grosse épée du chevalier *Renaud de Montauban*, l'aîné des *quatre fils Aymon*.

FLAMEL (Nicolas), écrivain-libraire de la ville de Paris, sur le compte duquel coururent longtemps les récits les plus mystérieux. Cet homme avait étonné le vulgaire par la rapidité de sa fortune. Les uns l'attribuaient à la découverte de la pierre philosophale; les autres, à des rapports d'affaires avec les juifs récemment chassés de France (1394). Dans tous les cas, il en fit un noble usage; suivant la tradition, il soulagea les pauvres, fonda des hospices où il recevait des locataires pour une somme modique, enfin, il répara plusieurs églises, entre autres, celle de Saint-Jacques-la-Boucherie, où il fut enterré.

Peut-être avait-il contribué à faire répandre sur son compte des bruits merveilleux qui pouvaient donner une plus grande vogue à ses livres. Mais ces arts occultes, qu'on l'accusait de pratiquer, n'étaient pas sans danger. De là, le soin extrême qu'il mit à afficher sa piété aux portes des églises. Partout en effet, dans les églises qu'il avait réparées, on le voyait en bas-relief, agenouillé avec sa femme Pernelle, devant la croix. Il mourut à Paris le 22 mars 1418.

Sa maison, où, après sa mort, on fit des fouilles à plusieurs reprises, dans l'espoir d'y découvrir des trésors, était en face de Saint-Jacques, au coin de la rue des Écrivains. On lui a attribué plusieurs ouvrages sur l'alchimie; mais aucun d'eux n'est authentique.

L'abbé Villain a écrit l'*Histoire critique de Flamel*, Paris, 1761, un vol. in 12. Le *Bulletin du Bibliophile* (année 1836, page 132) rend compte en ces termes de cet ouvrage : « Beaucoup de gens autrefois raisonnaient ainsi : Voilà un pauvre écrivain qui, au temps de Charles VI, du fond de son échoppe, parvint à acheter ou se bâtir cinq maisons, à édifier le petit portail de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, plus un portail à Sainte-Geneviève-des-Ardents, où l'on voyait sa figure agenouillée; plus la chapelle de l'hôpital Sainte-Geneviève; il dota, en outre, quatorze hôpitaux et quatorze églises; il fit, en mourant, une énorme quantité de legs, et l'on publie vaguement qu'il était seigneur de sept paroisses en Parisis; donc son opulence effaçait celle des princes et des rois de son siècle; donc cela est merveilleux; donc il avait trouvé de lui-même, ou acheté d'un juif, le secret de la transmutation des métaux en or, par le moyen de la poudre de projection. Le merveilleux plaît au peuple; aussi les contemporains ne manquèrent-ils pas de saisir avidement cette conclusion merveilleuse; des écrivains la répandent; elle plaît alors à des érudits comme Borel, dom Pernety, l'abbé Lebeuf et Lenglet-Dufresnoy; elle prend du corps entre leurs mains, et pour peu que des critiques paradoxaux, tels qu'étaient MM. Desfontaines et Fréron, de l'*Année littéraire*, la défendent avec amertume contre les observateurs de sang-froid, il devient fort difficile à ces derniers de rétablir la vérité des choses, en dissipant les illusions mystérieuses de l'ignorance et de l'érudition. Ceci est, en deux mots, toute l'histoire de Flamel et de sa femme.

«Le modeste et savant abbé Villain sut réduire ces richesses prétendues à des proportions naturelles, par des preuves sans réplique. Il rechercha, dans les archives des fabriques et dans celles du Châtelet de Paris, les actes originaux des donations, transactions, procès, fondations et dispositions testamentaires de Nicolas et de Pernelle, et il en tira les conclusions suivantes : 1° qu'au décès de dame Pernelle, arrivé en 1397, les biens des deux époux s'élevaient, en rentes, à 471 livres tournois, et en meubles, à 108 livres 19 sous parisis; ce qui, d'après la table de le Blanc, représentait, en 1761, moins de 40,000 livres de capital; 2° que la somme totale des legs inscrits dans le testament de Flamel ne s'élevait qu'à 1,800 livres tournois en capital, laquelle somme représentait, en 1761, à peine 12,234 livres de capital; 3° enfin, que la totalité des biens de Flamel, à son décès, pouvait s'élever à 1,197 livres tournois de rente, ou 92,000 livres de capital, valeur de 1761. De ces faits, solidement établis, l'abbé Villain put arguer que l'économie notoire des deux conjoints, particulièrement celle de l'époux, expliquait suffisamment leur fortune, surtout si l'on savait que Flamel, à son état d'écrivain public, qui était fort lucratif à une époque où l'imprimerie n'existait pas et où l'écriture était peu répandue, joignait l'état de brocanteur de terrains et de rentes. A l'égard des cinq maisons qu'il possédait, point de mystere non plus, vu que le prix des terrains, des matériaux et de la main-d'œuvre était alors si modéré, que la belle maison double qu'habitait Flamel fut vendue, en 1428-36, pour 20 livres parisis. A l'égard des fondations de rentes faites en faveur de quatorze hôpitaux et de quatorze églises, pas plus de mystère; car ces fondations ne dépassaient guère, l'une dans l'autre, dix sous parisis. Enfin, pour ce qui concerne les constructions de portails et de chapelles, il faut également renoncer au merveilleux; car Nicolas Flamel, écrivain juré, libraire et brocanteur, était aussi architecte; et il a bien pu construire ces édifices, d'ailleurs très-simples, avec les deniers des fidèles ajoutés aux siens. »

Flandre et Artois, 1° *jusqu'à leur réunion au duché de Bourgogne.* Avant l'invasion des Gaules par les Romains, les contrées septentrionales de ce pays, qui depuis s'appelèrent *Flandre* et *Artois*, étaient divisées entre plusieurs nations indépendantes. Les *Atrébates* occupaient l'Artois, les *Nerviens* et les *Ménapiens*, la Flandre. Ces peuplades, habitant au milieu d'immenses marais ou de forêts impénétrables, étaient les plus sauvages de la Gaule, et ne déposaient jamais les armes. Elles furent les dernières à subir le joug de César, qui forma de leurs cantons la province de la seconde *Belgique*. Cette province, voisine des pays habités par les barbares, fut plusieurs fois envahie par eux.

Dès l'an 293, les Francs avaient obtenu un établissement dans le pays des Nerviens, à condition de défendre les frontières contre les autres barbares. Amiens, Beauvais et plusieurs autres villes de la seconde Belgique reçurent successivement leurs colonies. En 406, ils défendirent vaillamment le Rhin contre la grande invasion des Suèves, Alains, Vandales et Bourguignons. Succombant au choc de tant de nations, ils furent rejetés un instant au delà du fleuve, et laissèrent la Belgique en proie aux Germains. Mais, environ vingt ans après, étant parvenus à réparer leurs pertes, ils rentrèrent dans ce pays, où leur domination resta confinée jusqu'à Clovis. Après la mort de ce chef, la Belgique fit partie du royaume de Soissons, de la Neustrie.

Depuis le temps de Clotaire II, la Flandre était, dit-on, gouvernée par des *grands veneurs* ou *forestiers* héréditaires (voyez ce mot). Sous Charlemagne, un seigneur nommé *Lidéric* était revêtu de cette dignité; il administrait sous la surveillance d'un comte et d'un évêque, envoyé royal.

Cette contrée reçut dans le même temps de nouveaux hôtes. les belliqueux Saxons, qui devaient la défricher. C'était un proverbe commun du temps de Philippe le Bel et de Philippe de Valois, que Charlemagne, en mêlant les Saxons avec les Flamands, *d'un diable en avait fait deux.* Le fameux Roland était alors gouverneur du pays d'Artois.

Baudouin d'Ardennes, dit *Bras de Fer*, ou mieux, *de fer*, IIIe comte de Flandre (*) et arrière-petit-fils de Lidéric, sut habilement profiter des troubles de l'Empire pour consolider son autorité dans cette province. Il poussa même l'audace jusqu'à enlever Judith, fille de Charles le Chauve et veuve de deux rois d'Angleterre. Il brava longtemps la colère de l'Empereur et celle de l'Église, dont le faible Charles invoqua les foudres contre lui. Enfin, réconcilié avec son beau-père, il fut, en 862, réintégré dans ses dignités. Il mourut en 879, à Arras, sa capitale. Son domaine comprenait, outre la Flandre proprement dite, l'Artois et la Picardie, et s'étendait depuis la Somme jusqu'aux bouches du Swyn et de l'Escaut. Il était parvenu, malgré les fréquentes incursions des Normands, à ranimer un instant dans sa province le commerce de draperies et d'étoffes. Il y avait attiré des ouvriers habiles, et fondé l'ordre des tisserands, qui devint plus tard l'un des trois ordres ou métiers de Flandre.

IV. Les principaux événements du règne de *Baudouin II le Chauve*, fils et successeur de Baudouin d'Ardennes, sont une guerre heureuse qu'il fit au roi Eudes, parce que ce prince lui avait refusé l'abbaye de Saint-Waast d'Arras; de nouvelles courses des Normands; l'assassinat de Foulques, archevêque de Reims, qui avait excommunié Baudouin comme déprédateur des biens ecclésiastiques; enfin une longue guerre contre Herbert Ier de Vermandois.

V. 918. *Arnoul Ier*, *le Vieux* ou *le Grand*. Guerre portée deux fois en Normandie, par le fils de Baudouin II et par Louis d'Outremer; guerre contre les Hongrois; guerre contre les comtes de Ponthieu.

VI. 965. *Arnoul II*, *le Jeune*, était fort jeune lorsqu'il succéda à son aïeul, Arnoul Ier. Le roi Lothaire, profitant de sa minorité, entra en Flandre avec une armée, et s'empara de Douai et d'Arras. Arnoul ayant refusé, en 987, de reconnaître Hugues Capet, celui-ci le chassa de ses États, et le contraignit de se réfugier auprès de Richard, duc de Normandie, qui le réconcilia avec le vainqueur.

VII. 989. *Baudouin IV le Barbu* succéda également en bas âge à Arnoul. Il enleva en 1006, au comte de Hainaut, le château de Valenciennes. Expulsé par son propre fils, en 1028, il fut rétabli, grâce aux secours de son beau-frère, Robert Ier de Normandie, mais ne put recouvrer qu'une autorité chancelante, dans un pays déchiré par une foule de guerres particulières. Il appuya la reine Constance et son fils Robert dans leur rébellion contre Henri Ier; mais ses troupes furent défaites, et il lui fallut prêter hommage.

VIII. 1034. *Baudouin V*, surnommé *de Lille*, *le Débonnaire* ou *le Frison*, fils de Baudouin IV, eut de longs et sanglants démêlés avec l'empereur Henri III. En 1060, le roi Henri Ier lui recommanda en mourant son jeune fils et son royaume. Baudouin, qui avait épousé une fille de Robert, maria une des siennes à Guillaume le Conquérant.

IX et X. 1067. *Baudouin VI*, dit *de Mons* ou *le Bon*, succéda à son père. Robert, son frère cadet, s'en alla, en chevalier errant, chercher fortune en tout pays, et finit par s'emparer de la Hollande et de la Frise. A la mort de Baudouin (1070), il dépouilla ses neveux de leur héritage. Philippe Ier, sur la prière de Richilde de Hainaut, leur mère, essaya de prendre leur défense; mais il fut battu près de Cassel, et le jeune comte *Arnoul III le Malheureux*, l'aîné des deux princes pour lesquels le roi de France avait pris les armes, périt dans la mêlée (1071). Le vainqueur demeura dès lors possesseur de la Flandre, et fonda une domination redoutable dans le Nord.

XI. 1071. *Robert le Frison, le comte aquatique*, après avoir repoussé à Bro-

(*) C'est à tort qu'on regarde Baudouin comme le premier comte héréditaire de Flandre. Un manuscrit du douzième siècle cité dans une dissertation que M. Marchal a lue à l'Académie de Bruxelles en 1836, dit formellement : *Lidricus genuit Ingelramnum comitem; Ingelramnus genuit Audacrum; Audacer genuit Balduinum Ferreum. Audacer comes obiit* (864); *Balduinus succedens Judith desponsavit.* Ainsi avant Baudouin, il faut classer parmi les comtes héréditaires de Flandre, I. *Ingelramne*, II. *Audacre.*

queroie une nouvelle attaque de Richilde, et s'être accommodé avec son neveu Baudouin, comte de Hainaut, partit pour la terre sainte avec une brillante noblesse. Son absence dura six ans. A son retour, il ne se montra ni moins avide de s'emparer des héritages des clercs, ni plus équitable envers le légitime successeur d'Arnoul III, Baudouin, qu'il força de se contenter de la ville de Douai avec ses dépendances. Il mourut en 1093.

XII. 1093. *Robert II*, son fils, suivit la première croisade, et s'y distingua par de belles prouesses. Au bout de quatre ans, il revint en Flandre, où il trouva de quoi exercer sa valeur contre les empereurs et les comtes de Hainaut et de Hollande. Il alla, en 1111, secourir Louis le Gros, qui était en guerre avec Henri Ier d'Angleterre et le comte de Champagne, et périt pendant la déroute que l'armée royale éprouva près de Meaux.

Les guerres perpétuelles, l'anarchie, la peste, la famine, les inondations, les émigrations en Angleterre, avaient extrêmement affaibli le pays; la *paix de Flandre*, publiée par le comte l'année de sa mort, et jurée par les principaux seigneurs, ne remédia guère à tant de fléaux.

XIII. 1111. *Baudouin VII à la hache* mérita son surnom par l'excessive rigueur avec laquelle il procédait à ses actes de justice, faisant parfois lui-même l'office de bourreau, et abattant sans ménagement tous les tyrans féodaux (*). Terrible aux seigneurs, il fut favorable aux bourgeois, et donna de nouveaux priviléges aux corps de métiers.

Du reste, il fut, comme son père, le fidèle vassal du roi de France. Plusieurs fois, il aida Louis le Gros dans ses guerres contre Henri Ier d'Angleterre. En 1118, il fut dangereusement blessé au siége d'Eu, et mourut l'année suivante, à l'âge de 26 ans, sans laisser de postérité.

(*) Les auteurs de l'Art de vérifier les dates disent de Baudouin VII : « On raconte de lui « des traits de rigueur qui *semblent appro-* « *cher* de la cruauté. Une pauvre femme « s'étant plainte à lui d'un chevalier qui lui « avait volé deux vaches, il monte à cheval « et l'ayant atteint, il le fait jeter dans une « chaudière pleine d'eau bouillante et des- « tinée pour un faux monnayeur, etc., etc. » (XIII, p. 300.)

XIV. 1119. *Charles Ier le Bon*, fils de Canut Ier, roi de Danemark, et d'une fille de Robert le Frison, fut, en vertu du testament de Baudouin VII, reconnu par les états en qualité de comte de Flandre. Il mourut à Bruges, victime d'un assassinat, en 1127, et l'opinion publique le vénéra comme un martyr.

XV. 1127. *Guillaume Cliton*, fils de Robert III de Normandie, et petit-fils de Mathilde de Flandre, femme de Guillaume le Conquérant, fut alors investi du comté par Louis le Gros, qui, à force d'instances, le fit élire par les bourgeois convoqués à Arras. Il avait cependant pour concurrents, Guillaume d'Ypres, bâtard du second fils du Frison, Arnoul de Danemark, Baudouin de Hainaut, et Thierry d'Alsace, fils du duc de Lorraine et d'une fille du Frison. Ce dernier persista seul dans ses prétentions, que soutenaient les Flamands mécontents. Louis VI essaya inutilement d'apaiser la rébellion. « Le roi « avoit juré, disaient les Flamands, de « ne pas se faire payer pour l'élection « de notre comte, et il a reçu ouverte- « ment 1000 marcs; c'est un parjure. « Guillaume a violé nos libertés et em- « pêché notre négoce; nous avons donc « de légitimes motifs pour le chasser. « Maintenant, nous avons élu pour no- « tre seigneur, Thierry, et nous faisons « savoir à tous, tant au roi qu'à ses « princes, que rien de l'élection du « comte de Flandre ne regarde le roi de « France. Quand notre comte meurt, « les pairs et les citoyens du pays ont « pouvoir d'élire le plus proche héri- « tier (*). » Enfin, Guillaume fut tué au siége d'Alost, en combattant son compétiteur.

XVI. 1128. *Thierry* fut alors reconnu sans opposition, et avec l'approbation des rois de France et d'Angleterre. Il passa quatre fois en terre sainte, et renouvela le 19 mars à Douvres, avant son dernier voyage, un traité par lequel jadis Robert le Hyérosolymitain s'était reconnu (1101) vassal du roi d'Angleterre, moyennant une pension

(*) Galbert, Vie de Charles le Bon. ch. 19.

de 400 marcs d'argent (*). Il mourut à Gravelines vers 1169.

XVII. 1169. *Philippe d'Alsace*, fils de Thierry, devint, par un mariage, comte d'Amiens et de Vermandois, et, par le testament de Louis le Jeune, régent de France, titre que la reine mère et le duc de Champagne lui disputèrent inutilement.

Charles le Chauve avait uni, en 863, l'Artois à la Flandre, en le donnant pour dot à sa fille Judith ; en 1180, Philippe le détacha de ses États, pour en former la dot de sa nièce, Isabelle de Hainaut. Il fit ensuite épouser cette princesse au jeune roi de France, ce qui n'empêcha pas Philippe-Auguste, excité par sa mère et par les comtes de Clermont et de Coucy, de le dépouiller bientôt après du Vermandois (voyez ce mot). Ce fut en vain que le comte voulut défendre son droit par les armes ; il fut obligé de céder.

Il entreprit, en 1188, le voyage de la terre sainte, et mourut au siége d'Acre, sans laisser de postérité masculine. La Flandre avait, sous son règne, joui d'une assez grande prospérité. « Lille, dit un auteur contemporain (Guillaume le Breton), est une ville agréable, peuplée de citoyens industrieux et de riches marchands; elle fournit aux peuples étrangers des étoffes brillantes, qui lui valent beaucoup d'écus, et elle en est très-fière. » Le même historien représente *la très-antique cité d'Arras* comme *très-puissante*, *pleine de richesses*, *ardente au commerce et au gain*. Toutes les villes de Flandre étaient remplies de magasins contenant d'immenses richesses destinées à des échanges qu'elles faisaient avec les pays les plus lointains. Une nombreuse population, qui s'accroissait encore tous les jours, y exerçait toutes les branches de l'industrie.

C'était à leur amour pour la liberté que les Flamands devaient cette prospérité. A l'époque où nous sommes arrivés, ils avaient partout recouvré ou conservé des droits qu'en France le roi et les nobles étaient loin d'accorder au peuple. Toutes les villes étaient érigées en communes ; elles nommaient elles-mêmes leurs magistrats ; elles réglaient de leur seule autorité leurs affaires de commerce et d'industrie ; elles levaient leurs impôts et administraient leurs finances, après avoir payé au comte la rente fixe qu'il acceptait comme prix du rachat de leurs libertés ; enfin, elles s'étaient entourées de murs que leurs milices étaient accoutumées à défendre.

XVIII. 1191. *Marguerite*, sœur de Philippe d'Alsace, et femme de Baudouin, comte de Hainaut, prit possession du comté ; mais Philippe-Auguste réclama l'Artois comme dot de la reine Isabelle. Baudouin lui rendit hommage au nom de sa femme, pour la Flandre gallicane ou française, dont Lille était la capitale; il le rendit à l'Empereur pour la partie qui relevait de l'Empire.

XIX. 1194. Marguerite mourut après trois ans de règne. Son fils aîné, *Baudouin IX*, lui succéda. L'année suivante, celui-ci recueillit encore l'héritage de son père, et réunit le Hainaut à la Flandre ; puis, excité par Richard Cœur de Lion, qui lui promettait une pension de 5,000 marcs d'argent, il se jeta sur l'Artois et s'empara d'Aire et de Saint-Omer ; mais il échoua devant Arras. Après avoir fait sa paix à Péronne, et partagé, bien qu'inégalement, l'Artois avec Philippe-Auguste, en 1199, il partit pour la quatrième croisade, qui le fit, comme on sait, empereur de Constantinople, en 1204.

XX. 1206. Le bruit de la mort de Baudouin s'étant répandu deux ans après son avénement à l'empire, *Jeanne* sa fille fut reconnue comtesse de Flandre et de Hainaut. Le comte de Namur, son tuteur, la fit aussitôt conduire à Paris, où Philippe-Auguste la retint plusieurs années. Elle épousa, en 1211, Ferrand ou Ferdinand de Portugal. Ce prince, forcé d'abord de consentir à l'occupation de Saint-Omer et d'Aire par les Français, aux termes d'un traité conclu au Pont-à-Wendin, réclama bientôt contre la violence qui lui avait été faite. Il déclara qu'il ne se rendrait pas à l'assemblée de Soissons; ou, selon d'autres, qu'il la quitterait, si on ne lui restituait les deux villes en litige. Il refusait en même temps de prendre part

(*) Depuis le règne de Baudouin de Lille, jusqu'en 1101, les rois d'Angleterre avaient payé aux comtes de Flandre une rente de 300 marcs d'argent, à titre de fief.

à la guerre contre l'Angleterre. Les préparatifs de cette expédition étant devenus inutiles, le légat du pape conseilla au roi de France de tourner ses armes sur le comte : « Par tous les « saints du royaume, » s'écria Philippe-Auguste, « la France deviendra Flan« dre, ou la Flandre deviendra France! »

Le comté de Ferrand excitait en effet au plus haut point la convoitise et l'envie des Français, par ses libertés, ses richesses et sa puissance. D'ailleurs, quoique réputé le premier des comtés de France, il flottait incessamment entre l'Angleterre et la Germanie. Résolus à détruire plus encore qu'à piller et à vaincre, furieux par instinct contre ces bourgeois enrichis et insolents, les seigneurs français se répandirent dans les plaines flamandes avec une rage dévastatrice. La flotte s'empara de Gravelines, qu'on épargna parce qu'on voulait la garder; puis elle pilla Dam (voyez Dam [siége de]); l'armée de terre prit Cassel, Ypres, Bruges, et arriva devant Gand. Mais de fâcheuses nouvelles obligèrent alors Philippe-Auguste de courir à Dam. Cette ville fut incendiée ; Bruges, Ypres, Gand, mises à rançon ; Oudenarde, Courtray, Douai, pillées ; Cassel démantelée, Lille brûlée, et ses habitants égorgés ou vendus. Après ces effroyables exécutions, Philippe reprit le chemin de sa capitale, et licencia son armée (1213).

L'année suivante, le comte de Flandre se réunit avec des forces considérables à l'empereur Otton, qui venait menacer le roi de France. Philippe s'avança de nouveau sur les terres de Flandre, et, selon l'expression de son historien, Guillaume le Breton, il les ravagea *royalement*, les dévastant à droite et à gauche par des incendies. Enfin, après un mois de dévastations, il rencontra l'ennemi au pont de Bouvines. (Voyez ce mot.) Le comte Ferrand y fut fait prisonnier et mene au Louvre; mais ses États demeurèrent à Jeanne, sa femme, sous la seule condition de consentir à la démolition des murs d'Ypres, Cassel, Valenciennes et Oudenarde. Jeanne était brouillée avec son époux, qui lui reprochait, disait-on, d'être plus experte que lui au jeu d'échecs ; elle ne s'occupa guère de réaliser le prix de sa rançon.

Elle se croyait bien affermie dans son pouvoir, lorsqu'au mois d'avril 1225, Baudouin, qu'on croyait mort dans les prisons des Bulgares, reparut en Flandre. Du moins, l'homme qui se disait l'ancien empereur de Constantinople avait les mêmes traits que Baudouin, seulement il semblait usé par la douleur et la vieillesse. Sa fille refusa de le reconnaître; mais Jeanne laissait, depuis dix ans, son mari dans les fers; elle était jalouse de son autorité, impatiente de toute censure. Les Flamands, auxquels cette conduite l'avait rendue odieuse, accueillirent au contraire Baudouin avec tendresse. Persuadés qu'ils étaient de la véracité de son récit, l'indignation leur mit bientôt les armes à la main, et Jeanne fut obligée de fuir près de Louis VIII. Quant à Henri III d'Angleterre, il s'était empressé de reconnaître Baudouin comme le vrai comte de Flandre et de lui offrir des secours.

Mais l'aide du roi de France était bien plus efficace. L'armée française fut bientôt rassemblée à Péronne. Baudouin ne refusa pas de comparaître devant des juges à l'impartialité desquels il pouvait se refuser à croire. Ayant demandé un sauf-conduit, il se rendit à Péronne. Louis VIII, assisté par le légat du pape, entreprit de démêler si cet homme était en effet l'empereur, ou seulement, comme Jeanne l'affirmait, un ermite de Champagne nommé Bertrand de Rains. Le vieillard ne sut répondre à certaines questions; vingt ans d'une dure captivité pouvaient bien avoir altéré sa mémoire. Il passa pour imposteur. Arrêté en Bourgogne bientôt après ce jugement, il fut mené à la comtesse, qui le paya 400 marcs d'argent, le fit mettre à la question, puis ordonna qu'il fût pendu. « De cette exécution, dit Oudegherst dans sa chronique, procéda depuis entre le peuple un merveilleux murmure, au moyen que chacun disoit et maintenoit que la comtesse avoit fait pendre son père; et fut cette opinion tellement enracinée ès cœurs de la multitude, comme encore moi-même j'ai entendu être pour le présent, et signamment en la ville de Lille, que par nulles excusations on ne les en

pouvoit divertir. » La chronique de Tours affirme aussi que Baudouin ne se démentit point, même à l'instant de sa mort, et que tout le peuple demeura persuadé que Jeanne était parricide.

Quant au comte Ferrand, il fut enfin tiré de sa prison par Blanche de Castille, moyennant 20,000 livres, au lieu de 40,000 que stipulait un traité conclu à Melun en 1225; mais il ne jouit pas longtemps de sa liberté. Il mourut en 1233 sans laisser d'héritiers, et fut enterré à l'abbaye de Marquettes, près de Lille. Jeanne se remaria alors avec Thomas de Savoie; cette union fut stérile comme la première. La mort de la comtesse la rompit en 1244.

XXI. 1244. *Marguerite de Constantinople*, ou *la Noire*, succéda à Jeanne sa sœur. Cette princesse était veuve de Bouchard d'Avesnes et de Guillaume de Dampierre; elle avait des fils des deux lits. Comme la légitimité du premier mariage était douteuse, il y eut de son vivant, malgré une transaction ordonnée par saint Louis, de longues guerres entre les frères utérins, soutenus, les uns par le comte de Hollande, les autres par Charles, comte d'Anjou; enfin Louis IX rétablit la paix à son retour de la terre sainte. Suivant son premier jugement, il fut décidé que les d'Avesnes succéderaient dans le Hainaut, et les Dampierre dans la Flandre.

XXII. 1280. Le règne de *Guy de Dampierre*, successeur de Marguerite et son fils aîné du second lit, fut fécond en malheurs. Ce prince ayant traité, en 1294, du mariage de sa fille avec le prince Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre, Philippe le Bel, mécontent de cette alliance, l'attira à sa cour et le retint, lui et sa femme, prisonniers à la tour du Louvre. Guy sortit enfin de prison, mais en laissant sa fille pour otage, et en jurant de ne pas faire alliance avec Édouard. Cependant, lorsqu'il fut rentré en Flandre, il forma avec le roi anglais, Adolphe de Nassau, et les seigneurs des royaumes de Lorraine et de Bourgogne, une ligue formidable. Philippe conduisit une forte armée en Flandre. Il avait des intelligences avec les bourgeois de ce pays, dont Guy avait violé les franchises, et qui lui avaient adressé leurs plaintes. Le comte, abandonné de ses sujets, se retira dans Bruges, et ses deux fils se renfermèrent dans Lille et Courtray. Pendant que Philippe mettait le siége devant ces deux villes, Robert, comte d'Artois, marcha par la Flandre maritime, et battit les ennemis à Furnes (voyez ce mot), comme le connétable de Nesle les avait défaits à Comines. Lille et Courtray se rendirent alors, et tout le pays fut conquis, à l'exception de Bruges et de Gand. Seul de tous les confédérés, Édouard était venu au secours du comte, mais avec si peu de troupes, que les deux alliés se retirèrent à Gand. L'année suivante, le roi d'Angleterre évacua même la Flandre. Alors, par le conseil de Charles de Valois, Guy se remit à la générosité du roi de France, avec son fils, ses nobles et ses châteaux. Philippe répondit à cette confiance en envoyant Guy dans la prison du Louvre, où déjà sa fille était morte, et en faisant prononcer par son parlement la réunion de la Flandre à la couronne.

Le roi de France alla ensuite visiter sa conquête, la plus importante qu'eût encore faite un roi capétien, et il fut reçu en grande pompe par les Flamands. « Ils allèrent au-devant en nombre innombrable, curieux de voir un roi. Ils vinrent bien vêtus, gros et gras, chargés de lourdes chaînes d'or, croyant faire honneur et plaisir à leur nouveau seigneur. Ce fut tout le contraire : la reine ne leur pardonna pas d'être si *braves*, aux femmes encore moins : Je croyais être seule reine, dit-elle avec dépit, ici j'en aperçois six cents (*). »

Philippe ne songea plus dès lors qu'à tirer de l'argent de son acquisition. « Le royal gouverneur Châtillon s'attacha à guérir les Flamands de cet orgueil, de cette richesse insolente. Il leur ôta leurs élections municipales et le maniement de leurs affaires : c'était mettre les riches contre soi. Puis il frappa les pauvres; il mit l'impôt du quart sur le salaire quotidien de l'ouvrier. Le Français, habitué à vexer nos petites communes, ne savait pas quel risque il y avait à mettre en mouvement ces pro-

(*) Michelet, Histoire de France, t. III, p. 75.

digieuses fourmilières, ces redoutables guêpiers de Flandre (*). »

Un soulèvement général éclata dans Bruges. Partout les Français furent attaqués, massacrés; on les jetait par les fenêtres; on les menait aux halles, où on les égorgeait aux applaudissements du peuple. Ces nouvelles Vêpres siciliennes durèrent trois jours; 1,200 cavaliers, 2,000 sergents à pied y périrent. Un fils du comte Guy et un de ses petits-fils, qui se défroqua pour combattre, vinrent se mettre à la tête des insurgés. Presque toutes les villes de Flandre se révoltèrent et chassèrent les Français. Les Flamands étaient dans Courtray quand l'armée commandée par Robert d'Artois vint camper en face d'eux. La chevalerie française presque tout entière périt dans cette bataille. (Voyez COURTRAY [bataille de.])

Philippe rassembla aussitôt une armée de 10,000 cavaliers et de 40,000 fantassins, et entra lui-même en Flandre; mais les insurgés avaient 80,000 hommes en armes; partout ils eurent l'avantage. Enfin, pressé par l'approche de l'hiver (1302), le roi conclut une trêve; l'année suivante, il ne put empêcher les Flamands de pénétrer en France, de brûler Thérouenne et d'assiéger Tournay. Il ne sauva cette ville qu'en demandant une nouvelle trêve, et en mettant en liberté le vieux comte Guy, à condition qu'il rentrerait dans sa prison si la paix ne se faisait point. Le vieillard, accueilli avec enthousiasme, félicita, remercia ses braves sujets, bénit ses fils, et retourna mourir à quatre-vingts ans dans sa prison de Pontoise.

Philippe revint alors dans le pays à la tête d'une armée de 50,000 fantassins et de 12,000 cavaliers. Les Flamands, au nombre de 60,000 et commandés par les trois fils de Guy, par son cousin de Juliers et par plusieurs barons des Pays-Bas et d'Allemagne, ne s'effrayèrent pas de ce que leur flotte venait d'être battue à Zirikzée (voyez ce mot) par les galères génoises à la solde du roi; ils assaillirent leurs ennemis à Mons-en-Puelle (voy. ce mot); mais ils y laissèrent 6,000 des leurs (1304). Loin d'être abattus cependant, ils rassemblèrent en moins de trois semaines une seconde armée, et attaquèrent Philippe, qui faisait le siége de Lille. Épouvanté de cette guerre désespérée, interminable, il résolut enfin de faire la paix; il reconnut l'indépendance de la Flandre, sauf le lien féodal, reçut l'hommage de Robert III, fils aîné de Guy, et promit au petit-fils le comté de Rethel, héritage de sa femme. Le roi gardait Lille, Douay, Orchies, Béthune, à peu près ce qui forme la Flandre française; de plus, il devait recevoir 200,000 livres.

Ainsi fut manquée la réunion à la couronne de l'un des grands fiefs les plus importants. Les essais tentés depuis cette époque ne réussirent jamais complétement. L'éloignement des Flamands pour la domination française ne fit même que s'accroître.

XXIII. 1305. *Robert III de Béthune.* Le traité avec la France semblait encore dur aux Flamands; Robert n'en exécutait pas les conditions. En 1313, Philippe le Bel le fit citer à comparaître devant la cour des pairs, et, sur son refus, il déclara ses États confisqués et réunis à la couronne. A l'approche d'une armée royale, les Flamands parurent se soumettre; mais, bientôt après, nouveau soulèvement suivi d'une nouvelle soumission aussi peu sincère. En 1314, immédiatement après l'avénement de Louis X, le comte de Flandre reprend les armes. Domptés par la famine qui désole leur pays, les Flamands demandent bientôt la paix, l'obtiennent, puis la violent dès que le fléau a cessé; enfin, ces alternatives d'hostilités et de trêves se renouvelèrent jusqu'à trois fois en moins de dix-huit mois, sous Philippe le Long.

Un tel état de choses déplaisait pourtant aux riches et industrieux bourgeois. Soit lassitude de la guerre, soit désir d'humilier leur despotique souverain, ils finirent par lui refuser leur concours contre le roi. En 1320, un traité fut conclu à Paris entre Philippe le Long et Robert, sous la garantie des députés des communes flamandes. On convint qu'Orchies, Lille et Douay demeureraient à la France; que les Fla-

(*) Michelet, Histoire de France, t. III, p. 75.

mands payeraient au roi 90,000 livres; qu'ils jureraient de prendre les armes contre le comte s'il enfreignait le traité; que Louis, son petit-fils, héritier des comtés de Nevers et de Rethel, épouserait Marguerite de France, fille de Philippe. Ces conventions, fidèlement exécutées, terminèrent une guerre cruelle qui durait depuis vingt-cinq ans.

XXIV. 1322. *Louis Ier de Rethel, de Nevers et de Crécy*, neveu de Charles le Bel par sa femme, héritier de Louis de Nevers, fils aîné du comte de Flandre, mort à Paris le 13 juillet 1322, fut appelé à lui succéder le 17 septembre de la même année. Quand, après la cérémonie de l'hommage, il revint à Paris, Charles le fit mettre en prison pour le punir de s'être trop pressé, et d'avoir pris possession de ses États avant d'en avoir reçu l'investiture. Au bout de quelques jours cependant, la liberté lui fut rendue, et le parlement prononça, le 29 janvier 1323, un arrêt qui le reconnaissait légitime possesseur d'un héritage que lui disputaient son oncle, Robert de Cassel, et sa tante, Mathilde de Lorraine.

Plein d'orgueil et méprisant ses sujets, qui osaient prétendre à la liberté, Louis les poussa, par ses exactions et ses violences, à de fréquents soulèvements; ils parvinrent enfin à s'emparer de sa personne, et offrirent sa couronne à Robert de Cassel. Mais Charles IV interposa sa médiation et réussit, en 1326, à faire remettre Louis en liberté. Il effraya les Flamands par ses menaces, et les communes, craignant pour leur riche commerce avec la France, s'humilièrent et souscrivirent à d'humiliantes conditions.

Louis n'en fut pas plus tranquille; il profita de la solennité du sacre de Philippe VI, où il porta devant le roi l'épée du couronnement, pour demander à ce prince de le défendre contre la révolte des Flamands.

Philippe de Valois ne demanda pas mieux que d'*étrenner* sa royauté par une guerre contre ces bourgeois si fiers des 4,000 éperons d'or ramassés à Courtray. Ses barons répondirent avec empressement à l'appel. On marcha en Flandre avec une armée où flottaient 160 bannières, sans compter celles du roi de Bohême et de plusieurs princes étrangers, accourus pour combattre les ennemis communs de toute la noblesse. On arriva devant Cassel (voyez ce mot); les Flamands y périrent presque tous. Cassel, Ypres, Bergues, furent prises; Bruges se rendit, et Philippe, après avoir remis à Louis de Nevers ses États pacifiés, s'en retourna en France, abandonnant les Flamands aux cruelles vengeances du comte.

«Cependant, l'Angleterre et la France, arrivées au même degré de civilisation, formaient un monde à part dans l'Europe, et avaient pour intermédiaire la Flandre, pays attaché par le lien féodal à la France, et, par ses intérêts, à l'Angleterre. La Flandre devait être le champ de bataille des deux nations.

« L'Angleterre tirait un grand profit de ses laines; c'était surtout la Flandre qui les lui prenait pour les fabriquer et les répandre en draperies par tous les pays. Il était résulté de là une alliance intime d'intérêts entre l'Angleterre et la Flandre, et des efforts constants de la part des rois anglais pour séparer les Flamands de la France; d'un autre côté, les rois de France avaient toujours cherché à rattacher à eux ce peuple, si important par sa position et ses richesses. La réunion complète avait été manquée sous Philippe IV; mais le lien féodal existait toujours, et la politique des rois français etait de protéger les comtes de Flandre contre leurs sujets pour resserrer constamment ce lien (*). »

A la suggestion de Philippe, Louis, qui ne semblait que son lieutenant, fit appréhender tout à coup, en 1336, tous les Anglais qui commerçaient en Flandre; Édouard usa de représailles. Mais bientôt après il négocia avec les Flamands dont Arteweld organisa l'insurrection; il s'agissait, pour le royaume d'Édouard, d'une question de vie ou de mort, à savoir, si la Flandre serait aux Anglais ou aux Français : question qui a engendré non-seulement la guerre de cent ans, mais cinq siècles de querelles sanglantes, et qui, aujourd'hui, ne paraît pas encore terminée.

(*) Lavallée, Histoire des Français, t. II, p. 12, première partie.

Les Flamands, refusant de se prononcer contre leur suzerain (car ils se glorifiaient toujours de faire partie du royaume de France, d'en former la première comté-pairie), Arteweld conseilla à Édouard de prendre le titre de roi de France. D'un autre côté, Philippe et Louis se résignèrent à d'importantes concessions, qui engagèrent d'abord les Flamands à garder la neutralité. Cependant Arteweld finit par les entraîner du côté de l'Angleterre; il rassura la conscience des communes en leur faisant reconnaître Édouard comme roi de France: c'était le moyen d'éluder le serment de féauté. Édouard promit de rendre aux Flamands Douai, Lille, Béthune, etc.; l'alliance fut conclue (voy. ÉCLUSE [bataille de]), et elle continua de subsister même après la mort du brasseur-roi (1345). Quant à Louis, il fut tué à la bataille de Crécy; il laissait un fils à peine âgé de 15 ans.

XXV. 1346. *Louis II de Mâle* ou *de Marle*, élevé à la cour de France, haïssait mortellement les Anglais. Ces dispositions, jointes à son mauvais caractère, soulevèrent maintes fois ses sujets contre lui.

En 1356, il fiança Marguerite, sa fille unique, âgée de 7 ans, à Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, mariage dont la mort du duc empêcha la consommation; mais, plus tard, en 1369, il prit pour gendre Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Ce fut en considération de ce mariage que le roi Charles V, frère du duc, rendit au comte Lille, Douai, et les autres villes cédées à la France par Robert III.

Depuis trois ans (1379 à 1382), une lutte terrible s'était engagée entre Louis et ses puissantes communes. Tour à tour victorieuses dans cette lutte, la noblesse et la bourgeoisie flamandes exercèrent l'une contre l'autre de sanglantes représailles, jusqu'au moment où les Gantois, par un coup de désespoir, allèrent chercher leur seigneur dans Bruges, le vainquirent, et le forcèrent à se jeter entre les bras de la France.

C'était la deuxième année du règne de Charles VI. Ses oncles, qui gouvernaient en son nom, avaient mécontenté, soulevé dans tout le royaume, les bourgeois, pour lesquels l'exemple des communes flamandes pouvait devenir contagieux; on parlait tout haut de les imiter, et il semblait que l'on fût à la veille d'une vaste insurrection, qui, selon l'expression de Froissart, *auroit détruit et honni toute chevalerie et gentillesse, et par conséquent sainte chrétienté.*

Ce ne fut donc qu'un cri de joie parmi toute la noblesse de France lorsqu'il s'agit de tirer l'épée contre cette insolente populace de marchands et d'artisans qui avaient osé chasser leur seigneur. Le conseil du roi se laissa aisément entraîner par l'ascendant du duc de Bourgogne, intéressé à ne pas laisser se perdre en une démocratie sans frein, son magnifique héritage de Flandre; quant au jeune monarque, à peine âgé de 14 ans, il tressaillit d'aise de paraître pour la première fois à la tête d'une armée.

Les Français, par un téméraire et glorieux fait d'armes, forcèrent à Comines (voyez ce mot) le passage de la Lys, marchèrent sur Ypres, qui se rendit sans coup férir, et, le 26 novembre 1382, trouvèrent devant eux l'armée flamande, rangée en bataille entre Rousselaer et Rosebecque. Philippe d'Arteweld, digne fils du brasseur de Gand, guidait au combat ses compatriotes; mais ces milices indisciplinées furent mises en déroute en moins d'une demi-heure. Les chevaliers sentaient que c'étaient toutes les communes du royaume qu'ils frappaient avec celles de Flandre; leur rage fut impitoyable. Les hérauts d'armes rapportèrent qu'ils avaient compté dans la plaine 26,000 cadavres, sans compter les fuyards tués dans la poursuite. On trouva Philippe d'Arteweld gisant parmi ses Gantois.

Cette journée fut le salut de la noblesse française, la contre-partie de la bataille de Courtray. Aussi, en quittant cette dernière ville, qui s'était empressée de se soumettre, le roi ordonna-t-il froidement sa destruction. La ville fut réduite en cendres, et les habitants massacrés ou vendus.

Tandis que le roi retournait à Paris, les Gantois se ranimèrent, et une armée anglaise, venue à leur secours, reprit sur les Français Dunkerque,

Gravelines, Cassel, Bergues, et assiégea Ypres. Mais après avoir abattu la bourgeoisie en France, la noblesse reprit la guerre de Flandre. Charles VI entra dans cette province avec 26,000 lances et 60,000 fantassins; il délivra Ypres; « Bergues fut reprise et traitée de telle sorte qu'il n'y resta pas un vivant. » Cependant la saison devenait mauvaise, et le roi commençait à se lasser de cette guerre interminable; on entama des négociations, à la suite desquelles fut signée une trêve avec les Anglais et les Gantois.

XXVI. « 1384. En ce temps mourut le comte de Flandre (*), et *Philippe le Hardi*, duc de Bourgogne, hérita, au nom de sa femme, des comtés de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Nevers, et de Rethel. La Flandre se vit, avec un profond dégoût, tombée sous la domination d'un Valois; elle avait maintenant à craindre, non-seulement pour ses libertés intérieures, comme au temps de ses comtes, mais pour son indépendance nationale : la guerre et l'insurrection recommencèrent. Le jeune roi conduisit une armée au siége de Dam et réduisit cette ville en cendres. Le pays dit *des Quatre-Métiers* fut horriblement ravagé; on tuait tout, même les femmes et les enfants; les prisonniers refusaient la vie, disant qu'après leur mort leurs os se lèveraient pour combattre les Français.

« Le duc de Bourgogne voyant que la force était inutile contre les Gantois, qui, depuis cinq ans, tenaient en échec toutes les armées de la France, négocia secrètement avec leurs chefs, et, à force de promesses et de concessions, parvint à conclure la paix (1385). Une amnistie pleine et entière fut accordée aux Flamands, qui obtinrent la confirmation de toutes leurs libertés, et jurèrent fidélité à Philippe. Mais, pour les maintenir dans l'obéissance, il fallut que le nouveau comte embrassât toutes les idées de ses indomptables sujets, se montrât plutôt Flamand que prince de la fleur de lis; enfin, fît servir à leurs intérêts son influence sur le gouvernement de la France. Dès lors la politique de ses successeurs fut de tout sacrifier au repos et au contentement de leurs sujets de Flandre (*). »

(*) Les Flamands accusèrent, injustement à ce qu'il paraît, le duc de Berri de l'avoir poignardé.

Revenons à l'Artois que, depuis quelque temps, nous avions perdu de vue.

Depuis que cette province avait été réunie à la couronne par Philippe-Auguste, elle avait été donnée en apanage à Robert Ier, frère de saint Louis, puis érigée en comté-pairie par Philippe le Bel (1297), en faveur de *Robert II*, fils de Robert Ier. Philippe, fils de Robert II, était mort du vivant même de son père, laissant un fils, *Robert III*. Mais un jugement solennel des pairs de France avait privé ce prince de la succession, sous prétexte que le droit de représentation n'était point admis par la coutume d'Artois. Cette province avait donc été adjugée à *Mahaut*, comtesse de Bourgogne, fille de Robert II (1302). Nous verrons, à l'article ROBERT D'ARTOIS, auquel nous renvoyons aussi pour ses prédécesseurs du même nom, qu'au bout de trente ans Robert ayant demandé la révision de son procès, fut convaincu de faux et banni du royaume; qu'alors, aveuglé par la fureur, il passa en Angleterre, et qu'il mourut au service d'Édouard.

Jeanne Ire, fille de Mahaut, et veuve de Philippe le Long, succéda à sa mère le 22 novembre 1329, et mourut deux mois après, laissant le comté d'Artois à sa fille aînée, *Jeanne II*, mariée à Eudes IV, duc de Bourgogne.

Leur petit-fils, *Philippe de Rouvre*, succéda, en 1347, à son aïeule dans les comtés d'Artois et de Bourgogne; et, en 1350, à son aïeul dans le duché de Bourgogne. Comme il mourut sans postérité, les deux comtés échurent à la seconde fille de Jeanne Ire et de Philippe V, à *Marguerite Ire*, veuve de Louis de Nevers, comte de Flandre : celle-ci, en 1382, les laissa à *Louis de Mâle* son fils. Enfin, *Marguerite II*, fille de ce dernier, porta, en 1384, comme nous venons de le voir, le comté d'Artois, avec ceux de Fandre, de Bour-

(*) Lavallée, Histoire des Français, t. II, p. 92, deuxième édit.

gogne, de Nevers, et de Rethel, dans la maison des ducs de Bourgogne.

2° *Flandre et Artois, depuis leur réunion au duché de Bourgogne jusqu'à l'avénement de la maison d'Autriche.*

« Charles V avait fait un immense sacrifice, en rendant aux Flamands Lille et Douai, la Flandre française (*), la barrière du royaume au nord, pour que leur future souveraine épousât son frère, le duc de Bourgogne. Il espérait que, par cette alliance, la France absorberait la Flandre; il n'en fut pas ainsi : la distinction resta profonde, la barrière des langues immuable. La riche Flandre ne devint pas un accessoire de la pauvre Bourgogne; ce fut tout le contraire. L'intérêt flamand emporta la balance. Quel intérêt? Un intérêt hostile à la France, l'alliance commerciale de l'Angleterre, commerciale d'abord, puis politique (**). »

Philippe le Hardi mourut en 1404; la mort de la duchesse sa femme suivit de près, et *Jean sans Peur* devint l'héritier de cette grande et formidable puissance. Son premier soin fut de visiter ses belles provinces flamandes, et de renouveler la trêve marchande que son père avait conclue avec l'Angleterre dans les derniers temps de sa vie.

Après l'assassinat du duc d'Orléans, ce fut en Flandre que Jean sans Peur se réfugia. A peine arrivé à Lille, il convoqua ses barons, ses prêtres, qui lui prouvèrent qu'il avait par son crime sauvé l'État et le royaume. Il rassembla ensuite les états de Flandre, d'Artois, ceux de Lille et de Douai, et leur fit répéter la même chose. Les Flamands lui étaient d'autant plus favorables en ce moment qu'il venait de leur obtenir une nouvelle trêve de l'Angleterre (*).

Cependant, pour payer les troupes dont la guerre civile exigeait l'entretien, le duc Jean eut recours, en 1411, à l'argent des Flamands; il rassembla même leurs milices et les réunit à ses gens d'armes. Mais lorsque l'armée orléaniste parut, les Flamands qui avaient fini leur temps de service se mutinèrent et firent retraite. Jean eut beau les supplier *à mains jointes* de demeurer, leur promettant remise de la taille à tout jamais, il lui fallut les reconduire, les remercier. En passant par Lille, ils se firent livrer la *grande peau de veau;* ainsi nommaient-ils une énorme feuille de vélin où était inscrit le consentement à la gabelle du blé, avec les sceaux de cinquante villes et bourgs; et ils la mirent en pièces.

En 1414, les Armagnacs convoquèrent le ban et l'arrière-ban contre le duc de Bourgogne. Les états de Flandre et d'Artois refusèrent de faire pour lui la guerre au roi (**). Mais leurs efforts pour amener un accommodement furent inutiles; d'ailleurs les Armagnacs s'avançant et mettant le siége devant Arras, les effroyables barbaries commises par cette armée, à Soissons, avertirent trop bien les Artésiens de ce qu'ils avaient à craindre. Les Armagnacs échouèrent devant Arras. On traita, et le duc de Bourgogne en fut quitte pour offrir au roi, par une vaine formalité, les clefs de cette ville (voyez ARRAS [traité d']).

1419. *Philippe le Bon*, quoique devenu encore plus puissant que son père par d'importantes acquisitions dans le Nord, vit plus d'une fois se soulever contre lui les populations si riches, si nombreuses et si agitées de la Flandre (***). En 1432, une ordonnance sur

(*) Il est curieux de voir comment Philippe le Hardi eut l'adresse de se conserver cette importante possession que Charles V avait cru, ce semble, ne céder que temporairement pour gagner les Flamands, et faciliter le mariage de son frère. Celui-ci obtint, sous la minorité de Charles VI, qu'on lui laisserait Lille, etc. pour sa vie et celle de son premier hoir mâle. Il savait bien qu'une si longue possession finirait par devenir propriété.

(**) Michelet, Histoire de France, t. IV, p. 101.

(*) Monstrelet.

(**) Les députés de Gand dirent au roi qu'ils se chargeaient de ranger le duc à son devoir. *Religieux de Saint-Denis.*

(***) Liége et Gand étaient en correspondance habituelle avec la France : le roi y avait un parti; il y tenait des gens pour y exciter des mouvements, pour en profiter quelquefois. Ces formidables machines populaires, dit M. Michelet, lui servaient, quand

les monnaies causa une révolte redoutable à Gand ; quatre ans après, le siége de Calais fut l'occasion d'un nouveau soulèvement. Les opérations devant cette ville marchande traînant en longueur, les Flamands crièrent à la trahison et se mutinèrent. Gand éclata d'abord, puis s'apaisa bientôt; mais Bruges ne voulut pas de la paix à tout prix ; cependant, n'étant pas soutenue par Gand, son éternelle rivale, elle se soumit enfin.

Dès que Philippe le Bon était devenu possesseur du Hainaut et de la Hollande, il avait rétabli à Gand le conseil suprême de justice institué par son père contre les libertés flamandes; cette cour d'appel, qui devait juger les Flamands en flamand, mais *parler français à huis clos*, déplaisait autant aux Flamands que le tribunal français créé à Lille par Philippe le Hardi. De plus, on ne cessait de leur demander de l'argent pour les guerres, les intrigues et les fêtes. Enfin, en 1448, le duc ayant essayé de mettre un droit sur le sel, et d'exercer plusieurs autres vexations fiscales ou administratives, il y eut une nouvelle explosion. Bruges se calma bientôt; mais Gand persista, quoiqu'elle fût restée seule. Enfin, apres de longues et rudes querelles, que ne put terminer l'arbitrage du roi, les Gantois furent complétement défaits à la bataille de Gavre (1453).

Devenu alors, sans contestation, comte et souverain de Flandre, le duc alla à Lille célébrer sa victoire par des tournois et des fêtes, et faire ce fameux vœu où il y eut sans doute plus d'ostentation que de sincérité (voy. VŒU).

Le roi n'avait osé se mêler de cette guerre; mais il inquiéta le duc dans sa souveraineté par les appels du parlement et par des querelles de juridiction.

En ce temps-là pourtant, il se commettait en Artois et en Flandre d'horribles iniquités, qui eussent été plus vite réprimées peut-être sans un conflit. Les malheureux Vaudois (voyez ce mot) périssaient en foule sur les bûchers des inquisiteurs; et ce ne fut que plus de trente après, le 20 mai 1491, que le parlement de Paris déclara tous ces procès « abusifs, nuls, faits faussement, et autrement qu'à point, » et adjugea des réparations aux héritiers des victimes.

son adversaire avançait trop sur lui, à le tirer en arrière et l'obliger de tourner la tête.

1467. *Charles le Téméraire*, suivant l'usage des comtes de Flandre, se rendit à Gand aussitôt après son avénement, pour recevoir l'hommage de cette grande et riche cité. Mais elle n'avait pas oublié les anciens priviléges dont le duc Philippe l'avait dépouillée : elle se révolta. Le reste de la Flandre, le Brabant et Liége en firent autant. Charles parvint à dompter encore ses sujets flamands; mais leur désaffection fut en partie cause de sa ruine. Après ses derniers revers, il ne put rien obtenir d'eux pour continuer la guerre.

1477. Après la mort du duc Charles, Louis XI, non content d'avoir pris possession de la Bourgogne, convoitait encore la plus grande partie de l'héritage échu à la princesse *Marie*. L'Artois résista à ses armes. Quant à la Flandre, qui tendait à rester désormais neutre et indépendante entre la France et l'Allemagne, le roi y fomenta des troubles de plus en plus menaçants.

Sur ces entrefaites, les places de l'Artois, par force ou par argent, se rendirent l'une après l'autre; Arras elle-même se soumit; puis, dans un ressouvenir de sa haine pour la France, elle chassa sa garnison, et demanda du secours aux villes de Flandre. Ces secours furent battus, et Arras, réduite à capituler, fut traitée avec une rigueur extrême. L'armée française exerça en Flandre les mêmes cruautés, et par cette conduite doubla le nombre des ennemis de la France. Ceux-ci se défendirent avec désespoir, et la conquête du pays fut encore une fois manquée.

3° *Flandre et Artois depuis l'avénement de la maison d'Autriche jusqu'à la réunion définitive de l'Artois et de la Flandre française à la couronne.*

Menacés dans leur indépendance, les Flamands accueillirent comme un libérateur Maximilien, dont le mariage avec Marie commença la grandeur de la maison d'Autriche. La guerre continua en Flandre et en Artois avec des succès

divers, mais sans autres événements marquants que la terrible punition d'Arras, désormais appelée *Franchise* (voyez ce mot), et la journée de Guinegate. La mort de la princesse Marie (1482) fut pour le roi un coup de fortune. Les Flamands, déjà mécontents de leur comte, entrèrent alors ouvertement en négociation avec Louis, pour traiter du mariage du dauphin avec la jeune *Marguerite*, fille de Marie, à laquelle on devait donner en dot les provinces de langue française. Enfin les états de Flandre, du Brabant, de Hainaut, etc., déclarèrent leur volonté à Maximilien, et celui-ci fut forcé de consentir au deuxième traité d'Arras (voyez ARRAS [traités d'], par lequel la Flandre reconnaissait la haute souveraineté du roi, et lui abandonnait l'Artois comme dot de Marguerite.

D'un autre côté, le roi des Romains eut aussi à souffrir des révoltes de Gand et de Bruges, et les Flamands, protégés, secourus par la France, soutinrent avec avantage la guerre contre lui. Mais après le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, l'Artois, toujours hostile à la France, et regardant Marguerite comme sa souveraine, se jugea libre, suivant les stipulations expresses du traité d'Arras, chassa ses garnisons, et, en 1493, le traité de Senlis le rendit à l'archiduc.

Charles d'Autriche, depuis Charles-Quint, né en Flandre, et mis sous la tutelle de Louis XII, fit, en 1515, hommage à François Ier pour la Flandre et l'Artois. Plus tard, la rivalité des deux princes attira de nouveau la guerre dans ces provinces. En 1521, le roi de France menaça la Flandre; mais il se retira après avoir pris Hesdin. Les deux années suivantes, des armées anglo-flamandes s'avancèrent en Picardie et sur les bords de l'Oise. Enfin, en 1526, par le funeste traité de Madrid, François renonça à la souveraineté de la Flandre et de l'Artois. Une nouvelle guerre suivit ce traité. Elle se termina trois ans après, en 1529, par la *paix des Dames*, où les mêmes conditions furent stipulées. (Voyez CAMBRAI [paix de].)

Mais, en 1537, le roi accusant son rival d'avoir violé ce dernier traité, le cita à comparaître au parlement de Paris, comme vassal félon et déchu de ses deux fiefs; puis il se porta sur l'Artois, le ravagea, prit Hesdin, Saint-Pol, Saint-Venant; revint en France, et licencia son armée. Les Impériaux se mirent alors en campagne, rentrèrent sans obstacle dans la province, et reprirent toutes les places qu'on leur avait enlevées. Enfin, peu de temps après, Montmorency négocia avec l'ennemi, et signa une trêve pour cette frontière.

Une belle occasion de réunir la Flandre à la couronne de France se présenta en 1539. Gand, qui se souvenait de ses vieilles libertés, vint offrir à François Ier de se donner à lui avec tous les Pays-Bas, s'il voulait lui prêter assistance. Mais le roi était infatué du Milanais; le connétable persistait aveuglément dans sa politique d'alliance avec l'Empereur; les Gantois furent repoussés; on instruisit même Charles de leurs offres et de leurs moyens de défense; enfin, on lui facilita les moyens d'aller les châtier, en lui accordant le passage par la France. En 1542, la guerre s'étant rallumée entre les deux rivaux, les deux armées envoyées dans le Brabant et dans la Flandre ne firent d'abord que des ravages inutiles; mais l'année suivante, l'Artois fut conquis; le roi s'y rendit en personne, fortifia Landrecies, et se retira au moment où Charles arrivait.

Nouvelle guerre en Artois sous Henri II. Charles-Quint ruina Thérouenne après une résistance héroïque, et s'empara de Hesdin (1553). Quant à la Flandre, il assura son indépendance et son isolement définitif de la France, en la liant avec l'Angleterre, par le mariage de son fils aîné avec Marie, fille de Henri VIII. En même temps, il ajouta de nouvelles provinces aux Pays-Bas, pour en faire comme l'avant-garde de la maison d'Autriche contre la France.

Henri II voulut, en 1554, prendre une revanche en Artois; il y livra la bataille de Renti; mais cet événement n'eut aucun résultat définitif.

Malgré une trêve de cinq ans, conclue, en 1556, à Vaucelles près de Cambrai, entre Charles et Henri, les hostilités recommencèrent la même année, jusqu'à ce que la journée de Gravelines (voyez ce mot) terminât la guerre.

Après le traité de Cateau-Cambrésis, Philippe II laissa le gouvernement des Pays-Bas à sa sœur, Marguerite de Parme. Le protestantisme y faisait de rapides progrès. L'inquisition et la tyrannie espagnole déterminèrent enfin une explosion formidable. Les révoltés s'emparèrent de Valenciennes et de Cambrai, places très-importantes par leur voisinage de la France, où les religionnaires étaient en armes. Ces événements eurent d'ailleurs un grand retentissement dans le royaume. Coligni et les autres chefs du parti calviniste avaient excité la noblesse flamande à se soulever; ils conseillaient à Catherine de Médicis de soutenir les révoltés; c'était, suivant eux, l'occasion de réunir ces provinces à la France. En effet, un corps de protestants français pénétra dans l'Artois; mais, trahi par Charles IX, il fut dispersé et détruit. Les Espagnols reprirent Cambrai et Valenciennes. La majorité des habitants du Hainaut, de l'Artois et de la Flandre, leur était d'ailleurs restée fidèle. Ces trois provinces furent les premières que le gouverneur Alexandre Farnèse, duc de Parme, réussit à détacher de la confédération.

Les Provinces-Unies elles-mêmes n'ayant, depuis leur déclaration d'indépendance, éprouvé que des revers, effrayées, en outre, de l'ascendant que prenait Alexandre Farnèse, offrirent au duc d'Anjou (voy. FRANÇOIS DE FRANCE) le gouvernement et la souveraineté de leur pays. Au moyen de la paix de Fleix, ce prince disposa des chefs calvinistes pour la guerre de Flandre, et leva dix mille fantassins et quatre mille chevaux. Il délivra Cambrai, assiégé par le duc de Parme, et se rendit maître de Cateau-Cambrésis. Mais au lieu de pousser sur le Brabant, il traîna la guerre en longueur pour se rendre nécessaire; puis alla en Angleterre, pour terminer les vaines négociations relatives à son mariage avec la vieille Élisabeth. Le 19 février 1582, il fut couronné à Anvers duc de Brabant et comte de Flandre. Les Flamands croyaient que toutes les forces de la France allaient les appuyer, et même leur réunion à ce royaume avait de nombreux partisans; mais le jeune duc gâta sa cause par son amour des plaisirs, son inaction et ses vices. Dans l'intention de se mettre à l'abri des caprices de ce peuple défiant, il essaya de s'emparer par surprise des principales places. Cette tentative odieuse, déloyale, réussit à Dunkerque, Alost, etc.; mais elle échoua à Bruges, Ostende, Anvers. Le duc perdit dans cette dernière ville la moitié de son armée, et s'attira la haine des Flamands, qui l'obligèrent d'évacuer le pays, en laissant cinq à six mille hommes à la solde des états.

De retour dans ses domaines, il continua à négocier avec les insurgés : il s'engageait, s'ils le reconnaissaient de nouveau pour souverain, à faire déclarer la guerre à l'Espagne par la France, sous la condition que les Pays-Bas seraient réunis à la couronne, s'il mourait sans postérité. Les états, se voyant toujours battus, acceptèrent ces propositions, et il ne restait plus qu'à décider Henri III à exécuter les promesses de son frère, lorsque celui-ci mourut, en 1584.

L'assassinat du prince d'Orange vint ensuite donner un tel ascendant à l'Espagne, que les Provinces-Unies résolurent encore une fois de se livrer entièrement à la France. La ligue empêcha Henri III d'accepter leurs offres.

S'absorbant de plus en plus dans la domination espagnole, la Flandre ne fut, jusqu'en 1635, le théâtre d'aucun grand événement.

Richelieu traita de nouveau avec les insurgés; mais son armée, d'abord victorieuse à Avein (voyez ce mot), fut bientôt obligée de se retirer en Hollande. En 1637, le cardinal la Valette prit Landrecies, Cateau-Cambrésis, Maubeuge, la Capelle. L'année suivante, les opérations en Artois furent peu importantes; elles se bornèrent au siége de Saint-Omer, entrepris par Châtillon, et que le cardinal-infant lui fit lever. En 1640, les mécontentements qui commençaient à se manifester en Catalogne étant de nature à appeler toute l'attention de la cour d'Espagne, Richelieu saisit cette occasion pour porter ses principaux efforts sur l'Artois. Le roi se rendit à Soissons afin d'y diriger les opérations de la guerre : deux armées, l'une sous les ordres du maréchal de

la Meilleraye, et l'autre commandée par les maréchaux de Châtillon et de Chaulnes, avaient été rassemblées sur les frontières du nord de la France. La première, après avoir pris Hesdin, se joignit à la seconde. Ces forces réunies investirent Arras, ce boulevard des Pays-Bas contre la France, défendu par une population nombreuse, et peuplé d'habitants très-attachés à la domination espagnole. La ville fut prise le 9 août.

En 1641 et 1643, tandis que les batailles de la Marfée et de Rocroi se livraient du côté du Rethelois, il ne se fit en Flandre et en Artois qu'une guerre de places fortes, qui se continua sans résultats importants pendant plusieurs années. Le duc d'Orléans, aidé de Gassion et de Rantzau, prit Gravelines, Cassel, Béthune, Saint-Venant, etc. (1645). Uni à d'Enghien, il assiégea et prit Courtrai (voyez t. VI du DICTIONNAIRE, p. 191); puis Condé s'empara de Bergues, Mardik, Furnes, et enfin de Dunkerque (voyez tous ces mots). L'année suivante (1647), les Espagnols reprirent l'offensive. D'Enghien, devenu prince de Condé, fut enlevé pour quelque temps à l'armée de Flandre. On le rappela bientôt d'Espagne pour l'opposer à l'archiduc Léopold. Il s'empara d'Ypres, d'Aire, de Saint-Omer, etc.; mais son adversaire prit Courtrai et Lens. La victoire remportée devant cette ville mit enfin un terme aux négociations du congrès de Munster (1648). Neanmoins, Philippe IV, profitant des troubles de la Fronde, parvint à rentrer en possession d'une grande partie des places qu'il avait perdues dans les campagnes précédentes. Les succès de la France reprirent leur cours après la guerre civile, quoique longtemps bornés à des siéges heureux et à des prises de places, parmi lesquelles on remarque la délivrance d'Arras (août 1654. Voyez 1er vol. du DICTIONNAIRE, p. 545). Enfin, en 1658, la victoire des Dunes (voyez ce mot) amena la redditon des plus fortes places de Flandre. Le traité des Pyrénées enleva aux Espagnols le comté d'Artois, à la réserve d'Aire et de Saint-Omer; en Flandre, Gravelines, Bourbourg et Saint-Venant, sans parler de plusieurs autres places du Hainaut et du Luxembourg.

Cette paix, en mettant un terme aux longues hostilités de la France et de l'Espagne, n'éteignit pas leurs inimitiés; elles n'attendaient qu'une occasion pour éclater de nouveau.

Par la mort de Philippe IV, la reine Marie-Thérèse, fille du premier lit de ce prince, avait des droits acquis sur les États dépendant de sa succession, à l'exclusion de son frère Charles II, fils du second lit. Ces droits étaient fondés sur celui de dévolution qui avait lieu dans quelques provinces des Pays-Bas, et par lequel les enfants du second lit étaient exclus de la succession par les enfants du premier, sans que les mâles du second excluent les filles du premier. Louis XIV réclamait la Flandre, le Brabant et la Franche-Comté, provinces du royaume d'Espagne, comme appartenant à la reine, d'après cette jurisprudence.

Il envahit la Flandre avec une puissante armée, et prit en moins de deux mois Charleroi, Bergues-Saint-Vinox, Ath, Courtrai, Douai, Oudenarde, Tournai, Binch, Furnes, Lille, Armentières (voyez ces mots). La possession de toutes ces places lui fut confirmée, en 1668, par le traité d'Aix-la-Chapelle.

Apres une nouvelle guerre commencée en 1672, et terminée au bout de sept ans par le traité de Nimègue, l'Espagne recouvra Charleroi, Ath, Binch, Oudenarde et Courtrai; mais elle abandonna à Louis XIV, outre Lille, Douai, Furnes, etc., qu'il possédait déjà, les villes d'Aire et de Saint-Omer, de Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Ypres, Maubeuge, etc. (Voyez NIMÈGUE [traité de].)

En 1713, la France perdit Tournai, Ypres, Menin et Furnes, par la paix d'Utrecht; mais elle conserva le reste des acquisitions qu'elle avait faites par le traité de Nimègue. Dès lors, le comté d'Artois et la Flandre française dans ses limites actuelles furent irrévocablement rattachés au royaume. On connaît les destinées du reste de la Flandre, passé à la maison autrichienne en 1715, par le traité de la Barrière; repris par la France en 1797, après une double conquête; perdu pour nous en 1814; séparé violemment de la Hollande en 1830.

Il se serait de nouveau incorporé à la

France, si les hommes et les traités de 1815 ne dominaient encore la politique européenne.

Aujourd'hui, la *Flandre française*, avec le Cambrésis et une partie du comté de Hainaut, forme le département du *Nord*. (Voyez ce mot.)

L'Artois, avec le Boulonnais et une partie de la basse Picardie a constitué le département du *Pas-de-Calais*. (Voy. ce mot.)

FLANDRE (monnaies de). Les espèces flamandes les plus anciennes sont conçues dans un système tout différent de celui dans lequel ont été tailles les deniers français ; ce sont de petites pièces larges tout au plus comme nos quarts de franc, et beaucoup moins épaisses ; mais elles paraissent d'un meilleur aloi que les deniers français. Ce système était, du reste, usité non-seulement en Flandre, mais encore dans les contrées circonvoisines, telles que le Hainaut, la Hollande ; et comme la plupart de ces petites monnaies sont anonymes, on a eu beaucoup de peine à les classer d'une manière à peu près convenable. On s'accorde pourtant à regarder comme purement flamandes, celles qui présentent d'un côté, soit un chevalier armé d'une épée et d'un bouclier, ou bien portant un pennon, soit une tête casquée, soit un aigle à deux têtes, et de l'autre une croix plus ou moins ornée. En effet, tous ces types se retrouvent, soit dans les armes, soit sur les espèces bien connues de quelques villes flamandes. Ainsi, sur les monnaies représentant une tête casquée, on vit paraître dans le treizième siècle le nom de GANTA, ou tout simplement de GANT, accompagné parfois des mots : B. COMES (Baudouin VIII ou IX), ou d'une autre légende encore inexpliquée : GEROLF. Plus tard, l'aigle à deux têtes parut sur les gros d'Alost, l'une des villes où les comtes de Flandre avaient leurs ateliers monétaires les plus actifs.

Ce fut pendant la seconde moitié du treizième siècle que les Flamands abandonnèrent les petites espèces, pour adopter une monnaie plus conforme à celle qui était usitée dans le reste de l'Europe. Marguerite de Constantinople fit alors frapper à Alost des *gros* et des *demi-gros*, marqués de son nom et de celui de la ville. Cette réforme donna un grand crédit à la monnaie flamande qui, connue sous les noms de *claeskeins* et *baudkeins*, qu'elle avait empruntés aux monnayers Clais de Keins et Baude, se répandit bientôt tellement en France, que le roi fut obligé d'en prohiber le cours.

Le règne de Guy de Dampierre, fils et successeur de Marguerite (1280-1305), produisit des monnaies assez remarquables. Son fils puîné, Philippe de Chietti, auquel, pendant sa captivité, il avait confié l'administration de son comté, fit frapper à Gand et à Alost ces fameux gros qui portent, d'un côté, dans le champ, un château, et pour légende : MONETA ALOST ou MONETA GANT, le tout enfermé dans une bordure de fleurs de lis ; et de l'autre, autour d'une croix, la double légende : PHF COM (ou COIT) FLAND — GRACIA DOM INI DEI DRI.FACTVS SVM, et qui ont tant occupé les antiquaires, lesquels ont voulu les attribuer, soit à Philippe d'Alsace, tuteur de Philippe-Auguste, soit à Philippe le Hardi. La seule pièce qui porte le nom de Guy est un esterling frappé à Namur. Robert, fils aîné de ce prince, avait été fait prisonnier avec lui. Lorsqu'il fut rendu à la liberté (1305-1322), il se livra à l'imitation des espèces étrangères, et copia principalement les esterlings anglais, qui jouissaient alors d'une grande faveur dans le nord de l'Europe. On a de lui de ces pièces frappées à Alost et à Gand ; une de celles d'Alost est remarquable en ce que le comte y est représenté de profil et non de face. Sur ceux de Gand, on trouve la légende : ELD ROBERTVS COMES, que Duby explique fort bien par *le noble comte Robert*. Ce mot flamand *eld*, intercalé dans une légende latine, est d'ailleurs une particularité fort remarquable, et qu'on ne peut expliquer qu'en supposant que le monétaire a voulu ainsi imiter, autant que possible, les esterlings, dont la légende commence aussi par un E : EDVVADDVS, etc.

C'est sous les règnes de Louis de Crécy (1322-1346) et de Louis de Mâle (1346-1384) que l'on voit apparaître pour la première fois en Flandre des monnaies d'or. Ce sont des *ridders* et des *réals d'or*, lesquels ne sont rien autre chose que le *Franc à cheval* et la

chaise d'or de France, servilement copiés. Les pièces d'argent de ces princes sont, du reste, fort remarquables : ce sont des gros au type du lion entouré de feuilles d'ache et des mots : MONETA FLAND, avec les deux légendes : LVDOVICVS COMES — BENEDICTV, etc. Ces pièces eurent un grand cours en Europe, et furent souvent imitées, non-seulement dans le Hainaut, dans le Brabant, et dans les pays circonvoisins, mais même en Bretagne, où Jean de Montfort en fit frapper de semblables. On doit plutôt les attribuer à Louis de Crécy qu'à Louis de Male ; cependant il ne serait pas impossible que ces princes en eussent fait frapper tous deux. Le type du *lion de Flandre* est plus remarquable encore ; c'est un lion heaumé et accroupi, avec la légende : LVDOVICVS DEI GRA COMESZ DNS FLANDRIE ; dans le principe, on y voyait au revers une croix fleuronnée, avec les légendes : MONETA DE FLANDRIA et BENEDICTVM QVI VENIT IN NOMINE DOMINI ; puis cette dernière légende finit par disparaître, et il ne resta plus que la première. On connaît des *demi-lions* frappés dans le même style.

Philippe de Bourgogne (1380-1404) frappa aussi des *réals*, des *ridders* et des *lions*, qu'il marqua à ses armes. Nous n'entreprendrons point ici de décrire les nombreuses et belles monnaies émises en Flandre par les ducs de Bourgogne ; cette tâche serait trop longue pour l'espace qui nous est donné. Ceux qui voudraient plus de détails sur ce sujet pourront recourir à l'ouvrage de Duby (*Traité des monnaies des prélats et barons de France*) ; ils y verront figurées, aux articles *Bourgogne* et *Flandre*, un grand nombre de ces monnaies. Les plus remarquables sont les grands blancs, que Philippe imita de ceux de Charles VI.

Jean sans Peur, son fils et son successeur (1404-1419), fit frapper des gros au premier type du lion, et il les marqua, sur la croix et sur la pile, des armes de Bourgogne, ainsi que d'autres pièces portant l'écu de Flandre et celui de Bourgogne, tantôt accolés et surmontés d'un heaume, tantôt couchés dans le champ. Il fit aussi des *aignels*, comme Louis de Male et Louis de Crécy.

Mais, de tous les comtes de Flandre, Philippe le Bon (1419-1467) est celui dont les espèces sont les plus nombreuses et les plus variées. Nous avons de lui des *plaques d'or*, qui ne sont autres que des copies du *noble à la rose* d'Angleterre, des *ridders*, des *lions d'or*, des *demi-lions d'or*, des *réaux*, *demi-réaux*, etc. Mais la plus curieuse de toutes ces pièces est un *ange aux deux écus*, ainsi nommée, parce qu'elle a pour type un ange debout, portant à la main les écus de Flandre et de Bourgogne. Sur les pièces d'argent de ce prince, on remarque un lion armé d'un drapeau aux armes de Bourgogne, ou bien au cou duquel pend une plaquette aux mêmes armes ; un autre portant un écu sur la poitrine ; enfin, quelques pièces portent les deux écus, surmontés tantôt d'un épervier, tantôt du mot FLANDRIA, d'un heaume, d'une couronne d'épines, d'un monument d'architecture gothique, etc.

Les pièces frappées par Charles le Téméraire (1467 à 1477) étant à peu près les mêmes que celles de son père, nous nous abstiendrons de les décrire ; mais nous ne pouvons nous dispenser de mentionner une particularité remarquable, c'est que ce prince fut le premier qui commença à dater ses espèces. La première pièce marquée d'un millésime est un lion d'argent de 1471. La fille de Charles le Téméraire, en épousant Maximilien d'Autriche, réunit la Flandre à l'empire d'Allemagne ; et dès lors la Flandre cessa d'être unie à la France, même par les liens de la vassalité. (Voyez l'article précédent.)

FLANDRIN (Hippolyte), né à Rouen en 1806, s'est placé, jeune encore, à un rang distingué parmi les peintres contemporains. A une époque où l'on court après le succès par les moyens les plus faciles, et où le *faire* remplace trop souvent le talent, M. Flandrin s'est livré à des études sérieuses et profondes, et chacun de ses ouvrages révèle en lui un artiste consciencieux, et jaloux d'atteindre, aussi près que possible, à la beauté des formes et de l'expression. Cet amour du travail, cette patiente religion de l'art, sont déjà un grand mérite ; mais, en outre, le travail de ce jeune peintre, secondé par les dispositions d'une heu-

reuse nature, a souvent touché au but, ou du moins en a plus d'une fois approché. Il y a dans la plupart de ses tableaux une élévation et une pureté remarquables : la science du dessin, l'harmonie des lignes, s'y joignent à la beauté touchante de l'expression morale. Malheureusement, il manque à M. Flandrin une qualité essentielle, sans laquelle on peut être un fort bon peintre, mais non pas un peintre de génie : l'originalité. Élève de M. Ingres, il s'est laissé trop asservir par l'admiration bien naturelle qu'il ressentait pour le talent de cet illustre artiste ; il a oublié que ce qui avait contribué en grande partie au succès de M. Ingres, c'était le caractère individuel de ses œuvres, où rien ne ressemblait au système et aux habitudes en vigueur dans les écoles de l'empire ; il s'est attaché à reproduire ce qui réussissait dans son maître, sans songer que l'imitation ne peut jamais réussir comme le modèle qu'elle se propose ; enfin, au lieu de devenir, ce que doivent être les grands peintres, indépendant et créateur, il est resté le reflet, la copie d'un autre. On retrouve dans les compositions de l'élève les qualités et les défauts du maître ; mais, comme il arrive toujours à ceux qui imitent, les qualités sont affaiblies et les défauts exagérés. M. Flandrin est, comme M. Ingres, noble, sévère et pur dans le dessin et l'expression ; mais il est tout cela à un degré inférieur : il sacrifie, comme M. Ingres, la couleur au dessin, ou, pour mieux dire, encore plus que M. Ingres ; car il pousse souvent aux dernières limites la manie du gris, tant reprochée à l'auteur du *Martyre de saint Symphorien*. Et cependant, nous le répétons, c'est avec un plaisir réel que le public sérieux accueille chaque nouvelle production de M. Flandrin, parce que la pensée en est toujours élevée, et que l'exécution en est toujours scrupuleuse, savante, et, du moins, sous le rapport du modelé et du contour, forte et vraie. Les ouvrages les plus remarqués de cet artiste ont été d'abord le tableau qui lui valut le prix de Rome, et où l'on fut surpris de trouver une austérité de composition et de lignes bien rare chez les peintres à cet âge ; ensuite, dans les différentes expositions de ces dix dernières années, *le Dante visitant avec Virgile une des régions de l'enfer*, *saint Pierre guérissant un aveugle*, un *Sinite parvulos venire ad me*. Cette année, M. Flandrin s'est exercé dans un sujet tiré de notre histoire. Son *saint Louis dictant ses établissements à Guillaume de Nangis* est une excellente peinture, mais, selon le système des ingristes, froide et terne de coloris, et où la simplicité et la sévérité sont portées jusqu'à l'affectation. On se demande pourquoi la pose de saint Louis est si contrainte et si roide, et pourquoi le bon et naïf sire de Joinville a reçu du peintre le visage triste et austère d'un philosophe stoïcien.

Flassan ou Flassans, nom de deux anciennes seigneuries situées dans la Provence (aujourd'hui département du Var, arrondissement de Brignoles), l'autre dans le comtat Venaissin (aujourd'hui département de Vaucluse, arrondissement de Carpentras).

Nous avons raconté aux Annales, tome Ier, page 349, par quel fanatisme féroce un Flassan, maire d'Aix en 1562, se signala pendant les guerres de religion. Dans le ressort du parlement d'Aix seulement, Sommerive et lui, faisant achever par le bourreau l'œuvre que l'épée de leurs soldats avait commencée contre les protestants, envoyèrent au supplice, avant la publication de la paix, 770 hommes, 460 femmes, et 24 enfants (*).

Gaëtan Raxis, comte de Flassan, né dans le comtat Venaissin, en 1770, s'est fait connaître sous des auspices plus honorables. Son titre au souvenir de la postérité est une excellente *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, 6 vol., 1808 ; 7 vol., 1811. Cet ouvrage avait été composé par lui pendant les loisirs que lui laissa une démission exigée au ministère des affaires étrangères, par suite des relations qu'il entretenait avec les émigrés, ses anciens compagnons d'armes à l'armée de Condé. Il avait occupé pendant l'empire la place de professeur d'histoire à l'école de Saint-Germain. En

(*) Théod. de Bèze, liv. XIII, p. 337 ; de Thou, liv. XXXI, p. 248.

1814, il fut nommé historiographe du ministère des affaires étrangères, et alla préparer à Vienne, attaché qu'il était à la légation de France, son *Histoire du congrès*, Paris, 1829, 3 vol., remarquable à bien des égards, mais empreinte d'une animosité partiale contre Napoléon. Indépendamment de ces deux ouvrages principaux, on doit encore à M. de Flassan quelques autres écrits politiques.

Flassieux ou **Flaccieu**, ancienne seigneurie du Bugey (auj. dép. de l'Isère), érigée en baronnie en 1495.

Flatters (N.), naquit, en 1784, à Crevelt, ex-département de la Roër. Son père, fabricant de meubles et architecte, le destinait à la profession qu'il exerçait. Le jeune homme, envoyé à Paris, ne se montra pas doué de dispositions heureuses pour un travail tout mécanique. Enfin on le conduisit chez le célèbre sculpteur Houdon, qui lui donna à copier une figure en bas-relief, et le prit comme élève. Flatters n'ayant aucun moyen d'existence, dut, malgré ses brillantes dispositions et de bonnes études, faire preuve d'une rare persévérance, pour se tirer de l'obscurité. Des médailles décernées par l'Académie des beaux-arts furent les premiers encouragements qu'il reçut. En 1813, il remporta le deuxième grand prix de sculpture. Peu de temps après, il endossa l'uniforme et entra dans les rangs de nos soldats qui firent la campagne de France. L'année 1815 le rendit à la retraite et aux arts. Ses principaux ouvrages sont : un bas-relief de la *Fausse gloire* (maintenant en Allemagne) ; les bustes de Louis XVIII, Gretry, Talma, Hayden, Foy, Goëthe, Biron, etc. Enfin on a remarqué de lui aux expositions du salon : un *Chasseur au repos ; Hébé; Ganymède; le Sommeil*, en bronze ; une *Baigneuse;* un *Amour*, en bronze; *Érigone ;* le *Satan* de Milton ; *Héro attendant Léandre*, etc.

Flaugergues (Pierre-François), né à Rodez en 1769, fut un des membres les plus remarquables du Corps législatif, en 1813, de la chambre des députés, en 1814, et de celle des représentants, en 1815. Il exerçait à Rodez la profession d'avocat, lorsqu'il fut nommé, en 1793, président du conseil général du département de l'Aveyron; mais il fut bientôt forcé de renoncer à ces fonctions, pour se soustraire aux poursuites auxquelles l'exposait son attachement au parti vaincu le 31 mai. Forcé alors de se cacher, il ne reprit qu'après le 9 thermidor sa profession d'avocat. En 1795, il fut nommé haut-juré national, et, pour la seconde fois, administrateur du département de l'Aveyron, fonctions qu'il exerça jusqu'au 18 fructidor.

Le premier consul le nomma sous-préfet à Villefranche, et il remplit cette place jusqu'à la fin de 1810. Plusieurs colléges électoraux le présentèrent, en 1811, comme candidat au Corps législatif; enfin le sénat le nomma membre de cette assemblée à la fin de 1812. Le 22 décembre 1813, ses collègues l'élurent membre de la commission extraordinaire chargée de l'examen des pièces originales concernant les négociations entamées entre Napoléon et les puissances coalisées contre la France. M. Flaugergues se prononça pour la conclusion de la paix. Toute la commission pensa comme lui; mais le rapport qu'elle fit fut supprimé dans la nuit par ordre supérieur, et, le 31 décembre suivant, le Corps législatif fut dissous. Le soir du même jour, M. Flaugergues proposa aux députés présents à Paris de provoquer la déchéance de l'empereur et de proclamer les Bourbons, à charge par eux de régner suivant le gouvernement représentatif, et il fut député au sénat pour lui faire part de cette résolution. Dans la séance du 3 avril suivant, il vota un des premiers pour cette déchéance, et signa également un des premiers la lettre d'adhésion à la constitution projetée par le sénat.

Le Corps législatif, que la charte avait converti en chambre des députés, ayant été convoqué par le roi pour le mois de juin suivant, M. Flaugergues fut présenté comme candidat à la présidence. Le 5 août, il parla avec force en faveur de la liberté de la presse, solennellement promise, mais qu'on s'efforçait déjà de détruire. Le 2 septembre, il s'opposa à diverses mesures financières contenues dans le budget, démontra qu'il n'y avait pas de déficit, fit res-

sortir le vice de la cumulation des exercices, et combattit le projet de la création des bons royaux, et, le premier, il proposa d'établir le système de crédit public, auquel on recourut depuis, et d'appliquer à l'amortissement le produit du domaine extraordinaire. Le 22 septembre, il parla en faveur des habitants des départements détachés de la France, qui désireraient se fixer parmi nous, et auxquels on voulait ravir le droit de cité. Rapporteur d'une commission de la chambre, il s'opposa avec force, au mois de décembre suivant, à l'extension des pouvoirs du chancelier de France, et à l'asservissement de la cour de cassation, que proposait le ministère. On visait à rétablir en elle l'ancien conseil des parties. L'opposition obtint la majorité, et ce succès sauva l'indépendance de la cour suprême et de tout l'ordre judiciaire.

Pendant les cent jours, Flaugergues fut membre de la chambre des représentants, et, au premier tour de scrutin, il obtint, après M. Lanjuinais, le plus grand nombre de voix pour la présidence. Quelques jours après, il fut nommé vice-président. Sa conduite dans cette assemblée fut assez circonspecte; on cite cependant ces paroles, qu'il y prononça un jour pour calmer une violente agitation causée par de fâcheuses nouvelles que le gouvernement venait de communiquer: « Lorsque Annibal, « disait-il, eut vaincu à Cannes, le tu-« multe était dans Rome, mais la tran-« quillité dans le sénat. » Il proposa ensuite de déclarer la guerre nationale, et que tous les Français étaient appelés à la défense commune; mais comme cette mesure ne pouvait plus devenir effective (c'était après la bataille de Waterloo), et qu'elle fit échouer un projet présenté par le ministère de la guerre, contenant des mesures très-rigoureuses contre les conscrits retardataires, on douta si l'orateur avait eu une autre intention que celle d'écarter ces mesures. Le 24 juin, il fut chargé, avec Andréossy, Boissy-d'Anglas, Labénardière et de Valence, de négocier un armistice avec les généraux ennemis.

Après la seconde restauration, il fut nommé président du collége électoral de l'Aveyron, qui l'elut député; mais il n'accepta point le mandat de ses commettants, et dès lors il se retira de la scène politique. Il entra cependant au conseil d'État, à la fin de 1820, en qualité de maître des requêtes, mais ce fut pour en sortir en 1823. Depuis, il vécut dans la retraite, et mourut à Brie, en 1836.

FLAVACOURT, ancienne seigneurie du Vexin-Français, auj. du départ. de l'Oise, érigée en marquisat, en 1637, en faveur de Philippe *de Fouilleuse*.

FLAVIGNY, petite ville de l'ancienne Bourgogne, qui doit probablement son origine à une abbaye fondée au commencement du VIII siècle, et dont les bâtiments existent encore en partie. Son étendue était autrefois assez considérable; elle se divisait en trois parties: la cité, le bourg, le faubourg. Mais les guerres intérieures en ayant fait un poste important, on ruina les deux premières parties pour rendre l'enceinte plus régulière. Il ne reste aujourd'hui que la dernière, encore environnée de murailles et munie de trois portes fortifiées.

En 1360, les Anglais se rendirent maîtres de Flavigny, la brûlèrent en partie, et s'y établirent pendant six semaines, envoyant de là des partis qui répandaient l'effroi par toute la province. Enfin, les états de Bourgogne conclurent avec eux un traité par lequel ils s'obligeaient à se retirer moyennant 200,000 moutons d'or. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du dép. de la Côte-d'Or, et l'on y compte environ 1200 hab.

FLAYOSC, ancienne seigneurie de Provence, auj. du dép. du Var, arr. de Draguignan, pour laquelle Arnaud de Villeneuve IV, baron de Trans, rendit hommage en 1363. En 1671, cette terre fut vendue à un conseiller au parlement d'Aix qui la fit ériger en marquisat en 1678. Une substitution la fit néanmoins rentrer bientôt après dans la famille de Villeneuve.

FLÉAU D'ARMES; on appelait ainsi une arme offensive très-meurtrière, usitée au moyen âge. Elle se composait d'un manche très-court, à l'extrémité duquel pendaient plusieurs chaînettes en fer terminées par des boules de même métal. Ces boules étaient sou-

vent armées de pointes. — On voit plusieurs fléaux ou fouets d'armes au Musée d'artillerie de Paris.

FLÈCHE. Ce projectile faisait partie des armes offensives des Gaulois; mais l'usage s'en perdit presque dans le pays après l'invasion des Francs, qui préféraient frapper leurs ennemis corps à corps. On ne conserva la flèche que comme arme de chasse, jusqu'à l'époque où des Baléares, des Italiens, désignés sous le nom de Génois, prirent service en France, et où des Gascons, imitateurs des archers arabes, y combattirent à la manière de leur pays.

L'arc et l'arbalète (voyez ARCHERS et ARBALÉTRIERS) survécurent même assez longtemps à l'invention de l'artillerie. L'arbalète décochait des *carreaux* ou *garrots* (flèches à fer carré), qu'on lançait aussi avec des machines de guerre; ou bien des *viretons*, grands dards empennés *virant* ou tournant en l'air.

Les arbalètes de première grosseur, que l'on bandait avec des ressorts, lançaient aussi des *matras*, traits sans pointe, beaucoup plus longs et plus gros qu'une flèche ordinaire, et armés d'un gros fer arrondi propre à briser l'armure ou les os d'un combattant.

Les autres espèces de flèches servaient toutes aux archers. On les nommait : *saëttes* (*sagitta*), *eslingues*, *passadouz*, *dardes*, *gourgons*, *songnoles*, *panons* ou *penons*, *raillons*, *barbillons* (flèches à fer barbelé), *paonnets*, *frêtes*, *flesches* ou *floiches* (de l'italien *freccia*, ou plutôt du vieux mot allemand *flitz*).

Le fameux chirurgien Ambroise Paré a joint à son traité sur la cure des blessures des gens de guerre (livre XI) une estampe représentant les différentes sortes de fleches usitées au temps de François Ier.

FLÈCHE (la), *Fixa*, *Flexia*, ville comprise autrefois dans le haut Anjou, maintenant chef-lieu d'arrondissement du département de la Sarthe. Dès le dixième siècle, la Flèche était une des principales villes de la province, et possédait une forteresse redoutable dont on voit encore les restes au milieu du Loir. Mais, au quatorzième siècle, elle dechut considérablement, et ne se releva que par la munificence de Henri IV. Ce prince y établit un présidial et une maréchaussée, et y fonda, en 1603, un magnifique collége de jésuites dont les bâtiments sont aujourd'hui affectés à un collége royal militaire. — [Voyez ÉCOLES.]

Foulques le Réchin prit la Flèche d'assaut vers 1090. Le connétable de Richemont s'en empara en 1426. Les Vendéens y entrèrent en 1793, et les chouans firent d'inutiles efforts pour s'en rendre maîtres en 1799.

La population actuelle de cette ville est de 6500 habitants.

FLÉCHIER (Esprit), né le 10 juin 1632, à Pernes, petite ville du diocèse de Carpentras, commença par enseigner la rhetorique à Narbonne, avant de venir se faire à Paris une réputation d'orateur. Appartenant à une famille pauvre, il avait été élevé à Avignon par son oncle Hercule Audifret, supérieur de la doctrine chrétienne. Cette congrégation se consacrait spécialement à l'instruction de la jeunesse. La connaissance approfondie que Fléchier acquit rapidement des langues anciennes le mit en état de les enseigner lui-même de bonne heure avec succès. Il fit honneur à la congrégation par le savoir et l'elégance de langage qui brillaient dans ses leçons, et par des essais de poésie latine remplis de facilité et d'éclat. Un petit poëme latin, où il décrivait en vers ingénieux le fameux carrousel donné, en 1662, par Louis XIV, fut admiré comme un tour de force; et c'en était un en effet, à cause de la difficulté de rendre en latin tous les détails de cette fête singulière. Après la mort de son oncle, Fléchier quitta la congrégation dont il avait à se plaindre, et vint à Paris. Il était sans fortune et sans protecteur. Il commença par faire obscurément le catéchisme aux enfants dans une paroisse. Bientôt après il entra comme précepteur dans une famille noble. Grâce à cette position, qui le fit connaître à plusieurs personnes du grand monde, son mérite sortit de l'obscurité; son esprit, la grâce séduisante de son langage, la dignité polie de ses manières, la gravité douce de son caractère, le firent estimer et rechercher par des gens dont le commerce était aussi agreable que leur amitié pouvait être utile. Admis dans la société de l'hôtel de Rambouil-

let, Fléchier y obtint de grands succès comme bel esprit, comme poëte latin, comme causeur spirituel et éloquent. Ce fut à cette époque qu'il embrassa la carrière de la prédication. Ses sermons furent estimés, mais ne produisirent aucune impression plus vive. Ses oraisons funèbres parurent des chefs-d'œuvre d'art et de goût, et lui firent une éclatante réputation, quoiqu'il ne fût pas le premier venu dans ce genre et qu'il eût eu Bossuet pour devancier. Tout le monde fut frappé du merveilleux talent avec lequel il sut soutenir l'intérêt dans un sujet peu étendu et peu varié, l'éloge de madame de Montausier; de la délicatesse gracieuse avec laquelle il peignit les vertus de son modèle, et du pathétique doux et insinuant avec lequel il déplora la perte de cette femme accomplie. Mais l'oraison funèbre de Turenne donna de lui une bien plus haute idée, et le plaça, dans l'opinion de la plupart des contemporains, à côté de Bossuet lui-même. On sait que le même sujet avait été traité peu de temps auparavant par Mascaron, et si heureusement, que beaucoup de gens pensaient qu'il n'était pas possible de mieux faire. C'était le sentiment de madame de Sévigné. « M. de Tulle, dit-elle en écrivant à sa fille, a surpassé tout ce qu'on attendait de lui dans l'oraison de M. de Turenne : c'est une action pour l'immortalité; » et ailleurs : « Il me semble n'avoir jamais « rien vu de si beau que cette pièce d'é« loquence. On dit que l'abbé Fléchier « veut la surpasser; mais je l'en défie. « Il pourra parler d'un héros, mais ce « ne sera pas M. de Turenne; et voilà « ce que M. de Tulle a fait divinement « à mon gré : la peinture de son cœur « est un chef-d'œuvre. Je vous avoue « que j'en suis charmée; et si les cri« tiques ne l'estiment plus depuis qu'elle « a été imprimée, *je rends grâces aux « dieux de n'être pas Romain.* » Enfin, dans un autre endroit : « Je n'ai point vu « l'oraison funèbre de M. Fléchier : est-il « possible qu'il puisse contester à M. de « Tulle? Je dirois là-dessus un vers du « Tasse, si je m'en souvenois. » Cependant l'ouvrage de Fléchier lui parvint, et aussitôt qu'elle en eut pris connaissance elle changea d'avis, et revint sur sa première admiration avec une bonne foi et une impartialité qu'elle aurait dû mettre aussi dans son jugement sur Racine et Corneille. « En arrivant ici, « madame de Lavardin me parla de « l'oraison funèbre de Fléchier. Nous « nous la fîmes lire, et je demande « mille et mille pardons à M. de Tulle; « mais il me parut que celle-ci étoit « au-dessus de la sienne. Je la trouve « plus également belle partout; je l'é« coute avec étonnement, ne croyant « pas qu'il fût possible de dire les mê« mes choses d'une manière toute nou« velle. En un mot, j'en fus char« mée. » Ce qui donnait, en effet, la supériorité à Fléchier, c'est que son oraison était plus *également belle;* mais, du reste, il y avait dans Mascaron des parties énergiques et des traits de génie que Fléchier n'avait pas égalés. L'Académie n'avait pas attendu cette nouvelle preuve du talent de Fléchier pour l'appeler dans son sein : elle l'avait nommé trois ans auparavant, en 1676, à la place de M. Godeau, et l'avait reçu le même jour que Racine. Le discours de réception de Fléchier avait été fort applaudi, et, chose singulière, tous les honneurs de la séance avaient été pour lui, tandis qu'on avait à peine fait attention à Racine. Soit qu'il fût intimidé par le succès de son collègue, soit qu'il ne fût pas content du remercîment qu'il avait composé lui-même, l'auteur d'*Andromaque* et de *Britannicus* lut son discours avec précipitation, d'une voix si basse et si confuse, que « M. Colbert, dit Racine le fils, qui étoit venu pour l'entendre, n'en entendit rien, et que ses voisins même en saisirent à peine quelques mots. » Nous ne pouvons aujourd'hui juger si le discours de Racine méritait, en effet, de passer inaperçu à côté de celui de Fléchier, car il ne se retrouva pas dans ses manuscrits, et l'Académie ne prit pas la peine de l'insérer dans ses recueils. Après l'oraison funèbre de Turenne, Fléchier fut regardé comme un des hommes qui honoraient le plus l'Église et les lettres : dès lors il ne pouvait manquer d'avoir part aux bienfaits de Louis XIV. Ce prince le nomma à l'évêché de Lavaur, dans le Languedoc Il lui dit, en lui annonçant sa nomi-

nation, ces gracieuses paroles : « Je « vous ai fait un peu attendre une place « que vous méritiez depuis longtemps ; « mais je ne voulois pas me priver sitôt « du plaisir de vous entendre. » Peu de temps après, une autre faveur fit mieux éclater encore la haute estime que ressentait pour lui le monarque. Du siége de Lavaur, Fléchier fut transféré à celui de Nîmes. Ce qui prouve qu'il n'était point ambitieux, c'est qu'il s'opposa autant qu'il put à ce changement. L'évêché de Nîmes était infiniment supérieur à l'autre par l'importance et par les revenus ; mais, à Lavaur, Fléchier s'était attiré en peu de temps la confiance et l'amour de tous. Il s'était fortement attaché à son troupeau et s'était promis de lui vouer tous ses soins ; il ne céda qu'après une longue résistance, et parce qu'il n'y avait pas moyen de se soustraire aux ordres du monarque. A Nîmes, comme à Lavaur, il fit bénir son ministère ; dans cette nouvelle résidence, le gouvernement ecclésiastique était plus difficile, à cause de la résistance qu'opposaient les protestants au système de conversion forcée adopté contre eux. Fléchier, tout en cherchant avec zèle à détruire l'hérésie, selon l'ordre du roi, dans la province qui lui était confiée, s'attacha à prévenir les rigueurs de la persécution. Il s'adressait aux esprits et aux cœurs, et repoussait l'emploi de la force. Ses raisonnements et sa charité déterminèrent un grand nombre de conversions : ceux qu'il ne pouvait persuader étaient sûrs de trouver en lui un protecteur contre les violences d'un zèle fanatique. Enfin, il gagna tout le monde par une tolérance qui n'ôtait rien chez lui à l'ardeur et à la sévérité de la foi, et sa mémoire est restée également chère aux catholiques et aux protestants dans son diocèse. Ses loisirs étaient employés à composer des ouvrages de littérature et d'histoire, ou à diriger les travaux de l'académie qu'il avait fondée à Nîmes. Il vécut entouré des témoignages de l'estime et de la reconnaissance publiques jusqu'en l'année 1710. Quelque temps avant de mourir, il eut un songe qui fut pour lui un pressentiment de sa fin prochaine. Il ordonna sur-le-champ à un sculpteur de faire un dessin très-modeste pour son tombeau, craignant que sa famille ne mît dans le monument qui devait renfermer ses restes un faste dont, toute sa vie, il s'était soigneusement préservé. Quelque temps après avoir pris ce soin, il mourut avec une pieuse et édifiante résignation, le 16 février 1710. Les protestants s'associèrent au deuil causé par sa mort dans la province. Lorsque Fénelon reçut la nouvelle de cette perte, il s'écria : « Nous avons perdu notre maître ! » Ces paroles étaient sincères, et si le jugement qu'elles renferment ne nous paraît point exact, du moins elles sont dans la bouche d'un tel homme un magnifique éloge, et le plus bel hommage peut-être qu'ait reçu la mémoire de Fléchier.

Ainsi que nous l'avons dit, Fléchier, comme orateur, fut presque mis au même rang que Bossuet par un grand nombre de ses contemporains. Beaucoup de gens alors trouvaient Bossuet sublime, mais trop négligé, et préféraient le grand art du panégyriste de Turenne. Cette opinion fut abandonnée dans l'époque suivante, et l'on reconnut quel immense intervalle séparait ces deux hommes. Aujourd'hui Fléchier est apprécié à sa juste valeur, et la place qui lui a été définitivement assignée, bien que plus modeste, est encore assez belle. Car nous ne sommes pas de ceux qui, réservant à Bossuet la gloire de grand orateur, ne veulent voir en Fléchier qu'un habile rhéteur. Nous ne caractériserons point ce dernier par ce mot injurieux. Esprit droit et sincère, âme honnête et convaincue, la vérité était pour lui un besoin, et l'éloquence n'avait pas à ses yeux d'autre mission que de traduire et de répandre la vérité. Ce n'était donc point un rhéteur. Il serait plus juste de dire qu'il fut, tout en s'attachant à des idées sérieuses et sincères, un artiste consommé de style. Ce fut à la fois un prêtre vertueux et fervent, un littérateur élégant, un écrivain habile. C'était un prédicateur zélé et vénérable, qui avait commencé par enseigner la rhétorique, par composer des poëmes latins et par être bel esprit à l'hôtel de Rambouillet. Il était jaloux de recueillir les suffrages qu'on accorde à l'esprit, au talent, à la grâce et à

l'harmonie du beau langage; cependant il ne l'était pas assez pour se préoccuper uniquement des moyens de flatter les esprits et de se faire admirer. Tout en travaillant son style, il ne perdait pas de vue la gravité et l'élévation de son ministère, et son amour pour la forme ne lui faisait point oublier le but sérieux de la parole. De là le caractère de ses ouvrages, où l'on trouve à la fois une piété douce et profonde, un sentiment élevé de la perfection morale, une noblesse de pensées qui tient à l'amour du vrai, et une élégance étudiée et séduisante, une pompe travaillée et majestueuse, une délicatesse de nuances et d'oppositions spirituellement élaborée, enfin, tout l'art d'un homme qui fait jouer l'idiome français sous sa main, comme un instrument compliqué et savant que sa patience ingénieuse a rendu docile.

Parmi les reproches que la critique adresse à Fléchier, quand elle insiste sur l'abus qu'il a fait des artifices de style, le plus grave est d'avoir prodigué l'antithèse outre mesure. Ce reproche est juste; mais, du reste, il faut remarquer que l'antithèse se réduit rarement chez lui à de simples oppositions de mots. L'antithèse est toujours, ou du moins presque toujours, chez lui dans la pensée. Ce qui fait qu'elle devient blâmable dans ses discours, c'est qu'elle se représente trop souvent, c'est que tant de phrases soigneusement divisées en deux compartiments qui font contraste, finissent par rendre la marche de l'orateur monotone et par fatiguer l'attention.

Fléchier a su se garder, en général, de ce défaut dans son Oraison funèbre de Turenne. Ce discours, par l'heureuse disposition des parties, par l'élévation simple et forte des pensées, par la grandeur touchante du pathétique, par la beauté harmonieuse du style, est réellement son chef-d'œuvre, et un des chefs-d'œuvre de l'éloquence française. Mais, toutefois, pour l'admirer sans restriction, il ne faut pas trop se souvenir de Bossuet, et de l'Oraison funèbre de Condé. Ce qui fait le plus de tort à Fléchier, quand ce souvenir, se présentant à notre esprit, amène une inévitable comparaison, c'est la nécessité qu'il s'est malheureusement imposée de rappeler, en retraçant la vie de son héros, un très-grand nombre des événements qui avaient illustré à la guerre son habileté ou sa valeur. Ne pouvant faire entrer dans son discours tous les noms de lieux ou d'hommes qui se rattachaient à ces événements, forcé d'ailleurs d'être très-bref, il se borne à des allusions rapides, à des indications vagues, faites en termes généraux, et par conséquent banals, qui refroidissent singulièrement l'intérêt. L'orateur a beau donner du mouvement à sa phrase et dire, par exemple : « Ici, il forçait des retranchements et secourait une place assiégée; là, il surprenait les ennemis ou les battait en pleine campagne : ces villes, où vous voyez les lis arborés, ont été ou défendues par sa vigilance, ou conquises par sa fermeté et par son courage, etc. : » ces allusions, dont une note nous avertit, en nous apprenant qu'il s'agit en cet endroit du secours donné à Arras, de la défense de Condé, de la prise de Landrecies, etc., n'ont rien de frappant, n'offrent rien à l'esprit, et ne sont qu'une peinture insignifiante et commune. Sans la note placée au bas de la page, pouvait-on se douter qu'il y a là quelque chose qui appartient en propre à la vie de Turenne, qui est particulier à son histoire? Ne sont-ce pas là de ces phrases comme il peut s'en trouver dans l'éloge d'un capitaine quelconque? Ce genre de reproche s'appliquerait malheureusement à plus d'une partie de l'Oraison funèbre de Turenne. Bossuet avait à parler d'une vie aussi remplie de faits militaires de tous genres; mais il a sagement choisi deux ou trois événements principaux : tels que la bataille de Rocroy, celle de Lens, la célèbre campagne contre Merci, et les a mis sous les yeux de ses auditeurs par des narrations ou des tableaux aussi pittoresques qu'éloquents, et empreints d'une couleur particulière et locale, sans se croire obligé d'entrer dans d'autres détails et de dire et d'indiquer tout ce qu'a fait son héros. Ici Bossuet est supérieur, même pour l'art, à Fléchier. La partie de l'Oraison funèbre de Turenne qui soutient le mieux la comparaison avec Bossuet, est l'exorde, qui a été loué et

cité si souvent. Le cardinal Maury rapporte, au sujet de cet exorde, une anecdote assez curieuse. Mascaron, ainsi que nous l'avons dit, fit l'éloge de Turenne un peu avant Fléchier. Il fondait, avec raison, de si grandes espérances sur l'heureux choix de son texte, relatif à la vie et à la mort de Judas Machabée, dont, six ans auparavant, il avait rappelé deux fois les propres paroles dans l'exorde de son éloge funèbre en l'honneur du duc de Beaufort, qu'en assistant à l'Oraison funèbre de Turenne prononcée par Fléchier, il fut hors de lui et saisi de frayeur, jusqu'au moment où il entendit l'orateur débuter par le texte insignifiant : *Proba me, Deus, et scito cor meum*. Soulagé alors du poids de la crainte dont il était suffoqué, il dit en plaisantant à ses voisins, qui avaient remarqué son agitation : « Me voilà « tranquille; je ne redoutais que son « texte; j'avais peur qu'il n'eût pris le « mien : il peut dire à présent tout ce « qu'il voudra, j'applaudirai de bon « cœur. »

FLEIX (le). — Ce bourg du département de la Dordogne, situé à 20 kilom. de Bergerac, est connu dans l'histoire pour avoir été, en 1580, le rendez-vous des signataires du traité qui termina la *guerre des amoureux* (voyez ce mot et ÉDIT, t. VII, p. 104). Le château de Fleix était alors compris dans le Périgord, et appartenait à Gaston de Foix. Les conférences entre le roi de Navarre, chef des huguenots, et le duc d'Anjou, qui avait promis au roi d'être le médiateur de la paix, commencèrent dès la fin d'octobre; cependant on ne signa le traité que le 26 novembre, et un dernier article y fut ajouté le 16 décembre, à Coutras, où la reine mère et Marguerite avaient aussi établi la résidence de leur cour. Malgré la longueur de ces négociations, entremêlées de fêtes galantes et d'hostilités, le nouveau traité ne contenait guère d'autres dispositions que celui de Bergerac. Henri III le confirma à Blois le 26 décembre; le parlement de Paris l'enregistra le 26 janvier suivant.

FLERS, en Normandie, ancienne baronnie du diocèse de Bayeux (aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Orne), érigée en comté, en 1598, en faveur d'un membre de la famille de *Pellevé*.

FLERS-EN-ESCRÉBIEUX, ancienne seigneurie de l'Artois (aujourd'hui du département du Nord), érigée en baronnie, en 1662, en faveur d'un membre de la famille d'*Ostrel*.

FLESSELLES ou FLÉCELLES, ancienne famille de l'Amiénois, dont le premier membre qui se soit distingué est *Philippe de* FLESSELLES, médecin ordinaire des rois François Ier, Henri II, François II et Charles IX, mort en 1562.

Son fils, *Jean de* FLESSELLES, comte de Corbeil, secrétaire du conseil d'État, reçu, en 1626, président à la chambre des comptes de Paris, fut l'aïeul de *Léonor de* FLESSELLES, marquis de Brégy, conseiller d'État d'épée, et ambassadeur extraordinaire en Pologne, puis en Suède. Ce dernier, qui avait épousé Charlotte Saumaise de Chazan, dame d'honneur d'Anne d'Autriche (voyez au tome III, p. 332, l'article BRÉGY), mourut en 1712, sans laisser de postérité.

Son petit-neveu, *Jacques de* FLESSELLES, acquit au moment de la révolution une déplorable célébrité. Né vers 1730, il était, en 1765, intendant de la province de Bretagne; et, ainsi que le duc d'Aiguillon et le comte de Saint-Florentin, il se signala par la passion et la violence avec lesquelles il poursuivit le célèbre et malheureux la Chalotais; et il en fut récompensé, bientôt après, par l'intendance de Lyon.

Il était, en 1789, prévôt des marchands de la ville de Paris. Le 14 juillet, au moment où le peuple, vainqueur à la Bastille, démantelait la forteresse, une scène cruelle se passa à l'hôtel de ville. Flesselles, qui semblait poussé à sa perte par une inexorable fatalité, avait amassé sur sa tête les plus violents soupçons. De complicité avec les ennemis du peuple, d'un esprit léger, lié par une communauté d'opinions avec le nouveau ministère, il croyait que, dans les graves circonstances où l'on se trouvait, il suffisait, pour sortir d'embarras, de gagner du temps en trompant le peuple. On lui reprochait d'avoir annoncé avec assurance l'arri-

vée prochaine de 12,000 fusils qui n'avaient pas été livrés; d'avoir caché au peuple l'existence de cinq milliers de poudre découverts sur un bateau, au port Saint-Nicolas; d'être l'auteur enfin de tous les délais, de toutes les fausses espérances qui portaient au comble l'irritation des esprits. Enfin, on trouva, à la Bastille, un billet adressé par lui au gouverneur de cette forteresse, et ainsi conçu : « J'amuse les Parisiens « avec des cocardes et des promesses ; « tenez bon jusqu'au soir. et vous aurez « du renfort. » Ce billet acheva d'exaspérer le peuple. Il fut lu au comité des électeurs, en présence du prévôt des marchands, qui pâlit et trembla. « Sor- « tez, M. de Flesselles, lui dit un des « membres du comité, vous êtes un « traître, vous avez trahi la patrie; la « patrie vous abandonne. » Le plus grand nombre s'arrêta au parti de le conduire au Palais-Royal, pour qu'il y fût jugé. Sans chercher à se défendre, il sortit entouré par la foule, qui ne lui faisait néanmoins pas de violence. Déjà il avait traversé la place de Grève, lorsqu'au coin du quai, un jeune homme s'approcha en disant : « Traître, tu « n'iras pas plus loin, » et l'étendit mort d'un coup de pistolet. La tête du malheureux fut coupée aussitôt, et mise au bout d'une pique. Le sort de Flesselles fut affreux sans doute; mais comment expliquer ses fautes et ce funeste aveuglement qui le conduisit à se jouer ainsi d'une insurrection dans laquelle les esprits sages avaient vu la première journée d'une révolution ?

FLESSINGUE. — Cette ville, devenue française au commencement de ce siècle, fut bombardée, en 1809, par les Anglais. L'hôtel de ville, deux églises et 120 maisons furent brûlés. La ville même tomba au pouvoir des ennemis, qui se hâtèrent cependant de se rembarquer après avoir détruit l'arsenal.

FLÊTRE, ancienne seigneurie de la Flandre maritime (aujourd'hui du département du Nord), érigée en comté, en 1656, en faveur d'un membre de l'ancienne famille de *Vignacourt*.

FLÉTRISSURE. Voyez PEINES.

FLEURANGE ou FLEURANCE, petite ville de l'ancien bas Armagnac, dans le pays de Lomagne, jadis chef-lieu du comté de Gaure, érigée en gouvernement en 1766, et aujourd'hui comprise dans le département du Gers (arrondissement de Lectoure). Elle compte 3,500 habitants. Son nom figure plusieurs fois dans les guerres religieuses du seizième siècle. Elle a donné son nom à l'un des membres les plus célèbres de la maison de LA MARCK. (Voyez ce mot.)

FLEURIAU, nom d'une famille dont plusieurs membres se sont distingués dans les lettres, le clergé et la haute administration.

Charles FLEURIAU, jésuite, né à Paris vers le milieu du dix-septième siècle, fut chargé par ses supérieurs de rédiger et de publier les lettres et mémoires envoyés en France par ses confrères envoyés en mission dans le Levant. Il fit ainsi imprimer successivement les ouvrages suivants: *État présent de l'Arménie*, Paris, 1694, in-12; *État des missions de la Grèce,* Paris, 1695, in-12; *Nouveaux mémoires des missions de la Compagnie de Jésus dans le Levant*, Paris, 1712 et année suivante.

Louis-Gaston FLEURIAU, successivement évêque d'Aire et d'Orléans, fut un modèle des vertus épiscopales, et se distingua surtout par sa charité; à son avénement à l'évêché d'Orléans, il fit délivrer 854 détenus pour dettes.

Joseph-Jean-Baptiste FLEURIAU, seigneur d'Armenonville, frère des deux précédents, fut successivement conseiller au parlement de Metz en 1686; intendant des finances et conseiller d'État en 1690; secrétaire d'État au département de la marine en 1716; enfin, garde des sceaux de France en 1722. Il se démit de ces dernières fonctions en 1727, et mourut l'année suivante.

Charles-Jean-Baptiste FLEURIAU, son fils, comte de Morville, fut nommé conseiller au parlement de Paris en 1709; procureur général au grand conseil en 1711; ambassadeur auprès des États de Hollande en 1718, et plénipotentiaire au congrès de Cambrai en 1719. Il succéda à son père, comme ministre de la marine, en 1722, et fut élu, la même année, membre de l'Académie française, et quitta le ministère de la marine pour celui des affaires étrangères, qu'il conserva jusqu'en 1727.

FLEURIEU (Charles-Pierre Claret, comte de), né à Lyon en 1738, entra dans la marine avant d'avoir atteint quatorze ans, et fit à cet âge les campagnes de la guerre de Sept ans. La paix qui suivit cette guerre lui permit de se livrer à des travaux de cabinet et à des voyages d'observation, par lesquels il se plaça bientôt au premier rang parmi les hydrographes français.

Nommé membre de l'Académie royale de marine, il rédigea des plans pour toutes les grandes opérations maritimes de la guerre des États-Unis, et les divers ministres qui se succédèrent au département de la marine eurent souvent et utilement recours à la sagesse de ses conseils. Lorsque la paix de 1783 eut rouvert les mers aux explorations scientifiques, ce fut lui qui rédigea les instructions données à la Pérouse, puis à d'Entrecasteaux. La révolution, qui appela aux premières dignités les hommes dont les talents étaient la principale recommandation, le porta au ministère de la marine (27 octobre 1790). Mais, après six mois de luttes pénibles avec les partis qui s'agitaient au sein de la Constituante, il rentra dans la vie privée. Louis XVI, qui le regrettait vivement, le nomma, en 1792, gouverneur du dauphin. Il n'occupa encore que bien peu de temps ces fonctions d'un genre tout nouveau pour lui. Sous le Directoire, il entra à l'Institut et ensuite au Bureau des longitudes à l'époque de leur fondation. Les électeurs du département de la Seine le portèrent en l'an V au Conseil des Anciens, où il ne siégea que deux mois; puis, reprenant place dans le nouvel édifice monarchique construit sous l'influence de Napoleon, il fut nommé successivement conseiller d'État, président de la section de marine, ministre plénipotentiaire pour la signature d'un traité avec les États-Unis, grand officier de la Légion d'honneur et intendant général de la maison de l'empereur. Enfin son entrée au sénat et la place de gouverneur des Tuileries mirent le comble à tous ces honneurs, et attestent qu'il servit le monarque parvenu avec le dévouement qui lui avait valu les bonnes grâces du gouvernement du droit divin. Ces nombreuses fonctions ne l'empêchèrent pas de s'occuper de travaux importants jusqu'aux derniers instants de sa vie. La mort le frappa subitement le 18 août 1810. Ses restes furent portés au Panthéon. Les principaux ouvrages de Fleurieu sont : *Voyage entrepris pour éprouver en mer les horloges marines*, 1773, 2 vol. in-4° : *Ordonnance du roi sur la régie et l'administration des ports et arsenaux de la marine*, 1776, in-4°, réimprimé en 1814; *Découvertes des Français en* 1768 *et* 1769, *dans le sud-est de la Nouvelle Guinée*, 1790, in-4°; *Voyage autour du monde pendant les années* 91 *et* 92, *par Ét. Marchand*, an VI, an VIII, 4 vol. in-4° ou 5 vol. in-8°, avec atlas; *Neptune des mers du Nord*, ou *Atlas du Cattégat et de la Baltique*.

FLEURIOT-LESCOT (N.), né à Bruxelles en 1761, se réfugia en France après les troubles suscités dans son pays par les réformes de l'empereur Joseph II, et s'établit à Paris, où il exerça la profession d'architecte, et où la révolution le fit bientôt sortir de son obscurité. Il se lia avec Robespierre, qui lui fit obtenir la place de commissaire aux travaux publics. Promu ensuite aux fonctions de substitut de Fouquier-Tinville, Fleuriot fut nommé maire de Paris lors de la révolution de germinal an II. Lorsque, dans la journée du 9 thermidor, Robespierre eut été renfermé au Luxembourg, Fleuriot-Lescot réunit à la hâte le conseil de la commune, qui se déclara en insurrection, fit sonner le tocsin, battre la générale, et délivrer les décrétés d'accusation, et publia une proclamation dans laquelle il excitait le peuple « à se lever en masse pour défendre ses véritables amis. » Alors la Convention frappa d'un décret de hors la loi le maire et tout le conseil de la commune. Fleuriot-Lescot fut arrêté, et périt avec les autres victimes de cet événement.

FLEURS DE LIS.—La fleur de lis est, de toutes les figures usitées dans les blasons, celle qui a soulevé le plus de discussions. Elle a été pendant longtemps un ornement arbitraire. « En effet, disent les bénédictins, Zyllésius, dans sa défense de l'abbaye impériale de Saint-Maximin, près de Trèves, Heineccius et Kettner apportent des sceaux des

premiers Ottons avec des fleurs de lis, tant au bout du sceptre qu'à la couronne. Les sceaux de Conrad III et de Frédéric Ier, contemporains de Louis le Jeune, Jacques II, roi de Majorque, quelques rois d'Angleterre des plus anciens, et en particulier le roi S. Édouard, dit le Confesseur, ont aussi à leurs couronnes, et quelquefois au bout de leur sceptre, de semblables fleurs. Plusieurs comtes, comtesses et familles nobles d'Allemagne, d'Italie, de Savoie et de France, en garnirent le champ de leurs sceaux. »

Suivant l'opinion la plus généralement admise, Louis le Jeune est le premier roi de France qui ait placé cet ornement sur le sceau de ses armes. Depuis lors, jusqu'en 1792, il n'a cessé de figurer sur les sceaux des rois de France.

Quant à l'origine de cet emblème, c'est un point sur lequel les érudits sont aussi fort loin d'être d'accord. « La figure que décrit le haut d'une hallebarde, dont la pointe supérieure est accompagnée de deux ou trois pointes recourbées en bas en forme de croissant, a vraisemblablement donné naissance à l'ornement des sceptres et des couronnes, auxquels Rigord et les auteurs qui l'ont suivi ont appliqué le nom de *fleur de lis*. »

Foncemagne, dans une dissertation insérée dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, a soutenu que le mot *lilium* désigne non-seulement le lis des jardins, mais encore un ornement quelconque imitant les fleurs, en un mot, ce que nous appelons un *fleuron;* et il en conclut que ce mot, employé dans ce sens par d'anciens auteurs, aura ensuite été faussement interprété, comme désignant une fleur véritable. Cette erreur, si elle a été commise, remonte au moins au règne de Louis VII; car il est fait mention des fleurs de lis d'or semant les habillements royaux, dans une ordonnance rendue en 1179, pour régler le cérémonial qui devait s'observer au couronnement du fils de ce prince. Rigord, qui écrivait sous Philippe-Auguste, parle aussi des fleurs de lis qui ornaient l'oriflamme : *Vexillum floribus liliorum distinctum.* « Ces textes, dit M. Natalis de Wailly dans la quatrième partie de ses *Éléments de paléographie*, suffiraient pour ôter toute espèce de doute sur la véritable origine de cet emblème, si la forme sous laquelle on le représente était conforme à celle de la fleur dont il porte le nom. Mais la plupart des auteurs qui se sont occupés de cette question, n'ont pu reconnaître l'image d'un lis dans l'ornement reproduit sur les contre-sceaux des successeurs de Louis le Jeune. Sans repousser d'une manière absolue l'hypothèse proposée par de Foncemagne, on peut se demander s'il ne serait pas plus simple d'assigner aux fleurs de lis l'origine indiquée par le nom qui leur a été donné au moins depuis la fin du douzième siècle. En admettant que l'image gravée sur le contre-sceau de Philippe-Auguste ne ressemble pas à un lis, elle ne représente pas davantage le fer d'une hallebarde. Dans le doute, il serait plus naturel de s'en rapporter au témoignage des contemporains que de supposer qu'ils ont été induits en erreur par un mot équivoque. Peut-être, d'ailleurs, n'a-t-on point examiné avec assez d'attention certains détails qui semblent prouver que cet emblème devait rappeler une fleur proprement dite : nous voulons parler des deux jets accessoires qui s'élèvent à droite et à gauche de la partie supérieure de l'ornement, et qui paraissent destinés à représenter deux étamines. On n'aurait pas dû, il est vrai, les placer hors du calice de la fleur; mais tout en commettant cette erreur, le graveur n'a-t-il pas indiqué positivement qu'il voulait représenter toute autre chose qu'un fer de hallebarde, auquel ces détails ne sauraient nullement convenir? La partie inférieure de l'ornement est, sans contredit, celle qui s'éloigne le plus de la forme du lis, dont la tige est toujours fine et délicate; mais elle est représentée autrement sur le premier côté du sceau de Philippe-Auguste et sur celui de son père... Un fait constaté par Mabillon pourrait être invoqué à l'appui de l'hypothèse qu'il n'y a rien d'incompatible entre le nom et l'origine de cet emblème. On lit en effet dans son discours sur les anciennes sépultures de nos rois, que la couronne de la reine Frédégonde était

terminée par des fleurs de lis, et son sceptre par un *lis champêtre*. Le fait constaté par un tombeau en marqueterie découvert à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, prouve que dès la première race le lis a été employé comme ornement du sceptre; il est donc probable que les fleurs de lis qui surmontent les couronnes de plusieurs rois carlovingiens n'étaient pas de simples fleurons, mais de véritables lis qui, au douzième siècle, sont devenus les armoiries héréditaires de nos rois (*). »

Philippe III, en partant pour l'Aragon, laissa aux régents un sceau représentant la couronne de France, et dont le contre-scel ne portait que trois fleurs de lis. « C'est le premier exemple que nous avons, disent les bénédictins, de trois fleurs de lis seules dans l'écu de France, imprimé au revers du sceau royal. » Cette réduction des fleurs de lis au nombre de trois n'avait sans doute pas d'autre cause que la forme triangulaire de l'écu royal. Du reste, à l'époque dont il s'agit, les fleurs de lis, partout ailleurs que sur cet écu, étaient encore blasonnées sans nombre.

Roi, dit le poëte :

En ton escu de parement
Trible a flour de lis enarmée;
C'est de la foi le sacrement,
Une en déité seulement,
Et en personnes est triblée, etc. (**).

Fleurus (batailles de). — Louis XIV avait à combattre, en 1690, l'empereur d'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, la Savoie, et presque tous les princes d'Italie. La guerre se faisait surtout avec vivacité dans les Pays-Bas. Le maréchal d'Humières venait de se faire battre à Valcour sur la Sambre, par le prince de Waldeck; et Louvois, dont il était la créature, s'était vu obligé de lui ôter le commandement. Le roi choisit, pour le remplacer, le maréchal de Luxembourg, malgré son ministre qui haïssait cet officier, comme il avait haï Turenne. Le prince de Waldeck, homme courageux, mais lent à se décider, pouvait, par son apathique indolence, présenter des chances heureuses à un habile général, dans le moment où l'armée française, aussi forte en infanterie que la sienne, possédait une cavalerie plus nombreuse. Luxembourg, élève de Condé, avait un caractère entièrement opposé : génie ardent, imagination prompte, coup d'œil juste. Il entra en Flandre dès le commencement de mai, et mit à contribution le territoire de Bruges et de Gand. La Sambre fut heureusement traversée le 29 juin. Waldeck, qui aurait pu mettre nos troupes en déroute au moment du passage, fut averti trop tard, et vint, dans la journée du lendemain, se ranger en bataille derrière les villages de Saint-Amand et de Fleurus, à peu de distance de Charleroi.

Ce fut dans cette position que le maréchal l'attaqua le 1er juillet, par une manœuvre hardie, en faisant passer sa droite au delà du ruisseau de l'Orme, qui couvrait les ennemis. Se voyant pris en flanc et tourné, Waldeck fut déconcerté, et le mouvement qu'il ordonna à ses troupes pour prendre position plus en arrière les mit en désordre. Cependant elles firent une valeureuse résistance, et n'abandonnèrent le champ de bataille qu'après avoir perdu huit mille prisonniers, sept mille morts et deux cents drapeaux. Les résultats de cette victoire ne furent pas aussi importants qu'on aurait pu l'espérer, soit parce que les contingents des alliés rejoignirent Waldeck après sa défaite; soit parce que Luxembourg manqua d'activité; soit, enfin, parce que Louvois, son ennemi, ne lui permit pas de poursuivre ses succès.

— Le lendemain de la prise de Charleroi (voyez ce mot), il s'engagea, le 26 juin 1794 (8 messidor an II), sur les champs de Fleurus, une bataille plus mémorable encore dans nos fastes militaires.

Diverses circonstances semblaient s'être réunies pour assurer le succès à l'ennemi. Le prince de Cobourg, l'archiduc Charles et le prince d'Orange commandaient l'armée autrichienne, renforcée des garnisons de Landrecies et de Valenciennes, et comptant quatre-vingt-dix mille hommes. L'armée française, commandée par Jourdan, lui était inférieure en nombre. Elle possé-

(*) Éléments de paléographie, tom. II, p. 82 et suiv.

(**) Voy. Annuaire historique de la Société de l'histoire de France, 1837, p. 158, 167 et 168.

dait une artillerie plus redoutable et mieux servie que celle des Autrichiens; mais ceux-ci avaient une cavalerie plus nombreuse. Jourdan, comme s'il eût voulu couvrir encore la division de siége, avait pris une position demi-circulaire en avant de Charleroi; ses deux ailes appuyées à la Sambre, son centre avancé au delà du bourg de Gosselées. Ses quatre-vingt mille hommes formaient plusieurs divisions qui avaient à leur tête: Marceau, Lefèvre, Morlot, Championnet, Kléber, Daurier, Dubois, Hatry, Bernadotte, Duhesme et Montaigu. L'action commença à la pointe du jour. Le généralissime des alliés attaqua symétriquement toutes les positions françaises, sans songer à y pénétrer par quelque manœuvre hardie. Partout les succès furent d'abord variés. Le prince d'Orange pénétra sur le flanc de notre gauche, jusqu'au château de Wesp; y trouva le général Daurier renforcé par une brigade de la division Montaigu. En vain l'ennemi manœuvra pour enlever nos batteries; en vain sa cavalerie chargea brusquement les troupes qui gardaient les pièces; elle fut continuellement repoussée et écrasée par la mitraille. Vers le milieu du jour, le prince, instruit de la prise de Charleroi, fit sa retraite après avoir essuyé une perte considérable. La division Montaigu n'avait cependant pas été aussi heureuse. Les Autrichiens, sous les ordres de Latour, ayant passé le Piéton, s'étaient avancés en échelons vers Trazégnies. Après trois heures de canonnade et un combat très-vif, leur première ligne fit reculer les Français. La seconde ligne, venue au secours de la première, les obligea bientôt de se retirer sur Marchiennes-au-Pont et Charleroi. Maîtres du bois de Moucaux, les coalisés avaient canonné Marchiennes; mais, sur les deux heures, Kléber porta sa division sur les hauteurs du Piéton; le feu de son artillerie fit taire celui des ennemis.

Tandis que ce général menaçait leur gauche, Bernadotte attaquait la droite des Autrichiens, et ne tarda pas, secondé par Kléber, de pénétrer dans le bois de Moucaux. Après en avoir chassé l'ennemi, il l'obligea de se retirer sur les hauteurs de Forchies, et de là dans leur camp. Vers le centre, Kwasdanowich s'était établi sur des hauteurs d'où il canonnait la division Morlot, non sans rencontrer une vive résistance; Kaunitz s'était aussi avancé contre la division Championnet, qui finit par le repousser avec perte. Alors averti que le prince Charles faisait avancer son corps d'armée sur Fleurus, il y dirigea aussi le sien; un feu croisé s'établit, et fit abandonner aux Français les hauteurs d'Hépignies, dont les Autrichiens tournaient en même temps les retranchements sur la gauche. Chassés de ce village, les Français commençaient à se répandre en fuyant dans la plaine. Jourdan détacha, pour les rallier, une partie de sa réserve; elle suffit à rétablir le combat, qui se soutint victorieusement jusqu'à la fin de la journée. L'archiduc Charles repoussa d'abord sur ses redoutes l'avant-garde du général Lefebvre. Les Français, rejetés de positions en positions, se retirèrent dans le bois de Copiaux, derrière des retranchements, où ils se défendirent avec beaucoup de valeur jusqu'au moment où les Impériaux les eurent tournés. A l'aile droite, l'action fut plus acharnée et plus longtemps indécise. Pendant que cette division soutenait le choc de la cavalerie et de l'infanterie autrichiennes, Beaulieu, rassemblant toutes ses troupes, se glissa dans les bois qui longent la Sambre, pour tomber sur l'extrême droite de Marceau, dont la division, entassée en désordre dans Lambusart, se défendit longtemps, et fut enfin forcée de céder et de s'enfuir en partie sur l'autre rive. Marceau, que les combats de la Vendée avaient doué d'un rare coup d'œil, sentait les conséquences de cet échec. Lambusart, bâti sur une hauteur au bord de la rivière, donne la clef du vaste plateau de Fleurus. Sans se soucier de rallier la masse des fuyards, le jeune général saisit trois bataillons de troupes fraîches, et se porte sur Lambusart, décidé à s'opposer à tout prix au déploiement des Impériaux; son feu les arrête; cependant Lefebvre dispose en sa faveur d'une partie de sa division. Jourdan lui-même accourt avec ses réserves. Cobourg en personne amène des renforts. Tout se mêle; trois fois

nos troupes reviennent à la charge pour reprendre le village. A la dernière attaque, l'artillerie tire si vivement de part et d'autre, qu'on ne distingue plus les coups. Les obus enflamment les blés et les baraques du camp, et font sauter quelques caissons dans nos rangs. On se bat au milieu des flammes avec toute la fureur d'un engagement décisif; enfin Lambusart retombe au pouvoir des républicains.

Les deux ailes des coalisés, en s'approchant de Charleroi, virent flotter le drapeau tricolore sur tous les édifices. On ignorait que la ville se fût rendue; et cette nouvelle, répandue à l'improviste parmi les assaillants, amortit leur ardeur. Beaulieu, très-maltraité, s'éloigna du champ de bataille; Cobourg, renonçant à revenir à la charge, donna l'ordre de la retraite.

L'ennemi ne perdit pas moins de dix mille hommes; on lui fit trois mille prisonniers. La perte de l'armée française ne passa pas six mille hommes.

La seconde conquête de la Belgique fut le résultat de la bataille de Fleurus.

Saint-Just était alors présent à l'armée du Nord où il avait été envoyé en qualité de commissaire de la Convention. L'énergie des mesures qu'il avait prises pour rétablir la discipline parmi nos troupes (*), ses efforts pour vaincre l'irrésolution de Jourdan, la vigueur et la ténacité avec laquelle il demandait une victoire, sa présence au plus fort de la mêlée, l'intrépidité avec laquelle on le vit se mettre à la tête d'une colonne chargée d'enlever une position formidable, contribuèrent efficacement, de l'aveu de tous, au succès de cette importante journée.

— Les mêmes lieux servirent encore de théâtre à la valeur de nos troupes en 1815. Elles y remportèrent alors leurs derniers succès avant la funeste journée de Waterloo. (Voyez LIGNY.)

FLEURY, bourg de l'ancien Languedoc, aujourd'hui compris dans le département de l'Aude, arrondissement de Narbonne (1,300 hab.).

Ce bourg, qui portait autrefois le nom de *Pérignan*, et avait le titre de baronnie, fut en 1736 érigé en duché-pairie, sous le nom de *Fleury*, en faveur du neveu du cardinal de ce nom.

(*) *Histoire parlem. de la révol. franç.*, t. XXXIII, p. 309 et suiv. Voy. aussi l'art. DUCHÂTEL.

FLEURY (André-Hercule de), cardinal et premier ministre, naquit à Lodève, en 1653, d'un receveur des décimes. Saint-Simon, dans le portrait qu'il nous a tracé de ce prélat, laisse peut-être percer un peu de cette aigreur que donne la jalousie excitée par sa haute fortune; mais il montre parfaitement l'ardeur et l'intelligence avec laquelle l'abbé de Fleury en construisit l'édifice. « Après des études telles quelles, dit-il, faites à Paris, logé dans le galetas d'un petit collége à bon marché, il s'introduisit chez le cardinal de Bonzi, tout-puissant en Languedoc. L'éminence le goûta, et se fit une affaire de porter son protégé à une charge d'aumônier de la reine, ce qui surprit un peu; il se trouva discret, doux, liant, ce qu'on peut appeler, faute d'autre terme, un vrai *patelin*, de sorte que la reine étant morte, il fut fait, par la même protection, aumônier du roi: autre surprise; mais on s'y accoutuma. Fleury, souple et respectueux, d'un esprit agréable, d'une figure qui l'etoit encore plus, gagna toujours du terrain. Il eut le bonheur ou l'*entregent* de parvenir à être souffert, puis admis dans les meilleures compagnies en hommes et en femmes, surtout chez les gens en place. Il étoit reçu chez M. de Seignelay, ne bougeoit de chez MM. de Croissy, de Pomponne, de Torcy, où il étoit à la vérité sans conséquence, et suppléoit aux sonnettes avant leur invention. Il menoit ainsi une vie très-agréable.

« Mais Louis XIV n'estimoit pas sa conduite; il disoit qu'il étoit trop dissipé. On tenta d'engager le roi à lui donner un évêché; on n'y réussit pas. Fleury resta quatre ou cinq ans dans cette espèce d'excommunication.

« Quand l'évêché de Fréjus vint à vaquer, il en marqua son desir. L'archevêque de Paris, qui l'en vit touché jusqu'aux larmes, en prit généreusement pitié; et, malgré l'expresse défense du roi, il hasarda encore une tentative. Elle fut reçue de manière à fermer la bouche à tout autre; mais le prélat ne se rebuta pas. Il insista si fortement, que Louis XIV, d'impatience, lui mit sa main sur l'épaule, et le serrant, et le

secouant, lui dit : « Eh bien ! monsieur, « vous voulez donc que je fasse l'abbé « de Fleury évêque de Fréjus ; vous in- « sistez que c'est un diocèse au bout du « royaume et en pays perdu. Il faut « donc vous satisfaire ; mais souvenez- « vous bien, je vous le prédis, vous « vous en repentirez. »

(1698). Fleury était à Fréjus quand le duc de Savoie y passa, et il reçut ce prince avec de grandes déférences. Mais Louis XIV jugea qu'il en avait trop fait en entonnant lui-même, revêtu de ses habits pontificaux, le *Te Deum* dans sa cathédrale. Il est vrai que le prélat refusa de prêter serment de fidélité au duc, mais il conserva toujours avec lui une liaison étroite et secrète.

Quand il s'agit de nommer un précepteur au dauphin, on dut encore ruser pour avancer l'évêque de Fréjus à cette place ; mais cette fois ce fut au P. le Tellier qu'on tendit les piéges. Jusqu'alors l'évêque n'avait point passé pour un ami chaud des jésuites, pour un adversaire déclaré des jansénistes ; de plus, on pouvait tirer un prétexte de refus de sa résidence. Il demanda donc d'abord à quitter son évêché, dont l'air était contraire à sa santé (1715) ; puis il accepta l'abbaye de Tournus, et signala les six derniers mois de son épiscopat par des rigueurs inaccoutumées contre les jansénistes. Les amis ne manquèrent pas de le faire valoir à la cour. Le Tellier craignit, s'il ne le faisait pas agréer au roi, d'avoir à dos tout le parti du duc et de la duchesse du Maine, qu'on avait intéressés en faveur du candidat, et Fleury fut nommé.

En 1722, lors de la disgrâce de l'imbécile Villeroy, gouverneur de Louis XV, M. de Fréjus disparut tout à coup. Il avait promis au maréchal, qui avait été son protecteur, mais dont le joug commençait à lui devenir insupportable, qu'ils se maintiendraient ou tomberaient ensemble. Cette petite comédie jouée, il eut soin de ne pas se cacher loin, et revint sans se faire presser.

Placé sur la route qu'il cherchait depuis si longtemps, le précepteur s'assura entièrement de la confiance de son élève, enfant triste et indolent. En 1721, il refusa l'archevêché de Reims, que le régent lui avait fait offrir par le jeune prince. Il ne voulait pas laisser un prétexte pour l'éloigner de ce poste, où il régnait véritablement. S'il l'eût voulu, il eût succédé sans obstacle au duc d'Orléans, qui mourut en 1723 ; mais il aima mieux laisser passer au pouvoir un autre prince du sang, qui semblait y avoir quelque droit. Il conseilla au jeune roi de donner le ministère au duc de Bourbon, se réservant de renverser quand il le voudrait un homme qui n'apportait au gouvernement que de la grossièreté et des vices. Seul, il avait pu arracher à son élève le monosyllabe qui fondait tout le pouvoir du premier ministre. Cependant le duc et sa maîtresse, la marquise de Prie, furent importunés de le voir conserver son pouvoir, et intriguèrent contre lui. L'évêque alors employa le moyen qui lui avait réussi après la disgrâce de Villeroi : il se réfugia au village d'Issy, dans la maison des sulpiciens. Le duc de Bourbon eut l'humiliation de rappeler lui-même son rival. Dès lors la chute du ministre était immanquable et prochaine. Le désordre croissant toujours, les courtisans assiégèrent l'évêque de Fréjus, en le conjurant de mettre un terme aux malheurs de l'État.

Mais ce vieillard, arrivé à 73 ans sans avoir joué un rôle apparent, quoique l'amour du pouvoir fût son unique passion, prétendait sentir de la répugnance à se charger d'un si lourd fardeau. Il prit cependant son parti. Alors le roi exila le duc et la marquise, et écrivit à la reine leur protectrice : « Je vous prie, « Madame, et, s'il le faut, je vous l'or- « donne, de faire tout ce que l'évêque « de Fréjus vous dira de ma part, comme « si c'étoit moi-même. Signé LOUIS. »

Au mois de juin 1726, Fleury prit la direction des affaires. Ainsi il commença à gouverner le royaume à un âge où d'ordinaire on cherche le repos. Au lieu de se borner à instruire son élève dans l'art de régner, le cardinal ne s'occupa qu'à exercer, à posséder seul le pouvoir. « Il trahit son roi, en mettant ses soins à nourrir en lui une timidité fatale, et à l'éloigner des affaires. On a dit même que pour mieux atteindre son but, il avait eu recours au plus honteux moyen ; mais la raison se refuse à croire qu'il soit allé jusqu'à de-

venir secrètement le complice d'un Richelieu et d'autres courtisans, qui s'étudièrent à faire germer des vices dans l'âme de leur maître (*). » C'est là une accusation terrible, et l'on n'en peut être distrait par les éloges que certains écrivains ont donnés à son administration. Cette administration fut économe, probe, laborieuse; mais aussi elle fut sans génie, sans grandeur, et sans aucune vue d'avenir. Ne s'attachant qu'à empêcher toute secousse, il se contenta de laisser le pays accroître ses richesses et ses lumières, pendant une période de léthargie et de médiocrité. Ce calme intérieur ne fut troublé que par de misérables discussions sur la bulle *Unigenitus*. Fleury, partisan des jésuites (**), laissa agir deux prêtres infâmes, anciens agents de Dubois, Tencin et Lafitteau, qui renouvelèrent la persécution contre les jansénistes. Le pouvoir royal, le parlement, tous les partis enfin, ne firent que du scandale; les petits coups d'État du ministre troublèrent la société, discréditèrent le gouvernement, et préparèrent le champ à l'incrédulité. A l'extérieur, le vieux cardinal suivit les mêmes errements. Absolument privé de ce coup d'œil qui embrasse toutes les faces d'une affaire, de ce génie qui sait se décider pour le parti le plus avantageux à l'État, il borna son ambition politique à conserver au royaume le repos nécessaire pour réparer ses pertes. Ce fut l'alliance anglaise qu'il considéra comme le gage le plus assuré de la paix du monde, et il crut se l'assurer par une complaisance servile. Sous prétexte de ne pas alarmer l'Angleterre, dont le cabinet, dirigé par les Walpole, le dupait de ses protestations, il laissa dépérir notre marine, négligea l'armée, et sacrifia notre commerce. Cependant il sut parfois tirer un parti avantageux de cette alliance; par exemple, en 1729, lorsque sa médiation rétablit la paix sur le point d'être rompue par l'Empereur, uni au roi d'Espagne, et en 1731, lorsque Charles VI abandonna à don Carlos les duchés de Parme et de Plaisance.

(*) Droz, Histoire du règne de Louis XVI, t. I, p. 9.

(**) En quittant son diocèse, Fleury, nous avons vu pourquoi, publia un mandement d'adieu fulminant contre les jansénistes. Mais ce mandement, fait uniquement pour les circonstances, eut, suivant Saint-Simon, des effets qu'on n'avait pas prévus. « Le fameux père Quesnel en ayant eu connoissance, piqué du ton de persécuteur que prenoit le nouvel antagoniste, enchâssa cette espèce de tocsin dans un de ses ouvrages avec l'ironie la plus amère, la plus méprisante. Fleury, avec son air doux, riant et modeste, étoit l'homme le plus superbe et le plus vindicatif que j'aie jamais connu. Il ne le pardonna ni au père Quesnel, ni à ses adhérents. »

Stanislas, beau-père de Louis XV, avait été, en 1733, réélu roi de Pologne, tandis que quelques traîtres nommaient Auguste III; c'était pour la France une belle occasion d'embrasser une politique nouvelle. « On pouvait arrêter l'accroissement de la Russie, par la régénération de la Pologne, et l'opinion publique sembla le deviner en se prononçant pour la guerre. Fleury ne comprit pas cette politique, pour laquelle il fallait, à dire vrai, une profonde intelligence de l'avenir; il ne voyait là qu'une expédition chevaleresque qui allait renverser ses plans d'économie, la nécessité d'un armement qui pouvait troubler son alliance anglaise; mais il fut forcé de céder à l'ardeur de la noblesse... Cependant Stanislas avait été chassé de Varsovie..... Les Polonais attendaient une flotte et une armée; Fleury, qui craignait d'alarmer l'Angleterre, et dont l'économie dégénérait en lésinerie honteuse, envoya contre 50,000 Russes un vaisseau, trois millions, et 1,500 hommes (*). » La Pologne fut vaincue. Cependant le ministre profita plus habilement de la guerre de 1734 et 1735 pour arracher quelques lambeaux à nos anciens ennemis de Vienne. Berwick, Noailles, d'Asfeld, sur le Rhin; Villars, Coigny et Broglie, en Italie, vengèrent nos défaites. Le traité de Vienne assura le trône de Naples à un Bourbon, et à Stanislas les duchés de Lorraine et de Bar; et ce fut là la plus belle époque du ministère de Fleury. Mais la prospérité et le calme ne furent pas de longue durée. Les dispositions pacifiques du cardinal ne purent empêcher la France de

(*) Lavallée, Histoire des Français, t. III, p. 417.

se mêler à la guerre de la succession d'Autriche. Les sollicitations de l'électeur de Bavière, les intrigues des deux Belle-Isle, les cris de la noblesse, l'emportèrent sur ses répugnances. Pour la seconde fois, il fit manquer la guerre; alors il entama d'infructueuses et maladroites négociations avec l'Autriche (*), et entrava par ses instructions les opérations de nos généraux. On n'en continua pas moins à se battre.

Mais au milieu de nos revers, Fleury mourut, le 29 janvier 1743, âgé de 99 ans et 6 mois (**). On attribue à Maurepas l'epitaphe suivante, qui peint assez bien l'égoïsme et l'ambition de ce ministre :

Ci-gît, qui loin du faste et de l'éclat,
Se bornant au pouvoir suprême,
N'ayant vécu que pour lui-même,
Mourut pour le bien de l'État.

Au gouvernement du vieux prêtre succéda celui des maîtresses. Ajoutons que telle était la probité sévère du ministre, qu'à sa mort sa succession se trouva à peine celle d'un bourgeois médiocrement riche, et qu'elle n'aurait pas suffi à la moitié de la dépense du mausolée que Louis XV lui fit élever. Quoique le cardinal ait été membre de l'Académie française, de celle des inscriptions et de celle des sciences, on ne connaît de lui aucun ouvrage.

FLEURY (Claude), né en 1640, à Paris, mort dans la même ville en 1723, membre de l'Académie française et prieur d'Argenteuil, embrassa d'abord la carrière du barreau, se fit recevoir avocat au parlement en 1658, et exerça pendant neuf ans cette profession; puis, cédant à l'ascendant de ses sentiments religieux, il se décida à entrer dans l'état ecclésiastique. Il venait de recevoir la prêtrise, lorsqu'en 1672 il fut nommé précepteur des fils du prince de Conti; il le fut ensuite d'un fils naturel du roi, du comte de Vermandois, qui mourut en 1683, avant que son éducation eût été achevée. Après avoir récompensé les soins de Fleury par une riche abbaye, Louis XIV lui donna une nouvelle preuve de son estime, en le chargeant de coopérer comme sous-précepteur à l'éducation des enfants de France, confiée à l'auteur du *Télémaque*. L'abbé Fleury, successeur de la Bruyère à l'Académie française en 1696, se montra le digne associé de Fénelon dans cette tâche si difficile, et quand elle fut terminée, il se retira de la cour, comblé des faveurs de Louis XIV. Il y fut rappelé en 1716 pour devenir le confesseur du jeune roi; il remplit avec discrétion cette fonction délicate, et s'en démit en 1722 à cause de son grand âge.

L'abbé Fleury était doué d'un esprit excellent, cultivé par un travail infini, d'une science profonde, d'une modestie rare et d'un cœur plein de droiture. On lui doit un grand nombre d'ouvrages estimés; nous citerons seulement : *Mœurs des Israélites*, Paris, 1681, in-12; *Mœurs des chrétiens*, 1682, in-12 : ces deux ouvrages ont été souvent réimprimés ensemble; *Institution au droit ecclésiastique*, Paris, 1687, 2 vol. in-12; la traduction latine de l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, de Bossuet, revue par ce prélat, Anvers, 1678, in-12; *Histoire ecclésiastique*, Paris, 1691 et années suivantes, 20 vol. in-4°, allant jusqu'en 1514. Cette dernière œuvre de Fleury est, entre toutes, la plus belle, la plus connue et la plus utile. Il y avait travaillé plus de trente ans. On sait que la franchise de l'historien a fait mettre son livre à l'index. L'abbé Émery a publié, en 1807, *Nouveaux opuscules de Fleury*, 1 vol. in-12. Il existe en outre, dans la bibliothèque de Cambrai, une *Histoire de France*

(*) Dans une lettre écrite par lui au général autrichien Kœnigseck, il s'excusait de la guerre entreprise, il avouait qu'on l'avait entraîné au delà de ses mesures : « Bien des « gens, disait-il, savent combien j'ai été opposé « aux résolutions que nous avons prises, et que « j'ai été forcé en quelque sorte d'y consentir. » La reine de Hongrie pour toute réponse, fit publier la lettre. Cette publication déconsidéra le ministère français, refroidit nos alliés, enhardit nos ennemis. Alors le cardinal écrivit une seconde lettre dans laquelle il se plaignit au général autrichien d'un pareil procédé, ajoutant « qu'il ne lui écrira plus désormais ce qu'il pense. » Cette seconde lettre lui fit encore plus de tort que la première. Il les fit désavouer toutes les deux.

(**) Pour le flatter et adoucir les terreurs de son âge, on avait soin depuis longtemps de grossir les gazettes d'exemples de centenaires.

manuscrite, que Fleury avait composée pour les enfants de France.

FLEURY (Joly de). Voyez JOLY DE FLEURY.

FLEURY (Joseph-Alexandre BÉNARD dit), l'un des meilleurs comédiens dont la scène française conserve le souvenir, naquit à Lunéville en 1750. Il était fils de deux sujets de la troupe comique attachée à la cour du roi viager de Lorraine. Il vint, à l'âge de vingt-deux ans, débuter à la comédie française dans l'Égisthe de *Mérope*. Mais la tragédie ne convenait pas à ses moyens; il réussit mieux dans les *Fausses infidélités*. Toutefois, son admission ne fut décidée que six ans après, lorsque, appelé à jouer devant la cour à Versailles, il eut gagné les suffrages de Marie-Antoinette. Molé jouait alors les premiers rôles; mais Fleury se plaça également hors ligne par des créations dues à une profonde intelligence que secondait un travail assidu; il fut surtout inimitable dans ces petits-maîtres impertinents, ces *roués* de la bonne société, ces élégants persifleurs dont les auteurs du *Chevalier à la mode*, de l'*Homme à bonnes fortunes*, du *Cercle*, de *Turcaret*, de l'*École des bourgeois*, lui avaient tracé les portraits. Aussi obtint-il non-seulement les *bravos* du théâtre, mais aussi des succès de salon (ne parlons pas de ceux du boudoir); il fit école dans le grand monde.

Quelques rôles d'un genre très-opposé à sa spécialité attestèrent d'ailleurs la flexibilité de son talent. On sait que dans le rôle de Frédéric II des *Deux Pages*, le prince Henri applaudit le premier à la reproduction parfaite de l'allure et de la physionomie du héros. Les sympathies de l'acteur favori de l'aristocratie n'étaient pas pour la révolution. Il fut incarcéré avec plusieurs de ses camarades. Néanmoins, la liberté lui fut rendue avant le 9 thermidor.

Lui seul pouvait consoler le public de la perte de Molé. Il porta en effet presqu'à lui seul pendant longtemps le poids du grand répertoire, et joua à son tour le *Misanthrope*, le *Méchant*, le *Philosophe marié*, etc., etc. Une foule de pièces nouvelles lui durent enfin une grande partie de leurs succès.

De fréquents accès de goutte le déterminèrent, en 1818, à quitter la scène; il mourut en 1822. Les six volumes de *Mémoires* qu'on a publiés sous son nom ne sont point le fruit de ses élucubrations.

FLEURY-SUR-LOIRE, bourg de l'ancien Orléanais, longtemps célèbre par sa belle abbaye, et la première de l'ordre de Saint-Benoît qui ait été établie en France, et où, suivant la tradition, les reliques de ce saint furent transportées vers 653. Les Normands ravagèrent ce monastère en 864 et en 866; il fut rétabli deux ans après et fortifié en 953. Philippe Ier y fut enseveli en 1148. Il ne reste plus aujourd'hui de cette somptueuse abbaye qu'une église remarquable dont certaines parties remontent au neuvième siècle, d'autres au onzième. Sa bibliothèque était, au moyen âge, une des plus riches de la France. Les protestants, qui la pillèrent pendant les guerres de religion du seizième siècle, y prirent un grand nombre de manuscrits précieux, entre autres le célèbre manuscrit de Phèdre, qui, racheté plus tard par Pierre Pithou, servit à l'impression de la première édition de cet auteur. On sait que ce manuscrit est aujourd'hui le seul qui contienne toutes les œuvres du fabuliste romain. Ce qui restait de livres à l'abbaye de Fleury furent transportés à Orléans, et ils ne forment pas la partie la moins précieuse de la bibliothèque de cette ville.

FLEUVES. Voyez BASSINS GÉOGRAPHIQUES.

FLIBUSTIERS. — Ces terribles aventuriers, qui, pendant près d'un demi-siècle, régnèrent en despotes sur les mers des Caraïbes et dans le golfe du Mexique, et firent trembler les Espagnols dans les Indes occidentales, formaient des bandes d'hommes de races diverses : Français, Anglais, Hollandais, Portugais, etc. Mais nos compatriotes en avaient composé le noyau primitif, s'y trouvaient en majorité, et ils fournirent les soldats et les chefs les plus intrépides.

Les flibustiers commencèrent à paraître vers 1630. Les troubles auxquels la France était alors en proie, laissaient sans protection des milliers de colons

transportés au delà des mers; ceux-ci se voyant abandonnés, émigrèrent pour la plupart et se réfugièrent à Saint-Domingue, où ils firent le métier de *boucaniers*. (Voyez ce mot.) Mais bientôt la chasse devenant moins productive et la poursuite des Espagnols plus acharnée, il fallut chercher un autre genre de vie. Quelques-uns entreprirent des défrichements et des essais de culture; mais le plus grand nombre changea d'élément et se lança dans l'Océan pour faire la *flibuste*.

Ils s'établirent d'abord en confrérie sous le nom de *Frères de la Côte,* mettant leurs biens en commun, et ne reconnaissant entre eux d'autre supériorité que celle de l'adresse, de la force et du courage. Subdivisés en petites compagnies de trente à cinquante hommes, ils voguaient nuit et jour dans de grandes barques découvertes, l'œil toujours fixé sur l'horizon. Apercevaient-ils une voile, ils se préparaient à sauter à l'abordage, à piller les richesses que le hasard faisait tomber entre leurs mains; et, si le navire était espagnol, malheur à lui, car les frères lui livraient un combat à outrance. Sans consulter leurs propres forces ni celles de ces odieux ennemis, ils s'élançaient et taillaient en pièces l'équipage, ou bien ils se faisaient tuer jusqu'au dernier. Il semblait que la Providence les eût fait surgir pour venger les crimes des Pizarre, des Almagro et des Bovadilla. Aussi les Espagnols les avaient-ils surnommés les *démons de la mer*.

Après une expédition on faisait le partage du butin; tous juraient qu'ils n'en avaient rien détourné, et celui qui était convaincu de parjure (le cas se présenta très-rarement) était abandonné comme un infâme sur une côte déserte. Puis on se retirait dans des rades inhabitées, peu connues; on y cachait les prises, on y enterrait les doublons, les piastres et les dollars, quand on n'avait pas eu l'occasion de les dissiper en orgies; celles-ci ne finissaient d'ailleurs qu'avec l'abondance. Ces hommes, naguère enrichis par l'Océan, allaient alors tenter de nouveaux hasards pour conquérir d'autres trésors destinés à être dissipés dans de nouveaux excès.

A mesure que les expéditions réussissaient, les flibustiers agrandissaient leurs barques et allaient recruter des boucaniers, des marrons, des déserteurs à Cuba ou à Saint-Domingue, et quand les embarcations regorgeaient d'hommes, elles *essaimaient* de nouveaux *matelotages*.

En 1637, Louis XIII nomma gouverneur de la Martinique le capitaine Duparquet (voyez ce mot), que les flibustiers avaient choisi pour chef, et trois ans après, des marins venus de Normandie pour s'enrôler dans la confrérie, fondèrent Saint-Domingue; car la renommée des pirates français, les richesses qu'ils amassaient, avaient engagé bon nombre de leurs compatriotes à les rejoindre : les Dieppois surtout furent empressés d'aller faire *la pêche aux Espagnols*. Indépendamment des associations de trente à quarante hommes qui sortaient fréquemment du port de Dieppe sur des lougres ou brigantins, armés de quatre canons, chargés en guise de filets, de haches, de pistolets, d'arquebuses et de poudre, on compta bientôt dans la ville jusqu'à sept grandes sociétés armant des navires pour la *flibuste*.

Parmi les flibustiers dieppois, plusieurs se sont illustrés par des traits de bravoure presque fabuleux. On cite entre autres les *Dupré*, les *Boatans*, les *Thomas Langlois*. Un des plus célèbres est *Pierre Legrand*. Voici comment cet homme débuta dans la carrière : devenu possesseur, lui vingt-neuvième, d'un bateau armé de quatre mauvais canons, il rencontra près du cap Tiburon, à la pointe occidentale de Saint-Domingue, un galion espagnol avec pavillon de vice-amiral. La proie était magnifique, mais le bâtiment était défendu par 54 canons et 350 hommes d'équipage. Legrand n'en propose pas moins d'attaquer; l'avis est adopté à l'unanimité. Legrand fait force de voiles et de rames, court au galion qui n'a fait aucune disposition pour éviter un si faible ennemi, l'aborde, fait couler à fond sa barque, et saute à bord de l'Espagnol. Cette audace désespérée étourdit le capitaine du galion; l'équipage, stupéfait, songe à peine à se défendre; et Legrand, maître de ce bâtiment qui portait plusieurs millions,

laisse une partie des prisonniers sur le rivage, n'emmenant avec lui que le capitaine et les officiers, et s'en retourne fièrement à Dieppe pour y faire admirer sa prise et jouir de ses immenses profits.

Une autre fois, cinquante flibustiers s'aventurent avec un frêle canot dans la mer du Sud, arrivent jusqu'en Californie, s'engagent dans les eaux de la mer du Nord, accomplissent, malgré des vents contraires, une traversée de deux mille lieues; puis, changeant de direction au cap de Magellan, filent vers le Pérou, prennent terre au port d'Yaucka, y capturent un bâtiment de guerre chargé aussi de plusieurs millions, et se remettent en mer, possesseurs d'un vaisseau de premier rang.

Les flibustiers français ne se rendirent pas seulement terribles sur mer; ils étendirent leurs ravages sur le continent, et attaquèrent les plus belles possessions espagnoles. Réunis au nombre de plusieurs centaines, sous le commandement des Anglais *Mansfield* et *Morgan*, ils prirent et pillèrent successivement l'île Sainte Catherine, les villes de Port-au-Prince, de Porto-Bello, de Maracaïbo, de Panama (*). A la même époque s'illustraient les flibustiers français *Monbars*, dit l'*Exterminateur; Pierre-Franc*, de Dunkerque; *Nau*, dit l'*Olonnais*, parce qu'il était né aux sables d'Olonnes.

Nau avait quitté sa patrie en 1650; il dut bientôt à son éclatante bravoure le commandement d'un matelotage, et à ses nombreux succès le surnom de *Fléau des Espagnols*. Ruiné par un naufrage, il eut recours au gouverneur de la Tortue, qui lui fournit un autre bâtiment. Ses expéditions, quoique toujours marquées par des traits d'une audace inouïe, ne furent pas toutes heureuses; mais son habileté le sauvait des plus grands dangers; et ses ennemis, après l'avoir cru mort, le revoyaient bientôt, plus terrible que jamais. Sa valeur héroïque n'était égalée que par son atroce cruauté.

En 1666, il se joignit à *Michel le Basque*, son compatriote, et arma six vaisseaux montés de quatre cents hommes. Ces aventuriers firent sur les Espagnols des prises considérables dans les mers des Antilles, et enlevèrent plusieurs villes, forteresses et bourgades. Enfin, en 1667, l'Olonnais croisant devant Carthagène, après avoir été abandonné d'une partie des siens, eut le malheur de débarquer aux îles Barou; et il y fut surpris par une troupe d'Indiens, qui l'emportèrent dans les bois pour le rôtir et le dévorer.

En 1683, douze cents flibustiers, dont un des principaux chefs était le Français *Grandmont*, se portèrent sur la Véra-Cruz, la surprirent de nuit, et y firent un horrible carnage et un butin de plus de huit millions. L'année suivante, Grandmont entreprit deux expéditions non moins importantes; il pilla et rançonna Carthagène, puis attaqua, prit et incendia Campêche et sa forteresse. D'inutiles boucheries, de révoltants désordres, d'affreuses dévastations, et parfois de sanglantes querelles pour le partage du butin, signalaient ces expéditions. Ce fut l'indiscipline de ces loups

(*) Voici la règle qu'ils suivaient pour le partage du butin: « Celui qui ôtera le pavillon ennemi d'une forteresse, aura, outre « sa part, cinquante piastres; celui qui fera « un prisonnier, lorsqu'on voudra avoir des « nouvelles de l'ennemi, outre son lot, cent « piastres. Les grenadiers auront, pour chaque grenade qu'ils jetteront dans un fort, « cinq piastres, outre leur part. Celui qui « aura perdu les deux jambes recevra quinze « cents piastres, ou quinze esclaves, s'il y en « a, au choix de l'estropié; celui qui aura « perdu les deux bras, dix-huit cents piastres, ou dix-huit esclaves; celui qui aura « perdu une jambe, sans distinction de la « droite ou de la gauche, cinq cents piastres, « ou six esclaves; celui qui aura perdu une « main ou un bras, sans distinction du droit « ou du gauche, cinq cents piastres, ou six « esclaves. Pour la perte d'un œil, cent piastres, ou un esclave; pour la perte de deux « yeux, deux mille piastres, ou vingt esclaves. Pour la perte d'un doigt, cent piastres, ou un esclave. En cas d'une partie ou « d'un membre estropiés de manière que la « personne ne puisse pas s'en aider, elle recevra la même récompense que s'ils avaient « été emportés. En cas que quelqu'un soit « blessé de manière à être obligé de porter « la canule, il aura cinq cents piastres, ou « cinq esclaves à son choix. Toutes ces récompenses doivent être prises sur la totalité du « butin, avant qu'on fasse aucun partage. »

de mer, plutôt que le climat et les tempêtes, qui fit avorter le projet qu'ils auraient pu concevoir de fonder un nouvel empire au Pérou.

Ils n'exécutèrent plus rien de remarquable jusqu'en 1690. époque à laquelle le gouverneur de Saint-Domingue réunit environ mille d'entre eux, pour entreprendre une attaque contre San-Yago de los Cavalleros. S'étant emparés de la ville, ils la traitèrent comme à leur ordinaire. Les églises seules furent sauvées des flammes.

L'année suivante, le célèbre *Mautauband* débarqua avec ses hommes sur la côte de Guinée. Après l'avoir ravagée dans une grande étendue, et avoir pris et détruit le fort de Sierra-Leone, de crainte que les Anglais ne vinssent s'y établir, il convoya ses prises les plus riches dans les ports de France, en s'emparant sur sa route de plusieurs bâtiments de guerre. Dans une nouvelle croisière aux mêmes parages, il captura un grand nombre de navires hollandais et anglais. Un de ces derniers ayant pris feu et sauté en l'air au moment où le pirate l'abordait, Montauband, échappé à la mort par miracle, se trouva au milieu de la mer entouré de débris et d'un petit nombre d'hommes de son équipage. Il réussit cependant à atteindre une chaloupe avec seize de ses compagnons, et il gagna le cap Corse, après être resté trois jours sans vivres. Il mourut en 1700, et laissa une relation très-curieuse de cette campagne.

En 1697, Louis XIV permit l'armement dans nos ports de plusieurs corsaires, qui, protégés par dix bâtiments, partirent pour aller prendre et piller Carthagène (voyez ce mot), capitale du nouveau royaume espagnol de Grenade. Seize cents flibustiers furent appelés par Pointis à contribuer à l'entreprise. Ce furent eux qui décidèrent le succès. A peine la brèche était-elle entamée, qu'ils s'y précipitèrent et gravirent tous les ouvrages. Cependant, après la prise de la ville, au moment d'en venir au partage, le baron de Pointis refusa d'allouer à ces utiles auxiliaires la même part qu'à ses troupes. En vain son collègue Ducasse lui fit des remontrances, le menaça de se plaindre à la cour; l'amiral persista dans sa résolution. Les flibustiers refusèrent alors de se rembarquer avec l'expédition; ils restèrent à Carthagène qu'ils pillèrent de nouveau, et où ils commirent les plus horribles excès (*).

Ce rude coup porté à la monarchie espagnole fut la dernière entreprise dans laquelle les *Démons de la mer* se signalèrent.

Cette singulière association, qui, par ses exploits, humilia les ennemis du nom français, et accomplit aux Indes ce que l'Angleterre, la France et la Hollande avaient tenté vainement, aurait subjugué l'Amérique, si elle avait eu l'esprit de conquête comme elle avait celui de brigandage. Mais, à la fin du dix-septième siècle, diverses causes amenèrent la ruine de sa puissance éphémère. Des désastres continuels frappèrent les flibustiers dans leurs expéditions; la séparation des Anglais et des Français, qui, d'abord enrôlés ensemble dans ces bandes, devinrent ennemis après l'avénement du prince d'Orange au trône d'Angleterre, avait d'ailleurs préparé leur décadence; après le dix-septième siècle, on vit disparaître peu à peu ces héros sans patrie, ces troupes sans approvisionnements. La plupart des flibustiers avaient péri; d'autres, épuisés de fatigue, s'étaient retirés dans leurs foyers. La confrérie était complétement dissoute (**).

L'origine du nom sous lequel sont connus les *Frères de la côte* est assez obscure: suivant les uns, *flibustier* vient de l'anglais *flyboat*, en français *flibot* (petit bâtiment de 80 à 100 tonneaux; flûte ou vaisseau rond, sans au-

(*) Saint-Simon, t. II, ch. 3; la Hode, liv. LII, p. 220; Limiers, liv. XII, p. 635.

(**) « Le dernier de cette milice flibustière, « que nous ayons vu à Dieppe, dit l'auteur des « *Mémoires chronologiques*, était le sieur Sévault, mort très-âgé en 1743. Il était surnommé *le Véra-Cruz*, parce qu'il s'était distingué près de cette ville dans une expédition périlleuse. »

On peut consulter sur les flibustiers: l'Histoire des aventuriers flibustiers qui se sont signalés dans les Indes, par Æxmelin, 1775, 4 vol. in-12; l'Histoire des flibustiers (en allemand), par Archenholz; l'Histoire de Saint-Domingue (en anglais), par Bryan Edwards; les Voyages du P. Charlevoix, etc.

cune carrure), parce que les premiers aventuriers français faisaient leurs courses sur des flibots pris aux Anglais. D'autres le font dériver d'un autre mot anglais, *free booter* (franc butineur), d'où *fributier* qui se disait quelquefois, de même que *flibutier*.

FLIPART (Jean-Jacques), graveur, né à Paris en 1723, mort dans la même ville en 1782, fut élève de Laurent Cars, et membre de l'Académie de peinture. Cet artiste habile a beaucoup gravé d'après Creuze, entre autres, *le Paralytique servi par ses enfants; l'Accordée de village*, etc.; on estime encore de lui : *la Sainte famille*, d'après Jules Romain; *Vénus et Énée; Adam et Ève*, d'après Natoire; *Notre-Seigneur à la Piscine*, d'après Dietricht, etc.

Son frère, *Charles-François* FLIPART, mort à Paris en 1773, a gravé plusieurs estampes d'après Fragonard et autres peintres modernes.

FLOCELLIÈRES (la), ancienne seigneurie du haut Poitou (aujourd'hui du département de la Vendée), érigée en marquisat, en 1616, en faveur de Jacques *de Maillé*, oncle du maréchal *de Maillé-Brézé*, puis rentrée dans la maison de *Granges-Surgères*, qui l'avait possédée avant les de Maillé.

FLODOARD ou FRODOARD naquit à Épernai en 893; fut disciple de Remi d'Auxerre, et devint chanoine de Reims, et ensuite titulaire de plusieurs bénéfices. Aussi laborieux qu'estimé pour la pureté de ses mœurs, il a laissé une *Chronique* (*) et une *Histoire de l'Église de Reims*. Sa chronique commence à l'année 919, et finit en 966. Pithou et Duchesne l'ont publiée : elle ne contient exactement que ce qu'il a pu voir et discuter par lui-même; aussi y trouve-t-on un choix si judicieux des événements intéressants et mémorables, soit de France, soit des pays voisins, qu'on ne peut guère puiser à une meilleure source. Son histoire, fruit d'immenses recherches, écrite en un latin correct, élégant même, eu égard au temps où vivait l'auteur, comprend toute la suite historique des événements concernant l'église de Reims, depuis sa fondation jusqu'en 949. La meilleure édition de cet ouvrage est celle de Colvener, in-8°, Douai, 1617.

On a encore de Flodoard les *Vies des saints de la Palestine, d'Antioche et d'Italie*, en vers; l'*Histoire des patriarches, apôtres et souverains pontifes jusqu'à Léon VII:* on conservait cette histoire en manuscrit, chez les carmes déchaussés, à Lille, avec des dissertations et des notes du P. Honoré de Sainte-Marie.

M. Guizot a donné la traduction des deux principaux ouvrages de Flodoard dans sa *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France*.

FLORAC, petite ville de l'ancien Gévaudan (Languedoc), qui avait autrefois le titre de baronnie, et qui est aujourd'hui l'un des chef-lieux de sous-préfecture du département de la Lozère. Elle possède un tribunal de première instance, une société d'agriculture. On y compte environ 2,200 habitants. Aux environs est le village de Grisac, patrie d'Urbain V, élu pape en 1362.

FLORAUX (jeux). — Trois périodes se présentent dans l'histoire de cette institution, fondée à Toulouse dans les premières années du quatorzième siècle, sous le nom de *Collége du gai sçavoir*, trois périodes bien distinctes. La première embrasse les temps antérieurs à Clémence Isaure, c'est-à-dire, de 1323 à la fin du quatorzième siècle. L'institution, enrichie par les libéralités de cette femme célèbre, prend alors le nom de *Jeux floraux*. Enfin, elle est érigée par Louis XIV en *académie*, et c'est alors que commence la troisième période.

Suivant M. de Sismondi, ce fut à l'occasion de l'entrée que fit à Toulouse, au mois de février 1324, Charles IV, accompagné de la reine sa femme, du roi Jean de Bohême, son beau-frère, et de Sanche d'Aragon, roi de Majorque, que les Toulousains imaginèrent pour la première fois d'ouvrir dans leur ville un concours de poésie en langue provençale. Sept bourgeois de Toulouse, qui se faisaient appeler les *sept trobadors de Tolosa*, invitèrent alors les poëtes de leur langue à venir présenter, le 1er mai, à Toulouse, une pièce de poésie sacrée, l'auteur des vers qui se-

(*) *Chronicon rerum inter Francos gestarum.*

raient jugés les meilleurs devant recevoir pour récompense une *violette d'or* et le titre de *docteur dans la gaie science*.

La lettre circulaire en vers qui servit de programme à ce premier concours nous a été conservée; en voici la traduction abrégée : « La très-gaie compagnie « des sept poëtes de Toulouse aux ho- « norables seigneurs, amis et compa- « gnons qui possèdent la science d'où « naît la joie, le plaisir, le bon sens, le « mérite et la politesse, salut et vie « joyeuse. — Nos désirs les plus ardents « sont de nous réjouir en récitant nos « chants poétiques... Puisque vous avez « le savoir en partage, et que vous pos- « sédez l'art de la gaie science, venez « nous faire connaître vos talents... « Nous sept qui avons succédé au corps « des poëtes qui sont passés, nous « avons à notre disposition un jardin « merveilleux et beau, où nous allons « tous les dimanches lire des ouvrages « nouveaux, et en nous communiquant « nos lumières mutuelles, nous en cor- « rigeons les défauts.

« Pour accélérer les progrès de la « science, nous vous annonçons que le « premier jour de mai prochain, nous « nous assemblerons dans ce charmant « verger. Rien n'égalera notre joie si « vous vous y rendez aussi. Ceux qui « nous remettront des ouvrages seront « honorablement accueillis, et l'auteur « du meilleur poëme recevra, en signe « d'honneur, une violette d'or fin.

Dizem que, per dreyt jutjamen,
Acel que la fara plus netta,
Donarem una violetta
De fin aur, en senhal d'onor.

« Nous vous lirons, de notre côté, des « pièces de poésie que nous soumettrons « à votre critique, car nous nous fai- « sons gloire de nous rendre à la rai- « son... Nous vous requérons et sup- « plions de venir au jour assigné, si « bien fournis de vers harmonieux que « le siècle en devienne plus gai. Ces let- « tres ont été données au faubourg des « Augustines, dans notre verger, au « pied d'un laurier, le mardi après la « fête de la Toussaint, l'an de l'incar- « nation 1323.

Donadas coron al vergier
Del dit loc, al pe d'un laurier,
Al barry de las Augustinas
De Toloza, nostras vezinas,
Dimars, ...
Aprop la festa de Tots Sans,
En l'an de l'encarnacio
M e ccc e xx e tres.

« Et afin que vous ajoutiez une foi en- « tière à nos promesses, nous avons « mis notre sceau à ces présentes, en « témoignage de vérité. »

E per que no dubtessetz ges
Que nous tenguessen covenens,
En aquestas lettras presens
Havem nostre sagel pausat,
En testimont de vertad.

Les poëtes arrivèrent, en effet, en foule au jour désigné. Un manuscrit qui nous a transmis les détails de cette cérémonie littéraire, nous a conservé le nom des sept troubadours chargés de juger les concurrents, et celui du poëte *Arnaud Vidal de Castelnaudary*, qui remporta le prix. Les capitouls, invités à la fête, décidèrent que dorénavant la violette d'or serait fournie par la ville.

L'année suivante, un chancelier fut placé à la tête du *collége de la gaie science*, dont les sept premiers membres reçurent le nom de *mainteneurs*. Bientôt enfin les concurrents devinrent si nombreux, que l'on fut obligé d'instituer deux autres prix, *l'églantine* et *le souci d'argent*. Ces prix étaient déjà décernés en 1355; car on voit dans la lettre où furent publiés les statuts des jeux, *las leys d'amors*, que le souci d'argent était donné à la meilleure *danse*, et l'églantine au meilleur *sirvente* ou à la meilleure *pastourelle*.

E per may creisse lo deport
D'aquella festa, dam per dansa
Ab gay so per dar alegranza,
Una *flor de gauch* d'argent fi;
E per sirventes altressi
E pastorelas, e vergieras,
E autras d'aquestas manieras,
A cel que la fara plus fina
Donam d'argent *flor d'ayglantina*.

Souvent un petit œillet d'argent était en outre décerné pour encourager les essais des jeunes poëtes, et adjugé au meilleur sonnet, ou à quelque autre composition de peu d'étendue, et même, parfois, à celui qui avait le mieux déclamé une pièce composée par un autre.

D'après les statuts, le premier prix, celui de la violette, donnait droit au *baccalauréat*. Le concurrent qui remportait le prix des trois fleurs recevait le titre de *docteur* ou de *maître*, et acquérait ainsi le droit de suffrage dans le

collége. Les degrés du baccalauréat et du doctorat étaient conférés par lettres écrites en vers, et l'on devait employer pour les demander la même forme de langage.

Les juifs, les Sarrasins, les blasphémateurs, les excommuniés et les hommes de mauvaise vie étaient exclus du concours. Dans l'origine, les poëtes de la province y étaient seuls admis; mais dans la suite il fut ouvert à tout le Midi, et enfin il le fut à toute la France.

Ce fut en 1356 que les sept mainteneurs publièrent la *Poétique du gai sçavoir*, rédigée par Guillaume Molinier, alors chancelier, et qui était déjà mainteneur en 1323.

Jean, roi d'Aragon, ayant reçu un exemplaire de cette poétique, envoya, en 1388, des ambassadeurs à Charles VI, pour lui demander des poëtes toulousains, qui allèrent en effet instituer la gaie science à Barcelone. Un pareil établissement se forma dans la suite à Tortose, sous le roi Martin.

A cette époque, les capitouls de Toulouse, menacés d'un siége, se trouvèrent forcés de détruire le faubourg des Augustins, où étaient situés le palais et le jardin des sept mainteneurs. Ceux-ci se retirèrent alors au Capitole, et depuis ils n'eurent plus que des assemblées annuelles, qui se tenaient dans les trois premiers jours de mai. Les prix consistaient toujours en trois fleurs, dont la dépense, suivant un mandement de 1404, était réglée ainsi qu'il suit :

La matière des trois fleurs......	6 liv., 16 s. 3 den.
Un florin qu'on achetait pour les dorer......................	1
La façon......................	3
Total.............	10 liv. 16 s. 3 den.

Cette fête des fleurs fut supprimée en 1484, sans qu'on sache positivement le motif de cette mesure; et l'institution allait périr, quand Clémence Isaure, dont quelques écrivains ont révoqué en doute l'existence, vint lui donner un nouvel éclat. Cette femme célèbre ayant rétabli le concours, distribua elle-même et à ses frais, aux auteurs des meilleures pièces, des fleurs qu'on appela *nouvelles*, parce qu'elles remplaçaient celles que les capitouls avaient cessé de fournir; enfin, les fêtes du *gai sçavoir* prirent le nom de *jeux floraux*. Grâce à ses largesses, les fleurs, qui n'étaient plus que d'argent dans les derniers temps, durent être en vermeil et montées sur un pied de même métal, où étaient gravées les armoiries de la ville, le tout ayant une coudée de hauteur.

Cependant de graves abus finirent par s'introduire dans la célébration des jeux floraux. Vers la fin du dix-septième siècle, la plus grande partie du legs fait par Clémence Isaure se dissipait en festins. Un membre de l'Académie française, Laloubère, visitant à cette époque Toulouse, sa ville natale, fut si scandalisé des orgies qui avaient remplacé la fête des fleurs, qu'il adressa à Louis XIV une requête, pour le prier de faire cesser ces désordres. Aussitôt le roi, par des lettres patentes données à Fontainebleau au mois de septembre 1694, et enregistrées au parlement de Toulouse le 8 janvier 1695, érigea les jeux floraux en *académie*.

A la tête de cette compagnie était placé un *chancelier*, et le nombre des *mainteneurs* fut porté à trente-cinq, auxquels furent adjoints vingt *maîtres*, tous nommés par le roi. Ils devaient, dans leurs séances intérieures, s'occuper de travaux d'érudition et d'analyse littéraire; l'ouverture du concours pour les prix était fixée au mois de janvier; un nouvelle fleur, du prix de quatre cents livres, devait récompenser l'auteur de la meilleure ode qui serait présentée; « et seront lesdites fleurs, disent « les lettres patentes, une *amarante* « *d'or* que nous instituons pour premier « prix; une *violette*, une *églantine* (*) « et un *souci d'argent*, qui sont les « prix ordinaires. » L'églantine était destinée au meilleur ouvrage en prose. L'académie décida, en 1745, qu'elle serait aussi en or, et que celui qui l'aurait remportée trois fois obtiendrait des lettres de *maître ès jeux floraux*. Le budget de l'académie était fixé à quatorze cents livres. Onze cents livres devaient être prélevées sur les revenus de la ville pour payer l'achat des fleurs; trois cents livres étaient réservées pour les frais de l'académie et du banquet

(*) On sait que Victorin Fabre prit le surnom d'*Églantine*, pour avoir reçu cette fleur, à un concours des jeux floraux.

qui suivait la distribution des prix. Le concours était ouvert aux personnes de tout pays et de tout sexe, et n'était interdit qu'aux académiciens. Les femmes pouvaient acquérir le grade de *maîtresses;* « mais, disaient les statuts, elles ne « seront point admises en cette qualité « dans les assemblées des jeux, et n'y « auront ni rang, ni séance, à cause de « la pudeur de leur sexe. »

L'office de chancelier fut supprimé en 1773; les sceaux furent alors confiés à un secrétaire perpétuel, et la présidence attribuée à un *modérateur,* désigné tous les trois mois par le sort. Cette organisation subsiste encore aujourd'hui, ainsi que le cérémonial de la distribution des prix, lequel n'a subi que très-peu de changements, lorsque les jeux floraux, supprimés en 1790, furent rétablis par Napoléon en 1806. La fête des fleurs, comme on appelle la séance annuelle de l'académie, a lieu tous les trois ans, le 3 mai, et elle se célèbre avec la plus grande solennité. Depuis 1696, l'académie des jeux floraux a publié chaque année les pièces auxquelles elle a accordé des prix, et une analyse de ses travaux. Ce recueil se continue de 1696 jusqu'à nos jours, sans autre interruption que pour les années 1700 à 1703, et 1790 à 1806.

On peut consulter, pour plus de détails sur ce sujet, les Mémoires de Caseneuve et de Catel dans son *Histoire de Languedoc;* le *Traité de l'origine des jeux floraux, lettres patentes du roi, statuts,* etc., par Laloubère, Toulouse, 1715; les *Mémoires pour servir à l'histoire des jeux floraux,* par Poitevin Peitavi, Toulouse, 1815, et enfin les notices contenues dans le *Recueil annuel de l'Académie.*

FLORENCE (relations de la France avec). Détruite par les barbares vers le milieu du cinquième siècle, Florence fut reconstruite par Charlemagne à la prière du pape Léon III et des anciens habitants. L'empereur voulut, dit-on, qu'elle fût rebâtie sur le modèle de Rome, et qu'elle eût plus de grandeur et de régularité qu'elle n'en avait auparavant. Depuis cette époque jusqu'à la fin du douzième siècle, Florence, aussi bien que tout le reste de la Toscane, fut immédiatement soumise d'abord à des préfets impériaux, puis à des marquis et à des comtes feudataires de l'Empire. Les relations qui eurent lieu entre la France et Florence, pendant cette première période de l'histoire de cette ville, appartiennent à l'histoire de la Toscane (*). Nous ne pouvons parler ici que des relations qui s'établirent entre notre pays et Florence constituée en république.

Les luttes que pendant tout le moyen âge les différentes villes de l'Italie soutinrent les unes contre les autres, les forcèrent de rechercher un appui à l'étranger. Tandis que les Siennois, les Arétins et les Pisans, bien que républicains, favorisaient le parti des nobles et des empereurs, les Florentins, leurs ennemis se tournèrent du côté de la France. Les Guelfes venaient d'être chassés de Florence, et Mansfeld y avait établi une garnison, lorsque Charles d'Anjou, appelé par le pape, marcha à la conquête du royaume des deux Siciles. Les Florentins virent en lui un libérateur; et, ayant chassé les Gibelins après la bataille de Grandella, où Manfred fut défait et tué, ils rappelèrent les Guelfes, et envoyèrent demander au vainqueur un capitaine et des troupes, pour défendre le nouveau gouvernement et délivrer entièrement la république de la faction vaincue. Charles saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte, et dirigea sur la ville le comte G. de Montfort avec 800 cavaliers français, « capitaine et soldats, dit un historien de Florence, aussi supérieurs à Guido Marcello et à ses Allemands, que la fortune de Charles le fut à celle de Manfred. » Comme la troupe française devait entrer à Florence le jour de Pâques 1267, la veille, les Gibelins quittèrent tous la ville.

Cette retraite assurait définitivement le triomphe de leurs adversaires; ceux-ci offrirent pour dix ans au prince français la seigneurie de Florence et de toutes les villes qui lui obéissaient. Charles leur répondit d'abord: « Qu'il ne vou- « loit que le cœur et l'amitié des Flo- « rentins, et ne prétendoit à aucune ju- « ridiction sur eux. » Puis, pressé de nouveau d'accepter ces offres, il y con-

(*) Voyez TOSCANE (relations de la France avec la).

sentit enfin, et promit d'envoyer chaque année un lieutenant qui, conjointement avec quatorze *bons-hommes*, gouvernerait la cité. Peu après, il fut nommé par le pape lieutenant général de la Toscane, et prêta aux Florentins un utile appui dans leurs guerres contre Sienne, Lucques et Pongibonzi. La défaite et le supplice de Conradin, en assurant son pouvoir en Italie, firent rechercher de plus en plus son alliance par la république. Aussi le contre-coup des vêpres siciliennes s'y fit-il remarquer par l'apparition de mesures ayant pour objet d'empêcher le retour de l'aristocratie.

La guerre continuant entre les maisons d'Anjou et d'Aragon, pour la possession du royaume des Deux-Siciles, le pape, qui regardait les Français comme les protecteurs naturels des Guelfes, chercha, en 1300, à recruter en France de nouveaux champions pour la cause de l'Église. Il s'adressa d'abord à Robert d'Artois, qui avait acquis par sa victoire de Furnes une grande réputation militaire; puis voyant que ce prince, à qui il avait accordé le droit de lever pendant trois ans des décimes sur le clergé de ses domaines, faisait naître des difficultés pour éluder l'exécution de ses promesses, il se tourna vers Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, et l'invita à venir en Italie prendre le commandement des Guelfes et des soldats de l'Église; lui assurant comme récompense, d'une part, la main de Catherine, fille de Philippe de Courtenai, et avec elle la succession au titre d'empereur d'Orient; de l'autre, du secours pour l'aider à monter sur le trône d'Occident, dont il voulait chasser Albert d'Autriche. En attendant, il le nommait vicaire impérial en Italie, comte de la Romagne, capitaine du patrimoine de Saint-Pierre, seigneur de la Marche d'Ancône, et enfin *pacificateur de la Toscane*. Il le chargeait en effet, avant tout, de soumettre dans cette contrée une faction qu'il redoutait. A cette époque, en effet, le parti guelfe s'était divisé en deux factions, les *blancs* et les *noirs*. Les premiers, tout-puissants à Florence et à Pistoia, étaient soupçonnés de favoriser secrètement les Gibelins, et Boniface jugeait que leur triomphe pouvait devenir également funeste au saint-siége et à l'influence française.

Charles de Valois ayant obtenu de son frère la permission d'accepter les offres du pape, entra en 1301 en Italie, avec 500 chevaliers français environ. Il s'avança par la rivière de Gênes et par Lucques, en évitant de toucher au territoire florentin, et eut à Agnani, le 3 septembre, une entrevue avec le pape, qui, aux titres qu'il lui avait accordés précédemment, ajouta ceux de comte de Bertinoro et d'Émilie, et de duc de Spolète.

L'hiver de la même année, Charles entra, à la tête de ses troupes, en Toscane, par les montagnes de Pistoia. Les exilés *noirs* de cette dernière ville, et les chefs du même parti à Lucques, vinrent se ranger sous ses drapeaux, et lui fournirent de l'argent pour payer ses soldats.

Les *blancs* de Florence l'admirent dans leur ville, après qu'il eut consenti à une espèce de capitulation et juré de n'introduire dans leurs murs aucun exilé; mais à peine fut-il maître d'une porte, qu'il fit entrer à sa suite tous les proscrits de la faction des *noirs*.

Les blancs furent alors emprisonnés, et leurs maisons pillées d'abord, puis incendiées; celle de Dante fut du nombre. Pendant cinq mois que le prince français passa à Florence, 600 personnes furent condamnées à l'exil. D'autres, au nombre desquels se trouvèrent aussi Dante et le père de Pétrarque, furent condamnés à des amendes très-considérables. Enfin, le 4 avril 1302, Charles de Valois partit de Florence pour se rendre en Sicile, d'où il ne tarda guère à revenir en France, et fit cause commune avec Philippe, dans la lutte soutenue par ce dernier contre la papauté.

Depuis cette époque jusqu'à la fin du quinzième siècle, les relations entre la France et Florence ne furent pas fréquentes; cependant elles n'avaient point été interrompues; les Florentins conservaient toujours une certaine affection pour notre pays; plus d'une fois ils mirent des aventuriers français à la tête de leurs armées ou de leur république.

Le 1er août 1342, ils offrirent le titre de capitaine de justice et celui de com-

mandant général de l'armée, à Gauthier de Brienne, fils du prince auquel les Catalans avaient enlevé, en 1312, le duché d'Athènes. Gauthier sut si bien gagner la faveur populaire, qu'au mois de septembre 1342, il se fit déférer la souveraineté à vie, ce qu'on n'avait jamais vu à Florence. Il s'entoura alors d'un corps de troupes composé de Français et de Bourguignons, et exerça la plus odieuse tyrannie. Mais l'année suivante, une révolte de la noblesse, de la haute bourgeoisie et des gens de métiers, le chassa de Florence (*).

Les Florentins étaient, en 1384, en négociation avec Charles III, roi de Naples, pour l'acquisition d'Arezzo, lorsque le célèbre Enguerrand de Coucy, septième du nom, surprit cette ville et s'en empara. Louis d'Anjou, pour lequel il combattait, était mort depuis huit jours; les Florentins conclurent aussitôt une ligue avec Pérouse, Lucques, Pise et Sienne, et ils marchèrent sur Arezzo; mais Coucy, qui depuis la mort de Louis ne songeait qu'à ramener son armée en France, leur vendit sa conquête, le 5 novembre, pour 40,000 florins d'or.

Dans la guerre que Florence et Bologne eurent à soutenir, en 1390, contre Jean Galéas Visconti et ses alliés, les Florentins prirent à leur solde Jean III, comte d'Armagnac, avec 15,000 chevaux qu'il s'engagea à conduire de France en Lombardie. Il y arriva en effet, au commencement du mois de juillet 1391, et reçut l'ordre d'éviter tout combat jusqu'à sa réunion avec Hackwood, autre aventurier à la solde de la république. Le célèbre Jacques del Verme, qui commandait les troupes de Galéas Visconti, s'était enfermé à Alexandrie. D'Armagnac, âgé alors de 28 ans, voulut, par une fanfaronnade de jeune homme et de chevalier, aller avec l'élite des chevaliers qui l'accompagnaient rompre des lances contre les portes de la ville. Del Verme, voyant leur petit nombre, fit une sortie et les enveloppa. Pendant plusieurs heures, les chevaliers combattirent avec le courage du désespoir, mais enfin ils succombèrent. Le comte d'Armagnac, pris et conduit à Alexandrie, y mourut de ses blessures. Le reste de son armée, attaqué par Jacques del Verme, fut saisi d'une terreur panique et mit bas les armes. Les soldats furent dépouilles et renvoyés en France, et les officiers retenus prisonniers.

En 1396, la guerre étant sur le point d'éclater encore une fois entre Florence et Galéas Visconti, la république envoya demander des secours à la France par un député nommé Maso de Albizi. « La maison de France avait des intérêts plus immédiats en Italie, depuis que la seigneurie de Gênes avait été donnée au roi, et que celle d'Asti avait passé au duc d'Orléans comme dot de Valentine Visconti. Charles VI consentit donc à signer, le 29 septembre 1396, une alliance défensive, par laquelle le roi et la république se garantissaient mutuellement l'intégrité de leurs États. Les Florentins promettaient au roi, s'il était attaqué en Italie, une armée auxiliaire de 3,000 chevaux; le roi, en retour, promettait d'envoyer à leur aide, en cas de besoin, une armée digne de porter ses étendards, et d'être commandée par un prince du sang. Si les alliés étaient attaqués, et si, en se défendant, ils faisaient quelques conquêtes, celles de Lombardie devaient appartenir à la France, et celles de Toscane à la république (*). »

Cette alliance, dont les Florentins se montrèrent très-fiers, leur fut cependant peu utile; car la sanglante bataille de Nicopolis, où périt la fleur de la noblesse française, dégoûta pour longtemps celle-ci des expéditions lointaines; et la guerre contre l'Angleterre, qui survint ensuite, occupa pendant un demi-siècle toutes les pensées des Français. Ils cherchèrent, lorsqu'ils furent sortis victorieux de cette longue lutte, à renouer leurs anciennes relations avec les puissances étrangères; mais les historiens contiennent peu d'indications sur leurs rapports avec Florence à cette époque. On sait seulement qu'en 1465

(*) Voyez BRIENNE. Le cardeur de laine Michel de Lando, qui, lors de la révolte des Ciompi en 1378, fut nommé gonfalonier de justice, avait, pendant sa jeunesse, servi dans les armées françaises.

(*) Sismondi, Histoire des républiques italiennes, 1826, t. XI, p. 366.

Louis XI permit aux Médicis d'ajouter trois fleurs de lis à leurs armes, et qu'en 1478 le même prince prit la défense de Laurent de Médicis contre la faction des Pazzi, soutenue par le pape et le roi de Naples Ferdinand (*).

Une conspiration, qui n'eut d'autre résultat que la mort de Julien de Médicis, ayant ensuite éclaté, Louis XI fit partir Comines pour l'Italie. « Peu de jours après ce cas advenu, dit ce dernier, j'arrivay audit lieu de Florence de par le roy, et ne tarday guères depuis que partis de Bourgogne, à y estre; et allay à Milan, où sejournay deux ou trois jours, pour leur demander des gens-d'armes, pour secourir lesdits Florentins, desquels estoient alliez pour lors; ce que liberalement ils accordérent, tant à la requeste du roy que pour faire leur devoir; et dès lors fournirent trois cents hommes d'armes, et depuis en envoyèrent encore d'autres. Et pour conclusion de cette matière, le pape envoya excommunier les Florentins, le cas incontinent advenu; et fit marcher l'armée, quand et quand, tant de luy que du roy de Naples; laquelle armée estoit belle et grosse, et en grand nombre de gens de bien. Ils mirent le siége devant la Chastellenie, près de Sènes, et la prirent et plusieurs autres places; et fut grande aventure que de tous poincts lesdits Florentins ne furent destruits, car ils avoient esté long-temps sans guerre et ne connoissoient leur péril.

« Ainsi prenoient toutes les places qu'ils assiégeoient, mais non pas si promptement que l'on feroit icy; car ils ne sçavoient point si bien la manière de prendre places, ne les deffendre; mais de tenir un camp et d'y mettre bon ordre, tant aux vivres qu'autres choses qui sont nécessaires pour tenir les champs, ils le sçavoient mieux que nous. La faveur du roy leur fit quelque chose, mais non pas tant que j'eusse voulu, car je n'avois armée pour les aider, mais seulement j'avois mon train. Je demeuray audit lieu de Florence un an, ou en leurs territoires, et bien traité d'eux et à leurs dépens, et mieux le dernier jour que le premier, et puis le roy me manda m'en retourner (*). »

Ce fut, comme on l'a dit, une querelle de ménage qui fournit à Charles VIII un prétexte pour entrer en Italie avec son armée. Louis le Maure avait marié son neveu, Jean Galéas Sforza, avec la fille de Ferdinand, roi de Naples. Ce jeune prince était entièrement incapable de gouverner le duché de Milan dont il était l'héritier : Louis le Maure le gouvernait à sa place; mais Isabelle d'Aragon cherchait depuis quelque temps à ressaisir pour elle-même un pouvoir qui aurait dû appartenir à son mari. « Elle estoit, dit Comines, fort courageuse, et eust volontiers donné crédit à son mari, si elle eust pu; mais il n'estoit pas guère sage, et révéloit ce qu'elle lui disoit. » Trompée dans ses espérances, elle s'adressa à son père, et sollicita son intervention auprès de Louis le Maure. Ferdinand fit alliance avec Pierre de Médicis. Louis le Maure, se voyant entouré d'ennemis, chercha un appui au dehors, et envoya des ambassadeurs en France pour inviter Charles VIII à faire valoir ses droits sur le royaume de Naples. Ce projet fut accueilli avidement à la cour de France. L'expédition fut résolue, et des ambassadeurs furent envoyés à tous les États d'Italie pour leur demander d'aider la maison de France à soutenir ses droits.

Florence, qui avait été asservie par les Médicis, avait alors pour chef Pierre, fils de Laurent le Magnifique, jeune homme aussi incapable que présomptueux. Déjà lié avec Ferdinand, il ne donna que des réponses évasives aux envoyés de Charles.

Nous dirons ailleurs (voyez ITALIE)

(*) Nous avons vu à l'art. COMMERCE, t. V, p. 396, que Louis XI accueillit à Lyon des ouvriers florentins chassés de leur pays par les querelles des Guelfes et des Gibelins. Nous ajouterons qu'une première émigration de Florentins y avait déjà eu lieu au treizième siècle. Ces différents émigrés introduisirent dans cette ville l'industrie de la soie, et contribuèrent, ainsi que les Lombards, à faire adopter parmi nous les expressions commerciales dont nous nous servons encore aujourd'hui, et qui sont pour la plupart tirées de l'italien, comme *agio*, *cambiste*, *bilan*, *usance*, etc.

(*) Mémoire de Philippe de Comines, 1478, liv. VI, ch. V.

quelle marche suivit l'armée française, et comment elle traversa sans coup férir la plage étroite, nommée Lunigiane, qui sépare le pied des Apennins des bords de la mer. La république florentine, qui, de concert avec le pape Alexandre VI, s'était engagée à fermer ce passage aux Français, ne fit rien pour remplir cet engagement. « Pierre de Médicis vint à Sarzane, au-devant du monarque français, comme ambassadeur de sa république. En arrivant, il fut effrayé du nombre et de la puissance de l'armée qui s'avançait; deux petits faits d'armes ajoutèrent encore à sa terreur: de Pontremoli pour arriver jusqu'à la mer, les Français avaient dû descendre le long de la Magra, au travers des fiefs de la maison Malespina. Ils rencontrèrent sur leur chemin la bourgade de Fivizzano, appartenant aux Florentins; ils y entrèrent de vive force, puis ils en massacrèrent toute la garnison et presque tous les habitants. Un peu plus loin, Gilbert de Montpensier, qui commandait l'avant-garde française, surprit, sur le bord de la mer, un petit corps florentin prêt à entrer à Sarzane, et le passa au fil de l'épée. Pierre de Médicis perdit la tête en voyant l'effet que produisait sur les soldats italiens cette manière de faire la guerre. Conduit en présence du roi, il consentit immédiatement, et sur la première demande qui lui en fut faite, à livrer aux Français Sarzane et sa citadelle Sarzanello; puis aussitôt après, Pietra-Santa, Librafatta, Pise et Livourne. Il n'était point autorisé par sa république à faire de pareilles concessions, que les Français ne s'attendaient pas eux-mêmes à obtenir. De retour à Florence, il trouva le peuple soulevé d'indignation contre lui; en effet, après avoir ravi la liberté à sa patrie, il venait encore de compromettre son indépendance. Il s'enfuit à Bologne le 8 novembre, avec ses deux frères; et presque aussitôt il passa à Venise. La république florentine reconstitua alors son gouvernement selon ses anciens principes de liberté(*). »

« Le dimanche, neuvième jour de novembre, après disner, le roy fit son entrée dans Pise, où les gens d'église, les potentats et gouverneurs d'icelle ville luy furent au-devant. Il ne faut pas douter que sur tous les autres ils luy firent grand honneur et réception, se soumettant entièrement à son obéissance; et ils crioient à haute voix, depuis le plus petit jusques au plus grand, qu'ils recouvreroient sous son empire la liberté, dans laquelle ils estoient fort tourmentez et affligez par les Florentins, qui les avoient subjuguez et réduits en servitude. En un mot, c'estoit pitié d'entendre leurs complaintes sur les griefs et torts qu'on leur faisoit; c'est pourquoy le roy les retint à soy, et les assura de les conserver dans leurs franchises, de quoy ils furent tant joyeux, qu'il n'est pas possible de le réciter; et ainsi ce n'est pas merveilles s'il y fut si bien traité et tous les siens aussi. Le lendemain matin, le roy partit de ladite ville de Pise, et alla disner à Pont-Codère, puis au giste à Employ.

« Le mardi, onzième jour de novembre, il alla coucher au Pont-de-Signe, où il séjourna cinq ou six jours, pour ce que les Florentins s'estoient soulevez contre Pierre de Médicis: mais si bonne résolution fut alors montrée aux dessusdits Florentins (*), et l'artillerie du roy fut si bien préparée pour aller contre eux, qu'ils envoyèrent des ambassadeurs pour faire obéissance au roy, et s'excuser envers luy de leurs fautes, en le priant de vouloir bien venir voir leur ville, pour laquelle chose exécuter, il fit assembler et préparer son armée.

« Le lundy, dix-septiesme jour de novembre, il disna assez près de Florence, en un grand palais, et là luy vinrent au-devant tous les seigneurs, bourgeois, et gens de tous estats de ladite ville, pour luy faire la révérence, et le recevoir honorablement. Après que les Florentins eurent ainsi fait leur devoir envers le roy, en luy présentant les clefs de la ville, toutes les bandes de l'armée

(*) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XV, p. 171 et suiv.

(*) « Et aussi à la vérité dire, les Florentins mal-volontiers estoient contre la maison de France, de laquelle ils ont esté de tous temps vrays serviteurs et partisans, tant pour les affaires qu'ils ont en France, pour la marchandise, que pour estre de la part guelfe. » Mémoires de Philippe de Comines, liv. VII, ch. 9.

du roy commencèrent à marcher en icelle, ayant chacune leurs capitaines, et enseignes déployées l'une après l'autre, en très-bel ordre, ce qui dura fort longtemps à passer, car il y avoit là plus de gens d'armes que jamais les Florentins eussent veu. Quand ces bandes furent passées, le roy, accompagné de plusieurs grands princes et seigneurs, entra dans ladite ville, fort bien armé d'un riche harnois blanc, avec sa garde et ses gentils-hommes aussi tous armés (*). Il fut honorablement conduit et mené sous un riche dais jusques à l'église, et de là au logis qu'on luy avoit préparé à l'hostel de Pierre de Médicis, où luy et les siens furent si bien traitez qu'on ne le pouvoit mieux faire. Pour soumettre et tenir les Florentins davantage en son obéissance, il séjourna douze jours dans cette ville, d'où il partit le vendredi en suivant, vingt et unième jour de novembre (**). »

Pendant le court séjour que ce prince avait fait à Florence, il avait donné audience aux ambassadeurs de cette république, qui étaient déjà venus le trouver à Pise, et leur avait annoncé qu'il hésitait seulement pour savoir s'il ferait gouverner leur ville en son nom, par les Médicis, ou bien s'il en chargerait des conseillers français de robe longue, qu'il adjoindrait à leur seigneurie. Les Florentins, qui jusque-là n'avaient regardé le roi de France que comme un allié et un protecteur, ne purent contenir leur surprise et leur indignation en se voyant traités en vaincus. « S'il en est ainsi, » s'écria Pierre Caponi, le chef de la députation florentine, « sonnez vos trompettes, et « nous sonnerons nos cloches; » et il déchira la déclaration que lui avait transmise par écrit le secretaire royal. Ces

(*) « Il entra à Florence, dit le Mémoire particulier sur Charles VIII, la lance sur la cuisse, pour monstrer qu'il y entroit en souverain; les clefs luy en furent portées audevant, et il y fut le maistre sans contredit tandis qu'il y demeura. » Voyez Archives curieuses, première série, t. I, p 186.

(**) Relation du voyage du roy Charles VIII pour la conqueste du royaume de Naples, par P. Desrey de Troyes, insérée dans le t. I des Archives curieuses de l'histoire de France, première série, t. I, p. 219 et suiv.

paroles hardies, et l'attitude menaçante des habitants, firent revenir les conseillers du roi à un projet plus prudent: « Il se fit un traité avec eux, dit Comines, et crois qu'ils le firent de bon cœur. Ils donnèrent au roy six vingt mille ducats, dont ils en payèrent cinquante mille comptant, et le reste en deux payements assez brefs, et prestèrent au roy toutes les places dont j'ay parlé, et changèrent leurs armes, qui estoient la fleur de lis rouge, et en prirent de celles que le roy portoit, lequel les prit en sa protection et garde, et leur promit, et jura sur l'autel Sainct-Jehan, de leur rendre leurs places quatre mois après qu'il seroit dans Naples, ou plus tôt, s'il retournoit en France (*). »

Cependant les rapides succès du roi de France ne tardèrent pas à éveiller la jalousie des autres États de l'Italie; une ligue formidable fut signée à Venise le 31 mars 1495, pour la défense de l'indépendance italienne. Charles fut obligé d'abandonner sa conquête de Naples, et reprit le chemin de la France. Lorsqu'il rentra en Toscane, « il y eut, dit l'historien que nous venons de citer, délibération de savoir si on devoit rendre aux Florentins leurs places, et prendre trente mille ducats qu'ils devoient encore de leur don, et septante mille qu'ils offroient prester et servir le roy à son passage avec trois cens hommes d'armes (sous la charge de messire Francisque Secco, vaillant chevalier, et de qui le roy se fioit), et de deux mille hommes de pied. Je fus d'opinion que le roy le devoit faire, et d'autres aussi, et seulement retenir Ligorne, jusques à ce qu'il fût en Ast (Asti). Il eust bien payé ses gens, et encore luy fust demeuré de l'argent, pour fortraire des gens de ses ennemis. Toutefois, cela n'eut point de lieu, et l'empeschoit monseigneur de Ligny (qui estoit homme jeune et cousin germain du roy), et ne sçavoit point bien pour quelle raison, sinon pour pitié des Pisans. »

Les Florentins se doutèrent alors de l'intention où Charles VIII était de violer les engagements qu'il avait pris envers eux. Ils savaient, en effet, que

(*) Mémoires de Philippe de Comines, liv. VII, ch. II.

Pierre de Médicis, qu'ils avaient chassé, s'était enfui de Venise pour aller le trouver. Dans la crainte qu'il ne leur fût imposé, ils prirent les armes, barricadèrent leurs rues, et, sans cependant accéder à la ligue de Venise, ils appelèrent à leur aide des troupes vénitiennes. En même temps, le célèbre Savonarole alla trouver Charles VIII à Poggibonzi, lui reprocha sévèrement les désordres qu'avait commis son armée, et sa négligence à réformer l'Église, objet pour lequel Dieu l'avait envoyé en Italie; enfin, il lui annonça que la colère divine était prête à le frapper, s'il ne s'amendait pas. « Dieu a donné sentence « contre lui, » avait-il dit quelques jours auparavant à Philippe de Comines, « et, « en bref, il aura un coup de fouet. » Les nouvelles de la Lombardie, ces préparatifs des Florentins, engagèrent le roi à ajourner ses projets contre eux, et à prendre une autre route. Enfin, il conclut avec eux, lorsqu'il fut arrivé à Turin, un traité par lequel ils s'engageaient à lui payer un subside pendant toute la durée de la guerre; tandis que lui, de son côté, s'obligeait à les remettre en possession de toutes les places de l'Étrurie, où il avait garnison. Mais ce dernier engagement fut tenu peu fidèlement. Roffec de Balzac, seigneur d'Entragues, qui commandait la citadelle de Pise, la vendit aux Pisans, au lieu de la remettre aux Florentins, avec l'artillerie et les munitions qui s'y trouvaient. La plupart des autres places qui étaient encore au pouvoir des Français, comme Librafatta, Pietra-Santa, Mutrone et Sarzane, furent vendues de même aux ennemis de Florence par les commandants que le roi y avait laissés. On vit même des soldats français servir contre cette république dans les armées des Pisans; mais, malgré ces actes dont ils étaient en droit de se plaindre, et bien que Maximilien lui-même fût entré en Toscane à la tête des troupes vénitiennes et milanaises, rien ne put engager les Florentins à renoncer à l'alliance française; ils restèrent constamment fidèles à la France.

Leur fidélité ne se démentit pas en 1499, lors de la conquête du Milanais par Louis XII; et pourtant ce prince n'avait pas cherché, avant de commencer son expédition, à s'assurer de leur amitié. Mais, après la révolution qui, à la fin de la même année, fit perdre aux Français leur conquête, le cardinal d'Amboise crut convenable d'exécuter une promesse plusieurs fois faite aux Florentins et qu'ils avaient achetée par des sommes considérables : de leur rendre enfin la ville de Pise. Il leur envoya donc le sire de Beaumont, avec une petite armée forte de cinq cents hommes d'armes, de trois mille cinq cents Gascons, et d'autant de Suisses, que la république devait payer et entretenir à ses frais. Mais les Pisans avaient su gagner l'affection de la chevalerie française, par leur bravoure, leur enthousiasme et le dévouement sans bornes qu'ils avaient témoigné à leurs libérateurs. Ils ne virent que des alliés dans les troupes françaises qu'on envoyait pour les soumettre aux Florentins; et, sortant de leur ville, aux cris de : *Vive la France!* ils apportèrent des vivres aux assiégeants, et les comblèrent de caresses.

Le sentiment du devoir et la discipline l'emportèrent cependant sur les affections du cœur, et Beaumont réussit à conduire les Français à un premier assaut. Mais les Pisans ayant repoussé les assiégants aux cris de *Pise* et de *France*, les soldats refusèrent de livrer un second assaut. Ils dirent qu'ils avaient vu rebondir les boulets de leurs canons des murs de cette ville consacrée à la Vierge. Le siége fut levé, et Pise resta libre.

Certes une grande victoire eût été moins honorable pour l'armée française; mais la noble pitié du soldat ne justifiait pas le gouvernement français; et Louis XII manqua de foi aux Florentins, en ne leur restituant pas une ville que son prédécesseur avait affranchie contre la foi des traités.

Cependant le mauvais succès de cette expédition avait irrité le roi contre les Florentins, que l'on accusait d'avoir causé les revers éprouvés par les armes françaises. Ce fut pour apaiser ce ressentiment, et en même temps pour obtenir de nouveaux secours, qu'ils députèrent en France le célèbre Machiavel. Pendant cette négociation qui dura cinq mois, les députés suivirent la cour

à Saint-Pierre-le-Moutier, à Montargis, à Melun, à Blois, à Nantes et à Tours. Enfin, après avoir reçu du roi et du cardinal d'Amboise plusieurs audiences, où ils eurent à vaincre la plus vive résistance, ils parvinrent à obtenir, le 16 avril 1502, la signature d'un nouveau traité par lequel le roi garantissait à la république ses possessions actuelles, mais sans lui promettre son assistance pour recouvrer la souveraineté de Pise. Ce fut par suite de ce traité et de la médiation de Louis XII que les Florentins purent rentrer en possession d'Arezzo. Cette ville, qui s'était révoltée contre eux, se rendit le 1er août à un petit corps de Français qui était venu pour l'assiéger.

Lors de l'expédition entreprise en 1503 contre le royaume de Naples, César Borgia, en offrant au roi ses services et son armée, demandait en retour que la France lui abandonnât les Florentins, que jusque-là pourtant Louis XII n'avait cessé de protéger contre les entreprises de leurs ennemis. Déjà les plénipotentiaires étaient entrés, sur cette base, dans de honteuses négociations, lorsque la mort imprévue du pape Alexandre VI vint heureusement les interrompre. Du reste, les Florentins, malgré les revers éprouvés par les armées françaises, ne restèrent pas moins sincèrement attachés à la France. Ils étaient encore en guerre contre Pise, qui était réduite à la plus grande détresse, et qui dut enfin se soumettre, lorsque, par un marché signé le 18 mars 1509, Louis XII la vendit aux Florentins pour une somme de 100,000 ducats.

L'année suivante, Machiavel fut de nouveau envoyé en France, et vit, après deux mois passés à Blois, s'ouvrir le concile national de Tours. On rapporte encore à l'année 1511 une troisième ambassade du même négociateur auprès de la cour de France; mais quel que fût le talent qu'il déploya dans ces missions qu'il a racontées d'une manière très-intéressante, il n'y obtint que de faibles succès. Il parle des Français, dans sa correspondance, avec amour et avec défiance en même temps. Son âme républicaine s'indigne souvent de leur protection dont sa patrie est forcée de subir le joug, et qu'il prévoit devoir lui être toujours fatale. Florence était alors gouvernée par le gonfalonier Soderini, qui s'était donné obstinément à la France, sans songer que cette puissance était hors d'état de le secourir. Machiavel disait, en faisant allusion a cette politique imprudente : « La bonne « fortune des Français nous a fait per- « dre la moitié de l'État ; leur mauvaise « fortune nous fera perdre notre li- « berté. » Cette prédiction ne tarda pas à se vérifier. Lorsqu'en 1512 les armes françaises eurent perdu leur supériorité en Italie, le pape et l'Empereur se réunirent, et imposèrent à Florence une contribution de cent millions de florins ; et bientôt après la ville elle-même, divisée, ouvrit ses portes aux Médicis, qui recouvrèrent leurs biens et leur ancienne autorité.

La politique de François Ier fut, dès son avénement au trône, aussi peu intelligente que celle de ses deux prédécesseurs. Après sa victoire de Marignan qui lui livrait toute l'Italie, au lieu de rendre la liberté aux Florentins, qui s'étaient toujours montrés si dévoués à la France, il ne s'occupa que des moyens de consolider la domination des Médicis. Le parti guelfe, les droits des Florentins furent impitoyablement sacrifiés au désir que le roi et sa mère avaient de plaire à Léon X. Au mois de février 1515, Julien de Médicis, frère du pape, épousa Philiberte, tante de François Ier, et reçut de ce monarque le duché de Nemours. Laurent II ayant, en 1516, succédé à son oncle Julien, François Ier et sa mère accumulèrent sur lui toute sorte de bienfaits; ils lui permirent d'enlever le duché d'Urbin à François-Marie de la Rovère, jadis protégé par la France; de conserver les duchés de Modène et de Reggio, ravis au duc de Ferrare, le plus ancien et le plus fidèle allié des Français en Italie. Malheureusement ces faveurs étaient mal placées, car Laurent, à cette époque même déjà, traitait contre la France avec le roi de Castille. Cependant, il vint en France en 1518, tenir sur les fonts de baptême le dauphin François, au nom du pape Léon X, et il épousa, le lendemain, Madeleine de la Tour, fille de Jean III, comte d'Auvergne et de Boulogne ; cette

princesse mourut le 23 avril 1519, en mettant au monde Catherine, depuis reine de France.

Pendant les guerres d'Italie qui signalèrent le règne de François I[er], les Florentins, opprimés par les Médicis, ne cessèrent pas de voir des libérateurs dans les Français, dont les armées étaient remplies d'émigrés. Enfin, en 1517, ils parvinrent à secouer la tyrannie qui pesait sur eux : ils profitèrent du moment où le pape, assiégé par les Allemands dans le château Saint-Ange, se trouvait dans l'impossibilité de soutenir ses parents, pour chasser ceux-ci et rétablir le gouvernement républicain. Cette révolution à peine accomplie, ils envoyèrent sous les drapeaux de Lautrec les redoutables *bandes noires* qui s'étaient rendues si célèbres sous les ordres de Jean de Médicis.

Mais ce triomphe fut de courte durée. Le pape, à peine remis en liberté, se réconcilia avec l'Empereur; et, pour se venger des Florentins, conclut un traité avec lui. « Charles étoit, dit Dubellay, mal content des Florentins pour avoir servy les François contre lui au royaume de Naples soubs la conduite du seigneur de Lautrec; mais il couvroit son entreprise sur la restitution de la case de Médicis en leur pristine authorité. » Les Florentins furent donc assiégés par le prince d'Orange, dont l'armée se composait du reste des troupes qui avaient saccagé Rome, et des autres bandes impériales qui avaient montré une si grande férocité pendant les guerres d'Italie. Bien que François I[er] n'eût jamais renoncé, malgré ses revers, à ses projets sur la Péninsule, et qu'il fût en conséquence pour lui du plus haut intérêt de maintenir l'indépendance des Florentins, il s'engagea, par le traité de Cambrai, le 5 août 1529, à les forcer de faire avant quatre mois leur soumission à l'Empereur. Ils se défendirent néanmoins courageusement pendant dix mois; François leur envoya d'ailleurs plusieurs fois des émissaires secrets pour les exhorter à persévérer dans leur résistance, en leur promettant de les secourir ouvertement aussitôt que ses fils, alors en otage en Espagne, lui seraient rendus. Mais enfin Florence fut forcée de capituler le 12 août 1530, et son gouvernement républicain fut anéanti pour toujours. Dès lors elle ne forma plus un État indépendant, et n'eut plus de relations avec la France que comme capitale de la Toscane. (Voyez ce mot.)

FLORENCE (prise de). — Bonaparte avait laissé à la ville de Florence son gouvernement et son grand-duc. Mais, en 1799, le Directoire, fatigué de la conduite ambiguë de ce petit prince, chargea le général Gauthier de lui enlever son autorité. Nos troupes entrèrent dans sa capitale sans aucune résistance, au mois de mars 1799. Dès le 4 juillet, les Florentins s'insurgèrent, encouragés par les désastres que nous avait attirés l'inhabileté de Scherer, et Gauthier dut se retirer avec les débris de sa division formant à peine mille hommes. Mais, après la victoire de Marengo, Bonaparte entra en Toscane, et le général Dupont occupa de nouveau Florence, le 29 octobre 1800.

FLORENCE (traité de). — Ce fut par ce traité, signé à Florence le 28 mars 1801, entre le royaume de Naples et la république française, que l'île d'Elbe et la principauté de Piombino furent cédées à France.

FLORETTES. — C'est le nom que l'on donnait, suivant Monstrelet, à des *grands blancs* frappés sous le règne de Charles VI, et pesant 20 deniers tournois ou 16 deniers parisis. Leblanc, qui cite ce passage du chroniqueur, prétend qu'il n'a pu découvrir l'origine du mot *florettes*. Il est cependant évident qu'il est ici question des blancs d'argent frappés en effet sous Charles VI, et sur lesquels figuraient trois fleurs de lis; et l'on ne peut douter que ces fleurs ne soient l'origine de la dénomination donnée à cette monnaie.

FLORIAN (Jean-Pierre-Claris de) naquit, en 1755, au château de Florian dans les Cévennes. Il fut reçu, en 1768, parmi les pages du duc de Penthièvre, et se concilia promptement la bienveillance de ce prince, par les grâces d'un esprit élégant et railleur. Le duc lui donna une compagnie dans son régiment de dragons; puis il le rappela près de lui, et le nomma son gentilhomme ordinaire. Florian eut alors tout le loi-

sir de se livrer à ses goûts littéraires. Versé dans la littérature castillane, ayant d'ailleurs, par sa mère, du sang espagnol dans les veines, il voulut représenter la galante et courageuse génération des tournois et des castels, et les scènes compassées de la vie pastorale. Mais dans ses bergeries « il manquait un loup. » Son esprit fin, delicat, et porté à la *sensiblerie*, devait le faire mieux réussir dans des récits de courte haleine. Aussi ses *Nouvelles* et ses *Contes* ont-ils pour nous plus d'attrait. Dans son Théâtre il a donné, pour ainsi dire, au héros de la farce italienne, l'empreinte de son propre caractère : il a fait parler ce personnage avec une finesse mêlée de bonhomie et de naïveté; et l'on aimera toujours à lire ces petites comédies où l'esprit et la delicatesse n'excluent pas le naturel.

Mais c'est surtout dans ses fables qu'on retrouve la physionomie et le caractere de Florian. Il était depuis quatre ans admis au nombre des quarante, lorsque parurent, en 1792, les compositions auxquelles il doit d'être placé, parmi nos fabulistes, immédiatement après la Fontaine. Le calme de son existence fut troublé par la révolution de 89. Enfermé pendant quelque temps à la Bourbe, et rendu à la liberté après le 9 thermidor, il mourut à Sceaux en 1794; ce ne fut qu'après sa mort que parut son *Don Quichotte*. La première édition de ses œuvres est celle qui fut publiée chez Didot, 1784-1786 et années suivantes, en 24 vol. in-18 ou en 11 vol. in-8°.

FLORIDE. L'amiral Coligny prévoyant les persécutions que ses coreligionnaires auraient bientôt à redouter sur le sol de la patrie, eut l'idée de leur préparer un *champ d'asile* au delà des mers. Sans découvrir au roi le fond de sa pensée, il en avait obtenu la permission d'essayer l'établissement de quelques colonies en Amérique.

Les premières tentatives faites par lui au Brésil et au Canada n'avaient guère eu de succès; l'amiral, sans se décourager, fit armer à Dieppe cinq navires, dont les équipages furent composés de 5 à 600 hommes, tous huguenots; l'escadre reçut pour commandant Jean Ribault. Cette fois ce fut pour la Floride qu'on fit voile; cette terre avait été découverte le 27 mars 1512, jour de *Pâques fleuries*, par l'Espagnol Juan Ponce de Léon; mais les compatriotes de ce navigateur n'avaient pu y former d'établissement. En 1524, Jean Verrazano ou Verrazani, pilote florentin au service de François Ier, en avait parcouru la côte et l'avait nommée *Nouvelle-France*, sans toutefois s'y fixer. Après lui, l'Espagne y avait envoyé plusieurs expéditions toutes fort malheureuses.

Parti de Dieppe le 15 février 1560, Ribault arriva, après deux mois de navigation, près d'un cap qu'il appela le *cap Français*. Il remonta la côte dans la direction du nord, découvrit les rivières des *Dauphins* et de *Mai*, et débarqua près de l'embouchure de cette dernière. Il fit élever sur le rivage une colonne aux armes de France, pour prendre possession du pays, et remit ensuite à la voile, toujours dans la direction du nord; puis il doubla les embouchures de la *Seine*, de la *Somme*, de la *Loire*, de la *Charente*, de la *Garonne*, de la *Gironde*, de la *Belle*, de la *Grande-Rivière*, et entra dans le *Jourdain* (*). Dans une île située entre les deux bras de ce dernier fleuve, il construisit une redoute, le fort *Saint-Charles*, y laissa 25 hommes, avec quatre pièces d'artillerie, et remit à la voile en promettant à ses camarades de revenir bientôt avec du renfort. Le 20 juillet il rentra dans le port de Dieppe.

La petite colonie ne se maintint pas longtemps. Le commandant ne pensant qu'à chercher des mines, la disette se fit bientôt sentir; la troupe révoltée le tua et se rembarqua pour la France. Elle éprouva d'horribles souffrances dans la traversée, et fut enfin rencontrée par une barque anglaise qui en êmmena une grande partie en Angleterre. Là ils furent présentés à la reine Élisabeth, et l'émerveillèrent du récit qu'ils lui firent de la fertilité du pays et de la douceur du climat.

La guerre civile qui avait éclaté en France avait empêché Ribault de tenir sa promesse; ce ne fut qu'après l'édit de pacification de 1564 que Coligny put

(*) Il a été reconnu depuis que Ribault avait pris plusieurs anses pour des embouchures de rivière.

reporter ses regards vers la Floride. Il persuada à Charles IX de lui donner quelques secours ; lui-même consacra 100,000 écus à l'entreprise ; d'un autre côte les fidèles se cotisèrent, et bientôt une nouvelle escadre fut armée (*) ; elle se composait de sept navires. Ribault en prit, comme la première fois, le commandement ; on lui adjoignit un gentilhomme poitevin, René Laudonnière, bon officier de marine, qui partit un an avant lui avec trois bâtiments, grand nombre d'ouvriers habiles, et quantité de jeunes gens de famille qui s'embarquèrent à leurs frais.

Ribault fit voile le 22 mai 1565, et prit terre le 27 août à l'embouchure de la riviere de Mai. Laudonnière ayant découvert aux environs de cette rivière un emplacement plus favorable que celui du fort Saint-Charles, y avait construit une forteresse qu'il avait nommée *Caroline* en l'honneur du roi. Mais sa colonie n'avait pas plus prospéré que la premiere, et, à l'arrivée de Ribault, le capitaine, abandonné de la plupart des siens, était prêt à faire sauter le fort et à repartir pour la France.

Ribault amenait environ 400 personnes des deux sexes. Dans les premiers jours de septembre on vit s'approcher de la côte une flotte espagnole aux ordres de Pedro Menendez de Aviles. Quoique les deux nations fussent alors en paix, cette flotte était partie de Cadix avec ordre de combattre à outrance Ribault et ses compagnons. Une tempête ayant dispersé la petite escadre dieppoise, Menendez en eut bon marché pièce à pièce, puis, les vaisseaux capturés, il attaqua les retranchements, égorgea tous les Français, et les fit pendre avec cette inscription : *Non comme Français, mais comme hérétiques.* Pour distinguer le chef de la colonie, il le fit écorcher vif. Quelques historiens ajoutent que les yeux, le nez, la barbe, et la peau du visage du brave Ribault furent envoyés en Espagne (**). Quant au masque ainsi défiguré, ils l'envoyèrent au Pérou pour en faire montre.

« Ces massacreurs et bourreaux d'Hespagne, pour couronner leur sanglante tragédie, firent un beau grand feu de joye, et ayans entassé là dessus tous les corps de hommes, de femmes, et de petits enfants, les réduisirent en cendres, disant que c'estoient des meschans lutheriens qui estoient venus infecter ceste nouvelle chrestienté et y semer des hérésies.

« Cette furieuse troupe rejettoit mesme sa colère et sanglant despit sur les morts et les exposèrent en monstre aux François qui restoyent sur les eaux et taschoient à navrer le cœur de ceux desquels ils ne pouvoient, comme ils eussent bien voulu, démembrer les corps ; car arrachans les yeux des morts, les fichoyent au bout des dagues, et puis avec cris, hurlemens, et toute gaudisserie, les jettoient contre nos François vers l'eau (*). »

Laudonnière parvint, avec quelques autres, à s'echapper et à rentrer en France. Coligny demanda vengeance au roi ; les veuves et les orphelins des victimes l'importunèrent de leurs plaintes ; mais la cour s'applaudissait tout haut de voir l'amiral *détrôné*. En effet, le succès de la colonie lui eût donné de l'importance à lui et à son parti. Il y avait donc lieu de bénir les Espagnols au lieu de les combattre. « Au reste, il couroit lors un bruit que plusieurs tiennent encore aujourd'hui pour véritable, à savoir que cette entreprise ne fut pas plustost faite, qu'il y eut des messagers secrets en campagne pour advertir l'Hespagnol qu'il aiguisast ses couteaux, parce que la pluspart de ceux qui passoient en Floride estoient des huguenots, perturbateurs du royaume et ennemis du roy ; que ce seroit une belle dépesche et que la France n'y perdroit guère.

« Comment que ce soit, il est bien certain que le roy Charles neufiesme en

(*) Voy. la Relation de ce voyage insérée dans les Archives curieuses de l'histoire de France, t. VI, p. 200, sous le titre de *Brief discours et histoire d'un voyage de quelques François en la Floride*, imprimé en 1579.

(**) Jacques Lemoyne de Morgues, peintre dieppois, embarqué avec Ribault, a laissé une relation de cette seconde expédition. Elle a été publiée pour la première fois dans la collection de Théodore de Bry (6e partie.)

(*) *Brief discours de* 1579, déjà cité.

demanda raison au roy d'Hespagne, et que ledit roy d'Hespagne désavoua le fait. Cependant ceux qui estoient morts estoient morts, et les massacreurs ne laissoient pas de se promener, et de faire la piaffe en Hespagne et ailleurs, jusqu'à ce qu'il survînt d'autres affaires et *une pluye qui lava ce sang-là, et ne s'en parla plus* (*). »

Quant aux Dieppois, les nouveaux troubles qui survinrent les empêchèrent de venger eux-mêmes leur injure; mais ils ne faisaient qu'ajourner cette dette de sang; plus tard, les *flibustiers* la payèrent. (Voyez FLIBUSTIERS.)

« Dominique de Gourgues n'attendit pas si longtemps; ce gentilhomme gascon avait voué haine à mort aux Espagnols, dont il avait reçu des outrages personnels. En apprenant l'assassinat des colons de la Floride, il ne peut plus se contenir, vend tout son bien, fait construire trois navires, les arme, les équipe à ses frais, et le voilà cinglant vers la Floride avec deux cent trente compagnons déterminés comme lui (22 août 1567).

« Il attaque à son tour le fort Caroline, passe la garnison au fil de l'épée; puis, pour que la vengeance soit complète, il fait pendre les vaincus à des arbres, sur lesquels on écrit: *Non comme Espagnols, mais comme assassins* (**). » C'étaient les mêmes arbres qui avaient servi au supplice des Français.

Gourgues, n'avant pas assez de troupes pour laisser des garnisons, engagea les naturels à détruire les vestiges du séjour de leurs oppresseurs. En peu de temps, tous les forts furent renversés. Enfin, les Français se rembarquèrent le 3 mai 1568, au milieu des larmes et des bénédictions du peuple floridien, qui les regardait comme des libérateurs, et leur fit promettre de revenir bientôt (***). Ils arrivèrent à la Rochelle le 6 juin. De Gourgues n'éprouva de la part de la cour qu'ingratitude et persécution; il fut même obligé de se tenir pendant quelque temps caché à Rouen pour éviter la mort, le seul prix qu'on réservât à son habileté, à son courage et à ses succès. Il mourut à Tours en 1593.

Les Français perdirent de vue la colonie, dont les fondements étaient cimentés du sang de tant de braves gens. La côte de la Floride septentrionale (aujourd'hui la Caroline) était déserte lorsque les Anglais s'y établirent; mais dans la partie méridionale, vers le golfe du Mexique, les Espagnols s'établirent à San-Marco, San-Mateo, San-Joseph, San-Agostine et Pensacola. Quant à la France, elle concentra tous ses efforts vers le Canada.

Par les préliminaires de Fontainebleau, du 3 novembre 1762, la France céda à l'Espagne la Louisiane pour la dédommager de la Floride, adjugée à l'Angleterre. La paix définitive conclue à Paris, le 10 février 1763, confirma ces dispositions.

FLORIN. — C'est le nom que l'on donne à une monnaie d'or marquée d'un côté de la tête de saint Jean-Baptiste, et de l'autre d'une fleur de lis épanouie. Si l'on en croit Mathieu Villani, les premiers florins furent frappés à Florence vers le milieu du treizième siècle (1252). Les florins les plus estimés au moyen âge étaient, en effet, ceux de Florence, et saint Jean-Baptiste, dont ces monnaies portent toutes l'effigie, était et est encore le principal patron de cette ville. Il faut convenir pourtant que Leblanc cite des textes de la fin du onzième siècle, où il est parlé de florins d'or; mais, attendu que jusqu'ici on n'a encore retrouvé aucune espèce d'or frappée par les rois de la troisième race avant le règne de saint

(*) *Brief discours, etc.*

(**) Histoire de Dieppe, par Vitet, t. II, p. 155.

(***) Les Indiens avaient puissamment aidé de Gourgues à vaincre les Espagnols: « Le roi Satiroua lui avait raconté à son arrivée que depuis que les Espagnols avaient pris le fort bâti par les Français, la Floride n'avait pas eu un bon jour, que les Espagnols leur avaient fait la guerre continuellement, violé leurs femmes, ravi leurs filles, et qu'encore que lui et les autres rois eussent souffert tous ces maux à cause de leur amitié pour les Français, ils n'avaient jamais cessé de les aimer pour le bon traitement qu'ils en avaient reçu. » *Reprise de la Floride*, mss. 10,537, Biblioth. du roi. Voyez aussi sur ces expéditions les Relations de Basanier (Paris, 1586), et les Voyages de Champlain et de Lescarbot.

Louis, et que la plupart des numismates vont même jusqu'à nier l'existence d'une monnaie d'or nationale à cette époque, nous ne pouvons savoir au juste ce que c'était que ces florins. Ce qu'il y a de certain pourtant, c'est que longtemps avant l'introduction des florins de Florence en France, on y désignait sous cette dénomination presque toutes les espèces d'or. Cela vient, selon nous, non pas de ce qu'elles étaient d'or comme les florins, mais bien de ce qu'elles étaient semées de fleurs de lis. C'est la même raison qui a fait donner à un blanc de Charles VI le nom de *florette*.

Quoi qu'il en soit, le florin proprement dit eut cours dans l'Europe tout entière pendant les quatorzième et quinzième siècles. Presque tous les souverains de cette époque les imitèrent; les évêques de Cambrai, les ducs de Bar, ceux de Bourgogne, les princes d'Orange, les rois de Sicile, une foule de seigneurs allemands, et principalement les dauphins de Viennois, les copièrent à l'envi. Quant aux rois de France, ils ne songèrent guère que vers le quatorzième siècle à suivre cet exemple. Leblanc commet donc une erreur lorsque, dans son *Traité des monnaies*, il attribue à Louis VII et à Philippe-Auguste deux florins marqués au nom de Louis et de Philippe; le premier est maintenant, et avec plus de raison, regardé comme appartenant à Louis de Hongrie, roi de Sicile; quant au second, dont on ne connaît aujourd'hui aucun échantillon, il pourrait tout aussi bien, s'il a existé, et si l'on y lisait réellement le nom de *Philippe*, être attribué à Philippe VI. Pour nous, nous sommes convaincu que ce qu'on prend pour P. DI GRA FRA, doit se lire R. DIG PAVRA. R*amondus* DEI G*racia* P*rinceps* AVRA*ciæ*, Raymond, prince d'Orange. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que les deux traits qu'on remarque à la suite de la légende sont évidemment une copie non exacte du cornet d'Orange.

Les seuls florins que nous regardions comme réellement français, sont ceux qui portent d'un côté l'effigie en pied de saint Jean-Baptiste avec la légende S. IOHANNES B., et de l'autre, la fleur de lis épanouie avec le mot FRANTIA, suivi d'un dauphin. Cette monnaie doit être contemporaine de Charles V, qui employait aussi son titre de roi de France, conjointement avec celui de dauphin, sur les florins qu'il faisait frapper en Dauphiné. Tout nous porte à croire, en outre, que celui sur lequel on lit FRANTIA était également destiné à avoir cours dans cette province; le petit dauphin qui suit la légende nous en paraît fournir la preuve. Quoi qu'il en soit, Charles V, vers la fin de son règne, cessa de fabriquer des florins, et en défendit même le cours; mais cette prohibition n'empêcha pas les florins étrangers d'être reçus avec faveur dans le royaume. Ceux de Florence étaient d'or fin, suivant Villani, et l'on en taillait huit à l'once. La valeur relative du florin avec les espèces courantes de billon et d'argent varia souvent; ils étaient estimés tantôt douze, tantôt quinze sous.

Nous ne terminerons pas cet article sans mentionner un fait curieux où cette monnaie joue un rôle important: certains bourgeois de Baugency étaient tenus de payer aux étudiants *picards* de l'université d'Orléans un florin de redevance annuelle. Lorsque cette monnaie cessa d'avoir cours en France, ils s'imaginèrent de faire graver des coins, avec lesquels ils frappèrent, jusqu'en 1789, de véritables florins, dont ils se servaient pour acquitter littéralement leur redevance; on y lisait d'un côté S. IOHANNES B., et de l'autre FLORENTIA. C'étaient donc de véritables copies des florins italiens. Calvin, étudiant le droit à l'université d'Orléans, s'étant vu refuser cette redevance, alla, à la tête de la *nation de Picardie*, la réclamer à Baugency. Une rue de cette dernière ville, où se trouvaient situés les héritages grevés de ce droit, porte encore aujourd'hui le nom de *rue de la Maille-d'Or*.

Nous décrirons, en parlant des monnaies des princes, des provinces et des villes, les florins qu'ils ont fait frapper.

FLORIN GEORGE. — Nous avons dit dans l'article précédent que le mot florin était souvent appliqué à toute espèce de monnaie; quelques-unes de celles que l'on désignait ainsi étaient en outre distinguées entre elles par une épithète, comme les *florins George*, les

florins aux fleurs de lis, etc. Les *florins George* furent frappés sous le règne de Philippe de Valois; ils représentaient d'un côté saint George portant au poing un écu chargé d'une croix pour armoiries, monté sur un cheval caparaçonné des mêmes armes, et terrassant un dragon avec la lance. Le champ est parsemé de fleurs de lis et entouré de demi-tours de compas. Pour légende, on lit : PHILIPPVS DEI GRACIA FRANCORUM REX. Le revers présente une croix fleuronnée entre quatre demi-tours de compas; aux quatre angles sont quatre écus de France, puis la légende ordinaire des pièces d'or : XPS (*Christus*) VINCIT, XPS REGNAT, XPS IMPERAT. D'après un manuscrit cité par Leblanc, et qui, suivant cet auteur, remonterait au règne de Charles VI, les premiers *florins George* auraient été frappés vers 1340, par ordre de Philippe, duc d'Orléans, quatrième fils du roi, dans la capitale du duché de ce prince; mais ce manuscrit, qui d'ailleurs ne donne ni le poids, ni la loi, ni la valeur de ces espèces, ne mérite pas une grande confiance, puisqu'on y trouve, émise sérieusement, l'opinion que le dragon figuré sur les monnaies représentait le roi d'Angleterre terrassé par le roi de France, représenté par saint Roch.

FLORUS. — A l'époque de la mort de Germanicus, quelques Gaulois courageux concurent la pensée d'affranchir leur patrie opprimée. A la tête des conjurés étaient l'Éduen Sacrovir et le Trévire Florus, qui appartenaient par leur naissance aux plus anciennes et aux plus illustres familles de la Gaule chevelue. Tandis que le premier soulevait le Midi et l'Ouest, le second se chargea de faire prendre les armes aux peuples belges. Le complot échoua, et Florus, dont la tentative fut plus facile à réprimer que celle de son complice, se tua de sa propre main pour échapper aux soldats de Tibère (*).

FLORUS, diacre de Lyon au neuvième siècle, se mêla à la querelle du moine Gottescalk et d'Hincmar, et attaqua aussi par ses écrits Scot Érigène, l'allié de l'archevêque de Reims. Il a laissé, en outre, des poésies latines, où un sentiment assez profond des misères de son époque se révèle par une déclamation un peu vague, mais quelquefois par des traits précis et caractéristiques. Elles ont été imprimées pour la première fois à Paris en 1560. L'écrit de Florus, intitulé *Liber de prædestinatione, contra Johannis Scoti erroneas definitiones*, est inséré dans toutes les collections des Pères, comme son *Commentarius sive expositio in canonem missæ.* Florus mourut vers l'an 860.

La bibliothèque d'Avranches possède en manuscrit (in-folio, n° 2,428) une *Histoire universelle*, par Florus. Elle comprend sept livres, depuis la création du monde jusqu'à l'ère chrétienne. Avec cette dernière époque commence une nouvelle série de livres, et cette seconde partie est dédiée à la fameuse impératrice Judith, mère de Charles le Chauve. L'auteur est donc vraisemblablement le même personnage que le Florus qui fut adversaire de Scot Érigène (*).

FLOTTAGE. Avant l'invention des trains, on charroyait aux ports de Paris les bois des environs; mais vers le milieu du seizième siècle, les forêts voisines commençant à s'épuiser, il devint à craindre qu'on ne dût faire venir le bois des provinces éloignées. Pour obvier au mal, la prudence du gouvernement n'avait pu employer que des moyens longs, coûteux, pénibles, lorsqu'un marchand de bois, nommé Jean Rouvet, imagina, en 1549, de rassembler les eaux de plusieurs ruisseaux et rivières non navigables, d'y jeter les bois coupés dans les forêts les plus éloignées, de les faire descendre ainsi jusqu'aux grandes rivières, d'en former des trains, et de les amener à flot jusqu'à Paris. C'est dans le Morvan qu'il fit ses premiers essais, et qu'il abandonna avec confiance au courant des ruisseaux de cette contrée une grande quantité de bois. Son projet, traité de folie avant l'exécution, et entravé ensuite comme l'ont été bien souvent les découvertes utiles, ne reçut toute l'étendue dont il était susceptible, qu'en 1556, par les perfectionnements de René Arnoul.

Enfin, en 1569, un arrêt du parle-

(*) Tacite, Ann., liv. III, ch. 41.

(*) Voy. Rapports sur les bibl. de l'Ouest, par M. Ravaisson (1841), p. 120.

ment, dont les dispositions furent confirmées par l'ordonnance de 1669 sur les eaux et forêts, ordonna à tous possesseurs de moulins et forges d'avoir pertuis pour le flottage, permit aux marchands de bois d'en faire faire, et défendit d'arrêter le passage des trains.

Les habitants de Clamecy (Nièvre) ont voulu, il y a quelques années, perpétuer la mémoire de l'inventeur du flottage, qui choisit les environs de cette ville pour appliquer son procédé : ils lui ont élevé un buste en bronze.

Flotte. C'est le nom que l'on donne à un nombre assez considérable de navires de commerce ou de bâtiments de l'État, naviguant ensemble, nombre qui n'a, du reste, pas besoin d'être déterminé. Dans le langage administratif, une flotte doit se composer de plusieurs escadres (voyez ce mot) réunies sous le commandement d'un amiral. Souvent aussi, on appelle ainsi l'ensemble des forces navales du pays, comme, sous le nom d'armée, on comprend l'ensemble des forces de terre.

Flotte (Pierre), chancelier de Philippe le Bel, était fils d'un obscur gentilhomme d'Auvergne. Élevé à l'école des légistes, des *chevaliers ès lois,* qui, depuis Louis IX, gouvernaient le pays et servaient l'autorité royale avec un zèle passionné, il joua un rôle fort important dans la lutte qui s'éleva entre la papauté et la France, à la fin du treizième siècle. Il fut envoyé à Rome en 1297, avec le duc de Bourgogne et le comte de Saint-Paul, pour la canonisation de saint Louis; il fallait au roi un mandataire habile auprès d'un adversaire tel que Boniface. Enfin, quand l'explosion eut lieu, après l'offense faite au roi par le légat évêque de Pamiers, Pierre Flotte, devenu chancelier, rédigea l'acte d'accusation contre ce prélat (voyez Saisset [Bernard de]).

Dès lors, il fit tout ce qui était en son pouvoir pour soulever le royaume contre Boniface. Ce fut lui qui se chargea de porter au pape la réponse de Philippe à la bulle *Ausculta, fili*, réponse qui n'était qu'une insulte. L'altercation entre Boniface et ce petit avocat borgne (*) fut violente, et le chancelier sortit de Rome avec une haine mortelle contre les prêtres, et la ferme résolution de prévenir leurs entreprises. De retour à Paris, il se hâta de relever les propositions choquantes noyées dans le doucereux verbiage de la cour pontificale, et déclara bien haut que ce serait une lâcheté aux Français de soumettre au servage du pape un royaume qui avait toujours été indépendant. De son côté, Boniface, au milieu d'un consistoire tenu le 26 juin 1302, prit la parole pour expliquer sa bulle, et s'exprima ainsi : « Un nouvel Achitophel, Pierre « Flotte, homme aigre et plein de fiel, « homme qu'on doit croire hérétique « (car depuis qu'il conseille son roi, il « l'a précipité, lui et le royaume, de mal « en pire contre l'Église); cet homme « nous a accusé, etc., etc. »

C'était en effet un adversaire redoutable que le chancelier. Prenant pour prétexte la longueur de la bulle, il n'en communiqua pas tout le contenu aux trois ordres du royaume; il jugea plus convenable d'en présenter un résumé arrangé par lui de manière à faire exprimer plus brutalement, plus crûment au pape toutes ses prétentions. Ce sommaire perfide est connu dans l'histoire sous le nom de la *petite bulle*. Pour achever de faire prendre feu à la nation, Flotte répandit en même temps une fausse réponse du roi à la fausse bulle. Cette réponse commençait ainsi : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi des « Français, à Boniface, prétendu pape, « peu ou point de salut. Que votre très-« grande fatuité sache que nous ne som-« mes soumis à personne pour le tem-« porel, etc. »

A l'assemblée des états, tenue dans l'église de Notre-Dame de Paris, le 10 avril 1302, le chancelier porta encore la parole pour exposer la question aux trois ordres, et s'y prit d'une manière aussi habile que hardie. Pendant l'été, de graves événements survenus en Flandre firent diversion à cette querelle. Pierre Flotte suivit l'armée française qui marcha contre les Flamands, et périt à la désastreuse bataille de Cour-

(*) *Belial ille Petrus Flote, semividens corpore, menteque totaliter excæcatus.* (Bulle de Boniface aux prélats de France), Dupuy, *Hist. du diff.*, preuves, 65.

tray, en compagnie de toute la chevalerie de France (*).

Il eut pour fils aîné, *Guillaume Flotte*, chevalier, seigneur de Revel, Escolle, etc., conseiller au parlement en 1314, employé dans diverses négociations par Philippe le Bel et Philippe de Valois, chancelier de France, de 1339 à 1347, puis demeuré au service de Jean et de Charles V. Le second fils de Pierre était *Artaud Flotte*, prieur de Coincy, abbé de Vezelai, et principal conseiller de Louis, comte de Flandre.

Le fils aîné de Guillaume, *Pierre Flotte*, dit *Floton de Revel*, servit à Bouvines, et fut amiral de France de 1345 à 1347. Le petit-fils de ce dernier mourut à Rosebèque, et fut le dernier rejeton mâle de cette famille.

Flottille, petite flotte, et particulièrement flotte de petits bâtiments armés en guerre. Les bâtiments de quatre bouches à feu, et au-dessous, se nomment bâtiments de flottille. Maintenant, toutefois, les noms spéciaux d'*escadre* et *division* semblent absorber le sens littéral du mot flottille, pour ne lui laisser que celui de flotte composée de petits bâtiments.

La plus célèbre des flottilles que posséda la France depuis l'abandon des *galères*, celle que Napoléon réunit, en 1804 et 1805, à Boulogne et dans les ports voisins (voyez Boulogne [camp de]), se composait de 2,365 bâtiments de toute espèce, montés par environ 17,000 marins, y compris 1,200 officiers, et portant une armée de 160,000 hommes et près de 10,000 chevaux, avec tout le matériel nécessaire et quinze jours de vivres de campagne.

Flourens (Marie-Jean-Pierre), naquit en 1794 dans un village près de Béziers. En 1821, il donna à l'Athénée de Paris une suite de leçons sur la théorie physiologique des sensations. A la même époque, une série de Mémoires, lus à l'Académie des sciences, commença à attirer l'attention du monde savant sur ses belles recherches physiologiques appliquées à l'organisation de l'homme et des animaux. En 1828 et 1829, Cuvier le chargea du cours d'histoire naturelle au Collége de France, et en 1829 et 1830, du cours d'anatomie comparée au Jardin du roi. Élu membre de l'Institut (Académie des sciences) en 1828, M. Flourens est devenu ensuite l'un des deux secrétaires perpétuels de cette académie, et il est entré en 1841 à l'Académie française.

Flûte. La flûte traversière est depuis longtemps connue en France; M. Fétis en donne une preuve curieuse (*Revue mus.*, *XI*, 241), lorsqu'il nous apprend qu'il a découvert dans le cimetière de Péronne un fragment de bas-relief représentant un homme vêtu d'une tunique longue, et tenant des deux mains une flûte qu'il embouche comme le ferait un artiste de nos jours, et dont on n'aperçoit que la partie antérieure percée d'un trou. Au-dessus est l'inscription suivante :

Chy avyse l'imayge
a Guerlann
ly soflet do fystol
ky obyt
anno domini
M C L VIII.

Ici voyez l'image de Guerlann, le souffleur de fistule, qui mourut l'an du Seigneur 1158.

Des vers d'une ballade d'Eustache Deschamps, cités par Roquefort (*), prouvent que cet instrument était aussi en usage au quatorzième siècle. Dans Rabelais on lit que « Gargantua jouait de la « flûte d'Alleman à neuf trous. » Ce furent les Français qui, au témoignage de Quantz, maître de flûte de Frédéric II, perfectionnèrent d'abord cet instrument en y ajoutant une clef. Philibert, musicien de Louis XIV, fut du reste le premier en France qui se distingua sur la flûte.

Flute. On donne ce nom, en termes de marine, à de grands bâtiments à trois mâts, dont le port est ordinairement de plus de 800 tonneaux. Ces bâtiments, destinés à porter des approvisionnements de tout genre, accompagnent ordinairement comme navires de transport les armées navales expéditionnaires. On les désigne maintenant sous le nom de

(*) Pierre Flotte et sa famille ont été oubliés par tous les biographes.

(*) État de la poésie française dans les douzième et treizième siècles, p. 125.

corvette de charge. On dit qu'un vaisseau est *armé en flûte* quand on a diminué son équipage et son artillerie pour le rendre capable d'un plus grand chargement.

FLUVIA (combats de la). De nombreux combats eurent lieu en 1795 entre les Français et les Espagnols, sur les bords de la Fluvia, rivière de Catalogne qui a sa source près de Campredon et se jette dans la Méditerranée. Le 13 juillet, Schérer, après une longue inaction, tenta de forcer les positions ennemies, en effectuant, avec trois divisions de cinq à six mille hommes chacune, le passage sur l'autre rive, et de couvrir un fourrage général qu'il était instant d'exécuter pour fournir aux besoins de son camp. Vingt-huit mille Espagnols s'opposèrent à son entreprise et passèrent eux-mêmes la rivière, que les deux ailes des Français parvinrent seules à franchir. Après un combat de dix heures, où se multiplièrent les prodiges de valeur, la victoire resta en quelque sorte indécise, puisque des deux côtés on avait defendu et gardé ses positions; cependant l'avantage demeura en définitive aux Français, car le fourrage fut parfaitement exécuté. Trois cents chariots chargés de blés entrèrent dans le camp français. Les Espagnols perdirent dans cette journée mille à douze cents hommes; les Français seulement quatre cents morts ou blessés.

Ce combat fut le dernier qui se livra en Catalogne pendant cette campagne; bientôt après, le Directoire conclut la paix avec l'Espagne.

FODÉRÉ (Joseph-Benoît), né à Saint-Jean de Maurienne en 1746, étudia la médecine à l'université de Turin, et fut nommé, après avoir pris le grade de docteur, médecin juré du duché d'Aoste. Il occupait une place semblable au fort de Bard, lorsque la Savoie fut réunie à la France; il prit alors du service dans l'armée française, en qualité de médecin ordinaire, et exerça ces fonctions jusqu'à la création des écoles centrales. Nommé professeur de physique et de chimie à celle du département des Alpes-Maritimes, il quitta bientôt après cette place pour devenir médecin en chef de l'Hôtel-Dieu et de l'hospice des Insensés de Marseille. Le roi d'Espagne, Charles IV, le choisit pour médecin consultant pendant son séjour dans cette ville, et, en 1811, le prince Ferdinand, résidant alors à Valençay, l'appela auprès de sa personne en qualité de médecin ordinaire. Il obtint au concours, en 1814, la place de professeur de médecine légale à la faculté de Strasbourg. Il l'occupa pendant vingt ans avec une grande distinction, et mourut en 1835 à l'âge de 71 ans.

On lui doit un grand nombre d'excellents ouvrages; le principal, son *Traité de médecine légale et d'hygiène publique*, 6 vol. in-8°, 3ᵉ édit., aurait suffi à lui seul pour établir sa réputation et le faire regarder comme un des créateurs de la science.

FOI. Après avoir prêté *hommage* à raison de la terre qu'il tenait du suzerain, le vassal lui engageait sa foi. Ces deux actes étaient essentiellement distincts.

« Et quand Franc tenant fera féauté « à son seigneur, dit Beaumanoir dans « sa *Coutume de Beauvoisis*, il tiendra « sa main dextre sur un lieur (*livre*) et « dira issint (*ainsi*): Ceo oyez-vous, mon « seignior, que je suis feyal et loyal; « et foy à vous porterai des tenements « que je claime à tenir de vous, et que « loyalement à vous ferai les services « et coutumes que faire à vous dois. « Ces termes assignés si comme moy « aide Dieu et les saints, et baisera le « lieur. » (Voy. HOMMAGE).

FOI-MENTIE. Il est difficile de dire en quoi ce crime, prévu par le droit féodal, différait de la félonie (voyez ce mot), et le passage suivant du *roman du Renard* montre que ces deux mots servaient, dans le langage ordinaire, à désigner des actes à peu près semblables :

> Par Dieu se vos alez avant
> Vos en rendrez, ce est la pure,
> En la cort dant-noble, droiture,
> Que là serez-vous apelez
> De ce dont vos vos parjurez,
> Et de plus que de foi mentie:
> Si doublera la félonie.

La foi-mentie doit se définir comme la félonie : *Violatio fidelitatis vel reverentiæ specialis vassalliticæ* (Boehmer, *Princ. jur. feud.*, p. 318, n° 351). Ce délit comprenait toutes les infractions aux devoirs de fidélité, de respect et

de dévouement, qui unissaient le vassal au suzerain; la trahison même y était comprise. Celui qui avait « sa foi-mentie » perdait son fief pour la vie. L'énumération des faits constituant ce délit est donnée très au long dans les *Établissements* (liv. I, ch. XLVIII-LI), et dans les chap. CXCI, CXCV, et surtout CXCVI des *Assises de Jérusalem* (livre de Jean d'Ibelin). Les foi-mentis étaient placés au rang des criminels : « *Volumus ut habeat prædicta Domus Hospitalis plenariam potestatem ad accipiendum omnes fide mendaces, fures et apostatas, ut secundum justitiam Domus de ipsis faciant.* » (Charte citée par Paoli, Cod. dipl. I, p. 100.)

FOIRES. C'étaient presque toujours les solennités religieuses qui, dans le moyen âge, donnaient naissance aux foires. La fête d'un saint attirant ordinairement un grand concours de monde à l'église qui lui était consacrée, on en profitait pour établir autour du lieu saint un marché (*mercatum*). Ces grands rassemblements, qui avaient lieu à des époques périodiques, renouvelaient les approvisionnements, activaient le mouvement commercial et devenaient les fêtes de toutes les classes de la société : les uns s'y enrichissaient, les autres y faisaient leurs achats, et la foule s'y divertissait plus ou moins grossièrement selon ses goûts et ses facultés.

Dès les temps de la première race, il y avait en France beaucoup de marchés considérables; mais sans doute l'industrie se réduisit longtemps à une sorte de colportage sans débit assuré; les marchandises n'étaient pas exposées dans un lieu désigné avec de certaines immunités attachées au temps et au lieu. Ce fut sous le règne de Dagobert que fut donnée la charte la plus ancienne dont nous ayons connaissance au sujet des foires. Ce fut, en effet, ce prince qui fonda, en 629, la foire de *Saint-Denis* si fameuse dans la suite (*). Ouverte le jour de la fête de l'apôtre de la France, elle durait quatre semaines, afin, comme le dit Dagobert dans la charte qui vient d'être mentionnée, que les marchands de l'Espagne, de la Provence, et des autres contrées, même ceux d'outre-mer, pussent y assister. Par le même acte, le roi autorisait l'abbé de Saint-Denis à percevoir à son profit tous les péages de la foire.

Pendant tout le temps que durait cette solennité, il était défendu, sous peine d'une amende au profit de l'abbaye, de faire le commerce ailleurs dans les environs de Paris. Les marchands de la Neustrie et de l'Armorique y vendaient beaucoup de miel et de garance; les Saxons y apportaient des fers et des plombs; les habitants des provinces méridionales de la France, de l'huile, des vins, du suif; mais les principales marchandises étaient des objets venus du Levant.

Deux peuples orientaux vendaient seuls les objets de luxe : c'étaient les Syriens, qui formaient à Paris une puissante association, et les juifs; mais ceux-ci faisaient un autre commerce qui les rendait odieux : ils venaient vendre à Saint Denis des esclaves qu'ils avaient achetés dans les pays lointains, et acheter des enfants dont ils allaient trafiquer ailleurs. La régente Bathilde, d'esclave devenue reine, fut la première qui leur défendit une si infâme spéculation sur de jeunes créatures.

La foire de l'abbaye royale se perpétua avec ses divers priviléges jusqu'en 1789; toutefois, dans les derniers temps, elle ne durait plus que huit jours, mais elle conserva toujours son double caractère commercial et religieux. Les moines exposaient, en effet, à la vénération publique, de saintes reliques et un morceau de la vraie croix; et la population de Paris s'y rendait tout entière comme en pèlerinage.

Parmi les foires dont les chroniqueurs attribuent la fondation à Charlemagne, la plus célèbre était celle du *Landit*. Le grand empereur l'avait, disait-on, établie à Aix-la-Chapelle; c'était Charles le Chauve qui l'avait transférée à Saint-Denis. Du Tillet prétend qu'elle fut, par autorité apostolique, confirmation des évêques, et ordonnance des rois, établie en l'honneur, révérence et mémoire des saints clous et couronne de notre Rédempteur, placés à l'église de Saint-Denis pour la protection des rois et du royaume, aux termes d'un acte

(*) Elle a lieu maintenant le 11 janvier, le 24 février et le 9 octobre.

émané de Louis le Gros. Enfin, l'abbé Lebœuf fixe à 1109 la date de son établissement.

Quoi qu'il en soit, ce marché se tenait annuellement près de Saint-Denis, entre ce bourg et le village de la Chapelle. Sa dénomination dérivait des mots *indictum forum*, par lesquels on désignait plusieurs foires. Il commençait au mois de juin, le jour de la fête de saint Barnabé; sa durée, qui primitivement était de trois jours, fut portée successivement à huit et à quinze.

L'évêque de Paris en faisait l'ouverture avec grande solennité. Ce droit de bénédiction, et la somme de dix livres parisis qui en était le prix, devenaient fréquemment un sujet de vives et longues querelles entre le prélat et l'abbé. Le premier alléguait la coutume suivie depuis longtemps par ses prédécesseurs; le second, peu content de sa juridiction sur les marchands et de ses droits considérables sur leurs étalages, prétendait ne partager avec personne les prérogatives à exercer dans sa seigneurie.

Bénis soit par l'un, soit par l'autre, les Parisiens gagnaient d'ailleurs des indulgences, s'ils se rendaient au landit avec un cœur vraiment dévot. Mais toutes choses dégénérant ou se transformant peu à peu, le pèlerinage ne tarda pas à devenir une pure partie de plaisir, où le peuple se laissait aller à une joie bruyante.

Un poëte du treizième siècle, que l'on croit être le même que l'auteur du *Dictionnaire des rues de Paris*, a laissé une description en vers de la foire du *Landit;* il nous donne le nom des métiers qui venaient y étaler, et le dénombrement de toutes les foires de cette époque. Cette pièce est un document curieux qui nous apprend parfaitement l'état de la classe marchande, et des divers métiers les plus achalandés du temps.

D'après ses données, les produits qu'on apportait dans la plaine de Saint-Denis consistaient en tapisseries, en merceries, en parchemins, en vieux habits, en lingeries, en fourrures; on y vendait aussi diverses étoffes, des cuirs, des chaudrons, des souliers, des instruments aratoires, des coffres, du chanvre, des ustensiles de ménage en étain; il s'y trouvait des changeurs, des orfévres, des drapiers, des épiciers, des regrattiers, des taverniers, des marchands de vin et de bière, des maquignons, des femmes folles de leur corps, etc.

De nos jours, où le commerce étale dans ses magasins de si brillantes productions, on se figure difficilement ce qu'étaient les grandes foires du moyen âge. Ces époques de jouissances, de surprises, de vives émotions, étaient attendues avec impatience; marchands étrangers et bourgeois, écoliers, baladins, courtisanes, filous, tous accouraient avec empressement au rendez-vous auquel ils s'étaient longtemps préparés; c'était une diversion singulière à la vie simple et monotone de l'année.

La grave université elle-même se rendait processionnellement au *landit*, dont elle augmenta plus d'une fois le tumulte et les excès avec son cortége indiscipliné d'écoliers et de professeurs. Le recteur, accompagné de quatre parcheminiers jurés, venait chaque année y lever *son droit* sur tout le parchemin exposé en vente, et faire en même temps la provision nécessaire à tous les colléges; il était même défendu à tous les marchands, sous des peines tres-séveres, d'exercer leur commerce avant que l'université en eût ainsi prélevé sa part.

Le matin du premier jour, les écoliers se rassemblaient sur la place Sainte-Geneviève, au plus haut de la montagne, la plupart montés sur des chevaux, et armés de bâtons et d'épées; plus ou moins richement équipés et vêtus suivant les moyens de chacun. De là, rangés en bon ordre sous la conduite de leurs régents, et divisés en nations, avec tambours et bannières, ils traversaient fièrement toute la ville et se rendaient avec de grandes acclamations au lieu où se tenait le *landit*. Pendant que le recteur allait dans les boutiques des parcheminiers, et visitait même les maisons de Saint-Denis, pour confisquer le parchemin qu'on aurait pu y introduire en fraude, cette jeunesse turbulente couvrait la plaine, se répandait en bandes joyeuses chez les taverniers, et tourmentait les marchands et les bourgeois; de leur côté les régents

trouvaient leur compte à Saint-Denis, où le chapitre était dans l'usage de leur offrir du vin à boire, en forme de remercîment, pour leur visite. Ce jour-là était d'ailleurs pour les maîtres le plus beau de l'année, car c'était celui que les écoliers choisissaient pour leur payer solennellement leurs honoraires.

En 1336, le *champ du Landit*, couvert de marchandises, devint le théâtre d'un vaste incendie. C'était grande pitié à voir, disent les *Chroniques de France;* plusieurs marchands qui étaient fort riches se retirèrent pauvres. Vinrent ensuite les guerres intérieures du règne de Charles VII, qui empêchèrent les marchands de venir au rendez-vous accoutumé. Le landit fut interrompu de 1426 à 1443. En cette dernière année, se renouvelèrent les débats de l'évêque et de l'abbé sur la bénédiction. Le journal des bourgeois de Paris rapporte qu'à la fin l'évêque se retira furtivement à une extrémité du champ de la foire, et la fit bénir par un simple maître en théologie. Il ne dit pas lequel des contendants obtint le prix de la cérémonie. Ces vaines querelles, jointes aux troubles qu'entraînait chaque année la fête, et contre lesquels les ordonnances du roi sévissaient toujours en vain, la firent transporter, en 1444, dans le bourg même de Saint-Denis, et l'on ordonna au recteur de ne se faire accompagner à l'avenir que d'un nombre limité d'écoliers. D'ailleurs, le papier devint bientôt plus commun, quand l'imprimerie se popularisa, et le parchemin, toujours coûteux, fut chaque jour moins employé. Cette procession de l'université n'était donc plus qu'une vaine formalité. Dans le seizième siècle surtout, et pendant les guerres civiles, de sévères défenses furent faites aux écoliers d'y revenir en troupes; il n'y eut plus de processions, plus de rassemblements avec tambours et bannières; seulement maîtres et écoliers continuèrent de fêter chaque année, comme un jour de vacances, le lundi après la Saint-Barnabe. Aujourd'hui encore, il se tient, le 11 juin, à Saint-Denis, une foire considérable, où il se vend plus de 90,000 moutons. Ce marché a gardé le nom de *Landit*.

Paris avait encore quelques foires plus ou moins célèbres : celles de *Saint-Lazare,* de *Saint-Laurent,* de *Saint-Germain,* des *Jambons,* et de *Saint-Ovide.*

La foire de *Saint-Lazare*, de *Saint-Ladre*, fut d'abord accordée par Louis VI à la maladrerie ou léproserie de Saint-Lazare. Elle durait alors huit jours, et se tenait hors de l'enceinte de la ville, sur le territoire de ce prieuré, le long du chemin de Paris à Saint-Denis. Louis le Jeune y ajouta huit autres jours. Mais Philippe-Auguste la réunit à son domaine, et la transféra dans le grand marché des Champeaux ou des Halles, vaste enclos couvert de hangars et ceint de murs à grandes portes. Non-seulement les marchands y venaient par intérêt, mais plusieurs métiers s'y rendaient par obligation. En effet, pour augmenter les revenus du roi, qui percevait un droit sur les étaux et les *huches*, les changeurs, les pelletiers, les marchands de soie, les ciriers, les selliers, et même les bouchers, étaient contraints de fermer leurs boutiques et ouvroirs pendant toute la durée de la foire, et de n'étaler qu'aux halles et aux environs, dans des limites déterminées. C'était une servitude réelle; aussi certaines professions, les bouchers surtout, préféraient s'arranger avec le roi, et lui payer une somme d'argent pour ne pas la subir. D'autres métiers, qui trouvaient au marché même une compensation suffisante pour leur déplacement et pour l'impôt qu'on exigeait d'eux, ne demandaient pas une pareille composition, et fermaient leurs maisons pour grossir le nombre des étalagistes des halles.

Le roi affermait souvent le produit de la foire Saint-Lazare; alors le fermier percevait les droits d'usage; de plus, il exerçait la justice sur le terrain de la foire, tenant ses plaids quatre fois par jour. « C'est assavoir, dit un manuscrit du treizième siècle (*), à huit heures du matin, à douze heures, au premier cop de vespres à Saint-Eustace, et aux chandelles allumans. » Quiconque faisait défaut à son ajournement devait une amende de 17 sous et demi à son profit. Au fermier appartenaient

(*) Cité dans le Livre des métiers d'Étienne Boileau, édit. de M. Depping, 1837, p. 438.

aussi « tous les exploictz de justice, tant confiscations, comme autres amendes advenues durant et ès fins d'icelle foire, jusqu'à 60 sous parisis et au-dessoubz. » On appelait de sa sentence au prévôt de Paris. Enfin, durant 15 à 18 jours, ce fermier était en quelque sorte le roi des halles.

Pendant cette quinzaine, on portait dans l'enceinte des halles le *poids du roi*, c'est-à-dire, les balances et les poids déposés dans une maison de la rue des Lombards, où on l'employait à constater, moyennant un impôt d'usage, le poids légal des marchandises (*).

En échange de la foire qui avait été transférée aux Champeaux, Philippe-Auguste fit donation aux lazaristes d'une autre foire qui ne devait être que d'un jour, et se tenir le 11 août, le lendemain de la fête du saint. Dès que le soleil était couché, les sergents de la douzaine du roi au Châtelet avaient l'usage de venir fondre sur les loges et de tout mettre en pièces. Philippe de Valois eut beau défendre ces violences, les mêmes excès se perpétuèrent longtemps, par la faute du prévôt de Paris. L'ancien emplacement du marché était une plaine de 36 arpents, s'étendant depuis le faubourg Saint-Laurent, près de l'église de ce nom, jusqu'au Bourget. Dans la suite, la durée de la foire fut prolongée. Elle eut huit et même quinze jours jusqu'en 1616. Les prêtres de la Mission, successeurs des lazaristes, obtinrent en 1661 des lettres qui les confirmèrent dans la possession du marché de Saint-Laurent, et les autorisèrent à le transporter dans un enclos de cinq arpents, ceint de murs, et situé entre Saint-Lazare et les Récollets (**). Ils y firent construire, par une amélioration toute nouvelle, des loges et des boutiques fermées, et percer des rues bordées d'arbres. La foire commença alors le 28 juin, pour finir avec le dernier jour de septembre. Le Châtelet, ayant à sa tête le lieutenant général de police, venait en corps en faire l'ouverture, et prendre possession de la justice haute, moyenne et basse. Ces messieurs allaient dîner ensuite chez les missionnaires, qui, dit-on, leur faisaient faire une excellente chère.

L'enceinte était franche pour toutes sortes de marchands et de marchandises. Colletet fit, en 1666, une description en vers burlesques de la foire Saint-Laurent. Il nous la représente peuplée de marchands de jouets, de pâtisseries, de limonades, d'ustensiles de ménage; fréquentée par une foule de filous; offrant au public des théâtres de marionnettes, des cabarets, et surtont force baladins. Malgré tant d'attraits, les prêtres de la Mission virent leur établissement délaissé, puis fermé en 1775. Ils ne se rebutèrent pas, et redoublèrent de soins pour attirer les marchands, les acheteurs et les oisifs. Ils rouvrirent leur foire en 1778; on y trouva des cafés, des salles de billard, une *redoute chinoise*, avec toute espèce de jeux nouveaux, des *salons* et *bâtiments chinois*, une salle où se jouaient des pièces du genre *poissard;* d'autres où les acteurs des boulevards et l'Opéra-Comique étaient obligés de venir donner des représentations, etc., etc.

Quoique la nouveauté y attirât d'abord la foule, et que cette foire fût dotée de franchises pareilles à celles dont se prévalait la foire de Saint-Germain, elle fut peu à peu abandonnée, peut-être à cause de son éloignement du centre de la capitale et de l'embellissement des boulevards, et on la supprima définitivement en 1789. Aujourd'hui, sur son emplacement, s'élève un bâtiment en pierres de taille où se tient un marché perpétuel.

Les religieux de *Saint-Germain* des Prés jouissaient, dès les temps les plus reculés, du droit de foire. Mais au douzième et au treizième siècle, les rois réussirent à se faire céder, de gré ou de force, par l'abbé, les revenus de cette fête de l'industrie et du commerce, qui, tous les ans, commençait quinze jours après Pâques, pour se prolonger pendant trois semaines dans le bourg de Saint-Germain.

Après cette cession, la foire fut transférée, du territoire de l'abbaye, aux halles.

(*) Au quatorzième siècle, le poids du roi se trouva en la possession de quelques bourgeois par suite d'une de ces concessions faites par les souverains dans des moments de pénurie ou de faiblesse. Ibid., p. XXXVIII.

(**) Ce lieu s'appelle encore l'*Enclos de la foire de Saint-Laurent.*

Cruellement éprouvés pendant les guerres civiles des règnes de Charles VI et de Charles VII, les religieux demandèrent à Louis XI l'autorisation d'établir de nouveau dans leur faubourg une foire franche. Le roi leur accorda ce droit par lettres patentes du mois de mars 1482. Après de longs débats avec les religieux de Saint-Denis, qui craignaient pour leur *Landit* une concurrence redoutable, la durée de ce marché fut d'abord fixée à huit jours, mais prolongée ensuite considérablement. Ouverte le 3 février, la foire se continuait pendant tout le carnaval, et ne finissait que la veille du dimanche des Rameaux.

Cette grande réunion, très-profitable aux moines et abbés de Saint-Germain des Prés, était, d'un autre côté, assez préjudiciable à la morale publique. Le 7 février 1595, lorsqu'elle fut rouverte pour la première fois après les calamités de la ligue, « on disoit que le roi s'y trouveroit, mais il n'y alla point. Le duc de Guise et Vitry coururent les rues avec dix mille insolences. » C'est l'Estoile qui parle. « Le 10 février, continue-t-il, le duc de Nemours et le comte d'Auvergne allèrent à la foire Saint-Germain, où ils commirent de nombreuses insolences : un avocat y fut bien battu par les gens du comte d'Auvergne. Le roy s'y rendit quelques jours après, marchanda plusieurs bijoux d'un grand prix, *n'acheta rien*, si ce n'est un *drageoir* d'argent *mathématicien*, où étoient gravés les douze signes du ciel. Il le donna à son fils César. »

« Pendant la foire de Saint-Germain de cette année (1605), dit le même auteur, où le roy alloit ordinairement se pourmener, se commirent à Paris des meurtres et excès infinis, procédants des débauches de la foire, dans laquelle les pages, laquais, écoliers et soldats des gardes firent des insolences non accoutumées, se battant dedans et dehors comme en petites batailles rangées, sans qu'on y pût ou voulût donner ordre.... Les débauches qui sont assez communes en matière de foire furent extraordinaires en icelle, laquelle, néanmoins, on prolongea jusqu'en carême prenant. »

La foire Saint-Germain renfermait plusieurs académies de jeux, où le roi, les princes, les seigneurs venaient risquer leur fortune ou celle des autres, et contre lesquelles le parlement lança des arrêts inutiles. On y trouvait aussi des salles de danse, véritables marchés de débauche. La foire étant *franche*, on permettait non-seulement aux forains, aux étrangers, d'y étaler, mais encore les marchands qui n'étaient pas maîtres pouvaient y venir sans crainte d'être inquiétés par les jurés de la ville. Les boutiques étaient occupées par des merciers, des orfèvres, des lingères, des confiseurs, des cabaretiers, etc. Ce fut là que s'établit le premier café public (voyez CAFÉ); enfin des théâtres forains (voyez l'article suivant), des curiosités de toute espèce, rendaient cette foire très-animée.

A côté du marché, où l'on vendait « de toutes choses, *excepté des livres et des armes*, » se trouvait un enclos extérieur, ou *préau* très-vaste, pour les toiles, les draps, les carrosses, etc., et un *champ crotté* ou *champ de foire*, pour la vente des bestiaux.

Les 140 huches, ou logis des marchands, construites d'abord en 1486, puis rétablies (*), par ordre du cardinal Briçonnet, en 1511, occupaient le terrain où s'élève aujourd'hui le marché Saint-Germain, et s'étendaient jusqu'à l'extrémité de la rue de Tournon, et aux environs du Luxembourg et de Saint-Sulpice. Elles formaient neuf rues, qui se coupaient à angle droit, et se trouvaient abritées par une charpente immense, construction justement admirée pour sa hardiesse. Au bout d'une des halles était une chapelle où l'on disait tous les jours la messe pendant la durée de la foire. Les rues se distinguaient par les noms des métiers dont on y trouvait les étalages.

Tout cela disparut dans la nuit du 16 au 17 mars 1762, par suite d'un affreux incendie qui répandit l'alarme dans tout le quartier. L'année suivante, on reconstruisit 100 loges; mais il s'en fallut bien que cette foire fût aussi brillante que l'ancienne. La magnifique charpente ne fut pas rétablie; seule-

(*) Elles se composaient d'un rez-de-chaussée et d'une chambre ou petit magasin au-dessus.

ment quelques-unes des rues furent abritées par des vitraux, et durent alors ressembler un peu aux brillants passages que nous prétendons avoir inventés.

L'établissement des galeries du Palais-Royal nuisit beaucoup à la prospérité de la foire Saint-Germain.

L'année 1789 fut la dernière où le lieutenant de police, assisté des officiers du Châtelet, des syndics de la foire et des gardes-marchands, vint le 3 février, à 10 heures du matin, crier à haute voix devant une foule joyeuse, entre deux fanfares retentissantes : *Messieurs, ouvrez vos loges!*

C'est probablement aux redevances de viande de porc, payées en certaines occasions au clergé de Paris (voy. t. V du DICTIONNAIRE, p. 250), qu'il faut rapporter l'origine de la *foire aux jambons*, qui appartenait à l'évêché et au chapitre de Notre-Dame. De temps immémorial, ce marché, où les forains et les charcutiers de la ville étaient également reçus, se tenait chaque année le jeudi, et, depuis 1684, le mardi de la semaine sainte au parvis de Notre-Dame. Depuis plusieurs années, il a été transféré au quai des Augustins, près du Pont-Neuf. Il est à remarquer que tandis que les autres foires disparaissent peu à peu, ou vont toujours diminuant, celle-ci voit s'accroître tous les ans son importance et sa prospérité.

La *foire du Temple*, où l'on vendait principalement de la mercerie, des fourrures, etc., ouvrait le jour de Saint-Simon et Saint-Jude, et appartenait au grand prieur de France.

Plus récente que toutes ces foires, celle qui était placée sous le patronage de *saint Ovide* se tint d'abord place Vendôme, ensuite place Louis XV. Le pape ayant donné en 1665, au duc de Crequi, un corps de saint Ovide, ce gentilhomme en fit présent aux capucines de la place Vendôme. Depuis, ces religieuses célébrèrent la fête du saint et exposèrent ses reliques, que visitèrent chaque année un grand nombre de fidèles. Plusieurs marchands, attirés par l'affluence, étalèrent leurs marchandises devant l'église. En 1764, une ordonnance de police les obligea à s'établir sur la place Vendôme, où on leur construisit de petites baraques de charpente. Cette foire s'ouvrait le 31 août, et durait un mois. De nombreux amateurs s'y rendaient le soir, et y restaient jusqu'à minuit.

Cette foire fut transférée, au mois de juillet 1771, sur la place Louis XV; mais elle n'y resta pas longtemps; le feu prit aux baraques et les consuma entièrement dans la nuit du 22 au 23 septembre 1777. Les directeurs de spectacles, Audinot, Nicolet et les autres, donnèrent plusieurs représentations au bénéfice des incendiés, et ce fut le premier exemple d'un bienfait de cette nature. Après ce désastre, le marché Saint-Ovide fut supprimé, et l'on s'occupa de rétablir celui de Saint-Laurent, dont nous avons parlé plus haut.

Si de la capitale nous passons aux provinces, nous trouvons les *foires de Champagne* en tête des marchés les plus fameux du royaume. Ces foires étaient plus anciennes que le comté même; car il en est fait mention dès l'an 427, dans une lettre de Sidoine Apollinaire à saint Loup. Elles se perpétuèrent toujours florissantes sans que personne gênât leurs transactions. Une ordonnance de Philippe le Bel est le titre royal le plus ancien qui les concerne (*), et cette ordonnance se mêlant de régler l'intérêt qu'on y payait, devint fatale à leur prospérité.

Ces institutions étaient fort productives pour les comtes du pays, quoique les droits n'en fussent pas réservés à eux seuls, et se partageassent entre un grand nombre de personnes nobles ou ecclésiastiques. En 1296, par exemple, elles rapportaient au comte : celle de mai, à Provins, laquelle s'ouvrait le mardi avant l'Ascension, 1,225 liv. 12 s. 1 d.; celle de Saint-Ayoul, dans la même ville, ouverte le 16 septembre, jour de l'Exaltation de la Croix, 1,554 liv.; celle de Saint-Jean, à Troyes, 1,375 liv. 18 s.; celle de Saint-Remi, dans la même ville, 1,396 liv. 8 s. 4 d.; celle de Lagny, 1,813 liv. 7 s. 8 d.; celle de Bar, 1,140 l. 13 s. 5 d. (**).

« Il était facile d'obtenir, dit M. Bourquelot dans son *Histoire de Provins*,

(*) Grosley, Éphémérides, p. 102-104.

(**) M. Opoix, Histoire de Provins, p. 191.

des sommes considérables en taxant, même à bas prix, les différentes marchandises qui se fabriquaient dans le pays ou qu'on apportait du dehors; mais les comtes de Champagne, tout en cherchant à tirer le plus d'argent possible des marchands, s'attachaient en même temps à ne pas les éloigner pour l'avenir par la privation d'un droit légitime, et réclamaient avec chaleur contre tout acte commis à leur préjudice.

« Un jour, des changeurs de Vezelai, venant aux foires de Provins, furent dévalisés sur le chemin du roi, entre Sens et Bray, par Garin, fils de Salo, vicomte de Sens; aussitôt le comte Thibaut le Grand écrivit à l'abbé de Saint-Denis, Suger, à qui Louis VII avait remis le gouvernement de son royaume, pour lui faire connaître le dommage et l'affront qu'il a reçu, et lui demander justice. Il faut, dit-il, que vous ordonniez à Salo, qui est sous votre main, de rendre sans délai ce qui a été enlevé aux changeurs; car je ne laisserai pas sans vengeance une injure qui ne tend à rien moins qu'à la destruction de mes foires (1148) (*). »

« Provins surtout méritait la sollicitude des comtes; la réputation de ses foires était universelle (**). Outre la toile, les draps, etc., il s'y vendait du fer, des feutres, des cuirs dont le commerce y est seul resté florissant, des poteries, de la cire, puis des produits exotiques, tels que poivre du Brésil, citrons, gingembre, cannelle, girofle, anis, alun, fourrures et beaucoup d'autres.

« Les villes de commerce de la France et de l'étranger envoyaient à ses foires leurs nombreux marchands; les Italiens, versés bien avant nous dans la science de la banque, faisaient, dès le treizième siècle, le commerce d'argent aux foires de Champagne, et introduisaient par cette voie, dans le royaume, les coutumes commerciales de leur pays. Tandis que les juifs viennent aux foires

(*) Dom Bouquet, *Script. rer. franc.*, t. XV, p. 503, donne le texte de cette lettre.

(**) Elles avaient été fondées, suivant les uns, par Pepin, père de Charlemagne; suivant une opinion beaucoup plus justifiable, par le comte Thibaut III.

pour s'enrichir par l'usure, les Italiens s'y livrent à des opérations plus licites; le pape protége leurs actes, et lorsqu'ils réclament auprès de lui pour quelque lésion de leurs intérêts, nous le voyons lancer aussitôt une menace d'excommunication contre ceux dont ils ont à se plaindre (*). Aussi, sous l'égide pontificale, les Lombards, les Florentins, les marchands de Sienne et de Rome, fréquentèrent longtemps les foires de Provins. Puis c'étaient des Allemands, des Hollandais dont quelques rues de la ville conservent encore les noms; des Flamands, qu'on trouve déjà mentionnés dans une charte de 1137. Enfin Aurillac, Toulouse, Cambrai, Reims, Troyes, Limoges, Bar-sur-Seine, Rouen, Châlons, Arras, entretenaient avec Provins de fréquentes relations de commerce, et chacune de ces villes avait dans la capitale de la Brie des magasins pour mettre en sûreté ses marchandises, des hôtels pour loger ses voyageurs, des halles pour étaler.

« Louis le Hutin, en établissant des droits sur tout ce qui pouvait s'acheter et se vendre, en interdisant tout trafic avec les Flamands, les Génois, les Italiens et les Provençaux qui avaient Troyes pour entrepôt de leur commerce avec la Flandre, commença la ruine des foires de cette ville. Charles le Bel, Philippe de Valois, Charles VI, Henri VI, roi de France et d'Angleterre, et Charles VII, rendirent des ordonnances pour arrêter le mal. »

D'après une ordonnance rendue par Philippe de Valois, au mois de juillet 1344, tous les négociants étrangers, même les mécréants, pouvaient amener en franchise leurs produits aux foires de Champagne. Toute garantie était donnée, tant à leurs personnes qu'à leurs biens; des inspecteurs parcouraient les étalages pour s'assurer s'il n'y avait pas de marchandises défectueuses; quarante notaires des foires écrivaient et scellaient les obligations contractées; un tribunal particulier, celui des *gardiens des foires de Champagne*, décidait sommairement et sans appel, avec

(*) En 1237, Grégoire IX menaça en pareil cas le comte de Champagne d'une sentence d'interdiction contre ses châteaux de Provins et de Bar.

six ou huit assesseurs choisis parmi les principaux marchands, toutes les causes nées pendant le marché. Enfin, pour attirer plus sûrement les chalands du dehors, les drapiers des dix-sept villes les plus industrieuses du royaume ne pouvaient vendre leurs draps chez eux qu'après les avoir exposés en vente aux foires de Champagne.

Charles VII chercha à relever ces foires en leur donnant, par une ordonnance du 19 juin 1445, deux franchises de dix jours, l'une pour l'hiver, l'autre pour l'été, en faveur de tous les forains qui s'y rendraient. Mais les foires de Lyon, qu'il fonda en même temps (février 1444) pour venir en aide à cette grande ville, dépouillée par la guerre des deux tiers de ses habitants, et que Louis XI confirma en 1463, firent une concurrence funeste aux foires de Champagne, et achevèrent de leur enlever tout leur ancien éclat (*). Les tracasseries fiscales, jointes aux alarmes et aux pillages de la guerre intérieure, avaient d'ailleurs hâté leur chute. Pour leur rendre un peu de vie, il fallut abolir les marchés de Lyon. En 1486, des quatre foires franches de cette ville, qui duraient vingt jours chacune, deux furent transférées à Bourges et deux à Troyes (**). Mais les foires de Champagne tombèrent dès que Lyon eut obtenu de rouvrir les siennes. Au temps de leur prospérité, le crédit des négociants de Troyes était si bien établi, qu'en diverses occasions des princes étrangers les acceptèrent pour caution de sommes considérables qui leur étaient dues en vertu de traités conclus avec les rois de France. En considération de l'importance du commerce de la Champagne, les négociants nobles n'y dérogeaient pas. Les coutumes de la province distinguaient deux espèces de nobles : les uns vivant *noblement*, les autres *marchandement* ; mais toutes deux étaient également honorées.

Le commerce de Bourges n'avait pas attendu, pour devenir florissant, la translation de l'ancienne foire de Lyon. Cette ville avait des marchés très-fréquentés dès l'année 1012. On y vendait alors beaucoup de draps et de laines (*).

Le Midi possédait aussi des foires importantes; des hanses particulières y étaient établies entre Montpellier, Beaucaire (**) et les principales villes, comme entre Paris et les cités commerçantes du Nord.

En 1322, une foire de huit jours fut instituée à Nîmes. Elle commençait le lundi qui précède la mi-carême. Ce privilége demandé par les habitants prouve que leur commerce était alors florissant. Des négociants lombards et toscans, qui demeuraient à Montpellier, étaient en effet venus, sous Philippe le Hardi, s'établir à Nîmes, où le roi leur avait accordé des priviléges considérables. Philippe IV avait aussi encouragé le commerce de cette ville; c'était sous ce règne que les négociants nîmois avaient conçu le projet d'un canal pour joindre leur ville à la Méditerranée. Sous Charles VI, ils obtinrent encore les foires dites de Saint-Michel et de Saint-Bauzile (***).

Et il ne faudrait pas croire que les grandes villes seules eussent anciennement des marchés régulièrement établis. L'histoire municipale des moindres villes du royaume présente, au moyen âge, des règlements précis sur la tenue des foires. Ainsi les registres des délibérations du conseil de Sisteron portaient que toute personne étrangère, hors les voleurs et les meurtriers, pourrait venir en sûreté dans la ville pendant les foires; qu'un local particulier était assigné à chaque sorte de marchandise et aux diverses espèces de bes-

(*) Voyez l'excellente *Histoire de Provins*, par M. Bourquelot; Provins et Paris, 1839, t. I, p. 103, 104, 410, 427.

(**) Louis XII en 1510, et François Ier en 1521, en fondèrent deux nouvelles à Troyes.

(*) Dans le quinzième siècle, lors du mariage des personnes riches, on stipulait parfois au contrat que les habits seraient en draps fins de Bourges.

(**) Voyez la fin de cet article.

(***) Lettres sur Nîmes et le Midi, par Perrot, t. I, p. 56, 57 et 60. Entre autres immunités accordées aux marchands étrangers à Nîmes, on remarque les dispenses de l'amende du péché de fornication. (Art. 6 des priviléges des marchands italiens de Nîmes, confirmés par lettres patentes du mois de juillet 1366.)

tiaux; que celui qui exposerait en vente des animaux malades serait puni de la confiscation et de cent livres d'amende; que les marchands de la ville eux-mêmes abandonneraient leurs boutiques pour aller étaler au marché commun, etc. (*).

La *foire du Pré*, à Rouen, était très-fréquentée dès le quatorzième siècle; le prieur et les religieux de Notre-Dame du Pré en faisaient l'ouverture montés sur de grands chevaux. On y portait toutes les marchandises de la ville, et l'on ne pouvait vendre et acheter que dans ses limites (**).

Le marché de *Noyal-Pontivy* était un des plus fréquentés de la Bretagne; les détails que nous rapporterons sur les anciennes coutumes de cette foire donneront une idée assez juste des règles générales de ces institutions dans l'ancienne France. Elle remontait à une haute antiquité, et était franche et exempte de tous droits d'entrée. « On y observoit, dit Ogée dans son *Dictionnaire de la Bretagne* (Nantes, 1779), des coutumes singulières. Tout marchand qui auroit osé vendre avant que le receveur de la vicomté de Rohan ou autre commis du vicomte eût porté le *gant-levé*, auroit vu toutes ses marchandises confisquées au profit du seigneur. Les marchands faisoient ensuite passer tous leurs chevaux en revue devant le vicomte ou son commis; et celui-ci prenoit ceux qu'il vouloit au prix fixé par son écuyer ou par son maître d'hôtel. Si quelqu'un vendoit avant que ces formalités fussent remplies, l'animal vendu étoit confisqué sur-le-champ au profit du vicomte. Ce seigneur de Rohan tenoit à la foire ses plaids généraux, et y jugeoit toutes les causes pendantes dans les cours ou siéges du ressort de Pontivy, de Corlai, de Loudéac et de Baud. Les différends qui s'élevoient entre les marchands étoient jugés sur-le-champ, de préférence à toute autre matière, depuis le commencement jusqu'à la fin de la foire, qui duroit plus de quinze jours, à partir du 1er juillet. Enfin, les habitants de la paroisse étoient tenus de faire le guet pendant la nuit, pour la sûreté des marchandises. »

Quelques foires de cette même province, où se perpétuèrent si longtemps les vieilles traditions, offraient des particularités non moins curieuses sous d'autres rapports. L'auteur que nous venons de citer donne, par exemple, une description intéressante de la foire de Guingamp.

« Cette foire, dit-il, sous le nom d'*An-Avalou*, ou *foire des pommes*, remonte, suivant un titre de 1490, déposé dans les archives du château de Carnaba, à un temps immémorial. Les différents droits dus par les marchands au titulaire de cette seigneurie sont stipulés dans un aveu rendu, en 1705, au duché de Penthièvre. Voici les plus curieux de ces droits: Ce seigneur envoyoit à Guingamp, le 29 août de chaque année, un de ses officiers pour percevoir quatre deniers sur chaque pochée de pommes qui se vendoit à la foire. Il prenoit le même jour possession des portes de la ville, dont les clefs restoient entre ses mains pendant dix-sept jours. Pendant ce temps, il levoit une coutume sur toutes les marchandises étalées dans la ville. Les traiteurs et aubergistes lui devoient un pâté haut et large de deux pieds. Ils le lui portoient en grande cérémonie le 14 septembre. Quant au nom de cette foire, il venoit de l'usage où l'on étoit de jeter des pommes à ceux qui faisoient, au nom du seigneur, l'ouverture du marché. Ils étoient ainsi assaillis à la Maison-Blanche d'abord, où ils commençoient leur cérémonie, puis à toutes les portes de la ville. »

C'était surtout dans les pays de montagne que ces grands marchés exerçaient une salutaire influence, en facilitant tour à tour, sur chaque point, l'écoulement des produits locaux. Aussi le Vélay suivait-il, à l'égard de ces rendez-vous commerciaux, des coutumes fort anciennes, successivement régularisées par le roi Philippe en 1345 (*); par

(*) *Histoire municipale de Sisteron*, par M. de la Plane, 1840, p. 28.

(**) Amiot, Histoire de Rouen, chap. du Prieuré de Notre-Dame du Pré.

(*) *Certa impositio seu coustuma ordinata super rebus venditis in civitate Anicii* (mars 1345). Cette pièce se trouve, ainsi qu'une

les administrateurs consulaires du chef-lieu de la province; par des lettres de Charles VIII, défendant d'arrêter qui que ce fût pendant les foires du Puy, etc. Cette ville avait en effet une foire fameuse qui se tenait à l'époque des Rogations, et dont les guerres civiles du seizième siècle amenèrent la décadence. Au reste, les foires anciennes étaient établies moins suivant les besoins de la population, que suivant les hasards de la féodalité. Aujourd'hui encore, dans plusieurs provinces, tel canton n'en a pas assez, parce qu'il ne possédait qu'un fief subalterne; tandis que tel autre en a beaucoup trop, parce qu'il dépendait d'un puissant seigneur.

Parmi celles qui subsistent encore aujourd'hui avec éclat, nous devons mentionner surtout celle de Beaucaire, laquelle passe en effet pour l'une des principales de l'Europe. On ne sait pas à quelle époque elle fut instituée; mais, dès le commencement du treizième siècle, les comtes de Toulouse confirmèrent les franchises dont elle jouissait déjà depuis longtemps, et ce fut Charles VIII qui en fixa définitivement la durée à six jours.

Aujourd'hui les marchands commencent à ouvrir le 1er juillet. Le marché s'anime vers le 15; mais, le 21 seulement, le préfet en proclame l'ouverture officielle. On étale dans l'intérieur de la ville et dans une vaste prairie bordée d'ormes et de platanes, et située le long du Rhône. Là s'élèvent des milliers de cabanes et de tentes; là se réunissent plus de 100,000 négociants de tous les pays, mais principalement d'Espagne, d'Italie et d'Orient: on y fait chaque année pour plus de 25 millions d'affaires (*). La variété infinie des costumes, la diversité des étalages et des enseignes de boutiques, présentent le coup d'œil le plus curieux.

autre intitulée: *Salvagardia pro civibus Aniciensibus*, janv. 1343, dans le 59e vol. de la Collection Decamps, mss. de la Bibl. royale.

(*) Beaucaire est un centre où aboutissent aujourd'hui le canal du Languedoc et le chemin de fer partant des mines de la Grand'-Combe et passant par Alais et Nîmes. La ville se trouve aussi sur le passage des barques qui remontent le Rhône, et des bateaux à vapeur de Lyon et de Marseille.

Un tribunal de douze membres, et connu sous le nom de *tribunal de conservation*, est chargé de juger tous les procès survenus entre les marchands forains. Enfin, la foire se termine le 28 juillet à minuit. Mais, quoiqu'il s'y fasse encore annuellement pour plus de 25 millions d'affaires, ella a perdu une grande partie de l'importance qu'elle avait autrefois.

En général ces grands marchés, reste des nécessités d'un commerce dans l'enfance, doivent tendre à se perdre peu à peu. Aujourd'hui que les communications deviennent partout plus faciles et plus fréquentes, les demandes plus rapprochées; aujourd'hui que les priviléges sont abolis pour ces marchés comme pour beaucoup d'autres choses, que la liberté et la concurrence commerciales répandent partout leurs bienfaits, les foires ne se soutiennent guère que par l'habitude. La foule y est attirée moins par le besoin d'acheter que par désœuvrement. Celles-là seules qui sont destinées à la vente de produits spéciaux, jouiront encore longtemps de leurs anciens avantages: telles sont les foires de *Caen*, pour les toiles et les chevaux de trait; de la *Chandeleure*, à Alençon, pour les chevaux de selle; de *Guibrai*, à Falaise (voy. FALAISE), pour les chevaux normands non vendus aux deux marchés précédents; de *Bordeaux*, de *Beaucaire*, pour les produits industriels du Midi; de la *Martire*, en Bretagne, pour les chevaux de cette province; le dirons-nous encore? la foire de *Brée*, près de Guingamp, pour les mariages; celles de Normandie, de Bretagne, de Bourgogne, de Berri, de Franche-Comté, etc., pour la location des domestiques, etc., etc. Mais on ne verra plus ce qui s'est passé durant des siècles, longue privation des objets les plus essentiels, puis tout d'un coup inondation des produits dont une extrême concurrence entraînait la dépréciation.

La législation moderne s'est occupée des foires. La loi des 16 et 24 août 1790, celles du 22 juillet 1791 et du 4 thermidor an III, le code pénal (article 479), etc., ont réglé la police des grands entrepôts de marchandises. Quant à la création d'une nouvelle foire

ou d'un marché, elle doit être autorisée par ordonnance royale, sur la requête des préfets et la décision des conseils d'arrondissement et des conseils généraux.

FOIRE (théâtre de la). Ce spectacle, berceau de l'Opéra-Comique, tirait son nom des deux foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent (voyez l'art. précédent). Dès l'année 1595, des comédiens de province avaient élevé un théâtre dans l'enclos du premier de ces marchés; les *confrères de la Passion* et les acteurs de l'*hôtel de Bourgogne* voulurent les en faire déguerpir; mais ils n'en vinrent pas à bout, et les acteurs du théâtre de la foire furent juridiquement maintenus dans leurs droits, à condition de payer à ces deux entreprises rivales une redevance annuelle de deux écus : ils ne se soutinrent cependant pas longtemps.

En 1650, Brioché établit à la foire un théâtre de marionnettes. On y vit ensuite des animaux féroces, des géants, des nains, des singes, des sauteurs, des escamoteurs, des funambules, des animaux savants. Les différentes troupes de sauteurs y jouèrent même quelques pièces, d'où a pu sortir l'idée du vaudeville en action : *la Comédie des chansons* (1640); *l'Inconstant vaincu*, pastorale en chansons (1661); *la Nouvelle comédie des chansons* (1662); et les *Forces de l'amour et de la magie*, mélange de danses, de sauts, de machines et de bouffonneries (1678). Mais, en 1690, le directeur de l'un de ces spectacles forains ayant substitué à ces marionnettes une troupe de jeunes gens des deux sexes, les comédiens français, alléguant le privilége exclusif qui leur avait été accordé de parler français sur les planches, obtinrent la démolition de l'ambitieuse baraque.

Toutefois, après la clôture du théâtre italien, en 1697, on vit se relever les spectacles forains; héritiers des dépouilles de ce théâtre, ils essayèrent de jouer des fragments de farces italiennes; nouvelles réclamations des comédiens français. On défendit aux trois troupes foraines qui exerçaient en 1703, les comédies dialoguées : prenant le jugement à la lettre, nos histrions, difficiles à décourager, se mirent alors à représenter des scènes dialoguées, dont chacune formait une action séparée. Ce genre de pièces fut encore atteint d'une prohibition en 1707, et malgré la protection du cardinal d'Estrées, abbé de Saint-Germain, les pauvres locataires de ce prélat furent réduits aux monologues; mais ils avaient pour éluder la défense et piquer la curiosité du public de curieuses ressources. Tantôt un personnage parlait seul sur la scène, et ses camarades lui répondaient par signes; tantôt un autre répétait tout haut ce que son interlocuteur avait feint de lui dire à l'oreille. Souvent on entendait venir de derrière les coulisses les réponses à l'acteur qui parlait sur la scène. Enfin, lassés de toutes ces tracasseries, deux des entrepreneurs achetèrent du directeur de l'Opéra la permission de chanter; et les autres passèrent une vente simulée de leur théâtre à deux suisses de la garde du duc d'Orléans. Cet expédient n'empêcha pas que le menuisier de la Comédie-Française, escorté de la force armée, et s'autorisant d'un arrêt du parlement, ne commençât, le 20 février 1709, à abattre leur salle : opération que l'arrivée d'un huissier, porteur d'un arrêt contradictoire du grand conseil, interrompit heureusement assez à temps. Cette fois, on répara les dégâts; mais le même théâtre ayant été de nouveau démoli, les directeurs forains obtinrent 6,000 francs de dommages-intérêts de la Comédie-Française.

Pour se mettre désormais à l'abri de pareilles attaques, ils jouèrent des pièces *à la muette*, entre autres : les *Poussins de Léda*, parodie des *Tyndarides*, tragédie de Danchet. Dans ces parodies, les malins acteurs s'attachaient surtout à offrir la caricature des comédiens français. Enfin, condamnés de nouveau par un arrêt du conseil d'État, en 1710, les deux prête-noms abandonnèrent l'entreprise, et les autres directeurs furent aussi réduits au silence par l'administration de l'Opéra.

Une de ces troupes ayant admis parmi ses membres un fils du fameux arlequin Dominique, obtint alors un peu plus d'indulgence. L'autre, pour mieux faire comprendre aux spectateurs la pantomime de ses personnages, imagina

les écriteaux. Les pièces *par écriteaux*, soit en prose, soit en vaudevilles, furent dès lors généralement adoptées par les spectacles forains, et s'y maintinrent depuis 1710 ou 1711 (peut-être même depuis 1706) jusqu'en 1714. Ce fut sous cette forme que parurent en 1712 les premiers essais de Lesage et de ses collaborateurs (*).

Lesage peut être regardé comme le réformateur du théâtre de la foire, pour lequel il travailla vingt-six ans. On lui attribue cent et un opéras, divertissements, prologues, dont vingt-quatre composés par lui seul, et les autres en société avec Fuzelier, Dorneval, Autreau, Lafont, Piron et Fromaget. La plupart eurent une vogue étonnante. Lesage est aussi le véritable fondateur de l'Opéra-Comique. En effet, les deux troupes foraines qui existaient en 1713 s'étant associées, tout en restant distinctes, prirent chacune en 1714 le titre d'*Opéra-Comique*, et ce titre leur fut confirmé l'annee suivante par l'Académie royale de musique, qui leur vendit une permission ensuite plus étendue.

Lorsqu'en 1762 l'Opéra-Comique se fut réuni à la Comédie-Italienne, il n'y eut plus de *Théâtre de la foire* proprement dit; mais Audinot et Nicolet, ainsi que tous les directeurs qui s'établirent depuis aux boulevards, furent astreints à donner des représentations aux foires de Saint-Laurent et de Saint-Germain. Ces spectacles, peu fréquentés dans les dernières années, cessèrent en 1788. Avant cette dernière époque, l'Écluse, directeur du théâtre appelé depuis *Variétés amusantes*, avait obtenu le privilége de jouer ses parades à la foire Saint-Germain, avant de s'installer dans sa nouvelle salle bâtie en 1777. De même les Italiens et les comédiens de *Monsieur*, lorsqu'ils quittèrent les Tuileries en octobre 1789, allèrent jouer dans une des salles de la Foire, jusqu'à la fin de décembre 1790, époque où ils prirent possession du théâtre Feydeau.

Deux spectacles s'établirent encore, en 1791, à la foire de Saint-Germain, l'un sous le titre de *Variétés comiques et lyriques*, l'autre sous celui de *Théâtre de la Liberté :* mais tous deux firent banqueroute au bout de quelques mois. Le premier se releva cependant vers la fin de l'année, sous une autre direction, et s'intitula *Théâtre nouveau des Variétés;* mais il n'obtint pas plus de succès, quoiqu'il ne jouât que les dimanches et fêtes. Quant au second, il reparut, en 1792, avec son ancien titre, mais il ne vécut pas plus longtemps. Des acteurs ambulants, des comédiens de société, des apprentis artistes jouèrent encore plusieurs fois sur ces deux théâtres, pendant les dernières années du dix-huitième siècle et les premières du dix-neuvième, jusqu'à ce qu'enfin ces salles fussent démolies pour faire place à d'imposantes constructions.

(*) *Arlequin, baron allemand*, tel est le titre de la première pièce qu'on attribue à cet auteur.

FOIX, *Fuxium*, *castrum Fuxiense*. L'origine de cette ville, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Ariége, remonte à une très-haute antiquité; quelques savants lui ont même donné pour fondateurs des colons phocéens, émigrés de Marseille dès les premiers temps de leur arrivée sur les côtes des Gaules. La cité qu'ils auraient bâtie au pied des Pyrénées aurait reçu d'eux le nom de leur mère patrie, Phocée, d'où, par corruption, serait venu *Fuxium*. Quoi qu'il en soit de cette origine ancienne, sur laquelle le savant M. Dumége a émis des doutes très-fondés, cette ville existait au moins au cinquième siècle de notre ère; car, à cette époque, ses habitants sont mentionnés dans l'histoire comme meurtriers de l'évêque saint Volusien, dont les reliques furent ensuite déposées à Foix, dans une basilique dédiée à saint Nazaire.

L'ancien château de Foix s'élève sur un énorme rocher isolé, qui borne la ville à l'ouest. Ce débris de la féodalité est formé de trois grandes tours gothiques en pierres de grès, et appartenant à différentes époques. La plus petite a été fondée sur des substructions plus anciennes, et elle annonce, par son antique physionomie, qu'elle date de l'époque la plus reculée; la seconde, celle du milieu, serait l'ouvrage d'un des premiers comtes de Foix; et la tour ronde, la plus remarquable des trois, aurait été fondée par Gaston Phœbus. Habitées par les comtes jusqu'au seizième

siècle, ces tours servaient à la fois de palais et de prison. Cette dernière destination est la seule qui leur soit restée.

Foix et son château sont célèbres par les siéges qu'ils ont soutenus. En 1210, ils résistèrent aux efforts de Simon de Montfort et de l'armée croisée contre les Albigeois; les habitants, armés seulement de pierres, repoussèrent les assaillants après leur avoir tué beaucoup de monde. Au mois de juin 1272, Philippe le Hardi vint y assiéger Roger-Bernard, neuvième comte de Foix (voy. plus bas), et résolut de faire abattre le rocher qui porte le fort. On commença aussitôt cette œuvre difficile : de vastes quartiers de pierre étaient déjà renversés, et le rocher commençait à surplomber d'un côté, lorsque le comte, effrayé, demanda grâce. On voit encore sur les bords de l'Arget quelques-uns des blocs énormes détachés alors par les assiégeants.

Au seizième siècle, la ville et le château, pris et repris par les catholiques et les religionnaires, eurent beaucoup à souffrir des violences des deux partis.

Foix a peu profité, pour son embellissement, des temps plus paisibles qui suivirent. Elle est construite d'une manière fort irrégulière; ses rues sont étroites et tortueuses. Un pont à deux arches sur l'Ariége, construit ou commencé, au douzième siècle, par Roger-Bernard le Gros, et achevé au quinzième par Gaston, fils de Jean et de Jeanne d'Albret, réunit les deux parties de la ville. Au confluent de l'Ariége et de l'Arget s'élevait l'antique abbaye de Saint-Volusien de Foix, fondée par Charlemagne. Ce monastère appartenait, avant la révolution, à douze chanoines réguliers de la congrégation de Sainte-Genevieve, et avait un abbé commendataire, possédant, en pariage avec le roi, la seigneurie de la ville, et tenant le second rang aux états de la province. Ce dignitaire était, dans l'origine, maître de la ville, tandis que les comtes possédaient le château. Ce fut en 1168 que l'abbé Pierre s'associa le comte en pariage, pour la justice et le haut domaine de Foix. Cette abbaye sert aujourd'hui d'hôtel de préfecture. L'église paroissiale à une seule nef, et qui remplaça la basilique de Saint-Nazaire, fut reconstruite par Roger II.

Foix possède aujourd'hui un tribunal de première instance, une chambre consultative des manufactures, une société d'agriculture et des arts, un collége communal, et une bibliothèque publique de 8,000 volumes. C'était, avant 1789, le chef-lieu d'un comté et d'un gouvernement militaire, d'une viguerie et d'une recette générale du pays. On y compte aujourd'hui 4,900 habitants.

FOIX (comté de). Le pays de Foix passe pour avoir été, dans les temps les plus reculés de notre histoire, occupé par des colons phocéens. Les Romains y dominèrent ensuite; sous les empereurs, il se trouvait compris dans la première Lyonnaise. Plus tard, il fit partie du royaume des Goths, et tomba enfin au pouvoir des Francs, pour obéir ensuite successivement aux premiers ducs d'Aquitaine, aux Sarrasins, aux comtes de Toulouse, et aux comtes de Carcassonne.

Le brave et pieux Roger, l'un de ces derniers seigneurs, ayant fait le partage de ses terres entre ses enfants, donna le pays de Foix, avec quelques autres territoires, au puîné, *Bernard-Roger*. Cet événement est fixé à peu près à l'an 1012. Les possessions de Bernard comprenaient la plus grande partie du département de l'Ariége et une portion de celui de la Haute-Garonne. Il y réunit encore le Bigorre, par son mariage avec Gersende, fille du comte de ce pays. De cette union naquirent trois fils, Bernard, Roger et Pierre, et deux filles, dont l'une épousa don Ramire, roi d'Aragon, et l'autre Garcias, roi de Navarre; de sorte que la postérité des comtes de Carcassonne régnait à la fois sur les deux versants des Pyrénées. Le comté de Foix, divisé en haut et bas, était borné à l'est et au nord par le Languedoc, au sud par le Roussillon et les Pyrénées, à l'ouest par le Comminge. La limite commune des deux divisions du pays était le Pas de la Barre, à une demi-lieue au-dessus de Foix. Parmi les points les plus importants, il faut citer, d'un côté : Foix, Tarascon, Ax, les châteaux de Castelpenent et de Lordat; de l'autre : Pamiers, Saverdun, Mirepoix, Lesat, le Mas d'Azil, Mazè-

res avec son château, résidence favorite des comtes.

Tel fut le domaine que réunit *Roger II*, fils puîné de Bernard-Roger, à la mort de son père, vers 1038, et de son oncle, en 1050. Ce fut lui qui fit ériger le pays de Foix en comté, et fixa le premier sa résidence dans le château de Foix, autour duquel s'étendait la ville soumise à la puissance de l'abbaye de Saint-Volusien. Le trône des califes d'Espagne commençait alors à chanceler; Roger profita de leurs revers pour consolider son pouvoir au pied de l'immense boulevard qui le protégeait contre eux, et où il se tenait comme la sentinelle avancée de l'Europe chrétienne. Il mourut en 1064, sans laisser d'enfants. Son frère *Pierre* lui succéda.

Roger III, fils aîné de Pierre, posséda le comté de 1070 à 1125. Après de longs démêlés avec Ermengarde, sa cousine, à laquelle il disputait le comté de Carcassonne comme fief masculin, il renonça à ses prétentions en 1095, quand la voix de Pierre l'ermite invita les chrétiens à tourner leurs armes contre les infidèles, et se hâta d'aller figurer parmi les princes qui marchaient à la tête de la croisade. Un puissant motif stimulait sa piété : le légat, puis le pape Pascal II l'avaient frappé d'excommunication, comme coupable de simonie, c'est-à-dire, de trafic et de vente de biens ecclésiastiques. L'anathème était mérité; cependant il ne restitua une partie de sa proie qu'en 1108, et partit pour la guerre sainte sans avoir reçu l'absolution. A son retour, il fonda la ville de Pamiers, dont le nom était un souvenir de l'Orient, puisqu'il rappelait celui d'Apamé, capitale de la seconde Syrie.

Roger mourut en 1121, après s'être, par de riches donations, réconcilié avec l'Église. Il laissa quatre fils, dont l'aîné, *Roger IV*, porta le titre de comte de Foix, et fit revivre les prétentions de sa maison sur la seigneurie de Carcassonne. Il posséda d'ailleurs l'héritage paternel par indivis avec ses frères.

De 1141 à 1188, le comté fut gouverné par *Roger-Bernard Ier*, qui, en 1151, reconnut la suzeraineté du comte de Barcelone, quoique ses États fussent originairement dans la mouvance des comtes de Toulouse. En 1167, Raymond V de Toulouse disposa en sa faveur de la ville de Carcassonne, du Carcassez, du Rasez, et de tous les biens de son vassal Roger, fils de Raymond-Trencavel, qu'il voulait punir de l'hommage qu'il avait rendu au roi d'Aragon. Recevant de toutes les mains, Roger-Bernard se laissa, en 1185, investir par Alphonse II, roi d'Aragon, du gouvernement du marquisat de Provence. Enfin, dès l'année 1168, il avait été appelé en paréage pour le haut domaine de la ville de Foix, par l'abbé de Saint-Volusien.

Son fils unique et successeur, *Raymond-Roger*, entreprenant et brave comme ses aïeux, passa pour ainsi dire sa vie entière sur son cheval de bataille. Il alla, en 1190, faire ses premières armes en terre sainte, à la suite de Philippe-Auguste. De retour en France, il guerroya sans succès contre les comtes de Comminge et d'Urgel; puis il se lia d'amitié avec l'hérétique Raymond VI de Toulouse, son suzerain, et cette union intime lui fit jouer un des principaux rôles dans l'épouvantable tragédie des Albigeois. En effet, en 1209, sur les accusations d'hérésie et d'impiété formées par l'abbé de Saint-Antonin de Pamiers contre le comte de Foix, dont la mère et la sœur pratiquaient ouvertement les nouvelles doctrines, Simon de Montfort entra sur son territoire. Dans la première terreur qu'inspirait alors le massacre de Béziers, le comte Raymond-Roger n'osa pas tenir la campagne, et se retira dans la partie la plus inaccessible de ses États, tandis que le clergé catholique de ses principales villes s'empressait autour du chef des croisés. Celui-ci fut reçu sans combat dans Pamiers et dans Albi. Le château de Mirepoix lui fut aussi livré, et Montfort en investit Gui de Lévis, son maréchal, à la postérité duquel ce fief est demeuré, avec le titre de comté.

Raymond-Roger demanda enfin à traiter; ses propositions furent d'abord agréées; mais Montfort voyant arriver de nouveaux croisés, jeta bientôt le masque. Pendant qu'il recommençait les hostilités contre le comte de Toulouse, il déclara toute négociation rompue avec le comte de Foix, en l'accusant

d'avoir assassiné l'abbé d'Eaulnes, qui avait été le négociateur du traité entre eux. C'était Simon lui-même qui avait commis ce crime.

En 1211, Raymond VI renouvela son alliance avec le comte de Foix qui, ainsi que son fils, lui fut un utile auxiliaire, surtout pendant les siéges de Lavaur et de Toulouse. Pour faire oublier son échec devant cette dernière ville, Simon de Montfort porta encore ses ravages dans le pays de Foix, qu'il mit à feu et à sang. Pendant ce temps, le comte Raymond-Roger parut avec Raymond VI devant Castelnaudary, et y battit et dispersa à deux reprises les chevaliers croisés (1212). Montfort se vengea comme l'année précédente, en recommençant à désoler les terres de ce redoutable ennemi.

En 1214, cependant, Raymond-Roger se réconcilia avec l'Église, de même que ses alliés, en faisant sa soumission au légat Pierre de Bénévent, auquel il remit son château de Foix, comme caution de sa sincérité. Ensuite il se rendit au concile de Latran, pour demander la restitution de ses domaines usurpés par le chef de la croisade. On ne les lui rendit qu'à titre provisoire, et, dès l'année 1217, Montfort, qui se refusait aux restitutions ordonnées par le concile, déclara de nouveau la guerre à Raymond-Roger. Le château de Montgrenier, défendu par le fils de ce dernier, fut emporté après six semaines de résistance. Toutefois, pendant le siége de Toulouse et à la journée de Basiége, Raymond-Roger prit d'éclatantes revanches contre les croisés. En 1223, il fit en hiver le siége de Mirepoix, dont il parvint à se rendre maître. Mais les fatigues qu'il avait endurées pendant cette expédition, le menèrent au tombeau dans les premiers jours de mars ou d'avril.

Son fils et son successeur, *Roger-Bernard II, le Grand*, s'était depuis longtemps, et à plusieurs reprises, signalé contre les croisés; il ne se montra ni moins brave que son père, ni moins dévoué au comte de Toulouse. Dès le printemps de 1223, il s'allia avec le successeur de Raymond VI, pour chasser de l'Albigeois Amaury de Montfort qui, enfermé dans Carcassonne dut traiter, le 14 janvier 1224, avec ces deux seigneurs. Le jeune Trencavel, vicomte de Béziers et de Carcassonne, placé sous la tutelle du comte de Foix, reprit alors possession de son patrimoine.

En 1226, quand Raymond VII vit s'avancer contre lui la formidable armée de Louis VIII, le comte de Foix, auquel il avait concédé de nouveaux fiefs, était son unique allié; et tous deux furent excommuniés au concile de Narbonne. Le comte de Toulouse ayant ensuite acheté son pardon de l'Église et du roi par les plus honteuses concessions (1229), n'en prit pas moins l'engagement de tourner ses armes contre Roger-Bernard, et saisit sur lui, en qualité de suzerain, les terres de Foix, en deçà du Pas de la Barre. Mais, tout en lui faisant la guerre, il travailla et réussit à lui faire obtenir la paix à des conditions pareilles à celles que lui-même avait souscrites (16 juin). Roger-Bernard fut excommunié de nouveau en 1237, pour avoir refusé de répondre à une assignation des inquisiteurs, et n'obtint son absolution qu'en 1240, après avoir comparu devant leur tribunal. Il mourut, l'année suivante, dans l'abbaye de Bolbone, où il avait pris l'habit monastique.

Son fils, *Roger IV*, fit hommage à Raymond VII pour la partie de ses domaines située en deçà du Pas de la Barre, et au roi de France pour les terres du Carcassez. Arrivé au pouvoir dans un moment où une vaste ligue se formait contre le roi, dans les pays de la Langue d'Oc, il fut un des premiers à promettre son assistance au comte de Toulouse. Mais le combat de Taillebourg frappa cette ligue d'un coup mortel; Roger, effrayé, ne tarda pas à faire sa paix avec Louis IX, et déclara qu'il voulait dépendre immédiatement du roi de France. Raymond protesta contre le traité qui fut conclu sur cette base, non-seulement comme suzerain, mais comme propriétaire d'une partie du pays de Foix, et somma, en 1245, son infidèle allié de lui restituer ses domaines. Mais l'affaire en demeura là, parce que la force n'appuyait pas cette réclamation. En 1251, Roger guerroya, sans succès, contre le roi d'Aragon, et,

en 1256, contre son beau-frère le comte d'Urgel. Il mourut en 1265.

Roger-Bernard III, son fils, qui figura, comme Raymond-Roger, parmi les meilleurs poëtes du treizième siècle, fut plus favorisé des muses que de la fortune; de concert avec Géraud V, comte d'Armagnac, son beau-frère, il brava à plusieurs reprises Philippe le Hardi, qui marcha contre lui avec une armée. Le roi d'Aragon et le vicomte de Béarn, beau-père de Roger-Bernard, vinrent à la rencontre du roi de France, et, dans une conférence, on convint que le comte viendrait se remettre à la discrétion du monarque. Dès qu'il parut, on se saisit de sa personne, et il fut conduit à la tour de Carcassonne, pieds et poings liés. Il ne recouvra qu'en 1273 sa liberté, ses États, et les bonnes grâces de son royal adversaire.

En 1280, il entra dans la ligue des seigneurs catalans contre Pierre d'Aragon, qui le retint aussi prisonnier. Dix ans après, il commença la guerre avec la maison d'Armagnac, au sujet de la vicomté de Béarn, que Gaston VII, seigneur de ce pays, lui avait léguée; il mourut en 1302, maître de la province en litige, mais sans avoir pu en assurer la possession à son fils.

En héritant des domaines paternels, *Gaston* hérita de la querelle avec les Armagnac. Pour rétablir la paix entre les deux adversaires, il fallut successivement un arrêt de Philippe le Bel (1304), une sentence d'excommunication contre Gaston, et un arrêt du parlement de Paris, à la suite duquel ce comte fut emprisonné au Châtelet. Élargi au prix de quelques soumissions, il suivit, en 1315, Louis X à la guerre de Flandre, et mourut au retour de cette expédition.

De son mariage avec Jeanne d'Artois était né *Gaston II*. Ce fut sous le règne de celui ci (1329) que se terminèrent les différends des maisons de Foix et d'Armagnac. Gaston répondit ensuite, en vrai chevalier, à l'appel des Navarrais en lutte avec les Castillans, et il leur assura la victoire à la journée de Tudéla (1335). Deux ans après, il rendit à la France, dans la guerre contre les Anglais, d'éminents services, que le roi récompensa par le don de la moitié de la vicomté de Lautrec; enfin, il alla secourir Alphonse XI, roi de Castille, qui assiégeait les Maures dans Algésiras. La mort le frappa à Séville, au milieu de ses glorieux exploits, en 1343.

Il laissait une veuve, Éléonore de Comminge, femme d'un mérite éminent, et un fils âgé de douze ans, ce *Gaston III* qui devint depuis si célèbre sous le nom de *Gaston-Phœbus*. Ce jeune seigneur fit ses premières armes contre les Anglais pendant l'invasion de 1345, et le roi sembla dès lors attacher un grand prix à son amitié; car, après avoir congédié ses gens d'armes, il nomma lui et Bertrand de l'Ile-Jourdain, ses lieutenants spéciaux et généraux en Gascogne, Agenais, Bordelais, et autres parties de la Langue d'Oc. (Lettres du 31 décembre 1347.) Alors Gaston se mit à visiter les châteaux et villes commis à sa garde, et l'on put admirer déjà la courtoisie et la magnificence du très-haut, très-noble et très-puissant seigneur qui passa bientôt pour le plus fastueux chevalier de son siècle. (Voyez ANNALES, tome Ier, page 73 et suiv.)

Il épousa, en 1349, Agnès, fille de Jeanne de France et de Philippe III, roi de Navarre. Mais bientôt ses liaisons avec Charles le Mauvais, son beau-frère, le firent passer des plaisirs de sa brillante cour d'Orthez (*) dans la prison du Châtelet de Paris (1356). Il ne recouvra sa liberté que pour aller courir des aventures avec le captal de Buch à la croisade de l'ordre Teutonique, contre les Prussiens. De retour à Châlons en 1358, il délivra les princesses de la famille royale, assiégées dans Meaux par les *Jacques;* et à peine eut-il remis l'épée dans le fourreau, qu'il fut forcé de repartir en toute hâte pour combattre de nouveau contre le comte d'Armagnac, avec lequel les éternelles dissensions des deux familles étaient ravivées au sujet du comté de Bigorre. La journée de Launac (5 décembre 1362) décida entre les deux compétiteurs qui se disputaient l'empire du midi de la France. Gaston, aussi expérimenté que brave, remporta

(*) Ce fut seulement en 1460 qu'il transféra sa résidence d'Orthez à Pau.

la victoire ; et au lustre qui en rejaillit sur ses armes, se joignit le produit considérable des rançons qui vinrent augmenter ses trésors, fruit d'une habile administration (*).

En 1374, le petit souverain de Foix et de Béarn, après s'être assez longtemps ménagé une prudente neutralité entre les Anglais et les Français qui guerroyaient en Gascogne et en Languedoc, se décida enfin à donner un gage de dévouement au sénéchal, duc d'Anjou ; et ce gage fut un acte de perfide cruauté exercé sur le gouverneur du château de Lourdes pour les Anglais (voyez LOURDES et ANNALES, tome Ier, p. 74). Charles V craignit cependant que l'antique haine des maisons de Foix et d'Armagnac ne finît par jeter ouvertement la première dans le parti de l'Angleterre ; il mit donc tous ses soins à les réconcilier ; et il réussit enfin à les engager, en 1376, à prendre le duc d'Anjou pour arbitre. Le 12 novembre, une trêve fut signée entre les deux comtes ; le 25 janvier, Gaston s'engagea à servir le roi contre les Anglais (**) ; et, le 3 février suivant, la paix entre lui et Jean d'Armagnac fut publiée ; le fils du comte de Foix épousa la fille de Jean, Béatrix, dite *la gaie Armagnanaise.*

La Langue d'Oc put alors respirer ; pour achever d'y pacifier les esprits, le roi nomma, en 1380, Gaston son lieutenant général dans cette province, malgré les témoignages manifestes du mécontentement des princes du sang, accoutumés à exploiter à leur profit ce riche gouvernement. Ainsi le comte se trouvait vengé de la longue faveur dont avaient joui les d'Armagnac. Mais Charles V étant mort un mois après cette nomination, un des premiers actes de la régence du duc d'Anjou fut de remplacer Gaston par Jean, duc de Berri. En apprenant cet affront, l'impétueux seigneur prit, sur ce qu'il avait à faire, l'avis des notables convoqués à Toulouse ; et la majorité résolut que l'épée devait décider des droits des deux compétiteurs, et mit à la disposition du comte tous les moyens nécessaires pour protéger la province désolée par les brigands et les routiers que le duc d'Anjou y avait laissés.

Gaston-Phœbus voyait sans crainte approcher l'orage ; entouré de ses bonnes troupes de Foix et de Béarn, il vola à la rencontre de l'armée du duc Jean, lui présenta la bataille dans la plaine de Revel, et remporta une victoire complète. La guerre continua cependant jusqu'à ce que Clément VII envoyât auprès des deux adversaires le cardinal d'Amiens, afin d'ouvrir des voies de conciliation. Gaston « ayant alors pitié « du dégât du pays pour sa querelle « particulière, voulut joindre à l'hon- « neur d'avoir vaincu le duc celui d'avoir « donné la paix à sa patrie (*), » et il se retira de nouveau dans ses montagnes. Ce fut pendant les loisirs qui suivirent cette paix (1382) qu'un événement aussi tragique que célèbre, le meurtre du jeune Gaston, fils du comte de Foix, vint empoisonner la vie du noble seigneur et imprimer à sa mémoire une tache ineffaçable. (Voyez ANNALES, tome Ier, p. 75 et 76.)

Privé par son propre crime de son successeur légitime, le vieux châtelain d'Orthez sembla renoncer au métier des armes, et se tracer désormais un plan de conduite pacifique. Il ne songea plus qu'à se reposer dans sa cour, dont les splendeurs ont été si bien décrites par le naïf chroniqueur Froissard. Pendant ce temps-là, ses sujets servaient, avec ceux du roi de France, dans les guerres du Nord ; tandis qu'un corps de Béarnais se battait, sous les ordres du roi de Castille, contre Jean Ier de Portugal. Moins heureux que les premiers, ceux-ci partagèrent le désastre de la bataille d'Aljubarota (14 août 1385).

En 1390, Gaston reçut dans son château de Mazères, à 56 kilom. de Toulouse, Charles VI avec sa cour. Tous les moments de cette entrevue ne furent pas donnés aux fêtes et aux plaisirs. Après plusieurs conférences secrètes, le comte et le roi signèrent un acte (5 janvier 1390) dont les articles ne dé-

(*) Il paraît que ce produit s'éleva à la somme énorme d'un million de livres.

(**) Cet engagement lui ayant fait perdre une rente de 5,000 livres, il lui fut accordé pour le dédommager, une somme de 100,000 francs une fois payée.

(*) Annales de Saint-Denis.

vaient être mis au jour qu'après la mort de Gaston. Le roi s'engagea à lui donner la jouissance viagère du comté de Bigorre, et à lui payer la somme de cent mille francs d'or; à ces conditions, le comte fit donation à Charles, après sa mort, du comté de Foix, des vicomtés de Béarn, Marsan, Gavardan et Lautrec, et de tous ses autres domaines. Un an ne s'était pas écoulé depuis ce traité, que Gaston mourut d'apoplexie (mai 1391) dans l'hôpital de Riom, à 8 kilom. d'Orthez, au retour d'une chasse (*).

Charles VI pouvait disposer de la succession du comte, en vertu de la donation de 1390; mais, soit à cause des difficultés que l'on prévoyait, soit générosité de la part du prince, il se rendit aux représentations du vicomte de Castelbon, qui fit valoir ses droits comme cousin de Gaston Phœbus, et Charles VI renonça à l'héritage par lettres datées de Tours, le 20 décembre 1391.

Les domaines dont prit possession *Mathieu de* Foix, vicomte de Castelbon, furent : le comté de Foix, les vicomtés de Béarn, Marsan, Gavardan et Nébousan; la moitié de la vicomté de Lautrec; une partie de la terre d'Albigeois, possédée autrefois par la maison de Comminge, entre autres le château de Giroussens, et enfin le château de Saint-Sulpice, situé à l'embouchure de l'Agout dans le Tarn.

Mathieu étant mort sans postérité en 1398, sa sœur *Isabelle*, femme d'*Archambault de Grailli*, captal de Buch et sénéchal de Guienne pour Richard II, se porta comme héritière des biens de sa maison. Mais le maréchal de Sancerre eut ordre de s'opposer à ce que cette belle succession passât dans une maison qui s'était toujours montrée hostile à la France. Il saisit donc la plus grande partie des domaines de Foix. Toutefois, le 10 mars 1401, Archambault ayant fait ses soumissions, le parlement de Paris lui accorda mainlevée ainsi qu'à sa femme, et l'admit à faire hommage au roi, comme comte de Foix, après qu'il eut déclaré s'attacher à la fortune de la France. Ce seigneur mourut en 1412.

Son fils aîné, *Jean*, à peine en possession du comté, fut fait capitaine général du roi en Languedoc et en Guienne, et reçut ordre de faire la guerre au comte d'Armagnac, mission qu'il remplit avec plus d'empressement que de succès. En 1415, le rival du duc de Bourgogne, se hâtant de retourner à Paris pour y rendre à son parti sa première vigueur, fit la paix avec le comte Jean. Quatre ans après, Charles VI et le dauphin nommèrent encore celui-ci, chacun de son côté, gouverneur général aux pays de Languedoc, d'Auvergne et de Guienne. Mais la conduite équivoque qu'il tint entre le parti du duc de Bourgogne et celui du dauphin engagea bientôt ce dernier à lui enlever ces fonctions. Le comte s'y maintint néanmoins par un traité signé, le 3 mars 1422, avec les rois de France et d'Angleterre. Le dauphin étant enfin monté sur le trône, Jean se réconcilia avec lui, et en reçut le commandement de l'armée (1425). Cependant ses fréquentes usurpations d'autorité troublèrent plus d'une fois cette bonne intelligence.

Gaston IV, son fils et son successeur (1436), fut le premier des princes de Foix qui renonça, sur la demande du roi, à la qualification de *comte par la*

(*) Cet exercice était la passion favorite de Gaston; ses équipages de chasse surpassaient en magnificence ceux des princes les plus riches; ses écuries ne nourrissaient pas moins de deux cents chevaux, la plupart destinés à cet usage, et il avait de douze à seize cents chiens. Froissard lui amena d'Angleterre quatre lévriers dont il nous a conservé les noms. Les oiseaux de fauconnerie étaient aussi élevés avec grand soin au château d'Orthez. Enfin Gaston nous a laissé un monument intéressant de son profond savoir en vénerie : c'est un traité complet et méthodique, dans lequel le comte expose les préceptes de cet art. Cet ouvrage est connu sous le titre de : *Miroir de Phebus, des déduicts de la chasse des bestes sauvaiges et des oyseaux de proie*, par Gaston Phœbus de Foix, seigneur de Béarn. La bibliothèque royale en conserve un manuscrit précieux, orné de miniatures, et une dizaine d'autres qui n'offrent rien de remarquable, sauf un d'un format plus petit que celui du premier, et des dessins d'une grande fraîcheur de coloris. Cet ouvrage a été plusieurs fois imprimé.

grâce de Dieu. Le reste de sa conduite répondit à ce premier témoignage de déférence envers l'autorité royale. Il rendit d'éminents services à Charles VII dans les guerres de Guienne. Son beau-père, Jean, roi d'Aragon et de Navarre, le déclara, en 1455, son successeur au trône de ce dernier royaume. Bientôt après, Charles VII lui conféra la dignité de pair (1458), et lui donna pour son fils aîné la main de Madeleine de France (1461). Enfin, Louis XI ajouta encore à ces prospérités. Gaston était cependant un des ministres de Charles VII dont le jeune roi avait le plus éprouvé l'inimitié; mais il professait le plus grand respect pour son habileté. Or, ce prince appelait habileté ce que le commun des hommes qualifie ordinairement du nom de crimes horribles. C'était, en effet, par une suite de forfaits que le comte espérait assurer à sa femme la couronne de Navarre. Pour les accomplir, il avait besoin de l'appui de Louis. Le voyage de ce prince dans les provinces du Midi servit à resserrer leur alliance. Gaston fut l'intermédiaire du traité d'alliance conclu, en 1462, entre son beau-père et le roi de France, et fut chargé de délivrer la reine d'Aragon, assiégée dans Girone. A peine était-il revenu de cette expédition, que Louis, prêt à tous les sacrifices pour conserver l'affection du comte, lui donna, le 24 mai 1463, la ville et seigneurie de Carcassonne, en annonçant qu'il les échangerait peut-être ensuite contre la Cerdagne, le Roussillon et le pays de Soule, récemment détachés de l'Aragon.

Malgré tant de ménagements et de faveurs, Gaston abandonna, en 1471, le parti de Louis XI, auquel il était jusqu'alors demeuré fidèle. Le duc de Bretagne, qui venait d'épouser une des filles du comte, l'avait fait entrer ainsi dans la ligue formée par lui et le duc de Guienne contre le trône de France. Quand la mort du frère du roi eut dissipé ce parti, Gaston passa en Navarre pour s'y mettre à la tête des ennemis de son beau-père, et il y mourut au mois de juillet 1472.

Son fils aîné, le prince de Viane, avait péri deux ans avant lui, d'une blessure reçue dans un tournoi; et le fils de ce prince, *François Phœbus*, fils de Madeleine, sœur de Louis XI, était mineur. Madeleine fit hommage au roi, le 26 février 1473, comme régente des comtés de Foix et de Bigorre, au nom de son fils. D'un autre côté, le roi avait écrasé le pouvoir des d'Armagnac, que le mariage de Jean V avec une fille de Gaston avait rapprochés de la maison de Foix. Ainsi se trouvèrent ou détruites ou soumises les puissantes familles qui jusqu'alors avaient maintenu leur indépendance au pied des Pyrénées.

Éléonore, veuve de Gaston, mourut en 1479, l'année même de son avénement à ce trône de Navarre qu'elle et son mari avaient acheté par tant de crimes (voyez NAVARRE). Elle avait choisi pour son successeur son petit-fils, François Phœbus, alors âgé de dix ans, qui fut couronné à Pampelune en 1481, et mourut à Pau le 30 janvier 1483.

Catherine, sa sœur, fut reconnue après lui comme reine et comtesse, toujours sous la tutelle de Madeleine. Mais ses possessions lui furent disputées par son oncle, Jean de Foix, vicomte de Narbonne (*). Il y eut à ce sujet une guerre civile d'abord, puis plusieurs transactions violées successivement. Enfin, la querelle parut suspendue pour quelque temps par la mort de Gaston de Nemours, fils du vicomte, tué à la bataille de Ravenne, en 1512.

Gaston de FOIX, *duc de Nemours*, était l'unique héritier de Jean de Foix, fils puîné de Gaston IV, comte d'Étampes, vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII. Né en 1489, il fut mis, en 1512, à la tête de l'armée d'Italie, se signala par ses hauts faits, et fut surnommé *le Foudre d'Italie.* Il gagna la bataille de Ravenne le 11 avril 1512, à l'âge de vingt-trois ans, et fut tué en poursuivant les vaincus. On peut lire dans Brantôme la vie de ce jeune héros.

Louis XII remit alors les États contestés à Germaine d'Aragon, sœur de Gaston. Mais il s'éleva bientôt un nouveau prétendant : Odet de la maison de Foix. Enfin, le parlement de Paris ju-

(*) Gaston IV avait acheté cette vicomté en 1447, et fut maintenu dans son acquisition par arrêt du parlement de Toulouse en 1448.

gea en dernier ressort, qu'après la mort de Catherine et de son mari Jean d'Albret, leur fils *Henri* deviendrait sans réserve possesseur de la Navarre et des comtés de Foix et de Bigorre.

Dès lors, l'histoire du comté de Foix se fond entièrement dans celle des royaumes de Navarre et de France. Le pays de Foix rentra dans le domaine royal le jour de l'avénement de Henri IV, et pourtant ce fut seulement en 1607 que cette réunion reçut une sanction définitive. Lors de la révolution de 1789, le comté devint le département de l'Ariége. A cette dernière époque, il formait, avec la vallée d'Andorre au midi, et le Donnezan à l'est, un des gouvernements du royaume. Il dépendait au spirituel de l'évêché de Pamiers, et relevait pour l'administration de la justice du parlement de Toulouse. Il était administré par ses propres états, qui s'assemblaient annuellement et pour huit jours dans la ville de Foix, et se composaient des représentants des trois ordres, sous la présidence de l'évêque, remplacé en cas d'absence par l'abbé de Saint-Volusien. Le subside payé au roi était de vingt mille livres environ; la province donnait en outre quinze mille livres par abonnement perpetuel.

Les branches cadettes de la famille des comtes de Foix ont aussi donné naissance à plusieurs personnages remarquables, que nous allons rapidement passer en revue.

Archambault de Grailly avait eu un second fils nommé *Gaston*, qui succéda à son titre de *captal de Buch*, et dont les descendants furent *comtes de* Candale, et formèrent la branche connue sous le nom de Foix-Randan. Cette branche fut en effet honorée de la pairie, sous le titre de *Randan*, par considération pour Marie-Claire de Beaufremont, marquise de Senecey, dame d'honneur d'Anne d'Autriche, qui avait épousé *Jean-Baptiste Gaston de* Foix, comte de Fleix, lequel fut tué au siége de Mardick, en 1646. Elle mourut elle-même en 1680. Ses trois fils ne laissèrent point de postérité. Le dernier, *Henri-Charles*, qui portait le nom de duc de Foix, mourut en 1714.

Le titre de *comte de Candale* était entré, au quinzième siècle, dans cette branche de la maison de Foix. *Jean de Foix*, captal de Buch, petit-fils d'Archambault de Grailly, avait, ainsi que son père Gaston, servi les rois d'Angleterre Henri V et Henri VI dans leurs guerres contre la France; pour l'en récompenser, ce dernier monarque lui avait donné de grands biens, et l'avait fait chevalier de la Jarretière et comte de *Kendal*. Depuis lors, ses descendants portèrent le même titre, jusqu'à ce que le dernier d'entre eux, *Henri*, périt au siége de Sommières, en 1573, ne laissant de Marie de Montmorency, fille d'Anne le connétable, que Marguerite de Foix, qui épousa, en 1587, Jean-Louis Nogaret de la Valette, et transmit ainsi le titre de comtes, puis de ducs de Candale (voyez ce mot), à la famille d'Épernon.

Après la mort de Henri de Candale, sa postérité avait été continuée par les descendants de Jean de Foix, *comte de Gurson*, vicomte de Meille en Aragon, et qui était fils puîné de Jean, comte de Candale et baron de Gurson.

Le cardinal *Pierre de* Foix, cinquième fils d'Archambault, captal de Buch, et d'Isabelle, avait été successivement religieux de Saint-François, et évêque de Lescars et de Comminge avant d'être revêtu de la pourpre. Ce fut l'antipape Benoît XIII qui la lui conféra, en 1408, pour attirer dans son parti les comtes de Foix. Pierre n'avait alors que 22 ans; malgré ce bienfait, il abandonna le pontife au concile de Constance, où la qualité de cardinal lui fut confirmée par Martin V, qui l'envoya en Aragon pour tâcher d'y dissiper les restes du schisme. Il y réussit, et mourut en 1464, dans sa 78e année, à Avignon, dont il avait la vice-légation. Il était aussi alors archevêque d'Arles. Ce fut lui qui fonda à Toulouse le collége connu autrefois sous le nom de *collége de Foix*. Un second *cardinal de Foix*, nommé *Pierre* comme son grand-oncle, ne se distingua pas moins par son habileté diplomatique. Il apaisa les troubles du Milanais, réconcilia le duc de Bretagne avec Charles VIII, rétablit la paix dans le royaume de Naples, fut créé cardinal en 1476, et mourut évêque de Vannes en 1490, dans un âge encore peu avancé. Il était le troisième

fils du comte de Foix, Gaston, mort en 1471.

La branche des seigneurs de Foix-Lautrec eut pour auteur *Pierre*, seigneur de Lautrec et de Villemur, second fils de Jean, comte de Foix, mort en 1437, et de Jeanne d'Albret. Ce seigneur épousa Catherine d'Astarac, et en eut *Jean de Foix-Lautrec*, marié à Jeanne d'Aidie, fille aînée d'Odet de Comminge, gouverneur de Guienne. De ce dernier mariage naquirent *Odet de Foix, seigneur de* Lautrec; *Thomas,* seigneur de Lescun; *André,* seigneur de l'Esparre; et *Françoise,* devenue célèbre sous le nom de *duchesse de* Chateaubriant. Ces divers personnages méritent que nous nous arrêtions à tracer leur biographie; car ils jouent tous des rôles importants dans les annales du seizième siècle.

Odet de Foix, seigneur de Lautrec, fut l'un des plus braves capitaines de son temps. Il accompagna Louis XII dans son expédition d'Italie, et y montra, selon l'expression de Brantôme, « qu'il estoit excellent pour combattre « en guerre et frapper comme sourd. » A la journée de Ravenne (1512), on le vit se jeter au plus fort de la mêlée avec son infortuné cousin Gaston de Foix, et il y reçut tant de blessures, qu'il fut laissé pour mort sur le champ de bataille. Il contribua puissamment à la conquête du Milanais, et lorsque le connétable de Bourbon se démit de son commandement, François Ier nomma Lautrec son lieutenant général en Italie.

Le nouveau gouverneur était, dit son véridique historien, que nous avons déjà cité, « un homme trop sévère, et mal propre pour un tel gouvernement. D'être hardi, brave et vaillant, étoit-il; mais pour gouverner un État, il n'y étoit pas bon. Madame de Châteaubriant, sa sœur, une très-belle et honnête dame que le roi aimoit, en rabattoit tous les coups et le remettoit toujours en grâce. Il avoit beaucoup de vanité; et, quoiqu'il demandât conseil, il n'en faisoit jamais qu'à sa tête, aimant mieux faillir de par soi que d'être enseigné par les autres, etc. »

Cependant son activité, son intelligence et l'inflexibilité de son caractère le soutenaient dans les épreuves les plus difficiles. Sans se soucier de mécontenter la cour de Rome, il traitait militairement toutes les affaires ecclésiastiques. Placé entre les factions des Guelfes et des Gibelins, il prétendit rester neutre à leur égard. Quant aux peuples et aux soldats, il sut les maintenir dans une parfaite obéissance. Sous ses ordres, Brescia, Vérone furent reprises, et les Impériaux durent, en 1521, lever le siége de Parme. Mais là s'arrêtèrent les succès de Lautrec. Pour se tenir en garde contre la précipitation et l'imprudence communément reprochées aux Français, il lui arrivait souvent de se jeter dans le défaut contraire, de laisser échapper les occasions favorables de combattre. Les 20,000 Suisses de son armée, pour lesquels le roi, Louise de Savoie et Semblançay lui promettaient par serment 400,000 écus de solde arriérée qu'ils ne lui envoyaient pas, le forcèrent, par leurs réclamations, à lever violemment des contributions sur les habitants de la Lombardie, et finirent ensuite par déserter en grand nombre. Après avoir perdu un mois entier à rester en face du général de Léon X, Prosper Colonna, Lautrec refusa encore, malgré les instances de ses lieutenants, de l'attaquer au passage du Pô. Quelques jours plus tard, il négligea de profiter d'une position désavantageuse prise par son adversaire sur les bords de l'Oglio.

Enfin, les Suisses étant dès lors réduits par la désertion au nombre de 4,000, et l'occasion tant de fois perdue ne s'étant plus retrouvée, le général français évacua Milan sans chercher même à se défendre dans les rues envahies par les soldats de Colonna, et prit ses quartiers d'hiver dans l'État vénitien. Le 1er mars suivant, il se remit en campagne avec son armée renforcée de nouveau des bandes suisses, et en outre des Vénitiens. Mais il éprouva plusieurs échecs, et ne put faire qu'une guerre de positions avec une armée mal équipée, non payée, et dont les auxiliaires étaient toujours prêts à se mutiner. Enfin, le désastre de la *Bicoque* (voyez ce mot) força les Français d'abandonner toute l'Italie.

Lautrec, revenu en France, fut fort

mal reçu du roi, auprès duquel Louise de Savoie faisait tous ses efforts pour perdre le frère de la favorite. Du reste, les intrigues de la cour l'occupèrent jusqu'à ce que François I[er] le chargeât de mettre les frontières de Guienne à l'abri des invasions des Espagnols. Il n'eut que le temps de s'enfermer dans la ville de Bayonne, contre laquelle les efforts des ennemis vinrent échouer (6 septembre 1523). Deux ans après, il repassa en Italie, et combattit à Pavie aux côtés du roi. En 1527, il fut encore chargé, sur la recommandation du roi d'Angleterre, de commander l'armée destinée à soustraire l'Italie au joug de Charles-Quint. Alexandrie capitula; Pavie fut prise d'assaut et cruellement traitée, en punition de la défaite naguère essuyée sous ses murs. Les ordres précis de François I[er] et de Henri VIII empêchèrent ensuite Lautrec de suivre le plan qu'il s'était fait, et il marcha sur Naples après de funestes délais nécessités par la pénurie d'argent où le roi laissait son armée. Arrivé devant cette capitale, le 1[er] mai 1528, il résolut de la réduire par le blocus, au lieu d'en presser le siége avec vigueur. Mais, pendant ce temps, une fièvre contagieuse vint ravager son camp et lui enlever la majeure partie de ses troupes. Malade lui-même, il se faisait porter de poste en poste, et opposait un courage inébranlable au mal comme à l'ennemi. Seul, il maintenait encore la confiance des soldats; mais il mourut dans la nuit du 15 au 16 août. En 1556, le duc de Serra, neveu de Gonzalve de Cordoue, lui fit élever un tombeau magnifique à Naples, dans l'église Sainte-Marie la Nuova.

Thomas de Foix, dit le *maréchal de* LESCUN, passait pour un homme cruel et extrêmement avare. Ses exactions contribuèrent, autant que les violences d'Odet de Foix, à soulever le Milanais en 1521. Après la perte de la bataille de la Bicoque, les ennemis l'assiégèrent dans Crémone. Il n'y tint pas aussi longtemps qu'il le pouvait, et, en rendant la place, il promit de faire évacuer toutes celles du Milanais où il y avait garnison française. Il reçut à la journée de Pavie, en 1525, un coup de feu dans le bas-ventre, dont il mourut sept jours après, prisonnier de guerre à Milan.

André de Foix, seigneur de l'ESPARRE, « fut, dit Brantôme, très-vaillant comme ses deux frères. Il fut commandé de donner vers l'Espagne sur Navarre, à l'occasion des séditions qui survinrent à cause de la tyrannie de M. de Chièvres. Il donna de fait très-bien (1521); mais à la fin, il fut tant battu et rebattu en un combat qui se fit, de tant de coups de masse sur sa salade, qu'il en perdit la vue, et puis mourut aussi malheureux que MM. de Lautrec et de Lescun. »

La duchesse de CHATEAUBRIANT, au sujet de laquelle les romanciers et même un certain nombre d'historiens ont donné une si belle carrière à leur imagination, naquit vers 1475. Elle fut mariée, par Anne de Bretagne, à Jean de Laval-Montmorency, seigneur de Châteaubriant et gouverneur de Bretagne, connu par sa jalousie historique. François I[er] adressa ses vœux à cette dame, qui était aussi distinguée par sa beauté que par son esprit et son rang; et, pendant quelque temps, la favorite fut avec ses frères à la tête de la faction de cour opposée à Louise de Savoie. Celle-ci s'en vengea en appelant auprès d'elle mademoiselle d'Heilly, qui devint plus tard la duchesse d'Étampes.

Après la défaite de Pavie et la prise du roi, madame de Châteaubriant vit son règne fini, et elle fut contrainte de rentrer sous la domination de son époux. Varillas et Sauval disent qu'alors M. de Châteaubriant la tint six mois captive dans une chambre tendue de noir, et qu'au bout de ce temps, il lui fit ouvrir les veines et l'assassina. Il est démontré cependant qu'elle mourut seulement en 1537. Mais même à cette époque, le duc n'échappa point au soupçon d'avoir hâté par le poison la fin de sa femme. On commença des poursuites, qu'il étouffa par la protection du connétable de Montmorency, et cette protection il l'acheta au prix de toute sa fortune. Le connétable devint ainsi propriétaire de la terre de Châteaubriant. On peut voir dans les *Mémoires de Vieilleville* (liv. I, chap. XXI et XXII) par quels indignes moyens il parvint à se l'approprier.

Une dernière branche de la famille

de Foix était connue sous le nom de famille de FOIX-RABAT. Les barons et comtes de Rabat, marquis de Foix, étaient issus, suivant les uns, d'un bâtard de Gaston Ier, comte de Foix; suivant d'autres, du mariage de ce prince avec Ferdinande, fille de Ferdinand, prince de Morée et de Négrepont, et nièce du roi d'Aragon. La terre de Rabat, dans le comté de Foix, eut longtemps le titre de baronnie, et ne fut érigée en comté que sous la régence d'Anne d'Autriche. Le dernier marquis de Foix était, au dix-huitième siecle, capitaine des cent-suisses du duc d'Orléans.

FOIX (monnaie de). — La plus ancienne monnaie que l'on connaisse de la ville de Foix remonte à l'époque mérovingienne : c'est un triens sur lequel on lit d'un côté, autour d'une croix, RANEPERTO, et de l'autre, autour d'une tête tournée à droite, CASTRO FVSII. Il faut ensuite descendre jusqu'au douzième siècle pour trouver une pièce frappée à Foix : c'est un denier de Roger III, fabriqué à l'imitation de ceux de Toulouse. On y voit, d'un côté, un astre avec la légende R. COMES, et de l'autre, une croix pommettée à chaque extrémité de trois besants, et dépassant le champ. Autour, on lit le nom de la ville : FVXII.

Jean de Graille, comte de Foix et de Bigorre, fit battre à Pamiers, vers 1426, une monnaie appelée *guishems*. Mais le roi fut mécontent de cette entreprise, et ne la pardonna au comte de Foix qu'en consideration de ses services. C'est à peu près tout ce que nous savons sur l'histoire monétaire de ce comté.

FOIX (Louis de), architecte parisien, florissait vers la fin du seizième siècle. Il eut part, avec les plus habiles artistes espagnols et italiens, à la construction du palais et du monastère de l'Escurial. On raconte qu'il avait su captiver l'amitié du malheureux infant don Carlos, fils de Philippe II, mais qu'il abusa indignement de sa confiance. Lorsque l'infant fit part à de Foix de son projet de s'enfuir dans les Pays-Bas, celui-ci le dénonça, et le prince fut arrêté. Le délateur fut cependant contraint de quitter l'Espagne, après la mort tragique de don Carlos. De retour en France, il fut chargé des travaux du port de Bayonne, boucha l'ancien canal de l'Adour, et en creusa un nouveau en 1579. Ce fut encore lui qui bâtit, en 1585, le fanal placé à l'embouchure de la Garonne, et qu'on appelle la tour de Cordouan. Les travaux de ce beau monument durèrent vingt-six ans. On ignore l'époque de la mort de Louis de Foix.

FOL APPEL. — Une peine particulière était établie, dans notre ancien droit, contre le plaideur qui, condamné par un premier tribunal, déférait sans juste motif ses griefs à un nouveau degré de juridiction. S'il ne réussissait pas dans son recours, il était dit avoir appelé *follement* et sans cause, ce dont il était puni par la condamnation à une amende. Cette peine est encore prononcée aujourd'hui dans les mêmes circonstances, bien que l'appel ne soit plus considéré comme une voie extraordinaire. L'amende de fol appel est généralement réglée à dix francs. C'est, comme on le voit, le moins grave des avertissements donnés au plaideur obstiné, qui encourt en outre la condamnation en tous dépens.

FOLARD (le chevalier Jean-Charles de), habile tacticien et auteur de divers écrits militaires, naquit a Avignon, le 13 février 1669, d'une famille noble, mais nombreuse et pauvre. Il montra dès l'enfance un goût décidé pour les armes, et la lecture des Commentaires de César, qu'il reçut en prix à l'âge de quinze ans, développa, dit-on, à tel point cette inclination précoce, qu'un beau jour de l'année suivante il s'échappa de la maison paternelle pour s'engager dans un régiment qui passait par Avignon. Arrêté sur la demande de son père, il s'évada deux ans après du couvent où il était enfermé, et s'enrôla comme cadet dans le régiment de Berry. Sa naissance et sa conduite lui valurent bientôt une sous-lieutenance. Lors de sa première campagne (en 1688), il fut employé dans un corps de partisans, et eut ainsi une excellente occasion d'étudier les principes de son art, dont ce genre de guerre est en quelque sorte le résumé.

Promu quelques années plus tard au grade de lieutenant, il se rendait à Naples avec son corps : pendant la mar-

che, il s'aperçut que l'ennemi recevait ses vivres et ses munitions par mer, et imagina un moyen d'enlever le poste de la Mesola qui protégeait le débarquement des convois. Il remit à cet effet un plan au marquis de Guébriant, son colonel, qui l'envoya à la cour. La cour l'approuva, mais le fit exécuter par un autre, et l'auteur en demeura ignoré.

En 1702, le duc de Vendôme, instruit de cette injustice, fit donner à Folard le brevet de capitaine, le nomma son aide de camp, et ne le céda qu'avec regret, en 1705, au grand prieur, son frère, qui allait commander en Lombardie. Folard, dans cette expédition, se distingua à la prise des postes de Rovère, d'Ostiglia, et principalement à la défense de la cassine de la Bouline. On récompensa ses services par la croix de Saint-Louis; mais son talent, sa franchise, et aussi son extrême amour-propre lui firent tant d'ennemis dans l'état-major, qu'il fut contraint d'abandonner l'armée. Retournant alors auprès du duc de Vendôme, il l'aida beaucoup par sa présence d'esprit et ses conseils à la bataille de Cassano, où d'ailleurs il reçut trois coups de feu. Ce fut à la suite de cette bataille, remarquable par l'incertitude des résultats, et au milieu des souffrances que ses blessures lui causaient, qu'il conçut son fameux système des colonnes et de l'ordre profond, système que, dès lors, il s'efforça de mettre en pratique, et dont ses écrits ne sont guère que le développement. Vendôme, sur ces entrefaites, fut envoyé en Flandre; Folard eût désiré l'y suivre, mais il resta en Italie, d'après le vœu du duc d'Orléans qui vint prendre le commandement des troupes. L'estime que ce prince lui marquait, mais surtout les brusques boutades et la vanité de Folard lui suscitèrent encore de nombreux ennemis. Leurs insinuations furent bientôt cause qu'on lui donna l'ordre de s'enfermer dans Modène, dont les Impériaux se préparaient à faire le siége, et où son honneur et sa vie coururent les plus grands risques.

Grande fut sa joie, après la capitulation, de pouvoir rejoindre en Flandre son protecteur. Il passa par Versailles et se présenta au roi, qui, outre un fort bon accueil, lui accorda une pension de quatre cents livres. En Flandre, le duc de Bourgogne, sous qui Vendôme commandait, agréa d'abord diverses entreprises que Folard lui proposa contre le bourg de Chaumont, l'île de Cadsant, la place de Leffingue, et qui réussirent à souhait; puis il refusa de tenir compte de ses conseils. Messieurs de Villars, de Boufflers et de Montesquiou, à qui dans la même campagne Folard soumit des plans d'opérations, les rejetèrent aussi; non qu'ils fussent mauvais, l'événement le prouva à diverses reprises; mais l'indiscrétion de son zèle et l'extrême importance qu'il attachait à la moindre de ses idées rendaient ses avis inacceptables.

A la bataille de Malplaquet, il fut blessé de nouveau et dangereusement. Envoyé quelques mois après à M. de Guébriant, qui était menacé d'un siége dans la place d'Aire, il fut pris en route par les Autrichiens, mais rien ne put le décider à trahir ses instructions ni à passer au service de l'Empereur; au contraire, il abusa le prince Eugène sur les opérations de l'armée française. Échangé au bout de quelques semaines, il obtint le commandement de la place de Bourbourg, dont il a conservé le titre et les honoraires jusqu'à sa mort.

Condamné au repos par la paix de 1712, il se mit à écrire ses Commentaires; mais à la première occasion il quitta la plume pour reprendre l'épée: ce fut en 1714, lors de la tentative des Turcs contre l'île de Malte. Folard alla offrir ses services au grand maître de l'Ordre, qui les accepta avec empressement; mais il s'abandonna comme de coutume à son caractère entier et présomptueux. Jaloux de voir que son opinion ne prévalait pas exclusivement sur celle des autres officiers français, il quitta bientôt l'île.

Demeurer inactif ne lui fut pas longtemps possible. Le bruit des exploits de Charles XII retentissait alors dans toute l'Europe: il désira d'en être le témoin, et se rendit à Stockholm. Le roi de Suède l'accueillit fort bien, l'écouta complaisamment exposer son système de tactique, et le chargea bientôt d'une mission délicate, c'était d'aller en France négocier le rétablissement de Jacques III. Lorsque ce projet eut

échoué, Folard retourna à Stockholm, accompagna Charles XII dans son expédition de Norwége, et se trouva au siége de Frédérikshall, où ce roi fut tué.

Il revint alors en France, fut nommé mestre de camp à la suite, et fit en cette qualité sa dernière campagne dans la courte guerre de 1719 contre les Espagnols. La paix qui devint générale le força ensuite au repos. Il en profita pour se livrer à des travaux littéraires, et publia en 1724 son livre des *Nouvelles découvertes sur la guerre*. Cherchant ensuite un cadre où il pût réunir les résultats de ses longues observations et faire entrer un exposé de ses nouveaux systèmes, il donna une traduction de l'*Histoire de Polybe*, et y plaça ses Commentaires soit en notes, soit à la suite de chaque chapitre. Cette œuvre de Folard contient, à côté des dissertations les plus dénuées d'intérêt, les plus curieux détails sur les divers événements dont il a été le témoin. Il en explique les causes et les effets avec sa franchise ordinaire, franchise dont l'histoire peut faire bon profit, mais qui, après l'avoir déjà empêché de parvenir aux premiers grades de l'armée, vint encore mettre obstacle à la publication de ses livres; on lui fit en effet défense, lorsqu'il fut parvenu au sixième volume de son Polybe, de se livrer aux mêmes discussions que dans les précédents.

On conçoit qu'un homme aussi ardemment épris des illuminations de son propre génie dut facilement s'égarer, quand l'exaltation religieuse accrut sur ses vieux ans sa bizarrerie naturelle. On le vit, en effet, avec peine affronter le ridicule en s'engageant dans la secte des convulsionnaires.

Il mourut dans sa ville natale en 1752, avec le titre de commandant de la place de Bourbourg, modeste retraite qu'on lui avait accordée quarante ans auparavant, pour payer de si nombreux et de si éclatants services. L'*Histoire de Polybe, avec commentaires*, a paru à Paris en 1727-1730, 6 vol. in-4°, et à Amsterdam, 1753, 7 vol. in-4° : cette dernière édition est la plus estimée; elle contient la plupart des écrits de Folard, etc. Les *Commentaires* sur Polybe ont été abrégés et publiés séparément par Chabot, Paris, 1757, 3 vol. in-4°.

Quant à la valeur des idées que Folard a soutenues dans ses écrits sur l'art militaire, le grand Frédéric (quel meilleur juge choisir?) les traite de visions dans plusieurs passages de sa correspondance. En voici au reste un échantillon : « Folard s'extasie sur les moyens que les peuples de l'antiquité avaient pour l'attaque et la défense des places, et n'hésite pas à dire que s'il lui était possible d'attaquer avec les machines des anciens une place défendue par l'artillerie des modernes, il se ferait fort de la réduire à bref délai. Ses idées sur la stratégie ne sont pas moins singulières, et son système de colonnes et de l'ordre profond sera jugé, si l'on pense que dans les nombreuses guerres qui ont eu lieu depuis sa publication, pas un souverain, pas un général n'a daigné le mettre en usage. »

FOLLEMBRAY, village situé à près de 32 kilomètres de Laon (Aisne), et qui avait jadis une belle maison de chasse bâtie par François Ier. Ce prince et Henri II y habitèrent souvent. Henri IV y vint passer les mois de décembre 1595 et janvier 1596, pour se reposer de ses fatigues, et il y fit la paix avec Mayenne.

Le chef de la ligue aurait voulu traiter pour tout son parti; mais Henri s'y étant refusé obstinément, il fut obligé de se contenter d'un traité à peu près particulier, auquel les autres chefs purent d'ailleurs accéder. Le préambule de ce traité, rédigé en trente articles, outre quelques articles secrets, louait Mayenne du zèle qu'il avait eu pour la religion, de son affection pour le royaume, dont il n'avait fait ni souffert le démembrement, de sa bonne volonté pour faire cesser la guerre. On lui donnait le gouvernement de la Bourgogne, trois villes de sûreté pendant six ans (Châlons, Seurre et Soissons), une somme de 350,000 écus pour payer des dettes contractées pour la ligue; on abolissait les arrêts rendus contre lui et ses partisans; on déchargeait nominativement les princes et princesses de la famille de Lorraine de toutes poursuites relatives à l'assassinat de Henri III, dont ils étaient déclarés innocents;

enfin, on ratifiait tous les actes d'autorité faits par Mayenne et les autres seigneurs, etc.

Joyeuse et Nemours accédèrent ensuite à ce traité; d'Aumale et Mercœur le rejetèrent. Quant à la duchesse de Montpensier, qu'un des articles concernait principalement, elle n'en profita pas longtemps (elle mourut le 6 mai suivant). Un édit, rendu aussi de Follembray peu de jours après le traité, interdit le culte des huguenots à Toulouse et dans toutes les communautés qui étaient demeurées attachées à la ligue. Dès lors, la pacification de la France fut presque accomplie.

Follembray, où se trouvent de belles verreries, compte aujourd'hui environ 900 habitants.

Folle-vie (femmes et filles de). Voy. Prostitution.

Folquet de Marseille, personnage célèbre du treizième siècle, qui fut successivement troubadour, moine de Cîteaux, évêque de Toulouse et persécuteur des Albigeois. Dans la première moitié de son existence, cet homme, né à Marseille, d'un riche marchand génois, vers 1155 ou 1160, chanta les dames et l'amour, auprès du comte de Provence, du vicomte de Montpellier, de Richard Cœur de Lion, des rois d'Aragon et de Castille; puis, ambitieux, turbulent et passionné, il résolut de changer de carrière et de prendre l'habit monastique. Vers 1208, au début de la guerre des Albigeois, il fut nommé évêque de Toulouse. Dès lors, il se jeta avec fureur dans les rangs des bourreaux de ces infortunés.

Ce fut lui qui suggéra à Innocent III les principaux règlements du terrible ordre des Dominicains, dont on fit, pendant plusieurs années, l'essai dans son diocèse, avant que le pape le confirmât au concile de Latran. En 1211, après avoir prêché la croisade en France, il revint communiquer son fanatisme à une partie des Toulousains, les enrôla dans une confrérie qui, sous le nom de *Compagnie blanche*, jurait de détruire les hérétiques par le fer et par le feu, et dévoua ensuite au glaive tout son troupeau, lorsque Raymond VI fut rentré dans la ville. Le prélat ne connaissait pas d'autre plaisir que de faire couler le sang des Toulousains. Non content de donner contre eux de féroces conseils à Simon de Montfort, il se chargea aussi d'en faciliter l'exécution par la perfidie et le parjure. Deux fois il entra dans la ville comme messager de paix, pour que les habitants, sortant au-devant du comte, tombassent entre les mains de ses soldats. Deux fois cette ruse infernale eut un plein succès.

Folquet, dont nous ne voulons pas suivre plus loin la carrière épiscopale, mourut en 1231. Les moines le préconisèrent, et lui décernèrent le titre de *bienheureux;* Dante l'a placé dans son paradis; Pétrarque, dans son *Trionfo d'amore,* n'a pas hésité à dire qu'en se donnant le nom de Folquet *de Marseille,* il a illustré cette ville au détriment de Gênes, plus digne d'un tel honneur.

Les poésies de Folquet, aussi appelé quelquefois *Foulquet* ou *Foulques,* se trouvent dans les manuscrits de la bibliothèque royale, nos 7,225 et 2,701. M. Raynouard en a inséré quelques pièces dans son *Choix de poésies originales des troubadours.* Il ne faut pas confondre Folquet de Marseille avec *Folquet de Romans* et *Folquet de Lunel,* autres troubadours du treizième siècle.

Fombio (passage du Pô et combat à). — Après les batailles de Montenotte, de Millesimo et de Mondovi, Beaulieu se flattait de pouvoir défendre contre le vainqueur le passage du Pô. Bonaparte se porta, le 7 mai, à Plaisance par une marche rapide; sur-le-champ quelques bataillons de grenadiers effectuèrent le passage, et repoussèrent une patrouille de hussards. Sous leur protection, on commença l'établissement d'un pont de bateaux, et, avant la fin du jour, l'armée se mit à défiler. Laharpe était déjà rangé au delà du Pô, quand Liptay, avec 8,000 hommes, vint se loger dans Fombio, pour servir d'appui aux autres divisions qui accouraient à marches forcées. On se hâta de l'attaquer avant l'arrivée de ses collègues. On le culbuta, on lui enleva 2,500 prisonniers, son artillerie, et l'on poursuivit ses débris jusqu'à Pizzighitone, sur l'Adda. A la nuit, en le cherchant, Beaulieu se heurta, dans Codogno, contre la division victorieuse. Après quelques dé-

charges qui coûtèrent la vie au brave Laharpe, l'ennemi, informé du désastre de Liptay, plia pour se porter au delà du pont de Lodi, où l'attendait une nouvelle défaite.

FONCEMAGNE (Étienne Lauréault de), né à Orléans en 1694, mort à Paris en 1779, membre de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres, et sous-gouverneur du duc de Chartres. Il est connu dans le monde littéraire par des *Lettres* sur le Testament politique de Richelieu, et par plusieurs *Mémoires* insérés dans les recueils de l'Académie des inscriptions. Ces travaux concernent presque tous l'histoire de France. L'aménité de Foncemagne, son élocution facile et pure, son immense érudition, attiraient chez lui les personnages les plus distingués par leurs talents ou leur naissance; il les réunissait à certains jours de la semaine, et cette petite académie était connue sous le nom de Conversation.

FONDERIES et FONDEURS. — L'art de jeter en fonte de grandes masses métalliques n'a été perfectionné en France que vers le commencement du dix-septième siècle. Avant cette époque, les statues étaient fondues hors du royaume. Mais, dès que Louvois fut pourvu de la surintendance des bâtiments (1685), il établit les fonderies de l'arsenal, et en donna l'inspection à Jean-Balthazar Keller, de Zurich, commissaire général des fontes du royaume. L'ancienne statue de Henri IV, à Paris, avait été fondue à plusieurs reprises; celle de Louis XIV, élevée dans la même ville en 1699, fut fondue d'un seul jet. Plus tard, les sculpteurs Girardon, Lemoine, etc., comme de nos jours M. Soyer, se distinguèrent également dans l'art de couler les métaux.

On verra dans l'article qui suit, que nos fonderies de canon arrivèrent tout aussi tard que les précédentes à leur perfection. Mais la fonderie des cloches fut d'assez bonne heure exercée par d'habiles artistes.

Tous les fondeurs en métaux pour les grands et petits ouvrages formaient, avant la révolution, une communauté qui avait des statuts dès le treizième siècle. Leurs règlements furent renouvelés, augmentés et confirmés par lettres patentes de Charles IX. Louis XIV y fit aussi quelques additions en 1691. Ils étaient placés sous le patronage de saint Éloi. Le brevet coûtait 30 livres; la maîtrise 1,200.

Quant aux *fondeurs en caractères*, ils furent à la fois, dans les commencements de la typographie, graveurs, fondeurs et imprimeurs. Ils furent unis au corps des libraires par un édit de 1686.

FONDERIES DE CANONS. — La fabrication des bouches à feu fut tellement négligée en France jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, qu'on laissait au fondeur le soin de déterminer le calibre des pièces qu'il confectionnait. Ce fut seulement en 1732 que, grâce au zèle et au savoir du maréchal de camp *de Vallière*, on adopta le système d'artillerie connu sous le nom de cet officier, qui établissait pour les canons une mesure fixe et invariable, et qui réduisait le nombre des calibres à cinq. Toutefois, ce ne fut qu'en 1769, après que le lieutenant général *Gribeauval* eut fait adopter le système qui a également porté son nom, système qui introduisit de meilleures proportions dans les différents calibres des pièces, et qui en allégea considérablement le poids; ce ne fut, disons-nous, qu'en 1769 que les bouches à feu commencèrent à être fabriquées dans des établissements spéciaux, sous la surveillance d'agents du gouvernement. Depuis, mais surtout pendant les premières années de la république, la France a possédé un grand nombre de fonderies. Elle en a eu à Paris, Rouen, Indret, Douai, Metz, Strasbourg, Neuf-Brisach, Besançon, au Creuzot, à Pont-de-Vaux, Lyon, Valence, Avignon, Toulon, Narbonne, Toulouse, Perpignan, Bayonne, Montauban, Ruel et Rochefort.

En 1793, pour résister à l'Europe coalisée contre la France, la Convention se vit obligée de pourvoir dans le plus bref délai à la fabrication de six mille bouches à feu, dont nos armées, nos flottes et nos côtes avaient besoin. Elle transforma en fonderies de canons tous les hauts-fourneaux dont elle put disposer, et divisa le territoire français en

quatre grands arrondissements d'artillerie, dans chacun desquels fut envoyé un représentant du peuple. En outre, d'après l'avis d'une commission de savants, on substitua au moulage en terre jusqu'alors en usage, le moulage en sable qui permit d'augmenter beaucoup la rapidité de la fabrication. A Paris même, quatre fonderies furent créées, et l'on y confectionna les modèles destinés à obtenir les moules en sable. Puis, par un décret du 14 pluviôse an II, le comité de salut public fit venir de tous les districts de la république dans la capitale des citoyens choisis parmi les meilleurs canonniers de la garde nationale, pour qu'ils apprissent dans des cours révolutionnaires (que Monge, Hassenfratz et Perrier firent en effet à la salle des électeurs) l'art de confectionner la poudre et de fondre les canons. Enfin, un autre décret, de quelques jours postérieur au précédent, ordonna à Monge, qui se hâta d'obéir, de rédiger des instructions pratiques sur la fabrication des bouches à feu, pour que toutes les usines mises en activité suivissent une méthode uniforme. Quant à ce qui est des matériaux, on employa, comme chacun sait, les cloches des églises.

Actuellement, la fabrication des canons de bronze, les seuls qu'emploie l'artillerie de terre, est distincte de celle des bouches à feu en fonte de fer que l'on emploie dans la marine. L'État n'a plus, pour la fabrication des canons de bronze, que les trois établissements de Douai, Toulouse et Strasbourg, sous le titre de fonderies royales. L'importance d'une fonderie dépend du nombre de *bancs de forerie* qu'elle possède. Les fonderies de Douai et de Toulouse en comptent chacune quatre, dont les moteurs sont, pour la première, une machine à vapeur; et, pour la seconde, une roue hydraulique; la fonderie de Strasbourg n'en compte que trois, qui sont mus par des manéges. Chaque banc peut donner par an cinquante bouches à feu de divers calibres, lorsque les travaux suivent une marche ordinaire; et soixante et quinze, lorsqu'on les active davantage.

Les fonderies sont administrées en vertu d'un règlement qui date d'octobre 1838. Elles sont sous la surveillance d'un inspecteur permanent d'artillerie, du grade de lieutenant-colonel, et peuvent être soumises à deux sortes d'administration : la régie et l'entreprise. Dans le premier cas, les officiers et employés d'artillerie dirigent la fabrication et administrent pour le compte du gouvernement; dans le second, un particulier s'engage à fabriquer les bouches à feu à ses risques et périls, en se conformant aux règlements, et moyennant une certaine somme pour chaque pièce reçue. Des officiers et employés d'artillerie sont également attachés à l'établissement, pour surveiller la fabrication et recevoir les produits.

Voici maintenant quelques détails sur les procédés en usage pour la confection des bouches à feu. Disons d'abord qu'on les coule *pleines*, c'est-à-dire, sans y laisser de vide intérieur. Cette mesure, adoptée dès 1744 par toutes les puissances de l'Europe, a remplacé l'ancienne méthode de coulage, dite *coulage à noyau*. L'opération, du reste, se divise en quatre parties : 1° le moulage ou confection du moule. Ce moule s'exécute soit en sable, soit en terre; mais généralement on n'emploie le sable que pour les moules des canons de fonte; la terre est préférée pour ceux des canons de bronze, parce que ce métal s'infiltre dans le sable, et qu'il en résulte des déchets considérables; 2° le coulage. On enterre le moule dans un grand trou; et, par des rigoles, on y fait arriver soit la fonte, soit le bronze, après qu'il a été mis en état de fusion au moyen d'un vaste fourneau à réverbère. Le bronze qu'on emploie à cet usage contient cent parties de cuivre sur onze d'étain. Ces proportions sont fort importantes, et c'est d'elles que dépend la solidité de l'alliage; 3° le forage, qui consiste à pratiquer, avec des instruments en acier fort durs et fort tranchants, le vide intérieur du canon, autrement dit l'*âme*. La pièce qu'il s'agit d'évider est placée sur un *banc de forerie*. Elle s'avance horizontalement, portée sur une espèce de chariot, et présente la partie du métal qui doit être enlevée, à un foret qui tourne en place sur lui-même. L'expérience a prouvé que ce procédé donne des canons

d'une qualité infiniment supérieure à ceux que l'on obtenait par l'ancienne méthode du coulage à noyau; 4° le tournage et le ciselage. Quand la pièce est forée, on en tourne la partie extérieure pour détruire les aspérités produites par le coulage, et lui donner une forme parfaitement arrondie.

On procède ensuite aux visites et aux épreuves de réception. Ces épreuves consistent à tirer la pièce dans des circonstances où elle peine plus que dans les circonstances ordinaires du tir. Enfin, on inscrit sur la pièce son nom, son poids, son numéro, le nom de la fonderie et la date de l'année; après quoi, on la livre aux arsenaux.

La marine a aussi ses fonderies, qui sont dirigées par des officiers d'artillerie de marine, et où l'on détache aussi quelquefois des officiers d'artillerie de terre. Les pièces en fonte y sont fabriquées d'après des principes analogues à ceux qu'on suit pour les canons de bronze. Les établissements, au nombre de cinq, sont situés à Indret, Ruel, Nevers, Saint-Gervais, et aux grandes forges royales de la Chaussade.

FONDS PUBLICS. — On comprend, sous cette dénomination, tous les capitaux qui constituent la *dette publique*, c'est-à-dire, tous les capitaux empruntés par l'État, et représentés par des titres ou *effets publics*. Ces dernières valeurs forment elles-mêmes une espèce de marchandises dont le prix courant varie à l'infini, selon les alternatives de hausse et de baisse que produit la situation quotidienne de la Bourse. En 1836, on évaluait le chiffre de la dette en capital, ou le total des fonds publics, à 4 milliards 830 millions environ.

Dans cette masse de capitaux empruntés, on comptait 4 milliards 198 millions de fonds dits *constitués*, qui étaient inscrits au grand-livre de la dette publique perpétuelle, et qu'il importe de ne pas confondre avec les fonds *flottants*, provenant d'emprunts à termes. Sur la somme totale des fonds *constitués*, 2 milliards 947 millions rapportaient aux propriétaires de *rentes inscrites*, 5 pour cent d'intérêt; 22,800,000 fr., 4 ½ pour cent; 78 millions, 4 pour cent; et 1 milliard 150 millions, 3 pour cent. Quant au reste des 4 milliards 830 millions, il se décomposait comme il suit: 137,450,000 fr. de fonds empruntés pour l'exécution des canaux, les travaux des ports, etc.; 225 millions de fonds déposés à titre de cautionnements par les receveurs, payeurs et autres agents comptables du gouvernement ou des communes; enfin, 270 millions de fonds qui avaient été empruntés à termes sur l'émission de bons du trésor, et qui formaient le capital éventuel de la *dette flottante*. (Voyez les mots AGIOTAGE, BOURSE, CRÉDIT, DETTE et EMPRUNTS PUBLICS.)

FONFRÈDE (Jean-Baptiste BOYER-). Membre de la députation de la Gironde à la Convention nationale, Boyer-Fonfrède fut, comme Ducos son beau-frère et son ami de cœur, entraîné dans la chute du parti *girondin*, cet assemblage confus de royalistes déguisés et de républicains sincères, mais inclinant vers le fédéralisme (voyez GIRONDINS). Hâtons-nous de le dire, pour l'honneur de son caractère, Fonfrède ne fut pas du nombre de ceux qui, à l'exemple de Gensonné, de Guadet et de Vergniaud lui-même, se laissèrent aveugler par les intrigues, et arborèrent tour à tour le drapeau de la monarchie constitutionnelle ou l'étendard de la république, suivant que le mobile de l'ambition conseillait l'un ou l'autre.

Fonfrède fut toujours républicain; seulement son séjour dans les Provinces-Unies de Hollande, son attachement excessif et quelque peu provincial pour la ville de Bordeaux, qui l'avait vu naître, ses inimitiés contre les chefs de la Montagne et contre la commune de Paris, ne le disposaient que trop à faire cause commune avec le parti fédéraliste. En effet, il resta sans cesse dédaigneux pour Brissot, qui, tout en se disant démocrate, pactisait avec la cour; sans cesse froid pour Roland, qui, tout en se croyant républicain, avait accepté les fonctions de ministre sous Louis XVI; mais il ne sut pas résister aux prédications de Buzot, qui était le défenseur et le théoricien du fédéralisme, l'inspirateur et le *roi* (c'est l'expression de l'époque) des partisans de ce système. En un mot, pour parler encore

le langage du temps, et pour marquer la place de l'homme qui nous occupe, dans l'un des trois partis dont la réunion formait ce qu'on appelle aujourd'hui le parti de la *Gironde*, quoique ses membres fussent loin d'appartenir tous à ce département, Fonfrède ne fut ni *brissotin*, ni *rolandin;* il fut *buzotin*, ce qui, comme on vient de le voir, signifie qu'il était républicain-fédéraliste. Son seul tort, mais, en révolution, ce tort se range au nombre des crimes, c'est de ne pas avoir bien compris la valeur du principe de l'*unité* et de l'*indivisibilité*, sans lequel la France aurait été vaincue et démembrée par la coalition des rois.

Boyer-Fonfrède naquit à Bordeaux, en 1766, d'une riche famille de négociants. Le christianisme fit une forte impression sur sa jeune âme, car il voulut d'abord se consacrer aux ordres religieux, et devenir missionnaire; sa première pensée fut de renoncer aux jouissances que la fortune lui réservait, pour entrer dans la république de l'Église. Il ne se doutait guère alors qu'il serait un des plus éloquents défenseurs de la démocratie française. Cependant des causes indépendantes de sa volonté l'empêchèrent de réaliser son projet, et il consentit à se livrer au négoce. Bientôt une autre passion, non moins forte que l'enthousiasme religieux, vint remuer son cœur; il s'éprit d'un violent amour pour une jeune personne, moins riche que lui sans doute, puisque sa famille s'opposa au mariage; il ne l'en epousa pas moins. Peu de temps après, il alla s'établir en Hollande. Le spectacle des Provinces-Unies ne dut pas rester sans influence sur ses idées politiques : le jeune, le dévoué Fonfrède y développa ses tendances républicaines; mais il y puisa aussi les premières notions du fédéralisme, système médiocrement dangereux dans un petit État que protége sa faiblesse ou sa neutralité, sans que, pour cela, il soit compatible avec la prospérité ou même avec l'existence d'une grande nation qui marche à la tête du monde civilisé.

A peine la révolution française eut-elle éclaté, que Fonfrède revint à Bordeaux; inutile de dire s'il avait adopté avec chaleur les nouveaux principes qui signalèrent notre régénération nationale. Il avait fait plus, il était déjà républicain, républicain modéré cependant, et prêt à prendre parti pour la classe bourgeoise contre la classe populaire; pour la province contre la capitale; en un mot, républicain à la manière hollandaise, à la manière suisse, ou à la manière américaine, si l'on veut. Aussi, lors des élections du mois de septembre 1792, le commerce de Bordeaux le nomma député à la Convention nationale.

En débutant dans la carrière politique, Fonfrède avait un grand avantage sur ceux de ses collègues qui, comme Vergniaud, Gensonné, Guadet, Ducos, avaient fait partie de l'Assemblée législative : il arrivait pur de tous précédents monarchiques. Éloquent d'ailleurs, plein de courage, il aurait pu tirer un grand parti de cette heureuse circonstance, s'il avait eu des idées plus justes sur la nature du gouvernement qui pouvait convenir à une nation comme la France. Malheureusement, ses tendances fédéralistes, ses préjugés provinciaux, ses préférences excessives pour la bourgeoisie devaient l'éloigner des montagnards, sans lui permettre, pas plus à lui qu'à Ducos, Bergoeing, Grangeneuve, et quelques autres de ses collègues, de dominer Vergniaud, Gensonné et Guadet, qu'ils voyaient avec peine suivre le char de Brissot, de Dumouriez et de Roland. Il arriva même le contraire : Gensonné, Guadet et Vergniaud, toutes les fois qu'ils se virent trop compromis, se mirent à couvert derrière le républicanisme de Fonfrède, de Ducos, de Bergoeing, de Grangeneuve, et finirent par les détourner de leur véritable voie. Fonfrède surtout leur parut un excellent soldat, bon à mettre en avant contre les montagnards.

Toutefois, dans le procès de Louis XVI, il vota avec la Montagne contre l'appel au peuple, pour la mort, et contre le sursis; Ducos en fit autant. Ce qui prouve que Fonfrède était réellement républicain, c'est que, s'il condamna Louis XVI, il ne ménagea pas non plus l'ambition du duc d'Orléans, que Marat semblait avoir pris sous sa protection toute spéciale. Dès le 25

décembre, Fonfrède accusa Marat d'avoir proposé un dictateur. Venant de la bouche de l'homme qui avait osé assumer sur lui la responsabilité des massacres de septembre, cette proposition devait doublement révolter les républicains fédéralistes, lesquels ne voulaient ni *unité* dans le pouvoir exécutif, ni cruauté dans les moyens révolutionnaires. Cette première accusation n'eut pas de suite; mais depuis, Fonfrède ne cessa point d'attaquer Marat et de le couvrir de mépris.

Le 8 mars 1793, alors que la lutte de la Montagne et de la Gironde était déjà devenue systématique, Fonfrède s'éleva avec force contre l'organisation du tribunal révolutionnaire, proposée par Robert-Lindet et soutenue par Danton. Les jours suivants, il contribua puissamment à faire admettre un jury dans la composition de ce tribunal. Le 5 avril, il dénonça le jeune duc de Chartres comme complice de Dumouriez, et demanda que le duc d'Orléans, et tous les Bourbons qui se trouvaient encore en France, fussent détenus comme otages, et répondissent sur leurs têtes du salut des commissaires de la Convention, livrés à l'ennemi par Dumouriez. Chose bizarre! il n'y eut alors que Marat, le partisan avoué de la dictature, et le directeur des massacres de septembre, pour élever la voix en faveur du duc d'Orléans, que ses liaisons avec un pareil homme avaient entièrement déconsidéré, et que Danton lui-même n'avait plus le courage de défendre. Aussi la proposition de Fonfrède fut-elle fortement appuyée, et immédiatement adoptée.

Le 12 du même mois, Fonfrède attaqua Marat avec plus de véhémence que jamais, et le fit décréter d'accusation. Les girondins croyaient avoir remporté une grande victoire : ils n'avaient commis qu'une grande faute. Cette inviolabilité attachée à la personne des représentants de la nation, ils donnaient l'exemple de l'enfreindre, et on allait bientôt retourner ce précédent contre eux-mêmes. D'ailleurs, quelque souillé qu'il fût, Marat était encore très-populaire à cette époque; d'un autre côté, le coup qui semblait n'atteindre que lui, portait plus haut; il menaçait la Montagne et la Commune de Paris. Voilà pourquoi l'acquittement de *l'Ami du peuple* par le tribunal révolutionnaire fut généralement regardé comme un événement d'une haute importance.

Le 15, lorsqu'à leur tour 35 sections de Paris vinrent demander l'exclusion de 22 députés appartenant au côté droit, Fonfrède s'élança à la tribune, et ne craignit pas de dire qu'il aurait tenu à honneur d'être inscrit sur la même liste. Puis, saisissant avec à-propos cette occasion pour faire retomber sur la Commune de Paris le reproche qu'elle adressait toujours aux girondins, il soutint que, présentée par une faible fraction du peuple français, cette demande de proscription contre une partie de la représentation signalait une tendance réelle au fédéralisme. Enfin, il proposa le renvoi de la pétition aux assemblées primaires, oubliant qu'une telle mesure, déjà déclarée pernicieuse dans plusieurs autres circonstances, aurait inévitablement amené la guerre civile. C'était un appel aux départements contre la ville de Paris.

Nommé président de la Convention pour la première quinzaine de mai, il ne négligea aucune occasion de faire des remontrances sévères aux orateurs des différentes sections, qui apportaient les plaintes de la capitale à l'assemblée.

Le 21 mai, jour de la création de la commission des *douze*, le parti de la Gironde, qui avait encore la majorité, se souvint du courage de Fonfrède. Le premier, il fut désigné pour faire partie de cette fameuse commission, entièrement composée de députés du côté droit, et instituée, sur la proposition de Barrère, pour rechercher les auteurs de la conspiration du 10 mars; à cette époque, quelques *maratistes* avaient eu l'idée de faire main basse sur les membres de la Convention les plus connus pour leur haine contre Paris. Mais Fonfrède ne tarda pas à s'apercevoir qu'on voulait l'entraîner trop loin, et que, sous une apparence de modération, la majorité de la commission des douze cachait des arrière-pensées de violence et de contre-révolution. Ce qui le prouve, c'est qu'il ne voulut donner ni son approbation ni son vote à l'arres-

tation d'Hébert et de Dumas, ordonnée par ses collègues, et que le 28 il prit la parole, à la tribune nationale, pour demander que les détenus fussent remis provisoirement en liberté. Lors des événements du 31 mai et du 2 juin, qui renversèrent le parti de la Gironde, Fonfrède fut d'abord inscrit au nombre des proscrits par Bourdon (de l'Oise); mais, qui l'aurait cru? Marat, son ennemi personnel, l'en fit rayer comme n'ayant pas signé l'arrestation d'Hébert et de Dumas.

Malheureusement, le zèle intempestif qu'il manifesta pour ceux de ses collègues qui n'avaient pas eu le même bonheur, attira de nouveau l'attention sur lui. Dès le 15 juillet, Billaud-Varennes, le grand pourvoyeur de l'échafaud révolutionnaire, demanda sa mise en accusation. Elle fut prononcée le 8 octobre, à la demande de ce même Billaud-Varennes, et sur le rapport d'Amar. Fonfrède ayant demandé la parole, Albitte lui ferma la bouche par ces mots: *Tu parleras au tribunal révolutionnaire!* Déclaré coupable d'avoir trempé dans l'insurrection de Bordeaux, il fut condamné à mort par ce tribunal, et il porta sa tête sur l'échafaud (31 octobre), avec les éloquents amis qui avaient si mal dirigé sa jeune expérience. Il n'avait que 27 ans.

Pour le talent oratoire, Boyer-Fonfrède prenait place immédiatement après Vergniaud, Guadet et Gensonné.

FONFRÈDE (Henri), fils du précédent, naquit à Bordeaux en 1788. Entré en 1820 dans la carrière d'écrivain politique, il se fit au milieu de ses concitoyens l'organe des principes libéraux. Mais le journal qu'il avait créé ne tarda pas à être enveloppé dans la ruine de la presse indépendante. Six ans après, Fonfrède reparut sur la breche, comme fondateur d'une autre feuille non moins hostile au pouvoir. Mais après la révolution de juillet, il se montra aussi ardent pour la modération qu'il l'avait été auparavant pour la cause populaire; il refusa même constamment la députation, content de défendre avec autant d'habileté que de verve, soit à Bordeaux, soit à Paris, les doctrines du parti conservateur. Il est mort en 1840.

FONTAINE (Pierre de) ou *des Fontaines*. Ce grand jurisconsulte, qui seconda puissamment Louis IX dans ses réformes judiciaires, était un gentilhomme du Vermandois. Le roi, qui recourait fort souvent à ses lumières, le chargea de travailler à la rédaction des Établissements et de la première pragmatique. Ce fut lui qui composa, sous le titre de *Conseil à un gentixhons pour le former à rendre justice*, le premier traité de jurisprudence où l'autorité des lois romaines fut substituée aux pratiques barbares de la féodalité. On a cru aussi pouvoir lui attribuer un autre ouvrage bien précieux pour l'histoire des anciens usages de jurisprudence, le *Livre de la reine*.

Le *Conseil* a été inséré par du Cange à la suite des Établissements. (Paris, 1668, in-fol.)

FONTAINE (Pierre-François-Léonard), architecte, né en 1762, ne s'annonça pendant longtemps que comme le collaborateur de M. Percier, dans les constructions comme dans la publication de divers traités et descriptions. A cette période de ses travaux appartiennent l'arc de triomphe du Carrousel, les restaurations des Tuileries, de Compiègne, de la Malmaison, etc. Parmi les travaux qui ont pu faire juger du talent qu'il peut déployer lorsqu'il est abandonné à ses propres lumières, on doit citer ceux du Palais-Royal, de Neuilly, d'Eu, de Fontainebleau, etc. M. Fontaine, qui avait été architecte des bâtiments impériaux, est aujourd'hui architecte des bâtiments de la couronne. C'est lui qui, par une condescendance qu'on ne saurait trop blâmer, a détruit la symétrie du palais des Tuileries en remplaçant par une lourde construction l'une des deux élégantes galeries, ouvrage de Philibert Delorme. Il a été élu à la quatrième classe de l'Institut, le 9 mars 1811.

FONTAINE DES BERTINS (Alexis), savant géomètre, membre de l'Académie des sciences, né à Claveison (Dauphiné), en 1725, mort vers 1771, est le premier mathématicien qui se soit occupé de la théorie générale et des applications du calcul intégral. Ses mémoires ont été imprimés en un vol. in-4°, 1764. Condorcet a écrit son histoire.

FONTAINEBLEAU (ville et château de).

La belle forêt de Fontainebleau semble un reste de ces immenses espaces boisés qui couvraient, dans l'antiquité, le sol entier des Gaules. Les premiers Capétiens venaient chercher le plaisir de la chasse dans ces sauvages solitudes, voisines de leur résidence de Melun. Une première maison royale y avait été construite dès le douzième siècle; c'était alors un châtel informe, un donjon servant de *meutte* (ou muette), rendez-vous des chasseurs. A son retour d'une croisade infructueuse, Louis VII prit en affection cette retraite paisible, et en augmenta les bâtiments. Il y construisit une chapelle que Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, consacra sous l'invocation de saint Saturnin, et qui sert encore de fondation à l'oratoire bâti par François Ier.

Saint Louis, qui tenait quelquefois ses assises sous les chênes de la forêt, ajouta aux constructions du manoir un pavillon qui porte son nom.

Anciennement, ces bois avaient porté le nom de *forêt de Bière*. Les érudits sont fort en peine de trouver l'étymologie du nom qui a prévalu. Louis IX, disent quelques-uns, y perdit, pendant une chasse, un de ses lévriers favoris, qui répondait au nom de *Bleau*, et que l'on trouva enfin, après de longues recherches, auprès d'une source où il se désaltérait. Une fontaine fut bâtie en ce lieu, et appelée comme le chien. Peu à peu, le nom de la fontaine et celui du château se seraient confondus. Cette étymologie, quoique peu croyable, a été consacrée par les arts : le Primatice a reproduit l'anecdote dans une de ses fresques. Guillaume Philander, d'un autre côté, fait venir Fontainebleau de la réunion des trois mots : *Fontaine-Belle-Eau*. Enfin Mabillon pense que le bourg et une ancienne fontaine du voisinage s'appelaient d'abord bourg et fontaine de Bleaud. Les désignations *burgus* et *fons Bleaudi, Blandi* ou *Eblandi*, employées dans des chartes du douzième siècle, doivent mettre un terme à toutes les incertitudes.

Charles IV fit dans le château de Fontainebleau de longs séjours, et en répara ou augmenta les bâtiments. Charles V y établit une bibliothèque assez considérable.

Mais le véritable créateur des merveilles de ce palais fut François Ier. Ce prince commença par régulariser les anciennes bâtisses, en les revêtant d'une décoration à peu près uniforme. Bientôt, sans renoncer au vieux manoir de ses aïeux, il voulut l'agrandir et l'embellir, en le liant à un palais plus magnifique, plus digne de lui, en faisant de sa résidence un musée des arts antiques et modernes. A sa voix, Léonard de Vinci, Andrea del Sarto, le Rosso, le Primatice et Benvenuto Cellini, réunissant leurs efforts à ceux de nos peintres, de nos architectes, de nos sculpteurs français, travaillèrent à l'envi à édifier et décorer les nouveaux bâtiments, avec leurs diverses salles, galeries et escaliers.

Les lettres furent aussi conviées à prendre part à l'illustration de Fontainebleau ; la bibliothèque fondée par Charles V fut augmentée de celle que les ducs d'Orléans avaient amassée au château de Blois, et reçut, d'ailleurs, un grand accroissement par les soins du savant Guillaume Budé; enfin, on y vit rassemblés une grande quantité « de livres inconnus et papiers et instrumens de l'antiquité, que le roi avoit fait rechercher dans les régions étrangères, à ses dépens, par le grand voyageur Guillaume Postel et autres (*). »

Ducerceau rapporte que l'affection de François Ier pour cette résidence « fut cause que plusieurs grands seigneurs y firent bâtir, chacun en son particulier.» — « Quelle construction, s'écrie Brantôme, est celle de Fontainebleau, que, d'un désert qu'il étoit, a été fait la plus belle maison de la chrétienté! Désert l'appelle-je, car, avant ce roi, les autres l'appeloient ainsi, si bien qu'encore en la chambre des comptes et ailleurs il se trouve force lettres ainsi datées : Donné à nos déserts de Fontainebleau. Ces déserts doncques, ce grand roi les a réduits à un bâtiment si riche, si beau, si spacieux, qu'il peut loger tout un petit monde.

« Notre grand roi Henri IV a cent fois mieux depuis décoré et embelli

(*) Brantôme. Cette bibliothèque, transportée à Paris en 1595, doit être considérée comme le véritable noyau de la Bibliothèque royale. Voyez Bibliothèques.

cette demeure, de telle sorte qu'elle est méconnoissable à celle de jadis (*). Ce n'est pas tout ; il y a dans le bourg que le roi vouloit enfermer en ville, une trentaine de maisons, mais quoi, maisons ! il faut dire trente palais faits à l'envi pour complaire à leur roi, par des princes, cardinaux et grands seigneurs... bref, c'est un petit paradis en France ! »

Ainsi, chaque souverain qui a régné depuis François Ier jusqu'à nos jours, a laissé à Fontainebleau des traces de son séjour, soit par des embellissements, soit par des souvenirs historiques.

Il arriva de la sorte, surtout après les constructions de Louis XIII et de Louis XIV, que ce palais, composé d'une masse de bâtiments de toutes les époques, de tous les styles d'architecture, offrit une irrégularité vraiment bizarre, quoiqu'il conservât un air de grandeur et de majesté.

Les tournois, les carrousels et les fêtes de la cour n'animèrent pas seuls ces royales demeures ; la politique, aussi bien que la galanterie, « les choisit pour confidentes de ses secrets. On montre le pavillon où se tint la fameuse conférence des plus illustres représentants des deux Églises ; le sombre corridor où Henri IV eut le courage de faire arrêter son compagnon d'armes, son ami (Biron) ; le boudoir où madame de Maintenon décida, en brodant de la tapisserie, du sort de l'Espagne... Ici, on voit la pierre teinte du sang du favori infidèle d'une reine jalouse (Christine de Suède) ; là, le théâtre où l'auteur du *Devin du village* obtint son premier succès ; plus loin, la prison d'un souverain pontife. Mais regardez cette cour devant le château : un jour elle aura été assez grande pour contenir, avec son armée, le nouvel Alexandre, qui, naguère, se trouvait à l'étroit dans l'univers. Il descendra du haut de cet escalier, le front chargé de nuages, il embrassera le drapeau des adieux, et disparaîtra à travers les cris et les larmes de ses vieux soldats, pour aller mourir dans l'exil (**)..., puis régnera un profond silence, et Fontainebleau ne sera plus qu'une vaste solitude (*). »

(*) Il y dépensa 2,444,850 livres. Napoléon, de 1804 à 1813, consacra aux réparations du château la somme de 6,242,000 francs.

(**) Voyez notre article Abdication.

La petite ville de Fontainebleau, chef-lieu de sous-préfecture du département de Seine-et-Marne, possède un tribunal de première instance, un collége communal, une bibliothèque publique de 28,000 vol., et l'on y compte 8,500 hab. C'est la patrie de Dancourt.

Le château de Fontainebleau étant une des résidences que les rois ont le plus souvent habitées, a donné son nom à un grand nombre d'*édits* et de *traités* qui y ont été signés. Nous avons relaté les premiers dans un article spécial (**) ; nous nous contenterons de passer rapidement en revue les principaux parmi les seconds.

1661. Alliance conclue entre la France et la Suède (24 sept.)

1712. Armistice entre la France et l'Angleterre (19 août.)

1743. Traité d'alliance perpétuelle entre la France et l'Espagne (25 oct.)

1762. Préliminaires de la paix entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et le Portugal (3 nov.)

1785. Alliance entre la France et la Hollande (10 nov.)

1807. Le 27 octobre, Napoléon signa, à Fontainebleau, un traité entre la France et l'Espagne ; traité fait à l'insu des ministères des deux pays, et dont les conventions avaient été arrêtées seulement entre l'empereur et le prince de la Paix.

Des troupes françaises, au nombre d'au moins 28,000 hommes, nourris et entretenus par Charles IV, devaient entrer immédiatement en Espagne, afin de coopérer, avec les troupes de ce royaume, à la conquête du Portugal. Le roi d'Étrurie (voyez Bourbon, tableau généalogique) devait céder ses États à Napoléon, et recevoir en échange la province portugaise d'entre Douro et Minho, et le titre de roi de la Lusitanie septentrionale. Les Algarves et l'Alentejo devaient être donnés en souveraineté à Godoï. Ces deux princes devaient être placés sous la haute protection de Charles IV, que

(*) Valout, *Souvenirs historiques des résidences royales*. Fontainebleau t. IV.

(**) Voyez Édits.

Napoléon aurait reconnu comme empereur des deux Amériques. Enfin, le reste du Portugal devait être tenu en réserve jusqu'à la paix générale. Un corps de 40,000 Français devait se réunir à Bayonne le 20 novembre, au plus tard, pour être prêt à passer en Espagne, et de là en Portugal, dans le cas où les Anglais menaceraient d'une attaque.

Le 10 octobre de la même année, la France et l'Autriche avaient conclu à Fontainebleau des conventions diplomatiques par lesquelles les limites fixées entre cette dernière puissance et le royaume d'Italie furent le Thalweg et l'Isonzo.

Le 11 novembre suivant, un traité passé entre la France et la Hollande concéda aux Hollandais plusieurs provinces situées sur la rive gauche de l'Elbe.

Enfin, l'abdication de Napoléon fut signée à Fontainebleau, le 11 avril 1814.

FONTAINE-FRANÇAISE (combat de). Dans les premiers jours de juin 1595, le connétable de Castille avançait en Bourgogne avec une armée formidable; Henri IV vint à Dijon, à la tête d'une fort petite troupe, comptant payer d'audace, et l'arrêter par une brillante escarmouche. Le baron d'Aussonville ayant poussé une reconnaissance jusqu'à Fontaine-Française (5 juin), vint donner étourdiment au milieu des Espagnols. Biron voulut le dégager avec 300 chevaux; mais, accablé par le nombre, il fut forcé de s'enfuir vers le roi, qui était lui-même arrivé à Fontaine-Française, et n'avait encore autour de lui que 200 gentilshommes et 60 arquebusiers à cheval. Biron était blessé à la tête; beaucoup de serviteurs du roi étaient tombés. Mais Henri, payant de sa personne, et appelant à lui, d'une voix enrouée, ses compagnons d'armes, à mesure qu'ils arrivent, et les encourageant « à faire ce qu'ils lui voient faire, » se maintient dans la mêlée avec un péril extrême. Sur ces entrefaites, sa petite armée, qui était en marche, arrivait à la file pour le dégager. De leur côté, les rangs des Espagnols grossissaient sans cesse, par l'arrivée de nouvelles troupes. Enfin, le connétable, dont le caractère était défiant, craignit d'engager une action générale, et commanda la retraite. Le roi, qui disait après le succès : « Dans les autres occasions, j'ai combattu pour la victoire, mais en celle-ci j'ai combattu pour la vie, » le roi, voulant dissimuler sa faiblesse, poursuivit l'ennemi jusqu'au bois de Saint-Seine. Le lendemain, les Espagnols, abandonnant leur avantage presque certain, décampèrent pour rentrer en Franche-Comté.

FONTAINE-LA-VAGANNE, village du dép. de l'Oise, à 25 kil. de Beauvais, doit son nom à une famille *de Wagan*, qui en était propriétaire dès le douzième siècle, et sa part d'importance historique à un château fort, qui joua un rôle considérable pendant les guerres du quinzième et du seizième siècle. Durant l'occupation anglaise, cette place incommodait les environs d'Amiens, la Normandie et le Beauvaisis. Les Anglais et les Bourguignons, qui n'avaient jamais pu l'enlever, résolurent, après la prise de Rouen, de Gournay et de Gisors, de l'assiéger régulièrement. Ils l'attaquèrent en 1419, au nombre de 3,000 hommes, commandés par les comtes d'Huntington et de Cornouailles. Les assiégés se défendirent vaillamment, et, au bout de trois semaines, ils obtinrent une capitulation avantageuse.

Le fort de Fontaine fut pris, en 1589, par les ligueurs d'Amiens; 3 ans après, le sieur de Boufflers, bailli de Beauvais, s'y retira, et y soutint différentes attaques de la part des royalistes.

Réparé en 1678, le château de Fontaine s'est conservé presque entier jusqu'à nos jours : c'est une construction élevée, très-solide, en silex et grès, avec des meurtrières et deux tours à mâchicoulis. Il reste quelques-unes des très-petites fenêtres des premiers temps, percées dans des murs de 7 pieds d'épaisseur. On voit encore une partie des fossés garnis d'une contrescarpe muraillée.

FONTANES (Louis de) naquit à Niort, en 1761. Il s'était fait connaître par quelques poésies trop prônées, et par ses articles dans le *Modérateur*, journal très-conforme à sa manière de penser, lorsqu'en l'an XII il fut nommé

membre de l'Institut (classe de la littérature française) et professeur à l'école centrale des Quatre-Nations, et il y prononça des discours où il serait difficile de reconnaître le président du Corps législatif sous l'empire. En 1795, la Convention lui adjugea une gratification de 3,000 francs. Mais cette générosité ne put le rattacher aux idées républicaines, ni l'empêcher d'écrire avec la Harpe et l'abbé de Vauxelles dans le *Mémorial*. Compris dans la proscription du 18 fructidor, il n'échappa à la déportation qu'en se réfugiant à Londres, où il fut bien accueilli et par les émigrés français et par le gouvernement. Cependant, il revint en France après le 18 brumaire, et ne tarda pas à se faire assez remarquer de Bonaparte et de Lucien, pour qu'on le chargeât de prononcer l'éloge funèbre de Washington dans l'église des Invalides. Son discours, où il célébrait, au nom de la république, le fondateur de la liberté américaine, fixa sa réputation, et, depuis ce moment, il tint constamment le premier rang parmi la foule de concurrents qui cherchèrent à fixer les regards du maître par des éloges plus ou moins adroitement ménagés; il devint successivement membre du Corps législatif, commandant de la Légion d'honneur, et enfin président du Corps législatif. C'est dans ce poste éminent qu'il développa si longtemps toutes les formes de l'adulation sur les victoires, la gloire et le génie de Napoléon. Nommé en 1808 comte et grand maître de l'université, on le vit ensuite prendre place au sénat (5 février 1810.)

M. de Fontanes, comme on peut le penser, s'accommoda fort bien de la déchéance de Napoléon, qu'il vota le 1er avril 1814, et le 6, au nom de l'université, il adressa au gouvernement provisoire son adhésion aux actes du sénat. Le 22, il harangua MONSIEUR, et le 3 mai Louis XVIII, répétant à peu près dans les mêmes termes ce qu'il avait déjà dit à Napoléon longtemps auparavant. Ses nombreux amis montrèrent alors une maladresse inconcevable, lorsqu'ils voulurent l'absoudre de ses panégyriques officiels, et bientôt des ennemis puissants achevèrent de le perdre. La constitution de l'université fut modifiée, et l'on remplaça le grand maître par un président du conseil royal.

Pendant les cent jours, Napoléon fit à M. de Fontanes des propositions auxquelles il répondit en quittant Paris. Au retour du roi, il fut nommé ministre d'État et membre du conseil privé. Du reste, il ne se fit point remarquer à la tribune politique. Il appuya cependant le système ministériel de M. Decazes jusqu'en 1819, époque où il reprit ses habitudes du gouvernement impérial, et se réunit au parti aristocratique. Il mourut en 1821.

Comme poëte et comme prosateur, Fontanes montre beaucoup d'art, et fort peu de génie, et l'on ne peut guère lui reconnaître que du talent. Aussi Napoléon, appréciant à sa manière les productions de cet écrivain, disait-il, en se frappant la poitrine : « Tout cela « est bien, mais il n'y a pas de ça. » Au reste, Fontanes lui-même, lorsqu'il fut parvenu au faîte des grandeurs, n'eût pas été fâché qu'on oubliât ses droits au titre d'auteur.

Ses principaux ouvrages sont : *Nouvelle traduction* (en vers) *de l'Essai sur l'homme,* de Pope, Paris, 1783, 3e édition, 1822, in-8°; *le Verger*, poëme; *Poëme sur l'édit en faveur des non-catholiques,* 1789, in-8°; *Poëme séculaire,* ou *Chant pour la fédération du 14 juillet* 1790, etc.

FONTANET. Voy. FONTENAY.

FONTANGES (Marie-Angélique de Scoraille de Roussille, duchesse de Fontanges) naquit en 1661, d'une ancienne famille de Rouergue. On dit que, devinant sa merveilleuse beauté et connaissant les penchants voluptueux de Louis XIV, ses parents eurent l'indignité de la destiner dès son enfance aux plaisirs de ce roi, et de l'élever en conséquence. Ce qui est certain, c'est que mademoiselle de Fontanges sembla n'être venue à la cour que pour séduire le roi, et que personne ne porta plus légèrement et plus audacieusement qu'elle le titre de favorite. Elle arriva à Versailles, en 1678, comme fille d'honneur de *Madame.* Mademoiselle de la Vallière était depuis longtemps retirée dans un cloître où elle pleurait ses erreurs, et plus encore l'amour du

monarque qu'elle avait si tendrement aimé; madame de Montespan, enlevée à son mari, et plus ambitieuse qu'aimante, voyait diminuer une faveur que le volage monarque ne continuait guère au delà de quelques années; elle craignait madame de Maintenon, dont elle prévoyait la puissance, et, pour contre-balancer cette influence naissante, elle se mit à vanter outre mesure la beauté de mademoiselle de Fontanges, para plusieurs fois de ses mains celle qu'elle appelait une *statue provinciale*, et dut être étonnée de se voir un beau jour remplacée par une fille que toute la cour disait *sotte comme un panier*.

Mademoiselle de Fontanges accepta sans honte et même sans étonnement la place de favorite, qui du reste semblait depuis longtemps une charge qu'on briguait comme tant d'autres charges, et qui amenait avec elle le titre de duchesse. Elle reçut à dix-sept ans ce titre, et le brevet d'une pension de 100,000 écus par mois comme choses toutes simples. Courtisane par nature et par éducation, son effronterie, son insolence et sa prodigalité n'eurent pas de bornes, et plus d'une fois Louis XIV eut, dit-on, lieu de soupçonner même sa fidélité, faute impardonnable aux yeux de cet homme égoïste et vain.

Quoi qu'il en soit, et peut-être à cause de ses défauts mêmes, Louis XIV aima trois ans mademoiselle de Fontanges, et, pendant ces trois années, elle fut la dispensatrice des grâces, et se vit mêlée aux affaires, qui, dans ce temps, devenaient toutes des intrigues. Elle blessa tout le monde par sa sotte vanité, depuis la reine qu'elle dédaignait de saluer, jusqu'aux derniers des courtisans, qu'elle traitait avec une insolence ridicule. « Représentez-vous-la, dit madame de Sévigné, précisément le contraire de madame de la Vallière, si honteuse d'être maîtresse, d'être mère, d'être duchesse... »

Mademoiselle de Fontanges donna un fils au roi, et cet événement, qui semblait devoir consolider son crédit, devint le signal de sa chute. Sa beauté s'altéra à la suite de ses couches, elle se vit disgraciée et se retira au monastère de Port-Royal, où devait se terminer sa courte vie. Au moment de mourir, elle sollicita et obtint la grâce de voir le roi. On dit qu'en considérant cette jeune fille mourante, les yeux du monarque se baignèrent de pleurs, et que mademoiselle de Fontanges s'écria : « Je meurs contente, puisque mes der- « niers regards ont vu pleurer mon roi. » Elle avait alors vingt ans, elle avait vu périr son fils, et elle mourut elle-même peu de jours après son entrevue avec le roi.

De vagues soupçons d'empoisonnement entourent cette mort que nécessitait, dit-on, la raison d'État. Mademoiselle de Fontanges avait, dans les trois années que dura sa faveur, coûté environ 11,000,000 à la France. Que reste-t-il de cette courte et scandaleuse faveur? Le nom d'un ajustement de tête, dont elle se servit par hasard un jour de chasse, et dont le grand roi daigna la complimenter. Quand nous voyons aujourd'hui le portrait de mademoiselle de Fontanges, il nous semble peu justifier l'engouement de Louis XIV, et les louanges que ses contemporains donnèrent à sa figure; ce portrait est joli plutôt que beau, piquant, mais sans distinction, élégant, mais sans noblesse; c'est le portrait d'une courtisane vulgaire, et rien de plus.

Fontanieu (Gaspard Moïse de), savant du dix-huitième siècle qui a fait un précieux recueil de titres, formant 851 portefeuilles conservés à la Bibliothèque du roi. Il a aussi laissé en manuscrit plusieurs grands ouvrages.

Fontarabie (bataille de). — Fontarabie, ville espagnole située dans l'angle du golfe de Gascogne, sur la petite rivière de la Bidassoa, qui sépare la France de l'Espagne, a été fréquemment témoin des combats des troupes françaises et des troupes espagnoles.

En 1638, le cardinal de Richelieu ayant résolu de diriger les forces du royaume vers les Pyrénées, crut que l'opération la plus importante était la prise de Fontarabie. Elle fut confiée au prince de Condé et à Escoubleau de Sourdis (voyez ce mot), archevêque de Bordeaux, qui devait amener devant la place la flotte française. Le prélat défit dans la rade de Gattari (voyez ce mot) une puissante flotte espagnole qui s'ap-

prochait pour ravitailler la ville assiégée, après quoi il se présenta devant Fontarabie. Le succès paraissait assuré; malheureusement la mésintelligence, la jalousie de pouvoir entre les chefs, l'incapacité, la faiblesse, et aussi la trahison, ruinèrent ces espérances. Le duc de la Vallette fut celui dont le mauvais vouloir, nous dirons même l'infamie, amena surtout la défaite de l'armée française; irrité de ce qu'on l'avait forcé de céder de son côté la conduite de l'assaut à l'archevêque, ennemi personnel de d'Épernon, son père, il se retira à une lieue de distance, et, de même que son collègue Saint-Simon, il refusa de porter du secours au prince qui lui en envoyait demander. Enfin, le soir il défila, sans avoir combattu, avec les fuyards des autres quartiers. Le quartier de M. de Grammont abandonna aussi, sans avoir été attaqué, une redoute qu'on lui avait confiée. Diverses particularités autorisèrent d'ailleurs à croire que les ennemis étaient bien avertis de tout ce qui se passait parmi les assiégeants. Aussi l'amiral de Castille, qui vint le 7 septembre attaquer les lignes des Français pendant qu'ils livraient un assaut, n'eut-il pas beaucoup de peine à les forcer. Deux mille hommes furent tués; cinq ou six cents furent faits prisonniers, et un grand nombre de drapeaux tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Dès le lendemain il n'y avait pas un seul Français sur le territoire d'Espagne (*).

(*) *Correspondance de Henri de Sourdis*, publiée dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, Paris, 1839, t. II, p. 57 et suiv. Entre autres pièces intéressantes comprises dans ce recueil, nous choisirons pour la transcrire ici, la *Relation du sieur Chauvin, de ce qu'il a vu et appris dans Fontarabie étant prisonnier après la déroute* : « Étant dans Fontarabie, prisonnier de guerre dans la chambre du gouverneur, le troisième jour de ma prise, des capitaines espagnols et irlandais regardant par la fenêtre, virent des soldats portant des casaques et balandrans où il y avoit des croix du Saint-Esprit dessus. Quelques autres prisonniers les considérant, disoient : Celle-là est à M. le prince, cette autre à M. de Grammont, et ainsi des autres. Quelqu'un demanda s'il n'y en avoit point à M. de Lavalette, un capitaine espagnol dit : « Non, ni lui, ni quelque « chose qui lui pût appartenir ne devoit être « pris. » Continuant dans leurs discours de la déroute, et comme quelqu'un disoit qu'à point nommé la place avoit été secourue, le même dit : « Il falloit fairç ou faillir ce jour-« là, car nous avions avis que l'on devoit « donner, à l'extrémité où étoit la place, la-« quelle n'eût point résisté. » Je lui dis alors : « L'on vous pouvoit tromper dans ces « avis. » Il me répondit qu'ils venoient de la part d'un des principaux officiers de l'armée. Ensuite se parlèrent tout à fait espagnol dont un Irlandais se mit en colère, et le voyant en cet état, je parlai à celui auquel les capitaines qui m'avoient pris, m'avoient donné, lequel me dit : « Vous avez été trahis, c'est ce qui nous fâche. »

Fontarabie (prises de). — La France ayant, par le traité de la quadruple alliance, déclaré la guerre à Philippe V, roi d'Espagne, le maréchal de Berwick, chargé du commandement en chef de l'armée, entra immédiatement en campagne; le 27 mai 1719, il était devant Fontarabie, dont il entreprit le siége. La ville capitula le 16 juin.

— En 1794, Moncey, général en chef de l'armée des Pyrénées-Occidentales, ayant chassé les Espagnols de la vallée de Bastan dans les derniers jours de juillet, et traversé la Bidassoa, profita de la victoire en enlevant, le 1er août, la ville de Fontarabie, qui capitula à la première sommation. On y trouva d'immenses magasins; on s'empara de 2,000 prisonniers, de 250 pièces de canon, 5 drapeaux et 40,000 bombes et obus. Les troupes s'étendirent ensuite sur toutes les routes de Biscaye et de Navarre.

Avant ce hardi coup de main, Fontarabie, quoique exposée par sa situation à être attaquée chaque fois qu'une armée passait les Pyrénées, se glorifiait de n'avoir jamais été prise, et les Espagnols lui donnaient le surnom de *Pucelle*.

Fontenai ou **Fontenailles** (bataille de). — Louis le Débonnaire ne fut pas plutôt mort, que ses fils se disputèrent les vastes débris de son empire. La force fut bientôt appelée à trancher leur querelle. Louis le Germanique et Charles le Chauve se trouvaient réunis par la double agression de Lothaire,

leur aîné. Le 21 juin 841, les deux armées, masses énormes recrutées sur tous les points de l'empire franc, se trouvèrent en présence dans le voisinage d'Auxerre. Après quelques négociations inutiles, Lothaire, qui venait d'être rejoint par Pepin d'Aquitaine, rejeta toute proposition d'accommodement, et l'on remit « au jugement de Dieu » la question de la prééminence de l'empire sur les royaumes.

Le 25 juin, vers l'aurore, Louis et Charles sortirent de leur camp, établi près du village de Thuri (*Tauriacus*), à 28 kilomètres d'Auxerre; ils se mirent en bataille dans la plaine, et appuyèrent leur aile droite sur une hauteur appelée la *montagne des Alouettes*, voisine du camp de Lothaire. L'empereur était logé à *Fontanetum*, localité qui correspond probablement, non pas au village de Fontenai en Puysaye, mais à celui de Fontenailles (*). Il passa l'Andrie, alors nommé le *ruisseau des Burgondes*, déploya ses troupes en avant du village de Bretignelles (*Brittæ*), et l'immense bataille où devaient combattre deux armées de 150,000 hommes chacune, s'engagea sur un front de deux lieues, le long du cours de l'Andrie.

Lothaire, avec une valeur que ses ennemis eux-mêmes ont célébrée, commandait au centre ses Francs d'Austrasie et de Neustrie. Ceux-ci, après une furieuse résistance, rompirent les lignes des Germains de Louis, qui formaient le centre de l'armée des deux frères, et ils les eussent taillés en pièces, s'ils n'eussent été eux-mêmes pris en flanc tout à coup par Charles et par Warin, duc de Toulouse, qui, avec ses milices aquitaines, provençales et burgondes, avait culbuté au premier choc les Aquitains de Pepin, entre le mont des Alouettes et le village du Fay (*Fagit*).

Pendant ce temps, l'aile gauche des deux frères, composée des Neustriens de Charles, et commandée par Adelhard, le plus puissant de ses leudes, et par l'annaliste Nithard, qui a écrit la seule bonne histoire que nous ayons de cette époque malheureuse, était aux prises, vers l'étang de Druye, d'où sort l'Andrie, avec la droite de Lothaire. La lutte fut très-opiniâtre en ce lieu; enfin, les Francs de l'empereur furent obligés de battre en retraite comme le centre et la gauche de leur armée. Dès lors, la victoire des deux frères fut complète.

Avant midi, massacre, pillage, spoliation des morts, tout était fini; vainqueurs et vaincus étaient rentrés dans leurs camps; il ne restait plus dans la plaine que des cadavres entassés par monceaux ou étendus à la file, et parmi eux les plus nobles et les plus braves de la race franke. Un auteur contemporain (le biographe des évêques de Ravenne) dit que plus de 40,000 hommes étaient tombés du côté de Lothaire et de Pepin. Charles et Louis en avaient probablement perdu 25 ou 30,000. Une foule d'écrivains anciens, organes de la tristesse et de l'effroi qui s'étaient alors emparés de tous les cœurs, s'accordent à regarder cette bataille comme la plus meurtrière que les Franks eussent jusque-là gagnée ou perdue.

Le poëte lotharien Anghelbert, qui avait vaillamment combattu pour l'empereur, et était demeuré « seul de beaucoup au premier front de bataille, » s'écrie, dans un chant en latin barbare (*) : « Que la rosée et la pluie ne « rafraîchissent jamais les prairies où « sont tombés les forts expérimentés « aux batailles!... Que le Nord et le Midi, « l'Orient et l'Occident plaignent ceux « qui sont morts à Fontenailles! Maudit « soit ce jour! qu'il soit retranché du « cercle de l'année et rayé de toute mé- « moire; que le soleil lui refuse sa lu- « mière; que son crépuscule n'ait point « d'aurore!... etc. »

Jamais, du reste, une si affreuse boucherie ne fut si peu décisive. Lothaire se retira vers Aix-la-Chapelle. Louis et Charles se séparèrent sans le poursuivre; et chacun, de son côté, persista dans la résolution d'accomplir ses desseins.

(*) Voyez, dans le recueil des opuscules historiques de l'abbé Lebeuf, une dissertation intéressante sur le champ de bataille de *Fontanetum*. L'auteur le place à quelques lieues au sud-ouest d'Auxerre, le long d'une petite rivière appelée l'Andrie, qui se jette dans l'Yonne au-dessous de Coulange.

(*) Publié par l'abbé Lebeuf, dans sa dissertation précitée, et inséré dans les Historiens des Gaules, t. VII, p. 304.

FONTENAILLES, ancienne seigneurie de Normandie (aujourd'hui du département du Calvados), érigée en marquisat en 1703, en faveur d'un membre de la famille de *Gouyn-de-Chapizeaux*.

FONTENAY, ancienne seigneurie érigée en marquisat, en 1691, en faveur du fils aîné de M. *de Breteuil*, contrôleur général des finances en 1657.

Une seconde terre du même nom fut érigée en marquisat, en 1623, en faveur de François *Duval*.

Enfin, une troisième seigneurie de Fontenay fut érigée en comté en 1659.

FONTENAY (Jean-Baptiste Blain de), célèbre peintre de fleurs et de fruits, membre de l'académie de peinture, né à Caen en 1654, mort à Paris en 1715.

FONTENAY EN VENDÉE, appelée aussi FONTENAY LE COMTE, et, pendant la révolution, FONTENAY LE PEUPLE, ville de l'ancien bas Poitou, jadis siége d'un bailliage, d'une sénéchaussée, d'une juridiction consulaire, et chef-lieu d'élection; aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Vendée, avec un tribunal de première instance et un collége communal.

Cette ville doit son origine et son surnom à un château fondé par les comtes de Poitiers, qui y faisaient leur résidence. Les événements militaires dont elle a été le théâtre se rapportent surtout aux époques de nos troubles civils. En 1568, Pluviant, chef d'un parti de protestants, vint l'assiéger, et les habitants se rendirent sous la promesse qu'ils auraient la vie sauve. Mais cette capitulation fut indignement violée. L'ennemi massacra la garnison et une partie des bourgeois, et conduisit le commandant Haute-Combe à la Rochelle, où il fut mis à mort. La Noue assiégea encore Fontenay en 1570, et ce fut sous les murs de cette place que ce vaillant huguenot, surnommé *Bras de Fer*, eut le bras fracassé d'un coup d'arquebuse. Ce fut à Soubise que la ville fit sa soumission.

Quatre ans après, les catholiques, commandés par le duc de Montpensier, la reprirent par trahison, et renchérirent encore sur les cruautés des protestants. Le roi de Navarre s'en empara en 1587, à la tête de sa petite armée. Enfin, dans des temps plus modernes, Fontenay a vu plusieurs fois combattre sous ses murs les patriotes et les Vendéens (voyez l'article suivant). L'inscription

Pulchrorum ingeniorum
Fons et scaturigo,

qui décore à Fontenay une source abondante d'eau minérale, rappelle que cette ville fut le berceau de quelques personnages distingués : elle cite entre autres, avec orgueil, les noms de Barnabé Brisson, de Nicolas Rapin, poëte latin, collaborateur de la *satire Ménippée;* du jurisconsulte André Tiraqueau, etc. C'est à Fontenay qu'est mort, en 1590, le cardinal de Bourbon, dont la ligue avait fait un fantôme de roi, sous le nom de *Charles X*.

La population actuelle de cette ville est de 8,000 habitants.

FONTENAY EN VENDÉE (batailles de). — Maîtres de Thouars, les Vendéens, commandés par d'Elbée, n'avaient plus, pour dégager le Bocage, qu'à détruire les brigades de Chalbos et Dayat, qui, fortes de 6,000 hommes, se maintenaient à la Châtaigneraye. Les insurgés les poussèrent jusqu'à Fontenay, et comme elles se rangeaient en bataille, ils les y attaquèrent le 16 mai 1793. Après une canonnade très-vive qui dura près de trois heures, une charge de cavalerie faite à propos décida la victoire en faveur de Chalbos. D'Elbée reçut une blessure en combattant au premier rang; l'infanterie catholique s'enfuit dans le Bocage, laissant quatre cents morts, des bagages, des munitions et vingt-quatre canons, parmi lesquels se trouva la fameuse *Marie-Jeanne*, longue coulevrine de cuivre à laquelle les Vendéens accordaient une vertu surnaturelle.

— Vaincue et dispersée, l'armée vendéenne ne se rallia qu'aux environs de Parthenay. Les chefs tinrent conseil à Châtillon-sur-Sèvres. D'Elbée insista pour une nouvelle attaque; celle-ci n'avait manqué que par le défaut d'ensemble dans les mesures, parce que c'était la première affaire où l'on combattait en plaine; les républicains étaient en trop petit nombre pour résister à 40,000 hommes dès qu'ils seraient réunis. On partage l'avis de d'Elbée; on presse l'arrivée de Bonchamp et de la Rocheja-

quelin avec leurs divisions. La Cathelinière parcourt les rangs pour animer ses compagnons d'armes, que les prêtres exaltent par la promesse des récompenses célestes. Le 25 mai, Chalbos se trouva encore à Fontenay, en présence de toute l'armée vendéenne, forte de 25,000 hommes, rangée sur trois colonnes : Lescure au centre, Bonchamp à la droite, la Rochejaquelin à la gauche. Ces troupes manquaient d'artillerie et de munitions. Impatients de combattre, les Vendéens en demandèrent à leurs chefs, qui, leur montrant les républicains rangés en bataille, se contentèrent de leur dire : *En voilà*. Le signal est donné; les royalistes se jettent sur les canons des républicains. Ceux-ci se défendent d'abord vaillamment; mais bientôt abandonnés par la cavalerie qui refuse de charger, et succombant sous le nombre, les volontaires se replient en désordre. La déroute des républicains est complète; quarante-deux pièces de canon, tous les bagages, la caisse militaire contenant vingt millions en assignats, sont la proie du vainqueur. Bonchamp poursuit les fuyards jusqu'à Niort. Cette journée malheureuse coûta aux vaincus environ 1,800 hommes tués, blessés ou prisonniers. Les royalistes triomphants entrèrent aussitôt dans Fontenay et y trouvèrent des richesses considérables. 3,000 républicains y furent faits prisonniers.

Fontenay l'Abattue, appelée aussi Frontenay, bourg et ancienne baronnie de Saintonge, à 8 kil. de Niort, à 20 kil. de Fontenay-le-Comte. C'était, au treizième siècle, une place forte défendue par une double muraille crénelée et de puissantes tours. En 1242, Louis IX, faisant la guerre au comte de la Marche, vint, avec toutes ses forces, investir Fontenay, où Geoffroy de Lusignan, bâtard du comte, commandait 400 chevaliers, soutenus par une nombreuse garnison. Le roi, accompagné de son frère Alphonse, comte de Poitiers, examinait les engins commencés depuis quinze jours, quand la guette du donjon, reconnaissant Alphonse, le blessa au pied d'un carreau de son arbalète. Les soldats poussèrent alors des cris de fureur et de vengeance; et, après une défense vive et meurtrière, la place se rendit. L'armée entière demanda à grands cris la mort de Geoffroy fait prisonnier avec 41 chevaliers, 80 sergents, « et autre menuaille. » « Non, répondit le roi, le filz n'a peu « commestre faulte, obéissant à son père; « ni aultres, à leur sire. » Il se contenta d'envoyer dans les prisons de Paris les principaux prisonniers, et fit proclamer la grâce du reste de la garnison. Mais la soldatesque, sans écouter ses ordres, passa tout au fil de l'épée; et les édifices publics, à l'exception des églises, furent incendiés et démolis. Les fortifications subirent le même sort. La malheureuse cité prit alors le nom qu'elle a conservé depuis, de *Fontenay-l'Abattue* ou *la-Battue*.

Fontenay l'Abattue fut, en 1714, érigée en duché-pairie, sous le nom de *Rohan-Rohan*, en faveur d'Hercule Mériadec *de Rohan*. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département des Deux-Sèvres.

Fontenay-Mareuil (François du Val, marquis de), âgé de 15 ans à la mort de Henri IV, fut élevé auprès du dauphin, comme enfant d'honneur, et entra ensuite dans la carrière diplomatique, où il se rendit célèbre. Ambassadeur de France à Rome, de 1641 à 1645, il revint, au mois de mai 1647, occuper le même poste, et fut un des agents les plus actifs et les plus intelligents de Mazarin, pendant les troubles de Naples, qu'il devait exploiter pour donner à Louis XIV la couronne des Deux-Siciles, ambitionnée par le duc de Guise.

Il a laissé des *Mémoires* importants publiés pour la première fois dans la première série de la collection des mémoires relatifs à l'*Histoire de France* par Petitot, tomes L et LI. Ses récits révèlent un homme de beaucoup d'expérience et de jugement, un citoyen rempli d'intentions droites et sincères. La première partie retrace la fin du règne de Henri IV, et le règne de Louis XIII, jusqu'en 1624; la deuxième se compose de petits mémoires ou relations, parmi lesquelles on remarque le récit du siége de la Rochelle, où l'auteur, qui fut non-seulement diplomate, mais aussi maréchal des camps et armées du roi, avait combattu en personne. Le manuscrit

autographe de ces Mémoires, dont le premier éditeur a été M. Monmerqué, se trouve déposé à la bibliothèque royale, sous le n° 1947, supp. fr.

On ignore la date de la mort de Fontenay.

FONTENELLE (Bernard le Bouyer ou le Bouvier de) naquit, en 1657, à Rouen, d'un avocat et de Marthe Corneille, sœur de l'auteur du *Cid*. Ce fut en 1677, dans le *Mercure* rédigé par Visé et par Thomas Corneille, que le jeune écrivain ouvrit la plus grande carrière littéraire qu'ait peut-être fournie un auteur français. Des poésies légères, quelques œuvres dramatiques plus que médiocres, et l'infortunée tragédie d'*Aspar*, où

..... les sifflets prirent commencement ;

tels furent ses coups d'essai. Les *Dialogues des morts* (1683) furent son premier titre à la renommée, bien que, dans ce livre, le bel esprit l'emporte trop souvent sur le philosophe.

Trois ans après parurent les *Entretiens sur la pluralité des mondes ;* « le « premier exemple, dit Voltaire, de « l'art délicat de répandre des grâces « jusque sur la philosophie. »

L'ignorant l'entendit, le savant l'admira.

L'*Histoire des oracles* (1687) vint ensuite agiter le monde théologique et savant. L'auteur lui-même ne semblait cependant pas attacher grande importance à cet ouvrage tiré d'un épais et savant volume latin de Van-Daele. N'écrivant pas en Hollande, et n'aimant pas les querelles, il avait dit dans sa préface : « Je déclare que, sous le nom « d'Oracles, je ne prétends pas com« prendre la magie, *dont il est indu« bitable que le démon se mêle.* »

Les *Poésies pastorales* furent publiées en 1688. Mais ce n'est pas là non plus, au milieu de ces vers prosaïques débités par des bergers beaux esprits, qu'il faut chercher la gloire de Fontenelle.

En 1691 le neveu de Corneille fut enfin admis à l'Académie française, où les adversaires qu'il avait attaqués dans la querelle des Anciens et des Modernes, et à leur tête Racine et Boileau, avaient fait quatre fois échouer sa candidature.

Nommé membre de l'Académie des sciences en 1691, puis secrétaire de cette académie en 1699, Fontenelle remplit cette place pendant 42 ans, donnant chaque année un volume de l'*Histoire* de cette compagnie. On a imprimé séparément les *Éloges des académiciens*, ouvrage dans lequel il a déployé toutes les ressources de son talent, toute la coquetterie de son esprit, pour mettre les vérités les plus abstraites à la portée de tous les lecteurs et instruire en amusant. Effleurant lui-même toutes les sciences, sans acquérir dans aucune d'autre talent réel que celui d'exposer avec méthode et clarté les inventions d'autrui, il était exclusivement académicien. Ses œuvres complètes ont été publiées en 11 vol. in-12, Paris, 1758, 1766 ou 1767 ; en 8 vol. in-8°, Paris, Bastien, 1790 ; et en 5 vol. in-8°, Paris, 1824-1825. *La Géométrie de l'infini* ne fait pas partie de ces recueils ; elle a été imprimée en 1727, in-4° ; *les OEuvres diverses*, la Haye, Gosse, 1728-1729, 3 vol. in-fol., sont recherchées.

Le *Nestor des écrivains* (ainsi qu'on l'appelait déjà plusieurs années avant sa mort) mourut en 1757, à l'âge de près de 100 ans. Piron, voyant passer son convoi, s'écria : « Voilà la première fois « que M. de Fontenelle sort de chez lui « pour ne pas aller dîner en ville ! » Un bon mot était une digne oraison funèbre pour un homme non moins célèbre par ses saillies spirituelles que par ses ouvrages. Mais on cite malheureusement de lui une foule de mots qui prouvent un triste égoïsme : « Si je tenais toutes « les vérités dans ma main, disait-il, « je me garderais de l'ouvrir. » Quand on lui apprit la mort de son amie, madame de Tencin, il répondit : Eh bien j'irai dîner chez madame Geoffrin. »

FONTENELLE (Guïon-Eder de). Ce brigand-gentilhomme de la basse Bretagne, qui à l'époque de la ligue acquit par ses crimes une affreuse célébrité, appartenait, dit-on, à l'illustre maison de Beaumanoir. On ne saurait retracer toutes les atrocités par lesquelles il se rendit la terreur d'une malheureuse contrée déchirée entre trois prétendants : Mercœur, Philippe II et Henri IV. Sous le prétexte de défendre la cause catholi-

que, il détroussait les passants, pillait, brûlait les villages, les châteaux, et même les villes, infestait la mer par ses pirateries, enlevait, avec une étonnante audace, les hommes, les femmes, les enfants, proportionnait les rançons aux tourments qu'il avait l'habitude de faire souffrir à ses victimes, ou se complaisait à faire expirer les malheureux dans les plus horribles tortures. « Dans une de ses courses, sur la côte de Léon, il déroba une petite fille de bonne famille, la conduisit dans son repaire, et l'épousa publiquement, quoiqu'elle n'eût encore que neuf ans. Toutes les femmes du village voisin avaient été violées; cinq ou six mille paysans avaient péri par le fer ou le feu; tous les propriétaires étaient obligés d'acheter de lui des sauvegardes qui souvent n'étaient qu'un piége. Un seigneur qui avait une belle femme et passait pour très-riche, voit un jour son château investi; les portes sont brisées; le brigand se présente: on garrotte le gentilhomme; on le force de livrer tout ce qu'il a de précieux; ensuite le sieur Fontenelle le poignarde et déshonore l'épouse sur le corps sanglant du mari. Ce n'était pas encore assez pour ce tigre altéré de sang: la dame du château avait une petite fille, il fait attacher au cou de l'enfant un chat qui, devenu furieux, la déchire et la tue, tandis que le monstre s'enivre entre le père égorgé et la mère expirante (*). »

Le maréchal de Brissac, gouverneur de Bretagne pour le roi, envoya contre lui une petite colonne qui l'assiégea dans Douarnenez sans pouvoir l'y réduire (1597). Après la pacification de la province, Henri IV eut la faiblesse de lui accorder son pardon, comme aux autres partisans du duc de Mercœur; bien plus, il le nomma gouverneur de son repaire de Douarnenez, où il s'était fortifié. Ce scélérat eût pu jouir en paix des fruits de tant de crimes, si la famille d'une dame qu'il avait livrée à la brutalité de ses soldats pendant le sac de la ville de Pont-Croix n'eût porté plainte au parlement de Paris. On allégua que ce crime n'étant pas un *fait de guerre*, ne pouvait être compris dans l'amnistie royale, et Henri permit au parlement de lui faire son procès. Il fut condamné à être rompu vif, et l'arrêt fut exécuté sur la place de Grève, le 27 septembre 1602.

(*) Daru, Histoire de Bretagne, t. III, p. 320 et suiv.

Aujourd'hui encore le souvenir de Fontenelle se perpétue dans les chants populaires de la Bretagne.

FONTENELLES, *Fontanellæ* ou *de Finta neto abbatia*. Nom d'une célèbre abbaye d'hommes de l'ordre de Saint-Augustin, fondée en Poitou (diocèse de Luçon), au commencement du treizième siècle, par Guillaume de Mauléon et sa femme.

FONTENOI (bataille de). Le maréchal de Saxe vint, à la fin d'avril 1745, investir Tournay avec une armée de 80,000 hommes. Le duc de Cumberland, avec 60,000 Anglais, Hanovriens et Hollandais, marcha à la délivrance de cette place. Le roi et le dauphin étaient venus, de leur côté, rejoindre l'armée française; tout annonçait une bataille décisive.

Le maréchal laissa 20,000 hommes devant Tournay, et prit position dans une plaine triangulaire, ayant sa droite à Antoing et à l'Escaut, son centre à Fontenoi, sa gauche au bois de Barri. Les deux villages étaient fortifiés et liés par des redoutes, et le seul espace qui restât ouvert entre Fontenoi et le bois était balayé par l'artillerie. Des ponts établis sur l'Escaut devaient faciliter la retraite en cas de malheur.

Le duc de Cumberland avait sous lui le jeune prince de Waldeck et le vieux Kœnigseck, avec quelques escadrons autrichiens. Le 11 mai, on commença, à six heures du matin, à se canonner; vers neuf heures, les alliés se mirent en mouvement; les Hollandais attaquèrent Antoing, les Anglais Fontenoi: ces deux attaques échouèrent; mais les derniers s'étendant sur leur droite, pénétrèrent, malgré l'artillerie, entre Fontenoi et Barri, en formant une colonne compacte de 20,000 hommes qui s'avança lentement, déborda le village et le bois, et rompit les deux premières lignes françaises formées d'infanterie (*).

(*) On connait la manière courtoise dont

La troisième ligne, formée de cavalerie, essaya inutilement plusieurs charges contre cette redoutable colonne qui, par son feu roulant, faisait échouer toutes les attaques partielles et mal dirigées de nos troupes. Quelques régiments d'infanterie vinrent encore, par les ordres seuls de leurs commandants, affronter le danger; mais les Anglais marchaient toujours serrés au travers des morts et des blessés, et ils allaient tourner Antoing. Alors le désordre se met dans toute l'armée française où il ne restait que la maison du roi et quatre canons. On ne s'entendait plus; tout le monde commandait, personne n'obéissait; le maréchal de Saxe, malade, mais toujours à cheval, se promenait au pas au milieu du feu, en donnant des ordres qu'on n'exécutait pas ou qu'on exécutait mal. A Fontenoi on n'avait plus de boulets; on ne répondait plus à ceux de l'ennemi qu'avec de la poudre. Une foule d'officiers étaient tués. La bataille semblait perdue; si les Hollandais eussent renouvelé leur attaque, il n'y avait plus de ressource: déjà le maréchal, songeant à préparer la retraite, donnait ordre d'évacuer Antoing. En cette extrémité, l'Irlandais Lally proposa de pointer les quatre canons de réserve sur le front de la colonne qui s'était arrêtée d'elle-même, affaiblie et étonnée de son isolement au milieu de l'armée française (*). Aussitôt toute la maison du roi s'élance sur ses flancs; l'infanterie recommence ses attaques en ordre; l'Irlandais entre le premier dans les rangs ennemis, l'épée à la main. En quelques minutes la colonne est ouverte de tous côtés et recule. Enfin, vivement poursuivie et écrasée par l'artillerie, elle quitte le champ de bataille, sans tumulte, sans confusion. Les alliés perdirent 7,000 morts, 2,500 prisonniers, et 40 canons. Les Français comptèrent 1,750 morts, et 3,600 blessés dans l'infanterie. La perte de la cavalerie fut évaluée à 1,800 hommes. Mais cette victoire, due à une espèce de miracle, fit tomber Tournay, Gand, Bruges, Oudenarde, Dendermonde, Ostende et Nieuport.

les ennemis abordèrent les gardes françaises. Les officiers se saluèrent réciproquement lorsqu'ils furent à cinquante pas de distance. « Tirez, messieurs des gardes françaises, » cria milord Hay. « Messieurs, répondit le « comte d'Auteroche, tirez vous-mêmes, nous « ne tirons jamais les premiers. » Une décharge terrible fut la réponse des Anglais.

(*) Un adroit courtisan, le duc de Richelieu, s'appropria l'idée et la gloire du succès.

Fontète (Charles-Marie Févret de), né à Dijon, en 1710, conseiller au parlement de cette ville depuis 1736, était arrière-petit-fils de *Charles Févret*, avocat au parlement de Dijon, auteur d'un savant *Traité de l'abus* (2 vol. in-fol.), réfuté par ordre du clergé (*); d'une *Histoire de la sédition arrivée à Dijon en* 1630, et de plusieurs autres écrits en prose et en vers latins.

Fontète, après s'être attaché, pendant une longue suite d'années, à rassembler une nombreuse collection d'ouvrages et de morceaux tant imprimés que manuscrits sur l'histoire de France, conçut le projet de donner au public une nouvelle édition de la *Bibliothèque historique de la France*, du P. le Long. C'est par les augmentations considérables que ses travaux ont produites, que cet ouvrage important, après être sorti des mains de son premier auteur en un seul vol. in-fol., l'an 1719, est devenu un répertoire immense, qui forme aujourd'hui 4 vol. in-fol., non compris les tables, qui en composent un 5e. Fontète est mort directeur de l'académie de Dijon, en 1772, sans avoir vu la fin d'une si belle entreprise. Barbeau des Bruyères, auquel il avait remis tout son travail dès 1764, a présidé à l'édition de cet ouvrage.

Fontevrault, *Fons Ebraldi.* Dans les dernières années du onzième siècle, tandis qu'un ermite enthousiaste entraînait les princes et les peuples à la croisade, un zèle non moins ardent suscita en Bretagne un saint prédicateur, dont la parole féconde ramena au Christ une foule de pécheurs, et surtout de pécheresses. Cet homme était Robert d'Arbrissel. (Voyez Arbrissel.) Vers l'année 1099, le missionnaire se fixa dans le vallon désert de Fontevrault, sur les confins de l'Anjou et du Poitou, et y fonda deux mo-

(*) La meilleure édition est celle de Lyon, 1736.

nastères pour les nombreux prosélytes des deux sexes accourus autour de lui. Les prédications de Robert opéraient chaque jour de nouvelles conversions. Pascal II confirma, en 1106, l'ordre de Fontevrault, qui fut placé sous la protection de la Vierge et de saint Jean l'Évangéliste. Une bulle de 1113 répéta cette confirmation d'une manière plus explicite, et, par une clause difficile à justifier, il fut statué que, comme Jésus-Christ en mourant avait donné pour fils à sa mère le disciple bien-aimé, l'abbesse et les religieuses auraient de même, dans le nouvel ordre, la suprématie sur les religieux, et seraient exemptes de la juridiction de l'évêque. Le pieux fondateur fut le premier à se soumettre à la supérieure, qui devait être toujours choisie parmi les femmes élevées dans le monde, « parce qu'une « vierge du cloître, ne connaissant que « les choses spirituelles et la contem« plation, ne saurait gouverner les af« faires extérieures, et se reconnaître « au milieu du tumulte du monde. »

Lorsque Robert mourut (1117), l'ordre avait déjà pris une extension considérable. La reine Bertrade (voyez ce mot) et la seconde femme d'Alain, duc de Bretagne, Esmangarde d'Anjou, s'y étaient engagées, et l'on avait dû bâtir à Fontevrault trois couvents pour les religieuses, ordinairement plus nombreuses d'un tiers que les religieux : le grand Moutier, destiné à 300 vierges et veuves; la maison de Saint-Lazare, à 120 lépreuses et infirmes, et celle de la Madeleine, aux pécheresses repenties. Enfin, la piété des contemporains avait donné à Robert d'Arbrissel les moyens d'établir de nouveaux monastères de son ordre, dans diverses localités : ceux des Loges, de Chantenois, de l'Encloître, de la Pucé, de la Lande, de Tuçon en Anjou, d'Orsan dans le Berry, de la Madeleine d'Orléans sur la Loire, de la haute Bruyère, dans le diocèse de Chartres, etc. On en compta bientôt jusqu'à trente dans la Bretagne seulement (*), et en 1145, les religieuses étaient au nombre de 5,000 (**). Elles se trouvèrent même 900 dans le seul monastère de Blessac, au diocèse de Limoges. Néanmoins, en 1248, elles étaient réduites en tout à 700, et en 1360, à 500. Les couvents du même ordre se multiplièrent, non-seulement dans les diverses provinces du royaume, mais aussi en Espagne et en Angleterre, et furent dotés de nombreux priviléges par les souverains pontifes (*).

(*) Daru, Hist. de Bretagne, t. I, p. 321.

(**) Suger, Epist. ad Eug. II.

Les religieux de Fontevrault, soumis d'abord à la règle de Saint-Benoît, se qualifiaient cependant de chanoines réguliers, et avaient embrassé celle de Saint-Augustin, lorsqu'une réforme, sollicitée par Marie de Bretagne, vingt-sixième abbesse, porta, en 1459, quelque remède au désordre. Mais cette tentative n'ayant pas suffi à la piété de l'abbesse, elle quitta le chef-lieu de l'ordre, et se retira à la Madeleine d'Orléans. Là, elle forma une règle nouvelle et plus sévère, qui, approuvée par le pape, en 1475, s'établit, malgré de nombreuses résistances, dans toutes les maisons de l'ordre, sous le gouvernement d'Anne d'Orléans, sœur de Louis XII, et de Renée de Bourbon (1475-1507). L'autorité de cette dernière abbesse, quelques instants ébranlée par les religieux qui, contrairement à leurs statuts, l'avaient forcée de se soumettre à leur surveillance, fut rétablie par arrêt du grand conseil en 1520, et confirmée trois ans après par Clément VII. Les religieux cherchèrent encore à s'affranchir de la suprématie de Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille de Henri IV, 32e abbesse. Mais, malgré une bulle d'Urbain VIII, un arrêt de Louis XIII, du 8 octobre 1641, rétablit et confirma la réforme de 1475, basée sur les règles de Robert d'Arbrissel, de saint Benoît et de saint Augustin.

Il était passé en usage que l'on envoyât à Fontevrault les filles de France pour y être élevées dans leur jeunesse. L'abbesse, comme nous venons de le voir, appartenait presque toujours, par des liens légitimes ou illégitimes, au

(*) On doit remarquer surtout le privilége par lequel, en 1145, Eugène III affranchit les religieux et religieuses des épreuves de l'eau bouillante et de l'eau froide, du fer chaud et des autres, ordonnant qu'ils ne justifieraient de leurs prétentions que par voie des témoins.

sang royal. Ce puissant et riche institut (*) était divisé en 4 provinces: France, Aquitaine, Auvergne et Bretagne. La première renfermait 15 prieurés, la seconde 14, la troisième 15, la quatrième 13 (**).

La royale abbaye de Fontevrault est, depuis 1804, transformée, comme Clairvaux, Gaillon, le mont Saint-Michel, etc., en une maison centrale de détention. Des cinq églises qu'elle renfermait, il n'en reste plus qu'une, la plus grande de toutes, remarquable monument du douzième siècle, devenu prison comme tout le reste du monastère. On rapporte à la même époque la construction de la *tour d'Évrault,* qui s'élève encore, dans la seconde cour, au milieu des bâtiments modernes, avec sa couleur antique et sa masse pyramidale. C'était autrefois, à ce que l'on croit, une chapelle sépulcrale, placée au milieu d'un cimetière.

Du fameux *cimetière des rois* où reposaient les Plantagenets, il ne subsiste plus que quatre statues mutilées, gisant dans une sorte de trou, voisin des nouveaux cachots. Ces statues sont celles de Henri II d'Angleterre, d'Éléonore de Guienne, sa femme, de Richard Cœur de Lion, et d'Élisabeth, femme de Jean sans Terre. L'église de l'abbaye posséda aussi, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, les restes de Jeanne d'Angleterre, sœur de Richard Cœur de Lion, le cœur de Henri III d'Angleterre, et les ossements de Robert d'Arbrissel.

Le bourg de Fontevrault, qui doit son origine et son accroissement à l'abbaye, est bâti dans le fond du vallon, au milieu d'un bois. Il renferme 1,500 hab. Situé à 12 kil de Saumur, il fait partie du département de Maine-et-Loire.

FONTOI (affaire de). — Le maréchal Luckner, entrevoyant dans les dispositions des ennemis, en 1792, le projet de pénétrer en France entre Longwy et Thionville, vint camper à Fontoi, village du département de la Moselle, à proximité des deux places menacées. 22,000 Autrichiens se présentèrent, le 19 août, pour emporter ce camp bien retranché; ils en furent si vigoureusement repoussés par le feu de l'artillerie, qu'ils renoncèrent à leur entreprise.

FONTRAILLES (Louis d'Astarac, vicomte de), qui joua un rôle important dans les intrigues de cour, sous le ministère de Richelieu, et nous en a laissé une relation curieuse, était un gentilhomme gascon d'une rare résolution et d'une grande habileté. Il avait été, à la suite d'une querelle avec son beau-frère, protégé par Cinq-Mars contre les ordres sévères du cardinal, et, dès lors, il s'était dévoué à la fortune du favori. A son dévouement, il joignit encore sa haine personnelle pour Richelieu, auquel il ne pardonnait pas de l'avoir plaisanté, un jour, sur sa laideur et ses difformités corporelles. Aussi ce fut lui qui irrita le plus M. le Grand contre l'Éminentissime, et qui le poussa d'abord à recourir contre lui aux moyens extrêmes.

Le duc d'Orléans, au service duquel le vicomte de Fontrailles était attaché, s'étant associé aux conspirateurs, fit choix de lui pour aller en Espagne, en son nom, en celui de Cinq-Mars, et peut-être aussi au nom de la reine, conclure un traité avec les ennemis de l'État. Quand les chances de la conspiration commencèrent à diminuer, Fontrailles pressa en vain Monsieur et Cinq-Mars de se mettre en sûreté à Sedan. N'ayant pu les y décider, il prit la résolution de s'évader lui-même au plus vite, et dit à son imprudent ami : « Pour vous, monsieur, vous serez en« core d'assez belle taille quand on « vous aura ôté la tête de dessus les « épaules; mais moi, je suis en vérité « trop petit pour cela. » Là-dessus, il s'enfuit en Angleterre, ne rentra en France qu'après la mort du cardinal, et mourut en 1677. Sa *Relation des choses particulières de la cour pendant la faveur de M. de Cinq-Mars* a été publiée avec les mémoires de Montrésor. On la trouve aussi dans la deuxième série de la collection des Mémoires re-

(*) Madame de Pardaillan d'Antin, arrière-petite-fille de madame de Montespan, qui était, en 1789, abbesse de Fontevrault, tirait de ce bénéfice plus de 100,000 livres de rentes. On comptait alors dans cette abbaye 150 femmes et 60 hommes.

(**) Les constitutions de l'ordre de Fontevrault ont été imprimées à Paris en 1643.

latifs à l'histoire de France, tome LIV, p. 409 et suiv.

For. — Dans quelques provinces françaises, voisines des Pyrénées, en Béarn surtout, ce mot est synonyme de *coutume, privilége*. Quelques localités du Béarn, telles qu'Oloron, Morlas, les vallées d'Ossan et d'Aspe, avaient leurs fors particuliers. En 1306, Marguerite de Béarn fit rédiger en un seul corps le for général de la province et les fors particuliers, ainsi que divers usages et réglements. Ce recueil fut corrigé et remis en meilleur ordre en 1551, avec le consentement des états du pays.

Forage. — On nommait ainsi un droit seigneurial sur le vin mis en vente, particulièrement sur le vin vendu en détail.

Forain. — Dans notre ancien droit, cette qualification était souvent employée comme synonyme d'*étranger;* et l'on disait indifféremment forains ou *aubains* (voyez ce mot). Les *marchands forains* étaient des marchands étrangers ou des marchands qui se rendaient à une foire; le *prévôt forain* n'étendait sa juridiction que sur les personnes étrangères à la ville où il tenait son siége; l'*official forain* était délégué par l'évêque hors du siége de l'évêché; la *traite foraine* était le droit payé par certaines marchandises à l'entrée ou à la sortie du royaume. Dans les villes d'arrêt, les bourgeois avaient le privilége de faire arrêter leurs *débiteurs forains*. Au Châtelet de Paris, on appelait *chambre foraine, tribunal forain*, une juridiction sommaire établie pour connaître des demandes et contestations se rapportant au commerce des bourgeois de Paris, avec des étrangers. Ses séances se tenaient avant celles de la chambre civile, dans la même salle et par les mêmes juges.

Forbin, famille ancienne de Provence, dont plusieurs membres se sont fait un nom dans diverses carrières.

Palamède de Forbin, seigneur de Solies, président de la chambre des comptes, devint prémier ministre du roi René d'Anjou, et employa son crédit à soutenir les intérêts de Louis XI, qui avait eu soin de le gagner par des présents. Charles d'Anjou, successeur de René, s'abandonna aussi entièrement à la domination de Forbin, et se laissa persuader par lui de nommer, par son testament, le roi de France son héritier universel. Après la mort du prince (1481), le premier ministre prit possession de la Provence au nom de Louis XI, réduisit à l'obéissance les partisans de René II, assembla les états par lesquels il fit reconnaître la validité du testament de Charles et l'autorité du roi, et accomplit enfin la réunion de cette belle province à la France, dont elle était séparée depuis les temps des premiers Carlovingiens. Louis donna au seigneur de Forbin un pouvoir presque absolu sur ce nouveau domaine, en lui disant: « Tu m'as fait comte (*de Pro-* « *vence*), je te fais roi; » paroles dont la maison de Forbin a fait sa devise. Palamède mourut à Aix en 1508.

Un de ses descendants, *Gaspard de* Forbin, seigneur de Solies et de Saint-Gannat, député par la noblesse de Provence à l'assemblée des notables de Rouen, a laissé quelques mémoires manuscrits sur l'histoire de son pays (*).

Mais ce fut le marin *Claude, chevalier*, puis *comte de Forbin*, né, en 1656, au village de Gardanne, près d'Aix, qui illustra le plus le nom de sa famille. Il entra fort jeune dans la marine, sous les auspices de son oncle, commandant une galère, et fit sa première campagne à l'expédition de Messine (1675). Un an après, il se trouvait au siége de Condé, dans la compagnie des mousquetaires du bailli de Forbin, son parent, lieutenant général. Enfin, il rentra, comme enseigne, dans la marine, vers laquelle l'entraînait son caractère aventureux et bouillant; fit, sous d'Estrées, la campagne d'Amérique, et assista au bombardement d'Alger par Duquesne. Après avoir ainsi fait son devoir sur mer, Forbin comprit qu'il fallait songer aussi à faire sa cour à Versailles, A l'aide d'une protection ecclésiastique, il y obtint le grade de lieutenant de

(*) Mémoire sur les troubles de Provence de 1578 à 1588, in-4°; Mémoire pour servir à l'hist. de Provence.... depuis le mois de mai 1588 jusqu'au 16 nov. 1597, ouvrage qui a beaucoup servi à César Nostradamus pour la rédaction de son Histoire de Provence.

vaisseau. Ensuite il partit pour Lisbonne avec Torcy, ambassadeur extraordinaire. En 1685, le chevalier fut nommé major de la fameuse ambassade envoyée au roi de Siam (1685). Sa Majesté indienne le retint à son service, et lui donna le titre d'amiral et de généralissime; mais, dégoûté de ces grandeurs au bout de deux ans, le marin français s'enfuit de Siam, et reprit, en 1688, son rang sur les cadres de l'armée navale. Quand la guerre eut éclaté entre l'Angleterre et la France, on lui confia une frégate sur laquelle il accompagna Jean Bart, jusqu'à ce que, s'étant bien battu comme lui, il fut, comme lui aussi, fait prisonnier et conduit à Plymouth.

Les deux braves ne tardèrent pas à s'échapper de leur prison. Forbin, nommé capitaine de vaisseau, demanda que son ami absent eût aussi sa part de récompenses; et Jean Bart reçut le même grade, la même gratification que Forbin; plus tard, ce fut le chevalier qui se chargea de *mener l'ours* au milieu de la foule dorée de Versailles.

Nous n'entrerons pas dans le détail de tous les exploits qui rendirent notre capitaine la terreur des Anglais et des Hollandais. Nous rappellerons seulement sa brillante croisière dans le golfe Adriatique, durant la guerre de la succession d'Espagne; expédition difficile, où il se montra toujours plein d'activité et de résolution. Ce fut alors qu'avec cinquante hommes d'équipage, embarqués sur ses chaloupes, il alla embraser un vaisseau anglais amarré dans le port de Venise, et destiné à combattre la division française. C'était une action digne des plus hardis flibustiers; car, avant de mettre le feu au bâtiment, il l'avait enlevé à l'abordage, le sabre au poing. Le bombardement de Trieste et l'incendie de Lurano par Forbin achevèrent de terrifier nos ennemis, au point que les capitaines vénitiens, après s'être recommandés à saint Marc, se souhaitaient entre eux *que Dieu les gardât du météore de la Bollina et du chevalier de Forbin!*

L'habile marin fut employé, en 1703, 1704, 1706 et 1707, à chasser les corsaires algériens, et à désoler le commerce des Anglais et des Hollandais, qu'il poursuivit jusque dans les mers du Nord.

En 1708, ce fut lui que Louis XIV choisit pour conduire Jacques III à Édimbourg. Il ne put effectuer le débarquement, mais il sut du moins ramener sa flotte et le prétendant à Dunkerque, sans avoir perdu plus d'un vaisseau. Les conseillers du vieux roi rendirent le comte de Forbin responsable de l'insuccès de cette expédition; et Louis XIV consentit, en 1710, à la retraite que sollicitait cet homme, l'un des plus fermes soutiens de sa gloire. Forbin, auquel ses nombreux services n'avaient pu faire franchir le grade de contre-amiral, passa le reste de ses jours dans une maison de campagne près de Marseille, où il mourut en 1733.

Ses *Mémoires*, publiés, en 1730, à Amsterdam (2 vol. in-12), ont été rédigés sur ses notes.

Louis-Nicolas-Philippe-Auguste, comte de FORBIN, directeur général des musées de France, naquit, en 1779, à la Roque (Bouches-du-Rhône). Après avoir servi comme simple soldat au siége de Toulon, il vint à Paris étudier la peinture, et fut admis dans l'atelier de David. Mais la conscription vint bientôt l'enlever à l'étude des arts, et lui faire reprendre les armes. Cependant, ayant peu de temps après obtenu son congé, il alla se fixer en Italie, où il trouva une protection spéciale auprès de quelques membres de la famille Bonaparte. Il ne revint à Paris qu'au moment du couronnement de l'empereur, et fut nommé chambellan de la princesse Pauline. Il reprit alors une troisième fois les armes, et fit quelques campagnes en Portugal, en Espagne et en Autriche, comme officier d'état-major. Enfin, il ne quitta définitivement le service qu'après la paix de Schœnbrunn. Abandonnant alors en même temps et son grade et ses fonctions de chambellan, il alla s'établir à Rome, où il se livra exclusivement à la pratique de son art.

Cette retraite, qui fut considérée comme une disgrâce, valut au comte de Forbin un brillant accueil de la part de la restauration. Il fut en effet nommé, peu de temps après l'établissement du

nouveau gouvernement, membre de l'Institut et directeur des musées royaux. Il partagea dès lors son temps entre les soins de l'administration et son talent qui lui valut des éloges et des critiques également mérités. Il est mort en 1841. Il a publié plusieurs ouvrages: *Charles Barimore*, Paris, 1810, in-8°; *Voyage dans le Levant*, 1817 et 1818; *Souvenirs de la Sicile*, 1823, in-8°; *Un mois à Venise*, 1824-1825, in-fol.

A une autre branche de la même famille appartient le marquis de FORBIN DES ISSARTS, né à Avignon vers 1771, et qui, ayant donné constamment des gages de son vif attachement à la cause royale, fit partie de la chambre de 1815, où il se fit remarquer par l'exaltation de ses principes; reparut à la session de 1820; devint, après un duel avec Benjamin Constant, maréchal de camp et conseiller d'État; fut réélu dans son département, et entra, au mois de novembre 1827, à la chambre des pairs, d'où le fit sortir son refus de serment après la révolution de 1830.

Les marquis de JANSON forment encore une autre branche de la famille de Forbin.

Toussaint de FORBIN-JANSON fut successivement évêque de Digne, de Marseille et de Beauvais, puis envoyé par Louis XIV comme ambassadeur en Pologne. Sobieski, qui dut en partie à son crédit le trône de cette république, lui en marqua sa reconnaissance en le présentant pour le cardinalat. Ayant en effet obtenu cette dignité, il partit pour Rome, où il représenta la France, en qualité d'ambassadeur, sous les pontificats d'Innocent XII et de Clément XI.

Le marquis de Louville, dans ses *Mémoires* (*), ne le présente pas comme un politique habile. « Il avoit adopté, dit cet auteur, une singulière manière de s'insinuer à la cour de Rome; c'étoit de répéter partout, et souvent en pleine table, devant ses valets, que le pape étoit un fripon, que les cardinaux étoient des marauds dont son souverain feroit bien de secouer le joug, et d'autres propos diplomatiques de cette nature. »

(*) Tome I, p. 253.

Cependant, lors de l'élection papale de 1691, ce fut lui qui eut exclusivement la confiance et les secrets du roi (*); et on lui donna, en 1706, comme une récompense des services qu'il avait rendus, la charge de grand aumônier. Il mourut à Paris en 1713.

Charles de FORBIN-JANSON, ancien auditeur au conseil d'État sous Napoléon, ancien chef de missions, évêque de Nancy depuis 1824, s'est rendu célèbre par son ultramontanisme exalté et sa ferveur pour la cause de la *légitimité*. Son intolérance religieuse et son hostilité contre les idées libérales l'ont fait expulser de Nancy, par ses ouailles, après les journées de juillet.

FORBONNAIS (François VÉRON de), inspecteur général des manufactures, membre de l'Institut, naquit au Mans en 1722. Cet homme, qu'on peut regarder comme le fondateur de la science économique, consacra sa vie tout entière à une longue suite de travaux d'une très-haute portée. Il commença par publier, de 1753 à 1758, plusieurs traités qui fixèrent sur lui l'attention du gouvernement réduit à une déplorable détresse.

Attaché au contrôleur général Silhouette en 1759, Forbonnais commença sa carrière administrative par une opération brillante qui produisit, en vingt-quatre heures, 72 millions, sans grever l'État: cette opération consistait à créer, sur les fermes générales du royaume, 72 mille actions de 1,000 livres chacune, auxquelles il accorda la moitié des bénéfices dont jouissaient les fermiers généraux. Pendant tout le cours de son administration, il présenta des plans utiles, mais qui furent, pour la plupart, écartés par l'influence de la Pompadour, dont il n'avait point recherché la faveur. Les réformes qu'il annonçait lui ayant valu un ordre d'exil dans ses terres, Forbonnais se contenta dès lors de fournir des mémoires, ne revint à Paris qu'au moment où les troubles civils du département de la Sarthe le forcèrent de quitter ses foyers, et mourut en 1800.

Les principaux d'entre ses ouvrages,

(*) Voyez Mémoires de Coulanges, édit. Monmerqué, p. 349.

que l'on consulte encore avec fruit sur toutes les matières concernant les diverses branches de l'économie politique et industrielle, sont : *Extrait de L'esprit des lois, avec des observations*, 1753, in-12; *Considérations sur les finances d'Espagne, relativement à celles de France*, Dresde (Paris), 1753, in-12; *le Négociant anglais*, ibid., 1753, 2 vol. in-12; *Éléments du commerce*, Paris, 1754, in-12; corrigé et augmenté en 1796, ce livre a été traduit dans la plupart des langues de l'Europe; *Questions sur le commerce des Français au Levant*, 1755, in-12; *Recherches et considérations sur les finances de France, depuis* 1595 *jusqu'en* 1721, Bâle, 1758, 2 vol. in-4°; Liége, 1758, 6 vol. in-12, 2e édit.; *Analyse des principes sur la circulation des denrées et l'influence du numéraire sur cette circulation*, Paris, 1800, in-12.

FORCALQUIER, *Forum Neronis, Furnus Calquerius, Forum Calcarium*, petite ville autrefois comprise dans la haute Provence; aujourd'hui sous-préfecture du département des Basses-Alpes.

Son origine remonte à une très-haute antiquité. C'était, à l'époque gauloise, une des principales cités des *Mimeni*, qui l'avaient bâtie sur une hauteur qui domine la ville actuelle. Les Romains en firent une position importante, qu'ils nommèrent *Forum Neronis;* telle est du moins l'opinion la plus répandue (d'autres savants, avec plus de raison peut-être, placent cette localité à Mornas). Dans le moyen âge, Forcalquier s'appela *Forum Calcarium*. Les diverses invasions des barbares la ruinèrent complétement. Les Bourguignons (474), les Normands, les Lombards, les Saxons, les Hongrois, et surtout les Sarrasins, y exercèrent leurs ravages.

Cette ville était, avant la révolution, chef-lieu d'une sénéchaussée, d'une viguerie et d'une recette. Elle possède aujourd'hui un tribunal de première instance, une société d'agriculture, un collége communal et un petit séminaire. On y compte 3,036 habitants.

FORCALQUIER (comté de). — Ce comté, appelé d'abord le *comté de Sisteron*, avait une grande étendue; car il renfermait tout le pays compris entre la Durance, l'Isère et les Alpes, par conséquent la majeure partie de la haute Provence ou Provence occidentale.

Ce fut en 1054 qu'il fut démembré du comté de Provence, par Geoffroi Ier, en faveur des deux neveux de ce prince. Le dernier des comtes de Forcalquier fut *Guillaume IV*, qui termina en 1209 une longue et orageuse carrière, ne laissant pour héritier que le jeune comte de Provence, Raymond Béranger, son arrière-petit-fils. Mais il avait de sa sœur Alix, épouse de Guiraud de Sabran, un neveu appelé comme lui *Guillaume*, seigneur ambitieux, qui, aidé, dit-on, de sa mère, s'empara de la succession. Raymond Béranger en vint à un accommodement (1220), après lequel l'usurpateur garda le titre de comte de Forcalquier. Il ne resta à ses descendants que le nom et les armes de Forcalquier, lesquels passèrent aux aînés de la maison de Brancas en 1483.

Le roi de France, dans tous les actes juridiques passés en Provence, prenait le titre de comte de Provence et de Forcalquier.

Au dix-huitième siècle, ce comté ne comprenait plus que les villes et territoires de Forcalquier, Sisteron, Perthuis, Apt, Sault, Grignan et Montdragon.

FORCALQUIER (monnaie de). Voyez PROVENCE.

FORCE (la), marquisat de l'ancien Périgord, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Dordogne, érigé en duché-pairie, en 1637, en faveur du maréchal *Caumont de la Force*. (Voyez LA FORCE.)

FORESTIER. — Employé substantivement, ce mot avait jadis des applications spéciales. Il désignait, sous les deux premières races et au commencement de la troisième, un officier qui avait juridiction dans les forêts. Cette charge, correspondant à celle de garde des bois, donnait des droits fort considérables. Elle était importante surtout en Bretagne.

Dans la Flandre, Clotaire donna au leude chargé du gouvernement de la province le titre de *grand forestier*, imité du nom que portaient les administrateurs de ce pays boisé sous les

empereurs romains. Cette dénomination subsista jusqu'à Charles le Chauve, où les forestiers de Flandre devinrent des *comtes* héréditaires.

Ajoutons que l'origine que nous venons d'attribuer au titre des *forestiers de Flandre* n'est pas admise par tous les historiens modernes; quelques-uns ont, en effet, avancé, avec assez de raison, que le terme *forestier* n'était autre chose que le mot flamand *vorst*, président ou comte, traduit au hasard en français, par un mot qui sonnait à peu près de même.

FORET, hussard qui, pendant le siége de Thionville par les Prussiens, en 1792, fut chargé, avec deux de ses camarades, d'aller, en traversant les lignes ennemies, donner avis au général en chef de la situation dans laquelle se trouvait la place. Ses deux camarades furent tués, et seul il se fit jour à travers plusieurs postes ennemis, et tout couvert de blessures et de sang, il arriva à Metz, où il remit les dépêches dont il était chargé. On vint au secours de la garnison, et l'ennemi fut forcé de lever le siége de Thionville.

FORÊTS (département des). — Réuni à la France par le traité de Lunéville, avec les huit autres départements formés dans les Pays-Bas autrichiens, ce département était borné au nord par ceux de l'Ourthe et de Sambre-et-Meuse; à l'est, par celui de la Sarre; au sud, par ceux de la Moselle et de la Meuse, et à l'ouest, par celui des Ardennes. Il tirait son nom de la forêt des Ardennes, qui en couvrait la plus grande partie. Son chef-lieu était Luxembourg. Il était divisé en quatre arrondissements : Luxembourg, Neufchâteau, Bitbourg et Diekirck. Enlevé à la France en 1814, il forme maintenant le duché de Luxembourg, qui est soumis au roi de Hollande, et fait partie de la confédération germanique.

FOREZ, *Foresium*, *Pagus* ou *Comitatus Forensis*, ancienne province, bornée au nord par le Bourbonnais et la Bourgogne; à l'ouest, par l'Auvergne; au midi, par le Velay et le Vivarais, et à l'est, par le Beaujolais et le Lyonnais. A l'époque de la révolution, ce territoire, long de vingt et une lieues et large de onze, était divisé en haut et bas Forez. La ville principale de la première division était Montbrison, capitale de tout le pays. Roanne était l'unique cité du bas Forez. Cette province était comprise dans le gouvernement de Lyon.

Elle tirait son nom de celui de Feurs (*Forum Segusianorum*), cette antique capitale gauloise que fit déchoir sa voisine, Lyon, la Rome des Gaules. A l'époque de l'invasion des barbares, la Ségusie fut occupée par les Bourguignons. Plus tard, les Sarrasins ravagèrent le pays durant plusieurs années.

Quand la féodalité se fut constituée, les nouvelles divisions du territoire empruntèrent à leurs localités principales leurs noms de Lyonnais, Forez et Beaujolais. Ces pays furent encore longtemps réunis sous l'autorité de comtes amovibles. Mais Guillaume de Forez, que Charles le Chauve avait nommé à la place du célèbre Gérard de Roussillon, sut profiter des troubles du royaume pour faire de sa charge un fief héréditaire, sous prétexte d'y conserver les droits des rois de France, qui disputaient à l'Empire cette province limitrophe.

Vers 890, *Artaud Ier*, le second des fils de Guillaume, eut en partage le Forez, tandis que Guillaume, l'aîné, prenait possession du Lyonnais, et Béraud du Beaujolais. Depuis lors, les trois fractions de la Ségusie obéirent souvent à un même maître, mais elles tendirent constamment à s'isoler. Les descendants de Guillaume se virent presque toujours réduits au Forez, malgré leurs persévérants efforts pour arracher des mains des archevêques de Lyon le plus beau fleuron de leur couronne comtale.

La *première race des comtes de Forez* se compose de douze seigneurs, presque tous nommés *Guillaume*, *Giraud* ou *Artaud*. Leur caractère général, tel qu'il ressort des chartes de ces temps, paraît avoir été une ferveur religieuse éclatant sous toutes les formes : ce ne sont partout que fondations et dotations d'abbayes, ou restitutions de biens ecclésiastiques.

Ce fut vers 1062, sous *Artaud IV*, que les comtes de Forez achevèrent de perdre tous leurs droits sur la ville de Lyon; et c'est à partir de cette époque

qu'ils cessèrent d'y résider, pour se fixer entièrement dans leur comté.

Guillaume l'Ancien partit en 1096 pour la croisade, et fut tué au siége de Nicée.

Ide-Raymonde, sa sœur, restée, vers 1107, sa seule héritière, porta le comté à son fils *Guî*, qu'elle avait eu de *Guy-Raymond*, fils d'un comte de Viennois.

Ainsi commença la *seconde race des comtes de Forez*. Le dauphin figura désormais dans les armoiries de la province au lieu du lion, que les comtes de la première famille avaient adopté, par allusion au nom de la ville de Lyon, et que les sires de Beaujeu, issus de ces derniers (voyez BEAUJEU), retinrent, brisé d'un lambel de gueules. Gui Ier mourut en 1137, après avoir fondé plusieurs grands établissements religieux.

Son fils, *Gui II*, lui succéda en bas âge, sous la garde-noble de Louis le Jeune, à la cour duquel il fut élevé. Devenu majeur, il combattit avec succès contre Guillaume, comte de Nevers. Mais la plus importante des guerres soutenues ou provoquées par lui, est celle qu'il fit pendant plus de trente ans à l'archevêque de Lyon, dont il persistait à méconnaître les droits. Plusieurs fois cependant il se vit contraint de traiter avec le prélat, et il dut même recourir à l'intervention de Louis le Jeune pour repousser les partisans de l'archevêque. Enfin, en 1183, les deux partis conclurent une transaction définitive, qui fut approuvée par le pape, ratifiée par le roi, et confirmée par l'empereur. Le comte céda pour toujours, à l'église de Lyon, l'autorité temporelle dans le Lyonnais, moyennant onze cents marcs d'argent, et la remise de quelques domaines. En 1199, il se retira à l'abbaye de la *Bénissons-Dieu*, fondée, dans les premières années de son administration, par saint Bernard, et il y vécut encore de longues années.

Gui III, son fils, mourut en 1203, pendant la croisade.

L'aîné de ses enfants, *Gui IV*, lui succéda, sous la tutelle de l'archevêque de Lyon, son oncle. C'est à ce comte que la province doit sa véritable constitution et la fixation assurée de ses limites.

Il fut le premier qui accorda des lettres de franchise à ses vassaux immédiats; exemple que suivirent les petits seigneurs du pays; et ce qui semblerait prouver que le comte obéissait en cette circonstance moins à un motif d'intérêt qu'à une haute pensée de justice, c'est qu'il organisa en même temps le bailliage du Forez, auquel il confia le jugement de tous les grands crimes. Ce tribunal prononçait selon le droit écrit, n'abandonnant aux juges seigneuriaux que la connaissance des simples délits.

Gui V, fils du précédent, ne parvint pas sans difficulté au comté. Guillaume de Baffie prétendait qu'il devait lui être préféré par le droit de sa mère, fille unique de la première femme de Gui III, la seule légitime, puisqu'elle était vivante lorsque ce prince se remaria. Il finit cependant par renoncer à ses prétentions, moyennant la cession de quelques fiefs. Gui partit avec saint Louis pour la terre sainte, et mourut en 1259.

Il eut pour successeur son frère *Renaud*, marié avec Isabelle, fille d'Humbert V de Beaujeu, et héritière du Beaujolais, qui fit ainsi retour au Forez. Les deux enfants du comte se partagèrent la succession. *Gui VI*, l'aîné, eut le Forez; le puîné, Louis, la part de sa mère, c'est-à-dire le Semurois et le Beaujolais.

Jean Ier, fils et successeur de Gui VI, recula considérablement les bornes de son petit État, prit part à toutes les guerres de son temps, fixa sa résidence à Paris, et jouit à la cour d'un crédit mérité.

Gui VII son fils, marié à Jeanne de Bourbon, lui succéda en 1333, fut un des chefs de l'armée donnée par Philippe de Valois à Jean de Bohême, et se signala d'une manière plus utile et plus honorable dans les guerres de la France contre l'Angleterre.

Louis Ier, l'aîné de ses fils, périt à la bataille de Brignais.

Jean II, le puîné, eut de vifs démêlés avec sa mère, qui se prétendait héritière du comté. Plus tard il tomba en démence; et son oncle et tuteur voyant le comte sans héritier engagea le Forez au duc d'Anjou. Louis II, duc de Bourbon, héritier du comté par son mariage avec Anne, dauphine d'Auvergne,

seul rejeton de la famille des seigneurs de Forez, gouverna sans contestation à partir de l'an 1382, où Jeanne de Bourbon, veuve de Gui VII, se désista de toutes ses prétentions.

Sous les *comtes de Forez de la troisième race* cette province forma souvent l'apanage des femmes des ducs de Bourbon (comme, plus tard, le douaire de plusieurs veuves de rois) ou leur servit de retraite. Mais l'éloignement des nouveaux maîtres et les ravages que les Anglais exercèrent très-longtemps dans le Forez, déjà dévasté au quatorzième siècle par les compagnies d'aventuriers, donnèrent occasion aux petits seigneurs d'étendre leurs priviléges au préjudice des libertés publiques. Après la défection du connétable de Bourbon, qui avait signé un traité avec Charles-Quint, à Montbrison, capitale du comté depuis 1441, Louise de Savoie, mère du roi, s'empara du Forez et en fit cession à François Ier, qui accomplit sa *réunion à la couronne* en 1531.

Dans le cours du seizième siècle, la province fut cruellement éprouvée par des calamités de toute espèce. En juillet 1562, le terrible baron des Adrets se rendit maître de Montbrison et fit périr en un jour 900 habitants; pendant les deux mois que les protestants eurent le dessus, on ne vit partout que massacres et incendies. Les catholiques prirent ensuite une revanche plus cruelle encore sous le commandement du féroce Christophe de Saint-Chamond. Ce fut surtout à partir de la Saint-Barthélemy que les troubles civils prirent dans le Forez un caractère d'affreuse barbarie; ce fut une guerre de château à château, de maison à maison. Au milieu de ces désordres naquit la ligue. Les catholiques du Forez ne se divisèrent pas seulement alors en royalistes et ligueurs, il y eut encore parmi eux des partisans du jeune duc de Nemours, frère de Mayenne, qui essayait de se faire des provinces avoisinant Lyon un État indépendant. Montbrison ne se rendit au roi qu'en 1596, deux ans après Lyon.

Après cette dernière crise de la féodalité, le Forez n'offrit plus d'événements politiques importants jusqu'à la révolution. Les idées du pays s'étaient tournées presque exclusivement vers l'industrie, qui donna le jour à la ville de Saint-Étienne.

En 1789, le Forez, réuni au Lyonnais et au Beaujolais, forma le département de Rhône-et-Loire; mais la révolte de Lyon, à laquelle cette province prit une part trop active, fit sentir à la Convention la nécessité d'un nouveau partage. Cette agglomération homogène fut divisée en deux départements; et le Forez, avec une petite partie des deux autres territoires, devint le département de la Loire.

Forfaiture. On appelait quelquefois ainsi, en matière féodale, la félonie du vassal envers son seigneur; mais, en général, ce terme s'applique à la transgression d'une loi pénale et, en particulier, à tout crime ou abus d'autorité commis par un officier public dans l'exercice de ses fonctions. Suivant l'ordonnance de Louis XI, du 21 octobre 1467, la forfaiture était un des cas qui donnaient lieu à la confiscation d'un office au profit du roi. D'après notre code pénal actuel, elle se punit communément par la dégradation civique, qui est indépendante des peines plus graves que le crime aurait pu encourir. Les exemples de forfaiture sont très-rares en France.

Forfuyance. Les feudistes appellent ainsi un droit que le serf payait à son maître pour en obtenir la permission de *déguerpir*, de passer au pouvoir d'un autre seigneur.

Forjurer le pays. En Normandie, au moyen âge, lorsqu'un criminel réclamait le droit d'asile en se réfugiant dans une église ou tout autre lieu saint, le prêtre lui demandait s'il voulait être livré à la justice du pays, où s'il préférait quitter le territoire de Normandie. On lui donnait, pour délibérer, neuf jours, pendant lesquels on lui fournissait des aliments. Durant ce temps, on faisait le guet autour de l'église, et, les neuf jours écoulés, il était obligé de se livrer aux juges séculiers ou de *forjurer le pays*, c'est-à-dire de le quitter. En Angleterre, où cet usage existait aussi, cela s'appelait *abjurer*. Si le réfugié optait pour ce dernier parti, on lui accordait ce qu'on appelait. comme en Angleterre, *le chemin royal* ou *la*

voie de droit. Alors se présentaient devant lui les magistrats et quatre chevaliers, et le prisonnier en leur présence, un pied sur le lieu saint, l'autre dehors, jurait sur les Évangiles qu'il quitterait immédiatement la Normandie pour n'y rentrer jamais. On lui payait des frais de route jusqu'au point de la frontière qu'il avait lui-même désigné, et où il était conduit, sous bonne escorte, de doyenné en doyenné, par des officiers de la justice laïque et de la justice ecclésiastique; c'était ce que l'on nommait *convoyer l'émigrant.* Le texte même de l'ancienne coutume donne à cet égard de curieux détails :

« Se aulcun damné ou fuytif s'enfuyt à l'église ou en cymetière, ou en lieu sainct, ou s'il se aërd (s'attache) à une croix qui soit fichée en terre, la justice laye le doit laisser en paix par le privilége de l'église; si, qu'elle ne mette la main à luy. Mais la justice doibt mettre gardes qu'il s'enfuye d'illec. Et s'il ne se veult dedans neuf jours rendre à la justice laye, ou *foriurer* la Normandie, la justice ne souffrira d'illec en avant que on lui apporte que menger à soustenir la vie, jusqu'à ce qu'il soit rendu à justice, pour en ordonner selon sa desserte (son mérite), ou jusqu'à ce qu'il offre à *foriurer* le pays. Et le *foriurera* en ceste forme : il tiendra ses mains sur les sainctes Évangiles, et iurera qu'il partira de Normendie, et que jamais n'y reviendra; qu'il ne fera mal au pays, ne aux gens que y sont, pour chose qui soit passée, ne les fera grever ne grevera, et mal ne leur fera ne pourchassera, ne fera faire ne pourchasser, par soy ne par aultre en aulcune manière, et que en une ville ne gerra (couchera) que une nuit, si ce n'est par grand desfault de santé, et ne se faindra (cessera) d'aller tant qu'il soit hors de Normendie, et ne retournera aux lieux qu'il aura passez ne à aultres pour revenir, ains yra tousiours en avant. Et si commencera maintenant à s'en aller. Si lui taxera l'on ses journées, selon sa force et selon la grand quantité et longueur de la voye. Et s'il remaint (reste) en Normendie, depuis que le terme que on lui donnera sera passé, ou se il retourne une lieue en arrière, *il portera son iugement avec soy :* car dès qu'il sera allé contre son serment, saincte église ne lui pourra plus aider. »

For-l'Évêque, *Forum episcopi.* L'évêque de Paris avait sa cour de justice dans un bâtiment situé sur le territoire et dans la rue de Saint-Germain l'Auxerrois. Ce bâtiment, connu sous le nom de *For-l'Évêque,* fut reconstruit en 1652, et devint une prison destinée aux détenus pour dettes et aux comédiens réfractaires ou incivils. Il a été démoli en 1780.

Forli (prises de). La prise de Forli en Romagne fut un des exploits les plus remarquables de l'expédition d'Italie, en 1500. Une petite armée, donnée par Louis XII à Borgia, composée de 300 lances françaises et de 4,000 Suisses, se présenta devant cette place, où s'était renfermée la courageuse Catherine Sforza. La première enceinte, la citadelle, puis la tour maîtresse, furent successivement emportées d'assaut, et Catherine se rendit au commandant français, Yves d'Allègre (déc. 1500).

— Forli tomba encore, en 1797, au pouvoir des Français.

Formariage, *foris maritagium.* Si un pauvre serf trouvait une personne libre, qui voulût bien unir son sort à sa triste destinée, il ne pouvait se marier sans payer la permission de son seigneur.

Dans le cas où ledit seigneur était consentant, il héritait des deux parties contractantes, si de leur union il n'était pas résulté d'enfants mâles, et même il s'adjugeait les enfants résultant de ce mariage (*).

L'amende pécuniaire due par le mainmortable ou serf, à son seigneur, soit pour avoir épousé une personne franche ou foraine, soit pour en obtenir seulement la permission, s'appelait *formariage.* Ce nom désignait aussi d'ailleurs l'union contractée même entre gens de condition différente.

D'après un ancien mémoire tiré de la chambre des comptes, et cité par Bacquet (*Traité du droit d'aubaine,* ch. III), « nuls bâtards, épaves, aubains ni manumis, ne pouvoient non plus se marier qu'à gens de leur condition, sans

(*) Michelet, Origines du droit français, p. 267.

« le congé du roi ou de ses officiers. » La peine était une amende de 60 sous parisis; et, nonobstant ce congé, ils devaient encore formariage « pour avoir « pris parti qui n'étoit de condition pa- « reille à eux. »

Le formariage s'estimait, suivant les usages locaux, à la moitié ou au tiers, ou à une autre portion des biens. Dans beaucoup de coutumes le consentement du seigneur au mariage exemptait purement de l'amende de 60 sous, mais non du prélèvement de ce droit exorbitant. La confiscation des héritages avait lieu, dans ce cas, au profit du seigneur, parce qu'on regardait le formariage comme un désaveu tacite de la mainmorte.

Ce droit a été exercé dans certaines provinces, notamment dans le pays de Verdun, jusqu'en 1789.

Formigny (bataille de). Au mois d'avril 1450, Thomas Kiriel, à la tête de 5 ou 6,000 Anglais, se rendait de Valognes vers Caen ou Bayeux. Le 15, le comte de Clermont l'attaqua en queue avec une troupe peu nombreuse et quelques coulevrines, lorsqu'il arrivait au village de Formigny ou Fourmigny. Les Anglais s'élancèrent des retranchements qu'ils avaient construits à la hâte, repoussèrent les Français et s'emparèrent des coulevrines.

Au moment où tout allait ainsi au plus mal, on vit paraître sur les hauteurs la petite armée du connétable de Richemond, qui venait faire sa jonction avec celle du jeune comte. Ce ne fut qu'au bout de trois heures que les ennemis abandonnèrent le passage du ruisseau et du petit pont par lequel les deux armées pouvaient se réunir. En reculant ils prirent une nouvelle position, et se défendirent encore avec beaucoup de vaillance derrière leur retranchement, qui s'appuyait aux maisons et aux jardins du village. Enfin, après avoir perdu plus de la moitié des soldats qui étaient en ligne au commencement de la journée, ils prirent la fuite. Thomas Kiriel, avec quarante-trois gentilshommes, demeura au nombre des prisonniers. D'après les hérauts d'armes, qui comptèrent sur le champ de bataille 3,774 Anglais morts ou blessés, la perte des Français avait été peu considérable.

Cette bataille décida du sort de la Normandie : les Français la regardèrent comme un de leurs plus nobles exploits et comme effaçant le souvenir de Crécy, Poitiers et Azincourt. L'allégresse fut universelle dans le royaume, et l'on célébra la victoire par des processions solennelles; celle qui se fit à Paris était formée, dit-on, par 14,000 enfants au-dessous de 14 ans.

Formulaire. C'est le nom sous lequel est désigné, dans l'histoire des querelles religieuses du dix-septième siècle, l'acte dont l'assemblée du clergé de France et la faculté de théologie de Paris ordonnèrent la signature, en 1661, pour combattre les doctrines de Jansenius, et pour étouffer la secte nouvelle. Les signataires se soumettaient aux constitutions papales et condamnaient de bouche et de cœur les cinq propositions hétérodoxes contenues dans l'*Augustinus*.

La signature de cet acte, dressé dès l'année 1656, donna lieu à de graves querelles, et une déclaration royale du 29 avril 1664 dut en faire une loi de l'État. L'année suivante (15 février) parut une bulle, accompagnée d'un nouveau *Formulaire*, qui rencontra encore un grand nombre d'opposants. Enfin, pour rendre la paix à l'Église, Clément IX déclara, en 1669, que le saint-siége ne prétendait pas que la signature du Formulaire obligeât à croire que les cinq propositions fussent implicitement ni explicitement dans le livre de Jansenius, mais seulement à les condamner comme hérétiques en quelque livre et en quelque endroit qu'elles se pussent trouver. Néanmoins, les troubles dont le Formulaire fut une des principales causes, agitèrent la France pendant plus d'un siècle (voy. Jansénisme).

Formule. On entend par ce mot, dans le langage de la jurisprudence, un modèle contenant la substance d'un acte, et les principaux termes dans lesquels il doit être conçu pour être conforme aux lois d'un pays.

Les formules varièrent à l'infini, au moyen âge, selon l'esprit du siècle, le goût de l'écrivain chargé de la rédaction de l'acte, les préoccupations religieuses ou politiques de l'époque, et aussi selon les mœurs et le génie des

divers peuples. Leur étude est une des branches les plus utiles de la diplomatique. Les formules sont, en effet, un des meilleurs moyens de vérifier l'authenticité des actes qui eux-mêmes sont, comme on sait, l'une des sources les plus importantes de l'histoire.

Nous croyons donc faire une chose utile à nos lecteurs, en leur présentant ici une courte notice sur les principaux recueils de formules anciennes, qui sont parvenus jusqu'à nous. Nous analyserons ensuite les formules elles-mêmes, et ferons connaître les différentes parties dont tout acte se composait au moyen âge; enfin, nous terminerons par une sorte de vocabulaire des formules employées par les rois de France dans leurs diplômes.

Le plus ancien recueil de formules que nous connaissions est celui que Mabillon a publié, en 1685, dans les *Analecta vetera*, sous le titre de *Formulæ andegavenses* (formules angevines); ces formules, ainsi nommées parce qu'elles ont été tirées des actes publics du pays d'Anjou, sont au nombre de cinquante-neuf, la plupart relatives aux formalités judiciaires suivies par les Romains, et à celles que prescrivaient les premières lois des Francs, et principalement des Saliens. Leur rédacteur était moine, suivant toute apparence; mais on ignore son nom. La quatrième année du règne de Childebert y revenant assez souvent, Mabillon en a conclu, avec raison, qu'elles appartenaient au règne du premier des princes de ce nom, lequel mourut en 558.

Après ce recueil vient celui de Marculfe, moine de la fin du septième siècle, qui acheva, à l'âge de 70 ans, les deux livres dont se composa sa collection, et les dédia, suivant l'abbé Lebœuf, à deux évêques nommés Landeric et Glidulfe. Il avait eu pour but, comme il le dit lui-même, de recueillir les formules d'actes qui existaient de son temps, et de laisser, en outre, quelques nouveaux modèles, *ut cui libuerit, is exinde aliqua exemplando faciat*. Ainsi, quelques-unes des formules qu'il nous a laissées sont de sa façon. Son style est à demi barbare, comme celui des actes de son siècle; on ne trouve, dans ces modèles, aucun nom de personne ou de lieu.

Les formules de Marculfe furent publiées pour la première fois, en 1613, in-8°, par Jérôme Bignon. Elles parurent la même année, dans le *Codex legum antiquarum* de Lindenbrock (Francfort, in-fol.), et dans la *Bibliotheca Patrum*. Enfin, Théodore Bignon les réunit, en 1666, aux notes de J. Bignon, sur la loi salique (Paris, in-4°).

Ce volume contient, en outre, d'autres formules dont les auteurs sont inconnus, et qui sont connues sous le nom de *Formulæ Bignonis;* elles sont de différentes époques, et se trouvaient, les unes à la suite des formules de Marculfe, dans un manuscrit de la bibliothèque du roi; les autres avaient été communiquées à l'éditeur par le P. Sirmond et par le P. Labbe. Enfin, on complète ordinairement ce recueil en y joignant les variantes que Baluze a extraites de l'édition de Lindenbrock, et qu'il a placées au tome second de son édition des Capitulaires, sous le titre de *Formulæ Lindenbrogii*.

Les formules qui portent le nom du père Sirmond, *Formulæ Sirmondicæ*, paraissent être du neuvième siècle. Elles ont été revues par Baluze sur deux manuscrits, et publiées dans les *Capitulaires;* elles sont au nombre de quarante-six. Quelques-unes ne diffèrent que très-peu des formules de Marculfe, et semblent avoir été faites principalement pour l'usage de gens soumis au droit romain.

Dans cette même édition des Capitulaires, Baluze a donné un autre recueil de formules intitulé: *Nova collectio formularum*. Ce recueil, tiré en partie de divers manuscrits, en partie de livres déjà imprimés, se compose de quarante-neuf formules, appartenant à différentes époques et à différents pays. Quatre autres formules qui se trouvent à la fin du volume ont été fournies à l'éditeur par un manuscrit de la bibliothèque du roi. Enfin, trente-six ans après, Baluze publia, dans le sixième volume de ses *Miscellanea*, un nouveau recueil de formules, sous le titre de *Formulæ veteres*. Il y est très-souvent question de l'Auvergne et de la ville de Clermont, et il est évident qu'elles ne

sont pas toutes du même temps. Leur style d'ailleurs est si barbare et a été tellement défiguré par les copistes, qu'elles sont souvent inintelligibles. La seule qui ait quelque importance est celle qui a pour titre *Libertas*.

Un fait assez curieux et qui mérite d'être remarqué, c'est que quelques-unes des formules publiées par Baluze sont en prose rimée, et contiennent de nombreux hémistiches.

On imprima au Louvre, en 1687, à la suite du *Codex canonum vetus Ecclesiæ romanæ*, d'après un manuscrit provenant de la bibliothèque de François Pithou, un recueil de vingt-sept formules, intitulé : *Formulæ alsaticæ*. Ces formules, qui ont été réimprimées plusieurs fois, et notamment par les soins d'Eccard, qui y a joint des notes très-succinctes, mais généralement assez bonnes, ont été très-probablement rédigées par un moine de Saint-Gall, et datent presque toutes du neuvième siècle.

On conservait au siècle dernier, dans la célèbre abbaye de Rhinau, en Suisse, une autre collection de formules du même siècle, parmi lesquelles se trouvaient quelques lettres véritables que nous devons mentionner ici, parce que le manuscrit, s'il existe encore aujourd'hui, est probablement resté inédit. L'une de ces lettres, adressée par Thiatilde ou Dieuthilde, abbesse de Remiremont, à l'empereur Louis le Débonnaire, contient l'offre faite par l'abbesse et son couvent, de faire dire pour l'empereur huit cents messes et de réciter mille fois le psautier pour sa conservation. La seconde lettre de ce recueil est aussi adressée au même prince; la troisième l'est à l'impératrice Judith, sa femme; enfin, deux autres sont adressées à un seigneur de la cour impériale que l'abbesse appelle son cousin, et que l'on croit avoir été le comte Conrad, frère de Judith.

Saint Bennon, évêque de Meissen, en Saxe, composa dans le onzième siècle un livre de formules intitulé : *Liber dictaminum*, et dont le quatrième chapitre roule tout entier sur les suscriptions usitées de son temps.

Enfin, un manuscrit conservé au dernier siècle dans la cathédrale de Metz, et datant probablement aussi de la fin du onzième siècle, contient des formules et des règles pour dresser des lettres et des priviléges; il est intitulé *Syntagmata mundi* (*). La plupart de ces recueils ont été réimprimés avec les commentaires et les variantes que les premiers éditeurs y avaient joints, dans l'édition des *Leges antiquæ barbarorum* donnée par Canciani.

Les formules que l'on trouve dans les chartes se divisent en général en *formules initiales* et en *formules finales*. Nous allons traiter successivement de ces deux espèces de formules.

1° *Formules initiales*. On comprend sous ce nom, *l'invocation*, la *suscription*, à laquelle se rattache le *salut*; enfin, le *préambule*.

L'*invocation*, qui se rencontre le plus souvent en tête des chartes, se trouve aussi quelquefois dans le corps, et rarement à la fin des actes. C'est une formule par laquelle on réclame le témoignage ou la protection de Dieu et des saints, dans les termes suivants : *In nomine Dei, Domini Christi, sancti salvatoris; Dei æterni, salvatoris nostri Jesu Christi, summæ atque eximiæ Trinitatis, B. Mariæ Virginis, S. Michaelis archangeli, S. Stephani protomartyris, S. sepulchri Domini nostri Jesu Christi*, etc.

Quelquefois l'invocation est représentée dans une forme abrégée, par le monogramme du Christ, formé des caractères grecs XP suivis de l'une des lettres latines *s*, *i*, *o* ou *m*, suivant le cas auquel devait se trouver le mot *Christus*. Les invocations abrégées cessèrent d'être en usage dès la fin du onzième siècle, bien qu'on en rencontre encore quelques exemples au quatorzième.

Les invocations non abrégées se rencontrent non-seulement dans les actes solennels, mais aussi dans les actes ecclésiastiques et séculiers; c'est par elles que commencent ordinairement les testaments et les actes notariés des quatorzième et quinzième siècles; on les trouve même dans les manuscrits : té-

(*) Nous nous sommes servi, pour la rédaction de cette notice, d'un savant mémoire de Zurlauben sur les *Formulæ alsaticæ*, inséré dans le tome XXXVI des Mémoires de l'Académie des inscriptions.

moin ces deux premiers vers du poëme de la *Croisade contre les Albigeois*, par Guillaume de Tudela :

> El nom del Payre e del Filh edel sant Esperit
> Comensa la cansos que maestre W. fist.

La *suscription* vient ordinairement après l'invocation ; elle renferme le nom et les qualités de celui qui parle, le nom et les qualités de la personne à qui l'acte est adressé ; enfin, elle se termine souvent par des souhaits ou par le salut. Les suscriptions des rois de la première race étaient ordinairement conçues en ces termes : *N. Francorum rex, vir inluster*, auxquels on ajouta, à partir de Louis le Débonnaire, les formules *divina ordinante providentia*, *Dei misericordia*, *Dei gratia*, etc. La dernière de ces expressions a prévalu en France sur toutes les autres. Les rois, les nobles et les ecclésiastiques l'employaient simplement par un sentiment de dévotion et d'humilité chrétienne. Pendant longtemps elle n'emporta avec elle aucune idée de droit divin et d'indépendance ; c'est au quinzième siècle seulement qu'on commença à y attacher ces idées. On sait que Charles VII l'interdit par ce motif, en 1442, au comte d'Armagnac, et obligea, sept ans plus tard, le duc de Bourgogne à déclarer qu'elle ne portait point préjudice aux droits de la couronne de France.

Les *formules de salut* étaient fort nombreuses et fort arbitraires. On peut cependant remarquer qu'au mot *salutem*, qui forme le fond de ces formules, les papes et les ecclésiastiques en général ajoutèrent ordinairement, jusqu'au neuvième siècle, les mots *in Domino*, et quelquefois des formules fort bizarres, telles que celle-ci : *In roseo Christi sanguine*. Les mots *in Domino* furent remplacés, à partir du neuvième siècle, par la formule *in perpetuum*, qui devint rare au quatorzième siècle, époque où on lui substitua diverses expressions, telles que celles-ci : *Ad perpetuam* ou *ad futuram rei memoriam*.

Le salut, quand il se trouve, ce qui n'a pas toujours lieu, dans les actes des laïques, se réduit ordinairement au mot *salutem*. Du reste, cette formule est quelquefois placée en tête des chartes, au lieu de terminer la suscription.

La place des *préambules* n'a rien de fixe ; on les trouve tantôt avant, tantôt au milieu, tantôt après la suscription. Ils ne consistent, la plupart du temps, que dans des considérations fort insignifiantes, relatives aux motifs qui ont fait écrire l'acte. Quand il s'agit d'une donation, ces motifs sont ordinairement religieux, comme la *crainte de la fin du monde*, le *soulagement des âmes des trépassés*, l'*espoir du salut éternel*, etc. Quelquefois, cependant, les préambules sont purement historiques ; tel est le début suivant d'une donation faite par Pepin d'Héristal au monastère de Saint-Arnoul de Metz : *Pipinus dux, Anchisi regis filius, sancti Clodulphi fratris inclita proles, sub majoris domus nomine, Francorum administrabat principatum regalem.*

2° *Formules finales.* Ces formules sont trop multipliées pour que nous tentions de les designer ici par des noms particuliers. Elles comprennent la *salutation*, l'*annonce du sceau* et *des signatures*, la *date*, et une foule de clauses, comme la *dérogation à tout acte contraire*, la *réserve de certains droits*, la *prière de coopérer à l'exécution de l'acte*, les *menaces de peines pécuniaires* contre ceux qui oseraient y contrevenir, la *défense*, *même aux anges et aux saints*, de s'arroger quelque droit sur une donation, les *imprécations*, les *malédictions*, les *anathèmes*, la promesse de ne jamais revenir contre l'engagement pris, le serment *par le Tout-Puissant*, *par les quatre Évangiles*, par le *salut de l'empereur*, du *pape*, par *l'âme du chapitre*, par *l'âme de la ville*, etc.

On trouve souvent, surtout sous les Mérovingiens et sous les Carlovingiens, des diplômes sans date, et qu'il est au premier abord difficile de rapporter à leur véritable auteur, surtout quand le nom du prince qui les a donnés a été porté par plusieurs rois. Dans ce cas, les formules peuvent jeter un grand jour sur la question. Nous croyons donc utile de donner ici la liste des principales formules employées jusqu'au seizième siècle par les rois de France.

Formules employées par les rois de France dans leurs diplômes.

CARLOMAN, fils de Louis le Bègue.

Les diplômes commencent presque toujours par ces mots : *In nomine Domini Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu Christi ;* et très-rarement par ceux-ci : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis.*

Charles-Martel. *Ego in Dei nomine illuster*, ou *inluster vir Carolus*, ou *Karolus*, *ou Karlus major-domus*, ou *majorim-domus , filius Pippini quondam.*

Charlemagne. Après son couronnement comme empereur : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Serenissimus Augustus a Deo coronatus magnus et pacificus imperator Romanorum gubernans imperium, qui et per misericordiam Dei rex Francorum et Langobardorum.*

Charles II le Chauve, avant d'être empereur : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus gratia Dei rex.* Et depuis son couronnement : *In nomine... Karolus ejusdem Dei omnipotentis misericordia* ou *gratia Dei imperator augustus.*

Charles le Gros. Avant d'être empereur : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis , Carolus divina favente clementia rex.* Devenu empereur : *In nomine*, etc. *Carolus divina ordinante*, ou *favente clementia, gratia,* ou *providentia* , ou simplement *gratia Dei*, ou enfin, *ejusdem omnipotentis Dei misericordia imperator augustus.*

Charles III le Simple. *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis... Karolus divina propitiante clementia*, ou *misericordia Dei rex* , ou *Carolus Dei gratia rex.*

Charles IV le Bel. *Karolus Dei gratia Francie et Navarre rex , notum facimus universis.* Ce prince n'a pris que rarement le titre de *rex Francorum.*

Charles V le Sage. Comme lieutenant du roi : *Charles aisné, fils et lieutenant du roy de France , duc de Normandie et dauphin de Viennois.* Comme régent : *Charles aisné, fils du roy , régent le royaume de France , duc de Normandie.* Lorsqu'il fut monté sur le trône, il prit le titre de roi de France dans les actes français, et celui de *rex Francorum* dans les diplômes latins.

Charles VI. Comme ses prédécesseurs. *Charles, par la grâce de Dieu , roy de France*, ou *Karolus Dei gratia Francorum rex.*

Charles VII. *Charles, par la grâce de Dieu , roi de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Carolus Dei gratia Francorum rex , universis præsentes litteras inspecturis , salutem.* Quelquefois on trouve , après *Francorum rex , ad perpetuam rei memoriam.*

Charles VIII. *Charles , par la grâce de Dieu , roy de France , savoir faisons à tous présents et à venir.* Pour les actes latins, la formule est la même que celle de Charles VII.

Childebert Ier. *Childeberthus rex Francorum, vir inluster, recolendum nobis est*, etc.

Childebert II. *Childeberthus , rex Francorum.*

Childebert III. *Childeberthus , rex Francorum, vir inluster.*

Childéric III. Comme le précédent. Son nom est écrit, tantôt *Childericus* , tantôt *Hildericus*, tantôt *Hildricus.*

Chilpéric Ier. Comme Childebert II.

Clotaire Ier. *Chlotarius rex Francorum, vir illustris.*

Clotaire II. *Chlotacharius in Christi nomine rex.*

Clotaire III. *Clotharius*, ou *Chlotharius*, ou *Chlotacharius, rex Francorum, vir inluster.*

Clovis. Les trois princes qui ont porté ce nom ont tous adopté la formule *rex Francorum, vir inluster.*

Dagobert. Les trois princes de ce nom prennent tous le titre de *vir inluster ;* seulement, dans les diplômes de Dagobert II , on trouve l'inversion *inluster vir*, à laquelle les bénédictins ont attaché quelque importance.

Eudes ou Odon. *In nomine Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu Christi, Odo misericordia*, ou *clementia* , ou *gratia Dei*, ou *divina ordinante clementia rex.* Quelquefois ce prince emploie les deux invocations , *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis ; In nomine Dei summi et æterni regis.*

François Ier. *François , par la grâce de Dieu, roi de France , daufin de Viennois , comte de Valentinois et Diois, à tous présents et à venir, salut.*

Franciscus Dei gratia, rex Francorum, dux Mediolani et Genuæ dominus.

Gontran. *Divina disponente gratia servus servorum Domini Gontramnus rex, regnante Deo, universis sanctæ matris ecclesiæ filiis salutem.*

Henri Ier. *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, ego Henricus*, ou *Heinricus, ou Hainricus, gratia Dei Francorum rex.* On trouve dans les diplômes de ce prince un grand nombre de variantes à cette formule; mais le nom de Henri ne peut, dans les actes, donner lieu à aucune confusion.

Hugues Capet. *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, in nomine Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu Christi*, etc.... *Hugo gratia Dei rex; Hugo Francorum rex; Hugo omnipotentis Dei disponente gratia rex.*

Jean II. *Jehan, par la grâce de Dieu, roy de France, savoir faisons*, etc... *Johannes Dei gratia Francorum rex.*

Lothaire Ier. Jusqu'à la déposition de son père Louis le Débonnaire, en 833, les diplômes de ce prince commencent ainsi : *In nomine Domini nostri Jesu Christi Dei æterni, Hlotarius Augustus invictissimi domini imperatoris Ludowici filius.* Depuis il adopta la formule suivante : *In nomine*, etc., *Hlotarius divina ordinante providentia imperator augustus.*

Lothaire, fils de Louis d'Outremer : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Lotharius gratia Dei rex, notum sit, etc.* Ou bien après la même invocation : *Lotharius divina propitiante*, ou *annuente clementia, Francorum rex.*

Louis Ier le Débonnaire. Comme roi d'Aquitaine : 1° *In nomine Domini nostri Jesu Christi, Ludovicus divina ordinante providentia rex serenissimus Aquitaniæ;* 2° *Ludovicus gratia Dei rex Aquitanorum;* 3° *Hlodoicus gratia Dei rex Aquitanorum, in Christi nomine.* Comme empereur : *In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, Hludovicus divina ordinante* ou *propitiante providentia*, ou *clementia, imperator augustus.* Le mot *repropitiante*, qui se trouve dans un acte, indique qu'il est postérieur au rétablissement de ce prince.

Louis II le Bègue : *In nomine Domini Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu Christi, Hludovicus misericordia Dei rex.*

Louis IV d'Outremer : *In nomine sanctæ* ou *summæ et individuæ Trinitatis, Ludovicus, superni regis præordinante* ou *disponente clementia, etc. rex Francorum*, ou *Francorum rex*, ou simplement : *Dei gratia rex.*

Louis V le Fainéant. On n'a de ce prince que deux diplômes, dont l'un renferme l'invocation de la sainte Trinité; l'autre commence ainsi : *In nomine Domini Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu Christi, Ludovicus misericordia Dei, rex.*

Louis VI le Gros : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen. Ego Ludovicus Dei gratia Francorum rex.* Ou bien : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Ego igitur Ludovicus, etc.* Au lieu de la formule *rex Francorum*, on rencontre dans quelques diplômes : *In regem Francorum sublimatus, Francorum imperator augustus.*

Louis VII le Jeune a employé la plupart des formules de son père Louis VI. Du vivant de ce prince, il prit pour titre : *Regis filius, Dei gratia Francorum rex designatus.* Bien que son divorce avec Éléonore de Guienne eût été prononcé le 18 mars 1152, et que celle-ci, en épousant Henri Plantagenet au mois de mai suivant, lui eût porté la Guienne, Louis VII prit encore jusque vers le milieu de l'année 1154 le titre de *dux Aquitanorum.*

Louis VIII. Avant d'être roi, il s'intitulait : *Ludovicus domini regis Francorum primogenitus.* Plus tard, ses diplômes les plus importants commencent ordinairement ainsi : *In nomine sancte et individue Trinitatis. Amen. Ludovicus Dei gratia Francorum rex. Noverint universi, etc.* Dans les actes moins solennels, l'invocation est supprimée.

Louis IX. *In nomine sancte et individue Trinitatis. Amen. Ludovicus Dei gratia Francorum rex. Noverint universi presentes pariter et futuri quod, etc.* Quelquefois l'invocation est supprimée, ainsi que le mot *Francorum.*

LOUIS X LE HUTIN. Avant de monter sur le trône : *Ludovicus regis Francorum primogenitus Dei gratia Navarre rex, Campanie, Brieque comes;* ou : *Nous ainsné fils dou roy de France, roy de Navarre, de Champagne et de Brie, comte palatin, etc.* Quand il fut devenu roi : *Ludovicus Dei gratia Francie;* ou *Francorum et Navarre rex.* Ou bien, dans les actes en français : *Loys, par la grâce de Dieu, roy, roys* ou *rois de France et de Navarre.*

LOUIS XI. *Loys, par la grâce de Dieu, roi de France,* et *Ludovicus Dei gratia Francorum rex.* Sous le règne de ce prince, le titre de roi très-chrétien devint la qualification propre des rois de France.

LOUIS XII se servit de la formule ordinaire : *Loys, par la grâce de Dieu, roy de France,* etc. Une lettre patente porte la suscription suivante : *Loys, par la grâce de Dieu, roy de France, de Sicile et de Jérusalem, duc de Milan,* etc.

PEPIN LE BREF. Quand il monta sur le trône, il substitua la formule *vir inluster* à celle d'*inluster vir,* qu'il avait employée comme maire du palais.

PHILIPPE Ier. L'invocation de la sainte Divinité, qui est la plus ordinaire dans ses diplômes, renferme souvent l'énumération des noms des trois personnes.

PHILIPPE II AUGUSTE. La formule *Philippus Dei gratia Francorum rex,* ou *rex Franciæ,* est souvent précédée, dans ses diplômes, de l'invocation : *In nomine S. et individuæ Trinitatis.*

PHILIPPE III LE HARDI. Dans ses diplômes les plus solennels, ce prince emploie la même invocation que Philippe-Auguste. Dans ses actes latins, il prend presque toujours le titre de *rex Francorum,* et dans les actes en langue vulgaire, celui de *roi de France.*

PHILIPPE IV LE BEL. Mêmes formules initiales que Philippe III.

PHILIPPE V. Après la mort de Louis le Hutin, il s'intitula : *Philippus regis Francorum filius, regens regna Francie et Navarre, dilectis,* etc., *salutem et dilectionem.* Devenu roi, il prit plus souvent le titre de *rex Franciæ* que celui de *rex Francorum.*

PHILIPPE VI. *Philippes, par la grâce de Dieu, roy de France. Philippus Dei gratia Francorum rex.*

ROBERT Ier, duc de France, frère du roi Eudes, élu roi de France en 922. *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Rotbertus gracia Dei rex.*

ROBERT II, fils de Hugues Capet. *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis,* ou *Domini Dei æterni et salvatoris nostri J. C. Rotbertus* ou *Rodbertus,* ou *Robertus, gratia,* ou *misericordia Dei,* etc., *rex Francorum.*

RODOLPHE ou RAOUL, roi de France en 923. *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Rodulfus superna regente pietate,* ou *misericordia Dei rex,* ou *divina ordinante Providentia rex Francorum,* ou simplement *gratia Dei rex,* ou enfin *gratia Dei Francorum et Aquitanorum atque Burgundionum rex pius, invictus ac semper augustus.*

THIERRY. Les princes qui ont porté ce nom n'offrent dans leurs rares diplômes aucune formule digne d'être mentionnée.

FORNOUE (bataille de). — Le pape, le roi d'Espagne et le roi des Romains, le duc de Milan et la république de Venise, s'étant ligués pour chasser Charles VIII de l'Italie, une moitié de l'armée française resta à Naples pour garder le royaume; l'autre, commandée par le roi, reprit le chemin de la France. Cette retraite fut pleine de fatigues et de périls : l'histoire a conservé le souvenir de la patiente énergie avec laquelle les Suisses traînèrent à bras, au travers de l'Apennin, cette pesante artillerie, naguère la terreur des Italiens. Mais, après un si prodigieux effort, tout ce qu'on avait gagné, c'était de se trouver aux portes de la Lombardie, en face d'un ennemi de beaucoup supérieur. Charles demanda le passage; on le lui refusa, et alors s'engagea une bataille à jamais glorieuse pour les armes françaises.

L'armée lombardo-vénitienne, forte de 40,000 hommes, était commandée par Gonzague, marquis de Mantoue, et retranchée au delà de Fornovo, sur la rive droite du Taro, à quelques lieues de Parme. 9,000 hommes harassés de fatigue n'hésitèrent pas à chercher un passage à travers ces masses épaisses.

L'avant-garde franchit la rivière.

Mais le roi ne la suivait qu'à un long intervalle; et à l'arrière-garde, la cohue des bagages et des valets était en grand désordre, et restait fort loin de la gauche de l'armée qui la couvrait. Les confédérés devaient attaquer la colonne en tête, sur le flanc et en queue. Mais la *furie française* et la bravoure des Suisses réparèrent l'imprudence des généraux de Charles VIII. Le roi luimême, « le petit roi, qui, selon l'ex- « pression de Comines, n'étoit plus « reconnaissable, tant il étoit grand, « ferme, audacieux, » déconcerta à coups d'épée les manœuvres de Gonzague. Les stradiots, redoutable milice albanaise, à la solde de Venise, s'étant jetés sur les bagages pour faire du butin, il accourut à l'arrière-garde, et se trouva en face de 15 à 16,000 hommes avec 3,000. Aussitôt, à la tête de sa noblesse, il se précipita sur cette armée. La mêlée dura à peine un quart d'heure : l'ennemi, culbuté, taillé en pièces, poursuivi jusqu'à son camp, laissa plus de 3,000 hommes sur le champ de bataille. Pendant ce temps, le corps d'armée chargé d'attaquer l'avant-garde française tourna bride sans rompre une lance.

Comme les Italiens renversés dans le choc, à cause de la pesanteur de leur armure, étaient aussitôt tués à coups de hache, leur désastre fut épouvantable. Les Français eux-mêmes, qui n'avaient perdu que 200 hommes, restèrent un moment comme étonnés de leur victoire, et hésitèrent à poursuivre leur marche, tant il leur semblait incroyable qu'une si puissante armée se fût à si peu de frais dissipée devant eux.

Cette belle journée pouvait donner la possession de l'Italie; mais Charles, pressé de revenir en France, manqua cette fois encore à sa fortune.

Fortia (famille de). — Cette maison, divisée en quatre branches, de *Fortia-Chailli*, d'*Urban*, de *Montréal* et de *Piles*, qui formèrent en Languedoc, en Touraine, en Provence, à Paris, dans le comtat Venaissin, diverses branches secondaires presque toutes éteintes aujourd'hui, est une des plus anciennes du royaume d'Aragon. Le nom de Fortia, qui est celui d'un château du Roussillon, est, dit-on, connu depuis la fin du dixième siècle. Plusieurs de ces *très-hauts seigneurs* s'illustrèrent par leur valeur au service du roi d'Aragon. *Sibylle de* Fortia épousa, en 1381, don Pèdre IV; *Isabelle* et *Éléonore* furent mariées à Jacques II d'Aragon, dernier comte d'Urgel, et à Jean Ier, roi de Castille.

Les seigneurs de *Piles* descendaient de *Paul de* Fortia, né à Carpentras en 1559 (*), et qui prit ce nom d'une de ses terres pour se distinguer de ses frères. Élevé auprès du duc d'Épernon, Piles gagna la faveur de Henri III et de Henri IV, et obtint, en 1596, le gouvernement du Berri, et deux ans après celui de Marseille. Il mourut en 1621.

Paul II de Piles, son fils aîné, né à Avignon en 1600, fut attaché dès son enfance à Louis XIII, alors dauphin, qui conserva toujours pour lui une grande amitié. Louis XIV le protégea comme son prédécesseur, et, en 1660, lui donna la charge de gouverneur viguier de Marseille. Cet emploi est toujours resté depuis dans sa famille, jusqu'en 1789. Paul II de Piles mourut en 1682.

Son frère *Ludovic*, qui porta le titre de *baron de Baumes*, n'est guère connu que par des exploits de duelliste et une imprudente bravoure. L'une de ses victimes fut le fils de Malherbe, qu'il tua, en 1628, à Aix. Il paraît même que ce fait ne se passa point suivant les lois du code de l'honneur. Les auteurs contemporains disent tous que le fils du poëte périt dans un duel; mais Tallemant des Réaux (tome I, p. 192) donne là-dessus de grands détails, desquels il ressort que de Piles aurait, à la suite d'une querelle, assassiné ce jeune homme, avec l'aide de quelques amis. Malherbe, désolé de la mort de son fils, se vengea en répandant contre le meurtrier et sa famille les bruits les plus injurieux. « Il alla même exprès au siége de la Rochelle demander justice au roi, dont n'ayant pas eu toute la satisfaction qu'il espéroit, il disoit tout haut, dans la cour du logis où le roi logeoit qu'il vouloit demander le combat contre M. de Piles. Racan, qui y étoit, le

(*) Et non de Paul de Fortia, né en 1633, comme le dit l'*Encyclopédie des gens du monde*, t. XI, p. 305.

voulut tirer à part pour lui dire qu'il étoit ridicule, à l'âge de soixante et treize ans, de se vouloir battre contre un homme de vingt-cinq. Mais Malherbe, l'interrompant brusquement, lui dit : « C'est pour cela que je le fais. Je ha- « sarde un sou contre une pistole. » Le bonhomme gagna à ce voyage la maladie dont il mourut à son retour à Paris. » L'auteur dont nous extrayons ce passage, Tallemant des Réaux, dit aussi, dans le même chapitre : « Les Fortia pas- « sent pour être venus des Juifs. » Ce bruit, alors généralement répandu, avait sans doute été accrédité par une satire virulente de Philippe Desportes, et par des épigrammes de Jean de Baïf contre François de Fortia, trésorier des parties casuelles sous Charles IX (*).

Ludovic périt en 1646, à l'attaque des îles Sainte-Marguerite.

Paul III de FORTIA, marquis de Piles, deuxième fils de Paul II, né à Baumes en 1633, fut chevalier de Malte et gouverneur des îles de Marseille.

Alphonse, marquis de Forville, cinquième fils de Paul II, lui succéda dans la charge de gouverneur viguier de Marseille, après avoir occupé divers grades militaires, et mourut en 1708.

Louis-Alphonse de FORTIA, marquis de Piles, fils de Paul III, né en 1665, fut gouverneur du château d'If, puis de Marseille, et mourut en 1729.

Toussaint-Alphonse, fils du précédent, né en 1714, fut gouverneur viguier de Marseille, et mourut en 1801. La terre de Baumes, dans le comtat Venaissin, avait été, en 1775, érigée en duché en sa faveur par le pape Pie VI.

Le dernier rejeton de cette branche fut son petit-fils, *Alphonse-Toussaint-Joseph-André-Marie-Marseille*, comte de Piles, auteur d'un grand nombre d'ouvrages de littérature et de politique fortement empreints de ses opinions royalistes (**). Il est mort en 1826.

Son cousin, *Agricole-Joseph-François*, etc., marquis de FORTIA D'URBAN, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, descend de Jean de Fortia, troisième du nom, né à Montpellier en 1477, seigneur d'Orthez en Languedoc, et dont le fils transmit à toute sa race la charge de viguier d'Avignon, et fut naturalisé, ainsi que ses frères, par Henri II. Le représentant actuel de cette famille, né en 1756, entré à l'Institut en 1830, a rendu par ses écrits de nombreux services à la littérature et à l'histoire. On lui doit, entre autres, une *Vie de Crillon* (3 vol. in-8°, 1825); l'*Histoire du Haynault, par Jacques de Guyse, avec le latin en regard* (Paris, 1826 et années suivantes); une *Histoire générale du Portugal* (10 vol. in-8°, 1828-1830); une nouvelle édition de *l'Art de vérifier les dates*, etc.

FORTIFICATION (art de la). — Nous avons exposé ailleurs (voyez t. V, p. 43) comment les nombreux châteaux forts qui, au neuvième et au dixième siècle, couvraient d'une espèce de réseau toute l'étendue de la France, avaient été peu à peu détruits, ou transformés, quelques-uns de l'intérieur en forteresses, la plupart de ceux des frontières en places fortes. Nous indiquerons, pages 237-238 de ce volume, l'origine, la nature et les différentes destinations des *forts, forteresses* et *citadelles*. Enfin, à l'article PLACES FORTES, nous montrerons quel a été, à partir de Louis XIV, car antérieurement on n'avait rien ou presque rien tenté à cet égard, quel a été, disons-nous, sous ce roi, et quel est encore aujourd'hui le système de défense tendant à garantir notre territoire de l'invasion des armées étrangères.

Ici, nous allons, autant que le cadre de cet ouvrage le comporte, tracer un aperçu des modifications que diverses circonstances ont introduites dans la manière de fortifier les châteaux, les forteresses et les places. Ce qu'on va lire pourrait, à la rigueur, s'appliquer aussi bien au reste de l'Europe qu'à la France; toutefois, nous aurons soin d'insister d'une façon spéciale sur les perfectionnements que cette branche de l'art militaire doit à plusieurs ingénieurs français, tels que Errard, Deville, Pagan, Vauban et Cormontaingne.

Suivant l'Italien Montécuculli, l'art de la fortification consiste tout entier à faire en sorte « qu'un petit nombre de

(*) Ces pièces existent encore dans un manuscrit de la Bibliothèque du roi, n° 7652, t. III, p. 3; et 2220 du fonds Colbert.

(**) Voyez l'énumération de ces écrits dans le supplément de la Biogr. universelle de Michaud, t. LXIV, p. 277.

« troupes puisse se défendre contre un « plus grand. » Cet art, est-il besoin de le dire, a toujours dû se modifier selon que se modifiaient les armes et les machines de guerre. Son histoire peut donc être divisée en deux grandes époques, l'une qui a précédé, l'autre qui a suivi l'introduction de l'usage de la poudre à canon dans les armées européennes.

Depuis les temps les plus reculés, jusqu'à l'époque où ce grand moyen de guerre fut généralement adopté en Europe, les fortifications ne furent que des murailles, aussi hautes, il est vrai, aussi épaisses, et surtout aussi solidement construites que possible. Les murs qui ceignaient les lieux fortifiés, villes ou châteaux, décrivaient ordinairement un polygone, soit régulier, soit irrégulier, dont les sommets, et même les côtés de distance en distance, car ils présentaient toujours un vaste développement, étaient flanqués de tours. Il n'y avait, du reste, aucune méthode, aucun principe d'art, pour déterminer l'emplacement et le nombre de ces tours : on les multipliait d'autant plus qu'on voulait mieux remplir les conditions d'une bonne défense. Pour augmenter les obstacles de l'approche, on entourait les murs d'un fossé qui se franchissait sur un pont-levis, et qui était quelquefois plein d'eau, mais plus souvent sec.

Tant que, d'une part, les projectiles furent seulement des javelots dardés à la force du bras, des flèches décochées à l'aide d'arcs ou d'arbalètes, et des pierres lancées avec les frondes, les balistes, les mangonneaux et les catapultes; tant que, d'autre part, l'assaillant, pour pratiquer brèche, n'eut d'autres ressources que les béliers, grandes poutres dont le choc ébranlait et renversait bientôt les murailles, et les tarières, longues barres de fer armées de dents qu'on introduisait entre les pierres des murs pour les disjoindre et les faire tomber; en un mot, tant que ne changèrent ni les armes de l'attaque ni celles de la défense, il ne s'opéra non plus aucun changement, aucun progrès dans l'art dont nous esquissons l'histoire.

Au contraire, dès que l'usage des armes à feu commença à devenir général, il se fit une révolution complète dans le système de fortifications suivi jusqu'alors. On crénela les murs, on perça des meurtrières, on doubla les enceintes, on multiplia à l'infini les tours et les tourelles; enfin, on terrassa les murs d'enceinte pour les rendre plus propres à résister au choc des boulets, et on les surmonta d'un rempart destiné à recevoir également de l'artillerie, car c'est le mode d'attaque qui fait la loi de la défense, et, pour être à couvert au sommet des murs, on couronna les remparts de parapets en terre et à l'épreuve. Dès lors, on fit invariablement précéder les enceintes d'un fossé, plus ou moins large et plus ou moins profond, dont les terres servirent à élever le rempart. Le côté du fossé le plus voisin de la place prit le nom d'*escarpe*, et celui qui touche à la campagne le nom de *contrescarpe*. Bientôt aussi, et ce fut là un perfectionnement capital, la forme des enceintes changea : au lieu de tours liées entre elles par des portions de murs rectilignes, on traça des *murs à redans*, c'est-à-dire, qui, de distance en distance, formèrent des angles rentrants et aigus. Le but de cette nouvelle disposition était que les côtés de chaque angle pussent se défendre l'un l'autre, ou, pour employer l'expression technique, se flanquer, et qu'au contraire les batteries de la campagne ne pussent les frapper qu'obliquement. Ainsi, en effet, les coups étaient moins efficaces pour la destruction des murs. On admet d'ailleurs, comme principe fondamental en fait de fortifications, que tout point dans un rentrant est fort, et que tout point sur un saillant est faible.

Mais on ne tarda guère à s'apercevoir qu'aux angles rentrants, l'épaisseur des parapets et la hauteur des remparts empêchaient de découvrir le fond du fossé. Pour remédier à cet inconvénient, on imagina les *bastions*. Un bastion est une portion de terrain circonscrite par un polygone non fermé, composé de quatre côtés, deux grands, nommés *faces*, qui se touchent, et deux plus petits, nommés *flancs*, qui se rattachent chacun à l'extrémité des deux autres. Les quatre côtés du polygone forment trois angles, qui tous les trois

sont obtus et font saillie vers la campagne; mais l'angle du milieu, le point où se réunissent les deux faces, s'appelle particulièrement le *saillant* du bastion; l'ouverture que laissent entre eux les flancs en est la *gorge*. La partie du mur rectiligne qui joint deux bastions s'appelle *courtine*. Enfin, on appelle *front* la partie d'enceinte comprise entre deux saillants. Un front se compose donc de deux demi-bastions réunis par une courtine, ou, si l'on veut, d'une courtine accompagnée à droite et à gauche d'un demi-bastion, c'est-à-dire d'un flanc et d'une face. Le front est l'élément de toute fortification bastionnée; en d'autres termes, les enceintes fortifiées d'après ce système n'offrent qu'une suite de fronts.

Dans le tracé, les flancs sont destinés à donner des feux tout le long de la face correspondante du bastion adjacent. Le tracé bastionné a donc fait disparaître les inconvénients que présentait, avons-nous dit, le tracé à redans. Le premier a sur le second l'immense avantage de détruire dans le fossé tout endroit couvert contre le feu de la place. Comme le flanc doit donner des feux jusqu'au saillant du bastion, la *ligne de défense*, c'est-à-dire la distance de l'extrémité du flanc au saillant, se proportionne sur la portée des armes. On la fixe actuellement à 250 mètres, portée efficace d'un fusil de rempart; c'est un moyen terme entre la portée du fusil ordinaire et celle du canon.

Jusque sous Louis XIV, on ajouta quelquefois aux flancs, du côté où ils se joignent aux faces, une avance qui s'appelle *épaulement* lorsqu'elle est carrée, *orillon* lorsqu'elle est arrondie. Ces avances, auxquelles on reconnaît tout d'abord certains tracés dus à Vauban, avaient pour but d'établir sur les flancs deux parties distinctes, l'une saillante et l'autre rentrante, la première protégeant la seconde et la rendant plus forte; mais la fortification moderne a cru pouvoir les abandonner.

Outre les parties essentielles du front, c'est-à-dire les deux demi-bastions et la courtine, il y a encore divers *ouvrages extérieurs* qui quelquefois en dépendent et que nous devons indiquer. Ainsi, c'est en général au milieu de la courtine, qui comme partie la plus rentrante du front en est la plus forte, que se placent la *porte de ville* et la *poterne*, issue d'une galerie souterraine conduisant de l'intérieur de la place au fond du fossé. Pour couvrir la poterne, on élève devant la courtine un petit ouvrage, ordinairement de forme rectangulaire, appelé *tenaille*. Devant la tenaille elle-même, on établit un autre ouvrage, avançant dans la campagne et nommé *demi-lune*, dans l'intérieur duquel se trouve un *réduit*, espèce de petit bastion fort étroit où les assiégés se retirent à la dernière extrémité. On communique de la tenaille à la demi-lune au moyen d'une *caponnière*, c'est-à-dire d'un chemin de chaque côté duquel s'élève dans toute la largeur du fossé un petit tertre assez haut pour abriter un homme.

Quelquefois aussi on place devant les bastions de grands redans destinés à les couvrir, et qu'on appelle *contre-gardes*. Enfin, les bastions et les demi-lunes sont toujours précédés d'un fossé; le long de la contrescarpe de ce fossé, on ménage une largeur de 8 à 10 mètres, dans laquelle on se couvre au moyen d'un parapet en terre, qui se raccorde avec les alentours de la place par des talus fort doux nommés *glacis*. L'ouvrage que forme ce parapet suit le pourtour des dehors; c'est un véritable chemin de ronde qui prend le nom de *chemin couvert*.

Dans l'origine, on construisait les remparts tout en maçonnerie, et on leur donnait beaucoup d'élévation. Ce système offrait deux inconvénients graves : le premier était de coûter fort cher, le second d'être trop exposés au feu de l'assiégeant. Ces immenses murailles s'écroulaient facilement, et leurs débris servaient à combler le fossé. Les remparts bas valent infiniment mieux, et on ne les revêt que jusqu'à la hauteur où les maçonneries ne peuvent être aperçues de la campagne. On donna d'abord beaucoup d'inclinaison à ces maçonneries, dites *murs d'escarpe*; Vauban les inclinait au cinquième, et Cormontaingne au sixième. Mais les murs trop inclinés se lézardent; au contraire, les murs verticaux se surplombent. On obvie actuellement à ce

double inconvénient en les inclinant au vingtième. Au-dessus des murs d'escarpe s'élève le massif de terre qui constitue le rempart, et auquel on donne le nom de *parapet*.

C'est dans le parapet que s'enfoncent les boulets et les obus de l'attaque; aussi doit-il avoir une épaisseur proportionnée à la pénétration des projectiles dans les terres. Il se compose de la *plongée*, talus doux sur lequel le défenseur appuie son arme pour tirer sur l'assiégeant, et du *talus extérieur*, talus à terre coulante qui raccorde la plongée avec la *berme*, petit espace de maçonnerie qu'on laisse à nu, au sommet du mur d'escarpe, afin de donner aux terres une meilleure assiette. En arrière de la plongée est un petit gradin, appelé *banquette*, où l'assiégé se place pour décharger son arme; puis, vient le *talus intérieur*, qui raccorde, du côté de la place, la banquette avec le reste du rempart, nommé *terre-plein*.

L'idée du bastion appartient, suivant les uns, à Jean Zisca, chef des hussites de Bohême, vers 1489, et suivant les autres, à Achmet-Pacha, qui, en 1480, construisit Otrante. Les premiers bastions élevés par les Italiens et les Espagnols avaient des dimensions trop petites pour constituer une bonne défense; mais, vers le milieu du seizième siècle, on en construisit à Landrecies, à Hesdin, à Thionville, et à Metz, dont les dimensions diffèrent peu de celles des bastions modernes. Tout d'abord on adopta unanimement le tracé bastionné qui donnait au front une courtine et deux demi-bastions, composés chacun d'une face et d'un flanc; mais on se disputa, pendant près de deux cents ans, sur la longueur que ces lignes doivent avoir, et sur l'ouverture des angles qu'elles doivent former. Ces disputes firent éclore divers tracés, dont nous allons indiquer, en peu de mots, les avantages et les inconvénients.

Errard, le premier ingénieur français qui ait écrit sur la fortification (son traité est de 1574), donnait à ses flancs une direction telle, qu'ils fissent un angle aigu avec la courtine. Par cette disposition, les flancs sont bien cachés à l'ennemi, mais, vu leur petitesse, ils ne peuvent défendre que très-obliquement les fossés des faces des bastions opposés. Les villes de Bergerac, Clérac, Sedan, Montauban, Doullens, et les citadelles d'Amiens et de Verdun sont fortifiées d'après ce système.

Marolois, ingénieur hollandais, presque contemporain d'Errard, remédia au défaut que nous signalions tout à l'heure, en rendant droit l'angle du flanc et de la courtine.

Deville, autre ingénieur français, qui écrivait en 1628, traça ses flancs perpendiculaires à la courtine, et les composa de deux parties : l'une, basse au niveau de la campagne, l'autre, en arrière et plus élevée. Convaincu de la supériorité de l'angle droit sur tous les autres, il voulait que les saillants même des bastions formassent cet angle. Le tracé de son orillon, plus tard adopté par Vauban, était judicieux; mais il prétendait que les bastions doivent tirer leur défense de la courtine et non du flanc, principe évidemment faux.

Dans le tracé de Pagan (cet ingénieur écrivait en 1648), les flancs défendent mieux le fossé de la face du bastion opposé que dans les tracés antérieurs, attendu que leur direction fait un angle obtus avec la courtine. Ces flancs, composés de trois étages, formant amphithéâtre les uns au-dessus des autres, peuvent donner des feux très-nourris. En outre, Pagan construisait un second bastion dans le premier.

Vauban (né en 1633, mort en 1707) n'a rien écrit sur le tracé des fortifications; sa méthode ne se trouve que dans les travaux qu'il a dirigés. Trois systèmes, de plus en plus parfaits, furent successivement adoptés par lui. D'après le premier, qu'il a appliqué au fort Louis, sur le Rhin; au fort de Scarpe, à Douai; au fort Saint-François, à Aire, et aux places de Sarre-louis, Phalsbourg, Huningue, Maubeuge, Schelestadst, Fribourg en Brisgau, Toul, etc., il écartait son flanc de la perpendiculaire, et le traçait de façon que tous les coups partis de ce flanc pussent atteindre le saillant du bastion. De plus, le flanc est concave et garni d'un oreillon. Enfin, il mettait devant la courtine une demi-lune avec

flancs. Mais les flancs concaves et à orillons offrent plus d'inconvénients que d'avantages ; outre qu'ils sont fort chers à construire, ils étranglent et diminuent la capacité du bastion. Vauban lui-même le reconnut plus tard. Son second système, celui qu'il a suivi pour Landau, se distingue en ce que les bastions y sont fort petits : on leur donne le nom de *tours bastionnées*. Ils ont l'avantage d'échapper, par leur petitesse, aux ricochets et aux bombes, et sont cachés à l'ennemi par des contre-gardes. Le troisième système de Vauban, celui d'après lequel il a tracé les fronts de Neuf-Brisach, ne diffère du second qu'en ce que la courtine, qui joint les tours bastionnées, est elle-même brisée en une série de bastions.

Cormontaingne, qui succéda à Vauban, améliora, entre autres travaux, la place de Thionville, et construisit dans celle de Metz, de 1728 à 1732, les forts Moselle et Belle-Croix. C'est dans la construction du dernier qu'il approcha le plus de ce qu'il appelle le *bon modèle,* autrement dit du tracé type, qu'il donna vers la fin de sa carrière. Il supprima les oreillons, et adopta les flancs rectilignes, dirigés de façon à former un angle obtus avec la courtine. Sa demi-lune était tracée de manière à bien couvrir les angles que le flanc forme avec la courtine et avec la face du bastion. Il inclinait la plongée au neuvième, les glacis au vingt-quatrième. La hauteur qu'il donnait au mur d'escarpe du corps de place était de 30 pieds (9^{m},745); c'est un minimum que l'on a conservé.

Le front moderne n'est autre chose que celui de Cormontaingne, à quelques modifications près. Ainsi, on incline maintenant les plongées au neuvième; les talus extérieurs sont plus grands, ce qui augmente la difficulté de l'escalade, et donne l'avantage au défenseur; les chemins couverts, beaucoup mieux organisés, sont plus susceptibles d'une bonne défense; enfin, les communications entre la place et le dehors sont indépendantes les unes des autres, et par là une place est moins exposée aux surprises.

Fort-Louis. Ce village, du département du Bas-Rhin, situé à 46 kil. de Strasbourg, sur une île du fleuve, était jadis une ville que Louis XIV avait fait fortifier par Vauban, en 1689. Elle fut bombardée, prise et saccagée en 1793 par les Autrichiens. Les Français y rentrèrent quelque temps après, mais ils ne la relevèrent pas de ses ruines. En 1814, un corps d'armée russe s'en empara et releva une partie des fortifications, qui furent de nouveau rasées après la paix.

Fort-Royal. Voyez Martinique.

Forts, Forteresses, Citadelles. Ces trois espèces d'ouvrages militaires ont généralement remplacé, à partir de Louis XIII et de Louis XIV, ceux qui, jusqu'aux règnes de ces princes, portaient les noms de tours et de châteaux. Où jadis on élevait une tour, comme sur une hauteur dominant une ville, à la tête d'un pont, à l'entrée d'un port, d'une rivière, d'un défilé, on éleva depuis un fort. Il en fut ainsi lorsque la puissance royale eut pris un accroissement tel, que les seigneurs ne possédèrent plus en propre aucun point fortifié, dans toute l'étendue du royaume, et qu'au contraire la propriété exclusive des fortifications et le soin de les entretenir passèrent au roi. Ceux des châteaux forts, isolés dans la campagne, ou situés dans l'enceinte des villes, qui ne furent pas détruits ou changés en châteaux de plaisance, se transformèrent de même, les uns en places fortes et en forteresses, les autres en citadelles.

Une place forte est une ville complétement ceinte de fortifications régulières. Une citadelle est une seconde petite place, située à l'intérieur de la première, qui a des ouvrages défensifs tout à fait distincts, et qui n'enveloppe pas les habitations des citoyens. Une forteresse, selon certains auteurs militaires, ne diffère en rien d'une place forte, et les deux mots sont synonymes; selon d'autres, et de ce nombre est Vauban, le premier de ces mots ne désigne qu'une place de second ou de troisième ordre. Toujours est-il qu'on a aussi appelé forteresses divers châteaux forts construits au milieu de villes ordinaires, et servant, comme la Bastille, d'arsenal ou de prison d'État. Un fort est un ouvrage de même nature

que les précédents, mais qui offre encore moins d'étendue qu'une forteresse, et qui ne peut loger qu'une faible garnison.

Tantôt les forts sont bâtis sur des points isolés : c'est, nous l'avons déjà dit, lorsqu'ils défendent l'entrée d'un port ou d'un défilé, l'embouchure ou l'accès d'un fleuve. Tantôt, ils avoisinent les places fortes, auxquelles des lignes de fortifications les relient parfois : alors, ils battent les routes environnantes et protégent les approches des places. Dans l'un et l'autre cas, ils sont autant d'obstacles opposés à l'invasion des armées étrangères ; ils arrêtent leur marche, gênent leurs communications, et contribuent au succès d'une guerre défensive. Souvent, aussi, les forts dominent les villes, et sont destinés à les contenir, autant et plus qu'à les protéger contre l'ennemi.

Les forteresses jouant le même rôle que les places fortes, nous n'avons rien de particulier à en dire.

Quant aux citadelles, leur destination est d'une utilité facile à concevoir. C'est dans la citadelle que les troupes qui défendent une place de guerre se retirent quand la place vient à être occupée par l'ennemi. De là, elles l'arrêtent encore longtemps. Mais les places de guerre proprement dites ne sont pas les seules qui en aient. Une ville est-elle trop étendue ou trop mal située pour qu'on puisse la défendre sur tous les points, alors surtout on lui donne une citadelle, pour que, si la ville prise, on sent le besoin de tenir encore quelques jours, la garnison s'y puisse réfugier, et souvent obtienne une capitulation plus honorable. Une citadelle doit donc toujours avoir un sol plus élevé que celui de la ville, et être fortifiée de telle sorte qu'il soit impossible de la prendre la première.

FORTUNAT (*Venantius*, *Honorius Clementianus Fortunatus*). « Né aux environs de Trévise, et élevé à Ravenne, Fortunatus était venu en Gaule (562) pour acquitter un vœu de dévotion au tombeau de saint Martin; mais, comme ce voyage fut pour lui plein d'agréments de toute sorte, il ne se hâta pas de le terminer. Le poëte se promena de ville en ville, accueilli, fêté, désiré par les hommes riches et de haut rang qui se piquaient encore de politesse et d'élégance.....Ceux qu'il venait de quitter après un séjour plus ou moins long dans leur palais épiscopal, leur maison de campagne ou leur château fort, entretenaient dès lors avec lui une correspondance réglée, et il répondait à leurs lettres par des pièces de vers élégiaques, où il retraçait les souvenirs et les incidents de son voyage.... Ces peintures, quelquefois assez vraies, et quelquefois vaguement emphatiques, étaient mêlées de compliments et de flatteries.... Tout cela, il faut l'avouer, était marqué des signes de l'extrême décadence littéraire, écrit d'un style à la fois prétentieux et négligé, plein d'incorrections, de maladresses et de jeux de mots puérils; mais, ces réserves faites, il est intéressant de voir l'apparition de Fortunatus en Gaule y réveiller une dernière lueur de la vie intellectuelle, et cet étranger devenir le lien commun de ceux qui, au milieu d'un monde inclinant vers la barbarie, conservaient isolément le goût des lettres et des jouissances de l'esprit. De toutes ses amitiés, la plus vive et la plus durable fut celle dont il se lia avec une femme, avec Radegonde, l'une des épouses du roi Chloter I[er], retirée alors à Poitiers, dans un monastère qu'elle-même avait fondé, et où elle avait pris le voile comme simple religieuse (*). » Après être resté quelque temps à la cour d'Austrasie, auprès de Sigebert, et y avoir, comme poëte royal, composé un épithalame pour le mariage du prince avec Brunehaut, Fortunat, « peut-être un peu las des objets de ses éloges, et peut-être aussi attiré vers le Midi, d'où il était venu, » s'était enfin avancé jusqu'à Tours, la ville de saint Martin. Ensuite, il avait visité le monastère de Poitiers, comme une des choses les plus remarquables que pût lui offrir son voyage, et il y avait été accueilli par la reine et par l'abbesse avec une distinction flatteuse. Comblé par ces deux femmes de soins, d'égards, et surtout de louanges, le poëte ne songea plus à repasser les Alpes ; « il s'établit à Poitiers, y prit les ordres, devint prêtre de

(*) Aug. Thierry, *Récits mérovingiens*, t. II, p. 242 et suiv.

l'église métropolitaine...., fut le conseiller, l'agent de confiance, l'ambassadeur, l'intendant, le secrétaire de la reine et de l'abbesse(*)... » La réputation du prêtre souffrit de cette intimité, qui devint le sujet d'insinuations malignes, quoiqu'elle ne fût, au fond, qu'une amitié exaltée mais chaste, une espèce d'amour intellectuel. L'émigré italien menait, depuis 567, cette vie paisible, et même épicurienne, qu'il s'était choisie avec un si parfait instinct du bien-être, lorsqu'en 599, dans un âge très-avancé, il parvint à l'évêché de Poitiers.

Il finit ses jours en 609, laissant de nombreux ouvrages en vers et en prose, et, pour que rien ne manquât à sa gloire, on le rangea au nombre des saints; l'église de Poitiers célèbre, en effet, sa fête le 14 décembre.

Ses œuvres, qui, pour l'étude de notre histoire, sont le complément de celles de Grégoire de Tours, son ami, et contiennent beaucoup de documents précieux, ont été publiées à Cagliari, 1573, 1574 et 1584, à Cologne en 1600, à Mayence, 1617, in-4°. On a inséré dans le *Recueil des historiens de France*, sous le titre de *Carmina historica*, tout ce qui, dans ses écrits, porte le caractère historique. Quant aux écrits théologiques de Fortunat, ils ne méritent pas grand éloge : la frivolité de son caractère et de son esprit ne pouvait s'appliquer avec succès à des matières graves; plusieurs traités de ce genre lui ont été attribués à tort; mais on croit qu'il est l'auteur de plusieurs hymnes, entre autres des hymnes *Pange lingua*, et *Vexilla regis*, conservées par l'Église, et où l'on trouve une tendance remarquable vers les formes de la poésie moderne. Fortunat a d'ailleurs mis en vers plusieurs vies de saints évêques; il a écrit un assez grand nombre de petits poëmes, dont les vers, plus ou moins longs, forment des croix, des carrés, des losanges, le tout accompagné d'acrostiches et d'anagrammes, etc. Ses meilleures poésies sont celles qu'il a écrites au nom de son amie Radegonde. Au jour où le rhéteur mignard a rencontré une âme autrement trempée que la sienne, a répété quelques accents échappés à cette âme, il a été poëte une fois sans le savoir (*). »

(*) Idem, idem.

Fos, bourg du département des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix, popul. 916 hab., bâti près du canal que Marius fit creuser à ses troupes, entre le Rhône et la mer, lorsqu'il attendait les Teutons. Les vestiges de ces travaux s'aperçoivent encore; mais le canal, appelé anciennement *Fossa mariana*, est obstrué, et on le nomme *le Bras-Mort*.

On a découvert depuis, à l'embouchure de ce canal, des restes des quais et des magasins que le général romain y avait aussi fait construire. Après qu'il eut mis fin à la guerre, Marius avait donné tous ces ouvrages aux Marseillais, et peu à peu il s'était formé en ce lieu une ville, désignée, par plusieurs auteurs latins, sous le nom de *Fossæ Marianæ portus*. Les fortifications de cette ancienne cité furent détruites par les Sarrasins. Alors les habitants émigrèrent pour aller se fortifier sur une hauteur, entre un étang et le grand marais de la Crau, et nommèrent ce lieu *Castrum de Fossis*.

Le village de Fos, qui doit à ces émigrants son origine et son nom, est situé sur un monticule, dont les ruines de l'ancien château occupent le sommet. Au-dessous, du côté du midi, sont des lignes de fortifications et de vieilles tours qui bordent toute la colline.

FOSSANO (prises de). Charles-Quint ayant, en 1536, résolu de chasser les Français du Piémont pour pénétrer ensuite en Provence, fit commencer les opérations militaires, le 7 juin, sans déclaration de guerre, par le siége de Fossano, et, le même jour, le marquis de Saluces abandonna la garnison qu'il y avait établie, pour passer auprès de l'empereur. Les sires de Montpezat et de la Roche du Maine s'étaient enfermés dans la place avec des troupes assez nombreuses; mais les assiégés étaient sans vivres, sans artillerie; l'eau leur manquait. Le roi leur avait demandé de tenir au moins trente jours, car ce

(*) Ampère, Hist. litt. de la France, t. II, p. 350.

temps lui était nécessaire pour achever ses préparatifs de défense. Mais, malgré la bravoure désespérée des soldats et les privations auxquelles ils se résignaient gaiement, il leur fut impossible de prolonger la résistance au delà du 24 juin, jour auquel ils obtinrent une capitulation honorable d'Antonio de Leyra, général de l'empereur.

La Roche du Maine reçut l'accueil le plus flatteur de Charles-Quint, qui l'embrassa, voulut qu'il se couvrît devant lui, et donna ordre qu'on lui montrât le camp, en lui disant : « Je vais vous « faire voir une belle armée. »—« J'au- « rois bien plus de plaisir, répondit la « Roche du Maine, à la voir ruinée, ou « du moins employée contre les Turcs.» L'empereur lui ayant demandé ce qu'il pensait de sa visite : « Je trouve votre « armée plus belle que je ne voudrois, « reprit le François; mais si Votre Ma- « jesté passe les monts, elle en verra « une plus belle encore. » L'empereur ajoutant qu'il allait visiter les Provençaux, ses sujets : « Je vous assure, lui « répondit son interlocuteur, que vous « les trouverez bien désobéissants. » Puis, l'entretien s'échauffant, l'empereur demanda combien il y avait de journées jusqu'à Paris. — « Si, par « journées, vous entendez des batailles, « répondit le brave la Roche, il y en a « douze au moins, à moins que vous ne « soyez battu dès la première. »

Après la bataille de Mondovi, en 1796, Colli s'étant retiré sur Carignan, la division Serrurier passa la Stura et entra, le 26 avril, à Fossano.

Le 4 novembre 1799, Mélas battit, près de cette ville, le général Championnet, qui essayait de troubler le siége de Coni.

Fouage, *focagium*, *foagium*. Droit féodal dû anciennement au roi et à certains seigneurs par chaque ménage roturier ou feu (*focus*).

Cette redevance fut exigée par le souverain, dès le temps de la première race, durant toute l'époque des Carlovingiens, et pendant longtemps sous la troisième race. Charles V le fixa, en 1370, à six francs dans les cités, et à deux francs dans les campagnes. Cinq ans après, il en affecta le produit au payement des troupes. Enfin, il marqua les derniers instants de sa vie par des lettres qui portaient à la fois la remise de tout ce qui était dû sur les fouages, l'abolition de cet impôt, et l'ordre de ne plus le rétablir dans le royaume (*).

Le fouage fut cependant rétabli par ses successeurs; et, devenu perpétuel, il prit le nom de *taille*. Mais cette dénomination ne remplaça pas pourtant l'ancienne, qui subsista jusqu'au dix-huitième siècle en Normandie et en Bretagne.

Le fouage avait été rétabli en Normandie peu après la conquête de ce pays par Philippe-Auguste : il se payait anciennement de trois années l'une, et était de 12 deniers par feu. Il avait été accordé aux ducs de Normandie, à condition qu'en retour ils s'engageraient à ne faire aucun changement à leur monnaie, et en dédommagement des profits qu'ils auraient pu faire sur la refonte des espèces. Les collecteurs des tailles en firent la perception dans cette province jusqu'au siècle dernier, conformément aux dispositions de la coutume.

En Bretagne, le fouage tenait lieu de la taille; il y était perçu d'abord, non-seulement par les ducs, mais encore par les seigneurs particuliers dans le cas de besoins pressants.

Depuis la réunion de la Bretagne à la couronne, on continua de lever chaque année, pour le roi, des fouages ordinaires sur toutes les terres roturières, et des fouages extraordinaires consentis par les états.

Le fouage seigneurial, droit personnel dont l'établissement date des premiers temps de la féodalité, subsista beaucoup plus longtemps que le fouage royal, puisqu'il ne disparut qu'en 1789.

Quelques curés prétendaient aussi avoir un droit de fouage sur leurs paroissiens, et le levaient ordinairement vers le temps de Pâques.

Enfin *fouage* était, dans certaines localités, synonyme de droit d'*hostelage*, *ostise*, *monéage*, *fournage*, *blande*.

Fouché (Joseph), *duc d'Otrante*, naquit dans un petit village, près de Nantes, le 29 mai 1763, d'un capitaine

(*) Ordonnances du Louvre, t. VI, préface, p. xj et xvji, et t. VII, p. 710, etc.

de la marine marchande, fit ses études chez les oratoriens de Nantes, puis entra dans cette congrégation, et professa successivement à Juilly, à Arras et à l'école militaire de Vendôme. Il était préfet des études au collége de Nantes, lorsque la révolution éclata. Il quitta alors l'habit ecclésiastique, se fit avocat, fut un des fondateurs de la Société patriotique de Nantes, et, à défaut d'éloquence, il s'y fit remarquer par l'exagération de ses opinions.

Il fut élu, en 1792, député du département de la Loire à la Convention nationale. Il fut peu remarqué pendant les premiers mois de la session. Il avait connu Robespierre à Arras, il essaya de se lier avec lui, et pour captiver plus sûrement son affection, rechercha la main de Charlotte Robespierre, sa sœur, dans l'intimité de laquelle il était parvenu à s'introduire, et qui ne montrait aucune répugnance pour ce lien; mais ces deux hommes étaient de caractères diamétralement opposés : toute liaison entre eux était impossible. Fouché se tourna alors vers la faction de Danton, « faction profondément immo« rale, puisqu'elle avait réduit en spé« culation pécuniaire l'enthousiasme et « l'anarchie (*). »

Nommé membre du comité d'instruction publique, il s'y lia avec Condorcet, et fut mis par lui en relation avec Vergniaud. Il parut alors pencher un instant pour le parti girondin; mais il s'en éloigna dans une circonstance importante, dans le procès de Louis XVI, où le vote de cet homme qui devait, vingt ans plus tard, devenir le ministre de Louis XVIII, fut ainsi conçu : « Je « ne m'attendais pas à énoncer à cette « tribune, contre le tyran, d'autre opi« nion que celle de son arrêt de mort. « Il semble que nous sommes effrayés « du courage avec lequel nous avons « aboli la royauté; nous chancelons de« vant l'ombre d'un roi... »

Les 14 février et 8 mars 1793, il fit, au nom du comité d'instruction publique, un rapport concluant à la vente de tous les biens dépendant des bourses et des établissements d'instruction, autres que les colléges. Nommé, à la même époque, membre du comité des finances, il fit rendre par la Convention un décret ordonnant la recherche et la vente de toutes les propriétés d'émigrés, restées jusque-là inconnues au gouvernement. Il fut ensuite envoyé, sur la proposition de Marat, dans le département de l'Aube, pour y faire exécuter le décret de la Convention sur la *réquisition*. Il s'acquitta habilement de cette mission, pendant laquelle eurent lieu les événements du 31 mai et du 2 juin. Il fit parvenir à la Convention son adhésion à toutes les mesures qu'elle avait prises, et fut envoyé, deux mois après, dans le département de la Nièvre. Il s'était, depuis quelque temps, lié avec Chaumette; on ne sera donc point étonné de l'esprit des proclamations qu'il y publia. L'une d'elles commençait ainsi : « Considérant que le peuple fran« çais ne peut reconnaître d'autre culte « que celui de la morale universelle, « d'autre dogme que celui de sa souve« raineté et de sa toute-puissance, etc..., « toutes les *enseignes religieuses* qui se « trouvent sur les routes, sur les places, « et généralement dans tous les lieux « publics, seront anéanties.

« Tous les citoyens morts, de quel« que secte qu'ils soient, seront con« duits, vingt-quatre heures après le « décès, et quarante-huit en cas de « mort subite, au lieu destiné pour la « sépulture commune, couverts d'un « voile funèbre, sur lequel sera peint « le *Sommeil*. Le lieu commun où leurs « cendres reposeront sera isolé de toute « habitation, planté d'arbres, sous « l'ombre desquels s'élèvera une statue « représentant *le Sommeil*. Tous les au« tres signes seront détruits, et on lira « sur la porte de ce champ, consacré « par un respect religieux aux mânes « des morts, cette inscription : *La mort « est un sommeil éternel.* »

Il fit ensuite procéder à un pillage régulier des églises, des châteaux et des maisons des *suspects*. « Je ne sais, « dit-il dans une de ses lettres à la « Convention, par quelle imbécile com« plaisance on laisse encore ces métaux « entre les mains d'hommes suspects. « Ne voit-on pas que c'est laisser un « dernier espoir à la malveillance et à la

(*) Notice sur Fouché, dans l'Annuaire de M. Mahul, année 1820.

« cupidité? Avilissons l'or et l'argent, « traînons dans la boue ces dieux de la « monarchie, si nous voulons faire ado- « rer les dieux de la république, et éta- « blir le culte des vertus austères de la « liberté. » Quoi qu'il en soit de la sincérité de ces principes, il paraît que Fouché ne se croyait pas obligé d'y conformer sa conduite; car on prétend que tout le produit des *miracles* que, suivant l'expression de Chaumette, il opéra dans le département de la Nièvre, ne fut pas envoyé par lui à la Convention, et qu'une partie servit à fonder cette immense fortune qu'il a possédée depuis. Mais il allait bientôt être appelé sur un plus grand théâtre; Lyon venait d'ouvrir ses portes aux armées de la république. La Convention avait décidé que cette ville perdrait un nom qu'elle avait souillé en se soulevant contre l'autorité du gouvernement, et que ceux de ses habitants qui s'étaient fait remarquer par leur obstination dans la révolte, seraient sévèrement punis; Collot-d'Herbois et Fouché furent choisis pour être les exécuteurs de la justice nationale.

Qu'il nous soit permis de penser que la Convention ne savait pas à quelles mains elle confiait ce redoutable ministère. Ces hommes, en effet, en abusèrent étrangement: ils devaient entrer en fonction le 10 novembre; ce jour-là même furent célébrées à Paris, par une faction anarchique, qui avait pris à tâche de déshonorer la révolution en la poussant aux derniers excès, de honteuses saturnales, auxquelles on donna le nom de *fête de la Raison*. Les proconsuls préludèrent aux massacres dont ils allaient ensanglanter Lyon, par une semblable orgie, sous prétexte d'honorer la mémoire de Challier. Les cérémonies du culte catholique furent parodiées de la manière la plus grossière; au milieu d'hommes portant les vases des églises, s'avançait un âne, couvert d'une chape et coiffé d'une mitre; à sa queue étaient suspendus les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ces livres furent ensuite brûlés, et l'on fit boire l'âne dans le calice. Peu de jours après, Fouché, après avoir fait exécuter en masse les membres de la municipalité qui avait instruit le procès de Challier, écrivit à la Convention dans les termes suivants: « L'ombre « de Challier est satisfaite: ceux qui « dictèrent l'arrêt atroce de son supplice « sont frappés de la foudre; et ses pré- « cieux restes, recueillis par les républi- « cains, viennent d'être portés en triom- « phe par toutes les rues de *Commune* « *affranchie :* c'est au milieu même de « la place où ce martyr intrépide fut « immolé à la rage effrénée de ses bour- « reaux, que ses cendres ont été expo- « sées à la vénération publique et à la « religion du patriotisme, etc..... Nous « le jurons, le peuple sera vengé: notre « courage sévère répondra à sa juste « impatience: le sol qui fut rougi du « sang des patriotes sera bouleversé, « tout ce que le vice et le crime avaient « élevé sera anéanti. »

Les proconsuls ne tardèrent pas à tenir ce serment; nous extrayons les passages suivants de la correspondance de Collot-d'Herbois avec le comité de salut public: « Les exécutions ne font pas « tout l'effet qu'on devait en attendre. « La prolongation du siége et les périls « journaliers que chacun a courus ont « inspiré une sorte d'indifférence pour « la vie, si ce n'est pas tout à fait le « mépris de la mort. Hier, un specta- « teur, revenant d'une exécution, di- « sait: Cela n'est pas trop dur; que « ferai-je pour être guillotiné? Insulter « les représentants? Nous avons ranimé « l'action d'une justice républicaine, « c'est-à-dire, prompte et terrible, comme « la volonté du peuple... Plusieurs fois, « vingt coupables ont subi la peine due « à leurs forfaits le même jour... Cela est « encore trop lent pour la justice d'un « peuple entier qui doit foudroyer tous « ses ennemis à la fois, et nous nous « occuperons à forger la foudre. »

« Il faudra, » écrivait le 12 décembre, au conseil général de la Commune, un agent des deux représentants, Pelletier, « il faudra disséminer tous ces Lyonnais « dans divers points de la république, « et réduire cette cité, aujourd'hui de « 140,000 âmes, à 25,000 au plus. Les « représentants du peuple (Fouché et « Collot-d'Herbois) ont substitué aux « deux tribunaux révolutionnaires qu'ils « avaient créés un comité de sept juges. « Cette mesure était indispensable: les

« deux tribunaux, sans cesse embarras-« sés *par les formes*, ne remplissaient « pas les vœux du peuple; les prison-« niers entassés dans les prisons, les « exécutions partielles ne faisaient plus « que peu d'effet sur le peuple; le co-« mité des Sept juge *sommairement*, et « leur justice est aussi éclairée qu'elle est « *prompte*. Le 14 frimaire, soixante de « ces scélérats ont subi la peine due à « leurs crimes par la fusillade; le 16 fri-« maire, deux cent huit ont subi le « même sort; le 18, soixante-huit ont « été fusillés et huit guillotinés; le 19, « treize ont été guillotinés; le 21, la fu-« sillade en a détruit en masse cinquante-« trois. Sous peu de temps, les coupa-« bles de Lyon ne souilleront plus le sol « de la république. »

On ne peut, sans horreur, lire dans les récits contemporains les détails de ces épouvantables exécutions. « Les pre-« miers députés, » disent des Lyonnais dans une pétition qui fut lue, le 20 décembre, à la Convention, « avaient pris « un arrêté à la fois juste, ferme et hu-« main; ils avaient ordonné que les « chefs conspirateurs perdissent seuls la « vie, et qu'à cet effet, on instituât « deux commissions, qui, en observant « les formes, sauraient distinguer le « conspirateur des malheureux qu'a-« vaient entraînés l'aveuglement, l'igno-« rance et la misère. » Cent treize coupables furent condamnés par ces commissions, et exécutés. C'était à ce nombre que s'élevait le chiffre des guillotinés à la date du 4 décembre. « Alors, continuent les pétitionnaires, « des nouveaux députés se sont plaints « que le sang ne coulait pas avec assez « d'abondance et de promptitude, et ils « ont organisé une commission révolu-« tionnaire composée de sept membres, « chargés de se transporter dans les « prisons, et de juger en un moment les « nombreux détenus qui les remplissent. « A peine le jugement est-il prononcé, « que ceux qu'il condamne sont exposés « en masse au feu du canon chargé à « mitraille. Ils tombent les uns sur les « autres frappés par la foudre, et, sou-« vent mutilés, ils ont le malheur de « ne perdre à la première décharge que « la moitié de leur vie. Les victimes qui « respirent encore après avoir subi ce « supplice, sont achevées à coups de sa-« bre et de mousquet. »

« Ils ont fait massacrer à coups de « canon, » dit l'auteur d'une lettre trouvée dans les papiers de Robespierre, « une grande quantité de pères de fa-« mille, dont dix à peine avaient pris « les armes; ils ont eu la cruauté de faire « *tuer à coups de pelle et de pioche* « ceux qui n'avaient été que blessés, car « il n'en mourut pas six de l'effet de la « mitraille... Ils ont fait jeter dans le « Rhône une partie de leurs victimes. »

« Soixante-neuf jeunes gens, dit une autre relation, furent un jour conduits dans la plaine des Broteaux; deux fossés parallèles y avaient été creusés pour recevoir les corps des morts et des mourants. Une haie de soldats bordait chaque ligne en dehors des fossés, et menaçait de l'œil, du sabre ou du fusil, quiconque aurait tenté de s'écarter de la direction précise où il devait attendre le boulet qui devait terminer sa vie. Cette direction était le plan horizontal, large d'environ trois pieds, qui se trouvait entre les deux fossés. Là furent placés les condamnés, garrottés deux à deux, à la suite les uns des autres. Derrière eux étaient les canons... On donna le signal de l'horrible décharge. Elle ne tua pas le tiers des malheureux qui l'essuyèrent, mais presque tous furent blessés. La fusillade s'unit alors au canon pour opérer leur destruction. Enfin, les soldats traversèrent les fossés, et avec le sabre ils la complétèrent. Ces soldats, peu exercés à manier les armes, et la plupart égorgeant pour la première fois, furent près de deux heures à compléter le massacre. Un bataillon de volontaires refusa de faire feu... Ainsi s'exécutèrent toutes les fusillades (*). »

On sait que la Convention avait décrété que la ville de Lyon serait détruite; tout le monde comprit alors comment cette assemblée entendait que cette destruction fût opérée. Le passage suivant d'une pétition que lui adressèrent des citoyens de cette ville le prouve de reste: « Vous avez rendu un décret « que semble avoir dicté le génie du sé-

(*) Les prisons de Lyon, par le citoyen Delandine, p. 73 et suiv.

« nat romain : vous avez ordonné qu'on « dressât une colonne où seraient gravés « ces mots : *Lyon n'est plus!* Eh bien! « que votre décret se réalise; que Lyon « ne soit plus en effet; que *ville affran-* « *chie*, digne de son nouveau nom, elle « *enfante des soldats* à la liberté... « Dites un mot, et de toutes parts sor- « tiront de nos murs des soldats sembla- « bles à vous. » Mais Fouché n'avait pas compris sa mission de cette manière; on en jugera par le passage suivant d'une de ses lettres au comité de salut public : « Convaincus qu'il n'y a d'innocent dans « cette infâme cité que celui qui fut op- « primé ou chargé de fers par les assas- « sins du peuple, nous sommes en dé- « fiance contre les larmes du repentir; « rien ne peut désarmer notre sévérité. « Ils l'ont bien senti ceux qui cherchent « à vous surprendre, ceux qui viennent « de vous arracher un décret de sursis « en faveur d'un détenu : nous sommes « sur les lieux, vous nous avez investis « de votre confiance, et nous n'avons « pas été consultés! Nous devons vous « le dire, citoyens collègues, *l'indul-* « *gence est une faiblesse dangereuse*, « propre à rallumer les espérances cri- « minelles au moment où il faut les dé- « truire; on l'a provoquée envers un « individu, on l'a provoquée envers tous « ceux de son espèce, afin de rendre « illusoire l'effet de votre justice; on « n'ose pas encore vous demander le « rapport de votre premier décret sur « l'anéantissement de la ville de Lyon, « mais on n'a presque rien fait jusqu'ici « pour l'exécuter. Les *démolitions sont* « *trop lentes, il faut des moyens plus* « *rapides à l'impatience républicaine.* « *L'explosion de la mine et l'activité* « *dévorante de la flamme peuvent seules* « *exprimer la toute-puissance du peu-* « *ple :* sa volonté ne peut être arrêtée; « comme celle des tyrans, elle doit avoir « les effets du tonnerre. »

Quelques biographes de Fouché se sont efforcés de l'excuser, en faisant peser sur son collègue la responsabilité de toutes ces horreurs. Il suffit, pour leur répondre, de dire que Collot-d'Herbois fut envoyé à Toulon, et que le député de Nantes resta seul à Lyon pendant près de deux mois. Ce fut pendant cet intervalle qu'il écrivit à son ancien collègue le billet suivant : « Et nous « aussi, mon ami, nous avons contribué « à la prise de Toulon, en portant l'é- « pouvante parmi les lâches qui y sont « entrés, en offrant à leurs regards des « milliers de cadavres de leurs compli- « ces. Soyons terribles, pour ne pas « craindre de devenir faibles et cruels; « anéantissons dans notre colère, et « d'un seul coup, tous les rebelles, tous « les conspirateurs, tous les traîtres, « pour nous épargner la douleur, le long « supplice de les punir en rois. Exer- « çons la justice à l'exemple de la nature; « vengeons-nous en peuple; frappons « comme la foudre, et que la cendre « même de nos ennemis disparaisse du « sol de la liberté... Adieu, mon ami, « *les larmes de joie coulent de mes* « *yeux;* elles inondent mon âme...

« *P. S.* Nous n'avons qu'une manière « de célébrer la victoire : *nous envoyons* « *ce soir deux cent treize rebelles sous* « *le feu de la foudre.* »

S'il nous était permis d'établir ici une comparaison entre les deux proconsuls de Lyon et l'infâme Carrier, peut-être avouerions-nous que celui-ci nous inspire moins d'horreur. C'était, sans doute, un monstre exécrable; mais il serait peut-être possible d'expliquer la rage frénétique qui lui fit commettre tant de crimes, en racontant les atrocités que, dans une expédition en Vendée, il avait vu commettre par les révoltés sur les soldats républicains. Il serait impossible de donner une semblable excuse aux horreurs commises à Lyon par Collot et Fouché. Ces hommes n'étaient point, comme Carrier, des fous furieux; le dernier surtout n'a que trop bien prouvé depuis qu'il jouissait de toute la plénitude de ses facultés intellectuelles.

D'ailleurs, nous ne savons point qu'on ait reproché au proconsul de Nantes de s'être enrichi aux dépens de ses victimes. Comme un autre député dont la mémoire est cependant, aussi bien que la sienne, vouée à l'exécration, comme le proconsul d'Arras, il revint pauvre de sa mission. Celui-ci se trouva presque, lors de son procès, dans l'impossibilité de produire, pour sa défense, une pièce dont l'expédition devait lui coûter cinquante francs.

Il n'en fut point ainsi de Fouché, qui,

comme on l'a dit, *chemin faisant, ramassait l'or dans des ruisseaux de sang*. « Nous saisissons, écrivait-il à « la Convention, dès les premiers jours « de son séjour à Lyon ; nous saisissons « chaque jour de nouveaux trésors ; « nous avons découvert, chez Tolosan, « une partie de sa vaisselle cachée dans « un mur. Il y a ici beaucoup d'or et d'ar- « gent que nous vous enverrons succes- « sivement. Il est temps de prendre une « mesure générale, si vous voulez em- « pêcher ces métaux de sortir de la ré- « publique. Nous savons que des agio- « teurs sont accourus dans le départe- « ment de la Nièvre, dès qu'ils ont appris « que l'or et l'argent y étaient méprisés. « Ne souffrez pas qu'un des plus beaux « mouvements de la révolution tourne « contre elle ; ordonnez que ces métaux « seront versés dans le trésor public. »

On devine, après avoir lu ces lignes, le sentiment qui lui faisait, à la même époque, écrire les phrases suivantes : « Notre pensée, notre existence tout en- « tière, sont fixées sur des ruines, sur « des tombeaux, où nous sommes mena- « cés d'être ensevelis nous-mêmes, et « cependant nous éprouvons de *secrètes* « *satisfactions*, *de solides jouissan-* « *ces*, etc... » Voici, d'ailleurs, un arrêté qu'il prit le 2 janvier, avec son collègue Albitte, et qui prouve que ces *jouissances* étaient, en effet, aussi *solides* qu'il le disait. « Les représentants « du peuple, envoyés à la Commune af- « franchie *pour y assurer le bonheur* « *du peuple*, requièrent la commission « des séquestres de faire apporter, chez « eux, deux cents bouteilles *du meilleur* « *vin qu'ils pourront trouver*, et en « outre cinq cents bouteilles de vin « rouge de Bordeaux, *première qualité*, « pour leur table (*). »

Robespierre, indigné de tant de cruautés et d'infamies, avait à diverses reprises demandé vainement au comité de salut public le rappel de cet horrible bourreau (**); il l'obtint enfin, et lorsque Fouché, de retour à Paris, se présenta chez lui, il l'accabla de reproches, se plaignit amèrement de ce que le comité avait été mal informé par lui, et de l'usage infâme qu'il avait fait des pouvoirs qu'on lui avait confiés ; enfin, il se sépara de lui en disant qu'il lui serait demandé compte du sang dont il s'était couvert (*). A partir de ce moment, Fouché intrigua pour sauver sa tête, et il fut l'un des plus actifs et des plus habiles meneurs de la conspiration dont le 9 thermidor fut le résultat. Robespierre connaissait ses manœuvres, et, cependant, son pouvoir était si peu affermi, qu'il fut obligé de temporiser. Ainsi, lorsque Fouché vint essayer de prouver aux Jacobins (séance du 8 avril) la nécessité des mesures prises par lui à Lyon, et qu'il osa dire : « Le sang « du crime féconde le sol de la liberté « et affermit sa puissance, » un citoyen demanda la parole contre lui. Alors, Robespierre se leva et se contenta de déclarer que le rapport de Fouché était incomplet. Il invita « le patriote qui « demandait la parole à développer les « faits sans aigreur. » Celui-ci annonça qu'ils seraient connus dans la suite, et se retira. Robespierre n'attaqua ouvertement Fouché que deux mois après, à la séance des Jacobins du 11 juin (23 prairial) (**). »

Il l'accusa de nouveau devant la société des Jacobins, le 23 messidor (11 juillet), et obtint qu'il serait invité à se justifier des accusations qui pesaient sur lui. Mais Fouché, au lieu de se rendre à cette invitation, écrivit à la société pour

(*) Histoire des prisons, t. IV, p. 320.

(**) Voyez les Mémoires de Charlotte Robespierre, 2e édit., p. 123 et suiv.

(*) « Je fus, dit la sœur de Maximilien dans ses mémoires, présente à l'entrevue que Fouché eut à son retour avec Robespierre. Mon frère lui demanda compte du sang qu'il avait fait couler, et lui reprocha sa conduite avec une telle énergie d'expression, que Fouché était pâle et tremblant. Il balbutia quelques excuses et rejeta les mesures cruelles qu'il avait prises sur la gravités des circonstances. Robespierre lui répondit que rien ne pouvait justifier les cruautés dont il s'était rendu coupable ; que Lyon, il est vrai, avait été en insurrection contre la Convention nationale, mais que ce n'était pas une raison pour faire mitrailler en masse des ennemis désarmés. A dater de ce jour Fouché fut l'ennemi le plus irréconciliable de mon frère et se joignit à la faction qui conspirait sa perte. »

(**) Buchez et Roux, Histoire parlementaire de la révol. franç., t. XXXII, p. 41, 412.

fois la popularité dont il jouissait au faubourg Saint-Germain.

Cet ascendant de Fouché sur les personnages qui travaillaient l'opinion avec tant d'activité et d'adresse, lui fit à l'étranger une immense réputation; il y était représenté comme l'homme dont l'habileté empêchait le trône impérial d'être renversé, pendant que celui pour qui il avait été construit s'égarait au loin dans ses courses conquérantes. On ne parlait que de conspirations déjouées par sa sagacité. Cependant tous ces bruits de services rendus, de complots étouffés, fatiguèrent plus d'une fois l'empereur, qui, se livrant un jour à l'explosion de son mécontentement, dit à celui qui les faisait répandre : *L'Europe doit savoir que l'on ne conspire pas contre moi.*

Fouché ne répondit qu'en s'appliquant à combiner avec plus de soin ces ténébreuses intrigues, dont il faisait sortir des fantômes effrayants. Aussi jamais tout ce que les mesures de police ont d'arbitraire, tout ce que ses machinations ont d'odieux, ne fut mis plus souvent en usage. Ce système, bien plus encore que l'exagération de l'esprit militaire, donna au gouvernement impérial les dehors d'un pouvoir oppresseur; aussi peut-on affirmer sans crainte que de tous les traîtres dont les services contribuèrent à la ruine de ce régime, Fouché est l'homme qui lui fit le plus de mal. Napoléon avait comme un pressentiment confus des résultats de cette conduite en apparence si dévouée, sa défiance s'augmentait de jour en jour, et, de 1807 à 1809, deux circonstances importantes la portèrent au comble.

La première eut lieu à l'époque des événements de Bayonne. Fouché trouva, dans le mécontentement que ces événements avaient causé en France, le thème d'autant plus facile d'une nouvelle conspiration, qu'il avait été opposé à la guerre d'Espagne. Napoléon, laissant là les députés espagnols, se hâta de revenir à Paris, sur le rapport de son ministre. Il voulut saisir la conspiration flagrante; mais déjà elle s'était évanouie au commandement du génie qui l'avait évoquée. L'année suivante (1809), après la bataille d'Esling, les Anglais opérèrent un immense débarquement à Valcheren. La Belgique tout entière était menacée de tomber au pouvoir de l'ennemi, qui pouvait s'avancer jusqu'aux anciennes limites de la France presque sans résistance; Fouché, qui réunissait alors le portefeuille de l'intérieur à celui de la police, appela à la défense de l'empire, et organisa avec une extrême rapidité tout le premier ban de la garde nationale, mit Bernadotte à la tête de ces troupes, et les Anglais furent forcés de se rembarquer. La facilité avec laquelle le ministre avait, pour ainsi dire, fait sortir du sol de la France une armée tout entière, l'audace qui lui avait fait confier à Bernadotte le commandement de cette forte armée, quoique ce général fût en disgrâce, tous ces motifs portèrent au comble l'irritation de l'empereur. Napoléon avait d'ailleurs eu connaissance d'une circulaire dans laquelle Fouché avait dit : « Prouvons à l'Europe que si le génie de Napoléon peut « donner de l'éclat à la France par les « victoires, sa présence n'est pas néces« saire pour repousser nos ennemis. » Son renvoi fut dès lors décidé. Une dernière circonstance vint donner à l'empereur l'occasion de ne plus le différer.

Il avait espéré que les rois se montreraient moins difficiles envers le gendre de l'empereur d'Autriche qu'envers le représentant de la révolution. Après son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, il essaya d'ouvrir, par des voies détournées, des négociations avec le cabinet de Saint-James. Fouché qui avait pénétré ses vues, tout en ignorant ses démarches, crut lui être agréable en envoyant aussi un agent en Angleterre. Le ministère anglais, auprès duquel ces deux envoyés agissaient sans accord, se crut joué, et les expulsa tous deux d'une manière assez humiliante. Le résultat de cet événement fut le renvoi immédiat de Fouché. « Ainsi, lui dit Napoléon en « plein conseil, vous faites la guerre et « la paix sans ma participation. » Le lendemain, 5 juin 1810, le portefeuille de la police fut donné à Savary.

Fouché se retira à Pont-Carré. Il y arrivait à peine, que Berthier et le conseiller d'État Réal y furent envoyés pour lui demander les lettres autographes de l'empereur, et d'autres papiers qu'on n'avait pas trouvés au ministère.

Un homme aussi prévoyant que Fouché devait attacher un grand prix à ce dépôt, qui pouvait lui servir soit comme moyen de défense, si on ne gardait pas de mesures avec lui, soit simplement comme moyen comminatoire, pour forcer l'empereur à conserver des ménagements auxquels il sentait bien qu'il avait peu de droits. Sa résistance fut opiniâtre et victorieuse. Les envoyés revinrent à Paris les mains vides. Fouché avait reçu le titre de gouverneur de Rome, en même temps que l'ordre de quitter le ministère. Instruit que son refus de rendre les lettres avait mis Napoléon dans la plus violente colère, il se hâta de partir pour l'Italie. Arrivé à Livourne, il hésita un moment entre le désir de chercher un asile en Angleterre, et la crainte d'une expatriation irrévocable. Il s'embarqua même; mais le mal de mer le prit aussitôt avec une telle violence, qu'il fut aussitôt obligé de se faire mettre à terre. Enfin, sur les instances de la princesse Élisa, grande-duchesse de Toscane, il consentit à se dessaisir des papiers qu'il avait jusque-là refusés. Alors, il put sans crainte rentrer en France, et il alla habiter Aix, chef-lieu de sa sénatorerie.

Dans cette résidence, il se vit l'objet d'un empressement auquel les ministres en disgrâce sont peu accoutumés. Mais, ministre ou non, il était par sa fortune très-grand seigneur; et la noblesse provençale, moins difficile encore que celle du faubourg Saint-Germain, n'en demandait pas davantage pour justifier ses obséquieux hommages. Fouché, arrivé à Aix dans le courant de 1811, y resta jusqu'à la fin de 1812. Après la désastreuse expédition de Russie, il fut appelé à Dresde, où se trouvait l'empereur. Les motifs de ce rappel tenaient bien moins au besoin que Napoléon pouvait avoir de ses services, qu'à la crainte qu'il ne profitât du malheur des circonstances pour employer son influence contre lui; et ce qui le prouve, c'est qu'il le mit hors de portée d'agir dans l'intérieur, en lui confiant le gouvernement des provinces illyriennes. Fouché, rendu à Trieste à la fin de juillet 1813, n'eut guère le temps de faire *profiter* l'Illyrie du *bienfait* de son administration, et fut obligé de céder la place aux Autrichiens, immédiatement après la bataille de Leipzig. Il allait rentrer en France, lorsqu'il fut prévenu par l'ordre de se rendre à Naples auprès de Murat. Cet éloignement ne l'empêcha pas de trahir l'empereur, et perdit Murat lui-même; car Fouché lui conseilla la plus lâche ingratitude, en lui persuadant de se déclarer pour la coalition contre sa patrie, et contre celui à qui il devait sa couronne.

Fouché était revenu en France, et séjournait à Avignon lorsqu'il apprit les événements du 31 mars 1814. Il ne put donc faire partie du gouvernement provisoire. L'abdication fatale était prononcée au moment où il arriva dans la capitale. Dès lors il chercha à se rapprocher des Bourbons; mais ses offres de service furent rejetées, et il se retira dans son château de Ferrières, faisant la police pour son compte, s'occupant à maintenir, au moyen de ses nombreux partisans, son influence et son crédit. Il n'avait pas cessé d'en avoir auprès des royalistes; aussi les Bourbons eurent-ils recours à lui, lorsqu'ils virent Napoléon presque aux portes de Paris. Une entrevue eut lieu entre le comte d'Artois et lui chez la princesse de Vaudemont; mais il déclara qu'on l'avait appelé trop tard, et qu'il fallait laisser courir le torrent; la veille, il avait eu, en présence du même prince, une audience de Louis XVIII; et, après avoir établi que rien ne pourrait empêcher le retour de Napoléon, il avait ajouté : « Napoléon a besoin de « moi; il ne peut faire autrement que « de m'appeler au ministère de la police « générale, car il est convaincu que sa « vie ne peut être en sûreté que proté- « gée par moi. Je viens dire à Votre Ma- « jesté que j'accepterai ce qu'il me pro- « posera, si elle veut bien m'y autoriser, « et si elle daigne aussi, de son côté, « m'accepter pour son correspondant « privé. — Comment, M. Fouché, dit « le roi, vous pourriez nous servir en « trompant Bonaparte! — Sire, en agis- « sant ainsi, je croirais encore servir la « France. »

Quoi qu'il en soit, le ministre de la police, Bourrienne, reçut le lendemain l'ordre de l'arrêter : mais Fouché était prévenu; et, au moment où les agents

vinrent pour se saisir de sa personne, il se sauva par une porte secrète dans la maison de la reine Hortense, voisine de la sienne, et, de là, chez un de ses amis.

Napoléon, en arrivant à Paris, se hâta de lui rendre le ministère de la police. Nous n'entreprendrons point de raconter ici les intrigues qu'il ne cessa d'ourdir pendant cette courte et glorieuse période des cent jours, où les efforts héroïques de la nation vinrent de nouveau échouer contre les manœuvres des traîtres et des parjures. Disons seulement que, placé, après Waterloo, à la tête du gouvernement provisoire, il chercha de tout son pouvoir, et réussit à comprimer l'élan national, qui aurait rendu la victoire au grand homme qui, s'il avait abusé de sa puissance, ne s'était jamais appuyé, pour l'obtenir, sur l'étranger, et qui, seul, pouvait encore préserver la France de la honte d'une seconde invasion. Fouché exerçait sur la chambre des représentants, une influence absolue; ce fut lui qui fit écarter la proposition de la régence. Il n'avait qu'un but, c'était le rétablissement des Bourbons, mais après que l'on aurait stipulé avec eux des garanties qui pussent lui assurer la possession de son immense fortune et des honneurs dont il jouissait. Il ne pouvait manquer de réussir, car la plupart des hommes qui devaient leur élévation à Bonaparte avaient les mêmes intérêts. Pour atteindre ce but, il se mit à négocier directement avec les alliés, et particulièrement avec le duc de Wellington : mais encore un coup, en parlant au nom de la révolution, en stipulant pour elle, c'était pour lui qu'il travaillait, c'était son avenir qu'il voulait assurer; aussi bien, de tout ce qu'il demandait, il n'obtint que ce qu'il avait un intérêt personnel à désirer réellement. Louis XVIII n'arbora point la cocarde nationale, il ne se mit point à la tête de la révolution, mais il prit Fouché pour ministre; c'est-à-dire, que Louis XVIII aima mieux confier son trône à l'ancien collègue de Collot-d'Herbois que de le confier à la foi d'une nation généreuse.

Les résultats de cette faute ne tardèrent pas à se révéler dans les manifestations énergiques de l'opinion royaliste : Fouché chercha alors un point d'appui dans l'opinion contraire, et rassembla les ingrédients de quelque nouvelle fermentation politique. Il ne réussit pas : cette opinion, ce parti démocratique et impérial, qui venait de lui voir signer les ordonnances fatales à la suite desquelles étaient tombées les têtes de Labédoyère et de Ney, à la suite desquelles avaient été proscrits tant d'hommes avec qui il avait fait si longtemps cause commune, ne le voyait plus qu'avec horreur, et désormais sans partisans, il restait sans puissance. Il prévint sa disgrâce en donnant sa démission, et fut nommé ambassadeur à Dresde. Il ne résida pas plus de trois mois dans cette capitale. Atteint par la loi du 12 janvier 1816, il se retira à Prague, ensuite à Lintz, et enfin à Trieste, où il mourut le 25 décembre 1820, âgé de soixante-six ans, et laissant une fortune évaluée à quatorze millions.

L'oratorien défroqué s'était marié dans les premières années de la révolution. Devenu veuf en 1813, il avait épousé, en 1816, une jeune personne, mademoiselle de Castellanne, dont il avait connu la famille à Aix. Louis XVIII n'avait pas dédaigné de signer le contrat de mariage de l'ancien oratorien. Il avait eu de sa première femme deux fils, dont l'aîné, l'héritier de son titre de *duc d'Otrante*, a rempli, après la révolution de juillet, les fonctions de colonel d'état-major de la garde nationale de Paris, fonctions auxquelles il a depuis été forcé de renoncer pour s'expatrier, par suite de circonstances dont nous n'avons pas à nous occuper ici, mais qui, s'il faut en croire la rumeur publique, étaient de nature à appeler sur lui toute la sévérité de nos lois pénales. On a de Fouché, ou du moins on lui attribue : 1° *Rapports présentés au roi, en* 1815; 2° *Copie d'une lettre adressée à S. A. R. monseigneur le comte d'Artois, par M. le duc D***, le* 25 *avril* 1814, Paris, 1814, in-8°; 3° *Lettre de Fouché au duc de Wellington*, 1817; 4° *Précis de la vie publique du duc d'Otrante*, Londres et Leipzig, 1816, in-8°; 5° *Mémoire de la vie publique de M. Fouché, duc d'Otrante, contenant sa correspondance avec Napoléon, Murat, le comte d'Artois, le duc de*

Wellington, le prince Blücher, *S. M. Louis XVIII, le comte de Blacas, etc.*, 1819, in-8°, ouvrage dépourvu de toute authenticité; 6° *Le duc d'Otrante, mémoire écrit à L**** (Lintz), *en janvier* 1820, *par M. F**** (Fouché), Paris, 1819, in-8°; 7° *Portefeuille de Fouché; lettre de Fouché à Napoléon*, 1821, in-8°; 8° *Mémoires de Joseph Fouché, duc d'Otrante, ministre de la police générale*, Paris, 1824, 2 vol. in-8°. Un procès, intenté par les enfants de Fouché à l'éditeur de ces mémoires, a prouvé qu'ils n'étaient nullement authentiques.

FOUCHER DE CHARTRES (*Fulcherius Carnotensis*), historien des croisades, né en 1059. Il était prêtre, et habitait sa ville natale, lorsqu'en 1096 il partit pour la première expédition des Français en Palestine, avec Étienne, comte de Blois et de Chartres, et Robert, duc de Normandie. Attaché à Baudouin en qualité de chapelain, il le suivit dans toutes ses expéditions, et résida ensuite habituellement à Jérusalem, où il mourut en 1127. C'est à cette année que se termine son *Histoire de Jérusalem*. Cet ouvrage comprend la plus grande partie des événements de la croisade depuis le concile de Clermont, tenu en 1095. Il est d'autant plus important, que l'auteur n'y rapporte que ce qu'il a vu lui-même ou ce qu'il a appris de témoins oculaires. Si notre historien est le même (ce qui paraît assez certain) qu'un Foucher de Chartres dont parle Gilon de Paris dans son poëme(*), il eut lui-même une part glorieuse aux événements qu'il a racontés, et mania l'épée aussi bien que la plume. Le poëte, en effet, nous le représente comme un guerrier intrépide, qui, au siége d'Antioche, exhorte les autres par ses paroles et ses exemples, escalade les murs, égorge les sentinelles, et entre victorieux dans la ville.

..... Fulcherius ille
Natus Carnoti, proceres præcedere mille
Non timet, invictæ properans ad mœnia villæ, etc.

On a deux éditions de l'histoire de Foucher. La première a été publiée par Bongars dans son recueil des historiens de la croisade; la seconde, plus ample et plus correcte, par Duchesne, dans le 4° volume des historiens de France. Une troisième édition, revue sur les manuscrits, paraîtra incessamment dans la collection des historiens des croisades, publiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

(*) Voyez Mart., t. III. Anecdot., p. 241.

FOUET. Le fouet était appliqué, dans notre ancienne jurisprudence, dans une foule de cas, soit comme peine principale, soit comme accessoire d'un châtiment plus rigoureux. C'était une peine infamante, à laquelle les vilains seuls pouvaient être condamnés. Elle consistait à être battu publiquement de verges ou de cordes par la main du bourreau. La marque ou flétrissure avec un fer chaud accompagnait toujours cette flagellation.

Le fouet appelé *sous la custode* différait du fouet proprement dit, en ce qu'il était infligé dans l'intérieur de la prison par les mains du questionnaire ou du geôlier. On ne l'employait qu'à l'égard des enfants au-dessous de l'âge de puberté. Comme il n'emportait pas la note d'infamie, il était moins considéré comme une peine que comme une correction.

Depuis la révolution, la peine du fouet a entièrement disparu de nos codes.

FOUGERAY, ancienne seigneurie de Bretagne (aujourd'hui du département d'Ille-et-Vilaine), érigée en marquisat, en 1644, en faveur de Henri de la Capelle de la Roche-Giffart.

FOUGÈRES, petite ville de l'ancienne Bretagne, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département d'Ille-et-Vilaine.

C'était autrefois une place forte très-importante; Henri II, roi d'Angleterre, s'en empara en 1161, et c'est alors que fut détruit l'ancien château, sur l'emplacement duquel Raoul de Fougères fit construire celui dont les ruines subsistent encore aujourd'hui. Henri II s'en empara de nouveau en 1173; elle tomba au pouvoir de Jean sans Terre en 1202, et de du Guesclin en 1372. Les Anglais y entrèrent par surprise en 1449, et cet événement fut le signal de la guerre dont le résultat fut l'evacuation du territoire français par les armées de cette nation. Fougères fut repris peu de temps après par le duc de Bretagne.

Le vicomte de la Trémouille, commandant l'armée française, se rendit maître de cette ville, après neuf jours de siége, le 25 juillet 1488, et cet événement fut le prélude de la bataille de *Saint-Aubin du Cormier*, où le même général battit le duc de Bretagne, le prince d'Orange et le duc d'Orléans (depuis Louis XII), ligués contre le roi. Enfin le duc de Mercœur, l'un des chefs de la ligue, s'empara de Fougères le 28 mars 1588, et il ne le rendit au roi qu'en 1598.

D'imposantes ruines, reste de l'antique château qui dominait Fougères, sont tout ce qui reste aujourd'hui des fortifications de cette ville. Le magnifique donjon, construit en 1383 par le connétable de Clisson, fut démoli vers 1630.

Avant la révolution, cette ville était le chef-lieu d'une sénéchaussée, et le siége d'une justice royale et d'une maîtrise des eaux et forêts. Elle possède aujourd'hui un tribunal de première instance et un collége communal. On y compte 7,677 habitants.

FOUGÈRES (barons de). Fougères était le chef-lieu du *Fougerais*, canton situé sur les confins du Maine et de la Normandie, et divisé en trois territoires, le *Désert*, le *Coglais* et le *Vandelais*. Les autres villes du Fougerais étaient *Antrain* (Entramium) et *Bazouges* (Basilica).

La baronnie de Fougères était une des premières et des plus anciennes de Bretagne, et se trouvait placée sur le même rang que les anciennes comtés et vicomtés de la province, toutes ces terres étant également des apanages donnés à des puînés des anciens souverains du pays. Elle donnait droit à l'un des premiers siéges, parmi les pairs de Bretagne, aux états de ce duché.

Méen Ier, fils puîné de Juhel Bérenger, comte de Rennes, eut en apanage la baronnie de Fougères, vers 972. Ses successeurs, *Alfred Ier* (1020-1048), *Méen II* (1084), *Raoul Ier* (1124), *Méen III* (1138) et *Henri Ier* (1154), se signalèrent surtout par leurs libéralités envers l'Église.

Raoul II (1154-1196) fut le premier qui s'intitula *baron de Fougères par la grâce de Dieu*. Cette ambition de l'indépendance l'entraîna tour à tour dans le parti d'Eudes et de Conan, compétiteurs au duché de Bretagne. Trompé dans ses espérances, et voyant les forces de Henri d'Angleterre prêtes à fondre dans son pays, il se fortifia d'abord dans sa résidence; mais sa ville fut la première que les étrangers assiégèrent, et après s'être défendu avec un courage opiniâtre, le baron fut forcé d'abandonner la place, qui fut pillée et rasée par les vainqueurs. Cependant, loin de se laisser abattre, Raoul rassemble quelques seigneurs du pays, exerce de cruelles représailles sur les Anglais, relève les ruines de Fougères, emporte Dol et Combourg, et présente enfin la bataille à l'armée de Henri II. Mais les forces étaient trop inégales; après une sanglante défaite, il n'eut que le temps de se jeter dans la tour de Dol, et y fut réduit à capituler. Rendu à la liberté, il n'en usa que pour chercher aux Anglais de nouveaux ennemis. Réconcilié enfin avec Henri, il assista en 1185 à l'assise du comte Geoffroy, et fut nommé à la première dignité du pays, au sénéchalat de Bretagne. Il accompagna, en 1190, Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion à la terre sainte, et y mourut.

Son fils *Geoffroi Ier* (1196-1222) hérita de ses talents militaires et de sa haine contre l'Anglais. Jean sans Terre, pour le punir de sa longue résistance et de ses liaisons avec la cour de Philippe-Auguste, entra en armes sur ses terres. Mais il ne put y exercer que d'inutiles ravages, et dut battre en retraite.

Raoul III (1222-1256) rendit d'abord hommage à Louis IX, en 1230, lorsque Pierre Mauclerc eut appelé les Anglais à son secours; puis il rentra sous l'obéissance du duc Jean le Roux, avec la permission du roi de France.

Après sa fille unique *Jeanne* (1256-1269), et son petit-fils *Hugues XIII de Lusignan* (1269-1303), *Gui*, frère de ce dernier, posséda la baronnie de Fougères, que la cour des pairs lui enleva par un arrêt de confiscation de 1307, pour s'être allié aux Anglais. *Yolande*, sœur de Gui, étant morte en 1314, Philippe le Bel se fit restituer Fougères par le duc de Bretagne, qui s'en était emparé, et en investit *Charles* de France son fils.

Celui-ci, devenu roi de France, donna cette baronnie à *Philippe* de France, *comte de Valois*, lequel la céda, en 1322, à *Jean* son fils, et celui-ci la donna, en 1328, après l'avénement de son père à la couronne, à son oncle *Charles* de France, *comte de Valois et d'Alençon*, dont les trois fils, *Charles, Philippe* et *Pierre*, la possédèrent successivement.

Jean III d'Alençon ayant été fait prisonnier à la bataille de Verneuil, vendit Fougères au duc de Bretagne *Jean V*, afin de payer sa rançon, et depuis, cette baronnie ne revint à la France que par la réunion de la Bretagne. Depuis cette dernière époque, elle fit toujours partie du domaine du roi.

En 1524, François Ier étant au camp devant Pavie, la céda au maréchal de Montjean, pour en jouir durant sa vie. Henri II la donna au même titre, en 1547, à Diane de Poitiers. Pendant la ligue, Mercœur s'empara de Fougères (1588), que le traité d'Angers rendit au roi au bout de dix ans.

Louis XV engagea ce domaine au duc de Penthièvre, en 1753. Louis XVI enfin aliéna à perpétuité, à titre d'affeugement (1784), le château de Fougères, avec dépendances, à M. de Pommereul.

FOUGÈRES (prise et combat de). Le 24 mars 1449, François de Surienne, aventurier aragonais au service de l'Angleterre, obligé de pourvoir par la violence à la subsistance de ses routiers, s'empara par surprise de la ville et du château de Fougères. Cette ville était alors riche et marchande, et elle avait profité des longues misères de tous les pays voisins. Les aventuriers y pillèrent jusqu'aux églises, tuèrent beaucoup de bourgeois, violèrent beaucoup de femmes, et, y tenant garnison, se mirent à infester tout le pays. Le duc de Bretagne réclama aussitôt le secours du roi de France, qui envoya demander en Angleterre réparation de cette violation des trêves. On y désavoua Surienne, mais on ne restitua point Fougères. Dès lors les hostilités recommencèrent. Le duc de Bretagne, dirigé par le connétable de Richemond, assiégea Fougères pendant un mois, avec 8,000 combattants; l'Aragonais se rendit enfin, et passa au service de France.

— Le territoire de cette ville fut, le 13 novembre 1793, le théâtre d'un combat mémorable entre les républicains et les Vendéens.

Ceux-ci avaient traversé la Loire, et la majeure partie de leurs chefs s'étaient décidés à s'approcher des côtes de la Manche, pour se mettre en mesure de recevoir les secours promis par l'Angleterre. On marcha donc sur Dol par Ernée et Fougères. Quatre mille républicains seulement défendaient ces deux villes peu éloignées. Leur avant-garde légère, abusée par la faiblesse apparente d'une colonne royaliste, s'avança pour combattre, tomba dans le piége qu'on lui avait tendu, et fut taillée en pièces. A cette nouvelle, le reste de l'armée républicaine se rassemble, sous le commandement de l'adjudant général Brière, autour d'une batterie placée en avant de la principale route de Fougères, et soutient d'abord le choc avec valeur, grâce aux canonniers de Paris; mais bientôt elle fut forcée de s'enfuir vers Fougères. Les ennemis s'en étaient rendus maîtres, et les fuyards, poursuivis avec acharnement, furent alors massacrés sans pitié.

FOULCOIE (Fulcoius), l'un des plus féconds et des plus célèbres poëtes du onzième siècle, naquit à Beauvais, vers l'an 1020, de parents nobles, et fixa sa résidence à Meaux, d'où sa réputation s'étendit par toute la France et jusqu'en Italie. Il mourut dans cette ville vers 1083. L'abbé Lebeuf a inséré une notice sur Foulcoie dans le tome II du recueil de ses *Dissertations* sur l'histoire de la ville de Paris. Ses poésies, dont la bibliothèque du roi conserve un exemplaire, sont divisées en trois tomes, le premier composé de pièces diverses de peu d'étendue; le second, de vies des saints, de légendes mises en vers; le troisième, d'un long poëme, ou plutôt d'un dialogue en sept livres, entre l'esprit et l'homme.

FOULLETOURTE, ancienne seigneurie du Maine (aujourd'hui du département de la Sarthe), érigée en vicomté en 1635, en faveur de Sébastien de *Broco de Peretz*.

FOULON (Joseph-François), né à Saumur en 1715. Cet homme, qui fut une des premières victimes des vengeances

populaires au début de la révolution, avait rempli la fonction d'intendant général des armées de Soubise et de Broglie pendant la guerre de sept ans, celles d'intendant de la guerre et de la marine, sous le ministère de Belle-Isle, et d'intendant des finances en 1771.

Il était conseiller d'État lors de la retraite de Necker, le 12 juillet 1789, et reçut ce jour-là le portefeuille de contrôleur général; mais il n'eut pas le temps d'entrer en exercice.

Peu de temps avant d'être appelé au ministère, il avait remis au roi un mémoire où il l'invitait à choisir entre les deux voies ouvertes devant lui : anéantir la révolution ou la consolider, et où il se prononçait pour la première. En matière de finances, il professait ouvertement l'opinion que la banqueroute était le véritable moyen de rétablir le crédit public. On l'accusait en outre d'être un des sociétaires du pacte de famine (voyez ce mot), dont son gendre Berthier (voy. ce mot) était un des principaux agents. On assure qu'un jour que l'on parlait devant lui de la misère du peuple, il dit : « Eh bien! si cette canaille « n'a pas de pain, elle mangera du foin; « les chevaux en mangent bien. »

Saisi de terreur après la chute du ministère, Foulon avait fait répandre le bruit de sa mort, et s'était réfugié à Viry, dans une propriété de son ami Sartine. Des paysans le reconnurent, l'arrêtèrent, et le conduisirent le 22 juillet au premier district de Paris. Se souvenant de son infâme propos, ils lui avaient attaché à la boutonnière un bouquet d'orties, et sur le dos une botte de foin. Les électeurs, auxquels il fut remis par les envoyés du district, voulaient le faire conduire secrètement à l'Abbaye. Mais le bruit de son arrestation s'étant répandu, la Grève fut bientôt couverte d'une immense multitude, qui faisait entendre des cris de mort, et que l'on essayait inutilement de calmer. Tout à coup la masse s'ébranla, força la garde, et la salle des électeurs fut envahie. Cependant la Fayette survient au moment où le peuple a nommé des juges qui doivent décider du sort de Foulon. Il parle longuement en sa faveur, et annonce en terminant qu'il va faire conduire le prisonnier à l'Abbaye. On applaudit; Foulon se crut sauvé et applaudit aussi. Cette indiscrétion irrita la multitude; une foule nouvelle se précipita sur celle qui remplissait la salle. Dans cette horrible confusion, la table sur laquelle était Foulon fut renversée; on le traîna sur la place; là, on le pendit à un réverbère, et sa tête fut promenée au bout d'une pique dans Paris. L'argent et les bijoux qu'il avait sur lui furent en grande partie remis à l'hôtel de ville. Le malheureux était âgé de 74 ans.

FOULONS. Ces artisans formaient, à l'époque où la draperie (voyez ce mot) était florissante, une corporation nombreuse et puissante. Plus de 300 foulons, maîtres et ouvriers, allèrent au-devant du convoi qui rapportait d'Afrique à Paris le corps de saint Louis. Il nous reste sur les foulons plusieurs statuts, un entre autres de 1256 ou 1257, qui est plus ancien que tous les règlements des autres métiers. Ils en avaient reçu un de la reine Blanche, qui ne nous est point parvenu.

Au temps d'Étienne Boileau, la profession était franche et pouvait se transmettre à la veuve; à la même époque, ce n'était pas le prévôt de Paris qui *ostoit et mettoit à volonté* les prud'hommes de la corporation; les prud'hommes eux-mêmes se renouvelaient tous les six mois et proposaient leurs successeurs. Cette disposition était particulière à ce métier.

En 1789, l'apprentissage était de trois ans; les jurés seuls avaient le droit de faire des apprentis.

Suivant la coutume d'Anjou, le seigneur bas justicier, en vertu du *droit de foulage*, avait le privilége d'établir dans sa terre un moulin à foulon, et de contraindre ses sujets étagers, demeurant dans l'étendue de trois lieues de son moulin, à y apporter leurs draps, à peine de douze deniers d'amende pour chaque aune de drap, outre le droit de foulage, s'ils étaient convaincus d'avoir fait fouler leurs draps ailleurs.

FOULQUES D'ANJOU. *Foulques Ier dit le Roux*, qui fut comte d'Anjou, de 888 à 938, était fils d'*Ingelger* et arrière-petit-fils de *Tortulf*, l'auteur de sa race. Hardi, actif et entreprenant, mais en

même temps souple et dissimulé, il réunit les deux comtés de deçà et delà Mayenne, territoire dont Châteauneuf et Angers étaient les capitales. Il fut l'implacable ennemi des Bretons et des Normands de Blois et de Normandie.

Foulques II son fils, dit *le Bon*, hérita de cette profonde antipathie. Il fut aussi téméraire ou aussi puissant que son père, s'il est vrai qu'il osa répondre un jour à Louis d'Outre-mer, qui le raillait de son habitude d'assister aux offices en habit clérical et de chanter au lutrin : « Un roi illettré n'est qu'un « âne couronné. » Ce langage n'était pas celui d'un courtisan. Foulques II mourut en 958, le jour et dans l'église de Saint-Martin de Tours, ce grand et lucratif pèlerinage pour lequel les comtes de Blois et d'Anjou ont tant rompu de lances.

Les comtes d'Anjou disputaient à leurs rivaux de Blois et de Normandie la Touraine et le Maine, aux Bretons, le pays compris entre Angers et Nantes. Plus unis et plus disciplinables que les Bretons, plus vaillants que les Poitevins et les Aquitains, les Angevins remportèrent au midi de grands avantages, s'étendirent de l'autre côté de la Loire, et poussèrent jusqu'à Saintes. Ils succédèrent à la prépondérance qu'avaient eue un instant les comtes de Blois et de Champagne.

« Quand le roi Robert fut obligé de quitter Berthe, veuve et mère de ces comtes, *Foulques Nerra* (ou *le Noir*) lui fit épouser sa nièce Constance (*). »

Ce seigneur, qu'on doit regarder comme le vrai fondateur de la puissance des comtes d'Anjou, était fils de *Geoffroi Grisegonelle*, et petit-fils de Foulques II. Il était arrivé au pouvoir en 987. Dans toutes les guerres contre ses voisins Eudes Ier, de Blois, Conan le Fort, comte de Rennes, Gilduin, vicomte de Blois et de Saumur, la fortune avait favorisé ses armes; son frère, Bouchard, était comte de Paris, et possédait les châteaux importants de Melun et de Corbeil; aussi le bon Robert était-il bien faible en face d'un pareil seigneur. Hugues de Beauvais, un de ses seigneurs, qui essayait de rappeler Berthe, fut impunément tué sous ses yeux par douze gentilshommes, vassaux et émissaires de Foulques. Le roi ne put que porter ses plaintes aux évêques. « Fulbert, évêque de Chartres, écrivit à Foulques une lettre où il le désignait comme auteur de ce crime. Foulques, déjà fort mal avec l'Église pour les biens qu'il lui enlevait chaque jour, partit pour Rome avec une forte somme d'argent, acheta l'absolution du pape, fit un pèlerinage à Jérusalem, et bâtit, au retour, l'abbaye de Beaulieu, près de Loches; un prélat (un cardinal) la consacra au refus des évêques. Toute la vie de ce méchant homme fut une alternative de victoires signalées, de crimes et de pèlerinages; il alla trois fois à la terre sainte. La dernière fois, il revint à pied, et mourut de fatigue à Metz (1040). De ses deux femmes, il avait relégué l'une à Jérusalem, et brûlé l'autre comme adultère. Mais il fonda une foule de monastères : Beaulieu, Saint-Nicolas, et Roncerai d'Angers, etc.; et bâtit force châteaux : Montrichard, Montbazon, Mirebeau, Château-Gonthier. On montre encore à Angers sa noire *Tour-du-Diable* (*).»

Le dernier pèlerinage du comte est assez célèbre par les curieux détails des pratiques religieuses au prix desquelles il croyait se réconcilier avec le ciel. Cette fois il n'avait pas trouvé de meilleur moyen de réparer ses crimes que de se faire traîner tout nu, et la corde au cou, sur une claie, à travers les rues de Jérusalem, en criant de toutes ses forces, pendant que deux valets le fouettaient jusqu'au sang : « Seigneur, « ayez pitié du traître et parjure Foulques (**)! »

(*) Michelet, Histoire de France, t. II, p. 153.

(*) Idem, p. 154.

(**) Il faut lire aussi dans la Chronique de Saint-Florent, dans celle de Tours et dans le *Gesta Com. andegav.* (D. Bouquet, t. X, p. 256-264 et 283), la *sainte et bénigne astuce* à laquelle ce prince eut recours, afin d'être admis à l'église du Saint-Sépulcre : « Lors offrit le comte, grant somme d'or pour le laisser entrer; mais ne voulurent consentir (les Sarrasins), sinon que le comte feist ce qu'ils disoient faire faire aux autres princes chrétiens. Le comte, pour le désir

Foulques IV, le Rechin ou *le Querelleur*, succéda, en 1060, avec son frère, *Geoffroi III, le Barbu*, à son oncle maternel, *Geoffroi II* dit *Martel*, fils de Foulques Nerra.

Suivant le testament du comte, Geoffroi, l'aîné, outre le Gatinais qu'il tenait de son père, Geoffroi Ferréol, comte de Château-Landon, eut la Touraine, et Foulques l'Anjou avec la Saintonge. Les deux frères, après avoir combattu ensemble contre le duc d'Aquitaine, ne tardèrent pas à se brouiller et se faire ouvertement la guerre. Deux fois le plus jeune parvint à s'emparer de la personne de son ennemi, et, la seconde fois, il l'enferma au château de Chinon où il le laissa, suivant les uns, jusqu'à la fin de ses jours, suivant les autres, pendant 28 années.

L'emprisonnement de Geoffroi attira cependant à Foulques de graves embarras. Sous prétexte de délivrer le prisonnier, le duc d'Aquitaine lui enleva Saumur (1069); ensuite le roi de France et le comte de Blois le menacèrent de leurs armes; mais il vint à bout de gagner le monarque en lui cédant le Gatinais, et le comte, en lui faisant hommage du comté de Tours. D'un autre côté, il s'empara des seigneuries d'Amboise et de la Flèche, remporta des avantages signalés sur le comte de Poitiers et sur le duc de Normandie.

Foulques n'était plus jeune en 1089; mais ce guerrier, ce politique habile, cet homme cruel et ambitieux aimait les femmes avec passion; et il était disposé à faire pour elles des sacrifices qu'il n'eût pas faits pour des raisons d'État. Robert de Normandie, ayant à défendre son héritage contre son frère Guillaume le Roux et contre les Manceaux révoltés, eut recours à l'assistance du comte d'Anjou. Celui-ci, quoique déjà marié deux ou trois fois, puis divorcé pour cause de parenté, lui répondit : « Je te garantirai le comté du Maine « et je te servirai en fidèle ami, si tu « fais la chose que je désire. J'aime Bertrade, fille du comte Simon de Montfort, qui est élevée par le comte et la « comtesse d'Évreux, son oncle et sa « tante; fais-moi obtenir sa main. »

Cette négociation réussit au gré de

qu'il avoit d'y entrer, leur promist qu'il feroit tout ce qu'ils voudroient. Lors lui dirent les Sarrasins, que jamais ne souffreroient qu'il y entrast, s'il ne juroit de p..... sur le sépulchre de son Dieu. Le comte, qui eust mieux aimé mourir mille morts (si possible lui fust) que l'avoir feist, voyant touttefois que autrement ne lui seroit permis de entrer à veoir le sainct lieu, auquel il avoit si charitable affection, pour la visitation duquel il estoit par tant de périls et travaux, de lointain pays là arrivé, leur accorda ce faire; et fust convenu par entre eux qu'il y entreroit le lendemain. Le soir se reposa le comte d'Anjou en son logis, et au lendemain matin print une petite fiole de verre assez plate, laquelle il remplit de pure, nette et redolente eaue rose (ou vin blanc selon l'opinion d'auscuns), et la mit en la braye de ses chausses, et vint vers ceux qui l'enstrée lui avoient promise, et après avoir payé telles sommes que les pervers infidelles lui demandèrent, fust mis au vénérable, de lui tant désiré, lieu du sainct sépulchre, auquel Notre-Seigneur, après sa triumphante passion, reposa; il lui fust dict que accomplist sa promesse, ou que on le mestroit dehors. Alors le comte soi-disant prest de ce faire, destacha une esguillette de sa braye, et feignans p....., espandit de cette claire et pure eaue rose sur le sainct sépulchre; de quoi les payens cuidant pour vrai qu'il eust p.... dessus, se prinrent à rire et à moquer, disant l'avoir trompé et abusé; mais le dévost comte d'Anjou ne songeoit en leurs moqueries, estant en grands pleurs et larmes, prosterné sur le sainct sépulchre. »

...... *Quesita igitur arietis vesica purgata atque mundata et optimo vino repleta, que etiam apte inter ejus femora posita est et comes discalciatus ad sepulchrum redit et sic ad libitum cum sociis omnibus intravit et fusis multis lacrymis peroravit.* (Recueil latin ci-dessus cité.)

La même Chronique raconte un autre trait non moins remarquable, et qui achève de peindre l'esprit et les mœurs du temps.

« A donc s'approcha le comte pour ce sainct sépulchre baiser, et lors la clémence divine montra bien qu'elle avoit le bon zèle du comte pour agréable, car la pierre du sépulchre qui dure et solide estoit, au baiser du comte devint molle et flexible comme cyre chauffée au feu. Si mordit le comte dedans et en apporta une grande pièce à la bouche sans que les infidelles s'en apperçussent, et puis après, tout à son aise, visita les autres saincts lieux. »

Foulques; mais, après plus de trois ans de mariage, la belle comtesse s'échappa d'auprès de son mari pour rejoindre, à Orléans, le roi de France, auquel elle avait inspiré autant d'amour que ce prince indolent pouvait en ressentir. Philippe et Bertrade se marièrent sans scrupule; et Foulques, après de courtes hostilités, crut devoir sacrifier son amour à son ambition. Il se montra un des plus assidus à faire sa cour à Bertrade. « On le voyait souvent, dit Suger, à ses pieds, recevant ses ordres avec tout le respect d'un mortel pour une déesse: tant ce sexe a le pouvoir de séduire ceux mêmes qu'il a le plus cruellement outragés. » Bertrade avait d'ailleurs mis toute son adresse à se réconcilier et à réconcilier Philippe avec son premier mari. Cette réconciliation fut même manifestée d'une manière assez scandaleuse par la visite que le roi et sa femme firent au comte le 10 octobre 1106. Ils furent reçus à Angers, avec de grands honneurs, par le clergé, aussi bien que par le peuple et les seigneurs. Les deux époux s'assirent à la même table, couchèrent dans la même chambre, également empressés à plaire à l'artificieuse princesse.

En 1103, le comte d'Anjou, excité par Bertrade, voulut déshériter son fils aîné Geoffroy IV, issu de son premier mariage avec Ermengarde de Bourbon, afin d'avantager le fils qu'il avait eu de cette femme. Pour défendre ses droits, Geoffroy prit les armes contre son père, et le força, par ses succès, à révoquer ses dispositions testamentaires. Foulques perdit en lui son plus ferme appui, lorsqu'il fut tué en 1106, au siége de Condé, par une flèche que Bertrade est accusée d'avoir dirigée. Le comte d'Anjou mourut en 1109, laissant une fort mauvaise réputation. L'auteur du *Gesta Comitum Andegavensium* fait de lui ce portrait: « Il donna dans plusieurs vices: la gourmandise, l'ivrognerie, la luxure, l'oisiveté: ce qui fut cause que ni lui, ni ses officiers ne rendirent la justice, et qu'ils se livraient même à des injustices criantes. On vit de son temps se former, dans la Touraine et l'Anjou, des bandes de voleurs qui couraient impunément le pays. Semblable à son frère le Barbu, il commença mal, vécut mal, et finit très-mal. » Orderic Vital dit la même chose, et ajoute qu'il partageait avec les voleurs les prises qu'ils avaient faites. Cet auteur attribue au comte l'invention des souliers à la poulaine, qu'il aurait imaginés pour déguiser la difformité de ses pieds. Foulques n'était pas illettré, car nous possédons de lui une chronique latine sur les événements de son temps.

Le second fils de Réchin, *Foulques V*, avait passé son enfance à la cour de Philippe Ier, où il remplissait les fonctions de sénéchal, héréditaires dans sa famille. A la nouvelle de la mort de son frère aîné, le roi le renvoya vers le comte son père; et, pour garantir sa sûreté pendant le voyage, il le confia au duc d'Aquitaine (*), qu'il chargea de le conduire à Angers; et ce duc, au lieu de le remettre à Foulques Réchin, le conduisit à Poitiers, d'où il ne le relâcha qu'après que le comte d'Anjou lui eut cédé certains châteaux en litige (**).

Foulques le Jeune, en 1110, prit pour femme Ehremberge, fille d'Hélie, comte du Maine (***), dont il eut quatre enfants: Geoffroy, Hélie, Sibylle et Mathilde.

Foulques donna, en 1111, asile à Guillaume Cliton, fils de Robert, duc de Normandie, que Henri Ier, roi d'Angleterre, avait fait prisonnier. Ce prince, irrité d'ailleurs contre Foulques, qui refusait de lui faire hommage du comté du Maine, entra à main armée dans cette province. Le duc d'Anjou fit d'abord bonne contenance; mais Robert de Bellême, son principal appui, étant tombé entre les mains de l'ennemi, il désespéra de résister avec avantage, et demanda la paix; elle fut conclue pendant la première semaine de carême de l'an 1113, et cimentée par les fiançailles de Mathilde avec Guillaume Atheling, fils aîné de Henri.

(*) Guillaume dit le Vieux, comte de Poitou et duc d'Aquitaine. Il était cousin issu de germain du roi Philippe Ier.

(**) C'est Orderic Vital (ch. 11) qui attribue cette déloyauté au duc-comte.

(***) Foulques le Jeune devint à la fois comte d'Anjou, du chef de son père, et comte du Maine, par son beau-père qu'il perdit en 1110.

Cependant bientôt une guerre survint entre Henri Ier et Louis le Gros; celui-ci, plus par politique que par compassion pour Robert, avait élevé la voix en faveur de ce prince; puis, dans l'impossibilité de se faire entendre, avait entrepris de mettre Guillaume Cliton en possession de la Normandie. Foulques d'Anjou, gagné par l'investiture de la charge de sénéchal, prit part à cette honorable querelle, et il fut un de ceux qui se firent surtout remarquer. Il battit près de Mortain, en décembre 1118, le roi d'Angleterre; mais ce prince, auquel la bravoure du comte d'Anjou n'avait point échappé, et qui connaissait la puissance de Foulques et l'ascendant que lui donnait, dans le royaume de France, sa charge de grand sénéchal, fit les plus grands efforts pour le détacher de la coalition, et le mariage de leurs enfants, Guillaume Atheling et Mathilde, lesquels, ainsi que nous l'avons vu, avaient été fiancés en 1113, s'effectua dans la ville de Lisieux, au mois de juin 1119. Atheling, peu de temps auparavant, avait reçu le serment des seigneurs; mais, par un événement tragique, le naufrage de la Blanche-Nef, Mathilde devint veuve sans enfants au bout de quelques mois de mariage (*).

Peu de temps après la mort de son gendre, Foulques, devenu veuf de sa femme Ehremberge, passa dans la terre sainte, pour demander des consolations au tombeau de Jésus-Christ, et voir de près cet Orient dont on faisait de merveilleux récits. Il marqua de croix son écu, sa cotte d'armes, son heaume, la selle et le mors de son cheval (**); il partit. L'opulent et magnifique comte d'Anjou apparut dans la pauvre Jérusalem, accompagné d'un grand nombre de chevaliers. Foulques, dans la force de l'âge (***), moins remarquable encore par sa figure et par sa taille que par l'élégance de ses manières, fixa les regards des peuples, fit naître en Baudouin une pensée qui n'eut pourtant sa réalisation que neuf ans plus tard, et toucha sans doute le cœur de Mélisande, la fille du roi de Jérusalem. Cette princesse était jeune alors, mais elle n'oublia pas le comte, ou plutôt son père l'en fit ressouvenir.

Foulques, à son retour (1121), accompagna Louis le Gros dans son expédition contre le comte d'Auvergne, et y commanda l'avant-garde. Trois ans après, irrité contre le roi d'Angleterre, qui refusait de lui rendre la dot de Mathilde, il prit le parti de donner sa seconde fille en mariage à Guillaume Cliton, et lui assigna pour dot le comté du Maine. A la sollicitation de Henri, le pape rompit cette union, et excommunia le comte qui avait brûlé les lettres du légat. Pendant qu'il bravait ainsi les foudres pontificales, il amena de nouveau des troupes à Louis le Gros, et l'aida, en 1124, à chasser les Allemands de la Champagne, et, en 1126, à réduire le comte d'Auvergne.

Enfin, Cliton et son beau-père ayant cédé, Henri d'Angleterre songea à remarier Mathilde sa fille, veuve sans enfants de l'empereur Henri V; et il lui choisit pour époux le fils du comte d'Anjou, *Geoffroy*, que les grâces de sa personne avaient fait surnommer *le Bel*, et à qui l'habitude d'orner son chapeau d'une touffe de genêt (*) avait valu le second surnom de *Plantagenêt*.

Le mariage de Geoffroy et de Mathilde eut lieu l'an 1127. Foulques ne le céda pas au monarque anglais en magnificence et en générosité. Les fêtes durèrent trois semaines; l'enthousiasme de Henri, dans cette circonstance, fut tel, que des hérauts parcoururent les places et les rues de Rouen, et publièrent à haute voix: « De par le « roi Henri, que nul homme ici pré- « sent, habitant ou étranger, riche ou « pauvre, noble ou vilain, ne soit assez « hardi que de se dérober aux réjouis- « sances royales; car, quiconque ne « prendra point sa part des divertisse-

(*) Orderic Vital (liv. XII); Guillaume de Malmesbury (liv. V); voyez *Normandie* (Henri Ier).

(**) Orderic Vital, p. 769.

(***) Guillaume de Malmesbury se trompe beaucoup, quand il dit que Foulques avait 60 ans; il n'en avait que 38. Voyez l'*Art de vérifier les dates*.

(*) Cette branche de genêt, qu'on trouve sur un des casques de cette famille, indique surtout l'Anjou du midi de la Loire, où cet arbuste croît en grande abondance.

« ments et des jeux sera coupable « d'offense envers son seigneur! »

Deux ans après ce mariage, qui assurait à ses descendants la couronne d'Angleterre, restée en leur possession depuis le douzième jusqu'à la fin du quatorzième siècle, Foulques quitta de nouveau ses belles et fertiles contrées pour les plaines arides de la Palestine. Depuis son premier pèlerinage en 1121, Baudouin avait subi de nombreuses vicissitudes, et senti le besoin de s'attacher un homme puissant, un vaillant guerrier qui lui prêtât secours contre ses ennemis du dehors et du dedans. En conséquence, il avait envoyé proposer au comte d'Anjou et du Maine, au grand sénéchal héréditaire de France, la main de sa fille Melisande, et la certitude de lui succéder au trône.

Foulques accepta pour la dot de sa fiancée les deux villes maritimes de Tyr et de Ptolémaïs, qui formaient la moitié du royaume de son beau-père.

Baudouin ne survécut que deux ans au mariage de Foulques et de sa fille. Le comte d'Anjou lui succéda en 1131, ne cessa d'avoir les armes à la main, et mourut en 1144, selon l'opinion motivée des auteurs de l'*Art de vérifier les dates,* et contre celle de Guillaume de Tyr, qui place sa mort deux ans plus tôt. Il laissait deux fils, Baudouin et Amaury, qui régnèrent successivement, toujours au milieu des troubles et des dangers.

Foulques de Neuilly. « Sachiés que mil et cent et quatre vins et dis uit ans après l'incarnation Jhesu-Crist, au tens Innocent l'apostole de Rome, Phelippon, roi de France, et Richart, roi d'Engleterre, ot un saint homme en France qui ot non Foulque de Nulli. Cis Nulli siet entre Laigni sur Marne et Paris. Il estoit prestre et tenoit la paroisce de la ville. Cis Foulques commença à parler de Nostre-Seigneur par France et par les autres pais d'entour et nostre sires fist maint espert miracle pour lui. La renommée de cil saint homme ala tant qu'ele vint à l'apostole Innocent, et l'apostoles li manda qu'il sermonast de la croix par s'autorité (*). »

Cette croisade, à laquelle le curé de Neuilly entraînait encore une fois la France, était la quatrième. Depuis l'année 1196 ce fervent enthousiaste exerçait, par l'éloquence ou au moins par l'impétuosité de ses prédications, un prodigieux empire sur la multitude. On racontait des conversions étranges obtenues par son zèle dans les classes que l'opinion publique flétrissait de ses derniers mépris. Il s'était surtout attaché à convertir les usuriers et les filles de joie, et, après leur avoir fait abandonner leur métier, il mettait sa gloire à les réhabiliter aux yeux du monde. Ainsi, il avait sollicité et obtenu d'Innocent III une indulgence plénière en faveur de ceux qui épouseraient des courtisanes (*). Plusieurs disciples se mirent sous sa direction pour prêcher d'abord à Paris, puis dans les provinces soumises aux rois de France et d'Angleterre. En 1198, Foulques parla devant Richard Cœur de Lion, et l'exhorta à se défaire au plus tôt de ses trois méchantes filles : Superbe, Cupidité, et Luxure. Richard se contenta de répondre devant tous ses barons : « Eh « bien, pour me conformer aux vœux de « cet hypocrite, je donnerai mes trois « filles en mariage : Superbe, aux tem« pliers ; Cupidité, aux moines de Cî« teaux; et Luxure, aux prélats de mes « églises (**). » Mais le moment était venu où Foulques devait abandonner ses prédications morales pour se borner au texte de la délivrance de la terre sainte. La mort de Saladin, l'avénement d'un jeune pape plein de génie et d'ardeur, la nouvelle de la mort de Henri de Champagne, roi de Jérusalem, et du danger des chrétiens enfermés dans Acre, ranimaient la chrétienté. Ces nouvelles exhortations engagèrent une foule de seigneurs à prendre la croix ; mais le curé de Neuilly ne vit pas le résultat de la croisade. Déjà affaibli par l'âge, il revint à Neuilly, après avoir accompli sa mission, et y mourut en 1201. L'église de son village a possédé son tombeau jusqu'à la fin du dernier siècle (***).

(*) Villehardouin, De la conquête de Constantinople, ch. I.

(*) Raynaldi, Annal. eccl., t. XIII, ann. 1198, p. 12, § 38; Rigord, Chronique de Saint-Denis.

(**) Roger de Howeden.

(***) Lebeuf, Hist. du dioc. de Paris, t. VI.

FOUQUEAU DE PUSSY (Pierre-Jacques) naquit à Orléans, en 1758, d'une famille honorable. Il avait à peine 22 ans lorsqu'il fut nommé bailli de Chevilly. Appelé à Paris par son oncle, M. de Mathagon, receveur des domaines et bois de la couronne, auquel il devait succéder dans cette place, il acheta la charge de maréchal des logis de la reine, et se fit recevoir avocat au parlement. Lorsque les états généraux furent convoqués, en 1789, il publia un ouvrage intitulé : *Idées sur l'administration de la justice dans les petites villes et bourgs de France.* Ce livre dévoilait et critiquait les abus, appelait la suppression des justices seigneuriales, et indiquait en même temps un plan de formation d'autres tribunaux, plan qui depuis fut mis en pratique. Lorsque les charges furent abolies, le besoin de se créer une autre existence, et le désir de prêter son aide au mouvement social, le firent journaliste. Il s'associa le comte de la Plâtrière, l'abbé Robin, et obtint du comte d'Artois le privilége d'un journal de l'opposition, ayant pour titre *le Courrier national.* Mais bientôt la cour lança une lettre de cachet contre le rédacteur de ce journal ; on espérait trouver dans ses papiers les communications qu'un des ministres du roi avait livrées : la présence d'esprit de madame Fouqueau de Pussy put les soustraire aux agents de police. Quoi qu'il en soit, cette lettre de cachet fut la dernière qui fut lancée ; quelques jours après la Bastille était démolie.

Fouqueau de Pussy se retira ensuite à Sancerre où il venait d'être nommé juge ; plus tard, ses compatriotes le rappelèrent pour remplir les mêmes fonctions à Orléans. Il fut membre du conseil de la commune, administrateur des hospices civils et militaires, des prisons, puis commissaire du directoire exécutif. Dans toutes ses fonctions, M. Fouqueau de Pussy donna des preuves d'humanité, de dévouement et d'amour pour son pays (*).

Il fut, sous le consulat, présenté par ses compatriotes comme candidat à la députation ; mais lorsque le premier consul se fut fait empereur, Fouqueau de Pussy, qui avait été camarade de l'ex-sous-lieutenant d'artillerie, désespérant de la liberté de sa patrie, donna sa démission de ses fonctions administratives, et reprit sa profession d'avocat qu'il exerça jusqu'en 1816, où il mourut âgé de 58 ans.

(*) Voyez DONS PATRIOTIQUES, tom. VI, p. 614.

FOUQUET (Henri), né à Montpellier en 1727, fit son éducation chez les jésuites, et, dès lors, il se fit remarquer par son penchant pour l'étude de la médecine ; mais son père le fit entrer dans le commerce, puis l'envoya, peu de temps après, à Paris, où il fut attaché, en qualité de secrétaire, à un personnage dont il pouvait se faire un protecteur. Il devint ensuite secrétaire général de l'intendance du Roussillon, et revint enfin dans sa ville natale, où il céda sans retour à son ancienne inclination. Déjà âgé de 32 ans, il ne craignit pas de se livrer aux premières études de la médecine ; mais il y porta la sagacité d'un esprit déjà formé, dans la capitale, par la fréquentation assidue des cours au jardin du roi et des bibliothèques publiques. Il fut reçu bachelier en 1759, et soutint, à cette occasion, une thèse *sur les propriétés et les maladies de la fibre.* Après avoir exercé la médecine avec succès à Marseille pendant quelques années, il se fixa, en 1766, à Montpellier, et, dès l'année suivante, il publia son *Essai sur le pouls.* Peu de temps après, il fut nommé médecin de l'hôpital militaire de Montpellier ; il fournit à l'*Encyclopédie* plusieurs articles sur l'art médical ; publia une bonne traduction des *Mémoires de Lind sur les fièvres et la contagion*, et une autre de l'ouvrage de Dimsdale, *sur l'inoculation de la petite vérole ;* il ajouta à celle-ci un mémoire qui contribua beaucoup à répandre la pratique de ce préservatif. Il remplaça, en 1782, à l'École de médecine, Imbert et Barthez, retenus à Paris par d'autres fonctions, et pendant trois ans il enseigna la physiologie ; il fut ensuite appelé à remplir la chaire vacante par la mort de Sabatier, et cette nomination fut approuvée généralement.

Lorsque les écoles de médecine furent réorganisées, il professa, dans celle de Montpellier, la médecine clinique, et le

mode d'enseignement qu'il adopta fut aussitôt suivi dans les universités étrangères. Peu après, il rendit compte de cette méthode dans son discours sur la clinique, et il y joignit, à l'exemple de Sydenham, le *Tableau des observations recueillies dans ses leçons*. Fouquet était médecin des salles militaires à l'hospice civil de Montpellier, et on le regardait comme l'oracle de l'école de cette ville, lorsque la mort le frappa le 10 octobre 1806. On a publié, en 1807 et 1808, deux *Éloges* différents de ce savant praticien, qu'on a quelquefois appelé l'*Hippocrate moderne*, parce qu'il s'identifiait, pour ainsi dire, avec ce modèle pour lequel il montrait une constante vénération. Ses principaux ouvrages sont : 1° *De fibræ natura, viribus et morbis in corpore animali*, Montpellier, 1759, in-4°; 2° *de corpore cribroso Hippocratis, seu de textu mucoso Bordevii, ibid.*, 1774, in-4°; 3° *Prælectiones medicæ decem in Ludovicæo Monspeliensi, ibid.*, 1777, in-12; 4° *Essai sur le pouls, considéré par rapport aux affections des principaux organes, ibid.*, 1767, in-8°; 5° *De nonnullis morbis convulsivis œsophagii, ibid.*, 1778, in-4°; 6° *Dissertatio medica de diabeta, ibid.*, 1783, in-8°; 7° *Observations sur la constitution des six premiers mois de l'an* v, 1798, in-4°; 8° *Discours sur la clinique, ibid.*, 1803, in-4°.

FOUQUET (Nicolas), marquis de Belle-Isle, dernier surintendant des finances sous Louis XIV, fameux par sa fortune et sa chute, naquit, en 1615, d'une bonne famille de Bretagne. Son père, *François Fouquet*, vicomte de Vaux, avait été maître des requêtes sous Louis XIII, et conseiller d'État.

A l'âge de 20 ans, il acheta une charge de maître des requêtes, et à 35 ans, pendant la guerre civile de 1650, celle de procureur général au parlement de Paris. Vendu, dans ces importantes fonctions, au cardinal Mazarin, son dévouement, joint aux services d'un frère abbé intrigant et audacieux, le fit nommer, en 1652, surintendant général des finances.

Il avait toutes les habitudes du grand monde; sa facilité pour le travail était rare, et ses vues étendues; car on assure qu'il eut l'idée première de tous les encouragements à donner au commerce, à l'industrie, à la marine, et que Colbert ne fit qu'exécuter ses plans. Mais son goût pour le plaisir était désordonné, et il avait apporté à l'administration une absence de principes et un désordre déplorables.

Après avoir secondé et imité le cardinal dans ses *voleries*, il ne voulut pas, après la mort du premier ministre, permettre au jeune roi de voir clair dans les affaires de finances, et, au sortir de chaque travail fait avec lui, il le renvoyait avec l'esprit dérouté par des comptes embrouillés à dessein. Son luxe extravagant, ses mauvaises mœurs, ses tentatives pour séduire tour à tour toutes les grandes dames de la cour, par des présents magnifiques (*), étaient déjà des indices assez frappants de sa mauvaise administration. Aussi Fouquet savait-il qu'il courait des dangers; il n'ignorait pas que Mazarin lui-même avait été sur le point de lui faire rendre gorge et l'avait, en mourant, desservi auprès de Louis XIV; mais il comptait pour résister, sur ses nombreux amis, sur ceux à qui il accordait des pensions (il en donnait, dit-on, plus que le roi), qu'il achetait au prix demandé, ou qu'il gagnait en les invitant à ses fêtes; enfin, sur sa place de Belle-Isle en Bretagne, qu'il avait fortifiée, et où il entretenait une petite garnison. De plus, sa charge de procureur général lui garantissait qu'il ne pourrait être jugé que par le parlement.

Il aurait peut-être réussi à se maintenir, si Mazarin n'avait donné au roi son propre intendant Colbert. Cet homme austère, exact, clairvoyant et, de plus, ambitieux, dévoila au roi les mensonges du surintendant. L'épreuve dura plusieurs mois; Fouquet trompant, Louis paraissant trompé, et Colbert l'empêchant de l'être. Cependant le roi était impatient de se délivrer de Fouquet. Un intérêt de cœur vint hâter ce dénoûment. Cet homme présomptueux, pour lequel avait été fait le vers :

Jamais surintendant ne trouva de cruelles,

avait osé porter ses vues jusqu'à made-

(*) Voyez plus bas, p. 262, note (*), col. 2.

moiselle de la Vallière, et lui offrir 200,000 livres; car il se vantait d'avoir dans son coffre-fort le tarif de toutes les vertus. Louis, personnellement offensé, ne differa plus sa vengeance; il résolut même de faire périr le coupable. Mais comme on ne pouvait, en sa qualité de procureur général, le faire juger par une commission extraordinaire, on fit en sorte qu'il renonçât à sa charge du parlement.

Par un artifice peu honorable, Colbert l'engagea à la vendre; il lui parla de l'embarras de Louis XIV, qui n'avait pas un écu dans l'épargne; du mérite et de l'honneur qui lui reviendraient s'il faisait au roi le sacrifice de sa place; des obstacles qu'elle mettait d'ailleurs aux bonnes intentions du roi, qui avait le dessein de le nommer premier ministre. Enfin, Fouquet, à qui Louis avait soin de montrer plus d'amitié et de confiance que jamais, tomba dans le piége. « Le roi, dès le soir même, dit « à Colbert : Tout va bien; il s'enferre « lui-même; il m'est venu dire qu'il « porteroit à l'épargne tout l'argent de « sa charge (*). »

A peine l'imprudent eut-il, au mois d'août 1661, fait porter à Vincennes 1,400,000 livres, montant du prix de sa charge, que le roi lui demanda de lui donner une fête à Vaux. Ce château magnifique avait coûté 18,000,000, et surpassait de beaucoup, par ses merveilles, Saint-Germain et Fontainebleau.

Le *grand roi* le sentit et fut irrité. L'ambitieuse devise du surintendant : *Quo non ascendam* (où ne monterai-je point?) ne servit pas à l'apaiser. Les courtisans remarquèrent que partout, dans les armes de Fouquet, l'écureuil était peint, poursuivi par une couleuvre, emblème héraldique de Colbert. La fête, d'ailleurs, fut si resplendissante, que le roi en fut surpris. Il voulait faire arrêter le maître du château « au milieu des hautbois et des violons, dans un lieu qui se pouvoit dire une preuve parlante de la dissipation des finances (**). » La reine mère lui persuada de différer encore; mais en sortant de ce palais enchanté, Louis demanda à Fouquet de l'accompagner à Nantes où il voulait aller tenir les états provinciaux, et le surintendant, quoique malade de la fièvre, partit en effet avec la cour, en disant à ses amis : « Je me fie au roi, je me flatte que je « n'ai rien à craindre; si quelqu'un est « menacé, cela regarde Colbert. »

(*) Mémoires de l'abbé de Choisy.

(**) Idem.

Mais enfin, le 5 septembre, en sortant du château, où s'était tenu le conseil, il fut arrêté par d'Artagnan, commandant des mousquetaires, et conduit aussitôt au château d'Angers. En même temps on expédia des courriers, avec des ordres pour faire mettre le scellé dans toutes ses maisons. Parmi ses papiers, qui compromirent une foule de femmes (*) et de filles (car il y en avoit peu à la cour, dit madame de Motteville, qui n'eussent sacrifié au veau d'or), on trouva, oubliée derrière une glace, une ancienne instruction dans laquelle il prescrivait à ses amis tout ce qu'ils devaient faire pour le sauver, si Mazarin le faisait arrêter. C'en fut assez pour qu'on l'accusât d'une conspiration contre l'État.

Bientôt l'acharnement avec lequel il fut poursuivi, dans un procès qui dura trois ans, excita en sa faveur un intérêt universel (**). Enfin, après avoir violé

(*) On trouve dans des mémoires sur la Bastille la lettre suivante de madame Scarron à Fouquet :

« Je ne vous connois point assez pour vous « aimer; et quand je vous connoitrois, peut-« être vous aimerois-je moins. J'ai toujours « fui le vice, et naturellement je hais le pé-« ché; mais je vous avoue que je hais encore « davantage la pauvreté. J'ai reçu vos dix « mille écus; si vous voulez encore en ap-« porter dix mille dans deux jours, je verrai « ce que j'aurai à faire. »

(**) Pelisson, premier commis de Fouquet, fut enfermé à la Bastille, mais il déjoua toutes les tentatives faites pour lui arracher les secrets de son maître, et publia pour sa défense, dans sa prison même, trois mémoires regardés comme son chef-d'œuvre.

La Fontaine implora la grâce de l'accusé dans une élégie touchante; madame de Sévigné, dans une suite de lettres à M. de Pomponne, rendit compte du procès de *ce cher et malheureux ami* avec la plus tendre sollicitude. Saint-Évremond, mademoiselle de Scudéry, Hénault, se prononcèrent pour lui,

toutes les formes de la justice, toutes les garanties dues à un accusé, la chambre de l'Arsenal, présidée par le chancelier Séguier, et composée de 22 juges, prononça son arrêt le 20 décembre 1664. La majorité ne le trouva pas coupable de crime capital. Il fut condamné, pour abus et malversations, au bannissement perpétuel et à la confiscation de tous ses biens.

Le roi qui, pendant tout le procès, avait cherché à dominer la conscience des juges, et servi la haine de le Tellier et de Colbert, aggrava la sentence, de sa propre autorité, en commuant le bannissement en prison perpétuelle, « vu qu'il pouvoit y avoir grand péril à « laisser sortir ledit Fouquet, à cause « de la connoissance particulière qu'il « avoit des affaires les plus importantes « de l'État. » Le malheureux surintendant fut conduit de la Bastille au donjon de Pignerol, sous la garde spéciale de Saint-Mars, qui devint plus tard le geôlier de Lauzun et de l'homme au masque de fer. Il y demeura enfermé jusqu'à sa mort, arrivée en 1680. La charge de surintendant des finances fut supprimée, et Colbert administra les deniers publics, avec le titre de contrôleur général.

(Pour les fils de Fouquet, voy. BELLE-ISLE.)

FOUQUIER-TINVILLE (Antoine-Quentin) est tristement célèbre par la cruauté qu'il déploya dans ses fonctions d'accusateur public auprès du tribunal révolutionnaire de Paris.

Il naquit en 1747, d'un cultivateur du village d'Hérouel, en Picardie, fit ses études à Saint-Quentin, et vint ensuite étudier le droit à Paris, où il acheta une charge de procureur au Châtelet. Soit malheur, soit mauvaise conduite, il ne tarda pas à se voir dans un grand embarras, forcé de vendre sa charge, sans pouvoir cependant acquitter toutes ses dettes.

Lorsque la révolution éclata, il en embrassa la cause avec beaucoup d'ardeur. S'il faut en croire son Mémoire justificatif, il professait les principes de la liberté bien avant 1789, et il prit les armes dans la journée du 14 juillet. Peu de temps après, il fut nommé commissaire de son district (Saint-Merry), et il en exerça les fonctions pendant quatre mois. Après le 10 août, il fut nommé l'un des directeurs du jury d'accusation au tribunal du 17 août. Plus tard, il devint substitut de l'accusateur public près le tribunal criminel du département de Paris. Enfin, lors de la création du tribunal révolutionnaire, il fut nommé accusateur public auprès de ce tribunal (mars 1793.)

Loin de reculer devant ces terribles fonctions, qu'il devait exercer pendant plus d'un an, Fouquier-Tinville semble les avoir recherchées avec avidité, comme s'il se fût senti fait pour exercer un ministère de sang. Toutefois, il ne laissa paraître tout son cynisme que dans les derniers temps, lorsque la division qui éclata parmi les principaux membres du comité de salut public lui eût pour ainsi dire laissé le champ libre. On cite de lui des propos et des actes qui font frémir. L'accusation était devenue une monomanie chez cet homme : non-seulement il requit les rigueurs du tribunal contre les émigrés, les royalistes, les constitutionnels, les feuillants, les girondins, les dantonistes, les hébertistes, mais ce fut encore lui qui, après le 9 thermidor, constata l'identité et demanda le supplice des membres du tribunal révolutionnaire, décrétés d'accusation à cette époque, et qu'il avait toujours excités contre les prévenus, souvent même trompés par des mensonges ou influencés par des moyens violents. N'importe contre qui il portait la parole, il lui fallait du sang, fût-ce celui d'un ami. Personne, plus que lui, n'aurait dû être las de ces exécutions en masse qui déshonoraient la république; jusqu'au dernier moment, il en demanda la continuation, alors même que Robespierre était parvenu à préparer l'esprit des terroristes les plus acharnés à son projet d'amnisitie, alors même que les thermidoriens victorieux annonçaient, pour un moment, la fin du régime de la terreur.

Le 9 thermidor, au moment où avait lieu à la Convention la lutte qui, soit qu'elle se terminât en faveur des triumvirs, soit qu'elle tournât contre eux, devait arrêter l'effusion du sang, Fouquier-Tinville pressait l'exécution des condamnés du jour. Lorsque Robes-

pierre eut été décrété d'accusation, Fouquier, consulté par le commandant du poste de la gendarmerie du palais, qui était d'avis de surseoir à l'exécution, répondit : « *Nul changement pour nous :* il faut que la justice ait son cours. » Et en même temps, il ordonna de ne pas perdre un moment pour traîner à l'échafaud les quarante-deux infortunés qui venaient d'être condamnés à sa réquisition, et qu'un délai d'une heure aurait sauvés.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, peu de jours après le 9 thermidor, Fouquier parut devant la Convention pour la féliciter de sa victoire, et que Barrère, en qualité de rapporteur du comité de salut public, le proposa pour accusateur public près le nouveau tribunal révolutionnaire qu'il s'agissait de former. Nous devons ajouter, du reste, que la proposition fut mal accueillie.

Bientôt (14 thermidor — 1er août 1794), Fouquier-Tinville fut décrété d'accusation. Il essaya d'abord de se justifier en chargeant Robespierre, avec qui, cependant, il n'avait aucuns rapports, ainsi qu'il lui fut facile de le prouver lui-même. Puis, les événements ayant pris une autre direction, il profita des attaques portées par les thermidoriens contre plusieurs des anciens membres du comité de salut public, pour se mettre à couvert derrière ce qu'il appelait les ordres de ce comité. La vérité est qu'il avait profité de l'anarchie qui avait régné pendant six semaines avant le 9 thermidor, pour se conduire à sa guise. Le procès qui lui était intenté avait évidemment une couleur politique autant que judiciaire; mais, si les thermidoriens essayèrent vainement de faire retomber sur les montagnards la responsabilité des mauvaises actions commises par Fouquier-Tinville, sa culpabilité ne fut pas moins prouvée par les débats. Il fut convaincu d'avoir fait périr une foule d'individus de l'un et de l'autre sexe, et de tout âge, sous le prétexte de conspiration ; d'avoir fait juger, en trois ou quatre heures, jusqu'à soixante et quatre-vingts personnes ; d'avoir fait encombrer des charrettes, préparées le matin, de victimes qui n'étaient pas désignées, et contre lesquelles les jugements, signés en blanc, ne contenaient aucune disposition ; d'avoir requis et ordonné l'exécution de plusieurs femmes qui s'étaient dites enceintes. Le procès dura 41 jours ; 200 témoins à charge et 200 témoins à décharge furent entendus. Fouquier termina sa défense par ces paroles pleines de fausseté autant que d'impudeur : « Je n'ai été que la hache « de la Convention ; punit-on une ha- « che ? » Condamné à mort (le 7 mai 1795), il fut promptement exécuté. Pendant qu'il marchait au supplice, des gens du peuple le couvraient de malédictions : « Tu n'as plus la parole, » lui disaient-ils, par allusion à ce qu'il disait lui-même aux malheureux qui voulaient se justifier. Il était âgé de 48 ans.

Quoi qu'il ait pu dire pour sa défense, Fouquier-Tinville est seul responsable des crimes qu'il a commis. Il est vrai que les trahisons et les conspirations des émigrés et des royalistes obligèrent la Convention et le comité de salut public d'avoir recours à l'arme affreuse de la terreur, pour préserver la France du sort de la Pologne ; mais il est faux que la Convention ou que le comité de salut public ait jamais autorisé la conduite de Fouquier-Tinville. L'absence d'unité dans le gouvernement donnait à l'accusateur public, comme à beaucoup d'autres fonctionnaires, une espèce d'impunité, dont il fit le plus horrible usage. On a dit que, pendant le fort de la terreur, l'instrument du supplice fonctionnait de lui-même. Cela n'est malheureusement que trop vrai ; mais cela n'excuse pas Fouquier, puisqu'il était le principal rouage de cet horrible instrument.

FOUR BANAL. Voy. BANALITÉ.

FOURBISSEURS. Cette corporation était fort ancienne, et de bonne heure avait, comme toutes les professions qui se rattachent à l'art militaire, atteint un assez haut point de développement. Le Livre de la taille de Paris, sous Philippe le Bel, nous montre qu'en 1292, Paris renfermait 35 fourbisseurs. La même profession n'est exercée aujourd'hui dans la capitale que par 4 individus patentés ; et cependant 500 ans se sont écoulés depuis le règne de Philippe le Bel ; la population de la ville

plus que triplé ; l'étendue de sa superficie a plus que décuplé.

Le métier de fourbisseur était fort lucratif. Car ces artisans ne se contentaient pas de monter, de nettoyer et d'émoudre les armes; ils fabriquaient des épées, des dagues, des hallebardes, des pertuisanes, et toutes espèces d'armes blanches, ainsi que des fourreaux. Leurs premiers statuts recueillis par Étienne Boileau furent amendés en 1290. A partir de cette époque, le métier, qui auparavant était franc, dut être acheté au roi, et le prix de la maîtrise, pour tout autre que pour les fils de maître, fut fixé à 16 sous parisis.

On trouve d'ailleurs, dans ces deux règlements, quelques articles assez curieux. Ainsi, le fourbisseur ne pouvait travailler aux jours de fête, à moins que quelque homme notable n'eût besoin « que on li esmausist (aiguisât) la « pointe de son coutel ou la pointe de « l'espée. — Item que nus fourbeeurs, « est-il dit plus loin, ne puisse vendre « au diemenche fors que deux fourbeeurs au tour, si come il escherra, « por ce que le diemenche est jour de « repos, etc. Item que nus mestres ne « puisse donner congié à son varlet, se « il ne treuve raison aperte por quoi « il le doit fère, au dit et à l'esgart des « quatre mestres-gardes du mestier et « de deus varlez du dit mestier (*). — « Item que nus mestre du dit mestier « ne puisse prendre aprentiz por moins « de quatre livres de Paris, et à VII anz « de servise. — Que nus mestres ne « puisse metre varlet en euvre se il n'a « cinc soudées de robe sus lui (si le valet n'a une robe de cinq sous sur lui) « por leur ouvreuers tenir noitement « (pour les ouvriers tenir nettement) « por nobles genz, contes, barons, chevaliers et autres bonnes genz qui au« cune foiz descendent en leurs ou« vrouers, etc. »

Parmi les fourbisseurs, maîtres et valets, qui promirent par serment de garder fidèlement la nouvelle ordonnance de 1290, et dont les noms et l'origine sont inscrits au bas de l'acte (**), on remarque beaucoup d'Anglais, d'Allemands et de Flamands, plusieurs Normands, et même deux artisans nommés *Symon* et *Richart de Satalie,* qui, sans doute, avaient été emmenés de l'Orient par les croisés.

Henri II confirma ces anciens statuts, amendés pour le style et la forme, sous Charles IX, et confirmés de nouveau en 1666. D'après les derniers règlements, l'apprentissage était de six ans, le brevet coûtait 43 livres, et la maîtrise de 500 à 800. Le patron de la communauté était saint Jean-Baptiste.

FOURCHES PATIBULAIRES. — De nombreuses fourches patibulaires s'élevaient jadis au milieu des champs, ordinairement près des routes et sur un monticule. Elles consistaient en des piliers de pierre soutenant des traverses de bois auxquelles on attachait les criminels, soit qu'on les y exécutât, soit qu'on y exposât leurs cadavres à la vue des passants, après une exécution faite ailleurs. C'était un signe de haute justice, et la qualité des seigneurs hauts-justiciers était indiquée par le nombre des piliers. Les simples gentilshommes en avaient deux, les châtelains trois, les barons quatre, les comtes six, les ducs huit; le roi seul pouvait en avoir tant qu'il le jugeait convenable.

Les plus célèbres de ces espèces de gibets étaient les fourches de Montfaucon, près Paris ; elles existaient déjà au treizième siècle. Sur le sommet d'une butte, située à l'extrémité du faubourg Saint-Martin, à l'ouest de la route de Pantin, aujourd'hui la rue de l'Hôpital Saint-Louis(*) ; on voyait une masse de quinze à dix-huit pieds de haut, composée de dix ou douze assises de gros quartiers de pierres brutes bien cimentées et formant un carré long de quarante pieds sur trente de large. On montait à cette plate-forme par une large rampe de pierre dont l'entrée était fermée par une porte solide. Sur trois côtés du carré s'élevaient seize piliers carrés, hauts de trente-trois pieds, formés de pierres d'un pied d'épaisseur, semblables à celles de la base. Ils étaient

(*) Cette disposition favorable aux ouvriers travaillant chez les maîtres ne se trouve pas dans les autres statuts.

(**) Livre des métiers p. 367 et suiv.

(*) La butte où le gibet était établi se trouvait entre la rue des Morts et celle de la butte Chaumont.

unis entre eux, à moitié de leur hauteur et au sommet, par de doubles poutres de bois qui supportaient des chaînes de fer de trois pieds et demi de long. Pour y suspendre les condamnés, on faisait usage de longues échelles perpétuellement dressées. Au centre de la masse de pierres était une cave destinée à servir de charnier, et non loin du gibet une croix de pierre, construite, dit-on, par ordre de Pierre de Craon.

Les corps des suppliciés devaient y rester *jusqu'à perte entière du squelette*, et, pendant les temps de troubles, comme par exemple sous le règne de Charles IX, on les voyait s'y balancer ordinairement au nombre de cinquante à soixante. Ces fourches furent même souvent insuffisantes; on voit dans les comptes de la prévôté, qu'en 1416 on dut construire un autre gibet à peu de distance, au delà de l'église Saint-Laurent;. enfin, en 1457, une troisième partie, appelée le *gibet de Montigny*, s'éleva dans les environs de Montfaucon.

Il paraît qu'on cessa de mener les patients à ce dernier gibet, vers l'an 1627. Cependant on voyait encore des restes des piliers en 1661, puisqu'il en est fait mention dans un bail daté de cette année. En 1761 enfin, on transporta derrière la Villette ce qui subsistait encore de l'ancienne construction, et la voirie qui s'y était établie.

Le gibet ne servait plus alors à l'exposition des coupables; on n'y suspendait plus de cadavres. Mais comme il était toujours le signe de la haute justice royale, on éleva encore quatre piliers en pierres de grès, réunis au sommet par des pièces de bois, et disposés en carré dans un enclos d'un demi-arpent, faisant l'angle nord de l'embranchement de la route qui va de la barrière du Combat vers Pantin, avec celle qui conduit à la voirie actuelle. Une partie de cet emplacement était affectée à la sépulture des suppliciés, qu'un horrible cortége (le bourreau et ses aides) y amenait au milieu de la nuit, à la lueur des flambeaux.

Lorsque l'Assemblée nationale, par un décret du 21 janvier 1790, eut admis les condamnés au triste droit de la sépulture ordinaire, l'enclos des fourches patibulaires devint inutile. On ne tarda pas à en démolir les piliers. Les murailles qui l'entouraient originairement étaient tombées en ruine, et chacun en avait emporté les matériaux suivant ses besoins.

De grands personnages ont figuré à l'ancien gibet de Montfaucon. Cette liste d'illustres suppliciés offre les noms de plusieurs intendants des finances. On y mena Pierre de la Brosse, favori de Philippe le Hardi, le 30 juin 1278; Enguerrand de Marigny y fut pendu sous Louis X; après lui Gérard de la Guette, favori de Philippe V, y laissa ses ossements sous Charles IV; leur successeur, Pierre Remy, sieur de Montigny, eut le même sort sous Philippe de Valois. On prétend même que Marigny et Remy avaient été victimes d'une espèce de fatalité qui s'attache quelquefois aux inventeurs de supplices. Tous deux auraient donné ordre de réparer les fourches patibulaires, et les auraient ensuite étrennées eux-mêmes. Ce gibet reçut encore, en 1408, le corps des deux écoliers voleurs dont l'affaire tint en guerre pendant un an les deux juridictions civile et ecclésiastique, et dont l'Université, le clergé, vainqueurs du prévôt, allèrent en procession défendre les squelettes. En 1409 on y hissa le corps de Montaigu, grand maître de la maison et administrateur des finances de Charles VI. Trois ans ne s'étaient pas écoulés que le cadavre de Desessarts, de celui-là même qui avait arrêté Montaigu et succédé à ses fonctions, lui succéda aussi à Montfaucon. Semblançay, pendu en 1527, fut le dernier de ceux dont nous avons à enregistrer les noms parmi les financiers qui finirent leurs jours sur ce triste théâtre.

Le corps de l'amiral de Coligny, assassiné à la Saint-Barthélemy, y fut pendu par les pieds. Charles IX alla l'y voir en personne, « et comme quelques-uns de sa suite, dit Papyre Masson, feignoient de ne s'en approcher à cause de la puanteur du cadavre : « L'odeur d'un ennemi mort, reprit-il, « est douce et agréable. » Le même auteur raconte que lors de l'exécution de Briquemaut et Cavagnes, pendus aussi à Montfaucon après le massacre, comme

complices de l'amiral, Charles IX « prit plaisir de rendre ses yeux témoins de leur supplice, où il assista avec tant d'avidité, que de suppléer au défaut du jour par des flambeaux qu'il fit approcher du gibet pour voir la grimace des mourants, ce qui fut remarqué comme une chose de mauvais augure et indigne de son caractère (*). »

Pasquier a remarqué aussi que les fourches patibulaires de Montfaucon ont porté malheur à ceux qui s'en sont mêlés, et il ajoute : « De notre temps, Jean Monnier, lieutenant civil de Paris, y ayant fait mettre la main pour les réparer, s'il n'y finit pas ses jours comme Marigny et Remy, y fit du moins amende honorable. »

Fourcroy (Antoine-François de) naquit à Paris, le 15 janvier 1755, de Jean-Michel Fourcroy et de Jeanne Laugier. Son père exerçait l'état de pharmacien, en vertu d'une charge qu'il avait dans la maison d'Orléans ; la corporation des apothicaires ayant obtenu la suppression générale de ces sortes de charges, il perdit le peu de fortune qu'il avait, et la première jeunesse de Fourcroy fut atteinte par les malheurs que le monopole des privilégiés faisait éprouver à sa famille. Il en conserva un souvenir d'autant plus vif, qu'un tempérament délicat lui avait donné, dès l'enfance, une extrême sensibilité. Il brilla peu dans ses premières études, et quitta le collége d'Harcourt à quatorze ans, un peu moins instruit qu'il n'y était entré ; il se passionna ensuite pour la musique et pour la poésie, se mit à composer des pièces de théâtre, et eut un moment la fantaisie de se faire comédien. Toutes ses mesures étaient prises, mais heureusement le mauvais succès d'un de ses amis qui l'entraînait dans cette périlleuse carrière et qui voulait le faire débuter après lui, l'en dégoûta et le guérit pour jamais de la folle passion qui l'avait séduit quelques instants.

Ses vues se tournèrent alors vers le commerce. Il prit des leçons d'écriture, étudia les changes et accepta un emploi dans le bureau d'un commis du sceau, ami de sa famille. Il se fit bientôt, du produit de ses honoraires et des leçons d'écriture qu'il donnait en ville, un revenu de 9 francs par jour. Mais, au bout de deux ans, outré d'une injustice qu'on lui avait faite en le privant, en faveur d'un nouveau venu, d'un avancement auquel il avait des droits incontestables, il sortit du bureau pour n'y plus reparaître ; et il retomba, pour la troisième fois, dans l'incertitude et les perplexités d'un jeune homme sans fortune et sans état.

Par bonheur pour lui, Vicq-d'Azir s'était mis en pension chez son père. Cet homme illustre avait depuis longtemps reconnu la trempe d'esprit de Fourcroy. Ses conseils, son exemple, la juste célébrité qu'il s'était faite de bonne heure, les facilités et les secours qu'il offrait à son jeune protégé, achevèrent de le déterminer à embrasser la carrière de la médecine. Il se mit à étudier avec ardeur l'anatomie de l'homme et des animaux, la chimie, la botanique et l'histoire naturelle. Deux ans après, il publia une traduction d'un ouvrage de Ramazzini sur les *maladies des artisans*, qu'il enrichit de notes et d'éclaircissements puisés dans les lumières d'une chimie toute nouvelle.

Ce premier essai parut sous les auspices de la *Société royale de médecine*, instituée en 1776, sur la demande et d'après le plan présenté par Vicq-d'Azyr, qui en fut créé secrétaire perpétuel. Cette société était une sorte d'académie et comme un ministère de la médecine. La nature de ses fonctions lui donnait presque l'importance et l'autorité d'un corps politique. L'ancienne faculté crut voir, dans cette institution, une atteinte portée à ses priviléges ; ceux de ses membres qui siégeaient à la société furent traités par elle de rebelles et d'hérétiques. Bientôt le schisme devint général, et ce ferment de discorde alla jusqu'à troubler le repos et corrompre l'équité de ce corps si respectable d'ailleurs.

Ce fut dans ces circonstances que s'ouvrit un concours dont voici le sujet et l'origine : un ancien membre de la Faculté, le docteur Diest, avait institué un legs pour la réception gratuite d'un jeune médecin tous les deux ans. L'époque d'un de ces concours étant

(*) Arch. curieuses de l'hist. de France, t. VIII, p. 337 et 338.

arrivée en 1778, Fourcroy se présenta et réunit tous les suffrages; mais la faculté ne vit en lui qu'un protégé de Vicq-d'Azyr; elle se plut à humilier, dans sa personne, toute la société, et il fut rejeté d'une voix unanime. Bucquet se récria contre cette injustice; il tenta de faire rougir ses confrères d'une semblable partialité, et leur proposa de faire les fonds pour la réception de Fourcroy (*); la faculté consentit seulement à le recevoir *usque ad meliorem fortunam* : c'était la formule usitée. Mais Fourcroy refusa à son tour, et il trouva, dans la générosité de ses amis, plus qu'il ne fallait pour suffire à tant de dépenses : il fut enfin reçu en 1780.

Il n'était pas seulement médecin; il était aussi devenu un chimiste de premier ordre. Élève de Roux, de Maquer et surtout de Bucquet, il avait ouvert des cours particuliers de chimie, et il y attirait une foule prodigieuse. En 1784, la mort de Maquer laissa vacante la chaire de chimie du Jardin du roi : c'était Buffon qui devait nommer à cette place; Fourcroy se mit sur les rangs, et il fut choisi. Il entra, l'année suivante, à l'Académie des sciences, où on le plaça dans la section d'anatomie, pour le faire passer ensuite dans celle de chimie, à laquelle il appartenait plus naturellement.

La chimie cependant allait prendre une face nouvelle par le changement qu'on faisait subir à sa nomenclature. La première idée de ces innovations était due à Bergmann, qui entretenait souvent M. de Morveau sur cette matière. Lavoisier recevait alors chez lui les hommes les plus éclairés, Condorcet, Monge, Berthollet, Vicq-d'Azir, Baumé, Vandermonde, Poulletier de la Salle, etc. De ces excellents esprits, il avait composé une sorte d'académie, à laquelle il soumettait, depuis 1778, ses belles expériences sur l'acide nitrique, l'acide sulfurique, l'acide carbonique, l'air atmosphérique et l'eau. En 1782, Fourcroy fut admis à ces conférences; de 1786 à 1787, on y jeta les fondements de la nouvelle nomenclature, et, dans le courant de l'année 1787, Fourcroy publia le résultat de ce beau travail.

Deux ans après commença pour lui une nouvelle carrière. Appelé, en 1789, à faire partie du comité des électeurs de Paris, il fut élu, en 1792, septième suppléant de Paris à la Convention nationale. Après avoir travaillé jour et nuit, pendant dix-huit mois, à l'extraction et à la purification du salpêtre destiné à la fabrication de la poudre, dont la France, attaquée de tous côtés à la fois, faisait alors une si grande consommation, il fut appelé, en 1793, à siéger dans l'Assemblée, et devint aussitôt l'un des membres les plus actifs du comité d'instruction publique. C'est à lui que l'on dut l'agrandissement du Jardin des Plantes, la formation d'une commission des arts pour sauver de la destruction une foule d'ouvrages d'art et de chefs-d'œuvre. Il réussit à arracher des prisons Desault, chirurgien de l'Hôtel-Dieu; il parvint à soustraire Chaptal à l'accusation de fédéralisme en le faisant appeler, de Montpellier à Paris, pour l'employer à la fabrication du salpêtre. Il prit la défense de Darcet, et eut le bonheur de le sauver. Mais ses efforts furent vains lorsqu'il voulut détourner le coup qui devait frapper Lavoisier; et, par une révoltante injustice, la calomnie a osé lui faire un crime de son impuissance. Écoutons-le lui-même s'exprimer sur les soupçons qui ont plané sur lui, soupçons qui firent le tourment de sa vie : « On m'accuse de « la mort de Lavoisier! moi, son ami, « le compagnon de ses travaux, son « collaborateur dans la chimie moderne, « son admirateur constant, comme on « peut le voir dans tous mes ouvrages « écrits avant ou depuis la révolution; « moi! naturellement doux, non en« vieux, sans ambition; moi, qui, de « tous ses confrères et ses amis, l'ai le « plus *défendu*, le plus regretté, le « plus pleuré, le plus loué publiquement « et dans toutes les occasions. Elle est « trop absurde cette calomnie pour « avoir fait quelque impression sur ceux « qui me connaissent de près ou de loin: « mais elle laisse du louche dans quel« ques esprits peu accoutumés à réflé« chir; elle a fait plaisir à des hommes « qui se repaissent de méchancetés, à

(*) Le diplôme de docteur coûtait alors plus de 6000 livres.

« quelques hommes jaloux de mes suc-« cès et de la portion de gloire que j'ai « acquise dans la carrière des sciences. « Je l'ai trop méprisée pour y répon-« dre; mais j'ai été peiné de voir que « personne, parmi ceux qui me con-« naissent, parmi ceux que j'ai instruits, « servis, avancés, n'ait pris ma défense; « ils l'ont, sans doute, méprisée comme « moi; peut-être ont-ils bien fait. Il y « a des choses si atroces dans l'âme des « méchants qu'on se refuse à les envi-« sager, à les combattre. » A cette justification pleine de candeur, dans laquelle on entend le langage de la vérité, ajoutons l'opinion d'un savant célèbre, Cuvier. « Si dans les sévères re-« cherches que nous avons faites, dit-il, « lors de la lecture de son éloge histo-« rique à l'Institut, nous avions trouvé « la moindre preuve d'une si horrible « atrocité, aucune puissance humaine « ne nous aurait contraint de souiller « notre bouche de son éloge. »

Au 9 thermidor, Fourcroy fut appelé au comité de salut public : il y resta étranger à tout parti, à toute intrigue, et ne fit usage de son pouvoir que pour protéger plus efficacement les établissements scientifiques et littéraires. Non content d'organiser l'école polytechnique, qui n'était alors que l'école des travaux publics, il fit créer trois écoles de médecine, et donna la première idée de l'école normale. Lors de la rédaction de la constitution de l'an III, ce fut lui qui fit comprendre l'instruction publique et l'Institut dans l'acte constitutionnel. Après la session conventionnelle, il entra au Conseil des Anciens, y siégea pendant deux ans, reprit ensuite ses cours publics, et rédigea son grand ouvrage, intitulé *Système des connaissances chimiques*, le plus grand monument élevé à la gloire de la chimie française.

Six semaines environ après la révolution du 18 brumaire, il reçut du premier consul l'invitation de se rendre au Luxembourg. Le soir même, le conseil d'État était assemblé dans une salle du château; Fourcroy fut retenu par Bonaparte, qui lui fit prendre place au conseil, et le consulta sur les affaires qu'on y traitait. Bientôt après, Fourcroy fut nommé directeur général de l'instruction; ce fut lui qui créa les lycées, et sa sage administration rendit les écoles florissantes. Ces fonctions lui furent enlevées lors de la création de l'université impériale, à la tête de laquelle fut placé de Fontanes. Napoléon avait voulu, en faisant ce choix, faire une concession aux partisans de l'ancien régime. Mais Fourcroy espérait être revêtu de cette dignité, et il y avait des droits. Déçu dans ses espérances, il se crut disgracié. Sa gaieté naturelle l'abandonna; sa santé, déjà altérée par l'agitation des affaires, les devoirs de ses places, les méditations et les veilles du cabinet, devint de plus en plus chancelante. Il mourut le 16 décembre 1809, frappé d'une attaque d'apoplexie, au moment où l'empereur le nommait directeur général des mines.

Fourcroy fut un des professeurs les plus distingués dont puisse s'honorer la France. « Il était né, dit M. Pariset, pour le talent de la parole, et ce talent, il l'a porté au plus haut degré; ordre, clarté, expression, il avait toutes les parties d'un orateur consommé; ses leçons tenaient de l'enchantement. A peine avait-il ouvert la bouche, le cœur était saisi par les sens et l'esprit captivé par l'attente. Les phénomènes les plus subtils, les théories les plus abstraites et les plus compliquées prenaient, à mesure qu'il parlait, une évidence et une simplicité qui jetaient dans la surprise et le ravissement. Son élocution vive, facile, variée, élégante, et pourtant familière, semblait se jouer avec les obstacles, et faisait tomber, pour ainsi dire, en courant les voiles sous lesquels la nature s'est enveloppée. Tout cet éclat, soutenu par les accents d'une voix sonore et flexible, et par le jeu d'une physionomie qui se prêtait à mille expressions, et qui s'animait du feu de la parole, donnait à ses démonstrations tout le prestige, et j'oserais presque dire toute la passion d'une scène dramatique. » Il savait distinguer sur les bancs les plus éloignés de son amphithéâtre l'esprit difficile qui doutait encore, celui qui ne comprenait pas; alors, il variait ses expressions, la langue semblait multiplier pour lui ses richesses, et il ne quittait une matière

que lorsqu'il voyait tout son nombreux auditoire également satisfait. Aussi, quelque lieu qu'il choisît pour ses cours, ce lieu n'était jamais assez vaste pour l'affluence de ses auditeurs.

Fourcroy avait laissé deux enfants : le comte de Fourcroy, officier d'artillerie, est mort sur le champ de bataille à Lutzen ; sa fille, madame Floucaud, a épousé un ancien receveur général. Les places qu'il occupait dans les établissements scientifiques ont été remplies par les plus dignes de ses élèves. M. Thénard lui a succédé à l'Institut, M. Laugier au muséum d'histoire naturelle, M. Gay-Lussac à l'école polytechnique.

On a de lui : 1° *Traité des maladies des artisans*, Paris, 1787, in-12; 2° *Leçons d'histoire naturelle et de chimie*, 1781, 2 vol. in-8°; *ibid.*, 1789, 4 vol. in-8°; *ibid.*, 1791, 5 vol. in-8°; *ibid.* sous le titre nouveau de *Système des connaissances chimiques, et de leur application aux phénomènes de la nature et de l'art*, 1801, 6 vol. in-4° ou 11 vol. in-8°; 3° *Collection de mémoires de chimie*, Paris, 1784, in-8°; 4° *l'Art de reconnaître et d'employer les médicaments dans les maladies qui attaquent le corps humain*, Paris, 1785, 2 vol. in-8°; 5° *Entomologia Parisiensis, sive catalogus insectorum quæ in agro Parisiensi reperiuntur, secundum methodum Geoffræanam in sectiones, genera et species distributus*, 1785, 2 vol. in-12 : Fourcroy a ajouté plus de trois cents espèces d'insectes à celles que Geoffroy avait décrites dans son *Histoire des insectes;* 6° *Analyse de l'eau sulfureuse d'Enghien*, Paris, 1788, in-8°; 7° *Essai sur le phlogistique et les acides*, 1788, in-8°; 8° *la Médecine éclairée par les sciences physiques*, 1791, 4 vol. in-8°; 9° *la Philosophie chimique*, 1792, in-8°; *ibid.*, 1795; *ibid.*, 1806; 10° *Procédé pour extraire la soude du sel marin*, 1795, in-4°; 11° *Tableaux synoptiques de chimie*, 1805, in-fol. atlantique. Il a travaillé avec Lavoisier, Guyton-Morveau et Berthollet, à la *Méthode de nomenclature chimique*, Paris, 1787, in-8°. Il a enrichi de plusieurs de ses travaux les Mémoires de l'Académie des sciences et d'autres recueils.

FOURIER (Charles), auteur du système social dit *sociétaire* ou *phalanstérien*, était fils d'un marchand de draps de Besançon. Il naquit dans cette ville le 7 avril 1772; et quand il eut quitté le collége, son père le plaça au comptoir de son magasin. Plus tard, Fourier travailla successivement comme simple commis dans une maison de Rouen, chez un négociant en denrées coloniales de Marseille, chez un courtier de commerce de Lyon, et enfin dans une maison américaine à Paris. Après huit mois d'une douloureuse maladie, il mourut le 8 octobre 1837.

Le premier écrit qui soit sorti de sa plume est un article intitulé *du Triumvirat continental*, et inséré au Bulletin de Lyon du 25 frimaire an XII, article dans lequel il basait l'équilibre européen sur l'alliance de la France, de la Russie et de l'Autriche, et que Napoléon ne crut pas, dit-on, indigne de son attention. C'est la seule fois que Fourier soit entré dans le domaine de la politique proprement dite; car il eut toujours soin dans ses autres publications de s'en tenir complétement en dehors. En 1808, il fit paraître, sous le titre de *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales*, le programme de son grand système d'économie sociale, qu'il ne développa que quatorze ans plus tard (en 1822) dans le *Traité d'association domestique-agricole*. A ces deux ouvrages, qui renferment véritablement toute sa doctrine, il ajouta, en 1829, *le Nouveau monde industriel et sociétaire*, ou *Invention du procédé d'industrie attrayante et naturelle, distribuée en séries passionnées*, et, en 1835, *la Fausse industrie*.

Dans ces divers écrits, on trouve la reproduction des mêmes idées souvent dans les mêmes termes. Le premier eut peu de lecteurs à son apparition; il est vrai qu'on y est tout d'abord effrayé par le luxe de néologisme que l'auteur y déploie. Fourier a besoin de créer des noms pour ses hardies conceptions, de former une nomenclature pour sa science nouvelle, des hiéroglyphes même pour ses formules symboliques, où, pour nous servir de comparaisons qui lui sont familières, « tout est exact comme « les figures géométriques, harmonique « comme les tons de la gamme, nuancé

« comme les couleurs du prisme. » Dès le début, il annonce « qu'il apporte une « invention qui va délivrer le genre hu- « main du chaos civilisé. » Il ne se dissimule pas l'obstacle qu'il rencontrera dans « l'orgueil scientifique; » mais il a la confiance que les esprits, en apprenant sa découverte, « tressailliront d'aise de ce qu'enfin l'homme a su

« Dérober au destin ses augustes secrets (*). »

Fourier nous déroule ensuite les destinées de l'univers, dont il doit la révélation aux plus hardis calculs de l'analogie. Il nous apprend que notre planète, sur laquelle doivent s'opérer encore une suite de créations, aura une « carrière végétante » de 80,000 ans, divisée en phases inégales d'enfance, de jeunesse, d'âge mûr, de vieillesse, de décrépitude; que pendant la période heureuse qui doit comprendre les sept huitièmes de la durée totale, et que va hâter sa découverte, la terre aura son *maximum* normal de population, trois milliards d'habitants,dont la vie moyenne sera de 144 ans, et la taille de 7 pieds. Elles sont bien brillantes, sans doute, les peintures que nous fait Fourier de l'état du globe à cette époque d'*harmonie*. A la place d'armées guerrières dévastant les États, il nous montre des armées industrielles canalisant les fleuves, replantant les déserts, et finissant par porter la culture jusqu'au pôle boréal, dont les glaces se fondent à la chaleur d'une couronne rayonnante, qui doit être le résultat naturel de la « restauration des climatures » par le remboisement. Puis Fourier nous le promet à nous-mêmes cet âge d'or, en nous dévoilant le dogme de la transmutation des âmes humaines par périodes alternatives d'existence intramondaine et extramondaine, formant comme les jours et les nuits d'une vie immortelle. Le système de Fourier embrasse, comme l'on voit, une cosmogonie, laquelle en forme même la base. Toutefois, la critique, qui ne saurait le suivre sur ce terrain, doit la séparer, comme il l'a fait lui-même, de son plan de réforme sociale.

Forcé toute sa vie, pour subsister, de louer ses services à des marchands, Fourier n'en voua pas moins une aversion profonde à une profession qu'il définit « l'art d'acheter trois fr. ce qui en vaut « six, et de vendre six fr. ce qui en vaut « trois. » Dans tous ses ouvrages, il poursuit le commerce des plus sanglants reproches. Il ne le dépeint qu'accompagné du triste cortége de l'accaparement, de l'agiotage, de la falsification, de la contrebande, de la banqueroute; enfin, il le dénonce comme tendant à imposer à l'Europe le joug d'une féodalité industrielle, par la concentration du sol et des capitaux dans les mains d'égoïstes spéculateurs. Il faut, sans doute, faire la part de l'exagération dans la peinture qu'il fait de notre civilisation, qui n'est à ses yeux « qu'un « cercle vicieux d'abus dans toutes ses « parties; » mais il faut convenir qu'on trouve dans ses écrits des pages qui forment un foudroyant réquisitoire contre les vices et les travers de la société. C'est, du reste, un homme profondément convaincu que Fourier. Point de doute dans son esprit, point de lacune dans son système. Il embrasse tout, il a tout prévu. Il vient, au moyen « du « procédé d'association attrayante, pré- « senter au sauvage et au barbare comme « au civilisé la double amorce de triple « produit et de charme irrésistible (*). » Il nous promet pour résultat « d'opé- « rer l'affranchissement des nègres et « des esclaves de plein gré avec les maî- « tres, l'accession générale des sauvages « à l'agriculture et des barbares aux « mœurs policées, l'établissement uni- « versel des unités de relation en langue, « monnaie, mesures; enfin, l'avénement « du genre humain à l'unité sociétaire « qui est sa destinée (**). »

Impatient de la solution immédiate du grand problème social, Fourier rompt avec les réalités du présent. Sa bouillante imagination s'accommode mal de la pénible marche du progrès des siècles. C'est d'un seul bond qu'il veut faire arriver la race humaine à la félicité dont sa nature lui semble susceptible. Il part de ce principe que les mystères de l'ordre moral s'expliquent par

(*) Théorie des quatre mouvements.

(*) Traité de l'association domestique agricole.

(**) Le nouveau monde industriel.

les mêmes lois que les phénomènes de l'ordre physique, arrive à cet autre, que le plaisir et la douleur sont les signes de la vérité et de l'erreur, puis prend l'essor normal des passions pour base du système qui doit conduire l'homme à la perfection. « Il ne s'agit, du reste, « nous dit-il, que d'appliquer au monde « social la théorie de Newton sur le « monde matériel. »

Dans le nouvel ordre social que veut établir Fourier, il ne réclame l'abolition d'aucune institution, la renonciation à aucune jouissance. Il ne détruit point les cultes : sa théogonie compose avec eux; il ne demande pas un nivellement général : selon lui, l'égalité est un poison politique; il ne touche point au droit de propriété : il ne prêche pas la communauté, mais bien l'association; il respecte l'hérédité : seulement, il en rend les droits moins exclusifs. Disons cependant que, pour étendre le cadre de la famille, il paraît bien près d'en briser les liens. Il admet trois buts d'attraction : le désir du luxe, le besoin de se grouper, la tendance à l'unité. La propriété d'attraction industrielle dont jouit, selon lui, l'ordre sociétaire qu'il réalise en imagination, repose sur un mode de composition qui lui est particulier : l'organisation en « *séries passionnelles ou séries contrastées, rivalisées, engrenées.* » En effet, pour composer son plan, il emploie les passions, et les combine comme l'ingénieur les rouages d'une machine. Dans ce mécanisme social, les individus se réunissent volontairement en groupes d'après l'analogie des penchants. De la réunion de plusieurs groupes gradués naissent les séries, dont se compose enfin la phalange, c'est-à-dire, la commune sociétaire. Dix-huit cents individus s'y livrent avec passion aux diverses industries, qui sont pour eux rendues attrayantes et faciles par la liberté du choix, le travail en commun, la division parcellaire du travail, l'*alternance* des fonctions. Le produit se divise en trois parts : la première forme l'intérêt du capital; la seconde, le salaire du travail matériel; la troisième, le prix du talent. Enfin, chaque spécialité est rémunérée non en raison directe de son utilité, mais en raison inverse de l'attrait naturel qu'elle présente au travailleur.

L'école de Fourier a pris un certain développement depuis la chute de celle de Saint-Simon, sans être toutefois sortie encore du rôle spéculatif. Jusqu'à son dernier jour, Fourier se berça de l'espoir de trouver un capitaliste qui lui fournît le moyen d'exécuter le colossal devis de son *phalanstère*, ce « Versailles populaire » (comme on l'a défini), où le plus pauvre sociétaire, celui qui n'aura que le *minimum*, connaîtra plus des jouissances de la vie que n'en connaît, dans l'ordre actuel, le plus riche potentat. L'essai malheureusement demandait des millions, et le « candidat » de Fourier ne se présenta pas. Une tentative d'exécution fut pourtant faite de son vivant et sous sa direction, à Condé-sur-Vesgre (Seine-et-Oise). Un député du département, M. Dulary, fournit un domaine au centre duquel on commença l'érection de l'édifice sur le plan général de Fourier; puis survinrent, dans l'exécution des détails, des difficultés que le fondateur avait trop légèrement crues résolues; enfin, les fonds manquèrent, et tout fut arrêté. En 1832, Fourier, aidé de quelques-uns de ses disciples, créa un journal destiné à la propagation de ses doctrines, *le Phalanstère*, journal qui ne put alors se soutenir plus de deux ans, mais qui depuis a reparu sous le titre de *la Phalange*, et subsiste encore aujourd'hui. C'est le drapeau autour duquel se rallient ses adeptes. Une scission cependant s'est opérée dans leur sein. Elle paraît être née de la divergence des opinions sur les conditions matérielles à remplir pour la formation d'un premier établissement. C'est ainsi que les fouriéristes purs, à la tête desquels il faut mettre Victor Considérant, paraissent blâmer, comme étant assis sur des bases trop étroites, l'essai de commune sociétaire qui se fait en ce moment sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Cîteaux, près de Dijon, et la colonie phalanstérienne partie de France l'an dernier pour aller s'établir dans l'île Sainte-Marie, sur la côte du Brésil.

Des hommes au cœur droit, aux idées généreuses, ont épousé les opinions de Fourier. Nous ne saurions partager leur confiance en la possibilité plus ou moins prochaine d'une réalisation complète de

sa théorie. Nous croyons que la persévérance avec laquelle ils poursuivent la solution du problème social, pourra hâter le perfectionnement de plusieurs d'entre les institutions humaines; mais nous devons avouer que, dans une question d'aussi immense conséquence, nous avons plus de foi aux réformes progressives qu'en celles qui s'improvisent.

FOURIER (Jean-Baptiste-Joseph, baron) naquit à Auxerre en 1768, d'une famille originaire de Lorraine. Son père était tailleur; son grand-oncle, Pierre Fourier, réformateur et général de l'ordre des Prémontrés, honora le clergé par de grandes vertus, et mérita bien de l'humanité en joignant aux trois vœux d'un ordre de religieuses qu'il institua, celui d'enseigner les enfants des pauvres. Orphelin à huit ans, Fourier fut placé à l'école militaire d'Auxerre. Une profonde intelligence se développa chez lui de très-bonne heure; il se livra surtout avec ardeur à l'étude des mathématiques; et après avoir deux ans porté la robe à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, résolution qu'il n'avait prise que parce qu'on lui avait fermé à lui roturier la carrière du génie et de l'artillerie, il se vit appelé comme professeur de mathématiques à l'école où il avait été élevé. Lorsqu'on institua à Paris l'école normale, Fourier y fut envoyé par son département, et il ne tarda pas à y prendre rang parmi les plus hautes capacités. A l'ouverture de l'école centrale des travaux publics, depuis école polytechnique, Lagrange et Monge le désignèrent pour être attaché à l'état-major de cet établissement, que l'Europe a tant envié à la France. Ses connaissances variées et profondes lui valurent, autant que la protection de Monge, la faveur d'être mis au nombre des savants qui devaient accompagner Bonaparte en Égypte. Pendant cette croisade tout à la fois scientifique et militaire, son rôle ne se borna pas à être trois ans secrétaire perpétuel de l'institut d'Égypte : des soins politiques vinrent se mêler à ces travaux. Fourier, doué de beaucoup de réserve et de finesse, et possédant, outre son savoir, le talent de parler et de persuader, fut chargé des fonctions délicates de commissaire auprès d'un divan formé des principaux oulémas du Caire et des provinces. Pendant l'absence du général en chef, l'académicien se trouva même, à peu de chose près, le gouverneur d'une moitié de l'Égypte; singularité qui ne devait pas surprendre à une époque où l'adroite politique du conquérant inscrivait en tête de ses proclamations et de ses lettres : « Membre de l'Institut et « général en chef de l'armée française « en Orient. » Plus tard, l'administration de la justice en Égypte fut aussi confiée à Fourier. Les savants français, pour leurs excursions en haute Égypte, s'étant divisés en deux sections, il fut désigné pour être le chef d'un de ces bataillons, et si son zèle fut surpassé, ce ne put être que par celui de l'infatigable Denon. Lorsque Mourâd offrit de traiter avec Kléber, par l'entremise de la belle Sitty Nefîçah, ce fut lui qui conclut avec cette femme le traité d'alliance. Dans ces grandes scènes de douleur qui survinrent, ensuite l'armée d'Égypte emprunta encore sa voix pour exprimer ses regrets unanimes sur les restes sanglants de Kléber. Peu de mois après ces tristes obsèques, on apprit au Caire le destin de Desaix. L'orateur de l'armée d'Orient eut encore à célébrer la mémoire du jeune héros au lieu même où il avait honoré celle de Kléber, et il s'en acquitta avec non moins d'éloquence. Le premier consul voulant récompenser un homme qui avait rendu d'aussi éminents services, le nomma successivement préfet de Grenoble, membre de la Légion d'honneur, et baron avec dotation. Pendant quatorze années, son administration active et sage ne parut pas souffrir de ses travaux scientifiques. C'est cependant à cette époque de sa vie qu'appartiennent ses immenses et admirables investigations sur les lois de la propagation de la chaleur dans les corps solides. L'Académie ayant eu la complaisance de proposer précisément en prix : *la Théorie mathématique de la chaleur*, son premier mémoire obtint l'avantage. En 1815, lorsque Napoléon s'avança vers Grenoble, Fourier fit publier, le 5 mars, une proclamation pour faire respecter le gouvernement du roi, et sortit de Grenoble à l'arrivée du vainqueur. Dans cette circonstance difficile, il fut pré-

serve par l'affection des habitants et par la politique habile de Napoléon, qui le nomma, le 12 mars, à la prefecture du Rhône; mais comme il ne crut pas devoir conserver cette place, il fit en sorte d'être révoqué, ce qui fut fait par décret du 12 mai suivant. En 1816, l'Académie des sciences l'appela dans son sein; mais Louis XVIII refusa sa sanction à cette mesure. Cependant les suffrages de l'assemblée s'étant encore une fois réunis sur lui en 1817, le roi comprit qu'un fauteuil académique n'était pas une fonction administrative, et approuva l'election. Fourier fut ensuite choisi pour secrétaire perpétuel conjointement avec Cuvier. La société royale de Londres et d'autres académies étrangères voulurent aussi compter ce savant au nombre de leurs membres. En 1822, il livra au monde savant son bel ouvrage intitulé: *Théorie analytique de la chaleur*. C'est au sujet de ce travail que le successeur de Fourier à l'Académie française (M. Cousin) a dit: « Supposez « l'histoire la plus abrégée des sciences « physiques et mathématiques, où il n'y « aurait place que pour les plus grandes « découvertes, *la Théorie mathémati- « que de la chaleur* soutiendrait le nom « de son auteur parmi le petit nombre « de noms illustres qui surnageraient « dans une pareille histoire. » Depuis 1827, Fourier siégeait parmi les quarante. Mais il ne jouit pas longtemps de cet honneur; accablé d'infirmités presque constantes, il mourut le 16 mai 1830. Ses ouvrages principaux sont: *Discours préliminaire du grand ouvrage sur l'Égypte*, Paris, 1810, 1 vol. grand in-fol.; *Mémoires*, insérés dans les collections académiques, *sur diverses questions de physique générale et de mathématique*, Paris, 1821, in-4°; *Théorie de la chaleur*, Paris, 1822, in-4°; *Rapports sur les progres des sciences mathématiques*, Paris, 1822 à 1829; *Éloge de Delambre*, Paris, 1823, in-4°; *Éloge historique de sir Williams Herschel*, Paris, 1824, in-4°; *Éloge historique sur la vie et les ouvrages de Bréguet*, Paris, 1826, in-4°.

FOURILLES, ancienne seigneurie d'Auvergne (aujourd'hui du département de l'Allier), érigée en marquisat en 1610, en faveur de Blaise *de Chaumejan*.

FOURMONT (Étienne) naquit en 1683 à Herbelai, village près de Paris. Ce laborieux érudit, qui se consacra surtout à l'étude des langues orientales, a laissé comme principal titre au souvenir du monde savant, une *Grammaire chinoise*, fruit de plus de vingt années de travaux assidus, et qui, malgré l'obscurité du style, le désordre du plan, et les erreurs graves, inévitables à l'époque où vivait l'auteur, suffit pour justifier la réputation dont il a joui. Outre sa grammaire, publiée en 1742 (en lat. in-fo.), on a encore de lui des *Meditationes sinicæ*, 1737, in-fol.; plusieurs *Dissertations* dans le recueil de l'Académie des belles-lettres, et des *Réflexions critiques sur l'histoire des anciens peuples jusqu'à Cyrus*, 1735, in-4°.

Fourmont succeda a Galland, en 1715, dans la chaire d'arabe, au collége royal; l'Académie des inscriptions se l'associa la même année; il fut admis dans la société royale de Londres en 1738, et dans celle de Berlin en 1741. Il mourut en 1745.

FOURMONT (Michel), frère du précédent, naquit à Herbelai en 1690. Après avoir passe huit ans parmi les solitaires des Gardettes, en Anjou, il vint à Paris, et, à force d'application, acquit de vastes connaissances dans les langues orientales. Il obtint en 1720 la chaire de syriaque au collége royal. Peu de temps après, Bignon l'attacha comme interprète à la bibliothèque du roi, et le gouvernement l'adjoignit à son frère dans ses travaux sur la langue chinoise. L'Académie des inscriptions l'admit parmi ses membres en 1724.

Quatre ans après, il fut envoyé en Orient, avec la mission d'y recueillir des manuscrits. Il se rendit à Constantinople, et de là parcourut la Grèce et l'Archipel. Il devait aussi recueillir des inscriptions, et il en fit une abondante moisson. A ce sujet les plus graves inculpations pèsent sur sa mémoire; mais chaque jour on acquiert la preuve qu'elles sont pour la plupart dénuées de fondement et que son tort le plus grave, c'est d'avoir détruit les monuments soit authentiques, soit apocryphes, qu'il avait transcrits, et cela afin de se réserver exclusivement l'honneur de les publier : triste exemple qu'un siècle plus tard,

Paul-Louis Courier devait suivre pour sa honte.

Un ordre de la cour le rappela en 1732. Il mourut en 1746. Le contenu de ses portefeuilles, déposés à la bibliothèque royale, n'a jamais été publié. Quant à ses dissertations, elles sont éparses dans les recueils de l'Académie des inscriptions.

FOURNÉE DE L'OURS. Un seigneur d'Ardres ayant reçu de Guillaume II, roi d'Angleterre, un ours d'une grandeur extraordinaire, l'avait fait placer dans la cour de sa résidence. Cet animal excita tellement la curiosité des habitants, que, pour engager ses gardiens à le leur montrer plus souvent, ils s'obligèrent à fournir pour sa nourriture un pain de chaque cuisson qui se ferait dans les fours de la ville, droit qui parut trop utile au seigneur pour ne pas le continuer au mépris des conventions, même après la mort de l'animal. On appela cette redevance la *fournée de l'ours*.

FOURNIER. C'était le nom que l'on donnait au tenancier à qui le seigneur avait concédé un four banal, moyennant une certaine redevance. Dans une autre acception, ce mot servait à désigner un aide-boulanger.

FOURNIER (Claude), surnommé l'*Américain*, naquit en Auvergne en 1745. Parti pour Saint-Domingue vers 1772, il y devint, grâce à son industrie et à son activité, propriétaire de plusieurs fabriques, et acquit une immense fortune. Il revint en France en 1785. Le 13 juillet 1789, il fut nommé commandant de volontaires, et dès lors il figura soit comme acteur, soit comme témoin, soit même comme opposant, dans les principales scènes de la révolution, à la Bastille, à Versailles, au champ de Mars, à la journée du 10 août 1792. Lorsque la Commune de Paris eut décidé le transfert des prisonniers d'Orléans à Versailles (voyez DANTON), Fournier fut chargé du commandement de la troupe qui devait les accompagner. Il ignorait le secret des chefs de cet horrible complot, et ne consentit à conduire les malheureuses victimes que sur des promesses en apparence pleines de loyauté. Partout il prit auprès des autorités les mesures propres à garantir leur sûreté, et il contribua si peu aux massacres qui eurent lieu aux portes de Versailles, qu'au moment où les assassins exécutaient leur projet, il fut lui-même assailli et renversé de cheval, et eût infailliblement péri, si on ne fût accouru à son secours.

Tallien prépara aussitôt sa vengeance contre Fournier, dont il n'avait pu disposer à son gré. On imagina d'accuser le commandant du massacre et des vols qui le suivirent. On surprit un mandat d'arrêt contre lui ; mais Fournier vint à la barre de la municipalité, en séance publique, prouver la fausseté de l'inculpation, et conserva sa liberté, sans cesser d'être en butte aux attaques de la faction dont Tallien était le principal agent. Quoiqu'un décret l'eût justifié, il se vit bientôt poursuivi par Bourdon de l'Oise, qui le fit incarcérer de nouveau pendant 15 mois, et déchira l'ordre de sa libération chaque fois que le comité de sûreté générale le signa, mais qui, redoutant ses révélations, n'osa le faire mettre en jugement

Il sortit enfin de prison ; mais ses ennemis ne lui laissèrent pas longtemps sa liberté. Il la recouvra après le 9 thermidor. Cependant, toutes les fois que le gouvernement avait besoin de quelques mesures révolutionnaires, on était sûr de le voir figurer parmi les proscrits. A l'époque de l'explosion du 3 nivôse an IX, dont on accusa les jacobins, Fournier, que l'on considérait comme un des hommes les plus attachés à ce parti, fut compris au nombre des 173 déportés qui furent jetés sur les îles Séchelles : tous ses compagnons y périrent, lui seul survécut, et gagna la Guadeloupe, où Victor Hugues, son ancien ami, qui y commandait pour l'empereur, l'employa sur les corsaires qu'il avait sous ses ordres. Fournier s'y distingua par plusieurs actions d'éclat, et obtint un grade d'officier supérieur avec lequel il revint en France, lorsque la colonie eut passé sous la domination anglaise, en 1808. La restauration ne lui fut pas plus favorable que les gouvernements qui l'avaient précédée. Arrêté en 1815, par mesure de sûreté générale, il demanda encore des juges, et fut mis en liberté. Depuis ce moment, accablé d'années, de blessures

et d'infirmités, il traîna son existence au delà des bornes ordinaires, toujours demandant justice, et refusant les secours qu'on lui offrait. Fournier, qui avait possédé deux millions, mourut en 1823, dans un état voisin de l'indigence. Il a publié : 1° *Extrait d'un mémoire contenant les services de la compagnie de M. Fournier, l'un des commandants du district de Saint-Eustache, depuis le* 13 *juillet* 1789, *époque de la révolution;* 2° *Massacre des prisonniers d'Orléans ;* 3° *Fournier, dit l'Américain, à Barras, ex-directeur, à Grosbois*, 28 nivôse an VIII ; 4° *Aux honorables membres de la chambre des députés, pour la présente session* 1822, in-8°.

FOURNISSEURS. Voyez MUNITIONNAIRES.

FOURNIVAL (Richard de), chancelier de l'église d'Amiens, poëte et littérateur du treizième siècle, a composé des *Chansons*, un petit traité *de la Puissance d'amour*, une autre dissertation du même genre intitulée : *Conseils d'amour*, enfin un *Bestiaire d'amour*, petit ouvrage plein d'érudition et d'agréable badinage. Il y aurait de l'injustice à laisser dans l'oubli un écrivain aussi savant, aussi élégant, aussi ingénieux (*).

FOURNIVAL (Simon), commis au secrétariat des trésoriers de France, est auteur d'un *Recueil des titres concernant les fonctions et priviléges des trésoriers de France*, Paris, 1655, in-fol. L'ouvrage de Jean du Bourgneuf sur la même matière, Orléans, 1745, 2 vol. in-4°, complète ce travail.

FOURQUEVAUX, ancienne seigneurie du Languedoc (aujourd'hui du département de la Haute-Garonne), érigée en baronnie par Louis XI, et en marquisat par Louis XIV en 1687.

FOURRIER. Ce mot avait anciennement plusieurs significations. Il signifiait un intendant des écuries d'un grand, et, dans ce sens, il venait du vieux mot *fourrie*, étable. Il signifiait aussi *marchand de paille*, du mot *fourre* ou *fouarre*, paille. C'était même au moyen âge son acception la plus ordinaire.

(*) Voy. la Notice que M. Paulin Paris lui a consacrée dans la bibliothèque de l'École des chartes, t. II, p. 32 et suiv.

Enfin il avait encore le sens de fourrageur, officier préposé à la levée des prestations militaires, qu'on appelait *fodra*. Comme ces pourvoyeurs, *fodrarii*, arrivaient les premiers aux quartiers où les troupes devaient loger, on leur donna ensuite la charge de marquer les logis pour les chefs et leurs compagnies. Les violences que commettaient ces officiers, sous prétexte de faire les provisions des gens de guerre, firent bientôt donner à tous les soldats envoyés sur une terre ennemie pour la dévaster, le nom de *forratores, fourreurs, fourriers*, et furent cause que *fourrer* devint synonyme de *ravager*.

Li cuens Guillaume a les fourriers mandés,
Parmi la terre pour le pays gaster.
(Le Roman de Guillaume au Court-nez.)

Quand l'armée reçut une organisation régulière, on conserva le nom de fourrier à un officier, tant de cavalerie que d'infanterie, qui devait tenir un rôle de tous les soldats de sa compagnie, pour distribuer les logis, en agissant sous les ordres du maréchal des logis.

Enfin, dans l'ancienne monarchie, on appelait encore fourrier un officier qui marquait les logis pour le roi et sa cour, quand il voyageait. Les mémoires du temps passé nous apprennent combien d'ambitions et d'intrigues s'agitaient autour de ce fonctionnaire, combien c'était une haute faveur d'être logé par fourrier. Les princes avaient aussi des fourriers pour leur maison ; mais ceux du roi seuls marquaient avec de la craie blanche et sur la porte de la rue, tandis que les autres ne pouvaient le faire qu'avec de la craie jaune, et sur la porte des chambres à l'intérieur de la maison. Les fourriers royaux étaient au nombre de 48, et servaient par quartier. Ils prêtaient serment entre les mains du grand maréchal des logis, et recevaient les ordres des trois maréchaux des logis, qui avaient comme eux qualité d'écuyers.

FOURRURES et FOURREURS. Les pelleteries étaient d'un grand usage pendant le moyen âge, et nos pères y mettaient souvent une recherche et un luxe excessifs ; aussi les lois somptuaires s'en occupèrent-elles de bonne heure. Charlemagne, qui habituellement portait, suivant Éginhard, un pourpoint de peau de loutre sur une tunique de laine,

et jouait à ses courtisans, revêtus de précieuses fourrures étrangères, de ces bons tours que le moine de Saint-Gall se plaît à nous raconter, Charlemagne crut devoir fixer le prix des fourrures, et des chaperons et rochets, à raison de la valeur commune des peaux dont ils étaient garnis. Les prêtres mêmes se vêtaient de pelleteries, et plus d'un concile dut leur enjoindre la modération dans les dépenses de ce genre. Lorsqu'ils paraissaient dans les églises et y célébraient les offices, il leur était formellement enjoint de recouvrir ces vêtements de peaux, d'une courte robe de linge, d'un *surplis* (*super pelles*).

Au douzième et au treizième siècle, les hommes de toutes les conditions portaient généralement, par-dessus une veste serrée autour des reins, un sayon de peau ou manteau de fourrure appelé *péliçon*. Les chevaliers et les grands, quand ils quittaient leur armure ou leurs habits de parade, se revêtaient d'une longue et ample robe fourrée.

Les pelleteries les plus communes étaient les peaux d'agneau, de chat, de renard et de lièvre. Au second rang, étaient les peaux de lapin, d'écureuil commun, de chat sauvage, de loutre et de martre (*). Comme le drap était encore à cette époque une étoffe de luxe, les *menues gens* employaient les fourrures et les peaux pour une grande partie de leurs vêtements. Aussi les pelletiers, fourreurs et marchands de cuir se trouvent-ils au nombre de 214 dans le livre de la taille de Paris, en 1292 (**).

Les fourrures les plus élégantes étaient: la peau de souris du Pont, ou *hermine*, dont du Cange fait dériver le nom des négociants *arméniens* qui en approvisionnaient l'Europe; la martre-zibeline, qu'on trouve citée dans les écrits d'Albert le Grand; le *vair* ou *petit-gris* (*pelles variæ*), dépouille d'une espèce particulière d'écureuils, ou mélange de peaux d'écureuils de Sibérie et de martre; le *soble*, ou pointe de queue de zibeline, et les peaux de *lérot* (espèce de loir). On connaissait d'ailleurs, dès le douzième siècle, l'art de teindre les fourrures, et on leur donnait de préférence une couleur rouge.

Les femmes, comme les hommes, tenaient à honneur de porter de riches fourrures à leurs robes. Monstrelet remarque que « la belle Agnès avoit eu au service de la reine, par l'espace de cinq ans ou environ, toutes plaisances mondaines, comme de porter grands et excessifs atours, des robes fourrées, des colliers d'or, et des pierres précieuses, etc. »

L'abstinence de fourrures parut longtemps une mortification très-austère, que les princes s'imposaient par des engagements solennels et des vœux. Philippe II, roi de France, et Richard Ier d'Angleterre, promirent, à leur départ pour la terre sainte, de ne plus porter hermine, soble, ni autres fourrures précieuses. Guillaume de Nangis rapporte également que, par motif de piété, Louis IX y renonça, et se vêtit d'une étoffe commune de couleur noire « C'est assavoir, dit Joinville, que oncques depuis en ses habits ne voulut porter ne menuver, ne gris, ne escarlate, ne estriez, ne esperons dorez. »

La fureur des pelleteries fut portée à son comble au quatorzième et au quinzième siècle, si l'on s'en rapporte à un compte des dépenses de l'hôtel de Charles VI, de l'an 1404 (*). Ce document est ainsi conçu :

« A Symonet Monart, pour la fourreure d'une houppellande longue « (grand manteau)... IIIC,XXVIII martres de Pruce. *Item*, pour la fourreure d'une houppellande... VIC,XVII « doz de gris fin... pour la fourreure « d'une robe de quatre garnemens... « pour le duc d'Orléans... pour tout, « IIM,VIIC,XLVI ventres de menu vair... « pour la fourreure d'une robe à relever de nuit, pour ledit seigneur... « pour tout, IIM,VIIC,IIIIXX,XVII dos « de gris fin. *Item*, pour la fourreure « d'une robe; c'est assavoir, pour la « cloche, M,LIV ventres de menu vair; « pour le seurcot cloz, VIC,LXXVIII

(*) Dictionnaire de J. de Garlande à la suite de *Paris sous Philippe le Bel* (dans les documents sur l'Hist. de France, publ. par le min. de l'inst. publ.), n°s XXIII et XXIV.

(**) Aujourd'hui Paris ne compte que 237 commerçants de cette même classe.

(*) Monteil, Hist. des Français des divers états, quatorzième siècle, 2 vol., p. 473.

« ventres ; pour le seurcot ouvert, « VC,LXV ventres; et pour le chaperon, « IIIIXX et X ventres de menu-vair. » Il ne faut pas s'étonner si, dans ce compte, le chapitre des fourrures soit, après l'orfévrerie, qui se monte à 4,500 livres, le plus fort chapitre de dépenses : il est de 4,200 livres.

Les statuts de l'ancienne corporation des fourreurs de Paris exigeaient des nouveaux maîtres, comme *chef-d'œuvre*, une robe de ville fourrée, ou un manteau fourré, qu'on appelait *reître* à Paris. Le Petit-Pont et ses avenues étaient peuplés de pelletiers. Mais il y avait, parmi eux, peu de riches marchands. Le livre de la taille de 1313 nomme des centaines de fourreurs; cependant tous sont taxés à de faibles sommes. Le plus haut taxé est un nommé Jehan le Breton, qui paya 24 livres.

Suivant le Glossaire de Laurière, au mot *Écusson* (page 411 et suiv.), plusieurs termes de blason auraient été empruntés aux fourrures. « Ce qu'on appelle *ver* ou *vair*, dit cet écrivain, n'est autre chose que des peaux variées d'hermine et de petit-gris, comme il se voit dans ce passage du roman de la Rose, au chapitre de *description d'avarice :*

Au manteau, été ou hyver
N'avoit penne de menu ver,
Mais d'agneaux veluz et pesans.

« Ce qu'on appelle *gueules* étoit aussi des peaux ; ce qui se voit par les paroles suivantes de saint Bernard, dans son épître à Henry, archevêque de Sens : *Horreant et murium rubricatas pelliculas, quas gulas vocant, manibus circumdare sacratis.*

« L'*hermine* étoit une peau de rat d'Arménie.

« Le *sable* étoit une peau noire de martre zibeline, de *Zibel* ou *Zibilet*, où le commerce s'en faisoit en Orient. Philippe Mouskes en parle ainsi, dans la Vie de Louis VIII :

S'il y avoit assez encor
De rices dras battus en or,
. . . .
Sables, ermins et vairs et gris.

« Le *sinople* étoit une peau teinte en vert, appelée peut-être ainsi de *Sinopoli*, ville maritime de la Cappadoce, où le trafic s'en faisoit.

« Enfin, la *pourpre* étoit aussi une pelleterie teinte de cette couleur; ce que du Cange, dans sa dissertation I, p. 138, prouve par l'article suivant, d'un compte de l'argentier, commençant en 1350 : « Pour fourrer une robe de quatre garnemens, pour ledit Guillaume Poquaire, pour le jour de sa chevalerie, pour les deux surcots, deux fourrures de grosses pourpres, 4 livres 10 sous. Pour fournir une robe pour la femme de Michel Gentil, que le roy luy donna en mariage, une fourrure de menuës pourpres, 6 livres par. »

FOURS. — « Il y avoit, est-il dit dans le *Journal de la cour de Louis XIV*, plusieurs soldats, et même des gardes du corps, qui, dans Paris et sur les chemins voisins, prenoient par force des gens qu'ils croyoient être en état de servir, et les menoient dans des maisons qu'ils avoient pour cela dans Paris, où ils les enfermoient, et ensuite les vendoient, malgré eux, aux officiers qui faisoient des recrues. Ces maisons s'appeloient des *fours*. Le roi, averti de ces violences, commanda qu'on arrêtât tous ces gens-là, et qu'on leur fît leur procès .. On prétend qu'il y avoit vingt-huit de ces fours dans Paris (1693). »

FOUS EN TITRE D'OFFICE. — Des bouffons pensionnés, idiots de naissance, ou badins de profession, remplirent longtemps, à la cour et auprès des grands, une véritable charge, un rôle assez important. Ces singuliers fonctionnaires avaient pour occupation d'exciter le rire de leur maître, par des grimaces, des gestes grotesques et de brusques saillies. Ils jouissaient de très-grandes prérogatives; ils avaient le privilége d'être admis les premiers dans la chambre royale, de parler à leur fantaisie sans attendre qu'on les interrogeât, et de décocher impunément contre les plus nobles seigneurs les traits de leur méchanceté. Ils passaient presque pour des oracles : « Par l'avis, conseils, prédiction des fous, « vous savez quantes princes, rois et ré« publiques ont été conservés, quantes « batailles gagnées, quantes perplexités « résolues ? » dit Pantagruel à Panurge, dans le troisième livre de Rabelais. Selon le curé de Meudon : *les mathématiciens disent un même horoscope*

être à la nativité des rois et des sots; selon Regnier: *les fous sont aux échecs les plus proches des rois.*

Il fallait cependant réunir des talents assez variés pour avoir droit de revêtir les insignes de maître ès folie, savoir: le bonnet pointu à longues oreilles et crête de papier ou de drap rouge, la marotte au poing, la vessie à la ceinture, et la livrée aux couleurs d'un maître, toute résonnante de grelots. On choisissait de préférence, pour cela, des nains, des bossus, des nègres, et les plus grotesques variétés de l'espèce humaine. Un fou bien appris sautait et gambadait; jouait de la cornemuse, de la trompette et du rebec; savait par cœur des chansons, des *lais* ou contes joyeux, etc. Enfin, on instruisait ces créatures, de même que les bêtes, pour les vendre ou pour s'en divertir.

On trouve déjà des fous au service des Carlovingiens. Mais ce fut surtout après les croisades que cette mode, établie à la cour des empereurs grecs, fut goûtée dans toute l'Europe. Dès lors, presque tous les rois l'adoptèrent; et, chaque fois que l'un d'eux voulut s'en affranchir, les historiens en firent la remarque spéciale. Ainsi, ils observèrent que Philippe-Auguste chassa les bouffons de sa cour, et que Charles VII ne voulut point les supporter, parce qu'il avait exclusivement accordé sa confiance aux rêveries des astrologues. Charles V lui-même, bien que surnommé *le Sage*, fit élever des tombeaux magnifiques à deux de ses fous; à l'un, dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris; à l'autre, nommé *Thévenin de Saint-Léger*, dans celle de Saint-Maurice, à Senlis. La ville de Troyes en Champagne avait, à ce qu'il paraît, la glorieuse prérogative de fournir des fous a la cour des rois; car les archives de cette ville possédaient, dit-on, une lettre adressée par Charles V aux maires et échevins, et portant que, vu la mort de son fou, ils eussent à lui en procurer un autre, *suivant la coutume.*

Sous ce règne d'ailleurs, les fous étaient au nombre des officiers de toute maison princiere. Jean, duc de Berry, frère du roi, qui mourut en 1416, fut accompagné, à ses obsèques, par ses fous vêtus de deuil. Les évêques même recouraient à ce moyen pour se donner à rire. Dès l'année 1212, le concile de Paris, reformant les abus des mœurs ecclésiastiques, avait eu à faire la guerre aux bouffons que les prélats entretenaient dans leur maison épiscopale.

Un compte des dépenses de Charles VI, daté de l'an 1404, nous apprend que ce prince, qui régna en démence pendant plus de trente ans, accordait une faveur toute particulière aux porte-marottes; qu'il les habillait de neuf plus souvent que lui-même; qu'il leur faisait faire des vêtements d'*iraigne rouge*, de la même étoffe et couleur que les meubles de son cabinet; qu'enfin, il leur fournissait par an 47 paires de souliers, *vu qu'ils piétinoient beaucoup.*

Charles VII, bien qu'il perdît son royaume *le plus gaiement du monde*, ne donna pas à un fou le privilege de le faire rougir de son insouciance; l'histoire dit « qu'il n'avoit cure des fols-« sages. » Son fils, Louis XI, aimait beaucoup au contraire les reparties fines et imprévues, la joviale liberté de la bourgeoisie. Aussi eut-il autant de fous que de familiers. Le roi ayant fait mourir son frère, le duc de Guienne, *par gentille industrie*, dit Brantôme, eut l'adresse de se soustraire au soupçon; mais le remords survécut au crime; et priant un jour devant Notre-Dame de Cléry, sa bonne patronne, il s'oublia jusqu'a se reprocher tout haut le fratricide. Son fou était seul auprès de lui; et ce fou, *duquel il ne se doutoit qu'il fût si fol, fat, sot qu'il pût rien rapporter*, lui redit la litanie en présence de tout le monde, à son dîner. Le courage était grand, d'oser chagriner et embarrasser Louis XI!

Du reste, ce fou *passa le pas comme les autres*, à quelque temps de là, et Louis XI retint depuis cette vérité que lui avait apprise l'expérience: « Il ne « fait pas bon se lier à ces fols, qui quel-« quefois ont des traits sages, et disent « tout ce qu'ils savent, ou bien le de-« vinent par quelque instinct divin. »

Plus d'une fois, en effet, il s'est rencontré, sous le déguisement d'un fou, un cœur d'homme, un jugement sain,

un esprit supérieur ; plus d'une fois, ces créatures, ravalées au niveau des chiens et des singes, ont donné à leurs maîtres d'utiles enseignements. Ainsi, on connaît les nombreux bons mots, les ingénieuses et fines reparties de Triboulet, *fol-sage* ou *morosophe* de Louis XII et de François Ier. On sait que ses avis eussent pu prévenir la captivité de Madrid, si on les eût écoutés.

L'histoire a aussi conservé les noms de deux des collègues de Triboulet : *Caillette* et *Polite*.

Après ceux-ci vint *Brusquet*, qui exerça sous Henri II, François II et Charles IX. Il acquit une célébrité et une faveur dont il sut tirer un fort bon parti, et ne vida son imagination que pour remplir sa bourse. (Voyez BRUSQUET.)

A la même époque vivait à la cour un fou nommé *Thoni*, qui appelait le connétable de Montmorency *son père*, sans que ce seigneur s'en formalisât. Suivant Brantôme, Charles IX ordonna à Ronsard de faire l'épitaphe de ce fou.

Sous Henri III, parurent *Sibilot*, dont la folie fut longtemps proverbiale ; sous Henri IV, *Chicot*, dont le roi goûtait fort les faceties ; et maître Guillaume, dont le nom, pendant sa vie et plus de cinquante ans après sa mort, servit souvent de masque à des auteurs d'écrits satiriques. Henri IV avait aussi une *folle*, nommée *Mathurine*, qui se trouvait auprès de lui, lorsque, en 1594, Jean Châtel voulut l'assassiner. « D'abord, dit Mézerai, le roi se sentant blessé à la lèvre, crut que c'étoit un trait de Mathurine, à laquelle il avoit donné la liberté de se jouer quelquefois avec lui, et ne dit autre chose, sinon : « Faites « retirer cette folle, elle m'a fait mal. » Mais, pendant ce temps, la folle courut fermer la porte de la salle, et empêcha l'assassin de s'échapper. »

Ce n'était pas chose nouvelle, d'ailleurs, de voir à la cour les tristes fonctions de fou exercées par des femmes. On sait qu'en 1453, la duchesse de Bretagne, Isabeau, avait une folle qui s'appelait *Françoise ;* on connaît aussi le nom de la fameuse folle de la même cour, *Madame de Toutes couleurs*.

Les reines et les princesses surtout avaient d'ailleurs habituellement des *folles* en titre d'office. Celle de la reine de Navarre, sœur de François Ier, s'appelait mademoiselle *Sévin* (*). Dans une lettre au connétable de Montmorency (2 octobre 1527), cette princesse écrivait : « Madame m'a icy laissée (à Fon- « tainebleau) avecques la garde de partie « de ses *meubles*, qui est *son perroquet* « *et ses folles*, que j'aime pource que « cela luy donne plaisir. » Ces folles avaient des *gouvernantes*, comme les fous des *gouverneurs*.

Au commencement du dix-septième siècle on connaissait à Paris, et bien loin à la ronde, *Nicolas Joubert, sieur d'Engoulevent*, prince des sots et pensionné de la cour. Mais le titre de fou du roi commençait à perdre de son lustre, à mesure qu'on apprenait à connaître aux Tuileries, à Fontainebleau, à Saint-Germain, des plaisirs plus délicats.

Cet office ne fut pourtant pas supprimé de longtemps. *Maret*, fou de Louis XIII, excellait surtout à contrefaire les Gascons. Aussi Richelieu s'amusait-il souvent à le voir imiter l'accent et les manières du duc d'Épernon, qui, dès lors, chercha l'occasion de se venger du cardinal. *L'Angely*, enfin, fut le dernier bouffon pensionné, et vécut à la cour de Louis XIV. Il ne fut rien moins qu'insensé, et sut se rassembler une fortune considérable en amusant les uns et en se fasant craindre des autres. Boileau, dans sa première satire, lui a consacré quelques vers :

Un poëte à la cour fut jadis à la mode :
Mais des fous aujourd'hui c'est le plus incommode :
Et l'esprit le plus beau, l'auteur le plus poli
N'y parviendra jamais au sort de l'Angeli.

Il est resté longtemps, dans quelques provinces de France, des traces de l'antique mode des fous en titre d'office. En Flandre, par exemple, les villes, les villages même, avaient jadis leur bouffon attitré, qui devait paraître dans toutes les fêtes locales. Sa charge avait des droits et devait être exercée par le premier valet des échevins.

« De mes jours, dit l'abbé d'Artigny dans ses *Mémoires*, le fou de la ville de Lille était un banquier fort à son aise,

(*) Voyez Brantôme, Dames galantes, disc. 4.

qui avait un fils chanoine de Saint-Pierre, qui est la principale église de la ville. Il était obligé de faire par lui-même les fonctions de sa charge à la procession. Le peuple ne croirait pas que la fête fût complète, si le fou n'y paraissait pas avec tous ses attributs.

« Chaque village de la Flandre avait naguère et a maintenant encore, presque partout, sa confrérie d'archers et d'arbalétriers. Ces compagnies arrivent, des communes voisines, à la dukasse, le drapeau déployé, tambour battant, et accompagnées d'une espèce de bouffon qui sert de marqueur, et que l'on désigne sous le nom de *sot-seuris* (*). Ces *sots* ou valets de confréries sont tous calqués sur le *fou* de Lille, dont on raconte ainsi l'origine : Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avait toujours un fou à sa suite; les magistrats de Lille, voulant faire leur cour à ce prince, donnèrent le titre et les prérogatives de *fou* au premier valet de l'hôtel de ville. »

Fous (sociétés et fêtes des). Il y a peu de villes en France qui n'aient possédé, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, et même jusqu'au milieu du dix-huitième, des sociétés ou confréries extravagantes, connues sous les noms de *cours des sots* ou *des fous*, etc. Une des plus célèbres était l'*infanterie dijonnaise*, établie au quatorzième siècle dans la capitale de la Bourgogne, par Adolphe, comte de Clèves, et approuvée, en 1454, par le duc Philippe le Bon. Ses membres s'assemblaient tous les ans au temps des vendanges, et mangeaient tous ensemble au nombre de 500. Ils faisaient une promenade dans la ville, montés sur des chariots et des chevaux, et déguisés de toute manière, haranguant le peuple, et faisant la satire des mœurs du siècle. Les sociétaires portaient des habits bigarrés de jaune, de rouge et de vert, un bonnet à deux pointes avec des sonnettes. Ils tenaient à la main des marottes. Leur chef électif, la *Mère folle*, s'avançait sur une haquenée blanche, ou dans un chariot magnifique. Elle avait une cour

(*) Les *Sot-Seuris* rappellent, par le bariolage de leur costume, le personnage italien d'*Arlequin*. Souvent ils sont montés sur un petit cheval de carton.

comme un souverain, une garde suisse, une garde à cheval, des officiers de justice, un chancelier, un écuyer, etc. Les jugements qu'elle rendait s'exécutaient nonobstant appel qui se portait au parlement. L'infanterie, qui se composait de plus de 200 hommes, avait un guidon et un drapeau sur lesquels était peinte une femme assise, vêtue de trois couleurs, avec un chaperon à deux cornes, et une infinité de petits fous qui sortaient de dessous ses jupons et des fentes de ses habits. Autour était écrit : *Stultorum plena sunt omnia*, ou bien : *Stultorum infinitus est numerus*. En 1626, cette société fit graver un sceau, ayant pour devise : *Sapientes stulti aliquando ;* et pour exergue : *Stultitiam simulare loco summa prudentia est.*

L'infanterie dijonnaise a compté, parmi ses membres, beaucoup de personnages illustres, entre autres un comte d'Harcourt, un évêque de Langres, etc. Bien plus : voici l'acte de réception de Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, admis en la compagnie de la *Mère folle* de Dijon, l'an 1626. Il était écrit sur parchemin en lettres de trois couleurs :

« Les superlatifs, mirelifiques et scientifiques loppinans de l'infanterie dijonnoise, « régens d'Apollon et des Muses ; nous légitimes enfans figuratifs du vénérable père « Bon-temps et de la Marotte, ses petits-fils, « neveux et arrière-neveux, rouges, jaunes, « verts, couverts, découverts et forts en gueule : « à tous fous, archi-fous, lunatiques, hétéroclites, éventés, poëtes de nature, bizarres, « durs et bien mols, almanachs vieux et nouveaux, passés, présens et à venir ; *salut :* « doubles pistoles, ducats et autres espèces « forgées à la portugaise, vin nouveau sans « aucun malaise; savoir faisons et chelme qui « ne le voudra croire, que haut et puissant « seigneur Henri de Bourbon, à toute outrance auroit S. A. honoré de sa présence « les feslus et goguelus mignons de la Mère « folle, et daigné requérir en pleine assemblée d'infanterie, être immatriculé et récepturé, comme il a été reçu et a été couvert du chaperon sans pareil, et pris en « main la Marotte, et juré par elle et pour « elle, ligue offensive et défensive, soutenir « inviolablement, garder et maintenir folie en « tous ses points, s'en aider et servir à toute « fin, requérant lettres à ce convenables. A

« quoi inclinant, de l'avis de notre très-re« doutable dame et mère, de notre certaine « science, connoissance, puissance et auto« rité, sans autre information précédente, à « plein confiant S. A., avons icelle avec allé« gresse par ces présentes *hurelu berelu*, à « bras ouverts et découverts, reçu et impa« tronisé, le recevons et impatronisons en « notre infanterie dijonnoise, en telle sorte « et manière, qu'elle demeure incorporée au « cabinet de Linteste, et généralement tant « que folie durera, pour, par elle y être, « tenir et exercer à son choix telle charge « qu'il lui plaira, aux honneurs, prérogati« ves, prééminences, autorité et puissance, « que le ciel, sa naissance et son épée lui ont « acquis. Prêtant S. A. main-forte à ce que « folie s'éternise et ne soit empêchée, ains « ait cours et décours, débit de sa marchan« dise, trafic et commerce en tout pays, soit « libre partout et en tout privilégiée.

« Moyennant quoi, il est permis à S. A. « ajouter, si faire le veut, folie sur folie, franc « sur franc, *ante*, *sub ante*, *per ante*, sans « intermission, diminution ou interlocutoire « que le branle de la mâchoire; et ce aux « gages et prix de sa valeur, qu'avons assignés « et assignons sur nos champs de Mars, et « dépouilles des ennemis de la France, qu'elle « le verra par ses mains sans en être compta« ble, donné et souhaité à S. A.

A Dijon où elle a été,
Et où l'on boit à sa santé;
L'an six cent mil avec vingt-six,
Que tous les fous étoient assis.

« Signé par ordonnance des redoutables « seigneurs, buvans et folatiques, et contre« signé *Deschamps*, maire; et plus bas, *le* « *Griffon verd.* »

S'il arrivait dans la ville quelque événement singulier, comme larcins, meurtres, mariages bizarres, séduction, etc., alors les chariots et l'infanterie étaient sur pied, et l'on habillait une personne de la troupe, de manière à imiter en charge les héros de l'aventure : c'est ce qu'on appelait *faire marcher la Mère folle*, ou *l'infanterie dijonnaise*.

Les poésies et satires se récitaient devant le logis du gouverneur, ensuite devant la maison du premier président du parlement, et enfin devant celle du maire. Cette licence dépassa, à ce qu'il paraît, les bornes qui se devaient respecter sous une monarchie absolue. Richelieu n'entendit pas plaisanterie à ce sujet. Par édit donné à Lyon, le 21 juin 1630, *l'infanterie dijonnaise* fut supprimée; cet édit porte :

« Considérant aussi les plaintes qui nous « ont été faites de la coutume scandaleuse « observée en ladite ville de Dijon, d'une « assemblée d'infanterie, et mère folie qui est « vraiment une mère et pure folie, des désor« dres et débauches qu'elle a produits, et « produit encore contre les bonnes mœurs, « repos et tranquillité de la ville, avec mau« vais exemples. Voulant déraciner ce mal et « empêcher qu'il ne renaisse si vite à l'ave« nir, nous avons, de notre pleine puissance « et autorité royale, abrogé, révoqué et aboli, « etc., ladite compagnie. Défendons à tous « nos sujets de s'associer sous le nom d'in« fanterie ou mère folie, ni faire ensemble « festins à ce sujet, à peine d'être déclarés « indignes de toutes charges de ville, « dont, dès à présent, nous les avons « déclarés indignes et incapables d'y être « jamais appelés; et outre ce, à peine d'être « punis comme perturbateurs du repos pu« blic. »

Depuis, la joyeuse confrérie ne s'assembla plus de son autorité privée, mais avec la permission des gouverneurs, comme en 1638, en 1650, etc.

La même société existait, sous le nom de *gaillardon*, dans d'autres villes de Bourgogne, à Châlons, par exemple, où elle fut supprimée vers le même temps.

A Bouchain régnait, de par Momus, un *Prévôt des étourdis*; à Lille, un *Prince d'amour*, un roi de l'*épinette* (voyez FÊTES); à Ham, un *Prince des fous*, qui a fait passer à l'état de sobriquet les mots de *fous de Ham*.

Valenciennes avait la fête du *Prince de l'étrille*; Cambrai, celle du *Roi des ribauds*; Arras, celle de l'*Abbé de Liesse*; Douai, la *Fête aux ânes*; Auxonne, la *Société des ménétriers*; Avalon, le *Papegai*; Langres, la *Danse aux sabots*; Dôle, le *Roi de la pie*; Durenque, l'*Empereur des gaillards*; Harfleur, la *Fête de la scie* (*); Paris, les *Enfants sans souci*, le *Régiment de la calotte*, la *Confrérie de Naloyau*.

(*) Les magistrats baisaient les dents de la scie, puis deux masques portaient le *bâton friseux* (montants de la scie) à un époux battant sa femme. L'association de la chevalerie d'Harfleur existait dès le temps de la conquête de Guillaume.

A Rouen, à Évreux, les *fous* reconnaissaient pour chef un *abbé*, qu'ils élisaient annuellement sous le titre d'*Abbé des coqueluchiers*, plus tard, sous celui d'*Abbé des cornards* ou *conards*. La famille de Buzot, le député, fut longtemps en possession de fournir des abbés à cette confrérie. La dignité suprême y donnait lieu, du reste, à beaucoup de brigues, et changeait assez souvent de titulaire.

Cornards sont les Buzot et non les Rabyllis.
O fortuna poteas quam variabilis,

dit une espèce de poëme macaronique du seizième siecle, où figurent des noms de familles que l'on connaît encore aujourd'hui dans l'Eure.

Le cérémonial usité pour l'*Abbé des cornards* ne différait des autres divertissements du même genre que par le *libretto*, qui variait nécessairement en raison des personnalités toutes locales, qu'il était, avant tout, destiné à répandre. Aujourd'hui même il se chante encore à Évreux, parmi le peuple, des espèces de *Noëls*, qui ont fait, évidemment, partie de ce rituel grotesque. Le dignitaire se promenait par la ville, monté sur un âne, et autour de lui on chantait cette hymne *farcie*, conservée par le *Mercure* d'avril 1725 :

De asino bono nostro
Meliori et optimo,
Debemus faire feste.
En revenant de *Gravinaria* (*),
Un gros chardon *reperit in via*,
Il lui coupa la teste.
Vir monachus in mense julio
Egressus est e monasterio ;
C'est dom de la Bucaille (**).
Egressus est sine licentia,
Pour aller voir *dona Venissia*,
Et faire la ripaille.

En 1540, le cortége de l'*Abbé des cornards* fut composé de 2.500 personnes, richement vêtues et masquées, figurant divers personnages allégoriques, tels que l'Avarice, l'Infidélité, le Désespoir ; les acteurs jouaient publiquement l'église, la justice, la noblesse, le pape, le roi, l'empereur ; récitaient des satires et se moquaient de toutes les institutions. L'abbé, crossé et mitré, était traîné sur un char superbe, au milieu d'un groupe de musiciens montés sur des chevaux ; d'autres chars le suivaient, et le cortége s'avançait en distribuant aux dames des dragées et des couplets. Au pont de Robec était dressé un théâtre, où un orchestre nombreux attendait l'abbé ; on y jouait encore des allégories satiriques, et la journée se terminait par des festins, des danses et des illuminations.

Quelques savants du dernier siècle se sont fort escrimés pour trouver une étymologie docte et pudique au titre de l'*Abbé des cornards ;* mais il n'en est pas moins certain que ce titre était emprunté à cette partie des prérogatives de ce dignitaire, qui s'exerçait contre les infortunes conjugales. C'était le jour de la Saint-Barnabé qu'il exerçait sa redoutable royauté, et, par une singulière coïncidence, ce jour était le même où se faisait, à Lisieux, une cavalcade ecclésiastique dont le programme n'offrait rien de très-édifiant.

Plusieurs chapitres de France avaient en outre leur *abbé des fous*, dont les fonctions consistaient à signaler certaines inadvertances cléricales.

Rodez avait son *prieur de la malgouverne*, dont le titre indique les abus qu'il était appelé à châtier ; le Quesnoy, son *prieur du plat d'argent ;* Viviers, son *abbé du clergé*, élu par les membres du *bas-chœur*. Le récipiendaire était porté, sur les épaules de ses mandataires, dans une salle où tout le chapitre, y compris l'évêque, était rassemblé, et devait se lever à son arrivée. Une collation copieuse y était disposée ; lorsqu'elle avait mis en gaieté les assistants, ils se divisaient en deux bandes, le *haut-chœur* d'un côté, le *bas-chœur* de l'autre, et s'apostrophaient de paroles, de chansons et de lazzi, jusqu'à ce que la victoire restât, comme cela arrive souvent encore, à ceux qui criaient le plus fort et le plus longtemps.

Le jour de Saint-Étienne paraissait un jeune clerc décoré du titre d'*évêque fou* (*episcopus stultus*), et qui, pendant les trois jours de Saint-Étienne, de Saint-Jean et des Innocents, occupait le siége épiscopal, revêtu des orne-

(*) *Gravigny*, terre dont les chartreux étaient seigneurs.

(**) Nom d'un prieur de Saint-Taurin, lequel, au gré des conards, rendait de trop fréquentes visites à la dame de Venisse, prieure de l'abbaye de Saint-Sauveur.

ments pontificaux, à l'exception que la mitre était remplacée par une sorte de bourrelet. A la fin de l'office, où il recevait les mêmes honneurs que le véritable prélat, son aumônier disait à haute voix :

Silete! silete! silentium habete :
Le chœur répondait : *Deo gratias.*

L'évêque fou, après avoir dit l'*adjutorium*, donnait sa bénédiction, suivie de ces grotesques indulgences que prononçait gravement son aumônier :

« De par moussenhor l'évesque, que « Dieu vous donne mal au *bescle* (foie), « avec une plene *banasta* (banne) de « pardons, et *dos dès de raycha dessos* « *lo mento* (et deux doigts de teigne « sous le menton). »

Ou bien encore :

« Mossenhor quel ayssi presenz
« Vos dona xx banastas de mal de dens
« E a vos autras donas a tressi
« Dona una coa de Rossi (*). »

« La *fête des fous*, dit Millin (**), donnait lieu à des cérémonies extrêmement bizarres. On élisait un *évêque*, et même dans quelques églises, un *pape des fous*. Les prêtres étaient barbouillés de lie, masqués ou travestis de la manière la plus folle et la plus ridicule ; ils dansaient en entrant dans le chœur, et y chantaient des chansons obscènes ; les diacres et les sous-diacres mangeaient des boudins et des saucisses sur l'autel devant le célébrant, jouaient sous ses yeux aux cartes et aux dés, mettaient dans l'encensoir des morceaux de vieilles savates pour lui en faire respirer l'odeur. On les traînait ensuite tous par les rues, dans des tombereaux pleins d'ordures, où ils prenaient des postures lascives, et faisaient des gestes impudiques. Plusieurs monuments rappellent encore ces bouffonneries dégoûtantes. Il existe des crédences de stalles, sur lesquelles on voit des moines avec une marotte et des oreilles d'âne : on a voulu y représenter, sans doute, des personnages de la fête des fous ainsi travestis.

« Cette farce impie recevait des modifications dans les divers pays où on la célébrait ; elle a eu différents noms, à cause de quelques cérémonies bizarres qui y furent ajoutées : ainsi, on l'appelait la *fête des sous-diacres*, c'est-à-dire, des *diacres soûls*, la *fête des cornards*, la *fête des innocents*.

« Le chant de la prose de l'âne était une des principales cérémonies de la fête des fous, qui avait lieu le jour de la Circoncision, et dont l'objet était d'honorer l'humble et utile animal qui avait assisté à la naissance de Jésus-Christ, et l'avait porté sur son dos lors de son entrée dans Jérusalem.

« L'Église de Sens était une de celles ou celle où cette solennité se faisait avec le plus d'appareil. Avant le commencement des vêpres, le clergé se rendait processionnellement à la porte principale de l'église, et deux chantres à grosse voix chantaient, dans le ton mineur, ces trois vers, avant lesquels on lit cette rubrique : *Circumcisio Domini in januis ecclesiæ :*

Lux hodie, lux lætitiæ! me judice, tristis,
Quisquis erit, removendus erit solemnibus istis.
Læta volunt, quicumque colunt asinaria festa.

« Ce jour est un jour de joie! Croyez-« moi, qu'on éloigne de ces solennités « quiconque sera triste! Ceux qui célè-« brent la fête de l'âne, ne veulent que « de la gaieté. »

« Ils continuaient sur le même ton les vers suivants :

Sint hodie procul invidiæ, procul omnia mæsta.

« Loin d'ici les sentiments d'envie, loin d'ici tout ce qui est triste.

« Ici on lit en rubrique : *Conductus ad tabulam*. Deux chanoines, députés, se rendaient alors auprès de l'âne, pour le conduire à la table, qui était le lieu où le préchantre lisait l'ordre des cérémonies, et proclamait les noms de ceux qui devaient y prendre part. A Beauvais, l'âne portait sur son dos, jusqu'à la porte, une jeune fille, qui figurait la vierge Marie tenant le petit Jésus entre ses bras. On couvrait le modeste animal d'une belle chape, et on le menait au lutrin, en entonnant la célèbre prose qui a été publiée tant de fois, et toujours avec des variantes, parce qu'elle se chantait différemment dans les églises de France ; car ces dif-

(*) Mémoires de l'Académie des inscript. et belles-lettres, t. VII, p. 254.

(**) Monuments inédits, t. II, p. 345 et suiv.

férences sont trop considérables et trop nombreuses pour les attribuer seulement, comme on l'a fait, à des fautes de copistes. Cette prose se chantait sur un ton majeur. Voici celle de Sens :

Orientis partibus,
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus,
Sarcinis aptissimus.
Hez, sire âne, hez!
Hic in collibus Sichen,
Enutritus sub Ruben,
Transiit per Jordanem,
Saliit in Bethleem.
Hez, sire âne, hez!
Saltu vincit hinnulos,
Damas et capreolos,
Super dromedarios
Velox Madianeos.
Hez, sire âne, hez!
Aurum de Arabia,
Thus et myrrham de Saba
Tulit in ecclesia
Virtus asinaria.
Hez, sire âne, hez!
Dum trahit vehicula,
Multa cum sarcinula,
Illius mandibula
Dura terit pabula.
Hez, sire âne, hez!
Cum aristis hordeum
Comedit et carduum,
Triticum a palea
Segregat in area.
Hez, sire âne, hez!
Amen dicas, asine,
Jam satur ex gramine,
Amen, amen, itera,
Aspernare vetera.
Hez, sire âne, hez!

« Des contrées de l'Orient, il est arrivé un âne beau et fort, et propre à « porter des fardeaux. Hez, sire âne, « hez!

« Cet âne a été nourri par Ruben, « sur les collines de Sichen; il a tra « versé le Jourdain et a sauté dans Beth- « leem. Hez, sire âne, hez!

« Il peut vaincre à la course les faons, « les daims et les chevreuils; il est plus « rapide que les dromadaires de Madian. « Hez, sire âne, hez!

« La vertu de cet âne a porté dans « l'église l'or de l'Arabie, l'encens et « la myrrhe du pays de Saba. Hez, sire « âne, hez!

« Pendant qu'il traîne les chariots « remplis de bagage, sa mâchoire broie « un dur fourrage. Hez, sire âne, hez!

« Il mange l'orge avec sa tige, il se « repaît de chardons, et dans l'aire il « sépare le froment de la paille. Hez, « sire âne, hez!

« Ane déjà soûl de grain, dites « *amen*, dites *amen*, *amen* derechef, « et méprisez les vieilleries. Hez, sire « âne, hez! »

« Après la première strophe, on trouve, dans les copies de cette prose, le couplet suivant, qui se chantait peut-être dans quelques églises :

Lentus erat pedibus,
Nisi foret baculus,
Et eum in clunibus
Pungeret.
Hez, sire âne, hez!

« Sa marche était lente, si l'on ne « faisait usage du bâton, et si on ne « lui en faisait sentir l'aiguillon sur les « fesses. Hez, sire âne, hez! »

« Après la seconde strophe, on trouve encore dans les mêmes copies cet autre couplet :

Ecce magnis auribus
Subjugalis filius,
Asinus egregius,
Asinorum dominus.
Hez, sire âne, hez!

« Voici ce beau fils aux grandes oreil- « les, qui porte le joug, âne superbe « et seigneur des ânes. Hez, sire âne, « hez! »

« Du Cange donne ainsi le refrain :

Hez sire âne car chantez,
Belle bouche rechignez,
On aura du foin assez
Et de l'avoine à planter.

« Ce refrain paraît plus moderne que celui de Sens, qui est aussi plus simple. Voici encore, selon du Cange, le refrain du dernier couplet :

Hez va! hez va! hez va hez!
Bialx sire âne, car allez,
Belle bouche car chantez.

« Cette prose était suivie d'une antienne composée de commencements de psaumes, où, de deux en deux vers, on répétait l'exclamation bachique et profane, *evovæ*, qui revenait plusieurs fois dans le cours de l'office.

« Ensuite le célébrant lisait les tables et entonnait vêpres. Il chantait le *Deus in adjutorium*, et le chœur le terminait par un *Alleluia* coupé de la manière suivante :

Alle = resonent omnes ecclesiæ,
Cum dulci melo symphoniæ, etc.
Unde Deo dicamus, = Luia.

« *Alle*=, que toutes les églises chan- « tent, au son d'une douce symphonie..., « afin que nous puissions dire à Dieu, « = *Luia*. »

« Deux chantres à grosse voix annonçaient ensuite le commencement de l'office par ces trois vers :

Hæc est clara dies, clararum clara dierum,
Hæc est festa dies, festarum festa dierum,
Nobile nobilium, rutilans diadema dierum.

« Les trois vers, selon la rubrique, devaient être chantés *in falso.* Si la rubrique était bien observée, cela devait faire un terrible charivari ; mais ces mots pourraient aussi indiquer ce que nous appelons faux-bourdon. Nous verrons toutefois par l'intimation faite au clergé, lors de la suppression de la fête des fous, de chanter mélodieusement et sans dissonance, que le chœur devait s'étudier à fausser réellement le plus qu'il était possible, et profitait de la permission.

« Ce jour-là l'office entier était une véritable rapsodie de tout ce qui se chantait pendant le cours de l'année. On y retrouve des fragments des autres offices : les morceaux tristes sont mêlés avec les morceaux joyeux ; c'est l'assemblage le plus bizarre qu'on puisse imaginer. Cet office devait durer deux fois plus longtemps que ceux des plus grandes fêtes : il était bien nécessaire que les chantres et les assistants se désaltérassent de temps en temps ; aussi n'y manquaient-ils pas.

« Tout l'office était entremêlé de morceaux en prose et d'autres en vers léonins, au milieu et à la fin. Dans les intervalles des leçons, on faisait manger et boire l'âne ; enfin, on le menait dans la nef, où tout le peuple, mêlé au clergé, dansait autour de lui, ou tâchait d'imiter son chant. Lorsque la danse était finie, on le reconduisait au chœur, où le clergé terminait la fête. Pendant que l'on conduisait l'âne, on chantait le morceau suivant, qui, dans le Missel, a pour titre *Conductus ad ludos :*

Natus est, natus est, natus est hodie Dominus,
Qui mundi diluit facinus,
Quem pater factor omnium
In hoc misit exilium,
Ut facturam redimeret,
Et paradiso redderet.
Nec, nec, nec minuit quod erat,
Assumens quod non erat :
Sed, carnis sumpto pallio
In virginis palatio, O,
Ut sponsus è thalamo, O,
Processit ex utero, O ;
Flos de Jesse virgulæ
A fructu replet sæcula, A.
Hunc prædixit prophetia
Nasciturum ex Maria :
Quando flos iste nascitur,
Diabolus confunditur,
Et moritur mors, et moritur mors, et moritur mors.
Te Deum laudamus.

« Il est né, il est né, il est né aujourd'hui le Seigneur qui efface les péchés « du monde, que le Père, créateur de « tout, a envoyé dans ce lieu d'exil « pour racheter sa créature et la rendre « au paradis. Il n'a pas, il n'a pas, il « n'a pas diminué ce qu'il était, en devenant ce qu'il n'était pas ; mais en « prenant l'enveloppe de chair (un corps) « dans le palais (le sein) de la Vierge, « comme l'époux sort de la chambre « nuptiale, il est sorti du sein de sa « mère ; la fleur de la branche de Jessé « remplit les siècles de son fruit. C'est « lui que la prophétie a prédit devoir « naître de Marie : quand cette fleur « paraîtra, le diable sera confondu, et « la mort mourra, et la mort mourra, « et la mort mourra. Nous te louons, « Seigneur. »

« Après les premières vêpres et les complies, le préchantre de Sens conduisait dans les rues la bande joyeuse, précédée d'une énorme lanterne : on allait au grand théâtre dressé devant l'église ; on y répétait les farces les plus indécentes. Le chant et la danse étaient terminés par des seaux d'eau que l'on jetait sur la tête du préchantre. On rentrait pour les matines, où quelques hommes nus recevaient aussi plusieurs seaux d'eau sur le corps.

« L'office de la messe est du même genre que celui de la veille de Noël ; le prêtre disait à l'introït : *Puer natus est ; cantate evovæ.*

« La rubrique *Ad prandium,* qui termine tout cet office, prouve qu'après vêpres on allait se mettre à table. Le répons contient une invocation à Jésus-Christ et à la sainte Vierge, pour exciter à la bonne chère et inspirer des propos joyeux.

« Si l'on y invitait à bien manger, les libations n'étaient pas non plus oubliées, ainsi qu'il paraît par cette autre rubrique, *Conductus ad poculum.* Le répons était dans le même sens que le précédent.

« Maurice, évêque de Paris, qui mourut vers 1196, avait travaillé à détruire

ces folles superstitions; mais il n'y put réussir, puisque longtemps après lui on en trouve encore des traces. Un acte de 1245, tiré des archives du chapitre de Sens, fait voir qu'à cette époque Odon, évêque de cette église, prohiba les travestissements, et réprima quelques-unes des dissolutions qui accompagnaient toujours cette fête; mais elle ne fut pas tout à fait défendue; elle dura encore plusieurs siècles; on voit qu'en 1444 la faculté de théologie, à la requête de quelques évêques, écrivit une lettre à tous les prélats et chapitres pour condamner cette fête et l'abolir. Cependant les actes des conciles qui se tinrent en 1460, selon d'autres en 1485, ne parlent encore que des abus qu'il fallait en retrancher. Il y est dit seulement que, pour éviter le scandale, tous ceux à qui il est prescrit d'assister à l'office de la Circoncision doivent être vêtus d'une manière convenable à leur dignité ecclésiastique, et chanter le plus mélodieusement qu'ils pourront, sans dissonance; que chacun doit remplir son devoir avec décence, surtout dans l'église; qu'aux vêpres on ne jettera sur le préchantre des fous que trois seaux d'eau au plus; qu'on ne doit point conduire des hommes nus le lendemain de Noël; mais qu'il faut seulement les mener au puits du cloître, et ne jeter sur eux qu'un seau d'eau, sans leur faire de mal; que tous les contrevenants encourront la peine de suspension. Cependant il est permis aux fous de faire hors de l'église toutes les autres cérémonies d'usage, pourvu qu'il n'en arrive aucune injure ni aucun dommage à personne.

« Malgré la censure de la Sorbonne, la fête des fous subsista donc encore longtemps. Des actes des chapitres généraux de Sens, des années 1514 et 1517, donnent la permission de la célébrer. Il paraît cependant qu'en 1511 un préchantre des fous, appelé Bissard, s'était permis de se faire tondre la barbe à la manière des comédiens, et de jouer quelque personnage dans la fête de la Circoncision; car cela lui fut défendu, parlant à sa personne, et la fête des fous n'eut pas lieu cette année.

« On trouve encore, à différentes dates, des permissions données pour la célébration de la fête des fous, tantôt défendue et tantôt permise, avec des modifications qui tendaient toujours à en diminuer l'indécence et l'obscénité; mais elle ne cessa tout à fait que vers la fin du seizième siècle. »

Ce n'était pas, d'ailleurs, seulement dans les cathédrales et dans les collégiales que se célébrait cette fête. Cette impiété avait aussi pénétré dans les monastères des deux sexes. Il existe une lettre curieuse que Neuré écrivit à Gassendi, en 1645, pour se plaindre de ces désordres. Voici comment il parle de la *Fête des Innocents* chez les cordeliers d'Antibes :

« Ni les religieux prêtres, ni les gar-« diens ne vont au chœur ce jour-là. « Les frères lais, les frères coupe-chou « qui vont à la quête, ceux qui travail-« lent à la cuisine, les marmitons, les « jardiniers, occupent leurs places dans « l'église. Ils se revêtent d'ornements « sacerdotaux, mais tout déchirés s'ils « en trouvent, et tournés à l'envers. Ils « tiennent dans leurs mains des livres « renversés et à rebours, où ils font « semblant de lire avec des lunettes dont « ils ont ôté les verres, et où ils ont « agencé des écorces d'orange, ce qui « les rend si difformes et si épouvan-« tables, qu'il faut l'avoir vu pour le « croire, surtout après qu'avoir soufflé « dans leurs encensoirs, qu'ils remuent « par dérision, ils se sont fait voler de « la cendre au visage et s'en sont cou-« vert la tête les uns des autres. Ils ne « chantent ni psaumes ni cantiques, « mais ils poussent des cris semblables « à ceux des pourceaux, de sorte que les « bêtes brutes feroient aussi bien qu'eux « l'office de ce jour. » Le même jour, dans plusieurs couvents de femmes, les religieuses, habillées en pensionnaires, obéissaient aux pensionnaires travesties en professes. Ces processions bizarres, ces grotesques mascarades, avaient sans doute été instituées pour faire diversion à la monotonie du cloître, à l'époque de confusion, de désordre et d'abrutissement, qui suivit la mort de Charlemagne. Dans ces fêtes, qu'on eût dit une dégénération des *saturnales*, des *calendes*, et des *lupercales* (*), on se montrait quelquefois demi-

(*) Les diptyques qui renferment l'office

nu ou couvert de peaux de cerfs, d'ours et de loups, de costumes de femmes ou de baladins. Comme les Saliens, les diacres dansaient dans l'église le jour de Noël; les enfants de chœur à la Saint-Jean, et les sous-diacres à la Circoncision.

Un écrivain du douzième siècle fait mention de ces danses, et ajoute qu'il y avait certaines églises où les évêques et les archevêques jouaient aux dés, à la paume, à la boule et autres jeux, et dansaient avec leur clergé dans les monastères et dans les maisons épiscopales. Ces divertissements, où les rangs ecclésiastiques étaient intervertis pour quelques heures, s'appelaient *la liberté de décembre*. Les jeunes clercs, les sous-diacres et les diacres officiaient publiquement et solennellement. Ils s'emparaient des hautes stalles, et les chanoines devenaient le bas-chœur. La veille des Innocents, les jeunes clercs élisaient parmi eux un évêque, l'amenaient en triomphe dans l'église, avec la mitre, la chape, les gants, la crosse et les autres ornements épiscopaux : il donnait la bénédiction au peuple, après quoi on le conduisait en procession à travers la ville.

On lit dans l'histoire d'Autun, qu'à la fête des Innocents, supprimée en 1595, on conduisait à l'abbaye de Saint-Martin, qui était obligée de recevoir ce cortége avec les cérémonies d'usage, un enfant de chœur, crossé et mitré, qui contrefaisait l'évêque des Innocents, ainsi qu'un chapelain représentant le roi Hérode. Après les vêpres, le roi Hérode et plusieurs autres suppôts de l'église, tous habillés cléricalement, montaient sur un théâtre élevé à cet effet dans la nef, et y représentaient le massacre des Innocents, le martyre de saint Sébastien, ou quelque autre sujet de cette espèce.

Les mêmes fêtes, désignées sous les divers noms de *Fête des Innocents*, des *fous*, des *soû-diacres*, de *l'âne*, etc., subsistèrent à Provins jusqu'au dix-septième siècle, à Châlons-sur-Marne jusqu'en 1583, à Nancy jusqu'en 1445, etc., et dans tout le Midi, au moins jusqu'à l'apparition du protestantisme (*).

La persistance de semblables abus contribua même puissamment à provoquer plus tard une terrible réaction, et à frayer la route aux nouvelles doctrines religieuses. Mais ces plaisirs de courte durée étaient vivement sentis, et prodigieusement chers au peuple et au clergé, par cela même qu'ils étaient entremêlés de longues et périodiques douleurs : la peste, la famine, les subsides, la guerre, etc.

Maintes fois le pouvoir séculier entreprit de les supprimer. Mais il éprouva, presque toujours, une énergique résistance de la part des habitants et des chanoines (**).

FOX-AMPHOUX, ancien marquisat de Provence, auj. du dép. du Var, érigé en 1719 en faveur d'Antoine *d'Albert*, président au parlement d'Aix.

FOY (Maximilien-Sébastien) naquit à Ham, le 3 février 1775. A l'âge de 15 ans, il entra comme aspirant d'artillerie à l'école de la Fère, fut nommé sous-lieutenant en 1792, lieutenant d'artillerie la même année, et fit, en cette qualité, les campagnes de l'armée du Nord sous Dumouriez. Nommé capitaine en 1793, il servit avec distinction sous Dampierre, Custines, Houchard, Jourdan et Pichegru. Il fit les campagnes de 1795, 1796 et 1797, à l'armée de Rhin et Moselle, et se distingua au passage du Lech, et à l'assaut de la tête de pont de Huningue. Il fut nommé chef d'escadron en 1798, et, après avoir servi quelque temps à l'armée d'Angleterre, il passa à l'armée de Suisse, sous les ordres de Schauenbourg, puis à celle du Danube, sous

manuscrit de la fête des fous et que l'on conserve à Sens, représentent les bacchanales, Cérès, Cybele et les autres sujets du même genre. Au cinquième siècle, saint Augustin parlait déjà des cérémonies païennes usitées aux calendes de janvier.

(*) On peut consulter à ce sujet un ouvrage assez rare, intitulé : Mémoires pour servir à l'Histoire de la Fête des Fous, qui se faisoit autrefois dans plusieurs églises; par M. Dutillot, à Lausanne, 1741.

(**) Voyez les vifs débats entre Gilles Vivien, bachelier ès lois, lieutenant général du sénéchal Guillaume de Neillac, et les chanoines de Nimes, dans l'*Histoire de l'église de Nimes* par M. Germain, t. I, p. 424 et suiv.

Masséna, et se distingua au passage de la Limmath.

Nommé adjudant général après cette campagne, il passa d'abord à l'armée du Rhin, en 1800, puis à celle d'Italie, sous les ordres de Moncey, et, à la tête de sa brigade, remporta à Péri, à l'entrée du Tyrol, un avantage considérable sur les Autrichiens. En 1804, il fut employé, comme chef d'état-major d'artillerie, au camp d'Utrecht. En 1805, il fit la campagne d'Autriche; en 1806, il commanda l'artillerie du corps stationné dans le Frioul. En 1807, il servit dans l'armée turque chargée de la defense des Dardanelles. Sur la fin de la même année, il passa en Portugal, et y fit les campagnes de 1808, 1809 et 1810, pendant lesquelles il fut promu aux grades de général de brigade (3 novembre 1808) et de général de division (29 octobre 1810.)

En cette dernière qualité, il commanda des corps presque toujours isolés et composés de plusieurs divisions. Après la bataille de Salamanque, où il prit le commandement en chef de l'armée, il couvrit la retraite, et déploya de grands talents militaires. Le 25 octobre 1812, il s'empara de Placencia, et le 29 opéra le difficile passage du Duero, à Tordésillas. En 1813, il mit le siége devant Castro-Urdiales, et dispersa les bandes qui infestaient la Biscaye. Après la bataille de Vittoria, le général Foy ayant réuni 20,000 hommes, restes sans chef et sans direction par suite de la perte de cette bataille, battit la gauche de l'armée ennemie, puis, attaqué par une portion plus considérable de cette armée, fit une retraite admirable, disputant le terrain pied à pied, et faisant payer cher aux Anglais et aux Espagnols la position de Tolosa, qu'ils ne purent emporter qu'après avoir perdu un monde considérable.

Le général Foy repassa la Bidassoa sans avoir laissé au pouvoir de l'ennemi ni un canon, ni un fusil, et prit une part glorieuse aux batailles de Pampelune, de Saint-Jean-Pied-de-Port, et aux différents combats livrés à la fin de 1813 et au commencement de 1814, dans les Pyrénées, pour la défense du territoire français; mais, atteint, à la bataille du 27 février 1814, d'une blessure dangereuse, il fut obligé de quitter l'armée.

Sous la première restauration, il fut nommé inspecteur général de l'infanterie des 14e et 12e divisions militaires. A Waterloo, il fit des prodiges de valeur, et reçut une nouvelle blessure. C'était la 15e qu'il comptait sur son corps, et il les avait toutes reçues en combattant vaillamment pour sa patrie. En 1819, il fut nommé inspecteur général d'infanterie dans les 2e et 16e divisions militaires. C'est cette même année qu'il fut élu député par le departement de la Somme. Il commença, dès lors, à déployer à la tribune nationale le courage et le patriotisme dont il avait déjà donné tant d'éclatantes preuves sur les champs de bataille, et de plus des talents oratoires qui placent le nom du général Foy à côte des noms immortels des Démosthène, des Mirabeau et des Fox. Jamais les libertés nationales et la gloire des armées françaises n'eurent de plus éloquent défenseur; jamais le ministère de Villèle et les partisans de l'absolutisme ne trouvèrent de plus redoutable adversaire. La mort le ravit à la France au moment où elle avait le plus besoin de son appui, en l'année 1825. L'orateur populaire succomba avant l'âge, martyr de ses travaux législatifs, *dévoré*, comme on l'a dit, *par la tribune*. La France entière assista de cœur aux funérailles du grand orateur et du grand citoyen. Un monument fut consacré à sa mémoire, et la reconnaissance nationale dota ses enfants.

Foyatier (Denis), statuaire, né à Bucière, en 1793, élève de MM. Marin de Lyon et Lemot. Ses principales productions sont, outre un grand nombre de bustes en marbre : un *Jeune faune*, statue qui, exposée en 1819, valut à l'artiste une médaille d'or; un *Jeune berger grec jetant des fleurs sur la tombe d'un guerrier ;* le *Soldat laboureur* (exposé en 1822); *Amaryllis ; Spartacus ;* un *Amour ;* l'*athlète Astydamas sauvant Lucilia et son enfant de la destruction d'Herculanum ;* le *Régent ;* une *Jeune fille jouant avec un chevreau ;* des *bas-reliefs* pour l'*arc de l'Étoile ;* une statue de *Suger* (1837), etc. Il y a, dans toutes ces œuvres, de la science, beaucoup de goût et de pureté. Ce sculpteur

a étudié à fond son art et le pratique avec une grande habileté; mais l'originalité lui fait défaut. Il retombe trop souvent, pour la conception linéaire de ses figures, dans les beautés convenues et un peu banales de la tradition académique. Nous en excepterons toutefois *Spartacus*, ce marbre célèbre qui produisit d'abord une sensation si vive, et dont l'expression dramatique frappe encore tous les jours les promeneurs des Tuileries. Représenter l'esclave thrace au moment où, tenant d'une main ses fers qu'il vient de briser, et de l'autre son épée de gladiateur, près de s'élancer à la vengeance, il s'arrête, se recueille, et dans sa méditation orageuse et profonde, prépare les coups hardis et habiles qu'il va porter à ses tyrans; c'était là une grande et belle idée que l'artiste a rendue avec verve et passion. L'énergie avec laquelle la figure presse ses deux bras sur son sein; les sombres plis de ce front qui couve d'ardentes pensées; tout cet air de menace contenue et terrible, font naître inévitablement, chez tous ceux qui voient cette statue, l'intérêt et l'émotion. C'était dans l'origine, à cause des circonstances, une œuvre nationale et patriotique (*) : ce sera toujours une œuvre habile et inspirée. Cependant, il faut le dire, certaines parties du *Spartacus* présentent des lignes et des contours un peu vulgaires, trop fournis d'avance par ce type convenu de la figure humaine, qu'avait créé dans certaines écoles de l'empire une imitation superficielle et peu intelligente de la statuaire antique. On voudrait que les lignes des jambes eussent plus de fermeté et de fierté; que le contour des épaules fût moins banal; on voudrait que dans tout l'ensemble la forme eût plus d'originalité et de caractère, car il ne suffit pas d'avoir donné à une statue l'expression dramatique : le but de la statuaire est dans la forme autant que dans la pensée, et l'artiste doit se préoccuper de l'une autant que de l'autre. Voilà pourquoi des juges sévères, mais dont l'arrêt est juste au fond, ont dit que le *Spartacus* était encore plus une heureuse idée qu'une belle statue.

(*) Cette statue, par une singulière coïncidence, fut placée dans le jardin et vis-à-vis du château des Tuileries, la veille de la révolution de juillet.

FRADIN (Frère Antoine).—En 1478, sous le règne de Louis XI, un cordelier excitait à Paris un vif enthousiasme par ses prédications véhémentes. Cet homme, appelé Frère Antoine Fradin, natif de Villefranche en Beaujolais, était doué d'une grande éloquence et d'un ferme courage. Il parlait avec vigueur contre tous les vices du temps : aucune classe de la société n'obtenait merci à ses yeux; il avait même plus de hardiesse contre les grands que contre les petits. Aussi le peuple se portait-il en foule à ses sermons. Beaucoup de femmes changèrent leur vie mondaine; quelques hommes aussi se réformèrent. Mais Frère Fradin ne se bornait pas à attaquer les désordres des particuliers; il signalait avec non moins d'énergie les abus publics, la conduite des princes; il blâmait le roi même, et quel roi! Dès que Louis XI eut avis de tout cela, il envoya au plus vite maître Olivier le Dain pour lui imposer silence. Mais la fermentation ne fit que s'en accroître. Les hommes conjuraient le cordelier de prêcher encore, jurant de le défendre contre toute offense; les femmes s'attroupaient autour du couvent, avec des couteaux cachés sous leurs jupes ou des pierres dans leurs poches, pour faire un mauvais parti à quiconque voudrait l'empêcher de parler. Une proclamation fut faite à son de trompe, le 26 mai, pour défendre ces attroupements sous peine de confiscation de corps et de biens, et recommander aux maris d'empêcher leurs femmes de s'y rendre. Mais ces ordonnances furent tournées en dérision par les admirateurs passionnés du moine. Alors Jean le Boulanger, premier président du parlement, et Denis Hesselin, maître d'hôtel du roi, se transportèrent au couvent, déclarèrent à Frère Fradin qu'il était pour toujours banni du royaume, et le firent partir sur-le-champ (*).

Nous avons parlé de ce prédicateur aujourd'hui oublié, parce qu'il personnifie les tendances audacieuses de la

(*) Jean de Troyes, p. 382. Barante, Histoire des ducs de Bourgogne.

chaire au quinzième siècle. Le contrôle du clergé inférieur s'exerça avec violence à l'égard de tous les pouvoirs bien avant la réforme. Ce mouvement singulier que Louis XI lui-même avait peine à réprimer, présageait la révolution d'où sortirent, dans le siècle suivant, l'imprimerie, la découverte de l'Amérique, la doctrine de Luther et la ligue.

Fragonard (Alexandre-Évariste), peintre d'histoire et statuaire, naquit, en 1783, à Grasse; il fut élève de David. Ses principales productions en sulpture sont : le *Fronton de la chambre des députés*, qui a été remplacé depuis par celui de M. Cortot; la statue colossale de *Pichegru ;* la *Fontaine* de la place Maubert, etc.; en peinture : *François Ier armé chevalier; Eustache de Saint-Pierre ;* l'*Impératrice Marie-Thérèse ;* l'*Entrée de Jeanne d'Arc à Orléans ;* des sujets de la vie de François Ier pour les plafonds du Louvre; un *Baptême de Clovis ;* et beaucoup d'autres ouvrages de grande dimension, devenus la propriété du gouvernement. Fragonard, qui a joui assez longtemps de la vogue, a dû surtout ses succès à une grande facilité et à quelques-unes de ces qualités plus séduisantes que solides auxquelles la foule se laisse prendre, et qui mettent un artiste à la mode pendant un certain nombre d'années. Il y avait dans ses compositions une apparence d'élévation et de mouvement qui n'était obtenue qu'au moyen de recettes vulgaires et d'exagérations faciles, mais qui ne laissa pas de produire de l'effet sur le gros du public, et même sur les dispensateurs tout-puissants des grâces, souvent fort peu compétents en fait d'art et de goût. Aujourd'hui que de nouvelles modes ont pris la place de celles de l'empire, le public, frivole lui-même, ne fait plus aucune attention à ce peintre. Ce sort était réservé à un talent aussi factice et aussi outré. Les sculptures de Fragonard sont théâtrales et froides; ses tableaux sont le meilleur échantillon qu'on puisse donner de ce qu'on appelle des peintures à fracas : poses fanfaronnes, compositions mélodramatiques, effets de lumières impossibles, coups de vent dans les draperies, fonds de ciel diaprés de mille teintes chatoyantes, ce sont là les moyens ordinaires qu'il emploie pour frapper l'œil du spectateur, sans se préoccuper de l'observation de la nature, et cela avec un aplomb et une audace qu'on pourrait admirer si le résultat auquel il arrive n'était pas aussi ridicule. La moins defectueuse de ses peintures est *Marie-Thérèse présentant son fils aux Hongrois*, qu'on voit dans la galerie du Luxembourg. Encore est-il difficile, en arrêtant ses regards sur ces superbes palatins qui prennent de si magnifiques poses pour jurer, de ne pas songer à ces figurants affublés de fourrures qui ont fait les délices de notre enfance, dans le terrible et vertueux mélodrame de *Tékéli*.

Fragonnard (Nicolas), peintre, né à Paris vers 1732, fut élève de Boucher, dont il adopta la manière affectée; mais il sut mettre plus de noblesse et de poesie dans ses compositions, et se fit un genre à lui. Il remporta le grand prix et se rendit à Rome, où il fréquenta l'atelier des plus célèbres artistes de l'époque. A son retour, il se fit recevoir membre de l'Académie de peinture, en présentant son tableau de *Corésus et Callirhoé*. Cette composition fit concevoir de lui de hautes espérances qui ne se réalisèrent pas, car bientôt il quitta l'histoire pour un genre inférieur. En suivant ainsi l'inspiration d'un esprit frivole et que n'avaient pas mûri de fortes études, il devint un peintre à la mode. Tout Paris se disputa ses tableaux érotiques, et l'on ne peut nier qu'ils ne soient effectivement pleins de grâce et de facilité. Fragonard fit, en se jouant avec ses pinceaux, une fortune assez brillante que la révolution vint lui enlever ; dès lors il cessa de peindre, et mourut à Paris en 1806, dans un état voisin de la misère.

Fraguier (Claude-François), membre de l'Académie française et de celle des belles-lettres, naquit à Paris en 1666. Après avoir pris l'habit de jésuite, en 1683, il le quitta en 1694, soit qu'il vît que la théologie n'était pas une science conforme à ses goûts, soit que ses supérieurs ne lui trouvassent pas l'esprit de l'état religieux. L'abbé Bignon, chargé de la direction du *Journal des savants*, engagea l'abbé Fraguier à partager ce travail, auquel il

paraissait propre par ses connaissances profondes et variées. Renfermé chez lui dans un âge peu avancé, par des infirmités continuelles, Fraguier s'occupa d'une *Traduction* latine de Platon, que sa santé l'obligea d'abandonner ; mais il publia, sur la philosophie de son auteur favori, un poëme latin, intitulé *Mopsus* ou l'*École de Platon*, 1721, in-12, écrit plein de grâce, d'harmonie et d'onction persuasive.

Les poésies de Fraguier se trouvent dans le recueil de celles de Huet, publié en 1729, in-12, par les soins de l'abbé d'Olivet. On a encore de lui plusieurs *Dissertations*, insérées dans les Mémoires de l'Académie des belles-lettres. Cette société l'avait admis dans son sein en 1705, et, 20 ans après, il avait été nommé membre de l'Académie française. Il mourut d'apoplexie en 1728, âgé de 62 ans. Segrais, Huet, et d'autres savants illustres avaient été ses amis, et sa candeur, son désintéressement, sa droiture l'en rendaient digne. D'un autre côté, ses liaisons avec Ninon de l'Enclos, et son enthousiasme pour les philosophes grecs, lui attirèrent de nombreux ennemis parmi les gens de la caste à laquelle il fut affilié contre sa vocation.

Framée. Nous n'avons pas de notions certaines sur cette arme ancienne des Germains et des Gaulois. La plupart des traducteurs de Tacite la regardent comme un javelot court, semblable au pilum des Romains. Dans ce cas, l'étymologie de ce mot serait l'ancien mot allemand *frumen*, lancer, ou plutôt la racine *fram*, mouvement, passage d'un lieu à l'autre. Quelques écrivains croient, au contraire, que la *framée* était une épée à deux tranchants, ou un maillet d'armes.

Franc. Charlemagne avait ordonné que la collection de vingt sous d'argent s'appellerait livre. Cette livre, qui n'était alors qu'une monnaie de compte, fut distinguée de la livre romaine, par le nom de *libra gallica*, *libra francica, francus nummus*, et, par abréviation, *francus, franc*. Aussi, dès qu'on fabriqua une monnaie valant vingt sous, cette monnaie put être appelée franc.

Franc d'or. Ce fut sous le roi Jean, en 1360, que furent fabriquées les premières monnaies valant un franc. Elles étaient d'or fin, et pesaient un gros et un grain ; leur empreinte était une figure royale à cheval, armée de pied en cap, la tête couverte d'un heaume, ayant pour cimier une couronne royale ; les vêtements de cette figure étaient parsemés de fleurs de lis, ainsi que la housse du cheval, qui galopait dans le champ. Autour on lisait pour légende IOHANNES DEI GRACIA FRANCORVREX ; le revers offrait, comme celui de toutes les pièces d'or françaises, une croix fleurounée entre quatre demi-tours de compas, et la légende habituelle XPS VINCIT, etc.

Franc à pied. — Franc à cheval. — Fleur de lis d'or. Le franc d'or frappé par ordre du roi Jean dut à un chevalier, qu'il portait sur son empreinte, le nom de *franc à cheval*. Charles V, sous le règne duquel on calqua plusieurs des espèces d'or du roi Jean, on fit aussi des francs semblables à ceux de ce prince, quant au titre et à la valeur, mais qui en différaient par l'empreinte, qui représentait le roi armé de la main de justice et de l'épée, la tête ceinte d'une couronne, et placé sur un portique gothique. Par opposition aux *francs à cheval*, on les appela *francs à pied ;* on leur donna en outre le nom de *fleurs de lis d'or*, parce que le champ de la pièce était semé de ces emblèmes.

Les noms que nous venons d'indiquer sont ceux sous lesquels les *francs d'or* sont le plus connus ; on les appela aussi *petits francs d'or*, pour les distinguer des *grands francs* que Jean fit aussi frapper, et qui valurent d'abord trente sous, puis vingt-quatre sous, lorsque, par suite de l'augmentation de la monnaie d'argent, les francs ordinaires ne furent plus évalués que seize sous. Mais ce changement de prix ne fut que momentané, et le franc reprit bientôt sa valeur habituelle. La bonté de son titre et sa commodité le firent imiter partout, surtout en Flandre, où il prit le nom de *ridder*.

On continua, après la mort de Charles V, à frapper des *francs à cheval ;* on en trouve des règnes de Charles VI, de Charles VII, et de Henri VI, roi d'Angleterre. Cette monnaie disparut sous Louis XI.

Franc d'argent. La première pièce d'argent qui reçut le nom de *franc* fut monnayée par l'ordre de Henri III, qui fit une ordonnance à ce sujet en 1575. Le même prince fit aussi faire des demi-francs et des quarts de franc. C'est à cette pièce, qui fut continuée sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, que notre franc a emprunté son nom. Les francs d'argent de Henri III présentaient d'un côté la tête de ce prince avec la légende HNRICVS III FRANC ET POL (*oniæ*) REX, et le millésime; au revers, une croix fleuronnée, au centre de laquelle se trouvait un H avec ces mots, qu'on retrouve ordinairement sur les pièces d'argent de France, SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM; au bas se trouvait la lettre monétaire. Ceux de Henri IV et de Louis XIII n'en différaient que par la légende, laquelle, au lieu d'être placée autour du droit, se lisait au-dessous du buste.

Nous ne parlerons point ici de notre franc actuel; ce que nous avons à en dire trouvera sa place à l'article MONNAIE.

FRANÇAIS DE NANTES (Antoine, comte) naquit en 1756, à Beaurepaire en Dauphiné. Dès les premiers symptômes de la révolution, Français, partisan enthousiaste des idées de réforme, occupait à Nantes un emploi assez élevé; il s'y fit remarquer par la chaleur de son patriotisme, et devint l'un des membres de la municipalité de cette ville. En 1791, les électeurs de la Loire-Inférieure l'envoyèrent à l'Assemblée législative, où il ne tarda pas à obtenir d'assez beaux succès par sa parole facile et brillante. Son travail le plus remarquable dans sa carrière législative est le projet de loi qu'il formula, le 5 mai 1792, contre les troubles excités par le clergé; on peut même dire qu'il lui dut la réputation dont il jouit dès lors parmi les patriotes. Cependant, après avoir partagé quelque temps les opinions des girondins, il oublia ses anathèmes contre le parti démocratique, et, quoique non réélu, se prononça hautement pour la Montagne, dans une assemblée qui eut lieu à Grenoble après le 31 mai. Il empêcha ensuite le département de l'Isère de se joindre aux insurgés qui marchaient contre la Convention, en usant de toute l'influence qu'il y exerçait sur l'administration centrale. Il fut, en conséquence, atteint par la réaction thermidorienne, rentra en fonction après le 13 vendémiaire, et se vit enfin reporté à la représentation nationale en 1798. Devenu membre du Conseil des Cinq-Cents, il y figura dans les rangs de l'opposition républicaine, qui renversa Merlin, en juin 1799, et parmi les désapprobateurs du 18 brumaire. Le gouvernement consulaire parvint cependant bientôt à triompher de sa répugnance pour la constitution de l'an VIII, et lui fit accepter une place de préfet. Sous l'empire, Français fut appelé successivement au conseil d'État et à la direction générale des droits réunis. Il ne se souvint plus de ses véhémentes philippiques contre les *esclaves décorés qui criaient à la noblesse*, et se laissa faire *comte*, *grand officier de la Légion d'honneur*, *commandeur de l'ordre de la Réunion*, etc., etc. Ajoutons, toutefois, que dans cette position élevée il se montra constamment l'ami des lettres, et peupla ses bureaux d'hommes qui les cultivaient. Plus d'un jeune poëte, et notamment M. Casimir Delavigne, qui lui en a témoigné sa reconnaissance par des vers qui les honorent l'un et l'autre, dut à ce bienveillant protecteur d'utiles loisirs et une existence assurée. En 1814, Français de Nantes adhéra à la déchéance de Napoléon et au rétablissement des Bourbons, fut conservé par le roi sur la liste des conseillers d'État, et continua même ses fonctions pendant les cent jours. La seconde restauration le fit rentrer dans l'obscurité de la vie privée jusqu'en 1819 qu'il fut envoyé à la chambre des députés par le collége électoral de l'Isère. Il vota du reste constamment avec le centre gauche, et sortit de la chambre en 1822. La révolution de 1830 l'appela de nouveau à prendre part aux affaires publiques. On le nomma pair de France en 1831. Il est mort en 1836, laissant quelques écrits publiés sous le voile de l'anonyme : 1° *Manuscrit de M. Jérôme*, Paris, 1825, in-8°; 2° *Recueil de fadaises de M. Jérôme*, Paris, 1826, 2 vol. in-8°. Ces deux ouvrages sont pleins d'esprit et d'originalité, mais le style en est fort médiocre.

FRANÇAISE (langue). Voyez LANGUE.

FRANC-ALLEU. « Tenir en franc-alleu, dit Bouteiller, en sa Somme rurale (liv. I, tit. 84), si est tenir terre de Dieu tant seulement. Et ne doivent cens, ne rentes, ne dettes, ne servage, relief, n'autre nulle quelconque redevance à vie n'à mort; mais les tiennent franchement de Dieu : et y ont toute justice basse, si comme de treuf (querelle), de plainte, de cognoissance de simple délit, à juger par leurs pers tenans en alleux qui sont de la chastellenie, et conjurent l'un alleux l'autre sans seigneur, ne baillif, requérant au seigneur souverain qu'il veuille en aide de droit faire mettre leur jugement à exécution par ses sergens; et le seigneur doit faire l'advest et devest de tous les alleux, et en conjurent l'un l'autre, et bailler lettres de décret qui tiennent et vallent séellées de leurs seaux, et en plusieurs lieux pour faire vente de son alleux, il n'y faut que la cognoissance qu'en fait le vendeur par devant notaire ou tabellion, et lettres sur ce lever; ou par devant gens sur son séel, s'il a séel cognu dont lettres s'en facent : et s'il étoit appele de leurs sentences, selon aucuns lieux les francs-alleux le deffendent en armes et non autrement. Et selon le droict, il peut être relevé devant prudhommes. Mais l'usage des alleux doit être gardé en tant que raison seroit. »

Le mot franc-alleu réel, jusqu'au seizième siècle, ne s'appliquait, suivant Dumoulin, qu'à la terre salique, et suivant Benedictl. qu'aux héritages bourgeois; les alleux nobles étaient désignés sous le nom de *fiefs francs* ou *fiefs de franc-alleu*. (Voyez ALLEUX.)

FRANC ARCHER. Voy. ARCHERS.

FRANC-DEVOIR. Tenir une terre *à franc-devoir*, c'était occuper un bien pour lequel l'hommage et les droits féodaux avaient été convertis en une modique prestation pécuniaire annuelle. Il y avait ainsi deux espèces de francs-devoirs, l'un *noble*, c'est-à-dire, subrogé à l'hommage; l'autre *roturier*, c'est-à-dire, subrogé à des cens, des corvées, des banalités. Dans quelques coutumes, cependant, le franc-devoir était toujours essentiellement noble. Il était de principe, en cette matière, que le seigneur ne pouvait exiger pour le franc-devoir que ce qui était expressément réservé.

FRANCE (campagne de) (*). — Après le désastre de Leipzig (18 et 19 octobre 1813), Napoléon ne se dissimulait pas que les coalisés vainqueurs tenteraient d'envahir la France, mais il espérait avoir plusieurs mois devant lui pour se mettre en mesure de leur résister. Échelonnant sur le Rhin les débris de son armée, et croyant avoir ainsi obvié à tout péril immédiat, il vola vers Paris pour se préparer à tenir la campagne au printemps. Il comptait encore sur les protestations des souverains alliés, sur les propositions d'un congrès à Manheim; vaines négociations qui avaient pour but d'endormir sa vigilance ! Déjà, cependant, les souverains alliés appelaient aux armes toute la population vigoureuse de leurs États, et réunissaient leurs troupes sur la rive droite du fleuve; déjà un conseil militaire, rassemblé à Francfort, discutait le plan d'invasion. Calculant que Napoléon avait au plus 70,000 hommes à opposer aux 280,000 que la coalition pouvait lancer sur le territoire français vers la fin de décembre, on ne voulut pas laisser à l'actif capitaine le temps de remplir ses cadres presque vides, et l'on décida une campagne d'hiver. L'armée du Nord, général en chef Bernadotte, devait traverser le Rhin entre Dusseldorf et Cologne, conquérir la Hollande et la Belgique, puis pointer sur la France. La grande armée alliée, que le prince de Schwartzenberg commandait sous la direction du czar de Russie, de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, et l'armée de Silésie, conduite par le feld-maréchal Blücher, devaient franchir le Rhin : la première, à l'endroit où il sort de Suisse; la seconde, entre Mayence et Strasbourg, opérer leur jonction dans les plaines de la Champagne et marcher sur Paris. Au moment où ces hordes allaient

(*) Nous nous bornerons à donner dans cet article l'exposé rapide des opérations stratégiques de cette campagne. Pour l'appréciation politique des événements et des causes qui les amenèrent, nous renvoyons à l'article EMPIRE.

fondre sur nos provinces, nous avions encore 300,000 soldats sous les armes; mais plus des deux tiers étaient retenus en Prusse, en Allemagne, en Espagne, en Italie, où les ordres de l'empereur n'étaient pas observés par ses lieutenants; le 17 novembre, Napoléon avait appelé sous les drapeaux 300,000 conscrits des classes de 1814 et des années antérieures, jusqu'à l'an XI inclusivement, et bientôt après il avait anticipé sur la conscription de 1815; mais peu de ces nouveaux soldats avaient rejoint, et il avait fallu d'ailleurs distribuer des garnisons dans un grand nombre de places. Les forces disponibles de l'empereur ne s'élevaient donc réellement qu'au chiffre supposé par la coalition. Au premier bruit des projets de l'ennemi, il se hâta de répartir ses 70,000 hommes sur toute la ligne du Rhin. Le maréchal Victor observa le fleuve depuis Bâle jusqu'à Strasbourg; le maréchal Marmont, depuis Strasbourg jusqu'à Mayence; le général Sébastiani se tenait entre la Moselle et le confluent de la Lippe; le maréchal Macdonald garnissait l'intervalle entre Crevelt et Nimègue; le général Maison fut chargé de couvrir Anvers et de protéger la Belgique. Deux corps de réserve étaient, l'un à Namur, sous le maréchal Mortier; l'autre à Nancy, sous le maréchal Ney.

Invasion de la France. — Le plan de défense conçu par Napoléon avait en partie pour base la neutralité de la Suisse. Les alliés la violèrent indignement. Le 21 décembre, la grande armée, sur six colonnes, passa le Rhin aux trois ponts de Bâle, de Schaffhausen et de Lauffenbourg. Un mois après, Schwartzenberg avait exécuté la première partie du plan convenu à Francfort; il avait atteint la Marne. Voici les directions que ces principaux corps suivirent, repliant presque sans combattre les troupes françaises qui leur étaient opposées. Le corps du prince héréditaire de Hesse-Hombourg, marchant par Zurich et Berne, atteignit successivement Neuchâtel, Monbozon et Dijon, le 19 janvier. Le corps du comte de Giulay, s'avançant par Soleure et Arborg, entra le 3 à Montbéliard, le 5 à Vesoul, puis se dirigea sur Langres. Le corps du général Colloredo marcha par Arau, Arberg et Berne sur Neuchâtel. Là il partagea ses troupes, et poussant vers Langres avec la colonne de droite, il dirigea la colonne de gauche par Salins et Dôle. Celle-ci était composée de deux divisions : la division Wimpffen, qui devait gagner Châtillon-sur-Seine, et la division Maurice de Lichtenstein, qui devait investir Auxonne. Le corps du comte de Bubna et celui du comte Louis de Lichtenstein marchèrent par Soleure, Berne, Fribourg. De là, Bubna poursuivit son mouvement par Lausanne, sur Genève; Louis de Lichtenstein continua le sien par Neuchâtel, Pontarlier et Ornans, sur Besançon, qu'il investit le 6. Le corps du comte de Wrède alla d'abord bloquer Huningue et Béfort, puis s'étendit par sa droite vers Colmar. Battu le 23 décembre à *Sainte-Croix* par le général Milhaud, du corps d'armée de Victor, il ne put d'abord dépasser Rixheim. Mais le prince royal de Wurtemberg, quittant le blocus de Béfort, où il avait relevé de Wrède, vint, le 31, s'établir entre Sainte-Colombe et Ensisheim, sur la ligne de Colmar. Dès lors de Wrède marcha librement sur cette ville, l'occupa, força le général Milhaud de se retirer vers Baccarat, par la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines, puis alla, par les deux rives de l'Ill, investir Schelestadt. Dans les premiers jours de janvier, le comte de Wittgenstein, qui était d'abord resté sur la rive droite du Rhin, aux environs d'Altkirch, passa le fleuve vers Seltz, fit bloquer Strasbourg par une partie de ses troupes, et traversant avec le reste la chaîne des Vosges, vint former l'extrême droite de la grande armée. Le 19, il suivait la route de Nancy pour aller prendre son camp sur la Marne moyenne. Vers la même époque, le comte Barclay de Tolly, qui, avec une partie de son corps, avait relevé le prince royal au blocus de Béfort, ne laissa devant cette place que 2,000 hommes, passa le Rhin à Laurach, marcha par Mollam et Frahière sur Vesoul, où le reste de sa division s'était rendu par Montbéliard et Villerexel, y arriva le 17, puis porta son quartier général à Langres.

Parlons maintenant de l'armée française. En apprenant que l'ennemi avait passé le Rhin à Bâle, Napoléon avait ordonné au maréchal Mortier, qui était à Namur, de voler vers Reims et de couvrir la capitale en manœuvrant sur la route de Bâle ou sur celle de Metz. A Reims, Mortier reçut l'ordre de marcher en toute hâte sur la route de Langres. Victor, après avoir pourvu aux garnisons de Strasbourg, Landau, Brisach, Schelestadt, Huningue et Béfort, s'était trouvé réduit à moins de 9,000 hommes. Ne recevant pas de renforts, il avait résolu, pour défendre les gorges des Vosges, de se concentrer sur Saverne et d'y attendre Marmont; mais l'armée de Silésie, se portant le 7 janvier sur la Sarre, empêcha la jonction des deux maréchaux. Victor rétrograda alors vers Baccarat. Sa retraite permit aux alliés, maîtres des débouchés de Colmar sur Nancy, de pénétrer dans le bassin de la Moselle. Ney, pour les arrêter dans cette direction, n'avait que quatre régiments de voltigeurs à peine organisés depuis quinze jours, deux batteries et 400 chevaux du dépôt général des remontes. Il tenta vainement une démonstration sur Épinal; ses troupes furent repoussées par l'avant-garde du prince de Wurtemberg, qui, vers ce temps, se rapprochait de l'armée de Silésie, et par les éclaireurs de l'hetman Platof. Victor essaya aussi de s'établir dans Épinal, Ramberviller et Saint-Dié; mais les généraux Cassagne, Briche et Duhesme, qui se portèrent sur ces villes, furent tous battus: Cassagne par les Wurtembergeois, Briche par les Cosaques, Duhesme par de Wrède. Malgré ces échecs, Victor n'eût pas encore abandonné la défense des Vosges; mais, apprenant que les troupes de Blücher débouchaient par Château-Salins, il alla par Saint-Nicolas rejoindre Ney à Nancy. De Wrède put alors marcher librement sur Neufchâteau, d'où il ouvrit la communication avec l'armée de Silésie. Schwartzenberg, qui n'avait plus devant lui que Mortier, naguère replié de Langres sur Chaumont, envoya contre cette dernière ville le comte de Giulay et le prince royal de Wurtemberg, l'un par la route directe, l'autre par Bourbonne et Montagny. Il y eut au pont de *Choignes* un engagement à l'avantage des Français; néanmoins, Mortier fut de nouveau obligé à la retraite, et gagna Bar-sur-Aube. Le 24, les deux corps ennemis s'avancèrent sur Bar, l'un par Clairvaux, l'autre par le route de Chaumont. Le premier fut vivement repoussé au village de *Fontaines*, le second au village de *Colombey-les-deux-Églises*. Quoique vainqueurs dans ces deux combats livrés sur deux points différents, les Français n'eussent pu défendre Bar contre l'armée de Schwartzenberg; ils se retirèrent dans la nuit sur Troyes.

Blücher n'était pas resté en arrière de Schwartzenberg. Dans la nuit du 31 décembre, l'armée de Silésie avait traversé le Rhin : le corps de Sacken, vis-à-vis de Manheim; le corps d'York et partie du corps de Langeron, à Kaub; la division Saint-Priest (du corps de Langeron), au confluent de la Lahn, et par l'île de Niederwerth. Sacken poursuivit son mouvement par Turkheim; York par Lautereck et Cusel. Bientôt Sacken borda la Sarre de Sarralbe à Sarrebruck, York de Sarrebruck à Merztrig. Le 10 janvier, ils jetèrent des ponts. Marmont, qui s'était déjà retiré à Forbach, sur la rive gauche, se retira encore sans combattre. Il prenait, le 12, position sous Metz. Ne pouvant empêcher York de s'établir le 13 à Longeville, sur la rive droite de la Moselle, et d'investir Metz, que Kellermann, trois jours auparavant, avait quitté avec le grand quartier général, les administrations et le parc d'artillerie, pour aller s'établir à Châlons-sur-Marne; apprenant d'ailleurs, par des reconnaissances qu'il expedia vers Pont-à-Mousson et vers Nancy, que l'ennemi avait déjà fait passer des troupes sur les ponts de Rouxières et de Frouard, il se décida, après avoir jeté dans Metz des vivres et la division Durutte, à se replier derrière la Meuse, sur Verdun. Ney, surpris par l'arrivée de Sacken, qui continuait de s'avancer sur Nancy, évacua cette ville et se replia, par Toul, sur Ligny, Bar-le-Duc et Saint-Dizier, où il donna rendez-vous à Victor. La fatalité voulut que dans cette retraite on ne coupât ni les ponts de Rouxières et de Frouard, ni ceux de

Vaucouleurs, de Void et de Commercy. L'ennemi put donc poursuivre les trois maréchaux derrière la Meuse. Il entra le 18 à Nancy. Le 20, le général Liéven, qui commandait l'aile gauche, occupa Toul, qui fermait la route de Nancy à Bar. Le 21 Blücher, que les corps de Saint-Priest et de Langeron avaient rejoint, laissant le général York aux blocus de Metz, de Thionville, de Luxembourg et de Sarrelouis, forma le reste de ses troupes en deux colonnes : l'une, précédée d'une forte avant-garde aux ordres des généraux Wassiltschilof et Scherbatof, se porta par Ligny et Bar-le-Duc; l'autre, ayant pour arrière-garde les troupes du général Alsusief, marcha par Vaucouleurs et Gondrecourt. Les trois corps français reculèrent encore. Bientôt l'armée de Silésie occupa Dommartin, Joinville et Saint-Dizier. Pour Macdonald, renonçant à tenir tête au corps russe du général Winzingerode, qui avait passé le Rhin à Dusseldorf le 1er janvier, il se retira de Nimègue sur Aix-la-Chapelle, puis sur Liége; il allait continuer sa retraite sur Namur, lorsqu'il reçut, le 19, de l'empereur, l'ordre de se diriger par les Ardennes vers Châlons-sur-Marne.

Ainsi, au 24 janvier 1814, la grande armée alliée, l'armée de Silésie, et partie de l'armée du Nord (sous Winzingerode), bordaient la Marne et la Meuse, prêtes à marcher contre Paris. Elles présentaient un effectif de trois cent et quelques mille combattants, et dans ce total n'entraient ni le corps de Bulow en Belgique, ni celui de Bubna dans le bassin du Rhône, destinés à des entreprises collatérales. Pour repousser les masses qui le pressaient au centre, Napoléon n'avait guère plus de 80,000 soldats, alors répartis de la manière suivante : 7 ou 8,000 hommes en trois divisions, dont une à Auxerre, sous le général Alix; l'autre à Pont-sur-Yonne, sous le général Montbrun; et la troisième à Montereau, sous le général Pacthod, défendaient la vallée de l'Yonne. La haute Seine était gardée par Mortier, qui, abandonnant Chaumont et faisant filer sur Arcis la division Dufour, avait lui-même gagné Troyes, où une réserve de 18 à 19,000 hommes s'organisait sous le général Gérard. Les trois corps de Ney, de Marmont et de Victor, réunis à Vitry-le-Français, couvraient la vallée de la Marne : ils venaient d'être renforcés par 7,000 hommes de la garde, sous le maréchal Oudinot; enfin, nous avons vu que Macdonald, rappelé de Namur, s'avançait par Mézières et Châlons. Malgré son énorme infériorité numérique, Napoléon ne voulut point abandonner le système d'offensive, auquel il était redevable de ses plus beaux succès. Après avoir donné pour la défense de la capitale des ordres dont aucun ne fut suivi après son départ (*), il quitta Paris le 25, arriva le 26 à Châlons, et prit aussitôt le commandement des troupes rassemblées sur la Marne.

Opérations sur l'Aube et la Seine. Les deux armées de Blücher et de Schwartzenberg communiquaient, avons-nous dit; mais elles n'avaient pas encore effectué leur jonction. Napoléon résolut d'en profiter pour les vaincre l'une après l'autre, de livrer d'abord bataille à la principale, et, dans ce but, de marcher sans délai, par Saint-Dizier, Joinville et Chaumont, sur Langres, où il comptait trouver la tête des troupes de Schwartzenberg. Le 27, à neuf heures du soir, il entra dans *Saint-Dizier*, d'où le général Milhaud avait chassé le matin la division de cavalerie du général russe Landskoi. Le lendemain, il marcha par Vassy-sur-Montiérender, mais sans que les reconnaissances qu'il envoya dans diverses directions rapportassent aucune nouvelle de l'ennemi; d'autre part, les habitants disaient qu'une armée avait tout récemment traversé Joinville, et s'était dirigée par Doulevent sur Troyes. Napoléon se douta que c'était l'armée de Blücher, et qu'elle allait passer l'Aube au village de Lesmont. Abandonnant alors ses projets contre Schwartzenberg, il crut devoir se mettre à la poursuite de Blücher, et se flatta, sinon d'empêcher toutes les divisions du général ennemi de passer l'Aube, d'entamer du moins son arrière-garde. En conséquence de ce plan, les corps de Ney, de Victor, de Marmont et

(*) Voyez dans la brochure du général Pelet *sur les fortifications de Paris* (1841), les instructions laissées par l'empereur au roi Joseph, au conseil de régence et au ministre de la guerre (pag. 69-87).

de Gérard, s'avancèrent le 29 par la route de Brienne. Ordre avait été expédié à Mortier de se rapprocher au plus vite; malheureusement, l'officier d'état-major qui portait les dépêches fut pris, et Blücher comprit par leur lecture le danger qui le menaçait. Croyant n'avoir pas trop de toutes ses forces pour se mesurer avec Napoléon, il se hâta de rappeler Sacken, qui se préparait à passer l'Aube, et fit couvrir ce mouvement rétrograde par la cavalerie de Pahlen. De son côté, Schwartzenberg, apprenant l'arrivée de Napoléon à Montiérender, dirigea plusieurs de ses divisions vers Joinville et vers Bar-sur-Aube pour soutenir Blücher au besoin. Pendant ce temps-là, l'armée française continuait son mouvement; vers midi, elle aperçut l'ennemi en position entre Mézières et *Brienne*. On passa quelque temps à s'observer; enfin, vers quatre heures, l'action s'engagea. Elle fut fort vive, et dura jusque vers minuit; mais la victoire demeura indécise. Blücher ordonna à Sacken et à Palhen de filer en silence par la route de Bar-sur-Aube. Napoléon, resté maître de la ville et du château, dont la vue réveilla en lui bien des souvenirs, et où l'ennemi avait mis le feu avant de se retirer, alla s'établir à Perthe avec le quartier général. Le 30, au matin, lorsqu'il sut que l'ennemi s'était retiré sur Bar, il supposa que Blücher n'osait courir les chances d'un nouveau combat, et donna ordre de le poursuivre. Vainement Grouchy et Victor s'élancèrent-ils sur ses traces; couvert par la cavalerie d'Alsusief, il parvint à leur échapper, et se concentra vers Trannes, position dans laquelle il demeura immobile toute la journée du 31, pour y attendre les instructions et les renforts de Schwartzenberg. L'armée française occupa Dienville, la Rothière, Petit-Mesnil, la Giberie, la Chaise et Morvilliers. Le prince généralissime fut d'avis qu'il fallait offrir la bataille à Napoléon, qui, de son côté, voulant tenter le sort des armes, avait fait ses dispositions. Il dirigea, en conséquence, les corps de Giulay, de Barclay-de-Tolly et du prince de Wurtemberg sur Trannes, et envoya de Wrède et Wittgenstein manœuvrer sur notre flanc droit. Blücher, ainsi soutenu, attaqua le 1er février à midi, et remporta la victoire. La malheureuse journée de la *Rothière* coûta aux Français 54 bouches à feu et 6,000 hommes; les alliés y perdirent à peu près autant de monde. Quoique soutenue par des troupes épuisées de fatigues, et contre des ennemis quatre fois plus nombreux, elle n'amena pas de déroute; mais le résultat de cette première défaite essuyée sur le sol de la patrie fut décisif, en ce qu'il fixa la guerre dans le bassin de la Seine, et donna l'offensive aux alliés. Quoi qu'il en soit, le calme et l'ordre avec lesquels l'armée française rétrograda sur Brienne empêchèrent Blücher de croire que ce fût une retraite prononcée. Au lieu donc d'ordonner la poursuite des vaincus, il se contenta de coucher sur le champ de bataille abandonné par eux. Les corps français, après une courte halte à Brienne, se remirent le 2, avant le jour, en marche sur Lesmont et sur Rosnay, et de là se portèrent sur Troyes sans être sérieusement poursuivis. Cependant ni Blücher ni Schwartzenberg ne restèrent inactifs. Blücher continua son mouvement vers la rive gauche de la Marne; Schwartzenberg envoya Colloredo, Giulay et le prince de Wurtemberg s'établir devant Troyes, où Napoléon venait d'entrer; Barclay-de-Tolly se poster à Lusigny, Platof menacer Sens, et Seslavin occuper Piney. Dès lors, il n'existait plus de communication entre les deux armées alliées, et chacune allait agir séparément. Le 4, l'armée française tenait les positions suivantes: la vieille garde était à Troyes même, où Mortier, après s'être porté le 30 janvier sur Arcis, avait cru devoir rentrer au plus vite, dès qu'il avait su que l'ennemi occupait Bar-sur-Seine; la jeune garde était à Pont-Hubert, le corps de Victor à Pont-Sainte-Marie, celui de Gérard à Saint-Parre aux Tertres; les divisions Briche et Lhéritier à Bouranton, Lanbrenel et Saint-Maur; celles des généraux Piré et Defrance à Crency et à Tennelière. Sur ces entrefaites, arriva la nouvelle de la défection du roi de Naples. Enfin, les vétérans de l'armée n'apprirent pas sans douleur l'ouverture du congrès de Châtillon (voyez ce mot et EMPIRE). La paix, sans doute, était indispensable; mais la recevoir, au lieu de la conquérir!... Le 5, Schwart-

zenberg opéra un mouvement général. Pour obliger l'empereur d'abandonner Troyes, il menaça ses derrières. A cet effet, Colloredo et le prince Maurice de Lichtenstein s'avancèrent par la route de Bar-sur-Seine, le prince de Wurtemberg par celle de Bar-sur-Aube; Giulay marcha sur Troyes entre les routes de Vandœuvres et de Piney; de Wrède se porta sur Vandœuvres; les autres corps allèrent s'établir à Chaource, Bar-sur-Seine, Ricey, Parques, Praslain et Lanteuze. Le soir du même jour, Napoléon apprit, par une dépêche de Macdonald, que le général York, comme nous le verrons tout à l'heure, venait d'entrer à Châlons. Cette nouvelle, jointe au mouvement offensif de Schwartzenberg, décida l'empereur à quitter Troyes pour se retirer le 6 à Nogent, où devaient se rendre les régiments envoyés par Soult des frontières d'Espagne, et les nouvelles levées de Paris. Le 7, à deux heures après midi, la grande armée alliée entra dans Troyes, d'où Mortier n'était sorti qu'à la pointe du jour. Le premier soin de Napoléon fut de pourvoir à la défense de la Seine, de l'Yonne et du Loing, entre Nogent, Montereau et Auxerre. Il en chargea Oudinot et Victor, leur laissa à cet effet 24.000 hommes, et se hâta de marcher lui-même avec sa garde, Marmont et Ney, c'est-à-dire 15,000 hommes, sur la Marne, d'où Blücher menaçait Paris. Mais, avant de le suivre, retournons à Macdonald, que nous avons laissé se dirigeant de Liége vers Châlons.

Opérations sur la Marne. — Le général York, entré le 30 janvier dans Saint-Dizier, trouva la Marne dégarnie par les mouvements de l'armée française sur l'Aube; il aurait surpris Châlons, et se serait emparé du grand parc d'artillerie que cette ville renfermait, si l'empereur n'eût hâté la marche de Macdonald par les ordres les plus pressants. Macdonald y entra le 31, et s'il ne parvint pas à s'y maintenir, du-moins eut-il le temps de faire évacuer le parc. Grâce aux habiles dispositions qu'il sut prendre, la marche d'York sur Châlons fut considérablement ralentie, et ce général n'arriva sous les murs que le 4 février. Un combat sanglant, qui vers onze heures s'engagea sur tous les points, dura jusqu'à la nuit. Une résistance plus longue ne pouvait qu'attirer de nouveaux malheurs sur la ville, dont un grand nombre de maisons étaient déjà devenues la proie des flammes. Macdonald permit aux magistrats, qui l'en suppliaient, de traiter avec York. Les hostilités furent suspendues, à condition que la place serait évacuée le lendemain à six heures du matin. En conséquence, les troupes françaises sortirent de *Châlons* le 5; après avoir fait sauter le pont, elles se dirigèrent sur Épernay, où Macdonald établissait son quartier général le 6. Blücher, qui était le 5 à Sommepuis, avec son avant-garde à Fère-Champenoise, résolut de prévenir Macdonald à la Ferté-sous-Jouarre, et de lui enlever le parc. A cet effet, l'armée de Silésie s'avança par les deux routes qui mènent de Châlons à la Ferté. Blücher en personne suivit la petite route par Bergères et Montmirail, précédé par Sacken; York eut ordre de suivre la grande, qui longe la Marne, de passer cette rivière à Château-Thierry, et de rejoindre Sacken à Montmirail, où deux nouveaux corps, ceux de Kleist et de Kapzewitsch, arrivant par Châlons et par Nancy, devaient entrer en ligne le 10. Ce projet fut exécuté avec une telle lenteur, que non-seulement Macdonald, détruisant les ponts derrière lui, atteignit, le 10, sans avoir été coupé ni entamé dans sa retraite, Meaux, où son faible corps fut renforcé de 6,000 hommes, mais qu'encore son adversaire se trouva maladroitement attiré dans une position qui devait, les jours suivants, permettre à Napoléon de remporter les plus brillants succès.

Dans la nuit du 9, Blücher apprit que Napoléon s'avançait sur la Marne. Il voulut aussitôt concentrer ses troupes : c'était s'y prendre un peu tard; d'ailleurs il laissa encore, on va le voir, certains corps trop éloignés. York et Sacken reçurent ordre de revenir à Montmirail; la cavalerie fut placée dans les environs de Sézanne; Blücher lui-même, seul à Vertus, y attendait Kleist et Kapzewitsch, et ne communiquait avec York et Sacken que par le faible corps d'Alsusief, posté isolément à Champ-Aubert. Le 10 au matin, toute l'armée française, qui accourait par des



chemins de traverse presque impraticables, était réunie en avant de Sézanne. L'empereur reconnut bientôt qu'il pouvait vaincre successivement les corps épars de son adversaire, et attaqua d'abord Alsusief. Il le battit à plates coutures, et le fit prisonnier à *Champ-Aubert*, et, dès le soir, dirigea une partie de ses forces sur *Montmirail*, où les deux corps d'York et de Sacken devaient se réunir le lendemain 11. Il s'y porta lui-même au point du jour avec le reste de l'armée, et remporta une nouvelle victoire. Le feu n'avait cessé qu'à huit heures : les Français bivouaquèrent sur le champ de bataille des vaincus, qui étaient en pleine retraite sur Château-Thierry, et le 12, au lever du soleil, ils s'élancèrent sur la route de cette ville. Ils rencontrèrent bientôt les troupes d'York rangées en arrière du ruisseau des Caquerets, et disposées à leur tenir tête. Napoléon les battit encore, et donna dans les bulletins le nom de *Château-Thierry* à cette glorieuse journée. A minuit, les alliés avaient évacué la ville. Le 13, de grand matin, ils marchaient en toute hâte, York sur Fismes, Sacken sur la Fère-en-Tardenois, et le gros de leur armée se trouva hors d'atteinte avant qu'on eût rétabli les ponts pour la poursuivre.

Des cinq corps de l'armée de Silésie, celui du centre était anéanti; ceux de la tête désorganisés, rejetés au delà de la Marne; restait l'arrière-garde commandée par le général en chef. La population des campagnes gardait une attitude menaçante.

Blücher était resté, depuis le 10, immobile à Vertus, entre Bergères et Étoges. Pourquoi n'avait-il pas, dès le 11, attaqué Marmont qui occupait ce dernier village? On ne sait. Il s'ébranla enfin, le 13, avec les corps de Kleist et de Kapsewitsch, pour se porter sur Montmirail, et obligea Marmont à se retirer. Mais l'empereur, instruit de ce mouvement, envoya dans la journée les divisions Friant et Saint-Germain prendre position entre Montmirail et Vertus, et lui-même, le lendemain 14, s'y porta avec le reste de ses troupes. Il rencontra l'ennemi à *Vauxchamps*, et lui infligea une nouvelle défaite. Blücher repassa la Marne le 15, et alla s'établir au delà de Châlons, où il fut rejoint le 16 par les débris de ses divers corps battus les jours précédents.

Napoléon, qui, dès le 20 novembre (*), avait prescrit au prince Eugène, vice-roi d'Italie, de repasser les Alpes avec son armée, qui était forte de 30,000 hommes, et d'agir immédiatement sur le Rhin, base d'opérations des alliés, avait, vers le 20 janvier, puis le 9 février, réitéré formellement cette injonction (**). Il faut avoir le courage de le dire, bien que ce soit détruire une de nos illusions nationales les plus chères, le prince Eugène, cédant à de funestes influences, était déjà entré en négociations avec les puissances étrangères; il n'obéit pas aux ordres de son souverain, de son père (***). Et cependant, de quelle utilité n'eût pas été la diversion opérée par cette armée, si, se-

(*) Sur ce fait, qui n'était pas encore venu à notre connaissance quand nous avons publié la biographie d'Eugène Napoléon, et dont l'exactitude est garantie par le général d'Anthouard, qui fut alors chargé de porter au vice-roi les instructions de l'empereur-voyez *le Spectateur militaire*, année 1827, t. II, p. 457, et l'année 1841, mars et avril.

(**) *Le ministre de la guerre au prince vice-roi d'Italie.*

Paris, 9 février 1814.

P Le ministre de la guerre réitère à S. A. I. le vice-roi, l'ordre de l'empereur de se porter sur les Alpes aussitôt que le roi de Naples aurait déclaré la guerre. S. A. I. ne doit laisser aucune garnison dans les places d'Italie, et doit venir avec tout ce qui est Français sur Turin et Lyon, soit par Fenestrelles, soit par le Mont-Cenis.

Signé : le duc de Feltre

Bon à transmettre de suite.

Signé : Cambacérès.

Le prince Eugène répondit de Volta, le 16 février à 5 heures du matin : « Monsieur le « duc de Feltre, je reçois à l'instant même « votre lettre du 9 de ce mois, dans laquelle « vous me faites part des intentions de S. M. « à l'égard de l'armée sous mes ordres, dès « que le roi de Naples se sera déclaré contre « la France. Vos instructions sont entièrement conformes à celles que l'empereur m'a « adressées, il y a environ quinze jours, par « une lettre chiffrée..... »

(***) Discours prononcé par le général Pelet à la chambre des pairs, dans la séance du 24 mars 1841.

condée par le patriotisme énergique des populations de la Lorraine et de l'Alsace, elle était venue prendre en queue les ennemis au moment où Napoléon avait jeté le désordre dans leurs rangs, et remporté sur eux d'aussi brillants avantages. Sans aucun doute, elle eût sauvé la France, et nous n'aurions pas à gémir sur des malheurs dont notre pays ressent aujourd'hui encore les funestes effets.

Dans cette courte expédition, comparable aux plus belles journées de la campagne d'Italie, l'armée de Silésie, coupée en deux tronçons que séparaient la Marne, Reims et Châlons, avait perdu 25,000 hommes; mais elle reçut des renforts de l'armée du Nord, qui commençait à entrer en ligne dans le bassin de la Seine. Napoléon, rappelé sur la Seine par les progrès de Schwartzenberg, fut forcé de lâcher prise.

Winzingerode, à qui Macdonald avait laissé le champ libre, était entré à Namur le 30 janvier. Il s'y reposa jusqu'au 6 du mois suivant, puis marcha sur Avesnes, qui, le 9, ouvrit ses portes sans résistance. De là, avant d'aller rejoindre, derrière Châlons, l'armée de Silésie, il enleva Laon, se porta sur *Soissons*, place très-importante en ce qu'elle est située sur l'Aisne et sur les routes de Compiègne et de Château-Thierry, et l'occupa le 14. Quant à Bulow, il avait eu à lutter contre Maison qui, avec de faibles dépôts et des villes sans garnison, était venu à bout d'arrêter sa marche. Arrivé à Laon, en évitant les villes, il s'empara de la Fère, mauvaise place, où il trouva un matériel de 20 millions (24-27 février). Blücher pouvait donc se joindre aux deux corps de l'armée du Nord. Toutefois, comme Maison, avec 8,000 hommes, tenait toujours l'ancienne frontière, une dépêche de Blücher, qui enjoignit à Winzingerode de se rapprocher au plus vite, l'obligea d'abandonner sa conquête, et Mortier reprit bientôt possession de Soissons. Dès lors, Paris fut couvert de ce côté; mais le péril, conjuré sur un point, allait renaître sur un autre.

Suite des opérations sur la Seine. — Oudinot et Victor allaient être contraints à se replier sur la dernière ligne de défense de la capitale. Au 9 février, Victor occupait, sur la rive gauche de la Seine, Romilly, Gelanne, Saint-Martin-le-Rosnay et Pont, gardant ainsi les trois routes de Troyes à Nogent. Oudinot était à Provins; le général Pajol observait la rive droite du fleuve depuis Bray jusqu'à Montereau, où se tenait le général Pacthod; le général Delort était au Fossard. Sur l'Yonne, le général Alix occupait Sens, les généraux Montbrun et Coetlosquet Pont, le général Moreau Auxerre. Les ponts de Joigny et de Villeneuve-le-Roi étaient depuis le 1er février au pouvoir des Cosaques de Platof. Schwartzenberg, après une halte de quelques jours à Troyes, s'ébranla le 10. Le prince royal de Wurtemberg, suivi de Bianchi et du prince Maurice de Lichtenstein, se porta vers Sens; Wittgenstein et de Wrède s'avancèrent contre *Nogent*. Attaqué dès le 11 par les Wurtembergeois, le général Alix, malgré d'héroïques efforts, fut obligé d'évacuer *Sens;* il rallia Montbrun et Coetlosquet, et rejoignit avec eux Delort, que les Cosaques avaient replié sur Montereau. Pajol, qui avait le commandement en chef de toutes ces troupes, plaça Alix au Fossard, Delort entre Montereau et Égligny, Montbrun à Moret; mais bientôt il vit le prince de Wurtemberg se porter de Sens sur *Bray,* et Bianchi menacer Montereau; il détruisit alors le pont de cette ville, et alla, le 14, s'établir au Châtelet. L'avant-garde ennemie courut de *Montereau* sur Moret, que Montbrun évacua trop précipitamment, et s'empara de *Fontainebleau*, qui n'était pas défendu. Platof, pendant ce temps, occupait *Montargis*, Grez, Nemours, et Lichtenstein *Auxerre.* De son côté, Victor, apprenant que de Wrède et Wittgenstein s'avançaient vers lui, avait, le 10, concentré ses forces sur Mâcon, Saint-Aubin et Nogent. Le lendemain 11, voyant l'ennemi maître du pont de la Chapelle, il laissa le général Bourmont à Nogent avec moins de 2,000 hommes, et passa sur la rive droite de la Seine avec le reste de ses troupes, qui occupèrent Melz, Mériot et Plessis-Mériot. *Nogent*, ville ouverte, ne put tenir. Le colonel Voirol, qui remplaçait Bourmont grièvement blessé au genou, avant, pendant deux jours entiers, arrêté près de 30,000

hommes, évacua cette place le 12, après avoir fait sauter le pont, et se retira par la route de Provins.

Schwartzenberg, en apprenant, le 11, la défaite d'Alsusief et la situation critique des autres corps de Blücher, avait dirigé Barclay de Tolly sur Méry, et Diebitsch sur Plancy, pour s'interposer entre Victor et Napoléon, et pour établir au plus tôt la communication entre les deux armées; d'autre part, il avait enjoint à Wittgenstein de passer la Seine à Pont, de marcher par Pont sur Villenoxe, et à de Wrède de gagner Provins par Bray après avoir passé le pont de cette dernière ville avec tout le corps austro-bavarois. Le 13, tous ces mouvements furent exécutés; les troupes françaises abandonnèrent Villenoxe et Provins. Vainement Oudinot, pour arrêter les progrès de l'ennemi, fit-il occuper Saint-Sauveur et *Cuterelles*, il fut replié, et s'en alla, ainsi que Victor, prendre position à Nangis. Macdonald, quittant Meaux, les rejoignit le lendemain avec tout son corps. Le 14, les trois maréchaux résolurent de se replier sur la rivière d'Yères, ligne où il serait plus facile de se défendre qu'au milieu des plaines de la Brie. En conséquence, le 15, Victor s'établit à Chaulnes, sa gauche à Fontenay, sa droite à la forêt de Sénart; Oudinot à Guignes, ses avant-postes à Mormant, son quartier général à Ouzouer-le-Vougy; Macdonald à Solers. En même temps, Pajol se replia du Châtelet sur Crumagel. Ces mesures répandirent l'alarme dans la capitale; alarme d'autant plus vive, que, par l'effet d'un malentendu, le grand parc d'artillerie passa la Marne, et fut un instant placé dans les jardins du château de Bercy. Toutefois, les maréchaux français effectuèrent leur retraite sans être inquiétés; car, le même jour, les souverains alliés, réunis à Nogent, décidèrent, par suite de la défaite de Blücher et du nouveau mouvement de Napoléon, que Bianchi, Wittgenstein et Wurtemberg feraient halte, et que les autres corps de la grande armée reprendraient leurs anciennes positions sur la Seine et l'Yonne.

Le 14, à l'issue du glorieux combat de Vauxchamps, Napoléon apprit les nouveaux dangers qui menaçaient Paris. Il résolut aussitôt d'arriver avant l'ennemi des bords de la Marne à ceux de l'Yères. Le 15, de grand matin, il partit de Montmirail avec sa garde, et arriva dans la soirée du 16 à Guignes. Il eut hâte de pousser en avant, animé de l'espoir de mettre à profit la separation des forces alliées divisées par la Seine et l'Yonne en trois parties inégales sur lesquelles on avait prise par Montereau. Ce point pouvait devenir le nœud d'une de ces manœuvres fécondes dont l'empereur avait donné tant d'exemples. Il avait laissé Marmont à Étoges pour tenir Blücher en respect, et posté Grouchy à la Ferté-sous-Jouarre, pour renforcer au besoin, soit Marmont, soit Mortier, qui, de Villers-Coterets, observait Winzingerode et Bulow, soit enfin le général Vincent, qui, de Château-Thierry, couvrait la route de Paris à Châlons. Toute l'armée eut ordre de se tenir prête à marcher et à combattre le lendemain 17. A la pointe du jour, le général Alix se porta de Melun sur Fontainebleau, et réoccupa cette ville; Pajol, partant de Saint-Germain de Laxis, chassa les Wurtembergeois du Châtelet, des Écrennes et de l'Écluse. En même temps, l'empereur se dirigea de Guignes sur Nangis. Il rencontra au village de *Mormans* l'avant-garde de Wittgenstein, et la battit; après quoi, nos colonnes victorieuses continuèrent leur marche, Oudinot sur Provins, Macdonald sur Donnemarie, Victor sur Montereau. La garde impériale, fatiguée de ses marches précédentes, demeura à Nangis. Oudinot alla bivouaquer à Maisonrouge et à Vauvilliers, et obligea Wittgenstein à évacuer précipitamment Provins. Macdonald poussa jusqu'à Maigneux, Jaulney, Villenaux et Montigné. Victor, après avoir battu à *Valjouan* la division bavaroise Lamotte, atteignit Salins à deux lieues de Montereau. Le même jour, Marmont remporta à *Montmirail* un avantage marqué sur le corps volant de Diebitsch, qui se retira vers Pont-Saint-Prix. Schwartzenberg, à la nouvelle des échecs de Mormans et de Valjouan, replia son armée sur la rive gauche de la Seine, et y attendit les mouvements ultérieurs de Napoléon. Or, l'empereur fit dès la nuit du 17 tous ses preparatifs pour attaquer

au jour la forte position que les alliés occupaient devant Montereau, et gagna, le 18, la célèbre bataille de ce nom (voy. MONTEREAU), où on le vit lui-même diriger le feu de l'artillerie. En vain l'ennemi essaya-t il, en se retirant, de détruire les ponts de l'Yonne et de la Seine; il n'y parvint pas, et fut rudement poursuivi dans plusieurs directions. Dans la même journée, Oudinot, à la gauche, reprit Provins et marcha sur Nogent. Victor, au centre, fut moins heureux : il ne put forcer à Bray le passage de la Seine que gardait de Wrède établi sur la rive gauche. Mais l'empereur, maître du pont de Montereau, était en mesure d'obliger de Wrède, aussi bien que Wittgenstein, à abandonner cette rive du fleuve; il n'avait besoin, pour obtenir ce résultat, que d'opérer sur leurs derrières contre les corps épars jusqu'à Sens. Aussi Schwartzenberg se décida-t-il à concentrer sur Troyes et la grande armée alliée et l'armée de Silésie. Il put se rapprocher pas à pas de cette ville, où l'on avait eu le dessein de l'acculer subitement. Napoléon éclata en justes reproches; il signala dans son bulletin des fautes trop vulgaires, et donna à Gérard le commandement du corps de Victor, qu'il blâma vivement de n'avoir pu dépasser Salins. Le 19, le général Alix, remontant le Loing, chassa de Nemours le corps de Bianchi, qui alla camper à Villeneuve-l'Archevêque avec celui de Giulay et les réserves autrichiennes. Le 21, tandis que Gérard, sur la route de Sens, rétablissait à Pont-sur-Seine le pont détruit, le 18, par les fuyards, Macdonald et Oudinot, repoussés, l'un de Bray, l'autre de Nogent, vinrent franchir le fleuve à Montereau où Napoléon réorganisait l'armée pour livrer bataille, non plus comme il s'y était attendu, à des adversaires déroutés par ses marches habiles, mais à un ennemi qui avait eu tout le temps de se disposer à le recevoir avec des forces plus que doubles. Dès que de Wrède et Wittgenstein apprirent que l'armée française débouchait sur la rive gauche, ils se retirèrent, le premier sur Mâcon, le second vers Saint-Hilaire. Quant à Schwartzenberg, il concentra autour de Troyes près de 140,000 hommes. Ses lignes s'échelonnaient en avant et en arrière de la ville sur les deux rives de la Seine. Au même moment les coureurs de Napoléon lui rapportèrent qu'ils avaient remarqué sur le flanc gauche de l'armée un rassemblement considérable de troupes à *Méry-sur-Seine*, petite ville située sur les deux rives du fleuve, et distante de Troyes d'environ six lieues. L'empereur s'y porta en toute hâte, et la trouva occupée par les troupes de Blücher, qui, rapidement réorganisées à la faveur d'événements inespérés, s'élevaient à 48,000 hommes. A la vue de forces si imposantes, il crut l'ennemi décidé à recevoir la bataille. Une pareille pensée lui devait sourire, car sa position était belle, et son armée montrait un tel enthousiasme qu'il ne pouvait douter de la victoire. Mais les alliés, sentant tout leur désavantage, ne voulurent pas hasarder en un jour le sort de la campagne : on escarmoucha pendant trente-six heures; malgré une vive résistance on emporta le pont que les ennemis avaient tenté d'incendier, et l'on allait s'établir dans la ville, quand le feu s'y communiquant, força de l'abandonner. On se replia sur la rive gauche, et les alliés, secondés par l'inexécution des ordres pressants que l'empereur avait laissés ou envoyés à Paris, se retirèrent par les deux routes de Bar-sur-Seine et de Bar-le-Duc. Le 23, de grand matin, l'armée française, débouchant dans la plaine de Troyes, rencontra à Fontvannes la cavalerie du prince Maurice de Lichtenstein, la battit, et la replia derrière le corps de Giulay, établi en avant des faubourgs. Dès lors, toutes les troupes ennemies précipitèrent leur mouvement de retraite (*), tandis que

(*) *Lettre de l'empereur au duc de Feltre*, datée de Troyes, 26 février :

« Monsieur le duc, si j'avais eu un équipage de pont de dix pontons, la guerre serait finie, et l'armée de Schwartzenberg n'existerait plus; je lui aurais pris 8 à 10,000 voitures, et pris son armée en détail. Mais à défaut de bateaux, je n'ai pu passer la Seine où il aurait fallu que je la pusse passer à volonté. Il est ridicule de me dire que Paris n'offrait pas les bateaux nécessaires pour faire un pont sur la haute Seine; je n'avais pas besoin de cinquante bateaux, mais seulement de vingt. Par les mesures que vous avez pri-

Napoléon pressait la réunion de ses forces. Le commandant de la faible garnison que les alliés laissaient dans la ville de Troyes, l'évacua dans la nuit, et les Français y entrèrent le lendemain au point du jour. Plusieurs de leurs divisions, traversant aussitôt la ville, s'élancèrent à la poursuite des fuyards, et leur firent de nombreux prisonniers.

Nouvelles opérations sur la Marne et l'Aisne. — Sur ces entrefaites, les deux armées de Schwartzenberg et de Blücher se séparèrent de nouveau. Le 24, l'armée de Silésie, dont le chef était mécontent de la circonspection du généralissime, se porta sur Baudemont: elle devait y passer l'Aube, couper Marmont, rallier Bulow, Woronsow et Winzingerode, et forte ainsi de 100,000 combattants, marcher de nouveau sur Paris. Pendant cette puissante diversion, Schwartzenberg devait, se repliant sur Langres où il entraînerait Napoléon à sa poursuite, s'opposer, soit aux opérations de l'empereur, soit à celles d'Augereau dans le sud-est de la France, où ce maréchal s'occupait à faire une guerre de chicane à Bubna, au lieu de remonter la Saône, suivant ses instructions, en soulevant les paysans belliqueux de ces contrées, et de couper, sur le Rhin et les Vosges, les convois et la retraite de l'ennemi. Dispersées en détachements, ses troupes étaient rentrées dans Chambéry, Genève, Mâcon, Bourg et Nantua. Bubna se repliait sur tous les points. En ces conjonctures, les souverains alliés décidèrent la création d'une armée du Midi, à laquelle on affecta le corps de Bianchi, la première division de réserve, les troupes autrichiennes alors cantonnées à Dijon, et le sixième corps de la confédération germanique. Forte d'environ 50,000 hommes, elle fut confiée au prince de Hesse-Hombourg, qui devait se porter sur Mâcon pour battre Augereau et assurer la ligne de retraite que menaçaient dans l'Est les populations patriotiques de l'Alsace et de la Lorraine. Le prince de Weymar eut ordre de rester dans les Pays-Bas, et le prince royal de Suède à Liége, pour tenir Maison en respect. D'autre part, les souverains alliés proposèrent un armistice à Napoléon, qui l'accepta. Les commissaires se réunirent à Lusigny, entre Troyes et Vandœuvres. Cependant on ne demeura inactif ni d'un côté ni de l'autre.

L'empereur venait de se décider à opérer contre Blücher. A cet effet, tandis que Macdonald, poursuivant Schwartzenberg sur la route de Châtillon, s'établissait à Essoye, à Dandreville et à Loches, et qu'Oudinot, après avoir battu de Wrède à Dolencourt et à Bar, occupait cette dernière ville, Ney et Victor reçurent l'ordre d'observer l'armée de Silésie; la jeune garde, les dragons Roussel et le corps de Marmont durent marcher sur Arcis; Napoléon lui-même garda à Troyes les divisions Friant, la Ferrière et Excelmans, pour se porter au besoin sur l'Aube ou sur la Marne. Blücher, avons-nous dit, s'ébranla le 24; il quitta la rive droite de la Seine, passa l'Aube, et se dirigea sur Sézanne, où était Marmont. Le maréchal français se replia le jour même sur Vindey, et le lendemain sur la Ferté-Gaucher. Le 26, il gagna la Ferté-sous-Jouarre, poursuivi faiblement; Blücher, en effet, sut que Mortier s'y dirigeait aussi. Les deux maréchaux, après leur jonction à la Ferté, craignirent d'être coupés de Paris, repassèrent la Marne le 27, brûlèrent le pont, et se dirigèrent en toute hâte sur Meaux, dont Sacken était déjà presque maître. Vainement voulurent-ils l'en éloigner. Eux mêmes eurent à battre en retraite. Ignorant que l'empereur s'avançait sur la Marne, et ne croyant pouvoir avec leurs 10,000 hommes lutter contre l'armée de Silesie, ils envoyèrent demander des secours au roi Joseph, qui commandait la première division militaire, et provisoirement se portèrent sur la rive droite de l'Ourcq, que Kleist menaçait. Ils se battirent et furent vainqueurs deux fois le 28, aux villages d'*Estrepilly* et de *Gué-à-Trême*. Le lendemain, 1er mars, Blücher voulut, avant l'arrivée de l'empereur, qui accourait sur ses derrières, attaquer Marmont et Mortier dans leur position de *Lizy;* mais il essuya un grave échec. Dans la nuit, arrivèrent des ren-

ses, la guerre sera finie quand les bateaux arriveront, tandis qu'on devait les faire partir dès le lendemain de la réception de ma lettre. Tout cela est de l'ineptie. » — C'était autre chose que de l'ineptie! . . . . .

forts partis de la capitale. Cette nouvelle et l'approche de l'empereur décidèrent Blücher à rétrograder, à faire repasser la Marne à ses troupes : Paris fut sauvé de nouveau.

Cependant, comme nous l'avons dit plus haut, Bulow, après avoir traversé la Belgique, était entré à Laon, le 24 février. Il avait pris la Fère le 26, et, le même jour, reçu l'ordre de joindre sur l'Aisne Winzingerode, qui avait joint Woronsow à Reims. Le 27, ces trois corps réunis se portèrent sur Soissons, où Blücher allait aussi se diriger, abandonnant la route de Châlons sans être assuré de celle de Soissons. Une attaque générale menaçait les deux maréchaux. Pour l'empereur, voyant échouer les conférences de Lusigny, il laissa une partie de ses troupes à Augereau, le chargea de contenir Schwartzenberg, établi derrière l'Aube, entre Bar et la Ferté, et lui-même, le 27, se porta contre l'armée de Silésie, avec cette fougue qui avait déjà signalé la première expédition sur la Marne. Au 2 mars, Blücher, nous l'avons vu, embourbé dans des chemins vicinaux entre l'Ourcq et la Marne, était en pleine retraite sur Soissons. Malheureusement les chemins détrempés par la pluie et la difficulté de réparer le pont de la Ferté-sous-Jouarre ralentirent les pas de l'empereur (*). Le 3, Napoléon lançait à sa poursuite les corps de Ney, de Victor, d'Arrighy, de Marmont, de Mortier, et battait son arrière-garde à *Neuilly-Saint-Front*. Pressée de toutes parts et ne marchant qu'avec de très-grandes difficultés par des chemins de traverse qu'elle couvrait de traîneurs, l'armée de Silésie semblait ne pouvoir échapper à une destruction certaine, quand, par un malheur inattendu, le commandant de *Soissons* ouvrit ses portes aux trois corps de l'armée du Nord, malgré le bruit croissant de la canonnade, malgré le désespoir de sa troupe. La capitulation de cette place rendit à Blücher un refuge inespéré et le passage de l'Aisne, et, loin dès lors de se voir obligé de combattre en fugitif, au milieu des chances les plus défavorables, il put, renforcé par Bulow, Winzingerode et Woronsow, reprendre avantageusement l'offensive, et tenir tête à son formidable antagoniste.

Ainsi la fortune ne se lassait pas de favoriser la coalition et de déjouer les admirables combinaisons du génie. Furieux de ce fatal accident auquel les alliés ont attribué eux-mêmes tout le succès de leur campagne, Napoléon ne désespéra pourtant pas de l'avenir. Trouvant de nouvelles ressources, pourvoyant à tout avec ses 40,000 hommes, il fit, le 5, pousser à gauche sur Soissons, au centre sur Fismes et Braines, à droite sur Reims. Son plan était de tourner les alliés par leur gauche, de les couper de la Belgique. L'ennemi ne put être coupé à Fismes, mais on le força d'avancer précipitamment sur Soissons, et *Reims* fut repris. Le lendemain, Napoléon résolut de prévenir Blücher à Laon, s'il était possible, et, dans ce dessein, marcha sur Corbeny. Il venait de s'y établir après avoir enlevé le passage de l'Aisne à *Béry*, quand les alliés parurent sur le plateau de Craone. Le 7, se livra une bataille sanglante dont le succès nous coûta 4,000 hommes d'élite. Les Français bivouaquèrent sur l'emplacement où l'on s'était battu; les Russes continuèrent à se retirer sous *Laon*, et s'y préparèrent à recevoir une seconde bataille. Effectivement, on se battit encore les 8, 9 et 10; mais le résultat des nombreuses actions de ces trois jours contre une armée triple et bien postée fut la nécessité pour l'empereur de replier ses troupes vers Soissons que les alliés avaient évacué. Elles y étaient réunies le 11; dès le lendemain, sa présence devenait nécessaire sur un autre point.

(*) *Lettres de l'empereur au duc de Feltre*, datées de la Ferté-sous-Jouarre, 2 mars 1814. « Monsieur le duc, je suppose que votre équipage de pont partira cette nuit de Paris et arrivera demain 3 à Meaux. Que de choses j'aurais faites si j'avais eu cet équipage! me voilà arrêté ici depuis bien des heures, par la difficulté de réparer le pont de la Ferté-sous-Jouarre. »

« Monsieur le duc, grâce à l'adresse et à l'activité des marins de ma garde, le pont de la Ferté sera fini dans une heure. Si j'avais eu un pont à Méry, l'armée de Schwartzenberg eût été détruite. Si j'en avais eu un ce matin, l'armée de Blücher eût été perdue!....» Brochure de M. Pelet précitée, p. 88.

Le comte de Saint-Priest, arrivé à Vitry par les Ardennes, avait marché sur *Reims* avec ses 14,000 hommes qui servaient de lien aux armées de Silésie et de Bohême, et s'en était rendu maître. L'empereur, à qui la possession de cette ville importait doublement, d'abord, pour couper les communications entre Blücher et Schwartzenberg, ensuite pour rallier les troupes disponibles de la 2ᵉ division militaire, se mit en marche le 12 pour tenter de la reprendre. Vers quatre heures du soir, on rencontra le corps de Saint-Priest, rangé en deux lignes, sur les hauteurs de *Tinqueux* et le plateau de Sainte-Geneviève. On se disposa aussitôt à l'attaquer; mais, dès que le général ennemi sut qu'il avait à combattre l'empereur en personne, il se retira en toute hâte sur Laon par *Béry-au-Bac*. Toutefois, on le prévint encore à ce village, et ses troupes, complétement battues, se sauvèrent à la débandade vers Neufchâtel, Rhétel et Châlons; il fut lui-même mortellement blessé. Le soir, les Français rentrèrent dans Reims; le lendemain, ils poursuivirent les fuyards, et reprirent *Châlons* et *Épernay*. Quand Blücher connut la défaite de Saint-Priest, il craignit pour la gauche, et concentra vers Laon son armée éparse entre Noyon et Corbeny; mais ce n'était plus contre lui, c'était maintenant sur l'Aube, contre Schwartzenberg, que l'empereur allait porter ses pas.

Fin des opérations sur la Seine et l'Aube.— En apprenant, le 26 février, que Napoléon menaçait les derrières de l'armée de Silésie, Schwartzenberg suspendit aussitôt son mouvement sur Langres, et reprit l'offensive. Il avait devant lui 32,000 Français, occupant les positions suivantes : Oudinot tenait Ailleville, Arsonval, Dolencourt, mais ni son artillerie ni sa cavalerie n'avaient encore passé l'Aube; Gérard était à *Bar-sur-Aube*, et Macdonald, à qui l'empereur venait de donner le commandement en chef, s'étendait de Mussy-l'Évêque à Fontenelle. Le 27, le prince de Wurtemberg et Giulay furent dirigés contre Macdonald; Wittgenstein eut ordre de tourner la gauche d'Oudinot, et de Wrède de marcher sur Bar quand Wittgenstein aurait exécuté son mouvement. A la vue de l'ennemi qui s'avançait sur Dolencourt, Oudinot fit en toute hâte des dispositions de défense; mais, sans artillerie, elles ne furent qu'imparfaites. Il opposa, toutefois, une résistance si opiniâtre, que Schwartzenberg dut renforcer Wittgenstein de trois brigades. Dès lors, Oudinot ordonna la retraite, qui s'effectua par le pont de Dolencourt. Il y avait eu de part et d'autre 2,600 morts ou blessés, résultat glorieux pour les Français, qui, au nombre de 15,000 au plus, combattirent 40,000 alliés. Le 28, Oudinot alla s'établir à Vandœuvre; à peine fut-il inquiété par quelques coureurs russes, Schwartzenberg n'osant avancer trop jusqu'à ce que le prince de Wurtemberg eût repoussé Macdonald. Ce dernier avait reçu le 27, avec la dépêche qui l'investissait du commandement général, l'ordre de reprendre *la Ferté*, et de rejeter l'ennemi sur la rive droite de l'Aube. Cet ordre fut exécuté le jour même. L'ennemi, vers le soir, abandonna la ville, repassa la rivière, et rompit le pont. Le 28, Macdonald, après avoir expédié la division Amey et 500 chevaux vers Troyes pour y garder les parcs d'artillerie, voulut se mettre en communication avec Oudinot. Mais la défaite de ce maréchal, et l'évacuation de Bar-sur-Aube, qu'il ignorait, lui furent bientôt révélées par les troupes ennemies, qu'il rencontra dans les directions de Bar, de Vitry-le-Croisé et de Vandœuvre. Il rétrograda alors, et d'autant plus vite, que le général Milhaud, qu'il avait laissé à la Ferté avec trois divisions seulement, y était aux prises avec Giulay et Wurtemberg. Macdonald n'eut pas le temps de porter secours à Milhaud; il le rencontra vers Fontette, qui se retirait en bon ordre après avoir fait une longue résistance, et tous deux gagnèrent Bar-sur-Seine dans la nuit. Le 1ᵉʳ mars, Schwartzenberg fit avancer Wittgenstein et de Wrède contre les positions d'Oudinot, qui crut devoir ordonner la retraite, et dont l'arrière-garde alla bivouaquer à Moutier-Amey. Ce succès détermina Schwartzenberg à marcher le lendemain sur Troyes; mais, comme Gérard occupait le pont de la Guillotière, la ville ne fut pas attaquée. Macdonald, qui,

de son côté, disputait le terrain pouce à pouce, avait détruit les ponts de l'Ource et de la Seine jusqu'à Fouchères, échelonné ses batteries et ses troupes tout le long du fleuve. Le 2, néanmoins, Wurtemberg et Giulay franchirent l'Ource, et s'emparèrent de *Bar*, malgré les efforts du général Brayer. On repassa la Barce, on en fit sauter le pont pour retarder la poursuite de l'ennemi, et l'on alla occuper Saint Pavre-les-Vaudes, Maisons-Blanches, Vaux, Fouchères, Rumilly, la division Amey gardant toujours Troyes. Gérard était demeuré en arrière à Bourenton et *Laubressel*, pour étendre la position de la Barce. Elle était forte, mais la gelée la rendait accessible par les marais d'Argentolle. Le 3, dès le matin, Schwartzenberg la fit attaquer, et força Gérard de se replier ainsi sur Troyes. Toute l'armée de Macdonald, réunie le 4 sous cette ville, se trouvait en présence de l'ennemi, mais on ne pouvait, avec 25,000 hommes, en attaquer 100,000. On se retira lentement vers Nogent, et, le jour même, Schwartzenberg vint établir son quartier général à Troyes qui fut horriblement pillée. Le lendemain 5, Wittgenstein et de Wrède continuèrent l'offensive, l'un sur la nouvelle route de Paris, l'autre sur l'ancienne; le prince de Wurtemberg et Giulay sur celle de Sens. Le 6, au matin, lorsque Macdonald, arrivé la veille à Nogent, vit que l'ennemi, contre lequel il avait pris une bonne ligne de défense, ne paraissait pas, il détruisit le pont, fit occuper le faubourg au delà, et dirigea ses autres troupes vers Mériot, Plessis-Mériot, Bray, Montereau, Nangis et Provins. La division Alix, qui flanquait la droite de l'armée, d'abord repliée sur Sens, le fut ensuite sur Auxerre. Le 7, les alliés poussèrent à Mâcon, à Nogent, à Grisy; puis, Schwartzenberg resta immobile jusqu'au 13, qu'il apprit les avantages remportés les 9 et 10 par Blücher, et le retour probable de Napoléon sur l'Aube. Craignant alors d'être attaqué sur ses derrières, il résolut de se concentrer vers Arcis, et ordonna le 14 à tous ses corps d'appuyer à droite. Macdonald, de son côté, envoya Oudinot s'établir entre les routes de Bray et de Nogent, chargea le comte de Valmy de couvrir Provins et Nangis, le général Milhaud d'observer la Seine jusqu'à Bray, et d'éclairer les routes de Sézanne et de Villenoxe. Le 15, Schwartzenberg, instruit de la victoire de Laon et de la marche ultérieure de l'empereur, prononça son mouvement de concentration sur Arcis, avec le dessein d'accepter la bataille si on la lui offrait. Auparavant, toutefois, pour donner plus de jeu à l'extrémité de la ligne qu'il comptait prendre derrière l'Aube, il voulut forcer Macdonald à un mouvement rétrograde. Pressée sur sa droite et sa gauche, toute l'armée française se replia le 16 sur Provins. Dans la nuit, les alliés ne voyant personne devant eux, occupèrent Nogent, Mont-le-Potier, Plancy, Villenoxe, Arcis-sur-Aube et Troyes. Macdonald, encore menacé sur ses flancs et même de front, évacua Provins le 17, et gagna Maisons-Rouges, Donnemarie, Cucharmois. Ici s'arrêta l'offensive de Schwartzenberg contre Macdonald : il ne s'occupa plus que de tenir tête à Napoléon, et de s'établir sur la rive droite de la Seine. Il voulut ensuite rouvrir la communication avec Blücher, mais les troupes qu'il dirigea dans ce but vers Châlons furent repliées par la cavalerie de la garde : c'était l'empereur qui arrivait!

Le 17, Napoléon, qui croyait saisir le moment où l'armée de Silésie perdait son temps en dispositions défensives, pour se rabattre sur la Seine et attaquer Schwartzenberg, évacua Reims en laissant sur la ligne de l'Aisne Marmont et Mortier avec 13,000 hommes d'infanterie, 5,000 chevaux et 60 bouches à feu. Il venait, avec 10,000 fantassins et 6,000 chevaux seulement, lutter contre la grande armée alliée, dont, il est vrai, le trop d'extension contrebalançait la supériorité numérique. Le 18, il divisa ses troupes en deux colonnes : celle de gauche, sous Ney, quitta Châlons, où fut appelée la garnison de Verdun, et alla occuper Sommesons, que de Wrède évacua; celle de droite, sous Sébastiani, s'arrêta à Fère-Champenoise, après en avoir chassé les Cosaques. Le 19, les divers mouvements rétrogrades des alliés continuèrent; l'empereur ordonna donc à Sébastiani de passer l'Aube à Plancy,

et de les poursuivre vivement. Ce général rencontra encore les Cosaques, les mena battant par delà la rivière, et ne fit halte qu'à Bessy. Cependant, l'empereur, avec la division Letart, avait pris la route de Méry, ville occupée par le prince de Wurtemberg, qui formait l'arrière-garde des alliés. Dès que l'ennemi aperçut les troupes françaises, il se retira et mit le feu au pont, mais elles passèrent à gué un peu plus bas, le culbutèrent, et s'établirent aux Grez. Ney, qui avait eu ordre de descendre à Arcis, s'avança sans obstacle, et le soir cantonna son infanterie en arrière de la ferme de Riverelle, sa cavalerie à Viaspre. Ces progrès de Napoléon, joints à l'offensive que Macdonald reprenait sur la rive droite de la Seine, inquiétaient fort Schwartzenberg. Toutes ses dispositions trahissaient la plus grande incertitude. L'empereur s'en aperçut, et, pour ne lui donner aucun relâche, enjoignit, le 20, à Sébastiani, de se porter dès le point du jour à *Arcis-sur-Aube* (voyez ce nom). Sébastiani y arriva vers 6 heures, presque en même temps que Ney. On s'occupa sur-le-champ de construire un pont; mais à peine les Français commencèrent-ils à déboucher sur la rive gauche, que Schwartzenberg parut, avec la majeure partie de ses forces, pour s'opposer à ce mouvement; car l'empereur de Russie, fatigué de ces fuites continuelles devant une poignée d'hommes, avait fait décider que les armées de Silésie et de Bohême se réuniraient pour marcher en une seule masse sur Paris. Le rendez-vous était à Châlons ou Vitry, et Schwartzenberg s'y rendait par Arcis. Bientôt s'engagea, non-seulement à la tête du pont, mais au-dessus et au-dessous de la ville incendiée, une sanglante bataille qui dura jusqu'à la nuit, et dont les Français eurent tout l'avantage et tout l'honneur, car, malgré l'acharnement d'un ennemi dix fois plus nombreux, ils demeurèrent maîtres du défilé d'Arcis, et Macdonald opéra sa jonction le lendemain.

Ce même jour (21), l'empereur, qui, dès le matin, avait rappelé les divisions restées à Plancy et à Méry, fit repasser l'Aube à presque toute son armée; puis, au retour d'une reconnaissance qu'il envoya sur la route de Lesmart, et qui rapporta n'avoir vu que quelques escadrons ennemis, se persuadant que Schwartzenberg rétrogradait, il donna ordre de l'attaquer sur-le-champ. Or, quand nos troupes atteignirent la crête du plateau, elles aperçurent 100,000 hommes rangés en bataille, sur trois lignes, qui s'étendaient entre l'Aube et par delà la Barbuisse, derrière une artillerie formidable et des nuées de troupes légères. La retraite fut immédiatement ordonnée. Par bonheur, les alliés, qui s'attendaient à combattre et non à poursuivre, laissèrent à Napoléon le temps d'établir un deuxième pont, et de faire filer ses troupes, artillerie et bagages. Chargeant alors Oudinot de défendre les ponts, de se maintenir le plus longtemps possible dans Arcis, et de former l'arrière-garde, l'empereur s'éloigna par la route de Vitry. Excepté de Wrède, qui marcha vers Chalette pour passer l'Aube, puis se porter entre Donnement et Dommartin, et la brigade de cavalerie légère du comte Oscherowscki qui alla franchir la rivière à Ramerupt, tous les corps de Schwartzenberg réunirent leurs efforts contre *Arcis;* mais Oudinot les tint en échec jusqu'au lendemain, et cette héroïque résistance sauva l'armée française qui se retirait. Le soir, les troupes de Macdonald occupèrent Ormes et Viaspres; l'empereur et la garde couchèrent à Sommepuis. Le 22, Macdonald, se portant sur les hauteurs de Dosnon, arrêta tout le jour Oscherowscki, détaché à Metiercelin pour intercepter la route de Vitry; mais le reste de la grande armée alliée continua de poursuivre les Français dans la direction de cette ville, pour se placer entre eux et Paris, où ils étaient appelés par les royalistes et par Talleyrand (voyez EMPIRE, tom. VII, p. 342 et suiv.), assurer son flanc droit, et rallier, vers Châlons-sur-Marne, Blücher, à qui Marmont et Mortier ne pouvaient interdire le passage de l'Aisne.

Opérations entre la Seine et la Marne. — L'armée française avait échoué contre Schwartzenberg à Arcis, comme à Laon contre Blücher. Cette combinaison, qui la portait tour

à tour sur les deux grandes masses ennemies, était désormais épuisée; mais elle avait produit un résultat dont il était encore temps de tirer des conséquences décisives. Blücher avait perdu sa ligne d'opération, et se trouvait séparé des Austro-Russes par un vaste intervalle dans lequel tous les corps français étaient libres de leurs mouvements. Deux partis se présentaient : rétrograder sous Paris, pour y courir la chance d'une dernière bataille, ou marcher en avant, attirer Schwartzenberg, et soulever les braves populations de l'Est, les seules à peu près qui jusque-là eussent répondu à l'appel de l'empereur, depuis qu'il avait ordonné les levées en masse. Ce fut à cette dernière détermination que Napoléon s'arrêta. Politiquement, l'événement l'a condamnée; militairement, deux circonstances funestes en eussent rendu le succès douteux : l'échec qu'on éprouva devant Vitry, et les faux mouvements de l'aile gauche, commandée par Marmont.

L'empereur, après avoir franchi la Marne au gué de Frignicourt, envoya Ney sommer *Vitry*, mais inutilement; alors il poussa outre, et fit bivouaquer ses troupes à Blacy, Vitry-le-Brûlé, Faremont. Le 23, il atteignit Saint-Dizier; Macdonald alla s'établir à Villotte et Regnicourt, mais après avoir laissé son parc au pouvoir de l'ennemi. L'empereur, en faisant cette pointe au risque de découvrir Paris, espérait prendre position sur les derrières de la grande armée alliée, la couper de tous ses convois, la forcer à suspendre sa marche sur la capitale et à faire face au Rhin. (Voyez EMPIRE, p. 342.) Mais le même jour, les souverains alliés eurent à Pougy une conférence, où ils arrêtèrent que Schwartzenberg, sans s'inquiéter de ce qui adviendrait derrière lui, gagnerait immédiatement Châlons, où Blücher, déjà maître de Reims et de Château-Thierry, allait entrer, et que tous deux, après avoir opéré leur jonction, attaqueraient en queue et de flanc l'armée française.

Blücher avait d'abord craint que Napoléon, renforcé de 3,600 hommes de la 2e division militaire, ne reprît l'offensive sur la rive droite de l'Aisne, et était resté quelques jours inactif; mais, à la nouvelle d'un mouvement sur Saint-Dizier, il se décida à franchir la rivière. Marmont, qui ne pouvait tenir tête aux 109,000 hommes de Blücher, résolut de ne défendre le passage de *Béry-au-Bac* que le temps nécessaire pour assurer sa retraite sur Fismes. Mortier, prévenu, se dirigea aussi vers cette ville. Les deux maréchaux y étaient réunis le 19. Le 20, ils reçurent de l'empereur l'ordre de se porter sans retard sur Épernay ou sur Châlons. Comme il n'y avait de Fismes à Épernay aucun chemin praticable pour l'artillerie, ils partirent dès le soir pour Château-Thierry, d'où ils comptaient gagner Châlons par la grande route; malheureusement, ils la trouvèrent occupée par les Cosaques, et furent obligés de prendre la petite. Détruisant les ponts, ils se portèrent sur Champ-Aubert, qu'ils atteignirent le lendemain. Le 23, ils vinrent à Bergères. Le jour suivant, ils se placèrent entre Vatry et Soudé. Ils cherchaient à rejoindre l'empereur, mais ils avaient en front la grande armée alliée, établie sur la rive droite de la Cosle, et, sur leur flanc gauche, celle de Silésie, campée sur les bords de la Marne, entre Châlons et Château-Thierry.

Telle était, au 24 mars, la situation des choses : cinq jours encore, et le dénoûment du grand drame éclatera; mais avant que d'en raconter les dernières scènes, il nous faut donner un coup d'œil aux opérations militaires qui avaient pour théâtre une autre partie de la France.

Opérations sur le Rhône. — Après avoir franchi le Rhin, Bubna, avons-nous dit, s'était dirigé, avec 12,000 hommes, contre Genève (20 décembre 1813). Il prit cette ville sans coup férir, puis déboucha par les deux rives du Rhône. Nul obstacle ne l'arrêta. Les généraux Dessaix et Marchand, qui avaient mission de réunir les levées de la Savoie et de l'Isère, commençaient seulement à former les cadres, et les corps de l'armée dont Augereau venait prendre le commandement n'étaient pas encore en ligne. Les Autrichiens envahirent la Savoie, occupèrent *Bourg*, et poussèrent par leur droite jusqu'à Lyon;

mais, devant cette cité populeuse, qui pourtant ne renfermait que 3,000 hommes de troupes, ils hésitèrent. Après trois jours de stériles manœuvres, Bubna, apprenant que des renforts arrivaient, battit en retraite, et tandis que sa colonne de gauche, qui cherchait à pénétrer dans l'Isère, se heurtait au fort Barreaux, lui-même se répandit entre le Rhône et la Saône, força l'entrée de *Châlon*, et porta ses avant-postes à Mâcon et à Villefranche. Cependant, les troupes françaises accoururent de Nîmes, de Toulon, de Catalogne : Augereau, à la mi-février, eut 22,000 hommes sous ses ordres, non compris les gardes nationales qui formèrent les garnisons. Il en donna 5,000 à Dessaix et Marchand pour rentrer en Savoie, et divisa le reste en deux colonnes, qu'il lança, l'une sur Mâcon, l'autre sur Bourg. Le corps qui remonta la rive gauche du Rhône obtint les plus brillants succès. Il chassa l'ennemi de *Montméliant*, d'*Aix*, d'*Annecy*, le replia jusqu'aux portes de Genève, et le contraignit, à la suite du glorieux combat de *Saint-Julien*, de s'y renfermer. Malheureusement, Augereau n'avait pas suivi les instructions de l'empereur, qui étaient de poursuivre Bubna avec assez de vigueur pour l'anéantir sous les murs de Genève, et, une fois maître de cette ville, de prendre à revers les lignes de Schwartzenberg, et de marcher en une seule colonne sur le Rhin : « Frappez l'ennemi au cœur, lui disait Napoléon; l'empereur vous somme d'oublier vos 56 ans, et de vous souvenir « des beaux jours de Castiglione.» Augereau n'en resta pas moins à Lyon, sous prétexte que son armée n'était pas équipée : « J'ai en ce moment, lui répondit « l'empereur, une division de 4,000 « gardes nationaux en chapeaux ronds « et en vestes, sans gibernes, armés « de toutes sortes de fusils, dont je « fais le plus grand cas, et je voudrais « bien en avoir 30,000. »

Augereau ne se mit en marche que quand l'armée du Midi s'avança par Châlon et Mâcon. Il se contenta de réduire le fort de l'Écluse; puis, lâchant prise, dirigea ses troupes vers Lons-le-Saulnier, dans le dessein de mettre en fuite les corps qui bloquaient les places du Doubs. Mais là il se trouvait trop rapproché de Schwartzenberg, qui, bientôt, détacha contre lui 60,000 hommes sous le prince de Hesse-Hombourg. Replié de poste en poste, battu à *Limonest*, en avant de Lyon, il fut contraint d'évacuer cette ville et de se retirer sur la ligne de l'Isère. Le gros de son armée atteignait Valence le 23 mars. Il y avait encore là une trahison : Augereau était depuis trois semaines en négociation avec les étrangers. Par sa défection, ils tenaient les portes de l'Italie, où « une bataille gagnée sur les Autrichiens pouvait mener Eugène à Vienne, sauvait l'Italie et la France! » Mais la défection était partout!

Opérations au pied des Pyrénées. — Aux frontières d'Espagne, Soult, jeté, vers le milieu de décembre 1813, hors des lignes de la Bidassoa et de la Nive, mais encore couvert par la Bidouze, le Soison et les gaves, avait d'abord, grâce au chiffre imposant de ses troupes, qui s'élevaient à 60,000 hommes, tenu en échec les cent et quelques mille combattants de Wellington ; mais il avait bientôt dû envoyer 20,000 soldats d'élite au secours de la poignée de braves qui défendait les approches de Paris. Dès lors Wellington n'avait plus été retenu que par les difficultés de la saison, et lorsque, dans les premiers jours de janvier 1814, la gelée vint raffermir les routes, toute son armée s'ébranla. Hill, abordant nos postes de la haute Nive, les replia jusqu'à Sauveterre ; puis, après avoir inutilement cherché pendant plusieurs jours à franchir l'Adour près de son embouchure, soutenu par le feu de toute la ligne, il tourna Sauveterre, et rejeta les troupes françaises au delà du *gave de Pau*. Restait à déterminer leur retraite sur Toulouse ou sur Bordeaux. A cet effet, pendant que Wellington investissait Bayonne, Hill se porta sur Orthez, et Beresford au confluent du gave de Pau et de l'Adour. Ces manœuvres permettaient à Soult de se jeter dans les Landes, ou d'appuyer a gauche et d'opérer au pied des Pyrénées. Il préféra ce dernier parti, dans l'espoir de donner la main à Augereau et à Suchet, et se concentra autour d'*Orthez*. Le 27, s'engagea près de cette ville une longue et sanglante bataille, à

l'issue de laquelle Soult crut devoir se retirer au delà du Luy. Parvenu à Saint-Sever, le maréchal, au lieu de gagner Mont-de-Marsan, puis Bordeaux, ou Agen, puis Condom, aima mieux remonter l'Adour, pour aller prendre position à Aire et continuer de s'appuyer aux montagnes. Les vainqueurs, dans l'incertitude de la direction que leur adversaire avait prise, envoyèrent à sa recherche sur toutes les routes; enfin, le 1er mars, leur droite atteignit à *Aire* son arrière-garde. Il y eut là une action, mais trop indécise pour que l'armée française interrompît sa marche le long de l'Adour. Wellington ne cessa d'inquiéter Soult sur son flanc et ses derrières, afin de le jeter en désordre dans les gorges des Pyrénées; mais il n'y parvint pas. Les Français, après deux combats soutenus à *Vic-Bigorre* et à *Tarbes,* saisirent la chaussée de Saint-Gaudens pour gagner Toulouse, où Soult était décidé à tenter encore une fois la fortune des armes, et où il arriva le 24 mars. Beresford, dès que les manœuvres de Soult eurent laissé Bordeaux à découvert, s'était porté vers cette ville, où son entrée, le 12, avait été le signal d'une manifestation royaliste. Il y laissa garnison, puis alla se réunir sur la Garonne au général en chef, qui déjà cherchait un passage.

Suite des opérations entre la Seine et la Marne. — L'ordre des dates nous rappelle en Champagne. Au 24 mars, avons-nous dit, Napoléon se dirigeait sur Saint-Dizier, Marmont et Mortier s'efforçaient de le rejoindre à Châlons par Château-Thierry, et les généraux alliés manœuvraient dans le double but d'empêcher cette jonction et d'atteindre la capitale. Forcés de se rabattre sur Montmirail, pour trouver une route non interceptée, les deux maréchaux allaient donner sans le savoir sur les armées alliées réunies, et maîtresses de Châlons et de Vitry. Le 25, à 8 heures du matin, comme Marmont se remettait en marche, il vit ses deux flancs attaqués, et fut contraint à un mouvement de retraite sur Sommesous. Dans le même temps, l'arrière-garde de Mortier était vivement assaillie près de l'Estrée; toutefois, il réussit à se rapprocher de Marmont et tous deux, prenant position entre Chapelaine et Montepreux, soutinrent avec avantage jusqu'à midi passé les efforts de l'ennemi. Tournés alors par Montepreux, ils furent de nouveau rompus. Pareille manœuvre les déposta successivement de *Fère-Champenoise* (voyez ce mot) et de *Linthes*. Enfin, à la nuit, après avoir combattu presque toute la journée, ils parvinrent à tenir ferme entre Allement et Sézanne. Mais tandis que Marmont et Mortier avaient eu affaire à Schwartzenberg, deux autres corps français, ceux des généraux Pacthod et Amey, le premier formant l'arrière-garde d'Augereau, le second servant d'escorte au grand parc d'artillerie, avaient été aux prises avec Blücher. Pacthod et Amey, pressés de se réunir aux deux maréchaux, avaient quitté Bergères dans la nuit du 24 au 25, et se dirigeaient sur Vatry, lorsque, arrivant à Villeseneux, ils furent attaqués par la cavalerie de Langeron. Les deux divisions françaises, qui formaient environ 6,000 hommes, résistèrent pendant une heure et demie; mais Langeron fut bientôt renforcé: elles tâchèrent alors de gagner Fère-Champenoise à travers champs. Vaine tentative! de nouveaux escadrons ennemis, survenant à chaque minute, et formant enfin un effectif de 20,000 sabres, barrèrent le passage aux malheureux Français, qui presque tous furent tués ou pris. C'étaient les gardes nationaux des départements envahis, qui avaient suivi volontairement la retraite de l'armée. Honneur à ces braves citoyens!....

La double victoire gagnée ce jour-là par les alliés nous coûta 9,000 hommes, et leur ouvrit le chemin de la capitale. Le 26, à 2 heures du matin, Marmont et Mortier quittèrent Allement pour gagner Sézanne. Ils comptaient trouver dans cette ville le général Compans et un millier de soldats. Cette troupe suffirait, pensaient-ils, pour assurer la retraite; mais elle avait été, dans la nuit, déposté par la cavalerie d'York et de Kleist. Les deux maréchaux se trouvaient donc investis complétement. Il leur fallut combattre pour se frayer une issue. Le combat, livré en avant de *Sézanne,* fut à leur avantage, et leur permit de se porter par Reveillon sur

la *Ferté-Gaucher*. Mais là encore ils avaient été prévenus. Une nouvelle action s'engagea sous les murs de la ville, et dura jusqu'au soir. Nos troupes, après avoir fait inutilement des prodiges de valeur, se replièrent sur le plateau de Chartronges. Le général Jourdan, laissé à *Moutis* avec une brigade pour protéger la retraite, y fut bientôt attaqué par 6,000 Bavarois, mais il les repoussa. Le 27, les deux maréchaux résolurent de s'acheminer par Nangis vers la capitale, et, se portant par Courtacon et Champcenetz, atteignirent Provins. Pour Compans, qui se trouvait seul devant les coalisés avec une poignée d'hommes recrutés de quelques gardes nationaux, ses habiles dispositions sauvèrent Paris d'une occupation par surprise en donnant le temps aux deux maréchaux de passer la Marne à Charenton. Après avoir évacué Sézanne, il voulut (le 26) se retirer aussi sur la Ferté-Gaucher; mais, assailli par l'avant-garde d'York, il fut replié dans la direction de Coulommiers, et n'y arriva qu'après avoir été de nouveau attaqué vers Chailly par une brigade prussienne; il put toutefois détruire les ponts du Grand-Morin, et aller le soir prendre position sur les hauteurs de Montanglaust. Le 27, il continua sa retraite sur Meaux, où il trouva 1,500 fantassins et 600 chevaux venus de Paris. Avec ce renfort, il résolut de défendre la Marne, au moins pour la journée; et, restant lui-même à Meaux, il envoya le général Vincent se poster avec la cavalerie sur le plateau de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, au delà de la rivière. Cependant l'armée de Silésie avançait à grands pas: l'avant-garde de Langeron et celle d'York attaquèrent bientôt Vincent, qui fut contraint de repasser la Marne à Trilport. L'ennemi jeta des ponts, et vint fusiller jusque dans les faubourgs de Meaux. Le 28, pensant que son soin principal devait être de couvrir Paris, Compans quitta Meaux, que les alliés investissaient de toutes parts, et se retira d'abord sur *Claye* et *Ville-Parisis*, puis sur *Montsaigle*, où il culbuta une brigade d'infanterie prussienne. Le même jour, Marmont et Mortier arrivèrent à Nangis, où ils se séparèrent, le premier pour gagner Melun par la traverse, le second pour tenir la grande route de Paris.

Le 29, de très-grand matin, les alliés franchirent la Marne, et s'acheminèrent sur la capitale en trois colonnes: la première par Charny, Mory et Aunay; la seconde par Claye; la troisième par Charmentré et Chelles. Alors Compans alla s'établir sur la butte Beauregard, qui touche Belleville et domine le pré Saint-Gervais; Vincent se posta en avant de la Chapelle; le général Ornano, sortant de Paris, se porta en tête de Pantin; Marmont et Mortier, après avoir effectué leur jonction à Brie-Comte-Robert, vinrent occuper, l'un, Saint-Mandé, Vincennes, Charonne et Montreuil; l'autre, Charenton, Conflans, Bercy et Picpus; mais, Pantin, Bagnolet et Romainville furent laissés dégarnis: les alliés s'y portèrent, instruits de cette circonstance par les traîtres avec lesquels ils ne cessèrent pas un seul instant d'entretenir des intelligences. Ils occupèrent aussi dans la soirée Grand-Drancy, le Bourget et Villepinte. Leur quartier général fut placé à Bondy. Le 30, au point du jour, ils avaient 140,000 hommes aux abords de *Paris;* pour les repousser, Moncey, Marmont et Mortier n'en avaient que 25,000. La bataille s'engagea bientôt sur divers points; partout les troupes françaises soutinrent honorablement le choc, mais le courage ne put suppléer au nombre, et fut impuissant contre la trahison. (Voyez EMPIRE, p. 344; et PARIS [bataille de].) Vers midi, la plupart des positions étaient emportées, et déjà l'ennemi, maître de Charonne et de Ménilmontant, commençait à lancer des obus sur Paris. Dans cette extrémité, Marmont, se hâtant d'user de l'autorisation que lui avait donnée le roi Joseph, mais désobéissant à l'ordre formel donné par Napoléon de *ne jamais abandonner Paris, et de s'ensevelir sous ses ruines s'il le fallait* (*), demanda et obtint un armistice pour traiter d'une capitulation. Lui et Mortier se rendirent à la Villette pour en discuter les clauses. Après d'assez vifs débats, on convint que l'armée française se retirerait avec son maté-

(*) Note dictée par Napoléon le 11 janvier 1814.

riel, et aurait la nuit entière pour cette évacuation; que les troupes alliées entreraient à Paris le jour suivant dès six heures du matin, mais ne pourraient reprendre les hostilités qu'après neuf heures. Le 31, tout se passa comme il avait été convenu la veille. Tandis que les étrangers prenaient possession de la capitale, Marmont et Mortier se retirèrent par la route de Fontainebleau. Le 1er avril, le conseil municipal de Paris émettait le vœu du rappel des Bourbons; le 3, le sénat prononçait la déchéance de Napoléon.

Napoléon, pendant ce temps, atteignait, le 24 mars, Joinville; Macdonald le suivait à Saint-Dizier, et son arrière-garde, sous Gérard et Saint-Germain, occupait Longchamps et Orthes. Winzingerode, qui avait ordre de s'attacher à ses pas, n'avait pu dépasser Maisons. L'empereur, convaincu que le succès de son entreprise dépendait de la célérité de ses mouvements, se remit en marche le 25, de grand matin, malgré les mécontentements et le découragement qui éclataient tout haut autour de lui. (Voy. EMPIRE.) Ses divers corps gagnèrent Bar-sur-Aube, Brienne, Doulevent, Vassy, Éclairon. Gérard seul avait eu, vis-à-vis de *Hoizicourt*, un engagement assez chaud avec l'avant-garde de Winzingerode, qui le soir occupa Saint-Dizier. Napoléon pensait que c'était Schwartzenberg qui le poursuivait, et que la capitale se trouvait ainsi dégagée. Le 26, dès que le jour parut, il poussa lui-même une forte reconnaissance sur ses derrières. Parvenu sur le plateau de Valcourt, il distingua l'ennemi rangé en bataille sur la rive opposée de la Marne, entre Saint-Dizier et *Vitry*. Prenant toujours le corps de Winzingerode pour l'avant-garde de Schwartzenberg, il rappela ses troupes, livra bataille et fut vainqueur. Mais cette victoire, la dernière qu'il devait remporter, n'eut d'autre résultat que de lui dessiller les yeux, et de le convaincre que les alliés étaient en pleine marche sur la capitale. Aussitôt il résolut de s'élancer sur leurs traces, et se porta vers Troyes. Arrivé le 29 dans cette ville, il expédia un aide de camp pour annoncer aux Parisiens qu'il volait à leur secours, et traça l'itinéraire ultérieur des corps, de manière à ce qu'ils parvinssent le 2 avril sous Paris. Quant à lui, il monta le 30 en chaise de poste avec Berthier et Caulaincourt, et s'y dirigea par la route de Fontainebleau. Hélas! au moment où il atteignait la Cour-de-France, il rencontra Mortier et Marmont qui ramenaient leurs corps de Paris, et par eux apprit tout. Il n'en voulait pas moins gagner la capitale; mais, vaincu par leurs représentations, il rebroussa chemin sur Fontainebleau, après avoir ordonné que toutes les troupes prissent position sur Essonne. Les jours suivants, les corps qu'il avait laissés à Troyes, rejoignirent. Le 4, il avait 50,000 hommes sous ses ordres, et se disposait à manœuvrer sur Paris, où sa présence en eût fait surgir autant. Les souverains alliés en eurent connaissance, et s'effrayèrent si fort des suites d'une bataille acceptée sous les murs de cette ville, qu'ils allaient l'évacuer par prudence et se replier sur Meaux, lorsque Marmont (voy. ce mot), trahissant la patrie, conclut avec eux un traité en vertu duquel les troupes qu'il commandait devaient quitter la position d'Essonne, et se retirer en dehors du théâtre des hostilités. Elles se mirent effectivement, le 5, en route pour Versailles. Dès lors, l'empereur lui-même regarda sa cause comme perdue. On sait le reste de nos malheurs. (Voyez ABDICATION et EMPIRE, t. VII, p. 344 et 345).

Fin des opérations sur le Rhône et la Garonne. — Revenons maintenant aux deux autres points envahis. Augereau, après sa retraite derrière l'Isère, resta tranquille quelques jours. Ce fut seulement le 25 mars que l'ennemi porta des avant-gardes sur Saint-Vallier; mais, une fois les hostilités reprises, il gagna vite du terrain. Sur ces entrefaites, Augereau, recevant notification de la déchéance de l'empereur, conclut un armistice, et son corps d'armée fit sa soumission à Louis XVIII.

Quant à Soult, parvenu, le 24 mars, sous les murs de Toulouse, avec 30,000 fantassins et environ 3,000 chevaux, il jugea sainement ne pouvoir, sans le secours de l'art de la fortification, arrêter les 65,000 hommes de son adversaire, et travailla jusqu'au dernier moment à se retrancher. Wellington, qui

n'avançait qu'avec une extrême prudence, n'arriva que le 27 devant la place. Il fut huit jours avant de trouver un point favorable pour faire passer la Garonne à ses troupes. Enfin, il se décida à tenter le passage au-dessus du confluent de l'Ers, près de Grenade. L'opération dura du 4 au 8 mars ; le 10, se livra la fameuse bataille de *Toulouse*. Soult, après avoir soutenu jusqu'à la nuit le combat le plus acharné, fut contraint de battre en retraite, et se dirigea vers Castelnaudary. Wellington, pour donner quelque repos à ses soldats, ne poussa que le 14 son avant-garde sur Avignonet, où l'arrière-garde française la tint en échec. Dans le même temps, Suchet, qui, pour venir au secours de Soult, avait quitté l'Espagne, arrivait à Narbonne. La partie n'était donc pas tout à fait perdue de ce côté ; mais, apprenant la révolution de Paris du 31 mars, et ses suites, les deux maréchaux conclurent un armistice commun avec Wellington, et envoyèrent leur adhésion au nouveau gouvernement.

Le 3 mai, Louis XVIII fit son entrée solennelle dans la capitale. Napoléon débarquait le 4 à l'île d'Elbe. L'évacuation définitive du territoire n'eut lieu qu'à la fin de juin.

FRANCE (*Résumé chronologique des principaux événements de l'histoire de la Gaule et de la*).

Av. J. C., de 1600 à 1500. Invasion d'une partie de l'Espagne par de nombreuses bandes celtiques. Irruption des Sicanes et des Ligures dans le midi de la Gaule.

De 1400 à 1000. Invasion des Galls (Ambra ou Ombres) en Italie.

Vers 1200. Fondation des établissements phéniciens dans la Gaule.

Vers 1000. Les Ombres sont vaincus et refoulés par les Rhasena ou Étrusques.

900 à 600. Les Rhodiens s'emparent des établissements formés par les Phéniciens dans la Gaule.

600 à 587. Les Phocéens abordent sur la côte ligurienne, à l'est du Rhône, et y fondent Marseille.

587. Émigration de Gaulois sur la rive droite du Danube et dans les alpes illyriennes. Invasion de Bellovèse en Italie ; il défait les Étrusques sur les bords du Tésin, et fonde Milan.

Vers 550. Quelques tribus liguriennes (Salies, Læves, Lebekes) émigrent en Italie.

391. Invasion de 30,000 Sénons dans l'Étrurie septentrionale. Siége de Clusium.

390. Ambassade des Gaulois Sénonais à Rome. Bataille de l'Allia (16 juillet). Prise de Rome. Siége du Capitole. Défaite des Gaulois près de Veascium.

366 à 361. Courses des Gaulois dans le Latium et dans la Campanie.

Vers 350. Invasion des Belges dans la Gaule septentrionale.

299. Invasion des Gaulois transalpins et cisalpins en Étrurie.

295. Défaite des Gaulois par les Romains à Sentinum.

283. Extermination des Sénons par les Romains.

281. Émigration des Tectosages en Germanie. Invasion des Gaulois en Thrace, en Épire et en Macédoine.

279. Leur défaite aux Thermopyles. Ils assiégent Delphes et s'en emparent. Leur retraite désastreuse.

278. Passage des Tectosages en Asie Mineure.

277. Ils sont défaits par Antiochus Soter.

241. Ils occupent la Galatie.

225. Soumission des Boïes par les Romains.

222. Établissement de colonies romaines chez les Insubres.

218-202. Annibal traverse la Gaule transalpine et les Alpes. Les Cisalpins se déclarent pour lui après la bataille du Tésin. Ils contribuent aux victoires de la Trébie, de Trasimène et de Cannes. Annibal est suivi en Afrique par les Gaulois qui avaient fait avec lui la guerre d'Italie.

191. Les Boïes sont exterminés par les Romains.

190. Ce qui en reste émigre vers le confluent du Danube et de la Save.

189. Défaite des Galates par le consul C. Manlius.

154. Entrée d'une armée romaine dans la Gallo-Ligurie. Les Oxybes et les Décéates sont mis par les Romains sous la dépendance de Marseille.

124. Fondation de la colonie d'*Aquæ Sextiæ* (Aix) chez les Salyes, par le proconsul C. Sextius.

122. Défaite des Allobroges, près de Vindalium, par les Gaulois.

121. Défaite des Arvernes, sur la rive gauche du Rhône, par le consul Fabius. Le territoire des Allobroges, la Provence, le Dauphiné, à l'exception des possessions Massaliotes, sont réduits en province romaine et prennent le nom de *Gallia Braccata*.

118. Établissement d'une colonie romaine à Narbonne.

110. Invasion des Kimris dans la Gaule.

109. Leur victoire sur le proconsul Silanus.

107. Ils sont vainqueurs des consuls Cassius et Aurélius Scaurus sur les bords du Léman.

106. Prise de Tolosa par le consul Cépion.

105. Défaite de Cépion et de Manlius (6 octobre) sur les bords du Rhône.

102. Défaite des Ambro-Teutons près d'Aix, par Marius.

101. Défaite des Kimris à Verceil, par Marius et Catulus.

78-75. Soulèvement des Gaulois de la province romaine.

69. Accusation intentée à Rome, par les habitants de la province romaine, contre le proconsul Fonteius, qui est acquitté.

62-61. Soulèvement des Allobroges, qui sont soumis, après avoir battu deux fois les Romains.

61-59. Les Édues sont obligés, après deux défaites, de se soumettre aux Séquanes. Défaite des Édues et des Séquanes à Magétobriga (Mogte de Broie), par Arioviste, chef des Suèves.

58. Invasion des Helvètes dans la Gaule. César y est envoyé. Il bat les Tigurins, puis les Helvètes, près de Bibracte; ceux-ci retournent dans leur patrie. Prise de Vesontio (Besançon) par César. Défaite d'Arioviste.

57. Invasion des Belges dans la Gaule. Leur retraite. Prise de Noviodunum, et de la capitale des Bellovakes, par César. Destruction des Nerviens sur les rives de la Sambre. Prise d'Aduat par les Romains. Soumission de l'Armorique. Pacification de la Gaule entière. Soulèvement de l'Armorique.

56. Bataille navale gagnée sur les Vénètes par les Romains. Défaite des peuples du Cotentin, d'Évreux, et de Lisieux, par Titurius Sabinus. Soumission de l'Aquitaine.

55. Invasion de deux nations germaniques, les Usipètes et les Tenctères. Elles sont vaincues par César. Soumission de la Morinie. Descente de César sur les côtes de la Bretagne.

54. Nouvelle descente de César dans la Bretagne. Soulèvement des Carnutes et du reste de la Gaule. Extermination de 10,000 Romains par les Éburons. Défaite d'Ambiorix par César.

53. Soumission des Sénons et des Carnutes. Destruction des Éburons. Assemblée générale de députés gaulois à Reims. Soulèvement des Carnutes et des Arvernes. Vercingétorix est nommé chef de la confédération gauloise. Le reste de la Gaule se joint aux insurgés.

52. Prise d'Agendicum (Sens), de Vellaunodum (Château-Landon), de Genabum (Orléans ou Gien), et de Noviodunum, chez les Bituriges (Neuvi ou Nouan-le-Fuselier), par César. Avaricum (Bourges) est pris d'assaut par les Romains. Siége de Gergovie par César. Les Éduens se joignent à Vercingétorix. Défaite des Sénons et des Parisii par Labiénus. Assemblée générale des députés gaulois à Bibracte. Les Belges adhèrent à la coalition. Défaite de Vercingétorix par César, sur le territoire des Lingons. Vercingétorix est assiégé dans Alesia. Défaite des Gaulois devant la ville. Vercingétorix et Alesia se rendent à César.

51. Victoire des Belges sur les Rémois alliés des Romains. Défaites successives des Bellovakes, des Andes, et des Cadurci, par les Romains, qui s'emparent d'Uxellodunum (Capdenac). Défaite des Trévires par Labiénus. Soumission de l'Aquitaine. Pacification de la Gaule.

49. Siége de Marseille par les partisans de César. Batailles navales perdues par les Massaliotes. Prise de la ville.

46. La légion gauloise dite *l'Alouette* reçoit le droit de cité romaine. Des Gaulois de la province narbonnaise sont admis au sénat. Supplice de Vercingétorix.

37. Soulèvement de l'Aquitaine. Établissements de peuplades germaines sur la rive gauloise du Rhin.

29. Nouvelle insurrection de l'Aquitaine et de la Belgique.

28. La Gaule transalpine est classée parmi les provinces impériales.

27. Division de la Gaule chevelue en trois grandes provinces : l'Aquitaine, la Lyonnaise, et la Belgique.

Après J. C., 21. Soulèvement des Andecaves, des Turons, des Trévires, et des Édues.

48. Sénatus-consulte qui ouvre aux habitants de la Gaule chevelue l'entrée du sénat, et leur donne accès à toutes les dignités de l'empire.

68. Insurrection de Vindex dans les Gaules. Sa défaite et sa mort.

69. Les armées du Rhin et de la Gaule septentrionale prennent le parti de Vitellius. Soulèvement de paysans gaulois. Insurrection de Civilis.

70. Insurrection des Gaules. Défaite des Romains à Novesium (Nuys). Proclamation d'un empire gaulois. Assemblée générale des délégués de la Gaule à Durocortorum (Reims). Soumission de Civilis.

78. Supplice de Sabinus et d'Éponine.

177. Persécutions exercées contre les chrétiens à Lyon et à Autun.

197. Albinus se soulève contre l'empereur Sévère. Sa défaite et sa mort près de Trivurtium (Trévoux) (19 février).

208. Persécutions contre les chrétiens. Martyre de saint Irénée.

212. Caracalla donne le droit de cité romaine à tous les alliés et sujets de Rome.

234. Invasion des Germains dans la Gaule.

235. Alexandre Sévère périt assassiné près de Mayence.

241. Défaite des Francs près de Mayence.

260. Postumus est proclamé empereur par les légions gauloises.

260-269. Ravages exercés par les Francs dans la Gaule. Prise de Langres et de Clermont-Ferrand par les Alemans.

269. Postumus est massacré par son armée. Lollianus lui succède. Insurrection des *Bagaudes*. Ils prennent et saccagent Autun.

269-271. Victorinus et son fils, Marius et Tétricus sont successivement proclamés empereurs dans la Gaule.

273. Victoire d'Aurélien à Châlons-sur-Marne, sur les légions gauloises abandonnées par Tétricus.

275. Les Francs et les autres peuples germains saccagent soixante-dix villes gauloises.

277. Les barbares sont taillés en pièces par l'empereur Probus.

280. Proculus et Bonasus prennent la pourpre à Cologne. Ils sont vaincus et tués.

281. Probus permet la libre culture de la vigne dans la Gaule.

282. Carus de Narbonne est proclamé empereur.

285. Seconde révolte des Bagaudes. Ils sont défaits par Maximien.

286. La Gaule est ravagée par les Alemans, les Bagaudes, les Hérules, et par des pirates saxons.

289. Carausius, révolté contre Maximien, s'empare de Boulogne et de l'île de Bretagne.

292. Constance Chlore est nommé gouverneur de la Gaule, dont les provinces sont de nouveau subdivisées.

295-296. Il s'empare de Boulogne, défait les Francs et les autres peuplades germaniques, et soumet la Bretagne. Persécutions contre les chrétiens.

301. Invasion des Alemans dans la Séquanie. Ils sont exterminés près de Langres.

303-305. Persécutions contre les chrétiens.

306. Mort de Constance. Son fils Constantin est proclamé auguste, et hérite de la Gaule, de l'Espagne et de l'île de Bretagne.

306-310. Guerres contre les Francs. Révolte et mort de Maximien.

313. Nouvelle défaite des Francs.

314. Concile d'Arles convoqué par Constantin. Crispus, fils de ce prince, est nommé gouverneur de la Gaule.

320. Victoire de Crispus sur les Francs.

337. Mort de Constantin. La préfecture des Gaules échoit à Constantin II. Irruption des peuplades franques dans la seconde Germanie et dans les deux Belgiques.

340. Constantin II est vaincu et tué par son frère Constant, qui s'empare de la préfecture des Gaules.

341-342. Guerres de Constant contre les Francs. Établissement des Francs Saliens entre l'Escaut et la Meuse.

350. Révolte de Magnence. Mort de Constant. La préfecture des Gaules passe à Magnence.

351. Expédition de Constance, en Gaule contre Magnence. Invasion des Alemans.

353. Défaite et mort de Magnence.

354. Les Alemans se retirent pour faire bientôt après une nouvelle invasion.

355. Silvanus prend la pourpre à Cologne. Sa mort. Sac de Cologne par les Francs. Le césar Julien est envoyé en Gaule.

356-359. Succès obtenus par Julien contre les Francs, les Alemans et les Saliens.

360. Il est proclamé empereur à Lutèce. Défaite des Hattewares sur les bords de la Lippe.

365. Établissement de *defensores* dans chaque cité. Les Alemans sont vaincus près de Metz et près de Châlons-sur-Marne, par Jovinus, maître de la cavalerie.

366-368. Surprise de Mayence par les Alemans. Ils sont battus par Valentinien. Ravages exercés par des pirates saxons.

370. Loi qui défend le mariage entre les Romains et les barbares.

377. Défaite sanglante des Alemans près de Colmar.

383. Maxime, à la tête des légions de Bretagne, détrône Gratien, qui est mis à mort.

387. Expédition de Maxime en Italie. Il y est défait et mis à mort. Valentinien lui succède dans la préfecture des Gaules.

387-392. Succès d'Arbogast contre les Francs. Assassinat de Valentinien. Le rhéteur Eugène est proclamé empereur.

394. Défaite et mort d'Eugène et d'Arbogast. Prise de Trèves par les Germains.

407 (1er janvier). Les Suèves, les Alains et les Vandales passent le Rhin et ravagent la Gaule. Irruption des Saxons, des Hérules, des Burgondes, des Sarmates et des Gépides. Constantin est proclamé empereur par les légions de l'île de Bretagne. Il passe en Gaule.

408. Défaite de Constantin par le Goth Sare, lieutenant de Stilicon. L'Armorique et une partie de la Gaule se proclament indépendantes.

409. Gérontius, lieutenant de Constantin, lui enlève l'Espagne.

410-411. Il fait une invasion en Gaule,

prend Vienne et assiége Constantin dans Arles. Mort de Gérontius. Défaite de Constantin par Constance, général d'Honorius.

411. Jovinus est proclamé auguste à Mayence.

412. Invasion des Wisigoths dans la Viennoise et dans la seconde Narbonnaise.

413. Prise de Valence par les Wisigoths. Mort de Jovinus. Prise de Narbonne, de Toulouse et de Bordeaux par les Wisigoths. Invasion des Burgondes et des Francs.

414. Mariage du roi des Wisigoths, Ataulf, avec Placidie, sœur d'Honorius. Les Wisigoths sont chassés de la Gaule par le patrice Constance.

419. Établissement des Wisigoths dans la seconde Aquitaine et dans une partie de la première Narbonnaise, et de la Novempopulanie.

420-423. Guerre contre les Francs.

425-428. Succès d'Aétius contre les Wisigoths et contre les Francs.

435. Défaite des Burgondes par Aétius. Nouvelle insurrection des Bagaudes.

437. Siége de Narbonne par les Wisigoths.

439. Défaite des Romains par les Wisigoths. Aétius fait la paix avec leur roi, Théoderik.

440. Irruption des Francs. Sac de Cologne, de Mayence et de Trèves. Le territoire de Valence est cédé aux Alains.

446-447. Guerre d'Aétius contre les Armoricains.

447. Invasion de Clodion, chef des Francs Saliens. Sac de Tournay et de Cambrai. Les Francs sont défaits par Aétius, près de Lens en Artois.

451. Invasion des Huns dans la Gaule. Ils prennent Langres, Metz, Troyes et Orléans, d'où ils sont chassés par Aétius (21 juin). Défaite d'Attila, près de Châlon-sur-Saône.

452. Siége d'Arles par Thorismond, roi des Wisigoths.

454. Meurtre d'Aétius.

455. Avitus est proclamé empereur à Toulouse. Sa mort.

458. Prise de Lyon par l'empereur Majorien. Pacification de la Gaule.

459. Le comte Ægidius succède momentanément à Childéric, déposé par les Francs.

462. Siége d'Arles par les Wisigoths, que défait Ægidius.

463. Invasion des Francs Ripuaires. Défaite d'Ægidius. Sac de Cologne. Irruption des Wisigoths et des Burgondes. Les premiers sont défaits près d'Orléans.

464. Meurtre d'Ægidius. Son fils Syagrius lui succède comme *roi des Romains*. Les Francs rappellent Chilpéric.

465. Sac d'Angers par des pirates saxons. Ravages exercés par les Wisigoths et les Francs.

470-473. Invasion des Wisigoths dans le Berri. Défaite des Romains et de leurs alliés à Bourg-Déols, près de Châteauroux.

474. Siége de Clermont par les Goths. L'empereur Julius Népos cède à Ewarik, roi des Wisigoths, toute la partie de la Gaule située à l'ouest du Rhône.

476. Fin de l'empire d'Occident. Occupation d'Arles, de Marseille et d'Aix par les Wisigoths.

481. Mort de Childéric. Son fils Clovis lui succède.

483. Mort d'Ewarik. Alaric II lui succède. Gondebaud, roi des Burgondes, s'empare d'Aix et de Marseille.

486. Invasion de Clovis et des Francs Saliens. Défaite de Syagrius près de Soissons. Prise de Soissons par les Francs.

487-491. Guerres de Clovis dans le Parisis et contre les Thuringiens.

493. Mariage de Clovis avec Clotilde, nièce du roi des Burgondes.

494-496. Guerre des Francs contre les habitants de l'Armorique. Siége de Nantes.

496. Invasion des Alemans et des Suèves. Ils sont défaits à Tolbiac, près de Cologne. Soumission de l'Alemanie et de la Souabe. Baptême de Clovis et de 3,000 Francs (25 décembre).

497. Clovis étend ses conquêtes depuis la Seine jusqu'à la Loire. Il fait alliance avec les Armoricains.

499. Il s'allie avec les Ostrogoths contre Gondebaud.

500. Gondebaud est défait près de Dijon. Clovis se rend maître de Vienne, de Lyon, d'Autun et de Valence. Les Ostrogoths occupent la province de Marseille. Gondebaud est assiégé dans Avignon. Traité de paix entre Clovis et Gondebaud. Gondebaud assiége dans Vienne son frère Godegisil. Prise de cette ville, et mort de Godegisil.

501-502. Publication du Code des Burgondes, dit loi *Gombette*.

506. Concile d'Agde.

507. Guerre de Clovis contre les Wisigoths. Défaite et mort d'Alaric à Vouglé. Gésalie lui succède. Campagne de Thierry, fils de Clovis, dans l'Albigeois, le Rouergue et l'Arvernie. Prise de Narbonne par Gondebaud.

508. Siége d'Arles par Thierry et Gondebaud, qui sont défaits par les Ostrogoths. Clovis se rend maître de Toulouse, et assiége sans succès Carcassonne. Gésaric est détrôné par Ibbas, général de Théodoric, qui met Amalaric, à sa place, sur le trône des Wisigoths.

509. L'empereur donne à Clovis le titre de consul.

510. Paix générale entre les Francs, les Ostrogoths et les Wisigoths.

510-511. Insurrection contre les Francs dans l'est de la Gaule. Clovis fait égorger les autres rois francs.

511. Concile d'Orléans. Mort de Clovis.

517. Mort de Gondebaud. Son fils Sigismond lui succède.

523. Invasion de la Bourgogne par les trois fils de Clovis et de Clotilde. Meurtre de Sigismond et de sa famille par Clodomir.

524. Nouvelle invasion de la Bourgogne par Clodomir, qui y est défait et tué. Meurtre de deux des fils de Clodomir par leurs oncles Clotaire et Childebert.

528. Victoire de Thierry et de Clotaire sur les Thuringiens sur les bords de l'Unstrut.

530. Meurtre d'Hermanfroi, roi de Thuringe, par Thierry. Soumission de ce pays.

531. Childebert attaque la Narbonnaise. Pillage de Narbonne. Mort d'Amalric, roi des Wisigoths. (Décembre.)

532. Clotaire et Childebert attaquent la Bourgogne. Prise d'Autun. Thierry ravage l'Auvergne, et fait périr Monderik, prince mérovingien.

533. Prise de Vienne. Invasion de Thierry et de Clotaire dans la première Aquitaine; ils enlèvent aux Wisigoths le Rouergue et Lodève. Prise d'Arles par Thierry. Mort de ce prince.

534. Avénement de Théodebert. Conquête définitive de la Bourgogne. Mort de Gondomar. Guerre de Childebert et de Clotaire contre Théodebert.

536. Alliance des Francs avec les Ostrogoths et les Grecs.

538. Dix mille Burgondes entrent en Italie, et aident les Ostrogoths à reprendre Milan.

539. Théodebert passe les Alpes à la tête de 100,000 combattants. Il bat les Ostrogoths et les Grecs. Son armée est détruite par les maladies.

540 ou 541. Vitigès, roi des Ostrogoths, cède aux Francs la Provence. Justinien renonce aux droits de l'empire sur la Gaule.

542-3. Désastreuse expédition de Clotaire et de Childebert en Espagne.

540-47. Nouvelles invasions des Francs en Italie. Mort de Théodebert (547). Théodebald lui succède.

553. Buccelin et Leutharis, généraux de Théodebald, conduisent 75,000 guerriers francs et alemans en Italie. Ils battent les Impériaux près de Parme. Sanglante défaite et extermination de leur armée sur les bords du Casilin. Mort de Théodebald. Clotaire, son grand-oncle, épouse sa veuve et s'empare de son royaume.

553-556. Révolte des Saxons. Ils sont défaits par Clotaire. Dévastation de la Thuringe.

555. Nouvelle révolte des Saxons; leur victoire sur les Francs.

556-558. Guerre civile entre Clotaire et Childebert. Rébellion de Chramme, fils aîné de Clotaire. Invasion des Saxons.

558. Mort de Childebert. Clotaire, seul roi de la monarchie franque.

560. Chramme et Conobre, comte de Bretagne, son allié, sont défaits près de Dol. Clotaire fait brûler son fils avec sa femme et ses enfants.

561. Mort de Clotaire. Partage de la monarchie, sous les noms d'Austrasie, Neustrie, Aquitaine et Bourgogne, entre ses quatre fils: Sigebert, Chilpéric, Charibert et Gontran.

562-566. Guerre des Avares dans la France orientale. Première guerre civile entre Chilpéric et Sigebert.

566. Sigebert épouse Brunehaut; Chilpéric fait demander Galeswinthe, sœur de cette princesse. Il l'obtient, et la fait assassiner bientôt après, pour épouser Frédégonde.

567. Mort de Charibert. Partage de ses États entre ses trois frères. Guerre entre Sigebert et Gontran pour la possession d'Arles. Peste en Bourgogne.

568. Nouvelle invasion des Avares en Germanie. Défaite des Francs.

570-571. Irruption des Lombards en Bourgogne. Défaite et mort du patrice Amatus.

572. Nouvelle irruption des Lombards. Ils sont exterminés près d'Embrun par le patrice Mummolus.

573. Irruption des Saxons; ils sont défaits près de Riez, par le patrice Mummolus. Rivalité de Brunehaut et de Frédégonde. Guerre entre Chilpéric et Sigebert.

574. L'Aquitaine austrasienne est ravagée et conquise par Théodebert, fils de Chilpéric. Sigebert appelle de la Germanie en Gaule les peuplades païennes, qui font invasion dans la Neustrie.

575. Nouvelles hostilités de Chilpéric et de Gontran contre Sigebert. Seconde invasion des Germains. Théodebert est vaincu et tué en Aquitaine, par Gontran-Boson. Sigebert est proclamé roi par les Neustriens; il est assassiné par deux émissaires de Frédégonde. Childebert II, âgé de 5 ans, est proclamé à sa place (25 décembre). Création d'un maire du palais en Austrasie.

576. Brunehaut, captive à Rouen, épouse Mérovée, fils de Chilpéric. Celui-ci les sépare. Mérovée s'échappe, et se tue à Térouanne. Guerre dans l'Aquitaine. Victoire de Mummolus sur Didier, duc de Toulouse.

577. Gontran perd ses deux fils, et adopte

son neveu Childebert. Lutte entre les grands et l'autorité royale.

579. Chilpéric augmente les impôts, et en fait faire par Marcus, son référendaire, une nouvelle répartition. Tremblement de terre à Bordeaux.

580. Épidémie. Mort des fils de Frédégonde; celle-ci fait assassiner Clovis, le troisième des fils que Chilpéric avait eus d'Audovère, sa première femme. Guerre de Chilpéric contre les Bretons.

581. Lutte de Brunehaut contre les leudes austrasiens. Alliance des Austrasiens avec Chilpéric contre Gontran. Guerre en Aquitaine entre ces deux princes.

583. Soulèvement du peuple contre les leudes d'Austrasie.

584. Traité entre Chilpéric et l'empereur d'Orient. Expédition des Austrasiens contre les Lombards, qui se soumettent à un tribut.

584. Mariage de Rigonthe, fille de Chilpéric, avec Reccared, fils de Léowigild, roi des Wisigoths. Assassinat de Chilpéric. Gontran prend sous sa protection Frédégonde et son fils Clotaire II. Gondovald, fils adultérin de Clotaire Ier, est proclamé roi à Brive-la-Gaillarde. Querelle entre Gontran et les Austrasiens.

585. Succès de Gondovald en Aquitaine. Il est assiégé, pris et tué dans Cominges. Guerres de Gontran contre les Wisigoths.

586. Assassinat de Prétextat, évêque de Rouen, par Frédégonde. Guerre de Gontran contre Reccared.

587. Complot des leudes austrasiens contre Childebert II. Rauking, leur chef, et Gontran-Boson sont mis à mort. Traité d'Andelot entre Gontran et Childebert II (29 novembre.) Les Francs sont vaincus par les Wisigoths près de Carcassonne. Conquête de la Novempopulanie par les Gascons.

588. Victoire des Lombards sur les Francs.

589. Les Francs sont de nouveau vaincus par les Wisigoths, près de Carcassonne.

590. Expéditions de Childebert II contre la Bavière et contre les Lombards; ceux-ci se soumettent à un tribut.

593. Mort de Gontran (28 mars). Childebert II devient roi de Paris, d'Orléans et de Bourgogne. Victoire remportée près de Soissons par les Neustriens sur les Austrasiens.

594-595. Guerre de Childebert contre les Bretons et les Warnes.

596. Mort de Childebert II; Théodebert et Thierry II lui succèdent, le premier comme roi d'Austrasie, le second comme roi de Bourgogne. Invasion des Avares dans la France orientale. Défaite des Austrasiens par les Neustriens, entre Soissons et Laon.

597. Mort de Frédégonde.

598. Brunehaut est chassée d'Austrasie par les leudes; elle se retire en Bourgogne, auprès de Thierry.

600. Sanglante défaite des Neustriens à Dormeille, dans le pays de Sens.

602. Défaite des Gascons, qui se soumettent à un duc nommé par les Francs, et s'obligent à payer un tribut.

604. Invasion des Neustriens dans l'Orléanais; ils sont battus près d'Étampes (25 décembre).

605. Protadius, favori de Brunehaut, est nommé maire du palais de Bourgogne. Il est tué dans un soulèvement.

607. Thierry épouse et répudie la fille du roi des Wisigoths Witterik.

610. Rupture entre les rois d'Austrasie et de Bourgogne. Les Austrasiens s'emparent de l'Alsace et du Suntgau. Dévastation du pays d'Avenches par les Alemans.

612. Les Austrasiens sont vaincus à Tou et à Tolbiac, par le roi de Bourgogne, qui fait mettre à mort Théodebert et ses enfants.

613. Mort de Thierry. Clotaire II fait périr Brunehaut et ses petits-fils. Il réunit dans ses mains toute la monarchie franque.

614. Assemblée des leudes et des évêques à Paris.

622. Dagobert, fils de Clotaire II, est couronné roi d'Austrasie.

623. Le Franc Samo devient roi des Venèdes.

625. Nouveau partage du territoire entre l'Austrasie et la Neustrie.

628. Mort de Clotaire II. Son fils aîné, Dagobert, lui succède comme roi de Neustrie et d'Austrasie; son second fils, Charibert, n'obtient que l'Aquitaine.

631. Mort de Charibert et de son fils. Réunion de l'Aquitaine à la monarchie. Guerre désastreuse de Dagobert contre les Venèdes. Expédition en Espagne. Massacre de 9,000 familles bulgares réfugiées en Bavière.

633. Sigebert II, fils de Dagobert, est couronné roi d'Austrasie à l'âge de 3 ans.

634. La Neustrie et la Bourgogne sont données à Clovis II, autre fils de Dagobert

636. Soumission des Gascons et de Judicael, duc des Bretons.

638. Mort de Dagobert (19 janvier). Pepin, maire d'Austrasie, et Æga, maire de Neustrie et de Bourgogne.

639. Mort de Pepin; Grimoald lui succède.

640. Mort d'Æga; Flaochat lui succède en Bourgogne, et Erkinoald en Neustrie. Insurrection des Thuringiens. Défaite des Francs sur les bords de l'Unstrut.

641. Mort de Flaochat; on ne lui donne pas de successeur.

656. Mort de Sigebert II. Grimoald veut placer son fils sur le trône d'Austrasie; il est

massacré avec lui par ordre de Clovis II, qui, lui-même meurt fou peu de temps après. Clotaire III, son fils aîné, lui succède comme roi de Neustrie, sous Ébroïn, nommé maire du palais après la mort d'Erkinoald; et Childéric II, comme roi d'Austrasie, sous Wulfoad.

660-670. Lutte d'Ébroïn contre les leudes.

670. Mort de Clotaire III, auquel succède Thierry III, qui est, ainsi qu'Ébroïn, déposé et tonsuré par les grands, dirigés par saint Léger.

673. Childéric est assassiné avec sa femme et son fils, dans la forêt de Bondy (septembre). Saint Léger fait remonter Thierry III sur le trône.

674. Dagobert II, fils de Sigebert II, est placé sur le trône d'Austrasie. Le parti des leudes est vaincu par Ébroïn, qui reconnait Thierry III.

678. Supplice de saint Léger. Dagobert II est vaincu et tué par les leudes d'Austrasie.

680. Guerre entre l'Austrasie et la Neustrie. Victoire d'Ébroïn à Loixi (*Luco fago*), sur les leudes de Neustrie et sur les Austrasiens.

681. Assassinat d'Ébroïn. Waratte ou Wert lui succède.

686. Berthaire succède à Waratte.

687. Le parti populaire est vaincu à Testry, par les Austrasiens et les grands, commandés par Pepin d'Héristall; celui-ci s'empare du pouvoir.

689. Guerre de Pepin contre Radbod, duc des Frisons, qui est obligé de se soumettre.

691. Mort de Thierry III, auquel succède Clovis III.

695. Mort de Clovis III. Règne de Childebert III. Les Frisons sont défaits par Pepin, près de Duerstedt ou Dorstadt (Gueldre méridionale). Guerres contre les Alemans.

709-712. Défaites des Alemans dans trois campagnes successives. Prédication de l'Évangile chez les Frisons (711).

711. Mort de Childebert III. Son fils, Dagobert III, lui succède.

712-716. Incursions des Sarrasins dans le midi de la Gaule.

714. Grimoald, fils de Pepin, est assassiné. Mort de Pepin (16 décembre).

715. Charles (Martel), fils naturel de Pepin, est tiré de prison par les Austrasiens, et opposé aux Neustriens, qui élisent pour maire Raginfred. Mort de Dagobert III, auquel succède Chilpéric II.

716. Les Neustriens et les Frisons attaquent l'Austrasie. Vainqueurs près de Cologne, ils sont ensuite défaits dans la plaine d'Amblef (Limbourg).

717. Invasion de la Neustrie par Charles. Sanglante défaite des Neustriens à Vincy, près de Cambrai (21 mars). Charles est proclamé duc par toute l'Austrasie; il donne le titre de roi à Clotaire IV.

718. Expédition de Charles contre les Saxons. La Neustrie, l'Aquitaine et les Frisons se liguent contre lui.

719. Défaite des Neustriens près de Soissons. Mort de Clotaire IV. La Neustrie se soumet à Charles, qui reconnait Chilpéric II. Les Sarrasins s'emparent de Narbonne et de la Septimanie.

720. Mort de Chilpéric II; il est remplacé par Thierry IV, dit *de Chelles*, fils de Dagobert III.

720-729. Guerres de Charles contre les Saxons.

721. Invasion des Sarrasins en Aquitaine. Ils sont défaits devant Toulouse, par le duc Eudon, duc d'Aquitaine (11 mai).

723-724. Soulèvements en Neustrie. Charles abandonne à Raginfred le comté d'Angers.

725. Ils se rendent maîtres de Carcassonne, et pillent Autun (22 août). Leur retraite désastreuse. Charles envahit la Souabe et la Bavière.

728-730. Nouvelles expéditions de Charles contre les Bavarois et les Alemans

731. Il fait invasion en Aquitaine.

732. Nouvelle invasion des Sarrasins. Défaite d'Eudon près du confluent de la Garonne et de la Dordogne; il implore le secours de Charles Martel. Les Sarrasins sont taillés en pièces par Charles Martel, entre Tours et Poitiers (octobre).

733. Expédition de Charles en Bourgogne et en Provence. Irruption en Frise.

734. Défaite et mort de Poppe, duc des Frisons, près de la rivière de Burde.

735. Défaite des Sarrasins dans les défilés des Pyrénées. Mort du duc Eudon. Son fils Hunald est reconnu duc d'Aquitaine. Prise d'Arles par les Arabes.

737. Les Arabes se rendent maîtres d'Avignon; Charles la leur reprend, assiége inutilement Narbonne, et les défait cependant près de cette ville. Mort du roi Thierry IV.

738. Guerre contre les Saxons. Conspiration de Wido contre Charles.

739. Les Arabes sont une seconde fois chassés d'Avignon. Secours envoyés aux Francs par les Lombards.

740. Paix générale dans la monarchie franque.

741. Le pape Grégoire III envoie à Charles deux ambassades pour implorer son secours contre les Lombards. Mort de ce prince (21 octobre). Ses fils, Carloman et Pepin, dépouillent Grifon, leur plus jeune frère.

742. Guerre de Carloman et de Pepin, contre Hunald, duc d'Aquitaine. Childéric III est nommé, par Pepin, roi de Neustrie.

743. Réforme du clergé en Austrasie, par saint Boniface et par les Pères assemblés au concile de Leptines. Victoires de Carloman sur Odilon, duc de Bavière. Sac de Chartres par Hunald.

744. Défaite des Alemans et des Saxons.

745. Hunald abandonne le duché d'Aquitaine à son fils Waïfre, et se retire dans un couvent.

746. Carloman est vainqueur des Alemans.

747. Il se retire dans un couvent. Ses fils sont dépouillés par Pepin.

748. Pepin ravage la Saxe où Grifon avait trouvé un asile.

749. Les Bavarois sont forcés à la paix. Grifon obtient le duché du Maus et douze comtés en Neustrie.

752. Childéric III est relégué dans un couvent. Pepin est proclamé roi.

CARLOVINGIENS.

752. Expédition de Pepin, contre les Sarrasins, dans la Septimanie. Défaite et mort du duc Grifon. Guerre contre la Bretagne.

753. Le pape Étienne II vient en France implorer la protection de Pepin contre les Lombards.

754. Il sacre Pepin et ses enfants. Astolphe, roi des Lombards, est battu par les Francs aux cluses d'Italie; il fait la paix.

755. Nouvelle attaque de Rome par Astolphe, qui est de nouveau forcé de faire la paix. Des ambassadeurs de l'empereur grec viennent trouver Pepin, devant Pavie. Cession de l'exarchat au pape.

756. Didier, successeur d'Astolphe, ravage les terres de l'Église.

758. Expédition de Pepin contre les Saxons. Soumission des Carinthiens.

759. Les Francs se rendent maitres de Narbonne, après sept années de siége. Réunion de la Septimanie à la monarchie franque.

760. Expédition de Pepin contre l'Aquitaine. Waïfre est forcé à la paix.

761-768. Nouvelles guerres en Aquitaine. Mort de Vaïfre, assassiné le 2 juin. L'Aquitaine se soumet à Pepin.

768. Mort de Pepin (24 septembre). Partage du royaume entre Charlemagne et Carloman, ses fils.

769. Hunald sort de son couvent et fait insurger l'Aquitaine; Charlemagne la pacifie. Mésintelligence entre ce prince et son frère.

770. Étienne III s'oppose au mariage des deux rois avec des princesses lombardes.

771. Mort de Carloman (4 décembre). Charlemagne dépouille ses neveux de leur héritage.

772. Premières hostilités des Saxons contre ce prince.

773. Guerre contre les Lombards. Les Francs passent les Alpes.

774. Prise de Pavie et de Vérone. Charlemagne est proclamé roi des Lombards.

775. Victoires de Charles sur les Saxons, dont les trois confédérations se soumettent.

776. Rotgaudes, duc de Frioul, est attaqué et tué par les Francs. Nouveau soulèvement des Saxons.

777. *Champ de mai* à Paderborn; le gouverneur arabe de Saragosse vient y implorer le secours des Francs.

778. Campagne de Charlemagne au delà des Pyrénées. Soumission de la Marche d'Espagne jusqu'à l'Èbre. Désastre de Roncevaux. Ravages des Saxons sur les bords du Rhin.

779. Défaite des Saxons à Buckholz. Ils se soumettent.

780. Charles crée des évêchés de la Saxe; il négocie avec les Grecs et les Bavarois.

781. L'impératrice Irène sollicite son alliance. Louis, son fils, est créé roi d'Aquitaine.

782. Witikind soulève encore une fois les Saxons. Les Francs sont défaits à Sonnethal. 4,500 Saxons sont massacrés à Verden.

783. Ces peuples sont battus à Dethmold et sur la Hase.

784-785. Nouvelles campagnes contre eux. Witikind se soumet (785). Conjuration du Thuringien Hartrad.

785. Gironne et Urgel se soumettent.

786. Soumission des Bretons.

787. Charles passe les Alpes et attaque le duc de Bénévent, Arigise, qui meurt après avoir fait sa soumission. Invasion des Esclavons. Tassilon, duc de Bavière, est forcé de se soumettre.

788. Il est déposé dans une diète à Engelheim. Invasion et défaite des Huns dans la Bavière et le Frioul. Hostilités avec les Grecs dans le duché de Bénévent.

789. Guerre contre les Wittzi, qui se soumettent.

790. Négociations avec les Huns.

791-792. Guerre en Pannonie.

792. Conspiration de Pepin, fils naturel de Charlemagne. Condamnation de l'hérésie de Félix d'Urgel.

793. Nouveau soulèvement des Saxons, qui remportent une victoire à Rustringen (6 juillet). Invasion d'Abdélémec dans l'Aquitaine. Défaite de Guillaume au *Court nez*.

794. Nouvelle condamnation de Félix d'Urgel. Mort de la reine Fastrade. Mariage de Charlemagne avec Liutgarde. Soumission des Saxons assemblés à Sintfeld.

796. Expédition contre les Huns et les Avares. Prise du *Ring* ou camp des Avares.

797. Nouvelles expéditions en Saxe. Négociations avec les Sarrasins, les Huns, Alphonse II, roi de Galice, et Constantin V, empereur d'Orient.

798. Soulèvement des Saxons. Ils sont défaits à Swenden.

799. Soulèvement de Rome contre Léon III.

800. Charlemagne est proclamé empereur à Rome, le jour de Noël.

801. Négociations avec l'impératrice Irène. Ambassade envoyée à Charlemagne par le calife Haroun-al-Raschid.

804. Soumission définitive des Saxons, après 33 années de guerres. Ces peuples sont transplantés en France et en Italie.

805. Conversion des Avares.

806. Partage de l'empire entre les trois fils de Charlemagne.

808. Incursions des Danois. Révolte des Slaves.

809. Ravages exercés par les pirates normands, sarrasins et grecs, sur les côtes de l'empire.

810. Défaites des Francs. Ravage de la Frise par les Normands.

811. Mort de Pepin, second fils de Charlemagne.

812. Bernard, son fils, est nommé roi d'Italie.

813. Louis est reconnu comme successeur de Charlemagne.

814 (28 janvier). Mort de Charlemagne. Avénement de Louis le Débonnaire.

816. Sacre de Louis, par le pape Étienne IV, à Reims.

817. Lothaire, son fils, est associé à l'empire. Révolte de Bernard, roi d'Italie.

818. Condamné comme rebelle à perdre la vue, il périt par suite de ce supplice.

819. Mariage de Louis avec Judith, fille d'un comte de Bavière. Guerre et négociations des Francs avec les Slaves.

820. Ravages exercés par les pirates normands.

821. Assemblée de Nimègue, qui confirme le partage de l'empire. Victoire sur les Slaves.

823. Premières relations entre les Francs et les Bulgares. Rétablissement de l'autorité impériale à Rome, par Lothaire.

824. Révoltes des Bretons et des Gascons. Ces derniers taillent en pièces une armée de Francs.

825. Le clergé franc repousse le culte des images.

826. Louis présente au baptême le prince danois Hériolt et sa femme.

827. Défection d'Aizon, seigneur goth de la Marche d'Espagne. Ravages exercés par les Sarrasins dans la Septimanie.

828. Formation d'un parti de mécontents contre l'empereur.

829 (août). Charles le Chauve est créé roi d'Allemagne.

830. Soulèvement universel. Judith est enfermée. Assemblée de Nimègue. Réconciliation de Lothaire et de Louis.

831. Judith et Bernard, duc de Septimanie, son favori, sont rappelés.

832. Nouveaux mouvements des mécontents. Révolte de Pepin Ier, roi d'Aquitaine.

833. Louis est trahi par son armée au *champ de mensonge*. Captivité de Judith et de son fils, Charles le Chauve. Diète de Compiègne (1er octobre). Pénitence publique et dégradation de Louis à Soissons (2 novembre).

834 (mars). Lothaire est abandonné par les grands et attaqué sans succès par Louis, qui s'est réconcilié avec l'Église. Il retourne en Italie.

835. Assemblée de Thionville, où l'on annule les actes de la diète de Compiègne.

837. Ravages exercés par les Danois.

838. Assemblée de Quiersy ou Kiersy-sur-Oise, où les fils aînés de l'empereur sont dépouillés en faveur de Charles. Nouveaux ravages exercés par les Normands et les Sarrasins. Mort de Pepin Ier; son fils, Pepin II, lui succède (13 décembre).

839. Diète de Worms, où Lothaire se réconcilie avec son père. Nouveau partage de l'empire entre Lothaire et Charles le Chauve. Expéditions de Louis contre l'Aquitaine et contre la Bavière.

840 (20 juin). Mort de Louis le Débonnaire à Ingelheim. Anarchie dans l'empire. Trèves entre les fils de Louis.

841. Alliance de Lothaire et de Pepin II contre Louis le Germanique et Charles le Chauve. Défaite sanglante de Lothaire à la bataille de Fontenai (25 juin).

842. Alliance de Charles et de Louis à Strasbourg. Serments prononcés par les deux princes en langue tudesque et en langue romane. Révolte contre la noblesse en Saxe. Formation du cadastre de l'empire.

843. Partage définitif de l'empire à Verdun. Ravages exercés par les Normands, qui prennent et saccagent les villes de Rouen et de Nantes.

844. Guerre de Charles le Chauve contre Pepin II. Il assiége inutilement ce prince dans Toulouse, et fait périr Bernard, duc de Septimanie, que l'on croyait son père. Pepin le défait près d'Angoulême (7 juin).

845. Ravages exercés par les Normands; pillage de Paris par ces pirates. Misère du peuple. Famine. Charles et Pepin font la paix.

846. Invasion des Sarrasins et des Slaves.

847. Les rois francs font la paix avec Abdérame.

848. Ruine de Marseille par des pirates grecs; pillage de Bordeaux par les Normands.

849. Invasion des Sarrasins.

850. Premiers fiefs accordés en France aux Normands Roric et Godfrid.

851. Conférence de Mersen entre les trois rois francs. L'investiture de la Bretagne est accordée à Hérispoé. Ravages exercés par Oger le Danois sur les bords du Rhin, de la Meuse et de la Seine.

852. Pepin II est enfermé par Charles le Chauve au couvent de Saint-Médard.

853. Ravages exercés par les Normands sur les bords de la Loire. Prise et pillage de Tours.

854. Les Aquitains offrent la couronne au second fils de Louis le Germanique. Guerre civile en Aquitaine.

855. Mort de l'empereur Lothaire. Ses trois fils se partagent ses États, et lui succèdent, Louis II, comme empereur et roi d'Italie ; Lothaire, comme roi des pays qui, de son nom, sont appelés Lorraine (*Lotharingia*); enfin Charles, comme roi de Provence. Charles, second fils de Charles le Chauve, est donné pour roi aux Aquitains.

856. Conférence d'Orbe entre les trois fils de l'empereur Lothaire. Les Normands pillent Paris (28 décembre), Orléans, Bourges et Clermont. La Neustrie et l'Aquitaine appellent Louis le Germanique.

858. Nouveau pillage de Paris. Les Normands sont assiégés par Charles, dans l'île d'Oissel. Louis le Germanique force ce prince à se retirer dans le duché de Bourgogne.

859. Il est, à son tour, chassé par Charles le Chauve.

860. Ces deux princes ont, à Coblentz, une conférence avec Lothaire; ils se réconcilient.

861 (28 mai). Nouveau pillage de Paris par les Normands. Expédition de Charles le Chauve contre son neveu, Charles, roi de Provence.

862. Coalition de Louis, de Charles et de Salomon, roi de Bretagne, contre Charles le Chauve. Pillage de la Brie et de Meaux par les Normands. Victoires du comte Robert le Fort sur ces pirates.

863. Salomon fait hommage à Charles le Chauve. Mort de Charles, roi d'Aquitaine.

864. Pepin II s'échappe de son couvent ; il s'allie avec les Normands, embrasse leur religion, et exerce avec eux de nombreux ravages. Surpris par Rainulfe, comte de Poitiers, il est livré par lui à Charles le Chauve, qui le fait mettre à mort. Édit de Pistes sur les monnaies.

865. Les Normands exercent des ravages dans l'Orléanais, l'Ile-de-France et au Mans.

866. Charles le Chauve en achète la paix à prix d'argent. Mort de Robert le Fort et de Charles de Provence.

867. Le comté de Coutances est cédé à Salomon.

869. Mort de Lothaire. Charles s'empare de son royaume et est couronné, à Metz, roi de Lorraine (9 septembre).

870 (8 août). Partage de ce royaume entre Charles et Louis le Germanique.

872. Louis le Germanique en cède une partie à l'empereur Louis II.

873. Un parti de Normands, assiégé dans Angers, est forcé de traiter. Dégradation et supplice de Carloman, troisième fils de Charles le Chauve.

874. Meurtre de Salomon.

875. Mort de l'empereur Louis II. Invasion de l'Italie par Charles le Chauve. Retraite des fils de Louis le Germanique. Charles est couronné empereur à Rome (25 décembre).

876. Il est couronné une seconde fois à Pontyon. Ravages exercés par les Sarrasins en Italie, et par les Normands en France. Mort de Louis le Germanique (28 août). Charles le Chauve est vaincu à Andernach par Louis de Saxe.

877. Diète de Kiersy, où l'on proclame l'hérédité des fiefs (14 juin). Charles passe en Italie et meurt dans un village du mont Cenis (6 octobre).

Avénement de Louis le Bègue, qui est sacré à Compiègne (8 décembre). Son autorité est méconnue en Italie, en Lorraine, en Bretagne et en Gascogne.

878. Arrivée du pape Jean III. Réconciliation de Louis le Bègue et de Louis de Saxe.

879. Mort de Louis le Bègue (10 avril). Ses fils, Louis III et Carloman, sont sacrés à Ferrière. Boson est élu et couronné roi d'Arles.

880. Partage de l'empire entre les fils de Louis le Bègue. Alliance entre les rois de France et les princes de Germanie et d'Allemagne, contre les Normands, contre Boson et contre Hugues, fils naturel de Lothaire II. Bataille gagnée sur les Normands de l'Escaut. Soumission de la Bourgogne. Siége de Vienne par les Français. Nouvelle bataille sanglante remportée sur les Normands, près de Saucourt en Vimeu, par Louis III (décembre).

881. Horribles dévastations exercées par les Normands, sous la conduite de Godefrid et de Sigefrid. Mort de Carloman de Bavière, de Louis de Saxe et de ses fils.

882. Le chef normand Hasting se fait chrétien, et reçoit en bénéfice le comté de Chartres. Mort de Louis III (5 août). Carloman règne seul. Honteux traités conclus par l'empereur Charles le Gros avec les Normands. Les Normands brûlent Saint-Quentin et bat-

tent Carloman sur les bords de la Somme.

884. Carloman négocie avec eux; il meurt (6 décembre). Charles le Gros réunit alors tout l'empire de Charlemagne.

885. Meurtre de Godefrid et de Hugues le Lohérain. Expédition formidable des Normands sous la conduite de Roll. Prise de Rouen (25 juillet). Défaite et mort de Ragnold, duc du Mans. Défection d'Hasting, comte de Chartres. Siége de Paris.

886. Honteux traité de Charles le Gros avec les Normands.

887. Mort du roi Boson (11 janvier). Déposition de Charles le Gros. Eudes est sacré à Compiègne roi de la Neustrie.

888. Démembrement de l'empire carlovingien. Bérenger est couronné roi des Francs à Pavie; Gui, duc de Spolète, est de même proclamé à Langres; et Louis, fils de Boson, à Valence; enfin, Rodolphe est élu roi de la Bourgogne transjurane, et Rainulfe II, comte de Poitiers, roi d'Aquitaine. Cependant, Eudes bat les Normands près de Montfaucon (24 juin) et il est reconnu roi par Arnolfe, roi de Germanie.

889. Soumission de Rainulfe. Ravages exercés par les Normands dans l'Ile-de-France, la Normandie et la Bretagne.

890. Ils sont vaincus par le roi breton Allan.

891. Ils défont les troupes lorraines près de Liége. Arnolfe leur fait éprouver une sanglante défaite près de Louvain, sur la Dyle; enfin, ils battent l'armée d'Eudes dans le Vermandois.

892. Insurrection de l'Aquitaine. Victoire d'Eudes sur les insurgés.

893. Couronnement de Charles le Simple, fils posthume de Louis le Bègue (28 janvier).

894. Arnolfe lui envoie des secours contre Eudes.

895. Diète de Worms. Arnolfe y donne la couronne de Lorraine à son fils naturel Zwentibold, qui fait aussi la guerre à Eudes.

896-897. Suite de la guerre civile. Eudes traite avec Charles, auquel il donne un apanage.

898. Mort d'Eudes (3 janvier). Charles est proclamé roi une seconde fois. Insurrection de la Lorraine romane.

900-901. Louis, roi de Provence, couronné roi d'Italie à Pavie, et empereur à Rome, est chassé de l'Italie par Bérenger.

900-911. Nouveaux ravages exercés par les Normands établis en Neustrie. La Bourgogne, l'Auvergne et le Berri sont dévastés. Siéges de Paris et de Chartres (911). Ces brigands sont battus près de cette dernière ville (28 août). Charles le Simple cède la Normandie à Rollon, qui lui en fait hommage. La Lorraine se donne à Charles le Simple.

912-918. Conversion et baptême de Rollon. Succès de Charles le Simple en Lorraine et en Saxe. Les Lorrains se donnent à Henri l'Oiseleur.

920. Charles le Simple est réduit au seul comté de Laon.

920-923. Guerre de Hugues le Blanc, comte de Paris, contre Charles.

922 (2 juillet). Robert, duc de France, est proclamé roi.

923 (15 juin). Robert est tué près de Soissons. Défaite de Charles le Simple. Rodolphe de Bourgogne est nommé roi de France par Hugues le Blanc (13 juillet).

923-927. Charles le Simple est fait prisonnier par Héribert, comte de Vermandois. Nouvelle invasion des Normands sous la conduite de Ragenold. Invasion des Hongrois dans la Septimanie; ils y sont exterminés (924).

926. Rodolphe II, roi d'Italie, est détrôné par Hugues de Provence.

930. Fondation du royaume d'Arles. Charles le Simple est relâché et enfermé de nouveau par Héribert. Guerre entre Héribert et Hugues, comte de Paris.

931-935. Guerre en Lorraine. Invasion des Hongrois en Bourgogne.

936. Mort de Rodolphe. Division du duché de Bourgogne. Louis d'Outremer est couronné roi de France.

937. Partage du duché de Bourgogne entre Hugues le Blanc, Hugues le Noir et Giselbert.

939. Guerre en Lorraine, entre l'empereur Otton et Louis.

940. Otton est couronné roi de la France romane à Attigny.

941. Louis est battu à Château-Porcien.

942. Conclusion de la paix entre Louis et Otton. Harald le Danois est rétabli sur le trône de Danemark par les Normands de France.

943-944. Louis intervient dans les affaires de Normandie.

945. Louis est fait prisonnier par les Normands.

946. Otton intervient en sa faveur.

948. Excommunication du comte Hugues de Vermandois.

950. Conclusion de la paix.

953. Invasion des Hongrois.

954 (10 septembre). Mort de Louis d'Outremer. Lothaire est couronné roi (12 novembre).

956 (16 juin). Mort de Hugues le Grand.

962. Mésintelligence entre Lothaire et les Normands.

963. Le duc de Normandie, Richard sans Peur, appelle les Danois en France.

978. Hostilités entre Lothaire et Otton.

Les Allemands viennent camper sous les murs de Paris. Ils sont défaits près de Soissons.

980. Paix entre Lothaire et Otton.

981-995. Guerres des Bretons contre les comtes d'Anjou. Batailles de Conquéreux (981 et 992).

983. Mort d'Otton II. Prise de Verdun par Lothaire.

986 (2 mars). Mort de Lothaire. Avénement de Louis V, dit le Fainéant. Hostilités entre Louis et sa mère Emma.

987. Mort de Louis V (21 mai). Hugues Capet est proclamé roi par son armée, et sacré à Reims (3 juillet).

CAPÉTIENS.

987. Charles de Lorraine réclame la succession de Louis V.

988. Il s'empare de Laon et de Reims.

988-990. Guerre entre Hugues et Guillaume Bras de Fer, comte de Poitiers.

990. Siége de Laon par Hugues.

991. Charles est fait prisonnier.

994. Peste de Limoges; origine de la trève de Dieu.

996 (24 octobre). Mort de Hugues Capet. Avénement de Robert.

997. Soulèvement des paysans de Normandie contre les nobles.

998. Dissolution du mariage de Robert et de Berthe.

1002-1005. Guerres entreprises par Robert pour l'héritage de Henri, duc de Bourgogne.

1006. Guerres de Baudouin IV, comte de Flandre, contre les rois de France et de Germanie.

1009. Massacre des juifs dans toute la France.

1016. Pèlerinage de Robert à Rome. Victoires des Normands dans la Pouille. Henri, fils de Robert, est élu duc de Bourgogne. Négociations avec Rodolphe III au sujet du royaume d'Arles.

1017. Hugues, fils aîné de Robert, est associé à la couronne.

1018. Expédition du comte Roger le Normand contre les Sarrasins d'Espagne.

1021. Première association des villes pour se défendre contre les guerres privées. Tentatives des évêques pour l'établissement de la paix de Dieu.

1023. Conférence entre l'empereur Henri II et Robert, à Ivois-sur-le-Chier.

1024. Rivalité d'Eudes II, comte de Champagne, et de Foulques Nerra, comte d'Anjou.

1025. Mort de Hugues, fils aîné de Robert.

1027 (14 mai). Robert fait couronner Henri, son troisième fils. Révoltes de ce prince et de ses frères contre leur père.

1031. Mort de Robert (20 juillet). Tentatives de la reine Constance pour faire passer la couronne à Robert, son plus jeune fils. Avénement de Henri Ier.

1030-1033. Horrible famine.

1032-1034. Guerre entre Henri et Eudes II, comte de Champagne.

1033. Expédition du duc de Normandie, Robert le Magnifique, contre l'Angleterre.

1034. Réunion de la Bourgogne transjurane et de la Provence à l'empire. Pèlerinage de Robert en terre sainte.

1035. Mort de Robert (1er juillet). Prédication de la paix de Dieu.

1035-1042. Guerre pour le duché de Normandie, entre Guillaume le Bâtard et Gui de Mâcon.

1036-1040. Guerres civiles dans l'Anjou, entre Foulques Nerra et son fils Geoffroi Martel. Foulques va en pèlerinage à Jérusalem; il meurt en revenant.

1037. Mort d'Eudes II. Partage de ses États.

1041. Substitution de la trêve de Dieu à la paix de Dieu.

1042. Victoire de Geoffroi Martel sur les fils du comte de Champagne et sur Eudes de France.

Vers 1044. Mariage de Henri Ier avec Anne, fille de Iaroslaf, grand-duc de Russie.

1045. Concile de Reims, présidé par Léon IX.

1048. Guerre de Guillaume le Bâtard contre Geoffroi Martel, comte d'Anjou.

1052. Controverse entre Paris et Ratisbonne relativement aux reliques de saint Denis.

1054. Guerre entre Guillaume et Henri Ier. Le comte Eudes, frère du roi, est battu à Mortemer.

1055. Réunion du comté de Sens à la couronne.

1058. Invasion de la Normandie par le roi. Il fait la paix avec Guillaume.

1060 (4 août). Mort de Henri Ier. Avénement de Philippe Ier, sous la tutelle de Baudouin, comte de Flandre.

1062-1063. Expédition du duc d'Aquitaine contre les Maures d'Espagne.

1064. 7,000 chevaliers armés vont en pèlerinage à la terre sainte.

1066 (5 janvier). Mort d'Édouard III, roi d'Angleterre. Harold lui succède. Expédition de Guillaume le Conquérant. Il est vainqueur à Hastings (14 octobre). Il est reconnu roi d'Angleterre.

1068. Cour plénière tenue à Corbie.

1067-1073. Soulèvement des Manceaux contre les Normands. Établissement d'une commune au Mans (1073).

1071. Philippe Ier va au secours de Richilde, veuve de Baudouin VI, dépouillée du comté de Flandre par Robert le Frison. Il est vaincu à Cassel (20 février). Pacification de la Flandre. Mariage de Philippe avec Berthe de Hollande.

1073-1074. Querelles entre Grégoire VII et le roi de France.

1077-1087. Robert Courte-Heuse, fils de Guillaume le Conquérant, se révolte contre ce prince.

1085-1087. Expédition de chevaliers bourguignons contre les Maures d'Espagne.

1087. Guerre entre Guillaume et le roi de France. Mort du premier (9 septembre). Ses deux fils aînés lui succèdent, Robert Courte-Heuse comme duc de Normandie, Guillaume le Roux comme roi d'Angleterre.

1088-1093. Guerre civile en Normandie, entre les fils de Guillaume.

1092-1094. Querelles entre le roi et le clergé, relativement à son mariage avec Bertrade. Philippe est excommunié au concile national d'Autun (16 octobre 1094).

1095. Concile de Clermont; la première croisade y est résolue.

1096. Massacre des juifs; départ des premiers croisés. (Pour tous les événements relatifs aux croisades, voyez la chronologie des Croisades.)

1097. Guerre entre Philippe et Guillaume le Roux, pour le Vexin.

1100. Mort de Guillaume (2 août). Henri Ier, troisième fils de Guillaume le Conquérant, lui succède. Louis VI est associé à la couronne de France.

1101-1102. Guerre entre Henri Ier et Robert Courte-Heuse.

1104. Réconciliation de Philippe avec l'Église. Henri Ier est défait en Normandie.

1104-1106. Guerres entre Louis VI et les seigneurs voisins de Paris. Montlhéry est réuni à la couronne. Mariage du roi avec Lucienne de Rochefort.

1106. Henri est défait une seconde fois. Robert est à son tour vaincu à Tinchebrai (28 septembre). La Normandie est réunie à l'Angleterre.

1107. Divorce de Louis VI. Ses guerres dans la vicomté de Bourges.

1108. Mort de Philippe Ier. — Sacre de Louis VI, dit le Gros (3 août).

1109. Guerres de Louis contre son frère, Philippe de Mantes, contre les barons de Montmorency, et contre Hugues du Puiset. Commencement des hostilités entre lui et Henri Ier.

1111. Hugues du Puiset est battu à Tours. Établissements des communes de Laon et d'Amiens. Punition des brigandages de Thomas de Marne, seigneur de Coucy. Reprise des hostilités entre les rois de France et d'Angleterre.

1112. Concile de Vienne, en Dauphiné; l'empereur Henri V y est excommunié.

1114. Paix de Gisors, conclue entre les rois de France et d'Angleterre.

1116. Nouvelle guerre entre ces deux princes.

1118. Les seigneurs normands se soulèvent en faveur de Guillaume Cliton, fils de Robert Courte-Heuse.

1119. Surprise d'Andely par les Français. Défaite de Louis à Brenneville (20 août). Concile de Reims (octobre), présidé par Calixte II. Paix de Gisors entre les rois de France et d'Angleterre.

1120. Naufrage et mort des fils de Henri Ier.

1122. Expédition des seigneurs du midi de la France contre les Sarrasins d'Espagne. Alphonse Jourdain recouvre le comté de Toulouse sur Guillaume de Poitiers. Guerres civiles, en Flandre, pour la succession de Baudouin VII.

1123. Troubles en Normandie, en faveur de Guillaume Cliton.

1124. Armements de l'empereur Henri V contre la France. Levée en masse des milices françaises.

1125-1130. Guerres entre Louis et les comtes de Champagne et de Blois.

1126. Expédition de Louis contre le comte d'Auvergne. Meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre, dont la succession est donnée par Louis à Guillaume Cliton. Meurtre de Guillaume l'Enfant en Bourgogne, où éclate la guerre civile. Partage de la Provence entre les comtes de Barcelone et de Toulouse. Réunion de l'Aragon à la Catalogne et au midi de la France.

1128. Mort de Guillaume Cliton. Guerre entre Louis le Gros, Étienne de Garlande et Amaury de Montfort.

1129. Philippe, fils de Louis le Gros, est associé à la couronne.

1130-1132. Guerre entre Louis et la maison de Coucy. Mort de Thomas de Marne. Concile d'Étampes; la France s'y déclare pour Innocent II contre Anaclet II.

1134. Mort de Philippe. Son frère, Louis le Jeune, est associé à la couronne. Les États de Louis le Gros sont mis en interdit.

1135 (1er décembre). Mort de Henri Ier, roi d'Angleterre. Son neveu, Étienne de Boulogne, s'empare de la succession.

1135-1137. Guerres civiles entre Mathilde, fille de Henri Ier, et Étienne.

1137 (juillet). Mariage de Louis le Jeune avec Éléonore d'Aquitaine.

MORT DE LOUIS LE GROS:
AVÉNEMENT DE LOUIS VII (1er août).

1138. Guerre entre Louis VII et Gaucher de Montjay.

1140. Controverse entre saint Bernard et Abailard.

1141. Guerres de Louis VII contre le comte de Toulouse et contre Thibaud, comte de Champagne. Ses domaines sont mis en interdit.

1143. Incendie de Vitry. Levée de l'interdit.

1144. Paix entre le roi et Thibaud. Partage de la monarchie normande entre Geoffroi Plantagenet et Étienne.

1146. Assemblée de Vézelay. La deuxième croisade y est résolue.

1147. Départ du roi.

1148. Défaite des croisés sur la montagne de Laodicée. Destruction de l'armée française à Satalie. Siége de Damas.

1149. Le roi revient en Europe.

1151. (7 septembre). Mort de Geoffroi Plantagenet.

1152. Divorce du roi. Éléonore épouse Henri II, qui est, bientôt après, attaqué par Louis VII. Mort de Suger.

1153. Mort de saint Bernard. Prédications et supplice du novateur Pierre de Bruys. Secte des *Henriciens*. Henri II est nommé héritier présomptif du trône d'Angleterre.

1154. Mort d'Étienne (24 septembre). Avénement de Henri II au trône d'Angleterre. Mariage de Louis VII avec Constance de Castille. Il va en pélerinage en Galice.

1158. Henri II se fait céder la ville de Nantes par le duc de Bretagne. Il élève des prétentions sur le comté de Toulouse.

1159. Louis embrasse la défense du comte de Toulouse. Hostilités en Normandie.

1160 (mai). Paix entre les deux rois. Persécution contre les Albigeois et les juifs. Mort de la reine Constance (4 octobre). Louis épouse Alix, fille du comte de Champagne. Sa fille est mariée à Henri II.

1161. Concile de Tours, où la France et l'Angleterre se prononcent en faveur du pape Alexandre III contre Victor III.

1164. Protection accordée par Louis VII à Thomas Becket.

1166. Réunion du duché de Bretagne à l'Angleterre.

1167. Henri II suscite, dans le Midi, une ligue contre le comte de Toulouse. Hostilités dans le Vexin entre les Français et les Anglais.

1168. Soulèvement des barons de l'Aquitaine et de la Bretagne contre Henri II.

1169 (6 janvier). Paix de Montmirail entre Louis et Henri, qui prie le roi de France de se faire médiateur entre lui et Becket.

1170. Réconciliation de Henri II et de Thomas Becket. Meurtre de celui-ci.

1173. Révolte des fils de Henri, favorisée par Louis VII. Ce prince brûle Verneuil, et il éprouve un échec devant cette ville (9 août).

1174. Siége de Rouen par les Français. Paix signée à Mont-Louis (29 septembre) entre Louis, Henri II et ses fils.

1176. Henri au Court-Mantel, l'un de ceux-ci, conspire contre Henri II. Guerre entre Richard Cœur de Lion et les nobles d'Aquitaine.

1177. Henri prend possession du Berry.

1178. Louis protége la commune de Laon contre son évêque. Couronnement de l'empereur Frédéric Barberousse à Arles et à Vienne (30 juillet).

1179. Couronnement de Philippe-Auguste, fils de Louis VII (1er novembre).

1179-1182. Expulsion des juifs.

1180. MORT DE LOUIS VII (18 septembre).
AVÉNEMENT DE PHILIPPE-AUGUSTE. Persécutions contre les jureurs et les *patérins* ou réformateurs.

1180-1183. Guerre de religion dans le Languedoc.

1181. Coalition contre Philippe-Auguste, formée par ses oncles et le comte de Flandre.

1182. Traité entre Philippe-Auguste et le comte de Flandre relativement au Vermandois.

1183. Révolte des trois fils de Henri contre leur père. Mort de Henri Court-Mantel.

1181-1183. Formation de la société des *capuchons* pour réprimer les brigandages des routiers. Extermination de 7,000 de ces derniers près de Châteaudun (20 juillet).

1184. Guerre en Aquitaine, entre Richard Cœur de Lion et ses frères.

1185. Guerre avec le comte de Flandre. Acquisition d'une partie du Vermandois. Guerre avec Hugues III, duc de Bourgogne.

1186-1188. Mésintelligence entre Henri II et Philippe-Auguste.

1188. Les rois de France et d'Angleterre prennent la croix (21 janvier). Hostilités entre les deux princes. Révolte de Richard.

1189. Conquête du Mans et de Tours par Philippe-Auguste. Mort de Henri II (6 juillet). Avénement de Richard.

1190. Traité de garantie mutuelle entre Richard et Philippe; ces deux princes partent pour la croisade.

1191. Nouvelles dissensions et nouveau traité entre eux. Siége et prise de Saint-Jean d'Acre. Philippe revient en Europe.

1192. Captivité de Richard en Allemagne. Massacre des juifs à Bray-sur-Seine.

1193. Invasion de la Normandie par Philippe.

1194. Trahison de Jean sans Terre. Massacre des Français à Évreux. Mariage de Philippe avec Ingeburge de Danemark. Son divorce; il épouse Marie de Méran. Combats entre Philippe et Richard dans la Normandie.

1197. Richard forme, avec plusieurs barons français, une coalition contre Philippe-Auguste.

1198. Celui-ci soutient Philippe de Souabe contre Otton de Brunswick, son concurrent à l'empire. Il éprouve des revers. Rappel des juifs.

1199. Trêve de 5 ans (13 janvier) entre les rois de France et d'Angleterre. Mort du second (16 avril). Avénement de Jean sans Terre.

1200. Mariage de Louis, fils de Philippe, avec Blanche de Castille. La France est mise en interdit, par suite du divorce de Philippe. Levée de l'interdit (7 septembre).

1201. Mort de Marie de Méran. Philippe reprend Ingeburge. Prédications de Foulques de Neuilly. Nouvelle croisade. Soulèvement des barons de l'Aquitaine et du Poitou contre Jean sans Terre.

1202. Conquêtes de Philippe en Normandie. Traité avec le neveu de Jean sans Terre, Arthur de Bretagne, qui est fait prisonnier devant Miremont.

1203 (3 avril). Jean le fait assassiner. Philippe attaque l'Aquitaine et assiége Andely.

1204. Prise d'Andely et de Rouen. Conquête de la Normandie. Prise de Poitiers (10 août). Conquête du Poitou.

1205. Prise de Loches et de Chinon. Procédure contre le roi Jean devant les pairs de France.

1206. Philippe prend la garde noble d'Alix, duchesse de Bretagne. Traité entre les deux rois.

1207. Jean et Otton IV s'allient contre Philippe. Raymond VI, comte de Toulouse, est excommunié par le légat Pierre de Castelnau.

1208 (14 janvier). Assassinat de Pierre de Castelnau. Nouvelle excommunication de Raymond, contre lequel on prêche une croisade. Assassinat de Philippe de Souabe, rival d'Otton IV (22 juin).

1209. Entrée des croisés sur le territoire de Béziers. Prise et sac de cette ville. Siége de Carcassonne, qui est abandonnée par ses habitants. Donation des pays conquis à Simon, comte de Montfort. Embellissements de Paris. Philippe persécute les hérétiques (1209-1211).

1209. Révolte générale contre Simon de Montfort.

1210. Nouvelle excommunication de Raymond VI. Reprise des hostilités. Prise du château de Minerve. Siége et prise de Termes. Massacres des habitants des villes et forteresses.

1211. Double alliance du roi d'Aragon avec Raymond et avec Montfort qui s'en détache bientôt. Concile d'Arles. Siége et prise de Lavaur par Montfort. Compagnies *noire* et *blanche* à Toulouse. Premier siége de cette ville par les croisés, qui remportent une victoire éclatante à Castelnaudary.

1212. Partage des évêchés du Languedoc entre les moines de Cîteaux. Guerre de Simon de Montfort contre les catholiques de l'Agénois. Parlement assemblé par les croisés à Pamiers. Guerre de Renaud, comte de Boulogne, contre Philippe-Auguste.

1213. Préparatifs de Philippe pour une invasion en Angleterre. Il est arrêté par le légat Pandolphe. Ses conquêtes en Flandre. Pillage de Dam. Incendie de la flotte française. Sac de Dam et de Lille. Croisade d'enfants. Concile de Lavaur. Victoire remportée par Montfort, à Muret, sur le comte de Toulouse et le roi d'Aragon, qui y est tué (12 septembre).

1214. Débarquement de Jean sans Terre à la Rochelle. Ravages exercés dans la Flandre par Philippe. Il est vainqueur, à Bouvines, de l'empereur Otton IV et du comte de Flandre (27 août). Il traite avec les vaincus. Campagnes de Montfort dans le Quercy et l'Agénois.

1215. Louis, fils de Philippe, se croise contre les Albigeois. La souveraineté de l'Albigeois est accordée à Simon de Montfort par le concile œcuménique de Latran. Les Anglais offrent la couronne d'Angleterre au prince Louis.

1216. Louis fait une descente en Angleterre, et est reconnu roi par les habitants de Londres et presque par tout le royaume. Mort de Jean (19 octobre). Avénement de Henri III. Les Toulousains se soumettent à Simon de Montfort. Mésintelligence entre le légat Arnaud de Villeneuve et Simon de Montfort, qui est attaqué par les deux comtes Raymond.

1217. Louis est abandonné par les Anglais. Ses troupes sont défaites à Lincoln (19 mai); sa flotte est battue devant Douvres (24 août). Il traite avec Henri III (11 septembre) et quitte l'Angleterre. Raymond VII rentre à Toulouse. Les croisés pillent et brûlent Montauban. Siége de Toulouse par Montfort, qui y est tué (25 juin).

1219. Seconde croisade de Louis contre les Albigeois. Prise de Marmande. Nouveau siége de Toulouse.

1221. Fondation de l'ordre de la Sainte-Foi pour défendre la maison de Montfort.

1222. Mort de Raymond VI (août). MORT DE PHILIPPE-AUGUSTE (14 juillet).

Avénement de Louis VIII dit Coeur de Lion.

1223. Sacre du roi à Reims (6 août). Abolition des dettes contractées par la noblesse.

1224. Évacuation de l'Albigeois par Amaury de Montfort. Conquête du Poitou par Louis VIII. Capitulation de la Rochelle (3 août). Soumission de l'Aquitaine jusqu'à la Garonne.

1225. Apparition en Flandre, d'un Baudonin qui se fait passer pour l'empereur de Constantinople. Il est mis à mort par ordre de Jeanne de Flandre. Concile de Bourges, où une nouvelle croisade contre Raymond VII est résolue.

1226. Siége et prise d'Avignon par Louis VIII. Mort de Louis VIII à Montpellier (8 novembre).

Avénement de Louis IX âgé de douze ans. Sacre de Louis IX (29 novembre). Régence de Blanche de Castille. Henri III se met à la tête des mécontents de France.

1227. Soumission et nouveaux mouvements des mécontents. Continuation de la guerre contre les Albigeois. Concile de Narbonne. Les mécontents veulent enlever Louis IX à Montlhéri. Armement des Parisiens. Secours donnés par la France à Jean de Brienne, beau-frère et rival de Frédéric II.

1228. Succès et cruautés de Raymond VII.

1229. Intrigues et soulèvement des nobles contre Blanche. Ils ravagent la Champagne et appellent Henri III. Établissement d'une université et de l'inquisition à Toulouse. Captivité du comte de Toulouse. Cession du marquisat de Provence à la reine Blanche. Attaque de Naples par Jean de Brienne.

1230. Invasion de la Bretagne par Blanche.

1231. Traité de Saint-Aubin du Cormier, qui met fin à la guerre civile.

1233. Sédition à Beauvais.

1234. Traité conclu entre Blanche, Thibaud, comte de Champagne, et Pierre Mauclerc. Mariage de Louis IX avec Marguerite de Provence.

1235. Prédication d'une nouvelle croisade. Massacre des bourgeois d'Orléans et des juifs.

1236. Le roi est déclaré majeur (25 avril).

1237. Négociations entre Frédéric II et Louis IX. Cour plénière de Compiègne.

1238. Croisade de Jean de Béthune.

1239. Grégoire IX offre l'empire à Robert d'Artois. Départ d'une croisade sous la conduite de Baudouin II.

1240. Guerre entre Raymond VII et le comte de Provence.

1241. Raymond VII se soumet au roi et à l'Église. Les barons se liguent contre le roi.

1242. Guerre entre Louis et Hugues X, comte de la Marche, soutenu par Henri III. Victoires du roi à Taillebourg et à Saintes. Massacre des inquisiteurs à Avignonet. Soumission des comtes de Foix et de Toulouse. Pacification du Midi.

1243. Henri III et Louis signent une trêve de cinq ans (7 avril).

1244. Persécutions contre les Albigeois. Maladie du roi. Il prend la croix.

1245. Concile de Lyon (26 juin). La noblesse prend la croix.

1246. Mariage de Charles d'Anjou avec Béatrix, héritière de Provence.

1247. Traité du roi avec Haccon, roi de Norwége.

1248. Départ du roi pour la croisade (12 juin). Il hiverne dans l'île de Chypre.

1249. Prise de Damiette. Mort de Raymond VII.

1250. Bataille de Mansourah. Captivité du roi. Reddition de Damiette. Séjour du roi en terre sainte.

1251. Soulèvement des Pastoureaux.

1252. Révolte des Gascons contre Henri III. Bannissement des juifs. Mort de Blanche (1er décembre).

1253. Retour du roi en France (10 juillet). Ordonnance pour la réformation de la justice.

1255. Établissement de l'inquisition à Paris. Persécutions contre les banquiers ou Cahorsins.

1257. Les guerres privées sont défendues.

1258. Négociations avec Henri III. Traité de Corbeil avec le roi d'Aragon (11 mai).

1259. Traité de paix définitif entre la France et l'Angleterre (20 mai). Henri III vient à Paris faire hommage à Louis IX (4 décembre).

1261. Prise de Constantinople par les Grecs (25 juillet).

1263. Louis est pris pour arbitre entre le roi d'Angleterre et ses barons.

1264. La couronne de Sicile est offerte par le pape à Charles d'Anjou.

1265. Croisade en faveur de Charles.

1266. Charles est couronné à Rome. Il remporte une victoire à Grandella (26 février). Il fait la conquête des Deux-Siciles.

1267. Saint Louis prend une seconde fois la croix.

1268. Défaite de Conradin à Tagliacozzo (23 août).

1269. Publication de la pragmatique sanction.

1270. Départ de saint Louis (1er juillet). Il débarque à Carthage (17 juillet) et prend cette ville (24 juillet). Il reçoit une ambassade des empereurs grecs. Mort de saint Louis (25 août).

Avénement de Philippe III. Ses victoires

sur les Maures de Tunis. Traité avec le roi de cette ville (29 octobre). Départ des croisés (15 novembre).

1271. Sacre du roi (15 août). Mort du comte de Toulouse (21 août); réunion de son comté à la couronne.

1272. Négociation avec Henri III. Mort de ce prince. Expédition de Philippe III contre le comte de Foix. Cession du haut comté de Foix.

1273. Voyage du roi Édouard d'Angleterre en France. Tournoi et *petite guerre de Châlon*. Hommage d'Édouard à Philippe. Négociations du pape avec la France. Cession du comtat Venaissin au pape. Persécution des Vaudois en Languedoc.

1274. Second concile œcuménique de Lyon. Ordonnance royale sur les avocats (23 octobre).

1276. Intervention de Philippe dans les affaires de Navarre et de Castille. Prise de Pampelune. Trêve entre la Castille et la France. Supplice de Pierre de la Brosse (30 juin).

1279. Négociation avec la Castille. Coalition des rois de Castille et d'Aragon contre la France.

1281. Élection de Martin IV, pape français.

1282. Massacre des Vêpres siciliennes à Palerme (30 mars). Siége de Messine par Charles d'Anjou. Sa flotte est battue par Roger de Loria.

1283. Bulle du pape qui accorde la couronne d'Aragon à Charles de Valois (26 août).

1284. Assemblée des états du royaume à Paris (20 février). Victoires de Roger de Loria sur les Français, dans les mers de Sicile (8 et 23 juin). Mariage de Philippe le Bel, fils du roi, avec Jeanne, reine de Navarre.

1285. Mort de Charles d'Anjou. Entrée de Philippe III dans le Roussillon. Prise d'Elma (25 mai). Combat d'Ostalrich (14 août). Prise de Gironne (7 septembre). Ambassade envoyée par les Castillans. Retraite de l'armée. MORT DE PHILIPPE III à Perpignan (5 octobre).

AVÉNEMENT DE PHILIPPE LE BEL à l'âge de 17 ans. Reddition de Gironne (12 octobre).

1286. Descentes de Roger de Loria sur les côtes de Languedoc.

1287. Désastres éprouvés par les Français en Sicile.

1288. Alliance de la France et de la Castille contre l'Aragon.

1289. Reprise des hostilités contre l'Aragon.

1290. Négociations avec la Castille et le comte de Foix. Trêve avec l'Aragon.

1291. Traité de Tarascon entre la France et l'Aragon (19 février). Arrestation des marchands italiens. Persécution contre les juifs. Organisation du parlement de Paris.

1292. Émeute à Rouen, causée par la maltôte.

1293. Édouard est cité à comparaître devant le parlement de Paris.

1294. Saisie du duché d'Aquitaine. Lois somptuaires.

1295 (1er janvier). Entrée d'une armée française en Guienne. Alliance de Philippe avec le roi d'Écosse Jean Bailleul (23 octobre). Congrès d'Agnani, où la paix est signée entre la France et l'Aragon (23 juin). Altération des monnaies.

1296. Échecs éprouvés par les Anglais en Guienne. Exactions de Philippe sur le clergé. Bulles du pape contre lui. Ordonnance royale contre la sortie des espèces (17 août). Succès des Français en Guienne.

1297. Le comte de Flandre renonce à son allégeance envers la France. Invasion du comte de Bar en Champagne. Il y est battu. Victoire remportée par le comte d'Artois sur les Flamands à Furnes (13 août). Prise de Bruges. Canonisation de saint Louis (11 août). Suspension d'armes entre la France et l'Angleterre.

1298 (30 juin). Boniface VIII, choisi comme médiateur entre Édouard et Philippe, réunit ces deux princes par des mariages.

1299. Traité de Montreuil (19 juin). Mariage d'Édouard avec Marguerite, sœur de Philippe. Alliance d'Albert d'Autriche avec Philippe. Différends de ce dernier avec Boniface.

1300. Nouvelles hostilités entre le roi et le comte de Flandre, qui se rend volontairement. Entrée triomphale de Philippe dans les villes de Flandre. Défaite des Français à Naples et à Trapani. Nouveaux différends entre le pape et le roi. Bulle *Ausculta fili*.

1302 (11 février). La bulle du pape est brûlée en présence de la noblesse. Lettre des trois ordres à la cour de Rome. Soulèvement de la Flandre. Massacre des Français à Bruges. Robert d'Artois est battu et tué à Courtray (11 juillet).

1303 (20 mai). Paix de Paris, entre la France et l'Angleterre. Assemblée des barons et des évêques de France au Louvre (12 mars). Boniface est surpris dans Agnani par les Français (7 septembre), et délivré par les habitants (10 septembre). Sa mort (11 octobre). Trêve d'une année accordée aux Flamands.

1304. Victoires des Français à Ziriksée (août) et à Mons-en-Puelle (septembre). Philippe traite avec les Flamands. Mécontentements en France.

1305. Couronnement de Bertrand de Goth, élu pape, sous le nom de Clément V, à St-Just de Lyon (14 novembre). Mort de la reine Jeanne. Soulèvements contre Philippe. Exécutions dans le Midi.

1306. Arrestation des juifs. Altération des monnaies. Soulèvements à Paris. Différends avec l'Angleterre.

1307. Mort d'Édouard Ier (7 juillet). Arrestation de tous les templiers de France (13 octobre).

1308. Tentatives de Philippe pour faire nommer Charles de Valois, empereur d'Allemagne. États de Tours; le procès des templiers y est approuvé.

1309. Supplice d'un grand nombre de templiers. Commencement de la procédure contre la mémoire de Boniface.

1310. Réunion de Lyon à la France.

1311. Philippe se désiste de ses poursuites contre la mémoire de Boniface. Ouverture du concile de Vienne, appelé à juger les templiers (16 octobre). Nouveaux différends avec les Flamands. Publication d'une croisade. Persécutions contre les hérétiques, les bégards, les juifs et les lombards.

1313. Philippe se fait médiateur entre Édouard II et les barons anglais.

1314. Supplice du grand maître des templiers (11 mars) et des amants des belles-filles du roi (19 avril). Mort de Philippe IV (29 novembre).

Avénement de Louis X le Hutin. Supplice d'Enguerrand de Marigny (30 avril). Sacre du roi (15 avril). Mécontentement dans tout le royaume. Révolte à Sens. Priviléges accordés à diverses provinces. Le roi permet aux paysans de la couronne de se racheter. Entrée d'une armée française en Flandre. Cette armée est licenciée.

1316. Mort de Louis X (5 juin). Philippe le Long s'empare de la régence. Soulèvement dans l'Artois contre Mathilde, belle-mère de Philippe. Naissance et mort d'un fils posthume de Louis X.

1317 (9 janvier). Avénement de Philippe V, dit le Long. États généraux assemblés à Paris. Organisation des milices communales (12 mars).

1320. Réconciliation du roi avec Robert III, comte de Flandre. Expédition de Philippe de Valois en Italie pour secourir les Guelfes. Soulèvement des Pastoureaux.

1321. Persécutions contre les lépreux et les juifs. États généraux assemblés à Poitiers (14 juin).

1322. Mort de Philippe V (3 janvier). Avénement de Charles IV. Ordonnances en faveur des lépreux et des juifs. Prédication d'une nouvelle croisade.

1323. Persécutions contre les franciscains et les sorciers. Institution des jeux floraux à Toulouse.

1324. L'Agénois est enlevé à l'Angleterre (8 août). Tentatives de Charles IV pour se faire élire empereur d'Allemagne.

1325. Guerre entre le Dauphiné et la Savoie. Invasion en Allemagne de Slaves payés par la France. Paix avec l'Angleterre (31 mai).

1326. Guerre des *Bâtards* en Guienne.

1327. Nouvelle paix entre la France et l'Angleterre (31 mars).

1328. Mort de Charles IV (31 janvier). Avénement de Philippe de Valois (1er avril). Défaite des Flamands à Cassel (23 août). Cession de la Navarre à Philippe d'Évreux.

1330. Procès de Robert d'Artois. Surprise de Saintes par le comte d'Alençon.

1331. Négociations avec l'Angleterre. Bannissement de Charles d'Artois. Soulèvement en Franche-Comté. Projet d'une nouvelle croisade contre les Maures de Grenade. Abolition des dettes des seigneurs. Suppression des droits de commune.

1333. Secours envoyés par Philippe à Berwich, assiégé par Édouard III. Complot de Robert d'Artois.

1334. La Sorbonne force le pape Jean XXII à se rétracter sur la vision béatifique. Négociation de Philippe pour se faire céder la Bretagne.

1335. Intrigues de Philippe en Allemagne.

1336. Différends entre Philippe et Édouard, au sujet de l'Écosse et de l'Aquitaine.

1337. Déclaration de guerre d'Édouard à Philippe (21 août).

1338. Réglement sur la solde des gens de guerre. Il est pour la première fois fait mention de bombardes.

1339. Altération des monnaies. Pillage et incendie de Southampton par la flotte française. Ravages exercés par les Anglais dans le Cambrésis et la Picardie. *Chevaliers du Lièvre.*

1340. Édouard III est reconnu comme roi de France par les Flamands. Déclaration de guerre du comte de Hainaut à la France. Défaite de la flotte française à l'Écluse (24 juin). Siége de Tournay par Édouard. Succès de Philippe. Trêve de six mois signée à Esplêchin (25 septembre).

1341. Mort de Jean III, duc de Bretagne. Sa succession est disputée entre son frère Jean, comte de Montfort, et sa nièce Jeanne, femme de Charles de Blois. Arrêt de Conflans en faveur de Charles de Blois (7 septembre). Captivité du comte de Montfort.

1342. Prise de Rennes par Charles de Blois. Siége d'Hennebon par les Français. Soulèvement des paysans contre les Français. Défaite de Louis d'Espagne. Prise et reprise de Vannes. Siéges de Vannes, de Rennes et de Nantes par Édouard III. Altération des monnaies. Mésintelligence entre le roi de France et Jacques II, roi de Majorque.

1343. Trêve de Malestroit (19 janvier). Première cession du Dauphiné à la France par Humbert II. Établissement de la gabelle sur le sel. Décri des monnaies. Supplice d'Olivier de Clisson et de 14 chevaliers bretons. Mort de Gaston de Foix et de Philippe, roi de Navarre, dans une campagne contre les Maures.

1344. Surprise de Quimper par Charles de Blois. Ordonnance sur les appels au parlement.

1345. Reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre. Succès des Anglais dans la Guienne. Mort de Jean de Montfort. Humbert II cède le Dauphiné à la France, et se croise contre les Turcs.

1346. Assemblée des états de la Langue d'oil à Paris (2 février). Assemblée des états de Languedoc à Toulouse (17 février). Siége d'Aiguillon. Prise et pillage de Caen par les Anglais (26 juillet). Défaite de Crécy (25 août). Siége de Calais (3 septembre). Invasion de l'Agénois et du Poitou par les Anglais.

1347. Altération des monnaies. Arrestation des marchands italiens. Captivité de Charles de Blois (18 juin). Capitulation de Calais. Trêve entre les deux rois.

1348. Vente de la souveraineté d'Avignon au pape, pour 80,000 florins, par Jeanne de Naples. Ravages exercés en France par la peste dite *peste de Florence*. Persécutions contre les juifs. Altération des monnaies. Philippe achète Montpellier. Le dauphin de Viennois cède entre-vifs le Dauphiné au fils du roi (16 juillet). Vente des offices de judicature.

1350. Vaine tentative pour reprendre Calais (1er janvier). Second mariage de Philippe avec Blanche de Navarre (19 janvier). MORT DE PHILIPPE DE VALOIS (22 août).

AVÉNEMENT DU ROI JEAN. Sacre du roi (25 septembre). Supplice du comte de Guines (29 novembre).

1351. Tenue des états de Languedoc à Montpellier (8 janvier). Altération des monnaies. Persécutions contre les marchands étrangers. Renouvellement des hostilités avec l'Angleterre (août). Prise de Saint-Jean d'Angély. Nouvelle trêve d'un an (11 septembre).

1352. Combat des Trente en Bretagne. Combat de Saint-Omer. Attaque de Guines.

1353. Altération des monnaies. Confiscation des biens des marchands italiens.

1354. Assassinat de Charles d'Espagne, favori du roi, par le roi de Navarre Charles le Mauvais. Traité de Mantes avec le roi de Navarre (22 février).

1355. Hostilités contre le roi de Navarre en Normandie. Traité de Valogne entre ce prince et Jean. Hostilités en Artois et en Languedoc. États de la Langue d'oil.

1356. Supplice du comte d'Harcourt. Saisie de l'apanage du roi de Navarre. Invasion du prince de Galles dans le Rouergue, l'Auvergne et le Limousin. Défaite du roi Jean à Poitiers (19 septembre). Il est fait prisonnier. États de la Langue d'oil (17 octobre).

1357. Nouvelle assemblée des états (5 février). Signature d'une trêve de deux ans entre l'Angleterre et la France. Commencements de Bertrand du Guesclin. Ravages exercés par les Navarrais et les aventuriers. Nouvelle convocation des états. Paix conclue entre le roi de Navarre et le dauphin.

1358. Falsification des monnaies. Étienne Marcel, prévôt des marchands, fait tuer les maréchaux de Champagne et de Normandie (22 février). Le titre de régent est conféré au dauphin par les états. États généraux convoqués à Compiègne (4 mai). Troubles dans Paris. Marcel donne le commandement de cette ville au roi de Navarre. Insurrection des paysans, dite la *Jacquerie* (21 mai). Massacre de 7,000 d'entre eux à Meaux. Traité entre le roi de Navarre et le dauphin (19 juillet). Meurtre d'Étienne Marcel (31 juillet). Le roi de Navarre déclare de nouveau la guerre au dauphin. Falsification des monnaies. Siége d'Amiens par les Navarrais. Siége de Saint-Valery par une armée de Picards. Brigandages des compagnies; conspirations et supplices.

1359 (10 mars). Surprise et pillage d'Auxerre. Paix de Pontoise entre le dauphin et le roi de Navarre. Traité de Londres conclu par le roi Jean, qui consent au partage de la France (avril). Les états généraux rejettent ce traité. Soulèvement de plusieurs provinces. Invasion des Anglais en Picardie (1er octobre).

1360. Les Anglais ravagent la Champagne et la Bourgogne. Trêve de Bourgogne. Honteux traité de Brétigny (8 mai). Mariage d'Isabelle de France avec Jean Galéas Visconti. Le roi Jean est remis en liberté. Brigandages des compagnies d'aventure.

1361. Réunion de la Bourgogne et de la Champagne au domaine royal (novembre).

1362. Jacques de Bourbon est défait et blessé à mort, à Brignais, par les grandes compagnies qui passent en Italie.

1363. Le roi Jean prend la croix à Avignon. Le duc d'Anjou, laissé à Londres

comme otage par le roi, s'enfuit en France. La Bourgogne est donnée au quatrième fils du roi. Tenue des états à Amiens.

1364. Jean repasse en Angleterre, où se tient un congrès de rois pour la croisade. Mort du roi Jean (8 avril).

Avénement de Charles V. Il fait surprendre Mantes et Meulan sur le roi de Navarre (7 avril). Combat de Cocherel, où le captal de Buch est fait prisonnier (16 mai). Sacre de Charles à Reims (19 mai). Investiture de la Bourgogne donnée à Philippe le Hardi, frère du roi. Défaite et mort de Charles de Blois à Auray (29 septembre). Captivité de du Guesclin.

1365. Traité de Guérande pour la pacification de la Bretagne (11 avril). La France reconnait pour duc Jean IV de Montfort. Traité de paix avec Charles de Navarre (6 mars). Les grandes compagnies sont conduites en Castille, contre Pierre le Cruel, par du Guesclin. Persécutions contre les *béguards* et les béguines.

1366. Henri de Transtamare est couronné roi de Castille à Burgos (5 avril). Les grandes compagnies rentrent en France.

1367. États de Languedoc. Dénombrement pour le fouage. Départ de quelques grandes compagnies pour l'Italie. Défaite complète de Henri de Transtamare à Najara (3 avril). Captivité de du Guesclin. Henri de Transtamare se retire en France et attaque l'Aquitaine.

1368. Attaque de la Provence par le duc d'Anjou et par du Guesclin. Mécontentements des Aquitains contre l'Angleterre. Alliance de Charles V et de Henri de Transtamare contre l'Angleterre (20 novembre).

1369 (25 janvier.) Charles V fait citer Édouard à son tribunal, lui déclare la guerre (29 avril), et surprend le Ponthieu. Défaite de don Pédro à Montiel. Sa captivité et sa mort (14 mars). États généraux de Paris (9 mai). Le Quercy se révolte contre les Anglais. Mariage de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, avec l'héritière de Flandre.

1370 (14 mai.) Charles V confisque l'Aquitaine. Le prince de Galles prend Limoges (octobre). Du Guesclin est vainqueur de Robert Knolles à Pont-Valin.

1371. Alliance de Robert Stuart avec la France.

1372. Persécution contre les *turlupins*. Alliance d'Édouard III avec le duc de Bretagne (19 juillet). Défaite de la flotte anglaise par les Castillans, devant la Rochelle (23 et 24 juin). Attaque de l'Aquitaine par les ducs de Berry et d'Anjou. Soumission de Poitiers et de la Rochelle.

1373. Défaite des Anglais à Chizey (21 mars). Ils sont chassés du Poitou. Soumission de la Bretagne. Le duc s'enfuit en Angleterre. Lancaster traverse la France, de Calais à Bordeaux, avec une armée.

1374. Départ du duc de Lancaster pour l'Angleterre. Soumission des seigneurs des Pyrénées. Fixation de la majorité des rois de France à 13 ans accomplis. Réunion du duché d'Orléans à la couronne.

1375. Les rois de France et d'Angleterre signent à Bruges une trêve d'un an (27 juin). Persécutions contre les Vaudois. Expédition des compagnies d'aventuriers en Suisse, sous la conduite d'Enguerrand de Coucy.

1376. Prolongation de la trêve. Projets du duc d'Anjou sur le royaume de Majorque.

1377. Mort d'Édouard III. Avénement de Richard II. Renouvellement des hostilités. Dévastation de Rye (côte de Sussex) et de l'ile de Wight par les Français unis aux Castillans. Défaite et captivité de Felton (1er septembre).

1378. Séquestre de Montpellier et du comté d'Évreux sur le roi de Navarre, dont le chambellan Desrue et le secrétaire du Tertre, convaincus de trahison, sont exécutés (21 juin). Nîmes se soulève et en est cruellement punie (29 mai). Condamnation du duc de Bretagne par la chambre des pairs. Confiscation de son duché.

1379. Établissement de Clément VII à Avignon (10 juin). Soulèvement de Montpellier et de Clermont-Lodève. Soulèvement des *blancs Chaperons* à Gand. Confédération des Bretons pour défendre le droit ducal de la Bretagne. Retour de leur duc dans son duché.

1380. Secours envoyés au duc de Bretagne par l'Angleterre. Mort de Charles V (16 septembre).

Avénement de Charles VI. Pillage du trésor royal par le duc d'Anjou. Sacre de Charles VI à Reims (4 novembre). Soulèvement des Parisiens (15 novembre). Le Languedoc est abandonné au duc de Berry (19 novembre).

1381. Le duc de Bretagne fait la paix avec Charles VI (15 janvier). Le duc de Berry est battu devant Revel par le comte de Foix. Nouvelle alliance de la France avec la Castille.

1382. Soulèvement des Rouennais. Soulèvement des *maillotins* à Paris (1er mars). Révolte des *tuchins*. États généraux de Compiègne. Expédition du duc d'Anjou contre Naples. Charles VI prend l'oriflamme et marche contre les Flamands (18 août). Passage de la Lys. Pillage de Menin. Soumission d'Ypres (19 novembre). Destruction de l'armée flamande à Rosebecque (27 novembre). Soumission de Bruges (28 novembre). Pillage de Courtray (12 décembre).

1383. Retour du roi à Paris (11 février). Cent bourgeois sont condamnés à mort et exécutés (février). Abolition de l'échevinage. Châtiment des Rouennais (23 mars). Charles VI retourne en Flandre. Il se rend maître de Bergues. Capitulation des Anglais à Bruckbourg, et surprise d'Oudenarde par les Gantois (17 septembre).

1384. Le duc de Berry tue le comte de Flandre (6 janvier). Trêve entre la France et l'Angleterre. Expédition de Louis d'Anjou contre Naples. Sa mort. Révolte de la Provence contre sa veuve et son fils. Soumission de Bruges au duc de Bourgogne.

1385. Mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière (17 juillet). Expéditions du duc de Bourbon en Saintonge et de Jean de Vienne en Écosse. Dernière expédition en Flandre. Paix de Tournay.

1386. Immenses préparatifs pour une invasion en Angleterre. Ils sont rendus inutiles par la faute du duc de Berry.

1387. Mort de Charles le Mauvais (1er janvier). Expédition du duc de Bourbon en Espagne. Armements préparés à Trégnier et à Harfleur contre l'Angleterre. Captivité de Clisson. Guerre des aventuriers anglais en France.

1388. Le duc de Bretagne fait hommage au roi (24 juin). Dévastation de l'Aunis par le duc d'Arundel. Expédition contre le duc de Gueldre, commandée par Charles VI en personne. Retraite désastreuse de l'armée française. Renvoi des oncles du roi.

1389. Conclusion d'une trêve de 38 mois entre la France et l'Angleterre (18 juin). Fête à Saint-Denis (1er mai). Cérémonie funèbre célébrée à Saint-Denis en l'honneur de du Guesclin. Mariage du duc de Touraine, frère du roi, avec Valentine Visconti (17 septembre). Entrée du roi à Avignon (30 octobre). Louis d'Anjou est couronné roi de Sicile (1er novembre). Supplice de Bétizac, trésorier du duc de Berry.

1390. Traité pour la succession du comte de Foix. Croisade du duc de Bourbon contre Tunis (juin). Guerre civile en Provence, entre les maisons d'Anjou et de Duras.

1391. Le duc de Touraine, devenu duc d'Orléans, achète l'héritage de Blois. Guerre en Bretagne, entre le duc et le connétable de Clisson.

1392. Traité de Tours pour la pacification de la Bretagne (26 janvier). Négociations avec les Anglais. Alliances avec les rois d'Écosse et de Castille. Charles VI tombe en *chaude maladie*. Assassinat de Clisson par Pierre de Craon. Expédition contre le duc de Bretagne. Folie du roi (5 août). Le duc de Bourgogne s'empare du gouvernement. Arrestation des *marmousets*, ou conseillers du roi.

1393. Retour du roi à la santé. Mascarade du palais (29 janvier). Exil des marmousets. Nouvel accès de folie du roi. Restitution de Cherbourg au roi de Navarre.

1394. Rétablissement du roi. Il va en pèlerinage en Bretagne. Établissement de tirs à l'arc. Expulsion des juifs (17 septembre).

1395. Continuation de la guerre civile en Provence. Traité d'Aucfer, pour la réconciliation du duc de Bretagne et de Clisson. Croisades du comte d'Eu et du comte de Nevers en Hongrie.

1396. Départ du comte de Nevers (mars). Double traité avec l'Angleterre. Trêve de 28 ans (9 mars). Mariage de Richard II avec Isabelle, fille de Charles VI. Campagne des Français en Bulgarie. Ils sont défaits à Nicopolis (28 septembre). La république de Gênes se donne au roi (25 octobre).

1397. Nouveaux accès de folie du roi. Projet d'une croisade contre Constantinople.

1398. Le comté de Périgord est confisqué et donné au duc d'Orléans (17 avril). Le roi et les princes ont à Reims une conférence avec l'empereur Wenceslas. Le clergé de France, assemblé pour aviser aux moyens de terminer le schisme (22 mai), suspend l'autorité ecclésiastique de Benoit XIII sur le royaume de France (27 juillet). Ce pontife est assiégé dans Avignon.

1399. Déposition de Richard II.

1400. Mort de Richard II (14 février). Avénement de Henri IV.

1401. Apanages donnés aux fils du roi. Le gouvernement du Languedoc est rendu au duc de Berry. La succession de Foix est cédée au captal de Buch (10 mars).

1402. Réconciliation des ducs d'Orléans et de Bourgogne. Mariage de Henri IV avec la duchesse de Bretagne. Défi du duc d'Orléans au roi d'Angleterre. L'empereur Manuel Paléologue vient à Paris.

1403. Ordonnance qui supprime la régence, même pour un roi enfant (26 avril). Renouvellement de la trêve avec l'Angleterre (27 juin).

1404. Hommage du duc de Bretagne au roi (7 janvier). Mort de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Le duc d'Orléans s'empare du pouvoir. Le duché de Nemours est donné au roi de Navarre en échange de Cherbourg (9 juin). Alliance de la France avec Owen Glendower, chef des Gallois (14 juillet). Hostilités entre la France et l'Angleterre.

1405. Le duc d'Orléans se fait donner le gouvernement de la Normandie. Le duc de Bourgogne est attaqué par les Anglais. Il marche sur Paris. Préparatifs du duc d'Orléans. Paix de Vincennes (12 octobre). En

pédition de seigneurs français dans le pays de Galles.

1406. Négociations infructueuses avec l'Angleterre. Siéges de Blaye et de Bourg par le duc d'Orléans.

1407. Négociations avec les papes Benoit XIII et Grégoire XII. Trève entre les Français et les Anglais. Mort de Clisson (23 avril). Le duc d'Orléans se réconcilie avec le duc de Bourgogne, qui le fait assassiner le 23 novembre.

1408. Le duc de Bourgogne bat les Liégeois à Hasbain (23 septembre). Le roi et la reine, quittent Paris. Mort de la duchesse d'Orléans (4 décembre). Rentrée du duc de Bourgogne à Paris.

1409. Paix *fourrée* de Chartres. Le roi revient à Paris. Alliance du roi de Navarre avec le duc de Bourgogne (7 juillet). Renouvellement des traités avec l'Angleterre et l'Espagne. Oppression des Génois par le maréchal de Boucicault, qui veut soumettre la Lombardie à la France. Soulèvement de Gênes (6 septembre). Les Français sont chassés d'Italie. Arrestation et supplice de Montagu, grand maitre de la maison du roi. Alliance conclue entre la reine et le duc de Bourgogne. Expédition de Louis d'Anjou contre Rome.

1410. Prise de Rome par l'armée du duc d'Anjou (2 janvier). Mariage du duc d'Orléans avec la fille du comte d'Armagnac. Traité de Gien entre les ducs d'Orléans, de Berri, de Bourbon, de Bretagne, et les comtes d'Alençon, de Clermont et d'Armagnac (15 avril). Paix de Bicêtre (2 novembre).

1411. Le duc d'Orléans déclare la guerre au duc de Bourgogne (14 juillet). Puissance des bouchers à Paris. Ravages exercés en Artois par les Armagnacs. Prise de Ham par les milices de Flandre. Le duc de Bourgogne entre à Paris avec le secours des Anglais (23 octobre). Les Armagnacs sont expulsés du nord de la France.

1412. Les Armagnacs s'allient avec les Anglais, dans le but de démembrer la France (18 mai). Charles VI prend l'oriflamme pour marcher contre le duc de Berry. Il l'assiége dans Bourges. Traité de Bourges (15 juillet). Les princes reviennent à Paris. Négociations avec les Anglais.

1413. Mort de Henri IV (20 mars). Avénement de Henri V. Conclusion d'une trêve avec ce prince. Ouverture des états de Paris (30 janvier). Remontrances de l'université et des bourgeois de Paris (13 février). Occupation de la Bastille par Pierre des Essarts, prévôt de Paris. Soulèvement des bouchers ou *cabochiens*. Des Essarts se rend au duc de Bourgogne. Ordonnance pour la réforme du royaume (25 mai). Supplice de quelques favoris du dauphin (4 juin), et de Pierre des Essarts (1er juillet). La bourgeoisie prend les armes contre les bouchers. Paix de Pontoise (8 août). Triomphe des Armagnacs, qui rentrent à Paris (31 août).

1414. Le dauphin marche contre le duc de Bourgogne. Prise de Compiègne, de Noyon (7 mai), de Soissons (20 mai). Soumission du comte de Nevers. Défaite des Bourguignons. Prise de Bapaume (12 juillet). Siége d'Arras (28 juillet). Soumission du duc de Bourgogne. Traité d'Arras (4 septembre). Les supplices et les hostilités n'en continuent pas moins.

1415. Négociations avec Henri V. Arrivée d'une ambassade anglaise à Paris. Envoi d'une ambassade de France en Angleterre. Imposition d'une taille extraordinaire. Descente de Henri V en Normandie. Siége et prise de Harfleur. Sanglante défaite d'Azincourt (25 octobre). Mort du dauphin, duc de Guienne (18 décembre). Le comte d'Armagnac s'empare du gouvernement.

1416. Arrivée de l'empereur Sigismond à Paris (1er mars). Vaine tentative sur Harfleur. Mort du duc de Berri. Alliance du dauphin Jean avec le duc de Bourgogne (12 novembre).

1417. Mort du dauphin Jean (4 avril), du roi de Sicile (29 avril), et supplice de Bois-Redon. Tyrannie du comte d'Armagnac. Conquêtes du duc de Bourgogne en Picardie et de Henri V en Normandie. Le dauphin Charles exile la reine Isabeau à Tours. Le duc de Bourgogne va l'y chercher, et se fait déléguer par elle le droit d'administrer le royaume.

1418. Gouvernement du duc de Bourgogne. Siége de Senlis par Armagnac et Charles VI. Paris est livré aux Bourguignons par Perrinet Leclerc. Tannegui du Châtel enlève le dauphin et s'enferme avec lui à la Bastille. Il fait contre Paris une tentative inutile. Il s'enfuit à Bourges avec le dauphin. La Bastille se rend aux Bourguignons. Massacre des Armagnacs. La reine et le duc de Bourgogne rentrent à Paris. Siége de Rouen par Henri V (7 juin).

1419. Reddition de Rouen (19 janvier). Trêves entre les Bourguignons, les Armagnacs et les Anglais. Négociations du duc de Bourgogne avec Henri V et le dauphin. Traité de Pouilly entre le duc et Charles. Surprise et pillage de Pontoise par les Anglais (29 juillet). Conférence du dauphin avec le duc à Montereau. Assassinat du second (10 septembre). Philippe le Bon, son successeur, promet la couronne de France à Henri V. Le dauphin se retire dans le Midi.

420. Complot contre le duc de Bretagne. Traité de Troyes qui assure à Henri V le gouvernement de la France, pendant la vie de Charles VI, et la couronne après la mort de ce prince. Mariage de Henri V avec Catherine, fille de Henri VI. Les états généraux ratifient le traité de Troyes (10 décembre). Prise de Montereau (24 juin), et de Melun (18 novembre), par les Anglais. Entrée de Henri V à Paris (décembre).

1421. Le parlement condamne le dauphin par contumace. Défaite et mort du duc de Clarence à Baugé (23 mars). Victoire remportée par le duc de Bourgogne sur les Armagnacs, à Mons-en-Vimeu. Prise de Dreux (20 août), de Beaugency, de Rougemont, et Villeneuve-le-Roi, par les Anglais, qui mettent le siége devant Meaux, le 6 octobre.

1422. Les princes du sang négocient avec Henri V. Prise de Meaux (10 mai). Mort de Henri V (31 août) et de CHARLES VI (21 octobre).

CHARLES VII et Henri VI sont proclamés rois de France, le premier à Espally (25 octobre), le second à Saint-Denis. Le duc de Bedford est nommé lord protecteur de France et d'Angleterre.

1423. États de Bourges et de Carcassonne. Défaite des Français et des Écossais à la bataille de Crevant-sur-l'Yonne (1er juillet). Nouveaux revers éprouvés par les Français. Alliance des ducs de Bedford, de Bourgogne et de Bretagne. Naissance de Louis XI (4 juillet). Lombards et Écossais envoyés au service de Charles VII. Siége de Guise par les Anglais.

1424. Ils se rendent maîtres du Crotoy (3 mars) et d'Ivry. Défaite des Français et des Écossais à Verneuil. Nouveaux revers des Français. Ils évacuent la Champagne. Négociations entre les ducs de Glocester et de Bourgogne. Intrigues à la cour de Charles VII.

1425. Richemont est créé connétable de France. Disgrâce des Armagnacs. Conquête du Maine par les Anglais. Mésintelligence entre les ducs de Bourgogne et de Glocester.

1426. Intrigues contre Richemont à la cour de Charles VII. Le connétable attaque la Normandie, et éprouve un échec à Saint-Jean-de-Beuvron. Victoire remportée sur les Anglais, à Montargis, par le bâtard d'Orléans (depuis comte de Dunois). Rivalité de Richemont et du comte de Foix.

1427. Supplice du sire de Giac, favori du roi. Prise de Pontorson par les Anglais. Revers essuyés dans le Maine par le connétable. Meurtre de le Camus de Beaulieu, nouveau favori de Charles VII; il est remplacé par la Trémoille. Traité du duc de Bretagne avec les Anglais (3 juillet).

1428. Acquisition des comtés de Hainaut, Hollande, Zélande, Frise et Namur, par le duc de Bourgogne. Salisbury arrive en France avec 6,000 Anglais. Ses succès sur les bords de la Loire. Attaque et siége d'Orléans (12 octobre). Disgrâce et exil du connétable. Hostilités entre lui et la Trémoille. Mort de Salisbury.

1429. Défaite des Français à la journée des *harengs* (12 février). Commencements de Jeanne d'Arc. Elle arrive en Touraine. Elle est présentée au roi à Chinon (24 février). Elle arrive à Blois. Elle introduit un convoi dans Orléans (29 avril). Les Anglais sont chassés du bord méridional de la Loire. Levée du siége (13 mai). Prise de Jargeau (21 mai). Défaite des Anglais à Patay (18 juin). Soumission de Troyes (9 juillet). Sacre de Charles VII à Reims (17 juillet). Ses conquêtes dans l'Ile-de-France. Soumission de Saint-Denis (29 août). Retour du roi à Chinon. Bedford cède la régence de France au duc de Bourgogne.

1430. Siége de Compiègne par les Bourguignons. La Pucelle y est faite prisonnière (24 mai). Guerre civile entre la Trémoille et Richemont. Henri VI est amené en France. Fondation de l'ordre de la Toison d'or. Levée du siége de Compiègne (28 octobre). La Pucelle est achetée aux Bourguignons par les Anglais, et conduite à Rouen (octobre).

1431. Commencement de son procès (12 janvier). Elle est condamnée une première fois à une prison perpétuelle (23 mai). Elle est condamnée une seconde fois comme relapse, et brûlée vive (30 mai). Captivité et mort du *Pastourel*. Guerre entre Antoine de Vaudemont et René d'Anjou, pour la succession de Charles II, duc de Lorraine. Défaite et captivité de René d'Anjou à Ballégneville. Conclusion d'une trêve de deux ans entre la Bourgogne et la France (8 septembre). Couronnement de Henri VI à Paris (16 décembre).

1432. Vaine tentative des Français sur Rouen (3 février). Siége de Lagny par les Anglais (mai), qui le lèvent le 10 août. Surprise de Chartres par Dunois (20 avril). Vaines négociations pour la paix générale.

1433. Guerre entre les ducs de Chinon et de Bretagne. Misère et peste à Paris, où les habitants conspirent en faveur du roi.

1434. Hostilités des ducs de Bourgogne et de Savoie contre le duc de Bourbon. États de Vienne. Soulèvement des paysans en Normandie.

1435. Convocation du congrès d'Arras (janvier). Brigandages commis par les *écorcheurs*. Défaite et mort d'Arundel à Gerberoy (10 mai).

Surprise de Saint-Denis (31 mai). Congrès d'Arras (août). Mort du duc de Bedford (14 septembre). Traité d'Arras (21 septembre). Mort d'Isabeau de Bavière (24 septembre). Soulèvement de l'Ile-de-France, du pays de Caux contre les Anglais, et d'Amiens contre le duc de Bourgogne.

1436. Hostilités du duc de Bourgogne contre les Anglais. Soulevement des bourgeois de Paris (4 et 10 avril). Paris est livré aux troupes du roi (13 avril). Capitulation de la Bastille (17 avril). Guerres privées des capitaines de la Hire, du connétable, et du damoiseau de Commercy. Mariage du dauphin Louis avec Marguerite d'Écosse (juin). Siége de Calais par le duc de Bourgogne. Sédition de Bruges.

1437. Les états de Languedoc s'assemblent à Montpellier. Départ de René d'Anjou pour Naples. Siége de Montereau (24 août). Premiere entrée de Charles VII à Paris (13 novembre).

1438. Peste et famine. Assemblée du clergé à Bourges. Promulgation de l'ordonnance royale dite *pragmatique sanction* (7 juillet).

1439. Négociations à Gravelines entre les Français et les Anglais. Reprise des hostilités. Siége et prise de Meaux par le connétable (10 août). États d'Orléans. Ordonnance pour la répression du brigandage des écorcheurs. Siége d'Avranches par le connétable.

1440. Révolte dite *Praguerie*, du dauphin, des princes, des courtisans et de l'armée, contre le roi. Soumission du Poitou. Le roi va attaquer le duc de Bourbon, qui se soumet. Prise de Harfleur par les Anglais. Mariage du duc d'Orléans avec la nièce du duc de Bourgogne (26 novembre). États généraux à Bourges.

1441. Expulsion des écorcheurs. Supplice du bâtard de Bourbon. Le roi assiége Pontoise (4 juin). Il s'en empare (16 septembre). Surprise d'Évreux (15 septembre).

1442. Pacification du Poitou, de la Saintonge et du Limousin. États de Languedoc à Béziers. Soumission des princes. Guerre entre les comtes de Foix et d'Armagnac pour le Comminges. Siége de Dieppe par Talbot.

1443. Les Anglais sont chassés de Dieppe par le dauphin Louis (14 août).

1444. Arrestation du comte d'Armagnac et de ses enfants. Signature d'une trêve de 22 mois entre la France et l'Angleterre (20 mai). Revers essuyés par René d'Anjou dans le royaume de Naples. Expédition du dauphin contre les Suisses, et du roi contre Metz. Sanglante victoire remportée par les Français sur les Suisses, à Saint-Jacob (26 août). Évacuation de la Suisse par Louis. Traité d'Ensisheim entre la France et les ligues suisses (28 octobre). Charles VII fait la paix avec les Messins et l'Empire.

1445. Réorganisation de l'armée. Mort de la dauphine Marguerite d'Écosse.

1446. Relations de commerce et d'amitié avec le sultan d'Égypte.

1447. Ordonnance sur les *mal-vivants*.

1448. Établissement des francs-archers (28 avril). Retraite du dauphin en Italie. Soumission du Mans (17 mars).

1449. Conquêtes de Dunois en Normandie. Reddition de Rouen (16 octobre), et du château de cette ville (31 octobre). Capitulation de Harfleur (24 décembre).

1450. Mort d'Agnès Sorel (9 février). Capitulation de Honfleur (18 février). Destruction de l'armée anglaise à Formigny (15 août). Prise de Caen, de Falaise et de Cherbourg. Procès de Jean de Xaincoings, receveur général des finances.

1451. Expédition des Français en Guyenne. Reddition de Bordeaux (23 juin), et de Bayonne (21 août). Arrestation de Jacques Cœur.

1452. Guerre avec la Savoie. Soulèvement de la Guienne contre les Français. Débarquement des Anglais à Bordeaux. Hostilités entre Philippe le Bon et les Gantois, qui repoussent la médiation de la France.

1453. Condamnation et exil de Jacques Cœur. Défaite et mort de Talbot devant Châtillon (17 juillet). Prise de Châtillon (19 juillet), de Cadillac, et de Bordeaux (12 octobre). La Guienne est privée de ses priviléges. Soumission de Gand. Prise de Constantinople par les Turcs (29 mai).

1454. Philippe le Bon célèbre à Lille un *vœu du faisan* pour la délivrance de Constantinople.

1455. Saisie du comté d'Armagnac. Mésintelligence entre Charles VII et le dauphin.

1456. Entrée d'une armée royale en Dauphiné. Le dauphin se retire à la cour de Bourgogne. Arrestation et procès du duc d'Alençon.

1457. Le Dauphiné est incorporé à la France (8 avril). Mésintelligence entre le duc de Bourgogne et son fils. Arrivée en France d'une ambassade envoyée par Ladislas, roi de Hongrie. Descente des Français en Angleterre. Incendie de Sandwich.

1458. Le parlement est transféré à Vendôme. Séance royale (22 août). Le duc d'Alençon est condamné à mort; mais cette sentence n'est pas exécutée.

1459. États de Languedoc. Querelles avec l'université de Paris. Expédition de Jean, duc de Calabre, en Italie. La France le nomme gouverneur de Gênes.

1460. Il est vainqueur de Ferdinand d'Aragon à Sarto.

1461. Soulèvement de Gênes contre les Français (9 mars), qui sont défaits en voulant la recouvrer (17 juillet). MORT DE CHARLES VII (22 juillet).

AVÉNEMENT DE LOUIS XI. Le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac obtiennent leur grâce. Soulèvement en France. Punition des Rémois. Révocation de la pragmatique sanction (27 novembre).

1462. Négociations avec le roi de Navarre. Secours envoyés à ce prince, qui cède le Roussillon à la France. Négociations avec la Castille.

1463. Entrevue de Louis avec Henri IV de Castille. Revers du duc de Calabre. Secours donnés à Marguerite d'Anjou. Louis rachète de Philippe le Bon les villes de la Somme. Condamnation du duc de Dammartin. Mésintelligence entre le roi et le duc de Bretagne. Négociations avec Édouard IV.

1464. Entrevue de Louis et de Philippe à Lille. Alliance avec le duc de Milan, les Suisses et le roi de Bohême. Démêlés avec le duc de Bourgogne et le comte de Charolais. Assemblée de Tours (18 décembre). Croisade des deux bâtards de Bourgogne.

1465. Ligue du *bien public* formée contre le roi par le comte de Charolais et les princes français. Le roi signe à Riom un armistice avec le duc de Bourbon (4 juillet). Bataille de Montlhéry. Diversion du duc de Milan et des Liégeois en faveur du roi (28 août). Rouen se rend au duc de Bourbon (27 septembre). Entrevue de Louis et du comte de Charolais. Traité de Conflans, qui termine la guerre (29 octobre). Mésintelligence entre les ducs de Bretagne et de Normandie. Le premier traite avec Louis XI à Caen (23 décembre).

1466. Le roi reprend la Normandie à son frère. Destruction de Dinant par le duc de Bourgogne. Peste à Paris.

1467. Alliance du duc de Bourgogne avec les Anglais, les Danois et la Savoie. Mort de Philippe le Bon. Charles le Téméraire, comte de Charolais, devient duc de Bourgogne. Soulèvement de Gand. Le roi a une entrevue à Rouen avec le comte de Warwick (7 juin). Organisation de la milice de Paris en compagnies. Hostilités du duc d'Alençon, dont le duché est confisqué. Conclusion d'une trêve de six mois avec la Bourgogne.

1468. Conclusion d'une trêve entre le duc de Bourgogne et le duc de Bretagne (13 janvier). États généraux de Tours (avril). Mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York. Alliance des Bretons avec Édouard IV (3 avril). Entrée d'une armée française en Bretagne. Le duc de Bretagne signe un traité de paix à Ancenis (10 septembre). Supplice de Charles de Melun. Le roi a, à Péronne, une conférence avec Charles le Téméraire (9 octobre). Soulèvement de Liége. Captivité du roi. Traité de Péronne (14 octobre). Siége, prise et pillage de Liége (octobre). Secours donnés au duc de Calabre contre l'Aragon.

1469. Trahison de la Balue et de l'évêque de Verdun. Ils sont arrêtés. Le duché de Guienne est conféré à Charles de France (29 avril). Fondation de l'ordre de Saint-Michel.

1470. Clarence et Warwick, défaits à Stamford, se retirent en France. Le duc de Bourgogne recommence les hostilités contre la France. Warwick débarque en Angleterre. Fuite d'Édouard. Assemblée des notables. Alliance de Louis avec Henri VI.

1471. Surprise de Saint-Quentin par les troupes du roi. Soumission d'Amiens. Trêve d'Amiens pour trois mois (4 avril). Défaite et mort de Warwick à la bataille de Barnett (14 avril). Défection du comte de Foix et du duc de Lorraine. Traité du Crotoy entre le roi et le duc de Bourgogne (3 octobre).

1472. Mort du duc de Guienne (24 mai). Le roi refuse d'exécuter le traité du Crotoy et s'empare de la Guienne. Reprise des hostilités. Prise et sac de Nesle (12 juin) par le duc de Bourgogne. Roye se soumet à ce prince (16 juin). Il assiége Beauvais (27 juin); mais il est forcé de se retirer le 22 juillet. Il ravage la Normandie. Le roi signe une trêve avec la Bretagne (15 octobre). Il en signe une seconde à Senlis, avec Charles le Téméraire (11 novembre).

1473. Il prend possession du duché d'Alençon. Jean V, comte d'Armagnac, est, par ses ordres, assiégé dans Lectoure. Il capitule, et est exécuté au mépris du traité. Sa femme est empoisonnée. Incendie de Lectoure. Soumission des princes du Midi. Mort du comte de Foix. Soulèvement du Roussillon. Massacre des Français dans cette province. Traité entre Louis et Jean II, roi de Navarre (17 septembre). Surprise de Metz par Nicolas de Lorraine (9 août). Alliance du roi avec René II de Lorraine. Mariage des deux filles du roi à Pierre de Beaujeu et à Louis d'Orléans. Le comte de Saint-Pol s'empare de Saint-Quentin.

1474. Traité avec Saint-Pol (20 janvier). Tentative d'empoisonnement sur le roi. Négociations de Louis et de Charles avec les Suisses. Soulèvement du comté de Ferrette (10 avril). Sédition à Bourges (12 mai). Saisie de l'Anjou par le roi, qui ravage le Roussillon. Déclaration de guerre à la France par Édouard IV, qui fait alliance avec le

Bourgogne. Défaite des Bourguignons par les Suisses à Héricourt.

1475. Prise de Perpignan (10 mars). Succès du roi en Picardie. Édouard débarque à Calais. Victoires remportées par les Français sur les Bourguignons à Guipy (20 juin), et sur le connétable de Saint-Pol, près d'Arras (27 juin). Signature de divers traités, avec Édouard à Pecquigny (29 août), avec le duc de Bourgogne à Soleure (13 septembre), avec le duc de Bretagne à Senlis (9 octobre). Saint-Quentin livré au roi. Procès et condamnation du connétable; il est exécuté le 19 décembre. Invasion de Charles en Lorraine, il prend Nancy (29 novembre).

1476. Invasion du même prince en Suisse. Il est battu à Grandson. La maison d'Anjou se soumet à la France. Captivité du duc de Nemours. Le duc de Bourgogne est défait à Morat (22 juin). Le roi remet la duchesse de Savoie en possession de ses États. Négociations avec les Suisses.

1477. Défaite et mort du duc de Bourgogne à Nancy (5 janvier). Soumission du comté de Bourgogne et de la Picardie. Négociations avec la duchesse de Bourgogne. Arras est livré au roi (4 mars). Le roi de Portugal demande des secours à la France. Conquête de l'Artois. Surprise de Tournay. Défaite des Flamands devant Tournay (27 juin). Prise de Bouchain, du Quesnoy et d'Avesnes. Mariage de Maximilien d'Autriche avec Marie de Bourgogne. Trêve de Sens entre Louis et Maximilien (8 octobre). Procès du duc de Nemours. Son supplice (4 avril). Nouveau traité avec le duc de Bretagne.

1478. Reprise des hostilités contre les Bourguignons. Succès des armes françaises en Bourgogne. Trêve signée au camp Lez-le-Vieux-Wendin. Prédications et exil du moine Fradin. Ordonnance contre la cour de Rome (16 août). Assemblée d'un concile gallican à Orléans. Négociations en Italie, en Espagne et en Angleterre. Traité de Saint-Jean-de-Luz entre Ferdinand et Isabelle.

1479. Négociations avec l'Angleterre. Surprise de Cambrai par les Bourguignons. Prise de Dôle et de Besançon par les Français. Soumission de la Franche-Comté. Expulsion des habitants d'Arras. Bataille de Guinegatte (7 août).

1480. Trêves avec le roi d'Angleterre, le duc de Bretagne, et Maximilien. Intervention de la France dans les affaires de la Savoie. Négociations avec les rois d'Espagne, d'Écosse, le duc de Bretagne et les états de Gueldre. Mort de René d'Anjou, roi de Sicile (10 juillet).

1481. Mort de Charles du Maine, dernier des Angevins (11 décembre). Réunion de la Provence à la couronne. Arrestation et procès de René d'Alençon, comte du Perche.

1482. Mort de Marie de Bourgogne et de Philibert de Savoie. Traité signé à Arras, avec Maximilien (23 décembre).

1483. Mort d'Édouard IV (9 avril). Une sœur de Louis XI est nommée régente en Navarre. Fiançailles de Marguerite d'Autriche avec le dauphin (19 mai). MORT DE LOUIS XI (30 août).

AVÉNEMENT DE CHARLES VIII. Mort de la reine Charlotte de Savoie.

1484. Ouverture des états généraux de Tours (15 janvier). Gouvernement d'Anne de Beaujeu, sœur du roi. Conjuration des barons de Bretagne contre Landois, favori du duc. Sacre de Charles VIII (30 mai). Fêtes à la cour. Anne de Beaujeu s'allie avec René II, duc de Lorraine, les seigneurs bretons et les états de Flandre; elle se retire avec Charles VIII à Montargis.

1485. Alliances du duc d'Orléans avec Maximilien et Richard II. Supplice de Landois (19 juillet). Soumission du duc d'Orléans.

1486. Invasion de la Picardie par Maximilien. Ligue des princes contre Anne de Beaujeu.

1487. Anne de Beaujeu entre dans la Guienne, et enlève cette province au comte de Comminges. Les seigneurs du Midi se soumettent. Entrée de l'armée royale en Bretagne (4 mai). Levée du siége de Mantes (6 août). Soulèvement à Nantes contre les princes.

1488. Les Bretons, secourus par Alain d'Albret, obtiennent quelques succès. La Trémoille entre en Bretagne (15 avril). Il bat les princes et les Bretons à Saint-Aubin-du-Cormier. Le duc d'Orléans et le prince d'Orange sont faits prisonniers. Traité de Sablé (20 août). Mort de François II, duc de Bretagne. Nouvelles hostilités avec cette province. Soulèvement de la Flandre contre Maximilien. Cette contrée s'allie avec la France.

1489. Attaque de la Bretagne. Traité de Henri VII avec les Bretons, au secours desquels arrivent 2,000 Espagnols. Hostilités entre les Français et les Espagnols. Démêlés avec la Savoie. Mort du duc de Savoie. Succès des Flamands et des Français contre Maximilien. Prise de Saint-Omer. Traité de Francfort pour la pacification des Pays-Bas et de la Bretagne (22 juillet). *Prononcé* de Charles contre les Flamands.

1490. Fiançailles de Maximilien avec Anne de Bretagne.

1491. Réconciliation du roi avec Alain d'Albret. Prise de Nantes (19 février). Le

duc d'Orléans est remis en liberté. Traité secret entre Charles VIII et Anne de Bretagne (octobre). Ils se marient à Langeais (6 décembre). Réunion de la Bretagne à la France.

1492. Soulèvements contre l'autorité royale. Descente de Henri VII en France. Il assiége Boulogne et traite à Étaples avec Charles VIII (3 novembre). Arras est livré aux troupes de Maximilien (4 novembre).

1493. Traités de Barcelone avec l'Espagne (19 janvier), et de Senlis avec Maximilien. Restitution de l'Artois et de la Franche-Comté à ce prince. Traité d'alliance signé à Paris avec Louis le Maure, administrateur du duché de Milan.

1494. Négociations avec les divers États d'Italie. Le duc d'Orléans passe dans ce pays et y défait les Napolitains (8 septembre). Charles VIII arrive à Turin. Il entre à Pise, à Florence et à Rome, sans avoir combattu.

1495. Il signe un traité avec le pape Alexandre VI, marche sur Naples, et y entre le 22 février. Soumission de tout le royaume. Ligue signée à Venise entre cette république, le pape, l'Empereur, le roi d'Espagne et le duc de Milan, contre les Français (31 mars). Le roi part de Naples, pour rentrer en France, laissant à Gilbert de Montpensier le titre de vice-roi. Il prend en chemin les villes de Pontrémoli (29 juin) et d'Asti (11 juin), et remporte la victoire de Fornoue (6 juillet). Paix signée à Verceil avec le duc de Milan (10 octobre. Arrivée du roi à Lyon. (Attaque des Français dans le royaume de Naples par Ferdinand II. Massacre de Gaëte (7 juillet). Défaite des Napolitains à Seminara. Ferdinand rentre dans Naples. Montpensier capitule. Mort du premier fils du roi.

1496. Montpensier se laisse enfermer à Atella; il capitule (20 juillet). Évacuation du royaume de Naples. Vaines tentatives sur Milan, Gênes et Savone. Hostilités avec l'Espagne dans le Roussillon. Prise de Salva (8 octobre).

1497. Traité signé à Boulogne avec Henri VII pour réprimer la piraterie (24 mai).

1498. Mort de Charles VIII à Amboise (7 avril).

Avénement de Louis XII. Réforme de l'Université. Traités avec Anne de Bretagne et le pape. Cassation du mariage du roi avec Jeanne de France (17 décembre). Hostilités en Bourgogne avec Maximilien. Traité avec le fils de ce prince. Traité avec Henri VII (14 juillet).

1499. Mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne (7 janvier). Traité de Blois avec les Vénitiens pour le partage du Milanais (15 avril). Passage d'une armée française en Italie. Combats de Prazzo et Annone. Entrée de Louis XII à Milan (2 octobre). Il revient bientôt après en France.

1500. Alliance avec César Borgia. Prises d'Imola et de Forli. Révolte du Milanais (3 février). Retour des Sforza à Milan. Louis Sforza assiége Novarre avec 30,000 hommes. Les Français évacuent cette ville (22 mars). La Trémoille marche contre Sforza, qui lui est livré par les Suisses. Entrée du cardinal d'Amboise à Milan (17 avril). Attaque contre Pise (30 juin). Traité de Grenade avec les Espagnols pour le partage du royaume de Naples.

1501. États de Blois. Entrée d'une armée française dans le royaume de Naples. Prise de Capoue (25 juillet). Expédition de la flotte française, commandée par Ravestein, contre Zanthe et Metelin. Le duc de Nemours est nommé vice-roi de Naples. Gonsalve de Cordoue soumet la Calabre et la Pouille. Démêlés entre ce général et Nemours. Réconciliation des Vaudois avec l'Église. Descente de 7,000 Suisses en Italie. Le cardinal d'Amboise va trouver dans la ville de Trente l'empereur Maximilien, et conclut avec lui un traité au sujet du Milanais (13 octobre).

1502. Réforme des ordres religieux. Premières hostilités entre les Français et les Espagnols à l'Atripalda. Prise de Canosa. Défaite de Grigny et d'Humbercourt. Louis XII va en Lombardie.

1503. Trois combats sont livrés en champ clos devant Barlette. Discorde entre les généraux français. Prise de Ruvo par Gonsalve, et captivité de la Palisse. Défaites de d'Aubigny à Séminara (28 avril), et de Nemours à Cérignola (28 avril). Traité conclu à Lyon avec Philippe (5 avril). Attaque de l'Espagne par Fontarabie et le Roussillon. Marche de l'armée française sur Rome. Mort du pape Alexandre VI (18 août). Défaite des Français sur le Garigliano (27 décembre).

1504. Perte du royaume de Naples. Signature d'une trêve de trois ans entre la France et l'Espagne (25 février). Traités signés à Blois pour le mariage de Claude, fille du roi, avec Charles d'Autriche, et pour une ligue contre Venise.

1505. L'investiture du Milanais est donnée par Louis XII à Maximilien. Démêlés avec Philippe de Castille. Mariage de Germaine de Foix avec Ferdinand (12 octobre).

1506. États de Tours, où les députés décernent à Louis XII le titre de *Père du peuple* (mai). Fiançailles de Claude avec François d'Angoulême (21 mai). Mort de Philippe. Alliance avec Ferdinand.

1507. Expédition de Louis XII contre Gênes, qui lui ouvre ses portes (29 avril).

1508. Hostilités de Maximilien contre les Vénitiens et les Français. Traité signé à Cambrai, au sujet de la Gueldre et de la Navarre (10 décembre). Second traité, ou *ligue de Cambrai*, contre Venise.

1509. Premières hostilités à Triviglio (15 avril). Victoire de Louis XII sur les Vénitiens à Agnadel (14 mai). Succès des autres confédérés, le pape, le roi d'Aragon et le duc de Ferrare. Retour de Louis en France. Siége de Padoue par Maximilien (15 septembre-15 octobre).

1510. Alliance des Vénitiens, des Suisses et du pape contre la France. Conquête des Français. Soulèvement des paysans vénitiens. Concile de Tours (14 septembre). Excommunication des généraux français. Prise de Concordia par l'armée pontificale.

1511. Siége de la Mirandole par Jules II. Réunion d'un concile gallican à Lyon (11 avril). Reprise de Concordia par Trivulce. Soulèvement de Bologne (21 mai). Déroute de l'armée du pape à Casalecchio, dite *journée des âniers*. Invasion des Suisses en Italie.

1512. Siége de Cardone (26 janvier). Gaston de Foix le fait lever (6 février). Reprise de Brescia sur les Vénitiens (19 février). Accession de Henri VIII à la ligue contre la France. Victoire de Ravenne. Gaston y est tué (11 avril). Ouverture du concile de Latran (3 mai). Suspension de l'autorité du pape en France (16 juin). Évacuation de la Lombardie. Soulèvement de Gênes contre la France. Conquête de la Navarre par les Espagnols ; la Palisse les chasse du Béarn.

1513. Traités de Blois avec Venise (24 mars), et d'Orthez avec l'Espagne (1er avril). Ligue de Malines entre Maximilien, Henri VIII, Ferdinand et le pape contre la France (5 avril). Soulevement de la Lombardie et de Gênes en faveur de la France. La Trémoille est battu par les Suisses à la Riotta. Perte de l'Italie. Combats sur mer entre les flottes anglaise et française (25 avril-10 août). Siége de Térouanne par Henri VIII. Déroute des Français, dite journée *des Éperons*, à Guinegatte. Les Suisses assiégent Dijon. Traité de Dijon avec eux (13 septembre). Prise de Tournay par Henri VIII et Maximilien. Nouveau traité signé à Lille contre la France.

1514. Mort de la reine Anne (9 janvier). Trève d'Orléans (13 mars). Mariage de François d'Angoulême avec Claude, fille aînée du roi (18 mai). Trois traités sont signés à Londres avec Henri VIII (7 août). Mariage de Louis avec Marie, sœur du roi d'Angleterre.

1515. Mort de Louis XII (1er janvier). Avénement de François Ier. Traités avec Charles d'Autriche, Henri VIII, Venise et Gênes. Passage des Alpes par l'armée française (10 août). Défaite de Prosper Colonna à Villa-Franca. Bataille de Marignan (13 et 14 septembre). Conquête du duché de Milan. Traités de Viterbe avec le pape (13 octobre), de Genève avec huit cantons suisses (7 novembre).

1516. Maximilien entre en Italie avec une armée. Signature du *concordat* (18 août). Traité signé à Noyon avec Charles. Fin de la guerre de Cambrai. Traité de paix perpétuelle avec les Suisses (29 octobre).

1517. Le parlement refuse d'enregistrer la bulle pour le concordat et l'abolition de la pragmatique sanction. Traité avec Venise (8 octobre).

1518. Enregistrement du concordat (16 mars. Traité signé à Londres avec Henri VIII (14 octobre).

1519. Mort de Maximilien (11 janvier). Tentatives de François Ier pour se faire élire empereur. Élection de Charles d'Autriche (5 juillet). Démêlés avec ce dernier.

1520. États de Languedoc. Entrevue dite du *Champ du drap d'or* avec Henri VIII (7 juin). Traité avec ce prince. Persécutions contre les premiers luthériens à Meaux.

1521. Invasion et défaite de Lesparre en Navarre. Premières hostilités avec les Impériaux, qui prennent Mouson et Mézières. Échecs essuyés en Italie par Lautrec, qui est chassé de Milan.

1522. Défaite de la Bicoque (29 avril). Capitulation de Lescuns à Crémone (26 mai). Évacuation de la Lombardie. Henri VIII déclare la guerre à François Ier (29 mai). Traité de Saint-Jean de Losne avec les Suisses (8 juillet). Invasion des Anglais et des Flamands en Picardie. Échec essuyé par les Espagnols devant Fontarabie.

1523. Alliance des Vénitiens avec l'Empereur. Procès, conspiration et fuite du connétable de Bourbon. Invasion de la Franche-Comté et de la Picardie. Échec essuyé par les Espagnols devant Bayonne. Formation d'une ligue pour la défense de l'Italie contre la France. Entrée de Bonnivet en Lombardie.

1524. Retraite de Bonnivet à Romagnano. Mort de Bayard (avril). Invasion du connétable de Bourbon en Provence. Il met le siége devant Marseille (19 août). Il est forcé de se retirer (28 septembre). Succès d'André Doria. Mort de la reine Claude. François Ier passe en Italie, et met le siége devant Pavie (28 octobre).

1525. Négociations avec le pape et les Vénitiens. Défaite et captivité de François Ier à Pavie (24 février). Remontrances du parlement à la régente. Conclusion d'une alliance

défensive avec l'Angleterre (30 août). François Ier est conduit à Madrid.

1526. Traité de Madrid (14 janvier). Échange du roi contre ses deux fils à la frontière (18 mars). François conclut à Cognac une ligue avec les États d'Italie contre Charles-Quint (22 mai). Envoi d'une nouvelle armée en Italie. Expédition française devant Gênes.

1527. Expédition de Vaudemont dans le royaume de Naples. Prise de Rome par le connétable de Bourbon (6 mai). Supplice de Poncher et de Semblançay. Procès de l'évêque de Paris. Traité avec Henri VIII pour la délivrance du pape (29 mai). Entrée de Lautrec en Lombardie. Tenue d'un lit de justice (16 décembre).

1528. La France et l'Angleterre déclarent la guerre à l'Empereur (22 janvier). François Ier envoie un défi à Charles-Quint (28 mars). Mort de Lautrec. Défection de Doria.

1529. Défaite et captivité de Saint-Pol, à Landriano. Signature d'une trêve avec les Pays-Bas. La paix de Cambrai, dite *paix des dames*, avec Charles-Quint.

1530. Persécution contre les protestants. Commencements de Calvin.

1531. Accession de François Ier à la ligue de Smalkade. États de Bretagne, qui confirment la réunion de cette province à la France (août). Grands jours de Poitou.

1532. Entrevue de Henri VIII et de François Ier, à Boulogne et à Calais. Décimes accordés par le clergé de France.

1533. Ligue formée contre la France par le pape, l'Empereur, le roi des Romains, les ducs de Milan, de Savoie, de Ferrare et de Mantoue, les républiques de Gênes, de Sienne et de Lucques (24 février). Négociations avec la ligue de Souabe. Entrevue de François Ier et de Clément VII, à Marseille (13 octobre). Mariage de Henri d'Orléans, fils du roi, avec Catherine de Médicis, nièce du pape (28 octobre.)

1534. Ordonnances sur la gendarmerie et l'infanterie. Persécutions contre les protestants. Mort de Clément VII.

1535. Supplice de plusieurs réformés. Édit de tolérance de Coucy (16 juillet). Sédition à Lyon. Genève est défendue par la France contre le duc de Savoie. Négociations avec Charles V.

1536. Invasion du Piémont (6 mars). Prise de Turin (27 mars). Charles envoie un défi au roi. Il entre en Piémont, et fait invasion en Provence (25 juillet). Cette province est dévastée par Montmorency. Siége de Marseille. Charles quitte la Provence (25 septembre). Mort du dauphin François (10 août). François Ier fait alliance avec le roi d'Écosse, Jacques V. Prise de Guise et siége de Péronne par les Impériaux.

1537. Mariage de Jacques V avec Madeleine, fille du roi (1er janvier). Mort de cette princesse (7 juillet). Le roi prend Hesdin. Il fait alliance avec Soliman. Prise de Saint-Pol par les Impériaux (15 juillet). Les Français sont défaits à Casal. Barberousse débarque à Otrante. Trêve de Bommi. Les Français forcent le pas de Suse, et entrent à Rivoli (31 octobre). Armistice de Monçon (16 novembre).

1538. Signature d'une trêve de 10 ans (18 juin). Mariage de Jacques V avec Marie de Guise (15 juin). Entrevue de Charles-Quint et de François Ier, à Aigues-Mortes (juillet). Nouvelles persécutions contre les protestants. Rupture avec l'Angleterre. Irritation de Soliman contre la France.

1539. Envoi d'une ambassade française à Tolède. Les Gantois offrent de se donner à François Ier, qui refuse. L'Empereur traverse librement la France pour aller les soumettre.

1540. Entrée de Charles-Quint à Paris (1er janvier). Procès de l'amiral Chabot. Diverses négociations avec l'Empereur.

1541. Condamnation de Chabot (8 février). Disgrâce du connétable de Montmorency et du chancelier Poyet. Persécutions contre les protestants. Fondation de l'ordre des jésuites. Rincon, ambassadeur de France auprès de Soliman, est assassiné en Lombardie. Alliance avec le Danemark (29 novembre 1542). Négociation du capitaine Paulin avec Soliman. Traités d'alliance avec la Suède (10 juillet) et avec Guillaume de la Mark, duc de Clèves. La guerre est déclarée à l'Empereur. Attaque des Pays-Bas. Conquête du duché de Luxembourg. Siége de Perpignan (26 août). Arrestation du chancelier Poyet. Réforme de la gabelle. Soulèvement et surprise de la Rochelle.

1543. Alliance entre Charles-Quint et Henri VIII (11 février). Défaite des Impériaux à Sittard (24 mars). Campagne de François Ier auprès de Landrecies. Entrée de la flotte de Barberousse à Marseille. Les Français et les Turcs assiégent Nice (10 août). Prise de Dueren par Charles-Quint (22 août). Le duc de Clèves se soumet à lui. Levée du siége de Nice (8 septembre).

1544. Création et vente de nouvelles charges de judicature. Envoi d'une ambassade française à la diète de Spire. Le Danemark rompt avec la France. Siége de Carignan par le comte d'Enghien. Victoire de Cérisoles (14 avril). Siége de Montreuil par le duc de Norfolk. Siége de Saint-Dizier par l'Empereur (8 juillet). Capitulation de cette ville (17 août). Paix signée à Crépy (18 septembre).

avec l'Empereur. Vaine tentative sur Boulogne (30 septembre). Établissement des Vaudois en Provence.

1545. Massacre des Vaudois à Mérindol, Cabrières et la Coste (18, 19 avril). Soulèvement du Périgord. Condamnation du chancelier Poyet (24 avril). Expédition de de Lorge en Écosse. Combat naval contre les Anglais. Campagne autour de Boulogne. Mort du duc d'Orléans (9 septembre).

1546. Traité de paix avec l'Angleterre (7 juin). Persécution contre les protestants.

1547. Négociations avec les protestants d'Allemagne. Mort de Henri VIII (29 janvier). Traité avec son successeur, Édouard VI (11 mars). MORT DE FRANÇOIS Ier (31 mars).

AVÉNEMENT DE HENRI II. Exil de la duchesse d'Étampes. Duel de Jarnac et de la Châteigneraie (10 juillet). Sacre du roi (27 juillet). Négociations avec Soliman. Intrigues en Italie. Expédition contre les protestants d'Écosse.

1548. Voyage de Henri II à Turin. Occupation du marquisat de Saluces. Soulèvement de la Guienne. Hostilités avec les Anglais près de Boulogne. Expédition de Montalembert d'Essé en Écosse (18 juin). Marie Stuart est amenée en France.

1549. Couronnement de Catherine de Médicis (juin). Procès de du Biez et de Vervins. Attaque de Boulogne par Henri II.

1550. Paix avec l'Angleterre (24 mars). Boulogne est rendue à la France. Disgrâce du chancelier Olivier. Négociations avec les protestants d'Allemagne.

1551. Négociations avec la Turquie. Ottavio Farnèse, duc de Parme, se place sous la protection de la France. Guerre contre le pape. Succès maritimes. Protestation de Jacques Amyot, au nom de la France, contre le concile de Trente. Traité secret de Maurice de Saxe avec Henri II (5 octobre).

1552. Tenue d'un lit de justice, où la guerre est annoncée (12 février). Édit de Châteaubriant, contre les protestants. Prise de Metz (10 avril). Vaine tentative sur Strasbourg (3 mai). Conquêtes dans le Luxembourg. Prise de Lanzo. Défense de Casal. Signature d'une trêve de deux ans, entre Henri II, Jules III, et le duc de Parme. Entrée des Français à Sienne (11 août). Alliance avec Albert de Brandebourg. Investissement de Metz par le duc d'Albe (19 octobre).

1553. Levée du siége de Metz (1er janvier). Ravages exercés sur les côtes de la Méditerranée par les flottes française et turque. Expédition et succès des Français en Corse. *Capitulation de bonne guerre* en Piémont. Surprise de Verceil par Brissac. Prise de Térouanne par Charles-Quint (20 juin), de Hesdin par le prince de Piémont (18 juillet). Mort d'Édouard VI (6 juillet). Parlement semestrier. Emprunts forcés.

1554. Intrigues pour soulever l'Angleterre. Campagne de Henri II sur la Meuse. Ravages exercés dans le Hainaut, le Cambrésis et l'Artois. Hostilités avec Côme de Médicis.

1555. Défaite de Pierre Strozzi à Lucignano (2 août). Capitulation de Sienne (21 avril). Prise de Casal par Brissac. Revers du duc d'Albe en Italie. Siége de Calvi et de Bastia par les Turcs et les Français. Combats de Givet et de Germigny. Destruction d'une flotte hollandaise par la flotte française. Charles-Quint abdique la souveraineté des Pays-Bas (25 octobre). Établissement de la première église réformée à Paris. Colonie protestante, conduite au Brésil par Villegagnon.

1556. L'Empereur abdique la couronne d'Espagne (16 janvier). Avénement de Philippe II. Conclusion de la trêve de Vaucelles avec ce prince (5 février). Charles-Quint abdique la couronne impériale (27 août). Protection donnée au pape contre le duc d'Albe, par Strozzi et Montluc. Persécutions contre les réformés.

1557. Rupture de la trêve (6 janvier). Le duc de Guise entre en Piémont. Il prend Valenza (20 janvier), assiége en vain Civitella, et essuie plusieurs échecs. Il est rappelé. L'Angleterre déclare la guerre à la France. Investissement de Saint-Quentin par le duc de Savoie (28 juillet). Défaite de Montmorency à Saint-Quentin (10 août). Prise de Saint-Quentin, de Ham et du Catelet par les Espagnols.

1558. Attaque de Calais par le duc de Guise (1er janvier). Prise de cette ville (8 janvier) et de Guines. États généraux à Paris. Opposition du parlement contre l'inquisition. Mariage du dauphin François avec Marie Stuart. Siége et prise de Thionville par Guise. Termes est défait à Gravelines par Egmont (13 juillet). Mort de Marie d'Angleterre. Avénement d'Élisabeth.

1559. Traités de Cateau-Cambrésis avec l'Angleterre (2 avril), et avec Philippe II (3 avril). Abandon par la France de 189 villes fortifiées en Italie. Mariage d'Élisabeth de France avec Philippe II. MORT DE HENRI II (10 juillet).

AVÉNEMENT DE FRANÇOIS II. Puissance des Guises. Sacre du roi (20 septembre). Persécution contre les réformés. Supplice d'Anne du Bourg (23 décembre).

1560. Abandon de l'Écosse par les Français. Complot de la Renaudie. Attaque des huguenots sur Amboise (15 mars). Leur dé-

faite et leur supplice. Assemblée des notables (21 août). Commencement des guerres civiles. Tentative des huguenots sur Lyon (5 septembre). Captivité de Condé et de Coligny. Ils sont sauvés par la MORT DE FRANÇOIS II (5 décembre).

AVÉNEMENT DE CHARLES IX. États généraux d'Orléans.

1561. Les Guises sont éloignés de la cour. Le roi de Navarre est déclaré lieutenant général. *Triumvirat* du connétable de Montmorency, du duc de Guise, et du maréchal Saint-André. Assemblée de la noblesse et du tiers état à Pontoise (1[er] août), du clergé à Poissy. Assemblée des trois ordres à Saint-Germain (27 août). Réconciliation de Condé et de Guise (28 août). Colloque de Poissy (9-26 septembre). Combat, à Saint-Médard de Paris, entre les protestants et les catholiques (2 septembre). Arrestation d'un agent envoyé par les catholiques à Philippe II.

1562. Conférences entre les députés des huit parlements. Édit de tolérance du 17 janvier, qui occasionne des troubles en Bourgogne, en Provence, et en Bretagne. Massacre des huguenots à Vassy (28 février). Massacre de Sens. Association des seigneurs protestants et du prince de Condé. Prise de Poitiers (1[er] août), de Bourges (31 août), sur les protestants, qui éprouvent partout des revers.

1562. Persécution contre les huguenots en Bourgogne. Ils sont massacrés à Cahors et à Toulouse. Guerre dans le bas Languedoc. Exploits de F. de Beaumont, baron des Adrets, chef des protestants du Dauphiné. Surprise de Lyon par les protestants (30 avril). Atrocités commises à Orange, par les soldats du pape (5 juin). Victoire du baron des Adrets sur le comte de Suze, à Vauréas (25 juillet). Victoires et cruautés du catholique Montluc en Guienne. Secours envoyés par les Espagnols à Montluc. Peste d'Orléans. Condé et Coligny signent à Hamptoncourt une alliance avec l'Angleterre (20 septembre). Siége et prise de Rouen (26 octobre). 6,000 Anglais débarquent au Havre. Mort du roi de Navarre; désastres éprouvés par les protestants. Défection du baron des Adrets. Dandelot arrive en France, avec 3,000 reitres et 4,000 lansquenets. Les protestants sont défaits à Dreux (19 décembre). Guise est nommé lieutenant général du royaume.

1563. Guise assiége Orléans (5 février); il est assassiné par Poltrot (18 février). Traité de pacification, dit *édit d'Amboise* (19 mars). Négociations avec la Savoie, à laquelle la France rend les places du Piémont. Négociations avec l'empereur Ferdinand, relativement aux Trois-Évêchés. La guerre est déclarée à l'Angleterre (6 juillet). Siége du Havre. Déclaration de la majorité du roi au parlement de Rouen (17 août).

1564. Le roi reçoit des ambassades solennelles du pape, de l'Empereur, du roi d'Espagne, et du duc de Savoie (12 février). Négociations avec l'Angleterre; traité de Troyes (11 avril). Édit de Lyon et de Roussillon, restreignant les libertés accordées aux protestants. Réformes de l'Hôpital. Le commencement de l'année est fixé au 1[er] janvier. Voyage du roi dans les provinces.

1565. Tenue d'un lit de justice à Toulouse. Les Guises quittent Paris. Guerre *cardinale* autour de Metz. Ligues entre les catholiques.

1566. Assemblée des notables à Moulins (février). Grande ordonnance de Moulins. Réconciliation des Châtillons et des Guises.

1567. Négociations avec les princes protestants d'Allemagne. Les huguenots reprennent les armes. Le roi s'enfuit de Meaux à Paris (28 septembre). Défaite des huguenots à Saint-Denis (10 novembre). Guerre civile dans le Midi. Armée dite des *vicomtes*.

1568. Guerre en Guienne et en Poitou (10 février). Réunion des Allemands et des protestants à Pont-à-Mousson. La Rochelle se donne à ceux-ci; ils assiégent Chartres. Paix *boiteuse* ou *mal assise*, signée à Lonjumeau (23 mars). Massacre des protestants dans les provinces. Formation du conseil du cabinet. Disgrâce du chancelier l'Hôpital. Réunion de tous les chefs protestants à la Rochelle. Révolte du Poitou et de la Provence. Défaite et mort de Monvans à Messignac.

1569. Échec éprouvé par les protestants devant Dieppe et le Havre. Ils sont battus à Jarnac, où périt Condé (13 mars). Ils réparent cet échec à la Roche-Abeille (23 juin), à la Charité et en Béarn. Siége de Poitiers par Coligny. Combat de Saint-Clair. Défaite des protestants à Moncontour (3 octobre). Prise de Saint-Jean d'Angely par le roi. Surprise de Nîmes par les réformés.

1570. Succès de la Noue en Saintonge. Il défait les catholiques à Sainte-Gemme (15 juin). Combat d'Arnai-le-Duc. Paix de Saint-Germain (8 août). Ambassades envoyées par les princes protestants à Charles IX (23 décembre).

1571. Massacre des protestants à Rouen et à Orange. Troubles à Paris. Conférences avec Louis de Nassau. Négociations pour faire épouser la reine Élisabeth à Henri, duc d'Anjou.

1572. Alliance avec l'Angleterre (29 avril). Édit de prohibitions du chancelier Birague, en faveur des manufactures françaises. Réconciliation des Guises et de Coligny. Mort

de la reine de Navarre (9 juin). Défaite de Genlis par les Espagnols (11 juillet). Mariage du roi de Navarre (Henri IV) et de Marguerite de Valois (18 août). Attentat contre Coligny (20 août). Massacre de la Saint-Barthélemy, dit *matines de Paris* (24 août). Soulèvement de Nîmes, de Sancerre, de Montauban et de la Rochelle. Conversion des princes protestants. Négociations avec la Pologne.

1573. Négociations de Catherine avec les protestants d'Allemagne. Siége de la Rochelle. Épidémie, dite *colique de Poitou*. Guerre en Dauphiné et en Guienne. Paix signée à la Rochelle (6 juillet). Capitulation de Sancerre (19 août). Henri d'Anjou est élu roi de Pologne, par 35,000 suffrages (9 mai). Une ambassade vient le chercher. Assemblée des protestants à Montauban (24 août). Les huguenots signent à Milhaud une confédération.

1574. *Prise d'armes du mardi gras* (le 23 février). Soulèvement des protestants en Poitou et dans le Midi. Procès et supplice de la Mole et de Cocconas, confidents du duc d'Alençon. Mort de Charles IX (30 mai). Seconde régence de Catherine de Médicis. Négociations avec la Rochelle et l'Angleterre. Trêve en Poitou. Condamnation et supplice de Montgommery (26 juillet).

Retour de Henri III. Négociations pour lui faire épouser Élisabeth de Suède. Mort du cardinal de Lorraine (26 décembre).

1575. Sacre du roi à Reims (13 fevrier). Son mariage avec Louise de Vaudemont (15 février). Vol de la vraie croix à la Sainte-Chapelle (1575). Formation du parti des *politiques*. Guerre dans le haut Languedoc. Succès de Montpensier contre les huguenots. Factions des *carcistes* et des *razats*, en Provence. Intrigues de d'Alençon contre la cour. Défaite de Thoré à Dormans.

1576. Entrée de Condé en Bourgogne. Paix de *Monsieur* (6 mai). Ligues contre les protestants, en Picardie et en Poitou. Surprise de Saint-Jean d'Angely par Condé (12 octobre). Organisation de la ligue dans tout le royaume. Séance royale pour l'ouverture des états généraux à Blois (6 décembre). Protestation des huguenots contre ces états. Introduction de la comédie italienne en France.

1577. Le roi signe la ligue. Les états sont congédiés (2 mars). Succès des catholiques en Auvergne et en Poitou. Paix de Bergerac (17 septembre).

1578. Le duc d'Anjou marche vers Mons avec 6,000 Français. Il signe un traité avec les états. Duels des mignons du roi. Fondation de l'ordre du Saint-Esprit (31 décembre).

1579. Conférences de Nérac. Surprise de la Réole et de Fleurance. Traité de Nérac (28 février). Surprise de la Fère par le prince de Condé (29 novembre).

1580. Commencement de la guerre des *amoureux* (15 avril). Prise de Cahors par le roi de Navarre. Invasion de l'épidémie dite la *coqueluche*. Siége de la Fère, dit *siége de velours*. Traité conclu entre les Provinces-Unies et Monsieur, à Plessis-lez-Tours (19 septembre). Assemblée du clergé à Melun. Surprise de Saint-Émilion par le roi de Navarre. Traité de Fleix (26 novembre).

1581. Guerres privées de la reine mère et de Monsieur contre le roi d'Espagne. Prétentions de Catherine de Médicis à la couronne de Portugal. Tentative de Guise sur Strasbourg. Campagne de Monsieur en Flandre. Il force le prince de Parme à lever le siége de Cambrai et prend Cateau-Cambrésis.

1582. Expédition française aux Açores, et arrivée en Flandre d'une armée française conduite par Montpensier. Supplice de Salcède, émissaire des Guises et de la ligue (25 octobre). Adoption du calendrier grégorien.

1583. Tentative de Monsieur sur Anvers (17 janvier). Il signe un traité avec les états et revient en France (18 mars). Capitulation des Français à Terceire (4 août). Mésintelligence entre Henri III et le roi de Navarre à propos de Marguerite de Valois. Le second surprend Mont-de-Marsan (21 octobre). Assemblée des notables.

1584. Tentative d'assassinat sur le roi de Navarre. Négociations de Monsieur avec les états. Sa mort (10 juin). Négociations du roi de Navarre avec Élisabeth. Conspiration contre lui. Traité de Joinville entre Philippe II, le cardinal de Bourbon et la ligue (31 décembre).

1585. Arrivée d'une ambassade hollandaise. Prise d'armes de la ligue. Manifeste du cardinal de Bourbon (1er avril). Tentatives de la ligue sur Marseille et sur Bordeaux. Elle se met en possession de Lyon, Verdun et Toul. Négociations du roi avec les ligueurs et le roi de Navarre. Celui-ci défie le duc de Guise. Approbation de la ligue par Grégoire XIII. Son successeur, Sixte-Quint, la désavoue. Tentative de la ligue pour livrer Boulogne à l'Espagne. Catherine signe à Nemours un traité avec la ligue. Négociations avec le roi de Navarre. Déclaration de ce prince, de Condé et de Montmorency (10 août). Sixte-Quint excommunie le roi de Navarre et le prince de Condé (9 septembre). Guerre civile, dite des *trois Henris*. Édit du 7 octobre contre les huguenots. Dispersion des huguenots du Poitou.

1586. Prise de Châtillon par Mayenne. Trêve en Poitou. *Carcistes* et *razats* en Provence. Défaite des catholiques au château

d'Allemagne (5 septembre). Prise et ruine de Marvejols par Joyeuse (22 août). Négociations avec le roi de Navarre.

1587. Négociations des huguenots avec les protestants d'Allemagne. Leurs succès dans le Midi. Victoire remportée à Coutras sur Joyeuse, par le roi de Navarre (20 octobre). Formation du conseil des seize à Paris. Entrée des auxiliaires allemands en Lorraine. Ils sont défaits par Guise à Vimory (26 octobre) et à Auneau (11 novembre). Ils capitulent à Lancy. Attaques des prédicateurs contre le roi.

1588. Guerre dans le duché de Bouillon. Négociations avec Montmorency et Élisabeth. Mort du prince de Condé. Journées de *Saint-Severin*, du *mardi gras*, du 22 *avril* et du 5 *mai* à Paris. Entrée de Guise à Paris (9 mai). Entrée des Suisses et *journée des barricades* (12 mai). Le roi s'échappe du Louvre et se retire à Chartres (13 mai). Procession du frère Ange de Joyeuse de Paris à Blois. Supplice des huguenots. Édit d'union. Réconciliation du roi avec la ligue (19 juillet). Guise est nommé lieutenant général du royaume (14 août). Angoulême se soulève contre d'Épernon. Séance d'ouverture des états généraux à Blois (16 octobre). Protestation des trente-cinq trésoriers contre l'autorité des états (7 décembre). Prétention du duc de Savoie sur le Dauphiné et la Provence. Il s'empare du marquisat de Saluces (novembre). Assassinat du duc de Guise (23 décembre), et du cardinal de Guise (24 décembre). Orléans, Chartres et Paris se soulèvent.

1589. Mort de Catherine de Médicis (5 janvier). La Sorbonne prononce la déchéance du roi (7 janvier). Épuration du parlement par la ligue (16 janvier). Cette compagnie sanctionne la déchéance (30). Soulèvement de l'Ile-de-France, de la Normandie, de la Champagne, de la Picardie, de la Bourgogne, du Languedoc et de la Guienne. Entrée de Mayenne à Paris (15 février). Établissement d'un conseil général de l'union, qui nomme Mayenne lieutenant général du royaume. Formation d'un parlement royaliste à Tours (23 mars). Négociations du roi avec les princes lorrains, le pape et le roi de Navarre. Surprise de Niort par les huguenots. Déclaration de Châtellerault (4 mars). Trêve entre les rois de France et de Navarre (3 avril). Défaite des *Gaultiers* en Normandie. Siége de Senlis par la ligue. D'Aumale y est battu. Négociation de Sancy avec Genève et Berne. Il conduit une armée au roi de Navarre. Arrivée de Henri III à Saint-Cloud. Il est assassiné par Jacques Clément (1er août). Il meurt le lendemain.

Avénement du roi de Navarre sous le nom de Henri IV. Mayenne donne le titre de roi au cardinal de Bourbon (*Charles X*), prisonnier de Henri IV. Combats auprès d'Arques, entre Mayenne et Henri IV (13-24 septembre). Secours envoyé au roi par Élisabeth. Prise des faubourgs de Paris (1er novembre). Entrée du roi à Tours (21 novembre). Soumission de Vendôme, du Mans, de Falaise et de la basse Normandie.

1590. Siége de Dreux (28 février). Victoire du roi à Ivry (14 mars). Mort du cardinal de Bourbon (9 mai). Le roi arrive devant Paris (8 mai). Procession de la ligue dans cette ville (14 mai). Prise des faubourgs (24 juillet). Entrée du duc de Parme en France. Levée du siége de Paris (30 août). Prise de Lagny (6 septembre), de Corbeil (7 septembre) par le duc de Parme.

1591. Tentative sur Paris, dite journée des *farines* (20 janvier). Succès des royalistes en Dauphiné et en Provence. Le roi traite avec Élisabeth (25 juin). Édit de tolérance pour les huguenots (24 juillet). Entrée d'une armée allemande en France. Formation du comité des dix contre les *politiques*. Soulèvement des seize. Mayenne en fait pendre quatre (3 décembre). Le roi assiége Rouen (3 décembre).

1592. Arrivée du prince de Parme avec une armée. Combat d'Aumale. Le siége de Rouen est levé (20 avril). Campagne de Henri et du duc de Parme dans le pays de Caux. Conquêtes de Lesdiguières en Piémont. Succès du duc de Mercœur et de la ligue en Bretagne.

1593. Ambassadeurs envoyés par Philippe II aux états, convoqués à Paris pour le 17 janvier. Négociations avec les royalistes. Le roi d'Espagne fait demander la couronne pour l'infante (26 mai). Arrêt du parlement qui réclame le maintien de la loi salique (28 juin). Le roi entend la messe à Saint-Denis (25 juillet). Trêve de trois mois signée à la Villette (31 juillet). Attentat de P. Barrière contre le roi (août). Négociations pour la paix.

1594. Soumission de Meaux, Péronne, Orléans, Chartres, Bourges, Pontoise, etc. Lyon se soulève contre la ligue, et se donne aussi au roi (7 février). Sacre du roi à Chartres (27 février). Dernière assemblée des seize (2 mars). Entrée de Henri IV à Paris (22 mars). Soumission de la Bastille et de Vincennes (26 mars). Le parlement de Paris publie un édit contre la ligue (30 mars). Soumission de la Sorbonne. Prise de Fécamp par Bois-Rosé. Soumission de Rouen (27 mars). Congrès de la ligue à Bar le-Duc. Siége de Laon par le roi (25 mai). Capitulation de cette ville (22 juillet). Traité de protection de Cambrai. Traités entre le roi, le duc de Lorraine (16 novembre), et le duc de Guise (29 novembre). Attentat de Châtel sur le roi (27 dé-

cembre). Exil des jésuites (29 décembre).

1595. Organisation des huguenots en dix départements. Le roi fait déclarer la guerre à l'Espagne (17 janvier). Succès de Biron en Bourgogne. Combat de Fontaine-Française (5 juin). Tentative de Bouillon sur le Luxembourg. Prise de Ham (20 juin). Prise du Catelet par les Espagnols (25 juin). Combat de Doulens (24 juillet). Prise de cette ville par Fuentès (29 juillet). Entrée du roi à Lyon (4 septembre). Absolution donnée par le pape aux procureurs du roi (16 septembre). Soulèvement de Cambrai (2 octobre), qui capitule ainsi que la citadelle.

1596. Traité de Folembray avec Mayenne, le duc de Nemours, le duc de Joyeuse et Toulouse (24 janvier). La Provence et Marseille se soumettent au duc de Guise. Siége de la Fère par le roi (22 mai). Siége de Calais par l'archiduc Albert (9 avril). Prise de cette ville (17 avril), du château (27 avril), et d'Ardres (23 mai). Signature de traités d'alliance avec l'Angleterre (24 mai), et avec les États-Généraux (31 octobre). Hostilités en Artois et en Bretagne. Trêve avec Mercœur. Rosny entre aux finances. Tenue d'une assemblée des notables à Rouen (4 novembre).

1597. Surprise d'Amiens par Porto-Carrero (10 mars). Reprise de cette ville (25 septembre). Négociations avec l'Espagne.

1598. Ouverture du congrès de Vervins (février). Signature du traité de Vervins (2 mai). Signature de l'édit de Nantes (13 avril).

1599. Mort de Gabrielle d'Estrées (10 avril). Divorce du roi (10 novembre). Conclusion de son mariage avec Marie de Médicis (5 octobre). Démêlés avec le duc de Savoie au sujet du marquisat de Saluces.

1600. Conjuration de Biron. Guerre contre la Savoie. Conquête de la Savoie. Première entrevue du roi et de Marie de Médicis (9 décembre).

1601. Traité de paix avec la Savoie (17 janvier). Acquisition de la Bresse et du Bugey. Naissance du dauphin (27 septembre). Ambassade de Biron en Angleterre.

1602. Arrestation du duc de Biron (15 juin). Il est exécuté (31 juillet). Protection donnée à Genève contre la Savoie.

1603. Mort d'Élisabeth (4 avril). Avénement de Jacques Ier. Rosny est envoyé en ambassade en Angleterre. Signature d'un traité avec cette puissance (30 juillet).

1604. Traité de commerce avec l'Espagne (20 septembre). Arrestation du comte d'Auvergne, de d'Entragues et de la marquise de Verneuil.

1605. Conspiration contre le roi. Supplice des frères Lucquesse. Grands jours du Limousin. Complot de Meyrargues.

1606. Négociations avec le duc de Bouillon, qui reçoit garnison dans Sedan (6 avril).

1607. Établissement de la Paulette (mars). Tenue d'une chambre de justice contre les finances. Intervention de la France dans les démêlés de Vienne et de Rome. Alliance avec les Suisses et les Grisons. Secours donnés à la Hollande. Négociations du président Jeannin.

1608. Négociations avec la Lorraine.

1609. Édit contre les duels (juin). Démêlés relatifs à la succession de Clèves et de Juliers. Traité avec le duc de Savoie pour la conquête de la Lombardie (décembre).

1610. Sacre de la reine (13 mai). Assassinat de Henri IV par Ravaillac (14 mai).

Avénement de Louis XIII. Lit de justice où la régence de la reine mère est déclarée (15 mai). Formation du conseil de régence. Supplice de Ravaillac (27 mai). Élévation de Concini. Sacre du roi à Reims (17 octobre).

1611. Renvoi de Sully (26 janvier). Protection accordée à Genève contre la Savoie. Assemblée triennale des réformés.

1612. Les princes quittent la cour. Union de Privas (16 août).

1613. Concini est disgracié, puis fait maréchal d'Ancre. Mésintelligence avec l'Espagne.

1614. Traité signé à Sainte-Menehould avec les princes (15 mai). Lit de justice où le roi est déclaré majeur (2 octobre). Première séance des états généraux (14 octobre).

1615. Séance royale (23 février). Lutte du parlement et des princes contre la reine. Manifeste de Condé (9 août). Arrêt du parlement contre Condé (18 septembre). Soulèvement des protestants de Guienne et de Languedoc. Arrivée en France d'Anne d'Autriche, destinée à Louis XIII.

1616. Congrès de Loudun (13 février). Paix avec le prince de Condé. Il est arrêté le 1er septembre. Négociations avec les princes. Richelieu est nommé secrétaire d'État.

1617. Les princes sont déclarés rebelles. Trois armées sont envoyées contre eux. Meurtre du maréchal d'Ancre (24 avril). Supplice de la maréchale d'Ancre (8 juillet). Intervention de la France dans les affaires d'Italie. Tenue d'une assemblée des notables à Rouen (24 novembre).

1618. Soulèvement du Béarn. Élévation du favori de Luynes.

1619. Guerre entre Louis XIII et sa mère. Traité d'Angoulême qui la termine (30 avril). Mariage de Christine de France avec le prince de Piemont.

1620. Les huguenots s'assemblent à Loudun. Querelles entre les princes. Ils se liguent contre de Luynes. Soumission de la Normandie. Déroute des mécontents au Pont-de-Cé. Paix

d'Angers (13 août). Intervention de la France dans les affaires d'Allemagne. Réunion de la Navarre à la France (20 octobre).

1621. Assemblée tenue par les réformés à la Rochelle. Ils prennent les armes contre le roi. Punition d'une insurrection catholique à Tours. Prise et punition de Saint-Jean d'Angely. Siége de Montauban (18 août). Les troupes royales y éprouvent un échec. Mort de Luynes (14 décembre). Traité signé à Madrid avec l'Espagne (25 avril).

1622. Voyages du roi dans le Poitou, la Guienne et le Languedoc. Siége de Montpellier. Richelieu est fait cardinal (5 septembre). Paix de Montpellier (20 octobre).

1623. Guerre de la Valteline. Les Grisons demandent des secours à la France. Mort du roi d'Espagne, Philippe III. Avénement de Philippe IV. Traité entre la France, Venise et la Savoie (7 février).

1624. Richelieu entre au conseil du roi (26 avril). Alliance avec la Hollande et le Danemark. Traité de partage de la république de Gênes signé entre la France et le duc de Savoie.

1625. Attaque de Gênes. Guerre dans la Ligurie. Mariage de Charles Ier d'Angleterre avec Henriette de France (11 mai). Nouvelle guerre de religion. La flotte royale est défaite par Soubise, au port de Blavet (17 janvier). Prise d'armes de Rohan dans le Languedoc (1er mai). Défaite de Soubise. Tenue d'une assemblée de notables (19 septembre). Évacuation de la Ligurie par les Français et les Savoyards.

1626. Paix avec les huguenots (5 février). Traité de Monçon relatif à la Valteline (5 mars). Intrigues à la cour et conspiration contre Richelieu. Les deux Vendôme sont arrêtés à Blois. Arrestation, procès et supplice du comte de Chalais (8 juillet-19 août). Mariage du duc d'Orléans. Richelieu est nommé surintendant de la navigation. Il convoque une assemblée de notables à Paris.

1627. Mésintelligence avec l'Angleterre. Provocation des Anglais contre la France. Traité entre la France et l'Espagne. Autre traité entre l'Angleterre, les huguenots et les ducs de Savoie et de Lorraine. Supplice de Bouteville. Arrivée de la flotte anglaise devant l'île de Ré (20 juillet). Arrivée du roi devant la Rochelle (12 octobre). Les Anglais sont chassés de l'île de Ré. Manifeste, prise d'armes, et campagne du duc de Rohan dans le Languedoc.

1628. Continuation du siége de la Rochelle. La flotte anglaise revient deux fois à la charge, et est enfin obligée de se retirer (18 mai et 4 octobre). Négociations entre Rohan et l'Espagne. Soumission des Rochelois, qui perdent tous leurs priviléges. Entrée du roi dans la ville (30 octobre). Guerre en Italie pour la succession du duc de Nevers au duché de Mantoue. Défense de Casal.

1629. Lit de justice (4 janvier). Ordonnance dite *Code Michau*. Départ du roi pour l'armée. Peste à Lyon. Passage du pas de Suze (6 mars). Paix avec la Savoie (11 mars). Formation d'une ligue entre la France, Venise, le pape, et les ducs de Savoie et de Mantoue, pour le maintien de l'indépendance de l'Italie (8 avril). Paix avec l'Angleterre (24 avril). Massacre des huguenots dans le Midi. Prise de Privas. Paix d'Alais avec les huguenots (28 juin). Suppression des états de Languedoc. Négociations avec les puissances du Nord. Richelieu est nommé premier ministre et généralissime de l'armée d'Italie (21 novembre).

1630. Le duc de Savoie quitte le parti de la France et appelle les Espagnols. Prise de Pignerol par les Français. Conquête de la Savoie. Fait d'armes devant Avigliana (10 juillet). Sac de Mantoue par les Autrichiens (18 juillet). Prise de Saluces par les Français (20 juillet). Maladie du roi à Lyon (22 septembre). Paix de Ratisbonne avec l'Empereur (13 octobre). Fin de la guerre de la succession de Mantoue (26 octobre). Intrigues contre Richelieu. Journée *des dupes*.

1631. Traité de Bernwald avec la Suède (13 janvier). Campagnes de Gustave-Adolphe en Allemagne. Fuite de Gaston en Lorraine, et de Marie de Médicis dans les Pays-Bas.

1632. Traités de Vic avec le duc de Lorraine (6 janvier), et de Mayence avec le duc de Bavière (29 janvier). Humiliation du parlement. Supplice du maréchal de Marillac (10 mai). Gaston se joint aux Espagnols (5 avril). Le duc de Lorraine est forcé à un nouveau traité (26 juin). Soulèvement excité par Gaston et Montmorency dans le Languedoc. Combat de Castelnaudary. Procès de Montmorency, son supplice (30 octobre). Retraite de Gaston dans les Pays-Bas. Mort de Gustave-Adolphe (16 novembre).

1633. Lit de justice (12 avril). Alliance signée à Heilbronn avec la Suède et quatre cercles allemands. Amnistie. Nancy est livré au roi (20 septembre).

1634. Lit de justice (18 janvier). Abdication de Charles, duc de Lorraine (19 janvier). Supplice d'Urbain Grandier à Loudun (18 août). Arrêt du parlement contre les princes lorrains (5 septembre). *Grands jours* de Poitiers (11 septembre). Les princes allemands offrent l'Alsace à la France pour l'engager à déclarer la guerre à l'Autriche. Retour de Gaston à la cour.

1635. Publication des lettres patentes pour la fondation de l'Académie française (2 janvier). Dissolution de la confédération d'Heilbronn. Traité avec la Hollande (8 février). Déclaration de guerre à la maison d'Autriche (26 mars). Négociations avec les Suisses, la Savoie, Mantoue, Parme, et la Suède. Voyage d'Oxenstiern à Compiègne. La maison d'Autriche est attaquée par quatre armées françaises aux Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, et en Espagne. Victoire d'Avain (20 mai). Victoire à Montbéliard (24 mai). Succès de Rohan dans la Valteline. Formation d'une ligue avec les ducs de Savoie, de Parme et de Mantoue (11 juillet). Remontrances du parlement.

1636. Attaque de la Franche-Comté par le prince de Condé. Entrée du cardinal-infant et des Impériaux en Picardie (3 juillet). Ils prennent la Capelle, le Catelet, et Corbie. Terreur à Paris. *Année de Corbie*. Conspiration du duc d'Orléans et du comte de Soissons contre le cardinal. Reprise de Corbie (14 novembre). Combat de Tornavento. Opérations militaires dans les Grisons, aux îles de Lérins, et sur les frontières des Pyrénées. Insurrection des *croquants*. Conspiration de Gondi et de la Rochepot contre Richelieu.

1637. Soulèvement des Grisons. Évacuation de la Valteline par Rohan. Combats sur la Méditerranée, en Espagne, et dans le Montferrat. Intrigues contre le cardinal. Saisie de la correspondance d'Anne d'Autriche avec les ennemis. Réconciliation de cette princesse avec le roi.

1638. Vœu de Louis XIII (10 février). Saisie des rentes de l'hôtel de ville et de l'argent des provinces. Batailles de Rheinfeld. Jean de Werth, général de l'armée impériale, est fait prisonnier. Succès de Bernard de Weimar, à la tête de l'armée française. Mort du duc de Rohan (13 avril). Prise de Brisach. Incendie de la flotte espagnole (22 août). Victoire navale près de Gênes. Perte de Verceil. Négociations avec les puritains d'Écosse. Naissance d'un dauphin (Louis XIV) (5 septembre).

1639. Procès et condamnation du duc de la Valette. Mort de Bernard de Weimar (18 juillet). Surprise de Turin par le prince Thomas de Savoie (27 juillet). Défaite de Feuquières devant Thionville. Prise d'Ivoy par Châtillon (2 août). Campagne infructueuse de Condé dans le Roussillon. Soulèvement des *va-nu-pieds* en Normandie.

1640. Défaite des Espagnols devant Casal (29 avril). Soulèvement de Barcelone (7 juin). Siége d'Arras. Perte et reprise des lignes devant cette ville. Reddition d'Arras (9 août). Capitulation du prince Thomas à Turin (22 septembre). Révolution en Portugal en faveur du duc de Bragance. Commencement de la faveur de Cinq-Mars.

1641. Lit de justice (21 février). Traité avec les Catalans, qui se donnent à la France, en réservant tous leurs priviléges (23 janvier). Traité avec le duç de Lorraine (29 mars). Prise et reprise d'Aire par les Français et les Espagnols. Victoire remportée par le maréchal de Guébriant à Wolfenbuttel (29 juin). Traité du comte de Soissons et des ducs de Bouillon et de Guise avec l'Espagne et l'Empire. Combat de la Marfée. Paix avec le duc de Bouillon. Prise de Cunéo (15 septembre). Alliance avec le prince de Monaco (18 novembre).

1642. Conspiration du duc d'Orléans, de Bouillon, de Cinq-Mars, et de de Thou. Ils s'allient avec l'Espagne. Victoire du duc de Guébriant à Kempten. Prise de Collioure. Défaite du duc de Guiche à Hennecour (26 mai). Siége de Perpignan. Arrestation de Cinq-Mars, de de Thou et de Bouillon. Mort de Marie de Médicis. Supplice de Cinq-Mars et de de Thou (12 septembre). Succès des armées françaises en Allemagne et en Piémont. Conquête du Roussillon. Mort de Richelieu (4 décembre). Mazarin est appelé au conseil.

1643. Gaston revient à Paris. Déclaration du roi sur la régence de la reine (20 avril). Le *Grand-jeudi* à Saint-Germain (23 avril). Mort de Louis XIII (14 mai).

Avénement de Louis XIV. Victoire du duc d'Enghien à Rocroy (19 mai). Faction des *importants*. Lit de justice. Mazarin est nommé premier ministre. Prise de Thionville. Arrestation ou exil des importants. Campagne de Guébriant en Allemagne. Sa mort (24 novembre). Déroute de Rantzau à Dentlingen (5 décembre). Guerre de Piémont.

1644. Édit *du toisé*. Édit de l'emprunt forcé de 1,500,000 livres. Opposition du parlement, qui finit cependant par voter l'emprunt forcé, en s'en exemptant lui-même. Bataille de Fribourg. Conquêtes des Français au delà du Rhin. Prise de Gravelines (29 juillet). Défaite de la Motte devant Lérida. Négociations à Munster.

1645. Arrestation de quatre conseillers au parlement. Défaite de Turenne à Herbsthausen (5 mai). Prise de Rosas (31 mai). Combat de Llorenz (23 juin.) Bataille de Nordlingen (3 août). Lit de justice pour l'enregistrement de dix-neuf édits financiers (7 septembre). Mariage de Marie de Gonzague avec le roi de Pologne.

1646. Arrivée des Barberini en France. Prise de Mardick, de Courtray, de Furnes, et de Dunkerque. Levée du siége d'Orbitello. Prise de Piombino et de Porto-Longone. Siége de Lérida.

1647. Faction des *petits-maîtres*. Établissement de l'Opéra. Reprise du siége de Lérida par Condé (12 mai-17 juin). Mazarin est fait cardinal. Alliance avec le duc de Modène. Les Napolitains révoltés contre l'Espagne appellent le duc de Guise à leur secours.

1648. Prise d'Averse par le duc de Guise (5 janvier); Naples est livré aux Espagnols (5 avril). Lit de justice pour enregistrer cinq édits bursaux (15 janvier). Lutte avec le parlement. Arrêt d'union (13 mai). Victoire de Turenne à Sommerhausen (17 mai). Prise d'Ypres par Condé (29 mai). Prise des lignes du Crémonois par du Plessis (30 juin). Prise de Tortose par Schomberg (13 juillet). Commencements de la fronde. Victoire de Condé à Lens (20 août). Arrestation des conseillers Broussel et Blancménil (26 août). Journée des barricades (27 août). Mise en liberté de Broussel. La reine se retire à Ruel (13 septembre). Paris est mis en état de défense. Déclaration dite du 24 *octobre*. Signature des traités de Munster par la France (24 octobre). Fondation de l'Académie de peinture et de sculpture.

1649. La reine sort de Paris. Décret contre Mazarin (8 janvier). Siége de Paris (9 janvier-1er avril). Conférences de Ruel (4-11 mars). Molé signe la paix (11 mars). Défection de Turenne. Guerre civile en Provence et à Bordeaux. Perte d'Ypres. Levée du siége de Cambrai par d'Harcourt. Échecs des Français en Italie et en Catalogne. Le roi rentre à Paris (18 août). Suspension du payement des rentes de l'hôtel de ville. Tentative d'assassinat sur Condé (11 décembre).

1650. Arrestation des princes de Condé, de Conti, et de Longueville (18 janvier). Union de la cour avec les frondeurs. Soulèvement des seigneurs dans le Midi. Défaite du chevalier de la Valette. Entrée de la princesse de Condé à Bordeaux. Intrigues de l'Espagne. Combats autour de Bordeaux. Traité signé à Bordeaux (1er octobre). Revers en Catalogne et en Italie. Prise de Rethel (13 décembre) par du Plessis, qui bat les Espagnols à Smide (15 décembre).

1651. Retour de Mazarin à Paris. Sa fuite (6 février). Arrêt contre lui (9 février). Les princes sont mis en liberté (14 février). Mésintelligence de la noblesse et du parlement. Changement de ministère (3 avril). Assemblée des bailliages (30 août). Lit de justice où Louis XIV est déclaré majeur (8 septembre). Déclaration du roi contre Mazarin. Guerre civile contre Condé. Soumission du Berry à la reine. Échec de Condé devant Cognac et la Rochelle. Déclaration du roi contre Condé (8 octobre). Émeute à Paris contre Molé. Le parlement met à prix la tête de Mazarin (29 décembre). Le cardinal rentre en France avec une armée.

1652. Nomination de Bondi au cardinalat. Turenne sauve le roi à Blesneau (7 avril). Faction des *ormistes* à Bordeaux. Revers de Condé en Guienne. Il prend Saint-Denis (11 mai). Anarchie dans Paris. Négociations de Mazarin avec tous les partis. Levée du siége d'Étampes par Turenne (16 juin). Bataille du faubourg Saint-Antoine (2 juillet). Les députés de tous les quartiers de Paris se rassemblent à l'hôtel de ville, qui est assiégé et pris par le peuple (4 juillet). Négociations de Condé avec la cour. Le duc d'Orléans est nommé lieutenant général. Duel de Beaufort et de Nemours. Parlement de Pontoise (6 août). Émeute à Paris, dite des *têtes de papier* (10 août). Amnistie (22 août). Le roi et la reine rentrent à Paris (21 octobre). Dissolution de la fronde. Condé est déclaré criminel de lèse-majesté (13 novembre). Le cardinal de Retz est conduit à Vincennes.

1653. Retour de Mazarin à Paris (3 février). Soumission des frondeurs de Bourgogne, de Bordeaux, et de la Provence. Campagne de Turenne contre Condé. Il prend Rethel, Mouzon, et Sainte-Menehould.

1654. Soumission du parlement. Exil de dix conseillers. Condamnation à mort du prince de Condé (28 mars). Sacre du roi à Reims (7 juin). Prise de Stenay (6 août). Prise des lignes espagnoles devant Arras (25 août) par Turenne qui s'empare du Quesnoy. Succès de Conti en Catalogne, et de Grancey en Piémont.

1655. Amours du roi pour mademoiselle de Mancini. Prise de Landrecies. Retraite de Condé. Guerre en Italie et en Catalogne. Négociations avec Condé, les Suisses, les Hollandais, Cromwell, et la Savoie.

1656. Négociations avec l'Espagne. Défaite du maréchal de la Ferté devant Valenciennes (16 juillet). Prise de Valence en Italie. Retour du duc d'Orléans à la cour.

1657. Voyage de Christine de Suède en France. Intrigues contre l'élection de Léopold Ier à l'empire. Formation de la ligue du Rhin. Alliance avec Cromwell. Prise de Saint-Guillain par Condé. Prise de Saint-Venant et de Mardick par Turenne. Levée du siége d'Alexandrie (Italie). Assassinat de Monaldeschi à Fontainebleau (10 novembre).

1658. Amour du roi pour mademoiselle de la Motte. Perte de Hesdin. Bataille des Dunes. Dunkerque est livré à Cromwell. Conquêtes de Turenne en Flandre. Prise de Mortara. Mort de Cromwell

1659. Négociations pour marier le roi avec l'infante de Castille. Traité des Pyrénées (7 novembre).

1660. Voyage du roi en Provence. Rigueurs exercées contre Marseille. Occupation de la pincipauté d'Orange. Entrevue des rois d'Espagne et de France dans l'île de la Conférence (3 juin). Célébration du mariage du roi à Saint-Jean de Luz. Retour de la cour à Paris. Charles II remonte sur le trône d'Angleterre. Traité avec l'archiduc d'Autriche (16 décembre).

1661. Traité avec le duc de Lorraine (28 février). Mort de Mazarin (9 mars). Mariage de Monsieur avec Henriette d'Angleterre (30 mars). Amour du roi pour mademoiselle de la Vallière. Secours donnés au Portugal. Bataille à Londres, pour la préséance, entre les ambassadeurs de France et d'Espagne; réparation exigée par Louis XIV. Fête donnée à Vaux par Fouquet. Ce ministre est arrêté (5 septembre).

1662. Traité avec le duc de Lorraine. Envoi du comte de Schomberg en Portugal. Achat de Dunkerque. Réformes dans l'armée. Insulte faite, à Rome, au duc de Créqui, ambassadeur de France (20 août). Avignon est réuni à la couronne.

1663. Traité de Metz avec le duc de Lorraine, qui livre Marsal au roi. Fondation de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

1664. Traité de Pise avec le pape (12 février). Renouvellement de l'alliance avec les Suisses, les trois électeurs ecclésiastiques et le roi de Danemark. Création des compagnies des Indes. Expédition de Gigeri. Commencement du canal de Languedoc. Secours envoyés à l'Empereur contre les Turcs. Bataille de Saint-Gothard. Querelle des pairs avec les présidents au parlement. Condamnation de Fouquet. Querelle des jésuites et des jansénistes.

1665. Grands jours en Auvergne et en Velay. Bulle du pape prescrivant aux membres du clergé de signer le formulaire relatif aux cinq propositions.

1666. Mort d'Anne d'Autriche (20 janvier). Double projet d'alliance pour la garantie des dix-sept provinces des Pays-Bas. Déclaration de guerre de la France à l'Angleterre. Projet d'une expédition en Pologne. Fondation de l'Académie des sciences.

1667. Accord secret de Louis avec Charles II. Déclaration de guerre à l'Espagne (9 mai). Prise de Charleroi (2 juin), de Tournay (25 juin), de Douai (6 juillet), de Courtray (16 juillet), de Lille (27 août). Persécutions contre Port-Royal.

1668. Signature de la paix avec Clément IX. Traité pour la succession d'Espagne (19 janvier). Traité de la triple alliance entre l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne contre la France (23 janvier). Conquête de la Franche-Comté en quatorze jours (2-16 février). Traité provisoire de Saint-Germain (15 avril). Traité définitif d'Aix-la-Chapelle (2 mai). Secours envoyés aux Vénitiens à Candie. Enregistrement en lit de justice de plusieurs édits bursaux.

1670. Négociations de Madame avec Charles II. Mort de Madame (30 juin). Traité secret avec Charles II. Projet de mariage entre Lauzun et Mademoiselle. Conquête de la Lorraine par Créqui.

1671. Démêlés avec la Hollande. Négociations avec les princes d'Allemagne. Mort de Lionne, secrétaire d'État des affaires étrangères. Pomponne lui succède (1er septembre). Visite du roi à Chantilly. Arrestation de Lauzun. Fondation de l'Académie d'architecture.

1672. Rigueurs et persécutions contre les réformés. Préparatifs contre la Hollande, à laquelle Louis XIV, Charles II et l'évêque de Munster déclarent en même temps la guerre (7 avril). Bataille navale à Solebay (7 juin). Passage du Rhin (12 juin). Suspension des opérations militaires. Turenne dévaste le Brandebourg.

1673. Congrès de Cologne. Déclaration qui abolit les remontrances du parlement (24 février). Signature de la paix avec l'électeur de Brandebourg (6 juin). Prise de Maëstricht (29 juin). Prise de Trèves (8 septembre). Surprise et soumission des dix villes impériales de l'Alsace. Prise de Bonn par Montécuculli. Évacuation de la Hollande.

1674. Signature de la paix entre l'Angleterre et la Hollande (9 février). Rupture du congrès de Cologne (14 février). Conquête de la Franche-Comté (25 avril). Victoire remportée par Turenne à Sinzheim (16 juin). Combats de Senef (11 août). Prise de Grave par le prince d'Orange. Tentatives infructueuses de Ruyter sur la Martinique et de Tromp sur Belle-Isle. Conspiration du chevalier de Rohan. Dévastation du Palatinat par Turenne. Victoire de Turenne à Ensheim. Il chasse les Impériaux de l'Alsace. Combat de Turkheim (décembre). Soulèvement de Messine, qui se donne à la France.

1675. Augmentation des impôts. Soulèvements à Bordeaux et en Bretagne. Conquêtes dans l'évêché de Liége. Dernière campagne de Turenne sur le Rhin. Sa mort à Saltzbach (27 juillet). L'armée repasse le Rhin. Défaite de Créqui à Consaarbruck (11 août). Capitulation de Trèves (3 septembre). Secours envoyés en Sicile. La veuve de Scarron est nommée gouvernante des enfants de madame de Montespan.

1676. Bataille navale de Stromboli entre Duquesne et Ruyter (8 janvier). Ravitaillement de Messine. Bataille navale du mont

Gibel (22 avril); mort de Ruyter. Incendie de la flotte alliée à Palerme (2 juin). Prise des villes de Condé, Bouchain et Aire. Perte de Philisbourg. Congrès de Nimègue. Campagne de d'Estrées en Amérique, contre les colonies hollandaises.

1677. Incendie de la flotte anglaise à Tabago (3 mars). Prise de Valenciennes (17 mars). Prise de Cambrai (4 avril). Victoire de Monsieur sur le prince d'Orange, au mont Cassel (11 avril). Campagne du Lampourdan en Espagne. Campagne de Créqui en Allemagne. Prise de Fribourg.

1678. Prise de Gand (12 mars). Prise d'Ypres (25 mars). Évacuation de Messine (8 avril). Suspension d'armes (31 mai). Signature de la paix entre la France et la Hollande (10 août). Traité avec l'Espagne (17 septembre).

1679. Signature de la paix à Nimègue, avec l'Empereur et le prince de Brunswick (5 février). Paix avec l'électeur de Brandebourg (29 juin), avec les Danois (2 septembre). Signature du traité dit d'exécution, avec l'Empereur (17 juillet).

1680. Établissement d'une *chambre ardente* pour juger les empoisonneurs (11 janvier). Création des chambres de réunion. La noblesse immédiate et les villes impériales du Rhin sont réunies à la France. Le roi favorise les mécontents d'Angleterre et de Hongrie. Persécutions contre les réformés. La cour achète des conversions. Démêlés entre le pape d'un côté, le roi et le clergé de France de l'autre, sur la régale et l'autorité épiscopale.

1682. Casal est vendu à la France. Assemblée du clergé français (19 novembre). Expédition de Duquesne contre les corsaires de Tripoli. Premières *dragonnades* en Poitou.

1681. Déclaration des quatre articles. Bombardement d'Alger par Duquesne (30 août-4 septembre). Entreprise sur le duché de Luxembourg.

1683. Mort de la reine (30 juillet). Mort de Colbert (6 septembre). Bombardement d'Alger (20-21 septembre). Prise de Courtray et de Dixmude par Louis XIV (7 novembre). Déclaration de guerre de l'Espagne (11 décembre). Bombardement de Luxembourg.

1684. Bombardement d'Oudenarde (mars), et de Gênes (mai). Campagne sur les frontières d'Espagne. Prise de Luxembourg (7 juin). Traité dit de médiation avec les Hollandais (29 juin). Arrivée d'ambassades d'Alger et de Siam. Avénement de Jacques II au trône d'Angleterre. Dragonnades en Béarn.

1685. Traité de paix avec Gênes (12 février). Le doge vient à Versailles (15 mai). Redoublement des persécutions contre les réformés. Dragonnades dans tout le royaume. Révocation de l'édit de Nantes. Les protestants émigrent en masse. Fêtes à Versailles. Bombardement de Tripoli. Les princes français vont combattre les Turcs dans les armées de l'Empereur.

1686. Prétentions de Louis XIV sur le Palatinat. Ligue d'Augsbourg (9 juillet). Persécutions contre les protestants et contre les Vandois. Établissement de l'école de Saint-Cyr et de colléges de cadets. Mort du prince de Condé (11 décembre).

1687. Démêlés avec le pape, relativement aux franchises des ambassadeurs. Lavardin, ambassadeur français, est traité à Rome comme un excommunié.

1688. La France en appelle au futur concile. Manifeste du roi contre le pape. Occupation d'Avignon (7 octobre). Révolution d'Angleterre. Expulsion des Stuarts. Manifeste du roi contre l'Empereur. Campagne du dauphin en Allemagne (25 septembre). Prise de Philipsbourg (29 octobre). La guerre est déclarée à la Hollande (3 décembre). Persécutions contre le quiétisme.

1689. Jacques II arrive à Saint-Germain (7 janvier). Guillaume d'Orange est proclamé roi d'Angleterre. Fêtes données à Jacques II. Première représentation d'*Esther* à Saint-Cyr (8 février). Incendie du Palatinat. Perte de Mayence et de Bonn. Campagnes en Catalogne et en Piémont. Descente de Jacques II en Irlande (17 mars). Le roi envoie son argenterie à la Monnaie. Emprunts [illegible] tontine.

1690. Lauzun est envoyé en Irlande. Campagnes de Catinat et de Feuquières contre les vandois ou barbets du Piémont. Victoire de Luxembourg à Fleurus (1er juillet). Victoire de Tourville à Sainte-Hélène, sur les Anglais et les Hollandais réunis (19 juillet). Défaite de Jacques II à la Boyne (11 juillet). Victoire de Catinat à Staffarde (18 août). Prise de Suse.

1691. Bombardement et prise de Mons ([illegible] avril). Combat de Leuse. Bombardement [illegible] Liége. Conquête de Nice. Disgrâce et m[ort] subite de Louvois (16 juillet).

1692. Mariage du duc de Chartres avec [m]demoiselle de Blois. Défaite de la flotte fr[an]çaise à la Hogue (28 mai). Prise de Na[mur] (5 juin-juillet). Bombardement de Barcel[one] et d'Alicante (juillet). Invasion du duc [de] Savoie et du prince Eugène en Dauph[iné]. Victoire du maréchal de Luxembourg à St[een]kerque (3 août). Rétractation des quatre [arti]cles de 1682.

1693 (21 mai). Pillage de Heidelberg. P[rise] de Roses par Noailles (9 juin). Destruc[tion] des flottes anglaise et hollandaise près du

Saint-Vincent, par Tourville (27 juin). Victoire remportée par le maréchal de Luxembourg sur le prince d'Orange, à Nerwinde (29 juillet). Dévastation du Piémont par Catinat. Il est vainqueur à Marsaille (4 octobre). Prise de Charleroi (11 octobre). Machine infernale dirigée par les Anglais contre Saint-Malo (30 novembre).

1694. Campagnes en Flandre et en Piémont. Victoire remportée par le duc de Noailles sur les Espagnols, au passage du Ter (26 mai). Prise de Palamos et de Gironne. Descente des Anglais près de Brest (17 juin). Incendie de Dieppe par les Anglais (22 juillet). Ils bombardent le Havre (31 juillet), Dunkerque et Calais (septembre).

1695. Mort du maréchal de Luxembourg (4 janvier). Négociations avec le duc de Savoie. Perte de Casal (25 juin). Perte de Namur (14 juillet). Bombardement de Bruxelles (13 août). Bombardement des côtes de la France.

1696. Mécontentements fomentés en Angleterre par Louis XIV. Découverte d'une conspiration contre Guillaume (25 janvier). Préliminaires de la paix signés par le duc de Savoie (30 mai). Acceptation de la neutralité de l'Italie (7 octobre).

1697. Pillage de Carthagène par des aventuriers français (30 avril). Ouverture de conférences pour la paix à Ryswick (9 mai). Prise d'Ath (7 juin). Élection du prince de Conti comme roi de Pologne. Prise de Barcelone (10 août). Les plénipotentiaires français signent, à Ryswick, la paix avec l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande (20 septembre), avec l'Empereur et l'Empire (30 octobre). Persécutions contre les quiétistes. Fénelon est exilé à Cambrai.

1698. Camp de Compiègne (7 septembre). Disputes religieuses. Premier traité de partage pour la succession d'Espagne (11 octobre).

1699. Condamnation du *Livre des Saints* de Fénelon. Assemblées métropolitaines. Continuation des négociations pour la succession d'Espagne.

1700. Second traité de partage (13 mars). Signature du testament de Charles II (2 octobre). Mort de ce prince (1er novembre). Louis XIV accepte son testament. Philippe, son petit-fils, est proclamé roi d'Espagne, sous le nom de Philippe V. Il part de Versailles (4 décembre).

1701. Il est reconnu par toute l'Espagne, et fait son entrée à Madrid (21 avril). Les Hollandais sont chassés des places de la Barrière. Philippe est reconnu par Guillaume III. Signature de la grande alliance entre l'Autriche, l'Angleterre, la Hollande, la Prusse et le Hanovre (7 septembre). Mort de Jacques II (15 septembre). Louis XIV reconnaît son fils comme roi d'Angleterre. Guerre en Italie. Catinat est remplacé par Villeroi, qui est battu par le prince Eugène à Chiari (1er septembre). Défection des Italiens.

1702. Villeroi est surpris à Crémone par le prince Eugène (31 janvier). Il est remplacé par Vendôme, qui débloque Mantoue. Mort de Guillaume III (9 mars). Avénement de la reine Anne. L'Empereur, l'Angleterre et la Hollande déclarent la guerre à la France. Prise de Kaiserwerth. Campagne de Boufflers en Flandre. Prise de Venloo, de Liége, de Cologne et de Limbourg, par Marlborough. Perte de Landau (12 septembre). Retraite de Catinat. Victoire de Villars à Friedlingen (14 octobre). Prise de Trèves et de Nancy. Débarquement des Anglais près de Cadix ; ils sont repoussés. Destruction de la flotte espagnole à Vigo (22 octobre). Persécutions contre les protestants. Soulèvements des réformés dans le Languedoc.

1703. Prise de Kehl par Villars. Succès et revers de l'électeur de Bavière dans le Tyrol. Victoire de Boufflers à Deurn (30 juin). Prise de Brissac par Tallard. Victoire de Villars à Hochstædt (20 septembre). Il est rappelé. Désarmement des Piémontais par Vendôme (29 septembre). Victoire de Tallard à Spire (15 novembre). Prise de Landau. Prise de Bonn par Marlborough. Le duc de Savoie déclare la guerre à la France. Soulèvement des *camisards*. Le maréchal de Montrevel est envoyé contre eux. Défection du Portugal.

1704. Le camp bavarois est forcé à Schellemberg (2 juillet). Défaite de Tallard à Blenheim (13 août). Bataille navale devant Malaga (24 août). Campagne de Berwick en Portugal. Succès de Vendôme en Piémont. Fin de la guerre des camisards. Prise de Gibraltar par le prince de Darmstadt.

1705. Campagne de Villars sur le Rhin. Les lignes de Villeroi sont forcées à Wangen (18 juillet). Succès de Vendôme en Piémont. Combat de Cassano entre Eugène et Vendôme (15 août). Succès des alliés en Portugal. Surprise de Monjuy (13 septembre). Capitulation de Barcelone (3 octobre). Soulèvement de la Catalogne et de Valence contre Philippe V.

1706. Victoire de Vendôme à Calcinato (19 avril). Défaite de Villeroi à Ramillies (23 mai). Abandon des Pays-Bas. Succès de Villars sur le Rhin. Entrée de Philippe V en Catalogne. Siége de Barcelone. Ruine de l'armée de Philippe V. Siége de Turin. L'armée française devant Turin est détruite par le prince Eugène (7 septembre). Décri et refonte des monnaies. Signature d'une convention pour l'évacuation de l'Italie.

1707. Victoire de Berwick à Almanza (25 avril). Prise de Xativa, de Ciudad-Rodrigo et de Lérida. Conquête du royaume de Naples par Thaun. Surprise des lignes de Stolhoffen par Villars (22 mai). Invasion des alliés en Provence (1er juillet). Ils assiègent Toulon (26 juillet). Ils lèvent le siége (22 août) et sortent de Provence (1er septembre). Prise de Suse par le prince Eugène.

1708. Vaine tentative pour faire débarquer Jacques III en Écosse (mars-avril). Défaite des Français à Oudenarde (11 juillet). Investissement de Lille (12 août). Capitulation de la ville (22 octobre) et de la citadelle (7 décembre). Prise de Tortose par le duc d'Orléans.

1709. Mort de Monsieur (31 mars). Détresse en France. Famine. Négociations pour la paix. Louis XIV rejette les conditions que les alliés veulent lui imposer, et fait appel à la nation (2 juin). Prise de Tournay par les alliés (5 septembre). Bataille de Malplaquet (11 septembre). Prise de Mons par les alliés. Victoire du comte du Bourg sur le comte de Mercy. Destruction de Port-Royal-des-Champs (29 octobre).

1710. Ouverture des conférences de Gertruydemberg. Elles sont rompues (25 juillet). Perte de Douay, de Béthune, de Saint-Venant, et d'Aire. Descente des alliés à Cette. Philippe perd la bataille d'Almenara (27 juillet), et celle de Saragosse (20 août). Il évacue Madrid. Vendôme est envoyé en Espagne. Capitulation des Anglais à Brihuega (9 décembre). Victoire de Villa-Viciosa (10 décembre).

1711. Mort du dauphin (9 avril). Négociations pour la paix. Épidémie en France.

1712. Mort de la duchesse de Bourgogne (12 février) et du dauphin (18 février). Disgrâce de Marlborough. Armistice (17 juillet). Perte du Quesnoy. Victoire de Villars à Denain (24 juillet). Prise de Marchienne, de Douay, du Quesnoy, et de Bouchain. Philippe V renonce au trône de France. Trêve entre la France, l'Espagne et l'Angleterre (19 août).

1713. Traité pour l'évacuation de la Catalogne par les alliés (14 mars). Neutralité de l'Italie. Signature des traités de paix d'Utrecht (11 avril). Prise de Landau et de Fribourg par Villars.

1714. Paix de Rastadt avec l'Empereur (6 mars). Paix de Bade avec l'Empire (7 juin). Querelles religieuses. Édit qui confère aux princes légitimés le droit de succession à la couronne, après tous les princes du sang (29 juillet). Mort de la reine Anne. Avénement de George Ier (12 août). Consignation du testament du roi au parlement (27 août). Prise de Barcelone par Berwick (11 septembre).

1715. Mort de Louis XIV (1er septembre).

Avénement de Louis XV. Séance du parlement où le duc d'Orléans est proclamé régent (2 septembre).

1716. Création d'une chambre ardente pour la recherche des malversations commises par les traitants. Première banque de Law. Négociations avec l'Angleterre. Hostilité de la cour d'Espagne. Traité de la *triple alliance*.

1717. Querelles religieuses. Les *molinistes*. Conquête de la Sardaigne par l'Espagne (août). Persécution contre les huguenots. Voyage du czar Pierre en France. Démêlés avec le parlement. Révocation des priviléges accordés par Louis XIV à ses enfants légitimés. Coup d'État contre le parlement.

1718. Signature du traité de la *quadruple alliance*. Conquête de la Sicile par l'Espagne. Destruction de la flotte espagnole en pleine paix, par les Anglais (11 août). *Querelle du bonnet* entre les pairs et les parlements. Dubois vend la France à l'Angleterre et à l'Autriche. Conspiration de Cellamare. Ordonnance qui établit le système de Law (4 décembre).

1719. La guerre est déclarée à l'Espagne (9 janvier). Prise de Fontarabie et de Saint-Sébastien. Les états de Bretagne sont cassés à deux reprises différentes. Soulèvements et supplices dans cette province. Exil d'Albéroni. Établissement de colonies et de duchés au Mississipi.

1720. Law est fait contrôleur général. Philippe V accède au traité de la quadruple alliance (17 février). Supplice du comte de Horn (26 mars). Dubois est nommé à l'archevêché de Cambrai. Peste à Marseille (juin). Exil du parlement à Pontoise (21 juillet). Renvoi de Law.

1721. Banqueroute publique. Traité avec l'Espagne et la Grande-Bretagne (13 juin). Dubois est nommé cardinal (16 juillet). Négociations avec l'Espagne pour le mariage du roi.

1722. Exil de Villeroi. Dubois devient premier ministre (23 août). Sacre du roi (22 octobre).

1723. Le roi déclaré majeur (22 février). Mort de Dubois (9 août). Le duc d'Orléans est nommé premier ministre. Il meurt (2 décembre). Le duc de Bourbon lui succède comme premier ministre. Crédit du financier Pâris Duverney.

1724. Lois contre la mendicité et le vol. Établissement du code noir dans les colonies. Loi contre les réformés (14 mai). Émigration

de ceux-ci en Suède. Négociations avec Albéroni.

1725. Alliance de l'Espagne et de l'Autriche contre la France et l'Angleterre (30 avril). Lit de justice pour l'enregistrement d'un impôt du cinquantième sur tous les ordres (8 juin). Mariage du roi avec Marie Leczinska (2 septembre). Traité de Hanovre avec l'Angleterre et la Prusse (3 septembre). Nouvelles persécutions contre les jansénistes. Soulèvements et supplices. Envoi du duc de Richelieu à Vienne. Institution de la milice. L'infante est renvoyée en Espagne.

1726. Retraite et rappel du ministre Fleury. Exil du duc de Bourbon. Suppression de la place de premier ministre. Changement de la valeur des monnaies. Ordonnance du roi portant création de six compagnies de cadets gentilshommes.

1727. Hostilités entre l'Espagne et l'Angleterre. L'intervention de la France les fait cesser. Signature des préliminaires de la paix avec les puissances liées par les traités de Vienne et de Hanovre (31 mai). Ouverture d'un concile national à Embrun (16 août).

1728. Congrès de Soissons. Bombardement de Tripoli (19 juillet). Arrivée à Fontainebleau d'une ambassade envoyée par le bey de Tunis. Commencement du canal de Picardie.

1729. Naissance du dauphin (4 septembre).

1730. Déclaration du roi portant que la constitution *Unigenitus* doit être regardée comme loi de l'Église et de l'État. Création du conseil de commerce.

1731. Traité conclu à Vienne avec l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande (16 mars), relativement à la succession de Charles VI.

1732. Lutte avec le parlement. Lit de justice tenu à Versailles (3 septembre). Exil des membres de cette compagnie.

1733. Mort d'Auguste II, roi de Pologne (1er février). Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, est élu roi de Pologne, puis détrôné. Déclaration de guerre à l'Autriche. Prise de Kehl par Berwick; de Pavie, de Milan, de Geredadda et Pizzighitone par Villars. Occupation de Nancy (13 octobre).

1734. Prise de Novarre (7 janvier), de Tortone (28 janvier). Prise des lignes d'Etlingen. Siége et prise de Philipsbourg, où est tué le maréchal de Berwick. Victoire de Coigny et de Broglie devant Parme (19 juin). Défaite de la Secchia. Victoire de Guastalla (17 août). Établissement et suppression de l'impôt du dixième. Assemblée du clergé, qui vote 12 millions pour les frais de la guerre.

1735. Conquête de la Sicile par l'infant don Carlos. Succès des Français en Italie. Signature des préliminaires de la paix (3 octobre).

1737. Établissement de la loterie royale, dont les produits doivent servir à l'amortissement des rentes sur l'hôtel de ville (19 décembre).

1738. Secours accordés aux Génois pour soumettre la Corse. Traité avec la Suède. Traité définitif avec l'Empereur, signé à Vienne.

1739. Succès des Français contre les Corses. Déclaration du mariage de la fille aînée de Louis XV, Marie-Louise-Élisabeth, avec l'infant don Philippe, fils de Philippe V. Querelles dans l'université au sujet de la bulle *Unigenitus*. Intervention de la France dans la guerre entre la Turquie et l'Autriche. Traité de commerce et de navigation entre la France et la Hollande. Adoption de la bulle *Unigenitus* par l'université (21 décembre).

1740. Assemblée générale du clergé, qui vote un don gratuit de 3 millions 500 mille livres (20 juin). Mort de l'empereur Charles VI. Guerre dite de la succession (20 octobre).

1741. Traité de Nymphembourg avec l'Espagne et la Bavière, pour le partage des États autrichiens (18 mai). Entrée d'une armée française en Allemagne. Prise de Passau et de Lintz. Les Anglais, sans déclaration de guerre, attaquent la Jamaïque; ils sont repoussés. Arrivée à Paris d'un ambassadeur turc. Prise de Prague (26 novembre).

1742. Les Français, abandonnés par les rois de Prusse et de Pologne, éprouvent des revers en Allemagne; ils perdent Passau (26 janvier) et Lintz. La haute Autriche se soumet à Marie-Thérèse. Retraite de Prague, commandée par le maréchal de Belle-Isle.

1743. Capitulation de Prague (2 janvier). Mort du cardinal de Fleury (29 janvier). Évacuation du Palatinat par les Français Bataille de Dettingen (27 juin). Évacuation de l'Allemagne. Capitulation d'Égra (7 septembre). Traité signé à Worms, par Marie-Thérèse, George II, le roi de Sardaigne et l'électeur de Saxe contre la France (13 septembre). Alliance avec Gênes.

1744. Bataille navale entre les Anglais et la flotte franco-espagnole devant Toulon (22 février). L'Angleterre déclare la guerre à la reine de Hongrie (mars). Ligue avec les rois de Prusse et de Suède, et l'électeur Palatin. Prise de Courtray, de Menin, d'Ypres et de Furnes. Perte et reprise de Weissembourg. Perte de Haguenau. Maladie du roi à Metz (août). Invasion de la Bohême, et prise de Prague par Frédéric II. Prise de Fribourg. Succès des Français en Italie. Prise de Château-Dauphin. Victoire de Coni. Ex-

pédition navale contre l'Angleterre dispersée par la tempête.

1745. Traité contre la France et la Prusse, signé à Varsovie, entre l'Angleterre, la reine de Hongrie, le roi de Pologne et la Hollande (8 janvier). Mort de Charles VII (20 janvier). Bataille de Fontenoi (10 mai). Prise de Tournay (22 mai). Victoire remportée par Frédéric à Friedberg (4 juin). Défaite des Anglais près de l'abbaye de la Melle. Prise de Gand, d'Oudenarde, de Bruges, de Dendermonde et d'Ostende. Prise de Tortone (14 août). Défaite des Piémontais dans la vallée de Prugalas. Occupation du Montferrat. Prise de Plaisance et de Pavie. Victoire de Bassignana (27 septembre). Prise d'Alexandrie, de Valenza, d'Asti, de Casal et de Milan. Le roi de Prusse est vainqueur à Kesselsdorf. Prise de Dresde. Descente et succès d'Édouard Stuart en Écosse.

1746. Signature d'un traité de paix entre le roi de Prusse et l'Autriche (3 janvier). Le prince Édouard est vainqueur à Falkirk (21 janvier). Négociations infructueuses avec la Sardaigne. Prise de Bruxelles (27 février). Défaite du prince Édouard à Culloden (25 avril). Prise de Louvain, de Malines et d'Anvers. Mort de Philippe V. Évacuation de Parme et de Valenza. Prise de Mons (10 juillet). Défaite des Autrichiens à Cordogno. Défaite des Français à Plaisance (31 juillet). Perte de Gênes. Prise de Namur (10 septembre). Victoire navale remportée sur les Anglais dans la mer des Indes, par Mahé de la Bourdonnaye, qui leur prend Madras (21 septembre). Descente des Anglais près de Lorient (1er octobre). Victoire remportée sur les Autrichiens à Raucoux, par le maréchal de Saxe (11 octobre). Invasion des Piémontais en Provence (30 novembre). Soulèvement de Gênes contre les Autrichiens (5 décembre).

1747. Arrivée de Boufflers à Gênes; il force les Autrichiens à lever le siége. Rétablissement du stathoudérat en Hollande (4 mai). Prise des forts de l'Écluse, de la Perle et de Liefkenshoeck. Conquête de la Flandre hollandaise. Prise d'une escadre française par les Anglais, près du cap Finistère (14 juin). Victoire de Laufeld (2 juillet). Combat d'Exilles (15 juillet). Berg-op-Zoom est emporté d'assaut (16 septembre). Prise des forts Frédérik, Lillo et Lacroix. Seconde défaite navale des Français pres du cap Finistere (25 octobre).

1748. Investissement de Maëstricht par le maréchal de Saxe (13 avril). Signature des préliminaires de la paix à Aix-la-Chapelle (30 avril). Prise de Maëstricht (6 mai). Signature d'un armistice entre la France et l'Angleterre (19 août). Siége de Pondichéry par les Anglais (28 août). Ils sont forcés d'y renoncer (17 octobre). Paix d'Aix-la-Chapelle (18 octobre).

1749. Publication de la paix à Paris (12 février). Querelles du jansénisme.

1750. Assemblée du clergé de France à Paris (7 août). Démêlés avec l'Angleterre au sujet de la délimitation des colonies des deux nations dans l'Amérique septentrionale (21 septembre). Création d'une noblesse militaire (1er novembre). Mort du maréchal de Saxe (30 novembre). Victoires remportées dans les Indes, par les Français, sur le roi de Golconde et du Deccan (15 décembre). Les hostilités recommencent dans cette contrée avec les Anglais.

1751. Établissement d'une école militaire et du corps royal des ponts et chaussées.

1752. Négociations avec l'Espagne. Continuation des querelles religieuses.

1753. Démêlés de la cour avec le parlement, au sujet des poursuites exercées par ce corps pour les refus de sacrements. La grand'chambre est exilée d'abord à Pontoise (11 mai), puis à Soissons (8 novembre). Établissement du *Parc-aux-Cerfs*.

1754. Continuation des hostilités avec l'Angleterre en Amérique. Assassinat du négociateur Jumonville. Prise du fort anglais *la Nécessité* (3 juillet). Le parlement est rappelé à Paris (1er août).

1755. Les Anglais commencent sur mer les hostilités avant la déclaration de guerre (juin). Ils sont défaits près du fort Duquesne, sur les bords de l'Ohio (9 juillet), et près du lac Saint-George (1er septembre). Continuation des querelles entre les juridictions civiles et ec clésiastiques.

1756. On déclare la guerre à l'Angle terre. Prise de Port-Mahon (17 avril.) Trai d'alliance offensive et défensive avec l'Empe reur (1er mai). Prise du fort Saint-Philippe (juin). Revers des Anglais dans le Canada dans les Indes. L'Autriche déclare la guer à la Prusse, alliée de l'Angleterre. Traité Paris avec la république de Gênes (14 aoû Continuation des querelles relatives à la bu *Unigenitus*. Lit de justice (10 décembr Démission de 180 membres du parlem (18 décembre).

1757. Attentat de Damiens contre Lo XV (5 janvier). Victoire remportée pa maréchal d'Estrées sur les Anglais et les novriens à Hastembeck (20 juillet). Ra du parlement (1er septembre). Défaite Rosbach (5 novembre). Tentatives de centes opérées par les Anglais sur les de France. Perte de Chandernagor et de les comptoirs français sur la côte du Ga

1758. Prise du fort Saint-David, pr Pondichéry, par Lally (2 juin). Sieg

Louisbourg par les Anglais (3 juin). Descente des Anglais près de Saint-Malo (5 juin). Ils sont obligés de se retirer six jours après. Capitulation de Minden. Défaite de Crevelt (23 juin). Victoire remportée par Montcalm sur les Anglais près du lac Saint-George (8 juillet). Victoire de Sondershausen (23 juillet). Capitulation de Louisbourg (27 juillet). Seconde descente des Anglais près de Cherbourg, dont ils s'emparent (août). Troisième descente des Anglais près de Saint-Brieuc (4 septembre). Ils sont défaits et forcés de se rembarquer. Abandon du fort Duquesne par les Français (24 novembre). Nouveau traité de Versailles entre l'Autriche et la France (30 décembre). Siége de Madras par Lally. Le duc de Choiseul entre au ministère.

1759. Descente des Anglais à la Martinique; ils sont repoussés (16 janvier). Victoire du duc de Broglie à Bergen (13 avril). Prise de la Guadeloupe par les Anglais. (2 mai). Bombardement du Havre (3-6 juillet). Prise de Minden (9 juillet). Défaite des Français à Minden (1er août). Défaite des Français près du cap Saint-Vincent (17 août). Défaite et mort de Montcalm, près de Québec (12 septembre). Reddition de Québec (18 septembre). Évacuation de la Corse. Institution de l'ordre du Mérite militaire.

1760. Descente en Irlande (février). Combat naval près de l'île de Rathlin. La Russie accède au traité de Versailles (7 mars). Traité de Turin portant fixation des limites de la France et des États du roi de Sardaigne, depuis Genève jusqu'à l'embouchure du Var (24 mars). Défaite des Anglais devant Québec (28 avril); cette ville est assiégée inutilement par les Français. Victoire remportée par le maréchal de Broglie à Corbak (19 juillet). Prise de Cassel, de Minden et de Rhinberg. Les Anglais s'emparent de Montréal et de tout le Canada (8 septembre). Combat de Clostercamp; dévouement de d'Assas (15 octobre).

1761. Reddition de Pondichéry (15 janvier). Perte du comptoir de Massié, sur la côte de Malabar (10 février). Victoire du maréchal de Broglie à Grunberg (21 mars). Descente des Anglais à Belle-Isle (8 avril). Ils sont repoussés; font une nouvelle descente le 22, et s'emparent de l'île le 7 juin. Rapport du procureur général la Chalotais contre les constitutions des jésuites (8 juillet). Défaite essuyée par le maréchal de Broglie et le prince de Soubise (15 juillet). Traité dit du *pacte de famille* avec le roi d'Espagne, le roi des Deux-Siciles et le duc de Parme (16 août). Prise d'Embden (25 septembre). Prise de Neffen (30 septembre). Prise de Wolfenbuttel (10 octobre). Les états de Languedoc offrent au roi un vaisseau de ligne de 74 canons (26 novembre). Tous les corps de l'État, les plus riches particuliers du royaume et les autres pays d'états suivent cet exemple.

1762. Siége du Fort-Royal (Martinique) par les Anglais (8 janvier). Capitulation de la Martinique et du fort Saint-Pierre (16 février). Prise de Grenade (4 mars). Supplice de Calas (9 mars). Arrêt définitif du parlement de Paris contre les jésuites (7 août). Victoire du prince de Condé à Johannisberg (30 octobre). Perte de Cassel (1er novembre). Signature des préliminaires de la paix entre la France, l'Espagne et l'Angleterre (3 novembre). Publication de l'armistice en Allemagne (15 novembre).

1763. Ratification du traité de paix du 3 novembre, qualifié de *paix honteuse* (10 février). Ce traité termine la guerre de Sept ans. Lit de justice (11 mai). Assemblée du clergé janséniste à Utrecht (13 septembre).

1764. Mort de la marquise de Pompadour (15 avril). Publication d'un article secret du traité de 1762, par lequel la France cède la Louisiane à l'Espagne (21 avril). La compagnie des Indes du port de Lorient cède à l'État ses comptoirs en Afrique et les îles de France et de Bourbon (16 juin). Édit royal portant suppression de la société des jésuites en France (26 novembre).

1765. Le parlement de Paris supprime par un arrêt une bulle de Clément XIII en faveur des jésuites (17 février). Arrêt qui réhabilite la mémoire de Jean Calas (9 mars). Publication d'un règlement sur l'administration municipale des villes et des bourgs du royaume (31 mai). Dissensions entre le duc d'Aiguillon et le parlement de Bretagne, à la suite desquelles MM. de la Chalotais père et fils sont arrêtés le 11 novembre. Mort du dauphin (20 décembre). Expédition contre la Corse.

1766. Condamnation du général Lally par le parlement (6 mai); exécution de ce général (9 mai).

1767. Révolte des nègres à Saint-Domingue (11 décembre).

1768. Gènes cède la Corse à la France (5 mai). Arrêt du parlement de Provence, qui réunit à la France Avignon et le comtat Venaissin (9 juin). Mort de la reine Marie Leckzinska (24 juin). Édit de réunion de la Corse à la France (15 août). Commencement de la faveur de madame du Barry.

1769. Lit de justice (11 janvier). Suspension du privilége de la Compagnie des Indes (13 août). Conspiration ourdie à Brest, par des Anglais, pour incendier le port de cette ville. Troubles en Bretagne.

1770. Procès du duc d'Aiguillon, d'abord par le parlement de Bretagne, puis par la cour des pairs. Création de 1,200,000 livres de rente, au capital de 30 millions, au profit de la Compagnie des Indes. Mariage du dauphin (Louis XVI) avec Marie-Antoinette d'Autriche (16 mai). Lit de justice à Versailles; le roi y annonce la procédure faite contre le duc d'Aiguillon (1er juillet). Nouveau lit de justice à Versailles (3 octobre). Exil du duc de Choiseul.

1771. Exil du parlement (janvier). Création du parlement dit *parlement Maupeou.* Lit de justice (13 avril).

1772. Partage de la Pologne entre la Russie, l'Autriche et la Prusse. Commencement de l'insurrection américaine.

1773. Établissement des écoles royales de marine (29 août).

1774. Mort de Louis XV (10 mai).

Avénement de Louis XVI. Lit de justice où les anciens parlements sont rétablis (12 novembre).

1775. Émeute à Paris, au sujet du commerce de grains (1er mai). Lit de justice tenu à Versailles au sujet des troubles dits *guerre de la farine* (5 mai). Sacre de Louis XVI à Reims (11 juin).

1776. Lit de justice pour l'enregistrement de l'édit qui supprime la corvée et la remplace par un impôt pécuniaire (12 mars). Révocation de l'édit qui supprime la corvée (11 août). Départ de la Fayette et de plusieurs nobles pour l'Amérique.

1777. Traité d'alliance entre la France et les treize cantons suisses (18 mai).

1778. Traité d'alliance et de commerce avec les États-Unis d'Amérique (6 février). Hostilités commises dans l'Inde en pleine paix par les Anglais. Rappel de l'ambassadeur anglais à Paris (17 mars). Mort de Voltaire (30 mai.) Combat de la frégate *la Belle-Poule* contre la frégate anglaise *l'Aréthuse* (17 juin). Mort de Jean-Jacques Rousseau (2 juillet). Publication de la déclaration de guerre de la France contre l'Angleterre (10 juillet). Combat naval d'Ouessant (27 juillet). Prise de l'île de la Dominique par Bouillé (7 septembre). Tentative inutile du comte d'Estaing sur Sainte-Lucie. Perte des îles de Saint-Pierre et de Miquelon. Perte de Pondichéry (16 octobre).

1779. Nouvelles tentatives du comte d'Estaing sur Sainte-Lucie (18 janvier). Perte de l'île de Gorée (6 mai). Prise de l'île de Saint-Vincent par le comte d'Estaing (16 juin). Jonction des flottes française et espagnole (25 juin). Siége de Gibraltar. Prise de l'île de la Grenade par le comte d'Estaing (4 juillet). Défaite de la flotte anglaise près de Grenade (6 juillet). Siége de Savannah par le comte d'Estaing (2 septembre).

1780. Combat naval entre les Anglais et les Espagnols près de Cadix (16 janvier). Combat naval, près de la Dominique, entre le comte de Guiche et l'amiral Rodney (17 avril). Nouveaux combats entre les flottes anglaise et française à la hauteur de la Martinique (mai). Établissement de la *neutralité armée* entre la Russie, la Suède et le Danemark (1er août). Abolition de la *question préparatoire* dans tous les tribunaux de France (24 août). L'Angleterre déclare la guerre à la Hollande (21 décembre).

1781. Publication du *compte rendu* de Necker (janvier). Combat naval entre le vice-amiral Hood et le comte de Grasse près de la Martinique (29 avril). Prise d'un convoi anglais à la hauteur du cap Lézard (2 mai). Démission de Necker (21 mai). Prise de Tabago (2 juin). Le bailli de Suffren débarque au cap de Bonne-Espérance (23 juin). Défaite des Anglais près de l'embouchure de la rivière James (8 septembre). Prise de York-town par Washington et Rochambeau (19 octobre). Prise de Saint-Eustache par Bouillé.

1782. Conquête de l'île Saint-Christophe (12 février), de l'île de Minorque (5 février). Combat naval dans la mer des Indes (17 février). Prise de Goudelour par Suffren (6 avril). Défaite du comte de Grasse par l'amiral Rodney à la hauteur de la Dominique (12 avril). Nouveaux combats entre Suffren et l'amiral Hughe (12 avril-6 juillet). Échec éprouvé par les Français et les Espagnols devant Gibraltar (août). Victoire de Suffren sur Hughe, près de la côte de Coromandel (24 septembre). Ravitaillement de Gibraltar par l'amiral Howe (18 octobre). Signature des préliminaires de la paix, à Paris, entre la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique (30 novembre).

1783. Victoire de Suffren sur l'amiral Hughe, près de Goudelour (20 juin) Signature des traités de paix définitifs entre les puissances belligérantes (3 septembre). Première expérience des aérostats (21 novembre).

1784. Établissement d'une nouvelle compagnie des Indes (14 avril). Intervention de la France dans les démêlés de la Hollande et de l'Autriche.

1785. Les différends entre Joseph II et les Provinces-Unies sont arrangés par la médiation de la France, qui signe le même jour, à Fontainebleau, un traité d'alliance avec la Hollande (10 novembre).

1786. Jugement du parlement dans l'affaire dite du *collier* (31 août). Traité de commerce et de navigation entre la France et la Hollande (26 septembre).

1787.

Janvier, 11. Traité de navigation et de commerce entre la France et la Russie, signé, pour douze années, à Saint-Pétersbourg.

Février, 13. Mort du comte de Vergennes. Le comte de Montmorin est nommé ministre des affaires étrangères.

Février, 22. Ouverture des séances de l'assemblée des notables, à Versailles.

Avril, 29-30. Renvoi du contrôleur général Calonne. Le ministère est composé de la manière suivante : Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, chef du conseil des finances; F. de Lamoignon, garde des sceaux; le comte de Brienne, ministre de la guerre; le comte de la Luzerne, ministre de la marine; le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères; le baron de Breteuil est nommé ministre de la maison du roi et de l'intérieur.

Mai, 25. L'assemblée des notables se sépare.

Juin, 17. Le roi accorde la liberté du commerce des grains.

Juin, 22. Déclaration du roi portant création d'assemblées provinciales.

Juin, 27. Déclaration du roi qui convertit l'obligation de la corvée pour la confection ou l'entretien des routes en une prestation en argent.

Juillet, 6. Le parlement délibère sur deux édits bursaux qu'il lui est enjoint d'enregistrer : il se déclare incompétent, et demande la convocation des états généraux.

Août, 1er. Le cardinal Loménie de Brienne, est nommé principal ministre.

Août, 6. Lit de justice à Versailles; le roi y fait enregistrer les deux édits concernant le droit de timbre et le remplacement des vingtièmes par une subvention territoriale. Le lendemain, le parlement, assemblé à Paris, déclare nul cet enregistrement.

Août, 9. Le roi ordonne la démolition ou la vente de plusieurs châteaux, entre autres de ceux de Choisy, de la Muette, de Madrid, de Vincennes, de Blois, etc.

Août, 10. On porte plainte contre Calonne au parlement de Paris : cette plainte est reçue avec promission d'informer.

Août, 14-15. Arrêt du conseil évoquant la plainte portée au parlement de Paris, et lui défendant de donner suite à son arrêt. Le parlement est exilé à Troyes.

Août, 18. Les frères du roi vont, escortés de troupes, faire enregistrer les édits à la cour des aides et à celle des comptes.

Septembre, 20. Rappel du parlement de Paris.

Novembre, 19-20. Séance royale pour l'enregistrement d'un édit portant création d'un emprunt jusqu'à la concurrence de 440 millions. Opposition des conseillers Duval d'Espréménil, Robert de Saint-Vincent, Sabatier de Cabre. Exil du duc d'Orléans et des conseillers Fréteau et Sabatier.

Décembre, 18. Déclaration du roi portant convocation des états généraux pour dans cinq ans.

1788.

Janvier, 4. Arrêt du parlement contre les lettres de cachet, et pour le rappel des exilés.

Janvier, 17. Le roi casse l'arrêt du parlement.

Janvier, 18. Le parlement confirme les conclusions de son arrêt.

Janvier, 21. Déclaration du roi qui rend aux non-catholiques l'usage des droits civils.

Février, 15. Abolition de la torture préparatoire.

Avril, 21. Déclaration du parlement de Grenoble portant menace de séparer le Dauphiné de la France.

Mai, 3-5. Arrêt du parlement sur les principes constitutifs du gouvernement de la France. Les conseillers Duval d'Espréménil et Goislard de Monsabert sont arrêtés au milieu de la grand' chambre assemblée.

Mai, 8. Séance royale au parlement de Paris, pour l'enregistrement de plusieurs édits relatifs à la justice et à l'établissement d'une cour suprême, nommée *cour plénière*.

Mai, 16. Protestation du Châtelet contre ces édits.

Mai, 20. Arrêt du parlement de Rennes qui déclare infâmes ceux qui feront partie de la cour plénière. Troubles dans cette ville.

Juin, 7. Émeute à Grenoble, dite *journée des tuiles*.

Juin, 20. Le roi casse les arrêts des parlements. Huit de ces cours sont exilées.

Juillet, 5. Insurrection à Rennes.

Aout, 8. Les états généraux sont convoqués pour le 1er mai 1789, par un arrêt du conseil qui suspend en même temps l'établissement de la cour plénière.

Août, 10. Le roi donne audience aux ambassadeurs de Tippoo-Saïb.

Août, 24. Retraite du cardinal Loménie de Brienne. Il est remplacé par Necker.

Août, 27. Mouvements populaires à Paris.

Août, 29. Émeutes à Paris.

Septembre, 14. Le garde des sceaux de Lamoignon est remplacé par de Barentin.

Septembre, 23. Déclaration du roi fixant l'ouverture de l'assemblée des états généraux en janvier 1789.

Novembre, 6. Une deuxième assemblée de notables se réunit à Versailles, pour décider toutes les questions qui se rattachent à la

convocation, à la composition des états généraux, et à l'élection des députés.

Décembre, 1er. Assemblée des états du Dauphiné à Romans. Le comte de Brienne est remplacé au ministère de la guerre par le comte de Puységur.

Décembre, 5. Arrêt du parlement de Paris, les pairs y séant, relatif à la convocation des états généraux.

Décembre, 12. Clôture de la deuxième assemblée des notables.

Décembre, 20. Arrêté des ducs et pairs de France assemblés au Louvre, et demandant à supporter leur part des impôts et des charges publiques.

1789.

Janvier, 24. Envoi aux bailliages, de lettres du roi, portant convocation des états généraux.

Janvier, 26-27. Rixes à Rennes entre les nobles et le peuple.

Avril, 28. Pillage de la maison et de la manufacture de papiers peints de Réveillon, dans le faubourg Saint-Antoine.

Mai, 4. Procession des états généraux à Versailles.

Mai, 5. Ouverture des états généraux, composés de 308 membres du clergé, de 285 membres de la noblesse, et de 621 membres du tiers état. Plusieurs députations de la noblesse ont refusé de siéger.

Mai, 6. La noblesse et le clergé décident, contre le tiers état, que les pouvoirs seront vérifiés dans chaque ordre séparément.

Mai, 10. Les électeurs du tiers état de Paris se déclarent en séance permanente.

Mai, 20. Le clergé renonce à ses priviléges pécuniaires.

Mai, 23. La noblesse renonce aux mêmes priviléges.

Mai, 30. Les trois ordres ont, sur la question de la vérification des pouvoirs, une conférence qui n'amène aucun résultat.

Juin, 3. Bailly est nommé président de la chambre du tiers état.

Juin, 13. Trois curés du Poitou vont siéger avec les députés du tiers état.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Juin, 17. Le tiers état se constitue en *assemblée nationale;* Bailly conserve la présidence.

Juin, 20. Le roi fait fermer la salle de l'assemblée générale à Versailles. Réunion du tiers dans la salle du Jeu de paume; les députés y prêtent le serment de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France.

Juin, 22. 149 membres du clergé se réunissent au tiers, assemblé dans l'église Saint-Louis.

Juin, 23. Louis XVI, dans une seconde déclaration, enjoint aux trois ordres de délibérer chacun séparément, excepté pour les matières de finances. Le clergé et la noblesse obéissent. L'assemblée décrète l'inviolabilité de ses membres.

Juin, 24. 51 ecclésiastiques se réunissent au tiers état.

Juin, 25. 47 membres de la noblesse, au nombre desquels est le duc d'Orléans, suivent cet exemple.

Juin, 27. D'après la volonté du roi, les membres dissidents du clergé et de la noblesse se réunissent au tiers, ce qui complète la fusion des trois ordres.

Juin, 30. Plusieurs gardes françaises emprisonnés à l'Abbaye sont délivrés par le peuple.

Juillet, 2-9. De nombreux corps de troupes arrivent près de Versailles et de Paris. L'Assemblée nationale demande au roi leur éloignement.

Juillet, 11. Disgrâce et exil de Necker. Le baron de Breteuil est promu à la présidence du conseil des finances; de Broglie est nommé ministre de la guerre, et Foulon contrôleur général.

Juillet, 12-13. Troubles à Paris Incendie des barrières. Création d'une milice parisienne qui doit être de 48,000 hommes.

Juillet, 14. Prise de la Bastille. Mort de de Launay, commandant de cette forteresse, et de Flesselles, prévôt des marchands. L'assemblée nationale reste en permanence.

Juillet, 15. Le roi ordonne le renvoi de l'armée réunie près de Paris. Démolition de la Bastille. Organisation de la milice bourgeoise sous le nom de *garde nationale.* Bailly est nommé maire de Paris, la Fayette général en chef, et le vicomte de Noailles major général de la garde nationale. Rappel de Necker.

Juillet, 16. Retraite du maréchal de Broglie, du duc de la Vauguyon, et du baron de Breteuil, nommé ministre cinq jours auparavant. Le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc de Bourbon et le duc d'Enghien, donnent le signal de l'émigration.

Juillet, 17. Le roi vient à Paris, et y prend la cocarde rouge et bleue, couleurs de la ville.

Juillet, 22. Nouveaux troubles à Paris. Mort de Foulon et de son gendre Berthier, intendant de Paris.

Juillet, 26. Adoption de la cocarde tricolore.

Juillet, 28. Retour de Necker. Il est nommé premier ministre (contributions publiques); Champion de Cicé, garde des sceaux; la Tour du Pin, ministre de la guerre; et de

Saint-Priest, ministre de la maison du roi; de Pompignan obtient la feuille des bénéfices.

Août, 4. L'Assemblée nationale décrète, dans sa séance de nuit, l'égalité des impôts, et l'abolition des droits féodaux, des priviléges, des justices seigneuriales et de la vénalité des offices. Ces résolutions sont formulées en 19 articles.

Août, 9. Décret portant création d'un emprunt de 30 millions à 4 1/2 pour 100.

Août, 12. Décret supprimant les dîmes ecclésiastiques sans rachat. Arrêté portant qu'une indemnité de 18 francs par jour sera allouée à chacun des membres de l'Assemblée nationale,

Août, 13. Le roi accepte le titre de *restaurateur de la liberté française*.

Août, 20. Adoption du préambule et des premiers articles de la *Déclaration des droits de l'homme*.

Août, 23. L'Assemblée décrète la liberté des opinions religieuses.

Août, 24. Elle décrète la liberté de la presse.

Août, 27. Décret ordonnant un emprunt national de 80 millions.

Août, 31. Les gardes françaises sont supprimées par une ordonnance royale.

Septembre, 9. L'Assemblée nationale se déclare en permanence.

Septembre, 10. Décret portant que le Corps législatif ne sera composé que d'une chambre.

Septembre, 11. Discussion sur le *veto*, ou sur la sanction royale.

Septembre, 15. L'Assemblée décrète l'inviolabilité du roi, l'indivisibilité et l'hérédité de la couronne.

Octobre, 1er et 2. Repas et fête donnés à Versailles par les gardes du corps du roi aux officiers du régiment de Flandre.

Octobre, 4-5. Louis XVI accepte les droits de l'homme et les 19 articles du pacte constitutionnel votés par l'Assemblée.

Octobre, 5 et 6. Émeute à Paris. Le peuple se porte à Versailles, et force le roi et sa famille à venir à Paris.

Octobre, 6. Décret ordonnant une contribution patriotique ou quart du revenu de toutes les fortunes.

Octobre, 12. L'Assemblée nationale est transférée à Paris.

Octobre, 13. Décret supprimant les lieux privilégiés dits *lieux d'asile*.

Octobre, 14. Voyage forcé du duc d'Orléans en Angleterre.

Octobre, 21. Décret attribuant au Châtelet le droit d'informer sur les crimes de lèse-nation et de les juger. Loi *martiale* contre les attroupements. Arrêté des représentants de la Commune de Paris portant établissement d'un comité de recherches.

Novembre, 2. Décret qui met à la disposition de la nation toutes les propriétés et tous les revenus ecclésiastiques.

Novembre, 3. Décret ordonnant que tous les parlements resteront en vacance jusqu'à nouvel ordre.

Novembre, 5. Suppression de la distinction des ordres.

Novembre, 6. Formation, à Paris, du club des Amis de la constitution, appelé plus tard club des Jacobins.

Novembre, 22. Création d'assignats hypothéqués sur la vente des biens ecclésiastiques.

Novembre, 30. Décret qui déclare que la Corse fait partie intégrante de l'empire français.

Décembre, 19. Décret ordonnant qu'il sera vendu des domaines royaux et ecclésiastiques pour la valeur de 400 millions.

Décembre, 24. Décret qui déclare les non-catholiques (sauf les juifs) admissibles à tous emplois civils et militaires.

Décembre, 26. *Monsieur* (depuis Louis XVIII) désavoue à l'hôtel de ville ses relations avec le marquis de Favras.

1790.

Janvier, 15. Décret portant division du territoire français en 83 départements, chacun de ces départements étant divisé en districts, les districts en cantons, les cantons en municipalités.

Janvier, 21. Décrets proclamant l'égalité des citoyens devant la loi, et supprimant la confiscation des biens des condamnés.

Janvier, 26. Décret défendant aux membres de l'Assemblée nationale d'accepter aucune place ou don du gouvernement.

Février, 13. Décret abolissant les vœux monastiques et les ordres religieux.

Février, 19. Exécution du marquis de Favras.

Février, 20. Troubles à Marseille, à Bordeaux et à Béziers.

Février, 24. Décret ordonnant l'égalité des partages dans les successions. Abolition des droits seigneuriaux.

Mars, 5. Le *Livre rouge* est communiqué à l'Assemblée nationale.

Mars, 8. Décret sur l'organisation des colonies.

Mars, 16. Décret abolissant les lettres de cachet.

Mars, 21. Décret supprimant la gabelle.

Mars, 28. Décret sur les assemblées coloniales.

Avril, 16. Décret qui déclare les dettes du clergé, dettes nationales.

Avril, 29. Décret sur la libre circulation des grains.

Avril, 30. Institution des jurés dans la procédure criminelle.

Mai, 6. Décret sur l'organisation de la municipalité de Paris.

Mai, 8. Décret établissant l'uniformité des poids et mesures.

Mai, 10. Massacre des patriotes à Montauban.

Mai, 12. La Fayette et Bailly fondent la société dite de 1789, nommée ensuite *club des Feuillants.*

Mai, 22. Décret qui attribue à la nation le droit de paix et de guerre.

Mai, 24. Décret instituant une cour de cassation sédentaire.

Juin, 3. Insurrection des mulâtres à la Martinique.

Juin, 7. Décret qui fixe le nombre des métropoles et des évêchés.

Juin, 9-10. Décret qui fixe la liste civile à 25 millions, et assigne à la reine un douaire de 4 millions.

Juin, 19. Décret qui supprime tous les titres de noblesse, les ordres militaires, les livrées, les armoiries, et toute espèce de distinctions honorifiques.

Juillet, 10. Décret ordonnant que l'on restituera aux héritiers, ou ayants cause, des non-catholiques sortis de France par suite de la révocation de l'édit de Nantes, les biens confisqués sur eux à cette occasion.

Juillet, 12. Décret établissant la constitution civile du clergé.

Juillet, 14. Fête de la fédération nationale au Champ de Mars, pour l'anniversaire de la prise de la Bastille.

Juillet, 31. L'état des dons patriotiques est communiqué à l'Assemblée nationale. Depuis le 22 septembre 1789 jusqu'au 31 juillet 1790, il a été porté à la monnaie de Paris : *or*, 739 marcs à 718 francs; *argent*, 219,428 marcs à 55 francs; ce qui donne un total d'environ 12 millions 500,000 francs.

Août, 2. Bailly est réélu maire de Paris.

Août, 5. Création des juges de paix et des tribunaux de conciliation.

Août, 6. Décret abolissant les droits d'aubaine et de détraction, sans condition de réciprocité.

Août, 7. Retour du duc d'Orléans en France.

Août, 25. Décret qui exclut les ecclésiastiques de toutes les fonctions publiques.

Août, 31. Insurrection militaire à Nancy.

Septembre, 4. Démission et départ de Necker. L'Assemblée prend la direction du trésor public.

Septembre, 7. Suppression des parlements et des cours de justice.

Septembre, 29. Décret portant émission de 800 millions d'assignats pour l'acquit de la dette publique. Troubles à Nîmes et dans d'autres parties du midi de la France.

Octobre, 2. Décret déclarant qu'il n'y a lieu à accusation ni contre le duc d'Orléans ni contre Mirabeau, à l'occasion des journées des 5 et 6 octobre 1789.

Octobre, 26. De Barentin, de la Luzerne et de la Tour du Pin quittent le ministère. Duportail entre à la guerre, Fleurieu à la marine, et Duport-Dutertre à la justice.

Octobre, 28. Décret désignant les biens nationaux et les divisant en 4 classes.

Octobre, 29. Soulèvement des mulâtres dans la province du nord de Saint-Domingue.

Novembre, 4. Insurrection à l'île de France.

Novembre, 20. Organisation du tribunal de cassation.

Novembre, 20. Le château de Vincennes est mis à la disposition de la Commune de Paris pour y renfermer les détenus.

Novembre, 27. Décret qui ordonne à tous les ecclésiastiques de prêter publiquement serment de maintenir la constitution civile du clergé.

Décembre, 10. Étienne Marchand part de Marseille, pour un voyage autour du monde : c'est le premier voyage semblable entrepris en France par un particulier.

Décembre, 21. Décret qui change le nom de la maréchaussée de France en celui de gendarmerie nationale.

Décembre, 26. Le roi sanctionne la constitution civile du clergé, à laquelle le lendemain, 27, le curé Grégoire et 58 ecclésiastiques prêtent serment.

Décembre, 30. Décret portant que toute découverte est la propriété de son auteur, et lui est garantie par un titre que lui confère l'autorité.

1791.

Janvier, 4. Établissement des tribunaux de commerce dans les principales villes de France.

Janvier, 11. Décret ordonnant la fabrication de pièces de 15 et de 30 sous jusqu'à concurrence de 15 millions de francs.

Janvier, 13. Décret concernant la propriété des ouvrages dramatiques et la liberté du théâtre.

Janvier, 27. Émeute à Paris contre le *club monarchique ;* Bailly la dissipe.

Janvier, 28. Décret ordonnant que tous les régiments seront mis sur le pied de guerre, et qu'on lèvera 100,000 hommes.

Février, 12. Décret autorisant la culture du tabac dans tout le royaume.

Février, 13. Décret supprimant les jurandes

des, maîtrises, corporations, et créant les patentes.

Février, 14. Décret révoquant la cession du domaine de Fénestrange faite par le roi à la famille Polignac.

Février, 18. Décret fixant les dépenses générales pour 1791 à 585 millions.

Février, 21. Départ de Mesdames, tantes du roi.

Février, 25. Sacre des premiers évêques *constitutionnels*, à Paris.

Février, 28. Démolition des parapets du donjon de Vincennes par le peuple de Paris. Tumulte causé aux Tuileries par les royalistes, dits *chevaliers du poignard*.

Mars, 1er. Rapport fait à l'Assemblée nationale, sur l'effectif des troupes, montant à 130,000 hommes, et sur l'effectif de la marine, montant à 82 vaisseaux, 67 frégates et 21 corvettes, tant à la mer que sur les chantiers.

Mars, 4. Insurrection au Port-au-Prince.

Mars, 20. Suppression de la ferme et de la régie générales.

Avril, 2. Mort de Mirabeau.

Avril, 4. Décret qui donne à l'église Sainte-Geneviève le nom de Panthéon, et la destine à recevoir les restes des grands hommes.

Mai, 3. L'effigie du pape est brûlée à Paris.

Mai, 4. Décret ordonnant la réunion du comtat Venaissin et de la ville d'Avignon à la France.

Mai, 15. Décret admettant les gens de couleur résidant dans les colonies, et nés de parents libres, à l'égalité des droits avec les blancs.

Mai, 16. Décret portant que les membres de l'Assemblée nationale ne pourront être réélus à la prochaine législature.

Mai, 18. Déclaration publiée à Pavie, par l'empereur Léopold II contre la révolution française.

Mai, 26. Décret ordonnant une levée de 75,000 hommes pour l'armée de terre, et de 25,000 pour la marine.

Juin, 5. Décret qui retire au roi le droit de faire grâce.

Juin, 10. Protestation secrète du roi contre plusieurs décrets qu'il a sanctionnés le 2.

Juin, 11. Décret enjoignant au prince de Condé de rentrer en France, sous peine d'être mis hors la loi et de voir ses propriétés confisquées.

Juin, 20. Fuite de Louis XVI, de la reine, du dauphin, de Madame royale, de madame Élisabeth, et de madame Tourzel, gouvernante des enfants. Fuite de Monsieur.

Juin, 21. Arrestation du roi à Varennes.

Juin, 25. Rentrée du roi à Paris.

Juin, 26. Licenciement des gardes du corps.

Juillet, 9. Décret qui enjoint aux émigrés de rentrer en France sous deux mois.

Juillet, 11. Translation des restes de Voltaire au Panthéon.

Juillet, 15. Le duc de Bouillé est renvoyé devant la haute cour nationale d'Orléans. Le roi est suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'on lui ait présenté l'acte constitutionnel.

Juillet, 17. Le peuple signe au Champ de Mars une pétition pour demander la déchéance du roi. Proclamation de la loi martiale. Massacre des pétitionnaires.

Juillet, 21. Décret qui proclame institution nationale l'établissement fondé par l'abbé de l'Épée, pour les sourds et muets.

Juillet, 22. Décret ordonnant la mise en activité de 97,000 gardes nationaux.

Juillet, 25. Convention entre les cours de Vienne et de Berlin dirigée contre la France.

Juillet, 30. Abolition des ordres de chevalerie.

Août, 17. Décret qui taxe à une triple imposition tous les biens des émigrés qui ne sont pas rentrés en France.

Août, 22. Première insurrection des nègres à Saint-Domingue.

Août, 27. Entrevue de Léopold II et de Frédéric-Guillaume II à Pilnitz, où assistent l'électeur de Saxe et le comte d'Artois. Publication de la célèbre *déclaration de Pilnitz*, par laquelle ces princes promettent aux émigrés français l'appui des puissances de l'Allemagne.

Août, 27. Décret ordonnant que le corps de J. J. Rousseau sera transféré au Panthéon.

Septembre, 3. L'Assemblée nationale termine l'acte constitutionnel, dit *constitution de 1791*.

Septembre, 12. Décret sur l'organisation de la garde nationale.

Septembre, 14. Réunion définitive d'Avignon et du comtat Venaissin à la France. Le roi se rend à l'Assemblée nationale pour jurer la constitution.

Septembre, 28. Départ d'une expédition envoyée à la recherche de la Peyrouse, sous la conduite du capitaine d'Entrecasteaux.

Septembre, 29. Décrets sur l'organisation de la garde nationale. Décret contre les clubs et les sociétés politiques.

Septembre, 30. Clôture des séances de l'assemblée nationale dite *Constituante*. Cette assemblée avait rendu, dans le cours de sa législature, 2,500 lois ou décrets.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Octobre, 1er. Première séance de la seconde

assemblée nationale dite *Législative*. Elle est composée de 745 membres.

Octobre, 14. Proclamation adressée par le roi aux émigrés, au sujet de la nouvelle constitution.

Octobre, 16. Massacres de la Glacière, à Avignon.

Octobre, 28. Décret qui enjoint à Monsieur de rentrer en France dans le délai de deux mois, sous peine d'être déchu de son droit éventuel à la régence.

Octobre, 31. Tableau des forces navales présenté à l'Assemblée nationale par le ministre de la marine : 86 vaisseaux de ligne, 78 frégates, etc., montés par 80,000 officiers et matelots.

Novembre, 1er. Décret portant émission de 200 millions d'assignats.

Novembre, 9. Décret ordonnant la séquestration des biens des princes français, et la condamnation à mort des émigrés rassemblés aux frontières, s'ils ne rentrent pas en France avant le 1er janvier 1792.

Novembre, 11. Lettre du roi aux princes français, pour les engager à revenir en France.

Novembre, 12. Veto apposé par le roi au décret contre les émigrés.

Novembre, 17. Pétion est élu maire de Paris.

Novembre, 22. Incendie de Port-au-Prince, à Saint-Domingue.

Novembre, 25. Création d'un comité de surveillance.

Décembre, 2. Réélection des membres de la Commune de Paris.

Décembre, 6. Narbonne est nommé ministre de la guerre.

Décembre, 17. Émission de 50 millions d'assignats.

Décembre, 20. Signification faite à l'électeur de Trèves, relativement aux rassemblements d'émigrés qui se forment dans ses États.

Décembre, 31. Abolition du cérémonial du jour de l'an.

1792.

Janvier, 1er. Décret d'accusation contre Monsieur, contre le comte d'Artois, le prince de Condé, et plusieurs autres émigrés.

Janvier, 16. Monsieur est déclaré déchu de son droit éventuel à la régence.

Janvier, 20-21. Troubles à Paris, à l'occasion des accaparements de sucre et de café.

Février, 7. Conclusion d'une alliance offensive et défensive entre l'Autriche et la Prusse, contre la France.

Février, 9. Décret prononçant le séquestre des propriétés des émigrés.

Mars, 1er. Mort de Léopold II, empereur d'Allemagne. Avénement de son fils François.

Mars, 2. Formation de la garde constitutionnelle du roi.

Mars, 17. Adoption de la guillotine, machine de l'invention du docteur Guillotin, pour les exécutions à mort.

Mars, 28. Décret admettant les hommes de couleur et les nègres libres des colonies à jouir immédiatement des droits politiques.

Avril, 29. Nouvelle émission de 300 millions d'assignats.

Mai, 3. Décret d'accusation contre Royan, auteur du journal l'*Ami du roi*, et contre Marat, auteur de l'*Ami du peuple*.

Mai, 26. Décret condamnant à la déportation les ecclésiastiques non assermentés.

Mai, 29. Décret qui licencie la garde constitutionnelle du roi. L'Assemblée se constitue en séance permanente.

Juin, 8. Décret pour la formation d'un camp de 20,000 hommes près Paris.

Juin, 10. Pétition de 8,000 citoyens contre ce décret.

Juin, 12-13. Le roi renvoie les trois ministres girondins, Servan, Roland et Clavières. L'Assemblée déclare qu'ils emportent les regrets de la nation. Ils sont remplacés par Mourgues, Dumouriez et Beaulieu.

Juin, 19. Décret autorisant à brûler les titres relatifs à la féodalité et à la noblesse. Le roi appose son veto au décret sur le camp de Paris.

Juin, 20. Les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau s'insurgent et se portent au château des Tuileries. On veut contraindre le roi à rapporter le veto du 19, concernant le camp de Paris et la déportation des ecclésiastiques. Il s'y refuse.

Juin, 28. La Fayette se présente à la barre de l'Assemblée.

Juin, 30. Lettre de la Fayette à l'Assemblée.

Juillet, 1er. Pétition des 20,000 au sujet des événements du 20 juin.

Événements militaires et extérieurs.

Avril, 20. La France déclare la guerre au roi de Hongrie et de Bohême.

Avril, 28. Commencement des hostilités. Combat de Quiévrain (Flandre). Le général Th. Dillon, repoussé près de Lille par les Autrichiens, est massacré par ses troupes.

Juin, 11. Combat de Maubeuge, où la Fayette repousse les Autrichiens.

Juin, 17. Prise de Menin par Luckner.

Juin, 20. Prise d'Ypres et de Courtray par Luckner.

Juin, 26. Formation de la première coalition continentale contre la France. Manifeste du roi de Prusse.

Juillet, 6. Arrêté du directoire du département de Paris, qui suspend Pétion et Manuel par suite des événements du 20 juin.

Juillet, 9. Les ministres donnent tous leur démission.

Juillet, 11. Décret qui déclare que la patrie est en danger.

Juillet, 13. L'arrêté du département est annulé par l'Assemblée.

Juillet, 14. Anniversaire de la fête de la fédération au champ de Mars.

Juillet, 17. Députation des fédérés demandant la suspension du pouvoir exécutif.

Juillet, 25. Les sections de Paris se mettent en permanence. Rassemblements à la place de la Bastille et dans le faubourg Saint-Marceau.

Juillet, 27. Tumulte au Palais-Royal.

Juillet, 30. Arrivée à Paris d'un bataillon de Marseillais. Une collision a lieu entre eux et les gardes nationaux.

Juillet, 31. Nouvelle émission de 300 millions d'assignats.

Août, 3. Pétion demande à l'Assemblée l'abolition de la royauté.

Août, 4. La section de Mauconseil déclare qu'elle ne reconnait plus Louis XVI comme roi des Français.

Août, 6. Pétition signée au champ de Mars pour la déchéance.

Août, 8. Décret portant qu'il n'y a pas lieu à mettre la Fayette en accusation.

Août, 10. Le tocsin sonne, à minuit la générale bat. L'Assemblée nationale commence à deux heures du matin une séance permanente. Les Marseillais et le peuple des faubourgs se dirigent vers le château des Tuileries, dont ils forcent l'entrée, après un sanglant combat contre les Suisses.

Le roi se rend avec sa famille dans la salle de l'Assemblée législative. Décret qui le suspend de ses fonctions et qui convoque une Convention nationale. Servan, Clavières, Roland, Danton, Lebrun et Monge, entrent au ministère.

Août, 12 Le roi et sa famille sont mis sous la garde de la Commune et conduits dans la tour du Temple.

Août, 13-21. Les ministres des cours étrangères quittent Paris.

Août, 14. Loi ordonnant la vente des biens des émigrés.

Août, 15. Décret d'accusation contre Alexandre Lameth, Barnave, Duport-du-Tertre, Bertrand Molleville, Duportail, Montmorin et Tarbé.

Août, 16. Décret qui fixe l'âge de la majorité des Français à 21 ans.

Août, 17. Création du tribunal *du 10 août*.

Août, 20. La Fayette quitte son armée et la France avec une partie de son état-major, et est arrêté aux avant-postes autrichiens. Il est remplacé par Dumouriez.

Août, 25. Le journaliste Durosoy et de Laporte, intendant de la liste civile, sont condamnés à mort, par le tribunal du 10 août.

Août, 26. Décret qui ordonne la déportation de tout ecclésiastique non assermenté, les infirmes et les sexagénaires exceptés.

Août, 28-29. Loi prescrivant des visites domiciliaires dans toute la France.

Août, 30. Décret qui casse la municipalité de Paris. Décret autorisant le divorce.

Septembre, 2. Décret ordonnant la confiscation et la vente de toutes les propriétés des émigrés.

Septembre, 2, 3, 4, 5. Massacres dans les prisons de Paris.

Septembre, 9. Massacre des prisonniers amenés d'Orléans à Versailles.

Septembre, 16. Vol des diamants de la couronne au garde-meuble.

Septembre, 19. Décret supprimant l'ordre de Malte.

Juillet, 7. François II d'Autriche est élu empereur d'Allemagne.

Juillet, 19. Le roi de Sardaigne se déclare contre la France.

Juillet, 25. Manifeste du duc de Brunswick, généralissime des cours alliées d'Autriche et de Prusse.

Août, 2. Déclaration des princes français à Bingen.

Août, 5. Bombardement de Thionville par les Prussiens.

Août, 7. Victoire remportée par le maréchal Luckner sur les Autrichiens à Causel.

Août, 22. Première insurrection vendéenne. Prise de Châtillon-sur-Sèvres par 8,000 paysans.

Août, 23. Prise de Longwy par le général autrichien Clairfait. Luckner est remplacé par Kellermann.

Septembre, 2. Reddition de Verdun. Le commandant de la place, Beaurepaire, ne pouvant l'empêcher, se tue de désespoir. Les honneurs du Panthéon lui sont accordés par un décret du 12 du même mois. Le roi de Prusse marche sur Paris.

Septembre, 11. Monsieur, accompagné du comte d'Artois, va, à la tête de 6,000 cavaliers, rejoindre l'armée prussienne.

Septembre, 14. Les Français se replient vers Châlons-sur-Marne devant les Prussiens. Échec éprouvé par les Autrichiens, près de la Croix-au-Bois.

Septembre, 20. Bataille de Valmy.

Septembre, 21. Clôture de la seconde assemblée nationale, dite *Législative*.

CONVENTION.

Septembre, 22. La Convention décrète, dans sa première séance, que la royauté est abolie, et que la France sera désormais une république. Les actes publics devront être datés à partir de la fondation de la république.

Septembre, 25. Décret proclamant la république française une et indivisible.

Octobre, 9. Décret portant la peine de mort contre les émigrés pris les armes à la main. Garat est nommé ministre de la justice.

Octobre, 10. Les dénominations de *monsieur* et *madame* sont proscrites, et remplacées par celles de *citoyen* et *citoyenne*.

Octobre, 15. Suppression de l'ordre de St-Louis.

Octobre, 23. Décret condamnant au bannissement à perpétuité tous les émigrés français, et prononçant peine de mort contre ceux qui rentreraient en France.

Octobre, 24. Création de 400 millions d'assignats.

Novembre, 7. Rapport du comité de législation, sur le jugement de Louis XVI.

Novembre, 19. Décret par lequel la Convention promet secours et protection à tous les peuples qui voudront secouer le joug de leurs gouvernants.

Novembre, 20. Découverte de l'*armoire de fer* aux Tuileries.

Novembre, 21. Création de 800 millions d'assignats.

Décembre, 3. Décret portant que Louis XVI sera jugé par la Convention.

Décembre, 4. Loi qui prononce la peine de mort contre quiconque tentera de rétablir la royauté.

Décembre, 5. Loi qui prononce la peine de mort contre les exportateurs de grains.

Décembre, 7. Nomination d'une commission de 21 membres pour faire un rapport sur les faits imputés à Louis XVI.

Décembre, 9. Constitution des États de l'évêché de Bâle en république.

Décembre, 11. Comparution de Louis XVI à la barre de la Convention.

Décembre, 14. Émission de 300 millions d'assignats.

Décembre, 16. Décret qui expulse les Bourbons du territoire français, à l'exception des prisonniers du Temple et du duc d'Orléans.

Décembre, 26. Louis XVI est amené à la barre de la Convention avec ses trois défenseurs, Tronchet, Malesherbes et Desèze. Discussion sur la question de savoir comment Louis XVI sera jugé.

1793.

Janvier, 7. Clôture de cette discussion.

Janvier, 12. Marseille, Rouen, et d'autres villes, protestent contre la proposition de l'appel au peuple.

Janvier, 13. Basseville, ambassadeur français à Rome, est massacré par le peuple de cette ville.

Janvier, 14. Discussion orageuse sur les questions relatives au jugement de Louis XVI.

Septembre, 23. Occupation de Chambéry par le général Montesquiou.

Septembre, 28. Occupation de Nice par le général Anselme.

Septembre, 29. Bombardement de Lille par les Autrichiens. Prise de Spire par Custines. Retraite des Prussiens.

Octobre, 4. Prise de Worms par Custines.

Octobre, 13. Reprise de Verdun.

Octobre, 21. Prise de Mayence par Custines. Reprise de Longwy par Kellermann.

Octobre, 22. Le territoire français est évacué par les Prussiens.

Octobre, 28. Entrée des Français à Francfort-sur-le-Mein.

Novembre, 6. Victoire remportée par Dumouriez à Jemmapes sur les Autrichiens, commandés par le prince de Cobourg.

Novembre, 8. Prise de Tournay par le général Labourdonnaye.

Novembre, 12. Prise de Gand par Labourdonnaye, et de Charleroi par le général Valence.

Novembre, 13. Occupation de Bruxelles par Dumouriez. Prise de Francfort.

Novembre, 15. Prise d'Ostende par Mouthon, et de Malines par Dumouriez.

Novembre, 21. La Savoie demande à être réunie à la France.

Novembre, 22. Prise de Tirlemont.

Novembre, 27. Réunion de la Savoie à la France; on en forme le département du Mont-Blanc. Prise de Liége.

Novembre, 28. Francfort est livré aux Prussiens.

Novembre, 30. Prise de la citadelle d'Anvers.

Décembre, 2. Prise de Namur.

Décembre, 10. Prise de Ruremonde.

Décembre, 14. Prise de Merzick, de Freudenburg et de Saarbruck.

Décembre, 21. Conquête de tout le pays compris entre la Saare et la Moselle jusqu'à Consaarbruck.

Janvier, 15. Louis est déclaré coupable à une majorité de 693 voix sur 719. Aucun ne s'est prononcé pour la non-culpabilité. L'Assemblée se prononce, à la majorité de 423 voix contre 292, contre l'appel au peuple.

Janvier, 16. La peine de mort est prononcée contre Louis XVI.

La majorité absolue était de 361:

2 membres se sont prononcés pour les fers.

286 pour la réclusion et le bannissement à la paix, ou la mort en cas d'envahissement du territoire.

46 pour la mort avec sursis.

387 pour la mort sans conditions.

Janvier, 18. Discussion sur la question de savoir si l'on surseoira à l'exécution de Louis.

Janvier, 19. La Convention déclare nul, à une majorité de 70 voix (380 contre 310), l'acte par lequel Louis XVI a fait au peuple appel du jugement qu'elle a porté contre lui.

Janvier, 21. Exécution de Louis XVI. Le conventionnel Le Pelletier de St-Fargeau est assassiné par Pâris, ancien garde du corps.

Janvier, 23. Garat, ministre de la justice, donne sa démission. Chauvelin, ministre de la république à Londres, reçoit du ministère anglais l'ordre de se retirer.

Janvier, 28. Les princes français publient à Ham (Westphalie) une déclaration par laquelle ils reconnaissent le dauphin pour roi de France (sous le nom de Louis XVII), Monsieur pour régent du royaume, et le comte d'Artois pour lieutenant général.

Janvier, 31. Décret qui réunit le comté de Nice à la France, et en forme le département des *Alpes-Maritimes*.

Février, 1er. Création de 800 millions d'assignats.

Février, 4. Le général Beurnonville est nommé ministre de la guerre en remplacement de Pache.

Février, 14. Réunion de Monaco à la France.

Février, 24. Décret ordonnant une levée de 300,000 hommes.

Février, 25-26. Mouvements populaires à Paris.

Mars, 10. Établissement du tribunal révolutionnaire.

Mars, 12. Établissement des comités de surveillance dans les sections de Paris.

Mars, 14. Décret concernant ceux qui aideraient à soustraire aux recherches du gouvernement les biens des émigrés. Garat remplace Roland à l'intérieur.

Mars, 23. L'évêché de Bâle est réuni à la France, et forme le département du Mont-Terrible.

Mars, 25. Décret instituant un comité de défense et de salut public.

Mars, 26. Décret prescrivant le désarmement des prêtres et des nobles.

Mars, 27. Décret mettant hors la loi les aristocrates et les ennemis de la révolution.

Mars, 28. Dumouriez publie une proclamation contre la Convention. Loi contre les émigrés.

Avril, 6. Décret établissant un comité de salut public composé de neuf membres.

Avril, 9. Décret qui envoie des représentants du peuple près de toutes les armées.

Avril, 11. Décret défendant la vente du numéraire.

Avril, 14. Les Girondins font décréter Marat d'accusation.

Mai, 4. Loi qui enjoint aux autorités municipales de fixer un maximum du prix des grains et farines.

1793.

Février, 1er. La Convention déclare la guerre au roi d'Angleterre et au stathouder de Hollande. Commencement de la guerre civile en Vendée.

Février, 17. Invasion de la Hollande.

Février, 25. Prise de Bréda.

Mars, 7. Prise de Gertruydemberg. La Convention déclare la guerre à l'Espagne.

Mars, 9. Première coalition contre la France, formée par l'Autriche, la Prusse, l'Empire, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, les Deux-Siciles, l'État ecclésiastique et le roi de Sardaigne.

Mars, 15. Prise de Chollet (Vendée) par les royalistes, sous les ordres de Cathelineau et de Stofflet.

Mars, 18. Défaite de Dumouriez à Nerwinde.

Mars, 22. Négociations de Dumouriez avec les Autrichiens. Succès du général Champmorin à Pellemberg.

Mars, 23. L'Espagne déclare la guerre à la France.

Mars, 31. Dumouriez livre aux Autrichiens les conquêtes faites par son armée en Belgique.

Avril, 1er. Dumouriez fait arrêter quatre commissaires de la Convention : Camus, Quinette, Bancal et Lamarque, ainsi que le ministre de la guerre, Beurnonville, et les livre à l'ennemi, qui les fait passer en Moravie.

Avril, 4. Dumouriez passe à l'ennemi avec une partie de son état-major.

Avril, 15. Prise de Tabago par les Anglais.

Avril, 17. Invasion du Roussillon par les Espagnols.

Mai, 7. Création de 1,200 millions d'assignats.

Mai, 8. Réunion du pays de Liége à la France.

Mai, 10. Première séance de la Convention au château des Tuileries (palais national).

Mai, 18. Établissement de la commission des *douze*.

Mai, 20. Emprunt forcé d'un milliard, imposable seulement sur les riches.

Mai. *Journée* dite *du 31 mai*. Insurrection à Paris. Dissolution de la commission des douze.

Juin, 2. Nouvelle insurrection. Arrestation de 21 députés girondins, et des ministres Lebrun et Clavières, lesquels sont remplacés par Destournelles et Desforgues.

Juin, 6-9. Protestation de 73 députés contre ces arrestations.

Juin, 23. Abrogation de la loi martiale.

Juin, 24. La constitution dite de 93, ou de l'an 1er, est présentée à l'acceptation du peuple.

Juillet, 13. Assassinat de Marat par Charlotte Corday.

Juillet, 19. Décret qui assure aux auteurs et aux artistes la propriété de leurs ouvrages.

Juillet, 26. Décret ordonnant l'établissement des télégraphes. Décret contre les accapareurs.

Août, 1er. Décret qui ordonne que la garnison de Mayence sera transportée en poste dans la Vendée. Adoption de mesures vigoureuses contre ce pays.

Août, 7. Décret de proscription contre Pitt.

Août, 8. Loi supprimant les académies et sociétés scientifiques ou littéraires patentées ou dotées par la nation.

Août, 12. Loi décrétant l'arrestation des suspects.

Août, 15. Garat quitte le ministère de l'intérieur.

Août, 23. Décret ordonnant la levée en masse du peuple français.

Septembre, 5. Création d'une armée révolutionnaire.

Septembre, 17. Loi concernant les suspects.

Septembre, 27. Décret établissant le *maximum* sur les denrées de première nécessité.

Septembre, 28. Émission de deux milliards d'assignats.

Octobre, 3 (12 vendémiaire an II). Procès de Marie-Antoinette. Arrestation de 53 députés girondins.

Octobre, 5 (14 vendémiaire). Décret qui abolit l'ère chrétienne, et ordonne que l'ère des Français datera de la fondation de la république, c'est-à-dire, du 22 septembre 1792.

Octobre, 7 (16 vendémiaire). Arrestation et exécution du girondin Gorsas.

Octobre, 10 (19 vendémiaire). Prohibition

Mai, 21. Massacre des blancs à Saint-Domingue.

Mai, 26. Conspiration contre la France en Corse.

Mai, 29. Insurrection de Lyon contre la Convention.

Juin, 8. Déclaration par laquelle l'Angleterre met en état de blocus tous les ports de France.

Juin, 9. Victoire remportée à Arlon sur les Autrichiens.

Juin, 10. Défaite des républicains à Saumur par les Vendéens, qui s'emparent de la ville.

Juin, 13. Condé se rend aux Autrichiens.

Juin, 21-24. Incendie du Cap, et massacre des blancs à Saint-Domingue.

Juin, 24. Reddition de Bellegarde aux Espagnols.

Juin, 27-29. Attaque des Vendéens sur Nantes.

Juin, 30. Reprise de Saumur par les républicains.

Juillet, 3. Les Vendéens Lescure et la Rochejacquelein sont défaits par Westermann, qui s'empare de Châtillon (Deux-Sèvres).

Juillet, 5. Reprise de Châtillon par les Vendéens.

Juillet, 13. La Convention envoie des troupes contre Lyon.

Juillet, 23. Mayence se rend aux Prussiens, après 4 mois de siége.

Juillet, 25. Le gouvernement de Milan fait arrêter à Novate (territoire des Grisons) Sémonville et Maret, ambassadeurs de la république, envoyés le premier à Constantinople, le second à Naples.

Juillet, 28. Reddition de Valenciennes aux Autrichiens.

Août, 5. Défaite des Vendéens à Doué près de Saumur.

Août, 23. Prise de Pondichéry par les Anglais. Bombardement de Lyon.

Août, 25. Occupation de Marseille par les républicains.

Août, 27. Toulon est livré aux Anglais.

Septembre, 6-7-8-9. Défaite des Anglais et des Autrichiens à Hondschoote.

Septembre, 11. Siége de Dunkerque par le duc d'York. Reddition du Quesnoy aux Autrichiens.

Octobre, 9 (18 vendémiaire an II). Prise de Lyon par les troupes de la Convention, après 70 jours de siége.

des marchandises anglaises en France. Établissement du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix. Réunion de Montbéliard à la France.

Octobre, 12 (21 vendémiaire). Décret ordonnant que Lyon sera détruit et portera désormais le nom de *Commune-Affranchie*.

Octobre, 16 (25 vendémiaire). Condamnation et exécution de Marie-Antoinette.

Octobre, 24 (3 brumaire). Établissement du calendrier républicain.

Octobre, 31 (10 brumaire). Exécution de 21 députés girondins.

Novembre, 1er (11 brumaire). Loi prononçant la confiscation des biens des Français sortis de France après le 7 juillet 1789, et qui n'y sont pas rentrés depuis.

Novembre, 6 (16 brumaire). Exécution du duc d'Orléans.

Novembre, 7 (17 brumaire). L'évêque de Paris, Gobel, vient, avec son clergé, abjurer le culte catholique, à la barre de la Convention.

Novembre, 10 (20 brumaire). La Commune de Paris décrète l'abolition du culte catholique, et le remplace par le culte de la Raison.

Novembre, 11 (21 brumaire). Exécution de Bailly.

Novembre, 15 (25 brumaire). Décret qui supprime la loterie.

Décembre, 4 (14 frimaire). Loi organisant le gouvernement révolutionnaire.

Décembre, 6 (16 frimaire). Décret de la Convention en faveur de la liberté des cultes.

Octobre, 14 (23 vendémiaire). Prise des lignes de Weissembourg et de Lauterbourg par les Autrichiens et les Prussiens.

Octobre, 15-16 (24-25 vendémiaire). Victoire remportée par le général Jourdan à Wattignies sur les Autrichiens. Maubeuge est débloqué.

Novembre, 14 et 15 (24 et 25 brumaire). Échec des Vendéens devant Granville.

Décembre, 10 (20 frimaire). Prise du Mans par la Rochejacquelein. Défaite des Vendéens les deux jours suivants.

Décembre, 19 (29 frimaire). Reprise de Toulon sur les Anglais par Dugommier. Bonaparte, commandant l'artillerie, y contribue puissamment.

Décembre, 22 (2 nivôse). Défaite des royalistes à Savenay (Loire-Inférieure). Le fort Saint-Edme, Collioure et Port-Vendre sont livrés aux Espagnols.

Décembre, 27 (7 nivôse). Reprise des lignes de Weissembourg et de Lauterbourg par les Français.

1794 (an II et III).

Janvier, 7 (18 nivôse). Décret portant qu'à l'avenir les inscriptions des monuments publics seront en langue française.

Janvier, 16 (27 nivôse). Marseille est déclarée rebelle et sans nom.

Janvier, 21 (2 pluviôse). Fête anniversaire de la mort de Louis XVI.

Février, 4 (16 pluviôse). Loi portant abolition immédiate de l'esclavage dans les colonies françaises.

Février, 12 (24 pluviôse). La Convention rend à Marseille son nom.

Février, 15 (27 pluviôse). La Convention fixe la forme du drapeau national.

Février, 24 (6 ventôse). Exécution des *hébertistes*. Nouvelle fixation du *maximum*.

Mars, 11 (21 ventôse). Création de l'école centrale des travaux publics, dite plus tard école polytechnique.

Mars, 27 (7 germinal). Décret qui licencie l'armée révolutionnaire.

Avril, 1er (12 germinal). Décret qui supprime le conseil exécutif, et le remplace par douze commissions prises dans la Convention.

Avril, 5 (16 germinal). Exécution de Danton, Lacroix, Chabot, Camille Desmoulins, Hérault-Séchelles, etc.

Avril, 16 (27 germinal). Loi traduisant au tribunal révolutionnaire de Paris tous les individus prévenus de conspiration, et ordonnant sous peine de mort, aux étrangers et aux ci-devant nobles, de quitter, dans le délai de dix jours, la capitale et les places fortes et maritimes.

Mai, 6 (17 floréal). Décret ordonnant que l'on exécutera en tapisserie, aux Gobelins, les tableaux qui auront obtenu des récompenses nationales.

Mai, 7 (18 floréal). La Convention déclare, pour répondre aux accusations d'athéisme que les souverains étrangers ont fait entendre contre elle, qu'elle reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

Mai, 8 (19 floréal). Exécution de Lavoisier et de 27 autres fermiers généraux.

Mai, 10 (21 floréal). Exécution de madame Élisabeth.

1794 (an II-III).

Mars, 22 (4 ventôse). Les Anglais achèvent la conquête de la Martinique.

Avril, 8 (19 germinal). Prise d'Oneille par Masséna.

Avril, 19 (30 germinal). Traité de la Haye entre les rois d'Angleterre et de Prusse, et le stathouder.

Avril, 30 (11 floréal). Prise de Landrecies par les alliés.

Mai, 26 (8 prairial). Décret qui défend de faire quartier aux soldats anglais et hanovriens. Ce décret purement comminatoire n'a jamais été exécuté.

Juin, 1er (13 prairial). Création de l'école de Mars.

Juin, 8 (20 prairial). Fête en l'honneur de l'Être suprême.

Juin, 10 (22 prairial). Décret supprimant les défenseurs officieux.

Juin, 19 (1er messidor). Décret portant création de 1,200 millions d'assignats.

Juillet, 4 (16 messidor). Décret qui ordonne de n'admettre à aucune capitulation les troupes coalisées qui occupent encore les places de la frontière du Nord, si elles ne se rendent pas 24 heures après la sommation.

Juillet, 6 (18 messidor). Exécution, à Bordeaux, des conventionnels Sallen, Guadet et Barbaroux.

Juillet, 27. *Journée* dite *du* 9 *thermidor*. Défaite du parti jacobin. Arrestation des deux Robespierre, de Couthon, de Saint-Just et de Le Bas : ce dernier se tue; Robespierre essaie, dit-on, de l'imiter, mais ne fait que se blesser mortellement.

Juillet, 28 (10 thermidor). Exécution des deux Robespierre, de Couthon et de Saint-Just. Triomphe du parti réactionnaire.

Juillet, 29 (11 thermidor). Abolition du maximum. Exécution des membres de la Commune mis hors la loi.

Juillet, 31 (13 thermidor). Décret qui rapporte toutes les dispositions relatives à la mise en arrestation des membres de la Convention.

Août, 1er (14 thermidor). Rapport de la loi qui supprime les défenseurs officieux.

Août, 10 (23 thermidor). Décret modifiant le tribunal révolutionnaire.

Août, 24 (7 fructidor). Réorganisation des comités de salut public et de sûreté générale.

Août, 31 (19 fructidor). Explosion de la poudrière de Grenelle. Décret ordonnant que les monuments relatifs aux arts et aux sciences sont mis sous la surveillance de l'autorité.

Septembre, 9 (23 fructidor). Décret ordonnant l'impression du nouveau Code civil.

Septembre, 29 (8 vendémiaire an III). Décret d'arrestation contre le général Turreau, commandant en Vendée.

Octobre, 10 (19 vendémiaire). Décret ordonnant l'établissement à Paris d'un conservatoire des arts et métiers.

Mai, 18 (29 floréal). Victoire remportée par Moreau, à Turcoing, sur les coalisés.

Mai, 22 (3 prairial). Les Anglais débarquent en Corse.

Juin, 1er (13 prairial). Combat naval dans l'Océan, à 100 lieues des côtes de France, entre une flotte anglaise composée de 27 vaisseaux, et une flotte française de 25 vaisseaux. Celle-ci perd 8 bâtiments, au nombre desquels est le *Vengeur*.

Juin, 16 (28 prairial). Première bataille de Fleurus.

Juin, 17 (29 prairial). Prise d'Ypres par Moreau.

Juin, 19 (1er messidor). Réunion de la Corse à la Grande-Bretagne.

Juin, 26 (8 messidor). Seconde bataille de Fleurus, gagnée par le maréchal Jourdan.

Juillet, 1er (13 messidor). Prise d'Ostende par Pichegru, de Mons par Ferrand.

Juillet, 2 (14 messidor). Occupation de Tournay.

Juillet, 6 (18 messidor). Occupation de Gand.

Juillet, 10 (22 messidor). Occupation de Bruxelles.

Juillet, 16 (28 messidor). Reprise de Landrecies.

Juillet, 17 (29 messidor). Prise du château de Namur.

Juillet, 18 (30 messidor). Prise de Neuport.

Juillet, 27 (9 thermidor). Prise d'Anvers par Pichegru, de Liége par Jourdan.

Août, 1er (14 thermidor). Prise de Fontarabie.

Août, 4 (17 thermidor). Prise de Saint-Sébastien par Moncey.

Août, 6 (19 thermidor). Occupation de Trêves.

Août, 16 (29 thermidor). Reprise du Quesnoy par Schérer.

Août, 27 (10 fructidor). Reprise de Valenciennes par Pichegru.

Août, 30 (18 fructidor). Reprise de Condé par le même.

Septembre, 14 (28 fructidor). Défaite du duc d'York à Boxtel par Pichegru.

Septembre, 18 (2e jour complémentaire). Reprise du fort de Bellegarde par Dugommier.

Septembre, 22 (1er vendémiaire an III). Occupation d'Aix-la-Chapelle par Jourdan.

Septembre, 24 (3 vendémiaire). Destruction de Sierra-Leone et des établissements anglais, sur la côte occidentale d'Afrique, par une division de frégates françaises.

Octobre, 2 (11 vendémiaire). Défaite des Autrichiens à Aldenhoven par Jourdan. Juliers est pris le lendemain.

Octobre, 7 (11 vendémiaire). Prise de Bois-le-Duc par Moreau, de Cologne par Jourdan.

Octobre, 19 (28 vendémiaire). Loi qui ordonne le travail dans les maisons d'arrêt.

Octobre, 26 (5 brumaire). Arrestation de Babeuf.

Octobre, 30 (9 brumaire). Décret ordonnant l'établissement de l'école normale.

Novembre, 12 (22 brumaire). Suspension des séances du club des jacobins.

Novembre, 17 (27 brumaire). Loi établissant les écoles primaires.

Décembre, 2 (12 frimaire). Décret accordant une amnistie aux Vendéens qui déposeront les armes dans le délai d'un mois.

Décembre, 8 (18 frimaire). Les 73 députés proscrits après le 31 mai 1793, rentrent à la Convention.

Décembre, 12 (22 frimaire). Entrevue du May, entre Stofflet et Hoche.

Décembre, 16 (26 frimaire). Condamnation à mort du conventionnel Carrier.

Décembre, 18 (28 frimaire). Décret d'accusation contre Fouquier-Tinville.

Décembre, 24 (4 nivôse). Suppression de toutes les lois portant fixation d'un maximum.

Décembre, 30 (10 nivôse). Rapport du décret portant qu'il ne serait accordé aucun quartier aux Anglais et aux Hanovriens.

1795 (AN III-IV).

Janvier, 4 (15 nivôse). La Convention décide que 300,000 livres seront distribuées, à titre de secours, aux savants, artistes et gens de lettres.

Janvier, 24 (5 pluviôse). Fermeture définitive du club des jacobins.

Février, 21 (3 ventôse). Décret divisant la commune de Paris en douze arrondissements.

Février, 25 (7 ventôse). Création des écoles centrales.

Mars, 2 (12 ventôse). Décret d'arrestation porté contre Barrère, Billaud-Varennes, Collot d Herbois, et Vadier.

Mars, 21 (1er germinal). Ouverture de l'école centrale des travaux publics, dite plus tard école polytechnique.

Mars, 30 (10 germinal). Création de trois chaires pour l'arabe, le turc, et le persan, à la bibliothèque nationale.

Avril, 1er. *Journée* dite *du 12 germinal;* insurrection des faubourgs de Paris contre la Convention.

Avril, 5 (16 germinal). Décret d'arrestation contre dix-sept membres de la Convention, entre autres Amar, Léonard Bourdon, Chasle, Moyse Bayle, Cambon, Thuriot, Lecointre, etc.

Avril, 7 (16 germinal). Décret établissant l'uniformité des poids, mesures et monnaies, suivant le système décimal.

Avril, 9 (20 germinal). Décret ordonnant le désarmement des terroristes.

Avril, 17 (28 germinal). Loi pour la fabrication de 150 millions en monnaie de cuivre.

Avril, 18 (29 germinal). Établissement de la commission des onze, pour la confection des lois organiques.

Avril, 26 (7 floréal). Fin des séances de l'école normale.

Mai, 3 (14 floréal). Décret ordonnant la restitution des biens aux familles des condamnés politiques pour toute autre cause que pour l'émigration.

Octobre, 17 (26 vendémiaire). Invasion de la Navarre espagnole par Moncey.

Octobre, 18 (27 vendémiaire). Prise de Worms par Jourdan.

Octobre, 23 (2 brumaire). Prise d'Andernach et de Coblentz par Jourdan.

Octobre, 26 (5 brumaire). Prise de Vanloo par Pichegru.

Novembre, 3 (14 brumaire). Prise de Maestricht par Jourdan.

Novembre, 8 (18 brumaire). Prise de Nimègue par Pichegru.

Novembre, 15-20 (25-30 brumaire). Bataille d'Escola ou de la montagne Noire, qui dure cinq jours, et se termine par la retraite des Espagnols. Dugommier est tué le 18.

Novembre, 27 (7 frimaire). Prise de Figuières par Pérignon.

1795 (an III-IV).

Janvier, 19 (30 nivôse). Occupation d'Amsterdam.

Janvier, 20 (1er pluviôse). Prise de la flotte hollandaise dans les plaines inondées et glacées du Texel, par des hussards français.

Janvier, 30-31 (11 et 12 pluviôse). Prise de Berg-op-Zoom et de Zwoll par Pichegru, ce qui complète la conquête de la Hollande.

Février, 3 (15 pluviôse). Prise de Roses par Pérignon, après 70 jours de siége.

Février, 9 (21 pluviôse). Traité de paix signé à Paris entre la république française et le grand-duc de Toscane.

Février, 15 (27 pluviôse). Première pacification de la Vendée conclue à la Jaunaye (Loire-Inférieure).

Mars, 13 (23 ventôse). Combat naval indécis livré dans la Méditerranée à la hauteur de Savone, entre les deux flottes anglaise et française.

Avril, 5 (16 germinal). Traité de paix conclu à Bâle entre la république française et le roi de Prusse.

Mai, 6 (17 floréal). Exécution de Fouquier-Tinville, accusateur public près de l'ancien tribunal révolutionnaire.

Mai, 20. *Journée* dite du 1er *prairial*. Nouvelle insurrection des faubourgs contre la Convention. Mort du député Féraud.

Mai, 21 (2 prairial). Décret ordonnant la fonte des cloches de Paris.

Mai, 23 (4 prairial). Soumission et désarmement du faubourg Saint-Antoine.

Mai, 24-28 (5-9 prairial). Décret d'accusation contre plusieurs conventionnels.

Mai, 30 (11 prairial). Décret autorisant l'exercice public des cultes.

Mai, 31 (12 prairial). Décret supprimant le tribunal révolutionnaire.

Juin, 8 (20 prairial). Mort du fils de Louis XVI.

Juin, 17 (29 prairial). Condamnation à mort de six députés, par une commission militaire. Ils se frappent tous les six successivement, avec le même couteau. Trois meurent sur-le-champ ; les trois autres sont conduits mourants à l'échafaud.

Juin, 23 (5 messidor). Projet d'une nouvelle constitution présenté par Boissy-d'Anglas.

Juin, 25 (7 messidor). Institution du bureau des longitudes. Établissement d'écoles d'horlogerie à Versailles et à Besançon.

Juin, 30 (12 messidor). Décret qui ordonne l'échange de la fille de Louis XVI contre les représentants du peuple livrés par Dumouriez.

Juillet, 4 (26 messidor). Emprunt d'un million à 3 pour 100 d'intérêt.

Août, 3 (16 thermidor). Décret portant établissement à Paris d'un conservatoire de musique.

Août, 22 (5 fructidor). Adoption par la Convention de la constitution dite de l'an III.

Août, 23 (6 fructidor). Décret qui dissout définitivement les clubs et les sociétés populaires.

Août, 30. Loi dite du 13 fructidor, portant que les deux tiers des membres de la Convention devront faire partie du Corps législatif.

Septembre, 23. La constitution dite de l'an III est acceptée par le peuple.

Septembre, 25-26 (3 vendémiaire an IV). Troubles à Paris, au sujet du décret du 13 fructidor (30 août).

Septembre, 29 (7 vendémiaire). Décret relatif aux cultes et à leur police extérieure.

Octobre, 3 (11 vendémiaire). Continuation des troubles à Paris. La Convention se déclare en permanence.

Octobre, 4 (12 vendémiaire). Rapport des lois sur les suspects et sur le désarmement des terroristes.

Octobre, 5 (*Journée dite du* 13 *vendémiaire*). Insurrection des sections royalistes contre la Convention. Les insurgés sont défaits par les troupes du gouvernement, commandées par Bonaparte.

Octobre, 8 (16 vendémiaire). Suppression de l'état-major et des compagnies d'élite de la garde nationale de Paris.

Octobre, 9 (17 vendémiaire). Joseph Lebon est condamné à mort.

Octobre, 10 (18 vendémiaire). Bonaparte est nommé commandant en second de l'armée de l'intérieur.

Octobre, 14 (22 vendémiaire). Décret portant création de 8 hôtels des monnaies.

Mai, 4 (15 floréal). Soumission de Stofflet.

Mai, 16 (27 floréal). Traité de paix entre la république et la Hollande. Acquisition de la Flandre hollandaise. Abolition du stathoudérat.

Juin, 7 (19 prairial). Prise de Luxembourg par Jourdan.

Juin, 23 (5 messidor). Combat naval entre les flottes anglaise et française près de Port-Louis (Morbihan). La seconde y perd deux vaisseaux.

Juin, 24 (6 messidor). Reprise des hostilités en Vendée par Charette.

Juin, 29 (11 messidor). Débarquement d'un corps d'émigrés à Quiberon.

Juillet, 16 (28 messidor). Échec éprouvé par les émigrés à Sainte-Barbe.

Juillet, 20-21 (2 et 3 thermidor). Fin de l'expédition de Quiberon. Désastre et destruction totale du corps des émigrés.

Juillet, 22 (4 thermidor). Traité de paix signé à Bâle entre la république et l'Espagne.

Août, 23 (6 fructidor). Paix de Bâle entre le prince de Hesse-Cassel et la république.

Septembre, 6 (20 fructidor). Passage du Rhin et prise de Dusseldorf par Jourdan.

Septembre, 16 (30 fructidor). Prise du cap de Bonne-Espérance par les Anglais. Reprise de la Guadeloupe et de Grenade par les Français.

Septembre, 20 (quatrième jour complémentaire). Occupation de Manheim par Pichegru.

Octobre, 1er (9 vendémiaire an IV). Décret portant que tous les pays conquis en deçà du Rhin, ainsi que la Belgique, le pays de Liége et le Luxembourg, sont réunis au territoire de la république.

Octobre, 2 (10 vendémiaire). Débarquement du comte d'Artois, à l'île Dieu, avec 800 émigrés et 4,000 Anglais.

Octobre, 16 (24 vendémiaire). Organisation de la bibliothèque nationale.

Octobre, 25 (3 brumaire). Organisation de l'Institut. Organisation des écoles primaires et des écoles centrales.

Octobre, 26 (4 brumaire). Dernière séance de la Convention. Amnistie pour tous les délits purement révolutionnaires. Les prêtres déportés et les émigrés en sont seuls exceptés. Pendant sa session, la Convention avait rendu 8,370 décrets.

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Octobre, 28 (6 brumaire). Première séance du Conseil des Cinq-Cents dans l'ancienne salle du Manége, et du Conseil des Anciens dans la salle de la Convention, aux Tuileries.

Novembre, 1er (10 brumaire). Formation du Directoire exécutif, dont les membres sont : Laréveillère-Lepeaux, Letourneur dit de la Manche, Rewbell, Barras et Carnot : ce dernier n'y entre que sur le refus de Sieyès.

Novembre, 5 (14 brumaire). Le Directoire s'établit au Luxembourg, et forme son ministère de six départements : relations extérieures, justice, guerre, trésorerie, marine, intérieur.

Décembre, 10 (20 frimaire). Loi autorisant un emprunt forcé sur les riches, lequel devait être payé en matières d'or et d'argent, et produire environ 600 millions.

Décembre, 23 (2 nivôse). Loi portant que les assignats émis ou à émettre ne pourront excéder la somme de 40 milliards.

Décembre, 26 (5 nivôse). Échange de la fille de Louis XVI, à Richen (près de Bâle), contre 1° les conventionnels Camus, Lamarque, Quinette, Bancal, le général Beurnonville; 2° Maret et Sémonville; 3° et Drouet.

Octobre, 18 (26 vendémiaire). Prise d'un camp retranché près de Manheim, par l'Autrichien Wurmser.

Octobre, 29 (7 brumaire). Défaite des Français à Montbach par Clairfait, à Manheim par Wurmser.

Novembre, 17 (26 brumaire). Évacuation de l'île Dieu par le comte d'Artois et les Anglais. Soumission de la Vendée.

Novembre, 23-24 (2-3 frimaire). Victoire de Loano, sur les Autrichiens.

Décembre, 1er (10 frimaire). Combat et prise de Creutznach par l'armée de Sambre-et-Meuse.

Décembre, 21 (30 frimaire). Reprise de Manheim par les Autrichiens.

Décembre, 31 (10 nivôse). Signature d'un armistice entre les armées française et autrichienne, sur le Rhin.

1796 (AN IV-V).

Janvier, 1er (11 nivôse). Création du ministère de la police générale.

Février, 2 (13 pluviôse). Installation des 12 municipalités de Paris.

Mars, 2 (12 ventôse). Arrestation de Barrère, Billaud-Varennes, Vadier et Collot-d'Herbois, qui sont plus tard condamnés à la déportation.

Mars, 18 (28 ventôse). Création de 2 milliards 400 millions d'un nouveau papier-monnaie, sous le nom de *mandats territoriaux*.

Avril, 11 (22 germinal). Loi qui interdit l'usage des cloches.

Avril, 16 (27 germinal). Décret prononçant la peine de mort contre les provocateurs à l'anarchie et au rétablissement de la royauté.

Avril, 17 (28 germinal). Loi contre les délits de la presse.

Mai, 12 (23 floréal). Arrestation de Babeuf, Drouet, Ricord, Darthès, etc.

1796 (an IV-V).

Janvier, 30 (10 pluviôse). Reprise des hostilités en Vendée par Stofflet.

Février, 23 (4 ventôse). Bonaparte est nommé général en chef de l'armée d'Italie.

Février, 24 (5 ventôse). Prise de Stofflet à Jallais (Maine-et-Loire). Il est fusillé le lendemain à Angers.

Mars, 23 (3 germinal). Arrestation de Charette à Saint-Sulpice (Vendée).

Mars, 28 (8 germinal). Prise du Fort-Royal de la Martinique par les Anglais.

Mars, 29 (9 germinal). Charette est fusillé à Nantes.

Avril, 2-9 (13-20 germinal). Insurrection des royalistes du Berry. Ils s'emparent de Sancerre, le 3, et sont complétement battus le 9, à Sens-Beaujeu.

Avril, 11 et 12 (22 et 23 germinal). Victoire remportée par Bonaparte à Montenotte sur les Autrichiens.

Avril, 14 et 15 (25 et 15 germinal). Victoires de Bonaparte à Millesimo et à Dego.

Avril, 22 (3 floréal). Défaite de l'armée Sarde à Mondovi par Bonaparte.

Avril, 25 (6 floréal). Occupation de Chérasque.

Avril, 26 (7 floréal). Armistice entre les armées sarde et française.

Mai, 10 (21 floréal). Victoire de Bonaparte à Lodi sur les Autrichiens.

Mai, 14 (25 floréal). Prise de Milan par Masséna.

Mai, 15 (26 floréal). Traité de paix conclu à Paris entre la république française et le roi de Sardaigne.

Mai, 29 (10 prairial). Fête de la Reconnaissance, en mémoire des victoires de la république.

Juillet, 8 (20 messidor). Présentation d'un nouveau Code civil.

Juillet, 15 (27 messidor). Sédition au camp de Grenelle.

Août, 9 (22 thermidor). Loi portant que les contributions seront payées en numéraire ou en mandats, valeur au cours.

Août, 10 (23 thermidor). Établissement des patentes et du droit proportionnel d'un 10e sur le loyer des maisons.

Septembre, 3 (17 fructidor). Loi qui rend aux prêtres reclus la jouissance de leurs biens.

Septembre, 9-10 (23-24 fructidor). Conspiration du *camp de Grenelle*.

Mai, 16 (27 floréal). Les Anglais sont expulsés d'Ajaccio. Traité avec la Hollande.

Mai, 21 (2 prairial). Reprise des hostilités entre l'armée du Rhin et le prince Charles.

Mai, 30 (11 prairial). Passage du Mincio par Bonaparte.

Juin, 1er (13 prairial). Défaite des Autrichiens sur la Sieg par Kléber.

Juin, 3 (15 prairial). Occupation de Vérone par Masséna.

Juin, 4 (16 prairial). Défaite des Autrichiens à Altenkirchen par Jourdan.

Juin, 23 (5 messidor). Conclusion d'un armistice à Bologne avec le pape.

uin, 24 (6 messidor). Passage du Rhin par Desaix, qui s'empare du fort de Kehl.

Juin, 27 (9 messidor). Occupation de Livourne.

Juin, 29 (11 messidor). Prise du château de Milan.

Juillet, 1er (13 messidor). Défaite du prince de Condé à Etlingen.

Juillet, 5 (17 messidor). Victoire de Moreau à Radstadt sur l'archiduc Charles.

Juillet, 10 (22 messidor). Occupation de l'île d'Elbe par les Anglais.

Juillet, 14 (26 messidor). Occupation de Francfort-sur-Mein.

Juillet, 25 (7 thermidor). Occupation de Stuttgard par Gouvion-Saint-Cyr.

Août, 3 (16 thermidor). Victoire de Lonado sur les Autrichiens.

Août, 4 (17 thermidor). Prise de Bamberg par Jourdan.

Août, 5 (18 thermidor). Traité de Berlin entre la république française et le roi de Prusse. Victoire de Bonaparte à Castiglione.

Août, 7 (20 thermidor). Traité de Paris entre la république et le duc de Wurtemberg.

Août, 8 (21 thermidor). Occupation de Vérone.

Août, 11 (24 thermidor). Bataille gagnée à Neresheim, par Moreau, sur l'archiduc Charles.

Août, 15 (28 thermidor). Pacification définitive de la Vendée par Hoche.

Août, 17 (30 thermidor). Combat et occupation d'Amberg par les Français.

Août, 18 (1er fructidor). Signature d'un traité d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Espagne.

Août, 22 (5 fructidor). Traité de paix signé à Paris entre la république et le margrave de Bade.

Août, 23 (6 fructidor). Bernadotte est battu à Neumarck par l'archiduc Charles, qui, le lendemain, force Jourdan à la retraite.

Août, 24 (7 fructidor). Défaite des Autrichiens à Friedberg par Moreau.

Septembre, 3 (17 fructidor). Défaite de Jourdan à Wurtzbourg par l'archiduc Charles.

Septembre, 3-4 (17-18 fructidor). Victoires de Bonaparte sur les Autrichiens à Roveredo.

Septembre, 5 (19 fructidor). Occupation de Trente.

Septembre, 7 (21 fructidor). Signature d'un armistice avec la Bavière.

Septembre, 8 (22 fructidor). Victoire de Bonaparte à Bassano.

Septembre, 15 (29 fructidor). Défaite des Autrichiens dans le faubourg de Saint-George, à Mantoue.

Septembre, 19 (3e jour complémentaire). Combats sur la Lahn. Défaite des Français à Altenkirchen. Marceau y est blessé à mort.

Octobre, 2 (11 vendémiaire an v). Victoire de Moreau à Biberach.

Octobre, 8 (17 vendémiaire). Manifeste du roi d'Espagne, qui déclare la guerre à l'Angleterre.

Octobre, 10 (19 vendémiaire). Signature d'un traité de paix entre la république française et Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles.

Octobre, 25 (1er vendémiaire). La Corse rentre sous la domination française. La constitution de l'an III y est proclamée. Arrivée d'un négociateur anglais à Paris.

Octobre, 26 (5 brumaire). Arrivée de l'arrière-garde de l'armée sur le Rhin, après une retraite de 40 jours.

Novembre, 5 (15 brumaire). Traité de paix entre le Directoire et le duc de Parme.

Novembre, 15-17 (25-27 brumaire). Bataille d'Arcole gagnée sur les Autrichiens par Bonaparte.

1797 (AN V-VI).

Janvier, 31 (12 pluviôse an v). Conspiration royaliste de la Ville-Heurnois, Brottier, Poly, etc.

Février, 4 (16 pluviôse). Loi statuant que les mandats territoriaux n'ont plus de cours forcé.

Avril, 8 (19 germinal). Condamnation à mort des conspirateurs royalistes. Leur peine est commuée en celle de la détention.

Mai, 20 (1er prairial). Renouvellement du premier tiers du Corps législatif. 2e session de cette assemblée. François Barthélemy est nommé directeur à la place de Letourneur (de la Manche).

Mai, 25 (6 prairial). Condamnation de Babeuf et de Darthez.

Août, 7 (20 thermidor). Adresse des armées au Directoire contre le Corps législatif.

Août, 12 (25 thermidor). Réorganisation de la garde nationale.

Août, 24 (7 fructidor). Loi qui rapporte tous les décrets relatifs à la déportation ou à la réclusion des prêtres non assermentés.

Août, 31 (14 fructidor). Rapport de tout décret antérieur prononçant des mises hors la loi.

Septembre, 4. *Journée dite du 18 fructidor.* Deux directeurs, Carnot et Barthélemy, cinquante députés et quelques autres citoyens, sont, ainsi que Pichegru, condamnés à la déportation.

Septembre, 10 (24 fructidor). Merlin de Douai et François de Neufchâteau sont nommés directeurs.

Septembre, 15 (29 fructidor). Loi qui exclut les nobles des fonctions publiques et les

---

Décembre, 10 (20 frimaire). Fondation de la république italienne.

Décembre, 20 (30 frimaire). Rupture des négociations entamées avec les Anglais.

Décembre, 24 et suivants (4 nivôse). Expédition contre l'Irlande.

1797 (AN V-VI).

Janvier, 9. Reddition de Kehl à l'archiduc Charles.

Janvier, 14 (25 nivôse). Bataille de Rivoli gagnée par Bonaparte.

Janvier, 15-16 (26-27 nivôse). Combats de la Favorite et de Saint-Georges sous Mantoue, gagnés par le même.

Janvier, 29 (10 pluviôse). Occupation de Trente par le général Joubert.

Février, 2 (14 pluviôse). Capitulation de la garnison autrichienne de Mantoue.

Février, 3 (15 pluviôse). Prise de Faenza par les Français.

Février, 5 (17 pluviôse). Reddition de la tête de pont de Huningue par les Français.

Février, 9 (21 pluviôse). Prise d'Ancône par Victor.

Février, 19 (1er ventôse). Signature d'un traité de paix à Tolentino, entre la république française et le pape.

Mars, 16 (26 ventôse). Défaite de l'archiduc Charles au passage du Tagliamento, par Bonaparte.

Mars, 19 (29 ventôse). Prise de Gradisca par les Français.

Mars, 22 (1er germinal). Prise de Botzen par Joubert.

Mars, 24 (3 germinal). Prise de Trieste par Bernadotte. Victoire de Masséna à Tarvis.

Mars, 29 (9 germinal). Prise de Klagenfurth par Masséna.

Avril, 1er (12 germinal). Prise de Leybach par Bernadotte.

Avril, 5 (16 germinal). Signature d'un traité d'alliance offensive et défensive avec la Sardaigne.

Avril, 9 (20 germinal). Soulèvement des provinces vénitiennes contre les Français, dont les malades sont massacrés dans les hôpitaux de Vérone.

Avril, 17 (28 germinal). Signature des préliminaires de paix entre la France et l'Autriche, à Léoben.

Avril, 18 (29 germinal). Passage du Rhin à Neuwied par l'armée de Sambre-et-Meuse, sous les ordres de Hoche, qui bat les Autrichiens à Neuwied et à Diersdorff.

Avril, 20-21 (1er et 2 floréal). Passage du Rhin à Strasbourg par l'armée de Rhin et Moselle, sous les ordres de Moreau, qui s'empare de Kehl et d'Offembourg.

Avril, 23 (4 floréal). Signature d'un armistice sur le Rhin.

Avril, 24 (5 floréal). Reddition de Vérone aux Français.

Mai, 13 (24 floréal). Occupation de Venise par les Français. Quelques jours après (16), l'ancien gouvernement est renversé et remplacé par une municipalité démocratique.

Mai, 22 (3 prairial). Révolution de Gênes. Un gouvernement démocratique, sous le nom de *république ligurienne*, y est institué le 14 juin (26 prairial).

Juin, 28 (10 messidor). Prise de Corfou par les Français.

Juillet, 6 (18 messidor). Nouvelles conférences pour la paix, à Lille, entre la France et l'Angleterre.

Juillet, 9 (21 messidor). Fédération de Milan. Proclamation de la république cisalpine.

Juillet, 12 (24 messidor). Arrivée d'un ambassadeur turc à Paris.

prive des droits politiques. Loi sur le divorce.

Septembre, 18 (2ᵉ jour complémentaire). Mort du général Hoche.

Septembre, 30 (9 vendémiaire an VI). Loi relative au remboursement de la dette de l'État. Rétablissement des loteries.

Octobre, 26. Formation d'une *armée d'Angleterre* sous les ordres de Bonaparte.

Novembre, 4 (14 brumaire). Les pays compris entre la Meuse, le Rhin et la Moselle, sont provisoirement divisés en départements.

Novembre, 29 (9 frimaire). Loi qui assimile les droits des ci-devant nobles aux droits des étrangers.

Décembre, 10 (20 frimaire). Présentation solennelle du général Bonaparte au Directoire.

Décembre, 20 (30 frimaire). Grande fête donnée par le Corps législatif à Bonaparte.

1798 (AN VI-VII).

Janvier, 4 (15 nivôse). Le Directoire fait saisir, sur tous les points de la France, toutes les marchandises anglaises.

Janvier, 5 (16 nivôse). Ouverture d'un emprunt de 80 millions.

Février, 1ᵉʳ (13 pluviôse). Décret ordonnant la célébration d'une fête de la Souveraineté du peuple, pour le 30 ventôse de chaque année.

Février, 7 (19 pluviôse). Montpellier et Lyon sont mis en état de siége.

Mars, 1ᵉʳ (11 ventôse). La députation de l'Empire au congrès de Rastadt reconnaît la rive gauche du Rhin pour limite de la république française.

Mars, 20 (30 ventôse). Fête de la Souveraineté du peuple.

Mai, 15 (26 floréal). Établissement du conservatoire des arts et métiers. Treilhard est nommé directeur.

Mai, 20 (1ᵉʳ prairial). Deuxième renouvellement du Corps législatif. Troisième session de cette assemblée.

Juillet, 18 (30 messidor). Arrivée à Paris de dix-huit bateaux chargés d'objets d'art provenant d'Italie.

Septembre, 5 (19 fructidor). Loi ordonnant l'établissement d'une conscription militaire.

Septembre, 17 (1ᵉʳ jour complémentaire). Rupture des négociations avec l'Angleterre.

Octobre, 17 (26 vendémiaire an VI). Traité de Campo-Formio avec l'Autriche.

Octobre, 26 (5 brumaire). Arrêté de Bonaparte qui réunit la Valteline, Chiavenne et Bormio à la république cisalpine.

Décembre, 9 (19 frimaire). Ouverture du congrès de Rastadt.

Décembre, 28 (8 nivôse). Émeute à Rome. L'ambassadeur français, Joseph Bonaparte, y est insulté, et le général Duphot tué. L'ambassadeur quitte Rome et les États romains.

1798 (an VI-VII).

Janvier, 28 (9 pluviôse). Invasion de la Suisse. Réunion de Mulhouse à la France.

Janvier, 31 (12 pluviôse). Victoire remportée à Morat sur les Bernois.

Février, 10 (22 pluviôse). Entrée à Rome d'une armée française commandée par le général Berthier, qui s'empare du château Saint-Ange.

Février, 15 (27 pluviôse). La république est proclamée à Rome et reconnue par la France.

Mars, 2 (12 ventôse). Combat et prise de Fribourg. Occupation de Soleure et de Morat. Destruction du monument ossuaire élevé par les Suisses après la défaite du duc de Bourgogne en 1476.

Mars, 5 (15 ventôse). Victoire et occupation de Berne.

Mars, 17 (27 ventôse). Ratification du traité d'alliance et de commerce avec la république cisalpine.

Avril, 13 (24 germinal). Bernadotte, ambassadeur à Vienne, est assailli par le peuple dans son hôtel. Il quitte la ville.

Avril, 26 (7 floréal). Traité de réunion de Genève à la France.

Mai, 9 (20 floréal). Évacuation de Saint-Domingue par les Anglais.

Mai, 19 (30 floréal). Départ de l'expédition d'Égypte sous les ordres de Bonaparte.

Mai, 20 (1ᵉʳ prairial). Défaite des Anglais débarqués à Ostende.

Mai, 23-24 (4-5 prairial). Bombardement du Havre par les Anglais.

Juin, 10-13 (22-25 prairial). Prise de Malte.

Juillet, 1ᵉʳ (13 messidor). Débarquement de l'armée d'Orient à Aboukir.

Juillet, 2 (14 messidor). Prise d'Alexandrie par Kléber.

Juillet, 21 (3 thermidor). Bataille des Pyramides gagnée par Bonaparte.

Juillet, 23 (5 thermidor). Entrée des Français au Caire.

Août, 1ᵉʳ-2 (14-15 thermidor). Bataille navale d'Aboukir, où la flotte française est anéantie.

Août, 18 (1ᵉʳ fructidor). Traité d'alliance avec la république helvétique.

Août, 22 (5 fructidor). Débarquement du général Humbert en Irlande. Prise de Killala

Septembre, 21 (cinquième jour complémentaire). Première exposition des produits de l'industrie française.

Septembre, 24 (3 vendémiaire an VII). Loi qui met en activité 200,000 conscrits.

1799 (AN VII-VIII).

Mai, 16 (27 floréal). Sieyès est nommé directeur en remplacement de Rewbel.

Juin, 16 (28 prairial). Le Conseil des Cinq-Cents se déclare en permanence.

Septembre, 8 (22 fructidor). Le général Humbert est défait à Ballinamack. Il tombe au pouvoir de l'ennemi avec 840 hommes, sur 1,150 dont se composait son armée.

Septembre, 12 (26 fructidor). La Porte déclare la guerre à la France.

Octobre, 7 (16 vendémiaire an VII). Victoire de Desaix sur Mourad-Bey à Sédyman.

Octobre, 10 (19 vendémiaire). Combat naval sur les côtes d'Irlande; sept vaisseaux français y sont pris.

Octobre, 21 (30 vendémiaire). Insurrection au Caire contre les troupes françaises.

Novembre, 21 (1er frimaire). Le roi de Naples recommence les hostilités. Une armée napolitaine, sous les ordres du général autrichien Mack, attaque les avant-postes français.

Décembre, 4 (14 frimaire). Victoires remportée par le général Macdonald sur l'armée napolitaine à Civita-Castellana, et par Kellermann à Nepi.

Décembre, 6 (16 frimaire). La guerre est déclarée aux rois de Naples et de Sardaigne.

Décembre, 9 (19 frimaire). Occupation de Turin par Joubert. Le roi de Sardaigne cède à la France tous ses droits sur le Piémont. Établissement d'un gouvernement provisoire à Turin.

Décembre, 14 (24 frimaire). Prise à l'abordage, de la frégate anglaise l'*Embuscade*, de 26 canons, par la corvette française, la *Bayonnaise*, de 20 canons.

Décembre, 15 (25 frimaire). Occupation de Rome par Championnet.

Décembre, 18 (28 frimaire). Conclusion d'un traité d'alliance et de subsides entre la Russie et l'Angleterre contre la France.

1799 (AN VII-VIII).

Janvier, 3 (14 nivôse). Prise de Gaëte par Rey.

Janvier, 5 (16 nivôse). Nouveau traité d'alliance défensive et offensive entre l'Angleterre et la Russie contre la France.

Janvier, 10 (21 nivôse). Occupation de Capoue par Championnet.

Janvier, 20 (1er pluviôse). Pacification de la Vendée par le général Hédouville.

Janvier, 21 (2 pluviôse). Traité d'alliance contre la France, entre la Porte et les Deux-Siciles.

Janvier, 23 (4 pluviôse). Occupation de Naples par Championnet. Création de la république parthénopéenne.

Février, 10 (21 pluviôse). Expédition de Bonaparte en Syrie.

Février, 18 (30 pluviôse). Reprise d'El-Arich par Régnier.

Février, 25 (7 ventôse). Combat et prise de Gaza par Kléber et Lannes.

Mars, 1er (11 ventôse). Établissement du quartier général de l'armée dite du *Danube*, sous les ordres de Jourdan, à Offenburg.

Mars, 3 (13 ventôse). Reddition de Corfou attaqué par les Russes et les Turcs.

Mars, 6 (16 ventôse). Prise du Caire. Conquête du pays des Grisons.

Mars, 10 (20 ventôse). Prise de Jaffa (Syrie).

Mars, 12 (22 ventôse). Le Directoire déclare la guerre à l'Autriche et à la Toscane.

Mars, 21-25 (1er germinal). Jourdan est défait par l'archiduc Charles à Pfullendorf et à Stokach.

Mars, 24-27 (4-7 germinal). Succès des généraux Lecourbe et Dessolles sur les Autrichiens, près des frontières de la Valteline.

Mars, 27 (7 germinal). Le pape Pie VI est arrêté en Toscane, par ordre du Directoire.

Mars, 28 (8 germinal). Entrée des Français à Florence.

Mars, 30 (10 germinal). Arrivée de l'armée de Suwarow à Trieste. Défaite de Schérer sous Vérone.

Avril, 3 (14 germinal). Prise de Sour (Tyr) par le général Vial.

Avril, 5 (16 germinal). Défaite de Scherer à Magnano.

Avril, 8 (19 germinal). Victoire de Junot à Nazareth (Palestine). Rupture du congrès de Rastadt. Formation d'une seconde coalition contre la France, coalition qui se compose de l'Angleterre, de l'Autriche, d'une partie de l'empire germanique, des rois de Naples et de Portugal, de la Turquie, et des États barbaresques.

Avril, 16 (27 germinal). Victoire de Bonaparte au Mont-Thabor.

Avril, 17 (28 germinal). Prise de Tabarieh par Murat.

Avril, 27 (8 floréal). Défaite de Moreau par Suwarow, à Cassano sur l'Adda.

Avril, 28 (9 floréal). Les plénipotentiaires français, Bonnier, Roberjot, et Jean de Bry,

Juin, 18 (*journée* dite *du* 30 *prairial*). Treilhard, la Réveillère-Lépeaux et Merlin de Douai sont expulsés du Directoire et remplacés par Gohier, Roger Ducos et le général Moulins.

Juin, 28 (10 messidor). Appel de toutes les classes des conscrits. Emprunt forcé de 100 millions sur les riches.

Juillet, 6 (18 messidor). Formation à Paris d'un nouveau club jacobin dit *Réunion du Manége*.

Juillet, 12 (24 messidor). Loi dite des *otages* contre les parents d'émigrés et les nobles.

Octobre, 16 (24 vendémiaire an VIII). Arrivée de Bonaparte à Paris.

Novembre, 6 (15 brumaire). Fête donnée par le Corps législatif à Bonaparte et à Moreau.

Novembre, 8 (17 brumaire). Loi réorganisant l'école polytechnique.

Novembre, 9 (*journée* dite *du* 18 *brumaire*). Révolution. Décret du Conseil des Anciens, qui transfère le Corps législatif à Saint-Cloud. Bonaparte est chargé de l'exé-

---

sont assassinés près de Rastadt, par des hussards autrichiens.

Mai, 12 (23 floréal). Victoire remportée par Moreau, sur les Austro-Russes, à Bassignana.

Mai, 20 (1er prairial). Levée du siége de Saint-Jean d'Acre, après soixante jours de tranchée ouverte et plusieurs assauts inutiles.

Mai, 24 (5 prairial). La citadelle de Milan se rend à Suwarow.

Mai, 25 (6 prairial). Entrée de Suwarow à Turin. Le prince Charles est battu par Moreau à Winterthur.

Mai, 29 (10 prairial). Prise de Cosséir par les Français.

Juin, 4-8 (16-20 prairial). Combats auprès de Zurich, qui est évacué par les Français.

Juin, 17 (29 prairial). Défaite de Macdonald à la Trébia.

Juin, 18-21 (30 prairial et suiv.). Défaite des Autrichiens près de Tortone.

Juin, 20 (2 messidor). La citadelle de Turin se rend aux Austro-Russes.

Juillet, 13 (25 messidor). Rentrée du roi des Deux-Siciles à Naples.

Juillet, 16 (28 messidor). Prise d'Aboukir par les Turcs.

Juillet, 18 (30 messidor). Entrée des troupes napolitaines à Rome.

Juillet, 22 (4 thermidor). Reddition de la citadelle d'Alexandrie (Piémont).

Juillet, 25 (7 thermidor). Victoire de Bonaparte à Aboukir.

Juillet, 28 (10 thermidor). Prise de Mantoue par les Austro-Russes.

Août, 2 (15 thermidor). Reprise d'Aboukir.

Août, 14 et suiv. (27 thermidor et suiv.). Combats pres de Zurich. Lecourbe s'empare du Saint-Gothard.

Août, 15 (28 thermidor). Défaite de Moreau et de Joubert, par Suwarow, à Novi. Joubert est tué.

Août, 16 (29 thermidor). Arrivée des colonnes russes à Schaffhouse.

Août, 22 (6 fructidor). Bonaparte quitte l'Égypte et s'embarque pour la France.

Août, 27 (10 fructidor). Premier débarquement d'une armée anglaise dans la Nord-Hollande, sur la presqu'île du Helder.

Août, 30 (13 fructidor). La flotte hollandaise est livrée aux Anglais.

Septembre, 11 (25 fructidor). Reddition de Tortone.

Septembre, 15 (29 fructidor). Second débarquement de troupes anglaises et russes au Helder.

Septembre, 18 (deuxième jour complémentaire). Défaite des Français à Manheim par les Autrichiens. Bataille de Bergen gagnée par Brune sur les Anglo-Russes.

Septembre, 24-26 (2 vendémiaire an VIII). Entrée du corps d'armée de Suwarow en Suisse. Il est défait et dispersé par Lecourbe.

Septembre, 25 et suiv. (3 vendémiaire et suiv.). Bataille de Zurich gagnée par Masséna sur les Austro-Russes. Prise de cette ville. Défaite de différents corps d'armée par les généraux Molitor et Mortier.

Octobre, 6 (14 vendémiaire). Victoire remportée par Brune, sur les Anglo-Russes, à Castricum.

Octobre, 7 (15 vendémiaire). Combats et prise de Constance sur les Austro-Russes.

Octobre, 16 (24 vendémiaire). Brillant fait d'armes de Gouvion Saint-Cyr, à Bosco.

Octobre, 18 (26 vendémiaire). Capitulation de l'armée anglo-russe à Alkmaer.

Octobre, 19 (27 vendémiaire). Surprise de Nantes par les chouans.

Octobre, 20 (28 vendémiaire). Blocus de Malte par les Anglais.

Octobre, 27 (5 brumaire). Les chouans sont battus près de Vire, par Ney.

Octobre, 30 (8 brumaire). Reddition de Surinam aux Anglais.

Octobre, 31 (9 brumaire). Retraite de Suwarow.

Novembre, 4 (13 brumaire). Championnet est battu par Mélas, à la bataille de Savigliano ou de Fossano.

Novembre, 5 (14 brumaire). Victoire de Gouvion Saint-Cyr, sur Kray, à Novi.

cution de ce décret. Le lendemain, 10 novembre, après une séance tumultueuse, les députés du Conseil des Cinq-Cents sont expulsés par la force armée du lieu de leurs séances.

Novembre, 11 (20 brumaire). Réunion de quelques membres des deux conseils, qui abolissent le Directoire, s'ajournent au 23 janvier 1800, votent l'expulsion de soixante membres du Conseil des Cinq-Cents et la création provisoire d'une *commission consulaire exécutive* composée de Sieyes, Roger-Ducos et Bonaparte. Trente-six patriotes sont condamnés à la déportation.

CONSULAT.

Novembre, 13 (22 brumaire). Rapport de la loi du 12 juillet, dite *loi des otages*. Reddition d'Ancône.

Novembre, 18 (27 brumaire). Abolition de l'emprunt de 100 millions.

Novembre, 24 (3 frimaire). Réunion des armées du Rhin et du Danube, sous le nom d'*armée du Rhin*. Moreau en prend le commandement. Masséna est nommé général de l'armée d'Italie.

Décembre, 1er (10 frimaire). Création d'une garde consulaire.

Décembre, 2-3 (11-12 frimaire). Défaite des Français devant Philipsbourg.

Décembre, 5 (14 frimaire). Reddition de Coni aux Autrichiens.

Décembre, 8 (17 frimaire). Évacuation de Manheim et de la rive gauche du Rhin.

Décembre, 13 (22 frimaire). La constitution de l'an VIII est proposée à l'acceptation du peuple. Trois consuls, Napoléon Bonaparte, Cambacérès et Lebrun, sont placés à la tête du gouvernement. Création d'un *tribunat*, d'un *corps législatif*, d'un *sénat*. Division du territoire de la république en départements et en arrondissements.

Décembre, 24 (3 nivôse). Proclamation et mise en activité de la constitution de l'an VIII. Le lendemain les nouveaux consuls et le sénat conservateur entrent en fonction.

Décembre, 28 (8 nivôse). Prise d'El-Arich par les troupes du grand vizir.

1800 (AN VIII-IX).

Janvier, 1er (11 nivôse). Installation du Corps législatif et du Tribunat.

Janvier, 5 (15 nivôse). Cent trente-trois individus sont condamnés à la déportation.

Janvier, 7 (17 nivôse). Traité d'El-Arich entre le grand vizir et sir Sidney Smith d'une part, et Kléber de l'autre, pour l'évacuation de l'Égypte.

Le gouvernement fixe le nombre des journaux. Il les soumet à la censure.

Janvier, 18 (28 nivôse). Convention signée à Montfaucon pour la pacification de l'Ouest.

Février, 11 (22 pluviôse). Ouverture de la Banque de France. Loi fermant la liste des émigrés au 25 décembre 1799.

Février, 17 (28 pluviôse). Division du territoire de la république en préfectures et sous-préfectures.

Mars, 8 (17 ventôse). Arrêté des consuls ordonnant la formation d'une armée de réserve dont le quartier général sera à Dijon, et qui sera placée directement sous le commandement du premier consul.

Mars, 10 (19 ventôse). Kléber bat les Turcs près d'El-Hanca.

Mars, 20 (29 ventôse). Victoire remportée à Héliopolis par Kléber à la tête de 10,000 hommes, sur 60,000 Turcs, Arabes et Mameluks.

Avril, 6-20 (16-30 germinal). Masséna se retire sur Gênes.

Avril, 25 (5 floréal). Reprise du Caire; occupation des places évacuées d'après le traité d'El-Arich, qui, ayant été violé par les Anglais, est considéré comme nul.

Avril, 25-30 (5-10 floréal). Passage du Rhin et prise de Fribourg, par Moreau.

Mai, 3 (13 floréal). Victoire de Moreau, à Engen, sur Kray.

Mai, 5 (15 floréal) Victoire de Moreau à Mœskirch.

Mai, 9 (19 floréal). Victoire de Moreau à Biberach.

Mai, 11 (20 floréal). Prise de Memmingen par Lecourbe.

Mai, 16-20 (26-30 floréal). Passage des Alpes par l'armée de réserve commandée par le premier consul.

Mai, 18 (28 floréal). Prise d'Aoste.

Mai, 22-25 (2-5 prairial). Occupation de Suze, de la Brunette et d'Ivrée.

Mai, 27 (7 prairial). Occupation de Verceil par Murat.

Mai, 29 (9 prairial). Occupation d'Augsbourg par Lecourbe.

Juin, 2 (13 prairial). Prise du fort de Bard.

Juin, 2 (13 prairial). Occupation de Milan. Réorganisation de la république cisalpine. Soumission de toute la Lombardie.

Juin, 5 (16 prairial). Gênes se rend aux Autrichiens, après un siége de cinquante-deux jours. Combat de la Piera.

Juin, 7 (18 prairial). Occupation de Pavie par Lannes.

Juin, 9 (20 prairial). Victoire remportée par Bonaparte à Montebello.

Juin, 14 (25 prairial). Victoire de Marengo gagnée par Bonaparte sur Mélas. Mort du général Desaix. Fin de la *campagne des trente jours*.

Kléber est assassiné au Caire.

Juin, 16 (27 prairial). Signature de l'armistice dit d'Alexandrie, entre les armées française et autrichienne.

Juin, 19 (30 prairial). Victoire remportée par Moreau à Hochstædt.

Juin, 20 (1er messidor). Signature d'un traité de subsides entre l'Autriche et l'Angleterre.

Juin, 23 (4 messidor). Occupation de Gênes par Suchet.

Juin, 26 (7 messidor). Occupation de Munich par le général Decaen.

Juin, 28 et suiv. (9 messidor). Les Autrichiens sont battus par Moreau à Nedersheim, Nordlingen et Obershausen.

Juillet, 14 (26 messidor). Prise de Feldkirch sur l'Iller par Lecourbe et Molitor.

Juillet, 15 (26 messidor). Conclusion d'un armistice à Pansdorff, entre l'armée d'Allemagne et l'armée autrichienne.

Juillet, 28 (9 thermidor). Signature des préliminaires de la paix entre l'Autriche et la France.

Septembre, 5 (18 fructidor). Malte se rend aux Anglais après deux ans de blocus.

Septembre, 11 (24 fructidor). Prise de l'île de Curaçao par les Anglais.

Septembre, 22 (5e jour supplémentaire). Translation du corps de Turenne à l'église des Invalides.

Septembre, 30 (8 vendémiaire an IX). Traité d'amitié et de commerce entre la France et les États-Unis, signé à Paris. Il y est stipulé que le pavillon couvre la marchandise.

Octobre, 3 (11 vendémiaire). Le roi d'Angleterre renonce au titre de roi de France.

Octobre, 10 (18 vendémiaire). Découverte d'un complot contre le premier consul.

Octobre, 15 (23 vendémiaire). Soulèvement des Napolitains. Insurrection de la Toscane. Occupation de Florence et des principales villes du grand-duché.

Novembre, 12-20 (21-29 brumaire). Rupture de l'armistice en Italie et en Allemagne.

Novembre, 28 (7 frimaire). Ouverture de la campagne d'Allemagne, dite *campagne d'hiver*.

Décembre, 1er-6 (10-16 frimaire). Passage des Alpes tyroliennes par l'armée des Grisons.

Décembre, 3 (12 frimaire). Victoire remportée par Moreau à Hohenlinden sur l'archiduc Jean.

Décembre, 9 (18 frimaire). Passage de l'Inn à Neuhern par l'armée de Lecourbe.

Décembre, 15 (24 frimaire). Combat de Lauffen. Prise de Salzbourg et des lignes de la Salza par Decaen et Lecourbe.

Décembre, 16 (25 frimaire). Conclusion d'un traité de neutralité armée entre la Russie et la Suède; le Danemark et la Prusse y accédèrent plus tard.

Décembre, 18 (27 frimaire). Combat de Nuremberg.

Décembre, 19-20 (28-29 frimaire). Passage de la Traun par l'armée de Moreau. Occupation de Lintz.

Décembre, 24 (3 nivôse). Explosion de la machine dite *infernale*.

Décembre, 25 (4 nivôse). Conclusion d'un armistice à Steyer entre Moreau et l'archiduc Charles.

Décembre, 25-27 (4-6 nivôse). Victoire de Pozzolo et passage du Mincio par l'armée d'Italie.

1801 (AN IX-X).

Janvier, 1er (11 nivôse). Ouverture du congrès de Lunéville. Passage de l'Adige par Brune.

Janvier, 3 (13 nivôse). Occupation de Vérone par Brune.

Janvier, 8 (18 nivôse). Occupation de Vicence.

Janvier, 11 (21 nivôse). Passage de la Brenta.

Janvier, 16 (26 nivôse). Conclusion d'un armistice à Trieste, entre Brune et Bellegarde.

Février, 2 (13 pluviôse). Le général nègre Toussaint-Louverture prend possession, au nom du gouvernement français, de la partie espagnole de Saint-Domingue, cédée à la France par le traité de Bâle.

Février, 9 (20 pluviôse). Signature du traité de Lunéville entre la république d'une part, l'Empereur et l'Empire de l'autre.

Mars, 8 (17 ventôse). Débarquement de 18,000 Anglais à Aboukir.

Mars, 13 (22 ventôse). Combat sous Alexandrie (Égypte).

Mars, 17 (26 ventôse). Reddition du fort d'Aboukir.

Mars, 21 (30 ventôse). Défaite des Français commandés par Menou, à Canope. Traité de Madrid entre la France et l'Espagne.

Mars, 23-24 (2-3 germinal). Assassinat de Paul Ier, empereur de Russie. Alexandre Ier lui succède.

Mars, 25 (4 germinal). Débarquement d'un corps nombreux de Turcs à Aboukir.

Mars, 28 (7 germinal). Signature d'un traité de paix à Florence, entre la France et le roi de Naples.

Avril, 2-9 (12-13 germinal). Les Anglais bombardent Copenhague et incendient la flotte danoise.

Mai, 10 (20 floréal). Combat de Rahmanieh (Égypte).

Mai, 23 (3 prairial). Débarquement de 1,000 Anglais et de 1,000 Cipayes à Cosseïr.

Juin, 6 (17 prairial). Conclusion de la paix entre l'Espagne et le Portugal. Les ports du Portugal doivent être fermés aux Anglais.

Juin, 27 (8 messidor). Convention pour l'évacuation du Caire.

Juin, 29 (10 messidor). Assemblée d'un concile national à Paris.

Juillet, 1er (12 messidor). Toussaint-Louverture, commandant à Saint-Domingue au nom de la France, en est nommé gouverneur à vie.

Juillet, 5 (17 messidor). Combat naval d'Algésiras; les Anglais y sont battus.

Juillet, 13 (25 messidor). *Le Formidable*, vaisseau de 80, commandé par le capitaine Troude, force à la retraite trois vaisseaux anglais de 74.

Juillet, 15 (27 messidor). Signature d'un concordat sur les affaires du culte, entre le premier consul et le pape Pie VII.

Août, 4 (16 thermidor). Première attaque de la flottille de Boulogne par Nelson.

Août, 15-16 (27-28 thermidor). Nouvelle attaque de la flottille de Boulogne. Nelson est battu et forcé à la retraite.

Août, 24 (6 fructidor). Signature d'un traité de paix avec la Bavière.

Août, 30 (12 fructidor). Reddition d'Alexandrie (Égypte).

Septembre, 23 (1er vendémiaire an x). Fête de la fondation de la république.

Septembre, 29 (7 vendémiaire). Signature d'un traité de paix à Madrid, entre la France et le Portugal.

Octobre, 1er (9 vendémiaire). Signature du traité secret de Saint-Ildefonse, entre la France et l'Espagne. La Louisiane, que la France avait cédée à l'Espagne, par un traité précédent, est rendue à la première de ces puissance. Signature des préliminaires de la paix entre la république et la Grande-Bretagne.

Octobre, 8 (16 vendémiaire). Signature d'un traité de paix entre la France et la Russie.

Octobre, 9 (17 vendémiaire). Signature des préliminaires de la paix entre la France et la Turquie.

Novembre, 9 (18 brumaire). Déclaration d'une fête à l'occasion de la paix générale.

Décembre, 14 et suiv. (23 frimaire et suiv.) Expédition contre Saint-Domingue.

Décembre, 27 (6 nivôse). Conclusion d'un traité de paix avec la régence d'Alger.

1802 (AN X-XI).

Janvier, 26 (6 pluviôse). Une consulte cisalpine, réunie à Lyon, proclame Bonaparte président de la *république italienne*. (C'est le nom que l'on venait de donner à la république cisalpine réorganisée.)

Février 5 (16 pluviôse). Incendie de la ville du Cap à Saint-Domingue, et massacre des blancs par Christophe, lieutenant de Toussaint-Louverture.

Février, 23 (4 ventôse). Traité de paix avec Tunis.

Mars, 24 (3 germinal). Création d'une commission pour la rédaction du Code de procédure civile.

Mars, 25 (4 germinal). Traité d'Amiens entre la France, l'Espagne et la république batave d'une part, et l'Angleterre de l'autre.

Avril, 8 (18 germinal). Loi pour l'organisation des cultes. Adoption du *concordat* sur les affaires ecclésiastiques par le Tribunat et le Corps législatif.

Avril, 26 (6 floréal). Sénatus-consulte portant amnistie pour les prévenus d'émigration qui ne sont pas rayés définitivement des listes.

Mai, 1er (11 floréal). Loi créant des écoles primaires, des écoles secondaires, des lycées et des écoles spéciales.

Mai, 7 (17 floréal). Soumission de Saint-Domingue, de Christophe et de Toussaint-Louverture. Débarquement de troupes françaises à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

Mai, 8 (18 floréal). Sénatus-consulte par lequel Napoléon Bonaparte est réélu premier consul de la république pour dix ans, au delà des dix années fixées par l'acte constitutionnel du 13 décembre 1799.

Mai, 19 (29 floréal). Institution de la Légion d'honneur.

Mai, 20 (30 floréal). Loi qui maintient l'esclavage dans les colonies rendues à la France par le traité d'Amiens, conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789.

Mai, 29 (9 prairial). Nouvelle organisation de la république ligurienne.

Juin, 10 (21 prairial). Toussaint-Louverture est arrêté et transporté en France.

Juin, 25 (6 messidor). Signature d'un traité de paix définitif entre la France et la Porte.

Août, 2 (14 thermidor). Sénatus-consulte conférant à Napoléon Bonaparte le titre de *premier consul à vie*.

Août, 4 (16 thermidor). Sénatus-consulte, dit organique de la constitution de l'an VIII.

Août, 26 (8 fructidor). Sénatus-consulte organique portant réunion de l'île d'Elbe au territoire français.

Septembre, 11 (24 fructidor). Sénatus-consulte organique portant réunion du Piémont au territoire français.

Septembre, 14 (27 fructidor). La France

reprend possession de la Martinique. Commencement de l'insurrection des noirs à Saint-Domingue.

Octobre, 4 (12 vendémiaire an XI). Création de la garde municipale de Paris. Établissement d'une école d'artillerie et de génie à Metz.

Octobre, 9 (17 vendémiaire). Mort de l'infant d'Espagne, don Ferdinand, dernier duc de Parme. Occupation de ses États.

Octobre, 21 (29 vendémiaire). Invasion des Français en Suisse.

Novembre, 2 (11 brumaire). Mort du général Leclerc à Saint-Domingue.

1803 (AN XI-XII).

Janvier, 4 (14 nivôse). Création des sénatoreries.

Janvier, 28 (8 pluviôse). Organisation de l'école spéciale militaire.

Février, 19 (30 pluviôse). Acte de médiation rendu par le premier consul pour terminer les différends survenus entre les cantons suisses. Nouveau pacte fédératif.

Février, 25 (6 ventôse). Organisation d'une école d'arts et métiers à Compiègne.

Mars, 8 (17 ventôse). Message du roi d'Angleterre au parlement, à l'occasion des préparatifs de guerre faits en France et en Hollande.

Mars, 10 (19 ventôse). Second message du roi d'Angleterre au parlement.

Mars, 17 (26 ventôse). Évacuation d'Alexandrie par les Anglais.

Mars, 25 (4 germinal). Loi qui accorde au gouvernement 120,000 conscrits.

Mars, 28 (7 germinal). Loi sur la fabrication des monnaies.

Avril, 27 (7 floréal). Mort de Toussaint-Louverture.

Avril, 30 (10 floréal). Traité de Paris entre la France et les États-Unis. La Louisiane est vendue à l'Union américaine pour la somme de 15 millions de dollars.

Mai, 13-20 (23-30 floréal). L'ambassadeur d'Angleterre quitte Paris. Manifeste de cette puissance.

Mai, 17 (27 floréal). L'embargo est mis, par l'Angleterre, sur les bâtiments français et bataves.

Mai, 22 (2 prairial). La guerre est déclarée à l'Angleterre. Le gouvernement français donne l'ordre d'arrêter tous les Anglais commerçant ou voyageant en France, et de les constituer prisonniers.

Juin, 3 (14 prairial). Occupation du Hanovre par le général Mortier.

Septembre, 27 (4 vendémiaire an XII). Arrêté des consuls portant qu'aucun libraire ne pourra vendre un ouvrage avant de l'avoir présenté à une commission de révision.

Novembre, 30 (8 frimaire). Traité de neutralité entre la France et l'Espagne d'une part, et le Portugal de l'autre. Évacuation de la partie française de Saint-Domingue par les Français, qui sont obligés de capituler.

Décembre, 20 (28 frimaire). Sénatus-consulte relatif à l'organisation intérieure du Corps législatif.

1804 (AN XII-XIII).

Janvier, 1er (10 nivôse). Les noirs proclament l'indépendance de Saint-Domingue.

Février, 15 (25 pluviôse). Arrestation de Moreau.

Février, 25 (5 ventôse). Établissement des droits réunis.

Février, 28 (8 ventôse). Arrestation de Pichegru.

Mars, 9 (18 ventôse). Arrestation de Georges Cadoudal.

Mars, 13 (22 ventôse). Établissement des écoles de droit.

Mars, 21 (30 ventôse). Exécution du duc d'Enghien. Loi sur la réunion des lois civiles en un seul corps de lois, sous le titre de *Code civil des Français*.

Avril, 6 (16 germinal). Pichegru est trouvé étranglé dans sa prison.

Avril, 13-14 (23-24 germinal). Les Anglais attaquent inutilement la flottille de Boulogne.

Avril, 28 (8 floréal). Dessalines, gouverneur général de Saint-Domingue, provoque, par une proclamation, les noirs au massacre des blancs.

Avril, 30 (10 floréal). Le tribun Curée fait la motion de confier le gouvernement de la république à un empereur, et de déclarer l'empire héréditaire dans la famille du premier consul Bonaparte.

Mai, 3-4 (13-14 floréal). Adoption de la proposition de Curée. Carnot seul s'y oppose.

Mai, 18 (28 floréal). Sénatus-consulte organique, conférant à Napoléon Bonaparte le titre d'empereur sous le nom de Napoléon Ier, et établissant dans sa famille l'hérédité de la dignité impériale.

EMPIRE. 1804 (AN XIII-XIV.)

Mai, 19 (29 floréal). Décret impérial qui confère la dignité de maréchal de l'empire aux généraux Alex. Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davoust, Bessières, Kellermann, Lefebvre, Pérignon et Serrurier.

Mai, 27 (7 messidor). Le sénat prête serment de fidélité à l'empereur.

Juin, 10 (21 messidor). Procès des complices de Pichegru et de Cadoudal. Celui-ci et dix-neuf autres sont condamnés à mort.

Douze seulement sont exécutés (23 juin).

Juillet, 14 (25 messidor). Inauguration de la Légion d'honneur.

Juillet, 16 (26 messidor). Nouvelle organisation de l'école polytechnique.

Août, 11 (23 thermidor). Établissement des prix décennaux.

Août, 16 (28 thermidor). Première distribution des croix d'honneur au camp de Boulogne.

Octobre, 2 (10 vendémiaire an XIII). Les Anglais attaquent encore une fois inutilement la flottille de Boulogne.

Octobre, 8 (16 vendémiaire). Le nègre Dessalines se fait couronner roi d'Haïti (Saint-Domingue), sous le nom de Jacques Ier.

Novembre, 6 (15 brumaire). Publication du résultat des votes du peuple, sur la question de l'hérédité de la couronne impériale dans la famille Bonaparte. 3,572,329 citoyens ont voté pour, et 2,569 contre.

Décembre, 2 (11 frimaire). L'empereur Napoléon et sa femme, Joséphine Tascher de la Pagerie, sont couronnés et sacrés, dans l'église Notre-Dame de Paris, par le pape Pie VII.

Décembre, 3 (12 frimaire). L'Angleterre s'engage, par une convention signée à Stockholm, à payer un subside à la Suède, afin que cette puissance agisse contre la France.

Décembre, 12 (21 frimaire). L'Espagne déclare la guerre à l'Angleterre.

1805 (AN XIV-XV).

Janvier, 14 (22 nivôse). Napoléon écrit au roi d'Angleterre, pour lui faire des ouvertures de paix.

Janvier, 29 (9 pluviôse). Loi ordonnant la construction d'une ville (Napoléon-Vendée) dans le département de la Vendée.

Février, 23 (4 ventôse). Expédition contre l'île anglaise de la Dominique. Tous les magasins et les bâtiments mouillés dans le port sont détruits et enlevés.

Mars, 8 (17 ventôse). Ravitaillement de la Guadeloupe.

Mars, 18 (27 ventôse). Napoléon déclare au sénat qu'il accepte la couronne d'Italie, que la *république italienne* vient de lui offrir, après s'être constituée en royaume.

Mars, 28 (7 germinal). Dessalines est battu par le général Ferrand.

Avril, 8 (18 germinal). Troisième coalition contre la France, signée à Saint-Pétersbourg, entre la Russie et l'Angleterre.

Mai, 26 (6 prairial). Napoléon est couronné à Milan comme roi d'Italie.

Juin, 4 (15 prairial). Le sénat de Gênes demande que la république ligurienne soit réunie à la France.

Juin, 8 (19 prairial). Le prince Eugène Beauharnais est nommé vice-roi d'Italie.

Juin, 23 (4 messidor). La république de Lucques est érigée en principauté et donnée à une sœur de Napoléon.

Juillet, 22 (3 thermidor). Combat naval, à la hauteur du cap Finistère (Espagne), entre la flotte franco-espagnole et la flotte anglaise. Deux vaisseaux espagnols tombent au pouvoir de l'ennemi.

Août, 9 (21 thermidor). Accession de l'Autriche à la coalition contre la France.

Août, 27 (9 fructidor). Levée du camp de Boulogne.

Septembre, 8 (21 fructidor). Invasion de la Bavière par les troupes autrichiennes.

Septembre, 9 (22 fructidor). Sénatus-consulte qui supprime le calendrier républicain, et rétablit l'usage du calendrier grégorien à partir du 1er janvier 1806.

Septembre, 21 (4e jour complémentaire). Signature d'un traité de neutralité entre la France et le roi de Naples, Ferdinand IV.

Septembre, 25 (3 vendémiaire an XIV). Passage du Rhin par l'armée d'Allemagne. Les hostilités commencent le 2 octobre (10 vendémiaire).

Octobre, 3 (11 vendémiaire). L'Angleterre et la Suède s'allient contre la France, par un traité signé à Beckaskog.

Octobre, 8 (16 vendémiaire). Combat de Wertingen. Défaite des Autrichiens. Sénatus-consulte portant réunion de l'État de Gênes à la France.

Octobre, 9 (17 vendémiaire). Combat de Gunzbourg, où l'archiduc Ferdinand est défait par le maréchal Ney. Occupation d'Augsbourg par Soult.

Octobre, 12 (20 vendémiaire). Occupation de Munich par le même.

Octobre, 14 (22 vendémiaire). Prise de Memmingen par le même. Bataille d'Elchingen, où Ney est vainqueur des Autrichiens.

Octobre, 15 (23 vendémiaire). Arrivée de 60,000 Russes sur l'Inn.

Octobre, 16 (24 vendémiaire). Défaite des Autrichiens à Langenau, par Murat.

Octobre, 19 (27 vendémiaire). Nouvelle défaite des Autrichiens à Trochtelfingen.

Octobre, 20 (28 vendémiaire). Capitulation d'Ulm.

Octobre, 21 (29 vendémiaire). Défaite de la flotte franco-espagnole à la hauteur du cap Trafalgar.

Octobre, 28 (6 brumaire). Passage de l'Inn par la grande armée. Prise de Braunau par le maréchal Lannes.

Octobre, 29-31 (7-9 brumaire). Passage de l'Adige par l'armée d'Italie aux ordres de Masséna. Combat de Caldiero près Vérone.

Occupation de Salzbourg par Bernadotte.

Novembre, 2 (11 brumaire). Capitulation d'un corps autrichien près de Vérone.

Novembre, 3 (12 brumaire). Convention signée à Potsdam, entre la Russie et la Prusse contre la France.

Novembre, 4 (13 brumaire). Combat d'Amstetten contre les Russes. Occupation de Steyer par Davoust. Prise de Vicence par l'armée d'Italie. Prise de quatre vaisseaux français par les Anglais, en vue du cap Villano (Galice).

Novembre, 7 (16 brumaire). Occupation d'Inspruck et de Hall, par Ney.

Novembre, 9 (18 brumaire). Défaite des Autrichiens à Marienzell, par Davoust.

Novembre, 11 (20 brumaire). Combat de Dierustein soutenu par 5,000 Français, sous les ordres de Mortier, contre 24,000 Russes.

Novembre, 13 (22 brumaire). Occupation de Vienne. Passage du Tagliamento par Masséna.

Novembre, 14 (23 brumaire). Occupation de Trente.

Novembre, 15 (24 brumaire). Occupation de Presbourg par Davoust. Neutralité de la Hongrie. Prise de Gradisca, d'Udine et de Palma-Nova par l'armée d'Italie.

Novembre, 16 (25 brumaire). Capitulation de Dœrnberg. Combat de Juntersdorff contre les Russes.

Novembre, 19 (29 brumaire). Occupation de Brunn.

Novembre, 20 (30 brumaire). Débarquement de 12,000 Anglo-Russes à Naples.

Novembre, 24 (3 frimaire). Occupation de Trieste.

Novembre, 28 (7 frimaire). L'armée d'Italie opère, à Klagenfurth, sa jonction avec la grande armée.

Décembre, 2 (11 frimaire). Bataille d'Austerlitz gagnée sur les Autrichiens et les Russes.

Décembre, 4-6 (13-15 frimaire). Entrevue de Napoléon et de l'empereur François II. Conclusion d'un armistice entre la France et l'Autriche.

Décembre, 15 (24 frimaire). Convention de Vienne, entre la France et l'Autriche.

Décembre, 26 (5 nivôse). Traité de paix, signé à Presbourg, entre la France et l'Autriche.

1806.

Janvier, 1er. L'électeur de Bavière et le duc de Wurtemberg prennent le titre de roi.

Janvier, 12. Napoléon adopte le prince Eugène Beauharnais.

Janvier, 23. Mort de William Pitt.

Janvier, 28. Occupation de l'électorat de Hanovre par la Prusse.

Février, 6. Combat naval, près de Saint-Domingue, entre une escadre anglaise supérieure en forces et une escadre française, qui perd trois vaisseaux de ligne.

Février, 8. Invasion du royaume de Naples.

Février, 15. Entrée de Joseph Bonaparte à Naples.

Février, 20. Décret impérial qui consacre l'église de Saint-Denis à la sépulture des empereurs.

Mars, 8. Traité entre la France et la Prusse.

Mars, 13. Prise d'un vaisseau de ligne et d'une frégate française revenant de l'Inde par une escadre anglaise.

Mars, 15. Joachim Murat, grand amiral de France, est nommé grand-duc de Berg et de Clèves.

Mars, 30. Joseph Bonaparte est proclamé roi des Deux-Siciles.

Avril, 20. Manifeste du roi d'Angleterre contre le roi de Prusse, à l'occasion de l'occupation du Hanovre.

Avril, 21. Combat soutenu, près le cap du Bonne-Espérance, par la frégate française *la Canonnière*, qui lutte avec succès un jour entier contre un vaisseau anglais de 74.

Mai, 9. Décret promulguant les divers livres du Code de procédure civile.

Mai, 14-15. Massacre des blancs au cap Français (Saint-Domingue).

Mai, 27. Occupation de Raguse.

Juin, 5. Louis Bonaparte est proclamé roi de Hollande.

Juin, 11. L'Angleterre déclare la guerre à la Prusse.

Juillet, 6. Échec éprouvé par les Français contre les Anglais, près de Sainte-Euphémie, en Calabre.

Juillet, 12. Traité d'alliance perpétuelle entre la France et la *confédération du Rhin*, dont Napoléon se déclare le *protecteur*.

Juillet, 18. Prise de Gaëte par Napoléon. Conquête du royaume de Naples.

Juillet, 20. Signature des préliminaires de la paix, entre la France et la Russie; l'empereur Alexandre refuse de les ratifier.

Août, 1er. Diète de Ratisbonne, où quatorze princes allemands déclarent se séparer absolument et pour toujours du corps germanique.

Août, 6. François II renonce solennellement au titre et à la dignité d'empereur électif d'Allemagne.

Août, 12. Les Espagnols, sous la conduite d'un Français, reprennent Buénos-Ayres aux Anglais.

Septembre, 18. Assemblée des députés israélites à Paris.

Octobre, 1er. Marmont défait un corps

russe uni aux Monténégrins à Castel Novo.

Octobre, 5. Proclamation du prince de la Paix, ministre de Charles IV, roi d'Espagne, contre Napoléon.

Octobre, 6. Quatrième coalition continentale.

Octobre, 9. Manifeste publié par le cabinet prussien contre la France. Commencement des hostilités. Les Prussiens sont battus à Schleiz par Bernadotte.

Octobre, 10. Ils le sont à Saalfeld par Suchet.

Octobre, 11. Rupture des négociations pour la paix avec l'Angleterre.

Octobre, 14. Victoires des Français à Iéna sous les ordres de Napoléon, et à Awerstaedt sous les ordres de Davout.

Octobre, 16. Défaite des Prussiens à Greussen par le maréchal Soult. Capitulation de 14.000 Prussiens dans Erfurth.

Octobre, 17. Défaite des Prussiens à Halle par Bernadotte.

Octobre, 18. Occupation de Leipzig par Davout.

Octobre, 19. Occupation de Halberstadt par Murat.

Octobre, 20. Passage de l'Elbe par Davout et Lannes.

Octobre, 24. Occupation de Potsdam par Lannes.

Octobre, 25. Occupation de Brandebourg par Bernadotte. Prise de Spandau. Occupation de Berlin.

Octobre, 28. Combat de Prentzlow, où 10,000 hommes de cavalerie, commandés par Murat, font mettre bas les armes à 16,000 Prussiens.

Octobre, 29. Occupation de Paswalk et de Stettin.

Novembre, 1er. Combat et prise d'Anklam par le général Becker. Prise de Kustrin. Occupation de l'électorat de Hesse-Cassel.

Novembre, 6. Lubeck est emporté d'assaut par le général Drouet.

Novembre, 7. Capitulation de 16,000 Prussiens à Ralkau.

Novembre, 8. Prise de Magdebourg.

Novembre, 9. Levée d'une contribution de 150 millions de francs, sur les États prussiens et sur les alliés de la Prusse.

Novembre, 10. Occupation du Hanovre par le maréchal Mortier. Occupation de Posen.

Novembre, 12. Décret impérial rendu à Berlin, sur l'organisation des gardes nationales de France.

Novembre, 16. Suspension d'armes à Charlottembourg, non ratifiée par le roi de Prusse.

Novembre, 19. Occupation de Hambourg.

Novembre, 20. Capitulation de Hameln.

Novembre, 21. Occupation de Brême et de Nienbourg. *Décret de Berlin* déclarant les îles Britanniques en état de blocus.

Novembre, 28. Occupation des duchés de Mecklembourg et de Varsovie. La Russie déclare la guerre à la France.

Décembre, 2. Prise de Glogau.

Décembre, 6. Occupation de Thorn.

Décembre, 11. Passage du Bug par Davout. Traité de paix et d'alliance signé à Posen, entre Napoléon et l'électeur de Saxe, qui accède à la confédération du Rhin, et prend le titre de roi.

Décembre, 17. La Porte déclare la guerre à la Russie.

Décembre, 23. Défaite des Russes à Czarnowo.

Décembre, 25. Défaite des Russes à Mohrungen.

Décembre, 26. Combats de Pultusk et de Golymin.

1807.

Janvier, 5. Prise de Breslau par Vandamme et Hédouville.

Janvier, 16. Prise de Brieg.

Février, 3-7. Combats de Bergfried, de Waltersdorff, de Deppen et de Hoff, contre les Russes, qui sont battus partout.

Février, 8. Bataille d'Eylau, gagnée par Napoléon sur les Prussiens.

Février, 16. Combat d'Ostrolenka. Prise de Schweidnitz, en Silésie.

Février, 26. Défaite des Russes à Braunsberg, par Bernadotte.

Mars, 9. 71 docteurs de la loi et notables d'Israël se réunissent à Paris, et sont constitués en grand sanhédrin.

Mars, 12. Cession de Kostheim et de Cassel faite à la France par les princes de Nassau.

Mai, 15. Défaite des Russes à Weichselmunde.

Mai, 20. Prise de Danzig, par le maréchal Lefebvre, qui, le 28, est créé duc de Danzig.

Juin, 5. Défaite des Russes à Spandau.

Juin, 6. Combat de Deppen.

Juin, 9. Combat et prise de Guttstadt.

Juin, 10. Combat de Heilsberg.

Juin, 14. Bataille de Friedland, gagnée par Napoléon sur les Russes et les Prussiens.

Juin, 16. Prise de Kœnigsberg et de Neiss.

Juin, 18. Capitulation conditionnelle de Glatz et de Kosel.

Juin, 21. Conclusion d'un armistice à Tilsitt, entre les Français et les Russes.

Juin, 25-28. Entrevues des empereurs Napoléon et Alexandre, et du roi de Prusse.

Juillet, 7-9. Conclusion d'un traité de paix entre la France et la Russie, et entre la France et la Prusse.

Juillet, 12. Convention de Kœnigsberg pour l'évacuation du territoire prussien.

Juillet, 13. Reprise des hostilités entre la France et la Suède.

Août, 14. Prise de Raguse par Marmont.

Août, 18. Décret impérial ordonnant la réunion, sous un seul gouvernement, des États de Hesse-Cassel, de Brunswick, de Fulde, de Paderborn, de la plus grande partie du Hanovre, et de plusieurs enclaves, pour en former le royaume de Westphalie.

Août, 19. Suppression du Tribunat.

Août, 20. Prise de Stralsund par Brune.

Septembre, 2. Proclamation publiée par le roi de Prusse, interdisant, dans ses États, tout commerce avec les Anglais.

Septembre, 7. Prise de l'île de Rugen par Brune. Bombardement de Copenhague par les Anglais.

Octobre, 10. Traité signé à Fontainebleau entre la France et l'Autriche.

Octobre, 16. Traité d'alliance entre la France et le Danemark.

Octobre, 17. Première expédition en Portugal sous les ordres de Junot.

Octobre, 27. Traité secret de Fontainebleau entre la France et l'Espagne.

Novembre, 5. Installation de la cour des comptes.

Novembre, 11. L'Angleterre déclare en état de blocus tous les ports de la France et de ses alliés. Traité entre la France et la Hollande, signé à Paris.

Novembre, 23. Décret impérial portant saisie et confiscation des bâtiments qui, après avoir touché en Angleterre, entreront dans les ports de France.

Novembre, 30. Prise de Lisbonne par Junot.

Décembre, 8. Jérôme Bonaparte est créé roi de Westphalie.

Décembre, 10. Occupation du royaume d'Étrurie par les troupes françaises.

Décembre, 17. Décret impérial daté de Milan, qui déclare dénationalisé tout bâtiment qui se sera conformé à l'ordonnance anglaise du 11 novembre, et légitimement capturé tout bâtiment expédié des ports d'Angleterre, ou des pays occupés par cette puissance.

Décembre, 23. Contribution de 100 millions de francs imposée sur le Portugal.

1808.

Janvier, 3. Adoption des dispositions du décret de Milan par le roi d'Espagne.

Janvier, 21. Sénatus-consulte qui réunit au territoire de l'empire français, Kehl, Cassel, Wesel, Flessingue et leurs dépendances.

Février, 2. Entrée des troupes françaises à Rome.

Février, 16. Prise du fort de Scylla (Calabre) par Regnier. Surprise de la citadelle de Pampelune.

Février, 28. Surprise de la citadelle de Barcelone.

Mars, 11. Sénatus-consulte portant institution de titres honorifiques héréditaires, sous les dénominations de *prince, duc, comte, baron et chevalier*. Majorats.

Mars, 17. Fondation de l'université impériale, conformément à une loi du 10 mai 1806.

Mars, 18-19. Insurrection à Madrid contre Charles IV, qui abdique.

Mars, 23. Arrivée des troupes françaises à Madrid.

Mars, 27. Bref comminatoire d'excommunication, adressé nominativement par le pape Pie VII à Napoléon.

Avril, 2. Décret impérial qui démembre de l'État ecclésiastique les provinces d'Ancône, d'Urbin, de Macerata, et de Camerino, pour les annexer au royaume d'Italie.

Avril, 15. Arrivée de Napoléon à Bayonne.

Avril, 20. Arrivée de Ferdinand VII à Bayonne.

Avril, 30. Arrivée de Charles IV à Bayonne.

Mai, 1er. Renonciation de Ferdinand à la couronne.

Mai, 2. Insurrection à Madrid contre les troupes françaises.

Mai, 5. Traité de Bayonne, par lequel Charles IV cède tous ses droits sur les Espagnes à Napoléon, lui résignant expressément le droit de transmettre la couronne à celui qu'il voudra choisir.

Mai, 24. Sénatus-consulte ordonnant la réunion, à l'empire français, des duchés de Parme, de Plaisance, et des États de Toscane.

Mai, 27-30. Commencement de l'insurrection en Espagne. La junte provisoire établie à Séville déclare la guerre à la France.

Juin, 6. Décret impérial de Bayonne, qui proclame roi des Espagnes et des Indes, Joseph Napoléon, roi de Naples.

Juin, 10. Les insurgés espagnols s'emparent de la flotte française, retirée à Cadix depuis la défaite de Trafalgar.

Juin, 11-16. Première insurrection des Portugais, à Oporto.

Juillet, 14. Défaite des Espagnols à Medinal del Rio-Seco (Léon) par Bessières.

Juillet, 15. Murat, sous le nom de Joachim Napoléon, est déclaré roi de Naples.

Juillet, 19-22. Combat et capitulation de Baylen.

Juillet, 20. Entrée de Joseph dans la ville de Madrid, qu'il quitte après un séjour d'une semaine.

Juillet, 30. Déclaration officielle de la France contre les armements de l'Autriche.

Juillet, 31. Débarquement d'une armée anglaise en Portugal.

Août, 14. Levée du siége de Saragosse par les Français.

Août, 21. Bataille de Vimeiro (Portugal).

Août, 30. Convention de Cintra, pour l'évacuation du Portugal par les Français.

Septembre, 8. Convention de Paris entre la France et la Prusse.

Septembre, 27. Entrevue d'Erfurth.

Octobre, 26. Ouverture du Corps législatif.

Octobre, 29. Entrée des premières troupes anglaises en Espagne.

Novembre, 4. Arrivée de l'empereur en Espagne.

Novembre, 5. Convention de Berlin, par laquelle l'empereur fait remise à la Prusse de 20 millions sur la contribution de guerre qui lui a été imposée.

Novembre, 10. Bataille de Burgos gagnée par Soult et Bessières.

Novembre, 10-11. Défaite des Espagnols, par Victor, à Espinosa.

Novembre, 23. Défaite des Espagnols à Tudela, par Lannes.

Novembre, 30. Défaite des Espagnols à Somma-Sierra, par l'empereur.

Décembre, 3. Évacuation volontaire de Berlin par les Français.

Décembre, 4. Reddition de Madrid.

Décembre, 5. Prise de Roses par Gouvion Saint-Cyr.

Décembre, 16. Défaite des Espagnols à Llinas, par Gouvion Saint-Cyr.

Décembre, 21. Défaite des Espagnols à Llobregat, à San-Felice, et à Molino-del-Rey, par Gouvion Saint-Cyr.

Décembre, 23. Les autorités et les habitants de Madrid prêtent serment de fidélité à Joseph.

1809.

Janvier, 3. Défaite des Anglais à Prieros par Soult. Capitulation d'une division espagnole à Villafranca.

Janvier, 12. Conquête de Cayenne et de la Guiane française par les Espagnols réunis aux Portugais.

Janvier, 13. Défaite des Espagnols à Taraçona par Victor.

Janvier, 14. Traité d'alliance entre l'Angleterre et les insurgés espagnols.

Janvier, 16-19. Défaite complète des Anglais, près de la Corogne, par le maréchal Soult. La ville capitule.

Janvier, 22. Entrée solennelle de Joseph à Madrid.

Janvier, 27. Prise du Ferrol par Soult.

Janvier, 30. Débarquement des Anglais à la Martinique.

Février, 21. Prise de Saragosse, par Lannes, après trois mois de siége.

Février, 24. Occupation de la Martinique par les Anglais.

Février, 25. Défaite des Espagnols à Vals, par Gouvion Saint-Cyr.

Mars, 1er. Acte du congrès des États-Unis, excluant des ports américains les vaisseaux anglais et français.

Mars, 2. Sénatus-consulte qui érige le gouvernement général des départements de la Toscane en grande dignité de l'empire français.

Mars, 11. Deuxième expédition en Portugal. Prise de Chavès par Soult.

Mars, 13. Défaite des Portugais à Lanhozo, par Soult.

Mars, 28. Défaite des Espagnols à Medelin, par Victor.

Mars, 29. Bataille et prise d'Oporto par Soult.

Avril, 9. Cinquième coalition continentale. Passage de l'Inn par les Autrichiens.

Avril, 12. Incendie d'une escadre française dans la rade de l'île d'Aix par les Anglais.

Avril, 15. Invasion du grand-duché de Varsovie par les Autrichiens. Défaite des Français à Pordenone par l'archiduc Jean.

Avril, 16. Victoire des Autrichiens à Sacile, sur le prince Eugène.

Avril, 19. Défaite des Autrichiens à Pfaffenhofen, par Oudinot. Combat de Tann.

Avril, 20. Défaite des Autrichiens à Abensberg, par Napoléon.

Avril, 21. Défaite des Autrichiens à Landshut. Capitulation de Varsovie.

Avril, 22. Bataille d'Ekmühl gagnée par Napoléon.

Avril, 23. Combat et prise de Ratisbonne.

Avril, 24. Bataille de Grochow.

Avril, 26. Prise de Schærding par Masséna.

Avril, 27-30. Passage de l'Inn et de la Salza par les Français.

Avril, 29. Combat de Caldiéro, près de Vérone. Défaite de l'archiduc Jean par le prince Eugène.

Mai, 3. La Russie déclare la guerre à l'Autriche. Combat d'Ebersberg.

Mai, 8. Passage de la Piave par l'armée d'Italie. Défaite de l'archiduc Jean par le prince Eugène.

Mai, 10-18. Évacuation du Portugal par Soult.

Mai, 13. Les Français occupent Vienne.

Mai, 17. Décret impérial qui réunit les États romains à l'empire français.

Mai, 18. Occupation de Trieste par un détachement de l'armée d'Italie.

Mai, 19. Occupation d'Inspruck par Lefebvre.

Mai, 21-22. Bataille d'Esling. Mort de Lannes.

Mai, 22. Capitulation de Laybach reçue par Macdonald.

Mai, 26. Jonction de l'armée d'Italie avec l'armée d'Allemagne à Bruck (Styrie).

Mai, 31. Les Hollandais réunis aux Danois prennent Stralsund d'assaut.

Juin, 11. Occupation de Dresde par les Autrichiens. Bulle d'excommunication de Pie VII contre Napoléon.

Juin, 14. Défaite des Autrichiens à Raab (Hongrie) par le prince Eugène.

Juin, 15. Défaite des Espagnols par Suchet, près de Santa-Fé.

Juin, 17. Reddition de Sandomir à l'archiduc Jean.

Juin, 18. Suchet défait les Espagnols à Belchite.

Juin, 26. Bombardement de Presbourg par le duc d'Auerstædt (Davout).

Juillet, 5. Passage du Danube par l'armée française.

Juillet, 5. Bataille d'Enzersdorf.

Juillet, 6. Bataille de Wagram gagnée par Napoléon sur le prince Charles.

Juillet, 7. Prise de Santo-Domingo par les Espagnols réunis aux Anglais.

Juillet, 10. Défaite des Autrichiens à Hollabrunn. Prise de Cracovie par Poniatowski.

Juillet, 12. Contribution de 196 millions de francs frappée sur les États conquis de l'Autriche. Armistice de Znaïm.

Juillet, 14. Les établissements français au Sénégal sont enlevés par les Anglais.

Juillet, 15. Levée de boucliers du duc de Brunswick-Oels dans la Saxe et la Westphalie.

Juillet, 28. Bataille de Talavera-la-Reyna perdue par Joseph contre les Anglo-Espagnols commandés par sir Arthur Wellesley (Wellington).

Juillet, 29-31. Expédition anglaise dans l'Escaut.

Août, 1er. Soult occupe Plasencia.

Août, 8. Défaite des Espagnols à Arzobispo, par Soult.

Août, 11. Bataille d'Almonacide gagnée par Sébastiani.

Août, 15. Reddition de Flessingue aux Anglais. Création de l'ordre impérial des trois Toisons d'or.

Août, 18. Joseph abolit tous les couvents en Espagne.

Septembre, 9. Suppression des ordres religieux dans le royaume de Naples.

Octobre, 13. Tentative d'assassinat commise par l'Allemand Staub sur Napoléon, à Schœnbrunn.

Octobre, 14. Traité de paix signé à Vienne entre la France et l'Autriche. Un décret impérial rendu à Schœnbrunn réunit la Dalmatie et les pays cédés à la France par le traité de Vienne, sous la dénomination de *provinces Illyriennes*.

Octobre, 25. Une escadre française, que commande le contre-amiral Baudin, est forcée, par le contre-amiral anglais Martin, de s'échouer sur les côtes du département de l'Hérault.

Novembre, 19. Victoire du maréchal Mortier sur les Espagnols, à Ocana.

Novembre, 20. Évacuation de Vienne.

Novembre, 28. Combat d'Alba de Tormès, où Kellermann défait les insurgés espagnols.

Décembre, 1er. Prise de Gironne par Augereau.

Décembre, 16. Sénatus-consulte prononçant la dissolution du mariage de Napoléon avec l'impératrice Joséphine.

Décembre, 24. Évacuation par les Anglais de Flessingue et de l'île de Walcheren, qui est réunie à la France.

1810.

Janvier, 6. Traité de paix signé à Paris entre la France et la Suède, qui adhère au système continental.

Janvier, 14. L'électorat de Hanovre, moins le duché de Saxe-Lauenbourg, est réuni au royaume de Westphalie.

Janvier, 18. Sentence de l'officialité diocésaine de Paris, qui déclare nul, quant au lien spirituel, le mariage de Napoléon avec Joséphine.

Janvier, 24. Déclaration de Napoléon contre l'administration de la Hollande.

Janvier, 28. Prise de Grenade par Sébastiani.

Février, 2. Occupation de Séville par Soult.

Février, 6. Reddition de la Guadeloupe aux Anglais.

Février, 7. Prise de Malaga par Sébastiani. Convention de mariage entre Napoléon et l'archiduchesse Marie-Louise, fille de François Ier, empereur d'Autriche.

Février, 17. Sénatus-consulte organique, sanctionnant le décret du 17 mai 1809 relatif à la réunion à l'empire français des États du pape, qui doivent former trois départements.

Février, 19. Traité signé à Paris avec le prince primat, relativement à l'érection du duché de Francfort. Victoire de Vich en Catalogne, remportée par le général Souham.

Février, 28. Traité entre la France et la Bavière, qui cède une partie du Tyrol.

Mars, 11. Le mariage de Napoléon Bonaparte avec Marie-Louise est célébré à Vienne, par procuration.

Mars, 16. Traité signé entre Napoléon et Louis, roi de Hollande, en vertu duquel le Brabant hollandais, la Zélande, et une partie de la Gueldre, sont cédés à la France.

Mars, 27. Première entrevue de Napoléon et de Marie-Louise.

Avril, 1er. Célébration du mariage civil de Napoléon et de Marie-Louise à Saint-Cloud. La bénédiction nuptiale a lieu le lendemain.

Avril, 10. Prise d'Astorga par Junot.

Avril, 12. Prise du fort de Matagorda près de Cadix.

Avril, 23. Défaite du général O'Donnel par le général Suchet à Lérida.

Avril, 24. Sénatus-consulte organique portant réunion à l'empire français de tous les pays situés sur la rive gauche du Rhin, depuis les limites des départements de la Roër et de la Meuse-Inférieure, en suivant le Thalweg du Rhin jusqu'à la mer.

Mai, 1er. Acte du congrès américain, qui interdit l'entrée des ports d'Amérique aux vaisseaux de guerre français et anglais.

Mai, 5. Tentative inutile des Anglais contre des bâtiments mouillés dans l'île de Pomègue.

Mai, 14. Prise de Lérida par Suchet.

Mai, 15. Évasion de 600 Français prisonniers dans les pontons de Cadix. Décret impérial pour la réunion des îles de Walcheren, Sud-Beveland, Nord-Beveland, Schouwen et Tholen, en un département qui prendra le nom de département des *Bouches-de-l'Escaut*.

Juin, 8. Prise de Méquinenza par Suchet.

Juin, 10. Fêtes données par la ville de Paris à l'occasion du mariage de Napoléon.

Juillet, 1er. Fête donnée à Paris par le prince de Schwartzenberg.

Juillet, 3. Le roi de Hollande, Louis, abdique en faveur de son fils mineur, Napoléon-Louis.

Juillet, 7-8. Prise de Bourbon par les Anglais.

Juillet, 9. Décret impérial ordonnant l'incorporation de la Hollande à l'empire français.

Juillet, 10. Troisième expédition en Portugal. Prise de Ciudad-Rodrigo par Ney.

Août, 5. Les départements de Rome et du Trasimène sont érigés en gouvernement général.

Août, 21. Révolution en Suède, à la suite de laquelle les états généraux élisent prince héréditaire du royaume, Bernadotte, prince de Ponte-Corvo.

Août, 27. Décret impérial ordonnant de brûler toutes les marchandises anglaises.

Août, 28. Prise de la forteresse d'Almeïda par Masséna.

Septembre, 27. Défaite des Anglais par Masséna, à Busaco.

Novembre, 2. Acte du congrès américain révoquant son acte du 1er mai à l'égard de la France.

Novembre, 9. Ouverture du canal de St-Quentin.

Novembre, 12. Décret impérial qui réunit le Valais à l'empire français.

Novembre, 17. La Suède déclare la guerre à l'Angleterre.

Décembre, 3. Prise de l'île de France par les Anglais.

Décembre, 13. Sénatus-consulte organique portant que la Hollande, les villes anséatiques, le Lauenbourg, tous les pays situés entre la mer du Nord, et une ligne tirée depuis le confluent de la Lippe dans le Rhin jusqu'à Halteren; de Halteren à l'Ems, au-dessus de Telget; de l'Ems au confluent de la Werra dans le Weser; et de là à Stolzenau, sur l'Elbe, au-dessus du confluent de la Stekenitz, font partie intégrante du territoire français, et doivent former 10 départements. Autre sénatus-consulte portant réunion du Valais à la France.

Décembre, 29. Décret impérial par lequel l'État renonce aux successions des émigrés, qu'une loi du mois de mars 1793 lui accordait pour 50 années.

1811.

Janvier, 1er. Prise de Tortose par Suchet.

Janvier, 8. Prise du fort Saint-Philippe de Balaguer.

Janvier, 20. Prise d'Oporto.

Janvier, 22. Prise d'Olivença.

Février, 11. Prise du fort Pardaleras.

Février, 19. Bataille de la Gébora, gagnée par le maréchal Soult sur les Espagnols.

Février, 28. Prise de possession du duché d'Oldenbourg.

Mars, 5. Défaite des Anglais et des Espagnols à Chiclana, par Victor.

Mars, 11. Prise de Badajoz par Mortier.

Mars, 12. Combat de Rediuha (Portugal).

Mars, 20. Naissance du roi de Rome.

Avril, 3. Combat de Sabugal (Portugal).

Mai, 5. Bataille de Fuentes de Onoro, gagnée par Masséna.

Mai, 11. Évacuation d'Almeïda, dernière place occupée par les Français en Portugal.

Mai, 15. Bataille d'Albuherra (à 4 lieues de Badajoz).

Juin, 1er. Prise d'Olivia.

Juin, 17. Levée du siége de Badajoz par les Anglais.

Juin, 28. Prise de Tarragone par Suchet.

Juillet, 14. Prise du Montserrat (Catalogne).

Juillet, 22. Création d'un onzième ministère sous le titre de ministère des manufactures et du commerce.

Août, 5. Décret du concile de Paris sur l'institution des évêques. Décret qui réunit à la France les territoires du royaume d'Italie situés sur la rive gauche de l'Enza.

Août, 19. Reprise de Figueras ou Figuières, par les Français.

Août, 26. Les Anglais s'emparent de Batavia.

Septembre, 20. Bref du pape, daté de Savone, confirmatif des décrets du concile national.

Octobre, 11. Prise du fort d'Oropesa (royaume de Valence).

Octobre, 13. Suppression de l'ordre royal de l'*Union de Hollande*, remplacé par l'ordre impérial de la *Réunion*.

Octobre, 25. Victoire de Sagonte, gagnée par Suchet sur les Espagnols. Sagonte capitule le lendemain.

Octobre, 26. Passage du Guadalaviar par Suchet.

1812.

Janvier, 8. Décret impérial qui supprime toutes les corporations religieuses et ordres monastiques existant dans les provinces de l'empire français.

Janvier, 10. Prise de Valence par le maréchal Suchet, qui est créé duc d'Albufera.

Janvier, 20. Prise de Ciudad-Rodrigo par Wellington. Prise de Denia.

Janvier, 26. Occupation de Stralsund par le général Friant. Décret impérial qui réunit la Catalogne à la France, et la divise en 4 départements.

Février, 4. Prise de Péniscola par Suchet.

Février, 24. Traité de Paris, avec la Prusse.

Mars, 13. Sénatus-consulte relatif à l'organisation de la garde nationale en trois bans.

Mars, 14. Traité d'alliance entre la France et l'Autriche, signé à Paris.

Mars, 24. Traité d'alliance entre la Russie et la Suède, signé à Saint-Pétersbourg, et auquel la Grande-Bretagne accède le 3 mai.

Mars, 28. Renouvellement de la capitulation entre la Suisse et la France.

Avril, 6. Prise de Badajoz par les Anglais.

Juin, 1er. Entreprise infructueuse des Anglais contre le port de la Ciotat.

Juin, 12. Combat sous Tarragone.

Juin, 18. Déclaration de guerre des États-Unis à l'Angleterre.

Juin, 20. Prise des forts de Salamanque par les alliés.

Juin, 22. Proclamation datée de Wilkowitz, dans laquelle Napoléon déclare la guerre à la Russie.

Juin, 24-25. Passage du Niémen par l'armée française. Combat de Develtowo.

Juin, 28. Entrée de Napoléon à Wilna.

Juillet, 22. Défaite de Marmont par Wellington, à la bataille des Arapiles (Léon).

Juillet, 23. Défaite de Bagration à Mohilow, par Davout.

Juillet, 25-26. Murat et Eugène sont vainqueurs à Ostrowno.

Juillet, 28. Entrée des Français à Witepsk.

Août, 1er. Occupation de Dunabourg par le général Ricard. Combat d'Abaïarzma.

Août, 12. Occupation de Madrid par les Anglais. Bataille de Gorodezna.

Août, 14. Les Français passent le Dniépr.

Août, 15. Combat de Krasnoï.

Août, 17. Bataille et prise de Smolensk par Napoléon.

Août, 17-18. Combat et bataille de Polotsk gagnés par les Français.

Août, 19. Combat de Valoutina-Cora près Smolensk.

Août, 29. Occupation de Wiazma.

Septembre, 7. Victoire de Napoléon près de la Moskowa sur les Russes.

Septembre, 8. Combat sous les murs de Mojaïsk.

Septembre, 14-16. Occupation et incendie de Moscou.

Septembre, 29. Combat de Czérikow.

Octobre, 15. Commencement de la retraite de l'armée française.

Octobre, 18. Combat de Wenkowo où Murat est vainqueur des Russes.

Octobre, 19-20. Victoire de Polotsk, remportée par Gouvion Saint-Cyr.

Octobre, 22. Levée du siége de Burgos par Wellington, après 35 jours de tranchée ouverte.

Octobre, 23. Conspiration du général Malet à Paris. Évacuation de Moscou.

Octobre, 24. Bataille de Malo-Jaroslawetz gagnée par Eugène Beauharnais sur Kutusow.

Novembre, 1er. Reprise de Madrid par les Français.

Novembre, 3. Bataille de Wiazma.

Novembre, 7. Arrivée à Smolensk du quartier général de la grande armée.

Novembre, 10. Jonction à Alba de Tormes des trois armées françaises dites du Portugal, du Centre et du Midi.

Novembre, 14-16. Évacuation de Smolensk.

Novembre, 16. Occupation de Minsk par les Russes.

Novembre, 16-19. Combat de Krasnoï. Les Russes sont battus.

Novembre, 23. Combat de Borisof sur la Bérésina.

Novembre, 26-28. Combats et passage de la Bérésina.

Décembre, 3. Arrivée de l'armée française à Malodetschno, d'où est daté le célèbre 29e bulletin de la grande armée.

Décembre, 5. L'empereur quitte l'armée.

Décembre, 10-11. Évacuation de Wilna.

Décembre, 16. Évacuation de Kowno et passage du Niémen.

Décembre, 19. Arrivée de Napoléon à Paris.

Décembre, 30. Défection du général prussien York, et convention de Traurogen près de Tilsitt.

1813.

Janvier, 5. Occupation de Kœnigsberg par les Russes.

Janvier, 17. Murat abandonne précipitamment l'armée française.

Janvier, 25. Concordat de Fontainebleau, entre Napoléon et Pie VII.

Février, 1er. Proclamation de Louis XVIII, datée d'Hartwell.

Février, 5. Sénatus-consulte déterminant la forme de la régence pour le cas où le roi de Rome monterait sur le trône.

Février, 8. Reddition de Varsovie aux Russes.

Février, 14. Ouverture de la session du Corps législatif.

Mars, 1er. Sixième coalition continentale contre la France. Traité d'alliance entre la Russie et la Prusse, signé à Kalisch.

Mars, 4. Occupation de Berlin par les Cosaques.

Mars, 18. Évacuation de Hambourg.

Mars, 21. Prise de la ville neuve de Dresde par les Russes et les Prussiens.

Mars, 31. Manifeste de la Prusse contre la France.

Avril, 1er. Déclaration de guerre de la France à la Prusse.

Avril, 16. Reddition de Thorn aux Russes.

Avril, 25. Arrivée de Napoléon à Erfurt.

Mai, 1er. Combats de Weissenfels, où est tué Bessières.

Mai, 2. Victoire de Napoléon à Lutzen sur les alliés.

Mai, 8. Entrée de Napoléon à Dresde.

Mai, 19-21. Batailles de Bautzen, de Wurtchen et d'Hochkirchen.

Mai, 22. Combat de Reichenbach (Lusace). Duroc est tué.

Mai, 30. Reprise de Hambourg par Davout et Vandamme.

Juin, 1er. Occupation de Breslau par le général Lauriston.

Juin, 4. Armistice conclu à Plesswitz en Silésie.

Juin, 15. Levée du siége de Tarragone par les Anglais.

Juin, 21. Défaite de Jourdan à Vittoria, par Wellington.

Juin, 25. Combat de Tolosa (Biscaye).

Juin, 30. Convention signée à Dresde, par laquelle Napoléon accepte la médiation de l'Autriche pour la paix générale.

Juillet, 10. Traité d'alliance entre la France et le Danemark.

Juillet, 12. Congrès de Prague.

Juillet, 27. Adhésion de l'Autriche à l'alliance de la Russie et de la Prusse.

Juillet, 28. Le congrès de Prague se sépare.

Juillet, 31. Combat de Roncevaux.

Août, 10. Dénonciation de l'armistice.

Août, 16. Arrivée de Moreau au quartier général des alliés.

Août, 17. Reprise des hostilités.

Août, 23. Défaite d'Oudinot à Gross-Beeren et à Ahrensdorff par Bernadotte.

Août, 26-27. Bataille de Dresde, où Moreau est blessé à mort. Défaite de Macdonald par Blücher sur la Katzbach (Silésie).

Août, 30. Combat de Kulm, où Vandamme est fait prisonnier avec 12,000 hommes.

Août, 31. Combat d'Irun (Espagne). Reddition de Saint-Sébastien.

Septembre, 2. Évacuation de Schwerin par Davout.

Septembre, 5-6. Combats près de Wittemberg et de Dennewitz.

Septembre, 9. Triple alliance signée à Tœplitz entre l'Autriche, la Russie et la Prusse.

Septembre, 12. Défaite des Anglais à Villafranca de Panade, par Suchet.

Octobre, 3. Traité préliminaire d'alliance à Tœplitz, entre l'Autriche et la Grande-Bretagne.

Octobre, 7. Passage de la Bidassoa par Wellington.

Octobre, 16. Défaite du prince de Schwartzenberg à Wachau, par Napoléon.

Octobre, 18-19. Bataille de Leipzig dite *bataille des peuples*.

Octobre, 30. Défaite des Austro-Bavarois, par Napoléon, à Hanau.

Octobre, 31. Combat et prise de Bassano (Italie) par le prince Eugène. Capitulation de Pampelune.

Novembre, 10. Combat de Saint-Jean de Luz.

Novembre, 11. Reddition de Dresde.

Novembre, 15. Défaite des Autrichiens par le prince Eugène à Caldiero, sur l'Adige.

Novembre, 24. Prise d'Amsterdam par Bulow.

Novembre, 29. Capitulation de Danzig.

Décembre, 1er. Déclaration des alliés datée de Francfort.

Décembre, 2. Occupation d'Utrecht par Bulow.

Décembre, 5. Prise de Lubeck par les Suédois. Capitulation de Stettin.

Décembre, 8-13. Combats sur les bords de la Nive, entre Soult et les Anglo-Espagnols. Occupation d'Ancône par Murat.

Décembre, 9-10. Évacuation de Breda et de Wilhemstadt

Décembre, 11. Traité de Valençay entre Napoléon et Ferdinand VII.

Décembre, 19. Convocation du Corps législatif.

Décembre, 21. Passage du Rhin, de Bâle à Schaffouse, par six divisions ennemies.

Décembre, 24. Évacuation définitive de la Hollande.

Décembre, 26. Évacuation de Torgau.

Décembre, 28. Prise de Raguse par les Autrichiens.

Décembre, 30. Évacuation de Genève.

Décembre, 31. Décret impérial qui ajourne le Corps législatif. Passage du Rhin, de Manheim à Cobleutz, par l'armée de Silésie.

1814.

Janvier, 1er. Nouvelle capitulation et reddition de Danzig.

Janvier, 2. Prise du fort Louis (Bas-Rhin) par les Russes.

Janvier, 3. Occupation de Montbéliard par les Autrichiens; de Colmar par les Bavarois.

Janvier, 4. Occupation de Haguenau par les Russes. Prise du fort l'Écluse, et occupation de Saint-Claude par les Autrichiens.

Janvier, 6. Décret impérial mobilisant 121 bataillons de gardes nationales. Occupation de Trèves par les Prussiens. Convention provisoire entre l'Angleterre et Murat.

Janvier, 7. Occupation de Vesoul par les Autrichiens.

Janvier, 8. Occupation d'Épinal par les Wurtembergeois.

Janvier, 10. Occupation de Forbach par les Prussiens.

Janvier, 11. Traité d'alliance entre l'Autriche et Murat.

Janvier, 15. Occupation de Cologne par les Cosaques.

Janvier, 16. Occupation de Nancy par les Russes. Capitulation du fort de Joux (Doubs).

Janvier, 19. Occupation de Dijon par les Autrichiens; de Neufchâteau par les Bavarois; de Rome par les Napolitains.

Janvier, 20. Prise de Toul par les Russes. Occupation de Chambéry par les Autrichiens.

Janvier, 21. Occupation de Bourg par les coalisés. Passage de la Meuse par l'armée de Silésie.

Janvier, 24. Pie VII quitte Fontainebleau et est reconduit en Italie.

Janvier, 25. Combat et occupation de Bar-sur-Aube par les Autrichiens. Départ de Napoléon pour l'armée.

Janvier, 27. Reprise de Saint-Dizier par Napoléon.

Janvier, 29. Combat de Brienne.

Février, 1er. Bataille de la Rothière. Évacuation de Bruxelles.

Février, 5. Ouverture du congrès de Châtillon entre les alliés et la France. Occupation de Châlons par les Prussiens.

Février, 7. Occupation de Troyes par les alliés.

Février, 8. Défaite des Autrichiens sur le Mincio, par le prince Eugène.

Février, 9. Reddition d'Avesnes. Combat de la Ferté-sous-Jouarre.

Février, 10. Défaite des Russes à Champ-Aubert par Napoléon.

Février, 11. Victoire de Napoléon sur les Russes, à Montmirail.

Février, 11-12. Prise de Bray, de Nogent-sur-Seine, de Sens, et de Pont-sur-Yonne, par les alliés.

Février, 12. Occupation de Laon par les Russes.

Février, 14. Défaite de Blücher, par Napoléon, à Vauchamp. Prise de Montereau et de Moret par les Autrichiens.

Février, 17. Défaite des Austro-Russes près de Nangis, par Ney.

Février, 18. Défaite du prince royal de Wurtemberg, à Montereau, par Napoléon.

Février, 21. Arrivée de Monsieur, comte d'Artois, à Vesoul.

Février, 22. Combat de Méry-sur-Seine.

Février, 23. Combat et reprise de Troyes.

Février, 26. Prise de la Fère par les Prussiens.

Février, 27. Défaite de Soult par Wellington à Orthez (Basses-Pyrénées).

Février, 27-28. Combats de Bar et de la Ferté-sur-Aube.

Mars, 1er. Traité de Chaumont (Haute-Marne) entre les alliés.

Mars, 2. Défaite des Autrichiens et des Napolitains, à Parme, par le général Grenier.

Mars, 3-4. Reprise de Vandœuvre et de Troyes par les alliés. Prise de Soissons par Bulow.

Mars, 5. Prise de Reims par les Français.

Mars, 7. Victoire de Napoléon, sur Blücher, à Craonne.

Mars, 9. Défaite des Anglais à Berg-op-Zoom, par le général Bizanet.

Mars, 9-10. Bataille de Laon. Évacuation de Rome et des États romains.

Mars, 12. Entrée du duc d'Angoulême à Bordeaux.

Mars, 13. Le roi d'Espagne, Ferdinand VII, est mis en liberté.

Mars, 13-14. Reprise de Reims par Napoléon.

Mars, 19. Rupture du congrès de Châtillon.

Mars, 20. Défaite d'Augereau à Limonest.

Mars, 20-21. Combat d'Arcis-sur-Aube. Reprise de Reims par les alliés.

Mars, 21. Occupation de Lyon par les Autrichiens.

Mars, 25. Combat de la Fère-Champenoise.

Mars, 26. Défaite des Russes, à Saint-Dizier, par Napoléon.

Mars, 28. Passage de la Marne par les alliés.

Mars, 29. Arrivée des alliés devant Paris.

Mars, 30. Bataille de Paris. Réduction de la forteresse de Custrin.

Mars, 31. Capitulation de Paris.

Avril, 1er. Établissement d'un gouvernement provisoire par un acte du sénat.

Avril, 3. Décret du sénat qui déclare Napoléon déchu du trône; le droit d'hérédité aboli dans sa famille; le peuple français et l'armée déliés envers lui du serment de fidélité.

Avril, 5. Convention de Chevilly entre le maréchal Marmont et le prince Schwartzenberg.

Avril, 5-6. Négociations relatives à l'abdication de Napoléon.

Avril, 6. Constitution décrétée par le sénat.

Avril, 10. Bataille de Toulouse entre Soult et Wellington. Réduction de la forteresse de Glogau.

Avril, 11. Traité de Paris entre Ney, Macdonald et Caulaincourt, plénipotentiaires de Napoléon, et les ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse. Acte d'abdication de Napoléon.

Avril, 12. Entrée à Paris de Monsieur, comte d'Artois.

Avril, 13. Arrêté du gouvernement provisoire qui substitue le pavillon blanc et la cocarde blanche au pavillon et à la cocarde tricolores.

Avril, 14. Décret du sénat qui confère au comte d'Artois le gouvernement provisoire de la France, avec le titre de lieutenant général. Capitulation de Huningue.

Avril, 16. Convention de Schiarino-Rizzino entre le prince Eugène et l'Autrichien Bellegarde.

Avril, 18. Armistice entre Soult et Wellington.

Avril, 20. Départ de Napoléon de Fontainebleau pour l'île d'Elbe. Entrée solennelle de Louis XVIII à Londres comme roi de France.

Avril, 23. Convention signée à Paris entre Monsieur, d'une part, et les puissances alliées, d'autre part. Le descendant de saint Louis, de Henri IV et de Louis XIV, livre d'un trait de plume plus de la moitié des vaisseaux de guerre de la France et cinquante-trois forteresses encore occupées par les troupes françaises, avec tout le matériel qu'elles renfermaient.

PREMIÈRE RESTAURATION.

Avril, 24. Débarquement de Louis XVIII à Calais.

Avril, 27. Traité de Paris.

Mai, 2. Déclaration du roi donnée à Saint-Ouen.

Mai, 3. Entrée solennelle de Louis XVIII à Paris.

Mai, 6. Formation d'un conseil de guerre établi auprès du roi; on y voit figurer le général Dupont, célèbre par la honteuse capitulation de Baylen.

Mai, 12. Organisation de l'armée sur le pied de paix.

Mai, 13. Nomination des ministres du roi. Le comte d'Artois est créé colonel général de toutes les gardes nationales du royaume.

Mai, 29. Mort de l'impératrice Joséphine.

Mai, 30. Traité de paix définitif entre la France, l'Autriche, la Russie, la Prusse, et la Grande-Bretagne.

Juin, 4. Assemblée collective du Corps législatif et d'une fraction du Sénat. Séance royale. Charte constitutionnelle. Institution, convocation, et réunion des chambres législatives.

Juin, 14. Ordonnance royale qui réunit au domaine de la couronne la dotation des sénatoreries.

Juin, 16. Suppression des écoles militaires de Saint-Cyr et de Saint-Germain, et du Prytanée militaire de la Flèche. Rétablissement de l'école militaire de Paris, créée en 1751.

Juillet, 20. Traité de paix entre la France et l'Espagne, signé à Paris.

Août, 7. Bulle du pape Pie VII portant le rétablissement de l'ordre des jésuites.

Octobre, 21. Loi relative à la liberté de la presse.

Novembre, 3. Ouverture du congrès de Vienne.

Novembre, 8. Loi relative à la liste civile et à la dotation de la couronne.

Novembre, 18. Publication de la loi relative à l'observation des fêtes et dimanches.

Novembre, 28. Rétablissement de l'ordre du Mérite militaire en faveur des officiers de terre et de mer qui ne professent pas la religion catholique.

Décembre, 2. Évacuation de la Martinique par les Anglais.

Décembre, 5. Loi relative aux biens non vendus des émigrés.

Décembre, 21. Loi relative aux dettes contractées, en pays étranger, par le roi et la famille royale.

Décembre, 30. Ajournement des chambres législatives au 1er mai 1815.

1815.

Janvier, 21. Exhumation des restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui sont transportés à Saint-Denis.

Janvier, 28. Création de l'intendance générale des arts et des monuments publics.

Mars, 1er. Débarquement de Napoléon au golfe Juan, près de Cannes (Var).

Mars, 5. La nouvelle du débarquement de Napoléon arrive à Paris.

Mars, 6. Ordonnance du roi portant convocation immédiate des chambres législatives. Napoléon est déclaré traître et rebelle.

Mars, 7. Arrivée de Napoléon à Grenoble.

Mars, 10. Entrée de Napoléon à Lyon.

Mars, 13. Déclaration des huit puissances signataires de la paix de Paris, réunies au congrès de Vienne. Décret de Napoléon contre les Bourbons et leurs adhérents. Défection de Ney.

Mars, 14. Arrivée de Napoléon à Châlon.

Mars, 16. Séance royale des chambres législatives réunies.

Mars, 18. La chambre des députés déclare nationale la guerre contre Napoléon Bonaparte.

Mars, 20. Le roi quitte le château des Tuileries.

CENT JOURS.

Mars, 20. Arrivée de Napoléon à Fontainebleau. Il entre le soir à Paris.

Mars, 23. Louis XVIII quitte Lille et se rend en Belgique.

Mars, 24. Décret impérial qui supprime les censeurs et la direction de la librairie et de l'imprimerie.

Mars, 25. Traité de Vienne entre l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, pour la confirmation des principes consacrés par le traité de Chaumont (1er mars 1814).

Mars, 27. Déclaration du conseil d'État, qui relève l'empereur de sa déchéance et annule son abdication.

Mars, 28. Irruption des troupes napolitaines dans les États du pape et prise de Terracine. Décret de Napoléon qui abolit la traite des nègres.

Mars, 31. Proclamation de Murat, datée de Rimini, dans laquelle il appelle l'Italie à l'indépendance.

Avril, 4. Combat et prise de Modène, par Murat.

Avril, 6. Occupation de Florence par Murat.

Avril, 14. Évacuation de la Toscane par les troupes napolitaines. Proclamation de Louis XVIII datée de Gand.

Avril, 22. Acte additionnel aux constitutions de l'empire. Décret impérial relatif à l'organisation des corps francs.

Avril, 24. Fédération bretonne pour la défense du territoire.

Mai, 2-3. Défaite des Napolitains à Tolentino et à Macerata.

Mai, 14. Revue passée à Paris dans la cour des Tuileries.

Mai, 20. Convention signée à Zurich entre la confédération suisse et les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie.

Mai, 25. Murat, chassé de son royaume, débarque à Cannes.

Mai, 28. Mouvement royaliste dans le Morbihan.

Mai, 29. Combats contre les royalistes à Cossé, à Beaulieu et à Saint-Gilles.

Juin, 1er. Assemblée du champ de mai.

Juin, 3. Ouverture de la session des chambres législatives.

Juin, 7. Séance impériale des chambres législatives.

Juin, 9. Signature, au congrès de Vienne du traité définitif qui fixe l'état de l'Europe

Juin, 12. Napoléon se rend à l'armée.

Juin, 15. Premières hostilités. Passage de la Sambre par l'armée française.

Juin, 16. Défaite des Prussiens à Ligny des Anglais aux Quatre-Bras.

Juin, 18. Bataille de Waterloo.

Juin, 20. Retour de Napoléon à Paris. Défaite des royalistes à Roche-Servière par Lamarque.

Juin, 22. Abdication de Napoléon. Nomination d'une commission exécutrice provisoire, par les chambres législatives.

Juin, 23. Invasion du département de la Moselle par les Autrichiens.

Juin, 24. Retour de Louis XVIII en France.

Juin, 25-26. Massacres à Marseille.

Juin, 27. Convention de Chollet (Maine-et-Loire), qui assure la pacification de la Vendée.

Juin, 28. Paris est mis en état de siége.

Juin, 29. Napoléon quitte Paris.

Juin, 30. Adresse de l'armée aux chambres.

Juillet, 1er. Proclamation de la chambre des représentants au peuple français. Défaite des Prussiens à Versailles par Excelmans.

Juillet, 3. Convention militaire de Saint-Cloud.

Juillet, 5. Adoption d'une constitution par la chambre des représentants.

Juillet, 6. Entrée à Paris des alliés.

DEUXIÈME RESTAURATION. LOUIS XVIII.

Juillet, 10. Arrivée à Paris de l'empereur de Russie, du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche.

Juillet, 13. Ordonnance du roi qui prononce la dissolution de la chambre des députés. Soumission de l'armée de la Loire.

Juillet, 15. Napoléon se rend à bord du vaisseau anglais *le Bellérophon.*

Juillet, 17. Troubles à Nîmes.

Juillet, 24. Ordonnances du roi, l'une excluant de la chambre des pairs ceux qui ont siégé durant les cent jours, l'autre traduisant devant un conseil de guerre ou exilant de Paris les officiers et fonctionnaires civils qui ont pris part aux événements des cent jours.

Juillet, 26. Bombardement de Bâle par la garnison de Huningue, sous les ordres du général Barbanègre.

Août, 1er. Licenciement de l'ancienne armée.

Août, 2. Assassinat du maréchal Brune à Avignon.

Août, 5. Arrestation de Ney au château de Bessonis, près d'Aurillac.

Août, 17. Assassinat du général Ramel à Toulouse. Ordonnance du roi portant nomination de quatre-vingt-treize pairs.

Août, 19. Le colonel de Labédoyère est fusillé dans la plaine de Grenelle. Ordonnance du roi établissant l'hérédité de la pairie.

Août, 19-21. Troubles à Nîmes.

Août, 26. Bombardement et capitulation d'Auxonne (Côte-d'Or).

Août, 27. Siége et Reddition de Huningue.

Août, 29. Ordonnance royale qui destitue le maréchal Moncey et le condamne à trois mois de prison, pour n'avoir pas voulu siéger comme juge dans le procès du maréchal Ney.

Septembre, 1er. Organisation de la garde royale.

Septembre, 18. Institution de la cour royale de Paris. Siége et reddition de Longwy.

Septembre, 26. Signature du traité dit de la *sainte alliance*, entre les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse.

Octobre, 7. Ouverture de la session des chambres au Palais-Bourbon.

Octobre, 8. Débarquement de Murat sur la côte de Pizzo (Calabre ultérieure).

Octobre, 13. Arrivée de Napoléon à Sainte-Hélène.

Octobre, 29. Loi portant suspension de la liberté individuelle.

Novembre, 9. Loi relative à la répression des cris séditieux et des provocations à la revolte.

Novembre, 10. Le conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney se déclare incompétent.

Novembre, 12. Troubles, assassinat du général Lagarde, à Nîmes.

Novembre, 17. La chambre des pairs décerne un mandat de prise de corps contre le maréchal Ney.

Novembre, 20. Traité de Paris entre la France d'une part, et l'Autriche; de la Grande-Bretagne, de l'autre.

Novembre, 21. Condamnation à mort de M. de Lavalette.

Décembre, 4. Ouverture des débats du procès du maréchal Ney.

Décembre, 7. Exécution de Ney. Rétablissement des juridictions prévôtales.

Décembre, 20. Évasion de M. de Lavalette.

1816.

Janvier, 12. Loi d'amnistie.

Janvier, 19. Loi qui établit un deuil général au 21 janvier, en commémoration de la mort de Louis XVI.

Mars, 13. Traité entre la France et les cantons suisses pour l'admission de 12,000 soldats suisses dans l'armée française.

Mars, 21. Nouvelle organisation de l'Institut royal en quatre académies.

Mars, 27. Adoption, par la chambre des députés, d'une dotation annuelle d'un million pour le duc de Berry.

Avril, 13. Licenciement des élèves de l'école polytechnique.

Avril, 27. Loi relative à la fixation du budget pour l'exercice 1816.

Avril, 29. Clôture de la session des chambres législatives.

Mai, 2. Acquittement des généraux Drouet et Cambronne, traduits devant un conseil de guerre.

Mai, 4-5. Insurrection près de Grenoble, organisée par Didier.

Mai, 8. Loi qui abolit le divorce.

Mai, 17. Célébration du mariage du duc

de Berry avec la princesse Marie-Caroline-Thérèse des Deux-Siciles.

Juillet, 2-6. Naufrage de la Méduse.

Juillet, 6. Arrêt de la cour d'assises dans l'affaire dite des *patriotes de* 1816.

Septembre, 4. Réorganisation de l'école polytechnique.

Septembre, 5. Dissolution de la chambre des députés.

Novembre, 4. Séance royale pour l'ouverture de la session de 1816.

1817.

Février, 5. Promulgation de la loi sur les élections.

Février, 12. Loi sur la liberté individuelle.

Février, 28. Loi portant que les journaux et écrits périodiques ne paraîtront qu'avec l'autorisation du roi.

Mars, 25. Loi sur les finances.

Mars, 26. Ordonnance royale qui supprime la compagnie de la prévôté de l'hôtel du roi.

Mai, 6. Condamnation à mort, à Bordeaux, de vingt-huit individus accusés de complot.

Juin, 4. Troubles à Sens, à Nogent et dans quelques communes de Seine-et-Marne.

Juin, 8 et suiv. Émeutes et supplices dans quelques communes voisines de Lyon.

Juin, 10. Traité de Paris entre la France, l'Autriche, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, pour l'accomplissement du 99e article du congrès de Vienne, relatif à la succession des États de Parme après la mort de Marie-Louise.

Juin, 11. Convention entre Pie VII et Louis XVIII. Le concordat conclu entre François Ier et Léon X est rétabli.

Août, 25. Ordonnance royale relative à l'institution des majorats attachés à la pairie.

Août, 28. Traité conclu à Paris entre la France et le Portugal, relativement à la remise de la Guyane française par cette dernière puissance.

Octobre, 4. Conspiration dite de l'*épingle noire*. Après quatre jours de débats, tous les accusés sont acquittés.

Novembre, 5. Séance royale pour l'ouverture des chambres.

Novembre, 21. Projet de loi présenté à la chambre des députés relativement à la convention du 16 juillet avec le pape.

Novembre, 30. Ordonnance du roi portant une nouvelle organisation des écoles militaires.

Décembre, 30. Loi déclarant que les journaux et autres ouvrages périodiques qui traitent de matières politiques, ne pourront, jusqu'à la fin de la session des chambres de 1818, paraître qu'avec l'autorisation du roi.

1818.

Février, 5. Mort de Charles XIII, roi de Suède. Avénement de Bernadotte.

Février, 18. Procès de Mathurin Bruneau, se prétendant Louis XVII.

Mars, 10. Loi sur le recrutement de l'armée.

Avril, 25. Convention signée à Paris entre la France d'une part, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie d'autre part, relativement à l'extinction totale des dettes contractées par la France.

Mai, 16. Clôture de la session des chambres de 1817-1818.

Août, 2. Ordonnance du roi déterminant les degrés de la hiérarchie et la progression de l'avancement dans tous les corps militaires.

Août, 30. Ordonnance du roi concernant la garde nationale.

Septembre, 30. Ouverture des conférences d'Aix-la-Chapelle, relatives à l'évacuation totale du territoire français par les alliés.

Octobre, 9. Convention du congrès par laquelle l'évacuation du territoire français par les troupes étrangères est fixée au 30 novembre suivant.

Novembre, 19. Convention relative au dernier payement de l'indemnité pécuniaire due par la France.

Novembre, 22. Dissolution du congrès d'Aix-la-Chapelle.

Décembre, 10. Séance royale pour l'ouverture de la session législative de 1818-1819.

Décembre, 29. Projet de loi des *six douzièmes*.

1819.

Janvier, 13. Ordonnance du roi portant qu'il y aura désormais une exposition publique des produits de l'industrie française, à des époques dont les intervalles n'excéderont pas quatre années.

Janvier, 29. Loi accordant une dotation de 50,000 fr. de rente au duc de Richelieu, à titre de récompense nationale.

Mars, 2. Adoption, par la chambre des pairs, d'une proposition présentée par M. Barthélemy, et ayant pour but de supplier le roi de présenter un projet de loi modifiant l'organisation des colléges électoraux.

Mars, 3. Nomination de soixante et un nouveaux pairs de France.

Mars, 7. Troubles à Nîmes.

Mars, 23. Rejet, par la chambre des députés, de la résolution de la chambre des pairs demandant la modification de la loi électorale.

Mars, 30. Réception de l'ambassadeur de Perse aux Tuileries.

Mai, 28. Adoption définitive d'une loi

supprimant la censure pour les journaux et les écrits périodiques.

Juin, 29 et suiv. Troubles à l'école de droit de Paris.

Juillet, 14. Loi supprimant le droit d'aubaine en France.

Juillet, 17. Clôture de la session législative des chambres.

Août, 25. Ouverture de l'exposition des produits de l'industrie.

Novembre, 10. Traité avec la régence d'Alger, par lequel la France reconnait une créance de 7 millions, réclamée par le dey.

Novembre, 29. Séance royale pour l'ouverture des chambres.

Décembre, 6. La chambre des députés annule la nomination de l'abbé Grégoire, pour cause d'indignité.

1820.

Janvier, 5. Commencement de l'insurrection en Espagne.

Janvier, 29. Mort du roi d'Angleterre, George III. Avénement de George IV.

Février, 4. Ordonnance royale autorisant les personnes exilées par l'ordonnance du 24 juillet 1815, à rentrer en France.

Février, 13. Assassinat du duc de Berry par Louvel.

Février, 14. M. Clausel de Coussergues dénonce M. Decazes, ministre de l'intérieur, à la chambre des députés, comme coupable de complicité dans l'assassinat du duc de Berry.

Juin, 2-3 et jours suivants. Troubles à Paris, à l'occasion de la discussion d'une loi sur les élections, à la chambre des députés.

Juin, 12. Adoption, par la chambre des députés, d'un nouveau projet de loi relatif aux élections.

Juillet, 22. Clôture de la session des chambres.

Août, 20. Conspiration militaire à Paris.

Septembre, 29. Naissance du duc de Bordeaux.

Décembre, 3. Lettre de Louis XVIII au roi des Deux-Siciles, relativement à la révolution napolitaine.

Décembre, 19. Ouverture de la session législative de 1821.

1821.

Mars, 5. Troubles à l'école de droit. Achat du domaine de Chambord, acquis, au moyen d'une souscription, pour le duc de Bordeaux.

Mars, 20. Troubles à Grenoble.

Avril, 2. Suppression de la faculté de droit de Grenoble.

Mai, 1er. Baptême du duc de Bordeaux.

Mai, 5. Mort de Napoléon à Sainte-Hélène.

Mai, 31. Clôture de la session des chambres.

Novembre, 5. Séance royale pour l'ouverture de la session législative de 1821-1822.

Novembre, 30. Présentation au roi de l'adresse de la chambre des députés, adresse dont il refuse d'entendre la lecture, et qui entraine un changement de ministère.

Décembre. Conspiration à l'école de cavalerie de Saumur.

1822.

Janvier, 1er. Conspiration à Béfort.

Janvier, 3. Les restes de Voltaire et de Rousseau sont transférés du Panthéon au Père-Lachaise.

Février, 24. Tentative du général Berton sur Saumur.

Février, 27. Troubles à Paris, dans l'église des Petits-Pères, à l'occasion des missionnaires.

Février, 28. Condamnation à mort des nommés Delon, lieutenant; Sirejean et Coudert, accusés de complicité dans la conspiration de Saumur.

Mars, 5. Troubles à l'école de droit de Paris.

Mars, 6. Suspension des cours de droit de Paris.

Mars, 7. Complot organisé à la Rochelle, parmi les sous-officiers du 45e régiment, en garnison dans cette ville.

Mars, 29. Dissolution de l'école de cavalerie de Saumur.

Mai, 1er. Clôture de la session de 1821.

Mai, 4. Condamnation à mort, par la cour d'assises du Var, du capitaine Vallé, accusé de complot.

Juin, 1er. Ordonnance du roi ordonnant qu'à l'avenir le chef de l'université prendra le titre de *grand maître*.

Juin, 4. Ouverture de la session législative de 1822.

Juillet, 3. Conspiration du lieutenant-colonel Caron.

Juillet, 17. Clôture de la session des chambres de 1822.

Septembre, 6. Arrêt de la cour d'assises de Paris dans l'affaire du complot de la Rochelle. Quatre sergents, Bories, Goubin, Pommier et Raoulx, sont condamnés à mort. Ils sont exécutés le 21.

Septembre, 12. Arrêt de la cour d'assises de Poitiers, qui condamne à mort le général Berton, Saugé, Jaglin, et trois autres individus. Les trois premiers seuls sont exécutés le 5 octobre.

Septembre, 17. Réorganisation de l'école polytechnique.

Octobre, 1er. Exécution du lieutenant-colonel Caron

Novembre, 18. Troubles à l'école de médecine de Paris, qui est supprimée le 21.

1823.

Janvier, 28. Séance royale pour l'ouverture de la session législative de 1823.

Février, 2. Ordonnance du roi portant réorganisation de l'école de médecine de Paris.

Mars, 3. Le député Manuel est exclu de la chambre pour toute la durée de la session. Cette décision de la chambre donne lieu à quelques troubles dans Paris.

Avril, 6. Entrée des troupes françaises en Espagne.

Avril, 7. Passage de la Bidassoa par les Français.

Avril, 11. Occupation de Villa-Real.

Avril, 17. Occupation de Vittoria.

Avril, 18. Prise de Logrono.

Avril, 26. Prise de Saragosse.

Mai, 2. Occupation de Gironne.

Mai, 8. Prise de Mouzon.

Mai, 12. Occupation de Valladolid par le duc de Reggio.

Mai, 17. Combat de Casteltersol.

Mai, 24. Entrée du duc d'Angoulême à Madrid.

Mai, 25. Combat de Mataro.

Mai, 27. Engagement de Talavera de la Reyna.

Juin, 8. Combat près de Santa-Cruz.

Juin, 24. Blocus de Cadix.

Juillet, 8. Blocus de Barcelone.

Juillet, 14. Reddition de la Corogne.

Juillet, 27. Occupation de Grenade.

Juillet, 31. Prise du Trocadero.

Septembre, 17. Capitulation de Pampelune.

Septembre, 23. Bombardement de Cadix.

Septembre, 27. Capitulation de Saint-Sébastien.

Octobre, 3. Capitulation de Cadix.

Décembre, 24. Dissolution de la chambre des députés.

1824.

Mars, 23. Séance royale pour l'ouverture de la session de 1824.

Août, 4. Clôture de la session des chambres.

Août, 15. Ordonnance royale qui rétablit la censure pour les journaux et les écrits périodiques.

Septembre, 16. Mort de Louis XVIII. Avénement de Charles X.

CHARLES X.

Décembre, 22. Ouverture de la session législative.

1825.

Avril, 17. Ordonnance du roi qui concède aux habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue l'indépendance pleine et entière de leur gouvernement, moyennant certaines conditions.

Avril, 21. Troubles à Rouen, au sujet d'une représentation du *Tartufe*, défendue par l'autorité.

Avril, 27. Promulgation de la loi concernant l'indemnité à accorder aux émigrés.

Mai, 1er. Loi relative à la faculté de conversion des rentes 5 pour 100 en inscriptions de rentes 3 pour 100.

Mai, 5. Arrivée à Paris d'un envoyé du bey de Tunis.

Mai, 29. Sacre de Charles X à Reims.

Mai, 30. Tenue du chapitre des ordres du roi.

Juin, 13. Clôture de la session des chambres.

Juillet, 27. Incendie de Salins.

Octobre, 8. Troubles à Rouen.

Novembre, 28. Mort du général Foy.

Décembre, 1er. Mort de l'empereur Alexandre. Avénement de Nicolas.

1826.

Février, 15. Ouverture du jubilé.

Avril, 30. Déclaration des évêques de France relativement à l'indépendance des rois dans l'ordre temporel.

Mai, 17. Publication de la loi sur les substitutions.

Mai, 18. Troubles à Rouen à l'occasion des exercices des missionnaires.

Octobre, 14-17. Troubles à Brest et à Rouen.

Octobre, 31. Troubles à Lyon.

Décembre, 12. Ouverture des chambres pour la session législative de 1827.

Décembre, 29. Présentation à la chambre des députés de la loi concernant la police de la presse, et dite *loi d'amour*.

1827.

Janvier, 19. Discussion à la chambre des pairs sur la pétition de M. de Montlosier, relative aux jésuites.

Janvier, 25. Supplique de l'Académie française au roi, contre le projet de loi sur la police de la presse.

Mars, 12. Adoption, par la chambre des députés, de la loi relative à la police de la presse.

Avril, 17. Retrait de la loi sur la police de la presse.

Avril, 29. Licenciement de la garde nationale de Paris.

Mai, 15. Troubles au collége de France.

Juin, 22. Clôture de la session législative de 1827.

Juin, 24. Ordonnance du roi qui rétablit la censure.

Juillet, 6. Convention diplomatique signée

à Londres, entre la France, la Russie et l'Angleterre, pour la pacification et l'indépendance de la Grèce.

Octobre, 4. Commencement des hostilités contre le dey d'Alger.

Octobre, 20. Bataille de Navarin.

Novembre, 5. Ordonnance du roi qui prononce la dissolution de la chambre des députés. Création de 76 nouveaux pairs de France.

Novembre, 19-20. Troubles à Paris à l'occasion des élections.

1828.

Janvier, 4. Chute du ministère Villèle. Avénement du ministère Martignac.

Février, 5. Séance royale pour l'ouverture des chambres.

Février, 17. Ordonnance du roi qui crée un conseil supérieur de la guerre, sous la présidence du dauphin.

Juin, 16. Ordonnance du roi soumettant au régime de l'université huit colléges tenus par les jésuites.

Août, 17. La première division de l'expédition de Morée, sous les ordres du lieutenant général Maison, part de Toulon.

Août, 18. Clôture de la session des chambres.

1829.

Janvier, 27. Ouverture de la session législative.

Avril, 8. Retrait des deux projets de loi sur l'organisation départementale et municipale, présentés à la chambre des députés par le ministère.

Juillet, 31. Clôture de la session législative.

Août, 5. Ordonnance du roi portant réorganisation du corps de l'artillerie.

Août, 8. Chute du ministère Martignac. Avénement du ministère Polignac.

Septembre. Association bretonne pour le refus de l'impôt.

1830.

Février, 14. Ordonnance royale sur l'instruction primaire.

Mars, 2. Ouverture de la session législative des chambres.

Mars, 15-16. Discussion du projet d'adresse dans la chambre des députés. Vote de l'adresse dite des *deux cent vingt et un*.

Mars, 19. Ordonnance du roi qui proroge au 1 septembre la session de 1830.

Mai, 16. Ordonnance du roi portant dissolution de la chambre des députés.

Mai, 25. Départ de la flotte française de Toulon pour l'expédition d'Alger.

Juin, 14. Débarquement des Français sur la côte d'Afrique.

Juin, 19. Bataille de Staouëli.

Juin, 24. Attaque du camp français par les Arabes.

Juillet, 4. Prise du fort l'Empereur.

Juillet, 5. Occupation d'Alger.

Juillet, 23. Expédition du général Bourmont sur Blidah.

Juillet, 25. Ordonnances royales portant abolition de la liberté de la presse, dissolution de la nouvelle chambre des députés et changement du mode d'élections.

Juillet, 26 (lundi). Commencement de l'insurrection à Paris. Protestation des journalistes de l'opposition.

Juillet, 27 (mardi). Arrêt du tribunal de commerce, portant que « l'ordonnance royale du 25 juillet étant contraire à la charte, ne saurait être obligatoire pour personne.» Réunion des députés chez Casimir Périer. Collision du peuple et des troupes aux environs du Palais-Royal.

Juillet, 28 (mercredi). Prise et reprise de l'hôtel de ville. Les principaux combats ont lieu dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin, et au marché des Innocents. Réunion des députés chez M. Audry de Puyraveau.

Juillet, 29 (jeudi). Prise de la poudrière d'Essonne, du Louvre, des Tuileries, de la caserne Babylone. Retraite des troupes. Installation d'un gouvernement provisoire à l'hôtel de ville.

Juillet, 30. La garde nationale de Paris s'organise d'elle-même. Nomination d'un ministère provisoire par le gouvernement provisoire. Visite des députés au duc d'Orléans.

Juillet, 31. Entrevue du duc d'Orléans et de M. de Mortemart, nommé président du conseil des ministres par Charles X. Proclamation du gouvernement provisoire aux habitants de Paris, déclarant que « Charles X a cessé de régner. » Nouveau message des députés au duc d'Orléans, qui accepte les fonctions de lieutenant général du royaume. Proclamation des députés au peuple français. Le duc d'Orléans se rend à l'hôtel de ville. Création d'une garde nationale mobile.

Août, 1er. Acte de Charles X nommant le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. Ordonnances du lieutenant général convoquant les chambres pour le 3 août, et portant nomination de commissaires aux différents ministères.

Août, 2. Acte d'abdication de Charles X et du dauphin adressé par les princes au duc d'Orléans.

Août, 3. Ouverture de la session législative des chambres. Marche des Parisiens sur Rambouillet, d'où Charles X et sa famille s'éloignent.

Août, 6. M. Bérard propose à la chambre

des députés de modifier la charte et d'offrir la couronne au duc d'Orléans.

Août, 7. Discussion rapide sur les propositions de M. Bérard. Adoption, sans délibération préalable, des modifications faites à la charte, et de l'appel au trône du duc d'Orléans, par la chambre des députés, puis par la chambre des pairs.

Août, 9. Séance solennelle des deux chambres au palais Bourbon, où le duc d'Orléans accepte la couronne et prête le serment de fidélité exigé par la nouvelle charte.

Août, 16. Embarquement de Charles X et de sa famille à Cherbourg.

Août, 27. Mort du duc de Bourbon.

Septembre, 2. Abrogation de la loi du 15 janvier 1819, dite *loi d'amnistie*.

Septembre, 27. Résolution de la chambre des députés pour la mise en accusation des derniers ministres de Charles X.

Octobre, 8. Vote d'une adresse au roi pour demander l'abolition de la peine de mort dans certains cas.

Octobre, 9. Ajournement de la session législative.

Octobre, 18. Troubles à Paris. Tentative sur Vincennes.

Novembre, 10. Loi sur l'abaissement du cautionnement et des droits de timbre payés par les journaux.

Novembre, 17. Expédition du général Clausel sur Blida.

Décembre, 15. Procès des derniers ministres de Charles X devant la cour des pairs.

Décembre, 21. Arrêt de la cour des pairs.

Décembre, 22. Troubles à Paris.

1831.

Janvier, 11. Loi sur la composition des cours d'assises et les déclarations du jury.

Janvier, 15. Loi sur la répression de la traite des nègres.

Janvier, 24. Loi sur l'impôt direct.

Février, 2. Le duc de Nemours est élu roi des Belges.

Février, 14. Troubles à Paris. Dévastation de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché.

Février, 17. Loi municipale. L'élection du duc de Nemours n'est pas ratifiée par Louis-Philippe.

Mars, 5. Vote de la loi sur la garde nationale.

Mars, 21. Vote d'une loi contre le cumul, laquelle est rejetée par la chambre des pairs.

Mars, 24. Loi sur le bannissement des Bourbons de la branche aînée.

Avril, 2. Loi sur les attroupements.

Avril, 12. Loi électorale.

Avril, 20. Clôture de la cession législative. Les chambres sont prorogées au 5 juin.

Mai, 31. Dissolution de la chambre des députés.

Juillet, 11. Expédition d'une flotte française dans le Tage, contre don Miguel.

Juillet, 23. Séance d'ouverture des chambres pour la session de 1831.

Août, 9. L'armée française entre en Belgique.

Octobre, 18. Loi sur la réforme de la pairie, l'hérédité est abolie.

Décembre, 14. Vote par la chambre des députés d'une loi sur le rétablissement du divorce.

Décembre, 23. Abrogation du deuil du 21 janvier.

1832.

Janvier, 14. Loi sur la liste civile.

Janvier, 22. Fermeture du temple des Saint-Simoniens.

Janvier, 31. Ratification par la France et l'Angleterre du traité signé le 15 novembre 1831, pour la séparation de la Belgique et de la Hollande.

Février, 2. Complot légitimiste à Paris.

Février, 7. Départ d'une expédition française pour les États romains.

Février, 23. Prise d'Ancône par les Français.

Mars, 22. Apparition du choléra-morbus à Paris.

Avril, 21. Clôture de la session législative.

Avril, 30. Troubles à Marseille. Débarquement de la duchesse de Berri.

Mai, 23. Insurrection dans l'Ouest. Plusieurs départements sont mis en état de siége.

Mai, 28. Publication du compte rendu des députés de l'opposition.

Juin, 5-6. Émeute à Paris. La ville est mise en état de siége.

Juin, 6. Dissolution du corps d'artillerie de la garde nationale de Paris.

Août, 9. Mariage du roi des Belges avec la princesse Louise d'Orléans.

Octobre, 22. Convention entre la France et l'Angleterre pour agir contre la Hollande.

Novembre, 6. Arrestation de la duchesse de Berri à Nantes.

Novembre, 19. Ouverture des chambres ; un coup de pistolet est tiré sur le roi au Pont Royal.

Novembre, 30. Commencement du siége de la citadelle d'Anvers.

Décembre, 23. Capitulation de la citadelle d'Anvers.

Décembre, 29. Reprise et nouveau vote par la chambre des députés de la loi relative à l'abrogation du deuil du 21 janvier.

1833.

Mars, 25. Clôture de la session législative de 1832.

Avril, 26. Ouverture de la session législative de 1833.

Mai, 17. Vote par la chambre des députés d'un projet de loi sur les attributions municipales.

Mai, 25. Seconde adoption par les députés du projet de loi sur le rétablissement du divorce.

Juin, 18. Loi sur l'instruction primaire.

Juin, 26. Clôture de la session de 1833.

Septembre, 19. Traité de commerce entre la France et le duché de Nassau.

Décembre, 23. Séance d'ouverture de la session législative de 1834.

1834.

Février, 7. Loi sur les crieurs publics.

Février, 14. Troubles à Lyon.

Février, 19-20. Lois sur la composition des états-majors des armées de terre et de mer.

Février, 22. Troisième adoption par les députés du projet de loi sur le rétablissement du divorce.

Février, 23. Troubles à Paris.

Mars, 26. Loi contre les associations.

Avril, 4. Modification du ministère.

Avril, 9. Insurrection à Lyon et dans d'autres villes du royaume.

Avril, 11. Loi sur l'organisation municipale de Paris.

Avril, 13. Insurrection à Paris.

Avril, 22. Traité de la quadruple alliance entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et le Portugal.

Mai, 16. Loi contre les détenteurs d'armes et de munitions de guerre.

Mai, 24. Clôture de la session législative.

Mai, 25. Dissolution de la chambre des députés.

Juin, 21. Élections générales pour la chambre des députés.

Juillet, 31. Ouverture de la session législative de 1835.

Août, 14. Vote de l'adresse.

Août, 16. Prorogation des chambres au 29 décembre. Elles sont plus tard convoquées pour le 1er décembre.

Décembre, 1er. Réouverture des chambres.

1835.

Février, 20. Crise ministérielle.

Mai, 5. Procès des insurgés d'avril devant la cour des pairs.

Juillet, 28. Attentat de Fieschi.

Août, 5. Funérailles solennelles des victimes de l'attentat du 28 juillet.

Août, 13-28. Discussion et adoption des lois dites *lois de septembre*, qui modifient la législation sur la presse, le jury et les cours d'assises.

Septembre, 11. Clôture des chambres.

Novembre, 26. Expédition de Mascara en Afrique.

Décembre, 29. Ouverture de la session législative de 1836.

1836.

Janvier, 8. Expédition de Tlemcen.

Janvier, 30. Procès de Fieschi et de ses complices devant la chambre des pairs.

Février, 5. Dissolution du ministère. Prise en considération, par la chambre, d'une proposition pour la réduction des rentes.

Février, 22. Formation d'un nouveau ministère.

Mars, 8. Vote d'une loi portant prohibition des loteries.

Juin, 25. Attentat d'Alibaud contre le roi.

Juillet, 6. Combat de la Sickack.

Juillet, 12. Clôture de la session législative.

Septembre, 6. Changement de ministère.

Septembre, 27. Conflit diplomatique entre la France et la Suisse.

Octobre, 30. Complot du prince Louis Napoléon à Strasbourg.

Novembre, 6. Mort de Charles X.

Novembre, 9. Première expédition de Constantine, sous les ordres du maréchal Clausel.

Décembre, 27. Attentat de Meunier contre le roi. Ouverture des chambres.

1837.

Février, 22. Loi sur les caisses d'épargne.

Février, 27. Loi sur la garde nationale de Paris.

Mars, 7. Rejet par la chambre des députés de la loi dite *loi de disjonction*.

Avril, 1er. Loi sur les attributions municipales.

Avril, 15. Changement de ministère.

Avril, 22. Lois sur la dotation du prince royal et sur la dot de la reine des Belges.

Mai, 8. Amnistie politique.

Mai, 30. Mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène, fille du grand-duc de Mecklembourg-Schwérin. Conclusion du traité de la Tafna avec Abd-el-Kader.

Juillet, 15. Clôture de la session législative.

Octobre, 3. Dissolution de la chambre des députés.

Octobre, 13. Prise de Constantine par le lieutenant général Vallée.

Décembre, 18. Séance d'ouverture pour la session législative de 1838.

1838.

Mars, 8. Loi sur les attributions des conseils généraux de départements.

Avril, 12. Loi sur l'état-major de l'armée.

Mai, 5. Loi sur la conversion des rentes.

Juillet, 9. Procès Laity devant la cour des pairs.

Juillet, 12. Clôture de la session.

Août, 24. Naissance du comte de Paris.

Octobre, 11. Prise de l'île Martin-Garcia (république Argentine).

Octobre, 25. Évacuation d'Ancône par les troupes françaises.

Novembre, 27. Prise de Saint-Jean d'Ulloa (Mexique).

Décembre, 17. Ouverture des chambres.

1839.

Janvier, 1er-2. Troubles à la Rochelle.

Janvier, 11. Tremblement de terre à la Martinique.

Janvier, 31. Prorogation des chambres.

Février, 2. Dissolution de la chambre des députés.

Mars, 9. Traité avec le Mexique.

Avril, 4. Ouverture des chambres. Formation de la *coalition*.

Mai, 10. Prise en considération d'une adresse qui entraîne la chute du ministère.

Mai, 12. Émeute à Paris.

Août, 6. Clôture de la session.

Octobre, 28. Passage des Portes-de-Fer (Algérie) par les troupes françaises.

Décembre, 23. Ouverture des chambres.

1840.

Janvier, 13. Procès des insurgés du 12 mai devant la cour des pairs.

Février, 3-6. Défense de Mazagran.

Février, 20. Rejet de la dotation proposée en faveur du duc de Nemours.

Mars, 12. Combat de Ten-Salmet près d'Oran.

Mars, 15. Occupation de Scherchel.

Mars, 24. Combat de Selson dans la province de Constantine.

Avril, 21. Combat de Meskiana.

Avril, 27. Combat de l'Afroun. Mariage du duc de Nemours avec une princesse de Saxe-Cobourg-Gotha-Cohari.

Mai, 12. Loi sur la translation des cendres de Napoléon.

Mai, 17. Occupation de Médéah.

Juin, 8. Occupation de Miliana.

Juin, 15. *Proposition Remilly* sur les députés fonctionnaires.

Juillet, 7. Départ de la frégate *la Belle-Poule* pour Sainte-Hélène. Traité avec le Texas.

Juillet, 15. Clôture de la session.

Juillet, 15. Traité de la quadruple alliance pour la pacification de l'Orient, conclu entre l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie d'une part, et la Turquie de l'autre, à l'exclusion de la France.

Juillet, 29. Translation des restes des héros de juillet.

Août, 6. Tentative d'insurrection du prince Louis Napoléon à Boulogne.

Septembre, 1er. Coalitions d'ouvriers.

Septembre, 13. Ordonnance royale relative aux fortifications de Paris.

Octobre, 6. Arrêt de la cour des pairs dans l'affaire du prince Louis Napoléon.

Octobre, 15. Attentat de Darmès contre le roi.

Octobre, 22. Razzia extraordinaire contre les Beni-Amer et les Garabas dans la province d'Oran.

Octobre, 29. Traité avec Buénos-Ayres.

Novembre, 4 et suiv. Inondations dans le midi de la France.

Novembre, 5. Ouverture des chambres.

Novembre, 30. Arrivée à Cherbourg des restes de Napoléon.

Décembre, 15. Funérailles solennelles de l'empereur Napoléon à Paris.

Décembre, 26. Condamnation de M. de Lamennais.

1841.

Janvier, 20. Commencement de la discussion de la loi sur les fortifications de Paris, à la chambre des députés.

Février, 1er. Adoption de cette loi.

Février, 23. Adoption, par la chambre des pairs, de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures.

Février, 27. Adoption, par la chambre des députés, de la loi sur les fonds secrets.

Mars, 8. Condamnation du *National* par la chambre des pairs.

Mars, 13. Adoption, par la chambre des députés, du projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures.

Mars, 24. Découverte d'un complot à Marseille.

Avril, 1er. La chambre des pairs adopte le projet de loi sur les fortifications.

Avril, 6. Rejet, par la chambre des députés, d'une proposition de MM. Pagès (de l'Ariége) et Mauguin, tendant à étendre le cercle des incompatibilités électorales.

Avril, 24. Acquittement du journal *la France*, dans le procès relatif aux lettres attribuées à Louis-Philippe.

Avril, 30. Adoption, par la chambre des députés, d'un projet de loi concernant l'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur entre Marseille, Alexandrie, et la Corse.

Mai, 25. Prise de Tekedempt par le général Bugeaud.

Mai, 29. Darmès est condamné à la peine de mort par la cour des pairs.

Mai, 30. Occupation de Mascara.

Juin, 23. Mort de Garnier-Pagès, député de la Sarthe.

Juin, 25. Clôture de la session des chambres.

Juin, 30. Traité de commerce avec la Hollande.

Juillet, 10. Publication d'une convention conclue entre la France et la république d'Haïti, au sujet de la traite des noirs.

Juillet, 13. Convention signée à Londres entre les puissances signataires du traité de la quadruple alliance et la France, relativement à la fermeture des détroits des Dardanelles et du Bosphore aux bâtiments de guerre de toutes les nations.

Juillet, 13-19. Troubles à Toulouse à l'occasion du recensement.

Juillet, 13. Défaite d'Abd-el-Kader près de Mascara.

Juillet, 24. Dissolution de la garde nationale et du conseil municipal de Toulouse.

Août, 15. Fête à Boulogne pour l'inauguration de la colonne de la grande armée.

Août, 25. Érection, sur les ruines de Carthage, d'une chapelle à la mémoire de saint Louis.

Septembre, 9-12. Troubles à Clermont-Ferrand.

Septembre, 13. Attentat de Quénisset contre le duc d'Aumale. Banquet donné au 17e régiment d'infanterie légère dans le parc de Neuilly.

Septembre, 18. Ordonnance relative à un emprunt de 150 millions contre des rentes 3 p. 100.

Septembre, 19-20. Inauguration du chemin de fer de Strasbourg à Bâle.

Septembre, 26-27. Capture faite en violation des traités, du brick français *le Marabout*, par un bâtiment anglais.

Septembre, 23-30. Ravitaillement de Mascara par l'armée d'Afrique.

Octobre, 3. Ravitaillement de Milianah.

Octobre, 16. Ordonnance prescrivant la publication de la convention conclue, le 29 octobre 1840, entre la France et Buénos-Ayres.

Octobre, 18. Adjudication de l'emprunt de 150 millions.

Octobre, 25-30. Inondations dans le midi de la France.

Octobre, 27-30. Ravitaillement de Médéah, et défaite des Arabes près du bois des Oliviers.

Novembre, 5. Rentrée de la division d'Oran à Mostaganem, après 53 jours de campagne.

Décembre, 2. L'église épiscopale de Cambrai est érigée en archevêché.

Décembre, 9. Acquittement des prévenus dans l'affaire des troubles de Toulouse.

Décembre, 20. Traité sur le droit de visite, signé à Londres par les plénipotentiaires des cinq grandes puissances.

Décembre, 23. Arrêt de la cour des pairs dans l'affair Quénisset, lequel est, ainsi que deux de ses complices, condamné à la peine de mort.

Décembre, 23. Difficulté diplomatique avec l'Espagne au sujet de la remise des lettres de créance de l'ambassadeur français, M. de Salvandy.

Décembre, 27. Ouverture des chambres.

France (divisions politiques et administratives de la). — Le territoire de la France est enfermé géographiquement entre l'océan Atlantique à l'ouest, la Manche au nord-ouest, le Pas-de-Calais au nord, le Rhin au nord-est et à l'est, les Alpes au sud-est, enfin, la Méditerranée et les Pyrénées au sud. Les divisions de ce territoire ont subi, aux différentes époques de notre histoire, de nombreuses modifications dont nous allons essayer de présenter ici un tableau rapide.

I. *La Gaule avant la conquête romaine.*

Avant la conquête romaine, la Gaule était, selon César, divisée en trois grandes parties, la *Belgique*, la *Celtique* et l'*Aquitaine;* enfin, à ces trois divisions, il faut ajouter la Gaule romaine et grecque, sur les côtes de la Méditerranée. Les peuples qui habitaient ces contrées appartenaient à plusieurs races (voyez l'article Races, et la 1re carte de l'Atlas), et étaient au nombre de 300 suivant Plutarque, 305 suivant Josèphe, et 400 suivant Appien. 200 seulement nous sont connus. La plupart de ces peuples étaient séparés les uns des autres; quelques-uns, les Arvernes, les Éduens, etc., formaient, avec d'autres peuples voisins, des confédérations. Mais il est impossible, faute de renseignements, d'indiquer le système général et complet des divisions de la Gaule à cette époque.

Les écrivains romains emploient assez souvent, à cette époque, une autre division; ils appellent *Gallia braccata* la province romaine, à cause des braies dont faisaient usage les peuples qui l'habitaient, et *Gallia comata* le reste du pays, à cause des longs cheveux des habitants. Sous le nom de *Gallia togata*, ils désignaient la Gaule cisalpine.

II. *La Gaule sous la domination des Romains.*

César ne changea rien aux divisions

de la Gaule transalpine; mais Auguste la divisa, lors du partage de l'empire, en quatre grandes provinces, savoir : la *Belgique*, la *Lyonnaise* (ancienne Celtique), l'*Aquitaine* et la *Narbonnaise* (ancienne province romaine). Strabon, Pomponius Méla, Pline et Ptolémée, donnent des détails sur cet événement. La Belgique fut subdivisée, sous Tibère, en trois provinces : la *Belgique*, la *Germanie supérieure*, et la *Germanie inférieure*.

Cet état de choses subsista jusqu'au règne de Dioclétien; mais sous ce prince, dont le règne fut, comme on sait, une époque de réformes administratives, la division de la Gaule subit d'importantes modifications. Cette contrée, devenue un *diocèse* de la préfecture des Gaules, fut alors partagée, suivant Ammien Marcellin (liv. XV), en 12 provinces, savoir :

1° La 1re *Germanie*, cap. *Mayence*.
2° La 2e *Germanie*, cap. *Cologne*.
3° La 1re *Belgique*.
4° La 2e *Belgique*.
5° La *Séquanaise*.
6° La 1re *Lyonnaise*, cap. *Lyon*.
7° La 2e *Lyonnaise*, cap. *Rouen*.
8° Les *Alpes grecques* et *pennines*.
9° L'*Aquitaine*, cap. *Bordeaux*.
10° La *Novempopulanie*.
11° La *Narbonnaise*.
12° La *Viennoise*.

Valentinien Ier ajouta, quatre ans après son avénement au trône (369), 2 nouvelles provinces aux précédentes, savoir :

13° Les *Alpes maritimes*, démembrées de la Viennoise.
14° Et une *seconde Aquitaine*.

Enfin, un dernier partage, opéré sous Gratien, porta à 17 le nombre des provinces; la Narbonnaise fut alors partagée en 2 parties; et les 2 Lyonnaises partagées aussi, chacune en 2 provinces.

En 374, 7 de ces provinces furent séparées du reste du diocèse, et formèrent un État particulier, qui eut sa capitale (Arles) et son administration distinctes. Ces 7 provinces étaient :

1° La *Viennoise*.
2° La 1re *Aquitaine*.
3° La 2e *Aquitaine*.
4° La *Novempopulanie*.
5° La 1re *Narbonnaise*.
6° La 2e *Narbonnaise*.
7° Les *Alpes maritimes*

III. *La Gaule sous la domination des Francs.*

Les divisions établies dans la Gaule par les empereurs chrétiens furent conservées par le clergé après les invasions des barbares, puis devinrent administratives; et ces divisions, d'abord purement ecclésiastiques, servirent de base à la division civile de la France. Sans parler de la grande division du territoire en 4 royaumes, de *Paris*, d'*Orléans*, de *Soissons* et de *Metz*, nous arriverons de suite à une division plus générale encore et plus géographique, c'est-à-dire, à la séparation de la *Neustrie* de l'*Austrasie*; séparation basée sur des différences de civilisation, de positions géographiques, de races : c'est vers la fin du sixième siècle (*) que l'on commence à voir les deux pays séparés, et luttant entre eux. Les limites de l'Austrasie et de la Neustrie étaient toutes naturelles; c'étaient la Meuse, l'Escaut, le Rhin, et les immenses forêts qui couvraient alors les Ardennes et les Vosges. Mais il est impossible de déterminer quelles étaient les divisions intérieures de ces deux royaumes avant Charlemagne. A cette époque, les divisions romaines de provinces, cités, *pagus*, subsistaient toujours dans l'ordre religieux et civil. Mais, dans l'ordre politique, le pays fut divisé en *duchés*, *comtés*, *vicairies* ou *vigueries*. Des divisions particulières furent encore établies de temps en temps, sous les noms de *marches* (*marquisats*), ou pays de frontières, et de juridictions des *missi dominici*. M. Guérard, à l'ouvrage duquel nous renvoyons pour cette question (**), a fort bien prouvé que, pour toutes ces divisions, le système romain servit toujours de base. Il a publié un tableau aussi complet que possible de toutes les provinces et de leurs subdivisions; nous en extrayons les renseignements suivants, pour l'époque carlovingienne :

(*) Ann. de Metz, an 690.

(**) Voy. son Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule.

Divisions civiles.

I. 1re Lyonnaise, 5 cités.

Civitas Lugdunensis, comprenant 5 cantons (pagus). —Augustodunensis, 7.—Lingonensis, 11. — Cabilonensis, 2. — Matisconensis, 2.

II. 2e Lyonnaise, 7 cités.

Civitas Rothomagensis, 7. — Abrincatensis, 1. — Ebroicensis, 1. — Baiocensis, 3. — Sagiensis, 6. — Lexoviensis, 1. — Constantinensis, 2.

III. 3e Lyonnaise, 12 cités.

Civitas Turonensis, 1. — Cenomanensis, 5. — Redonensis, 1. — Andegavensis, 6. — Namnetensis, 3. — Corisopitensis. — Venetensis, 3. — Leonensis, 2. — Trecoriensis. — Briocensis. — Aletensis seu Macloviensis. — Dolensis.

IV. 4e Lyonnaise, 8 cités.

Civitas Senonensis, 7. — Carnotensis, 8. — Autissiodorensis, 1. — Trecensis, 5. — Aurelianensis, 4. — Parisiensis, 2. — Meldensis, 4. — Nivernensis, 2.

V. 1re Belgique, 4 cités.

Civitas Trevirensis, 5. — Mettensis, 11. — Tullensis, 14. — Virdunensis, 5.

VI. 2e Belgique, 12 cités.

Civitas Remensis, 6. — Suessionensis, 5. — Catalaunensis, 6. — Vermandensis ou Noviomensis, 3.— Atrebatensis, 5. — Cameracensis, 9. — Tornacensis, 9. — Silvanectensis, 1. — Belvacensis, 4. — Ambianensis, 4. — Tervanensis, 5. — Laudunensis, 3.

VII. 1re Germanie, 5 cités.

Civitas Moguntiensis, 2. — Argentinensis, 5. — Spirensis, 1. — Wormensis, 2. — Constantiensis, 4.

VIII. 2e Germanie, 3 cités.

Civitas Coloniensis, 5. — Leodiensis, 26. — Ultrajectensis, 8.

IX. Séquanaise, 4 cités.

Civitas Vesontiensis, 7. — Bellicensis, 1. — Lausannensis, 8. — Basiliensis, 14.

X. Alpes grecques et Pennines, 3 cités.

Civitas Tarantasiensis, 1. — Augustensis, 1. — Sidonensis, 3.

XI. Viennoise, 16 cités.

Civitas Viennensis, 5. — Genevensis, 2. — Gratianopolitanensis, 2. — Vivariensis, 1. — Deensis, 1. — Valentinensis, 2. — Maurianensis, 2. — Arelatensis, 2. — Tricastinensis, 1. — Vasensis, 2. — Arausiensis, 1. — Cavilonensis, 1. — Avenionensis, 1. — Massiliensis, 1. — Tolonensis, 1. — Carpentoractensis, 1.

XII. 1re Aquitaine, 8 cités.

Civitas Bituricensis, 4. — Arvernensis, 11. — Rutenensis, 2. — Albigensis, 1. — Cadurcensis, 1. — Lemovicensis, 5. — Mimatensis, 1. — Podiensis, 1.

XIII. 2e Aquitaine, 5 cités.

Civitas Burdegalensis, 1. — Aginnensis, 1. — Engolismensis, 1. — Santonensis, 2. — Petragoricensis, 2.

XIV. Novempopulanie, 11 cités.

Civitas Ausciensis, 3. — Aquensis, 1. — Lactoracensis. — Convennensis, 1. — Consorannensis, 1. — Lascurrensis, 1. — Vici-Juliensis. — Vasatensis, 1. — Tarbensis, 1. — Iluronensis. — Lapurdensis.

XV. 1re Narbonnaise, 10 cités.

Civitas Narbonensis, 6. — Tolosensis, 4. — Biterrensis, 2. — Nemausensis, 1. — Lutevensis, 1. — Ucetiensis, 1. — Carcassonnensis, 1. — Agathensis, 1. — Elnensis, 3. — Magalonensis, 2.

XVI. 2e Narbonnaise, 7 cités.

Civitas Aquensis, 3. — Aptensis. — Regensis. — Forojuliensis. — Wapincensis, 2. — Segesteronensis, 1. — Antipolitensis.

XVII. Alpes maritimes, 6 cités.

Civitas Ebredunensis, 3. — Dignensis. — Senaciensis. — Glanniacensis. — Nicensis, 2. — Vinciensis.

Ces divisions de cités et de pagus ont donné naissance à celles des pays qui ont subsisté jusqu'en 1789.

Nous ne parlerons pas ici des diverses répartitions politiques du territoire, qui ont eu lieu depuis l'époque que nous venons d'indiquer jusqu'en 1789. Ces modifications ont été trop nombreuses, trop peu fixes, trop complétement soumises aux caprices des seigneurs pour avoir une valeur réelle; et, d'ailleurs, le cadre de cet ouvrage exclurait un pareil travail. On trouvera dans l'Atlas, et aux articles des grandes provinces et des fiefs principaux, les indications nécessaires à l'intelligence de notre histoire, et les renvois aux traités spéciaux.

Cependant, nous ne pouvons nous dispenser de donner ici, d'après M. Guizot (*), les listes des fiefs qui existaient en France à la fin du neuvième siècle, et en 987, à l'établissement de la monarchie capétienne.

Tableau des 29 fiefs existant en France vers la fin du neuvième siècle.

Noms des fiefs.	Date de l'hérédité
Duché de Gascogne	872
Vicomté de Béarn	819
Comté de Toulouse	850
Marquisat de Septimanie	878
Comté de Barcelone	864
Comté de Carcassonne	819
Vicomté de Narbonne	»
Comté de Roussillon	»
Comté d'Urgel	884
Comté de Poitiers	880
Comté d'Auvergne	864
Duché d'Aquitaine	id.
Comté d'Angoulême	866
Comté de Périgord	id.
Vicomté de Limoges	887
Seigneurie de Bourbon	»
Comté du Lyonnais	890
Seigneurie de Beaujolais	id
Duché de Bourgogne	887
Comté de Châlons	886
Duché de France	830
Comté de Vexin	878
Comté de Vermandois	880
Comté de Valois	id.
Comté de Ponthieu	859
Comté de Boulogne	86
Comté d'Anjou	87
Comté du Maine	853
Comté de Bretagne	»

(*) Cours d'histoire de la civilisation en France.

Tableau des fiefs existant en France en 987.

Le comté de Flandre.
» de Guines.
de Boulogne.
» de Ponthieu.
» de Vermandois.
» de Soissons.
» de Valois.
» de Rétbel.
» de Reims et de Coucy.
» de Troyes.
» de Sens.
Le duché de France.
Le comté de Corbeil.
» de Meulan.
» du Vexin.
Le duché de Normandie.
Le comté de Dreux.
» de Bellesme.
» d'Alençon.
» de Bretagne.
La baronnie de Fougères.
Le comté du Maine.
» d'Anjou.
Le comté de Vendôme.
» de Blois.
La vicomté de Bourges.
La sirerie de Bourbon.
Le duché de Bourgogne.
Le comté de Tonnerre.
» de Nevers.
» de Châlons.
» de Mâcon.
» d'Auvergne.
La vicomté de Limoges.
» de Turenne.
Le comté de la basse Marche.
» de la haute Marche.
» d'Angoulême.
» de Poitiers.
Le duché d'Aquitaine.
» de Gascogne.
La sirerie d'Albret.
Le comté d'Armagnac.
» de Fezenzac.
» de Lectoure.
Le comté d'Astarac.
La vicomté de Béarn.
Le comté de Bigorre.
» de Comminges.
» de Toulouse.
» de Rouergue.
La seigneurie de Montpellier.
Le comté de Melgueil.
La vicomté de Narbonne.
Le comté de Carcassonne.
» de Roussillon.
» de Barcelone.
» d'Ampurias.
» de Cerdagne et de Bézalu.
» d'Urgel.

Nous avons mis plus haut, sous les yeux de nos lecteurs, la liste des grands fiefs avec la date de leur réunion à la couronne. Nous ne la reproduirons donc pas ici. Nous donnerons immédiatement la liste des grandes provinces (ou gouvernements militaires), telles qu'elles furent établies par Louis XIV; nous ferons connaître en même temps les principaux pays que comprenaient ces provinces, et les villes qui en étaient les chefs-lieux.

I. Gouvernement de FLANDRE, comprenant	la *Flandre française*, cap.			LILLE.
	le *Hainaut français*,			Valenciennes.
	le *Cambrésis*,			Cambrai.
II. Gouvernement de DUNKERQUE,				DUNKERQUE.
III. Gouvern. de PICARDIE, comprenant	l'*Artois*,			ARRAS.
	Picardie,	*haute*	*Amiénois*,	AMIENS.
			Santerre,	Péronne.
			Vermandois,	St.-Quentin.
			Thiérache,	Guise.
			Pays reconquis,	Calais.
		basse	*Ponthieu*,	Abbeville.
			Vimeux,	St.-Valery.
IV. Gouvernement de BOULOGNE-SUR-MER.				BOULOGNE.
V. Gouvern. de NORMANDIE, divisée en	HAUTE comprenant les diocèses de	ROUEN, comprenant les pays de	*Bray*,	Neufchatel.
			Caux,	Dieppe.
			Vexin,	Rouen.
			Roumois,	Quillebœuf.
		Évreux.		Évreux.
		Lisieux,	*Lieuvin*,	Lisieux.
			Auge,	Pont-l'Évêque.
	et BASSE comprenant le	*Bessin*	*bas Bessin*,	Bayeux.
			haut Bessin,	Caen.
		Cotentin,		Coutances.
		Avranchin,		Avranches.
		diocèse de Séez.		Séez.
VI. Gouvernement du HAVRE,				le HAVRE.
VII. Gouvernem. de l'ILE DE FRANCE, comprenant le	*Beauvoisis*,			Beauvais.
	Vexin français,			Pontoise.
	Valois,			Crépi.
	Soissonnais,			SOISSONS.
	Laonnais,			Laon.
	l'Ile de France,			St.-Denis.
	Mantois,			Mantes.
	Hurepoix,			Dourdan.
	Gatinais français,			Melun.
	Brie française,			Brie-Cte-Robert
VIII. Gouvernem. de PARIS.				PARIS.
IX. Gouvern. de CHAMPAGNE, comprenant la	*Brie champenoise*		*haute Brie*,	Meaux.
			basse Brie,	Provins.
			Brie pouilleuse,	Château-Thierry.
	Champagne divisée en	*haute* subdivisée en	*Rethelois*,	Réthel.
			Remois,	Reims.
			Perthois,	Vitry-le-Français.
			Champagne,	TROYES.
		basse subdivisée en	*Sénonais*,	Sens.
			Vallage,	Vassi,
			Bassigny,	Langres.

X. Gouvernement de METZ et VERDUN,	*évêché de Verdun,*		Verdun.
	évêché de Metz,		METZ.
	Luxembourg français.		
	duché de Carignan,		Yvoi Carignan.
	pays de la Sarre ou *Lorraine allemande,*		
	duché de Bouillon.		
XI. Gouvernement de TOUL,			TOUL.
XII. Gouvernement d'ALSACE.	*basse Alsace,*		STRASBOURG.
	haute Alsace,		Colmar.
	Sundgau,		Belfort.
XIII. Gouvern. de BRETAGNE, divisée en	*basse*	évêché de St.-Pol-de-Léon.	
		— de Tréguier.	
		— de Quimper.	
		— de Vannes.	
	haute	— de St.-Brieuc.	
		— de St.-Malo.	
		— de Dol.	
		— de RENNES.	
		— de Nantes.	
XIV. Gouvernement du MAINE, divisé en	*bas Maine,*		Mayenne.
	haut Maine,		Le MANS.
	Le Perche,		Mortagne.
XV. Gouvernement d'ANJOU, divisé en	*haut Anjou,*		ANGERS.
	bas Anjou.		
XVI. Gouvernement de SAUMUR.			SAUMUR.
XVII. Gouvernem. du POITOU, divisé en	*bas Poitou,*		Fontenay-le-Comte.
	haut Poitou.		POITIERS.
XVIII. Gouvernement d'AUNIS,			LA ROCHELLE.
XIX. Gouvern. de TOURAINE, divisée en	*haute Touraine,*		TOURS.
	basse Touraine,		Amboise.
XX. Gouvern. de l'ORLÉANAIS, divisé en	*Pays chartrain,*	Beauce	Chartres.
	Dunois,	Beauce	Châteaudun.
	Vendomois,	Beauce	Vendôme.
	Blaisois,		Blois.
	Sologne,		Romorantin.
	Orléanais,		ORLÉANS.
	Gatinais orléanais,		Montargis.
XXI. Gouvernem. du BERRY, divisé en	*haut Berry,*		BOURGES.
	bas Berry,		Issoudun.
XXII. Gouvern. de la MARCHE, divisé en	*haute Marche,*		GUÉRET.
	basse Marche,		Bellac.
XXIII. Gouv. du BOURBONNAIS, divisé en	*haut Bourbonnais,*		MOULINS.
	bas Bourbonnais,		Montluçon.
XXIV. Gouvernement du NIVERNAIS.			NEVERS.
XXV. Gouvern. de BOURGOGNE.	*Auxerrois,*		Auxerre.
	Pays de la Montagne,		Châtillon-sur-Seine.
	Auxois,		Semur.
	Dijonnais,		DIJON.
	Autunais,		Autun.
	Chalonais,		Charolles.
	Mâconnais,		Mâcon.
	Bresse	Bresse,	Bourg.
		Bugey,	Belley.
		Valromey.	
		Val-Bonne,	Montluel.
		Dombes,	Trévoux.
		Pays de Gex,	Gex.
XXVI. Gouvernement de FRANCHE-COMTÉ, divisée en	*bailliage d'Amont,*		Vesoul.
	— *de Besançon,*		BESANÇON.
	— *du Milieu* ou *de Dôle,*		Dôle.
	— *d'Aval,*		Salins.
XXVII. Gouvernement de SAINTONGE, comprenant la	*haute Saintonge,*		Saintes.
	basse Saintonge,		St.-Jean-d'Angely.
	l'Angoumois,		ANGOULÊME.
XXVIII. Gouvernement du LIMOSIN, divisé en	*haut Limosin,*		LIMOGES.
	bas Limosin,		Tulle.
XXIX. Gouvern. d'AUVERGNE, divisée en	*basse Auvergne*	*basse Auv. occident., Combrailles et pays de Franc-Alleu.*	Sermur.
		Limagne,	CLERMONT.
		basse Auv. orientale.	Thiers.
	haute Auvergne,		Saint-Flour.
XXX. Gouvernem. du LYONNAIS comprenant le	*Lyonnais,*		LYON.
	Beaujolais,		Villefranche.
	Forez,		Montbrison.

XXXI. Gouvern. de GUIENNE, comprenant	*la Guienne*	*Bordelais et Médoc,*		BORDEAUX.
		Bazadois,		Bazas.
		Périgord.	*haut,*	Périgueux.
			bas,	Sarlat.
		Agénois,		Agen.
		Quercy,	*haut,*	Cahors.
			bas,	Montauban.
		Rouergue,	*Rouergue,*	Rodez.
			basse Marche,	Villefranche.
			haute Marche,	Milhau.
	la Gascogne	*Landes,*		Dax.
		duché d'Albret,		
		Condomois,		Condom.
		Armagnac,		Auch.
		Chalosse	*Marsan,*	Mont-de-Marsan.
			Chalosse,	Saint-Sever.
			Tursan,	Aire.
		Pays des Basques.	*Labourd,*	Bayonne.
			Vté de Soule,	Mauléon.
		Bigorre,		Tarbes.
		Comminges,		St.-Bertrand.
		Nébouzan,		St.-Gaudens.
		Conserans,		St.-Lizier.
XXXII. Gouvern. du BÉARN, divisé en	*Béarn,*			PAU.
	basse Navarre,			St.-Pied de Port.
XXXIII. Gouvernement de FOIX,				FOIX.
XXXIV. Gouv. du ROUSSILLON, divisé en	*Cerdagne,*			Mont-Louis.
	Viguerie de Conflans,			Villefranche.
	Viguerie de Perpignan,			PERPIGNAN.
XXXV. Gouvernement du LANGUEDOC, divisé en	*haut Languedoc* comprenant les *diocèses* de	TOULOUSE.		
		Montauban.		
		Albi.		
		Lavaur.		
		Castres.		
		St.-Papoul.		
		Rieux.		
		Mirepoix.		
		Comminges.		
	bas Languedoc comprenant les *diocèses* de	Aleth.		
		Carcassonne.		
		St.-Pons.		
		Narbonne.		
		Béziers.		
		Agde.		
		Montpellier.		
		Lodève.		
		Nimes.		
		Uzès.		
		Alais.		
	et le pays des *Cévennes*	*Gévaudan,*		MENDE.
		Vivarais,		Viviers.
		Velay,		le Puy.
XXXVI. Gouvernement du DAUPHINÉ, divisé en	*bas Dauphiné*	*Viennois,*		Vienne.
		Valentinois,		Valence.
		Tricastin,		St.-Paul.
		Diois,		Die.
	haut Dauphiné	*Grésivaudan,*		GRENOBLE.
		Royanès,		Pont-de-Royan.
		Briançonnais,		Briançon.
		Embrunois,		Embrun.
		Gapençois,		Gap.
		les Baronnies.		
XXXVII. Gouvernement de PROVENCE, divisée en	*haute Provence* comprenant les *diocèses de*	Apt.		
		Sisteron.		
		Digne.		
		Senez.		
		Riez.		
		Glandève.		
	basse Provence comprenant les *diocèses de*	Arles.		
		AIX		
		Marseille.		
		Toulon.		
		Fréjus.		
		Grasse.		
		Vence.		
	Principauté d'Orange,			Orange

A ces divisions générales (*), ajoutons encore 3 provinces enclavées dans la France, et qui ne furent réunies qu'après la mort de Louis XIV, et l'île de Corse.

Les 3 provinces sont : 1° les duchés de *Bar* et de *Lorraine*, donnés, en 1748, à Stanislas, roi déchu de Pologne, sous la condition de retour à la France; 2° le comté de *Montbéliard* et 3° le *comtat Venaissin*, réunis en 1791 ; enfin la *Corse*, achetée aux Génois par Louis XVI.

Cette division de la France dura jusqu'en 1790. Alors l'Assemblée constituante, voulant, pour donner à la nation une puissante unité, détruire les souvenirs de races et de conquêtes, changea, sur la proposition de Sieyès et de Touret, cette division, et en établit une nouvelle, non plus géographique, mais purement administrative, pouvant servir à tous les services publics, administratif, judiciaire, militaire, religieux; et rendant ainsi possible l'application du vaste système de centralisation, qui a depuis contribué si puissamment à la force et à la grandeur de la France. Le territoire fut alors partagé en 83 départements, ainsi qu'il suit :

Tableau des provinces avec les départements correspondants.

Provinces.	Capitales.	Départements.
Flandre......	*Lille*.......	Nord.
Artois........	*Arras*......	Pas-de-Calais.
Picardie.....	*Amiens*....	Somme.
Normandie ...	*Rouen*......	Eure.
		Seine-Inférieure.
		Orne.
		Calvados.
		Manche.
Ile-de-France.	*Paris*......	Aisne.
		Oise.
		Seine-et-Marne.
		Seine.
		Seine-et-Oise.
Champagne ...	*Troyes*.....	Ardennes.
		Haute-Marne.
		Aube.
		Marne.
Lorraine......	*Metz*.......	Meuse.
		Moselle.
		Meurthe.
		Vosges.
Alsace......	*Strasbourg*..	Haut-Rhin.
		Bas-Rhin.
Bretagne....	*Rennes*.....	Ille-et-Vilaine.
		Côtes-du-Nord.
		Finistère.
		Morbihan.
		Loire-Inférieure.
Maine........	*Le Mans*...	Mayenne.
		Sarthe.
Anjou.........	*Angers*	Maine-et-Loire.
Touraine.....	*Tours*	Indre-et-Loire.
Orléanais....	*Orléans*	Eure-et-Loir.
		Loiret.
		Loir-et-Cher.
Berry........	*Bourges*....	Cher.
		Indre.
Nivernais....	*Nevers*.....	Nièvre.
Bourgogne ...	*Dijon*	Ain.
		Saône-et-Loire.
		Côte-d'Or.
		Yonne.
Bourbonnais..	*Moulins*....	Allier.
Franche-Comté.	*Besançon*...	Haute-Saône.
		Doubs.
		Jura.
Poitou.......	*Poitiers*....	Vendée.
		Deux-Sèvres.
		Vienne.
Aunis.........	*La Rochelle*.	Charente-Inférieure.
Saintonge....	*Saintes*.....	
Angoumois....	*Angoulême*..	Charente.
Marche	*Guéret*.....	Creuse.
Limosin.......	*Limoges* ...	Haute-Vienne.
		Corrèze.
Auvergne.....	*Clermont*...	Puy-de-Dôme.
		Cantal.
Lyonnais.....	*Lyon*.. ...	Rhône-et-Loire.
Guienne.....	*Bordeaux*...	Dordogne.
		Gironde.
		Landes.
		Hautes-Pyrénées.
		Gers.
		Lot-et-Garonne.
		Lot.
		Aveyron.
Béarn.........	*Pau*.......	Basses-Pyrénées.
Comté de Foix.	*Foix*	Ariège.
Roussillon ...	*Perpignan*..	Pyrénées-Orientales.
Languedoc....	*Toulouse*...	Haute-Garonne.
		Tarn.
		Aude.
		Hérault.
		Gard.
		Lozère.
		Ardèche.
		Haute-Loire.
Dauphiné.....	*Grenoble*...	Isère.
		Drôme.
		Hautes-Alpes.
Provence.....	*Aix*.......	Bouches-du-Rhône
		Basses-Alpes.
		Var.
Corse........	*Ajaccio*....	Corse.

(*) Nous renvoyons pour les détails à chacun des noms cités dans ce tableau.

Chaque département fut divisé en un certain nombre de districts. (Voyez ce mot.)

Par suite des conquêtes faites pendant la révolution, et de quelques modifications apportées à la première division des départements, leur nombre s'était élevé, en 1812, jusqu'à 130.

Le comtat Venaissin avait été acquis à la France le 14 septembre 1791 ; il fit d'abord partie du département des Bouches-du-Rhône; mais, le 25 juin 1793, il en fut séparé, et forma un département nouveau, sous le nom de

département de *Vaucluse*. Le département de Rhône-et-Loire avait été, le 29 brumaire (an II), partagé en deux parties, le département du *Rhône* et le département de la *Loire*. En 1808, Napoléon avait créé un nouveau département, celui du *Tarn-et-Garonne*, en le formant de divers cantons des départements du Lot, de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne, du Gers et de l'Ariége. La Corse, qui n'avait d'abord formé qu'un seul département, avait été partagée, par le décret de la Convention, du 1[er] juillet 1793, en deux départements, ceux du *Golo* et du *Liamone*, qui furent réunis en un seul en 1811. Aux 86 départements ainsi formés, les traités de Lunéville, de Tilsitt et de Vienne (voyez ces mots), avaient ajouté diverses provinces de l'Europe conquises par les armées françaises; et on les avait réduites en départements français. Voici quelles étaient en 1811 les acquisitions faites par la France depuis 1792 :

Provinces conquises.		*Départements.*	*Chefs-lieux*
Savoie		*Mont-Blanc*	Chambéry.
Belgique	Margraviat d'Anvers	*Deux-Nèthes*	Anvers.
	Brabant	*Dyle*	Bruxelles.
	Flandre	*Lys*	Bruges.
		Escaut	Gand.
	Hainaut	*Jemmapes*	Mons.
	Comté de Namur	*Sambre-et-Meuse*	Namur.
	Luxembourg	*Forêts*	Luxembourg.
	Limbourg	*Ourthe*	Liége.
	Gueldre	*Meuse-Inférieure*	Maestricht.
Hollande	Zélande	*Bouches-de-l'Escaut*	Middlebourg.
	Brabant	*Bouches-du-Rhin*	Bois-le-Duc.
	Hollande méridionale	*Bouches-de-la-Meuse*	La Haye.
	Hollande septentrionale	*Zuyderzée*	Amsterdam.
	Utrecht	*Yssel-Supérieur*	Arnheim.
	Over-Yssel	*Bouches-de-l'Yssel*	Zwolle.
	Frise	*Frise*	Leuwarden.
	Groningue	*Ems-Occidental*	Groningue.
Pays de la rive gauche du Rhin		*Sarre*	Trèves.
		Mont-Tonnerre	Mayence.
		Rhin-et-Moselle	Coblentz.
		Roër	Aix-la-Chapelle.
Allemagne	Westphalie	*Ems-Oriental*	Aurich.
		Ems-Supérieur	Osnabruck.
	Comté de Lippe	*Lippe*	Munster.
	Basse Saxe	*Bouches-du-Weser*	Brême.
		Bouches-de-l'Elbe	Hambourg.
Suisse	République de Genève	*Léman*	Genève.
	Valais	*Simplon*	Sion.
	Évêché de Bâle	*Mont-Terrible*	Porentruy.
Italie	Piémont	*Doire*	Yvrée.
		Sésia	Verceil.
		Tanaro	Asti.
		Pô	Turin.
		Marengo	Alexandrie.
		Stura	Coni.
		Alpes-Maritimes	Monaco.
	Duché de Parme	*Taro*	Parme.
	République de Gênes	*Montenotte*	Savone.
		Gênes	Gênes.
		Apennins	Chiavari.
	Toscane	*Ombrone*	Sienne.
		Arno	Florence.
		Méditerranée	Livourne.
	États de l'Église	*Tibre*	Rome.
		Trasimène	Spolète.

Aujourd'hui, la France est divisée en 86 départements, ainsi qu'il suit :

1. AIN. — Chef-lieu, Bourg.

Sous-préfectures : Belley, Bourg, Gex, Nantua, Trévoux.

2. AISNE. — Chef-lieu, Laon.

Sous-préfectures : Château-Thierry, Laon, Saint-Quentin, Soissons, Vervins.

3. ALLIER. — Chef-lieu, Moulins.

Sous-préfectures : Gannat, Montluçon, Moulins, La Palice.

4. BASSES-ALPES. — Chef-lieu, Digne.

Sous-préfectures : Barcelonnette, Castellanne, Digne, Forcalquier, Sisteron.

5. HAUTES-ALPES. — Chef-lieu, Gap.

Sous-préfectures : Briançon, Embrun, Gap.

6. ARDÈCHE. — Chef-lieu, Privas.
Sous-préfectures : Largentière, Privas, Tournon.

7. ARDENNES. — Chef-lieu, Mézières.
Sous-préfectures : Mézières, Réthel, Rocroy, Sedan, Vouziers.

8. ARIÉGE. — Chef-lieu, Foix.
Sous-préfectures : Foix, Saint-Girons, Pamiers.

9. AUBE. — Chef-lieu, Troyes.
Sous-préfectures : Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Nogent, Troyes.

10. AUDE. — Chef-lieu, Carcassonne.
Sous-préfectures : Carcassonne, Castelnaudary, Limoux, Narbonne.

11. AVEYRON. — Chef-lieu, Rodez.
Sous-préfectures : Saint-Affrique, Espalion, Milhau, Rodez, Villefranche.

12. BOUCHES-DU-RHONE. — Chef-lieu, Marseille.
Sous-préfectures : Aix, Arles, Marseille.

13. CALVADOS. — Chef-lieu, Caen.
Sous-préfectures : Bayeux, Caen, Falaise, Lisieux, Pont-l'Évêque, Vire.

14. CANTAL. — Chef-lieu, Aurillac.
Sous-préfectures : Aurillac, Saint-Flour, Mauriac, Murat.

15. CHARENTE. — Chef-lieu, Angoulême.
Sous-préfectures : Angoulême, Barbézieux, Cognac, Confolens, Ruffec.

16. CHARENTE-INFÉRIEURE. — Chef-lieu, la Rochelle.
Sous-préfectures : Saint-Jean-d'Angely, Jonzac, Marennes, Rochefort, la Rochelle, Saintes.

17. CHER. — Chef-lieu, Bourges.
Sous-préfectures : Saint-Amand, Bourges, Sancerre.

18. CORRÈZE. — Chef-lieu, Tulle.
Sous-préfectures : Brives, Tulle, Ussel.

19. CORSE. — Chef-lieu, Ajaccio.
Sous-préfectures : Ajaccio, Bastia, Calvi, Corte, Sartene.

20. COTE-D'OR. — Chef-lieu, Dijon.
Sous-préfectures : Beaune, Châtillon, Dijon, Semur.

21. COTES-DU-NORD. — Chef-lieu, Saint-Brieuc.
Sous-préfectures : Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac.

22. CREUSE. — Chef-lieu, Guéret.
Sous-préfectures : Aubusson, Bourganeuf, Boussac, Guéret.

23. DORDOGNE. — Chef-lieu, Périgueux.
Sous-préfectures : Bergerac, Nontron, Périgueux, Riberac, Sarlat.

24. DOUBS. — Chef-lieu, Besançon
Sous-préfectures : Baume, Besançon, Montbéliard, Pontarlier.

25. DROME. — Chef-lieu, Valence.
Sous-préfectures : Die, Montélimar, Nyons, Valence.

26. EURE. — Chef-lieu, Évreux.
Sous-préfectures : Andelys, Bernay, Évreux, Louviers, Pont-Audemer.

27. EURE-ET-LOIR. — Chef-lieu, Chartres.
Sous-préfectures : Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou.

28. FINISTÈRE. — Chef-lieu, Quimper.
Sous-préfectures : Brest, Châteaulin Morlaix, Quimper, Quimperlé.

29. GARD. — Chef-lieu, Nimes.
Sous-préfectures : Alais, Nimes, Uzès, Vigan.

30. HAUTE-GARONNE. Chef-lieu, — Toulouse.
Sous-préfectures : Muret, Toulouse, Villefranche.

31. GERS. — Chef-lieu, Auch.
Sous-préfectures : Auch, Condom, Lectoure, Lombez, Mirande.

32. GIRONDE. — Chef-lieu, Bordeaux.
Sous-préfectures : Bazas, Blaye, Bordeaux, Lesparre, Libourne, la Réole.

33. HÉRAULT. — Chef-lieu, Montpellier.
Sous-préfectures : Béziers, Lodève, Montpellier, Saint-Pons.

34. ILLE-ET-VILAINE. — Chef-lieu, Rennes.
Sous-préfectures : Fougères, Saint-Malo, Montfort, Redon, Rennes, Vitré.

35. INDRE. — Chef-lieu, Châteauroux.
Sous-préfectures : Blanc, Châteauroux, la Châtre.

36. INDRE-ET-LOIRE. — Chef-lieu, Tours.
Sous-préfectures : Issoudun, Chinon, Loches, Tours.

37. ISÈRE. — Chef-lieu, Grenoble.
Sous-préfectures : Grenoble, Saint-Marcellin, la Tour-du-Pin, Vienne.

38. JURA. — Chef-lieu, Lons-le-Saulnier.
Sous-préfectures : Saint-Claude, Dôle, Lons-le-Saulnier, Poligny.

39. LANDES. — Chef-lieu, Mont-de-Marsan.
Sous-préfectures : Dax, Mont-de-Marsan, Saint-Sever.

40. LOIR-ET-CHER. — Chef-lieu, Blois.
Sous-préfectures : Blois, Romorantin, Vendôme.

41. LOIRE. — Chef-lieu, Montbrison.
Sous-préfectures : Saint-Étienne, Montbrison, Roanne.

42. HAUTE-LOIRE. — Chef-lieu, Puy.
Sous-préfectures : Brioude, Puy, Yssengeaux.

43. LOIRE-INFÉRIEURE. — Chef-lieu, Nantes.
Sous-préfectures : Ancenis, Châteaubriant, Nantes, Paimbœuf, Savenay.

44. LOIRET. — Chef-lieu, Orléans.
Sous-préfectures : Gien, Montargis, Orléans, Pithiviers.

45. LOT. — Chef-lieu, Cahors.
Sous-préfectures : Cahors, Figeac, Gourdon.

46. LOT-ET-GARONNE. — Chef-lieu, Agen.
Sous-préfectures : Agen, Marmande, Nérac, Villeneuve-d'Agen.

47. LOZÈRE. — Chef-lieu, Mende.
Sous-préfectures : Florac, Marvejols, Mende.

48. MAINE-ET-LOIRE. — Chef-lieu, Angers.
Sous-préfectures : Angers, Baugé, Beaupréau, Saumur, Ségré.

49. MANCHE. — Chef-lieu, Saint-Lô.
Sous-préfectures : Avranches, Cherbourg, Coutances, Saint-Lô, Mortain, Valognes.

50. MARNE. — Chef-lieu, Châlons.
Sous-préfectures : Châlons, Épernay, Sainte-Menehould, Reims, Vitry-le-Français.

51. HAUTE-MARNE. — Chef-lieu, Chaumont.
Sous-préfectures, Chaumont, Langres, Vassy.

52. MAYENNE. — Chef-lieu, Laval.
Sous-préfectures : Château-Gontier, Laval, Mayenne.

53. MEURTHE. — Chef-lieu, Nancy.

Sous-préfectures : Château-Salins, Lunéville, Nancy, Sarrebourg, Toul.

54. MEUSE. — Chef-lieu, Bar-le-Duc.

Sous-préfectures : Bar-le-Duc, Commercy, Montmédy, Verdun.

55. MORBIHAN. — Chef-lieu, Vannes.

Sous-préfectures : Lorient, Ploërmel, Pontivy, Vannes.

56. MOSELLE. — Chef-lieu, Metz.

Sous-préfectures : Briey, Metz, Sarreguemines, Thionville.

57. NIÈVRE. — Chef-lieu, Nevers.

Sous-préfectures : Château-Chinon, Clamecy, Cosne, Nevers.

58. NORD. — Chef-lieu, Lille.

Sous-préfectures : Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Valenciennes.

59. OISE. — Chef-lieu, Beauvais.

Sous-préfectures : Beauvais, Clermont, Compiègne, Senlis.

60. ORNE. — Chef-lieu, Alençon.

Sous-préfectures : Alençon, Argentan, Domfront, Mortagne.

61. PAS-DE-CALAIS. — Chef-lieu, Arras.

Sous-préfectures : Arras, Béthune, Boulogne, Montreuil, Saint-Omer, Saint-Pol.

62. PUY-DE-DOME. — Chef-lieu, Clermont.

Sous-préfectures : Ambert, Clermont, Issoire, Riom, Thiers.

63. BASSES-PYRÉNÉES. — Chef-lieu, Pau.

Sous-préfectures : Bayonne, Mauléon, Oloron, Orthez, Pau.

64. HAUTES-PYRÉNÉES. — Chef-lieu, Tarbes.

Sous-préfectures : Argelès, Bagnères, Tarbes.

65. PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Chef-lieu, Perpignan.

Sous-préfectures : Céret, Perpignan, Prades.

66. BAS-RHIN. — Chef-lieu, Strasbourg.

Sous-préfectures : Saverne, Schelestadt, Wissembourg.

67. HAUT-RHIN. — Chef-lieu, Colmar.

Sous-préfectures : Altkirch, Belfort, Colmar.

68. RHONE. — Chef-lieu, Lyon.

Sous-préfectures : Lyon, Villefranche.

69. HAUTE-SAONE. — Chef-lieu, Vesoul.

Sous-préfectures : Gray, Lure, Vesoul.

70. SAONE-ET-LOIRE. — Chef-lieu, Mâcon.

Sous-préfectures : Autun, Châlon-sur-Saône, Charolles, Louhans, Mâcon.

71. SARTHE. — Chef-lieu, Mans.

Sous-préfectures : Saint-Calais, la Flèche, Mamers, Mans.

72. SEINE. — Chef-lieu, Paris.

Sous-préfectures : Saint-Denis, Sceaux.

73. SEINE-INFÉRIEURE. — Chef-lieu, Rouen.

Sous-préfectures : Dieppe, Havre, Neufchâtel, Rouen, Yvetot.

74. SEINE-ET-MARNE. — Chef-lieu, Melun.

Sous-préfectures : Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Melun, Provins.

75. SEINE-ET-OISE. — Chef-lieu, Versailles.

Sous-préfectures : Corbeil, Étampes, Mantes, Pontoise, Rambouillet, Versailles.

76. DEUX-SÈVRES. — Chef-lieu, Niort.

Sous-préfectures : Bressuire, Melle, Niort, Partheuay.

77. SOMME. — Chef-lieu, Amiens.

Sous-préfectures : Abbeville, Amiens, Doulens, Montdidier, Péronne.

78. TARN. — Chef-lieu, Alby.

Sous-préfectures : Alby, Castres, Gaillac, Lavaur.

79. TARN-ET-GARONNE. — Chef-lieu, Montauban.

Sous-préfectures : Castel-Sarrasin, Moissac, Montauban.

80. VAR. — Chef-lieu, Draguignan.

Sous-préfectures : Brignolles, Draguignan, Grasse, Toulon.

81. VAUCLUSE. — Chef-lieu, Avignon.

Sous-préfectures : Apt, Avignon, Carpentras, Orange.

82. VENDÉE. — Chef-lieu, Bourbon-Vendée.

Sous-préfectures : Bourbon-Vendée, Fontenay, Sables.

83. VIENNE. — Chef-lieu, Poitiers.

Sous-préfectures : Châtellerault, Civray, Loudun, Montmorillon, Poitiers.

84. HAUTE-VIENNE. — Chef-lieu, Limoges.

Sous-préfectures : Bellac, Limoges, Rochechouart, Saint-Yrieix.

85. VOSGES. — Chef-lieu, Épinal.

Sous-préfectures : Saint-Dié, Épinal, Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont.

86. YONNE. — Chef-lieu, Auxerre.

Sous-préfectures : Auxerre, Avallon, Joigny, Sens, Tonnerre.

A la suite de ces grandes divisions, nous devons placer les divisions administratives.

§ I. ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

1° *Tableau des archevêchés et des évêchés existant en* 1789 (*).

Archevêchés. (18).	*Évêchés suffragants.* (108).
Cambrai	Arras, Saint-Omer.
Rouen......	Évreux, Lisieux, Bayeux, Coutances, Avranches, Seez.
Paris.......	Meaux, Chartres, Orléans, Blois.
Reims......	Châlons, Amiens, Boulogne, Beauvais, Senlis, Soissons, Laon, Noyon.
Sens	Troyes, Auxerre, Nevers.
Tours	Le Mans, Angers, Rennes, Dol, Saint-Malo, St.-Brieuc, Tréguier, Saint-Pol de Léon, Quimper, Vannes, Nantes.
Bourges	Limoges, Tulle, Clermont, Saint-Flour, le Puy.
Besançon....	Belley.
Lyon.......	Langres, Autun, Châlon, Mâcon, Dijon, Saint-Claude.
Bordeaux...	Poitiers, Luçon, la Rochelle, Saintes, Angoulême, Périgueux, Sarlat, Condom.
Auch.......	Lectoure, Dax, Aire, Bayonne, Tarbes et Comminges, Bazas, Lescar, Oloron.
Toulouse	Lavaur, Rieux, Saint-Papoul, Mirepoix, Lombez, Mantauban, Pamiers.

(*) Voyez aussi les ANNALES, t. I, p. 127 et suiv., et pour les divisions ecclésiastiques actuelles, l'art. ARCHEVÊQUES.

Albi .... Castres, Mende, Cahors, Rodez, Vabres.
Narbonne ... Elne, Aleth, Carcassonne, Agde, Béziers, Saint-Pons, Lodève, Montpellier, Nîmes, Uzès, Alais.
Arles .... Marseille, Toulon, Orange, Saint-Paul-trois-Châteaux.
Aix .... Apt, Sisteron, Riez, Fréjus, Gap.
Vienne ..... Grenoble, Valence, Die, Viviers.
Embrun ..... Dijon, Senez, Glandève, Vence, Grasse.
Archevêchés étrangers .... Strasbourg, suffragant de l'archevêché de Mayence. Metz, Toul, Verdun, suffragants de l'archevêché de Trèves.

2° *Généralités ecclésiastiques pour la perception et le payement des décimes ordinaires.*

Généralités ou recettes provinciales.	*Recettes particulières et diocésaines.*
Paris	Paris, Beauvais, Senlis, Soissons, Meaux, Chartres, Sens, Blois.
Rouen	Rouen, Lisieux, Évreux, Seez.
Caen	Bayeux, Coutances, Avranches.
Nantes	Les neuf diocèses de Bretagne.
Tours	Tours, Mans, Angers.
Bourges	Bourges, Orléans, Nevers.
Poitiers	Poitiers, Luçon, la Rochelle, Saintes, Angoulême.
Bordeaux	Bordeaux, Bazas, Condom, Périgueux, Sarlat, Agen, Lectoure, Auch, Lombez, Conserans, Comminges, Tarbes, Oléron, Lescar, Aire, Dax, Bayonne.
Toulouse	Toulouse, Lavaur, Alby, Montauban, Cahors, Rodez, Vabres, Castres, Pamiers, Rieux, Mirepoix, Saint-Papoul, Carcassonne, Alet.
Montpellier	Montpellier, Agde, Narbonne, Béziers, Saint-Pons, Lodève, Uzès, Nîmes, Alais.
Aix	Aix, Arles, Marseille, Toulon, Fréjus, Grasse, Vence, Glandève, Sisteron, Digne, Senez, Riez, Apt.
Grenoble	Grenoble, Vienne, Valence, Die, Embrun, Gap, Saint-Paul-trois-Châteaux.
Lyon	Le Puy, Mende, Viviers.
Riom	Clermont, Saint-Flour, Limoges, Tulle.
Châlons	Châlons, Reims, Laon, Troyes, Langres.
Amiens	Amiens, Boulogne, Noyon.
Dijon	Autun, Auxerre, Châlons, Mâcon.

§ II. ADMINISTRATION UNIVERSITAIRE. Voy. ACADÉMIES et UNIVERSITÉ.

§ III. ADMINISTRATION DES FINANCES.
Divisions existant avant 1789.

1. *Généralités, élections et intendances en* 1787.

1° GÉNÉRALITÉS,

GÉNÉRALITÉS.	ÉLECTIONS.		Population.	Contributions en livres.	Contributions par tête en livres.
ALENÇON.	Alençon, Bernay, Lisieux, Conches, Verneuil, Domfront, Falaise, Argentan, Mortagne.		528,000	14,740,000	l. s. d. 29,16,2.
AMIENS.	Amiens, Doulens, Péronne, St.-Quentin, Montdidier, Abbeville, plus les gouvernements de Montreuil, de Boulogne, Ardres, et Calais		533,300	15,540,000	28,10,6.
AUCH.	Armagnac ou Auch, Lomagne ou Lectoure, rivière de Verdun ou Grenade, Comminges ou Muret, Astarac ou Mirande		762,000	9,000,000	13,18,5.
BORDEAUX.	Bordeaux, Périgueux, Sarlat, Agen, Condom.		850,000	14,400,000	16,..,10
BOURGES.	Bourges, Mondun, Châteauroux, le Blanc, la Châtre, St.-Amand, Charité-sur-Loire.		512,500	8,000,000	15,12,2.
BOURGOGNE. *Pays d'états.*	Duché de Bourgogne. Auxerrois. Charolais. Mâconnais. Comté de Bar-sur-Seine.	Divisés en 19 bailliages (*).	1,087,000	21,180,000	19,3.,4.
Pays d'imposition.	Bresse. Bugey. Dombes. Valromey. Gex.	Divisés en 2 élections, celles de Bourg et de Belley.			
CAEN.	Caen, Bayeux, St.-Lô, Vire, Mortain, Avranches, Coutances, Carentan, Valognes		644,000	15,560,000	29,16,2.
CHALONS.	Châlons-sur-Marne, Réthel, Ste.-Menehould, Vitry-le-Français, Joinville, Chaumont, Langres, Bar-sur-Aube, Troyes, Sésanne, Épernay, Reims		812,800	22,180,000	26,16,..

(*) Ces 19 bailliages étaient ceux de Dijon, Auxonne, Nuits, Beaune, Chalon-sur-Saône, St.-Laurent, Mâcon, Semur en Brionnais, Charolles, Bourbon-Lancy, Montcenis, Autun, Arnay-le-Duc, Avallon, Noyers, Auxerre, Semur-en-Auxois, Châtillon, Bar-sur-Seine

GÉNÉRALITÉS.	ÉLECTIONS.	Population.	Contributions en livres.	Contributions par tête en livres.
FLANDRE ET ARTOIS.	Artois divisé en 9 bailliages : St.-Omer, Aire, St.-Venant, Lillers, Béthune, Lens, Arras, Bapaume, Hesdin. Flandre divisée en 12 subdélégations : Lille, Orchies, Douay, châtellenies de la Flandre wallone, Hazebrouck, Merville, Bailleul, Cassel, Bergues, St.-Vinox, Hondschoote, Dunkerque, Gravelines, Bourbourg......	734,600	14,800,000	l. s. d. 20,3.,3
FRANCHE-COMTÉ.	14 bailliages : Besançon, Gray, Vesoul, Quingey, Baume-les-Dames, Dôle, ressorts d'Ornans, Salins, Pontarlier, Arbois, Poligny, Lons-le-Saulnier, Orgelet, St.-Claude.....	678,800	9,680,000	13,14,5.
GRENOBLE.	Élections de Grenoble, Gap, Montélimart, Valence, Romans, Vienne et principauté d'Orange........	664,600	12,180,000	17,15,..
LA ROCHELLE.	La Rochelle, St-Jean-d'Angely, Barbezieux, Saintes, Marennes, Cognac............	479,700	9,440,000	18,19,..
LIMOGES.	Limoges, Tulle, Brives, Bourganeuf, Angoulême........	646,500	8,900,000	13,15,..
LYON.	Lyon, St.-Étienne, Montbrison, Roanne, Villefranche............	633,600	19,340,000	30,..,8
MONTAUBAN.	Montauban, Cahors, Figeac, Villefranche, Rodez, Milhau..........	530,200	11,800,000	22,.5,2.
MONTPELLIER.	12 recettes. Le Puy, Viviers, Mende, Alais, Uzès, Nîmes, Montpellier, Lodève, Agde, Béziers, St.-Pons, Narbonne............	1,699,200	37,000,000	22,.1,11
TOULOUSE.	11 recettes. Limoux, Aleth, Mirepoix, Castres, Alby, Lavaur, Toulouse, Rieux, partie de Comminges, partie de Montauban...			
MOULINS.	Moulins, Gannat, Montluçon, Nevers, Château-Chinon, Guéret, Évaux............	564,400	10,180,000	17,.7,2.
ORLÉANS.	Orléans, Pithiviers, Beaugency, Chartres, Châteaudun, Vendôme, Dourdan, Montargis, Gien, Clamecy, Romorantin..........	709,400	20,380,000	28,..,4.
PARIS.	Paris, Beauvais, Compiègne, Senlis, Meaux, Rozay, Coulommiers, Provins, Montereau, Nogent-sur-Seine, Sens, Joigny, St-Florentin, Tonnerre, Vézelay, Nemours, Melun, Étampes, Mantes, Montfort-l'Amaury, Dreux, Pontoise............	1,781,700	114,000,000	64,.5,6.
POITIERS.	Poitiers, Châtillon-sur-Sèvres, Thouars, Chatellerault, Confolens, St.-Maixent, Niort, Fontenay-le-Comte, les Sables d'Olonne...	890,500	12,680,000	17,16,7
PROVENCE.	21 vigueries. Aix, Tarascon, Moutiers, Forcalquier, Apt, Sisteron, Seyne, Colmars, Digne, Castellane, Annot, Aulps, Barjols, St.-Paul, Grasse, St.-Maximin, Brignolles, Draguignan, Lorgues, Hières, Toulon. — Plus, le val de Barrême, le comté de Sault, Marseille............	754,400	15,000,000	19,18,2.
RIOM.	Riom, Clermont, Issoire, Brioude, St.-Flour, Aurillac, Mauriac............	681,500	13,100,000	18,16,4.
ROUEN.	Rouen, Arques, Eu, Neufchâtel, Lihons, Gisors, Andely, Évreux, Pont-de-l'Arche, Pont-Audemer, Pont-l'Évêque, Caudebec, Montivilliers, Chaumont et Magni........	740,700	27,780,000	29,16,2.
SOISSONS.	Soissons, Noyon, Crépy, Laon, Guise, Château-Thierry, Clermont............	437,200	11,640,000	25,17,3.
TOURS.	Tours, Amboise, Loches, Chinon, Mayenne, Laval, le Mans, Château-du-Loir, Château-Gontier, la Flèche, Beaugé, Angers, Saumur, Montreuil-Bellay, Loudun, Richelieu	1,338,700	30,380,000	22,.8,10
TROIS-ÉVÊCHÉS	11 subdélégations : Metz, Thionville, Sarrelouis, Phalsbourg, Vic, Toul, Verdun, Longwy, Montmédy, Sedan............	349,300	7,140,000	19,.9,4.

2° INTENDANCES.

INTENDANCES.	ÉLECTIONS.	Population.	Contributions en livres.	Contributions par tête en livres.
ALSACE.	7 subdélégations. Belfort, Colmar, Schelestat, Strasbourg, Saverne, Weissembourg, Landau.	626,400	9,140,000	l. s. d. 14,.1,7.
BRETAGNE.	9 diocèses ou recettes. Rennes, St.-Brieuc, St.-Malo, Dol, Nantes, Vannes, Quimper, St.-Pol, Tréguier.	2,276,000	28,880,000	12,10,8.
CORSE.	11 juridictions. Bastia, Corte, la Porta d'Ampugnani. Cap Corse, Nebbio, Calvi, Ajaccio, Sartene, Bonifacio, Aleria.	124,000	600,000	4.17,11
HAINAUT ET CAMBRÉSIS.	Comté de Mortagne, ville de Condé, prévôté de St.-Amand, Châtellenie de Bouchain dans la Flandre. — Gouvernements du Quesnoy, Landrecies, Avesnes, Philippeville, Charlemont et Maubeuge; les prévôtés de Marienbourg, Ravay et Valenciennes dans le Hainaut. — Duché de Cambrai et Châtellenie de Cateau, dans le Cambrésis.	265,200	5,840,000	20,15,5.
LORRAINE ET BARROIS.	36 subdélégations ou bailliages. Nancy, Rozières, Château-Salins, Nomeny, Lunéville, Blamont, St.-Diez, Vézelize, Commercy, Mirecourt, Neuf-Château, Charmes-sur-Moselle, Chaté, Épinal, Bruyères, Remiremont, Darney, Sarreguemines, Dieuze, Boulay, Bouzonville, Mertzich, Bitche, Lixheim, Schambourg, Fenétrange; dans la Lorraine et dans le Barrois, Bar-le-Duc, la Marche, Bourmont, St.-Mihiel, Pont-à-Mousson, Thiaucourt, Étain, Briey, Longuyon, Villers-la-Montagne.	834,600	11,180,000	12,19.3.
PAU ET BAYONNE.	Élections des Landes. { Chalosse. Marsan. Tursan. Gabardan. } Élections de Labourd, de Navarre, de Soule, Béarn, Bigorre, les 4 Vallées, Nébouzan, pays de Foix et de Donnezan.	640,000	9,400,000	13,18,2.
ROUSSILLON.	Vigueries du Roussillon et de la Cerdagne.	188,900	2,940,000	13,15,4.

2. *Ressorts des chambres des comptes.*

Chambres des comptes.	*Pays qui se trouvaient dans le ressort.*
Paris	Généralités de Paris, Soissons, Amiens, Orléans, Châlons, Bourges, Moulins, Poitiers, Limoges, Riom, Lyon, Bordeaux, Montauban, la Rochelle, Tours.
Dijon	Charolais, Autunois, Auxois, Auxerrois, Dijonnais, Châlonnais, Bresse, Mâconnais, Bar-sur-Seine.
Rouen	Normandie.
Grenoble	Dauphiné.
Nantes	Bretagne.
Aix	Provence.
Dôle	Franche-Comté.
Blois	Comtés de Soissons, de Dunois, marquisats de Vastan, de Valençay et de Château-Renard; Blaisois, Orléanais, Sologne partie de la Touraine.
Montpellier	Languedoc, Roussillon.
Pau	(Réunie au parlement de Pau) Béarn et Navarre.

3. *Ressorts des cours des Aides.*

Cours des aides.	*Pays qui se trouvaient dans le ressort.*
Paris	Picardie, Champagne, Brie, Ile-de-France, Perche, Beauce, Maine, Touraine, Sologne, Berry, Nivernais, Anjou, Poitou, Aunis, Rochelois, Angoumois, Marche, Bourbonnais, Mâconnais, Forez, Beaujolais, Lyonnais, Saintonge, élection de Cognac, Saint-Jean-d'Angely et les Sables d'Olonne.
Montpellier	Languedoc, Rouergue, Quercy, Guienne. (Réunie en 1629 à la cour des comptes de Montpellier.)
Rouen	Normandie. (Réunie à la cour des comptes de Rouen en 1705.)

Clermont-Ferrand	Auvergne, élection de Gannat, de Limoges, Tulle, Brives et de Guéret.
Pau........	(Réunie en 1633 au parlement de Pau.)
Bordeaux....	Guyenne, Gascogne, Limosin, Périgord, Saintonge.
Grenoble....	Dauphiné. (Réunie au parlement de Grenoble en 1658.)
Montauban..	Élections de Cahors, Figeac, Villefranche, Rodez, Milhau, rivière de Verdun, Lomagne, Armagnac, Astarac, Comminges.
Aix........	Réunie à la cour des comptes d'Aix.
Agen.......	Réunie à la cour des aides de Bordeaux.
Lyon.......	Créée en 1636, supprimée en 1637.
Caen.......	Réunie à celle de Rouen en 1641.

4. *Départements de la régie générale des aides et droits y réunis.*

Départements.	*Divisions.*	*Ressort.*
1er	1re	Châlons.
	2e	Paris, ville, plat pays et généralité.
	3e	Alsace, Lorraine, Metz.
	4e	Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne.
2e	1re	Amiens, Soissons.
	2e	Flandre, Hainaut, Artois, Cambresis.
3e	1re	Poitiers, la Rochelle, Limoges.
	2e	Tours.
	3e	Bretagne.
4e	1re	Lyon, Moulins.
	2e	Orléans.
	3e	Bourges.
5e	1re	Rouen.
	2e	Caen.
	3e	Alençon.
6e	1re	Dauphiné, Languedoc, Foix, Provence, Roussillon.
	2e	Bordeaux, Pau, Auch, Montauban.

5. *Fermes générales en 1789.*

Directions.

Alençon.	Charleville.	Le Mans.	Saint-Quentin.	Toulouse.
Amiens.	Châteauroux.	Marseille.	Soissons.	Tours.
Angers.	Dijon.	Metz.	Stenay.	Valence.
Auch.	Grenoble.	Montbrison.	Strasbourg.	Valenciennes.
Bayonne.	Langres.	Montpellier.	Toulon.	Villefranche.
Besançon.	Laval.	Moulins.		
Bordeaux.	Lille.	Nancy.		
Caen.	Limoges.	Nantes.		
Châlons-sur-Marne.	Lorient	Narbonne		
Châlon-sur-Saône.	Lyon.	Orléans.		
		Paris.		
		Poitiers.[1]		
		La Rochelle.		
		Rouen.		
		Saint-Malo.		

Pour l'administration actuelle des finances, voyez FINANCES (ministère des).

§ IV. ADMINISTRATION JUDICIAIRE.

A. avant 1789.

1° *Ressorts des parlements et des conseils.*

Parlements.	*Pays qui se trouvaient dans le ressort.*
1. *Paris*.....	Picardie, Champagne, Brie, Ile-de-France, Perche, Beauce, Maine, Touraine, Sologne, Berry, Nivernais, Anjou, Poitou, Aunis, Rochelois, Angoumois, Marche, Bourbonnais, Mâconnais, Auvergne, Forez, Beaujolais, Lyonnais.
2. *Toulouse*...	Sénéchaussées de Languedoc, de Rouergue, de Quercy, de Foix, de l'Ile-Jourdain, d'Auch, de Lectoure, de Tarbes et de Pamiers.
3. *Grenoble*..	Dauphiné.
4. *Bordeaux*..	Guienne, Gascogne, Limousin, Périgord, Saintonge.
5. *Dijon*.....	Charolais, Autunois, Auxois, Auxerrois, Dijonnais, Châlonnais, Bresse.
6. *Rouen*.....	Normandie.
7. *Aix*.......	Provence.
8. *Rennes*....	Bretagne.
9. *Pau*......	Béarn et Navarre.
10. *Metz*......	Basse Lorraine et les Trois-Évêchés.
11. *Douai*....	Flandre wallone, Hainaut, Cambrésis.
12. *Besançon*..	Franche-Comté.
13. *Trévoux*...	Principauté de Dombes.
14. *Nancy*.....	Haute Lorraine et Barrois.

2° *Ressorts des conseils supérieurs.*

Sièges.	
1. *Colmar*...	Alsace.
2. *Perpignan*.	Roussillon.
3. *Arras*.....	Artois.
4. *Corse*...	
5. *Conseils coloniaux*...	1 à Québec, 1 à la Martinique, 2 à Saint-Domingue.

2. *Bailliages et sénéchaussées, avec le nombre de députés des trois ordres envoyés aux états généraux de* 1789.

Bailliages et Sénéchaussées.	Députés Clergé.	Noblesse.	Tiers.
S. d'Agen	3	3	6
S. d'Aix	2	2	4
Duché d'Albret, S. de Nérac et Castel-Jaloux	1	1	2
B. d'Alençon	2	2	4
Alsace (les 10 villes ci-devant impériales d')			2
B. d'Amiens et Ham	2	2	4
B. d'Amont	4	3	6
B. d'Angoulême	2	2	4
S. d'Anjou	4	4	8
S. d'Annonay	1	1	2
S. d'Arles	1	1	2
Ville d'Arles	1	1	1
S. d'Armagnac, Lectoure et Isle-Jourdain	1	1	2
Province d'Artois	4	4	8
S. d'Auch	1	1	2
B. d'Autun	1	1	2
S. d'Auvergne ou de Riom	5		
B. d'Auxerre	2	2	4
B. d'Auxois	1	1	2
B. d'Aval	2	2	4
B. d'Avesne	1	1	2
B. de Bailleul	2	2	4
B. de Bar-le-Duc	3	3	3
B. de Bar-sur-Seine	1	1	2
S. de la Basse-Marche	1	1	2
S. de Bazas	1	1	2
Béarn	2	2	4
S. de Beaujolais	1	1	2
B. de Beauvais	1	1	2
B. de Belfort	2	2	3
B. du Berry	4	4	8
B. de Besançon	1	1	2
S. de Béziers	2	2	4
S. de Bigorre	1	1	2
B. de Blois	2	2	4
S. de Bordeaux	4	4	7
S. de Boulogne-sur-Mer	1	1	2
B. de Bourg-en-Bresse	2	2	4
S. de Brest		1	2
S. de Bugey et Valromey	1	1	2
B. de Caen	3	3	6
B. de Calais et Ardres	1	1	2
Cambrésis	1	1	2
S. de Carhaix		2	
S. de Carcassonne	2	2	4
S. de Castelnaudary	1	1	2
S. de Castres	1	1	2
B. de Caux	3	3	6
B. de Châlons-sur-Marne	1	1	2
B. de Châlon-sur-Saône	2	2	4
B. de Chartres	1	1	2
B. de Charolles	1	1	2
B. de Châteauneuf-en-Thimerais	1	1	2
B. de Château-Thierry	1	1	2
S. de Châtellerault	1	1	2
B. de Chaumont-en-Bassigny	2	2	4
B de Chaumont-en-Vexin	1	1	2
S. de Clermont en Auvergne	2	2	4
B. de Clermont en Beauvoisin	1	1	2
B. de Colmar et Schelestadt	2	2	4
Comminges et Nebouzan	2	2	4
S. de Condom	1	1	2
Corse	4	4	4
Vicomté de Couserans	2	2	4
B. de Coutances	4	4	8
B. de Crépy en Valois	1	1	2
Dauphiné	4	8	12
S. de Dax, St. Sever et Bayonne	1	1	2
B. de Dijon	2	2	4
S. de Dinant		1	2
B. de Dol	2	1	1
B. de Dôle	1	1	2
Ile de St.-Domingue		12	1
B. de Douai et Orchies	1	1	2
B. de Dourdan	1	1	2
Draguignan	2	2	4
B. d'Étampes	1	1	2
B. d'Évreux	2	2	4
S. de Forcalquier, Sisteron, Digne	2	2	4
B. du Forez	2	2	4
S. de Fougères			2
B. de Gex	1	1	2
B. de Gien	1	1	2
S. de Guéret	2	2	4
B. de Haguenau et Wissembourg	2	2	2
S. de Hennebon		1	3
B. de Langres	1	1	2
Évêché de Léon en Bretagne	2		4
S. de Lesneven en Bretagne	1	1	2
S. de Libourne	1	1	2
B. de Lille	2	2	4
S. de Limoges	2	2	4
S. de Limoux	1	1	2
B. de Loudun	1	1	2
S. de Lyon et ville	4	4	8
B. de Mâcon	1	1	2
S. du Maine	5	5	10
B. de Mantes et Meulan	1	1	2
Marches communes du Poitou et Bretagne	1	1	2
S. de Marseille	2	2	4
B. de Meaux	1	1	2
B. de Melun	1	1	2
S. de Mende	1	1	2
Metz, trois évêchés	2	2	4
B. de Mirecourt	2	2	4
B. de Montagne (Châtillon-sur-Seine)	1	1	2
B. de Montargis	1	1	2
S. de Mont-de-Marsan	1	1	2
B. de Montfort l'Amaury	2	2	4
S. de Montpellier	1	1	2
B. de Montreuil-sur-Mer	1	1	2
S. de Morlaix et Lannion	1	1	4
S. de Moulins	3	3	6
B. de Nancy	2	2	4
S. de Nantes	4	4	8
Navarre	2	1	

Bailliages et Sénéchaussées.	Députés Clergé.	Noblesse.	Tiers.
B. de Nemours	1	1	2
S. de Nimes et Beaucaire	4	4	8
B. de Nivernais et Donziois	2	2	4
Principauté d'Orange	1	1	2
B. d'Orléans	3	3	6
S. de Pamiers	1	1	2
Prévôté et vicomté de Paris	4	4	8
Ville de Paris	10	10	20
B. du Perche	1	1	2
S. de Périgord	2	2	4
B. de Péronne, Roye et Montdidier	2	2	4
Viguerie de Perpignan	2	2	4
S. de Ploermel	1	1	4
S. de Poitou	7	7	15
S. de Ponthieu	1	1	2
B. de Provins	1	1	2
S. du Puy en Velay	1	1	2
S. du Quercy	3	3	6
Le Quesnoy	2	2	2
S. de Quimper	4	1	3
B. de Reims	2	2	4
Rennes	3	1	9
S. de Rodez	1	1	2
Jugerie de Rivière-Verdun, Gaure, Léonac et Marestaing	1	1	2
S. de la Rochelle	1	1	2
B. de Rouen	4	4	8
S. de Saintes	2	2	4
S. de St.-Jean-d'Angély	1	1	2
S. de S.-Brieuc	2		3
B. de St.-Flour	3	3	6

Bailliages et Sénéchaussées.	Députés Clergé.	Noblesse.	Tiers.
Diocèse de St.-Malo	2		2
B. de St-Pierre-le-Moustier	1	1	2
B. de St.-Quentin	1	1	2
B. de Sarreguemines	2	2	4
S. de Saumur	1	1	2
B. de Sedan	1	1	2
B. de Senlis	1	1	2
B. de Sens et Villeneuve-le-Roi	1	1	2
B. de Sezanne	1	1	2
B. de Soissons	1	1	2
Pays de Soule	2	2	4
Ville de Strasbourg	1		2
Toul	1	1	2
S. de Toulon	2	2	4
S. de Toulouse	4	4	8
B. de Touraine	4	4	8
Diocèse de Tréguier	2		1
S. de Trévoux	1	1	2
S. de Troyes	2	2	4
S. de Tulle	3	2	4
B. de Ustarits	1	1	2
Ville de Valenciennes			2
Les quatre vallées	1	1	2
S. de Vannes, Auray et Rhuys	3	1	2
B. de Vendôme	1	1	2
B. de Verdun	1	1	2
B. de Vermandois	3	3	6
S. de Villefranche de Rouergue	2	2	4
S. de Villeneuve-de-Berg en Vivarais	2	2	4
B. de Villers Coterets	1	1	2
B. de Vitry-le-Français	2	2	4

B. Divisions actuelles.

Ressort des cours royales.

Cours royales.	*Départements de leur ressort.*
Paris	Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne.
Agen	Gers, Lot, Lot-et-Garonne.
Aix	Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var.
Amiens	Aisne, Oise, Somme.
Angers	Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.
Bastia	Corse.
Besançon	Doubs, Jura, Haute-Saône.
Bordeaux	Charente, Dordogne, Gironde.
Bourges	Cher, Indre, Nièvre.
Caen	Calvados, Manche, Orne.
Colmar	Haut et Bas-Rhin.
Dijon	Côte-d'Or, Haute-Marne, Saône-et-Loire.
Douai	Nord, Pas-de-Calais.
Grenoble	Hautes-Alpes, Drôme, Isère.
Limoges	Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.
Lyon	Ain, Loire, Rhône.
Metz	Ardennes, Moselle.
Montpellier	Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales.
Nancy	Meurthe, Meuse, Vosges.
Nîmes	Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse.
Orléans	Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.
Pau	Landes, Basses et Hautes-Pyrénées.
Poitiers	Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
Rennes	Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan.
Riom	Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.
Rouen	Eure, Seine-Inférieure.
Toulouse	Ariége, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne.

§ V. Administration militaire.

A. *Divisions avant 1789. — Gouvernements militaires.*

1° *Sous François Ier* (édit du 6 mai 1545), *neuf*, savoir : Normandie, Guienne, Languedoc, Provence, Dauphiné, Bourgogne, Champagne et Brie, Picardie, Ile-de-France.

2° *Sous Henri III, douze*, savoir : Ile-de-France, Bourgogne, Normandie, Guienne, Bretagne, Champagne, Languedoc, Picardie, Dauphiné, Provence, Lyonnais, Orléanais.

3° *Depuis Louis XIV, trente-sept*, savoir :

Gouvernements.	*Chefs-lieux.*
Alsace	Strasbourg

Départements.	Chefs-lieux
Anjou	Angers
Aunis	La Rochelle.
Auvergne	Clermont.
Berry	Bourges.
Boulonnais	Boulogne.
Bourbonnais	Moulins.
Bourgogne	Dijon.
Bretagne	Rennes.
Champagne et Brie.	Troyes.
Dauphiné	Grenoble.
Flandre	Lille.
Foix	Pamiers.
Franche-Comté	Besançon.
Guienne et Gascogne	Bordeaux.
Havre-de-Grâce	Havre-de-Grace.
Ile-de-France	Soissons.
Languedoc	Toulouse.
Limousin	Limoges.
Lorraine et Barrois	Nancy.
Lyonnais	Lyon.
Maine	Le Mans.
Marche	Guéret.
Metz et Verdun	Metz.
Navarre et Béarn	Pau.
Nivernais	Nevers.
Normandie	Rouen.
Orléanais	Orléans.
Prévôté de Paris	Paris.
Picardie	Amiens.
Poitou	Poitiers.
Provence	Aix.
Roussillon	Perpignan.
Saintonge et Angoumois	Saintes et Angoulême.
Saumur	Saumur.
Toul	Toul.
Touraine	Tours.

B. Divisions actuelles.

1° *Divisions militaires. Les divisions militaires ont remplacé en 1791 les gouvernements provinciaux.*

Divisions milit.	Chefs-lieux.	Départements.
1.	*Paris*	Seine, Seine-et-Oise, Oise, Seine-et-Marne, Aisne, Eure-et-Loir, Loiret.
2.	*Châlons*	Ardennes, Meuse, Marne.
3.	*Metz*	Moselle, Meurthe, Vosges.
4.	*Tours*	Indre-et-Loire, Vienne, Loir-et-Cher, Mayenne, Sarthe.
5.	*Strasbourg*	Bas-Rhin, Haut-Rhin.
6.	*Besançon*	Doubs, Jura, Haute-Saône.
7.	*Lyon*	Rhône, Ain, Drôme, Isère, Hautes-Alpes, Loire.
8.	*Marseille*	Bouches-du-Rhône, Var, Basses-Alpes, Vaucluse.
9.	*Montpellier*	Hérault, Gard, Lozère, Ardèche, Aveyron.
10.	*Toulouse*	Haute-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Tarn.
11.	*Bordeaux*	Gironde, Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Lot-et-Garonne.
12.	*Nantes*	Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée.
13.	*Rennes*	Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan.
14.	*Rouen*	Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Orne, Manche.
15.	*Bourges*	Cher, Nièvre, Haute-Vienne, Creuse, Indre.
16.	*Lille*	Nord, Pas-de-Calais, Somme.
17.	*Bastia*	Corse.
18.	*Dijon*	Côte-d'Or, Aube, Haute-Marne, Saône-et-Loire, Yonne.
19.	*Clermont*	Puy-de-Dôme, Corrèze, Haute-Loire, Cantal, Allier.
20.	*Bayonne*	Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Landes, Gers.
1.	*Perpignan*	Pyrénées-Orientales, Ariége, Aude.
	Alger	Algérie.

2. *Directions du génie.*

Nos.	Directions.	Départements
1.	*Saint-Omer.*	Pas-de-Calais.
2.	*Arras*	Pas-de-Calais.
3.	*Amiens*	Somme, Aisne, Oise.
4.	*Le Havre*	Seine-Inférieure, Eure, Sarthe, Orne, Calvados.
5.	*Cherbourg*	Manche, Ille-et-Vilaine, Mayenne.
6.	*Brest*	Finistère, Côtes-du-Nord.
7.	*Nantes*	Loire-Inférieure, Morbihan, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vendée.
8.	*La Rochelle.*	Charente-Inférieure, Gironde, Vienne, Deux-Sèvres, Haute-Vienne, Creuse, Charente, Vendée, Dordogne, Gironde.
9.	*Bayonne*	Basses-Pyrénées, Landes, Hautes-Pyrénées, Gers, Lot-et-Garonne.
10.	*Perpignan*	Pyrénées-Orientales, Aude, Ariége, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne.
11.	*Montpellier.*	Hérault, Gard, Lozère, Lot, Tarn, Cantal, Corrèze.
12.	*Toulon*	Var, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Vaucluse.
13.	*Embrun*	Hautes-Alpes, Basses-Alpes.
14.	*Lyon*	Rhône, Ain, Saône-et-Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Isère, Loire.
15.	*Grenoble*	Isère, Drôme.
16.	*Besançon*	Doubs, Jura, Côte-d'Or, Haute-Saône, Haute-Marne.
17.	*Belfort*	Haut-Rhin, Doubs, Bas-Rhin, Vosges, Haute Saône.
18.	*Strasbourg*	Bas-Rhin, Meurthe, Moselle.
19.	*Metz*	Moselle, Meurthe.
20.	*Verdun*	Meuse, Moselle, Marne.
21.	*Mézières*	Ardennes, Aisne.
22.	*Cambrai*	Nord, Aisne.
23.	*Lille*	Nord.
24.	*Paris*	Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Nièvre, Cher, Indre, Loiret, Yonne, Aube, Eure-et-Loir.
25.	*Corse*	Corse.
26.	*Alger*	Algérie.

3. *Directions d'artillerie.*

Nos.	Directions.	Départements qui les composent.
1.	*Lille*	Nord.
2.	*Saint-Omer.*	Pas-de-Calais.
3.	*Douai*	Nord et Pas-de-Calais.
4.	*Valenciennes.*	Nord.
5.	*Mézières*	Meuse, Ardennes.
6.	*Metz*	Moselle, Meuse, Meurthe.
7.	*Strasbourg*	Haut-Rhin, Bas-Rhin.
8.	*Besançon*	Doubs, Jura, Côte-d'Or, Haute-Marne, Haut-Rhin.
9.	*Grenoble*	Isère, Ain, Drôme, Rhône.
10.	*Embrun*	Hautes-Alpes, Basses-Alpes.
11.	*Toulon*	Var, Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes.
12.	*Montpellier.*	Hérault, Gard, Aude.

Nos.	*Directions.*	*Départements qui les composent.*
13.	*Perpignan*..	Pyrénées-Orientales.
14.	*Toulouse*...	Haute-Garonne.
15.	*Bayonne* ...	Basses-Pyrénées, Landes, Gironde, Hautes-Pyrénées.
16.	*La Rochelle*.	Charente-Inférieure, Vendée.
17.	*Nantes*	Loire-Inférieure, Morbihan, Vendée, Maine-et-Loire.
18.	*Brest*......	Finistère, Ille-et-Vilaine.
19.	*Rennes*	Ille-et-Vilaine, Manche, Côtes-du-Nord.
20.	*Cherbourg*..	Calvados, Manche.
21.	*Le Havre*..	Seine-Inférieure, Somme.
22.	*La Fère*...	Aisne, Somme, Marne.
23.	*Paris*......	Seine.
24.	*Tours*......	Indre-et-Loire, Cher.
25.	*Bastia*.....	Corse.
26.	*Alger*.....	Algérie.

§ VI. Administration de la marine.

A. *Divisions antérieures à 1789.*

Voy. Capitaineries, Gardes-côtes et Marine.

Divisions actuelles de l'administration de la marine.

Arrondissements maritimes.	*Inscriptions maritimes.*	
1er arrond. Cherbourg.	*Cherbourg*..	Cherbourg. Caen. La Hougue.
	Dunkerque..	Dunkerque. Calais. Boulogne. St-Valery-sur-Somme.
	Le Havre..	Le Havre. Dieppe. Rouen. Fecamp. Honfleur.
2e arrond. Brest.	*Brest*......	Brest. Saint-Brieuc. Paimpol. Morlaix. Quimper.
	St-Serran ..	Saint-Malo. Granville. Dinan.
3e arrond. Lorient.	*Lorient*	Lorient. Vannes. Belle-Isle. Auray.
	Nantes	Nantes. Le Croisic. Paimbœuf.
4e arrond. Rochefort.	*Rochefort* ..	Rochefort. Sables d'Olonne. La Rochelle. Ile de Ré. Marennes. Royan.
	Bordeaux ..	Bordeaux. Pauillac. Langon. Blaye. Libourne.
	Bayonne...	Bayonne. Dax. Saint-Jean de Luz.
5e arrond. Toulon.	*Toulon*	Toulon. Port-Vendres. Narbonne. Agde. Cette. Arles. Martignes. La Ciotat. La Seyne. Saint-Tropez. Antibes
	Marseille.	
	Corse.	
Algérie.		

§ VII. Ponts et chaussées et mines.

1. *Départements des ponts et chaussées en 1789.*

Départements.	*Routes qu'ils comprenaient.*
Compiègne ...	Routes de Flandre, de Picardie, d'Allemagne, de Soissons, et les embranchements d'icelles.
Versailles	Routes de Bretagne, de Normandie, d'Orléans, et les embranchements d'icelles.
Fontainebleau .	Routes de Lyon, de Bourgogne, de Champagne, et les embranchements d'icelles.

2. *Inspections des ponts et chaussées en 1841.*

Nos.	*Chefs-lieux.*	*Départements.*
1.	*Paris*......	Seine-Inférieure, Eure, Seine-et-Oise, Seine, Seine-et-Marne, Aube.
2.	*Amiens*....	Aisne, Ardennes, Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Marne.
3.	*Nancy*.....	Haut et Bas-Rhin, Vosges, Meuse, Meurthe, Moselle, Haute-Marne.
4.	*Dijon*	Yonne, Cher, Nièvre, Côte-d'Or, Haute-Saône, Doubs, Jura.
5.	*Lyon*......	Allier, Saône-et-Loire, Ain, Isère, Rhône, Loire, Haute-Loire.
6.	*Avignon* ...	Ardèche, Drôme, Hautes-Alpes, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Corse.
7.	*Toulouse*...	Gard, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Ariége, Aude, Pyrénées-Orientales.
8.	*Bordeaux*...	Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers, Lot-et-Garonne, Dordogne.
9.	*Tours*	Charente-Inférieure, Charente, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Indre-et-Loire, Indre.
10	*Rennes*	Mayenne, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine.
11.	*Alençon* ...	Manche, Calvados, Orne, Sarthe, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret.
12.	*Clermont-Ferrand*....	Puy-de-Dôme, Creuse, Haute-Vienne, Corrèze, Lot, Aveyron, Lozère, Cantal.

Tableau des inspections générales des mines.

Désignation des inspections.	*Départements qui composent chaque inspection.*
Nord-ouest..	Calvados, Manche, Orne, Mayenne, Sarthe, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire.
Nord.... ..	Seine-Inférieure, Eure, Eure-et-Loir, Seine-et-Oise, Seine, Seine-et-Marne,

Désignation des inspections.	Départements qui composent chaque inspection.
	Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise.
Nord-est....	Ardennes, Meuse, Marne, Aube, Meurthe, Moselle, Bas-Rhin, Vosges, Haut-Rhin.
Ouest......	Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, Charente, Dordogne, Charente-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Indre.
Centre......	Loire, Rhône, Allier, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cher, Nièvre, Loiret, Yonne.
Est........	Haute-Saône, Haute-Marne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Doubs, Jura, Ain.
Sud ouest...	Cantal, Lot, Aveyron, Tarn-et-Garonne, Tarn, Haute-Garonne, Ariége, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes, Basses-Pyrénées, Gers, Hautes-Pyrénées.
Sud-est.....	Isère, Hautes-Alpes, Drôme, Vaucluse, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Ardèche, Lozère, Gard, Hérault, Corse, Aude, Pyrénées-Orientales.

FRANCE (duché et ducs de). — Le duché de France fut le point central autour duquel, après le démembrement du royaume carlovingien, la nationalité française vint se reconstituer. Il serait difficile de déterminer exactement quelle était son étendue à son origine. Elle était sans doute moins considérable qu'à l'époque où, par l'avénement de Hugues Capet, il s'étendait entre la Seine et la Loire, et comprenait, outre les comtés de Paris et d'Orléans, le Gâtinais, le Chartrain, le Blaisois, le Perche, la Touraine, l'Anjou, le Maine, les terres de Sologne (quoique situées au midi de la Loire), le Beauvaisis et une partie de l'Amiénois.

I. 861. Le premier duc de France fut *Robert le Fort*, dont l'origine est incertaine, mais qui, probablement, descendait des Saxons établis en Neustrie, et particulièrement à Bayeux. Charles le Chauve lui conféra, à l'assemblée de Compiègne, en 861, le titre de *duc et marquis de France;* et, pour s'en faire une barrière contre les Bretons, il lui donna, avec ce titre, la province située entre la Seine et la Loire. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* prétendent que ce n'était pas un département nouveau. « On conserve, disent-ils, au dé« pôt des chartres, un diplôme de Char« lemagne, contenant des priviléges « accordés à l'abbaye de Saint-Denis, et « dans lequel il est fait mention d'une « province située entre la Loire et la « Seine (*). » Mais Charlemagne, en disposant de cette province, l'avait fait en souverain, et en se réservant la faculté de la reprendre; et cette clause n'était pas illusoire, car il avait le pouvoir de l'exécuter. Mais Charles le Chauve était loin d'avoir l'autorité de son aïeul; sous son règne, le duché de France échappa aux Carlovingiens, et se fixa dans la famille de Robert. L'hérédité, en effet, fut bientôt conquise par tous les grands vassaux.

On trouvera, aux noms de Robert et de ses descendants, l'histoire particulière des ducs de France; nous ne ferons qu'indiquer ici leur succession, les variations que l'on remarque à diverses époques, dans l'étendue de leurs domaines; enfin les principaux événements auxquels ils eurent part.

II. 866. Eudes, fils aîné de Robert, et, par sa mère, petit-fils du comte de Paris, obtint ce comté avant d'hériter du duché de France. Comme son père, il s'illustra par son courage et ses succès contre les Normands; il se couvrit de gloire à la défense de Paris, et fut proclamé roi en 888, lors de la déposition de Charles le Gros. Ainsi commença, entre les derniers Carlovingiens et les ducs de France, cette rivalité qui devait élever au trône la famille capétienne, et faire triompher le principe féodal.

III. 898. Dix ans après, *Robert*, second fils de Robert le Fort, succéda à Eudes dans le duché de France. Son frère, en montant sur le trône, lui avait donné le comté de Poitiers; mais Adémar s'en empara; et cette première tentative des ducs de France sur le Midi fut sans résultats. Robert fit hommage à Charles le Simple, qu'il défendit d'abord contre les Normands, et qu'il voulut ensuite renverser du trône; il périt, en 923, à la bataille de Soissons.

IV. 923. *Hugues le Grand*, son fils, comprit que le temps n'était pas encore venu de s'emparer du trône; et il se contenta d'être l'homme le plus influent du royaume. Il disposa de la couronne en faveur de Raoul, son beau-frère, après la mort duquel il fit rappeler Louis d'Outremer, l'héritier des Carlo-

(*) *Art de vérifier les dates*, t. IX, p. 209.

vingiens, envers lequel il agit plutôt en maître qu'en sujet.

V. 958. *Hugues Capet*, son fils, fixa définitivement la couronne dans sa maison (988). Cette révolution n'augmenta pas sa puissance et sa richesse : ce fut lui, au contraire, qui enrichit le domaine royal, réduit alors à quatre ou cinq villes, en y réunissant le duché de France et les comtés de Paris et d'Orléans. La royauté, en tombant aux mains d'un grand feudataire, fut sauvée d'une ruine totale ; la terre lui manquait sous les derniers Carlovingiens ; elle avait perdu pied, pour ainsi dire : les ducs de France lui donnèrent un point d'appui matériel dans la société féodale ; elle put s'y perpétuer.

Cependant le duché de France subissait à l'intérieur, comme tout le reste de la France, un inévitable morcellement. Les comtes d'Anjou, de Blois, de Chartres, devinrent bientôt de puissants feudataires, qui ne craignirent pas de faire la guerre à leur seigneur, devenu roi. Les premiers Capétiens furent moins puissants que les ducs de France : car ils avaient cessé d'être les chefs de l'opposition féodale, et étaient à leur tour en butte aux attaques des seigneurs. Le domaine royal se trouva réduit, sous Philippe Ier, aux comtés de Paris, de Melun, d'Étampes, d'Orléans, de Dreux et de Sens ; et la route n'était pas même sûre pour le roi, de l'une a l'autre de ces villes. Entre Paris et Étampes s'élevait le château de Montlhéry ; entre Paris et Melun, le château de Corbeil, dont le comte espéra quelque temps fonder à son tour une quatrième dynastie ; entre Paris et Orléans, le château du Puiset, dont le siége donna tant de mal à Louis le Gros. Plus près de Paris, se trouvaient les turbulents seigneurs de Montmorency, propriétaires des fiefs de Marly, d'Écouen, de Feuillade et de Brai-sur-Seine ; les comtes de Dammartin, si longtemps ennemis des rois ; les comtes de Montfort, entre Paris et Chartres ; ceux de Meulan, dans le Vexin français et dans le Pincerais, sur les deux rives de la Seine ; enfin, les comtes de Mantes, sur la Seine, et de Clermont en Beauvaisis, sur la Bresche.

Au nord, le roi avait encore, comme duc de France, de puissants et indociles vassaux dans les comtes de Ponthieu, dans les comtes d'Amiens, dans ceux de Valois et de Vermandois ; enfin, dans ceux de Soissons. A l'ouest du domaine royal, les comtes d'Anjou avaient eux-mêmes de puissants vassaux : les comtes de Vendôme, le vicomte de Thouars, les seigneurs de Laval, de Mirebeau, etc. Ils obtinrent la dignité héréditaire de grand sénéchal, et les rois s'en servirent utilement pour combattre les ducs de Normandie, de Bretagne, d'Aquitaine, ainsi que les princes de la maison de Blois et de Champagne. On voit, par le tableau résumé de la division féodale du duché de France, tout ce que les rois eurent à faire pour y établir l'unité monarchique.

France (influence littéraire de la). — Le résumé général de l'histoire de la littérature française aura sa place ailleurs dans ce recueil (voir Littérature). On veut seulement ici, en rassemblant quelques faits et quelques vues, faire ressortir l'influence que notre langue et notre littérature ont exercée sur l'Europe depuis trois siècles.

Dans l'histoire des littératures européennes, la langue française n'a pas été la première à se perfectionner et à se répandre chez les différents peuples. L'italien et l'espagnol ont eu cet honneur avant elle. Ce n'est que dans le siècle de Louis XIV qu'elle atteignit sa perfection, et commença à régner en Europe. Mais son règne a continué sans interruption depuis cette époque, et même sa popularité a toujours été croissante jusqu'à nos jours.

Il nous faut bien reconnaître que le génie italien et le génie espagnol ont précédé le nôtre dans les lettres. Mais le génie français s'est largement dédommagé de cette apparition tardive par la gloire de ses créations. Hâtons-nous de remarquer, d'ailleurs, que si, avant Louis XIV, notre langue n'avait aucun monument à opposer à ceux qu'avaient élevés Dante, Pétrarque, Tasse, Cervantes et Lope de Vega ; que, si elle ne jouissait pas de l'autorité et de l'influence qu'avaient conquises l'italien et l'espagnol, elle était loin cependant d'être privée de tout crédit, et ne lais-

sait pas de recevoir des étrangers des marques nombreuses de déférence et d'admiration.

Non-seulement dans l'époque qui précède le siècle de Louis le Grand, sous les règnes de François Ier, de Charles IX, de Henri IV, on pourrait recueillir des preuves de l'ascendant exercé dès lors par la littérature française, on pourrait montrer des écrivains français aussi célèbres chez les étrangers que dans leur pays, et les esprits les plus distingués de chaque nation voisine s'empressant de nous rendre visite et de venir s'entretenir avec nous dans notre langage, mais même en remontant jusqu'au commencement du moyen âge, on rencontre des faits du même genre, et l'on trouve de quoi se convaincre que, presque à toutes les époques, notre génie littéraire a brillé d'un vif éclat et a reçu de glorieux hommages.

Ainsi, au treizième siècle, parmi cette foule d'étrangers que la supériorité reconnue de notre université, la renommée de nos savants, et la réputation des Français, déjà assez grande dans l'art de rendre la vie agréable et facile, attiraient de toutes les parties du monde à Paris, se trouvait un Italien de distinction, nommé Brunetto Latini, qui non-seulement parlait à merveille la langue française du temps, mais qui la choisissait pour composer un ouvrage d'érudition et de philosophie. Brunetto Latini, qui a la gloire d'avoir eu le Dante pour élève, écrivit à Paris, en 1266, son traité intitulé : *le Trésor*, dans la langue de Thibaut de Champagne et de Joinville. Au commencement de cet ouvrage, dont le style est déjà fort intelligible pour nous, l'auteur donne lui-même la raison de son choix. « Se aucuns demandoit, dit-il, pourquoi chis livres est écrit en roumans, pour chou que nous sommes Ytalien, je diroie que ch'est pour chou que nous sommes en France, et pour chou que *la parleure en est plus délitable et plus commune à toutes gens.* » On sait que bientôt l'élève vint à Paris après le maître; on sait que le Dante, banni de son pays, vint se distraire de son exil en prenant part aux combats scolastiques des disciples de l'université de Paris, et en fréquentant nos théologiens et nos érudits. Il emporta de France une assez bonne idée de la langue qu'on y parlait, à en juger par un passage curieux d'un ouvrage de grammaire qu'il composa ensuite, et où il comparait les trois langues alors en vigueur dans l'Europe occidentale : la langue d'*oïl*, la langue d'*oc*, et la langue de *si*. Voici ce passage : « La langue d'oïl, dit-il, à cause de *son agrément et de sa facilité*, a pour elle de posséder tout ce qui est inventé ou écrit en prose vulgaire : les livres remplis des actions des Grecs et des Romains, les longs récits d'Artus, et beaucoup d'autres ouvrages d'histoire et de science. »

Ainsi cette langue des trouvères, si elle se forma beaucoup plus lentement que l'italien, obtint de bonne heure une certaine renommée; et le berceau de notre littérature ne fut point entouré d'une obscurité aussi profonde qu'on pourrait le croire. Cette langue des trouvères, d'ailleurs, s'étendait dans des limites plus vastes qu'on ne se le figure d'ordinaire. Les victoires des Normands la portèrent en Angleterre, où elle détrôna en partie l'idiome saxon. Trois siècles après la conquête, Chaucer mêlait encore dans ses vers des tournures, des expressions, des phrases françaises. D'autres Normands, établis sous un autre ciel par une autre conquête, allèrent répandre la langue d'oïl sur les rivages de la Calabre et de la Sicile. Les croisades la promenèrent dans tout l'Orient.

Si, comme l'ont fait quelques historiens, on comprenait la littérature provençale dans l'histoire de la littérature française, on pourrait joindre aux vieux titres de gloire que nous venons de rappeler, le souvenir du magnifique rôle que joua, aux dixième, onzième et douzième siècles, la célèbre langue d'oc. Ses succès et son action furent immenses dans tout le Midi. Elle est comme la source d'où sont sorties les littératures méridionales. La patrie des troubadours, ce n'était pas seulement la Provence : c'était l'Italie, c'était l'Espagne. Un des plus illustres d'entre eux, Sordello, né dans l'Italie du Nord, est invoqué par le Dante, dans la Divine comédie, presqu'à l'égal de Virgile. Le Dante n'exprime pas moins de vénéra-

tion pour d'autres troubadours nés sur le sol de France, tels que Bertram de Born et Arnaud Daniel. Il dit, dans un ouvrage *de vulgari eloquentia,* qu'il s'est exercé lui-même à composer des stances à l'imitation de celles de ces poëtes. En Espagne, les Catalans, les Navarrais, d'autres provinces, au dixième siècle, ne connaissaient pas d'autre langue que le provençal. Les troubadours furent les premiers poëtes du Portugal. Ce fut un prince français qui les y conduisit, Henri de Bourgogne, le compagnon de guerre du Cid, le vaillant prince qui gagna un royaume avec son épée.

Si donc, en étudiant les monuments du génie littéraire de nos ancêtres du Nord et du Midi, on est souvent attristé de la barbarie et de la grossièreté dont on trouve, pendant tant de siècles, des traces si nombreuses, qu'on se souvienne, pour se consoler, que cette barbarie fut souvent, pour les autres peuples de l'Europe, un objet d'admiration, d'émulation même, et que toujours l'intelligence de la France tint un noble rang dans le monde.

L'Italie, l'Espagne, eurent la gloire, nous l'avons dit, d'avoir avant nous une langue faite et de grands écrivains. Il résulta de ce privilége accordé à ces deux nations, qu'à une certaine époque, la France, éblouie de l'éclat de leurs chefs-d'œuvre, se mit, en quelque sorte, à leur suite, s'éclaira docilement de leurs lumières, et que nos écrivains imitèrent, au quinzième et au seizième siècle, les productions littéraires de l'Italie; à la fin du seizième siècle, et au commencement du dix-septième, celles de l'Espagne. Mais alors même, et dans le temps où elle faisait, en se parant des dépouilles étrangères, un grand aveu de son infériorité, notre littérature n'en était pas moins célébrée et honorée partout, et jetait, dans le rang secondaire qu'elle occupait, un éclat encore assez brillant pour que nos aïeux eussent droit d'en être fiers. Ronsard était comblé des témoignages d'estime et des présents de toutes les têtes couronnées. Un des émules en poésie de Ronsard, célèbre alors, aujourd'hui fort oublié, Dubartas, vit son poëme de *la Semaine* traduit dans toutes les langues, et aussi bien accueilli des étrangers que de ses compatriotes. Les lettres françaises inspiraient un grand respect, même à cette Italie dont notre génie s'était en quelque sorte reconnu le vassal. Le Tasse, voyageant en France, se fit présenter à Ronsard; il lui montra les premiers chants de *la Jérusalem*, le consulta avec déférence, et en reçut avec joie des encouragements.

Enfin, ce fut à notre tour d'occuper la première place. Le moment vint où l'Europe prit à tâche d'imiter la France, comme elle avait imité l'Italie et l'Espagne. Avant le milieu du règne de Louis XIV, le français devint la langue de la diplomatie et des traités: parler le français fut une marque de bon goût et de bon ton dans presque toutes les cours de l'Europe, et dans les cercles les plus brillants de chaque nation. Ce ne fut pas seulement la diffusion de notre langue qui témoigna de notre ascendant à cette époque: nos usages, nos modes même et nos costumes (*) firent invasion chez l'étranger.

Voltaire, indiquant quelques-unes des causes qui ont amené cette prodigieuse influence, rappelle d'abord l'éclat jeté sur la France par les grands génies qu'elle produisit alors, par un Pascal, un Descartes, un Corneille, un la Fontaine, un Molière, un Racine. Il ajoute ensuite: « L'esprit de société est le partage naturel des Français; c'est un mérite et un plaisir dont les autres peuples ont senti le besoin. La langue française est de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté et de délicatesse tous les objets de la conversation des honnêtes gens; et, par là, elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agréments de la vie (**). »

Sans doute le retentissement des éloges décernés par la France aux écrivains qui la dotaient d'immortels chefs-d'œu-

(*) « On portait alors, dit Voltaire, des casaques par-dessus un pourpoint orné de rubans, et sur cette casaque passait un baudrier auquel pendait l'épée: on avait une espèce de rabat à dentelles et un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode qui dura jusqu'à l'année 1684, devint celle de toute l'Europe. » (Siècle de Louis XIV).

(**) Siècle de Louis XIV.

vre, la curiosité que ces chefs-d'œuvre excitaient, l'esprit sociable, aimable et léger des Français, la nature même de leur langue perfectionnée, entrèrent pour beaucoup dans cette heureuse révolution qui nous plaça à la tête de la civilisation européenne. Mais il faut tenir compte aussi de l'effet que produisirent sur nos voisins les succès éclatants obtenus par nos armes; le génie de nos hommes d'État, et la splendeur éblouissante, le luxe grandiose, l'élégance gracieuse de cette cour dont on racontait les fêtes et les plaisirs comme quelque chose de magique et d'inouï. Les victoires de Condé et de Turenne, l'administration de Colbert et de Louvois ne contribuèrent pas moins que *le Cid* et *le Misanthrope* à développer ces impressions d'admiration et de respect pour la France. Les prodigalités de Louis XIV, les somptuosités de la cour, si elles ruinaient la nation, accrurent notre réputation et notre empire moral au dehors.

Ces différentes causes exerçant leur action simultanément, l'Europe se *francisa*, en quelque sorte. Dans cette Italie, dont nous avions jadis été tributaires, on vit s'élever des théâtres français. Les académies, dont cette contrée est remplie, adoptèrent les principes littéraires promulgués par Boileau, et consacrés par les exemples de Molière et de Racine. Les présents et les distinctions que Louis XIV répandit sur plusieurs hommes éminents de l'Italie y accrurent encore cette disposition des esprits. On sait que Viviani fit bâtir, à Florence, une maison des libéralités du roi de France, et fit mettre en lettres d'or, sur le frontispice, *Ædes a Deo datæ* (*). Le marquis Zampieri envoya au roi douze panégyriques prononcés en son honneur dans différentes académies italiennes, et semblables à ceux qu'une admiration sincère inspirait aux académiciens français.

Le goût français pénétra en Allemagne, quoique ce pays fût le moins propre peut-être à le recevoir. Voltaire rappelle, comme date du commencement de cette influence en Allemagne, l'expatriation de madame d'Olbreuse, devenue duchesse de Zell, femme célèbre par la grâce de son esprit et le charme de ses manières. Au commencement du dix-huitième siècle, des écrivains allemands, Hagedorn, Gellert, Weiss, se traînaient péniblement, il est vrai, mais docilement sur les traces de nos prosateurs et de nos poëtes. Madame de Staël dit que leurs ouvrages n'étaient que du français appesanti. Peu importe que l'imitation fût malheureuse; il nous suffit de la constater. Après eux, Wieland se proposa Voltaire pour modèle, et reproduisit l'esprit de Voltaire, autant que cela était possible à un Allemand.

« On ne pouvait faire un pas chez les étrangers, dit M. de Châteaubriand, sans retrouver la France. » En Angleterre, dès 1660, la restauration des Stuarts avait introduit à Londres, et dans une partie du royaume, l'usage fréquent du français et les modes de Paris. Pour voir à quel point tout était français à la cour de Charles II, il suffit de lire le chef-d'œuvre d'Hamilton, les mémoires de Grammont. Un des principaux instruments de cette métamorphose des mœurs anglaises fut la célèbre duchesse de Mazarin, réfugiée à Londres après sa séparation avec son mari. Quant Saint-Évremont, exilé par Louis XIV, alla s'établir en Angleterre, il se trouva dans un monde si français, qu'il n'eut pas besoin d'apprendre l'anglais, et mourut à Londres sans l'avoir jamais su. Les écrivains de cette époque, Wicherley, Rochester, Dryden, Otway, importèrent dans la littérature nationale des habitudes et des règles nouvelles, fruit de leur commerce avec nos auteurs classiques. Malgré l'indépendance et les hardiesses qu'on trouve encore dans leurs compositions, on y sent déjà cependant quelque chose de ce goût sévère et de ce sentiment des convenances et des bienséances qui a été un des caractères de notre génie. Sous la reine Anne, la cour d'Angleterre affecta moins de reproduire l'élégance de nos usages : une haine profonde séparait, à cette époque, les deux cabinets; mais la littérature devint alors plus classique que sous Charles II, c'est-à-dire, encore plus semblable à la nôtre.

(*) Allusion au surnom de Dieudonné qu'on avait donné à Louis XIV à sa naissance.

La fougue, la rudesse, les témérités de Schakspeare furent publiquement désavouées par plusieurs des chefs de l'école nouvelle. C'est l'époque de Congrève, d'Addison, de Swift, de Pope; époque florissante dont l'Angleterre s'enorgueillit à juste titre, mais dont elle est redevable en partie à l'heureuse influence du goût français. Le sage Addison, comme l'appelle Voltaire, introduisit, sur la scène anglaise, les unités avec toute leur rigueur, dans sa fameuse tragédie de *Caton*, jouée en 1713.

Bientôt, il est vrai, nous prîmes exemple des Anglais pour l'exercice du libre penser et pour la discussion des principes politiques et philosophiques. De ce côté, nous nous réglâmes sur eux à notre tour; mais ce fut pour marcher bientôt seuls, et pour aller ensuite bien plus loin qu'eux. Le voyage de Voltaire en Angleterre, en 1726; celui qu'y fit aussi Montesquieu en 1729, donnent la date de la grande révolution qui, sous les auspices de la liberté anglaise, commença à s'opérer dans les esprits, et fit en peu de temps un progrès immense. Le caractère de la littérature changea; elle ne se proposa plus seulement pour but le culte désintéressé du beau, les jouissances des arts; elle descendit dans la discussion des choses pratiques de la vie; elle sema les questions qui intéressent profondément la vie des sociétés; elle commença à devenir pouvoir politique, pouvoir civil. Alors aussi, son influence dans l'Europe, déjà si grande, s'accrut encore. En lisant les écrivains de cette époque nouvelle, ce n'était pas seulement par la grâce du langage, la force de l'éloquence, l'art de la composition, que l'Europe était séduite; c'était aussi par l'indépendance hardie, la nouveauté piquante, téméraire ou généreuse des idées. De là, un enthousiasme pour nos grands écrivains d'alors, dont les témoignages bien connus étonnent toujours. On ne se contenta plus d'admirer, de lire les ouvrages qui paraissaient en France. Les cours étrangères comblaient leurs auteurs d'honneurs et de présents, et s'estimaient heureuses de pouvoir les attirer et les posséder quelque temps. On vit Diderot accueilli, par la dominatrice du Nord, avec un empressement plein d'admiration et de respect. Catherine la Grande pressait, suppliait d'Alembert, l'enfant bâtard recueilli par une vitrière, de venir faire l'éducation de l'héritier de son trône; et d'Alembert, en vrai philosophe, refusait pour garder son indépendance. Voltaire écrivait à Catherine sur le ton d'une familiarité intime. Un peuple malheureux demandait un code de lois à Rousseau. Frédéric le Grand adressait à Gresset des compliments en vers pour l'attirer à Berlin. Il formait autour de lui, en Prusse, une colonie de Français dont il faisait ses favoris, ses conseillers, ses camarades intimes, et à la tête desquels il regarda comme un bonheur de pouvoir placer quelque temps Voltaire.

Alors, plus que jamais, parurent chez les étrangers, des ouvrages conçus et composés sous l'inspiration du goût français, des idées françaises. En Italie, Goldoni imitait Molière jusqu'à la servilité. Beccaria, Filangieri, disciples de Montesquieu, propageaient, à Naples et à Milan, les principes d'une politique fondée sur la vertu et le respect de la liberté humaine. En Angleterre, Hume, Robertson, Gibbon, écrivaient l'histoire à la manière de Voltaire. En Italie, l'homme de génie qui détestait la France, qui travailla dans sa jeunesse, disait-il, à se *défranciser*, qui écrivit contre nous son *Miso-Gallo*, Alfieri, ne put se soustraire cependant à cette influence qu'il repoussait avec tant d'énergie; et son théâtre, jeté dans le moule classique, témoigne assez de son irrésistible sympathie pour nos modèles.

Tel était l'ascendant exercé par ces grands rénovateurs de l'esprit humain, qui illustraient alors la France, que, dans plusieurs gouvernements absolus, on vit s'opérer certaines réformes évidemment inspirées par leurs avertissements et leurs leçons. Dans plusieurs actes de la politique de Joseph II, on reconnaît un disciple des philosophes français. Dans la Toscane, un prince, Allemand d'origine, fit de Florence une espèce de Salente où la peine de mort était abolie, où les impôts étaient presque supprimés. Sous le règne de Charles III, l'Espagne fut gouvernée *philosophiquement*, en quelque sorte, par trois grands ministres: d'Aranda,

Campomanès, Florida Blanca; le Portugal, par le marquis de Pombal, auteur de l'abolition des auto-da-fé; le Danemark, par Struensée.

L'intelligence française remplissait l'Europe : il restait aux Français à la conquérir : c'est ce qu'ils firent presque dans les guerres nées de leur révolution. Notre langue et nos idées s'introduisirent alors d'une manière plus profonde encore chez les différents peuples que traversaient nos armées victorieuses, ou que l'epée du conquérant enclavait dans les limites de notre empire. Les communications si fréquentes et si intimes que créaient alors la guerre et la diplomatie, rendirent plus active et plus irrésistible encore cette glorieuse influence dont nous avons essayé de retracer l'histoire. Le colosse s'est brisé, la France impériale a été démembrée, l'Europe s'est affranchie politiquement de la France : mais elle garde dans son sein tous les germes que nos philosophes du dernier siècle, avec leurs livres, que nos armées, dans leurs longues promenades, y ont jetés; ces germes sont vivaces; ils fructifieront un jour.

Aujourd'hui la France, malgré l'immobilité de sa politique, mène encore la civilisation européenne. Sa langue est maintenant universelle. Ses usages et ses modes règnent partout despotiquement. Ses écrivains ont pour public tous les peuples, depuis Madrid jusqu'à Saint-Pétersbourg. Ce ne sont pas seulement les premiers d'entre eux qui voient leurs œuvres recherchées et applaudies de l'étranger. Ceux même auxquels nous ne reconnaissons qu'un mérite secondaire, sont populaires chez nos voisins. Les vaudevilles de M. Scribe se jouent dans les quatre parties du monde. A Madrid, on se bat à la porte des théâtres, quand on représente un drame de M. Bouchardy. Qui est-ce qui connaît, en France, M. Bouchardy? Sa renommée s'étend, à Paris, du boulevard Saint-Martin au boulevard du Temple. Dans nos meilleurs écrivains actuels, nous trouvons beaucoup à redire : les étrangers les jugent moins sévèrement que nous. Tandis que nous relevons chez eux des fautes de goût, des imperfections qui nous affligent, on n'a pas, en Allemagne ou en Angleterre, l'idée de faire ces restrictions à l'admiration qu'ils inspirent. Tandis que nous nous plaignons de la décadence de notre littérature, cette littérature en décadence conserve ailleurs un empire incontesté. C'est justice après tout; car les autres peuples ne produisent rien qu'ils puissent nous opposer : l'épuisement est beaucoup plus grand chez eux que chez nous; et l'on peut dire que, dans les ouvrages d'imagination et de philosophie, notre littérature, quoique affaiblie par une loi inévitable de déclin, est encore de beaucoup la première littérature de l'Europe contemporaine.

France (influence morale et politique de la). — Lorsqu'on voit à travers les triomphes ou les défaites, dans les bons et dans les mauvais jours, les destinées diverses de la France, on est frappé de l'ascendant que ce pays privilégié a exercé, à toutes les époques, dans le monde des faits et des idées, de l'incontestable supériorité de sa civilisation, de la loi qui a présidé au développement de sa puissance, à l'affermissement de sa grandeur, après tant de luttes et d'épreuves. La France, a dit un poëte que notre patrie, *alma mater*, compte au nombre de ses glorieux enfants, la France,

Ou soleil ou volcan, doit éclairer la terre.

Ce n'est point là une vaine forfanterie d'orgueil national; c'est une vérité acquise à la science, démontrée jusqu'à l'évidence, acceptée même par les peuples qui nous portent envie. Qu'on étudie, en effet, les trois grandes périodes de notre histoire, l'origine et la formation de la nation française par la conquête romaine et la conquête franque; qu'on étudie de Charles le Chauve à saint Louis la période féodale, de saint Louis à 1789 la période monarchique; qu'on étudie la révolution française, et l'on reconnaîtra que chaque événement, chaque homme, chaque désastre même arrive toujours à une heure pour ainsi dire providentielle; on reconnaîtra que la civilisation française ne s'enferme pas, comme celle des autres peuples, dans les limites des fleuves et des montagnes, mais qu'elle s'épand sans cesse au dehors, toujours communicative et toujours acceptée, parce qu'elle puise

sa force à la double source de la théorie et de l'application, de la spéculation et de l'esprit pratique. La science moderne a développé ces faits avec une certitude nouvelle. Il y a témérité peut-être à les rappeler après les maîtres illustres qui les ont mis en lumière; mais nous marcherons toujours appuyés sur l'autorité de ces maîtres et guidés par eux. On est d'ailleurs écouté volontiers quand on rappelle aux enfants la noblesse de leurs aïeux et la grandeur de leur famille. Parlons donc encore une fois de ces destinées de la France, qui font notre orgueil dans le passé et notre espoir dans l'avenir.

Il suffit d'un simple coup d'œil pour reconnaître que, par sa position géographique, par la constitution de son sol, par son climat, la France était marquée pour de grandes choses; c'est bien là, comme la terre antique de Saturne, que chantait Virgile, *une terre puissante pour la guerre, et féconde en moissons*. La France a pour limites et pour défense la Méditerranée, l'Océan, le Rhin, les Alpes; mais elle n'est point, comme l'Espagne, comme l'Italie, coupée à l'intérieur par ces montagnes qui élèvent au milieu d'un même peuple des barrières éternelles, et qui, en maintenant l'antipathie des races, s'opposent à cette unité compacte qui seule fait la force. Ce beau pays, « que tant de verdure colore, que tant de moissons enrichissent et qu'enveloppe un ciel si doux, » réunit sur son sol les productions les plus variées. Les fleuves et les rivières qui descendent vers les deux mers, *ces routes qui marchent*, comme on l'a dit, rendaient sûrs et faciles les rapports de ses diverses provinces, à une époque où les grandes voies de communication n'étaient point encore ouvertes; et ces fleuves ou rivières présentaient de plus, pour la défense du territoire, des lignes et des obstacles multipliés. Qu'un peuple actif, belliqueux, intelligent, vive et se perpétue sur cette terre favorisée; qu'il confine, par sa position, à toutes les civilisations coexistantes; que ce peuple ait la vivacité des hommes du Midi, le bon sens des hommes du Nord, et il ne peut manquer de s'élever par la guerre, par les arts, par les sciences et les lettres, aux plus hautes destinées; il sera envié de ses voisins, attaqué souvent. Qu'importe! les nations comme les individus grandissent par la lutte et l'obstacle. Ainsi en est-il advenu pour la France. Par sa position centrale en Europe, et par le courage de ses enfants, leur activité guerrière, elle a toujours, sinon dominé, du moins menacé tous les voisins qu'elle pouvait craindre, en même temps que, par son activité intellectuelle, elle les entraînait dans sa sphère d'attraction.

Perdue dans ses forêts, isolée dans son culte et ses superstitions énergiques, la Gaule, avant de compter dans le monde antique par la civilisation, y tenait déjà une grande place par son épée. « Nous combattons pour conquérir, disaient les Romains; mais quand nous combattons les Gaulois, c'est pour exister. » C'est qu'en effet les Gaulois étaient les Spartiates du monde barbare. Ils ne portaient pas de casques, de cuirasses en marchant au combat, et leur seule crainte était que le ciel ne tombât sur eux et ne les engloutît. Un irrésistible entraînement vers ces joies de la guerre qui les enivraient, les poussait sans cesse dans les expéditions les plus aventureuses; et dès les temps fabuleux, leur mémoire se mêle au souvenir des plus grands événements. 578 ans avant Jésus-Christ, ils descendaient avec Bellovèse dans les plaines de l'Italie. Deux siècles plus tard, les Boïens, les Lingonais, les Sénonais refoulaient les Étrusques jusqu'au golfe Ionien. L'Asie tremble à leur nom. Ils combattent tour à tour dans les armées de Pyrrhus, de Ptolémée Évergète, de Ziélas, roi de Bithynie. Au quatrième siècle, ils s'emparent de Rome; au troisième, ils pillent le temple de Delphes, traversent la Thrace et l'Hellespont, et vont fonder une colonie victorieuse au centre de l'Asie Mineure.

Tandis que les aventureux enfants de la Gaule couraient ainsi le monde, et jetaient leur épée dans la balance de ses destinées, la civilisation antique avait pris pied par Marseille, sur le sol même de leur patrie, six cents ans avant notre ère. En l'an 154 avant Jésus-Christ la civilisation romaine y avait pénétré pour la première fois avec la conquête

par le littoral de la Méditerranée ; cent ans plus tard, César apportait à ses huit cents villes le joug de Rome. La résistance fut héroïque, le massacre immense, et, comme consolation d'une glorieuse défaite, l'épée de César resta aux mains des vaincus, dans le dernier combat de Vercingétorix ; mais, pour ces vaincus, Rome oublia sa politique impitoyable, non par pitié, mais par prudence, parce qu'elle se rappelait le *tumultus gallicus;* les Gaulois conservèrent leurs terres ; les principaux citoyens furent traités avec ménagement. Mais tous les efforts de l'administration romaine tendirent à les absorber dans l'unité. Ce fut là, du reste, le triomphe de la civilisation antique sur la barbarie. Dès ce moment la Gaule est initiée à une vie sociale toute nouvelle; des routes traversent ses vieilles forêts; ses autels, tant de fois arrosés de sang humain, s'écroulent. « La Gaule présentait alors quelque chose du spectacle que nous donne depuis cinquante ans l'Amérique du Nord, terre vierge livrée à l'activité expérimentée de l'Europe : de grandes cités s'élevant sur des ruines de pauvres villages, ou d'enceintes fortifiées; l'art grec et l'art romain déployant leurs magnificences dans des lieux encore à moitié sauvages; des routes garnies de relais de poste, d'étapes pour les troupes, d'auberges pour les voyageurs; des flottes de commerce allant par toutes les directions, par le Rhône, par la Loire, par la Garonne, par la Seine, par le Rhin, porter les produits étrangers ou rapporter les produits indigènes; enfin, pour achever le parallèle, un accroissement prodigieux de la population (*).

La Gaule se façonna vite aux mœurs des vainqueurs, à leurs lois, à leur langue. Les principales familles furent admises au droit de cité romaine, au sénat, et, sous Caracalla, tous les hommes libres furent déclarés citoyens romains. Mais tandis que l'aristocratie acceptait le joug, les traditions de l'indépendance nationale vivaient encore parmi les classes populaires et les débris des familles sacerdotales : d'impuissants efforts d'insurrection furent tentés sous Auguste, sous Tibère, sous Claude ; on vit, aux environs de Lyon, une troupe de paysans, presque sans armes, se précipiter contre les légions que Vitellius ramenait de l'Allemagne ; mais, malgré ces efforts, la Gaule ne devait retrouver son indépendance que par le christianisme, les invasions barbares, et sous un nom nouveau. Non-seulement elle était enchaînée sans retour, et pour cinq siècles, au char de ses vainqueurs, mais elle devait encore, dans une lutte suprême, tirer l'épée pour défendre, contre le flot de l'invasion, ce Capitole que Rome avait racheté de Brennus. La dernière bataille qui fut livrée pour la cause de Rome fut livrée au bord de l'Aisne, dans la Gaule et par la Gaule ; et les fils des vainqueurs de l'Allia donnèrent leur sang pour sauver des barbares, les enfants des vainqueurs d'Alise.

Dans cet asservissement de quatre siècles, la Gaule, malgré l'apparente modération de ses vainqueurs, avait souffert de tous les maux, de toutes les douleurs de la conquête. La fiscalité impériale l'avait pressurée sans pitié ; la corruption romaine l'avait envahie avec tous ses vices. Mais des temps nouveaux s'approchaient, et le fer des barbares et l'eau du baptême chrétien allaient laver leurs souillures. Deux faits immenses s'accomplissent du troisième au quatrième siècle : d'une part, l'établissement du christianisme, de l'autre, les invasions ; le monde romain s'abîme, mais il laisse à ceux qu'il a vaincus, et qui lui survivent, les traditions de son administration politique, son droit, lumière impérissable qui nous éclaire encore, et qui fut, au moyen âge, l'Évangile des légistes ; et sa langue, qui fut le lien commun de la civilisation moderne. La conquête romaine avait sauvé la Gaule de la barbarie, l'invasion barbare la sauva de la corruption, et le christianisme, en s'emparant des barbares, les poussa vers le progrès.

La Grèce, qui la première avait mis la Gaule en rapport avec la civilisation antique, par la fondation de Marseille, l'initia, la première encore, vers la fin

(*) Am. Thierry, Histoire de la Gaule sous la domination romaine, 1840, t. I, p. 352

du second siècle, à la communion chrétienne. Les premiers missionnaires de la Gaule étaient Grecs d'origine; et les apôtres, en apportant aux populations gauloises la robe des néophytes, trouvèrent en elles des martyrs dévoués; quand le Midi eut reçu son baptême des mains de la Grèce, le Nord, à son tour, le reçut de l'Irlande, cette île des saints. Saint Colomban et saint Boniface accomplirent, dans la Belgique, la révolution religieuse qui s'était accomplie dans la Viennoise et la Lyonnaise, par saint Irénée et les missionnaires grecs, et, de la sorte, la lumière de l'Évangile, et, pour ainsi dire, les rayons de la grâce, convergèrent tous à la fois vers la France, de l'Église d'Orient et de l'Église celtique.

Dans la guerre du prosélytisme, les martyrs gaulois firent preuve d'un courage vraiment surhumain. Sainte Blandine, esclave de Lyon, qui fut immolée dans la première hécatombe, marcha au supplice « comme la jeune épouse marche au lit nuptial et au festin de noces, » et la Gauloise chrétienne, en se dévouant pour son divin époux, comme la Gauloise païenne Éponine, *pour son époux charnel*, témoigne au monde, qui se souvient de son nom, que la femme, sur le sol généreux de la France, n'avait rien à envier, en fait de courage et de dévouement, à la femme grecque et à la matrone romaine.

Avec le christianisme, une vie nouvelle, une vie morale, commence dans la Gaule. La religion du Christ ne lui apporte pas seulement la liberté pour l'esclave, l'égalité pour la femme, la pitié pour le pauvre, et la règle précise du devoir qui n'était formulée nulle part dans le polythéisme; elle ne lui apporte pas seulement les espérances de cette vie future, que les druides avaient entrevue à travers les ténèbres de leur idolâtrie et les vapeurs sanglantes de leurs sacrifices, mais encore tous les éléments d'une organisation politique et d'une société régulière. Dans l'ordre civil, ainsi que l'a remarqué M. Guizot, la dissolution était partout, l'administration impériale était sans force, l'aristocratie sénatoriale, l'aristocratie municipale étaient tombées; seul asile qui flottât dans ce déluge et ces naufrages de toutes choses, l'Église des Gaules, par son ascendant moral, à défaut d'un code, imposa ses commandements, sa dictature spirituelle; et, des hauteurs de ce pouvoir, elle fut amenée nécessairement, disons mieux providentiellement, à s'emparer de la dictature temporelle. L'évêque gaulois ou frank, dans la ville municipale, remplaça l'édile et le proconsul romain. Il fut tout à la fois législateur, juge, administrateur; et cette concentration du pouvoir entre des mains qui s'étendaient surtout pour bénir, sauva la société d'une ruine complète, en constituant, en l'absence de tout pouvoir politique, puissant et régulier, la suprématie de l'autorité morale.

Ce qui distingue dans la Gaule la révolution chrétienne, c'est, avant tout, son caractère pratique, ses applications immédiates et bienfaisantes, et ce bon sens qui fait qu'elle échappe à ces hérésies monstrueuses, nées des rêveries les plus absurdes qui troublèrent si longtemps l'Église orientale. Dans ces luttes religieuses du premier jour, sur lesquelles se tourne toute l'ardeur de la pensée humaine, la Gaule ne reste point inactive; par la voix du moine breton Pélage, elle pose, dans la question du pélagianisme, l'un des plus grands problèmes philosophiques et religieux qui puissent occuper l'homme; par l'intervention de saint Hilaire, évêque de Poitiers, dans la question de l'arianisme, elle lutte, d'une manière souveraine, contre la plus redoutable des hérésies qui aient menacé l'Église.

Ce caractère pratique se révèle encore dans la prédication des évêques, qui, seuls alors, avaient le droit d'annoncer la parole évangélique, et surtout dans l'histoire des monastères. En effet, le monastère n'est pas dans la Gaule, comme dans l'Orient, l'asile de la contemplation oisive, et l'homme ne s'y perd pas tout entier dans les abîmes sans fond du mysticisme. Au sein de ces retraites muettes et profondes, le moine gaulois ne cherche pas seulement la prière, l'extase, mais le travail du corps et de l'esprit. A Lérins, à Tours, le monastère est tout à la fois une retraite pieuse, *late longeque remota a fluctu æstu-*

ante mundi, comme disait Isaac de l'Étoile, une ferme, un atelier, une bibliothèque, une école : c'est la solitude, mais dans cette solitude on retrouve encore une société organisée et complète qui a ses lois, sa hiérarchie, ses révolutions même. C'est là que renaissent ces études de haute spéculation, oubliées dans la décadence païenne pour les vaines arguties de l'école ; c'est de là que partent, pour la première fois, les exemples du travail régulier, tel que le conçoit le christianisme. Ainsi, du deuxième au sixième siècle, s'établit dans la Gaule, par la religion, par le clergé, une double civilisation politique et intellectuelle; et les évêques, qui, pendant les misères de l'invasion, et dans la décadence de l'empire, ont été les chefs politiques des cités, deviendront, après l'invasion, les conseillers de la royauté naissante, tout en restant les patrons et les magistrats des villes municipales que le flot n'aura point submergées.

Les Germains, en passant sur la Gaule, y causèrent des maux profonds. Ils brisèrent momentanément tous les liens, tous les rapports sociaux. Ils dépouillèrent les vaincus, mais ils respectèrent du moins leurs lois et leurs usages. Dans les villes gallo-romaines, où s'entassaient tant de peuples superposés, ce fut, pendant longtemps, un chaos vraiment étrange. Toutes les formes de gouvernement coexistèrent à la fois; mais les vainqueurs se rallièrent bientôt aux croyances des vaincus, et il sembla que la Germanie n'avait quitté ses forêts que pour se convertir. Les barbares, d'ailleurs, apportèrent dans la Gaule dégénérée des vertus primitives, la bravoure, le dévouement, le sentiment de la dignité personnelle, l'amour de l'indépendance, le respect de la femme; et, comme l'a dit un Père de l'Église, si Dieu broyait les hommes, c'était pour les rajeunir en les mêlant. De toutes les bandes qui passèrent sur la Gaule, trois peuples seulement s'arrêtèrent pour s'y fixer : ce sont les Bourguignons, les Wisigoths et les Francs. Les Bourguignons s'établirent de 406 à 413, les Wisigoths de 412 à 450, les Francs de 480 à 500. Dès ce moment, nous avons trouvé les éléments de la société moderne; et, de ce mélange de tant d'hommes, de ces ruines de tant de civilisations diverses, vont surgir, par les traditions romaines, l'esprit de légalité, d'association régulière : par le christianisme, l'esprit de moralité, le sentiment des devoirs mutuels de l'homme, et par le dogme de leur égalité devant Dieu, le dogme de leur égalité devant les lois; enfin, par la barbarie surgirent l'esprit de liberté individuelle et la passion de l'indépendance.

Clovis, en assurant la prédominance des Francs sur les autres peuplades germaniques, travailla le premier à l'unité de la monarchie; doué de facultés supérieures et d'une activité que rien ne lassait, il ne recula ni devant les crimes, ni devant les dangers, et en fondant un État au centre de la Gaule, il arrêta, ou du moins il ralentit le flot de l'invasion. Mais cette monarchie franque, qu'il avait essayé de fonder par la conquête, s'écroula quand l'autorité royale s'anéantit sous les maires du palais. La Bourgogne, l'Austrasie, le royaume de Soissons, quatre fois réunis, dans le cours des sixième et septième siècles, sous le sceptre de la Neustrie, se séparèrent violemment; et tout reculait vers le chaos, quand Pepin reprit le rôle de Clovis. Pepin appuya la royauté sur l'Église; saint Boniface consacra, au nom de l'Église, la couronne que l'assemblée nationale de Soissons lui avait conférée en 752. Dès ce moment, la prépondérance de la monarchie franque se fit sentir puissamment au dehors; Astolphe, roi des Lombards, s'étant emparé de l'exarchat de Ravenne, le pape implora l'assistance de Pepin, et par deux expéditions en Italie le roi franc jeta les premiers fondements de la puissance temporelle des papes.

L'œuvre d'unité et de conquêtes commencée par Pepin ne resta point interrompue. Charlemagne dévoua sa vie à assurer, par des guerres entreprises dans un but politique, la grandeur et la suprématie de ses États, en même temps qu'il régularisait l'administration et qu'il essayait, par la culture intellectuelle, de donner à ses peuples la suprématie morale. Comme tous les hommes supérieurs du monde barbare qui

l'avaient precédé dans l'exercice du pouvoir, Charlemagne avait rêvé la résurrection de l'empire romain; mais la souveraineté universelle de l'Europe continentale ne pouvait se réaliser dans cette société violente et morcelée. Son empire, qui s'étendait de la Baltique à l'Èbre, et de Naples à l'Oder, se brisa quand il mourut. Mais un grand fait s'était accompli. En établissant le siége de l'empire sur les bords du Rhin; en renversant, après la bataille de Paderborn, l'idole d'Irmensul; en portant, avec la terreur de ses armes, la lumière du christianisme dans les vieilles forêts de la Germanie, il avait arrêté les invasions et assuré le triomphe des populations fixes sur les populations errantes.

A sa mort, une ère nouvelle commença; Louis le Débonnaire, le plus incapable, le plus faible de ses fils, n'était point de taille à ceindre son épée, à porter sa couronne. Ce fut le chaos. Il n'y eut bientôt ni roi, ni nation. Chaque propriétaire se fit souverain; tout devint local: et cependant, au milieu de ce chaos même la société s'organisa, et, tout en morcelant le royaume, la féodalité détermina ses rapports sociaux. Indociles et turbulents à l'égard du suzerain, les grands feudataires se montrèrent presque toujours tyranniques à l'égard des vassaux; mais au milieu du désordre, il y eut une règle, un droit, et jusque dans la violence même quelques garanties. Les châteaux élevés par les seigneurs, dans l'intérêt de leur puissance oppressive, servirent à défendre le pays contre les brigandages des Normands. La résistance fut partielle, isolée, mais elle n'en fut pas moins efficace; et dans cette guerre de dévastation, les seigneurs, pour faire accepter et légitimer leurs pouvoirs, s'efforcèrent de protéger de tout leur courage les habitants de leurs fiefs; témoin les comtes de Provence, qui, après avoir chassé les Sarrasins, rappelaient dans les villes et dans les villages la population qui s'était réfugiée au milieu des montagnes. Il y eut sans doute dans la féodalité des maux immenses; toute industrie fut tuée par les exactions les plus odieuses; la morale fut outragée par des droits qui flétrissaient la dignité humaine, le pouvoir judiciaire, administratif, législatif même, se trouva concentré aux mains d'hommes ignorants et grossiers, étrangers à toute étude, et qui n'avaient d'autre mobile, souvent, que l'intérêt et le caprice. Mais le clergé d'une part, la chevalerie de l'autre, adoucissaient la barbarie des seigneurs; et, tout en se montrant sévère contre un régime tyrannique, où les plus simples notions de la justice étaient souvent méconnues, il convient de reconnaître que la féodalité était venue à son heure, et qu'au moment où elle s'est constituée elle était un progrès véritable. Ses abus, d'ailleurs, devaient vite trouver leur limite et leur frein. Le peuple qui souffre dans l'ombre n'a pas péri, et il sait, suivant la belle expression de saint Césaire, que les hommes ne *sont serfs que de Dieu;* la royauté n'a pas péri. A tous ces pouvoirs dispersés de la féodalité, il faut un pouvoir qui les rallie et les domine. Hugues Capet va s'emparer, sans qu'on le lui conteste, du titre de roi, et l'État aura trouvé un chef. Sous les successeurs de Hugues Capet, la royauté s'affaisse encore, mais elle se ranime sous Louis le Gros, et les désordres de l'état social, constitués par la féodalité, trouvent enfin, dans les pouvoirs de la couronne, un obstacle et un frein. Ce grand rôle de la royauté n'échappe pas aux contemporains eux-mêmes, qui n'ont pas toujours, surtout dans le moyen âge, le sens des grandes choses qui s'accomplissent sous leurs yeux. Suger dans la vie de Louis le Gros, a nettement signalé ce fait. « C'est le devoi des rois, dit-il, de réprimer de leur mains puissantes, et par le droit origi naire de leur office, l'audace des tyran qui déchirent l'État par des guerres san fin, mettent leur plaisir à piller, déso lent les pauvres, détruisent les églises et se livrent à une licence qui, si on n les arrêtait, les enflammerait d'une au dace toujours croissante. »

Voilà donc, dans ces jours de déso dres et d'anarchie, la haute mission d pouvoir monarchique clairement déte minée. A côté de la royauté qui gro dit comme une institution de pai comme un tribunal suprême de justic nous trouvons, à cette même date, so

le règne de ce même roi Louis le Gros, les éléments d'une nouvelle organisation sociale, les communes, qui créent la bourgeoisie française. Quelle était donc l'origine, la source primitive et lointaine de la révolution communale? sur quels soutiens s'appuya-t-elle? quelles causes aidèrent à ses progrès? quels en furent les résultats? Les origines sont multiples; il faut les chercher tout à la fois dans les traditions des municipes romains, qui s'étaient conservés dans plusieurs villes, telles que Périgueux, Marseille, Arles, Toulouse, Paris; dans les concessions des priviléges par les possesseurs de fiefs, qui avaient intérêt à attirer dans leurs domaines de nouveaux habitants, ou qui, pressés par le besoin d'argent, vendaient la liberté, comme si la liberté pouvait se payer; dans les priviléges octroyés par la royauté, qui élevait les bourgeois pour abaisser les seigneurs; enfin, dans les insurrections bien légitimes des bourgs et des villes, qui arrachèrent par la force et à main armée, des droits et des garanties que leur refusait le pouvoir oppressif des seigneurs. La révolution communale s'appuya sur cette force que donne même aux plus faibles le sentiment impérissable de la justice et du droit, sur l'ambition légitime d'acquérir et de posséder, sans être troublé dans sa possession: sur la royauté, qui trouvait dans la bourgeoisie un contre-poids naturel au pouvoir des grands vassaux. Les résultats furent immenses; en vertu du contrat signé entre ceux qui avaient été maîtres absolus, et ceux qui ne voulaient plus être serfs, le pouvoir et les droits de chacun se réglèrent enfin. Les citoyens ne trouvèrent pas seulement la liberté et des garanties individuelles, mais un gouvernement complet, dans des limites étroites sans doute, puisqu'il s'étendait seulement jusqu'aux bornes de la banlieue, mais qui, dans ces limites même, suffisait aux besoins de la société du temps. Les villes municipales furent administrées par des magistrats qui prirent, suivant les lieux, le nom de maires, échevins, capitouls, consuls, jurés de la paix; ces magistrats furent investis tout à la fois du pouvoir législatif, des fonctions de judicature, des attributions de simple police. On les voit tour à tour, suivant les villes et les accidents de la vie sociale, juger sans appel et avec exécution dans les vingt-quatre heures; conduire à la guerre les milices communales, passer sous le scel de la commune les transactions de la vie civile; prévenir, par les assurements, les désastres des querelles privées; administrer les biens des mineurs, des établissements de charité; asseoir, répartir, prélever les impôts, et en appliquer les revenus à tous les besoins du gouvernement municipal. Chaque ville eut, dans sa charte de commune, dans les statuts réglementaires émanés de ses échevinages, de ses consulats, de véritables codes de droit civil et de droit pénal, et, comme l'ont remarqué de Laurière et Bréquigny, c'est dans ces codes locaux qu'il faut chercher les origines du droit coutumier. Les corporations industrielles se développèrent sous la sauvegarde du pacte communal, et l'organisation des corps de métiers constitua, pour les travailleurs, une condition nouvelle; chaque corps fut tout à la fois une association religieuse, une association politique, une association militaire; de plus, les bourgeois, afin de défendre et de conserver des libertés conquises au prix de tant de luttes et de sacrifices persévérants, et toujours attaqués par la rivalité jalouse de la noblesse, s'exercèrent aux armes; le peuple, organisé en milices communales, garda pour le pays et la défense du foyer ce sang qui avait tant de fois coulé pour une cause qui n'était pas la sienne. Tels furent les résultats de cette révolution communale qui devait porter ses fruits dans l'avenir. Six cents ans plus tard, dans le glorieux réveil de 89, quand les derniers débris de la société féodale s'écroulèrent sans retour, l'un des premiers actes du peuple, qui venait de conquérir ses droits, fut de reconstituer ces municipalités qui avaient surgi, si fortes et si puissantes, de la légitime insurrection du douzième siècle.

Si nous comparons maintenant les communes françaises aux communes des autres peuples de l'Europe, toute la supériorité sera pour la France. En Italie, en Flandre, en Espagne, les libertés lo-

cales, l'isolement des villes ou des provinces, sont une cause perpétuelle de troubles, d'agitations, un obstacle invincible à l'unité. En Angleterre, les communes sont étouffées par l'aristocratie, ou plutôt il n'y a pas de communes, il n'y a que des paroisses. En France, au contraire, l'aristocratie s'efface devant la ville municipale; les franchises locales, loin d'être un obstacle à l'affermissement du pouvoir central, y contribuent puissamment; et au lieu de s'affaiblir entre elles par des luttes et des rivalités malheureuses, les villes s'associent, et semblent deviner, dès le moyen âge, que l'union seule fait la force.

A côté de la révolution communale, et déjà antérieurement à cette révolution, nous voyons, dans un autre ordre de faits, s'accomplir des événements qui vont aider, comme elle, à la transformation de la vieille société. Nous avons nommé les croisades. Il ne s'agit plus cette fois de ces guerres obscures où le sang coule au pied des tours féodales; il ne s'agit plus pour les vassaux de servir quarante jours sous la bannière du suzerain: il s'agit pour la chrétienté tout entière de conquérir le tombeau de son Dieu; et sur ces champs de bataille de l'Orient où la foi les appelle, les fidèles vont chercher la couronne du martyre. C'est à la France que revient encore le grand rôle. Dès 999, le premier Français qui se soit assis dans la chaire de Saint-Pierre, Gerbert, pousse le premier cri de guerre, et convoque l'Église universelle à la conquête de la terre sainte. L'Église, cette fois, n'avait point répondu; mais elle devait bientôt porter la main à son épée, à la voix d'un ermite, enfant, comme Gerbert, de cette France, qui sera toujours à l'avant-garde dans la lutte héroïque des croisades. C'est en France que s'assemble le concile où le pape apprend au monde que Dieu veut la guerre; c'est Pierre, l'ermite français, qui montre le premier à l'Europe la route de l'Orient; c'est saint Bernard, le dernier des Pères, qui fait courir l'Allemagne aux armes, en lui prêchant la guerre dans une langue qu'elle ne comprend pas; c'est un baron français qui plante le premier ses bannières sur les murs de Saint-Jean d'Acre; c'est un baron français qui pose le premier sur sa tête la couronne de Jérusalem. Dans ces longues luttes mêlées de tant de désastres, la meilleure part de gloire appartient à nos chevaliers, à nos rois, qui ne trouvent à l'étranger qu'un seul rival dans Richard Cœur de Lion, le plus héroïque aventurier de l'Angleterre. Enfin, quand les derniers désastres sont arrivés, c'est encore la France qui donne à la cause sainte le dernier de ses martyrs, le plus glorieux, saint Louis.

Dans ces onzième et douzième siècles si pleins de guerres audacieuses, de grands événements, la France nous apparaît à tous les horizons. Quelques chevaliers normands, fidèles aux traditions de leur race et à l'instinct des courses aventureuses, passent en Italie en qualité de mercenaires de l'empire grec (1050), et bientôt ces mercenaires, qui ont vaincu le pape à Civitella, et qui ont demandé à genoux l'absolution de leur victoire, s'emparent de la Pouille, de la Calabre, de la Sicile. Cette conquête, où les vainqueurs se signalèrent par des exploits vraiment fabuleux, fut tout à la fois un grand fait religieux et un grand fait politique. Les Normands assurèrent dans l'Italie et la Sicile, dans l'héritage même de Saint-Pierre, le triomphe des populations chrétiennes sur les populations musulmanes, en même temps qu'ils assuraient le triomphe de la papauté sur les successeurs de Henri IV. Une conquête non moins importante s'était accomplie vers le même temps sur un autre point de l'Europe, et cette fois encore par les Normands, la conquête de l'Angleterre. On vit une province soumettre tout un royaume dans une seule bataille, et lui imposer en moins d'un siècle son organisation féodale, ses lois, sa langue.

Enfin, nous retrouvons encore la France mêlée avec éclat aux luttes de l'Espagne contre les populations musulmanes. A la fin du onzième siècle, la France est représentée auprès des enfants de Pélage par Henri de Bourgogne, descendant de Robert le Fort, qui épousa la seconde fille du roi de Castille, et qui reçut en dot la province de Porto, qu'il avait conquise sur les Maures; le second était Raymond de Bour-

gogne, dont les descendants régnèrent sur la Castille jusqu'en 1474. Ainsi la Castille, l'Aragon, la Sicile, Jérusalem, l'Angleterre, virent en deux siècles des dynasties françaises s'asseoir sur leurs trônes.

Mais ce n'était pas seulement par la guerre que la France était puissante et forte. Les plus grands écrivains religieux de cette époque, Hugues et Richard de Saint-Victor, Guibert de Nogent, Yves de Chartres, Hildebert du Mans, saint Bernard, qui fait pressentir Bossuet, sont aussi ses enfants, et ils règnent par la pensée, par la foi, comme les barons par leur épée. Toutes les grandes questions du temps s'agitent dans ses cloîtres; les théologiens se réfugient pour mourir dans l'abbaye de Saint-Victor de Paris; la jeunesse intelligente de l'Europe accourt dans la rue du Fouare, et s'étend sur la paille de ses écoles pour écouter Abailard. La pensée s'affranchit en même temps que la commune; et c'est la France la première qui proclame la liberté d'examen, le droit de soumettre à la consécration de la raison les affirmations du dogme. Dans ce grand développement mystique du douzième siècle, qui sera pour ainsi dire le point d'arrêt du catholicisme, c'est l'Église gallicane qui a, sans contredit, le rôle le plus glorieux. Au moment où saint Dominique, béni par le pape, allume les bûchers de l'inquisition, l'Église gallicane, qui a gardé les traditions évangéliques, laisse tomber, par la voix de saint Bernard, ces paroles dignes des premiers jours : *Fides suadenda, non imponenda;* et, par la voix de ce même saint, elle proclame sa suprématie religieuse dans ces mots que l'abbé de Clairvaux adresse au saint-père : *Je suis plus pape que vous.*

Une littérature riche et variée, et à laquelle il ne manque que le sentiment de la mesure, se développe rapidement; la langue, dégagée de ses entraves latines, bégaye la plupart des mots qui deviendront l'organe de son âge adulte; l'histoire nationale, par Joinville et Villehardouin, s'élève dans le drame du récit jusqu'à la hauteur de l'histoire antique. Les poëtes, sur les sommets de leur double Parnasse, puisent à la double source de l'idéal et du réel, de l'enthousiasme et de la passion, du scepticisme et de l'ironie. Au midi, dans la poésie des troubadours, éclosent toutes les fleurs d'une culture raffinée, tous les *concetti* de l'amour, toutes les douceurs de la galanterie. Au nord, dans la poésie des trouvères, c'est le sentiment triste et dédaigneux de la vie, la colère, la satire, les soulèvements du doute, enfin cette veine railleuse qui aboutira aux romans de Voltaire, en passant par Rabelais et les contes de la Fontaine.

La royauté, dans cette période où se développe une activité si prodigieuse, avait poursuivi son œuvre; héritier d'un royaume dont l'étendue répondait à peine à quatre de nos départements, Louis le Gros, doué de qualités morales remarquables, avait accompli d'importantes conquêtes territoriales, par une succession de petites guerres en apparence peu sérieuses; et quand il alla rejoindre les rois qui l'attendaient à Saint-Denis, il laissait à son héritier un royaume assez puissant pour défier l'alliance des Anglo-Normands et de l'Allemagne. Il n'y avait point encore d'unité politique; les habitants des diverses provinces, désignés sous leurs noms provinciaux, n'étaient que des Angevins, des Champenois, des Picards, et cependant l'idée d'une grande nation, d'une nation française, planait au-dessus de ces petits États. Philippe-Auguste affermit et continua l'œuvre de Louis le Gros; il donna aux barons le gouvernement royal pour centre; il affranchit la royauté du pouvoir ecclésiastique; car on sait que ce fut sous son règne, et grâce à la résistance qu'il opposa au clergé national et à la papauté, que s'accomplit la séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. De plus, il régularisa par des ordonnances générales divers détails de législation politique et de police, et il commença de la sorte à centraliser, entre les mains de la couronne, ce pouvoir législatif, qui s'était jusqu'alors trouvé dispersé dans les gouvernements locaux.

Philippe-Auguste donna la même attention à organiser la force militaire du royaume. En même temps qu'il veillait à l'établissement d'une justice régulière dans ses domaines, il réparait les fortifications des villes, en faisait élever de

nouvelles, exerçait aux armes les milices communales; et quand l'empereur Othon et Ferrand, comte de Flandre, rencontrèrent le roi de France à Bouvines, la cause nationale fut défendue avec un égal courage par toutes les classes de la population, et l'infanterie des corps de métiers donna pour la première fois peut-être, dans cette journée mémorable, l'exemple de la discipline et de la vertu militaire. C'est là qu'elle reçut son baptême.

Législateur, guerrier, mais surtout chrétien, saint Louis, qui faisait de ses croyances morales la première règle de sa conduite, s'occupa, en montant sur le trône, de légitimer tout d'abord le pouvoir royal. Maintenir la paix entre tous ses sujets, bourgeois, nobles, grands feudataires; acquérir de nouvelles portions de territoire, mais par des voies pour ainsi dire légales, et en évitant toujours la violence et la fraude; fortifier la justice royale, affermir et maintenir l'indépendance et les privilèges de la couronne ou de l'Église nationale dans leurs rapports avec la papauté, tel fut le but que poursuivit saint Louis, et qu'il eut en quelques points la gloire d'atteindre. La domination de toute la France, à l'exception de la Flandre et de la Gascogne, appartint dès lors aux Capétiens; l'unité de la nation française fut fondée, et désormais assurée sans retour; et la France fut, sans aucun doute, l'État le plus puissant et le plus sagement administré de toute l'Europe.

Sous Philippe III, la maison de France acquiert, par voie d'alliances, la Champagne et la Navarre; par ses rapports bienveillants avec la papauté, par les conquêtes de Charles d'Anjou, elle domine en Italie, en même temps qu'elle convoite le trône d'Aragon pour un petit-fils de Louis IX. Philippe IV augmente encore la prépondérance française en Europe; il est assez puissant pour songer à faire asseoir son frère sur le trône impérial, prétention que devait renouveler un de ses successeurs, Charles IV; mais comme la fraude et la violence portent toujours leur peine, Philippe, le plus habile et le plus méchant de son siècle, ne transmit à son successeur qu'un royaume affaibli et ruiné. Les légistes avaient remplacé dans les conseils de la couronne les barons et les prélats des cours plénières : ces légistes montrèrent une déplorable docilité à servir le roi dans ses violences, dans ses exactions, et cependant ils furent encore utiles à la cause du pays, aux intérêts du peuple. L'acquisition des biens nobles fut permise aux bourgeois, et les députés des villes eurent accès dans les assemblées nationales, où les prélats et les barons avaient seuls été admis jusqu'alors.

Dans le quatorzième siècle, la monarchie française est encore la première des monarchies européennes; et Dante exprime clairement l'envie qu'inspirait à l'Europe cette incontestable supériorité, par ces paroles qu'il prête à Hugues Capet : « C'est moi qui suis la racine « de cette plante vénéneuse qui couvre « maintenant de son ombre la chrétienté « tout entière. » Mais les jours de luttes et d'épreuves s'approchaient pour les héritiers de Hugues. Les seuls ennemis de la puissance française, les Flamands, vaincus dans une agression injuste, se jetèrent dans les bras de l'Angleterre. Artevelt conseilla à Édouard III de réclamer la couronne de France, comme petit-fils de Philippe le Bel par sa mère, et la guerre de succession commença. Mais dans cette guerre, et au milieu des plus tristes défaites même, semblent se révéler encore nos destinées providentielles : la France est vaincue à Crécy, Philippe perd sa noblesse; mais le vainqueur hésite dans son triomphe, qui n'arrête point sa retraite, et malgré la gloire d'une grande journée, il n'a gagné qu'une ville. A Poitiers, la France perd son roi, et les résistances locales la sauvent encore des suites fatales de ce désastre. Jean meurt en Angleterre sans avoir pu payer les derniers termes de sa rançon (1364). Mais telle était la constitution de la monarchie, qu'au moment où nos plus belles provinces tombaient au pouvoir de l'Anglais, Lyon, Montpellier, le Dauphiné se trouvaient définitivement réunis à la couronne.

Étranger aux habitudes guerrières, épuisé jeune, à ce qu'on assure, par le poison que lui avait versé Charles le Mauvais, roi de Navarre, Charles V répara, sans sortir du Louvre, les mal-

heurs de Crécy et de Poitiers. Du Guesclin, le jour même de son sacre, lui donna pour étrennes les trophées de la victoire de Cocherel; et, en 1368, les villes que la domination anglaise avait mûries pour la révolte se soulevèrent à la fois et repoussèrent l'ennemi. Malgré les embarras de la guerre, l'administration avait été perfectionnée, les finances organisées; l'industrie avait repris son essor, et quand Charles V mourut, il laissa un trésor considérable caché et scellé dans les murs de l'un de ses châteaux; mais ses héritiers dépensèrent en folles somptuosités cet or qu'il avait destiné au salut de son peuple. D'*innumérables maux*, comme disent les chroniques, fondirent sur la France sous le règne suivant: la folie du roi, la faction des Armagnacs, livrèrent l'État à des désordres inouïs, et quand Charles VII monta sur le trône, il n'avait, pour ainsi dire, plus de royaume. Les hommes semblaient manquer à la défense du pays, une femme offrit son bras, et le pays fut sauvé.

Au milieu de tant de luttes, de tant de crimes, de tant de douleurs, la civilisation semble un instant s'arrêter. La scolastique épuisée ne sait plus que des mots. Mais déjà commencent à poindre les premières lueurs de la renaissance, et dans cet assoupissement de la culture intellectuelle, c'est encore à la France, s'il faut en croire une opinion admise par les étrangers mêmes, et qui a pour elle toutes les probabilités, qu'appartient le plus beau livre que le christianisme ait produit après l'Évangile: *l'Imitation*.

A la fin du règne de Charles VII, la France était tombée au dernier degré de misère: plus de lois, plus de commerce, plus d'agriculture. Dans cette anarchie universelle, tous les hommes amis de leur pays se tournèrent vers la royauté, et la conjurèrent de sauver le pays, en lui promettant leur accord. Charles VII ne fit pas défaut à cette haute mission: il comprima l'esprit de révolte et de trahison, punit sévèrement le brigandage qui désolait ses États, et laissa à son successeur Louis XI un sceptre qui avait reconquis la puissance. Le nouveau roi s'appliqua à déjouer les projets des grands, qui voulaient partager la France avec les Anglais. Une ligue universelle, la ligue du bien public, se forma contre lui; il en triompha en se conciliant l'appui des villes, et en flattant les bourgeois par l'octroi d'importants priviléges; et si, dans les longues luttes qu'il soutint contre des rivaux puissants, il souilla sa cause par des crimes sans pitié, il est juste de reconnaître que sa politique impassible et froide déjoua habilement les projets de ses ennemis, et assura la paix à l'intérieur du royaume, en même temps qu'il faisait faire au dehors de grands progrès à la puissance nationale. Par le traité d'Arras, il agrandit le territoire du duché de Bourgogne, des villes de la Somme, de la Franche-Comté et de l'Artois; et en échange des secours qu'il avait donnés au roi d'Aragon, il avait obtenu le Roussillon et la Cerdagne. Louis XI se montra administrateur aussi habile que profond politique; il soumit les corps de métiers à des règlements uniformes, fonda des parlements, et, entre autres innovations remarquables, établit l'inamovibilité des offices de judicature.

L'imprévoyance et la fougue de Charles VIII devaient compromettre cette force et cette sécurité que Louis XI avait données au royaume au prix de tant de persévérance, de tant d'habileté, et même de tant de crimes. La France alors était si puissante que son jeune roi se crut appelé à conquérir l'empire du monde. Oubliant cette sage maxime de son père, qu'un village sur la frontière vaut mieux qu'un royaume au delà des monts, il marche sur Constantinople se proposant chemin faisant de soumettre l'Italie à ses armes; mais ses expéditions militaires, qui lui donnèrent à Fornoue la gloire d'un triomphe éclatant, restèrent sans résultats politiques.

Louis XII, comme Charles VIII, tourna ses vues sur l'Italie. Après de longues alternatives de désastres et de victoires, il fut contraint de renoncer à ses projets de conquête; mais ces expéditions n'étaient point stériles. Les généraux se formèrent à la grande guerre; et les Français, que les Italiens désignaient encore sous le nom de barbares, s'initièrent à la civilisation romaine. Affaiblie, mais non épuisée par les derniers

revers du règne de Louis XII, la France, dont le souverain avait été au moment de ceindre la couronne impériale, allait suivre encore une fois, à travers les défilés des Alpes, ce roi, que son amour des aventures a fait nommer, à juste titre, le dernier des chevaliers. La bataille de Marignan, glorieusement et difficilement gagnée sur les Suisses, valut à la France, par le traité de Fribourg, l'alliance de ce peuple brave et fidèle; mais ce premier triomphe fut cruellement racheté par la défaite de Pavie, qui laissait la France à découvert; et cependant, par un de ces hasards, par une de ces fautes si fréquentes dans l'histoire de nos désastres, et qui semblent vraiment providentielles, Charles-Quint s'arrêta dans sa victoire, et n'osa pas même attaquer nos frontières. Il s'épuisait par ses triomphes, tandis que la France trouvait toujours en elle des ressources nouvelles pour réparer ses défaites. Deux puissantes armées d'invasion, dirigées l'une contre la Provence, l'autre contre la Picardie, furent à peu près complétement détruites, et jamais l'orgueil de Charles-Quint n'eut à souffrir d'une plus sanglante déception. De 1541 à 1545, la guerre se continua vivement, et les deux rivaux allaient se disputer, dans une cinquième campagne, la prépondérance européenne, quand François Ier mourut, au moment même où il espérait soulever contre son rival la plus grande partie de l'Europe. Mais il avait rempli sa mission, et préparé, de longue main, les obstacles contre lesquels devait se briser l'ambition de Charles-Quint.

On a reproché à François Ier ses profusions, qui épuisèrent les ressources financières de l'État. Ce reproche est fondé; mais il faut reconnaître que ces profusions même, dont les savants et les artistes eurent une large part, aidèrent puissamment au progrès des arts, des sciences et de la civilisation. Dans ce seizième siècle, où l'orgueil féodal porte encore si fièrement son blason, il est curieux de voir un monarque absolu, maître de la plus belle couronne du monde, qui cherche à ajouter encore à la grandeur de sa royauté politique, par l'appui tout fraternel qu'il prête aux royautés de la science, des lettres et des arts. Comme Charlemagne, François Ier fait converger vers la France toutes les lumières des temps nouveaux. Il fonde l'imprimerie royale pour rendre possibles en France tous les travaux, toutes les études. Il institue le collége de France pour séculariser l'enseignement, et le faire sortir des vieilles routines de l'école. Enfin, la France, dans la politique du seizième siècle, marche au premier rang des États européens, et l'Italie seule l'efface par ses succès dans les arts et les lettres. Mais déjà surgissent quelques noms qui se placeront vite à côté des plus grands; et c'est encore à la France qu'appartient l'écrivain qui résume, avec le plus de puissance et d'originalité, cette grande époque de la renaissance, où se mêlent et se confondent la tradition du moyen âge et l'esprit des temps modernes.

Dans ces jours nouveaux qui commençaient pour la France, dans cette renaissance intellectuelle, François Ier joua le rôle de Périclès, d'Auguste et de Léon X; mais il eut, de plus que ces illustres patrons de la culture littéraire, la gloire de lutter contre la barbarie.

Les victoires de Charles-Quint sur les protestants d'Allemagne semblaient devoir lui donner les moyens de détruire l'indépendance de l'Europe; mais cette fois encore la France arrêta, dans ses derniers triomphes, l'essor de cette ambition qui aspirait à la suprématie universelle. La défense de Metz par le duc de Guise contre une armée de cent mille hommes, commandée par Charles-Quint lui-même, fut l'échec le plus décisif du règne de ce grand roi; et l'année suivante il abdiqua, avec la douleur de voir sa fortune renversée par l'intervention de la France; et, comme le dit M. Michelet, les funérailles qu'il se fit faire de son vivant n'étaient qu'une image trop faible de cette gloire éclipsée à laquelle il survivait.

Aux embarras de la guerre étrangère devaient se joindre les horreurs de la guerre civile, provoquée par les dissensions religieuses; des souffrances de toute sorte pesèrent sur le peuple, durant ces luttes où l'Évangile était invoqué sans cesse par des partis implaca-

bles qui promenaient sur le royaume le fer et la flamme; mais, jusque dans les plus grands excès, les réformés français, ainsi que le remarque M. Guizot, se montrèrent encore supérieurs au reste de l'Europe : « Un caractère distingue la réforme en France; elle a été plus savante, aussi savante du moins, plus modérée, plus raisonnable que partout ailleurs. La principale lutte d'érudition et de doctrine a été soutenue par la réforme française; c'est en France, en Hollande, et toujours en français, qu'ont été écrits tant d'ouvrages philosophiques, historiques, polémiques, à l'appui de cette cause. Ni l'Allemagne ni l'Angleterre, à coup sûr, n'y ont employé, à cette époque, plus d'esprit et de science; et en même temps la réforme française est restée étrangère aux écarts des anabaptistes allemands, des sectaires anglais; elle a rarement manqué de prudence pratique, et pourtant on ne peut douter de l'énergie et de la sincérité de ses croyances, car elle a résisté longtemps aux plus rudes revers. » Quant à la réforme allemande, elle fut utile à la France, en ce qu'elle provoqua l'abaissement de l'Empereur; en France même, et dans le parti catholique, les excès servirent encore le pays, et le résultat de l'affreux massacre de la Saint-Barthélemy fut de créer le parti des politiques qui prêchèrent enfin la modération et la tolérance, au milieu de tant de fureurs et d'excès, et qui essayèrent de fonder la paix sur la liberté des cultes, et cette liberté sur la puissance royale.

L'unité française, conquise au prix de tant d'efforts, avait été sérieusement menacée par la ligue. Henri IV vint à propos pour relever le pays des ruines amoncelées depuis tant d'années et pendant de si longues guerres. Il sauva la France des désordres intérieurs, tourna contre les Espagnols l'ardeur militaire de la nation, et, dans l'année 1598, il força Philippe II à se désister de ses prétentions. En même temps qu'il faisait la France tranquille au dedans et au dehors, il accordait aux protestants la tolérance religieuse et des garanties politiques. Après avoir vécu vingt-huit ans de la vie aventureuse du soldat, Henri IV avait trouvé en lui assez d'activité et d'intelligence, assez d'amour du bien public, pour se livrer, dans la vie tranquille du cabinet, au travail aride d'une réforme administrative et financière; il mit tous ses soins à policer, à faire fleurir ce royaume qu'il avait conquis : l'ordre dans les finances succéda au plus affreux brigandage; Henri paya toutes les dettes de la couronne sans fouler les peuples; en moins de quinze ans, il diminua le fardeau des tailles de quatre millions de son temps; il réduisit tous les droits de moitié, et il trouva encore moyen de payer cent millions de dettes. Toutes les places furent réparées, les magasins, les arsenaux remplis, les grands chemins entretenus, la justice réformée. La France était devenue l'arbitre de l'Europe. Grâce à sa médiation puissante, le pape et Venise avaient été réconciliés (1607), l'Espagne et les Provinces-Unies avaient interrompu leur longue lutte : Henri IV allait abaisser la maison d'Autriche, et, si nous en croyons son ministre, il prétendait fonder une paix perpétuelle, et mettre la France à la tête d'une grande confédération européenne. Un coup de poignard brisa tant de vastes et généreux projets.

La politique forte et nationale de Henri IV fut abandonnée pendant la minorité de Louis XIII, et remplacée par l'intrigue et la politique italienne. Les protestants, forts de la faiblesse du roi, du favori et des ministres, relevaient la tête; et la France, tourmentée par de mesquines ambitions qui en appelaient constamment à la guerre, pour la satisfaction des intérêts privés, sentait la nécessité de voir enfin aux affaires un ministre énergique : ce ministre, ce fut Richelieu. L'avénement de Richelieu au pouvoir changea tout à coup en une époque de grandeur et de puissance, un règne qui semblait ne promettre au pays qu'une triste décadence. « Le roi, disait Richelieu dans sa première dépêche, a changé de conseil, et le ministre de maxime, » et en peu de temps aussi les affaires avaient changé de face. Dompter les protestants, non comme dissidents religieux, mais comme instruments de troubles politiques, neutraliser l'Angleterre, leur seule alliée, affaiblir la maison d'Autri-

che, faire rentrer dans le devoir les grands, qui se conduisaient, ainsi que le disait Richelieu lui-même, comme s'ils n'eussent pas été les sujets du roi, et les gouverneurs des provinces, qui semblaient souverains dans leurs charges, tel est le but que poursuivit, à travers tous les obstacles, le cardinal ministre; et comme il le disait encore, « Je n'ose rien entreprendre sans y avoir « bien pensé; mais quand une fois j'ai « pris une résolution, je vais à mon but, « je fauche tout, je renverse tout, et je « couvre tout de ma soutane rouge.» La France fut pacifiée à l'intérieur, les grands abaissés; vis-à-vis de l'étranger elle remonta vite au premier rang, et ce rang éminent, conquis par Richelieu, elle le gardera sous le règne de Louis XIV.

Ce règne fut inauguré par des victoires, et ces victoires, non interrompues pendant cinq ans, aboutirent au traité de Westphalie, qui donna l'Alsace à la France. On a tant de fois, et avec raison, exalté ce siècle de Louis XIV, si grand dans notre histoire, qu'il suffit, pour en faire comprendre toute la grandeur, de rappeler dans le gouvernement, dans la guerre, dans les lettres, les noms qui l'ont illustré : c'est Louis XIV d'abord; et comme l'a dit M. Michelet, quand le monarque disait: L'État, c'est moi ! il n'y avait dans cette parole ni enflure ni vanterie, mais la simple énonciation d'un fait. « Louis était tout à fait propre à jouer ce rôle magnifique. Sa froide et solennelle figure plana cinquante ans sur la France avec la même majesté. Dans les trente premières années il siégeait huit heures par jour au conseil, conciliant les affaires avec les plaisirs, écoutant, consultant, mais jugeant lui-même; ses ministres changeaient, mouraient; lui, toujours le même, il accomplissait les devoirs, les cérémonies, les fêtes de la royauté, avec la régularité du soleil qu'il avait choisi pour emblème. » Dans la guerre, c'est Condé qui détruit, à Rocroy et à Lens, cette *redoutable infanterie d'Espagne*, *dont les bataillons serrés ressemblaient à des tours;* c'est Turenne, qui croît d'audace en vieillissant, ainsi que l'a remarqué Napoléon; c'est Luxembourg, Catinat, Villars, Vauban qui crée la science des forteresses; c'est Duguay-Trouin qui bat Ruyter, c'est Tourville, c'est Jean Bart; dans ses victoires, la France a presque partout l'infériorité numérique; quand les revers arrivent, elle est seule contre tous; et chaque lieue que fait l'ennemi victorieux, sur une terre qui ne sera pas sa conquête, est achetée par des flots de sang : témoin cette terrible boucherie de Malplaquet, où les soldats, qui n'avaient pas mangé depuis vingt-quatre heures, jetèrent leur pain pour courir au combat. Dans l'administration, Colbert, Louvois, Torcy; dans la magistrature, Molé et Lamoignon, Talon et d'Aguesseau; dans les arts, Perrault, Mansard, Puget, Mignard, Girardon, le Sueur, le Brun, le Nôtre, Callot, Nanteuil; dans l'érudition, Saumaise, Ménage, du Cange, Mabillon, Baluze, Ruinart, Tillemont, et toute l'école de Port-Royal; dans la poésie et l'art dramatique, Corneille, Racine, Molière, Regnard, la Fontaine; dans la prose, Descartes, Malebranche, Pascal, la Bruyère, Bossuet, Sévigné, Saint-Simon, Lesage, Fontenelle. Jamais, dans les plus grands siècles, une telle réunion d'hommes éminents ne s'était groupée autour d'un même roi. Quand Louis XIV mourut, il laissait la France épuisée, son commerce anéanti, sa marine détruite, et trois milliards de dettes à payer; mais il laissait aussi des provinces importantes nouvellement acquises, le souvenir d'une lutte héroïque soutenue contre l'Europe entière, sans que le royaume eût été entamé, le canal du Midi, des monuments dignes de la grandeur romaine, des rois de la famille sur le trône d'Espagne, la réforme des lois, les progrès inouïs de l'industrie, de l'administration, de la civilisation générale, et les monuments éternels de la pensée des grands hommes qui avaient vécu à l'ombre de sa royauté, encouragés, protégés par elle.

« Entre Louis le Grand et Napoléon, dit un éloquent historien que nous ne saurions trop citer quand nous parlons de la France, entre le dix-septième et le dix-neuvième siècle, la France descendit sur une pente rapide, au terme de laquelle la vieille monarchie, rencontrant le peu-

ple, se brisa et fit place à l'ordre nouveau qui prévaut encore. L'unité du dix-huitième siècle est dans la préparation de ce grand événement : d'abord la guerre littéraire et la guerre religieuse, puis la grande et sanglante bataille de la liberté politique (*).» Sous Louis XV, la France semblait marcher rapidement vers une dissolution prochaine ; le désordre dans les finances, la banqueroute, la bataille de Rosbach perdue sans combat, la perte des colonies, tout semblait annoncer que le pays touchait à cette heure fatale où sonne la mort des nations. Ce n'était point cependant la mort, mais un réveil glorieux, qui devait sortir de ce chaos ; et au moment même où la France paraissait complétement oublieuse du passé, et insouciante de l'avenir, au moment même où elle brisait son épée, elle exerçait encore, sur toutes les nations civilisées, la domination intellectuelle, la plus souveraine des dominations. La langue française devint la langue universelle, la langue des rois et des penseurs. Elle régna à la cour de Frédéric comme elle avait régné déjà à la cour de Christine. Les idées et les inventions des autres peuples, avant d'être acceptées, devaient en quelque sorte recevoir en France leurs lettres de naturalisation. L'influence de notre littérature, la connaissance de notre langue chez tous les hommes instruits de l'Europe, permit aux opinions nouvelles de circuler avec une rapidité incroyable. « Un parti nombreux s'était formé à la fin du siècle dans tous les pays de l'Europe, en faveur de la philosophie française ; et de même que notre révolution est la seule qui ait eu pour drapeau des principes abstraits et généraux, elle est aussi la seule qui se soit répandue directement chez les autres peuples par voie de propagande, avec le même caractère d'abstraction et de généralité.»

Sous le règne de Louis XV, le drame du siècle marcha vite à son dénoûment. Les écrivains travaillaient à niveler le sol, à saper le vieil édifice social. Rousseau prophétisait la révolution, et la royauté elle-même, en abolissant les jésuites et le parlement, renversait les dernières ruines du moyen âge. Louis XVI essaya vainement d'impuissantes réformes. La remise du droit de joyeux avénement, l'affranchissement des derniers serfs du domaine, l'abolition de la torture, l'appui qu'il prêta aux Américains pour conquérir l'indépendance, ne retardèrent pas même d'un instant l'heure suprême de la vieille société ; la royauté absolue avait fait son temps, et elle s'abîma dans ce naufrage où furent englouties les traditions d'un passé, souvent glorieux sans doute, mais qui n'était plus en rapport avec les idées et les nécessités du temps. Une assemblée de notables avait été réunie en 1787 ; elle n'aboutit à rien ; car il ne s'agissait plus d'améliorer les finances, mais de changer la constitution même de l'État ; la révolution était dans tous les esprits, et, comme l'a dit un éminent écrivain, quand les états généraux s'assemblèrent, ils ne firent que décréter une révolution déjà faite.

Ici commence, pour la France, le plus héroïque, le plus sanglant et le plus glorieux de tous les drames auxquels aient assisté les peuples modernes. La révolution de 1789 ne s'enferme pas, comme la révolution anglaise, dans les frontières du pays ; elle ne passe pas comme elle, en laissant debout une aristocratie insolente et oppressive, un clergé avide qui persécute au nom de la dîme. Si dans un instant d'aveuglement fatal elle renverse les autels du catholicisme, elle consacre du moins l'une des lois les plus saintes de l'Évangile : la loi de l'égalité ; si elle se montre inexorable pour punir, c'est qu'il s'agit pour elle d'être ou de n'être pas, c'est qu'en cherchant à faire revivre la forme des gouvernements de l'antiquité, en en rappelant l'héroïsme et les vertus patriotiques, elle adopte, par une impérieuse nécessité, la maxime politique qui avait fait leur force : *le salut du peuple est la loi suprême*. Jamais de plus grandes choses ne se sont accomplies avec une succession, une continuité pareilles. Le 17 juin 1789, le tiers état proclame son avénement dans le gouvernement du pays, et, deux mois plus tard, dans la nuit à jamais mémorable du 4 août, la société moderne est constituée, l'égalité devant la loi, la liberté de la presse, la

(*) Michelet, Précis de l'histoire de France, ch. 23.

liberté de conscience est proclamée pour tous; l'élection est posée comme principe du gouvernement; le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire nettement séparés; l'instruction publique organisée, et l'industrie délivrée du joug des maîtrises. Mais c'était peu de détruire, il fallait organiser et se défendre tout à la fois; le traité de Pilnitz, signé entre la Prusse, l'Allemagne et un prince français, menaçait le pays d'une invasion redoutable. Ordre fut donné par l'étranger à l'Assemblée législative de se dissoudre; elle répondit par le serment de vivre libre ou de mourir; elle tint son serment. Quand elle proclama cette formule solennelle : « Citoyens, la patrie est en danger! » la France se leva comme un seul homme; et le duc de Brunswick, en se présentant pour effacer, comme il le disait, Paris de la surface de la terre, trouva la France armée qui répondit à ses menaces par la victoire de Valmy, et par ces mots de Danton, qui furent le signal de la terreur : « Pour déconcerter « les agitateurs et faire peur à l'ennemi, « il faut faire peur aux royalistes.» Dès ce moment, le flot révolutionnaire rompit ses digues. La royauté s'était montrée hostile à la révolution; elle porta tristement la peine de cette hostilité. La Convention, en condamnant Louis XVI, avait brûlé ses vaisseaux; il fallait marcher en avant; l'Europe entière était armée contre elle; elle eut tout à la fois à la défendre contre les étrangers et les ennemis intérieurs, et fit face à tous les périls.

Ce fut un spectacle étrange et inouï que le spectacle de la France d'alors; et quand on songe aux horreurs qui se commettaient souvent sans motif, aux excès qui semblaient préparés pour rendre odieuse une révolution que les amis du pays voulaient grande et forte, et pure surtout, on se demande s'il ne faut pas attribuer à l'influence de l'étranger et à des machinations dont nous ignorons encore le mystère, la plupart des crimes qui ont affligé la France dans cette grande époque. Mais, quoi qu'il en soit, ces crimes furent le fait de quelques hommes, et la nation entière en repoussa avec horreur la responsabilité.

Après une session de trois années, le 26 octobre 1795, la Convention légua le pouvoir législatif au Conseil des Anciens et au Conseil des Cinq-Cents, et le pouvoir exécutif au Directoire. Cependant, tant de désordres et de luttes avaient épuisé la France; le Directoire recueillait, dans cette succession, 30 milliards d'assignats sans valeur, des haines implacables entre les partis, la guerre civile et la guerre étrangère; les caisses étaient vides, les subsistances manquaient, le commerce, l'industrie étaient comme anéantis; les départements du Midi étaient effrayés par les massacres de la réaction royaliste; mais, dans cette lutte de trois ans, de grands généraux avaient surgi : Bonaparte, Moreau, Jourdan, Hoche et Carnot avaient organisé la victoire; le calme se rétablissait à l'intérieur et au dehors, mais il restait encore à l'intérieur assez d'éléments de discorde pour empêcher la France d'être aussi heureuse qu'elle était glorieuse et puissante. Lasse enfin de sa liberté orageuse, et de la faiblesse du gouvernement directorial, la France accepta dans Bonaparte, non pas encore un maître, mais un libérateur; et quand le traité de Lunéville et la paix d'Amiens eurent rendu quelque repos à l'Europe, ce repos glorieux fut mis à profit pour les progrès de l'industrie, des arts et des sciences; et le Code civil, où furent consacrées les conquêtes les plus précieuses de la révolution, devint le modèle de la législation de l'Europe.

L'ordre était enfin rétabli; mais Bonaparte, revenu vainqueur de l'Égypte et de l'Italie, aspirait à *descendre*. Il voulait fonder une monarchie nouvelle; il fit dévier la révolution en en faussant les principes et les conséquences, et en reculant ainsi vers le passé, il posa le pied sur l'abîme,

Il prit l'autel de la victoire
Pour l'autel de la liberté;

mais la victoire est souvent marâtre, et après d'immortels triomphes, après avoir renouvelé dans les temps modernes les prodiges du génie d'Alexandre et d'Annibal, Napoléon alla mourir sur le rocher de Sainte-Hélène; comme si la Providence, en lui faisant expier tant de gloire, eût voulu apprendre au monde que le despotisme militaire, pas

plus que la royauté absolue, ne pourra prendre racine dans cette France qui veut, avant tout, comme on l'a dit avec raison, le règne de la probité politique et de la liberté. Mais quand Napoléon mourut, quand l'aigle s'envola dans les cieux, entraînant les anneaux brisés de la chaîne du monde, le plus grand poëte du dix-neuvième siècle, le fils glorieux de notre implacable ennemie, Byron put s'écrier : « Il n'y a plus un grand homme dans la race des êtres. »

Deux fois envahie, resserrée par l'Europe entière dans les frontières de la vieille monarchie, la France cependant n'est point déchue de son rang suprême. L'influence contagieuse de ses idées, la puissance de son nom, se révélèrent encore comme aux jours de ses plus grands triomphes : les hontes de la restauration, comme les excès de 1793, sont l'œuvre de quelques hommes et d'un parti ; mais dans tout ce qui s'est fait de grand et de généreux depuis 25 ans, le peuple français est toujours intervenu, de son bras et de ses vœux, et les nobles instincts n'ont jamais eu la minorité. C'est vers la France que se sont tournés tous les peuples qui ont tenté de conquérir l'indépendance ; c'est vers la France que se tournait la Pologne, notre sœur du Nord, qui tombait en accusant Dieu d'être trop haut, et les Français d'être trop loin ; c'est la France qui a écrasé sous ses boulets ce nid de pirates que Charles-Quint et l'Angleterre n'avaient pu détruire. Quelque petits que nous fasse la politique de notre gouvernement, nous pouvons dire encore aujourd'hui ce que disait le plus grand publiciste du seizième siècle, Machiavel : « La France tient le premier rang parmi les États. » Disons plus : ce mot de Frédéric II pourrait encore se répéter aujourd'hui : « Si j'étais roi de France, il ne se tirerait pas en Europe un coup de canon sans que je l'aie permis. »

Franc-fief (droit de). — C'était la taxe établie sur les roturiers qui possédaient des fiefs ou des biens nobles.

Francfort (grand-duché de). — En 1806, Napoléon fit de Francfort-sur-le-Mein et de son territoire un grand-duché, dont la population s'élevait à 302,000 habitants, et la superficie à 95 milles carrés géographiques. Francfort, Aschaffenbourg, Fulde et Hanau étaient les chefs-lieux des quatre départements qui le composaient. Charles de Dalberg, prince primat d'Allemagne, en fut nommé grand-duc, et Eugène Beauharnais fut désigné pour lui succéder. Ce grand-duché subsista jusqu'en 1815.

Francfort-sur-le-Mein (prises de). — Cette importante cité d'Allemagne, aujourd'hui la première des quatre villes libres de la confédération, ouvrit, le 23 octobre 1792, ses portes à un détachement français de 1,500 hommes, que Custine y avait envoyé sous les ordres du général Neuwinger. Il avait suffi à cet officier de faire braquer les canons sur la porte.

Au bruit de cette occupation, le roi de Prusse et le landgrave de Hesse réunirent leurs troupes, et se disposèrent à reprendre la ville. Custine n'y avait laissé qu'une garnison de 1,800 hommes, trop faible pour défendre les remparts et contenir les habitants. Les troupes n'avaient point d'artillerie ; lorsqu'on voulut en tirer de l'arsenal, le peuple rassemblé s'y opposa, le magistrat réclama son droit de neutralité. Le commandant français Vanheldem n'insista pas. Le 1er décembre, il reçut du Prussien Kalkreuth une sommation à laquelle il répondit qu'il avait ordre de se défendre.

Le lendemain, vers neuf heures du matin, les Allemands s'approchèrent. Le feu commença à la porte Neuve. Après une heure de combat, les portes furent enfoncées ; les habitants eux-mêmes aidant à baisser les ponts, les colonnes prussiennes pénétrèrent rapidement dans la ville. Mais la résistance de la garnison fut si opiniâtre, qu'après la reddition proclamée, on vit de jeunes soldats se défendre dans les rues et dans les maisons, et refuser de demander quartier. Le roi de Prusse remarqua surtout un grenadier d'un bataillon de la Haute-Saône, qui se défendit longtemps seul sur un pont, entouré des corps de ceux qu'il avait tués, couvert de blessures, et refusant toujours de se rendre. « Français, » lui dit-il, lorsque, sur ses ordres formels, on le lui eut amené sans lui faire aucun mal, « vous êtes un brave ; c'est dommage

« que vous ne vous battiez pas pour « une meilleure cause. » Le grenadier républicain, un peu étonné de se trouver en face d'un roi, et ne voulant pas démentir ses principes, lui répondit : « Citoyen Guillaume, nous ne serions « pas d'accord sur ce chapitre; parlons « d'autre chose. » Le mot courut dans l'armée prussienne; et, en passant devant les tentes des soldats, le roi s'entendit plus d'une fois nommer *citoyen Guillaume*.

— Le 16 juillet 1796, une division de l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Kléber, ayant battu les Impériaux à Friedberg, parut devant Francfort, et y entra après avoir tiré quelques coups de canon.

— L'année suivante, Francfort fut déclarée neutre par les puissances belligérantes. Les hostilités recommencèrent sur les bords du Mein, et le général Lefebvre, commandant la droite de l'armée de Sambre-et-Meuse, était sur le point de reprendre cette ville pour la troisième fois, quand la conclusion de l'armistice de Léoben vint arrêter ses succès. Il ne put s'empêcher de dire au courrier, dans son langage militaire : « Mon ami, tu aurais bien « dû t'amuser en route à boire bou- « teille. »

— L'Autriche ayant repris les armes tandis que Bonaparte était en Égypte, les hostilités recommencèrent encore depuis les bords du golfe de Venise jusqu'en Hollande. L'armée du Rhin entra, dans les premiers jours d'octobre 1799, à Francfort; et il y eut, le 5 de ce mois, en avant des murs de cette ville, un combat très-vif où les Français remportèrent l'avantage.

Francfort (traité de). En 1489, l'archiduc Maximilien et Charles VIII se trouvaient tous deux fatigués de la guerre qu'ils se faisaient en Flandre. Les deux princes, d'ailleurs, se regardaient comme gendre et beau-père. Marguerite d'Autriche, fille de l'archiduc, était toujours élevée auprès du roi de France. L'empereur Frédéric III ayant convoqué une diète à Francfort, pour engager les princes allemands à fournir des secours à son fils, la cour de France y envoya trois ambassadeurs, Jean de Villiers, abbé de Saint-Denis, évêque de Lombez; le seigneur de Rochechouart, et Pierre de Sacierges, maître des requêtes. Soit que ceux-ci se fussent laissé effrayer par les menaces des princes d'Allemagne, qui parlaient d'envahir la France avec une puissante armée, soit qu'ils eussent des ordres du conseil pour abandonner les intérêts des alliés du royaume, ils conclurent, le 22 juillet, un traité de paix finale, en mettant à cette négociation une rapidité inattendue.

Le traité d'Arras de 1482 avait été pris pour base du traité de Francfort; cependant quelques-unes des questions les plus importantes furent laissées en suspens jusqu'à une entrevue des deux princes, et ce ne fut, à proprement parler, qu'un projet de paix qui fut définitivement accompli par le traité de Senlis en 1493. Ainsi Maximilien continuait à réclamer le duché de Bourgogne et le comté de Charolais; de son côté, Charles redemandait la ville de Saint-Omer. Quant aux États de Flandre qu'il avait promis, par plusieurs traités solennels, de maintenir dans leurs droits et priviléges, et qui l'avaient jusque-là secondé avec tant de zèle, il les abandonna sans pudeur, s'engageant « à les induire par toutes manières dues « et possibles à ce qu'ils se conduisent « honnêtement et révéremment envers « ledit seigneur roi des Romains, ainsi « qu'il appartient. »

Dans la paix de Francfort fut aussi comprise Anne de Bretagne, au nom de laquelle Maximilien promit que les Anglais évacueraient le duché, tandis que Charles promettait de la remettre en possession de toutes les places dont son père était maître lors de la signature du traité de Sablé.

Franche-Comté. La Franche-Comté, avant la conquête des Gaules par les Romains, était au nombre des pays habités par les Séquanais : ceux-ci occupaient, outre cette province à laquelle ils avaient sans doute donné leur nom, ce qu'on a appelé depuis la haute Alsace, le canton de Bâle, une partie de la Bresse et le pays d'Auxonne. La ville principale des Séquanais était *Vesontio* (Besançon), qui plus tard fut la capitale de la Franche-Comté.

Comme les autres nations gauloises

ces peuples faisaient de fréquentes irruptions dans les pays situés au delà des Alpes, pays vers lesquels ils se sentaient d'autant plus fortement attirés qu'ils en étaient plus rapprochés par leur situation géographique. L'agression gauloise produisit l'invasion romaine par une réaction naturelle, et la victoire resta nécessairement aux troupes les plus disciplinées et à la politique la plus habile. Ce fut précisément sur le territoire des Séquanais que César, après une longue guerre et une lutte acharnée, porta le dernier coup à la liberté gauloise, par la réduction d'Alise, ville forte du pays d'Auxonne.

Ceci arriva cinquante années avant l'ère chrétienne; depuis cette époque, jusqu'à la fin de la domination romaine, la Franche-Comté partagea le sort du reste de la Gaule. Vinrent alors les Bourguignons, race barbare, sortie de la basse Germanie et des bords de la mer Baltique. Ces hommes du Nord étaient attirés dans les Gaules par les mêmes sentiments et les mêmes besoins qui avaient poussé si souvent les Gaulois, et surtout les Séquanais, à envahir l'Italie. Mais, plus heureux, ils ne rencontrèrent point la même résistance. Vers l'an 413, leur *hendin*, ou chef électif, Gondicaire, traita avec les Romains, trop faibles pour résister aux ennemis qui les pressaient de tous côtés. Il en obtint facilement pour les Bourguignons, à titre d'hôtes et de confédérés, la possession des provinces gauloises situées entre le Rhin, les Vosges et la Saône.

La Franche-Comté, incorporée alors au royaume de Bourgogne, reçut sa part de colons guerriers. Dans cette province, comme dans toutes les autres parties du nouvel État, les deux tiers du sol furent donnés aux vainqueurs. L'autre tiers resta aux Gaulois et aux Romains, qui portaient indistinctement le nom de vaincus. Le royaume de Bourgogne, dont l'épée de Gondicaire élargit considérablement les limites, comprenait le duché de ce nom, la Franche-Comté, le Lyonnais, la Savoie, le Dauphiné et la Provence. Nous indiquons cette réunion de pays si divers parce qu'elle influa plus tard sur le sort de la province dont nous résumons l'histoire.

L'unité bourguignonne à peine constituée fut brisée par le partage du royaume entre les quatre fils de Gondicaire, puis rétablie par l'un d'eux, Gondebaud, au préjudice de ses frères, qu'il détruisit successivement. Les deux héritiers du second second roi de Bourgogne, Sigismond et Gondomar, ne régnèrent pas longtemps. Celui-ci fut vaincu et mis à mort par Clodomir, un des successeurs de Clovis; celui-là fut dépouillé de ses États par Clotaire et Childebert, autres rois francs. Avec eux finit le royaume de Bourgogne, après cent vingt années d'existence.

Le même joug pèsera dorénavant sur les Romains, conquérants des Gaulois, et sur les Bourguignons, vainqueurs des Romains. Seulement, ceux-ci trouveront plus de faveur auprès des Francs, comme eux de race germanique; et, en définitive, leur nom restera à la terre où ils ont fondé un nouvel État et régné souverainement. Pendant les vingt-sept premières années qui suivirent la réunion de la Bourgogne à la monarchie franque, cette province fut gouvernée par des comtes; puis, étant échue en partage à Gontran, fils de Clotaire Ier, en 561, elle reprit son ancien titre de royaume. Childebert, roi d'Austrasie, succéda à son oncle Gontran; mais il régna sur cette portion de ses États sans prendre le titre de roi de Bourgogne. Thierry, fils et successeur de Childebert, en 596, fit revivre le royaume de Bourgogne; et, après sa mort, en 613, Clotaire II, roi des Francs, ne fut reconnu comme roi, par les Bourguignons, qu'à la condition qu'ils continueraient à former un État distinct, et qu'ils auraient leurs officiers particuliers pour les gouverner selon leurs lois et leurs usages. Cependant, le roi, dans une assemblée tenue à Troyes, en 626, demanda et obtint la suppression de la dignité de maire de la Bourgogne, qui avait d'abord été maintenue.

Nous passons sous silence les règnes de Dagobert Ier, de Clovis II, de Clotaire III, de Childéric II, et de Thierry III, pendant lesquels les peuples de la haute et de la basse Bourgogne n'eurent point d'histoire qui leur fût propre, si ce n'est, toutefois, que, en 635, une armée de Bourguignons fut envoyée

contre les Gascons, et obtint sur eux une victoire complète.

En 687, Pepin d'Héristal, duc d'Austrasie, devenu maître de la France entière, par la défaite de Thierry III, donna le duché de Bourgogne à son fils Drogon. Grimoald, autre fils du roi des Francs, succéda à ce dernier prince, et périt bientôt assassiné. Charles Martel, ayant hérité de l'immense pouvoir de Pepin, le tourna contre les Bourguignons, rebelles à son autorité : il ne reussit qu'imparfaitement à les réduire, et ce ne fut que sous le règne de Pepin le Bref qu'ils se soumirent entièrement au gouvernement des princes austrasiens. Nous les voyons combattre à Roncevaux, sous Charlemagne, et y succomber glorieusement avec leurs chefs, Gui et Vamson. La Franche-Comté, en 817, avec la presque totalité de la Bourgogne, devint le partage de Lothaire, l'aîné des trois fils de Louis le Débonnaire. Ce fut dans l'Auxerrois que ces trois princes se livrèrent la fameuse bataille de Fontenay, où périrent, dit-on, 100,000 Français. Bientôt après, on en vint à un nouveau partage de l'empire. La haute Bourgogne, c'est-à-dire, la Franche-Comté, fut réservée à Lothaire, et la Bourgogne inférieure fut donnée à Charles le Chauve, partage qui fit nommer le côté oriental de la Saône *terre d'Empire*, et l'autre côté *terre de Roi*.

A partir de cette époque, la Franche-Comté n'appartient plus qu'indirectement à notre histoire. Devenue une province de l'empire d'Allemagne, elle sera gouvernée désormais par des princes étrangers. Après la mort de Charles le Chauve, un seigneur d'un génie hardi, Bozon, se fait élire roi de Provence ou de *Bourgogne cisjurane* (en deçà du Jura), en 879; et un autre seigneur non moins entreprenant, Rodolphe Wolf, est couronné roi de la *Bourgogne transjurane* (au delà du Jura), en 888. Le premier de ces royaumes comprenait la Provence, le Dauphiné, une partie de la Franche-Comté et du Languedoc, le Lyonnais, le Mâconnais et la Bresse. Le second, bien moins étendu, n'embrassait, dans ses limites, que le Valais, Genève, la Savoie, le Bugey et une partie de la Franché-Comté. Dans la première période du siècle suivant, les deux États bourguignons sont de nouveau réunis sous l'autorité d'un seul prince. Rodolphe II, qui opère cette fusion, fonde le *royaume d'Arles*, et le laisse à son successeur, Rodolphe III, surnommé *le Fainéant ;* mais celui-ci cède ses provinces à Conrad de Franconie, et les deux Bourgognes, cisjurane et transjurane, passent définitivement aux empereurs d'Allemagne (1032). Sous la domination des rois bourguignons, la Franche-Comté, divisée en quatre comtés ou pays, *pagi*, avait été administrée par des comtes, qui étaient parvenus à rendre leurs fiefs héréditaires, et qui avaient relevé, tantôt du monarque régnant au delà du Jura, tantôt du prince gouvernant en deçà de cette ligne de démarcation. Les comtes de la Franche-Comté soutinrent, plus tard, une lutte inégale, les uns contre les rois de France, les autres contre les empereurs d'Allemagne, à qui il leur répugnait indistinctement de rendre hommage. C'est ainsi que l'un d'eux, Renaud III, résista hardiment et avec bonheur aux prétentions de l'empereur Lothaire, son seigneur suzerain. Outre ses propres domaines, qui s'étendaient depuis Bâle jusqu'à l'Isère, Renaud régnait sur Besançon, Vienne et Lyon : il prit le titre de *très-noble consul*, sans doute parce que cette haute magistrature romaine ne rappelait aucune idée de vasselage féodal, et les historiens, par allusion à ses qualités supérieures, l'ont surnommé le très-grand comte. Renaud III transmit son esprit d'indépendance à ses successeurs, et, selon quelques auteurs, ce furent leurs généreux efforts pour se soustraire à toute domination étrangère, qui firent donner à la haute Bourgogne ce nom de *Franche-Comté*, qu'elle porte encore aujourd'hui. Il est vrai que plusieurs écrivains rapportent à d'autres circonstances l'origine de cette qualification. Ils prétendent que la Bourgogne supérieure fut appelée *la Franche*, parce que ses franchises et ses libertés étaient telles, qu'elle ne devait à ses souverains que le service militaire, et ne leur payait de subsides que sous la forme de dons gratuits, et après délibération des états.

Les usages du pays, en l'absence

d'héritiers mâles, appelaient les filles à la succession du comte. Renaud III eut ainsi pour successeur sa fille Béatrix Ire, qui porta la Franche-Comté dans la maison de Souabe, par son mariage avec Frédéric Barberousse, en 1156. Frédéric, l'année suivante, tint une diète à Besançon, et y reçut le serment de fidélité des anciens seigneurs des Bourgognes et d'Arles. Il aimait beaucoup la Franche-Comté, et il se plut à doter magnifiquement ses églises. Séduit par les beautés pittoresques de Dôle, ville située sur le Doubs, il y fit construire un vaste château pour sa résidence. Il ne quittait cette demeure royale que pour habiter le château de Poligny, formidable retraite élevée par le fameux Gérard de Roussillon, et où les comtes bourguignons avaient établi leurs archives.

En 1200, la Franche-Comté passa encore dans une autre maison étrangère, par le mariage de Béatrix II, fille unique de Otton Ier, et petite-fille de Frédéric Barberousse, avec Otton II, duc de Méranie, dans le Tyrol, prince d'Istrie et de Dalmatie, et descendant de Charlemagne. Cependant le vicomte d'Auxonne, par un sentiment tout français, voyait avec peine les Allemands régner sur la haute Bourgogne; il avait fait la guerre à Otton Ier, il la fit encore plus vigoureusement à Otton II; et s'il posa enfin les armes en 1227, ce fut à la condition que son fils épouserait une des filles du duc régnant. Les peuples s'applaudirent d'autant plus de cette alliance, qu'une longue et sanglante guerre avait désolé les provinces bourguignonnes; d'un bout du territoire à l'autre, les seigneurs avaient fait bâtir et entretenir des châteaux forts par leurs sujets. Ceux-ci n'étaient pas seulement les architectes et les maçons de ces citadelles improvisées pour les besoins de l'agression ou de la défense, ils devaient encore y faire le guet et la garde, services militaires qui leur valaient les qualifications de *retrayans* ou de *guettables*, et pour lesquels ils pouvaient exercer le *droit de sauvement*, c'est-à-dire, qu'ils avaient la faculté de se retirer, en cas de péril éminent, dans les châteaux forts, avec leurs troupeaux et leurs effets. A la mort de Otton III, en 1248, la Franche-Comté passa à sa sœur Alix, qui épousa Hugues de Châlon, et fit rentrer cette province, par son mariage, dans la famille de ses anciens comtes (*). *Otton IV*, fils d'Alix et de Hugues, se distingua par son dévouement aux intérêts de la France. Porté par sa nature et par ses habitudes au métier des armes, il se rendit en Italie, en 1282, pour y venger les Français égorgés pendant les vêpres siciliennes. Il fit la guerre à l'évêque de Bâle, vassal de l'empereur Rodolphe, et par là attira ce prince dans la Franche-Comté : Rodolphe assiégea Besançon, mais sans pouvoir le réduire, grâce à la vigoureuse résistance d'Otton. Le brave seigneur francomtois servit le roi de France Philippe le Bel, avec cette ardeur qui était dans son sang. Il prit une part active aux guerres contre le comte de Flandre, se fit remarquer par son bouillant courage à la bataille de Furnes, en 1297, et reçut, en 1303, à Cassel, une blessure dont il mourut.

Comme le prince Robert, fils d'Otton IV, était en bas âge, le comté fut administré par le roi de France. Le jeune Robert mourut en 1315, laissant sa principauté à sa sœur, Jeanne Ire, épouse du roi Philippe le Long. La mort de Mahaud d'Artois, mère de cette princesse, lui permit bientôt d'ajouter l'Artois à ses possessions territoriales, déjà très-étendues. Elle eut elle-même pour héritière sa fille Jeanne II, dont le mariage avec Eudes IV, duc de la basse Bourgogne (1318), réunit de nouveau les deux provinces de ce nom sous l'autorité d'un seul prince. Après la mort de Louis le Hutin, qui n'avait eu qu'une fille de sa femme Marguerite, sœur de Eudes IV, de vives contestations s'étaient élevées dans le royaume relativement à la succession de la couronne. Eudes réclamait l'héritage de Louis pour sa nièce; mais ses prétentions, contraires à la loi salique, avaient été repoussées par les seigneurs français. Dans une assemblée des pairs, la couronne avait été unanimement déférée à Philippe le Long, frère du dernier

(*) Hugues de Châlon descendait de Guillaume le Grand et des anciens comtes de la haute Bourgogne.

roi. Eudes avait continué de protester, et c'était pour l'apaiser que Philippe lui avait donné en mariage sa fille aînée, Jeanne de France, comme nous venons de le raconter.

Eudes fut aussi dévoué à la France que le prince Otton IV. Son activité et son courage suffirent à tous les besoins de la guerre intérieure et de la guerre étrangère. Il repoussa une invasion du margrave de Bade et Montbéliard, et châtia plusieurs seigneurs rebelles de ses États. Il prit une part glorieuse à la lutte terrible qui, de son temps, s'engagea entre la France et l'Angleterre. Le roi Philippe de Valois lui témoigna une confiance sans réserve, en lui abandonnant le choix des gouverneurs des places fortes du royaume; et ce fut pour répondre à cette confiance illimitée que Eudes se montra si jaloux de l'honneur et de la gloire de sa patrie adoptive. Deux Bourguignons, investis par lui de commandements importants, Jean de Vianne à Calais, et Geoffroi de Charny en Picardie, se signalèrent par une bravoure éprouvée et par des actions d'éclat. Eudes IV mourut à Sens, en 1349, laissant la France désolée et abattue par la double calamité de la défaite de Crécy et d'une peste universelle. Ses deux fils étant morts de son vivant, il eut pour successeur, dans les deux Bourgognes et en Artois, son petit-fils Philippe, qui, né dans le château de Rouvre, devait y terminer ses jours et en garder le nom.

Philippe de Rouvre, encore enfant, régna sous la tutelle de Jeanne de Boulogne, sa mère, et du roi Jean, dont elle était devenue l'épouse en secondes noces. La haute et la basse Bourgogne, sous cette administration, se montrèrent également jalouses de la qualification de *Franche*, par la vigueur avec laquelle elles résistèrent à l'établissement de l'impôt sur le sel : Jean avait espéré qu'elles se soumettraient, comme le reste du royaume, aux droits de gabelles, si productifs pour le trésor. Obligé de renoncer à cette prétention, il n'en obtint pas moins de puissants secours de la noblesse bourguignonne contre les Anglais. Celle-ci combattit bravement à Poitiers, en 1356, où le roi fut fait prisonnier; et, après cette défaite, elle défendit son sol natal comme elle avait défendu celui de la France. Mais les Bourguignons succombèrent aussi au combat de *Brion-sur-Ource*, et les Anglais, maîtres de la campagne, portèrent le pillage dans toute la province : ils ne consentirent à se retirer, après tous ces ravages, qu'à la condition qu'il leur serait payé une contribution de guerre de 200,000 moutons d'or. Les Comtois, plus heureux que les Bourguignons, avaient battu et repoussé les Anglais, quand ils avaient tenté, en 1362, de surprendre Besançon. Ce fut au milieu de ces combats et de ces désastres que la première race royale des ducs de Bourgogne, après avoir duré 379 ans, s'éteignit dans la personne du prince régnant. Philippe de Rouvre mourut, en 1361, à peine âgé de 16 ans.

L'industrie et le commerce avaient pris des développements considérables, depuis le douzième siècle, dans la Franche-Comté et dans les autres parties de la Bourgogne. En 1318, la reine Jeanne avait eu l'heureuse et patriotique pensée de faire des avances à une compagnie de drapiers et de tisserands de Paris, pour qu'ils vinssent s'établir à Gray-sur-Saône, et y entretenir une fabrique de draps, genre de production industrielle que favorisaient d'ailleurs le bon marché et la belle qualité des laines de Bourgogne. Poligny fabriquait aussi des draps si recherchés, qu'une ancienne ordonnance de la Franche-Comté portait que toutes les étoffes et toiles se vendraient à l'aune de Poligny. Les juifs et les Lombards, toujours attirés par la richesse et le commerce, s'étaient établis en foule dans la province. On leur avait assigné pour demeure Vesoul, Gray, Port-sur-Saône, Jussey, Montbozon, où ils peuplaient des rues entières. Mais leur rapacité ordinaire les avait rendus odieux, et une institution très-remarquable avait été fondée pour délivrer le pays de leurs usures : de riches bourgeois de Salins s'étaient associés pour fonder une banque que l'on appelait le Mont-de-Salins, et où l'on trouvait de l'argent à de justes intérêts; et quoique cette entreprise n'eût pas complètement réussi, elle était le signe incontestable d'un grand progrès dans le ge

nie industriel des Bourguignons. Les bienfaits de l'instruction étaient vivement appréciés par les Comtois, qui fréquentaient les écoles florissantes de Besançon et de Gray. Au commencement du quatorzième siècle, la reine Jeanne avait fondé à Paris un collége de Bourgogne, dans lequel les Francs-Comtois devaient être admis de préférence. Aussi les états de la province veillaient-ils avec beaucoup de sollicitude à l'administration de ce collége.

Les plus proches parents de Philippe de Rouvre étaient deux membres de la maison royale des Valois : Jean et Marguerite de France, fille de Philippe le Long et de la reine Jeanne, et veuve du comte de Flandre Louis Ier. La Franche-Comté n'étant ni un apanage, ni un fief de la couronne, retourna à cette princesse, tandis que le roi reprit le duché de Bourgogne, qui avait appartenu à ses ancêtres, et dont il était l'héritier naturel. Il en donna le gouvernement à son quatrième fils, Philippe le Hardi, qui, bientôt, sur la demande des nobles et du peuple, fut créé prince souverain de la province. Au cas où ce fondateur de la seconde race royale des ducs de Bourgogne n'aurait pas eu d'enfants mâles, le duché devait être réversible à la couronne. Philippe, après avoir fait la guerre à la comtesse de Flandre, à laquelle il disputait la Franche-Comté, comprit qu'il en viendrait mieux à ses fins par une alliance de famille : il épousa Marguerite de Brabant, petite-fille et héritière de cette princesse (1369), et ce mariage lui valut plus tard la Franche-Comté et les comtés d'Artois, de Flandre, de Rethel et de Nevers (1384). Le duc de Bourgogne, par la réunion de tant de provinces sous sa domination, surpassa en puissance et en richesses la plupart des rois ses contemporains. Parmi ceux-ci, beaucoup avaient le titre sans la force et la grandeur ; lui avait la grandeur et la force sans le titre. Philippe mourut en 1404, et eut pour successeurs son fils Jean sans Peur, qui, par un mariage, ajouta encore aux possessions territoriales du duc de Bourgogne, les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, puis Philippe le Bon et Charles le Téméraire, ses petits-fils, tous deux célèbres par la part qu'ils prirent aux troubles et aux guerres de la première moitié du quinzième siècle (1419-1477). Nous n'entrerons dans aucun détail sur ces événements, qui sont familiers à tous les esprits, et qui appartiennent d'ailleurs plutôt à l'histoire de France qu'aux annales de la Franche-Comté.

Tandis que les plus graves intérêts agitaient l'Europe, de grands malheurs publics pesaient sur la Franche-Comté. La peste avait envahi les deux Bourgognes en 1438, et porté la terreur et la mort dans toutes les villes au delà et en deçà du Jura. Quelques années plus tard, des troupes d'*écorcheurs* ou de gens de guerre, n'ayant ni maître, ni solde, ni frein, s'étaient rués sur le pays, et y avaient commis encore plus de ravages que la peste (1440). Mais le maréchal de Fribourg, après avoir fait éprouver une première défaite à ces brigands, sur les bords du Doubs et de la Saône, les avait complétement détruits à Chanteau, non loin de Saulieu. Puis, à tant de calamités avaient succédé, en 1455, les horreurs de la guerre civile, la noblesse de la Franche-Comté s'étant révoltée pour défendre ses priviléges.

Depuis longtemps, elle considérait l'établissement d'un parlement ambulatoire par les ducs de Bourgogne comme un empiétement sur les juridictions seigneuriales. Les commissaires formant cette compagnie étaient désignés par l'autorité centrale; c'étaient des gentilshommes, des ecclésiastiques, des jurisconsultes. La durée des sessions, auxquelles on donnait le nom de *grands jours*, se prolongeait depuis deux jusqu'à huit semaines, selon le nombre et l'importance des affaires. Les commissaires se transportaient successivement à Beaune pour le duché de Bourgogne, à Dôle pour la Franche-Comté, et à St-Laurent-lez-Châlon pour le comté d'Auxonne et les terres d'Outre-Saône. Le parlement ambulatoire, pendant l'exercice de ses fonctions, s'était trouvé plus d'une fois en collision avec la noblesse, à laquelle il avait fini par imposer l'autorité de ses arrêts. Les mécontentements des seigneurs, longtemps contenus, éclatèrent enfin par une prise d'armes, et il en résulta une guerre civile qui fit répandre beaucoup de sang,

et qui se termina à l'avantage de Charles le Téméraire. Les biens des vaincus furent confisqués, leur chef, Jean de Granson, périt sur l'échafaud, et tout plia devant la juridiction ducale, dans la haute comme dans la basse Bourgogne.

Besançon, par sa position insolite, avait échappé aux divisions et aux guerres qui désolaient les États bourguignons. Quoique le reste de la Franche-Comté fût soumis à l'autorité ducale, Besançon était demeurée ville libre de l'empire germanique, et avait cessé d'être la capitale de la province. Cet honneur était échu en partage à Dôle. Les citoyens de Besançon avaient eu cependant de graves démêlés avec l'archevêque de leur ville et quelques seigneurs du voisinage. Ce prélat, investi des droits royaux par les souverains de l'Allemagne, portait le titre de prince, et avait le droit d'assister aux diètes de l'Empire. Il disposait donc d'un pouvoir qui, à plus d'un titre, devait inquiéter les habitants de Besançon, très-jaloux de leur indépendance. Voilà pourquoi ceux-ci avaient recherché la protection des seigneurs féodaux assez puissants pour défendre leurs libertés. Voilà pourquoi ils s'étaient mis successivement sous la garde de Jean de Châlon (1224), sous celle de Hugues IV, duc de Bourgogne (1279), et sous celle du duc Otton IV. Plus récemment, Philippe le Hardi avait accordé sa protection à la ville libre et impériale de Besançon, moyennant un tribut annuel de 500 livres.

Tout le monde sait comment la carrière aventureuse de Charles le Téméraire se termina à la bataille de Nancy. Ce prince ne laissait pour héritiers que la princesse Marie, sa fille, et Jean, comte de Nevers, petit-fils de Philippe le Hardi. Marie devait hériter, par droit de naissance, de tous les États de son père, la Bourgogne exceptée, tandis que cette dernière province devait revenir à Jean, seul représentant mâle de la dynastie ducale. Mais Louis XI agissant précisément comme si le comte n'avait pas existé, et arguant de la réversibilité de la Bourgogne à la France, fit mouvoir tous les ressorts de sa redoutable politique pour s'emparer de cette riche portion de l'héritage de Charles le Téméraire. Il gagna ou intimida les états, séduisit ou entraîna les peuples par l'ascendant de son génie et de sa volonté, et se fit, en définitive, livrer toutes les places du duché de Bourgogne. En homme habile, il avait eu soin d'appuyer ses négociations auprès des états par l'envoi d'une armée et par la promesse d'unir le dauphin à la princesse Marie. Dans la Franche-Comté, Jean de Châlon, prince d'Orange, le seigneur le plus influent du pays, engageait les états provinciaux, vers le même temps, à se mettre sous la protection du roi de France. Le clergé et le tiers état, qui éprouvaient une répulsion instinctive pour Louis XI, rejetèrent d'abord cette proposition; mais la noblesse l'accueillit favorablement, et, après de vives contestations, il fut décidé qu'on recevrait garnison française à Dôle, à Salins et à Gray. Le roi de France protestait qu'il n'agissait qu'à titre de dépositaire et de défenseur, en attendant le mariage projeté. Au fond, il ne songeait pas sérieusement à cette alliance, et il ne l'avait mise en avant que pour mieux couvrir ses desseins. Son but véritable était de surprendre la princesse Marie et de s'emparer de ses États; l'occupation de la Picardie et de l'Artois par les troupes françaises, et les troubles suscités en Flandre par les émissaires du monarque, ne permettaient pas d'en douter. La princesse Marie, justement alarmée, se donna un protecteur, le 18 août 1477, par son mariage avec l'archiduc Maximilien; et cette alliance devint le signal de la révolte de la Franche-Comté contre l'autorité de Louis XI.

« Les nouvelles que le roi recevait de la Bourgogne commençaient à lui donner de l'inquiétude. Les sujets de Charles le Téméraire, dans leur première joie en se voyant délivrés de son joug, n'avaient pris aucunes mesures pour se défendre contre Louis XI, et c'est ce qui avait facilité ses conquêtes; mais ils commençaient à s'apercevoir que les douces paroles et les belles promesses du roi n'étaient accompagnées d'aucun effet, et la résistance s'organisait de toutes parts. C'était à Jean II de Châlon, prince d'Orange, que Louis

était surtout redevable de la conquête des deux Bourgognes. Aucun seigneur ne possédait de si grands domaines dans ces deux provinces, et n'avait tant de crédit sur les Bourguignons. Louis en ressentit de la jalousie, et, au lieu de donner au prince d'Orange le gouvernement des Bourgognes, il en chargea George de la Tremouille, baron de Craon, son premier chambellan. Craon était fort avide, et signala son administration par des concussions de tout genre. Louis avait donné aux Bourguignons les assurances les plus positives qu'il maintiendrait leurs propriétés et leurs priviléges; mais son premier principe en politique était de beaucoup promettre et de tenir peu. Il n'était pas fâché que les voleries de ses soldats appauvrissent et affaiblissent des provinces nouvellement conquises. Craon, d'autre part, refusait de rendre au prince d'Orange beaucoup de places de son héritage que le sort des armes venait de mettre entre ses mains. Le prince d'Orange, blessé dans ses intérêts propres et dans ceux de son pays, employa ses oncles, les sires de Château-Guyon, à le reconcilier avec Marie. Celle-ci lui donna la lieutenance générale des deux Bourgognes. Les sires de Vauldrey, de Vergy, de Vienne, de Quingey, de la Baume, de Toulongeau, d'Andelot, de Digoine et de Cottebrune, qui presque tous avaient été maltraités et dépouillés par Craon, se joignirent a Jean de Châlon. Le prince surprit Craon a Vesoul, dans la nuit du 19 mars, et lui tua beaucoup de monde. Bientôt la revolte contre Louis s'etendit aux deux Bourgognes (*). »

Le caractère et la conduite de George de la Trémouille expliquent comment le penchant des Francs-Comtois pour la France fit alors place à la haine. Quand le lieutenant de Louis XI apprit que la noblesse et le peuple de la haute Bourgogne s'étaient soulevés, il marcha contre eux, et les atteignit au pont de Mugy. Le passage du pont fut vivement disputé, et Craon ne parvint à le franchir qu'en sacrifiant 2,000 soldats. A peine avait-il réduit une ville, qu'une autre s'insurgeait; il avait affaire non-seulement aux Comtois, mais aux volontaires suisses, qui combattaient pour eux. George de la Trémouille assiégea Dôle, lui donna deux assauts meurtriers, puis fut obligé de convertir le siége en blocus. Surpris au milieu de l'obscurité de la nuit, il perdit toute son artillerie. Sallazar, un des meilleurs capitaines de l'armée française, se laissa aussi surprendre à Gray, et fut cause que cette ville fut brûlée. Louis crut devoir rappeler le général qui avait si mal servi sa politique. Charles de Chaumont d'Amboise succéda à Craon dans le gouvernement des Bourgognes, et répara ses fautes. Il soumit les places du duché soulevées par le prince d'Orange, repoussa les troupes de l'archiduc Maximilien, venues à son secours, et s'empara de Dôle au moyen d'une surprise habilement ménagée. Ce fut un jour terrible, un jour de deuil pour cette ville, qu'on appelait *la Joyeuse,* et qui ne fut plus connue que sous le nom de *la Dolente*. Les bourgeois de Dôle furent massacrés, les maisons brûlées et leurs murs rasés. Plusieurs villes, Poligny, Salins, furent traitées avec la même rigueur et la même cruauté. Quand tout fut rentré dans l'obéissance, Louis vint en personne prendre possession de la Bourgogne, magnifique proie qu'il convoitait depuis longtemps. Les anciens ducs avaient eu leurs *grands jours* où ils rendaient la justice, comme nous l'avons rapporté tout à l'heure. Louis XI substitua au parlement ambulatoire un parlement régulier, ou cour souveraine, qu'il rendit sédentaire à Dijon, et à laquelle ressortirent d'abord la Bourgogne proprement dite et le comté de Charolais, et, par la suite, la Bresse, le Bugey, le Valromay et le canton de Gex, lorsqu'ils furent réunis à la France sous le règne de Henri IV.

La Franche-Comté avait été conquise par nos soldats. La prise de Dôle avait entraîné la soumission de toutes les villes de la province, et Besançon même avait été forcé d'ouvrir ses portes et de subir la protection du roi de France. Marie était morte en 1482, et l'année suivante Louis XI et Maximilien avaient mis fin à la guerre par la paix d'Arras : il avait été convenu que,

(*) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XIV, p. 524 et 525.

pour concilier tous les intérêts, le dauphin Charles, fils du roi, serait fiancé avec Marguerite, fille de l'archiduc, et que la jeune princesse apporterait pour dot à son époux la Franche-Comté et le comté d'Artois, dont il serait mis provisoirement en possession. En effet, la province qui avait été si vivement disputée à Louis XI, passa sous l'autorité du dauphin, et fut gouvernée par son lieutenant Jean de Baudricourt, avec un grand esprit de sagesse et de justice. A cet état de choses, qui n'était que provisoire, devait succéder bientôt la guerre. Maximilien, irrité de l'insulte que lui fit Charles VIII devenu roi de France, et refusant de remplir les engagements du dauphin à l'égard de la princesse Marguerite, et encore plus exaspéré de se voir enlever par ce prince sa propre fiancée, Anne de Bretagne, entra dans la Franche-Comté avec ses troupes, y obtint un avantage signalé et s'empara de cette province. Charles VIII aurait pu la reprendre comme son père; mais, séduit par l'appât de la conquête de Naples, il ne fit aucun effort pour ressaisir la haute Bourgogne, et la céda même à l'Empereur par le traité de 1493.

Les Francs-Comtois se réjouirent d'un arrangement qui les enlevait à l'autorité de la France. Ils étaient devenus des ennemis implacables pour leur ancienne patrie, et ils ne tardèrent pas à le montrer. Se réunissant aux Allemands et aux Suisses, et formant avec ces étrangers une armée de 40,000 hommes, ils envahirent la Bourgogne sous le règne de Louis XII, en 1513. Sans l'habileté de la Trémouille et le courage des habitants de Dijon, cette invasion eût pu être funeste au royaume, attaqué à la fois par l'empereur d'Allemagne, les Suisses et le roi d'Angleterre. Cependant Maximilien, dès que son fils Philippe eut atteint sa dix-septième année, lui rendit les États qu'il tenait du chef de sa femme : les Pays-Bas et la Franche-Comté revinrent à ce prince, qui les réunit définitivement à la couronne d'Espagne par son mariage avec Jeanne, fille de Ferdinand et d'Isabelle. Philippe ne laissa que des enfants en bas âge, et l'archiduchesse Marguerite, fille de Maximilien, fut chargée de la régence pendant leur minorité. Elle fut nommée non-seulement gouvernante des Pays-Bas, mais la Franche-Comté lui fut donnée en outre à titre d'apanage. Une si grande charge n'était point au-dessus des talents de Marguerite. Cette habile princesse, voyant son apanage toujours menacé par les guerres de Charles-Quint et de François I[er], conçut la pensée de se mettre à couvert par un traité particulier avec la France. « Les Suisses auraient vu eux-mêmes avec peine, dit M. Sismondi, un pays si rapproché de leurs frontières, devenir le siége de la guerre; ils offrirent donc leur médiation, et obtinrent qu'un traité fût signé à Saint-Jean-de-Lône, le 9 juillet 1522, pour suspendre, pendant trois ans, toute hostilité entre les habitants de la Franche-Comté et ceux des provinces limitrophes de la France, jusqu'à Monzon-sur-Meuse. Ce traité de neutralité fut, à plusieurs reprises, renouvelé et prolongé pendant plus d'un siècle; de sorte que, durant les guerres sans cesse renaissantes entre les deux maisons de France et d'Autriche, les deux Bourgognes jouirent des avantages de la paix et d'un libre commerce entre elles, et elles préservèrent en même temps de toute attaque le reste de la France sur toute la frontière orientale (*). »

Si cette neutralité fut un avantage pour le duché de Bourgogne, elle fut aussi un bienfait pour la Franche-Comté. Elle assura à cette dernière province, comme l'observe M. Sismondi, un siècle de paix et de prospérité. A tout prendre, les Francs-Comtois devaient donc se féliciter d'un état de choses où ils trouvaient à la fois la satisfaction de leur orgueil et de leurs intérêts particuliers. Mais il n'en était pas ainsi de la France, qui devait désirer ardemment la réunion du comté de Bourgogne au royaume. Si elle avait consenti un traité de neutralité et l'avait respecté pendant cent ans, elle n'avait point renoncé pour cela à ses anciens droits sur la Franche-Comté. Les intérêts de son unité territoriale, les besoins de sa défense et le

(*) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XVI, p. 160 et 161.

développement de sa ligne de frontière lui imposaient le devoir de travailler à la réunion de cette province au duché de Bourgogne. Tout en ayant sujet de s'applaudir, sous beaucoup de rapports, du traité de neutralité, le gouvernement français devait voir avec jalousie la présence des Espagnols dans la Franche-Comté; d'ailleurs, outre que la réunion devait élargir son territoire et reculer sa frontière, elle ne pouvait manquer d'augmenter aussi sa sécurité morale, en lui donnant de ce côté pour voisins les Suisses ses fidèles alliés. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait saisi le premier prétexte qui se soit présenté pour tenter la conquête de la Bourgogne espagnole. Le gouverneur de la Franche-Comté eut l'imprudence de donner lui-même cette occasion à la France, en appuyant la révolte de Gaston d'Orléans contre le roi Louis XIII, son frère. Ce prince envahit et ravagea le duché de Bourgogne en 1632, avec un corps de cavalerie que les Espagnols avaient mis à sa disposition; et de là il s'avança dans le Languedoc, où il parvint à réunir autour de lui l'armée qui fut détruite ou dispersée à Castelnaunary. Une violation si flagrante du traité de neutralité, qui faisait la garantie de la Franche-Comté, ne pouvait rester impunie. En 1636, le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, aidé du marquis de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie, fut chargé de la conquête de la province espagnole. C'était là, pour cette année, selon l'observation d'un historien, le projet de prédilection du cardinal de Richelieu, et ce fut à l'armée de Condé qu'il envoya ses meilleurs régiments et ses meilleurs officiers. L'armée française se présenta devant Dôle, le 1er juin, pour en faire le siége; mais la ville était bien fortifiée et défendue par sa milice et par une garnison de 700 hommes. La résistance fut opiniâtre, et le 15 août la place tenait encore, lorsque Richelieu fut obligé de rappeler le prince de Condé pour l'opposer aux ennemis qui avaient fait irruption en Picardie.

Le duché de Bourgogne, resté sans défense, fut envahi par une armée de 80,000 hommes; la dévastation s'étendit dans toute la province et y laissa des traces profondes. Toutefois, les Espagnols échouèrent devant la petite ville de Saint-Jean-de-Lône, défendue par ses intrépides citoyens. Le duc de Lorraine, qui avait le commandement de la ville de Dôle au moment où le prince de Condé en avait entrepris le siége, ne voyait point ces cruelles représailles sans une vive inquiétude; il prévoyait que les Français, pour se venger des Espagnols, ne tarderaient pas à reporter la guerre au delà du Jura. Il conseilla donc au parlement de Dôle, qui était investi de la haute direction du gouvernement, de demander le renouvellement du traité de neutralité; mais cette compagnie, à laquelle un rare esprit de justice et de sagesse avait fait donner le nom d'*aréopage chrétien*, oublia sa prudence ordinaire en repoussant l'avis du prince. Comme celui-ci l'avait prévu, les Français revinrent dans la Franche-Comté, et cette province devint pendant trois ans le théâtre de la guerre. Il en résulta pour elle les plus grands maux, ravagée qu'elle fut à la fois par les Français qui l'attaquaient, et par les troupes étrangères chargées de la défendre. Au milieu de tant de combats, la peste, dont les premiers symptômes s'étaient déclarés, en 1636, pendant le siége de Dôle, se manifesta avec une effrayante énergie et sévit, à plusieurs reprises, dans un intervalle de dix ans, contre les populations du comté. La province perdit la moitié de ses habitants par la contagion, par la famine ou l'émigration, et elle était réduite à l'état le plus déplorable et le plus affreux, lorsqu'en 1639, le rappel des troupes impériales dont la présence était devenue nécessaire sur d'autres points, et la retraite des troupes françaises, lui donnèrent enfin quelque répit. La crainte de voir tous les maux de la guerre fondre de nouveau sur son territoire, engagea la Franche-Comté à réclamer les bénéfices de l'ancienne neutralité, qui fut, en effet, renouvelée en 1642, moyennant la somme de 40,000 écus que les Comtois promirent de payer jusqu'à la conclusion de la paix entre la France et l'Espagne.

Mais la conquête de la Franche-Comté ne fut qu'ajournée par le nouveau traité

de neutralité. La paix conclue, en 1659, avec l'Espagne, ayant été rompue en 1668, Louis XIV reprit l'exécution de la pensée de Richelieu; il pensa, avec raison, qu'il devait profiter, pour frapper ce grand coup, de l'état d'affaiblissement et de décadence dans lequel l'ancienne rivale de la France était tombée. Ce fut encore le prince de Condé, en sa qualité de gouverneur du duché de Bourgogne, qui fut chargé de conquérir la province espagnole. Il fallait cependant beaucoup d'adresse et de prudence pour assurer le succès de l'entreprise. Les Suisses, par un traité d'alliance conclu avec l'Espagne en 1634, lui avaient garanti la conservation de la Franche-Comté; et, d'après leurs engagements, ils devaient mettre 14,000 hommes en campagne pour défendre la province dès qu'elle serait menacée. Quant aux habitants du pays, il importait de profiter de la confiance où ils étaient pour les surprendre et les réduire avant qu'ils eussent pu se concerter pour repousser les Français. Sous le prétexte d'aller tenir les états de Bourgogne, Condé partit de la cour dans les derniers jours de novembre 1667. Il chargea le comte de Chamilly, le chevalier de Rivière, Ricousse et quelques ingénieurs, de reconnaître en secret l'état des troupes, des places et du pays qu'il voulait attaquer, leur recommandant de se déguiser et de se conduire avec la plus grande prudence. Dans le même temps, le résident du roi en Suisse, Moulier, d'après les instructions du prince, ouvrait avec les Francs-Comtois une négociation pour le renouvellement de leur neutralité, et pour le payement du subside annuel exigé par la France. Quand les députés de la province arrivèrent à Dijon, le gouverneur de la Bourgogne les renvoya dans leur pays demander de nouveaux pouvoirs et une somme plus forte, les faisant suivre par Chamilly, qui profita du voyage pour reconnaître les deux places de Besançon et de Salins. En effet, depuis vingt ans, Besançon, autrefois si jalouse de son indépendance, n'était plus une ville impériale; l'Empire, en 1648, l'avait cédée à l'Espagne en échange de Franckenthal.

« Tandis que le prince de Condé donnait le change aux Francs-Comtois sur ses véritables desseins, divers corps de troupes avaient été mis en mouvement pour se rendre dans les parties éloignées du royaume, les autres en Lorraine, d'autres en Roussillon, d'autres dans la Marche; mais tous traversaient la Bourgogne en même temps, tous reçurent en même temps un contre-ordre, en sorte que 12,000 hommes d'infanterie, 3,000 de cavalerie, l'artillerie et les vivres se trouvèrent comme par enchantement sous la main de Condé, au commencement de février 1668, sans que personne fût averti de leur marche. Le plan d'opération du prince de Condé consistait à porter le gros de son armée d'Auxonne à Rochefort, laissant Dôle sur la droite, et de là à Besançon, pour couper la Franche-Comté à peu près par le milieu, mettre les milices dans l'impossibilité de se réunir, isoler les places susceptibles de résistance, et les empêcher de se prêter un secours mutuel. Du 2 au 4 février, Chamilly, Condé, Luxembourg entrèrent en Franche-Comté ensemble, mais en prenant des directions différentes. Le marquis de Jenne, gouverneur de la province, n'avait ni troupes ni argent. Le parlement de Dôle, composé presque uniquement de bourgeois et de praticiens, ne montra ni courage ni patriotisme; il ne prit aucune mesure à temps, il n'avança point d'argent pour lever des troupes, et la Franche-Comté se trouva tout aussi hors d'état d'opposer aucune résistance, que l'avaient été les Pays-Bas dans la campagne précédente.

« Besançon ouvrit ses portes le 7 février; Salins et ses deux forts se rendirent le même jour. En même temps, Louis et Louvois étaient arrivés à Dijon, où on leur porta ces deux capitulations. Dôle fut investie le 9. Cette forte ville repoussa les premières attaques; les assiégeants y perdirent du monde, et l'on commençait à craindre que le siége ne se prolongeât, lorsque le chevalier de Grammont, celui que sa gaieté et ses vices ont rendu célèbre, et dont son beau-frère, le chevalier Hamilton, a écrit les piquants mémoires, offrit à Louis XIV d'entrer dans la ville, et d'essayer ce que la persuasion pourrait faire. Le roi y consentit, et le chevalier fit si bien, et

excitant les craintes des principaux habitants sur les dangers auxquels ils s'exposaient, et en réveillant leur rivalité avec Besançon, où Louis XIV, prétendait-il, transporterait le siége de la province, si on lui opposait une trop vive résistance, qu'il leur tourna la tête, et que la capitulation de Dôle fut signée le 13. Le lendemain, le roi entra dans la ville, et le parlement déclara rebelles les Francs-Comtois qui refuseraient de se soumettre. Pontarlier, le fort de Joux, celui de Sainte-Agnès, cédèrent, bientôt après, à la crainte plutôt qu'à la force; le marquis de Jenne lui-même fut fait prisonnier. L'abbé de Valteville, frère du baron ambassadeur à Londres, homme intrigant et ambitieux, embrassa le parti de la France, et avec Jenne ils entrèrent dans Gray, la plus forte place de la province, et la décidèrent à ouvrir le 19 ses portes à Louis XIV. Ainsi, en quatorze jours, toute la Franche-Comté fut conquise : quatre places fortes, trente-six villes fermées et un grand nombre de châteaux avaient ouvert leurs portes presque sans résistance. Cette conquête si rapide excita en France des transports d'admiration et d'enthousiasme; le peu de résistance des ennemis était regardé comme une preuve de plus de l'habileté du roi; tous les poëtes du temps la célébrèrent. Boileau, laissant à d'autres le soin de suivre au champ de Mars son courage rapide,

« Et camper devant Dôle au milieu des hivers, »

le loua avec délicatesse

« De chercher dans la paix une plus juste gloire (*).

Louis était lui-même au comble de la joie; il prouva sa reconnaissance pour le prince de Condé en lui donnant le gouvernement de la province conquise, et en disant au duc d'Enghien, son fils : « J'ai toujours estimé votre père, mais « je ne l'avais jamais aimé. Aujourd'hui, « je l'aime autant que je l'estime. » D'autre part, cette expédition avait renouvelé l'alarme de l'Europe. Le nonce du pape, les envoyés d'Angleterre et de Hollande, représentèrent qu'il était étrange que, tandis que leurs maîtres travaillaient à la paix, la France entreprît au milieu de l'hiver une conquête qui rendait l'arrangement plus difficile. Louis répondit, le 27 janvier, « que quelques nouveaux progres que pussent faire ses armes en cette expédition, ils ne l'obligeraient pas à rien changer aux conditions de paix des deux alternatives qu'il avait offertes, pourvu qu'elles fussent acceptées par les Espagnols (*). »

Louis XIV, après avoir conquis la Franche-Comté une première fois, l'avait rendue à l'Espagne par le traité d'Aix-la-Chapelle. La seconde fois, il la garda et la réunit définitivement à la France : le traite de Nimègue, en 1678, donna d'ailleurs la sanction de l'Europe à cette importante acquisition. La conquête, il est vrai, laissa pendant longtemps de vifs regrets aux Comtois; ils se sentaient humiliés d'avoir perdu les franchises dont ils avaient joui sous la domination espagnole. Au temps heureux de leur indépendance, aucun impôt ne pouvait être établi, aucun subside ne devait être levé sans le consentement des états de la province (voyez ÉTATS PROVINCIAUX). A partir de la conquête, les députés du comté ne furent plus convoqués; le gouvernement royal régla comme il l'entendait l'établissement et la répartition des taxes provinciales. Le parlement établi par l'Espagne, à l'exemple de la cour souveraine du duché de Bourgogne, fut maintenu par Louis XIV, et continua de siéger, comme autrefois, à Besançon. Au moment où le prince de Condé s'était emparé de la Franche-Comté, elle était divisée en trois bailliages, à savoir, le bailliage d'amont, celui de Dôle ou du milieu, et celui d'aval. Louis XIV créa un quatrième bailliage, composé de la ville de Besançon et de cent communautés, qui furent démembrées des autres bailliages pour former celui-ci. Les quatre baillis, tous d'épée, jouissaient d'un grand crédit, et vendaient les charges de lieutenants généraux et de lieutenants particuliers de leurs bailliages. Mais la vénalité des charges ayant été introduite dans le comté en 1692, ils perdirent cet avantage, pour lequel il leur fut donné à chacun, à titre d'indemnité, deux mille livres de gages. Avant la révolu-

(*) Épitre première.

(*) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXV, p. 147-149.

tion de 1789, le gouvernement de la Franche-Comté se divisait en bailliage d'amont (capitale *Vesoul*), en bailliage de Besançon (*Besançon*), en bailliage de Dôle (*Dôle*), et en bailliage d'Aval (*Salins*). Tous ces pays forment aujourd'hui les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône (voyez ces mots). Remarquons, en passant, que la nouvelle division administrative de la Franche-Comté a donné trois départements, c'est-à-dire un nombre presque égal à celui des quatre départements qu'a produits le partage de la Bourgogne proprement dite : tant il est vrai qu'il n'existait presque aucune différence entre ces deux provinces quant à leur importance territoriale, et que la prééminence politique de l'une sur l'autre ne peut s'expliquer que par la nature du sol et la richesse et l'industrie de ses habitants.

Comtes de Bourgogne. Les comtes, de même que les ducs de Bourgogne, furent d'abord bénéficiaires ou amovibles, et devinrent ensuite propriétaires, suivant la remarque de M. Dunod. Il est vrai que dom Plancher prétend qu'ils possédèrent, dès l'origine, leur gouvernement en propriété. Mais sans examiner jusqu'à quel point cette dernière opinion est exacte, nous rapporterons quels ont été les comtes de Bourgogne depuis le commencement du dixième siècle jusqu'à la fin du quatorzième siècle.

I. 914. Vers ce temps, nous voyons que *Hugues le Noir*, fils puîné de Richard le Justicier, duc de Bourgogne, et d'Adélaïde, son épouse, était comte de Bourgogne, et reconnaissait pour souverain le roi de France. Charles le Simple, dans une charte datée de l'an 915, le qualifie de très-*illustre comte*, et lui accorde la ville de Poligni. Boson, frère de Hugues, eut aussi part au gouvernement, mais probablement sous la dépendance de Hugues, qui, pour mieux faire ressortir sa prééminence, prenait le titre d'*archicomte*. L'an 937, les Hongrois ayant passé le Rhin à Worms, se répandirent dans l'Alsace, la Lorraine et le comté de Bourgogne, où ils commirent les plus affreux ravages, sans que Hugues pût les arrêter. Ce seigneur, en 938, devint duc en partie de la basse Bourgogne. En 940, il fit serment de fidélité à Conrad, roi d'Arles, à raison des fiefs qu'il possédait dans la Bourgogne transjurane. Il mourut en 952, le 17 décembre. Boson était mort en 935, au siége de Saint-Quentin.

II. 952. *Giselbert*, duc de Bourgogne en 923, devint comte de Bourgogne en 952, par la mort de Hugues le Noir, son beau-frère. On suppose qu'il est mort en 956.

Mais tandis qu'il administrait ses États, son beau-frère *Léotalde*, comte de Mâcon, fils d'Albéric de Narbonne, était aussi comte en Bourgogne. Léotalde, en cette qualité, vint faire hommage au roi Louis d'Outremer en 951, lorque ce prince était en route pour l'Aquitaine. Pendant ce voyage, Louis étant tombé malade, Léotalde, qui l'accompagnait, se tint constamment auprès de son lit, et lui fut d'un grand secours, selon le témoignage de Frodoard. Dans une de ses chartes, Léotalde se qualifie le plus noble des comtes de Bourgogne, *Ego Leotaldus cæterorum comitum nobilissimus*, apparemment parce qu'il possédait le comté de Besançon. On ignore l'année de la mort de Léotalde, mais il n'était plus au monde en 971.

III. *Albéric*, fils de Léotalde, et son collègue dans le comté de Mâcon, dès 952, lui succéda probablement. Il mourut en 975.

IV. 975. *Léotalde II*, après la mort de son père Albéric, hérita des comtés de Bourgogne et de Mâcon. Il cessa de vivre en 979.

V. 979. *Albéric II* succéda en bas âge à Léotalde, son père, et mourut en 995, avant d'être marié.

VI. 995. *Otton*, dit *Otte-Guillaume*, fils d'Adalbert, roi de Lombardie, et de Gerberbe, fille de Lambert, comte de Châlon, devint duc et comte de Bourgogne par le droit de sa mère, petite-fille de Giselbert. Le duché, auquel il ne pouvait prétendre qu'en sa qualité de fils adoptif de Henri le Grand, duc de Bourgogne, lui fut disputé par le roi Robert. En 1002, les deux concurrents prirent les armes pour soutenir leurs prétentions. Otton trouva de puissants et dévoués auxiliaires dans son beau-frère Brunon, évêque de Langres,

et dans son gendre Landri, comte de Nevers. Un grand nombre d'autres seigneurs du duché soutinrent aussi sa cause. Après douze années de guerre, Otte-Guillaume fit son accommodement avec Robert, qui lui laissa le comté de Dijon pour sa vie, et garda le reste du duché de Bourgogne. Le roi d'Arles, Rodolphe III, le nomma gouverneur de ses États; mais une fois investi de ce titre honorifique, Otton ne souffrit plus qu'on l'en dépouillât; il continua de jouir d'une autorité presque souveraine dans le royaume d'Arles jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 21 septembre 1027, à Dijon, où il faisait sa résidence ordinaire. Otte était regardé comme l'un des plus habiles, des plus vaillants et des plus puissants princes de son temps.

VII. 1027. *Renaud Ier*, fils d'Otte-Guillaume, lui succéda dans le comté de Bourgogne. Henri III, roi de Germanie, et héritier du royaume de Bourgogne par l'empereur Conrad, son père, étant venu, en 1038, à Soleure pour s'y faire couronner et y recevoir l'hommage de ses vassaux, Renaud refusa de comparaître à cette cérémonie, prétendant *qu'il ne relevait que de son épée*. De là de profonds dissentiments, qui conduisirent, en 1043, à une guerre entre le roi de Germanie et le comte de Bourgogne. Renaud, aidé du comte Girard, assiégea Montbéliard, dont le comte soutenait les intérêts de Henri et commandait ses troupes; mais il fut défait devant cette place et obligé de prendre le parti de la soumission. Il se rendit donc, en 1045, à Soleure, où il rendit hommage au roi de Germanie. Cet arrangement lui permit de vivre en paix jusqu'à sa mort, qui arriva le 3 septembre 1057.

VIII. 1057. *Guillaume Ier*, surnommé *le Grand* et *Tête hardie*, succéda à son père Renaud, et eut à défendre d'abord son héritage contre Gui, son frere. Après l'avoir forcé d'évacuer le pays, il augmenta considérablement ses possessions par son mariage avec Étiennette, héritière du comté de Vienne, et par la donation que Gui, son cousin, lui fit, en 1078, du comté de Mâcon. Guillaume entretint la paix dans ses États, et mourut en 1087. Entre autres enfants, il laissa un fils, qui, s'étant établi en Espagne, devint père d'Alphonse VIII, roi de Castille; un autre qui fut pape sous le nom de Caliste II; et des filles mariées à Eudes Ier, duc de Bourgogne, Humbert II, comte de Savoie, Robert II, comte de Flandre, etc.

IX. 1087. *Renaud II*, son fils aîné, mourut en allant à la première croisade.

X. 1097. *Guillaume II* dit *l'Allemand*, fils de Renaud II, lui succéda sous la tutelle d'Étienne son oncle, qui continua de prendre le titre de comte de Bourgogne, comme il avait fait pendant l'absence de Renaud. En 1101, Étienne abandonna le soin de son pupille pour passer aussi en Palestine. Il y trouva la mort en 1102. Le jeune comte épousa, vers 1107, la fille de Berthold II, duc de Zæhringen, de là sa qualification de *Comes Alemannus*. On ignore l'année et le genre de sa mort. Pierre le Vénérable raconte gravement que, suivant les bruits répandus après la mort de ce prince, le diable l'avait emporté, en punition des vexations fréquentes et affreuses que Guillaume avait exercées contre différents monastères. Un jour de fête, comme il était assis en son palais de Mâcon, au milieu d'une nombreuse compagnie, un cavalier inconnu était entré subitement dans la cour, et l'ayant appelé comme pour lui parler en secret, l'avait fait monter derrière lui; puis, lâchant la bride, l'avait emporté dans les airs, tandis que le malheureux criait de toutes ses forces : « A mon secours, « chers amis, à mon secours ! » On le suivit tant qu'on put, de la vue, mais enfin il disparut complétement aux regards des hommes pour aller s'associer éternellement aux démons (*).

XI. *Guillaume III*, *l'Enfant*, fils et successeur de Guillaume II, fut assassiné à Payerne, dans la Bourgogne transjurane.

XII. 1127. *Renaud III*, petit-fils, par son père, de Guillaume le Grand, succéda à Guillaume l'Enfant dans le comté de Bourgogne, mais non dans celui de Mâcon. Les historiens contemporains le nomment le *très-grand comte*. Fier

(*) Petr. Venerab., lib. II, *de Mirac.*, ch. I.

de sa puissance, que reconnaissaient Lyon, Vienne, Besançon, les pays compris depuis Bâle jusqu'à l'Isère, il osa refuser à l'empereur Lothaire l'hommage que celui-ci lui demandait comme roi de Bourgogne. Lothaire le proscrivit et confisqua ses États au profit de Conrad de Zæhringen, vicaire du royaume d'Arles. Pendant plusieurs années Renaud tint tête à son compétiteur, qui parvint cependant à le faire prisonnier et le fit conduire à la diète alors assemblée à Strasbourg. « Les princes furent si charmés de son air noble et du ton d'assurance dont il s'expliqua devant eux, qu'ils le renvoyèrent libre dans ses États qui, depuis ce temps, furent appelés *Franche-Comté*, parce que les comtes de Bourgogne jouissaient d'une plus grande indépendance que les autres, et que leurs sujets avaient de plus grands priviléges que ceux des autres comtés (*). »

Après la mort de Lothaire, mêmes exigences de l'Empereur, mêmes refus du comte, et confiscation en faveur du même duc de Zæhringen. Après avoir épuisé les forces de leurs armées, les deux rivaux en vinrent à un combat singulier qui ne décida rien. Enfin, le duc fut obligé de quitter la partie.

Renaud mourut possesseur de tous ses domaines, ne laissant qu'une fille de son mariage avec la fille de Simon Iᵉʳ, duc de Lorraine.

XIII. 1148. *Béatrix et Frédéric*. Suivant l'usage du comté, Béatrix, encore en bas âge, succéda à Renaud de préférence à son oncle. Ce dernier ne devait exercer que la tutelle; il en abusa pour dépouiller Béatrix. Mais l'ambitieux se trompa dans ses vues. L'empereur Frédéric Iᵉʳ convoitait cette proie; il obligea le tuteur de lui remettre la jeune princesse, avec son héritage, et l'épousa aussitôt à Wurtzbourg, en 1156. Le premier soin de l'Empereur fut de s'accommoder avec le duc de Zæhringen, et de lui donner en échange de ses prétentions sur le comté, l'avouerie de Genève, Lausanne, Sion, et le vicariat de la partie orientale du royaume d'Arles.

En 1189, Frédéric, veuf depuis quatre ans, donna, du consentement des grands vassaux de la province, le comté de Bourgogne à son fils Otton, mais en retenant la ville de Besançon. Cette cité devint alors impériale et conserva ce titre jusqu'en 1656, époque où elle fut rachetée par le roi d'Espagne.

XIV. 1190. *Otton Iᵉʳ ou II*, troisième fils de Frédéric, joignit au titre de comte de Bourgogne celui de palatin qu'il transmit à ses successeurs, et auquel était attaché le vicariat de la partie occidentale du royaume d'Arles. Il mourut en 1200, laissant une fille unique de son épouse, fille de Thibaut V, comte de Blois.

XV. 1200. *Béatrix II* et *Otton II* ou *III*. L'héritière d'Otton épousa, en 1208, Otton le Grand, duc de Méranie. Le vicomte d'Auxonne, irrité de cette alliance, reprit le titre de comte de Bourgogne, auquel il avait déja manifesté des prétentions sous Otton Iᵉʳ, comme descendant, aussi bien que Béatrix Iʳᵉ, de Guillaume le Grand. Ce fut le signal d'une guerre longue et sanglante. Pour subvenir aux frais qu'elle exigeait, le duc de Méranie engagea, en 1227, le comté de Bourgogne à Thibaut le Posthume, comte de Champagne, moyennant 15,000 marcs d'argent. Enfin, la paix se conclut en 1228, et le mariage d'Alix, fille du duc, avec Hugues, petit-fils du vicomte, y mit le sceau. Otton mourut vers 1234.

XVI. 1234. *Otton III* ou *IV*, *le Jeune*, fils unique du duc de Méranie, décéda sans postérité.

XVII. 1248. *Alix* et *Hugues*. Sa sœur Alix lui succéda. Le mariage de cette princesse, qui fit rentrer le patrimoine des premiers comtes de Bourgogne dans la famille de leurs descendants, avait été le fruit de la sage politique de Jean de Châlon; la reconnaissance du mari d'Alix ne répondit pourtant pas aux intentions bienveillantes de son père. Hugues et sa femme se liguèrent, en 1251, avec le duc de Bourgogne contre Jean de Châlon, et la réconciliation entre le père et le fils n'eut lieu qu'en 1256, par la médiation de Louis IX. Trois ans après, Jean reprit de son fils la seigneurie de Salins qu'il avait acquise de Hugues IV, duc de Bourgogne.

(*) *Art de vérifier les dates.*

Le mari d'Alix mourut en 1266. Sa veuve se remaria, en 1267, avec Philippe, comte de Savoie. Les époux rachetèrent, par acte du mois d'avril 1270, tous les droits que le duc de Bourgogne pouvait avoir dans leur comté, à la réserve de ses prétentions sur Dôle, qu'il conserva dans sa mouvance. Ils n'eurent point d'enfants.

XVIII. 1279. *Otton IV* ou *V*, dit *Ottenin*, fils aîné de Hugues et d'Alix, montra, comme nous l'avons dit, un grand attachement pour la France (voy. plus haut, p. 447, col. 2). Ayant perdu sa première femme, fille de Thibaut II, comte de Bar, il épousa Mahaut, fille de Robert II, comte d'Artois. Otton et sa femme traitèrent plus tard, avec Philippe le Bel, du mariage de Jeanne, leur fille, avec Philippe, comte de Poitiers, son fils, union qui s'accomplit en 1306. Blanche, une autre de leurs filles, épousa, vers 1307, Charles, comte de la Marche, depuis Charles le Bel.

XIX. 1303. *Robert l'Enfant.*

XX. 1315. *Jeanne Ire* et *Philippe le Long.*

XXI. 1330. *Jeanne II* et *Eudes IV*, *duc de Bourgogne.*

XXII. 1347. *Philippe de Rouvre Ier*, *comte de Bourgogne.*

XXIII. 1361. *Marguerite de France Ire.*

XXIV. 1382. *Louis de Male*, comte de Flandre, fils de Louis de Nevers et de Marguerite de France, fut reconnu comte de Bourgogne par les trois ordres de la province assemblés à Salins, le 18 mai 1382. Deux ans après il mourut, laissant, de Marguerite de Brabant sa femme, une fille nommée comme elle. Son gendre, Philippe le Hardi, hérita de la Franche-Comté.

Franche fête. C'était un privilége accordée à un seigneur, pour l'exemption de tous droits sur les marchandises arrivant le jour de la fête du lieu, et quelquefois pendant un certain nombre de jours.

Franches provinces. Voyez **Gabelle.**

Francheville ou **Franca-Villa** (P.), sculpteur, né à Cambrai en 1548, se rendit de bonne heure en Italie, où il reçut des leçons du célèbre Jean de Boulogne, et fit de rapides progrès dans son art. Avant été appelé en France par Henri IV, il exécuta, entre autres ouvrages capitaux, un groupe, *le Temps enlevant la Vérité*, qui décore depuis longtemps le jardin des Tuileries.

Franchise, *franchisa.* — On appelait ainsi, sous les deux premières races, un domaine rural possédé par un Franc, ou qui venait d'un Franc ou d'un homme libre, sans être grevé d'aucune charge ou redevance. Les alleux, qui étaient des biens possédés en tout droit de propriété et sans charge de cens ou prestation, étaient considérés comme des franchises, tellement que *alodus* et *franchisa* étaient synonymes et signifiaient la même chose. (Voy. **Alleu.**)

On donnait aussi le nom de *franchise* aux districts auxquels les rois et les seigneurs avaient accordé certains droits : c'était ordinairement une étendue de terrain plus ou moins considérable autour des villes et des bourgs ; c'était enfin ce qu'on appelle aujourd'hui à Paris banlieue, à Toulouse le dex, à Bourges la septaine, à Angers la quinte (*).

Enfin on appelait aussi franchise, dans l'ancien droit coutumier, l'exemption accordée à certaines personnes ou aux habitants de certains lieux, de charges auxquelles les autres étaient assujettis.

La plupart des villes murées avaient des franchises, des libertés, des priviléges, que, dans les pays d'états, le souverain, à son avénement, jurait de conserver fidèlement.

Les églises, les monastères, les abbayes, les communautés religieuses avaient aussi des franchises. On lit dans Grégoire de Tours, que Théodebert, roi d'Austrasie, déchargea les églises d'Auvergne de tous les tributs qu'elles lui devaient payer. Childebert, petit-fils de Clotaire Ier, affranchit pareillement, suivant le même auteur, le clergé de Tours de toutes sortes d'impôts. Enfin, on trouve dans le Recueil des ordonnances des rois de la troisième race, un grand nombre d'actes accor-

(*) Voyez Delaurière, du Cange, aux mots *Quinte et Septaine*, et Touraille sur l'article 35 de la *Coutume d'Anjou.*

dant de semblables priviléges, parmi lesquels le plus important était le droit d'asile. (Voyez ASILE.)

Tous les priviléges, immunités, franchises furent abolis dans la nuit du 4 août 1789. Voyez AOUT (nuit du 4).

FRANCHISE. C'est le nom que Louis XI imposa à la ville d'Arras, après avoir, en 1479, exercé contre elle sa cruelle vengeance. Il avait juré de détruire une cité dont les habitants détestaient la domination française; il en fit raser les murailles et expulser tous les habitants, sans aucune exception. Enfin, il défendit, sous les peines les plus sévères, de *prononcer jamais de bouche* l'ancien nom d'Arras, ou de le *coucher par escrit*. La ville nouvelle devait être repeuplée par une colonie qu'on tirerait d'autres villes du royaume. Mais tandis que les malheureux habitants, chassés par les francs archers, erraient sur les routes et périssaient la plupart de misère, tous les efforts de Louis XI, en faveur de Franchise, demeuraient inutiles. En vain accorda-t-il aux nouveaux habitants les priviléges les plus étendus, les honnêtes bourgeois des cités voisines ne voulurent pas venir s'établir dans des maisons confisquées; il fut forcé d'enjoindre à plusieurs grandes villes du royaume, Paris, Rouen, Orléans, etc., de fournir des colons. Enfin toute sa vie, il travailla obstinément, et sans beaucoup de succès, à accomplir la fondation de la nouvelle ville; mais, à sa mort, elle reprit son ancien nom. Charles VIII abolit, par un édit daté de Tours (13 janvier 1483), tout ce que Louis XI avait fait contre Arras, et remit les choses sur l'ancien pied; mais, depuis cette époque, cette ville ne recouvra jamais son antique splendeur.

FRANC HOMME. On nommait ainsi tous ceux qui possédaient des fiefs, sans distinction de nobles ou de roturiers, avec cette différence pourtant que ces derniers n'étaient *francs* de toutes servitudes que lorsqu'ils demeuraient sur leurs fiefs. Le franc homme « couchant « et levant sur son fief » ne pouvait être ajourné du soir au matin ou du matin au soir, comme les autres roturiers, mais à quinzaine, comme les nobles.

FRANCION. Dès le douzième siècle toute tradition sur la diversité des éléments dont s'étaient formée la nation française semblait avoir disparu. La croyance commune, croyance malheureusement absurde, et qui ne put être déracinée qu'après beaucoup de temps et d'efforts, était que les Français descendaient tous des Francs; quant aux Francs, on les croyait issus des compagnons d'Énée ou des autres fugitifs de Troie. Le poëme de Virgile avait donné sa forme à cette étrange opinion; mais, dans le fond, elle provenait d'une autre source et se rattachait peut-être à des souvenirs confus du temps où les tribus primitives de la race germanique firent leur émigration d'Asie en Europe par les rives du Pont-Euxin. Du reste, il y avait sur ce point unanimité de sentiment; les clercs et les moines les plus lettrés, ceux qui pouvaient lire Grégoire de Tours et les livres des anciens, partageaient la conviction populaire et vénéraient, comme fondateur et premier roi de la nation française, Francion ou Francus, fils d'Hector (*).

« Selon un certain poëte appelé Vir-« gile, dit Frédegaire, Priam fut le « premier roi des Francs. Troie étant « prise, ils se séparèrent en deux ban-« des; l'une commandée par Francion « s'avança en Europe, et s'établit sur « les bords du Rhin. »

L'auteur des *Gestes des rois francs*, Paul Diacre, Roricon, Aimoin, Sigebert de Gemblours, font des récits semblables. Enchérissant sur ces chroniques, Annius de Viterbe alla jusqu'à composer une généalogie des rois gaulois et des rois francs : il donna aux Gaulois, avant la guerre de Troie, vingt-deux rois, et il raconte que le dernier d'entre eux, Remus, donna sa fille en mariage à Francus, fils d'Hector, qui vint exprès dans les Gaules pour l'épouser.

Les grandes chroniques de Saint-Denis vinrent encore, en 1476, consolider et répandre cette singulière thèse historique. Voici de quelle manière la narration commençait dans ce livre : « Qua-

(*) Chapitre IV des Considérations sur l'histoire de France, en tête des *Récits mérovingiens*, par M. Thierry.

« tre cent et quatre ans avant que Rome « fût fondée, régnoit Priam en Troie « la Grande, etc., etc... La cité ayant « été arse et détruite, le peuple et les « barons occis, aucuns échappèrent, « et plusieurs des princes de la cité « s'espandirent ès diverses parties du « monde... Francus, fils d'Hector, alla « habiter une terre qui est appelée « Thrace (*), et fonda une cité qu'il « appela Sicambrie, et longtemps ses « gens furent nommés Sicambriens pour « le nom de cette cité... Mille cinq cent « sept ans demeurèrent en cette cité de- « puis qu'ils l'eurent fondée, etc., etc. »

Après ce début viennent des chapitres ainsi intitulés : *De diverses opinions pourquoi les Troyens de Sicambrie furent appelés Français. — Comment ils conquirent Allemagne et Germanie, et comment ils déconfirent les Romains. — Comment et quand la cité de Paris fut fondée*, etc.

Franciscains. Voy. Minimes.

Francisque, nom sous lequel on désigne l'arme favorite des anciens Francs; c'était une hache à un ou deux tranchants, dont le fer était épais et acéré et le manche très-court. Les guerriers commençaient le combat en lançant de loin cette hache soit au visage, soit contre le bouclier de l'ennemi.

Franc-Lyonnais, ancien canton du Lyonnais, formant une langue de terre qui s'étendait depuis le village de Riottier, sur la rive gauche du Rhône, jusqu'aux faubourgs de Lyon; *la Neuville-l'Archevêque* était son chef-lieu. On évaluait sa surface à 4 ou 5 lieues carrées, sa population à 6,000 habitants. Ses bornes étaient la Bresse et la Dombes à l'est et à l'ouest; la ville de Lyon au sud, et la Saône à l'ouest.

Les habitants de ce petit pays, cédé par suite d'échange à la couronne de France, longtemps avant le quinzième siècle, comme il est dit dans un arrêt du parlement de Paris, du 22 décembre 1525, furent, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, affranchis de toutes tailles, subsides et impositions. Seulement, *pour reconnaître la protection du roi*, ils payaient *volontairement*, de huit en huit ans, une somme de 3,000 livres par forme de *don gratuit*.

Franc mariage. Ce mot était synonyme de mariage noble.

Francœur (Louis-Benjamin), membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences, l'un des géomètres les plus distingués et les plus savants de l'époque actuelle, est né à Paris en 1773. Devenu, au sortir de l'école polytechnique, officier d'artillerie et instituteur de Jérôme Bonaparte, il fut nommé, en 1803, professeur de mathématiques à l'école centrale de la rue Saint-Antoine; l'année suivante, il cessa ses fonctions de répétiteur à l'école polytechnique pour prendre celles d'examinateur des candidats à la même école, et, en 1809, à l'organisation de la faculté des sciences, il fit partie des savants qui furent chargés d'y professer. Ses travaux excessifs, et les veilles passées à des observations astronomiques, altérèrent profondément sa santé; cependant, après la seconde restauration, la place d'examinateur de l'école polytechnique lui fut retirée, et, en 1816, on lui ôta encore celle de professeur au lycée Charlemagne. Cette disgrâce s'expliqua par l'amitié qui unissait le général Carnot et Francœur, et par l'indépendance des opinions du savant professeur; aussi n'entra-t-il que très-tard à l'Institut, quoiqu'il eût publié déjà plusieurs ouvrages, entre autres : *Traité de mécanique élémentaire et théorique*, Paris, 1800, in-8°; *Cours de mathématiques pures*, 1810, 2 vol. in-8°; *Uranographie*, 1812, in-8°. On assure que l'auteur a eu l'occasion de se refuser à la suppression des passages de cet excellent traité d'astronomie, qui déplaisaient à quelques personnes pour lesquelles il est important que toutes les lignes de la Genèse soient également vraies et sacrées; *Goniométrie, ou l'Art de tracer sur le papier des angles dont la graduation est connue*, 1820, in-8°.

François Ier, fils du cousin germain

(*) Le Troyen Brutus, prétendu fils d'Ascagne et petit-fils d'Énée, passait aussi pour s'être établi en Bretagne.

Le roman du *Brut* fut composé d'après une chronique écrite, dit-on, en bas breton et fort répandue dans la Bretagne armoricaine. Voyez Roquefort, *De la poésie franç. aux XII et XIII siècles*, p. 142.

de Louis XII, Charles d'Angoulême, naquit à Cognac le 12 septembre 1494, et monta sur le trône le 1er janvier 1515. Marié à Claude de France, fille d'Anne de Bretagne et de Louis XII, comme lui descendant de Valentine de Visconti et du duc d'Orléans, il continua la politique de son prédécesseur avec cet esprit aventureux qu'il avait puisé dans une lecture assidue des romans de chevalerie.

A son avénement la France était dans une situation déplorable; mais au moment où on la croyait accablée, elle se ranime sous le nouveau roi. Son armée franchissant les Alpes envahit le Milanais, vainement defendu par les Suisses. La bataille de Marignan, ce *combat de géants,* inaugure glorieusement la campagne ; un mois suffit pour la conquête entière du duché. Ainsi, la France a repris son ascendant en Italie, et l'Europe jouit pendant trois ans d'une paix dont François profite pour se livrer aux plaisirs et achever de briser toutes les forces qui, dans le royaume, sont encore rivales du pouvoir royal.

Sur ces entrefaites, l'empereur Maximilien mourut en janvier 1519. Cet événement devait être de la plus haute importance pour la politique générale de l'Europe, et, en effet, il fit éclater une sanglante rivalité entre Charles-Quint et François Ier. Le petit-fils de Maximilien venait d'hériter, par la mort de Ferdinand, des couronnes d'Espagne et de Naples; celle de son grand-père lui livrait les possessions de la maison d'Autriche. A tant de couronnes Charles voulut ajouter celle de l'Empire. François ambitionnait le même honneur; il échoua dans ses prétentions, et cet échec le mortifia cruellement; une rupture devint inévitable. Cependant l'influence pacifique de Chièvres, ministre de Charles-Quint, l'emporta d'abord; mais Charles se délivra bientôt de l'ascendant que le vieillard exerçait sur lui, et conclut, en 1521, une ligue avec Léon X, dans le but d'enlever Milan et Gênes aux Français.

Les hostilités commencèrent aussitôt dans le Luxembourg; dans la Navarre, où les Français arrivèrent trop tard pour donner la main aux insurgés, et en Italie, où Lautrec perdit le Milanais, et où le combat de la Bicoque ne laissa bientôt plus à François Ier que la citadelle de Crémone.

Dans l'intérieur du royaume la reine mère, qui tour à tour partageait l'autorité avec les maîtresses et les favoris du roi, suscitait au pays un ennemi non moins dangereux. Le connétable de Bourbon, dont elle avait sucessivement attaqué le cœur et les biens, traitait avec l'Empereur, et méditait de soulever et de démembrer le royaume, quand la découverte du complot le força de fuir, et ne lui laissa plus d'autre ressource que de tourner ses armes contre sa patrie.

Les revers d'Italie et l'inhabileté politique de François Ier faillirent alors perdre le royaume, menacé par l'Europe presque entière, et envahi du côté de la Picardie et de la Provence. Mais la vigoureuse résistance des populations arrêta les ennemis; le roi s'avança avec une armée nombreuse, les força de se retirer, puis franchit les Alpes une seconde fois. Malheureusement ses fautes compromirent encore une si belle position. Cette campagne, commencée sous d'heureux auspices, se termina par la bataille de Pavie et la captivité du roi (24 fevrier 1525).

Au bout d'une année, François sortit de prison après avoir signé un traité honteux qu'il désavoua dès qu'il eut repassé la frontière. Du reste, il trouva sans peine des amis. La victoire de l'Empereur effrayait tous les confédérés. Les divers États d'Italie qui, depuis la bataille de Pavie, se trouvaient à la merci des armées de Charles-Quint, ne voyaient plus dans les Français que des libérateurs. Les troupes impériales se composaient, en effet, d'une soldatesque féroce, qui ne reconnaissait aucune autorité. Pendant dix mois Milan leur fut livré; 14,000 Allemands accoururent ensuite à la curée, et, tous ensemble, marchèrent sur Rome; la ville fut enlevée, et, après le premier massacre, les vainqueurs organisèrent le pillage : il dura une année sans relâche.

L'indignation fut universelle en Europe; François, croyant le moment favorable, conclut une ligue avec Henri VIII *pour la délivrance du saint-père*;

mais sa défaite à Pavie avait brisé son audace et détruit sa confiance en lui-même. Après de nouveaux échecs essuyés dans le royaume de Naples, il trahit honteusement ses alliés italiens, et conclut avec Charles l'odieux traité de Cambrai (1529), par lequel il abandonnait tous ses partisans à la vengeance de l'Empereur.

Six années de paix entre la France et l'Espagne suivirent ce traité. Tandis que Charles-Quint employait ce temps à repousser Soliman loin de Vienne, à transporter à Malte les chevaliers de Rhodes, à bombarder Tunis, et enfin à délivrer 20,000 esclaves chrétiens, François, quoique marié à Éléonore d'Autriche, sœur de l'Empereur, préparait la guerre contre lui, par des alliances avec les ennemis de la chrétienté. Il s'unissait à Soliman (1534), négociait avec les protestants d'Allemagne, avec Henri VIII, et attaquait la Savoie. Charles eut alors toute l'Europe pour lui, et fit attaquer la France à la fois par la Champagne, la Picardie et la Provence. Mais on sait combien fut honteuse pour lui l'issue de cette invasion. Accablé d'embarras de toute espèce, il se détermina enfin à signer la trêve de Nice (1538). Les deux princes restèrent maîtres de leurs conquêtes.

Il semblait qu'une amitié durable allait succéder à une haine si longue, et quand Charles-Quint passa par la France pour aller soumettre Gand révolté, François Ier qui, à Nice déjà, avait eu l'imprudence de lui confier étourdiment ses propres secrets et ceux de ses alliés, se laissa tromper par ses belles promesses et le combla de témoignages d'estime. Mais l'amitié chez des princes rivaux est peu durable : dès 1541 la guerre recommençait. Charles-Quint ayant échoué dans son expédition contre Alger, François s'unit à Soliman, au duc de Clèves, aux rois de Danemark et de Suède, entretint enfin des intelligences avec les protestants d'Allemagne, et attaqua avec cinq armées, le Roussillon, le Piémont, le Luxembourg, le Brabant et la Flandre. Les succès ne répondirent pas à tant d'efforts : la chrétienté s'indigna de voir les lis unis au croissant; l'Empire, menacé par les Turcs, seconda l'Empereur, qui envahit la France avec Henri VIII, et signa à Crespy, à treize lieues de Paris, une paix dont il avait besoin pour arrêter les progrès des luthériens (1544). De misérables intrigues de cour empêchant le roi de profiter de la brillante victoire de Cérisoles, avaient sauvé les Impériaux, qui s'étaient imprudemment aventurés jusqu'au cœur de la France.

Pendant les trois années qui suivirent, le traité d'Ardres promit à Henri VIII 800,000 écus pour la rançon de Boulogne, et une pension annuelle de 100,000 écus (juin 1546); des négociations furent reprises à la fois avec le pape, les Vénitiens, l'Angleterre, les Turcs, les protestants d'Allemagne. Enfin, les massacres des Vaudois, à Cabrière et Mérindol, et les cruelles exécutions des hérétiques dans toute la France, jetèrent sur la dernière moitié de ce règne une teinte sanglante qui annonçait l'approche des guerres de religion.

François Ier préparait de nouveaux embarras à son rival, et sans doute de nouveaux désastres à son royaume, quand il mourut à Rambouillet, le 31 mars 1547 (voy. Ferronnière), âgé de cinquante-trois ans.

Le tableau de la vie privée de ce prince, si nos limites nous permettaient de nous y arrêter, le montrerait dominé constamment par des penchants dissolus, et par un goût effréné pour la magnificence. Trop longtemps on lui a pardonné son profond mépris pour tous les droits de ses sujets, son cœur inaccessible à l'affection et à la pitié, son ignorance absolue de l'art de la guerre, et sa politique déraisonnable et perfide. L'histoire, avec ce langage de convention qu'on lui faisait prendre, n'avait autrefois que des éloges pour sa belle figure, sa galanterie, ses manières théâtrales, sa bravoure personnelle, et ce protectorat fastueux accordé aux lettres et aux arts. Nous-mêmes nous avons ailleurs (voyez Annales, t. I, p. 308-311 et p. 438 de ce volume) exposé les grands résultats de son règne; mais nous ne nous laissons pas éblouir par ces dehors brillants; enfin, ce titre même de *père des lettres*, nous ne pouvons en décorer, sans restriction,

un prince qui, par des lettres patentes publiées en 1535, défendit d'imprimer quelque livre que ce fût, dans tout le royaume, sous peine de mort (*).

(Voyez d'ailleurs, pour toutes les questions relatives à François Ier, sur lesquelles nous ne croyons pas devoir revenir dans cet article, les mots : CALVINISTES, COUR, ÉDITS, ÉTAMPES [duchesse d'], FAVORIS, MAÎTRESSES, RENAISSANCE, RIVALITÉ AVEC LA MAISON D'AUTRICHE, etc., etc.).

FRANÇOIS Ier (monnaies de). Les seules monnaies d'or qu'ait fait frapper ce prince, sont des *écus sols* ou *écus au soleil*; il les maintint d'abord, dans les premières années de son règne, à un titre très-élevé, de 28 carats, suivant Leblanc; mais il les affaiblit ensuite, et, à sa mort, ils étaient moins purs d'un huitième. Quoi qu'il en soit, la légende des écus d'or était généralement celle que l'on employait ordinairement pour les pièces de ce métal; c'étaient, au revers, les mots XPS VINCIT, etc., et, au droit, le nom du roi. Parmi celles de ces pièces que Leblanc a publiées, deux seulement s'écartent de la routine ordinaire; on lit sur l'une : DEVSINADIVTORIVMMEVMINTENDE, et sur l'autre, qui a été frappée à Angers: NON OBIS DNE SED NOMVO DA GLORIA.F., ce qui est incontestablement pour : *non nobis domine sed nomini tuo da gloriam*. L'F qui termine la légende, étant la lettre monétaire d'Angers, on voit que la première de ces pièces, sur laquelle on remarque au droit un écu couronné et accosté de deux F surmontés de petites couronnes, et, au revers, une croix accostée d'hermines et d'F, a sans doute été frappée pendant la vie de la reine Claude. La seconde porte l'effigie royale : c'est la première fois qu'elle se rencontre sur la monnaie d'or de France. C'est aussi sur un écu de François Ier que l'on rencontre le premier millésime ; ce millésime est celui de 1532. Les autres écus de ce prince ne présentent d'ailleurs rien de bien remarquable, si ce n'est que sur l'un d'eux on voit un grand F couronné à la place de la croix ; sur d'autres, des salamandres et des F contournant la croix et l'écu ; enfin, au revers de quelques-uns, on voit une petite croix. Le peuple donna à ces monnaies les noms d'*écus à la salamandre* et *à la croisette*. On proposa au roi de faire fabriquer des écus d'or, où il serait représenté debout, assis sur son trône, et à cheval ; mais ce projet fut abandonné à cause des frais de gravure qu'il aurait occasionnés. Quelques curieux conservent cependant des pièces d'essai, où le roi est représenté sur son cheval.

François Ier fit aussi frapper des testons et des demi-testons (voy. ce mot). Mais quoique ces pièces fussent d'abord du poids et de l'aloi de Louis XII, leur titre ne tarda pas à faiblir. Ainsi que leur nom l'indique, on y voyait d'un côté la tête du roi et son nom, et, de l'autre, la légende de l'or : XPS VINCIT, etc., avec l'écu de France couronné.

Parmi les monnaies de billon de ce prince, on remarque : des *blancs*, des *liards*, des *doubles*, des *deniers*, des *coronats*, etc. Les blancs furent appelés *douzains* parce qu'ils valaient douze deniers. Ils ne présentent rien de particulier, et ressemblent en tout à ceux de Charles VIII et de Louis XII ; c'est-à-dire que d'un côté ils portent ordinairement l'écu de France et le nom du roi ; et de l'autre, la légende SIT NOMEN... avec la croix cantonnée soit de couronnes, soit de fleurs de lis, soit d'hermines, etc... Ceux qui présentent des salamandres en canton sont appelés *blancs à la salamandre ;* ceux qui portent une petite croix au revers, *blancs à la croisette ;* ceux dans le champ desquels on remarque un grand F couronné et accosté de fleurs de lis furent appelés *franciscus*, de même qu'on avait désigné de semblables pieces, des louis et des charles, sous la dénomination de *ludovicus* et de *karolus*.

Les *liards* portaient soit l'effigie du roi, armé de l'épée et du sceptre, comme les liards de Guienne, soit un dauphin, comme les liards du Dauphiné, soit enfin un F couronné. Le type des *doubles* et des *deniers tournois* représentait généralement deux fleurs de lis et un dauphin, ou bien

(*) Isambert, *Anciennes lois*, t. XII, p. 402.

deux ou trois fleurs de lis. Les *deniers bordelais* portaient une fleur de lis simple dans le champ; enfin, les *coronats* portaient un F accosté de deux besants; la croix du revers était accostée de quatre de ces signes. Ces coronats étaient des deniers frappés en Provence.

Jusqu'au règne de François Ier, on s'était servi de *points secrets* (voy. ce mot) pour reconnaître les ateliers monétaires; c'étaient de petits points que l'on plaçait sous certaines lettres, et qui servaient à faire reconnaître le numéro de la fabrication, la valeur et l'aloi de la pièce. Par une ordonnance rendue en janvier 1539, ce prince décida que chaque hôtel serait dorénavant désigné, sur les monnaies, par une lettre de l'alphabet, et cet usage est encore suivi aujourd'hui.

Ce prince ne frappa pas seulement monnaie comme roi de France, il le fit aussi en Italie, comme seigneur d'Ast, duc de Milan, et seigneur de Gênes. Les pièces ainsi fabriquées sont: des *ducats doubles*, des *écus d'or*, des *testons*, des *quartrins*. L'écu d'or de Milan ressemble en tout à celui de France, si ce n'est que les titres du roi, DUX M (*ediolani*) sont énoncés dans la légende, et que la salamandre et la tête de saint Ambroise remplacent les croisettes des légendes. Ceux de Gênes sont plus curieux : on y trouve d'un côté le portail, type ordinaire de cette ville, accosté d'une fleur de lis et d'un F couronné, avec la légende : FRANCISCVS DEI GRA FRANCOR REX, et au revers, autour de la croix, la vieille légende : CONRADVS REX ROMANORVM, qui se trouve sur toutes les pièces génoises. Un type semblable se remarque sur les testons de la même ville. Ceux de Milan offrent un saint Ambroise, et, au revers, un écu écartelé de France et de Milan, ou bien une salamandre; dans ce cas l'écu est reporté vis-à-vis du saint. Sur les testons d'Ast le roi est représenté à mi-corps, tenant un écu d'une main, et de l'autre une épée. Quant aux *doubles ducats*, aux *demi-testons*, *quarts* de *teston*, et *quartrins* de la même ville, leur type n'est remarquable que par des F couronnés, des salamandres, ou par les armes écartelées de France et de Milan.

FRANÇOIS II, l'aîné des trois fils de Henri II, naquit à Fontainebleau en 1544 et monta sur le trône le 11 juillet 1559. Il était marié depuis quinze mois à la jeune reine d'Écosse Marie Stuart, nièce des Guise. Il l'aimait tendrement; aussi la famille des *Lorrains* s'empressa-t-elle d'entourer la personne du nouveau roi et de prendre pied sur Catherine de Médicis, sur le vieux connétable de Montmorency, tout-puissant auprès de Henri II, et sur les princes de la maison de Bourbon, qui d'ailleurs, absents de la cour, n'avaient joui d'aucun crédit sous le règne précédent. Il fut facile aux Guise de façonner le jeune roi *à leur mode*. Le cardinal et le duc se chargèrent, l'un des finances et des affaires d'État, l'autre de tout ce qui concernait le fait de la guerre; quant à François II, dont la santé était délicate et l'esprit faible et lent, il demeura pour ainsi dire étranger aux événements que dirigèrent ces deux personnages. Aussi ses domestiques purent-ils l'appeler, d'un côté, *le roi sans vices*, les protestants de l'autre, *le roi sans vertus* (*). Il ne régna que dix-sept mois et vingt-cinq jours, et cependant il eut le temps de voir se former les divers partis qui allaient faire de l'histoire de la France, dans la seconde moitié du seizième siècle, un drame sanglant de trente années.

Sous ce prince une vive persécution éclata de nouveau dans tout le royaume contre les réformés, car, en fomentant les haines religieuses, les Guise se faisaient les chefs d'un parti tout-puissant et assuraient l'autorité entre leurs mains.

Les huguenots se vengèrent d'abord par une conspiration, le *tumulte d'Amboise;* mais surpris eux-mêmes quand ils croyaient pouvoir tuer les Lorrains et enlever le roi, ils furent massacrés, et Condé, leur *capitaine muet*, faillit, ainsi que le roi de Navarre, payer de sa tête ce complot avorté. La mort du jeune roi seule put sauver ces deux princes, dont l'exécution devait d'ailleurs être suivie de l'extermination de tout le parti protestant. François II, après avoir langui quelques jours d'une affection scrofuleuse, expira le 5 dé-

(*) *Art de vérifier les dates*, t. I, p. 647.

cembre 1560, âgé de dix-sept ans dix mois et un jour. Ses obsèques se firent sans aucune pompe. (Voyez FUNÉRAILLES.)

Le pouvoir des Guise finit avec sa vie; Catherine de Médicis le leur enleva avec cette habileté diplomatique qui l'a rendue si célèbre.

FRANÇOIS II (monnaie de). — Le règne de François II fut si court qu'on n'eut pas le temps de graver des coins à son empreinte; et les seules monnaies frappées à son nom, qui soient parvenues jusqu'à nous, ont été forgées en Écosse : on sait qu'il était devenu roi de ce pays par son mariage avec Marie Stuart. Mais ces pièces, qui sont assez rares, n'intéressent en rien l'histoire monétaire de la France : nous nous dispenserons de les décrire. Disons seulement que tout en continuant, pendant le peu de mois que dura le règne de François II, de battre monnaie avec les coins de son père Henri II, on eut soin de changer le millésime; de sorte que l'on trouve quelquefois des pièces marquées au nom du père et datées du règne du fils.

FRANÇOIS DE FRANCE, duc d'Alençon, puis d'Anjou et de Brabant, et frère de François II, de Charles IX et de Henri III, né en 1534, se mit à la tête des mécontents lorsque Henri III monta sur le trône de Pologne. Conjuré avec le roi de Navarre et les Montmorency, il voulait s'assurer la couronne de France, décréter la liberté religieuse et écarter du gouvernement Catherine de Médicis, sa mère. Celle-ci le fit arrêter; mais le duc d'Anjou ayant succédé à Charles IX, François parvint à ressaisir sa liberté (1575). Il en profita pour exciter de nouveaux troubles, et se mit à la tête des reîtres et des lansquenets. Cependant on l'apaisa (voy. PAIX DE MONSIEUR). Toutefois, quelque temps après, appelé par les confédérés des Pays-Bas, il alla les commander malgré son frère, et se rendit maître de quelques places (voyez FLANDRE). Mais au bout de peu de temps il licencia son armée, et passa en Angleterre pour conclure son mariage avec Élisabeth, qui le joua, et refusa de s'unir avec lui, malgré l'anneau qu'elle lui avait donné pour gage de sa foi. De retour dans les Pays-Bas, en 1581, il délivra Cambrai, prit Cateau-Cambrésis, revint encore à Londres aussi inutilement que la première fois, et alla enfin se faire couronner duc de Brabant à Anvers, et comte de Flandre à Gand en 1582; mais l'année suivante, ayant voulu asservir le pays dont il n'était que le défenseur, et se rendre maître d'Anvers, il y fut entièrement défait et obligé de retourner en France. Il y mourut de phthisie en 1584, à vingt-neuf ans, au moment où les états allaient de nouveau le reconnaître pour leur souverain. Tous les historiens l'ont regardé comme un prince léger, bizarre, vil, incapable, débauché, et qui mêlait les plus grands défauts à quelques bonnes qualités.

FRANÇOIS, duc de Bretagne. Voyez BRETAGNE.

FRANÇOIS (Jean-Charles), graveur ordinaire des dessins du cabinet de Louis XV et du roi Stanislas, né à Nancy en 1717, mort à Paris en 1769, n'eut à proprement parler aucun maître, et devina pour ainsi dire les principes et les procédés de son art. Ce fut lui qui inventa la gravure en manière de crayon, découverte qui lui valut les applaudissements de l'Académie de peinture et une pension de 600 fr. Mais bientôt d'autres artistes l'égalèrent dans ce genre : un d'eux voulut même s'en approprier l'idée première, et le chagrin que François en ressentit le conduisit au tombeau. On regarde comme ses chefs-d'œuvre un *Corps de garde*, d'après Vanloo; une *Vierge*, d'après Vien; une *Marche de cavalerie*, d'après Parrocel; et un *dessin au lavis*, d'après Boucher.

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU (Nicolas-Louis) naquit en 1750 au village de Saffais, en Lorraine, où son père, suivant la version la plus accréditée, dirigeait une école primaire. Élevé par les soins du comte d'Henin, bailli d'Alsace qui habitait la ville de Neufchâteau, il fit de si rapides progrès dans ses études, qu'il devint dans toute l'acception du mot un *enfant célèbre*. Dès l'âge de quatorze ans il fit imprimer, sous le titre de *Poésies diverses*, des épîtres, des fables, des imitations d'Anacréon, d'Ovide, d'Horace et de Virgile (1765). L'année suivante, parut

une nouvelle édition de ces œuvres, dont l'extrême jeunesse de l'auteur excusait la faiblesse sous le rapport de l'invention et du coloris. Les académies de Dijon, de Lyon, de Marseille et de Nancy reçurent parmi leurs membres le poëte adolescent, et Voltaire lui-même lui adressa des félicitations pleines de ces hyperboles qui ne coûtaient rien au malin vieillard. Enfin la ville de Neufchâteau s'empressa de l'adopter et de lui donner son nom, hommage flatteur sanctionné ensuite par un arrêt du parlement de Lorraine.

Lorsqu'il dut se choisir une carrière, il résolut de *réunir les épines de la jurisprudence aux roses de la littérature*, c'est-à-dire qu'il entra au barreau et dans la magistrature, sans renoncer à tourner de ces *poésies fugitives* qui lui avaient valu une gloire anticipée. En 1783, il fut nommé procureur général au conseil supérieur du Cap. De retour en France, après plus de quatre ans de séjour dans la colonie de Saint-Domingue, il partageait son temps entre les lettres et l'agriculture, quand la révolution le jeta sur une plus vaste scène. Il rédigea alors les cahiers du bailliage de Toul et fut nommé député suppléant à l'Assemblée nationale; il ne fut point appelé à y siéger, mais il fut ensuite élu député à l'Assemblée législative, dont il devint secrétaire le 3 octobre 1791 et président le 28 décembre suivant.

Voyant entrer les hommes de la révolution dans une voie où il ne crut pas devoir les suivre, François de Neufchâteau s'éloigna de la candidature pour la Convention, et refusa le portefeuille de la justice qu'on lui offrit le 6 octobre 1793. Rendu à la littérature, il donna au théâtre de la république (1er août 1793) la comédie de *Paméla*, qui plut moins aux comités conventionnels qu'au public. La pièce fut jugée incivique, et l'auteur ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Il était depuis la fin de 1794 commissaire du directoire exécutif du département des Vosges, lorsqu'il fut nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de Benezech (16 juillet 1797). A peine installé, il se vit choisi pour succéder au directeur Carnot, que venait de frapper la loi du 19 fructidor. Toutefois sa coopération au gouvernement eut peu de retentissement, et au bout de huit mois le sort, ou plutôt, à ce que l'on prétend, un traité secret, arrangé entre les parties, fit tomber sur lui le bulletin d'exclusion. Le directeur sortant fut envoyé comme ministre plénipotentiaire aux conférences de Seltz (voy. ce mot), et reprit ensuite le portefeuille de l'intérieur (19 juin 1798).

Dans l'exercice de ces fonctions, François de Neufchâteau manifesta le zèle le plus louable pour le progrès de l'agriculture, de l'industrie, des sciences, de l'instruction publique et des beaux-arts. Mais son crédit ne le soutint au ministère que pendant une année. Sénateur après le 18 brumaire, et pendant deux ans président du Sénat (19 mai 1804), il eut souvent l'occasion de porter la parole à Napoléon dans des circonstances solennelles. Le dévouement qu'il exprimait dans ces panégyriques avec les formes de l'adulation la plus exagérée, lui valut, entre autres récompenses, le titre de comte. Mais, à partir de 1807, il ne s'occupa plus guère jusqu'à la fin de ses jours que de ses travaux pour les progrès de la science agricole. En 1816, il fut compris dans la réorganisation de l'Académie française par l'ordonnance royale du 21 mars; mais, malgré ses avances au nouveau gouvernement, il ne put rentrer dans la chambre des pairs. François de Neufchâteau mourut à Paris en 1828, et avec lui s'est effacée une des dernières traditions vivantes du dix-huitième siècle.

Parmi les productions de sa plume féconde nous citerons : un *Discours sur la manière de lire les vers* (1775, in-8°); un recueil assez intéressant intitulé le *Conservateur* (1800, 2 vol. in-8°); un *Voyage agronomique dans la sénatorerie de Dijon* (1806, in-4°); l'*Art de multiplier les grains* (1810, in-8°); des *Fables et Contes en vers* (1814, 2 vol. in-12); des éditions de Pascal et de Lesage, etc., etc.

Francoli (prise du fort de). Le général Suchet avait investi, le 4 mai 1811, la place de Tarragone, et, depuis plus d'un mois, il poussait avec vigueur les travaux du siége; mais l'attaque

était contrariée à l'extrême droite par le fort de Francoli. Il résolut donc de le faire enlever. Dans la nuit du 6 au 7 juin, cinq batteries, chacune de cinq pièces, furent placées contre le fort, sans que le clair de lune et le feu meurtrier des Espagnols pussent ralentir un seul instant l'ardeur des Français. Le fort de Francoli, situé à l'embouchure de la rivière du même nom, est défendu par un fossé plein d'eau, par une escarpe et une contrescarpe revêtue, par un chemin couvert avec une place d'armes; de plus, une ligne fortifiée, de 80 toises, le lie aux murs de la ville. La prise de ce fort offrait, on le voit, d'énormes difficultés; mais elle importait tellement à la réussite des opérations subséquentes, que Suchet dut la tenter. Le 7, au point du jour, la canonnade commença, deux magasins sautèrent bientôt, et elle continua d'être si bien dirigée, qu'à six heures du soir, la brèche était déjà praticable. Trois colonnes formées de troupes d'élite, sous les ordres du colonel Saint-Cyr-Nugues, furent commandées pour l'assaut. Rien ne put arrêter nos braves : ils franchirent le fossé avec de l'eau jusqu'à la ceinture, escaladèrent la brèche sans coup férir, et s'emparèrent de la gorge, sous une terrible décharge de mousqueterie. L'ennemi n'osa point en faire une seconde, et s'enfuit précipitamment sous les murs de la place, où nos soldats le poursuivirent avec leur audace accoutumée. Bientôt une grêle de balles et de boulets fut dirigée contre eux de trois côtés différents, du fort Saint-Charles, du môle, et de la basse ville : leur courage demeura inébranlable, et ils attendirent de pied ferme la construction des travaux qui devaient les protéger. Le lendemain, dès le jour, les Français qui occupaient le fort furent assaillis de nouveau par un feu terrible de mitraille et de mousqueterie; mais déjà les troupes logées sur les faces avaient retourné les parapets contre l'ennemi. Bientôt le logement fut aussi achevé à la gorge, la communication établie, le fossé comblé, et les Espagnols durent diriger leurs efforts vers d'autres points. L'occupation du Francoli, qui permettait aux assiégeants de battre le port de Tarragone, et d'empêcher les Anglais de jeter par mer des renforts dans la place, ne nous coûta que 15 morts et environ 40 blessés.

FRANCONIE. Cette contrée de l'Allemagne centrale, appelée en allemand le pays des Francs (*Franken* ou *Frankenland*), fut désignée sous le nom de *France orientale* ou *germanique* sous le règne de Charlemagne. En effet, ce prince, après avoir réprimé la révolte d'Hostrath, un des comtes de Thuringe, en 786, détacha la partie la plus méridionale de cette grande province, y transplanta une forte colonie de Francs, qui s'établit sur le haut du Mein, et leur territoire fut incorporé à la France rhénane, dont il forma la partie la plus orientale.

Les comtes franconiens se rendirent indépendants lors de la dissolution de l'empire carlovingien et de la constitution définitive de la féodalité. L'un d'eux, Conrad Ier, fut roi de Germanie en 911, et fonda la première maison salique. La maison de Franconie a en outre donné quatre chefs à l'empire germanique.

La plus grande partie de la Franconie appartient maintenant à la Bavière.

FRANCONVILLE, ancienne seigneurie de l'Ile-de-France, dans la vallée de Montmorency, aujourd'hui du département de Seine-et-Oise, érigée en marquisat en 1619, en faveur d'un membre de la famille d'O, à laquelle elle appartenait depuis le quinzième siècle. C'est à Franconville qu'a été planté, plusieurs années avant la révolution, le premier arbre de la liberté. Il s'élevait dans les jardins de M. d'Albon, au-dessus d'un groupe de ruines, et supportait deux inscriptions, la première, dédiée à Guillaume Tell :

HELVETICO LIBERATORI GUILLELMO TELL.
ANNO 1782.

La seconde :

A LA LIBERTÉ, CAMILLE D'ALBON. 1782.

FRANCS. On écrivit au moyen âge des chroniques et des annales, mais on ne fit pas une seule histoire. Tout ce qui demandait de la critique était au-dessus de la portée des hommes de cette époque. Ils n'ont émis que des idées bizarres, absurdes même, sur les origines du peuple franc. Quoique moins

éloignée du temps de l'invasion, la nation avait, au douzième siècle, oublié entièrement les traditions relatives à la diversité des éléments dont elle était composée; elle n'avait plus aucune idée de la distinction primitive des Francs et des Gallo-Romains, des circonstances et du caractère de la conquête germanique, de l'hostilité des races, ni de toute cette réalité historique que la critique de nos jours a retrouvée. Ainsi, l'on croyait communément que la nation française descendait en masse des Francs, et que les Francs étaient issus des compagnons d'Énée ou des autres fugitifs de Troie (*). Cette croyance populaire, attaquée par les érudits du seizième siècle, finit pourtant, malgré la faveur dont elle jouissait, par disparaître entièrement pour faire place à des opinions nouvelles. Parmi celles-ci, deux se partagèrent longtemps l'assentiment de la science : l'une rangeait les Francs, ou, comme on disait, les *Français*, parmi les peuples de race germanique; l'autre les faisait descendre de colonies gauloises émigrées au delà du Rhin, et ramenées plus tard dans leur ancienne patrie.

Les esprits, revenus à ce point, étaient sur les traces de la vérité, quant à la question des origines franques; mais l'histoire de la conquête, le mode, la nature et les conséquences de l'établissement des Francs dans la Gaule, donnèrent lieu à de nouvelles hypothèses qui, pour être moins absurdes que celle de la descendance troyenne, n'étaient pas pour cela plus près de la vérité. Ainsi, au seizième siècle, François Hotman considéra l'invasion des Germains dans la Gaule comme une tentative de délivrance, à laquelle les Gaulois avaient pris part eux-mêmes, pour secouer le joug de la domination romaine, et le nom des *Francs* parut être à cet érudit le synonyme de celui d'*hommes libres*, interprétation qui d'ailleurs était déjà en crédit depuis le temps de Louis X, qui affranchissait les serfs de ses domaines, *pour que, dans le royaume des Francs, la chose fût d'accord avec le nom*. La Gaule, selon Hotman, se vit enfin, après 200 ans de luttes continuelles, délivrée du joug romain par l'établissement des bandes franques sur les rives de la Meuse et de l'Escaut. Ces bandes victorieuses formèrent dès lors, avec les Gaulois affranchis, une seule nation; et ainsi fut fondé le royaume de la Gaule franque, dont le premier roi, Childéric, fils de Mérovée, fut élu par le suffrage commun des deux peuples réunis. Ce système, étrangement romanesque, est établi et soutenu dans un livre curieux intitulé *Franco-Gallia*, et qui jouit pendant plus d'un siècle d'une réputation immense.

Adrien de Valois montra, en 1646, dans ses *Gesta veterum Francorum*, que cette alliance des Gaulois et des Francs n'était qu'une fiction, et il établit avec une érudition prodigieuse le fait de la conquête et la différence des deux peuples. Mais la lourdeur de ses démonstrations, la faiblesse de ses récits, son ignorance complète des mœurs et du caractère de ce temps-là, ôtèrent à son livre toute son autorité, et la question de l'origine et de l'établissement des tribus franques profita peu de cet immense effort.

Hotman s'était prononcé formellement pour l'origine germanique des Francs; mais il n'avait point mis cette opinion, qui est vraie, au-dessus des doutes et des contradictions. La susceptibilité du point d'honneur national donna du crédit à l'opinion contraire, et l'on soutint « que la Gaule ne pou« vait être considérée comme un pays « de conquête, mais comme ayant été « perpétuellement possédée par ses na« turels habitants (*). L'Allemagne répondit à cette prétention avec le même orgueil national, et le grand nom de Leibnitz se mêla à cette lutte de patriotisme et d'érudition. Mais si l'Allemagne avait raison en contredisant l'origine gauloise, et en revendiquant l'honneur d'avoir produit les conquérants de la Gaule, elle réussissait peu dans la démonstration de cette thèse.

Ce fut un savant français qui, le pre-

(*) Chroniques de Saint-Denis, liv. I, ch. I, dans le t. III du Recueil de dom Bouquet. Voyez ci-dessus l'art. FRANCION.

(*) Chantereau-le-Fèvre, Traité des fiefs, 1662.

mier, reconnut et démontra la vérité. La question fut résolue de manière à ne laisser aucun doute, dans un mémoire lu en 1714, par Nicolas Fréret, dans une assemblée publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Les conclusions de ce mémoire peuvent se réduire à trois : « Les Francs sont une ligue formée au troisième siècle entre plusieurs peuples de la basse Germanie, les mêmes à peu près qui, du temps de César, composaient la ligue des Sicambres. Il n'y a pas lieu de rechercher la descendance des Francs, ni les traces de leur prétendue migration, puisque ce n'était point une race distincte ou une nation nouvelle parmi les Germains. Le nom de Franc ne veut point dire *libre;* cette signification, étrangère aux langues du Nord, est moderne pour elles; on ne trouve rien qui s'y rapporte dans les documents originaux des quatrième, cinquième et sixième siècles. Frek, frak, frenk, franc, vrang, selon les différents dialectes germaniques, répond au mot latin *ferox*, dont il a tous les sens, favorables et défavorables, fier, intrépide, orgueilleux, cruel. » L'homme de génie qui marchait d'un pas si ferme et si sûr à travers les difficultés et les obscurités de l'histoire nationale, qui posait ces propositions, devenues aujourd'hui autant d'axiomes, fut arrêté par lettre de cachet et enfermé à la Bastille. La vieille science avait peur d'une trop vive lumière ; le vieux pouvoir redoutait toutes les innovations.

Cette injuste rigueur d'une autorité ombrageuse dégoûta Fréret de recherches où la science n'était pas libre ; mais d'un seul coup il avait jeté à terre le roman de la communauté d'origine entre les Francs et les Gaulois, et celui de la Gaule affranchie par l'assistance des Germains. Il ne restait donc à discuter que le fait de la conquête des Gaules par un peuple de race étrangère. Ici l'orgueil national se révolta encore ; de nouveaux systèmes parurent, et pendant le dix-huitième siècle on vit s'engager un grand débat historique, dans lequel figurent les noms de Boulainvilliers, de Dubos, et surtout celui de Montesquieu. Alors les conditions sociales étaient encore profondément séparées en France : la noblesse et la bourgeoisie étaient en présence, et n'avaient point encore engagé ce grand combat, dont le résultat devait être de confondre tous les rangs. L'opposition de ces deux classes se manifeste avec une violence singulière dans les théories historiques du noble Boulainvilliers et du bourgeois Dubos.

Selon Boulainvilliers, « les Français, conquérants des Gaules, y établirent leur gouvernement tout à fait à part de la nation subjuguée qui, réduite à un état moyen entre la servitude romaine et une sorte de liberté, privée de tout droit politique et en grande partie du droit de propriété, fut destinée par les conquérants au travail et à la culture de la terre. Les Gaulois devinrent sujets, les *Français* furent maîtres et seigneurs. Depuis la conquête, les *Français* ont été les véritables nobles et les seuls capables de l'être. »

Le gant insolemment jeté par le représentant de quelques milliers d'hommes à l'immense multitude du tiers état, fut bravement relevé par l'abbé Dubos, qui s'efforça, par les armes de la science, de rabattre l'orgueil traditionnel des nobles. Selon lui, « la conquête de la Gaule par les Francs est une illusion historique. Les Francs sont venus en Gaule comme alliés, non comme ennemis des Romains. Leurs rois ont reçu des empereurs les dignités qui conféraient le gouvernement de cette province, et, par un traité formel, ils ont succédé aux droits de l'empire. L'administration du pays, l'état des personnes, l'ordre civil et politique, sont restés avec eux exactement les mêmes qu'auparavant. Il n'y a donc eu, aux cinquième et sixième siècles, ni intrusion d'un peuple ennemi, ni domination d'une race sur l'autre, ni asservissement des Gaulois. C'est quatre siècles plus tard que le démembrement de la souveraineté, et le changement des offices en seigneuries, produisirent des effets tout semblables à ceux de l'invasion étrangère, élevèrent entre les rois et le peuple une caste dominatrice, et firent de la Gaule un véritable pays de conquête. »

C'est ainsi que ces deux écrivains, égarés par l'esprit de système, arrivèrent en sens inverse à des conclusions également fausses. Quand Montesquieu vint après eux, il les jugea ainsi : « M. le comte de Boulainvilliers et M. l'abbé Dubos ont fait chacun un système, dont l'un semble être une conjuration contre le tiers état, et l'autre une conjuration contre la noblesse. » Et par ces paroles il caractérisa parfaitement cette déviation que l'on observait alors dans la marche de la science, laquelle, cessant de se préoccuper uniquement de la recherche du vrai, s'était faite l'auxiliaire des passions sociales de l'époque.

C'est avec de semblables préoccupations politiques, et la même absence de désintéressement, que Mably édifia à son tour sa théorie historique, véritable manifeste en faveur du tiers état, où l'auteur prétend retrouver les notables, la bourgeoisie, le peuple, jusque dans les assemblées de Charlemagne et dans les champs de mars des Mérovingiens. Cependant Mably n'érige pas les Francs en libérateurs de la Gaule ; mais il suppose le choix libre des lois personnelles, choix qui, suivant lui, pouvait, aussi bien que la délivrance, faire un seul et même peuple des conquérants et des vaincus. Ce système, comme tous les autres, reposait sur un examen incomplet des sources historiques, sur des hypothèses téméraires, et sur le désir de donner une autorité et des antécédents à la puissance du tiers état, qui venait de prendre un prodigieux accroissement.

Il eût été plus facile sans doute à ces hommes, dont les recherches infatigables produisirent nos grands recueils de documents historiques, de résoudre les questions fondamentales qui se présentent au début de notre histoire ; malheureusement, les Duchêne, les Pithou, les Dupuy, les Sainte-Marthe, les Labbe, les Sirmond, les du Cange, les Mabillon, les Baluze, les dom Bouquet, les Bréquigny, trop préoccupés de l'examen de détail et du commentaire approfondi des textes, chartes, diplômes, actes publics et privés dont ils composaient leurs collections, négligèrent le sens général des événements et le travail de l'interprétation historique. Ils écrivaient plutôt en érudits et en philologues qu'en historiens.

Le dernier ouvrage important composé en dehors de l'école actuelle, est celui qui a pour titre : *De la monarchie française depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 1814, par le comte de Montlosier. Suivant l'auteur de ce livre, « les Francs n'exercèrent pas le droit de conquête, et respectèrent l'ordre de choses établi avant eux. Clovis gouverna le pays selon les coutumes gauloises ; il conserva de même le régime des cités, leurs sénats, leurs curies, leurs milices. Le lien féodal résulta des clientèles qui, dans la Gaule franque, étaient de trois sortes.... La nationalité franque, les mœurs et les coutumes germaniques s'étendirent par degrés à tous les habitants de la Gaule, moins les tributaires et les esclaves. Les premiers rois n'avaient auprès d'eux qu'une poignée de Francs, sous le nom de leudes. »

Il serait inutile de multiplier davantage les citations ; celles que nous avons faites suffisent pour donner une idée des aperçus divers et des vues systématiques que provoqua le grand événement qui, au cinquième et au sixième siècle, fit passer les Gaules de la domination romaine sous le joug des Germains. On le voit, les uns ont nié la conquête, à la place de laquelle ils ont mis une alliance, une conjuration des Gaulois et des Francs contre les Romains oppresseurs ; les autres ont, au contraire, accepté la conquête avec empressement ; ils l'ont proclamée comme un fait glorieux, et y ont rattaché toutes les institutions de la monarchie. D'autres enfin, tout en l'acceptant aussi, en ont atténué l'importance par des hypothèses, et ont fait prédominer la tradition romaine sur les coutumes germaniques. Tels sont les divers systèmes adoptés successivement par nos anciens historiens, systèmes que nous avons énumérés et résumés d'après M. Augustin Thierry, qui en a fait la critique avec une admirable netteté, dans les considérations qui précèdent ses *Récits mérovingiens*.

Après avoir présenté un aperçu historique des travaux exécutés sur les ori-

gines franques de la nation, depuis les absurdes et naïves fictions des chroniques de Saint-Denis, jusqu'aux pénibles et fausses théories des Dubos, des Mably et des Montlosier, il nous reste à traiter la question d'après les lumières de l'école moderne. D'abord, depuis Fréret, il n'y a plus de doutes sur l'origine germanique des Francs, et l'on a depuis longtemps rejeté l'hypothèse d'une colonie gauloise établie en Germanie, et revenue plus tard en Gaule. C'était déjà un fait acquis à la science; mais ce n'était pas assez de reconnaître la différence des races, il fallait encore que cette différence fût conservée dans le récit et dans la peinture des mœurs, des coutumes, des institutions, pour toutes les époques où cette différence existe réellement. Sur ce point, les travaux modernes ne laissent rien à désirer. On a établi en effet que les Francs n'étaient point un peuple, mais une confédération de peuplades anciennement distinctes, différant même d'origine, bien que toutes appartinssent à la race tudesque et germanique. Cette ligue était formée de tribus dominantes et de tribus vassales, qui se réunirent par des causes difficiles à déterminer. Vers le troisième siècle de l'ere chretienne, elle étendait son empire sur les côtes de la mer du Nord, depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'à celle du Rhin, et sur la rive droite de ce dernier fleuve, à peu près jusqu'à l'endroit où le Mein s'y jette. Les principales tribus dont se composait cette confédération étaient les Bructères, les Sicambres, les Cattes, les Chames, les Chamaves, les Saliens, etc. Quant au nom de la ligue, il signifie, comme Fréret l'a démontré, *ferox*, fier, intrépide, féroce même, car la férocité était une vertu guerrière chez ces belliqueux sectateurs d'Odin.

« Les guerres des Francs contre les Romains, depuis le milieu du troisième siècle, ne furent point des guerres défensives. Dans ses entreprises militaires, la confédération avait un double but, celui de gagner du terrain aux dépens de l'empire, et celui de s'enrichir par le pillage des provinces limitrophes. Sa première conquête fut celle de la grande île du Rhin qu'on nommait l'île des Bataves. Il est évident qu'elle nourrissait le projet de s'emparer de la rive gauche du fleuve, et de conquérir le nord de la Gaule. Animés par de petits succès, et par les relations de leurs espions et de leurs coureurs, à la poursuite de ce dessein gigantesque, les Francs suppléaient à la faiblesse de leurs moyens d'attaque par une activité infatigable. Chaque année, ils lançaient de l'autre côté du Rhin des bandes de jeunes fanatiques dont l'imagination s'était enflammée au récit des exploits d'Odin, et des plaisirs qui attendaient les braves dans les salles du palais des morts. Peu de ces enfants perdus repassaient le fleuve. Souvent leurs incursions, qu'elles fussent avouées ou désavouées par les chefs de leurs tribus, étaient cruellement punies, et les légions romaines venaient mettre à feu et à sang la rive germanique du Rhin; mais dès que le fleuve était gelé, les passages et l'agression recommençaient. C'est à l'aide de pareilles tentatives, bien des fois réitérées, que s'accomplit enfin, dans la dernière moitié du cinquième siècle, la conquête du nord de la Gaule par une portion de la ligue des Francs.»

C'est en 254, sous Gallien, que les Francs paraissent pour la première fois. On les voit alors attaquer l'empire avec une hardiesse inouïe; ils parcoururent la Gaule tout entière, traversèrent l'Espagne, et s'avancèrent jusqu'en Mauritanie. Probus les battit deux fois sur le Rhin en 277, et il en établit un grand nombre sur les bords de la mer Noire. Mais cet exil leur devint bientôt insupportable; ils montèrent sur des barques, et, pirates audacieux, ils traversèrent la Méditerranée, pillèrent sur leur route les côtes de l'Asie, de la Grèce et de la Sicile, et allèrent aborder tranquillement dans la Frise ou la Batavie.

Il ne faut pas croire cependant que l'introduction des Francs dans la Gaule se soit toujours opérée par la guerre. Depuis les premières agressions jusqu'à l'invasion définitive, les Romains et les Francs furent en contact pendant plus de deux siècles, sans cependant être toujours armés les uns contre les autres. D'ailleurs, si quelques tribus continuaient la guerre, d'autres, se contentant des conquêtes qu'elles avaient fai-

tes, traitaient avec les empereurs, se chargeaient de défendre les frontières où elles s'étaient établies, combattaient dans les armées romaines avec le titre de *fœderati*, et s'initiaient ainsi à la civilisation du peuple qu'elles devaient plus tard dépouiller. Les Francs Ripuaires furent les seuls défenseurs de la Gaule en 406, au moment de la grande invasion. Tout le monde connaît l'influence du Franc Arbogaste au temps de Valentinien II. On sait qu'au temps de Childéric, les Francs Saliens, après avoir déposé ce prince, prirent pour chef Égidius, roi des Romains. Plus tard, l'empereur Anastase offrit à Clovis les insignes du consulat; car les Francs, dont un grand nombre avaient fait partie des armées impériales et même de la garde de l'empereur, connaissaient très-bien les titres des dignités. Agathias dit presque que les Francs étaient les plus civilisés des barbares, et qu'ils ne différaient des Romains que par la langue et le costume. « Dans le tombeau de Childéric Ier, découvert à Tournay en 1653, on trouva autour de la figure du roi son nom écrit en lettres romaines, un globe de cristal, un stylet avec des tablettes, des médailles de plusieurs empereurs. Il n'y a dans tout cela rien de trop barbare (*). » Il est certain que les Francs ne restèrent pas, même au temps de la conquête, étrangers à la civilisation romaine; mais, de quelques faits isolés, il ne faut pas conclure qu'ils adoptèrent entièrement les formes de cette civilisation, ni croire, comme l'abbé Dubos et plusieurs critiques anglais et allemands, que la royauté des Francs renonça à tout ce qu'elle avait de germanique, pour devenir une simple imitation des gouverneurs impériaux.

Si l'on consulte les auteurs contemporains, qui n'avaient point de système à faire, on verra que les Francs, malgré leurs rapports avec les sujets romains, n'en restèrent pas moins de vrais barbares, et que les plus barbares de tous furent les conquérants de la Gaule, les Saliens. Ceux-ci s'étaient établis dans la contrée maritime qui avoisine les rives du Rhin, vers les bouches de l'Yssel, dans le territoire appelé *Saliland* ou pays de *Sale*. Les Salisques ou Saliens étaient regardés comme les plus nobles d'entre les Francs; et ce fut dans une famille salienne, celle des Mérowings ou Mérovingiens, que la confédération prit ses rois, lorsqu'elle eut besoin d'en créer. Sidoine Apollinaire, qui nous a transmis dans ses lettres et poésies de si fidèles peintures des mœurs barbares, raconte comment les Francs Saliens, sous la conduite de leur roi Clodion, cherchèrent à pénétrer dans la Gaule Belgique, au delà du pays qu'ils occupaient depuis quelque temps. Ils s'avancèrent jusqu'à un bourg appelé Helena, et y placèrent leur camp, formé avec des chariots, sur des collines, près d'une petite rivière; les Romains, sous les ordres d'Aëtius, vinrent les y attaquer. Ils se gardaient négligemment à la manière des barbares, et célébraient, au moment où ils furent surpris, une fête et des danses pour le mariage d'un des chefs de l'armée. On entendait au loin le bruit de leurs chants, et l'on voyait s'élever dans les airs la fumée où cuisaient les viandes du banquet. Tout à coup les légions débouchèrent, en files serrées et au pas de course, par une chaussée étroite et un pont de bois qui traversait la rivière. Les barbares eurent à peine le temps de prendre leurs armes et de former leurs lignes. Enfoncés et obligés à la retraite, ils entassèrent pêle-mêle sur leurs chariots tous les apprêts de leur festin, des mets de toute espèce, de grandes marmites parées de guirlandes et reluisantes de graisse. Mais les voitures avec ce qu'elles contenaient, dit le poëte, et l'épouse, aussi blonde que son mari, tombèrent entre les mains des vainqueurs.

La peinture des guerriers francs, leur manière de combattre, leurs terribles ravages, racontés par Sidoine, Salvien et tous les chroniqueurs du temps, montrent bien qu'ils n'étaient, ni les libérateurs des Gaulois, ni les successeurs légitimes des Romains. Après Clodion, on voit, en 451, les Francs, sous la conduite de Mérovée, combattre avec les Romains, sous les ordres d'Aëtius, contre les hordes d'Attila; et cette union s'explique par les dangers que couraient les deux peuples menacés éga-

(*) Châteaubriand, *Études historiques.*

lement par les sauvages de la Scythie; les Francs ne firent donc, en cette occasion, que défendre leur propre existence et leur future conquête.

Au temps de Childéric, on voit les Saliens cantonnés à Tournay et dans les environs. Un instant Égidius, le chef des Romains dans la Gaule, succède au chef des Francs, chassé par les siens; mais, après le rappel et la mort de Childéric, son fils Clovis, qui lui succède, renverse le patrice Syagrius, fils d'Égidius, et anéantit les restes de la domination romaine. Toutefois, la conquête du pays ne s'effectua que grâce au changement qui fit passer Clovis et ses guerriers, de la religion scandinave d'Odin dans le sein du christianisme. Considérés dès lors comme les défenseurs de l'Église catholique, contre tous les autres barbares adonnés à l'arianisme, ils furent applaudis par les évêques lorsqu'ils subjuguèrent les Burgondes et les Wisigoths (493-507). Mais partout où ils se présentèrent, leur passage fut marqué par d'horribles dévastations, et les peuples furent traités en vaincus. Clovis qui, ainsi que nous l'avons dit, effectua cette conquête, établit l'unité de pouvoir en anéantissant par des fourberies et des massacres les chefs francs des autres tribus cantonnées à Cologne, à Térouanne, à Cambrai et au Mans.

Les Francs établis dans la Gaule n'étaient pas nombreux. Clovis n'avait commencé la conquête qu'avec une armée de 5,000 ou 6,000 guerriers; il est vrai qu'il y a une différence à établir entre la bande guerrière et la tribu composée des femmes, des enfants, des vieillards, et des hommes qui ne s'étaient point engagés au service du chef. Mais la tribu elle-même était loin de former une masse considérable. Aussi les vainqueurs n'étaient-ils qu'une bien faible partie de la population des provinces conquises; et nous ne doutons pas que l'élément gallo-romain n'eût bientôt fini par absorber l'élément barbare, si la conquête n'eût été renouvelée à différentes reprises; si après les bandes venues les premières et établies dans la Neustrie, de nouveaux guerriers francs restés purement germains n'eussent recommencé l'invasion; si enfin, l'Austrasie carlovingienne n'eût recouvert d'une nouvelle couche de barbarie la Neustrie des Mérovingiens qui se perdait peu à peu dans la population gauloise.

Les nouveaux flots de barbares qui succédèrent ainsi aux premiers altérèrent enfin, par le mélange des mœurs et des coutumes barbares, les lois et les idées romaines; tout se confondit: les éléments les plus divers existèrent ensemble, d'abord hostiles, puis se modifiant par de grossières combinaisons, d'où sortit, après des siècles, une nouvelle société. Ainsi s'effectua, ainsi se maintint la conquête des Francs, ainsi se prépara l'avenir de notre pays, ainsi se combinèrent les éléments divers dont est formée notre civilisation, et à chacun desquels il faut soigneusement assigner la place qui lui appartient, si l'on veut arriver à l'intelligence complète de notre état social.

FRANC-SALÉ. — Ce mot avait autrefois deux significations. On appelait *pays de franc-salé* ceux où chacun pouvait acheter et revendre le sel sans payer au roi aucun impôt. Tels étaient le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, le Périgord, l'Angoumois, le Limousin, la Marche, qui avaient acquis ce droit sous Henri II, moyennant finance. La ville de Calais et les pays reconquis l'avaient aussi obtenu lorsqu'ils étaient sortis des mains des Anglais.

Le *franc-salé* ou *droit de franc-salé* désignait aussi une certaine provision de sel accordée à des officiers royaux ou à d'autres personnes pour leur consommation. (Voyez GABELLE.)

FRANCS-MAÇONS. — Dès le douzième et le treizième siècle, les architectes, maçons ou tailleurs de pierres étaient réunis en compagnies qui avaient leurs statuts et leurs chefs, et qui allaient s'établir dans les lieux où il y avait à élever des édifices religieux. Quand on considère la perfection et l'uniformité des monuments de cette époque, on ne peut douter qu'il n'existât, parmi les architectes, une doctrine bien arrêtée et des traditions d'art qui se transmettaient oralement et par la pratique. Il est à remarquer aussi que la plupart des grands travaux qui attestent le génie de ces artistes ne nous transmettent

pas leurs noms. Pendant cette période de foi et de ferveur, il n'y eut point d'individus pour de pareils ouvrages, mais seulement des confréries où l'on mettait en commun sa vie, ses biens, ses espérances, son génie.

Ce fut Erwin de Steinbach, l'immortel architecte de la basilique de Strasbourg, qui réunit, dit-on, le premier, en une grande association les compagnies d'ouvriers réunies autour de lui pour cette œuvre admirable; il y agrégea des maîtres anglais et italiens. Dès lors la *loge* de Strasbourg eut, sur les autres loges d'Allemagne qui lui étaient affiliées, une suprématie qu'elle ne perdit qu'après la réunion de cette ville à la France.

Si les confrères ne se qualifièrent pas seulement de *maçons,* mais de *francs-maçons,* c'est qu'à leurs doctrines architectoniques se mêlèrent des idées religieuses et morales, des dogmes enseignés symboliquement aux initiés, des emprunts faits à la Bible, à la philosophie ancienne, à l'Église primitive, aux gnostiques, aux mystères égyptiens et grecs. Bientôt même, des personnes totalement étrangères aux arts, dont le concours est nécessaire pour la construction des édifices, eurent le désir de s'affilier à l'ordre, et les confrères se prêtèrent volontiers à ces réceptions.

Au quinzième siècle, l'architecte Dotzinger, qui répara le chœur de la cathédrale de Strasbourg, profita de son ascendant pour rattacher les unes aux autres, par un lien commun, toutes les corporations éparses. Cette vaste association maçonnique fut formée en 1452, et consolidée, en 1459, par une assemblée générale des maîtres de loges. Dans cette assemblée, qui se tint à Ratisbonne, on s'occupa des règlements pour la réception des apprentis, des compagnons et des maîtres, et des signes secrets par lesquels les membres pourraient se reconnaître.

D'après une tradition différente de celle qui attribue la fondation des premières *loges* aux architectes d'Alsace, on a prétendu que les divers ordres de maçonnerie n'étaient que des contrefaçons de l'ordre du Temple, établies d'abord dans les pays où les premiers chevaliers se réfugièrent après leur dispersion.

Quoi qu'il en soit, les francs-maçons se vantent de remonter encore bien au delà du treizième siècle : ils reconnaissent pour leur fondateur, pour leur maître, Hiram, constructeur du temple de Salomon; et c'est à la réédification de son œuvre qu'ils sont censés se vouer.

Ces associations d'un certain nombre d'hommes éclairés, et cherchant à perpétuer et à étendre leurs connaissances et leurs idées plus avancées que celles de la multitude, agirent longtemps dans l'ombre. Ce fut une lutte active, mais cachée, entre l'intelligence et la force brutale.

La franc-maçonnerie ne fut cependant introduite et solidement établie en France qu'à une époque assez rapprochée de nous. On fixe cet événement aux premières années du dix-septième siècle. Ce furent des Anglais, lord Dervent-Waters, le chevalier Maskeline, et quelques autres, qui, vers 1725, établirent à Paris la première loge.

Le lord fondateur ayant été décapité en Angleterre, lord d'Harnouester fut, en 1736, élu grand maître par les loges parisiennes, dont le nombre alors n'excédait pas celui de quatre. Prêt à quitter la France, il convoqua une assemblée pour l'élection de son successeur. Le roi en fut instruit, et déclara que si le choix tombait sur un Français, il le ferait mettre à la Bastille. Cependant le duc d'Antin devint, le 24 juin 1738, grand maître inamovible, et ne fut pas emprisonné. Les persécutions de la police vinrent, toutefois, favoriser dès lors cette institution naissante. En 1742, le nombre des loges s'était augmenté de quatre à vingt-deux. L'année suivante, un prince du sang, le comte de Clermont, succéda au duc d'Antin. Mais cette période fut marquée non-seulement par des sentences du Châtelet, renouvelant (1744 et 1745) les défenses faites aux maçons de s'assembler en loge, et aux propriétaires ou cabaretiers de les recevoir, à peine de 3,000 livres d'amende, mais encore par de nombreux désordres et par une complète anarchie dans le sein de la société maçonnique. Ce fut alors aussi que se

cachèrent, sous le voile de la maçonnerie, les plus scandaleuses débauches; plusieurs loges nouvelles s'étaient établies, où l'on admettait des *chevaliers* et des *chevalières;* tels étaient les ordres des *Aphrodites,* des *Hermaphrodites,* des *Fendeurs,* de la *Fidélité,* etc.

Les habitants des provinces partagèrent le goût des Parisiens pour les sociétés mystérieuses. Les Anglais, surtout ceux du parti du prétendant, favorisèrent la propagation des loges. Charles-Édouard, se trouvant à Arras le 15 avril 1747, délivra aux maçons de cette ville une bulle d'institution de chapitre primordial, sous le nom d'*Écosse jacobite.* Le père de Robespierre fut investi du gouvernement de cette société. A la même époque, plusieurs villes de France, notamment Strasbourg, Marseille, Lyon, Toulouse, Bordeaux, etc., avaient des loges indépendantes de la grande loge de Paris.

En 1756, cette dernière s'affranchit de la dépendance de la grande loge d'Angleterre, et s'attribua la suprématie sur toutes les loges du royaume. Cependant l'anarchie continua. Des dissensions violentes éclatèrent. Les partis se réunirent pourtant un instant, à l'occasion de l'avénement du duc de Chartres à la grande maîtrise, et de la nomination du duc de Luxembourg comme son substitut; mais il se forma, en 1773, sous le nom de *Grand-Orient,* une loge schismatique, qui ne se réunit aux autres loges qu'en 1799.

Parmi les personnages qui figurèrent dans l'ordre de la franc-maçonnerie, on remarqua, outre ceux que nous avons déjà indiqués, le fameux comte de Saint-Germain, Cagliostro; enfin, la duchesse de Bouillon, qui porta le titre de grande maîtresse; car nous avons vu qu'on y admettait des femmes. Aussi les opinions hardies de l'ordre, ses efforts et son influence subirent-ils un grand relâchement. Il vint se mêler comme une simple vague à la tempête révolutionnaire, dont il avait cependant contribué à préparer l'explosion.

Dans la suite, la maçonnerie manifesta encore son action, mais en se couvrant des noms de *Théophilanthropes* et de *Trinosophes.* Sous cette dernière dénomination surtout, elle joua un rôle important dans nos armées, sous le consulat et l'empire; et elle ne resta pas non plus inactive pendant les dernières années de la restauration. Mais, toujours dépassé par les révolutions qui ne s'appuient pas longtemps sur de vaines théories ou sur des sociétés secrètes, l'ordre maçonnique a été réduit, en 1830, à de misérables formules de réception; et il est en quelque sorte anéanti, bien que ses premiers grades aient été exercés par des personnages aujourd'hui puissants. On assure qu'il ne s'agit plus maintenant, dans les loges, que de secours à donner à des confrères malheureux, de liens de fraternité et de civilisation à maintenir parmi les hommes; et, enfin, de réunions et de cérémonies dont les plaisirs de la danse et de la table forment le principal attrait.

FRANCS-TAUPINS. « On appelle *talparii,* taupins, dit une chronique latine du douzième siècle citée par du Cange, certains ouvriers nommés aussi *fossores* (mineurs). Ce mot vient de ce qu'ils fouillent la terre à la façon des taupes, et sapent la base des murs et des tours, avec de fortes machines de fer appelées *talpæ.* » Cette utile milice souterraine, bien qu'exposée à autant de dangers que les hommes d'armes, fut néanmoins longtemps en butte au mépris des nobles, et il fallut l'intervention de la poudre, qui confondit les artilleurs avec les mineurs, pour relever la position militaire de ceux-ci, qu'on ne nomma plus taupins que par dérision.

Le nom de taupin devint en effet une injure adressée par la noblesse aux milices des campagnes, soit à cause des taupinières qui remplissent les *cultures* des paysans, soit à cause de la poltronnerie des *vilains* qui, enrôlés malgré eux, mal armés et rarement épargnés faute de rançon, avaient le pied léger à la fuite en cas de déroute, et enviaient alors les trous des taupes pour s'y blottir. On vit pourtant sortir quelquefois des rangs des taupins, certains hommes qui s'ennoblirent en acquérant une célébrité guerrière pendant les longues luttes contre les Anglais, et les querelles des Armagnacs et des Bourguignons.

La *taupinaille* ne supporta pas toujours avec patience les excès de la noblesse. Sous le roi Jean, sous Charles VII, elle éclata en *émotions* furieuses, et ce fut pendant le soulèvement de 1440, pendant la *praguerie*, que les rebelles s'intitulèrent eux-mêmes *francs-taupins*. Ils annonçaient par là qu'ils entendaient être affranchis de toute servitude féodale et surtout du fardeau des tailles sans cesse exigées par les besoins de la guerre. Mais la révolte fut apaisée et domptée après une campagne de six mois.

Bientôt après, le roi prenant en pitié la misère de ses sujets, réforma les abus de l'organisation militaire et institua, en 1448, les *francs-archers*. (Voyez ARCHER.) Ces fantassins nouveaux, attachés au sol par les liens de la famille et de la propriété, ne bravèrent pas toujours avec un héroïsme exemplaire les coups des mousquets et de l'artillerie; aussi continua-t-on, peut-être par habitude, peut-être par ironie, à les appeler *francs-taupins* en même temps que francs-archers. « Bon Joan, capitaine de francs-taupins, dit Rabelais, tira ses heures de sa braguette. »

« Plus ne fut question, dit un contemporain, que de leur poltronnerie, de leur rusticité, et on les chansonna même. » Voici une de ces chansons dirigées contre l'importante institution d'où date, en France, l'établissement d'une milice régulière. Le Duchat la cite dans ses notes sur Rabelais.

Un franc-taupin un si bel homme estoit,
Borgne et boiteux, pour mieux prendre visée;
Et si avoit un fourreau sans espée;
Mais il avoit les mulles au talon.
  Deriron, vignette sur vignon.
Un franc-taupin un arc de fresne avoit
Tout vermoulu, sa corde renouée;
Sa flesche estoit de papier empennée.
  Deriron, etc.
Un franc-taupin son testament faisoit
Honnestement dedans le presbytère,
Et si laissa sa femme à son vicaire
Et lui bailla la clef de sa maison.
  Deriron, etc.
Un franc-taupin chez un bonhomme estoit,
Pour son diner avoit de la mourue.
Il lui a dit: Jarnigoy! je te tue,
Si tu ne fais de la soupe à l'oignon.
  Deriron, etc.
Un franc-taupin de Haynaud revenoit;
Sa chausse estoit au talon deschirée;
Et si disoit qu'il venoit de l'armée;
Mais onc n'avoit donné un horion.
  Deriron, etc.
Un franc-taupin en son hostel revint,
Et il trouva sa femme l'accouchée.
Adonc, dit-il, j'ai la billevesée:
Un an a que ne fus en ma maison.
  Deriron, etc. (*).

Depuis la fin du quinzième siècle, où les francs-archers furent licenciés, le nom de *taupin* ne fut plus employé que pour désigner, « dans le style bas et burlesque, comme dit Trévoux, des *hommes ayant le teint noir, les cheveux noirs*. » Les bouviers d'Anjou le conservèrent aussi pour dire un bœuf noir; les paysans normands pour exprimer un chien noir. Peut-être y a-t-il dans ces diverses significations, non pas tant une allusion à la couleur de la taupe, qu'une réminiscence des anciens taupins, hâlés au soleil ou noirs de poudre.

FRANKENFORT (combat de). — Au commencement de l'année 1807, le huitième corps de la grande armée pénétra, sous les ordres du maréchal Mortier, dans la Poméranie suédoise, et alla mettre le siége, du côté de la terre, devant Stralsund, port de mer et capitale de la province. Il ne se passa rien de remarquable pendant près d'un mois; mais, le 12 février, la garnison, qui venait de recevoir des renforts considérables, fit une sortie. Un fort détachement, sous la conduite du lieutenant général Armfeld, s'avança pour enlever une batterie que les Français avaient érigée près du village de Frankenfort. Les troupes suédoises furent repoussées après une perte assez considérable en morts et en blessés.

FRANQUEMONT. L'ancienne seigneurie du *Han*, située dans le Barrois, entre Bar et Saint-Mihiel, fut, en 1720, érigée en comté sous le nom de Franquemont.

FRANQUEMONT (monnaie de). Les barons de Franquemont avaient eu autrefois le droit de battre monnaie. La famille de Gilley, à laquelle ce titre appartenait dès 1523, l'y exerça pendant le seizième siècle. Un de ses membres, Nicolas de Gilley, a frappé des *karolus*, portant d'un côté une plante arrachée sans légende, et de l'autre un buste sous

(*) Voyez aussi le *Monologue du franc-archer* dans les poésies de François Villon. Cet auteur semble y avoir peint un type de fanfaron, peureux et crédule.

lequel on lit : N(*icolaus*) DE GILLEY. Le roi défendit souvent dans ses terres le cours des monnaies de Franquemont, et il les décria plusieurs fois, notamment le 17 mars 1563, le 20 décembre de la même année, et enfin le 18 juillet 1554.

FRANTZ (Antoine), fusilier à la 17e de ligne, né à Alt-Dorff, département de la Meurthe. Il venait d'avoir la cuisse droite coupée par un boulet à la bataille de la Trebia, le 1er messidor an VII; ses camarades voulaient le transporter à l'ambulance : « Laissez-moi, leur dit-« il, je veux mourir ici pour être té-« moin de la victoire » ; recueillant ensuite ses forces, il entonna la Marseillaise et expira en chantant l'hymne nationale.

FRATERNITÉ. – Ce nom si doux rappelle deux sentiments bien distincts, mais également nobles et purs : il sert à exprimer tantôt ce lien du sang et du cœur qui existe entre tous les enfants issus d'une même mère, tantôt cet autre lien, moins intime et cependant non moins réel, qui existe entre tous les hommes.

En effet, il semble que la nature se soit plu à doubler nos jouissances en nous donnant deux familles et nous offrant ainsi deux fois les charmes de l'amour fraternel. Comme les frères et les sœurs de chaque famille, tous les hommes ne procèdent-ils pas d'une origine commune? En même temps qu'un père charnel, n'avons-nous pas tous un autre père, qui est Dieu? Chaque lignée princière ou bourgeoise, chaque dynastie de potentats ou chaque souche de prolétaires et d'esclaves n'ont-elles pas pour premier auteur et pour maître ce père céleste, créateur de tout ce qui est? Il y a donc pour chacun de nous deux familles, la *famille patriarcale* et la *famille humaine*; l'une qui vient de l'homme, l'autre qui vient de Dieu. Nous sommes donc tous frères et sœurs, quoique ayant reçu le jour de pères et mères différents, puisque tous les hommes, sans distinction de parenté, de race ou de condition, doivent la vie à celui qui la donne ou qui l'ôte, comme bon lui semble.

De la sorte, ceux qui ont le malheur de n'avoir pas ou d'avoir perdu un frère chéri ou une sœur adorée, ne sont pas entièrement déshérités des pures délices de l'amour fraternel; ils peuvent encore les goûter en partie, s'ils savent aimer leurs semblables avec un désintéressement de frère.

Quant à ceux qui n'ont à regretter aucune privation ni aucune perte de ce genre, ils ne sont nullement dispensés de l'amour qu'ils doivent à leurs semblables par l'amour qu'ils portent à leur famille. De même qu'ils sont tenus d'accepter les charges aussi bien que les avantages de la fraternité du sang, ainsi ils ont des devoirs à remplir envers l'autre fraternité autant que des bienfaits à en attendre : la fraternité *humaine* n'est ni moins sacrée ni moins obligatoire que la fraternité *patriarcale*. Si l'une est généralement mieux sentie que l'autre, c'est parce que, dans celle-ci, la consanguinité est plus directe et double pour ainsi dire, tandis que dans celle-là, elle est plus éloignée et quelquefois même ignorée ou méconnue. Ici, les habitudes de l'enfance, les souvenirs de la jeunesse, la communauté d'intérêts, de souffrances et de plaisirs, les fréquents rapports et les confidences de la vie intime réveillent à chaque instant la voix de la nature; là, au contraire, cette voix est souvent étouffée par l'absence de toute relation, la différence apparente d'intérêts, l'opposition plus réelle de goûts et d'usages, les préjugés de la mode, les inégalités de rang, les préventions et les défiances du grand monde. Mais, malgré ces obstacles, il n'existe pas moins une consanguinité véritable entre tous les hommes, une communauté d'origine, de devoirs, d'intérêts, et un lien du cœur que leur rappelle tour à tour la voix de la nature ou celle de la philosophie, de la morale et de la religion.

Oui, quoi qu'en aient dit les partisans des priviléges de la naissance, le grand seigneur le plus fastueux est le frere de l'ouvrier qu'il dédaigne, et auquel il rougirait de donner la main; la duchesse la plus délicatement frêle et qui craint jusqu'au contact des rayons du soleil, est la sœur de la paysanne aux mains calleuses et au visage hâlé, qui glane les derniers épis de la moisson. M. le duc et madame la duchesse croient

s'en venger en disant, le sourire sur les lèvres : « Oui, nous sommes tous frè- « res... devant Dieu. » Mais, est-ce donc une fraternité si méprisable que la fraternité devant Dieu ! Quoi ! vous naissez et vous mourez comme les pauvres, et, parce qu'il y a entre eux et vous quelques hochets et quelques richesses pour barrière, vous vous croyez autorisés à les regarder comme des étrangers qui n'ont rien de commun avec vous, et à les traiter comme des gens de rien ! Ne redoutez-vous pas qu'il vienne un jour où votre cœur, votre esprit et vos actes seront comparés au cœur, à l'esprit et aux actes de l'ouvrier et de la paysanne? Pour peu que le juge soit éclairé, croyez-vous que vous gagnerez beaucoup à la comparaison, et que vous ne vous repentirez pas d'avoir méconnu en eux des frères plus ou moins bien partagés du sort, mais, comme vous, envoyés sur cette terre pour y accomplir un mystérieux pèlerinage !

Les frères aînés ont tort de se montrer si durs envers leurs frères cadets; s'ils ont sur eux une supériorité d'âge ou de condition, c'est pour les aider et non pour les humilier. Bernardin de Saint-Pierre a dit : « Il en est d'une famille, composée de frères inégaux en âge, en caractère, en talents, comme de la main formée de doigts de diverses proportions qui s'entr'aident beaucoup plus que s'ils étaient de force et de grandeur égales. Pour l'ordinaire, lorsqu'ils saisissent tous ensemble un objet, le pouce, comme le plus fort, serre à lui seul ce que les autres saisissent tous ensemble; le plus petit, comme le plus faible, clôt la main, ce qu'il ne pourrait faire s'il était aussi long que les autres. Il n'y a point de jalousie entre les derniers qui travaillent le moins, mais qui supportent les autres, et les premiers qui tiennent la plume, ou ceux qui sont décorés d'un anneau d'or. Quelque inégalité donc qu'il y ait entre les talents et les conditions des frères, il n'y a qu'une seule chose à leur inspirer, c'est la concorde, afin qu'ils puissent agir de concert comme les doigts de la main. » Ce que Bernardin de Saint-Pierre disait avec tant de bonheur en parlant d'une petite famille, on peut l'appliquer à toute la famille humaine. Ainsi comprise, la fraternité est un des sentiments qui honorent le plus les hommes, et qui peuvent le plus contribuer à leur repos en même temps qu'à leur amélioration. C'est la fraternité que nous enseigne l'Évangile, où il est dit si souvent : « Vous n'avez tous qu'un seul père, qui est Dieu... Aimez-vous les uns les autres comme des frères... Faites à autrui ce que vous voudriez qui vous fût fait... Ne faites pas à votre prochain ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fît... » Cette fraternité-là contient en elle le germe de la véritable égalité, ou plutôt elle est l'égalité même, révélée par le cœur.

Malheureusement, les puissants de la terre n'ont que trop longtemps violé les maximes de l'Évangile, que généralement ils n'aiment à répéter que du bout des lèvres. Le clergé catholique est parvenu, quelque temps du moins, à réaliser le règne de la fraternité dans le sein de l'Église; mais, quoique assez puissants pour détrôner les rois, les papes n'ont pas su ou n'ont pas pu faire descendre la fraternité, du royaume de Dieu, dans le royaume de César. Dans tous les pays chrétiens, les préjugés féodaux ont été plus forts que les prédications évangéliques; et, à la fin du dernier siècle, malgré les attaques à la fois violentes et spirituelles de la philosophie, ces préjugés, alors défendus par le clergé lui-même, avaient encore assez de force pour se refuser à toute espèce de transaction.

Ce que la papauté avait été impuissante à accomplir, la révolution française entreprit de l'achever. Dès son début, elle prit pour devise : la liberté, l'égalité et la fraternité. Le croirait-on? cette devise sacrée, aussi conforme à l'esprit de l'Évangile qu'à l'esprit de l'époque, fut combattue non-seulement par la noblesse féodale et par la royauté, mais encore par le clergé catholique. Quelques prêtres, il est vrai, ne s'associèrent pas à ces haines aveugles; mais le pape, chef et représentant de l'Église, se rangea du côté des partisans du privilége, lui le prince des apôtres. Bientôt les rois se coalisèrent pour renverser par la force le glorieux drapeau de la révolution et de l'Évangile. Ils firent

couler du sang pour se venger du peuple qui avait osé dire le premier : « Tous les hommes sont nés pour être libres, égaux et frères. » Alors, mais seulement alors, il ne faut jamais l'oublier, les révolutionnaires français ajoutèrent après ces mots : liberté, égalité, fraternité, ces autres mots terribles : ou la mort. En cela, ils ne faisaient que suivre l'exemple des rois, qui, en leur déclarant la guerre, leur disaient évidemment : « Pas de liberté, pas d'égalité, pas de fraternité !... ou la mort. » Certes, on a eu raison de flétrir les cruautés qui ont contribué à perdre la révolution ; mais, lorsqu'on professe des sentiments humains, comment ne pas s'élever aussi contre la cruauté des coalisés, qui se montraient si peu avares du sang français, et qui poussaient eux-mêmes les révolutionnaires aux derniers excès, dans l'espoir d'en venir plus facilement à bout ? Il ne faut pas avoir deux poids et deux mesures.

Il faut surtout rendre responsables du mal ceux qui en ont été la cause première. Sans doute nos pères auraient préféré ne pas se montrer si terribles ; mais on leur en avait donné l'exemple ; et, quand ils s'aperçurent des infâmes trahisons qui avaient mis la France à deux doigts de sa perte, il ne restait plus d'autre moyen d'échapper au sort de la Pologne que la plus violente énergie ; disons le mot, tous les partis sont d'accord sur ce point aujourd'hui, il ne restait plus d'autre ressource que la terreur. La seule chose qu'on ne saurait excuser, ce sont les crimes qui accompagnèrent ce régime sanglant ; encore ces crimes ont-ils été commis bien moins par des agents révolutionnaires en délire que par des agents de l'étranger abrités sous le masque du patriotisme. Pour que la révolution fût coupable, il faudrait que, dès l'origine, elle eût proféré la menace qui lui a été si souvent reprochée. Or, elle n'en fit rien : loin d'être animée de pensées sanguinaires, elle s'efforça de tranquilliser l'Europe, en prenant l'engagement de ne pas employer les armes contre elle, tant qu'elle respecterait l'indépendance nationale de la France. C'est seulement lorsque les rois européens se furent mépris sur la longanimité de la Constituante, et eurent mis à profit les divisions de l'Assemblée législative, c'est seulement alors que la Convention se vit forcée de ne plus garder de mesure. De quel côté sont les premiers et les plus grands torts ? est-ce du côté de ceux qui attaquent injustement une bonne cause ? ou bien du côté de ceux qui la défendent ?

Maintenant, nos pères étaient-ils dans leur droit lorsqu'ils ont placé la fraternité sur le drapeau révolutionnaire ? A ceux qui oseraient le nier, il est facile de répondre, soit avec le texte de l'Évangile, soit avec le cri de la conscience humaine. Il y a plus : ce mot de fraternité venait adoucir ce que pouvaient laisser paraître de trop violent les deux autres mots de la devise sacramentelle, pris dans un sens exclusif. En le prononçant, la révolution en appelait à Dieu lui-même, et le prenait à témoin de la sainteté de sa cause. Chose bizarre, et qui montre combien les rôles étaient intervertis ! les impies d'alors étaient ceux qui se disaient chrétiens, et les chrétiens vraiment dignes de ce nom ceux qui ne se croyaient que philosophes ! Quelle ressemblance, en effet, entre les premiers chrétiens et ces révolutionnaires qui avaient commencé à introduire la fraternité dans nos mœurs ! Est-il quelque chose qui rappelle mieux les usages de l'Église naissante que ces festins sur les places publiques et dans les rues, qui, comme dans les républiques anciennes, à certains jours, réunissaient à la même table tous les citoyens d'un même quartier ? quoi de plus semblable aux agapes des premiers chrétiens que ces agapes républicaines ?

Ce n'est pas le tout de se dire frères, il faut s'entretenir dans ces sentiments de fraternité par quelques grandes réunions de famille. Il ne suffit pas de dire qu'on adore un même Dieu et qu'on obéit aux mêmes lois, il importe de ménager de temps à autre des rapports d'amitié entre les différentes classes d'une même société, tout en respectant l'inviolabilité du *for* intérieur. Là où règne l'isolement, l'égoïsme a bientôt pénétré ; et quand l'égoïsme est entré quelque part, il est difficile de l'en faire sortir : notre époque en fournit plus d'une preuve. Voilà le mal que voulaient

combattre les révolutionnaires, et qu'avaient si bien détruit les premiers chrétiens.

Dans l'article ÉGALITÉ (voyez ce mot), nous avons essayé de déterminer la place qu'occupe le mot fraternité dans la devise trinaire qui servit de symbole à la révolution française. Il nous a semblé que, si la liberté est surtout une vérité politique et l'égalité surtout une vérité sociale, la fraternité est avant tout une vérité religieuse. Sans revenir sur ce sujet, nous nous bornerons à dire, en finissant, que cela est d'autant plus incontestable, que la croyance à la fraternité repose évidemment sur le principe de l'existence de Dieu : tous les hommes sont frères, parce qu'ils ont un auteur commun.

FRATERNITÉ D'ARMES. — Il existait quelquefois entre les guerriers, au temps de la pure chevalerie, une espèce d'alliance qui réunissait en un faisceau commun tous les *acquêts* de gloire, et qui, substituant la rivalité des prouesses à celle de l'orgueil, créait des émules aux vainqueurs et des vengeurs aux vaincus. Tel est, du moins, le beau côté de cet usage, qui offrait aussi des résultats *positifs*, puisque les *frères d'armes* stipulaient, en outre, communauté d'*avoir*, de butin et de prisonniers.

Le frère d'armes devait être l'ennemi des ennemis de son compagnon, l'ami de ses amis : ils devaient partager par moitié leurs profits de guerre présents et à venir, et dévouer leur fortune et leur vie à la délivrance l'un de l'autre, s'ils étaient pris. Cette alliance, que garantissait le serment sur les évangiles, et souvent la consécration d'une hostie partagée entre les deux contractants, puis l'échange des armes, se confirmait ordinairement par titre authentique, et elle aboutissait ainsi à un traité passé pour ainsi dire par-devant notaire et écrit en style de tabellion. C'est ainsi que fut conclue, en 1370, une fraternité d'armes entre du Guesclin et Clisson (*). Froissart (livre IV, ch. 39), racontant l'assassinat du connétable de Clisson en 1392, ajoute : « Le seigneur de Coucy monta à cheval, et se partyt, lui huytième seulement, à l'hostel du connestable, derrière le temple, où on l'avoit rapporté, car moult s'entr'aymoient, et s'appeloient frères et compaignons d'armes. »

Les garanties du code Charlemagne et de la religion n'étaient pas toujours, dans de pareilles associations, un obstacle au parjure. Ce furent des serments de fraternité peu sincères que ceux que se prêtèrent les ducs de Bourgogne et d'Orléans, victimes de la rue Barbette et du pont de Montereau; puis, un siècle plus tard, Louis XI et un autre duc de Bourgogne. Quelquefois cette fraternité procédait d'une impulsion peu généreuse et même de motifs purement politiques, tels que ceux pour lesquels, en 1399, le duc d'Orléans, frère de Charles VI, se lia avec le duc de Lancastre, qui détrôna plus tard Richard II, gendre du même Charles VI.

FRAUBRUNNEN (combat de). — Le général français Schauembourg, après s'être emparé de Soleure, le 2 mars 1798, avait porté le 4 son avant-garde à Schahiren, une demi-brigade en intermédiaire au village de Betterkinden, et son corps de bataille à Lohn, sur la route de Soleure à Berne. Le 5, on se mit en mouvement à la pointe du jour. L'avant-garde rencontra l'ennemi dans un bois en arrière de Schahiren. Une action fort vive s'engagea entre la 4e légère et les troupes bernoises, qui avaient du canon; mais dès que l'artillerie française put donner pour soutenir nos fantassins, les Bernois cessèrent toute résistance, et allèrent prendre position sur des hauteurs en avant de Fraubrunnen. Ils en furent bientôt débusqués, mais se reformèrent derrière Artenen. Également repoussés de ce poste, ils firent retraite en bon ordre, et vinrent s'établir entre des rochers et un grand bois de sapins qui couronnent les hauteurs d'Altmerkingen. Quoique la route de Berne forme en cet endroit un défilé facile à défendre, l'ennemi, attaqué de front et par ses flancs, ne put résister. Il perdit beaucoup de monde, abandonna tous ses canons, et se sauva presque à la débandade. Le

(*) Voyez sur ce traité, la dissertation vingt et une de du Cange à la suite de Joinville. Voyez aussi l'histoire de du Guesclin, par Ménard, ch. XXIV, p. 206, 240, 248, relativement à la fraternité d'armes entre le chevalier breton et Hue de Carvalai.

général qui commandait les Bernois parvint cependant à les rallier encore en avant de Berne. Là allait s'engager un cinquième combat, lorsque la ville envoya des députés offrir sa soumission. On l'accepta, et les Français y entrèrent à une heure de l'après-midi.

Frauenalb (combat de). — Battus à Rastadt, le 5 juillet 1796, par Moreau, général en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle, les Autrichiens allèrent le lendemain prendre position derrière l'Alb. Le 9, se livra une nouvelle bataille dite d'Ettlingen, qui eut successivement pour théâtre les alentours de cette ville, le plateau de Rothensohl et le village de Malsh. Le matin, s'était engagée une action préliminaire sur les bords du ravin de Frauenalb, qu'occupait l'extrême gauche de l'ennemi. Cette formidable position, qui n'avait d'accès que par la route de Herrenalb, était défendue par six bataillons, quatre escadrons et une nombreuse artillerie. De solides retranchements, élevés de toutes parts, au prix de peines inouïes, attestaient la prévoyance autrichienne. Le général Saint-Cyr, qui commandait l'aile gauche de l'armée française, donna, au point du jour, ordre à l'adjudant général Houël de se porter vers le Frauenalb avec la 84e demi-brigade et cent chasseurs du 2e régiment. Ces troupes eurent besoin de toute leur bravoure pour s'acquitter avec succès de l'expedition qui leur était confiée. Les Impériaux avaient ordre de se défendre sur ce point jusqu'à la dernière extrémité. Leurs chefs espéraient ainsi fatiguer les Français, et se trouver, par conséquent, plus à même de leur résister lorsque s'engagerait la bataille principale; mais tous leurs efforts échouèrent contre l'héroïque intrépidité de nos soldats, et l'ennemi, enfin débusqué, se replia sur la route de Pforzheim.

Fraxinet. Voyez **Garde-Freinet.**

Frayssinous (Denis) naquit en 1765, dans le village de Curières (Aveyron). Lorsque le concordat eut rendu quelque influence au clergé catholique, il commença dans l'église des Carmes, à Paris, ses conférences religieuses, qui devaient lui ouvrir plus tard la carrière des honneurs. Fontanes, son protecteur, le nomma membre de la faculté de théologie, et inspecteur de l'Académie de Paris. Le jeune abbé reçut encore un canonicat au chapitre de Notre-Dame, et alors il continua ses conférences dans l'église de Saint-Sulpice. Le talent de l'orateur, la violence avec laquelle il attaquait la philosophie de ce siècle, tout en rendant grâce à Dieu d'avoir suscité une main puissante pour relever ses autels, lui valurent une vogue extraordinaire jusqu'en 1809, époque où il reçut l'ordre précis d'interrompre ses prédications.

Il les reprit, en 1814, après le retour des Bourbons, et l'espèce de persécution dont il avait été l'objet leur donna un nouveau succès; apôtre zélé du royalisme, il sortit en moins d'un an de sa position encore obscure pour être successivement nommé prédicateur du roi, censeur royal, et membre du conseil royal de l'instruction publique, et pour monter, après le court temps d'arrêt des cent jours, aux plus hautes dignités de l'État. Devenu d'abord évêque d'Hermopolis, puis grand maître de l'université (1er juin 1822), il vit s'ouvrir devant lui les portes de l'Académie française, quoiqu'il n'eût alors publié aucun ouvrage qui lui donnât droit au fauteuil. Puis il reçut les titres de pair de France, comte, etc., et semblait ne pouvoir plus obtenir de nouvelles faveurs, lorsque, le 26 août 1824, le ministère des affaires ecclésiastiques fut créé pour lui, comme on avait précédemment rétabli pour lui la dignité de grand maître de l'université.

Le 25 octobre de la même année, chargé de prononcer, à Saint-Denis, l'oraison funèbre de Louis XVIII, il retraça les calamités qu'avait eues à soutenir le feu roi; mais le nom de la charte ne fut même pas prononcé dans un discours aussi solennel. L'orateur crut seulement devoir justifier le monarque de l'avoir octroyée : « Il devait, « disait-il, plier devant la force des « choses. » Il fit ensuite une violente sortie contre la liberté de la presse, et contre « tous ces enseignements qu'on « a tant de soin de faire descendre jus« qu'aux dernières classes du peuple. » Enfin, il ne craignit pas de rappeler l'assassinat du 13 février 1820, pour

prouver la nécessité de laisser le peuple dans l'ignorance.

Sous l'administration de l'évêque d'Hermopolis les jésuites envahirent les écoles et les églises; ce fut lui qui, le premier, parla publiquement de cette société, dans deux discours prononcés à la chambre des députés en 1826 et 1827, et par lesquels il en reconnaissait l'existence, sans donner de preuves de sa légalité.

Lors de la révolution ministérielle qui renversa, en 1828, M. de Villèle, M. de Frayssinous conserva, pendant quelque temps, la moitié de son portefeuille, qu'il céda cependant bientôt entièrement.

Après la révolution de 1830, il suivit ses anciens maîtres dans l'exil, et concourut, à Prague et à Goritz, à l'éducation du prétendant. En 1838, néanmoins, il rentra en France où il vécut encore 3 ans dans la retraite, ne conservant d'autre titre que celui d'évêque *in partibus* et d'académicien. Il est mort au mois de décembre 1841. Outre quelques oraisons funèbres et discours, et une brochure sur *les vrais principes de l'Église gallicane*, 1818-1826, in-8°, il a publié ses conférences, sous le titre de : *Défense du christianisme*, 1825, 3 vol. in-8°.

Fréculfe, savant évêque de Lisieux, mort en 850, avait composé plusieurs ouvrages, dont un seul nous est parvenu. C'est une chronique collective, un essai d'histoire universelle, qui prouve, par le fait même de son existence, qu'au neuvième siècle un horizon plus vaste s'était ouvert devant les esprits. L'écrit de Fréculfe est intitulé : *Freculphi, episcopi lexoviensis, chronicorum libri duo*, plusieurs fois imprimé, Cologne, 1539, Heidelberg, 1597, in-fol., inséré dans la *Bibliothèque des Pères*.

Frédégaire, surnommé *le Scolastique*, chroniqueur, né en Bourgogne, à ce que l'on suppose, dans le septième siècle, est auteur d'une *Chronique* ou abrégé d'histoire universelle, divisé en 5 livres, dont les 3 premiers ne sont qu'une compilation des chroniques de Jules-Africain, Eusèbe, saint Jérôme et Idace; le 4e est un abrégé des 6 premiers livres de l'Histoire de Grégoire de Tours, et le 5e renferme la continuation de cette histoire jusqu'à l'année 641. Quatre écrivains anonymes ont fait des additions à l'ouvrage de Frédégaire, et l'ont poussé jusqu'à l'année 768.

Il faut reconnaître avec M. Guizot qu'il y a une immense distance entre Grégoire de Tours et Frédégaire, que de l'historien au chroniqueur la barbarie a fait de déplorables progrès. Cependant, sans cette chronique, on ne saurait presque rien de plusieurs règnes très-importants, et on pardonne aisément à l'auteur la dureté, l'incorrection du style, la pesanteur de la pensée. Elle a été d'abord imprimée en forme d'appendice aux œuvres de saint Grégoire de Tours, Bâle, 1568 et 1610, in-8°, sous ce titre : *Fredegarii Scholastici chronicon quod ille, jubente Childebrando comite, Pipini regis patruo, scripsit,* traduite en français par l'abbé de Marolles. Le 4e et le 5e livre furent encore insérés dans les *Scriptores rerum Francicarum* de Freher; dans les *Scriptores coætanei* de Duchesne, dans le *Recueil des historiens de France* par D. Bouquet, et, plus récemment, dans la Collection de chroniqueurs latins, traduits par M. Guizot. On peut consulter sur ce même ouvrage la dissertation d'Adrien de Valois, *de Fredegario ejusque operibus;* la préface de D. Ruinart, en tête des œuvres de Grégoire de Tours, et la notice jointe par M. Guizot à sa traduction.

Frédégonde. Il serait difficile de trouver dans notre histoire un personnage dont le caractère, dont les actions, les vices et les talents aient été plus remarquables, et soient mieux connus que ceux de Frédégonde. Grégoire de Tours nous a raconté la vie de cette femme avec l'exactitude scrupuleuse d'un contemporain, fortement frappé de sa terrible grandeur; et M. Augustin Thierry a refait cette histoire dans ses *Récits mérovingiens*, avec un talent de style et une habileté interprétative qui font de ce livre l'un des meilleurs ouvrages que l'art ait composés sur notre histoire nationale.

Frédégonde était d'une basse naissance; douée d'une grande beauté, elle entra au service d'Audovère, femme de Chilpéric, se fit remarquer de ce prince, et parvint à supplanter la reine. Nous

avons raconté ailleurs (*) le conseil perfide qu'elle donna à la naïve Audovère, et les conséquences qu'elle sut en tirer pour elle-même. Grégoire de Tours ne parle pas de la ruse qui lui réussit si bien. Suivant lui, Chilpéric ayant eu d'abord pour épouses des femmes de basse naissance, telles qu'Audovère et Frédégonde, rougit enfin de ces mariages lorsqu'il eut vu son frère épouser Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi des Wisigoths, et demanda la main de Galswinthe, sœur de cette princesse.

Frédégonde alors retomba dans une condition inférieure; mais elle ne tarda pas à reprendre sur le roi son ancien empire; Galswinthe fut étranglée dans son lit, et Frédégonde, remontant sur le trône, parvint à s'y maintenir et y resta jusqu'à la fin de sa vie (565). Pendant vingt ans elle fut maîtresse absolue du cœur et de l'esprit de Chilpéric. Ce fut elle qui commanda à ce prince tous les crimes dont il souilla sa mémoire; car il était, suivant l'expression de dom Ruinart, *Uxorius magis quam crudelis*.

La mort de Galswinthe fit éclater, entre Frédégonde et Brunehaut, une haine qui, se confondant avec la rivalité naissante de la Neustrie et de l'Austrasie, alluma cette guerre civile qui fut si fatale à la puissance mérovingienne. Dans cette lutte, Frédégonde employa toutes les ressources du génie et tous les moyens du crime. « Cette femme terrible, entourée d'hommes dévoués qu'elle fascinait de son génie meurtrier, et dont elle troublait la raison par d'enivrants breuvages, frappait par eux ses ennemis. Les dévoués antiques de l'Aquitaine et de la Germanie, les sectateurs des Assassins, qui, sur un signe de leur chef, allaient en aveugles tuer et mourir, se retrouvent dans les serviteurs de Frédégonde. Elle-même, belle et homicide, tout entourée de superstitions païennes, nous apparaît comme une Walkirie scandinave. Elle suppléa, par l'audace et le crime, à la faiblesse de la Neustrie, fit à ses puissants rivaux une guerre de ruse et d'assassinats, et sauva peut-être l'occident de la Gaule d'une nouvelle invasion de barbares (*). »

Sigebert, animé par Brunehaut, arma deux fois les hordes germaniques qu'il commandait contre la Neustrie. Dans la seconde invasion, les Neustriens se décidèrent à le proclamer roi. Chilpéric, réfugié à Tournay, semblait perdu; Frédégonde le sauva, en faisant assassiner Sigebert par deux hommes qu'elle avait armés de sa propre main (576); et Brunehaut, surprise à Paris par ses ennemis, fut enfermée à Rouen, tandis que son fils Childebert était proclamé roi par les leudes austrasiens.

Frédégonde avait rendu à Chilpéric un éminent service; de plus, elle l'avait fait complice d'un grand crime. Cette double cause ajoutant à son ascendant sur ce prince, lui donna le pouvoir de tout oser. Elle travailla dès lors, avec une atrocité réfléchie, à se débarrasser de tous ceux qu'elle avait à redouter. Elle immola, les uns après les autres, les fils d'Audovère; Mérovée succomba le premier; ce jeune prince avait eu l'imprudence d'aimer et d'épouser Brunehaut captive. Pour échapper à la vengeance de Chilpéric, que Frédégonde excitait contre lui, il s'enfuit d'asile en asile, et fut poursuivi jusque dans la basilique de Saint-Martin de Tours, que la haine de Frédégonde ne respecta pas. Enfin, après de longues infortunes, trahi par les habitants de Térouanne, il se fit tuer par un ami, pour ne pas tomber vivant entre les mains de son père (**).

La jalousie furieuse de Frédégonde contre Audovère et ses fils fut augmentée encore par la mort de ses propres enfants. Clovis, le dernier des fils de sa rivale, fut accusé d'avoir fait périr par des maléfices les enfants de sa belle-mère; on prétendit qu'il s'était servi, pour ce crime, d'une jeune fille qu'il aimait, et qui était attachée au service de la reine. Cette fille fut exposée au supplice devant la demeure même de Clovis : sa mère fut brûlée vive. Clovis, amené chargé de chaînes devant Chilpéric, fut livré à Frédégonde, qui l'envoya dans une villa royale où il fut poi-

(*) Voyez l'article COMPÈRE et COMMÈRE.

(*) Michelet, *Histoire de France*, t. I.

(**) Aug. Thierry, troisième récit.

gnardé. Sa sœur, livrée aux outrages des valets de la reine, fut enfermée dans un monastère ; enfin, Frédégonde termina ses vengeances en faisant enfin égorger Audovère.

Chilpéric, trompé et dominé par la femme qu'il aimait, autorisait toutes ces exécutions qu'elle lui représentait comme nécessaires; mais l'influence souveraine qu'elle exerçait sur ce faible prince n'apparaît nulle part d'une manière aussi frappante que dans l'histoire de Leudaste, comte de Tours, une des victimes de cette femme implacable (*). Leudaste avait attaqué sa réputation pour la perdre dans l'esprit de son époux : dès lors sa mort fut décidée (581). Il parvint cependant, pendant plusieurs années, à se soustraire aux poursuites de son ennemie; mais, croyant qu'elle avait oublié sa haine, il revint imprudemment à Paris, y fut arrêté, et trouva la mort au milieu des tourments (583). Un forfait plus odieux encore fut l'assassinat de Prétextat, évêque de Rouen, qui avait sanctionné l'union de Mérovée et de Brunehaut. Ce prélat fut d'abord exilé; étant rentré dans son diocèse, il eut avec la reine de vives altercations, et tomba sous les coups d'un meurtrier, au milieu même de son église. Frédégonde s'empressa d'accourir auprès de sa victime, pour détourner les soupçons par des témoignages d'une douleur hypocrite; mais le vieillard n'y fut pas trompé, et en mourant il la menaça des vengeances du ciel (586). La mort de Prétextat jeta la consternation dans la ville de Rouen.

Un des seigneurs francs établis dans cette ville vint accabler Frédégonde de reproches : « Nous poursuivrons tous « la punition de ce crime, lui dit-il, « pour mettre enfin un terme à tes « cruautés. » La reine le fit inviter à sa table; il refusa; elle le fit prier d'accepter au moins, selon l'usage, une coupe de vin; il y consentit; le breuvage était empoisonné : il sentit presque aussitôt dans sa poitrine de violentes douleurs, monta sur son cheval, et mourut après avoir fait quelques pas. Les évêques, le roi Gontran, se remuèrent pour punir le meurtre de Prétextat; mais la coupable était trop puissante, et la faible justice de ces temps barbares ne put l'atteindre.

(*) Aug. Thierry, cinquième et sixième récit.

Chilpéric périt assassiné, en 584. Quelques historiens ont mis ce meurtre sur le compte de Frédégonde; Grégoire de Tours n'en fait connaître ni les causes ni l'auteur; au surplus, que Frédégonde soit convaincue ou non de ce nouveau crime, peu importe pour sa mémoire. Un peu plus ou un peu moins de sang versé ne peut ni augmenter ni diminuer l'horreur qu'elle inspire. De tous les enfants qu'elle avait eus de Chilpéric, il ne lui restait que Clotaire, encore au berceau, et au nom duquel elle conserva l'autorité, tandis que Brunehaut gouvernait l'Austrasie sous son fils. Les régences mâles, hardies et insolentes de ces deux femmes, comme a dit Montesquieu, forment, dans les fastes de ces temps-là, un épisode d'un haut intérêt. Gontran, leur beau-frère, s'efforçait de conserver la paix entre elles, et de maintenir l'équilibre entre l'Austrasie et la Neustrie, ne pouvant se résoudre à sacrifier l'une à l'autre.

Frédégonde employa, dans la politique, les mêmes moyens que dans ses vengeances particulières. « Elle défendit ses méchancetés par ses méchancetés mêmes; elle justifia le poison et les assassinats par le poison et les assassinats. Gontran, Brunehaut et ses fils ou petits-fils, presque tous les grands, sa propre fille, furent continuellement en butte à ses fureurs (*). » Cependant, son administration fut ferme et habile. Secondée par Landry, maire du palais, et peut-être son amant; protégée par Gontran, qu'elle savait gagner quand elle en avait besoin, elle conserva intacte l'autorité de son fils. En 591, Gontran, appelé par elle, vint une dernière fois à Paris, et tint son petit-neveu Clotaire, alors âgé de 7 ans, sur les fonts baptismaux. La cérémonie eut lieu au village de Nanterre. Childebert se plaignit de cette protection accordée à ses ennemis. Gontran lui répondit pour l'engager à rester en paix avec son cousin, et retourna à Châlon-sur-Saône.

(*) Montesquieu, *Esprit des lois.*

Mais, à sa mort (593), la rivalité de Frédégonde et de Brunehaut reprit un libre cours. Les bandes austrasiennes recommencèrent à menacer la Neustrie comme au temps de Sigebert. Mais cette fois Frédégonde vainquit noblement; elle mit Landry à la tête des Neustriens, les anima par ses paroles et sa présence; ils furent vainqueurs, et pillèrent le pays ennemi jusqu'à Reims (593).

La mort de Childebert ayant ensuite affaibli l'Austrasie, elle attaqua les deux fils de ce prince, sans leur déclarer la guerre. Plus tard, elle profita des démêlés qui s'élevèrent entre Brunehaut et les leudes austrasiens, marcha contre eux, les rencontra à Latofa, à l'est de Soissons, et remporta une victoire complète (597). Elle revint ensuite à Paris, et y mourut l'année suivante (598), laissant Clotaire II, âgé de 13 ans, sous la tutelle de Landry, maire du palais.

Elle était morte tranquillement, après avoir commis de grands crimes, détestée, après avoir fait de grandes choses. Dans ces temps barbares, on n'avait point de juste horreur pour la cruauté, ni de véritable estime pour l'habileté et le talent. Aujourd'hui, Frédégonde est entièrement appréciée et comprise. Nous en avons dit assez sur ses sanguinaires vengeances, et il suffit de dire, à l'éloge de son administration, qu'Ébroïn, qui fut un grand homme, ne fit que l'imiter.

On peut consulter, sur cette femme et sur sa rivale, un mémoire de Gaillard, inséré dans le tome XXX du Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

FREDUM. — On appelle ainsi, dans les lois barbares, l'amende qui devait être payée au juge, indépendamment de la composition ou wergeld que recevait l'offensé ou sa famille. Ce mot, d'où dérive probablement notre mot *frais*, vient du saxon *fred*, qui signifie paix, parce que c'était à proprement parler le prix de la paix, la récompense de la protection accordée contre le droit de vengeance.

Montesquieu a clairement et brièvement résumé la raison d'être et le véritable caractère du *fredum*. Nous ne pouvons mieux faire que de citer ici les propres paroles de ce grand publiciste: « Chez les barbares, rendre la justice n'était autre chose qu'accorder à celui qui avoit fait une offense sa protection contre la vengeance de celui qui l'avoit reçue, et obliger ce dernier à recevoir la satisfaction qui lui étoit due: de sorte que chez les Germains, à la différence de tous les autres peuples, la justice se rendoit pour protéger le criminel contre celui qu'il avoit offensé.

« Les codes des lois barbares nous donnent le cas où ces *freda* pouvoient être exigés. Dans ceux où les parents ne pouvoient pas prendre de vengeance, ils ne donnent point de *fredum*; en effet, là où il n'y avoit point de vengeance, il ne pouvoit y avoir de droit de protection contre la vengeance. Ainsi, dans la loi des Lombards, si quelqu'un tuoit par hasard un homme libre, il payoit la valeur de l'homme mort, sans le *fredum*; parce que l'ayant tué involontairement, ce n'étoit pas le cas où les parents eussent un droit de vengeance. Ainsi, dans la loi des Ripuaires, quand un homme étoit tué par un morceau de bois ou un ouvrage fait de main d'homme, l'ouvrage ou le bois étoient censés coupables, et les parents les prenoient pour leur usage, sans pouvoir exiger de *fredum*.

« De même, quand une bête avoit tué un homme, la même loi établissoit une composition sans le *fredum*, parce que les parents du mort n'étoient pas offensés.

« Enfin, par la loi salique, un enfant qui avoit commis quelque faute avant l'âge de douze ans, payoit la composition sans le *fredum*; comme il ne pouvoit porter encore les armes, il n'étoit pas dans le cas où la partie lésée ou ses parents pussent demander la vengeance.

« C'étoit le coupable qui payoit le *fredum*, pour la paix et la sécurité que les excès qu'il avoit commis lui avoient fait perdre, et qu'il pouvoit recouvrer par la protection; mais un enfant ne perdoit point cette sécurité : il n'étoit point un homme, et ne pouvoit être mis hors de la société des hommes.

« Le *fredum* étoit un droit local pour celui qui jugeoit dans le territoire. Il se proportionnoit à la grandeur de la protection : ainsi le *fredum* pour la protection du roi fut plus grand que celui accordé pour la protection du comte et des autres juges (*). »

Le *fredum*, appelé aussi *bannum* dans quelques lois barbares et dans les capitulaires, formait le principal revenu des possesseurs de bénéfices. Les comtes, les barons le percevaient, parce que chacun d'eux, dans l'étendue de son bénéfice, représentait le pouvoir social, qui seul avait l'autorité et la force suffisantes pour protéger les intérêts individuels et réprimer ceux qui leur portaient atteinte.

Quand le progrès des mœurs et de la raison publique eurent fait disparaître de nos lois le système barbare des compositions, et que des notions plus justes sur les principes de la justice commencèrent à prévaloir, le droit qu'avaient eu jusqu'alors les seigneurs de faire payer leur protection sous le nom de *fredum*, se transforma en un impôt qu'ils perçurent à titre de droit de justice. Les rois ne furent ni assez forts ni assez hardis pour réclamer contre cette usurpation; et lorsque plus tard, comme sous François Ier et Louis XIV, ils furent devenus les uniques protecteurs de la paix publique, par une anomalie qui s'explique difficilement, les seigneurs de fiefs continuèrent à regarder la justice comme un droit patrimonial, et à percevoir comme propriétaires un impôt qui tirait primitivement son principe d'une délégation tacite de la souveraineté. (Voy. COMPOSITION, LOIS BARBARES, JUSTICES SEIGNEURIALES.)

FRÉGATE. — Ce nom est depuis longtemps connu dans la Méditerranée. Au seizième siècle, il désignait de longs bâtiments à voiles et à rames, portant couverte, et dont le bord était plus haut que celui des galères. On appela ensuite de ce nom les vaisseaux légers, gouvernant, manœuvrant et virant bien de bord.

Au dix-septième et au dix-huitième siècle, la frégate était un vaisseau de guerre un peu plus bas et plus long que les autres, léger à la voile, peu chargé de bois et n'ayant ordinairement que deux ponts. Sous Louis XIV on appelait *frégate légère* la frégate à un pont portant de 16 à 25 pièces de canon. Les capitaines de ces navires commandaient aux lieutenants de vaisseau et aux capitaines de brûlots.

Les frégates modernes, navires de guerre inférieurs aux vaisseaux de ligne, et n'ayant qu'une seule batterie couverte, mais cependant grands, forts et bien armés, se classent ainsi qu'il suit : frégates de *premier rang*, portant 60 bouches à feu, canons de 30 en batterie et caronades de même calibre sur les gaillards; frégates de *deuxième rang*, portant 56 ou 54 bouches à feu, canons de 24 en batterie, caronades de 36, 30 ou 24 sur les gaillards; dans les frégates de *troisième rang*, on comprend quelques bâtiments de 50, premiers essais des grandes frégates, quelques autres de 48 et de 46; enfin toutes les anciennes frégates de 44 qui datent de l'empire. Toutes celles qui avaient au-dessous de 44 bouches à feu ont été abandonnées; celles de 44 portent du 18 en batterie, et sur les gaillards des caronades de 24.

Le gréement de la frégate est à peu près en tout le même que celui du vaisseau de ligne.

Avant la révolution il y avait, quant au calibre des pièces, des frégates de 18, de 12, de 9 et de 8; maintenant tous les calibres inférieurs au 18 sont attribués aux corvettes, bricks, etc.

Les capitaines de frégate avaient, comme nous l'avons dit, le pas sur les lieutenants de vaisseau; une ordonnance, rendue dans ces dernières années, a éteint ce grade, et y a substitué celui de capitaine de corvette.

En présentant le budget pour l'exercice 1840, le ministre des finances a évalué ainsi qu'il suit la valeur des coques de frégates supposées neuves :

Frégate de 1er rang	659,100 fr.
— — de 2e rang	567,975
— — de 3e rang	406,600.

FREISINS (combat de). — Lorsque, vers la fin de l'année 1810, deux divisions du neuvième corps de la grande armée qui opérait dans la Péninsule, passèrent d'Espagne en Portugal pour

(*) *Esprit des lois*, liv. XXX, ch. 20.

rejoindre le maréchal Masséna dans ses lignes de Santarem, le corps de milices portugaises commandées par le général Silveyra, qui occupait les positions de Pinhel et de Trancoso, fut obligé de battre en retraite. Toutefois, après le passage de la première division, aux ordres du général Drouet, Silveyra crut pouvoir faire volte-face, et le 30 décembre il attaqua la seconde à Ponte d'Albada. Le général Claparède, qui la conduisait, le battit, l'obligea de nouveau à rétrograder, et se mit à sa poursuite dans l'intention de le rejeter au delà du Douro. Silveyra, après avoir cédé du terrain pendant plusieurs jours de suite, s'arrêta pour attendre son adversaire, sur les hauteurs de la rive gauche de la Tarora. Il avait barricadé les ponts de Villa et de Freisins, coupé tous les chemins par des abatis et des fossés, et paraissait résolu à défendre vigoureusement tous les passages. Claparède, le 11 janvier (1811), porta le gros de ses forces sur le pont de Freisins, sans s'inquiéter d'une vive fusillade qui s'engagea bientôt sur sa droite. Le pont fut enlevé au pas de charge par un bataillon du 21ᵉ régiment d'infanterie légère, après quoi l'on attaqua impétueusement les hauteurs. L'ennemi ne put résister; il prit la fuite de toutes parts et perdit beaucoup de monde. La nuit seule arrêta le carnage.

Fréjus, *Forum Julii*, ancienne ville de la basse Provence, comprise aujourd'hui dans le département du Var.

Son origine remonte aux Celto-Liguriens, qui avaient bâti sur la côte quelques habitations pour se livrer à la pêche et à des courses sur mer. Ces cabanes se changèrent en maisons à l'époque où les Phocéens vinrent s'établir depuis Marseille jusqu'au Var. Fréjus devint alors la capitale des Oxibiens, une des peuplades les plus puissantes de la Celto-Ligurie. César la colonisa, lui donna le nom de *Forum Julii*, l'agrandit, l'embellit et y fit creuser un port qu'on ne termina que sous Auguste. Cet empereur y envoya les trois cents vaisseaux pris sur Antoine à la bataille d'Actium, et plaça dans la colonie de César une cohorte de vétérans de la 8ᵉ légion, ce qui la fit surnommer *Colonia Octavianorum*. Pline l'appelle aussi *Classica*: on la désignait sous ce nom, parce que dans son port était réunie la flotte que les Romains entretenaient pour la défense du nord de la Méditerranée; là se trouvait aussi leur arsenal.

L'étranger qui arrive aujourd'hui à Fréjus cherche en vain ce vaste port décrit par Cicéron, et mentionné par Pline et Tacite, et il ne voit même pas la mer, qui se trouve maintenant à une demi-lieue de la ville. Une immense plaine de sables, entrecoupée de marais infects, a remplacé le bassin où se pressaient des centaines de navires, et où quelques débris du môle et d'énormes anneaux de bronze attestent seuls ces splendeurs passées.

Fréjus doit à Auguste de beaux édifices publics, et fut, sous son règne, entourée de fortes murailles flanquées de tours, percées de quatre portes magnifiques dont les principales étaient la *porte Dorée* et la *porte Romaine*. Le périmètre de la ville antique est visible presque partout, et la dimension des fragments de murs qu'on aperçoit çà et là, aussi bien que la distance qui sépare les restes des édifices, donnent l'idée d'une grande ville ayant environ une lieue de circonférence et 40,000 âmes de population.

Agrippa contribua aussi à l'embellissement et à la prospérité de Fréjus. Pendant toute la durée de l'empire, cette ville vit son port entretenu, son enceinte agrandie; mais à la chute de l'empire romain, elle fut abandonnée à sa propre destinée. Les barbares et les pirates la saccagèrent plusieurs fois, et elle fut dévastée par les Sarrasins, qui, après avoir pillé les îles de Lérins, ravagèrent nos côtes et s'avancèrent jusque dans les forêts qui entouraient la ville au nord. Vers 1475, des corsaires la surprirent, l'incendièrent et achevèrent de détruire les restes de son ancienne splendeur. Au commencement du quinzième siècle, elle n'était peuplée que de chanoines, de moines et de religieuses, répartis dans un grand nombre de monastères. Charles-Quint pilla ses églises en 1536. Cependant il entreprit ensuite de la rebâtir et lui donna même son nom; mais sa retraite précipitée ne lui permit pas d'effectuer ce projet.

Il est aisé de concevoir que depuis longtemps les ouvrages nécessaires à la conservation du port étaient négligés; l'atterrissement causé par le torrent appelé l'Argens (*Flumen Argenteum*), gagna successivement, de telle sorte que, déjà au commencement du huitième siècle, le port ne pouvait plus recevoir que de tout petits vaisseaux. En peu d'années les sables l'obstruèrent complétement, et la ville fut presque abandonnée. Bientôt sa population ne se composa guère que de pauvres pêcheurs et de quelques habitants trop misérables pour se transporter ailleurs. On y compte maintenant environ 3,000 habitants.

Le golfe de Fréjus a cependant encore un bon mouillage auquel cette ville doit de voir inscrit son nom dans notre histoire moderne. C'est là en effet que la frégate *le Muron* déposa, le 9 octobre 1799, Napoléon revenant d'Égypte; et c'est encore là qu'il s'embarqua, en 1814, quand il partit pour l'île d'Elbe. Il avait le projet d'y débarquer à son retour, mais les vents contraires le forcèrent de prendre terre au golfe Juan, le 1er mars 1815.

Les antiquités romaines les plus remarquables de Fréjus sont : le Cirque, encore assez bien conservé, et dont le pourtour extérieur est de deux cents mètres; la Tour carrée, qu'on appelle le Phare; la Porte dorée, dont les montants sont tellement dégradés, que sa ruine paraît imminente; l'Aqueduc qui, sur une étendue de 68 kilom., conduisait à la cité les eaux de la Siagne; un petit Temple antique faisant aujourd'hui partie d'une église, et désigné sous le nom de Baptistère, etc.

Fréjus a vu naître : Agricola, beau-père de Tacite l'historien; Junius Græcinus, Valérius Paulinus, Cornélius Gallus, Sieyès et le chansonnier Désaugiers.

Frellon (Jean et François), imprimeurs à Lyon de 1530 à 1570, se sont fait une haute réputation dans le monde savant pour la correction et la beauté de leurs éditions, qui ont été successivement revues par Louis Saurius et par le fameux Michel Servet. On regarde comme leur chef-d'œuvre le *Nouveau Testament,* donné à Lyon, 1533, in-12. Il y a un autre Frellon (Paul), imprimeur à Lyon, et un Frellon (Jean), imprimeur à Paris, qu'il ne faut pas confondre avec les précédents, dont ils étaient contemporains.

Frémin (René), sculpteur, né à Paris en 1673, mort dans la même ville en 1745, s'était acquis quelque réputation par divers ouvrages, tels que : *la Samaritaine du Pont-Neuf; les bas-reliefs de la chapelle de Noailles* à Notre-Dame, etc., lorsqu'il fut appelé par Philippe V, qui voulait avoir à Saint-Ildefonse des jardins et des appartements à l'imitation de ceux de Versailles. Frémin exécuta alors les bustes en marbre de *Philippe V*, de *la reine,* de *Louis Ier,* leur fils, et de son *épouse,* plus un très-grand nombre de statues et de groupes représentant des sujets mythologiques. On loue l'élégance et la facilité qui se remarquent généralement dans les compositions de cet artiste; mais on trouve que ses figures manquent de grâce et de simplicité.

Fréminet (Martin), peintre remarquable dont nous empruntons la biographie à l'excellent ouvrage de M. de Clarac. Né à Paris en 1564, il fut d'abord élève de son père, artiste assez médiocre, que l'on n'occupait qu'à faire des canevas pour des tapisseries, et qui cependant, par ses conseils, meilleurs que ses ouvrages, avait formé de bons peintres, entre autres du Breuil. Fréminet étudia aussi sous Jean Cousin; les leçons de ce grand maître le firent soupirer vers l'Italie, et il partit pour Rome. La grâce du Parmesan, le style sublime, la fierté de Michel-Ange, le séduisirent à un tel point, qu'il fit des ouvrages de ce grand maître le sujet de ses études. Fréminet devint bon dessinateur, habile anatomiste; mais peut-être voulait-il trop le paraître, et il abusait de sa science en faisant trop sentir les muscles, et en se plaisant à des attitudes forcées. Tout en admirant la vigueur de ses expressions, on ne se sentait pas attiré vers ses ouvrages, et l'on trouvait à son coloris trop d'austérité et même de dureté. Ce peintre, cependant, était regardé comme un des plus habiles à son époque. Après avoir passé sept ans à Rome, et autant et même

plus à Venise et dans d'autres villes d'Italie, où il se fit avantageusement connaître, Fréminet revint en France, où il ne tarda pas à être apprécié : après la mort de du Breuil, selon Félibien (t. III, p. 313), ou de du Moutier, suivant l'abbé Guilbert (t. Ier, p. 58), il fut nommé, en 1603, premier peintre de Henri IV. Ce prince le chargea de toutes les peintures dont il voulait orner, avec une grande richesse d'ornements et de stucs, la chapelle de Fontainebleau. Fréminet ne commença qu'en 1608 cette grande entreprise, qu'interrompit la mort de Henri IV; mais on la continua sous Louis XIII, qui, ainsi que Marie de Médicis, témoigna la même bienveillance à Fréminet, lequel, en 1615, fut décoré de l'ordre de Saint-Michel. Il ne jouit que peu de temps de sa faveur et de ses succès, étant mort en 1619 ; cependant il eut le temps de terminer en grande partie les peintures de la chapelle. Elles étaient à l'huile sur plâtre, et se composaient d'un grand nombre de tableaux, parmi lesquels il y en avait vingt-deux qui représentaient des patriarches et des rois des Hébreux ; quatorze offraient des traits de la vie de Jésus-Christ. On en trouve le détail dans l'*Histoire de Fontainebleau* de l'abbé Guilbert, t. Ier, p. 60 et suivantes. Fréminet, ainsi qu'il l'avait désiré, fut enterré dans l'abbaye de Barbeaux, près de Fontainebleau, pour l'église de laquelle il avait fait plusieurs tableaux.

Frère (George), né en 1764, à Montréal (Aude), entra au service en 1791, et mérita, deux ans après, le commandement du 2e bataillon de son département. Il se distingua ensuite aux deux armées des Pyrénées et à celle d'Italie. Pendant les campagnes qui précédèrent le traité de Campo-Formio, il fut blessé aux redoutes de Sezia et au combat de Bassano, où son régiment, la 4e demi-brigade de ligne, se précipita sur les pièces qui défendaient le pont de la Brenta, les enleva, passa le pont, et pénétra dans la ville malgré la résistance opiniâtre des bataillons de grenadiers, élite de l'armée autrichienne. Frère, chef de bataillon, reçut les éloges de Bonaparte, qui le nomma colonel. Il passa en cette qualité à l'armée de l'Ouest, puis en Hollande, et ensuite à l'armée du Rhin, qu'il quitta pour venir commander la garde des consuls. Promu, le 12 septembre 1802, au grade de général de brigade, il fit partie du corps d'armée qui s'empara du Hanovre en 1803. En Autriche, en Prusse et en Pologne, dans les campagnes de 1801 à 1807, il fut cité avec distinction dans les bulletins de la grande armée. A Lubeck, il entra un des premiers dans cette ville. Dans la campagne de Pologne, il fut chargé du passage important du pont de Spanden, sur la Passarge. Sept fois la droite des alliés, forte de 10,000 hommes, marcha sur les retranchements, et sept fois elle en fut repoussée par le général, qui n'avait avec lui que le 27e régiment d'infanterie légère et quatre pièces de canon. Cette glorieuse défense, qui coûta à l'ennemi plus de 1,000 hommes (5 juin 1807), fut un des plus brillants faits d'armes de la campagne. Aussi Frère reçut-il, l'année suivante, le titre de comte d'empire, la croix de commandant de la Légion d'honneur, le grade de général de division et un commandement en Espagne. Le 7 juin, il emporta Ségovie de vive force; et après avoir pris part au siége de Saragosse en qualité de chef d'état-major de Launes, il retourna, avec le maréchal, en Autriche, où la guerre s'était rallumée, donna dans cette campagne de nouvelles preuves de valeur et de talents, et fut grièvement blessé à Wagram. De retour dans la Péninsule, il se signala encore aux siéges de Tortose et de Tarragone, revint en France en 1813, et fut alors appelé au commandement de la 13e division militaire (Rennes), et ensuite à celui de la 16e (Lille). Après la première restauration, le ministère lui enleva son commandement. Il mourut en 1826.

Frères des écoles chrétiennes. Il existe en France plusieurs congrégations d'hommes qui se consacrent à l'éducation de l'enfance. La plus importante est celle des *frères de la doctrine chrétienne*, auxquels le peuple applique parfois la dénomination de frères ignorantins. L'institution eut pour fondateur J.-B. de la Salle, chanoine de Reims, qui, en 1680, établit dans cette ville ces utiles et modestes instituteurs

des pauvres. Il les organisa en congrégation religieuse non ecclésiastique, ne voulant pas que l'ordre reçût de prêtres dans son sein, de peur que l'on ne remarquât entre ses membres une fâcheuse inégalité. Ils parurent pour la première fois à Paris en 1680, y ouvrirent une école sur la paroisse Saint-Sulpice, et établirent rue de Vaugirard leur noviciat, qu'ils transférèrent, en 1705, dans la maison dite *de Saint-Yon*, au faubourg Saint-Sever à Rouen.

Les statuts de l'ordre, qui furent approuvés par le pape Benoît XIII, en 1725, imposent à ses membres les trois vœux simples de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, et, dans l'origine, ils leur défendirent d'enseigner autre chose que la religion et les éléments de la lecture et de l'écriture. En prescrivant, dans un article particulier, l'emploi de la méthode simultanée, le fondateur contribua puissamment à faire abandonner dans l'instruction populaire l'enseignement individuel. En 1770, le supérieur général vint établir à Paris le siége de l'ordre, qui fut cependant, quelques années plus tard, transféré à Melun. Avant 1790, l'ordre comptait déjà 1,000 membres et possédait 120 maisons.

Ayant refusé de prêter le serment qu'on exigeait d'eux lors de la constitution civile du clergé, les frères durent se séparer de leurs établissements. Ils rentrèrent en France après le concordat. Ce fut à Lyon qu'ils rouvrirent, en 1802, leur première école; une seconde s'organisa bientôt à Saint-Germain en Laye, et ils reparurent enfin à Paris. Ce ne fut toutefois qu'en 1805 qu'ils reprirent l'habit de leur ordre. Un décret du 17 mars 1808 leur donna une existence légale, et ils purent en liberté se livrer à l'œuvre de leur institution, sous la simple condition de se munir de brevets de l'université. En 1819, ils obtinrent, pour y placer leur noviciat, la maison qu'il occupe encore aujourd'hui rue du Faubourg-Saint-Martin.

Le gouvernement de la restauration leur était aussi favorable qu'il l'était peu aux institutions laïques, et, par une conséquence assez ordinaire, le peuple s'en prit aux pauvres ignorantins, qui avaient pourtant bien quelques titres à sa reconnaissance, des bigotes tendances du pouvoir. Depuis que l'administration a réparti d'une manière plus égale sa faveur entre les diverses écoles, les frères ont senti que, sous peine de voir déserter leurs établissements, il leur fallait entrer dans le progrès général. Modifiant donc leurs statuts primitifs, ils ont étendu leur programme, perfectionné leur méthode, et, dans certaines localités même, adopté celle de leurs rivaux, la méthode mutuelle. La congrégation possède aujourd'hui en France plus de 1,500 membres qui desservent plus de 300 écoles.

Comme, d'après les statuts des frères de la doctrine chrétienne, ils ne peuvent être détachés au nombre de moins de trois, on ne les trouve guère que dans les villes, l'entretien du personnel de leurs écoles, quelle que soit la modicité du traitement de chaque instituteur (800 fr.), dépassant les ressources de bien des communes rurales.

Dans quelques-uns de nos départements de l'Ouest, notamment dans celui des Côtes-du-Nord, il existe un autre ordre religieux enseignant qui se consacre plus particulièrement à l'éducation des enfants de la campagne; cet ordre est désigné par le nom de son fondateur, l'*abbé de la Mennais*, frère du célèbre écrivain. Ses instituteurs vont isolément, se transportant d'une ferme à l'autre, passant quelques semaines dans chacune, à enseigner aux paysans à lire, à écrire, à compter, et ne prenant pour salaire que le repas et le gîte que leur fournit le fermier.

Frères pontifes. Voyez Ponts et Chaussées.

Fréret (Nicolas), l'un des érudits les plus distingués qu'ait produits la France et même l'Europe, naquit à Paris en 1688, d'un procureur au parlement. Destiné lui-même au barreau, il étudia d'abord le droit, et se fit recevoir avocat. Mais entraîné vers les lettres par un penchant irrésistible, il abandonna bientôt cette profession pour se livrer exclusivement à ses études favorites. Élu, en 1714, élève de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, son admission dans ce corps savant fut signalée par une aventure singulière, qui eut une influence considérable sur

la direction que prirent dans la suite ses études.

Il venait de lire, en séance publique, son *Mémoire sur l'origine des Français* (*); les conclusions de cet ouvrage parurent séditieuses à l'abbé de Vertot, et, sur sa dénonciation, le jeune savant, qui venait de faire faire à notre histoire nationale le plus grand pas qu'elle eût fait jusque-là, fut arrêté et enfermé à la Bastille. Fréret, guidé dans ses travaux par le célèbre comte de Boulainvilliers, avait jusqu'alors dirigé ses recherches vers l'étude des premiers temps de notre histoire. Dégoûté par le mauvais succès de son premier essai, il changea de route, et appliqua désormais ses immenses facultés à l'étude des plus importantes questions de l'histoire ancienne, et surtout de la chronologie.

Il employa les loisirs forcés que lui fit sa captivité à relire la plupart des auteurs anciens, surtout les ouvrages de Xénophon, et ce fut l'examen approfondi qu'il en fit alors, qui lui donna l'idée de composer plus tard son excellent *Mémoire sur la Cyropédie*.

Rendu à la liberté, il devint successivement pensionnaire et secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Du reste, aussi modeste que savant, il se voua tout entier à cette célèbre société, et lui consacra tous les fruits de sa plume, toute la gloire de ses productions. Jamais existence ne fut plus que la sienne remplie par de magnifiques travaux; et cependant il n'en publia aucun, et abandonna la propriété de tous à l'Académie, se contentant pour toute célébrité de celle que cette société recevait de la réunion de ses membres, et qu'elle rendait à chacun d'eux. Une grande partie des ouvrages de Fréret n'ont été publiés qu'après sa mort. Ceux qui ont vu le jour de son vivant ont été insérés dans le *Recueil des mémoires de l'Académie*. Le détail et le jugement de tous ces travaux nous entraîneraient bien loin au delà des limites qui nous sont assignées; nous nous contenterons de les mentionner ici, en nous réservant de faire connaître dans les articles que nous nous proposons de consacrer à l'histoire des sciences que Fréret a cultivées, la part immense qu'il a eue à leur avancement.

Ajoutons seulement qu'embrassant dans le plan de ses travaux l'étude de l'antiquité tout entière, il réunit à lui seul les divers genres de connaissances qu'exige cette étude; que tour à tour chronologiste, géographe, philosophe, mythologiste, grammairien, il écrivit sur chacune de ces branches si diverses des connaissances humaines des ouvrages dont un seul aurait suffi à son illustration. Ses dissertations sur l'histoire *des Assyriens de Ninive*, sur la chronologie *des Chaldéens, des Égyptiens, des peuples de l'Inde, sur l'origine des premiers habitants de la Grèce*; sa *défense de la chronologie contre le système de Newton*; ses recherches *sur les calendriers des Chaldéens, des Perses et des Romains*; ses *réflexions sur l'étude des anciennes histoires et sur le degré de certitude de leurs preuves*, doivent être placées au nombre des plus beaux travaux qui aient jamais été composés sur la chronologie.

Ses recherches sur la géographie ancienne ne sont pas moins remarquables: sa *description de la Grèce*, qui forme un des principaux articles de son traité sur l'origine des Grecs; son mémoire *sur la prétendue élévation du sol de l'Égypte par les débordements du Nil*; ses dissertations *sur les mesures itinéraires des anciens*; enfin, ses *observations générales sur la géographie ancienne*, ont fait faire les plus grands progrès à la science, et témoignent des immenses études de leur auteur. On jugera d'ailleurs de l'étendue de ses travaux en ce genre, quand on saura qu'on a trouvé parmi ses papiers, après sa mort, 1.357 cartes, toutes de sa main.

Ses *observations sur la philosophie ancienne* sont un beau spécimen de ses connaissances dans cette branche de la science de l'antiquité. Ses mémoires *sur l'année persane, sur les antiquités de Babylone, sur la chronologie des peuples de l'Inde, sur le culte de Bacchus*, peuvent donner une idée des lumières qu'il jeta sur l'étude des religions de

(*) Nous avons, à l'art. FRANC, fait connaître les conclusions et la portée scientifique de ce travail, qui fut alors supprimé, et ne vit le jour que 47 ans après la mort de l'auteur, dans la première édition de ses œuvres complètes.

l'antiquité, étude encore peu avancée alors, et à laquelle des travaux contemporains ont fait faire de si grands progrès.

Au savoir immense que supposent tous ces travaux, Fréret joignait la connaissance approfondie des principales langues de l'Europe et de la langue chinoise, dont il fit connaître l'un des premiers le vrai système, dans une dissertation qu'il lut à l'Académie en 1718, *sur les principes généraux de l'art d'écrire, et particulièrement sur ceux de l'écriture chinoise.*

Ce savant, qui est, comme on l'a dit, le premier dans un genre où la France a produit une foule d'hommes supérieurs, et auquel les nations étrangères n'ont peut-être pas de rival à opposer, mourut à Paris, le 8 mars 1749, dans sa soixante et unième année. Ses œuvres complètes ont été recueillies et publiées par Septchênes, en 20 vol. in-12, Paris, 1796; mais cette édition est encore très-incomplète. Un grand nombre d'ouvrages de Fréret sont encore inédits. Ses manuscrits, qu'il avait légués à Bougainville, son élève, ont depuis appartenu successivement à l'abbé Barthélemy et à Sainte-Croix. Ils ont été vendus et dispersés à la mort de ce dernier, qui d'ailleurs en avait donné une notice détaillée dans le *Magasin encyclopédique* (2e année, t. V, p. 228 et suiv.).

FRÉRON (Élie-Catherine), fameux journaliste, né à Quimper, en 1719, fit ses études chez les jésuites, entra dans leur institut, et professa avec succès au collége Louis-le-Grand.

Ayant quitté, en 1739, cette célèbre compagnie, il alla offrir à l'abbé Desfontaines de travailler avec lui à la rédaction des *Observations sur les écrits modernes*, et des *Jugements sur quelques ouvrages nouveaux.* Desfontaines accepta sa collaboration, et lorsqu'il mourut, en 1745, Fréron, initié par lui aux secrets de la critique littéraire, combattit seul dans l'arène où, pendant six ans, ils avaient combattu ensemble. Sous le titre de *Lettres de madame la comtesse de* ***, il publia, l'année suivante, un petit journal qui fut supprimé pour sa violence; de 1749 à 1754, il fit paraître des *Lettres sur quelques écrits de ce temps* (13 vol. in-12), pour la rédaction desquelles il s'était adjoint l'abbé de Laporte, et que l'on aurait poursuivies comme la publication précédente, si l'auteur n'eût été protégé par le roi Stanislas.

Outre ces écrits périodiques, Fréron avait encore composé, pendant cette période, en société avec d'autres écrivains, tels que la Beaumelle, l'abbé de Marsy, etc., des ouvrages d'histoire et de critique; mais tous ces écrits sont complétement oubliés aujourd'hui. Ce qui a rendu Fréron véritablement célèbre; ce qui lui valut une place importante dans l'histoire de notre littérature, c'est son *Année littéraire,* journal de critique, qui commença à paraître en 1754, et dont il continua la publication jusqu'en 1776, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. Ainsi, Fréron passa toute sa vie à critiquer les écrits des autres, sans faire lui-même un bon ouvrage; à attaquer avec acharnement Voltaire et les encyclopédistes, et à déprécier injustement leur mérite littéraire, par haine de leurs innovations philosophiques; enfin, à exalter avec passion d'obscurs écrivains qui défendaient comme lui les vieux abus et les vieilles choses. Il passa sa vie à injurier, à calomnier les ennemis qu'il s'était faits par ses injustes critiques, et à subir de leur part les plus terribles représailles. On connaît les cyniques invectives que Voltaire lui prodigua. Au reste, les adversaires du journaliste ne se contentèrent pas de lui répondre; ils réussirent à obtenir du garde des sceaux, Miromesnil, la suspension du privilége accordé à son journal. Ce fut pour Fréron le coup de la mort; la goutte, dont il avait un accès lorsqu'on lui annonça cette nouvelle, monta subitement et l'étouffa, le 10 mars 1776. « C'est un « malheur particulier, dit-il en mou« rant, qui ne doit détourner personne « de la défense de la monarchie; le sa« lut de tous est attaché au sien. »

FRÉRON (Louis-Stanislas), fils du précédent, est un des hommes les plus tristement célèbres de l'époque révolutionnaire, pendant laquelle il se fit remarquer peut-être moins encore par la violence de ses opinions que par la cruauté de ses actes.

Il naquit à Paris en 1766; il n'avait donc guère plus de dix ans lorsque son père mourut (1776). Grâce à la protection du roi de Pologne, Stanislas, son parrain, qui lui avait donné son nom sur les fonts de baptême, et à celle de madame Adélaïde, tante de Louis XVI, le jeune Fréron ne tarda point à obtenir, par privilége, la faculté d'être le continuateur ou plutôt le prête-nom de l'*Année littéraire*. Les véritables rédacteurs de ce journal, qui ne cessa de paraître qu'en 1790, furent l'abbé Royou, oncle maternel de Fréron, Grosier, Dumouchel, Hérivaux, le professeur Geoffroy, qui, depuis, s'est fait une si grande réputation dans la critique, et quelques autres. Plus âgé, Fréron ne prit pas une part plus active aux travaux de la feuille paternelle; paresseux et dissipé non moins qu'ignorant, il ne s'occupait que de ses plaisirs. Sa carrière de journaliste ne devait s'ouvrir que plus tard.

Elle commença peu de temps après la révolution, et elle fût exclusivement politique. Chose étrange! le fils du *conservateur littéraire*, dont la plume jalouse avait insulté Rousseau, Montesquieu, la Harpe, Diderot, et bravé Voltaire lui-même, s'enrôla sous le drapeau de la révolution, et surpassa les novateurs les plus exaltés par le cynisme de ses écrits; le protégé du roi Stanislas et de madame Adélaïde figura au nombre des ennemis les plus acharnés de Louis XVI. Il espérait sans doute faire oublier l'exagération de son père par une exagération d'une autre nature; il se trompait, car la même passion jalouse était le mobile de sa conduite et engendrait des actions en apparence si différentes. Fréron le fils fut en politique ce que Fréron le père avait été en littérature, le détracteur et le persécuteur de toute supériorité; les deux Fréron portaient dans leur cœur le démon de l'envie, et tous deux resteront comme des types exemplaires dans ce genre de monomanie odieuse.

Dès 1789, Fréron montra une énergie frénétique qui ne voulait point être égalée; un des premiers il demanda du sang. Les lauriers de Marat l'empêchaient de dormir : aussi, pour faire concurrence à l'*Ami du peuple,* publia-t-il l'*Orateur du peuple*, autre journal encore plus virulent et plus ordurier, s'il est possible. Condisciple de Camille Desmoulins et des deux Robespierre au collége Louis-le-Grand, Fréron donna toutes ses préférences à Camille, dont il n'avait ni le talent ni le cœur; comme lui du moins il attacha sa fortune à celle du parti dantoniste. Comme lui et comme Danton, il fut un des héros du club des cordeliers, où les partisans du duc d'Orléans avaient la haute main, tandis que les apôtres sincères de la république et les défenseurs désintéressés de la cause populaire étaient plus nombreux et plus influents dans le club des jacobins.

Les cordeliers cependant étaient d'accord avec les jacobins pour demander la république; ils paraissaient même les plus pressés. Fréron n'éleva pas la voix un des derniers : aussitôt après la fuite de Louis XVI à Varennes, l'*Orateur du peuple* proclama que la France n'avait pas besoin de roi; lors de la pétition du Champ de Mars, en juillet 1791, Fréron était à la tête du mouvement avec Camille Desmoulins, Danton, et autres cordeliers; il se vit même obligé de se cacher pour échapper au décret de prise de corps lancé contre lui.

Mais bientôt, après la journée du 10 août 1792, au succès de laquelle il contribua, Fréron fut nommé membre de la nouvelle Commune, qui prit le nom de *Commune du 10 août*. Bien moins en cette qualité qu'en sa qualité de cordelier, il eut une cruelle part dans la responsabilité des meurtres de septembre, Saint-Barthélemy plus mystérieuse que populaire, et qui fut l'ouvrage non pas de la Commune où les jacobins étaient en majorité, mais, ce qui est bien différent, du comité de surveillance de la Commune, lequel formait un pouvoir à peu près indépendant, se composait presque uniquement de cordeliers, avait enfin, pour directeur, Marat, et, pour secret instigateur, Danton, alors ministre de la justice (voyez COMMUNE, CORDELIERS).

Fréron n'en fut pas moins élu député à la Convention nationale, sans doute par les mêmes voix qui choisirent Marat, Danton, Philippe Éga-

lité, et plusieurs autres membres célèbres du club des cordeliers. Il alla s'asseoir sur les bancs les plus élevés de la Montagne, d'où il fit une guerre implacable aux girondins. Dans le procès du roi, il vota pour la mort et contre le sursis. Voici comment s'exprima le fils de Fréron le critique : « J'ai poursuivi le tyran jusque dans son palais, « j'ai demandé sa mort *il y a deux ans*, « dans des écrits imprimés qui m'ont valu « les poignards de la Fayette. Je vote « pour la mort. » Est-ce en pareils termes que les juges consciencieux ont exprimé leur vote? Relativement à la question du sursis, il se prononça pour l'exécution dans les vingt-quatre heures; encore ce délai dut-il lui paraître bien long, puisque, d'après son propre aveu, il y avait au moins deux ans qu'il était dans l'attente. Quand il s'agissait d'obtenir une tête, cet homme ne pouvait jamais souffrir le moindre retard ; que cette tête fût celle de Louis XVI ou de tout autre, peu lui importait, il lui fallait du sang.

A cette époque critique où la France, entourée d'ennemis et de traîtres, ne pouvait être sauvée que par des moyens terribles, l'exaltation ne passait que trop facilement pour du patriotisme. Voilà sans doute pourquoi Fréron parvint longtemps à tromper la Convention et le comité de salut public. Après la révolution du 31 mai, et l'insurrection allumée par les girondins et les royalistes dans les départements, il fut nommé, avec Barras, commissaire auprès de l'armée chargée de reconquérir Marseille sur les insurgés. Marseille une fois vaincue, Fréron donna carrière à ses goûts de vengeance et de destruction ; il assouvit sa rage à la fois sur les hommes et sur les monuments ; il poussa la folie jusqu'à vouloir raser Marseille et donner à ses ruines le titre de *ville sans nom*. Le comité de salut public l'arrêta à temps, et, pour tempérer sa violence et celle de Barras, on leur adjoignit Robespierre jeune, Ricord et Salicetti. A Toulon, Fréron fut le même qu'à Marseille : à peine les Anglais expulsés, il fit durement expier aux Toulonnais le crime d'avoir livré leur ville à l'étranger. Cette fois encore il essaya vainement de faire raser la cité rebelle. Toulon continua d'exister sous le nom de *Port-la-Montagne*, et le gouvernement obtint de la Convention que Fréron serait rappelé. A son retour, le proconsul fut reçu comme un triomphateur par ses amis politiques, qui le proclamèrent le *sauveur du Midi*.

Sa conduite avait été mieux appréciée au comité de salut public, où malheureusement la division commençait à se glisser. Un instant il fut même question de livrer le coupable au tribunal révolutionnaire ; mais les déchirements intérieurs du comité étant devenus plus graves et ayant pris un caractere tout politique, Fréron échappa au châtiment qui le menaçait. Il fit plus, il se joignit à Tallien et aux restes du parti dantoniste pour prendre l'offensive contre Robespierre, qui voulait mettre fin aux excès des proconsuls, et pour renverser le comité de salut public qui avait sévi contre Danton et contre les cordeliers. Le terroriste du 2 septembre, l'exécuteur de Marseille et de Toulon, se changea tout à coup en apôtre de l'indulgence. On verra plus tard combien sa conversion était sincère ; pour le moment, il ne s'agissait que d'échapper au supplice.

Dans ce but, Fréron eut recours à deux moyens fort habiles : d'une part il se fit indulgent, et de l'autre il flatta Billaud-Varennes, terroriste non converti, mais adversaire déclaré de Robespierre. Ce jeu, qui fut celui de tous les anciens dantonistes, depuis désignés sous le nom de *thermidoriens*, eut un plein succès : le 9 thermidor, Robespierre, Saint-Just et Couthon, les trois chefs du parti jacobin, ou pour mieux dire du parti populaire, succombèrent sous les coups d'une immense coalition, mêlée de terroristes et d'indulgents, de girondins et de montagnards, cordeliers ou non. Fréron eut sa bonne part du triomphe; il fut nommé, avec Barras, pour commander les troupes de la Convention, et il eut la satisfaction personnelle, sinon de faire, du moins de diriger le siége de la Commune. Il ne se borna pas à se venger cruellement de Robespierre, son prisonnier ; suivant son habitude de s'en prendre même aux monuments, il pro-

posa, mais toujours sans succès, de raser l'hôtel de ville.

Après thermidor, Fréron dénonça Fouquier-Tinville, digne émule avec lequel il avait cependant une si grande ressemblance. « Tout Paris, s'écria-« t-il, demande son supplice; je demande « contre lui le décret d'accusation, et que « ce monstre aille *cuver* dans les enfers « tout le sang dont il s'est enivré. » Mais Fréron ne fut pas longtemps fidèle au système d'indulgence qui avait converti sa situation d'accusé en celle de triomphateur. Imbu des sentiments de haine de tous les cordeliers et de tous les dantonistes contre le grand comité de salut public, il s'entendit avec eux pour donner le coup de grâce à ce comité déjà si fortement ébranlé par la dernière lutte. Comme eux, il quitta les bancs de la Montagne, alla s'asseoir au côté droit, et accepta le nom de *thermidorien*. Alors il devint un des chefs de la contre-révolution, et il poursuivit Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Barère et Vadier, ses auxiliaires, dans la journée du 9 thermidor, avec le même acharnement qu'on lui avait connu contre les émigrés et les royalistes. Il publia de nouveau l'*Orateur du peuple*, toujours écrit dans le même style, quoique dirigé dans un autre sens. Ne reculant devant aucun genre de scandale, il y porta aux nues les *vertus* de Marat, dont il n'était plus jaloux depuis sa mort. Il ne s'en tint pas là, lui, Fréron, qui avait représenté Robespierre comme un homme avide de sang parce qu'il demandait la punition de quelques proconsuls souillés de crimes, il donna le signal d'une seconde terreur; le naturel avait repris le dessus. Seulement, pour mieux tromper, il changea l'instrument du supplice : à la place de la guillotine, il prit le bâton; au lieu de mitrailler comme à Toulon, il se mit à assommer. Ne pouvant plus commander des sans-culottes, il se mit à la tête d'une troupe de jeunes gens élégants, coiffés en cadenettes, et connus sous le nom de *jeunesse dorée de Fréron;* avec eux il massacra les ouvriers en chantant le *Réveil du peuple*, comme auparavant il avait massacré les royalistes en chantant la *Marseillaise*.

Fréron s'était vengé de la Commune qui avait épousé le parti du comité de salut public; il lui restait à se venger du club des jacobins, qui avait également soutenu ce comité, l'ardent défenseur de la révolution et le sauveur de la nationalité française. Fréron n'y manqua pas : à la suite d'une rixe provoquée par sa *jeunesse dorée*, il fit fermer le club des jacobins; cette fois encore, il demanda, sans pouvoir l'obtenir, la permission de raser l'édifice où s'étaient assemblés ses ennemis.

A la suite de tant de peines et de tant de succès, Fréron aurait dû éprouver le besoin du repos; il n'en fut rien. Robespierre, le comité de salut public et le club des jacobins avaient été vaincus, à la vérité; mais il restait encore le faubourg Saint-Antoine qui leur avait toujours prêté l'appui de son bras vigoureux, et Fréron n'était pas homme à abdiquer son ministère de sang avant d'avoir entièrement vengé les cordeliers. Aussi, dans les mouvements du 12 germinal et du 1er prairial an III, en grande partie fomentés par les thermidoriens, le vit-on déployer son *énergie habituelle*. Le 2 prairial, Fréron, chargé de cette mission avec Barras, son inséparable, marcha sur le faubourg Saint-Antoine et parvint à le dompter; inutile d'ajouter qu'il voulut le réduire en cendres. Pour cette fois, la vengeance des cordeliers était complète; la mort d'Égalité et celle de Danton avaient été cruellement expiées.

Devenus plus froids, les thermidoriens s'aperçurent que, dans leur haine aveugle contre Robespierre, le comité de salut public, le club des jacobins et le faubourg Saint-Antoine, ils avaient travaillé pour les royalistes beaucoup plus que pour eux-mêmes. Ils comprirent qu'en ameutant la bourgeoisie républicaine contre le peuple républicain, au lieu de chercher à les réunir (comme l'avait inutilement tenté Robespierre), ils avaient fait les affaires des partisans de l'ancienne monarchie. Dès lors ils eurent recours à une nouvelle tactique, et ils essayèrent de faire oublier leur premier revirement par un second changement de front. Après l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire, où le général Bonaparte, beaucoup plus que

Fréron et Barras, fit triompher la Convention, ils reprirent leur ancienne place dans l'Assemblée, et l'on vit reparaître sur les bancs de la Montagne Barras, Tallien et Fréron.

Ce retour était-il sincère? ou bien n'était-ce qu'un moyen pour détourner les soupçons de royalisme auxquels avaient été en butte beaucoup de thermidoriens? Voilà ce qu'il serait difficile de dire. Il est certain que le 13 vendémiaire, les thermidoriens, et particulièrement Fréron, s'opposèrent au triomphe des défenseurs de l'ancienne monarchie. Mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque, aussi bien que pendant toute la durée de la révolution, il y avait deux sortes de royalistes : les uns, et c'étaient les émigrés et leurs parents ou agents, voulaient le rétablissement de la vieille royauté; les autres, qui avaient pour chefs les membres survivants du parti orléaniste, désiraient une royauté nouvelle, assez semblable à la royauté anglaise. Fréron inclinait-il pour ces derniers? Plusieurs motifs porteraient à le croire.

Quoi qu'il en soit, son caractère ne se démentit pas jusqu'à la fin de la session conventionnelle. Avant de descendre du haut rang politique où l'avaient élevé les circonstances, Fréron, de concert avec Tallien qui se crut un moment appelé à remplacer Danton, entreprit de faire rétablir *légalement* la terreur; les exécutions *de contrebande* ne lui suffisaient plus. La Convention fit justice de cette manie sanguinaire, et l'opinion publique aussi, car Fréron ne fut pas compris dans les réélections qui replacèrent les deux tiers de la Convention dans les deux conseils institués par la constitution de l'an III (1795).

Répudié par la France, Fréron essaya de faire valoir une prétendue élection de la Guiane, colonie qui envoyait alors des députés au Corps législatif, mais ses prétentions furent repoussées. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut d'être envoyé, au mois de novembre 1795, dans les départements du Midi, en qualité de commissaire du Directoire exécutif. Sa mission avait pour but d'arrêter les massacres qui ensanglantaient les bords du Rhône et les rives de la Méditerranée; massacres dont il avait lui-même donné le signal à Paris, et que les royalistes avaient si atrocement imités, surtout à Marseille et à Tarascon. Ainsi qu'on le pense bien, il eut beaucoup de peine à jouer le rôle de pacificateur, et le faste scandaleux qu'il déploya dans cette tournée excita de nombreuses plaintes, auxquelles il répondit dans un mémoire justificatif. Toutefois cette défense ne fit pas oublier l'écrit intitulé *Isnard à Fréron*, et commençant par ces mots : « Un homme qui, jeune encore, a déjà atteint l'immortalité du crime, Fréron, etc. »

Rentré dans la vie privée, Fréron se trouva fort pauvre; il eut cela de commun avec Tallien. Malheureusement l'un et l'autre ont toujours été trop dissipateurs pour que cette pauvreté soit une garantie suffisante de leur probité dans l'exercice des hautes fonctions qu'ils avaient eues à remplir (*). Après le 18 brumaire, quoique ses divers emplois l'eussent fréquemment mis en rapport avec le général Bonaparte, soit au siége de Toulon, soit à l'époque du 13 vendémiaire, Fréron eut assez de peine à obtenir du premier consul une place subalterne dans l'administration des hospices.

Plus tard, sa position s'améliora pourtant, et peu s'en fallut qu'il ne devînt le beau-frère de l'homme qui se préparait à monter sur le trône impérial. Une étroite liaison existait entre Fréron et Pauline, seconde sœur de Bonaparte. Le mariage allait être con-

(*) En effet, dans la séance du 2 vendémiaire an III (23 septembre 1795), Fréron fut publiquement accusé de dilapidation par Ruamps. Une instruction eut lieu à ce sujet; il en résulta que Barras et Fréron avaient fait conduire secrètement chez madame Barras une voiture chargée de malles et autres effets. Barras et Fréron avouèrent le fait qui rappelait une action analogue de Danton, leur maître; mais, ajoute Treillard dans le rapport qu'il fit sur cette affaire le 4 octobre, ils donnèrent des explications dont leurs accusateurs eux-mêmes se trouvèrent satisfaits. Il ne faut pas oublier que Treillard était thermidorien aussi; et dans tous les cas, on peut lui reprocher de n'avoir pas rendu ces explications publiques, ce qu'il n'eût pas manqué de faire, si elle eussent été vraiment satisfaisantes.

clu, lorsqu'une première femme de Fréron vint en personne revendiquer ses droits. Pour l'éloigner, on le nomma sous-préfet de l'un des arrondissements de Saint-Domingue. Il refusa longtemps de s'y rendre; mais il partit enfin, en 1802, avec l'armée qui fut envoyée dans cette colonie sous les ordres du général Leclerc, devenu l'époux de Pauline. Ni l'époux ni l'ex-pretendant ne devaient revenir; à peine arrivé, Fréron mourut. Après le décès du général Leclerc, la belle Pauline épousa le prince Borghèse, trop heureuse d'avoir échappé aux piéges de Fréron, qui ne reculait pas même devant le crime de bigamie, et dont l'alliance aurait été si peu honorable pour elle et pour Napoléon.

C'est par ce triste roman que se termina la vie déjà tellement souillée de Fréron le fils, en qui semblait avoir vécu le génie de la destruction, comme le génie de la critique envieuse avait vécu dans Fréron le père. Trois fois il changea de système et de place à la Convention nationale; mais jamais il ne changea de caractère, jamais il ne cessa de poursuivre avec une cruauté féroce tous ceux qui dépassaient le niveau de sa médiocrité.

FRESCHWEILLER (combat de). — A la fin de la campagne de 1793, dans les Vosges, le commandant en chef de l'armée de la Moselle, Hoche, manœuvrant pour délivrer Landau assiégé, fit attaquer, le 22 décembre, les redoutes des Prussiens en avant de Freschweiller et de Werdt. Elles étaient à triple étage, munies d'une artillerie nombreuse, et ne présentaient pas moins de difficultés à surmonter que celles de Jemmapes; elles vomissaient un feu épouvantable; le soldat hésitait. Hoche, parcourant la ligne, se tourne vers ses troupes, et leur crie : *Camarades! à six cents livres pièce les canons des Prussiens !* Cette saillie inspire de la gaieté sur toute la ligne; on rit, et l'on répond : *Adjugez.* On sonne la charge; on marche aux redoutes la baïonnette en avant : elles sont emportées. Dix-huit canons sont amenés à Hoche : il acquitte sa promesse. Le champ de bataille est couvert de morts et de blessés; on fait cinq cents prisonniers, mais le principal avantage de cette heureuse journée est d'ouvrir le chemin sur Landau.

FRESNEL (Augustin-Jean), membre de l'Académie des sciences, ingénieur en chef des ponts et chaussées, naquit à Broglie (Eure) en 1788. Élève de l'École polytechnique, il publia ses premières observations sur les phénomènes de la diffraction de la lumière, dans un *Mémoire* imprimé en 1815, et présenté à l'Académie des sciences. Peu de temps après, cette société savante proposa pour sujet de prix l'*Examen général de tous les phénomènes de la diffraction;* Fresnel obtint le prix. Avec la *Théorie des ondulations*, il expliqua la *diffraction*, l'*inflexion*, la *polarisation*, la *réfraction*, la *double réfraction*, etc., de telle manière que tous ces phénomènes, qui jusqu'alors avaient été considérés indépendamment les uns des autres, forment dans sa théorie un système entier. Ces découvertes furent présentées dans plusieurs *Mémoires*, où les ressources de la géométrie et de l'analyse sont appliquées aux expériences les plus ingénieuses.

Les recherches auxquelles Fresnel se livra plus tard avaient pour objet la *différence du pouvoir dispersif des divers milieux comparée à leur pouvoir réfringent.* Ces travaux le firent asseoir, en 1823, à l'Académie des sciences. Admis deux ans après à la société royale de Londres, il obtint en 1827, quelques semaines avant sa mort, le prix fondé dans cette société par Rumford, pour la plus belle découverte sur la chaleur et la lumière. Le gouvernement l'ayant engagé à faire des essais sur les phares, il trouva en 1819 le moyen de corriger presque entièrement l'aberration de sphéricité, et construisit, de concert avec M. Arago, des phares lenticulaires dont l'effet est beaucoup plus considérable que celui que l'on avait obtenu par les plus grands réflecteurs. Ce système, employé pour l'éclairage des côtes de France, fut bientôt apprécié à l'étranger, et le jury d'examen de l'exposition de 1823 demanda pour l'auteur la croix de Saint-Michel.

Fresnel, nommé examinateur de physique et de géométrie descriptive à l'École polytechnique, éprouva en 1824

des symptômes qui annonçaient un épuisement presque total causé par un excès de travail. Depuis cette époque, il traîna une vie languissante jusqu'en 1827, où il succomba à son mal.

On trouve plusieurs *Mémoires* et *Notes* de ce savant dans les *Annales de physique et de chimie*, années 1816 à 1825, dans le *Bulletin de la société philomathique*, 1822, 23 et 24, et dans les tomes V et VII des *Mémoires de l'Académie des sciences*. Son *Mémoire sur l'éclairage des phares* fut imprimé séparément en 1822. Il a laissé d'ailleurs plusieurs travaux inédits.

Fresnels, ancienne baronnie du duché de Lorraine (auj. du dép. des Vosges), érigée en comté en 1718.

Fresno (combats de). — Le 20 octobre 1810, un corps de 5,000 Galiciens se porta sur l'avant-garde du corps d'armée français qui occupait le royaume de Léon. Cette avant-garde, que le général Valletaux commandait, était postée près d'Oviedo. Valletaux n'avait que 1,500 hommes; cependant, dès qu'il sût que l'ennemi approchait, il marcha lui-même en avant, et le rencontra au village de Fresno; une vive fusillade s'engagea sur-le-champ. Les Galiciens, bien supérieurs en nombre, dirigèrent sur notre centre la masse de leurs efforts; déjà ils gagnaient du terrain et manœuvraient pour entourer nos deux ailes, après les avoir isolées l'une de l'autre, lorsque Valletaux reçut quelques renforts. Il en profita pour tourner la gauche des Espagnols, manœuvre qui les obligea à se reporter en arrière. Le centre français put alors rentrer en ligne et reprendre ses positions. Les tambours battirent la charge, et l'ennemi, enfoncé à son tour, se retira en désordre. Il fut poursuivi jusqu'au delà de la Narcea, après avoir perdu beaucoup de monde.

— Le 29 novembre suivant, le général Valletaux fut assailli au même endroit par un autre corps de 6,000 Galiciens, et les repoussa avec autant de succès que la première fois. Pourchassés jusque dans Belmonte et Miranda, ils laissèrent les routes couvertes de morts.

Fresnoy, ancienne seigneurie de Picardie, auj. du dép. de la Somme, érigée en marquisat en 1652.

Fressinet (le baron Philibert) naquit à Marcigny (Saône-et-Loire), en 1769, embrassa de bonne heure l'état militaire, et fut employé, en 1797, en Allemagne et en Suisse, comme adjudant général; il fit ensuite avec distinction la campagne de 1799 en Italie. Les services qu'il rendit dans la Valteline et sa conduite à la bataille de Taufers lui valurent le grade de général de brigade. Après avoir secondé Championnet en Piémont, et donné de nouvelles preuves de courage et d'habileté à Castelletto, à Montanera, près de Cône, sur les hauteurs d'Albizola, près de Savone, et surtout à Gênes, au passage du Mincio, et sur les bords du Tagliamento, il partit, en 1802, avec l'expédition chargée de reconquérir Saint-Domingue. Arrivé dans cette colonie, où, en 1791, Christophe et Toussaint-Louverture l'avaient connu comme chef de bataillon dans le régiment génois, il reçut le mission de conclure avec eux la négociation qui amena leur soumission. Néanmoins, Leclerc le renvoya en Europe, soit pour des motifs mal connus, soit parce que Fressinet avait désapprouvé hautement l'arrestation de Toussaint-Louverture. A son retour en France, il fut exilé, et ne reprit du service que cinq ans après.

Il obtint, en 1812, un commandement dans le 14ᵉ corps d'armée, joignit le prince Eugène sur les frontières de la Pologne, et contribua puissamment à sauver l'armée lors de la défection des Prussiens. Le 15 avril de l'année suivante, il remporta un avantage signalé en avant de Magdebourg, à la droite de l'Elbe, et parvint, après plusieurs combats glorieux, à opérer la jonction de l'armée du vice-roi avec celle de Napoléon. A la bataille de Lutzen, on le vit, à la tête d'une poignée d'hommes, enlever aux grenadiers russes le village d'Ersdorf. Dès lors cessa la prévention défavorable de Napoléon contre cet officier, qui reçut à la fois le grade de général de division, le titre de baron, la décoration de commandant de la Légion d'honneur, quoiqu'il ne fût pas encore simple légionnaire, et celle de commandeur de l'ordre de Wurtzbourg. Fressinet se distingua de nouveau au passage de l'Elbe, à Bautzen et à Leip-

zig. En 1814, il rejoignit l'armée d'Italie, et fut honorablement mentionné dans les bulletins pour sa conduite sur le haut Mincio. Pendant les cent jours, il remplit des missions à Rouen et à Toulouse, commanda la 10ᵉ division militaire et organisa la 26ᵉ cohorte active. Ce fut lui qui, en 1815, rédigea l'adresse énergique envoyée par l'armée sous Paris à la chambre des représentants; les désastres du mont Saint-Jean ne l'avaient pas fait désespérer du salut de la France, et il savait tout ce qu'on pouvait attendre du dévouement d'une armée nationale. Aussi vit-il avec indignation la capitale abandonnée sans défense aux armées étrangères. L'ordonnance du 24 juillet et la loi du 18 janvier 1816 le bannirent de France. Alors il se retira à Bruxelles, où il partagea les persécutions dirigées contre les Français réfugiés.

C'est là qu'il publia, dans la première effervescence de son ressentiment, une brochure intitulée : *Appel aux générations présentes et futures, sur la convention de Paris, faite le* 3 *juillet* 1815 (Genève (Belgique), 1817, in-12, réimprimé clandestinement en France en 1820, sans date, in-8°). Il alla bientôt chercher en Amérique une existence plus heureuse; mais après un an de séjour à Buenos-Ayres, où les Anglais exerçaient une influence si funeste pour les Français, il vint à Rio-Janeiro, et y eut bientôt connaissance de l'ordonnance du roi qui le rappelait en France. Au lieu de la paix qu'il venait chercher dans sa patrie il trouva des fers. Arrêté à Paris en 1820 (3 juin) *comme prévenu d'être suspect*, il fut enfermé pendant six semaines à la Conciergerie. Une maladie de langueur l'enleva en 1821.

FRETEVAL (journée de). Philippe-Auguste tomba, en 1194, dans une embuscade formée par Richard, roi d'Angleterre, à Fréteval, entre Belleforge et Blois, dans le Vendomois. Il y perdit sa chapelle, son bagage, le trésor de l'armée, le sceau, les titres et ornements de la couronne, et le chartrier complet de France, que les rois conduisaient toujours alors avec eux. Cette perte fut irréparable; le soldat vainqueur en dissipa une partie, et Richard ne voulut jamais rendre le reste. De cette époque date la fondation du trésor des chartes, ou archives de la couronne. Les rois craignirent désormais de s'exposer à de pareils accidents, et toutes les chartes et diplômes furent déposés, d'abord dans la forteresse du Temple, puis, un demi-siècle après, à la Sainte-Chapelle.

FRÉVENT, joli bourg du département du Pas-de-Calais (arrondissement de Saint-Pol). A une petite distance, se trouve le village de CERCAMPS, *Cari campi abbatia*, qui se groupa jadis autour d'une fameuse abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux. Cette fondation était due à Hugues, comte de Saint-Pol, et remontait à l'an 1140. L'abbaye valait 30,000 livres de rente, et ne fut commendataire que depuis 1761. Dès cette époque, il ne restait plus de ses magnifiques bâtiments que la nef de l'église, où les comtes de Saint-Pol avaient leur sépulture. De nos jours, M. de Fourment a établi à Cercamps des manufactures considérables, qui font vivre une nombreuse population d'ouvriers.

On compte à Frévent 2,671 habitants. C'est la patrie du conventionnel Le Bas.

FREYBERG (affaire de). Voy. DRESDE.

FREYCINET (Claude-Louis de Saulses de), navigateur et savant distingué, né à Montélimart, le 7 août 1779. Dès 1794, nous le trouvons aspirant de troisième classe dans la marine de la république française, et dès 1797, nous le voyons enseigne de vaisseau. Pendant cette période de trois années, il avait servi avec honneur et courage, sous les ordres des amiraux Villeneuve et Brueys. Bientôt, il fut appelé à faire partie de l'état-major de la corvette le *Naturaliste*, destinée à opérer, de concert avec le *Géographe*, que montait le commandant Baudin, une expédition scientifique d'un grand intérêt aux terres australes. Le *Naturaliste* arriva au mois de juin 1801 sur la côte sud-ouest de la Nouvelle-Hollande; et M. de Freycinet, malgré son rang secondaire, fut chargé d'une série de travaux importants, qu'il exécuta avec une rare habileté. L'expédition étant venue relâcher à Timor, il y reçut du commandant Baudin le grade de lieutenant de vaisseau pour prix de ces premiers succès. En 1802, il re

tourna sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande, et y reprit ses observations scientifiques. A Port-Jackson, le capitaine Baudin lui donna le commandement de la petite goëlette la *Casuarina*, avec laquelle il fut expédié successivement aux îles *Hunter* et à la côte dite *terre de Napoléon*. Pendant cette dernière exploration, qui fut contrariée par le mauvais temps, et qui se prolongea bien au delà de ses prévisions, il courut de grands dangers, et déploya beaucoup de fermeté et de courage. Après une navigation périlleuse, il retrouva enfin le vaisseau commandant au port du Roi-George, à l'extrémité de la terre de Nuyts. Plusieurs explorations marquèrent son séjour dans cette baie et dans ces parages; puis il rejoignit le *Géographe*, dont il s'était encore séparé, à l'île Notterest. L'expédition se termina au mois d'août 1803, à l'île de France, où la *Casuarina* fut désarmée. M. Freycinet étant passé à bord du *Géographe* avec son équipage, ce bâtiment regagna l'Europe, et entra dans le port de Lorient le 25 mars 1804. En 1817, il fut chargé par le gouvernement des Bourbons, auquel il s'était rallié avec beaucoup d'empressement, de la direction d'un nouveau voyage autour du monde : cette expédition avait principalement pour objet la recherche de la figure du globe et l'étude des éléments du magnétisme terrestre. M. Freycinet partit de Toulon le 17 septembre 1817, relâcha à Ténériffe, et gagna Rio-Janeiro. Il se rendit ensuite au cap de Bonne-Espérance, où il séjourna du 7 mars au 5 avril 1818; visita les îles de France et de Bourbon, la rade des Chiens-Marins, Timor, les autres îles du grand archipel d'Asie, Guam et plusieurs des îles Mariannes. De Guam, il mit à la voile le 5 juin 1819, pour aller étudier la géographie et la civilisation des îles Sandwich; puis il se rendit au port Jackson, et de là à la terre de Feu, où il jeta l'ancre, le 7 février 1820. Des rafales horribles l'ayant bientôt jeté loin de cette côte, il se dirigea sur les îles Malouines, où il échoua sur une roche sous-marine, le 14 février, en entrant dans la baie Française. Tout l'équipage et la précieuse cargaison du bâtiment furent sauvés, et M. Freycinet put s'embarquer avec ses marins et ses richesses scientifiques, le 27 avril 1820, sur un navire américain, dont il avait fait l'acquisition, et auquel il donna le nom de la *Physicienne*. Après avoir visité de nouveau Rio-Janeiro, il reprit la route de la France, et arriva le 13 novembre dans le port du Havre. La narration des expéditions du *Géographe*, de l'*Uranie* et de la *Physicienne* a été publiée à Paris, sous la direction de M. Freycinet, qui a donné, en outre, une nouvelle édition du voyage de Péron. Ce navigateur a été nommé capitaine de vaisseau par Louis XVIII, et officier de la Légion d'honneur. Il est membre de l'Académie des sciences et de plusieurs sociétés savantes.

Freycinet (Louis-Henri, baron de Saulses de), frère aîné du précédent, naquit aussi à Montélimart en 1778; entra dans la marine, à Toulon, à l'âge de quinze ans, et prit part à tous les combats livrés dans la Méditerranée aux escadres réunies d'Espagne et d'Angleterre. Il fut nommé enseigne de vaisseau en l'an v, et partit alors pour Brest. Quelque temps après, il reçut le commandement de la goëlette la *Biche*. En 1800, le ministre de la marine le désigna avec son frère pour faire partie du voyage de découvertes aux terres australes, sous les ordres du commandant Baudin. Vers la fin de 1805, il fit voile avec la corvette le *Phaéton*, de seize canons, pour aller porter des ordres aux commandants de nos établissements des Antilles. A peine entré dans l'archipel américain, il rencontra une corvette anglaise, et eut avec elle un engagement opiniâtre. Il fut blessé dans ce combat à l'épaule et à la jambe; mais il eut l'honneur de forcer son antagoniste à prendre la fuite. Peu de jours après, étant sur le point d'atterrir à Saint-Domingue, il fut rencontré par une frégate de quarante-huit canons qui vint lui barrer le passage. Freycinet n'avait qu'une faible corvette avec du canon de petit calibre; son adversaire était un fort bâtiment pourvu d'une grosse artillerie; malgré la grande disproportion des forces, le commandant du *Phaéton* n'hésita pas à attaquer la frégate ennemie. Le combat fut vif et

très-meurtrier. M. de Freycinet ayant eu le bras droit emporté par un boulet, se vit obligé de quitter son banc de quart. Ce glorieux combat, livré le 27 février 1806, entre deux bâtiments d'une force si inégale, est un de nos plus beaux faits d'armes maritimes de l'ère impériale.

A son retour en France, M. Henri de Freycinet fut promu au grade de capitaine de frégate. Il fut nommé gouverneur de l'île Bourbon en 1820. Son administration paternelle et éclairée fit fleurir cette colonie, et lui mérita un témoignage de gratitude aussi flatteur qu'honorable. Transféré du gouvernement de Bourbon à celui de la Guiane française, puis de la Martinique, M. de Freycinet y reçut successivement du roi le titre de baron et le grade de contre-amiral. Il était major général de la marine au port de Toulon, lorsqu'il fut nommé, en 1835, préfet maritime à Rochefort. Il y est mort en 1840, de la réouverture d'une blessure reçue à la jambe en 1806.

FREYSING (combat de). — Le 4 décembre 1800, lendemain de la bataille de Hohenlinden, le général Moreau porta son quartier général d'Anzing à Hag. Toute la journée fut employée à balayer la rive gauche de l'Inn, et à resserrer les Autrichiens dans leurs têtes de ponts. Le 5, Moreau distribua les différents corps de son armée en deçà et au delà du fleuve. Deux divisions, détachées du corps du général Sainte-Suzanne, qui faisait partie de l'aile gauche, reçurent ordre d'aller, sous la conduite du général Coland, s'établir à Erding. Elles rencontrèrent au village de Freysing, sur l'Iser, l'avant-garde du général ennemi Kienmayer, qui voulut leur disputer le passage; mais, vivement attaquées par nos soldats, les troupes autrichiennes lâchèrent bientôt prise, et se replièrent sur le corps principal, vers Muhldorf.

FRIANT (Louis, comte), lieutenant général, né à Villers-Morlancourt (Picardie) en 1758, était parvenu au grade de colonel, lorsqu'il se fit remarquer à la bataille de Fleurus. Nommé, après quelques autres faits d'armes, général de brigade en 1794, il passa à l'armée de Sambre-et-Meuse sous les ordres de Kléber, qui lui confia 12,000 hommes pour coopérer au siége de Maestricht. Ayant ensuite contribué, à la tête de la même division, à la prise de Luxembourg, il obtint de Jourdan le commandement de la province de ce nom. Après avoir pris part au passage du Rhin à Neuwied, le général Friant se trouva au siége d'Ehrenbreitstein, où il s'exposa beaucoup dans les tranchées. Vers la fin de 1796, il se rendit à l'armée d'Italie dans la division de Bernadotte, et donna de nouvelles preuves d'intrépidité au passage du Tagliamento, puis à la prise de Gradisca. Plus tard, à Laybach, en réduisant à l'inaction un corps de 5,000 Hongrois, il assura les derrières de l'armée qui poursuivait les Autrichiens.

Pendant l'expédition d'Égypte, le général Friant rendit encore de grands services, et reçut de Kléber le grade de général de division. A son retour en France, il fut nommé inspecteur général d'infanterie; puis il passa, en 1805, à la grande armée dans le corps du maréchal Davout. A la bataille d'Austerlitz, il eut quatre chevaux tués sous lui. Il se distingua encore à Auerstaedt, à Eylau, à Eckmühl, et fut créé comte d'empire en 1808. Il assista, en 1809, à la bataille de Wagram, et, deux ans plus tard, il commanda les grenadiers à pied de la garde impériale.

Dans la campagne de Russie, il contribua, à la tête d'une division du premier corps, à la prise de Smolensk, s'empara du village de Seminskoé, dans la journée de la Moskowa, et détruisit une colonne russe. Les blessures qu'il avait reçues sur ces derniers champs de bataille ne lui permirent de rejoindre l'armée que pendant l'armistice de Dresde. Commandant, en 1813, la 4ᵉ division de la jeune garde, il se distingua à la bataille de Hanau, et, en 1814, au combat de Champ-Aubert. Le 3 mars, sa division poursuivit les Prussiens au nord de la Marne, que Napoléon venait de franchir, et prit part aux autres faits d'armes des derniers jours de cette campagne. Le 2 juin 1815, il fut inscrit au nombre des pairs par Napoléon, et le 18, à Waterloo, il fut blessé en chargeant à la tête d'une division de la garde. Enfin, au second retour des Bourbons, le général Friant fut mis à la

retraite après vingt-trois ans de service. Il est mort en 1829.

Son fils, *Jean-François*, né en 1790, a marché sur ses traces. Maréchal de camp et commandeur de la Légion d'honneur, il a commandé par *interim* la garde nationale de Paris après la mort du comte de Lobau.

Fribourg en Brisgau (bataille et siéges de). — En 1644, la situation de l'armée d'Allemagne était assez difficile. Turenne n'avait pu empêcher Mercy, l'habile général de l'armée bavaroise, d'assiéger et de prendre sous ses yeux Fribourg en Brisgau. Le duc d'Enghien, qui amenait des renforts, n'arriva sur le Rhin que le lendemain de ce fâcheux événement. De concert avec les maréchaux de Turenne et de Grammont, il résolut d'attaquer immédiatement, avec ses 20,000 hommes, l'armée ennemie, dont la position dans les montagnes de la forêt Noire, appuyée sur Fribourg, était formidable. Le général d'Erlach, qui connaissait bien le pays, proposait de s'avancer, par un détour, sur les derrières de Mercy, qui eût été forcé d'évacuer pour ne pas être affamé. Mais Enghien crut qu'il y avait plus de gloire à forcer l'ennemi dans des positions presque inaccessibles. Il se chargea de déloger le vieux général des lignes établies sur la côte de la montagne, et défendues par des abatis de sapins et par des palissades presque impénétrables. L'attaque commença le 3 août. Le duc conduisit et ramena plusieurs fois ses troupes à la charge; son intrépidité, son audace même le firent triompher des plus grands obstacles. Les premiers retranchements avaient été pris: il fallait enlever la seconde ligne pour dégager un corps de troupes exposé de tous les côtés aux feux de l'ennemi. D'Enghien n'avait alors avec lui que 2,000 hommes épuisés de fatigue, et il s'agissait d'en forcer 3,000, vainqueurs de toutes les attaques et parfaitement retranchés. Le moindre retard compromettait gravement le sort du corps d'armée de Turenne, qui devait s'avancer par le vallon, en bas; l'action était décisive.

Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, a dit que le duc d'Enghien jeta son bâton de commandement dans les retranchements des ennemis, et marcha pour le reprendre, l'épée à la main, à la tête du régiment de Conti. L'auteur contemporain de la *Relation du siége de Fribourg* rapporte ainsi ce fait :

« Le prince descend de cheval, se met à la tête du régiment de Conti et marche aux ennemis. Le comte de Tournon, suivi de Castelnau-Maurissière, en fait de même avec le régiment de Mazarin; le maréchal de Grammont, Marsin, l'Échelle, Mauvilly, la Moussaye, Serzé, les chevaliers de Chabot et de Gramont, Isigny, Meilles, etc., etc., et tout ce qu'il y avait d'officiers et de volontaires mettent pied à terre. Cette action redonne cœur aux soldats. Le duc d'Enghien passe le premier l'abatis de sapins; chacun, à son exemple, se jette en foule par-dessus, et tous ceux qui défendent la ligne s'enfuient dans le bois à la faveur de la nuit qui approchait. »

Dès que les soldats eurent pris quelque repos, d'Enghien renouvela le combat dans un vignoble qui demeura fameux dans l'armée sous le nom de *vigne de Fribourg;* mais on dut renoncer à cette attaque. Les suivantes ne réussirent pas mieux. Sept fois rejetés en arrière, les Français revenaient toujours à la charge; enfin Grammont pressa d'Enghien et Turenne de faire cesser une boucherie inutile, et protégea la retraite avec sa cavalerie.

On resta ensuite trois jours dans le camp au milieu de tous les corps morts, dont les exhalaisons pestilentielles firent encore de nombreuses victimes; puis, les ennemis étant toujours postés au même lieu, on prit le parti de suivre le conseil donné par d'Erlach. Mais Mercy prévint ce dessein, et força les Français, qui l'avaient atteint au-dessus de l'abbaye de Sanct-Peter, à se retirer en grand désordre; de sorte que d'Enghien et Turenne ne purent le rejoindre.

Cette terrible bataille de Fribourg, qui ne finit que le 9 août, ne pouvait passer pour une victoire. Toutefois, la retraite de Mercy permit aux Français d'étendre leurs conquêtes au delà du Rhin.

Le duc d'Enghien avait été présent partout, animant le soldat par son

exemple et s'exposant aux plus grands dangers.

— Le maréchal de Créqui, qui, par ses exploits pendant la campagne de 1677, réparait sa déroute à Consarbruck, avait, ainsi que son adversaire, le duc de Lorraine, fait rentrer ses troupes dans leurs quartiers d'hiver, quand il les retira brusquement pour aller assiéger, le 8 novembre, la ville de Fribourg. Le duc ne put déterminer ses troupes à rentrer en campagne; de sorte que la ville, défendue vigoureusement d'abord par le margrave de Bade, le comte de Fortia et le comte de Kaunitz, dut se rendre le 16 du même mois. « Le maréchal de Créqui, après avoir donné tous les ordres nécessaires pour assurer la conquête de Fribourg, et y avoir laissé garnison, décampa le 19, et alla repasser le Rhin à Brissac. Il envoya ensuite toutes les troupes de son armée dans des quartiers d'hiver, et finit cette longue campagne avec la gloire de l'avoir conduite et terminée d'une manière digne de M. de Turenne.

« La nouvelle de cette conquête jeta une grande consternation à la cour de Vienne. On ne pouvoit comprendre que ce fussent là les progrès de cette puissante armée que l'Empereur et l'Empire avoient formée avec tant d'efforts. La France, maîtresse d'une place si considérable au delà du Rhin, donna à penser aux confédérés, et alarma extrêmement les princes qui en étoient le plus à portée (*). »

— Villars, maître de Landau en 1713, attaqua Fribourg. Le baron de Harsch, gouverneur de cette ville, défendit tous ses ouvrages avec courage. Les instances des habitants pour le déterminer à capituler furent superflues. Les Fribourgeois désespérés, craignant le pillage de leur ville, s'y prirent d'une manière singulière pour toucher le cœur de l'inflexible gouverneur. Le clergé, la magistrature, les artisans, les femmes, les enfants, vinrent processionnellement le supplier de céder; mais il demeura inébranlable, et fit commencer le feu. Le siége durait depuis deux mois; tous les efforts d'Eugène pour le faire lever avaient été inutiles. Enfin de Harsch fit annoncer à Villars qu'il lui abandonnait la ville et se retirait dans la citadelle, en recommandant ses malades à sa générosité. Villars épargna les habitants et fit régner un ordre parfait dans la ville; mais il fit porter les malades et les blessés sur l'esplanade du château, où ils étaient à la merci de la faim et des boulets. Le gouverneur ne put soutenir un tel spectacle et se rendit. Des négociations s'ouvrirent aussitôt entre Eugène et Villars, et elles aboutirent aux traités de Rastadt, des 6 mars et 7 septembre 1714.

— Le maréchal de Coigny vint encore assiéger, au mois de septembre 1744, la capitale du Brisgau; et Louis XV, après avoir quitté Strasbourg, ne tarda pas à se rendre à l'armée, dont il prit le commandement. Le siége fut long et pénible, surtout à cause de l'abondance des eaux du Treizam qu'il fallait arrêter et détourner. Les assiégés, qui avaient reçu des renforts, se défendirent avec opiniâtreté, et tentèrent plusieurs sorties. Cinq cents grenadiers furent tués à l'attaque du chemin couvert; presque tous les ingénieurs furent dangereusement blessés. Cependant la ville se rendit le 5 novembre, et l'on signa le 6 les articles de la capitulation dans la tente même du roi. Les châteaux furent livrés le 25 novembre, et la garnison resta prisonnière de guerre.

FRIBOURG EN SUISSE (prise de). — Lorsque le Directoire renversa, en 1798, les institutions aristocratiques de l'Helvétie, le général Pigeon, qui commandait l'avant-garde de Brune, occupa le 2 mars les environs de Fribourg. Voyant ses troupes impatientes de combattre les bandes de paysans qui étaient accourues au secours de la ville, et irrité de la mauvaise foi des magistrats, qui, à sa sommation, répondaient en demandant des délais pour réunir leurs moyens de défense, il fit tirer quelques obusiers, et pratiquer quelques brèches dans la muraille. Dix à douze soldats, conduits par un sergent de la 18e demi-brigade de ligne, nommé Barbe (*), es-

(*) *Histoire militaire de Louis XIV*, par Quincy, t. I p. 560.

(*) Ce brave, fait officier le même jour, fut tué, le 5, au combat de Neueneck où il s'était encore élancé au premier rang.

caladèrent les remparts et se précipitèrent dans la place, tandis que d'autres y pénétraient par une porte que le canon avait brisée.

Quinze cents Bernois et cinq mille paysans se retirèrent précipitamment, laissant sur les routes et dans les champs quantité d'armes qu'ils avaient emportées. On les poursuivit, et cette première affaire coûta aux Suisses quatre cents hommes tués et beaucoup de blessés.

Friedberg (batailles de). — L'archiduc Charles, rappelé sur le haut Rhin, au mois de juillet 1796, par les succès de Moreau, n'avait laissé en présence de l'armée de Sambre-et-Meuse que Wartensleben, à la tête de 40,000 hommes. Après le passage de la Lahn par les Francais, ce général autrichien avait reçu ordre de s'arrêter à Friedberg (*) dans sa marche rétrograde, et de n'abandonner cette place qu'après avoir tenté le sort des armes. Le 13 juillet, au moment où Kléber allait l'attaquer, il résolut de prévenir la résolution des Français. Déjà ses troupes légères, ignorant le changement de disposition de leur général, et croyant que la retraite continuait à s'effectuer selon les ordres donnés, avaient cédé à l'avant-garde, commandée par Ney, les postes qu'elles occupaient sur les hauteurs voisines de Friedberg et cette ville elle-même. Mais elles durent retourner sur leurs pas et reprendre ces positions. Wartensleben lui-même forma ses troupes en bataille en arrière de Friedberg, d'où il chassa les Français pour s'y établir. Mais dès que le général Lefebvre, dont la division marchait sur la gauche de la Wetter, eut passé cette rivière et eut paru sur la droite des Autrichiens, le combat prit un autre caractère et l'engagement devint sérieux. Les hauteurs furent reprises par Lefebvre après une opiniâtre résistance. En même temps, les troupes des généraux Collaud et Bonnard se portèrent vigoureusement en avant. Le combat qui s'engagea sur la droite de Friedberg fut des plus vifs. Enfin, s'étant vus enfoncés sur plusieurs points et défaits sur leur droite, les Autrichiens commencèrent leur retraite. Bientôt les divisions françaises, ayant fait leur jonction et attaquant de front avec l'ardeur du succès, les contraignirent à continuer ce mouvement rétrograde, et entrèrent dans Friedberg. Wartensleben défila pendant la nuit, et prit position à Bergen près de Francfort. Il avait perdu 1,200 hommes tués ou blessés et 500 prisonniers. La perte des Français n'avait été que de 4 à 500 hommes tués ou blessés.

—Au mois d'août de la même année, une malheureuse inspiration, un oubli des principes d'une bonne stratégie, mal déguisé sous le nom de diversion, avait poussé Moreau à faire une trouée en Bavière, au lieu de refouler l'archiduc sur l'armée de Sambre-et-Meuse. Le 24, il força vaillamment le passage du Lech sur trois points. Le général autrichien Latour fut battu dans la position centrale de Friedberg (*), et poursuivi sur les routes de Munich et de Ratisbonne. Ce combat valut aux Français 17 pièces de canon et 2,000 prisonniers.

Friederichstadt. Voyez Neiss.

Friedland (bataille de). — Après la sanglante bataille d'Eylau, les Français avaient poursuivi les Russes et leur avaient livré deux combats, l'un à Ostrolenka, l'autre à Brausberg, ce dernier le 26 février 1807. Depuis ce jour jusqu'au mois de juin, il ne se passa rien d'important entre les deux armées ennemies, et chacune d'elles avait repris ses quartiers d'hiver. Pendant ce temps, l'une et l'autre reçurent des renforts, et l'empereur Alexandre arriva à son armée avec sa garde. Le 5 juin, les hostilités recommencèrent. Les Russes attaquèrent les Français sur plusieurs points, au pont de Spandau, au pont de Lomitten, à Ackendorf, mais ils furent partout repoussés. A leur tour, les Français attaquèrent les Russes à Heilsberg, leur firent éprouver de grandes pertes et les forcèrent à la retraite. Ils s'arrêtèrent à Friedland. L'armée française y arriva le 13 juin. Le 14, à trois heures du matin, les Russes débordent du pont de Friedland, et le canon commence à gronder. « *C'est un jour de bonheur,* s'écrie alors Napoléon, *c'est l'anniversaire de Marengo.* » Toute-

(*) A quelque distance de Francfort.

(*) Nous n'avons pas besoin de dire que cette ville est différente de la précédente.

fois, la plus grande partie de la journée se passa en escarmouches. Ce ne fut que vers les cinq heures du soir que les divers corps français étant arrivés à leurs postes, la bataille commença véritablement.

Les Russes, commandés, comme à Eylau, par Benigsen, sont rangés en bataille, leur gauche appuyée à la ville de Friedland, et leur droite se prolongeant à deux lieues dans la plaine. Ney reçoit l'ordre d'attaquer la droite de l'ennemi. Aussitôt que Benigsen aperçoit ce mouvement, il fait déborder le maréchal par plusieurs régiments de cavalerie et une nuée de Cosaques; mais, au même instant, Latour-Maubourg et ses dragons arrivent bride abattue et repoussent cette charge. Plusieurs colonnes russes, qui attaquent de nouveau les troupes de Ney, sont repoussées à la baïonnette et précipitées dans l'Alle, où des milliers de soldats trouvent la mort. Ces colonnes sont remplacées par la garde impériale russe, qui fait une charge terrible sur la gauche de Ney et l'ébranle un moment; mais Dupont, arrivant avec sa division, fond sur la garde russe, la repousse, et lui fait éprouver de grandes pertes. Pendant ce temps, une batterie formidable, placée au centre de l'armée française, faisait beaucoup souffrir l'ennemi. Les Russes, ayant échoué sur la droite des Français, s'avancent en colonnes serrées sur le centre, qu'ils essayent d'enfoncer. Mais les charges furieuses de leur infanterie et de leur artillerie ne retardent pas d'un instant la marche des colonnes françaises sous les ordres de Lannes. Leur centre est mis en déroute. Alors Mortier, qui jusqu'alors s'était contenté de maintenir la gauche, marche en avant, et culbute tout devant lui. L'ennemi est battu sur toute la ligne : il est obligé de fuir, laissant sur le champ de bataille 17,000 morts ou blessés. Les Français se mettent à sa poursuite, et lui font encore 20,000 prisonniers. 120 pièces de canon et un grand nombre de drapeaux restent en leur pouvoir. Leur victoire est complète, et leur perte n'est pas le tiers de celle qu'ils avaient éprouvée à Eylau. Le résultat de cette grande bataille fut la paix de Tilsitt.

Friedlingen (bataille de). — Villars, opposé au margrave Louis de Bade, tomba sur lui, le 14 octobre 1702, à Friedlingen, petite ville de Souabe, située à trois quarts de lieue du Rhin. On fut redevable du succès du combat de cavalerie à un capitaine nommé de Magnac, qui commandait les troupes de cette arme. Cet officier parvint, par d'habiles manœuvres, à attirer la cavalerie ennemie au delà de la portée du fort de Friedlingen, dont elle ne put ainsi recevoir de protection; il la chargea alors à l'arme blanche, et la poursuivit plus d'une lieue.

L'infanterie défit, de son côté, et renversa par trois charges différentes celle des Impériaux; mais sa trop grande ardeur, jointe à la mort de deux officiers généraux, la porta à sortir dans la plaine, après avoir chassé l'ennemi d'un bois, et lui fit perdre ainsi son avantage. Le temps qu'il fallut pour rétablir l'ordre dans ses rangs sauva l'infanterie ennemie. Cependant la bataille était gagnée; presque tous les généraux ennemis étaient tués ou dangereusement blessés. Les Impériaux avaient, d'ailleurs, perdu plus de 3,000 hommes et un grand nombre de drapeaux.

Ce succès, qui valut à Villars le bâton de maréchal, était d'autant plus glorieux qu'il avait à combattre le général le plus renommé de l'Empire, dont l'armée était supérieure en nombre à la sienne. La perte des Français fut, suivant les états envoyés à la cour, de 11 à 1,200 hommes tués et de 13 à 1,400 blessés.

Villars ne poursuivit pas sa victoire, parce qu'il crut devoir sacrifier cette occasion d'anéantir l'armée de l'Empire au désir d'opérer sa jonction avec l'électeur de Bavière, qui se fit attendre inutilement. Le maréchal, dans plusieurs de ses lettres, témoigna à la cour ses regrets à cet égard (*).

Voltaire dit, dans son *Siècle de Louis XIV*, avoir entendu raconter plus d'une fois à ce général, que, comme il marchait à la tête de l'infanterie, la bataille étant déjà gagnée, une voix cria : « *Nous*

(*) Voyez, sur cette bataille, sa lettre au roi, qui se trouve, en original, au dépôt de la guerre, vol. 1582 des archives, lettre 107.

« *sommes coupés !* » et qu'aussitôt les vainqueurs s'enfuirent en désordre, sans que personne les attaquât. Deux régiments ennemis eussent suffi alors pour ressaisir la victoire. Le même auteur ajoute que Louis de Bade manda à Vienne qu'il avait eu l'avantage, et fit chanter un *Te Deum*, tandis que, de leur côté, les Français, revenus de leur panique, proclamaient Villars maréchal de France sur le champ de bataille, quinze jours avant que le roi confirmât ce choix.

Frioul (duc de). Voyez Duroc.

Fripiers. — Cette corporation de « vendeurs ou acheteurs de robes, viez linges, péleterie et cuirien (cuir) viez ou nuef, » a eu des statuts dès le commencement du treizième siècle au moins. D'après le règlement recueilli par Étienne Boileau, ce métier devait être acheté du roi, ou plutôt du chambrier du roi, qui le vendait « à l'un plus et à l'autre moins, tant comme il lui sembloit bon. » Nul ne pouvait « estre frepier dedenz « la banlieue de Paris, se il ne juroit « sur saints pardevant le mestre et deux « des preudommes du métier que il le « tiendroit bien et loiaument. C'est à « savoir qu'il n'achateroit de larron et « de larronesse à son escient, ne en « bordel, ne en taverne, se il ne set de « qui, ne chose moilliée ne sanglante, « se il ne set dont le sanc et la moilleure « (mouillure) vient, ne de mésel ne « de mésèle (lépreux, lépreuse) dedanz « la banlieue de Paris; ne nul garne- « ment (ornement) qui apartiegne à la « religion, etc. » Tout fripier qui enfreignait ces règles était déchu de sa profession, jusqu'à ce qu'il achetât de nouveau le droit de l'exercer.

Les crieurs *de la cote et de la chape*, les prédécesseurs de nos marchands de *vieux habits*, *vieux galons*, se trouvaient alors dans une sorte d'infériorité à l'égard des fripiers tenant boutique. Une grande partie des priviléges du métier leur étaient refusés, vu que d'un autre côté ils jouissaient de l'avantage d'aller « par les ostienz (hôtels) « et tost et tart, et ès bordiaus, et ès « tavernes, et d'avoir, chascun jour, « marchié et vente. »

Philippe III rendit, en 1278, une ordonnance, où respire un esprit vraiment charitable, envers une classe de pauvres marchandes fripières. Le prévôt de Paris, Pierre le Jumeau, la confirma et l'expliqua, en 1302, dans les termes suivants : « Comme jadiz il eust « une place vuide à Paris tenant aux « murs du Cymetière des Innocens de « Paris, et en ycelle place poures fames « lingères vendeurs de petits sollers « (souliers), et poures pitéables per- « sones vendeurs de menues ferperies « (friperies) vendissent en icelle leurs « dites denrées, et en estoient en sai- « sine euls et leurs devanciers, et après « ce il eust pleu au Roy, qui lors estoit, « à faire faire et édiffier en ladite place « une halle à sollers, où l'en vent mar- « chandises à jour de marchié, et les « dites poures fames lingières vendeurs « de petiz soulers eussent requis, en « suppliant au Roy que il leur vousist « faire grâce et establir lieux où ils « peussent vendre leurs denrées; et le « dit nostre seigneur le Roy, qui lors « estoit, leur eust otroié que il peus- « sent vendre leursdites denrées sous « ladite halle... Et comme débaz, con- « tenz et descors fussent entre les ba- « senniers d'une part (*), et lesdites « poures fames lingières d'autre part,... « avons desclairci et desclaircissons, « etc. »

D'autres statuts furent dressés et confirmés pour les fripiers sous le règne de François Ier en 1544, puis corrigés et confirmés sous Louis XIV en 1665.

L'apprentissage, d'après ces derniers règlements, était de trois ans. Le brevet coûtait 72 livres, et la maîtrise 1000 avec chef-d'œuvre.

Fririon (François-Nicolas, baron), né en 1766 à Vendières, département de la Meurthe, entra au service en 1782, comme volontaire, et parvint, en 1794, au grade de chef de bataillon, après avoir parcouru toute l'échelle hiérarchique. Nommé adjudant général à la fin de la campagne d'Allemagne, en 1796, il fut, en cette qualité, envoyé à l'armée d'Helvétie, puis en Italie,

(*) Les fripiers eurent aussi, dès le treizième siècle, maille à partir avec les chaussiers qui se plaignaient que ces industriels faisaient des chausses avec de vieilles robes et trompaient ainsi le public.

sous Schérer. On le rappela sur le Rhin en 1799, et Moreau le nomma général de brigade sur le champ de bataille à Hohenlinden.

Il devint, à la paix, commandant du département du Bas-Rhin (1802), et servit plus tard à l'armée d'Italie, commandée par Masséna, puis dans le nord de l'Allemagne, en Danemark, et, avec une brigade de la grande armée, à la bataille d'Esling. Le maréchal Lannes, présent à ses manœuvres pendant cette journée, lui adressa alors ces paroles à haute voix : « Général, vous vous couvrez de gloire, vous et votre brigade; « je rendrai compte de votre conduite à « l'empereur. » Fririon se distingua encore au passage du Danube, à Wagram, et au pont de Znaïm.

Il ne tarda point à être récompensé de ses travaux par le brevet de général de division, et le titre de baron, avec un supplément de dotation. En 1810, il fut nommé chef de l'état-major général de l'armée de Portugal. Rentré en France, il devint inspecteur de la 1re division militaire; il en remplissait les fonctions à l'époque de la première restauration. Il fut employé depuis comme inspecteur général d'infanterie, et comme membre de plusieurs comités au ministère de la guerre. Il est mort en 1840, commandant de l'hôtel des Invalides.

Fririon (Joseph-François, baron), frère du précédent, naquit à Pont-à-Mousson en 1771, et entra aussi au service comme volontaire. Après avoir servi longtemps sur les bords du Rhin et à l'armée de Moreau, il fut promu au grade de colonel en 1807, dans un régiment de la 1re division du 6e corps de la grande armée. Blessé à la bataille de Friedland, il trouva dans chaque campagne une occasion de rendre de nouveaux services. Il passa, à la fin de 1808, en Espagne, et y déploya une rare bravoure. Deux ans après il rejoignit l'armée de Portugal. Rentré en Espagne, il mérita par sa conduite au combat de Fuentès de Onoro (5 mai 1811) que Masséna, qui déjà avait demandé pour lui le brevet de général de brigade, renouvelât sa demande dans cette occasion. Fririon fut promu à ce grade le 22 juin 1813. L'état d'épuisement dans lequel l'avait mis une longue maladie qui le tourmentait depuis 1807, le détermina à prendre sa retraite, après avoir assisté à soixante-quatre combats, quinze batailles et six siéges.

Frise (département de la). Réuni en 1810 avec les autres départements formés dans le royaume de Hollande, il avait pour bornes au nord et à l'ouest la mer, au sud le département des Bouches-de-l'Yssel, au sud-est et à l'est celui de l'Ems-Occidental. Il avait conservé le nom primitif de la province dont il faisait partie. Son chef-lieu était Leeuwarden ; il a été rendu à la Hollande, en 1814.

Frix, grenadier au premier bataillon du Gers ; atteint d'une balle à l'épaule gauche, au camp de Sarre, il soutint encore pendant plus de trois quarts d'heure le choc de la cavalerie ennemie, et, à la fin du combat, il arracha la balle avec son tire-bourre; ayant reçu trois mois après un coup de feu à la tête, il tua encore six Espagnols à l'arme blanche.

Ce grenadier, après avoir perdu un œil dans un combat, fut jugé hors d'état de continuer ses services. « La « gloire seule m'a enrôlé, dit-il, la « mort seule peut me congédier »; et il déchira son congé. Le lendemain, il monta le premier sur la brèche, à l'attaque d'une place.

Frocourt, village du département de l'Oise, à 6 kil. de Beauvais, était autrefois une localité assez importante, et possède encore un château bâti par François Ier pour quelque favorite. C'est un fort entouré de fossés avec pont-levis, et où les sculptures et les ornements divers caractérisent l'architecture du seizième siècle, comme les salamandres et les fleurs de lis du grand pavillon proclament le nom du fondateur. Selon la tradition, c'est à Frocourt que prit naissance la jacquerie du quatorzième siècle.

Froissart (Jean), le plus gracieux, le plus naïf de nos chroniqueurs, celui qui a le mieux peint l'époque où il a vécu, naquit à Valenciennes en 1337, et fut dès son enfance destiné à l'église. Ses penchants semblaient cependant, il nous l'apprend lui-même, l'attirer vers une autre carrière.

En mon jouvent, *dit-il*, tous tels estoie
Que trop volontiers m'esbatoie;
Et tel que fui, encor le sui.......
Et quant on me mist à l'escole
Où les ignorans on escole,
Il y avoit de pucelettes
Qui de mon temps èrent jonettes.....
Et me sambloit, à voir enquerre
Grand proëce à leur grâce acquerre;....
Et lors devisoie à par mi :
Quand revendra le temps por mi
Que par amor porai amer......

Quoi qu'il en soit, il entra dans les ordres, ce qui ne l'empêcha pas de concevoir un jour une vive passion pour une demoiselle dont il fit la dame de ses pensées, et pour laquelle il composa un grand nombre de poésies amoureuses. Cette demoiselle, qui, ainsi qu'on peut le conjecturer d'après diverses circonstances mentionnées dans ses poésies, était d'une condition élevée, ne fut pas toujours cruelle pour lui; c'est ce que prouvent les vers suivants qu'il lui adresse quelque part :

Douls amie, ta revenue
M'esvertue.
....
....
Oncques Genèvre, Yseut, Helainne
Ne Lucresse, qui fu Romainne,
Ne de Vregy la chastelaine
N'ama cascune tant le sien
Que je fai toi.

Cependant l'amour des dames n'était pas la seule passion de Froissart; celle d'écouter et de faire des récits avait été chez lui presque aussi précoce. Il n'avait pas vingt ans, lorsqu'à la prière de son cher maître et seigneur, messire Robert de Namur, il commença à écrire l'histoire des guerres de son temps.

Lorsque la première partie de sa chronique (1326-1340), « qu'il avoit fon« dée et ordonnée sur celles qu'avoit « jadis faites et rassemblées vénérable « homme etdiscret seigneur monsei« gneur *Jehan le Bel,* » fut entièrement achevée, il partit pour l'Angleterre, et alla l'offrir à la reine Philippe de Hainaut, femme d'Édouard III, laquelle « liement et doucement la reçut de lui, « et lui en fit grand profit. » Toutefois, le souvenir de sa dame le rappela bientôt dans le Hainaut. Il y retourna; mais, en lui accordant son congé, la reine lui fit promettre de revenir. Il revint en effet l'année suivante (1362), et fut nommé clerc de la chapelle de la reine, qui le prit pour son écrivain, et se plut à lui faire composer des poésies d'amour. Il nous a lui-même fait connaître la nature de ses fonctions auprès de cette princesse, et les obligations qu'il lui eut : « Je la servois, dit-il, de beaux « ditties et traités amoureux; et pour « l'amour de la noble et vaillante dame « à qui j'étois, tous autres grands sei« gneurs, rois, ducs, comtes, barons et « chevaliers, de quelque nation qu'ils « fussent, me aimoient et voyoient vo« lontiers, et me faisoient grand profit. « Ainsi, au titre de la bonne dame et « à ses coustages, et aux coustages des « hauts seigneurs, en mon temps, je « cherchoi la plus grande partie de la « chrétienté, voir qui a chercher fait. »

Possédé, en effet, par sa passion de voir et d'entendre des aventures, notre chroniqueur parcourut l'Écosse, pénétra jusque dans les Highlands, et passa quinze jours chez les Douglas, aux infortunes desquels il a consacré dans sa chronique plus d'un touchant souvenir (*). Il suivit le prince Noir à Bordeaux (1366), et y fut témoin de la naissance de Richard, fils de ce prince. « A savoir est, dit-il, que j'étois en la « cité de Bordeaux et séant à table, « quand le roi Richard fut né (6 janvier « 1367), lequel vint au monde par un « mercredi, sur le point de dix heures. « Et à cette heure que je dis, vint mes« sire Richard de Pont-Chardon, ma« réchal pour le temps d'Aquitaine, et « me dit : « Froissart, écripsez et met« tez en mémoire que madame la prin« cesse est accouchée d'un beau fils, qui « est venu au monde au jour des Rois. »

Il voulait accompagner le prince dans son expédition d'Espagne contre Henri de Transtamare; mais il n'alla pas plus loin que Dax, où il reçut du prince l'ordre de retourner en Angleterre. Il passa l'année suivante (1368) en Italie, à la suite de Lionel, duc de Clarence, et assista, avec Chaucer et Pétrarque, aux fêtes qui furent données à Milan, à l'occasion du mariage de ce prince avec la fille de Galéas Visconti. Il visita ensuite la Savoie, Bologne, Ferrare, Rome, et traversa l'Allemagne pour revenir en Flandre.

(*) « De ce comte de Douglas n'y a plus; « Dieu lui pardoient! » t. II, p. 738, 2e éd. Buchon.

Pendant tous ces voyages, sa bonne protectrice, madame Philippe de Hainaut, était morte. Il ne voulut pas retourner en Angleterre, et fut pourvu, dans son pays, de la cure de Lestines. Mais la vie simple et réglée qui convenait à ce nouvel état était peu d'accord avec ses goûts, qui s'accommodaient mieux de la compagnie des gens d'armes que de celle des gens d'église. Les taverniers de Lestines eurent bientôt cinq cents livres de son argent, et cependant il ne tarda pas à s'ennuyer de la vie de curé, et à chercher une condition qui lui permît de recommencer à parcourir le monde, « tant pour sa plaisance accom« plir et voir les merveilles de ce monde, « comme pour enquerre les aventures « et les armes, lesquelles il escripsoie « dans sa chronique. » Il alla offrir à Wenceslas, duc de Brabant, des poésies qu'il avait composées pour lui, et le prince choisit pour « son clerc et presbytérien » le curé de Lestines (1381).

Wenceslas était poëte lui-même; il fit faire par Froissart un recueil de ses poésies; et notre auteur, mêlant ses propres vers à ceux de son maître, en fit une sorte de roman, sous le titre de *Melladus*. Mais Wenceslas mourut avant que cet ouvrage fût achevé (1384). Froissart passa alors au service de Guy de Châtillon, comte de Blois, sire d'Avesnes, de Chimay, de Beaumont, etc. Le portrait qu'il nous a laissé de ces deux princes mérite d'être cité; car le détail des qualités que les hommes estiment le plus dans les autres, est ordinairement le trait qui peint le mieux leur propre caractère. « Le duc Wenceslas « fut large, doux, courtois, amiable, « et volontiers s'armoit; et grand' chose « eust été de lui, s'il eust longuement « vécu; mais il mourut en la fleur de la « jeunesse, dont je, qui ai escript et « chronisé celle histoire, le plains trop « grandement..... Or, pourtant que j'aie « vu, au temps que j'ai travellé par le « monde, deux cents hauts princes, je « n'en vis oncques un plus humble, « plus débonnaire ni plus traitable, et « aussi avecques lui mon seigneur et « mon maître, messire Guy, comte de « Blois. Ce furent les deux princes de « mon temps, d'humilité, de largesse et « de bonté, sans nul mauvaise malice, « qui sont le plus à recommander, car « ils vivoient largement et honnêtement « du leur, sans guerroyer ni travailler « leur peuple. »

Le comte de Blois prit Froissart pour chapelain; il le nomma trésorier et chanoine de Chimay et de Lille en Flandre; il l'engagea à continuer son histoire, et il paraît qu'il ne plaignit pas la dépense pour en procurer les matériaux. « Il mit grande entente à ce que « je, Jean Froissart, voulsisse dicter et « ordonner celle histoire; et moult lui « coûta de ses deniers, car on ne peut « faire si grand fait que ce ne soit à « peine et à grand coûtage. »

Notre chroniqueur se remit donc à l'œuvre; « il entra de nouvel dedans sa « forge pour ouvrir et forger en la haute « matière de laquelle du temps passé il « s'étoit ensoigné. » Il visita la Touraine (1385), alla à l'Écluse, lors des préparatifs de la descente en Angleterre, « pour les seigneurs et leurs États « voir, et pour apprendre des nouvelles « (1386); » parcourut le Berry et le Blaisois, et alla à Bourges assister au mariage des enfants de Berry et de Blois; puis, lorsqu'il eut recueilli tous les documents que pouvaient lui fournir les États de son maître, il sentit la nécessité de pousser plus loin ses voyages de découvertes.

« Considérai en moi-même, dit-il, « que nulle espérance n'étoit que aucuns « faits d'armes se fissent en parties de « Picardie et de Flandre, puisque paix « y étoit, et point ne voulois être oi« seux; car je savois bien que au temps « à venir et quand je serai mort, sera « cette haute et noble histoire en grand « cours, et y prendront tous nobles et « vaillants hommes plaisance et exemple « de bien faire; et entrementes que j'a« vois, Dieu merci, sens, mémoire et « bonne souvenance de toutes les choses « passées, engin clair et aigu pour con« cevoir tous les faits dont je pourrois « être informé touchants à ma princi« pale matière, âge, corps et membres « pour souffrir peine, me avisai que je « ne voulois me séjourner de non pour« suivre ma matière; et pour savoir la « vérité des lointaines besoignes sans « que j'envoyasse aucune autre personne « en lieu de moi, pris voie et achaison

« raisonnable d'aller devers haut prince « et redouté seigneur Gaston, comte de « Foix et de Berne (Béarn). »

Il partit, en effet, à cheval, avec des lettres de recommandation de son seigneur, de la part duquel il était d'ailleurs chargé de remettre au prince auteur du *Livre des chasses* quatre levriers, nommés Tristan, Hector, Brun et Rollant. Il fit rencontre à Pamiers d'un bon chevalier, messire Espaing de Lyon, qui avait fait toutes les guerres du temps, et traité les grandes affaires des princes. Ils se mirent à voyager de concert, messire Espaing racontant à son compagnon ce qu'il savait de l'histoire des lieux où ils passaient, et Froissart ayant bien soin « de chevaucher de « lez-lui pour ouïr sa parole. » Chaque soir, ils s'arrêtaient dans des hôtels, où ils vidaient « des flacons pleins de blanc « vin aussi bon que le bon chanoine en « avoit point bu de sa vie; » puis, « après « boire, » sitôt que le chevalier était las de conter, notre chroniqueur « escrip- « soie la substance de ses récits, pour « en avoir mieux la mémoire au temps « avenir, car il n'est si juste retentive « que c'est d'escripture... » et tant « tra- « vellèrent, tant chevauchèrent ainsi, « que, par grâce de Dieu, sans péril et « sans dommage, ils vinrent au châtel « du comte de Foix, à Ortais, en l'an « de grâce 1388. »

« L'accueil que Froissart reçut du comte de Foix, la peinture de la cour de ce prince, les lectures qu'il faisait de son *Meliadus* et de ses histoires, les récits qu'il obtenait du prince et des vieux chevaliers, sont, dit M. de Barante (*), une des parties les plus vivantes de ses chroniques. » Il passa trois mois à la cour de Gaston, et partit en mars 1389, avec Jeanne de Boulogne, nièce de ce prince, qui allait épouser en Auvergne le duc de Berry. Il passa par Avignon, où il fut volé, et composa à ce sujet le *Dict du florin*. Après les fêtes du mariage, qui eurent lieu à Riom, il se rendit à Paris avec les sires de la Rivière et de la Trémouille, et alla passer quinze jours au château de Crèvecœur, chez le baron de Couci. De là, il alla visiter le comte de Blois au château de Schoenhoven, en Hollande; puis revint à Paris, huit jours avant l'entrée d'Isabeau de Bavière. Après toutes ces courses, il reprit enfin la rédaction de son histoire.

La conclusion des trêves de Lolinghen lui fournit, quatre ans après, une nouvelle occasion de voyager. L'envie lui prit de revoir le pays où, « de son « jeune temps, il avoit été si bien de « toutes parties auprès de sa bonne « roine, madame Philippe de Hainaut. » Il s'embarqua pour l'Angleterre dans les premiers jours de juillet 1394, et alla offrir au roi Richard II le recueil de ses poésies. Voici en quels termes il raconte lui-même l'accueil qu'il reçut de ce prince : « ..... Et voulut voir le roi le « livre que j'avois apporté. Si le vit en « sa chambre, car tout pourvu je l'a- « vois, et lui mis sus son lit. Il l'ouvrit « et regarda dedans, et lui plut grande- « ment, et plaire lui devoit, car il étoit « enluminé, écrit et historié, et couvert « de vermeil velours à dix cloux d'argent « dorés d'or, et roses d'or au milieu, et « à deux grands fermaulx dorés et ri- « chement ouvrés au milieu de rosiers « d'or. Donc me demanda le roi de quoi « il traitoit, et je lui dis : *D'amours!* « De celle réponse fut-il tout réjoui; et « regarda dedans le livre en plusieurs « lieux et y legy, car moult bien parloit « et lisoit françois..... et me fit très- « bonne chère, pour la cause de ce que « de ma jeunesse j'avois été clerc et fa- « milier au noble roi Édouard, son « tayan, et à madame Philippe de Hai- « naut, sa taye; et fus un quart d'an en « son hôtel; et quand je me départis de « lui, ce fut à Windsore. A prendre « congé, il me fit par un chevalier don- « ner un gobelet d'argent doré, pesant « deux marcs largement, et dedans cent « nobles, *dont je valus mieux depuis* « *tout mon vivant*. Et suis moult tenu « à prier pour lui. »

Trois ans après, en 1397, mourut le comte de Blois, « si endetté, dit le « chroniqueur, et de si petite ordon- « nance, que le sien, rentes et revenus, « ne purent fournir ses dettes. Dieu en « ait l'âme de lui! Ce fut mon seigneur « et mon maître, et un seigneur hono- « rable et de grand' recommandation! »

Froissart se retira alors à Chimay. Il

(*) Biographie universelle, art. FROISSART.

y mourut en 1410, « et son corps, dit « une chronique manuscrite de cette « ville, y fut ensépulturé en la collé« giale, en la chapelle où sont présen« tement les fonts baptismaux. Après sa « mort, on fit beaucoup de vers à sa « louange. »

« Froissart, dit M. Michelet (*), c'est la France du quatorzième siècle, au fond toute prosaïque, mais chevaleresque et gracieuse d'allure. Le galant chapelain nous conte son histoire aussi nonchalamment qu'il chantait sa messe. D'amis ou d'ennemis, d'Anglais ou de Français, de bien ou de mal, il ne s'en soucie guère. » Du reste, il ne connaît que les chevaliers et les nobles; le peuple, les bourgeois sont pour lui comme s'ils n'existaient pas; et s'il daigne parler de ces longues guerres de Flandre, l'un des principaux épisodes de l'histoire du quatorzième siècle, où les bourgeois, ses compatriotes, jouent un rôle si important, ce n'est, sans doute, que parce que ces manants eurent pour ennemis et aussi pour alliés de nobles seigneurs, d'illustres chevaliers. Quoi qu'il en soit, sa chronique est en même temps l'un des monuments les plus précieux de notre histoire, et l'une des productions les plus gracieuses et les plus intéressantes de l'enfance de notre littérature. Souvent imprimée dans le quinzième et dans le seizième siècle, traduite plusieurs fois en anglais et en flamand, abrégée en français par Belleforest, en latin par Sleidan, M. Buchon en a publié de nos jours deux éditions, dont la plus commode est celle qui fait partie du *Panthéon littéraire*, Paris, 1838, 3 vol. in-8°.

FROLOIS, ancienne baronnie de Bourgogne (aujourd'hui du département de la Côte-d'Or), érigée en comté en 1684, en faveur de P. du Ban de la Feuillée.

FRONDE. Cette ancienne arme de jet a été longtemps en usage dans les troupes françaises. Au temps de Philippe-Auguste et de Philippe de Valois elles s'en servaient également en rase campagne et pour les siéges; elles les employaient même dans les combats de mer, suivant le témoignage de Froissart. Cet historien dit aussi que ce qui causa la défaite de Louis d'Espagne, combattant en Bretagne pour le parti de Charles de Blois, contre celui du comte de Montfort, ce fut que durant la bataille survinrent les gens du pays qui poursuivaient les soldats *à boulettes et à frondes*. Les relations du siége d'Orléans, sous Charles VII, témoignent aussi que les défenseurs de la ville étaient armés de frondes à bâtons. On commençait alors à essayer de projeter des grenades avec des frondes; mais on renonça bientôt à cet usage dangereux. Cette arme n'en survécut pas moins assez longtemps au perfectionnement de l'artillerie. D'Aubigné rapporte qu'au siége de Sancerre, en 1572, les vignerons et paysans huguenots, réfugiés dans cette ville, s'en servaient pour épargner la poudre. Les assiégeants repoussés avec vigueur nommèrent alors les frondes des *arquebuses*, ou *pistolets de Sancerre* dénomination qui est restée depuis dans le Berry et dans d'autres provinces.

Cependant, à partir de cette époque, la fronde ne parut plus dans les combats. Les frondeurs portaient différents noms : *frondes*, *fondelles*, *baliaires*; ce dernier était un souvenir et une corruption du nom des Baléares.

Parmi les nombreux détails de mœurs que l'on trouve dans le poëme d'Abbon, sur le siége de Paris par les Normands, on remarque l'usage de balles de plomb (*plombea mala*) lancées par des frondes (liv. I, vers 235).

FRONDE (troubles de la). La royauté, qui fut si forte et si majestueuse quand Louis XIV régna par lui-même, avait été petite et faible sous Louis XIV enfant. La minorité de ce prince fut, en effet, troublée par la guerre civile de la fronde (*), où le pouvoir royal mal défendu, faiblement attaqué, humilié un instant de ridicules factions, trouva cependant pour l'avenir un salutaire enseignement; car ce fut la fronde qui apprit à Louis XIV qu'il fallait se saisir du pouvoir absolu. Richelieu avait, comme ministre, exercé ce pouvoir, et il avait abaissé devant lui tous les corps de l'État, le

(*) Histoire de France, t. III, p. 513.

(*) Sur l'origine de ce nom, voyez l'art. BACHAUMONT.

clergé, le parlement, la noblesse. Mais cette puissance était dans l'homme et non dans le gouvernement; sous Mazarin, ministre souple et rusé, persévérant, mais sans audace dans le caractère, sous la régente Anne d'Autriche, qui était *si bonne,* comme disaient les contemporains, l'administration devint facile et molle, les ressorts de l'État se détendirent. Richelieu s'était fait craindre; ceux aux mains de qui le pouvoir avait passé en sortant des siennes, voulaient se faire aimer. Cette bonté était de la faiblesse, et l'on s'en aperçut; le parlement en profita le premier pour *prendre sa revanche* de l'abaissement où il avait été tenu sous le règne précédent.

Des édits bursaux commencèrent la rupture entre cette assemblée et la cour: l'impôt est toujours, dans un État, la cause ou l'occasion des désordres. Il fallait de l'argent pour soutenir la guerre contre l'Espagne et contre l'Empereur; les victoires de Condé n'eussent été que glorieuses si l'on n'eût fait de nouveaux efforts. Le surintendant rédigea donc plusieurs édits par lesquels il retranchait quelques quartiers aux rentiers, augmentait les droits d'entrée, créait quelques charges de maîtres des requêtes, et retenait environ 80,000 écus sur les gages des magistrats. Ce surintendant était un paysan siennois, nommé Particelli Emeri, « dont l'âme, dit Voltaire, était plus basse que la naissance, et dont le faste et les débauches indignaient la nation. » La faveur de Mazarin le soutenait seule contre la haine et le mépris publics; mais Mazarin lui-même n'était ni aimé ni respecté, et la faveur de la reine mère était l'unique fondement de sa puissance.

L'exécution d'autres édits précédemment enregistrés avait déjà excité, en janvier 1648, le mécontentement des Parisiens; le parlement résolut de renverser les deux étrangers qui gouvernaient la France, et refusa l'enregistrement des nouveaux édits. Mazarin crut le désarmer en l'exemptant de payer la paulette (voyez ce mot), et en ne le comprenant pas dans la mesure qui enlevait aux magistrats des cours supérieures quatre années de leurs gages : mais cette faiblesse ne fit qu'enhardir l'assemblée, et elle se confédéra avec le grand conseil, la chambre des comptes et la cour des aides, et rendit, le 13 mai 1648, un *arrêt d'union,* pour le maintien des immunités de tous.

Les représentations de la cour, les menaces du duc d'Orléans, une ordonnance lancée par Mazarin contre ce que, dans son mauvais français, il appelait l'arrêt d'*ognon,* rien ne put empêcher les députés de la magistrature de se rassembler dans la salle de Saint-Louis, et d'y aborder hardiment la question des réformes administratives. Ils demandèrent que tous les intendants fussent révoqués, qu'aucun citoyen ne fût mis en prison sans que ses juges naturels en connussent dans les vingt-quatre heures; enfin, ils ordonnèrent des poursuites contre les traitants. Ainsi le parlement voulait devenir une assemblée politique; tous ces officiers du roi, oubliant leur origine, se révoltaient contre le pouvoir royal. L'exemple d'une assemblée anglaise, qui, portant le même nom que la leur, quoiqu'elle fût bien différente par son origine et par sa composition, venait de juger et de condamner son roi à monter sur l'échafaud, les avait étourdis; ils croyaient pouvoir jouer le rôle des états généraux et préparer une révolution.

La cour, épouvantée, renvoya Émeri et montra, sur tous les points en discussion, une faiblesse encourageante. La victoire de Lens lui rendit cependant un peu d'audace. Ce succès fut annoncé à Paris le 22 août; le 26, un *Te Deum* fut chanté et un coup d'État exécuté. Les plus opiniâtres d'entre les magistrats du parlement, Blancmesnil, Charton et Broussel, furent arrêtés en plein midi, dans leurs demeures, au milieu même des réjouissances publiques. Charton s'esquiva; Blancmesnil fut conduit à Vincennes, et Broussel à Saint-Germain. Le peuple, rassemblé pour la fête, se trouva tout prêt pour l'émeute; Broussel était aimé de la multitude parce qu'il avait de beaux cheveux blancs et qu'il repoussait tous les impôts. La persécution fit de lui une idole pour laquelle tout Paris eut, pendant trois jours, une véritable superstition. Le personnage ne le méritait guère : mais en politique comme en re-

ligion le sentiment populaire est quelquefois aveugle. La servante du vieux conseiller ameuta le peuple. Tout s'ébranla, on ferma les boutiques, on tendit les chaînes, on fit des barricades, et quatre cent mille voix se mirent à crier *Liberté* et *Broussel*.

Ce fut alors que se présenta un nouvel acteur, dont l'intervention augmenta encore la confusion des événements, comme son témoignage devait plus tard augmenter les contradictions des récits contemporains ; le coadjuteur, Paul de Gondi, depuis cardinal de Retz, grand homme dans les émeutes et les intrigues, et grand écrivain dans les mémoires où il les a racontées, « fut, dit Voltaire, le premier évêque en France qui fit une guerre civile sans avoir la religion pour prétexte......C'était un homme qui, du sein de la débauche, et languissant encore des suites infâmes qu'elle entraîne, prêchait le peuple et s'en faisait idolâtrer. Il respirait la faction et les complots ; il avait été, à 23 ans, l'âme d'une conspiration contre la vie de Richelieu ; enfin, son extrême vanité lui faisait entreprendre des crimes téméraires, afin qu'on en parlât. » Il se vante, dans ses Mémoires, *démesurément personnels,* selon l'expression d'un exact et judicieux historien (*), d'avoir tout seul armé tout Paris, dans la journée du 26 août, qui fut nommée *des barricades.* Mais l'*Histoire du temps,* les *Mémoires* de l'avocat général Omer Talon, ceux de madame de Motteville, et le *Journal du parlement,* sont là pour rectifier ses assertions et faire apprécier à leur juste valeur les illusions de son amour-propre. Ainsi le *Journal du parlement* se contente de rapporter « qu'il se rendit au Palais-Royal pour supplier la reine de rendre les prisonniers, et que, en ayant été refusé, comme il n'avait pas de bonnes paroles à donner au peuple, il retourna chez lui par un autre chemin qu'il n'était venu. » Cependant, quoique les Mémoires du cardinal de Retz ne soient pas dignes de toute confiance, le mérite qui les a fait préférer à tant d'autres écrits du temps leur vaut encore aujourd'hui la même admiration : ils seront toujours le plus dramatique et le plus éloquent des romans historiques.

La journée des barricades semble un événement sérieux, si l'on considère l'ardeur du peuple, l'unanimité du soulèvement, l'accord de la multitude et des magistrats, et la persévérance des uns et des autres, tant que dura la résistance de la cour ; elle devient ridicule, quand on songe que toute cette agitation avait pour cause l'emprisonnement d'un vieux conseiller imbécile. La fronde présente partout de semblables contradictions. La cour et le peuple, le parlement et les princes, les acteurs ordinaires des révolutions, sont aux prises pour des frivolités, pour les intérêts les plus mesquins.

Dans cette première bataille, le peuple remporta la victoire, et la reine fut obligée de rendre Broussel, qui, huit jours après, était oublié. On obtint plus encore : la cour fit la paix avec le parlement ; elle accorda satisfaction à presque toutes ses demandes, mais elle n'exécuta aucune de ses promesses ; aussi le parlement reprit-il, au mois de novembre 1648, les hostilités qu'avaient suspendues les vacances. A leur retour, les conseillers se trouvèrent aussi échauffés qu'ils avaient été auparavant. « Il sembloit, dit le cardinal de Retz, que tous les esprits fussent surpris et enivrés de la fumée des vendanges. » Toutefois, la compagnie reprit l'attaque avec quelque bienséance ; mais l'opinion publique, déchaînée par elle, se manifesta sans modération ; Mazarin fut insulté et bafoué dans une multitude de pamphlets, auxquels on donna le nom de *mazarinades.* La reine, que l'on n'appelait plus que *dame Anne*, était elle-même outragée dans des chansons et des vaudevilles, où sa vertu était mise en doute. Elle quitta Paris, et se retira à Saint-Germain, le 6 janvier 1649, pendant la nuit, avec Mazarin, le duc d'Orléans et Condé. De toute la cour il n'y eut que madame de Longueville qui resta dans la capitale.

Alors commença la guerre de la fronde. La reine se jeta entre les bras de Condé et le conjura de défendre la couronne de son fils. Mais le grand nom

(*) M. Bazin, Histoire de France sous le ministère de Mazarin.

du vainqueur de Rocroi, de Fribourg, de Lens et de Nordlingen, n'effraya point le parlement, qui, s'unissant à tous les mécontents, osa entreprendre de lui tenir tête. Le prince de Conti, frère du grand général, petit et contrefait, protesta contre la nature qui l'avait destiné à l'état ecclésiastique, et se fit élire généralissime du parlement. Le duc de Longueville, mené par sa femme, qui le trompait, le duc de Beaufort, *le roi des halles*, le duc de Bouillon, durent servir sous ses ordres; enfin, la duchesse de Longueville engagea Turenne à faire révolter l'armée qu'il commandait. La révolte gagnait dans les provinces; les parlements d'Aix et de Rouen se joignirent à celui de Paris.

Du reste, on dépensa plus d'argent pour soutenir cette guerre ridicule qu'il n'en aurait fallu pour battre les Espagnols. C'étaient les seuls ennemis que la France eût au dehors, depuis que le traité de Westphalie, conclu en 1648, l'avait réconciliée avec l'Empire. On équipa 12,000 hommes; chaque porte cochère fournit un homme et un cheval, et l'on forma ainsi un corps de cavalerie, que l'on appela la *cavalerie des portes cochères*. Gondi, qui portait le titre d'archevêque de Corinthe, eut un régiment, et l'on appela ce corps le *régiment de Corinthe;* il fut battu, et cet échec fut appelé la *première aux Corinthiens*. Ainsi, les contemporains ont été les premiers à rire de tous ces événements. Le coadjuteur, heureux de voir la partie si bien engagée, venait au parlement un poignard dans sa poche; il en laissait voir la poignée, et l'on s'écriait: *Voilà le bréviaire de notre archevêque*. Les Parisiens étaient souvent battus par les 8,000 hommes de Condé; quand ils rentraient après ces échecs, on les recevait au milieu des huées et des éclats de rire. Condé disait lui-même, comme on le voit dans les Mémoires de Nemours, que toute cette guerre ne méritait d'être écrite qu'en vers burlesques.

Au milieu de cette petite guerre, de ces combats de banlieue, les deux partis négociaient toujours; mais le peuple criait: *Pas de paix! pas de Mazarin!* Ainsi, la faveur de ce ministre, dont Anne d'Autriche ne voulait pas se séparer, semblait le seul obstacle à la réconciliation. Enfin, la reine essaya d'effrayer le parlement en répandant le bruit qu'elle allait convoquer les états généraux. Ce n'était qu'une feinte, mais une feinte habile qui pouvait déconcerter le parti existant en portant les regards du peuple vers un autre objet, et en opposant aux prétentions factices du parlement une autorité mieux fondée et moins contestable. Mais on était si peu d'accord sur le besoin d'une véritable réforme, que cette idée de convoquer les états généraux ne fut remarquée par personne, et que, oubliée de tout le monde, elle est seulement consignée dans un petit écrit officiel du temps. Plus tard, on en reparla encore, mais d'une manière aussi peu sérieuse.

Le 4 mars 1649, des conférences s'ouvrirent à Ruel, entre les conseillers de la reine et les députés du parti frondeur. Les généraux et le coadjuteur ne voulaient point d'accommodement. Des négociations avec l'Espagne, la défection déclarée de Turenne, augmentaient les espérances des ennemis de la paix, qui faisaient tout pour désavouer les conditions que les députés signaient à Ruel. Le 13 mars, on eut connaissance du traité; les conditions en étaient acceptables; mais, dès qu'on vit au bas la signature de Mazarin, l'accommodement devint impossible. Le peuple ne voulait pas d'une paix accordée par le cardinal; le président Molé, « simple barre de fer, qui ne mollissait contre aucun homme ni aucune idée(*), » continuait à discuter froidement et avec le calme qui convenait à son rang et à son caractère. Mais on ne pouvait se décider en présence de l'émotion populaire et de l'opposition des généraux; enfin, la séance se termina sans qu'on pût rien conclure, et le parlement sortit par la grande salle, à travers les flots de la multitude, et au milieu des cris du peuple, parmi lesquels le cardinal de Retz dit avoir entendu très-distinctement celui de « république. »

Toute la bourgeoisie voulait la fin des hostilités. Le lendemain de cette séance du parlement, Guy Patin écrivait: « On « dit que la paix de Ruel ne nous est « pas honorable, mais le roi en aura

(*) M. Michelet, Précis d'hist. de France.

« l'honneur et nous le profit. Le bour« geois impertinent et le peuple malcon« tent criaillent, mais ils s'apaiseront. » Il avait raison ; trois jours après, le parlement acceptait la paix de Ruel, à condition cependant que ses députés retourneraient à Saint - Germain « pour « faire instance d'obtenir la réforma« tion de quelques articles, comme aussi « pour traiter des intérêts des géné« raux. » Les conférences de Saint-Germain amenèrent une conclusion définitive. Turenne avait été abandonné par ses soldats. Il n'était plus d'aucune ressource : de plus, il paraissait funeste aux frondeurs eux-mêmes de trop compter sur l'Espagnol, allié dangereux qui pouvait devenir maître. La guerre n'avait plus de partisans. Le traité satisfaisait toutes les exigences personnelles ; l'amnistie était accordée à tous les coupables ; ils conservaient leurs biens et leurs titres ; la paix fut acceptée ; le parlement licencia ses troupes, et, pendant les premiers jours du mois d'avril, on ne songea qu'à se réjouir de la fin de la guerre.

Les partis n'ayant aucun but en se divisant, leur réconciliation fut sans résultat, et bientôt on vit recommencer les hostilités. La seconde période de la fronde est aussi insignifiante que la première ; seulement, les esprits s'animèrent davantage, on montra plus d'ardeur, et il y eut redoublement de ridicule. La tranquillité dura tout le temps qu'il fallut pour remettre aux prises la vanité, l'amour-propre, les jalousies, et toutes ces petites passions qui forment le fond de la fronde, et qui suffisent pour l'expliquer. Les femmes se disputaient le tabouret, les prélats le chapeau de cardinal, Mazarin et Condé le pouvoir. Condé, enivré de sa gloire, méprisait tout le monde, et ne se faisait aimer de personne. Il avait raffermi le parti royal, mais il se croyait le droit de le dominer ; il insultait Mazarin en public, et lui lançait des brocards plutôt impertinents que spirituels ; la reine elle-même eut à souffrir de ses hauteurs, et elle travailla bientôt à venger les outrages faits à son ministre et à elle-même.

Condé s'était ligué avec le prince de Conti et le duc de Longueville : sa cabale s'appela le *parti des petits maîtres*. Ce parti n'était ni la fronde, ni la cour, et il eut bientôt l'une et l'autre contre lui. La *joliade renforcée*, ou tentative d'assassinat faite sur les carrosses de Condé, fut attribuée aux frondeurs, et le brouilla définitivement avec eux. Le coadjuteur, le duc de Beaufort, le vieux Broussel, en furent accusés en plein parlement. Mais, pendant l'instruction du procès, la cour résolut l'emprisonnement de Condé. Elle s'entendit avec de Retz, qui voulait être cardinal, avec le duc de Beaufort, qui désirait concilier la faveur du peuple avec celle du Palais-Royal, et, le 18 janvier 1650, Condé, sur un ordre que Mazarin avait eu l'adresse de lui faire signer, fut arrêté, ainsi que son frère le prince de Conti, et son beau-frère le duc de Longueville. Les prisonniers furent enfermés à Vincennes, et, plus tard, transférés au Havre, où Mazarin vint les mettre lui-même en liberté.

Il était étrange de voir le grand Condé en prison ; cependant l'opinion publique, loin de se révolter, approuva cette hardiesse, et Mazarin devint ainsi presque populaire. Tous les applaudissements furent pour lui, toutes les injures contre les prisonniers ; car le peuple pensait « qu'il ne fallait plus haïr le cardinal puisqu'il avait cessé d'être Mazarin. » En effet, pendant quelque temps tout lui réussit ; son autorité semblait affermie pour toujours. Mais « une conspiration de mères, de femmes et d'enfants, préparait à son gouvernement plus d'embarras que ne lui en avaient donné les gens d'armes et les remparts fortifiés. Il est difficile d'imaginer rien de plus gracieux que la scène et les personnages du complot (*). » La princesse douairière de Condé, la jeune princesse avec son fils, les enfants de la duchesse de Longueville, la belle veuve du duc de Châtillon, toutes les dames de leur maison, réunies à Chantilly, formèrent une conspiration pour délivrer les princes prisonniers. L'homme de ce complot féminin était Pierre Lenet, dont il reste de curieux mémoires sur cette époque. On entama

(*) M. Bazin, La France sous Mazarin, t. II, p. 9.

des négociations secrètes avec le duc de Bouillon à Turenne, avec le maréchal de Turenne à Stenay, avec le duc de la Rochefoucauld en Poitou, et avec plusieurs partisans des princes, tant à Paris qu'à Bordeaux. Enfin, les frondeurs, qui avaient abandonné Condé et les princes à la vengeance timide de Mazarin, travaillèrent eux-mêmes à leur délivrance. Gondi, de concert avec la princesse palatine, Anne de Gonzague, entraîna le parlement, et l'amena à se déclarer aussi pour eux. Mazarin, assailli de toutes parts, prit alors le parti de quitter la cour et de se retirer à Liége. Mais, auparavant, il se donna le mérite de tirer les princes de leur prison du Havre (février 1651), et pour ce bienfait ne reçut d'eux que du dédain et des mépris. Condé revint à Paris, au milieu des cris de joie de ce même peuple qui avait célébré son emprisonnement.

Une captivité de treize mois ne l'avait pas rendu plus sage. Évidemment ce prince ne devait être habile qu'à la tête des armées. Il reprit ses airs de hauteur et son ancienne exigence, et demanda des gouvernements considérables, qui lui eussent fait une royauté dans le Midi. La reine refusa, et il se brouilla de nouveau avec la cour. Il se sépara en même temps des frondeurs, par le refus qu'il fit, malgré ses engagements antérieurs, de consentir à l'union du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse; Gondi et la maison de Chevreuse soulevèrent les frondeurs contre lui; alors, se voyant isolé de nouveau entre la cour et la fronde, il ne ménagea plus rien, intrigua avec l'Espagne, et, retiré à Saint-Maur, entouré d'une nombreuse noblesse, il prit l'attitude d'un ennemi déclaré.

La reine eut peur : pour le ramener, elle éloigna Servien et Lyonne, créatures de Mazarin, par lesquels celui-ci était toujours présent. Condé reparut encore une fois; mais pouvait-on s'entendre? Il revenait plus hautain; la cour était plus repoussante; Gondi, enfin, couvert de la pourpre romaine, était plus turbulent que jamais. Son parti et celui du prince menaçaient tous les jours d'en venir aux mains. Condé se décida enfin; il jeta le hochet de l'intrigue qu'il ne savait pas manier, et, tirant son épée du fourreau, il se rendit en Guienne, appela l'Espagnol, et commença la guerre au moment où le roi atteignait sa majorité (sept. 1651).

Mazarin épiait l'occasion de rentrer dans le royaume; il crut l'avoir trouvée (1652), leva une petite armée de 7,000 hommes avec l'argent de la France qu'il appelait le sien, et reparut (1652), ramené par le maréchal d'Hocquincourt. Le roi et son frère allèrent au-devant de lui; mais le duc d'Orléans, leur oncle, leva des troupes dans Paris, apparemment pour empêcher le ministre d'y revenir. Le parlement, de son côté, se ranima. « Il redoubla ses arrêts, et les mutins de cette compagnie en firent donner un par lequel ils mettoient à prix la tête du cardinal, et promettoient 50,000 écus à celui qui le tueroit (*). » Mais cet arrêt, loin de produire un crime, ne fit que provoquer de nouvelles plaisanteries, tant l'animosité des partis était peu sérieuse. Tous les actes du parlement semblaient émanés de malades en délire. Il proscrivit Condé en même temps que Mazarin, ordonna au duc d'Orléans de marcher contre le cardinal, et défendit en même temps de prendre aucuns deniers dans les recettes publiques pour soudoyer ses troupes. « On ne pouvait attendre autre chose, dit Voltaire, d'une compagnie de magistrats, qui, jetée hors de sa sphère, et ne connaissant ni ses droits, ni son pouvoir réel, ni les affaires politiques, ni la guerre, s'assemblant et décidant en tumulte, prenait des partis auxquels elle n'avait pas pensé le jour d'auparavant, et dont elle-même s'étonnait ensuite (**). »

Une telle assemblée méritait d'être interdite; elle le fut en effet par ordonnance du roi, et on la transféra à Pontoise, où l'on ne vit venir que quatorze membres. Les deux partis en étaient cependant venus aux mains; Condé, maître d'une partie des provinces méridionales, rencontra près de la Loire l'armée du roi divisée en deux corps, commandés par les maréchaux d'Hocquincourt et de Turenne; Turenne était redevenu fidèle au moment de la défection de Condé. La rébellion, qui

(*) Mémoires de madame de Motteville.

(**) Siècle de Louis XIV, ch. V.

ne lui avait pas profité, ne fut pas plus glorieuse pour le prince : vainqueur à Bléneau (voyez ce mot), Condé fut repoussé de Gien, où était la cour, qui, sans l'habileté de Turenne, tombait aux mains de l'ennemi (avril 1652).

Après ces rencontres, Condé marcha sur Paris pour s'assurer du parlement, de Gaston, de Gondi et du peuple. Bientôt, mécontent de l'appui de l'Espagne, il appela Charles IV de Lorraine : celui-ci accourut, pour une somme d'argent que lui paya Condé, et repartit pour une plus forte que lui donna le cardinal. Ainsi l'argent sortait de France, où il était d'ailleurs si difficile d'en trouver ; Gourville, homme attaché au prince de Condé, nous apprend que pour lui en procurer il vola celui d'une recette, et alla prendre dans son logis un directeur des postes, à qui il fit payer rançon.

L'armée royale s'était aussi rapprochée de Paris. Condé livra à Turenne, dans le faubourg Saint-Antoine, un sanglant combat, pendant lequel les portes de Paris furent fermées (2 juillet 1652). La fille de Gaston, Mademoiselle, les fit rouvrir, et sauva le prince, qui fut encore assez puissant pour se faire nommer, par le parlement, généralissime des armées, et pour faire donner au duc d'Orléans le titre de lieutenant général du royaume, quoique le roi fût majeur.

Ce fut le dernier acte du parlement parisien : la compagnie de Pontoise, avec Mathieu Molé à sa tête, obtint du roi qu'il éloignerait de nouveau le cardinal, afin que tout prétexte fût ôté à la sédition. Mazarin fut donc renvoyé pour le moment et pour la forme ; il se retira à Sedan (19 août 1652). Le roi n'eut plus qu'à rentrer dans sa capitale. « On étoit dégoûté à Paris des uns les autres. Les parlementaires s'accommodoient mal entre eux, et ils s'accommodoient encore plus mal avec les princes. Les princes eux-mêmes n'étoient pas trop bien ensemble, et ils ne comptoient plus sur le parlement. Le peuple, de son côté, n'aimoit plus ni les frondeurs d'épée ni ceux de robe.... Enfin le prévôt des marchands alla, de la part de la ville et de tous ses habitants, supplier le roi de leur faire l'honneur d'y revenir (*). » Louis XIV y rentra, après avoir publié une amnistie, et trouva tout paisible dans cette ville naguère si agitée (20 octobre 1652).

Le duc d'Orléans fut relégué à Blois ; le cardinal de Retz fut arrêté au Louvre et traîné de prison en prison jusqu'au château de Nantes, d'où il ne sortit que pour se réfugier à l'étranger. Quelques magistrats furent punis de l'exil ; le prince de Condé n'osant se fier à l'amnistie royale, rejoignit les Espagnols dans les Pays-Bas. Enfin, quelques mois après la rentrée du roi, Mazarin revint en France et y redevint tout-puissant (mars 1653). On lui donna un festin à l'hôtel de ville, au milieu des acclamations des citoyens ; le parlement lui rendit de grands honneurs, et condamna à mort le prince de Condé, dont il avait partagé les fautes ; enfin, peu de temps après, le prince de Conti épousa une nièce du cardinal.

La fronde fut un tumulte presque sans causes, et absolument sans résultat. On y a vu une tentative de la nation pour pénétrer dans le gouvernement, ou une réaction féodale : mais ces aperçus tiennent du système. L'histoire n'a pas de jugement grave à porter sur elle : la faiblesse engendra la licence, et la licence des excès ridicules. C'est une époque singulière qui ne compte point parmi les grands faits historiques, mais que l'on ne peut pas oublier parce qu'elle amuse par le contraste des petites choses et des grands noms.

FRONSAC, *Franciacum*, petite ville comprise autrefois dans la Guienne, aujourd'hui dans le département de la Gironde (arrondissement de Libourne), et peuplée de 1,500 habitants.

En 769, Charlemagne, voyant les Aquitains toujours indociles et prompts à saisir toutes les occasions de révolte, crut avoir besoin de se renforcer militairement contre eux, et résolut de bâtir sur leur territoire une nouvelle forteresse. Pour l'emplacement de ce château fort, dont la garnison franque devait faire l'unique population ou du moins la population dominante, il choisit l'angle formé à 3 kil. au-dessous de Libourne,

(*) Mémoire de la duchesse de Nemours.

par la jonction de la Garonne et de la Dordogne, et voulant marquer à la fois l'origine et la destination de cette place, il lui donna le nom de *Franciac*, qui se reconnaît aujourd'hui dans celui de Fronsac (*). La terre de Fronsac, chef-lieu du Fronsadois, était, sous l'ancienne monarchie, une des plus belles du royaume. Elle fut érigée en comté en 1551, puis en marquisat quatre ans plus tard, en faveur d'Antonin de Lustrac, dont la fille unique la porta dans la maison de Caumont. François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Pol, marié à Anne de Caumont, fut créé duc de Fronsac et pair de France, par lettres de l'an 1608.

Le cardinal de Richelieu ayant acquis Fronsac après l'extinction de cette pairie, par la mort du comte de Saint-Pol, en 1631, obtint du roi la confirmation de son érection en duché-pairie, pour lui et ses hoirs des deux sexes (1634). Il donna ce duché à son neveu, Armand de Maillé-Brezé, mort en 1646. La sœur de celui-ci, Claire, en hérita et le céda à Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu. La postérité de ce dernier le conserva; les fils aînés de la maison de Richelieu portaient le titre de ducs de Fronsac du vivant de leur père.

FRONTENAY, ancienne seigneurie de Franche-Comté (auj. du dép. du Jura), érigée en marquisat en 1743, en faveur d'un membre de la famille de *Montrichard de Visemal*.

FRONTENAY L'ABATTUE. Voy. FONTENAY L'ABATTUE.

FRONTIÈRES. Voyez LIMITES.

FRONTIGNAN, *Frontinianum*, petite ville comprise autrefois dans le bas Languedoc, et aujourd'hui dans le département de l'Hérault (arrondissement de Montpellier).

Frontignan qui, suivant quelques auteurs, s'appelait anciennement *Forum Domitii*, figure dès le douzième siècle comme un château bien fortifié, et son nom reparaît souvent depuis dans l'histoire du pays; les calvinistes l'assiégèrent en 1562, sans pouvoir s'en emparer. En 1629, Louis XIII y établit un siége principal d'amirauté; c'était à cette époque une des places les plus importantes pour le commerce maritime de la province; mais quelle que soit sa valeur historique, cette ville devra sans doute sa célébrité la plus durable à l'excellence du vin muscat et aux délicieux raisins secs que produit son territoire. Sa population actuelle est de 2,000 habitants.

(*) Éginhard, Vie de Charlemagne et Annales.

FROSINONE (combat de). — Au moment où Rome reprit pour quelques instants un gouvernement républicain en 1798, des séditions fréquentes furent excitées dans ses provinces, et Macdonald montra, par sa conduite dans ces circonstances difficiles, ce qu'on pouvait attendre de son courage, de son sang-froid et de ses talents militaires. Au premier bruit de la révolte de Circéo, il mit en marche une petite colonne de Français et de Polonais, commandée par le général de brigade Girardon. Les premiers chocs eurent lieu à Ferentino. Il fallut combattre plusieurs heures pour culbuter les rebelles; on en fit un grand carnage. Cependant, guidés par des chefs habiles et expérimentés, leurs débris ne tardèrent pas à se rallier vers la Cosa, leur droite appuyée à Veroli, leur gauche à Frosinone. Ils osèrent, dans cette position, proposer au général français un traité conditionnel; mais, au lieu de composer avec des brigands, on marcha sur eux. On eut toutefois beaucoup de peine à forcer le passage de la Cosa, et l'on éprouva encore une plus grande résistance au pied du rocher sur lequel s'élève Frosinone. Cependant son escarpement ne fut point un obstacle insurmontable pour les Français; ils gravirent, au milieu d'un feu très-vif de mousqueterie, jusqu'aux portes de la ville; il fallut monter à force de bras un canon pour en renverser une; on y réussit. Un prêtre, qui commandait les assiégés vers cette porte, fut percé de coups de baïonnette. Mais, lorsque nos détachements voulurent pénétrer dans les rues, ils trouvèrent toutes les maisons crénelées; de toutes parts elles vomissaient la mort contre les assaillants; beaucoup de Français succombèrent, et l'on fut enfin obligé d'employer les flammes contre un ennemi aussi acharné; toutes les maisons d'où partaient des coups de fusil furent incendiées.

FROTTÉ (le comte Louis de), né en Normandie vers 1755, servait en qualité d'officier d'infanterie au commencement de la révolution. Ayant émigré en 1792, il quitta l'Angleterre deux ans après pour essayer de soulever les habitants de la Normandie. Après des succès variés et plusieurs combats où il montra de l'intelligence et du courage à la tête de sa compagnie des *gentilshommes de la couronne*, il se vit contraint, en 1796, de fuir devant Hoche et de repasser la Manche. Profitant de la rupture des conférences de Rastadt, il reparut sur nos côtes en 1799, avec le titre de maréchal de camp, et se trouva bientôt à la tête d'un corps de 10,000 hommes. Toutefois, lorsque la journée du 18 brumaire eut décidé la soumission de plusieurs chefs de bandes, Frotté, après avoir essayé de résister à l'entraînement général, demanda à capituler lui-même le 28 janvier 1800, et reçut un passeport pour se rendre à Alençon, où il devait négocier un accommodement ; mais une lettre interceptée ayant fait voir que son intention était seulement de gagner du temps et non de se soumettre, il fut traduit devant une commission militaire formée à Verneuil, et condamné à mort.

FROULAY, maison ancienne qui tenait son nom de la terre de *Froulay-Tessé* ou *Tessé-Froulay*, dans le Maine. (Voy. TESSÉ.)

FROUMENTEAU (Nicolas), nom supposé d'un écrivain protestant du seizième siècle, que l'on croit être Nicolas Barnaud, et auquel le Duchat, la Monnaie et d'autres critiques, attribuent, avec beaucoup de vraisemblance, les trois ouvrages suivants : *le Secret des finances de France, découvert et départi en trois livres*, etc., 1581, 3 t., souvent réunis en 1 vol. in-8° ; *le Cabinet du roi de France dans lequel il y a trois perles d'inestimable valeur*, etc., 1581 et 1582, in-8° ; *Traité de la polygamie sacrée ;* on ignore si ce dernier ouvrage, cité par le Duchat dans ses *Notes sur la confession de Sancy*, a jamais été imprimé.

Ce Barnaud était un médecin né à Crest en Dauphiné. La hardiesse avec laquelle il manifesta toujours ses opinions religieuses et politiques lui fit mener une vie fort agitée et remplie par des voyages, ou plutôt des fuites successives en France, en Allemagne, en Suisse et en Espagne. Retiré à Genève après la Saint-Barthélemy, il avait mis au jour, sous le nom d'Eusèbe Philadelphe, *le Réveil-matin des Français et de leurs voisins*, 1574, in-8°, livre si incendiaire qu'il fut blâmé même par les protestants. Ses ouvrages sont énumérés dans le dictionnaire de Prosper Marchand. Pour juger de l'esprit de ceux qu'il passe pour avoir écrits sous le pseudonyme de Froumenteau, il suffit de parcourir l'épître dédicatoire à Henri III, placée en tête du *Secret des finances*, le seul écrit en tête duquel on lise le nom de Froumenteau. L'auteur y annonce au roi qu'il se propose de lui prouver, par des preuves authentiques, que dans l'espace de trente et un ans, le pauvre peuple a payé 15,246,000,300 et tant de mille écus qui ne sont point entrés dans les caisses de l'État; et il lui demande qu'au lieu de créer de nouveaux impôts pour payer les dettes du royaume montant à 100 millions de livres, il répartisse la charge de payer cette somme entre les familles nouvellement enrichies. A la suite de cette épître vient le sommaire des cahiers présentés aux états de Blois par les députés, puis l'état des recettes et dépenses de l'État depuis 1549 jusqu'en 1581.

Le second et le troisième tomes contiennent le tableau, par diocèse, des impôts levés sous Henri III, comparés à ceux du règne de Louis XII, afin de montrer l'accroissement rapide des charges publiques. Enfin, à la suite de chaque article se trouve une note des localités ruinées et des individus massacrés depuis l'origine des guerres de religion.

Le Cabinet du roi de France porte au frontispice les initiales N. D. C. (Nicolas de Crest); il est rédigé dans le même style et les mêmes principes que l'ouvrage précédent.

FRUCTIDOR (coup d'État du 18). — La fameuse constitution de l'an III, qui avait proposé pour modèle des gouvernements républicains un gouvernement à cinq têtes, fonctionnait à peine depuis un an, et déjà l'expérience en avait révélé toutes les imperfections.

Après un si court espace de temps, l'anarchie avait fait de tels progrès dans les deux conseils et dans le sein même du Directoire, que la république paraissait à deux doigts de sa perte. Sans unité dans le pouvoir exécutif, l'ordre est impossible; sans ordre, pas de liberté non plus. Quand il n'y a plus ni ordre ni liberté dans un État comme la France, il faut ou qu'il périsse, ou que la violence prenne la place de la loi. C'est, du moins, ce qu'on vit arriver le 18 fructidor an v (4 septembre 1797).

Les élections de l'an v (mai 1797) vinrent encore apporter un surcroît d'embarras. Jusque-là, le Directoire ne s'était traîné qu'avec peine; mais enfin il avait contenu tant bien que mal le courant contre-révolutionnaire, grâce à l'appui que lui avaient prêté les deux conseils, composés, pour les deux tiers, d'anciens conventionnels, intéressés, ne fût-ce que par amour-propre d'auteurs, au maintien de la constitution de l'an III. En outre, la gloire des armées de la république, commandées par des généraux tels que Bonaparte, Hoche et Moreau, avait répandu sur la situation un vernis brillant qui empêchait d'en voir les misères. Mais, lorsque les nouvelles élections eurent réduit presque d'un tiers le nombre des anciens conventionnels, et fait évanouir la majorité directoriale, déjà si peu compacte, il devint évident que la constitution de l'an III courait les plus grands dangers, et que la république touchait à une crise violente.

L'année qui venait de s'écouler avait eu au moins cet avantage de prouver à la France révolutionnaire qu'une république, encore plus peut-être que toute autre forme de gouvernement, ne saurait se passer de force et d'unité dans le pouvoir exécutif. On commençait à voir le côté faible de ce Directoire composé de cinq hommes égaux en puissance ou plutôt en faiblesse, occupant chacun à son tour le fauteuil de la présidence, se jalousant, s'entravant les uns les autres, parvenant avec une peine infinie à se dessiner en majorités flottantes, dont l'appoint était presque toujours fourni par le moins digne d'entre eux, par Barras, à qui sa versatilité et sa corruption même donnaient le triste privilége de dominer les votes de ses collègues, sinon tous consciencieux comme Carnot, du moins systématiques comme l'impérieux Rewbell (voyez DIRECTOIRE). Les thermidoriens eux-mêmes ressentaient les atteintes du repentir; ils s'apercevaient, mais trop tard, que Robespierre, Saint-Just, Couthon, Le Bas, Robespierre jeune, et les principaux chefs du parti populaire, avaient au moins autant de sagesse que d'ambition, lorsqu'ils voulaient introduire l'unité dans le gouvernement républicain. Comme ses chefs, la bourgeoisie reconnaissait qu'elle avait poussé trop loin le sentiment de la liberté personnelle, et qu'il était temps de faire quelques sacrifices pour ramener la liberté publique, rétablir l'ordre, et rester toujours puissant. Tout le monde prévoyait que si l'on ne se hâtait pas de donner un président électif à la république, la monarchie héréditaire finirait par revenir. En un mot, l'opinion publique inclinait vers l'unité du pouvoir.

Mais comment et par qui serait fait ce changement? Voilà ce que personne ne savait au juste. Affaibli par ses défaites du 9 thermidor (an II), du 12 germinal (an III), du 1er prairial (même année), et du 21 floréal (an V), le peuple était, pour ainsi dire, hors de cause. Dans ce moment orageux, où l'influence militaire était si grande, que, pour la désigner, on a dû créer un nouveau mot, le *généralat*, le parti populaire, comme tous les autres partis, avait bien pour lui l'épée de quelques généraux, entre autres, celle de Hoche, que l'on appelait le *Bonaparte du Rhin*; mais ces généraux étaient encore plus sévèrement surveillés que les autres; les royalistes, les directoriaux, et les autres prétendants militaires, avaient l'œil sur eux. Enfin, le moment approchait où le général Hoche allait expirer au milieu des plus atroces douleurs, en disant: « Suis-je donc vêtu de la robe empoisonnée de Nessus! » A tort ou à raison, les agents du Directoire ont été accusés d'avoir avancé la mort de ce jeune homme de génie, qui aspirait, dit-on, à devenir président de la république.

Le peuple écarté, restaient la bourgeoisie, les royalistes et l'armée. Quoique entièrement revenue des idées de fédéralisme propagées par les girondins, la bourgeoisie n'était encore qu'à demi-corrigée de ses erreurs sur la nature du pouvoir exécutif. Il lui était impossible de ne pas voir qu'il n'y aurait jamais d'ordre ni de vraie liberté tant que le gouvernement resterait démembré et sans force; cependant ses préoccupations d'intérêt personnel, ses spéculations commerciales, et son peu d'aptitude pour embrasser l'ensemble des intérêts généraux, paralysaient en grande partie ses bons sentiments, et ne lui permettaient pas de prendre l'initiative dans ces circonstances épineuses. D'ailleurs et comme toujours, il régnait trop peu d'union dans son sein pour cela. Elle se tenait donc à l'état d'observation passive vis-à-vis des royalistes, de l'armée et du Directoire; penchant toutefois pour ce dernier, qui était son ouvrage et son représentant naturel.

La faction royaliste et l'armée savaient seules apprécier à leur juste valeur les avantages de l'*unité gouvernementale*. Rompus à la discipline, les militaires savaient que, pour mener de grandes masses à la victoire, il faut un chef, qui veille et qui pense pour tous, environné de lumières, responsable de tous ses actes, mais libre de prendre telle ou telle détermination suggérée par la vue du champ de bataille, et d'où, selon lui, dépend le sort du combat. Si plusieurs d'entre eux avaient encore conservé quelques doutes à cet égard, la conduite et les triomphes du général Bonaparte en Italie étaient de nature à ne pas les laisser longtemps incertains.

Quant aux royalistes, tout décrépit que fût leur système, il avait du moins cela de bon qu'il les entretenait dans le sentiment de l'unité· seule croyance qui, dans le naufrage des doctrines monarchiques, dut surnager, non pas entière et absolue, comme ils le voulaient, mais mitigée, rajeunie, accommodée aux besoins de l'époque et de la civilisation nouvelle.

Aussi bien que l'armée, les royalistes voyaient avec plaisir le travail de dissolution qui minait la constitution de l'an III; et ils intriguaient avec beaucoup d'activité pour en précipiter la chute. Le parti royaliste et le parti militaire avaient la main levée pour saisir le pouvoir suprême, se mesurant du regard, comme deux amants jaloux épris d'un même objet. Lequel des deux allait l'emporter?

Les avantages étaient assez bien partagés. L'armée avait pour elle sa force, ses sentiments révolutionnaires, et le prestige de la gloire, toujours si puissant sur les cœurs français; elle avait pour elle le génie de Bonaparte, général qui se tenait le plus en dehors des partis, dans l'espoir de les soumettre tous à l'ascendant du pouvoir militaire. Les royalistes avaient pour eux l'arme de l'intrigue, qu'ils ont toujours su manier avec tant d'art; ils avaient pour eux le bras de plusieurs généraux, et surtout celui de Pichegru, ancien républicain, qu'ils étaient parvenus à séduire, et qui consentait à jouer le rôle d'un nouveau Monk. Enfin, les inconvénients de leur impopularité étaient plus que compensés par l'avantage de se trouver sur les lieux; tandis que l'armée était, pour ainsi dire, tenue en exil aux frontières par la jalousie du Directoire. Les deux rivaux avaient donc en leur faveur des chances à peu près égales, quoique de nature bien différente.

Toutefois, ni l'un ni l'autre ne devaient réussir, du moins pour le moment. Parmi les nombreux obstacles qui leur fermaient la route, quelques-uns étaient presque infranchissables; d'une part, l'ambition et les mœurs violentes de l'armée étaient peu rassurantes pour l'avenir de la liberté nationale; de l'autre, les habitudes serviles des royalistes, leur avidité incorrigible, leur soif de vengeance, avide de sang autant que de contre-révolution, s'élevaient comme autant de titres d'exclusion contre eux. Le parti militaire et son chef étaient encore trop jeunes; depuis longtemps le parti royaliste était trop vieux. Enfin, les deux rivaux se détestaient à outrance, et ils étaient prêts à tout faire pour s'empêcher mutuellement de parvenir.

Ainsi entouré de dangers, le Direc-

toire, ou du moins la majorité des directeurs, entrevit le moyen d'exploiter à son profit les craintes de l'opinion publique et la haine réciproque que se portaient l'armée, victorieuse des étrangers, et les royalistes, complices des ennemis de la France. Dans le but de tenir le général Bonaparte toujours éloigné, Rewbell, Laréveillère-Lepaux et Barras ne demandèrent pas mieux que de voir reculer le moment où serait signée la paix avec l'Autriche. Dès lors on s'efforça d'enchaîner l'activité de Carnot qui, ne voulant pas tremper dans ces combinaisons machiavéliques, hâtait de toutes ses forces la manœuvre décisive du passage du Rhin par les deux armées placées sous le commandement de Hoche et de Moreau. Quant aux royalistes, le triumvirat directorial s'effraya peu de leurs progrès, certain que l'appui de l'armée ne lui manquerait pas pour détruire en un jour l'ouvrage de toutes leurs longues intrigues. Sous ce rapport, ses adversaires ont pu, sans trop d'invraisemblance, l'accuser d'avoir combattu mollement, et peut-être même d'avoir favorisé en secret les manœuvres du parti contre-révolutionnaire, manœuvres qui devaient tourner à son avantage, pour peu qu'il fût décidé à tenter les chances d'un coup d'État, ce qui ne saurait être douteux aujourd'hui.

Le système adopté par les triumvirs sauva, sinon la constitution de l'an III, du moins le Directoire. Ce système était une espèce de compromis, mêlé d'un peu de bien et de beaucoup de mal; contraire aux lois, puisqu'il faisait bon marché de la constitution, mais donnant une demi-satisfaction aux besoins de l'époque. Suivant leur habitude, Rewbell, Laréveillère et Barras prirent le *juste milieu* entre les deux extrêmes. Ennemis, autant par ambition que par principes, de l'unité monarchique et de l'unité militaire; autorisés cependant par le vœu public à donner plus de ressort au pouvoir exécutif, qui était le leur, ils inventèrent une quasi-unité, conception bâtarde à laquelle était refusée un long avenir. Au lieu de donner au pouvoir la concentration qui lui manquait, ils se bornèrent à diminuer le nombre des directeurs vraiment dignes de ce nom. Jusque-là, le Directoire s'était composé de cinq membres; bientôt il n'y en eut plus que trois, car les deux collègues que les vainqueurs s'adjoignirent, en remplacement de Carnot et de Barthélemy, ne furent que des prête-noms. C'était un progrès, en ce sens que le chiffre trois se rapproche beaucoup plus de l'unité que le chiffre cinq; mais, après tout, était-ce donc la peine de donner l'exemple de la violation des lois, et de multiplier les proscriptions pour un résultat si mesquin?

Il y avait évidemment quelque chose de plus utile et de plus grand à faire. La république touchait à un moment suprême, d'où allait dépendre son élévation progressive ou sa décadence. Le pouvoir politique avait encore sur le pouvoir militaire quelques heures d'avance, après lesquelles tout espoir de salut devait s'évanouir. Il fallait en profiter pour consolider la république. Or, le seul moyen d'y parvenir, c'était de lui donner un président électif, ainsi que le demandaient, de l'aveu même de Napoléon (*), un grand nombre de républicains aussi éclairés que sincères. La *présidence* réunissait tous les avantages de l'unité monarchique et de l'unité militaire, sans en avoir les inconvénients. Alors, mais seulement alors, le pouvoir exécutif eût été puissant sans cesser d'être responsable; sa responsabilité eût tempéré son ambition, sans rien diminuer de sa force. Avec un président, la république était sauvée; sans un président, elle était destinée à devenir la proie du premier général qui aurait la patience d'attendre que la *poire fût mûre*.

Chose vraiment étrange! la république a essayé tous les systèmes de pouvoir exécutif, excepté celui qui lui convenait le mieux, excepté le seul qui lui convînt. Après avoir débuté par le gouvernement illusoire de toute une assemblée conventionnelle, cumulant les fonctions législatives avec les attributions de la puissance exécutive, elle a eu des comités de gouvernement, d'abord très-nombreux. Elle a été dirigée tantôt par la Commune, tantôt par le

(*) Voyez les Mémoires de Montholon, t. IV, p. 206 et suiv. sur le 18 fructidor.

club des jacobins, tantôt par le grand comité de salut public : elle a eu des décemvirs et des triumvirs. Le 9 thermidor la fit retomber de nouveau sous le régime de la toute-puissance conventionnelle et de plusieurs comités de gouvernement. Le règne de la Convention terminé, elle a eu un premier Directoire à cinq têtes, puis un second Directoire à trois têtes, ou plutôt un triumvirat dans le Directoire. Enfin elle a passé par je ne sais combien d'épreuves gouvernementales qui se rapprochaient de plus en plus du système de la présidence.... mais elle n'a jamais eu de président. Pour conserver l'unité et l'indivisibilité de la nation et du territoire français, elle a eu recours à tous les genres de dictature, moins la dictature d'un seul... mais elle n'a pas su trouver le secret de reconstituer l'unité et l'indivisibilité du gouvernement national. Elle a épuisé presque toutes les combinaisons imaginables, sans jamais pouvoir arriver d'elle-même à sa vraie destination ; car, lorsque, de guerre lasse, l'unité parvint à s'établir, elle s'impatronisa non pas avec un citoyen élu président, mais avec un général qui s'arrogea lui-même le titre de premier consul, ce qui ne revenait pas entièrement au même, ainsi que le prouva bientôt l'établissement du consulat à vie, puis ensuite l'installation de l'empire et d'une quatrième dynastie.

A ce point de vue, l'avénement du général Bonaparte fut un châtiment pour la France républicaine ; châtiment mérité, puisque la majorité s'éleva toujours contre les partisans du système de la présidence, puisque la Convention commit la faute d'abolir la royauté sans remplacer le monarque héréditaire par un président électif, et que, le jour même où elle proclama la république, elle déclara une guerre à mort à tous ceux qui parleraient seulement de rétablir l'unité du pouvoir exécutif, sous quelque forme que ce pût être. Dès lors la république fut condamnée à rouler inutilement, sur les flancs d'un mont ardu, son rocher qui retombait toujours. Le jour où le rocher, poussé par une autre main plus intelligente, atteignit enfin le sommet, ce jour-là il n'y eut plus de république. Peu de temps après, la France, de moins en moins révolutionnaire à mesure qu'elle se faisait plus impériale., commença un voyage de dix ans qui devait la conduire dans toutes les capitales de l'Europe, remplir le monde entier du bruit de sa gloire, dépasser les limites de ce que l'homme et l'histoire avaient cru possible jusque-là..., pour finir par un brusque retour sous les murs de Paris, la ville sainte de la civilisation, violée pour la première fois en 1814, et pour la seconde fois en 1815.

La révolution eût livré de moins grandes batailles peut-être, mais à coup sûr elle aurait eu une meilleure fin, si le triumvirat directorial avait su profiter de l'admirable occasion que lui présentait encore une dernière fois la fortune. Malheureusement, il ne portait ni d'assez vastes pensées dans son intelligence, ni un dévouement assez noble dans son cœur, pour concevoir et pour exécuter autre chose qu'un coup d'État sans portée, relativement à ce qui eût été possible. Faire perdre aux royalistes tout le terrain qu'ils avaient regagné, voilà ce qu'il imagina de plus profond pour le salut de la république. Quant à la vraie question, qui était de concentrer le pouvoir dans les mains d'un président, il ne paraît pas qu'il y ait songé autrement que pour la rendre insoluble. Loin de s'entendre avec le parti qui demandait cette salutaire innovation, complément naturel de toutes les innovations précédentes, il n'eut rien de plus à cœur que d'étouffer sa voix et que de paralyser ses plus louables efforts. Il fit plus : dans l'intérêt des passions les plus mesquines, il n'eut pas honte de confondre à dessein les principaux membres de ce parti avec la tourbe des conspirateurs royalistes, complices des étrangers. Les nouveaux triumvirs voulaient bien faire une révolution à trois ; mais chacun d'eux voulait avoir une part égale dans les dépouilles de la constitution.

N'ayant ni la générosité, ni le courage d'aborder franchement le problème, il ne leur resta plus qu'à essayer de le tourner. Dans cet espoir, ils se proposèrent pour but, non pas l'*unité du pouvoir*, qui pouvait amener un résultat contraire à leur ambition, mais la *dic-*

tature, qui ne pouvait qu'être avantageuse à leur triumvirat, en sa qualité de premier occupant. Dès lors, l'absence de principes consciencieux les conduisit à employer la ruse; le manque de force réelle leur fit faire appel à la violence. Ainsi toujours, quand le but est mauvais, on n'a plus le choix des moyens, et on se trouve réduit, soit à renoncer à un projet sans grandeur, soit à se servir d'armes peu honorables.

On en vit bientôt la preuve dans les procédés des triumvirs envers leurs adversaires, et même envers deux de leurs propres collègues. Par des raisons bien différentes, comme le fit voir plus tard leur conduite, Carnot et Barthélemy refusèrent de s'associer aux desseins de la majorité du Directoire. Tous les deux furent voués à la proscription par Barras, Rewbell et Laréveillère. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les triumvirs s'avisèrent de représenter comme complice des royalistes, l'homme qui avait le plus glorieusement contribué à leur défaite dans l'immortelle campagne de 1793 et 1794, l'homme qui, avec le général Bonaparte, venait de contribuer le plus aux victoires de la France et aux défaites de l'Autriche, à la veille de voir envahir sa capitale, Carnot enfin, dont le respect pour la loi et le peu d'estime pour la capacité des trois dictateurs avaient seuls motivé l'opposition, Carnot qui, peu de temps après, répondit à toutes les accusations, à toutes les calomnies, avec tant de force, tant de verve et par des défis si moqueurs, dans sa lettre à Bailleul. Comme lui, Robespierre avait été accusé de royalisme dans la journée du 9 thermidor; mais, moins heureux, il mourut avant d'avoir pu confondre lui-même ses calomniateurs.

Si quelque chose pouvait expliquer la haine des triumvirs contre Carnot, ce serait peut-être la crainte qu'ils eurent un moment de voir le Corps législatif lui donner raison contre eux. Cette crainte n'était pas dénuée de fondement; et elle était d'autant plus sérieuse, que, dans ce cas, les partisans du système de la présidence auraient très-probablement porté leurs suffrages sur l'ancien membre du comité de salut public. Ce n'est pas que Carnot paraisse avoir rien fait pour briguer ce poste éminent (s'il y avait eu la moindre preuve contre lui à cet égard, les héros du 18 fructidor n'auraient pas manqué de le représenter comme un nouveau Robespierre); mais, dans les dispositions où se trouvait l'opinion publique, l'événement était possible. A notre avis, du moins, il ne pouvait rien arriver de plus heureux; c'eût été la meilleure manière de réparer la faute commise le 9 thermidor, la meilleure manière d'en finir avec des révolutions sans cesse renaissantes, la meilleure manière de consolider l'établissement de la république. Si Carnot méritait un reproche, ce serait celui de n'avoir pas assez bien senti les avantages de l'unité du pouvoir, ou, dans une hypothèse différente, de n'avoir pas pris lui-même l'initiative et provoqué, à ses risques et périls, l'élection d'un président. A cette époque, l'opinion publique était beaucoup plus éclairée qu'en 1794; la moindre ouverture aurait peut-être suffi pour décider la majorité des représentants, trompée plutôt que dirigée par cinq ou six agents de Louis XVIII.

Les membres du club de Clichy eux-mêmes, ces *clichiens* dont on a voulu faire des royalistes à outrance, n'avaient pas tous les idées qu'on leur suppose. La plupart d'entre eux ne voulaient rien autre chose qu'un prompt retour vers l'ordre et vers l'unité du pouvoir; s'ils avaient quelques doutes, ces doutes portaient bien plus sur les moyens de réalisation que sur la nature du but. Il est à remarquer que presque tous se rallièrent plus tard au parti qui aida le général Bonaparte à établir cette espèce de présidence, plus militaire que civique, à laquelle fut donné le nom de consulat. « Les membres du club de Clichy, fait dire M. de Montholon à l'empereur dans ses Mémoires, votèrent avec le comité royaliste sans le savoir; ils furent étonnés, lorsque après leur catastrophe, ils acquirent la conviction que Pichegru, Imbert Colomès, Willot, Delahaye, etc., étaient des conspirateurs; que toutes ces belles harangues, ces beaux discours qu'ils avaient prononcés, étaient des actes de conspiration qui secondaient la politique de Pitt et des princes. » Sui-

vant la même autorité, Pichegru, Willot, Imbert Colomès, Rovère et deux ou trois autres, particulièrement Delahaye, cité plus haut, étaient seuls dans le secret du parti contre-révolutionnaire. Il est vrai que, s'il fallait en croire les révélations intéressées de Duverne, l'un des membres de l'agence royaliste de Paris, qui tombèrent dans les mains de la police, 184 députés auraient offert à Louis XVIII de le rétablir sur le trône, *à condition que la constitution actuelle fût conservée*. A ce compte, Louis XVIII n'eût été qu'une manière de président de la république; aussi lui a-t-on prêté cette réponse : « Le *roi* « fera tout pour réformer les abus qui « s'étaient introduits dans l'ancien ré- « gime; mais rien ne pourra le décider « à changer l'ancienne constitution de « l'État. » En supposant que les offres aient été réellement faites, il est plus que probable que ce fut sans le consentement et même à l'insu des 184 députés en question; en tout cas, le refus du prétendant dut leur ouvrir les yeux et les disposer en faveur d'une combinaison plus réalisable. Mais tout porte à croire que les faits ont été infidèlement rapportés par Duverne, et que les royalistes seuls firent des avances au prétendant. Du peu que l'on sait, il semblerait résulter que les clubistes de Clichy formaient une masse confuse de mécontents, sans système commun, mais fatigués de l'anarchie gouvernementale, inclinant les uns vers la présidence élective, les autres vers la dictature d'un seul homme; mêlés de républicains modérés, d'anciens feuillants, d'anciens orléanistes, mais prêts à se prononcer pour le changement le plus simple, pour l'amélioration qui choquerait le moins les tendances de l'opinion publique.

Quoi qu'il en soit, voici comment les choses se passèrent. A peine entré dans les conseils (20 mai 1797), le nouveau tiers enleva au Directoire la majorité qu'il y avait eue jusque-là. Dès le début, Pichegru (qui n'était pas encore démasqué) fut nommé président des Cinq-Cents, et Barbé-Marbois président des Anciens. Ensuite les conseils remplacèrent Letourneur, que le sort avait fait sortir du Directoire, par Barthélemy, ancien négociateur du traité de Bâle, mais sans force de caractère, et en qui la faction monarchique espérait trouver un instrument aveugle. La politique du Directoire fut attaquée avec force; on s'éleva contre la continuation de la guerre et contre le désordre des finances; on censura le gouvernement pour avoir attaqué Venise et traité avec les puissances d'Italie sans l'autorisation des conseils; en un mot, le Directoire se vit en présence d'une coalition formidable. Encouragés par le mécontentement général et par la mollesse du gouvernement, les royalistes s'enhardirent peu à peu, et conçurent l'espérance de tourner contre la république même une coalition qui n'en voulait qu'au Directoire. Dans ce but, ils se couvrirent d'abord du masque de la liberté, et ils affectèrent de marcher d'accord avec l'opposition républicaine, dupe de ce stratagème. Ils votèrent en faveur de la liberté illimitée de la presse; ils provoquèrent le rétablissement de la garde nationale, double mesure dont ils comptaient profiter. D'un côté, ils invoquèrent les sentiments de modération et de clémence qui commençaient alors à dominer pour obtenir l'abolition de la déportation contre les prêtres insermentés, le libre exercice de tous les cultes, le rappel de la loi qui excluait des fonctions publiques les parents d'émigrés; de l'autre, ils renouvelèrent dans les provinces les massacres contre les patriotes et contre les détenteurs des biens nationaux. « Les nobles, dit M. Lavallée, ne voulaient que des vengeances et leurs richesses; les prêtres ne prêchaient que le désordre et la guerre civile; les *jacobins blancs* se faisaient du meurtre et du vol des moyens de succès. Les compagnies de *Jésus* et du *Soleil* continuaient leurs assassinats isolés dans le Midi et dans l'Ouest; les routes étaient infestées de brigands, débris des bandes royales, connus sous le nom de *chauffeurs*. Soixante mille émigrés étaient rentrés avec un nombre infini de réfractaires, qui tenaient en alarmes les campagnards et surtout les acquéreurs de biens nationaux. Deux agences royalistes cherchaient à enlacer tout le pays dans un réseau d'associations semblables à celles de l'ancien club des jacobins.» Toutefois,

dans le sein des conseils, les royalistes faisaient parade des sentiments les plus patriotiques, et avaient grand soin de cacher leurs arrière-pensées. A l'aide de cette tactique, ils réussirent à tromper la coalition et à la conduire beaucoup plus loin qu'elle ne voulait aller. Bientôt ils ne gardèrent plus aucun ménagement envers le Directoire, qu'ils parlaient de mettre en accusation, dans l'espoir de proclamer Louis XVIII ou le duc d'Orléans. Enfin, ils eurent l'imprudence d'attaquer et d'injurier à la tribune, et surtout dans leurs nombreux journaux, quelques-uns des chefs de l'armée qui surveillaient leurs intrigues, principalement le général Bonaparte.

Quand le mal fut parvenu à son comble, la majorité du Directoire secoua tout à coup son indolence léthargique. Vainement Carnot proposa un moyen bien simple de déjouer tous les complots des royalistes sans violer les lois et sans avoir recours à l'intervention, toujours si dangereuse, de l'armée; Barras et Rewbell rejetèrent avec dédain sa proposition; Laréveillère lui-même, quoique avec des formes plus convenables, prit parti contre lui. Cependant rien n'était plus légal, rien n'était moins contre-révolutionnaire que le projet de Carnot; il demandait la réorganisation de la garde nationale, dont l'esprit n'était pas aussi favorable aux Bourbons que se l'imaginaient les meneurs royalistes. Suivant lui, cette levée en masse de la nation, si elle était faite dans un esprit vraiment patriotique, devait suffire pour sauver la révolution et pour contenir tous les contre-révolutionnaires, beaucoup plus turbulents que réellement forts. Mais toute sa bonne volonté fut inutile : la majorité du Directoire, de concert avec le général Bonaparte, qui avait envoyé à Paris un émissaire, le jeune Lavalette, aide de camp plein d'intelligence, ne voulut pas abandonner ses projets de violence. Un autre plan, beaucoup moins national, mais ayant une apparence de conciliation, n'eut pas un meilleur sort. Madame de Staël et ses nombreux amis voulaient qu'on prévînt la lutte par une transaction entre le parti constitutionnel et le Directoire, qui, de la sorte, aurait pu reconquérir la majorité. Le but secret de ce parti, dans lequel figuraient plusieurs orléanistes, et, selon toutes les probabilités, M. de Talleyrand, devenu ministre des affaires extérieures depuis le 28 juillet, était de pousser à l'établissement de la monarchie représentative, et à l'avénement d'une dynastie nouvelle (la branche cadette), en un mot, à quelque chose de semblable à ce qui s'était passé en Angleterre. Le Directoire n'eut pas grand'peine à pénétrer ce dessein et à faire échouer toutes les négociations de madame Staël et de ses amis. Loin d'être rebuté par le mauvais accueil qui avait été fait à sa proposition de réorganiser la garde nationale, Carnot eut le courage de la reproduire de nouveau; cette fois, les triumvirs ne l'écoutèrent même plus; ils levèrent la séance et se préparèrent à agir sans délai. On avait beau leur montrer que les royalistes étaient beaucoup moins puissants qu'ils ne le croyaient eux-mêmes, les triumvirs refusaient de se rendre à l'évidence. Il est vrai qu'ils avaient intérêt, pour le présent du moins, à croire et à faire croire le contraire. Aussi eurent-ils soin de représenter les royalistes comme à la veille de triompher et comme s'étant emparés de la majorité dans les conseils. D'après ce qui se passait, les apparences en effet semblaient l'indiquer; le parti révolutionnaire les crut sur parole. Depuis, les historiens ont fait à peu près la même chose; nous-même, dans l'article *Directoire*, nous avons, quoique avec quelques restrictions instinctives, fait une trop large part aux prétendus progrès des contre-révolutionnaires absolutistes. Une étude plus scrupuleuse des faits et de l'état de l'opinion publique à cette époque ne laisse plus le moindre doute sur l'exagération des récits des vainqueurs.

Mais le fantôme du royalisme renaissant n'en produisit pas moins d'effet sur l'imagination des armées de la république qui, dans leur éloignement, ne pouvaient qu'imparfaitement se rendre compte de ce qui se passait à Paris, dans le sein du Corps législatif. Le général Bonaparte profita habilement de ces dispositions. Le 14 juillet 1797, jour de solennité publique, avant de passer la revue, il adressa ces paroles

à l'armée d'Italie, dans un ordre du jour : « Soldats, c'est aujourd'hui l'an-« niversaire du 14 juillet. Vous voyez « devant vous les noms de nos compa-« gnons d'armes morts au champ d'hon-« neur pour la liberté de la patrie; ils « vous ont donné l'exemple.... Soldats, « je sais que vous êtes profondément « affectés des malheurs qui menacent la « patrie. Mais la patrie ne peut courir « de dangers réels. Les mêmes hommes « qui l'ont fait triompher de l'Europe « coalisée sont là. Des montagnes nous « séparent de la France. Vous les fran-« chiriez avec la rapidité de l'aigle, s'il « le fallait, pour *maintenir la constitu-« tion*, défendre la liberté, protéger le « gouvernement et les *républicains*. « Soldats, le gouvernement veille sur le « dépôt des lois qui lui est confié. *Les « royalistes, dès l'instant qu'ils se mon-« treront, auront vécu*. Soyez sans in-« quiétude; et jurons par les mânes des « héros qui sont morts à côté de nous « pour la liberté, jurons, sur nos dra-« peaux, guerre aux ennemis de la ré-« publique et de la constitution de « l'an III. »

Comme l'ajoute Napoléon lui-même, dans ses Mémoires, *ce fut l'étincelle qui alluma l'incendie*. « Chaque division de cavalerie et d'infanterie rédigea son adresse; les officiers, sous-officiers et soldats, les votèrent et les signèrent; elles se ressentaient de la violente agitation des âmes. Le général *Berthier* les envoya au Directoire et aux conseils. Le peuple se rallia; les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin partageaient les mêmes sentiments. Il se fit sur-le-champ un changement total dans l'esprit public; la majorité du Directoire paraissait perdue; la république était en danger (*). »

Désormais, certains de l'assistance de l'armée et n'ayant plus rien à craindre, les trois directeurs s'empressèrent de publier les adresses foudroyantes des armées.

« Tremblez, royalistes! disaient les « soldats de l'armée d'Italie, de l'Adige « à la Seine il n'y a qu'un pas. Trem-« blez! vos iniquités sont comptées, et « le prix en est au bout de nos baïon-« nettes! » L'état-major ajoutait : « C'est avec indignation que nous avons « vu les intrigues du royalisme menacer « la liberté; nous avons juré, par les « mânes des héros morts pour la patrie, « guerre implacable à la royauté et aux « royalistes!... Qu'ils se montrent, les « royalistes, et ils auront vécu! »

Le général Bonaparte ne s'était pas borné à prononcer un discours et à faire voter des adresses par ses soldats, il avait envoyé le général Augereau à Paris, sous le prétexte d'y porter les proclamations de l'armée et les drapeaux enlevés à l'ennemi. A peine arrivé, Augereau fut nommé commandant de la place de Paris par le Directoire, qui était convenu avec Bonaparte de se servir de son lieutenant pour frapper un grand coup.

Il était temps, car déjà une première tentative avait échoué. Hoche ayant fait marcher une division de Sambre-et-Meuse sur Paris, sous prétexte de l'expédition d'Irlande, le Conseil des Cinq-Cents s'était indigné que les troupes eussent violé le cercle constitutionnel. Mal soutenu, Hoche dut quitter la capitale, et ne trouva de refuge que dans son quartier général. Le général de Sambre-et-Meuse étant ainsi compromis, moins par sa faute peut-être que par la malveillance de ceux même qui l'avaient appelé, le Directoire n'eut plus affaire qu'au général d'Italie, qui n'était pas moins redoutable, mais qui était plus éloigné et qui consentait à n'agir qu'avec le bras d'un de ses lieutenants, plus terrible sur le champ de bataille que dans l'arène politique.

En effet, malgré les illusions de son gros amour-propre, Augereau s'acquitta de sa commission au moins autant en subalterne qu'en brave. Le 18, à trois heures du matin, il fit investir le Corps législatif et disposa ses troupes comme pour un siége. Une heure après, au coup de canon d'alarme qui devait servir de signal, le poste du Pont-Tournant fut forcé, et le général Lemoine, placé sous les ordres d'Augereau, vint camper dans le jardin des Tuileries. Barcal, commandant de la garde du Corps législatif, essaya vainement à se défendre. il fut abandonné de ses troupes, désarmé et envoyé au Temple. On s'empara

(*) Montholon, t. IV, p. 227.

également de la personne de Pichegru, qui reçut une blessure. Un grand nombre de députés ayant voulu pénétrer dans le lieu de leurs séances, un détachement de chasseurs les dispersa et fit main basse sur eux. Pendant ce temps, le Luxembourg était cerné par des haies de soldats chargés de s'opposer à la fuite de Carnot et de Barthélemy, que des affidés du triumvirat avaient mission d'arrêter. Malgré toutes ces précautions, Carnot parvint à s'échapper par une issue qu'on ne connaissait pas; son évasion empoisonna la joie des vainqueurs, qui, dit-on, l'auraient fait fusiller. Malade, Barthélemy ne put se sauver : il fut saisi dans son lit et transporté au Temple.

Lorsque les habitants de Paris se réveillèrent, le coup d'État était presque entièrement consommé. Le plus grand nombre en parut satisfait, n'y voyant rien de plus qu'un acte de répression contre les royalistes. Le Directoire avait eu le soin de faire publier un arrêté qui ne montrait que ce côté de la question et qui rassurait les citoyens sur leur propre tranquillité. Cet arrêté était ainsi conçu : « 1° Tout individu qui se permettra de rappeler la royauté, la constitution de 1793 ou d'Orléans (comme roi ou comme président? ce dernier point était sous-entendu), sera sur-le-champ fusillé; 2° les personnes et les propriétés seront respectées; 3° tout pillard sera fusillé. »

Vers les dix heures, les deux fractions du Corps législatif qui n'étaient point systématiquement hostiles au Directoire, entraînées par l'exemple de la minorité, favorable au triumvirat, se réunirent : les *Cinq-Cents*, dans la salle de l'Odéon, les *Anciens*, à l'École de Médecine. Les grenadiers de Ramel, sur lesquels les conspirateurs royalistes avaient placé leurs espérances, accoururent se ranger, aux cris de *vive la république*, autour des conseils *épurés*. Les deux assemblées se déclarèrent en permanence. Les *Cinq-Cents* étaient présidés par Lamarque, les *Anciens* par Roger-Ducos. Une commission de cinq membres fut nommée pour présenter, avant la fin du jour, des mesures de salut public.

De leur côté, les députés de l'opposition s'étaient réunis les uns chez Lafon de Ladebat, président du conseil des Anciens, et les autres (les Cinq-Cents) chez André de la Lozère. Ces derniers s'occupaient d'une protestation, lorsqu'on vint les avertir que la maison de Lafon de Ladebat était investie par la police, et ce député arrêté avec tous ses collègues trouvés chez lui. A cette nouvelle, les opposants du Conseil des Cinq-Cents se séparèrent à la hâte. Voilà, avec la résistance de Ramel et de Pichegru, tout ce que firent ces conspirateurs qu'on avait declarés si redoutables. Assurément une levée en masse de la garde nationale aurait suffi pour les contenir. Encore n'étaient-ils pas d'accord entre eux, car ceux-ci travaillaient pour Louis XVIII et ceux-là pour le duc d'Orléans, se défiant les uns des autres, et préférant la continuation du *statu quo* à tout changement qui ne serait pas exclusivement en leur faveur.

Cependant la commission des cinq s'entendait avec le Directoire pour convenir des mesures de salut public nécessitées par les *circonstances*. Dans la séance du soir, Boulay de la Meurthe, rapporteur de cette commission, proposa en son nom un projet qui provoquait la peine de la déportation à Cayenne contre un grand nombre de députés. Ce nombre fut restreint par les conseils, un peu moins aveuglés par la passion de la vengeance que les directeurs.

Le décret de déportation frappa :

1° Deux directeurs, Barthélemy et Carnot; Carnot, qui avait fait arrêter l'agent royaliste Duverne, dont les révélations secrètes avaient *éclairé* le Directoire;

2° Onze membres du Conseil des Anciens, entre autres : Barbé-Marbois, Lafon de Ladebat, Portalis, Rovère, et Tronçon-Ducoudray;

3° Quarante-deux membres du Conseil des Cinq-Cents, au nombre desquels : Pichegru, dévoilé par les papiers du comte d'Entraigues, et par les aveux tardifs et quelque peu intéressés de Moreau; Aubry, Boissy-d'Anglas, Bourdon de l'Oise, Henri Larivière, Imbert-Colomès, Camille-Jordan, Noailles, André de la Lozère, Pastoret, Quatremère de Quincy, Saladin, Si-

méon, Villaret-Joyeuse, Villot, etc.

4° Plusieurs journalistes : la Harpe, Fontanes, Suard, Sicard, J. Michaud, etc.

5° Divers individus, tels que : Laville-Heurnois, Brottier, Duverne de Presles dit Dunan, directeurs de l'agence royaliste, découverts par Carnot et arrêtés par ses ordres ; Cochon, ex-ministre de la police, Dessonville, les généraux Miranda et Morgan, l'ex-conventionnel Mailhe, Ramel, commandant des grenadiers du Corps législatif, etc.

Le tout formait un mélange de partisans de l'absolutisme, de *constitutionnels*, de mécontents sans doctrines bien arrêtées, et même de quelques républicains sacrifiés à des ambitions ou à des haines particulières.

Ainsi décimés et placés sous l'influence du Directoire, les conseils annulèrent les élections de cinquante-trois départements, plus les nominations de juges et administrateurs de ces départements. Ils décrétèrent que les places des députés proscrits resteraient vacantes, et autorisèrent le Directoire à nommer les juges et administrateurs des cinquante-trois départements désignés. Les lois contre les émigrés furent remises en vigueur ; ceux qui étaient rentrés reçurent l'ordre de sortir du territoire dans les quinze jours, sous peine de mort ; la loi qui rapportait les mesures prises contre les prêtres fut annulée ; on déclara de nouveau les parents d'émigrés incapables d'occuper des fonctions publiques. Mais tout en frappant sur les royalistes, on n'oublia pas de sévir contre le parti populaire, ainsi que le conseillait la politique bourgeoise des triumvirs et la plus grande gloire de leur système de bascule. On suspendit la liberté de la presse ; les journaux furent mis pour un an sous l'inspection de la police, nouveau genre de censure à l'usage des dictateurs ; quarante et un journaux se virent frappés dans la personne de leurs rédacteurs. Après la défaite des royalistes, la garde nationale ne pouvait plus offrir même l'ombre d'un danger (dans l'intérêt du pays, s'entend) ; on en suspendit d'autant plus sa réorganisation.

Six jours plus tard (24 fructidor), Merlin (de Douai) et François (de Neufchâteau) furent nommés en remplacement de Barthélemy et de Carnot. Dans la nuit du 26 au 27, la duchesse d'Orléans, le prince de Conti, et la duchesse de Bourbon, partirent pour l'Espagne, où le gouvernement les faisait déporter, en vertu du décret rendu dans la journée du 18, et bannissant les membres de la famille de Bourbon qui se trouvaient encore en France. Le mois finissait à peine, lorsque la France apprit avec une vive douleur la mort précoce du général *Hoche*, qui fut enlevé en quelques heures par un mal violent ; il était dans sa vingt-neuvième année. Peu de temps après, *Moreau* fut réformé, *Bernadotte* lancé malgré lui dans la carrière diplomatique ; et le général *Bonaparte* lui-même crut prudent d'aller chercher un refuge aussi glorieux qu'assuré en Égypte. La jalousie des directeurs s'en prenait à tout le monde ; ils ne ménageaient pas plus les généraux, leurs anciens auxiliaires, que les royalistes ou que les républicains.

Avec le 18 fructidor commença le second Directoire, qui allait durer jusqu'au 30 prairial (18 juin 1799) où le Corps législatif opprima à son tour le gouvernement et lui demanda compte de sa dictature plus vexatoire que bienfaisante. Une fois maître du présent, le second Directoire se consuma en efforts pour maintenir le *statu quo* ; mais il eut beau faire, l'avenir n'était pas à lui et il était condamné à travailler pour d'autres. Victime comme tous les autres, de ses procédés tracassiers et envieux, le général Bonaparte s'en consolait en pensant qu'il lui serait donné un jour d'en recueillir tout le bénéfice. La proscription de Carnot, la punition de Pichegru, la disgrâce de Moreau et de Bernadotte, jointes à la mort de Hoche, avaient aplani le terrain devant lui en le débarrassant de quelques-uns de ses rivaux les plus dangereux ou en liant les mains aux autres. Par sa tyrannie mesquine, par toutes ses fautes, le Directoire augmentait chaque jour le nombre des créatures du jeune chef de l'armée à qui il avait en outre donné lui-même l'exemple de la violence et livré le secret des coups d'État. Pour recueillir les fruits

du 18 fructidor, il suffisait qu'il eût le courage d'attendre. C'est ce qu'il fit; mais pendant son absence, ses frères, ses amis, ses agents, disposaient les esprits et préparaient les événements en sa faveur.

Ainsi donc, pour résumer ce qui précède, il y avait à peine un an que la constitution de l'an III existait, lorsque la journée du 18 fructidor vint changer le gouvernement directorial en une véritable dictature. Dans le but ou sous le prétexte d'empêcher une contre-révolution royaliste, trois directeurs sur cinq violèrent publiquement la constitution, décimèrent le Corps législatif, et proscrivirent deux de leurs collègues qui différaient d'opinion avec eux. Mais les vainqueurs ne purent triompher qu'avec le secours de l'armée; en ce sens, le 18 fructidor, suite naturelle du 13 vendémiaire, fut le prélude du 18 brumaire, qui devait donner à la république un général pour premier consul. La même main en effet dirigea, directement ou indirectement, les coups dans ces trois journées célèbres; cette main, c'était celle du plus grand capitaine des temps modernes.

FUENGIROLA (combat de). — Le 14 octobre 1810, une escadre anglaise, partie de Gibraltar, et composée de deux vaisseaux de 74, quatre frégates, trois bricks, quatre canonnières et sept bâtiments de transport, parut sur la côte du royaume de Grenade, et vint débarquer à Cala de Mora deux régiments de ligne anglais et un régiment espagnol; en tout quatre mille combattants sous les ordres de lord Blayney. Le but de ce général était d'emporter d'un coup de main le château de Fuengirola, défendu seulement par cent soixante Français, d'y laisser une partie de ses troupes; afin que Sébastiani, pour le reprendre, fût obligé de dégarnir Malaga, et, se rembarquant alors avec le reste, de cingler vers cette dernière ville, qui n'est distante que de quatre lieues. Le 15 au matin, les Anglo-Espagnols, couronnant les hauteurs qui environnent le château, établirent une batterie de cinq pièces à cent cinquante toises, et sommèrent le commandant. Il refusa de se rendre. Aussitôt le feu de la batterie et de l'escadre fut dirigé contre le fort; mais Sébastiani survint à la tête de trois mille hommes, attaqua l'ennemi et le culbuta. De son côté, la garnison fit une sortie impétueuse et enleva la batterie. Les Anglais et les Espagnols, laissant le champ de bataille couvert de morts, s'enfuirent à la débandade vers le rivage. Le feu du château coula grand nombre de chaloupes chargées de soldats, et quelques débris seulement des troupes descendues à terre parvinrent à regagner les vaisseaux. Une multitude de prisonniers, cinq pièces de canon, beaucoup d'outils et plusieurs caissons de cartouches tombèrent au pouvoir des vainqueurs.

FUENTE DE CANTOS (combat de). — Au commencement de septembre 1810, le général espagnol la Romana, qui, le mois précédent, avait été rejeté dans les montagnes de Zafra, après une infructueuse tentative contre Séville, prit de nouveau l'offensive, et s'avança à la tête d'environ neuf mille hommes jusqu'aux défilés qui dominent l'Andalousie. Soult, qui avait le commandement de cette province, donna ordre à Mortier de réunir le 5ᵉ corps à el-Ronquillo, et de rejeter tout à fait l'ennemi dans le fond de l'Estramadure. Les Français, après avoir repris les postes de Santa-Olalla et de Monasterio, rencontrèrent dans la matinée du 15, près Fuente de Cantos, un parti de deux mille sept cents cavaliers espagnols qui crurent pouvoir résister et barrer le passage. La brigade de cavalerie du général Briche fondit sur eux, les sabra vivement, et les mit en déroute complète. Ils laissèrent sur la place un grand nombre de morts, et celui des blessés ne fut pas moins considérable. Les prisonniers s'élevèrent à cinq cents; enfin, on leur enleva six pièces d'artillerie avec les attelages et les caissons. Les Français n'eurent qu'une vingtaine de morts et une soixantaine de blessés.

FUENTE-OVEJUNA (combat de). Voyez CASTELLO DE LOS GUARDIOS.

FUENTÈS-DE-ONORO (bataille de). — Lorsque, dans les premiers jours d'avril 1811, Masséna, après son infructueuse expédition de Portugal, rentra sur le territoire espagnol, il laissa garnison dans Almeida. Vingt mille Anglo-Portugais arrivèrent bientôt sous les murs

de cette place et la tinrent étroitement bloquée. Masséna, qui savait de quelle importance était pour Wellington la prise d'Almeida, éprouvait les plus vives inquiétudes, car le général Brenier, qui en était gouverneur, n'avait plus que pour un mois de vivres. Il fallait donc ou la voir tomber aux mains de l'ennemi ou la secourir sans retard. Quoique toute tentative de ravitaillement dût entraîner une grande bataille, Masséna n'hésita point, et fit aussitôt ses dispositions.

Wellington, de son côté, au premier bruit des préparatifs du maréchal, concentra toutes ses troupes autour d'Almeida. Elles s'élevaient à plus de cinquante mille hommes, outre des nuées de partisans. L'armée de Masséna, malgré les renforts qu'il avait reçus, ne comptait que trente mille fantassins et cinq mille chevaux. Elle était rassemblée le 30 avril sur la rive gauche de l'Agueda. Le 2 mai, à la pointe du jour, elle passa cette rivière avec beaucoup d'ordre, sur le pont de Ciudad-Rodrigo. Les avant-postes de l'ennemi furent repliés, et son avant-garde menée battant jusqu'au delà de Gallegos. Wellington, par suite de ce premier mouvement, prit sa ligne de bataille en arrière du ruisseau de Duas-Casas, sur un coteau d'accès difficile. Sa droite occupait Fuentès-de-Onoro, s'étendant jusqu'à Navas-de-Avel; son centre, Alaméda; sa gauche, jusqu'aux ruines du fort de la Conception.

Le 3, au matin, les Français poussèrent en avant. Tandis que les 2ᵉ, 9ᵉ et 8ᵉ corps tenaient en respect le centre et la gauche des Anglo-Portugais, Masséna, avec le 6ᵉ et la cavalerie de Montbrun, se dirigea contre leur droite, point le plus faible de leur ligne. Masséna avait compris que s'il parvenait à forcer cette ligne, appuyée à dos sur le lit de la Coa, qui n'offre presque partout que des précipices, vraisemblablement la victoire lui appartiendrait. En conséquence, il donna ordre au général Ferey de marcher sur Fuentès-de-Onoro. Ferey, à la tête de la troisième division du 6ᵉ corps, s'y porta avec tant de vigueur, qu'il en délogea l'ennemi malgré la plus vive résistance. Mais Wellington, qui sentait toute l'importance de ce point, fit descendre vers le village de fortes masses, qui, à l'entrée de la nuit, parvinrent à le reprendre. Ferey, renforcé de quatre bataillons, ne put, malgré d'héroïques efforts, se rétablir que dans la partie basse. Pendant ce temps, les 2ᵉ et 8ᵉ corps avaient occupé le centre et la gauche de Wellington par de fausses attaques, et, quand la nuit vint, les Français restèrent maîtres d'Alaméda. Le 4, Masséna, persistant dans son projet de percer la ligne de son adversaire, crut avoir trouvé un point accessible entre Pozo-Bello et Navas-de-Avel. Il manœuvra toute la soirée et toute la nuit pour attaquer le lendemain ces deux villages. Le 5, à la pointe du jour, la brigade Maucune, engageant l'affaire, enleva de vive force le village de Pozo-Bello et les bois environnants, remplis de tirailleurs. L'ennemi développait en arrière du village vingt escadrons, soutenus par une infanterie nombreuse et par douze pièces d'artillerie. Montbrun, s'étendant par la gauche, sabra cette cavalerie, enfonça deux carrés de la meilleure infanterie anglaise, et fit douze cents prisonniers. L'aile droite de Wellington, contrainte à rétrograder, eut près d'une lieue notre cavalerie et notre artillerie légère à ses trousses. D'autre part, la fusillade était engagée sur toute la ligne ennemie. Le général anglais ne pouvait pas dégarnir sa gauche, contenue par Reynier; son centre, fortement assailli vers Fuentès-de-Onoro, allait se trouver découvert par suite du mouvement rétrograde de sa droite; enfin sa retraite, de l'autre côté de la Coa, menaçait d'être coupée, et dans ce cas il lui aurait fallu l'effectuer sous le feu de l'armée française et de la place d'Almeida. Déjà on remarquait dans ses colonnes cette incertitude, cette confusion qui d'ordinaire précèdent une déroute. Montbrun ne cessait de gagner du terrain; de trois fortes divisons d'infanterie qui avaient débouché par Pozo-Bello, deux n'avaient pas encore donné, et l'autre avait peu souffert; un beau détachement de cavalerie de la garde impériale suivait à peu de distance; le 9ᵉ corps s'établissait dans Fuentès-de-Onoro; enfin tout semblait promettre une nouvelle palme au vainqueur de Zurich.

Mais, par une inconcevable fatalité, les divisions qui se trouvaient en avant de Pozo-Bello, infanterie et cavalerie, s'arrêtèrent soudain, faute d'ordres. En l'absence de Masséna, qui n'était pas à portée, le général Loiseau n'osa prendre sur lui de jeter le 6e corps au milieu des masses ennemies ébranlées, et la victoire échappa aux Français vainqueurs. L'armée anglo-portugaise eut le temps de se raffermir. Wellington effectua un changement de front sur son centre, sa droite en arrière, et, après avoir rétabli un ordre de bataille, il rentra dans Fuentès-de-Onoro, puis se tint sur la défensive. Masséna crut que la prudence (ce fut une prudence exagérée, mais nous ne saurions admettre d'autre motif) lui ordonnait de ne pas attaquer une seconde fois. Le feu cessa donc de part et d'autre vers deux heures de l'après-midi.

Les Français restèrent maîtres d'une grande partie du champ de bataille; mais cet avantage, qui ne facilitait en rien le ravitaillement d'Almeida, était presque nul. L'ennemi employa les journées du 6 et du 7 à se retrancher, en sorte que sa position devint tout à fait inabordable. Masséna, désespérant alors de communiquer avec Almeida, prit un parti extrême. Il demanda quatre hommes de bonne volonté, et les envoya porter au général Brenier l'ordre de détruire le matériel de la place, d'en faire sauter les ouvrages, puis, avec la garnison, de se frayer l'épée à la main un passage au milieu des corps ennemis. Trois des quatre porteurs de ce périlleux message furent massacrés en route; un seul, le nommé Tillet, parvint à Almeida après d'innombrables dangers.

Pendant les journées des 8, 9 et 10, les Français occupèrent l'attention de l'ennemi, qui se tint constamment sous les armes. Enfin le 10, à minuit, une grande explosion se fit entendre; c'était les fortifications d'Almeida qui venaient de sauter de manière à n'être plus tenables. Les onze cents hommes de la garnison étaient sortis de la place à dix heures et demie du soir. Favorisés par la nuit, et suppléant par la bravoure à l'infériorité du nombre, ils traversèrent les cantonnements anglais sans éprouver trop de pertes, et rejoignirent au point du jour la division de Reynier.

Fuente-Santa (combat de). — Dans les derniers jours d'octobre 1810, Suchet, qui assiégeait Tortose, apprenant que les généraux espagnols Villa-Campa et Caravajal avaient réuni en Aragon un corps de huit mille hommes, afin de tenter une diversion sur Saragosse, détacha contre eux le général Klopiki. Villa-Campa fut défait, le 30, à Teruel, et Caravajal, le 31, au ravin d'Alventosa. Le 11 du mois suivant, Klopiki, informé que Villa-Campa s'était rallié sur les frontières de Castille, et qu'il occupait avec quatre mille hommes le Fuente-Santa, position regardée dans le pays comme inattaquable, se mit néanmoins en marche pour l'y attaquer, et dans la matinée du lendemain replia l'avant-garde ennemie. Le Fuente-Santa est une montagne appuyée au Guadalaviar, entièrement escarpée sur ses flancs, et d'accès si difficile que les chevaux ne peuvent y arriver. On en vint aux mains vers midi. Les Français escaladèrent et enlevèrent l'une après l'autre les positions des Espagnols sous un feu terrible. Enfin, après deux heures d'un combat sanglant, où l'opiniâtreté de la résistance égalait l'intrépidité de l'attaque, l'ennemi, rompu sur tous les points, s'enfuit en désordre. Les Espagnols se précipitèrent sur le pont de Libros, que le poids des fuyards fit rompre; les rochers et la rivière furent bientôt couverts de cadavres. La fatigue seule des Français mit un terme au carnage et à la poursuite.

Fuente-Sauco (combat de). — Le 21 novembre 1810, le chef de guérillas don Julian se porta sur le village situé sur la route de Toro à Salamanque, et occupé par cinquante hommes du 2e régiment suisse qui servait en Espagne sous nos drapeaux. Don Julian se présenta devant le poste et le somma. Le capitaine de Salis, qui le commandait, et qui avait eu le temps de se retrancher dans le bâtiment où logeait sa troupe, ne répondit aux propositions du chef espagnol que par un feu violent et meurtrier. Les guérillas s'emparèrent alors des maisons voisines de la caserne et les incendièrent. Ils espéraient que le feu gagnerait bientôt les Suisses; mais

de Salis et ses soldats, par des sorties faites à propos, réussirent à arrêter l'incendie et à isoler le bâtiment où ils se défendaient. Les journées du 21 et du 22 se passèrent sans que les attaques réitérées de l'ennemi amenassent de résultat. Salis avait posté cinq hommes en observation sur le clocher de l'église du village; don Julian, faute de pouvoir les déterminer à se rendre, mit le feu à l'escalier du clocher. Ces cinq braves, forcés par la fumée de se réfugier sur un saillant du mur extérieur, y restèrent soixante-six heures sans boire ni manger, faisant feu sur les guérillas dès qu'ils se montraient. Ils en étaient à leurs dernières cartouches, quand le commandant du poste de Toro arriva dans la matinée du 22, à la tête de quatre-vingt-dix hommes. Ce secours mit en fuite la bande de don Julian.

FULBERT, cinquante-quatrième évêque de Chartres et l'un des plus savants prélats de son temps, naquit suivant les uns en Italie, suivant d'autres à Chartres. Quoi qu'il en soit, il est certain que son origine était obscure, et qu'il ne dut, comme il le dit lui-même, sa haute fortune qu'à son éducation.

Après avoir étudié à Reims sous le célèbre Gerbert, qui devint pape sous le nom de Silvestre II, Fulbert professa lui-même les lettres et la médecine à Chartres, où ses talents lui attirèrent un grand nombre de disciples français et etrangers. Promu au siége épiscopal en 1007, il assista à toutes les assemblées d'évêques qui eurent lieu de son vivant, non-seulement pour décider les questions relatives au dogme et à la discipline de l'Église, mais encore pour s'occuper de l'administration de l'État. Fulbert s'y fit admirer et estimer pour son éloquence, son savoir et sa modération, qui ne dégénérait jamais en faiblesse en présence du crime.

Après avoir rebâti avec magnificence son église, qu'un vaste incendie avait détruite, il mourut en 1029, laissant des sermons au nombre de cent onze, des poésies sacrées et des lettres, qui, écrites avec assez de pureté, offrent un grand intérêt pour l'histoire et la connaissance des mœurs et des usages du onzieme siècle. Papire Masson donna à Paris (1595, in-8°) la première édition des *OEuvres de Fulbert*. Elles ont été réimprimées en 1608, in-8°, sous ce titre : *D. Fulberti carnutensis episcopi antiquissimi opera varia*.

FULBERT (chanoine de Paris). Voyez ABAILARD et HÉLOÏSE.

FULRADE, quatorzième abbé de Saint-Denis, au huitième siècle, issu d'une riche et puissante famille d'Alsace, contribua puissamment à la révolution qui fit descendre du trône le dernier des Mérovingiens pour y placer Pepin. Chargé de missions importantes par ce prince près du pape Zacharie et des chefs des Lombards, il les termina toutes heureusement, obtint du souverain pontife et du roi qu'il avait servis avec zèle, de grands honneurs pour lui-même et de grands priviléges pour son abbaye, où il mourut en 777. Le célèbre Alcuin fit son épitaphe.

FUMAGE (droit de), droit qu'on percevait en certaines provinces sur les étrangers faisant feu et fumée, ou bien encore sur chaque cheminée.

FUMAY, petite ville du Hainaut, aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Ardennes. Ce n'était, à la fin du huitième siècle, qu'une ferme du prieuré de Revin; on y découvrit, au commencement du douzième siècle, d'importantes carrières d'ardoises, qui y attirèrent alors des habitants en assez grand nombre, et qui, depuis, n'ont cessé d'en faire une des localites les plus importantes de la contrée. Cependant Fumay fut longtemps considérée comme une dependance du prieuré de Revin; et ce prieuré relevant de l'archevêque de Cologne, elle fut, lorsqu'elle en eut obtenu une charte d'affranchissement, considérée comme une terre de l'Empire. Elle ne fut incorporée à la France que sous le règne de Louis XV. On y voyait, avant la révolution, sous le nom de monastère de *Divers-Monts*, le seul couvent de *Jéronymites* que possédât la France. On y compte aujourd'hui environ 3,000 habitants.

FUMÉE (Adam), seigneur des Roches, né en Touraine vers 1430, premier médecin de Charles VII, de Louis XI et de Charles VIII, était aussi mathématicien, poëte et historien. Voici ce qu'on lit à son sujet dans un mémoire historique sur Charles VIII, inséré aux

Archives curieuses de l'histoire de France (tome I, p. 174) : « Adam Fumée, maistre des requestes du mesme « Louis XI, fut par luy fait garde des « sceaux, et exerça cette charge depuis « l'an 1479 jusqu'en 1483. Il le fut « aussy sous Charles VIII, la chancellerie estant vacante l'an 1493. Il falloit « bien que ce fust un habile homme, « et qui *entendist mieux le Tacite que « le Galien*, pour avoir subsisté sous « Louis XI. L'on a soupçonné qu'il (le « roi) s'en servoit à faire des coups se« crets. » Fumée mourut en 1494.

Fumel, petite ville anciennement comprise dans le Quercy, aujourd'hui dans le département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Villeneuve d'Agen. Elle a joué un rôle important dans les guerres civiles qui ont désolé l'Agénois. Un partisan espagnol s'en empara en 1439. Peu de temps après l'horrible massacre des protestants par les catholiques de Cahors, en 1561, les habitants de Fumel, attachés à la nouvelle religion, égorgèrent leur seigneur, François Ier, baron de Fumel, dont Montluc vengea la mort avec sa férocité habituelle. Une cinquantaine d'habitants de la ville ou des environs furent rompus vifs, écartelés ou pendus; la ville fut démantelée, plusieurs maisons rasées, le clocher de l'eglise abattu, et les bourgeois obligés de payer 320,000 livres.

Le baron, si cruellement vengé, descendait de *Bertrand de Fumel*, devenu par mariage, en 1283, vicomte de la Barthe. *François II*, son fils aîné, fut tué à la bataille de Contras, laissant, de Jeanne de Caumont-Lauzun, un fils en faveur duquel cette baronnie fut érigée, par Henri IV, en vicomté.

Cette maison avait d'ailleurs formé plusieurs branches, parmi lesquelles nous citerons seulement celle de *Montaigu*, qui descendait d'un frère puîné de François II de Fumel.

La population actuelle de Fumel est évaluée à 2,600 habitants.

Funérailles solennelles. — Dans la Gaule antique, les funerailles se célébraient avec beaucoup d'appareil, quand le défunt était un chef de famille noble. Avec le cadavre, on brûlait ce que le défunt avait possédé de plus précieux, et jusqu'aux animaux qui lui avaient été chers. On eut même, pendant longtemps, la cruelle coutume de précipiter dans le bûcher quelques-uns de ses esclaves ou de ses clients (*). Ses amis y jetaient des lettres pour lui ou pour les parents qu'ils avaient perdus. Dans le tombeau, près de l'urne, on déposait des armes, des bijoux, des ustensiles divers.

La découverte que l'on fit, en 1653, du tombeau de Chilpéric, prouva que les Francs ne brûlaient pas les cadavres, mais qu'ils enterraient aussi avec eux des armes, des bijoux, des médailles ou monnaies; et, de plus, le cheval de guerre du défunt, peut-être même son écuyer.

Un grand nombre de passages de Grégoire de Tours attestent que, pendant la période mérovingienne (et cette coutume se perpétua sous la période suivante), on lavait les corps avant de les ensevelir; les tombeaux des grands pouvaient quelquefois renfermer des richesses considérables, puisque l'opulent Gontran Bozon ne craignit pas de faire violer la dernière demeure d'une de ses parentes, pour la dépouiller de l'or et des joyaux enterrés avec elle (voyez Gontran-Bozon). Quant au cortége, il se composait dès lors d'une longue file de parents et d'amis, chantant des psaumes et tenant des flambeaux de cire. Le corps était porté le visage découvert, usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours pour les évêques et les grands dignitaires de l'Église.

Passons aux funérailles des rois de la troisième race. Ce qui frappe tout d'abord, lorsqu'on consulte les relations contemporaines de ces cérémonies, c'est le peu de recueillement qu'elles inspiraient aux principaux acteurs. Presque toujours, en effet, on est étonné de voir les obsèques royales troublées par de scandaleuses querelles d'étiquette, ou, ce qui est pis encore, par des disputes dont la cause ordinaire est l'odieuse rapacité des courtisans, ou même des gens d'Église.

Aux obsèques de Philippe-Auguste,

(*) César nous apprend qu'on ne cessa de pratiquer cet usage que peu de temps avant la conquête romaine.

le légat et l'archevêque de Reims, ne voulant ni l'un ni l'autre céder le premier rang, officièrent en même temps à deux autels différents. Le scandale fut plus grand encore pendant les funérailles de saint Louis. C'était pourtant un spectacle bien capable d'élever les âmes et de frapper les esprits d'une profonde tristesse, que celui qu'offrait Philippe III, marchant entouré de cinq cercueils (*), et portant lui-même, avec ses deux frères et tous les grands seigneurs de France, les restes de son père. Les princes se reposèrent sept fois, dit-on, sur la route de Paris à Saint-Denis; et sept croix ou oratoires gothiques, en forme de pyramides, avec les effigies des trois rois surmontées d'un crucifix, attestèrent, durant des siècles, l'accomplissement de ce triste devoir. On les appelait : les *montjoyes* (**).

Les moines de l'abbaye royale, qui avaient le privilége d'offrir la couronne et l'oriflamme aux monarques vivants, et un tombeau aux princes trépassés, vinrent au-devant de la procession avec des cierges, et en chantant des litanies. Jamais cérémonie funèbre ne fut plus capable de montrer plus à nu la vanité des grandeurs humaines; et, cependant, on vit avec étonnement l'orgueil des préséances se réveiller en face de ces cercueils. Lorsque Philippe voulut entrer dans l'abbaye, les portes lui en furent fermées. Dans son cortége, se trouvaient l'évêque de Paris et l'archevêque de Sens. Or, laisser entrer ces prélats avec leurs habits pontificaux, c'eût été, pensait l'abbé, Mathieu de Vendôme, leur permettre un empiétement dangereux sur ses prérogatives qui l'exemptaient de leur juridiction, de leur suprématie. Le roi, le convoi, les reliques attendirent dans la rue, hors des domaines temporels du moustier, jusqu'à ce que les deux prélats eussent quitté ces ornements.

(*) Ceux de son père, de son frère, le comte de Nevers, du roi de Navarre, son beau-frère, de sa femme et de son fils.

(**) « On voyait encore il y a trente ans, » dit M. Lenoir, *Musée des monuments franç.*, p. 101, « de ces oratoires au faubourg Saint-« Laurent et sur le chemin de Saint-Denis. »

De nobles et puissants seigneurs ne portèrent pas toujours, comme en cette circonstance, les corps des rois et des princes; longtemps cette prérogative appartint à de pauvres ouvriers. Il y avait au faubourg Saint-Laurent, dans l'enclos Saint-Lazare, un bâtiment appelé le *Logis du roi*. C'était là qu'à leur avénement, les rois et les reines se rendaient pour recevoir le serment de fidélité des Parisiens, et faire ensuite leur entrée solennelle dans la capitale. C'était là aussi qu'on mettait en dépôt les corps de ces augustes personnages, avant de les transférer dans les caveaux de Saint-Denis. Les prélats s'y plaçaient entre les deux portes principales, y chantaient les prières accoutumées, et y donnaient l'eau bénite, selon leur rang; après quoi, le cercueil était confié aux vingt-quatre porteurs de sel, qu'on nommait *hanouards*. Ces employés des greniers à sel avaient, depuis un temps immémorial, le privilége de porter les corps des princes jusqu'à la première croix de Saint-Denis, où les religieux de cette abbaye venaient les prendre.

Sur quel motif pouvait être fondée une pareille prérogative? Voici ce qu'on lit à ce sujet dans Heurtaut (*) : « Comme anciennement on avoit perdu l'art d'embaumer les corps, on les saloit après les avoir coupés par pièces, et les avoir fait bouillir dans de l'eau qu'on jetoit bien dévotement dans un cimetière, quand on avoit ainsi séparé les os de la chair. Les porteurs de sel étoient apparemment chargés de ces grossières et barbares opérations, et ce fut pour cela qu'ils obtinrent l'honneur de porter ces tristes restes que l'orgueil tâchoit de disputer au néant. »

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner une idée des funérailles d'un puissant seigneur du moyen âge, que de raconter celles du connétable du Guesclin, lesquelles furent, du reste, l'effet d'un caprice assez bizarre du roi.

Après une scandaleuse orgie célébrée dans l'abbaye de Saint-Denis (voyez FÊTES), Charles VI eut l'idée de se donner le spectacle d'une pompe mor-

(*) Dictionn. hist. de la ville de Paris, t. III, p. 206 et suiv.

tuaire; il voulut que l'on fît devant lui les obsèques de du Guesclin. La description de la cérémonie nous a été conservée par d'anciens *Mémoires* sur le héros breton (*) :

« L'église avoit esté préparée durant qu'on se divertissoit aux tournoys, et on avoit mis la représentation de cet illustre défunt sous une grande chappelle ardente, toute couverte de torches et de cierges, au milieu du chœur, qui en fut aussi tout environné.

« Le deuil fut mené par messire Olivier de Clisson, connestable de France, et par les deux mareschaux de Sancerre et de Blainville, et il estoit représenté par le comte de Longueville, Ollivier du Guesclin, frère du défunt, et par plusieurs autres seigneurs de qualité, tous de ses parens ou de ses principaux amis, vestus de noir, qui firent l'offrande d'une façon toute militaire, et qui n'avoit point encore esté pratiquée dans le royal monastère. L'évesque d'Auxerre qui célébroit la messe estant à l'offerte, il descendit avec le roy pour la recevoir, jusques à la porte du chœur, et là parurent quatre chevaliers armez de toutes pièces et des mesmes armes du feu connestable, qu'ils représentoient parfaitement, suivis de quatre autres montez sur les plus beaux chevaux de l'escurie du roy, caparaçonnez des armes du connestable et portant ses bannières. L'évesque receut ces chevaux par l'imposition des mains sur leur teste, et on les ramena en mesme temps qu'il retourna à l'autel.

« *Mais il fallut pour cela composer du prix ou de la récompense, pour les droicts des religieux de l'abbaye à qui ils appartenoient*. Après cela marchèrent à l'offrande le connétable de Clisson, et les deux mareschaux, au milieu de huit seigneurs de marque, qui portoient chascun un escu aux armes du défunt, la pointe en haut, en signe de la perte de sa noblesse terrestre, et tous entourez de cierges allumez. Puis suivirent les princes du sang, tous la veüe baissée et portant une espée nuë par la pointe, pour marque qu'ils offroient à Dieu les victoires qu'ils avoient remportées.

« Au troisième rang parurent quatre autres des plus grands de la cour, armez de pied en cap, conduits par huit escuyers portans chascun un casque entre les mains ; puis quatre autres aussi vestus de noir, avec chascun une bannière déployée et armoyée des armes du défunt, qui sont d'argent à l'aigle impériale de sable. Tout cela marcha pas à pas avec beaucoup de gravité et de marques de deuil, et chascun s'agenouilla devant l'autel, où furent placées toutes les pièces d'honneur.

« Il est vray que cette pompe ne se pratique qu'aux funérailles des roys et des plus grands princes, et que c'estoit un honneur tout particulier et extraordinaire pour un gentilhomme; mais ce n'estoit pas en abuser pour celuy-cy. »

Quand mourut Charles VI, ce roi qui savait si bien dresser pour les autres des programmes de fêtes funéraires, les traditions des obsèques royales s'étaient perdues au milieu des malheurs du royaume occupé par l'étranger. Ce fut un Anglais qui, après de longues discussions sur la manière dont on procéderait à la cérémonie, conduisit le roi de France à sa dernière demeure. L'Institut historique a inséré dans le 4e vol. (p. 362) de son journal, un document du quinzième siècle relatant ses funérailles, nous en extrayons ce qui suit :

« L'an 1422, le mercredi XXI octobre, le roy Charles VI trespassa, et pour ce que on ne peut promptement faire l'obsèque, son corps, vuidé des entrailles, et rempli d'espices et d'herbe sentant bon, fut mis en un coffre plombé, et gardé en la chapelle de l'hostel Saint-Pol, jusques au IX novembre en suivant. Le duc de Bedfort, régent du royaume, vint à Paris le V novembre, et, après sa venue, on appointa de faire l'enterrement et service du roy, et fut son obsèque moult beau et noble.

« Or, en ce temps, y avoit peu de gens à qui souvenist comment on avoit accoustumé de faire au tems passé porter les roys de France à sépulture, et en quel ordre les gens y devoient aller; car ces cas n'adviennent pas souvent, et n'en trouve-t-on rien escript, et pour ce feray-je ici mention de ce

(*) Insérés dans le premier volume de la Nouvelle collection de mémoires de MM. Michaud et Poujoulat.

qui en fut fait, afin de y prendre exemple, *se autres fois le cas advenoit*, car ce qui en fut fait fut par grande et meure délibération de chevaliers, escuyers, clercs et gens sages, anciens et notables, qui en maint lieu avoient veu semblable besogne.

« Premièrement, une grande litière fut faite à limons devant et derrière. En icelle litière fut mis le coffre et tout le corps du roy, et sur ledit corps on mit deux draps de lin, et par dessus, en manière de converture, un grand poele de drap d'or sur champ vermeil, bordé autour de veluyau (*velours*) azur, couroné de fleurs de lys d'or et de bordure, et si estoit la dite bière haute de la hauteur d'un homme, on ne voyoit pas le coffre, car il estoit muissé (*caché*) sous ledit poele. Mais sur toutes ces choses fut mise l'image du roy, la plus propre qu'on pouvoit faire à la semblance dudit roy, vestu de cotte royale, et par dessus un mantel (*).

« Tous les officiers de l'hostel du roy furent vestus de brunette; les eschansons, panetiers, et varlets de chambre portoient chascun une torche pesant quatre livres, et sur leur poitrine et espaules avoient escussons aux armes de France; estoient bien deux cens portans lesdites torches.

« Le corps et la litière furent portés par les varlets de porte, car c'est leur droit, et estoient bien cinquante aux limons de la dite litière, et bien souvent leur convenoit reposer et mettre la litière sur deux tresteaux qu'on portoit après; ainsi fut porté le corps à Nostre-Dame à heure de vespre.

« L'ordre des gens fut tel : les ordres mandians à belle procession furent premiers. Après, alloient neuf prélats, que esvesques, que abbés, revestus de chappes noires et mittres blanches; le presvot de Paris alloit entre les prélats et le corps, devant la litière, une verge en sa main; les chambellans du roy, varlets tranchans, escuyers et maistres d'hostel alloient entre le presvot et la litière; les quatre présidents du parlement, vestus de leurs manteaux vermeils fourrés de vair, tenoient les quatre cornets du poele, et les seigneurs et greffiés du parlement autour la litière, de costé et d'autre, car c'est leur droit que ils qui en parlement représentent la personne du roy et qui gouvernent la justice souveraine du royaume, soyent au plus près du corps du roy; les huissiers de parlement tenant leurs verges, estoient aux quatre cornets de la litière, pour garder que nul gens ne se boutassent entre les présidents.

« Le presvot des marchands et eschevins de la ville portoient un ciel haut à huit bastons, lequel estoit de même drap du poele.

« Le duc de Bedfort, le chancelier de France, les maistres de requestes, et autres conseillers et officiers du roy, alloient derrière la litière, et après eux le peuple en grand nombre, et allant par les rues veissiez gens aux huis et fenestres, et sur les estaulx *qui plouroient et menoient grand deuil*, et non sans cause, *car grand désolation fut, et ne sçavoient se de longtemps auroient roy en France*.

« Ainsi fut porte le corps du bon roy à Nostre-Dame, et fut mise au cœur de l'église à tout la litière sous la chapelle qui noblement fut faite et allumée.

« Et tout autour de l'église par en haut, dessous les voultes et par tous les piliers du lieu avoit cierges bien deus d'une livre. Toute l'eglise à l'entour fut environnée d'un parement de toile Perse semé de fleurs de lys.

« Lendemain, qui fut mardi, x[e] jour de novembre, environ huit heures du matin, en ladite église et en l'ordre devant dit, furent faites les recommandaces, et après fut chantée la messe des morts, et nul n'alla à l'offrande sinon le duc de Bedfort. Après la messe chantée chascun alla disner, et environ douze heures on se rassembla en ladite

(*) La mode des effigies funéraires se perpétua pendant plusieurs siècles. Sur le lit de parade que l'on portait au convoi d'un noble, se couchait souvent un homme armé de pied en cap, image vivante du défunt. Dans un grand nombre de vieux comptes de dépenses, on trouve un article ainsi conçu : *Tant à un tel pour avoir fait le chevalier mort*. Au treizième et au quatorzième siècle on ne se contentait même pas de cette effigie vivante ou de la figure de cire. Un bateleur marchait souvent à quelques pas derrière le cercueil, portant les habits du défunt dont il imitait le port, les gestes, la démarche.

église pour aller à Saint-Denis ; mais *parce que le fardel estoit trop pesant* les religieux de Saint-Denis, qui le devoient prendre et porter en leur église, *donnèrent de l'argent aux hannoûars*, lesquels le portèrent en l'église de Saint-Denis, voire est que les religieux y vindrent revestus à procession. La litière fut mise au cœur de l'église sous la chapelle. Ce soir furent chantés *Vigiles* par les religieux de céans : cestes colléges et autres gens de Paris s'en retournèrent quand le corps fut livré auxdits religieux, et le lendemain la messe de *Requiem* fut chantée, après le corps fut porté enterrer en la chapelle emprès le degré, où furent enterrés ses pere et mère, et fut porté le corps du cœur jusques à la sépulture par les varlets de porte du roy.

« A l'entrée *y ot grand débat entre les religieux d'une part, et aucuns officiers de l'hostel du roy ;* ne sçait si estoient sergens d'armes ou fouriers ou varlets de porte ; et estoient *pour le poele et aultres habillements estans entour le corps du roy* que chacune desdites parties disoit à lui appartenir, et que tel estoit leur droit, *et tirèrent l'un de çà, l'autre de là, et à peine qu'ils ne viendrent à voye de fait ;* mais le régent fit mettre le débat entre main de justice et fut le corps enterré. Après l'enterrement, et illec mesme avant que auscuns se partist, un crieur de corps cria à haulte voix : Priez pour l'ame de très-excellent prince Charles VI, roy de France !

« Ces choses faites, le disner fut appareillé en l'abbaye à tous venans ; le duc de Bedfort disna en chambre ; la grande salle fut toute pleine de tables et de gens. Les trois greffiers du parlement estoient assis à une table à part eux, devant la grande table, *dont auscuns des sergents d'armes du roy commencèrent par gousser, disant que ce estoit leur droit* d'estre assis à ladite table, à quoi fut répondu par les maistres d'hostels qu'ils se teussent et que ce n'estoit point leur droit ; les greffiers ainsi demourérent en leur état.

« Tandis que on faisoit le service on fit une donnée de six doubles dont les cinq valoient huit deniers parisis à tous ceux qui y voudroient venir, et là receurent plus de cinq mille personnes, etc. »

Cette fois le roi d'armes s'était écrié : « Dieu accorde bonne vie à Henri, par « la grâce de Dieu, *roi de France et* « *d'Angleterre*, notre souverain sei- « gneur..... (*).

Nous avons déjà vu plusieurs fois, dans les relations précédentes, des querelles s'élever autour du cercueil même, pour la possession des tentures funèbres ou étoffes de prix qui servaient aux obsèques des rois, ou pour des questions d'étiquette. Ces querelles se renouvelaient si fréquemment, que le parlement fut obligé d'intervenir. Nous donnons ici un dernier exemple de ce genre de scandale ; il est tiré d'une relation des obsèques de Louis XII (**) :

« S'ensuit la réception du corps faicte par le révérend père en Dieu monsieur de Beauvois, lieutenant de monsieur de Sainct-Denis, accompaigné des religieux dudict Sainct-Denis, avec les églises parroichialles et gens d'estat dudict Sainct-Denis, estant à une petite croix qui est par-deçà le Lendit en venant vers Paris.

« Quant le deffunt roy fut illec arrivé, ledict seigneur de Beauvois demanda à ceulx accompaignans ledict corps, comme messeigneurs les princes devant nommez, et messeigneurs de la cour du parlement et aultres seigneurs : « Qu'est-ce que vous nous amenez ? » Et on leur fist response que c'estoit le corps du roy Loys XII. Et le prieur leur dist : « Esse le corps ou abus ? » Et lors leur fust faicte responce par le grand escuyer dudict deffunt, en plourant, que par sa foy, c'estoit le propre corps dudict roy ; lesquelles paroles dictes, *les religieux demandèrent avoir le poille de drap d'or frisé posé sur la protaicture dudict roy*, disant qu'il leur appartenoit, *et firent effort iceux religieux de le prendre, et ceulx qui tenoient ledict poille disoient qu'ils ne l'auroient point*, et qu'il appartenoit à messeigneurs les maîtres qui, du vivant, estoient au service dudict roy. Au moyen de quoy il y eut de grandes

(*) Monstrelet.

(**) Voy. Arch. cur. de l'hist. de France première série, t. II, p. 66 et suiv.

divisions, tant d'ung costé que d'austre. Et *dirent lesdicts religieux qu'ils ne chanteroient point s'ils n'avoient ledict poille ;* et lors monsieur de Bourbon, illec assistant, demanda quelle question il y avoit, et on luy dict ce que c'estoit. Et lors demanda ledict seigneur, s'il y avoit point d'autre ancien qui eust veu les estats du temps passé en tel cas ; et deux des religieux dirent que, par leur foy, de droit il leur appartenoit. Outre demanda ledict seigneur, s'il y avoit quelque-ung autre d'ancien que lesdictz religieux, et illec y avoit ung prestre de l'aage de soyxante ans ou plus, lequel dit avoir toujours veu ledict poille appartenir auxditz religieux ; et alors dist ledict seigneur : « Que oze ne si hardy homme de dire « mot, et que on baillast auxditz reli- « gieux ledict poille, et que on fist au « trépassé ainsi qu'il appartenoit. » Et le seigneur de Beauvois, lieutenant de mondict seigneur de Sainct-Denis, alors, *en plorant*, chanta *Libera me*, qui *faisoit piteux oyr*, etc. »

Mais cette querelle ne fut pas la seule qui troublât ce jour-là le cortége :

« Quand ce vint à saillir le chariot d'honneur desdictes Tournelles, *fut desbat entre monsieur de Paris et le recteur, lequel yroit le plus près du corps ;* mais fut ordonné par messieurs les présidens que l'ung yroit quant et l'autre à destre et senestre. »

Les villes de province organisaient à cette époque les funérailles princières avec une magnificence égale à celle que déployait la capitale. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire comment les Nantais reçurent au milieu d'eux le cœur d'Anne de Bretagne, leur duchesse chérie (*).

« Les faubourgs furent tendus de linge blanc, signifiant que en humilité vouloient recevoir le cœur de leur souveraine dame. A l'endroict de chacune maison, au hault des fenestres, y avoient des sierges d'une livre, chacun armorié aux armes de la royne.

« La ville, depuis la porte Saint-Pierre jusques aux Carmes, fut tendue pareillement de humilité, sauf que, par le milieu d'icelles tentures, y eut une saincture de deuil. Y avoit aussi au bas de chacune maison un sierge allumé et armoyé que tenoient jeunes enfans vestus de noir, lesquels se agenouilloient jusques en terre comme le cœur passoit, pleurant moult tendrement. Aussi faisoient tous les assistans non sans cause.

« Puis marcha un crieur ayant une robe de velours noir et quatre escussons aux armes de ladicte dame. Il portoit deux cloches qu'il sonnoit, et en chacun carrefour crioit moult haut et piteusement : « *Dites vos patenostres a Dieu! C'est pour l'âme de la très-chrestienne royne et duchesse, nostre souveraine dame et duchesse, de laquelle on porte le cœur aux Carmes. Priez Dieu pour sôn âme !* »

« Après marchoient messieurs les bourgeois et gens de ville, qui estoient bien quatre cents, deux à deux, vestus de deuil, ayant chacun son sierge allumé et armoyé ; puis les églises et les couvens, chacun en son ordre, à grand nombre de riches chappes et reliques.

« Puis enfin Monseigneur l'Archevesque de Dol, accompagné des abbés chacun en habit de prélat, et aux costes grand nombre de torches de confrairies.

« Aussi y avoient cent torches armoyées aux armes de la ville, portées par pauvres vestus de deuil.

« Puis après, les héraults, le roy-d'armes *Bretaigne* et les officiers d'armes. A dextre et à senestre, nombre de seigneurs ; puis le chancelier de Bretaigne, lequel mict le cœur sur un carreau de deuil et sous un poisle de drap d'or moult riche. Celuy poisle fut porté par messeigneurs le vice-chancelier de Bretaigne, l'abbé de Kemperlé, et les sénechaux de Rennes et de Nantes. Autour y avoit grand nombre d'officiers domestiques de la maison de ladicte dame.

« Après ce, marchoient messieurs de la justice, chambre des comptes, et autres gens de robe longue, etc. »

On pense bien que de pareilles cérémonies grevaient de sommes énormes le trésor royal et le budget des villes. Ainsi les obsèques de François Ier coûtèrent à son successeur 500,000 francs,

(*) La relation suivante est tirée d'une chronique contemporaine, citée dans l'Histoire de Nantes de M. Mellinet.

et peut-être autant à la ville de Paris. Avec le roi défunt, on devait, cette fois-là, porter à l'abbaye royale ses deux fils morts avant lui, François, le premier dauphin, et Charles, duc d'Orléans. Henri II avait voulu voir passer le cortége, et il s'était fait réserver secrètement une fenêtre dans la rue Saint-Jacques. Mais, lorsqu'il vit approcher les trois chars funèbres, « il voulut se lever de là, car le cœur lui haussoit, et il commençoit à s'émouvoir et attrister jusques aux larmes. »

Vieilleville, qui nous transmet ces détails, s'approcha de lui, et lui dit qu'il devait montrer plus de reconnaissance envers la divine Providence qui l'avait appelé à la couronne avant le temps et contre le cours de nature; que, pour son jeune frère, il ne devait pas le regretter, puisque l'ambition en eût fait son plus redoutable ennemi. « Or, encore que ces remontrances fussent grandement consolatrices, si est-ce que le roi ne se pouvoit tant commander que de se contenir. » Mais Saint-André et Vieilleville revinrent à la charge, lui racontant quelle joie le duc d'Orléans avait témoignée sur une fausse nouvelle que son frère avait été noyé; quelle correspondance il entretenait avec l'empereur, par la duchesse d'Étampes. Pendant ce temps, le convoi avançait; le char qui portait le corps du duc d'Orléans, surmonté de son effigie, précédait les deux autres, et arrivait sous les fenêtres; « si bien que le roi se remit en place, et regarda constamment passer les trois effigies. Mais il ne se put garder de dire, quand celle du duc d'Orléans passa, comme par dédain : « Voilà « donc le bélistre qui mène l'avant-« garde de ma félicité. » Telle était la sensibilité des princes et des courtisans de ce temps-là!

Les longs délais ordonnés par l'étiquette en pareille circonstance étaient ordinairement remplis par des intrigues d'ambition, qui laissaient peu de temps aux gens de cour pour pleurer leur maître. Ces intrigues les préoccupaient même quelquefois au point qu'ils n'observaient pas dans tous ses détails la pompe prescrite; c'est ce que nous apprend un auteur contemporain. « Bien que la coustume suivie en France, après la mort des roys, soit telle que leurs plus favoris et ceux qui ont manié les affaires doivent les accompagner jusques au tombeau et durant quarante jours qu'ils sont gardés et servis solennellement, ceux de Guize ne firent cest honneur à leur roy et maistre et mari de leur niepce (François II); ains fut par leur conseil envoyé jetter dans le tombeau de son père sans pompe funèbre : dont advint un brocard que le roy, ennemi mortel des huguenots, n'avoit pu empescher d'estre enterré à la huguenote (*). » Aussi trouva-t-on, deux jours après l'inhumation de ce prince, ces mots écrits sur un billet attaché au drap de velours noir qui couvrait son cercueil : *Où est messire Tanneguí du Chastel? Mais il estoit François!* Le bruit courait que les Guises avaient détourné du trésor royal 160,000 livres, pendant la maladie du roi; du Chastel, au contraire, quoiqu'il eût été maltraité par Charles VII, avait dépensé une pareille somme pour le faire enterrer solennellement, pendant que ceux qu'il avait toujours comblés de ses bienfaits le délaissaient pour aller grossir la cour du nouveau roi; l'auteur du billet avait voulu faire sentir combien cette conduite était différente de celle des Guises.

On vit, aux obsèques de Charles IX, « l'effigie faicte après le vif et naturel, mise sur un grand lict de parement, couvert d'une grande couverture de drap d'or frisé, bordée d'hermine, etc. Et en cest estat demeura quarante jours ladicte effigie; et durant ce temps, aux heures du disner et soupper, les formes et façons du service furent observées et gardées tout ainsi qu'on avoit accoustumé faire du vivant du roy, estant même la serviette présentée par le maistre d'hostel au plus digne personnage là présent, pour essuyer les mains dudict seigneur; les trois services continuez avec les mesmes cérémonies et essais, comme ils se souloyent faire, sans oublier ceux avec la présentation de la coupe, aux endroictz et heures que ledict seigneur avoit accoustumé de boire. Les grâces dictes en la forme accoustumée, on y adjoustoit le *De pro-*

(*) Regnier de la Planche, p. 762.

fundis, et l'oraison de *Inclina, Domine, aurem tuam*, etc., assistans à chacun desdicts repas, les mesmes personnages qui avoient accoustumé de parler audict seigneur durant sa vie, et autres aussi qui voloyent estre présens.

« Pendant la marche du convoi, toutes les rues étoient tendues de noir, et, d'espace en espace, illuminées par une torche de cire blanche; les capucins, couronnés d'épines, leurs massives croix de bois à la main, ouvroient le cortége; les autres communautés ecclésiastiques, sous leurs divers costumes, venoient ensuite; puis cinq cens pauvres vêtus de deuil, et portant des torches armoriées; les officiers de la garde du roi aussi en deuil, et portant leur enseigne dans le fourreau. Le premier écuyer tranchant portant le penon de veloux bleu azuré, semé de fleurs de lys d'or, et couvert d'un crespe noir; les pages vêtus de velours noir; un écuyer à cheval, portant les éperons du roi, aussi couverts de crespe noir; d'autres, sa cotte d'armes, son heaume et ses ganteletz.

« Le cheval d'honneur, entièrement houssé et couvert de veloux violet, azuré et semé de fleurs de lys. Le chariot d'armure, dedans lequel estoit le corps dudict seigneur, couvert d'un drap de veloux noir, à une croix blanche, avec huict grandes armoiries, tiré par six coursiers houssez.

« Les vingt-et-quatre crieurs de la ville sonnans continuellement, sinon que ez endroitz des carrefours ils s'arrestoyent pour dire : « *Priez Dieu pour* « *l'âme du très-haut*, *très-puissant et* « *très-magnanime Charles,* etc.

« Enfin, après les oraisons et cérémonies faictes en l'abbaye, le corps fut mis en la fosse. Lors, le principal des roys d'armes dit à haute voix : *Roys d'armes, venez faire votre office.* » Et dépouillèrent alors leurs cottes d'armes, et les mirent sur la fosse; et, continuant, ledict roy d'armes dit à haute voix à tous les capitaines des gardes en particulier : « *Apportez l'enseigne des Suysses, dont vous avez la* « *charge.* » Ainsi des autres, et, chacun en son rang, apportoyent lesdictes enseignes, et les mettoient bas sur la fosse. Et continuant : « *Messieurs les* « *escuyers, apportez les éperons, les* « *ganteletz*, etc., » et chacun mit bas sur la fosse l'objet demandé.

« Ce faict, fut crié par ledict héraut, par trois fois : « *Le roy est mort!* » Il releva la bannière de France, et dict aussi par trois fois : « *Vive Henri,* « *troisiesme du nom, à qui Dieu donne* « *bonne vie.* »

« Puis chacun releva ce qu'il avoit mis dessus le cercueil. Et ce faict, chacun se retira pour disner au disner solennel, qui fut faict en la grand' salle tendue de noir. Et après disner, grâces étant dictes, celuy qui représentoit le grand maistre dict à la compagnie : « *Messieurs, nostre maistre est mort, car la maison est rompue.* » Cela dict, il rompit son baston. »

Les funérailles des princes ou seigneurs offraient un grand nombre de cérémonies pareilles à celles des obsèques royales : on y voyait aussi les crieurs avec leurs sonnettes, les pauvres, des moines de toute sorte, des confréries, des bourgeois, des militaires habillés de noir, des torches armoriées, etc.; des *harquebousiers* portaient leur arme sous le bras, le canon bas; des piquiers tenant le fer de leur pique à la main; les porte-enseignes portaient leurs enseignes enroulées sur l'épaule, le fer en main, la poignée par derrière. Après le cercueil, on portait la lance, la cotte d'armes, le heaume, les ordres, les gantelets, les armoiries, l'épée, les éperons dorés du défunt. Les cloches de toutes les paroisses sonnaient nuit et jour, quelquefois pendant une semaine. Le corps était embaumé, puis enseveli au bout de quarante jours (*).

Les effigies du cardinal et du duc de Guise (**) figurèrent, pendant le service funèbre que l'on célébra en leur honneur à Toulouse, en 1588, devant la grande porte de l'église. « Ils estoient

(*) Voyez, par exemple, dans les Arch. cur. de l'hist. de France, t. V, première série, p. 204 et 207 et suiv., l'ordre des cérémonies tenues pour le trépas du duc de Guise, assassiné par Poltrot en 1562, et les obsèques du baron de Saint-Vidal, dans l'Histoire des guerres civiles du Velay pendant le seizième siècle, par F. Mandet, p. 310 et suiv.

(**) Assassiné à Blois.

revestus tous deux de leurs habits ordinaires, *poignardez* en plusieurs endroicts, et sur leur visage et sur leur corps (*). »

Aussitôt après la mort de Gabrielle d'Estrées, son corps fut apporté en cérémonie aux grands appartements du doyenné de Saint-Germain l'Auxerrois; on l'habilla d'un manteau de satin blanc, on le plaça sur un lit de velours rouge entouré de cierges allumés et de prêtres qui chantaient les psaumes de la pénitence; ensuite, on l'étendit dans un cercueil de plomb recouvert de son effigie, qu'on avait revêtue d'habits magnifiques; enfin, pendant plusieurs jours, sa table fut servie par ses officiers, qui coupaient, tranchaient, et lui versaient à boire comme de son vivant.

La relation des obsèques de Louis XIV, insérée dans *le Mercure galant* de 1715, montre la persistance de ces usages, presque tous conservés, sauf l'effigie de cire ou de plâtre, et la procession, que remplacèrent des carrosses. Mais ce que *le Mercure* ne nous raconte pas, c'est la manière dont le peuple salua sur son passage le corps du vieux roi. On sait qu'une espèce de foire était établie dans la plaine Saint-Denis le jour de la cérémonie, et que la pompe funèbre fut insultée par des cris de joie, des orgies et des chansons. Spectacle de sinistre augure pour la monarchie absolue!

Les obsèques du successeur de Louis XIV furent de même tres-peu solennelles, et très-différentes de ce que doivent être les obsèques d'un roi *bien-aimé*.

« On n'eut rien de plus pressé, dit l'auteur de l'*Histoire de la vie privée de Louis XV*, que d'enlever le cadavre du château. On ne remplit aucune des formalités d'usage afin d'abréger, et faute de trouver des gens de l'art assez intrépides pour y satisfaire. Au bout de deux fois vingt-quatre heures, il fut transféré à Saint-Denis avec une suite de quarante gardes du corps : quelques pages portaient des flambeaux. Le cercueil était dans un carrosse de chasse, et passait à travers l'ouverture du devant; l'escorte faisait courir le mort, du même train qu'il les avait menés si souvent durant sa vie. Jamais monarque ne fut conduit si lestement.

« La même indécence régnait sur les chemins parmi les spectateurs, et à Saint-Denis les cabarets étaient remplis d'ivrognes qui chantaient. Si c'est dans le vin qu'est la vérité, on connaîtra facilement la façon de penser du peuple au propos d'un de ces hommes. On lui disait, pour le faire sortir du cabaret, que le convoi de Louis XV allait passer. « Comment, s'écria-t-il, « ce coquin-là nous a fait mourir de « faim pendant sa vie, et il nous ferait « encore mourir de soif à sa mort! » Un bon mot d'un autre genre, attribué à l'abbé de Sainte-Geneviève, fera connaître les sentiments que Louis XV avait inspirés aux citoyens d'une autre classe. On plaisantait ce religieux sur sa sainte, sur le peu d'effet qu'avait produit la découverte de sa châsse pendant la maladie du roi. « De quoi vous plaignez-vous? « répondit-il : n'est-il pas mort? »

Le peuple prit, du reste, une part plus édifiante aux pompes funéraires, lorsqu'il fut appelé à y occuper un rang digne de lui, et lorsque les derniers honneurs furent rendus à des hommes qui avaient sympathisé avec lui, défendu sa cause, préparé son émancipation, ou travaillé pour la véritable grandeur de la patrie : telles furent les obsèques nationales décrétées pendant la révolution (*). Parmi ces cérémonies, nous nous contenterons de décrire la translation des restes de Voltaire au Panthéon, le 11 juillet 1791.

Un char de forme antique portait le sarcophage. Après une station du cercueil sur l'emplacement de la Bastille, le convoi se mit en marche. Il était ouvert par de nombreuses députations, par des ouvriers qui avaient été occupés à la démolition de la Bastille, par des citoyens du faubourg Saint-Antoine et des groupes armés. Des hommes habillés à l'antique portaient une statue du philosophe en or et couronnée de lauriers. Les gens de lettres venaient

(*) Arch. cur. de l'hist. de France, t. XII, première série, p. 301.

(*) Par exemple, en l'honneur de Rousseau, de Voltaire, de Mirabeau, de Lepelletier Saint-Fargeau, de Barra, etc.

ensuite, rangés autour d'une espèce d'arche d'or renfermant ses œuvres. Sur le sarcophage, traîné par douze chevaux blancs, était un lit funèbre où l'on voyait le grand homme étendu, et la Renommée qui le couronnait. Derrière, marchaient la députation de l'Assemblée nationale, les juges, la municipalité, etc.

On s'arrêta successivement vis-à-vis de l'Opéra, de la maison où Voltaire était mort, et du théâtre de la Nation (Odéon). A toutes ces stations, on couronnait la statue et l'on chantait des hymnes.

On ne lira pas sans intérêt, après la description de cette pompe grandiose, celle des obsèques du dernier des Bourbons de la branche aînée qui ait été enterré à Saint-Denis. On y vit, suivant *le Moniteur*, une représentation des cérémonies qui s'observaient au quinzième siècle en pareille circonstance.

« Dans la salle du trône, dit le rédacteur de ce journal, on a établi le lit d'honneur couvert du poêle de la couronne, en étoffe d'or, et surmonté d'un dais armorié, etc. Ainsi qu'à la mort du roi, un héraut crie par intervalle : « *Le roi est mort, Messieurs, vive le* « *roi!* »

« Ordre du convoi : les états-majors, six drapeaux funèbres, quatre cents pauvres tenant des torches, plusieurs carrosses, pages, hérauts d'armes à cheval, char funèbre, députations, etc., etc.

« Lors de l'inhumation à Saint-Denis, après les messes et prières, le roi d'armes s'est placé au bas de la dernière marche de l'autel et a fait le cri d'usage. Douze gardes du corps ont porté le cercueil dans la tombe royale. »

L'appel des *honneurs* et les acclamations consacrées terminèrent la cérémonie.

Le récit des funérailles d'un maréchal de France (du maréchal Moncey, mort il y a quelques mois) peut servir aussi de terme de comparaison entre le cérémonial du temps passé et celui du siècle présent.

Après le service religieux célébré aux Invalides, une décharge d'artillerie annonça la sortie du corbillard, qui devait faire le tour de l'édifice. Le convoi s'avança dans l'ordre suivant :

L'état-major;

Les tambours;

Un peloton d'invalides, la lance couverte d'un crêpe, la pointe en bas;

Un autre peloton d'invalides décorés;

Le clergé;

L'archevêque, la crosse couverte de crêpe;

Le char pavoisé, bordé d'hermine, traîné par huit chevaux blancs couverts de crêpe violet avec étoiles d'or, conduits par des valets de pied.

Derrière le char venaient quatre valets en deuil, portant sur des coussins de velours la couronne, le bâton, l'épée et les épaulettes du maréchal.

Le cheval du défunt, conduit par deux valets de pied, était couvert de crêpe violet à étoiles d'or.

Venait ensuite la députation des pairs en grand deuil;

Quatre cents officiers supérieurs marchant à côté de leurs chevaux couverts de crêpe;

Des officiers de tous grades et de toutes armes;

Les invalides, au nombre de trois ou quatre mille, le sabre à l'épaule;

La voiture du maréchal couverte de velours noir bordé d'hermine;

Des voitures de la cour et des voitures de deuil.

Qu'on nous permette de terminer cet article en rappelant un événement contemporain aussi, mais qui ne s'effacera pas de la mémoire des peuples, la translation des dépouilles mortelles de Napoléon.

« Il n'y aura plus désormais, comme on l'a fort bien dit, une histoire de France, si abrégée qu'on la suppose, qui n'en fasse mention. Le 15 décembre 1840 sera un des jours qui auront le plus ému et le plus honoré notre génération.

« Assurément, on n'accusera ni d'égoïsme, ni d'irréligion une nation qui, d'une voix et d'un enthousiasme unanimes, réclame, après vingt ans, le droit d'ensevelir un de ses grands hommes. Le culte des mânes n'est pas le fait d'un peuple athée. Dans le sentiment qui a voulu délivrer les restes de Napoléon de leur exil pour les ramener en triomphe sur les bords de la Seine, dans l'émotion qui a parcouru tout le

territoire lorsqu'un navire est allé redemander à Sainte-Hélène le captif et le martyr de l'Angleterre, dans les acclamations et les applaudissements qui ont salué son retour, tout a été élevé, généreux, poétique, tout a été digne d'un pays qui, constamment fidèle à la double tradition de la civilisation moderne, se montre depuis tant de siècles inspiré à la fois des nobles exemples de l'antiquité et des enseignements du christianisme. »

Ce fut le 12 mai 1840, à la chambre des députés, que commença cette dernière scène de l'histoire de Napoléon, qui a captivé six mois l'attention de l'Europe.

Le 8 octobre, la frégate la *Belle-Poule*, commandée par le prince Joinville, qui devait présider à l'accomplissement du vœu des chambres et de la France, mouilla dans la rade de Sainte-Hélène.

Dix jours après, la frégate, chargée de son précieux fardeau, leva l'ancre. Le 30 novembre, elle mouillait dans la rade de Cherbourg.

Le 15 décembre, au matin, le cercueil, qui avait été transbordé d'un bateau à vapeur sur un magnifique navire construit exprès pour la cérémonie, fut, près du pont de Neuilly, placé sur le char funèbre.

Sur ce char, douze statues représentant autant de victoires rapportent triomphalement le cercueil du héros, qui repose sur un immense bouclier. Ces statues sont placées sur un piédestal entouré de quatre faisceaux d'armes, et décoré de longues draperies violettes en étoffe de verre, rehaussées d'abeilles, d'aigles, de foudres et de lauriers en or. Ce piédestal repose lui-même sur un soubassement décoré d'aigles, de couronnes de laurier, de l'N impérial, et porté sur quatre roues rappelant la forme de celles des chars antiques. Les statues, les trophées, les roues, ainsi que tous les ornements, sont entièrement dorés.

A l'arrière, sur un trophée de drapeaux, de palmes et de lauriers, étaient reproduits les noms glorieux des victoires de Napoléon.

Le cercueil était recouvert du poêle funéraire semé d'abeilles d'or. On y voyait déposés la couronne impériale, le sceptre et la main de justice en or rehaussé de pierreries.

Le char était attelé de seize chevaux noirs disposés en quatre quadriges, ornés de panaches blancs, de crinières en plumes blanches flottantes, et entièrement recouverts de caparaçons de drap d'or. Chaque housse était relevée par les armoiries impériales brodées en pierreries, et par des aigles, des N et des lauriers émaillés sur les fonds. Seize piqueurs aux livrées impériales conduisaient les quadriges; deux piqueurs à cheval les précédaient.

Au moment où le cercueil fut placé sur le char, il fut salué par une salve de vingt et un coups de canon, et le cortége se mit en marche au son des cloches de toutes les églises de Paris, et du bourdon de l'église métropolitaine.

Quoique ce convoi eût été ordonné de manière à n'offrir qu'une pompe militaire, quoique la cérémonie dût avoir lieu par un des jours les plus froids de l'hiver, les sentiments de la population ne firent pas défaut à cette fête solennelle; et surtout quand le soleil perçant un instant les nuages, vint éclairer d'un rayon le cercueil qui passait sous l'arc de triomphe de l'Étoile, il y eut dans l'immense foule des spectateurs un transport unanime du plus ardent enthousiasme.

Le cortége funèbre s'avançait dans l'ordre suivant : de nombreux corps militaires; les écoles polytechnique, de Saint-Cyr, d'état-major; des légions et escadrons de la garde nationale; le corps de musique funèbre; le cheval de bataille de l'empereur, couvert d'un crêpe violet avec abeilles d'or, et portant la selle et le harnachement qui servaient à Napoléon lorsqu'il était premier consul.

Ensuite, s'avançaient les officiers généraux de l'armée de terre se trouvant à Paris; les officiers de la marine royale; un peloton de vingt-quatre sous-officiers décorés; un carrosse attelé de quatre chevaux, destiné à la commission de Sainte-Hélène; un peloton de trente-quatre sous-officiers décorés, pris dans la garde nationale comme dans l'armée; les maréchaux de France; quatre-vingt-six sous-officiers portant les drapeaux des départements; le prince de

Joinville et son état-major; les cinq cents marins arrivés avec le corps de l'empereur;

Le char funèbre; deux maréchaux, un amiral, et le général Bertrand à cheval, portant chacun un cordon d'honneur fixé au poêle impérial;

Les anciens officiers civils et militaires de la maison de l'empereur; les préfets de la Seine et de police; les membres du conseil général; les maires et adjoints de Paris et des communes rurales; d'anciens militaires de la garde impériale; la députation d'Ajaccio; les officiers en retraite en uniforme; la garde nationale et les troupes de ligne, infanterie, cavalerie et artillerie, qui formaient la haie, suivant immédiatement le cortége en rompant alternativement de chaque côté. La marche du cortége était fermée par plusieurs corps militaires.

Après avoir traversé une longue route, décorée de mâts, de bannières, de trophées, de statues, de colonnes triomphales, le char s'arrêta à la grille de l'hôtel des Invalides, dont toute l'enceinte était richement décorée. Le cercueil, porté sous le dôme, fut placé au milieu d'un catafalque, surmonté par une aigle d'or aux ailes éployées. La cérémonie religieuse qui eut lieu ensuite termina cette solennité nationale.

FURCA (combats de la). Au mois d'août 1799, tandis que Masséna, général en chef de l'armée d'Helvétie, contenait, avec son centre et sa gauche, le centre et la droite de l'armée autrichienne, sous les ordres de l'archiduc Charles, le général Lecourbe, qui commandait l'aile droite des Français, avait attaqué sur tous les points l'aile gauche des Impériaux. Réservant pour lui-même la tâche d'emporter les passages de la vallée de la Reuss, Lecourbe chargea le général Gudin de se diriger plus à droite, de remonter la vallée de l'Aar, de franchir les sommités du Grimsel et de la Furca, et de redescendre dans la vallée d'Urseren. Gudin se mit en mouvement le 14, et rencontra bientôt l'ennemi qui occupait tous les sentiers de la Furca. Un corps de 2,000 hommes y était disséminé dans sept ou huit positions d'un accès presque impraticable. La colonne française attaqua successivement chacun de ces postes, eut à soutenir devant chacun d'eux un combat opiniâtre, et finit par obliger les Autrichiens à se retirer dans leur camp entre Oberwald et Geschenen. Délogés de cette nouvelle position, ils abandonnèrent bientôt les sommités du Grimsel aux Français. Outre les morts et les blessés, l'ennemi eut encore 600 hommes faits prisonniers. Gudin bivouaqua le soir sur le Grimsel, et se remit en marche le lendemain dans la direction d'Urseren et du Saint-Gothard, que les Autrichiens évacuèrent sans l'attendre. Le 16, il descendit dans la vallée de la Reuss, et rejoignit Lecourbe au pont du Diable.

FURETIÈRE (Antoine) naquit à Paris en 1620, étudia avec un égal succès le droit civil et le droit canon, fut reçu avocat au parlement, et obtint, bientôt après, la charge de procureur fiscal de Saint-Germain des Prés. Ayant ensuite pris les ordres, il fut pourvu de l'abbaye de Chalivoy et du prieuré de Chuines.

Il se lia de bonne heure avec Boileau, la Fontaine et Racine. Les premiers essais de sa plume qui virent le jour furent quelques satires sur les mœurs du temps; mais la plupart ont perdu leur sel parce que nous ne pouvons plus comprendre aujourd'hui les allusions qu'elles contiennent. On a de lui une *Nouvelle allégorique, ou histoire des derniers troubles arrivés au pays d'éloquence* (1658); *le Voyage de Mercure* (1659); *le Roman bourgeois* (1666). Il donna en outre quelques poésies assez médiocres et un recueil de fables. Des travaux plus sérieux, ses études sur la langue française, lui valurent l'entrée à l'Académie en 1662. Il fit paraître en 1684, sous le titre d'*Essai*, quelques fragments de son *Dictionnaire universel*, auquel il travaillait déjà depuis longtemps.

L'Académie, qui s'occupait, à cette époque, de la composition de son propre dictionnaire, lui opposa son privilége, dont elle était en possession depuis 12 ans, et l'attaqua devant le conseil privé du roi. Elle gagna sa cause, et Furetière perdit son privilége. Il s'en vengea en publiant contre ses confrères des factums qui mirent les rieurs de

son côté, mais qui furent supprimés comme diffamatoires par sentence du lieutenant général de police, et le firent exclure de l'Académie en 1685. Il mourut en 1688. Son *Dictionnaire universel* fut imprimé pour la première fois en 1690, à Rotterdam. Il reparut en 1725, revu par Basnage, et forma, depuis, le fond de celui de Trévoux.

FURGAULT (Nicolas), né en 1705, à Saint-Urbain, diocèse de Châlons-sur-Marne, mort en 1795, professa longtemps, avec distinction, la grammaire et les humanités au collége Mazarin, à Paris. On a de lui plusieurs ouvrages à l'usage des colléges, entre autres un *Abrégé de la grammaire grecque,* Paris, 1746, in-8°, adopté par l'ancienne université, et un *Dictionnaire d'antiquités grecques et romaines,* Paris, 3e édition, 1809, in-8°.

FURGOLE (Jean-Baptiste), avocat au parlement de Toulouse, né en 1690, à Castel-Ferrus, dans le bas Armagnac. Le chancelier d'Aguesseau, qui estimait cet homme, profondément versé dans la connaissance des lois et coutumes et de l'histoire de la législation, l'encouragea à entreprendre un commentaire sur l'ordonnance concernant les donations, du mois de février 1731. Cet ouvrage, imprimé d'abord à Toulouse en un seul vol. in-fol., réimprimé en 2 vol. in-4°, en 1761, fut suivi d'un *Traité des curés primitifs,* etc., 1 vol. in-4°, 1736. L'auteur se rendit ensuite lui-même à Paris, pour présenter au chancelier son *Traité des testaments et autres dispositions de dernière volonté*, 4 vol. in-4°, 1745. Il se préparait à faire imprimer son *Commentaire* sur l'ordonnance des substitutions, rendue en 1747, lorsque le roi le nomma capitoul. Les occupations de cette charge l'empêchèrent de mettre la dernière main à l'édition de cet ouvrage. Il continua cependant de travailler à son excellent *Traité de la seigneurie féodale universelle, et du franc-alleu naturel*, qui a paru en même temps que son *Commentaire des substitutions*, in-12, 1767. Ce savant jurisconsulte mourut en 1761. Ses œuvres complètes ont paru en 1776 et 1777, en 8 vol. in-8°.

FURNES (bataille de). Pendant la campagne de Philippe IV en Flandre, en 1297, Robert d'Artois, cousin du roi, se dirigea sur Furnes, à la tête d'une armée non moins forte que l'armée royale. 16,000 hommes, tirés des milices des villes voisines, et secondés par 600 cavaliers du comte de Flandre, se présentèrent le 13 août, en avant de cette place, déterminés à fermer le passage aux Français. Mal équipés, peu faits au maniement des armes, et mal commandés, les Flamands n'opposèrent au choc de la gendarmerie du comte d'Artois que leur calme résolution de ne pas succomber sans combat. Ils furent vaincus, après une résistance acharnée qui coûta cher aux Français. 3,000 miliciens de la Flandre maritime restèrent sur le champ de bataille. Le fils unique de Robert fut blessé mortellement.

Furnes, Cassel, Berg-Saint-Vinox, et un grand nombre d'autres villes de Flandre, ouvrirent leurs portes après cette défaite.

FURNES (prises de). Le 4 septembre 1646, le duc d'Enghien, préludant au siége de Dunkerque, conduisit son armée devant Furnes, en Flandre. La ville se rendit à discrétion le 7, et la garnison, montant à 1,500 hommes, fut faite prisonnière.

—En 1675, cette place tomba de nouveau au pouvoir des troupes françaises commandées par le prince de Condé.

—Le 29 juin 1744, après la prise d'Ypres, Louis XV la fit investir. La tranchée fut ouverte le 7 juillet, et la capitulation signée le 10.

—Le général la Bourdonnaie s'en empara, le 18 novembre 1792, lors de l'occupation de la Belgique par Dumouriez. Perdue l'année suivante, Furnes fut reprise aux Impériaux, le 31 mai, par deux colonnes parties du camp de Cassel; faible compensation aux revers que la trahison nous attirait alors sur les frontières du Nord.

Elle était retombée au pouvoir des coalisés lorsque la victoire d'Hondscoote facilita les moyens de les en chasser. Le général Vandamme fit attaquer la place de trois côtés à la fois. Tous les postes ennemis furent enlevés à la baïonnette. Les Autrichiens les abandonnèrent en fuyant en désordre, et laissant leur artillerie au pouvoir des Français (21 octobre 1793).

FUSIL. La première arme, analogue au fusil actuel, fut l'arquebuse (voyez ce mot), dont l'usage parmi les troupes françaises ne date que du règne de Louis XII. A l'arquebuse succéda, sur la fin du seizième siècle, le mousquet. Au mousquet on commença, dès 1671, à substituer le fusil; cependant, il ne le remplaça tout à fait dans nos armées, non plus que dans celles des autres États de l'Europe, que de 1701 à 1704.

Le canon, la monture, la baguette et la baïonnette ne présentent dans le fusil, comparé au mousquet, que des améliorations plus ou moins insignifiantes; en revanche, l'appareil qui sert à mettre le feu, offre un perfectionnement tout à fait capital. Jusqu'en 1630, le mécanisme le plus parfait qu'on eût imaginé à cet égard, ne consistait qu'en une platine à silex et à rouet. Vers la culasse du mousquet se trouvait un disque d'acier traversé d'un axe auquel, pour décharger l'arme, on imprimait un mouvement rapide de rotation par la détente d'un ressort bandé d'avance. Ce disque, tout cannelé sur sa circonférence, c'était le rouet. Pendant qu'il tournait, un morceau de pierre à feu venait, porté par le chien que faisait mouvoir un deuxième ressort, s'appuyer sur le rouet, dont la partie supérieure communiquait avec le bassinet. Le hasard, vers 1630, fit inventer une autre platine plus simple, plus solide, qui substituait le simple choc au frottement de la pierre contre l'acier; on transporta au chien le mécanisme du rouet, qui fut remplacé par une plaque d'acier.

Ainsi est née la platine à silex, qui a donné son nom au fusil. Ce mot, en effet, vient de l'italien *fucile*, pierre à feu. Les Italiens avaient en effet employé les premiers, dans la platine à rouet, le silex, au lieu d'un alliage métallique; mais la platine à silex fut inventée en France. Malgré son origine nationale elle ne fut adoptée, chez nous, pour les armes de guerre, qu'en 1670, après avoir reçu une amélioration très-importante : la *noix*, avec ses crans d'arrêt, substituée à la goupille, qui, par sa saillie extérieure, empêchait le chien de s'abattre avant le moment où on la faisait rentrer par la pression du doigt sur la détente. La platine ainsi perfectionnée n'est autre chose, à de légères modifications près, que le mécanisme encore employé aujourd'hui.

Lorsqu'on créa, en 1671, un corps spécial pour le service et la garde de l'artillerie, on donna pour la première fois des fusils en place de mousquets aux hommes de ce corps, que l'on appelait régiment de *fusiliers*. On ne manqua point d'adapter à la nouvelle arme la baïonnette, inventée vers 1640 (voy. ce mot), quoiqu'elle eût, une fois placée, le défaut d'empêcher le tir, et qu'elle ne permît pas au fusil d'être employé presque instantanément comme arme à feu et comme arme d'escrime. Quand on eut fabriqué des baïonnettes à lame et à manche creux, l'usage s'en multiplia; on en distribua, vers 1678, aux compagnies de grenadiers. Enfin, l'invention de la douille actuelle de la baïonnette, adoptée vers 1699, valut au fusil, qui dès lors put remplir ces doubles fonctions, l'honneur de remplacer, au bout de quelques années, les mousquets et les piques dans tous les corps d'infanterie; dès 1704 il en fut de même dans toutes les armées de l'Europe.

Le fusil de munition, le seul dont nous ayons à nous occuper, a, depuis son origine, subi des modifications nombreuses, mais au fond peu importantes, sauf une, dont nous parlerons plus tard.

Les premiers fusils français ont pesé environ 5 kilogrammes jusqu'en 1766; le poids, dès lors réduit à un dixième à peu près, n'a plus varié que faiblement.

Les balles furent d'abord du calibre de 16. Vers 1683 ou 1690, lorsqu'on eut l'idée de les réunir, à l'aide d'un cylindre de papier, à la charge de poudre (voy. CARTOUCHE), on dut réduire leur diamètre; elles ne furent plus que du calibre de 18. Pendant les guerres glorieuses de la république, les cartouches, fabriquées à la hâte avec le premier papier qui tombait sous la main, ne purent pas toujours entrer dans le canon; pour remédier à cet inconvénient, on réduisit les balles au calibre de 20. Enfin, on adopta celui de 19, qui est encore maintenu actuellement. Cette

balle, qui peut être recouverte d'une double révolution de papier à cartouche, permet de tirer soixante coups sans qu'on ait besoin de laver le canon.

L'expérience a démontré que le fusil de munition, pour fournir une bonne arme de main, devait, avec la baïonnette, atteindre une longueur d'environ six pieds; aussi la dimension de la baïonnette a-t-elle augmenté en sens inverse du canon. Elle a été, jusqu'en 1763, de 14 pouces avec le canon de 44; de 19 avec celui de 42; enfin, elle est de 17 dans le modèle de 1822, actuellement seul en usage dans l'infanterie de ligne, et dont la longueur totale atteint 1m,93.

On réduirait encore, pour rendre le chargement plus facile, la longueur du fusil d'infanterie, s'il ne devait toujours satisfaire à cette condition essentielle que la bouche du canon de l'arme des hommes du troisième rang dépasse suffisamment les hommes du premier. Aussi, lors de la formation des compagnies de voltigeurs en l'an IX (1801), comme ces soldats devaient le plus souvent combattre isolés, on construisit à leur usage une arme plus courte; on en a créé, en 1812, un nouveau modèle qui, dès lors, a servi spécialement à l'infanterie légère.

Les canonniers, qui doivent manœuvrer leurs pièces sans se dessaisir de leur arme, ont aussi besoin d'un fusil moins lourd et moins long. On leur donna, en 1777, un fusil à baïonnette qui n'avait que 44 pouces, qui, après avoir été légèrement modifié en 1816 et en 1822, leur fut retiré pour être remplacé par un petit mousqueton sans baïonnette, lors de la réorganisation de l'artillerie, en 1830. Il fait maintenant partie, mais sans baïonnette, de l'armement des dragons, troupe destinée à combattre quelquefois à pied.

On fabrique, mais pour la chasse seulement, des fusils à deux coups; on a enfin construit dans ces derniers temps des fusils qui se chargent par la culasse. L'invention n'est pas nouvelle: c'est au contraire ainsi que se chargeaient les premières armes à feu portatives, qui avaient une boîte mobile se séparant du canon. Les fusils à culasse ont excité un grand enthousiasme comme armes de luxe, mais ils ne sont ni assez simples ni assez solides pour qu'on puisse songer à en armer les troupes. Quant au fusil à vent, nous ne le mentionnons que pour mémoire.

Arrivons maintenant à la modification que nous avons annoncée plus haut, comme la seule vraiment capitale qui ait été introduite depuis 1670 dans la construction des armes à feu : il s'agit de l'inflammation de la charge par une simple percussion sur une amorce fulminante contenue dans une petite capsule de cuivre et placée sur une petite saillie du canon, traversée par la lumière, et appelée piston. La tête du chien a été appropriée à ce nouvel usage, et le bassinet et la batterie avec son ressort ont disparu.

Plusieurs changements sont aujourd'hui en voie de s'accomplir dans l'armement de nos troupes; on travaille dans les manufactures à reforer tous les canons de fusils de manière à ce qu'ils puissent recevoir, comme dans le principe, des balles de 16 à la livre. On a réadopté ce calibre plus fort, parce qu'on a reconnu que les balles de fort calibre ont plus de justesse dans le tir. On s'occupe également de transformer toutes les platines à silex en platines à percussion, et c'est dans ce dernier système que sont fabriqués tous les fusils neufs. Il présente en effet de nombreux avantages, dont les principaux sont : la diminution des ratées, l'inflammation plus rapide, l'économie d'environ un sixième de poudre. Son application aux armes de guerre n'a été différée jusqu'à ce jour qu'à cause des difficultés que semblaient offrir la conservation de la capsule dans la main du soldat, et son placement sur le piston malgré le froid, la maladresse et l'obscurité. De nombreux essais tentés en dernier lieu seulement, et qui auraient dû l'être plus tôt, ont prouvé : 1° qu'on pouvait réunir les capsules aux paquets de cartouches; 2° que ces paquets défaits, le soldat parvenait aisément à mettre les capsules dans sa poche; 3° qu'elles étaient assez grosses pour être placées à la main par les froids qui permettaient d'amorcer avec l'ancienne cartouche.

La carabine, dite *carabine Delvigne*,

du nom de l'inventeur, et donnée, dans ces derniers temps, à quelques corps spéciaux de l'armée d'Afrique, n'est pas autre chose qu'un fusil à percussion, dont le canon contient à l'intérieur des rayures en spirales qui augmentent la justesse du tir en imprimant à la balle un mouvement de rotation sur elle-même, qui la soustrait aux déviations produites par la résistance de l'air.

On a introduit en 1831, pour la défense des places, un gros fusil dit *fusil de rempart*. Il est à percussion, et reçoit des balles du calibre de 8 à la livre; on le charge par la culasse; il est monté sur un pivot à charnière, qui, s'emboîtant au bout d'un pieu planté dans le sol, rend la manœuvre facile nonobstant le poids de l'arme, et annule une partie de l'effet du recul. Le maximum de la portée d'un fusil de rempart s'étend à 1,200 mètres; sa *bonne* portée, c'est-à-dire la distance à laquelle la direction de la balle conserve de la justesse, atteint à 600; il donne la mort jusqu'à 7 ou 800. La bonne portée d'un fusil de munition est de 150 à 180 mètres; sa portée la plus grande est de 600; il tue jusqu'à moitié de cette distance.

Les fusils de munition coûtent environ 35 fr. à établir; leur durée a été calculée à vingt ans.

FUYARDS. Chez les nations germaniques les fuyards étaient noyés ou étouffés dans un bourbier. La loi salique imposait une amende à celui qui, sans preuve, accusait un Franc d'avoir jeté son bouclier pour fuir, ou qui l'insultait des épithètes de *lièvre* ou de fuyard. Les Capitulaires déclarent infâmes ceux qui tournent le dos pendant le combat, ordonnent qu'ils perdent leurs emplois, et que leur témoignage ne soit plus reçu en justice. Durant la période de la féodalité, ceux qui lâchaient pied devant l'ennemi durent être réduits à l'état le plus humiliant, mis dans la classe des gens taillables, mainmortables, corvéables. Plus tard, les ordonnances de François Ier et de Henri II les condamnèrent à être passés par les piques. Mais tous ces châtiments ne s'appliquaient sans doute qu'au *commun* des soldats; les lois disciplinaires n'étaient pas faites pour leurs nobles chefs.

La loi du 21 brumaire an V, sans nommer positivement les fuyards, est tellement explicite (titre 8) qu'aucune ignominie de ce genre ne peut rester impunie. Un soldat qui jette lâchement ses armes dans une affaire est puni de trois ans de fer; celui qui abandonne son poste devant l'ennemi, pour ne songer qu'à sa propre sûreté, est puni de mort, et, s'il s'agit d'une troupe tout entière, les six plus anciens soldats subissent le même sort.

G.

Gabali, anciens habitants du Gévaudan et des Cévennes septentrionales. Leur territoire était borné au nord et à l'est par les *Velauni* et par le mont *Cebenna* qui les séparait des *Volcæ Arecomici;* à l'ouest, par les *Rutheni*, et au nord-ouest, par les *Arverni;* leur chef-lieu était *Anderitum*, aujourd'hui Javols (*); leur pays a fait partie de la première Aquitaine. Mende, *Mimas*, succéda à *Anderitum*, après le martyre de l'évêque saint Privat, en 408, comme siége de l'évêché formé par le territoire des Gabali.

Gabardan, *Gabarretensis tractus*, ancien canton du Béarn, avec titre de vicomté, était borné au nord et à l'est par le Condomois, au sud, par l'Eausan, dépendance de l'Armagnac, et à l'ouest, par le pays de Marsan. On évaluait sa surface à 18 lieues carrées; son chef-lieu était Gabaret.

Le Gabardan suivit longtemps le sort de la Gascogne propre. Cependant il eut, dès l'année 1050, des vicomtes particuliers qui devinrent vicomtes de Béarn, par le mariage de *Pierre*, vicomte du Gabardan, avec Guiscarde, sœur et héritière de Centulle V, vicomte de Béarn, mort en 1134. Ce mariage réunit le Gabardan au Béarn.

Gabare, bâtiment spécialement affecté au transport. On compte dans la marine un certain nombre de gabares commandées par des officiers de la marine militaire. Les plus fortes ont trois mâts et portent de 8 à 12 canons ou caronades; leur port est de 300 à 600 tonneaux; au delà elles sont comprises dans le rang des *flûtes*, auxquelles elles ressemblent par leur forme comme par leur destination. Les petites gabares, qui ne servent guère que dans les rades et les ports, ont seulement deux mâts; celles de moindre dimension se nomment *gabarets*.

Gabelle, *gabella*, *gablum*, *gaulum*. Ce nom, suivant du Cange, désignait, dans l'origine, toute espèce d'impôt indirect; son étymologie même en est une preuve; car il correspond sans doute à l'allemand *gabe, abgabe*. On lit dans plusieurs Coutumes : *gabelle de vin*, *de drap*, *de tonlieu*. Enfin, on appelait *grande gabelle de Romans*, dans le Dauphiné, le droit de péage établi dans le comté d'Albon, en faveur de Guillaume de Montferrat, et confirmé par l'empereur Frédéric II, au treizième siècle, au profit de Béatrix de Montferrat. Mais le mot de gabelle s'appliqua ensuite spécialement à l'impôt sur le sel.

Ce fut, suivant l'opinion la plus générale, Philippe VI qui inventa ou plutôt qui régla l'administration de cet odieux impôt (*). Ce prince rendit à Paris, le 20 mars 1343, une ordonnance établissant, au profit du fisc, le monopole du sel dans tout le royaume. Par cette ordonnance il nommait six commissaires auxquels il confia le soin d'établir des greniers, en leur donnant la faculté de nommer des commis ou *gabeliers* pour garder ces entrepôts dans tous les lieux où ils jugeraient convenable; de prononcer sans appel sur toutes les contraventions et dans tous les procès auxquels la vente du sel pourrait donner lieu, les soustrayant à toute autre juridiction et en particulier à celle de la chambre des comptes et du parlement. En même temps que le roi leur donnait un pouvoir si illimité sur tous les contribuables, il ne leur prescrivait aucune règle sur la manière de distribuer le sel; il n'en fixait même pas le prix. Chaque famille était taxée à une certaine quantité de sel qu'elle devait tirer des greniers de l'État sans

(*) M. Walckenaer, dans un mémoire présenté à l'Académie des inscriptions, t. V de la collection, p. 886, émet l'opinion qu'*Anderitum* est plutôt le village d'Antérieux dans le petit diocèse de Saint-Flour, près de Chaudes-Aigues.

(*) Quelques auteurs en font remonter l'origine à Philippe IV (1286); d'autres à Philippe le Long qui l'aurait établi par une ordonnance du 25 février 1318 ; mais on en trouve des preuves bien plus anciennes dans notre histoire. Une ordonnance de saint Louis, en 1246, en fait mention. C'était d'ailleurs un tribut des empereurs romains, et il est probable qu'il aura survécu à leur domination, quoiqu'il ait été souvent modifié depuis.

pouvoir revendre ce qui excédait sa consommation. On conçoit quelle intolérable vexation cet impôt ajouta à tous ceux qui pesaient déjà sur le peuple.

Ce fut à cette occasion qu'Édouard appela Philippe l'*auteur de la loi salique*, raillerie qui faisait en même temps allusion à l'avantage tiré par Valois de la véritable loi salique des Francs pour monter sur le trône.

Un mécontentement général accueillit l'établissement de la gabelle. Les états de la Langue d'oïl, convoqués, en 1346, témoignèrent au roi, comme nous l'apprend une ordonnance du 15 février, « que la gabelle du sel étoit moult déplaisante au peuple et que, tant par « icelle comme pour les prévôts, fermiers, et les excessifs nombres des « sergents et les commissaires envoyés « par le royaume sur plusieurs cas, ledit peuple se trouvoit moult aggravé.» Philippe exprima son regret de ne pouvoir abolir cet impôt, et déclara que ce n'était qu'une taxe temporaire qui n'était pas incorporée à son domaine.

Les états de la Langue d'oc, réunis le 17 février de la même année, sous la présidence du duc de Normandie, accordèrent un fouage de dix sous par feu, sur la promesse qu'on leur fit de les convoquer de nouveau dans quelques mois, pour aviser avec eux aux moyens de supprimer le monopole qui portait la désolation dans tous les ménages; mais ces sortes de promesses s'oubliaient dès que l'assemblée était dissoute.

En 1355, les députés de la Langue d'oïl, peu versés dans les affaires de finances dont on faisait alors un mystère d'État, ne surent trouver rien de mieux, pour combler le déficit, que le funeste impôt de la gabelle du sel, lequel fut déclaré commun à tous les ordres : aux prélats, aux nobles comme aux bourgeois; le roi, la reine et les princes du sang donnèrent même l'exemple de cette égalité devant le fisc, en s'engageant à le payer aussi; mais alors le mécontentement éclata partout avec une hardiesse inouïe. Le pape réclama pour le clergé de France; la ville d'Arras se souleva le 5 mars 1356, lorsque les gabeliers voulurent exercer; le menu peuple accusa les riches bourgeois d'avoir donné leur consentement à cet impôt. Quatorze d'entre eux furent tués; mais le connétable de Bourbon, accourant à la nouvelle du tumulte, fit saisir les plus mutins et leur fit couper la tête sur la place.

Pendant que ces scènes se passaient à Arras, les états s'étaient de nouveau assemblés le 1er mars à Paris; mais on n'y vit point de députés d'Arras ni de presque aucune ville de Picardie. Les Normands se refusèrent également à envoyer des représentants; ils étaient encouragés par le roi de Navarre, par Jean d'Harcourt et par d'autres seigneurs qui déclarèrent que la gabelle ne courrait point en leurs terres: « qu'il ne se trouveroit point si hardi homme de par le roi de France qui la dût faire courir, ni sergent qui enlevât amende qui ne le payât de son corps (*). » Les états durent reculer. Ils supprimèrent la gabelle en même temps que l'aide de 8 deniers sur les ventes, et ils y substituèrent une taxe proportionnelle sur le revenu.

Le roi de Navarre et d'Harcourt payèrent cher cette résistance. Jean fit emprisonner l'un et couper la tête à l'autre. Mais il n'avait eu garde de les faire accuser d'avoir repoussé la gabelle, ce qui eût augmenté leur popularité; il les accusa d'avoir formé des complots contre lui. Lorsqu'il revint, en 1360, de sa captivité en Angleterre, il rétablit les greniers royaux pour la vente du sel, et imposa une aide du cinquième sur le prix de cette denrée.

Cependant jusqu'alors cet impôt n'avait été que temporaire; ce fut Charles V qui l'établit à perpétuité. Ce prince porta aussi à 8 deniers la taxe, qui s'accrut d'ailleurs encore sous les règnes suivants. Du temps de Louis XI elle était généralement de 12 deniers. Ce prince essaya, en 1462, de l'introduire en Bourgogne au profit du trésor royal. Mais le duc n'eut pas en cette occasion la condescendance qu'on espérait, et il se plaignit si haut, que Louis XI ne lui reparla plus de cette affaire.

Comme nous le verrons plus bas avec plus de détails, la gabelle n'était pas moins vexatoire par le mode de sa per-

(*) Froissart.

ception et par son inégale répartition, que par sa nature même. Au seizième siècle, les provinces de l'intérieur payaient le sel à raison de 45 livres le muid; celles qui étaient situées le long de l'Océan, au contraire, et où se trouvaient exploités les marais salants, ne payaient qu'un droit du quart de la valeur de cette denrée au moment où elle sortait des mains du fabricant, après quoi le commerce en était libre.

Le ministres de François Ier, Annebault et le cardinal de Tournon, prétendirent faire cesser cette inégalité; de plus, ils annoncèrent qu'en prélevant un droit de 24 livres seulement par muid, aux marais salants et au moment même de la fabrication, ils augmenteraient considérablement les produits de la gabelle, en même temps qu'ils diminueraient les frais de perception; ils devaient supprimer tous les préposés qui gênaient la circulation entre les provinces, tous les gardiens des greniers, toutes les lois vexatoires qui contraignaient le contribuable à acheter une quantité déterminée de sel par année, et punissaient rigoureusement les moindres fraudes.

Toutefois on se contenta, dans l'édit publié à Châtellerault le 1er juin 1541, d'établir seulement aux marais salants une augmentation de moitié en sus, ou la perception du droit de quart et demi sur la valeur pour les provinces exemptes de la gabelle, et de 45 fr. pour les provinces gabellées. Ainsi le résultat de cet édit était une augmentation, et non une répartition plus égale de l'impôt. C'était, du reste, pour se livrer à ses folles idées de magnificence, que François Ier pressurait ainsi le peuple. Il venait de célébrer, dans cette même ville de Châtellerault, le mariage de Jeanne d'Albret, sa nièce, avec le duc de Clèves; et il avait étalé dans cette cérémonie un faste si extravagant, il avait répandu l'argent avec tant de profusion, qu'il fallut recourir aux expédients pour combler le déficit. Au reste, le peuple flétrit justement ces criminelles dilapidations, en donnant aux fêtes de Châtellerault le surnom de *noces salées*.

Un autre édit, rendu à Tonnerre en avril 1542, rendit encore la perception plus sévère. En vertu de ces dernières mesures, 24 livres par muid étaient exigées de tout le sel sortant des marais. Enfin l'on annonça encore de nouveaux changements dans cette matière.

Cependant les provinces exemptes, la Guienne, la Bretagne, le Poitou, la Saintonge, et la ville et le gouvernement de la Rochelle, éprouvaient le plus vif mécontentement. Elles représentaient que leurs priviléges jurés par les rois, maintenaient leurs exemptions; que cette prérogative était compensée pour elles par l'augmentation de la taille; qu'il se faisait dans leurs ports, avec une partie de l'Europe, un grand commerce de sel, de pêcheries, de salaisons, et que cette industrie serait ruinée si le roi rendait uniforme dans tout le royaume un impôt dont elles avançaient déjà le montant avec une gêne extrême. Il y eut des mouvements sérieux à la Rochelle; une vive fermentation régna sur tout le littoral et dans les îles; les habitants s'armèrent et repoussèrent à force ouverte les commissaires royaux qui venaient contrôler leurs marais salants. François Ier, après avoir désarmé les Rochelois et fait mettre aux fers les principaux mutins, rendit à Chizai, le 27 décembre 1542, une ordonnance qui confisquait les marais de toute la côte, depuis Libourne jusqu'à Oléron, en punition de la rébellion des habitants. Toutefois, touché du spectacle de la misère et de la terreur de ces pauvres gens, il leur accorda, le 31 décembre, à la Rochelle même, un pardon inespéré, mais qui ne l'empêcha pas de confirmer, le 25 mars suivant, son édit sur l'organisation nouvelle de la gabelle.

Mais la Guienne, où le sel semblait un présent gratuit de la nature, où l'industrie s'était mise en rapport avec cette franchise ancienne solennellement garantie, ne se résigna pas longtemps à payer un impôt qu'elle regardait comme illégal. L'indignation des masses était encore augmentée par les fraudes dont on accusait les agents du fisc; on assurait que le sel qu'ils forçaient d'acheter était mêlé à dessein avec du sable, et l'on était révolté des châtiments arbitraires infligés par eux pour chaque omission, pour chaque réclamation.

Au milieu de l'été, les paysans de

plusieurs villages se refusèrent absolument à aller aux greniers assignés. Dans beaucoup d'autres, les officiers qui venaient forcer les habitants furent massacrés; le peuple en tua huit à Conzé, en Saintonge; il les mit en fuite à Périgueux, à Consac et à Barbezieux. Henri, roi de Navarre, gouverneur de Guienne, envoya contre les mutins une compagnie de gendarmes qui fut chassée du pays. Les insurgés se levèrent bientôt en armes au nombre de 50,000 au moins. Le 12 août, ils s'emparèrent de Saintes, puis ils pillèrent Cognac et Ruffec, brûlant les maisons des magistrats, et livrant à des supplices cruels tous les employés du fisc qu'ils pouvaient saisir.

Tristan de Monneins, lieutenant du gouverneur de Guienne, ayant excité par ses menaces la colère des habitants de Bordeaux, restés jusque-là étrangers à la révolte, fut assommé par la multitude, dépecé et salé. Cependant l'autorité royale se rétablit promptement dans la ville. Peu touché de cette soumission, le connétable Montmorency marcha sur Bordeaux avec des landsknechts, y entra par la brèche, désarma les habitants, les priva de tous leurs priviléges, fit raser l'hôtel de ville, et condamna les habitants à déterrer *avec leurs ongles* le corps de Monneins, qu'ils devaient conduire de nouveau en grande pompe à la sépulture. Après cela commencèrent les exécutions. Cent quarante malheureux reçurent successivement la mort. Il y en eut de rompus vifs, de brûlés, de pendus aux battants des cloches qu'ils avaient sonnées. Les juges et les bourreaux semblaient faire assaut d'inventions atroces pour prolonger l'agonie des patients. Ainsi le connétable assura le triomphe de la tyrannie d'un seul sur les intérêts et la volonté de tous (*).

Quand les troubles eurent été entièrement apaisés, les états des provinces qui en avaient été le théâtre proposèrent de se racheter de la gabelle établie par François Ier, sous la condition de rembourser la finance des officiers des greniers qui devaient être supprimés, et de donner au roi 400,000 livres une fois payées. Ces offres ayant été acceptées, les trois ordres des provinces contractantes firent entre eux la répartition de la somme; elle servit à payer en partie le rachat de la ville de Boulogne, en 1550; et il n'exista plus dans ces pays que d'anciens droits de *quart* et *demi-quart*, *quint* et *demi-quint*, dont les états prirent la ferme pour 80,000 livres par an, et, trois ans après, pour 100,000.

Au commencement de ce dernier bail, le gouvernement, pressé par les besoins pécuniaires que suscitaient les préparatifs des guerres d'Italie et d'Allemagne, proposa aux états des mêmes provinces de racheter l'impôt existant encore sur le sel, à raison du denier 12 du produit de la ferme, et le marché fut conclu d'après cette base, moyennant un million 194,000 livres.

Les pays ainsi déclarés exempts à perpétuité de la gabelle et de ses suppôts, plus incommodes encore que les droits, furent connus depuis sous le nom de *provinces rédimées*. Ces pays étaient : le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, l'Angoumois, la Gascogne, le Périgord, la haute et basse Marche, le Limousin, et les autres provinces de Guienne, les comtés de Foix, Bigorre et Comminge.

Tandis que les cupides ou malhabiles conseillers de Henri II dévoraient ainsi à l'avance la ressource des temps à venir, ils commettaient encore la faute d'abandonner, dans les pays gabellés, le mode de perception conservé par François Ier, celui dont les officiers du roi étaient les instruments. Ils y substituèrent l'usage dispendieux et funeste des *traitants*. Chaque grenier fut adjugé pour dix ans à des fermiers particuliers. Depuis cette époque, le commerce du sel cessa d'être libre pour les pays de gabelle, et le prix de la denrée s'éleva successivement par des augmentations qui n'étaient plus établies au profit du trésor, mais dont la perception et le produit étaient abandonnés aux grenetiers, contrôleurs, procureurs, avocats, greffiers receveurs, regrattiers et sergents, créés et érigés en titre d'office par Henri II et ses trois

(*) On a déjà parlé de ces faits épouvantables à l'art. BORDEAUX, vol. III, p. 118; mais il y a été dit par erreur qu'ils eurent lieu lors de l'*établissement* de la gabelle; il eût fallu dire : lors de la *réforme* de la gabelle.

fils (édit du 4 janvier 1547), sous prétexte de veiller à la police dans les greniers royaux, et d'assurer la rentrée des droits. Dans une acerbe philippique contre Henri III, intitulée : *la Vie et faits notables de Henry de Valois* (Paris, 1559), on lit : « Les impositions « qu'on met sur le sel sont tant grandes « que c'est horreur de les dire; car en« cores que les misérables villageois « fussent ruynez par les guerres recom« mencées tant de fois, néantmoins on « contrainct jusques à une vefve qui n'a « aucun moyen d'avoir du pain pour ses « pauvres enfants, qui meurent de faim, « à prendre du sel par chacun quartier « de l'année, ce qui vaut plus une fois « qu'elle ne peut gaigner en toute une « année. Et pour avoir payement de ce, « il est advenu en divers endroits qu'on « a vendu jusques à la poelle en laquelle « on faisoit la bouillie aux pauvres in« nocents, et, ayant emporté la paille « sur laquelle couchoyent les miséra« bles enfants, on vendoit encores le « pain d'avoyne qu'ils avoient, en tous « moyens, pour leur nourriture d'un « jour ou deux. Et néantmoins ces pau« vres gens n'eussent sceu que faire du « sel, car ils n'avoient à quoy l'em« ployer. Horreur horriblement horri« ble, laquelle tombera sur Henry de « Valois qui n'en a esté ignorant, d'au« tant qu'on lui a remonstré assez de « fois (*). »

En 1582, l'influence que les traitants exerçaient sur les opérations du gouvernement se manifesta par les clauses d'un bail (21 mai), en vertu duquel le roi concéda l'exploitation de la ferme générale des gabelles, jusqu'alors affermées séparément. L'adjudication obtint son bail, à la charge de rembourser les sommes dues au précédent fermier, et de faire de fortes avances au trésor. Dans un *aduis très-utile et nécessaire pour le recouurement de notables sommes de finances sur les partizans du sel: au grand soulagement du peuple; dédié au roy et à messieurs des estats de Blois* (imprimé à Paris en 1588), les sieurs Mallet et Bobier prouvèrent clairement qu'avec le fermier qui exerça son bail, de 1582 à 1585, Sa Majesté avait perdu net 500,000 écus par an; de 1585 à 1588, 836, 000 écu par an; somme de perte pour les sisx années finissant le dernier de septembre 1588, 4 millions 8,000 écus (*).

La courte existence laissée à chaque bail, presque aussitôt annulé que conclu, était comme un avertissement aux traitants de grossir promptement leurs profits. Tous les baux étaient en outre rétrocédés par ceux qui les avaient obtenus, et qui ainsi prélevaient d'immenses bénéfices sans courir aucune chance. Cependant, le produit des sous-fermes était deux fois supérieur au montant des adjudications faites dans le conseil ou par les trésoriers de France. Sully voulut remédier à ces abus. Il ordonna que l'adjudication de la gabelle, comme celle des cinq grosses fermes, se fît publiquement, et défendit l'intervention des sous-fermiers. Le produit des gabelles se trouva presque doublé à la suite de ces mesures. Le bail qui les concernait réunit alors aussi, pour la première fois, dans les mêmes mains, l'approvisionnement des greniers au recouvrement du droit : il était alors de 397 livres 12 sous par muid.

Une des dernières opérations de ce même ministre fut de diminuer d'un quart le droit sur les sels, bien que le bail de la ferme se renouvelât toujours au même prix. Ce résultat était dû aux travaux d'une commission créée par Henri IV pour rechercher les ecclésiastiques et les nobles « qui prétendoient, à l'abri de leurs ponts-levis, pouvoir se dispenser de la loi commune au reste de la nation (1610). »

Mais les effets de cette sage administration ne se firent pas sentir longtemps. Le tarif de la gabelle fut successivement augmenté par Louis XIII, sous le règne duquel les rigueurs de la perception excitèrent des émeutes à Paris et des soulèvements sur plusieurs points du royaume. Les *croquants* en Guienne, les *va-nu-pieds* en Normandie, exercèrent leurs fureurs sur les receveurs et les fermiers des gabelles.

(*) Arch. cur. de l'hist. de France, t. XII, première série, p. 458.

(*) Voyez cette pièce dans les Archives curieuses de l'hist. de France, t. XII, première série, p. 48 et suiv.

Sous Louis XIV, cette administration fiscale, source de calamités pour les peuples, fléau de l'agriculture, fut organisée sur une grande échelle. Le faux saunage (contrebande du sel) fut classé au rang des crimes; des tribunaux d'exception furent érigés, et les offices de juges, de régisseurs, d'employés de tout grade furent créés et vendus (édits de 1664, 1668, 1680). La France fut divisée en *pays rédimés*, *provinces franches, pays de grande* et *de petite gabelle, pays de quart-bouillon*. Les vues personnelles de Colbert tendaient bien à réduire le tarif des sels, à soulager le peuple; mais cet impôt était un des plus productifs; le roi avait sans cesse besoin d'argent, et le ministre ne put opérer le bien qu'il méditait peut-être.

Des statistiques, dont l'authenticité ne peut être contestée, constatent, que, année commune, il y avait 4,500 saisies dans l'intérieur des maisons, plus de 10,000 sur les routes et lieux de passage, 300 condamnations aux galères pour crime de contrebande de sel. Les femmes, les enfants, n'étaient pas épargnés. Le nombre des prisonniers variait de 1,700 à 1,800. Aussi le mot *gabelle* mettait en émoi les pauvres paysans. Il équivalait pour eux à mauvaise récolte, inondation, incendie, maladie; c'était, dans leur opinion, une œuvre infernale. « Un curé de Bretagne, dit « madame de Sévigné, avoit reçu devant « ses paroissiens une pendule. Ils se mi- « rent tous à crier que c'étoit la *gabelle*, « et qu'ils le voyoient fort bien. Le curé « habile leur dit, et sur le même ton : « Point du tout, mes enfants, ce n'est « pas la *gabelle*, c'est le jubilé. En même « temps les voilà tous à genoux. Que « dites-vous du bon esprit de ces gens- « là ? » Si le récit de madame de Sévigné n'est qu'un conte, il prouve du moins combien la gabelle était odieuse.

« Sa seule menace devint, en 1675, un cri de ralliement pour 6 à 7 mille paysans bretons, qui dévastèrent deux bureaux de perception à Fougères et à Rennes. Dans cette dernière ville, le gros duc de Chaulnes (*) voulut dissiper le peuple attroupé. Ses gardes furent repoussés à coups de pierres, et on ne le respecta pas lui-même, tant l'exaspération était grande. Louis XIV craignit la propagation de cette révolte en Bretagne. Six mille hommes de troupes françaises se mirent en marche, afin de punir les rebelles, envers lesquels le roi agit avec une excessive sévérité.

« Un témoignage non suspect peut être invoqué à cet égard, c'est celui de madame de Sévigné, toute dévouée à Louis XIV. Voici ce qu'elle mandait à sa fille, dans des lettres datées de la Scilleraye et du Buron, près de Nantes (*) : »

« On a fait une taxe de 100,000 écus « sur le bourgeois, et si on ne trouve « pas cette somme dans les 24 heures, « elle sera doublée et exigée par les sol- « dats. On a chassé et banni toute une « grande rue, et défendu de les recueil- « lir, sur peine de la vie; de sorte qu'on « voyoit tous ces misérables, femmes, « vieillards, enfants, errer en pleurs au « sortir de cette ville... On a roué un « violon qui avait commencé la danse. « Il a été écartelé après sa mort, et ses « quatre membres exposés aux quatre « coins de la ville.... Nos pauvres Bre- « tons s'attroupent, quarante, cin- « quante, par les champs, et disent *mea* « *culpa :* c'est le seul mot de *français* « qu'ils sachent; on ne laisse pas de les « pendre...... La penderie me paroît « maintenant un rafraîchissement..... « Les troupes viennent de tous côtés; « elles vivent, ma foi, comme en un « pays de conquête... Ce sont des larmes « et des désolations ! »

Dans les derniers temps de l'ancienne monarchie, les pays imposés au maximum de cet impôt payaient annuellement 760,000 quintaux de sel, et le prix du quintal s'élevait à 62 francs; la distribution moyenne de la denrée était d'environ 9 livres pesant par tête d'habitant de tout sexe et de tout âge.

(*) Gouverneur de Bretagne. Il avait déjà eu à lutter deux ans auparavant contre une émeute occasionnée dans la province par l'impôt du tabac et le droit de timbre. Ses administrés, dit madame de Sévigné, lui prodiguaient des injures, dont la plus familière était *gros cochon*. Le beau monde plus poli le nommait *le bœuf*.

(*) Histoire de Nantes, par Mellinet, t. IV, p. 308.

Cette première catégorie, celle des *provinces de grande gabelle*, ou du *grand parti*, comprenait l'Ile-de-France, l'Orléanais, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berry, le Bourbonnais, la Bourgogne, la Picardie, la Champagne, le Perche, et la plus grande partie de la Normandie. Au milieu de ces pays, il y avait quelques districts jouissant d'anciennes franchises, et pour lesquels le prix du sel était fixé à des conditions modérées.

Les pays de *petite gabelle* étaient ceux qui ne payaient que le *minimum :* le Mâconnais, le Lyonnais, le Forez et Beaujolais, le Bugey, la Bresse, le pays de Dombes, le Dauphiné, le Languedoc, la Provence, le Roussillon, le Rouergue, le Gévaudan, et une partie de l'Auvergne. La distribution moyenne du sel y était d'environ 11 livres 3 quarts pesant par tête, et le prix d'environ 33 livres 10 sous par quintal. La consommation obligée ne pouvait être au-dessous de 640,000 quintaux.

Dans les *pays rédimés*, la valeur courante du sel variait depuis 6 jusqu'à 10 ou 12 livres le quintal. Par *pays de salines* on entendait la portion du royaume approvisionnée du sel que fournissaient les salines de Franche-Comté, de Lorraine, et des Trois-Évêchés, et cette étendue de territoire était composée des 3 provinces précitées, du Rethelois, du duché de Bar, et d'une partie de l'Alsace et du Clermontois. La consommation y était arbitrée à environ 14 livres par tête, et le prix moyen du quintal était de 21 livres 10 sous. Les ventes s'élevaient annuellement à 275,000 quintaux.

La catégorie des *provinces franches* devait sa prérogative au voisinage des marais salants, et à la difficulté d'empêcher une contrebande qu'un prix trop élevé eût rendue plus active et plus étendue. Le prix du quintal y variait depuis 40 sous jusqu'à 8 ou 9 livres. Ces provinces étaient la Bretagne, l'Artois, la Flandre, le Hainaut, le Calaisis, le Boulonnais, les principautés d'Arles, de Sedan, de Raucourt, le Nébousan, le Béarn, la basse Navarre, le pays de Soule et de Labourd, les îles d'Oléron et de Ré, une partie de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou.

La catégorie appelée *pays de quart-bouillon* ne comprenait qu'une partie considérable de la basse Normandie, qui était approvisionnée par des sauneries particulières, où l'on faisait bouillir un sable imprégné d'eaux salines. Le quart de cette fabrication devait être versé gratuitement dans les greniers du roi. Ce versement s'opéra d'abord en nature, mais le bénéfice réservé au roi avait fini par être converti en un droit équivalent. Le prix du quintal était de 16 livres, et la distribution se faisait à raison de 25 livres par tête au-dessus de 8 ans. Le débit était d'environ 115,000 quintaux.

On donnait le nom de *francs salés* aux distributions de sel faites de la part du roi à quelques privilégiés. Elles étaient ou gratuites ou à un prix inférieur au tarif général. Elles se montaient à environ 15,000 quintaux, et se trouvaient comprises dans les consommations des pays de grandes et de petites gabelles. Pendant longtemps certains seigneurs n'attendirent pas cette distribution, à laquelle semblait cependant attaché un caractère honorifique. Ils faisaient des prélèvements en nature pendant le transport des sels sur la Charente, la Sèvre niortaise, la Boutonne, et d'autres rivières; Colbert avait essayé plusieurs fois de réprimer ce genre de déprédation, ou du moins d'en réduire le taux.

En 1789, le vœu pour la suppression de la gabelle fut répété unanimement dans tous les cahiers des trois ordres; elle fut supprimée par la loi du 10 mai 1790. Il y avait alors 224 greniers à sel, outre plusieurs dépôts et contrôles.

Ces greniers formaient 17 directions générales, administrées en chef par les fermiers généraux. A chaque direction était attachée une juridiction qui connaissait en première instance des contraventions sur le fait du sel. Au-dessus d'un quart de minot, on pouvait en appeler à la cour des aides. La proposition d'un impôt sur le sel, adoptée en l'an VII, par le Conseil des Cinq-Cents, fut rejetée par celui des Anciens. C'était au gouvernement impérial, qui avait déjà fait revivre tant de choses de l'ancien régime, qu'il appartenait de rétablir cet impôt, qui pèse presque uni-

quement sur le peuple. Il fit partie des droits réunis, dont la perception fut organisée en 1806.

GABRIAC, ancienne baronnie du Gévaudan (aujourd'hui comprise dans le département de la Lozère, arrondissement de Florac).

GABRIEL (Jacques), architecte du roi, mort en 1686, bâtit le château de Choisy, et commença la construction du Pont-Royal, achevé par Romain Giordano.

Son fils, nommé comme lui *Jacques* GABRIEL, architecte aussi, et membre de l'Académie d'architecture, né à Paris en 1667, mort en 1742, fut élève de Mansard, son parent, dirigea la construction de plusieurs édifices publics dans les villes de Rennes et de Dijon, donna des plans pour Nantes et Bordeaux, et conçut le projet du grand égout de Paris. Il obtint, en récompense de ces travaux, les places d'inspecteur général des bâtiments du roi, des arts et des manufactures royales, de premier ingénieur des ponts et chaussées du royaume, et le cordon de Saint-Michel.

Jacques-Ange GABRIEL, son fils, né à Paris vers 1710, fut élève de son père, et lui succéda dans ses différentes fonctions. Chargé de l'achèvement du Louvre, c'est lui qui fit élever, sur les dessins de Perrault, une partie de l'intérieur de ce palais du côté de la rue du Coq et de la rue Saint-Germain l'Auxerrois. Il construisit les deux colonnades qui bordent l'un des côtés de la place de la Concorde, et les vastes bâtiments destinés à l'école militaire. Il mourut en 1782.

GABRIELLE D'ESTRÉES. Voyez ESTRÉES.

GADAGNE (Thomas de), seigneur de *Beauregard* en Lyonnais. Ce personnage, issu d'une famille florentine, vint s'établir à Lyon vers la fin du quinzième siècle, et y acquit, par ses heureuses spéculations de banque et de commerce, une immense fortune. On dit encore proverbialement à Lyon : *Riche comme Gadagne*, et Rabelais (*) ne dédaigna pas de faire mention des *escus de Gadaigne*. Enfin on lit dans une lettre écrite par Marguerite d'Angoulême au connétable de Montmorency, le 27 juin 1537 : « Gadaigne veult avoir la ferme « du sel, et prester une grosse somme « d'argent au roy. »

(*) Nouv. prol. du liv. IV.

Notre financier acheta la baronnie de Lunel, les terres de Saint-Galmier et de Saint-Hoyan en Forez ; celles de Gaillardes, de Saint-Victor, etc. Mais on prétend qu'il fit au moins un noble usage de ses richesses, et se signala par de nombreux actes de bienfaisance et de piété, et par des fondations charitables.

Son fils, *Guillaume de Gadagne*, était seigneur de Bothéon, baron de Verdun, etc. Sénéchal de Lyon depuis le milieu du seizième siècle, il joignait à cette qualité celle de lieutenant général du Lyonnais, Forez et Beaujolais, quand, en 1589, les Lyonnais embrassèrent le parti de la ligue. Il se battit pour la cause royale, et contribua beaucoup, par les intelligences qu'il avait ménagées dans la ville, à la faire rentrer sous le pouvoir de Henri IV.

Son fils unique fut tué en 1594, dans les armées du Béarnais, et lui-même mourut en 1600, victime du zèle qu'il avait déployé à préparer une gracieuse réception à son souverain, lors de la célébration des noces de Marie de Médicis.

On trouve au chapitre 7 du livre II de la *Confession de Sancy*, un *abbé de Gadaigne* qui ne montrait que le blanc des yeux pendant que M. de Pibrac haranguait les députés huguenots.— Puis dans les *Mémoires de Montglat*, année 1664, un Gadagne, lieutenant général, chargé par le duc de Beaufort de défendre Gigeri. — Une dame de Gadagne, comtesse de Verdun et de Bothéon, épousant en 1704 un M. d'Hostun, frère aîné du comte de Tallard, et se remariant en 1710 à un marquis de Pons. — Enfin un M. de Galien, prenant le titre de comte de Gadagne du nom de sa mère, et faisant ériger en 1669, par le pape Clément IX, sa terre de Chateauneuf en duché, sous le nom de Gadagne.

GÆSATES. Polybe nous apprend que ce nom était donné à des peuplades gauloises, parce qu'elles s'engageaient pour de l'argent à faire la guerre, et que

telle est la signification de *Gæsates*. D'autres auteurs prétendent, avec plus de raison, que ce nom vient d'une sorte de trait nommé *Gaisa*, en latin *Gæsum*, dont tous ces peuples se servaient (*). Quoi qu'il en soit, il est constant, d'après Polybe, que sous cette dénomination générale on comprenait tous les peuples gaulois qui habitaient entre le Rhône et les Alpes.

GAETE (insurrection de). Charles VIII était devenu en 1495 maître de Gaëte, comme du reste du royaume de Naples. Après le désastre de Fornoue, et la retraite du roi avec la moitié de son armée, une fermentation sourde s'étendit partout le royaume. Une insurrection de la ville de Gaëte, qui n'était occupée que par une poignée de soldats français, fut une des premières manifestations populaires. En un instant, les séditieux furent mis en fuite par ceux qu'ils avaient cru écraser; ils furent alors poursuivis de rue en rue avec un acharnement féroce, et presque toute la population de cette ville, jusqu'alors florissante, fut égorgée le 24 juin. L'année suivante, Frédéric, successeur de Ferdinand II, reçut la capitulation de Gaëte.

Lors de la deuxième conquête du royaume de Naples, sous Louis XII, Gaëte retomba au pouvoir des Français. Un grand nombre de ceux qui avaient échappé au désastre de Garigliano (voy. ce mot), se renfermèrent dans cette place forte, où ils auraient pu soutenir un long siége; mais dès le lendemain ils laissèrent surprendre par Gonzalve de Cordoue la montagne d'Orlando, qui commandait une partie de la ville. Aussitôt ils entrèrent en traité avec le général ennemi, lui demandant de pouvoir se retirer en France avec tous leurs compatriotes pris par les Espagnols dans le cours de la campagne. A cette condition, ils capitulèrent le 1er janvier 1504.

— Gaëte possédait, lors de la première occupation du royaume de Naples par Championnet, une garnison de 4,000 hommes, une artillerie et un armement formidables, enfin des munitions et des vivres pour plus d'un an. Une telle place paraissait à l'abri de toute surprise. Cependant Championnet envoya seulement sous ses murailles 400 Français avec le général Rey. Aux premiers obus lancés contre elle, la garnison et les habitants forcèrent le gouverneur à capituler, à se rendre même à discrétion. Quatre mille hommes demeurèrent prisonniers de guerre, abandonnant intacts au vainqueur leur artillerie, leurs magasins, leurs munitions (8 janvier 1799).

— En 1806, lorsque Joseph Napoléon entra dans le royaume de Naples, le prince de Hesse-Philippsthal, gouverneur de Gaëte, sommé de se rendre, refusa de livrer la place, et résista au gouvernement napolitain, qui en avait garanti la possession à l'armée française. Il fallut se décider à un siége long et difficile. Gaëte occupe une presqu'île qui ne tient au continent que par une langue de terre de 3 à 400 toises; du côté de l'ouest et du sud sont des rochers escarpés et inabordables; son enceinte est fermée par une muraille que sa hauteur et l'épaisseur de ses revêtements rendent inaccessible. Plusieurs batteries de mer sont distribuées dans cette étendue, de manière à tenir éloignées les forces maritimes qui les menaceraient. La seule partie de la place qui regarde la face de l'isthme est susceptible d'attaque pour un assiégeant qui n'est pas maître de la mer. Elle présente, sur un front très-étendu et presque en ligne droite, un amphithéâtre de feux convergents, vers le terrain étroit où les attaques peuvent être dirigées.

Les travaux d'attaque commencèrent le 8 mars, trois semaines après l'arrivée des troupes. Cependant le feu des batteries ne commença que le 7 juillet. Ce retard provenait de la difficulté de former un équipage de siége. Il fallut construire presque tous les affûts, fondre beaucoup de mortiers, amener de fort loin la poudre. La nature du terrain des deux hauteurs d'où l'on pouvait conduire les attaques était une difficulté plus effrayante encore. Le rocher se montrait presque à nu sur le Monte-

(*) Virgile, dans sa description du bouclier d'Énée, dit en parlant des Gaulois qui assiégent le Capitole :

.... Duo quisque Alpina coruscant
Gæsa manu..........................
Æn. VIII, v. 661.

Secco, et le sol de la Torre-Atratina était traversé par d'énormes cailloutages et des débris d'anciennes murailles. L'artillerie des assiégés était très-formidable; ils faisaient une consommation de munitions énorme et souvent inutile. Ainsi on compta jusqu'à 2,000 coups tirés en 24 heures. Les assiégeants n'étaient que 8,000 hommes, commandés par le général Lacour. Les Calabres réduites, Masséna vint en personne prendre la direction du siége. Les derniers travaux s'achevèrent; on arma les batteries de 50 pièces, sans compter 23 mortiers. Dès le sixième jour, les brèches se formèrent; deux jours après, l'une d'elles parut d'un facile accès. Alors la garnison demanda à capituler. Elle avait perdu le prince de Hesse, atteint d'un éclat de bombe, le 10 juillet, au moment où il encourageait ses canonniers sur un bastion. Les troupes assiégées étaient au nombre de 7,500 hommes, continuellement ravitaillés par une flotte anglaise.

—En 1815, Gaëte opposa encore une assez longue résistance aux Autrichiens.

GAETE (duc de). Voyez GAUDIN.

GAGE DE BATAILLE. La signification de ce mot était assez complexe au moyen âge. Il désignait en effet le chaperon ou gant jeté à un adversaire en signe de provocation au *combat judiciaire* (voyez ce mot), et aussi la caution exigée de celui qui demandait ou acceptait cette espèce de duel. Une semblable manière de terminer les procès entraînait en effet autant de frais que les débats devant les gens de justice. Le coursier du champion victorieux pouvait succomber, l'aide du chirurgien pouvait être nécessaire à ce vainqueur lui-même pour son corps, celle de l'armurier pour son équipage de combat. Le gage de bataille pourvoyait à ces dépenses. On le déposait entre les mains du seigneur justicier.

Les demandes de champ clos devaient être accompagnées de l'offre du *gage de bataille*. Enfin ces mots étaient souvent synonymes de *combat judiciaire*. M. Crapelet a publié en 1830 (1 vol. in-4° et gr. in-fol.) les *Cérémonies des gages de bataille, selon les constitutions de Philippe le Bel, etc.*

GAGE-PLEIGE, assemblée annuelle des vassaux relevant d'un même fief, dans le but d'élire un prévôt receveur des rentes et redevances seigneuriales, et de reconnaître les rentes par eux dues.

On appelait aussi de même, au temps où les duels judiciaires étaient en vigueur, les gages ou otages que les deux champions donnaient à leur seigneur pour la sûreté du payement de l'amende. On disait *pleiger un tenant*, se faire son *gage pleige de duel*.

Dans la coutume de Normandie, le mot *gage-pleige* désignait aussi l'obligation que l'on contractait, en promettant de payer pour un vassal non demeurant sur le fief les redevances auxquelles il était tenu. La caution devait elle-même demeurer sur le fief.

GAGNAGE (Paul), né à Tricot en Picardie, s'engagea fort jeune dans les gardes françaises. Il était décoré de la croix de Saint-Louis, et l'un des quatre plus anciens sergents de son corps, quand la révolution éclata. Il salua avec enthousiasme l'aurore de la liberté, et fut un des premiers à voler aux frontières, lorsque la coalition des rois déclara la guerre à la France. Il commandait un bataillon à la bataille de Charleroy. La mort frappait à coups redoublés au milieu de son corps, exposé à un feu terrible de mitraille et de mousqueterie, quand lui-même eut le bras droit brisé par plusieurs balles. Il ressaisit avec ardeur son épée de la main qui lui restait, et, sourd aux sollicitations de ses soldats, qui voulaient l'arracher à cette scène de carnage, il continua à les commander et à les stimuler par son exemple, jusqu'à ce qu'un biscaïen, le frappant à la figure, le renversa sur le champ de bataille.

GAGNE-PAIN. — On nommait ainsi, au moyen âge, de modestes industriels faisant profession de nettoyer et raccommoder les vases d'étain, les hanaps. Ils étaient exempts du service du guet. Cette dénomination venait sans doute de ce qu'on les payait avec un morceau de pain. On les appelait du reste aussi *gagne-mailles* ou *gagne-deniers*. La maille était une monnaie de peu de valeur, comme le denier.

GAGNI ou GAGNÉE (Jean de), en la-

tin *Gagnæus*, docteur en théologie de la maison de Navarre, né à Paris au commencement du seizième siècle, fut lecteur, prédicateur ordinaire, puis premier aumônier de François Ier, qui lui fit délivrer un diplôme par lequel il était ordonné que toutes les bibliothèques et les lieux de dépôt de livres ou de manuscrits lui fussent ouverts. C'est ainsi que, par les soins de Gagni, plus de cent ouvrages importants sortirent de la poussière où ils seraient demeurés ensevelis. Gagni était lié avec les hommes les plus doctes et les plus célèbres de son temps. Il devint chancelier de l'église de Paris en 1546, et mourut à Paris en 1549.

GAGUIN (Robert), vingtième ministre général de l'ordre de la Rédemption des captifs, dit des Mathurins, naquit à Colline, diocèse d'Arras, dans la première partie du quinzième siècle. Entré de bonne heure dans l'ordre des Trinitaires, il fut envoyé par son supérieur dans la maison des Mathurins de Paris, pour y étudier la théologie, et s'y distingua tellement, qu'en 1463 il fut choisi pour remplacer Guillaume Ficher, professeur de rhétorique; il fut élu général de son ordre en 1473. Louis XI et Charles VIII l'employèrent dans plusieurs négociations importantes. En 1477, le premier l'envoya en Allemagne pour tâcher de mettre obstacle au mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III; cette mission n'eut aucun succès. Charles VIII le nomma son ambassadeur à Rome, et le chargea, en 1486, de soutenir en son nom, auprès des Florentins, les intérêts de René de Lorraine contre Ferdinand, roi de Naples. Enfin, en 1491, il fut encore, par le même prince, chargé d'une mission en Angleterre. Suivant quelques auteurs, il fut nommé garde de la bibliothèque du roi; mais ce titre lui est contesté par Gabriel Naudé. Gaguin qui, par son crédit auprès des personnages les plus influents de son époque, avait été plusieurs fois en position de rendre d'importants services à l'université de Paris, et qui comptait Érasme au nombre de ses amis, mourut à Paris en 1501. Ses principaux ouvrages sont: *Compendium supra Francorum gesta à Pharamundo usque ad annum* 1491, Paris, André Bocard, 1497, in-4°. Cette première édition ne contient que 3 livres; une deuxième édition, corrigée et s'étendant jusqu'à l'année 1499, fut publiée en 1500, et depuis un grand nombre de réimpressions eurent lieu, soit avec des titres différents, soit avec des suppléments de divers auteurs, qui conduisent le récit jusqu'à la mort de Henri II.

Les jugements qu'on a portés sur cet essai d'histoire de France, publié cinq ans après les *Annales* de Nicole Gilles, ont beaucoup varié. Comme on doit s'y attendre, cet ouvrage, qui ne renferme aucune critique et qui offre tous les défauts inhérents à son époque, doit être consulté avec la plus grande méfiance; car on ne connaissait guère de son temps les travaux fondés sur l'érudition historique. Néanmoins cette histoire servit à la composition de plusieurs autres ouvrages, tels que la *Chronique martinienne* et les *Grandes chroniques de Saint-Denis.* 2° *Chroniques et histoires faites et composées par R. P. en Dieu, Turpin, archevêque de Reims, l'un des pairs de France, contenant les prouesses et faits d'armes advenus en son temps, du roi Charlemagne et de son neveu Rolland, traduites du latin en françois, par R. Gaguin, par ordre de Charles VIII*, Paris, 1527, in 4° gothique, souvent réimprimé; 3° *Epistolæ et orationes*, Paris, in-16 gothique. La dernière édition de 1502 contient en outre plusieurs dissertations théologiques et quelques pièces de vers latins. On lui attribue encore une *Chronique de l'ordre des Mathurins*, manuscrite, et un poëme français intitulé: *La Royne de bon repos* ou le *Passe-temps d'oisiveté.*

GAIE SCIENCE. — C'était le nom que les troubadours donnaient à leur art, *gaya cienca*. « Ce n'étaient point d'ailleurs des études qu'il fallait faire chez eux pour devenir poëtes; la poésie était le produit d'un sentiment musical, d'une disposition harmonique, qui rangeaient sans efforts les paroles dans l'ordre où elles flattaient l'oreille, et qui donnaient aux pensées, aux images, aux sentiments, cet accord, cet ensemble mélodieux qui vient de l'âme, et auquel l'étude ne saurait suppléer. On est étonné

de voir combien les poésies des troubadours supposent peu de connaissances; aucune allusion à l'histoire ou à la mythologie, aucune comparaison empruntée à des mœurs étrangères, aucun souvenir des sciences ou de tout ce qu'on enseignait dans les écoles, ne vient se mêler à l'effusion toute simple du sentiment; ainsi l'on comprend que des princes et des chevaliers, qui souvent ne savaient pas lire, aient pu se ranger parmi les plus ingénieux troubadours (*). » (Voyez FLORAUX (jeux) et TROUBADOURS.)

GAIL (Jean-Baptiste), laborieux helléniste, naquit à Paris en 1755, de parents sans fortune. Frappé de la disette et de l'incorrection des livres grecs mis entre les mains des élèves de l'université, il s'efforça de remédier à l'état de langueur où l'insouciance et la routine avaient réduit les études classiques. Il s'était fait connaître depuis plus de dix ans par des traductions et des éditions élémentaires de divers auteurs grecs, lorsqu'il fut nommé, le 5 avril 1791, suppléant de Vauvilliers à la chaire de littérature grecque au collége royal de France, et, en 1792, titulaire de cette chaire. Sans cesser de remplir ces fonctions, il ouvrit un cours élémentaire de grec, et offrit un asile à des élèves sans ressources, dans une maison annexée depuis au collége royal, et continua ce cours pendant vingt-cinq ans avec un zèle dont il serait injuste de ne pas lui savoir gré.

En 1809, il fut nommé membre de la troisième classe de l'Institut, et, en 1816, on le maintint dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres, organisée par ordonnance royale. A la mort de la Porte-Dutheil, conservateur des manuscrits grecs et latins de la bibliothèque royale, quoique M. Gail n'eût pas été porté par les autres conservateurs sur la liste des trois candidats qu'ils présentèrent, le roi le nomma à la place vacante. Ce poste distingué, le titre de professeur au collége de France et l'honneur d'appartenir à l'Institut, ne suffirent pas à son ambition. Il se crut dédaigné par l'université. Déjà, en 1810, mécontent de n'avoir pas obtenu la première place parmi les hellénistes mentionnés par le jury des prix décennaux, il en avait appelé au public dans un volume in-4° contenant un examen critique fort amer de l'opuscule couronné (la traduction du *Traité de l'air et des lieux* d'Hippocrate, par M. Coray). Depuis ce moment, il se persuada trop aisément qu'on avait ourdi contre lui une vaste conspiration, que des ennemis acharnés s'occupaient à le dénigrer aux yeux de ses contemporains et de la postérité, et il confondit la critique avec l'inimitié.

Cependant on lui reprochait avec raison de singuliers paradoxes, tels que la suppression, sur les cartes, des villes de Delphes et d'Olympie, son système nouveau sur les batailles de Marathon, de Platée, de Mantinée, etc., etc. La vieillesse affaiblit son tempérament sans attiédir son caractère, sans amortir son infatigable et impatiente activité. Une affection grave avait déjà diminué ses forces; une discussion sur Diodore de Sicile les épuisa. Il mourut le 5 février 1829. Ses ouvrages forment une trentaine de volumes in-4°, 33 in-8° et 13 in-18. Son titre principal est son édition et sa traduction de Xénophon, bien que ce travail soit loin de répondre à tout ce que pouvaient en attendre les savants. Il a été l'éditeur du *Jardin des racines grecques de Port-Royal*, etc.; des *Lettres inédites de Henri II*, *Diane de Poitiers*, *Marie-Stuart*, etc., *au connétable de Montmorency*, ou *Correspondance secrète de la cour sous Henri II*, etc., suivies de lettres inédites de Louis XVI et de Marie-Antoinette (1818, in-8°), etc. Il a aussi publié *le Philologue*, recueil où il a entassé sans ordre tous ses opuscules et même jusqu'aux *factums* composés par lui contre les adversaires avec lesquels il était en procès. Enfin il a fourni aussi des Mémoires à la collection de l'Institut. Il a eu pour successeur au collége de France, M. Boissonade; M. Pardessus, à l'Institut.

Sa femme s'est fait un nom dans l'art de la composition musicale. Ses opéras des *Deux jaloux* et de *Mademoiselle de Launay à la Bastille* suffiraient seuls pour lui assurer un rang distingué parmi les maîtres de l'école

(*) De Sismondi, Littérature du midi de l'Europe.

française. Mais ses goûts d'artiste ne sympathisaient guère avec ceux du savant philologue. De leur union, rompue au bout de quelques années, est resté un fils, *Jean-François* Gail, né en 1793, élève de l'école normale, d'où il alla occuper successivement plusieurs chaires d'histoire et suppléer son père au collége de France. M. Gail a été couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour son *Mémoire sur le culte de Bacchus* (imprimé en 1822, in-8°). On a encore de lui une *Dissertation sur le périple de Scylax* (1825, in-8°); une édition des *Geographi græci minores*, dont les trois premiers volumes seulement ont paru, Paris, 1827-1831; une *Traduction* de la grammaire grecque de Mathiæ (avec M. Longueville).

Gaillac, *Galliacum*, ville autrefois comprise dans les provinces du Languedoc (diocèse d'Alby, parlement de Toulouse), aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Tarn.

Cette cité existait avant le huitième siècle; mais elle dut toute son importance au monastère de Saint-Michel, fondé pour des religieux de Saint-Benoît, par Raymond Ier, comte de Toulouse, vers 960. L'abbé et les moines avaient anciennement toute la justice du lieu; mais ils la cédèrent ensuite au roi pour ne s'en réserver que la quatrième partie. Vers la fin du quinzième siècle, Gaillac était déjà le siége de la judicature royale de l'Albigeois. Elle fut souvent prise et reprise pendant les guerres civiles et religieuses. Louis XI, encore dauphin, y tint les états de Languedoc. Gaillac est la patrie de dom Vaissette, l'historien du Languedoc, et du médecin Portal. On y compte 7,800 habitants.

Gaillard (Augier), poëte burlesque languedocien, surnommé, à cause de son état, le *Roudié*, c'est-à-dire le charron, naquit vers 1530, à Rabasteins, ville du diocèse d'Alby. Ses vers satiriques lui ayant fait beaucoup d'ennemis, son atelier de charron fut pillé deux fois lors des guerres de religion, et il se vit réduit à la plus profonde misère, sans que rien pût abattre sa verve et altérer sa gaieté. Ce fut alors que, pour la première fois, il publia une collection de ses vers; mais ce livre, dont il ne reste plus aujourd'hui un seul exemplaire, fut saisi, et la vente en fut interdite. Néanmoins il put obtenir la mainlevée des exemplaires saisis, et fit imprimer un second recueil. On ignore l'année de sa mort, qui eut lieu après 1584. On connaît de ce poëte, dont les ouvrages offrent une très-grande originalité: 1° *Lou banquet al cal a bel cop de sortos de meises per so que tout lou moun n'est pas d'un goust*, Paris, 1584, in-8°, rare et recherché; 2° *Recommandations al Rey per estre mez en cubal per la sio majestat*, sans date, in-8°; 3° *Description du château de Pau et des jardins d'icelui, avec celle de la ville de Lescar,* 1582, in-8°; 4° *les Amours en vers françois et en langue albigeoise*, 1592, in-4°.

Gaillard (Gabriel-Henri) naquit à Ostel en 1726, fut reçu, en 1761, à l'Académie des inscriptions, et, en 1766, il publia l'*Histoire de François Ier*. On lui reproche d'avoir adopté une méthode nouvelle en traitant séparément la politique, l'administration civile, les affaires ecclésiastiques et les progrès des lettres, méthode qui a l'inconvénient de faire revenir trop souvent le lecteur sur ses pas. Les trois premiers volumes de son histoire de la *Rivalité de la France et de l'Angleterre* parurent en 1771, et déterminèrent sa réception à l'Académie française la même année. L'*Histoire de Charlemagne*, qui parut en 1782, obtint aussi du succès. Gaillard, cependant, ne fut pas heureux dans toutes les parties de cet ouvrage qu'entachaient les défauts de son système. Il fut compris parmi les membres de l'Institut lors de sa formation. Cinq ans après (1801), il publia l'*Histoire de la rivalité de la France et de l'Espagne*.

Ses ouvrages historiques annoncent une grande passion pour la vérité, et beaucoup de patience et de sagacité pour la démêler. Pendant quarante ans, Gaillard fut l'ami intime de Malesherbes. Sur la fin de sa vie il s'était retiré à Saint-Firmin, près Chantilly; il passait des journées entières à travailler au pied d'un arbre, vivant de pain et de fruits. Il mourut le 13 février 1806.

Outre les écrits dont nous venons de parler, il nous reste de lui, entre autres

ouvrages : un *Éloge historique de M. de Malesherbes, suivi de la vie du premier président de Lamoignon, son bisaïeul, écrits d'après les mémoires du temps et les papiers de famille*, Paris, 1814, in-8°; *Observations sur l'histoire de France de Velly, Villaret et Garnier*, Paris, 1806, 4 vol. in-12; *Mélanges* (Paris, 1806, 4 vol. in-8°). Il a aussi composé plus des trois quarts du *Dictionnaire historique*, dans l'*Encyclopédie méthodique*, 6 vol. in-4°, et des *Mémoires* insérés dans les tomes XXX, XXXV, XXXIX et XLIII du *Recueil de l'Académie des inscriptions*.

GAILLARDE, ancienne danse qu'on dansait tantôt terre à terre, tantôt en cabriolant, en allant le long de la salle, ou en la traversant. On la nommait aussi la *romanesca* (la romaine), à cause de son origine italienne. L'air était à *trois temps gais*.

GAILLON, bourg du département de l'Eure, à treize kilomètres de Louviers. On y admirait autrefois le château de plaisance des archevêques de Rouen, construit par le cardinal George d'Amboise (*). Sur l'emplacement de ce magnifique monument d'architecture, un des plus beaux de l'époque de Louis XII, a été construite une maison centrale de détention; aussi n'en reste-t-il plus que des vestiges, enclavés dans les fortes murailles de la prison : quatre tourelles gothiques, une galerie, une terrasse. Une des façades se voit encore dans la première cour de l'école des Beaux-Arts, à Paris. Ce fragment fut soustrait au marteau des démolisseurs par les soins éclairés de M. Lenoir, qui se proposait de faire replacer successivement dans la même cour les trois autres façades, dont les matériaux gisent non loin de là, comme des décombres superposés.

La construction de cet édifice, également admirable par le grandiose de l'ordonnance, l'harmonie des proportions, la richesse et le bon goût des sculptures d'ornement, où le clocheton, la dentelure et l'ogive gothiques se marient sans désaccord avec le pilastre italien et les arabesques florentines, est généralement attribuée à l'architecte italien Fra Giocondo ou Joconde, que Louis XII appela en France en 1499. Jehan Juste de Tours et Morgiano sont les seuls, des nombreux artistes qui ont travaillé avec Paul Ponce aux sculptures de Gaillon, dont les noms soient restés. L'œuvre fut achevée en 1505.

Le premier château de Gaillon avait été détruit par les Anglais en 1423. Dans ses environs était une belle et riche chartreuse. La magnifique église de ce couvent, fondée par le cardinal de Bourbon, fut totalement réduite en cendres le 9 août 1764.

La population du bourg de Gaillon est de 1.200 habitants.

GALANT (J.), poëte, né à Toulouse en 1575, mort en 1605, après avoir remporté plusieurs prix aux jeux floraux. Ses ouvrages ont été publiés sous ce titre : *Recueil de divers poëmes et chants royaux*, Toulouse, 1611, in-12, volume très-rare. On y remarque la traduction du premier livre de *l'Énéide*, une tragédie de *Phalante*, et une *Ode à la rose* pleine de grâce et de poésie.

GALANTERIE. — Que l'on entende par ce mot la politesse, l'empressement, les soins délicats, les attentions gracieuses, prodigués aux femmes, ou bien l'agrément, la grâce, la distinction dans l'esprit et dans les manières, ces qualités qui constituent le galant homme, on désignera toujours un trait distinctif du caractère de notre nation. La galanterie n'est certes pas toute en France; mais chez nous elle est plus fine, plus aimable, plus savante, plus assidue, plus infaillible que partout ailleurs, et nous pouvons à bon droit proclamer l'excellence de la galanterie *française*. Nous avons exposé ailleurs (voyez FEMMES) comment un sexe éloigné des affaires (en principe du moins), oisif et frivole, a cependant fait le caractère de la nation, et l'a rendue la plus aimable de l'Europe. Outre cette influence personnelle des femmes, qu'on ajoute encore les dispositions d'un heureux naturel, un amour-propre délicat, un esprit vif, des goûts légers, le sentiment exquis des convenances, l'horreur de la brutalité, la passion peu profonde, et l'on comprendra parfaitement comment s'est formé ce caractère spécial de la société française, où l'on trouve, plus que

(*) Mort à Lyon en 1510.

dans tous les autres, les qualités qui rapprochent, qui font naître les sympathies.

C'est à l'époque de la chevalerie que l'on peut faire remonter l'origine de ces mœurs si sociales, de cette courtoisie, de cette loyauté envers les rivaux ou les ennemis, de cette attention, de ce respect envers les femmes, dans lesquels nous faisons consister la galanterie. C'était une galanterie encore un peu barbare, puisque les coups de lance et d'épée, les défis, les combats, les périls étaient ses grands moyens de succès, le témoignage le plus éclatant de l'amour; mais, après tout, c'était la bravoure qu'on aimait plutôt que la violence. La religion apportait aussi un grand tempérament à la passion chevaleresque; la femme était respectée, adorée, et la galanterie s'élevait souvent à un sublime dévouement. Au reste, dans tous les temps, la galanterie a présenté un double aspect : il y a toujours eu la galanterie de l'esprit et du cœur, et toujours celle des sens. On peut caractériser l'époque chevaleresque, en disant qu'elle était de la première espèce plutôt que la seconde. Aussi quand Cervantès voulut ridiculiser une institution vieillie et des mœurs surannées, il ne manqua pas d'exagérer ce caractère, et de donner à son héros un désintéressement outré en fait d'amour.

Plus tard, la galanterie des sens prend le dessus. Au quatorzième siècle, au temps de la décadence du moyen âge, l'idéal de l'amour s'efface. Sur le trône de cette grande et digne reine, Blanche de Castille, aimée et chantée si purement par Thibaut de Champagne, viennent s'asseoir Marguerite de Bourgogne, l'héroïne de la tour de Nesle, Isabeau de Bavière, qui ne vivait que pour les plaisirs grossiers. On connaît les orgies de la cour de Charles VI (voyez FÊTES). Le caractère de ce temps, c'est un libertinage effréné; toutefois, Louis d'Orléans, frère du roi, conservait encore dans la débauche une élégance, une grâce qui semblerait appartenir aux voluptueux raffinés des temps modernes. En lisant le roman du petit Jehan de Saintré, on verra combien l'ancienne galanterie était déchue au quinzième siècle. Jehan finit par battre brutalement celle qu'il avait choisie pour dame de ses pensées. Une telle conduite eût été monstrueuse deux siècles plus tôt. En effet, quoique de tout temps il y ait eu des gens coutumiers du fait, on n'avait pas vu un pareil exploit chanté dans les poésies des troubadours.

Louis XI était grivois : c'était là sa galanterie. Il n'aima jamais sa première femme, la poétique Marguerite d'Écosse, qui baisa la *bouche d'or* d'Alain Chartier. Ce qu'il aimait, c'étaient les histoires comme les *Cent nouvelles nouvelles*, qu'il fit composer pour ses passetemps, et les amours qui leur ressemblent. Mais avec Charles VIII, Louis XII, François Ier, la galanterie se releva comme une imitation dégénérée des mœurs chevaleresques. Les expéditions d'Italie furent mêlées d'exploits et d'aventures amoureuses. Les Français faisaient alors la guerre en véritables Jocondes. Cette frivolité, cette absence d'esprit politique dans des entreprises dont la politique était le fond, expliquent en grande partie nos revers du seizième siècle. Les prodigalités de François Ier, l'influence des favorites, les intrigues, les rivalités des femmes de cour causèrent de grands désastres. Rarement les choses vont bien quand *le roi s'amuse*.

Vient ensuite le temps des derniers Valois : c'est là une honteuse époque dans l'histoire galante. Brantôme nous donne une bien déplorable idée de ce qu'il faut penser des femmes de son temps. Les mémoires du règne de Henri III sont pires encore. Pendant les guerres civiles, le sang se mêlait à toutes les intrigues. La honte et le dégoût des immoralités d'une société semblable ne pouvaient être surpassés que par l'horreur qu'inspirent les infâmes galanteries du souverain.

Aussi l'on respire lorsqu'on arrive aux aventures cependant peu délicates du roi *vert-galant*, qui s'est fait presque pardonner sa conduite scandaleuse, parce qu'elle est moins immorale que celle des temps qui le précèdent.

Louis XIII fut chaste et sévère : il ne donna pas de mauvais exemples. Ses relations avec mademoiselle de la Fayette et quelques autres, dans lesquelles il cherchait des amies pour son triste cœur

et non des maîtresses, ne fournirent point d'aliment au scandale. Sa pruderie le rendait même ridicule; mais nous ne pouvons pas l'en blâmer. Le caractère et la conduite du prince durent amener le retour vers la galanterie désintéressée des vieux temps, vers les intrigues sans conclusion; l'apparition de ces énormes romans de Cyrus et de Clélie, dont Boileau s'est moqué, et où l'amour était si peu entreprenant; les susceptibilités, les délais de ces précieuses de l'hôtel de Bourgogne, l'invention de la carte du Tendre, et tout l'attirail de cette galanterie factice dont Molière fit justice avec Cathos et Madelon, comme Cervantès avait abattu la chevalerie ridicule avec don Quichotte. Quoi qu'il en soit de l'origine de toutes ces singularités particulières au dix-septième siècle, elles prouvent que les mœurs sociales tendaient à s'épurer et à s'élever au-dessus de l'atmosphère épaisse du seizième.

Aussi quand Louis XIV ramena la galanterie aux termes de la réalité, nous la trouvons, quoi qu'on puisse dire, plus supportable et plus décente. Louis XIV aima et respecta beaucoup les femmes; on sait combien sa liaison avec mademoiselle de la Vallière resta longtemps secrète, et quel charme le roi trouvait dans ce mystère (voyez MAÎTRESSES). Le bon ton, une *apparence* convenable fut alors exigée dans la galanterie; le roi avait donné l'exemple dans les nombreux et splendides divertissements de sa cour (voyez FÊTES). C'est à la cour de Louis XIV que le duc de Montausier aima si purement la belle Julie d'Angennes, qui ne lui donna sa main qu'après avoir éprouvé pendant dix-sept ans sa fidélité et son amour. Il est vrai qu'à la même époque le maréchal d'Hocquincourt aimait autrement madame de Montbason, *la belle des belles* : les *je voulais* significatifs qu'il adresse au P. Canaye dans le spirituel dialogue de Saint-Évremond, font comprendre de reste la nature de sa passion. On pourrait d'ailleurs trouver de semblables contrastes dans tous les temps, et ce n'est ni l'un ni l'autre de ces deux exemples qui peut nous faire juger de l'époque.

La fin du règne de Louis XIV devint triste et dévote. Mais la régence se dédommagea, comme on sait; la galanterie se traîna dans la boue jusqu'à la fin du règne de Louis XV. Il oublia de bonne heure le sermon qu'il avait entendu de Massillon sur l'exemple que les princes doivent à leurs sujets, et il en vint à prendre pour favorite une ignoble courtisane. La société était moins dégradée que la cour; les femmes attiraient autour d'elles tous les savants, tous les littérateurs, tous les philosophes, et commençaient à régenter la société; elles la rendaient aimable; mais la morale n'y gagnait pas, et jamais peut-être le goût du plaisir n'avait été si puissant.

La révolution a fait disparaître les vices brillants de la noblesse; la galanterie des grands seigneurs de l'ancien régime s'en va. Qu'importe! puisque les mœurs s'épurent, qu'elles restent douces et conciliantes, que l'homme vaut mieux, que la vie de famille est plus régulière. L'activité, la nécessité du travail, l'égalité ont tué la haute galanterie, mais elles ont jeté les fondements d'une régénération morale.

GALATIE et GALATES. — La race gallique, entraînée par une inquiète activité, a laissé sur tous les points de l'ancien monde des souvenirs de gloire. En Asie, les Gaulois ont fondé un État qui pendant quelque temps domina toutes les fragiles monarchies sorties du démembrement de l'empire d'Alexandre. La Galatie avait pour frontières: au nord, la chaîne de montagnes qui s'étend du fleuve Sangarius au fleuve Halys; au midi, une autre chaîne parallèle à la première; au levant, elle se terminait à l'Halys, qu'elle dépassait dans la partie septentrionale; du côté du couchant, elle finissait non loin de Pessinonte. La Galatie était entourée par les royaumes de Pont, de Paphlagonie, de Bithynie, de Pergame, de Syrie et de Cappadoce. Les Galates étaient divisés en trois nations : les *Tolistoboiens*, qui occupaient la Galatie occidentale et les bords du Sangarius. L'ancienne ville sainte des Phrygiens, Pessinonte, était devenue leur capitale, et ils avaient construit, après la conquête, deux places : Péion et Bloukion, dont la première servait de lieu de plaisance aux chefs, et dont la seconde renfermait le

trésor public ou le butin. Les *Tectosages* habitaient le centre, et avaient pour capitale l'antique ville d'Ancyre, regardée comme la métropole de toutes les possessions gallo-grecques. Les *Trocmes*, établis à l'orient, avaient pour chef-lieu Tavion, ou plus correctement Taw, qui devint florissante par son commerce. Les trois nations galates se subdivisaient en tribus, dont Strabon, Plutarque et Pline nomment les principales. Leur gouvernement était une espèce d'aristocratie militaire. Les trois nations galates se partageaient chacune en quatre districts, ou tétrarchies, comme les Grecs les appelaient, et chaque district était régi par un chef suprême ou tétrarque. Après le tétrarque venaient un magistrat civil ou juge, un commandant des troupes, et deux lieutenants du commandant. En cas de guerre, toute l'autorité se concentrait entre les mains d'un chef suprême investi d'un pouvoir absolu. La réunion des douze tétrarques formait le grand conseil du gouvernement. Mais il existait un second conseil de trois cents membres, pris, selon toute apparence, parmi les chefs de tribus et les officiers des armées, et dont le pouvoir était, dans certains cas, supérieur à celui du premier. Ainsi, nul Gaulois ne pouvait être puni de mort que d'après un jugement de ce tribunal. Fidèles aux antiques coutumes de la mère patrie, les trois cents se renfermaient chaque année, pour juger les causes capitales, dans un bois de chênes consacré, appelé *Drynémet*. Les Gaulois transportèrent encore en Asie leurs croyances et leurs usages religieux, entre autres la coutume de sacrifier les captifs faits à la guerre; mais ils se montrèrent tolérants pour la religion du pays. Il n'entre point dans notre sujet de parler du sort des anciens habitants du pays; disons seulement que les Phrygiens furent traités par les conquérants avec beaucoup plus de rigueur que les Grecs, qui conservèrent des droits étendus, et avec lesquels les Gaulois se mélangèrent tellement, que les Romains les appelaient *Gallo-Grecs*.

On verra dans l'article GAULES le récit des émigrations gauloises, et le mouvement qui poussa quelques tribus jusqu'en Thrace, en face de l'Asie. Ce fut Nicomède Ier, roi de Bithynie, qui, pour avoir d'utiles auxiliaires, détermina un certain nombre de ces guerriers gaulois à abandonner les contrées de la Thrace qu'ils occupaient, et qui leur céda un établissement sur les côtes (278 avant J. C.). Cette turbulente population devint bientôt inquiétante pour les royaumes voisins. Ziélas, fils de Nicomède, s'étant affermi sur le trône de son père, voulut faire massacrer les chefs gaulois, après s'en être servi comme d'auxiliaires; mais il fut lui-même victime de sa trahison, et périt de la main des Gaulois instruits de ses projets. Pendant un siècle entier, les Gaulois furent la terreur de l'Asie Mineure. Ils se rendirent maîtres de tout le littoral de la mer Égée, et tous les États de l'Asie leur payèrent tribut. Une épigramme de l'Anthologie, composée sans doute par un poëte milésien, représente ainsi la désolation des villes grecques : « O Milet! ô chère patrie! « nous sommes mortes pour nous sous- « traire aux outrages des barbares Gau- « lois, toutes trois vierges et tes citoyen- « nes. C'est Mars, c'est l'impitoyable « dieu des Gaulois qui nous a précipitées « dans cet abîme de malheurs, car nous « n'avons point attendu l'hymen impie « qu'il nous préparait; et si nous som- « mes mortes sans avoir connu d'époux, « ici, du moins, chez Pluton, nous avons « trouvé un protecteur. » Ces plaintes sont placées dans la bouche de trois jeunes filles qui s'étaient tuées pour échapper aux vainqueurs.

Tel était l'abaissement de l'Asie devant les hordes gauloises. Antiochus Soter les vainquit le premier; Eumene, roi de Pergame, remporta sur eux quelques avantages, et Attale les refoula dans la haute Phrygie, où ils se fixèrent définitivement, trente-sept ans après leur arrivée. L'Asie, délivrée des barbares, manifesta sa joie par des réjouissances publiques, et Attale prit le titre de roi.

Les Galates entrèrent dans le système politique des monarchies grecques de l'Orient, et comptèrent parmi les défenseurs du pays contre l'ambition romaine. Annibal, qui avait fait tant de grandes choses avec les Gaulois, retrouvant quelques débris de cette na-

tion aventureuse dans les contrées de l'Orient, les tourna contre Rome, et les détermina à seconder Antiochus dans sa lutte contre la république. Antiochus vaincu, les Romains accablèrent les Galates (189). Manlius Vulso envahit leur pays, et battit les peuplades retranchées sur le mont Olympe et sur le mont Magaba. Les villes grecques applaudirent à la défaite des Galates, sans comprendre qu'elle présageait leur propre asservissement. Rome ménagea ce peuple vaincu. La paix forcée que le vainqueur fit subir aux Galates adoucit leurs mœurs, et altéra leur constitution politique et leurs habitudes nationales. Les tétrarchies devinrent héréditaires, et le pouvoir se concentra de plus en plus, au point de tomber entre les mains d'un seul. Le pays était gouverné par un chef unique lorsque, sous Auguste, il fut réuni comme province à l'empire romain. Le gouvernement impérial acheva d'effacer les dernières traces de l'origine gauloise des habitants de la Galatie, qui, sous les empereurs byzantins, fut répartie dans la nouvelle division des provinces, sous le titre de *Thema Bucellariorum* (*).

GALÈRE. La *galée* ou *galère* fut ce que la trirème avait été pour l'antiquité. Charles IV cependant passe pour le premier roi de France qui ait eu sur mer des galères à lui appartenant. Avant son règne on empruntait à grands frais, pour faire une guerre navale, les galères des Génois, des Vénitiens. A proprement parler ces bâtiments ne formèrent même une partie importante de notre marine qu'à dater de Louis XI. Les premiers généraux des galères, que nomment nos annales, sont : Jean de Chabrillac, nommé en 1410, et Prégent de Bidoux, gentilhomme gascon, investi de cette charge, en 1497, vers la fin du règne de Charles VIII.

Un bas-relief de l'hôtel de Jacques Cœur, à Bourges, nous a transmis le modele d'une galère au quinzième siècle : il représente, si l'on en croit la tradition, la capitane à bord de laquelle il mourut, et ce fut par l'ordre de son fils ou de son petit-fils que le sculpteur exécuta cette œuvre. Le navire porte à la poupe une tour à plusieurs étages surmontée d'une plate-forme ; la proue a une autre tour, mais moins haute. Il y a deux mâts, chacun d'une seule pièce ; au sommet du grand se trouve une hune assez semblable à un baquet, remplie de soldats qui lancent des projectiles enflammés, peut-être du feu grégeois (voyez ce mot). Les rameurs sont armés de toutes pièces, et l'artimon porte le pavillon de France à trois fleurs de lis. On ne découvre ni artillerie, ni machines de guerre ; de petites ouvertures sont, il est vrai, percées à la poupe et à la proue ; mais ce sont plutôt des fenêtres que des sabords (*). D'apres cette sculpture il paraîtrait que l'on conserva longtemps le mode de structure suivi pour ces bâtiments à l'époque des croisades.

Dans des siècles plus rapprochés, les galères étaient des vaisseaux très-effilés, allant à la voile et à la rame. Elles étaient pontées. Sur le pont se trouvaient fixés les bancs des rameurs, et, depuis ce pont jusqu'à l'endroit où étaient retenues les rames, les côtés du vaisseau s'élargissaient et formaient deux espèces de galeries. Ces galeries commençaient et finissaient avec les avirons à la hauteur des bancs, et au milieu du bâtiment régnait un petit pont étroit servant au passage, et dans lequel étaient passés les mâts ; on le nommait *la coursie*. Entre les bancs et le bord se trouvait un autre chemin appelé *le couroir*. Les galères n'avaient que deux mâts avec des voiles triangulaires.

Sous Charles V il y avait quatre rameurs sur chaque rame. Léon Strozzi, le prieur de Capoue, en mit cinq, et, dans les derniers temps, il y en avait cinq depuis le grand mât jusqu'à l'avant, et six depuis ce même mât jusqu'à l'arrière. Les galères ordinaires avaient vingt-six rames de chaque côté ; les galères extraordinaires, telles que *la Réale* et *la Patronne*, comptaient vingt-huit, trente et trente-deux rames. *La Réale*, montée par le général des galères, était décorée avec recherche ; elle

(*) Voyez pour l'explication probable de cette désignation l'ouvrage spécial de Wernsdorff, *De Republica Galatarum*, savant traité sur cette matière.

(*) Voyez Notes d'un voyage en Auvergne, par M. P. Mérimée (1838), p. 29.

avait pour signes distinctifs l'étendard de damas rouge aux armes de France et semé de fleurs de lis, un pavillon de combat avec l'image d'une Vierge en assomption, et trois fanaux à l'arrière. *La Patronne* était montée par le lieutenant général. Rarement sans doute on vit sur les galères un luxe pareil à celui qu'y déploya le baron de la Garde lorsque Monsieur (depuis Henri III) devait y monter pour aller à Londres négocier son mariage avec la reine d'Angleterre:

« M. de la Garde, dit Brantôme, fit un si superbe appareil de ses gallères et aprests d'ornement qu'on dit qu'il lui cousta plus de 20,000 escus : entre autres le plus beau fut que tous les forçats de sa réalle eurent chascun un habillement de velours cramoisy, à la matelotte (M. le grand prieur de Lorraine avoit eu ainsi les siens habillés longtemps); la pouppe et la chambre toute tapissée et parée de mesme velours, avecques une large broderie d'or et d'argent; les lits couverts, etc., de mesmes; les estandards flambans, banderolles moictié de mesmes et moictié de damas, tous frangés d'or et d'argent. Et en tel superbe appareil debvoit entrer avecques les autres gallères qui pouvoient monter jusqu'à dix, dans la rivière de la Tamise à Londres. Je vous laisse à penser la superbeté d'entrée que ce fust été. Et tout cela ne servit de rien à ce pauvre baron, sinon despense pour lui; et quelquesfois il en faisoit parer sa chambre de pouppe que j'ai veu ainsy; et moy indigne me suis couché et dormy en ces beaux licts où il faisoit très-bon, etc. »

Par une singularité digne de remarque, le roi Très-Chrétien, à l'abri de la bannière duquel toutes les puissances entretenaient leurs relations à Constantinople (*), s'adressait, par une lettre du 30 avril 1579, à la seigneurie de Venise, pour la prier d'*accommoder son ambassadeur, M. de Germigny, de quelque galère afin de le transporter à Constantinople.* Ainsi, la France avait alors un commerce maritime important sans marine militaire suffisante pour le protéger.

En règle générale, les rois de France, d'après le témoignage de Brantôme (*Vie du grand prieur*), n'eurent jamais en mer plus de 40 ou 42 galères. Ces bâtiments portaient des soldats pour le combat, des matelots pour la manœuvre, et une *chiourme* (voy. l'article suivant) pour ramer. Armées et équipées, elles pouvaient contenir 500 hommes et des munitions et provisions pour plus de deux mois; les officiers logeaient à la poupe, comme dans les vaisseaux, et c'était là que se disaient la messe et les vêpres.

L'artillerie se composait de cinq pièces de canon placées à l'avant, et de douze pierriers. Le plus gros des canons appelé le *Coursier*, qui se trouvait au bout de la *coursie*, était au centre des autres et assez élevé pour tirer par-dessus la proue; son calibre était de 36. Quelquefois les quatre pièces plus petites étaient remplacées par deux de 18. Les pierriers placés sur le flanc du navire, entre les rames, faisaient avec la galère un angle très-aigu, de manière à pouvoir tirer presque dans la direction de la proue, puisque ces bâtiments étaient, par la position de leur grosse artillerie, obligés de se présenter toujours de tête au combat.

Pendant l'action, la capitaine, avec un certain nombre de soldats d'élite, avait son poste à la poupe, où l'on faisait une espèce de parapet couvert de matelas et d'autres objets propres à arrêter les balles des mousquets. On y braquait deux pierriers qui, enfilant le navire dans toute sa longueur, servaient non-seulement à repousser l'ennemi s'il s'emparait de la proue, mais aussi à contenir la chiourme dans le cas où elle tenterait de se revolter durant le combat. On formait aussi sur le pont un premier retranchement vers la proue; il devait être assez fort pour empêcher que le canon ennemi ne prolongeât la galere de long en long. Ce bastion était élevé, avec des traverses de bois, sur le quatrième banc de la proue; on le remplissait de cordages. Il avait ordinairement six pieds de haut, de même qu'une autre sorte de retranchement construit à l'avant. Les soldats étaient distribués sur l'avant et tout le long du couroir, de chaque côté de la galère.

(*) Voyez Germigny (M. de).

Ce fut Richelieu et Louis XIV qui donnèrent le plus d'extension à cette marine. Elle avait des allures tout à fait en dehors de la marine de haut bord. Son quartier général était à Marseille; on y prodiguait un luxe vraiment insensé; l'arrière de ces bâtiments, surtout celui de *la Réale* et de *la Patronne*, était soutenu par des Termes du plus beau travail, souvent dus au ciseau du Puget. Partout on y multipliait les bas-reliefs sculptés, les moulures dorées, les pavillons brillants d'or et d'écarlate, les tentes en damas cramoisi, garnies de franges et de crépines d'or.

On conçoit que des bâtiments si mal armés, quoique si magnifiques, ont dû disparaître à cause de l'inégalité de leur lutte contre des vaisseaux auxquels étaient appliqués tous les progrès de la construction. Aussi, dans les derniers temps surtout, les galères ne s'attaquaient qu'à des galères.

L'archevêque de Bordeaux, Escoubleau de Sourdis, chef des conseils du roi en l'armée navale, et commandant la flotte au mois d'août 1640, étant impatient de combattre le duc de Ferrandine, général des galères espagnoles, lui envoya le défi suivant qui nous a paru digne d'être reproduit ici :

« Le désir que j'ai appris par toute « la côte que vous avez de rencontrer « dix-huit galères du roi, et la peine « qu'on m'a dit que vous disiez avoir « prise d'avoir été les chercher en pareil « nombre aux îles Sainte-Marguerite, « m'a obligé de vous les amener ici, « afin de vous faire voir que la justice « des armes du maître que je sers est « telle, et la fidélité et le cœur de ceux « qui le servent si recommandables, « que, combien que vous soyez un des « plus grands capitaines du monde, « vous serez néanmoins obligé d'avouer « qu'il n'y a point de galères au monde « qui osassent les aborder si elles étoient « commandées d'autres personnes que « de vous. Si quelques vaisseaux qui me « suivent vous donnent sujet d'appréhender que la partie ne soit pas égale, « on peut les éloigner, ou les mettre en « dépôt dans le port de Gênes, en façon « qu'ils ne vous donneront aucun ombrage. Que si vous n'acceptez pas « ces conditions, cela ne me fera pas « diminuer l'opinion que j'ai conçue de « votre générosité, mais me confirmera « dans la créance que je sais que vous « avez vous-même de la justice des armes de mon maître. »

Quelques jours après, le maréchal d'Estrées écrivit au courageux prélat : « J'avois déja vu la copie de la lettre « écrite au duc de Ferrandine ; son excuse de ne pas l'avoir reçue à cause « qu'il dormoit, a donné ici autant de « sujet de rire, comme le défi que vous « lui avez fait, d'avantage pour les armes du roi et pour vous (*). »

François Ier entretenait ordinairement vingt galères qui lui coûtaient cent mille écus, à quatre cents écus chacune par mois.

Vers le milieu du dix-septième siècle, d'après un rapport du commandeur de Virville, capitaine de galère (**), la France avait dans la Méditerranée vingt-deux galères bien ou mal armées. Leur nombre ordinaire était de quatorze.

Sous la minorité de Louis XIV, la décadence était telle pour les galères, que ce prince, à ce qu'on prétend, dans son voyage à Marseille, en 1660, n'y trouva que deux galères, l'une commandée par M. de Barras, l'autre par M. de Forbin. Au commencement de la dernière guerre de Louis XIV, il y en avait quarante.

Quoique, suivant la règle dont la lettre ci-dessus citée est une preuve, les galères se mesurassent entre elles seulement, on voit cependant dans nos fastes maritimes plus d'une relation semblable à la lettre suivante, écrite le 2 juillet 1702, par M. de la Pailleterie à M. de Pontchartrain, ministre de la marine :

« Monsieur,

« Les six galères du roi sortirent « hier de ce port, et découvrirent, à « cinq lieues environ, une voile; nous « la chassâmes. A mesure que nous l'approchâmes, on en découvrit douze « l'une après l'autre; c'étoit l'escadre « de Zélande, composée de douze na-

(*) Voyez Correspondance d'Escoubleau de Sourdis, parmi les Documents publiés par les soins du ministre de l'inst. publ., t. II, p. 263 et 285.

(**) Ibid., p. 460.

« vires de guerre de 40 à 80 canons, « commandée par le vice-amiral Eu« ressen.

« Comme j'aperçus de l'arrière de « cette escadre un gros vaisseau qui en « étoit environ à un bon demi-quart de « lieue, je fis signal à M. le chevalier de « Langeron de suivre, avec trois galè« res, celui que nous avions commencé « à chasser dès le matin, et de le ca« nonner toujours.

« En même temps, je revirai avec les « trois autres sur celui qui étoit seul, « et qui commença à nous tirer beau« coup de canon de loin. Dès qu'il fut « à portée de celui des galères, nous lui « fîmes grand feu, et en l'approchant « à la mousqueterie.

« Nous lui jetâmes tant de monde « l'épée à la main, et son équipage en « fut si épouvanté, comme des cris de « *vive le roi* repétés par tous nos gens, « qu'il se défendit assez mal. C'est un « vaisseau de 60 canons que nous avons « ramené ce soir à Ostende, en vue des « ennemis qui nous ont toujours suivis « d'assez près. »

M. de la Pailleterie fut fait sur-le-champ chef d'escadre. Le bailli de la Pailleterie, officier de marine très-distingué, avait commandé les galères transportées avec succès sur l'Océan, en 1694.

Le *général des galères* était un grand officier de la couronne, qui portait pour marque de sa dignité un grappin en pal derrière l'écu de ses armes.

Après *Jean de Chambrillac* (1410) et *Bidoux* (1497), on cite comme ayant exercé ces fonctions :

3 Bernardin des Baux, sur la démission de Bidoux, en.................................. 1518
4. Bertrand d'Ornesan, baron d'Astarac, en.. 1521
5. André Doria, de .... 1524 à 1528
6. Ant. de la Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux, de........................ 1528 à 1537
7. Ant. Escalin des Aymars, baron de la Garde, en 1544 : destitué en........................ 1545
8. Léon Strozzi, prieur de Capoue, de 1547 à 1551
Escalin, rétabli en 1551, démis en......... 1557
9. François de Lorraine, grand prieur de France, de........................... 1557 à 1563
10. René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, de.................................. 1563 à 1566
Escalin, rétabli en 1566, mort en......... 1578
11. Henri d'Angoulême, grand prieur de France, en 1578, démis en........................ 1579
12. Charles de Gondi, de.............. 1579 à 1596
13. Albert de Gondi, duc de Retz, jusqu'en... 1598
14. Ph.-Emm. de Gondi, comte de Joigny, en 1598, démis en.................................. 1625
15. Pierre de Gondi, duc de Retz, en 1626, démis en 1635
16. Vignerot de Pont-Courlay, de.... 1635 à 1645
17. Vignerot Duplessis, duc de Richelieu, de.. 1646 à 1661
18. Le maréchal François de Créqui, en 1661, démis en.. 1669
19. L.-V. de Rochechouart, duc de Vivonne, en.. 1669
20. L. de Rochechouart, duc de Mortemart, mort en.. 1688
21. L.-A. de Bourbon, duc du Maine, en 1688, démis en.. 1694
22. L.-J. duc de Vendôme, de........ 1694 à 1712
23. Le maréchal Tessé de Froulay, en 1712, démis en.. 1716
24. J.-Ph. Chevalier d'Orléans, grand prieur de France, mort le 16 juin................ 1748

Le 27 septembre 1748 parut une ordonnance ainsi conçue :

« Sa Majesté ayant considéré qu'il « étoit du bien de son service de réunir « le corps des galères à celui de la ma« rine, pour ne former à l'avenir qu'un « seul corps de marine,

« Elle a ordonné et ordonne ce qui « suit :

« 1. La charge de général des galères « demeurera éteinte et supprimée, de « même que celle de lieutenant général « des galeres.

« 2. Les chefs d'escadre, capitaines « et autres officiers de galères, employés « par commission et brevet, seront in« corporés au corps de la marine....

« 7. Il n'y aura plus à l'avenir de dif« férence pour la forme ni pour la cou« leur, entre les pavillons des vaisseaux « et ceux des galeres, qui seront blancs « comme dans la marine, etc.

« 11. Dans les ports, toutes les galè« res seront désarmées entièrement, et « les chiourmes seront gardées à terre, « dans des bagnes, salles de force, ou « autres lieux qui seront destinés pour « les renfermer, etc.

« 30. Le service principal des chiour« mes devant, au surplus, être celui de « la mer, veut S. M. que chaque année, « si les circonstances le permettent, il « soit armé quelques galeres dans cha« cun des ports où elles seront distri« buées, afin d'entretenir dans ce ser« vice les anciennes chiourmes et d'y for« mer les nouvelles, etc. »

GALÈRES (peine des). La peine des galères tire son nom des bâtiments à rames sur lesquels les condamnés servaient comme forçats. On n'a pas de données certaines sur l'époque où elle

fut introduite dans notre jurisprudence. Un arrêt du parlement, qui défend aux juges d'église de l'appliquer aux clercs, en fait mention pour la première fois en 1532, mais elle doit remonter beaucoup plus haut. La difficulté de trouver des hommes de bonne volonté, qui se dévouassent au service pénible de rameurs, dut donner de bonne heure l'idée d'y utiliser les coupables, qu'on s'était contenté jusque-là de martyriser par de stériles supplices. Il est probable que l'origine de cette peine n'est pas de beaucoup postérieure à Charles le Bel, le premier de nos rois qui se soit servi de galères dans sa marine.

Quoi qu'il en soit, l'ordonnance d'Orléans est la première pièce législative où la peine des galères se trouve expressément formulée. Nous citons ce passage comme un monument d'absurdité et de barbarie :

« Enjoignons, dit Charles IX, à nos « baillis et sénéchaux, leurs lieutenants « et officiers, chacun en son endroit, « faire commandement à tous ceux qui « s'appellent bohémiens ou égyptiens, « leurs femmes, enfants, et autres de « leur suite, de vuider dedans deux mois « nos royaumes et pays de notre obéis- « sance, à peine des *galères* et punition « corporelle ; et s'ils sont trouvés ou « retournent après lesdits deux mois, « nos juges feront sur l'heure, sans au- « tre forme de procès, raser aux hom- « mes leur barbe et cheveux, et aux « femmes et enfants leurs cheveux, et « après ils délivreront les hommes à un « capitaine de nos galères pour nous y « servir l'espace de trois ans. » Un règlement de police de 1635 étendit cette peine à tous les vagabonds qui seraient trouvés, dorénavant, dans la ville de Paris : l'ordonnance des gabelles de 1680 y condamna les faux-sauniers ; les délits de chasse, comme ceux de contrebande, furent punis des galères à temps et même à perpétuité, jusqu'au règne de Louis XVI.

On pourrait croire, en voyant la nature des cas dans lesquels les législateurs prononcèrent les galères, que c'était un châtiment assez doux et proportionné à la légèreté des délits qu'il s'agissait de réprimer. Il n'en était rien cependant ; cette peine était atroce, et les tribunaux qui jouissaient, comme on sait, en matière criminelle, d'une latitude à peu près absolue, y condamnèrent plus d'une fois des accusés que leur bonne contenance, au milieu de la torture, faisait seule hésiter à frapper du dernier supplice. Les prescriptions rigoureuses des ordonnances ne prouvent donc qu'une chose, la confusion où l'on était des principes les plus élémentaires du droit criminel, et plus encore la barbarie du régime fiscal, et la cruelle jalousie des classes nobiliaires à maintenir leurs odieux priviléges.

En dehors des cas prévus par les ordonnances, la peine des galères était appliquée, par la jurisprudence des cours et tribunaux, à la plupart des crimes et délits ordinaires, tels que vols, faux, etc... C'était, en réalité, la peine la plus communément usitée ; elle se prêtait par son élasticité à toutes les exigences des cas. La prison n'existant que comme peine privilégiée, et n'étant guère appliquée sous l'ancien régime qu'exceptionnellement, et dans certaines localités seulement, les galères tenaient lieu de toutes ces peines diverses et graduées que nous avons admises dans nos codes modernes, depuis les travaux forcés jusqu'au simple emprisonnement. Les juges se faisaient d'autant moins de scrupule de les prononcer, que c'était le seul moyen qui s'offrait à eux de purger les localités des malfaiteurs, qu'une simple peine corporelle n'eût pas suffi à éloigner. En agissant ainsi, ils croyaient rendre service au pays et au roi ; cette double considération ne pouvait moins faire que d'augmenter considérablement le nombre des condamnations.

Mais si le service des galères profitait, en général, de ce recrutement de gens sans aveu, dont les juges s'étaient faits les raccoleurs, la courte durée de la plupart des condamnations engendrait pour le roi une foule de dépenses inutiles, nuisibles au trésor, et occasionnait en même temps des déplacements contraires au bon ordre et à la discipline nécessaire sur un navire. Un édit de 1564 remédia à cet inconvénient, en fixant à 10 ans le minimum du temps auquel les juges pouvaient condamner

aux galères. Les motifs de cet édit sont naïvement exprimés dans une instruction ministérielle que nous transcrivons d'un manuscrit de la bibliothèque royale (*). Ils donnent une idée de l'état de désordre où était la justice pénale au seizième siècle, et des fausses notions qu'on se faisait alors sur le droit de punir et sur le but du châtiment, etc.

« S'il se trouve aucun des dits forsaires qui fussent devenus inutiles, estropiez ou invalides, en ce cas seront mis hors la chesne en leur liberté, *jacoit (quoique) que ils n'eussent pas achevé de servir le temps porté par leur condempnation, a ce qu'ils ne mangent inutilement le pain, tenant la place d'un autre pouvant faire service.*

« Ce d'autant que la pluspart des juges de ce royaume qui condempnent ces malfecteurs a peyne de gallère aussi tost pour *bien petictes et légères offences* que pour autres grandes, dignes de tel supplice, il leur convient entendre que les condempnez pour ung, deux ou trois ans a la dicte peyne ne peuvent durant ce temps que s'estre amarines pour soustenir une longue vague et s'estre rendus aptes aux autres services nécessaires pour la navigation, dont néanmoins les dicts cappitaines demeurent frustrés pour ce que leur temps finy, la liberté leur est deue, pour a quoy prévenir Sa Majesté ordonnera par edict que aucuns malfecteurs ne seront condempnez a la dicte peyne de gallères, a moins de huit années et au-dessus.

« Sera en outre enjoint aux dicts juges ne condempner es dictes galleres aucunes personnes pour quelque malelice que ce soit, s'il leur appert iceulx estre mutilez et estropiez de bras ou jambes ne pouvant tirer la rame. »

Si, pour le plus grand bien du service public, et pour soulager d'autant le trésor, on croyait pouvoir élargir les coupables, et forcer indirectement la main aux juges, le même motif d'intérêt et d'économie produisit, dans le sort des forçats, des améliorations qu'on eût vainement réclamées au nom de l'humanité. Déjà l'ordonnance de 1548, sur l'entretien des galeres, prescrivait aux capitaines la manière dont ces malheureux seraient traites :

« Seront tenus les d'ts capitaines d'entretenir en tout temps, sur chacune desdites galleres, le nombre de 150 forçats, lesquels seront entretenus, vestus et nourris ainsi qu'il s'ensuit : à sçavoir chacun un caban d'erbage, une camisolle de drap, deux chemises, et deux paires de chausses de thoiles, des chausses d'erbage, et un bonnet; le tout neuf chacun an, et des soulliers de cuyr à ceux que l'on voudra faire travailler en terre.

« Item. lesdits forçats seront nourris de biscuit ordinairement, tant qu'il en sera besoin et nécessaire, et auront du potage trois fois la sepmaine, de febves, ris et autres légumes : et à ceux qui travailleront en terre, sera donné, durant ledit travail, un quarteron de vin par jour : et aux malades sera baillé chair et autres choses qui seront ordonnées par le barbier...

« ...... Que aucuns gens de gallère ne soient si ozéz de battre aucun forcat en gallère, réservé les deputez à tel office, sur peine de trois ans à estre à la chaisne et perdre les gages de semblable temps.

« Que les barbiers seront tenus de visiter tous les jours à leurs chaines, et faire leur rapport à leur capitaine, du nombre des malades et la qualité des maux, afin qu'ils soient pansés et gouvernés, que lesdits barbiers soyent tenus laver et razer lesdits forçats...»

Nous trouvons, dans l'instruction dont nous avons déjà cité quelques fragments, et qui est postérieure de quelques annees à cette ordonnance, la preuve manifeste du soin que l'administration apportait à soulager le sort des forçats. Les extraits suivants, qui contiennent aussi plus d'un détail curieux sur les mœurs du bagne à cette époque, compléteront tous les renseignements que nous croyons devoir donner à ce sujet.

« Pour l'armement de la gallère quinquirame seront les cappitaines tenus avoir et entretenir en tous temps le nombre de deux cent soixante hommes forsaires (*forçats*), et pour l'arme-

(*) Manuscrit de Béthune, à la bibliothèque royale. n° 8634. Voyez aussi Journal de l'Institut historique, t. VI, p. 70.

« ment de la gallère quatrirame le nom-
« bre de deux cents hommes forsaires.

Alyment des forsaires.

« Chacun d'eux, estant les gallères « de séjour au port, aura par jour le « pain frais de bled froment bon et bien « conditionné du poix de 42 onces qui « sera au lieu de biscuyt, comme il estoit « porté par l'ancienne ordonnance.... A « ce propos, ayant été vérifié que le pain « fraiz qu'on leur donne journellement « ne s'est trouvé en aucune gallère du « poix et condition qu'il doit estre, pour « estaindre chose si blamable et perni- « tieuse, il sera ordonné que doresna- « vant sans autre formalité ceulx qui les « commettront perdroient la fourniture « du pain pour une semaine entière au « proffit du cappitaine, et pour estre la pu- « nition plus exemplaire demeureroient « un mois en gallère à la chesne.......

« Aux malades seront les cappitaines « tenus faire bailler potaiges, chair, etc., « au jugement et saine conscience des « cirurgiens. Et aussi pour ce que a « faulte les dicts cirurgiens destre pour- « veus de drogues et bons medicamens « plusieurs accidents adviennent, comme « aussi par la négligence et incapacité « d'iceulx cirurgiens qui font leur coup « d'essai sur les corps infirmes des pau- « vres forsaires, en stropiant et perdant « plusieurs (chose de grande commisé- « ration!) ce qui importe beaucoup au « service du roy et a l'interet particu- « lier des cappitaines, attendu que les « dits forsaires sont les nerfs et la « force des dictes galleres, pour a quoy « pourveoir il est expedient que le roy « erige de nouveau en tiltre ung office « de cirurgien qu'on dira cirurgien « royal, comme on dict argousin.

Vestements des dits forsaires.

« Seront les dicts forsaires vestus « chacun de deux paires de chausses de toile, appelées bragues, une camisolle « de drap, un caban a manches de « drap, long et ample, surpassant la « plante du pied pour se couvrir et un « bonnet de maryne, comme ils ont « accoustumés d'ancienneté estres ves- « tus.

« Et pource que les dicts pauvres « forsaires qui sont es dictes galleres « soubs le regiment des cappitaines, « lieutenans, argousins, etc., lesquels « se trouvent quelquefois esmeus de « collere ou pour quelque petite legere « faulte les baptent et affligent si cruel- « lement qu'ils les mutilent et estro- « pient, dont bien souvent s'en en suyt « la mort ou extresme langueur du reste « des jours, chose bien considérable es « dicts pauvres forsaires, pour à quoi « pourveoir sera enjoint aux cappitai- « nes, lieutenants, argousins, de ne « baptre ainsi oultrageusement et sans « propos les dicts forsaires ains se « comporter avec toute modestie.

« Il y en a parmi les dits forsaires qui « sont si malcreans que sans avoir « egard a leur calamité, au lieu de prier « et invoquer sans cesse l'ayde et bonté « de Dieu de les délivrer de la misère « qu'ils souffrent, ils l'offensent néan- « moins a toute heure, sans crainte et « reverence aucune par execrable blas- « pheme et juremens, ce qu'on voit a « faulte de correction augmenter de « mal en pis, pour a quoi pourveoir, « comme il est très-urgent, il sera en- « joint aux cappitaines de faire, par les « argousins, chastier promptement les « dits forsaires, qui blasphemeront le « nom de Dieu.

« Ung autre odieux vice de grand « escandalle et digne de reformation « a esté aussi introduit et tolleré es « dictes galleres sans qu'on ait onques « prevu les maux qui en advenoient, as- « savoir qu'on a ouvert et permis de « jour et de nuict l'entrée en galleres « aux femmes et filles habandonnées « pour paillarder avec les forsaires, qui « n'est autre chose que remplir les dictes « galleres d'ivrognerie, de luxure, de « blasphemes et de querelles, outre que « le plus souvent ces forsaires qui se « commettent avec ces malheureuses, « oultre le detriment de leur ame qu'ap- « porte ce bourbier de paillardise par les « maladies et maléfices en leur corps, « ne vivent qu'avec langueur et par- « tant deviennent inutiles au service « duquel ils sont tenus et forcés; pour « a quoi pourveoir, expresses inhibi- « tions sont faictes aux patrons et ar- « gousins de ne donner et permettre « desormais à telles manieres de filles « publiques de venir dans les galleres

« sous quelque prétexte que ce soit. »

On distinguait, dans l'ancienne jurisprudence consacrée par l'ordonnance de 1670, deux espèces de condamnations aux galères ; à temps et à perpétuité. La première, nonobstant l'ordonnance de Charles IX, était prononcée, suivant les cas, pour 3, 5, 6 ou 9 ans. Toutes deux avaient cela de commun qu'elles emportaient l'infamie, et étaient précédées de la flagellation et de la marque ou flétrissure, avec les lettres G. A. L., « pour en cas de récidive, dit l'ordon« nance, en crime qui mérite peine af« flictive, les coupables être punis de « mort. »

Les femmes ne pouvaient être condamnées aux galères, *propter reverentiam sexus*. On commuait cette peine tantôt en une détention à temps ou à perpétuité, le plus souvent en celle du fouet et du bannissement.

On ne pouvait y condamner non plus ceux qui n'étaient pas en état de servir comme forçats ; comme sont les *invalides*, les *estropiés* et les *septuagénaires;* la peine était alors convertie en celle du fouet et bannissement.

Voici maintenant comment s'exécutait cette peine : les condamnés, après avoir été préalablement fustigés et flétris, étaient transférés dans une prison jusqu'à ce qu'ils fussent en nombre suffisant pour former une chaîne. On leur passait alors un anneau de fer au cou, un autre au bas de la jambe ; on reliait ces deux anneaux par une chaîne, qui tenait, d'une part, à l'un des poignets ; de l'autre, à la grosse chaîne a laquelle les galériens étaient attachés deux à deux, l'un à droite l'autre à gauche. Ils marchaient ainsi à pied, de ville en ville, sous la garde des chiourmes, jusqu'au lieu de leur destination, où étant arrivés, on les détachait de la grosse chaîne pour les enchaîner dans la galère, chacun à son banc.

En 1748 (voyez l'article précédent), les bâtiments à rames ayant cessé d'être en usage dans la marine, les galériens furent employés aux travaux des ports et des arsenaux. Dans le Code pénal, la peine des galères s'est transformée en celle des travaux forcés, et ce n'est plus qu'en souvenir des anciennes coutumes, que le peuple désigne encore les forçats par le nom de galériens. Mais tout cet ignoble appareil de la chaîne et de la marque a continué longtemps à subsister ; la marque n'a été abolie que lors de la révision du Code, en 1832 ; il y a à peine quelques années que le transport des condamnés dans des voitures cellulaires a remplacé cette hideuse promenade qu'on voulait rendre exemplaire, et qui n'excitait dans les populations que le dégoût et la pitié. (Voyez TRAVAUX FORCÉS, SYSTÈME PÉNITENTIAIRE.)

GALESWINTHE. Sigebert ayant épousé au milieu des fêtes les plus pompeuses, Brunehaut, fille cadette d'Athanaghild, roi des Goths d'Espagne, le roi Chilpéric eut la fantaisie de s'unir aussi à une épouse de sang royal. Pour l'obtenir, il devait renoncer aux femmes et aux concubines qui composaient son harem barbare, et à la tête desquelles se trouvait la redoutable Frédégonde. Mais il voulut imiter en tout point son frère, et fit partir une ambassade chargée de demander à Athanaghild la main de Galeswinthe, sa fille aînée. Les négociations relatives à cette demande se prolongeaient encore, malgré les avantages politiques qu'elle offrait au roi des Goths, lorsque la mort de Charibert ayant agrandi la part du domaine de Chilpéric, rendit la conclusion plus facile.. Le roi de Neustrie hérita des villes de Limoges, Cahors, Bordeaux, Bigorre et Béarn, et des cantons des Hautes-Pyrénées. Devenu ainsi le voisin de son futur beau-père, il n'hésita pas à promettre toutes ces villes avec leur territoire pour douaire et pour *don du matin* à Galeswinthe. Le mariage fut décidé en 567.

Malgré ses craintes et ses pressentiments de malheur que partageait sa tendre mère, la pauvre jeune fille quitta l'Espagne et se dirigea, par la route de Poitiers et de Tours, vers la cité de Rouen, où devait avoir lieu la célébration du mariage. Fortunat, qui a consacré un de ses poëmes à la touchante destinée de Galeswinthe, la vit passer à Poitiers dans cette marche triomphale qui la conduisait à de tristes funérailles. « Arrivée auprès de Chilpéric, elle fut reçue avec honneur et jointe à lui par le mariage. Elle en recevait même de

grandes marques d'amour, car elle avait apporté avec elle de grands trésors. Mais bientôt l'amour de Frédégonde, une des premières femmes de Chilpéric, occasionna entre eux de violents débats. Comme elle se plaignait au roi d'être continuellement outragée, et de ne pas partager avec lui la dignité de son rang, elle lui demanda, pour prix des trésors qu'elle avait apportés et qu'elle lui abandonnait, de la renvoyer libre dans son pays. Chilpéric, dissimulant par artifice, l'apaisa avec des paroles caressantes. Enfin, il la fit étrangler par un esclave pendant qu'elle dormait. En la trouvant morte dans son lit, le roi fit semblant de verser des larmes, et, quelques jours après, il épousa Frédégonde (568).

« Mais, après la mort de Galeswinthe, Dieu fit connaître sa vertu d'une manière éclatante. En effet, une lampe suspendue par une corde brûlait devant son tombeau; la corde s'étant rompue sans que personne y touchât, la lampe tomba sur le pavé; et le pavé perdant sa dureté, elle descendit comme dans une matière molle, et elle s'enterra à demi sans se briser : ce qui parut un grand miracle à tous les assistants (*).»

Ainsi, pour nous servir des expressions de M. Thierry, qui a retracé si habilement la tragédie de Galeswinthe (**), il y eut, malgré l'affaiblissement du sens moral au milieu de crimes et de malheurs sans nombre, des âmes profondément émues de l'infortune si peu méritée de cette jeune femme, figure mélancolique et douce qui traversa la barbarie mérovingienne comme une apparition d'un autre siècle; et leurs sympathies prirent, selon l'esprit du temps, une couleur superstitieuse. Ces récits miraculeux peuvent nous faire sourire, nous qui les lisons dans de vieux livres, écrits pour des hommes d'un autre âge; mais au sixième siècle, quand ces légendes passaient de bouche en bouche, comme l'expression vivante et poétique des sentiments et de la foi populaires, on devenait pensif et l'on pleurait en les entendant raconter. »

Galfrid ou Geoffroi de Beaulieu, religieux dominicain, né aux environs de Chartres, fut confesseur de saint Louis, accompagna ce prince dans ses deux expéditions en Égypte, en Barbarie, l'assista dans ses derniers moments, et mourut vers 1274. On a de lui : *Vita et sancta conversatio piæ memoriæ Ludovici IX, quondam regis Francorum,* publié par Cl. Ménard (voyez ce nom) à la suite de l'*Histoire de saint Louis,* par Joinville, inséré ensuite dans le tome v des *Scriptores histor. Francorum coætanei,* par Duchesne, et dans les *Acta sanctorum* de Bollandus.

Galice (conquête de la). Ce fut, à proprement parler, sur les Anglais plutôt que sur les Espagnols, que nos soldats, dans le courant de janvier 1809, conquirent cette province d'Espagne. Deux corps de troupes anglaises, formant un total de 35 à 40,000 hommes, étaient destinés à couvrir Madrid, dont Napoléon s'approchait à grands pas. En octobre 1808, l'un avait débouché par le Portugal dans le royaume de Léon; l'autre, qui venait directement d'Angleterre, avait débarqué à la Corogne; mais ils ne s'étaient ralliés que le 17 ou le 18 décembre vers Toro. Tant de lenteur rendit cette diversion complétement inefficace pour le salut de la capitale, dont, au reste, les Français s'étaient emparés pendant ce temps-là. Aussi, le général en chef anglais, sir John Moore, ne songea-t-il bientôt plus qu'à battre en retraite. Il voulut d'abord gagner le Portugal, mais Napoléon, qui l'épiait, envoya les maréchaux Lefebvre et Victor prendre position sur le Tage. Moore fut alors obligé de se jeter en Galice, pour atteindre la Corogne à marches forcées, et s'y rembarquer au cas où on lui en laisserait le temps. Pour donner une idée de la précipitation avec laquelle l'armée britannique effectua son mouvement rétrograde, il nous suffira de dire que, partie le 26 décembre de Benavente, elle était déjà le 3 janvier à Villa-Franca, et que, toujours poursuivie l'épée dans les reins, par le maréchal Soult, qui la battait chaque fois qu'il pouvait la joindre, par exemple à Cacabelos (voyez ce mot), elle parcourut en 48 heures les 10 myriametres qui séparent Vil

(*) Grég. de Tours, Histoire des Francs, liv. IV, ch. 28.

(**) Récits mérovingiens, t. I, p. 340-359.

Franca, ville du royaume de Léon, Lugo, ville de Galice, où elle parvint dans la soirée du 5. Pour faire un tel effort, il lui fallut abandonner sa caisse, qui contenait plusieurs millions en espèces, tous ses gros bagages, presque toutes ses munitions. Malheureusement, la difficulté des transports et le manque de vivres retardèrent les vainqueurs : Moore, parvenu à Lugo, put un instant reprendre haleine. Il reforma ses rangs, et, appuyé qu'il était au Minho, il parut s'apprêter à recevoir la bataille. Toutefois, lorsque Soult se montra dans la journée du 9, Moore se remit à fuir vers la Corogne. Il y parvint le 12, sans avoir été joint par son adversaire, mais affaibli de 9 ou 10,000 hommes, et après avoir perdu la majeure partie de ses chevaux, de ses canons, de ses voitures et de ses magasins. Soult, par suite de la rupture des ponts, qu'il eut à rétablir, n'arriva que le 15 en vue de la place. Le général anglais, profitant de cette avance, avait mis la Corogne sur un bon pied de défense, et ses troupes occupaient sur deux lignes les hauteurs qui couvrent la grande route, à trois quarts de lieue de la place. Le 15 aussi, arrivèrent les bâtiments de transport qui avaient amené, trois mois auparavant, une partie de l'armée anglaise, et qui étaient allés mouiller à Vigo, autre port de Galice, à gauche de la Corogne, et les Français purent voir l'ennemi embarquer, le jour même, ses blessés, ses malades, et le peu de chevaux et d'artillerie qui lui restaient. Le 16, dans l'après-midi, lorsque toutes ses colonnes furent enfin entrées en ligne, Soult fit commencer le combat dont nous avons parlé ailleurs. (Voyez Corogne.) Le 17 au soir, la majeure partie des voiles anglaises étaient hors de vue. La Corogne capitula trois jours après; le Férol (voy. ce mot), autre ville maritime de la même province, se rendit le 27; Vigo fut aussi occupé quelques jours plus tard, et la possession de cette place compléta la conquête de la Galice, que le corps du maréchal Ney fut chargé de maintenir. Quant à Soult, il alla bientôt, d'après les instructions de l'empereur, entreprendre une nouvelle expédition contre le Portugal.

Galien (J.), dominicain, né en 1699 à Saint-Paulien, près du Puy, s'adonna avec succès aux sciences physiques, et publia l'*Art de naviguer dans les airs, précédé d'un Mémoire sur la nature et la formation de la grêle* (Avignon, 1757, in-16), ouvrage où l'on trouve exposée complétement la théorie des aérostats. Galien mourut en 1762.

Galigaï (*Leonora Dori*, dite), femme de Concini, maréchal d'Ancre, dut sa fortune au hasard qui fit choisir sa mère pour nourrice de Marie de Médicis. Elle suivit cette princesse en France en qualité de femme de chambre, et prit sur l'esprit de sa maîtresse un entier ascendant. Adroite et insinuante, elle cachait sous des dehors chétifs, avec sa petite taille, son visage pâle et maigre, et son état presque continuel de maladie, une âme énergique et une intelligence profonde. Elle savait tout à la fois amuser la reine en la mettant au fait des médisances de la cour, entretenir la brouillerie dans l'auguste ménage, vendre les intérêts de la France aux Espagnols, et maintenir son crédit contre toutes les intrigues et même contre les ordres de Henri IV. Cette femme dangereuse, dont l'ambition ne connut plus de frein après l'assassinat du roi, réussissait pourtant à tenir son influence dans l'ombre, à s'éclipser pour laisser tous les honneurs du pouvoir au maréchal, son mari. En même temps, l'Italienne, si habile à *maîtriser l'esprit faible* de la reine de tout *l'ascendant d'une âme forte* (*), cédait à toutes les faiblesses de la plus ridicule superstition. Elle ne se laissait voir que voilée pour se préserver du mauvais œil.

Quand l'orage eut éclaté sur la tête des deux favoris (voy. tome V du Dict. art. Concini; et Annales, tome I, page 461), la maréchale d'Ancre, abandonnée par la reine (**), fut arrêtée au Louvre et traînée à la Bastille. Bientôt elle dut comparaître devant une com-

(*) La réponse que la maréchale d'Ancre passe pour avoir faite au juge qui lui demandait par quel sortilége elle conduisait la reine, paraît avoir été arrangée après coup. — N'oublions pas de dire que la Galigaï commença la fortune de Richelieu.

(**) Annales, au passage indiqué.

mission extraordinaire toute dévouée à la cour, et les interrogatoires commencèrent le 26 avril 1617. L'instruction du procès fut confiée à deux présidents et à deux conseillers du parlement nommés Courtin et Deslandes. Elle eut à répondre à des questions telles que celles-ci : « N'est-il pas vrai que vous « avez en vos cachettes des talismans, « des images de cire, symboles et écrits « merveilleux? On a trouvé chez vous « l'horoscope du roi et de la reine. « N'est-il pas vrai que vous avez fait « venir moines d'Italie pour exorciser « la nuit dans les églises? N'y avez-« vous pas fait tuer un coq, des pi-« geons, dont le sang et le corps, sa-« crilége exécrable, devoient servir à « votre santé? N'est-il pas vrai, mé-« chante femme, que vous avez jeté un « charme sur la reine mère pour lui per-« suader tout ce que vous voulez? » Les preuves paraissaient ne pas manquer à l'appui de ces inculpations de sacrilége, à côté desquelles on négligeait presque entièrement les griefs qui eussent pu justifier une condamnation : la cupidité de la favorite, ses intelligences avec l'étranger, le soin qu'elle avait mis à s'opposer à la recherche des auteurs de l'assassinat de Henri IV.

« En la maison de la Galigaï on n'entendoit en effet que cris et hurlemens lorsque ladite dame sacrifioit un coq, oblation judaïque et paganique, et quand elle estoit grosse, elle tenoit une poule et un coq ensemble. Ladite dame avoit sur elle diverses étoffes qu'elle se pendoit au cou, à la façon des préservatifs. Et quand on avoit pillé sa maison, n'avoit-on pas trouvé une grande image de cire en une bière de verre (*)? »

De Luynes et ses frères, et deux personnes de qualité, dont l'une paraît être le duc de Bellegarde, sollicitaient les juges de prononcer une condamnation. Cinq juges s'abstinrent néanmoins de voter; le rapporteur Deslandes déclara qu'il ne pouvait conclure contre l'accusée. Enfin, le 8 juillet, messieurs du parlement, « après l'avoir trouvée atteinte et convaincue du crime de lèse-majesté divine et humaine, la condamnèrent à avoir la teste tranchée, estre son corps ard, bruslé et réduit en cendres jettées puis après au vent (*). » La malheureuse, qui s'attendait tout au plus à l'exil, s'écria à la lecture de la sentence : *Oimè poveretta!* Puis elle prétendit qu'elle était enceinte; mais elle se rétracta dès qu'un de ses juges lui eut rappelé qu'elle avait repoussé la responsabilité des fautes de Concini, en alléguant que, depuis deux ans, elle vivait fort mal avec son mari et n'exerçait plus d'influence sur lui. Dès lors, elle accepta sa destinée avec une admirable résignation; « elle se montra fort assurée, dit un témoin oculaire, et je ne vis jamais personne qui eust un visage plus résolu à la mort. » Quand, le jour même de la condamnation, elle sortit de la Conciergerie pour monter sur la fatale charrette, elle dit doucement à la vue de la foule : « Que de « peuple pour une pauvre affligée! » et, secouant son pouce sur ses dents : « Je « me soucie, dit-elle, aussi peu de la « mort que de cela! »

Cette odieuse et ridicule procédure fut une honte de plus pour le parlement.

GALIOT DE GENOUILLAC (Jacques), seigneur d'Acier, grand maître de l'artillerie de France, né dans le Quercy, vers 1466, d'une famille illustre, fit ses premières armes en Italie, sous Charles VIII, se trouva à la bataille de Fornovo, et s'y distingua ainsi qu'à celle d'Agnadel, fut placé, en 1512, à la tête de l'artillerie, donna des preuves de ses talents et de son courage à la bataille de Marignan, à celle de Pavie, où ses sages conseils ne furent pas suivis par François Ier, fut nommé gouverneur de Languedoc en 1545, et mourut l'année suivante, âgé de plus de 80 ans. « Il connaissait, dit Brantôme, les devoirs de sa place de grand maître d'artillerie aussi bien qu'homme de France. »

Son fils, *François* GALIOT D'ACIER, né en 1516, fut nommé sénéchal de Quercy, et obtint la survivance de la place de son père; il commandait une

(*) Décade du roi Louis le Juste, par Legrain, liv. x, in-fol.

(*) Arch. cur. de l'hist. de France, t. II de la deuxième série, p. 5 et suiv.; Levassor, liv. x; Tallemand des Réaux, t. I, p. 118.

compagnie de 100 hommes d'armes à la bataille de Cérisoles, en 1544, et y reçut des blessures mortelles. P. Saliat a publié *Vita Francisci Gallioti Acierii, turmarum ductoris et fabrorum machinarumque bellicarum in Gallia præfecti*, Paris, 1549, in-4°.

GALIOTE. Dans la marine française, on n'a connu longtemps que les galiotes *à bombes*, dont l'emploi fut proposé en 1681 par Bernard Renaud. Colbert présenta l'inventeur au conseil des ministres, et le premier essai de cet appareil se fit avec succès contre Alger. La galiote, bâtiment de forme arrondie emprunté aux Hollandais, avait deux mortiers en avant du grand mât. Elle a été complétement délaissée, et remplacée par de grosses gabares à trois mâts appelées *bombardes*.

GALLAND (Antoine), orientaliste et numismatiste, naquit en 1646 près de Montdidier en Picardie, de parents pauvres. Après avoir surmonté par une rare persévérance les obstacles qu'opposaient à l'achèvement de ses études les caprices de la fortune, il accompagna M. de Nointel, ambassadeur de France, à Constantinople et à Jérusalem, revint de Syrie en France, et repartit bientôt après pour le Levant, dans le but d'y chercher des médailles dont il avait déjà fait une collection lors de son premier voyage. Une troisième excursion pour le même objet lui valut le titre d'antiquaire du roi. Galland fut reçu à l'Académie des inscriptions en 1701, obtint la chaire d'arabe au collége de France en 1706, et mourut en 1715. On a de ce laborieux savant, simple et naturel dans ses mœurs et ses manières comme dans ses ouvrages : *Paroles remarquables, bons mots et maximes des Orientaux*, etc., Paris, 1694, 1708 et 1730, in-12 ; plusieurs *Lettres sur des médailles;* un opuscule sur *l'Origine et le progrès du café*, traduit de l'arabe, ibid., 1699, in-12 ; *Mille et une Nuits, contes arabes*, Paris, 1704-1708, 12 vol. in-12, souvent réimprimés, ouvrage auquel Galland doit en grande partie sa réputation. Tout le monde connaît l'anecdote suivante : dans les deux premiers volumes de ces contes, l'exorde était toujours : « Ma chère sœur, si vous ne « dormez pas, faites-nous un de ces beaux « contes que vous savez. » Quelques jeunes fous allèrent, une nuit qu'il faisait très-grand froid, frapper à la porte de l'auteur, qui courut en chemise à sa fenêtre. Après l'avoir fait morfondre quelque temps, en lui demandant à plusieurs reprises s'il était M. Galland, auteur des *Mille et une Nuits*, et s'il était levé, ils finirent la conversation par lui dire : « M. Galland, si vous ne dormez « pas, faites-nous un de ces beaux contes « que vous savez. » Le bonhomme profita de la leçon, et supprima dans les volumes suivants l'insipide préambule. Galland a eu, en outre, beaucoup de part à la *Bibliotheque orientale*, publiée sous le nom de d'Herbelot. Il a fourni à son Académie beaucoup de *Dissertations* et de *Mémoires*. La bibliothèque royale et plusieurs collections particulières possèdent de lui des manuscrits importants, traitant de la numismatique, des langues orientales, de l'histoire des pays du Levant, etc.

La deuxième collection des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (tome X, page 30 et suiv.) contient un mémoire de M. Silvestre de Sacy sur l'origine du recueil de contes traduits par Galland.

GALLAND (Pierre), professeur au collége royal de France, né en 1510 à Aire, en Artois, devint principal du collége de Boncourt, puis recteur de l'Université en 1543, fut nommé par François I[er] à la chaire d'éloquence du collége royal en 1545, obtint un canonicat à Notre-Dame, et mourut en 1559. Il était lié avec la plupart des savants français de son temps, et compta parmi ses élèves le célèbre Adrien Turnèbe. On a de lui : *Oratio in funere Francisco regi facto*, Paris, 1547, in-4° ; *Pro schola Parisiensi contra novam academiam P. Rami oratio*, ib., 1551, in-4° et in-8° ; *de Caleto recepta et rebus a Fr. Lotharingio, duce Guisio.... gestis, carmen elegiacum*, ibid., 1558, in-4° ; *P. Castellani vita*, ibid., 1674, in-8° ; *Observations sur les institutions de Quintilien*, insérées dans les éditions de ce rhéteur imprimées à Paris, 1549, in-fol., et 1554.

GALLARDON, petite ville autrefois comprise dans le pays Chartrain (gouvernement général de l'Orléanais, dio-

cèse de Chartres, parlement de Paris), aujourd'hui dans le département d'Eure-et Loir.

Gallardon, située à 18 kil. de Chartres, possédait, vers la fin du dixième siècle, un château détruit par le roi Robert, et reconstruit en 1020 par le vicomte de Châteaudun. C'était jadis une place forte qui eut beaucoup à souffrir de nos guerres intérieures. Prise par le duc de Bourgogne en 1417, elle fut reprise sur les Anglais quatre ans après, retomba de nouveau au pouvoir des étrangers, et en fut délivrée par Dunois en 1443. De ses anciennes fortifications, il ne reste plus qu'une vieille tour et une porte. Avant la révolution, elle avait titre de châtellenie et de marquisat. Cette seigneurie avait été érigée en marquisat, l'an 1655, en faveur du fils aîné de Claude Bullion, surintendant des finances et garde des sceaux. Gallardon compte aujourd'hui 1,500 habitants.

Galle aîné (André), graveur en médailles, naquit à Saint-Étienne en 1761. Après avoir pendant quelque temps dirigé avec succès, à Lyon, une manufacture de boutons, il renonça à cette entreprise, qui ne répondait pas à ses goûts et à ses vues d'artiste, et prit la résolution de se fixer à Paris, pour se donner exclusivement à la gravure en médailles. Le premier produit de son burin fut la médaille de la *conquête de la haute Égypte.* Peu de temps après, il grava celle du *bonus eventus,* frappée lors du retour de Bonaparte d'Égypte. Dès ce moment, M. Galle avait pris sa place parmi nos premiers graveurs en médailles, et ses travaux se multiplièrent rapidement. Il exécuta successivement les médailles frappées à l'occasion de la *prise de Vienne* et *de Presbourg, des batailles d'Iéna* et *de Wagram,* le grand *portrait de l'empereur* pour le couronnement. Ces médailles lui valurent le prix décennal en 1809. Ce fut lui aussi qui fut chargé de la gravure du billet de la banque de France de 500 fr. On lui doit encore la médaille de la *mort de Louis XVI,* les *portraits de Lamoignon, de Malesherbes, de René Descartes,* l'*entrée de Louis XVIII à Paris,* la *duchesse d'Angoulême quittant la France et reçue par l'Autriche,* la *conquête d'Alger,* le *portrait de Louis XVIII* et celui *de Charles X,* ceux *de M. Dupin, de Bolton, de Watt.* Comme on le voit, la finesse et la perfection délicate du travail de M. Galle l'avaient mis dans une estime telle, qu'on s'adressait toujours à lui lorsqu'il s'agissait de consacrer d'importants souvenirs.

En 1820, l'Institut lui ouvrit ses portes. Son talent a reçu une nouvelle consécration dans celui de ses élèves, tels que Michaud, Dubourg, Eugène Oudmé, et de son petit-fils, Adrien Vauthier, qui a remporté le prix en 1840. M. Galle jouit encore aujourd'hui, à l'âge de quatre-vingt-un ans, de la plénitude de ses facultés, et se livre encore à des travaux qui viendront, sans doute, prendre place à côté de ceux qu'a déjà produits son burin habile.

Galle (tours de). On donne ce nom à certains édifices antiques qui se trouvent dans plusieurs localités de la France. Quelques archéologues pensent que ces tours sont ainsi appelées parce qu'elles furent bâties par les Gaulois; d'autres croient trouver cette étymologie dans les matériaux dont elles sont faites, le *galet* ou galle.

Galles (rapports avec le pays de). On sait quelles relations fréquentes ont existé de toute antiquité entre la Grande-Bretagne, la terre sainte du druidisme, et l'Armorique. Les races qui ont peuplé les deux pays appartiennent à la même famille. Jusqu'au sixième siècle on les voit échanger des colonies, se secourir mutuellement dans leurs dangers. Ces faits ne sont point particuliers au pays de Galles. Mais c'est dans cette intéressante contrée que se sont conservées les traditions d'une parenté. Là se retrouvent encore le vieux langage, la poésie et les usages kymriques. Il y eut même une époque où notre patrie renoua avec les Gallois ces antiques liens de parenté : pendant sa lutte avec l'Angleterre, elle suivit à l'égard de la principauté de Galles la politique qu'elle avait adoptée à l'égard de l'Écosse et de l'Irlande. Elle essaya autant que possible d'aider cette nation à maintenir son indépendance; mais malheureusement elle s'y prit un peu tard, car, dès l'année 1282, Edouard Ier avait franchi les hautes montagnes de

la Cambrie septentrionale, qu'aucun roi d'Angleterre n'avait traversées avant lui, et encore ce dernier boulevard de l'indépendance galloise n'avait point été forcé par des troupes anglaises, mais par une armée venue de la Guienne, et en grande partie composée de mercenaires basques. Les persécutions que les vaincus éprouvèrent après la conquête forcèrent un grand nombre d'entre eux à se réfugier en France, où ils reçurent un accueil empressé. Ce furent probablement ces réfugiés qui rendirent si communs parmi nous les noms de *Gallois* et de *Legallois*. Parmi les personnages les plus importants des exilés qui vinrent alors à la cour de Philippe le Bel, se trouvait un jeune homme nommé Owen, parent de Leuellyn, le vaillant et dernier défenseur de la liberté cambrienne. Le roi le fit élever parmi les pages de sa chambre, et les Français, qui le regardaient comme l'héritier légitime de la principauté de Galles, lui donnaient le nom d'Yvain de Galles. Le roi de France l'arma chevalier de sa main, et le chargea de plusieurs expéditions, entre autres d'une descente dans l'île de Guernesey. Il se trouvait à la bataille de Poitiers, et fit partie des troupes envoyées au secours de Henri de Transtamare. Il y périt, frappé d'un coup de stylet espagnol par un de ses compatriotes secrètement vendu au roi d'Angleterre. Froissart raconte que l'assassin se réfugia en Guienne, où il fut bien accueilli par le sénéchal des Landes et les autres commandants anglais.

La haine nationale des Gallois contre leurs oppresseurs se montra avec toute sa force dans la grande guerre des Anglais contre la France. Il n'était pas rare de voir les troupes de cette nation, qu'on avait violemment enrôlées pour les faire servir sur le continent, se quereller avec les Anglais au point d'en venir aux mains, ou bien passer aux Français avec armes et bagages. Maintes fois aussi, suivant l'habitude prise par les armées de cette époque, ils se répandirent dans le pays pour y vivre en compagnies franches. L'une de ces grandes compagnies était sous les ordres d'un Gallois qu'on appelait en France le chevalier Rufin, et dont le nom original était probablement Riewan. Dans la seconde moitié du quatorzième siècle, les rois de France tâchèrent de profiter de l'ardente inimitié que les Cambriens avaient vouée à leurs dominateurs. « Des émissaires, dit M. Augustin Thierry, furent envoyés au nord et au sud du pays de Galles, pour promettre aux indigènes, s'ils voulaient s'insurger contre la puissance anglaise, le secours et la protection de la France. Ces agents parcouraient le pays, la plupart sous l'habit de moines mendiants, fort respecté alors, et le moins suspect de tous parce qu'il était porté par des hommes de toute nation, qui s'en faisaient un moyen d'existence. Mais l'autorité anglo-normande s'aperçut de ces manœuvres, et plusieurs fois chassa du pays de Galles tous les étrangers, clercs ou laïques, et surtout les religieux errants.... L'insurrection devait éclater à l'arrivée et au débarquement des troupes françaises sur la côte de Galles. Durant plusieurs années, les Cambriens et les Anglais attendirent cette flotte avec des sentiments différents. Beaucoup de proclamations des rois Edouard III et Richard II portent ce préambule : « Attendu que nos ennemis de France se proposent de débarquer dans notre principauté de Galles... »

« Les préparatifs de la France pour une descente dans le pays de Galles furent moins prompts et moins considérables que ne le craignait le roi d'Angleterre et que ne l'espéraient les Cambriens. On en avait parlé dès l'an 1369, et en 1400 rien n'était encore prêt. En faisant de grandes promesses aux Gallois, les Français n'avaient guère d'autre dessein que de les exciter à un soulèvement qui pût détourner, utilement pour eux, une partie des forces du roi d'Angleterre ; et, de leur côté, les Gallois, ne voulant point se compromettre témérairement, attendaient, pour commencer l'insurrection, l'arrivée des secours de France. Comme ils avaient plus d'enthousiasme et d'impatience que le roi leur allié, ils agirent les premiers, au risque de n'être pas soutenus... Le roi de France, Charles, VI[e] du nom, qui n'était pas encore entièrement tombé en démence, voyant les Cambriens en hostilité ouverte avec le roi d'Angleterre, se décida à remplir envers

eux ses promesses et celles de ses prédécesseurs. Il conclut avec Owen Glendowr (le chef des insurgés) un traité dont le premier article portait « que « Charles, par la grâce de Dieu, roi de « France, et Owen, par la même grâce, « prince de Galles, seraient unis, con« fédérés et liés entre eux par les liens « de vraie alliance, vraie amitié, et bonne « et solide union, spécialement contre « Henri de Lancaster, ennemi desdits « seigneurs roi et prince, et contre ses « fauteurs ou adhérents. »

« Beaucoup de Gallois se rendirent en France pour accompagner les troupes que le roi Charles devait envoyer, et plusieurs d'entre eux furent pris dans divers débarquements que les Français tentèrent d'abord sur la côte d'Angleterre, aimant mieux s'enrichir au pillage de quelque grande ville ou port de mer, que d'aller faire la guerre dans le pauvre pays de Galles, au milieu des montagnes et des marais (*). » Telle est l'expédition dont parle Monstrelet au chapitre 11 de son livre Ier, et qui fut faite par Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et ses deux frères, en 1402. Elle n'eut d'autre résultat que la prise de quelques vaisseaux marchands, et l'incendie de la ville de Plymouth et le pillage d'une île voisine. A la fin, pourtant, une expédition plus sérieuse eut lieu. « Environ ce temps (1403), dit Monstrelet, le maréchal de France et le maistre des arbalestriers, par le commandement du roi et à ses dépens, assemblèrent douze mille combattants. Si vinrent à Brest, pour aller secourir les Gallois contre les Anglois. Si entrèrent en six vingt nefs a voiles qu'ils y trouvèrent. Et pour le vent qui leur fut contraire, demeurèrent par quinze jours; mais quand ils eurent vent propice, si appliquèrent au port de Harefort, en Angleterre, lequel ils prirent. Si gastèrent le pays d'entour, puis vinrent au chastel de Hareford..., et quand ils eurent ars la ville et les faubourgs dudit chastel, ils se partirent de là, détruisant tout le pays par feu et par épée. Puis allèrent en une ville nommée Tenby, située à dix-huit lieues dudit chastel, et là trouvèrent le prince de Galles (Owen Glendown) atout (avec) dix mille combattants qui là les attendoient..., puis prirent le chemin à aller en Worcestre. Si ardèrent les faubourgs et le pays à l'environ; et trois lieues outre rencontrèrent le roi d'Angleterre, qui venoit contre eux à grande puissance. Là, s'arrestèrent l'un contre l'autre, et se mirent en bataille. » Les deux armées demeurèrent ainsi en présence sans combattre. « Finalement, au huitième jour, ledit roi d'Angleterre, voyant que sesdits adversaires ne l'assaudroient pas, se retrahit au soir à Worcestre; mais il fut poursuivi par aucuns François et Gallois, lesquels détroussèrent dix-huit charrettes chargées de vivres et autres bagues (*). »

Ce fut là le seul exploit de la campagne. Les troupes françaises, après avoir perdu environ soixante chevaliers, traversèrent de nouveau le pays de Galles, et allèrent débarquer à Saint-Pol de Léon, racontant qu'ils venaient de faire une campagne que, de mémoire d'homme, aucun roi de France n'avait osé entreprendre.

Abandonnés à eux-mêmes, les Gallois ne tardèrent pas à succomber dans la lutte inégale qu'ils avaient engagée. La France, menacée elle-même dans son existence, ne put s'occuper d'eux, ni les aider à soutenir ou à recouvrer leur indépendance. Les relations ont dès lors cessé entre la France et un pays qui avait perdu toute importance politique. Nous devons rappeler seulement qu'aujourd'hui des réunions annuelles ont lieu au pays de Galles, dans le but de faire revivre l'ancienne langue et les souvenirs nationaux. On y voit chaque année figurer des Bretons qui y sont solennellement invités, et qui viennent s'entretenir avec leurs frères kymriques de cette communauté d'origine et de langue, et de la concordance frappante entre la destinée des deux contrées de Galles et de Bretagne.

Au combat de Saint-Cast, livré sur les côtes de Bretagne en 1758, des Bas-Bretons qui s'avançaient pour combattre un corps de montagnards gallois,

(*) Aug. Thierry, Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, 1836, t. IV, p. 193 et suiv.

(*) Monstrelet, liv. I, ch. XV.

s'arrêtèrent tout à coup en entendant la troupe ennemie chanter un de leurs airs nationaux. Cet air, ces paroles, étaient ceux qui avaient bercé leur enfance. Les officiers des deux détachements voulurent commander le feu, mais c'était dans la même langue ! L'émotion fut alors générale, les armes tombèrent, et l'on vit les descendants des vieux Celtes, Gallois et Bretons confondus, oublier leurs querelles d'un jour dans une accolade fraternelle.

GALLET (N.), chansonnier, né vers 1700, fut d'abord marchand épicier-droguiste à Paris, vécut dans la société intime de Piron, Collé, Favart, Panard, et autres gens de lettres d'un caractère aussi jovial que le sien, négligea ses affaires par suite de cette liaison et de ses goûts de dissipation, finit par faire banqueroute et mourut insolvable en 1757. On connaît de lui plusieurs opéras-comiques et parades, qu'il donna seul ou en société avec Piron, Panard et Pontau (ces pièces sont restées manuscrites, à l'exception de *Polichinelle auteur*, imprimée à Paris, 1750, in-8°); et des chansons ou vaudevilles qui n'ont jamais été réunis, mais que l'on trouve dans différents recueils. Le caractère de Gallet est dépeint dans les *Mémoires* de Collé et de Marmontel, dans une comédie-vaudeville : *Gallet*, ou *le Chansonnier droguiste*, représentée en 1806, à Paris, sur le théâtre des Variétés, et dans le vaudeville : *Piron avec ses amis*.

GALLICANE (Église). Voy. ÉGLISE.

GALLITÆ, peuplades gauloises qui habitaient aux environs de Gillette, au confluent de l'Esteron et du Var.

GALLOCHE (Louis), né en 1670, fut l'un des peintres les plus en vogue de son temps. Cependant il a plutôt cherché à imiter les grands maîtres italiens qu'à créer de lui-même. On doit lui rendre cette justice, que du moins il n'a pas contribué à la décadence de la peinture, comme les Natoire, les de Troy, etc. Quelques-unes de ses productions sont encore estimées des connaisseurs; nous citerons, entre autres, *la Translation des reliques de saint Augustin*, qui ornait l'église des Petits-Pères; *la Résurrection de saint Lazarre; le Départ de saint Paul pour Milet; l'Institution des Enfants trouvés; Hercule et Alceste; la Samaritaine*, et *la Guérison du possédé*. Quelques-uns de ces tableaux se retrouvent encore dans les églises de Paris. Galloche éprouva ce qui arrive souvent aux artistes qui vivent très-âgés. Après avoir joui d'une réputation très-grande, il eut la douleur de voir son talent déprécié bien au-dessous de sa valeur réelle. Il mourut en 1761, recteur et chancelier de l'Académie.

GALLO-GRECS. Voyez GALATES.

GALLOIS (Charles-André-Gustave-Léonard) est né à Monaco, le 30 novembre 1789, de parents français. Arrêté à Toulouse en 1816 par les verdets, il quitta la France et se retira à Monaco. Il y fonda un journal qui eut beaucoup de succès, mais qui fut bientôt supprimé. Alors il revint à Paris, où il publia plusieurs brochures politiques qui furent déférées aux tribunaux. Parmi ses nombreuses compilations, nous nous bornerons à citer : 1° *Histoire abrégée de l'inquisition d'Espagne* (de Llorente), 1823, in-8°; 2° *Biographie des contemporains, par Napoléon*, 1824, in-8°; 3° (avec M. de Montglave) *Histoire abrégée de Paris*, 1824, 2 vol. in-8°; 4° *Histoire de Napoléon d'après lui-même*, 1825, in-8°; 5° *Biographie des ministres, depuis la constitution de* 1791 *jusqu'à nos jours*, 1825, in-8°; 6° *Histoire de France jusqu'à la mort de Louis XVI*, par Anquetil, continuée par Gallois, 1829 à 1830.

GALLOIS (J.), l'un des fondateurs du *Journal des savants*, naquit à Paris, le 11 juin 1632. Il embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, et se livra à la fois à l'étude des langues anciennes et des sciences mathématiques. Le privilége du *Journal des savants* ayant été retiré à Sallo, Colbert le donna, en 1666, à l'abbé Gallois, qui resta seul chargé de cette entreprise jusqu'en 1674, que ses nombreuses occupations le forcèrent d'y renoncer entièrement. Bien qu'il jouît d'une haute faveur auprès de Colbert, il ne la fit jamais servir à sa fortune personnelle. On croit que ce fut lui qui donna au ministre le plan de l'Académie des inscriptions, de laquelle pourtant il ne fit pas partie. Nommé membre de l'Académie des

sciences en 1668, il fut reçu à l'Académie française en 1673, à la place de Bourzéis, et le même jour que Fléchier et Racine. Il obtint, après la mort de Colbert, la place de garde de la bibliothèque du roi, et fut nommé plus tard professeur de langue grecque au collége royal. Il mourut en 1707. Outre les *Journaux des savants*, on lui doit une traduction latine du *Traité de paix des Pyrénées,* Paris, 1656, in-fol.; des *Remarques sur le projet de l'histoire de France, dressé par du Cange ;* et enfin, plusieurs Mémoires sur des sujets de mathématiques et de physique.

Gallois (J. A. G.), correspondant de l'Institut, né à Paris vers 1755. Après s'être fait connaître en publiant, de 1786 à 1791, une traduction de la *Science de la législation* de Filangieri, traduction qui, suivant Ginguené, jouit en France de la même estime que l'original en Italie, il fut nommé, en 1791, avec Gensonné, commissaire civil en Vendée. Il fit ensuite partie du Tribunat, du Corps législatif ; adhéra, le 9 avril 1814, à la déchéance de la dynastie impériale, et figura, durant la première restauration, parmi les membres de l'opposition. Il se tint depuis éloigné des affaires, et mourut en 1828. On lui doit, outre la traduction de Filangieri, un *Examen du gouvernement d'Angleterre comparé aux constitutions des États-Unis*, 1789, in-8°.

Gallois (N.), entré dans les marins de la garde impériale après avoir servi sur les côtes d'Italie et au combat d'Algésiras, partit pour la campagne de Russie, resta blessé et prisonnier en Pologne, revint en 1814, reprit sa vie de marin sous la restauration, et obtint le commandement de la gabare *la Coquille.* Ce navire, frappé de la foudre et poursuivi par les Anglais, ne fut sauvé que par l'habile manœuvre de son commandant. Nommé capitaine de frégate, il partit de Toulon et se rendit dans les mers du Sud pour faire cette campagne marquée par les plus sinistres événements. En 1830, lors de l'expédition d'Alger, on le vit, à l'arrivée de la flotte sous les remparts ennemis, prendre la tête de l'armée et commencer le feu. L'amiral Duperré estimait beaucoup son caractère de soldat et de marin. M. de Rigny lui donna le commandement d'un vaisseau. Ce fut alors qu'il surprit la ville d'Ancône et y planta le drapeau national (voy. t. Ier, p. 243). Après ce coup de main, Gallois fut le seul Français en Italie dont on négocia le départ. Il reçut depuis le grade de contre-amiral, fut nommé major général de la marine à Toulon, et investi du commandement de nos forces navales dans les mers du Levant. Il partit plein d'ardeur, mais visiblement malade: sa santé ne put se rétablir. Rappelé en France, il se retira à la campagne, et mourut à Montpellier le 5 avril 1840.

Gallo-Scordiskes. Voyez Scordisques.

Galls. Voyez Gaulois.

Gallus (Vibius), célèbre orateur, né dans les Gaules, contemporain et ami de Sénèque.

Gallus (Cnæus ou P. Cornelius), né 69 ans avant J. C., à Julii Forum (Fréjus), s'attacha à Octave pendant les guerres civiles, et en reçut la préfecture d'Égypte, où il se fit détester par ses exactions, et fit piller, ou même, selon quelques historiens, détruire de fond en comble la ville de Thèbes, qui s'était soulevée contre lui. Rappelé par Auguste, il fut condamné à l'exil ; mais, ne pouvant survivre à sa honte, il se donna la mort à l'âge de 43 ans. Gallus avait été lié avec Virgile, qui lui adressa sa dixième églogue. Il avait lui-même composé quatre livres d'élégies, dont il ne nous reste rien. Les six élégies que l'on a sous son nom paraissent être d'un certain Gallus Étruscus, du sixième siècle.

Galois, sorte de *pénitents d'amour* qui s'établirent au quinzième siècle dans le Poitou. « Les chevaliers, les écuyers, les dames et demoiselles qui embrassèrent la réforme prêchée par cette singulière confrérie, devaient, en bravant la rigueur des saisons, rivaliser à qui prouverait le mieux son amour. Il leur était prescrit, dit Sainte-Palaye (Mémoire sur l'ancienne chevalerie, 5e partie, notes, p. 387), de se couvrir chaudement de bons manteaux et de chaperons doublés, et de se chauffer à de grands feux pendant le plus fort de l'été; ils faisaient enfin, en cette saison, tout ce qu'on fait en hiver, peut-être pour

faire allusion au pouvoir de l'amour, qui opère les plus grandes métamorphoses. En hiver, une petite cotte simple, avec une cornette longue et mince, composait tout leur vêtement ; c'eût été une honte de trouver du feu dans leurs maisons; leurs cheminées étaient garnies de feuillages et autres verdures, si l'on pouvait en avoir, et l'on en jonchait aussi les chambres. Une serge légère était la seule couverture qu'on vît sur leur lit. A l'entrée d'un galois dans la maison d'un de ses confrères, le mari laissait son hôte maître absolu au logis, et ne rentrait pas que le galois ne fût sorti : il éprouvait à son tour la même complaisance de la part du mari dont la *galoise* était l'objet de ses visites. »

« Si dura cette vie et ces amourettes grand'pièce, dit Latour (Histoire du Poitou), jusques à tant que le plus de ceux en furent morts et périz de froid, car plusieurs transissoient de pur froid, et mouroient tous roides de lèz leurs amies, et aussi leurs amies de lèz eux, en parlant de leurs amourettes, et en eux moquant et bourdant de ceux qui estoient bien vêtus... Et aux autres il convenoit desserrer les dents de couteaux et les chauffer et les frotter au feu comme roides et engelés. Si ne doute que ceux et celles qui moururent en cet estat ne soient martyrs d'amour (*). »

Cette folie n'est certes pas une des moins remarquables de ce quinzième siècle qui en a tant produits : les *danses frénétiques de la mort*, les *flagellants*, la *vaudoisie*, les *lollards*, etc.

Galois (racine *galer*, se réjouir), signifiait, tantôt réjouissance, tantôt homme de plaisir, homme galant. *Galoise* : une femme de mauvaise vie, une femme adroite et rusée :

> Et puis s'en vont pour faire les galoises
> Lorsque devroient vaquer à oraison.
> (*La Fontaine*).

GAMACHES, petite ville de l'ancienne Picardie, aujourd'hui comprise dans le département de la Somme, arrondissement d'Abbeville.

La ville et le château tenaient, en 1422, le parti du dauphin ; le 11 juin de la même année (et non le 27, comme le dit Monstrelet), un traité les livra à Henri V. On compte aujourd'hui à Gamaches 1300 habitants. Elle est la patrie du savant Vatable.

GAMACHES (maison de). On fait remonter l'origine de cette famille au treizième siècle. Le dernier mâle de la branche aînée fut grand maître des eaux et forêts et gouverneur de la vénerie sous Charles VI.

Les seigneurs de *Jussi* et de *Quincampoix, barons de Château-Meillan, vicomtes de Remon,* eurent pour auteur un cadet de Gamaches, mort en 1424.

Dès l'année 1270, le bourg de Gamaches avait passé par un mariage à *Robert III, comte de Dreux*, trisaïeul de Jeanne de Dreux, devenue héritière de Dreux, de Gamaches, etc., et épouse de Louis, vicomte de Thouars. Une fille issue de cette union, étant veuve du seigneur de Craon, épousa *Clément Rouault*, dit Tristan, qui devint par cette alliance un des plus puissants seigneurs du royaume, et prit le titre de comte de Dreux. Par son testament, Gamaches passa à Gilles, fils d'André Rouault, seigneur de Bois-Ménard. Gilles fût aïeul de *Joachim Rouault de Gamaches*, nommé maréchal de France par Louis XI, l'année de son avénement au trône (1461), en récompense de ses services comme vaillant guerrier et comme diplomate.

Durant la ligue du bien public, le maréchal Rouault fut fait gouverneur de Paris (1471). En 1472, il contribua à défendre Beauvais, illustrée par le courage de Jeanne Hachette. Mais il finit par se brouiller avec son ombrageux maître. Louis XI avait une justice fort expéditive. Il fit arrêter Gamaches en 1476, et le fit juger par une commis-

(*) Æneas Sylvius raconte dans son Histoire de la Bohême, ch. XLI, qu'à la fin du quinzième siècle la secte des Licards, réfugiés en Allemagne, en était venue, par un esprit de réforme anticatholique, à supprimer jusqu'aux hauts de chausses; que les femmes disaient hautement que des hommes embarrassés de vêtements comme des esclaves, n'étaient pas *libres*, « *non esse liberos qui vestibus et præsertim femoralibus uterentur.* » Quand un de ces hommes *libres* prenait possession d'une *femme libre*, « *liber liberam occupabat,* » il lui suffisait de dire, Mon esprit s'est échauffé pour celle-ci : *In hanc spiritus meus incaluit.* Quels rapprochements ...me!.....

sion qui le condamna au bannissement, à une amende de 20,000 livres, et à la confiscation de ses biens. La sentence ne fut cependant pas exécutée. Gamaches mourut dans ses terres en 1478. Il avait assisté à 2 batailles et à 17 siéges.

Un de ses descendants en ligne directe, Nicolas Rouault, vicomte du Tilloi, obtint en 1620 l'érection de la terre de Gamaches en marquisat.

C'est un M. de Gamaches, fort connu à la cour de Louis XIV pour sa rude franchise, qui disait tout haut au duc de Bourgogne, un jour que ce prince allait à la messe au lieu de monter à cheval (pendant la campagne de Flandre de 1708) : « Vous aurez, Monseigneur, « le royaume du ciel, mais ceux de la « terre, Eugène et Marlborough s'y « prennent mieux que vous pour les « gagner (*). »

Gamain (François), né à Versailles en 1751, fut connu comme serrurier des cabinets, puis maître serrurier des bâtiments du roi. C'était lui qui donnait à Louis XVI des leçons de son métier; ce fut à lui que le prince s'adressa pour la pose de la fameuse armoire de fer (voyez ce mot). Quand la commission prépara la mise en jugement de Louis, Gamain ouvrit au ministre Roland la cachette dont il avait seul le secret. Nous ne parlerons pas d'une certaine accusation d'empoisonnement, d'une idée fixe que la peur a sans doute inspirée à Gamain (**). Quant aux progrès que l'ouvrier fit faire à son élève, nous dirons seulement que Louis XVI excellait dans la serrurerie à peu près comme George d'Angleterre dans l'art de faire des boutons; la flatterie seule pouvait donner ses travaux pour des chefs-d'œuvre. Gamain mourut en 1795.

Gambage ou *Cambage*, ancien droit levé en Flandre sur les brasseurs et sur la bière. A Cambrai et dans le Boulonnais, il était de quatre sous par brassin; dans certaines seigneuries de l'Artois, de vingt pots; dans d'autres, de deux seulement.

Gambeson, espèce de garniture d'étoffe ou de cuir qu'on portait sous la cotte de mailles ou sous la cuirasse. Ce plastron courte-pointé s'appelait aussi *gobisson*.

Gambey (Henri-Prudence), membre de l'Académie des sciences, où il a, en 1837, remplacé Molard dans la section de mécanique, est un des mécaniciens les plus distingués de l'Europe. La perfection qu'il a su apporter dans la confection des instruments de physique et de mathématiques, est appréciée dans toutes les parties du monde.

Gambin (Jean-Hugues, comte de), maréchal de camp, né à Paris, servit comme adjudant-major à l'armée du Nord, où il donna des preuves d'une rare intrépidité, fit les campagnes d'Italie, et devint colonel du 84e régiment de ligne. Au combat de Saint-Léonard (1809), Gambin, à la tête de 1,100 hommes, arrêta pendant deux jours 12,000 Autrichiens. Ceux-ci, en se retirant, abandonnèrent deux drapeaux, plus de 500 prisonniers, et eurent plus de 1,200 hommes tués. Dix jours après, Gambin se signala de nouveau à Wagram; 95 décorations furent distribuées à son régiment, et le titre de comte, avec une dotation de 10,000 francs de rente, fut accordée au colonel, qui ne tarda pas à être nommé général de brigade.

Gamet (Gilbert), lieutenant au 23e régiment de chasseurs à cheval, né à Hery (Yonne), chargea seul contre l'ennemi, le 22 juin 1800, au passage du Danube, et fit 18 prisonniers. Le 4 novembre 1803, entre Vicence et Montebello, il attaqua un détachement de 55 hommes, et leur fit mettre bas les armes. Le 27 mai 1813, en avant de Sprostau, il chargea avec 50 cavaliers contre des forces supérieures, fit 50 prisonniers, s'empara de 12 pièces de canon, de 50 caissons attelés, et tua le commandant ennemi.

Gamon (François-Joseph), né à Entraigues vers 1765, fut reçu avocat peu de temps avant la révolution. Il donnait

(*) Il parut dans ce temps un noël dont voici un couplet :

Jeune Louis de sainte renommée,
Soyez dévot à votre accoutumée;
Mais
Priez Dieu pour votre armée,
Et ne la commandez jamais.

(**) Voyez Tissot, Histoire de la rév. fr., t. III, p. 451, éd. de 1835; la Biographie moderne, 3e édition, 1807, in-8.

déjà de brillantes espérances dans son pays natal, comme jurisconsulte, lorsque les assemblées électorales furent convoquées pour nommer des députés aux états généraux. Trop jeune encore pour pouvoir représenter ses concitoyens, il se fit du moins remarquer par un discours fort éloquent qu'il prononça dans une nombreuse réunion d'électeurs, et qui fit regretter à ceux-ci qu'il n'eût pas atteint l'âge requis pour les fonctions de député. Il fut appelé, fort jeune, par le collége électoral de l'Ardèche, à remplacer Valadier à l'Assemblée législative. Il s'y lia avec les girondins, et fut ensuite réélu à la Convention. Signataire des protestations du côté droit, contre les journées des 31 mai et 2 juin, il fut compris dans la proscription des 73, et ne dut son salut qu'à un hasard qui le fit sortir de la salle quelques minutes avant le prononcé du décret d'arrestation. Ayant trouvé les portes de la Convention fermées, lorsqu'il voulut y rentrer, et pressentant la cause de cette mesure, il se retira chez un de ses amis pour y attendre le résultat de la séance; et, quand il le connut, il franchit les barrières de Paris, en se cachant dans une charrette de foin, et parvint à gagner le territoire suisse. Après le 9 thermidor, il reprit son poste à la Convention, et ne sut pas résister aux tentations de l'esprit de vengeance. Devenu membre du comité de salut public, il craignit néanmoins que le royalisme ne finît par profiter de la persécution dont les jacobins étaient l'objet, et il appuya le réarmement des patriotes, à l'époque des événements de vendémiaire. Gamon sortit alors du sein de la représentation nationale, et se trouva aussitôt compromis dans la procédure relative aux papiers saisis chez Lemaître. Il parvint cependant à se disculper et entra au Conseil des Cinq-Cents, où il resta jusqu'en 1797. Il fut plus tard nommé à des fonctions judiciaires dans le département de l'Ardèche et à Nîmes. En 1815, le collége électoral de l'Ardèche le nomma membre de la chambre des représentants; mais il ne prit la parole qu'après la journée de Waterloo pour demander le rétablissement de la constitution de 1791.

Son discours produisit une vive impression sur l'Assemblée; la proposition de l'orateur, généralement appuyée, semblait même devoir être bientôt transformée en décret, lorsqu'un membre demanda qu'elle fût renvoyée au comité de constitution, et cet ajournement une fois prononcé, les événements militaires rendirent incontinent superflues toutes discussions législatives. Destitué par le gouvernement royal, Gamon se retira dans sa terre d'Entraigues, d'où il fut arraché par la loi dite d'amnistie du 12 janvier 1816. Considéré comme régicide, il fut obligé de quitter la France; et se réfugia de nouveau en Suisse. Sous le ministère Decaze, il obtint la permission de revenir dans sa patrie, et vécut depuis entièrement ignoré dans le village de l'Ardèche où il était né.

GAMONAL (bataille de). On appelle quelquefois de ce nom la bataille de Burgos gagnée sur les Espagnols le 10 novembre (*) 1808 (voy. BURGOS [bataille de]).

GAND (prises de). En 1678. — « Les « efforts que mes ennemis ligués en« semble, et les envieux de ma prospé« rité vouloient faire contre moi, disait « Louis XIV dans ses instructions à « son fils, m'obligèrent de prendre de « grandes précautions; et, pour com« mencer, je résolus, en finissant la « campagne de 1677, de n'employer mes « forces que dans les lieux où elles se« roient absolument nécessaires.

« J'avois impatience de commencer « la campagne de 1678, et une grande « envie de faire quelque chose d'aussi « glorieux et de plus utile que ce qui « avoit déjà été fait; mais il n'étoit pas « aisé d'y parvenir et de passer l'éclat « que donnent la prise de trois grandes « places(**) et le gain d'une bataille(***). « J'examinai ce qui étoit faisable, et « je travaillai à surmonter les difficul« tés qui se rencontrent d'ordinaire « dans les grandes choses. Si elles don« nent de la peine, on en est bien ré« compensé dans les suites. »

(*) C'est par erreur que la première ligne de l'article BURGOS (bataille de), porte *octobre*.

(**) Valenciennes, Cambrai et Saint-Omer.

(***) La bataille de Cassel.

« Le roy, dit Limiers, partit de Versailles et se rendit le 4 de mars devant Gand, qui avoit été investi dès le 1er du mois. Sa Majesté en fit le siége avec une armée de près de 80,000 hommes. Don Francisco Pardo, qui en étoit gouverneur, se mit en état de défense, quoique les troupes qui composoient sa garnison fussent en petit nombre. Il commença par lâcher les écluses; mais cela n'empêcha pas les François d'ouvrir la tranchée la nuit du 5 au 6. La ville se rendit au bout de cinq jours, et la citadelle deux jours après suivit son exemple (*). »

Gand fut rendu à l'Espagne par le traité de Nimègue.

— En 1745, les alliés avaient rassemblé dans Gand de gros magasins; les Anglais y avaient déposé leurs équipages, et une grande partie de leurs munitions de guerre; ils y avaient aussi le canon arrivé d'Angleterre, pour remplacer celui qu'ils avaient perdu à Fontenoy; cette place faisait leur communication avec les îles Britanniques, par Ostende et Nieuport.

Le roi, instruit qu'il s'y trouvait peu de monde, résolut de s'en rendre maître; il en concerta les moyens avec le comte d'Argenson et le maréchal de Saxe; le secret n'en fut confié qu'au comte de Lowendal et à M. du Chayla, chargés de l'entreprise.

Ce dernier marcha à la tête de son détachement avec vingt pontons et vingt pièces de canon, pour jeter un pont sur l'Escaut, afin d'empêcher 6,000 Anglais postés à l'Alost d'entrer dans la ville et d'en augmenter la garnison. Il les défit à Melle, après un combat opiniâtre, où le corps franc des Grassins se signala par sa valeur. Les deux généraux devaient se porter sur Gand, l'un par la droite et l'autre par la gauche de l'Escaut. Lorsque Lowendal fut arrivé à portée, il fit insulter le front de cette place; quoique le fossé fût large, profond et rempli d'eau, les troupes s'y jetèrent avec autant de hardiesse que de vivacité, et la place fut emportée l'épée à la main. Ce succès important ne coûta aux Français qu'un lieutenant et deux dragons tués (11 juillet).

(*) Limiers, t. II, p. 351.

Le feu des Français servit de signal à M. du Chayla pour s'approcher du côté de la porte Impériale, qui lui fut bientôt ouverte par le détachement de Lowendal : la garnison, composée de 800 hommes, se retira avec précipitation dans le château, où quatre jours après elle fut faite prisonnière de guerre. Les habitants, qui s'étaient couchés Autrichiens, furent moins surpris en se réveillant, de se voir sous la domination française, que du bon ordre qui avait été établi dans leur ville.

On trouva dans la ville de Gand de nombreux magasins de farine, un armement considérable, etc.; on y fit aussi plus de 600 prisonniers, tant Anglais que Hanovriens, qui s'y étaient retirés après la bataille de Fontenoi, pour se faire panser de leurs blessures.

—En 1792, le général Labourdonnaye s'empara, le 12 novembre, de la ville de Gand; ses habitants reçurent les Français comme des libérateurs. Leur satisfaction ne fut pas longue; car les malheurs de Dumouriez les remirent au printemps suivant, sous la domination de l'Autriche.

— Ils virent cependant l'armée de Sambre-et-Meuse, partie de Bruges le 13 juillet 1794, entrer dans leurs murs le lendemain, et ils l'accueillirent par des acclamations universelles.

Incorporée à la France après la dernière conquête de la Belgique, Gand devint le chef-lieu du département de l'Escaut. En 1815, elle fut la résidence de Louis XVIII (voy. ÉMIGRATION) et de ses plus dévoués serviteurs, jusqu'à la seconde restauration.

GAND (L.-Jos.), lieutenant aux flanqueurs-chasseurs de la garde impériale, né à la Roque-Brussanne (Var) en 17[illegible]. Le 11 février 1814, à l'affaire de Montmirail, voyant que les tambours auxquels on avait ordonné de battre la charge n'osaient s'avancer, prit lui-même une caisse, et, par son exemple, entraîna les soldats qui poursuivirent l'ennemi jusqu'à la nuit. Le 13, le pont de Château-Thierry était coupé, l'ennemi occupait la rive droite de la Marne et l'armée française la rive gauche. Gand, monté sur un bateau qu'un de ses soldats, André, avait été chercher à la nage sur la rive opposée, avec

douze hommes, traverse la rivière et chasse l'ennemi de la ville.

Ganelon. — *C'est un Ganelon*. Ce proverbe, qui s'est longtemps conservé dans notre langue pour désigner un traître, a perpétué la mémoire du personnage à la trahison duquel le roman de Roncevaux et les chroniques et poëmes chevaleresques de la même époque attribuent la défaite du brave Roland. Son nom demeura voué à l'ignominie. On ne trouvait à comparer *li consell Guenelon*, ce *desloyal trichierres*, qu'à la *traïson Judas* (*). De même que les formules d'excommunication ou d'imprécation, si communes au moyen âge, appelaient sur le parjure le sort de Judas dans les enfers, certains actes officiels contiennent dans ces formules une allusion au rôle odieux de Ganelon.

L'auteur de l'*Explication des inscriptions grecques et latines, recueillies en Grèce par la commission de Morée*, a eu occasion de citer (5e cahier, p. 191) une inscription encastrée près de la porte latérale de l'église cathédrale de Népi, et ainsi conçue :

Anno domini mill. c. XXXI. *tempore D. Anacleti II p. p. men. Iul. indic. VIIII. Nepesini milites nec non et consules firmaverunt sacramento ut si quis heorum nostram vult frangere societatem de omni honore atque dignitate domino volente cum suis sequacib. sit ejectus, et insuper cum Juda et Caypha atque Pylato habeat portionem. Item turpissimam sustineat mortem ut Galelonem qui suos tradidit socios et non ejus sit memoria sed in asella retrorsum sedeat, et caudam in manu teneat.*

Ganelon ne peut être que le fameux chevalier mayençais, beau-frère de Charlemagne. L'inscription de Népi prouve d'ailleurs combien ces traditions s'étaient répandues de bonne heure, en Italie même, où il est peu de villes qui n'aient un monument rappelant le nom de Roland.

Enfin, les chroniques bretonnes parlent d'un noble du pays de Reims, qui, en 980, occit traîtreusement Hoel IV, comte de Nantes, et elles l'appellent *Galuron* ou *Galeron*. Or, on présume avec raison que ce n'était là qu'un surnom donné primitivement au meurtrier, et qui finit par absorber son véritable nom.

On peut consulter, sur le traître fameux de la bataille de Roncevaux, la *Dissertation sur le roman de Roncevaux*, par M. Monin (Paris, 1822, p. 7 et suiv., 57 et suiv.); la *chanson de Roland*, publiée par M. Francisque Michel (Paris, 1837, st. XV et suiv.); et sur les traditions relatives au même personnage, le *Glossaire* de ce dernier ouvrage, p. 189.

Ganges, ancienne ville de la province du Languedoc, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Hérault (arrondissement de Montpellier), et qui avait autrefois titre de baronnie. On y compte 4,200 habitants, occupés en grand nombre de l'industrie des soies.

Ganilh (Charles), économiste, né à Allanches (Cantal) en 1760. Avocat à Paris en 1789, il fut choisi parmi les électeurs, par le comité de l'hôtel de ville, pour aller rendre compte à l'Assemblée nationale, le 11 juillet, de l'agitation qui régnait dans la capitale. Après la révolution du 18 brumaire, à laquelle il prit une part active, il devint membre du tribunat, et vota constamment contre les projets qui lui semblèrent porter atteinte à la liberté et à la souveraineté nationale. Éliminé en 1802, il vécut jusqu'en 1815 étranger aux affaires publiques. A cette époque, le département du Cantal l'envoya comme député à la chambre *introuvable*, où il fit partie de la minorité. Dans cette session et dans les suivantes (jusqu'en 1823), il fit surtout preuve d'une grande capacité en matière de finances, et se montra l'adversaire des ministres toutes les fois qu'ils présentèrent à la chambre des projets de loi d'exception. M. Ganilh est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages qui annoncent de grandes connaissances, un jugement profond, tout en portant l'empreinte d'un esprit systématique, source de fréquentes erreurs. Les plus remarquables sont : *Essai politique sur le revenu public des peuples de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes; Réflexions sur le budget de*

(*) Voyez D. Bouquet, t. V, p. 303, traduction de la Chronique de Turpin, dans les Chroniques de Saint-Denis.

1814; *Considérations générales sur la situation financière de la France en* 1815; *Des droits constitutionnels de la chambre des députés en matière de finances; Théorie de l'économie politique; Dictionnaire analytique d'économie politique*, etc., etc. M. Ganilh est mort en 1836.

GANNAL (Jean-Nicolas) naquit à Sarrelouis, le 28 juillet 1791. En 1810, il fut employé comme pharmacien dans les armées françaises, et, plus tard, rendit d'importants services lors de la campagne de Russie. Fait prisonnier, il parvint à s'échapper après quatre mois de captivité. Depuis cette époque, M. Gannal s'est occupé avec un grand succès de recherches chimiques. Nous mentionnerons seulement ses travaux sur le borax, la gélatine et le chlore. En 1825, il fit ses premières expériences pour la conservation des matières animales; elles l'amenèrent directement à en faire l'application sur les cadavres destinés aux dissections et à l'usage des embaumements. C'est, sans contredit, une très-belle découverte que la découverte d'une substance propre à préserver les cadavres de toute altération, et déjà elle rend d'éminents services. Mais il est à regretter que M. Gannal, pour se procurer une célébrité qui ne pouvait lui manquer, ait cru devoir recourir à des moyens qu'il faut laisser aux hommes dont tout le mérite se fonde sur le charlatanisme.

GANNAT, *Gannatum*, *Gannapum*, petite ville de l'ancien Bourbonnais, sur les confins de l'Auvergne, comprise aujourd'hui dans le département de l'Allier, où elle est chef-lieu d'arrondissement. Elle est citée pour la première fois dans la nomenclature des châtellenies du Bourbonnais vers la fin du treizième siècle. Avant la révolution, elle était chef-lieu d'élection, avait un bailliage, une châtellenie, une justice royale, un grenier à sel, un bureau des cinq grosses fermes, une maréchaussée, des fortifications, etc. On y voit encore les restes du château qui servent maintenant de prison. La population de Gannat est de 5,300 habitants. Cette ville est la patrie du cardinal Duprat.

GANTEAUME (Honoré), comte, pair de France, vice-amiral, etc., naquit à la Ciotat en 1755, d'un capitaine de navire marchand. Sous-lieutenant de vaisseau lors de l'organisation nouvelle du corps royal de la marine, en 1786, il n'émigra pas avec la plupart des officiers ses collègues. N'appartenant pas à la caste nobiliaire, il n'était pas digne de les suivre à Coblentz, et d'ailleurs ses opinions politiques ne devaient pas le porter à faire ce voyage. En 1794, il obtint le grade de capitaine et le commandement du *Mont-Blanc* de soixante-quatorze, et fut blessé dans la célèbre et malheureuse affaire du 13 prairial an II (1er juin 1794). Il passa ensuite dans la Méditerranée avec la division du contre-amiral Renaudin (1795). Le gouvernement ayant expédié de Toulon dans les mers du Levant, une division de quatre frégates et deux corvettes, le commandement en fut confié à Ganteaume, qui avait alors le grade de chef de division. L'habileté avec laquelle il dirigea sa navigation lui fit le plus grand honneur. Par l'activité de ses mouvements, il semblait se multiplier, et induisait les Anglais à croire que plusieurs divisions navales parcouraient à la fois la Méditerranée. Il ne put, à la vérité, s'emparer du convoi qu'il attendait; mais, en retenant dans la Méditerranée deux escadres ennemies, il assura la capture de ce convoi par l'escadre du contre-amiral Richery, dont la croisière ne fut point troublée. Après avoir croisé en tout sens pendant cinq mois, échappant d'un côté aux vaisseaux de guerre des Anglais et de l'autre capturant leurs navires marchands, Ganteaume rentra à Toulon. En 1797, il fut chargé et s'acquitta avec succès d'une mission importante, celle de protéger l'arrivage des matériaux et munitions nécessaires pour le rééquipement de notre armée navale de l'Océan dans le port de Brest.

Lors de l'expédition d'Égypte, il fut embarqué en qualité de chef d'état-major de Brueys, avec le grade de contre-amiral. On l'a généralement soupçonné d'avoir suggéré à l'amiral la détermination d'attendre l'ennemi au mouillage sur la rade d'Aboukir, mesure funeste qui causa la destruction presque totale de notre escadre. Quel que soit celui à qui il faut l'attribuer, ce fut une grande faute. Ganteaume fut lé...

ment blessé pendant le combat. Après tte funeste catastrophe, il figura dans les différentes actions qui eurent lieu à Gaza, Jaffa et Saint-Jean d'Acre. Ce fut qui prépara l'armement destiné à ra- mener Bonaparte en France. Il s'embar- qua ensuite avec le général en chef sur la gate la *Muiron*, et éluda avec bon- heur les nombreux croiseurs ennemis.

On conçoit à quel haut degré de fa- veur parvint Ganteaume. Sa nouvelle dignité de conseiller d'État ne l'empê- pas de retourner à la mer. En effet, aparte ayant résolu, un peu tardi- ent, d'envoyer des secours à l'armée gypte, lui donna le commandement cette expédition. Le but principal en manqué, et cependant Ganteaume tomba pas en disgrâce. L'on ne doit attribuer entièrement cette faveur à tachement et à la reconnaissance du mier consul. Possédant une connais- ce parfaite de la Méditerranée, le tre-amiral donna à son escadre une tion qui ne fut pas absolument utilité. Sa coopération facilita l'oc- ation de l'île d'Elbe. Durant cette siere, il prit aux Anglais quatre bâ- ents. Lorsque Truguet, qui com- dait l'armée navale de Brest, se onça hautement contre l'élévation premier consul au trône impérial, le mandement lui fut enlevé pour être né à un homme dévoué au nouveau verain. Et qui semblait alors l'être que Ganteaume? Le même jour, il fait vice-amiral et commandant de plus belle de nos flottes. On l'éleva tôt au rang de grand officier de pire avec le titre d'inspecteur géné- des côtes de l'Océan. L'inaction dans elle resta, pendant près de deux la flotte de Brest, bien que des or- s eussent été plusieurs fois expédiés r lui enjoindre de prendre la mer, ta atteinte à sa réputation. La chose si loin, qu'il devint l'objet d'une e de railleries de la part des mate- eux-mêmes. L'équité nous fait urtant une loi de dire que la mauvaise cution des ordres de l'empereur par autres amiraux, qui devaient rallier leurs forces celles de Ganteaume, na peut-être lieu à ces manifesta- ns, qui parurent non moins honteuses ridicules. Chaque fois que l'approche d'une des escadres qu'il devait réunir sous ses ordres lui était annoncée, il se présentait avec sa flotte en dehors de la rade, envoyant des découvertes au large; puis les vaisseaux ne se montrant pas, il rentrait dans le port. En 1808, Ganteaume, avec les escadres de Toulon et de Rochefort, ravitailla la place de Corfou. Cette courte campagne fut pour lui la dernière. La goutte, dont il avait ressenti depuis longtemps les atteintes, ne lui permettait plus d'aller à la mer. Cédant à la voix de l'opinion publique, Napoléon essaya, en 1810, de créer une amirauté à peu près semblable à celle de l'Angleterre, c'est-à-dire un grand conseil de marins et d'administrateurs chargé de diriger les affaires de la marine, et surtout l'emploi de nos forces navales. Ganteaume en fut nommé membre. L'année suivante, il devint encore commandant des marins de la garde impériale. Decrès, en habile courtisan, affectant de l'amitié pour un officier qu'il voyait placé si haut dans la confiance du maître, remit aussi, dans quelques occasions où il s'absentait de son poste, son portefeuille entre les mains de Ganteaume. En 1814, lorsque la déchéance de Napoléon fut prononcée, Ganteaume, oubliant tout le passé, se hâta de donner son adhésion aux actes du sénat et du gouvernement provisoire. Pendant les cent jours, il demeura constamment à sa terre d'Aubagne, près de Toulon. Napoléon eut la faiblesse de le rappeler au conseil d'État en qualité de président de la section de marine; mais la goutte l'empêcha de quitter sa retraite. Cependant, aussitôt que l'on eut appris la défaite de Waterloo, l'amiral quitta Aubagne, et revêtu de son grand uniforme et de toutes ses décorations, il se rendit au port de Toulon, dans l'intention imprudente d'y faire arborer le pavillon blanc. Les soldats et les marins étaient dans un état d'effervescence extraordinaire. La vue d'une cocarde royaliste au chapeau de Ganteaume acheva de les exaspérer, et il faillit payer de sa vie une si étrange démarche. L'autorité royale ne pouvait laisser sans récompense cette marque éclatante de dévouement. L'amiral fut élevé à la dignité de pair, et, peu de temps après, on rétablit pour lui l'an-

cienne place d'inspecteur général des classes. Il mourut à Aubagne en 1818. Ganteaume fut, de tous les officiers de la marine française, celui qui, de nos jours, réunit le plus de titres et d'honneurs. Il faut dire aussi qu'il comptait quarante-neuf années de services pour l'État ou pour le commerce, plus de vingt campagnes, dix commandements généraux ou particuliers, plusieurs combats et quatre blessures.

GANTELETS. — Cette partie de l'ancienne armure avait exactement la forme des gants dits à la *crispin;* elle recouvrait de même l'avant-bras. Des lames de fer ou d'acier en écailles, ou des mailles de ce métal protégeaient les doigts et le dessus de la main; une pièce recourbée en tuyau couvrait le poignet. Les gantelets étaient quelquefois en peau de daim ou de veau doublée de cuir.

GANTIERS et GANTS. — Les statuts de cette vieille corporation sont insérés sous le titre LXXXVIII, dans le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau. « Quiconques veut estre gantiers à Paris, y « est-il dit, de fère ganz de mouton, « de ver ou de gris ou de véel (veau), « il convient qu'il achate le mestier du « roy et du comte d'Eu, à qui le roy a « donné une partie de son mestier (*), « tant comme il li plera; et li veut cil « qui establiz i sont à chascune persone « qui le mestier veut achater xxxix de- « niers, et moins quant il leur plest; « mès plus ne puent-il pas vendre des- « quex xxxix den. Li roy a xxij den., et « le quens (comte) d'Eu li remenant « (reste). » Viennent ensuite des articles stipulant que le gantier qui vient d'acheter le métier payera douze deniers pour du vin aux témoins du contrat; que les cuirs employés seront neufs, « sanz nule viez estofe, » sous peine de cinq sous d'amende au roi; que les cuirs de cerf ou de veau seront corroyés d'alun; que les marchands étaleront le dimanche à tour de rôle, « qui est de vj semaines en vj semaines; auquel tour iiij preudoumes du mestier doivent mestre avant (étaler) en leurs ostieus (hôtels, maisons); » d'où on pourrait conclure que sous Louis IX il y avait à Paris vingt-quatre maîtres gantiers, etc., etc.

(*) Le délégué du comte était le maître chef de la corporation.

Le *Rôle de la taille de Paris* en 1292 (*) nous apprend que ce nombre était de 21 sous Philippe le Bel. Si l'on en croyait le *Dictionnaire de Jean de Garlande* (voyez GARLANDE), on aurait mauvaise opinion de la probité de ces marchands. « Les gantiers, dit cet écrivain, trompent les écoliers de Paris en leur vendant des gants simples, des gants fourrés, en peaux d'agneau, de lapin, de renard, et des mitaines (*mit*... de cuir. On fait aussi, ajoute le commentateur de l'ouvrage, des mitaines en toile de lin. »

Les merciers, entre autres marchandises, tenaient ces articles. Dans le *D... du mercier,* rimé par un vieux poète, on lit :

J'ai beax ganz a damoiselètes,
J'ai ganz forrez, doubles et sangles, etc

« Au quatorzième siècle, dit M. Monteil dans son *Histoire des Français des divers états*, la paire de gants blancs communs coûtait 4 deniers; la paire de gants de chien à sangle, à houppe et fraise, 4 sous; celle de chevrotin brodé, 6 sous; de gants de chamois, ... *nestres* pour porter l'épervier, 16 et 2... sous; les moufles de chamois, brodées, fourrées de martre, pour porter le faucon, 9 livres, autant que 12 setiers de blé (**). »

Le gant a joué un assez grand rôle durant tout le moyen âge. D'après une coutume déjà établie dans les lois barbares, il était défendu aux juges royaux de siéger gantés; un vassal, pour rendre hommage au seigneur, devait déposer ses gants avec son épée, son couteau, ses éperons, etc. Cet usage s'est perpétué jusqu'aux derniers temps de l'ancienne monarchie; on ne pouvait paraître devant le roi ou les princes et les princesses que les mains nues. ... déférence allait même beaucoup plus loin. « Aujourd'hui encore, dit le *Dictionnaire* de Furetière, il n'est pas permis d'entrer dans la grande ni d...

(*) Ouvrage qui fait partie de la collection de documents publiée par le ministre de l'instruction publique.

(**) Monteil, quatorzième siècle, t. II, p. 75 et 76. Ces prix sont tirés d'un compte des dépenses de Charles VI, année 1404.

la petite écurie du roi sans se déganter; autrement, on est exposé aux insultes et aux avanies des pages et des palefreniers. La même chose s'observe aussi dans les écuries des princes. Cependant, cette pratique s'abolit peu à peu. »

A la communion, pendant la confession, ou à la lecture du saint Évangile, les fidèles ôtaient aussi leurs gants. Les évêques ne les déposaient qu'aux offices des morts, et le jour du vendredi saint. Quant aux autres prêtres, il leur était toujours défendu d'en faire usage pendant les cérémonies du culte. Leurs gants se distinguaient, d'ailleurs, de ceux des évêques; pour la matière même ils étaient simplement en cuir et les autres en soie. Le prêtre, lisant la messe, ne devait pas même se permettre de les déposer sur l'autel.

Les conciles furent obligés de prononcer, à diverses époques, des prohibitions contre des habitudes de luxe ou de recherche, qui, dans le clergé, semblaient alors violer toutes les idées de décence et de moralité. Les légendes offraient même des exemples terribles du châtiment réservé au clerc efféminé qui enfreignait la règle prescrite pour les gants. On lit dans la vie de sainte Valburgis, relatée par les Bollandistes, qu'un clerc, qui arrivait de France, entra un jour dans une église en se balançant et gardant ses gants aux mains; que lorsqu'il voulut les retirer ils restèrent attachés à sa peau, et qu'à grand'peine il obtint, au bout de 15 jours de prières, la cessation du miracle.

Dans certains monastères, l'abbé était tenu de fournir à ses religieux des gants d'hiver et d'été. Mais dans beaucoup d'autres, à Fontevrault, par exemple, la règle stricte défendait absolument cet objet de luxe, surtout les gants munis de doigts. Cette dernière mode paraissait le comble du raffinement.

Le gentilhomme regardait comme un de ses privilèges exclusifs de porter le gant sur lequel son faucon se perchait pendant la chasse. C'était son gant qu'il jetait pour lancer un défi: le ramasser, c'était accepter le combat. On lit dans une monographie fort curieuse sur les gants(*): « A l'église Saint-Paul de Londres, comme le peuple crioit, le jour de la fête du roi : Vive Jacques II, roi d'Angleterre, *de France* et d'Irlande, l'ambassadeur de S. M. T. C. jeta son gant en présence de témoins; et tandis qu'un notaire dressoit procès-verbal, il clama hautement que les droits de son souverain seroient saufs. »

Les gants servaient aussi à indiquer la transmission de la propriété, l'investiture. Ils étaient, comme la main elle-même, un gage de bonne foi. Ainsi, à la bataille de Poitiers, le roi Jean se rendant prisonnier à un chevalier anglais, lui remit le gant de sa main droite, pour qu'il le conduisît sain et sauf vers le prince de Galles.

Précisément à cause de cette vertu symbolique, il arriva que, parmi les usages féodaux, un des plus communs était une redevance de gants. Ce tribut léger consacrait chaque année la dépendance du vassal, conservait le droit du suzerain. Aux ventes faites dans une seigneurie, on stipulait pour les officiers du seigneur une espèce de gratification qui se payait quelquefois en nature. On trouve dans une vieille charte d'un évêque d'Amiens : « Chascune vente soit de maison ou de terre, il y a uns wans (une paire de gants). » Quand la gratification se payait en argent, elle ne s'en nommait pas moins *ganni*, *wanti*, *ganti* ou *chirothecæ*. Les gants correspondaient à ce que nous appelons *épingles*.

En signe de satisfaction ou de remercîment, surtout pour une heureuse nouvelle, on offrait aussi une paire de gants. Dans le roman de *la Rose*, la vieille, parlant à l'amant :

Viens-je, dit-elle, à temps aux gants,
Si je vous dis bonnes nouvelles
Toutes fresches, toutes nouvelles?

De là notre proverbe : *Vous n'en aurez pas les gants*. L'usage de ce don s'était conservé en Espagne, sous le nom de *paraguante*; le mot avait passé dans notre langue, et Molière l'a employé dans le sens de *gratification*, *profit*. Parlant des officiers de justice, il dit :

Dessus l'avide espoir de quelque *paraguante*,
Il n'est rien que leur art évidemment ne tente;
Et du plus innocent toujours à leur profit
La bourse est criminelle et paye son délit.

(*) *Abb. Jo. Bapt. Pacichellii Schediasma de larvis, capellamentis et chirothecis*, Neapoli, anno 1693, un vol. in-12, p. 277.

Les gants d'Espagne et d'Italie jouirent longtemps d'une réputation bien supérieure à celle des gants français. Catherine de Médicis mit surtout à la mode les gants parfumés, habilement fabriqués par les gantiers de son pays. Souvent même ces Italiens, mettant au service des grands seigneurs leurs talents de toute sorte, savaient faire d'une paire de gants un instrument de mort. Ils l'imprégnaient d'un poison subtil. Ce genre d'assassinat était assez commun au seizième siècle.

On distinguait un grand nombre d'espèces différentes de gants parfumés : les *gants de Frangipane*, de *Neroli*, etc.

Les gantiers et les parfumeurs ne formaient qu'une seule et même corporation, aux termes des lettres patentes de 1656. L'apprentissage était de 4 ans; le brevet coûtait 50 livres, et la maîtrise 400.

GAP, chef-lieu du département des Hautes-Alpes (ci-devant pays du haut Dauphiné), capitale du Gapencois, bailliage, maréchaussée, chef-lieu d'élection, etc.

Gap remonte à une haute antiquité. Ville celtique, elle portait le nom de *Vap*, et était la capitale des *Tricorii;* les Romains la nommèrent *Vapincum*. Sous Honorius, elle se trouva comprise dans la seconde Narbonnaise. Dans le sixième siècle, lorsque les Lombards franchirent les alpes Juliennes, elle fut pillée et presque détruite. Plus tard, elle souffrit encore des ravages de ces hordes barbares, et commençait à peine à s'en retablir, quand elle fut victime des désastres amenés par les invasions des Sarrasins, surtout au huitième siècle. Après avoir suivi le sort du Dauphiné (voyez ce mot), elle devint, lors du démembrement du royaume de Bourgogne, au onzième siècle, la propriété des comtes de Forcalquier. (Voyez ce mot.) Un de ces comtes, Guillaume, prince *dévotieux,* céda la seigneurie de Gap et le Gapençois à Guillaume, son évêque (1184). Déjà, en 1058, Grégoire, un des predécesseurs du prelat, avait obtenu de l'empereur Frédéric le titre transmissible de prince, et divers autres priviléges. Les habitants ayant fait prisonnier l'évêque Otton, celui-ci, pour les réduire, leur donna un second maître plus puissant que lui; ce fut Charles d'Anjou, roi de Sicile et comte de Provence. Celui-ci fut donc associé à la seigneurie du Gapençois, avec la clause que ses successeurs jouiraient du même privilége. Cette division de droits fit naître dans le Gapençois de nombreuses querelles et des luttes sérieuses, soit que le prélat voulût être seul maître, soit que les habitants penchassent pour l'un des deux pouvoirs, ou s'efforçassent de se soustraire à cette double tyrannie. Vers le milieu du quinzième siècle, il arriva que Guillaume de Céreste, évêque et seigneur de Gap, refusa le passage au dauphin. Cette hardiesse lui coûta cher. Le dauphin le chassa de son domaine, qu'il confisqua à son profit. Charles VII ayant égard aux droits du roi René, comte de Provence, lui rendit bientôt le Gapençois. Louis XI, institué ensuite héritier universel par Charles d'Anjou, successeur de René, acquit ainsi la souveraineté de Gap et de son territoire. En 1538, enfin, François Ier obligea les évêques de cette ville à se contenter du titre de comtes.

Les guerres de religion commencèrent pour la ville de Gap une nouvelle série de calamités. Elle avait embrassé le parti de la ligue et chassé les huguenots de ses murs; pour la punir, Lesdiguières, quand il en fut redevenu maître, fit massacrer une partie de la population. Plus tard, il y fixa sa résidence, et, afin de maintenir la population, il rétablit la forteresse que les Sarrasins avaient bâtie sur la hauteur de Puymaure. En 1630, la peste y causa des ravages affreux; en 1644, un violent tremblement de terre y renversa un grand nombre d'édifices (au treizième siècle elle avait déjà eu beaucoup à souffrir d'un pareil malheur); et ces fléaux, joints à la révocation de l'edit de Nantes, avaient réduit ses habitants de plus des deux tiers, lorsqu'en 1692, Victor-Amédée, duc de Savoie, s'empara de la ville, la saccagea, et la réduisit en cendres. Une maladie contagieuse la désola encore en 1744.

Gap, qui dans ses temps de prospérité compta 16,000 habitants, ne possède plus guère aujourd'hui que la moitié de cette population. Son édifice le plus remarquable est la cathédrale, beau

monument gothique, dont une des chapelles renferme un superbe mausolée en marbre, du duc de Lesdiguières. Ce chef-d'œuvre de Jacob Richer a été transporté là en 1798, du château de Lesdiguières, où il se trouvait depuis 1626.

Gap (monnaies de). — Les évêques de Gap avaient le droit de battre monnaie. Les plus anciennes monnaies de cette ville sont imitées des deniers de Vienne. D'un côté, elles présentent pour type une tête de profil tournée à gauche, de l'autre, une croix cantonnée de quatre besants. La légende est : SM ou SN EPISCOPVS — VAPENCENSIS. Les lettres SM n'ont point encore été expliquées d'une manière satisfaisante, à moins qu'on n'y voie une copie servile des lettres semblables qui, dans la légende de la monnaie de Vienne, signifient : *Sanctus Mauricius*. Ces initiales disparurent ensuite, et l'on ne trouva plus que : ESPIQOPVS — VAPITENSIS, avec le même type. Enfin on connaît une troisième espèce de deniers de Gap marqués d'une fleur à six pétales, et sur laquelle on lit : VAPIENSIS BEATE MARIE. Le même type se rencontre aussi sur les pièces du Puy et d'Orange. M. de Longpérier, qui, le premier, les a fait connaître, conjecture avec beaucoup de raison que cette marque, qui paraît commune à cette partie de la France, a pour origine le monogramme du Christ.

S'il n'est pas possible de préciser l'époque où a commencé le monnayage épiscopal de Gap, il est facile au moins de le conjecturer. Les prélats du midi de la France n'obtinrent tous ce droit que par la concession de Frédéric Barberousse et des autres empereurs. Ce fut en 1184 que l'évêque Guillaume prit le titre de seigneur et comte de Gap; or, les pièces dont nous parlons paraissent contemporaines de ce prélat et postérieures à son épiscopat.

Gapençois. Ce pays, portant titre de comté, et dont Gap était le chef-lieu, avait pour bornes au nord le Grésivaudan, au sud et au sud-est la Provence, à l'est l'Embrunois, et à l'est le Diois et le pays des Baronnies. Il avait 44 kil. de longueur sur 28 de largeur, ou environ 20 myriamètres carrés.

Garasse (François), jésuite, né en 1585, que son zèle furibond a rendu honteusement célèbre. Il poursuivit principalement de ses écrits satiriques, l'avocat général Louis Servien et Étienne Pasquier, coupables de ne pas aimer les disciples de Loyola, puis le poëte Théophile, qu'il accusait d'athéisme. Quand il prêchait la morale, c'était en style de la foire, avec force pointes et turlupinades. Garasse mourut à Poitiers, victime de son dévouement pour les malades pendant une épidémie, ce qui prouve qu'il montrait plus de charité dans sa conduite que dans ses ouvrages et dans ses prédications.

Garat (Dominique), l'aîné, naquit à Ustaritz en 1735. Il exerçait la profession d'avocat à Bordeaux, lorsque le bailliage de Labour le nomma en 1789 député aux états généraux. Il fut l'un des commissaires du tiers état chargés de négocier la réunion des ordres, et se montra constamment partisan de l'opinion constitutionnelle. La manière franche et hardie avec laquelle il s'exprima sur la question de la suppression des ordres monastiques, provoqua contre lui une violente explosion de murmures au côté droit, et donna lieu à la proposition de l'évêque de Nancy, M. de Lafare, tendante à faire déclarer la religion catholique religion de l'État. On sait que l'Assemblée passa à l'ordre du jour sur cette proposition. Garat ne se sépara, du reste, que fort rarement de la majorité constitutionnelle; les affections et les préjugés de son enfance le portèrent seulement à demander que le roi conservât le titre de *roi de Navarre* avec celui de roi des Français, et il s'opposa ensuite à la division de la France en départements, parce que l'amour de son pays natal s'était trouvé blessé de ce qu'on n'avait fait qu'un département, au lieu de trois, du Béarn, de la Navarre et du pays des Basques. Il fut un des secrétaires de l'Assemblée constituante. Il se retira, après la session de cette assemblée, dans son pays natal, où il mourut en 1799, quelques jours après le 18 brumaire.

Garat (Dominique-Joseph), plus justement célèbre pour ses écrits que pour le rôle qu'il joua dans le cours de la révolution, naquit à Bayonne le 8 septembre 1749. Peu d'individus ont été

plus diversement appréciés : les uns en font presque un héros, les autres le rabaissent au niveau de la médiocrité. C'est qu'il y avait pour ainsi dire deux personnages en lui : Garat le philosophe et Garat l'homme politique. Or, autant on trouve d'imagination et d'originalité dans le philosophe et dans l'écrivain, quelquefois profond quoiqu'un peu paradoxal, souvent brillant quoiqu'un peu diffus et sans méthode, mais toujours à la recherche de la vérité, toujours ami des hommes, toujours porté au bien, autant on voit de passivité, de faiblesse, et, s'il faut tout dire, de nullité dans l'homme politique. Ne manquant jamais d'accepter, mieux que cela, de justifier les faits accomplis, tour à tour royaliste constitutionnel en 1789, républicain à la Convention, d'abord girondin, puis montagnard, puis girondin de nouveau, quand la majorité a quitté les montagnards, il est partisan du consulat, lorsque le général Bonaparte s'est fait consul, partisan de l'empire, lorsque le premier consul s'est fait empereur ; mais il revient aux Bourbons vers 1814, et célèbre alors la mémoire de Moreau, les vertus d'Alexandre, les vertus de Wellington, après avoir chanté les victoires des phalanges républicaines et la défaite des rois pendant la révolution.

Dans le dessein de ne déplaire à personne, il mécontente tout le monde. Napoléon ne voulait voir en lui qu'un *idéologue* ; madame Roland était allée plus loin dans ses *Mémoires :* oubliant, à regret sans doute, la retenue de son sexe, et sacrifiant la chasteté du style à l'esprit de vengeance, elle l'appelle un *eunuque politique*. On n'en finirait pas, si on voulait relever toutes les épithètes moqueuses que lui valut sa versatilité. Il en est une cependant qui ne doit pas être passée sous silence : on aimait à le surnommer le *jacobin malgré lui*. En substituant tour à tour les mots royaliste, républicain, bonapartiste, au mot jacobin, cette formule caractérise parfaitement Garat, qui, du moins en politique, ne fut jamais quelque chose que malgré lui.

Son talent de philosophe et d'écrivain, réuni à une grande faiblesse de caractère, appelait les regards de tous ceux qui avaient besoin de justification. Danton en fit son successeur au ministère de la justice, pour faire oublier que lui-même n'avait été qu'un ministre de révolution. Napoléon en fit un sénateur, pour aider sa philosophie à voir le bon côté de la constitution de l'an VIII et à en prononcer l'éloge. Moins généreux, les Bourbons, avec la promesse illusoire de la pairie, en firent l'apologiste de Moreau, de l'empereur Alexandre et de Wellington.

Sans cette dernière tache, on pourrait encore avoir de l'indulgence pour Garat, surtout en songeant à ce qu'il y avait de généreux dans ses doctrines philosophiques ; sans cette dernière tache, on pourrait mettre sur le compte de la *bonhomie* que lui ont connue tous ses amis les nombreuses fautes de sa carrière politique. Mais quand la philosophie va jusqu'à faire l'éloge d'un traître ; quand la bonhomie va jusqu'à célébrer les ennemis, les oppresseurs du pays dont on est le représentant, alors le philosophe et le bonhomme s'effacent pour ne plus laisser voir que le citoyen coupable, que l'homme sans grandeur d'âme et sans dignité morale. Vint-il dire, comme Garat dans sa défense, qu'il est *citoyen du monde*, la France et tous les autres peuples lui répondront d'un commun accord que, pour être citoyen du monde de cette manière-là, il faut se résigner à perdre l'estime de ses concitoyens sans gagner celle des autres hommes. En effet, presque toujours derrière l'intérêt général qui porte certains cosmopolites à caresser les gouvernements étrangers, se glisse une bonne part d'intérêt personnel : on n'est pas fâché de devenir pair de France ou ministre, tout en restant simple citoyen du monde.

C'est à regret qu'on se voit contraint de faire l'application de ces dures vérités à un homme aussi facile à influencer, et aussi respectable sous tant d'autres rapports. Malheureusement, le silence en pareil cas serait presque une mauvaise action ; car personne, pas même un philosophe cosmopolite, n'a le droit de pousser la faiblesse au point de manquer aux devoirs les plus sacrés envers sa patrie et envers sa conscience. Voulez-vous multiplier ces sor-

tes d'exemples, déjà beaucoup trop nombreux, montrez-vous indulgents envers celui-ci pour sa faiblesse, envers celui-là pour sa bonhomie, envers un troisième pour ses tendances *humanitaires*, envers un dernier pour son talent. Il y a peu d'ambitieux assez maladroits pour ne pas trouver moyen de mettre leur égoïsme à couvert sous une de ces excuses. Est-il besoin de citer des preuves à l'appui de cette remarque? Tout le monde a pu s'en convaincre, ce que faisait Garat surtout par faiblesse, beaucoup d'autres l'ont fait surtout par ambition.

Après ces réflexions préliminaires, il sera plus facile d'apprécier Garat sans entrer dans trop de détails sur ses écrits ou sur ses actes.

C'est à tort que, dans presque toutes les biographies, on le fait naître à Ustaritz, petite ville du pays des Basques, où son père exerçait la médecine, et où naquirent son frère aîné et son neveu, le célèbre chanteur. Comme nous l'avons déjà dit, il naquit à Bayonne, où sa mère se trouvait momentanément. Pour le distinguer de son frère, on l'appelait souvent *Garat le jeune*.

Après avoir fait ses premières études sous la direction de l'abbé Duronéa, curé de Saint-Pé et parent de son père, il alla au séminaire de Larressore, où il vécut plutôt en amateur qu'en élève, ne pouvant se résoudre à suivre des cours réguliers, et dirigeant lui-même ses études d'après le plan de Rollin, l'un de ses auteurs favoris avec Virgile, Locke, Montesquieu et Montaigne. Ensuite il alla faire son droit à Bordeaux, où il retrouva son frère, et se fit recevoir avocat. Cependant, bientôt entraîné par une vocation irrésistible, il abandonna la carrière du barreau, où la faiblesse de sa voix ne lui permettait d'ailleurs que peu de succès, pour embrasser la carrière des lettres. Il vint à Paris, où il essaya vainement de faire représenter une tragédie, son début littéraire, où, disait-il naïvement lui-même, il y avait plus de philosophie que de poésie. Mais il ne tarda pas à fixer l'attention. Panckouke père lui demanda quelques articles pour le *Mercure de France* et l'*Encyclopédie méthodique*. Ce fut alors qu'il fit la connaissance de Suard, qui le mit en rapport avec les hommes les plus célèbres de l'époque. Il vit J. J. Rousseau, d'Alembert, Condillac, Helvétius, Diderot, Buffon; il causa avec eux, comme il dit dans sa Biographie de Suard; mais, à son grand regret, il arriva trop tard pour causer avec Voltaire. Le contact de pareils hommes eut une grande influence sur son esprit, et dès lors, suivant une heureuse expression de M. Tissot, il se plongea tout entier dans la philosophie du dix-huitième siècle.

Bientôt parurent de lui les *éloges de l'Hospital, de Suger, de Montausier et de Fontenelle*, durement jugés par la Harpe, mais plus favorablement appréciés par le public, qui lui pardonnait le défaut de méthode et une tendance trop prononcée pour la métaphysique, en faveur de fortes pensées et de grands mouvements oratoires.

Il ne tarda pas à se faire un nom parmi les publicistes, par ses articles de politique dans le *Journal de Paris*. Aussi en 1789 il fut nommé député aux états généraux par le tiers état de Bordeaux. Il s'y montra partisan de la révolution, sans s'attacher d'une manière précise à aucune des nuances du parti constitutionnel. Durant la session de l'Assemblée constituante, il monta rarement à la tribune, et se contenta de faire l'analyse des séances dans le *Journal de Paris*, dont il remit ensuite la direction à Condorcet.

A la Convention, il joua un rôle plus important. Ce fut lui qui, le 12 octobre, remplaça Danton au ministère de la justice. Le 22, il prononça, sur le massacre des prisons, un discours qui commença à le brouiller avec les girondins, dont il avait été, sinon le collègue, du moins le partisan et l'ami pendant l'Assemblée législative, et qui lui donnèrent le surnom de *Garat-septembre*. Il répondit à ces accusations en publiant son discours, précédé d'un avertissement dans lequel il expliquait sa pensée.

Voici la phrase qui l'avait fait accuser d'avoir cherché à justifier les meurtriers: « Citoyens législateurs, il n'arrivera ja-« mais à celui que vous n'avez pas jugé « indigne du ministère de la justice, de « dire que ceux-là ne sont pas innocents

« qui n'ont pas encore été condamnés « au nom des lois ; mais pour la gloire « de la nation française et de la répu- « blique qu'elle vient d'instituer, mais « pour l'honneur de l'humanité, je dois « observer, recueillir et marquer toutes « les circonstances qui rejettent ces « événements sur l'insurrection, et par « conséquent sur les ennemis de la li- « berté qui l'ont rendue nécessaire. *Les « glaives ne se promenaient pas entiè- « rement au hasard, et les victimes « les plus connues attestent qu'on cher- « chait ceux qui avaient voulu frapper « eux-mêmes d'un coup mortel la li- « berté et les lois d'une grande nation. « Ce trait, et c'est celui qui domine, « est celui qui imprime leur vrai ca- « ractère à ces journées de sang, qui « ont été des prolongations des com- « bats de la liberté avec le despo- « tisme.* »

Lors du procès de Louis XVI, Garat fut désigné pour aller notifier le jugement de la Convention au roi. On lui confia aussi la pénible mission d'annoncer à ce prince qu'il fallait se préparer à mourir. Au mois de mars suivant, Garat passa du ministère de la justice à celui de l'intérieur. Quatre jours avant le 31 mai, il fit à la Convention, sur la situation de Paris, un rapport qui souleva toutes les colères des girondins, parce qu'il n'était pas favorable à leur fameuse commission des douze. « Ce « sont quelques décrets, dit-il, qui sont « la cause des dissensions qui existent « entre la Commune et une partie de la « Convention, et cela sans mauvaise in- « tention de la part de la Commune. « La Convention a investi, pour ainsi « dire, les corps administratifs de la « puissance souveraine, en consacrant « les dispositions contenues dans l'ar- « rêté du département de l'Hérault. « C'est lorsqu'on a appris que la Com- « mune levait des contributions, qu'elle « faisait des réquisitions, qu'on a dit : « Elle veut marcher l'égale de la Con- « vention... Mais vous voyez, citoyens, « qu'elle n'a fait qu'exécuter vos dé- « crets. » Examinant ensuite les motifs de l'arrestation d'Hébert, ordonnée par la commission des douze, il ajouta : « Comme fonctionnaire public, j'ai « pris des renseignements sur Hébert ; « deux personnes pour lesquelles j'ai la « plus grande estime, le maire de Pa- « ris, Pache, et Destourmelle, mon ami « de quinze ans, m'ont attesté tous « deux que, dans les assemblées de la « Commune, il n'a jamais fait que les « propositions que peut faire un bon « citoyen. Quant aux feuilles du *Père « Duchesne*, qui font son crime, je ne « les connais pas ; mais j'ai horreur de « tous les écrits qui ne prêchent pas la « raison et la morale dans le langage « qui leur convient. Je crois pouvoir « dire qu'après cinq ans de révolution « où l'on a vu tant d'écrits, en tant de « sens divers, et sur lesquels on a « passé si légèrement, je m'étonne qu'on « se soit avisé aujourd'hui d'avoir tant « de délicatesse. » A ces mots, les députés de la Gironde interrompirent l'orateur par des murmures et par les interpellations les moins flatteuses ; mais il soutint l'orage avec assez de calme, et enleva même de nombreux applaudissements par cette réponse : « Il faut « que mes paroles aient été mal com- « prises, puisqu'elles ont causé un si « grand mouvement. A-t-on cru que « j'étais l'apologiste de ceux qui inspi- « rent au peuple la soif du sang? J'ai « aussi écrit dans des temps d'orage, et « je n'ai pas dit un seul mot que je ne « voulusse répéter sur le bord de la « tombe ; je n'ai pas écrit une seule li- « gne qui contienne une provocation « criminelle. Cette morale est sortie de « ma plume, parce qu'elle était dans « mon cœur. »

Les événements du 31 mai et du 2 juin vinrent bientôt prouver combien Garat avait peu le coup d'œil politique, et combien il s'était trompé dans son appréciation de la situation des choses et des sentiments réciproques des partis ; car, tout en blâmant la conduite des girondins, il était loin de conspirer contre eux et d'avoir voulu leur inspirer une sécurité trompeuse. Mais il avait la vue courte, et il se laissait mener par Danton qui, forcé d'abandonner le ministère, avait voulu au moins y laisser sa doublure. D'ailleurs, il faut rendre cette justice à Garat, qu'après la proscription des vingt-deux, il fit tous ses efforts pour les sauver, efforts malheureux comme il lui arrivait toujours, e

dont le mauvais succès ne l'empêcha pas de garder son portefeuille jusqu'au milieu du mois d'août. Il n'eut pas de peine à se justifier d'une accusation de dilapidation qui le suivit dans sa retraite; mais, cette fois encore, il ne prouva son innocence qu'aux dépens de sa capacité. Peu de temps après il courut quelques dangers sérieux ; toutefois il n'est pas vrai qu'il ait été emprisonné jusqu'au 9 thermidor, ainsi que l'ont avancé quelques biographies. Provisoirement incarcéré, il fut relâché peu de jours après son arrestation.

A l'époque de la réaction thermidorienne, il rentra en crédit et fut nommé membre du comité d'instruction publique. Vers ce temps (1795), il prononça un discours fort étudié pour réhabiliter la mémoire de Danton : on sait que les réacteurs en chef étaient presque tous d'anciens dantonistes, assez favorablement disposés pour la famille d'Orléans.

Remplacé bientôt par Ginguené, il fut nommé professeur d'idéologie à l'école normale, et y fit l'analyse de l'entendement humain d'après le système de Condillac et de Bonnet. En 1798, il accepta l'ambassade de Naples, d'où il se hâta de revenir après s'être montré assez mauvais diplomate.

Sous le Directoire, il fut nommé au Conseil des Anciens, où il remplit successivement les fonctions de secrétaire et de président (19 août 1798 et 21 janvier 1799). L'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt le ramena à la tribune; il dévoua les auteurs de cet attentat à la vengeance de tous les peuples, et se chargea de prononcer l'oraison funèbre des victimes. Aux approches du 30 prairial, il vota pour la loi des otages, et ne craignit pas de se constituer l'avocat de Sieyès, que le *Journal des hommes libres* signalait au mépris des patriotes.

Dès que le général Bonaparte fut devenu premier consul, Garat, qui peu de jours auparavant lui avait conseillé de ne pas violer la représentation nationale, donna une nouvelle preuve de son optimisme en prononçant à la tribune du Conseil des Anciens un éloge de la constitution de l'an VIII. Il s'en était d'abord défendu, puis il avait cédé en disant : « Dans un gouvernement « représentatif, les membres qui le « composent doivent être les modèles « et les exemples de l'obéissance à la « majorité prononcée, et cette obéis« sance doit être sans restriction. » Heureuse obéissance qui fait des sénateurs comme la philosophie cosmopolite fait des pairs et des ministres!

Le 1er vendémiaire an IX, il prononça, sur la place des Victoires, au pied du monument élevé en l'honneur de Kléber et de Desaix, l'éloge funèbre de ces deux généraux. Dans une invocation à leurs mânes, il n'oublia pas le premier consul : « Celui qui fut si souvent dans « les batailles ou votre modèle ou votre « chef, dit-il, et qui aujourd'hui, à la « tête de la république, acquitte sa re« connaissance envers vous, vous l'ai« derez, vous le servirez encore du fond « de ces tombeaux qu'il vous érige ; « vous lui rendrez plus facile l'exécution « de ses grands desseins pour remplir « ce que la France et le genre humain « attendent de lui. »

Lorsque l'empire eut remplacé le consulat à vie, l'admiration de Garat pour Napoléon grandit de toute la différence qui sépare un consul d'un empereur.

Le 1er janvier 1806, à l'occasion de la réception de cinquante drapeaux donnés au sénat par l'empereur, il sembla manquer d'expressions pour faire partager son admiration sans bornes, et il se joignit au maréchal Pérignon pour demander l'érection d'un arc de triomphe en l'honneur du grand homme. Au mois de février 1809, Garat, en qualité de président de l'Institut, félicita Napoléon sur son retour d'Espagne; ce qui montre qu'il ne songeait guère alors à faire de l'opposition : « Telle est votre « destinée, dit-il, que votre puissance, « née de votre grandeur personnelle, « fondée dans son origine sur des tro« phées, s'entoure, s'agrandit sans cesse « de trophées nouveaux... » Il est juste d'ajouter cependant que, sous forme d'éloge, il risqua quelques mots qui ressemblaient non pas à une critique des procédés peu honorables de l'empereur envers les Espagnols et de son ambition effrénée, mais à une espèce de remontrance respectueuse en faveur de la liberté de la presse. L'abolition de l'in-

quisition en Espagne lui fournit les éléments de ce blâme indirect mêlé de flatteries très-peu déguisées, et, en conséquence, fort peu compromettant : « Depuis plus de deux mille « ans, ajoutait-il, l'histoire répète avec « amour le nom de ce Gélon, qui, vain- « queur des Carthaginois, leur imposa, « pour condition de paix, l'abolition « des sacrifices humains. Abolir l'inqui- « sition a été un plus grand bienfait « encore; car les statues embrasées de « Carthage ne dévoraient que quelques « victimes innocentes, et les bûchers « de l'inquisition étouffaient encore la « pensée et la raison. »

Toutefois, après les désastres des campagnes de 1812, 1813 et 1814, *le comte de l'empire* Garat fut des premiers sénateurs qui votèrent la déchéance du héros vaincu, que lui-même, pendant le temps de sa prospérité et de ses excès, avait appelé le *législateur du monde social*. C'était se montrer cruellement positif pour un philosophe et surtout pour un idéologue. Il ne se borna point à cela; il prétendit qu'il avait été, dans le sénat, l'un des opposants à l'avénement du monarque qu'il avait si complaisamment encensé; et, comme le scrutin avait été secret, il devint impossible de le démentir. Enfin, il n'eut pas honte d'écrire une apologie de Moreau, qui lui fournit l'occasion d'encenser Alexandre et Wellington lui-même, en d'autres termes, la Russie et l'Angleterre victorieuses : « Interrogez le Béarn et les « Basques, dit-il, ils maudiront la guerre « qui les a pour longtemps dévastés et « ravagés; *mais ils auront peine à ap- « peler ennemi, même étranger, ce « Wellington, qui, tandis qu'Alexan- « dre s'avançait du Nord, s'appliquait, « avec la même générosité, à consoler « les campagnes et les populations dé- « solées, et versait le sang anglais « pour mettre en sûreté le sang fran- « çais hors des batailles.* » Il ajoutait pour sa propre justification, car, malgré toute sa bonhomie, il sentait le besoin de s'excuser : « Me demanderez-vous, « lorsque je parle avec tant d'estime des « ennemis de la France, d'où je suis? « Je vous répondrai comme un des ci- « toyens d'Athènes, qui aima le plus sa « patrie et qui ne la quitta jamais : *Du « monde.* » Mais ni cette comparaison, d'ailleurs peu modeste, ni sa vieille amitié pour Moreau, du reste assez peu apparente tant que Napoléon avait été puissant, ne durent donner le change aux honnêtes gens, qui continuèrent à regarder Moreau comme un traître, justement *supplicié par un boulet français;* l'Angleterre et la Russie comme des ennemies implacables, cachant leur haine et leur jalousie sous le masque de l'amitié; Garat, comme un pauvre homme, mais ayant commis une action basse dont on l'avait cru incapable. Contre l'ordinaire, cette *faiblesse* ne fut pas profitable à son auteur : quoique ayant fait partie de la commission sénatoriale, chargée de présenter l'acte constitutionnel, Garat ne put s'ouvrir l'entrée de la chambre des pairs.

Ainsi rendu à la vie privée par les événements de la première restauration, il ne reparut plus qu'un instant sur la scène politique pendant les cent jours. Napoléon, qui s'était lassé de tant de versatilité, avait refusé de lui accorder la pairie, malgré sa qualité d'ancien sénateur éliminé par les Bourbons. Mais un collége électoral l'avait appelé à siéger à la chambre des représentants. Il n'y prit la parole qu'après les désastres de Waterloo, pour reproduire ses vieilles conceptions métaphysiques, au moment où il s'agissait plus que jamais de faire de la politique positive : tout porte à croire qu'alors il désirait l'avénement de la branche cadette, et qu'il était orléaniste en 1815, comme il l'avait été momentanément, déjà plusieurs fois, entre autres à l'époque du procès de Louis XVI et à l'époque de la réaction thermidorienne. Au second retour du roi, il fut expulsé de l'Institut par le ministre Vaublanc; il n'y rentra qu'après la révolution de juillet.

Depuis 1815 il publia, en 1821, des *Mémoires sur la vie de Suard et sur le dix-huitième siècle,* ouvrage un peu diffus et sans méthode, comme toujours, mais rempli de détails fort curieux, d'anecdotes piquantes, et d'idées aussi neuves que hardies. La manière favorable dont il y apprécie Robespierre mérite d'autant plus d'être remarquée qu'en 1795 il n'avait trouvé

pour lui que des paroles outrageantes. Après le 9 thermidor, lorsque c'était la mode de mépriser les vaincus, Garat avait dit en parlant de Maximilien : « L'éloquence de ce monstre était un rabâchage éternel, un bavardage insignifiant. » Dans ses *Mémoires*, il porte un tout autre jugement du caractère et du talent de Maximilien, qui lui paraît un des hommes les plus remarquables de la révolution. Cette contradiction n'honore pas plus Garat que ses autres changements d'opinion ; mais elle n'en est pas moins honorable pour Robespierre, car il n'est pas difficile de voir que le dernier sentiment de Garat est le seul véritable. En 1795, c'était l'homme politique qui parlait, en 1821 c'était le philosophe. Après le 9 thermidor, la parole de Garat n'était pas libre ; pour le laisser rentrer en grâce, les réacteurs exigeaient de lui une rétractation de la lettre qu'il avait écrite le 30 octobre 1793, et qui renfermait le passage suivant : « Votre discours « sur le jugement de Louis Capet, et « ce rapport (sur les puissances étran- « gères) sont les plus beaux morceaux « qui aient paru dans la révolution ; ils « passeront dans les écoles de la répu- « blique, comme des modèles classi- « ques... » Les injures de Garat lui avaient été arrachées par la peur autant que par l'ambition, car s'il ne les eût pas prononcées, les thermidoriens ne l'auraient pas admis dans leurs rangs, très-probablement même ils l'auraient traité avec cette cruauté qui faisait le fond de leur *indulgence*. On pourra répondre que la lettre du 20 octobre n'offre pas plus de garantie d'indépendance. Nous le reconnaissons, si l'on veut, tout en faisant observer que Garat aurait pu trouver un genre de flatterie moins compromettant pour son bon goût, s'il n'avait voulu que flatter. Mais, en 1821, aura-t-on la ressource de dire que Garat avait encore peur de Robespierre ? Alors il n'avait pas plus peur de lui que des thermidoriens ; alors il n'avait plus peur de rien, si ce n'est de passer, aux yeux des contemporains, et, ce qui est plus important encore, aux yeux de la postérité, pour un juge sans goût ou sans conscience, car, même en ne tenant pas compte de l'amour-propre d'auteur, il savait bien que son livre resterait, protégé par l'immortalité de ces grands hommes du dix-huitième siècle auxquels il est consacré. Pauvre homme ! nous en convenons, puisqu'il faut tant de temps et tant de paroles pour distinguer quand il dit vrai ou quand il dit faux ; mais le passage en question n'en a que plus d'importance peut-être pour ceux que n'aveugle pas la passion ou que ne domine pas la mauvaise foi.

Voici maintenant ce passage qui range Garat parmi les thermidoriens qui ont eu le mérite, quoiqu'un peu tardif, de rendre justice à Robespierre et de renoncer à l'idée préconçue *d'enfermer dans sa tombe le souvenir de toutes les turpitudes de la révolution*. « Dans ce « nombre si grand d'orateurs toujours « prêts et toujours environnés de guer- « res avec l'Europe, de tribunaux révo- « lutionnaires et d'échafauds qui ruis- « sellent de sang, *un seul* chercha cu- « rieusement et laborieusement les for- « mes et les expressions élégantes du « style : il écrivit le plus souvent ayant « près de lui, à demi ouvert, le roman « où respirent en langage enchanteur les « passions les plus tendres du cœur, et « les tableaux les plus doux de la nature, « *la Nouvelle Héloïse*, et c'est l'orateur « que *ses collègues* et la France ont « le plus constamment accusé d'avoir « dressé le plus d'échafauds et fait cou- « ler le plus de sang : c'est Robespierre.

« Tandis que des prêtres portent à la « tribune des professions de foi d'a- « théisme, et que d'autres prêtres y « confessent, au péril de leur tête, le « Dieu et la foi des Évangiles, ce même « Robespierre fait ériger un autel et « consacrer une fête au Dieu que la na- « ture révèle, et non les hommes, à « l'Éternel ; et le discours qu'il prononce, « comme grand pontife de cette fête et « de cet autel, paraît si beau, si reli- « gieux, si pathétique, à l'un des dispen- « sateurs les plus illustres des couron- « nes dues aux premiers talents, à la « Harpe, qu'il lui adresse avec empres- « sement une lettre éloquente elle-même, « et dans laquelle les éloges lui sont « plus prodigués qu'ils ne le furent ja- « mais à l'auteur des éloges du dauphin « et de Marc-Aurèle.

« Robespierre, que l'Europe croit « voir à la tête de la nation française, « vit dans la boutique d'un menuisier, « dont il aspire à être le fils; et ses « mœurs ne sont pas seulement dé- « centes, sans aucune affectation et « sans aucune surveillance hypocrite « sur lui-même, elles sont aussi sévères « que la morale du Dieu nourri chez un « charpentier de la Judée. »

Il est à regretter que Garat ne se soit pas borné à écrire; presque tous ses ouvrages, qui sont assez nombreux, se recommandent à l'estime par un titre ou par un autre. En voici la liste : 1° *Éloge de Michel de l'Hôpital*, 1778, in-8°; 2° *Éloge de Suger*, 1778, in-8°; 3° *Éloge de Charles de Saint-Maur, duc de Montausier*, 1781, in-8°; 4° *Éloge de Fontenelle*, 1784, in-8° : ces trois derniers éloges remportèrent successivement le prix de l'Académie francaise; 5° *Précis historique de la vie de M. Bonnard*, 1787, in-12; réimprimé clandestinement la même-année, avec des notes sur madame de Genlis; 6° *Opinion contre les plans présentés par MM. Duport et Sieyès pour l'organisation judiciaire*, 1790, in-8°; 7° *D. J. Garat à M. de Condorcet*, 1791, in-8°; 8° *Considérations sur la révolution française et sur la conjuration des puissances de l'Europe contre la liberté et les droits des hommes*, ou *Examen de la proclamation des Pays-Bas*, 1792, in-8°; 9° *Mémoires sur la révolution*, ou *Exposé de ma conduite dans les affaires et fonctions publiques*, 1795, in-8°; 10° *Éloge funèbre de Joubert*, 1799, in-8°; 11° *Éloge funèbre des généraux Kléber et Desaix*, 1802, in-8°; 12° *Mémoire sur la Hollande*, 1805, in-8°; 13° *De Moreau*, 1814, in-8°; 14° *Mémoires historiques sur la vie de Suard, sur ses écrits et sur le dix-huitième siècle*, Paris, 1820, 2 vol. in-8°. On a encore de lui le *Discours préliminaire* de la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie*, Paris, 1798, 2 vol. in-fol. ou in-4°; une *Notice sur Ginguené*, insérée en tête du *Catalogue des livres de la bibliothèque de Ginguené*, Paris, 1817, in-8°; une *Notice sur Thomas*, en tête des *OEuvres complètes de Thomas*, Paris, 1821-1823, 6 vol. in-8°; un *Jugement sur Mirabeau*, en tête des *Discours et opinions de Mirabeau*, Paris, 1820, 2 vol. in-8°. Il a rédigé le récit des séances de l'Assemblée constituante dans le *Journal de Paris*, de 1789 à 1793. Il a aussi coopéré à la *Clef du cabinet des souverains*, journal du soir et du matin, historique, politique et moral, qui commença à paraître en 1797, et auquel travaillaient Fontanes, Pommereul, Gérard de Rayneval, Montlinot et Peuchet. On lui doit encore le *Discours préliminaire d'un Journal politique et philosophique*, 1794, in-8°, qui n'a pas eu d'exécution. Enfin, il a longtemps professé l'histoire ancienne au lycée, et la métaphysique à l'école normale en 1794, et il a laissé un grand nombre de travaux inédits.

En terminant, disons, à l'avantage de Garat, que s'il a toujours encensé les vainqueurs, que s'il s'est mis successivement à la suite de Mirabeau, de Vergniaud, de Danton, de Robespierre, de Sieyès, de Rewbell, de Napoléon, en un mot de tous les chefs de parti qui ont réussi ou qui ont été à la veille de réussir, cependant il n'a pas spéculé sur sa versatilité pour s'enrichir, car il est mort plus voisin de la médiocrité que de l'opulence, après avoir rempli divers emplois, dont un seul aurait suffi à un spéculateur pour faire une grande fortune. Comme Barrère et quelques autres, Garat doit être rangé dans la catégorie des girouettes politiques de la révolution qui ont tourné à tous les vents par faiblesse de caractère plutôt que par l'effet d'un vil égoïsme, hommes sans portée, qu'un beau talent, soit d'improvisateur, soit d'écrivain, faisait rechercher par tous les partis dominants. Cependant il est une faute, la plus grave de toutes, que Barrère sut éviter, tandis que Garat s'en rendit coupable. Jamais Barrère ne glorifia les victoires impies de l'étranger sur la révolution française. Il lui sera beaucoup pardonné pour ce genre de constance. Avec un mérite supérieur, au contraire, Garat ne peut être défendu sans que ses apologistes courent le danger de porter atteinte à leur propre caractère : tant il est vrai que le patriotisme, non pas l'hostilité systématique contre les nations voisines, mais le vrai patrio-

tisme, est une chose sainte à laquelle on ne manque jamais impunément!

Garat (Pierre-Jean), célèbre chanteur, neveu du comte Garat, naquit en 1763 à Bordeaux, suivant son acte mortuaire, mais peut-être plutôt à Ustaritz. Il montra de bonne heure un sentiment exquis plutôt qu'une connaissance réelle de la musique, un talent d'imitation extraordinaire, et une excellente routine, fruit d'un instinct naturel, mais perfectionné par le goût et par un travail opiniâtre. Lorsqu'il vint trouver son oncle à Paris, en 1782, il se produisit aisément dans les plus brillantes sociétés, où il obtint de nombreux succès, contrefaisant les voix de tous les acteurs, le son de tous les instruments, et exécutant seul un opéra entier, depuis l'ouverture jusqu'aux airs de ballet. Le chanteur à la mode donna envie à la reine de l'entendre. Les augustes personnages ne le trouvèrent pas inférieur à l'idée qu'ils avaient conçue de son talent. Il obtint une place de secrétaire de cabinet du comte d'Artois en 1783, et l'année suivante une pension de 6,000 fr. sur l'administration de la loterie. Fixé à la cour, il devint dès lors l'ornement des concerts de Marie-Antoinette, à qui il donna des leçons de chant. La voix de Garat était un ténor élevé, moins volumineux cependant que celui de Rubini.

Sa romance : *Vous qui portez un cœur sensible,* composée après les journées des 5 et 6 octobre 1789, occasionna son arrestation à Rouen, en 1793. Après plusieurs mois de détention, il recouvra sa liberté. Mais la perte de sa pension, et les dettes qu'il avait contractées l'obligèrent de chercher des ressources dans ses talents. On se porta en foule à ses concerts, et, en 1796, il fut attaché au Conservatoire.

Toutefois sa manie de se mêler de la politique du jour lui devint encore funeste. La musique qu'il mit sous les romances de *Bélisaire,* par Lemercier, en 1804, époque du procès du général Moreau, et, plus tard, des allusions remarquées dans deux autres romances, l'une de *Henri IV à Gabrielle,* l'autre sur *Bayard,* lui firent retirer pendant assez longtemps son traitement de professeur. Garat ne le recouvra qu'en 1814. Il mourut en 1823, à l'âge de 60 ans, et non pas de 55, comme le dirent alors les journaux. Cette erreur provenait de ce que Garat avait la faiblesse de cacher son âge. Il était aussi plein de ridicules dans son costume, sa tournure, ses manières et jusque dans son langage, où il affectait de ne pas prononcer les *r*. Sous ce rapport aussi, *Ga-at* donna le ton et fut le chef d'école. Avec son habit carré, sa grosse cravate et ses cheveux en oreilles de chien, il était le modèle des *incoyables;* l'âge même ne fit point disparaître entièrement en lui ces travers d'amour-propre et de vanité. Garat est inhumé au cimetière de l'Est, près de Grétry, de Méhul, de Delille et de Ginguené.

Garcin de Tassy (Joseph-Héliodore), orientaliste, né à Marseille en 1794. Ce savant s'est particulièrement livré à l'étude de l'hindoustani, langue moderne des Indes occidentales. Il a été un des premiers membres de la société asiatique de Paris, membre étranger de la société asiatique de Londres, et honoraire de celle de Calcutta; il a été admis à l'Institut en 1838, et il y a remplacé le prince de Talleyrand. Ses principaux ouvrages sont: *les Oiseaux et les fleurs,* allégories morales d'Azz-Eddyn-al-Mocaddessi, traduites en français (Paris, 1821, in-8°); *Exposition de foi musulmane*, traduite du turc de Mohammed-Ben-Pir-Aly-El-Berkevi, suivie d'une traduction du *Pend Nameh* de Saadi (Paris, 1822, in-8°); *Conseils aux mauvais poëtes*, trad. de l'hindoustani (1826, broch. in-8°); *Relation de la prise de Constantinople*, trad. du turc de l'historien Saad-Eddyn (1826, broch. in-8°); *Doctrine et devoirs de la religion musulmane*, traduit de l'arabe (1827, in-4°), suivi de l'*Eucologe musulman* (1827, in-18), etc., etc.

Gard. — Ce département, qui tire son nom de la rivière du Gardon ou Gard, est un de ceux qui ont été formés de l'ancien Languedoc. Au sud, il touche par une petite étendue de côtes à la Méditerranée; à l'ouest, il est limité par les départements de l'Hérault, de l'Aveyron et de la Lozère; au nord, par celui de l'Ardèche; à l'est, par ceux de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, dont le Rhône le sépare. Sa su-

perficie est de 599,723 hectares, dont 150,000 environ en terres labourables, 100,000 en bois, 158,000 en landes, pâtis et bruyères, 58,000 en cultures diverses, etc.; son revenu territorial est estimé à 20,656,000 fr., dont il a payé à l'État, en impositions directes, en 1839, 3,390,235 fr.

Les cours d'eau qui sillonnent la pente déterminée par les montagnes du Gévaudan, voisines de la limite occidentale du département, pour se jeter dans le Rhône, sont principalement la Cèze et le Gard. Une autre rivière non moins importante, le Vidourle, se perd dans un étang. En outre, la source et une partie du cours de l'Hérault appartiennent à ce département. Le plus important de ses canaux est celui de Beaucaire à Aigues-Mortes, lequel communique avec la mer par une prolongation, et avec le canal du Midi par celui de la Radelle. Le canal de Bourgidon est une dérivation de celui de Beaucaire. Les grandes routes du département sont au nombre de trente-quatre, dont dix royales et les autres départementales. Le sol est entrecoupé de montagnes, de rochers, de collines, de vallées, de plaines, d'étangs et de marais.

Il est divisé en 4 arrondissements : Nîmes (chef-lieu du département), Alais, Uzès et le Vigan. Il renferme 38 cantons et 345 communes; la population est de 366,259 habitants, parmi lesquels on compte environ 2,882 électeurs, qui sont représentés à la chambre par 5 députés nommés dans 5 arrondissements électoraux (Nîmes compte pour 2 arrondissements).

Le département forme un évêché (Nîmes), suffragant de l'archevêché d'Avignon. Nîmes est le chef-lieu de la neuvieme conservation forestière et le siége d'une cour royale, à laquelle ressortissent les départements du Gard, de l'Ardèche, de la Lozère et de Vaucluse. Pour l'administration universitaire, les 4 mêmes départements sont compris dans le ressort de l'académie de Nîmes. Le département fait partie de la 9e division militaire (Montpellier). Parmi les hommes distingués produits par le département du Gard, on doit citer surtout : Rivarol, Florian, Court de Gébelin, d'Assas, M. Guizot, un grand nombre de généraux de la révolution et de l'empire, etc., etc.

Gard (pont du). — Bâti sur le Gardon ou Gard, à 16 kil. de Nîmes, ce monument célèbre se compose de trois rangs d'arcades à plein cintre, élevées les unes sur les autres et jetées avec une hardiesse et une légèreté admirables à des portées énormes; sa hauteur totale est de 146 pieds. Ce gigantesque ouvrage, en pierres de taille posées à sec, ne fut construit que pour supporter un aqueduc dont le niveau devait joindre celui des deux collines escarpées entre lesquelles passe la rivière. Il conduisait dans Nîmes les eaux de deux fontaines qui, elles-mêmes, étaient amenées au pont du Gard par une longue suite d'aqueducs.

Ce fut probablement Agrippa, gendre d'Auguste, qui ordonna la construction de ce monument, l'an 735 de Rome, dix-neuf ans avant la naissance de J. C., lorsqu'il fut chargé d'apaiser les mouvements des Gaules. La principale dépense fut faite d'ailleurs par la puissante colonie de Nîmes. On posa la dernière pierre vers l'an de Rome 750. Au commencement du dix-septième siècle, on entreprit de faire du premier des 3 ponts, long de 83 toises et reposant sur 6 arches (*), un passage pour les voitures. Le duc de Rohan, qui venait porter du secours aux religionnaires de Nîmes, fit couper du côté d'amont tous les pieds droits des arcs du deuxième rang sur un tiers de leur épaisseur, afin de faciliter le passage de son artillerie. Ces piles échancrées reçurent des encorbellements munis d'un garde-fou; mais alors l'édifice ébranlé surplomba du côté du couchant. L'intendant Baville le fit visiter par des architectes, dont les rapports décidèrent les états généraux du Languedoc, assemblés en 1700, à le faire réparer. On ne laissa sur le premier pont qu'un petit chemin pour les piétons et les cavaliers. Cependant les crues fréquentes du Gardon, qui, à plusieurs époques de l'année, ne permettent pas de le traverser même dans un bac, rendaient cette mesure insuffisante. Après un examen fait

(*) Le second pont a onze arches et le troisième trente-cinq.

avec soin, les états généraux de la province résolurent de faire bâtir un pont particulier adossé à la face orientale de l'aqueduc. Arrêtée dans la séance du 22 janvier 1743, l'entreprise fut commencée la même année, et achevée en 1747.

Garda (action du lac de). — Les bords du lac de Garda furent, pendant nos campagnes d'Italie, le théâtre de nombreux faits d'armes. Nous ne mentionnerons que le suivant. Après la bataille de Rivoli, le général Monnier envoya le capitaine d'infanterie Régnier au village de Garda, avec un détachement de cinquante hommes, pour en surveiller le lac et favoriser un débarquement. Au moment où il visitait un petit poste avancé, sept Autrichiens parurent et furent faits prisonniers. Craignant d'être attaqué, il se disposait à prendre dans les environs une position avantageuse, lorsqu'il rencontra, à sa grande surprise, une colonne autrichienne qu'il n'aperçut qu'à vingt pas, au détour d'un défilé. Le commandant autrichien ordonne au capitaine français de mettre bas les armes. « Non, monsieur, « lui répondit celui-ci, c'est vous qui êtes « mon prisonnier; bas les armes, ou « point de quartier. » Ses soldats répètent ce cri. L'officier ennemi veut parler; on ne lui répond qu'en criant : « Bas les armes. » Il propose de capituler. « Non, lui répond le capitaine, bas les armes et prisonnier. » Alors il s'avance et présente son épée; sa troupe met bas les armes. Le capitaine français craignait que les Autrichiens ne s'aperçussent enfin du petit nombre des siens; il les fit rétrograder. Il y avait deux barques au bord du lac : une certaine quantité d'Autrichiens s'y jettent sans que leurs officiers puissent les en empêcher. A peine sont-elles à soixante toises du rivage, que leurs barques, trop surchargées, coulent bas. La majeure partie se noie. Quelques instants après, beaucoup d'Impériaux refusent de marcher. Le capitaine sent le danger qui le menace; il en apprécie toute l'imminence en entendant leur chef leur dire : « Attendons encore. » — « Que dites-vous, mon« sieur? lui dit-il d'un ton ferme : où est « donc l'honneur? n'êtes-vous pas pri« sonnier? Ai-je votre parole? Vous êtes « officier; je compte sur votre loyauté. « Pour preuve, je vous rends votre épée, « et faites marcher votre troupe, sans « quoi je me vois forcé de faire avancer « contre vous une colonne de 6,000 hom« mes qui me suit. » Le mot *honneur*, les victoires de l'armée d'Italie et la colonne imaginaire décidèrent sans doute le commandant autrichien. Le calme se rétablit; ils arrivèrent sans aucun événement nouveau au camp français, où l'on vit 50 hommes déterminés amener 1,800 prisonniers du régiment impérial de Klebeck et d'un corps franc. On admira la présence d'esprit du capitaine Régnier; mais on estima plus encore les talents du général de cette armée, qui frappait son ennemi à coups si redoublés, et séparait tellement les divisions ennemies par ses habiles manœuvres, qu'elles ignoraient également la nature des forces qui leur étaient opposées, et la position des divers corps de leur armée (14 janvier 1797).

Gardanne (famille de). Les Gardanne sont une branche de la maison de Forbin (voy. ce mot); ils sont issus d'un frère puîné de Palamède de Forbin, gouverneur de Provence, à la fin du quinzième siècle. Leur maison compte parmi ses membres plusieurs consuls de Marseille.

Le comte *Gaspard-André de* Gardanne, né à Marseille en 1766, général de brigade en 1799, puis aide de camp et gouverneur des pages de Napoléon en 1804, avait été envoyé par lui à Téhéran pour engager Feth-Ali-Chah, empereur de Perse, à faire cause commune avec lui contre la Russie. Mais quoiqu'il eût lieu d'être satisfait du succès de ses négociations, l'ambassadeur français croyant avoir à se plaindre de ses relations avec Napoléon, et surtout avec le ministre des affaires étrangères, quitta la Perse sans ordre, et revint à Paris, où il encourut une juste disgrâce. Quelque temps après, cependant, l'empereur le combla de nouvelles faveurs : il fut nommé comte de l'empire, et reçut une dotation de 25,000 francs. Il ne s'en ressouvint plus d'abord en 1815, et commanda, sous les ordres du général Ernouf, une brigade de la troupe que le duc d'Angoulême avait rassemblée dans le Midi; mais

cédant enfin à d'autres sentiments, il se joignit aux troupes impériales commandées par le général Chabert, et fut admis à la retraite le 4 septembre 1815. Il est mort en 1818.

Son frère, et son premier secrétaire d'ambassade, Ange Gardanne, a publié un *Journal d'un voyage dans la Turquie d'Asie et la Perse, fait en* 1807 *et* 1808 (Marseille, 1808, in-8°). Il est mort en 1822.

Un général du même nom fit, en 1796, la campagne d'Italie, et celle du Rhin en 1797, servit dans la Vendée, repassa en Italie et de là en Allemagne, et mourut à Breslau en 1807.

GARDE CONSTITUTIONNELLE DE LOUIS XVI. Depuis le licenciement définitif des quatre compagnies des gardes du corps, et la fixation du séjour de Louis XVI à Paris, le roi n'avait plus été gardé que par la milice parisienne, par la garde nationale. Cependant un article de la nouvelle constitution portait qu'il serait formé, pour veiller à la sûreté du monarque, une garde de 1,800 hommes (*). Par suite des répugnances de la cour, cette garde constitutionnelle n'était pas encore instituée dans la première partie de l'année 1791. D'ailleurs, ce projet d'une garde particulière avait, dès le premier jour où il en fut question, jeté justement l'alarme dans le parti de l'Assemblée nationale qui tendait au républicanisme. Dans la séance du 20 novembre 1790, plusieurs députés s'y étaient opposés formellement.

Enfin, ne pouvant prolonger ses hésitations sans autoriser les patriotes à croire qu'il conservait l'espoir de rappeler ses gardes du corps, le roi se décida à presser l'organisation de sa nouvelle garde. L'Assemblée y pourvut par un décret du 30 septembre 1791. Le 16 mars suivant, ce corps prêta le serment d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi, et commença son service. Mais à peine était-il en exercice, qu'il excita la méfiance du parti populaire; une foule de nobles et de royalistes ardents s'étaient empressés de s'y faire incorporer. Parmi eux, il suffira de citer son commandant, M. de Brissac, et ce Larochejacquelin qui devait jouer plus tard dans la Vendée le rôle de champion de l'aristocratie. Le 28 mai, une députation du peuple parut à l'Assemblée nationale et demanda le licenciement de la nouvelle garde. « Il y a dans ce corps, s'écria « Bazire, des prêtres réfractaires, des « hommes de Coblentz, une quantité « d'Arlésiens... On a corrompu les pa- « triotes envoyés par les départements; « on s'en est défait; des écrits aristo- « cratiques leur ont été distribués avec « profusion, et notamment un *bouquet* « *au R. T. C. Louis XVI, fait pour le* « *jour de sa fête du* 25 *août* 1791, « *lorsqu'il était prisonnier aux Tuile-* « *ries*, etc. Les gardes disent que c'est « lui qui paye et non pas la nation; que « les protestations de dévouement à la « patrie, dans la bouche d'un garde du « roi, annoncent en lui les plus mau- « vaises dispositions; M. de Brissac a « cru devoir les prévenir que le coq « couronné que représentent les têtes « de leurs sabres, était un emblème qui « leur indiquait un roi qu'ils devaient « aider à reconquérir ses États. Dans « ce corps on parle ouvertement, sans « aucun ménagement, de la nation, de « l'Assemblée nationale, et de toutes « les autres autorités, dans des termes « si outrageants, que je croirais man- « quer à toutes les bienséances si je les « rapportais ici. »

En conséquence, dans la nuit du 28 au 29 mai 1792, l'Assemblée cassa par acclamation la garde constitutionnelle de Louis XVI. La garde nationale reprit son service auprès de sa personne.

GARDE DE LA CONVENTION ET DU CORPS LÉGISLATIF. Après la déchéance de Louis XVI, la Convention réunit les débris des *gardes de la prévôté* et en composa sa garde, sous le titre de *grenadiers-gendarmes près la représentation nationale*. Ce corps, qui ne fut d'abord composé que de 181 hommes, forma un peu plus tard deux bataillons recrutés parmi les régiments d'infanterie de l'armée. En 1795, il prit la dénomination de *garde du Corps législatif*, et il devait être porté à six régiments formant un effectif de 9,189 hommes, quand la constitution de l'an III vint arrêter cette organisation.

GARDE DU DIRECTOIRE. La consti-

(*) Douze cents hommes d'infanterie et six cents hommes de cavalerie.

tution de l'an III institua ce corps, dont la force n'excéda pas 240 hommes à pied et 120 gardes à cheval.

GARDE CONSULAIRE. Bonaparte, que la garde du Directoire avait aidé à exécuter le coup d'État du 18 brumaire, en fit sa garde particulière, et la porta bientôt à 2,089 hommes. Elle s'augmenta, de 1800 à 1803, de corps empruntés à presque toutes les armes spéciales de l'armée. À l'avénement de Napoléon au trône impérial, elle se composait de 6,944 hommes (3,334 hommes d'infanterie, grenadiers et chasseurs; 2,154 de cavalerie, aussi grenadiers et chasseurs; 682 d'artillerie, et 764 marins). On sait qu'elle devint le noyau de la *garde impériale* (voy. ce mot).

GARDE DES SCEAUX. Nous avons raconté ailleurs (voy. CHANCELIER) l'origine et l'histoire des chanceliers de France, nous n'avons donc pas à y revenir. Ce fut seulement en 1551 qu'un office de garde des sceaux fut créé à côté de l'office de chancelier. Celui-ci resta le chef de la magistrature, tandis que le garde des sceaux, qui était ordinairement son successeur désigné, fut chargé de tout ce qui avait rapport à l'expédition des lettres patentes, chartes, et autres pièces qui devaient être scellées du grand sceau.

Le garde des sceaux prêtait serment entre les mains du roi. Voici quelle était la formule de ce serment :

« Vous jurez Dieu votre Créateur et « sur la part que vous prétendez en pa« radis, que bien et loyalement vous « servirez le roi à la garde des sceaux « qu'il vous a commis et commet pré« sentement; que vous garderez et ob« serverez, et ferez garder, observer et « entretenir inviolablement les autorités « et droits de justice de sa couronne et « de son domaine, sans faire ni souf« frir faire aucun abus, corruption et « malversation, ni autre chose que ce « soit ou puisse être directement ni in« directement contraire, préjudiciable « ni dommageable à iceux; que n'accor« derez, expédierez ni ferez sceller aucu« nes lettres inciviles et déraisonnables, « ni qui soient contre les commande« ments et volontés dudit seigneur, ou « qui puissent préjudicier à ses droits et « autorités, priviléges, franchises et li« bertés de son royaume; que vous tien« drez la main à l'observation de ses « ordonnances, mandements, édits, et à « la punition des transgresseurs et con« trevenants à iceux; que vous ne pren« drez ni n'accepterez d'aucuns rois, « princes, potentats, seigneuries, com« munautés, ni autre personnage parti« culier de quelque qualité et condition « qu'il soit, aucuns états, pensions, « dons, présents et bienfaits, si ce n'est « du gré et consentement dudit seigneur, « et si aucuns vous en avoient déjà été « promis, vous les quitterez et renon« cerez, et généralement vous ferez, « exécuterez et accomplirez en cette « charge et commission de *garde des* « *sceaux* du roi, en ce qui la concerne « et en dépend, tout ce qu'un bon, vrai « et loyal chancelier de France, *duquel* « *vous tenez le lieu*, peut et doit faire « pour son devoir en la qualité de sa « charge, et aussi vous le promettez et « jurez. »

A la différence du chancelier, le garde des sceaux était amovible; du reste, au conseil du roi, au parlement, et dans toutes les cérémonies publiques, il prenait place immédiatement après ce dignitaire. Il avait le même costume, la simarre rouge et le mortier à double galon; deux huissiers le précédaient portant une masse; il était de plus accompagné, lorsqu'il allait par la ville ou en voyage, d'un *lieutenant du sceau* et de deux hoquetons ou gardes de la prévôté de l'hôtel.

Le garde des sceaux de France, qu'il fût chancelier ou non, portait suspendues à son cou les clefs du coffre où étaient renfermés les sceaux. Sous les deux premières races, où il n'y avait qu'un scel unique, c'était ce scel luimême qu'il portait ainsi.

Le coffre des sceaux, au quinzième siècle, était couvert de velours azuré semé de fleurs de lis d'or. Dans les cérémonies publiques, il était porté par une haquenée qu'un valet de pied conduisait, et des chevaliers vêtus de livrée l'entouraient en chevauchant.

Plus tard, ce coffre fut en vermeil, partagé en trois cases contenant chacune une petite cassette. La première, couverte en vermeil, renfermait le grand sceau de France; la seconde, couverte

en velours rouge, parsemé de fleurs de lis et de dauphins, renfermait le sceau particulier de la province du Dauphiné; la troisième, enfin, contenait le sceau de l'ordre de Saint-Louis, qui fut confié, en 1719, à un chancelier particulier.

Jusqu'à la troisième race, comme nous l'avons dit, le roi n'avait qu'un seul scel, et très-petit. A cette époque, ils gardèrent eux-mêmes ce scel ou anneau pour les lettres particulières qui devaient être closes, et remirent au garde des sceaux un scel beaucoup plus grand. L'usage d'employer plusieurs sceaux s'introduisit bientôt, et leur nombre ne fit que s'accroître au fur et à mesure que les différentes provinces dont se compose la France furent réunies à la couronne. Chacune d'elles avait un sceau particulier qui fut longtemps distinct de celui du royaume; plusieurs en avaient stipulé la conservation comme une des conditions de leur accession.

Nous ne nous étendrons pas sur les attributions qui furent déférées *aux gardes des sceaux* en titre : elles variaient suivant le bon plaisir du roi et selon les circonstances qui firent séparer les sceaux de la chancellerie. Le parlement protesta souvent contre certaines nominations qui lui déplaisaient: tantôt il refusait de se lever devant un *garde des sceaux*, prétendant que cet hommage n'était dû qu'au chancelier; tantôt il attendait des lettres de jussion pour enregistrer l'édit qui le nommait. Toutes ces velléités d'indépendance s'évanouirent devant la volonté de Louis XIV; sous ce règne, les sceaux furent souvent séparés de la chancellerie, et changèrent de mains un grand nombre de fois. Le parlement se résigna alors à subir la présidence du garde des sceaux avec la même soumission que s'il se fût agi d'un chancelier.

A la révolution française, le titre de garde des sceaux fut supprimé : les fonctions que remplissait anciennement ce dignitaire furent attribuées au ministre de la justice.

En 1815, la restauration ressuscita le nom, mais non l'office. Chaque ministre de la justice prend depuis lors le titre de garde des sceaux; ce titre ne lui donne aucune prééminence sur ses collègues; il ne lui confère d'autre prérogative que le droit de présider le conseil des ministres en l'absence du président. Le garde des sceaux est le chef suprême de la magistrature; il est même président né du conseil d'État : mais il n'a plus, comme autrefois, de juridiction particulière.

Nous avons donné, à l'article CHANCELIER, la liste des chanceliers et des gardes des sceaux. Pour rendre cette liste aussi complète que possible, nous ajouterons les noms suivants :

SOUS LOUIS XV.

Le Voyer de Paulmy d'Argenson, de 1717 à 1721.

SOUS LOUIS XVI.

A. T. Hue de Miroménil, nommé en 1774, s'est démis en 1787.

Chrétien F. de Lamoignon de Basville, de 1787 à 1789.

Ch. L. François de Paule de Barentin, garde des sceaux pendant quelques mois de l'année 1789.

J. M. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, successeur de Barentin, donna sa démission en 1790.

Louis Duport du Tertre, garde des sceaux vers la fin de 1790.

Garde des sceaux des apanages. C'étaient des officiers publics qui remplissaient, près des apanages des fils de France, les mêmes fonctions que le garde des sceaux de France pour le royaume. Ils gardaient le sceau particulier du prince, et faisaient sceller toutes les provisions, lettres et chartes qui émanaient de lui pour son apanage.

Tout ce que nous avons dit de la séparation des fonctions de garde des sceaux, de l'office de chancelier, s'applique aux gardes des sceaux de l'apanage.

Gardes des sceaux des chancelleries des cours souveraines. C'étaient les officiers chargés de la garde du petit sceau dont on se servait pour sceller les actes des parlements, cours des aides, etc., établis dans les provinces.

Gardes des sceaux des présidiaux. C'étaient des officiers qui gardaient le sceau dont on scellait les jugements des présidiaux, et les expéditions qui émanaient des chancelleries établies près ces tribunaux.

Gardes des sceaux aux contrats. C'étaient ceux qui avaient la garde du petit sceau dont on scellait les actes des notaires et tabellions. Cette garde était

d'abord donnée à ferme; Charles IX, en 1568, l'érigea en office; enfin, après avoir subi plusieurs vicissitudes, le droit de sceller ces sortes d'actes finit par appartenir, selon les localités, soit à quelques notaires qui ajoutèrent à leur titre celui de garde-scel, soit à chacun d'eux indistinctement, comme cela se pratique aujourd'hui (voy. CHANCELIER et SCEAUX.)

GARDE-FREYNET (la), village de l'arrondissement de Draguignan, dans l'ancienne Provence, aujourd'hui dans le département du Var (population : 2,100 habitants).

Ce village est situé auprès d'une montagne de difficile accès où s'élevait jadis la forteresse arabe de *Freynet*, appelée en latin *Fraxinetum*. A la fin du neuvième siècle (890), une barque, poussée par la tempête, jeta sur ces parages vingt Sarrasins d'Espagne qui, trouvant au pied du *Monte-Moro* un bon abordage et tout autour des forêts presque impénétrables, s'y établirent et y appelèrent leurs compatriotes; ainsi fut fondée la colonie de Freynet. D'abord les nouveaux venus louèrent leurs services à quelques seigneurs provençaux qui se haïssaient sans avoir les moyens ou le courage de se faire la guerre. Devenus ensuite plus puissants, assurés d'ailleurs de la faiblesse et de la lâcheté de leurs voisins, ils profitèrent de leur situation avantageuse pour piller, dévaster, pendant un siècle, les pays sur les confins desquels ils se trouvaient postés. Leur fort était assis sur un roc isolé, dominant toute la chaîne de monts qui court du nord au sud; la partie méridionale de ce roc est tout à fait escarpée, et l'on n'y peut monter qu'à l'aide de degrés mal taillés dans une pierre schisteuse, et conduisant encore aux restes de la porte de l'ancien château. Au delà est une plate-forme peu étendue, entourée de deux côtés par un fossé de douze pieds de largeur sur huit ou neuf de profondeur, et, des autres côtés, par de grands précipices. Au milieu est creusée une citerne carrée, au fond de laquelle on descend par des degrés taillés dans le roc; le tout était ceint d'épais remparts dont le temps a épargné quelques vestiges.

Derrière eux, ces redoutables brigands avaient le golfe de Grimaud qui leur offrait un abri assuré pour leurs navires, et une communication facile par mer avec leurs compatriotes d'Espagne et d'Afrique. Ils se répandirent dans toute la Provence, dans le Languedoc, dans le Dauphiné, et même en Italie, pillant les villes, massacrant les hommes en état de porter les armes, emmenant les femmes et les enfants pour les vendre comme esclaves, et détruisant tous les édifices par le fer et la flamme. Les chrétiens firent de grands efforts pour purger le sol de la Provence d'un tel fléau. Hugues, roi d'Arles, vainquit cette poignée d'infidèles, mais ne put la détruire; Otton Ier les fit combattre sans succès; Conrad le Pacifique battit un de leurs corps d'armée, et les affaiblit au point que de quelque temps ils ne purent continuer leurs courses. Cependant, malgré leurs combats journaliers et leurs pertes fréquentes, les Sarrasins n'avaient pu être entamés dans les montagnes où ils s'étaient retranchés. En 973, enfin, Gibelin de Grimaldi, Boniface de Castellane, et plusieurs autres seigneurs, joignirent leurs troupes à celles du comte de Provence, et, sous ses auspices, attaquèrent le Fraxinet, qui fut pris d'assaut et rasé, après qu'on eut massacré ou fait prisonniers ses défenseurs.

Le village de la Garde-Freynet était autrefois resserré dans une espèce de creux entouré de rochers escarpés et couvert par un ravin profond. Ses habitants étaient pauvres et misérables. Depuis une soixantaine d'années le commerce des bouchons a répandu l'aisance dans ce pays peu favorisé de la nature.

GARDE-GARDIENNE. On appelait ainsi, dans l'ancien droit, le privilége de *committimus* accordé par le roi à des églises, abbayes, colléges, universités, et autres communautés religieuses ou laïques. Les membres de la corporation à laquelle était octroyée la lettre-gardienne, avaient droit de faire renvoyer toutes leurs causes, tant en demandant qu'en défendant, devant le juge particulier qui leur était assigné par le roi.

L'usage de la garde-gardienne remonte très-haut en France. Ce fut un des mille moyens employés par la royauté

pour battre en brèche la justice patrimoniale des seigneurs féodaux. Quand le pouvoir royal fut affermi, et qu'il fut admis en principe que toute justice émane de lui, on essaya de restreindre dans l'application le privilége, qu'il eût été difficile de retirer entièrement. Ceux qui prétendaient s'en servir durent représenter le titre en vertu duquel ils agissaient : ce titre lui-même fut rigoureusement interprété dans le sens le plus étroit. Le privilége de garde-gardienne, comme tous les autres priviléges de juridiction, disparut en 89; les églises et les universités ayant été soumises au même droit commun qui régissait les simples particuliers.

GARDE IMPÉRIALE. A l'avénement de Napoléon au trône impérial, la garde consulaire prit la dénomination de *garde impériale*. L'empereur l'augmenta d'une compagnie de mameluks et de deux bataillons de vélites, attachés à chacun des régiments de grenadiers et de chasseurs à pied. Cette organisation achevée, son complet était de 9 775 hommes ; savoir : état-major général, 21 ; un régiment de grenadiers à pied, 1,716 ; un régiment de chasseurs à pied, 1,716; un régiment de grenadiers à cheval, 1,018 ; un régiment de chasseurs à cheval, 1,018 ; deux compagnies d'artillerie, 712 ; deux escadrons et un bataillon de gendarmerie d'élite, 632 ; un bataillon de matelots, 806 ; deux bataillons de vélites, 1,910 ; une compagnie de mameluks, 124 ; une compagnie de vétérans, 102. De nouveaux corps, créés de 1805 à 1810, élevèrent ce chiffre à 32 330. Voici l'ordre de ses créations : en 1805, un corps de vélites à cheval, et deux nouveaux bataillons de vélites à pied ; en 1806, un deuxième régiment de grenadiers et un deuxième régiment de chasseurs à pied, un régiment de dragons, deux compagnies d'ouvriers, un régiment de fusiliers-grenadiers et un regiment de fusiliers-chasseurs ; en 1807, un régiment de lanciers polonais. On forma, la même année, deux régiments de tirailleurs-grenadiers, deux régiments de tirailleurs-chasseurs, un bataillon de vélites de Florence, un bataillon de vélites de Turin, deux régiments de conscrits-grenadiers, et deux régiments de conscrits-chasseurs. On distingua dès lors la *vieille garde* et la *jeune garde*. En 1810, le régiment de conscrits-chasseurs prit le nom de voltigeurs ; le régiment de garde nationale soldée, créé à Lille, entra dans la garde sous le nom de *grenadiers des gardes nationales de la garde*. Après la réunion de la Hollande à la France, la garde impériale fut encore augmentée par l'incorporation d'un régiment de grenadiers de cette arme (supprimé en 1813), et par la création d'un deuxième régiment de chevau-légers-lanciers. Ces diverses formations portèrent, en 1812, l'effectif de la garde à 56,346. En 1813 et 1814, les régiments de voltigeurs et de tirailleurs-chasseurs furent portés à 19. 24,000 hommes, pris sur les 80,000 formant le contingent du premier ban, fournirent au recrutement de ces nouveaux corps, et portèrent l'effectif de la garde à 81,000 combattants ; il aurait été élevé à 102,706 l'année suivante, si l'organisation des 17e, 18e et 19e régiments de tirailleurs et de voltigeurs avait pu être entièrement achevée.

Après l'abdication de Napoléon et le premier retour des Bourbons, l'infanterie de la vieille garde forma deux régiments, qui prirent le nom de *corps royal des grenadiers et chasseurs de France*. On conserva quatre régiments de cavalerie sous les dénominations de *corps royal des grenadiers, des dragons, des chasseurs à cheval et des chevau-légers-lanciers de France*. Quant aux régiments de la jeune garde, ils furent incorporés dans les troupes de ligne.

Un décret impérial, daté de Lyon, le 13 mars 1815, reconstitua une nouvelle garde impériale. Le 7 avril suivant, son organisation fut arrêtée de la manière suivante : dix-huit régiments d'infanterie, dont trois de grenadiers, trois de chasseurs, six de tirailleurs et six de voltigeurs, jeune garde ; quatre régiments de cavalerie (grenadiers, dragons, chasseurs, chevau-légers-lanciers), plus une compagnie de gendarmerie d'élite ; six compagnies d'artillerie à pied, quatre d'artillerie à cheval et une d'ouvriers ; une compagnie de sapeurs-mineurs, et un escadron du train des équipages. Dispersée, après la deuxième abdication, dans les nouveaux corps de la garde royale et dans quelques régi-

ments de la ligne, elle communiqua aux jeunes soldats cet esprit d'ordre et de discipline qui, non moins que son héroïsme, lui acquit tant de titres à l'admiration de l'Europe.

La vieille garde se recrutait parmi les militaires de toutes armes, ayant fait quatre campagnes. Les candidats devaient, en outre, avoir obtenu des récompenses pour actions d'éclat, ou avoir été blessés sur un champ de bataille; ils devaient aussi justifier d'une conduite irréprochable. Une partie de la jeune garde avait été formée de jeunes conscrits des classes appelées; le régiment de *flanqueurs* fut composé de fils de gardes généraux et de gardes forestiers. Le mode d'avancement était le même que dans les autres corps de l'armée : les emplois d'officiers étaient à la nomination de l'empereur; ils avaient, par assimilation, le grade immédiatement supérieur à celui qu'ils occupaient. De même, le simple soldat avait rang de caporal, le caporal de sergent, et ainsi de suite jusqu'au major, qui avait rang de colonel.

La garde avait le pas sur tous les régiments de la ligne, et jouissait d'une plus forte solde.

Ces prérogatives étaient la récompense des plus brillants services, et l'on sait comment ces braves cohortes en soutinrent l'honneur, depuis la campagne de l'an VIII jusqu'à Waterloo. Son histoire est aussi belle que celle du grand capitaine dont elle était la troupe de prédilection. A Marengo, la garde consulaire, qui ne put mettre en ligne que 1,000 à 1,200 hommes, infanterie et cavalerie, soutint, *comme une colonne de granit*, les efforts de l'ennemi. *Ce fut alors que l'on vit ce que peut une poignée de gens de cœur* (*). Devenue garde impériale, elle s'immortalisa pendant les campagnes d'Allemagne, notamment à la prise d'Ulm et à la bataille d'Austerlitz, où la cavalerie et l'artillerie légère firent des prodiges de valeur, et où *cette réserve, qui valait une armée*, fut aux prises avec la garde russe, et la défit entièrement. En 1806 et 1807, *les invincibles* se signalèrent à Iéna et pendant toute la durée des deux campagnes. Mais c'est surtout à Eylau et à Friedland qu'ils purent déployer leur héroïque courage. Dans la première de ces batailles, leur infanterie était restée plusieurs heures l'arme au bras, sous le feu de la mitraille.

(*) Expression de Napoléon dans son bulletin de la bataille.

Les campagnes d'Espagne de 1808 et 1809 ouvrirent à la garde une nouvelle carrière de gloire; sa cavalerie se distingua à Sommo-Siera et à Benavente, et ses marins au siége de Cadix. Dans la guerre d'Allemagne de 1809, après la rupture des ponts du Danube, ce fut elle qui soutint les attaques des colonnes autrichiennes; on connaît quelle part glorieuse elle prit à la bataille de Wagram.

Un corps de diverses armes de la garde, sous les ordres du général Dorsenne, fit encore avec éclat les campagnes de 1810 et 1811 en Espagne.

Il serait trop long de rappeler en détail les brillants succès de ce corps d'élite, de ce bataillon sacré, à Witepsk, sur le Borysthène, à Smolensk, à Polotsk, à la Moscowa, et ses actes de dévouement pendant l'incendie de Moscou. Lors de la fatale retraite, la garde soutint, par son exemple, le moral des autres troupes. Chaque journée fut encore pour elle une victoire de plus. Mais son plus beau titre à la reconnaissance de la France, ce sont ses gigantesques efforts pendant l'invasion du territoire de la patrie, en 1814. Présente sur tous les champs de bataille, à Bar-sur-Aube, à Saint-Dizier, à Brienne, à la Rothière, à Champ-Aubert, à Montmirail, à Vauchamp, à Montereau, à Craonne, elle n'était pas même vaincue à Fontainebleau, et voulait encore marcher sur Paris pour en expulser l'ennemi. L'histoire enregistrera aussi sa fidélité à l'île d'Elbe; elle transmettra à la postérité cette sublime traduction des cris sortis de ses rangs à Waterloo : *La garde meurt et ne se rend pas.*

GARDEL (Pierre-Gabriel), célèbre danseur et chorégraphe, né à Nancy en 1758. d'un maître des ballets de Stanislas I[er]. Admis comme premier danseur en 1780, nommé, en 1784, aide de son frère, qui était alors maître des ballets, et dès l'année 1786 doté par le roi d'une pension de 6,000 francs, il

devint en 1787 chef et compositeur des ballets, place qu'il conserva jusqu'à ces dernières années sous tous les gouvernements.

Les deux Gardel ont fait dans la danse la même révolution que Gluck et Sacchini ont opérée dans la musique française. Ils eurent à réformer les costumes bizarres et ridicules de notre opéra, à supprimer les masques, les paniers, les tonnelets.

Quant à madame Gardel, épouse de Pierre-Gabriel. on l'appelait la Vénus de Médicis de la danse. Cette dame, appelée à remplacer la Guimard, avait créé avec succès un grand nombre de rôles. A cette époque où l'on ne devinait pas les merveilles des *Taglioni* et des *Essler*, on a dit que ses pieds avaient une âme. Elle obtint sa retraite en 1816, après trente ans de service.

GARDE MUNICIPALE. — Une ordonnance, en date du 16 août 1830, supprima le corps de la gendarmerie de Paris, si maltraité pendant les trois journées, et le remplaça par la *garde municipale*, à laquelle on conféra les mêmes fonctions. Déjà, par un arrêté du 4 octobre 1802, les consuls avaient institué à Paris une garde du même nom, qui comptait deux régiments d'infanterie et deux compagnies de cavalerie. Mais ce corps, modifié en 1813 dans son organisation, avait pris le nom de gendarmerie impériale.

La garde municipale de 1830 a été successivement augmentée. Son complet est aujourd'hui de 3,244 hommes, infanterie et cavalerie. Elle est placée sous l'autorité du ministre de l'intérieur et sous les ordres immédiats du préfet de police.

Son bel uniforme, devant lequel est, pour ainsi dire, tombée la haine qui poursuivait l'ancien *gendarme*, se compose d'un habit bleu à revers blancs, avec passe-poils et retroussis rouges, et aiguillettes orange, d'un casque tigré, etc. Il se rapproche beaucoup des plus beaux uniformes de l'armée impériale.

GARDE NATIONALE. — Ce fut le souvenir de la mission des vieilles milices communales qui se présenta à l'esprit des bourgeois parisiens lorsque, au début de la révolution, ils réclamèrent le rétablissement de cette force armée populaire. Ce vœu fut exprimé dans l'assemblée des électeurs, le 26 juin 1789, puis exprimé devant l'Assemblée par Mirabeau dans la séance du 8 juillet, où il proposa sa célèbre adresse. Le 11, le comité des électeurs fit la même demande aux législateurs, qui la prit en considération; le lendemain, forcé d'agir par les réclamations des citoyens, il ordonnait déjà de leur délivrer des armes. Le même jour, une députation de la Constituante va demander au roi la création de la garde bourgeoise; le roi refuse. Cependant l'agitation et l'inquiétude allaient croissant, et les citoyens, reprenant leurs droits, se donnaient cette garde que la cour s'obstinait à leur refuser. Le 13, l'Assemblée déclare « qu'effrayée des suites funestes que peut entraîner la réponse du roi, elle ne cessera pas d'insister sur l'éloignement des troupes extraordinairement assemblées près de Paris et de Versailles, et sur l'établissement des gardes bourgeoises. » Le même jour, les électeurs publient l'arrêté de la formation de ce corps.

Il devait être composé de 16 légions subdivisées en 60 bataillons, chaque bataillon formant 4 compagnies, chaque compagnie étant de 200 hommes. Chacun des 60 districts devait fournir 200 hommes pour commencer le service : cette mesure élevait provisoirement à 12,000 hommes l'effectif de la milice, dont le fond devait être de 48,000 citoyens. La cocarde adoptée était aux couleurs de la ville : bleue et rouge. Tout homme trouvé avec cet insigne, sans avoir été enregistré dans l'un des districts, devait être remis à la justice du comité permanent, auquel les officiers du grand état-major avaient séance.

Ce fut au milieu de l'insurrection du mardi 14 que la milice nouvelle commença à se former. Au bout de peu de jours elle était prête à défendre la ville contre la cour et l'armée, et à y maintenir la tranquillité. Un commandant général, un commandant général en second, un major général et son aide constituaient l'état-major nommé, comme les états-majors de chaque légion, par le comité permanent.

On avait offert d'abord le comman-

dement général au duc d'Aumont, qui demanda vingt-quatre heures pour délibérer, puis refusa, tandis que le commandant en second, le marquis de la Salle, activait l'organisation de la milice. A Versailles, où la prise de la Bastille avait fait ratifier enfin l'arrêté de la municipalité, on parlait, le soir du 14, d'envoyer aux Parisiens des officiers généraux pour commander et organiser la garde bourgeoise. Mais la Fayette « recommanda aux électeurs de « se méfier de ces auxiliaires » (*Procès-verbal des électeurs,* t. Ier, p. 405). Le 15, la Fayette fut nommé par acclamation commandant en chef de la garde parisienne, en même temps que Bailly devint maire de la capitale. Le blanc, la couleur du roi, fut alors ajouté à la cocarde; l'uniforme fut réglé tel que nous le voyons aujourd'hui, sauf les revers blancs ainsi que la culotte. Cet uniforme devint en 1792 celui de l'infanterie, qui le conserva pendant vingt-trois ans.

Les gardes bourgeoises des diverses villes du royaume s'établirent promptement après le 14 juillet, à l'exemple de la milice parisienne, et quand l'institution se fut propagée partout, elle reçut le nom de *garde nationale*. De nombreux changements y furent successivement introduits. On y créa bientôt des compagnies soldées, pour y placer les *gardes-françaises* dévoués à la cause populaire; des compagnies d'élite, grenadiers et chasseurs, recevaient, d'un autre côté, les citoyens les plus zélés pour le service gratuit, lequel était, du reste, déclaré obligatoire pour tous ceux à qui leur position de fortune ne le rendait pas trop onéreux. Des compagnies de canonniers et de cavalerie furent établies. Le 7 août, toutes ces mesures étaient déjà prises; le 20, la garde nationale de Paris prêtait serment au roi, à la loi, à la commune, et, lors de la fameuse *fédération* du 14 juillet 1790 (voyez FÉDÉRATION), les députations de toutes les milices citoyennes de la France fraternisèrent avec celle de Paris. L'enthousiasme patriotique était alors si grand, qu'il s'était formé des bataillons d'enfants et de vieillards.

La loi d'exécution qui fixa sur des bases uniformes l'organisation de la garde nationale est datée seulement du 14 octobre 1791; mais elle avait été précédée par cette déclaration de principes :

Art. I. L'Assemblée nationale déclare comme principes constitutionnels : la force publique, considérée d'une manière générale, est la réunion de la force de tous les citoyens; l'armée est une force habituelle, extraite de la force publique, et destinée essentiellement à agir contre les ennemis du dehors; les corps armés pour le service intérieur sont une force habituelle extraite de la force publique, et essentiellement destinée à agir contre les perturbateurs de l'ordre et de la paix; la nation ne forme point un corps militaire, mais les citoyens seront obligés de s'armer aussitôt que l'ordre public troublé ou la patrie attaquée demandera l'emploi de la force publique, ou que la liberté sera en péril. Ceux-là seuls jouiront des droits de citoyens actifs, qui, réunissant d'ailleurs les conditions prescrites, auront pris l'engagement de rétablir l'ordre au dedans, quand ils en seront légalement requis, et de s'armer pour la défense des libertés de la patrie; la force armée est essentiellement obéissante; nul corps d'armée ne peut exercer le droit de délibérer; les citoyens ne pourront exercer le droit de suffrage dans aucune assemblée politique s'ils sont armés, ou seulement vêtus d'un uniforme. Les citoyens ne peuvent exercer aucun acte de force publique établie par la constitution sans en avoir été requis; les citoyens ne pourront refuser le service dont ils auront été requis légalement.

Art. II. En conséquence l'Assemblée nationale déclare que les citoyens actifs et leurs enfants mâles, âgés de 18 ans, déclareront solennellement la résolution de remplir au besoin ce devoir, en s'inscrivant sur les registres à ce destinés.

Art. III. L'organisation de la garde nationale n'est que la détermination du mode suivant lequel les citoyens doivent se rassembler, se former et agir, lorsqu'ils sont requis de remplir ce service.

Art. IV. Les citoyens, requis de défendre la chose publique et armés en vertu de cette réquisition, ou s'occupant des exercices qui seront institués, porteront le nom de *gardes nationales*.

Art. V. Comme il n'y a qu'une nation, il n'y aura qu'une même garde nationale, soumise aux mêmes règlements, à la même discipline et au même uniforme. »

Après le 10 août, la garde nationale fut réorganisée « dans le but de maintenir la liberté et l'*égalité*. » La réaction

thermidorienne la rétablit à peu près sur ses bases premières. Vaincue sous le nom de *sections*, elle fut dissoute le 14 vendémiaire. Le Directoire la reforma. Le consulat et l'empire la réduisirent presque à rien. Ce ne fut qu'à la dernière extrémité, en 1813, que Napoléon consentit à la réorganiser sur des bases plus libérales, lui qui avait prétendu autrefois procéder à cette mesure par *décrets impériaux*, et se réserver la nomination des officiers. Elle défendit courageusement le sol de la patrie envahie en 1814.

Un sénatus-consulte du 13 mars 1812 avait divisé la garde nationale en premier, second ban et arrière-ban, et compris dans le premier cent cohortes laissées à la disposition du ministre de la guerre. Le lendemain 14, un décret impérial en avait appelé quatre-vingt-huit autres à la défense des côtes, des grands dépôts maritimes, des arsenaux et des places fortes. De nouvelles levées étant devenues nécessaires, un sénatus-consulte du 3 avril 1813 et un décret impérial du 5 appelèrent un renfort de quatre-vingt mille gardes nationaux, organisés en *cohortes* de grenadiers et de chasseurs; chaque cohorte était formée de quatre compagnies de cent cinquante hommes, dont deux de grenadiers et deux de chasseurs. Les cohortes du même département formaient une *légion*. Le même décret organisait trente-sept *cohortes urbaines*, chacune composée de mille hommes, et formant sept compagnies, une de grenadiers, une de chasseurs, quatre de fusiliers (cent cinquante hommes) et une de canonniers (cent hommes). Ces cohortes étaient chargées du service ordinaire de police dans les principaux ports de mer.

Quand les étrangers victorieux nous eurent imposé un autre gouvernement, l'armée fut dissoute; et lors de la réorganisation des gardes nationales, par l'ordonnance du 31 juillet 1814, les gardes urbaines et les gardes rurales remplacèrent les cohortes levées dans les villes et dans les campagnes.

Pendant la première restauration, on mit sous leur sauvegarde la charte octroyée. En 1815, la nomination des officiers, qui, d'après le principe de l'institution, appartenait aux citoyens, fut réservée au roi, sur la présentation du colonel général, et d'après des listes arrêtées de concert avec le ministère de l'intérieur. Une ordonnance du 17 juillet 1816 statua, suivant les bases adoptées par les gouvernements précédents, que tous les Français de vingt à soixante ans, imposés ou fils d'imposés, seraient soumis à ce service. Depuis l'ordonnance du 27 décembre 1815, la garde nationale était érigée en quelque sorte en armée permanente, lorsqu'une autre ordonnance la ramena à son institution municipale, le 30 septembre 1818.

En 1827, elle reçut une atteinte grave par l'ordonnance du 29 avril, qui, pour punir les cris d'*à bas les ministres!* licencia la milice citoyenne de Paris. Mais nous l'avons vue renaître d'elle-même à la révolution de 1830, comme elle avait fait en 1789. Les lois du 22 mars 1831 et du 19 avril 1832 ont donné à cette institution son organisation actuelle, organisation beaucoup moins libérale que celle de 1791, et bien imparfaite sans doute, mais qui, telle qu'elle est aujourd'hui, présenterait encore d'assez fortes garanties à la *liberté* et à l'*ordre public* si elle était facilement observée.

Tous les Français étant appelés de vingt à soixante ans au service de la garde nationale, il est dressé par le maire des listes de recensement, et dans chaque commune au moins un *conseil de recensement* pour la révision de ces listes, les radiations, les inscriptions, le contrôle du service, etc. Les décisions de ce conseil sont soumises à l'examen d'un *jury de révision* institué dans chaque canton. Pour la répression des fautes, infractions et délits ayant rapport au service, la loi du 22 mars 1831 a institué des *conseils de discipline*.

GARDE-NOBLE et GARDE-BOURGEOISE. — Les lois ou coutumes dont l'ensemble forme le droit d'un peuple, ne sont que des applications particulières aux diverses relations de la vie, du principe sur lequel sa société est basée. Bon ou mauvais, ce principe étant une fois admis, tout s'ordonne par rapport à lui; ses institutions en sortent fatalement comme les conséquences d'une prémisse : si elles se transforment ou se

modifient, on peut être sûr que le principe lui-même a été modifié ou altéré.

L'histoire de la *garde-noble* offre une preuve frappante de cette vérité. Dans la société féodale, tout reposait sur la propriété : c'était la source de tous droits, de toutes obligations; tant valait la terre, tant valait l'homme. Tout dans la législation devait donc se rapporter à la propriété : l'état des mineurs comme le reste. Aussi un principe bien différent de celui qui domine aujourd'hui régnait-il en cette matière. Au lieu que maintenant la personne et les biens d'un enfant sont confiés aux parents et aux amis qui sont présumés lui porter le plus d'affection, à l'origine de la féodalité, on en chargea le seigneur de qui relevait le fief appartenant au mineur. On va voir dans quel intérêt cela se fit, et comment.

Tant que les fiefs furent amovibles, on les donna à des hommes capables de les servir; il ne put être question de mineurs. Mais quand ils devinrent héréditaires, l'obligation d'un service militaire personnel ayant continué à subsister comme auparavant, le cas se présenta où le bas âge des vassaux rendait l'exécution de cette obligation impossible de leur part. Il fallait pourvoir cependant au service du fief, car c'était une des conditions synallagmatiques du contrat féodal qui en concédait la jouissance. On le fit, en mettant le fief lui-même dans la main du seigneur auquel le service était dû. Il en eut la *garde* pendant la minorité du vassal; il en perçut les revenus à son profit. Il paraissait juste que prenant la charge, il en eût le bénéfice.

L'intérêt du fief seul fit donner au seigneur l'administration des biens du vassal; le même intérêt lui fit accorder la *garde* de l'enfant. « Qui peut mieux, dit un ancien feudiste, instruire l'enfant du service militaire qu'il doit à raison de son fief, que le seigneur lui-même auquel ce service est dû? Ce seigneur, pour être mieux servi par son vassal, donnera tous ses soins à son éducation; il est présumé plus propre à le former que les autres amis de l'enfant, qui peuvent être ignorants et sans expérience dans le métier des armes. » On voit comme tout s'ordonnait par rapport à la terre. Dans cette société matérielle, les hommes étaient subordonnés à la propriété.

Ce double droit du seigneur sur la personne du vassal et sur son fief constitua ce qu'on appela plus tard *garde-noble* ou seigneuriale.

Quand le mineur avait plusieurs fiefs qu'il tenait de différents seigneurs, chacun de ces derniers eut la garde du fief qui relevait immédiatement de lui. La garde de la personne appartenait dans ce cas au premier occupant, « à celui que primes happa le garde de le corps. » La garde du fief, en se séparant de la garde de la personne, ne perdit pas son nom de *garde-noble*. Ce nom, même dans la suite, ne s'appliqua qu'à la première. Le mot de tutelle fut employé pour désigner la garde de la personne, quand elle se trouva distincte de celle des biens.

Telle est l'origine de la garde-noble. On la retrouve dans tous les pays où la féodalité a pu se constituer. Mais comme le principe féodal lui-même, cette institution n'a pu se maintenir longtemps dans son intégrité; elle engendrait des violences énormes de la part des seigneurs; au lieu d'administrer les biens en bons pères de famille, comme il semblait qu'ils dussent le faire, ils les affermaient à des traitants ou les dévastaient. La personne même du mineur ne fut pas en sûreté entre leurs mains. Comme le fief du vassal faisait retour au seigneur à défaut d'hoirs, ils faisaient mourir le mineur s'ils y trouvaient leur intérêt. Quand c'était une fille, ils l'empêchaient de se marier, ou lui faisaient épouser quelqu'un de leurs valets ou de leurs protégés. La loi féodale, qui mettait le service du fief au-dessus de toutes les considérations, poussait à ces abus.

Ils devinrent tels, que pour y remédier, on ôta la *garde-noble* aux seigneurs, pour la confier aux plus proches parents. Il est assez difficile d'assigner l'époque précise où ce changement s'opéra. Ce doit être vers la fin du douzième siècle, quand le système féodal commença à être battu en brèche par la royauté. On trouve dans les Établissements, Ier livre, ch. 115, une décision qui semble indiquer que cette transformation était déjà accomplie du temps de saint

Louis. « Se il advenoit que uns gentilhomme mourust lui et sa femme, et ils eussent hoir, *cil qui devroit avoir le retor de la terre*, (non) de par le père, (ains) de par la mère, *si auroit la terre en garde;* mès il n'auroit pas la garde des enfans, ains l'auroit un de ses amis de par le père, qui seroit de son lignage et devroit avoir de la terre par reson à nourrir les enfants et porvoir; car s'il qui ont le retor de la terre ne doivent pas avoir la garde des enfants, car *soupeçons est que ils ne voulussent plus la mort des enfants que la vie, pour la terre qui leur escharroit.* »

Cependant, comme les Établissements n'étaient obligatoires que pour le duché de France, il est très possible que la forme primitive de la garde-noble ait continué à subsister plus longtemps dans d'autres provinces. Le fait est même certain pour la Normandie et pour la Bretagne. La garde-seigneuriale, telle que nous l'avons décrite, se retrouve dans les coutumes de ces deux pays, et s'est perpétuée jusqu'en 1789. Dans toutes les autres coutumes, la *garde-noble*, quand elle y existe, est attribuée, comme dans les Établissements, au plus proche parent. Ses effets varient d'une province à l'autre; mais, dans la plupart, les avantages qu'elle confère sont singulièrement restreints : le gardien n'est le plus souvent qu'un administrateur qui doit rendre compte des fruits qu'il perçoit. Les père ou mère qui ont la garde-noble de leurs enfants mineurs continuent seuls à jouir, dans quelques coutumes, des revenus des biens nobles qui appartiennent à ceux-ci. La *garde-noble* se réduit alors à un usufruit légal pareil à celui qui est établi par l'art. 384 du code civil, et elle est soumise aux mêmes conditions.

La *garde-bourgeoise* était une imitation de la *garde-noble*. Elle consistait dans le droit que certaines coutumes donnaient au conjoint survivant de percevoir à son profit les fruits et revenus des biens échus à leurs enfants mineurs, à la charge par lui de les élever, de les entretenir, et d'acquitter toutes les charges annuelles de ces biens. Comme le mot l'indique, la garde-bourgeoise n'appartenait qu'aux citoyens de certaines villes déterminées, qui jouissaient des priviléges de la bourgeoisie.

GARDE-ROBE (grand maître de la). — « Cette charge, dit le *Dictionnaire des mœurs et usages des Français* (publié en 1767), est toujours possédée par un des grands seigneurs du royaume : elle n'est point ancienne, puisqu'elle n'a été créée que le 26 novembre 1669. Le grand maître de la garde-robe a soin des habits ordinaires du roi, et a la charge de les faire faire. Lorsque le roi s'habille, il met à Sa Majesté la camisole, le cordon bleu et le justaucorps, et, les jours de grandes fêtes, le manteau et le collier de l'ordre. Quand le roi se déshabille, il lui présente la camisole de nuit, et lui demande quel habit il lui plaira de prendre le lendemain. Il y a, en outre, deux *maîtres de la garde-robe* qui servent par année, qui ont leurs fonctions particulières, et remplacent le grand maître en son absence. Lors même que celui-ci est auprès du roi, c'est le maître de la garde-robe qui présente la cravate au roi, son mouchoir et ses gants, sa canne et son chapeau. Lorsque Sa Majesté quitte un habit et vide ses poches dans celles de l'habit qu'elle prend, il lui présente ses poches pour les vider. Le soir, lorsque le roi sort de son cabinet, il remet ses gants, sa canne, son chapeau et son épée au maître de la garde-robe, qui lui tire aussi le justaucorps, la veste et le cordon bleu, et reçoit sa cravate. Il y a pour le service de la garde-robe plusieurs officiers, etc., etc. »

En 1789, la charge de grand maître de la garde-robe était possédée par le duc de Liancourt; les deux maîtres étaient MM. de Boisgelin et de Chauvelin.

On voit, par les almanachs royaux, que la garde-robe de la reine et des princes du sang comprenait, comme celle du roi, un nombreux personnel.

La restauration avait rétabli cette domesticité de cour dans tous ses honneurs.

GARDE ROYALE. Voyez GARDES D'ÉLITE.

GARDE-SEIGNEURIALE. Voy. GARDE-NOBLE.

GARDES-CÔTES. Avant la révolution, il existait des milices spécialement chargées de la garde des côtes et du service

des batteries du littoral. Les *régiments gardes-côtes* furent compris dans le licenciement des milices provinciales opéré à la suite du décret du 4 mars 1791. Alors on confia la défense des côtes à la garde nationale, concurremment avec la troupe de ligne.

Mais la loi du 9 septembre 1799 (23 fructidor an VII) forma de nouveau trois bataillons de *grenadiers gardes-côtes*, et 130 compagnies de *canonniers volontaires gardes-côtes*. Cette organisation fut fixée définitivement par un arrêté consulaire du 28 mai 1803 (8 prairial an XI).

Ce puissant auxiliaire de notre armée fut supprimé par une ordonnance royale du 4 juin 1814, que Napoléon s'empressa de rapporter à son retour. Mais le décret impérial du 15 avril fut abrogé par une nouvelle ordonnance royale du 14 août 1815.

Le gouvernement actuel, par une ordonnance du 1er août 1831, créa quatre compagnies de canonniers gardes-côtes, mais seulement pour les possessions françaises de l'Afrique septentrionale. Ce nombre fut porté à six le 17 octobre 1833. Ces compagnies, disséminées dans les batteries du littoral, contribuent, avec les croiseurs de la station navale, appelés du même nom qu'elles, à écarter toute chance de débarquement.

GARDES DE LA PORTE (compagnie des). — C'est sous Charles VIII qu'on voit pour la première fois paraître ce corps de la maison militaire du roi. Fauchet cite Colinet du Gal comme capitaine des gardes de la porte en 1490; mais il ne donne aucun détail sur leur nombre ni sur leurs attributions.

Fleurange, qui parle aussi d'eux, ne nous fournit pas plus de renseignements. Les *États de la France* depuis 1660 donnent seulement les noms de leurs capitaines; enfin, ceux de 1663 sont plus explicites. Il y avait alors 1 capitaine, 4 lieutenants et 50 gardes faisant leur service par quartier, et touchant chacun 200 livres de gages par quartier, et 40 de récompense. En 1689, le capitaine avait 7,000 livres d'appointements, outre un brevet d'assurance de 200,000 livres sur cette charge pour lui ou ses héritiers. Le *capitaine des portes* prêtait serment de fidélité entre les mains du roi, et recevait de lui son bâton de commandement. Les 4 lieutenants prêtaient serment entre les mains du grand maître de la maison du roi. Ils portaient, comme le capitaine, un bâton d'ébène, garni d'ivoire aux deux bouts, et se mettaient à la tête de leur troupe chaque fois que Leurs Majestés sortaient ou entraient. Les gardes étaient postés à la principale porte du logis du roi; ils avaient leur corps de garde au dedans, et l'occupaient de six heures du matin à six heures du soir, où les gardes du corps les relevaient jusqu'au lendemain matin. Ils remettaient les clefs au brigadier de la garde écossaise (*).

Leur uniforme était le justaucorps bleu comme celui des gardes du corps, avec deux larges galons d'or et d'argent, et des boutons d'orfévrerie. Ils étaient armés de l'épée et de la carabine, avec la bandoulière chargée de deux clefs.

Outre leurs appointements, ils recevaient en étrennes de nouvelle année, 50 livres du roi, 32 de la reine et autant du parlement; à la Saint-Louis, 40 livres, et chaque fois que le roi touchait les écrouelles, 10 écus du trésorier des offrandes.

Cette compagnie fut supprimée par ordonnance du 30 septembre 1787; Louis XVIII la rétablit le 15 juillet 1814. Les gardes, d'après cette réorganisation, n'avaient pas d'appointements; mais les surnuméraires, qui pouvaient être au nombre de 100, avaient le grade de sous-lieutenant; les simples gardes celui de lieutenant. Leur uniforme était : habit bleu, collet rouge, épaulette et contre-épaulette d'or, pantalon blanc, chapeau avec plumet; leurs armes : l'épée et le fusil. Ils furent définitivement supprimés par l'ordonnance du 1er septembre 1815 qui modifia la maison militaire.

GARDES DE LA PRÉVÔTÉ DE L'HÔTEL. — On ignore quelle fut, jusqu'au dix-septième siècle, la force armée à la dis-

(*) On leur retira le service de nuit et on les obligea de remettre les clefs à un brigadier écossais, parce qu'un garde de cette dernière compagnie surprit une fois un garde de la porte dormant en faction. *Histoire de la maison militaire des rois de France*, par *Bouilier*, p. 210.

position du *prévôt de l'hôtel du roi*, ou *grand prévôt*. (Voyez ce mot.) Sous Louis XIV, cette compagnie de la maison militaire se composait de 100 hommes. Le capitaine, le prévôt de l'hôtel, avait sous lui 8 lieutenants, dont 4 à robe longue, qu'il n'employait que dans les affaires contentieuses. Les gardes, avec leurs officiers, marchaient à pied devant le roi, ouvrant le cortége avec les Cent-Suisses, quand Sa Majesté sortait à pied ou en voiture à deux chevaux. Dans les autres cas, ils se rangeaient seulement en haie sur son passage, au dehors à côté de la porte. Ils devaient aller et venir dans le palais, s'opposer aux querelles, arrêter, mettre dehors les gens troublant l'ordre, ou les personnes d'apparence suspecte, etc. Par un édit du mois de mars 1778, qui modifia leur organisation, il fut statué que toute l'année deux d'entre eux seraient employés auprès du garde des sceaux, quatre à Paris dans les maisons royales, et deux dans les provinces auprès de chaque intendant.

Le prévôt de l'hôtel avait 10,000 livres d'appointements et de récompense par an; les lieutenants 1,200. Leur uniforme était le hoqueton d'orfévrerie, dont le fond avait les couleurs du roi, incarnat, blanc et bleu, et se trouvait couvert de broderies avec la devise de Henri IV, une massue et ces mots : *Erit hæc quoque cognita monstris.* Cette compagnie, composée, depuis 1780, de 67 gardes, fut supprimée avec celle des gardes de la porte.

En 1815, les gardes de la prévôté furent, avec les Cent-Suisses et les gardes du corps, rétablis par Louis XVIII, aux termes d'une ordonnance du 23 janvier. Une autre ordonnance du 1er janvier 1816 fixa leur effectif à trois brigades; mais ils furent supprimés le 27 avril 1817.

Leur uniforme ne différait guère de celui de la garde de la porte, que par l'épaulette qu'ils portaient en laine, recouverte de quelques fils d'or, parce qu'ils n'avaient que le grade de sous-officier d'infanterie.

GARDES D'ÉLITE. — Il serait oiseux et puéril de chercher l'origine des gardes particulières des rois, en remontant, comme l'ont fait quelques écrivains, jusqu'à Clovis, à Gontran. Nous ne nous occuperons pas non plus d'examiner ce qu'étaient les *ostiarii* ou *custodes* de Charlemagne, les *sergents d'armes* de Philippe-Auguste, de saint Louis, etc. Il nous suffira de prendre pour point de départ le quinzième siècle, l'époque où la force armée du royaume reçut une organisation nouvelle. Louis XI avait autour de lui des *archers* ou *gardes du corps*, des *écuyers du corps*, les cent gentilshommes au *bec de corbin* ou gentilshommes *des vingt écus*, les *Cent-Suisses*, les gens d'armes *écossais* (voyez ces mots), corps privilégiés qui continuèrent à servir plus ou moins longtemps sous ses successeurs; Louis XII y ajouta une garde flamande très-nombreuse; et nous remarquons à ce propos, que depuis Charles VI jusqu'à Charles X, les rois de France se sont toujours crus bien mieux défendus par des troupes étrangères que par des soldats français. A la même époque et sous François Ier, la garde renfermait encore des *cranequiniers* fournis par les princes d'Allemagne. Vinrent ensuite les *gardes françaises* créées en 1563, les *chevau-légers du roi* en 1592, les *gendarmes de la garde* en 1611, les *gardes suisses* en 1616, les *mousquetaires* en 1622 (*). Mais ce fut surtout Louis XIV qui s'entoura d'une garde brillante et dispendieuse. L'augmentation des cadres en porta alors l'effectif à 10,000 hommes. On distingua les *gardes du dedans* et *les gardes du dehors*. Les premiers étaient les *gardes du corps*, les *Cent-Suisses* et les *gardes de la porte*, et les *gardes de la prévôté*. Dans les gardes du dehors on comprenait les *gendarmes*, les *chevau-légers*, les *mousquetaires*, les *gardes françaises et suisses*, les *gentilshommes au bec de corbin*.

En 1661, les gardes écossaises furent licenciées, et, en 1676, on forma la compagnie des *grenadiers à cheval*. Toutes ces compagnies se signalèrent dans les campagnes de Louis XIII et de Louis XIV, par une intrépidité, une ardeur qui trop souvent se mit au-dessus de la discipline. Sous le règne sui-

(*) Nous consacrons à chacun de ces corps un article spécial.

vant, la maison militaire se fit encore remarquer à Philipsbourg, à Fontenoi, etc. La suppression d'une partie de ces gardes d'élite, en 1775, réduisit la garde de 550 hommes. Elle était, en 1789, de 8.155 hommes, y compris la garde des princes. En 1791, une *garde constitutionnelle* de 1,200 hommes d'infanterie et de 600 chevaux pris dans les troupes de ligne remplaça une partie de la maison militaire. Les 29 et 31 mai 1792, elle disparut et entra dans la composition de la *garde de la Convention*, à laquelle succéda la *garde du Directoire.* Sur le champ de bataille de Marengo, on vit ensuite débuter glorieusement la *garde consulaire*, organisée en novembre 1799, et qui devint l'immortelle *garde impériale.* (Voyez ces mots.)

Les ordonnances des 23 mai, 15 juin et 15 juillet 1814, rendues presque aussitôt après que les Bourbons eurent remis le pied aux Tuileries, rétablirent autour de Louis XVIII toute l'ancienne maison militaire plus somptueuse que jamais, « le trône devant être environné de tout l'éclat qui lui appartient, et le roi trouvant ainsi le moyen de récompenser d'utiles services (*). » Les régiments de la vieille garde impériale devinrent momentanément les *corps royaux de France.* Arrivé à Lyon en 1815, l'empereur s'occupa des compagnies de la maison militaire qui prenaient les routes de Gand ou de la Vendée. Par un décret du 13 mars, il décida que dorénavant aucun corps étranger ne serait admis à la garde des souverains, que les Cent-Suisses, gardes de la porte, gardes suisses seraient renvoyés à vingt lieues de la capitale et des palais impériaux, jusqu'à ce qu'ils fussent légalement licenciés, et que le sort du soldat fût assuré. En même temps la maison du roi, gardes du corps, mousquetaires, etc., était supprimée.

Le 1er septembre 1815 parut une ordonnance royale supprimant les compagnies de gendarmes, chevau-légers, mousquetaires, grenadiers à cheval et gardes de la porte. Une autre ordonnance du 27 avril 1817 supprima les gardes de la prévôté.

(*) Préambule de l'ordonnance du 15 juin sur les chevau-légers.

La maison du roi ne fut plus composée que de quatre compagnies de gardes du corps et de la compagnie des Cent-Suisses. Les *gardes du corps de Monsieur*, d'abord supprimés aussi en 1815, furent rétablis par une ordonnance du 25 décembre. Celle du 1er septembre créa une *garde royale ;* ce corps était formé : 1° de 2 divisions d'infanterie qui contenaient chacune 2 brigades, et dont la 4e brigade était composée de 2 régiments *suisses ;* 2° de 2 divisions de cavalerie comprenant : 2 régiments de *grenadiers à cheval,* 2 de *cuirassiers*, 1 de *dragons*, 1 de *chasseurs à cheval*, 1 de *lanciers*, 1 de *hussards ;* 3° d'un régiment d'*artillerie à cheval,* d'un régiment de *train* et d'un régiment d'*artillerie à pied.* Plus tard on y ajouta deux compagnies sédentaires de *vétérans.*

D'après l'ordonnance constitutive du 27 février 1825, la force totale de la garde, y compris la maison militaire, devait être, sur le pied de paix, de 1,260 officiers et de 25,000 sous-officiers et soldats; sur le pied de guerre, ce nombre devait être porté à 33,925. La garde se recrutait dans l'armée ; les officiers étaient au choix du roi. A sa création elle jouissait des mêmes prérogatives que l'ex-garde impériale; le soldat était assimilé au caporal des troupes de ligne; les officiers avaient le rang et le titre immédiatement supérieurs à leurs grades dans la ligne. La loi sur l'avancement, du 10 mars 1818, força de modifier ce privilége. Le grade ne fut plus acquis qu'après un service de quatre ans dans celui dont on remplissait les fonctions. De nombreuses réclamations et des abus inévitables firent encore retirer à la garde ces avantages. Aux termes d'une ordonnance du 9 août 1826, les titulaires n'eurent plus que le grade de leur emploi. Il resta à ces régiments la prérogative de porter un uniforme plus brillant, de toucher une solde plus forte que ceux de la ligne. La solde des officiers généraux et supérieurs était du quart en sus; celle des capitaines, officiers inférieurs, sous-officiers et soldats, de moitié en sus. Après la révolution de juillet, où la garde privilégiée avait combattu pour le roi expulsé, on n'aurait pu la conserver, la rétablir sans

se mettre en opposition ouverte avec les idées libérales qui avaient élevé les barricades, avec le vœu bien prononcé de l'opinion publique. La maison militaire et la garde royale furent donc supprimées, sans doute pour toujours, par une ordonnance du 11 août 1830.

Gardes des métiers ou Maîtres et gardes — On nommait ainsi des bourgeois élus dans les corps de métiers pour veiller à ce que rien n'y fût fait contre les statuts, et à ce qu'aucune atteinte ne fût portée à leurs priviléges.

Gardes d'honneur. — Un sénatus-consulte, du 3 avril 1813, mettant une force de 180,000 hommes à la disposition du ministre de la guerre, pour augmenter les forces actives de l'Empire, ordonna, entre autres levées, celle de 10,000 hommes de *gardes d'honneur* à cheval. La création de ces quatre régiments nouveaux a été vivement reprochée à Napoléon, en ce qu'elle appelait au service beaucoup de jeunes gens riches qui avaient déjà satisfait à la loi de la conscription, soit en obtenant des exemptions par des moyens quelconques, soit en fournissant des remplaçants; mais la politique de l'empereur était de s'assurer ainsi des espèces d'otages tirés des nobles familles dont l'attachement était suspect. Cette cavalerie devait s'habiller, s'équiper et se monter à ses frais. Elle avait le rang et la solde de la garde impériale, dont elle faisait partie. Et Napoléon, pour gagner l'affection de ce corps, avait fait insérer dans le sénatus-consulte un article ainsi conçu : « Lorsque, après la campagne, il sera procédé à la formation de quatre compagnies de gardes du corps, une partie de ces compagnies sera choisie parmi les hommes des régiments des gardes d'honneur qui se seront le plus distingués. » La jeunesse française répondit noblement à l'appel de l'empereur; et, dans les campagnes de 1813, 1814, les gardes d'honneur, notamment à Dresde, à Hanau et à Reims, se firent remarquer par leur courage et leur dévouement.

Gardes du corps. — Ce fut Charles VII qui institua la 1re compagnie *écossaise des gardes du corps du roi*. (Voyez Écossais [gendarmes et gardes].) Louis XI en créa la 1re et la 2e compagnie *française*, et François Ier la 3e. Mais la compagnie écossaise, comme la plus ancienne, avait toujours la droite sur les autres, et le rang de celles-ci était déterminé par l'ancienneté de réception de leur capitaine. Les compagnies de gardes du corps faisaient le service par quartier. Le capitaine qui était de quartier ne quittait pas le roi, depuis son lever jusqu'à son coucher, et marchait toujours immédiatement derrière lui et près de sa personne, quelque part qu'il fût, à table, en carrosse, à cheval ou partout ailleurs. La nuit il couchait sous la chambre de Sa Majesté, et gardait les clefs du palais sous son chevet. Brillantes prérogatives! aussi les plus grandes illustrations militaires de tous les temps ont-elles ambitionné ce poste, qui leur donnait l'oreille du souverain.

Sous François Ier chaque compagnie comptait 100 gardes; sous Charles IX, la compagnie écossaise n'était plus guère composée que de gentilshommes français; sous Louis XIV, la reine mère et le duc d'Orléans eurent chacun une compagnie de gardes du corps. Leur effectif à cette époque s'éleva à 1,600 hommes, chiffre qui, en 1715, était réduit à 1,440; ce nombre paraît s'être maintenu jusqu'à la révolution de 1789. L'uniforme général des gardes du corps avant la révolution était : habit bleu, parements, doublures, veste et collet rouges, manches en bottes, agréments brodés et galon d'argent en plein sur le tout, bandoulière à fond d'argent plein, pour la compagnie écossaise, à fond d'argent mêlé de vert, ou de jaune, ou de bleu, pour les trois autres; culotte et bas rouges. La couleur des étendards, pièces de taffetas carrées, suivait celle des bandoulières. Les armes des gardes du corps qui combattaient à cheval, à l'armée, étaient, depuis Louis XIV, l'épée, le mousqueton et le pistolet. Cette dernière arme ne se portait pas quand la compagnie était de service au Louvre, à Versailles, etc.

L'histoire des gardes du corps se rattache essentiellement à l'histoire intime de la cour de France. On ne peut nier que ce corps n'ait rendu de grands services à la couronne; il se distingua en toute occasion par une fidélité à toute

épreuve envers la famille royale; en beaucoup de circonstances il a scellé cette fidélité de son sang. Mais aussi il ne se faisait aucun scrupule de verser celui des citoyens, des ennemis de la cour.

Au mois de septembre 1789, les gardes du corps étaient les seuls militaires qui eussent conservé la cocarde blanche; ils n'avaient pas même prêté le serment civique. Celles de leurs compagnies dont le service venait d'expirer restèrent, contre l'usage, à Versailles, avec celles dont le service commençait; contre l'usage aussi, les nouveaux venus résolurent de donner, pour le jeudi 1er octobre, un *repas* à leurs camarades. La cour, occupée de quelque projet de départ et empressée de gagner des défenseurs, mit à la disposition des convives le palais même du roi, la grande salle de l'opéra, qui jamais ne servait qu'aux fêtes royales. Les officiers de plusieurs autres régiments furent invités à cette fête. Les dames et les seigneurs de la cour vinrent remplir les loges. Au second service on porta bruyamment la santé de la famille royale; mais celle de la nation fut omise à dessein, selon quelques-uns; proposée et expressément rejetée par les gardes du corps, selon un grand nombre de témoins. Bientôt paraissent Louis XVI et la reine; tenant le dauphin dans ses bras, Marie-Antoinette fait même le tour de la table au milieu des transports les plus bruyants. Les gardes du corps, tous les soldats qu'on avait fait entrer dans la salle à l'entremets, portent, l'épée nue à la main, la santé du roi, de la reine et du dauphin.

Quand la cour s'est retirée, la fête devient une orgie complète. Les vins, prodigués avec une munificence vraiment royale, échauffent toutes les têtes; les musiciens exécutent divers morceaux de circonstance, tels que : *O Richard, ô mon roi, l'univers t'abandonne!...* et la *Marche des houllans...* La cocarde nationale est foulée aux pieds; on vocifère des imprécations contre l'Assemblée nationale; la charge sonne, et les convives, enivrés par le vin, la musique, les chants, les cris, escaladent, chancelants, les loges de la salle. On se répand dans les galeries du palais, où l'on arbore des cocardes blanches et des rubans distribués par les nobles dames; on se livre à mille extravagances dans la cour de marbre. Le lendemain, la reine répondait imprudemment à une députation : « J'ai « été enchantée de la journée de jeudi. »

Pendant ce temps, le peuple de Paris n'avait pas de pain!... Irrité de ces outrages, de ces orgies répétées le lendemain, de ces complots manifestes, il se précipita, le 5, sur Versailles. Là encore, il se trouva des gardes du corps pour faire feu sur des femmes, sur leurs concitoyens. Si ces provocations et ces hostilités flagrantes exaspérèrent le peuple jusqu'à lui faire commettre de funestes excès, sur qui devait en retomber la responsabilité ? Le 25 juin 1791, l'Assemblée rendit un décret qui licenciait les gardes du corps.

Ils reparurent en 1814 et 1815 autour du roi; leur organisation définitive fut déterminée par une ordonnance du 30 décembre 1818. Par cette ordonnance, les gardes du corps du roi se composaient, outre l'état-major, de 4 compagnies, fortes chacune de 287 hommes, officiers et gardes. La compagnie formait 4 brigades, représentant 2 escadrons. Les gardes étaient divisés en trois classes, et avaient le grade de lieutenant ou de sous-lieutenant. Les gardes de troisième classe étaient choisis parmi les élèves des écoles militaires et les sous-officiers de la ligne remplissant les conditions voulues pour devenir officiers. Presque tous les autres emplois étaient donnés, un tiers au choix, deux tiers à l'ancienneté; les grades supérieurs étaient tous laissés au choix du roi. Enfin, une ordonnance du 22 mai 1822 donnait, jusqu'au grade de colonel, le grade supérieur à tout officier employé dans les gardes du corps, du jour où il avait accompli huit années dans l'emploi du grade inférieur.

L'uniforme des gardes du corps était magnifique : il se composait d'un habit bleu de roi, avec collet, parements et retroussis écarlate; la poitrine, le collet, les parements, les passes, étaient garnis de brandebourgs et de boutonnières en galon d'argent; le pantalon était de drap bleu, ou en casimir blanc; le casque était formé d'une bombe droite,

en plaqué d'argent, entouré d'une peau de veau marin, et surmonté d'un plumet blanc; la bandoulière tenant la giberne était en galon d'argent. Les gardes portaient des épaulettes et des aiguillettes en argent; ils étaient armés d'un mousqueton, d'un sabre de cavalerie, et d'une paire de pistolets.

Le comte de Provence et le comte d'Artois avaient reçu chacun, par des édits de 1771 et 1773, deux compagnies de gardes du corps semblables à celles du roi, comme ils avaient aussi deux autres compagnies, gardes suisses et gardes de la porte. A la restauration, Monsieur, comte d'Artois, eut encore deux compagnies de gardes du corps, dont l'uniforme vert était d'ailleurs en tout semblable à celui des gardes du roi. Par ordonnance du 29 avril 1819, ces deux compagnies n'en formèrent qu'une seule, qui, après la mort de Louis XVIII, devint la cinquième des gardes du corps du roi. Les cinq compagnies furent licenciées par ordonnance du 11 août 1830, sans doute pour ne plus reparaître.

GARDES FRANÇAISES. Ce régiment fut créé en 1563. « Le Havre pris, dit Brantôme, le roi et la reine sa mère, qui pouvoit tout alors à cause de la minorité du fils, constituèrent un régiment de gens de pied françois pour la garde de Sa Majesté; et ce fut lors la première institution composée de dix enseignes de la garde du roi. »

Dès l'origine, la création de ce régiment causa de grands mécontentements. Les chefs huguenots surtout répétaient qu'il était malséant pour un roi d'avoir tant de gardes; que sa garde la plus sûre devait être l'amour de ses sujets, que c'était une nouvelle dépense superflue, etc. Ces reproches, toutefois, cachaient une arrière-pensée. D'un autre côté, le premier mestre de camp des gardes françaises, le Languedocien Charri prétendit recevoir ses ordres du roi seul, et non de Dandelot, colonel général de l'infanterie. Dandelot le fit assassiner. Enfin, la reine mère, qui venait de pacifier le royaume et de réconcilier à Moulins les Guise avec les Montmorency et les Coligny, consentit à envoyer les gardes françaises dans des garnisons de province. Mais en 1567, Condé et Coligny ayant tenté d'enlever le roi sur le chemin de Meaux à Paris, on se hâta de les rappeler. Ils furent néanmoins cassés en 1573, après la paix de la Rochelle. Au bout d'un an, les mêmes craintes engagèrent de nouveau Charles IX à les rétablir. Cette fois ils ne formèrent plus que deux compagnies au lieu de dix.

Henri III rendit à ce régiment son ancienne splendeur, et en donna le commandement à son premier mignon Duguast. Un autre favori, d'Épernon, devenu colonel général de l'infanterie, obtint le droit de nommer les mestres de camp des gardes françaises comme ceux du reste de l'armée. Cette charge fut par lui donnée à Crillon. Henri IV trouvant un pareil privilége trop étendu, s'en réserva l'exercice. Le premier usage qu'il en fit, ce fut de nommer Créqui successeur de Crillon, malgré les vives remontrances et le mécontentement de l'ancien favori de Henri III. Seulement, il fut stipulé que le roi et le duc nommeraient alternativement les capitaines, qu'au dernier resterait la nomination des charges subalternes, et le droit de recevoir entre ses mains le serment des mestres de camp. D'Épernon conserva jusqu'à sa mort, et en dépit de tous, ses hautes prérogatives. Mais depuis l'an 1661, il n'y eut plus de mestre de camp dans le régiment des gardes françaises. M. de Grammont, qui le commandait alors, prit le titre de colonel.

Depuis 1635 jusqu'en 1689, les gardes françaises formèrent 30 compagnies, tandis que sous Henri IV (jusqu'en 1603 du moins) et sous Louis XIII ce nombre avait été de 20. Peu effrayé de la dépense qu'entraînait l'entretien de ces corps privilégiés, Louis XIV, en 1689, y ajouta 2 compagnies de grenadiers; Louis XV, en 1719, en créa une 3e. Enfin, Louis XVI, en 1777, organisa ce régiment par bataillons.

Le nombre des hommes varia comme celui des compagnies. Chaque compagnie était, dans l'origine, de 50 hommes; sous Henri IV, de 80, puis de 40; en 1615 de 200; en 1629, en 1632, et en 1635, de 300. Cette augmentation, conservée assez longtemps, portait le régiment à la force énorme de 9,000 hommes, et même de 9,600 après l'ad-

jonction des grenadiers. Louis XV, en 1749, réduisit les gardes françaises au chiffre de 4,110 hommes, que son successeur n'augmenta que de 768 hommes.

Outre les soldats, le régiment eut à sa suite *des cadets*. Ils y furent même très-nombreux depuis le règne de Charles IX jusqu'à l'ordonnance de 1670, qui les réduisit à 2 par compagnie.

Les gardes françaises faisant partie de la maison du roi jouissaient de priviléges nombreux. Considérés comme le premier régiment du royaume, ils avaient le pas sur tous les autres, même sur les Cent-Suisses et les gardes suisses. A l'armée, ils choisissaient leur poste, et le prenaient ordinairement au centre de l'infanterie; après la prise d'une place assiégée, ils y entraient les premiers, et même les seuls s'ils étaient assez forts pour la garder, etc. Aussi l'honneur de commander une compagnie de ce corps d'élite coûtait-il environ 80,000 livres.

L'uniforme n'était pas encore établi en 1661 dans le régiment. On trouve en effet, dans l'État de la France à cette date : « Après la colonnelle, il y a, entre autres compagnies françaises, la compagnie de Maulpeon, dont les soldats sont habillés de gris, et un panache mêlé sur le chapeau ; la compagnie de Rubentel, dont les soldats sont habillés de gris et les chausses bleues ; la compagnie de Castelnau, dont les soldats sont revêtus d'un justaucorps ou casaquin rouge; la compagnie de Hautefeuille, dont les soldats ont des chausses rouges et des bonnets de ratine fourrés. » Mais lorsque Louis XIV eut décidé que toutes les compagnies d'un même régiment auraient un même habillement, les gardes françaises eurent un uniforme gris blanc, avec du galon d'argent faux sur toutes les tailles des justaucorps. Les officiers furent vêtus d'écarlate brodée d'argent. Sous Louis XV, l'habit des soldats fut bleu relevé de rouge, avec des galons de fil blanc aux boutonnières. Celui des officiers fut de même couleur et galonné d'argent. Les drapeaux du régiment des gardes étaient bleus, semés de fleurs de lis d'or sans nombre, avec une croix blanche au milieu, chargée à chaque bout de ses travers d'une couronne d'or.

Ce corps n'était ouvert à aucun étranger, pas même aux hommes nés dans les derniers pays réunis à la France, tels que l'Alsace. Il avait son quartier à Paris, dans un des faubourgs les plus populeux (*). Les soldats et caporaux avaient le droit de suppléer à la modicité de leur solde, en exerçant des métiers en ville; ainsi fit longtemps Lazare Hoche, engagé dans les gardes françaises.

Ces diverses circonstances expliquent assez comment ce régiment, lié au peuple par de fréquents rapports d'amitié ou d'intérêts, se fit peuple dès les premiers jours de 1789, et s'associa franchement à ses concitoyens. Le soldat plébéien était las d'ailleurs de sa position avilie. Pendant les jours d'effervescence du mois de juin 1789, 300 soldats du régiment, malgré la consigne de leur colonel, s'étaient mêlés aux Parisiens dans les réjouissances qui célébrèrent la réunion des trois ordres. Le 30 au soir, on apprit au Palais-Royal que onze d'entre eux étaient détenus à l'Abbaye pour avoir refusé, disait-on, de tourner leurs armes contre les citoyens. Aussitôt des cris s'élèvent de toutes parts : A l'Abbaye! Une foule nombreuse marche vers la prison, en brise les portes, et les onze soldats délivrés sont conduits en triomphe au Palais-Royal, où ils couchent, sous la sauvegarde de leurs libérateurs. La cour profita de cette émeute pour faire approcher d'autres troupes, des régiments étrangers, dont l'obéissance passive la rassurait davantage. Le 12 juillet, quand le Royal-Allemand eut chargé le peuple, ce furent les gardes françaises qui, brisant les grilles de leurs casernes, régularisèrent les mouvements du peuple furieux. Ils firent une décharge sur les dragons chargés de les surveiller dans leur caserne, et s'avancèrent ensuite au pas de charge, à onze heures du soir, au Palais-Royal, et de là sur la place Louis XV, pour en chasser les troupes antinationales. Sans officiers, sans artillerie, mais appuyés par le peuple, qui applaudissait, ils reçurent à coups de fusil les troupes du baron de Bezenval, qui fut forcé de se

(*) Le faubourg du Temple.

replier sur Versailles. Cette défection des gardes françaises fit échouer les projets de la cour. Le lendemain, 3,000 d'entre eux vinrent se ranger autour de l'assemblée des électeurs, jurant de mourir pour la patrie (*). Leurs chefs voulaient les entraîner dans la plaine Saint-Denis ; c'était les envoyer à la boucherie. Ils refusèrent, aimant mieux, disaient-ils, verser utilement leur sang que de se livrer à la fureur des troupes étrangères. Enfin ce corps contribua puissamment à la prise de la Bastille, et guida à l'attaque de la forteresse les bataillons populaires. Aussi Louis XVI rendit-il, le 31 août, une ordonnance qui cassait le régiment. Les officiers et les soldats restèrent dans la garde nationale parisienne jusqu'en 1792, sous le titre de *garde nationale soldée*. D'après la disposition d'un décret du 10 octobre 1792, ils furent distribués dans les bataillons chargés de défendre le territoire, que menaçaient de toutes parts l'Autriche et la Prusse, et eurent une part glorieuse aux premiers succès de la révolution.

Gardes-marines. En 1670, Colbert, songeant à former une pépinière où devaient se recruter les officiers de la marine royale, fit établir à Brest, à Rochefort et à Toulon, trois compagnies de *gardes de la marine*, chacune de 200 hommes. « Je n'ai pu savoir, dit le P. Daniel, pourquoi on leur a donné ce titre ; quelqu'un m'a dit qu'ils prétendoient, en vertu de ce nom, faire la garde de l'amiral quand il se trouvoit dans le port. »

Quelques années après, cette institution était réformée ; il ne restait presque plus d'anciens gardes - marines quand on en créa de nouveaux en 1682. Pour entrer dans ce corps, il fallait être gentilhomme, dans le principe du moins, et ne pas avoir plus de 16 ans. Le choix des gardes était fait par le roi. L'uniforme était l'habit de drap bleu, doublé de serge écarlate ; parements, veste, culotte et bas rouges, aiguillette d'or, chapeau bordé d'or.

(*) Un seul soldat appelé *Julien* se prononça pour le roi. Louis XVI lui donna une pension sur sa cassette. Louis XVIII le fit officier.

Le nombre des gardes - marines a souvent varié. Il y en eut souvent 900 et même 1,000. Cette noble jeunesse ne se distinguait pas, à terre, par une conduite bien édifiante, comme on peut le penser. Cependant le programme des études contenait une assez belle nomenclature. Mais qu'est - ce qu'un programme, quand le privilége seul fait la carrière de l'élève ? Le seul temps que les gardes-marines employassent utilement était celui de la navigation. Une grâce royale les faisait d'ailleurs officiers. Mais ce fut rarement au milieu d'eux que se formèrent les hommes qui ont donné de l'éclat au pavillon de France.

La révolution fit bon marché des gardes-marines, de leur nom, comme de leur noblesse, et les remplaça par les *aspirants*, appelés, depuis la restauration, *élèves de la marine*. (Voyez Marine.)

Gardes suisses. Depuis le quinzième siècle, les rois de France eurent toujours au service de leurs personnes une ou plusieurs compagnies d'Helvétiens en sus de celle des *Cent-Suisses* proprement dits.

Toutefois, l'institution des *gardes suisses* en régiment ne remonte qu'à l'année 1616. Un passage des Mémoires de Bassompierre, qui fut longtemps colonel général de toutes les troupes suisses au service de France, nous met à même de donner la date précise de cette institution. « Louis XIII, dit-il, au retour du voyage qu'il fit en Guienne pour son mariage, se résolut, l'an 1616, de faire à Tours un régiment complet de ses gardes suisses, et ils vinrent faire la garde devant son logis le mardi douzième de mars. » Sous Louis XIV, ce régiment était composé de 12 compagnies, de 120 hommes chacune.

Le service et les priviléges de ce régiment étaient, en toutes les occasions, les mêmes que ceux des *gardes françaises*, avec la seule différence du pas, qui appartenait à ces derniers. Tous les officiers et soldats devaient être Suisses. Chaque compagnie était affectée à un canton particulier, dans lequel les officiers allaient faire leurs recrues ; c'est ce qu'ils nommaient entre eux *compagnies avouées*. La générale seule avait

la distinction d'être avouée des treize cantons.

Les compagnies des gardes suisses montaient la garde auprès du roi, suivant le rang des cantons d'où elles étaient tirées. D'après les conventions faites, on ne pouvait obliger ces gardes de servir contre l'Allemagne au delà du Rhin, contre l'Italie au delà des Alpes, ni contre l'Espagne au delà des Pyrénées; et tous les régiments suisses au service de la France jouissaient de la liberté du culte dans toute sa plénitude.

Par l'ordonnance du 1er juin 1763, le régiment des gardes suisses reçut une nouvelle organisation. Il fut alors composé d'une compagnie générale, qui avait le droit de marcher à la tête du régiment, et de tous ceux de la même nation; de onze compagnies de fusiliers, et de quatre compagnies de grenadiers formant quatre bataillons, de quatre compagnies chacun.

L'uniforme était rouge, relevé de bleu. Les officiers portaient les hausse-cols argentés. Ils avaient le privilége de rendre eux-mêmes la justice dans leur régiment. Leur paye, ainsi que celle de leurs soldats, était double de celle des gardes françaises.

A l'époque de la révolution, les Cent-Suisses, les gardes suisses, et les autres régiments de la même nation, détestés du peuple, successivement licenciés, réintégrés, occupaient par tolérance leurs casernes des environs de Paris. Après la journée du 10 août (*), où ils offrirent au roi qui les soldait le sacrifice inintelligent de leurs vies, il ne fut plus question d'eux. On ne comprit que les Cent-Suisses dans la réorganisation de la maison militaire du roi, en 1814. Mais plus tard deux régiments suisses composèrent une des brigades de la garde royale.

GARDIN-DUMESNIL (Jean-Baptiste), né à Saint-Cyr, en basse Normandie, voué en 1720 à l'enseignement pendant presque toute sa vie, mort en 1802, a laissé les *Synonymes latins*, ouvrage aussi estimé que celui des *Synonymes français* de Girard.

GARDONE (affaires de). Le 10 février 1814, tandis qu'Eugène empêchait les corps autrichiens, vaincus l'avant-veille à la bataille du Mincio, de passer sur la rive droite de cette rivière, une autre division ennemie, commandée par le général Stanislawlewitch, tournait le lac Garda, investissait le fort de Rocca-d'Anfo, s'emparait de Salo sans coup férir, chassait nos avant-postes, et allait prendre position à Gardone, petite ville située à quelques lieues de Brescia. Toutefois, ces succès furent de courte durée : le général Bonfanti, qui, avec un petit corps séparé de l'armée italico-française, s'était d'abord laissé surprendre, fit enfoncer, le 13, à coups de canon, les portes de Salo, poursuivit rudement trois bataillons ennemis qui occupaient la ville, et les força de se jeter sans armes dans les montagnes. Le lendemain, il parvint à expulser de Gardone trois autres bataillons autrichiens.

GARENGEOT (René-Jacques Croissant de), né à Vitré en 1688, mort en 1759, démonstrateur royal aux écoles de chirurgie, conseiller et chirurgien ordinaire du roi au Châtelet, membre de l'Académie royale de chirurgie, et enfin, en 1742, chirurgien major du régiment du roi, avec lequel il fit plusieurs campagnes, occupa un rang très distingué parmi les praticiens les plus illustres de son temps, tels qu'Arnaut, la Martinière, Petit, Ledran, Morand, la Peyronie, Mareschal, Lafaye, etc. Il modifia avec succès beaucoup de procédés opératoires et un grand nombre d'instruments. Indépendamment de plusieurs mémoires et observations que Garengeot publia dans les recueils de l'Académie de chirurgie et de l'Académie des sciences, nous possédons de lui des traités complets, entre autres une *Myotomie humaine,* une *Splanchnologie,* un *Traité des opérations de chirurgie,* etc.

GARGOUILLE (processions de la). Pendant le moyen âge on portait presque à toutes les processions, surtout à celles des Rogations, des dragons ailés, images de l'idolâtrie, du démon, tantôt vainqueur, tantôt vaincu. Le peuple ne tarda pas à regarder ces images comme les dépouilles de dragons de chair et d'os domptés naguère par les saints évêques plus particulièrement révérés dans les diocèses. Chaque dragon eut son histoire spéciale, et les légendes se

(*) Voyez AOUT (journée du 10).

multiplièrent à l'infini. De là, entre autres, la *Gargouille* de Rouen. Un serpent hideux désolait la contrée, quand l'évêque saint Romain, avec le secours d'un prisonnier condamné à mort, et qui, au refus de tous les autres citoyens, s'était joint à lui, marcha vers le monstre: il le conjura, lui jeta son étole au cou, le donna à mener au prisonnier jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés au pont de la Seine, et là, le jeta dans la rivière. En mémoire de ce grand miracle, Dagobert, qui régnait alors, accorda, toujours suivant la tradition, à la cathédrale de Rouen, le privilége de la Fierte, le droit de délivrer tous les ans, le jour de l'Ascension, un prisonnier (voyez FIERTE), et le dragon fabuleux, appelé par le peuple *Gargouille*, figura aux processions de la Fierte et des Rogations. Les lundi et mardi des Rogations, représentant les temps de l'ancienne loi, on le portait ces jours-là devant la croix, la queue dressée : il triomphait. Le mercredi, représentant l'époque évangélique, il marchait ce jour-là, comme à la fête de l'Ascension, derrière la croix, la queue basse et l'air humilié.

Quant au nom de Gargouille, son étymologie est tout à fait incertaine. On sait que, dans les quatorzième et quinzième siècles, on appelait ainsi par toute la France les gouttières de pierre se penchant, sous la forme de dragons ailes, de figures hideuses, aux bords des toits des églises, palais et châteaux. Peut-être n'était-ce qu'une onomatopée destinée à désigner le bruit, le bouillonnement de l'eau qui s'engorgeait dans ces longs tuyaux. La ressemblance entre ces images monstrueuses leur a fait donner un nom commun.

Rien n'etait plus commun, du reste, en France, que ces dragons figurant aux processions des Rogations. Par exemple, à Provins, pendant cette fête, les sonneurs de deux paroisses différentes portaient jadis devant la croix, le premier un *dragon* ailé, le second une *lézarde*. On simulait entre ces monstres une lutte furieuse; lorsque les sonneurs se rencontraient, les animaux, dont ils agitaient avec des ficelles les mâchoires mobiles et garnies de clous, s'arrachaient leur parure de fleurs, et celui qui conservait le plus beau bouquet était applaudi comme vainqueur. Quelquefois on leur faisait jeter des flammes, représentant sans doute celles de l'enfer. Mais un beau jour, en 1760, l'un des deux porteurs, voulant assurer la victoire à son dragon, lui remplit la gueule de pétards auxquels il mit le feu au moment de la rencontre. Chacun s'enfuit d'épouvante, et, depuis cette époque, on cessa de porter ces gargouilles aux Rogations. Déjà, en 1497, ces combats entre les sonneurs avaient été défendus sous peine de prison et d'amende.

Non moins célèbres que la Gargouille de Rouen, étaient : la *Tarasque* de Tarascon (voyez FÊTES LOCALES), la *Grand'gueule* de Poitiers, le *Graoulli* de Metz, la *Chair salée* de Troyes, la *Kraulla* de Reims, le *Dragon* de Langres ou celui de Saint-Marcel à Paris. Les mêmes processions se célébraient à Coutances, où un laïque portait une *tête de dragon;* l'abbaye de Fleury avait une Gargouille dans la gueule de laquelle on mettait du feu; ce feu s'éteignait quelquefois, il est vrai, mais tout avait été prévu, et un enfant de chœur, qui marchait près du porteur, tenait une lanterne pour réparer promptement cet accident.

De même que chaque cathédrale avait, pour ainsi dire, sa gargouille, chacune eut aussi son saint, vainqueur comme saint George d'un serpent monstrueux dont il avait purgé le pays. Ainsi, l'île de Batz en Bretagne eut saint Pol, et Léon saint Jouin; le Mans, saint Julien, saint Léon et saint Pavace; Vendôme, saint Bié ou Bienheuré; Metz, saint Clément; Poitiers, sainte Radegonde; Tarascon, sainte Marthe; Bordeaux, saint Martial; Saumur, saint Florent; Tonnerre, le saint abbé Jean. On connaît encore, comme vainqueurs de dragons en France seulement, saint Victor de Marseille, saint Bertrand de Comminges, saint Samson de Dôle, saint Arnel de Vannes, saint Derien de Landernau, saint Jean de Reaume, saint Véran d'Arles, saint Meen, abbé de Saint-Florent; saint Marcel, évêque de Paris; saint Nicaise de Meulan, saint Vigor de Bayeux, etc. Ainsi un emblème universel, une allégorie reçue dans les

temps du christianisme comme elle l'avait été dans ceux du polythéisme, figurait le triomphe de la vérité sur l'erreur, du principe du bien sur le principe du mal, et, en langage populaire, de Dieu sur le diable.

Garigliano (bataille du). Au mois d'octobre de l'année 1503, les Français faisaient un dernier effort pour reconquérir le royaume de Naples, enlevé à Louis XII par la perfidie de Ferdinand le Catholique et l'habileté guerrière de Gonzalve de Cordoue. L'armée de la Trémoille, forte d'abord de 1,200 lances et de 10,000 fantassins, mais diminuée de moitié par les désertions et l'indiscipline, était entrée sur le territoire napolitain, et s'était arrêtée sur les bords du Garigliano. Gonzalve, grossi des renforts fournis par les Vénitiens et les barons romains, défendait ce fleuve. Pendant deux mois, il força les Français à se morfondre dans les marais par des pluies effroyables. Les armées restaient en face l'une de l'autre dans l'attente d'une action décisive. Il se livrait chaque jour de nouvelles escarmouches entre les chevaliers des deux nations. Ce fut dans l'une de ces rencontres que Bayard se signala par un fait d'armes si merveilleux, que l'on se refuserait d'y croire s'il n'était attesté par le naïf témoignage de son écuyer, historien fidèle de sa vie.

Un parti espagnol, composé de 200 chevaux, s'avançait à la dérobée pour surprendre le camp français. Bayard s'en aperçut. « Si commença à dire à l'escuyer Basco, son compaignon : Monseigneur l'escuyer, mon amy, allez vistement querir de noz gens pour garder ce pont, ou nous sommes tous perdus; ce pendant je mettray peine de les amuser; mais hastez-vous. Ce qu'il fist. Et le bon chevalier, la lance au poing, s'en va au bout dudit pont, où de l'austre costez estoient desjà les Espaignolz prestz à passer; mais comme lyon furieux va mettre sa lance en arrest, et donna en la troppe, qui desjà étoit sur ledit pont. De sorte que trois ou quatre se vont esbranler, desquelz en cheut deux dans l'eau, qui oncques puis n'en relevèrent, car la rivière estoit large et profonde. Cela fait, on luy tailla beaucoup d'affaires; car si durement fut assailly, que sans trop grande chevalerie n'eust sceu résister; mais comme ung tigre eschauffé s'acula à la barrière du pont, à ce qu'ilz ne gaignassent le derrière, et à coups d'espée se deffendit si très-bien que les Espaignolz ne sçavoient que dire, et ne cuydoient point que ce feust ung homme, mais ung ennemy (un diable). Brief, tant bien et si longuement se maintint, que l'escuyer son compaignon luy amena assez noble secours, comme de cent hommes d'armes, lesquelz arrivez firent auxdits Espaignolz habandonner du tout le pont, et les chassèrent un grand mille de là (*). »

Mais ces exploits restaient stériles. Le désordre et l'indiscipline dissipèrent en peu de temps les magasins de l'armée française et les ressources du pays. Les maladies achevèrent de l'épuiser, et elle se décida à battre en retraite. Alors Gonzalve, dont la position pourtant n'était guère meilleure, traversa le Garigliano, attaqua ces bandes malheureuses et les mit en pleine déroute. Toute l'artillerie, tous les équipages furent pris avec la moitié de l'armée; une partie périt de misère ou sous les coups des paysans; les autres se réfugièrent dans Gaëte, où ils capitulèrent sous condition qu'ils auraient la retraite libre, et que les prisonniers seraient tous délivrés; mais ceux-ci avaient déjà péri. La nouvelle de ce désastre consterna la France. Les Espagnols venaient de conquérir un royaume qu'ils devaient garder 200 ans.

Garin (Jean), cordelier savoyard, fut un des prédicateurs les plus infatigables, les plus exaltés, les plus inflexibles de la Ligue (**). Il joua, après la conversion de Henri IV, un rôle tout particulier, fut le dernier apôtre de la démocratie des seize, arma deux mille moines, après le départ de Mayenne, et proposa au peuple une Saint-Barthélemy des politiques ou modérés, poussant l'audace au point qu'à l'instigation de Brissac le parlement invita le légat à lui interdire la parole. Sa dernière parole en chaire fut un souhait de mort contre Henri IV. Quelques jours après

(*) Histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, ch. xxv.

(**) Voyez l'Estoile et de Thou.

l'entrée du roi à Paris, Garin fut trouvé caché dans un grenier, et ne montra plus alors son ancienne insolence. Henri IV ordonna qu'on ne lui fît pas de mal, et le moine en fut quitte pour s'exiler de Paris et disparaître de la scène historique.

GARITES. — Peuplade gauloise de la région appelée par César *Aquitaine*. Quelques auteurs l'ont placée dans le comté de Gaure; mais cette position a l'inconvénient de leur assigner le territoire des *Lactorates* et des *Ausci*. M. Walckenaer, dans sa *Géographie ancienne des Gaules* (t. I[er], p. 284), préfère leur attribuer toute la partie du diocèse de Montauban qui est à l'ouest de la Garonne, et dans laquelle on trouve un lieu nommé *Garies*, un autre *Garaque*, un troisième *Garganville*, qui tous reproduisent le nom des anciens *Garites*.

GARLANDE (famille de). — Cette maison, illustrée au douzième siècle par la faveur dont Louis le Gros combla ses membres, en accumulant successivement sur leurs têtes trois grandes charges de la couronne, tirait son nom du château de Garlande, en Brie. Du chef de cette famille, *Guillaume*, naquirent quatre frères : *Ansel*, *Guillaume II*, *Étienne*, sénéchaux de France, et *Gilbert*, auteur de la branche des seigneurs de *Tournehan* et de *Possesse*, éteints au quatorzième siècle.

Les trois premiers obtinrent de Louis VI toutes les grâces que le prince pouvait leur accorder. Ansel l'aîné, gendre de Gui-le-Rouge, comte de Rochefort et beau-père d'Amaury de Montfort, puis de Robert de France, comte de Dreux, fut nommé en 1108 sénéchal de France. Cette charge avait été auparavant remplie par le comte de Rochefort. La famille de Montmorency était intimement unie avec les Rochefort. Elle se sentit gravement offensée de la destitution de Gui, et, réunie à tous ses alliés, déclara la guerre au roi. Ansel fut pris au siége de la Ferté-Baudoin (voy. ce mot) en 1115. Remis bientôt en liberté, il fut deux ans après tué par Hugues du Puiset. Louis voulut venger son ami et assurer en même temps les droits de sa couronne. Il assiégea pour la troisième fois ce baron dans son château, et le réduisit à l'obéissance.

Guillaume de Garlande fut revêtu des hautes fonctions qu'avait exercées son frère; mais il en jouit peu, et fut tué au service du roi en 1120.

Le troisième seigneur de Garlande, Étienne, qui était prêtre, archidiacre de Paris et chancelier du royaume, devint à son tour sénéchal. Forcé au bout de sept ans de se démettre de ses fonctions, comme étant incompatibles avec l'état ecclésiastique, il les transmit, sans le consentement du roi, à Amaury de Montfort, comte d'Évreux. Louis VI ne voulut pas consentir à ce qu'on disposât de cet office comme d'un patrimoine. Il attaqua vigoureusement Étienne dans son château de Livri, qu'il prit et rasa. Après quoi il consentit vers 1129 à recevoir en grâce Étienne et Amaury, à condition qu'ils renonceraient à leurs prétentions sur la charge de sénéchal. Étienne mourut en 1150 à Orléans, où il avait fait sacrer évêque son neveu Manassès. Mézerai fait à son sujet la réflexion suivante : « Ce fut un monstre que jamais aucune raison, ni aucun exemple ne saurait justifier, qu'un *prêtre gendarme* et ministre de Jésus-Christ faisant profession de répandre le sang humain. »

La descendance de Guillaume II s'éteignit au treizième siècle, et ce fut celle de Gilbert qui continua la maison de Garlande, et s'éteignit elle-même au quatorzième siècle.

La terre de Garlande devint une portion de celle de la Houssaye.

GARLANDE (Jean de), poëte et grammairien, né en France après les premières années du onzième siècle. Il porta le surnom de Garlande, soit parce qu'il était issu de l'illustre famille des Garlande, soit parce qu'il était né à Garlande en Brie. Après la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard, Jean passa dans ce royaume comme tant d'autres savants français. Il y enseigna avec honneur, revint vers la fin du onzième siècle habiter dans sa patrie, où il avait des biens, et y mourut vraisemblablement, soit après l'an 1081, soit après l'an 1098.

Un de ses ouvrages les plus curieux est un vocabulaire ou dictionnaire en latin, donnant des notions quelquefois

incomplètes, mais toujours intéressantes, sur divers sujets : la rhétorique, la médecine, la navigation, l'architecture, l'industrie, la manière de se vêtir, de se nourrir, etc. M. Depping l'a publié à la suite de son *Paris sous Philippe le Bel* (dans les *Doc. inéd. sur l'hist. de France;* Crapelet, 1837). On a aussi de lui un poëme sur le *Mépris du monde*, imprimé à Caen (in-4° sans date); un livre des *Miracles de la Vierge*, etc.

Fabricius, Moreri et du Cange, ont admis sans fondement la prétention d'un biographe anglais, qui a revendiqué pour son pays l'honneur d'avoir produit cet écrivain. Les considérations présentées par les auteurs de l'*Histoire littéraire*, et les inductions tirées par M. Depping du *Dictionnaire* de cet écrivain, ne permettent pas de douter que Jean de Garlande ne fût Français.

GARNEREY (François-Jean), peintre, né à Paris en 1755, se livra de bonne heure à l'étude du dessin et de la peinture. Élève distingué de David, il ne consacra pas exclusivement son pinceau à reproduire de grandes figures historiques; il sut le plier avec une heureuse facilité au genre des tableaux de chevalet. On lui reprochera peut-être de manquer parfois de poésie et de multiplier les accessoires; mais on louera en lui la correction du dessin, l'entente des poses et de la lumière, la vérité des étoffes. Il traite surtout les objets inanimés avec une extrême fidélité. Ses principaux tableaux d'histoire sont : *Diane de Poitiers aux pieds de François Ier; Marie-Stuart en prison; Louis XVI au Temple; Molière et Louis XIV; Montausier conduisant le grand dauphin dans une chaumière.* Outre un bon nombre de portraits estimés et d'études de fleurs, on a de M. Garnerey des intérieurs gothiques remarquables. On lui doit la conservation des dessins de plusieurs monuments d'antiquité.

Son fils aîné, *Louis-Ambroise* GARNEREY, avait de bonne heure quitté sa famille pour courir sur mer les chances de la fortune. Après quelques voyages de long cours, il fût fait prisonnier par les Anglais, et demeura huit ans sur les pontons. Les scènes animées qui frappaient journellement ses yeux éveillèrent son génie, et il s'attacha à les reproduire. Chez un peuple maritime, ses premiers essais ne pouvaient manquer d'être encouragés. Le produit qu'en tirait l'artiste prisonnier adoucit sa captivité. Sans autre maître que la nature, Garnerey vit chaque jour s'accroître son talent, qu'il travailla avec ardeur à perfectionner, après son retour en France, en 1814. Dans ses ouvrages, qui l'ont placé parmi nos peintres de marine, on remarque une touche vigoureuse qui n'exclut ni la finesse, ni l'élégance.

Auguste GARNEREY, né en 1794, frère du précédent, fut initié par Isabey dans les secrets de son art. A l'exposition de 1810, il obtint la médaille d'or, et devint bientôt après peintre du cabinet de la reine Hortense. Il était dans toute la vigueur de l'âge et du talent, lorsqu'une maladie de poitrine l'enleva en 1824. Ses compositions ont en général plus de grâce que de correction.

Un troisième fils de Jean-François, *Hippolyte* GARNEREY, né en 1787, cultive aussi avec succès un art qu'on peut appeler l'héritage paternel.

GARNERIN jeune (André-Jacques), aéronaute, naquit en 1770. Il remplit en 1793 une mission du comité de salut public près l'armée du Nord, fut pris à Marchiennes, et passa trois années dans les cachots, à Bude en Hongrie. C'est pendant sa captivité, et en méditant sur les moyens de franchir les murs de sa prison, qu'il conçut l'idée des parachutes. Aussitôt après son retour en France, il fit ses expériences, multiplia ses voyages aériens, et, par son audace et son bonheur constant, acquit une réputation européenne. En 1813, Garnerin eut de violents débats avec son frère aîné (voyez l'article suivant), qu'il accusait d'usurper son titre et sa réputation. Il est mort en 1823, des suites d'une blessure qu'il avait reçue sur le théâtre de Beaujon.

GARNERIN aîné (Jean-Baptiste-Olivier) fut employé successivement dans les bureaux des fermes et de la Convention. Appelé comme témoin dans le procès de la reine, il déposa que, chargé du dépouillement des papiers trouvés chez M. de Septeuil, il avait vu un bon

d'environ 800,000 livres, signé *Antoinette*, au profit de la ci-devant Polignac, avec une autre pièce qui attestait que l'accusée avait vendu ses diamants pour faire passer des fonds aux émigrés. Il déclara, en outre, qu'il savait qu'il y avait dans toute la France des préposés chargés de titres pour opérer des accaparements, à l'effet de produire un surhaussement dans les prix des denrées et de dégoûter le peuple de la liberté.

Sa fille exécuta plusieurs ascensions; mais lui-même ne tenta jamais l'entreprise; ce qui a fait dire de lui : « Illu-« minateur obscur, il se contente de la « gloire de son frère et du courage de « sa fille. »

GARNIER (Claude), gentilhomme poëte, né à Paris vers le milieu du seizième siècle, allia le commerce des *Muses* au métier des armes, et, par les vers innombrables dont il assiégea les ruelles, eut l'honneur d'exciter l'envie et la critique. Toutefois, ses œuvres n'ont pu le placer, comme il l'espérait, dans le temple de gloire auprès de Ronsard. Garnier vivait encore en 1609.

GARNIER (Étienne-Barthélemi), membre de l'Académie des beaux-arts, né à Paris en 1759, remporta, en 1788, le premier prix de peinture, et fut nommé pensionnaire à Rome (Girodet eut le second prix cette même année). En 1789, il envoya, pour figure académique, *Diogène demandant l'aumône à une statue*. L'année suivante, il fit un *saint Jérôme;* en 1791, *Ajax*, déposé au Luxembourg. Cette même année, il fit son charmant tableau de *Socrate et Alcibiade*. On apercevait déjà, dans cet ouvrage, le beau coloris et la grâce de dessin qu'il a si bien développés, en 1792, dans le groupe de *Dédale et Icare*. C'est aussi à cette époque qu'il fit l'esquisse terminée de la *famille de Priam*. Le temps de sa pension étant expiré, il revint à Paris en 1793, et s'occupa d'un tableau représentant *Nausicaa et Ulysse*. Un petit tableau d'*Anacréon* suivit bientôt celui-là. On lui demanda ensuite l'exécution du grand tableau de la *famille de Priam*. Cet ouvrage fut honorablement cité au concours des prix décennaux. Depuis, il peignit une *Charité romaine*, et, pour pendant, *Éponine et Sabinus*. Il fut chargé de peindre, au musée des sculptures, *Diane accordant à Hercule la biche aux cornes d'or*. On a encore de lui : la *mort d'Eurydice;* un portrait en pied de *Napoléon dans son cabinet;* pour la sacristie de Saint-Denis, l'*enterrement de Dagobert;* une *Vierge* pour la Madeleine; les *galeries du Louvre bâties par Henri IV;* une *Assomption*, etc. M. Garnier a été appelé, le 28 décembre 1816, par l'Institut, à remplir la place de M. Ménageot.

GARNIER (le comte Germain), né à Auxerre en 1754, d'une ancienne famille bourgeoise, fut député suppléant de la ville de Paris aux états généraux, membre du *club monarchique*, puis appelé avec Roland et Clavières au ministère, où Duranton le remplaça, parce que ses principes ne sympathisaient pas avec ceux de ses deux collègues. Émigré après le 10 août, il reparut sur la scène politique lorsque le 18 brumaire ouvrit aux hommes de bonne volonté une carrière d'honneurs et de richesses. Il devint préfet de Seine-et-Oise, et fut créé sénateur en 1804, avec le titre de comte, et porté sur la feuille des bénéfices de la sénatorerie de Trèves. Le sénat le choisit pour son président annuel, depuis le 1er juillet 1809 jusqu'au 1er juillet 1811, et pour membre de son grand conseil d'administration. A ces titres, il réunissait celui de président des donataires dans les principautés de Bayreuth et d'Erfurt, et celui de conseiller du sceau des titres; enfin, le 3 août 1813, l'empereur le nomma grand-croix de l'ordre de la Réunion. Il refusa la mission de commissaire extraordinaire dans la 11e division militaire, dont on voulait le charger en 1813, après la campagne de Moscou. C'était l'heure des revers. M. Garnier aima mieux voter peu de temps après la déchéance de *Buonaparte*, et contribuer à toutes les décisions du sénat en faveur des Bourbons. Membre de la commission à laquelle fut communiquée la charte, il se vit, le 4 juin, appelé, avec le titre de marquis, à la chambre des pairs, où il se fit encore remarquer par cette élocution facile avec laquelle, jadis, il encensait l'empereur, *apportant à ses pieds le tribut de son admiration*

et de son amour (*). Au retour de *Buonaparte*, il rédigea l'adresse de la chambre des pairs au roi, et se retira dans une campagne, d'où il ne revint à Paris que le 8 juillet 1815. De nouveaux honneurs l'y attendaient; Louis XVIII le nomma président du collége électoral de Seine-et-Oise, membre du conseil privé, ministre d'État, et enfin grand officier de la Légion d'honneur. Il fut, dans cette session, l'orateur le plus actif de la chambre, et on le vit voter toujours en faveur du ministère. Depuis la création de la pairie, M. Garnier fut presque constamment chargé des rapports relatifs au budget. Il mourut à Paris en 1821.

Parmi ses ouvrages, dont les principaux sont des traités d'économie politique, on remarque une traduction de l'ouvrage d'Adam Smith : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, avec des notes et additions du traducteur, complétées dans une deuxième édition de 1822, et dans lesquelles il se montre constamment attaché au système de Quesnay. On a encore de lui : *De la propriété considérée dans ses rapports avec le droit politique* (1792); *Abrégé élémentaire d'économie politique* (1796, in-12); *Description du département de Seine-et-Oise* (1802, in-8°); *Théorie des banques d'escompte* (1806, in-8°); *Rapport, au nom de la commission spéciale de sept membres, relativement au projet de loi sur les finances en* 1815 (Paris, 1816, in-8°), travail auquel M. de Bourienne répondit pour faire sentir combien il était favorable aux ministres; *Deux mémoires sur la valeur des monnaies de compte chez les peuples de l'antiquité* (1817), lus à l'Académie des inscriptions, et refutés par M. Letronne; *Observations en réponse aux considérations générales* (de M. Letronne) (1817, in-4°); *Histoire de la monnaie, depuis le temps de la plus haute antiquité, jusqu'au règne de Charlemagne* (1819, in-8°). Garnier a, en outre, traduit de l'anglais deux romans de Godwin et de Anne Radcliff, et des poésies de lady Montagu. Il a été l'éditeur des *OEuvres complètes de Racine*, et a joint ses notes au *Commentaire* de la Harpe sur ce tragique (1807, 7 vol. in-8°; 1816, avec gravures). Ce fut lui qui communiqua à Millevoie le manuscrit autographe des *Lettres inédites de madame de Sévigné*, dont ce poëte donna une édition en 1814 (1 vol. in-8°).

(*) Expression d'un discours adressé à l'empereur par M. Garnier, président du sénat, en lui présentant une adresse au nom de ses collègues. Voyez *Dictionnaire des girouettes*, p. 179.

GARNIER (J.), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, naquit au diocèse du Mans, vers 1670. Son ardeur pour l'étude et son érudition le firent choisir pour collaborateur par le savant dom Mabillon. Chargé par ses supérieurs, en 1702, de preparer les matériaux d'une nouvelle édition de *saint Basile*, il passa vingt années, s'occupant exclusivement de ce travail et collationnant tous les manuscrits qu'il put se procurer, avant de publier son premier volume, qui parut sous ce titre : *Sancti patris nostri Basilii omnia opera quæ exstant*, Paris, Coignard, 1721, in-fol. Cette édition, où se trouvent des notes érudites, des variantes, une vie du saint, et enfin des tables amples et commodes, ne laissait rien à désirer; le deuxième volume parut en 1722; mais Garnier, succombant sous le poids du travail, mourut en 1725 avant d'avoir pu faire paraître le troisième, qui ne fut publié qu'en 1730.

GARNIER (Jean-Jacques), historiographe, naquit à Goron, bourg du pays du Maine, en 1729. Arrivé à Paris avec une pièce de vingt-quatre sous, reste des économies de son voyage, il se concilia, par son application au travail, la protection du ministre Saint-Florentin, qui lui fit donner une chaire d'hébreu au collége de France, et ensuite la place d'inspecteur. L'Académie des inscriptions et belles-lettres l'admit au nombre de ses membres, et de fréquents mémoires sortis de sa plume enrichirent le recueil qu'elle publiait. La plupart roulaient sur les lois de la stratégie chez les Grecs, et sur la philosophie platonicienne. En 1790, ne voulant pas prêter serment à la constitution, il quitta le collége royal. On avait fait choix de Garnier pour continuer cette pauvre *Histoire de France* de Velly. La moitié du règne de Louis XI était

écrite, ainsi que le commencement de celui de Charles IX; lorsque la dernière partie en fut terminée, Garnier ne voulut pas mettre sous les yeux du peuple ce règne d'horrible mémoire, de peur de contribuer ainsi pour sa part à renverser le trône déjà si fortement ébranlé. Il déchira son manuscrit.

Le style de cet historien manque de chaleur, de concision et de mouvement: cependant il a plus de science et de gravité que Velly. Garnier mourut en 1805. Ses principaux ouvrages, outre sa continuation historique, sont: 1° *Origine du gouvernement français* (1765, in-18); *Traité de l'éducation civile* (1765); *Éclaircissements sur le collége de France* (1789, in-12). On lui attribue: *le Commerce remis à sa place* (1756. in-12); *le Bâtard légitime* ou *le triomphe du comique larmoyant* (1757, in-12).

Garnier, fameux partisan, trésorier des parties casuelles « qui avoit acquis, disent les *Annales de la cour et de Paris pour* 1697 *et* 1698, de si grandes richesses, quoiqu'il ne fût né que très-peu de chose, qu'il pouvoit se donner bien d'autres qualités que ne faisoit autrefois Sébastien Zamet; car au lieu que celui-ci ne s'intituloit *seigneur* que *de cinq cens mille écus*, celui-là se pouvoit intituler *seigneur de seize millions*. Il en jouissoit de huit effectivement dans le plus beau bien du monde ou du moins le plus liquide, et le roi d'ailleurs lui en devoit bien encore autant. Mais la chambre de justice étant survenue un peu après la prise de M. Fouquet, et y ayant été taxé à proportion du gain qu'il avoit fait dans les affaires, toute sa fortune se trouva renversée dans un moment. Par bonheur pour lui, il avoit marié assez avantageusement une troupe de filles qu'il avoit, et comme il leur avoit donné de l'argent comptant, il n'y avoit point là à mordre pour M. Colbert, qui fouilloit jusque dans les replis des familles, pour y sucer le sang dont elles tâchoient d'entretenir leur embonpoint. La mère de la princesse d'Harcourt (elle étoit fille de ce Garnier), qui avoit été mariée au comte de Brancas, chevalier d'honneur de la reine mère, s'étoit ainsi trouvée à couvert des recherches de ce ministre, parce que tout son mariage avoit été en beaux deniers comptans. »

L'aînée des filles de Garnier « qui songeoit, dit Tallemant des Réaux, à s'appuyer de bonnes alliances, » fut mariée par lui à un M. Mangot, maître des requêtes. M. Jean-Édouard Champlâtreux, fils du procureur général Molé, depuis premier président et garde des sceaux (c'est Tallemant qui parle), l'épousa lorsqu'elle fut devenue veuve « après avoir eu d'elle plusieurs enfants en cachette (*). » Champlâtreux « un des plus vilains petits hommes qu'on puisse voir, » ne tarda pas à ruiner mademoiselle Garnier par ses excessives dépenses. Celle-ci, lasse de se laisser dépouiller « par Champlâtreux, qui, non content de lui avoir mangé plus de 400,000 livres, lui avoit volé toutes les pièces justificatives de leur mariage, et ne vouloit point faire déclarer cette union, se mit en religion. On dit aussi que Champlâtreux fit acheter la pratique du notaire qui avoit passé le contrat de mariage, afin d'être maître de la minute, car il lui avoit déja fait voler la grosse. Elle sortit de religion au bout de quelques mois; et, enfin, un an devant la mort du garde des sceaux, elle fut reconnue du père et du fils. »

De pareilles biographies ne peignent-elles pas au vif quelques-uns des scandales de la haute société du dix-septième siècle?

Garnier (R.), poëte tragique, naquit à la Ferté-Bernard, dans le Maine, en 1545. A vingt ans, il remporta le prix aux jeux floraux à Toulouse, où il étudiait la jurisprudence; mais, malgré son goût pour la poésie, il remplit successivement les fonctions d'avocat au parlement de Paris, de lieutenant cri-

(*) Les auteurs du Dictionnaire de Moréri demandaient des articles généalogiques aux familles; aussi n'y est-il fait aucune mention du premier mariage de Madeleine Garnier. A l'article *Mangot*, le premier mari est indiqué comme mort sans alliance, effet évident de la complaisante vénalité des éditeurs du Moréri. Madeleine Garnier avait d'abord accusé ce Mangot d'impuissance, mais comme il ne consentit pas à la dissolution du mariage, elle lui donna 20,000 écus pour se séparer de lui de corps et de biens. Voyez Tallemant de Réaux, t. IV, p. 359.

minel au Mans, et de conseiller au grand conseil En 1568, il publia *Porcie*, tragédie qui obtint un immense succès, et c'était justice, car sa pièce était bien au-dessus des productions de ses devanciers. Il donna successivement sept autres tragédies : *Hippolyte*, en 1573; *Cornélie*, en 1574; *Marc-Antoine*, en 1578; *la Troade*, dans la même année; *Antigone*, en 1579; *Bradamante*, puis *Sédécias*, en 1580. De toutes ces pièces, *Bradamante* passe pour l'œuvre la plus remarquable. Garnier mourut au Mans, l'an 1601. Il nous reste encore de lui : 1° *Plaintes amoureuses*, Toulouse, 1565, in-8°; 2° *Hymne de la monarchie*, Paris, 1568, in-8°. Ses huit tragédies furent toutes réunies dans un seul volume, sous ce titre : *Les tragédies de Robert Garnier, conseiller du roi, lieutenant criminel au siége présidial du Maine*, Paris, 1580, in-12. Cet ouvrage eut 14 éditions, dont la dernière est de 1608. Garnier connaissait les anciens et les a imités dans presque toutes ses pièces; on voit qu'il affectionnait principalement Sénèque; cependant l'Arioste l'avait mieux inspiré que ce poëte latin. Garnier a de l'énergie, des scènes touchantes, un style plus ferme, plus cadencé que les autres adeptes de cette vieille école classique érudite (voy. ART DRAMATIQUE, tome I, page 370).

GARNIER (Séb.), maître des eaux et forêts, procureur du roi au bailliage de Blois, était né dans cette ville au seizième siècle. Si nous lui consacrons ici quelques lignes, c'est parce que deux poëmes dont il est l'auteur, une *Henriade* et une *Loyssée* ou épopée sur saint Louis, complétement tombées dans l'oubli, furent réimprimées en 1770, à Paris, dans le but d'humilier Voltaire et de le convaincre de plagiat. Le lecteur, qui ne se laissera pas rebuter ni par l'inégalité et la rudesse du style, ni par les défauts d'une composition languissante, trouvera dans Garnier des passages écrits avec chaleur, des imitations assez bien entendues de l'antiquité. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'une basse envie pouvait seule opposer cette œuvre à celle de Voltaire.

Les deux épopées de Garnier ont été imprimées à Blois, en 1593 et 1594, in-4°.

GARNIER DE SAINTES (le chevalier Jean) exerçait, avant 1789, la profession d'avocat. A la révolution le département de la Charente-Inférieure l'envoya à la Convention nationale, où il siégea sur la Montagne, et fut l'un des plus énergiques soutiens de cette partie de la Convention. Il proposa la loi qui bannissait les émigrés à perpétuité et les punissait de mort en cas de rentrée en France; fit ensuite traduire au tribunal révolutionnaire le général Blanchelande, accusé de s'être opposé à l'exécution du décret qui affranchissait les noirs; se prononça vivement contre les girondins, et eut la plus grande part à l'organisation du comité de salut public. Après le 31 mai, Garnier fut envoyé en mission auprès des armées de la république, ensuite dans les départements. Après la réaction du 9 thermidor, il resta encore fidèle à la Montagne; il défendit plusieurs de ses collègues persécutés, continua à suivre les séances du club des jacobins, et mérita, par son ardeur républicaine, la haine de la nouvelle majorité. Rappelé au Conseil des Cinq-Cents, par suite des décrets des 7 et 9 fructidor, il y siégea sur les bancs des membres les plus patriotes. Après la session, il rentra dans la retraite jusqu'en 1806, époque à laquelle l'empereur le nomma président du tribunal criminel de Saintes. L'existence politique de Garnier paraissait terminée lorsqu'aux cent jours, dans la chambre des représentants, il se montra de nouveau avec toute son énergie de 92. Il demanda des mesures rigoureuses contre les révoltés de l'Ouest, s'opposa à toute transaction avec le parti de l'étranger, et appuya vigoureusement la proposition d'envoyer des commissaires près des armées. « Rappelez-vous, s'écria-t-il, ces temps où « un seul représentant, au milieu d'une « armée, électrisait tous les esprits. « Nous irons encore combattre dans les « rangs. » Il était beau de voir un vétéran de la république offrir de conduire, au milieu du danger, ces jeunes soldats de la patrie qui déjà étaient la postérité pour lui.

Après la seconde restauration, Gar-

nier fut condamné à l'exil, en vertu de l'ordonnance du 28 juillet 1815. Il fut, peu de jours après, arrêté à Paris, où il était resté malgré l'arrêt de proscription porté contre lui. Chassé ensuite des Pays-Bas, il se retira dans l'Amérique septentrionale, et y périt avec son jeune fils qui avait voulu l'accompagner. Tous deux s'étaient embarqués sur l'Ohio dans une pirogue qui chavira et les fit tomber au milieu des eaux du fleuve.

Garnisaire. On appelait jadis *garnisonnaires* ou *garnisaires* les archers et sergents envoyés dans une maison « pour obliger les maîtres à payer quelque taxe ou deniers royaux, ou pour être gardiens d'un scellé, ou des meubles saisis. Dans les anciens titres, ils sont nommés *comestores*, mangeurs. En effet, ces gens envoyés par le juge dans la maison d'un débiteur, y vivent à ses dépens jusqu'à ce qu'il ait payé sa dette (*). » Telle est la définition donnée par Furetière dans son dictionnaire.

Nous avons vu, à l'article Dragonnades, combien c'était une terrible mesure que cet envoi des soldats dans le domicile des citoyens pour y vivre *à discrétion*. Dans notre temps, on ne la trouve plus employée que comme une exception assez rare, et avec des formes bien mitigées.

Le mot *garnisaire* est usité seulement en matière de contributions directes et de conscription. Le contribuable retardataire ou le percepteur qui n'a pas fait son versement aux époques fixées, doit recevoir chez lui un individu assermenté, qui, pendant deux jours, exige le logement et la nourriture et un salaire déterminé.

Sous la république et sous l'empire, des soldats étaient établis, aux mêmes conditions, au domicile des parents des conscrits réfractaires ou déserteurs.

Des garnisaires ont été, d'ailleurs, imposés aussi dans d'autres circonstances, et pour d'autres causes, surtout à l'époque du séquestre des biens d'émigrés et de la loi des suspects.

Garnison. Le mot *garnisio*, en basse latinité, signifiait proprement les vivres, les armes et les munitions nécessaires pour la défense d'une ville. Mais cette locution reçut aussi un sens plus étendu; elle désigna les corps de troupes placés dans une forteresse, dans un camp. Ainsi on lui trouve quelque chose de son acception actuelle dans ce passage de Guillaume de Nangis (Vie de saint Louis, année 1265) : *Æstimantes garnisionem egressam pro foribus exercitum invasisse*, et dans les siècles suivants, les chroniques et les actes offrent une foule d'exemples des mots *garnizo*, *garnisio*, ou *garnesia*, employés de la même manière. Avant l'organisation de l'armée, au quinzième siècle, il n'y avait de garnison que durant la guerre; les villes se gardaient elles-mêmes, en temps de paix, ou bien elles étaient gardées par leur seigneur, suivant leur plus ou moins grande indépendance. Lorsque Charles VII accoutuma les villes à admettre de petites garnisons constantes entretenues des deniers communaux, au moyen de la *taille des gendarmes*, les communes stipulèrent que ces troupes ne dépasseraient pas en nombre une trentaine de soldats des compagnies d'ordonnance. Quelques-unes ne souffrirent même pas que leur *monstre*, c'est-à-dire, le droit de passer en revue ces détachements de l'armée royale, fût confiée à d'autres qu'au maire. En même temps elles conservèrent leurs milices bourgeoises, qui continuèrent à garder les portes, à faire le guet, l'arrière-guet, etc. Les municipalités cherchaient par tous les moyens, et le plus souvent en vain, à se soustraire aux exigences, aux extorsions des hommes de guerre. La taille des gendarmes causa maintes révoltes, en Guienne, par exemple (voyez Guienne); cependant les principes de la centralisation se consolidèrent peu à peu. Des commissaires furent délégués pour faire les *montres* ou revues. De grosses garnisons furent imposées, pendant le seizième siècle, à plusieurs villes puissantes, quoique, toujours jalouses d'une ombre d'indépendance, elles fissent généralement fondre des canons à leur compte, « pour imposer aux militaires qui se seraient montrés enclins à abuser de leurs ar-

(*) Ce surveillant légal est qualifié de *gardien* par nos nouveaux codes.

mes. » C'est à Machiavel (*) que nous empruntons le témoignage de ce dernier fait. « Quand on ne craint pas la guerre en France, dit le même écrivain, les garnisons (c'est-à-dire, le personnel armé et royal) sont d'ordinaire au nombre de quatre, savoir : en Guienne, en Picardie, en Bourgogne, en Provence; elles sont augmentées ou échangées d'un lieu à un autre, suivant les circonstances. » Ce passage prouve, d'ailleurs, que le nom de *garnison* donnait plutôt l'idée d'une grande circonscription militaire que celle d'une troupe chargée de la garde d'une ville.

Depuis les guerres de religion et sous Henri IV, au contraire, les garnisons proprement dites étaient des troupes temporaires non constituées en régiments, occupant une ville, une contrée sous forme de compagnies, d'enseignes, portant le nom de leur capitaine. Les régiments étaient des garnisons désignées sous le nom du pays qu'elles gardaient. Ainsi, le régiment de Picardie était primitivement l'armée permanente de Picardie. Il y avait encore un autre genre de garnison, c'étaient les *mortes-payes*, derniers restes de l'anarchie militaire. Ces bandes se composaient d'un ramas de vieux soldats, que les gouverneurs des villes et des provinces achetaient et soldaient aux frais de leur gouvernement, et qui devenaient, comme les gardes du corps, les estafiers de leur chef.

L'histoire provinciale, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, est pleine de récits de querelles survenues entre les municipalités et les représentants du pouvoir royal au sujet des garnisons. En effet, ces troupes étaient entretenues aux dépens des localités, logées chez les bourgeois, et se montraient partout indisciplinées et oppressives. Ce ne fut qu'en 1691 que l'on commença à organiser un casernement à peu près régulier. (Voyez CASERNES.)

Aussi longtemps que l'armée se recruta sur la place publique, dans les tavernes, les villes firent pourtant valoir leurs priviléges pour s'exempter du séjour des gens de guerre, tant on craignait les désordres d'une soldatesque tirée de la lie du peuple. Mais les temps sont bien changés ! Depuis l'organisation d'une armée nationale, il est peu de villes en France qui ne voudraient posséder une garnison; quelques-unes réclament opiniâtrément cet avantage, et l'on sait combien de suffrages peut enlever, au temps des élections, la promesse d'une garnison, d'un régiment de cavalerie !

En temps de paix, et à l'intérieur, le mot *garnison* signifie, comme on sait, et le lieu de la résidence d'un corps de troupes, et ces troupes elles-mêmes. Sur le territoire étranger, il désigne les troupes, nationales ou étrangères, qui occupent les places, les citadelles et les forts. Jusque sous Louis XIV et Louis XV, un des principes de l'art militaire, chez nous comme chez les autres peuples, était, lors d'une guerre d'invasion, de faire, à mesure qu'on avançait chez l'ennemi, le siége de toutes les villes fortifiées, et de ne pousser outre qu'après les avoir prises et y avoir mis garnison; ce système, qui n'avait d'autre résultat que de diminuer en pure perte l'effectif des troupes, nous a été souvent funeste, notamment lors de la conquête de la Hollande, en 1672. « Condé et Turenne, dit M. Michelet dans son Précis de l'histoire de France, voulaient qu'on démantelât les places, Louvois qu'on y mît garnison, c'est-à-dire, qu'on dispersât l'armée. Le roi crut Louvois. On se fia aux murailles; on s'imagina prendre la Hollande en mettant la main sur des pierres; la Hollande échappa. » Les guerres de la république et de l'empire ont démontré l'avantage d'un système différent. Lorsqu'on assiége et qu'on prend les places, on en rase les fortifications plutôt que de les garnir de défenseurs.

Le service de garnison, soit à l'intérieur, soit en pays conquis, est différent du service de campagne. En campagne, les troupes obéissent à leurs généraux; en garnison, elles sont sous les ordres immédiats des officiers de l'état-major des places. (Voy. ÉTAT-MAJOR.) Le lieutenant de roi ou commandant d'armes, qui, autrefois, s'est appelé capitaine de place, puis gouverneur, a autorité sur tous les militaires qui se trouvent dans la place, quel que soit

(*) Tableau de la France.

leur grade. Les soldats de service sont spécialement sous ses ordres, et tant que le service dure n'appartiennent pas à la police de leur régiment.

GARONNE (Haute-). Ce département, qui tire son nom de la rivière qui le traverse, comprend une petite portion de l'Armagnac, une partie du pays des Basques, appelé pays de Cominges, et les anciens diocèses de Toulouse et de Rieux en Languedoc. Il est borné au sud par les Pyrénées, à l'est par les départements de l'Ariége, de l'Aude et du Tarn, au nord par celui de Tarn-et-Garonne, à l'ouest par ceux du Gers et des Hautes-Pyrénées. Sa superficie est de 618,558 hectares. Son revenu territorial est évalué à 22,448,000 fr.

Les rivières navigables sont le Tarn, la Garonne, l'Ariége et la Salat. C'est à Toulouse que commence le canal du Midi; les grandes routes sont au nombre de 37, dont 7 royales. Le département occupe, dans une longueur de 4 myriam., la vallée de la Garonne.

Il est divisé en 4 arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Toulouse, chef-lieu du département, Muret, Saint-Gaudens et Villefranche. Il renferme 39 cantons et 599 communes. La population est de 454,727 hab, parmi lesquels on compte 3,308 électeurs, représentés à la chambre par 6 députés.

Toulouse est le chef-lieu de la 10[e] division militaire (Haute-Garonne, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne); du 20[e] arrondissement forestier; le siége d'une académie, comprenant encore dans son ressort les départements de l'Ariége, du Tarn et de Tarn-et-Garonne, et d'un archevêché qui a pour suffragants les évêchés de Montauban, Pamiers et Carcassonne.

Parmi les hommes distingués que ce département a vus naître, nous devons nous borner à citer : Fermat, Cujas, Furgole, Nanteuil, Campistron, Palaprat, Picard, Villèle.

GAROSEN (combat de). — Le 31 septembre 1812, la division Grawert, du corps prussien d'York, lequel faisait partie du corps de la grande armée, rencontra vers Garosen, village de Livonie, la division russe de Wiliaminow. On en vint aux mains, mais les Prussiens, nos alliés, qui déjà déguisaient mal leur peu de sympathie pour notre cause, combattirent mollement. Leurs vaines démonstrations n'amenèrent aucun résultat positif. Les pertes, à peu près égales des deux parts, ne s'élevèrent qu'à environ 3 ou 400 hommes tués ou blessés.

GARP (combat de). — Le 15 janvier 1810, Augereau, commandant en chef des troupes françaises de Catalogne, envoya la division Souham occuper la ville de Vique ou Vich (*), et les villages voisins de Malla et de Garp, pour surveiller un corps de 15,000 insurgés, qui, sous la direction d'O'Donnel, s'organisait dans les montagnes. Dans les premiers jours de février, l'ennemi, deux fois repoussé à Malla, attaqua en vain le village de Garp, où le colonel Delort n'avait qu'un bataillon du 3[e] léger. Lors de la bataille de Vich, livrée le 19 du même mois, les Catalans commencèrent l'attaque sur Garp avec une telle vivacité, qu'il semblait que là dût porter la masse de leurs efforts; mais Delort ne prit pas le change, et se replia en bon ordre vers Souham sans avoir perdu un seul homme.

GARRAN-COULON (Jean-Philippe), naquit en 1749, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres). Lorsque la révolution éclata, il publia divers écrits en faveur de la cause nationale, et fut nommé, en 1789, membre du comité des recherches de la commune de Paris. Chargé de faire un rapport sur les machinations de l'aristocratie, il remplit sa mission avec courage, et ne craignit pas d'accuser MM. de Barentin, de Broglie, de Puységur, de Bezenval et autres dont la culpabilité lui était démontrée. Les gages qu'il avait donnés au parti patriote le firent choisir, en 1791, par les électeurs de Paris, comme député à l'Assemblée législative. Dès les premières séances, il fut appelé aux fonctions de secrétaire avec François de Neufchâteau, Cérutti, Condorcet, Lacépède et Guyton-Morveau. Il vota la suppression des titres de *sire* et de *majesté*, et se fit remarquer parmi les plus héroïques

(*) Dans le courant de l'art. CATALOGNE, t. IV, p. 273, on a imprimé *Vigne*, au lieu de *Vique*. Nous saisissons avec empressement l'occasion de rectifier cette faute typographique.

champions de la philanthropie dans la question de l'émancipation des noirs. Grand procurateur à la cour nationale d'Orléans, il se montra digne de cette suprême magistrature; et lors de la translation des prisonniers à Versailles, il s'efforça d'arrêter l'exécution de cette mesure. Le département du Loiret l'ayant envoyé à la Convention, il déclina la compétence de cette assemblée pour juger Louis XVI, et se prononça pour l'appel au peuple. Après la condamnation, il appuya la demande d'un sursis, fut élu secrétaire au mois de mars suivant, et resta depuis étranger à la lutte de la Gironde avec la Montagne. Il appartenait du reste à cette partie de l'assemblée connue sous le nom de Plaine, et dont la politique, couverte du manteau de la modération, parut simplement expectative au milieu des orages de la terreur. Le 9 thermidor ayant donné de l'importance à ce parti, Garran-Coulon parut aussi plus souvent à la tribune. Il eut du moins le courage de résister à l'impulsion des réacteurs, de se prononcer en faveur du tribunal révolutionnaire de Nantes, de repousser comme immorale la proposition de Clausel, tendant à faire juger par une commission militaire les personnes qui donneraient asile aux députés proscrits, et de prendre la défense de Drouet. Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il s'y prononça fortement en faveur du Directoire. Au 18 brumaire, il fut promu à la dignité de sénateur, puis l'empereur lui donna l'investiture de la sénatorerie de Riom, et les titres de grand-cordon de la Légion d'honneur et de comte. En 1814, il prit part ou adhéra à toutes les délibérations relatives à la déchéance de Napoléon et au rappel des Bourbons; néanmoins on ne le comprit pas dans la liste des sénateurs qui entrèrent dans la chambre des pairs. Garran-Coulon vécut depuis dans la retraite, et mourut en 1816. Garran-Coulon, que M. Naudet a remplacé à l'Institut, est auteur de beaucoup de *Rapports* aux différentes assemblées dont il a été membre. Nous citerons seulement son *Rapport fait au comité des recherches des représentants de la commune sur la conspiration des mois de mai, juin et juillet derniers* (1789, in-8°); *Rapport sur l'insurrection de Saint-Domingue*, 1791, in-8°; *Recherches politiques sur l'état ancien et moderne de la Pologne*, 1795, in-8°; *Rapport sur les troubles de Saint-Domingue*, an VI et an VII, 4 vol. in-8°.

GARREAU (F. A.), avocat, député à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, membre du Conseil des Cinq-Cents, inspecteur aux revues, membre de la chambre des représentants, naquit à Libourne vers 1760. Son patriotisme ardent le fit bientôt choisir, en 1790, pour présider l'administration centrale du district de sa ville natale, et appela sur lui, en 1791, les suffrages du collége électoral de la Gironde, qui le nomma député suppléant à l'Assemblée législative. Réélu à la Convention, il vota, dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple et pour la mort sans sursis. Garreau lutta constamment contre ses collègues de la Gironde, et appuya toutes les mesures révolutionnaires dans lesquelles il voyait le salut de la patrie. A la fin de la session, il se trouva compris dans les deux tiers conservés, et devait passer au Conseil des Cinq-Cents; mais il donna sa démission, disant qu'il ne pouvait accepter un mandat que le peuple n'avait pas confirmé. Envoyé alors à l'armée d'Italie en qualité de commissaire du gouvernement auprès des armées, il y resta jusqu'à la fin de 1796. Au Conseil des Cinq-Cents, où l'envoya à cette époque le département de la Gironde, il se montra fidèle aux doctrines démocratiques, et se prononça avec la plus grande force pour la motion de Jourdan, tendant à faire déclarer la patrie en danger. « Si la loi est impuissante, s'écria-« t-il, n'avons-nous pas du fer, des bras « et du courage? Déclarons traîtres à la « patrie tous négociateurs, ministres, « généraux, directeurs, représentants « du peuple, et tous citoyens français « qui proposeraient, recevraient, appuie-« raient ou signeraient un traité de paix « portant atteinte à la constitution de « l'an III et à l'intégrité du territoire « de la république. » Avec de tels principes, Garreau devait figurer parmi les opposants les plus énergiques à la journée du 18 brumaire; aussi mérita-t-il d'être exclu du Corps législatif. Le

premier consul voulut cependant se l'attacher, et le revêtit des fonctions d'inspecteur aux revues, qu'il a conservées jusqu'en 1814. En 1815, ses compatriotes le portèrent à la chambre des représentants, et il montra que l'ère impériale n'avait nullement altéré la vigueur de son caractère, atténué ses dispositions hostiles envers les Bourbons. Le 22 juin, il monta à la tribune pour y faire lecture de l'article 67 de l'acte additionnel frappant d'une exclusion perpétuelle la race des Capet, et pour rappeler ainsi à l'assemblée ses serments. Le 30, il dénonça un écrit de Malleville fils en faveur des Bourbons. « Il y a quelques « jours, dit-il, que M. Malleville vous « proposait de déclarer coupable quicon- « que proférerait le cri séditieux de *vive « Louis XVIII, vivent les Bourbons;* « et ce même M. Malleville a aujour- « d'hui l'infamie de vous proposer de « proclamer les Bourbons ! et cependant « M. Malleville est le fils d'un ancien « sénateur, comblé des décorations et « des bienfaits de l'empereur ! » Garreau indiqua ensuite les motifs auxquels il attribuait cette conduite. L'assemblée, disait-il, aurait dû déclarer le moteur d'une pareille proposition aliéné, comme un autre d'Esprémenil, et après avoir exprimé le regret que la qualité de représentant du peuple le rendît inviolable, il demanda qu'on fît imprimer à deux colonnes, et en regard, *la loi pénale que Malleville avait proposée contre les partisans des Bourbons*, *et la proposition qu'il venait de faire de rappeler ces mêmes Bourbons au trône.* Mais bientôt la capitale tomba au pouvoir des étrangers; Malleville fut récompensé de sa versatilité, et Garreau puni de son attachement opiniâtre aux principes qu'il avait puisés dans la révolution. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet, il fut obligé de quitter la France, et vécut depuis dans l'obscurité.

GARRESSIO (prises de). — La campagne de 1794 venait de s'ouvrir glorieusement pour l'armée d'Italie qui occupait le comté de Nice : l'aile droite, commandée par Masséna, s'était, le 7 avril, emparée d'Oneille, seul port qui restât au roi de Sardaigne pour communiquer avec son île et avec les Anglais ses alliés. Or, cette conquête ne fut pour le général que le prélude de nouveaux succès. Maître de Loano et de Ponte-di-Nave, il poursuivit les Autrichiens, qui se repliaient à la debandade sur Garressio et sur Ormea. Le 17 avril, ces deux petites places ouvrirent leurs portes à nos braves, qui y firent de nombreux prisonniers, et y trouvèrent des magasins bien approvisionnés, douze pièces de canon fondues sous Louis XIV et 30,000 fusils.

— Lorsque Schérer passa au commandement de l'armée d'Italie, Kellermann n'en continua pas moins, en attendant l'arrivée de son successeur, à tenir les ennemis en haleine. Ce fut ainsi que, par son ordre, le général de brigade Miolis se porta, le 25 septembre 1795, vers Garressio, où ils étaient rentrés, et leur reprit cette ville après leur avoir brûlé un camp qu'ils avaient établi sous ses murs.

GARRIGA (combat de la). — Les généraux espagnols Larcy et d'Éroles, ayant réuni une assez formidable armée aux environs de Vique ou Vich, en Catalogne, le général Decaen marcha contre eux, le 21 janvier 1813, avec une division et une brigade. Les Espagnols, au nombre de 7 ou 8,000, étaient rangés en bataille et retranchés avec soin sur une chaîne de hauteurs qui porte le nom de Garriga. Mais le 23e léger et le 5e de ligne ouvrirent l'action avec une telle valeur, que les Espagnols se laissèrent enlever successivement cinq positions sous les yeux de leur général, qui ne put les rallier qu'à une certaine distance du champ de bataille, après avoir perdu plus de 400 hommes.

GARUMNI, peuplade gauloise de l'Aquitaine de César, et qui habitait probablement le long de la rive gauche de la Garonne, dans un district particulier appelé *Rivière.*

GASCOGNE. Cette dénomination est extrêmement complexe. La région qu'elle désigne constitue la basse Guienne ; ses localités principales étaient Mont-de-Marsan (Landes), Pau (Basses - Pyrénées), Tarbes (Hautes-Pyrénées), Auch (Gers), Saint - Girons (Ariége), Saint-Gaudens (Haute - Garonne). Mais on distinguait, en 1789 :

1° La *Gascogne proprement dite*,

qui comprenait les *Landes propres* (Dax et Tartas) et l'*Auribat* dans les landes propres (Dax), la *Chalosse* (Saint-Sever), le *Tursan* (Aire, Grenade, Cazères), le *Marsan* (Mont-de-Marsan), l'*Albert* (Labrit);

2° La *Gascogne improprement dite*, qui renfermait, outre la *Gascogne propre*, les *Basques*, le *Béarn*, le *Bigorre*, le *Comminges*, l'*Armagnac*, le *Condomois*, le *Bazadais*, le *Bordelais;*

3° La *Gascogne très-improprement dite*, comprenant, outre la *Gascogne improprement dite*, le *reste de la Guienne* et le *Languedoc*.

Au sixième siecle, la partie la plus méridionale de ces contrées, formant le royaume d'*Aquitaine* (voyez ce mot), la région située entre la Garonne et les Pyrénées, portait le nom de *Novempopulanie*. Vers 586 on y vit apparaître les *Wasques*, *Wuscons* ou *Gascons* (voyez BASQUES), peuple guerrier et sauvage qui s'était multiplié dans la Navarre et le Guipuscoa, au dela des Pyrénées, et qui, descendant inopinément dans les plaines, bravant les Wisigoths et les Francs, envahit dès lors une grande étendue de pays. Enfin, vers 602, les rois de Bourgogne et d'Austrasie remportèrent sur eux quelque avantage, et se contentèrent d'exiger d'eux un tribut, et de leur imposer un duc nommé *Genialis*. Mais, en retour, on leur abandonna les provinces où ils s'étaient établis. Après la mort de Génialis, ils ressaisirent et gardèrent leur indépendance durant 9 ans. En 636, Dagobert envoya contre eux une armée considérable qui les poursuivit jusque sur le sommet des montagnes. Ils se rendirent à discrétion; mais le roi leur laissa leur pays, en exigeant des chefs le serment de fidélité. Dès cette époque, ce peuple adroit et remuant prit une part active aux querelles de ses nouveaux souverains.

Cinquante ans plus tard, tandis qu'*Eudes* (voyez ce mot) se faisait duc indépendant de tout le pays des bords de la Loire jusqu'à la Novempopulanie, les Gascons avaient absolument secoué le joug des Francs dans leur province, et confié à des ducs électifs le gouvernement de leur territoire, dont ils avaient étendu les limites jusqu'à la Garonne. Enfin, on appelait *ligue des Gascons* toute la coalition méridionale dirigée par Eudes, et cela sans doute parce qu'ils en formaient la partie la plus redoutable. Ils en furent en effet le plus solide appui jusqu'à ce que Charles, celui qui plus tard fut Charlemagne, réussit à les détacher des Aquitains, en plaçant à leur tête un irréconciliable ennemi de *Waifer* (voyez ce mot) et de toute sa race. Cet ennemi était *Lupus* ou *Loup*, fils de Hatton, comte de Poitiers, que *Hunald* son frère et le père de *Waifer* avait fait cruellement mutiler (Voyez HUNALD). Lupus conserva son duché. Mais plus tard, quand Charles étendit ses conquêtes au delà des Pyrénées, le Gascon en fut jaloux. Au retour de l'armée franque, ses bandes tombèrent sur l'arrière-garde, dans cette vallée de *Roncevaux* (voyez ce mot), si célébrée depuis par les romanciers du cycle carlovingien. Cette perfidie fut punie par le supplice du duc *Loup II*, fils de Waifer et petit-fils de Loup Ier du côté de sa mère. Néanmoins, *Adalric* et *Loup-Sanche*, ses fils, furent, quoique très-jeunes, désignés par Charlemagne pour lui succéder.

Dans la suite, les Gascons se révoltèrent, et provoquèrent maintes fois les armes de l'empire. A deux reprises ils taillèrent en pièces, dans les gorges des Pyrénées, l'armée de Louis le Débonnaire revenant de Navarre.

Loup-Centule et *Ximin* ou *Scimin*, l'un petit-fils, l'autre fils d'Adalric, avaient partagé entre eux la succession paternelle, et avaient hérité de la turbulence et de la perfidie de leur père. Ximin et *Garcias* son fils périrent dans une bataille contre les Francs; Centule fut forcé de se retirer en Espagne, laissant en deçà des Pyrénées deux fils, dont l'un obtint de l'empereur le comté de *Bigorre*, l'autre la vicomté de *Béarn*. Mais alors la Gascogne fut réunie à la couronne et confiée à des *ducs amovibles*, qui eurent en outre le comté de *Bordeaux* et de Saintes.

Totilon, le premier d'entre eux (819), repoussa loin de sa province les hordes normandes; mais son successeur, *Siguin* ou *Ximin*, ne put les empêcher d'y

exercer leurs ravages (846), pas plus que *Guillaume*, qui vint après lui (848). Guillaume ayant été fait prisonnier par les pirates, *Sanche - Sancion*, fils de Loup-Sanche, s'empara de la Gascogne, qu'il joignit, contre le gré de Charles le Chauve, au comté de Pampelune. En 855, il défendit sans succès la ville de Bordeaux, attaquée et prise par les Normands. Après sa mort (864), *Arnaud*, son neveu du côté maternel, et fils d'un comte de Périgord, lui succéda. Il fut le dernier des ducs amovibles.

Sanche-Mitarra ou *Ravage* (surnom que lui avaient donné les Sarrasins), petit-fils de Loup-Centule, fut appelé, en 872, de Castille, par les Gascons, pour les gouverner. Il ne reconnut jamais l'autorité des rois de France, et en cela il fut imité par tous ses successeurs, *Sanche II, Garcie-Sanche, Sanche-Garcie*, *Sanche-Sanchez*, *Guillaume-Sanche*, *Bernard-Guillaume, Sanche-Guillaume* et *Bérenger*. Ce dernier, petit-fils de Sanche-Guillaume par sa mère et fils d'un comte d'Angoulême, étant mort sans enfants vers 1036, *Eudes*, comte de Poitiers, fils d'une sœur ou d'une fille de Sanche-Guillaume, lui succéda. Mais il fut tué, en 1040, devant un château de l'Aunis qu'il assiégeait, et alors *Bernard II*, comte d'Armagnac, issu en ligne masculine des ducs de Gascogne, se rendit maître du pays, et s'y maintint jusqu'en 1052, que *Gui-Geoffroi*, fils de Guillaume V, comte de Poitiers, le contraignit de le lui vendre, moyennant 15,000 sous. Ainsi le duché de Gascogne et le comté de Bordeaux furent définitivement réunis au duché d'Aquitaine ou de *Guienne*. (Voyez ce mot). Cette adjonction de la Gascogne au Poitou et à l'Aquitaine ne fit pas disparaître l'usage d'appeler *Gascons* tous les habitants du pays compris entre la Garonne et les Pyrénées, quoique le duché ne comprît que les six comtés de Bigorre, Bordeaux, Agen, Fezenzac, Lectoure et Gascogne.

GASPARIN (Thomas-Augustin), général de brigade, député à la Convention nationale, naquit à Orange en 1750. Issu de la noble maison des *Gaspari* de Corse, et capitaine au régiment de Picardie en 1789 (*), il n'en adopta pas moins avec ardeur les principes de la révolution. Le département des Bouches-du-Rhône l'envoya à l'Assemblée législative, où il rendit d'importants services comme membre du comité militaire. A la Convention nationale, il vota avec le parti de la Montagne. Se trouvant en mission à l'armée du Nord à l'époque de la désertion de Dumouriez, il provoqua un décret d'accusation contre les traîtres, et concourut à maintenir la discipline dans ces troupes désorganisées. A son retour, il fut nommé membre du comité de salut public. Toutefois, il n'y resta que peu de temps, et, après sa démission, l'Assemblée l'envoya dans la Vendée, à l'armée des Alpes, puis à Marseille. De là, Gasparin dut se rendre devant Toulon pour diriger les opérations de ce siége fameux. « C'est au représentant Gas« parin, dit l'auteur du *Mémorial de « Sainte-Hélène* (**), que Napoléon dut « d'avoir vu son plan triompher des ob« jections des comités de *la Convention*. « Il en conserva un souvenir reconnais« sant. C'était Gasparin, disait-il, qui « avait ouvert sa carrière. »

L'ancien capitaine de Picardie s'était retrouvé dans le conventionnel. Gasparin avait, à la tête des troupes républicaines, emporté plusieurs redoutes. Ses fatigues ayant fini par l'épuiser, on fut obligé de le ramener à Orange, où il mourut le 7 novembre 1793. Toutes les sociétés populaires de Provence prirent un arrêté pour honorer la mémoire du député montagnard. Son cœur fut envoyé à la Convention, qui décréta qu'il serait placé au Panthéon; toutefois, cette mesure resta sans exécution. Le cœur fut seulement déposé aux archives, et il s'y trouvait encore il y a trois ans.

Napoléon, parvenu au pouvoir, fit rechercher les deux fils du représentant de l'armée de Toulon, et pourvut à leur avancement; il leur légua même 100,000 francs par l'article 3 de son 4e codicille, daté du 24 avril 1821, à Longwood.

(*) La famille Gasparin est devenue protestante par le mariage d'un de ses membres avec une fille du célèbre agronome Olivier de Serres.

(**) Tome I, p. 185; voy. aussi p. 183.

L'aîné, *Adrien-Étienne-Pierre* de Gasparin, pair de France, naquit à Orange en 1783. Sous l'empire, sa carrière, commencée dans les armées en Italie, en Pologne, fut interrompue par une infirmité contractée pendant ces campagnes. Alors il se tourna vers l'étude, et s'adonna particulièrement aux sciences relatives à l'économie politique et rurale. Après le mois de juillet 1830, il devint successivement préfet de Montbrison, de Grenoble et de Lyon. Sa conduite dans cette dernière ville, jetée, malgré ses efforts, dans les horreurs des discordes civiles, fut récompensée le 19 avril 1834 par la dignité de la pairie. Un an après, le ministère Broglie l'appela au poste de sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur. Le 6 septembre 1836, il devint ministre de l'intérieur. L'avénement du ministère du 15 avril 1839 le rendit à la vie privée jusqu'au 31 mars, où il reprit pour six semaines son portefeuille, en y joignant, par *intérim*, celui du commerce et des travaux publics. L'année suivante, il fut élu membre de l'Académie des sciences (section d'économie rurale).

De même que son frère cadet, *Auguste* de Gasparin, député de la Drôme, il a publié plusieurs travaux sur l'agronomie, entrée pour ainsi dire dans cette famille comme un héritage d'Olivier de Serres.

Gassendi (Pierre Gassend, plus connu sous le nom de) naquit au village de Chantersier, près de Digne, en Provence, l'an 1592. Peu d'hommes ont embrassé des connaissances plus variées, et se sont livrés à des travaux plus utiles et plus nombreux. Sa principale gloire est d'avoir été un des premiers philosophes du dix-septième siècle, un des chefs du sensualisme moderne. Mais, doué d'une vaste et puissante intelligence, il fut encore astronome, naturaliste, géomètre, anatomiste, physicien, prédicateur, antiquaire, helléniste, théologien. Enfin, l'on a dit de lui, avec raison, qu'il était le plus savant parmi les philosophes et le plus philosophe parmi les savants.

Dès sa première enfance, son génie précoce annonça ce qu'il serait un jour : à 16 ans il obtint, au concours, la chaire de rhétorique à Digne. Puis, se destinant à l'état ecclésiastique, il apprit à Aix la théologie et l'hébreu, et fut nommé prévôt du chapitre d'Avignon. A 21 ans, il fut appelé en même temps aux chaires de théologie et de philosophie à l'université d'Aix. Mais il ne se réserva que cette dernière. A cette époque, Aristote régnait dans les écoles avec un empire tyrannique, absolu. Sa doctrine était aussi inviolable que celle des livres saints. Gassendi, qui comprenait mieux que ses contemporains les défauts du péripatéticisme scolastique, et qui se voyait forcé de l'enseigner, le fit du moins de manière à n'omettre aucune des difficultés qu'on pouvait opposer à cette doctrine. S'étant démis de sa chaire en 1623, pour se livrer avec plus de liberté à ses travaux, il commença, l'année suivante, à attaquer Aristote de front, en publiant les premiers livres de ses *Exercitationes paradoxicæ adversus Aristotelem*. Ce début était hardi et attira sur lui l'attention. Mais il ne continua pas cette entreprise, sans doute parce qu'il prévoyait la vive opposition qu'il soulèverait. Sa renommée se répandit bientôt, et lui valut l'estime et l'amitié d'un grand nombre de savants et de puissants personnages. Disciple de Bacon, ami de Galilée, de Kepler, de Hobbes, digne adversaire de Descartes, il fut en relation avec tout ce qu'il y eut de plus distingué parmi ses contemporains, tels que Christine, reine de Suède, Frédéric III, roi de Danemark, deux papes, plusieurs princes français, les cardinaux de Retz et d'Estrées. Des liaisons intimes ou une correspondance active l'unissaient aux savants et aux philosophes les plus célèbres de son temps.

Attiré à Paris par l'archevêque de Lyon, frère du cardinal de Richelieu, il obtint par lui, en 1645, une chaire de mathématiques au collége royal. Il y mit en honneur l'astronomie, trop longtemps négligée, et y attira toujours un grand concours d'auditeurs. Mais les fatigues de l'enseignement, ses fréquents voyages, ses veilles, ses études continuelles, ses expériences laborieuses altérèrent extrêmement sa santé. Il languit quelque temps. Enfin, au mois

d'octobre 1655, son mal augmenta, et de trop nombreuses saignées achevèrent de l'épuiser. Il mourut le 24 du même mois, victime de sa trop grande docilité envers les médecins, comme Descartes périt par son peu de condescendance à leur égard. Il fut enterré à Saint-Nicolas des Champs, dans la chapelle de Saint-Joseph.

Gassendi, qu'en Provence on désignait sous le noble surnom du *saint prêtre*, joignait toutes les vertus d'une belle âme, la modestie, la sagesse, la modération, l'aménité, à cette variété et à cette profondeur prodigieuses de connaissances qui font de lui un des plus admirables génies du dix-septième siècle. Le premier il observa le passage de Mercure sur le disque du soleil, fit des recherches intéressantes sur les parhélies, les propriétés de l'aiguille aimantée, la communication du mouvement de la chute des graves, etc. Cassini, Newton, Locke, profitèrent de ses travaux; et si quelque chose a manqué à sa gloire, c'est d'avoir créé un système. Payant tribut à son siècle, il se laissa attirer et séduire par la philosophie de l'antiquité. Il consacra la plus grande partie de sa vie à réhabiliter, à renouveler la théorie d'Épicure; seulement il prit grand soin de déclarer qu'il en rejetait tout ce qui est contraire au christianisme. Ce n'est donc pas, comme le dit M. Cousin, dans ces prudentes réserves qu'il faut chercher la pensée de Gassendi. Elle est dans l'ardeur avec laquelle il combattit l'idéalisme naissant de Descartes. Cette lutte fut assez vive de part et d'autre, et ne fut même pas exempte de personnalités. Aujourd'hui que ces discussions entre les idéalistes et les sensualistes n'ont plus pour nous qu'un intérêt historique, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer encore la raison calme et prudente, la dialectique pressante que notre philosophe opposait aux hypothèses téméraires, aux créations hardies de son illustre antagoniste.

Gassendi ne laissa point, comme Descartes, un grand nombre de sectateurs. Cependant, on compte parmi ses disciples notre grand Molière, Bachaumont, et le voyageur Bernier, qui a donné en français un résumé lumineux de sa doctrine. Montmor et Sorbière, ses amis, ont réuni tous ses ouvrages, et les ont publiés à Lyon, en 1658, en 6 vol. in-fol.

GASSENDI (Jean-Jacques-Basilien, comte de), lieutenant général d'artillerie, appartient à la famille du fameux philosophe. Né en 1748, il entra au service comme aspirant, dans le corps royal de l'artillerie, en février 1767. Il était déjà au rang des officiers distingués en 1789, aussi arriva-t-il rapidement aux grades supérieurs : il obtint celui de colonel, ou chef de brigade, en 1796, celui de général de brigade en mars 1800, et de général de division le 19 septembre 1805; il fut appelé l'année suivante au conseil d'État, et en 1813 au sénat. Après la première restauration, le comte Gassendi fut créé pair, le 14 juin 1814; mais ayant fait partie de la chambre des pairs des cent jours, il ne rentra dans celle de la seconde restauration qu'en 1819, en vertu de l'ordonnance du 21 novembre. Il avait été admis à la retraite de lieutenant général, le 2 juin 1813. Il a publié : 1° *Aide-mémoire à l'usage des officiers du corps d'artillerie,* Metz, 1789, in-8°, 5e édition, revue et augmentée, Paris, 1819, 2 vol. in-8°; 2° *Mes loisirs,* Dijon, 1820, 2 vol. in-8°.

GASSION (Jean de), maréchal de France, né à Pau en 1609, était fils d'un président au parlement de cette ville; il servit d'abord en Piémont, passa ensuite au service de Gustave-Adolphe, roi de Suède, et s'y distingua par diverses actions de bravoure, que ce prince eût récompensées s'il n'eût été tué à la bataille de Lutzen en 1632. Gassion, ayant perdu son bienfaiteur, retourna en France, suivi de son régiment, avec lequel il joignit l'armée du maréchal de la Force en Lorraine. Il défit 1,400 hommes en trois petits combats, prit Charmes, Neufchâtel, et d'autres places. Les années suivantes le virent paraître au combat de Raon, au siége de Dôle, à la prise d'Hesdin, au combat de Saint-Nicolas, à la prise d'Aire. Mais un des champs de bataille où il se signala le plus, ce fut celui de Rocroi, où il fit gagner la victoire au jeune duc d'Enghien. Blessé dangereusement à la prise de Thionville, il eut

pour récompense le bâton de maréchal en 1643. Il fut nommé l'année d'après lieutenant général de l'armée de Flandre, sous les ordres de Gaston d'Orléans, et continua de donner des preuves de sa valeur au siége de diverses places, surtout à Furnes et devant Gravelines (voy. ce mot), qu'il prit conjointement avec la Meilleraye. Mais la mésintelligence des deux maréchaux éclata devant cette dernière ville d'une façon étrange, et donna lieu à des scènes déplorables qui faillirent mettre aux prises les deux moitiés de l'armée.

Comme le maréchal connaissait beaucoup moins la science de faire sa cour que celle de faire la guerre, il se brouilla aussi avec le duc d'Enghien. Toujours prêt à critiquer, à blâmer, à commander suivant les inspirations de sa vieille expérience, il voulait reprendre envers le prince les manières qu'il avait pu se permettre lorsqu'il dirigeait ses premiers pas, et que, vieux routier, il avait affaire à un écolier. Mais, depuis, Enghien avait acquis de la gloire et surtout de l'orgueil, et, un jour, il gourmanda rudement Gassion à la tête de ses troupes. « Et sur ce que le maréchal vouloit lui dire ses raisons, le prince lui repartit que ce n'estoit pas à lui à chercher des raisons, mais à obéir aveuglément à ses commandements, estant son général qui en savoit plus que lui, et qu'il lui apprendroit l'obéissance comme au dernier goujat de son armée (*). »

Enghien ne prétendait cependant exercer cette autorité suprême que dans la belle saison; dès le milieu d'octobre 1646 il retourna à la cour, confiant son armée à Gassion ainsi qu'à Rantzau; mais cette association ne fut pas heureuse. « Gassion, alors âgé de 38 ans, était un des meilleurs généraux que possédât la France; huguenot et soldat de fortune, intrépide, sobre, actif, dormant peu, il avait appris l'art de la guerre sous le duc de Rohan et dans les armées suédoises. Rantzau était né protestant comme lui, mais dans le Holstein; il avait été formé aussi dans les armées de Gustave-Adolphe. Toutefois il y avait entre les deux maréchaux, dont le dernier avait récemment fait abjuration, une constante antipathie : jamais l'un n'ouvrait un avis que l'autre ne le combattît. Rantzau était du reste flatteur et courtisan autant que Gassion était frondeur (*). »

(*) Montglat.

Ces mésintelligences permirent à l'archiduc Léopold d'entrer en campagne avant que les Français fussent prêts. L'ivrognerie de Rantzau acheva de gâter leurs affaires. Landrecies ne put être secourue à temps; les deux généraux qui s'étaient réunis pour marcher sur cette ville, se séparèrent, et Gassion prit la Bassée tandis que Rantzau s'emparait de Dixmude (1647). Ils se réunirent de nouveau pour attaquer Lens. Le 28 septembre, Gassion, déjà maître d'une demi-lune, commande l'attaque d'une palissade où l'ennemi s'est retranché; sa troupe hésite; il se précipite le premier; il veut arracher un pieu, une balle l'atteint à la tête et le renverse; il meurt à Arras, cinq jours après, le 2 octobre 1647. Le lendemain de sa mort Lens se rendit; mais la campagne finit d'ailleurs sans autre résultat que d'avoir coûté à la France un grand capitaine.

Le maréchal de Gassion, dont la vie offre un type original de ces vieux guerriers de la famille des du Guesclin, des Bayard, et des la Trémoille, a eu le malheur d'avoir pour historien de ses hauts faits un écrivain honni par Boileau, l'abbé de Pure. Cette biographie est en 4 vol. in-12 (Paris, 1673). Théophraste Renaudot en a écrit une autre moins volumineuse (Orléans, 1647); mais qui contient un assez bon nombre de faits et de détails intéressants jusqu'à ce jour, négligés par l'histoire (**).

La maison de Gassion était originaire de Béarn. Outre le maréchal, elle avait produit, depuis le quinzième siècle, plusieurs personnages distingués tant dans la robe que dans l'épée; elle s'éteignit dans les mâles en 1741 (***).

(*) Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. XXIV, p. 137.

(**) Elle a été insérée dans les Archives cur. de l'histoire de France, par MM. Cimber et Danjou, t. VI, deuxième série, p. 37 et suiv.

(***) Le maréchal était mort célibataire. Aux propositions de mariage, il avait coutume de

Gastines (Philippe), riche marchand de Paris qui fut pendu en 1569, avec son frère, par arrêt du parlement, pour avoir assemblé secrètement ses coreligionnaires dans sa maison, où ils célébraient leur culte. Ses biens avaient été confisqués, sa maison rasée, et sur le terrain qu'elle occupait, dans la rue Saint-Denis, on avait élevé une croix nommé la *croix de Gastines*.

D'après l'édit de pacification, ce monument de vengeance devait être abattu; il le fut dans la nuit du 9 décembre 1571, d'après les ordres du roi. Mais la populace parisienne s'indigna de ce qu'on montrait tant d'égards aux protestants; elle s'insurgea et pilla trois maisons de religionnaires. Charles IX envoya Marcel, prévôt des marchands, dissiper ces rassemblements furieux. Celui-ci s'avança à la tête du guet, tua quelques bourgeois, et mit le reste en fuite; mais cette protection accordée n'était pas sincère : l'année suivante eut lieu le massacre de la Saint-Barthélemy.

« La croix de Gastines, dit une relation contemporaine insérée dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France* (tome VI, p. 475), estoit une haute pyramide de pierre, ayant un crucefix au sommet, dorée et diaprée, avec un récit en lettres d'or, sur le milieu, de ce que dessus, et des vers latins, le tout si confusément et obliquement déduit que plusieurs estimoyent que le composeur de ces vers et inscriptions (on dit que c'estoit Estienne Jodelle, poëte françois, homme sans religion, et qui n'eut onc autre Dieu que le ventre) s'estoit mocqué des catholiques et des huguenots..... Toutes les pièces de la pyramide furent transportées au cimetiere Sainct-Innocent où le tout est demeuré debout, au grand proufit des prestres de ce lieu ausquels les biens vindrent en dormant, ceste nuict-là. Il y eut tel bruit le lendemain que le palais demeura fermé ce jour-là, et ceux de la justice cachez. »

Gaston de Foix. Voy. Foix.

répondre : « Je ne fais pas assez de cas de la vie pour en faire part à quelqu'un. » — « J'ai « beaucoup de respect pour le sexe, disait- « il un jour au roi de Suede lui-même, mais « je n'ai pas d'amour; ma destinée est de « mourir soldat et garçon. »

Gaston d'Orléans. Voy. **Orléans**.

Gatinais, *Gastinensis* ou *Wastiniensis pagus*, ancienne province partagée entre les gouvernements militaires de l'Ile-de-France et de l'Orléanais, divisée en *Gâtinais français*, dont Nemours était la capitale, et en *Gâtinais orléanais*, qui avait pour chef-lieu Montargis. Le Gâtinais français était borné au nord par la Seine, qui le séparait de la Brie française; au sud et à l'ouest, par le Gâtinais orléanais; à l'est, par la Champagne; et au nord-ouest, par le Hurepoix. Il avait 15 lieues de longueur sur 8 de largeur. Ses principales localités étaient : Nemours, Milli, le Lys, abbaye de femmes fondée par la la reine Blanche, Fontainebleau, Château-Landon, Moret, et Courtenay.

Le Gâtinais orléanais avait pour bornes au nord, le Hurepoix; au sud, le Nivernais et la Loire, qui le séparait du Berry; à l'est, la Champagne et l'Auxerrois; à l'est-nord-est, le Gâtinais français; et à l'ouest, le pays Chartrain et l'Orléanais propre. Il avait 24 lieues de longueur et 8 dans sa plus grande largeur. On y remarquait, outre sa capitale : Châtillon-sur-Loing, Château-Renard, Boiscommun, l'abbaye de Ferrières, Choisy-aux-Loges. Ces localités dépendaient du diocèse de Sens. La partie qui dépendait de celui d'Orléans s'étendait des deux côtés de la Loire; elle avait pour ville principale Lorris, puis Sulli. Gien était la principale ville de la région appartenant au diocèse d'Auxerre. Après Gien venait Briare, compris dans le Puisaye, pays du sud du Gâtinais, auquel il était joint. Saint-Fargeau était le chef-lieu du Puisaye (voy. Puisaye).

Du temps de César, tout le Gâtinais était habité par les *Senones*, à l'exception d'une partie du Gâtinais orléanais qui dépendait des *Aureliani*. Sous Honorius, ce pays se trouvait compris dans la quatrième Lyonnaise.

Dès le neuvième siècle il avait des comtes particuliers. Son chef-lieu était alors Château-Landon; ses bornes, le comté de Sens, les territoires de Melun et d'Étampes, le comté d'Orléans, et le Nivernais; il enveloppait dans son étendue : Courtenai, Saint-Fargeau, Moret, Puiseaux, Milli, Gien, Lorris,

et les territoires de Montargis, Nemours, et Fontainebleau. Louis le Bègue fit épouser, en 878, à Ingelger, comte d'Anjou, la fille et l'héritière de Geoffroi Ier, comte de Gâtinais, que son père, en mourant, avait laissée sous la garde du roi. Philippe Ier réunit ensuite le Gâtinais à la couronne, après en avoir dépossédé Foulques le Rechin (voy. ce mot) qui, lui-même, l'avait usurpé sur son frère Geoffroi le Barbu. Depuis cette époque, le Gâtinais appartint presque toujours aux rois de France.

Il a contribué à former les départements de Seine-et-Marne, du Loiret et de l'Yonne.

GATINE ou GASTINE, petit pays s'étendant à l'ouest de Poitiers et aux environs de Parthenay, en Poitou, et comprenant environ soixante paroisses. Parthenay en était le chef-lieu. On distinguait encore la Gatine en pays Chartrain (Eure-et-Loir), et la Gatine en Orléanais (Loiret).

GATTARI ou GUÉTARIA (combat naval de).—Richelieu chargea, en 1638, Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, chef des conseils du roi en l'armée navale, d'amener la flotte française devant Fontarabie. A peine arrivé, le prélat apprit que quatorze galions et trois frégates d'Espagne s'approchaient pour ravitailler la place. Il alla au-devant de cette flotte, qui était entrée dans la rade de Gattari ou Guétaria, et devait se réunir à un grand nombre de vaisseaux de Dunkerque, Lisbonne et Saint-Sébastien. Là il réussit à mettre le feu à tous les dix-sept bâtiments ennemis, malgré les coups de canon envoyés continuellement par les batteries de terre et les galions; « et quand les capitaines des brûlots, dit le rapport de l'archevêque, n'auroient point mis le feu sans difficulté, les vaisseaux de Sa Majesté auroient coulé bas les divers galions à coups de canon, et les eussent abordés plutôt, s'ils n'eussent eu une défense de peine de la vie de le faire... De toute cette flotte qui étoit de dix-sept voiles, il ne reste qu'un vaisseau troué et rasé... Le combat a duré depuis midi jusqu'à six heures du soir, et le feu des vaisseaux, de la ville et des bois de la montagne qui se sont enflammés, le sont encore si ardemment, qu'on ne sait quand il finira... Ce combat est d'autant plus favorable au roi, qu'il n'y a eu que sept ou huit de ses vaisseaux un peu maltraités, et trente ou quarante, tant matelots que soldats, tués ou blessés.

« Nous apprenons par les prisonniers que la perte des ennemis étoit beaucoup plus grande que nous ne croyions, puisque, outre leurs galions, les uns estiment qu'il y a eu jusqu'à six, sept et huit cents hommes de tués, brûlés ou noyés, et d'autres, qu'il ne peut y en avoir moins de cinq mille. Il est bien vrai que cette défaite a appporté une telle consternation aux ennemis, et particulièrement à leurs généraux, qu'ils ont dépêché un courrier à Madrid pour savoir ce qu'ils avoient à faire. » Ce fait d'armes, un des plus importants de l'année 1638, eut lieu le 22 août.

GATTEAUX (Nicolas-Marie), graveur en médailles, naquit à Paris en 1751. Il était fils d'un serrurier et le dernier de ses neuf enfants. Son père le destinait à la gravure en bijoux; mais tout jeune encore, il avait senti sa vocation d'artiste. Le simple ouvrier consacrait tous ses loisirs à l'étude du dessin, et bientôt il sut donner une certaine importance à ses travaux : on peut en juger, en le voyant, à dix-sept ans, devenir le chef de sa famille, se faire le soutien d'une vieille mère paralytique. En 1773, il fut présenté à M. Decotte, directeur de la monnaie des médailles, et, dans la même année, il exécuta le *portrait de Louis XV* pour la collection des rois de France. Au commencement du règne de Louis XVI, il fut chargé de la grande médaille pour l'*établissement de l'école de médecine et de chirurgie*. En 1781, Louis XVI voulant avoir le *portrait du comte de Maurepas*, Gatteaux en fut instruit par Decotte, qui connaissait sa facilité. Le portrait fut modelé en cire pendant la messe et gravé avec une grande habileté. Pour encourager et récompenser le jeune artiste, le vieux ministre ne trouva que des compliments; mais Decotte obtint pour lui le brevet de graveur des médailles du roi. En 1782, l'Académie française lui confia la gravure de la médaille pour le *prix de*

vertu qui venait d'être institué. Il fit présent à l'Académie des deux coins de cette médaille. S'associant ensuite à l'hommage que rendirent à Joseph Haydn les musiciens français, il exécuta gratuitement les coins de la médaille offerte à ce compositeur, et qui lui fut portée à Vienne par Chérubini.

Mais si Gatteaux se recommande aux arts par un remarquable talent, il ne se recommande pas moins à l'industrie comme l'un de nos plus habiles mécaniciens. C'est à lui que le commerce et le gouvernement durent presque toutes les garanties de sécurité contre la fraude et la contrefaçon. Nous ne pouvons citer ici que quelques-uns de ses travaux en ce genre. Ainsi, de sa main sortit la presse à timbrer, qui, d'un seul coup, appose les deux timbres, et avec un mouvement si rapide et si précis, qu'on peut timbrer cent feuilles en une minute. L'administration vit cesser alors les nombreux délits de contrefaçon. Anterieurement déjà, pour la fabrication des assignats et d'autres billets qui intéressaient la confiance publique, Gatteaux s'était montré créateur. Pour arriver à une uniformité parfaite, qui permît de reconnaître les faux billets, il avait imaginé de graver tout l'assignat d'une seule pièce, puis d'en tirer, à l'aide de son balancier, une matrice en argent et des clichés. Une opération analogue avait été employée par lui pour l'exécution du billet de loterie. Après avoir fait composer le billet avec des caractères mobiles sortis de chez Didot, il en avait tiré la matrice sous un balancier dans une plaque de plomb. De ce procédé, qui donna des clichés parfaitement identiques, il n'y avait qu'un pas au stéréotypage.

Gatteaux, qui, en faisant la gravure en médailles, avait été à même de reconnaître les difficultés de la sculpture en grand, trouva aussi, dans ses combinaisons mécaniques, un secours à apporter à cet art. Il inventa, pour l'opération de la mise au point, une machine qui fonctionne avec une précision mathématique, et dont plusieurs de nos plus habiles statuaires se servent pour ébaucher leurs ouvrages.

Gatteaux quitta la gravure à soixante-huit ans, laissant en médailles, sceaux et jetons, de nombreux monuments de son talent. Mais pour cela, il ne cessa pas d'être utile aux arts; il employa une partie de sa fortune à former une riche collection, où les artistes étaient toujours sûrs de pouvoir puiser; et plusieurs jeunes artistes lui doivent encore des secours plus réels. Ainsi, il soutint l'enfance de Michallon, qui se forma ensuite dans l'atelier de Bertin. Lui-même forma deux élèves devenus célèbres dans la gravure en médailles : Andrieux et Brenet.

Après une vie si noblement remplie, Gatteaux mourut sans avoir même reçu la décoration de la Légion d'honneur. C'est un fait qui, du reste, n'étonnera pas ceux qui connaissaient sa modestie et son désintéressement. Il avait quatre-vingt-un ans lorsqu'il succomba, le 24 juin 1832, à une attaque de choléra.

GATTEAUX (Jacques-Édouard), fils du précédent, naquit à Paris en 1788, entra chez le sculpteur Moitte, et fut en même temps initié par son père dans les procédés de la gravure en médailles, dont il remporta le prix en 1809. Après la mort de Moitte (1810), Gatteaux, pensionnaire du gouvernement à Rome, sculpta, d'après un plâtre moulé sur nature et d'après ses souvenirs, le *portrait en marbre de son maître*. Il consacra le *rétablissement de l'école des beaux-arts à Rome* par une médaille qui entra plus tard dans la collection impériale. En même temps, les *bustes de Napoléon* et de *Marie-Louise* dans des dimensions colossales attestaient que le double talent de l'artiste s'était également développé. Gatteaux revint en France en 1813, et exécuta pour l'école d'architecture ses médailles de *Puget*, d'*Édelinck*, de *Varin*, de *Rameau*, et celle de *Philibert Delorme*, dont il fit hommage à l'Académie. Les *portraits* de *Malherbe* et de *Ducis* suggérèrent à M. Bérard l'idée de la galerie métallique des grands hommes français, et M. Gatteaux fut un des fondateurs et des collaborateurs de cette patriotique entreprise. De 1816 à 1825, il fournit à la collection *Pierre Corneille*, *la Fontaine*, *Montaigne*, *Rabelais*, *Buffon*, *madame de Staël*, *Philibert Delorme*, *Édelinck*, *Varin*, *saint Vincent de Paul*, *Cassini*, l'abbé *Barthélemy*,

Monge et *Masséna*. En 1817, il fit la médaille du *duc d'Enghien*, et celle de la *paix de* 1814 pour la suite des médailles de la restauration. On lui commanda aussi trois médalles : la *sainte-alliance*, l'*établissement du pont de Bordeaux* et le *rétablissement de la statue de Louis XIII* à la place Royale. Le ministre de l'intérieur le chargea de l'exécution du *buste* en marbre de *Rabelais*, qui est aujourd'hui dans les galeries de Versailles, et, pour le musée du Louvre, les *bustes* de *Michel-Ange* et de *Sébastien del Piombo*. En 1826, M. Gatteaux exécuta seul, en quarante-cinq jours, quatre *portraits* en médailles de *Charles X* pour le sacre. Le 18 juillet 1830, il terminait la médaille commémorative du voyage de ce prince dans les départements, et au mois de septembre de la même année il gravait la médaille de *la Fayette*.

Depuis la révolution de juillet, M. Gatteaux a exécuté, en 1831, le *portrait de Louis-Philippe* pour la monnaie des médailles; en 1833, sur quatre modèles différents, la *médaille de l'école des beaux-arts* à Paris. Enfin il a fait, en 1837, la médaille de la *prise d'Anvers* pour le duc d'Orléans, et en 1838, celle du *mariage* de ce prince. Il s'occupe en ce moment de la médaille des *fortifications*. M. Gatteaux a gravé la médaille de *M. Delanneau*, son instituteur; celle de *M. Charles Dupaty*, son ami; celle de *Bethoven*. Mais jamais les sentiments de son cœur ne l'ont mieux inspiré que pour la médaille de son père, dont il avait déjà fait le buste en marbre. On lui doit encore de remarquables morceaux de sculpture : nous citerons la *statue* du *chevalier d'Assas* (1827), destinée au Vigan, et celle de l'enseigne *Bisson* (1832), destinée à Lorient. Dans ces deux morceaux, le sculpteur sut lutter avec avantage contre cette grande difficulté d'arriver avec des costumes ingrats à donner du large à des statues destinées à des places publiques. Il se dédommagea dans deux autres figures de son choix : *Triptolème* tenant à la main un faisceau d'épis, *Minerve* après le jugement de Pâris. Dans ces deux sculptures, on reconnait des études solides, et la grâce et la noblesse de l'antique.

M. Gatteaux a continué à enrichir la belle collection d'art commencée par son père, et c'est pour lui aussi un plaisir que de mettre ce trésor à la disposition des artistes. Il fut élu, en 1834, par le dixième arrondissement de Paris, membre du conseil municipal de cette ville et du conseil général du département de la Seine. Il est aussi membre du comité consultatif de la monnaie des médailles.

GAU (François-Chrétien), architecte, élève de l'Académie de France, né à Cologne le 15 juin 1790, naturalisé Français en 1825, vint à Paris, en 1809, étudier l'architecture sous Debret et Lebas. Ce fut ensuite en Italie qu'il conçut le projet de compléter ses études en allant visiter les ruines de l'Égypte, de la Nubie et de la Syrie.

Après avoir combattu des difficultés de toute nature, et même l'opposition du consul anglais, qui employa tout son crédit pour faire refuser au jeune architecte la permission de pénétrer en Nubie, M. Gau remonta le Nil, explora les rives de ce fleuve et accomplit ce pénible voyage, dont le résultat fut la publication des *Antiquités de la Nubie, ou monuments inédits des bords du Nil, situés entre la première et la deuxième cataracte*, Paris, 1821, 13 livraisons. En 1824, il publia un bel ouvrage intitulé *les Ruines de Pompéi*.

On doit à cet habile architecte la restauration de Saint-Julien le Pauvre, le presbytère Saint-Séverin, et la prison de la rue de la Roquette. Le préfet de la Seine lui a confié, en 1839, d'autres travaux importants.

GAUBIL (Antoine), savant jésuite missionnaire, né à Gaillac en 1689, joignit aux études ecclésiastiques celles des mathématiques et de l'astronomie, fut envoyé à la Chine en 1723, apprit parfaitement les langues du pays, devint interprète de la cour impériale, exerça cette charge pendant trente ans avec une intelligence rare et un zèle qui lui méritèrent l'entière confiance de l'empereur, et mourut à Pé-king en 1759. On a de ce savant missionnaire, l'un des Européens qui ont le mieux connu la littérature chinoise, plusieurs ouvrages historiques et scientifiques, parmi lesquels nous citerons : *Traité historique*

et critique de l'astronomie chinoise, et quelques autres *Mémoires* sur la même matière, imprimés dans le recueil d'Étienne Souciet; *Hist. de Gentchiscan* (Djengyz-khan) *et de toute la dynastie des Mongoux*, Paris, 1739, in-4°; *Histoire de la dynastie des Thang*, imprimée dans les XV[e] et XVI[e] volumes des *Mémoires* concernant les Chinois : on trouve, à la suite de cette histoire, un *Traité de la chronologie chinoise;* une traduction française du *Chou-King*, livre sur l'histoire de la Chine et de ses souverains, même avant l'établissement des dynasties héréditaires; *Description de la ville de Pékin*, etc., publiée par Delisle et Pingré; des notices et des lettres, insérées dans le recueil des *Lettres édifiantes*, tomes XVI, XXVI et XXXI; le *Journal d'un voyage de Canton à Pékin*, inséré par Prevôt dans le tome V de l'*Histoire générale des voyages*, et dans le recueil de Souciet. Le P. Gaubil était membre de l'académie de Saint-Pétersbourg, et correspondant de l'académie des sciences de Paris.

GAUCHET (Cl.), poëte, aumônier ordinaire du roi, sous les règnes de Charles IX, Henri III et Henri IV, prieur de Beaujour, mourut fort âgé, dans les premières années du dix-septième siècle. Il est un des premiers qui aient traité les sujets que l'on a appelés plus tard *Géorgiques françaises*, dans un poëme intitulé : *Plaisir des champs, divisé en quatre livres, selon les quatre saisons de l'année*, Paris, 1583, in-4°. Une 2[e] édition, qui parut en 1604, est augmentée du *Devis entre le chasseur et le citadin*, *avec l'instruction de la venerie, volerie et pescherie.* La partie relative à la chasse est très-curieuse et très-intéressante, et les nombreux passages licencieux que renferme ce dernier ouvrage, témoignent assez de la vie joyeuse et peu ecclésiastique que menait l'auteur. Ils furent du reste, ainsi que quelques tirades politiques, retranchés d'une édition publiée en 1621.

GAUD (Jean), caporal à la 63[e] demi-brigade, né à Verdalle (Tarn). Apercevant, le 26 mars 1799, trois de ses camarades que les Autrichiens emmenaient prisonniers, Gaud se précipite sur l'ennemi, tue le plus audacieux, disperse les autres et dégage les trois Français. Plusieurs cavaliers fondirent sur lui; il tombe atteint d'un coup de feu, se relève, tue celui qui l'a blessé; mais, bientôt enveloppé de toutes parts, il meurt percé de dix-sept coups de sabre.

GAUDICHAUD (Charles), savant naturaliste, a été élu, en 1837, membre de l'Académie des sciences où il a eu l'honneur de remplacer M. de Jussieu père, dans la section de botanique.

GAUDIN (Martin-Michel-Charles) naquit à Saint-Denis en 1756. Chef de bureau de la direction générale des contributions établies récemment par Necker, il mérita, par son intégrité et ses talents, d'être, en 1791, crée commissaire de la trésorerie nationale, place qu'il conserva jusqu'en 1794. Le Directoire, entouré d'agents incapables, songea à Gaudin, et lui offrit le portefeuille des finances ; mais celui-ci, trop certain qu'il ne pouvait alors faire aucun bien, refusa cette haute fonction, de même que la place de commissaire de la trésorerie nationale. Après le 18 brumaire, il fut appelé au ministère des finances, qu'il crut pouvoir accepter, et où il se maintint depuis le 10 novembre 1799 jusqu'au 1[er] avril 1814, pour y rentrer après le 20 mars et en ressortir au mois de juillet 1815. Une pareille continuité de services ministériels est faite pour étonner au dernier point ceux dont l'horizon ne s'étend pas au delà de la restauration et de la révolution de juillet; et, à la vérité, Colbert seul en a offert un exemple depuis l'établissement d'une administration centrale des finances, c'est-à-dire, depuis 1515 environ. On a contesté au duc de Gaëte la hauteur de vues et l'éclat du talent; mais personne ne lui a refusé une loyauté à toute épreuve et des connaissances financières très-étendues. Il mit le plus grand ordre dans tout le service de l'administration, rétablit, en moins de deux ans, le crédit public totalement éteint, et parvint à payer en numéraire la dette publique, depuis longtemps acquittée en valeurs négociables complétement dépréciées. Il fit approuver par les grands pouvoirs de l'État un plan de cadastre général dont l'Assemblée constituante avait décrété et

dont il fit commencer l'exécution. Ce plan était le seul moyen de remédier aux déplorables inégalités de la répartition de l'impôt. En 1814, Gaudin suivit l'impératrice à Blois. Dans les premiers jours d'avril de la même année, il donna son adhésion personnelle à tous les actes du gouvernement provisoire; mais pendant la première restauration il vécut dans la retraite.

Dès le mois de germinal an VIII, il avait craint que le fardeau de son ministère ne fût au-dessus de ses forces. C'est d'après ses instances qu'avait été créé en l'an X le ministère du trésor; aussi ne rentra-t-il au ministère, dans les cent jours, que par déférence pour Napoléon. Il fit également partie de la chambre des pairs de cette époque. Membre de la chambre de 1815, il y vota constamment avec la minorité, et fut en butte à une attaque personnelle très-vive, de la part d'un député ultra-royaliste qui l'accusait, ainsi que M. Mollien, pour avoir autorisé l'enlèvement fait à la caisse d'amortissement, le 16 mai 1815, de 3,600,000 f. de rente. Cette affaire avait déjà été jugée, et la commission avait déchargé les accusés de toute responsabilité. Néanmoins, Gaudin ne crut pas devoir garder le silence; il publia des *Observations et éclaircissements sur la proposition de M. de Blosseville.* Déjà il avait eu à subir, pendant la première restauration, les délations de la malveillance pour sa longue gestion, et y avait répondu dans une brochure intitulée : *Observations et éclaircissements sur le paragraphe concernant les finances, dans l'exposé de la situation du royaume présenté à la chambre des pairs et à celle des députés*, Paris, 1814, in-8°. Gaudin fut appelé, pendant les deux sessions qui suivirent le 5 septembre, à la chambre des députés, où il siégea avec les amis modérés des principes libéraux. La faiblesse de sa voix l'empêcha d'aborder la tribune, même lorsque son administration était attaquée. Dans deux ou trois occasions, cependant, il fit lire à la tribune une réfutation ou un exposé de son opinion. Le roi l'appela en 1820 aux fonctions de gouverneur de la banque de France, qu'il n'a quittées qu'en 1834, par suite de *démission* et pour faire place à M. d'Argout.

GAUFFIER (Louis), peintre français, né à la Rochelle en 1761, étudia sous Taraval, et remporta le premier prix de peinture à l'Académie de Paris en 1784. Envoyé à Rome par le gouvernement, il y composa plusieurs tableaux estimés, et mourut à Florence en 1801. On cite de lui : *Alexandre mettant son cachet sur la bouche d'Éphestion ; les Dames romaines apportant leurs bijoux au sénat ; Achille reconnu par Ulysse ; la Vierge servie par les anges*, etc., tableaux moins remarquables par la vigueur du dessin que par le goût de la composition.

GAUFRIDI ou GOFFRIDI (Louis), curé d'une paroisse de Marseille, avait, disait-on, séduit déjà un grand nombre de femmes, lorsqu'il abusa de la confiance d'une de ses jeunes pénitentes, et lui persuada de se laisser initier dans les mystères d'une prétendue magie dont il se disait possédé. Revenue de son erreur, la demoiselle, appelée Madeleine de Mandols, se retira dans un couvent. Goffridi fit croire aux religieuses qu'une légion de diables s'était emparée de leur monastère, et ces filles simples s'étant livrées alors à mille extravagances, le parlement d'Aix informa, et condamna le curé à être brûlé vif, comme coupable de magie et de sorcellerie. Goffridi avait avoué tout ce qu'on avait voulu, par la crainte des tortures, comme il arrivait presque toujours dans ces procédures, aussi ridicules qu'infâmes. La sentence fut exécutée à Aix, le 30 avril 1611. Voyez l'*Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente séduite par un magicien*, etc., par le R. P. Sébastien Michaëlis, Paris, 1613, 1re partie, page 458. L'arrêt est rapporté dans cet ouvrage.

GAUJAL (M. A. F. baron de), correspondant de l'Institut, naquit à Montpellier en 1772. Après avoir rempli différents emplois dans la magistrature, il fut nommé, en 1821, premier président de la cour royale de Limoges. En 1830, il fut nommé député par le département de la Corrèze. On lui doit : 1° *Tableau historique du Rouergue, suivi de recherches sur des points d'histoire peu*

connus, 1821; 2° *Essais historiques sur le Rouergue*, Limoges, 1824-25, 2 vol. in-8°.

GAULE. La vaste contrée qui, dans l'antiquité, portait le nom de *Gaule*, et que circonscrivaient ses limites naturelles : le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan, était habitée, dès les temps les plus anciens, par une multitude de tribus se rattachant à deux familles d'origine différente : 1° la famille ibérienne, qui comprenait les Aquitains et les Ligures; 2° la famille gauloise, divisée en Galls ou Celtes et en Kimris.

« Les Galls et les Ibères formaient un parfait contraste : ceux-ci avec leurs vêtements de poil noir et leurs bottes tissues de cheveux, les Galls couverts d'étoffes éclatantes, amis des couleurs voyantes et variées comme le plaid des modernes Gaëls de l'Écosse, ou bien à peu près nus, chargeant leurs blanches poitrines et leurs membres gigantesques de massives chaînes d'or. Les Ibères étaient divisés en petites tribus montagnardes qui, dit Strabon, ne se liguent guère entre elles, par un excès de confiance dans leurs forces. Les Galls, au contraire, s'associent volontiers en grandes hordes, campant en grands villages dans de grandes plaines tout ouvertes, se liant volontiers avec les étrangers, familiers avec les inconnus, parleurs, rieurs, orateurs, se mêlant avec tous et en tout, dissolus par légèreté, se roulant à l'aveugle, au hasard, dans des plaisirs infâmes; toutes les qualités, tous les vices d'une sympathie rapide (*). » Aussi une lutte animée divisa les deux populations : les Galls, venus de l'orient avant les Kimris, leurs frères, refoulèrent les Ibères dans le sud, entre la Garonne et les Pyrénées. Ils se divisèrent dans le pays conquis en grandes confédérations désignées par des noms qu'elles empruntaient ordinairement à la nature de la contrée qu'elles occupaient, ou à quelque particularité de leur état social. Telles étaient les ligues des *Celtes*, des *Armoriques*, des *Arvernes*, des *Allobroges*, des *Helvètes*, des *Séquanes*, des *Édues*, des *Bituriges*. (Voyez ANNALES, tome Ier, pages 1 et 2.)

(*) Michelet, *Histoire de France*, t. I.

Entraînés par leur humeur aventureuse, les Galls franchirent les Pyrénées (1600 à 1500 avant J. C.), et s'établirent, en conservant leur nom, aux deux extrémités sud-ouest et nord-ouest de la Péninsule; au centre, se mêlant aux vaincus, ils prirent les noms de *Celtibériens* et de *Lusitaniens*. Des Ibériens, déplacés par cette invasion, passèrent sur la côte de la Méditerranée, en Gaule et en Italie, où ils fondèrent la nation ligurienne. Les Galls s'engagèrent à leur poursuite au delà des Alpes, et se fixèrent, sous le nom d'*Ambra* (vaillants) ou Ombriens, dans la fertile vallée du Pô. Le nord de l'Italie devint alors une seconde Gaule (ANNALES, t. I, p. 3). Mais cette extension de la race celtique en Italie fut réprimée par les Rasènes ou Étrusques.

Des peuples nouveaux apportèrent ensuite en Gaule les germes des idées sociales et de la civilisation. Les Phéniciens et les Grecs y fondèrent des établissements. L'Hercule tyrien fonda Nemausus (Nîmes), remonta le Rhône et la Saône, tua dans son repaire le brigand Tauriske qui infestait les chemins, bâtit Alesia sur le territoire des Éduens, et créa la route qui mène d'Italie en Gaule par le col de Tende. Les Doriens de Rhodes succédèrent aux Phéniciens, et furent remplacés par les Ioniens de Phocée. Ceux-ci fondèrent Marseille (Massalia). Cette ville, entourée d'ennemis, subsista néanmoins, d'abord par sa propre énergie, et ensuite par l'appui de Rome, qui se servit d'elle pour pénétrer dans les Gaules. Ses citoyens étendirent leurs établissements le long de la Méditerranée, depuis les alpes maritimes jusqu'au cap Saint-Martin, et fondèrent Monaco, Nice, Antibes, Laube, Saint-Gilles, Agde, Ampurias, Denia, etc.

Pendant que les Grecs civilisaient le midi de la Gaule, le nord recevait d'autres populations barbares : c'étaient les tribus des Kimris, devenues étrangères aux Galls par l'effet d'une longue séparation, et poussées par un grand mouvement des peuples scythiques (septième siècle). La nouvelle conquête se porta surtout vers les rivages de l'Océan, et occupa à peu près la moitié du pays. La limite entre les Kimris et les Galls

peut être tracée par une ligne oblique et sinueuse suivant la chaîne des Vosges à son appendice, celle des monts Éduens, la moyenne Loire, la Vienne, et tournant le plateau des Arvernes pour se terminer à la Garonne. (ANNALES, t. I, p. 3.)

Les Kimris étaient gouvernés par une corporation sacerdotale, celle des druides, dont la religion était bien supérieure au grossier matérialisme des Galls. Les druides répandirent leur influence en Gaule; mais ils provoquèrent de la part des chefs militaires de clans une vive opposition, qui perpétua dans la Gaule une dualité funeste.

Les tribus galliques échappèrent en partie par l'émigration à cette puissance sacerdotale. Alors commence pour la nation gauloise une période d'aventures et de conquêtes, pendant laquelle elle visite, les armes à la main, l'Europe, l'Asie et l'Afrique.

La première émigration fut celle de Sigovèse et de Bellovèse (587). Sigovèse, avec des tribus de Séquanes et d'Helvètes, se fixa sur la rive droite du Danube et dans les alpes illyriennes. Bellovèse, à la tête de guerriers bituriges, édues, arvernes, ambares, pénétra en Italie par le mont Genèvre, battit les Étrusques, et retrouva les débris des anciens Isombres (voyez BELLOVÈSE). Les nouveaux venus prirent le même nom, s'appelèrent Isombres ou Insubres, et élevèrent Mediolanum (Milan). D'autres Gaulois, Carnutes et Cénomans, fondèrent Brixia et Vérone. Enfin les Kimris, suivant le mouvement des populations galliques, descendent aussi dans la vallée du *fleuve sans fond;* mais la trouvant occupée, ils vont s'établir dans Bologne et Sénagallia, qu'ils enlèvent aux Étrusques.

Voilà donc la race gauloise en possession d'une grande partie de l'Italie, et disputant le reste aux Étrusques : c'est la lutte de la tribu contre la cité. La tribu l'emporte d'abord. L'Apennin est franchi, et les hordes paraissent sous les murs de Clusium. Alors la cité romaine intervient. On sait quelle impression de terreur les Romains éprouvèrent en se voyant en présence d'ennemis si étranges, si nouveaux pour eux. Tout ce formidable et sauvage appareil causa la déroute de l'Allia, qui livra Rome à l'ennemi. Les Gaulois renoncèrent à la ville du Capitole, mais ils occupèrent le Latium pendant dix-sept ans, cantonnés à Tibur. Si ces barbares avaient eu la science de conquérir comme ils avaient la force de vaincre, c'en était fait des grandes destinées des enfants de Romulus. Mais Rome, au milieu des transes mortelles où la jetaient la présence des Gaulois et l'annonce d'un *tumultus*, n'en résista pas moins avec un courage et une patience dignes de la victoire (389-283). Ses guerriers, peu à peu rassurés, furent souvent vainqueurs. Alors eurent lieu ces duels héroïques et fabuleux de Valérius Corvus et de Manlius Torquatus contre des géants barbares. Plus tard, on voyait sur le bouclier cimbrique, devenu une enseigne de boutique, la figure d'un Gaulois qui gonflait les joues et tirait la langue.

Les Gaulois, chassés enfin du Latium, en furent réduits à se liguer avec les Étrusques et les Samnites. Ils livrèrent aux Romains ces terribles batailles de Sentinum, du lac Vadimon, qui décidèrent l'asservissement de l'Italie et du monde. « Il fallut, toutefois, de grands efforts aux Romains et le dévouement de Décius. A la fin, ils pénétrèrent à leur tour chez les Gaulois, reprirent la rançon du Capitole, et placèrent une colonie dans le bourg principal des Sénonais, vaincus à Séna sur l'Adriatique. Toute cette tribu fut exterminée; de façon qu'il ne resta pas un des fils de ceux qui se vantaient d'avoir brûlé Rome (283) (*). »

Pendant que la race gauloise soutenait en Italie une lutte malheureuse, d'autres tribus transalpines entreprenaient de lointaines expéditions. Une des grandes confédérations kimriques d'outre-Rhin, celle des Belgs ou Belges, dans la première moitié du quatrième siècle, avait franchi le fleuve et envahi la Gaule septentrionale jusqu'à la chaîne des Vosges à l'est, et au midi, jusqu'au cours de la Marne et de la Seine. Deux de leurs tribus, les Arécomikes et les Tectosages, s'établirent même dans une partie du pays situé entre le Rhône et

(*) Michelet, *Histoire de France*, t. I.

les Pyrénées orientales, les Arécomikes entre les Cévennes et la mer, les Tectosages à Tolosa; ils formèrent une nation qui continua de porter le nom de Belg, que ses voisins, les Galls et les Ibères, prononçaient *Bolg* et *Volk*. Resserrés par ces deux tribus, les Tectosages, devenus trop nombreux, sortirent de la Gaule par la forêt Hercynienne, et entrèrent dans la vallée du Danube, où ils retrouvèrent les Galls de Sigovèse. Ceux-ci s'étaient prodigieusement accrus, et, maîtres des meilleures vallées des Alpes, ils s'étendaient jusqu'aux montagnes de l'Épire, de la Macédoine et de la Thrace, que leur ouvrirent la mort d'Alexandre et les troubles de la Grèce. Les Gaulois du Danube offrirent aux différents rivaux qui se disputaient la succession du conquérant le secours de leurs bras, et furent introduits dans le monde grec en qualité d'auxiliaires. Pleins de mépris pour les princes qui les soldaient, ils les traitèrent avec une audacieuse insolence, et l'arrivée des Tectosages les ayant mis en humeur de conquête et d'émigration, ils résolurent d'envahir. On subjugue, on anéantit d'abord les peuplades qui habitaient dans les montagnes de l'Hæmus. Pendant cette lutte, l'aile droite des barbares arrive sur la frontière occidentale de la Macédoine, et son chef, Bolg ou Belg, pénétra dans le royaume de Ptolémée Céraunus, et remporta une grande victoire. Ptolémée, monté sur un éléphant, fut saisi par les Gaulois, mis en pièces, et sa tête promenée au bout d'une pique à la vue des ailes macédoniennes qui tenaient encore. Alors tous les Macédoniens se réfugièrent dans les villes, élevant les mains au ciel, et invoquant les noms de Philippe et d'Alexandre, dieux sauveurs. Mais le pays était sans défense. Belg le parcourut paisiblement, entassant sur ses chariots un immense butin, jusqu'à ce qu'un jeune Grec, nommé Sosthènes, placé à la tête de l'armée macédonienne, força Belg à reculer derrière les montagnes. L'aile gauche de l'armée d'invasion, commandée par Céréthrius, pillait alors la Thrace. L'hiver approchait. Le Brenn fut obligé de suspendre son expédition, et il retourna dans les villages des Galls (281).

Le printemps revenu, il entraîna les Boïens du Danube dans ses projets, et il se trouva bientôt à la tête d'une armée de deux cent quarante mille guerriers, avec lesquels il marcha de nouveau contre la Macédoine. Mais au moment d'y pénétrer, la division éclata parmi les chefs. Lutarius (Lut-Herr) et les Teutons se séparèrent du Brenn. Leur exemple fut suivi par Léonar, et les deux chefs se dirigèrent sur la Thrace. Quant au Brenn, qui avait conservé la plus grande partie de ses forces, il fondit sur la Macédoine, écrasa Sosthènes et son armée, occupa tout le pays, et vint camper en Thessalie, près du mont Olympe (280).

La Grèce fut alors menacée d'une invasion bien autrement terrible que celle de Xerxès. Callippus, général athénien, placé à la tête de la confédération, fut repoussé du Sperchius, et se posta aux Thermopyles (279).

Ce défilé fut encore illustré par les exploits des Grecs combattant pour le salut de leur patrie. Battu dans une seconde tentative, le Brenn eut recours aux expédients. Il fit envahir l'Étolie par un de ses lieutenants nommé Combutis (voyez ce mot), ce qui força les Étoliens à quitter l'armée confédérée. En même temps, il força les Thessaliens, par toutes sortes de mauvais traitements et de violences, à lui révéler l'un de ces sentiers secrets qui n'étaient connus que des habitants, et qui dispensaient de franchir les Thermopyles. Le faible corps de Phocidiens qui le défendait vint apprendre à l'armée confédérée que l'ennemi approchait. Les Grecs n'échappèrent à une mort certaine qu'en se réfugiant sur la flotte athénienne. Il n'y eut point alors de Léonidas. Le Brenn pénétra, en suivant le cours du Céphise, jusqu'à la ville d'Élatie, et s'engagea immédiatement dans la route montagneuse qui mène au temple d'Apollon delphien. Les Gaulois, animés par l'espérance d'une riche proie, s'avancèrent rapidement, tandis que la Grèce, consternée à l'idée du sacrilége, semblait ne compter plus que sur les dieux. Après une nuit de débauche, le Brenn ordonna l'attaque. Les Delphiens battirent en retraite, laissant libre l'avenue du temple. Les Gaulois s'y précipitèrent, et

commencèrent à dépouiller les oratoires et le sanctuaire.

Mais alors un tremblement de terre et un orage épouvantable sauvèrent la ville, dont les défenseurs, ranimés par ces circonstances merveilleuses, revinrent au combat, tandis que les Gaulois, saisis d'une terreur panique, s'enfuirent en désordre jusque dans leur camp. Une désastreuse retraite termina cette expédition. Le Brenn ne voulut point survivre à sa honte; il but du vin jusqu'à l'ivresse, et s'enfonça un poignard dans la poitrine. Le nouveau chef fit massacrer dix mille blessés, et parvint à regagner le nord de la Macédoine. Là se fit le partage du butin, puis les bandes se séparèrent.

Ceux des barbares qui préférèrent le repos s'établirent au pied du mont Scordus et devinrent les Gallo-Scordisques. Quelques Tectosages retournèrent à Tolosa, d'autres se fixèrent dans la forêt Hercynienne; enfin, les Tolistoboïes, les Galls, prirent le chemin de la Thrace, sous la conduite de Comontor (voyez ce mot), qui resta maître du pays, par le passage de ses deux rivaux, Léonor et Luther, en Asie Mineure. (Voyez GALATES.) Les Gaulois y dominèrent pendant plus d'un siècle.

Quand on considère le tableau des émigrations gauloises, on est frappé de l'immense force d'expansion que possède cette race; dans le troisième siècle avant l'ère chrétienne, il n'y a point de guerre qui se fasse sans Gaulois; les rois de l'Orient, la grande république de Carthage en remplissent leurs armées. (Voy. ANNALES, t. Ier, p. 6 et 7.)

Mais tandis que la Gaule s'épuisait ainsi, Rome poursuivait systématiquement son plan d'attaque contre cette nation. Elle anéantit successivement les Ligures et tous les Gaulois d'Italie. (ANNALES, t. Ier, p. 8.) En 222, la domination romaine s'étendit jusqu'aux Alpes.

Cette population vaincue releva la tête quand Annibal parut au milieu d'elle. Les Gaulois entrèrent en foule dans ses armées. « La Gaule italienne, dit M. Michelet, était si vivace, qu'après les revers d'Annibal, elle remue encore sous Asdrubal, sous Magon, sous Amilcar. Il fallut trente ans de guerre et la trahison des Cénomans pour consommer la ruine des Boïens et des Insubriens (200-170). Encore les Boïens émigrèrent-ils plutôt que de se soumettre; les débris de leurs 112 tribus se levèrent en masse, et allèrent s'établir sur les bords du Danube, au confluent de ce fleuve et de la Save. Quelque temps après, une troupe de Gaulois passa les Alpes pour s'établir en Vénétie : ils étaient venus paisiblement, en simples colons; le sénat leur fit une réponse qui montrait combien les temps étaient changés; il fit signifier aux peuples gaulois « de prévenir désormais « toute émigration, de s'abstenir de « toute tentative d'irruption. La nature « elle-même, dirent les commissaires « romains, a placé les Alpes entre la « Gaule et l'Italie, comme une barrière « insurmontable : malheur à qui tente- « rait de la franchir. » L'Italie était fermée aux Gaulois; bientôt ce fut leur patrie que Rome menaça. Rentrons donc dans la Gaule transalpine pour contempler la ruine de sa liberté. Ce vaste pays était divisé, et la politique romaine devait y pénétrer facilement. Les Grecs de Marseille appelèrent les Romains (ANNALES, t. Ier, p. 9), et les tribus gauloises fournirent des armes les unes contre les autres : rivalité de races, rivalité de familles, rivalité d'institutions; partout une désunion fatale. Comment pouvaient-ils résister à la plus forte unité du monde ancien? Toutefois, il fallut bien des batailles pour accomplir l'œuvre de la conquête.

Après que l'ambition de Massalie eut ouvert aux Romains les portes de la Gaule, et permis à Sextius Calvinus de bâtir Aix (*Aquæ Sextiæ*) sur le territoire transalpin, la cité phocéenne ménagea encore pour Rome l'alliance des Éduens, qui étaient en guerre avec les Allobroges et les Arvernes. Égarés par la jalousie et le désir de la vengeance, les Éduens acceptèrent le titre d'*amis et d'alliés du peuple romain*, et donnèrent en échange aux Romains celui de *frères*. Or, on sait que le système politique de la Gaule reposait sur l'association. (Voyez CLIENTS.) Ainsi, les Éduens admettaient imprudemment l'étranger dans la confédération (122). Les Allobroges et les Arvernes resserrèrent

leur union. Bituit, roi des Arvernes, fils de ce Luern si célèbre par sa magnificence et sa générosité, fit un appel à toutes les tribus de sa nation. Mais les Allobroges, pressés d'agir, ne l'attendent pas, et le consul Domitius les taille en pièces au confluent du Rhône et de la Sargue, près de la ville de Vindalium, un peu au-dessus d'Avenio. Les Allobroges laissent 20,000 morts sur le champ de bataille. L'année suivante, Domitius, proconsul, et le consul Fabius entrent chez les Allobroges, et rencontrent Bituit, leur allié, qui marchait à la tête de 200,000 hommes. Le barbare sourit en voyant le petit nombre des Romains : « Quoi ! s'écria-t-il, avec mé« pris ; ce n'est pas là un repas de mes « chiens. » La bataille s'engagea sur les bords du Rhône et fut terrible. Les Gaulois, après une longue résistance, furent enfoncés par les éléphants, repoussés vers le fleuve, où un grand nombre fut englouti ; il périt, dit-on, 120,000 hommes dans ce désastre. Bituit échappa; mais peu de temps après, Domitius s'empara de lui par trahison, pour ôter à Fabius la gloire de terminer la guerre par un traité. Les Arvernes furent traités avec la plus grande modération ; mais les Allobroges furent déclarés sujets du peuple romain ; et de leur territoire, ainsi que des pays enlevés aux peuplades liguriennes, on forma une province. La conquête des Gaules commençait. La province fut déclarée consulaire, c'est-à-dire, que tous les ans l'un des deux consuls devait s'y rendre avec son armée.

Les successeurs de Fabius agrandirent la province au delà du Rhône jusqu'à la frontière arverne et les Pyrénées. Les Volsques-Tectosages reçurent le titre de *fédérés* sans payer tribut, sans que leur territoire fût enclavé dans la province. Une chose manquait aux Romains, c'était le libre passage de l'Italie dans la province. La petite tribu des Ligures *Stœnes* occupait le col des Alpes maritimes. Q. Marcius les surprit par une invasion soudaine (118). Ils périrent presque tous. Les passages des Alpes Graïes furent aussi emportés. En même temps, les Romains perçaient aussi la chaîne des Alpes à l'orient, pour combattre les Scordisques, ces Gaulois échappés au désastre de Delphes, qui recommençaient leurs ravages dans l'Illyrie et la Grèce. Rome s'établit encore plus fortement dans la province transalpine par la fondation de Narbonne, colonie puissante destinée à contenir les barbares et à surveiller Massalie. Narbonne eut une vaste rade, un capitole, une curie, des temples magnifiques, des thermes; plus tard une monnaie, un amphithéâtre et un cirque. La flotte militaire dut y stationner, et elle devint peu à peu le centre du commerce de l'Italie, de l'Espagne, de l'Afrique, de la Sicile. La fondation de Narbonne préparait pacifiquement la ruine de Marseille. Rome étendit à la Gaule le système d'administration par lequel elle régissait l'Italie et ses autres conquêtes : la même inégalité, les mêmes principes de distribution des grâces et des rigueurs sont employés dans la nouvelle province. Les colonies ou municipes romains, les colonies latines, les colonies italiques, les peuples libres ou cités *fédérées*, les préfectures, les sujets provinciaux, les plus malheureux de tous, telle est la hiérarchie politique transportée dans la partie de la Gaule soumise aux Romains.

Tout cet ingénieux édifice faillit être emporté, avant d'avoir eu le temps de s'affermir, par l'invasion inattendue de hordes nombreuses descendues du Nord. Les Kimris et Teutons, ces frères septentrionaux des tribus gauloises, mis en mouvement par des causes peu connues, vinrent se heurter contre les frontières de l'empire romain. Après quelques combats en Illyrie, ils pénétrèrent en Gaule, entraînant avec eux les Ambrons, les Tigurins, les Tughènes, populations helvétiques qu'ils avaient ramassées sur leur passage. La Gaule barbare ne put se défendre. Mais les hordes furent arrêtées sur les limites de la province. Déjà elles avaient rencontré les frontières romaines en Illyrie, en Thrace, en Macédoine. Saisis de respect et d'étonnement par l'immensité du grand empire, ils dirent au gouverneur de la province, Silanus, que *si Rome leur donnait des terres, ils se battraient volontiers pour elle.* Silanus leur fit une réponse dédaigneuse, leur livra ba-

taille, et fut vaincu. Ses successeurs, Cassius, Cépion, éprouvèrent de plus grands désastres : une armée entière de 80,000 soldats fut exterminée à Orange : il n'échappa, dit-on, que dix hommes, parmi lesquels Cépion et Sertorius. Heureusement pour Rome, les barbares ajournèrent l'invasion de la province et de l'Italie, et allèrent ravager l'Espagne. Les Romains eurent le temps de reprendre un peu courage, de rappeler Marius. Toutefois, pendant quatre ans que l'on attendit les barbares, le peuple ni le sénat ne purent se résoudre à nommer un autre consul que Marius. Il endurcit le soldat par de prodigieux travaux. Il leur fit creuser la *fossa Mariana*. (Voyez Fos.) En même temps il accablait les Tectosages et s'assurait de la fidélité de la province.

Quand le flot retomba sur la Gaule, les digues étaient prêtes. Marius put anéantir les Ambrons et les Teutons près d'Aix, où il s'était retranché. Longtemps il refusa la bataille à ses soldats, qu'il voulait habituer à l'aspect terrible des barbares. Il laissa cette multitude défiler pendant six jours devant son camp, et provoquer par leurs outrages l'indignation des Romains. De plus, il irrita les siens en les faisant souffrir de la soif. Enfin, il leur accorda la bataille. D'abord, les Ambrons étonnèrent les légions romaines par leurs cris de guerre qu'ils faisaient retentir comme un mugissement dans leurs boucliers : *Ambrons ! Ambrons !* Néanmoins, les Romains vainquirent ; mais ils furent repoussés du camp par les femmes ennemies qui s'armèrent pour défendre leur liberté et leurs enfants, et, du haut de leurs chars, frappaient indistinctement les lâches qui fuyaient et les Romains qui les poursuivaient. Le surlendemain, une nouvelle action s'engagea ; les barbares passèrent le Cœnus et furent écrasés dans son lit. Les Romains n'avaient pour se désaltérer que de l'eau teinte de sang. Selon Plutarque, dont l'évaluation est la plus modérée, les barbares perdirent 100,000 hommes pris ou tués. Le consul abandonna sans sépulture ces monceaux de cadavres, qui pourrirent au soleil et à la pluie. Le champ de bataille prit le nom de *campi putridi*, champ de la putréfaction, que rappelle encore celui de Pourrières (*) ; et, engraissé de tant de débris humains, il devint célèbre par sa fertilité. Les Massaliotes, qui en étaient propriétaires, employèrent, dit-on, les milliers d'ossements couchés à sa surface, soit à enclore leurs vignes, soit à les étayer. On éleva, à l'extrémité du *champ putride*, une haute pyramide, dont les bas-reliefs représentaient Marius, debout sur un bouclier, soutenu par ses soldats, et dans l'attitude d'un général proclamé *imperator*. Un temple fut construit et dédié à la Victoire ; plus tard, le vieux temple devint l'église de Sainte-Victoire. (Voy. *Fêtes locales*, pag. 7 du tom. VIII.) Les Cimbres et les Tigurins, qui avaient tourné par l'Helvétie et le Novicum, pénétrèrent en Italie ; mais ils furent exterminés à Verceil par Marius, qui partagea son triomphe avec Catulus et Sylla (114-101). Ainsi s'évanouit cette terrible apparition du Nord.

La domination romaine s'affermit de plus en plus dans la Gaule. La province ne tarda pas à s'absorber tout à fait dans une si grande force d'attraction. Les commotions qui agitaient Rome se firent sentir dans la Narbonnaise, qui prit parti dans les guerres civiles de Marius et de Sylla. La Gaule fut l'asile des proscrits du parti populaire ; plus tard, l'Aquitaine se déclara pour Sertorius, qui soumit aussi la Narbonnaise. Mais Pompée la fit rentrer sous la dépendance du sénat, et Fonteius, proconsul, la gouverna pour la châtier cruellement. Les Volsques et les Allobroges accusèrent Fonteius à Rome ; mais l'éloquence de Cicéron le fit absoudre. Le départ du proconsul n'adoucit pas les souffrances de la province. Les Allobroges espérèrent une condition meilleure avec Catilina ; mais ils s'étaient bientôt engagés à le trahir, espérant que la reconnaissance du sénat les soulagerait. Il n'en fut rien : alors la nation prit les armes, et elle fut vaincue par Pomptinus (61 ans avant J. C.).

(*) Voyez sur l'emplacement de cette bataille la dissertation de M. Fauris de Saint-Vincent, insérée dans le Magasin encyclopédique, année 1814, t. IV, p. 314.

Les causes qui avaient favorisé l'établissement des Romains dans la Narbonnaise sont les mêmes que celles qui préparèrent la soumission de tout le reste de la Gaule : les dissensions des tribus, et l'antagonisme des ordres prépondérants des druides et des cavaliers. Les partis cherchant de tous côtés du secours, les Germains et les Romains parurent à la fois; Rome chassa d'abord ses rivaux, et ensuite asservit ceux qui l'avaient appelée. Ce fut par le génie de César qu'elle opéra ces grandes choses.

A la tête de la faction des druides étaient les Éduens; les Arvernes et les Séquanes étaient les chefs du parti opposé; le principe d'élection dominait dans la première, l'hérédité dans la seconde. Les Séquanes, opprimés par les Éduens, appelèrent de la Germanie des tribus étrangères au druidisme et appartenant à la vaste confédération des Suèves. Ces barbares, sous la conduite d'Arioviste, battirent les Éduens. Mais les Séquanes furent encore plus maltraités; ils furent dépouillés de leur territoire. Dans le malheur commun, les deux peuplades se rapprochèrent et cherchèrent un appui. Deux frères étaient tout-puissants chez les Éduens. Dumnorix, l'un d'eux, appela les Helvètes; l'autre, revêtu du titre de Divitiac, que César donne comme son nom propre, appela les Romains.

César et les Helvètes fondirent en même temps sur la Gaule, mais César comme protecteur, les Helvètes comme conquérants (59 ans avant J. C.). Ces montagnards avaient brûlé tous leurs villages pour ne plus y retourner, et ils étaient descendus au nombre de trois cent soixante et dix-huit mille. César leur barra le chemin de la province romaine, puis il les battit trois fois sur la Saône, près d'Autun, et sur le Rhin. On rendit grâce à César, qui se tourna contre les 120,000 guerriers d'Arioviste. Il était temps. Quand César les eut vaincus et eut nettoyé la Gaule des barbares qui l'occupaient (voy. ANNALES, t. Ier, p. 10), et qu'on le vit rester dans le pays, on comprit ses projets. Les Belges formèrent une coalition; César prit ce prétexte pour les attaquer. Il trouva, dans les Senones et les Remi, des alliés qui l'introduisirent dans la Gaule septentrionale. Cependant, ce ne fut qu'au bout de neuf ans d'une lutte continuelle et acharnée qu'il dompta ces belliqueuses tribus, et soumit toute la Transalpine. Il serait trop long de raconter en détail cette guerre si connue d'ailleurs, et si bien reproduite dans les mémoires du grand homme qui la dirigea. Contentons-nous de présenter, année par année, le sommaire des événements. (Voyez aussi FRANCE, pag. 315 du VIIIe vol., et les ANNALES, t. Ier, pag. 10-14.)

1re campagne (58). César repousse les Helvètes et les Germains.

2e campagne (57). Il pénètre en Belgique. Les Suessiones, les Bellovaques, les Ambiénois sont battus sur l'Axona (Aisne); les Nerviens sont exterminés; tout le Nord est soumis, tandis que Crassus subjugue l'Armorique.

3e campagne (56). César complète la soumission de l'Armorique, et Crassus occupe l'Aquitaine.

4e campagne (55). Expédition en Germanie. Descente en Bretagne. César veut effrayer les peuples voisins de la Gaule, pour la conquérir sans être inquiété.

5e campagne (54). Nouvelle expédition en Bretagne. Défaite de Cassivellaunus. La Gaule, épouvantée de sa servitude, se soulève.

6e campagne (53). Les légions de César sont surprises par les Belges. César dissout la confédération du Nord et convoque les états gaulois. Les Sénonais, les Carnutes, les Trévires, les Éburons refusent de s'y rendre. César les châtie.

7e campagne (52). Alors le Midi s'ébranle, vaste confédération dont Vercingétorix est chef. Dangers et exploits de César; il sauve la Narbonnaise, transporte la guerre au milieu du pays ennemi, et accable les confédérés près d'Alésia.

8e campagne (51). Soumission partielle d'Uxellodunum, des Trévires, des Éburons, des Bituriges, des Carnutes, des Bellovaques et des Atrébates. La Gaule est soumise.

9e campagne (50). César avait fait la guerre avec une rigueur impitoyable; mais, après la victoire, il changea de

conduite à l'égard des vaincus; il ne parut plus occupé qu'à réparer les maux de la guerre, en usant de ménagements habiles; et, en prodiguant les concessions et les promesses, il se créa dans ses ennemis de la veille des instruments intéressés pour l'oppression de sa patrie.

Néanmoins, par un singulier contraste, la Narbonnaise était restée Pompéienne. Massalie était à la tête du parti opposé à César. Cette ville, faite pour le commerce et les occupations pacifiques, ayant été obligée de se déclarer dans la guerre civile, fut brisée au premier choc. César la fit prendre par un de ses lieutenants, et, lui laissant ses lois et sa liberté, il lui enleva ses armes et ses galères (49 ans avant J. C.).

Dès lors, la Gaule fut entièrement soumise à la domination romaine. Le gouvernement impérial resserra encore le lien qui unissait les pays conquis à la cité conquérante. Dans la distribution des provinces faite par l'empereur, la Gaule fut comprise dans le lot d'Auguste. Il fit disparaître de la Narbonnaise les restes d'opposition républicaine, et gagna l'affection de cette province par de nombreux bienfaits. Il diminua l'importance de Marseille en détachant plusieurs villes de la confédération dont elle était la métropole, et en fondant *Forum Julii* (Frejus). La Gaule fut soumise à une organisation qui la dénationalisa, partagée en quatre grandes provinces, la Narbonnaise, l'Aquitaine, la Lyonnaise, la Belgique. Mais cette division fut successivement modifiée; les quatre provinces furent d'abord subdivisées en sept, et au quatrième siècle on en comptait dix-sept. *Lugdunum* (Lyon), ville d'origine toute romaine, devint la capitale, le siége des gouverneurs, la résidence impériale. Les priviléges et les titres furent distribués inégalement. Les villes importantes furent abaissées, et leurs antiques noms disparurent. L'impôt fut augmenté. La Gaule eut à souffrir les exactions des intendants impériaux, surtout celles de Licinius, qui apaisa Auguste en lui faisant une bonne part dans ses rapines. Enfin la religion druidique fut violemment persécutée. (Voyez ANNALES, t. Ier, p. 15 et 16, et DRUIDES.)

Cependant, quelques protestations énergiques devaient encore s'élever en Gaule contre la servitude. Le premier soulèvement eut lieu sous Tibère; Florus (voyez ce mot) chez les Trévires, et Sacrovir chez les Édues, en furent les plus ardents promoteurs; mais les efforts des rebelles furent inutiles (21 après J. C.).

Après cette tentative malheureuse, le rétablissement de l'indépendance devint impossible. Le druidisme fut proscrit plus rigoureusement encore par Claude, et se réfugia dans la Grande-Bretagne, où les Romains achevèrent sa ruine. Pendant que la Gaule cessait d'être elle-même, elle pénétrait plus avant dans la société romaine. Le même empereur Claude, sous lequel un chevalier romain fut mis à mort parce qu'on avait trouvé sur lui l'œuf druidique, donna aux Gaulois le droit de faire partie du sénat. Les patriciens s'opposèrent à cette innovation; mais Claude, profondément pénétré de la mission du pouvoir impérial, qui était d'élever les provinces au niveau de la grande cité, ne se laissa pas ébranler. Le discours par lequel il combattit l'opposition des sénateurs fut gravé sur des tables d'airain, que l'on plaça à Lyon à côté du monument élevé en l'honneur d'Auguste. Il a été retrouvé presque en entier au seizième siècle.

Néron fut bienfaisant pour les Gaules; cependant de cette contrée partit le coup qui le renversa. Caïus Julius Vindex, gouverneur de la Narbonnaise, proclama empereur Servius Sulpicius Galba (68); il fut vaincu par Virginius; cependant l'empereur qu'il avait fait monta au pouvoir.

La Gaule continua de prendre une part active aux troubles politiques de l'empire, dont elle était devenue une des plus importantes provinces. Elle reprit les armes, non pour s'affranchir, mais pour dominer. Ainsi, en 70, au temps de l'élévation de Vespasien, le Lingon Sabinus essaya de soulever sa patrie. Mais, au lieu d'en appeler aux souvenirs nationaux, ils se présentait comme héritier de César par une de ses maîtresses. Il s'associa au Batave Civilis (voyez ce mot); mais ce fut en vain que les druides prédirent que le Capitole

avait fait son temps. Cette révolte fut encore plus facilement étouffée que les précédentes. On sait le touchant dévouement d'Éponine, femme de Sabinus, et la cruauté de Vespasien.

Dans les deux siècles qui suivirent, la Gaule n'a d'autre histoire que celle de l'empire. Septime Sévère et Claudius Albinus se livrèrent, sous les murs de Lyon (197), une bataille qui décida, entre les deux rivaux, de la souveraineté du monde romain. Lyon, qui avait montré ses sympathies pour Albinus, fut livrée au pillage. Peu de temps après, tous les hommes libres de la Gaule devinrent citoyens romains, ainsi que ceux des autres provinces, par un édit de Caracalla :

Urbem fecisti quod prius orbis erat,

dit à ce sujet, en s'adressant à l'empereur, un poëte contemporain. L'assimilation était complète; aussi à peine le nom de la Gaule est-il mentionné dans la période si agitée qui embrasse l'histoire de Rome, depuis la bataille de Lyon jusqu'au moment où le Rhin est pour la première fois franchi par les Germains.

Les barbares et le christianisme, dont les efforts simultanés devaient opérer la ruine de la société païenne, firent irruption dans la Gaule à la même époque, vers le milieu du troisième siècle. Les Francs (voyez ce mot) passèrent le Rhin pour la première fois sous le règne de Valérien (256). Les provinces gauloises étaient défendues par Posthumus et Gallien; cependant tout le pays fut dévasté jusqu'aux Pyrénées. Sous le règne de Gallien, l'empire fut sur le point de se dissoudre; la Gaule eut des empereurs à elle ; Posthumus, Marius, Victorinus, Tétricus, successivement revêtus de la pourpre, en furent les seuls défenseurs au milieu de l'anarchie universelle. Le césar Posthumus fut celui dont l'administration eut le plus d'éclat et de durée. Enfin, la main vigoureuse d'Aurélien rattacha au centre toutes les provinces désunies; Tétricus fut vaincu.

Ces désordres continuels avaient depuis longtemps provoqué en Gaule des soulèvements de paysans, de *Bagaudes*. (Voyez ce mot.) L'insurrection, étouffée sous Claude, se releva plus menaçante sous Dioclétien (285). Maximien, collègue de l'empereur, fit aux Bagaudes une guerre régulière. Ces malheureux furent vaincus à Cussy, et entre la Seine et la Marne, à Saint-Maur-les-Fossés.

La Gaule vécut calme et heureuse sous l'administration de Constance Chlore et de Constantin le Grand (voy. ce mot), son fils, qui éleva le christianisme sur le trône.

Les premières prédications de l'Évangile n'avaient eu lieu en Gaule que vers la fin du deuxième siècle de l'ère chrétienne; car on n'admet généralement ni la mission de Denys l'Aréopagite, ni celle de saint Paul, qui aurait laissé des évêques à Vienne, à Arles et à Narbonne. Sulpice Sévère affirme qu'avant Marc-Aurèle la Gaule n'avait donné aucun martyr à la religion nouvelle, qui n'y était pas encore prêchée. Mais quand elle y parut, elle y fit promptement de nombreux prosélytes. Des évêchés furent fondés à Lyon et à Vienne, où la population idolâtre, effrayée, obtint de Marc-Aurèle (177) un édit de proscription. Avec saint Pothin, évêque de Lyon, moururent l'esclave Blandine, Maturus, Attale de Pergame et un grand nombre d'autres, dont Eusèbe, dans son *Histoire de l'Église*, a célébré les glorieux martyres.

Le christianisme grandit au milieu de ces persécutions. Saturnin, vers le milieu du troisième siècle, fonda l'évêché de Toulouse; Gratien, celui de Tours; Trophime, celui d'Arles; Denis, celui de Paris; Austrémoine, celui de Clermont; Martial, celui de Limoges. L'Église commença à tenir ses conciles en 314; on vit réunis à Arles seize évêques gaulois : ceux de Trèves, de Cologne, de Rouen, de Bordeaux, de Marseille et de plusieurs autres cités : aussi le christianisme devenait dominant dans le Midi. Plus tard, saint Martin de Tours le répandit dans les contrées de l'Ouest, où le paganisme s'était le mieux conservé.

Après Constantin le Grand, l'empire fut partagé. La Gaule fit partie du lot de Constantin II; mais Constance réunit bientôt toutes les provinces. Julien, son neveu, chargé de la défense du Rhin, s'illustra par ses victoires (voy. ANNALES, t. I, p. 19), et se fit aimer

des Gaulois par la douceur de son administration. Quand il fut devenu seul maître (362), il voulut relever le paganisme; mais la Gaule, malgré le zèle fanatique de Salluste, qui en était préfet, ne vit pas ses évêques chassés de leurs églises comme Athanase l'avait été de celle d'Alexandrie. La réconciliation du christianisme et des empereurs fut sincère et définitive après Julien. Cependant l'autre ennemi, les barbares, menaçait toujours. Valentinien, Gratien, Théodose s'épuisèrent à combattre ces hordes. L'unité, rétablie un instant par le dernier de ces princes, fut definitivement brisée à sa mort (395).

Les Alains, les Vandales et les Gépides se réunissent pour attaquer la préfecture des Gaules; les Quades, les Suèves, les Burgondes s'ébranlent aussi, et bientôt toutes ces bandes arrivent sur les bords du Rhin. Le fleuve ne fut pas défendu par les légions romaines, il n'y en avait plus en Gaule. Les Francs et les Alemans, alliés de l'Empire, disputèrent seuls le passage; les Francs surtout opposèrent une vigoureuse résistance; ils ne furent vaincus que par la redoutable cavalerie des Alains. Alors la Gaule se vit inondée et dévastée, depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées. Les Burgondes profitèrent de l'usurpation de Constantin III (voyez ce mot), des révoltes de Jovin et de Sébastien, pour s'établir dans la Germanie supérieure (Alsace). Honorius leur accorda la permission d'asseoir leurs colonies depuis le lac de Genève jusqu'au confluent du Rhin et de la Moselle (413). Les Wisigoths reçurent, en récompense des services rendus à l'empereur, la souveraineté des provinces de la Gaule méridionale. Ces nouvelles royautés barbares mettaient toute leur politique à montrer le plus grand respect pour la faiblesse fastueuse du pouvoir impérial, et à en profiter en même temps. Un instant, l'union entre les Germains et les Romains fut assez étroite et assez sincère, lorsque les Scythes d'Attila fondirent sur la Gaule; mais l'invasion repoussée, les choses reprirent leur cours, et les barbares achevèrent ce qu'ils avaient commencé. Les Francs, s'apercevant qu'il était plus avantageux d'attaquer l'Empire que de le défendre, anéantirent en Gaule les différentes dominations qui se le disputaient, et en firent leur conquête. Ainsi la Gaule, peuplée et occupée pendant tant de siècles par la race celtique, civilisée par l'administration romaine, tomba au pouvoir de conquérants qui semblaient avoir pour mission de la ramener à son état primitif. Mais l'action lente et continue des siècles ne s'était pas opérée en vain; les principes de civilisation reçus par la société gauloise, la main des Francs ne put les anéantir. Rome avait légué au pays son administration municipale, son droit civil, qui, longtemps oublié, devait reparaître et dominer un jour. Le christianisme y avait introduit une foi plus pure, une morale plus éclairée; les barbares subirent l'ascendant religieux des vaincus, tout en conservant leur vigueur et leur indépendance. Longtemps l'opposition des mœurs, des idées, des langues, des caractères, forma un chaos étrange; mais cette confusion cachait un savant et profond travail; tout se dégagea, et le chaos du moyen âge enfanta la France moderne.

Gaule (religion de la). « Lorsqu'on examine attentivement, dit M. Amédée Thierry dans son *Histoire des Gaulois*, le caractère des faits relatifs aux croyances religieuses de la Gaule, on est amené à y reconnaître deux systèmes d'idées, deux corps de symboles et de superstitions tout à fait distincts, en un mot, deux religions : l'une toute sensible, dérivant de l'adoration des phénomènes naturels, et, par ses formes ainsi que par la marche libre de son développement, rappelant le polythéisme de la Grèce; l'autre, fondée sur un panthéisme matériel, métaphysique mystérieuse, sacerdotale, présentant avec les religions de l'Orient la plus étonnante conformité. Cette dernière a reçu le nom de *druidisme* (voy. ce mot). L'empire du druidisme n'étouffa point cette religion de la nature extérieure qui régnait avant lui en Bretagne et en Gaule. Toutes les religions savantes et mystérieuses tolèrent au-dessous d'elles un fétichisme grossier, propre à occuper et à nourrir la superstition de la multitude, et qu'elles ont soin de tenir toujours stationnaire (*). »

(*) Hist. des Gaulois, t. II, p. 73 et suiv.

Les pierres, les arbres, les vents, les lacs, les rivières, le tonnerre, le soleil, en un mot la matière brute, les phénomènes et les agents de la nature, tels furent, en effet, les premiers objets de l'adoration des Gaulois. Ce culte grossier fit place à des idées plus abstraites, représentées par des divinités qui présidaient au monde physique et au monde moral; les rapports remarquables qui existèrent ainsi entre la mythologie gauloise et celle des Grecs et des Romains frappèrent vivement ces derniers. « Les Gaulois, dit César, reconnaissent Mercure, Apollon, Jupiter, Mars, et Minerve; mais ils ont pour Mercure une vénération particulière. Leur croyance, à l'égard des divinités, est presque la même que la croyance des autres peuples. Ils regardent Mercure comme l'inventeur de tous les arts; ils pensent qu'il préside aux chemins, et qu'il a une grande influence sur le commerce et les richesses; qu'Apollon éloigne les maladies; qu'on doit à Minerve les éléments de l'industrie et des arts mécaniques; que Jupiter régit souverainement le ciel, et que Mars est le dieu de la guerre. »

César avait raison; seulement les noms des divinités et quelques détails de leur légende étaient différents. Nous donnons ici une liste aussi complète que possible des divinités gauloises ou des dieux germains adorés en Gaule :

Abellio; suivant quelques auteurs, c'est le même personnage que Belen; il a beaucoup de ressemblance avec Apollon; César, qui le nomme parmi les dieux gaulois, lui attribue la faculté de guérir. On a retrouvé à Comminges trois inscriptions latines en son honneur.

Arardus, dieu inconnu, mentionné dans une inscription gravée sur un autel de marbre.

Astoïlunus, honoré dans l'Aquitaine méridionale. M. de Lasteyrie, auquel on doit la découverte du dieu précédent, a trouvé en même temps à Saint-Béar (Basses-Pyrénées), un autel votif où il croit avoir retrouvé le nom de ce dieu. Millin pense qu'Astoïlunus est un surnom d'Hercule.

Basanvov; c'était le nom d'un roi des Sicambres qui régna 36 ans avec gloire, et disparut subitement, comme Romulus, dans une assemblée générale de ses sujets. On répandit le bruit qu'il était monté au ciel. Beaucoup de peuplades germaines l'invoquaient comme dieu de la guerre.

Belen, était honoré dans quelques cantons gaulois et en Armorique, mais surtout dans la Pannonie, l'Illyrie et le Noricum. On présume qu'il représente le soleil. Les savants ont cherché l'étymologie de ce nom dans le mot Bel, Baal, Belus, dans le lacédémonien Bela (Apollon), et enfin, dans le grec Βελος, flèche (par opposition à *abelios*, *abellio*, sans flèche). On a pensé aussi qu'il pouvait dériver du mot breton *pelen* ou *belen*, peloton, boule. Belen signifierait donc *le dieu-globe*, et ce qui pourrait confirmer cette opinion, c'est la médaille britannique de Camden, sur laquelle se voit un dieu ou un roi avec la tête couverte de douze globes, et cette légende : *Cunobelino* ou *Belino-Cuno*, à Belen le Bienfaisant.

Belisama ou *Belisana*, déesse honorée comme l'inventrice des arts, et correspondant à Minerve. Elle était l'objet d'un culte particulier à Cussy, où l'on a retrouvé une statue de femme coiffée d'un casque orné d'une aigrette, et portant une tunique sans manches et un peplum; ses pieds croisés, sa tête penchée sur sa main droite, toute son attitude décèle la méditation. Belisama est probablement un mot oriental signifiant maîtresse des cieux, par opposition à Belsamen, roi des cieux.

Bouljanus, dieu adoré, dit-on, chez les Nannètes (Loire-Inférieure), et probablement dans toute l'Armorique. Les habitants allaient trois fois chaque année l'adorer à Nantes. Ce culte subsista jusqu'au temps de Constantin, où le temple et l'idole furent détruits et remplacés par une basilique chrétienne. On a décomposé Bouljanus en *Bel* et *Janus*. Dans une inscription conservée à Nantes, ce nom est écrit *Voljanus*.

Cernunnos, dieu des chasseurs (voy. l'article spécial qui lui est consacré.

Cososus, divinité des Bituriges-Cubi (habitants du Berry); elle n'est connue que par une seule inscription.

Deusoniensis, surnom donné à Her-

cule, que les Celtes considéraient comme leur père, et auquel ils attribuaient la fondation de plusieurs villes, comme Alesia, Nîmes, etc.

Dusien ; c'étaient des génies incubes.

Gauric, esprits géants que les bas Bretons et les habitants de plusieurs comtés anglais croient encore voir quelquefois danser autour des monuments druidiques.

Gourm, chien dont on racontait absolument les mêmes fables que du loup *Fenris* de la mythologie scandinave.

Grann, dieu honoré dans la seconde Germanique (Alsace, Prusse rhénane, Bavière rhénane), et dans l'Écosse, et que l'on considère comme une espèce d'Apollon. Suivant Isidore de Séville, *granni*, en langue gothique, signifiait cheveux longs.

Hafva, probablement le ciel des Belges. Ce nom rappelle le *heaven* des Anglais.

Helvetik, l'Helvétie personnifiée. On lui donnait pour père *Erveton*, selon les uns, et, suivant d'autres, un fils d'Hercule.

Heu, *Heus*, *Hesus* ou *Esus*, correspondant au Mars des Grecs et des Romains; c'était le dieu de la guerre et des conquêtes; on lui sacrifiait des victimes humaines. Dans les traditions kymriques, il joue quelquefois le rôle de l'Être suprême. Sous les Romains, son culte fut joint, dans la ville de Lutèce, à ceux de Jupiter et de Vulcain, ce qui fait supposer qu'il formait, avec Taran et Tuiston, une trinité celtique (voy. aussi Esus).

Mairs, espèces de fées ou de Nornes qui présidaient aux accouchements; elles avaient le pouvoir de douer les enfants au moment de leur naissance.

Mann, fils de Tuiston. Suivant les Germains, il eut trois fils, desquels descendirent les trois grandes races de la Germanie, les *Ingevones*, les *Istevones*, et les *Hermiones*. D'après le sens du mot *mann* (homme), on voit qu'il désignait l'Adam germain.

Maroun, *Marunus*, dont les Romains ont fait un Mercure, était le protecteur des voyageurs dans les Alpes, le dieu indigène des Rhètes ou des Lloégriens. Les guides qu'il avait sous son patronage, et dont il était le maître et le modèle, s'appelaient *marounes* dès la plus haute antiquité.

Mithodis, dieu kymrique, faisant partie d'une trinité de dieux subalternes qui nous sont inconnus.

Moritasgue, dieu dont on a trouvé le nom sur une inscription déterrée en 1652 à l'entrée du vieux cimetière d'Alisia.

Murcia, Vénus des Celtes et des Ibères; elle avait un temple à Rome, au pied de l'Aventin.

Nehalennia, déesse des Gaulois, des Belges, et des peuples du nord de l'Europe. Les statues de Nehalennia, trouvées en 1646 dans l'île de Walcheren, et, depuis, en France, en Allemagne, en Italie, la représentent jeune, vêtue d'une robe longue, portant une corne d'abondance, des fruits, ayant auprès d'elle un panier, un chien. Trois fois on la trouve en compagnie de Neptune; de là les diverses attributions qu'on lui a données : on a cru voir en elle, tantôt la nouvelle lune (νέα Ἑλένα), tantôt l'onde irrigatrice, la terre fertilisée, une des déesses-mères, une divinité marine.

Onouava, déesse dont la tête seule était figurée sur les monuments. Elle porte deux larges écailles au lieu d'oreilles, et deux grandes ailes déployées au-dessus de la tête, dans lesquelles vont se perdre les queues de deux serpents.

Penninus, dieu suprême des montagnards.

Rhin (le); ce fleuve avait été divinisé par les Gaulois avant de l'être par les Romains. « C'est le Rhin, dit une pièce de vers de l'Anthologie, c'est le Rhin, ce fleuve au cours impétueux qui éprouve, chez les Gaulois, la sainteté du lit conjugal..... A peine le nouveau-né, descendu du sein maternel, a-t-il poussé le premier cri, que l'époux s'en empare; il le couche sur son bouclier, il court l'exposer aux caprices des flots : car il ne sentira point, dans sa poitrine, battre un cœur de père, avant que le fleuve, juge et vengeur du mariage, ait prononcé le fatal arrêt. Ainsi donc, aux douleurs de l'enfantement succèdent pour la mère d'autres douleurs : elle connaît le véritable père, et pourtant elle tremble; dans de mortelles angois-

ses, elle attend ce que décidera l'onde inconstante. »

Roth ou *Rothon*, Vénus des Véliocasses, qui donnèrent à leur capitale le nom de Rothmag, en latin Rothomagus, aujourd'hui Rouen.

Rumanées, déesses des Triboci et des Vangiones, prises pour des déesses-mères.

Sulèves, Sulvi, Sulfi, espèces de sylphes helvétiques, ne sont connus que par une inscription trouvée dans les environs de Lausanne, et un marbre sur lequel ils sont représentés au nombre de trois, assis et tenant des fruits avec des épis.

Taran, Taram, Taranis, Toramis, le Tonnerre personnifié. Il présidait aux météores, à la lumière, aux pluies et aux tempêtes. Correspondant au Jupiter tonnant de la mythologie gréco-romaine, il était opposé à Tuiston, dieu des enfers. On lui sacrifiait des victimes humaines.

Tarvos Trigaranos, dieu représenté sous la forme d'un taureau d'airain, placé au milieu d'un lac et portant trois grues, l'une sur sa tête, les deux autres sur son dos. Ce dieu figure sur des bas-reliefs d'autel trouvés à Paris.

Teut, Teutat, en latin *Teutatès*, dieu présidant au commerce, aux arts, à l'argent, à l'intelligence, à l'éloquence et souvent même aux batailles. Ces différentes attributions le rapprochent à la fois du Thaut phénicien, et de Mercure, de Mars et d'Hercule. On l'adorait tantôt sous la forme d'un javelot (comme dieu des batailles), tantôt sous la forme d'un chêne (comme dieu des oracles). Ses fêtes se célébraient sur des lieux élevés ou dans l'épaisseur des forêts. La cérémonie la plus célèbre du culte de Teutatès était la réception du gui, qui s'accomplissait à minuit au renouvellement de chaque année. On sacrifiait ordinairement à Teutatès des chiens, qui étaient remplacés par des victimes humaines dans les circonstances importantes.

Thusses (*Dusii* des Pères de l'Église), dieux inférieurs, probablement des espèces ds génies des forêts, semblables aux satyres.

Tuiston, analogue de Pluton, était fils de *Tis* ou *Tuis*, la Terre. C'était le dieu de la terre, des lieux souterrains et de l'empire des morts. Il était opposé à Taran, avec lequel il partageait l'empire du monde. Il était aussi adoré en Germanie, où on le regardait comme le père de *Mann*, le premier homme. A son nom paraît se rattacher le mot *Teutones*. On ignore par quels sacrifices il était honoré. On sait seulement que dans toutes les cérémonies religieuses, les bardes chantaient des hymnes en son honneur.

Vittolf, déesse celte, passait pour la prophétesse modèle.

Voldanus ou *Voljanus*, dieu identique avec Belen ou Bouljanus, et dont le nom signifie *fournaise ardente*, suivant quelques auteurs, qui en font un dieu du feu. Il était adoré surtout chez les Armoricains.

Outre ces divinités particulières aux Gaulois et celles qui furent apportées par la conquête romaine, Vénus, Hercule, Vulcain, Mercure, Jupiter, Isis, Mithra, etc., les rapports fréquents avec les peuples du Nord importèrent en Gaule le culte de plusieurs divinités de ces contrées, entre autres celui d'Odin; mais c'est là un fait exceptionnel, et ces dieux introduits ainsi accidentellement ne sauraient être considérés comme faisant partie de la religion gauloise proprement dite. Un fait important et qui ne peut être passé sous silence, c'est la persistance des idées et des usages païens à travers les siècles, malgré les efforts multipliés des prêtres chrétiens pour les détruire. Jusqu'à la fin du quinzième siècle, les conciles provinciaux de la France sont remplis de décrets dirigés contre de bizarres superstitions qui se rattachaient pour la plupart aux anciennes cérémonies du culte gaulois, superstitions encore très-vivaces aujourd'hui dans certaines provinces, et surtout en Bretagne.

GAULMIN (Gilbert), savant critique, né à Moulins en 1585, mort à Paris en 1665. Après être resté fidèlement attaché au cardinal Mazarin pendant les troubles de la fronde, il fut nommé, vers 1649, intendant du Nivernais, puis maître des requêtes, et enfin conseiller d'État. C'était un homme fort instruit et surtout versé dans la connaissance du grec et des langues orientales. On a de

Gaulmin, outre de nombreuses poésies latines : 1° une édition et une version latine des romans de *Rhodanthe et Dosiclès*, par Théodore Prodrome, Paris, 1625, in-8°, et de *Hysminé et Hysminias*, d'Eumathe; 2° *De vita et morte Mosis libri tres, hebr. et lat.*, *cum notis*, Paris, 1629, in-8°. Il a aussi publié pour la première fois le texte grec du traité de Psellus, *De operatione Dæmonum*, Paris, 1615, in-8°. On conserve de lui en manuscrits, à la bibliothèque du roi, plusieurs pièces de vers et une tragédie d'Iphigénie.

GAULT DE SAINT-GERMAIN, né à Paris, le 19 février 1753, a publié plusieurs ouvrages importants pour l'histoire des arts, parmi lesquels nous signalerons : 1° *Traité de la peinture de Léonard de Vinci*, commenté, augmenté de la vie et du catalogue des œuvres de ce grand peintre, Paris, 1802, in-8°, fig.; 2° *Des passions et de leur expression générale et particulière*, Paris, 1805, in-8°, fig.; 3° *Vie de N. Poussin*, suivie de notes inédites, Paris, 1806, grand in-8° avec planches; 4° texte des *Calques du Cénacle de Léonard de Vinci*, Paris, 1807, grand in-fol.; 5° *Annales de la calcographie générale*, Paris, 1806-1807, in-8°; 6° *Les trois siècles de la peinture en France, ou Galerie des peintres français, depuis François Ier jusqu'à Napoléon*, Paris, 1808, in-8°; 7° *Observations sur l'état des arts dans le dix-neuvième siècle*, Paris, 1815, 3 vol. in-8°; 8° *Guide des amateurs de peinture*, Paris, 1816, 1818, in-8° et in-12; 9° *Choix de productions de l'art dans les salons de* 1817 *à* 1819, Paris, in-8° et in-12; 10° *Lettres de madame de Sévigné*, précédées d'une nouvelle notice et augmentées de cent lettres inédites. Paris, 12 vol. in-8°, édition enrichie de portraits.

GAULTIER (l'abbé Louis-Édouard-Camille) naquit en 1746, de parents français, à Asti en Piémont. Il étudia chez les jésuites à Rome, où il reçut les ordres, vint à Paris en 1780, fut pourvu d'un modeste bénéfice, et consacra toutes ses facultés à l'éducation de l'enfance. Il avait observé avec soin la marche de l'intelligence dans les premières années, et possédait à un haut degré l'art de descendre jusqu'à la portée de ses élèves. Il s'efforçait de mettre constamment l'enseignement en action, et c'est dans ce but qu'il imagina de le réduire à une sorte de jeu. Sa méthode reçut, en 1787, l'approbation de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui l'avait fait examiner par une commission. En 1792, l'abbé Gaultier, qu'effrayaient les commotions politiques, se réfugia en Hollande, et accepta à la Haye la charge de précepteur des enfants du ministre anglais. A Londres, où il suivit ensuite ses élèves, il ouvrit un lycée pour instruire gratuitement les fils des émigrés français. C'est là qu'un jour la défection des maîtres qu'il employait pour le seconder, lui fit improviser, pour ainsi dire, l'enseignement mutuel, dont d'autres devaient plus tard se donner les honneurs. De retour dans sa patrie, après la paix d'Amiens, il fonda à Paris des cours publics pour toutes les classes, et concourut puissamment à avancer la réforme de l'éducation de l'enfance. Il fut l'un des créateurs de la société pour l'enseignement élémentaire, et quand la méthode dite lancastrienne fut en butte à tant d'attaques, ses partisans offrirent à ses adversaires l'abbé Gaultier comme une preuve vivante du caractère inoffensif de cette innovation si redoutée. Cet estimable instituteur mourut à Paris, le 19 septembre 1818. Le cardinal de Bausset a dit de lui : « C'est la vie la plus respectable que je connaisse. » Son cours complet d'études élémentaires, lequel, il est vrai, a quelque peu perdu de sa faveur aujourd'hui, forme 21 vol. in-18, et renferme les éléments de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique, du français, du latin, de la géographie et de l'histoire. Ses leçons de géographie surtout ont eu beaucoup de succès; elles ont été tirées à près de 40 mille exemplaires.

GAULTIER DE LILLE, plus communément appelé GAULTIER DE CHATILLON (Philippe), chanoine, puis prévôt de la cathédrale de Tournay, mort en 1201, auteur d'une épopée latine en vers hexamètres, *l'Alexandréide*, qui parut vers 1180, et obtint une telle vogue, qu'au siècle suivant on la substituait dans les écoles aux poëmes des anciens. La première édition est demi-gothique,

in-4° ; les autres sont de Strasbourg, 1513, in-4° ; de Lyon, 1558, in-4°, etc. C'est dans ce poëme que se trouve ce vers devenu proverbe :

Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim.

GAULTIER (le chancelier), chroniqueur des croisades. On ignore son origine et le lieu et la date de sa naissance, mais on présume qu'il était Français, et qu'il accompagna en Orient Godefroi de Bouillon. Ses écrits nous apprennent qu'il passa en Palestine avec les croisés, et que là il devint chancelier de Roger, prince d'Antioche. Il fut pris en 1119, dans la bataille que Roger perdit contre les Turcs, et il eut tant à souffrir dans sa captivité, qu'il raconte lui-même que ses souffrances ont fort affaibli sa tête. De là sans doute l'incorrection de son style qui est souvent inintelligible. C'est à peu près le seul de nos historiens latins qui ait parlé avec étendue des affaires des chrétiens de la Syrie occidentale, et de leurs guerres avec les Parthes. Sa relation, divisée en deux parties, commence en 1115 et finit en 1119. Elle fut publiée pour la première fois par J. Bongars dans sa collection des auteurs relatifs aux croisades, et est intitulée : *Gualterii cancellarii bella Antiochena*. Cette chronique doit faire partie de la collection des historiens des croisades, dont s'occupe en ce moment l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

GAURE (comté de), ancien pays du bas Armagnac, en Gascogne, et dont Fleuranges était le chef-lieu. Les premiers seigneurs de ce comté furent des cadets des comtes d'Armagnac, puis de la maison de Casaubon. Ensuite, il rentra dans la maison d'Armagnac ; de là, il passa à la maison d'Albret, avec les biens de laquelle il fut réuni à la couronne. Depuis, il fut engagé au duc de Roquelaure.

Borné au nord par le Condomois, au sud par le territoire de Vic-Fezenzac, il avait 24 kil. de long sur 12 kil. de large.

GAUSSIN (Jeanne-Catherine Gaussem ou), fille d'une ouvreuse de loges et de Gaussem, ancien laquais de l'acteur Baron. Elle jouait en 1731 au théâtre de Lille, lorsqu'elle reçut l'ordre de venir débuter à la Comédie-Française, où elle remplit les rôles d'ingénues et d'amoureuses tragiques. Elle avait alors 18 ans.

Sa jeunesse, sa beauté, et un organe enchanteur, valurent à mademoiselle Gaussin de si merveilleux succès que Voltaire lui confia le rôle de Zaïre, dans lequel, dit-on, elle ne fut jamais surpassée. On raconte qu'aux répétitions le vieux poëte se jeta un jour aux pieds de mademoiselle Gaussin, et qu'il s'écriait en pleurant : « C'est cela, c'est « bien cela ; voilà bien la Zaïre que j'ai « voulu faire. » Mais il nous reste des témoignages plus authentiques de l'admiration de Voltaire pour mademoiselle Gaussin : la fameuse épître qui commence par ce vers :

« Jeune Gaussin, reçois mon tendre hommage ; »

la lettre où il dit : « J'ai bien peur de « devoir aux grands yeux noirs de ma« demoiselle Gaussin, au jeu des acteurs, « et au mélange nouveau des plumets et « des turbans, ce qu'un autre croirait « devoir à son mérite ; » enfin, ces vers à propos d'*Alzire* :

« Ce n'est pas moi qu'on applaudit,
« C'est vous qu'on aime et qu'on admire,
« Et vous damnez, charmante Alzire,
« Tous ceux que Guzman convertit. »

Mademoiselle Gaussin joua aussi dans le drame, qui, dès lors, commençait à lutter avec la tragédie, et la Chaussée lui écrivait :

Si je n'ai pas essuyé de revers,
Je n'en dois qu'à toi seule un éternel hommage.

Mademoiselle Gaussin eut un égal succès dans les pièces de Racine, par exemple dans *Bérénice*, qu'elle joua en 1752. Quant aux grands rôles tragiques, remplis alors avec tant de perfection par mesdemoiselles Clairon et Dumesnil, la nature de son talent, doux, naïf et pénétrant plutôt qu'énergique, les lui interdisait.

Elle avait épousé à 47 ans un acteur italien, nommé Tavolango. C'était un mariage fort mal assorti ; elle réussit à le faire rompre à force de sacrifices d'argent. Mais cherchant dans la religion des consolations contre ses malheurs domestiques, et des expiations pour *cette facilité de caractère qu'elle portait au point de ne refuser personne*, mademoiselle Gaussin se fit dévote, et cessa de jouer la comédie. Elle se re-

tira du théâtre en 1763, le même jour que mademoiselle Dangeville.

Mademoiselle Gaussin mourut à Paris, en 1767, dans l'oubli, l'isolement et la médiocrité.

GAUTHEROT (N.), peintre, élève et ami du célèbre David, né vers 1765, mort en 1825, à Paris, dans un état voisin de l'indigence, a exécuté plusieurs tableaux qui lui assignent un rang distingué parmi les peintres modernes; nous citerons entre autres: *Pyrame et Thisbé*, *Atala*, le *Serment du drapeau*, et *l'Empereur blessé devant Ratisbonne*.

GAUTHIER (mademoiselle), qui fut comédienne, peintre, poëte, et religieuse, naquit à Paris en 1692. Entrée au théâtre en 1716, elle s'y fit moins remarquer par son talent que par une beauté peu commune, aussi bien que par son esprit, par un caractère hardi et impétueux, et une liberté de mœurs poussée jusqu'à la plus extrême licence. Elle avait eu déjà de nombreux amants lorsqu'elle s'éprit d'une passion profonde pour Quinault Dufresne: mais elle ne put jamais résoudre au mariage le grand comédien, et les refus qu'elle essuya de sa part furent probablement la cause secrète d'une vocation qui, pendant longtemps, mit en émoi la cour et la ville. Un jour, comme elle venait d'atteindre sa trentième année, mademoiselle Gauthier eut fantaisie d'entendre une messe pour cet anniversaire, et ce fut pendant la cérémonie que lui vint tout à coup la pensée de renoncer entièrement au monde. Dès qu'elle le put, elle entra dans un couvent de carmélites, à Lyon.

Sœur Augustine de la Miséricorde vécut 32 ans au fond du cloître, dont elle supporta avec courage et gaieté la triste vie; et, de ses nombreux talents, elle n'exerça plus que celui de la peinture, et elle l'employa désormais à traiter, presque toujours dans le genre de la miniature, des sujets de piété. Quelques vers s'échappèrent aussi de sa plume pendant sa retraite, et les derniers, adressés à la reine Marie Leczinska, avec laquelle elle entretenait une correspondance suivie, furent écrits peu d'heures avant sa mort.

Mademoiselle Gauthier mourut en 1757. Elle a laissé le récit détaillé de sa conversion, imprimé dans le premier volume des *Pièces intéressantes et peu connues, pour servir à l'histoire et à la littérature*, par la Place.

Nous ne terminerons pas cet article sans parler de la vigueur musculaire peu commune de mademoiselle Gauthier, qui, dit-on, roulait comme une oublie, et sans effort, une assiette d'argent. Le comte de Saxe, dont la force était proverbiale, étant un jour parvenu à lui faire ployer le poignet malgré elle, déclara que peu d'hommes avaient résisté aussi longtemps à la puissance de son bras.

GAUTHIER D'ARRAS; il a composé un roman d'*Éracle l'empereur*, où il décrit les guerres d'Héraclius avec Chosroès II, roi de Perse; la perte du bois de la vraie croix; sa restitution; et enfin, l'origine de la fête de l'Exaltation. L'ouvrage, qui contient quatorze mille vers, finit à la mort d'Héraclius. L'auteur le dédia à *Elbon, comte Tibaut de Blois*, dont il vante la bonté et la magnificence. Ce seigneur était Thibaut VI, dit le Jeune, qui mourut sans postérité en 1218.

GAUTHIER DE COINSI, poëte, naquit à Amans, en 1177. A l'âge de 18 ans, il se fit moine dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. En 1214, il était prieur de Vic-sur-Aude, où il composa ses principaux poëmes; il fut nommé, en 1233, prieur de Saint-Médard, et mourut trois ans après. Ses œuvres complètes sont contenues dans un très-beau manuscrit de la bibliothèque royale. Le plus long et le plus important de ses poëmes a pour titre: *Cy comence li prologues seur les myracles Notre-Dame que Gautiers, prieur de Vi, moine de Saint-Médard, translata.* Gauthier ne se donne que pour un traducteur, et, en effet, il a pris du latin de Hugues Farsit, et aussi du prêtre Herman, plusieurs des contes dévots qu'il versifie; mais, des soixante-quinze pièces que contient son poëme, la plupart lui appartiennent en propre: ce sont ou des traditions fabuleuses ou des fruits de son imagination exaltée. « Car, disent les auteurs de la *France littéraire* (tome XIX), il avait conçu pour la vierge Marie un amour véritable qui

l'enflamma, le dévora toute sa vie. Elle était pour lui ce qu'est une amante pour le plus passionné des hommes; il réunissait sur elle toutes les beautés qu'il apercevait dans les religieuses d'un couvent qu'il dirigeait, lui adressait chaque jour des vers pleins d'amour, d'érotiques chansons. Il la voyait dans ses rêves, et quelquefois même lorsqu'il veillait, sous les formes les plus voluptueuses. » Le second de ses poëmes renferme plus de deux mille trois cents vers; il a pour héroïne sainte Léocade de Tolède. L'auteur emploie, toutefois, plus de temps à déclamer contre les *papelards*, la *papelardie*, le *beginage*, qu'à célébrer les vertus de sa sainte. *Léocade au corps bel et gent*, la *savoreuse Léocade* ne rentre en scène que vers la fin du poëme. Les diatribes contre les *chardonax* (les cardinaux), Rome, et le pape, abondent à chaque page, et sont toujours conçues dans un style plein de jeux de mots. Gauthier reproche aux moines de son temps leurs infâmes débauches; « on les voit, dit-il, preférer *Perrotin* à *Péronelle*. » C'est Gauthier qui a écrit certains vers fort étranges cités dans l'*Histoire de Paris* de Dulaure, et dans l'*Histoire littéraire de la France: Nature rit*, y dit le moine poëte, quand *hic* est joint à *hæc*, mais elle est *tout esperdue* quand *hic* s'accouple avec *hic*. Les autres ouvrages de Gauthier sont: 1° un roman en vers assez intéressant, intitulé: *de l'Emperei* (impératrice) *qui garda sa chastéé par moult tentacions;* 2° l'*Epistre de saint Jérôme de la garde de virginité, laquelle il envoia à Eustochium, la fille sainte Paule;* 3° les *Cinq joies de Notre-Dame*, les *Saluts de Notre-Dame*, etc.

« On pourrait appliquer à Gauthier, dit M. Daunou, ce que Voltaire disait d'un poëte du dix-huitième siècle: C'était dans le monde un bel esprit de couvent, et, dans les couvents, un bel esprit mondain.

GAUTHIER DE METZ, poëte du treizième siècle, auteur d'un poëme en langue vulgaire, intitulé: *l'Image du monde*. C'est un traité de cosmogonie où il est parlé du ciel, de la terre, de Dieu, de l'homme, de la géographie, de l'astronomie, de l'histoire naturelle, etc.; un amas de descriptions plus ou moins merveilleuses, où il est question de l'île de Meroés, qui a six mois de jour et six mois de nuit; de l'île Perdue, que retrouve saint Brendam; et de l'Irlande, que l'auteur ne manque pas de désigner comme renfermant le purgatoire de saint Patrice: quelques cartes fort grossières sont jointes à ce poëme. On ne sait aucune particularité sur Gauthier de Metz, sinon que son ouvrage parut en 1245.

GAUTHIER MAP ou MAPP, poëte anglo-normand. Il fut, dit son contemporain Rusticien, « chevalier le roi Henri; » c'est-à-dire de Henri, roi d'Angleterre. Il reçut ordre de ce prince de mettre en français d'abord le roman latin du Saint-Graal, et ensuite celui de Lancelot du Lac. On lit, en effet, dans ce dernier roman, que les aventures du Saint-Graal, telles qu'elles furent vues et racontées par Boor, furent mises et gardées en l'abbaye de Salisbury, « dont maistre Gautier Map les traist à faire son livre del Saint-Graal por l'amor del roi Henri, son signor, qui fist l'estoire translater du latin en franchois. Après che que maistre Gautier Map ot traitié des aventures del Saint-Graal assez souffisament, si comme il fut avis al roi Henri, son signor, que ce qu'il avoit fait ne devoit pas souffire, s'il ne racontoit la fin chaus (ceux) dont il avoit devant fait mention, comment chil moururent, de qui il avoit les proeces ramentéus en son livre, et por ce commencha il ceste daaraine partie, et quant il l'ot mise ensemble, il l'apela la *Mort al roi Artus*. »

Gauthier Map a laissé, en outre, des vers latins où il déplore les malheurs de l'Église et les désordres du clergé. Pour échantillon de son talent, nous donnerons les six vers suivants, qui forment le début d'une pièce adressée au pape:

Tanto viro locuturi
Studeamus esse puri,
Sed et loqui sobrie:
Carum care venerari,
Et, ut simus caro cari,
Careamus carie.

Gauthier Map vivait encore en 1210.

GAUTHIER SANS AVOIR, gentilhomme bourguignon, chef de la première troupe de pèlerins qui partirent de France en

1096, lorsque la croisade eut été résolue. Guillaume de Tyr le désigne par ces expressions : *Quidam Gualterus cognomento sens aveir, vir nobilis et in armis strenuus*. Il commandait l'avant-garde de l'armée de Pierre l'Ermite. L'indiscipline et les excès de ses soldats leur avaient rendu hostiles toutes les contrées qu'ils avaient traversées. Arrivés en Asie, ils méconnurent l'autorité de Gauthier, et menacèrent imprudemment le sultan de Nicée, qui leur dressa une embuscade et les extermina. Trois mille hommes seulement purent se réfugier dans un château bâti sur la côte de la mer. Gauthier, digne de commander à de meilleures troupes, était tombé, au commencement de la mêlée, percé de flèches.

Gauthiers, paysans armés, qui, de 1587 à 1589, se soulevèrent dans le Perche et dans presque toute la basse Normandie, comme plus tard les *va-nu-pieds*, pour défendre leur liberté et leurs biens contre les gens du roi. « Ces troupes de paysans, dit de Thou dans son *Histoire universelle*, étoient ainsi nommés de la Chapelle-Gauthier (village du Perche). Ils avoient commencé à prendre les armes pour se défendre contre les entreprises des troupes qui couroient la province. D'abord, ils n'avoient fait aucune violence; ensuite, leur nombre s'étant accru, ils en vinrent aux voies de fait, chargèrent quelques partis qui alloient au pillage, et firent une cruelle boucherie de ces coureurs chaque fois qu'ils pouvoient les saisir (*). L'exemple devint bientôt contagieux, et l'insurrection se répandit dans une grande partie de la province. Au son du tocsin, on voyoit tous les gens de la campagne abandonner leur travail, courir aux armes, et se rendre au lieu qui leur étoit marqué par les capitaines établis dans chaque village. Quelquefois, ils se trouvoient au nombre de plus de seize mille. A leur tête étoit tout ce qu'il y avoit en Normandie d'esprits brouillons : le comte de Brissac, récemment chassé d'Angers, de Mouy, de Pierrecourt, de Lonchamp, le baron d'Échauffou, le baron de Tubœuf, de Roquenval, de Beaulieu, et plusieurs autres gentilshommes partisans de la ligue, et qui assembloient des troupes pour le parti, autour de l'Aigle et d'Argentan (*). »

(*) Suivant de Thou, il ne resta un jour aucun vestige du cadavre d'un soldat qu'ils avaient pris. Les femmes et les enfants avaient bu jusqu'à son sang.

On faisait croire aux gauthiers qu'ils portaient les armes pour la défense de la religion catholique, apostolique et romaine. D'ailleurs, tous les chefs de cette milice rustique n'étaient pas gentilshommes. On voit nommés, par exemple, comme capitaines des bandes des paroisses de Saint-Sulpice-sur-Rille et de Chandei, dans le Perche, un ancien soldat appelé la Planche, un maréchal ferrant, Nicolas Eulde, deux curés, etc.

Vers la fin d'avril 1589, comme le duc de Montpensier assiégeait Falaise, où le comte de Brissac avait laissé une bonne garnison, celui-ci, pour la délivrer, appela à son aide la formidable association des gauthiers. Ils accoururent au nombre de cinq mille. Le duc, ralliant autour de lui les nobles de la province, ennemis de ces *rebelles*, marcha à leur rencontre. Ils s'étaient fortifiés dans les villages de Pierrefitte-en-Cinglais, de Villers et de Commeaux, non loin d'Argentan. Montpensier et ses lieutenants, Thorigny, Beuvron, Longaunay, de Vic, Martel de Bacqueville, Grimonville-Larchant, les attaquèrent successivement dans ces trois positions. Ces pauvres gens, auxquels Brissac ne donna aucune assistance, se battirent bravement; mais ils ne connaissaient pas la discipline et n'avaient pas d'artillerie. Le canon de l'armée royale les mit en déroute, et les gentilshommes s'acharnant sur eux, plus de trois mille restèrent sur la place. Jamais une aussi petite poignée de monde n'avait fait un aussi grand carnage. De douze cents qui se rendirent à discrétion, quatre cents furent condamnés aux travaux publics; les autres eurent permission de se retirer, après s'être engagés par serment à ne plus jamais toucher les armes. Quelques gentilshommes, et entre autres le baron de Tubœuf, avaient aussi été faits prisonniers avec eux.

Cette défaite, arrivée le vendredi 22 avril, non-seulement affaiblit considé-

(*) De Thou, *Histoire univ.*, liv. xcv.

rablement la ligue en Normandie, mais encore éteignit complétement le parti des gauthiers, qui avaient rendu leur nom redoutable à la noblesse et à toutes les villes de la province. On n'entendit plus parler dans la suite de leur association. De Thou rapporte que la nouvelle de leur défaite parut d'abord *incroyable*, et par là il montre assez à quel point ces villageois étaient parvenus à se faire craindre(*). Encore longtemps après, on voyait des membres isolés de cette milice, recherchés pour quelque ancien méfait, errer loin de leurs villages, dans l'angoisse et l'indigence; leurs terres restaient en friche; leurs femmes et leurs enfants n'avaient d'autre ressource que de mendier. L'histoire de la fierte de saint Romain (voyez FIERTE) nous apprend qu'en 1598, quelques-uns de ces malheureux, natifs de la commune de Chandei, au bailliage d'Alençon, furent arrêtés; qu'on allait les condamner pour un assassinat commis neuf ans auparavant sur la personne d'un sieur du Plessis Longuy, « qui commettoit journellement des meurtres et des volleries dans le pays; » qu'alors quelques-uns de leurs compagnons, qui avaient réussi à s'enfuir, se hasardèrent à venir à Rouen, demandant à genoux d'être absous par le privilége de saint Romain. Pierre Maillard, l'un d'eux, laboureur, âgé de cinquante-cinq ans, chargé de femme et de cinq enfants, fut interrogé pour tous les autres par les députés du chapitre. Il sollicita « la grâce du privilége de monsieur saint Romain, en considération du grand nombre de paouvres gens qui estoient en payne comme luy, depuis neuf ans, ayant abandonné le lyeu de leur nativité et demeure, et estant réduictz en une extresme paouvreté, tellement qu'ilz aymoient myeulx endurer la mort que vivre plus longuement en telle misère, sy messieurs du chapitre n'avoyent pityé d'eulx. »

Le chapitre eut pitié de ces malheureux. Pierre Maillard leva la fierte au nom de sa commune entière, et cette heureuse nouvelle alla réjouir et vivifier une contrée où régnaient depuis si longtemps la misère et le désespoir (*).

(*) Voyez aussi Davila, liv. x, p. 569-572; d'Aubigné, liv. II, ch. 19, p. 170; P. Cayet, liv. I, p. 436.

(*) Voy. Hist. du priv. de Saint-Romain, par Floquet, p. 439 et 440.

GAUTIER, sire d'Yvetot. Voy. YVETOT.

GAUTIER (Hyacinthe-Nicolas), général. Après s'être fait remarquer dans les premières campagnes de la révolution, il se couvrit de gloire pendant la belle défense de Kehl, et au passage du Rhin de l'an V, et fut choisi pour présenter au gouvernement les trophées de cette dernière journée. Gautier coopéra ensuite aux faits d'armes de l'armée d'Helvétie; gagna le grade d'adjudant général sur le champ de bataille; se signala pendant le siége de Gênes et en Toscane; devint chef de l'état-major général de l'armée d'observation du Midi; commanda à Iena l'avant-garde du 3e corps, y lutta longtemps seul contre l'élite de l'armée prussienne, et s'empara de plusieurs batteries; enleva la forteresse de Custrin, où, avec quatre cents hommes d'infanterie, il fit quatre mille prisonniers et prit quatre-vingt-dix pièces de canon; se distingua à Eylau, à Eckmühl, et fut tué à Wagram, étant chef de l'état-major du corps d'armée d'Oudinot.

GAUTIER-GARGUILLE, célèbre acteur de farces, collègue de Turlupin et de Gros-Guillaume, et prédécesseur de Guillot-Gorgu. Cet homme, qui faisait la fortune de l'hôtel de Bourgogne, était Normand de naissance et s'appelait *Hugues Guéret*. Il excellait surtout à contrefaire le Gascon, et remplissait ordinairement les rôles de vieillard dupé. Ses contemporains le désignent comme ayant le corps maigre et comme taillé à coups de serpe, les jambes longues et grêles, et un gros visage bourgeonné qu'il cachait toujours sous un masque. Une calotte noire, des escarpins noirs, des manches de frise rouge, un pourpoint et des chausses de frise noire composaient son costume ordinaire. Son jeu était d'un naturel et d'une bouffonnerie achevés; mais il se surpassait lui-même lorsqu'il venait à entonner la chanson de *la Farce*. Aussi ces mots, *Allons entendre la chanson de Gautier-Garguille*, étaient-ils passés en

proverbe. Il mourut âgé de soixante ans, et fut honorablement enseveli à l'église Saint-Sauveur à Paris. Sa veuve, fille de Tabarin, à qui il laissa de la fortune, se retira en Normandie, *et y épousa un gentilhomme.*

GAUTTIER-DUPORT (Pierre-Henri), marin, né à Saint-Malo en 1772. Dans les nombreuses expéditions maritimes dont il fit partie, il fut toujours nommé astronome de la flotte et chargé du soin des montres, ce qui lui valut de ses camarades le surnom de *Gauttier l'horloge*. Chargé par le gouvernement de dresser des cartes exactes de la Méditerranée et de la mer Noire, ce capitaine se livra avec ardeur, pendant les années 1818, 1819, 1820 et 1822, à ce travail pénible, et redressa une foule d'erreurs qui se trouvaient dans les cartes antérieures. De concert avec un habile opticien, il parvint à rétablir un instrument inventé par Borda, dont la combinaison avait été perdue. Ses travaux doivent être comptés parmi les plus beaux monuments hydrographiques qui existent. Il est à regretter seulement qu'ils aient été publiés par le ministère de la marine sur une très-petite échelle. Les Anglais ont envoyé à leur auteur la collection complète de toutes les cartes publiées par ordre de l'amirauté britannique, pour le remercier de l'immense service qu'il avait rendu aux marins de tous les pays. Ils ont en outre ordonné que ses relèvements serviraient de base à tous leurs travaux sur les côtes de la Méditerranée.

GAVACHERIE. C'est le nom singulier sous lequel on désigne une enclave de patois saintongeois parlé dans un canton faisant partie des arrondissements de Libourne, de la Réole et de Marmande. Ainsi que nous l'avons dit à l'article DIALECTES, ce petit pays est habité par les descendants des colons qui, au quatorzième et au seizième siècle, y furent attirés de la Saintonge, et qui, aujourd'hui encore, ont conservé leur ancien langage et des mœurs particulières.

GAVARDO (combat de). Voyez CASTIGLIONE.

GAVARET, gentilhomme bordelais, dont la vie offre un exemple frappant des mœurs atroces du seizième siècle. Élevé dans la religion réformée, mais secrètement converti, il avait annoncé qu'il ne voulait rentrer publiquement dans l'église romaine qu'après avoir donné une telle preuve de son zèle, qu'on ne pût plus douter de lui. En 1584, il se mit à la solde de Philippe II, qui cherchait à faire assassiner le roi de Navarre, son ennemi déclaré. Un cheval de grand prix lui avait été envoyé pour accomplir le coup de main auquel il s'était engagé. Sachant que Henri se rendait à Gontaut avec trois écuyers seulement, il vint à sa rencontre. Ce prince, qui soupçonnait ses mauvais desseins, en le voyant approcher, se prit à louer l'allure de son cheval, et il lui fit demander de le lui laisser éprouver. Gavaret n'osa refuser cette courtoisie, et dès que le roi de Navarre fut en selle, il déchargea les pistolets qu'il trouva à à l'arçon, puis rendit le cheval, en avertissant le Gascon de ne plus s'approcher de lui. Gavaret, humilié, tenait cependant à donner la preuve de sa sincère conversion. Il invita à dîner dans son château un vieillard, son tuteur, qui lui avait servi de père, un jeune homme, son ami intime, et le plus agréable chanteur de la province; enfin dix autres des plus notables habitants de Bordeaux, tous de la religion reformée. Au dessert, seize meurtriers se précipitèrent dans la salle, et tuèrent sous ses yeux ou lui amenèrent, pour qu'il les expédiât lui-même, le vieillard et tous les convives, à la réserve du chanteur. « Je veux t'entendre chanter encore, dit-il à celui-ci; mais choisis ton air le plus triste. » Le jeune homme ne put pendant longtemps se remettre de son effroi, ni retrouver sa voix : pourtant il était persuadé que, du plaisir qu'il donnerait à son hôte, dépendait sa destinée. Il chanta donc, et de la manière la plus touchante... Quand il eut fini : « C'est le moment, dit le monstre, de finir cette tragédie, » et il frappa son ami de deux coups de poignard; après quoi il fit jeter tous les corps dans les fossés du château. En même temps il se déclara catholique, jurant qu'il n'y aurait désormais personne qui pût douter qu'il y avait haine à mort entre lui et les religionnaires(*).

(*) D'Aubigné, liv. v, ch. 4, p. 417 et 418.

Gavaudan (Jean-Baptiste-Sauveur), acteur sociétaire de l'Opéra-Comique, né à Salon, en Provence, en 1772, mérita le surnom de *Talma de l'Opéra-Comique*, et eut la gloire de balancer longtemps la réputation d'Elleviou. En 1816, quelques-uns de ses camarades, trouvant qu'il n'était pas assez royaliste, le forcèrent à demander sa retraite. En 1824, le directeur de l'Opéra-Comique, pour consoler le public de la retraite de Martin, rappela Gavaudan, dont la rentrée fut une fête pour les habitués de ce théâtre. Il se retira définitivement dans le courant de l'année 1828.

Le nom de Gavaudan est très-connu dans les fastes dramatiques. Deux de ses sœurs avaient été à l'Opéra; une autre avait épousé le compositeur Gaveaux. Sa femme, modèle de grâce et de gentillesse, partagea longtemps avec lui la faveur du public. Sa fille, son neveu et deux de ses nièces ont paru plusieurs années au théâtre. Son fils, lieutenant d'infanterie à l'armée d'Afrique, fut assassiné en juin 1838, non loin de Blida.

Gaveaux (Pierre), acteur et compositeur de musique, né en 1764, à Béziers. Après plusieurs années de séjour à Bordeaux, où il s'était attaché au théâtre, il se rendit à Montpellier en 1788, y occupa pendant un an l'emploi des premiers amoureux, fut admis à débuter comme premier ténor au théâtre de Monsieur (aux Tuileries), et fit partie du théâtre Feydeau, lors de sa formation en 1804. Gaveaux est mort à Paris, le 5 février 1825. Il a laissé, outre plusieurs compositions estimées, un grand nombre d'opéras, parmi lesquels on distingue : *l'Amour filial*, 1792; *la Famille indigente*, 1794; *le Petit matelot*, 1795; *M. des Chalumeaux*, 1806; *l'Enfant prodigue*, 1811; *Une nuit au bois*, 1818, etc. Ce fut lui qui mit en musique les fameuses strophes de M. Souriguières, *le Réveil du Peuple*.

Gavi (siége de). En 1625, le connétable de Lesdiguières, marchant sur Gênes, assiégea Gavi et sa citadelle, bâtie sur un roc escarpé. Le conseil de guerre trouvait l'entreprise dangereuse, parce que Barberousse avait échoué devant cette place : *Eh bien!* répondit-il froidement, *Barbe grise la prendra*. Cette plaisanterie ranima les courages abattus; les attaques réussirent, et Gavi fut pris.

Gavotte, ancienne danse *à deux temps*, d'un mouvement souvent gai, quelquefois aussi tendre et lent, et dont les pas étaient plus difficiles que gracieux. Une de ses figures consistait à s'embrasser et à se donner le bouquet. Mais quelques charmes qu'elle offrît aux spectateurs, elle fut abandonnée avec le menuet et toutes ces danses réservées aux amateurs distingués, et qui, comme elle, concentraient l'attention, l'attrait sur un très-petit nombre de danseurs. La gavotte est toutefois restée en honneur parmi les paysans de certaines provinces, par exemple, de la Bretagne.

Gavray, gros bourg du département de la Manche, situé à 15 kil. de Coutances, pop., 1,838 habitants.

Le château de Gavray faisait jadis partie du domaine de la couronne, et par sa position conserva longtemps une certaine importance. En 1322, Philippe le Bel y fit enfermer sa belle-fille Blanche, convaincue d'adultère. Six ans plus tard, cette place fut cédée à Jeanne de Navarre, mère de Charles le Mauvais, qui en fit augmenter les fortifications; aussi soutint-elle un long siége contre du Guesclin, qui l'obligea pourtant à capituler. On y trouva, outre les trésors de Charles le Mauvais, trois couronnes d'une grande valeur et de nombreux joyaux qui avaient appartenu aux rois de France. Le château, que l'on démantela après sa reddition, fut depuis si complétement démoli, qu'il en reste à peine quelques traces.

Gay-Lussac (Nicolas-François) naquit en 1778 à Saint-Léonard (Haute-Vienne). Au sortir de l'école des ponts et chaussées, où il avait gagné l'affection de Berthollet, son professeur, il parvint à résoudre un des problèmes les plus difficiles de la physique, à déterminer les lois de la dilatation des gaz. Cet heureux début le signala tout de suite à l'attention des savants, et, lorsqu'en 1804 il eut exécuté, d'abord avec Biot, puis seul, deux voyages aérostatiques pour étudier les lois du magnétisme, de l'électricité et de la chaleur

dans les hautes régions de l'atmosphère, on put présumer que le jeune voyageur serait bientôt un des hommes à qui la science devrait ses plus grands progrès.

M. Gay-Lussac, qui avait continué ses études sur les gaz, et signalé chacune de ses investigations par des résultats importants, fut, en 1808, admis à l'Académie des sciences. Trois ans après, il publia, de concert avec M. Thénard, 2 volumes, sous le titre de *Recherches physico-chimiques*, où se trouvent exposées de belles découvertes, dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer. Plus tard, il traita encore, avec une grande supériorité, les points principaux de la science, et associa sa gloire à celle des Lavoisier, des Laplace, des Berthollet et des Fourier. Nous savons que la plupart de ces travaux sont repris aujourd'hui en sous-œuvre, et discutés dans un esprit de critique et de négation. Mais, quelles que soient les différences que l'on peut parvenir à découvrir entre l'exacte vérité scientifique et les assertions émises par M. Gay-Lussac, bien des faits, grâce à lui, resteront établis. Quant à ceux qui doivent être compris différemment, il aura toujours le mérite de les avoir le premier mis en lumière par d'excellentes expérimentations. Une réputation justement acquise, des honneurs, des dignités, la fortune, ont été sa récompense. Dans un siècle comme le nôtre, où l'habileté sert souvent plus encore que le mérite, M. Gay-Lussac a eu l'avantage de pouvoir mettre en lumière ses travaux, et grâce à cette légitime publicité qui n'a rien de commun avec les procédés du charlatanisme, il est parvenu de bonne heure à une brillante position sociale. Il remplit plusieurs fonctions administratives, telles que celles de vérificateur des ouvrages d'or et d'argent à la Monnaie, de chimiste à la direction des tabacs, de membre du comité consultatif des arts et manufactures, etc. Enfin, depuis plusieurs années, la carrière politique lui a été ouverte par son admission à la chambre des députés, de 1831 à 1839, et à la chambre des pairs, en vertu d'une ordonnance du mois de mars 1839.

Gay-Vernon (Léonard), né à Saint-Léonard, dans le Limousin, en 1748, fut sacré, le 13 mars 1791, évêque constitutionnel de la Haute-Vienne, puis député par son département à l'Assemblée nationale et à la Convention, s'y associa aux parades impies de Gobel et consorts, et tenta de défendre Carrier, devint membre du Conseil des Cinq-Cents, sortit de cette assemblée en 1798, et alla remplir à Rome la place de secrétaire du consulat révolutionnaire. Dans ces dernières fonctions il ne satisfit pas le Directoire; aussi, ayant été réelu au Conseil des Cinq-Cents, il ne put obtenir d'y siéger. La loi du 22 floréal lui fut appliquée, et on le déclara déchu du titre de citoyen français, pour avoir accepté une place à Rome. On lui défendit même de résider en France et dans les pays occupés par les armées républicaines. La révolution de juin 1799 rappela Gay-Vernon à Paris, où il fut nommé commissaire général près l'administration de la Somme. Après le 18 brumaire, Gay-Vernon donna sa démission. Il se retira dans une campagne près de Limoges, où il vécut entièrement ignoré pendant tout le gouvernement de Napoléon. Lors de la seconde restauration, il fut compris dans la loi contre les régicides. Il rentra en 1819, et mourut trois ans après.

Gay-Vernon (J.), maréchal de camp, frère du précédent, naquit en 1760, à Saint-Léonard, où il mourut en 1822. Employé à l'armée du Rhin en 1792, tour à tour aide de camp de Custine et de Houchard, il fut arrêté avec ce dernier après la victoire de Hondscoote, et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Gay-Vernon fut un des fondateurs de l'école polytechnique, qu'il dirigea en second pendant dix-sept ans. Ayant été nommé en 1813 commandant de la forteresse de Torgau, il fut fait prisonnier après une défense honorable, et obtint la permission de rentrer en France sur parole. On a de lui deux *Traités de fortification*, 1802 et 1805, in-4°.

Gaza (prise de). L'armée d'Orient s'avançait en 1799, dans la Palestine, sur les bords de la Méditerranée. Son point de réunion était à Khan-Jounes. A l'approche de cette armée, qui venait de

battre Ibrahim près d'El-Arich, le pacha de Damas, le commandant de l'avant garde du fameux Djezzar, Abdalla, campé avec ses mameluks et de l'infanterie à une lieue de Khan-Jounes, se replia sur Gaza. Bonaparte l'y suivit, formant ses divisions en carré : la division Kléber à la gauche, le général Bon au centre, et Lannes à droite. Murat, commandant la cavalerie, marchait en avant avec six pièces de canon et se disposait à charger, quand la cavalerie d'Abdalla fit, à son aspect, plusieurs mouvements indiquant de l'indécision. Bientôt elle se retira au galop pour prendre une nouvelle position. Murat fit manœuvrer sa cavalerie de manière à l'attirer au combat; les Turcs battirent continuellement en retraite, et disparurent tout à fait avant la nuit. L'armée française se trouvait déjà à une lieue au delà de Gaza; le quartier général campa sur les hauteurs qui dominent cette place, et les habitants vinrent se rendre. L'ancienne capitale des Philistins avait été successivement prise et assiégée par des personnages bien divers de nation, d'âges, de célébrité : par Simon Machabée, par Alexandre le Grand, par les héros de la première croisade, par Saladin, et par Richard Cœur de Lion; elle possédait un fort circulaire, flanqué de tours, et qui renfermait douze milliers de poudre, quelques canons, beaucoup de munitions de guerre, et des vivres. Bonaparte organisa une administration, laissa une garnison dans Gaza, et continua sa marche sur Jaffa (26 février 1799).

Gazan de la Peyrière (le comte Honoré-Théophile-Maxime), né en 1765, fit, sous les ordres de Moreau, à l'armée du Rhin, ses premières campagnes jusqu'en 1796, où il fut promu au grade de général de brigade, en récompense de son brillant courage à la journée d'Ettlingen. En 1799, nommé général de division, il servit en Suisse, sous les ordres de Masséna (voyez Constance [bataille de]). Masséna ayant passé, en 1800, au commandement de l'armée d'Italie, Gazan fut destiné à l'accompagner, et se signala à la tête du 2e corps. Après la paix, il fut nommé commandant de la 1re subdivision de la 27e division militaire en Piémont. En 1805, en récompense de sa belle conduite à l'affaire de Diernstein, il fut fait grand officier de la Légion d'honneur; cité avec éloges, après la victoire d'Iéna, il se distingua de nouveau en Espagne, au double siége de Saragosse, résista, avec un très-faible corps, à Ballesteros, qui lui en opposait un trois fois plus fort, et culbuta le lendemain l'avant-garde espagnole. A la première restauration, il resta en activité; mais se trouvant accidentellement à Grasse, lorsqu'on y fut instruit du débarquement de l'empereur au golfe Juan, il partit pour Paris, reprit du service, et fut nommé pair de France. Le 4 juin 1815, le duc de Danzig et lui furent chargés de porter à l'armée l'adresse des représentants. Il siége encore aujourd'hui au Luxembourg.

Gazette. Dès le règne de Henri IV, il se publiait à Paris un *Mercure français, ou suite de l'histoire de la paix, commençant l'an* 1605, *pour suite du septennaire du D. Cayer,* etc. C'était un recueil purement littéraire, imitation du *Mercure anglais,* qui, ouvrant l'ère de la presse périodique, parut en Angleterre, l'an 1588; mais aucun journal politique n'existait en France, lorsqu'au mois de mai 1631 parut le premier numéro de la *Gazette.* On raconte de la manière suivante les commencements d'une institution qui, dans nos gouvernements modernes, est devenue une puissance si formidable. Le célèbre généalogiste d'Hozier, que ses fonctions obligeaient à entretenir une correspondance fort active, tant avec l'intérieur du royaume qu'avec les pays étrangers, en communiquait les nouvelles à son ami Théophraste Renaudot, médecin du roi, directeur d'un mont-de-piété, maître général des *bureaux d'adresses* (voyez cet article), commissaire général des pauvres, etc. Renaudot, de son côté, tout en visitant ses malades, les amusait de la lecture de ces lettres. Voyant le succès de ses causeries, il songea à les faire imprimer et à les vendre à ceux qui se portaient bien. Il parla de son projet à Richelieu, qui appréciait le mérite du médecin, son compatriote, et il lui demanda l'autorisation nécessaire pour le mettre à exécution. Le cardinal comprit aussitôt de

quelle importance serait pour le gouvernement une feuille racontant les événements sous la dictée et dans le sens du pouvoir. Il se hâta d'accorder le privilége demandé, sans prévoir l'émancipation future du journal; bien plus, il rédigea lui-même des articles pour la *Gazette :* récits de capitulations, de faits militaires et traités; il communiqua des dépêches d'ambassadeurs ou de généraux, quand cette publicité pouvait servir sa politique. On dit même que Louis XIII envoyait de la rédaction de sa façon. Aussi ces gazettes sont-elles, pour l'histoire du dix-septième siècle, un recueil fort précieux. Elles paraissaient hebdomadairement, en très-petit in-4°, de 8 à 12 pages, et sous le titre de *Bureau d'adresses* ou *d'extraordinaire*. On donnait aux numéros le nom de *gazettes*, d'une pièce de monnaie, *gazetta*, qui se payait à Venise pour une feuille périodique, vers le commencement du siècle.

Pour faire connaître comment Renaudot appréciait la portée et les avantages de son invention, lisons ses deux préfaces. « Sire, » dit-il au roi, après force phrases louangeuses et soumises, « la mémoire des hommes est trop « labile pour luy fier toutes les mer« veilles dont V. M. va remplir le Sep« tentrion et tout le Continent. Il la faut « désormais soulager par des écrits qui « volent comme en un instant du Nord « au Midy, voire par tous les coins de la « terre. C'est ce que je fay maintenant, « Sire, d'autant plus hardiment que la « bonté de V. M. ne dédaigne pas la « lecture de ces feuilles. Aussi n'ont« elles rien de petit que leur volume et « mon stile. C'est, au reste, le journal « des roys et des puissances de la terre. « Tout y est par eux et pour eux, qui « en font le capital; les autres person« nages ne leur servent que d'acces« soire.... J'offre à V. M. en toute hu« milité ce recueil de toutes mes gazet« tes de cette année, laquelle je finiray « par mes prières à Dieu, qu'autant que « sa protection est assurée à cet Estat, « elle accompagne partout V. M., qui « en est la vie et le bonheur insépara« ble. Ce sont les vœux et l'esperance « de cinquante millions d'âmes, et en« tre elles, Sire, du très-humble, très« fidelle, et très-obéissant serviteur et « sujet de V. M.

« Théophraste RENAUDOT. »

Voici des extraits de la préface au public : « .... La publication des ga« zettes est, à la vérité, nouvelle, mais « en France seulement, et cette nou« veauté ne leur peut acquérir que de « la grâce, qu'elles se conserveront « toujours aisément..... surtout seront« elles maintenues pour l'utilité qu'en « reçoivent le public et les particuliers : « le public, pour ce qu'elles empeschent « plusieurs faux bruits qui servent sou« vent d'allumettes aux mouvemens et « séditions intestines..... les particu« liers, chacun d'eux ajustant volontiers « ses affaires au modèle du temps. « Ainsi le marchand ne va plus trafi« quer en une ville assiégée ou ruinée, « ni le soldat chercher employ dans les « pays où il n'y a point de guerre; sans « parler du soulagement qu'elles appor« tent à ceux qui escrivent à leurs amis, « auxquels ils estoient auparavant obli« gez, pour contenter leur curiosité, « de descrire laborieusement des nou« velles le plus souvent inventées à « plaisir, et fondées sur l'incertitude « d'un simple ouy-dire. Encore que le « seul contentement que leur variété « produit ainsi fréquemment, et qui « sert d'un agréable divertissement ès « compagnies, qu'elle empesche des « médisances et autres vices que l'oisi« veté produit, deust suffire pour les « rendre recommandables. Du moins « sont-elles en ce point exemtes de « blasme, qu'elles ne sont pas aucune« ment nuisibles à la foule du peuple, « non plus que le reste de mes inno« centes inventions : estant permis à un « chacun de s'en passer, si bon luy « semble.

« La difficulté que je dise rencontrer « en la compilation de mes gazettes et « nouvelles n'est pas icy mise en avant « pour en faire plus estimer mon ou« vrage..... c'est pour excuser mon stile, « s'il ne respond pas toujours à la di« gnité de son sujet..... Les capitaines « y voudroient rencontrer tous les jours « des batailles et des siéges levez ou des « villes prises; les plaideurs des arrests « en pareil cas; les personnes dévotieu-

« ses y cherchent les noms des prédica-« teurs, des confesseurs de remarque. « Ceux qui n'entendent rien aux mys-« tères de la cour les y voudroient « trouver en grosses lettres. Tel s'il a « porté un paquet en cour sans perte « d'hommes, ou payé le quart denier « de quelque médiocre office, se fasche « si le roy ne voit son nom dedans la « gazette. D'autres y voudroient avoir « ces mots de monseigneur ou de mon-« sieur répétez à chaque personne dont « je parle..... Il s'en trouve qui ne pri-« sent qu'un langage fleury; d'autres qui « veulent que mes relations semblent à « un squelette descharné..... ce qui m'a « fait essayer de contenter les uns et les « autres.

« Ce peut-il donc faire (mon lecteur) « que vous ne me plaigniez pas en « toutes ces rencontres? et que vous « n'excusiez point ma plume si elle ne « peut plaire a tout le monde en quelque « posture qu'elle se mette? non plus que « ce paysan et son fils, quoyqu'ils se « missent premièrement seuls et puis « ensemble, tantost à pied et tantost « sur leur asne. Et si la crainte de des-« plaire à leur siècle a empesché plu-« sieurs bons autheurs de toucher à « l'histoire de leur âge, quelle doit estre « la difficulté d'escrire celle de la se-« maine, voire du jour mesme où elle « est publiée! Joignez-y la brièveté du « temps que l'impatience de nostre hu-« meur ne donne, et je suis bien trompé « si les plus rudes censeurs ne trouvent « digne de quelque excuse un ouvrage « qui se doit faire en quatre heures du « jour, que la venüe des courriers me « laisse toutes les semaines pour assem-« bler, ajuster et imprimer ces lignes..... « En une seule chose ne cederay-je à « personne, en la recherche de la vé-« rité, de laquelle néantmoins je ne me « fay pas garand, etc. »

Rien ne manqua d'ailleurs à la vogue du premier journal. Dès son apparition, une estampe, aujourd'hui conservée à la bibliothèque royale, représenta allégoriquement la *Gazette* assise entre le *Mensonge* et la *Vérité*, Renaudot écrivant, tandis qu'un quatrain gravé en marge lui prête ces paroles :

Mille peuples divers parlent de mon mérite ;
Je cours dans tous les lieux de ce vaste univers ;
Mon sceptre fait régner et la prose et les vers,
Et pour mon trône seul la terre est trop petite;

le *crieur de la Gazette*, avec son panier de numéros, demandant à l'historien

.... des emplâtre
Pour nourrir les cancers des cerveaux curieux,
Ces beaux contes fardés de nos faux demi-dieux,
Dont pour notre profit les fous sont idolâtres;

les *cadets de la faveur* disant à l'oreille du fondateur de la presse, qui les écoute à peine :

....
Vous aurez de notre or en nous faisant faveur ;
Dites que nos grands coups font des Mars disparaître;

enfin, les *diverses nations*, Castillans, Indiens, Italiens, cavaliers, piétons, etc., apportant des nouvelles, et remettant des lettres à la nouvelle déesse.

Comme Renaudot jouit de la faveur de Mazarin au moins autant qu'il avait joui de celle de Richelieu, les pamphlets de la fronde n'épargnèrent pas le *gazetier*, décoré en cette qualité du titre d'historiographe de France. Et pourquoi pas historiographe? Beaucoup d'autres avant lui avaient été nommés à cette grave fonction, sans s'être crus obligés de laisser à la postérité la moindre œuvre historique. N'était-ce pas un travail bien méritoire d'enregistrer chaque semaine

Les morts, les mariages,
L'histoire du moment, les spectacles du soir,
Les leçons de physique, et le prix des fourrages,
Et des livres et des fromages,
Le temps qu'il fit la veille, un poème nouveau,
Les querelles sur la musique,
Et la réponse et la réplique,
Et la séance académique,
Et puis le combat du taureau,
La satire et l'épithalame,
Un trait de bienfaisance auprès d'une épigramme,
Et le cours des effets, et la chute d'un drame,
Le change, le marché, la coulisse, les arts,
Scellés, mutations, domiciles, remparts,
Les sciences, les prix, les vents et les orages,
Le beurre et les œufs frais, le tout en quatre pages?
(La Harpe, Molière à la nouvelle salle.)

Peu touchés de la difficulté et de l'importance de la mission que leur confrère s'était imposée, les médecins jaloux l'accusèrent de trafic et d'usure, et surent le réduire à l'exploitation du privilége de son journal. Après sa mort, la *Gazette*, toujours fidèle à son mode de publication, appartint à son fils Isaac, premier médecin du dauphin, mort en 1679; ensuite, au non moins célèbre Eusèbe Renaudot, mort en 1729; enfin,

la doyenne de nos feuilles périodiques se soutint jusqu'à nos jours.

Du reste, la concurrence n'avait pas tardé à lancer dans le public un assez grand nombre de feuilles périodiques : tel fut le *Mercure galant*, entrepris par Visé en 1672, et qui donna lui-même naissance au *Mercure de France*, publié depuis 1721, et au *Mercure français* de 1792. Un autre *Mercure*, peu galant, mais historique et politique, naquit en 1686, avec la collaboration de Sandraz, de Courtilz, de Bayle, etc., et ne mourut qu'en 1782, léguant son titre à une foule d'autres journaux.

La censure sévère à laquelle était soumise la feuille des Renaudot avait même fait imaginer, dès le règne de Louis XIV, les *gazettes à la main*, qui s'expédiaient de Paris dans les provinces, et se trouvaient, dit Ménage, remplies de faussetés. On sait que, dans le dix-huitième siècle, la société de madame Doublet continua et perfectionna l'usage de ces *nouvelles* ou feuilles manuscrites, grand sujet d'inquiétude pour le gouvernement.

N'oublions pas de mentionner une espèce de gazette manuscrite assez originale, qui commença à se répandre le 4 mai 1650 : ce sont les *Lettres en vers à mademoiselle de Longueville*. Le rédacteur était le poëte courtisan Loret. Celui-ci recueillait et narrait en vers chaque semaine

Les bruits qui courent quelquefois
Parmi la cour et les bourgeois ;

en outre, il profitait

Des billets divers
Que pour discourir dans *ses* vers,
De sages gens *prenoient* la peine
De *lui* fournir chaque semaine.

Tous ces on dit et nouvelles, affublés de rimes et mis en forme de lettres, il les décorait d'un titre plus ou moins bizarre, tel que *la Séduisante, la Sévère, la Longuette, l'Intempérante*, etc., et il en amusait sa bienfaitrice et le cercle fort rétréci de l'hôtel de Longueville. Mais quelques indiscrets ayant fait faire d'autres copies de ces vers, l'auteur volé résolut de les imprimer et d'en tirer profit en les envoyant à un certain nombre de seigneurs. Ainsi, après deux ans d'existence, la *Gazette burlesque* de Loret parut imprimée pour la première fois le 29 décembre 1652. Le tirage en était loin de l'immense développement qu'a pris celui de notre presse quotidienne, car l'imprimeur, il nous le dit, devait

Observer cette loi
De n'en tirer chaque semaine
Qu'une unique et seule douzaine,
Tant pour mes amis que pour moi.
Après cela point de copie,
En dût-on avoir la pépie.

Depuis cette époque, les feuilles de Loret parurent régulièrement tous les samedis. En 1663, la première année de son recueil fut réunie sous le titre plus prétentieux de *Muse historique*. Les quinze années de sa publication forment trois gros volumes devenus assez rares.

Quoique fort bizarre sous le rapport du style, la gazette de Loret est précieuse à consulter pour une foule de faits particuliers, d'usages, de nouvelles de ville, de cour, d'événements étrangers, d'anecdotes comiques ou scandaleuses. La politique même se glissait dans ces feuilles légères; car le parlement, qui s'offensait peut-être de la façon triviale dont le poëte interprétait ses actes, lui défendit

D'écrire politiquement,

ce dont il fit ses doléances à mademoiselle de Longueville, en lui disant :

Désormais mes tristes gazettes
Ne seront plus que des sornettes.

L'exemple de Loret ne resta pas sans imitateurs, et son journal fut continué par du Laurens et Hauteville.

Le titre de *gazette* s'est maintenu dans la presse depuis l'année 1631 jusqu'à notre temps; il a même continué à désigner des journaux pour la plupart enfermés dans le cercle des vieilles doctrines.

GEBEL-AL-TELL (affaire de). Dans les derniers jours de septembre 1798, les généraux Murat et Lanusse marchèrent ensemble, avec 900 hommes, contre des bandes arabes postées sur la hauteur de Gebel-al-Tell, dont la base était baignée par le Nil alors débordé. Nos braves escaladèrent en un instant la montagne, mirent l'ennemi en fuite, et, pour le poursuivre, ne balancèrent pas à s'avancer l'espace d'une demi-lieue avec de l'eau jusqu'aux aisselles ou

de la vase jusqu'à la ceinture. On ne put atteindre qu'une partie des Arabes, qu'on tailla en pièces; les autres s'échappèrent, mais abandonnant leur camp, leurs bagages, et de nombreux bestiaux.

GÉBORA (bataille de la). Au commencement de l'année 1811, Soult, maître de toute l'Andalousie, Cadix excepté, laissa devant cette place une partie de ses troupes, et, voulant donner la main à Masséna en Portugal, marcha avec le reste sur l'Estramadure. Mandizabad et la Correta qui occupaient cette province avec 7,000 hommes d'infanterie et 2,000 chevaux, ayant été battus en plusieurs rencontres, allèrent, vers le 10 février, établir leur camp derrière la Gébora, sur les hauteurs qui dominent le cours de cette rivière. Cette position, où le fort San-Christoval protégeait leur droite, était excellente par elle-même, et leur permettait en outre de communiquer avec les places portugaises d'Elvas et de Campo-Mayor. Soult se prépara bientôt à les y attaquer; mais comme ils avaient détruit les ponts et que la Gébora s'était répandue dans les terres, ce fut le 18 seulement qu'il parvint à passer de l'infanterie et du canon sur la rive droite. Les Espagnols, pour échapper aux obus que les Français lancèrent dans leur camp par-dessus la ville et le fort de San-Christoval, furent contraints de porter leurs tentes à plus de douze cents toises vers la gauche, hors de la protection des feux du fort. Le lendemain, 19, de grand matin, le reste des troupes françaises effectua son passage malgré la vitesse du courant, et bien qu'on eût de l'eau jusqu'à la ceinture. Dès que les colonnes furent formées, Soult donna ordre au général Latour-Maubourg de se porter avec la cavalerie sur l'aile gauche des Espagnols, tandis que le général Girard, avec le gros de l'infanterie et deux batteries d'artillerie légère, se dirigerait sur la droite, gagnerait la hauteur pour se placer entre eux et le fort, puis se rabattrait sur leur centre. Cette double manœuvre s'exécuta avec autant de rapidité que de précision; la déroute devint générale, et les chefs donnèrent l'exemple de la fuite. Toutefois, outre 900 morts que les Espagnols laissèrent sur le champ de bataille, les Français firent 5,200 prisonniers, dont 350 officiers; de plus, ils recueillirent 6 drapeaux, 17 pièces de canon, et 20 caissons. Leur perte ne s'éleva guère à plus de 400 hommes tués ou blessés.

GÉDOYN (Nicolas), né à Orléans, d'une famille noble, en 1667, fut jésuite pendant dix ans, rentra dans le monde avec les agréments d'un homme d'esprit, connut Ninon et Voltaire, obtint néanmoins un canonicat de la Sainte-Chapelle en 1701, fut reçu à l'Académie des inscriptions en 1711, à l'Académie française en 1719, nommé à l'abbaye de Notre-Dame de Beaugency en 1732, et mourut en 1744. Il a écrit des *Traductions de Quintilien*, de *Pausanias*, des *OEuvres diverses*, etc.

GEISBERG (bataille du). Après leurs premiers succès dans les Vosges, en décembre 1793, les armées de la Moselle et du Rhin, qui combattaient pour débloquer Landau, s'avancèrent de concert contre Wurmser. Hoche, à la tête de ses troupes réunies, marcha à la rencontre de l'ennemi sur trois colonnes; la droite de l'armée du Rhin, aux ordres de Desaix, assaillit Lauterbourg et l'emporta; la division Michaud se dirigea sur Schleithal; celles de Ferino, Hatry et Taponier, réunies au centre, marchèrent sur le Geisberg et Weissembourg, tandis que les divisions de l'armée de la Moselle durent tourner la droite des Prussiens par les gorges des Vosges. Les alliés n'étaient nullement en mesure d'accepter une bataille défensive sur la droite de la Lauter. L'avant-garde de sept bataillons et seize escadrons autrichiens se trouva néanmoins engagée entre Schleithal et le Geisberg (25 décembre 1793); tournée par sa gauche, elle se rejeta sur cette hauteur (*). Les Autrichiens ne tenaient déjà plus dans cette forte position. Les divisions Taponier et Ferino gravissaient les redoutes au pas de charge, et l'armée prussienne était perdue sans ressource si elle ne parvenait à rétablir ses communications avec la droite de Wurmser. Brunswick voyant l'imminence du danger, prit avec lui une

(*) Histoire des guerres de la révolution, par Jomini, t. IV, p. 175.

brigade prussienne, et, rejoignant d'une course rapide les huit bataillons autrichiens de Wartensleben, il leur communiqua sa résolution, et revint avec eux contre les hauteurs de Roth. La division Hatry ne peut résister à la vigueur du premier choc et cède un moment à l'impétuosité de Brunswick. Hoche y conduit à son tour les brigades de Lefebvre et de Taponier.

Cependant Brunswick oppose un obstacle invincible aux divisions qui l'assaillent. Ses bataillons et ses bagages se replient sur Weissembourg, sous la protection de l'arrière-garde dont sa présence soutient le courage. Brunswick et Wartensleben y laissent la moitié de leurs soldats; mais ils sauvent le reste de l'armée, et ne se replient enfin que lorsqu'ils n'ont plus à sauver que les débris de leur colonne. « Toute la ligne ennemie fut enfoncée. Hoche, Ferin et Taponier entrèrent dans Weissembourg, et la forteresse fut débloquée le 28 décembre (*). »

Geisenfeld (combat de). L'armée de Rhin et Moselle, ayant passé le Lech, s'avança, en 1796, dans la Bavière sans éprouver beaucoup de résistance. Les généraux autrichiens cédaient le terrain sans le disputer; leurs manœuvres indiquaient de l'incertitude sur les vues ultérieures de Moreau, et peut-être la pensée de l'engager dans l'intérieur de l'Allemagne. Craignant de se compromettre même par de nouveaux succès, Moreau demeura stationnaire; les Allemands manœuvrèrent alors pour lui fermer le chemin du Tyrol et couvrir Ratisbonne. Le général français, mal instruit de ces dispositions, tâchait de découvrir le point où l'ennemi pourrait être attaqué avec avantage, et faisait ses efforts pour couvrir sa droite, quand les Impériaux tombèrent inopinément, le 1er septembre, sur son avant-garde à Geisenfeld. Elle fut d'abord repoussée; mais les troupes détachées de l'aile gauche revinrent, chassèrent la cavalerie autrichienne. L'infanterie légère, postée dans le bois de Geisenfeld, avait soutenu le premier choc avec une intrépidité qui donna le temps à la cavalerie de réserve de monter à cheval, au corps de bataille de s'avancer. Le combat s'engagea très-vivement surtout entre Langenbruck et Geisenfeld. Le général Latour fit avancer, à travers des prairies marécageuses, sa nombreuse cavalerie; elle se déploya pour fournir une charge générale sur notre gauche. Les généraux Desaix et Beaupui, s'apercevant de ce mouvement, firent avancer aussitôt une compagnie d'artillerie légère, un bataillon d'infanterie et trois régiments de cavalerie. Cette manœuvre se fit à l'abri d'un rideau qui en déroba la vue aux Autrichiens. La cavalerie allemande, voyant seulement quelques pelotons épars avec une faible artillerie, marcha au combat avec audace, sans être même arrêtée par quatre pièces de canon tirant à mitraille. Elle chargeait cette batterie avec la plus grande valeur; mais quand elle en fut à vingt-cinq pas près de la crête de la hauteur, le 1er régiment de carabiniers, se montrant tout à coup, la chargea de front avec tant de vigueur, que cette cavalerie, deux fois plus nombreuse que celle des Français, fut jetée en désordre dans les marécages des prairies. Le 6e de dragons et le 8e de chasseurs, la prenant en même temps en flanc, l'empêchèrent de se retirer par les chemins qu'elle avait suivis, et la forcèrent de défiler en partie devant un bataillon de la soixante-deuxième; elle y éprouva une grande perte, et laissa plus de 200 chevaux sur le champ de bataille. Le succès de cette charge décida celui de la journée.

Gelde. Voy. Communes.

Gelée (Claude), dit *le Lorrain*, naquit en 1600, de parents pauvres, au château de Chamagne, près de Toul. Comme il n'apprenait rien à l'école, on le mit chez un pâtissier, où il ne montra guère plus d'intelligence. Orphelin à 12 ans, il se rendit à Fribourg, où son frère exerçait la gravure sur bois. Celui-ci lui donna sans succès quelques leçons de dessin. Emmené ensuite à Rome par un de ses parents, d'autres disent par quelques aventuriers de son âge, Claude s'y trouva en quelque sorte perdu, ne sachant presque rien faire, et n'ayant pas la moindre connaissance de la langue du pays. Il était sans asile,

(*) Campagnes du Nord, par Viennet, t. I, p. 287.

lorsqu'on lui offrit d'entrer au service d'un peintre nommé Augustin Tassi. L'artiste cherchant à tirer tout le parti possible de Claude, qu'il employait aux soins domestiques les plus vils, lui enseigna les premiers éléments du dessin. Le pauvre Claude, avec son intelligence bornée, eut une peine infinie à profiter de ces leçons. Cependant, il y prit goût peu à peu. Vers cette époque, quelques paysages envoyés de Naples à Rome par Goffredi Wals, élève de Tassi, achevèrent de lui dessiller les yeux. Il sollicita la faveur d'être admis au nombre des élèves de Wals, resta dans son atelier, et revint ensuite chez Tassi. Une étude constante, opiniâtre, lui avait révélé tous les secrets et de la nature et de l'art. A l'âge de 25 ans, il commença à tirer parti de ses ouvrages, et à les voir recherchés; et, dès lors, sa fortune et sa réputation grandirent rapidement. Les princes romains, les cardinaux, les artistes les plus distingués, le Poussin lui-même, rendirent hommage à son génie, et recherchèrent sa personne non moins que ses ouvrages. Les papes Urbain VIII et Clément IX lui accordèrent une bienveillance particulière. Il mourut le 21 novembre 1682, laissant une grande fortune, et un nom qui sera toujours célébré comme celui du premier paysagiste du monde.

Les tableaux de Claude Lorrain sont disséminés dans les galeries souveraines et chez les riches seigneurs de Rome et de l'Angleterre. On cite particulièrement ceux des palais Altieri, Colonna, Doria, et les seize que possède la galerie du Louvre. Ce qui caractérise surtout le talent de Claude Lorrain, c'est un coloris admirable. Il semble avoir pris la nature sur le fait, et il est arrivé à rendre les effets les plus brillants du soleil, le vague de l'horizon, le cristal des eaux, sans avoir recours à ces oppositions heurtées, à ces moyens prestigieux, ressource ordinaire des peintres modernes. Aujourd'hui ses toiles se vendent au poids de l'or. On en a vu de payées jusqu'à 75 et 80,000 francs. On n'estimait pas à moins d'un demi-million les deux Claude Lorrain qui se voyaient à la Malmaison, et qui ont passé à l'ermitage de Saint-Pétersbourg. Ses dessins en grand nombre, et ses vingt-huit eaux-fortes, sont également fort recherchés. Les graveurs français et anglais ont beaucoup travaillé d'après Claude Lorrain : D. Barrière, J. P. Lebas, Vivarès et Woollett sont les plus célèbres.

GELINAGE ou GELINE DE COUTUME, redevance annuelle d'une poule, jadis exigible, tantôt des serfs tenant feu et lieu, tantôt suivant une clause de la charte d'affranchissement. Souvent aussi la *geline* était un cens ou un surcens dû par les fonds mêmes, soit au seigneur direct, soit à l'ancien propriétaire qui les avait baillés à rente.

GENCE (Jean-Baptiste-Modeste) naquit à Amiens le 13 juin 1733. La révolution le priva de son emploi d'archiviste au dépôt des chartes. Vers la fin de 1793, il entra au département du ministère de la justice, et, plus tard, il fut nommé correcteur en chef à l'imprimerie du gouvernement. Après la restauration, il devint l'un des collaborateurs de la *Biographie universelle.* Les principales notices qu'il a insérées dans cet ouvrage sont celles sur Gerson, Massillon, Montaigne, Poussin, Cl. Saint-Martin, etc. Outre un assez grand nombre d'articles publiés dans différents journaux, on lui doit encore : *Odes philosophiques et sacrées; Notice sur le caractère des éditions ou traductions françaises les plus remarquables de l'Imitation de J. C.; Considérations sur la question relative à l'auteur de l'Imitation de J. C.*, imprimées à la suite de la dissertation de Barbier sur les traductions françaises de ce livre, Paris, 1812. M. Gence soutient dans cet écrit que l'auteur de l'*Imitation de J. C.* est Jean Gerson (voyez ce mot). Son opinion est la plus probable, et il l'a soutenue avec un grand talent de critique et d'érudition. M. Gence, qui est mort il y a quelques années, a en outre travaillé à la traduction française de l'ouvrage de Micali sur *l'Italie avant la domination romaine.*

GENDARMERIE. Au seizième siècle, ce nom avait prévalu pour désigner la cavalerie d'élite, connue depuis Charles VII sous la dénomination de *Compagnies d'ordonnance* (voyez ce mot); en même temps, l'institution elle-même

avait fini par se modifier considérablement. Les quinze compagnies créées dans l'origine furent beaucoup réduites après le règne de François Ier. Enfin, à la paix des Pyrénées, on ne conserva plus que les quatre premières, dont le roi fut lui-même capitaine, et quelques autres qui appartenaient aux princes du sang, et en prirent le nom. Il en restait huit seulement à l'époque de la journée de Fleurus (1690); mais Louis XIV ayant su du maréchal de Luxembourg que le succès de cette journée était en partie dû à leur courage, résolut de leur rendre leur ancienne splendeur. Il institua huit compagnies nouvelles, et ce corps subsista ainsi jusqu'en 1788 que Louis XVI le supprima, en ne conservant que la compagnie des gendarmes *écossais*. (Voyez ce mot.)

Gendarmerie de la garde. Henri IV voyant la décadence de la brave milice des anciens gendarmes, résolut de témoigner son estime pour leurs loyaux services en prenant parmi eux deux cents hommes d'élite, destinés à lui former une espèce d'escadron royal. Il en donna le commandement honoraire au dauphin, depuis Louis XIII, et la lieutenance au sieur de Souvré (4 février 1609). Mais cette compagnie ne fit partie de la maison militaire du roi qu'à l'avénement de Louis XIII. Ce prince voulut même conserver alors le titre de capitaine des deux cents gendarmes. C'est ce qui résulte d'une ordonnance du 9 juillet 1611, commençant ainsi : « Louis, etc., salut : Encore « que les rois nos prédécesseurs aient « accoustumé, à leur avénement à la « couronne, de quitter le titre de capi- « taine des compagnies d'ordonnance, « dont ils étoient pourvus, etc., nous « avons néanmoins, de particulière in- « clination, comme de plusieurs bonnes « considérations importantes au bien de « notre service, désiré de conserver « entière, sous nostre nom et titre de « capitaine, celle de deux cents hommes « d'armes, etc., etc. » Cette compagnie conserva, sous ce règne, la prérogative du pas sur les chevau-légers, les mousquetaires, et même les gardes du corps; mais Louis XIV décida qu'elle ne primerait plus cette dernière milice. Ce fut lui aussi qui augmenta l'effectif et l'état-major de ses gendarmes, et en changea le mode de service.

Le capitaine seul restait en fonction toute l'année. Le reste de la compagnie servait par quartier, accompagnant le roi dans les cérémonies, dans les voyages. Sous Louis XIII, les officiers des gendarmes disposaient, moyennant finance, des places vacantes dans la compagnie. Ils perdirent ce privilége en 1664.

A la paix de Ryswick, les simples gendarmes furent de nouveau réduits à deux cents, et depuis ce nombre resta le même. Toutefois, ils eurent toujours à leur suite un grand nombre de surnuméraires, soldés en temps de guerre comme le reste de la compagnie. La solde devait ne pas être indispensable à l'entretien de l'individu qui demandait à entrer dans cette milice.

L'uniforme était d'écarlate, chargé d'agréments et galons d'or sur toutes les coutures; les parements étaient de velours noir; les armes, l'épée et le pistolet. En temps de guerre seulement, on y joignait des carabines rayées.

Les étendards consistaient en une pièce de satin blanc, relevé en broderie d'or, et où figurait comme devise une foudre avec ces mots : *Quo jubet iratus Jupiter*. Au retour d'une campagne, les gendarmes avaient, comme les chevau-légers, la prérogative de déposer leurs étendards dans la ruelle du lit du roi, leur capitaine.

Une même ordonnance, datée du 30 septembre 1787, supprima ces deux compagnies. Elles furent rétablies ensemble, par ordonnance royale du 15 juin 1814. Les gendarmes de la garde formèrent alors une compagnie de deux escadrons, ou quatre brigades. Leur uniforme était : habit rouge, collet, parements et revers noirs, galons d'or sur les parements, les revers et les poches de l'habit, épaulettes et aiguillettes en or, casque orné de l'ancienne devise de la compagnie, bottes à l'écuyère, manteau blanc. Pour armes, ils portaient le sabre et les pistolets.

Ils furent supprimés par l'ordonnance du 1er septembre 1815.

Gendarmerie de police. Ce corps, connu avant la révolution de 1789 sous le nom de *maréchaussée*, prit le nom

de *gendarmerie nationale*, le 22 décembre 1790. Elle formait alors un total de 5,390 hommes, officiers compris. Cet effectif s'augmenta successivement par la création de nouvelles brigades. Aujourd'hui il comprend :

La gendarmerie départementale à pied..	3,809 h.
La gendarmerie départementale à cheval.	9,922
La gendarmerie d'Afrique............	708
La gendarmerie coloniale............	456
La garde municipale de Paris.........	3,244
Le bataillon des voltigeurs corses......	421
	18,560

Chacune des vingt-cinq légions de la gendarmerie départementale est divisée en compagnies, lieutenances et brigades. Le colonel ou lieutenant-colonel chef de la légion siége au chef-lieu de la légion; le chef d'escadron commandant de compagnie, au chef-lieu d'un département : chaque brigade, composée de six hommes à pied ou de cinq hommes à cheval, fait le service d'un canton.

A l'armée, la gendarmerie remplit des fonctions analogues à celles qu'elle exerce dans l'intérieur. Le détachement qui accompagne les troupes en marche est commandé par un colonel grand prévôt, et subdivisé en divisions de trois brigades, sous les ordres d'un lieutenant prévôt (*). Les gendarmes, en campagne, répriment l'indiscipline des troupes, reçoivent les plaintes des habitants, etc.

Par son personnel et son organisation, la gendarmerie est sous la direction du ministre de la guerre; sa participation à la défense de l'ordre la met en rapport avec le ministre de l'intérieur; elle ressortit au ministre de la justice pour l'exécution des règlements de police, et de celui de la marine pour la surveillance des gens de mer et le service des ports et arsenaux.

GÉNÉALOGISTE *de France* ou *des ordres du roi*. C'était un officier chargé de dresser les preuves de noblesse de tous les chevaliers des ordres et de toutes les personnes nobles qui voulaient être présentées à S. M. Le *généalogiste de la maison du roi* avait pour fonction d'examiner les preuves de noblesse de ceux qui aspiraient à être pages et écuyers de la grande et de la petite écurie. Cette charge fut créée en 1643. Le titre d'*historiographe de France* était ordinairement joint à celui de généalogiste. Les d'Hosier, les Chérin, etc., ont illustré ces charges créées par la vanité humaine.

(*) Ordonnance du 3 mai 1832 sur le service des armées en campagne.

GÉNÉBRARD (Gilbert), archevêque d'Aix, né vers 1537 à Riom en Auvergne, prit l'habit de bénédictin de Cluny, et vint étudier à Paris. Il fut reçu docteur de la maison de Navarre en 1563, et devint professeur en langue hébraïque au collége royal, en 1566. Génébrard se déclara pour la ligue, et la soutint de tous ses efforts. En 1592, Grégoire XIV, à la sollicitation du duc de Mayenne, le nomma à l'archevêché d'Aix, dont il ne prit possession qu'en 1593. Avant cette époque, il avait publié un *Traité des élections*, qui, dans la suite, lui causa de graves désagréments. Il y soutenait les élections des évêques par le clergé et le peuple, contre la nomination du roi (Paris, 1592, in-8°). Le parlement d'Aix fit brûler le livre par la main du bourreau, et bannit l'auteur du royaume, avec défense d'y revenir, sous peine de la vie. On lui permit pourtant d'aller finir ses jours à son prieuré de Semur, en Bourgogne. Il y mourut en 1597, à 60 ans. On mit ce vers sur son tombeau :

Urna capit cineres, nomen non orbe tenetur.

Saint François de Sales se glorifiait d'avoir été son disciple. Les plus connus de ses ouvrages sont : une *Chronologie sacrée*, in-8°, ouvrage qui peut être lu encore utilement aujourd'hui; un savant *Commentaire* sur les psaumes (Paris, 1588, in-fol.); des *Traductions* de Josèphe et de divers rabbins; une édition d'*Origène ;* quelques écrits *polémiques*.

Il ne nous reste aucun de ses discours; mais les contemporains parlent souvent de lui comme prédicateur de la ligue. L'Estoile sans doute n'exagère pas, en le comparant à une *harengère en colère*, car Génébrard ne se montre pas moins emporté dans ses ouvrages, où il prodigue aux savants qu'il combat les injures et les calomnies.

GÉNÉRAL. Le simple titre de général

ne désignait avant la révolution et ne désigne aujourd'hui aucun grade de l'armée française. Ce mot n'est entré dans notre langue militaire que pour y servir de dénomination commune à tous les officiers qui, par privilége de leur grade, réunissaient sous leur commandement plusieurs corps de troupes, sans eux-mêmes appartenir à un de ces corps. Aujourd'hui, comme sous la monarchie absolue, chacun des officiers qui occupent les trois degrés hiérarchiques supérieurs à celui de colonel, savoir : les maréchaux de camp, les lieutenants généraux et les maréchaux, reçoit le titre d'officier général, et, par abréviation, de général. A partir de quelle époque ces officiers supérieurs furent-ils ainsi qualifiés? On ne saurait préciser cette date avec exactitude, quoiqu'elle ne remonte pas fort haut. Ce ne fut d'ailleurs qu'à dater de 1793, lorsque les armées françaises eurent été enfin organisées d'après un système normal, que les officiers généraux remplirent des fonctions bien déterminées, et reçurent des dénominations en harmonie avec la nature de leur service. Le nombre des grades d'officier général fut alors réduit à deux : général de brigade et général de division. Le titre de général en chef n'indiqua plus qu'une commission temporaire donnée par le gouvernement, et celui de lieutenant général, une autre commission donnée par le général en chef pour le commandement d'une partie de l'armée. L'empire, avec ses tendances monarchiques, réinstitua un connétable, des colonels généraux, des maréchaux, etc. La restauration supprima le connétable; de plus, voulant rompre autant que possible avec la république et l'empire, elle débaptisa les généraux de brigade et les généraux de division, pour leur restituer les antiques dénominations, beaucoup moins rationnelles, de maréchaux de camp et de lieutenants généraux. Du reste, elle ne changea rien aux attributions que la république leur avait données : le maréchal de camp continua de commander une brigade, et le lieutenant général une division. La brigade, aussi, continua d'être formée de deux régiments (les corps d'infanterie avaient déjà perdu sous l'empire leur nom révolutionnaire de demi-brigades); la division continua d'en avoir quatre, toujours distribuées en deux brigades. La révolution de 1830 n'a fait qu'abolir les colonels généraux.

Quant aux devoirs d'un général, aux connaissances et aux qualités qui lui sont nécessaires, nous renvoyons le lecteur à une autorité bien compétente sur cette matière, à l'empereur lui-même. Tout ce que Napoléon pensait à cet égard, on le trouvera dans un excellent travail de M. Damas Hinard, déjà cité par nous, et intitulé : *Napoléon, ses opinions et jugements sur les hommes et les choses* (*).

Général d'ordre, supérieur ou chef d'un ordre religieux répandu dans plusieurs provinces, dans plusieurs royaumes.

Les pouvoirs de ces supérieurs étaient limités en France par les libertés de l'Église gallicane et les lois du royaume. Quant aux généraux étrangers, les cours souveraines s'attachèrent toujours à diminuer leur influence, leur juridiction, sur les religieux français.

Généralité, étendue de pays qui formait le ressort d'un bureau de finances. Il y avait dans le royaume, en 1789, 32 généralités, la Corse comprise : Aix, Alençon, Amiens, Auch et Pau, Besançon, Bordeaux et Bayonne, Bourges, Caen, Châlons, Dijon, Grenoble, la Rochelle, Lille, Limoges, Lyon, Metz, Montauban, Montpellier, Moulins, Nancy, Orléans, Paris, Perpignan, Poitiers, Rennes, Riom, Rouen, Soissons, Strasbourg, Tours, Valenciennes, l'île de Corse. Chaque généralité était subordonnée à un magistrat qui, sous le nom d'intendant, administrait la justice, la police et les finances. Il y avait aussi dans chacune deux receveurs généraux alternativement en exercice. Les receveurs des tailles leur remettaient les deniers qu'ils avaient levés, et ceux-ci les versaient dans le trésor royal. Les généralités étaient divisées en plus ou moins d'élections, et les élections en paroisses, dont le nombre variait. Voyez France (divisions géographiques et administratives de la), Elections, Intendants, Receveurs généraux.

(*) Tome I, p. 518 et suiv.

Généraux de France. « Les roys de France font par chacun an estat de tout leur revenu, tant du domaine, aydes et tailles, que d'autres choses extraordinaires; et lors ayant veu à quoy tout se monte, font un projet de leur dépense, *puis commandent aux quatre généraux de France ce qu'ils veulent estre relevé sur le peuple*. Quant au temps de la création de ces quatre généraux, je n'en ay pu rien savoir; mais bien sçai-je qu'ils ont telle puissance sur les receveurs des aydes et tailles, que les trésoriers sur ceux du domaine, et mesmes prérogatives sur les quatre trésoriers (*). »

Henri II fit monter le nombre des généraux des finances à seize, afin qu'il y en eût autant que François Ier avait établi de receveurs généraux.

On réunit ensuite aux charges de trésoriers celles de généraux des finances, et leurs départements furent appelés *généralités*. (Voyez ce mot.)

Généraux de la justice des aides. — « Après que les roys de France, dit Vincent de la Loupe dans son *Livre des dignitez de France* (**), eurent augmenté les limites de leur royaume, celuy qui régnoit en mil trois cent octante, voyant que tant de parlements, baillifs et lieutenants ne suffisoient à juger les procès qui estoient entre ses sujets, éleut quatre notables personnages (pour deux desquels sont nommez l'évesque de Senlis et l'abbé de Saint-Éloy de Noyon), les establissant à faire droict et justice civile et criminelle, suivant les ordonnances publiées, sur le fait des aydes et tailles, lesquels furent appelez généraux de la justice des aydes. Cette petite compagnie fut continuée jusques à tant que les procès creurent, au moyen desquels furent adjoustés trois conseillers; et en ce mesme temps fut institué un advocat du roy avec un procureur général, et quelque temps après un évesque de Limoges fut fait président, auquel succédèrent plusieurs autres évesques, jusques à un évesque de Thérouenne, après lequel n'a esté pourveu d'aucune personne ecclésiastique audit estat. Depuis leur fut adjousté un second président, et puis longtemps après fut ceste compagnie augmentée de cinq conseillers et d'un second advocat par le roy François, ainsi que le roy Henry maintenant régnant leur a donné encore une autre compagnie composée de deux présidents et de huict généraux. Il y a à Rouen et à Montpellier deux autres cours de généraux qui ont pareille authorité que celle qui est à Paris, de laquelle nous parlons icy. »

Gênes (bataille navale de). En 1638, après la défaite de Fontarabie (voyez ce mot), revers honteux et sanglant dont Grotius parle dans ses dépêches comme de la plus grande tache imprimée depuis longtemps à la gloire française, Richelieu reçut une grande consolation, une nouvelle heureuse pour lui et pour la France : le marquis de Pontcourlay, neveu du ministre, battit le 1er septembre, devant Gênes, une flotte espagnole chargée de troupes de débarquement. Ce combat, un des plus honorables de la marine française, fut livré entre forces égales. Chaque escadre se composait de sept galères. « Ils s'entrechoisirent si à propos, dit une relation contemporaine (*), et s'approchèrent en sorte que ni les uns, ni les autres ne firent jouer leur canon qu'après s'être joints et comme attachés par leurs éperons, après avoir fait charger quelques canons de balles de mousquet, ce qui fit l'abord très-sanglant de part et d'autre.

« Entre la capitane de France et celle de Sicile, depuis qu'elles eurent leurs éperons enferrés l'un dans l'autre, le combat dura plus d'une heure, et ne finit que par la mort du capitaine don Rodriguez de Velasquez.... Les autres en firent de même à coups de canon et de mousquet tirés à brûle-pourpoint, tant la mêlée fut furieuse et les galères proches. Enfin la victoire se déclara pour nous, et les ennemis, voyant leur

(*) Extrait du *Livre des dignitez de France*, par Vincent de la Loupe, publié en 1564. (Voy. Arch. cur. de l'histoire de France, par Danjou, deuxième série, t. IV, p. 379 et suiv.)

(**) Voyez la note (*).

(*) Voyez la *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 79 et suiv. Cet ouvrage, déjà cité à l'article Fontarabie, fait partie des Documents pour servir à l'histoire de France, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique.

capitane prise et l'étendard de France arboré en place du leur, fuirent en désordre vers Gênes, nous ayant, en récompense de trois des nôtres, laissé six des leurs et 800 prisonniers.

« Dans ce combat, les forçats mêmes y devinrent bons et affectionnés soldats; aucuns desquels ayant demandé des armes, aidèrent à la victoire. En considération de quoi, au mois de novembre, on donna la liberté à six de chaque galère. »

GÊNES (département de), réuni à l'empire français en 1805 avec les deux autres départements formés dans la Ligurie. Il avait pour bornes au nord les départements italiens de l'Agogna et de l'Olona, à l'est ceux du Taro et des Apennins, au sud la mer, à l'ouest ceux de Montenotte et de la Sésia. Son chef-lieu était Gênes.

GÊNES (relations de la France avec). Les premiers rapports entre notre patrie et la ville de Gênes datent du commencement du douzième siècle, et encore ne furent-ils pas entamés par la France proprement dite, mais par les croisés d'Orient. Au mois d'août de l'année 1100, les Génois envoyèrent 28 galères et 6 vaisseaux avec des troupes de débarquement. En récompense de leurs services, Baudouin, roi de Jérusalem, et Boëmond, prince d'Antioche, leur accordèrent le tiers de quelques places qu'ils avaient aidé à conquérir et à conserver, et des quartiers dans plusieurs autres villes.

Ce fut à l'occasion d'un service rendu à des prélats français, que les Génois essuyèrent, en 1241, une sanglante défaite navale. Ils avaient fourni des vaisseaux pour transporter à Rome les évêques que le pape avait appelés dans cette ville pour le concile convoqué contre l'empereur Frédéric. La flotte génoise fut assaillie, à la hauteur de la petite île de Mélora, par les Siciliens unis aux Pisans, et fut complétement défaite. (Voyez EMPIRE D'ALLEMAGNE, page 234.)

C'était, du reste, la politique des Vénitiens qui réglait celle des Génois, leurs ennemis. L'alliance intime de Venise avec les Latins de Constantinople avait nécessairement entraîné les Génois à s'allier avec les Grecs de Nicée (1261), et, peu de temps après, la capitale de l'empire d'Orient retomba au pouvoir de ses anciens maîtres.

Lorsque saint Louis eut pris la croix pour la seconde fois, il envoya des ambassadeurs aux Génois et aux Vénitiens pour les réconcilier, et pour obtenir d'eux des navires. Venise refusa de concourir à l'expédition; les Génois, au contraire, fournirent un secours considérable d'hommes et de vaisseaux. Plus tard, par l'intermédiaire du pape et du roi de France, Philippe le Hardi, les Génois, que la croisade avait ruinés, conclurent la paix avec leurs implacables ennemis les Vénitiens.

Nous ne parlerons pas de la guerre qui éclata en 1272 entre les Génois et Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile. Cette querelle se rattache plutôt à la lutte des Guelfes et des Gibelins, dont nous n'avons pas à nous occuper; nous dirons seulement que, au début des hostilités, les Génois donnèrent l'ordre à tous les Provençaux de sortir sous quarante jours du territoire de Gênes, et qu'une expédition, tentée dans la Ligurie par le sénéchal de Provence, échoua complétement. L'animosité des Vénitiens et des Génois leur faisait toujours embrasser des partis contraires. Ainsi, lorsque Charles de Valois voulut, au nom de sa femme Catherine, revendiquer l'empire de Constantinople, les Vénitiens ayant conclu avec lui, le 19 décembre 1306, un traité par lequel ils mettaient une flotte à sa disposition, on vit les Génois s'allier plus étroitement que jamais avec Andronic Paléologue. Mais les projets de conquête du prince français n'eurent aucune suite. (Voyez relations avec l'EMPIRE LATIN.)

Lors de la guerre désastreuse de Philippe de Valois contre les Anglais, ce prince prit à son service 20 galères armées par les Gibelins de Gênes et 20 autres armées par les Guelfes de Monaco. Ces 40 navires avaient été envoyés dans l'Océan, sous le commandement d'Antoine Doria. Les matelots génois, après une année de service, se plaignirent que cet amiral retenait une partie de leur solde. Il s'ensuivit une sédition. Doria et ses capitaines furent chassés, et les matelots se donnèrent de nouveaux officiers. Le roi de France, comme on

devait s'y attendre, prit le parti de l'amiral. Seize des plus mutins furent jetés en prison ; mais un grand nombre de matelots désertèrent et revinrent dans leur patrie. Ceux qui restèrent se trouvèrent à la bataille de Crécy, et furent en partie cause de la défaite (voyez CRÉCY). Philippe, après le débarquement d'Édouard, les avait fait venir sous la conduite de leurs deux amiraux, Charles Grimaldi et Antoine Doria ; car les Génois avaient alors la réputation d'être en même temps les meilleurs archers et les meilleurs marins de l'Europe. Malgré le désastre qu'ils éprouvèrent dans cette journée, où ils furent taillés en pièces par leurs alliés les Français, ils n'abandonnèrent pas la cause de la France ; car, pendant le long siége de Calais, on vit plusieurs de leurs galères traverser courageusement la flotte anglaise, pour porter du renfort et des provisions aux assiégés.

A la fin du quatorzième siècle, les Génois étaient déchirés par des guerres intestines, menacés dans leur nationalité par le duc de Milan, Jean Galéas; ils résolurent donc de se mettre sous la protection d'un prince qui pût les défendre sans toutefois les asservir. Ils firent choix de Charles VI, dont la faiblesse réelle et la force apparente remplissaient le mieux leurs vues « Vers le milieu du mois d'août, dit le religieux de Saint-Denis, une ambassade solennelle du doge et de la république de Gênes arriva en France, au grand étonnement des habitants, qui n'avaient pas ouï dire qu'un peuple fût jamais venu de pays si lointain pour demander des secours. Les ambassadeurs se présentèrent devant le conseil des princes, dans l'hôtel royal de Saint-Paul, se prosternèrent aux pieds du roi, et lui demandèrent humblement audience. Le roi les reçut avec bonté et courtoisie, et leur permit d'exposer ce qu'ils avaient à dire. « La république de Gênes, dirent-ils, offre ses compliments à Votre « royale Majesté; elle nous a chargés de « venir humblement implorer l'appui de « votre bras puissant, qui est toujours « prêt à protéger les malheureux... La « Seigneurie des Génois, agitée par les « orages de la sédition, ne saurait échapper au naufrage, si elle ne trouve une « main puissante qui la ramène au port « de la paix. Tel a été l'avis de tous les « Génois; et après avoir pesé mûrement « les noms, les qualités et la grandeur « de tous les princes orthodoxes, c'est « à Votre souveraine Majesté qu'ils ont « décidé de se soumettre. Ce n'est qu'à « l'ombre de votre protection, excellent « prince, qu'ils peuvent vivre en sûreté. « Si vous daignez leur accorder cette « grâce, ils regarderont désormais comme votre bien tout ce que vous leur « aurez conservé, et il n'y aura point « de nation qui puisse les égaler en fidélité. »

« Le roi, qui désirait avec ardeur agrandir son royaume, remercia les ambassadeurs, et accueillit avec faveur leurs propositions. Les envoyés s'empressèrent d'aller porter à leurs concitoyens cette heureuse nouvelle.

« Galéas, seigneur de Milan, qui passait pour le plus habile et le plus puissant de tous les princes d'Occident, intrigua alors contre le roi, et chercha par tous les moyens possibles à s'assurer la seigneurie de Gênes...

« Le roi enjoignit à l'évêque de Meaux et à maître Pierre Beaublé, chargés de traiter en son nom avec les Génois, de faire connaître au duc Galéas ses intentions formelles. Les deux chevaliers eurent plusieurs conférences avec le doge et les conseillers de la république sur les conditions de leur soumission aú roi; mais on ne put d'abord s'entendre à ce sujet... Enfin, les Génois confirmèrent le traité conclu, et se placèrent sous l'obéissance du roi. Les ambassadeurs, munis des lettres royales, ratifièrent aussi les conventions par lesquelles le doge et la commune de Gênes, tant la noblesse que le peuple, choisissaient le roi et ses successeurs pour véritables seigneurs de leur ville, territoire et dépendances, quelque part qu'ils se pussent étendre. Ils transféraient aussi au roi et à ses successeurs tous les droits de propriété, juridiction et suzeraineté qu'ils avaient ou pouvaient avoir sur ladite ville, sur les territoires susdits; ils consentaient à ce que le roi établît un gouverneur pour leur commander en son nom et décider à son gré de toutes les affaires; ils promettaient de servir le roi envers et

contre tous, à condition qu'il leur accorderait toujours sa puissante protection. Pour donner plus de force à ce traité, le doge, suivi d'une foule immense de peuple, se rendit vers le palais ducal au son du beffroi, et fit publier par la voix du héraut, à son de trompe, en présence des ambassadeurs, toutes les conditions qui avaient été arrêtées. Il se démit ensuite de sa dignité, et déposa entre leurs mains les insignes du dogat, c'est-à-dire l'épée, le sceptre et le siége ducal. Mais afin de prévenir le désordre et l'anarchie, les ambassadeurs lui rendirent ces insignes, pour si longtemps qu'il plairait au roi. Le peuple soumit alors à l'approbation du doge le choix du syndic et des conseillers qu'ils avaient élus. Après quoi, tous les Génois jurèrent d'une voix unanime de garder une fidélité et une obéissance inviolables au roi et à ses successeurs (*). »

En 1397, Valéran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, étant arrivé à Gênes pour en prendre le commandement au nom du roi, le doge Adorne se démit de sa charge. Mais la peste qui régnait alors dans la ville empêcha le nouvel envoyé d'y séjourner longtemps. Il remit en partant le gouvernement de la ville à l'évêque de Meaux. Les querelles sans cesse renaissantes des Guelfes et des Gibelins forcèrent ce dernier de quitter la ville. Son successeur, nommé Calville, n'eut pas un meilleur sort. Les Génois lui substituèrent Boccanégra, avec le titre de *capitaine de la garde du roi de France;* puis ils députèrent à Charles VI pour le prier d'agréer leur choix. La députation fut si mal accueillie, que Boccanégra se démit de sa charge. Enfin, le 31 octobre 1401, le maréchal Boucicault arriva à Gênes à la tête de mille hommes de pied et de mille cavaliers. Les mesures énergiques qu'il prit dès son arrivée rétablirent le calme dans la ville. Cet illustre guerrier, embrassant avec ardeur les intérêts des Génois, fit contre les Turcs plusieurs expéditions heureuses. Mais les Florentins vinrent mettre un terme à ses projets ambitieux sur Pise et Livourne. « Boucicault, dit M. de Sismondi, par son courage et sa sévérité, avait rétabli l'ordre dans Gênes; il avait forcé les factions à poser les armes, et il avait fait déclarer son gouvernement irrévocable sur la demande des Génois eux-mêmes. Cependant un mécontentement général commençait à se manifester à Gênes contre lui; les accusations de lèse-majesté qu'il avait encouragées portaient la désolation dans les familles; les impôts oppressifs ruinaient le peuple. » Chaque jour, quelques-uns des priviléges de la nation étaient violés, et, malgré les capitulations, la Ligurie était presque traitée comme un pays conquis. Enfin, les Génois, profitant de l'absence de Boucicault, qui, appelé par le duc de Milan, avait quitté la ville avec la plus grande partie de ses troupes, prirent les armes le 6 septembre 1409. Tous les Français furent massacrés ou chassés; les forteresses tombèrent successivement au pouvoir des insurgés. Toutes les tentatives de Boucicault pour se remettre en possession de la ville furent repoussées. « Par représailles, dit Juvénal des Ursins, à Paris et ailleurs en ce royaume, on prenoit par autorité de justice tous les Genevois (Génois) qu'on trouvoit pour la rébellion qui avoit esté faite à Gennes, et en prenoit-on argent le plus qu'on pouvoit. »

Les Génois, après leur affranchissement, se jetèrent avec ardeur dans le parti contraire à la France, et armèrent une flotte pour s'opposer à l'expédition de Louis d'Anjou contre le royaume de Naples. Six galères provençales furent, le 16 mai 1410, rencontrées par les vaisseaux génois, et prises ou coulées à fond.

Malgré l'expulsion des Français, les Génois ne purent recouvrer leur indépendance. En proie à des dissensions toujours renaissantes, ils furent, en 1421, forcés de subir le joug du duc de Milan. De sanglantes révolutions suivirent, jusqu'à ce que le doge Pierre Frégoso, voyant sa patrie menacée par Alphonse, roi d'Aragon, rival de la maison d'Anjou, persuada aux Génois de se soumettre à Charles VII. Par un traité conclu au mois de février 1458,

(*) Chronique du religieux de Saint-Denis, publiée pour la première fois et traduite par L. Bellaguet, t. II, liv. XVI, ch. 19; liv. XVII, ch. 7.

on délégua, en effet, au roi de France le pouvoir légal du doge; mais il fut convenu que Gênes garderait ses lois, son gouvernement, ses finances, et tous les priviléges d'une ville libre. Charles n'acquérait ainsi d'autre avantage réel que celui de pouvoir favoriser les tentatives de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples. Il se hâta d'envoyer à Gênes Jean d'Anjou, duc titulaire de Calabre, avec dix galères et des troupes suffisantes pour mettre garnison dans Gênes et dans Savone. Jean, à son arrivée, prêta le serment de respecter les lois et les priviléges des Génois, aussi bien que les statuts et l'indépendance de la banque de Saint-George. Assiégé presque aussitôt par une flotte aragonaise et des troupes de Génois émigrés, il ne fut délivré que par la mort d'Alphonse (28 juin 1458). Une attaque audacieuse fut faite ensuite contre lui, le 13 septembre 1459, par Pierre Frégoso. Elle n'eut d'autre résultat que la mort de ce turbulent chef de parti.

« Le duc de Calabre ne pouvait espérer des succès dans le royaume de Naples qu'autant que les Français maintiendraient leur domination à Gênes. La flotte génoise protégeait les communications entre les côtes de Provence et celles de Campanie. Gênes était l'étape naturelle de tous ceux qui suivaient cette route, et les richesses de la république avaient été jusqu'alors généreusement employées à seconder le roi René. Louis de la Vallée, que d'autres nomment Vallier, avait été nommé gouverneur de Gênes au départ du duc de Calabre. En général, il s'était conduit avec modération; mais une imprudente demande de Charles VII, qui jugeait sans doute les richesses de Gênes inépuisables, offensa les Génois, les poussa à la révolte; et, ce qui peut paraître étrange, ce furent les guerres civiles d'Angleterre qui produisirent ce mouvement.

« Après la bataille de Northampton, le roi de France fit presser les Génois d'envoyer une puissante flotte de galères au secours de Marguerite. Cette demande causa une grande fermentation à Gênes; de riches marchands génois étaient établis à Londres et auraient été victimes des hostilités de la république. Les conseillers, après une discussion animée dans laquelle le gouverneur fut traité avec peu d'égards, rejetèrent la demande du roi, en déclarant que le trésor était vide. Alors le gouverneur chercha à le remplir par de nouvelles taxes : il demanda au commerce des emprunts forcés. Les nobles, dont plusieurs étaient engagés dans cette profession, lui proposèrent d'augmenter plutôt les droits sur la consommation, dont ils étaient exempts; la querelle s'engagea bientôt entre les divers ordres de l'État, sur les priviléges de la noblesse. Les Français, tous gentilshommes, qui étaient en garnison à Gênes, oublièrent, dans cette occasion, leur impartialité; c'était leur cause même qu'ils voyaient débattre dans un pays étranger; ils ne pouvaient sentir de sympathie que pour la noblesse; ils se déclarèrent avec chaleur pour elle, et bientôt ils excitèrent, dans le parti populaire, une égale animosité contre eux-mêmes. Le 9 mars 1461, un homme obscur sortit de l'un des conseils en criant aux armes. Les plébéiens répondirent à son appel, et Louis de la Vallée fut contraint de se retirer, avec tous les Français, dans la forteresse de Castelleto, abandonnant la ville aux partis des Adorni et des Fregosi, qui s'étaient momentanément réunis. Nous ne trouvons les suites de cette révolte ni dans les chroniques de France, ni dans celles de Provence. Cependant on sait qu'une armée de 6,000 soldats, presque tous gentilshommes et armés de casques et de cuirasses, quoiqu'ils dussent combattre à pied dans les montagnes de la Ligurie, fut embarquée en Provence, et envoyée à Gênes pour recouvrer cette ville importante. Les historiens génois affirment que le roi René commandait en personne cette expédition; il paraît néanmoins qu'il ne quitta pas la Provence. Les Français débarqués à Savone furent joints par toute la noblesse génoise; ils s'avancèrent, sans rencontrer de résistance, jusqu'à San-Pietro-d'Arena, tandis que leur flotte vint jeter l'ancre en face de ce faubourg. De leur côté, Paul Fregoso, archevêque de Gênes, et Prosper Adorno, avec toute la jeunesse plébéienne, et les renforts que leur avait fait passer

le duc de Milan, occupaient les hauteurs au-dessus du couvent de San-Benigno. Trois jours se perdirent en négociations sans résultat, après quoi les Français commencèrent l'attaque le 17 juillet 1461. Ils s'emparèrent, avec leur impétuosité ordinaire, de la première des montagnes qu'ils attaquèrent, mais la chaleur était étouffante, ils étaient accablés par le poids de leurs armes.... Enfin, à midi, le bruit se répandit dans les deux armées que Tiberto Brandolini, avec un corps considérable de cavalerie milanaise, arrivait par la Polsevera au secours des Génois. Les Français commencèrent alors à perdre courage, et quelques-uns à tourner le dos; dès que les Génois les virent plier, ils se précipitèrent sur eux de toutes les hauteurs, et les acculèrent sur le rivage. Les Français y perdirent 2,500 hommes; beaucoup d'autres se noyèrent en voulant regagner à la nage leurs vaisseaux. Le Castelletto fut évacué; la flotte de René regagna les ports de la Provence, et Louis de la Vallée fut chargé de conserver du moins Savone avec une garnison (*). »

La mort de Charles VII, qui survint peu après ce désastre, empêcha la France de songer à le venger; d'ailleurs Louis XI était trop prudent, au milieu des dangers qui l'entouraient de toutes parts, pour songer à une expédition lointaine dont le succès eût profité seulement aux princes de la maison d'Anjou qu'il détestait; bien plus: comme la garnison de Savone lui coûtait beaucoup d'argent sans lui être d'aucune utilité, il remit cette place à Ludovic Sforza, au commencement de l'année 1464, et en outre, il lui céda, sous condition d'hommage, tous les droits que les rois de France avaient acquis sur Gênes. Ce traité fut notifié par les ambassadeurs français à toute l'Italie.

Cependant, plus tard, lorsque Louis XI se fut affermi solidement sur son trône, il tourna de nouveau ses regards vers l'Italie, et sut préparer les conquêtes de ses successeurs. En 1478, après la conjuration des Pazzi contre les Médicis, il envoya à Florence Philippe de Comines, et le chargea en même temps de recevoir l'hommage de la république de Gênes.

Cette ville, toujours en proie aux querelles intestines, retomba au pouvoir du duc de Milan, au mois d'octobre 1488. Mais comme un parti avait, peu de temps auparavant, invoqué la protection du roi de France en lui offrant la seigneurie de la république, Louis le Maure, pour concilier ses prétentions avec celles de ce prince, demanda à tenir Gênes comme un fief mouvant de la couronne de France, et Charles VIII l'en investit en effet, à cette condition, en 1490.

A l'époque où l'expédition de Charles VIII en Italie fut résolue, le roi, qui avait d'abord voulu se rendre par mer à Naples, fit préparer, dans le port de Gênes, la flotte la plus belle qu'eût encore vue la république; malheureusement elle ne servit à rien par suite du changement qui survint dans les projets du roi. Le duc d'Orléans (Louis XII) était entré à Gênes, vers le milieu de l'année 1494, avec 3,000 soldats suisses; mais la férocité par laquelle ces auxiliaires se signalaient dans les combats souleva tellement les habitants de Gênes, qu'à leur retour une émeute sanglante éclata dans la ville; peu s'en fallut que Gênes entière ne se déclarât contre la France; le mouvement fut à grand'peine apaisé par le duc d'Orléans.

L'année suivante, Charles VIII, trompé par les émigrés genois, pendant sa retraite vers la France, détacha une partie de ses troupes pour faire, sur la république, une tentative que sa flotte devait seconder; mais les Français furent repoussés avec grande perte, et la flotte fut défaite dans le golfe de Rupello. Une expédition du même genre, dirigée par J.-J. Trivulzio, en 1497, n'eut pas une meilleure réussite. Néanmoins, en 1499, lorsque Louis XII se fut emparé de Milan, les Génois lui envoyèrent une ambassade pour se soumettre à lui. Il accepta leur offre, et leur donna pour gouverneur Philippe de Ravenstein de la maison de Clèves.

Quelques années plus tard, en 1502, Louis XII fit une entrée solennelle dans Gênes, qui déploya toutes ses richesses

(*) De Sismondi, Histoire des Français, t. XIV, p. 48 et 56.

pour le recevoir. « Il fit lui-même, dans l'église de Saint-Laurent, dit son historien, Jean d'Auton, les serments accoutumés et promesses dues, pour maintenir et garder les droits et franchises de la ville, comme au seigneur dudit lieu appartient de faire.» Partout les habitants manifestèrent le plus vif enthousiasme; les femmes surtout lui firent le plus brillant accueil. L'une d'entre elles, nommée Tommasina Spinola, qui passait pour l'une des plus belles femmes de l'Italie, choisit Louis XII pour être son *intendio;* et l'on assure que cette relation de galanterie resta toujours dans les limites de l'honneur.

Cependant, quatre ans plus tard, la préférence accordée par le gouverneur français aux nobles, l'insolence de ces derniers envers les plébéiens firent, en 1506, éclater une nouvelle révolte. Le peuple demanda que les deux tiers des places du gouvernement lui fussent réservés. Le décret fut voté par le conseil souverain, et François de la Rochechouart, nommé Roccabertino par les Italiens, qui commandait à Gênes en l'absence de Philippe de Ravenstein, le sanctionna de son côté. Toutefois les nobles ne se soumirent pas longtemps à ce partage: ils allèrent rejoindre à Asti Philippe de Ravenstein, et, le 15 août, rentrèrent avec lui à Gênes dans un appareil menaçant. De nouveaux mouvements populaires ayant eu lieu, et l'autorité française étant méconnue, le gouverneur quitta la ville le 25 octobre. Les armes de France furent abattues; le peuple choisit pour doge un teinturier nommé Paul Novi.

A ces nouvelles Louis XII leva une armée de 50,000 hommes, et, au mois d'avril 1507, entra en Italie et se dirigea sur Gênes, qui avait été déjà bombardée par la garnison française laissée dans le Castelletto. Après quelques combats peu importants, et où les Génois furent battus, le sénat envoya des députés au roi pour annoncer l'entière soumission de la ville (voyez GÊNES [siéges de]).

Le 29 avril, le roi entra dans Gênes à cheval, l'épée nue à la main. Les magistrats, et toute la population à genoux, tenant des branches d'olivier, le reçurent en criant miséricorde. Louis XII leur accorda un pardon qui leur coûta cher: soixante-dix-neuf citoyens furent exceptés de l'amnistie et pendus dans les rues après une courte procédure; Paul Novi, qui s'était réfugié en Corse, fut livré et exécuté le 5 juin suivant. La ville dut payer en outre une contribution militaire de 300,000 florins qui, plus tard, fut réduite d'un tiers; une forteresse inexpugnable fut élevée à la Lanterne; tous les priviléges de la ville, et le traité précédemment conclu avec la France, furent brûlés; on établit une nouvelle municipalité composée par moitié de nobles et de plébéiens; enfin, toutes les monnaies de la république furent fondues et remplacées par des pièces à l'effigie du roi.

Jusqu'à la fin des guerres de la France en Italie, Gênes changea encore plusieurs fois de maître. Après plusieurs tentatives faites par Jules II pour la soustraire à la domination française, Fregoso, voyant le Milanais évacué par les Français, en 1512, rentra dans la ville avec un corps de troupes suisses et vénitiennes. Le gouverneur français se jeta dans le fort de la Lanterne, et Fregoso fut nommé doge.

La Lanterne n'avait pas capitulé lorsqu'au mois de mai 1513 une flotte française entra dans le port; les Adorni, partisans de Louis XII, la secondaient du côté de la terre; la ville fut contrainte de se soumettre, et Antonio Adorno se vit nommé à la fois lieutenant par le roi, et doge par le peuple; mais ce gouvernement ne subsista que quelques semaines. Après la défaite des Français à Trecate, le nouveau doge, Octavien Fregoso, força la Lanterne à se rendre et la fit raser.

En 1515, Fregoso, sachant que les Espagnols avaient offert de livrer sa patrie au duc de Milan, conclut, avec le connétable de Bourbon, un traité qui devait rester secret jusqu'au moment où les armées françaises entreraient en Italie. Il fut exécuté ponctuellement, et quand 8,000 Français, sous le commandement d'Aimar de Prie, arrivèrent de Marseille à Gênes, Fregoso déposa le titre de doge et prit celui de gouverneur perpétuel de Gênes au nom du roi de France.

En 1522, Gênes fut prise et pillée par les Espagnols, qui en furent chassés au bout de cinq années. Elle reconnut encore une fois la souveraineté du roi de France, et Théodore Trivulzio en fut nommé gouverneur. Enfin, en 1528, André Doria ayant quitté le service de la France pour se mettre à la solde de l'empereur, se présenta à la tête de sa flotte devant sa patrie (12 septembre); la garnison française, qui s'était jetée dans Savone et dans le Castelletto, fut forcée de capituler le 21 octobre.

Ces revers mirent fin pour toujours à la domination française sur la république. Les rapports qui existèrent entre les deux pays, pendant le seizième siècle, ne concernèrent que la Corse, où les Français avaient fait une descente en 1553 (voy. CORSE). Seulement, lors des dissensions qui, en 1575, éclatèrent entre les deux classes de nobles à Gênes, le parti plébéien songea de nouveau à se soumettre à la France, tandis que les anciens nobles implorèrent le secours du roi d'Espagne, du pape et de l'empereur; mais les querelles intestines furent apaisées par la médiation du pape Grégoire XIII.

En 1623, le duc de Savoie s'adressa à Richelieu et lui proposa de partager, entre la France et son duché, tout le territoire génois, y compris l'île de Corse. La France, pour son lot, devait avoir Gênes et la rivière du Levant, dont la possession lui aurait assuré l'entrée du Milanais et de la Toscane. Ces propositions furent agréées en 1624, et, au printemps de l'année suivante, le connétable de Lesdiguières et le maréchal de Créqui entrèrent en Italie avec 12,000 hommes. Les Français, unis aux troupes du duc de Savoie, pénétrèrent jusqu'à deux lieues de Gênes et se disposèrent à en faire le siége; mais les secours arrivés d'Espagne forcèrent les coalisés à la retraite.

Le traité de Monzon, en 1626, mit fin à la guerre.

Jusqu'à l'époque de la guerre de la France avec la Hollande, nos relations avec Gênes n'offrent rien d'intéressant. Mais, à cette époque, il s'éleva entre les deux États un différend assez sérieux. Un bâtiment hollandais, poursuivi par les Turcs, s'était réfugié dans le port de la république, et y avait été réparé. Le capitaine obtint la permission de se rembarquer, après avoir fourni caution que dans la mer de Gênes il ne commettrait aucune hostilité envers les Français ou leurs alliés. Néanmoins, Louis XIV regardant cet acte comme une rupture de la neutralité, fit enlever, par représailles, plusieurs galères génoises, et mit un embargo sur tous les navires de la république. De plus, une escadre française attaqua un navire ennemi jusque sous le canon de la ville. Le sénat, pour venger cette insulte, fit tirer plusieurs bordées de la batterie de Carignan.

La république, bien que s'attendant à une rupture avec Louis XIV, envoya un ambassadeur à Paris pour offrir satisfaction de ce qui s'était passé. Louis XIV exigea qu'on lui livrât les canonniers qui avaient tiré sur ses vaisseaux; qu'en cas d'une rupture entre la France et l'Espagne, la république se déclarât pour la France; qu'elle lui avançât 500,000 pistoles; enfin, qu'elle lui permît d'engager 2,000 Corses. Ces demandes furent refusées. La vengeance de Louis XIV, ajournée par suite de quelques embarras plus sérieux, éclata enfin en 1684. Gênes, qui n'était plus d'aucun poids dans la balance de l'Europe comme puissance politique, s'était tournée entièrement du côté de l'Espagne. Elle avait vendu de la poudre et des bombes aux Algériens; elle construisait en outre quatre galères pour le service de l'Espagne. Il n'en fallait pas tant pour exciter la colère du grand roi. Le 17 mai, une flotte française parut devant Gênes, et y jeta 12,300 bombes (voyez GÊNES [siéges et attaques de]). La république fut obligée d'envoyer son doge à Paris, malgré la loi qui lui défendait, sous peine de déchéance, de sortir de la ville.

La guerre ayant éclaté de nouveau en 1689, entre la France et l'Europe, la république put à grand'peine maintenir sa neutralité. Le comte de Caraffa, qui, en 1691, commandait l'armée impériale, exigea, à titre d'indemnité, pour les quartiers d'hiver qu'il promit de ne pas prendre sur le territoire de Gênes, une somme de 500,000 écus, réduite plus

tard à 200,000. A cette nouvelle, Louis XIV fit prévenir la république que chaque payement qu'elle ferait à ses ennemis serait regardé, de sa part, comme un engagement de pareille somme envers lui-même, et qu'au surplus elle pouvait compter sur sa protection. La république refusa la protection de la France, mais elle ne continua pas non plus le payement de l'indemnité, que plus tard elle fût obligée de changer en une contribution annuelle, payée à l'empereur pendant toute la durée de la guerre d'Italie.

Nous avons parlé ailleurs des négociations auxquelles donna lieu la cession de l'île de Corse (voyez ce mot), abandonnée définitivement à Louis XV, par un traité du 15 mai 1768, en payement des sommes fournies par le roi pour la soumettre. Lors de la guerre pour la succession d'Autriche, Gênes s'allia à la maison de Bourbon par le traité d'Aranjuez, signé le 7 mai 1745. L'armée française et espagnole ayant été battue devant Plaisance, le 16 juin 1746, Gênes fut occupée par les Autrichiens le 5 septembre de la même année; mais trois mois plus tard, après un combat sanglant qui dura cinq jours, elle parvint à les chasser de ses murs. L'année suivante, la ville, bloquée par le comte de Schullembourg, fut vaillamment défendue par le duc de Boufflers (voyez Gênes [siéges et attaques de]). Celui-ci mourut pendant la levée du blocus. Il fut remplacé par le marquis de Bissi, puis par le duc de Richelieu, qui parvint à déloger les Autrichiens des postes qu'ils occupaient encore dans l'État de Gênes, et fit échouer leurs diverses tentatives pour reprendre la ville.

Le 28 octobre 1748, la république accéda au traité d'Aix-la-Chapelle, dans lequel Louis XV exigea, avant tout, que la république fût rétablie dans toutes les possessions qu'elle avait avant la guerre.

Lorsque l'Europe tout entière se fut armée contre la révolution française, la position de Gênes devint excessivement difficile (*). Menacée à la fois par l'Autriche, l'Espagne et l'Angleterre, qui bloquaient son port, elle fut longtemps avant de se décider à prendre un parti. Néanmoins, après plusieurs actes de violence commis contre des navires français par les Anglais dans le port même de Gênes, la république génoise fut forcé de conclure avec le Directoire un traité, signé à Paris le 9 octobre 1796, et en vertu duquel ses ports furent fermés aux Anglais. Deux millions nous furent payés en indemnité pour la frégate *la Modeste*, enlevée par Nelson à la vue de batteries génoises; deux autres millions furent fournis en prêt. Les familles feudataires, amies et sujettes de l'Autriche, ne furent pas exilées, mais tous les partisans de la France expulsés du territoire et du sénat furent rappelés. Les fiefs impériaux devaient être réunis en toute souveraineté à la république de Gênes, comme suzeraine. De son côté, la république française s'engageait à négocier à l'amiable une convention pour fixer les limites entre le Piémont et les États génois; la ville de Gênes se chargeait de défendre ses forts, mais les Français lui promettaient des troupes sur sa simple demande.

En 1797, l'agitation toujours croissante des esprits amena dans Gênes de graves désordres. La faction aristocratique eut le dessus. Les Français et leurs partisans furent alors en butte à toutes sortes de mauvais traitements. Le langage énergique du ministre français Faypoult et les victoires de Bonaparte amenèrent enfin une révolution dans Gênes, et la *république ligurienne*, modelée sur la république française et installée le 14 juin 1797, remplaça l'antique république de Gênes. La ville y gagna quelque peu de territoire, mais sa marine périt presque entièrement. On sait comment, en 1800, elle eut à souffrir les horreurs de ce siége, où l'invincible opiniâtreté de Masséna lutta si longtemps et avec tant de gloire contre des forces supérieures (voy. Gênes [siéges et attaques de]). La France, gouvernée alors par le premier consul, lui donna, le 29 mai 1802, une nouvelle constitution. Le 4 juin 1805, Gênes fut réunie à l'empire français, et son territoire forma trois départements. Après

(*) Les capitalistes génois étaient à cette époque propriétaires de quatorze millions de rentes sur l'État.

la chute de Napoléon, la garnison française qui occupait Gênes fut obligée de capituler, et lord Bentinck prit possession de la ville au mois d'avril 1814, et lui rendit la constitution qui la régissait avant 1797. Mais le congrès de Vienne refusa son approbation à ces arrangements, et Gênes fut adjugée au roi de Sardaigne, auquel elle appartient aujourd'hui, tout en conservant son titre de duché.

Gênes (siéges et attaques de). — 1507. Les Génois auraient pu opposer à Louis XII une résistance sérieuse; l'art des siéges était trop peu avancé pour que le roi fût en état de prendre de vive force une grande ville rendue inexpugnable par la nature même. Mais le trouble était dans ses murs. Le 26 avril, les Français tuèrent 15 ou 16 cents hommes d'un corps de Génois postés sur une hauteur, et s'emparèrent de leur *bastille*.

« Le lendemain au matin, » dit une relation datée de Gênes, le 29 d'avril 1507, imprimée in-4°, goth., sur une feuille volante (*), « le roy arriva au « camp, dont les Françoys en furent « très-fortz acouragez et réjouyz, et de « là, à deux ou troys heures après, « douze ou quinze mille Genevois se « vindrent monstrer au chief de la mon« taigne en veue. Et incontinent chas« cun s'arma. Le roy envoya le nombre « de quatre mille hommes ou environ, « qui, pour abréger, frappèrent si vail« lamment qu'ils donnèrent la fuite aux « Genevois et si en tuèrent bien deux « cens.

« Ceulx de la ville voyant que mal « alloit et la fleur de leurs gens en fuite « et les autres tuez, ilz vindrent parle« menter au roy, etc. » La soumission fut pleine et entière, et Paul de Novi avec les siens évacua la ville.

— 1684. « On soupçonnoit les Génois d'avoir tramé quelques pratiques secrètes avec les ennemis de l'État, et Sa Majesté, pour en avoir raison, envoya sur leurs côtes une armée navale, pour leur apprendre que la protection d'Espagne ne pouvoit les mettre à couvert de son ressentiment. Seignelai, secrétaire d'État, s'embarqua sur la flotte commandée par le marquis Duquesne, lieutenant général, et arriva devant Gênes le 17 de mai 1684. Le lendemain il exposa aux sénateurs députez pour le complimenter, les sujets que le roi prétendoit avoir de se plaindre de leur conduite, et leur déclara que s'ils ne le désarmoient par leur soumission, ils alloient sentir les effets de sa colère. Les Génois, pour toute réponse, firent une décharge générale de toute leur artillerie sur la flotte de France. Les François irritez jettèrent aussitôt dans Gênes une quantité de bombes qui causèrent un désordre affreux. L'embrasement, joint aux cris des habitans, fit espérer au marquis de Seignelai que ce châtiment les auroit rendus plus traitables. Il envoya les sommer encore de donner au roi la satisfaction qu'il avoit demandée. Mais ils persistèrent dans leur résolution. Les galiotes recommencèrent à tirer. On fit une descente au faubourg de Saint-Pierre d'Arène, et on réduisit en cendres une partie des magnifiques palais dont il étoit composé.

« Les Génois, dans la crainte d'un second bombardement, eurent recours au pape, pour fléchir par son entremise la colère du roi. Sa Majesté déféra à la prière du pontife et promit de leur pardonner, pourvu que le doge François-Marie Imperiali Lescari, accompagné de quatre sénateurs, vînt faire des excuses de la part de sa république. Il fallut obéir (*). »

— 1747. Les Autrichiens, revenant de la Provence qu'ils avaient envahie, bloquaient Gênes, de concert avec les Anglais.

La France fit d'abord tenir au sénat un million, par un petit vaisseau qui échappa aux Anglais. Les galères de Toulon et de Marseille partirent chargées d'environ six mille hommes. La flotte anglaise prit six bâtiments qui portaient environ mille soldats; mais enfin le reste des Français entra dans Gênes, et y fit renaître l'espérance.

(*) Cette pièce, qui peut être regardée comme une des premières feuilles destinées à annoncer au public les nouvelles politiques, est insérée dans les Arch. cur. de l'hist. de France, t. II, première série, p. 13 et suiv.

(*) Histoire de Louis XIV, par Limiers, t. II, p. 423 et 424.

Bientôt après, le duc de Boufflers arriva pour commander les troupes, dont le nombre augmentait de jour en jour. Il se trouvait à la tête d'environ 8,000 hommes de troupes régulières; mais on avait peu de provisions, point de poudre; les chefs du peuple étaient peu soumis au sénat, et les Autrichiens conservaient toujours quelques intelligences. Boufflers eut d'abord autant d'embarras avec ceux qu'il venait défendre qu'avec ceux qu'il venait combattre. Il mit l'ordre partout ; des provisions de toute espèce abordèrent en sûreté ; on engagea les confesseurs à refuser l'absolution à quiconque balançait entre la patrie et les ennemis. Mais le plus puissant de ces encouragements fut la valeur des troupes françaises.

La cour de Vienne ordonna enfin de lever le blocus. Le duc ne jouit point de cette gloire ; il mourut de la petite vérole le jour même que les ennemis se retiraient.

Gênes, cependant, était toujours menacée par les Piémontais, par la flotte anglaise, par les Autrichiens qui revenaient des Alpes. Il fallut que le maréchal de Belle-Isle descendît en Italie. Le duc de Richelieu vint à Gênes avec de nouvelles troupes, de l'argent, malgré les bâtiments anglais. La cour de Madrid promit 250,000 livres par mois aux Génois : mais la France les donna ; Richelieu repoussa les ennemis dans plusieurs combats, mit les côtes en sûreté. L'Angleterre s'épuisait pour faire tomber Gênes, comme la France pour la défendre. Belle-Isle ayant pris le comté de Nice, la ville fut délivrée.

— 1800. La cour de Vienne, espérant profiter de la déplorable situation de l'armée d'Italie, voulait conquérir Gênes, se porter sur le Var, entrer en Provence, combiner ses opérations avec 15,000 Anglais débarqués à Mahon, et 20,000 Napolitains, puis soulever en faveur des Bourbons les populations du Midi. Bonaparte confia à Masséna le soin de déjouer ces projets. Il fallait beaucoup de dévouement pour quitter une armée victorieuse et se mettre à la tête de 37,000 hommes cantonnés sur les hauteurs de Gênes, et qui, au comble de la détresse, devaient supporter l'effort d'une des plus belles armées de l'Allemagne. Mais le seul nom d'armée d'Italie ne conservait-il pas une considération que tous ses malheurs n'avaient pu lui enlever? Masséna se sentait assez de génie pour se créer des ressources et soutenir honorablement la guerre. Soult, Gazan, Thurreau, Oudinot occupaient d'ailleurs les premiers postes de son état-major. Il arriva à Gênes le 18 février 1800 ; il y trouva une désorganisation complète. Aussitôt un gouvernement ferme et ami des Français remplaça des hommes irrésolus et malintentionnés. Depuis plusieurs mois les environs de Gênes étaient insurgés contre les Français ; Masséna menaça les paysans de la vengeance nationale, et les punit. Il attendait de France 22 bataillons ; il en reçut seulement 1,000 hommes : c'était presque une légion d'officiers sans troupes. Cependant il fallait défendre toutes les avenues du Dauphiné et de la Provence, depuis le mont Cenis jusqu'à Gênes, et jamais les besoins n'avaient été plus grands. Une appréhension continuelle de disette faisait envisager l'avenir sous une perspective accablante. Tout semblait contrarier les efforts du général en chef. Masséna se vit bloqué dans Gênes au moment où la pénurie et la misère étaient au plus haut période, où l'armée n'avait pas de pain pour vingt-quatre heures, où il attendait sous peu de jours trois demi-brigades d'infanterie, trois régiments de cavalerie, où 2 millions de numéraire étaient arrivés à Nice, où 18,000 quintaux de blés étaient près d'entrer dans le port. Les Autrichiens lui enlevèrent ces espérances en attaquant Gênes le 5 avril 1800. Mélas réunit en peu de jours 10,000 hommes en avant de Bobbio, 10,000 hommes en avant de Tortone, 30,000 à Acqui et Alexandrie, et se présenta devant Gênes, laissant encore dans le Piémont toute sa cavalerie, une artillerie superbe et 20,000 hommes d'infanterie. Qu'avait Masséna à opposer à une armée aussi formidable? 15,320 hommes. Comme les troupes françaises étaient composées d'hommes affaiblis par les maladies, tout son but fut de parvenir à diviser celles des ennemis pour porter ses soldats en masse vers leurs parties éparses. Les monta-

gnes qui environnaient Gênes facilitaient singulièrement ce genre de défense; l'habileté et le génie pouvaient y suppléer au nombre. Dès le second jour de l'attaque, l'aile droite de l'armée, commandée par le général en chef, se trouva isolée, et chargée de défendre seule la ville.

La ligne de ses postes, disséminés sur plus de 60 milles d'étendue, était sans doute beaucoup trop développée, mais il fallait nécessairement conserver tous les débouchés et garder ses communications. Gênes fut indiquée comme le point de retraite de toute l'armée, comme elle était celui des attaques des Autrichiens.

Au moment où les Autrichiens attaquèrent, une flotte anglaise parut, coupa toutes les communications par mer, interrompit les arrivages de vivres nécessaires pour nourrir une armée et une population de 160,000 âmes. Dès le lendemain l'ennemi se présenta à Monte-Cornua, Torriglia, Scoffera, Cadibona, et Monte-Moro; il périt beaucoup de monde dans ces combats soutenus à coups de fusil, de pierres, de baïonnette. Les Impériaux, parvenus sur le Monte-Facio, d'où ils dominaient Gênes, y allumèrent un grand nombre de feux pour soulever les Génois, sur lesquels la flotte anglaise faisait pleuvoir les boulets; ce but fut manqué. Toutefois, Masséna sentit la nécessité de battre l'ennemi sous les yeux des habitants qui avaient été témoins de leurs avantages, et résolut de reprendre l'offensive dès le lendemain. L'ennemi fut culbuté sur tous les points, et perdit 1,500 prisonniers. Les deux colonnes françaises rentrèrent dans Gênes au milieu des acclamations universelles.

Dans la journée du 8 avril, l'armée fut divisée en deux corps : le premier fut chargé de la défense de Gênes, sous les ordres de Miollis; le second, devant tenir la campagne, forma deux divisions, commandées par Soult et Gazan, d'un côté, Gardanne et le général en chef de l'autre.

Le but de ce mouvement général était de débloquer Savone, de rétablir les communications avec Suchet, de reprendre notre première ligne.

Quelque brillante que fût pendant quinze jours l'offensive soutenue par Masséna, il ne put se dissimuler qu'abandonné à ses propres moyens, il n'avait rien à espérer de la force des armes contre un ennemi cinq ou six fois plus nombreux. Mais sentant aussi combien il était important de conserver Gênes le plus longtemps possible, Masséna s'attacha à se fortifier, à découvrir quelques moyens de subsistance, à laisser presque toutes ses forces régulières disponibles pour la défense extérieure de la place.

Environné d'ailleurs de l'admiration générale, il trouva dans l'opinion publique une force morale qui le mit en état d'exécuter tout ce qui était humainement possible pour le salut de la cité et de l'armée. Dans les nombreux problèmes que ce siége laisse à résoudre, on s'étonnera toujours comment, dans un pays où il n'y avait pas de vivres ostensibles pour trois jours, il en trouva ensuite, pendant le blocus le plus rigoureux, pour soixante; de même qu'il retrouva des héros dans des soldats accablés de maladies et de misères. Le moindre poste était défendu pied à pied; et vers la fin d'avril on s'aperçut, par des marches et contremarches, que Mélas se préparait à frapper quelque coup décisif.

Une vive fusillade s'engagea le 30 à deux heures du matin aux avant-postes des Deux-Frères. Les Autrichiens déployèrent de tous côtés des colonnes nombreuses soutenues de fortes réserves. Plusieurs points furent forcés; 25,000 Autrichiens étaient employés à ces attaques multipliées, pendant que la flotte anglaise rasait la côte et tirait des bordées pour exciter les Génois à la révolte. Masséna résolut pourtant de profiter des réserves qui n'avaient pas encore donné, pour recouvrer les positions d'où l'on pouvait bombarder Gênes. Les Autrichiens devaient être rassurés par la retraite de l'armée française, et par une pluie battante qui semblait interdire toute opération militaire. L'entreprise était audacieuse et difficile; mais elle était inattendue de l'ennemi; d'ailleurs elle devenait indispensable pour la conservation de la ville. Après plusieurs combats acharnés, où souvent on se trouvait trop

près pour faire usage des armes à feu, et où la lutte continua à coups de pierres et de crosse de fusil, cette journée, la plus importante du blocus, se décida en faveur des Français; elle coûta à l'ennemi plus de 4,000 hommes, dont 1,600 prisonniers.

Mélas venait de partir pour tenter de repousser l'armée de réserve dans sa marche triomphante. Ott, qui lui succéda, instruisit, le 10 mai, Masséna qu'il tirerait sur sa ligne, pour célébrer une victoire remportée sur Suchet. Sans se laisser intimider, le général voulut venger son lieutenant; il arrêta ses dispositions d'attaque pour le lendemain. L'adjudant général Gauthier enleva à l'ennemi son camp de Baverie; mais Miollis échoua sur le Monte-Faccio, et fut rejeté sur la Sturla. Cependant Soult opérait victorieusement son mouvement, culbutant tous les postes autrichiens, forçant leur camp de Monte-Cretto. De son côté, le général Darnaud avait livré plusieurs combats, fait plus de 600 prisonniers, vaincu des difficultés de toute espèce, jusqu'à ce qu'un bataillon de la 2e de ligne arrivât, et changeât en une offensive brillante cette défensive longue et difficile. Le général Soult fit réunir en colonne serrée les grenadiers et la 2e de ligne; la 24e de ligne s'élança sur le flanc droit de l'ennemi, la 25e légère sur son flanc gauche : l'ennemi, surpris, fut culbuté du haut des rochers. Plus de 800 Autrichiens roulèrent dans les abîmes; un plus grand nombre fut pris dans ses retranchements (*).

Maître de Monte-Moro et de Monte-Faccio, Soult y fit faire halte. Darnaud se dirigea ensuite sur Nervi, s'en empara, y trouva des vivres et 2 canons. Pendant ce temps, Masséna, ayant réuni la division Miollis, était parvenu à la reporter en avant, et se trouvait ainsi en mesure de donner des secours au général Soult.

Le lendemain, 12 mai, fut consacré à célébrer la victoire de Soult, en se préparant à un nouveau combat, qui devait être décisif. Il s'agissait d'enlever le Monte-Cretto, le point central de toutes les opérations de l'ennemi, la clef de toute la ligne. Rien ne fut négligé pour assurer cette dernière tentative. L'ennemi, sentant l'importance de cette position, y avait aussi rassemblé ses forces. Le corps d'attaque fut divisé en deux colonnes : celle de droite, forte de 5 demi-brigades, marcha, sous le général Soult, directement vers Monte-Cretto; Gazan, commandant 3 demi-brigades, se dirigea, par les Deux-Frères, sur les quatre As qui se trouvent à leur droite. L'adjudant général Gauthier, commandant 2 brigades formant l'avant-garde de Soult, commença le combat vers onze heures du matin. Le début de cette journée était déjà marqué par des succès, lorsque l'orage le plus violent et le moins attendu vint fondre sur le théâtre du combat; d'épais nuages enveloppèrent les combattants, de manière que l'on ne s'apercevait qu'à la faveur des éclairs. Après trois quarts d'heure d'une pluie affreuse, chacun se retrouva dans la position où l'orage l'avait pris; mais tout était mouillé, les hommes, la terre et les armes. L'énergie était éteinte, et l'ennemi s'était encore renforcé de troupes, qui, marchant dans des vallées au-dessous des nuages, avaient pu s'avancer durant l'état de stagnation forcée produit par l'orage sur le haut des montagnes. On fit quelques efforts; ils furent malheureux. Gauthier tomba blessé; ses troupes reculèrent. Cependant le général Soult fit avancer rapidement le général Poinsot; l'ennemi

(*) Nous ne pouvons rappeler tous les prodiges de valeur qui signalèrent ces différents combats; mais ici nous citerons seulement un trait sublime, qui, dans cette journée du 11, honora les soldats français.

Lors de la désertion d'une partie des corps de l'armée d'Italie, la 25e légère avait été chargée de désarmer la 24e de ligne. On craignait depuis de les rapprocher; mais pendant l'action, ces corps rivalisèrent tellement de courage sous les yeux l'un de l'autre, qu'une estime mutuelle demeura seule dans l'âme de ces braves; ils s'embrassaient au milieu du feu et sur le champ de bataille par un mouvement spontané, faisant abjuration de toute inimitié. L'enthousiasme fut si grand, que, par un échange momentané, la moitié de la 25e passa dans la 24e, et la moitié de la 24e dans la 25e; les deux corps ainsi mêlés continuèrent de combattre avec une ardeur nouvelle.

plia; les Français, arrivés au camp de Monte-Cretto, mettaient déjà le feu à ses baraques; mais l'arrivée de nouvelles troupes fraîches ennemies rendit encore ce succès inutile; nos troupes se dispersèrent de nouveau. Alors le général rallie la 3e de ligne. A sa voix, les soldats s'arrêtent un instant; il semble leur communiquer la valeur, l'enthousiasme qui l'animent; mais, en ce moment, une balle lui fracasse la jambe droite. En vain le général Poinsot donne encore l'exemple du courage; il ne peut arrêter la retraite, et, pour comble de douleur, Soult reste au pouvoir de l'ennemi. Le terrain, naturellement glaiseux et incliné, était tellement imbibé, que nos soldats, exténués de fatigue, se soutenant à peine, ne purent l'enlever malgré les plus grands efforts.

Pendant ce malheureux combat, qui faisait perdre tout espoir de rompre la ligne de blocus, 4,000 femmes s'étaient rassemblées dans Gênes, des sonnettes à la main, demandant du pain et la fin de leurs maux. On dissipa cet attroupement par quelque argent distribué à propos; mais cette journée montra à Masséna que désormais la tâche la plus difficile pour lui, serait de lutter contre un peuple aigri par la misère.

Au milieu de la nuit du 17, les Anglais et les chaloupes napolitaines commencèrent à bombarder le quartier de la Marine. La rumeur populaire se fit entendre; Masséna dut encore resserrer sa ligne, augmenter la garnison, établir des réserves permanentes, concentrer ses forces, en évacuant tous ses postes extérieurs.

Le 20, une dépêche de Bonaparte annonça que le 30 on serait débloqué; 900,000 francs arrivèrent. On fit face aux besoins urgents des administrations; on reprit un peu d'énergie; mais le mouvement des chaloupes et des bombardes des assiégeants annonça, à deux heures après midi, un nouveau bombardement, qui commença à onze heures du soir.

Rien ne peut peindre la cruelle proportion dans laquelle chacun des derniers jours du mois accrut les maux causés par la famine. Les malheureux habitants poussaient jour et nuit des cris de désespoir; les rues étaient jonchées de morts et de mourants. On se disputait les chevaux, qui, morts de maladies, étaient transportés à la voirie; on s'arrachait les animaux domestiques de toute espèce; on mangeait jusqu'à des souris, des rats et de l'herbe, des souliers, des havre-sacs et des gibernes. La plus horrible détresse régnait surtout dans la rade où les prisonniers étaient embarqués; on n'osait envoyer personne à leur bord, de peur qu'il ne fût déchiré. Pour faire cesser tant de maux, Masséna fit proposer au général Ott de leur envoyer par mer les vivres qu'il ne pouvait leur fournir; le général autrichien fut sourd aux cris de ses compatriotes. Un grand nombre se jetèrent à la mer pour se soustraire à de si cruelles souffrances, et se noyèrent faute de forces pour gagner le rivage.

Toutes les ressources s'épuisèrent; au 21 mai, il n'existait plus de quoi faire pour deux jours de mauvais pain que l'on distribuait aux troupes. Masséna, qui pensait que gagner du temps était tout gagner, mit néanmoins tout en œuvre pour prolonger cette agonie; il fit donc ramasser tout ce qui existait dans la ville d'amandes, de graine de lin, d'amidon, de son, d'avoine sauvage, de cacao; amalgamant le tout, il en fit faire une composition que l'on distribua au lieu de pain. Ce mastic noir, pesant, non susceptible de cuisson, fut reçu sans de trop vives plaintes par le soldat, que soutenait la continuelle espérance d'une prochaine délivrance, la gloire dont tant de dévouement devait être la récompense. Le 28, on annonça un mouvement rétrograde des Autrichiens. Masséna ordonna une reconnaissance qui donna lieu à des combats meurtriers, mais où l'on acquit la certitude que l'ennemi n'avait pas changé de positions. La nouvelle d'une grande victoire remportée par Bonaparte se répandit, et fit reparaître quelques vivres à un prix excessif; mais un profond découragement succéda encore à de trompeuses espérances. Le 30, Masséna reçut vers la fin du jour une demande d'entrevue de la part des généraux Keith, Ott et Saint-Julien; on lui offrit la capitulation la plus honorable. Accoutumé à ne traiter avec les ennemis que les armes à la main, Masséna rejeta d'abord

une semblable ouverture. Cependant le terme où Bonaparte avait promis de débloquer Gênes était passé; il ne restait par homme, au delà du 4 juin, qu'une ration de la composition à laquelle on avait donné le nom de pain. Il était, au surplus, temps de faire quelque chose pour des troupes que la patrie était intéressée à conserver; il fallait sauver l'état-major et 6,000 malades ou blessés. Ces considérations déterminèrent Masséna à répondre que, quoique cette ouverture fût prématurée, il se réservait cependant de traiter de son objet lorsqu'il s'en serait suffisamment occupé.

Les Anglais recommencèrent le bombardement dans la nuit. Masséna rassembla les chefs de corps, leur demanda si les troupes étaient encore en état de faire une trouée; ils répondirent qu'il serait suivi de tous les officiers, mais qu'on ne pouvait rien attendre de soldats hors d'état de soutenir le poids de leurs fusils. D'après cette réponse, il chercha seulement à assurer la discipline, fit des promotions, et invita, par une proclamation, ses troupes à continuer d'être dignes des éloges qu'elles avaient mérités depuis le commencement du siége.

On ne reçut aucunes nouvelles du dehors les 1er et 2 juin. Le peuple entier se souleva. Il fallut, pour l'apaiser, promettre de négocier, si dans les vingt-quatre heures il n'arrivait pas de secours.

Ayant perdu tout espoir, Masséna se détermina enfin à traiter. Le premier mot de lord Keith fut que sa *capitulation* était que l'armée retournât en France, mais que son chef demeurât prisonnier de guerre. « Vous valez seul « 20,000 hommes, » écrivit-il au général. Déterminé à mourir les armes à la main plutôt que de consentir à rien d'indigne de lui, Masséna déclara qu'aucune négociation ne serait jamais ouverte si le mot de *capitulation* devait y être employé. Les négociations reprirent le 3 juin à midi. Les principaux articles du traité d'évacuation furent arrêtés dans la journée, et la clôture des conférences indiquée pour le lendemain, à midi, sur le pont de Cornegliano.

Les deux généraux autrichiens et l'amiral anglais s'y réunirent dès neuf heures du matin. Au moment de décider du sort de tant de braves, Masséna conserva une liberté d'esprit si parfaite et une gaieté si bien soutenue, qu'il sut persuader à l'ennemi que notre position n'était pas aussi désespérée; on l'y vit flatter à propos l'orgueil des uns aux dépens des autres, et se fortifier des faiblesses de tous. Instruit que les Anglais faisaient aux Autrichiens les reproches les plus insultants sur la longueur du siége, et Keith lui répétant sans cesse : « Monsieur le général, votre « défense est trop héroïque pour que « l'on puisse rien vous refuser, » il lui répondit avec finesse : « Monsieur l'a- « miral, laissez arriver un peu de blé à « Gênes, et je vous réponds que ces mes- « sieurs (montrant les généraux autri- « chiens) n'y mettront jamais les pieds. » Le général en chef voulait emmener cinq corsaires français qui se trouvaient à Gênes; lord Keith s'y opposa, en alléguant les dispositions d'un bill, « que « vous n'êtes pas tenu de connaître, « dit-il à Masséna, mais que je suis « obligé de respecter. D'ailleurs, mon- « sieur le général, ajouta-t-il, nous « avons, vous le savez, un parlement « et deux partis en Angleterre. » Ces raisons étaient trop bonnes pour être combattues sérieusement. Masséna prit le ton de la plaisanterie. « Eh bien, « monsieur, répliqua l'amiral, n'en par- « lons plus. »

Masséna plaida aussi avec chaleur pour l'indépendance des Liguriens. Comme il insistait vivement, le général Saint-Julien lui objecta des instructions de l'Empereur « sur les changements à « opérer dans le gouvernement de ce « pays. — Eh bien! monsieur, répondit « Masséna, vos opérations seront aussi « peu solides que votre projet a été « prématuré; je vous donne ma parole « d'honneur qu'avant vingt jours je suis « devant Gênes. — Vous verrez, mon- « sieur le général, des hommes auxquels « vous avez appris à la défendre, » répliqua un des officiers ennemis.

Une seule clause donna lieu à une assez vive discussion, et faillit tout rompre en un moment; ce fut celle qui portait que l'on ferait partir par terre

8,000 hommes de troupes françaises. Le général Ott voulut refuser d'y adhérer. Masséna reprit en cet instant la fierté convenable à son caractère, à son nom, à sa gloire. « Vous ne le voulez « pas, dit-il aux généraux ennemis; eh « bien! messieurs, à demain. » Cette fermeté imposa; il fut rappelé; l'article passa. Sans doute, il était honorable de sortir de Gênes en conservant non-seulement son armée, son artillerie, ses munitions, en les faisant même reconduire en France aux dépens de l'Angleterre, en assurant la liberté des Italiens, partisans de la France. Suivant une clause singulière, et qui suffit pour l'éloge du général en chef, les coalisés exigèrent qu'il s'embarquât pour la Provence, avec les bagages, l'artillerie et les escortes. Le reste de la garnison, au nombre de 8,500 combattants, sous les ordres de Gazan, sortit en armes par une route libre d'ennemis. D'ailleurs, les conférences s'étaient ouvertes au moment même où Ott recevait l'ordre de lever le siége : cette circonstance lui faisait une loi de se presser de conclure. Quelque honorable qu'il fût, ce traité contrariait singulièrement les desseins de Masséna; aussi la possibilité de recevoir quelques heureuses nouvelles le détermina à ne le signer qu'à la nuit, encore après avoir vingt fois répété aux Génois : « Malheureux! sau« vez donc encore votre patrie! Donnez« moi ou assurez-moi des vivres pour « quatre à cinq jours seulement, et je « déchire le traité! » Mais tout était épuisé, le courage et les ressources; Masséna signa donc, le 5 juin, à sept heures du soir. Quelques jours après, Bonaparte, vainqueur à Marengo, stipula l'évacuation de Gênes par les troupes autrichiennes. Suchet y entra le 24 juin 1800.

GENESIUS D'ARLES (saint), martyr qui vivait dans le troisième siècle. Il était célèbre dans sa patrie par son talent comme tachygraphe. Quand l'empereur Maximilien-Hercule, collègue de Dioclétien, étant venu à Arles, y publia un édit de persécution, Genesius, encore catéchumène, refusa de transcrire cet acte sur les registres publics, et fut obligé de prendre la fuite. Découvert et arrêté, il eut la tête tranchée sur les bords du Rhône. Le Martyrologe romain marque sa fête au 25 août. Son histoire se trouve à la fin des lettres de saint Paulin, auquel elle est attribuée.

GENETTE (ordre de la). On lit dans le *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, que Charles Martel, vainqueur des Sarrasins, fonda cet ordre militaire *longtemps avant qu'il fût question de chevalerie....* Les seize *chevaliers* qui le composaient portaient, suivant cette tradition tant soit peu ridicule, *un collier d'or à trois chaînes, entrelacées de roses, au bout duquel pendoit une genette, aussi d'or massif.* Le P. Ménétrier ne se sentit pas le courage de faire remonter si haut l'institution de la genette; il l'attribua à Charles VI, et prétendit que les chevaliers portaient un collier orné de *gousses de genêt.* Cet ordre serait alors le même que celui de la *Cosse de genêt* (voyez ce mot).

GENÈVE (relations avec la république de). Les relations de la France et de Genève ne commencèrent à prendre quelque importance qu'à l'époque où cette ville, érigée en république, proscrivit le catholicisme par un décret du 27 août 1535. Genève devenue, surtout depuis le séjour de Calvin, le foyer et la ville sainte du protestantisme, excita les méfiances et la haine des catholiques de la France. Les Genevois, violemment accusés d'avoir été les complices de la conjuration d'Amboise, eurent grand'peine à se disculper auprès de l'ambassadeur français en Suisse. Au mois de janvier 1561, Catherine de Médicis, sur les plaintes des catholiques du royaume, écrivit une lettre menaçante au conseil de la république. Elle lui demandait impérieusement de rappeler les prédicateurs génevois établis en France, et d'empêcher dorénavant les autres de s'y rendre. Calvin fut chargé de répondre à cette lettre, qui resta sans résultat.

Pendant tout le cours du seizième siècle, les Génevois firent, aussi souvent qu'ils le purent, passer des secours à leurs coreligionnaires de France. De leur côté, les réformés du royaume s'empressèrent, lors du passage de l'armée espagnole, qui traversait la Savoie et la Franche-Comté pour se rendre dans les Pays-Bas, d'envoyer à Genève

une garnison de 5 à 600 hommes qu'on y entretint pendant plusieurs mois. La nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy étant arrivée à Genève, y répandit une consternation générale. Un jeûne public fut ordonné, et tous les protestants qui purent se réfugier dans la ville furent accueillis avec les marques de la plus vive sympathie par le peuple et les magistrats.

En 1578, Genève, éternel objet de convoitise pour le duc de Savoie, chercha à se faire comprendre dans le traité d'alliance conclu entre la France et les Suisses. Les négociations traînèrent en longueur, et ne furent terminées qu'au mois d'août de l'année suivante. Par un traité signé à Soleure entre Genève, la France, et les cantons de Berne et de Soleure, Henri III s'engageait à concourir à la défense de la république dans les cas pressants, au moyen d'une garnison dont il payerait la solde, et qui serait fournie par les cantons de Berne et de Soleure; les Génevois, de leur côté, s'engageaient à fournir en tout temps un passage aux troupes du roi.

Le duc de Savoie ayant renouvelé ses intrigues et ses menaces en 1582, Henri IV, encore roi de Navarre, écrivit aussitôt au grand conseil pour lui promettre aide et secours. Il lui envoya un habile ingénieur, et déclara que, non-seulement il mettrait, au besoin, des troupes à la disposition de Genève, mais encore qu'il n'épargnerait pas sa propre personne pour la défendre.

L'occupation par le duc de Savoie du marquisat de Saluces, appartenant à la France, resserra l'alliance du royaume et des Génevois qui, en 1589, conclurent deux traités avec Nicolas Harlay de Sancy, ambassadeur de Henri III. Le roi leur assurait la possession du Chablais et du pays de Gex, et la propriété des bailliages de Trui, de Gaillard et de plusieurs autres districts. Les hostilités contre le duc de Savoie commencèrent par de brillants succès. Malheureusement les troubles de la ligue obligèrent Henri III de rappeler ses troupes. Henri IV fut longtemps avant que de pouvoir secourir Genève d'une manière efficace. Enfin, au mois de février 1591, on vit arriver 1,500 fantassins et 300 cavaliers français, qui relevèrent le courage des habitants et leur permirent de reprendre l'offensive. Ceux-ci, du reste, saisirent toutes les occasions de témoigner leur reconnaissance à Henri IV; et lorsqu'ils eurent appris la nouvelle de la soumission de Paris, le conseil fit tirer le canon de tous les bastions de la ville, en signe de réjouissance.

L'épuisement des finances de la république était tel en 1597, qu'elle ne put se joindre à ce prince lorsqu'il déclara la guerre au duc de Savoie. Quelque mécontentement que Henri IV en éprouvât, il rejeta la proposition que lui fit son ennemi, de restituer à la France le marquisat de Saluces, pourvu qu'en compensation le roi l'aidât à se mettre en possession de Genève.

Bien que cette ville eût été comprise dans le traité de Vervins parmi les alliés des Suisses, et que Henri IV eût déclaré expressément qu'il la prenait sous sa protection, le duc de Savoie essaya de s'en emparer par *escalade*, dans la nuit du 12 décembre 1602. Les assaillants furent repoussés. La fausse nouvelle de la prise de la ville s'étant répandue, Henri IV s'était écrié : « Ventre-saint-gris, il ne la gardera guère. » Plus tard, mieux informé, il écrivit aux conseils qu'il aurait marché lui-même pour les protéger. Cependant il les exhorta à la paix, et les aida à conclure, dès le mois de février, un armistice avec le duc, armistice qui fut changé en traité le 21 juillet 1603. Ce prince ne renonça pourtant pas à ses projets de conquête. En 1609, il prit à son service deux aventuriers français nommés du Terrail et Bastide, qui lui promirent de lui livrer Genève; mais ils furent découverts et envoyés au supplice. Une nouvelle tentative se préparant en 1611, les réformés de France s'alarmèrent. Un grand nombre de gentilshommes du Midi accoururent pour défendre leurs coreligionnaires, auxquels les églises protestantes de France firent parvenir des secours pécuniaires jusqu'à concurrence de plus de 20,000 écus. Nîmes et Montpellier envoyèrent une compagnie d'infanterie dont la dépense fut payée jusqu'au moment de leur arrivée. En même temps, Marie de Médicis, régente, donna ordre à tous les gouverneurs des

places voisines de la Savoie de se tenir prêts à secourir les Génevois. Puis elle fit déclarer au duc, que toute attaque contre Genève ou le pays de Vaud serait considérée par la France comme une violation de la paix. Ces mesures énergiques produisirent l'effet qu'on en attendait : le duc de Savoie licencia ses troupes.

Pendant tout le règne de Louis XIII, la mésintelligence éclata plusieurs fois entre la France et Genève, relativement à la souveraineté que les deux pays exerçaient conjointement sur plusieurs terres du pays de Gex. Condé, occupé au siége de Dôle, ayant appris que les Génevois avaient fourni des munitions de guerre aux Francs-Comtois, les menaça d'être *une gorge-chaude pour ses soldats*. Et en 1641, à la diète de Baden, les députés génevois eurent à essuyer des propos outrageants de la part de l'ambassadeur de France en Suisse. La bonne intelligence se rétablit en 1657 entre les deux pays, par suite des services que les Génevois rendirent à la France lors du renouvellement de notre alliance avec les cantons suisses.

Ce fut en 1666 que des troupes génevoises prirent pour la première fois du service dans notre pays. Elles ne se montèrent d'abord qu'à 200 hommes, puis enfin à 800, et furent mises sur le même pied que les autres troupes suisses à la solde de la France.

Genève ayant accueilli les protestants chassés de France à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, se vit menacée de la colère de Louis XIV qui, dit-on, eut plus d'une fois la pensée de l'incorporer au royaume; et il est probable que les circonstances difficiles où il se trouva à la fin de son règne l'empêchèrent seules de mettre ce projet à exécution. Genève fut, en 1731, comprise dans le traité d'Utrecht.

Les querelles intestines qui, en 1734, s'élevèrent entre le gouvernement et la bourgeoisie, se terminèrent au bout de quatre ans par l'intervention de la France jointe à celle des cantons de Berne et de Zurich; et en 1749, un traité régla les difficultés relatives aux droits de souveraineté des Génevois dans le pays de Gex.

Les nouveaux troubles dont Genève fut le théâtre en 1782 amenèrent encore l'intervention de la France, qui prétendit rétablir dans la ville la constitution de 1738, abolie par le parti des *natifs*, c'est-à-dire, de la bourgeoisie. Le parti des *négatifs*, c'est-à-dire, du grand conseil, implora le secours des puissances voisines. Six mille Français, auxquels se joignirent des troupes bernoises et savoyardes, assiégèrent la ville, qui se rendit le 2 juillet, aussitôt que la tranchée eut été ouverte.

Quelques années plus tard, la révolution française causa à Genève une vive fermentation. Le parti populaire reprit le dessus, et força le conseil général d'approuver plusieurs constitutions de plus en plus démocratiques.

A la fin de septembre 1792, après la conquête de la Savoie par le général Montesquiou, Genève fut forcée de conclure avec le vainqueur, qui y était entré sans éprouver de résistance, un traité par lequel les troupes bernoises venues au secours de la ville devaient l'évacuer ainsi que la division française. La Convention proclama l'indépendance de Genève. Le voisinage des soldats français ne tarda pas à avoir l'effet qu'on en attendait. Le parti populaire devint assez fort pour demander la réunion de la ville à la république française. Le 15 avril 1798, une division de l'armée d'Italie entra dans la ville par les trois portes. Peu après, une commission conclut avec le Directoire un traité par lequel « la république de Ge« nève renonçait aux alliances qui l'unis« saient à des États étrangers. Elle dépo« sait et versait dans le sein de la grande « nation tous ses droits à une souverai« neté particulière. Elle faisait, en outre, « hommage à la république française de « ses arsenaux, de son artillerie, et de ses « munitions de guerre autres que la pou« dre. » Genève devint le chef-lieu du département du Léman. Les autorités françaises furent installées le 13 juin 1798, et depuis cette époque jusqu'à la chute de l'empire, Genève ne cessa pas de faire partie de l'empire français.

L'occupation française passa une espèce de niveau sur les castes qui faisaient le malheur de la cité, qui excitaient sans cesse ces *orages dans un verre d'eau;* et le terrain étant ainsi

aplani, l'égalité des citoyens put être consacrée, en principe du moins, dans les nouvelles constitutions que Genève s'est données à la suite des événements de 1814 qui l'ont séparée de la France et rendue à la Suisse.

GENÈVE (prise et combats de). Le 30 décembre 1813, 12,000 Autrichiens, commandés par le comte de Bubna, et faisant partie de la grande armée alliée qui venait envahir la France, se présentèrent aux portes de Genève. Le baron Capelle, qui en était préfet (c'est le même qui, en 1830, signa les ordonnances de juillet), le baron Capelle, disons-nous, avait honteusement abandonné son poste dès la veille. Aucune mesure n'avait été prise pour mettre la ville en état de défense; les troupes étaient peu nombreuses; enfin, c'était un vieillard infirme, le général Jordy, qui les commandait : Genève fut donc livrée presque dès la première sommation. La garnison, laissant un matériel d'artillerie considérable, se retira sur Rumilly, petite ville de Savoie, où du moins elle résista glorieusement aux alliés le 20 janvier 1814.

Dans les premiers jours du mois suivant, l'armée d'Augereau reprit l'offensive sur le Rhône (voyez FRANCE [campagne de]). Les Autrichiens furent acculés aux portes de Genève, et nos troupes, après une suite de glorieuses actions qui eurent lieu les 25, 26 et 27, sous les murs de la ville, contraignirent Bubna à s'y renfermer. Cette place fût sans doute retombée en notre pouvoir sans la trahison d'Augereau.

GENÈVE (traités de). Notre histoire mentionne deux traités importants signés dans cette ville : le premier fut conclu, le 13 mai 1499, entre Louis XII et Philibert II, duc de Savoie, au moment où le roi de France se disposait à passer en Italie. Philibert promit de donner passage à l'armée française, et de lui fournir 200 lances et 600 cavaliers; le roi s'engagea, de son côté, à solder ces auxiliaires et à payer au duc et à son frère une pension de 32,000 livres.

Le second traité eut lieu le 7 novembre 1515, sous la médiation du duc de Savoie, entre huit cantons et François Ier. Les Suisses cédaient au roi tous les districts qu'ils avaient conquis deux ans auparavant, à l'exception de Bellinzona que Louis XII leur avait abandonnée en 1503, et François Ier promit de payer 300,000 écus d'or pour la restitution de cette ville; 400,000 écus pour le traité conclu à Dijon par la Trémouille, sous son prédécesseur, et 300,000 autres pour les frais de la dernière guerre. De plus, le roi devait fournir aux Suisses, s'ils étaient attaqués, une troupe de 1,500 cavaliers. En compensation de ces conditions onéreuses, qui confirmaient les honteux traités de Galerate et de Dijon, les cantons autorisaient le roi de France à lever des troupes chez eux. Zurich, Uri, Schwitz, Bâle et Schaffhouse ayant refusé leur adhésion, la paix générale avec les cantons ne put être signée que l'année suivante.

Le négociateur, du côté des Français, était Pierre de la Guiche, sénéchal de Lyon.

GENEVIÈVE (sainte), patronne de Paris, naquit à Nanterre vers 423. Les uns en font une bergère, les autres prétendent que sa famille possédait des biens considérables. Elle n'avait que 7 ans quand saint Germain d'Auxerre, passant à Nanterre, la remarqua dans la foule accourue autour de lui pour recevoir sa bénédiction. Il la fit venir à lui, la consacra au Seigneur, et, comme signe de cette consécration, lui attacha au cou un denier, pièce de monnaie en cuivre sur laquelle était gravée une croix, en lui prescrivant de ne jamais porter d'autre ornement, d'autre bijou. Geneviève promit au saint de rester vierge et de renoncer au monde. Après la mort de ses parents elle vint habiter à Paris; mais là, malgré sa piété, la calomnie et la persécution s'attachèrent à elle. Cependant l'invasion d'Attila jetait dans les Gaules une terreur profonde : on abandonnait les villes; à Paris, les habitants semblaient disposés à quitter leurs murs quand la sainte jeune fille les rassura et leur prédit que le torrent ne les atteindrait pas. Les Parisiens murmurèrent contre la prophétie de cette femme et voulurent même la lapider; un prêtre empêcha cette action impie et les habitants re-

tèrent dans leur ville. Bientôt l'accomplissement de sa prédiction, la visite de saint Germain, et le spectacle de ses vertus, la rendirent l'objet de la vénération publique et lui donnèrent la plus grande influence sur le peuple, auquel elle rendit des services signalés. Les Francs, faisant peser sur la Gaule le poids d'une nouvelle invasion, étaient arrivés devant Paris et l'avaient environné de toutes parts; le siége durait depuis longtemps, et la famine était grande. Prenant pitié des souffrances du peuple, Geneviève fit remonter quelques bateaux sur la Seine et procura des vivres à la ville. Quand les barbares furent enfin maîtres du pays, la femme chrétienne exerça même sur eux son ascendant; elle arrachait fréquemment des grâces à leur roi Childéric, qui n'osait les lui refuser. On prétend que, lorsqu'il prononçait une condamnation à mort, il s'enfermait, redoutant les paroles et les regards de la sainte, cet ange tutélaire de tous les malheureux. A sa voix, les chaînes des captifs tombaient et les portes des cachots s'ouvraient.

Dans toute cette légende, a dit à son cours d'histoire de France, M. Michelet, à qui nous empruntons une partie des détails qui précèdent, « il y a un sentiment de bonté et d'humanité qui est très-remarquable et que l'on ne trouve point dans les mœurs du cinquième siècle.

« Toutefois, cette double influence du christianisme et de la femme sur les barbares n'est pas un fait isolé, exceptionnel; on en trouve des exemples frappants dans l'histoire des premiers rois mérovingiens.

« Certes cette légende, qui conserva pour les Parisiens un caractère national, indigène, s'il est permis de parler ainsi, a bien quelque chose de merveilleux, mais rien d'invraisemblable, et l'on pourrait même dire que dans l'histoire de Geneviève il y a bien moins d'invraisemblances que dans l'histoire d'une femme plus rapprochée de nous, de la Pucelle d'Orléans. La popularité de Geneviève était immense; deux fois elle avait défendu la ville, elle l'avait sauvée, elle l'avait nourrie. Les Parisiens gardèrent la mémoire de ses bienfaits. Clovis avait bâti, sur la colline méridionale de Paris, une église en l'honneur des apôtres Pierre et Paul; ce fut dans cette église que Geneviève fut inhumée. Le souvenir des bienfaits de Geneviève demeurait si profondément gravé dans l'âme des habitants de Paris, que bientôt ils oublièrent que l'église était dédiée aux apôtres, et que dans le temple ils ne virent plus que la sainte; l'église fut pour eux l'église de Sainte-Geneviève. »

On prétend que Geneviève mourut l'an 512, âgée de 86 ans.

La châsse qui contint ses reliques ne fut d'abord que de bois; sous Dagobert, Éloi l'orna de rinceaux d'or et d'argent qui la couronnaient en forme de temple. Les invasions des Normands forcèrent les gardiens de ce dépôt à cacher dans une chapelle souterraine les restes vénérés de la sainte, que renferma un coffret recouvert seulement de quelques lames d'argent. Enfin, en 1240, des offrandes nombreuses permirent à un orfévre fameux de fabriquer une nouvelle châsse où il entra 7 marcs 1/2 d'or et 183 marcs d'argent. Soutenue par quatre statues de vierges plus grandes que nature, cette châsse était couverte de pierreries; Marie de Médicis la fit surmonter encore d'une couronne et d'un bouquet de diamants.

Depuis les premières années du treizième siècle jusqu'au commencement du dix-huitième, la châsse de la sainte fut soixante-quinze fois promenée processionnellement dans les rues de la ville; solennité autant municipale que religieuse, et qui s'accomplissait sous la sanction du parlement de Paris. Dix-neuf fois le but de cette cérémonie fut d'obtenir du beau temps; sept fois seulement de solliciter de la pluie. De 1347 à 1513 huit processions furent faites pour le succès de nos armes contre l'Anglais; enfin, de 1534 à 1589, les troubles religieux firent au moins douze fois recourir au même préservatif. A la révolution le célèbre reliquaire disparut ainsi que son contenu, mais un zèle pieux sauva, dit-on, du bûcher de la Grève quelques saints débris aujourd'hui offerts à la vénération des fidèles dans l'église Saint-Étienne du Mont.

GÉNIE CIVIL. Sous ce titre nous comprenons les corps des ingénieurs des mines et les ingénieurs des ponts et chaussées.

Le corps des *ingénieurs des mines* est spécialement chargé de surveiller l'exploitation des mines quand elle est faite pour le compte des particuliers, et de la diriger quand elle a lieu dans l'intérêt du domaine public.

Charles VI avait institué, dans chaque bailliage, des commissaires royaux pour surveiller les exploitations et résoudre les difficultés élevées sur le fait des mines. Ils étaient à la fois administrateurs et magistrats. Plus tard on créa un grand maître surintendant des mines, un lieutenant général et un contrôleur, des lieutenants particuliers, et plusieurs conseillers du roi, pour cette branche importante de l'administration publique; mais il s'écoula bien du temps avant que l'on songeât à choisir des hommes capables de répandre les connaissances de l'art parmi les exploitants et de régulariser leurs travaux. On envoya d'abord des élèves visiter les mines les plus importantes des pays étrangers; on créa des inspecteurs généraux des mines, des commissaires du roi; enfin, en 1783, Louis XVI fonda à Paris *l'École royale des mines,* destinée à former des ingénieurs. En 1788, l'administration et le corps des mines se composaient d'un intendant, de deux commissaires du roi, de cinq inspecteurs généraux, de trois sous-inspecteurs, et de six ingénieurs, dont le nombre devait augmenter à mesure que les élèves auraient acquis une instruction suffisante; d'un directeur de l'école, de deux professeurs, et de douze élèves. Il existait en outre divers fonctionnaires de même nature dans les pays d'états, et une administration spéciale des carrières de Paris.

Le 18 novembre 1810, un décret donna au corps des mines une organisation analogue à celle du corps des ponts et chaussées, et détermina d'une manière précise les fonctions des ingénieurs. Cette organisation fut légèrement modifiée par une ordonnance de 27 avril 1832.

Rétablie à Paris par une ordonnance du 5 décembre 1816, l'école des mines est aujourd'hui la pépinière des ingénieurs du corps. Les élèves internes sortent de l'école polytechnique.

Depuis 1816, le gouvernement avait arrêté qu'il serait établi à Saint-Étienne (Loire) une école de mineurs pour l'instruction des jeunes gens se destinant aux travaux des mines, dans l'intérêt privé des concessionnaires; mais cette école ne fut définitivement organisée que par une ordonnance royale du 7 mars 1831.

La création du corps des *ingénieurs des ponts et chaussées* date de l'année 1750 (voy. GÉNIE MILITAIRE). Par un arrêté du conseil daté du 9 juillet, et par des lettres patentes du 17 août, on créa un architecte premier ingénieur, quatre inspecteurs généraux, un directeur du bureau des géographes et dessinateurs, vingt-cinq ingénieurs en commission pour les pays d'élection, et un certain nombre de sous-inspecteurs pour suivre les ouvrages. En 1770 le roi établit trois nouveaux *ingénieurs* pour la généralité de Paris; il *érigea* les sous-inspecteurs en inspecteurs, et *en* fixa le nombre à cinquante. Il y avait de plus trois ingénieurs pour les turcies et levées, un inspecteur et un ingénieur pour le pavé.

Les pays d'états avaient en outre leurs ingénieurs ou agents particuliers; mais, par la loi du 19 janvier 1791, ces ingénieurs furent compris dans la nouvelle organisation du corps. Cette dernière loi portait qu'il y aurait une administration centrale des ponts et chaussées, un premier ingénieur, huit inspecteurs généraux, un premier commis, etc.

Le premier ingénieur devait être pris parmi les inspecteurs généraux, et nommé par le roi; les inspecteurs généraux choisis parmi les ingénieurs en chef du département, et nommés au scrutin par le premier ingénieur et les inspecteurs généraux. Le même décret organisait l'*école des ponts et chaussées.* Le 18 août suivant, l'administration centrale fut placée sous la dépendance du ministère de l'intérieur, et la même loi créa un ingénieur en chef par département, et autant d'ingénieurs ordinaires qu'il en serait demandé par les départements.

Le 1er juillet 1792, une loi réorga-

nisa l'école des ponts et chaussées et y admit les élèves des anciennes écoles de Bretagne et de Languedoc. Enfin, le corps des ponts et chaussées fut constitué à peu près tel qu'il est aujourd'hui, par le décret du 25 août 1804 (4 fructidor an XII), qui établit cinq inspecteurs généraux, dix-sept inspecteurs divisionnaires, cent trente-quatre ingénieurs en chef, trois cent six ingénieurs ordinaires, quinze aspirants, et soixante élèves. De légères modifications ont été apportées à cette organisation, principalement en ce qui concerne le nombre des ingénieurs qui est nécessairement variable, proportionnellement à l'étendue du territoire et au besoin du service.

Une ordonnance royale du 27 juillet 1814 a décidé que le corps des ingénieurs et l'école des ponts et chaussées prendraient les titres de corps royal et d'école royale. Les ingénieurs des ponts et chaussées se recrutent exclusivement parmi les élèves sortis de l'école polytechnique.

GÉNIE MARITIME. Avant 1765, les bâtiments de la marine royale étaient achetés en Hollande ou construits dans nos ports par des maîtres charpentiers venus, pour la plupart, d'Amsterdam. Une ordonnance du 15 avril 1689 fixait le service et les émoluments de ces constructeurs. Les progrès de l'architecture navale exigeant chaque jour des connaissances plus étendues, Louis XV accorda, par ordonnance du 26 mars 1765, le titre d'ingénieur aux maîtres charpentiers constructeurs les plus instruits. La même ordonnance détermina les fonctions du nouveau corps dans les ports de Brest, Toulon et Rochefort; il y eut un ingénieur en chef, deux ou trois ingénieurs ordinaires, quatre ou six sous-ingénieurs et quelques élèves. Des ingénieurs constructeurs ordinaires furent détachés dans les autres ports, tels que Lorient, le Havre, Nantes, Marseille, Bayonne, Bordeaux, etc., pour y diriger les travaux. Les ingénieurs en chef étaient choisis parmi les ingénieurs ordinaires les plus capables, sans égard à l'ancienneté. Les places d'ingénieurs ordinaires étaient mises au concours parmi les sous-ingénieurs. Les places vacantes de sous-ingénieurs appartenaient aux plus anciens élèves; ceux-ci étaient pris parmi des jeunes gens de seize à vingt ans, qui subissaient un examen spécial après avoir servi les travaux pendant deux ans sur les chantiers. Une fois admis, ils étaient tenus d'étudier l'arithmétique, la géométrie, l'hydraulique, l'algèbre, l'application de l'algèbre à la géométrie, et de subir sur ces matières un examen qui déterminait leur classement.

Sous le ministère de M. de Boynes (21 janvier 1774), l'état des ingénieurs constructeurs fut plus positivement déterminé. Ils formèrent, avec l'administration de la marine, sous les ordres de l'intendant, un corps unique qui prit le nom d'*officiers de port*. Une telle confusion ne pouvait durer longtemps. Dès 1776, M. de Sartines sépara de nouveau les ingénieurs constructeurs, et les fit passer sous les ordres du commandant militaire. Ils exécutaient les travaux des ports sous la direction des officiers de la marine. A la révolution de 1789, les ingénieurs des constructions navales se retrouvèrent soumis à un ordonnateur dirigeant en chef les travaux, les approvisionnements, les mouvements, la police des chiourmes et des hôpitaux, et les levées des gens de mer. Le 3 brumaire an IV, les attributions et les grades des ingénieurs de la marine furent déterminés par une loi dont les dispositions ont depuis éprouvé très-peu de changements. Aujourd'hui les membres de ce corps sont pris exclusivement parmi les élèves de l'école polytechnique. Comme le nombre total des officiers fixé par une ordonnance royale du 2 mars 1838 n'est que de 65, dont 1 inspecteur général, 5 directeurs, 24 ingénieurs et 35 sous-ingénieurs, ce n'est qu'à des intervalles éloignés que l'on peut y admettre des élèves sortis de cette école, et toujours en très-petit nombre (*).

GÉNIE MILITAIRE.—Ce corps, composé presque entièrement d'officiers qui n'ont sous leurs ordres que les bataillons de sapeurs et les compagnies de mineurs, est, si l'on peut employer une

(*) Extrait en grande partie du Dictionnaire des travaux publics, civils, militaires et maritimes, par M. Tarbé de Vauxclairs, 1835, in-4°.

telle expression, le corps le plus civil de l'armée. Il fait peu de service militaire, ou plutôt il n'en fait qu'en campagne. Il porte la toise et la pioche, et non les armes. En temps de paix, il bâtit, répare ou démolit des forteresses et des casernes. En temps de guerre, il attaque ou défend les places, trace les lignes des camps retranchés et les parallèles des siéges. Le génie occupe dans l'armée un rang élevé; il a pour pépinière l'école polytechnique; enfin les officiers n'entrent dans son sein que par le grade de lieutenants, à moins qu'ils n'aient commencé à servir dans les sapeurs.

Le mot *génie* a, dans la langue militaire, où il ne date guère que d'un siècle, une double acception : il sert tantôt à désigner la science dont Vauban fut le fondateur, et tantôt le personnel de notre armée qui met cette science en pratique. Il a succédé aux anciens termes d'*engignerie et* d'*engigneurs*, ou *ingignours*, empruntés à l'italien *ingegno*, et se rapportant au maniement des *engins* ou machines de guerre. Quant aux constructeurs de fortifications, ils ne s'appelèrent longtemps qu'*architectes*. Depuis la grande révolution opérée dans l'architecture militaire par l'invention de la poudre et par l'usage de l'artillerie, l'érection des villes fortifiées, les travaux de siége, les fortifications de campagne, ont exclusivement regardé les *ingénieurs* militaires.

Les opérations du génie concernaient primitivement le grand maître des arbalétriers, puis les maîtres et surtout le grand maître de l'artillerie. Ce fut sur des ingénieurs italiens attirés en France au seizième siècle, et surtout par Catherine de Médicis, que se formèrent d'abord les ingénieurs français. Dès 1553, de Serré dirigeait comme surintendant des fortifications le siége d'Orléans. Mais Henri IV n'avait pas de corps de génie organisé, lorsque Sully encouragea des officiers d'infanterie à se livrer aux études qui devaient les mettre en état de remplir les fonctions d'ingénieurs militaires, et appela aussi des Italiens à ce service. C'est à cette époque qu'il faut placer l'origine du comité des fortifications. Il se composait de trois hommes : de Sully, habile ingénieur avant d'être grand ministre; d'Errard de Bar-le-Duc et de Claude de Châtillon, qui, le premier, porta le titre de directeur des fortifications.

Sous le ministère de le Tellier, la surintendance des fortifications ne fut plus qu'un office administratif. On établit, pour diriger les siéges et travaux d'art, un commissaire général des fortifications; le chevalier de Clairville obtint le premier cet emploi. Quant aux officiers du génie, Colbert et Louvois purent bientôt ne plus recourir à des étrangers. Vauban, qui exerça la charge de commissaire général des fortifications depuis 1679 jusqu'en 1707, fonda, en 1668, le corps des ingénieurs civils et militaires.

A la paix de Ryswick (1697) on comptait 600 ingénieurs militaires; mais l'année suivante le désordre des finances en fit renvoyer d'un seul coup la moitié, sans retraite et sans dédommagement. Cette mesure eut des conséquences funestes; car la plupart de ces officiers furent réduits à chercher à l'étranger une existence et une patrie; et dans la guerre de la succession d'Espagne on les vit venir attaquer ces mêmes places qu'ils avaient aidé à bâtir, tandis qu'ils n'avaient laissé en France que des élèves inexpérimentés. C'est pour prévenir le retour d'une si fatale pénurie qu'on établit, en 1748, l'*école de génie* de Mézières, pépinière d'ingénieurs dont Châtillon et Duvignau fondèrent l'instruction sur un plan justement admiré, qui a servi de modèle à toutes les institutions du même genre, tant à l'étranger qu'en France. Cette école fournit toujours au corps du génie les officiers nécessaires pour tenir au complet le nombre de trois cents fixé par l'ordonnance du 7 février 1744.

En 1750 s'opéra la séparation de la branche militaire et de la branche civile du génie : c'est donc de cette année seulement qu'on peut dater avec exactitude la naissance de l'arme appelée *génie*. En 1755, le génie et l'artillerie furent réunis; mais ils se séparèrent dès 1758, sous le ministère de Belle-Isle. Le génie eut alors dans ses attributions les fortifications, la castramétation et

les mines; mais au commencement des guerres de la république, cette dernière branche passa dans le service de l'artillerie, et maintenant la castramétation semble plutôt ressortir au corps d'état-major qu'au génie. Au reste, le génie a fait longtemps les fonctions du corps d'état-major, et a été tantôt séparé du corps des ingénieurs géographes, tantôt fondu avec eux. (Voyez Géographes.)

L'arme du génie, qui a présentement son état-major, son comité, ses généraux, ses régiments, son arsenal, ses écoles et son train, ne formait d'abord qu'un simple cadre. Le personnel de cette troupe, en 1668, n'était que de 55 individus. Les soldats étaient alors employés pendant la paix aux fortifications; l'infanterie exécutait les travaux de siége. Les compagnies de sapeurs et de mineurs, demandées avec instance par Vauban dès 1669, et formées après le siége de Philipsbourg (1688), avaient été presque constamment fondues dans l'artillerie, et ne furent attachées définitivement au génie qu'en 1793.

Le 9 septembre de la même année, l'école de Mézières fut supprimée, et réorganisée deux ans plus tard à Metz. Depuis lors le vestibule obligé de l'école du génie militaire fut l'école polytechnique. (V. Écoles militaires.)

Le personnel du génie militaire s'élevait, le 10 brumaire an IV, à 20,272 hommes. Maintenu à peu près sur ce pied par l'empire, il ne compte plus aujourd'hui qu'environ 6,000 officiers ou soldats, savoir : 400 officiers appartenant à l'état-major de l'arme; 3 régiments dont l'effectif, sur le pied de paix, est de 5,644 hommes, et sur le pied de guerre, de 8,335; enfin, 500 gardes choisis parmi les sous-officiers les plus instruits des régiments, et qui sont chargés, soit aux armées, soit dans les places de l'intérieur, de la surveillance des travaux sous la direction des officiers.

(Comme complément de cet article, voyez aussi Fortifications.)

Genissieux (J. J. V.), né dans le Dauphiné vers 1756, exerçait la profession d'avocat à Grenoble, lorsqu'il fut nommé député de l'Isère à la Convention nationale. Il s'y rangea du parti de la Montagne, et, dès avant le procès de Louis XVI, demanda que tous les membres de la famille de Bourbon fussent exilés du territoire de la république. Il vota ensuite la mort de ce prince sans appel ni sursis.

Travailleur infatigable, il se fit constamment remarquer par son assiduité aux séances des comités, qui le chargèrent plusieurs fois de présenter des rapports en leur nom, sur des matières de législation et de police. Ce fut lui qui, le 26 mars 1793, proposa le désarmement des suspects. Il se plaignit amèrement, le 6 mai 1795, des trop grandes facilités qu'on accordait aux émigrés pour rentrer en France, au moyen de la loi qui rappelait les citoyens que la *terreur* seule avait forcés de s'expatrier. Il parla, au mois de septembre de la même année, en faveur des prêtres déportés et de leurs familles; mais en même temps il s'opposa à la rentrée de l'ancien évêque d'Autun, Talleyrand, et du général Montesquiou.

La réélection forcée des deux tiers des conventionnels le fit passer au Conseil des Cinq-Cents, où il attaqua vivement son compatriote Dumolard, auquel il reprocha de vouloir porter atteinte à la loi du 3 brumaire; puis, effrayé de la marche rapide de la réaction et des progrès du royalisme, il provoqua l'exclusion de Job Aymé, qu'il flétrit du titre de chef des chauffeurs et égorgeurs, connus sous le nom de *compagnies de Jésus et du Soleil*.

Nommé ministre de la justice par le Directoire, le 3 janvier 1796, il ne conserva ce poste important que pendant trois mois, et y resta néanmoins assez de temps pour faire preuve de capacité et d'intégrité. A la sortie du ministère, il occupa la place de substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal de cassation. Nommé, en 1798, président de l'assemblée électorale de Paris (section de l'Oratoire), il fut de nouveau élu membre du Conseil des Cinq-Cents.

Toujours dévoué à la cause de la révolution et adversaire du royalisme, il prit une grande part à la journée du 18 fructidor, et se fit remarquer par la violence de ses apostrophes contre Rouchon (de l'Ardèche), ami secret des clichyens, et qui repoussait, en consé-

quence, la confiscation des biens des déportés. Ses opinions devaient naturellement le ranger parmi les opposants à l'attentat du 18 brumaire; aussi fut-il arrêté pendant quelques instants après la victoire de Bonaparte. Rendu cependant à la liberté bientôt après, il devint membre du tribunal d'appel de la Seine, et occupa cette place jusqu'en octobre 1804, époque de sa mort.

GENLIS (Étiennette ou Stéphanie-Félicité Ducrest de Saint-Aubin-Brûlart, comtesse de), née en 1746, à Champiéri, près d'Autun, est une de ces grandes réputations littéraires qui brillent d'un incomparable éclat pendant quelques années, pour retomber ensuite dans un complet et juste oubli.

Mademoiselle de Saint-Aubin, qui était destinée à écrire de si gros volumes sur l'éducation, et à diriger des enfants appelés à de hautes destinées, fut parfaitement mal élevée, comme on peut le voir dans ses *Mémoires*, auxquels nous renvoyons pour les détails. Déjà elle préludait à cette brillante médiocrité universelle, qui, plus tard, la fit regarder comme un prodige, lorsque ses parents, ruinés, obligés de payer leurs dettes, se trouvèrent réduits à une mince rente viagère. La mère quitta le nom de Saint-Aubin pour prendre celui de Ducrest, et toutes deux se sauvèrent de la misère aux dépens de l'honneur, en acceptant un asile du fermier général la Popelinière. La jeune fille, qui savait également bien jouer de divers instruments, et surtout de la harpe, se vit introduite dans les bonnes maisons comme artiste, et le prix de ses soirées était fixé à 25 louis, lorsqu'elle ne passait pas minuit. Ces deux femmes vécurent pendant longtemps aux dépens des gens de finance, logeant tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, jusqu'au jour où la ruine d'un de leurs protecteurs les obligea à prendre un appartement. Libres alors de recevoir qui bon leur semblait, elles se composèrent une société d'artistes et de gens de lettres. Le comte de Brûlart-Genlis, qui les visitait parfois, était un libertin blasé; mais la jeune Ducrest résolut de devenir comtesse, et réussit. Son mariage causa d'abord un véritable scandale dans la noblesse. Enfin, réconciliée avec la famille de son mari, elle fut présentée à la cour par la marquise de Puisieux, dont Diderot, son amant, a dit *qu'il l'avait quittée parce qu'elle avait trop peu d'honneur*. Mais ce n'était pas à la cour de Versailles qu'elle devait jeter son plus grand éclat.

Sa tante, madame de Montesson, était maîtresse du duc d'Orléans; madame de Genlis résolut de faire de cette honte de sa famille le marchepied de sa fortune. Présentée à Villers-Coterets, madame de Genlis y eut un succès complet, et fut nommée successivement dame de la duchesse de Chartres et gouvernante de ses filles. Elle vint en cette qualité s'installer au Palais-Royal, malgré la répugnance de la duchesse, mère de ses élèves.

Sa réputation comme femme d'esprit ne tarda pas à s'établir, et, dès l'abord, elle se posa en ennemie jurée des philosophes. Cependant, elle s'occupait activement de l'éducation de ses élèves, dont elle avait su se faire chérir, lorsque le duc de Chartres, enchanté de ses talents et de ses complaisances, eut l'idée de la nommer *gouverneur* de ses fils. Le duc ayant fait part à Louis XVI de cette détermination, le monarque répondit en levant les épaules : « Gouverneur ou gouvernante ! vous êtes le maître de faire ce qu'il vous plaira ; d'ailleurs, le comte d'Artois a des enfants. »

Au moment où le fils aîné du duc de Chartres (aujourd'hui Louis-Philippe) dut faire sa première communion, madame de Genlis s'institua docteur en théologie, et composa, pour son élève, *la Religion considérée comme l'unique base du bonheur et de la véritable philosophie*. Cette mauvaise compilation valut à son auteur plus de critiques que ne l'avaient fait encore les autres ouvrages qu'elle avait déjà lancés dans le monde littéraire.

La révolution approchant, madame de Genlis suivit la fortune du duc d'Orléans. On la vit se mêler aux vainqueurs de la Bastille, en prenant part aux farandoles par lesquelles on célébra ce triomphe populaire. Liée avec Pétion et avec Barrère, liée d'une façon plus intime avec Mirabeau, elle donna des articles à la *Feuille villageoise*, en même

temps qu'elle assistait aux séances des jacobins et des cordeliers.

Après la fuite de Varennes, ce fut madame de Genlis, appelée alors madame *Brûlart,* qui rédigea pour le duc d'Orléans la fameuse déclaration par laquelle il renonçait à la régence.

En 1791, elle accompagna en Angleterre mademoiselle d'Orléans, et bientôt toutes deux furent considérées comme émigrées. Mais il est digne de remarque que, tant qu'elle espéra le triomphe, madame de Genlis, se séparant des émigrés royalistes, se donna le titre d'*émigrante jacobine*. Après la catastrophe du duc Égalité, elle reprit la morgue nobiliaire et affecta une étroite dévotion.

Une brochure, le *Précis de la conduite de madame de Genlis pendant la révolution*, fut une sorte d'apologie destinée à obtenir sa radiation de la liste des émigrés. On trouve annexée à ce précis une lettre adressée au duc d'Orléans (Louis-Philippe), qui avait le même but. Le Directoire était menacé d'une ruine certaine, et, parmi les différents partis, il y en avait un qui voulait porter au trône Louis - Philippe d'Orléans, auquel madame de Genlis écrit en ces termes :

« Vous, prétendre à la royauté, de« venir un usurpateur pour abolir une « république que vous avez reconnue, « que vous avez chérie, et pour laquelle « vous avez combattu vaillamment ! Et « dans quel moment ? Quand la France « s'organise, quand le gouvernement « s'établit, quand il paraît se fonder sur « les bases solides de la morale et de la « justice ! Quel serait le degré de con« fiance que la France pourrait accorder « à un roi constitutionnel de 23 ans, « qu'elle aurait vu deux ans aupara« vant ardent républicain, et le partisan « le plus enthousiaste de l'égalité ? Un « tel roi ne pourrait-il pas, tout aussi « bien qu'un autre, abolir insensible« ment la constitution et devenir des« pote ?.... D'ailleurs, quand vous pour« riez raisonnablement et légitimement « prétendre au trône, je vous y verrais « monter avec peine, parce que vous « n'avez (à l'exception du courage et de « la probité) ni les talents, ni les qua« lités nécessaires dans ce rang. Vous « avez de l'instruction, des lumières, et « mille vertus ; chaque état demande des « qualités particulières, et vous n'avez « point celles qui font les grands « rois. »

Cette lettre n'eut d'autre résultat que d'attirer à son auteur de nouvelles haines. Ce fut ensuite au premier consul que s'adressèrent les adulations de madame de Genlis, et elle obtint de celui-ci, non-seulement sa radiation, mais encore une pension de 6,000 francs, et un logement à l'Arsenal. Napoléon, qui voulait rétablir une cour, comptait sur madame de Genlis pour l'aider à restaurer l'ancienne étiquette. L'intrigante sut tirer parti de cette faiblesse du grand homme.

La restauration la trouva disposée à jeter de la boue à l'idole qu'elle venait d'encenser ; ses avances furent vaines : Louis XVIII détestait tout ce qui avait appartenu à la maison d'Orléans, et toujours il la tint à distance, quoique lui laissant le titre d'inspectrice des écoles, que lui avait donné l'empereur, et lui accordant, par l'entremise de M. Decazes, plusieurs gratifications. Toutefois, le duc d'Orléans faisait à son ancienne institutrice une pension qu'il accompagnait de quelques visites ; mais jamais, ni avant ni après la révolution de juillet, il ne la reçut ostensiblement au Palais-Royal.

Madame de Genlis habitait, lorsqu'elle mourut, à la fin de 1830, un appartement des plus simples, rue Saint-Philippe du Roule. On dit qu'elle conserva, jusqu'à la fin de sa vie, les grâces et la légèreté de son esprit. Lorsqu'on la trouva morte dans son lit, elle laissait pour tout héritage de vieux meubles communs, et quelques pièces de billon. Pourtant jamais écrivain n'avait poussé plus loin qu'elle la spéculation mercantile, tranchons le mot, le brigandage littéraire. Dans ses dernières années, elle se livrait sans relâche à des compilations, souvent même à de honteux plagiats, qui donnèrent lieu à de scandaleux procès.

Le catalogue de ses œuvres se monte à près de 100 volumes ; elle écrivait encore sans relâche lorsque la mort vint la saisir, à 84 ans.

Que reste-t-il de tout ce qui fit la va-

nité de madame de Genlis? une réputation justement flétrie; et de son œuvre immense? rien, si ce n'est un tout petit volume, *Mademoiselle de Clermont*, charmante composition qui semble échappée à la plume si chaste, si sobre et si élégante de madame de la Fayette.

Rivarol, qui n'avait pas lu mademoiselle de Clermont, a pu dire, en parlant de madame de Genlis, que le ciel refusa la magie du talent à ses productions, comme il avait refusé le charme de l'innocence à sa jeunesse.

GENOBAUDE, chef franc, qui, en 388, avec Marcomir et Sunnon, passa le Rhin, dévasta toutes les provinces de la rive gauche, et défit les troupes gallo-romaines envoyées contre ses bandes (*).

GENOLA (bataille de). — En 1799, Championnet, pressé d'effectuer sa jonction avec Duhesme, se porta en avant, dans la vue d'attaquer Mélas, qui menaçait d'investir Coni, et qui avait fait ses dispositions d'attaque dans la même direction. Les deux armées se trouvèrent, le 3 novembre, entre la Grana et la Stura. La division Grenier, presque enveloppée, se jeta par son flanc droit du côté de Genola. L'attaque sous Fossano ne fut pas moins vive. Les Français attaquèrent sans succès décisif. La perte du poste de Savigliano obligea Championnet de retirer une partie de ses forces sur Valdigio, centre de sa position. Attaqué par un ennemi supérieur en nombre, craignant d'être tourné, il se retira avec sa gauche sur Centale. Duhesme arriva, mais tard, et rétrograda ensuite sur Saluces. Mélas acheva de rassembler ses colonnes sans obstacle devant Centale. Championnet profita de la nuit pour faire sa retraite par la vallée de Grana et de Coni. Le lendemain, un corps considérable de Français postés à Morozzo fut encore contraint de mettre bas les armes, parce que la retraite était coupée sur cette dernière ville. L'armée française perdit à Genola, et dans les attaques du lendemain, plus de 8,000 hommes, environ un tiers de sa force totale. Championnet fut vaincu parce que le Directoire l'obligea de livrer bataille avec des forces de moitié inférieures à celles des Autrichiens : il avait d'ailleurs embrassé un trop grand front pour la quantité de ses troupes disponibles, tandis que Mélas, qui voulait frapper un coup décisif, avait concentré ses forces de manière à se porter sur les points qui lui présenteraient le plus de chances.

(*) Grég. de Tours, Hist. des Français, liv. II, ch. 9.

GENOUDE (Antoine-Eugène) naquit à Montélimart en 1792. Selon les uns, son père exerçait à Grenoble la profession de limonadier; selon les autres, sa famille appartenait à une classe plus élevée de la bourgeoisie : quelques-uns ont été jusqu'à le faire descendre de certains seigneurs de Savoie, qui auraient abandonné la Bresse, devenue française sous Henri IV, etc., etc. Un fait certain, c'est qu'il se fit donner par Louis XVIII des lettres de noblesse, en vertu desquelles il s'intitula *de* Genoude, et non plus simplement *Genoud*, nom qu'il avait porté jusqu'alors. M. *de Genoude* dut à la protection de M. de Fontanes une modeste place dans l'université, et commença à traduire plusieurs livres sacrés. Jusqu'à quel point se mit-il en état de comprendre ces textes? A entendre ses amis, ses traductions sont des chefs-d'œuvre d'exactitude et de poésie. Il nous est malheureusement impossible de ne pas nous défier de ces admirations. En 1815, il laissa là sa classe de sixième et ses livres hébreux pour se jeter dans le mouvement politique, et s'attacha, comme aide de camp, au prince de Polignac. Après avoir travaillé avec lui, surtout par des intrigues, à faire triompher la cause royaliste dans le Midi, il revint à Paris pour y commencer, sous le patronage de M. de Polignac, une fortune qui ne cessa pas depuis de s'accroître. Dans sa jeunesse, il s'était montré grand admirateur de Voltaire et de Rousseau. Après le retour des Bourbons, il fut un des dévots les plus fervents de la nouvelle cour. Ses amis disent qu'à cette époque, le ciel vint l'éclairer sur ses erreurs. Le ciel prit bien son temps; car cette dévotion de fraîche date ouvrit à M. Genoude toutes les portes : pensions, décorations, lettres de noblesse,

priviléges de journaliste, indemnités secrètes pour services clandestins rendus dans la presse, tout fut accordé à l'homme sans grand talent, mais souple et habile, qui se vouait corps et âme à la cause du trône et de l'autel. En même temps qu'il rédigeait dans les journaux un grand nombre d'articles politiques, M. Genoude achevait ses traductions de la Bible. Quand l'œuvre fut complète, Louis XVIII la fit imprimer gratuitement par les presses de l'État. En 1821, après avoir fait une tournée en Vendée, il écrivit une relation de son voyage, qui fut déclarée un chef-d'œuvre, à l'unanimité, par tous les royalistes. Ce voyage avait été très-avantageux pour l'auteur : il avait fait en Vendée un bon mariage, au moyen duquel il put bientôt, en joignant la fortune de sa femme à la sienne, acheter, pour 300,000 fr., la terre du Plessis aux Tournelles. En 1822, il se fit donner le privilége de *la Gazette de France*, dont il est resté depuis ce temps le directeur et le principal rédacteur.

La révolution de juillet est venue arrêter le cours des prospérités toujours croissantes de M. Genoude. Il a du moins le mérite de n'avoir point abandonné le parti auquel il devait sa fortune; mais pour essayer de ramener sur ses princes déchus les sympathies de la France, il a imaginé un étrange moyen; et l'on a vu avec étonnement, quelques années après la révolution de juillet, *la Gazette* promettre la suppression du monopole et le suffrage universel, comme un des fruits du rétablissement de Henri V. Jamais amalgame plus monstrueux n'a été imaginé par les faiseurs de systèmes politiques. Il est difficile de croire que M. Genoude puisse être de bonne foi en cette conciliation chimérique. Est-ce du moins un mensonge habile? *La Gazette* ne gagne à cela qu'un avantage : c'est de pouvoir attaquer tous les actes contre-révolutionnaires du gouvernement actuel; c'est de se créer un droit de contrôle très-étendu; c'est de voir ses articles reproduits par les journaux de la gauche, quand elle réclame comme eux la réforme électorale. Mais enfin où tout cela peut-il mener *la Gazette* et ses abonnés? Si l'occasion se présentait d'appliquer son prétendu système, que ferait-elle?.....

M. Genoude prend maintenant d'autant plus volontiers un ton d'autorité et d'inspiration, que depuis plusieurs années il s'est fait prêtre. Après la mort de sa femme, il est entré dans les ordres, dont l'archevêque de Paris, alors M. de Quélen, lui a aplani l'entrée par ses dispenses. Aussi, ses amis, à tous les éloges qu'ils lui prodiguent ont-ils joint celui de grand orateur évangélique. Pour nous, nous avons entendu M. Genoude, et il nous est impossible de partager l'admiration qu'il inspire à ses adeptes.

GENOUILLÈRE, partie de l'ancienne armure destinée à garantir le genou, et qui s'adaptait aux cuissards et aux grèves ou jambières.

GÉNOVÉFAINS. — Après avoir érigé sur le tombeau de sainte Geneviève une église dédiée aux apôtres Pierre et Paul, Clovis y établit une communauté de prêtres vivant sous la règle de Saint-Augustin, et, plus tard, ils obtinrent une maison abbatiale dotée de nombreux priviléges. Louis VII, mécontent de leur conduite, les remplaça par 12 chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Victor. Depuis, cette maison, constamment placée sous la règle de Saint-Augustin, devint la première d'une illustre congrégation, ayant pour chef un abbé élu tous les trois ans, et comptant, au dix-huitième siècle, 107 monastères et plus de 1,300 religieux, dont 500 au moins desservaient des cures. Les lettres étaient cultivées avec succès dans cette congrégation, qui citait avec honneur, parmi ses membres, les PP. Fronteau, Lallemand, du Molinet, le Bossu, Mercier de Saint-Léger et d'autres. L'habillement des génovéfains était une robe blanche et un rochet. Hors du couvent, ils mettaient par-dessus un long manteau noir.

Ils faisaient des vœux perpétuels.

GENS D'ARMES. Voyez GENDARMERIE.

GENSONNÉ (Armand). — Député de Bordeaux à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, Gensonné fut un des chefs les plus marquants du

parti de la *Gironde*, ainsi nommé, non pas parce que tous ses membres appartenaient au même département, mais parce qu'ils se groupaient autour d'un triumvirat bordelais, composé de Vergniaud, Guadet et Gensonné.

Dans ce triumvirat, plus remarquable par son éloquence parlementaire que par la profondeur de ses vues politiques, Gensonné n'occupait guère que le troisième rang pour le talent oratoire; mais, pour le talent diplomatique, il y occupait la première place. Il en était le négociateur influent; il en était le représentant accrédité auprès de tous les ambitieux qui menaient ou essayaient de mener les différents partis, soit à la cour, soit dans l'opposition révolutionnaire.

Sous ce rapport, il n'est aucun député du département de la Gironde qui ait eu plus de part que Gensonné aux succès et aux défaites qui ont tour à tour élevé ou abaissé ses collègues, jusqu'au moment de leur chute définitive; il n'en est aucun sur lequel pèse une aussi forte responsabilité dans les fautes qui les conduisirent à l'échafaud.

Pour les historiens royalistes, Gensonné est républicain; pour les partisans de la république, il est royaliste. Cette bizarre contradiction, à laquelle beaucoup d'autres girondins prêtent matière, suffirait à elle seule pour donner la mesure de l'homme qui nous occupe, homme distingué d'ailleurs à tant de titres. Naturellement sceptique, arrivé aux affaires dans un moment où la monarchie même se trouvait mise en question, ambitieux avant tout, Gensonné s'était fait une religion politique d'une élasticité fort commode. Il n'était ni républicain, ni royaliste, ou plutôt il était tantôt l'un tantôt l'autre, d'après les nécessités du moment. Comme Brissot, comme Roland, et même comme Danton, il jouait tour à tour sur le dé de la république ou sur le dé de la monarchie, suivant que ce jeu était nécessaire pour arriver au pouvoir ou pour s'y maintenir. Si une forme de gouvernement quelconque avait sa préférence, c'était une monarchie constitutionnelle, mais à cette condition seulement que Bordeaux, sa ville natale, passerait avant toutes les autres villes, surtout avant Paris, et que lui, Gensonné, et ses partisans auraient la haute main dans les affaires de la France, au détriment des montagnards et de tout le parti populaire. Pour effrayer la cour, il se faisait républicain; pour dominer les masses, il redevenait royaliste. Mirabeau avait adopté une tactique du même genre, avec cette différence, toutefois, qu'il avait eu le bon sens de ne jamais sortir de la sphère de la royauté constitutionnelle; tandis que les girondins, ses imprudents imitateurs dans ce jeu de *bascule*, avaient pris pour points extrêmes deux éléments inconciliables, la république et la monarchie, l'eau et le feu. Voilà sur quels fondements ils espéraient asseoir un système de modération. Qu'arriva-t-il? La cour les repoussa comme républicains; la république les frappa comme royalistes.

Gensonné se croyait homme d'État d'abord; le citoyen ne venait qu'ensuite : comme si on pouvait être l'un sans l'autre; comme si la première condition pour gouverner un empire n'était pas de se prononcer ouvertement pour la forme de gouvernement qui convient le mieux à cet empire, au moins pour un temps donné. Aussi, déniant à Gensonné et à ses amis le nom d'*hommes d'État* qu'ils s'étaient arrogé, et que l'on continuait à leur donner par dérision, Camille Desmoulins ne voulait-il voir en eux que des *autocrates*. En effet, l'absence de convictions profondes ne peut engendrer qu'une ambition toute personnelle, qu'une autocratie au petit pied, la pire de toutes, parce que, étant trop faible pour ne pas partager avec ses ayants cause, elle ne tarde pas à amener l'oligarchie avec toutes les rivalités jalouses, toutes les causes de morcellement, toutes les tentatives de démembrement qui en sont inséparables. L'égoïsme a beau faire, il est incompatible avec l'esprit d'association; et, soit qu'il préfère la monarchie, soit qu'il aime mieux la république, il ne cesse jamais d'être un dissolvant qui menace l'existence même des nations. Est-il républicain, il marche au *fédéralisme;* est-il royaliste, il conduit à l'*oligarchie :* deux écueils qui se res-

semblent beaucoup. Ce n'est donc pas sans motif que les montagnards reprochaient aux girondins de compromettre l'unité et l'indivisibilité de la France; car les uns (les girondins républicains) étaient *fédéralistes*, comme Buzot, Boyer-Fonfrède, Isnard, etc.; les autres (les girondins constitutionnels) étaient *oligarques*, comme Brissot, Roland, Gensonné, etc.

Avec de pareilles dispositions, Gensonné ne pouvait mener à bien ni les affaires de la France, ni celles de la bourgeoisie, pour laquelle il avait pris parti contre le peuple, ni celles de la députation de la Gironde, ni même celles du triumvirat bordelais, dont il était le membre le plus versé dans les mystères de la diplomatie. De plus, par ses liaisons étroites, par ses intelligences secrètes avec le général Dumouriez, il contribua plus que tout autre à la déconsidération et à la ruine du parti girondin, que ses relations avec Brissot, l'intime de Guadet, avaient déjà si gravement compromis.

L'amitié du général Dumouriez joue un rôle important dans la vie politique de Gensonné, qui avait jeté les yeux sur lui pour en faire l'exécuteur des projets de la Gironde. C'est par Gensonné que les girondins connurent Dumouriez. Celui-ci profita de leur assistance pour s'élever au ministère; mais, lorsqu'à son tour il fut devenu un personnage important, et qu'il eut reçu la consécration de la victoire, il voulut marcher sans lisière: un pareil homme ne pouvait travailler que pour lui-même. Après la mort du roi, tout en paraissant incliner vers les girondins, il se lia secrètement avec les montagnards du parti de Danton, lesquels étaient orléanistes; les girondins royalistes, au contraire, croyaient le moment venu de proclamer Louis XVII avec une régence, système si favorable au triomphe de l'oligarchie. Tout porte à croire que, charmé de ce rôle de médiateur, Dumouriez donnait des espérances aux deux partis. Ce qu'il y a de certain, c'est que Gensonné ne cessa jamais d'être sa dupe, et que, peu de jours encore avant sa trahison, il espérait le détacher de Danton et de la faction orléaniste. Il n'en fut rien; mais la responsabilité des crimes de Dumouriez retomba, du moins d'abord, non pas sur les dantonistes, ses complices de la veille, mais sur les girondins, ses anciens clients, ses anciens complices. Ce n'est guère qu'un an plus tard que le comité de salut public fit expier aux dantonistes leurs dilapidations et leur duplicité. Alors les girondins n'étaient plus; ils avaient cruellement payé leurs erreurs et le mauvais service que leur avait rendu Gensonné, en se portant garant du patriotisme et de la moralité du soldat-diplomate qui devait trahir.

Un examen rapide de la carrière politique de Gensonné justifiera, nous le croyons, le jugement qui vient d'en être porté.

Gensonné naquit à Bordeaux, le 10 août 1758. Il embrassa la carrière du barreau, où il avait déjà acquis une brillante réputation, lorsque la révolution lui ouvrit un nouvel avenir. En 1791, il fut nommé membre du tribunal de cassation, qui venait d'être fondé. Dans le courant de la même année, l'Assemblée constituante, dont il avait attiré l'attention par la publication d'un mémoire en faveur des hommes de couleur, le chargea d'une mission dans les départements de l'Ouest: il s'agissait de vaincre la résistance que les prêtres de ces provinces, et surtout ceux de la Vendée, apportaient à la mise en activité de la constitution civile du clergé. Dans cette mission, il eut pour collègue Gallois, et pour auxiliaire le général Dumouriez; dès lors, commença entre lui et ce dernier la liaison qui devait devenir si funeste aux girondins.

Aux élections du mois de septembre 1791, Gensonné fut nommé, à l'unanimité, parmi les représentants de la ville de Bordeaux à l'Assemblée législative. Il alla se ranger, avec Vergniaud et Guadet, dans les rangs de l'opposition; et, comme il ne s'agissait alors que de renverser le ministère, il fit ou il laissa croire qu'il faisait du républicanisme. Le 9 octobre, huit jours après l'ouverture de la session, il parut pour la première fois à la tribune, où il lut son rapport sur la mission que lui avait confiée l'assemblée précédente. Il con-

venait que plusieurs départements de l'Ouest refusaient de reconnaître les prêtres assermentés ; mais il indiquait les voies de la persuasion comme beaucoup plus propres que celles de la rigueur à ramener les esprits. Plus tard, il n'en vota pas moins le décret qui prononçait la peine de la déportation contre les prêtres réfractaires.

Bientôt désigné pour faire partie du comité diplomatique, Gensonné fut un des membres les plus influents de ce comité, qui était, comme un second ministère, en possession de la confiance de l'Assemblée nationale, et chargé de surveiller le ministère de la cour. Ce fut Gensonné qui, le 1er janvier 1792, fit, au nom du comité diplomatique, le rapport à la suite duquel un décret d'accusation fut rendu à l'unanimité contre les deux princes, frères du roi, l'ex-ministre Calonne, le vicomte de Mirabeau, frère du grand orateur, et le marquis de Laqueuille. Ce fut encore lui (21 avril) qui, toujours au nom du même comité, proposa et fit adopter, à l'unanimité moins sept voix, le décret portant déclaration de guerre à l'Autriche. Alors Gensonné était toujours opposé à l'esprit contre-révolutionnaire de la cour ; mais il n'était plus républicain.

Ce brusque changement, qui devait être suivi de tant d'autres, avait pour cause la chute de l'ancien ministère (24 mars) et l'avénement d'un ministère girondin, où figuraient Dumouriez, Roland, Lacoste et Clavière, auxquels fut adjoint Servan, le 14 avril. Gensonné était donc ministériel, lorsqu'il proposa le décret du 21 avril. Les girondins et la cour étaient d'accord pour la guerre, mais par des raisons bien différentes : ceux-ci comptaient sur des victoires qui forceraient l'Europe à reconnaître la révolution française et à chasser les émigrés ; celle-là prévoyait et préparait quelques défaites qui l'aideraient à renverser en même temps les girondins et les montagnards : elle s'entendait avec l'étranger pour briser la constitution. Aussi un assez grand nombre de patriotes, et entre autres Robespierre, étaient-ils beaucoup moins belliqueux que Gensonné et que Brissot.

Lorsque la division eut éclaté dans le ministère girondin, la position de Gensonné devint fort délicate. Dumouriez, son protégé et son ami, n'eut pas plutôt approché la cour, qu'il commença à changer de système. Soit qu'il ne fût que vénal, soit qu'il eût des arrière-pensées d'ambition, le général Dumouriez s'arrangeait toujours de manière à trahir quelqu'un. Successivement cet homme a voulu être le Monck de Louis XVI, le Monck des girondins, le Monck des orléanistes. A cette époque, ayant besoin de gagner les bonnes grâces du roi et de la reine, il ne demandait pas mieux que de passer en transfuge dans les rangs du parti feuillant. Restés fidèles au drapeau girondin, Roland et Clavière étaient en lutte avec lui, et avaient pour défenseurs Vergniaud et Guadet ; tandis que Gensonné, quoique mécontent de Dumouriez, ne pouvait se résoudre à séparer sa cause d'avec celle de son ami. Sans la crainte de voir leurs divisions tourner à l'avantage des montagnards, les triumvirs de Bordeaux se seraient peut-être brouillés dans cette circonstance ; mais l'imprudent Dumouriez, qui tirait presque vanité d'une défection aussi maladroite que honteuse, empêcha Gensonné de se compromettre davantage. Il n'en resta pas moins prouvé par l'expérience que le triumvirat bordelais et tout le parti girondin était incapable de rester uni, dès qu'il se trouvait en possession du pouvoir, et qu'il n'était fort, qu'il n'était compacte que pour faire de l'opposition. C'est le propre de toutes les coalitions de se démembrer et de tomber dans l'oligarchie, dès qu'elles ont renversé l'obstacle qui leur avait donné naissance. Voyant que Dumouriez les trahissait, les girondins cherchèrent à lui opposer Servan, jeune officier plein de décision, dont ils firent un ministre de la guerre. Pour plus de sûreté, ils se rapprochèrent des montagnards, qu'ils avaient traités assez durement après leur premier triomphe, et ils redevinrent ou ils laissèrent croire qu'ils redevenaient républicains comme devant.

Toutes leurs attaques se portèrent dès lors contre Dumouriez et contre le *comité autrichien*. On a prétendu qu'a

cette époque il n'existait plus de comité semblable. En matière de comités secrets, il est toujours fort difficile de savoir à quoi s'en tenir; mais, ce qui est certain, c'est que la cour s'entendait avec l'Autriche, et que la reine était, sinon l'âme, du moins le centre de toutes les intrigues étrangères. Le 25 mai, Gensonné et Brissot dénoncèrent formellement l'existence du comité autrichien, et demandèrent qu'au décret d'accusation, rendu le 10 mars précédent, contre le ministre de l'intérieur Delessart, on en joignît un autre contre les ex-ministres Montmorin et Bertrand de Molleville. L'assemblée se borna à ordonner une enquête contre ces derniers.

Après la destitution de Roland, de Clavière et de Servan (13 juin), c'est-à-dire, après l'expulsion des girondins du ministère, Gensonné redoubla d'énergie contre la cour, et même aussi d'énergie républicaine, jusqu'à la fameuse journée du 20 juin, où les girondins laissèrent agir le peuple, dans l'espoir de retirer les marrons du feu. Cette journée n'ayant pas eu les suites qu'ils s'en promettaient, ils continuèrent à poursuivre le nouveau ministère (feuillant), persuadés que sa chute leur rendrait leur ancienne influence, et rouvrirait la porte du conseil à Roland, à Clavière, à Servan, et même à Dumouriez, qui, n'ayant recueilli que la disgrâce pour prix de sa défection, cherchait à rentrer en grâce auprès de ses premiers amis.

Peu de temps après le 20 juin, Gensonné, ainsi que Vergniaud et Guadet, effrayés des progrès du parti montagnard, et prévoyant bien que la chute du trône profiterait encore plus à leurs rivaux qu'à eux-mêmes, firent une nouvelle halte dans leur course républicaine, et se sentirent atteints d'un nouvel accès monarchique. On put voir alors que chez eux l'ambition passait avant les convictions politiques. Des négociations furent ouvertes entre le roi et les girondins par l'entremise du peintre Boze, qui remit à Louis XVI un mémoire rédigé, dit-on, par Gensonné. Cette démarche leur avait sans doute été suggérée par la grande scène de réconciliation du 7 juillet, où l'évêque Lamourette avait fait jurer à l'assemblée de maintenir la constitution, et de combattre avec la même rigueur les partisans de la république et les partisans des deux chambres. Mais le mémoire rédigé par Gensonné n'eut pas plus de succès que le *baiser d'amourette*, et les girondins ne s'en trouvèrent que plus compromis encore.

Repoussés par Louis XVI, Gensonné, Guadet et Vergniaud reprirent leur rôle de membres de l'opposition, et s'entendirent de nouveau avec les montagnards pour frapper un grand coup. La journée du 10 août fut le résultat de cet accord. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que les girondins ne voulaient qu'effrayer la cour, et la forcer à reprendre les ministres de leur choix. Quand ils virent le trône à moitié abattu, ils essayèrent de le relever; quand ils virent que Louis XVI était devenu impossible, ils songèrent au dauphin et à l'établissement d'une régence. La manière dont Vergniaud, Guadet et Gensonné présidèrent tour à tour l'Assemblée législative dans la journée même du 10 août, ne laisse aucun doute à cet égard. Ils eurent le courage de protéger la personne du roi; mais, pour mieux faire comprendre que la royauté ne périrait pas avec lui, ils affectèrent de donner le nom de *prince royal* au dauphin. Ce fut sur la proposition de Gensonné que furent alors décrétées les attributions du conseil exécutif, destiné à remplacer provisoirement le gouvernement royal. A partir de cette époque, Gensonné et les girondins rompirent pour toujours avec les montagnards, qui, presque tous, désiraient sincèrement la république. Les massacres de septembre vinrent encore augmenter la division : Gensonné et ses amis y furent complétement étrangers; mais on leur a reproché avec raison de n'avoir presque rien fait pour les empêcher, comme s'ils avaient voulu se ménager un affreux grief d'accusation contre la ville de Paris.

Tel fut Gensonné à l'Assemblée législative; sa conduite à la Convention nationale ne paraît guère mieux dessinée. Il avait été élu le troisième par la ville de Bordeaux; sa position, ainsi

que celle de tous ses amis, était alors complétement fausse : il se présentait à la Convention comme républicain après avoir joué un rôle tant soit peu monarchique à la Législative.

Comme pour mieux se compromettre, il ne cessa de tonner contre les massacres de septembre, que la Gironde n'avait pas eu le courage d'empêcher; il essaya d'en faire retomber la responsabilité sur tout le parti de la Montagne, quoique les auteurs en fussent bien connus et, grâce à Dieu, en petit nombre. Ses adversaires n'eurent pas grand'peine à récriminer, de leur côté, contre lui : ils lui rappelèrent ses intelligences avec la cour, et on alla jusqu'à l'accuser d'avoir été stipendié par le ministre Narbonne. A ces imputations il opposa une profession de foi républicaine; on ajoute même qu'il se vanta de s'être engagé par serment, dès l'année 1790, à renverser la monarchie. Il ne voyait pas qu'en croyant se justifier auprès des républicains, il se reconnaissait coupable de trahison envers Louis XVI.

Dans le procès du roi, Gensonné essaya d'abord de sauver l'illustre accusé en votant pour l'appel au peuple; mais cette mesure dilatoire ayant été repoussée, il vota pour la mort et contre le sursis. Après l'exécution, il demanda que la Commune de Paris répondît à la France de la sûreté de la reine, du dauphin, et des autres membres survivants de la famille royale. Rien de plus noble que ce vœu qui malheureusement n'était pas désintéressé; car, à cette époque, se voyant gagnés de vitesse par les montagnards, les girondins s'étaient rappelé leurs anciennes vues sur le dauphin et la régence.

Il paraîtrait même que Gensonné fut l'âme de toutes les menées qui eurent lieu, pour arriver à cette fin, dans le comité de défense générale, dont il fut presque toujours membre, et où il eut une grande influence. Alors, comme toujours, il avait placé toutes ses espérances en Dumouriez, qui continuait à le tromper suivant sa coutume. Peu de temps avant sa trahison, Dumouriez entretenait des intelligences avec Danton et Gensonné. Ni Danton ni Gensonné ne prévoyaient la basse action du vainqueur de Jemmapes; mais l'un et l'autre cherchaient à employer son épée en faveur de leur parti. Alors Danton était orléaniste et Gensonné partisan de la régence. Ils remplirent de leurs querelles les séances du dernier comité de défense générale (24 mars-6 avril) dont ils faisaient partie tous les deux.

Les soupçons que sa vieille amitié pour Dumouriez faisait planer sur Gensonné furent bientôt confirmés publiquement. Dans le procès de Miaczinski, aide de camp de Dumouriez, condamné à mort le 7 avril, par le tribunal révolutionnaire, il ressortit des débats la preuve qu'il y avait eu des liaisons entre le général et le député. Alors la conduite de Gensonné fut déférée à l'examen d'une commission; mais les événements du 31 mai et du 2 juin vinrent encore aggraver sa position; son nom fut compris dans la liste des 22 députés proscrits. Il refusa, dit-on, les moyens de se sauver que lui aurait offerts Garat, ministre de l'intérieur. Décrété d'accusation, le 3 octobre 1793, sur le rapport d'Amar, il parut le 24 devant le tribunal révolutionnaire avec ses amis; condamné à mort, il périt le 31 octobre, à l'âge de 35 ans.

Moins éloquent que Vergniaud, que Guadet, et peut-être même que Fonfrède, Gensonné avait la parole facile et quelquefois singulièrement caustique. Dans une séance, où il demandait la punition des meurtriers de septembre, une voix ayant crié : « Ils ont sauvé la patrie! — Oui, répliqua Gensonné, comme les oies sauvèrent le Capitole. »

S'il fallait en croire la déposition du capucin Chabot dans le procès des girondins, les triumvirs bordelais n'auraient pas joui de l'estime de tous leurs collègues. Voici en quels termes Grangeneuve, député de la Gironde lui-même, mais républicain fédéraliste, se serait exprimé sur le compte de son compatriote : « ... Gensonné est le plus hypo-
« crite de tous; c'était un aristocrate
« qui n'a fait le patriote que pour avoir
« des places; il ne fut pas plutôt pro-
« cureur de la commune de Bordeaux

« que, pour faire la cour au duc de « Duras, il fit tout son possible pour « dissoudre le club national. » Sans avouer ces paroles mêmes, Grangeneuve convint avoir témoigné assez vertement ses soupçons.

GENTIEN (Benoît), religieux de Saint-Denis, et docteur en théologie, vivait sous le règne de Charles VI. Il fut choisi plusieurs fois pour porter la parole dans les remontrances que l'université fit faire aux princes du sang, et représenta ce même corps au concile de Constance, où il se distingua par son éloquence et son savoir. Mais ce qui rend surtout son nom populaire, c'est qu'on lui attribue généralement la célèbre chronique latine connue sous le nom de *Chronique du religieux de Saint-Denys*, de 1380 à 1422. Le Laboureur, dans sa préface de l'*Histoire de Charles VI*, rend compte des recherches auxquelles il s'est livré pour découvrir l'auteur anonyme de cet ouvrage. Il a reconnu qu'à cette époque deux des religieux de Saint-Denis avaient eu quelque renommée et quelque importance, Benoît Gentien et Guillaume Barrault. Le dernier appartenant à une famille qui avait embrassé avec ardeur le parti bourguignon, le Laboureur pense que la chronique doit être plutôt attribuée au premier, l'un des hommes les plus éminents de l'université; mais on doit lui objecter que la chronique parle souvent de Gentien, et toujours à la troisième personne, qu'elle le traite de fameux et d'éloquent, et qu'il est peu vraisemblable que l'auteur se fût ainsi lui-même accablé de louanges, tandis qu'en d'autres endroits l'auteur de la chronique parle souvent de lui-même comme acteur, en disant *moi*. Quant à l'opinion émise par M. de Barante, qui veut donner cette histoire à Guillaume Barrault, elle ne doit être considérée que comme une simple hypothèse qu'on ne saurait appuyer sur aucune preuve solide.

La chronique du religieux de Saint-Denis, bien que citée par tous les historiens qui se sont occupés de l'époque qu'elle embrasse, vient d'être publiée et traduite, pour la première fois, par M. Bellaguet dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, imprimés par ordre du ministère de l'instruction publique; 3 vol. in-4° ont déjà paru.

GENTILLET (Innocent), jurisconsulte protestant, né à Vienne en Dauphiné au commencement du seizième siècle, président de la chambre de l'édit de Grenoble, puis syndic de la république de Genève, auteur de plusieurs ouvrages de controverse, et entre autres d'une *Apologie de la religion protestante* (en latin, Genève, 1587, in-4°), et d'un *Discours sur les moyens de bien gouverner, etc., contre Nic. Machiavel* (1576, in-8°; 2ᵉ édit., 1577, petit in-12). Le succès qu'a obtenu ce livre lui a fait donner le titre de l'*Anti-Machiavel;* mais aucune édition ne porte ce titre. On a encore de Gentillet un ouvrage intitulé l'*Anti-Socin*, 1612, in-4°, etc.

GENTILSHOMMES DE LA CHAMBRE. François Iᵉʳ ayant supprimé l'office de grand chambrier de France, en 1545, créa une charge de premier gentilhomme de la chambre du roi. Depuis Louis XIII il y en eut quatre. Le premier gentilhomme de la chambre remplissait auprès du roi les fonctions du grand chambellan en son absence, lui donnait la chemise, et le servait lorsqu'il mangeait dans sa chambre. Il réglait le service et la dépense de la chambre, était chargé de la surintendance des deuils de la cour, et de celle des divertissements, ballets, comédies, mascarades, etc. Les théâtres royaux étaient aussi placés sous leur surveillance, et ils régnaient en maîtres souverains dans les coulisses; acteurs ou actrices n'y pouvaient débuter ni être reçus sans leur autorisation. Le choix des pièces qui devaient être jouées à la cour dépendait de leur goût ou de leur caprice.

Les premiers gentilshommes de la chambre, en 1789, étaient les ducs de Richelieu, de Duras, de Villequier, de Fleury.

Gentilshommes ordinaires. Leur fonction était de se trouver au lever et au coucher du roi. C'était à lui seul qu'ils rendaient réponse des ordres qu'ils avaient exécutés de sa part, quand on les envoyait auprès des parlements, des généraux, ou dans les pays étrangers,

avec la qualité de ministres extraordinaires, pour notifier la naissance des princes de la famille royale, ou pour négocier des affaires secrètes. Les gentilshommes ordinaires, créés par Henri III, se vantaient d'avoir eu dans leur compagnie, Malherbe, Racine, Voltaire, etc.

Gentilshommes servants. Ils faisaient journellement, à la table du roi, les fonctions que remplissaient dans les cérémonies, le grand pannetier, le grand échanson, le grand écuyer tranchant; ils servaient l'épée au côté.

Gentilshommes-verriers. La Gascogne, la basse Bretagne, la Beauce, la Lorraine (*), n'étaient pas les seuls pays célèbres par leur *gentilhommerie.* Tous les verriers ayant le privilége de *souffler les bouteilles*, possédaient des titres de noblesse, des armoiries, encouragement donné par les rois de France à une industrie naissante (voy. VERRERIES). Les gentilshommes embrassant ce métier ne dérogeaient pas, et cependant les beaux esprits se divertissaient à leur sujet! Maynard raillait fort agréablement le poëte Saint-Amand, dont le père passait pour être gentilhomme de cette façon, il lui disait :

Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu vos qualités!

Mais, pour nous, il nous est impossible de nous associer à ces plaisanteries. L'origine de cette noblesse en valait bien une autre. Écoutez ce que dit Henri Corneille Agrippa de celle de la plupart des gentilshommes de son temps : «... Toutesfois les noblesses et gentillesses sont souvent acquises par aucuns par m........, ou pour avoir empoisonné quelqu'un, ou exécuté quelque meurtre ou parricide : et s'en trouve assez qui sont *gentilshommes* par trahison..... Un grand nombre y parvient par médisances, calomnies et imputations... Si quelqu'un veut devenir *gentilhomme*, qu'il devienne chasseur premièrement; car ce sont les principes et rudimens de la noblesse. Celui qui n'est propre à faire ces choses, achète la noblesse à beaux deniers comptans : car elle est à vendre aussi bien. S'il n'est pécunieux, qu'il se mette à complaire et flatter les rois et princes, et dire toujours *oui*, ou se pousse par quelque méchanceté et fraude de courtisans; qu'il serve de courretier, et porte message aux principales p...... de la cour, ou prostitue sa femme et ses filles à quelques princes, ou lui-même trouve moyen de faire servir sa personne aux appétits des dames, ou espouse quelques p... royales ou leurs bastardes. Voilà le souverain degré de noblesse, car, par ce moyen, on est incorporé en icelle (*). »

(*) Il y avait, en Lorraine, un moyen expéditif d'acquérir la noblesse. Un des ducs de cette province, ne sachant comment suppléer à la pauvreté des carmes, leur avait concédé un grand nombre des priviléges, entre autres celui de conférer des titres de noblesse, et ces bons religieux délivraient le brevet, au juste prix de 600 liv. Cette noblesse, qu'on donnait, comme l'on voit, pour un morceau de pain, a peuplé le pays de finales en *court* et en *mont*, dont chaque *noble des carmes* a allongé son nom roturier. Tels sont les *Vignancourt*, les *Daufremont*, etc., dont les radicales sont *La vigne, Aufer.*

(*) Extrait d'une traduction publiée en 1603, de son ouvrage intitulé : *De l'incertitude et de la vanité des sciences.*

GEOFFRIN (Marie-Thérèse Rodet, madame), naquit à Paris le 2 juin 1699, et mourut au mois d'octobre 1777. Pendant le dix-septième et le dix-huitième siècle, plusieurs femmes d'esprit se sont plu à réunir et à présider des coteries littéraires. Mais de toutes ces illustres maîtresses de maison, telles que mademoiselle de Scudéry, madame de Tencin, madame du Deffant, etc., il n'en est peut-être pas une qui mérite plus que madame Geoffrin que la postérité lui continue l'estime et la considération dont elle a joui pendant sa vie. En effet, elle ne se contenta pas de donner des dîners aux gens de lettres et aux artistes. C'était pour elle un besoin, une habitude de faire du bien. Elle recommandait le mérite obscur, usait du crédit des personnages puissants qui la visitaient, pour servir ses amis, et les aidait même de sa bourse. Ainsi plusieurs membres de l'Académie française reçurent d'elle des pensions viagères assez considérables; et tous ces bien-

faits étaient répandus avec autant de délicatesse que de générosité.

Pendant plus d'un demi-siècle, sa maison fut le rendez-vous des lettres et des arts, et il ne venait point à Paris d'étranger de distinction, ni même de prince ou de souverain voyageur, qui ne briguât l'avantage d'être présenté chez cette simple bourgeoise. Elle compta parmi ses convives habituels : Vien, Carle Vanloo, d'Alembert, Fontenelle, Helvétius, Morellet, Buffon, Marmontel, Thomas, Raynal, mademoiselle de Lespinasse, etc. Son éducation avait été assez commune, et, comme elle l'avouait ingénument, elle ignorait même l'orthographe. Néanmoins, elle sut recevoir et présider cette illustre assemblée avec une grâce et un savoir-vivre exquis. Ce fut l'occupation de toute sa vie, et elle la continua jusque dans la vieillesse la plus avancée.

Madame Geoffrin a peu écrit ; encore une main complaisante a-t-elle dû corriger les fautes qui se trouvaient dans ses opuscules. Mais les adages et les maximes que l'on cite d'elle (car elle aimait beaucoup à formuler ainsi ses pensées) prouvent qu'elle joignait à un goût naturel et à un sens très-droit un esprit fin, juste et perçant. Du reste, plusieurs de ses amis, surtout Marmontel, Thomas, d'Alembert et Morellet, ont acquitté envers cette dame, dans leurs écrits, la dette du cœur, et nous ont fait d'elle un portrait dont l'exacte précision laisse peu à désirer. Ils s'accordent à nous la dépeindre bonne, obligeante, amie, par-dessus tout, du calme et de la simplicité, et rachetant amplement, par ses précieuses qualités, ses singularités et sa brusquerie grondeuse.

GEOFFROI (assise de). La seule circonstance remarquable que présente le règne de Geoffroi II, duc de Bretagne (voyez BRETAGNE, p. 353), ce sont les changements qu'il introduisit dans la législation de sa province. Au douzième siecle, les terres seigneuriales se partageaient, après le décès du possesseur, entre tous les mâles de la famille, usage qui devait promptement amener l'affaiblissement de la noblesse. En 1185, le duc réunit ses barons dans une assemblée désignée par les historiens sous le nom d'*assise de Geoffroi*. Il y fut convenu qu'à l'avenir l'héritage noble serait recueilli en entier par l'aîné, sous la condition que celui-ci ferait aux cadets une provision sortable, si mieux il n'aimait leur abandonner quelque terre, au cas où il y en aurait plusieurs dans la succession.

De ce fait on peut inférer, d'abord que la noblesse de Bretagne était déjà très-appauvrie, ensuite que le duc était dans l'obligation ou dans l'usage d'assembler ses barons pour les consulter dans les affaires importantes. A cette assemblée assistèrent encore les évêques de Rennes, Vannes, Nantes et Saint-Malo. La signature et le sceau de la duchesse Constance furent apposés à ce règlement, dont le préambule porte : « Faisant le gré aux évêques et aux barons, o (ouï) le commun assentement, « etc. »

Malgré cette règle positive et générale, plusieurs seigneurs affectèrent de se prévaloir de leur indépendance pour y contrevenir. Dom Morice (*) cite un assez grand nombre d'exemples pareils.

GEOFFROI *Grise-Gonelle*, comte d'Anjou, qui devait son surnom à la couleur de sa casaque, en basse latinité, *gonella*, succéda en 958 à Foulques le Bon, son père. (Voyez les FOULQUES d'Anjou.) Lothaire, en reconnaissance du secours que le comte lui avait prêté contre Otton II de Germanie, le gratifia, lui et ses successeurs, du titre de sénéchal du royaume. Geoffroi eut à défendre en 980, contre les prétentions de son gendre Conan le Tort, comte de Rennes, la partie de son domaine située entre le Maine et la Bretagne. Il guerroya cinq ans après avec le comte de Poitiers, et mourut en assiégeant le château de Marson, dont le propriétaire, son vassal, s'était révolté. Il eut pour successeur son fils *Foulques Nerra*.

GEOFFROI II *Martel*, comte d'Anjou, né en 1006, succéda en 1040 à son père Foulques Nerra. Mais avant de gouverner l'Anjou, il avait eu déjà une existence brillante et bien remplie. Ayant épousé Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume V, duc d'Aquitaine, il en avait reçu en dot des biens impor-

(*) Actes de Bretagne, t. II, préface, p. VIII.

tants, et trouvait moyen de s'immiscer continuellement aux affaires du Poitou et de l'Aquitaine. Brave, querelleur, toujours en guerre avec ses voisins, il enleva aussi le comté de Vendôme à Foulques, dit l'*Oison*, son neveu ; et pour racheter l'odieux de son usurpation, il fonda l'abbaye de la Trinité de Vendôme. En 1032, à la demande de Michel Paphlagonien, empereur d'Orient, Geoffroi passa en Sicile avec un corps de troupes, pour combattre les Sarrasins qui ravageaient cette île, et les défit complétement près de Messine. A la suite de cette victoire, et sur l'invitation de l'empereur, il se rendit à Constantinople, où Michel lui donna, comme un témoignage de sa reconnaissance, la relique de *la Sainte Larme*, dont le comte fit présent à l'abbaye de Vendôme, et qui y fut longtemps l'objet de la vénération des fidèles.

A son retour de Constantinople, Geoffroi Martel administra le comté d'Anjou pour son père, qui faisait son pèlerinage en terre sainte. En 1039, il marcha contre le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, qui lui réclamait une bonne partie de son héritage, et le tua. Il y avait alors à peine cinq ans qu'il s'était battu avec Guillaume VI d'Aquitaine, qui mourut des suites de sa longue captivité.

En 1043, nouvelle guerre contre Thibaut III, comte de Blois, que Henri Ier, roi de France, avait dépouillé de la ville de Tours, pour la donner au comte d'Anjou. L'année suivante, se livre la bataille de Nouy, près Saint-Martin le Beau, dans laquelle le comte de Blois et de Touraine est défait par Geoffroi Martel. Thibaut est fait prisonnier, et, pour sa rançon, cède au comte d'Anjou tout ce qui lui restait en Touraine, à l'exception de l'abbaye de Marmoutiers.

Geoffroi porta ensuite ses vues sur le Maine, dont il réussit à se faire administrateur pendant la minorité du jeune comte Herbert II. Son humeur inquiète lui fit encore tourner ses armes contre les ennemis de l'empereur Henri III en Italie ; contre Guérin, sire de Craon ; contre le roi Henri, le duc de Normandie, le comte de Blois et Guillaume VII d'Aquitaine ; mais ses dernières expéditions ne furent presque jamais heureuses. Voyant approcher le terme de ses jours, il se retira au monastère de Saint-Nicolas d'Angers, où il mourut en 1060, sans laisser de postérité. En lui finit la première branche des comtes d'Anjou.

Geoffroi III *le Barbu* succéda en 1060, avec son frère Foulques *le Réchin* (voyez ce mot), aux États laissés par Geoffroi Martel, oncle maternel des deux comtes. Nous avons vu ailleurs qu'il vécut dans des querelles continuelles avec Foulques, et périt misérablement vers 1096.

Geoffroi IV *Martel* fut associé en 1098 au gouvernement du comté de son père, Foulques le Réchin. Nous avons vu dans l'article consacré à ce dernier, comment ce jeune prince prit les armes pour défendre les droits de sa naissance. Après sa réconciliation avec son père, il enleva les châteaux de la Châtre-sur-Loire et de Thouars. Mais le 18 mai 1106, comme il traitait d'une capitulation avec des barons d'Anjou assiégés par lui dans le château de Candé (haut Anjou), un archer lui décocha un trait qui le blessa mortellement. Il mourut la nuit suivante, et fut inhumé à Saint-Nicolas d'Angers, auprès de son grand-oncle, dont il avait la valeur, le nom et le surnom.

Orderic Vital accuse Bertrade, marâtre de Geoffroi, de l'avoir fait assassiner.

Geoffroi V, *le Bel* ou *Plantagenet*, comte d'Anjou et du Maine, naquit à Angers en 1113. Foulques V, son père, l'un des plus puissants seigneurs de France, appelé au trône de Jérusalem, avait investi, en partant, son fils des comtés d'Anjou et du Maine. Le mariage de celui-ci avec Mathilde le rendit héritier du duché de Normandie après la mort de Henri Ier son beau-père, qui unissait cet apanage à la couronne d'Angleterre. Geoffroi Plantagenet, après avoir lutté contre une ligue de seigneurs poitevins et une conjuration de ses grands vassaux, eut à combattre pendant huit ans pour recueillir cette succession que lui disputaient le comte de Blois et le roi de France. De nouveaux troubles suivirent cette guerre ; Louis le Jeune porta ses armes dans les États

de Geoffroi, qui encourut en outre les censures du pape Eugène III. Ce prince mourut au Château-du-Loir en 1151. (Voyez aussi NORMANDIE [ducs de].)

« On louait sa bravoure. Toutefois, il n'avait presque jamais éprouvé à la guerre que des revers ; il perdit par sa faute tous ses avantages, excita la défiance de son beau-père, se brouilla avec sa femme, révolta les Normands et les Anglais par son aveugle partialité pour les Angevins, et souleva par une férocité gratuite tous les pays où il porta les armes. Malgré sa réputation de bon chevalier et d'excellent chasseur, loin d'étendre sa domination, il ne réussit jamais, pendant un règne de 23 ans, à se mettre en possession de ce qui lui appartenait (*). »

On connaît les hautes destinées de ses successeurs. (Voyez aussi ANNALES, tome Ier, page 110, et MAINE [ducs du].)

GEOFFROI DE PRUILLY. Ce personnage, oublié dans toutes les biographies, est désigné par plusieurs chroniques contemporaines comme l'inventeur, ou au moins comme le législateur des tournois, et c'est à ce titre que nous le mentionnons ici. Sa vie et sa mort furent peu dignes d'un chevalier auteur de la race des comtes de Vendôme. Il était attaché à Foulques le Réchin, comte d'Anjou, qui faisait une guerre continuelle à son frère Geoffroi le Barbu, comte de Touraine. Geoffroi de Pruilly, de concert avec trois autres chevaliers, arrêta traîtreusement, le 4 avril 1068, Geoffroi le Barbu, qui s'était confié à lui. Mais le lendemain de l'arrivée du prisonnier à Angers, la ville se souleva. Le comte de Touraine fut remis en liberté, et Geoffroi de Pruilly massacré avec ses trois compagnons.

GEOFFROY (Julien-Louis), né à Rennes, en 1743, mort en 1814. Après avoir fait ses classes chez les jésuites, au collége Louis le Grand, il prit le petit collet, et entra, comme maître d'études, au collége de Montaigu, d'où il sortit pour faire l'éducation des enfants d'un riche banquier. Pendant ses loisirs, il composa une tragédie de *Caton*, et concourut pour un prix d'éloquence latine, fondé par l'université. Sa pièce fut reçue par la Comédie-Française, mais non jouée, et ne lui valut que ses entrées au théâtre : son discours latin fut plus heureux et remporta le prix. Dans deux autres concours du même genre, Geoffroy fut encore couronné. Mais, s'étant mis sur les rangs pour disputer le prix d'éloquence française, il échoua complétement. Le sujet était l'éloge de Charles V : le vainqueur fut la Harpe.

Le dépit du vaincu fut, dit-on, l'origine de l'inimitié qui éclata bientôt entre les deux critiques. L'*Année littéraire,* journal qui avait eu pour directeur Desfontaines, puis Fréron, enrôla bientôt Geoffroy parmi ses rédacteurs. Fréron était mort : le nouveau critique parut avoir hérité sa haine contre les philosophes, et surtout contre Voltaire, et se fit tout d'abord de nombreux ennemis par la mordante amertume et la violence bilieuse de ses censures. La révolution ayant éclaté, Geoffroy guerroya avec sa plume contre les idées nouvelles; mais, lorsque cette opposition devint dangereuse, il se tut, prit la fuite, et alla se cacher dans un village, où il échangea sa férule de critique contre une férule de maître d'école. Il réussit ainsi à se faire oublier. On ne le vit reparaître que plusieurs mois après le 18 brumaire. Sur la recommandation très-pressante d'amis en crédit, il entra alors au *Journal des débats*, et fut chargé du feuilleton. Dans cette position nouvelle, il recommença sa guerre contre le parti philosophique, et se livra à ses antipathies avec d'autant plus d'abandon que toute réaction contre la liberté de la pensée, sous quelque forme que ce fût, était sûre de plaire à l'empereur. Du reste, il plaida cette cause encore plus pour satisfaire la malignité de son humeur et ses sentiments de jalousie ou de haine contre certains auteurs, que pour obéir à une conviction sérieuse. Parmi ses querelles les plus vives, on cite surtout celle qu'il eut avec Chénier. Geoffroy y porta un acharnement qui a quelque chose d'odieux : mais la société inoccupée des salons de Paris s'amusait de ces furieux combats de plume, et par-

(*) Sismondi, *Histoire des Français,* t. V, p. 364.

donnait au feuilletoniste sa méchanceté, parce que les traits en étaient divertissants. Toutefois, si la critique était toujours ainsi faite, au lieu d'être l'amie utile des arts, elle n'en serait plus que le fléau, et ses arrêts, au lieu d'encourager le talent, ne serviraient qu'à le désespérer par le sentiment de l'injustice, ou qu'à le jeter, par le besoin de la vengeance, dans de tristes excès. On a reproché à Geoffroy un autre tort encore plus grave. Non-seulement sa critique aurait été entachée de partialité, mais encore de vénalité. On assure qu'avec son feuilleton il battit monnaie sur les acteurs qui ne reculaient devant aucun sacrifice pour acheter de lui des éloges ou du silence. Malheureusement pour la mémoire de Geoffroy, cette accusation paraît fondée. Son talent, qui était d'un genre distingué, a nécessairement souffert de cette dérogeance à la dignité d'écrivain et de critique. Emporté par la vivacité de ses passions et par la soif du lucre, il n'a pas tiré de ses qualités heureuses tout ce qu'elles auraient pu lui donner, s'il avait mis dans ses travaux plus de calme et de conscience, et l'intérêt qui s'attachait à ses violentes querelles avec les auteurs contemporains, a nécessairement péri en grande partie. Outre un recueil d'articles de journal, on a encore de Geoffroy un *Commentaire sur Racine*, et une *Traduction de Théocrite*. On raconte que Talma, contre lequel le feuilleton des *Débats* avait, avec une insolente partialité, pris parti pour Lafon, se vengea expéditivement en appliquant de rudes soufflets sur les joues du feuilletoniste, et que Geoffroy montra dans cette aventure, comme dans plusieurs autres du même genre, aussi peu de bravoure qu'il déployait d'insolence dans son journal.

GEOFFROY-SAINT-HILAIRE (Étienne) naquit à Étampes en 1772. Dirigé, dès sa jeunesse, vers l'état ecclésiastique, il fut même, à douze ans, pourvu d'un canonicat. Mais il abandonna cette carrière dès qu'il eut achevé sa philosophie, et vint à Paris pour étudier les sciences. Bientôt il devint l'ami et le disciple de Haüy. Lorsque cet illustre savant fut arrêté, au 10 août, comme prêtre réfractaire, le jeune Geoffroy courut chez Daubenton, et chez quelques autres académiciens, les pria, avec les plus vives instances, d'employer leur crédit pour faire mettre le prisonnier en liberté, et Haüy, réclamé par le premier de nos corps savants, put sortir de prison avant les journées de septembre. Geoffroy ne se borne pas à ce seul acte de dévouement; d'autres prêtres, professeurs au collége de Navarre, restaient détenus dans la même prison : il entreprend de les sauver. Le 2 septembre, il entre dans leurs cachots sous le costume d'un commissaire inspecteur des prisons, leur explique les moyens d'évasion qu'il a préparés, et, dans la nuit, il se tient avec une échelle contre un mur de la prison, qu'ils pouvaient facilement escalader d'après ses indications. Toutes ces précautions ne furent utiles qu'à douze ecclésiastiques, autres que le proviseur et les professeurs du collége de Navarre. Ce généreux dévouement fit à Geoffroy des protecteurs pleins de zèle. Haüy reconnaissant écrivait à Daubenton : « En « retour des services que je vous ai « rendus, aimez, aidez, adoptez mon « jeune libérateur. »

Sept mois après ces événements, Daubenton, qui traitait Geoffroy comme un fils, le fit nommer sous-garde démonstrateur du cabinet d'histoire naturelle, en remplacement de Lacépède, démissionnaire. Un peu plus tard, lorsque le Jardin des Plantes fut réorganisé, Daubenton le fit comprendre parmi les douze naturalistes professeurs attachés à cet établissement. La chaire de zoologie pour les animaux vertébrés lui était assignée, et comme il faisait difficulté de l'accepter, parce qu'il ne s'était appliqué jusqu'alors qu'à la minéralogie, Daubenton s'impatienta de son refus : « J'ai sur vous, lui dit-il, « l'autorité d'un père, et je prends sur « moi la responsabilité de l'événement. « Nul n'a encore enseigné à Paris la « zoologie proprement dite; à peine s'il « existe de loin en loin quelques jalons « pour en faire une science; tout est « encore à créer : osez le tenter, et « faites que dans vingt ans on puisse « dire : La zoologie est une science, et « une science toute française. » Il y avait dans ces paroles plus que la prévision

du génie spécial de Geoffroy, c'était une preuve de la confiance qu'inspirait sa vaste capacité. Geoffroy se mit à l'œuvre avec enthousiasme, et se montra promptement digne de ses éminentes fonctions. Ce fut à cette époque que, parmi les travaux qui lui parvenaient de toutes parts, comme au chef de la science zoologique, il remarqua un manuscrit sur la structure anatomique des mollusques, manuscrit venu de province, rédigé par un jeune inconnu. Geoffroy répondit aussitôt à l'auteur : « Venez vite à Paris, venez remplir « parmi nous le rôle d'un nouveau Linné, « d'un nouveau restaurateur des sciences « naturelles. » Cuvier, car c'était lui, avait été deviné par le jeune savant dont il allait être le rival. Pendant les deux années suivantes (1795-1796), le professeur du musée vécut, travailla, signa ses écrits avec le jeune homme obscur qu'il avait appelé. Ils commencèrent ensemble cette collection de quadrupèdes et d'oiseaux qui est maintenant la plus belle de l'Europe. Geoffroy fut ensuite désigné pour faire partie de l'expédition d'Égypte, et en rapporta de précieuses collections. Mais, après qu'Alexandrie, résidence de la commission d'Égypte, eut capitulé, un littérateur anglais, M. Hamilton, jaloux de s'approprier à peu de frais les travaux de nos savants, se présenta à Geoffroy avec une autorisation du général ennemi, pour que ces trésors lui fussent délivrés. La noble réponse de notre compatriote mérite d'être rapportée. « Cette odieuse spoliation, dit-il, ne « s'accomplira pas; nous-mêmes, nous « brûlerons toutes nos richesses. C'est « de la célébrité que vous voulez; eh « bien, comptez sur les souvenirs de « l'histoire, vous aurez brûlé aussi une « bibliothèque dans Alexandrie. » Geoffroy, de retour en France, reprit ses cours de zoologie. Il fut nommé, le 14 septembre 1807, membre de l'Institut (Académie des sciences), et le 20 juillet 1809, professeur à la faculté des sciences. L'année suivante, le gouvernement le chargea d'aller réorganiser l'instruction publique en Portugal. Il partit, emportant une multitude d'objets possédés en double par notre musée, et qu'il désirait échanger contre les riches collections brésiliennes que les Portugais possédaient en abondance. Il effectua ces échanges, non sans avoir couru, pendant son voyage, de fréquents dangers. Là encore le naturaliste français trouva l'occasion de montrer ce zèle généreux et cette fermeté dont il avait fait preuve en Égypte. Après la capitulation en vertu de laquelle les armées françaises évacuèrent la Péninsule, lord Proby et le général Beresford exigèrent la remise des collections que Geoffroy venait de se procurer; le duc d'Abrantès avait souscrit à leurs exigences. L'académicien s'y refusa nettement. Il déclara que ces collections lui appartenaient en propre. Les commissaires de l'armée anglaise, afin d'apaiser les clameurs du peuple, réduisirent alors leur demande à quatre caisses sur dix-huit. Geoffroy livra celles qui contenaient ses livres et ses effets mobiliers. Nous avons cité de lui quelques traits, parce qu'ils ont rapport à des intérêts nationaux; mais si l'espace ne nous manquait, nous aurions encore à parler de sa bienfaisance discrète, de son infatigable obligeance, de la grâce de son esprit et de ses manières, de ce noble caractère, qui faisait dire au général Foy : « Cœur, esprit, talent, vous avez « tout, M. Geoffroy. » Revêtu de toutes les dignités scientifiques, des honneurs mérités par ses hautes lumières, il a publié de nombreux travaux. Tous ses écrits tendent à un même but, à la démonstration d'une idée qu'il a particulièrement développée dans sa *Philosophie anatomique*, comme il la désigne lui-même. Il y démontre que l'organisme des animaux est soumis à une seule loi de composition, à une *unité typéale*, modifiée sur quelques points seulement, de manière à différencier les espèces. Dans un autre travail sur les monstruosités, il a complété sa démonstration, en faisant voir que les monstres les plus singuliers ne diffèrent des êtres normaux que par le trouble survenu dans leurs développements, et qu'ils peuvent tous être rapportés au plan fondamental. Les moralistes, les philosophes se sont émus lors de l'apparition de ce système; ils y ont vu une contradiction, sinon formelle, du moins implicite, avec la croyance en Dieu, mo-

tivant leur jugement sur ces points principaux de la doctrine de Geoffroy : Le plan général d'organisation des êtres doués de vie est aussi ancien que la matière. — Toutes les espèces qui existent ou qui ont existé, sont dérivées successivement, par voie de génération, d'un seul type; elles ne doivent leurs différences qu'aux changements survenus dans le milieu ambiant primitif. — La matière minérale et la matière organique sont coéternelles avec Dieu. — Or, disent les moralistes, si Dieu n'est pas plus ancien que la matière inorganique, il ne l'a pas créée; si la matière organisée est coéternelle avec celle qui n'est pas douée de vie, il n'a pas créé davantage la matière organisée. Si toutes les formes diverses des êtres ne sont que des accidents produits par les circonstances où l'animalité s'est développée, Dieu n'a pas créé les espèces qui ont apparu successivement sur la terre; Dieu n'aurait donc rien créé; et s'il n'a rien créé, il n'existe pas. Geoffroy, dans sa *Philosophie naturelle*, repousse énergiquement cette dernière conséquence. Et, suivant nous, on a tort en effet de la déduire de ses écrits. Geoffroy est rangé parmi les panthéistes par les chefs de cette opinion, et comme tel, il n'est pas étonnant qu'il confonde la nature avec Dieu; qu'il dise avec les Lamarck, les Pierre Leroux : Dieu est la vie universelle, il est tout ce qui est. Au reste, sur un sujet qui dépasse tellement les forces de l'intelligence humaine, les raisonnements ont peu de valeur. Geoffroy ne comprend pas Dieu comme créateur, mais il le sent, il l'admire comme ordonnateur, comme principe de vie, d'harmonie, de progrès; maintes fois il exprime ce sentiment dans ses ouvrages : c'est assez pour le garantir du soupçon d'athéisme.

Geoffroy est membre de la Légion d'honneur depuis la création de cet ordre, associé libre de l'Académie de médecine, membre de presque toutes les sociétés savantes de l'Europe; il est professeur de philosophie anatomique à la Sorbonne, de zoologie philosophique au Jardin du roi. Mais cet homme, le créateur de la zoologie en France, d'un génie que bien des gens estiment supérieur à celui de Cuvier, n'a pas reçu les dignités d'officier de la Légion d'honneur et de pair de France, si facilement prodiguées à de moins habiles.

Les mémoires qu'il a publiés sont très-nombreux, et se trouvent répandus dans une multitude de recueils scientifiques qu'il serait trop long d'énumérer. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Philosophie anatomique*, t. Ier; *des Organes respiratoires sous le rapport de la détermination et de l'identité de leurs pièces osseuses*, Paris, 1818, in-8°, t. II; *des Monstruosités humaines*, Paris, 1823, in-8°; *Histoire naturelle des mammifères* (avec Frédéric Cuvier), 1819-1826; *Système dentaire des mammifères et des oiseaux*, 1824, in-8°; *Considérations générales sur les monstres*, 1826, in-8°; *Cours sur l'histoire naturelle des mammifères*, Paris, 1829, t. Ier, in-8°.

Isidore GEOFFROY-SAINT-HILAIRE, fils du précédent, né en 1805, adjoint à son père dans ses fonctions au Jardin du roi, membre de plusieurs sociétés savantes, admis depuis 1833 à l'*Institut* (Académie des sciences), se montre digne du nom qu'il porte, et s'est rangé de bonne heure parmi nos naturalistes les plus distingués.

GÉOGRAPHES (ingénieurs). — Ce corps savant fut créé dans les derniers temps de l'ancienne monarchie, comme une section du corps d'état-major spécialement affectée aux levés des cartes qui exigeaient une étude plus spéciale de la topographie, et dont les travaux n'étaient pas compatibles avec le service actif des autres officiers d'état-major. Ce corps fut supprimé, et la constitution militaire due à l'Assemblée constituante ne le remplaça par aucune institution semblable. Néanmoins les besoins de la guerre formèrent bientôt, dans les adjudants généraux et les aides de camp, les éléments d'un nouveau corps d'état-major, et les ingénieurs géographes furent rétablis spécialement pour lever les cartes des pays conquis ou occupés, et on leur doit un grand nombre de cartes d'une belle exécution. Sous la restauration, ils furent conservés pour l'exécution de la nouvelle carte de France; mais, en 1831, des raisons d'économie ont servi de prétexte à la fusion du corps des ingénieurs

géographes dans celui de l'état-major.

Géographes du roi. — On ne sait pas au juste à quelle époque a commencé cette charge, sur laquelle on ne possède que fort peu de renseignements. Voici, d'après les registres de la chambre des comptes, les noms de quelques-uns de ceux qui l'ont exercée. Le premier dont il est fait mention est :

1560. Jean Eldas, prêtre écossais.
1567. Nicolas Nicolaï, seigneur d'Arfeuille, qualifié de premier géographe du roi, et commissaire député par S. M. à la visite générale et particulière du royaume. Il avait pour adjoint dans cette commission Antoine de Laval, son gendre, sieur de Belair, géographe du roi. Dans les lettres qui lui furent accordées en 1598, il est dit qu'il avait fourni aux rois Henri III et Henri IV « plusieurs belles cartes et descriptions géographiques de plusieurs provinces du royaume et limitrophes, outre les autres cartes qu'il avait fournies aux lieutenants généraux conduisant les armées. »
1573. André Thevet.
1591. Claude de Châtillon, topographe du roi.
1604. Guillaume de Nautonier, sieur de Castel-Franc.
1616. Hugues de Châtillon, géographe et ingénieur du roi en Champagne, Brie, Metz, Toul et Verdun.
1618. André Duchêne.
1619. Louis de Chabans, sieur du Maine, cosmographe du roi.
1620. Pierre Bertius, Hollandais, cosmographe et lecteur du roi.
Dans la même année, il y avait cinq autres géographes du roi, René Siette, Jean Bachelier, Jérôme Bachot, Jean de Beins et François Martelleur. Ce dernier était géographe du roi en Normandie.
1621. Jean Cavalier et Pierre de Montmaur.
1622. Didier Donnot.
1629. Antoine Gautier.
1644. Les frères de Sainte-Marthe.
1647. Nicolas Sanson, auquel succéda son fils Guillaume.
1718. Guillaume Delisle.
Vers 1719. D'Anville reçut aussi un brevet de géographe du roi.
Philippe Buache succéda à G. Delisle.

Géographie en France (histoire des voyages et de la). — Dans les siècles qui précédèrent la chute de l'empire romain, la Gaule ne peut citer qu'un seul homme qui se soit illustré par ses voyages et ses descriptions géographiques. Nous voulons parler du Marseillais Pythéas, sur le mérite duquel les opinions sont toutefois partagées. Suivant Polybe et Strabon, ce n'est qu'un observateur inhabile dont les ouvrages n'offrent qu'un tissu de fictions. Bayle dit aussi que Pythéas a abusé étrangement du privilége des voyageurs. Cependant Eratosthène et Hipparque, dont le témoignage est du plus grand poids, n'ont pas dédaigné de le prendre pour guide. Ses travaux, entièrement perdus aujourd'hui, subsistaient encore au cinquième siècle après J. C., et avaient bien probablement contribué, depuis l'ère chrétienne, à étendre les notions géographiques relativement à certaines parties de l'Europe. En effet, Pythéas s'était embarqué à Marseille, avait fait le tour de l'Espagne, s'était avancé jusqu'aux îles Britanniques, et peut-être avait visité des parties plus septentrionales de notre continent. (V. Pythéas.)

A l'époque de la chute de l'empire romain, les connaissances géographiques avaient fait réellement de grands progrès (*). On avait établi des rapports entre les cercles et les points du globe terrestre et ceux du globe céleste. On cherchait déjà, bien qu'on ne parvînt pas à une exactitude rigoureuse, à déterminer par longitude et latitude les positions et les distances. La terre avait été décrite du nord-ouest au sud, depuis Thulé (l'Islande) jusqu'à 20 degrés au-dessous de l'équateur. Mais, hors l'Italie, l'Espagne, la Gaule, la Grande-Bretagne et la Germanie, on ne connaissait pas le reste de l'Europe, désigné sous le nom vague de Scythie ou de Sarmatie, comme le nord de l'Asie ; et la Scandinavie demeurait détachée du continent européen. Mais après l'invasion des barbares, les connaissances géographiques, loin de s'étendre, ne firent que décroître et s'altérer dans l'Occident, jusqu'à l'époque de Charlemagne. L'obscurité qui enveloppait les pays du nord de l'Europe se dissipa devant les conquêtes du grand empereur, qui ne perdit pas une occasion de s'immiscer dans les affaires des peuples septentrionaux ; et plus tard, les invasions sans cesse renaissantes des peuples scandinaves firent encore connaître des contrées jusque-là restées entièrement ignorées. On conservait d'ailleurs quelques cartes de géographie. Voici des détails curieux que l'on trouve à ce sujet dans Éginhard : « Au nombre, dit il, des trésors

(*) On voit, d'après un passage du discours d'Eumène *pro restaurandis scholis*, c. 20-21, que l'école d'Autun possédait des cartes géographiques servant à l'instruction des élèves.

et des meubles précieux qui appartenaient à l'empereur Charles, on sait qu'il y avait trois tables d'argent et une d'or d'une dimension et d'un poids considérables. Voici ce qu'il résolut et disposa au sujet de ces tables. L'une d'elles, de forme carrée, sur laquelle est représentée la ville de Constantinople, devait être jointe aux autres dons destinés à la basilique de Saint-Pierre de Rome; l'autre, de forme ronde, ornée d'une vue de la ville de Rome, devait être donnée à l'église cathédrale de Ravenne; la troisième, qui surpasse de beaucoup les deux autres par la beauté du travail comme par le poids, et qui, formée de trois cercles, contient une description de l'univers entier, tracée avec autant d'art que de délicatesse, était destinée, ainsi que la table d'or, à augmenter le lot qui devait être réparti entre ses héritiers et distribué en aumônes (*). »

On lit dans Thigan, que, de tous les trésors de Charlemagne, Louis le Débonnaire ne se réserva, en mémoire de son père, que cette table « ayant trois cercles, ce qui la faisait paraître l'assemblage de trois boucliers réunis. » Suivant les annales de Saint-Bertin, elle offrait « un disque d'argent d'une grandeur et d'une beauté remarquables, sur lequel brillaient, sculptés en relief et occupant des espaces distincts, la description du globe terrestre, les constellations et les mouvements des diverses planètes. » Elle resta dans le trésor impérial d'Aix-la-Chapelle, jusqu'à ce qu'en 842, Lothaire, à l'approche de ses frères, la fit enlever avec tout ce qu'il y avait de précieux dans le palais, et la fit couper en morceaux pour la distribuer à ses partisans.

En France comme en Angleterre, jusqu'aux premières années du treizième siècle, les gens lettrés se figuraient que la terre était carrée; et l'état des connaissances géographiques à cette époque est parfaitement représenté par une carte anglo-saxonne du dixième siècle. La terre y est figurée sous la forme d'un carré plat déchiqueté par l'Océan. Toutes les localités qui se rattachent à l'histoire sainte sont indiquées avec un soin particulier. Les tribus d'Israël occupent une étendue démesurée. La mer Caspienne, au lieu de ressembler à un lac, a la figure d'une baie formée par l'Océan. Le mont Olympe est dans l'Asie Mineure. Les fabuleux piliers d'Hercule sont représentés sous la forme réelle de deux rochers, à l'entrée de la Méditerranée. A l'extrémité nord-est de l'Asie on voit dessiné un lion, et au-dessus une légende : *Hic abundant leones* (Là abondent les lions).

Ce ne fut qu'au treizième siècle que le célèbre Alain de Lille proclama que la terre était ronde; mais son opinion ne put prévaloir.

Un des grands résultats des croisades fut d'étendre immensément et de rectifier les connaissances géographiques, surtout chez nos aïeux, qui prirent une si grande part à ces expéditions; mais les idées saines (*) furent longtemps avant de pénétrer dans les masses.

« Plusieurs auteurs ne distinguaient que deux parties de la terre, l'Asie et l'Europe, dans laquelle ils comprenaient l'Afrique. D'ailleurs on composait fort peu de manuels de géographie, les écoles n'en faisant pas usage (**). Nous ne

(*) Éginhard, Vie de l'empereur Charles, p. 109-110, traduction de M. Teulet, 1840, tom. I.

(*) Les faits suivants rapportés par l'abbé Lebeuf peuvent donner une idée de l'état où se trouvait alors la science complémentaire de la géographie, la cosmographie : dans un livre provençal du treizième siècle, intitulé les *Enseignements de l'enfant sage*, on enseigne que le soleil donne pendant la nuit sa lumière tantôt au purgatoire et tantôt à la mer, puis en Orient; que la terre est soutenue par l'eau, l'eau par les pierres, les pierres par les quatre évangélistes, et ceux-ci par le feu spirituel, image des anges et des archanges, ce qui jusqu'à un certain point rappelle le système indien.

Dans un autre ouvrage de la même époque, on compare l'univers à un œuf, au milieu duquel la terre est placée comme le jaune, l'eau comme le blanc, et l'air comme la pellicule. Au-dessus est le feu qui enveloppe le tout comme la coque enveloppe l'œuf.

(**) On devait surtout aux Orientaux les faibles lueurs jetées sur cette étude. L'ouvrage d'Ibn-al-Ouardi, *Le livre de la perle merveilleuse*, composé en 1232, est regardé comme un des premiers résumés de géographie.

connaissons que par la mention qu'en fait Albéric des Trois-Fontaines, le traité *de Mundi regionibus,* rédigé par Guy de Bazoche, qui mourut en 1203, chantre de l'église de Châlons-sur-Marne. Richard de Fournival (voyez ce mot) ne possédait, dans une bibliothèque qui passait pour riche, qu'un seul livre de géographie, la *Cosmographie* de Bernard Silvester. Mais un poëte, Gauthier de Metz (voyez ce mot), traçait en vers français l'*Image du monde*, c'est le titre de son livre, amas confus de descriptions merveilleuses. Une chronique d'Auxerre, rédigée sous Philippe-Auguste par Robert Abolant, religieux de l'ordre de Prémontré, commence par une description des trois parties du globe; on y voit, au centre de l'Asie, le paradis terrestre, d'où jaillissent les quatre grands fleuves : le Nil, le Gange, le Tigre et l'Euphrate, qui, après être rentrés sous terre, en ressortent sur d'autres points. On parcourt la Judée, la Syrie, la Scythie, l'Arménie, l'Égypte; où l'Égypte finit, l'Afrique apparaît; mais l'auteur n'en connaît que les côtes septentrionales. Il parle ensuite de l'Italie, de l'Espagne, de la France; il place l'Hibernie entre la France et la Bretagne, et termine l'Europe au nord par la grande île Scanzia. Bernard Guidonis, qui vécut plus tard sous le règne de Philippe le Bel, se trompe si grossièrement en décrivant les Gaules, qu'on doit supposer que plusieurs de ses contemporains étaient mieux instruits que lui.

« Ce serait bien plutôt dans le grand ouvrage où Vincent de Beauvais a recueilli tout ce qu'on savait de son temps en histoire, en morale, en physique et en métaphysique, qu'il conviendrait de chercher le tableau des contrées terrestres alors connues. Non sans doute que ce tableau soit complet ni exact : il est par trop succinct; il représente mal la terre; mais il représente fidèlement la géographie du treizième siècle. Vincent s'applique et réussit à mettre en ordre les notions çà et là dispersées. Il en puise un grand nombre dans le quatorzième livre des *Origines* d'Isidore de Séville, et supplée, autant qu'il peut, à ce que ce livre ne contient pas. Il offre aussi une nomenclature systématique des régions asiatiques, africaines, européennes, qu'à l'exemple de ses devanciers, il suppose avoir été distribuées entre les trois fils de Noé. Il les divise et sous-divise avec méthode, sans indiquer pourtant d'une manière précise les positions et les distances. On s'aperçoit que les croisades ont fait un peu mieux connaître la Grèce, la Syrie, la Palestine; mais Vincent n'a point encore acquis une idée juste de la mer Baltique et des pays septentrionaux. Il suppose que l'Océan termine l'Europe vers le soixantième degré de latitude, et qu'il en sépare des portions insulaires. Son contemporain, Albert le Grand, est mieux instruit sur ce point : il présente la mer Baltique comme un grand golfe ou sinus que le continent environne. A la vérité, c'est le seul article remarquable dans les notices géographiques qu'Albert rassemble en commentant les livres d'Aristote sur le monde et le ciel; mais cet article est de la plus haute importance, si Albert, comme il y a toute apparence, est le premier auteur qui ait fait connaître ce golfe et les contrées qui le limitent (*). »

Le goût des excursions lointaines, répandu par les croisades, ne tarda pas à porter ses fruits, et l'on vit paraître plusieurs descriptions de la Palestine, de l'Arménie, de la Tartarie, des Indes, dues à des voyageurs, la plupart de l'ordre de Saint-Dominique. Brocard de Saint-Sion, frère prêcheur, envoyé en mission dans la terre sainte (1232), y vécut dix ans au monastère dont il prit le nom, et publia, sous le titre de *Mer des hystoires,* une relation naïve de ses voyages. On a perdu la *Description du Mogol* d'André de Lucimel on de Lonjumel (Longjumeau), qui, en 1245, alla prêcher le christianisme en Mogolie. Cependant, pour ne parler que de ce qui intéresse la France, on a conservé des fragments du récit du moine Ascelin, et de son compagnon, Simon de Saint-Quentin, envoyés par Innocent IV, en 1246 et 1247, vers les khans tartares et mogols pour les convertir. As-

(*) Daunou, Cours d'études historiques, 1842, in-8°, t. II, p. 380 et suiv. Voy. aussi l'Histoire littéraire de la France, t. XVI, p. 120 et suiv.

celin n'a presque rien écrit sur les pays qu'il a traversés, et n'a même rendu qu'un compte assez succinct de son séjour chez les Mogols. Quelques années plus tard, le bruit s'étant répandu que le grand khan avait embrassé la religion chrétienne, saint Louis envoya aussitôt dans ce pays le cordelier brabançon Rubruquis ou Ruisbroek, qui partit en 1253, accompagné de trois jacobins et de plusieurs laïques. Sa relation renferme des particularités du plus haut intérêt sur les Tartares (*). Il est, en général, très-véridique quand il parle de ce qu'il a vu; mais il n'en est pas de même quand il raconte sur la foi d'autrui. Ainsi, il fait mention du Prêtre-Jean, et de ce prétendu royaume chrétien établi d'abord au centre de l'Asie, puis transporté en Afrique, point d'histoire encore fort obscur aujourd'hui. Il rapporte que « dans le grand Carthay se trouve une ville dont les murailles sontd'argent et les bastions d'or, etc., etc. » D'un autre côté, il est le premier qui, au moyen âge, ait représenté la mer Caspienne comme un grand lac isolé; car, malgré l'assertion d'Hérodote, on persistait à prétendre qu'elle s'unissait à la mer du Nord.

A l'époque de Rubruquis, on possédait et l'on continuait de tracer des cartes informes du globe terrestre. « Il y en avait même de deux espèces : les unes n'étaient que de simples copies de celles de Ptolémée; on insérait dans les autres les nouvelles contrées dont on avait reconnu ou conjecturé l'existence. Des cartes, à la vérité bien grossières, accompagnent le poëme de Gautier de Metz, et l'abbé le Bœuf a fait connaître celle qui se trouve à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, et qu'il croit faite à la fin du treizième siècle : elle est jointe à une chronique qui finit avec le règne de saint Louis; mais les proportions y sont si mal gardées et les positions si fautives, qu'elle ne peut servir qu'à montrer quelle était alors l'imperfection des connaissances géographiques (*). Nous ne voyons d'ailleurs produire aucune carte dans les démêlés qui s'élevaient concernant les limites des diocèses. Les différends de cette espèce entre les évêques d'Auxerre et d'Autun, entre celui de Paris et ceux de Chartres et de Beauvais, furent terminés par des arbitrages, et d'après des traditions attestées par des vieillards; aucune sorte de renseignement géographique n'influa sur les décisions. Quelques princes cependant et quelques auteurs commençaient à s'occuper de la description immédiate de certains pays européens. Mais la France, au treizième siècle, ne fournit aucun travail, aucun essai de cette espèce. La géographie, purement civile, s'y réduisait à des notions inexactes, incomplètes et peu répandues; rien n'y avait pénétré de la géographie physique, à peine ébauchée en Orient. Ce qu'il y aurait eu de plus avancé, c'eût été la géographie astronomique, si l'on avait su appliquer au globe terrestre les idées exposées dans quelques traités de la sphère; mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, la sphéricité de la terre était encore ignorée du vulgaire, et méconnue

(*) Entre autres choses, il raconte qu'il rencontra en Tartarie une femme de Metz du nom de Paquette, et un orfévre, bourgeois de Paris, nommé Bouchier, qui avait fabriqué au khan une fontaine mécanique figurant un arbre d'argent soutenu par quatre lions du même métal, et surmonté d'un ange d'argent qui tenait une trompette et devait, au moyen de soufflets, sonner de son instrument lorsque le moment de boire serait arrivé.

(*) Les détails suivants complètent les faits mentionnés par l'auteur que nous citons. Sur les cartes des douzième et treizième siècles, les limites des régions étaient des lignes droites ou légèrement courbes, sans angles saillants ni rentrants. Les fleuves étaient marqués par deux lignes parallèles presque toujours droites. Dans les mappemondes du quatorzième et du quinzième siècle, on voit ordinairement au milieu un gros point, portant trois croix; au-dessus est écrit le nom de *Jérusalem;* par ce centre passe une ligne verticale au haut de laquelle est écrit *Orient* et au bas *Occident*. Une seconde ligne passant également par Jérusalem, et coupant la première à angle droit, aboutit à droite au mot *Midi,* à gauche au mot *Septentrion*. Ces mappemondes étaient estimées à un très-haut prix, ainsi qu'on peut le voir d'après l'inventaire des livres de Jean, duc de Berri, dans l'Histoire de Charles VI, publiée par le Laboureur.

même par la plupart des hommes instruits (*). »

La découverte de la boussole, à laquelle nous croyons que la France eut une grande part (voyez BOUSSOLE), ne fit qu'augmenter l'élan donné par les expéditions d'outre-mer. Mais, dans le quatorzième siècle, nous n'avons à citer aucun nom de voyageur français; seulement, au Sénégal et dans la Guinée (voyez ce mot), des établissements furent fondés par les Dieppois, et, dans les premières années du siècle suivant, Béthencourt conquit les Canaries. (Voyez BÉTHENCOURT.)

Enfin arriva le grand siècle des découvertes, le quinzième siècle, où les Portugais se signalèrent de la manière la plus glorieuse, en doublant le cap Bojador, en abordant aux îles de Porto-Santo et de Madère, aux Açores, aux îles du cap Vert, etc., et enfin au cap de Bonne-Espérance. Ce siècle fut dignement fermé par la découverte de l'Amérique en 1492. La France de cette époque, occupée tout entière à ses guerres d'Italie, à sa lutte contre Charles-Quint, déchirée par les querelles religieuses, resta en arrière des autres nations de l'Europe. Cependant, en 1503, quelques tentatives commerciales furent faites dans les Indes. En 1506, Aubert découvrit, dit-on, le Canada. En 1524, le pilote florentin Juan Verrazzano, que François I[er] avait pris à son service, parcourut la côte de la Floride (voyez ce mot). Les Français visitèrent successivement, au seizième siècle, Terre-Neuve, le Canada, le cap Breton, Rio-Janeiro, l'Algérie. (Voyez COLONIES, t. V, p. 306.)

La géographie, grâce à ces voyages, devint l'étude favorite de beaucoup de gens instruits, et l'on peut voir, surtout dans les récits du savant Postel, quels progrès cette science avait faits. Les ouvrages géographiques se sont tellement multipliés pendant le seizième siècle, que leur analyse a suffi pour remplir vingt volumes.

En général, on connaissait alors, sur l'un et l'autre hémisphère, les régions et les mers comprises entre le cercle polaire arctique et le tropique du Capricorne; on s'était même avancé au delà de ce dernier cercle, jusqu'au cap de Bonne-Espérance en Afrique, jusqu'au détroit de Magellan en Amérique; mais il y avait encore un grand nombre de distances à mesurer, d'erreurs à rectifier et de lacunes à remplir, sans parler des nombreuses découvertes qui restaient à faire.

Le dix-septième siècle, où la puissance française prit un si vaste développement, offre un grand nombre de voyageurs français. Pyrard de Laval publia, en 1615, la meilleure description des Indes orientales qui eût encore paru : il avait visité le Brésil, les Maldives et les Moluques. Le savant Monconys parcourut les trois parties de l'ancien continent. Le disciple de Gassendi, Bernier, médecin philosophe, partit en 1654 pour les États du Grand Mogol, et ses relations sont loin, même aujourd'hui, d'avoir perdu leur intérêt. Tavernier fut moins instruit, il est vrai; mais il fit en quarante ans six voyages dans diverses contrées de l'Asie, et, tout en achetant et vendant ses pierreries, il nota de curieuses observations. Aucun homme peut-être n'avait autant voyagé. Il voyageait encore à quatre-vingt-quatre ans, quand il mourut à Moscou en 1689. Jean Thévenot, qui parcourut l'Asie, et en rapporta, dit-on, le café, mérite un rang distingué parmi les voyageurs les plus dignes d'estime. Il en est de même de Chardin. La relation de son voyage en Perse est sans contredit, comme production littéraire et comme relation historique, la meilleure que la France ait produite avant 1700.

En même temps, des sociétés s'organisaient partout en France pour entreprendre des explorations vers les contrées peu connues ou non encore découvertes. Déjà un siècle auparavant, en 1503, quelques négociants de Rouen avaient mis en mer un faible armement, qui, assailli par des tempêtes au cap de Bonne-Espérance, avait eu grand' peine à regagner l'Europe. Les Dieppois avaient découvert, conjointement avec les Bretons, l'île Terre-Neuve, et s'y étaient établis en 1508. En 1601, une société formée en Bretagne expédia deux navires, que Pyrard conduisit aux Maldives, mais sans succès. En 1616 et

(*) Histoire littéraire de la France, t. XV, Discours sur l'état des lettres, p. 126-127.

en 1619, une compagnie nouvelle envoya à l'île de Java, sous le commandement de Girard le Flamand, plusieurs vaisseaux. Néanmoins, ils rapportèrent des cargaisons à peine suffisantes pour encourager les armateurs à de nouvelles entreprises. En 1625, des navigateurs de Dieppe s'établirent à la Martinique. Des négociants de la même ville, en 1633, et une autre compagnie, en 1642, tentèrent, avec moins de succès, de former un établissement à Madagascar. Enfin Colbert créa, en 1664, une compagnie des Indes orientales privilégiée (voyez COMPAGNIES DE COMMERCE); mais elle fut, ainsi que les diverses sociétés qui lui succédèrent, réduite par diverses causes à une extrême détresse. On lui doit néanmoins des notions géographiques fort exactes sur Madagascar, sur la péninsule de Guzarate, sur Ceylan, Saint-Thomé, Pondichéry, etc., et même sur le royaume de Siam (voyez CHOISY). Pour ce qui regarde les Indes occidentales, diverses expéditions avaient été tentées, sous le ministère Richelieu, sans grand résultat. Ce ne fut que sous Colbert que nos colonies du nouveau monde prirent un immense accroissement, et que l'on connut les pays qu'elles embrassaient.

La première apparition d'un navire français dans la mer du Sud date de 1667. Ce bâtiment était commandé par un nommé Jean-Baptiste de la Feuillade. En 1712, huit ou neuf corsaires de notre nation croisèrent sur les côtes du Chili et du Pérou. Au commencement de 1721, on vit arriver dans la mer du Sud quatorze bâtiments, la plupart armés en guerre, et équipés par les négociants de Saint-Malo. Dans la même année, un navire français fit voile de la Chine vers la Nouvelle-Espagne, et, se dirigeant vers le Nord, il arriva à la baie de Vanderas en moins de cinquante jours; résultat qui n'avait pas encore été obtenu dans la traversée de l'océan Pacifique de l'ouest à l'est.

Pendant longtemps, les négociants de Dieppe et de Rouen eurent la possession exclusive du commerce avec l'Afrique (voyez GUINÉE). Dès l'année 1626, ils avaient des établissements considérables à l'embouchure du Sénégal. A partir de 1664, cinq compagnies privilégiées furent successivement instituées. Leur prompte ruine démontra que le commerce, pour prospérer, devait être abandonné à lui-même. Néanmoins, l'ardeur que ces compagnies mirent dans leurs premières spéculations, contribua beaucoup à grossir la masse des documents géographiques que l'on possédait déjà; et avant que l'association africaine fût définitivement constituée, les Français tinrent le premier rang parmi les explorateurs de l'Afrique. En 1637, un jeune homme nommé Jannequin s'avança sur le Sénégal jusqu'au district appelé le Terrier-Rouge, et malgré ses inexactitudes, sa relation répandit des notions précieuses sur des pays jusqu'alors inconnus. L'opinion que le Niger et le Sénégal ne formaient qu'un seul et même fleuve prévalait de son temps, et subsista jusqu'au commencement du dernier siècle.

De 1697 à 1715, beaucoup de renseignements sur les pays qui environnent le Sénégal furent dus à l'activité de Brice, associé de l'administration des compagnies françaises qui exploitaient l'Afrique. Dans un de ses nombreux voyages, il remonta le Sénégal jusqu'à Gallam, et établit une factorerie à Dramanet. Plus tard, encouragé par Brice, un jeune homme nommé Compagnon (voyez ce nom) pénétra dans le Bambouk, dont, grâce à son habileté et à sa prudence, il put parcourir pendant un an et demi tous les districts sans aucune difficulté. Les détails qu'il donna à son retour sur la richesse du pays inspirèrent aux Français le désir d'y établir leur domination; mais cette entreprise était au-dessus de leurs forces, et le fort Saint-Joseph resta la limite extrême de leurs établissements dans le Sénégal.

De volumineux traités de géographie se multiplièrent dans tout le cours du dix-septième siècle, et ils sont aujourd'hui, et avec raison, complétement oubliés. A quoi en effet serviraient les longues et insipides descriptions de la terre par Boussingaut, Robbe, Mannesson-Mallet, Martineau du Plessis, le Cocq, Audiffret; ou bien la Géographie royale du P. Labbe, ou la Géographie du prince, par la Motte le Vayer? Les traités des Sanson et de Pierre Duval,

très-supérieurs aux ouvrages que nous venons de citer, ne sont bons tout au plus qu'à constater l'état où se trouvait la science à leur époque. Les cartes exécutées par Nicolas Sanson et ses fils, bien qu'elles indiquassent un immense progrès, paraissent aujourd'hui bien imparfaites (*). Le dessin des cartes ne commença réellement à s'améliorer que de 1670 à 1700; l'on en fit disparaître tous les emblèmes bizarres, tous les ornements dont on les avait jusqu'alors surchargées, comme les animaux monstrueux qui remplissaient les déserts et les mers, etc. La création de l'Académie des sciences seconda aussi vivement les progrès de la science géographique. L'Académie des inscriptions ne fut guère, jusqu'en 1700, occupée qu'à faire des devises et des projets de médaille en l'honneur du grand roi; elle ne renfermait dans son sein aucun géographe, tandis qu'au nombre des membres de l'Académie des sciences se trouvaient déjà, outre les astronomes Cassini et Lahire, les voyageurs Tournefort et Melchisédech Thévenot. Cette compagnie publia elle-même, en 1693, les observations faites par quelques-uns de ses membres en diverses contrées. En 1671, l'astronome Picard se rendit à Uraniabourg en Danemark, pour faire des observations d'après les indications de Cassini, et après avoir calculé, avec une rare exactitude, la différence entre les longitudes des observatoires d'Uraniabourg et de Paris, il fut à son retour chargé, ainsi que Lahire, d'examiner et de corriger la carte de France au moyen de ses observations astronomiques. « En exécutant leur tâche, les deux savants se virent obligés de resserrer ce pays en de beaucoup plus étroites limites qu'on ne lui en supposait d'après les cartes contemporaines. Ils lui ôtèrent plus d'un degré de longitude le long de la côte occidentale, à partir de la Bretagne jusqu'à la baie de Biscaye, et retranchèrent de la même façon environ un demi-degré sur les côtes du Languedoc et de la Provence. Ces changements furent l'occasion d'une plaisanterie de Louis XIV qui, complimentant les académiciens à leur retour, leur dit en propres termes: « Je vois « avec peine, Messieurs, que votre « voyage m'a coûté une bonne partie « de mon royaume. » Cassini, cependant, travaillait sans se lasser à améliorer la géographie en la faisant profiter des calculs astronomiques. En 1696, il traça sur le parquet de l'Observatoire de Paris un planisphère où se trouvaient indiquées les trente-neuf positions déterminées par les observations les plus récentes. Il reprochait avec véhémence au monde savant les défauts de la géographie, que les progrès de la science laissaient considérablement en arrière. Les faiseurs de cartes ne tenaient aucun compte des observations astronomiques multipliées chaque jour autour d'eux, et qui, malgré leur notables inexactitudes, ne conduisaient jamais à des erreurs comme celles dont le respect de l'antiquité perpétuait la tradition. Sur l'indication et d'après les désirs de Cassini, Chazelles fut envoyé dans le Levant pour corriger la carte de la Méditerranée. Les observations confirmèrent la différence de longitude entre les rivages de la Palestine et la méridienne de Paris. La carte de la partie de la Méditerranée qui se trouve à l'ouest de cette méridienne ne fut corrigée qu'en 1720. Il est remarquable que Peiresc, en 1635, avait réduit de 45° à 30° la distance d'Alep à Marseille. Mais les savants n'acceptaient pas généralement les améliorations, encore que proposées par des hommes d'un savoir éminent. La géographie retombait sans cesse dans les erreurs de l'antiquité, et avait besoin, Cassini le proclamait hautement, d'une réforme complète.

« Guillaume Delisle, ami de Cassini, fut le premier qui s'occupa sérieusement de reconstruire l'édifice géographique. Il conçut jeune ce grand dessein, et s'y appliqua avec une ardeur si extraordinaire, qu'il avait terminé sa tâche à l'âge de 25 ans. Dès l'année 1700, il publia sa mappemonde, ainsi que ses cartes séparées d'Europe, d'Asie et d'Afrique. En les dressant il avait hardiment abandonné les errements de ses prédé-

(*) C'est à un moine vénitien nommé Coronolli que sont dus les deux globes d'une si grande dimension qui sont conservés à la bibliothèque du roi.

cesseurs, et avait usé sans scrupule des matériaux que les progrès de l'astronomie avaient mis à sa disposition... Rien ne diminue la gloire qui revient à Delisle pour avoir opéré en géographie une révolution complète; car il parvint à faire concorder les mesures anciennes et modernes, et à combiner une masse plus considérable de documents. Au lieu de limiter ses corrections à une partie du globe, il les étendit au globe entier, ce qui lui donne un droit très-positif à être regardé comme le créateur de la géographie moderne. Pierre le Grand, à son passage à Paris, lui rendit hommage en le visitant pour lui donner tous les renseignements qu'il possédait lui-même sur la géographie de la Russie. (Voyez aussi DELISLE.)

« Delisle mourut en 1726; mais il vécut assez pour voir son élève, J. B. d'Anville (voyez ce nom), atteindre, dans sa science favorite, à un degré qui promettait de rapides perfectionnements à la géographie... Les recherches des savants, et les connaissances acquises sur la conformation du globe, dans le cours du dernier siècle, ont fourni d'éclatantes preuves de sa merveilleuse sagacité. L'Italie, avant lui, était exagérée sur les cartes bien au delà de ses dimensions réelles, et se prolongeait de l'est à l'ouest, suivant les idées des anciens. Mais après avoir découvert la véritable valeur des mesures employées par eux, il réduisit l'étendue de cette péninsule, et les opérations géodésiques de Benoît XIV démontrèrent qu'il avait eu raison. La hardiesse du pontife acheva ce qu'avait commencé l'activité résolue des géographes (*). »

La France peut donc réclamer sans partage la gloire d'avoir redressé les vieilles erreurs de la géographie ancienne et moderne. On sait du reste que l'exécution des cartes s'éleva aussi, depuis la fin du dix-septième siècle, à un haut degré de perfection. La plus célèbre de toutes est la carte de France en 183 feuilles, dite de l'Académie des sciences ou de Cassini de Thury, qui en fut le principal auteur. Elle a servi de modèle à plusieurs cartes du même genre publiées dans les pays étrangers. Les cartes hydrographiques de la même époque sont aussi fort recommandables par leur exactitude, et en particulier celles de Bellin, de Puységur et de Desprès de Mannevillette.

L'Académie des sciences qui, depuis 1670, avait chargé plusieurs de ses membres de différentes missions scientifiques, fit, depuis 1730, entreprendre plusieurs voyages d'une immense importance; car ils avaient pour objet la mesure et la figure de la terre. Deux commissions académiques furent envoyées, l'une au Pérou, en 1736, l'autre au cercle polaire, en 1737, pour mesurer, de part et d'autre, deux degrés de latitude pris sur le même méridien. Cette opération, dont l'honneur revient presque exclusivement à des savants français, comme Bouguer, Maupertuis, Clairaut, la Caille, etc., ne laissa subsister aucun doute sur l'aplatissement de la terre vers le pôle. Mais pour évaluer avec précision cet aplatissement, il fallut plus tard de nouveaux calculs, de nouvelles vérifications, qui sont dues à MM. Méchain, Delambre, Biot et Arago.

Parmi les voyageurs qui, dans le cours du dix-huitième siècle, ont visité différentes parties du monde, la France a plusieurs noms à citer : Poivre, à qui les îles de Bourbon et de France ont dû plusieurs années de prospérité, parcourut l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, et publia un livre fort court, mais plein d'idées administratives d'une haute portée. Rochon fit connaître exactement Madagascar, plusieurs contrées des Indes orientales et des États barbaresques. Divers voyages scientifiques, comme ceux de Courtanvaux, Pingré, Borda, Kerguelen, Chabert, Fleurieu, ont servi à rectifier, par des observations nouvelles, plusieurs détails de la géographie astronomique, physique et positive. Le Gentil, qui alla, en 1761, observer dans l'Inde le passage de Vénus sur le disque du soleil, rapporta de précieux renseignements sur l'astronomie des Indiens, leurs antiquités, l'histoire naturelle de leur pays.

(*) Extrait de l'excellent ouvrage intitulé : *Histoire générale des voyages*, traduit de l'anglais de W. Desborough Cooley, par Ad. Joanne et Old-Nick, 1820, t. II, p. 368 et suiv.

Quant aux relations de voyages, elles s'étaient, avant 1700, multipliées à un tel point, qu'on en avait formé des collections fort volumineuses. L'une des plus précieuses est connue sous le nom de *Grands et petits voyages*. Les petits sont relatifs aux Indes orientales, les grands aux Indes occidentales, c'est-à-dire, à l'Amérique. C'est un recueil de relations primitives, de mémoires originaux, publié en latin, et orné de figures par Théodore de Bry et Mérien. Melchisédech Thévenot traduisit de diverses langues en français, 56 relations qui traitent le plus souvent de la Chine et des Indes orientales. Parmi les autres collections imprimées en France, on doit encore citer celle qui porte le titre de *Lettres édifiantes*, et qui est due aux lettres écrites de différents pays par les missionnaires. Mais ces recueils étaient si volumineux, qu'on dut nécessairement en faire des abrégés, dont les meilleurs sont ceux de l'abbé Prévôt, de la Harpe et de M. de Walckenaer.

Mais malgré les résultats de ces travaux, ce sont surtout les voyages autour du globe qui ont perfectionné la géographie, et l'ont amenée au point où nous la voyons aujourd'hui. La première expédition de ce genre qui appartienne à la France fut faite par Bougainville (voyez ce mot). Dans un premier voyage, il avait fondé aux îles Falkland, le 17 mars 1764, une colonie qui commençait à prospérer, quand la France, voyant ce nouvel établissement menacé par les Anglais, et réclamé par l'Espagne en vertu d'une ancienne concession papale, dont l'autorité n'était depuis longtemps, et avec raison, reconnue par personne, prit le parti de le céder à cette dernière puissance. Le roi d'Espagne s'engagea à payer 500,000 couronnes comme indemnité des dépenses qu'avait occasionnées le défrichement des terres. Comme une partie de cette somme revenait à Bougainville, auteur du projet de colonisation et principal propriétaire des terres concédées, il fut envoyé en 1766 avec deux bâtiments, pour restituer solennellement ces îles au gouvernement espagnol.

La restitution ayant été opérée au mois de novembre 1767, Bougainville, ainsi que ses instructions le lui prescrivaient, entra dans la mer Pacifique. Après avoir pendant 52 jours essuyé des tempêtes continuelles dans le détroit de Magellan, il parvint enfin à un groupe d'îles qui n'avait pas encore été aperçu, et auquel il donna le nom d'*Archipel dangereux*. Il découvrit successivement un autre groupe qu'il nomma les *grandes Cyclades*, puis l'archipel de la *Louisiade* et l'*île de Bougainville*. Il revint à Saint-Malo le 16 mars 1769, après un voyage de deux ans et quatre mois. La relation qu'il publia eut un grand succès ; mais les cartes et les déterminations géographiques sont la partie faible de l'ouvrage, d'ailleurs fort instructif et fort intéressant.

En 1769, un habile marin nommé Surville, parti de Nantes avec deux navires, découvrit au sud-est de la Nouvelle-Guinée une terre à laquelle il donna le nom de *Pays des Arsacides*. Il visita ensuite la Nouvelle-Zélande, pendant que le capitaine Cook était occupé à relever les mêmes côtes ; mais les deux navigateurs ne se rencontrèrent point.

En 1772, un autre Français, Kerguelen, partit de l'île de France, et le 12 février découvrit, sous les 50° 5' de latitude sud, une terre élevée, sur la côte de laquelle il demeura six jours, et qu'il appela de son nom. Dans un nouveau voyage, il découvrit de nouveau cette terre, et releva plus de 80 lieues de côtes.

Nous devons mentionner ici un fait qui honorera à jamais notre pays. Au moment où la France déclara la guerre à l'Angleterre (mars 1779), le ministre de la marine adressa de Paris, à tous les commandants de vaisseaux français, une circulaire leur faisant connaître l'expédition et la destination du capitaine Cook, alors parti pour un nouveau voyage, et leur enjoignant de le traiter, partout où ils le rencontreraient, comme un officier d'une puissance neutre et alliée.

Aussitôt que la guerre de l'Indépendance eut été terminée, la France se hâta d'équiper une escadre destinée à résoudre les problèmes scientifiques que Cook avait laissés sans solution. Le commandement de cette expédition fut confié à la Pérouse. Il partit de Brest le 1er août 1785, à la tête des deux fré-

gates *la Boussole* et *l'Astrolabe*. Nous raconterons ailleurs (voy. LA PÉROUSE) la malheureuse destinée de ce marin, dont la dernière communication date du 7 février 1788. Nous nous bornerons ici à dire que les observations qu'il transmit à cette époque étaient fort précieuses pour la géographie. Il décrivait avec peu de détails, il est vrai, mais avec une grande exactitude, la partie de la côte nord-ouest de l'Amérique que Cook n'avait pu examiner, et complétait le tracé de ce continent. Ses découvertes sur la côte de Tartarie furent encore plus importantes. Il reconnut positivement la terre de Sagaleen, dont les Russes, malgré leur proximité, niaient même l'existence. Deux ans s'étaient écoulés au delà de l'époque à laquelle la Pérouse devait être de retour, quand, sur une demande de l'Assemblée nationale au roi, demande faite au mois de février 1791, deux navires furent équipés dans le double but d'aller à la recherche du navigateur et de compléter le système de découvertes géographiques qu'il laissait inachevé. Le commandement de cette expédition fut confié au contre-amiral d'Entrecasteaux. Ce marin ne s'écarta qu'une seule fois de la règle qu'il s'était imposée de naviguer aussi près que possible du rivage, pour tâcher de découvrir quelques traces de ceux qu'il cherchait, et malheureusement l'île de la Recherche, qu'il omit de visiter, renfermait précisément deux de nos compatriotes naufragés. D'Entrecasteaux qui, sans faire des découvertes bien importantes, avait reconnu avec une fidélité remarquable près de 300 lieues de côtes au sud-ouest de la Nouvelle-Hollande, qui avait constaté l'identité des îles Salomon avec les terres aperçues par Surville et Shortland, mourut le 20 juillet 1793, un peu avant d'arriver à Java.

Quelques mois avant son départ, le 14 décembre 1790, Étienne Marchand partit de Marseille sur le navire *le Solide*, équipé aux frais de la maison Beaux de cette ville. Il entra dans l'océan Pacifique par le cap de Horn, se dirigea sur les îles Marquises de Mendoça, et reconnut un groupe entier d'îles qu'il nomma *îles de la Révolution*. Sans qu'il s'en doutât, elles avaient été aperçues un mois auparavant par le capitaine américain Ingraham. Après avoir touché aux îles Sandwich, il se dirigea vers la Chine, fit une excellente reconnaissance hydrographique du détroit de Gaspar, alors mal connu, et revint à Toulon le 14 août 1792. Étienne Marchand a été heureux de trouver un habile rédacteur de son voyage dans Fleurieu, qui en a fait ressortir avec habileté tout ce qui pouvait s'y trouver d'utile et d'intéressant.

En 1801, deux navires, *le Géographe* et *le Naturaliste*, commandés par les capitaines Baudin et Hamelin, furent chargés, par le premier consul, de compléter la reconnaissance déjà faite en partie de la terre australe. Cette expédition n'eut pas tous les résultats qu'on en pouvait espérer. La baie des Requins et les îles voisines furent soigneusement examinées. Plusieurs positions dans l'archipel du Nord furent déterminées avec une grande exactitude; mais, en général, les deux navires se tinrent à une trop grande distance des côtes qu'ils exploraient pour en donner une description complète.

Les guerres de l'empire empêchèrent la France de poursuivre ses voyages d'explorations maritimes; mais à peine la paix eut-elle été définitivement rétablie, que cinq voyages autour du monde furent, à de courts intervalles, entrepris par nos compatriotes : le premier, par C. de Roquefeuille, de 1816 à 1817; le deuxième, par M. Freycinet, de 1819 à 1820; le troisième, par Duperrey, de 1822 à 1825; le quatrième, par Bougainville, de 1824 à 1826, et le cinquième par le capitaine Laplace, commandant la corvette la *Favorite*, pendant les années 1830, 1831 et 1832. Mais le voyage le plus important fut celui de l'infortuné Dumont-d'Urville, récemment enlevé à la France par l'horrible catastrophe du 8 mai 1842 (*). Au retour de deux campagnes dans les mers océaniennes, il fit adopter, par M. de Rosamel, alors ministre de la marine, le plan d'une troisième campagne. Les deux corvettes *l'Astrolabe* et *la Zélée* furent équipées, et sortirent de la rade de Toulon, le 8 septembre

(*) Au chemin de fer de Paris à Versailles.

1837. Après avoir relâché aux Canaries, puis à Rio-Janeiro, elles pénétrèrent dans le détroit de Magellan, y firent un court séjour, longèrent les côtes orientales de la Terre-de-Feu, sur lesquelles on n'avait que des données vagues, et se dirigèrent vers les mers australes, où les navires coururent les plus grands dangers. Enfin, le 27 février 1838, on se trouva en vue d'un groupe d'îlots et de rochers, et d'une côte escarpée et sinueuse; dans l'espace de huit jours, malgré les obstacles de la brume, du mauvais temps et des glaces, on parvint à tracer exactement la configuration de ces terres dans une étendue d'environ 120 milles, entre le 63e et le 64e degré de latitude. La plus orientale de ces terres reçut le nom de *Terre Joinville;* la principale, celui de *Terre Louis-Philippe*.

Après une station au Chili, d'Urville traversa toute l'Océanie, se rendit, en octobre 1839, à Batavia, puis à Hobart-Town, d'où il appareilla le 1er janvier 1840 pour une nouvelle exploration antarctique. Le 19 janvier, par 66 degrés de latitude, on aperçut une terre brumeuse, que le chef de l'expédition appela *Adélie*, du nom de sa femme. Le 24, on découvrit encore la terre qui fut appelée *Clarie*. Après avoir relâché de nouveau à Hobart-Town, on se porta à la Nouvelle-Zélande pour en compléter l'hydrographie, puis à la Nouvelle-Guinée, dont on constata que la Louisiade n'était séparée par aucun détroit. L'expédition ne rentra à Toulon que le 6 novembre 1840 (*).

D'autres excursions lointaines et périlleuses avaient été faites depuis le commencement du dix-neuvième siècle, par des Français, dans diverses parties du monde. Deux courageux voyageurs, Cailland et Caillé, avaient pénétré dans l'intérieur de l'Afrique. Celui-ci est, sans contredit, l'un des premiers qui aient visité Tombouctou. Nous pouvons encore, pour une époque plus récente, citer les noms de Jacquemont, de Rocher-d'Héricourt, de Texier, de Laborde, etc.

La collection des cartes et plans conservée à la bibliothèque du roi, à Paris, est une des plus riches de ce genre qui existent au monde; et, pour ne parler que des monuments géographiques qui intéressent notre pays, nous nous bornerons à citer parmi les objets qu'elle possède : des cartes françaises de Nicolaï, 1555 à 1558; une carte de France, véritable miniature, faite pour Charles IX, en 1568, par Pierre Hamon; la carte de la Guillotière; la Picardie de Jolivet, de 1560, et sa France de 1570; la France de Postel, de la même année, etc.; les monuments de Nancy (seizième siècle); la cosmographie de Christophe de Savigny, de 1587; la mappemonde d'Oronce Finé, de 1531; des cartes autographes de d'Anville; les fleuves et rivières de l'Europe, par Louis XV; la carte tracée par l'infortuné la Bourdonnaie, pour sa défense, pendant sa captivité à la Bastille, carte dessinée avec du marc de café et une pièce de monnaie, sur un mouchoir des Indes, etc., etc.

Nous terminerons en disant que l'une des plus belles cartes qui existent, est la carte de France publiée déjà en partie par le dépôt de la guerre. On doit seulement regretter l'incorrection avec laquelle les noms de lieux y sont en général transcrits. N'oublions pas non plus de mentionner la magnifique carte géologique due à MM. Élie de Beaumont, ingénieurs des mines et membres de l'Institut.

GEÔLAGE (le), ou droit de geôle, était la redevance pécuniaire que chaque prisonnier devait au geôlier pour son entrée et pour sa sortie, ainsi que pour *son lit, giste et place*.

Cet usage barbare de faire payer au prisonnier le loyer de sa prison a sa source dans la vénalité de la justice. Ce n'est qu'une des mille monstruosités qui résultaient d'un pareil abus. Les

(*) Liste chronologique des voyages autour du monde entrepris par des Français.

1766-1769. Bougainville.
1785. La Pérouse, on ne reçut de lui aucune nouvelle.
1790-1792. E. Marchand.
1791-1792. Entrecasteaux.
1801-1804. Les deux corvettes *le Géographe* et *le Naturaliste*.
1816-1817. C. de Roquefeuille.
1819-1820. Freycinet.
1822-1825. L.-J. Duperrey.
1824-1826. Bougainville.
1830-1832. Laplace.
1837-1840. Dumont d'Urville.

seigneurs et le roi étaient habitués à voir, dans leur droit de justice, la meilleure branche de leurs revenus. Forcés d'avoir des maisons de détention, ils trouvèrent le moyen d'éviter tous frais à cet égard, et d'augmenter même leurs bénéfices, en affermant la geôle, et en permettant aux fermiers de percevoir les droits dont nous avons parlé.

Une des clauses du cahier des charges était que le geôlier nourrirait indistinctement tous les prisonniers que le prévôt ou le lieutenant pourrait envoyer; et l'on fit un tarif gradué selon la condition des personnes, et suivant les adoucissements que la fortune de chacun pourrait lui permettre. Livrés à l'arbitraire d'un geôlier cupide, les malheureux prisonniers seraient morts de faim et de dénûment, si la charité publique ne fût venue suppléer à l'inhumanité de la loi. Vainement on fixait la ration de pain qui devait être donnée au prisonnier (elle varia d'une livre et demie à deux livres), les abus étaient si fréquents et si peu susceptibles de surveillance, qu'au dix-septième siècle, à une époque où le régime des prisons avait déjà reçu de notables améliorations, un arrêt du parlement de Paris (1665) dut condamner un geôlier à être pendu, pour avoir laissé mourir un prisonnier sans secours.

Une ordonnance de Henri VI d'Angleterre, alors régnant à Paris (mai 1425), rendue sur un règlement du parlement, contient le tarif des droits de geôlage pour les prisons du Châtelet. Ce tarif se trouve reproduit textuellement dans l'ordonnance de 1485, et dans les ordonnances subséquentes; nous le donnons ici comme un des documents qui servent le mieux à faire connaître la matière de cet article, l'état des prisons, le régime des prisonniers, au quinzième et au seizième siècle.

159. Avons ordonné et ordonnons que chascun prisonnier soit mis et logié en ladite geôle selon son estat, le cas de son emprisonnement ou le mandement du juge et seigneur qui l'envoyera prisonnier;

Et se ung conte ou une contesse est mis en prison audit Chastellet, sera payé pour son geolage d'entrée et d'issue 10 liv. parisis;

Item payera pour semblable cause ung chevalier banneret ou une dame bannerette, 20 sols;

Item ung simple chevalier ou une simple dame, 5 sols;

Item ung escuier ou simple demoiselle noble, 22 deniers;

Item ung Lombard ou Lombarde pour ce mesme, 22 deniers;

Item ung juif ou une juive pour semblable cause, 11 sols;

Item tous autres prisonniers pour ce mesme, 8 deniers.

160. Se ung prisonnier gist et cheynes en beauvoir, en la mote ou en la salle, il payera chascune nuit pour lit 4 deniers et pour place 2 deniers; et se il veult faire venir son lit de sa maison, faire le pourra et ne payera que 2 deniers pour place.

161. Chascune personne qui sera emprisonnée en la Boucherie, en Beaumont ou la Griesche, qui sont prisons fermées, payera pour la nuit 4 deniers et 2 deniers pour la place.

162. Se ung prisonnier est en beauvoir, et il gist sur nattes ou sur couche de paille ou de feurre, il doit pour chascune nuit 2 deniers.

163. Se ung prisonnier est mis en *la fosse*, il doit, quant il a de quoy payer, pour chascune nuit ung denier; et s'il est mis ou puis en la gourdaine ou bersneil ou en oubliette, il doit autant que s'il estoit à la fosse.

164. Se ung personne est mise en barbarie ou gloriette, il doit autant que celui qui est mis en beauvoir; et s'il a lit, 4 deniers pour lit.

165. Se ung prisonnier est mis entre deux huis (portes), il payera autant comme en la fosse, c'est assavoir ung denier.

167. Sera tenuz ledit geôlier de bailler et livrer à ses despens, pain et eau aux prisonniers qui n'auront de quoi vivre; ou cas qu'ilz ne seroient emprisonnés pour dettes, auquel cas leurs créanciers seront tenus de leur quérir à l'ordonnance du prévost de Paris et selon ce que vivres seront chiers ou à bon marché.

168. Et est défendu audit geôlier, que à prisonniers criminels ne baille pour leurs vivres que pain et eau sur peine de perdre ce qu'il leur baillera oultre, se ce n'est pas commandement du prévost ou du lieutenant.

169. Le geôlier ne pourra contraindre aucun prisonnier à estre à sa table s'il ne lui plaist.....

173. Le geôlier sera tenu de tenir pleine d'eau la grand pierre qui est sur les carraulx, afin que les prisonniers en puissent avoir sans dangier.

174. Le geôlier sera tenu d'avoir lis souffisans de deux lez et qu'il n'en puisse mettre ne prendre proffit d'un lit que de deux personnes ou de trois au plus.

175. Se aucun prisonnier veult avoir un lit de sa maison, avoir le pourra ou cas que le geôlier n'aura de quoy emplir la place, ou quel cas icellui prisonnier ne pourra mettre gésier avec lui ung homme, duquel le geôlier aura ung denier de prouffit, avec les deux deniers pour places.

Pour ne rien laisser à désirer dans la barbarie absurde de ce règlement, la même ordonnance qui tarifait par sous et deniers ce que valait un gîte dans *la fosse*, dans *la griesche*, ou entre *deux huis*, accordait par l'art. 182 aux geôliers le droit de retenir les prisonniers en prison, après leur acquittement, jusqu'à ce qu'ils eussent payé *leur geôlage*. Cette disposition se maintint jusqu'en 1549. A cette époque, Henri II, mû par un sentiment d'humanité qui l'honore, déclara que tous les prisonniers qui n'étaient retenus que pour le droit de *giste et de geôlage* seraient mis en liberté (la même décision fut renouvelée par une ordonnance de 1670); et pour concilier cet acte de justice avec les droits acquis des intéressés, le roi voulut que le montant des sommes que les geôliers perdaient par cette mesure fût rabattu sur le prix de leur ferme. Ceux-ci, cependant, n'en conserverent pas moins leur recours contre les prisonniers; les tribunaux accordaient même à leurs créances un privilége de premier ordre, qui les faisait préférer à tous autres créanciers.

Le fermage des geôles, comme nous le verrons au mot Geôlier, fut aboli sous Louis XV; mais l'usage du droit de geôle subsista, sans subir de modifications importantes, jusqu'à la révolution française.

Geôliers. On appelait anciennement *geôle* (en basse latinité, *geola*, *gaola*; en vieux français, *gayole*, cage)(*), le lieu où l'on enfermait les prisonniers. Les geôliers ou gardiens de la geôle sont ceux qui étaient proposés à la garde et à la police des prisons. Dans la prison du Châtelet, et au commencement du dix-septième siècle dans toutes les prisons royales, le geôlier prenait le titre de *greffier de la geôle;* les seigneurs ne pouvaient avoir que des *geôliers.*

(*) Ce mot existe encore dans le dialecte picard.

D'après l'ordonnance de 1425, renouvelée par celles de 1485 et 1535, aucun ne put être *doresnavant receu en l'office de geôlier, s'il n'étoit pur lay ou marié et sans tonsure.* Leur costume était celui des sergents, un *habit royé ou party.*

On imposa aux geôliers l'obligation d'être de bonnes vie et mœurs, et de savoir lire et écrire. Cette prescription paraît au moins singulière, quand on les voit chargés de tenir le registre d'écrou où devaient être inscrites l'entrée et la sortie de chaque prisonnier. Mais il faut savoir que dans le principe ils employaient à ce soin un subordonné, qui prenait le nom de *clerc de la geôle*, et qui, avec un certain nombre de guichetiers et de valets qu'il choisissait lui-même, et dont il était responsable, composait le personnel administratif et exécutif de la prison. Quant au geôlier, il bornait ses fonctions à surveiller d'une manière générale les prisonniers; sa grande affaire était de tirer la quintessence des profits dont sa ferme lui donnait le monopole; car il était, en même temps que fonctionnaire public, logeur et gargotier par adjudication. Pour pouvoir payer au roi son fermage, il devait faire passer les devoirs de la charge après les exigences d'un commerce dont les détails absorbaient toutes ses facultés. (Voyez Geôlage.)

Nous avons expliqué, dans l'article qui précède, comment l'avarice des justiciers mit les prisons en ferme. Si déjà les traitants ordinaires pouvaient en plein jour, et sous les yeux du roi et de la justice, se livrer impunément aux actes les plus effrontés de rapacité et d'arbitraire, que ne pouvait-on pas attendre d'un geôlier sans éducation, ordinairement sans principes, à qui la loi elle-même remettait en quelque sorte la vie et la mort d'un prisonnier, et qui avait, pour couvrir ses machinations intéressées, le mauvais renom de la victime, et les ténèbres et le silence d'un cachot? Aussi les excès des geôliers furent énormes. Leur brutalité et leur rapacité avaient passé en proverbe comme celles des sergents; tout ce que

raconte Gil-Blas là-dessus peut passer pour de l'histoire (voyez dans les ordonnances sur le régime des prisons, les dispositions relatives aux geôliers). Un article leur défend de s'attribuer les aumônes qu'on les charge de faire passer aux prisonniers; un autre leur enjoint de faire inventaire des objets trouvés sur ceux-ci à leur entrée, *sans en rien détourner à leur profit* (*). On prévoit le cas où il leur arriverait de violer leurs captives; celui où, contrairement aux conditions de leur bail, ils laisseraient mourir quelque prisonnier de faim ou de maladie, sans avoir prévenu le médecin. On ne cesse de leur recommander de visiter les cachots et salles au moins une fois par jour.

Ces prescriptions étaient si peu observées, qu'on les trouve répétées textuellement pendant trois siècles consécutifs. Leur exécution pure et simple était un idéal qu'on poursuivait en vain; il fallut le règne de Louis XVI et la révolution pour lui donner un commencement de réalisation.

Tout ce que nous disons là n'est rien moins qu'exagéré. Un jurisconsulte grave, plein d'humanité du reste et de lumières, écrivant sur ce sujet à la fin du dernier siècle, laissa tomber sans réflexion, dans le recueil le plus philosophique et le plus répandu de ce temps, ces froides et significatives paroles: « Le règlement de 1717 défend aux geôliers-guichetiers de battre les prisonniers. Il leur arrive néanmoins, lorsqu'ils en trouvent de mutins, de séditieux, de les frapper de leurs bâtons ou *d'envoyer leurs chiens* sur eux; mais comme ils sont *censés* n'employer ces moyens répréhensibles que lorsqu'ils sont eux-mêmes en danger, et pour arrêter les prisonniers, *on ferme les yeux sur cette contravention.* »

Cependant, il faut le reconnaître, les statuts de certains seigneurs contenaient, sur le régime des prisons, des clauses empreintes d'un remarquable esprit de douceur et de sagesse. Ainsi, on lit dans des règlements de Louis de Tarente, comte de Provence, et de la reine Jeanne, son épouse, donnés, le 5 novembre 1352, à la ville de Sisteron: « Pour l'emprisonnement des prévenus, les concierges n'ont rien à exiger; *car il ne faut point aggraver le malheur, ni ajouter aux rigueurs de la prison, qui, n'ayant pour objet que de s'assurer de la personne des détenus, ne saurait servir de prétexte à des violences* (*). »

Le système du fermage des geôles fut aboli par le régent en 1724. Voici le préambule de la déclaration:

« Louis, etc. Nous avons été informé que les baux des prisons, dont le produit fait partie de la ferme de nos domaines, donnoient lieu souvent aux exactions des geôliers qui croyoient pouvoir se dédommager du prix de leurs fermes, en faisant payer aux prisonniers des droits au delà de ceux qui leur sont permis par les ordonnances et par les arrêts de nos cours de parlement: ces abus nous ont paru d'autant plus importants que le *pouvoir des geôliers sur ceux qui sont détenus dans leurs prisons ne permettant pas souvent d'avoir des preuves suffisantes de leurs prévarications, et ne pouvant par cette raison être dépossédés de leurs baux, les règlements que les rois nos prédécesseurs ont faits pour la police des prisons étoient souvent sans exécution;* c'est ce qui nous a déterminé à décharger les geôliers de payer aucune chose pour le loyer ou ferme des prisons, afin qu'il n'y ait à l'avenir aucun obstacle qui puisse arrêter ou retarder l'exécution entière des dispositions de nos ordonnances par rapport à un objet si important pour l'ordre public.

A dater de cette époque, les fonctions de geôlier se relevèrent, au moins pour les prisons royales, de l'abaissement où les fermiers les avaient mises. Des offices de *concierge*, de *greffier des prisons*, de *geôliers*, furent créés, et les abus disparurent en partie.

Il n'entre pas dans notre plan de parler ici des obligations diverses imposées aux geôliers par les ordonnances; ce sont choses de discipline qui se trouveront beaucoup mieux placées à

(*) Un article d'une ordonnance du Châtelet donne cependant au geôlier de cette prison le droit: « Si aucun est justicié pour ses démerites, de prendre la ceinture du condamné, ores qu'elle fût d'argent, non excédant le prix d'un marc, et sa bourse et son argent monnoyé jusqu'à dix livres. » Le reste appartenait au bourreau.

(*) Voyez l'Histoire municipale de Sisteron, par M. Laplane, p. 101.

l'article Prison. Par cela seul que les geôliers anciennement avaient l'administration exclusive de la prison, et que rien ne s'y faisait que par eux ou par leurs ordres, sous leur responsabilité, tout ce que nous dirons sur le régime des prisons devra être attribué à ces fonctionnaires.

Aujourd'hui, nous n'avons plus de geôliers. Les gardiens des prisons s'indigneraient si on leur donnait ce titre; et, il faut le reconnaître, les *directeurs*, *concierges*, et autres préposés, quelque nom qu'ils prennent, diffèrent tellement, par leur zèle désintéressé et leur bienveillance, de leurs prédécesseurs de l'ancien régime, surtout quand ils n'exercent pas leur autorité sur des prisonniers politiques, que nous croyons devoir, malgré l'identité de leurs fonctions, clore l'histoire des geôliers en 1789. (Voyez Geôlage et Prisons.)

Géologie. — C'est le nom que l'on donne à la science qui a pour objet l'histoire de la terre; c'est-à-dire, la connaissance des causes qui ont déterminé sa forme, des matériaux qui entrent dans sa composition, et de l'ordre suivant lequel ces matériaux sont disposés.

Les deux causes principales qui régissent tous les faits géologiques sont depuis longtemps connues. Aristote, que l'on regarde à juste titre comme le père des sciences naturelles, avait remarqué l'accroissement rapide des dépôts sédimentaires qui se forment aux embouchures des fleuves, et les coquillages que l'on trouve épars sur les points les plus éloignés de la mer et des fleuves, et il en avait conclu que la formation tout entière du sol devait être attribuée à la seule action de l'eau. Cette opinion fut suivie par la plupart des naturalistes anciens. La seconde cause, désignée sous le nom de principe igné, parce que ses produits paraissent avoir été travaillés par le feu, fut également considérée comme générale; mais le nombre des physiciens qui lui donnèrent cette extension fut moins considérable.

D'autres théories sur la formation de la terre, et même sur celle de l'univers, furent imaginées par d'autres hommes pour la plupart étrangers à l'histoire naturelle de notre globe; par des astronomes, des physiciens, des chimistes, des philosophes; mais, jusqu'aux temps modernes, la géologie, qui ne méritait ni ne portait le nom de science, resta bornée à quelques observations isolées, et à des opinions divergentes et discréditées près des esprits droits. C'est à un Français, Bernard Palissy, que cette science doit véritablement son origine. Palissy, dont le nom mérite d'être inscrit à côté des grands noms de la France, n'était qu'un pauvre artisan sans études, appliqué à mouler ces vases de terre aujourd'hui si recherchés comme objets d'art et de curiosité. En courant les provinces pour vivre de son art, il notait avec soin tout ce qui avait rapport à la constitution du sol. Il recueillit ainsi un très-grand nombre de pétrifications; et, vers l'an 1575, il fit à Paris un cours de minéralogie, où il soutint que les formes d'animaux et de végétaux, représentées par des pierres, étaient les restes de corps organisés, qui, le plus souvent, avaient vécu sur les lieux mêmes où on les trouvait. On les prenait alors pour des jeux bizarres de la nature, et cette opinion était soutenue avec tout le zèle que les croyances religieuses menacées peuvent inspirer; car la découverte de restes organiques dans les couches les plus profondes de la terre pouvait donner un démenti formel aux textes sacrés, qui font de la création un événement presque récent.

Ce même seizième siècle vit se produire plusieurs théories sur l'origine de la terre. L'hypothèse de Descartes, suivant laquelle notre planète serait un soleil éteint, servit de base à celle de Leibnitz, la plus célèbre de toutes, et celle qui fut le plus généralement adoptée. Depuis lors jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, on continua beaucoup plus à s'occuper de systèmes cosmogoniques qu'à étudier la composition et la structure de la terre. Parmi tous ces systèmes, il en est un, celui de de Maillet, que nous devons mentionner à cause de sa bizarrerie. L'auteur admet l'opinion que toutes les couches du sol se sont formées au sein des eaux, dont la diminution progressive aurait d'abord mis à découvert les végétaux marins. Ceux-ci seraient devenus terrestres par

leur exposition à l'air libre, et les poissons, restés à sec sur ces plantes, se seraient métamorphosés en oiseaux, leurs nageoires devenant des ailes et leurs écailles des plumes; tandis que ceux qui étaient restés sur les hauts fonds auraient pris la forme d'animaux terrestres. Ce système singulier, dont il ne faut pas trop se moquer cependant, parce que, dans certaines parties, il a été soutenu avec beaucoup de science et de génie par Lamarck et Geoffroy Saint-Hilaire, nous montre combien, sous un rapport, la distance est faible entre un rêve sans consistance et les vues des grands esprits. Un homme émet une idée que rien ne justifie; d'autres, s'ils ne découvrent pas une des vérités fondamentales de la nature, jettent du moins sur son étude un jour brillant et nouveau. Mais revenons à la géologie véritable.

La divergence des hypothèses et des raisonnements avait enfin amené les esprits à l'étude minutieuse et détaillée de la terre, seul moyen d'éclairer l'histoire de la formation du globe; mais presque tous bornèrent leurs recherches à l'une ou à l'autre des deux grandes classes de faits dont la géologie se compose. Ainsi, beaucoup d'observateurs suivirent presque exclusivement les travaux des mines, étudièrent en détail les phénomènes volcaniques, parcoururent les montagnes nues et stériles, dont la formation est justement rapportée à une action ignée, et négligèrent les pays de plaine comme peu instructifs, disaient-ils. On les designa sous le nom de *Huttoniens*, en l'honneur de Hutton, le chef de cette école. Les autres, au contraire, sous l'influence du célèbre géologue allemand Werner, s'attachaient à l'étude des terrains formés par voie de sédimentation; ils parcouraient les plaines, et examinaient avec soin les dépôts formés par les eaux, à l'action desquelles ils rapportaient tout. Pendant les longues et vives discussions qui eurent lieu entre ces deux partis, le rôle de nos savants fut celui de la réserve et de la modération: les Guettard, les Desmaret, les Daubuisson, les Brochant, adoptèrent les vérités que renfermait chaque système, sans se ranger dans aucun parti; et, le débat portant principalement sur la nature des basaltes, que les uns prenaient pour une roche *neptunienne*, et les autres pour une roche *plutonienne*, ce fut en France, comme sur un terrain neutre, que la question fut décidée en faveur des derniers.

Sans s'arrêter à ces discussions, Buffon, dont le génie devait éclairer toutes les questions d'histoire naturelle, donna, lui aussi, sa théorie de la terre. Il reprit les hypothèses de Leibnitz et de Descartes, en y ajoutant cette idée que notre planète n'était primitivement qu'un fragment de soleil détaché par le choc d'une comète. Il établit ensuite cette vérité, que notre globe descendant graduellement de sa haute température primitive, une première solidification de sa surface eut lieu; que la vapeur d'eau contenue en abondance dans l'atmosphère se précipita alors sur cette première croûte solide, et forma les mers et les lacs. Reconnaissant d'ailleurs que dans ces temps *primitifs* les éruptions volcaniques étaient bien *plus* fréquentes qu'aujourd'hui, il n'admet pas la formation des montagnes par soulèvement, et pensa, avec de Maillet, qu'elles étaient le produit de matériaux lentement accumulés au fond des mers; enfin, il admit que le déplacement des eaux avait suffi pour que la nature organique se développât. Buffon voyagea peu, et ne fit aucune description géologique. Il observait d'une manière générale la structure de la terre pour avoir une idée de sa formation, et telles furent la force et la sagesse de son esprit, que la plupart de ses inductions ont été confirmées par les investigateurs minutieux qui lui ont succédé. On est, en effet, surpris de la justesse et de la portée des idées développées dans ses *Époques de la nature*, ouvrage que l'on est trop habitué à regarder comme un simple modèle de style, intéressant seulement pour les gens du monde.

Mais en même temps que paraissait ce travail hypothétique, des observateurs trouvaient, par l'examen attentif du sol, des documents pour en écrire l'histoire. Guettard, que la réputation de notre éloquent naturaliste a trop éclipsé, publiait des mémoires fort curieux sur la nature, la puissance et l'é-

tendue de plusieurs couches de la terre; il démontrait que celles qui environnent Paris se continuent, sans interruption, au delà même du bras de mer qui nous sépare de la Grande-Bretagne. C'est à lui que l'on doit les premières cartes où l'on ait représenté par des couleurs différentes la nature du terrain des diverses régions de la France.

Après les travaux de cet estimable savant, nous devons encore citer ceux de Rouelle, exécutés avec le même esprit d'observation positive et d'inductions rigoureuses. Celui-ci établit une première division de l'épaisseur du sol, division modifiée aujourd'hui, mais non changée. Il appelait *ancienne terre* la portion de l'enveloppe terrestre située au-dessous des houillères, *nouvelle terre* celle qui les surmonte, et dont on fait maintenant les *terrains secondaires* et *tertiaires*. Il fit une description des couches qui composent ces deux étages principaux; enfin, il signala l'analogie qui existe entre les animaux et les végétaux dont la houille offre les traces, et ceux qui vivent maintenant sous la zone tropicale; et, admettant que ces corps organisés s'étaient développés sur les lieux mêmes où l'on trouve leurs débris, il en conclut que ces lieux étaient autrefois, relativement au soleil, dans une autre situation qu'aujourd'hui, et que l'axe de notre planète s'était déplacé.

Pendant le débat des partisans de Hutton et de Werner, de Saussure, que son origine génevoise doit nous faire considérer comme Français, produisit son immortelle description des Alpes. Sa manière de faire la science restera un modèle. Avant d'écrire, il parcourut pendant vingt années les cantons les plus inaccessibles des Alpes; attaquant en quelque sorte cette chaîne épaisse de montagnes par toutes ses faces, par tous ses défilés, il dévoila le désordre des terrains primitifs, et traça plus nettement la limite qui les sépare des terrains secondaires.

Nous voilà maintenant arrivés, dans l'histoire de la géologie, au point où presque toutes les notions fondamentales de la science sont produites. Les géologues de notre temps, plus observateurs que nos pères et moins entraînés par leur imagination, se sont attachés presque exclusivement à approfondir et à rectifier ces premières données. Ainsi, le fait de la chaleur propre de la terre, et les lois de son accroissement à mesure qu'on pénètre plus avant dans le sol, ont été établis sur des observations positives par M. Cordier. Les expériences faites par MM. Arago et Walferdin, au moyen d'un instrument construit avec beaucoup de génie par ce dernier savant, ont démontré que cet accroissement était, dans le bassin de Paris, de 1 degré par 32 mètres de profondeur. Les mouvements que le sol a subis ont été particulièrement étudiés par M. Élie de Beaumont, lequel a reconnu les traces de douze événements qui ont plié les terrains préexistants, et déterminé la formation des chaînes de montagnes. M. de Beaumont a fixé l'âge relatif de chacune des principales chaînes. M. Constant Prevost a donné une explication naturelle de ces reliefs du sol que M. de Beaumont avait si bien fait connaître; enfin les transformations des roches *sédimentaires* en *roches stratiformes cristallines* d'apparence plutonienne ont été principalement démontrées par les travaux de MM. Élie de Beaumont, Dufrénoy, Boblaye.

On a dit, avec quelque raison, que la géologie était une science toute nouvelle; c'est qu'en effet la plupart des notions positives dont elle se compose datent de la publication du travail que MM. Cuvier et Brongniart firent imprimer, en 1810, sur le bassin de Paris. Jusqu'alors, on n'avait vu dans les couches inférieures du sol qu'un amas de débris de toute espèce de roches, inutile à consulter. Cuvier trouva dans les plâtrières de Montmartre les restes de plus de vingt espèces éteintes de mammifères, de reptiles et de poissons, et il montra tout le parti que l'histoire de la terre pouvait tirer de l'étude de ces fossiles. Ce fut lui qui le premier fit connaître la véritable répartition des fossiles dans les terrains, ce qui fournit un moyen facile de déterminer non-seulement les différences qui existent entre les assises du sol, mais encore leur âge relatif. Les recherches de notre grand naturaliste sur les ossements fossiles donnèrent une grande impulsion à la

science. Les géologues de tous les pays se mirent à étudier avec ardeur les dépouilles des anciens êtres qui peuplaient la terre à ses divers âges; et, dans ce mouvement général, la France fut dignement représentée par les Lamarck, les Brongniart, les Blainville, les Deshayes, etc.

On se mit à mieux étudier l'écorce terrestre; on la divisa en un certain nombre de groupes plus naturels; la partie inférieure, où se trouve la houille, fut spécialement décrite par MM. Dumont, Boué, d'Omalius d'Halloy, Dufrénoy, Boblaye, de Verneuil. Une fois qu'on eut des idées plus justes sur la longueur de temps nécessaire à la formation des couches du sol, on comprit mieux la nécessité d'étudier l'action des causes régulières, telles que l'atmosphère, les eaux courantes, les glaciers, qui contribuent à cette formation. M. C. Prevost expliqua plus rationnellement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors les superpositions nombreuses des couches marines et fluviatiles du bassin de Paris, et il en tira une théorie satisfaisante des autres bassins géologiques. Toutes les questions relatives aux terrains sédimentaires ont été éclairées par la connaissance de ces mêmes causes. On a ensuite constaté les différences de niveau que présentent les mers. La présence de quartiers de roches arrachés à des montagnes et transportés sur des terrains sédimentaires éloignés, a été expliquée par d'excellents mémoires de MM. Brongniart et Brochant. Des cavités formées dans le sol et remplies d'ossements ont été explorées par MM. Marcel de Serres, de Christol, C. Prevost, J. Desnoyers, qui en ont tiré des renseignements utiles pour l'histoire des anciennes surfaces de la terre. Enfin, la distinction des roches, cette précieuse source d'informations pour la géologie, a été facilitée par les travaux de MM. Brochant, Boué, et surtout par les classifications de MM. Cordier, A. Brongniart et d'Omalius d'Halloy.

Nous avons vu la géologie n'offrir guère dans ses commencements que des hypothèses discordantes et sans crédit; plus tard, éclairés par des faits de nature diverse, les savants se divisent en deux partis et se combattent. Nous les voyons maintenant d'accord sur les points généraux, possédant une masse immense de faits, découverts, pour la plupart, à la faveur de préoccupations systématiques, renoncer cependant à toute conception générale, et comprendre qu'on ne pourra traiter avec vérité l'histoire circonstanciée du globe qu'après en avoir étudié toutes les parties abordables. Ils rassemblent maintenant de toutes les contrées de la terre les documents de cette histoire, qu'un autre siècle verra écrire. Dans ce travail commun, nos compatriotes s'acquittent, comme toujours, dignement de leur tâche. La France, dont les explorations de MM. A. Brongniart, d'Omalius d'Halloy, C. Prevost, Desnoyers, de Bonnard, Boblaye et Rozet, ont fait connaître les différentes parties, vient d'être décrite en entier dans un travail spécial de MM. Dufrénoy et É. de Beaumont.

Presque tous les pays de l'Europe ont été étudiés, sous le point de vue géologique, par nos savants. D'autres contrées lointaines presque désertes ou d'un accès difficile, telles que le Groënland et l'Islande, les deux Amériques, l'Afrique, l'Inde, ont été explorées par des voyageurs de notre nation. Enfin, on a tracé de nombreuses cartes géologiques, parmi lesquelles il en est une que nous ne pouvons nous dispenser de citer; c'est celle de la France, dont l'exécution fut confiée par le gouvernement à MM. Dufrénoy et de Beaumont.

GEORGEL (Jean-Franç.), abbé, naquit à Bruyères en 1731. Lorsque le duc de Choiseul fut tombé du ministère, le duc d'Aiguillon, son antagoniste, chargé du portefeuille des affaires étrangères, voulant écarter de l'ambassade de Vienne le baron de Breteuil, y fit nommer le prince Louis de Rohan, auquel l'abbé Georgel, ex-professeur dans l'ordre des jésuites, était attaché depuis quelque temps, et dans le même travail, Georgel fut nommé secrétaire d'ambassade. Tandis que le prélat émerveillait Vienne par ses fêtes splendides, ce fut le secrétaire qui, remplissant les fonctions de l'ambassade, instruisit la cour de Versailles de l'odieux accord du cabinet de Vienne avec ceux de Berlin et de Pétersbourg pour le partage de la Pologne. Malgré ses avis réitérés lors de l'é-

vénement, le duc d'Aiguillon, sur qui en retombait la honte, voulut en accuser l'ambassadeur. L'abbé Georgel prouva que le ministre des affaires étrangères s'était laissé tromper par la diplomatie autrichienne.

A la mort de Louis XV, le prince de Rohan ayant dû revenir, l'abbé resta encore un an à Vienne comme chargé d'affaires. Son dévouement à son protecteur fut bientôt mis à une nouvelle épreuve, dans la scandaleuse affaire du collier. Le prince, alors cardinal de Rohan, le chargea de diriger sa défense, et il remplit cette tâche avec un zèle qui le fit exiler. Son protecteur ne lui tint aucun compte de ce qu'il avait souffert pour lui, et ne daigna pas même répondre à ses lettres. L'abbé Georgel, forcé de quitter la France à l'époque de la révolution, s'établit successivement en Allemagne et en Russie. En 1802, il obtint la liberté de rentrer dans sa patrie. Après la publication du concordat, on lui offrit un évêché qu'il refusa. Il mourut en 1813. Les dernières années de sa vie avaient été employées à rédiger de volumineux mémoires sur l'histoire de son temps, monument qui pouvait devenir intéressant, si son éducation et ses habitudes lui eussent permis d'être juste. Ils ont paru sous ce titre : *Mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du dix-huitième siècle, depuis* 1760 *jusqu'en* 1806-1810, *par un contemporain impartial*, Paris, 1817, 6 vol. in-8°; le sixième volume contient la relation du voyage de l'auteur à Saint-Pétersbourg; 2e édition, 1820, 6 vol. in-8°.

Georges Weymer (mademoiselle), célèbre actrice, est née à Amiens en 1786. Nous donnons cette date comme se trouvant dans la plupart des biographies : nous n'avons pu voir l'acte de naissance de mademoiselle Georges, et nous le regrettons, car ce serait là une précaution bonne à prendre toutes les fois qu'on raconte la vie d'une actrice. La *soubrette* de la troupe d'Amiens, mariée avec le chef d'orchestre du théâtre, mit au monde une fille qui, de bonne heure, montra des dispositions remarquables pour l'art dramatique. Dès l'âge de douze ans, mademoiselle Georges parut sur le théâtre d'Amiens, dans des rôles de tragédie qu'elle remplissait avec intelligence et passion. La célèbre mademoiselle Raucourt ayant passé par la ville, dans une de ses tournées de province, fut frappée du talent de cette enfant. Revenue à Paris, elle parla d'elle comme d'un trésor découvert en province. Par ses démarches, elle obtint du ministre de l'intérieur qu'on plaçât la jeune tragédienne d'Amiens au Conservatoire. Là, mademoiselle Georges se perfectionna par des études bien dirigées. Des protections puissantes, entre autres celle de madame Louis Bonaparte (la reine Hortense), lui aplanirent l'entrée dans la carrière. Elle débuta aux Français en 1802, et la noblesse de son jeu, la chaleur de sa diction, la firent accueillir comme une gloire future du théâtre. Sa merveilleuse beauté, la pureté antique de ses traits, la richesse de sa taille, la dignité de son attitude, secondaient merveilleusement l'effet de son débit. A la même époque, mademoiselle Duchesnois paraissait en débutante sur la même scène. Il s'engagea entre ces deux actrices une des plus vives rivalités dont les annales du théâtre fassent mention. Mademoiselle Duchesnois n'avait aucune beauté, et sa rivale l'écrasait sous ce rapport; mais elle mettait dans son jeu une sensibilité exquise, une émotion profonde et entraînante auxquelles on ne pouvait rien comparer; mais elle comprenait et rendait un rôle, jusque dans ses moindres nuances, avec un tact et une perfection d'exécution qui ne se démentaient jamais. On reprochait à mademoiselle Georges d'avoir plus de mouvement que de sensibilité, et d'être souvent inégale dans son débit. Il paraît, en effet, d'après l'avis des meilleurs juges, que mademoiselle Duchesnois était une actrice douée de facultés plus heureuses, et mieux instruite de toutes les règles de son art. Cette opinion n'a prévalu qu'avec le temps. L'une et l'autre avaient un parti puissant, qui soutenait la cause de chacune avec une ardeur singulière. A la tête des partisans de mademoiselle Georges se plaçait le critique Geoffroy, qui mit dans cette lutte la vivacité âpre et caustique avec laquelle il soutenait toutes ses opinions. Ce qui continuait à échauffer les

esprits, c'est que mademoiselle Georges abordait souvent une espèce de rôles que mademoiselle Duchesnois paraissait d'abord s'être réservés, par la perfection avec laquelle elle les avait rendus : ces rôles étaient ceux où l'amour domine, ceux de Phèdre, de Bérénice, etc. On voulait que mademoiselle Georges se contentât des rôles de *reines*, tels que ceux dont *Agrippine*, *Sémiramis* sont le type ; et en effet son genre de talent convenait beaucoup mieux à ces derniers. Après de longs débats entre les deux factions qui se partageaient le parterre et les journaux, la société prit enfin une décision qui ralentit l'ardeur de la querelle : en recevant les deux actrices dans son sein, elle arrêta que chacune aurait ses rôles à elle. Mademoiselle Duchesnois resta en possession de ceux qui exigent le plus de sentiment, et où la passion amoureuse tient le plus de place ; mademoiselle Georges fut spécialement destinée aux personnages de *reines*. En 1808, après plusieurs années de magnifiques succès, au moment où elle allait jouer dans *Artaxerce*, Agrippine disparut tout à coup. Nous laisserons à d'autres le soin de discuter les motifs de cette disparition, qui n'ont jamais été bien positivement connus. Quelque temps après, on apprit que la fugitive était en Russie ; qu'après avoir été donner des représentations à Vienne, elle s'était engagée au théâtre de Saint-Pétersbourg. En 1812, elle quitta la Russie, et apprenant qu'un théâtre s'organisait à Erfurth, pendant le séjour que faisait Napoléon dans cette ville, elle alla prêter à cette troupe l'appui de son talent, et joua avec le plus grand succès devant un parterre tel que n'en eut jamais aucune actrice, puisque celui-là était uniquement composé des princes et des rois que traînait avec lui le conquérant. La faveur impériale lui rouvrit les portes du Théâtre-Français, où elle demandait à reparaître. Elle joua souvent alors avec Talma, dont les leçons et les exemples lui furent très-utiles. En 1816, nouvelle disparition de mademoiselle Georges, sur laquelle nous ne nous expliquerons pas plus que sur la précédente. Alors son exclusion de la Comédie-Française fut définitivement prononcée, et la société n'a jamais voulu revenir sur cet arrêt. Après une absence de plusieurs années, mademoiselle Georges, de retour à Paris, trouva heureusement une position digne d'elle à l'Odéon. Elle créa sur ce théâtre les rôles de Jeanne d'Arc, dans la tragédie de Soumet, d'Agrippine dans *Une fête de Néron*, par le même, de Christine dans le drame d'Alexandre Dumas, de la maréchale d'Ancre dans celui d'Alfred de Vigny. L'école romantique commençait à envahir la scène. Mademoiselle Georges, qui aimait les rôles énergiques et l'expression des sentiments violents, se donna sans hésiter à cette école. D'ailleurs, exclue de la Comédie-Française, il lui fallait bien obéir aux révolutions de la scène, et mettre son talent au service de toutes les créations nouvelles. L'Odéon ayant été fermé en 1830, elle passa à la Porte-Saint-Martin, où elle devint la grande interprète de toutes les fureurs échevelées du drame moderne. Il ne fallait pas moins qu'une actrice d'une constitution aussi robuste, pour soutenir pendant près de dix ans la fatigue de tant de rôles accablants, de tant de cris, de tant de crimes, de colères, de spasmes et d'agonies. La Porte-Saint-Martin ayant succombé aux embarras d'une direction malheureuse, mademoiselle Georges se trouva sans asile, et dut alors déplorer le coup de tête par lequel elle s'était jadis séparée sans retour des sociétaires du Théâtre-Français. Ceux-ci ne voulant point consentir à la reprendre, elle se mit alors à errer en province. La réouverture de l'Odéon, qui a eu lieu cette année, est venue la soustraire aux hasards de cette vie nomade. Dans cette salle, depuis longtemps déserte, elle a repris, aux applaudissements de la jeunesse des écoles, les rôles dans lesquels elle avait remporté jadis ses premiers succès. Ses accents tragiques ont ramené la foule à ce théâtre qui semblait condamné. Toutefois, ses plus chauds admirateurs n'ont pu s'empêcher de remarquer dans son talent, qui à aucune époque n'a été parfait, un affaiblissement sensible, inévitable résultat de son âge, de la gêne que communique à son jeu un excessif embonpoint, et des habitudes de familiarité et de violence qu'elle a contractées dans son long commerce avec la

muse dévergondée du drame moderne.

GÉRANDO (Joseph-Marie de), administrateur et philosophe, né à Lyon le 29 février 1772, est fils d'un architecte de cette ville. Après avoir terminé ses études classiques au collége des oratoriens, il allait se rendre à Paris pour faire sa théologie au collége de Saint-Magloire et prendre les ordres, lorsque éclata la révolution. Il prit part au soulèvement des Lyonnais, fut fait prisonnier et condamné à mort; mais il s'échappa, passa en Suisse après avoir inutilement essayé de se cacher en France, parcourut ensuite l'Italie, comme voyageur d'une maison de commerce, et resta deux ans et demi à Naples. De retour dans sa patrie en 1797, il accompagna à Paris Camille Jordan, avec lequel il s'était lié dès l'enfance, et dont il partageait les opinions et les travaux. Après le 18 fructidor, il protégea la fuite de son ami; puis l'ayant laissé en sûreté en Allemagne, il revint lui-même en France, et s'enrôla dans un régiment de chasseurs à cheval avec lequel il alla tenir garnison à Colmar. C'est là qu'il composa, sur la question de l'influence des signes dans la formation des idées, un mémoire qui fut couronné par l'Institut. Une demarche fut faite auprès du gouvernement par les juges du concours, pour obtenir le rappel à Paris du jeune soldat philosophe. Lucien attacha M. de Gérando à son ministère, en qualité de membre du conseil consultatif des arts et manufactures. Son savant travail lui ouvrit en outre, à 34 ans, les portes de l'Institut, où il entra dans la classe des sciences morales et politiques, pour être admis, quatre ans plus tard, dans celle des inscriptions et belles-lettres. Secrétaire général du ministère de l'intérieur sous Champagny, il accompagna l'empereur dans le voyage de Milan, et organisa à cette occasion l'université de Turin. Il fut nommé, en 1808, maître des requêtes au conseil d'État, et membre de la commission chargée de l'administration de la Toscane, et en 1809, membre de la consulte investie des mêmes fonctions dans les États romains. M. de Gérando avait la direction des beaux-arts, et jamais, a-t-on dit, Rome nouvelle ne s'occupa autant de Rome ancienne qu'à cette époque. Il fut, en 1810, fait conseiller d'État, baron de l'empire et membre de la Légion d'honneur, et nommé, en 1812, intendant civil de la basse Catalogne. En 1814, il adhéra à l'acte de déchéance, et fut néanmoins maintenu au conseil d'État pendant les cent jours. Napoléon l'envoya même, en qualité de commissaire extraordinaire, dans les départements de l'Est, où sa modération se concilia tous les partis. Il refusa son adhésion à l'acte additionnel, fut rappelé au conseil par Louis XVIII, mais ne fut plus employé dans aucune mission politique, et donna toute son attention aux travaux du contentieux. En 1819, il fut nommé à la chaire de droit administratif dont il avait démontré la nécessité, et qui, supprimée deux ans plus tard par M. de Corbière, ne fut rétablie qu'en 1828 par M. de Vatisménil. Il a été appelé à la pairie en 1837.

M. de Gérando appartient à presque toutes les associations savantes ou de bienfaisance de l'Europe. Il est un des fondateurs de la société pour l'encouragement de l'industrie nationale, de celle pour l'enseignement élémentaire, de celle de la morale chrétienne, des caisses d'épargne, etc. : membre du conseil général des hospices de Paris, administrateur des Quinze-vingts et de l'institution des sourds-muets, il a longtemps été l'âme de ces établissements. C'est à lui que l'on doit l'utile introduction du chant dans nos écoles populaires.

Esprit fécond et éminemment propre aux spéculations philosophiques, M. de Gérando a vu plusieurs de ses ouvrages traduits à l'étranger, où ils ont été accueillis avec une grande faveur, surtout au delà du Rhin et de la Manche. Nous citerons : 1° *Des signes et de l'art de penser considérés dans leurs rapports mutuels*, 4 vol. in-8°, 1800. C'est le mémoire dont nous avons eu occasion de parler, mais avec des additions considérables. L'auteur y développe avec un rare talent des principes féconds posés par Condillac. 2° *Histoire comparée des systèmes de philosophie relativement au principe des connaissances humaines*, 3 vol. in-8°, 1804. C'est le meilleur ouvrage que nous

possédions sur cette matière ; il a puissamment contribué à faire connaître en France l'école allemande. M. de Gérando a commencé en 1825 à en faire paraître une seconde édition qui, augmentée dans des proportions telles, que le quatrième volume, le dernier qui ait paru, ne nous conduit qu'à la fin du quatorzième siècle, est devenue un nouvel ouvrage. 3° *le Visiteur du pauvre,* mémoire qui a remporté le prix proposé par l'académie de Lyon sur cette question : Indiquer les moyens de reconnaître la véritable indigence, et de rendre l'aumône profitable à ceux qui la donnent comme à ceux qui la reçoivent. 4° *Du perfectionnement moral ou de l'éducation de soi-même,* 2 vol. in-8°, 1824. C'est l'appréciation des actions et des caractères, faite par un homme de bien. 5° *De l'éducation des sourds-muets de naissance*, 2 vol. in-8°, 1827 ; traité le plus complet et le plus profond à la fois qui existe sur cette intéressante spécialité, dont il a dévoilé toutes les ressources. 6° *Institutes du droit administratif français*, 1829, ouvrage qui est pour la science des ordonnances et des règlements de l'administration, ce que sont ceux de Domat et de Pothier pour celle des lois civiles. 7° *De la bienfaisance publique,* 4 vol., 1839, où l'auteur traite l'art de faire le bien en économiste philanthrope, et le réduit presque en une science positive, à l'aide des immenses documents qu'il a réunis et comparés.

GÉRARD (le comte Étienne-Maurice), maréchal de France, naquit à Damvilliers (Meuse) en 1773. En 1791, il fut un des premiers à se faire inscrire parmi les volontaires, et débuta sous Dumouriez dans la carrière des armes. Au commencement de l'an V (de 1796 à 1797), Bernadotte, voulant s'attacher un officier qui donnait de grandes espérances, le prit pour son aide de camp. Il l'emmena sur le Rhin et en Italie, puis à la suite de son ambassade à Vienne, où le jeune capitaine prouva une grande fermeté, lors de la sédition officielle qui fit courir des dangers à l'ambassadeur.

Devenu colonel, Gérard conquit la décoration de commandant de la Légion d'honneur sur le champ de bataille d'Austerlitz ; il y avait été blessé en chargeant avec intrépidité à la tête de ses escadrons.

Bientôt après il devint général de brigade, fit en cette qualité la guerre de Prusse, fut nommé, après la paix de Tilsitt, chef de l'état-major de l'armée de Bernadotte, et en remplit les fonctions pendant la campagne de 1809. A la bataille de Wagram, la magnifique cavalerie saxonne était tout entière placée sous son commandement. En 1810, il servit sous le comte d'Erlon en Portugal, et fut appelé, en 1812, à la grande armée. Le général Gudin, blessé à la journée de Valentina, disait à Napoléon, en lui faisant ses derniers adieux : « Sire, je vous recommande ma « femme et mes enfants. J'ai encore une « grâce à vous demander, c'est pour ma « brave division. Je vous supplie d'en ac« corder le commandement au général « Gérard ; je mourrai content si je la « vois en de si bonnes mains. » Gérard avait trop bien mérité ce commandement, pour qu'il fût possible de l'en priver. Dans les bulletins où ils racontèrent leur retraite, les Russes s'enorgueillirent de n'avoir cédé qu'à l'invincible garde impériale, et c'était la division Gudin, passée sous les ordres de Gérard, qui les avait vaincus. A la Moskowa, cette division se couvrit encore de gloire.

Pendant la désastreuse retraite de la Bérézina, le général reçut le commandement en second, sous les ordres de Ney, du corps formé pour protéger les débris épars de l'armée. Les deux chefs, dignes de cette mission, soutinrent maintes fois avec des armes éparses le choc d'une armée. Eugène ayant succédé dans le commandement au roi de Naples, qui venait de quitter nos rangs, confia à Gérard l'arrière-garde, composée de 12,000 Napolitains et de trois bataillons de jeunes troupes. Avec ces faibles moyens, le comte eut à surmonter d'immenses obstacles ; mais aussi jamais général ne déploya, de l'aveu même des ennemis, autant de ressources, d'activité et de fermeté. Il parvint, sans de trop grandes pertes, jusqu'à Francfort-sur-l'Oder. Mais alors le sort de ses troupes, à peu près isolées, parut désespéré. Les environs de Francfort étaient inondés par les Russes ; la po-

pulation était en pleine insurrection contre les Français, lorsque, pour comble de malheur, Alexandre survint en personne avec des forces considérables, et le fit sommer par un de ses aides de camp d'évacuer la ville. Gérard répond fièrement *qu'il n'évacuera point*, et manœuvre avec tant d'habileté, que trois jours après il était, pour ainsi dire, en paisible retraite sur l'Elbe. Il prit ensuite le commandement des avant-postes.

Dans la campagne de Saxe, il commanda une division du 11ᵉ corps. A la journée de Bautzen, il se trouvait placé en avant de la Sprée, de manière à se lier avec le corps de l'extrême droite. Après le combat le plus meurtrier, ce corps fut forcé de se replier. Macdonald jugeant que ce mouvement rétrograde compromettait son avant-garde, commandée par le général Gérard, lui envoya l'ordre de se retirer : « Au contraire, répondit celui-ci à l'adjudant « commandant Bourmont, porteur de « l'ordre, au lieu de se retirer il faut « avancer ; qu'on me donne seulement « une brigade de renfort, et je réponds « du succès de la journée. » A l'instant il donna l'ordre d'attaquer ; en deux heures les positions abandonnées furent reprises, et la victoire de Bautzen fut arrachée des mains de l'ennemi. Guéri d'une blessure qu'il reçut quelques jours après, Gérard reprit le commandement de sa division, lorsque l'armistice de Plezovitz fut rompu. Au combat de Goldberg, il renouvela sous les ordres de Lauriston, qui commandait en l'absence du duc de Tarente, ce qu'il avait fait aux bords de la Sprée. Sa division faisait l'extrême gauche ; le général en chef, se voyant forcé à sa droite et au centre, lui envoya à plusieurs reprises l'ordre de faire sa retraite ; mais Gérard, au lieu de se retirer, attaqua vivement les Prussiens, et les culbuta. Après cette affaire, quoiqu'il ne fût lieutenant général que depuis moins d'un an, et qu'il fût le plus jeune officier de ce grade, il reçut le commandement du 11ᵉ corps, et fut forcé de le garder pendant toute la campagne, malgré ses nobles et modestes représentations sur cette préférence. Il la justifia, et sut se la faire pardonner par ses camarades.

A la bataille de Katzbach, le général Gérard, quoique blessé d'une balle à la cuisse, ne quitta pas le champ de bataille. A la seconde journée de Leipzig, il reçut à la tête une blessure plus grave qui vainquit sa courageuse obstination. Il fut cependant assez tôt rétabli pour prendre part à la campagne des plaines champenoises. Il fut nommé commandant du corps des réserves de Paris, uniquement composé des conscrits qui furent en ligne devant l'ennemi aux premiers jours de 1814. A la bataille de la Rotière, il commandait l'aile droite, et malgré les attaques opiniâtres d'un ennemi supérieur en nombre, il garda toutes ses positions, et n'abandonna qu'à minuit, et par ordre formel de l'empereur, la défense du pont de Dienville. L'action de Montereau avait commencé à neuf heures du matin, et les diverses attaques avaient été repoussées ; vers une heure, un aide de camp porte au général Gérard l'ordre de se mettre à la tête des troupes. Celui-ci fait aussitôt de nouvelles dispositions, ordonne un mouvement général, enlève toutes les positions de l'ennemi, le poursuit l'épée dans les reins, et lui prend un grand nombre de canons, de drapeaux et de prisonniers.

Le 22 mars 1815, Gérard se trouvait en Alsace, où il remplissait les fonctions d'inspecteur général d'infanterie. Peu de temps après, Napoléon le nomma pair de France, et lui confia le commandement de l'armée de la Moselle. Il reçut au commencement de juin l'ordre de se rendre à marches forcées sur la frontière du Nord, et le 16 il s'immortalisait à la bataille de Ligny, où le succès de ce combat si important fut le résultat de ses habiles dispositions autant que de son intrépidité personnelle et de celle de ses troupes. Le 18, il était dans la direction de Wavres, lorsqu'on entendit le canon du côté de la forêt de Soignes. Les commandants des divers corps s'étant alors réunis en conseil, le général Gérard voulait que, suivant les principes généraux de la guerre, on fût droit au canon, en passant la Dyle sur le pont de Munster. Grouchy ne se défendit de cette opinion que par des ordres contraires et positifs de l'empereur. On croit cependant généralement

que ce mouvement aurait changé le résultat de la bataille de Waterloo. Avant la fin de la journée, Gérard reçut sa cinquième blessure ; une balle lui traversa la poitrine au moment où, à la tête de l'infanterie, il allait attaquer le village de Bielge. Il voulut néanmoins partager le sort du reste de l'armée, et se fit transporter au delà de la Loire. L'empereur, considérant le brave général comme une des espérances de l'empire, lui avait destiné le bâton de maréchal. A son retour à Paris, les ministres de la guerre et de la police le prièrent de voyager quelque temps hors du royaume. Il se soumit avec résignation et grandeur d'âme à cet exil temporaire.

En 1817, il rentra en France, et se retira dans sa terre de Villers-Creil, département de l'Oise. Mais il fut nommé membre de la chambre des députés en 1822, réélu en 1823, et honoré de nouveau des suffrages de ses concitoyens au mois de novembre 1827. Il se rangea parmi les défenseurs des libertés nationales.

Dans la session de 1829, il fut nommé membre de la commission chargée de l'examen du Code pénal. Mais son rôle politique prit une nouvelle importance à la révolution de 1830. La commission de l'hôtel de ville le nomma commissaire au département de la guerre, et le 30 juillet, le lieutenant général lui confirma ce titre, qu'il échangea le 11 août contre celui de ministre. Il avait été, pour la troisième fois, réélu député de l'Oise, et se vit élever, le 17 août, à la dignité de maréchal. Il ne garda le portefeuille que trois mois, prit au mois d'août de l'année suivante le commandement de la courte expédition de Belgique, dont il assura les résultats en retournant assiéger Anvers. Cette mission glorieusement remplie, il fut admis en 1833 à la chambre des pairs, dont il avait été créé membre le 11 octobre 1832.

Le 18 juillet 1834, le maréchal reçut de nouveau le ministère de la guerre avec la présidence du conseil. Sorti du cabinet le 29 octobre, il fut, après la mort du maréchal Mortier, nommé grand chancelier de la Légion d'honneur. Le 11 décembre 1838, il hérita encore des fonctions de commandant général de la garde nationale du département de la Seine ; et dans cette circonstance, le choix du gouvernement fut d'accord avec les vœux de la milice citoyenne.

GÉRARD (François) est né à Rome, 1770, dans l'hôtel de l'ambassade de France, où son père, qui était Français, et avait épousé une Italienne, occupait une place de concierge. Il manifesta de très-bonne heure des dispositions pour le dessin, et venu en France à l'âge de 12 ans, avec sa mère, il fut envoyé à l'école de Pajou, sculpteur qui a joui d'une juste célébrité. De là, il passa chez Brenet, peintre médiocre, mais à qui il dut d'être envoyé chez David. Là, sous les yeux d'un si grand maître, et au milieu d'émules tels que Drouais, Girodet, Gros, il fit de rapides progrès, et put, en 1789, se présenter au concours, où il remporta le second prix. Mais, pendant les trois années suivantes, Gérard eut à supporter la perte de son père et de sa mère. Il luttait contre une nécessité pressante et cruelle, quand les frères Didot lui offrirent de prendre part à l'illustration de leurs chefs-d'œuvre de typographie, et lui permirent ainsi de continuer ses études. Gérard, à l'exemple de David, avait embrassé avec ardeur les principes de la révolution et figura même parmi les jurés du tribunal révolutionnaire; mais un fait remarquable et qui prouve à quelles idées politiques il s'était dévoué, c'est qu'il parvint à se faire rayer de la liste, six semaines avant le 9 thermidor, c'est-à-dire alors que David et ses amis se retirèrent découragés et prévoyant déjà le coup qui allait les frapper. En 1795, il mit à l'exposition sa première œuvre importante, le *Bélisaire;* cette composition si simple, si vraie, si touchante, fut accueillie avec faveur. Cependant, Gérard n'avait pas de réputation faite, et son tableau resta dans son atelier. Il fallut qu'il trouvât, dans la délicate générosité d'un camarade, une compensation aux rigueurs de la fortune. Isabey acheta le tableau, le vendit, quelque temps après, fort au-dessus de ce qu'il l'avait payé, et restitua à l'auteur le bénéfice de son marché. Après le *Bélisaire,* Gérard exécuta la *Psyché,* l'un de ses plus gracieux ta-

bleaux, et celui où l'on retrouve le plus de ses défauts. C'est une allégorie ingénieuse, mais à laquelle on a reproché avec raison de la froideur, et une flagrante imitation des bas-reliefs antiques. Ce morceau ne fut pas goûté autant même qu'il le méritait, et resta plus de trois ans dans l'atelier de l'auteur. Ce furent MM. Fontaine et Lebreton qui se cotisèrent pour acquérir cette œuvre qui, depuis, passa dans les galeries du Louvre. Les nécessités auxquelles Gérard était soumis, et le peu de profit que lui avaient valu les deux premiers ouvrages, l'engagèrent à laisser de côté pour un temps les grandes toiles, et à chercher dans la peinture du portrait une honnête aisance. La nature et les circonstances le servirent admirablement dans cette voie nouvelle. Gérard avait la grâce des manières, la finesse de l'esprit, la souplesse du langage, toutes les qualités qui font l'homme de cour, et qui attirèrent bientôt dans son atelier toutes les célébrités intellectuelles de l'époque. Toute la noblesse de l'empire se fit peindre à l'envi par Gérard; et plus tard, quand l'invasion eut jeté sur notre patrie tous les souverains étrangers, ils vinrent payer leur tribut au talent du peintre français. Gérard exécuta une série immense de portraits, dont un grand nombre peuvent être considérés comme des tableaux composés, par la raison qu'ils sont en pied, et presque toujours ajustés avec une richesse d'accessoires singulièrement pittoresque. Sa fortune gagna beaucoup, et sa réputation ne perdit pas à cette manière d'exploiter son talent. La *Bataille d'Austerlitz* replaça Gérard parmi les grands peintres d'histoire. Il comprit Napoléon, et le représenta ainsi qu'il convenait à ce grand homme. Napoléon paraît dans ce tableau, calme, imposant, sérieux sans affectation, satisfait sans enthousiasme; il arrive, aux derniers rayons du *soleil d'Austerlitz*, sur un tertre au moment où s'achève, dans la plaine qu'il domine du regard, la déroute de la garde impériale russe. Rapp accourt pour annoncer la victoire; sa tête est nue, le sang coule d'une blessure qu'a faite à son front le fer ennemi; à travers sa joie belliqueuse, tout annonce en lui le désordre et les chances variées d'un combat; l'effet le plus heureux résulte de ce contraste entre l'ardeur de la bravoure qui exécute et le sang-froid du génie qui commande. Depuis cette époque, le plus grand ouvrage qu'ait exécuté Gérard, comme peinture d'apparat, est l'*Entrée de Henri IV à Paris*, composition où brillent à un degré éminent toutes les qualités qui distinguent ses meilleurs ouvrages. Mais cette magnifique production avait encore un mérite d'à-propos politique qui était fait pour prouver l'adresse et l'excellent jugement de Gérard. Il fallait consacrer le retour des Bourbons au trône d'une manière qui ne réveillât pas trop vivement l'irritation des blessures nationales. Il fallait les servir sans rappeler l'aspect odieux de leurs auxiliaires; or, c'est ce que M. Gérard fit, avec le plus grand bonheur, par la mise en scène du roi populaire. Le succès de ce tableau valut à Gérard le titre de premier peintre du roi, et peu après celui de baron. Les morceaux les plus remarquables qui, depuis, occupèrent son pinceau, sont d'abord le portrait de Foy, celui du ministre Canning, enfin, le tableau de *sainte Thérèse*, destiné à l'oratoire de madame de Châteaubriand, et qui fut, un instant, l'un des plus beaux ornements de l'exposition de 1828. On doit encore à Gérard : *Corinne improvisant au cap Misène; Thétis portant les armes d'Achille; Daphnis et Chloé*, 1825; le *Tombeau de Sainte-Hélène*, 1826; *Louis XIV déclarant son petit-fils roi d'Espagne*, 1828; le *Sacre de Charles X*, 1829; *Napoléon dans son cabinet*, 1831; un *Portrait en pied de Louis-Philippe; le Roi acceptant la lieutenance générale du royaume;* le *Portrait de Hoche*, 1836.

Depuis longtemps, Gérard sentait ses facultés s'affaiblir, et ne donnait plus que peu de temps aux arts. Saisi presque subitement d'une fièvre paralytique, il y succomba le 11 janvier 1837, à l'âge de 67 ans. Gérard fut très-vivement regretté de tous ceux qui l'avaient connu et qui savaient apprécier en lui, non-seulement l'artiste, mais aussi l'homme *aimable, bon et généreux*.

GÉRARD (Louis-Philippe), né à Paris, en 1737, fit ses études au collége

Louis-le-Grand, et passa sa jeunesse dans le désordre. Un chanoine de la Sainte-Chapelle le remit dans la voie de la vertu, et Gérard devint alors aussi pieux qu'il avait été incrédule. Il embrassa l'état ecclésiastique, et obtint un canonicat à Saint-Louis du Louvre; enfin, l'assemblée du clergé lui décerna, en 1775, des honneurs et des encouragements pour le récompenser de son zèle pour la défense de la religion. Il est mort le 24 avril 1813, après avoir publié divers ouvrages, dont le plus connu est intitulé *le Comte de Valmont*, ou *les Égarements de la raison*.

GÉRARD DE LORRAINE. Voy. LORRAINE.

GÉRARD DE ROUSSILLON. L'histoire fournit peu de renseignements certains sur ce personnage, dont l'épopée populaire du moyen âge s'est emparée pour en faire un type de l'héroïsme féodal aux prises avec l'autorité royale. Les romanciers du cycle carlovingien l'ont représenté comme le père d'une grande partie de cette aventureuse famille des paladins. Il fut donc sans doute un des héros de son siècle. Néanmoins, on sait fort peu de chose de lui. Vers 860, il repoussa glorieusement de la Camargue les Normands qui y étaient débarqués. Il fonda des églises, des monastères; éleva des châteaux forts; exerça longtemps, sous le nom de comte, une souveraineté absolue sur le royaume de Provence; réunit à ses domaines le duché ou comté de Burgondie, peut-être aussi celui de Bourges (*), et embrassa le parti de Lothaire, puis de son fils, contre Charles le Chauve, dont il occupa plus d'une fois les armes, jusqu'à ce que, forcé de rendre au roi des Francs la ville et tout le duché de Vienne, portion centrale du royaume de Provence, dépouillé en outre de toutes ses dignités, et en particulier du comté de Bourges, il se retira à Avignon, vers 872.

GÉRARD (Thom, ou Tunc, ou Teuque), né vers l'an 1040, dans l'île de Martigues, sur la côte de Provence, fut l'instituteur et le premier grand maître des *Frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, connus plus tard sous le nom de *Chevaliers de Malte*. Au temps où Jérusalem était encore en la puissance des infidèles, des marchands d'Amalfi obtinrent la permission de bâtir, vis-à-vis de l'église du Saint-Sépulcre, un monastère de bénédictins, où les pèlerins latins pussent trouver l'hospitalité. L'abbé de ce monastère fonda, en 1080, un hôpital dont il donna la direction à Gérard. Ce saint homme prit, en 1100, un habit religieux, avec une croix de toile blanche à huit pointes sur l'estomac. Il donna cet habit à plusieurs personnes qui s'engagèrent dans sa confrérie, devenue depuis si célèbre. Le saint fondateur mourut en 1121, et eut pour successeur Raymond du Puy.

GERBEROY, *Gerboracum*, *Gerboredum*, petite ville de l'ancien Beauvoisis, aujourd'hui comprise dans le département de l'Oise, située à 20 kil. de Beauvais.

Gerberoy était primitivement un vaste et redoutable château fort, placé sur la frontière de la France et de la Normandie, et que se disputèrent souvent les souverains de l'un et de l'autre pays. Cette forteresse appartenait anciennement aux évêques de Beauvais, et était commandée par des vidames, officiers représentant les prélats. La vidamie avait fini par devenir héréditaire dans la famille qui en était pourvue, quand la postérité mâle vint à s'y éteindre dans les dernières années du douzième siècle. Alors Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, réunit la seigneurie de Gerberoy à son évêché. Son successeur fut confirmé, en 1240, dans la possession de cette vidamie. Jusqu'à la révolution, les évêques de Beauvais y exercèrent la justice.

Les calamités de Gerberoy lui ont valu une triste célébrité dans nos annales. Guillaume le Conquérant étant en guerre avec son fils aîné Robert, ce jeune prince avait trouvé un asile dans le château de Gerberoy, dont Élie, coseigneur de ce domaine, avait fait un repaire pour le brigandage, un refuge ouvert à tous les aventuriers, et d'où il faisait des incursions fréquentes en Normandie. Son père vint enfin l'y assiéger avec une armée considérable.

(*) Il y a de l'incertitude sur la question de l'identité de Gérard de Roussillon et de Gérard de Bourges (voy. Bourges [comtes de]).

Robert fit une vigoureuse résistance. Courant un jour contre son père, dans une sortie, il lui porta, sans le connaître, un coup de lance furieux et le renversa. Un cri du vieillard, dans sa chute, fit connaître au vainqueur toute l'horreur de sa victoire. Il se jeta alors aux pieds de son père, et le conjura de lui pardonner son crime. Mais Guillaume outré l'accabla de reproches, et lui donna, en s'éloignant, sa malédiction. Cependant, à la sollicitation des seigneurs de Normandie, des évêques et des ambassadeurs du roi de France, Robert rentra en grâce; il jura de rester tranquille, mais avec l'intention de fausser bientôt son serment (1079).

La place fut encore assiégée, en 1159, par les Anglais, qui, après plusieurs assauts, s'en rendirent maîtres, et en rasèrent les murailles. Ils y revinrent en 1197. Les Bourguignons y étant entrés en 1418, la mirent au pillage, et n'épargnèrent pas même l'église. Cette malheureuse ville fut occupée la même année par les Anglais, qui la maltraitèrent à l'excès, brûlèrent l'église collégiale, et renversèrent de fond en comble une grande partie des maisons. Cet état de destruction et de désordre se prolongea jusqu'en 1423. Neuf ans après, quand la victoire se prononça pour Charles VII, le comte de Clermont se présenta devant Gerberoy, y assiégea les Anglais, les vainquit, puis ruina à son tour la place, afin de leur ôter à jamais ce boulevard important. En 1434, les Anglais furent une seconde fois défaits devant Gerberoy, par la Hire et Saintrailles; ce qui ne les empêcha pas, en 1437, d'assiéger encore la ville et de s'en rendre maîtres. Le nom du comte d'Arundel, général des ennemis, est resté au champ de bataille où il fut vaincu par les deux guerriers français. Le lieu s'appelle encore aujourd'hui *vallée d'Arundel*.

Trois ans après cette défaite, les Anglais prirent leur revanche en s'emparant de Gerberoy. Mais, en 1449, l'armée royale y pénétra par escalade, et tailla en pièces la plupart des assiégés.

Pendant les troubles de la ligue, Fouquerolles, capitaine de cent hommes d'armes, s'introduisit par ruse dans la ville, alors dépourvue de garnison, la pilla, rançonna et maltraita les habitants au nom du roi de Navarre. Éternelles alternatives de malheurs. Mayenne ne tarda pas à rétablir à Gerberoy l'autorité de la ligue; puis vint, au bout d'un an, un gentilhomme nommé de Villiers qui s'en fit gouverneur, y vécut à discrétion, fortifia les murailles et les tours. L'année suivante, Biron assiégea Gerberoy avec des troupes du roi de Navarre, l'emporta, et en confia le commandement au sieur de Mouy. Peu de temps après, le Béarnais, blessé dans un combat contre le duc de Parme, se fit transporter à Gerberoy. Les habitants de Beauvais firent ensuite remettre cette ville entre leurs mains, et détruisirent ses murailles pour lui faire porter la peine de son dévouement à Henri IV. Ils y saccagèrent tout, mirent le château en ruine, et enlevèrent aux bourgeois leurs meubles, leurs bestiaux, violèrent leurs filles et leurs femmes, disant qu'ils avaient ordre de faire mourir toute cette population huguenote. Les murailles furent rebâties au commencement du dix-septième siècle.

Trois incendies considérables désolèrent encore cette ville, en 1611, 1651 et 1673. Depuis cette dernière époque, Gerberoy a eu l'avantage de ne plus figurer dans l'histoire.

Gerbert, célèbre religieux français, devenu pape sous le nom de Silvestre II, était un Auvergnat d'une naissance très-obscure, élevé à Aurillac par les moines de Saint-Géran. Chassé de son couvent peut-être parce qu'il en savait plus que ses confrères, et réfugié à Barcelone, il alla étudier les lettres, la musique, l'arithmétique, la géométrie et l'algèbre près des docteurs arabes de Cordoue. De là, il passa à Rome vers l'an 982. Protégé par Adalbéron, archevêque de Reims, le savant Gerbert fut choisi par l'empereur Otton II pour être le précepteur de son fils. A la mort du père de son royal élève, il se réfugia auprès d'Adalbéron, sur lequel il exerça une grande influence, et dès lors on le voit jouer un rôle fort important dans les événements si graves et si obscurs qui préparèrent la puissance de Hugues Capet et le changement de dynastie. Soutenant d'une part son élève Otton III, surveillant de l'autre l'éducation du

jeune Robert de France, que Hugues lui avait confiée, il fut le confident discret des intrigues de tous les chefs de parti; et ses lettres écrites aux princes, aux évêques, en faveur des différentes causes qui partageaient les esprits, sont pour nous une source de documents très-précieux. Toutes ces intrigues ne ralentissaient pas son ardeur pour l'étude. En même temps, il professait aux fameuses écoles de Reims, composait lui-même un livre de rhétorique, et achetait de toutes parts des livres qu'il rassemblait en corps de bibliothèque. Adalbéron étant mort, il fut d'abord le secrétaire et le confident de son successeur Arnoul, frère naturel de Charles, duc de Lorraine. Mais le nouvel archevêque ayant ouvert les portes de Reims à son frère, qui cherchait à faire valoir ses droits au trône de France, Hugues Capet le fit déposer, et mit à sa place Gerbert, chaleureux défenseur de ce qu'on appelle les libertés de l'Église gallicane. Ce fut beaucoup pour ce prince d'avoir dans son parti un tel homme. Il n'y avait, du reste, entre eux qu'échange de services. Mais cette élection fut cassée par le pape Grégoire V. Malgré son éloquente et vigoureuse défense devant le concile assemblé pour juger ce différend, Gerbert fut déposé. Il se retira alors à la cour d'Otton III, à Magdebourg. Le savant élève des Arabes d'Espagne avait fait faire un orgue dont les tuyaux résonnaient par la seule force de la vapeur de l'eau bouillante; il avait trouvé l'art de construire des horloges à ressort. Ces inventions le firent accuser de sorcellerie par ses ignorants et superstitieux contemporains. Il n'en fut pas moins nommé archevêque de Ravenne. Enfin, la faveur d'Otton III le fit monter sur le trône pontifical de Rome après la mort de Grégoire V (2 avril 999). C'était le premier Français qui fût parvenu à la tiare; c'était aussi l'homme de son temps qui méritait le mieux de gouverner l'Église. On peut le regarder comme un des fondateurs de la puissance temporelle des papes. Politique profond, au-dessus de tous par la science, il ralluma le flambeau de la civilisation en Italie; fut l'arbitre des grands et des républiques; nomma des rois en Hongrie, en Pologne, et proclama la croisade, précédant d'un siècle les prédications de Pierre l'Ermite. Silvestre II mourut le 12 mai 1003, et l'on répéta encore que c'était le diable qui était venu le battre et l'emporter, lui redemandant son âme, pendant qu'il disait sa messe à Sainte-Croix. Il s'était, disait-on, donné à lui quand il étudiait en Espagne. C'était de lui qu'il avait appris la merveille des chiffres arabes, l'algèbre, l'art de construire une horloge, et l'art de se faire pape (*). Orderic Vital, né soixante et dix ans seulement après la mort de Gerbert, nous prouve lui-même son aveugle foi dans la tradition populaire, en enregistrant ce vers sibyllin, par lequel le malin esprit aurait ouvert à l'écolier auvergnat le livre des destins

Scandit ab R (Reims) Gerbertus in R (Ravenne) post papa regens R (Rome).

Selon l'historien Guillaume de Malmesbury, Gerbert possédait un livre qui lui donnait le commandement des démons, lui découvrait des trésors inépuisables; il avait fabriqué une tête qui lui rendait des oracles, etc. C'était, du reste, une chose connue pendant tout le moyen âge, que les os de Silvestre II s'entre-choquaient, que son corps pleurait et suait toutes les fois qu'un pape devait mourir.

Ce que prouve cette légende, où le savant est identifié avec le magicien, comme Albert le Grand et Faust, c'est que Gerbert était par son savoir un homme supérieur à son siècle, et digne de toute l'admiration de la postérité.

Gerbier (Pierre-Jean-Baptiste), un des plus illustres avocats dont l'histoire ait gardé le souvenir, naquit à Rennes en 1725. Dès qu'il fut entré, âgé de vingt-huit ans, dans la lice du barreau de Paris, ce fut une admiration, un enthousiasme incroyable pour son éloquence. Quand il devait plaider, la salle d'audience était pleine dès le point du jour, et à grand'peine les juges pouvaient se rendre à leurs siéges. « La nature, dit un de ses biographes, avait comblé Gerbier de tous ses dons : il en

(*) Michelet.

avait reçu une voix étendue et pénétrante, une diction nette, une élocution facile, un charme inexprimable répandu dans toute sa personne; son teint brun, ses joues creuses, son nez aquilin, son œil enfoncé sous un sourcil éminent, faisaient dire de lui que l'aigle du barreau avait la physionomie de l'aigle roi des airs. » Mais aux qualités brillantes qui constituent l'orateur éloquent, Gerbier ne sut pas joindre la conviction de principes et la fermeté de caractère. Après l'exil du parlement, le grand avocat, séduit par les flatteries dont on l'entoura, fut du petit nombre de ceux qui consentirent à servir le chancelier Maupeou, et à plaider devant la commission constituée à la place de l'ancienne compagnie. Cette faiblesse n'est malheureusement pas la seule qu'on pourrait citer en sa vie. Elle lui valut, du reste, plus d'un désagrément. Gerbier mourut à Paris en 1788. Plusieurs de ses plaidoyers, recueillis par Hérault-Séchelles, son ami, ont été publiés en 1835. Mais la fille de Gerbier, qui vit encore, en a contesté l'authenticité. Vrais ou non, ses discours écrits ne peuvent nous rendre raison de l'espèce de fascination qu'il exerça, parce qu'ils manquent du prestige du geste, de la voix et de l'expression du visage, de ces couleurs brillantes à l'aide desquelles Gerbier dissimulait la pauvreté du fond. Son influence n'a rien produit de grand; elle ne s'est exercée que sur des intérêts privés; sa renommée n'a donc pas plus de valeur à nos yeux que celle de l'acteur ou du joueur de flûte, elle n'a pas le droit de survivre à l'admiration des contemporains.

Gerdy (Pierre-Nicolas), professeur de chirurgie à la faculté de médecine de Paris, né en 1797, fut nommé, en 1825, à la suite d'un concours, chirurgien des hôpitaux de Paris, et atteignit depuis le but de son ambition, la récompense de son beau talent et de son noble caractère : il fut promu à une chaire de la faculté. Les matières de ses livres sont celles qu'il a publiquement enseignées avant d'occuper cette position. Il se montre habile novateur en bien des points, et particulièrement dans ses leçons d'anatomie appliquée aux beaux-arts.

Gergovie (siége de). — Sur une haute montagne, éloignée d'environ huit kilomètres de Clermont en Auvergne, existait, à l'époque des guerres de César, une ville gauloise nommée *Gergovia*. Cette montagne n'a conservé que le nom de *Gergoye* et quelques débris antiques. Mais le souvenir de la cité arverne mérite d'être transmis à la postérité, car elle a eu la gloire de résister au conquérant romain. Lorsque Vercingétorix (voyez ce mot) eut proclamé l'indépendance de la Gaule (52 ans avant J. C.), et organisé une insurrection générale, César, redevenu maître de *Genabum* et d'*Avaricum*, s'empressa de marcher contre Gergovie. Cette place, située sur le plateau culminant de la montagne, plateau très-escarpé de tous les côtés, et inaccessible surtout au nord et à l'ouest, offrait des approches difficiles et dangereuses. S'étant avancé devant Gergovie avec six légions, César, dans une reconnaissance qu'il fit en personne, vit l'impossibilité de la prendre d'assaut. Il se contenta de fortifier son camp, assis probablement sur la colline du Crest, parallèle à la montagne. Quant à la nombreuse armée gauloise réunie par Vercingétorix, elle campait à l'extérieur et fort près des remparts de la ville, derrière un mur de grosses pierres haut de six pieds, que ce chef avait fait construire vers le milieu de la moitié du plateau. Elle occupait encore tous les mamelons détachés de la montagne, et les collines avancées qui en font partie ou en sont très-voisines. Après une suite d'escarmouches de cavalerie, sans résultat, livrées dans la vallée de l'Auzon, César, par une surprise nocturne, se rendit maître d'une colline isolée, dont l'Auzon baigne la base, et qui aujourd'hui porte le nom de la Roche-Blanche (*). Cette position avait une extrême importance, car elle dominait une partie du cours de la rivière, et de cette espèce de fort détaché on pouvait couper aux ennemis l'eau et le fourrage; aussi en fit-il un second camp, où deux légions séjournèrent, et dont la communication avec le

(*) Une construction du moyen âge, désignée sous le nom remarquable de *tour de César*, fait reconnaître de loin cette hauteur.

grand camp fut assurée par un double retranchement. Mais ce succès fut pendant quelque temps le seul qu'il put obtenir, et il était loin de balancer les pertes de César, et d'empêcher le découragement de son armée; car d'assiégeante elle était devenue assiégée, malgré des renforts éduens qu'il lui avait amenés lui-même.

Le général romain crut qu'il fallait frapper un grand coup, sous peine de laisser éclater contre lui un soulèvement général. Il feignit donc de changer son attaque contre la ville, et fit une démonstration vers une colline étroite et boisée, détachée de la montagne, et qui était devenue l'objet de l'inquiétude de Vercingétorix depuis l'établissement du petit camp. Aussitôt les Gaulois, craignant d'être bloqués rigoureusement si leurs ennemis réussissaient, se portèrent en masse sur le point menacé et s'y fortifièrent.

Ayant ainsi détourné l'attention des Gaulois, César, qui avait fait passer secrètement la plus grande partie de ses troupes du premier camp dans le second, du Crest à la Roche-Blanche, donna tout à coup le signal de l'attaque. Les soldats sont avertis que le succès dépend de l'ensemble et de la célérité des mouvements. Ils gravissent la montagne par le versant méridional, tandis que les Éduens s'avancent par la droite, c'est-à-dire à l'est. Bien que la pente ait, comme le dit César, douze cents pas en ligne droite (*), le retranchement construit à mi-côte est bientôt atteint et franchi, et le camp des confédérés emporté. Il est vrai que la plupart des Gaulois avaient été dirigés de l'autre côté de la montagne, et que le reste, sans défiance, avait quitté ses armes, et se livrait au sommeil pendant la chaleur du jour.

Ce premier succès obtenu, César fit, dit-il, sonner la retraite; car son but se bornait à la surprise du camp. Mais peut-être veut-il excuser la témérité de son projet et excuser le mauvais succès de cette journée. Quoi qu'il en soit, une partie des légionnaires continuent à gravir, et, bien qu'épuisés de fatigue, poussent jusqu'aux remparts. Un centurion se fait guinder en haut de la muraille par trois de ses soldats, et les tire ensuite après lui. D'autres parviennent à briser une porte. Les postes étaient en grande partie vides par suite de la concentration des forces vers le côté opposé; une multitude désarmée, des femmes, des enfants encombraient le rempart et poussaient des cris de détresse. Déjà la ville paraissait prise, déjà les femmes demandaient grâce aux soldats, et les suppliaient de ne pas renouveler les massacres d'Avaricum. Elles jetaient du haut des murailles de l'argent et des étoffes; quelques-unes même, sautant en bas du rempart, demandaient à être traitées en prisonnières.

Mais bientôt les Gaulois accourent. Ils ne trouvent qu'un petit nombre d'ennemis épuisés, haletants, et les culbutent sans peine. Ces femmes qui naguère imploraient la pitié des Romains, encourageaient maintenant leurs concitoyens par leurs clameurs et en leur montrant leurs enfants. Les Romains tenaient encore, quoique en désordre, lorsque tout à coup les Éduens auxiliaires parurent sur leur droite. A la vue de leurs enseignes gauloises et de leur costume gaulois, les légionnaires, les prenant pour des ennemis, tournèrent le dos et se précipitèrent vers la plaine. La déroute aurait eu les suites les plus funestes, sans la valeur de quelques centurions qui se firent tuer pour arrêter les vainqueurs, et sans l'arrivée des réserves conduites par César en personne. Vercingétorix poursuivit les ennemis jusque dans la campagne; mais il ne jugea pas prudent d'essayer de forcer leur camp. César avoue qu'il resta sur le champ de bataille sept cents légionnaires et quarante-six centurions. Tous ceux qui avaient pénétré dans la place y avaient été massacrés. Cette défaite décida César à lever le siége de Gergovie. Deux jours après, il partit sans bruit et repassa l'Allier, se dirigeant vers le territoire des Éduens.

« Un agger épais, dit M. Mérimée dans ses *notes d'un voyage en Auvergne* (p. 329), couronne encore le sommet de la montagne de Gergovie. Au

(*) C'est encore aujourd'hui la distance qui, à l'angle sud-est de la montagne, sépare la vallée de Merdogne du plateau.

sud et à l'ouest, le tracé de cette grossière enceinte s'est conservé presque sans interruption... Au sud, on reconnaît une porte à laquelle conduisent deux rampes... Toute la partie supérieure de la montagne est jonchée de fragments de poterie et de tuiles à crochet. En 1755, on fit sur le plateau des fouilles qui n'eurent aucun résultat important. On découvrit quelques substructions qui ne parurent remonter qu'au moyen âge, et un assez grand nombre de médailles antiques, la plupart gauloises; quelques-unes de la colonie de Nîmes... Il ne semble pas qu'après la conquête des Gaules, Gergovie ait eu une grande importance. Probablement, ses habitants l'abandonnèrent assez vite, lorsque la tranquillité résultant de la domination romaine eut rendu inutiles leurs formidables remparts. Une loi générale existe, qui transporte les villes des hauteurs dans la plaine, aussitôt que la guerre n'est plus à craindre. Peut-être la fondation de Clermont est-elle une conséquence de cette émigration. »

Quoi qu'il en soit, Clermont (*Augustonemetum*) n'était pas la capitale des Arverni à l'époque de César; elle n'a dû ce titre qu'à la destruction de Gergovia.

Les lettres de fondation de l'abbaye de Saint-André de Clermont de l'an 1149, imprimées dans le *Gallia Christiana*, font mention de la montagne de Gergovia comme dépendant du château de Mont-Rognon, et il paraît même qu'à cette époque les ruines de l'antique cité gauloise subsistaient encore; car il en est fait mention dans ces lettres. Ce lieu est encore désigné sous le même nom dans des titres de 1190, 1193, 1174, 1188 et 1189. Enfin, des fouilles opérées en 1755 ont fait découvrir les fondations de la ville au sud-est du plateau.

— Il y avait une autre cité gauloise appelée *Gergovie*, comme la principale cité des Arvernes. Celle-ci était la capitale des *Boïens*, clients des Éduens. La même année où César éprouva l'échec que nous venons de raconter, mais quelques mois auparavant, et antérieurement même à la prise de Genabum, Vercingétorix y vint mettre le siége. Au cri d'alarme poussé par les Boïens, les Éduens appelèrent le proconsul à leur secours. César fit dire aux assiégés de rester fidèles à leur patron, et les avertit qu'il se mettait en marche pour aller vers eux. Cependant il se détourna de sa route pour enlever Genabum et menaça Noviodunum (Neuvy dans le Berry). Ses succès forcèrent Vercingétorix à abandonner le siége de Gergovie pour lutter contre son habile adversaire à Avaricum et à Gergovia des Arvernes.

On a cru que *Gergovie* des Boïens occupait l'emplacement de Moulins.

GÉRICAULT (Jean-Louis-Théodore-André) naquit à Rouen, en 1790. Son père, qui avait exercé avec honneur la profession d'avocat dans cette ville, était venu se fixer à Paris. Il mit son fils au lycée impérial (collége Louis-le-Grand), et c'est là que Géricault commença à révéler sa vocation en couvrant ses cahiers de barbouillages pittoresques, où l'œil exercé d'un maître aurait pu reconnaître tous les présages du talent. Au sortir du lycée, il obtint de son père d'entrer dans l'atelier de Carle Vernet : c'est probablement à l'école de ce maître qu'il prit le goût des chevaux, dans la représentation desquels il a excellé depuis. En 1811, il passa dans celle de Guérin. Un fait digne d'être remarqué en passant, c'est que les hommes les plus opposés à l'école de David ont puisé leur enseignement chez l'auteur de l'*Andromaque*, de la *Phèdre* et de la *Didon*. En 1812, Géricault se fit connaître par le portrait d'un *chasseur à cheval*, qui fut universellement remarqué. On y trouva tous les indices de cette énergie de pinceau un peu fougueuse, caractère éminent des œuvres de l'artiste. L'année d'après, il exposa un *cuirassier blessé*, de grandeur naturelle, comme le premier, et dont le public fut un peu moins content.

David venait d'être exilé; une coterie, qui avait au moins autant pour but de flatter les nouveaux maîtres que de contribuer aux progrès de l'art, et qui prenait à tâche de saper les fondements de l'école créée par les soins de ce grand peintre, parvint à semer l'anarchie parmi les artistes, en opposant homme à homme, talent à talent, en louant et

dénigrant sans mesure les uns et les autres. Géricault fut l'un des protégés de cette secte, et ce fait explique et l'enthousiasme et les critiques passionnées qui accueillirent le *Naufrage de la Méduse*, à son apparition au salon de 1819. Aujourd'hui qu'on juge sans passion ce remarquable tableau d'un artiste de 29 ans, on y trouve de grands mérites à côté de grands défauts; et, s'il faut reconnaître une énergie de pinceau, une verve et une originalité irrécusables; si les hommes expérimentés peuvent y trouver plus d'un sujet d'instruction, il faut bien se garder de le proposer pour modèle aux jeunes peintres. Géricault, doué d'une organisation vigoureuse, avait mené une vie désordonnée, que son tempérament de feu a consumée en peu de temps. Après avoir achevé son tableau de *la Méduse*, il aurait dû se reposer, mais il se remit à vivre comme par le passé. Les ravages d'une maladie dont le ferment était depuis plusieurs années dans son sang reparurent; il s'opiniâtra dans son mépris pour la tempérance et le repos; enfin, ce fut une chute de cheval qui amena la longue et cruelle maladie qui mit fin à ses jours le 18 janvier 1824. Une vente a eu lieu après sa mort, et les moindres croquis y ont été vendus à des prix extravagants. *La Méduse*, pourtant, n'y fut payée que 6,000 fr.; encore fut-elle achetée par un ami de l'auteur, M. Dreux-Dorcy : c'est de lui que le musée en a fait l'acquisition. Le *Cuirassier* et le *Chasseur* de la garde se voient dans les salons du Palais-Royal. Parmi les ouvrages laissés par Géricault, on cite avec distinction un *Hussard chargeant*; la *Forge de village*; un *Postillon faisant boire ses chevaux*; la *Suite d'une tempête*. Pour l'*Histoire de la vie de Napoléon*, par Arnault, il a fait quelques dessins lithographiés. Au salon de 1841, M. Étex a exposé un beau tombeau de Géricault : c'est une statue en marbre, sur un socle en pierre. Géricault est représenté couché, tenant sa palette, dont il se servait encore peu de jours avant de mourir. Le bas-relief est une copie sculptée de son tableau de *la Méduse*; sur les côtés du socle sont gravés son *Chasseur à cheval* et son *Cuirassier*.

Gerle (dom Christophe), né vers 1740, en Auvergne, prit de bonne heure l'habit de chartreux, et devint prieur du couvent de Pont-Sainte-Marie. En 1789, il fut élu député aux états généraux par le clergé de la sénéchaussée de Riom. L'un des premiers de son ordre, il se réunit au tiers état. Dans son *Serment du Jeu de Paume*, David a représenté dom Gerle sur le premier plan du tableau; et en effet, par la ferveur patriotique qu'il déploya dans cette journée mémorable, dom Gerle a mérité cet honneur. A l'Assemblée constituante, il monta rarement à la tribune; ses motions, d'ailleurs, furent toujours conformes aux convenances de son état, et pleines de bienveillance pour le clergé. Il demanda même que le culte de la religion catholique fût seul autorisé, proposition qui ne pouvait être adoptée. Cependant une étrange exaltation mystique ne tarda pas à se révéler en lui. En ce temps-là, une visionnaire, nommée Suzanne Labrousse, qui s'était fait dans le Périgord un certain nombre d'adeptes, prophétisait sur la révolution. Dom Gerle, qui se crut désigné dans ces prophéties, y ajouta foi, et voulut en entretenir l'assemblée, qui refusa de l'entendre. Dès lors il se condamna au silence. Après le 10 août, il sortit de cette obscurité temporaire, et devint membre de l'assemblée régénérée des électeurs de Paris. Sa vie, toutefois, ne présente rien de marquant jusqu'en 1794. Son penchant à l'illuminisme avait rencontré dans Catherine Théot ou Théos une nouvelle occasion de se manifester. Dom Gerle joua donc un rôle actif dans les mystères de la rue Contrescarpe. Après la fête du 20 prairial, il fut arrêté, ainsi que Catherine Théot, par ordre du comité de sûreté générale, et dès le 27, Vadier fit à la Convention, sur cette *conspiration fanatique*, un rapport dont les conclusions étaient le renvoi de Catherine Théot, de dom Gerle, et de quelques autres chefs, devant le tribunal révolutionnaire. Mais la journée du 9 thermidor étant survenue, ils furent oubliés dans les prisons, où dom Gerle resta jusqu'à la fin du régime conventionnel. Rendu à la liberté, il travailla quelque temps au *Messager du soir*;

puis, sous l'administration de Bénézech, il entra dans les bureaux de l'intérieur, où il resta dix-huit mois. Sa vie à compter de ce moment et l'époque même de sa mort sont ignorées.

GERMAIN (SAINT) D'AUXERRE, né dans cette ville de parents chrétiens, dans les dernières années du quatrième siècle, se rendit à Rome, et obtint un grand crédit à la cour d'Honorius, qui lui accorda le gouvernement de sa ville natale, avec le titre de général des troupes de plusieurs provinces. A la mort de saint Amator, évêque d'Auxerre, Germain fut choisi pour lui succéder dans son siége (418), quoiqu'il eût jusque-là vécu d'une manière peu édifiante, et reçu, comme par surprise, la tonsure cléricale de la main de son prédécesseur. Il se sépara de sa femme, pratiqua toutes les vertus épiscopales, et mourut à Ravenne, le 31 juillet 448, après 30 ans d'épiscopat, pendant lesquels il alla, à deux reprises différentes, combattre l'hérésie des pélagiens dans la Grande-Bretagne, et employa sa médiation en faveur des Armoricains, contre lesquels Aétius venait d'envoyer une armée. On trouve dans Surius, au 31 juillet, la *vie* de saint Germain, écrite par le prêtre Constance, et mise en vers par Éric, moine d'Auxerre; Arnaud d'Andilly en a donné une traduction française.

GERMAIN (SAINT) DE PARIS. Cet évêque, placé par la tradition au nombre de ceux qui ont le plus honoré leur ministère, naquit dans le territoire d'Autun, vers la fin du cinquième siècle. En 554, il fut élu évêque de Paris. Ce fut à son instigation que Childebert bâtit l'église de Saint-Vincent et Sainte-Croix. Le prélat en fit la dédicace le 23 décembre 558, et y établit des religieux qu'il dota et qu'il exempta de toute juridiction épiscopale. Cette abbaye, plusieurs fois détruite par les Normands, fut rebâtie vers la moitié du douzième siècle, et placée sous le patronage du saint évêque lui-même. Elle devint Saint-Germain des Prés.

Germain parut à divers conciles tenus à Paris et à Tours. Sa sagesse et sa fermeté exercèrent, dans ces temps barbares, une salutaire influence. Ainsi il osa s'élever contre les désordres de Charibert; il retrancha le prince indocile de la communion de l'Église; plus tard, il écrivit à Brunehaut pour l'exhorter à ménager un accommodement entre Chilpéric et Sigebert. Il mourut le 21 mai 576, âgé de 80 ans. La vie de ce saint, écrite par son ami Fortunat, est insérée au 28 mai dans les Bollandistes. La *Lettre à Brunehaut* se trouve au 1er vol. des *Monuments de l'histoire de France* de Duchesne, dans l'*Appendice des œuvres de Grégoire de Tours*, etc. On attribue encore à Germain une *Explication de l'ancienne Liturgie gallicane*, insérée au tome V du *Thesaurus anecdotorum*.

GERMAIN (Pierre), habile ciseleur, naquit à Paris, en 1647, d'un orfévre. Louis XIV lui confia la gravure des tables d'or qu'il destinait à la couverture du Recueil de ses conquêtes, et bientôt l'artiste obtint un logement au Louvre, et fit plusieurs autres ouvrages destinés à orner la galerie de Versailles et les appartements du roi. Tous les grands de la cour voulurent avoir de ses productions. Germain succomba à un excès de travail, à la fleur de l'âge, en 1682. On a de lui un grand nombre de jetons et de médailles représentant les conquêtes de Louis XIV.

GERMAIN (Thomas), architecte, sculpteur et orfévre, fils du précédent, né à Paris, en 1673, n'avait que 9 ans lorsqu'il perdit son père. Il fit ses premières études dans l'atelier de Boullongne l'aîné, et partit ensuite pour l'Italie, par la protection de Louvois. Mais Louvois mourut pendant son voyage, et Germain fut obligé de contracter un engagement de 6 ans avec un orfévre de Rome. Là, il se fit une réputation en travaillant pour les jésuites et pour le grand-duc de Toscane. Il s'y lia aussi d'amitié avec Legros, habile sculpteur, qui lui fut très utile. De retour à Paris, en 1704, il exécuta un des trophées qui ornent le chœur de Notre-Dame, et en 1722, le soleil dont le roi fit présent à l'église de Reims pour son sacre. Cet ouvrage lui valut un logement au Louvre. En 1738, la ville de Paris le choisit pour un de ses échevins, et, dans cette même année, il donna les dessins de l'église de Saint-Louis du Louvre, dont il dirigea la

construction. Thomas Germain mourut en 1748.

GERMAIN (Sophie), mathématicienne, née à Paris, en 1776, morte le 17 juin 1831, se passionna de bonne heure pour la science, fixa l'attention de Lagrange, et fit de si étonnants progrès que, l'Institut ayant proposé un prix extraordinaire au Mémoire dans lequel on parviendrait à soumettre au calcul les vibrations des lames élastiques, elle mérita, après un triple concours, d'être couronnée en 1816. Sophie Germain continua à développer les conséquences des lois qu'elle avait découvertes, dans ses *Recherches* (1820), dans un *Mémoire* nouveau (1826), dans un article des *Annales de physique et de chimie* (1828). Pendant que les journées de juillet ensanglantaient Paris, elle composait un *Mémoire sur la courbure des surfaces,* inseré dans les *Annales* de M. Crelle à Berlin. Mais déjà un cancer l'avait amenée à la porte du tombeau. Sophie Germain ne s'appliquait pas seulement à la géométrie; l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, la philosophie, occupaient aussi son esprit vraiment supérieur.

GERMANIE. (Rapports de la — avec la Gaule jusqu'à Charlemagne.) La Gaule et la Germanie ont continuellement agi et réagi l'une sur l'autre, par la violence d'abord, dans les temps barbares, par les idées ensuite, depuis que les idées sont devenues le grand objet d'échange entre les peuples. D'abord les deux nations voisines vivent dans un flux et reflux continuel d'incursions et d'attaques; mais peu à peu les Gaulois s'organisent, et passent de la vie errante de la tribu à la vie stable de la cité. Le voisinage de la civilisation romaine semble les attirer plutôt que leurs frères du Nord à une forme sociale plus calme et plus savante.

Pendant que les Romains pénétraient lentement chez eux par le sud, la Germanie versa sur leur pays l'immense et soudaine inondation des Teutons et des Cimbres. Le pays souffrit des maux inouïs. Cinquante ans après, Arioviste, appelé par les Séquanes, établissait sa domination sur les provinces centrales de la Gaule, et menaçait tout le reste. La Gaule allait devenir germanique, lorsque César parut pour la rendre romaine. Tant que l'empire fut fort, la frontière des Gaules fut respectée par les Germains. Mais après deux siècles et demi d'une laborieuse défense, les invasions devinrent plus fréquentes. Les tribus germaniques, trop faibles en restant isolées, avaient formé sur les bords du Rhin deux confédérations puissantes : au nord celle des *Francs*, au sud celle des Alemans (*Alemani* ou *Alamani*). Les bandes envoyées par ces deux confédérations parurent fréquemment en Gaule, depuis les temps de Gallien jusqu'au moment où elles firent passer le pays sous leur domination. Toutefois, ce furent les Burgundes qui, les premiers, soumirent une portion considérable du sol gaulois à des conquérants germains (411). A la même époque, et par d'autres causes, une autre partie de la Gaule était également livrée à des barbares de la Germanie, aux Wisigoths, qui s'établirent au sud de la Loire, comme les Burgundes dans la vallée du Rhône.

Mais ces nouveaux venus, renonçant à la barbarie germanique, semblaient tout disposés à se faire les disciples dociles de la civilisation romaine. Telles n'étaient pas les tribus germaniques de la confédération franque. Clovis et les siens, plus déterminés, plus franchement barbares, se firent conquérants et oppresseurs sans scrupule, et ils restèrent les maîtres. Par une singulière combinaison d'événements, il arriva que les plus redoutables des Germains arrivés en Gaule furent les plus désirés, les mieux reçus. Sans doute, les Gaulois eurent fréquemment à se repentir après l'expérience, mais il n'était plus temps.

Au commencement du sixième siècle, la Gaule a définitivement passé sous la domination d'un peuple venu de la Germanie. Mais dans cette grande révolution, le rôle de la Gaule n'est pas purement passif. Elle fait subir aux Francs l'ascendant de sa civilisation supérieure. Comme les autres barbares qui les ont précédés, ils se sentent dominés par une force qui s'impose à eux, qui leur fait perdre leur énergie primitive, et qui les confond avec ceux qu'ils ont asservis. La nécessité de la vie sé-

dentaire, après le partage d'une conquête territoriale, le besoin d'une administration régulière pour la gouverner, modifient étrangement la vie publique et privée des Francs. On sait toute l'importance que prirent auprès des princes mérovingiens les Romains convives du roi, les grossiers essais de restauration impériale tentés par les successeurs de Clovis, les prétentions pédantesques des Caribert et des Chilpéric, lutte impuissante des Francs neustriens contre l'ignorance et la barbarie, dans laquelle, loin de gagner de nouvelles forces, ils perdent celles qu'ils avaient apportées de la Germanie.

A leur tour, les Francs étaient vaincus, et ils étaient tellement dégénérés, que leurs frères d'outre-Rhin ne veulent plus les reconnaître et qu'ils recommencent l'invasion, confondant dans leur inimitié les Gaulois Romains et les Francs Gaulois. Alors commence entre la Neustrie et l'Austrasie une lutte dont le résultat doit être d'attirer sur la Gaule de nouvelles calamités, de provoquer de nouvelles invasions germaniques. Quoi qu'en ait dit un écrivain supérieur (*), l'invasion fut véritablement refaite par les Francs restés au delà de la Meuse et du Rhin, sous la conduite des Pepin d'Héristal, des Charles Martel, les fondateurs de la dynastie carlovingienne. Au moment où les descendants de Clovis n'avaient plus la force de devenir des hommes, où les Neustriens ne savaient plus garder leur conquête, où toute la Gaule méridionale se déclarait indépendante, où toutes les provinces s'agitaient pour échapper à des mains impuissantes, de nouvelles bandes survinrent pour arrêter la dissolution du premier empire franc. La Neustrie fut vivifiée par l'établissement des compagnons de Charles Martel; l'Aquitaine fut comprimée sous Pepin; toutes les provinces qui se détachaient furent réunies, et les Carlovingiens reformèrent une unité plus forte que la première. Sous Charlemagne, les Francs ont établi leur domination sur les parties occidentales de l'Europe, et groupé autour d'eux toutes les populations germaniques. Ils semblent les héritiers de la puissance romaine. Un empire d'Occident reparut; la Gaule redevint une province de cet empire. Mais les Germains ne pouvaient pas faire durer bien longtemps une pareille domination: chaque nation reprit bientôt son existence individuelle. La Gaule protesta la première, et réussit le mieux à se dégager de toute entrave. Elle agit contre l'unité impériale à la bataille de Fontenai; elle parla une langue à elle au serment de Strasbourg. Dès lors elle était redevenue elle-même; et tout en empruntant à la Germanie le nom de *France*, elle s'en sépara complétement, et commença avec elle une nouvelle rivalité dans laquelle elle ne succomba plus. (Voyez EMPIRE D'ALLEMAGNE.)

(*) M. de Châteaubriand, Préface des études historiques.

GERMANIQUE (relations avec les petits États de la CONFÉDÉRATION). Nous consacrons des articles spéciaux à l'histoire des relations de la France avec les *royaumes* aujourd'hui compris dans la Confédération: avec l'*Autriche*, la *Bavière*, le *Hanovre*, la *Prusse*, la *Saxe*, le *Wurtemberg*. Il reste à exposer nos rapports avec les États germaniques d'un rang inférieur. Nous suivrons dans cette marche l'ordre de l'importance de chacun de ces pays. Ainsi nous parlerons successivement du duché de *Bade*, de la *Hesse*, du *Brunswick*, du *Mecklenbourg*, du pays de *Nassau*, de l'*Oldenbourg* et du pays d'*Anhalt*, nous arrêtant à cette limite, au delà de laquelle on ne rencontre que des principautés trop peu considérables pour que nous ayons à nous en occuper.

1° *Bade*. Séparée seulement de la France par le fleuve du Rhin, la belle contrée qui forme aujourd'hui le grand-duché de Bade a éprouvé maintes fois les conséquences de ce voisinage. Tantôt les nécessités de la guerre faisaient peser nos forces sur elle de tout leur poids, tantôt elle trouvait dans nos souverains d'utiles protecteurs. Maintenant encore, c'est ce voisinage qui la protége à jamais contre les prétentions des puissances d'outre-Rhin.

Les relations de nos ancêtres avec ce pays remontent à une haute antiquité, à l'époque des guerres de Tibère contre les Marcomans et les Suèves habitant

le territoire compris entre le Rhin, le Mein et le Neckar. La marche des Romains avait été facile à travers les solitudes faites par la retraite des indigènes. Mais ces contrées étaient trop attrayantes pour rester désertes : des aventuriers gaulois vinrent en foule s'y fixer. Favorisées par les Romains, ces colonies, avec le peu d'habitants qui n'avaient pas suivi l'émigration, exploitèrent les bords fertiles du Rhin et de ses affluents. Ces cours d'eaux, et les montagnes d'où ils descendaient, reçurent des noms gaulois (*).

La civilisation se développa ainsi dans le voisinage de la barbare Germanie. Les colons venus de l'autre rive du fleuve plantaient des vignes, exploitaient les mines, travaillaient aux grandes voies de communication. Leurs cabanes étaient disséminées sur l'espace laissé libre par les forteresses et les routes, dans les lieux les plus exposés au soleil. Ils élevaient des bestiaux et cultivaient la terre, et lorsque l'ennemi paraissait, on les appelait aux armes. Les Romains n'avaient troublé ni leurs habitudes, ni leurs mœurs. Ils sacrifiaient à leurs dieux suivant la coutume des ancêtres, et enterraient leurs morts sur les collines tournées à l'orient.

Mais cette possession, longtemps paisible, fut troublée quand Caracalla, par une cruelle perfidie, eut fait cerner et massacrer la jeunesse des Alemans (**) (210 après Jésus-Christ). Dès lors ces peuples, pendant un siècle entier, luttèrent contre les Romains, pour s'emparer des *terres décumates* ou du *pays des dîmes* (***), et ils rétablirent leur domination. Ils voulurent même, au cinquième siècle, faire comme leurs ancêtres, se jeter encore sur la Gaule ; mais Clovis entendait la garder pour lui seul. Après la bataille de Zulpich (*Tolbiac*), en 496, ils se soumirent aux Francs, à l'exception des tribus qui habitaient les bords du lac de Constance et la région du Danube. Celles-ci préférèrent la domination de Théodoric, roi des Ostrogoths. Les Alemans avaient déjà des chefs héréditaires; il leur fut permis de conserver ce régime. Au reste, la séparation des deux branches ne dura guère au delà d'un demi-siècle. Se voyant serrés de près par Bélisaire, les Ostrogoths achetèrent le secours des Francs en leur abandonnant les Alemans des Alpes de Souabe.

Ainsi ce peuple tout entier passa sous la domination de Théodebert, et fut incorporé à l'Austrasie. Ce fut alors que *Beucelin* et *Luthar*, deux frères nommés ducs d'Alémannie, conduisirent leurs bandes dans l'Italie, où elles allèrent jusqu'en face de la Sicile, pillant et ravageant tout sur leur chemin, exerçant surtout contre les églises leurs vieilles haines païennes; car les lueurs du christianisme n'éclairaient encore que faiblement la Souabe, depuis la conversion de Clovis. Les missionnaires irlandais qui se hasardèrent, vers l'an 600, dans le pays, n'y plantèrent la croix qu'après avoir lutté contre de rudes obstacles, et ne réussirent d'abord qu'à faire adopter par les convertis un mélange grossier des nouvelles croyances et de l'ancien culte.

Les rois mérovingiens eurent à réprimer plus d'une fois les rébellions des ducs d'Alémannie, qui résistèrent à tous les efforts de Pepin d'Héristal et de Charles Martel. Enfin Carloman et Pepin le Bref réussirent à les soumettre, et supprimèrent en Alémannie la dignité ducale (vers 746).

De la bataille de Zulpich, de la conversion des Francs, datait l'entrée des nations riveraines du Rhin dans la civilisation chrétienne ; on prétend même qu'à cette époque, des Francs en grand nombre étaient venus s'établir dans le pays de Bade, et en avaient renouvelé presque entièrement la population (*).

(*) La forêt Noire fut appelée par les Gaulois *Abnoba;* les Romains la nommaient *Sylva Martiana*, traduction de *Mark-Wald* (forêt des Marcomans.)

(**) Voyez mon ALLEMAGNE, t. I, p. 34.

(***) Comme les Romains prélevaient la dîme sur ces domaines, ils leur donnaient le nom de *agri decumates* (zehentland.)

(*) Ainsi le margraviat de Bade, dans ses limites primitives, n'était pas situé en Souabe. On remarque encore, sous le rapport du caractère et du langage, une différence bien marquée entre les véritables Souabes et les habitants de ce pays, descendants des Francs, qui peuplèrent une partie de l'Alémannie après la bataille de Tolbiac.

Une origine commune rattache aussi la maison qui le gouverne aux Francs d'Austrasie.

Athic ou Ettichon, duc d'Alsace au septième siècle, souche des ducs de Lorraine et des comtes de Habsbourg, est aussi l'auteur de la race des ducs de Zæhringen, desquels sont issus les margraves de Bade. Pendant le onzième siècle, ces princes guerroyèrent souvent en Alsace contre les partisans de l'Empereur et les évêques de Strasbourg, et dans le douzième ils obtinrent le rectorat de Bourgogne.

La ligne cadette des margraves étant près de s'éteindre, à la fin du quinzième siècle, dans la personne de *Philippe de Rœteln*, Louis XI tourna ses yeux vers les possessions de ce prince, qui mourut sans postérité mâle en 1503. Philippe laissait une fille nommée Jeanne, que Louis XI l'avait engagé à fiancer à Louis Ier, duc de Longueville, petit-fils du fameux Dunois. Le mariage fut célébré après la mort du seigneur de Rœteln, et Jeanne apporta à son époux le comté de Neuchâtel, ainsi que les seigneuries de Saint-George et de Sainte-Croix, en Bourgogne, patrimoine de son aïeule, Marguerite de Vienne. Le duc de Longueville forma ensuite des prétentions sur toute la succession de Rœteln, et se plut à prendre le titre de *marquis de Rothelin*.

En 1458, on avait vu arriver à Paris, comme ambassadeur de l'Empereur, un margrave de la branche aînée (*). Charles VII, qui lui avait destiné, à ce qu'on assure, la main de sa fille Madeleine (mariée ensuite à Gaston de Foix), l'avait accueilli très-favorablement.

Pendant nos guerres de religion, le margrave *Philibert*, de la ligne de *Bade-Bade*, se laissa gagner par les huguenots en 1567; il amena un petit corps de cavalerie au prince de Condé. Mais, intimidé des menaces de l'Empereur, il retourna au parti catholique, leva ensuite un corps de 9,000 hommes pour le duc d'Anjou, et perdit la vie en 1569, à la bataille de Moncontour, à l'âge de 33 ans.

Un des descendants de Philibert a laissé à la France des souvenirs d'une gloire qui nous a été bien funeste : nous voulons parler du prince qui est devenu si célèbre sous le nom de *Louis de Bade*. Le mariage de Ferdinand-Maximilien, son père, avec Louise-Christine de Savoie-Carignan (*), fut célébré à Paris. Louis naquit dans cette capitale, le 8 avril 1655, et eut pour parrain Louis XIV. Remarquons, en passant, que, par une singulière coïncidence chez les trois ennemis les plus redoutables du roi de France, le prince Eugène, cousin du margrave, naquit aussi à Paris, et Marlborough servit d'abord sous les ordres des généraux français, dans les auxiliaires anglais. Rappelé dans son pays, Ferdinand-Maximilien ne put jamais décider sa jeune épouse à changer Versailles pour Bade. Il fut forcé de faire enlever l'enfant, âgé de trois mois, et ne revit plus la mère. Cet enfant grandit, comme on sait, pour combattre et vaincre souvent nos plus habiles généraux, qui se vengèrent en dévastant son pays, en incendiant sa résidence, pendant qu'il gagnait en 1689, pour un empereur ingrat, la bataille de Nissa. Cependant, lorsque les événements le ramenèrent sur le Rhin, il protégea efficacement le territoire contre une nouvelle invasion des Français. La paix de Ryswick lui rendit ses possessions sur la rive gauche du fleuve, ses seigneuries du Luxembourg, perdues par les réunions de Louis XIV. Mais la forteresse de Kehl, bâtie par Vauban, ne fut d'abord qu'un faible dédommagement (1699) pour les millions engloutis par tant de désastres.

Quelques années après, il s'ouvrit sur son territoire des négociations entre l'Empire et la France, négociations qui aboutirent à la paix de Bade (voyez Bade [traité de]).

(*) Ce prince, nommé *Bernard II*, ayant résolu d'abdiquer en faveur de son second frère et de se retirer dans un cloître, l'empereur Frédéric III exigea qu'avant de quitter le monde il se rendît dans les principales cours de l'Europe, pour les engager à prendre part à une croisade contre les Turcs, qui venaient de conquérir Constantinople. Ce fut à Paris que le margrave alla d'abord remplir sa mission.

(*) Fille de Thomas-François, premier prince de Carignan, et de Marie de Bourbon, comtesse de Soissons.

Quant aux princes de *Bade-Durlach*, qui devaient hériter des biens de sa maison en 1771, ils avaient aussi vu, depuis l'année 1689, les troupes françaises occuper à plusieurs reprises leurs États, et leur faire éprouver des souffrances inouïes. Rétabli, sans aucune indemnité, par la paix de Ryswick, le margrave *Frédéric-Magnus* n'eut pas même le temps de guerir les maux de ses sujets. La guerre pour la succession d'Espagne interrompit ses travaux. En 1703, il se réfugia à Bâle. En 1707, quand le maréchal Villars força les lignes de Stollhofen, le même asile le reçut. Les Bâlois durent encore offrir l'hospitalité à son fils, qui vit les dernières années de son règne troublées par la guerre des Français et des Impériaux.

Sous son successeur, *Charles-Frédéric*, les calamités publiques furent réparées assez promptement.

Lorsque éclata la révolution française, le petit pays de Bade était peut-être l'État le plus heureux de l'Allemagne; mais sa position entre l'Autriche et la France devait nécessairement le faire souffrir. Les armements furent un fardeau qu'allégèrent d'abord les dépenses faites par les émigrés français et les troupes de Condé. Cependant, en 1796, Moreau passa le Rhin. Défaits sur les bords de la Mourg, à Renchen et Ettlingen, le margrave de Bade et le duc de Wurtemberg achetèrent un armistice auquel adhéra l'électeur de Bavière. Comme ces princes ne recevaient aucune protection de l'Empire, ils n'avaient d'autre parti à prendre que de conclure une paix particulière avec la France; en effet, elle fut signée à Paris. Bade cédait toutes ses possessions en Alsace, en Hollande, ainsi que les îles du Rhin. De plus, l'armée française devait séjourner dans le pays, et recevoir 20,000 fr. par mois jusqu'à la conclusion de la paix avec l'Autriche. Ce fut par Biberach, à travers la forêt Noire et le val d'Enfer, que Moreau exécuta ensuite sa fameuse retraite. Les préliminaires de la paix, dictés à Campo-Formio, furent portés au *congrès de Rastadt*. On sait comment ce congrès fut rompu par la guerre qui éclata en 1799, et couronné par un affreux assassinat, dont les instruments portaient l'uniforme autrichien. Bade fut de nouveau écrasé; mais, en revanche, le traité de Lunéville (1801) lui accorda, contre l'attente générale, un considérable accroissement de forces. Bonaparte voulait à la fois reconnaître le mérite d'un prince éclairé, et le rendre plus puissant par égard pour son voisinage. Charles-Frédéric fut élevé à la dignité d'électeur, et reçut, dans le Palatinat, les bailliages de Brettenberg, Heidelberg et Lodenbourg, avec la ville de Manheim; puis les territoires des évêchés supprimés de Constance, de Bâle et de Spire, et les droits de l'évêché de Strasbourg sur certaines parties de son territoire; enfin, plusieurs abbayes et un assez grand nombre de villes impériales, en tout un territoire de 64 milles carrés, avec plus de 250,000 habitants et 2 millions de florins de revenus.

En 1805, lorsque la troisième coalition se forma et que les armées françaises se portèrent sur le Rhin, il ne restait aux faibles princes qui habitaient ses bords qu'à se rallier aux aigles françaises.

A la paix de Presbourg, le pays de Bade fut constitué comme nous le voyons aujourd'hui. L'électeur eut toutes les anciennes possessions des ducs de Zæhringen, et en prit le titre. Six mois après, il adhéra à la confédération du Rhin, fut gratifié de la dignité de grand-duc, et devint altesse royale; quelques autres accessions de territoire suivirent.

Les victoires des Français en 1809 valurent au grand-duché les bailliages de Homberg, de Rothweil, de Tüttlingen, d'Ebingen, etc. (Voyez CONFÉDÉRATION DU RHIN, tome V, page 541 [par erreur 537].)

Charles - Louis - Frédéric, devenu grand-duc en 1811, fut assez prompt à oublier tant de bienfaits. Après la bataille de Leipzig, il se sépara de Napoléon, dont les Badois suivaient les aigles depuis 1804. Il avait épousé, en 1809, la fille adoptive de l'empereur des Français, Stéphanie Beauharnais, cette digne amie de la reine Hortense (*). Parmi

(*) Tous les Français qui ont visité les eaux de Bade, pèlerinage aujourd'hui si célèbre,

les plus courageux champions de la liberté germanique, le peuple d'outre-Rhin proclame les membres indépendants de la seconde chambre de Bade. Il n'oublie pas sans doute que si, à partir de 1830 surtout, cette chambre donna à l'Allemagne l'exemple et l'impulsion de toutes les réformes, si ce fut un des plus petits, mais aussi des plus florissants États de la confédération, qui, le premier, revendiqua les droits de la patrie commune, tombés en oubli depuis les promesses de 1813, c'est que les patriotes en y élevant la voix se sentaient forts du voisinage de la France; c'est que le pays s'appuyait sur le prestige d'une liberté nouvelle, dont le reflet tombait sur lui des bords opposés du fleuve.

2° *États hessois*. Pharamond, si toutefois il a existé, était, dit-on, fils de Marcomir, chef des *Cattes*, ancêtres des Hessois. Peu de temps après que Clodion, son fils, eut passé le Rhin, en 455, le nom des Cattes disparut. La Hesse était alors dépeuplée; ses habitants avaient cherché des climats plus doux; un grand nombre s'était fixé dans les Gaules romaines. Au cinquième siècle, la Hesse appartenait au territoire des Francs ripuaires que Clovis réunit à celui des Francs saliens.

Le fils de Clovis, Dietrich ou Théoderick, fonda Frankenberg, sur l'Edder, en face de Saxenbourg (le château des Saxons). Cette ville, dotée ensuite de grands priviléges par Charlemagne, devint comme la clef de ce pays riche et florissant. La chute du royaume de Thuringe porta un coup fâcheux à la Hesse, qui fut pendant des siècles le théâtre de la lutte entre les Saxons et les Francs.

Après maints combats acharnés, les deux peuples occupèrent chacun une part du pays. La Hesse des Francs comprenait la plus grande partie de ce qu'on a appelé ensuite la Hesse inférieure (*). Au nord de ce canton, entre la Fulde, le Weser et le Diemel, s'étendait la Hesse saxonne. Au commencement du huitième siècle, les païens de la Hesse furent convertis au christianisme, grâce aux efforts des missionnaires envoyés, appuyés par Charles Martel et ses successeurs.

Charlemagne conduisit les Hessois en avant-garde à la tête de ses Francs contre les Saxons, éleva des fortifications sur leurs frontières (*) et établit chez eux des comtes immédiatement soumis à son autorité. Mais bientôt ces gouverneurs devinrent indépendants.

Dès lors le pays n'eut plus de relations suivies avec la France; ses princes, au quatorzième et au quinzième siècle, aimaient à envoyer leurs fils étudier à l'université de Paris. Mais dans l'histoire de la guerre de Trente ans et dans celle des dernières révolutions politiques, nous rencontrons l'une des deux maisons régnantes, celle des landgraves de *Hesse-Cassel*, s'opposant constamment à la prépondérance française en Allemagne; et si les princes de Hesse-Cassel ont souvent négligé l'occasion d'agrandir leurs États, il faut l'attribuer à la poursuite de ce système. Ainsi *Maurice*, un des princes les plus illustres de la maison de Hesse-Cassel, perdit, en 1623, une riche succession à cause de son entêtement pour l'émancipation religieuse, pour le calvinisme, doctrine qu'il avait embrassée par suite de ses relations avec les huguenots français (**). *Guillaume V*, son successeur, s'était mis, par son hostilité contre l'Empereur, dans la plus déplorable situation, quand Richelieu poussa Gustave-Adolphe sur la scène. Alors tout prit une autre face pour le landgrave. Il leva une armée de 10,000 hommes, combattit en Westphalie, et entra au service de la France comme maréchal de camp. Ni la mort de son protecteur, enseveli dans sa victoire, ni la perte de la bataille de Nordlingen, ne changèrent

gardent un touchant souvenir de l'affabilité de cette princesse envers ses compatriotes, de la vénération et de l'amour dont elle est entourée.

(*) Cassel, Fritzlar, Wildungen, Waldeck, Melsungen, Homberg, Ziegenhayn, Rothenbourg, Hersfeld, Münden, Vitzenhausen, Lichtenau, Reichenbach, Spangenberg, y appartenaient.

(*) Il en reste encore des traces à Herstell, sur le Diemel, et l'on voit les lignes qu'il creusa sur l'Odenberg, près de Iudensberg, où était alors la ville principale.

(**) On a publié récemment la correspondance de Maurice avec Henri IV.

ses dispositions. Soutenu par un subside annuel de la France (*), il continua de faire la guerre à l'Empereur, dont les troupes, pendant ce temps, dévastaient horriblement son pays. On prétend qu'il périt empoisonné.

Sa veuve, *Amélie-Élisabeth* de Hanau, se chargea de la régence. Douée d'un courage à toute épreuve et d'une habileté surprenante, cette femme vraiment héroïque ne fut pas ébranlée des mouvements que l'on se donnait autour d'elle pour abaisser son pays. N'étant pas préparée à la résistance, elle amusa les princes et l'Empereur par de feintes négociations, pendant qu'elle faisait secrètement avec la France et la Suède des traités d'alliance et de subsides. Enfin, lorsque tout fut prêt, elle reprit les hostilités. Ses troupes, réunies à celles de la France, se couvrirent de gloire, et quand on négocia la paix de Westphalie, ses prétentions furent très-élevees. Cependant elle obtint des indemnités considérables, et cela par la protection du duc de Longueville. « Madame la landgrave, disait-il, m'a « fait tant de caresses qu'il me faut con- « fesser que je ne parle qu'avec quelque « passion pour elle. » L'évêque d'Osnabrück ayant représenté à l'ambassadeur français combien il serait scandaleux que Jésus-Christ et sa divine mère fussent dépouillés (**) pour enrichir une femme hérétique, « Il faut faire beau- « coup, lui fut-il répondu, en faveur d'une « dame aussi vertueuse que madame la « landgrave. C'est pourquoi, Messieurs, « surmontez-vous vous-mêmes et don- « nez-lui toute satisfaction. »

Charles, le petit-fils d'Amélie-Élisabeth, ne se souvint pas des bienfaits de la France. Il prit, depuis l'an 1688, une part très-active à la lutte des puissances européennes contre Louis XIV.

Il en fut de même de ses fils. Aussi la guerre de Sept ans fut pour la Hesse une époque de malheur. Tandis que ses enfants versaient au loin un sang dont le prince avait trafiqué, les Français et les Impériaux la desolèrent tour à tour.

(*) Deux cent mille rixthalers.

(**) La régente ne demandait rien moins que les évêchés de Fuld, de Paderborn et de Minden, et une partie des électorats de Mayence et de Cologne, et de l'évêché de Munster.

Les Français revinrent encore dans le landgraviat, en 1760, et y restèrent jusqu'à la paix d'Hubertsbourg (*).

Guillaume IX, contemporain de la révolution de 1789, non content de fournir le contingent qu'il devait en vertu des lois de l'Empire, prit part, comme allié de la Grande-Bretagne, à la guerre contre la république; cependant, il souscrivit à la paix de Bâle (1795), et comme indemnité pour la perte de ses possessions transrhénanes, il obtint, en 1803, plusieurs villes et bailliages qui avaient fait partie de l'électorat de Mayence. Élevé, le 25 novembre de la même année, à la dignité d'electeur, il prit le nom de *Guillaume Ier*. Lorsque la confédération du Rhin se forma, Guillaume fut vivement sollicité d'y acceder, et menacé de perdre une partie de ses possessions, s'il persistait à s'y refuser (**).

La guerre entre la Prusse et la France étant devenue imminente, Guillaume, lié avec la cour de Berlin par des rapports de famille et par le titre de feld-maréchal qu'il en avait accepté, crut pouvoir se sauver par une conduite *prudente;* mais Napoléon, traversant sa politique équivoque, avait résolu de l'anéantir. Dans un écrit officiel du 31 octobre 1806, le chargé d'affaires de l'empereur lui communiqua la volonté de son maître. Ce ne fut qu'avec peine que l'électeur réussit à mettre en sûreté sa personne et de plus ses richesses, objets de sa vive sollicitude (***). Dès le lendemain, le maréchal Mortier occupa Cassel et désarma les populations. L'électorat fut incorporé dans le nouveau

(*) Le landgrave Frédéric qui régnait alors n'en aimait pas moins les Français, leurs mœurs, leur littérature, leur théâtre. Un jour, pendant un dîner au milieu d'une société toute française, un des conviés s'écria : « Il n'y a ici d'étranger que monseigneur! »

(**) Voyez Math. Dumas, vol. XV, p. 254.

(***) L'électeur confia une partie de ses millions au père des barons de Rotschild, qui vivait à Francfort. C'est par cette confiance de l'électeur que l'habile Israélite créa cette fortune colossale qui aujourd'hui dicte des lois aux peuples et aux princes.

royaume de *Westphalie* et dans le grand-duché de *Francfort* (voyez ces mots). Cassel devint la résidence de Jérôme (*). L'électeur ne put rentrer dans ses États que le 21 novembre 1813, et régna, avec le titre d'électeur, sous le nom de *Guillaume Ier*, jusqu'en 1821.

On sait que, le 9 septembre 1830, le peuple hessois entendit le signal de liberté parti des rives de la Seine. Un violent soulèvement éclata, et la bourgeoisie s'arma pour assurer le triomphe légal de la révolution. *Guillaume II* dut abdiquer, et remettre la régence au prince électoral.

La maison de *Hesse-Darmstadt*, branche cadette de la famille souveraine de Hesse, a suivi, comme nous l'avons dit, une ligne politique toute différente de celle qu'adopta la branche aînée. Dévouée à l'Empereur, elle vit, en 1648, Turenne porter le ravage dans ses possessions, et la paix de Westphalie lui enleva tout ce que pendant la guerre elle avait reçu aux dépens de ses voisins. Constamment elle prit part aux hostilités de l'Empire contre la France. Aussi le pays devint-il souvent le théâtre de la guerre. Le landgrave *Louis X* perdit, par la révolution française, qu'il combattit en toute occasion, ses possessions transrhénanes, entre autres le comté de Hanau-Lichtemberg, situé en Alsace, dans les Vosges. En 1803, il céda plusieurs portions de ses États au grand-duc de Bade et au prince de Nassau-Usingen; mais il fut amplement indemnisé par le duché de Westphalie, les villes de Worms et de Friedberg, et plusieurs petits territoires. La création de la confédération du Rhin concourut encore à son agrandissement, ainsi que les traités qu'il fit subséquemment avec la France et Bade. Il prit alors le titre de grand-duc (1806), et le nom de *Louis Ier*. Les événements de 1815 et 1816 amenèrent de nouvelles modifications de territoires. *Louis Ier* perdit le duché de Westphalie; mais, comme il avait passé aux alliés en novembre 1813, on le dédommagea, en lui donnant Mayence avec un district entre la Moselle et le Rhin.

Les événements de 1830 ont eu à Darmstadt le même retentissement que dans le reste de l'Allemagne (*).

Il n'est pas jusqu'aux princes d'une branche collatérale de la maison de Hesse (les landgraves de *Hesse-Hombourg*) qui n'aient combattu contre nous dans la guerre de la *délivrance* des peuples germaniques.

A l'époque de la formation de la confédération du Rhin, ils furent dépouillés de leurs États en faveur du grand-duc de Hesse-Darmstadt. Le congrès de Vienne les leur restitua.

8° *Brunswick*. Ce duché, qui, dans les premiers siècles du moyen âge, était une partie de l'ancienne Saxe, avait été gouverné, sous Charlemagne et sous son fils, par des *missi* ou commissaires francs. Mais, depuis cette époque, ses relations avec nos ancêtres furent complétement interrompues jusqu'au seizième siècle, où le duc *Henri* combattit contre les princes protestants de l'Allemagne avec 9,500 hommes, enrôlés des deniers de François Ier (1545).

En 1689, le duc *Rodolphe-Auguste* prit le parti de la Hollande contre la France; mais quelques années après, l'élévation de la ligne de Brunswick-Lunebourg ou Hanovre à la dignité électorale aigrit vivement son corégent et conseiller *Antoine-Ulrich*, et il changea de dispositions contre ses cousins et contre l'Empereur.

Depuis la paix de Ryswick, et surtout depuis l'ouverture de la succession d'Espagne, il s'établit des relations intimes entre la cour de Versailles et les ducs de Brunswick-Wolfenbüttel. Ainsi Antoine-Ulrich envoya son fils aîné à Paris, et les ministres de Louis XIV, qui traversaient l'Allemagne, s'arrêtaient toujours à Brunswick, où ils étaient accueillis d'une manière qui inquiétait fort les gouvernements suédois, prussien et hanovrien. Enfin, par un premier traité, Louis XIV s'engagea à ne pas reconnaître le neuvième électorat (celui de Hanovre) avant que ces

(*) La partie la plus belle de cette capitale est la nouvelle ville, désignée aussi sous le nom de *ville française*.

(*) Les chambres ont été dissoutes le 4 novembre 1833 et le 25 octobre 1834, pour cause d'opposition.

princes, comme ceux du reste de l'Allemagne, eussent obtenu satisfaction, et les ducs s'obligeaient, en revanche, à n'entrer en arrangement à ce sujet qu'avec l'intervention du roi. D'autres articles secrets menaçaient plus directement, disait-on, les intérêts de la ligne de Lunebourg. Une seconde et troisième alliance, signée le 1er mars et le 23 octobre 1701, contenaient, de la part de Louis, la promesse d'un secours si les ducs étaient molestés ou attaqués, et en outre d'un subside mensuel qui les mît en état de résister aux premiers coups en renforçant leurs troupes. Guillaume III d'Angleterre, ainsi que le roi de Prusse, écrivirent aux ducs pour les engager à rompre leur alliance avec l'ambitieux ennemi du repos de l'Europe. Cette proposition ayant été accueillie par un refus formel, les troupes hanovriennes envahirent le duché l'année suivante. Le duc Rodolphe en conserva un profond ressentiment contre la ligne de Hanovre. Mais Antoine-Ulrich, après le décès de son frère, se rapprocha d'elle et déserta le parti de la France. Sa petite-fille, Élisabeth-Christine, épousa, en 1708, l'archiduc Charles, le prétendant au trône d'Espagne, celui qui bientôt devint empereur sous le nom de Charles VI.

Lorsque éclata la guerre de Sept ans, le duc *Charles* y prit part en fournissant un corps à l'armée hanovrienne-anglaise, mais surtout en y envoyant deux généraux dont l'histoire a retenu les noms, *Ferdinand*, son frère, et *Charles-Guillaume-Ferdinand*, son fils. La malheureuse journée d'Hastenbeck termina, pour le duc, la guerre avec la France. On lui accorda une prétendue neutralité, et on lui assigna Blankenbourg comme demeure pour lui et sa famille, tandis que le maréchal de Richelieu traitait son duché en pays conquis. Cette occupation dura jusqu'à la rupture de la capitulation de Clostersevern.

Son successeur, *Charles-Guillaume-Ferdinand*, qui régnait depuis 1786, joua, comme on le sait, un rôle important au milieu des ennemis de notre révolution, et appela ainsi sur lui les regards de l'Europe entière.

En 1787, ce prince avait pris le commandement de l'armée prussienne qui rétablit le stathoudérat en Hollande. Dans l'espace de quelques semaines, la pusillanimité et la désunion avaient assuré son succès. En conduisant les mêmes troupes contre les Français, le duc, dont le pays était libéralement ouvert à tous nos émigrés, espérait le même résultat (1793). Son manifeste a acquis une triste célébrité (voy. BRUNSWICK [manifeste de]). Toutefois, après deux malheureuses campagnes, il offrit sa démission.

« Les champs de bataille d'Hastenbeck, de Hoya, de Crefeld et d'Emsdorf, dit un historien étranger (*), rappellent les plus glorieux jours de sa jeunesse. Mais son expédition contre la révolution française lui attira, à cause de l'indigne déclaration de guerre que sa main avait signée (**), de durs reproches et une longue haine. Il ne contribua pas moins que les autres au peu de succès de l'invasion en France; et si, vieillard de soixante et dix ans, il se mit encore à la tête d'une armée en 1806; s'il ne montra plus ces talents guerriers éveillés en lui par les leçons de Frédéric le Grand, il faut l'attribuer à la faiblesse de cet âge, qui ne peut jamais croire qu'il soit en arrière du temps. »

Au commencement de 1806, le duc fit, par ordre du roi de Prusse, et dans la prévision de la guerre qui devait éclater contre Napoléon, un voyage à Saint-Pétersbourg. Après son retour, il prit le commandement en chef de l'ar-

(*) Manso, *Histoire de la monarchie prussienne depuis 1763 jusqu'à 1815*, t. II, p. 230.

(**) Le comte de Schulenbourg était, à cette époque, ministre des affaires étrangères de Prusse à Paris. Il chargea, à ce qu'on prétend, un conseiller de légation, nommé Reuffner, de rédiger le fameux manifeste. Celui-ci, dont la femme avait perdu un procès à Strasbourg, sa ville natale, mit en commun ses ressentiments personnels avec la haine que Schulenbourg avait vouée à la France, et trouva très-éloquent de menacer Paris du sort de Jérusalem. D'après la version, Brunswick signa simplement le manifeste, sur l'invitation du cabinet prussien, et se fit, tout calme et tout homme de bonne société qu'il était, la réputation d'un furieux et d'un matamore.

mée prussienne. Mais il ne lui était plus donné de soutenir un si lourd fardeau. Il assista à la bataille d'*Auerstædt* (voyez DICTIONNAIRE, t. I, p. 490), et y fut grièvement blessé. Transporté à Brunswick, il se vit, dès le 25 octobre, obligé de quitter son château pour ne pas tomber au pouvoir d'un ennemi justement implacable(*). Il expira près d'Altona, le 10 novembre.

Le lendemain du jour où le duc sortit de sa résidence, elle fut occupée, comme le reste du pays, par les Français, et devint une des principales villes du royaume de Westphalie.

Le prince héréditaire, *Frédéric-Guillaume*, s'était, comme tous les membres de sa famille, voué au service de la Prusse. Après les désastres qui lui enlevèrent son héritage, il séjourna quelque temps en Suède, en Angleterre, et enfin en Autriche. Quand la guerre s'alluma, en 1809, entre la France et cette dernière puissance, il était à Vienne. Affilié à ces associations secrètes qui étendaient leurs trames depuis Kœnigsberg jusqu'aux bords du Rhin (**), jusqu'en Italie, le duc de Brunswick-Oels (car c'est sous ce nom que *Frédéric-Guillaume* est connu en Allemagne) était encore en relation intime avec tous les mécontents de sa patrie : il se rendit en Bohême, où il leva un corps de volontaires. Son nom, sa bravoure, sa haine contre la France, attirèrent une nombreuse jeunesse sous ses drapeaux, et bientôt il parut à la tête de 3,000 hommes. Des habits noirs très-courts avec des revers bleus, un shako ayant pour plaque la figure d'une tête de mort au-dessus de deux os en croix, distinguaient la *légion de la vengeance* des soldats de l'Autriche. Après de petites excursions en Saxe, les *noirs*, comme les appelait le peuple, se réunirent aux Autrichiens et occupèrent Dresde, que le roi de Saxe avait quitté; mais le duc fut retenu par la prudence et la lenteur autrichiennes jusqu'à la défaite de Wagram. Alors le prince, convoquant ses soldats, leur déclara « qu'il dépendait d'eux de séparer leur sort du sien; que pour lui, il allait abandonner le sol de la patrie sur lequel pesait le joug du conquérant, et se rendre dans un pays libre, en Angleterre. » Tous s'écrièrent qu'ils étaient résolus à le suivre, à partager ses dangers. Dans l'audacieuse pensée de lutter seul contre la puissance de Napoléon, au milieu de l'Europe soumise, il marcha immédiatement sur Leipzig avec 1,200 fantassins, 700 cavaliers et 6 pièces de campagne, et entra ensuite à Halberstadt. Dès le 31 juillet, il était à Brunswick. Là, il déclara dans des proclamations adressées à son peuple, et que ses soldats affichèrent dans toutes les rues, qu'il reprenait possession de l'héritage de ses ancêtres; mais c'était là une bravade qui ne pouvait avoir d'effet. Le jour suivant, il vainquit, par ses exhortations patriotiques, l'abattement de sa troupe, et par ses armes les Westphaliens qui, sous Reubel, lui barraient le chemin vers Œlpen. Il

(*) L'ordre du jour de Napoléon s'exprimait ainsi : « La maison de Brunswick a cessé « de régner. Que le général Brunswick s'en « aille chercher une autre patrie au delà des « mers. Partout où mes troupes le trouveront, « elles le feront prisonnier. »

(**) « En 1808, plusieurs hommes de lettres de Kœnigsberg, affligés des maux de la patrie, s'en prirent à la corruption générale des mœurs : elle avait, selon ces philosophes, étouffé le véritable patriotisme dans les citoyens, la discipline dans l'armée, le courage dans le peuple. Les hommes de bien devaient donc se réunir pour régénérer la nation par l'exemple de tous les sacrifices. En conséquence, ils formèrent une société qui prit le nom d'*Union morale et scientifique*. Le gouvernement l'approuva en lui interdisant toutefois la politique. Cette résolution, toute noble qu'elle était, se serait peut-être perdue, comme tant d'autres, dans le vague de la métaphysique allemande, mais le prince Guillaume, retiré dans sa principauté d'Oels, en Silésie, aperçut, du sein de ce refuge, les premiers progrès de l'union morale dans la nation prussienne. Il s'y affilia, et, le cœur tout rempli de haine et de vengeance, il conçut l'idée d'une autre ligue; elle devait se composer d'hommes déterminés à renverser la confédération du Rhin et à chasser les Français du sol de la Germanie. Cette union, dont le but était plus réel, plus positif que celui de la première, l'attira tout entière dans son sein, et de ces deux sociétés se forma la vaste conspiration des *Amis de la vertu*. » Ségur, *Histoire de Napoléon en 1812*, t. I, p. 18 et 19.

arriva à Hanovre le 3 août, passa le Weser à Nienbourg, détruisit le pont derrière lui, et marcha en deux colonnes sur Brême et sur Oldenbourg, menacé de toutes parts, ayant sur ses talons des troupes westphaliennes, hollandaises, danoises. Au moment où Reubel arrivait avec des forces supérieures, il gagna la mer à Elsfleth : neuf vaisseaux de guerre anglais qui l'attendaient le reçurent et le transportèrent, lui et les siens, loin du continent.

Ses soldats passèrent en grande partie avec lui dans la Péninsule, pour grossir les bataillons allemands qui combattirent sous les étendards anglais. Quand l'heure des revers fut arrivée pour les Français, le prince aborda sur un vaisseau anglais, à Hambourg, le 18 mai 1813; mais, ne trouvant aucune troupe à commander, il se rembarqua, et ne reparut que pour prendre possession de son héritage, en 1814.

Quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, le duc, dont la haine contre la France ne devait s'éteindre qu'avec la vie, recommença ses armements et accourut, un des premiers, avec ses *noirs*, dans les plaines de la Belgique. A la bataille de Ligny, le 16 juin, il commandait les Brunswickois au plus fort de la mêlée, lorsqu'il fut frappé d'une balle et emporté mourant loin du combat.

On connaît les malheurs de son fils *Charles-Frédéric*. Le juste mécontentement de ses sujets le força, dans les premiers mois de 1830, de partir pour Paris avec ses trésors. L'entrée des Tuileries lui fut interdite, et bientôt la révolution de juillet le fit fuir à Bruxelles, d'où, effrayé par une autre révolution, il revint au bout de quelques semaines dans ses États, pour s'en faire chasser presque aussitôt; car nos événements de 1830 y déterminèrent une explosion terrible (*).

4° *Mecklenbourg*. Nous avons peu de chose à dire de cette maison souveraine, quoiqu'elle soit la plus ancienne de l'Europe, et remonte aux *Korals*, ou rois obotrites du neuvième siècle (*).

Dans la branche de *Mecklenbourg-Schwerin*, nous mentionnerons *Christian-Louis Ier*, qui, divorcé de sa cousine après un mariage de dix ans, et craignant les suites de sa mauvaise action, se rendit aussitôt à Paris, et y embrassa, le 29 octobre 1663, la religion catholique; après quoi, le pape cassa son mariage pour cause de parenté. Quelques mois plus tard, le duc en contracta un autre avec la sœur du maréchal de Luxembourg, Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville, veuve de Gaspard IV de Coligni, duc de Châtillon. Pour mieux témoigner son dévouement au roi de France, il joignit à son nom celui de Louis; bien plus, il résolut d'échanger le Mecklenbourg avec l'électeur de Brandebourg, contre le duché de Clèves. Mais l'électeur, quoique sollicité par Louis XIV, rejeta cette proposition. Après une absence de six ou sept ans, Christian, ayant conclu un traité d'alliance perpétuelle avec la France, reprit le chemin de sa résidence. Mais sa femme se déplut souverainement, comme bien on peut croire, au milieu de ces vastes plaines sablonneuses, et l'obligea de la ramener sans délai à Paris, où lui-même passa désormais la plus grande partie de son temps. En 1672, il fournit des troupes à son puissant allié; ce qui, deux ans après, fournit un prétexte aux armées de Danemark et de Brandebourg pour ravager son territoire. Cependant il finit par se brouiller avec Louis XIV, qui, en 1684, le fit pour quelques temps enfermer à Vincennes (**).

Une autre alliance conjugale devait, de nos jours, rappeler l'attention de la France sur ce petit duché.

La faiblesse et la situation topographique du pays de Mecklenbourg-Schwerin, ainsi que la principauté voisine (*Mecklenbourg-Strélitz*), ne permettaient

(*) Depuis lors, le prince Charles, après une tentative infructueuse pour rentrer en possession de ses États (novembre 1830), déclaré par la diète incapable de régner, erra dans les pays étrangers. Nous l'avons vu chassé de France pour avoir abusé de l'hospitalité qu'on lui avait accordée.

(*) Selon quelques-uns, la maison de Mecklenbourg descendrait même du Vandale *Genséric* qui saccagea Rome en 455.

(**) Ses longues absences mécontentèrent aussi les états de Mecklenbourg avec lesquels il eut fréquemment des difficultés. Retiré à la Haye, depuis 1689, il y mourut sans postérité en 1692.

guère à ces souverains au petit pied de traverser sans encombre les agitations des guerres de Napoléon contre la Prusse et la Russie, et pendant plusieurs années leur existence politique fut gravement compromise. Un traité signé par eux, le 25 octobre 1805, avec le cabinet de Pétersbourg, ayant livré passage sur leur territoire aux troupes du général Tolstoy, Napoléon avait fait occuper les deux duchés par ses armées. Ils y étaient néanmoins rentrés après la paix de Tilsitt, et avaient accédé, en 1808, à la confédération du Rhin. En 1815, nouvelles alarmes. La Prusse songeait alors à les absorber. Cependant le congrès de Vienne mit pour cette fois un terme à ces prétentions.

Le 30 mai 1837, le duc d'Orléans a épousé la sœur consanguine du duc régnant, la princesse *Hélène-Louise-Élisabeth*, née à Ludwigslust, le 24 janvier 1814, du feu grand-duc héréditaire et de Caroline-Louise de Saxe-Weymar, décédée en 1816.

5° *Nassau.* La maison de Nassau est divisée, depuis 1255, en deux branches. La ligne ottonienne ou cadette, qui porte aujourd'hui la couronne de Hollande, acquit au seizième siècle, par un mariage avec Claude de Châlons, princesse d'Orange, une illustration nouvelle. Le dernier prince d'Orange de la troisième race institua un de ces princes son héritier, et la famille d'Orange-Nassau prit pour devise : *Je maintiendrai* (*).

Le rameau de *Siegen*, appartenant à la ligne ottonienne, s'éteignit en 1743. Cependant on vit encore en France un prétendant à l'héritage de Nassau-Siegen, postérieurement à cette époque. Le dernier de ces princes avait été marié à une demoiselle de Nesle, fille du marquis de Mailly, tante de madame de Châteauroux. Ayant abandonné son mari en 1715, la princesse accoucha en 1722 d'un enfant qu'elle déclara fils du prince de Nassau, sans doute en vertu de la maxime : *Pater is est*, etc. Le mari refusa de reconnaître cette progéniture comme sienne. En 1746, une sentence du conseil aulique vint aussi débouter le prétendant de sa demande ; mais le parlement de Paris, jugeant la question d'après le droit civil français, le reconnut, en 1756, comme prince de Nassau, et il porta ce titre en France. Ce fut son fils qui devint si célèbre par sa vie aventureuse ; entra au service de France à l'âge de quinze ans, en qualité de simple volontaire, et fut successivement aide de camp, lieutenant d'infanterie, puis capitaine de dragons ; suivit en 1766 Bougainville dans son voyage autour du monde ; se distingua ensuite dans les armées de France et d'Espagne, et fut appelé par Catherine II au commandement d'une escadre contre les Turcs.

Plus tard, la coalition formée contre la France réclamait les services du prince de Nassau ; mais il lui refusa son bras, vint en France à l'époque du traité d'Amiens, afin de voir l'homme extraordinaire qui déjà semblait tenir dans ses mains les destinées de l'Europe, et mourut quelques années après dans l'obscurité. (Voyez Ségur, *Mémoires ou souvenirs et anecdotes*, Ier vol.)

La révolution française fit perdre aux princes de la ligne *walramienne* ou aînée le comté de Saarbruck avec plusieurs bailliages situés sur la rive gauche du Rhin, le tout ayant 20 milles carrés et 53,000 habitants. Le recez de 1803 céda en échange, à la branche d'*Usingen*, un territoire de 36 milles carrés avec une population de 93,000 âmes. Celle de *Nassau-Weilbourg* obtint en même temps de nouvelles terres, ayant une superficie de 16 milles carrés et 37,000 habitants, ce qui équivalait au double de ses pertes. Lors de leur accession à la *confédération du Rhin* (voyez ce mot), en 1806, ces princes virent encore augmenter leurs possessions d'un domaine de 31 milles carrés, comptant 84,500 habitants. Ce fut aussi du protecteur de la confédération que l'aîné des Nassau de la ligne walramienne obtint le titre de duc et la présidence du collége des princes. Toutes les possessions de cette maison furent alors déclarées réunies en un État souverain et indivisible.

Poussés au comble depuis 1818, l'irritation et le mécontentement des habi-

(*) Le roi de Hollande continue d'arborer cette devise, bien que les événements récents en aient un peu compromis l'exactitude.

tants du duché se réveillèrent et se manifestèrent avec une vivacité nouvelle après le mois de juillet 1830. Le duc sembla en marquer son ressentiment lorsqu'en 1835, sollicité d'accéder à la ligne des douanes prussiennes, il profita d'un assez mauvais prétexte pour se dégager d'un traité de commerce conclu deux ans auparavant avec la France.

6° *Oldenbourg*. Nos relations avec les princes de ce pays, en grande partie compris dans l'ancien cercle de Westphalie, et borné au nord par la mer d'Allemagne, et sur tous les autres points par le Hanovre, ne commencent guère qu'en 1803, où nos traités avec les puissances germaniques lui valurent plusieurs acquisitions importantes. L'Oldenbourg fut néanmoins la dernière principauté d'Allemagne qui accéda à la confédération du Rhin, puisqu'il n'y entra que le 14 octobre 1808. Deux ans après (14 décembre 1810), l'empereur des Français dépouilla le duc de ses États, qui formèrent les deux départements des Bouches-du-Weser et des Bouches-de-l'Elbe. Cette décision violente irrita le cabinet de Saint-Pétersbourg (*), qui n'accepta pas plus que le duc les indemnités offertes par la France. La guerre ayant éclaté entre Alexandre et Napoléon, Pierre-Frédéric-Louis leva la légion russo-germanique, et le prince héréditaire se distingua à la bataille de Borodino.

Le duc régent ne rentra dans sa capitale que le 27 novembre 1813. Le congrès de Vienne lui conféra, en 1815, la dignité de grand-duc, et lui céda la principauté de Birkenfeld, auparavant comprise dans le département français de la Sarre. Disons quelques mots d'une enclave de l'Oldenbourg, de la *seigneurie de Kniphausen*, comptée parmi les puissances indépendantes qui font partie de la confédération, et le plus petit de tous les États de l'Europe. En 1807, Napoléon en adjugea la souveraineté au nouveau royaume de Hollande. Un sénatus-consulte de 1810 réunit ensuite ce pays aux possessions françaises.

(*) La maison Holstein-Gottorp, qui monta sur le trône de Russie, se partageait en branche aînée ou russe, branche suédoise, branche d'Oldenbourg et branche de Lubeck ou d'Eutin.

Mais, en 1813, l'armée russe occupa la seigneurie.

7° *Anhalt*. A l'époque de la réforme, un des princes de cette maison, *Joachim-Ernest*, jouissait d'une telle réputation dans l'Empire et à l'étranger, qu'en 1585, après la publication de l'édit de Nemours, le roi de Navarre lui écrivit lui-même une lettre, qu'il lui fit remettre par Jacques de Ségur, sieur de Pardaillan, l'exhortant à venir au secours des protestants de France. Henri III, de son côté, le pria de lui permettre de lever, dans son pays, des troupes destinées à combattre ses sujets rebelles, et lui offrit pour un de ses fils une cornette de cavalerie. Le prince d'Anhalt, dans sa réponse au roi de France, se plaignit de la manière dont on traitait les réformés, et déclara qu'il ne pouvait refuser aux deux partis la faculté de lever des recrues dans son pays, mais que sa conscience lui défendait qu'un de ses fils aidât à verser le sang des chrétiens.

Par égard pour le prince d'*Anhalt-Dessau*, Napoléon respecta l'indépendance du pays d'Anhalt, et le ménagea dans ses guerres. En entrant dans la confédération du Rhin avec les princes d'*Anhalt-Koethen* et *Bernbourg*, *Léopold-Frédéric-François* prit le titre de duc (1807). Cependant, après avoir beaucoup souffert des sacrifices exigés par son protecteur (*), et des marches continuelles des troupes qui traversaient le pays, il entra, en 1813, dans la confédération germanique.

Le duc de Koethen vint à Paris en 1825, et y embrassa, ainsi que son épouse, la foi catholique. Il mourut sans postérité le 23 août 1830.

Ce qui nous resterait à dire de nos relations avec le reste des petits États de la confédération se réduirait à rappeler que tous durent un accroissement de puissance et de considération au fondateur de la confédération du Rhin, et furent forcés, en 1813, de se déclarer pour les alliés.

GERMIGNY (bataille de). — Après la levée du siége de Compiègne en 1430, Xaintrailles, enfermé depuis quelques

(*) Le contingent anhaltais fut détruit en Espagne, puis assiégé à Dantzick quand il eut été renouvelé.

heures dans Germigny avec une faible garnison, apprit, le 20 novembre, que l'avant-garde du duc de Bourgogne s'avançait en désordre vers la forteresse, et que Bourguignons et Anglais chassaient le renard dans les champs, sans rien redouter du capitaine français et du petit nombre de ses gens. Les hommes d'armes n'avaient même pas revêtu leurs armures. Xaintrailles exhorta aussitôt les siens à prendre les ennemis au dépourvu. En peu de moments, les Bourguignons furent défaits, tués ou pris. Xaintrailles retourna ensuite à Compiègne.

GERMIGNY (M. de), baron de Germolles, nommé ambassadeur de France à Constantinople en 1579. Ce sage ministre, succédant à François de Noailles, qui avait dû négocier auprès de Sélim II un emprunt de trois millions d'écus d'or, et la cession du royaume d'Alger en faveur du duc d'Anjou, devenu depuis roi de Pologne, sut faire oublier ces demandes indiscrètes, et défendit, suivant ses instructions, les intérêts de toute la chrétienté à Constantinople. Plusieurs puissances y avaient des ambassadeurs, mais elles n'y *figuraient qu'à l'abri de la bannière de France*. Ainsi ce fut M. de Germigny qui ménagea le premier traité de commerce et d'amitié *entre l'Angleterre et la Porte Ottomane*... Hume dit à ce sujet que les Turcs avaient cru jusqu'alors que la Grande-Bretagne dépendait de la France.

Jacques Savary, qui succéda à Germigny en 1585, se plaint du traité que celui-ci avait conclu en faveur de l'Angleterre, sans songer que l'ambassadeur ne fit qu'obéir à la teneur de ses instructions. Germigny était un profond homme d'État; il avait parfaitement jugé la Turquie, et il donna au roi, sur la politique à suivre avec la Porte, de sages conseils, que Henri IV mit ensuite à profit. La correspondance de Germigny a été imprimée à la suite de l'*illustre Orbandale*, ou *Histoire de Châlon-sur-Saône*. Les éminents services que cet ambassadeur a rendus à la France et à la chrétienté auprès d'une nation *engoulfée et comme submergée en toute sorte d'avarice et de corruption*, et menacée, comme il le prédit lui-même, d'*un proche ébranlement*, se trouvent aussi rappelés et résumés dans une *Relation* fort intéressante *présentée* par lui-même *au roy le* 30 *de mars* 1585 (*).

GERMINAL (journée du 12). — Comme l'insurrection du 1er prairial, dont elle n'était que le prélude, cette journée tourna au désavantage du parti populaire, qui, depuis le 9 thermidor, n'avait cessé d'essuyer de nouvelles défaites, telles que la suppression de la Commune et la fermeture du club des Jacobins.

La réaction avait fait tant de progrès, que les thermidoriens, dantonistes eux-mêmes, commençaient à se voir déborder, et que plusieurs, entre autres, Thuriot, Léonard Bourdon et Lecointre de Versailles, s'étaient séparés du parti contre-révolutionnaire pour se réunir aux thermidoriens hébertistes, déjà maltraités depuis longtemps, et à ceux des membres de la Montagne qui, depuis la chute de Robespierre, ne s'étaient pas tournés contre le peuple. La principale cause de cette division avait été la rentrée des girondins proscrits. En effet, à partir de ce moment, les restes de la faction dantoniste durent céder le pas à la nouvelle Gironde, en faveur de qui le rappel antérieur des soixante et treize députés détenus à Brest avait fait pencher la majorité, et qui, de plus, avait l'avantage d'avoir pour chef un homme bien supérieur à Tallien.

Nous voulons parler de Sieyès, qui ne jugea à propos de reprendre la parole qu'à l'époque où le rappel des girondins proscrits parut possible, et qui fit son entrée au comité de salut public peu de temps avant le 12 germinal. Son ancienne réputation et sa liaison avec Boissy-d'Anglas et Rewbell, alors en faveur auprès de la majorité conventionnelle, firent bientôt de Sieyès le personnage dominant de l'époque. Tallien lui-même, qui, depuis le 9 thermidor, se croyait presqu'un nouveau Danton, était réduit maintenant à se soumettre ou à se lancer dans une lutte inégale. L'influence de Sieyès fut d'autant plus grande que, depuis fort long-

(*) Arch. cur. de l'hist. de France, t. X de la première série, p. 173 et suiv.



temps déjà, il était l'inspirateur secret du parti contre-révolutionnaire. Quelque chose de faux, de sombre et d'égoïste se faisait remarquer dans son intelligence aussi bien que dans son caractère : cependant il ne manquait pas d'un certain mérite, et, sous quelques rapports, il réunissait aux qualités d'un publiciste distingué quelques-unes de celles qui caractérisent l'homme d'État. Comme Robespierre, qu'il avait plus d'une fois adulé en particulier dans le temps de sa puissance, Sieyès était grand partisan de l'unité gouvernementale. S'il s'était séparé des girondins en 1793, c'était au moins autant par dédain que par peur : il n'avait pas voulu se compromettre en faveur d'un parti qui manquait des premières notions de la science du gouvernement, et qui, pour cela, était condamné à tomber dans le fédéralisme. Mais, autant par sécheresse de cœur que par étroitesse d'esprit, Sieyès avait épousé d'une manière exclusive le parti de la bourgeoisie contre celui du peuple. A ses yeux, la classe moyenne était tout, et le reste rien; pour lui, le tiers état se composait de ce qui n'était ni noble ni ouvrier; et il confondait dans une même haine le peuple et les émigrés. Aussi peut-on dire que, tout en appréciant les avantages de la concentration du pouvoir, il n'avait qu'une idée incomplète de l'unité, puisqu'au lieu de chercher à réunir la bourgeoisie et le peuple dans une association qui seule peut assurer leur bien-être et leur repos, il les divisait en deux camps ennemis; écueil que Robespierre avait voulu éviter, surtout dans les derniers temps de sa carrière. Loin d'imiter Maximilien qui, après la défaite de la Gironde, avait tout fait pour arrêter la marche des ultra-révolutionnaires, Sieyès accéléra le cours de la contre-révolution jusqu'à ce que le parti populaire eût été impitoyablement écrasé. A l'époque qui nous occupe, on pouvait s'arrêter sans danger, puisque la bourgeoisie avait amplement regagné le terrain perdu depuis le 31 mai; la réaction n'en tint pas compte, elle marcha toujours droit devant elle, et fit succéder à la première terreur une seconde terreur que n'expliquaient plus les dangers de la patrie, et qui ne reculait plus devant aucun moyen, depuis la guillotine jusqu'à la famine et l'assassinat.

Le désir de réprimer ces excès et de faire cesser la famine, voilà quelles furent les deux principales causes de l'insurrection du 12 germinal. A ces deux motifs vint s'en joindre un troisième, mais beaucoup moins évident, et qui ne venait qu'en seconde ligne : c'était d'empêcher la majorité de s'abandonner à ses sentiments de rancune contre les chefs du parti populaire, et de flétrir toute la révolution dans la personne de Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère et Vadier. Le plus grand nombre des citoyens n'approuvaient pas tous les actes de ces hommes; Billaud, Collot et Vadier surtout étaient plus que répréhensibles; mais, déjà deux fois, la Convention avait déclaré calomnieuses ou repoussé les dénonciations lancées contre eux; et on ne comprenait pas pourquoi elle était revenue sur ses propres décisions, si ce n'était pour provoquer des disputes qui tendaient à déconsidérer l'ancien comité de salut public.

Quant à la famine, tout le monde s'en affligeait, excepté les meneurs des deux partis qui espéraient en faire un instrument, ceux-ci de révolution, ceux-là de contre-révolution. L'abolition subite du *maximum* avait eu pour conséquence un renchérissement immédiat des denrées de première nécessité; puis l'agiotage, désormais à couvert derrière le principe de la liberté du commerce, succédant tout à coup au principe contraire, avait amené une disette factice qui n'en était pas moins cruelle pour le peuple. Le mal augmentant toujours, Boissy-d'Anglas qui, on ne sait trop pourquoi, avait remplacé Robert-Lindet dans le département des approvisionnements, se présenta devant la Convention le 25 ventôse (15 mars), et proposa, pour assurer à chacun une part suffisante de subsistance, de réduire chaque individu à une livre de pain. Sur la proposition de Romme, la ration des ouvriers fut portée à une livre et demie.

Dès le lendemain, ce décret excita une grande fermentation dans les quartiers les plus populeux de Paris : par-

tout on ne voyait que des femmes qui demandaient du pain, et qui donnaient à Boissy-d'Anglas le surnom de *Boissy-Famine*. Le 17, un rassemblement, formé par la réunion de la section de l'Observatoire et de celle du Finistère, vint présenter une pétition à la Convention nationale. « Le pain nous manque, « dit l'orateur des pétitionnaires; nous « sommes prêts à regretter les sacrifices « que nous avons faits pour la révolu- « tion. » De violents murmures l'interrompent. Plusieurs membres de l'assemblée font observer aux pétitionnaires combien sont blâmables les sentiments qu'ils expriment. « *Du pain! du pain!* » répondent ces derniers, en frappant avec force sur la barre. Enfin l'orateur peut reprendre la parole; il termine en renouvelant sa demande au nom de huit cents pétitionnaires qui attendent une réponse. Après une allocution assez sévère de Thibaudeau qui présidait l'assemblée, et qui invita les pétitionnaires à retourner à leurs travaux, ceux-ci sortirent, et, à la demande d'André Dumont, la pétition fut renvoyée au comité de sûreté générale. Un instant la Convention craignit de se voir envahie; mais cette alarme fut bientôt calmée par Rovère, qui vint annoncer que la garde de l'assemblée et les voies de la douceur avaient suffi pour dissiper le rassemblement.

Mais les choses ne devaient pas en rester là; le mécontentement du parti populaire, qui se voyait poursuivi à son tour, et le système de réaction continue qu'avaient adopté les meneurs de la Convention, ne pouvaient manquer de donner un caractère politique aux troubles provoqués par la disette. Bientôt, en effet, les pétitionnaires ne se bornèrent plus à demander du pain; ils réclamèrent, en outre, la constitution de 1793 et la délivrance des patriotes. Toujours confiant dans sa force, le parti populaire crut voir une occasion de renverser les thermidoriens et de reprendre son ancienne influence; mais, le sachant sans chef, car Robespierre n'avait pas trouvé de successeur, la faction contre-révolutionnaire résolut de l'attendre de pied ferme, et au besoin de le provoquer, certaine que toutes les chances étaient contre lui.

Dans le sein de la Convention, les montagnards ne formaient plus qu'une faible minorité, depuis le rappel des 73 et celui des girondins mis hors la loi; dans toutes les villes de la France et même à Paris, le parti populaire était également en minorité, grâce aux emprisonnements, aux proscriptions, et aux assassinats qui n'avaient cessé de décimer ses rangs depuis le 9 thermidor, et grâce aussi à l'ineptie des hommes qui essayaient de le diriger. En se réunissant aux ennemis de Robespierre pour le renverser, le peuple s'était blessé mortellement. Pour réparer cette faute, il eût fallu persévérer dans la politique essentiellement organisatrice que Maximilien avait commencé à faire comprendre avec tant de peine aux jacobins. Il eût fallu se persuader que le temps de détruire était passé, et que le temps d'édifier était venu, maintenant que la coalition des rois se voyait contrainte de mettre bas les armes et de reconnaître la république. Il fallait surtout briser ouvertement avec les partisans systématiques de la terreur, que Robespierre avait inutilement essayé d'atteindre. Loin de se modifier ainsi à son avantage, le parti populaire fut, à la fin de la révolution, ce qu'il avait été au commencement, sans songer que les circonstances n'étaient plus les mêmes, et que le souvenir des excès auxquels il s'était livré, quoiqu'à regret, avait considérablement augmenté le nombre de ses ennemis. Avec Robespierre avaient disparu toutes les idées d'ordre et d'organisation; un grand nombre de révolutionnaires étaient restés terroristes, et ceux qui avaient eu le courage de revenir à des sentiments plus humains, poussaient l'imprudence jusqu'à défendre hautement des hommes tels que Carrier, Fouquier-Tinville, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Joseph le Bon, Fouché et autres, qui n'avaient reculé devant aucune des conséquences de la terreur, lors même qu'elles aboutissaient à des crimes. Il est vrai que Tallien, Fréron, Barras et beaucoup d'autres thermidoriens, maintenant devenus antiterroristes, n'avaient pas commis de moindres excès, et prêchaient tous les jours la terreur au nom de l'indulgence; mais ce n'était pas une raison pour pro-

téger d'autres hommes qui ne rêvaient que l'effusion du sang. Aussi, avec quel art les réacteurs profitaient-ils des démarches que l'on faisait en faveur de Billaud-Varennes pour présenter tout le parti populaire comme un ramassis de terroristes ! Dans l'état où se trouvait l'opinion publique, cette croyance seule suffisait pour réunir toutes les autres classes de la société contre les démocrates, que l'on confondait sous le nom de jacobins, devenu injurieux, quoique les terroristes incorrigibles fussent bien plutôt d'anciens cordeliers, d'anciens hébertistes, et même quelques anciens dantonistes.

Dans la lutte qui se préparait, toutes les chances étaient donc contraires au parti démocratique. On en vit la preuve dès le commencement des hostilités qui éclatèrent le 1er germinal an III (21 mars 1795). Ce jour-là, une députation des sections des Quinze-Vingts et de Montreuil vint demander à la barre que la constitution de 1793 fût mise en vigueur. *Cochery*, orateur de la députation, prononça un discours plein de modération, où il convenait que des excès coupables avaient eu lieu, et où il disait que la section des Quinze-Vingts ne venait demander ni déportations, ni effusion de sang de tel ou tel parti, mais l'oubli du passé et la mise à exécution de la constitution de 1793. Après une réponse évasive de Thibaudeau, président, le montagnard Châles demanda, conformément à l'article 124 de cette constitution, que la déclaration des droits de l'homme et du citoyen fût exposée dans toutes les places publiques. La demande de la section des Quinze-Vingts n'avait rien que de légal, puisque la constitution de 1793 avait été acceptée par le peuple. Malheureusement cette constitution, improvisée dans un moment d'effervescence, renfermait un grand nombre de dispositions tellement impraticables, que la Convention elle-même l'avait suspendue presque aussitôt que votée. Tallien voulut saisir cette occasion pour écarter la demande des pétitionnaires, qui, si elle eût été acceptée, eût entravé la marche de la réaction. « Ceux qui réclament si fort la « constitution, dit-il avec colère, ne « sont-ce pas ceux qui l'ont enfermée « dans une boîte? » Puis, s'apercevant aux murmures qui avaient accueilli ses paroles, qu'il avait été trop loin pour cette fois, il se ravisa, et prit un biais, qui, suivant lui, devait mener plus sûrement la réaction à son but. Il demanda qu'il fût fait incessamment un rapport sur *les moyens d'exécuter* la constitution. La discussion fut un moment interrompue par une députation de la section Popincourt, qui exprima sa haine contre les partisans de la terreur et de la tyrannie. Les applaudissements que provoqua cette pétition, venue si à propos, donnèrent du courage à Thibaudeau, qui abandonna un moment le fauteuil pour parler contre la constitution de 1793, et s'opposer à ce qu'on exposât dans des lieux publics « une « constitution qui n'était point démo« cratique, car elle mettait la représen« tation nationale au pouvoir d'une « commune usurpatrice, et à la discré« tion des jacobins. » Il déclara qu'il ne consentirait jamais à une exécution prompte et subite de cette constitution. Il alla plus loin, il demanda une augmentation de puissance pour le comité de salut public. Sur la proposition de Legendre, on décida qu'il serait nommé une commission spéciale de onze membres, pour la confection des lois organiques qui devaient régler l'exécution de la constitution de 1793. En d'autres termes, on se laissa libre de modifier à volonté la constitution.

Pendant que l'assemblée délibérait, des rixes avaient lieu, dans le jardin des Tuileries, entre les sans-culottes et la jeunesse dorée qui eut d'abord le dessous. Deux ou trois muscadins avaient même été plongés dans le bassin des Tuileries.

Le moment sembla propice pour prendre des mesures dans le genre de celles que Thibaudeau avait annoncées. En effet, Sieyès parut à la tribune pour y faire un rapport, au nom des comités réunis, sur la situation de Paris. A la suite, il proposa un projet de loi de *grande police*, pour réprimer les attroupements séditieux; appeler les bons citoyens au secours de la Convention, dans le cas où elle serait attaquée; repousser la force par la force; déporter ceux qui pousseraient des cris de révolte

dans le sein de l'assemblée; convoquer à Châlons-sur-Marne les suppléants et députés en mission, pour y former la représentation nationale, si la Convention actuelle venait à être entamée, opprimée, ou dissoute momentanément, etc., etc. Un article de cette nouvelle loi martiale, dont le but était de rendre un nouveau 31 mai impossible, et de permettre à la réaction d'aller encore plus avant, l'article 13 portait qu'il n'y aurait plus qu'un seul tocsin à Paris, celui du pavillon de l'*Unité*, aux Tuileries; ce qui fit dire plus tard, quand on entendait le tocsin : « Voici « la messe de l'abbé Sieyès qui com« mence. » Les montagnards n'eurent pas de peine à deviner le but de cette fameuse loi de grande police. Goujon s'empressa d'invoquer l'ajournement. Châles demanda si l'on voulait rentrer sous le régime de la terreur : la mesure qu'on proposait lui sembla une nouvelle loi martiale; il y reconnut l'empreinte de l'esprit de Mirabeau, et réclama aussi l'ajournement. Rewbell défendit la loi que Legendre et Sergent avaient déjà approuvée.

Pendant que Rewbell parlait, une grande agitation se manifesta dans l'assemblée. On entendit un grand tumulte: c'était une bande de 1,000 à 1,200 muscadins, armés de bâtons, qui s'étaient précipités, dans le jardin des Tuileries, sur les restes du rassemblement d'ouvriers déjà à moitié dispersé par la garde nationale. Aussitôt le président se couvre; la majorité se lève en criant que le *danger prévu par Sieyès est arrivé*, et qu'il faut voter à l'instant son projet, qui est effectivement décrété, sans discussion, au milieu des plus vifs applaudissements.

Lorsque le calme est rétabli, la Montagne, qui n'a pas voté, réclame contre l'opération. Le président répond que la loi est rendue, et qu'on n'y peut plus revenir. Cependant Tallien prend la parole : « On conspire ici avec le dehors, « dit-il : n'importe! Il faut rouvrir la « discussion sur le projet, et prouver « que la Convention sait délibérer, même « au milieu des *égorgeurs*. » La jeunesse dorée se présente alors, et proteste de son dévouement pour la Convention, qui applaudit. Aussitôt le projet de Sieyès est mis en discussion et voté article par article, non sans quelque précipitation.

Telle fut l'issue de la journée du 1er germinal, dont les résultats devaient influer si fortement sur les journées suivantes et sur la suite des événements. Armés de leur loi de grande police, les chefs de la réaction se sentirent assez de puissance pour annuler directement ou indirectement la constitution de 1793, et pour faire repentir le peuple de tout ce qu'il entreprendrait dorénavant, même dans l'intérêt de son propre sort.

Cela est si vrai que, loin de suspendre, comme l'ordonnait la prudence, la discussion irritante à laquelle devait donner lieu la dénonciation contre Billaud, Collot, Barrère et Vadier, la majorité de la Convention décida que les accusés seraient entendus dès le lendemain. Maintenant qu'ils se sentaient forts, les réacteurs avaient hâte de faire le procès à la révolution, et de trouver une occasion de prouver leur puissance. Dès le 2 germinal, la discussion s'engagea sur ce terrain, et continua jusqu'au 12, malgré les efforts de Robert-Lindet, de Carnot, et de Prieur (de la Côte-d'Or), pour faire comprendre à la majorité qu'il était de l'intérêt de tous de mettre fin à ce procès.

Comme on s'y attendait, l'audace des réacteurs ne fit que redoubler l'agitation qui régnait déjà dans les faubourgs. Le 4 germinal (24 mars), la séance de la Convention fut un moment troublée par un rassemblement de femmes de la section des Gravilliers, qui venaient demander du pain. Les arrivages de farine ayant manqué la veille, les Parisiens avaient été réduits à la demi-ration. La Convention consentit à recevoir une députation de 20 femmes, qui exprimèrent avec colère la détresse de leurs malheureuses familles, et qui n'obtinrent que de vaines promesses; après quoi, des patrouilles dissipèrent le rassemblement de ces *Furies de la guillotine*, comme disait le sensible Fréron, dont les mains étaient si pures de sang.

Mais l'insurrection n'éclata que le 12, bien qu'elle eût été annoncée pour le 10, jour de décadi et de réunion pour les

sections. La journée fut moins orageuse qu'on ne l'avait cru. Seulement, le lendemain, 11 germinal, la section des Quinze-Vingts présenta à la Convention une pétition énergique, rédigée la veille. « Depuis le 9 thermidor, dit l'orateur, nos besoins vont croissant. « Le 9 thermidor devait sauver le peuple, et le peuple est victime de toutes « les manœuvres.

« On nous avait promis que la suppression du *maximum* ramènerait « l'abondance, et la disette est au comble. Les incarcérations continuent. « Le peuple enfin veut être libre ; il sait « que quand il est opprimé, *l'insurrection est un de ses devoirs*, suivant « un des articles de la déclaration des « droits. Pourquoi Paris est-il *sans municipalité?* Pourquoi les sociétés populaires sont-elles *fermées?* Où sont « nos moissons? Pourquoi les assignats « sont-ils tous les jours plus avilis? « Pourquoi les fanatiques de la jeunesse « du Palais-Royal peuvent-ils *seuls s'assembler?*

« Nous demandons, si la justice n'est « pas un vain mot, la punition ou la « mise en liberté des détenus; nous « demandons qu'on emploie tous les « moyens de subvenir à l'affreuse misère du peuple, de lui rendre ses « droits, de mettre promptement en « activité la constitution démocratique de 1793. Nous sommes debout « pour soutenir la république et la liberté. »

A son tour, le peuple faisait le procès à la contre-révolution, et la menaçait d'une nouvelle journée du 2 juin. Mais ses menaces étaient vaines, puisqu'il n'avait ni chef, ni système bien arrêté; tandis que les réacteurs, au profit de qui tournaient les victoires de nos armées, victoires préparées par les dispositions énergiques du grand comité de salut public, les réacteurs, en possession d'une loi martiale, et à la veille de signer la paix avec la Prusse, avaient assez de ressources pour réprimer ce mouvement qui commençait, comme tous les autres, par une pétition hautaine, mais qui ne pouvait manquer de tourner cette fois au désavantage des assaillants. Aussi la majorité murmura-t-elle contre les pétitionnaires, et le président, Pelet de la Lozère, leur fit-il une réponse hautaine.

Dans la soirée du 11, le mécontentement populaire fut à son comble, et on parla hautement d'une démonstration pour le lendemain. Par une circonstance curieuse, le 12 germinal tombait le 1er avril, journée ordinairement peu sérieuse. On s'étonnera peut-être de ce rapprochement et on le trouvera peu fondé, en ce sens que l'attaque étant venue du peuple, les réacteurs paraissent, sous ce rapport, à couvert de toute responsabilité. Mais si l'on se rappelle qu'une des causes du mécontentement populaire était le procès des anciens membres du comité de salut public, et que Saladin, le rapporteur de la commission des vingt et un, devait faire connaître sa décision le 12 germinal (1er avril), alors on conviendra que les contre-révolutionnaires avaient pour ainsi dire le choix du jour, et que, dans tous les cas, il leur eût été facile de mettre fin à l'agitation, en abandonnant une discussion qu'avaient blâmée un si grand nombre d'esprits sages.

Quoi qu'il en soit, dès le matin du 12, l'insurrection commença dans la section de la Cité par des rassemblements de femmes et d'enfants. On battit la générale. La population du Temple, du Marais et du faubourg Saint-Antoine, se leva presque tout entière. Les divers rassemblements se donnèrent la consigne, et les insurgés s'avancèrent sur les Tuileries, où siégeait la Convention, par les quais et le boulevard, avec des bâtons, et ces mots écrits à la craie sur leurs chapeaux : *Du pain; la constitution de* 1793.

Il est à remarquer que, bien qu'ils eussent été prévenus et qu'ils eussent à leur disposition une loi martiale, les comités du gouvernement ne firent aucune tentative sérieuse pour dissiper l'émeute à sa naissance, et qu'ils ne convoquèrent les sections que lorsque les rassemblements étaient déjà en marche ou même arrivés. Il y a plus, le premier détachement populaire qui parvint devant les Tuileries ne trouva autour de la Convention qu'une faible troupe qui fut promptement écartée. Ce fait seul aurait dû ouvrir les yeux aux membres de la Montagne, et les

empêcher, dans la crainte d'un guet-apens, de témoigner une satisfaction indiscrète au moment où l'avant-garde des insurgés, en grande partie composée de femmes et d'enfants, pénétra dans la salle de la Convention, en criant : *Du pain! la constitution de* 1793!

Imprudents qui oubliaient que tous les partis se ressemblent et manquent rarement d'abuser de la force, ils étouffèrent les murmures de la majorité par des applaudissements, et se compromirent par des paroles dont leurs ennemis prenaient acte en secret.

Cependant les *pétitionnaires* font retentir les mêmes cris en agitant leurs chapeaux, et paraissent décidés à rester là jusqu'à ce que l'Assemblée ait fait droit à leurs demandes; quelques-uns envahissent les places vides et vont s'asseoir au milieu des représentants, sans cependant leur faire aucun mal. Le premier mouvement de l'Assemblée avait été de se lever en masse, et de crier *vive la république!* mais cette démonstration qui ne prouvait rien, puisqu'il ne s'agissait pas d'une révolte royaliste, fut regardée par les insurgés comme un encouragement plutôt que comme une menace. Legendre monta à la tribune pour les détromper. A peine a-t-il prononcé ces mots : « Si la malveillance qui s'agite..... » que mille voix l'interrompent en criant : *A bas! à bas! nous n'avons pas de pain!* Merlin de Thionville descend de sa place, se mêle à la foule, parle à plusieurs ouvriers, les éclaire, les embrasse; puis, obtenant la parole, il dit que les pétitionnaires n'ont aucune mauvaise intention, qu'on a calomnié le peuple, et que quand il connaîtra les mesures que l'on a prises pour les subsistances, quand il saura que *personne plus que la Convention ne veut la constitution de* 1793..... Ces derniers mots, sortant de la bouche d'un thermidorien, sont accueillis avec acclamations par la foule comme un gage de réconciliation et couverts d'applaudissements. Alors Legendre parvient à se faire entendre, et à donner quelques explications sur le sens des paroles qui avaient choqué la multitude. Le calme semble à la veille de se rétablir, lorsqu'un nouveau détachement pénètre, comme le premier, dans l'enceinte de la Convention, en criant : *Du pain! du pain! la constitution de* 1793! Le tumulte est au comble. Cette fois, les montagnards eux-mêmes paraissent désirer l'éloignement du peuple autant que les thermidoriens. Gaston et Duroi font de vains efforts pour déterminer la foule à sortir et à laisser la Convention délibérer sur leurs demandes. André Dumont, qui a remplacé un des secrétaires au bureau, invite les pétitionnaires à défiler, à se réunir ensuite, et à nommer une députation qui exprime leur vœu. Ainsi voilà un des chefs de la réaction qui conseille aux insurgés de formuler leurs demandes. Le montagnard Huguet essaye de le faire « ... L'amour de la patrie, dit-il, la nécessité « de rétablir le crédit des assignats, « voilà ce qui amène ici ces citoyens, « et non pas l'envie de demander un « tyran. Savez-vous ce qu'on veut aujourd'hui? C'est la constitution de « 1793 (la foule : *Oui! oui!*). Je demande, pour tranquilliser le peuple, « *la liberté des patriotes*. Donnez du « pain au peuple, organisez sur-le-« champ la constitution..... »

A peine les applaudissements qui couvrent ces paroles ont-ils cessé, qu'on voit paraître un homme qui se présente comme orateur du peuple, et qui demande la parole en son nom : c'est *Vaneck*, celui qui commandait la section de la Cité, lors de l'insurrection du 31 mai et du 2 juin. « Représentants, dit-« il, vous voyez devant vous les hom-« mes du 14 juillet, du 10 août et *en-« core du* 31 *mai*..... Mettez un terme « à vos divisions, elles déchirent la pa-« trie, et la patrie ne doit pas *souffrir « de vos haines*. Faites-nous donc jus-« tice de l'armée de Fréron, de ces « messieurs à bâton... Où sont passés « tous les grains qu'a produits la ré-« colte abondante de l'année dernière?... « Et toi, Montagne sainte, qui as tant « combattu pour la république, les hom-« mes du 14 juillet, du 10 août et du « 31 mai te réclament dans ce moment « de crise; tu les trouveras toujours « prêts à te soutenir, prêts à verser leur « sang pour la république.

« Les citoyens pour lesquels je parle « veulent la constitution de 1793; ils « sont las de passer les nuits à la porte

« des boulangers : il est temps que « celui qui fait venir les subsistances, « qui a fait la révolution, puisse subsis- « ter. Nous vous demandons la liberté « de plusieurs milliers de pères de fa- « mille patriotes qui sont incarcérés « depuis le 9 thermidor. Si vous avez « changé l'ordre de choses qui existait « avant cette époque, ce n'est pas sur « eux que doit tomber votre colère; « *c'est vous seuls qui avez eu tort*. La « section de la Cité n'est point accou- « tumée à vous faire perdre un temps « précieux par des flagorneries dignes « du cabinet de Versailles; aussi vous « ai-je parlé énergiquement en son « nom. »

Ce discours, cent fois interrompu par les applaudissements de la foule et de la Montagne, fit beaucoup plus de mal que de bien. Il avait le tort d'être un véritable anachronisme, et de jeter des menaces vaines à des ennemis qui gardaient en réserve des forces redoutables. A cette époque, les hommes du 14 juillet, du 10 août et du 31 mai, étaient déjà à moitié vaincus; à cette époque, on pouvait se passer de leur énergie, parce que l'étranger n'était plus à craindre; et le souvenir de leurs excès, en grande partie causés par l'imperfection de leur doctrine, qui consistait à améliorer le sort du pauvre au détriment du riche, ce souvenir disposait l'opinion publique en faveur des chefs de la bourgeoisie d'alors, quoiqu'ils tombassent eux-mêmes dans une erreur semblable, puisqu'ils ne savaient faire du bien au riche qu'en faisant du mal au pauvre. Ce fut cette double erreur du parti populaire et du parti bourgeois qui empêcha la révolution de porter tous ses fruits et de fonder un gouvernement durable; comme ce fut la rivalité des royalistes partisans de la branche aînée, et des royalistes partisans de la branche cadette, qui permit aux républicains de déjouer si facilement toutes les tentatives de restauration monarchique. Parmi les thermidoriens, la plupart, à l'exemple de Tallien et de Fréron, travaillaient pour le jeune duc de Chartres; parmi les girondins, le plus grand nombre, comme Henri Larivière, Isnard, Aubry, Saladin, Lanjuinais, et peut-être même Boissy-d'Anglas, avaient jeté les yeux sur le jeune dauphin pour en revenir à leur ancien projet de régence, ou même, à défaut du dauphin, acceptaient Louis XVIII. Mais derrière tous ces partis, il y avait l'armée qui était encore sincèrement révolutionnaire, et qui devait finir par discipliner et par enrégimenter tous ces prolétaires, tous ces bourgeois, tous ces royalistes de toutes couleurs et de toutes nuances. Alors le sabre d'un soldat de génie dictera la loi à la France et à l'Europe entière, jusqu'au moment où il se brisera, comme toutes les armes purement révolutionnaires, sous les efforts immodérés de son maître.

Mais, pour en revenir à la séance du 12 germinal, le discours virulent de Vaneck ne fit qu'augmenter la confusion, et interrompit pendant longtemps la marche de l'Assemblée. Les interpellations se succèdent : un citoyen de la foule demande que le représentant du peuple qui a paru improuver quelque chose dans le discours de Vaneck, le dise tout haut. *Oui, qu'il le dise!* s'écrie l'imprudent Duhem, qui avait si cruellement attaqué Robespierre dans la séance du 9 thermidor, et qui ne se doutait pas alors que son tour était si près de venir. Le président se couvre.

Quand le calme fut un peu revenu, le président se découvrit, et répondit à la section de la Fidélité, dont une députation était venue demander à peu près la même chose que Vaneck, mais dans des termes plus convenables. Puis se succèdent à la barre plusieurs députations de sections, dont le plus grand nombre protestent de leur attachement pour la Convention nationale, qu'elles invitent à ne pas se séparer avant d'avoir établi le régime constitutionnel, et qu'elles remercient d'avoir rendu le retour de la terreur impossible, par l'engagement qu'elle a pris de mettre en vigueur, par des lois organiques, la constitution de 1793. Plusieurs députations déclarent que si les sections qui les ont envoyées ne se présentent pas en masse pour témoigner de leur fidélité à la représentation nationale, c'est parce que en route elles ont appris qu'un ordre appelait tous les citoyens sous leurs drapeaux, et qu'elles se sont empressées d'obéir. De toutes ces mani-

festations, il résultait deux choses évidentes : l'une, que la majorité des sections était animée de sentiments tels, que si le gouvernement l'eût voulu, le rassemblement populaire n'eût pas eu le temps de se former, et, en tout cas, n'eût pas réussi à violer l'enceinte de la Convention ; l'autre, que l'opinion publique, divisée sur la question de savoir s'il fallait ou non punir Billaud, Collot, Barrère et Vadier, avait pris au sérieux la déclaration par laquelle la Convention s'était engagée à respecter la constitution de 1793, déclarée la loi suprême de l'État par Sieyès lui-même, dans la séance du 4 germinal, aux applaudissements unanimes de l'Assemblée. Bien plus, la majorité des membres de la Convention partageait les sentiments de l'opinion publique sur ce point. Il n'eût donc pas été difficile de satisfaire la masse des insurgés, qui voulaient avant tout qu'on mît fin à la famine et à la réaction.

Mais les meneurs girondins, et, comme eux, Tallien, Fréron, Barras, ne voyaient pas avec plaisir ce besoin général de réconciliation, qui eût arrêté dans sa marche ascendante le mouvement contre-révolutionnaire. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le président, Pelet de la Lozère, qui recevait le mot d'ordre de Sieyès, de Boissy-d'Anglas et de Rewbell, alors unis, ne fit rien pour éclairer la multitude. Il s'oublia même jusqu'à prononcer des paroles insultantes au moment où, grâce aux discours des députations des sections, la foule était prête à comprendre ses torts. « La Convention, dit-il, aura le courage « de dire la vérité. Les *royalistes* et les « *assassins* cherchent à exciter un mou« vement. » C'est alors que Choudieu, indigné de cette injure, que Pelet lui-même savait calomnieuse, s'écria, en montrant le fauteuil du président : « *Le « royalisme! il est là!* » Pelet riposte en menaçant les insurgés de la foudre. « La foudre, dit Ruamps, c'est ton ar« mée du Palais-Royal. » Le fougueux montagnard oubliait la loi de grande police nouvellement rendue. Pelet la lui rappela en ces termes : « La Conven« tion connaît le dévouement et la « force des bons citoyens de Paris, « et c'est avec les *armes de la vertu* « qu'elle frappera les *restes du crime*. »

Ces paroles se retrouvent dans le compte rendu du *Moniteur*, qui, à la vérité, met à chaque instant dans la bouche du président cette invitation : « Citoyens, la Convention vous engage à défiler. » Mais la feuille officielle convient aussi que le président n'en continuait pas moins à entendre les orateurs des sections et à leur répondre; tandis que le vrai moyen de dissiper la foule eût été de lever la séance. Le *Moniteur* convient encore que les montagnards eux-mêmes désiraient l'éloignement des perturbateurs, puisque Châles, Monel et Duhem demandèrent la parole contre le président, qui, suivant eux, ne faisait pas son devoir, et le sommèrent de *donner ordre* aux bons citoyens de se retirer, pour permettre à l'Assemblée de délibérer. Enfin (et ceci donnerait à croire que les meneurs auraient voulu une émeute plus sérieuse, dans le genre de celle qui eut lieu le 1er prairial), ce ne fut pas le président qui prévint la foule que, pendant qu'elle se compromettait ainsi, on battait la générale; ce fut un montagnard, ce fut Duhem qui lui annonça cette nouvelle, et qui ajouta qu'on assurait que le tocsin du pavillon de l'Unité avait sonné, sans qu'on pût dire par quel ordre. Vainement Prieur de la Marne donna un moyen de faire sortir la multitude, en déclarant que la Convention ne désemparerait pas sans avoir statué sur l'objet de ses demandes, le président répondit qu'il ne pouvait consulter l'Assemblée que lorsqu'elle serait en état de délibérer, ajoutant, du reste, que la Convention prendrait *toutes les mesures possibles* pour assurer du pain au peuple, et qu'elle ne souffrirait pas qu'il fût fait d'injustice à personne. Mais alors, on ne peut trop le répéter, pourquoi ne pas lever la séance? pourquoi laisser les montagnards se compromettre? Voilà une faute dont Pelet de la Lozère ne pourra jamais se laver dans l'histoire, en supposant que ce ne soit qu'une faute. Il est permis d'en douter, lorsqu'on voit plus tard, dans la séance si déplorable du 1er prairial, Boissy d'Anglas, auquel, du reste, on ne saurait refuser le mérite du courage, suivre le même système de conduite, et prendre au même piége les

derniers chefs de la Montagne, nouvellement arrivés de l'armée. Il fallait donc aux girondins plus qu'une réparation du 31 mai et du 2 juin; ils avaient soif de vengeance.

Choudieu interpelle de nouveau le président, et demande formellement qu'il soit remplacé, s'il ne veut pas faire son devoir. Il ajoute: « Je déclare aux bons « citoyens qui m'entendent » (il y avait beaucoup d'agents provocateurs dans la foule), « je déclare *qu'on leur tend un « piége en les faisant rester ici.* On veut « dire que la Convention n'est pas libre, « et l'on veut sonner le tocsin pour la « faire sortir de Paris. » C'est alors seulement que Barras vint, au nom du salut public, sommer les citoyens étrangers à la Convention de sortir. Aussitôt une partie des insurgés commence à défiler, puis la section de Bon conseil et la section de la Halle au blé sont admises à la barre. Leur langage n'a rien que de rassurant pour la Convention : elles ne veulent plus du régime de la terreur; mais on voit aussi qu'elles sont lasses de la réaction. Le calme est complètement rétabli, et les restes de la foule défilent aux applaudissements de la Montagne et des tribunes de l'extrémité gauche. Les députés patriotes se réjouissaient de voir le peuple échapper au piége du *Pavillon de l'Unité;* ils ne se doutaient pas encore qu'on allait bientôt leur faire rendre compte de leurs paroles, de leurs applaudissements, et même de leur attitude.

Pour le moment, tout semble rentré dans l'ordre naturel. Boissy d'Anglas monte à la tribune pour achever son rapport sur les subsistances, et faire accepter un projet de décret dans le but d'assurer les arrivages. Seulement, comme par manière de transition, les députés de la droite et du centre commencent à échanger des paroles irritantes avec les membres de la Montagne. C'est Barras qui a donné le signal, et déjà Lecointre de Versailles, thermidorien repentant, s'est fait rappeler à l'ordre.

Mais l'orage, un moment suspendu, éclata tout à coup, lorsqu'au nom du comité de sûreté générale, Isabeau vient annoncer que le député Auguis, chargé par le comité de parcourir les différents quartiers de Paris (sans escorte suffisante), a été attaqué et blessé, et que maintenant encore il est retenu prisonnier dans une section. Pour exciter plus fortement encore l'indignation de l'assemblée, Isabeau ajoute : « Cet « événement ne vous étonnera plus, « lorsque vous saurez que ce matin, en- « tre dix et onze heures, un *homme* « placé à cette tribune, en face du pré- « sident, écrivait avec un crayon la « liste des représentants qui devaient « être proscrits. » Puis jetant un coup d'œil rapide sur les événements de la journée, il ajouta : « Le rassemblement « de ce matin a commencé, comme tous « les autres rassemblements, dans la « section de la Cité, par des femmes et « des enfants qui se sont portés chez « les boulangers. Ils ont empêché les « citoyens paisibles de recevoir la *por- « tion* qui leur était destinée. Ils ont « obligé les autorités constituées, *qui « du reste ont fait leur devoir*, de leur « donner une caisse qu'ils ont battue « dans les rues. L'incendie a bientôt « gagné, on a répandu mille bruits af- « freux pour exciter à l'insurrection. On « a dit que la section des Gravilliers « avait été désarmée la nuit derniè- « re; qu'un grand nombre de députés « avaient quitté Paris. Calomniateurs « infâmes, venez voir cette assemblée, « regardez combien elle est nombreu- « se, et jugez s'il est encore permis « de dire que les représentants du peu- « ple désertent leur poste.... » Et il termina en proposant de déclarer au peuple français qu'il y avait eu attentat contre la liberté des délibérations de la Convention, et que le comité de sûreté générale ferait rechercher et traduire devant le tribunal criminel de Paris les auteurs et *instigateurs* de cet attentat. Ce projet de décret excite les murmures des montagnards, qui devinent enfin l'arrière-pensée de leurs adversaires. Thibaudeau prend la parole pour l'appuyer. Ce rôle lui va moins mal qu'à un autre, parce qu'il a eu le bon sens de ne pas paraître dans l'assemblée tant que la multitude avait encombré le lieu de ses délibérations. « *Le temps des faiblesses est passé*, » dit-il, aux applaudissements des réacteurs, dont quelques-uns s'écrient, en

montrant la Montagne : « *Les assassins du peuple, les voilà !* » Un montagnard ayant reproché à Thibaudeau de s'être sauvé, le président le rappelle à l'ordre, et ajoute : « Non, Thibaudeau ne s'est « point sauvé, il est resté à son poste, et « toi, *tu as organisé la guerre civile.* » Cette sortie était plus audacieuse, ou même, si l'on veut, plus adroite que juste et noble ; car, en définitive, si Thibaudeau avait bien fait de s'absenter, Pelet de la Lozère avait eu tort de n'en faire pas autant. Sa faute était d'autant plus grave, qu'en sa qualité de président, il eût tout empêché par sa retraite, et ce n'était pas lui qui avait le droit de reprocher à d'autres d'avoir organisé la guerre civile. Mais dans les révolutions il semble qu'on se croit justifié d'un fait, quand on a l'audace d'accuser ses ennemis de ce même fait. Thibaudeau continue de parler ; quand il a fini, on va aux voix, et le décret, présenté par Isabeau au nom du comité de sûreté générale, est adopté sans que la Montagne prenne part à la délibération.

Alors commencent les récriminations les plus violentes contre la Montagne et les montagnards. Chénier en donne l'exemple, Barras n'oublie pas de l'imiter ; suivant lui, c'est inutilement qu'on invoque la Montagne, il n'y a plus que la Convention du 9 thermidor. Thibault prétend qu'on a demandé la tête de Tallien et de Fréron. Après cela, André Dumont n'a pas de peine à reconnaître que le moment des dénonciations est arrivé, lui qui, depuis la mort de Robespierre, n'a jamais cessé de prêcher la clémence en demandant chaque jour de nouvelles têtes. Il dénonce Châles, Choudieu, Foussedoire ; il dénonce la Montagne tout entière, qu'il a l'effronterie de représenter comme royaliste. A son avis, le seul but du mouvement avait été d'empêcher la Convention de prononcer sur le sort de *trois brigands qui avaient inondé la république de sang*. Ce n'est pas nous qui prendrons la défense de Billaud-Varennes ou de Collot-d'Herbois ; mais André Dumont exagérait, suivant sa coutume, lorsqu'il disait que le mouvement n'avait pas eu d'autre but que de sauver les accusés. Le principal désir du peuple était de mettre fin à l'anarchie conventionnelle et à la réaction qui en était à la fois la cause et la conséquence. Cependant on doit rendre cette justice à André Dumont, que, contre l'attente générale, il demanda, non pas la mort des trois brigands, mais seulement leur expulsion du territoire français. Sa proposition fut accueillie par les applaudissements les plus vifs, et décrétée sur-le-champ.

Après les dénonciations, les arrestations, Crassous et plusieurs autres montagnards s'étant plaints de la précipitation avec laquelle la majorité avait voté l'expulsion de Billaud, Collot et Barrère, et ayant réclamé l'appel nominal, Bourdon de l'Oise vint au secours d'André Dumont, et montra qu'il ne voulait pas rester au-dessous d'un tel émule. « Je demande, dit-il, que cet « appel nominal, qui est le dernier ef- « fort d'une minorité rebelle, soit envoyé « dans les départements. *Je demande* « *aussi* l'arrestation de Châles, Chou- « dieu et Foussedoire. » L'assemblée trouve la conséquence digne des prémisses, applaudit, et vote le tout.

En ce moment, c'était celui de l'exécution, Tallien remplace Pelet de la Lozère au fauteuil. Il rappelle l'assemblée au silence, et invite les citoyens des tribunes à *seconder* la Convention par leur *énergie*. On lui répond par des applaudissements redoublés qui, bien que partis des tribunes, n'ont plus rien d'illégal, maintenant qu'ils sont en faveur du parti réactionnaire.

On fait lecture de la rédaction des deux décrets que l'assemblée vient de rendre, et, sur la proposition de Fournier, on décide que Vadier sera déporté comme les trois membres de l'ancien comité de salut public. Cette décision est suivie des cris de *vive la république ! vive la Convention !*

Sur ces entrefaites, on reçoit une lettre d'Auguis, que les comités, maîtres de tant de forces cependant, n'ont pas encore délivré. La Convention envoie la force armée au secours du représentant prisonnier, et se déclare en permanence jusqu'à ce qu'il soit rentré dans son sein. Bientôt on voit Isabeau, organe du comité de sûreté générale, reparaître à la tribune avec tous les symptômes de

la plus vive indignation. « Encore un « nouvel attentat, dit-il; la *faction* qui a « arrêté Auguis a fait feu sur votre col- « lègue Pénières, et probablement il est « mort.» La vérité est que Pénières, qui s'était aventuré aussi follement qu'Auguis dans les rues de Paris, avait été arrêté par quelques agitateurs, et qu'un coup de feu avait retenti à ses oreilles, mais sans l'atteindre. Pénières était donc en tout état de santé pendant que le trop sensible Isabeau annonçait, non sans quelque *légèreté*, sa mort à la Convention. L'assemblée n'en ressentit pas moins une douleur profonde, et Barras profita de son émotion pour faire nommer un commandant général de la force armée de Paris. Ce fut le général Pichegru, nouvellement revenu de sa brillante campagne de Hollande, que Barras fit appeler à cet honneur. Legendre demanda et obtint que Merlin de Thionville et Barras fussent adjoints au général Pichegru. La contre-révolution sentait le besoin de se cacher derrière les victoires des phalanges républicaines.

Peu de temps après, Auguis entra dans la salle. Quand les applaudissements eurent cessé, il raconta ses aventures. Il résulte de son récit qu'il a été insulté; que *deux citoyens* qui l'accompagnaient à cheval ont été séparés de lui; qu'on a *déchiré* son sabre; enfin qu'il a reçu un coup de pique à la lèvre et un autre à la main... Des furieux lui arrachèrent son écharpe; mais il convient que le plus grand nombre des citoyens le respectèrent, qu'il entra de lui-même, et non pas comme prisonnier, dans le corps de garde du Petit-Pont. Les citoyens qu'il y trouva lui dirent : « Si c'est ici le lieu de votre « tombeau, ce sera aussi le nôtre. » C'est par eux qu'il a été escorté et conduit à la Convention. Mais alors pourquoi cette lettre de détresse écrite à l'assemblée, lettre où Auguis se représentait comme retenu prisonnier et ayant besoin de secours? André Dumont sentit le côté faible de l'aventure, car il s'empressa d'invoquer un autre souvenir. « Il faut que cette journée soit com- « plète, dit-il; *l'assassinat de Pénières* « *m'ouvre les yeux;* » et il demande l'arrestation de Huguet, qui avait conseillé au peuple de ne pas abandonner ses droits. L'arrestation est prononcée. Moins heureux, Giraud de l'Aube provoque inutilement un décret d'arrestation contre Milhaud (du Cantal) et Villars (de Châlons).

Après la lecture d'une proclamation aux citoyens de Paris, présentée par Mathieu, organe du comité de sûreté générale, les dénonciations et les arrestations continuent. A la demande de Fréron, qui annonce que le fil du complot n'est pas encore entièrement coupé, et que les restes de la faction se sont retranchés dans la ci-devant église de Notre-Dame, la Convention décrète que les députés frappés d'arrestation seront transférés au château de Ham. Puis, en passant, Fréron fait prononcer l'arrestation de Léonard Bourdon, son ancien complice dans la journée du 9 thermidor, maintenant en brouille avec les réacteurs. Vainement Thibaudeau, s'apercevant qu'on va trop loin et qu'on l'a pris pour dupe, s'élève contre la translation au fort de Ham, et dit que l'arrestation, en pareil cas, ne doit être qu'une mesure intérieure, la majorité ne l'entend plus, maintenant qu'il ne flatte plus ses passions. Un député que le *Moniteur* ne nomme pas n'a qu'à prononcer ces mots : *On tue nos collègues, et vous manquez d'énergie,* pour faire décréter le maintien du décret obtenu par Fréron.

Quelques minutes plus tard, et l'argument de l'*inconnu* tombait de lui-même; car Isabeau paraît enfin, apportant des nouvelles de Pénières, et ne sachant pas trop comment revenir sur les données de sa première narration. « Il a été attaqué, dit-il, il a été séparé « de ceux qui l'accompagnaient, jeté par « terre, et l'on a fait feu sur lui (mouve- « ment d'horreur); *mais le génie de la* « *république l'a préservé.* » Le bruit de sa mort avait donc été légèrement répandu? Et cependant c'est ce bruit qui a *ouvert les yeux* à André Dumont, c'est sur ce bruit qu'ont été prises les mesures de rigueur! Aussi, pour empêcher qu'on eût le temps de faire ces réflexions, Isabeau se hâte-t-il d'ajouter : « Dans ce moment, il est encore pri- « sonnier entre les mains des factieux de « la section du Panthéon; mais les co-

« mités ont donné des ordres pour sa dé-« livrance. » Or, cette dernière nouvelle n'était pas plus exacte que la première, ainsi qu'on le verra tout à l'heure. En effet, après qu'André Dumont eut fait décréter l'arrestation de Ruamps, coupable d'avoir dit que les comités du gouvernement trahissaient la république, on vit arriver le représentant Pénières, dont la pudeur devait être un peu émue par les applaudissements qui fêtaient son retour. Il est curieux de lire, même dans le *Moniteur,* le récit de son incartade et de ses dangers imaginaires. Auguis, au moins, avait reçu de légères blessures; mais lui qui, à la nouvelle de l'arrestation de son collègue, avait entrepris d'aller briser ses fers à la tête d'une troupe de *trois cavaliers*, dont deux gendarmes et un commandant qui le quitta en chemin, lui, Pénières, il n'avait pas la moindre égratignure. Sur la place du Panthéon, arrêté par un groupe de factieux, il *piqua des deux et gagna du chemin.* Il passa, toujours piquant des deux, devant un premier corps de garde où, le prenant sans doute pour un cavalier dont le cheval a le mors aux dents, on voulut l'arrêter; mais peine inutile, grâce à la vitesse de son coursier. Un second corps de garde se trouve sur son passage; il passe encore malgré les efforts de ceux qui veulent l'arrêter; mais un coup de fusil est tiré sur lui ou sur son cheval. Par un bonheur miraculeux, ils ne sont atteints ni l'un ni l'autre. Aussitôt que Pénières a entendu la détonation, il pique de nouveau, *et court à bride abattue sans savoir où il va*, car, au milieu de ce tumulte, il ne reconnut plus son chemin. Il erra ainsi jusqu'à ce que son cheval s'abattit soit par suite d'un faux pas, soit parce qu'on lui avait mis des piques entre les jambes. Voilà donc Pénières arrêté dans sa course par une foule de gens qui, ayant entendu la décharge, criaient: *Aux armes!* Le plus curieux, c'est qu'on le prit pour l'individu qui avait tiré le coup de fusil, et que, plutôt que de démentir ce bruit, il se laissa conduire au comité civil de la section, sous l'accusation d'avoir tiré sur le peuple. Là seulement il *avoua la vérité;* et bien qu'il y eût de forts indices pour croire que tout ce bruit avait été causé par la décharge d'un des deux pistolets attachés à l'arçon de la selle, on traita Pénières avec tous les égards dus à son caractère de représentant du peuple; on demanda qu'il fût reconduit à son poste, et on nomma une députation pour l'accompagner. Telle est la substance, telles sont même presque littéralement les expressions de la victime, racontant ses malheurs à la tribune de la Convention.

Il était temps d'abréger cette scène, qui commençait à devenir ridicule; aussi la Convention ne tarda-t-elle pas à suspendre sa séance (six heures du matin), mais seulement après avoir prononcé deux nouvelles arrestations, celles de Duhem et d'Amar, et après avoir déclaré, au milieu des applaudissements, que les citoyens qui avaient pris les armes pour défendre la représentation nationale avaient bien mérité de la patrie.

Le lendemain (13 germinal), la force armée n'eut pas grand'peine à disperser les quelques rassemblements qui s'étaient formés, l'un dans la section des Gravilliers, en faveur de Léonard Bourdon; un autre à la barrière de Chaillot, dans l'espoir ou sous le prétexte d'empêcher de passer les voitures qui emmenaient Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barrère; Vadier avait réussi à s'échapper. A la salle de la section des Quinze-Vingts, un groupe de mécontents essayèrent de délibérer; mais ils ne purent se mettre d'accord. Pichegru fit vider la place sans avoir besoin de recourir à la force. A trois heures du matin, il se rendit à la barre de la Convention, où il ne dit que ces mots: « Représentants, vos décrets sont exécutés. »

Le succès de la réaction était donc complet. Néanmoins les impatients n'étaient pas encore satisfaits: pendant quatre jours consécutifs, on s'occupa encore de dénonciations. Enfin, le 16 germinal (5 avril), un décret d'arrestation fut lancé contre Moïse Bayle, Thuriot, Cambon, Granet de Marseille, Hentz, Maignet, Levasseur de la Sarthe, Crassous et Lecointre de Versailles. Fouché, d'abord assez vivement inquiété, avait, comme toujours, trouvé moyen de se tirer d'affaire; seu-

lement cette fois, il n'avait pas aussi bien choisi son camp que dans la journée du 9 thermidor.

On ne doit pas non plus passer sous silence un fait vraiment digne d'attention, c'est la retraite et l'espèce d'obscurité où sembla se condamner le comité de salut public, pendant la mêlée. De là, cependant, venait la haute direction; de là Sieyès avait fait sortir sa loi de grande police; de là il avait conduit tous les fils de l'intrigue. Comment s'en étonner? Sieyès eut toujours pour habitude de se cacher au moment où il frappait ses coups les plus forts; aussi Robespierre l'avait-il surnommé la *taupe de la révolution*. Peu de temps après, quand vint l'insurrection de prairial, Sieyès était encore bien moins en évidence. Il était parti avec une mission diplomatique pour la Hollande; mais il avait laissé sa loi de grande police, qui devait agir pour lui. Sûr de la majorité de la Convention depuis le rappel des soixante et treize et des girondins proscrits; sûr de pouvoir mettre au service de la Convention une partie des troupes que les victoires du peuple avaient rendues disponibles, il ne craignait plus d'activer la réaction, maintenant que la réaction avait à son service l'instrument de la *loi* et de la *force*. Avec de pareilles ressources, il savait qu'il serait possible non-seulement d'amender la constitution de 1793, mais encore de la dénaturer; qu'il serait possible non-seulement d'empêcher la révolution de renaître de ses cendres, mais encore de fustiger le peuple et de le destituer du véritable rang qu'il doit occuper dans une sage démocratie. Si nous le blâmons, ce n'est pas d'avoir compris qu'un peuple ne peut pas toujours vivre en révolution, c'est d'avoir remplacé le système révolutionnaire par une mauvaise tentative d'organisation, d'avoir exagéré un bon principe, et surtout d'avoir employé de mauvais moyens dans un moment où il n'eût pas été difficile d'en employer de meilleurs, puisque toutes les classes de la société sentaient le besoin d'une réconciliation générale. Au 18 brumaire, on s'aperçut, mais trop tard, que ce n'est pas avec des moyens de ruse et de violence qu'un grand peuple doit passer de l'état révolutionnaire au régime de l'ordre et de la liberté.

GERMINY, ancienne seigneurie à 16 kilom. de Nancy, érigée en comté, en 1724, en faveur de *Joseph le Bègue*, garde des sceaux du duc de Lorraine.

GERMON (B.), jésuite, né, en 1663, à Orléans, où il mourut en 1718, est surtout connu par ses nombreuses disputes avec les bénédictins de Saint-Maur, au sujet de l'authenticité des pièces citées dans la Diplomatique de dom Mabillon. Cette querelle terminée, Germon attaqua l'histoire des congrégations *de Auxiliis* du P. Serry, dominicain français, ce qui donna lieu à de nombreux écrits de part et d'autre. On a de lui : 1° *De Veteribus regum Francorum diplomatibus dissertatio*, Paris, 1703, in-12 : elle fut suivie de trois autres; 2° *Lettres et questions sur l'histoire des congrégations de Auxiliis;* 3° *Traité théologique sur les cent et une propositions énoncées dans la bulle Unigenitus*.

GERNSBACH (combat de). — Le général en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle, Moreau, qui, après avoir effectué son célèbre passage du Rhin à Kehl, et remporté, à Renchen, une brillante victoire sur les Autrichiens, n'avait pas profité de leur première stupeur pour les écraser, résolut enfin de les attaquer de nouveau. La bataille, dite de Rastadt, n'eut lieu que le 6; mais, la veille 5, Moreau ordonna au général Taponnier, qui commandait la seconde division du centre, de pénétrer dans la vallée de la Murg, et de s'emparer de Gernsbach, d'où les ennemis pouvaient inquiéter la gauche de l'armée. Dès cinq heures du matin, les troupes, après s'être avancées sur la route de Bade à la faveur de la nuit, attaquèrent le bourg, et l'emportèrent malgré la résistance opiniâtre de trois bataillons qui le défendaient.

GÉRONE (siége et prise de). Voyez GIRONE.

GERS (département du). — Ce département, qui tire son nom de la rivière du Gers, est un de ceux qui ont été formés de la Guienne, et comprend, outre la majeure partie de l'Armagnac, une petite portion du Comminges. Situé dans la région sud-ouest de la France,

il est borné, au nord, par le département de Lot-et-Garonne; à l'ouest, par celui des Landes; au sud, par ceux des Basses et Hautes-Pyrénées; à l'est, par celui de la Haute-Garonne; au nord-est, par celui de Tarn-et Garonne. Sa superficie est de 625,868 hectares, dont environ 333,585 en terres labourables; 87,772 en vignes; 60,866 en prés; 59,276 en bois; 35,711 en landes, pâtis et bruyères; 20,634 en cultures diverses, etc. Son revenu territorial est évalué à 16,415,000 fr.; et il a payé à l'État, en impositions directes, en 1839, 2,081,769 fr.

Les rivières principales de la région située sur le bassin de la Garonne sont: la Save, la Gimone, l'Artois, le Gers et la Bayse, affluents directs de la gauche du fleuve. Une petite portion du cours de l'Adour arrose l'angle sud-ouest du département, et y reçoit l'Arcos et la Lees; la partie occidentale est aussi arrosée par la Midou et la Douze, affluents de l'Adour. Le pays est traversé par 8 routes royales et 17 départementales. C'est dans ce département que commencent les premiers gradins du vaste amphithéâtre qui se termine aux sommités des Pyrénées. Aussi le sol est-il généralement montueux et élevé, coupé de gorges et de collines.

Le Gers est divisé en cinq arrondissements, dont les chefs-lieux sont: Auch (chef-lieu du département), Mirande, Condom, Lectoure, Lombez. Il renferme 29 cantons et 497 communes. La population est de 312,882 hab., parmi lesquels on compte 2,230 électeurs représentés à la chambre par cinq députés. Le département fait partie de la 20e division militaire (Toulouse), et du 24e arrondissement forestier (Pau). Il est du ressort de la cour royale d'Agen et de l'académie de Cahors. Auch est le siége d'un archevêché qui a pour suffragants les diocèses d'Auch, d'Aire, de Tarbes et de Bayonne.

Parmi les noms distingués dont s'honore le département, on peut citer ceux du duc de Roquelaure, de l'antiquaire Sabathier, du maréchal Lannes, du général Subervic, etc., etc.

GERSON (Jean Charlier de), l'illustre *docteur évangélique et très-chrétien*, naquit en 1363, près de Rethel, diocèse de Reims, dans le hameau de Gerson, dont on lui donna le nom. Ce fut à Paris, au collége de Navarre, qu'il vint achever ses études, et prendre ses grades en théologie. Il était docteur de cette faculté, curé de Saint-Jean en Grève, et chanoine de Notre-Dame, quand il fut appelé à succéder à Pierre d'Ailly, son ami, dans l'éminente dignité de chancelier de l'université. Au milieu des désordres épouvantables où se trouvaient alors plongées l'Europe, la France et l'Église, le vertueux Gerson comprit toute la gravité de sa mission; mais il ne tarda pas à faire l'expérience des obstacles qui devaient s'opposer à son accomplissement. Quand il voulut rétablir la discipline dans les écoles, réprimer les abus, il ne recueillit de son zèle que d'amers dégoûts, de profonds découragements. S'il resta chancelier, ce ne fut qu'à la sollicitation de ses amis, et en particulier du duc de Bourgogne. Cependant, ce génie essentiellement contemplatif et religieux, cette âme tendre et simple, était plus propre qu'il ne le croyait lui-même, à soutenir un rôle difficile sur la scène politique.

La première démarche du chancelier fut de se rendre, au nom de l'université, alors parvenue à l'apogée de sa puissance, devant le malheureux Charles VI, pour lui signaler, dans un discours qui nous a été conservé, les calamités où les fautes des princes entraînaient le royaume. Après avoir énuméré les excès des seigneurs, dont *la dissension est trop nuisable et rechêt toute sur le pauvre peuple*, et les maux causés aux *gens petits* par les *varlets* de certains grands, et tolérés par les maîtres, il dit au roy: « Toy, prince, tu ne faicts « pas telz maux, il est vrai, mais tu les « souffres; advise si Dieu jugera justement contre toy en disant: Je ne te « punis pas; mais si les diables d'enfer « te tourmentent, je ne les empescherai « point. »

En entendant ces paroles, le duc d'Orléans ne put se contenir. Il se plaignit à l'université de l'audace de son chef. Gerson, toujours ferme et calme, ne se rétracta point, et bientôt on put voir qu'il n'en voulait point à celui qui l'avait offensé. Sa reconnaissance, son

attachement envers le duc de Bourgogne, ne l'empêchèrent point de s'élever avec chaleur contre le meurtre de ce même duc d'Orléans; de prononcer, à Saint-Jean en Grève, l'éloge funèbre de la victime, et de faire condamner, par l'université et par l'évêque de Paris, les neuf propositions de la fameuse apologie de Jean Petit (voyez ce mot). En butte alors à la haine de Jean sans Peur, il se vit un jour (1413) sommé par les *cabochiens* de payer une taxe, *sous manière d'emprunt;* il refusa de payer; on pilla sa maison, et le chancelier fut contraint de *se bouter ès haultes voustes de Notre-Dame*, où il resta caché pendant deux mois (*). Quand il put reprendre ses fonctions, ce fut pour les exercer avec plus d'intrépidité encore.

Dans cette carrière si belle, si droite, remarquons pourtant un écart, pardonnable, il est vrai, à une époque de réaction où la violence gagnait les meilleurs esprits. Au service funèbre célébré pour le duc d'Orléans (5 janvier 1415), Gerson, prêchant devant le roi et les princes, attaqua non-seulement le duc de Bourgogne, avec lequel on venait de faire la paix, mais encore le gouvernement populaire. « Tout le mal « est venu, dit-il, de ce que le roi et la « bonne bourgeoisie ont été en servitude « par l'outrageuse entreprise de gens de « petit état.... Dieu l'a permis afin que « nous connussions la différence entre « la domination royale et celle d'aucuns « populaires; car la royale a communé- « ment et doit avoir douceur; celle du « vilain est domination tyrannique et « qui se détruit elle-même. Aussi Aris- « tote enseignait-il à Alexandre : N'é- « lève pas ceux que la nature a faits « pour obéir..... L'état de bourgeoisie « des marchands et laboureurs est figu- « ré, dans la statue de Nabuchodonosor, « par les jambes, qui sont de fer et en « partie de terre, pour leur labeur et « humilité à servir et obéir.... En leur « état doit être le fer de labeur et la « terre d'humilité (**). »

Nous avons peine à reconnaître ici l'homme qui savait si bien faire entendre au roi le cri de la misère publique, lui donner de salutaires conseils, entre autres celui-ci : « Il serait très- « bon de faire venir des principaux points « du royaume des personnes, tant no- « bles que clercs et bourgeois, pour en- « tendre de leur bouche le libre exposé « de la déplorable situation de leurs « contrées; car ils connaissent beau- « coup mieux les choses par pratique « et par expérience que ceux qui mènent « joyeuse vie dans leurs maisons de Pa- « ris, où afflue la richesse de tout le « royaume, comme la vie au cœur (*). »

Du reste, au moment même où Gerson se déclarait contre la liberté politique, il demandait le gouvernement populaire dans l'Église. On l'avait vu, au concile de Pise (1409), montrer la raison la plus éclairée, la plus indépendante; proclamer la souveraineté des conciles généraux; nier l'inviolabilité et l'infaillibilité du pape; et concourir, de toute son autorité, à la déchéance des deux papes. Il parut encore comme ambassadeur du roi et de l'université, au concile qui fut convoqué en 1414, à Constance, pour résoudre les hautes questions religieuses soulevées par le schisme d'Occident et la réformation, et les questions de droit de l'apologie de Jean Petit.

Le chancelier voulait voir ces sortes d'assemblées composées « de tous les « ordres hiérarchiques de l'Église ca- « tholique, *sans exclure aucun fidèle* « qui désirerait se faire entendre. » Et en effet, il ne s'en tint pas à la théorie du républicanisme ecclésiastique; à Constance, il fit donner le droit de suffrage aux simples prêtres, et même aux docteurs laïques, et coopéra puissamment à déposer Jean XXII et à faire déclarer les deux autres papes déchus. Malheureusement, nous devons ajouter qu'il avait écrit, dès le 27 mai 1414, à l'archevêque de Prague, pour qu'il livrât Jean Huss au bras séculier : « Il « faut, disait-il, couper court aux dis- « putes qui compromettent la vérité; il « faut, par une *cruauté miséricor-*

(*) J. Juvénal des Ursins.

(**) Œuvres de Gerson, édit. Dupin, t. IV, p. 658-678.

(*) Ibid., p. 605. Cette traduction ne saurait rendre la naïve expression du texte latin.

« *dieuse,* employer le fer et le feu... (*). »

Quant à la condamnation de la doctrine prêchée par Jean Petit, condamnation qui était un des vœux les plus ardents de l'université, il ne l'obtint point. Ses constants efforts pour la réformation si urgente de l'Église n'eurent pas plus de succès.

Enfin, après le concile, Gerson, sexagénaire, découragé, et craignant la haine du duc de Bourgogne, prit le chemin de l'exil. Il chercha un asile dans les montagnes de la Bavière, puis à Vienne. Plus tard, Jean sans Peur étant mort, il revint en France, mais non à sa chancellerie de Paris. Il resta à Lyon, dans un couvent de célestins dont son frère était prieur. « Il mène ici, depuis « quatre ans, écrivait ce frère, la vie la « plus tranquille, la plus retirée.... Il « exhorte les uns, compatit aux autres, « les aide de ses prières.... Au milieu « de ces soins, vous ne pouvez vous « figurer par quels torrents de larmes « échappées du fond de son cœur, il dé« plore la ruine de ce beau royaume de « France, abandonné comme une curée « à ses ennemis.... » Il passa dix années dans cette retraite. La veille de sa mort, le grand homme réunit encore les petits enfants qu'il aimait à instruire, et il leur recommanda de dire dans leurs prières : « Seigneur, ayez pitié de votre « pauvre serviteur Jean Gerson... » Sur sa tombe on inscrivit ces mots : *Sursum corda.*

Il est peu d'écrivains dont les ouvrages (5 grands vol. in-fol.) aient eu séparément plus d'éditions anciennes. On sait aussi que son immortel livre de *l'Imitation de Jésus-Christ*, qu'il écrivit d'abord en français, pendant sa retraite à Lyon, et qui ensuite fut traduit en latin, lui a été longtemps disputé par les divers ordres de l'Église et par les savants; qu'on l'a successivement attribué à Thomas de Kempen ou à Kempis, et à un personnage imaginaire, à Jean Gersen, moine bénédictin. Mais les recherches de M. Gence, qui a voué sa vie à la solution de ce problème, et la récente découverte d'un manuscrit français de *l'Imitation* faite par M. O. Leroy, établissent d'une manière certaine les droits du chancelier de l'université (*) à cet ouvrage inspiré. Après *l'Imitation*, il faut citer surtout ses traités *de la simplification et de la direction du cœur ; des petits enfants à conduire devant le Christ ; de la mendicité spirituelle, et de la montagne de contemplation.* Ces deux derniers ouvrages, destinés à l'édification de ses sœurs, avaient été, comme *l'Imitation*, composés d'abord en français.

(*) *Gers. epist. Bulæus,* V, 270.

GERTRUYDENBERG (conférences de). — En 1710, lorsque le *grand roi*, accablé de revers, était forcé de mendier la paix, une espèce de congrès donna quelque renommée à la petite ville de Gertruydenberg en Hollande (à 12 kilom. de Breda). Le maréchal d'Uxelles et l'abbé de Polignac, plénipotentiaires français, y vinrent au commencement de l'année. Marlborough et Eugène, plénipotentiaires de la reine Anne et de l'Empereur, étaient déjà arrivés à la Haye; mais ils se contentèrent de déléguer deux députés hollandais pour porter leurs propositions aux envoyés de Louis XIV, et rapporter leurs réponses. Aucune autre personne ne pouvait approcher de ces messieurs, et on leur refusa obstinément la permission de sortir de la ville. L'ultimatum fut que la Hollande et ses alliés accorderaient la paix à condition que Louis obtiendrait de Philippe V d'Espagne, soit par des négociations, soit par la force des armes, qu'il abandonnât le trône pour le céder à l'archiduc d'Autriche. Après quatre mois de conférences languissantes, cette humiliation, déjà poussée trop loin, blessa le vieux Louis XIV jusqu'au fond du cœur. Les plénipotentiaires français quittèrent Gertruydenberg le 25 juillet, et les conférences furent rompues. (Voy. ANNALES, t. II, p. 84.)

GERTRUYDENBERG (prises de). — Après la prise de Breda et de Klundert, Dumouriez se porta sur Gertruydenberg pour en faire le siége. Cette ville

(*) Voyez le résumé de la question dans la dissertation de M. O. Leroy (à la suite de ses *Études sur les mystères,* Paris, 1837, in-8°), et dans les premières pages du cinquième volume de l'Histoire de France de M. Michelet. Un Éloge de Gerson a été couronné par l'Académie française, le 11 août 1838.

importante, dont il voulait faire une place d'armes qui protégeât son passage du Moërdyk, était dans le meilleur état de défense possible. Elle renfermait une forte garnison hollandaise; elle était en outre hérissée de forts avancés et entourée d'une grande étendue de terrains inondés qui ne laissaient, pour arriver au corps de la place, que des digues enfilées par les feux de ses batteries. Cependant l'attaque fut conduite avec tant de vigueur, que le lendemain de l'investissement, le fort de Steelinve, qui n'était accessible que par une seule digue, tomba au pouvoir des Français.

Dumouriez s'empara ensuite du fort Donk, et battait en brèche celui de Spuy, situé sur la gauche de la place, lorsque, le 5 mars 1793, le gouverneur hollandais demanda à capituler, et Gertruydenberg se rendit aux mêmes conditions que Breda.

Dumouriez, outre des munitions considérables, trouva dans Gertruydenberg une marine qui aurait été suffisante pour opérer le passage du Moërdyk.

— L'occupation de Gertruydenberg était extrêmement importante dans le moment où Dumouriez voulait envahir la Hollande; mais lorsqu'il fallut songer à défendre le territoire conquis, le général Deflers, attaqué par une armée prussienne infiniment supérieure, s'enferma dans Breda, en confiant la défense de Gertruydenberg au colonel depuis général Tilli. Dès le 12 mars, cette dernière place fut cernée. Le général Vanstelben, s'approchant des glacis, tenta d'effrayer la garnison française par une sommation terrible; il menaçait de la passer au fil de l'épée. Tilli répondit à ces bravades, qu'il était disposé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Les Hollandais se préparèrent alors à faire en règle les approches de la place. Tout annonçait une longue et vigoureuse défense; mais nos braves avaient à lutter contre un ennemi intérieur qui anéantissait l'effet de tous leurs efforts : ils manquaient tout à la fois de munitions et de vivres. Il leur fallut céder à la nécessité au bout d'un mois de blocus. Tilli dicta lui-même les conditions de l'évacuation; il obtint tous les honneurs de la guerre, et rentra en France avec sa garnison (8 avril 1793).

—Les armes françaises prirent bientôt leur revanche dans le Nord; les Anglais, les Hollandais et les Allemands, vaincus par Pichegru dans la Belgique, virent, dans le plus rude des hivers, les Français s'avancer sur les eaux consolidées par le froid. Le général Bonneau mit alors le siége devant Gertruydenberg. La garnison tint quinze jours, et obtint les honneurs de la guerre (30 janvier 1795).

GÉSATES. Voyez GÆSATES.

GÉSOBRIVATES. Voyez BREST.

GESTE (chansons de). Voy. CHANSONS.

GESTES MUNICIPAUX. — On appelait ainsi, à l'époque où la juridiction romaine régissait la Gaule, les documents, les actes constatant l'intervention de la *curie* (voyez ce mot) dans les transactions des particuliers. La formule générale de ces actes était une espèce de dialogue entre le magistrat et les contractants (*).

GÉVAUDAN. — Cette province, habitée par les anciens *Gabali* (voyez ce mot), fit successivement partie de l'Aquitaine première, du royaume d'Austrasie et du duché d'Aquitaine, et fut possédée héréditairement par la maison de Toulouse depuis le dixième jusque vers la fin du onzième siècle. A cette dernière époque, le comte de Toulouse l'aliéna en faveur des évêques de Mende pour subvenir aux frais de son voyage en terre sainte. Le droit que revendiquaient ces prélats d'exercer exclusivement dans leur diocèse l'autorité temporelle, droit longtemps disputé, leur fut reconnu moyennant une bonne somme d'argent. Enfin, il leur fut confirmé par Louis le Jeune, duquel l'évêque Adelbert III obtint la fameuse bulle d'or conservée jadis en original dans la cathédrale de Mende, et publiée dans les preuves du *Gallia christiana*. Le roi dit, dans cette charte : « qu'on « n'avait vu de mémoire d'homme aucun évêque de Gévaudan venir à la « cour des rois de France, ses prédécesseurs, pour leur jurer fidelité, parce

(*) Savigny, Histoire du droit romain, t. I, ch. 2.

« que ce pays, de difficile accès, avait « toujours été au pouvoir des évêques « qui y exerçaient l'autorité spirituelle « et temporelle; qu'Adelbert sachant « que la justice royale appartenait à « l'autorité royale, était venu recon- « naître, en présence des principaux « barons du royaume, que son évêché « dépendait de la couronne de France, « et que, se soumettant à la personne « du roi, il lui avait prêté serment de « fidélité. Le roi déclare aussi que cet « acte ne préjudicie en rien aux droits « dont les *évêques gabalitains* avaient « toujours joui; et il accorde à Adel- « bert et à ses successeurs tout l'*évê- « ché des Gabali*, avec les droits réga- « liens; il veut enfin que cette église « soit libre et exempte de toute exac- « tion (*). »

En vertu de cette bulle, obtenue en 1151, les évêques de ce diocèse se qualifiaient de *comtes de Gévaudan*, titre qu'ils avaient soin de distinguer de celui d'évêques du *diocèse de Mende*. Rentré dans son domaine, ce même Adelbert se donna, dans l'acte de la fondation du monastère de Saint-Cyriaque (**), le titre d'évêque indigne de la sainte église de Mende.

Malgré cette aliénation, le Gévaudan conserva ses vicomtes, qui avaient commencé en 951, par Bernard, fils de Béranger, vicomte de Milhaud en Auvergne, et issu probablement des comtes de Toulouse, ducs d'Aquitaine. La vicomté de Gévaudan, dont les titulaires devinrent par alliance comtes de Provence et de Barcelone, fut portée aussi par la main d'une femme dans la maison d'Aragon. Pierre II, roi d'Aragon (mort en 1213), l'engagea à Raymond VI, comte de Toulouse. Celui-ci ayant été excommunié pendant les guerres de l'Albigeois, l'évêque de Mende prétendit, comme seigneur, à la confiscation de la vicomté. En 1258, Louis IX transigea avec le roi d'Aragon, qui lui céda ses droits sur les vicomtés de Milhaud et de Gévaudan. Quant à la souveraineté que réclamait l'évêque de Mende, Louis se la fit céder par Odilon, en échange de divers biens.

(*) On trouvera encore trois lettres curieuses de cet Adelbert au roi, publiées par dom Brial dans la Collection des historiens de France, t. XVI, p. 160.

(**) *Gallia Christ*, I, 24.

En 1306, intervint un traité de pariage entre Philippe le Bel et l'évêque Guillaume. Ce dernier garda, pour lui et ses successeurs, le titre de comte du pays et la moitié de la ville; et les effets du traité subsistèrent jusqu'au dix-huitième siècle. « Le bailliage du pays, dit d'Expilly (Dict. des Gaules), est en pariage entre l'évêque et le roi. On rend la justice tour à tour en leur nom. Quand c'est le tour du roi, la justice se rend à Marvejols; quand c'est celui de l'évêque, elle se rend à Mende. »

Le Gévaudan faisait partie du gouvernement du Languedoc, et formait un district de la généralité de Montpellier. Il comptait parmi les pays d'états.

L'*assiette*, ou assemblée diocésaine de Mende, formant les états particuliers du Gévaudan, se composait de l'évêque ou de son grand vicaire, président; du commissaire principal ou bailli; des consuls de Mende et de Marvejols, commissaires ordinaires; de sept députés ecclésiastiques, six abbés et un chanoine de la cathédrale; de huit barons entrant tour à tour chaque année aux états du Languedoc, et de douze autres admis seulement à ceux du Gévaudan; de dix-huit consuls des principales localités, et d'un syndic au choix de l'assemblée. La session se tenait alternativement à Mende et à Marvejols.

La population totale était évaluée à 150,000 âmes.

Les bornes de la province étaient: à l'est, les rivières d'Allier et de Borne et la montagne de Lozère, qui la séparaient du Velai, du Vivarais et du diocèse d'Uzès; au sud, le diocèse d'Alais; à l'ouest, le Rouergue; au nord, l'Auvergne. Sa plus grande étendue était de 76 kilom. du sud au nord, et 52 kilom. de l'est à l'ouest. Couvert de montagnes, ce pays était autrefois hérissé de châteaux fortifiés; la plupart ont été démolis depuis 1632.

« C'est dans le canton de la Planèse, à 4,000 toises à l'ouest de Saint-Flour, au petit village nommé les Ternes, près du pont et dans le bois qui est sur la droite, que l'on tua, en 1787, ce terrible lynx, qui s'est acquis, sous le nom

de *bête du Gévaudan*, presque autant de renommée qu'un conquérant (*). »

Le Gévaudan était divisé en deux parties, septentrionale et méridionale. La première, beaucoup plus étendue que l'autre, comprenait le haut Gévaudan, dont les principales localités étaient : Mende, capitale du pays ; Marvejols, Bagnols, Chirac, la Canourgue, Langogne, Espagnac, Saint-Cheli d'Apchier, Châteauneuf de Randon, Tournel, Canillac, Cenaret, Peyre, Salgues, Malzieu, Grezès. Ce dernier château, qui, dans le dix-huitième siècle, appartenait à l'évêque de Mende, avait été le chef-lieu de la vicomté.

Dans le bas Gévaudan, appartenant au pays des Cévennes, on remarquait : Florac, Barre, Saint-Germain de Calbrette, Saint-Étienne de Val-Francisque, Grisac ou Roure, Quezac, Bedouesse.

Aujourd'hui, la Gévaudan forme le département de la Lozère.

GÉVAUDAN (monnaies du). — Les monnaies frappées en Gévaudan au déclin de la puissance romaine dans les Gaules, et sous les rois de la première race, sont nombreuses et fort intéressantes. Il en est une, entre autres, qui a beaucoup occupé les savants du dix-septième et du dix-huitième siècle : c'est un triens offrant d'un côté le profil de Justin II, avec la légende D.N.IVSTINVS P.F.AVG ; de l'autre, une croix haussée sur trois marches, et autour de laquelle on lit GABALORVM. Justin II vivait dans le sixième siècle. Ainsi, lorsque ce triens fut frappé, le Gévaudan appartenait depuis longtemps aux barbares, et il paraissait étonnant qu'une pièce portant tous les titres impériaux, *Dominus noster Justinus pius felix augustus*, eût été frappée à cette époque en Gaule. Aussi, pour se tirer d'embarras, alla-t-on chercher Gabali en Syrie, qui, du temps de Caracalla, avait battu monnaie. Mais sans entrer dans cette discussion, nous ferons observer que la présence du nom de Justin à Javouls n'est pas plus étonnante que celle du nom de Maurice Tibère à Uzès, à Valence, à Vienne, à Arles et Marseille.

(*) Mém. de M. Walckenaer sur les *Gabali*, 2ᵉ collection des mémoires de l'Académie des inscr., t. V, p. 386 et suiv. Voy. sur la *Bête de Gévaudan*, le Grand d'Aussy, Voyages.

On doit attribuer ce fait à la défiance qu'avaient les peuples soumis aux barbares. En effet, comme nous le dit Procope, ce n'est qu'après la cession de la Provence que ceux-ci osèrent inscrire les noms de leurs princes sur les espèces d'or. Très-probablement, les premiers essais tentés par les rois francs, qui inscrivirent leurs noms sur des sous d'or, ne furent pas heureux, et l'on fut parfois obligé de recourir à l'ancien usage, dont on trouve des traces jusqu'à l'occupation de la Gaule entière par Clotaire II. On remarque encore parmi les triens sortis de la même province deux pièces portant, l'une, deux personnages, avec la légende HVVALORVM, et l'autre, un tireur d'arc, avec les mots VOR d'un côté et GABALORVM de l'autre. La présence de ces personnages sur les pièces de la première race est un fait assez peu commun ; la forme régulière du nom de la province *Gabalorum* indique qu'ils appartiennent à la première époque du monnayage mérovingien ; car, plus tard, sous Dagobert et ses successeurs, le nom du Gévaudan se traduit sous la forme barbare de GAVALETANO. Les triens de cette dernière espèce sont fort curieux ; ils présentent d'ordinaire pour type une tête diadémée, et au revers un calice ; plus, divers accessoires, tels que des palmes, des croisettes, etc. Quelquefois, à l'exergue, on trouve les trois lettres BAN. Ces lettres, comme les trois autres, VOR, que nous avons rencontrées plus haut, sont les initiales d'un nom de ville ; seulement, *vor* est inconnu, tandis que BAN est incontestablement l'abrégé de BANNACIACO, Bannassac. On doit, en outre, attribuer au Gévaudan une foule de triens portant un monogramme dans lequel on déchiffre le mot *rex*, et qui ne portent pour légende que des noms des monétaires, TELAFIVS, VENCEMIVS, ROSOLVS, etc. Un fait qui surprendra, c'est que cette province si riche en espèces de la première race devient, au contraire, extraordinairement pauvre en pièces de la seconde ; c'est à peine si l'on connaît un denier de Charles le Chauve sorti de ces ateliers monétaires. Il présente le type ordinaire : CIVITAS GABALORVM, et au revers, la formule

GRATIA DI REX, avec le monogramme de Charles. Plus tard, les évêques de Mende et les rois de France frappèrent des monnaies, les uns dans leur cité épiscopale, les autres dans la ville de Marvejols. Nous en parlerons à ces deux articles.

GÊVRES, ancienne baronnie du Maine, érigée en pairie par mutation du nom de *Trêmes*, en juillet 1670, en faveur de Léon *Potier*, duc de Gêvres. Les deux fils d'un *Potier de Blancménil*, conseiller au parlement, auquel cette terre était échue par mariage, formèrent les branches de *Potier de Novion* et de *Potier de Gêvres*.

GEX (pays de), *Gesiensis pagus* ou *tractus*, petit pays avec titre de seigneurie et de baronnie, ayant environ 28 kilom. de longueur sur 20 de largeur. Il était borné au nord par le pays de Vaud; au sud, par le Rhône et la Savoie; à l'est, par le lac de Genève, et à l'ouest, par le Mont-Jura ou de Saint-Claude et par la Franche-Comté. Ce territoire, malgré son peu d'étendue, a joué un rôle assez important dans notre histoire, grâce à sa position entre la France et la Savoie, qui furent si souvent en guerre. Il renfermait le célèbre passage de l'Écluse ou de la Cluse, qui défendait l'entrée du Bugey et de la Bresse.

Les comtes de Genève possédèrent ce pays jusqu'à la fin du treizième siècle. Amé V, comte de Savoie, connu sous le nom de *comte vert*, après quelques démêlés avec le dauphin Charles, relativement à plusieurs places du Dauphiné, conclut en 1356, à Paris, un traité, en vertu duquel il acquit les seigneuries de Faucigny et de Gex. Cette dernière acquisition lui fut enlevée par la république de Berne, en 1556. Mais le traité de Lausanne la rendit à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, en 1564. Henri IV occupa, en 1589, le pays de Gex, qui, peu de temps après, fut repris par le duc de Savoie. La ville fut alors pillée et brûlée, et le château démantelé (voyez aussi GENÈVE [relations avec]). En 1601, par la paix signée à Lyon, le 17 janvier, le duc Charles-Emmanuel Ier obtint de Henri IV le marquisat de Saluces; et, en échange, il abandonna à la France le pays de Gex, outre la Bresse, le Bugey, Valromey, provinces qui avaient perdu leur importance pour la maison de Savoie, depuis qu'elle n'était plus maîtresse du pays de Vaud ni de la ville de Genève.

Les Gexois incorporés à la France conservèrent les priviléges dont ils avaient joui sous la domination des ducs de Savoie. Ainsi, ils pouvaient tenir tous les trois ans une assemblée d'états, et présenter au roi des cahiers sur les objets qui intéressaient l'administration locale. De plus, ils pouvaient, sans payer aucun droit, vendre à Genève et en Suisse les produits de leur territoire. Ces priviléges cessèrent à l'époque où cette vallée fut réunie à la Franche-Comté; et ce ne fut qu'en 1775 que, grâce aux pressantes sollicitations de Voltaire, un arrêt du conseil, assimilant aux pays étrangers le pays de Gex, dont le domaine de Ferney faisait partie, l'affranchit des fermes, des gabelles, et des traites que tiraient les fermes générales pour le transit des marchandises de Gex à Genève et en Suisse.

Le pays de Gex, après sa réunion à la France, avait été, à titre d'engagement, donné à la maison de Condé, qui en a joui jusqu'à la mort de mademoiselle de Charolais. Cette princesse en disposa en faveur du comte de la Marche, son exécuteur testamentaire. Ce territoire forme aujourd'hui un arrondissement du département de l'Ain. Il avait pour capitale Gex, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture, et renfermant une population de 2,834 habitants.

GHILDE. Voyez COMMUNES, t. V, p. 440 et 441.

GIAC (Pierre de), favori de Charles VII, petit-fils de *Pierre de Giac*, chancelier de Charles VI, fils de *Louis de Giac*, chambellan du duc de Berry, fut placé auprès du roi par Louvet, dont il était la créature. Pour se maintenir à son poste, Pierre de Giac flatta les goûts de Charles VII pour la mollesse, et fit échouer les entreprises du connétable de Richemont en détournant l'argent destiné aux frais de la guerre; mais le connétable irrité se rendit lui-même une justice qu'il n'espérait pas obtenir du roi. Giac, surpris dans son lit par son ennemi, assisté des sires de

la Trémoille et d'Albret, fut transféré d'Issoudun à Dun-le-Roi, où le bailli instruisit aussitôt son procès. L'officier de justice, qui dépendait du connétable, mit Giac à la torture et lui arracha, ou prétendit lui avoir arraché l'aveu qu'il avait empoisonné sa première femme pour épouser la seconde; qu'après le crime commis, il avait fait attacher la malheureuse agonisante sur un cheval lancé au galop pendant quinze lieues, jusqu'à ce qu'elle mourût. On disait, enfin, qu'il avouait avoir commis *tant de crimes que c'était merveilles*. Quoiqu'il offrît pour racheter sa vie 100,000 écus, et ses enfants en otage, Richemont le fit enfermer dans un sac et jeter à la rivière. Sa veuve épousa presque aussitôt le sire de la Trémoille (*). La famille de Giac, originaire d'Auvergne, s'éteignit avec le fils du condamné.

GIBAULT. Arme offensive du moyen âge, à l'égard de laquelle les antiquaires ne sont pas d'accord. On a supposé que c'était une espèce de fronde. Mais il est plus probable que le mot *gibault* ou *gibbe* désignait une massue.

GIBELIN (Esprit-Antoine), peintre et littérateur, naquit à Aix en 1739. Il eut pour premier maître Arnulfi, élève du chevalier Benedetto Lutti, célèbre peintre florentin. Il se rendit ensuite en Italie, et y étudia principalement les ouvrages de Jules Romain et de Polydore. Il séjourna pendant dix ans à Rome, et remporta a l'académie de Parme un prix pour son tableau d'*Achille combattant le fleuve Scamandre*. De retour à Paris, en 1771, il fut chargé de peindre la grande fresque de l'école de chirurgie (aujourd'hui école de médecine), composition de 72 pieds de long sur 18 de haut. Gibelin a encore exécuté à fresque, pour le même édifice, une figure colossale de la déesse *Hygie*, et six figures de grandeur naturelle, dont les sujets sont *l'ostéologie*, *l'angiologie*, etc. A l'école militaire, il a décoré, dans le même genre de peinture, les frontons des deux pavillons méridionaux. D'un côté figure *le génie des sciences militaires*, et de l'autre *le dieu Mars*. L'église des Capucins (rue Neuve-Sainte-Croix) doit au talent de Gibelin une fresque représentant une *Prédication de saint François*. On a encore de lui quelques tableaux à l'huile. Ses dessins sont estimés. Il a publié : *Lettre sur les tours antiques démolies à Aix*, Aix, 1787, in-4°; *Observations critiques sur un bas-relief antique conservé dans l'hôtel de ville d'Aix, et sur les mosaïques découvertes près des bains de Sextius*, Marseille, 1809, in-8°; plusieurs *Mémoires* insérés dans *la Décade*, les *Mémoires de l'Institut*, etc. Gibelin mourut en 1814, dans sa ville natale.

GIBELIN (Jacques), médecin et littérateur, naquit à Aix en 1744. Il vint étudier les sciences naturelles à Paris, et, après y avoir passé trois ans, il se rendit à Londres, où il étudia la médecine. De retour en Provence, il fut nommé bibliothécaire de la ville d'Aix. En 1809, il coopéra à la formation de la société académique de cette ville, et en devint le secrétaire perpétuel. Il est mort à Aix, le 4 février 1828. Il a traduit de l'anglais plusieurs ouvrages de physique, de minéralogie, de chimie, de botanique, etc., et les *Mémoires de la vie privée de Franklin écrits par lui-même*, 1791.

GIBERNE. L'usage de la cartouche ne datant guère, avons-nous dit (tom. IV, pag. 219), que de la fin du dix-septième siècle, celui de la giberne ne remonte pas à une époque plus ancienne. Ce ne fut d'abord qu'un petit sac, semblable à celui que les chasseurs appellent gibecière. Avec le temps, elle prit une forme de plus en plus semblable à celle que nous lui voyons aujourd'hui; mais on la suspendait d'abord à un ceinturon qui se bouclait sur l'habit ou la veste, au-dessus des hanches, et elle pouvait rouler sur le ceinturon, se placer en avant ou en arrière. La giberne actuelle de l'infanterie, placée sur le dos du soldat, au moyen d'une banderole de buffle, et contenant une quarantaine de cartouches, remplit-elle aussi parfaitement que possible sa destination? On pense bien que nous ne nous établirons pas juges en pareille matière; nous dirons néanmoins qu'il paraît avéré que

(*) Voyez Mémoires de Richemont, le Bouvier, dit Berry, roi d'armes; Jean Chartier.

la vieille giberne classique fatigue le soldat dans la marche, et qu'on cherche le moyen d'obvier à ce grave inconvénient. C'est dans ce but que, depuis longtemps déjà, pour divers de nos corps d'Afrique, on a remplacé cette partie de l'équipement par une espèce de sac placé par-devant, et que, même en France, depuis quelques mois, on a, pour plusieurs régiments de ligne, adopté des gibernes moins lourdes, qui, étroitement fixées à un ceinturon blanc, ne vacillent pas, mais peuvent cependant, du dos, être ramenées sur le côté ou sur le ventre.

Jadis la grosse cavalerie et les dragons portaient des gibernes aussi grandes que l'infanterie. La giberne à la hussarde, la *cartouchière,* plus élégante et moins incommode, a été, depuis, adoptée pour toutes les troupes à cheval, les cuirassiers et les carabiniers exceptés.

GIBERS ou GYBBERS DE MONSTREUIL, trouvère du treizième siècle, est l'auteur du célèbre roman en vers de *Gérard de Nevers* ou de *la Violette,* qui paraît avoir été publié vers 1230. L'auteur laisse ignorer s'il l'a traduit du latin; il l'a dédié à la comtesse Marie de Ponthieu, nièce de Philippe-Auguste. Ce poëme a été translaté en prose dans le quatorzième siècle. Gueullette en a publié une édition en ancien langage avec quelques notes explicatives. Le comte de Tressan a remis en français, et habillé à la moderne, cet ouvrage, que Frédéric Schlegel a traduit en prose allemande.

GIBERT (J. B.), érudit, membre de l'Académie des inscriptions, naquit à Aix en 1711. Bien qu'il ait occupé toute sa vie des fonctions étrangères à la littérature, il ne cessa pas un instant de se livrer avec ardeur à ses études favorites. Gibert, reçu à l'Académie, en 1746, mourut en 1771. On lui doit : 1° *Dissertation sur l'histoire de Judith,* Paris, 1739, in-8°; 2° *Lettres de M. G..... à M. Fréret sur l'histoire ancienne*, Paris, 1741, in-12; 3° *Mémoire sur le passage de la mer Rouge,* Paris, 1755, in-4°; 4° *Mémoire sur les rangs et les honneurs de la cour,* 1770, in-8°; 5° *Mémoires pour servir à l'histoire des Gaules et de la France*, Paris, 1744, in-12; 6° *Recherches historiques sur les cours qui exerçaient la justice de nos rois,* Paris, 1763, in-4°; 7° *Tableau des mesures itinéraires des anciens*, 1756. Les plus importants de ces travaux ont été publiés dans le recueil de l'Académie des inscriptions, qui contient en outre les suivants : *Mémoire sur le nom de Mérovingiens* (tome XX); *Observations sur la chronique de Paros* (tome XXIII); *Dissertation sur les premiers habitants de la Grèce* (tome XXV).

Gibert a été aussi l'éditeur des *Discours et morceaux choisis de d'Aguesseau,* et cet ouvrage fut la cause de la publication des œuvres complètes du célèbre magistrat.

GIBET. Voyez FOURCHES PATIBULAIRES et SUPPLICES.

GIBRALTAR (siéges de). En 1704, pendant la guerre de la succession d'Espagne, l'Angleterre venait de s'emparer de Gibraltar, qu'elle a toujours conservé depuis. Instruit de cette perte, Philippe V résolut de faire investir la place du côté de la terre par 8,000 hommes, tandis qu'une flotte de 50 vaisseaux, conduite par d'Estrées, sous les ordres du comte de Toulouse, fils naturel de Louis XIV et de la Montespan, seconderait l'opération. L'amiral Rooke attaqua la flotte à 11 lieues au sud de Malaga, avec 65 vaisseaux et plusieurs galiotes à bombes (24 août). La bataille resta indécise. Les Français se retirèrent avec gloire, n'ayant perdu que 1,500 hommes. Malheureusement, ils ignoraient la perte plus considérable de l'ennemi et surtout sa disette de poudre, et ils négligèrent d'engager le lendemain un nouveau combat, dont l'issue n'eût pu être douteuse. De ce moment commença le déclin de notre marine. Une trop faible portion de l'escadre fut envoyée à Gibraltar (13 vaisseaux). Surprise même l'année suivante, par une flotte anglaise deux fois plus considérable, elle fut réduite, après un combat inégal, à s'échouer, à se brûler elle-même. Quelques bâtiments, malgré une résistance admirable, furent pris à l'abordage. Le maréchal de Tessé, qui assiégeait la place par terre, fut obligé de lever le siége le 23 avril.

— 1782. Les Espagnols, après la ré-

duction de l'île de Minorque, en 1781, pressaient plus que jamais la France de les aider dans leur téméraire entreprise contre Gibraltar. Elliot semblait se jouer de tous leurs efforts. Le vainqueur de Minorque, Crillon, fut appelé en 1782 à commander le siége. Les Français envoyèrent 12,000 hommes au camp de Saint-Roch, où étaient arrivés le comte d'Artois, le duc de Bourbon et le prince de Nassau. Il y avait là un véritable camp de plaisance ; les concerts, les bals, la table et le jeu faisaient passer d'agréables heures aux officiers.

En même temps, on faisait d'immenses préparatifs pour l'attaque décisive. Les assiégeants avaient 1,200 bouches à feu de gros calibre ; ils étaient soutenus par 50 vaisseaux, et, pour assurer le succès du côté de la mer, l'ingénieur d'Arçon avait inventé des *batteries flottantes*. (Voy. DICTIONNAIRE, t. Ier, pag. 304 et 305.) Mais d'un autre côté, les intrigues, l'esprit de rivalité, les préventions des chefs des troupes alliées ajoutaient encore aux difficultés de l'entreprise. De plus, l'inquiétude causée par le bruit de la prochaine arrivée d'une flotte anglaise fit hâter l'attaque générale avant que toutes les dispositions fussent bien prises.

« Au signal donné, le 13 septembre, on eût dit qu'un volcan s'ouvrait devant Gibraltar ; les alliés, après cinq heures de combat, pouvaient espérer le succès ; les batteries flottantes avaient fait brèche dans l'ouvrage appelé le Vieux Môle ; mais quelques-uns de ces navires furent enflammés par les boulets rouges que lançaient les Anglais. Le combat ne fut pas interrompu par la nuit : l'incendie l'éclairait. Cependant les efforts des assiégeants se ralentissaient par degrés, tandis que ceux des assiégés redoublaient. Des Espagnols brûlèrent eux-mêmes deux batteries flottantes qui n'étaient pas atteintes par l'ennemi, prétendant qu'elles seraient tombées en son pouvoir. Plusieurs bâtiments légers accoururent pour sauver les malheureux qui se trouvaient entre la flamme et les flots. Mais les Anglais qui, avec 12 chaloupes canonnières, avaient pris en flanc les batteries flottantes, firent reculer ceux qui apportaient du secours ; alors le désordre fut au comble parmi les alliés (*). »

La perte des assiégeants fut considérable. Ils pouvaient encore espérer que la famine leur livrerait Gibraltar. Mais l'amiral Howe, sorti le 8 septembre de Portsmouth, remplit avec sa flotte la mission dont il était chargé. Pour la troisième fois, la place fut ravitaillée. On tenta en vain quelques nouvelles attaques. La paix qui fut conclue peu de temps après força de renoncer à une entreprise dont le succès eût été fort problématique, lors même que tous les chefs eussent agi avec la même habileté, le même courage, le même ensemble. Depuis ce temps, ce rocher inexpugnable n'a plus été sérieusement menacé, et les Anglais ne négligent rien pour en rendre la possession permanente.

GIBRALTAR (combat naval de). La flotte combinée de France et d'Espagne, qui chassait depuis deux jours celle d'Angleterre, la défit le 21 octobre 1782, à la sortie du détroit. Notre ligne était composée de 32 vaisseaux, et celle des ennemis de 34.

Le comte de la Motte-Piquet, lieutenant général, prit une part d'autant plus glorieuse à ce combat, que le comte de Guichen, commandant l'avant-garde, n'avait pu joindre à temps.

Le combat dura depuis cinq heures jusqu'à dix heures du soir. Le lendemain, les vaisseaux ennemis les plus près étaient à quatre lieues. Ils étaient commandés par l'amiral Howe.

GIÉ (Pierre, vicomte de Rohan, connu sous le nom de maréchal de), né en Bretagne vers le milieu du quinzième siècle, donna à Louis XI de nombreuses preuves de dévouement, et reçut le bâton de maréchal en 1475. Il commandait en Flandre en 1479, et, à la tête de 800 hommes, il reprit toutes les places dont Maximilien d'Autriche s'était emparé en Flandre. En 1482, il assiégea et prit la ville d'Aire. Après la mort du roi, le maréchal préserva la frontière de la Picardie des invasions des Autrichiens ; il accompagna ensuite Charles VIII à la conquête du royaume de Na-

(*) Droz, Histoire du règne de Louis XVI, t. 1, p. 365.

ples, et délivra le duc d'Orléans, assiégé dans Novare.

Louis XII le combla de faveurs, le fit gouverneur d'Angers, lieutenant général en Bretagne, chef du conseil en l'absence du cardinal d'Amboise, et le chargea de la surintendance de l'éducation du comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne. Aussi avait-il de nombreux ennemis.

Averti, pendant une maladie grave dont le roi fut atteint en 1505, à Blois, que la reine Anne songeait à se retirer en Bretagne, en enlevant sur son passage le jeune comte d'Angoulême, pour assurer la couronne à sa fille, il eut le courage de traverser ces projets par un acte de vigueur. Il fit arrêter sur la Loire les bateaux chargés des richesses et des meubles de la reine. Anne, vivement offensée, l'accusa aussitôt auprès du roi convalescent de toute espèce de crimes imaginaires, et elle arracha à Louis XII l'ordre de lui faire son procès. Tous les ennemis du maréchal se hâtèrent d'entrer dans la conspiration. Le parlement de Toulouse, regardé comme le plus sévère du royaume, fut chargé du jugement. Les magistrats, quoique vendus à la cour, n'osèrent condamner Gié qu'à un exil de 10 ans, sans même alléguer les chefs d'accusation dans leur sentence, prononcée le 9 février 1506, et qui coûta à la reine 32,000 livres de son épargne. Le maréchal de Gié fût enfermé pendant cinq ans dans le château de Dreux. Il mourut en 1513. Les pièces de son procès sont conservées à la bibliothèque royale, en 708 feuillets in-folio, nº 8357.

GIÉLÉE ou GÈLÉE (Jacquemars), appelé par Sanderus et Foppens, *Jaquemartius Gielæus,* poëte français du treizième siècle, né à Lille, est l'un des auteurs du célèbre roman du Renard. Ce poëme a pour sujet le récit des tours joués par le renard à son oncle et compère le loup. « C'est une longue et souvent admirable satire du monde féodal, dit M. Ampère ; c'est un trésor de comique, de verve, que se disputent l'Allemagne et la France, mais qui nous appartient certainement, au moins pour le mérite de l'exécution ; espèce d'Iliade populaire et moqueuse, à la formation de laquelle plusieurs poëtes du treizième siècle ont concouru dans un même esprit, et qu'au dix-neuvième Goethe n'a pas dédaigné de rajeunir. »

On ignore au juste à qui l'on doit l'invention primitive de ce roman, qui fut si bien accueilli à son apparition, que plusieurs poëtes du treizième siècle s'exercèrent sur le même sujet, et y ajoutèrent des aventures pour faire suite à la première partie. Perrot de Saint-Cloot ou de Saint-Cloud, l'auteur de la plus ancienne composition française du *Renard*, déclare avoir travaillé d'après un livre qu'il appelle *Aucupre*. Son travail se compose d'environ 2,000 vers. Excité par la vogue de ce premier ouvrage, Jacquemars Giélée composa son *Nouveau Renard*. La patrie de l'auteur est suffisamment indiquée dans son œuvre, où l'on trouve beaucoup de mots et de tournures du patois artésien, et même trois ou quatre vers en langue flamande. Ce poëme eut un succès immense, et, bien qu'inférieur pour l'invention à son modèle, il a le mérite d'une narration bien conduite et d'une diction que caractérisent la finesse et la clarté. Il est, en outre, très-curieux comme peinture de son siècle ; car en prêtant aux animaux le caractère et les habitudes de ses contemporains, l'auteur fait la satire la plus vive de leurs mœurs, et ses attaques sont surtout dirigées contre le clergé. De plus, il cite souvent des fragments de chansons du temps avec la musique notée. Giélée termine ainsi son poëme :

Mil et deux cens et quatre vins
Et hoit fut chi faite le fins
De ceste branche en une ville
Qu'on apièle en Flandres Lille.

La date n'est, du reste, pas la même dans tous les manuscrits.

Les autres branches du roman, qui forment avec les premières un total d'environ 30,000 vers, sont dues à Rutebœuf et à un anonyme de la ville de Troyes. L'ensemble a été publié d'une manière très-incorrecte et très-incomplète par M. Méon. Les fautes de cette édition ont été relevées dans le *Supplément* de M. Chabaille.

On a aussi une traduction en prose de l'ouvrage de Giélée, composée par Jean Tennesax, écrivain du quinzième siècle. Elle a été publiée plusieurs fois

sous des titres un peu différents. La plus ancienne est intitulée : *Le livre de maître Regnard et de dame Hersan, sa femme, livre plaisant et facétieux, contenant maints propos et subtils passages pour monstrer les conditions et mœurs de plusieurs états et offices*, Paris, Phil. Lenoir, in-4°, gothique.

GIEN, *Glemum*, petite ville du département du Loiret, chef-lieu de sous-préfecture. Population : 5,177 hab.

Gien remonte à une haute antiquité. On prétend que Charlemagne y fit bâtir un château qui plus tard devint la propriété d'Étienne de Vermandois. La ville, qui avait le titre de comté, fut vendue en 1199 à Philippe-Auguste, par Henri de Donzi, comte de Nevers, et par sa femme Mathilde, pour la somme de 3,000 marcs d'argent. En 1646, le comté fut cédé à Charles de Lorraine, duc de Guise, en supplément de l'échange fait en 1629 avec le roi, de la principauté de Château-Renaud et de Clinchamp. Il passa ensuite par acquisition au chancelier Séguier. Avant la révolution, il était possédé par Henri Feydeau, seigneur de Marville.

Gien a été le théâtre d'un assez grand nombre d'événements importants. En 1410, les noces de la fille de Jean sans Peur y furent célébrées, et l'on y signa la célèbre ligue contre le duc de Bourgogne. (Voyez l'article suivant.) Ce fut dans le château que Jeanne d'Arc détermina Charles VII à marcher sur Reims pour s'y faire sacrer. En 1494, Anne de Beaujeu fit réparer et agrandir le château ainsi que l'enceinte de la ville. François Ier y séjourna en 1523, et Louis XIV en 1652. Le château appartient aujourd'hui au département.

Gien faisait autrefois partie du Gâtinais-Orléanais, du diocèse d'Auxerre, du parlement de Paris, et de l'intendance d'Orléans. C'était un chef-lieu d'élection. Quelques critiques soutiennent aujourd'hui que le *Genabum* des Commentaires de César est Gien et non point Orléans, comme on l'a cru longtemps.

GIEN (ligue de). — Le mariage entre le fils puîné du roi de Sicile, à peine âgé de sept ans, et la petite Catherine, fille du duc de Bourgogne, venait de se célébrer à Gien (1410). Le roi de Sicile, en passant à Gien, avait essayé de réconcilier entre eux les princes du sang, de pacifier la Bretagne. Ces conférences n'avaient eu aucun résultat; mais elles avaient amené le duc d'Orléans et le comte d'Armagnac à d'autres négociations. A peine le roi de Sicile fut-il parti, que les ducs de Berry et de Bourbon, quittant Paris sans prendre congé du roi et du duc de Bourgogne, revinrent à Gien, où ils rencontrèrent les ducs d'Orléans et de Bretagne, les comtes d'Alençon, de Clermont et d'Armagnac. Tous ces personnages, également jaloux du duc de Bourgogne, signèrent, le 15 avril 1410, un traité par lequel ils s'engageaient réciproquement *à tenir le roi en sa royale majesté et franchise, et à chasser dehors ceux qui voudroient s'y opposer*. Pour atteindre ce but, ou plutôt pour ressaisir le pouvoir, ils convinrent de rassembler une armée de 10,000 hommes, en fixant le contingent de chacun des confédérés. En même temps, ils appelèrent l'étranger à leur secours, promirent de lui faire recouvrer toutes ses anciennes possessions, et se reconnurent vassaux du roi d'Angleterre. Cette ligue fut dissoute, le 2 novembre de la même année, par la *paix de Bicêtre*. (Voyez PAIX.)

GIEN (monnaie de). — La monnaie de Gien, du douzième et du treizième siècle, est encore assez commune. Il en est souvent question dans les chartes du Berry et du Nivernais de cette époque. Ce sont des deniers qui portent pour type, d'un côté, une croix cantonnée au 1er et au 4e canton, d'un A et d'un ω attachés à cette croix par des rubans; et, de plus, la légende GIEMISCA, pour *Giemis castrum ;* ce qui veut dire *la ville*, et non le château de Gien. De l'autre côté, on lit, autour d'un monogramme de Foulques, GOSEDVSCOS, pour *Gosedus consul* ou *comes*, Geoffroy, comte. Peu à peu le type du centre s'altère; et, sur les dernières pièces, l'A et l'ω se réduisent en deux coins, le monogramme en un lambel surmontant une croix. Si l'on compare ces monnaies à celles de Geoffroy d'Anjou, on s'apercevra que ces dernières ont été prises pour modèle. Geoffroy de Semur, comte de Gien, qui vivait à la fin du onzième siècle et au commencement du

douzième, copia les deniers angevins qui avaient alors un grand cours; il profita de la parité de son nom avec celui de son voisin; parité qui rendait la ressemblance plus parfaite. Ses successeurs et ses descendants, qui se nommaient tous Geoffroy comme lui, continuèrent à user de la même empreinte, que le temps altéra. Cet usage d'imiter les monnaies les plus célèbres était d'ailleurs très-fréquent au moyen âge; nous en avons vu et nous en verrons encore plus d'un exemple.

Gienden (prise de). — Après la bataille d'Ettlingen, livrée le 9 juillet 1796, entre l'armée de Rhin-et-Moselle sous les ordres du général Moreau, et l'armée autrichienne sous les ordres de l'archiduc Charles, bataille où la victoire ne se déclara pour aucun des deux partis, l'archiduc jugea cependant convenable de se retirer, dès le matin du 10, par une marche forcée, sur Durlach, Carlsruhe et Pforzheim. Cette étrange résolution, il l'explique dans ses mémoires, en disant que, comme nous étions maîtres de la position principale et de toutes les montagnes, il ne conservait plus lui-même de chance favorable dans la vallée du Rhin. Si ce fut une faute, du moins la répara-t-il bientôt par de brillants succès sur le nouveau théâtre où il transporta ses opérations. De Pforzheim, le prince alla s'établir à Schorndorf; puis, marchant sur une seule colonne, attendu que le terrain, coupé de toutes parts, n'avait pour issue que la vallée de la Rems, il gagna Gmünd. Moreau suivit l'armée autrichienne dans un ordre à peu près parallèle, mais avec lenteur, ou plutôt avec une sage circonspection, qui provenait du manque de renseignements exacts sur la nature du pays; car, tandis qu'il n'avait pu lui-même faire aucune reconnaissance dans les montagnes d'Alb, il devait, au contraire, supposer que l'archiduc les connaissait parfaitement. De Gmünd, les Autrichiens se portèrent sur les hauteurs de Bomenkirch; de là sur le bourg de Heideinheim, et enfin sur celui de Neresheim, où ils parvinrent le 2 août. Le 3, le général Saint-Cyr, qui commandait le centre de l'armée française, attaqua Heidenheim, où étaient restés quelques bataillons ennemis, s'en empara, et prit position sur la Brenz. La journée du 4 se passa sans engagement entre les deux armées: seulement les Français se rapprochèrent de la ligne des Autrichiens, et ceux-ci prolongèrent leurs postes depuis Bopfingen jusqu'au Danube, par Nattheim, Stauffen et Giengen. Le 5 août 1796, Moreau envoya le général Saint-Cyr sur Gienden, ville située entre Ulm et Nordlingen. Ce poste, après une action fort vive, resta au pouvoir de nos soldats. Ce fut un des préliminaires de la grande bataille de Neresheim, où les Autrichiens et les Français laissèrent, de part et d'autre, à peu près trois mille hommes sur le terrain, sans que la victoire se fût décidée.

Gigeri (expédition de). — Colbert cherchant à fonder partout des échelles pour le commerce français, voulut, en 1664, créer un établissement sur ce rivage africain de la Méditerranée, devenu aujourd'hui province française. Le duc de Beaufort s'empara, le 22 juillet, de Gigeri, dans la région de Bougie, et il en confia le gouvernement au lieutenant général Guadagni, avec une petite garnison. On ne savait pas alors aussi bien qu'aujourd'hui combien les habitants de ces parages sont de redoutables ennemis. « Nous travaillons à nos lignes avec beaucoup de soin, dit un rapport au roi sur cette expédition, par M. de Castellane (*); mais je croy devoir informer Votre Majesté de l'estat où elles sont, qui n'est pas tout à fait si bon que je me l'estois imaginé... L'on a peine à concevoir qu'un si petit corps de trouppes (deux mille cinq cents hommes mal pourveus de vivres, avec force malades) ait osé séjourner trois mois sans se fortifier contre l'effort des ennemis. Plusieurs accusent M. le chevalier de Clerville d'avoir empesché la perfection du travail, d'avoir semé la division et mesme d'en avoir fait les reproches à des vieux officiers qu'ils avoient peur, quand ils ont proposé quelques expédiens pour leur seureté. Il a pris à tâche de persuader à M. de Beaufort que les lignes

(*) Inséré dans les Archives cur. de l'hist. de France, t. X de la seconde série, p. 99 et suiv.

estoient trop bonnes, et que les Turcs ne les pouvoient attaquer. Cependant, Sire, nous avons un camp de leurs trouppes réglées à la veue de nos lignes... Les trouppes sont extrêmement diminuées tant par les maladies que par les blesseures; il y a douze cents malades. Il est d'une grande conséquence, comme les soldats sont à descouvert, sans paille et sans huttes que de feuillage, exposez au serain et à la pluie, que les planches arrivent bientost... Monsieur l'intendant a dit qu'il n'y avoit plus de vivres que pour trois mois, et est aussi fort en peine des bas, des souliers et des chemises qu'on a envoyés, lesquels, outre le petit nombre, sont presque inutiles aux soldats, le tout estant très-mal fait et de mauvaise qualité, etc.

« Il se tint hier un conseil chez M. de Beaufort, lequel fit connoître qu'il jugeoit à propos d'aller chercher les ennemis dans leur camp, et de donner un combat général; je luy dis que Votre Majesté m'avoit ordonné de tesmoigner que son dessein estoit de bastir une citadelle et de faire un port à Gigery, et d'asseurer, en attendant, nos lignes. L'affaire finit par la résolution de ne point combattre.

« Après le départ de M. de Beaufort, qui fut le 27 octobre, je priay M. le chevalier de Clerville de vouloir travailler tout de bon aux lignes. Mes raisons estant inutiles auprès dudit chevalier, je priay M. de Gadaigne d'assembler un conseil de guerre particulier pour faire résoudre la chose. M. de Clerville les paya des mesmes raisons, attribua à la foiblesse l'empressement qu'on avoit de travailler, et dit qu'il falloit mesnager la bourse de Votre Majesté, etc.; que c'estoit inspirer la peur aux soldats. Enfin son opiniastreté fut si grande, qu'il ne fut pas possible de faire travailler, et il dit toujours qu'il n'y avoit rien à faire.

« Pendant ces déplorables démêlés, des forces imposantes attaquèrent et abbatirent les foibles redoutes occupées par les François.

« C'est alors que la consternation de l'armée fut extrême, se voyant sans redoutes, sans lignes, accablée du canon dans le camp, quatre mille Turcs sur la hauteur, et tous les Maures s'assemblant par les feux qui se faisoient sur les montagnes. ...Je trouvai M. de Gadaigne dans les mesmes sentimens où je l'avois laissé, qui estoient de périr et de suivre plustot le party du désespoir que de la retraitte, ne voulant point tenir de conseil sur ce sujet. »

Il fallut pourtant se résoudre à délibérer sur cette situation périlleuse, et assembler un conseil. La retraite fut résolue pour le 31. Guadagni s'obstinant encore à ne pas y consentir, on lui représenta « que l'on ne pouvoit plus respondre des soldats, lesquels disoient tout haut qu'ils alloient se faire Turcs. » Il céda enfin. « Mais ce qu'il y eut de plus fascheux, fut la nécessité indispensable d'abandonner le canon. » L'embarquement s'opéra en désordre, avec précipitation et sous le feu des Turcs. Guadagni donna de nouvelles preuves d'un rare courage, et ne ménagea pas sa vie pour sauver les troupes qui lui étaient confiées. Elles s'éloignèrent heureusement du rivage; mais on perdit encore le régiment de Picardie, embarqué à bord d'un vaisseau de guerre qui sombra à la vue des côtes.

« L'establissement projeté à Gigery a esté commencé en la manière souhaittée; et s'il n'a pas eu la durée qu'on attendoit, il n'y a rien à censurer, puisque la prévoyance de Sa Majesté n'a rien omis de ce qu'on pouvoit humainement désirer d'elle... Les vaisseaux estoient en mer, les hommes en marche, et les munitions fort abondamment amassées dans la ville de Toulon. Mais la peste afflige inopinément Toulon; ce mal contagieux trouble inopinément la Provence. Cet accident imprévu oblige le roy à contremander les hommes qui estoient déjà commandez pour aller joindre les autres. Nos François africains voyant que la peste a empesché l'arrivée du secours des trouppes et des munitions qu'ils attendoient, et que l'hyver venu de surcroist leur oste toute espérance d'en recevoir à temps, leur propre prudence leur fait quitter ce poste (*). »

GIGNAC, petite ville du département de l'Hérault, arrondissement de Lodève. Popul. 2,779 hab.

(*) Ibid., p. 74 et 75.

Il est fait mention de Gignac dès le septième siècle. Deux siècles plus tard, c'était le siége d'un évêché. La ville fut saccagée plusieurs fois, et, entre autres, en 1361, par Seguin de Badefol, chef d'une bande de routiers. Il y a, non loin de la ville, l'église Notre-Dame de Grâce, que l'on croit avoir été originairement un temple de Vesta. L'architecture en est fort remarquable. C'est un lieu de pèlerinage où l'on se rend de douze lieues à la ronde.

Cette ville faisait anciennement partie du bas Languedoc, du diocèse et de la recette de Béziers, du parlement de Toulouse, de la généralité de Montpellier et de l'intendance de Languedoc.

GIJON (affaire de). — Le 17 octobre 1810, un corps de 300 guérillas se présenta devant Gijon, ville et port de la province des Asturies, où était posté le colonel Cretin. Quoique ce brave officier n'eût avec lui qu'un piquet de chasseurs et une compagnie de voltigeurs, il tenait néanmoins depuis quelque temps l'ennemi en échec, lorsqu'il vit une escadre anglaise de 87 voiles s'approcher du port, et commencer bientôt à débarquer des troupes, dont le nombre s'éleva à 2,500 hommes. Le colonel évacua la place en bon ordre, et, dès le soir, envoya demander des renforts au général Bonnet. Il en reçut dans la nuit, retourna au point du jour sur Gijon, et força les Anglais et les Espagnols, qui laissèrent plusieurs centaines de morts et de blessés, à se rembarquer précipitamment.

GILBERT (saint), issu d'une noble famille d'Auvergne, vécut sous Louis le Gros et Louis le Jeune, et fut premier abbé d'un monastère qui porta son nom, au diocèse de Clermont. Gilbert avait passé sa jeunesse à la cour de France, et il était compté parmi les plus braves et les plus pieux chevaliers de son temps. Après la prédication de la deuxième croisade, il suivit le roi en terre sainte. Les tristes résultats de l'expédition jetèrent dans l'âme de Gilbert, qui les attribuait aux péchés des croisés, une tristesse profonde. Exalté d'ailleurs par les habitudes d'une vie ascétique, il résolut de se consacrer entièrement à la vie du cloître : sa femme Pétronille et sa fille Ponce approuvèrent et partagèrent cette intention. Après avoir consulté l'évêque de Clermont et l'abbé de Dilo, Gilbert donna la moitié de ses biens aux pauvres, et garda l'autre pour fonder et construire deux monastères, l'un de femmes pour Pétronille et Ponce, et l'autre d'hommes, où il voulait se retirer. Le premier fut établi à Aubeterre, sous l'invocation de saint Gervais et saint Protais. Pétronille en prit le gouvernement, et fut, après sa mort, remplacée par sa fille. Gilbert se retira dans un lieu nommé *Neuf-Fontaines;* il y fit construire un monastère, et, en 1150, il y fit venir de Dilo des chanoines prémontrés. Il fut élu abbé par tous les chanoines, et gouverna avec sagesse. A côté de l'abbaye était un vaste hôpital, où Gilbert venait soigner les malades et les infirmes. Après une vie de dévouement et d'austérités, Gilbert mourut le 4 juin de l'an 1152, et fut, d'après son désir, enterré dans le cimetière de son hôpital. Le troisième abbé fit transporter les restes de Gilbert dans l'église. Robert d'Auxerre, prémontré et historien presque contemporain, a rapporté l'histoire de saint Gilbert dans sa Chronique.

GILBERT (François-Hilaire), membre du Corps législatif et de l'Institut, professeur et directeur adjoint de l'école vétérinaire d'Alfort, naquit à Châtellerault en 1757. C'est en lisant un jour Buffon que sa vocation lui fut révélée. Seul et sans protecteur, il se présenta à M. Necker, qui, l'ayant fait examiner, lui donna une place gratuite à l'école d'Alfort. Il ne tarda pas à se faire remarquer, et, au bout de trois ans d'études, il fut nommé professeur. Doué d'une grande vivacité d'esprit, d'une élocution rapide et abondante, il eut un succès brillant. Divers mémoires couronnés par les académies, et notamment celui sur *les prairies artificielles,* travail qui est encore aujourd'hui fondamental en cette matière, le firent bientôt connaître dans un cercle plus étendu. Il fut dès lors consulté sur des questions délicates d'administration, et chargé de missions importantes, notamment de l'organisation et de la direction des établissements de Sceaux, de Versailles et de Rambouillet. Le gouvernement eut aussi recours à sa science

et à son zèle dans un grand nombre d'épizooties. Dans le but d'exciter l'industrie des gens de la campagne, Gilbert composa des instructions populaires sur divers objets d'économie rurale et de médecine vétérinaire. Un des articles secrets du traité de paix entre la république et l'Espagne accordait à la France la faculté d'acheter dans la Péninsule quelques milliers de mérinos. Trois années s'étaient écoulées sans qu'on eût pensé à l'effectuer, et le terme de l'exportation était fixé à cinq ans. Gilbert remit à l'Institut, dont il avait été nommé membre à la formation, un mémoire pressant sur cet objet. Éclairé par ce mémoire, le ministre, François de Neufchâteau, ordonna, vers la fin de 1797, l'exécution de la mesure, en chargeant l'auteur de cette mission délicate. Mais Gilbert fut tellement entravé, qu'il manqua deux ans de suite l'époque favorable; puis, lorsqu'il la rencontra, les propriétaires refusèrent de vendre, et ces lenteurs se compliquèrent de retards dans les payements du côté de la France; en sorte que Gilbert fut obligé d'engager son propre patrimoine pour acquitter des dettes d'autant plus sacrées à ses yeux qu'elles intéressaient l'honneur du pays. Les chagrins que ces contrariétés lui causèrent achevèrent ce que les fatigues avaient commencé. Il gagna une fièvre tierce qui dégénéra bientôt en fièvre maligne, et l'emporta au bout de neuf jours, le 6 septembre 1800. Nous avons de lui, sans compter les mémoires couronnés par les académies, les ouvrages suivants, dont le style n'est pas moins recommandable que le savoir : 1° *Traité des prairies artificielles*, Paris, 1790, 1 vol. in-8°, réimprimé en 1802; 2° *Recherches sur les causes des maladies charbonneuses dans les animaux*, Paris, 1795, 1 vol. in-8°; 3° *Instruction sur le vertige abdominal des chevaux*, Paris, 1795, 1 vol. in-8°; 4° *Instruction sur le claveau*, Paris, 1796, 1 vol. in-8°; 5° *Instruction sur les moyens les plus propres à assurer la propagation des bêtes à laine de race d'Espagne*, Paris, 1797, 1 vol. in-8°; 6° *Mémoire sur la tonte du troupeau national de Rambouillet*, Paris, 1797, 1 vol. in-4°. Gilbert a aussi fourni plusieurs articles à la *Décade philosophique*, au *Magasin encyclopédique*, à la *Feuille du cultivateur;* et au *Cours d'agriculture* de Rozier, l'article *Bestiaux au vert*, qu'il composa en société avec Rougier la Bergerie.

GILBERT (Nicolas-Joseph-Laurent) naquit en 1751, à Fontenai-le-Château, près de Remiremont dans les Vosges. Ses parents étaient des cultivateurs pauvres, qui épuisèrent leurs faibles moyens pour lui faire donner une éducation littéraire. On assure qu'il vint à Paris sans autre ressource que les poésies qui composent son *Début poétique* (publié en 1771). Confiant et inexpérimenté, il chercha naïvement des protecteurs parmi plusieurs nobles personnages et parmi les coryphées de la nouvelle philosophie. Il fut rebuté partout. Pour comble d'humiliation, l'Académie française rejeta successivement deux pièces de vers qu'il avait présentées au concours. C'en fut assez pour aigrir à jamais son âme, et lui inspirer cette humeur chagrine et misanthropique qui assombrit son visage et ses écrits. Dès lors, l'indignation fut sa muse. Il s'attacha au parti qui combattait les philosophes, et publia les deux satires qui lui ont mérité le surnom de Juvénal du dix-huitième siècle. Cette énergique peinture de la société corrompue au milieu de laquelle son malheureux sort l'avait jeté, cette ironie sanglante déversée sur la secte vaniteuse et égoïste des encyclopédistes, accrurent encore le nombre de ses ennemis. Dès ce moment, tout ce qu'il produisit fut frappé par eux de réprobation. La Harpe le Pédant le mit au nombre des plus mauvais rimailleurs de son temps. Bientôt le malheureux poëte resta presque sans secours et sans asile. M. de Beaumont, archevêque de Paris, lui avait obtenu depuis peu de temps une modique pension, quand il fut saisi d'une aliénation mentale occasionnée soit par le désespoir, soit par une chute de cheval qui nécessita l'opération du trépan. Un matin, il pénétra dans la chambre de l'archevêque, et là se roula par terre, en criant : « Je vais mourir! je suis damné! » Le prélat fit porter l'infortuné à l'Hôtel-Dieu, où sa folie ne fit qu'augmenter; enfin, dans un de ses accès de fièvre, il avala, à l'insu de

ses surveillants, la clef d'une cassette où il avait quelque argent. Il expira vingt-quatre heures après dans d'horribles angoisses, le 12 novembre 1780, à l'âge de vingt-neuf ans. Tous les amis des lettres connaissent ces strophes si touchantes, qui furent son chant du cygne, et dont l'une est ainsi conçue :

Au banquet de la vie infortuné convive
J'apparus un jour et je meurs;
Je meurs, et sur ma tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs, etc.

Ce fut huit jours avant cette mort déplorable, dans un intervalle lucide, qu'il les composa. Combien ne doivent-elles pas nous faire regretter tout ce que présageait une si belle inspiration! Après avoir lu ces stances admirables, on ne saurait juger sévèrement ses autres écrits, où, à côté de passages pleins de verve et de vérité, se rencontrent des défauts qui tiennent à l'humeur, à la jeunesse du poëte. Il a expié bien chèrement cette gloire, le seul but de ses désirs!

GILBERT, surnommé *de la Porrée*, évêque de Poitiers, né dans cette ville vers l'an 1070, professa pendant quelque temps la dialectique et la théologie à Paris, se mit à la tête des *réalistes*, et acheva sur les *nominaux* le triomphe que saint Bernard avait commencé en terrassant Abailard. Mais il ne sut pas lui-même se préserver des attaques des prêtres et de l'abbé de Clairvaux. Plusieurs de ses propositions furent condamnées par le concile tenu à Reims en 1148. Gilbert se rétracta, et ne s'occupa plus jusqu'à sa mort (1154) que du soin d'instruire ses diocésains, de décorer les églises, et de faire fleurir les lettres et les sciences. On a de lui un *commentaire* fort obscur sur le livre de la *Trinité* de Boëce; un *Traité philosophique des six principes*, jadis fort célèbre, et imprimé avec plusieurs anciennes éditions d'Aristote; un *Commentaire sur l'Apocalypse* (Paris, 1512, in-8°), etc.

GILIBERT (Jean-Emmanuel), médecin et naturaliste, naquit à Lyon en 1741. Il étudia à Montpellier, et alla se fixer ensuite dans le village de Chazay, près de Lyon. Désigné par le célèbre Haller aux ministres de Pologne et de Portugal, qui l'avaient consulté tous deux sur le choix d'un sujet capable de fonder une école de botanique, il se décida pour la Pologne, et partit en 1773. Arrivé à Grodno, il y établit un jardin botanique, et attira un grand concours d'élèves par ses leçons de clinique. Lorsque l'université fut transférée à Wilna, Gilibert l'y suivit, et remplit avec honneur la chaire d'histoire naturelle et de matière médicale. Mais la rigueur du climat, l'état de sa santé, joint aux persécutions, le déterminèrent à se retirer en 1783. Arrivé à Lyon, il y fut nommé médecin de l'Hôtel-Dieu, médecin en chef des épidémies, professeur au collége de médecine, et membre de l'Académie. Il eut à souffrir des orages de la révolution. Maire de Lyon en 1793, il fut arrêté et détenu en prison. Il recouvra la liberté, mais non le repos. La présidence de la commission départementale lui ayant été déférée pendant le fameux siége de Lyon, il fut de nouveau proscrit. Obligé de fuir, il erra pendant dix-huit mois, au bout desquels seulement il put rentrer dans sa patrie. La place de professeur d'histoire naturelle à l'école centrale lui fut décernée, et il la remplit de manière à justifier la confiance de l'administration. La mort le surprit, le 2 septembre 1814, après quatre ans de souffrances. Son nom a été donné par Ruiz et Pavon à un genre de plantes (*gilibertia*) de la famille des araliacées. On doit à Gilibert un grand nombre d'ouvrages de botanique.

GILLES (Nicole), abréviateur des grandes chroniques de Saint-Denis, né dans le quinzième siècle, fut notaire et secrétaire de Louis XII, secrétaire du trésor jusqu'en 1496, et mourut en 1503. L'ouvrage auquel il doit sa réputation est intitulé : *les Annales et chroniques de France, de l'origine des François et de leur venue ès Gaules, avec la suite des rois et princes, jusqu'au roi Charles VIII*, Paris, 1492, in-4°. Voici le jugement qu'en porte M. Augustin Thierry : « Cet ouvrage, qui, dès son apparition, eut un succès immense, respectait le fond des chroniques de Saint-Denis, mais en changeait le style pour l'accommoder aux idées et au goût du temps. Le peu de couleur originale, conservée à l'histoire

des deux premières races par les compilateurs du douzième siècle et les traducteurs du treizième, disparut sous une phraséologie toute moderne. On y trouve un grand luxe de remarques sur le peu de durée de la faveur des cours, et le dévouement des rois de France au saint-siége. L'auteur va jusqu'à falsifier la prière de Clovis à la bataille de Tolbiac. Il lui fait dire : « Seigneur Jésus-« Christ, je croirai en votre nom ; et tous « ceux de mon royaume qui n'y voudront « croire seront exilés ou occis. » Ni ces mots, ni rien d'approchant, ne se trouvent dans les chroniques de Saint-Denis. En parlant des exactions des rois des Franks, Nicole Gilles emploie toujours les mots de tailles, emprunts et maltôtes, si célèbres de son temps. Il ajoute aux grandes chroniques beaucoup de fables et de miracles qui, au douzième siècle, n'étaient pas encore de l'histoire, comme les fleurs de lis apportées par un ange ; la dédicace de l'église de Saint-Denis par Jésus-Christ en personne ; l'érection du royaume d'Yvetot, en expiation d'un meurtre commis dans l'église, le vendredi saint, par le roi Clotaire Ier. Un des passages les plus originaux du livre est le portrait de Charlemagne, présenté comme une espèce de Gargantua, haut de huit pieds, et mangeant à lui seul le repas de plusieurs personnes..... On peut dire aujourd'hui, sans trop de hardiesse, que l'ouvrage du secrétaire de Louis XII est également dépourvu d'érudition et de talent ; et pourtant aucune histoire de France n'a joui d'une aussi longue popularité. Il en a paru successivement seize éditions, dont la dernière est de 1617, cent quatorze ans après la mort de l'auteur (*). » La première édition est très-rare. Celle de 1552, 2 vol. in-8°, est recherchée des curieux pour la beauté de l'impression et la commodité du format.

GILLES (Pierre), en latin *Gyllius*, un des premiers savants français qui aient fait des recherches utiles dans les sciences naturelles, naquit à Albi en 1490 ; visita les bords de la Méditerranée, de l'Adriatique ; fut envoyé dans le Levant par François Ier ; explora les ruines de Chalcédoine ; revint dans sa patrie à la suite de d'Aramont, ambassadeur de France ; fut appelé en Italie auprès du cardinal d'Armagnac, et mourut à Rome en 1555. On a de lui : *Orationes duæ quibus suadet Carolo-Quinto imper. regem Galliæ prælio captum, gratis esse dimittendum* (Brescia, 1540, in-8°) ; *ex Æliano itemque ex Porphyrio, Heliodoro, Oppiano..... de vi et natura animalium ; lib. unus de gallicis et latinis nominibus piscium* (Lyon, Séb. Gryphe, 1533, in-4°) ; *de Bosphoro thracio libri tres* (Lyon, 1561, in-4° ; Leyde, Elzevir, 1632 et 1635, in-24) ; *de Topogr. Constantinopoleos et de illius antiquitat. lib. IV* (Lyon, 1561, in-4° ; Leyde, 1632, in-32), etc.

GILLES DE BRETAGNE, seigneur de Chantocé, était fils de Jean V et frère de François Ier, duc de Bretagne. Mécontent de la part qui lui revenait dans l'héritage paternel, il quitta la cour en 1445, et entretint des liaisons criminelles avec les Anglais. Ces torts furent encore aggravés par la haine d'un favori qui gouvernait l'esprit du duc. Arrêté au Guildo par les Français, il fut conduit à Dinan, où le duc son frère, n'ayant pu le faire condamner, le jeta en prison. Après quatre ans de détention, il périt, dans la nuit du 24 au 25 avril 1450, étouffé entre deux matelas, dans les cachots du château de la Hardouinaye. Cet assassinat pesa d'un tel poids sur la conscience du duc qui l'avait fait ou laissé commettre, qu'il mourut quarante jours après. On rapporte qu'un cordelier, confesseur de Gilles, l'avait cité, de la part de la victime, à comparaître, précisément dans ce délai, devant le tribunal de Dieu.

GILLES DE CORBEIL, célèbre médecin du douzième siècle, sur lequel on n'a que fort peu de renseignements, naquit probablement à Corbeil. Après avoir professé avec un grand succès à Montpellier, il vint à Paris, où il fut nommé chanoine de Notre-Dame. Il exerça en outre les fonctions de médecin auprès de Philippe-Auguste, plusieurs années avant 1215. On ignore l'époque de sa mort. On a de lui : un traité fort remarquable *de Pulsibus*, en vers hexamètres ; 2° un traité *de Uri-*

(*) Aug. Thierry, Lettres sur l'histoire de France.

nis, également en hexamètres, et enfin un poëme de six mille vers, divisé en quatre livres, intitulé : *de Virtutibus et laudibus compositorum medicaminum*.

GILLES DE PARIS, poëte latin, né vers l'an 1164, était chanoine de Saint-Marcel, et professa, avec un grand éclat, les arts libéraux à l'université de Paris. On ne connaît de lui qu'un poëme intitulé *Karolinus*, qu'il composa pour l'instruction de Louis VIII. Les quatre premiers chants sont employés à célébrer la prudence, la justice, la force et la tempérance de Charlemagne. « Dans le cinquième, dit M. Daunou (Discours sur l'état des lettres), l'auteur ose examiner, du vivant de Philippe-Auguste, jusqu'à quel point ce monarque a pratiqué ou négligé ces quatre vertus. Ce dernier livre contient six cent cinquante-sept vers, dont le mérite littéraire n'est pas très-grand ; mais ce livre est curieux par la hardiesse des réflexions et des censures. Le poëte, après un éloge assez succinct des belles qualités et des bonnes actions de Philippe, lui reproche non-seulement son divorce, qu'il signale comme la cause des maladies contagieuses, des guerres, des famines, et de tous les fléaux dont la France est affligée, mais aussi sa fierté, sa dureté, sa rigueur extrême, qui indispose les hommes paisibles, qui provoque et entretient la résistance des rebelles. Un des derniers morceaux de ce poëme tient à l'histoire littéraire, parce que le poëte y célèbre quelques hommes de lettres ses compatriotes ou ses contemporains. » Le cinquième chant n'est point, comme l'affirme M. Daunou, le seul qui ait été publié. Fr. Duchesne a inséré quelques fragments du quatrième, dans le tome V de ses *Scriptores rerum francicarum*. Le chant V se trouve en entier dans le tome XVII du *Recueil des historiens de France*. Le P. Labbe annonçait une édition complète de ce poëme, mais il ne put mettre son projet à exécution.

GILLETTE (combat de). En 1793, pendant le siége de Lyon et de Toulon, l'armée austro-sarde se préparait à envahir la Provence, quand Dugommier fut chargé du commandement de l'aile gauche de l'armée d'Italie. Il avait déjà été forcé d'évacuer Belveder et Vesubia, et les Impériaux se portaient sur l'Esteron pour tourner ses positions par leur gauche. Cependant, au lieu de concentrer leurs forces pour cette manœuvre, ils ne réunirent que 4,000 hommes. Dugommier sentant les conséquences d'un succès, se porte en forces à Gillette, en faisant 28 kilom. en une nuit, avec un détachement grossi en route de toutes les troupes qu'il a rencontrées. Au point du jour (18 octobre), il culbute les ennemis qui le croyaient bien éloigné. Tout fuit devant lui ; les munitions, les tentes, l'artillerie austro-sarde, tombent en son pouvoir ; 800 ennemis sont tués, 750 prisonniers ; la Provence est sauvée, et Toulon est repris aux Anglais, par un trait de génie qui décelait un grand capitaine.

GILLOT (Claude), dessinateur, peintre et graveur, né à Langres, en 1673, reçut de son père les premières leçons de dessin, et vint ensuite à Paris se perfectionner sous Jean-Baptiste Corneille, peintre d'histoire. Ce n'est cependant pas à la peinture qu'il paraît avoir donné le plus de soin, car il est bien moins connu aujourd'hui par ses tableaux que par ses eaux-fortes, qui sont estimées. Faut-il croire ce à quoi quelques auteurs ont attribué le peu d'ouvrages qu'il a laissés? Il fut le maître de Watteau, et devint jaloux d'un élève qui devait bientôt le faire oublier. Quoi qu'il en soit, c'est à ce moment qu'il quitta la peinture pour s'occuper exclusivement de gravure. D'une nature assez inquiète, d'un caractère mobile, il avait trop peu de constance pour s'attacher aux leçons d'un maître. Il n'en eut presque pas d'autre que la nature, et malheureusement il choisit une nature commune et triviale. Ses tableaux représentent presque toujours quelque scène de tréteaux, quelque aventure burlesque. On y rencontre toujours un grand caractère de vérité ; mais l'exécution en est souvent très-faible. Il fut reçu à l'Académie en 1715, et mourut en 1722.

GILLOT DE BEAUCOUR (Louise Gomez de Vasconcelles, dame), femme auteur du dix-septième siècle, a écrit, entre autres romans, *le Galant nou-*

velliste, le Courrier d'amour, les *Mémoires de Ravessant*, etc.

Gilly (Jacques-Laurent, comte), lieutenant général, né à Fournès (Gard), en 1769, se fit remarquer aux armées des Alpes et des Pyrénées-Orientales, à la bataille de Thuir, à la défense du château de Puycerda (juillet 1795), fit les campagnes de 1796 à 1798, dans l'armée d'Italie, et fut envoyé successivement comme général de brigade (1799) aux armées du Danube, des Grisons, etc. Le 13 mai 1801, il alla prendre le commandement d'une division en Portugal. Passé à la grande armée, il y fit avec distinction les guerres de 1807 et 1808, et la campagne d'Autriche de 1809, reçut un coup de feu à Wagram, et fut nommé général de division le 16 août, après quoi il alla prendre (11 mars 1810) le commandement général des îles de la Zélande. Il fut nommé baron de l'empire en janvier 1814.

A la première restauration, le général Gilly, qui avait envoyé sa soumission à Louis XVIII, venait de lever à la hâte, dans le département du Gard, un corps de volontaires royalistes, lorsqu'il retourna sous les drapeaux de l'empereur, de son ancien général; il reçut bientôt la mission d'aller dissiper les rassemblements de Nîmes et de Montpellier. Le duc d'Angoulême, forcé d'abandonner toutes ses positions, effectua précipitamment sa retraite sur Montélimart. C'est alors qu'eut lieu la convention conclue à la Palue, entre le général Daultane, au nom du prince, et le colonel Saint-Laurent, au nom de Gilly : elle portait en substance que l'armée royale serait immédiatement dissoute, et que le duc aurait la liberté de s'embarquer au port de Cette pour Barcelone. Napoléon approuva la conduite du général dans cette circonstance difficile, le nomma comte de l'empire, et lui confia le commandement de la 9e division militaire, avec le titre de commissaire extraordinaire du gouvernement impérial. Le département du Gard le nomma en outre son représentant à la chambre des députés.

Après le désastre de Waterloo, Gilly passa en Amérique. Compris dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet 1815, il fut condamné à mort par le 1er conseil de guerre de la 1re division militaire, le 25 juin 1816. Gilly retourna en Europe en 1819. Le 2 février 1820, il arrive à Paris, et va se constituer volontairement prisonnier à l'Abbaye. La nouvelle procédure s'instruisait, lorsque, à la sollicitation du duc d'Angoulême, des lettres de grâce lui furent accordées. Il fut rétabli, à partir du 14 février, sur la liste des officiers généraux en activité. Toutefois, une ordonnance du 1er décembre 1824 le mit à la retraite. Il est mort en 1829.

Gilon (le cardinal), bénédictin, surnommé *de Paris*, né à Toucy, près d'Auxerre, vers la fin du onzième siècle, se fit une réputation par son talent poétique, puis se retira, en 1119, à l'abbaye de Cluny. Le pape Calixte II étant venu en France, l'emmena avec lui en Italie, et le nomma évêque de Tusculum et cardinal. Gilon fut envoyé en 1127, par Honoré II, pour apaiser en Palestine les querelles qui divisaient le clergé. A son retour, il fut nommé légat en Pologne. Après la mort d'Honoré, il se déclara pour l'antipape Anaclet. On ignore la date de sa mort, fixée par quelques-uns en 1142. On a de lui : 1° *de Via hierosolymitana quando expulsis et occisis paganis, devictæ sunt Nicæa, Antiochia et Hierusalem à christianis :* cette histoire, en vers hexamètres, est divisée en 6 livres; elle a été insérée en partie dans le tome IV des *Scriptores rerum francicarum* de Duchesne, et complétement dans le tome III du *Thesaurus anecdotorum* de D. Martène; 2° une *Vie de saint Hugues*, abbé de Cluny, insérée dans le recueil des bollandistes au 29 avril; 3° *Epistola ad Bernardum, Antiochenum patriarcham,* insérée dans le tome II des *Reliquiæ manuscriptorum de Ludewig*.

Gimoez et Terrides, terre et seigneurie, avec un ancien titre de vicomté, en Gascogne. On trouve des vicomtes de Gimoez dès l'année 993. Terrides fait aujourd'hui partie du département de Tarn-et-Garonne, arrondissement de Castel-Sarrasin.

Gimont, petite ville du département du Gers, arrondissement d'Auch, pop. 2,952 habitants.

Près de cette ville, il y avait, avant 1789, une abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, qui avait été fondée par Géraud, seigneur de Broglio, en 1142. La ville, bâtie sur un terrain concédé par l'abbaye, faisait anciennement partie du bas Armagnac, au pays de Rivière-Verdun, du parlement de Toulouse, et du diocèse et de l'intendance d'Auch.

GINGUENÉ (Pierre-Louis), littérateur, membre de l'Institut, né à Rennes en 1748, mort en 1816. Il débuta dans la carrière littéraire par une jolie pièce de vers intitulée : *la Confession de Zulmé*, qui eut un grand succès. Quelques autres opuscules étendirent encore sa réputation. En 1791, sa brochure : *De l'autorité de Rabelais dans la révolution présente*, signala son entrée dans la carrière politique. Ami de Chamfort, il rédigeait avec lui la *Feuille villageoise*, et fut incarcéré en 1793 avec Roucher et André Chénier, dont il partageait les opinions contre-révolutionnaires. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il fut appelé successivement à diverses fonctions publiques, devint membre de l'Institut, ambassadeur auprès du roi de Sardaigne, et se vit nommer au tribunat après le 18 brumaire. Éliminé en 1802, pour son opposition vigoureuse à l'établissement de tribunaux spéciaux, il se renferma dès lors dans ses travaux littéraires. Il enrichit d'excellents articles la *Décade philosophique*, puis la *Revue philosophique* et le *Mercure de France*. En 1811 et 1812, parurent ses fables et quelques autres poésies. Mais son ouvrage le plus digne d'éloges, c'est son *Histoire littéraire d'Italie*, en 9 vol. in-8°, dont les trois derniers ne parurent que trois ans après sa mort. Il s'y montre écrivain habile, et critique plein de goût et d'impartialité. On lui doit encore un grand nombre d'articles insérés dans la *Biographie universelle* de M. Michaud et dans l'Encyclopédie méthodique; enfin, une édition des œuvres de Chamfort et de celles de Lebrun (Écouchard), son ami, publiée avec une notice biographique.

GION, terre et châtellenie érigée en baronnie par lettres de février 1633, en faveur de Jacques de Gion.

GIRARD (Claude-Marie), chef de brigade, né à Artena (Jura) en 1749; canonnier en 1766, il fit les campagnes d'Amérique de 1776 à 1782, en qualité d'adjoint au génie militaire. A l'armée du Nord, le 18 mars 1793, à la tête d'un bataillon, il défit le régiment de Cobourg-dragons à Nerwinden; reçut six coups de feu, le 8 mai, dans les bois de l'abbaye de Bonne-Espérance. Le 28 prairial an II, à la bataille de Meslée, il prit 7 pièces de canon et fit 600 prisonniers. A l'armée du Rhin, il s'empara de trois redoutes, fit prisonniers deux compagnies de grenadiers, et, faute de munitions, enleva une de ces redoutes à coups de pierres. A Fribourg, suivi de 30 grenadiers et de 3 officiers, il fit 1,000 prisonniers et s'empara d'un drapeau. A Neubourg, il mit en déroute deux bataillons ennemis, et prit deux pièces de canon. A Vérone, toujours à la tête de son bataillon, il culbuta les Autrichiens, et leur fit prisonniers cinq compagnies de grenadiers. Devenu chef de la 31ᵉ demi-brigade, il battit, pendant la nuit du 6 au 7 thermidor, 4,000 Autrichiens, et leur fit 800 prisonniers. Il fut ensuite envoyé dans la Vendée, et vécut retiré dans ses foyers depuis le 1ᵉʳ vendémiaire an XIII.

GIRARD (Gabriel), grammairien, né à Clermont en Auvergne vers 1677, secrétaire-interprète du roi pour les langues esclavonne et russe, chapelain de la duchesse de Berry, membre de l'Académie française, mort en 1748, a laissé : *La justesse de la langue française, ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes*, 1718; réimprimé depuis, plusieurs fois, sous le titre de *Synonymes français*.

GIRARD (Jean-Baptiste, baron), lieutenant général, pair de France, né en 1775, à Aulps (Var). Après avoir servi avec distinction depuis 1793, il révéla, surtout à Austerlitz, dans le corps de cavalerie commandé par Murat, les hautes capacités qui devaient faire de lui l'un de nos meilleurs généraux d'avant-garde. Napoléon disait de Girard à Ste-Hélène : « C'était un des plus intrépides soldats de l'armée française; il « avait évidemment le feu sacré. » Nommé sous-chef de l'état-major de la réserve de cavalerie, il prit part à la

campagne de Prusse de 1806, devint général de brigade le 13 novembre de cette année, et suivit son corps d'armée en Pologne. Ensuite il passa à l'armée d'Espagne, et reçut en 1809 le brevet de général de division, pour sa belle conduite à Arzobispo, où il fut blessé, comme plus tard à la journée d'Ocaña.

Napoléon l'appela à la grande armée en 1812, et lui donna le commandement d'une division. A Lutzen, Girard reçut deux blessures. Il put cependant prendre part aux batailles de Dresde, de Leipzig et de Hanau. Bien qu'il eût envoyé son adhésion à Louis XVIII, il fut l'un des premiers à se replacer sous les drapeaux de Napoléon, en 1815. Nommé pair de France le 2 avril, il reçut immédiatement après l'ordre d'aller prendre le commandement d'une division, à la tête de laquelle il fut tué à Ligny.

GIRARD (femme). A Colmar, vivait dernièrement et vit peut-être encore une femme de ce nom, qui avait passé l'hiver de 1839 gagnant à grand'peine le pain qu'il lui fallait pour ne pas mourir de faim. Elle avait droit pourtant à un meilleur sort.

Catherine Rohmer, née à Colmar en 1783, d'un père sergent et d'une mère vivandière, vit mourir son père à la prise de Calabre, et un boulet emporta la tête de sa mère à la bataille de Fleurus. En 1802, Catherine épousa François Girard, tambour-major de la 62e demi-brigade. Vivandière comme sa mère, elle entra en Espagne avec la division Donadieu, se trouva à la prise de Saragosse, passa en Autriche avec la division Charrière, fut blessée d'un coup de lance à la bataille de Wagram, assista à la prise de Vienne, et partit de là pour Naples.

Toujours prête à supporter les fatigues de la guerre et à exposer sa vie pour soulager les blessés, elle retourna en Espagne et assista à la prise de Gironne, où son mari fut décoré. Cette fois, elle se fit soldat elle-même, prit un fusil, et se battit avec beaucoup de bravoure. Elle suivit encore l'expédition de Russie jusqu'à Moscou, et fut comptée parmi les 25 militaires qui restaient de quatre bataillons de mille hommes. Après la retraite, elle fut présente à la réorganisation de son régiment, à Courbevoie. Bientôt elle alla prendre part aux affaires de Châlons, de Troyes, de Bar-sur-Aube, de Brienne. Se trouvant à Fontainebleau lors de l'abdication, elle part avec son mari pour suivre l'empereur à l'île d'Elbe. Elle comptait alors huit fils sous les drapeaux. De retour à Paris, elle en repart pour aller assister à la bataille de Waterloo. En 1815, son mari est nommé adjudant dans l'artillerie. En 1823, elle suit Girard en Espagne, où elle le voit mourir d'un coup de feu. Rentrée en France, elle y épouse un sergent-major aux sapeurs du génie, et part avec ce second mari pour l'expédition d'Afrique, où ses huit fils servent sous les drapeaux. Elle perd son second mari et deux de ses fils sur ce nouveau champ de bataille, et à l'affaire de la Maison carrée, elle est blessée elle-même de deux coups de feu.

GIRARDET (Abraham), graveur en taille-douce, naquit en 1764, au Locle, principauté de Neuchâtel. Ses maîtres, s'il en eut, sont restés inconnus. Il avait déjà gravé à l'eau-forte avec un certain talent, lorsqu'il vint à Paris à dix-huit ans, et travailla sous Nicolet. Il exécuta, en 1806, pour la collection du musée publiée par Robillard, une *Transfiguration*, qui obtint l'accessit à la distribution des prix décennaux. Cette planche, qui commença sa réputation d'artiste, fut suivie de l'*Enlèvement des Sabines*, d'après le Poussin; de la *Déification d'Auguste*, d'après un dessin de Bouillon; du *Triomphe de Titus* et *de Vespasien*, d'après Jules Romain; de la *Sainte cène*, d'après Philippe de Champagne; du *Christ mort*, d'après André del Sarto, et d'autres encore. Il grava un grand nombre de vignettes pour les belles éditions d'*Horace* et de *la Fontaine*, publiées par Didot aîné. Cet artiste n'aurait pas eu à se plaindre de la fortune, s'il n'avait cédé à des habitudes d'intempérance qui ruinèrent sa santé, et le conduisirent au tombeau à l'âge de cinquante-neuf ans. Ses gravures se distinguent par une grande fermeté de dessin, et par une harmonie parfaite des teintes.

GIRARDET (Jean), peintre, né à Lunéville en 1709, n'était pas destiné à la

carrière des arts. Il fit d'abord des études pour l'état ecclésiastique, puis suivit un cours de droit, et entra comme cornette dans un régiment de cavalerie. Pendant tout le temps qu'il avait donné à ces différents essais infructueux, il s'était toujours occupé de dessin. Son étonnante facilité ne tarda pas à déceler sa véritable vocation. Quelques-unes de ses ébauches tombèrent entre les mains de Claude Charles, professeur de dessin à Nancy. Celui-ci y pressentit le talent. Il admit le jeune homme dans son atelier, et détermina ses parents à lui laisser suivre une voie qu'il devait parcourir avec honneur. Girardet ne trompa pas les espérances de son maître, et travailla sous ses yeux avec ardeur, puis partit pour l'Italie, où il passa huit ans à étudier les chefs-d'œuvre des grands maîtres. A son retour, il rencontra dans le duc François III de Lorraine un noble protecteur, et les tableaux qu'il exécuta pour lui, les peintures à fresque qu'il fit dans la grande galerie de son palais à Florence ne tardèrent pas à le placer au rang qu'il devait occuper. Quelque temps après, le roi Stanislas le nomma son premier peintre. Il peignit à fresque, en 1762, un salon dans le palais de Stuttgard. Mais c'est dans la Lorraine, sa patrie, qu'il faut chercher les monuments de son talent. On en rencontre dans presque toutes les villes de cette province, à Metz, à Commerci, à Pont-à-Mousson, à Sainte-Marie aux Mines, à Verdun, à Nancy et à Lunéville. Sa *Descente de croix*, qu'on voyait autrefois dans une des églises de Nancy, passe pour son chef-d'œuvre.

Si Girardet eût vécu de nos jours, où les artistes ont appris à mener de front la fortune et la gloire, il eût sans doute été riche, car la réputation qu'il s'était acquise lui permettait de mettre un haut prix à ses tableaux; mais modeste autant que généreux, il ne comptait que le temps employé, ne tenait pas compte de son mérite; et si dans ses élèves il apercevait les germes du talent, il les aidait de sa bourse autant que de ses conseils. De longues maladies, suite de travaux excessifs, achevèrent ce qu'avaient commencé son désintéressement et sa libéralité, et Girardet était pauvre lorsqu'il mourut à Nancy, le 2 septembre 1778. Ses amis lui élevèrent un tombeau dans l'église de Saint-Sébastien, où il fut inhumé.

GIRARDIN (René-Louis, marquis de), né à Paris en 1735, d'une famille originaire de Florence, où elle est encore connue sous le nom de *Gherardini*. Deux membres de cette famille ayant été exilés pendant les troubles de cette république, l'un devint la souche des *Fitz-Gerald* d'Irlande, l'autre celle des *Girardin* de Champagne. Le marquis de Girardin servit la France dans les guerres de 1760. Mais il a dû sa renommée à un ouvrage sur l'embellissement des jardins, d'après un plan dont sa campagne d'Ermenonville devint le modèle, et à l'hospitalité qu'il offrit dans cette retraite à J. J. Rousseau, qu'il eut la gloire d'avoir pour ami. Après la mort du grand homme, René de Girardin lui fit élever un tombeau dans la partie de ses jardins connue sous le nom de l'île des Peupliers (voyez ERMENONVILLE). Lorsque la révolution éclata, le marquis ne démentit point sa conduite; il se rangea du côté des hommes qui réclamaient en faveur des droits du peuple; mais il ne resta pas longtemps sur la scène politique, et mourut dans sa retraite, le 20 septembre 1808. On a de lui : *De la composition des paysages* (Paris, 1777; 4ᵉ édit., 1805, in-8°), traduit en allemand et en anglais; *Discours sur la nécessité de la ratification de la loi par la volonté générale* (Paris, 1791, in-8°).

GIRARDIN (Cécile-Stanislas-Xavier, comte de), fils du précédent, naquit à Lunéville en 1763. Il eut pour parrain le roi Stanislas, au service duquel son père était alors attaché, et pour précepteur le philosophe de Genève. Ses principes le rendirent partisan enthousiaste de la révolution dès les premiers symptômes de l'élan national, et il les manifesta en publiant un écrit intitulé : *Lettre du vicomte d'Ermenonville à M****. Député du tiers à l'assemblée bailliagère de Senlis, il y fut l'âme de l'opposition qui éclata contre l'arrêt du conseil réduisant les électeurs du troisième ordre au quart pour la formation du corps électoral chargé de nommer les députés aux états généraux, et rédigea lui-même les cahiers de ses col-

lègues. De Senlis, il se rendit au bailliage de Vitry-le-Français, en qualité de mandataire du duc d'Orléans, et il y donna communication des instructions de Sieyès, qui eurent alors tant d'influence sur la marche du parti populaire. Ce fut à peu près vers ce temps-là que, se trouvant au Mans avec son régiment de cavalerie, commandé par le comte de Valence, les habitants de cette ville lui offrirent la cocarde nationale, en lui disant : « Élève de Jean-Jacques, « ton patriotisme te rend digne de la « porter. » Ils lui donnèrent ensuite des lettres de citoyen, le nommèrent commandant de la garde nationale à cheval, et l'appelèrent dans le sein du conseil municipal. La rapidité des événements l'entraîna bientôt dans la capitale. En 1791, le collége électoral de l'Oise le choisit pour député à l'Assemblée législative. Après y avoir siégé à l'extrême gauche, il modifia tellement ensuite ses opinions, qu'il se trouva à l'extrême droite à la fin de la session. Ainsi, dans les premières séances, il se prononça fortement pour des mesures répressives contre l'émigration, et repoussa l'ajournement du décret de déchéance réclamé contre Monsieur, comte de Provence, à raison de son droit à la régence, dans le cas où il ne rentrerait pas dans le royaume avant le terme fixé par l'Assemblée; il attaqua les ministres, disant de l'un d'eux qu'il était plutôt le ministre de l'empereur Léopold que celui de Louis XVI; enfin le 2 mai 1792, il embrassa la défense de *l'Ami du peuple,* que rédigeait Marat; et cependant, le 30 du même mois, il protesta de son attachement à la monarchie tempérée. Toutefois, en perdant alors sa popularité, il conserva l'estime de l'Assemblée législative, qui, dans le courant du mois de juillet, l'appela aux honneurs de la présidence. Au 10 août, il figura parmi les derniers défenseurs de la cour, éleva la voix en faveur des gardes suisses, et s'abstint depuis de paraître à la tribune, où il était loin d'ailleurs d'obtenir le succès qui a signalé sa nouvelle carrière législative après la restauration. M. de Girardin s'empressa de se faire donner une mission pour l'Angleterre par l'entremise de Marat. Les dispositions hostiles du cabinet de Saint-James ne lui ayant pas permis de prolonger son séjour à Londres, il revint à Paris dans la nuit du 21 janvier 1793. Comprenant les dangers de sa position, il se cacha d'abord à Ermenonville, ensuite à Sézanne, chez son oncle, le baron de Baye. La police du comité de sûreté générale le découvrit dans ce dernier asile, et il fut mis en arrestation avec ses frères. Pendant sa détention, il se fit menuisier, et fut bientôt capable de travailler pour les chefs d'atelier de Sézanne, qui contribuèrent à le faire oublier. En 1798, il accepta les fonctions d'administrateur du département de l'Oise, mais ne les conserva que deux mois, parce qu'on le destitua comme soupçonné de royalisme. Revenu alors à Ermenonville, il y forma des liaisons de voisinage avec Joseph Bonaparte, au sort duquel il demeura depuis attaché durant de longues années. Après le 18 brumaire, il fut préfet de l'Oise, puis tribun. M. de Girardin, comme le plus grand nombre de ses collègues, fit partie de cette majorité qui donna le caractère d'un cercle de courtisans à une institution essentiellement démocratique. Revêtu du grade de commandant au 4e régiment d'infanterie, dont Joseph était colonel, il suivit, en 1806, son puissant ami à Naples, où il entra à la tête de la garde du nouveau roi. Sa belle conduite au siége de Gaëte le fit élever au grade de colonel. A Bayonne, deux ans après, M. de Girardin fut nommé général de brigade, et il partagea ensuite les périls des premières campagnes de la guerre d'Espagne. Revenu à Paris, après la suppression du Tribunat, il passa au Corps législatif. En 1812, un décret impérial l'investit de la préfecture de la Seine-Inférieure. Maintenu par le gouvernement royal, en 1814, il quitta Rouen, au mois d'avril 1815, pour aller prendre possession de la préfecture de Seine-et-Oise, que Napoléon, à peine arrivé à Paris, venait de lui confier. Les habitants de la Seine-Inférieure lui témoignèrent leur reconnaissance en le choisissant pour député. La seconde restauration lui donna des marques de faveur suivies d'une prompte disgrâce, que formula une ordonnance de destitution, contre-signée Pasquier. L'em-

pereur de Russie le consola, il est vrai, en lui envoyant, dans le même moment, la croix de commandeur de l'ordre de Sainte-Anne. Mais tant que dura la réaction ultra-royaliste, M. de Girardin resta dans la retraite. En 1819, il consentit à reprendre ses fonctions administratives dans le département de la Côte-d'Or. Cependant les électeurs de la Seine-Inférieure le nommèrent de nouveau député en novembre, et M. de Girardin vint s'asseoir au côté gauche, avec lequel il vota constamment. Le ministère l'honora d'une nouvelle destitution, par ordonnance du 3 avril 1820. Peu de jours après, le député parut à la tribune pour présenter quelques observations sur le retrait du premier projet de loi portant abrogation de la loi électorale du 5 février; mais, fatigué de l'opiniâtreté des interrupteurs, il s'écria alors : « Je m'étonne « que des ministres puissent dire tout « ce qu'ils veulent, et que ce droit soit « interdit à un *représentant du peu-« ple.* » A ces mots, le côté droit redoubla de fureur. M. de Girardin continua de remplir son mandat avec zèle. Réélu constamment depuis 1820, malgré toutes les manœuvres ministérielles, il ne cessa, jusqu'en 1826, de figurer parmi les membres les plus actifs de l'opposition libérale. Il mourut le 27 février 1827. Ses funérailles, comme celles de Foy et de Liancourt, attirèrent un concours innombrable de citoyens. On a publié : *Discours, journal et souvenirs de Stanislas Girardin* (Paris, 1828, 5 vol. in-8°) (*).

GIRARDON (François), né à Troyes en 1627 ou 1630, sculptait tout jeune encore de petites figures de cire avec assez d'habileté pour faire pressentir son talent futur. Toutefois, ses parents, qui le destinaient au barreau, ne lui permirent qu'à regret d'entrer chez un menuisier de province qui sculptait des petites figures de saintes en bois pour la décoration des églises. Ce furent là ses premières études sérieuses, et aussi l'origine de sa fortune. Envoyé au château de Saint-Liébaut pour y exécuter des bas-reliefs en bois, il intéressa à son sort le chancelier Séguier, qui le plaça d'abord à Paris chez le sculpteur François Auguier, et lui paya ensuite les frais d'un voyage à Rome. Ses travaux et la protection du chancelier lui valurent celle de Louis XIV, qui lui accorda une pension de mille écus. Girardon sut aussi se concilier la faveur de le Brun, alors premier peintre du roi, et de qui dépendaient presque tous les travaux d'art. Le Brun l'employa fréquemment pour les décorations dont on embellissait Versailles et Trianon. A sa mort, Girardon, en 1690, obtint de Louis XIV l'inspection générale des ouvrages de sculpture. Il avait été nommé, en 1657, membre de l'Académie, professeur en 1659, et adjoint au recteur en 1674. L'Académie lui conféra, en 1693, le titre de chancelier.

Parmi les morceaux les plus remarquables qu'on a de lui, on cite le *mausolée du cardinal de Richelieu* dans l'église de la Sorbonne; les *quatre figures du bain d'Apollon* à Versailles, qui lui valurent un prix d'honneur; la *statue équestre de Louis XIV*, érigée sur la place Vendôme, et détruite en 1789. On conserve au musée des Petits-Augustins un petit modèle en bronze de cette dernière statue, modèle exécuté avec soin par Girardon lui-même. Un grand nombre de figures et de groupes d'enfants dans le jardin de Versailles et au château des Tuileries ont été aussi exécutés par lui. Il fit le *tombeau de la princesse de Conti* et *celui de Louvois;* enfin, le *buste de Boileau,* qui lui valut ces vers du célèbre satirique :

Grâce au Phidias de notre âge
Me voilà sûr de vivre autant que l'Univers ;
Et ne connût-on point ni mon nom ni mes vers,
Dans ce marbre fameux taillé sur mon visage,
De Girardon toujours on vantera l'ouvrage.

Girardon mourut à Paris, le 1er septembre 1715.

Catherine Duchemin, son épouse, s'était fait aussi une réputation dans les arts; elle peignait les fruits et les fleurs, et fut reçue membre de l'Académie en 1698. Girardon lui fit élever un

(*) Stanislas Girardin était l'aîné de trois frères : l'un mort en bas âge, les deux autres, le comte *Alexandre de Girardin,* lieutenant général et capitaine des chasses sous Louis XVIII et Charles X, et le comte *Louis de Brégy de Girardin,* membre du Corps législatif en même temps que Stanislas et colonel d'une des légions de Paris.

mausolée qui existait encore en 1792, et dans lequel il fut lui-même déposé, suivant ses dernières volontés.

Les œuvres de Girardon sont d'un style noble et correct, mais on leur reproche un peu de monotonie. Ce reproche, du reste, tomberait encore plus sur le Brun que sur lui, s'il était vrai, comme on le dit, que le Brun imposait ses dessins et ses compositions aux artistes qu'il faisait travailler.

GIRAUD (Jean-Baptiste) naquit à Aix en Provence en 1752. Il fut mis en apprentissage chez un orfévre, où il commença à apprendre à modeler. Un de ses oncles, qui dirigeait à Paris une riche maison de commerce, le destinait à lui succéder; mais le jeune homme, entraîné par son goût pour les arts, décida son parent à lui laisser suivre cette carrière, et partit pour l'Italie avec une pension.

Giraud a donné peu d'ouvrages de sculpture, mais tous sont de remarquables morceaux. On a de lui un *Mercure*, dont le marbre est en Angleterre; un *Achille mourant*, dont il fit présent à sa ville natale; un *baigneur endormi*, un *faune* et un *soldat laboureur*. Quoiqu'il n'ait pas beaucoup produit, il a cependant rendu de grands services aux arts, et contribué plus que personne à maintenir en France les bons principes de la sculpture. Après la mort de son oncle, qui l'avait institué son héritier, il repartit pour l'Italie. Là, pendant huit ans, il fit mouler à grands frais et sous ses yeux les plus précieux monuments de la sculpture antique, et en envoya les plâtres à Paris. Il dépensa à cette œuvre plus de 200,000 francs. Son hôtel devint un véritable musée, qu'il mettait généreusement à la disposition des artistes. Giraud coopéra aussi à l'excellent ouvrage intitulé : *Recherches sur l'art statuaire chez les Grecs*. Il mourut dans sa retraite des Bouleaux, près de Nangis, le 13 février 1830, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

GIRAUD (Pierre-François-Grégoire) naquit au Luc, département du Var, le 19 mars 1783. Son père, qui le destinait au commerce, l'envoya à Toulon. Obligé de quitter cette ville lorsqu'elle fut prise par les Anglais en 1793, il suivit à Paris son oncle, qui dirigeait dans cette ville une maison de commerce considérable. Mais le jeune homme s'occupait de la lecture d'Horace et de Virgile plus que des affaires de la maison de son oncle. Il se lia d'amitié avec Giraud (Jean-Baptiste), qui lui donna les premières leçons de son art, et lui fit suivre les académies, où bientôt il occupa la première place, et le fit entrer ensuite chez le statuaire Ramey. En 1805, il remporta le premier prix d'encouragement pour la sculpture, et peu après il obtint le grand prix de Rome, quoiqu'il eût à lutter avec M. Cortot, qui eut le second prix. Pendant son séjour en Italie, il envoya plusieurs morceaux qui tous témoignaient des excellentes études qu'il avait faites, et qui promettaient un grand artiste. Revenu en France après un séjour de sept années, il se maria et eut la douleur de perdre presqu'en même temps sa femme et deux enfants qu'il en avait eus. Peu de temps après, il perdit son protecteur et son ami, Jean-Baptiste Giraud, qui lui légua sa fortune et ses trésors. Giraud fit construire au faubourg du Roule une maison destinée spécialement à recevoir ces belles et nombreuses sculptures. Mais il survécut peu lui-même à son maître, et mourut en 1836. « En « lui, dit un auteur (*), finit cette école « de pur enseignement, qui avait com- « mencé dans la personne du premier « Giraud. Épisode intéressant de l'his- « toire de l'art moderne, et qui aurait « exercé une influence salutaire autant « que puissante, si le destin, obstinément « jaloux, n'en eût arrêté le cours. »

GIRODET-TRIOSON (Anne-Louis) naquit à Montargis, le 5 janvier 1767. Ses parents le destinaient à l'état militaire, lorsqu'ils le virent, à l'âge de 13 ans, faire au pastel le portrait de son père et reconnurent en lui le goût du dessin. Cependant reculant encore devant l'idée d'en faire un peintre, ils voulurent en faire un architecte. Mais sa mère présenta quelques-uns de ses essais à David, qui lui répondit : *Vous aurez beau faire, votre fils sera peintre*. Il entra donc à l'école de David. Devenu orphelin peu de temps après, il eut,

(*) M. Miel, Encyclopédie des gens du monde.

dans M. Trioson, médecin des armées, un tuteur éclairé qui favorisa sa passion pour la peinture. Il obtint, en 1787, le second prix au grand concours de peinture, et en 1788, le premier prix. Girodet avait 23 ans lorsqu'il partit pour l'Italie. La première figure qu'il envoya, *le Sommeil d'Endymion*, fit une grande sensation. C'était un genre différent de tout ce qu'on avait vu jusqu'alors, et il n'est pas étonnant qu'en France, où l'on est tant ami du nouveau, on ait salué ce tableau avec une espèce d'enthousiasme. Tout en reconnaissant ce qu'a de poétique et de gracieux cette composition, il faut cependant bien convenir qu'elle était bien loin de la vérité, du nerf, qui distinguait le pinceau de David. Quoi qu'il en soit, Girodet, par ce seul tableau, vit sa réputation faite presqu'à l'entrée de la carrière. Il en fut lui-même effrayé, et souvent il dit depuis à ses amis que pendant longtemps cette figure se dressa devant lui comme un fantôme quand il voulait prendre ses pinceaux, et qu'il craignait toujours de rester au-dessous de ce qu'on avait présagé de lui.

Peut-être faut-il attribuer à cette crainte salutaire le caractère tout à fait différent des tableaux qui suivirent. *Hippocrate refusant les présents d'Artaxercès*, qui fut achevé en 1792, est un morceau d'un style sévère, et qui ne se ressent en rien de la mollesse qu'on pourrait peut-être reprocher à l'*Endymion*. Ce tableau, destiné par l'auteur à M. Trioson, fut dédié par celui-ci à l'école de médecine de Paris.

L'année suivante, Girodet composa, pour le célèbre médecin napolitain Cirillo, son tableau de *Stratonice*. A cette époque, l'ébranlement que la révolution française avait occasionné en Italie obligea Girodet à quitter Rome, où sa vie fut même en danger. Il rentra en France en 1795.

En 1799, il donna à l'exposition une figure de *Danaé* qui occasionna quelque scandale, et fit beaucoup de bruit à Paris. Voici à quel propos : il avait fait le portrait de mademoiselle Lange, actrice du Théâtre-Français. Ce portrait achevé, mademoiselle Lange le refusa, sous prétexte du défaut de ressemblance. L'artiste, indigné, déchira le tableau, en fit remettre les fragments chez la comédienne, et peignit, sous les traits de mademoiselle Lange, une Danaé qui, au lieu d'une pluie d'or, recevait une pluie de gros sous, tandis qu'un dindon faisait la roue dans un coin. Quoique cet ouvrage ne fût resté que quelques jours au salon, l'artiste fut cruellement vengé. Le public y avait parfaitement reconnu l'actrice : les journaux y firent de piquantes allusions; il y eut même un poëme publié à ce sujet. Girodet se repentit, dit-on, toujours d'avoir cédé à un premier moment d'indignation qui avait eu tant de retentissement.

En 1802, il fit pour la Malmaison, et sur la commande de Bonaparte, qui aimait les poésies d'Ossian, et voulait un sujet puisé dans les chants du barde écossais, le tableau de *Fingal avec ses guerriers*, recevant dans leur palais aérien les mânes des héros français. C'était une heureuse idée que d'avoir su rattacher la gloire de notre patrie à un sujet qui y paraissait si étranger, et Bonaparte en félicita l'artiste.

En 1806, Girodet exposa une *Scène du déluge*, l'une des plus belles pages, sinon la plus belle qu'ait produite son pinceau. Quoi qu'on ait pu dire de ce tableau, il est difficile de trouver un morceau plus énergique et plus vrai. Comment ne pas être ému, comment ne pas frissonner en voyant éclater et se rompre cette branche, unique et dernier espoir d'une famille entière déjà suspendue sur l'abîme ; la résignation du vieillard ; la terreur empreinte sur le visage du père ; la mère qui, dans cet instant terrible, retient encore son enfant sur son sein, tandis que son autre enfant, plus âgé déjà, cédant à cet instinct de la conservation, qui reparaît avec tant de force dans les moments de crise, s'accroche aux cheveux de sa mère, et va l'entraîner avec lui dans le précipice ouvert au-dessous d'eux ? tout concourt au dramatique de cette scène, remplie d'effroi et de douleur. C'est là, il faut en convenir, une admirable page, et le chef-d'œuvre de son auteur. Nous ne craignons pas d'aller trop loin en faisant l'éloge de ce tableau, car, au

besoin, nous nous retrancherions derrière ces paroles de David, qui dit en le voyant : « C'est la force de Michel-« Ange unie à la grâce de Raphaël ; un « jour, on viendra étudier devant ce ta-« bleau comme devant les ouvrages des « grands maîtres. »

Deux ans après, en 1808, Girodet donnait ses *Funérailles d'Atala*, tableau tout plein de la poésie rêveuse qui semble appartenir particulièrement à Girodet. La même année, il exposa *Napoléon recevant les clefs de Vienne*, et en 1810, *la Révolte du Caire*. Dans ces deux morceaux, Girodet donna une nouvelle preuve de son talent : ce n'était plus la poésie antique de l'*Endymion*, la poésie mélancolique de l'*Atala ;* ce n'était pas non plus la poésie dramatique de la *Scène du déluge* : c'était le caractère grave et sévère qui convient à la représentation de l'histoire. Et cependant, l'artiste sut éviter la froideur, écueil ordinaire de ces sujets. Que d'élan, de verve et de chaleur dans *la Révolte du Caire !*

En 1819, Girodet fut moins heureux ; il exposa son tableau de *Pygmalion*, sujet où il voulut pousser au delà des limites du possible cette qualité qu'on retrouve dans toutes ses œuvres, la poésie. Mais s'il échoua dans l'ensemble, il ne faut pas moins reconnaître dans les détails une admirable pureté de dessin. La figure de Galatée surtout est d'une correction et d'une grâce achevée, et lui attira, de la part de Louis XVIII, cet éloge flatteur : « En « vérité, je crois que Galatée va des-« cendre de son piédestal. »

Girodet, exténué par des fatigues et des maux secrets, semblait avoir renoncé à la peinture, lorsque, sur la demande du ministère de la maison du roi, il se ranime tout à coup, exécute et envoie au salon deux portraits en pied de Vendéens (Cathelineau et Bonchamp), où l'on reconnaît les traces de son génie, quoique sa main fût déjà affaiblie par la maladie qui le traînait au tombeau. Cette maladie fut courte, mais douloureuse ; l'invasion du mal avait été prompte ; une opération cruelle fut jugée indispensable ; mais, avant de la supporter, Girodet voulut remonter dans son atelier ; là, élevant les mains au ciel, il prononça, avec l'accent de l'émotion la plus déchirante, un éternel adieu à ses chers tableaux. Peu de jours après, toute espérance s'évanouit. Girodet succomba le neuvième jour après l'opération, le 9 décembre 1824, à l'âge de 58 ans.

La mort de ce grand peintre produisit une vive sensation dans le monde, mais particulièrement parmi les artistes. L'affluence était immense à ses funérailles ; elle se composait des élèves de toutes les écoles de la capitale, de tous les rivaux de gloire du défunt, et de plusieurs personnages illustres dans les rangs les plus éminents. Ce fut M. de Châteaubriand qui, à la demande du président de l'Académie des beaux-arts, attacha sur le cercueil les insignes de la Légion d'honneur, que le roi avait accordés à la mémoire du défunt. Le corps fut transporté dans sa dernière demeure, au cimetière du Père Lachaise, sur les épaules des jeunes gens des diverses écoles qui l'avaient accompagné jusque-là. Plusieurs discours furent prononcés sur la tombe. Le plus remarquable fut celui qu'improvisa M. Gros, l'un des plus illustres rivaux de Girodet.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des principales productions de cet artiste. Il faut encore rappeler ses compositions puisées dans *l'Énéide* et dans *Racine*, et qui sont jointes aux belles éditions imprimées par M. Didot ; ses charmantes figures des *Saisons*, exécutées pour le roi d'Espagne, et dont il existe des répétitions à Compiègne. Mais ce qu'il serait impossible d'énumérer, ce sont les compositions admirables dont ses portefeuilles étaient remplis. Nous désignerons seulement cinquante sujets environ empruntés à Anacréon, gravés par M. Châtillon, élève et ami de Girodet, et qui n'ont été publiés que depuis sa mort ; à peu près deux cent cinquante compositions puisées dans *Virgile ; les Sept chefs devant Thèbes*, grande et magnifique scène dans laquelle le poëte français a disputé la palme au poëte grec ; *les Amours des dieux ;* une *Pandore ; la Naissance de Vénus ; Vénus implorant Jupiter pour les Troyens*, et une foule d'autres sujets tirés de Sapho,

Moschus, Musée et des tragiques grecs.

Ce qui expliquerait jusqu'à un certain point ce sentiment poétique, qualité inhérente au talent de Girodet, et qu'on retrouve dans tous ses ouvrages, c'est qu'il n'était pas peintre seulement. Sans doute les productions de sa plume ne peuvent soutenir la comparaison avec celles de son pinceau, mais on y retrouve une imagination brillante, un coloris animé, le poëte, en un mot, mais le poëte auquel manquent l'étude et l'exercice. M. Cousin, son ami, a publié ses œuvres, qui forment 2 forts vol. in-8°, et qui contiennent un poëme en six chants sur la peinture, des traductions et imitations d'Anacréon, Moschus, Sapho, Catulle, Martial, etc. Sa correspondance est d'un style facile, où l'esprit se fait toujours sentir sans se montrer. Tout en faisant la part du mérite littéraire de Girodet, il est à regretter cependant qu'il ait dépensé dans ce genre d'exercice une partie de son talent, car en fait d'art surtout, il est vrai de dire que la monnaie d'une pièce d'or n'en est pas l'équivalent.

GIRONDE (département de la). Ce département, formé d'une portion de la Guienne, répond à la presque totalité du Bordelais et à la partie principale du Bazadais. Situé dans la région sud-ouest de la France, il est baigné à l'ouest par l'Océan, et a pour limites, au nord, le département de la Charente-Inférieure; à l'est, ceux de la Dordogne et de Lot-et-Garonne; au sud, celui des Landes. Sa superficie est de 1,082,552 hectares, dont environ 326,400 en landes, pâtis, bruyères, etc.; 228,356 en terres labourables, 138,823 en vignes, 106,709 en bois, 64,606 en prés, 27,470 en cultures diverses, etc. Son revenu territorial est évalué à environ 40,000,000 de fr., et il a payé à l'État, en impositions directes, en 1839, 3,159,377 de fr.

La Garonne, grossie déjà par de nombreux affluents, tels que le Tarn, le Lot et le Gers, reçoit encore dans ce département un nouvel affluent aussi considérable qu'elle-même, la Dordogne. Ce large estuaire, de 72 kil. d'étendue, reçoit le nom particulier de *Gironde*, qu'il a transmis au département. Au-dessus du confluent du Bec-d'Ambez, la Garonne n'a dans le département que deux affluents notables, mais non navigables, la Dropt et le Ciron. Quant à la Dordogne, elle reçoit, avant sa jonction, l'Isle, affluent considérable grossi de la Dronne. Sept routes royales et 19 départementales traversent le département. Le sol n'est coupé par aucune montagne. La partie sud-ouest n'offre que de vastes landes.

Le département est partagé en 6 arrondissements, dont les chefs-lieux sont Bordeaux, chef-lieu du département, Bazas, Blaye, Lesparre, Libourne, la Réole. Il renferme 48 cantons et 543 communes. La population est de 555,809 hab., parmi lesquels on compte 5,174 électeurs, représentés à la chambre par neuf députés (Bordeaux comprenant 4 arrondissements électoraux).

Bordeaux est le quartier général de la 11e division militaire (dép. des Landes, de la Gironde, et des Basses-Pyrénées), le siége d'une cour royale, à laquelle ressortissent les mêmes départements, et celui d'un archevêché qui, outre le diocèse de Bordeaux, a pour suffragants les évêchés d'Agen, d'Angoulême, de Poitiers, de Périgueux, de la Rochelle et de Luçon. Cette ville est aussi le chef-lieu du 31e arrondissement forestier. Pour nous borner aux hommes les plus éminents que ce département a vus naître dans les derniers temps, nous citerons : Montesquieu, Carle Vernet, Magendie, une foule de personnages de la révolution (voyez l'article suivant), etc., etc.

GIRONDINS. Ce nom rappelle de beaux talents et de grands malheurs, mais aussi de nombreuses faiblesses et de grandes fautes, qui compromirent un moment le sort de la révolution et le salut de la nationalité française.

Pris dans son sens littéral, il désigne cette brillante phalange de députés qu'envoya le département de la *Gironde* à l'Assemblée législative et à la Convention nationale : vrais enfants du Midi, plus diserts que profonds, plus passionnés qu'énergiques; aimant beaucoup la France, mais aimant encore plus leur province; franchement révolutionnaires, mais un peu matérialistes, un peu sceptiques, un peu Gascons;

discutant beaucoup, et n'agissant presque jamais; entraînant la majorité par le prestige de leur parole, mais empruntant à d'autres les idées qu'ils faisaient triompher, et se laissant trop souvent conduire par des intrigues dont ils ignoraient le véritable but; justement fiers de l'éloquence de Vergniaud, de Guadet, de Gensonné, mais n'ayant vu sortir de leur rang aucun chef capable de diriger la révolution; car Vergniaud, malgré quelques qualités qui rappelaient Mirabeau, Gensonné, malgré son habileté diplomatique, Guadet, malgré son caractère résolu, formaient un triumvirat parlementaire beaucoup plus qu'un triumvirat politique, et se trompèrent presque toujours dans le choix de leurs moyens d'action : orateurs enfin plus qu'hommes d'État, et tellement personnels (nous ne dirons pas dans leur système, ils n'en avaient pas), que, dans leurs idées, l'intérêt du pays ne passait qu'après le leur, et qu'ils préféraient le soin de leur propre gloire... même à la Gironde.

Pris dans une acception générale, le mot de girondins est devenu le *nom historique* des membres de cette partie de la Convention qui siégeait à droite, et qui combattit avec plus de fougue que d'ensemble le côté gauche, dirigé par les montagnards et la Commune de Paris. Les députés girondins étaient les avocats du côté droit plutôt que ses guides : le côté droit n'en reçut pas moins le nom de Gironde, parce que les assemblées délibérantes sont portées à prendre pour des généraux tous ceux qui combattent au premier rang dans la discussion, quoique souvent il arrive qu'ils ne soient que des soldats auxquels on a soufflé le mot d'ordre.

D'ailleurs, si les députés de la Gironde n'étaient pas les véritables chefs du côté droit, ils étaient les représentants les plus fidèles de ses tendances modérées jusqu'à la faiblesse, de ses préjugés provinciaux, qui, en voulant *détrôner* la capitale, allaient droit au fédéralisme; ils étaient le centre de ralliement de tous ceux qui ne comprenaient pas l'unité, comme les montagnards et comme la Commune de Paris. De toutes les villes de province, celle qui supportait le plus impatiemment la supériorité de la capitale, n'était-ce pas la ville de Bordeaux? N'avait-elle pas opposé son club des *récollets* au club des jacobins? N'avait-elle pas élevé autel contre autel? Comme si un vaste empire pouvait se passer d'une capitale; cité neutre, cité sainte, plus grande que les autres par cette unique raison qu'elle est le cœur de l'empire, le rendez-vous de tout un peuple, le siége de son gouvernement, le foyer de sa civilisation, le salon où il se rencontre, quand bon lui semble, avec toutes les autres nations du monde! Bordeaux ayant levé l'étendard de la jalousie, c'était autour de ses députés, autour de ses *ambassadeurs* que devaient naturellement venir se ranger tous les autres députés qui ne se regardaient aussi que comme des ambassadeurs, envoyés par telle ou telle province pour fixer ses rapports *internationaux* avec le *peuple* de Paris. Voilà comment des hommes tels que Brissot, Roland, Buzot, Dumouriez, Isnard, Péthion, Fauchet, Carra, Sillery, Lanjuinais, Henri Larivière, Kersaint, Lasource, Valazé, Duprat, Salles, Gardien, Louvet, Condorcet, Rabaud-Saint-Étienne, Barbaroux, Rebecqui, et tant d'autres qui n'appartenaient pas plus au département de la Gironde, sont confondus, sous le même titre de girondins, avec Vergniaud, Gensonné, Guadet, Grangeneuve, Ducos, Boyer-Fonfrède, Bergoeing, Lacaze, députés les plus marquants de Bordeaux. Voilà comment tous les membres du côté droit de la Convention, systématiquement opposés aux montagnards, sont encore aujourd'hui désignés par le nom de girondins.

Nous avons dit le nom historique, parce que c'est celui qui leur est resté. Mais, dans le cours de leur carrière qui avait commencé sous l'Assemblée législative, et qui ne se poursuivit, sous l'ère conventionnelle, que jusqu'aux journées du 31 mai et du 2 juin, les adversaires de la Montagne reçurent plusieurs autres dénominations qui ne sauraient être passées sous silence. On les appela successivement *brissotins*, *rolandins, buzotins*, suivant qu'ils subirent plus particulièrement l'influence de Brissot, de Roland ou de Buzot. Leur intimité avec Brissot leur valut

le surnom injurieux de faction des *intrigants;* leurs relations avec Roland les firent nommer la faction des *hommes d'État;* leurs rapports avec Buzot confirmèrent leurs antagonistes dans la conviction qu'ils formaient une faction de *fédéralistes;* conviction d'autant plus fondée, que Brissot ne paraissait pas moins pencher vers le fédéralisme que Buzot, et que cette tendance était celle de presque tous les députés du Midi, avec lesquels ils s'étaient ligués contre les montagnards, partisans déclarés de l'unité et de l'indivisibilité de la nation française.

Au fort de la lutte, il y eut un moment où on leur donna à la fois toutes ces qualifications; et, pour mieux en faire comprendre la portée, Camille-Desmoulins prononça le mot d'*autocrates*, lequel, suivant lui, était leur vrai nom, parce qu'ils ne voulaient relever que d'eux-mêmes, et qu'ils plaçaient l'intérêt de leur personne avant l'intérêt de la patrie. Anacharsis Clootz, l'orateur du genre humain, et par conséquent leur antipode, essayait de rendre la même idée en créant un nouveau mot, du reste assez peu agréable à l'oreille: il disait que les girondins étaient bien moins encore des fédéralistes que des *isolistes* ou des nihilistes. Il y a cela de certain que leurs préoccupations provinciales les conduisaient au fédéralisme, et que leur personnalité excessive les menait à l'impuissance, au néant.

Mais la dénomination de girondins est celle qui a prévalu; d'un côté, parce qu'elle a l'avantage d'être la moins offensante, n'étant pas empruntée à un nom propre, comme celles de brissotins, rolandins, buzotins; d'un autre côté, parce qu'elle est la plus vraie, en ce sens qu'elle rappelle que les députés dont il s'agit faisaient passer l'intérêt provincial avant l'intérêt français.

Cette explication préliminaire était indispensable pour déterminer le sens du mot qui sert de titre à cet article. Il en résulte que le même nom s'applique aux girondins proprement dits, et, par extension, aux députés de la Législative et de la Convention, qui ont été soit leurs instigateurs, soit leurs auxiliaires. D'où il suit encore que, lorsqu'il s'agit de la secte politique de la Gironde, il faut toujours avoir soin de faire deux parts, l'une qui appartient en propre aux orateurs bordelais; l'autre, qui revient à tous les membres du parti qu'ils défendaient. C'est ce que nous essayerons de ne pas oublier en esquissant avec rapidité leur histoire. Cette esquisse historique suffira également pour montrer que les autres noms dont nous avons parlé n'étaient pas tous dénués de sens, bien que les passions de l'époque leur eussent donné une signification par trop sévère. Enfin, le mal ne nous empêchera pas de voir le bien et de nous mettre en garde contre les exagérations de l'esprit de parti.

La carrière politique des girondins commença avec l'Assemblée législative, dont l'ouverture eut lieu le 1er octobre 1791. Dès le début, les députés de la Gironde se signalèrent par leur éloquente animosité contre les tendances rétrogrades de la cour, que représentait un ministère moitié feuillant, moitié absolutiste, n'acceptant la constitution qu'en apparence, et ne laissant passer aucune occasion de la discréditer. Dès le début aussi, ils laissèrent paraître cette absence de convictions fortes, ce scepticisme qui devait leur être si profitable d'abord, puis finir par les perdre.

Voulaient-ils la république? voulaient-ils la monarchie constitutionnelle? Voilà ce que personne ne savait au juste. D'après leurs précédents, Vergniaud, Gensonné, Guadet, n'étaient que médiocrement républicains; Ducos, au contraire, Grangeneuve, et un ou deux autres, semblaient aspirer à la démocratie. Comme les trois premiers avaient le plus d'ascendant, et qu'après tout, la constitution de 1791 était en vigueur, il est hors de doute que le plus grand nombre des députés de la Gironde travaillaient, dans l'origine, pour la monarchie constitutionnelle. Seulement, comme ils avaient à lutter contre une cour entêtée, et que, pour supplanter les feuillants, ils avaient besoin de l'assistance du parti populaire, qui appelait la république de tous ses vœux, ils firent une espèce de compromis avec leur conscience: on les vit tour à tour républicains ou constitutionnels, sui-

vant qu'ils voulaient forcer la main au parti royaliste, ou comprimer le parti démocratique. A ce point de vue, on peut dire qu'ils faisaient du *juste-milieu* entre la république et la monarchie, et qu'ils étaient prêts à s'arranger de l'une comme de l'autre, pourvu qu'on leur laissât prendre la haute influence et les premières charges de l'État. « L'ambition du pouvoir se mêlait à l'enthousiasme des principes chez les républicains de 1792, et *quelques-uns d'entre eux* offrirent de maintenir la royauté si toutes les places du ministère étaient données à leurs amis. Dans ce cas seulement, disaient-ils, nous serons sûrs que les opinions des patriotes triompheront. » Ce passage, tiré des *Considérations sur la révolution française*, par madame de Staël, va droit à l'adresse de Vergniaud, de Gensonné, de Guadet, et des autres députés qui s'associèrent à ceux de la Gironde. Imprudents! ils ignoraient donc le danger de jouer ainsi avec des principes, comme les enfants avec des armes meurtrières! Mais une dure expérience vint bientôt leur apprendre qu'il n'est pas permis de monter à l'assaut des *portefeuilles*, en s'appuyant d'une main sur la république, et de l'autre sur la monarchie. Vainement, plus tard, lorsque la république aura été décrétée, Vergniaud, Gensonné, Guadet, se déclareront républicains, et céderont à l'influence de ceux de leurs collègues qui ont toujours nourri des sentiments démocratiques; toutes leurs protestations seront inutiles, on ne voudra plus les croire. Eux-mêmes ne pourront jamais se dépouiller de leurs anciennes illusions et de leur vieux scepticisme: ils seront républicains un jour, royalistes le lendemain; lorsqu'il sera déjà trop tard, ils retourneront à la démocratie, mais à une démocratie provinciale; enfin, leurs amis ne reculeront pas devant la révolte, et alors les émigrés, les absolutistes, toutes les espèces de contre-révolutionnaires viendront prêter secours au fédéralisme armé. Alors aussi la république frappera indistinctement tous ses ennemis, et confondra, dans une même réprobation, des hommes qui peut-être n'ont jamais eu deux idées communes : un Dumouriez avec Vergniaud; Henri Larivière avec Ducos et Boyer-Fonfrède; un Brissot avec Condorcet.

Autant par indécision d'esprit que par ambition, les députés de la Gironde devaient essayer de jouer un rôle intermédiaire entre les deux côtés extrêmes de l'Assemblée législative. C'est ce qu'ils firent : ils prirent place entre les constitutionnels (feuillants) et les républicains, auxquels on donna le nom de montagnards, parce que leur phalange, alors peu nombreuse, alla s'asseoir sur les bancs les plus élevés. Les feuillants avaient pour chefs : Pastoret, Vaublanc, Mathieu Dumas, Lacuée, de Jaucourt, Stanislas de Girardin, Dumolard, Beugnot. Les montagnards les plus marquants étaient : Chabot, Thuriot, Bazire, Couthon, Cambon, Goupilleau, Merlin de Thionville. L'absence des grands orateurs de la Constituante et des véritables chefs de la Montagne avait donné, dans le sein de l'Assemblée législative, le sceptre de la parole aux députés de Bordeaux, qui entreprirent d'enlever la majorité aux feuillants, et qui eurent bientôt pour auxiliaires l'académicien Condorcet, l'évêque du Calvados, Fauchet; le ministre protestant Lasource; Kersaint, H. Larivière, l'éloquent Isnard, l'intrigant Brissot, etc. Au dehors, le parti girondin était secondé par Péthion, maire de Paris, et Manuel, procureur de la Commune; Roland, Clavière, Servan et Dumouriez, aspirants ministres; Gorsas, auteur du *Courrier des départements;* Carra et Mercier, rédacteurs des *Annales patriotiques;* Louvet, directeur de la *Sentinelle*. Les montagnards avaient pour eux les principaux clubs, Danton, Robespierre et Marat. Les feuillants s'appuyaient sur tout ce qui n'était ni girondin, ni montagnard; s'inspiraient des idées de Lameth, Barnave, Duport, et comptaient particulièrement sur l'épée du général la Fayette.

Ainsi recrutés, les députés de la Gironde commencèrent à former non pas un parti, dans la véritable acception du mot, mais une coalition de prétendants à la majorité et à la plus séduisante de toutes ses suites, le ministère. Ce qui le prouve, c'est qu'ils firent une étroite

alliance avec un homme qui n'était nullement digne de leurs suffrages. Nous voulons parler de Brissot, qui devint non-seulement leur associé, mais leur chef. Brissot, jusqu'à ce jour du moins, est resté un des personnages mystérieux de la révolution. Son matérialisme révoltant est bien connu; ses intelligences secrètes avec le gouvernement anglais ne sont plus ignorées de personne; sa moralité est fortement suspecte; mais, comme on l'a vu, vrai caméléon politique, changer sans cesse de couleur, intriguer alternativement pour le duc d'Orléans, pour Louis XVI, pour le dauphin avec une régence, on dit même pour le duc de Brunswick et pour le duc d'York (tout cela sans jamais cesser de se dire républicain), il en résulte que l'on ne sait plus à quoi s'en tenir sur son compte. Cependant, lorsqu'on suit avec attention la série de ses changements, on arrive à cette conviction, que Brissot était un ambitieux qui, sous des costumes différents, marchait toujours au même but; ce but, c'était de se rendre, n'importe comment, mais toujours avec l'appui du gouvernement anglais, l'*homme nécessaire* dans le gouvernement de la France. Tant qu'il fut *impossible* sous Louis XVI, il désira l'avénement d'une nouvelle dynastie, dans l'espoir d'être largement récompensé de tout ce qu'il aurait fait pour elle. Le succès du duc de Brunswick, si hautement loué par lui, ne lui paraissant guère plus probable que le succès du duc d'York, publiquement proposé pour roi par Carra, Brissot se rabattit sur le duc d'Orléans. Mais là, il trouva occupée par Marat et par Danton cette place de directeur secret et de Richelieu au petit pied, qui formait l'objet de ses vœux. Alors, lui Brissot, qui, sous l'Assemblée constituante, avait rédigé, de concert avec Laclos, l'auteur des *Liaisons dangereuses*, et l'agent du duc d'Orléans, la fameuse pétition du Champ de Mars, il entrevit, une fois devenu membre de l'Assemblée législative, le moyen de forcer la main à Louis XVI, en s'appuyant sur les girondins, et de gouverner l'État en imposant à la cour des ministres de son choix. De là ses liaisons avec les députés de la Gironde, auprès desquels le recommanda l'amitié de Guadet, assez aveuglé ou assez faible pour avoir confiance dans un homme qui, à dix-huit ans, avait écrit une *Théorie du vol*, et qui, depuis, passait pour avoir mis sa théorie en pratique. Du reste, Condorcet lui-même, madame Roland, son mari et beaucoup d'autres, furent abusés par les *grâces* et par la *bonhomie* de Brissot.

Quoi qu'il en soit, les événements succédèrent d'abord au gré des désirs de ce dernier. Louis XVI se vit contraint de subir quelque temps les ministres du parti brissotin. Mais, lorsque le roi les eut congédiés, sans que la journée du 20 juin eût pu le faire consentir à les reprendre, Brissot éprouva un moment d'indécision. Un moment il parut se rapprocher du duc d'Orléans et de Danton; puis tout à coup, soit que sa réconciliation avec les orléanistes eût été jouée, soit qu'il eût réellement changé pour la centième fois, il revint non pas à Louis XVI, mais au dauphin, dont la minorité aurait nécessité une régence. Une régence! quel coup de fortune pour Brissot et pour tout le parti girondin, véritable oligarchie, dont le lien était une communauté de velléités ambitieuses, et non pas une communauté de convictions politiques. Après le 10 août, en effet, Brissot redevint plus que jamais l'ennemi des montagnards. L'homme qui, le premier avec Condorcet, avait prêché la république; l'homme qui, dans la pétition du Champ de Mars, avait demandé non-seulement la déchéance de Louis XVI, mais encore l'abolition de la royauté, Brissot n'eut pas honte de proposer la peine de mort contre ceux qui parleraient d'établir la république. Voilà le chef que les girondins avaient choisi! Comment s'étonner, après cela, que les montagnards aient pu voir en eux des intrigants et des conspirateurs vendus à la cour et au parti de l'étranger?

Une autre liaison ne fut pas moins fatale aux girondins; c'est celle du général Dumouriez, l'ami de Gensonné, comme Brissot était l'intime de Guadet. Dumouriez s'est trop bien dévoilé par sa trahison, il est trop connu aujourd'hui pour qu'il soit nécessaire d'es-

quisser ici le portrait de cet homme, vrai *condottiere*, toujours prêt à vendre ses services à quiconque a le moyen de les payer; courtisan d'abord, puis révolutionnaire pour devenir ministre; trahissant les girondins au profit de la cour, peu de temps après son entrée dans le conseil exécutif; ménageant à la fois les girondins et les montagnards lorsqu'il reconnaît l'impossibilité de compter sur Louis XVI et sur la reine; se liant avec les Anglais et avec le parti orléaniste après le 10 août; trompant la Convention, comme il avait trompé la Législative; laissant croire à Gensonné qu'il est toujours son ami et celui des girondins, pendant qu'il se concerte avec Danton pour couronner le jeune duc de Chartres; enfin passant à l'ennemi quand il se voit découvert; et, depuis ce temps, ne cessant de conspirer contre la république, contre l'empire, contre la France qui le méprise; ne cessant d'approvisionner l'Angleterre d'une foule de plans de campagne qui apprennent à nos ennemis sinon l'art de nous vaincre, du moins l'art de faire couler plus de sang français en Espagne; redoublant de courage ou plutôt d'infamie après les désastres de la campagne de 1812, et prêtant encore l'appui de son talent aux Anglais le jour de la bataille de Waterloo. Quoiqu'il n'eût pas alors commis ses plus grands crimes, un aventurier de cette espèce pouvait-il ne pas déshonorer Gensonné, qui le protégeait et qui l'aimait? pouvait-il ne pas déshonorer les girondins qui ne l'aimaient peut-être pas, mais qui comptaient sur son épée comme les feuillants avaient compté sur celle du général la Fayette? Les montagnards dantonistes en faisaient autant, il est vrai; mais, derrière eux, il y avait les montagnards sincères et le peuple qui voulaient franchement la république, et qui prenaient au mot tous ceux qui prétendaient la vouloir aussi. D'ailleurs, jamais l'exemple d'un homme ou d'un parti n'a pu autoriser d'autres hommes et un autre parti à suivre une ligne politique qui n'a rien d'honorable; car les girondins, aussi bien que les dantonistes, s'étaient placés dans cette triste position, qu'ils ne pouvaient s'empêcher de trahir ou le peuple ou la cour; le peuple, s'ils n'étaient pas réellement républicains; la cour, si, comme ils l'ont prétendu après le 10 août, ils travaillaient en vue de la république.

Aux deux hommes que nous venons de citer, on opposera sans doute des noms plus honorables, entre autres celui de Roland ou plutôt de madame Roland, qui passait pour la nymphe Égérie de la Gironde. Mais si poétique, si noble, si intéressante que soit cette jeune et belle femme, tout prouve aujourd'hui que l'on a beaucoup exagéré son influence politique. Madame Roland dominait les girondins par son amabilité, par ses grâces, par la pureté de ses sentiments un peu romanesques, beaucoup plus que par la profondeur de ses idées ou que par un système de doctrines mâlement arrêtées; et c'est précisément cela qui la rendait si charmante. Autour d'elle venaient se grouper tous ces girondins, jeunes, élégants, spirituellement causeurs, qui n'avaient rien de commun que le nom; toujours unis pour attaquer les montagnards, mais toujours divisés après le triomphe; tous pleins d'admiration pour madame Roland, mais cherchant presque tous à utiliser l'ascendant qu'elle avait sur l'esprit de son mari. Sans la médiocrité bien connue de ce dernier, il est très-probable que madame Roland aurait eu beaucoup plus de peine à jouer un rôle politique auprès des girondins. La femme aimable eût toujours été recherchée pour elle-même, cela va sans dire; mais elle fût restée brillante reine de salon, entourée d'une cour d'admirateurs. Pourquoi n'en fut-il pas ainsi? La France républicaine n'aurait pas eu à regretter la perte d'une jeune femme qui réunissait quelques-unes des qualités antiques à la grâce française et à la sensibilité chrétienne. Pourquoi? parce que la nullité de Roland tenait en éveil toutes les ambitions de la Gironde; parce qu'une grande puissance paraissait devoir appartenir à celui qui parviendrait à s'emparer de la confiance de madame Roland. Par sa femme, on était sûr de gouverner Roland; par Roland, on avait l'espoir de gouverner la France, ou du moins de disposer d'un ministère important, malgré la loi qui ne voulait

pas qu'un député fût ministre. Pour mieux cacher cette arrière-pensée, les girondins, d'ailleurs si jaloux de toute supériorité véritable, exaltaient les mérites de Roland. Ils l'associaient aux vertus et même au génie de sa femme; ils le nommaient l'*auguste époux*, le vertueux ministre, le patriarche; ils l'appelaient quelquefois le grand homme, certains d'avance qu'il se garderait bien de les prendre au mot.

Étaient-ils plus sincères à l'égard de madame Roland? Oui, lorsqu'ils louaient en elle la femme aimable, jeune et belle, la reine de salon, enfin; non, lorsqu'ils essayaient de lui persuader qu'elle possédait tous les secrets de l'art du gouvernement, et qu'elle était faite pour tenir les rênes de l'État. Chacun lui laissait croire qu'elle était l'inspiratrice, la prêtresse de la république, parce que chacun avait l'espoir d'être le Numa de la nouvelle Égérie. Un seul homme peut-être agissait en toute bonne foi, et cet homme, c'était.... Roland lui-même, le plus intéressé de tous à ne pas se tromper.

En réalité, bien loin de conduire les girondins, madame Roland se laissait mener par quelques-uns d'entre eux. Et malheureusement elle n'avait pas été clairvoyante dans ses choix : ce n'étaient ni Vergniaud, ni Condorcet, ni Ducos, qu'elle avait pris pour confidents et pour conseils; c'étaient les moins dignes, Barbaroux, Dumouriez, Brissot; c'était Brissot surtout, comme on peut s'en convaincre par la lecture des *Mémoires* qu'elle nous a laissés. Sévère jusqu'à la dureté à l'égard de Vergniaud, madame Roland ne trouve que du bien à dire de Brissot; elle en fait un modèle de douceur, de simplicité, et, ce qui est beaucoup plus curieux, de probité. Il est vrai qu'avec son habileté ordinaire, Brissot vit du premier coup le parti qu'il pouvait tirer de la médiocrité de Roland et de la crédulité si naturelle d'une jeune femme. Pour mieux la tromper, il affecta les mœurs les plus rigides, et il se fit passer pour un Aristide qu'on ne voulait proscrire que parce qu'on était las de l'entendre appeler le juste. Ces airs de victime devaient nécessairement attendrir un cœur de femme; mais la facilité avec laquelle madame Roland se laissa abuser sur le caractère de Brissot, montre combien elle possédait peu l'art de discerner les hommes, art non moins précieux chez une femme vraiment inspiratrice que dans un homme d'État. Toujours prête à prendre les belles manières pour des vertus, et à épouser la querelle de ses amis contre leurs adversaires, elle commit beaucoup d'autres erreurs moins graves, mais qui n'indiquent pas moins un défaut de jugement. Ainsi, elle conçut une haute idée de Barbaroux, dont le plus grand mérite consistait peut-être dans cette beauté et dans cette galanterie qui le firent surnommer l'Anténor de la révolution. Ainsi elle admirait dans Buzot ce qu'elle blâmait dans Robespierre (à qui du reste elle avait fait inutilement des avances), et cela parce que Buzot avait une élégance qui ne le quittait jamais; elle dit qu'il était aimable alors même qu'il demandait des proscriptions.

On conçoit, après cela, que Vergniaud ait été moins indulgent pour madame Roland que le plus grand nombre de ses collègues. Défiant pour sa propre imagination, si prête à s'élancer dans des rêves, il se laissait moins toucher par des dehors un peu romanesques; poëte lui-même, il allait chercher ailleurs, sinon des inspirations poétiques, du moins des conseils sérieux. Ceci nous amène à dire un mot d'un dernier personnage qui, bien que soigneusement caché, n'a pas été sans influence sur la conduite des girondins. C'est de l'abbé Sieyès qu'il s'agit, ce théoricien célèbre qui se mêlait plus qu'on ne pense des affaires pratiques, mais qui, par *prudence*, avait toujours soin de se mettre à couvert derrière quelqu'un; prudence qui l'aida à traverser la tourmente de 1793, mais qui lui devint funeste en 1799, quand il eut le général Bonaparte pour associé ou plutôt pour complice dans le coup d'État du 18 brumaire. Sieyès se croyait destiné à donner au peuple français une constitution modele. Tout à la bourgeoisie, rien ou presque rien au peuple, en retour, une belle part à soi-même, voilà sur quelles bases il avait fondé sa théorie constitutionnelle. De l'homme qui rendit tant de services à la révolution naissante, et qui avait écrit

de si belles choses sur le tiers état, ceci peut sembler étonnant; mais il ne faut pas oublier qu'en 1789 le mot tiers état était encore très-vague, et servait surtout à désigner la bourgeoisie. Tant qu'il ne s'agit que de combattre l'ancien régime, le mot tiers état voulut dire tout le monde, c'est-à-dire, tous ceux qui n'étaient pas nobles; lorsque le peuple revendiqua ses droits à son tour, le mot tiers état ne voulut plus dire que la classe moyenne. C'est ainsi, du moins, que l'abbé Sieyès entendait la justice distributive. Pour la forme du gouvernement, il y tenait peu, comme les girondins, et il s'accommodait d'une république aussi bien que d'une monarchie, pourvu qu'on prît sa constitution. En effet, il l'offrit successivement à tous les partis, à tous les hommes, sans en trouver un seul qui voulût l'accepter dans son entier, pas même Bonaparte, lequel, au lieu de se laisser absorber par le grand proclamateur, absorba lui même Sieyès dans le sénat conservateur. Du reste, une fois repoussé, Sieyès se consolait vite, pour peu qu'on eût la gratitude de lui donner une indemnité quelconque, ce à quoi le premier consul se garda bien de manquer. Toutes les négociations de Sieyès avec les différents partis commencèrent par l'offre de sa constitution; toutes se terminèrent par un arrangement aux termes duquel certaines parties seulement de l'œuvre ayant été acceptées, Sieyès reçut, non pas la place de grand proclamateur, prix d'une acceptation complète, mais soit une place de membre du Directoire, soit une somme d'argent, soit un château, pour solde des articles reçus.

Néanmoins, de ce que l'abbé Sieyès ne parvint jamais à placer toute sa constitution, on aurait tort de conclure qu'il ne se donna pas beaucoup de mouvement, dans l'espoir d'y réussir et d'atteindre à cette position de grand proclamateur, qui lui paraissait l'image du beau idéal, tandis que Napoléon n'y voyait qu'une misérable sinécure que, dans son langage énergique, il appelait un régime de *porc à l'engrais*. Au contraire, l'abbé Sieyès consacrait à des travaux d'intrigue toutes les veilles qu'il n'employait pas à des travaux de métaphysique constitutionnelle ou d'idéologie politique. Non-seulement il ne cessa jamais de chercher des chalands, mais il conspira dans l'ombre contre tous ceux qui ne partagèrent pas son amour-propre d'auteur sur la perfection de ses produits. Ses manœuvres souterraines attirèrent plus d'une fois l'attention des montagnards, pendant la tourmente de 1793, et Robespierre a laissé échapper sur lui un sarcasme qui restera, parce qu'il caractérise parfaitement bien ce qu'il y eut à la fois de remuant et de ténébreux dans la vie de l'abbé Sieyès: il l'avait surnommé la *taupe de la révolution*.

Sous l'assemblée législative, Sieyès devait naturellement s'adresser aux girondins qui, à l'avantage de posséder la majorité, joignaient pour lui une qualité bien précieuse, celle de comprendre le mot tiers état à sa manière. De leur côté, les girondins, plus riches de paroles brillantes que d'idées politiques, étaient naturellement portés à chercher la lumière du côté de ce théoricien, dont la réputation de profondeur était encore très-grande à cette époque, et dont le passage à l'Assemblée constituante avait marqué dans tous les souvenirs. Aussi, quoique vivant dans la retraite, à quelques lieues de Paris, l'abbé Sieyès entretenait un commerce de correspondance avec plusieurs députés de la Gironde. Vergniaud le tenait en haute estime, et il s'employa activement pour le faire nommer membre de la Convention nationale par la ville de Bordeaux. Une lettre de lui à Boyer-Fonfrede ne laisse aucun doute à cet égard. Après le 9 thermidor, Sieyès se montra reconnaissant envers les membres survivants du parti girondin. Avec leur secours, il activa la marche de la réaction, sans parvenir cependant à imposer toute sa théorie, dont la constitution de l'an III ne contenait que des fragments épars.

Ainsi donc, divisés d'opinion entre eux, les girondins avaient pour chefs, pour instigateurs, pour conseils ou pour soutiens, des hommes tels que Brissot, Dumouriez, Roland, Pétion et Sieyès, qui s'estimaient peu mutuellement, et qui ne s'entendaient sur rien. Les hommes n'étaient pas moins en désaccord

que les idées. Ceux-ci voulaient la monarchie constitutionnelle; ceux-là, en petit nombre à l'Assemblée législative, en plus grand nombre à la Convention, voulaient la république. Parmi ceux qui se contentaient de la monarchie constitutionnelle, les uns, comme Brissot, voulaient la branche aînée avec une régence; les autres, comme Pétion, préféraient un changement de dynastie, et travaillaient pour la branche cadette; plusieurs, comme Dumouriez, travaillaient à la fois pour la branche aînée et pour la branche cadette, de peur de ne pas se trouver dans le camp victorieux pour y prendre leur part des dépouilles opimes. Parmi ceux qui appelaient la république de leurs vœux, la majorité inclinait vers le fédéralisme, comme Buzot; quelques-uns, Vergniaud et Sieyès entre autres, combattaient cette tendance malheureuse; mais il n'y en eut pas moins un certain nombre qui crurent de bonne foi qu'il fallait organiser la France sur le modèle de la Suisse, et qui, trouvant la circonscription départementale déjà trop étendue, voulaient diviser chaque département en plusieurs petites républiques grandes comme tel ou tel canton de la confédération helvétique. Comment s'étonner qu'une pareille coalition n'ait jamais pu former un tout compacte que pour attaquer ses adversaires, et ait fini par tomber sous leurs coups, non sans avoir mis la France à deux doigts de sa perte!

Quoi qu'il en soit, la conduite des girondins à l'Assemblée législative ne répondit pas à la haute idée que la France s'était formée de ce parti, composé d'un si grand nombre d'hommes de talent. Ils n'inspirèrent de confiance ni à la cour ni à la nation, malgré tous leurs soins pour plaire à l'une et à l'autre. Abusés par les conseils de Brissot, ils essayèrent de dominer à la fois Louis XVI et le peuple, en passant tour à tour du côté de celui-ci ou du côté de celui-là; mais, dans l'espoir de gouverner ces deux grandes forces, ils eurent l'imprudence de parler un jour en partisans de la monarchie constitutionnelle, un autre jour en partisans de la république. Il en résulta le contraire de ce qu'ils attendaient : la cour les prit pour des républicains; le peuple les prit pour des royalistes; et, comme ils manquaient de franchise envers tout le monde, personne ne se crut obligé d'en avoir envers eux. Lorsqu'ils arrivèrent à la fin de la session, ils s'aperçurent qu'ils avaient été successivement déjoués par les deux partis qu'ils avaient voulu tromper : par les royalistes, pendant l'époque où ils imposèrent à Louis XVI des ministres de leur choix; par les montagnards, après la journée du 10 août.

L'histoire de leurs changements de tactique à l'Assemblée législative renferme quatre époques principales.

Première époque. Du 1er octobre, jour de l'ouverture de la session, au 24 mars, jour où ils firent accepter leurs ministres, ils se réunirent aux montagnards pour renverser le cabinet feuillant. Pendant cette époque, ils se confondirent souvent avec le parti républicain, sans l'appui duquel ils n'auraient pu triompher des répugnances de la cour. Vers la fin seulement, ils brisèrent ostensiblement avec le parti démocratique, et ils affectèrent de parler de leur attachement à la constitution; garantie sans laquelle ils n'auraient pu s'emparer de la direction des affaires. Mais toujours, à la fin comme au commencement, ils se montrèrent extrêmement durs envers les ministres occupants. Narbonne, et surtout Delessart, ressentirent les effets de leur courroux; ce dernier fut décrété d'accusation, le 10 mars; il eut pour remplaçant aux affaires extérieures le général Dumouriez, que Narbonne s'était déjà adjoint au ministère de la guerre, peu de temps avant sa destitution, qui eut lieu dans le courant de février. C'est dans le cours de cette même époque que les girondins usèrent de tant d'indulgence envers les assassins d'Avignon; quelques-uns des leurs, il est vrai, entre autres Mainvielle et Duprat, étaient fortement compromis dans ces horribles cruautés : tous, jusqu'à Jourdan coupe-tête lui-même, se virent amnistiés. Tant de clémence a droit d'étonner de la part de ces girondins qui, plus tard, poursuivirent avec tant d'indignation les auteurs des massacres de septembre. Pour des événements aussi tristement graves, est-il donc

permis d'avoir deux poids et deux mesures?

Seconde époque. Du 24 mars au 13 juin, jour de la destitution de Roland, de Clavière et de Servan, seuls ministres restés fidèles aux girondins, ces derniers furent alternativement les auxiliaires ou les ennemis de la cour, suivant qu'elle paraissait docile ou qu'elle était rebelle. Cette époque marque l'apogée de leur puissance. Mais la défection de Dumouriez, qui abandonna le camp de la Gironde pour passer dans celui de la cour, vint bientôt troubler ce triomphe, d'ailleurs beaucoup plus apparent que réel. En effet, ils étaient dans l'erreur lorsque, après avoir fait déclarer la guerre à l'Autriche par Louis XVI (20 avril), ils se crurent sérieusement maîtres de la cour. En cédant à leurs désirs, le château leur dressait un piége : il les savait trop dépourvus d'énergie pour mener à bien une guerre dans laquelle lui-même ne rougissait pas de faire cause commune avec l'étranger; et il espérait les renverser d'autant plus facilement, que le mauvais succès de la campagne aurait détruit tout ce qui restait de leur ancienne popularité. Ainsi, même dans la question de la guerre, qui était devenue la base fondamentale de leur politique, les girondins s'abusaient étrangement. Une fois arrivés au pouvoir, ils avaient réagi contre le parti républicain, leur ancien allié; cette défection leur ayant fait beaucoup de tort dans l'esprit des masses, pour qui ils n'étaient plus que des ambitieux ordinaires, ils se trouvèrent dans la nécessité de prendre quelque détermination importante qui leur rendît l'appui de l'opinion publique, sans lequel il leur était impossible de tenir tête aux intrigues de la cour. La guerre était dans le vœu national, depuis que le machiavélisme des cabinets étrangers avait prouvé qu'ils n'accepteraient pas la révolution avant d'y être contraints par la force; aussi les girondins ne virent-ils pas de meilleur expédient pour réparer leurs premières fautes et faire oublier plus d'une déception. Avec la guerre, ils allaient recouvrer l'amour du peuple; avec la guerre, ils allaient intimider la cour sans avoir besoin d'entretenir les sentiments républicains, comme au temps où ils ne faisaient encore que de l'opposition. Telles étaient du moins leurs espérances; et on doit convenir que, malgré les trahisons du château, ils auraient pu éviter bien des maux à la France, si, au lieu d'adopter un système de bascule, dans le but de dominer en même temps le peuple et le roi, ils s'étaient franchement réunis aux montagnards et au parti populaire. Mais, pour cela, il aurait fallu moins d'ambition personnelle, moins de jalousie envers les chefs du peuple; il aurait fallu de grandes passions et une vigueur d'ensemble dont les girondins étaient incapables. Une levée en masse, tel était le moyen infaillible de dompter la cour et de vaincre l'étranger : trop timides, ou plutôt trop intéressés pour prendre une pareille décision, les girondins n'eurent recours qu'à des demi-mesures. Ils s'occupèrent des ennemis du dedans beaucoup plus que des ennemis du dehors, lorsqu'il était évident qu'ils ne pouvaient être vaincus qu'ensemble; encore plus soucieux de garder le pouvoir que d'assurer le succès de nos armes à la frontière, ils se consumèrent en efforts inutiles pour former un camp de 20,000 hommes sous les murs de Paris. Qu'arriva-t-il? La cour, qui n'aurait jamais eu la puissance, si toutefois elle l'avait osé, de s'opposer à une levée en masse, parvint à empêcher la formation d'un camp de 20,000 hommes sous Paris. Le 4 juin, Servan, ministre de la guerre et rival de Dumouriez, fit cette proposition à l'Assemblée législative, sans en avoir prévenu le roi; le 13 juin, Servan, Clavière et Roland furent remplacés par Dumouriez, ministre restant, Mourgues et Beaulieu. Il était nécessaire d'insister sur ce point, parce qu'il montre combien le parti de la Gironde était peu fait pour diriger les affaires. L'expérience donna une double preuve de son incapacité : la guerre, commencée par les girondins, ne tourna à notre avantage qu'après le 10 août, époque où les montagnards avaient pris le dessus; enfin, les montagnards eux-mêmes n'apprirent à tous les rois de l'Europe à trembler pour leur propre compte que lorsqu'ils eurent pris la grande mesure dont les girondins avaient eu peur, celle

d'appeler toute la nation aux armes.

Troisième époque. Du 13 juin au 10 août, les girondins, éloignés des affaires, recommencèrent leur ancienne tactique de membres de l'opposition, ménageant tour à tour le parti démocratique et le parti constitutionnel; républicains un jour, royalistes le lendemain; entretenant des intelligences secrètes avec la cour, et prenant part à la journée du 20 juin et à celle du 10 août; changeant à chaque instant de couleur, sans être plus heureux avec le roi qu'avec le peuple. Cette époque, qui les montre sous leur plus fâcheux aspect, est celle où ils se compromirent par une démarche aussi maladroite que peu digne. La tentative du 20 juin n'ayant pas ramené au pouvoir, comme ils s'y attendaient, les ministres de leur choix, ils éprouvèrent un moment d'hésitation avant de faire un dernier appel au peuple. Gensonné, Guadet, et Vergniaud lui-même, les triumvirs de la Gironde, encouragés sans doute par Brissot, l'instigateur du parti, firent passer secrètement à Louis XVI, vers la fin du mois de juillet, un mémoire, dans lequel ils lui offraient leur appui, à condition qu'il rappellerait les ministres destitués le 13 juin; que, cessant de s'entendre avec les étrangers, il leur signifierait l'ordre d'éloigner leurs armées; qu'il congédierait le général la Fayette; qu'il soumettrait la liste civile à une comptabilité publique; enfin, qu'il ferait donner une éducation constitutionnelle au jeune dauphin, lequel aurait dorénavant pour précepteur un des meilleurs amis de la Gironde (Pétion). Le mémoire était adressé, sous forme de lettre, au peintre Boze, qui devait le remettre, et qui le remit en effet à Thierry, premier valet de chambre du roi. Ainsi, voilà les chefs du parti girondin qui, non contents de commettre une action déloyale, puisque dans le même moment ils se disaient les alliés de la Montagne, poussent l'imprudence et le manque de dignité jusqu'à correspondre avec la cour par l'intermédiaire d'un valet de chambre. Le château qui lui-même sans doute avait provoqué cette démarche, les traita avec tout le dédain qu'elle méritait : le roi répondit, toujours par l'intermédiaire de son valet de chambre, qu'il ne pouvait subir de pareilles conditions. Les girondins ne s'en vantèrent pas; mais ils comprirent toute l'étendue de leur faute, car plus tard, le mémoire en question ne se trouva plus parmi les papiers trouvés dans l'armoire de fer où il devait avoir été mis; il est vrai qu'avant d'être placés sous les yeux de la Convention, ces papiers avaient passé par les mains de Roland, alors ministre. Du reste, une explication ayant eu lieu dans le sein de l'assemblée conventionnelle, Vergniaud avoua avoir signé le mémoire; Gensonné et Guadet firent le même aveu; quant à Brissot, le plus coupable de tous, il en fut quitte pour la peur.

Quatrième époque. Du 10 août au 21 septembre, clôture de la Législative, les girondins, quoique leurs ministres eussent repris leurs portefeuilles, luttèrent avec plus d'aigreur que d'énergie contre la Montagne, qui commençait à les déborder. Ils manifestèrent une haine violente contre la nouvelle commune de Paris, et souvent même contre la capitale, où leur réputation d'habileté et de dévouement à la chose publique avait reçu de fortes atteintes; mais cette haine s'exhala en paroles injurieuses, sans aboutir à aucun acte énergique. Il est vrai qu'à cette époque, comme toujours, ils voulaient des choses impossibles et ne savaient les vouloir qu'à demi. Eux, qui avaient été des premiers à demander la déchéance du roi avant le 10 août, ils repoussèrent la déchéance après cette journée, ils s'opposèrent à ce qu'on allât plus loin que la suspension provisoire. Espéraient-ils que Louis XVI, éclairé par le malheur, accepterait enfin les conditions du fameux mémoire, d'abord si dédaigneusement repoussé? Ce qu'il y a de certain, c'est que, prévoyant les difficultés insurmontables qui s'opposaient à ce projet, ils ne demandaient pas mieux que de proclamer le dauphin, qu'ils affectaient d'appeler le *prince royal*. Quand ils virent l'impossibilité d'établir une régence, cet objet de leur prédilection, alors ils brisèrent ouvertement avec les montagnards et la ville de Paris. Les massacres de septembre, excités non pas par la Commune, mais

par son comité de surveillance, pouvoir presque entièrement séparé, et tout à fait indépendant, vinrent leur apporter un grief terrible contre le parti populaire; et loin de laisser à Marat et à Danton la responsabilité de cette seconde Saint-Barthélemy, les girondins englobèrent toute la Commune dans un attentat dont elle n'était pas coupable et qu'elle avait voulu empêcher. Ce procédé était d'autant plus blâmable que, dans cette affreuse circonstance, les girondins eux-mêmes n'avaient pas fait leur devoir. Invitée plusieurs fois par des députations de la Commune à mettre un terme à l'effusion du sang, la majorité de l'Assemblée législative ne répondit point à cet appel. Vainement on lui proposa de se rendre en masse aux prisons, elle se contenta d'envoyer quelques députés; encore ne choisit-elle pas Chabot, qui s'engageait à sauver les victimes, et qui donnait pour garant de sa promesse le succès de ses exhortations dans la journée du 10 août, époque où il avait obtenu la grâce d'un grand nombre de Suisses. Aussi, dans la suite, lorsque les girondins, non moins inflexibles envers les septembriseurs qu'ils avaient été indulgents pour les meurtriers d'Avignon, voulurent se faire une arme des massacres de Paris contre le parti populaire, ce dernier leur reprocha-t-il de les avoir tolérés à dessein pour perdre la capitale dans l'esprit des départements. En tout cas, ils n'eurent rien à répondre lorsque, dans son rapport du 8 juillet 1793, Saint-Just leur dit : « Accusateurs du « peuple, on ne vous vit point le 2 sep« tembre entre les assassins et les vic« times... »

Mais il y a plus, Pétion et Manuel, l'un maire, l'autre procureur de la Commune, tous les deux orléanistes, mais orléanistes-girondins, répondirent à quelqu'un qui leur conseillait d'aller aux prisons, qu'ils ne voulaient point risquer leur popularité. Pétion reçut chez lui une troupe de septembriseurs qui le trouvèrent à table avec de nombreux convives, presque tous girondins; ces hommes couverts de sang venaient lui demander de nouvelles instructions; loin de les accabler de son mépris, il leur donna des poignées de main et leur fit servir à boire. Enfin, l'honnête Brissot, cet instigateur du parti de la Gironde, Brissot, pendant les massacres de septembre, n'avait qu'un seul souci, c'était de savoir si Morande, son ennemi personnel, vivait encore. Morande était dans les prisons; il avait divulgué quelques épisodes peu flatteurs de la vie de Brissot en Angleterre. Malgré ces faits, alors connus de tout le monde, les girondins conservèrent leur estime à Pétion et à Brissot; en revanche, ils la refusèrent à tous les montagnards, même à ceux contre lesquels ne s'élevait aucun grief de cette sorte, mais qui avaient le tort de ne pas penser comme la Gironde.

Tel est le rôle que jouèrent les girondins à l'Assemblée législative; rôle plein de duplicité, et si difficile à justifier, que M. Thiers, un de leurs plus zélés défenseurs, n'a pu y parvenir, malgré tout le prestige de son talent. Suivant lui, les girondins étaient arrivés à la Législative sincèrement constitutionnels, et ils ne désirèrent la république *qu'en désespoir de la monarchie*. Mais il oublie qu'ils furent les premiers, Brissot entre autres, à prêcher la république, à une époque où les montagnards eux-mêmes trouvaient imprudent de le faire; mais il oublie qu'à la Convention, Vergniaud, Guadet et Gensonné, d'accord sur ce point avec Grangeneuve, affirmèrent sur l'honneur qu'ils n'avaient jamais cessé d'être républicains; mais il oublie leur serment de détruire la monarchie, serment prêté par eux en 1791, avant de quitter leur département pour se rendre à Paris. Aussi d'autres défenseurs de la Gironde ont-ils pu, avec autant de vraisemblance, dire que les girondins ne désirèrent la monarchie *qu'en désespoir de la république*. La vérité, c'est qu'ils ne tenaient guère plus à l'une qu'à l'autre, pourvu qu'ils pussent dominer à la fois la noblesse et le peuple; la vérité, c'est qu'ils voulaient établir le règne de la classe moyenne dont ils étaient les représentants. Cette hypothèse une fois admise, leur conduite devient, sinon justifiable, du moins très-compréhensible.

Pour dompter la noblesse et la monarchie féodales qui essayent toujours

de réparer leurs défaites, on les voit s'appuyer sur les masses et coiffer le bonnet républicain; pour comprimer le peuple qui réclame sa part de la victoire, on les voit s'appuyer sur la constitution et sur le principe monarchique. Le désir d'empêcher soit la cour, soit la Montagne de prendre le dessus, voilà ce qui explique toutes leurs contradiction; voilà ce qui fait comprendre comment, après la chute du trône et pendant la durée de la session conventionnelle, ils ne sont pas plus franchement républicains qu'ils n'avaient été franchement constitutionnels avant l'abolition de la royauté. N'ayant plus à redouter la cour alors, ils concentrent tous leurs efforts contre le peuple : au principe de l'égalité qu'il arbore, ils opposent le principe de la liberté; et plutôt que de céder sur ce point aux nécessités du siècle, ils sont prêts à relever l'édifice de la royauté sur les ruines de la république naissante. Enfin, lorsqu'après le procès de Louis XVI et l'arrestation du duc d'Orléans la royauté est devenue impossible, que font-ils? Ils mettent plus que jamais les départements en opposition avec Paris, et ne pouvant avoir ni une monarchie bourgeoise, ni une république au profit de la classe moyenne, ce qui revient au même, ils inclinent vers le fédéralisme, autre forme de gouvernement très-favorable au développement de l'oligarchie. Peut-on dire pour cela qu'ils étaient systématiquement fédéralistes? Assurément non; ils devinrent fédéralistes comme ils avaient été républicains, comme ils avaient été royalistes, par nécessité plutôt que par conviction, et surtout pour arriver à leur but. Dans leurs rangs, il y avait bien des hommes qui furent toujours royalistes, d'autres toujours républicains, d'autres encore toujours fédéralistes; mais l'ensemble de la coalition n'avait pas d'autre système que d'établir le règne de la classe moyenne, et, dans ce but, elle se rangeait tantôt derrière les royalistes, tantôt derrière les républicains, suivant que les uns ou les autres avaient le plus de chances de succès. Aussi M. Thiers nous paraît-il ne pas moins se tromper lorsqu'il les considère comme sincèrement républicains à la Convention, que lorsqu'il les prend pour de vrais constitutionnels à la Législative. Avant tout, ils étaient ambitieux et jaloux de la puissance toujours croissante du parti populaire.

Cette malheureuse disposition fut une des causes qui envenimèrent le plus la querelle dont la tribune de la Convention devint le théâtre. Pour les girondins, c'était un parti pris de toujours s'opposer à ce que demandaient les montagnards, qui, du reste, leur rendaient souvent la pareille. Toutefois, il faut le dire à l'avantage de ces derniers, avant d'en venir aux extrémités, ils tendirent la main à leurs adversaires, qui, par la bouche de Guadet, l'intime de Brissot, repoussèrent ces avances. A la Convention comme à la Législative, les girondins ne montrèrent pas plus d'habileté que d'ensemble. Disposés à prendre les paroles pour des actions et la colère pour de la vigueur, ils menacèrent presque toujours; et quand, par hasard, ils se disposèrent à agir, ils employèrent de petits moyens, qui violaient en principe les droits de la représentation nationale, et qui fournissaient ainsi à leurs ennemis une arme qui allait être retournée contre eux-mêmes.

Présenter Danton, Robespierre et Marat comme des triumvirs qui aspipiraient à la dictature, quoiqu'il fût évident qu'ils n'étaient guère plus d'accord entre eux que Gensonné, Guadet et Vergniaud; sur toutes les questions où la Gironde se sentait dépassée, en appeler au suffrage universel, sans songer que cette mesure pouvait devenir le signal de la guerre civile, dans un temps où l'étranger couvrait le sol de la France, et où les royalistes n'attendaient qu'une occasion favorable pour prêter main-forte aux émigrés; ne rien négliger pour détruire la haute influence qu'exerçait Paris sur les départements, ou, en d'autres termes, pour détrôner la capitale, comme si un vaste empire pouvait résister à une coalition générale sans une forte impulsion venant d'un centre unique, comme s'il pouvait y avoir de l'ensemble là où il n'y a pas de tête : tel est le système de conduite que suivirent les girondins à la Convention nationale, à partir du 21 septembre 1792, ouver-

ture de la session, jusqu'au 31 mai et au 2 juin 1793, époque de leur défaite et de leur chute.

Maîtres de la majorité dès le début, ils démasquèrent leur ambition par une démarche intempestive. Pétion, un des leurs, avait été appelé le premier à l'honneur de présider l'Assemblée : ils demandèrent, par l'organe de Manuel, des prérogatives qui auraient fait de Pétion une manière de président de la république. Les montagnards n'eurent pas de peine à déjouer ce coup d'essai; mais ils n'y parvinrent qu'en se fermant les portes à eux-mêmes. Dominée par la peur de voir renaître l'absolutisme, la Convention s'empressa de mettre des entraves à toute tentative de ce genre, et, sous les noms de tribunat, de triumvirat et de dictature, elle proscrivit toute espèce de gouvernement régulier. Ainsi enfermée dans un cercle de fer, la république s'agita vainement plus tard pour en sortir; et il ne fallut rien moins que les victoires de l'étranger et la crainte de subir son joug, pour amener l'institution toute révolutionnaire du grand comité de salut public, gouvernement improvisé par la peur et qui ne survécut pas au danger. Assurément, les girondins ne sont pas les seuls coupables dans la déclaration dont il vient d'être parlé, et qui rendait toute réorganisation impossible. Il y a plus, c'était une heureuse idée que celle de donner un président à la république; mais en voulant obtenir par la ruse ce qui ne pouvait être que l'objet d'une discussion approfondie, ils compromirent le succès de cette idée; et voyant qu'ils ne pouvaient pas s'emparer du pouvoir, ils ne songèrent plus qu'à empêcher leurs adversaires de s'en rendre maîtres. Avec moins d'empressement, et surtout avec moins de jalousie contre le parti montagnard, ils seraient parvenus à s'entendre avec ces derniers pour rendre au pouvoir exécutif l'unité qui lui manquait depuis le 10 août, et pour remplacer le chef héréditaire du royaume par un chef électif de la république. De toutes les mauvaises conséquences que la brouille des girondins et des montagnards eut pour le peuple français, celle-ci est, sans aucun doute, la plus regrettable, car elle devint la cause d'une foule d'autres malheurs du même genre. Comment la classe bourgeoise et la classe populaire auraient-elles pu marcher d'accord dans la suite, lorsque, surtout par la faute des girondins qui voulaient tout pour les bourgeois, elles n'avaient pas su s'entendre sur un point d'où dépendait l'avenir de la république? Aussi, depuis cette époque, les girondins et les montagnards ne cessèrent-ils pas de lutter comme deux partis ennemis, quoiqu'ils représentassent deux classes de la nation, dont l'une ne peut vivre heureuse ou puissante sans le concours de l'autre.

Dans le procès de Louis XVI, les girondins manquèrent d'adresse et de dignité. D'abord, ils essayèrent de sauver le roi, tout en le reconnaissant coupable; puis, lorsque l'appel au peuple eut été rejeté, ils agirent sans ensemble : les uns votèrent pour la mort, les autres contre; ceux-ci soutinrent le principe du sursis, ceux-là le repoussèrent.

Après le 21 janvier, ils ne surent pas s'élever à la hauteur des circonstances. L'Europe entière s'avançait contre nous; au lieu de provoquer une levée en masse, ils se reposèrent sur le général Dumouriez du soin de repousser les armées étrangères; ils passèrent le temps à discuter, à se quereller dans le sein du comité de défense générale. Toujours préoccupés des questions de personnes plus que des choses, ce qui les inquiétait surtout, c'était de savoir si Dumouriez resterait fidèle à leur parti ou s'il se rangerait du côté des montagnards dantonistes. Une alliance sincère avec les jacobins eût sauvé la France, et évité l'effusion de sang qui eut lieu plus tard : les girondins ne voulurent jamais entendre parler de cette alliance, parce que les jacobins étaient les représentants de la classe populaire, et que, à son exemple, ils avaient pris pour devise le mot égalité. Loin de songer à une réconciliation sans laquelle la France courait les plus grands dangers, ils renouvelèrent leurs anciennes attaques contre Robespierre, le chef éminent du parti jacobin. Ils ne surent même pas s'entendre avec Danton, qui, malgré sa fougue désordonnée, était beaucoup plus favorable à la bourgeoisie qu'au

peuple, et désirait vivement de s'unir avec eux, en leur qualité de défenseurs de la classe bourgeoise. Danton leur eût apporté ces idées d'unité gouvernementale qui leur manquaient, et que possédaient à un si haut degré quelques-uns des chefs de la montagne, surtout Robespierre et Danton. Mais les girondins craignaient l'ambition de ce dernier, et, pour ne pas se donner un maître, ils restèrent sourds à toutes ses propositions d'arrangement. Si, au moins, ils avaient pris les idées gouvernementales de Danton et de Robespierre, tout en repoussant ces deux hommes d'État, qui les effrayaient au moins autant par leur supériorité que par leur énergie; mais non, ils restèrent divisés comme toujours, et n'abandonnèrent leur système d'oligarchie monarchique que pour adopter un système d'oligarchie fédéraliste.

Aussi, après les défaites qui suivirent l'exécution de Louis XVI, et surtout après la trahison de Dumouriez dans les premiers jours d'avril, la nation française se lassa de voir les girondins toujours au-dessous des événements, et ne put s'empêcher de reconnaître que les montagnards avaient seuls assez d'étendue dans l'esprit et assez de vigueur dans le caractère pour ramener la victoire sous nos drapeaux. A partir de ce moment, en effet, les girondins perdirent chaque jour du terrain. Avant de tomber cependant, ils eurent encore l'occasion de remporter plusieurs avantages sur la Montagne. Le 14 avril, ils obtinrent un décret d'accusation contre Marat, ce forcené qui avait pris une si horrible part aux massacres de septembre, et qui demandait sans cesse de nouvelles proscriptions; mais comme la sévérité des girondins avait un caractère tout politique, Marat fut absous le 24 par le tribunal révolutionnaire, et ramené en triomphe à la Convention.

Peu de temps après, les girondins firent une tentative beaucoup plus sérieuse qui ne leur réussit pas mieux et qui amena leur perte. Profitant de l'absence de quatre-vingts membres de la Montagne partis en mission auprès des armées, ils essayèrent d'enlever par la ruse, leur arme favorite, une détermination qui aurait donné le coup de grâce aux montagnards et assuré le triomphe de la Gironde. Le 18 mai, Guadet, leur plus audacieux interprète, fit une sortie virulente contre les chefs de la Montagne et contre la Commune, et termina son discours par cette proposition : « 1° Les autorités de Paris sont cassées; 2° les suppléants des membres de la Convention se réuniront à Bourges, pour y délibérer d'après un décret précis qui les y autorisera ou sur la nouvelle certaine de la dissolution de la Convention; 3° ce décret sera envoyé aux départements par des courriers extraordinaires. » Mais, malgré l'absence d'un si grand nombre de montagnards, la majorité de la Convention n'osa pas suivre les girondins jusque-là. Elle ne voulut pas se prêter à un pareil coup d'État, certaine que la guerre civile et la ruine de la république en seraient la suite. Elle préféra, sur la proposition de Barrère, avoir recours à une espèce d'attermoiement : elle décréta qu'il serait formé une commission de douze membres pour examiner la conduite de la municipalité, rechercher les auteurs des complots ourdis contre la représentation nationale et s'assurer de leurs personnes. Exclusivement composée de girondins, la commission des douze, loin d'agir avec la modération qu'on avait attendue d'elle, se laissa emporter par l'esprit de parti, commit des violences imprudentes, et ordonna plusieurs arrestations arbitraires. Le remède devint pire que le mal. Aussi les montagnards, encouragés par le mécontentement du peuple, et s'autorisant de l'exemple de leurs adversaires, résolurent-ils d'employer à leur tour la violence. Le 27 mai, la Convention se vit obligée de décréter la suppression de la commission des douze; mais le lendemain, les girondins eurent assez de crédit pour lui faire voter le rétablissement de cette même commission, sous le prétexte plus ou moins fondé que le décret de la veille avait été arraché par la violence et n'avait pas obtenu la majorité.

A cette dernière attaque, le peuple répondit par la journée du 31 mai, où la commission des douze fut définitivement abolie. Il ne s'en tint pas là : le 2 juin, il contraignit la Convention à dé-

créter d'accusation les vingt-deux députés dont il avait déjà demandé inutilement l'expulsion, d'abord le 15 avril, et ensuite le 20 du même mois.

Après cette défaite, les girondins n'agirent pas avec plus d'ensemble qu'auparavant. Les uns, à l'exemple de Vergniaud, acceptèrent avec résignation l'arrêt du sort; les autres, à l'exemple de Brissot et de Guadet, suivirent leur ancienne habitude d'en appeler du jugement de Paris à celui des départements, et ne craignirent pas de lever l'étendard de la révolte dans un moment où la guerre civile pouvait amener la coalition à Paris. Devenu à plaindre depuis qu'il était malheureux, le parti de la Gironde eût pu être sauvé, si tous ses membres avaient eu la grandeur d'âme de renoncer à un vain espoir de vengeance; en spéculant sur la guerre civile, au contraire, il ne pouvait qu'être vaincu ou que perdre la France. Cette crainte n'arrêta pas quelques-uns de ses chefs, encouragés par les dispositions favorables de plusieurs départements, entre autres ceux de la Gironde et du Calvados. Dès le mois d'avril, la ville de Bordeaux avait signé une proclamation où elle menaçait Paris de sa colère, si jamais les Parisiens osaient porter atteinte à l'inviolabilité de ses représentants. A la demande de Guadet, cette proclamation avait été affichée sur les murs de la capitale; et Isnard y faisait allusion, lorsqu'il s'oublia jusqu'à dire que si Paris osait tenter une nouvelle révolution, la France entière tirerait vengeance de cet attentat à la représentation nationale, et que bientôt on chercherait sur quelle rive de la Seine Paris avait existé. Cette menace imprudente, dont Isnard fut le premier à se repentir, puisqu'il donna l'exemple de la soumission, Brissot, Guadet, Pétion et quelques autres entreprirent de la mettre à exécution. L'energie de la Montagne les fit échouer dans ce projet impie, qui eut pour résultat de soulever Lyon, Marseille, Caen, Toulon; de mettre les armes aux mains des royalistes et des Anglais, les uns et les autres toujours prêts à profiter de nos divisions; de partager la France en deux camps ennemis, pendant que les armées de la coalition gagnaient du terrain; enfin, de faire couler le sang à flots, et de perdre tous les chefs de la Gironde, même ceux qui, retenus prisonniers au Luxembourg, n'avaient pas directement trempé dans la révolte. Le 3 juillet 1793, Saint-Just lut contre eux, à la Convention, un rapport où les fautes du parti girondin et les intrigues de ses instigateurs sont dévoilées avec une sagacité profonde. Ce rapport vraiment remarquable, et beaucoup moins passionné qu'on n'aurait pu s'y attendre, renferme des détails importants sur les principaux chefs: on y trouve, touchés de main de maître, les portraits de Brissot et de Dumouriez. Le 3 octobre, sur le rapport d'Amar, les détenus du Luxembourg furent décrétés d'accusation. Le même jour, soixante et treize députés du côté droit, qui avaient protesté contre l'arrestation des girondins, furent mis eux-mêmes en état d'arrestation; mais la sévérité de la Montagne n'alla pas plus loin à leur égard, grâce à Robespierre, qui ne craignit pas de risquer sa popularité en s'opposant à ce qu'ils fussent envoyés devant le tribunal révolutionnaire et confondus avec les proscrits du 2 juin. Le jugement de ces derniers commença le 24 octobre. Pendant les débats, ils se défendirent avec plus d'éloquence que de franchise; quelques-uns reconnurent qu'ils avaient été trompés et qu'il avait réellement existé une conspiration contre la république; presque tous se renfermèrent dans des protestations générales, sans rien répondre de précis. Dans la nuit du 30, ils furent tous condamnés à mort au nombre de vingt et un. Voici leurs noms et leur âge : Brissot, 39 ans; Vergniaud, 35; Gensonné, 35; Lanse-Duperret, 46; Carra, 50; Gardien, 39; Dufriche-Valazé, 42; Duprat, 33; Sillery, 57; l'évêque Fauchet, 49; Ducos, 28; Boyer-Fonfrède, 27; Lasource, 39; Lesterpt-Beauvais, 43; Gaspard du Chastel, 27; Mainvieille, 28; Lacaze, 42; Lehardy, 35; Boileau, 41; Antiboul, 40, Vigée, 36. En entendant la sentence, Valazé se frappa d'un coup de poignard. Le lendemain, 31 octobre, ils marchèrent au supplice en chantant *la Marseillaise*. Ils venaient de célébrer, dans leur prison, des jeux funèbres, où, en vrais enfants, ils

avaient préludé au supplice, qui ne les attendait que trop réellement, par une exécution imaginaire. Tous moururent avec courage.

Les autres chefs du parti eurent presque tous une fin malheureuse. Guadet, Barbaroux, Salles, furent découverts dans la petite ville de Saint-Émilien, près Bordeaux; Grangeneuve eut le même sort. Pétion et Buzot, après avoir erré quelque temps, se frappèrent eux-mêmes. Rabaud-Saint-Étienne fut livré par un ancien ami. Madame Roland périt sur l'échafaud; son mari, en apprenant sa mort, quitta son asile et vint se tuer sur un grand chemin. Condorcet lui-même n'évita le supplice qu'en ayant recours au poison. Plus heureux, Louvet, Kervélegan, Lanjuinais, Henri la Rivière, Lesage, Lareveillère-Lépaux, parvinrent à se soustraire à toutes les recherches. Parmi les victimes les plus à plaindre, dans cette terrible hécatombe où tombèrent pêle-mêle tant de personnages si peu faits pour être confondus, il faut ranger au premier rang Vergniaud, Ducos, Boyer-Fonfrède, l'infortunée madame Roland, et surtout Condorcet, qui eût sauvé la Gironde si, au lieu de dédaigner le peuple, la Gironde avait pensé, comme lui, que toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration morale, physique et intellectuelle de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.

Telle fut la fin des premiers chefs qu'avait choisis le parti girondin. Nous disons des premiers chefs, car après le 9 thermidor, ce parti reparut sur la scène politique, et regagna beaucoup plus de terrain que ne lui en avait fait perdre la Montagne, vaincue à son tour, mais pour ne plus se relever de sa défaite.

Avec les girondins de 1793, la bourgeoisie fut détrônée pour un moment, pendant lequel le peuple, non sans se laisser emporter trop loin par la force de son élan, sauva la république et la France, l'une et l'autre placées à deux doigts de leur perte. Quand le danger fut passé, on oublia tout le bien qu'il avait fait pour ne se souvenir que du mal qu'il n'avait pu empêcher. On lui donna des leçons d'indulgence en l'assommant à coups de bâton, et en commençant une seconde terreur plus coupable que la première, puisque l'étranger n'était plus aux portes de Paris comme en 1792, 1793 et 1794, et puisque l'assassinat avait remplacé le tribunal révolutionnaire.

Quoi qu'il en soit, les causes qui contribuèrent à la chute des premiers girondins sont très-nombreuses; et il a fallu tout l'intérêt qu'inspire le malheur, pour faire oublier tant de fautes et tant d'incapacité politique. Oui, tant d'incapacité politique; car il y avait beaucoup de puissance dans la classe bourgeoise, sur laquelle s'appuyaient les girondins, et ils ne surent pas faire un bon usage de ce puissant levier. La réaction de 1795, le Directoire, le Consulat et l'Empire eux-mêmes, la Restauration et la révolution de juillet, en un mot, tous les événements politiques qui suivirent, ont montré de quelle force était doué l'élément bourgeois en France depuis la destruction de l'ancien régime. Ce ne sont donc pas les ressources qui ont manqué aux girondins, ce sont eux qui ont manqué aux événements.

Pour réussir, il n'aurait pas fallu regarder la bourgeoisie et le peuple comme deux classes ennemies, dont l'une était faite pour dominer l'autre, et pour remplacer la caste privilégiée que la révolution avait détruite. C'est cependant ce que firent les girondins; et ce n'est pas sans étonnement qu'on retrouve dans la haute bourgeoisie d'alors des principes d'orgueil et de froid égoïsme que désavouerait la haute bourgeoisie de nos jours, qui pourtant est encore loin de comprendre toute la grandeur et toute la générosité de sa mission. Le croirait-on! Guadet, un des hommes les plus chaleureux de la Gironde, n'admettait pas qu'on pût donner au peuple, en échange de son travail, autre chose que le morceau de pain nécessaire pour ne pas mourir. A l'exception de Condorcet et de deux ou trois autres, ses collègues pensaient de la même manière, et ils ne voulaient pas même entendre parler de l'abolition de l'esclavage. De nos jours, la bourgeoisie est plus éclairée : elle veut que le prolétaire ait de quoi faire des économies pour ses vieux jours. Dans ce but, elle multiplie les caisses d'épargne; enfin elle

ne s'oppose pas systématiquement à l'affranchissement des nègres. C'est encore bien peu, mais du moins c'est quelque chose; tandis que Guadet et ses collègues ne songeaient qu'à perpétuer l'ancien système ou plutôt les anciens abus nés du régime féodal.

Sur la nature du gouvernement, les girondins n'avaient pas des idées plus justes; on pourrait presque dire qu'ils n'en avaient pas du tout. Ne les a-t-on pas vus, à la Législative, républicains quand ils faisaient de l'opposition, et royalistes quand ils étaient à la direction des affaires? A la Convention, ne les trouve-t-on pas à peu près les mêmes, avec cette différence qu'ils préfèrent la république quand ils sont les plus forts, et qu'ils inclinent vers la royauté quand ils deviennent les plus faibles?

Ce scepticisme, qui fut commun à Danton, avait cela de pire chez les girondins, qu'ils étaient loin de sentir aussi bien que ce dernier le prix de l'unité gouvernementale, un des secrets de la supériorité de la France sur les autres peuples de l'Europe. A part Vergniaud, Sieyès et Condorcet, presque tous étaient ou systématiquement fédéralistes, ou, ce qui revient au même, tellement dominés par l'esprit provincial, qu'ils se seraient facilement consolés du démembrement de l'unité territoriale, en pensant au surcroît d'influence qu'il leur eût donné dans leur province. Dans plusieurs circonstances, ils résolurent de former une république du Midi, notamment après la chute de leur ministère, le 13 juin 1792. Le même projet leur revenait en tête toutes les fois que les nations étrangères s'avançaient trop près de Paris, ou que les montagnards étaient à la veille d'enlever la majorité. Leur haine contre Paris, ce centre de la civilisation française, où ils se voyaient abandonnés par l'opinion publique, se joignait à leur provincialisme pour entretenir en eux ces idées de fédéralisme et de démembrement, qui se fussent réalisées sans la résistance opiniâtre de la Commune, où s'étaient réfugiées les traditions gouvernementales de l'ancienne monarchie, non pas par un singulier hasard, comme on pourrait le penser, mais parce que ces traditions d'unité avaient toujours été éminemment nationales.

Était-ce avec des principes aussi peu généreux, ou avec un pareil vide d'idées politiques, était-ce avec cet égoïsme ou avec ce scepticisme que les girondins pouvaient jouer auprès de la bourgeoisie le rôle d'instituteurs, que les principaux chefs de la Montagne surent prendre vis-à-vis du peuple? Loin d'être en état de faire l'éducation politique de la classe bourgeoise, ils n'étaient que les représentants des petites passions et des instincts de jalousie qu'elle eût oubliés si elle eût eu des chefs plus dignes d'elle. Aussi finit-elle par se lasser de les suivre et d'épouser les petites querelles qu'ils suscitaient à la ville de Paris, tantôt au nom de Bordeaux avec Guadet, tantôt au nom de Marseille avec Rebecqui et Barbaroux; puis au nom de la Provence avec Isnard; au nom du Calvados avec l'évêque Fauchet; au nom du département d'Eure-et-Loir avec Brissot et Pétion; au nom de la Bretagne avec Lanjuinais; mais surtout au nom de la Gironde et des Bouches-du-Rhône avec toute la coalition.

Une qualité qu'on ne saurait refuser aux girondins, c'est un amour ardent de la liberté. Mais était-ce bien le moment de tout subordonner à ce sentiment, d'ailleurs si noble en lui-même, lorsque, pour repousser l'invasion étrangère, il fallait que les individus fussent prêts à tous les sacrifices, et que la France entière ne parût former qu'un seul homme? D'ailleurs les girondins n'avaient qu'une notion très-imparfaite de l'indépendance véritable : ils voulaient de la liberté pour eux, ils n'en voulaient pas pour le peuple. La liberté, comme ils l'entendaient, avait quelque chose d'égoïste; c'était de la liberté individuelle, si l'on veut, mais ce n'était pas de la liberté sociale. Or, pour cesser d'être un privilége, il faut que la liberté soit comprise d'une manière éclairée, nous dirions presque d'une manière religieuse. Il faut qu'elle soit le partage, non pas de quelques-uns, mais de tous ceux qui sont capables d'en faire un bon usage; non pas d'une seule classe, mais de toutes les classes dont se compose une grande nation. Sous ce rapport, le

sentiment de l'égalité, même avec ce qu'il pouvait avoir d'excessif et par conséquent de despotique dans la croyance des montagnards, s'approchait beaucoup plus de la vérité que le sentiment de la liberté compris à la manière des girondins. En présence de la nation, l'individu n'était plus rien aux yeux des montagnards; mais s'ils immolaient les opposants, par cela seul qu'ils n'étaient pas de l'avis du plus grand nombre, du moins demandaient-ils les mêmes droits pour tous, en échange des mêmes devoirs qui leur étaient imposés. En matière philosophique, un seul homme peut avoir raison contre tous; en politique, au contraire, il ne suffit pas d'avoir raison pour agir, il faut encore avoir conquis à son opinion les suffrages de la majorité. Loin d'avoir raison contre tous, les girondins s'étaient mis en contradiction avec les vœux et avec les traditions de la nation française; de quel droit osaient-ils donc lever le drapeau de la liberté individuelle contre celui de la liberté sociale, contre celui de l'égalité, contre celui de la révolution tout entière!

Enfin, et cette dernière considération nous semble démontrée par tout ce qui précède, les girondins n'offraient pas à la France révolutionnaire une garantie indispensable, une garantie sans laquelle aucun parti ne pouvait prétendre au dangereux honneur de diriger le timon de l'État. Cette condition *sine qua non*, c'était d'avoir assez d'energie pour repousser l'étranger, et pour éviter à la France le malheur et la honte de se voir partager comme la Pologne. Or, cette condition-là ne se retrouvait pas chez les girondins. C'étaient eux, à la vérité, qui avaient contraint Louis XVI à déclarer la guerre; mais ils avaient mal choisi le moment, et ils avaient montré autant de mollesse dans la conduite des hostilités que de légèreté à donner le signal de cette lutte terrible qui devait embraser toute l'Europe et durer si longtemps. Les victoires de Valmy et de Jemmapes leur avaient profité; mais c'était aux montagnards et au peuple, beaucoup plus qu'à la Gironde, qu'il fallait en attribuer le mérite; car l'impétuosité populaire avait été la principale cause des triomphes de Kellermann et de Dumouriez, d'ailleurs beaucoup mieux soutenus par Danton et par les clubs que par le timide Roland, toujours prêt à fuir derrière la Loire. Pour bien conduire des opérations stratégiques, il faut de l'ensemble, de l'unité; et les girondins n'étaient jamais d'accord que pour attaquer ou pour repousser la Montagne et le parti populaire. Sur toute autre question ils étaient divisés, et perdaient le temps dans des discussions inutiles.

Sous quelque point de vue qu'on les examine, les girondins laissent voir de graves imperfections et paraissent véritablement au-dessous du rôle qu'ils avaient ambitionné. Il s'agissait de dominer le cours des événements, et ils ne savaient que le suivre, quoique soutenus par la bourgeoisie, la classe la plus riche de l'État. Ayant à leur disposition les plus beaux talents; maîtres de la majorité pendant un long intervalle de temps; en possession de la haute influence dans la plupart des comités, ils ne surent employer que dans un but mesquin de si nombreuses et de si puissantes ressources. Presque tous avocats ou orateurs, ils s'imaginaient qu'on gouverne un État ou qu'on dirige une révolution avec des paroles: ils étaient déjà épuisés par les fatigues de la tribune quand venait le moment d'agir; et l'on peut dire que, soit à la Législative, soit à la Convention, dans le sein du comité diplomatique comme dans la commission des vingt et un, comme dans le comité de défense générale, ils ne firent presque jamais autre chose que discuter et que prendre pour des victoires de beaux discours. Une fois seulement, avec la commission des douze, ils eurent des velléités d'énergie; mais il était déjà trop tard, et, en outre, leurs actes avaient un double caractère de ruse et d'arbitraire qui prouve combien, à l'exemple de tous les hommes faibles, ils étaient disposés à confondre la violence avec la force, la colère avec la fermeté. Enfin, on ne saurait trop le répéter, ils eussent été mieux faits pour agir, qu'ils ne l'auraient pas pu, parce qu'ils formaient

bien moins un parti qu'une coalition. En supposant que l'issue de la lutte eût tourné à leur avantage, il est fort douteux qu'ils fussent parvenus, comme les montagnards, à étouffer la guerre civile et à chasser les armées de la coalition. Avec eux, la France eût couru le danger ou d'être vaincue par l'Europe, ou de tomber dans un système de fédéralisme, voisin du démembrement.

Ainsi donc, les girondins sont ces hommes qui, quoique républicains par inclination, transigèrent avec leurs principes pendant la monarchie, dans l'espoir de s'emparer du gouvernement des affaires, et qui, sous la république, se montrèrent tantôt républicains, tantôt partisans de la monarchie constitutionnelle, tantôt fédéralistes : toujours provinciaux, toujours ennemis de Paris, toujours oligarques, puisqu'ils n'acceptaient, soit sous le régime républicain, soit sous le régime monarchique, aucune autre organisation que celle qui donnerait satisfaction à leurs intérêts, à leurs préjugés, à leur ambition. Aussi médiocres, comme hommes d'État, que distingués comme orateurs, ils marquent l'époque de transition qui mena la France de la monarchie à la république.

Ce qui les excuse, c'est précisément le malheur qu'ils eurent de paraître sur la scène politique dans un de ces moments d'indécision où les États, fatigués d'un régime qui tombe de vétusté, ne font encore qu'entrevoir un nouvel ordre de choses, plus conforme à leurs besoins et à leurs lumières.

Mais leur faiblesse n'en a pas moins eu les suites les plus désastreuses pour la France, car ils ont été une des principales causes des excès qui ont ensanglanté le mouvement revolutionnaire, et des désordres non moins sanglants qui ont souillé la contre-révolution. Nous ne craignons pas de l'affirmer, c'est à la conduite à la fois inhabile et coupable qu'ils tinrent à l'époque du 10 août qu'il faut attribuer la plupart des catastrophes qui suivirent. Le moment était décisif : le trône venait d'être renversé; de la décision qu'allait prendre l'Assemblee législative, alors dominée par les girondins, dépendait l'avenir de la révolution. Il s'agissait d'abord de savoir si l'on conserverait la monarchie constitutionnelle ou si l'on proclamerait la république. Sur cette première question, les girondins ne craignirent pas de laisser voir leurs préférences : en refusant de voter la déchéance de Louis XVI, qui fut seulement suspendu, ils donnèrent un nouveau gage d'attachement à la royauté, et il fut permis de croire que, malgré leurs anciens serments, ils avaient renoncé pour toujours à la république. Une fois fixé sur ce point, restait à décider si on rendrait la couronne à Louis XVI ou si on lui désignerait un successeur. Après quelques tentatives infructueuses pour replacer le monarque sur le trône d'où le peuple l'avait fait descendre, les girondins parurent incliner vers le choix d'un successeur. Pour des hommes sincèrement royalistes, la *difficulté* n'eût pas été fort grande; on avait le choix entre le dauphin et les princes de la branche cadette : pour des girondins, c'est-à-dire pour des hommes qui ne tenaient guère plus à la monarchie qu'à la république, mais qui voulaient avant tout le règne de l'oligarchie, l'obstacle était presque insurmontable. Beaucoup d'entre eux réunissaient leurs suffrages sur le dauphin, dont la minorité offrait l'appât séduisant d'une regence, et que la commission des vingt et un affectait de toujours appeler le *prince royal;* d'autres préféraient le duc d'Orléans; d'autres encore eussent mieux aimé le duc de Chartres, lié moins intimement que son père avec les montagnards, et mieux disposé envers la Gironde; enfin, il y en avait qui refusaient de se separer du parti de Louis XVI, prince naturellement faible et si facile à mener, surtout depuis la leçon du 10 août. En un mot, personne ne voulait réellement la royauté; mais chacun était à la recherche d'un quasi-roi ou même d'une quasi-reine, dont la faveur lui fût acquise pour le présent et assurée pour l'avenir. Qu'en devait-il résulter ? Il devait en resulter que l'on ne prendrait aucun parti décisif dans un moment suprême où il était indispensable d'en prendre un pour le salut du pays. Ce fut effecti-

vement ce qui arriva; et, par suite des hésitations de la Gironde, la Législative, débordée par le parti populaire qu'indignaient les défections continuelles des girondins, se vit forcée d'en appeler à une Convention, sans avoir le mérite du désintéressement, puisqu'elle avait en vain essayé de replâtrer l'édifice de l'Assemblée constituante.

Autant les girondins étaient indécis, autant les montagnards et tout le parti populaire étaient résolus. Aussi vit-on bientôt passer dans les mains de la Commune de Paris cette puissance qui eût toujours appartenu à la représentation nationale, si les girondins avaient su en faire usage. Dès lors, il y eut scission évidente entre les deux grandes forces dont se composait le parti révolutionnaire; et lorsque la Convention voulut prendre possession de son omnipotence, elle se trouva face à face avec un pouvoir rival qu'elle ne put dompter qu'avec des efforts violents, et qu'après avoir été longtemps dominée par lui. N'est-ce pas ce conflit d'autorité entre la Convention et la Commune qui divisa en deux camps la bourgeoisie et le peuple, division déplorable qui amena les excès de la révolution et ceux de la réaction? Or, à qui imputer, en premier lieu, ce malheur, si ce n'est à la Gironde, maîtresse de la majorité après le 10 août, et qui, par sa mollesse versatile, condamna la Législative à l'impuissance?

Et comme si les partis devaient toujours être incorrigibles, après le rappel des soixante et treize députés détenus et la rentrée des girondins qui avaient survécu à la proscription, on vit recommencer les mêmes indécisions, malgré les avertissements de l'expérience. Comme toujours, il y eut des girondins qui soupiraient après la monarchie et d'autres qui voulaient la république; il y en eut qui travaillaient pour la branche aînée, tandis que leurs compagnons d'exil s'agitaient pour la branche cadette; il s'en trouva qui faisaient des vœux un jour pour la république, le lendemain pour la monarchie, un jour pour tel prince, le lendemain pour tel autre prince. Mais aussi, comme toujours, ils tombaient d'accord, ils serraient leurs rangs dès qu'il s'agissait de lutter contre les membres de la Montagne et d'écraser les restes du parti populaire. Il est triste d'avoir à ajouter que plusieurs d'entre eux n'eurent pas honte de prendre une part directe dans ce ministère de vengeance.

Doit-on s'étonner après cela que les royalistes et les républicains semblent s'être donné le mot pour reprocher à la Gironde, ceux-ci d'avoir perdu la république, ceux-là d'avoir perdu la monarchie? Leur inconstance les faisait prendre tantôt pour des républicains, tantôt pour des royalistes : de là les reproches les plus contradictoires et cependant les mieux fondés. La cour n'eut-elle pas à se repentir d'avoir cru un instant à leur royalisme? le peuple n'eut-il pas souvent à regretter d'avoir ajouté foi à leur républicanisme? Et cependant la plupart de ces hommes étaient foncièrement honnêtes et franchement attachés aux principes de la revolution; mais ils ne surent jamais rien vouloir ni rien faire.

GIRONE (siéges de). En 1285, Philippe le Hardi ayant franchi les Pyrénées pour combattre le roi d'Aragon, vint à la fin de juin assiéger Girone. Cette place renfermait une bonne garnison; mais elle etait mal pourvue de vivres. Après deux mois et demi de résistance, elle capitula (7 septembre). Cependant, elle avait assez tenu pour sauver le royaume d'Aragon. Philippe avait eu besoin de beaucoup d'obstination pour prolonger la campagne jusqu'à cette époque, malgré les maladies pestilentielles et les clameurs de son armée. A ceux qui lui avaient demandé de battre en retraite, il avait opposé le vœu qu'il avait fait de prendre Girone. Dès que cette ville fut entre ses mains, il ne songea plus qu'à ramener son armée en France. Eustache de Beaumarchais avait été laissé comme gouverneur à Girone, avec 12,000 gens d'armes et 5,000 fantassins. Le 5 octobre, le roi expira à Perpignan. Le 12 du même mois, Beaumarchais rendit la place aux Aragonais. Les Français ne conservaient pas un pouce de terrain dans ce royaume, qu'ils avaient cru conquérir par des efforts gigantesques.

A diverses autres epoques, Girone se vit assiégée par nos ancêtres. Ainsi,

en 787, l'armée franco-aquitaine la reprit sur les musulmans, qui s'en étaient emparés.

Girone tomba aussi au pouvoir du maréchal de Noailles.

— Dans les derniers jours de mai 1809, le général Gouvion-Saint-Cyr, qui commandait l'armée française en Catalogne, vint assiéger Girone, une des villes les plus fortes de la province. Située à l'angle que forme le confluent de l'Ona et du Ter, Girone est adossée à une chaîne de montagnes qui la commande au nord, à l'est et au sud-est. Sur ces montagnes s'élèvent trois forts, le Mont-Joui, le Connétable et le Capucin, qui, reliés entre eux par des redoutes, se prêtent un secours mutuel, et rendent ce côté inattaquable. La garnison, tant de la place que des forts, s'élevait à 8,000 hommes. Les troupes destinées au siége par Gouvion-Saint-Cyr, se composaient d'une division française aux ordres du général Souham, d'une division italienne aux ordres du général Pino, et de trois régiments de la confédération du Rhin aux ordres du général Verdier; le général Samson commandait le génie, et le général Tariel l'artillerie. L'investissement de la place fut terminé le 4 juin, et l'on forma presque aussitôt deux attaques principales, l'une à la rive gauche du Ter, contre le faubourg de Pedreto, l'autre contre des redoutes détachées qui défendaient le Mont-Joui. Sur les deux points, la tranchée fut ouverte dans la nuit du 8 au 9, et une batterie de mortiers d'une part, deux batteries de canons de l'autre, furent promptement établies. Le feu, qui commença le 14 au point du jour, fut si habilement dirigé, que le soir l'artillerie des redoutes qui protégeaient les approches du Mont-Joui était démontée, et que non-seulement des bombes portaient l'incendie dans les principaux quartiers de Girone, mais qu'encore le faubourg de Pedreto était au pouvoir de nos soldats, qui, de ce côté, ne se trouvaient plus qu'à une demi-portée de fusil des ouvrages de la place même. Le 17, les assiégés firent une sortie générale; mais les troupes françaises la repoussèrent vaillamment, et, le 19, enlevèrent les redoutes du Mont-Joui, après quoi elles commencèrent l'attaque de ce fort. Malgré les difficultés de terrain, malgré des pluies et des orages continuels, une batterie de mortiers jouait le 25, et d'autres batteries de brèche, grâce au zèle de nos artilleurs, furent successivement mises en activité. Néanmoins, le Mont-Joui, aussi intrépidement défendu qu'il était attaqué, ne tomba que le 10 août au pouvoir des Français. On pensait que la prise de ce fort, qui est comme la citadelle de Girone, amènerait la reddition de la place. Il n'en fut rien; au contraire, l'énergie des habitants et des troupes de la garnison s'en accrut. Vainement des milliers de bombes et d'obus écrasaient les maisons; vainement nos intrépides soldats cherchaient à pénétrer par les brèches qui devenaient praticables, la rigueur de la défense augmentait en proportion de l'imminence du péril. D'autre part, les Français, depuis le commencement du siége, avaient sans cesse à repousser les efforts qu'une nombreuse armée espagnole, commandée par le général Blacke, tentait pour ravitailler la place. Gouvion-Saint-Cyr ou ses lieutenants avaient, dans le courant de juillet, battu en de nombreuses rencontres les troupes de Blacke; cependant, ils n'avaient pu, vers la fin de ce mois, empêcher l'avant-garde ennemie, sous les ordres du général O'Donnel, de pénétrer dans Girone. Le 30 août, Blacke, encouragé par ce succès, réussit, par de fausses manœuvres, à attirer vers Hostalrich le gros des forces françaises; puis, il profita du moment que la rive droite du Ter se trouvait dégarnie pour y faire filer un corps de 4,000 fantassins et de 500 chevaux, qui servait d'escorte à un convoi de 1,500 mulets, chargés de vivres et de munitions, lequel entra librement dans Girone. Ce secours retarda de plusieurs mois la prise de la ville.

Vers la fin de septembre, le maréchal Augereau succéda en Catalogne au général Gouvion-Saint-Cyr, et imprima une vigueur nouvelle aux travaux du siége. Plusieurs assauts, donnés dans les premiers jours de novembre, furent repoussés, et laissèrent les brèches jonchées de nos soldats. Ceux qui échappaient au fer

ou au feu de l'ennemi succombaient à l'inclémence de la saison ou aux maladies engendrées par les miasmes fétides qu'exhalait une terre couverte de cadavres. La mort exerçait d'affreux ravages dans les maisons de la campagne, transformées en ambulances, où les malades et les blessés, entassés sur un peu de paille, périssaient par milliers, sans secours, sans soins, sans médicaments, quelquefois même sans nourriture. Blacke ne cessa encore, pendant les mois d'octobre et de novembre, d'inquiéter l'armée française; mais toutes ses tentatives furent vaines; seulement, O'Donnel, dont le corps épuisait les ressources de la garnison de Girone, parvint à sortir de la ville et à rejoindre l'armée dont il faisait partie. Décembre arriva : les pertes essuyées par les défenseurs de Girone, le manque de munitions, la famine qui commençait à se faire sentir, et, plus que tout le reste, une maladie épidémique qui se déclara parmi eux, affaiblissaient de jour en jour leur ardeur. Augereau, qui s'en aperçut, en profita pour frapper un grand coup. Le 6, il ordonna aux divisions Pino et Verdier d'attaquer les faubourgs de la Marine et de la Gironella. Elles les enlevèrent de vive force. Le 7, les assiégés voulurent tenter un effort suprême avant d'en venir à capituler : ils firent une sortie générale tant de la ville que du Connétable et du Capucin (voyez CONNÉTABLE [prise du fort de]), à l'effet de reprendre les faubourgs qu'ils avaient perdus la surveille. Or, non-seulement on les repoussa, mais on leur prit les deux redoutes du Calvaire et du Cabildo. Ce dernier événement amena enfin la capitulation de Girone, qui fut signée le 10 décembre, et qui livra aux Français 8 drapeaux, 5,000 prisonniers et 200 pièces de canon. Cette conquête fut extrêmement glorieuse pour nos armes; mais, outre des sommes énormes, car le pays environnant n'offrait aucune ressource, et il fallut tirer de France vivres et munitions, elle nous coûta 20,000 hommes, qui périrent devant la place ou moururent dans les hôpitaux.

GIROUETTE. Il n'y avait, dit-on, au temps de la féodalité, que les nobles qui eussent le droit de placer des girouettes sur leurs demeures; et, dans l'origine, ce privilége ne se serait donné même qu'au chevalier qui avait monté à quelque assaut, et planté sur les remparts son étendard, que cette petite machine devait reproduire. Figurée en pennon, elle annonçait la demeure d'un simple chevalier; taillée en bannière, celle d'un banneret.

Il paraît, néanmoins, que cette futile prohibition ne s'appliquait qu'aux girouettes armoriées.

GISÈLE, GISELA, ou GISLA. Plusieurs princesses de la race carlovingienne ont porté ce nom. 1° Gisèle, fille de Louis le Débonnaire et de Judith. Elle épousa un Franc nommé Conrad. 2° Gisela ou Gisla, fille de Lothaire, roi de Lorraine, et de Waldrade, fut donnée par l'empereur Charles le Gros en mariage à Godefrid, chef normand. Plus tard, Gisela ayant été envoyée par Godefrid auprès de l'empereur, Charles le Gros ne lui permit pas de retourner auprès de son mari, qu'il fit ensuite assassiner. 3° Gisla, fille de Charles le Simple, épousa Rollon, devenu duc de Normandie, par suite du traité de Saint-Clair-sur-Epte (912).

GISORS, *Gisortium*, *Cœsortium*, petite et ancienne ville, jadis capitale du Vexin normand, aujourd'hui comprise dans le département de l'Eure, arrondissement des Andelys. Louis IV avait donné cette ville à Guillaume, duc de Normandie, en 940. Louis le Gros et Henri Ier, roi d'Angleterre, qui s'étaient voué une haine terrible, la firent éclater en 1110, à l'occasion de la forteresse de Gisors, livrée à Henri par son châtelain, nommé Pagan. Comme les deux rois étaient convenus que si l'un ou l'autre venait à en faire l'acquisition, il raserait les fortifications de cette place, située précisément à la frontière des deux dominations, Louis demanda la démolition du château. Plusieurs grands et évêques de France proposèrent que le différend fût terminé par un combat corps à corps, et Louis ne demandait pas mieux. Les deux armées, campées sur l'Epte, applaudirent à ce défi (voyez DÉFI), mais le monarque anglais ne fit qu'en rire. La querelle entre les deux rois continua

par des incendies et des ravages réciproques.

Louis VII réunit Gisors à la couronne, en 1158. Sa fille Marguerite la porta trois ans après en dot à Henri II, roi d'Angleterre, dont elle n'eut point d'enfants. Cependant, le Vexin ne redevint français qu'en 1193. Philippe-Auguste se plut à embellir Gisors, en 1197, et s'y retira, l'année suivante, après la perte de la bataille livrée sous ses murs. Depuis cette époque, cette ville fut plusieurs fois prise et reprise pendant les guerres contre les Anglais. Le château en était extrêmement fort. Il s'élevait sur une petite montagne, à l'extrémité de la ville, et près de la rivière de l'Epte. Sa situation, aussi bien que la solidité de sa construction, en faisait un poste presque imprenable.

Il se composait de deux enceintes, avec un donjon au milieu de la seconde. Aujourd'hui encore ses ruines sont très-importantes, et une partie du château, dont les restes sont remarquables par leur belle conservation, sert de halle. L'église paroissiale est une construction du treizième siècle, dont la nef et quelques autres parties sont, toutefois, postérieures à cette époque. Le portail, construit au temps de la renaissance, est un monument précieux. Dans l'intérieur, on remarque les vitraux, le jubé qui supporte les orgues, et de belles sculptures attribuées à Jean Goujon.

Avant la révolution, Gisors avait titre de vicomté, justice royale, grenier à sel, bailliage, maréchaussée. Elle était chef-lieu d'une élection de son nom, diocèse, parlement et intendance de Rouen.

Le comté de Gisors, donné en 1718 à Louis-Charles-Auguste Fouquet, en échange de Belle-Isle, fut érigé en duché par lettres enregistrées en 1742, et devint pairie en 1748.

Gisors (traités de). Vers la fin de mars 1114, Louis VI ne comptant parmi ses grands vassaux que des alliés du roi d'Angleterre, des rebelles, ou des gens indifférents à sa querelle, se vit forcé de venir à Gisors pour y rencontrer Henri Ier, et y conclure la paix avec lui. Le traité, juré de part et d'autre, fut accueilli par les peuples avec une joie universelle. Il était cependant bien désavantageux à la couronne de France, car Louis abandonna à Henri la suzeraineté du Maine et de la Bretagne, et le comté de Bélesme dans le Perche.

— Cinq ans après, le pape Calixte II choisit encore cette ville pour y régler les contestations des deux rois, et celles de Guillaume, neveu de Henri Ier. La paix fut rétablie à la suite de ces conférences, vers la fin de l'année 1119, ou au commencement de l'année 1120, et d'après des conditions qui ne nous sont pas bien connues.

Gisors (Louis-Marie Fouquet, comte de), fils du maréchal de Belle-Isle, et arrière-petit-fils du surintendant des finances, naquit en 1732, entra dans la carrière des armes, se distingua dans plusieurs occasions, et mourut en 1758, à l'âge de 27 ans, des suites d'une blessure qu'il avait reçue trois jours auparavant, à la bataille de Crevelt, en chargeant à la tête des carabiniers royaux, dont il était mestre de camp.

Gîte (droit de). Quand les rois des deux premières races voyageaient dans les provinces, ils logeaient avec leur suite, pendant une nuit, aux dépens des villes, bourgs et villages situés sur leur route, et ce n'était point une légère charge; on ne pouvait même négliger de leur offrir au départ de riches présents. Sous les Capétiens, ce droit commença à être exigé en argent, et se paya à chaque *entrée* solennelle (voyez ce mot, t. VII, p. 388), à chaque avénement royal. Les seigneurs en voyage exigeaient aussi le gîte, l'hébergement, ou son équivalent pécuniaire. L'obligation d'héberger et de nourrir le seigneur et sa suite entraînait aussi parfois celle de nourrir ses chevaux. Les ecclésiastiques exigeaient aussi des droits de gîte, logement ou past. Eux-mêmes y étaient soumis, quand le roi visitait leur église, leur abbaye. L'exercice de ce droit donnait souvent lieu à d'assez graves querelles.

C'est ainsi qu'on vit les chanoines de Notre-Dame de Paris refuser à Louis VII l'entrée de la cathédrale, parce que ce prince, se trouvant surpris par la nuit, près du village de Créteil, dont les habitants dépendaient des susdits chanoines, avait accepté le gîte que les habitants lui avaient offert.

En vain le roi demanda l'entrée de l'église; les obstinés chanoines, qui ne voulaient pas qu'à l'avenir on pût arguer de cet *hébergement* pour en exiger d'autres, n'ouvrirent les portes que quand le monarque eut donné des gages pour caution du payement des frais que sa présence avait occasionnés à Créteil.

Les évêques et les abbayes dotés par le roi devaient le nourrir et le loger, lui et toute sa suite, quand il se trouvait dans leur voisinage ou sur leurs propriétés. Ce droit fut en vigueur pendant toute la seconde race; mais le clergé avait su bientôt s'en affranchir; dès le commencement de la race capétienne, les rois ne l'exigeaient plus; et, comme on vient de le voir, non-seulement le haut clergé s'exempta du droit, mais il alla jusqu'à exiger que les princes remboursassent exactement tous les frais que leur passage pouvait coûter.

Si l'Église réussit promptement à se libérer de ce droit, il n'en fut pas de même des communes qui en étaient grevées. Par exemple, ce ne fut qu'après le règne de saint Louis, et moyennant finances, que les habitants de Paris et de Corbeil s'affranchirent, les premiers, de fournir au roi et à sa suite de bons lits de plumes, tant qu'il séjournait dans leur ville, et les seconds de le régaler quand il passait par leur bourg.

Cette redevance était désignée, dans la basse latinité, sous plusieurs noms différents, tels que *gistum*, *gestum*, *gesta*, *jacendi consuetudo*, *procurationes*, *herbergamentum*.

Givet, jolie ville située à 4 myriam. de Rocroy, séparée par la Meuse en deux parties, dont l'une s'appelle *Givet-Notre-Dame*, et l'autre *Givet-Saint-Hilaire*, est défendue par la forteresse de *Charlemont*, l'une des plus importantes de la France.

Jusqu'à la fin du dix-septième siècle, Givet ne fut qu'un simple village; ce fut Louis XIV, qui, en 1679, après la cession qui lui fut faite par l'empereur d'Allemagne de la forteresse de Charlemont (voy. Charlemont), fit entourer ce lieu de fortifications importantes, et donna à Vauban l'ordre de construire les magnifiques casernes que l'on y admire.

Givet était, avant 1789, le siége d'une justice royale; c'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département des Ardennes. Cette ville possède des tanneries considérables, des fabriques renommées de pipes et de blanc de céruse. Sa population, en y comprenant celle de Charlemont, est de 4,220 hab. C'est la patrie du célèbre musicien Mehul.

Glaber (Raoul ou Rodolphe), historien du onzième siècle (*), sur lequel on n'a que très-peu de renseignements. Les auteurs de l'Histoire littéraire de la France conjecturent avec quelque raison qu'il était né en Bourgogne; on peut aussi affirmer qu'il publia sa Chronique en 1047, et qu'il vivait encore en 1048. Sa vie, comme il le raconte lui-même, fut loin d'être tranquille. Dès l'âge de douze ans, il annonçait des penchants si vicieux, qu'un de ses oncles, moine lui-même, le fit entrer dans les ordres pour l'arracher à sa vie débauchée. Mais il montra dans son nouvel état les passions qu'on avait espéré étouffer en lui; et il se vit plusieurs fois obligé de changer de couvent pour éviter les châtiments dont il était menacé. A peine reçu dans un monastère, il s'y montrait indocile, libertin, ennemi de toute règle, et se faisait chasser. Sur le bruit de sa science et de ses talents, on l'admettait dans quelque autre maison, où sa conduite ne tardait pas à lui attirer le même sort. Il habita ainsi successivement les monastères de Saint-Léger, Champeaux, Saint-Bénigne de Dijon, Notre-Dame-du-Moutier, Saint-Germain d'Auxerre, Bèze et Cluny, toujours en querelle avec ses frères ou ses supérieurs; après plusieurs voyages dans le nord de l'Italie, il mourut probablement à Cluny, dont l'abbé Odilon lui témoigna sans doute plus de bienveillance qu'il n'en avait rencontré ailleurs, à en juger du moins par la dédicace que Raoul lui fit de son livre.

Malgré la confusion et les nombreuses inexactitudes qui existent dans sa Chronique, cet ouvrage n'en est pas moins un des monuments les plus curieux et

(*) *Glaber*, qui n'était probablement que son surnom, signifie *sans poils, sans cheveux*.

les plus complets d'une époque qui en possède si peu. On y trouve principalement, sur l'histoire des Capétiens, des détails qu'on ne saurait rencontrer ailleurs, et son récit abonde en anecdotes peignant de la manière la plus pittoresque les mœurs et l'esprit de son siècle. Sa Chronique, divisée en cinq livres, s'étend depuis l'an 900, où finit celle de Bède, jusqu'en 1046. Elle a été publiée, pour la première fois, dans les *Historiæ Francorum* de Pithou, Francfort, 1546, in-fol.; puis dans le tome IV des *Scriptores Francorum* de du Chêne, et dans le tome X des *Historiens de France;* elle a été traduite dans le tome VI de la collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, publiée par M. Guizot. On a encore de Glaber une vie de saint Guillaume, abbé de Saint-Bénigne, sous ce titre : *Wilhelmi abbatis gestorum liber*. Elle est insérée dans plusieurs recueils, et, entre autres, dans les Bollandistes, au 1er janvier.

GLACES (fabrique des) en France. — Venise, comme on sait, eut pendant longtemps le privilége exclusif de fabriquer et de vendre les glaces dans toute l'Europe. La France, comme les autres contrées, était, sous ce rapport, tributaire de cette république, lorsque Eustache Grandmont et Jean-Antoine d'Autonneuil obtinrent, le 1er août 1634, le privilége de fabriquer des glaces et des miroirs à Paris. Ce privilége, dont la durée était de dix ans, fut, le 29 mars 1640, concédé par ceux qui en jouissaient, à Raphael de la Planche, trésorier général des bâtiments du roi. Cette entreprise, qui n'était qu'une spéculation financière, languissait et ne prenait aucun développement, quand le véritable créateur de l'industrie française, Colbert, rappela, à force d'argent et de promesses, un grand nombre d'ouvriers français employés dans les glaceries de Venise, et donna en outre, à la manufacture établie à Paris, une consistance qu'elle n'avait jamais eue, en l'érigeant en manufacture royale. Ce fut pour cette entreprise qu'il fit construire de vastes bâtiments dans la rue de Reuilly.

On ne connaissait encore, à cette époque, que les glaces soufflées; et une compagnie de moindre importance, et qui était aussi privilégiée, en fabriquait à Tour-la-Ville, près de Cherbourg. Mais, en 1688, le coulage de grandes glaces fut inventé par un nommé Thevart, suivant les uns; par Lucas de Néhon, suivant les autres. A partir de cette époque, on commença à faire, en France, des glaces plus belles et plus grandes qu'à Venise, qui, grâce à la perfection de nos produits, fut bientôt supplantée sur la plupart des marchés de l'Europe. On vit alors, comme l'a dit Boileau :

> Nos artisans grossiers rendus industrieux,
> Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles,
> Que payait à leur art le luxe de nos villes.

Les ateliers où l'on fabriquait les grandes glaces, après avoir été d'abord établis à Paris, furent ensuite transférés à Saint-Gobain en Picardie, où ils sont restés. On envoie les glaces brutes à Paris, où elles reçoivent le poli et le tain. La méthode du polissage a été inventée par Rivière Dufresny, qui vendit son privilége exclusif à la compagnie des glaces.

« Il y a environ trente ans, dit le Dictionnaire historique de Paris, par Hurtaut (publié en 1779), qu'un particulier ayant trouvé le secret de rallier et réunir les morceaux d'une glace cassée, de manière à ne point s'apercevoir que cette glace eût jamais été brisée, voulut (pour le bien public) le mettre en pratique; mais, soit que les entrepreneurs de la manufacture s'y soient opposés, soit d'autres raisons dont on n'a point connaissance, ce merveilleux secret est demeuré sans effet (*). »

Les manufactures de glaces existant actuellement en France sont celles de Baccarat (Meurthe), de Cirey-les-Forges (Meurthe), de Commentry (Allier), de Prémontré (Aisne), de Réchicourt-le-Château (Meurthe), de Rive-de-Gier (Loire), de Saint-Gobain (Aisne), de Saint-Quircis (Meurthe), de Tourlaville (Manche). La manufacture de Saint-Gobain est la plus célèbre de toutes.

Voici comment le rapport du jury

(*) L'invention du raccommodage de la faïence fut sur le point d'avoir le même sort. Voyez FAÏENCE.

central sur l'exposition des produits de l'industrie française, en 1839, s'exprimait au sujet de cette industrie : « La fabrication des glaces a fait des progrès qui, pour être plus cachés, n'en sont pas moins réels. Sous le rapport de la pureté et de la finesse, le verre qu'elle emploie ne laissait rien à désirer; mais on pouvait demander à cette industrie quelques efforts pour remplacer par des moyens mécaniques plus efficaces, ceux qu'elle a mis en usage dès son origine. Ces efforts ont été accomplis avec un entier succès. »

Glaive (droit de), *jus gladii*. — Ce terme, emprunté aux Romains, est employé souvent, dans nos anciens auteurs, pour désigner le droit qu'avait un juge de prononcer la peine capitale. Le droit de glaive n'appartenait, en France, qu'aux seigneurs hauts justiciers. (Voy. Haute justice.)

Glandèves, *Glandeva, Glanativa.* — C'était autrefois une ville de Provence, qui avait titre de comté et d'évêché. Son nom se trouve dès le quatrième siècle; mais, après avoir été successivement dévastée par les Lombards, les Sarrasins, et avoir été ruinée dans les guerres civiles, elle fut ruinée de fond en comble par les débordements du Var. Il n'en reste plus qu'un ancien château qui a conservé le nom de Glandèves, et qui, au siècle dernier, était la maison de plaisance de l'évêque d'Entrevaux (voy. ce mot), petite ville forte située à très-peu de distance de l'emplacement de Glandèves, et qui s'était formée de ses ruines.

Glaris (occupation du canton de). — Vers le milieu de septembre 1799, Masséna, général en chef de l'armée d'Helvétie, qui se tenait, depuis près d'un mois, immobile devant l'armée austro-russe établie à Zurich, pensa ne pouvoir différer plus longtemps de rouvrir les hostilités. En effet, apprenant que le maréchal Souvarof, vainqueur à Novi, se hâtait de passer en Suisse pour y renforcer les généraux Hotze et Korsakof, qui commandaient l'armée austro-russe, il voulut les attaquer avant que Souvarof opérât sa jonction avec eux. Il se disposa donc à franchir la Limmat, et pendant que s'achevaient les préparatifs nécessaires, il jugea utile à la réussite de ses projets ultérieurs de faire occuper le canton de Glaris. Le général Molitor fut chargé de cette expédition. Sa brigade, qui faisait partie de la deuxième division de l'armée, aux ordres de Lecourbe, formait, entre le corps de cette division et la troisième, aux ordres de Soult, une espèce de garde avancée. A raison de l'espace que ses troupes avaient à garder, il ne put guère emmener avec lui que douze cents hommes des 2ᵉ et 84ᵉ demi-brigades. Le 18, à la tête de cette faible colonne, il attaqua brusquement les troupes ennemies qui défendaient les cimes du mont Bragel, les chassa de cette position, et les poussa l'épée dans les reins jusqu'au débouché du Klon-Thal, qui donne accès dans la vallée de Glaris. Là, les Autrichiens se retranchèrent avec de l'artillerie dans le village de Netstall, qui ferme l'issue du défilé. Molitor, laissant un bataillon devant ce village, se porta, avec quatre compagnies, sur le bourg de Glaris, qui est le chef-lieu du canton, et les établit en avant de ce bourg, sur la grande route de Lintthal. Mais, comme il revenait vers Netstall pour en diriger l'attaque, il tomba, avec un aide de camp et huit hommes d'escorte, au milieu d'un corps de quinze cents Suisses, soudoyés par l'Angleterre; et ce ne fut qu'en se faisant jour l'épée à la main qu'ils parvinrent à rejoindre le bataillon de la 84ᵉ, déjà aux prises avec l'ennemi. Une partie des Suisses avait suivi Molitor : bientôt ils traversèrent le torrent de Lontsch, attaquèrent les Français en queue, et jetèrent le désordre dans leurs rangs. Mais cette panique ne dura qu'une minute : les grenadiers se reformèrent en un clin d'œil, chargèrent les assaillants à la baïonnette, d'après l'exemple que leur en donnait Molitor, et culbutèrent dans le torrent tous ceux qui ne furent ni tués ni faits prisonniers. Pendant ce temps, les quatre compagnies de la 2ᵉ, laissées en avant de Glaris, avaient été également assaillies par les Suisses et par un bataillon autrichien venu de Lintthal. Après une action sanglante, elles s'ouvrirent enfin un passage, et rejoignirent leur général à l'entrée du Klon-Thal. Molitor eut donc

à lutter toute la nuit, avec ses mille ou douze cents hommes, contre cinq bataillons autrichiens, outre les Suisses. Voyant, vers deux ou trois heures du matin, les munitions s'épuiser, il profita des derniers instants de ténèbres pour faire amener, sur le rebord de la plate-forme qui couronnait la hauteur où il s'était établi, d'énormes pierres qu'il comptait utiliser dès que les cartouches manqueraient. Au jour, les Autrichiens voulurent emporter d'assaut la position des Français : déjà ils y avaient à moitié réussi, lorsque Molitor donna ordre de précipiter sur eux les blocs de rochers. Cette terrible avalanche, à laquelle ne s'attendaient, ni les Autrichiens, ni les Suisses, les épouvanta tellement, qu'ils lâchèrent aussitôt pied. Molitor profita de ce premier moment d'hésitation pour faire battre la charge; on tomba sur eux à la baïonnette, on les culbuta de toutes parts, et on demeura maître des retranchements de Netstall. Ce brillant fait d'armes mit les Français en possession de la vallée de Glaris : le général Hotze, qui n'avait pu les empêcher de s'y établir, fut contraint de se retirer derrière la Linth, et de s'éloigner ainsi de Souvarof, ce qui facilita beaucoup les opérations ultérieures de Masséna.

Glèbe (serfs de la). Voyez Serfs et état des Personnes.

Glogau (siége de). Le grand Frédéric, qui avait conquis la Silésie, était loin de prévoir que les Français, renversant la puissance qu'il avait fondée par ses armes, disputeraient à ses successeurs les places de cette riche province. Cependant, moins de vingt ans après sa mort, Napoléon fut vainqueur à Iéna, et le prince Jérôme, à la tête des auxiliaires allemands, fit bloquer la forteresse de Glogau. Cette place se rendit au général Vandamme après un bombardement de quelques jours, le 1er décembre 1806. Une garnison de 3,000 hommes, restée prisonnière, déposa les armes sur le glacis, abandonnant 200 pièces de canon et des magasins bien pourvus de munitions et de vivres. — Glogau ne revint à la Prusse qu'en vertu du traité conclu le 14 avril 1814 avec le comte d'Artois.

Gniphon (Marcus-Antonius), rhéteur latin, naquit dans les Gaules environ un siècle avant l'ère chrétienne, de parents libres, qui l'exposèrent peu de temps après sa naissance. Il étudia d'abord à Marseille, qui avait alors une célèbre académie, puis se rendit à Rome, où il embrassa la profession de grammairien, où il obtint les plus brillants succès. Il eut pour élèves Cicéron et César, et l'on disait de lui et du célèbre poëte Valerius Caton, son compatriote, que le premier faisait des orateurs et le second des poëtes. Il mourut âgé d'environ 50 ans. On lui attribuait un grand nombre d'ouvrages perdus aujourd'hui.

Nous ne savons pourquoi M. Ampère, dans son *Histoire littéraire de la France*, a omis de mentionner Gniphon.

Gobel (Jean-Baptiste-Joseph), évêque constitutionnel de Paris, naquit à Thann (Alsace) en 1727. Il avait été nommé en 1772 évêque *in partibus infidelium*, et se trouvait en 1789 suffragant de l'évêque de Bâle, lorsqu'il fut élu député aux états généraux par le clergé de Béfort. Son adhésion absolue à la nouvelle constitution ecclésiastique, quoique tardive, le recommanda aux suffrages des électeurs, qui, dans trois diocèses différents, l'appelèrent au siége épiscopal. Il opta pour l'archevêché de Paris, et reçut l'institution canonique de l'ancien évêque d'Autun, Talleyrand, sur le refus de l'archevêque de Sens et de l'évêque d'Orléans. Gobel publia une lettre pastorale, dans laquelle il s'attacha à prouver que les élections populaires étaient seules conformes aux usages de la primitive Église; il fit paraître aussi un mandement pour féliciter Louis XVI sur son acceptation du pacte constitutionnel. Quelques biographes ont prétendu que Gobel se lassa cependant de son rôle patriotique, et qu'il tenta de rentrer en grâce auprès du saint-siége, mais que ses propositions n'ayant pas été acceptées, il se rejeta avec une recrudescence d'ardeur dans le mouvement révolutionnaire. Ce qui est incontestable, c'est que l'archevêque constitutionnel se mit tout à coup parmi les chefs des anarchistes, devint le compagnon des Hébert, des Chaumette, des Anacharsis Clootz, et donna le scandale de la plus honteuse apostasie,

pour présider aux orgies du culte de la Raison. On vit le prêtre septuagénaire amener une partie de son clergé à la barre de la Convention, et déclarer solennellement « qu'il avait été pendant « soixante années un hypocrite ; que la « religion qu'il professait depuis son « enfance n'avait pour base que le men- « songe et l'erreur. » Grégoire s'éleva vivement contre cette profanation, que Danton et Robespierre firent cesser (voyez ABJURATION). Gobel, compris dans l'accusation que le comité de salut public dirigea contre la faction qui voulait fonder l'ordre social sur l'athéisme, fut condamné à mort avec Clootz, Hébert, etc., et monta sur l'échafaud le 24 germinal an II. On assure qu'à l'approche du supplice, faisant succéder la faiblesse ou le repentir à son audace irréligieuse, il écrivit à l'un de ses vicaires pour lui transmettre sa confession, et le supplier de venir lui donner l'absolution à la porte de sa prison.

GOBELET (service du). L'un des sept offices de bouche de la maison du roi. Il se subdivisait en *paneterie-bouche* et *échansonnerie-bouche*, et était dirigé par un *chef du gobelet*, servant le roi l'épée au côté. Ce fonctionnaire avait le soin de préparer le couvert du roi, le linge, le pain, le fruit, de disposer le vin, l'eau, etc. Les officiers du gobelet faisaient en présence du premier valet de chambre l'essai de tout ce qu'ils apportaient.

GOBELINS. Ce nom, donné à la manufacture royale de tapisseries à Paris, lui vient de Gilles Gobelin, célèbre teinturier originaire de Reims, et qui vivait sous le règne de François Ier. Gobelin demeurait au faubourg Saint-Marceau, et sa maison était située sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la manufacture de tapisserie. On lit dans l'Encyclopédie de Diderot : « La fortune rapide de cet industriel acquit une grande célébrité dans le quartier. De là le nom donné par le peuple à son établissement et la rivière qui le traversait. » D'autres auteurs font remonter jusqu'au quatorzième siècle l'établissement de teinturiers en cet endroit ; mais, quoi qu'il en soit, on ne peut raisonnablement chercher l'origine de l'établissement qui nous occupe au delà des frères Gobelin, qui seuls possédaient le secret de la belle teinture en écarlate.

La fortune qu'ils acquirent, si elle fut assez grande pour attirer l'attention, ne le fut pas assez pour subvenir aux frais d'une industrie qui s'était considérablement étendue, et les frères Gobelin furent forcés de quitter le commerce. L'établissement passa alors à divers propriétaires, et perdit un peu de son éclat. Ce ne fut qu'en 1650, entre les mains d'un Hollandais nommé Gluck et d'un tapissier de Bruges, qu'il reconquit son ancienne réputation et éveilla la sollicitude de Colbert. Ce ministre fit acheter tous les bâtiments et tous les jardins, et commencer la construction de l'hôtel actuel, qui n'a pas moins de 90 toises de longueur sur environ 60 de largeur. Les ateliers et dépendances furent terminés en 1666. Ce fut alors l'hôtel royal des Gobelins, nom qu'on changea bientôt pour celui de manufacture royale des tapisseries et des meubles de la couronne.

En 1667, les travaux commencèrent ; mais tout fut organisé sur une vaste échelle, et avec le caractère grandiose qui distingue les conceptions de cette époque. Les Gobelins devinrent une école des arts et métiers ; il y eut des ateliers de bijouterie, d'ébénisterie, de marqueterie, de peinture, de gravure, etc. Une foule d'artistes et de dessinateurs y furent appelés de tous côtés. Des chefs d'atelier furent établis, et sous leurs ordres on entretint 60 élèves aux frais du trésor public. Mais cette manufacture ne fut un établissement sans rival en Europe, et n'atteignit la haute réputation dont elle n'a plus cessé de jouir, qu'à l'époque où la tapisserie, cessant d'être un métier, devint un art dans les mains et sous la direction de le Brun, que secondèrent les plus habiles peintres de l'école française.

En 1690, Mignard succéda à le Brun, et la manufacture continua à prospérer jusqu'en 1695, époque où la pénurie du trésor força de suspendre subitement toutes les commandes, et de congédier une partie des ouvriers et des élèves. Les ateliers furent rouverts sous le règne de Louis XV, et on remédia alors à un grand inconvénient. Jusqu'à ce

moment, pour faire la tapisserie, on avait coupé les tableaux par bandes qu'on plaçait près de la chaîne ; on imagina, en 1747, de prendre sur du papier transparent tous les traits du tableau, et d'appliquer ce papier sur la chaîne, comme on le faisait auparavant du tableau même. En 1759, le célèbre mécanicien Vaucanson introduisit encore de nouvelles améliorations.

En 1789, lors de la révolution, la manufacture fut déclarée nationale. Tout s'y faisait autrefois à l'entreprise ; le roi lui-même payait les pièces de tapisserie au fur et à mesure de leur livraison. Alors les ouvriers furent payés à l'année, et il fut décrété que la tapisserie seule serait fabriquée dans cet établissement. Les autres corps de métiers furent congédiés. Le manque de fonds fit encore vaquer la manufacture jusqu'à l'an IX. A cette époque, un grand nombre de tableaux qu'inspirait à nos peintres notre gloire militaire, furent reproduits par la tapisserie ; on copia les tableaux de Gros, de Gérard, de Girodet, et la réputation que s'acquit la manufacture par la reproduction de ces belles pages, s'augmenta encore par les copies qui furent faites des tableaux de Rubens sous la restauration. En 1826, on entreprit la fabrication de tapis façon de Perse, et dans la même année, la fabrique de la Savonnerie fut réunie à celle des Gobelins.

Les ateliers de la manufacture sont au nombre de quatre. Tout ce qui concourt à la fabrication de la tapisserie est fait par les artistes eux-mêmes ; ils ourdissent leurs chaînes, calquent et décalquent leurs tableaux, sous la surveillance du chef d'atelier et d'un peintre. Dans l'établissement, se trouvent un magasin général et un magasin de détail des laines et des soies. Chaque métier a en outre son armoire particulière. Pour opérer, l'ouvrier se place devant le canevas, tandis que son modèle est derrière lui, et il se retourne de temps en temps pour comparer la teinte des fils qu'il emploie avec celle du tableau. Un atelier de teinture est aussi compris dans la manufacture. A l'aide de ces immenses ressources et des procédés les plus ingénieux, on est parvenu à donner aux tapisseries des Gobelins tout le prestige de nos plus beaux tableaux, et avec tant de succès, qu'un œil peu exercé pourrait s'y tromper au premier abord.

Dans beaucoup de pays étrangers on a élevé des établissements auxquels la manufacture des Gobelins a servi de modèle, mais qui sont loin de pouvoir rivaliser avec elle.

GOBERT (Napoléon). « Le 2 mai 1833, à Vitré, un jeune homme de 26 ans faisait son testament, et y insérait ces paroles nobles et touchantes, où se révèlent tout à la fois un triste découragement, l'idée d'une fin prochaine, et un cœur généreux qui se ranime à la pensée d'un projet inspiré par l'amour le plus vif de la gloire de la France : « J'aurais voulu rendre ma vie utile à mon « pays ; j'ai fait des projets, et le cou« rage ne m'aurait pas manqué ; mais la « santé n'allume pas le flambeau de mon « intelligence, et toutes mes facultés, « grandes peut-être, languissent étein« tes. L'étude est une lutte qui m'é« puise et où je succombe. Que ma mort « du moins soit utile à ma patrie, et « puissé-je faire avec mes biens ce que je « n'ai pu faire avec mon esprit !

« Je veux que la masse de mes biens « soit vendue, hors ceux dont j'ai indi« qué l'emploi, et que legs, travaux et « frais soldés, le capital soit placé sur « la dette publique. J'en lègue une moi« tié à l'Académie des inscriptions et « belles-lettres, et je désire que les neuf « dixièmes de l'intérêt soient proposés « en prix annuel pour le travail le plus « savant ou le plus profond sur l'histoire « de France et les études qui s'y ratta« chent, et l'autre dixième pour celui « dont le mérite en approchera le « plus, etc. »

L'autre moitié était léguée à l'Académie française, à l'auteur du morceau le plus éloquent d'histoire de France, sous la restriction, comme pour le legs précédent, que l'auteur jouirait du prix jusqu'à ce qu'un autre fît un ouvrage supérieur.

Celui qui s'exprimait ainsi, celui qui disposait si largement de sa fortune en faveur de la patrie, était le fils unique du général Gobert (*).

(*) Extrait d'un rapport fait à l'Académie des inscriptions, le 25 septembre 1840.

Napoléon Gobert fut un des douze enfants de maréchaux ou généraux qui furent baptisés avec le fils du roi de Hollande, et à qui l'empereur servit de parrain. Possesseur à sa majorité d'une fortune considérable, et orphelin, il combattit avec les Parisiens en juillet 1830. Cédant plus tard au besoin de demander à un voyage lointain des distractions et la réparation de ses forces, il partit pour l'Égypte. Sept mois à peine après avoir fait son testament, il mourut au Caire.

Outre les dispositions testamentaires dont nous venons de parler, le baron Gobert destina 200,000 francs aux frais de l'érection d'un monument à la mémoire de son père, et fit don de ses fermes en Bretagne aux fermiers qui les tenaient, sans leur imposer d'autre charge que de faire apprendre à lire et à écrire à leurs enfants.

Le général baron Gobert s'était distingué en Italie en 1800, puis à l'expédition de la Guadeloupe. Il avait fait ensuite la campagne de 1806 en Allemagne, avait passé en Espagne, et était mort à Baylen d'une balle qu'il reçut à la tête au moment où, dans un combat livré entre Baylen et le Guadalquivir, il imprimait un nouvel élan à ses troupes.

Gobin. Cet auteur, dont la vie est peu connue, mais qui ne fut pas cependant à son époque sans quelque renommée, se trouve placé sur la limite du quinzième et du seizième siècle. On rapporte qu'il était avocat. Entra-t-il plus tard dans les ordres, comme sembleraient l'indiquer différents titres qu'il se donne lui-même dans ses écrits? Il est permis d'en douter, si l'on considère la nature de l'ouvrage qu'il publia en 1505, et qui, sous le nom de *Loups ravissants*, est une satire amère dirigée contre le clergé. Les *loups ravissants* ne sont autre chose que les prêtres. Ce roman, en douze chapitres, est écrit dans la forme allégorique : on y trouve dame *Mortalité*, dame *Famine*, et toutes ces personnifications qui abondent dans le roman de la Rose. Gobin se rattache à cette école de poëtes qui jusqu'à Marot suivirent les errements de Jean de Meung; mais sa poésie, quoique plus nouvelle, est moins bonne que celle de son modèle, et sa prose est basse et prolixe. La curiosité peut seule faire rechercher les fables de la *Cigale et de la fourmi*, du *Meunier, son fils et l'âne,* dans ce livre condamné depuis longtemps à un éternel oubli.

Godard (Pierre), tambour à la 48e demi-brigade d'infanterie de ligne, chevalier de la Légion d'honneur, né dans le département de l'Eure. Au passage de l'Inn, le 25 décembre 1800, ce tambour s'étant avancé sur un pont que l'ennemi détruisait, poursuivit seul les Autrichiens, et battant la charge d'une main pendant qu'il sabrait de l'autre, il tua plusieurs d'entre eux. On lui donna des baguettes d'honneur.

Godeau (Antoine), évêque de Grasse, né en 1605 à Dreux, fut un des premiers membres de l'Académie française. Il a beaucoup travaillé. On a oublié ses poésies qui l'avaient rendu célèbre à l'hôtel Rambouillet, où il était le *nain* de Julie; mais son *Histoire de l'Église, depuis le commencement du monde jusqu'à la fin du huitième siècle*, 5 gros vol. in-fol., Paris, 1653, 1678; ses *Éloges historiques des empereurs*, etc., 1667, in-4°; ses *Vies de saint Paul, saint Augustin, saint Charles Borromée*, le recommandent encore aux lecteurs modernes. On prétend que Godeau dut son évêché de Grasse au désir que Richelieu eut de faire un bon mot. L'abbé lui présentant une paraphrase du cantique *Benedicite*, le ministre lui répondit : « Vous me donnez *Benedicite*, moi je vous donne Grasse (*grâces*). »

« Godeau, est-il dit dans le *Ménagiana*, III, 326, étoit parent de Conrart, fort laid et petit, mais probe. » Ces derniers mots trouvent leur confirmation dans le passage suivant des *Mélanges tirés des lettres manuscrites de Chapelain* : « On avoit jeté les yeux sur lui, y est-il dit, pour l'éducation de M. le dauphin; mais le zèle qu'il avoit marqué en quelques occasions contre la morale relâchée lui fit donner l'exclusion. » Godeau mourut à Vence en 1672.

Godefroi, duc de Bouillon et de Lothier, margrave d'Anvers et premier roi de Jérusalem. Ce héros de la première croisade naquit, selon les uns, à Boulogne-sur-Mer, selon les autres, au

village de Bézi, près Nivelle, dans un château qu'on montrait encore à la fin du dernier siècle. Son père était Eustache de Boulogne, beau-frère d'Édouard le Confesseur, et il comptait, dit-on, Charlemagne parmi ses ancêtres. Son oncle Godefroi le Bossu lui ayant transmis le duché de Lorraine, l'empereur Henri IV, animé contre sa famille d'une haine héréditaire, lui en refusa d'abord l'investiture. Mais il finit par se réconcilier avec lui, et dans la suite, quand il fut persécuté par le pape, il lui confia l'étendard de l'Empire. Godefroi fut digne de ce noble dépôt. En 1080, il tua du fer de ce drapeau l'anti-César Rodolphe. En 1083, il le planta sur les murs de Rome, où il monta le premier. Mais une fièvre violente l'ayant saisi à la suite des fatigues de ce siége, il se crut frappé par le ciel pour avoir porté les armes contre le successeur de saint Pierre, et fit vœu d'aller à Jérusalem, non en pèlerin, mais avec une armée. Il avait, du reste, manifesté ce projet dès son enfance.

Lorsque l'Occident s'arma pour conquérir le saint tombeau, Godefroi prit la croix et partit le 15 août 1096. Dix mille chevaliers le suivirent, avec soixante et dix mille hommes de pied, Français, Lorrains, Allemands. Il prit sa route par l'Allemagne et la Hongrie. Arrivé devant Constantinople, qui était le rendez-vous général des croisés, il força l'astucieux Alexis à remettre en liberté Hugues de Vermandois, frère du roi, et quelques autres seigneurs qui s'étaient laissé prendre. Il eut alors à combattre non-seulement les ruses et la perfidie de l'empereur grec, mais encore la cupidité de ses compagnons d'armes qui, séduits par les merveilles de l'opulente ville du Bosphore, se seraient bien accommodés de borner là leur pèlerinage, et de se partager une si riche proie. Mais Godefroi leur déclara qu'il n'était pas venu pour faire la guerre à des chrétiens, et les pressa de marcher vers le but de leur expédition. Enfin les croisés passèrent en Asie, après avoir d'avance fait hommage de leurs conquêtes à l'adroit Alexis. Avec une déférence qui ne coûtait pas beaucoup à son humilité, Godefroi tout le premier s'était agenouillé devant lui, en se faisant son vassal, et lorsqu'à son départ il avait été, comme les autres croisés, comblé de présents par Alexis, il avait tout distribué au peuple et aux chefs.

Pendant le mémorable siége de Nicée, le duc, dont la force était prodigieuse, se signala par une adresse et une valeur admirables. Quand l'armée chrétienne reprit sa route, harcelée par la faim, par la soif, et par des nuées de Turcs, ce fut encore lui qui maintes fois assura son salut. Dans la grande disette d'eau qu'elle éprouva en traversant l'Isaurie, et qui a inspiré au Tasse un admirable épisode, on le vit se priver généreusement de ses propres provisions pour secourir ses compagnons d'armes. Dans la fertile plaine d'Antioche, où les croisés arrivèrent après tant de privations, Godefroi étant allé à la chasse, et s'étant écarté de sa troupe, trouva un des siens aux prises avec un ours. Saisissant son épée, il attira la bête sur lui et la tua; mais il souffrit longtemps de ses cruelles morsures. Au siége d'Antioche, à peine guéri de ses blessures, il se signala par une nouvelle prouesse, et d'un coup d'épée fendit un cavalier turc en deux parties, de l'épaule à la selle. Ses prodiges de valeur contribuèrent encore à la victoire par laquelle les croisés, d'assiégeants devenus assiégés, dispersèrent l'innombrable armée des Turcs, et se retrouvèrent maîtres de la campagne d'Antioche et du chemin de Jérusalem. Enfin l'armée arriva devant cette Jérusalem tant désirée. Ce fut Godefroi qui, avec un petit nombre de braves, eut la gloire de s'élancer le premier sur les murailles. S'il ne put empêcher l'effroyable massacre qui suivit la victoire, l'exemple de sa modération et de sa piété rappela du moins à eux-mêmes ces farouches vainqueurs qui, tout sanglants, allèrent après lui se prosterner avec larmes et gémissements devant le saint tombeau.

« Il s'agit ensuite de savoir quel serait le roi de la conquête, qui aurait le triste honneur de défendre Jérusalem. On institua une enquête sur chacun des princes, afin d'élire le plus digne; on interrogea leurs serviteurs, pour découvrir leurs vices cachés.... Ceux du duc de Lorraine, interrogés à leur tour, après avoir bien cherché, ne trouvèrent

rien à dire contre lui, sinon qu'il restait trop longtemps dans les églises, au delà même des offices ; qu'il allait toujours s'enquérant aux prêtres des histoires représentées dans les images et les peintures sacrées, au grand mécontentement de ses amis qui l'attendaient pour le repas (*). »

Les électeurs proclamèrent donc le nom de Godefroi. Il se résigna ; mais le titre d'avoué et baron du saint sépulcre fut le seul qu'il voulut accepter, refusant de porter une couronne d'or dans un lieu où le Sauveur avait été couronné d'épines. Dès la première année, il eut à combattre une armée innombrable de Fatimites égyptiens, qu'il vainquit dans la plaine d'Ascalon. Après cet exploit, l'armée des croisés quitta la Palestine, laissant à peine au nouveau souverain 300 chevaliers pour défendre ce petit État chrétien, cerné de tous côtés par les infidèles. Tancrède avait été le seul d'entre les chefs qui eût voulu rester avec lui. Cependant il sut protéger ses frontières, sans cesse en butte aux agressions de l'ennemi, et faire régner l'ordre parmi ses sujets, gens issus de tant de nations diverses. Assisté de ses barons, il organisa la féodalité dans son royaume, sous une forme plus sévère encore que dans aucun pays de l'Occident. L'ordre hiérarchique et tout le détail de la justice y furent réglés par un code fameux, connu sous le nom d'*Assises de Jérusalem*, et qui fut déposé en grande pompe dans l'église du Saint-Sépulcre (**). Arrivé ainsi au but de son aventureuse expédition, le roi de Jérusalem se laissa aller à la tristesse, au découragement. Il languit quelque temps, à gémir sans doute sur le misérable résultat de tant d'héroïques efforts, et mourut dans sa capitale, le 18 juillet 1100, à l'âge de 38 ans. Quelques auteurs prétendent qu'il fut empoisonné par des fruits que l'émir de Césarée lui avait présentés à son retour d'une expédition. Son corps fut déposé dans l'enceinte du Calvaire, près du saint tombeau que son bras avait si bien défendu.

Godefroi n'était pas d'une taille très-élevée ; mais sa force était extraordinaire : il faisait voler d'un seul coup de sabre la tête d'un chameau ou d'un bœuf. A sa prodigieuse valeur, il joignait du reste une douceur et une simplicité admirables. Des ambassadeurs arabes s'étonnaient en le voyant assis par terre ; il leur répondit tristement : « La terre n'est-elle pas bonne pour « nous servir de siége pendant un temps, « quand nous allons rentrer pour tou- « jours dans son sein ? » Ils se retirèrent pénétrés d'admiration. Sa piété effaçait celle des prêtres et des moines, et sa pureté fut singulière. Il ne se maria point, et garda jusqu'à la mort sa virginité. Aussi son nom, célébré par la poésie comme par l'histoire, « rappelle encore aujourd'hui les vertus des temps héroïques, et doit vivre parmi les hommes aussi longtemps que le souvenir des croisades (*). »

GODEFROY (Denis), célèbre jurisconsulte, né à Paris, en 1549, d'un conseiller au Châtelet. Les troubles civils le forcèrent de se retirer à Genève, et de là en Allemagne, où il professa le droit dans plusieurs universités. Le succès qu'obtinrent ses leçons fut si grand qu'on essaya de le rappeler en France, en lui offrant la chaire de Cujas. Mais ses principes religieux l'empêchèrent d'accepter cette offre. Il mourut à Strasbourg en 1622. Son édition du *Corpus juris civilis* est très-recherchée à cause de sa clarté, de sa précision, et de l'érudition des notes dont il l'a enrichie. Nous citerons encore parmi ses écrits : *Notæ in Ciceronem*, Lyon, 1588 et 1591, in-4° ; *Antiquæ historiæ libri VI*, Bâle, 1590, in-8° ; Lyon, 1591, 2 vol. in-12 ; *Authores latinæ linguæ in unum redacti corpus*, Saint-Gervais (Genève), 1595, 1602 ou 1622, in-4° ; *Maintenue et défense des princes souverains et églises chrétiennes contre les attentats et excommunications des papes de Rome*, 1594, in-8° ;

(*) Michelet, 2e vol. de l'Hist. de France, p. 252.

(**) Ce curieux monument législatif, dont il a été fait plusieurs rédactions, a été imprimé en italien à Venise (1537), et en français à Bourges (1690). M. le comte Arthur Beugnot en prépare une nouvelle édition dont le premier volume a déjà paru. (Voyez ASSISES DE JÉRUSALEM.)

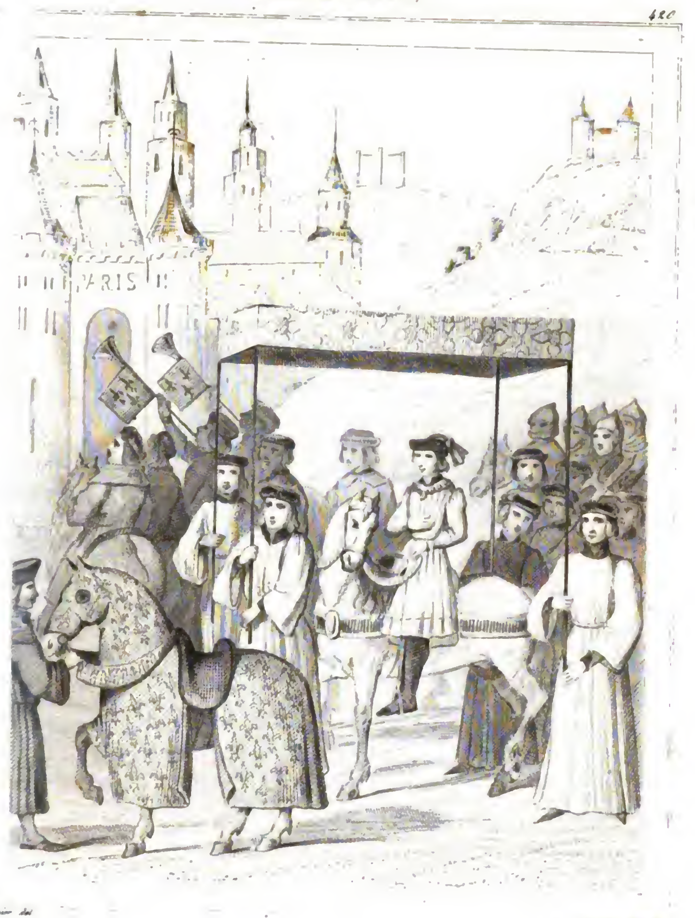
(*) Michaud, Histoire des croisades.

Statuta Galliæ juxta Francorum, Burgundionum, Gothorum et Anglorum in ea dominantium consuetudines, Francfort, 1611, in-fol., etc. On a parfois confondu avec le précédent un autre Godefroy (Denis), avocat, né à Paris au commencement du seizième siècle, connu seulement comme auteur des notes jointes aux éditions de 1537 et 1603 du *Grand Coutumier*, de Jean Boutiller. C'est aussi à tort qu'on a attribué au premier Denis Godefroy l'*Avis pour réduire les monnaies à leur juste prix et valeur*, Paris, 1611, in-8°.

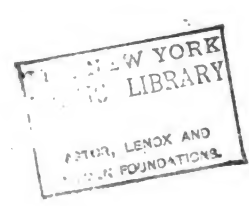
GODEFROY (Denis II), historiographe de France, fils de Théodore, né à Paris en 1615, fut nommé, en 1668, garde des archives de la chambre des comptes de Flandre après la prise de Lille, et mourut dans cette ville en 1681. On lui doit une nouvelle édition du *Cérémonial français*, Paris, 1649, 2 vol. in-fol.; *Histoire du roi Charles VII qui contient les choses mémorables advenues depuis* 1422 à 1461, Paris, 1661, in-fol.; *Mémoires et instructions pour servir dans les négociations concernant les droits du roi*, 1665, in-fol.; Amsterdam, 1665, in-12; Paris, 1689, in-12. Il a encore donné des éditions de Philippe de Comines, de J. Juvénal des Ursins et de Jaligny, plus complètes que celles de son père; enfin de *l'Histoire des connétables, chanceliers, gardes des sceaux*, par J. Leférou. — GODEFROY (Denis III), fils du précédent, né à Paris, en 1653, fut avocat au parlement, garde des archives de la chambre des comptes, et mourut en 1719. On a de lui : *Abrégé des trois états, du clergé, de la noblesse et du tiers état*, Paris, 1682, in-12; une nouvelle édition de la *Satire Ménippée*, avec des notes de Dupuy et de Duchat, etc., Ratisbonne (Rouen), 1711, 3 vol. in-8°. — Son frère *Jean*, né à Paris en 1660, mort à Lille, en 1732, a donné des éditions de *Comines*, des *Lettres de Rabelais*, des *Mémoires de Marguerite de Valois*, de la *Satire Ménippée*, de *l'Estoile*, de *Castelnau*, etc.

GODEFROY (Théod.), fils de *Denis*, conseiller d'État, né à Genève, en 1580, vint à Paris en 1602, abjura la religion protestante, fut nommé historiographe de France en 1632, et envoyé deux ans après en Lorraine, avec le titre de conseiller souverain de cette province; il accompagna le cardinal de Lyon au congrès de Munster, demeura dans cette ville comme chargé d'affaires de France, et y mourut en 1649. On trouvera, dans le tom. XVII des *Mémoires* du P. Niceron, la liste complète de ses ouvrages, dont les plus importants sont : *Mémoires concernant la préséance des rois de France sur les rois d'Espagne*, Paris, 1613, 1618, in-4°; *Généalogie des ducs de Lorraine*, 1624, in-4°; *Traité touchant les droits du roi très-chrétien sur plusieurs États et seigneuries possédés par plusieurs princes voisins*, Paris, 1655, et Rouen, 1670, in-fol.: cet ouvrage a paru sous le nom seul du P. Dupuy; mais on sait que Godefroy en a été le principal rédacteur. On lui doit aussi les premières éditions de l'*Histoire de Charles VI*, par J. Juvénal des Ursins; *de Charles VIII*, par Guillaume de Jaligny et autres auteurs contemporains; *de Louis XII*, par Cl. de Seyssel, Jean d'Authon, Jean de Saint-Gelais, etc.; *du maréchal de Boucicault; d'Artus III*, comte de Richemont; des additions à l'*Histoire de Bayard*; la première édition du *Cérémonial de France*, Paris, 1619, in-4°; enfin, il a laissé 88 vol. in-fol., manuscrits, sur différents sujets, conservés à la bibliothèque du roi.

FIN DU TOME VIII.



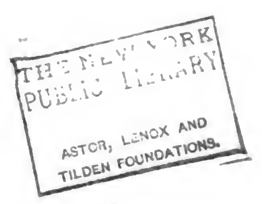
Entrée du Roi Charles VII à Paris.


W YORK
LIBRARY
LENOX AND
FOUNDATIONS



… Hyrelles dit le brave La tour, …

… dans le …





Guyot d'Augerans présente à Charles de Bourgogne, Comte de Nevers et de Rétel, le livre de Girard de Nevers et de la belle Euriant.



Louis XI



Vernaer del

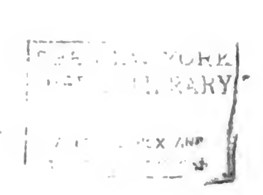
Louis XI. d'après Dutillet.



Philippe III le Bon Duc de Bourgogne.



Sceau de Charles le Téméraire, Duc de Bourgogne.





Guillaume Juuenel des Vrsins. Chancelier de france.





Charles VIII

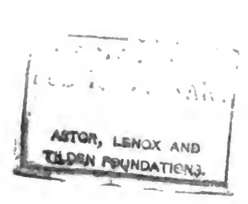
(d'après Léonard de Vinci).



Charles d'Orléans, Comte d'Angoulême, père de François Ier.



Le Roi René dans son Cabinet


ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

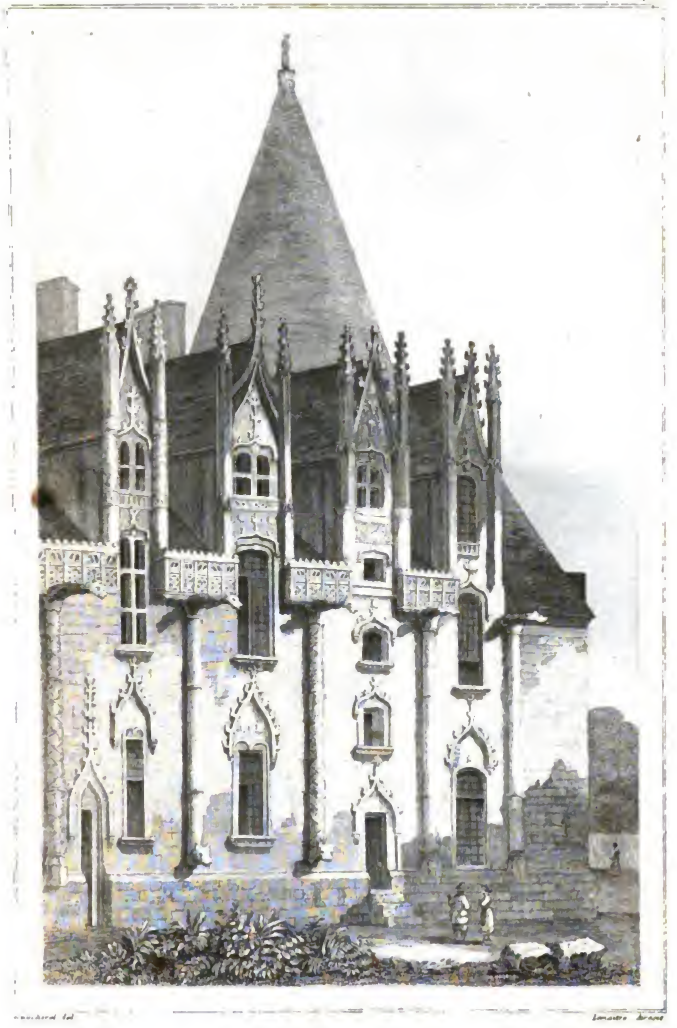


Le Duc de Bretagne remet l'épée au Roi d'Armes pour l'envoyer porter au Duc de Bourbon



Tournois du Roi Réné. — Le Roi d'Armes porte l'Epée au Duc de Bourbon



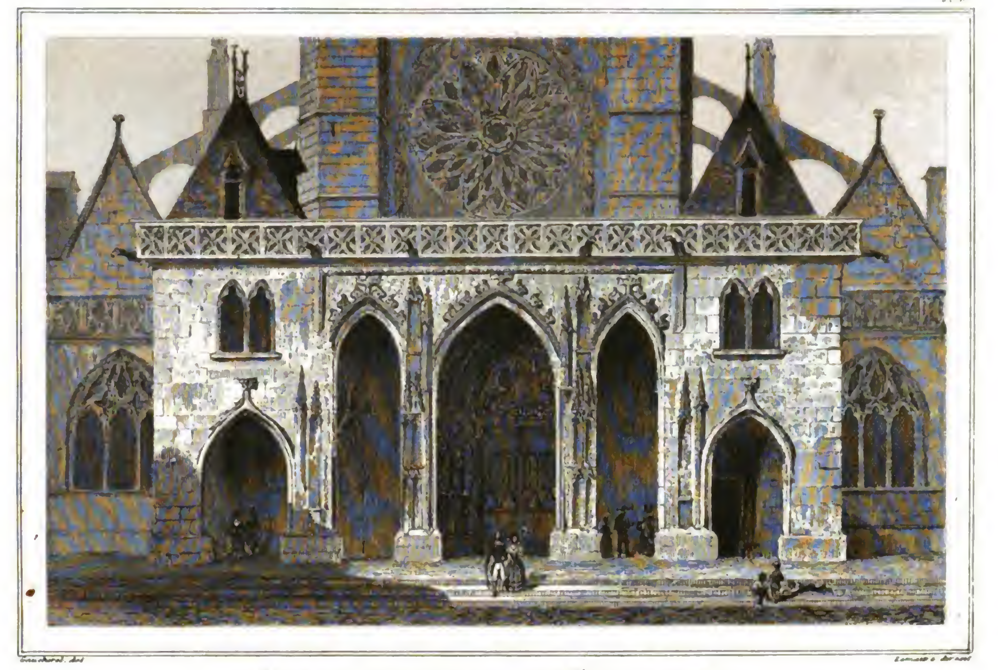


Château de Josselin (Bretagne)


ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

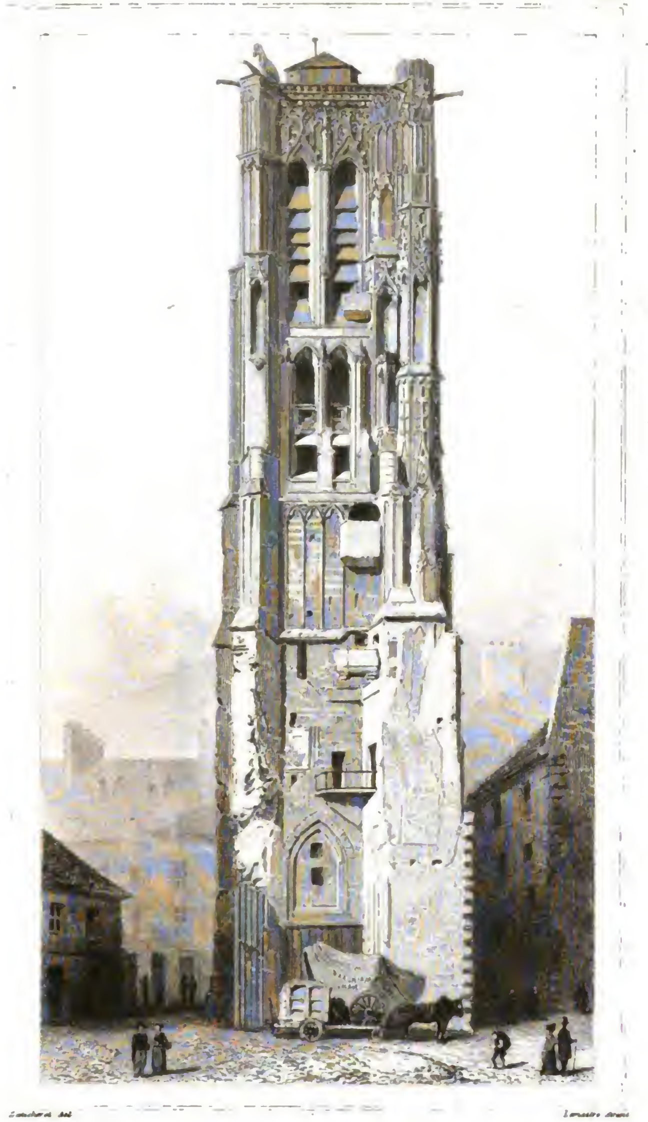


Façade de la Cathédrale d'Auxerre

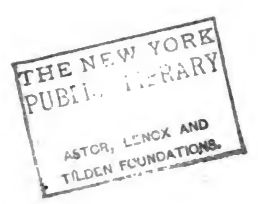


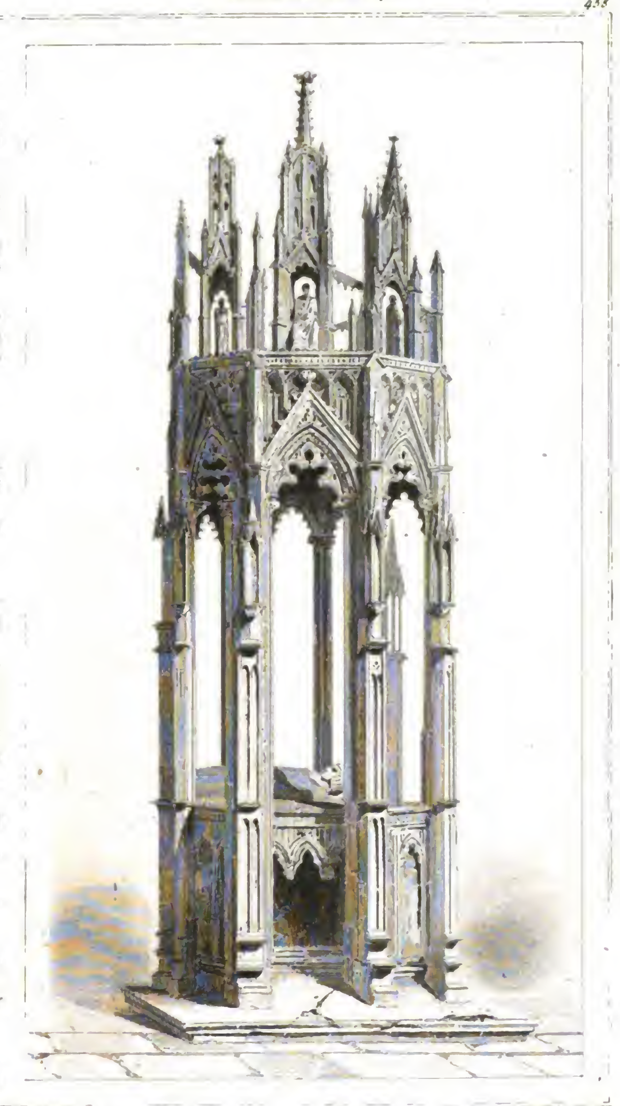
Porche de St. Germain l'Auxerrois, à Paris.



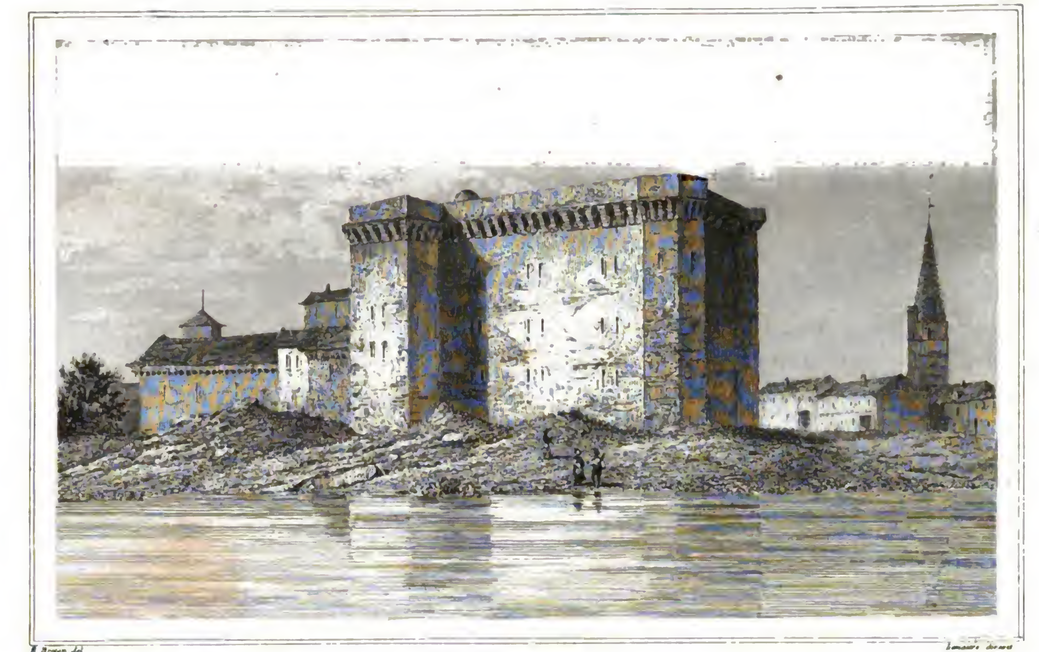


La Tour St. Jacques de la Boucherie, à Paris.

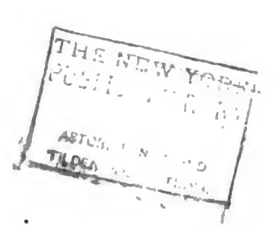

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



Tombeau dans l'Eglise de Villeneuve les Avignon.



Château du Roi René à Tarascon.





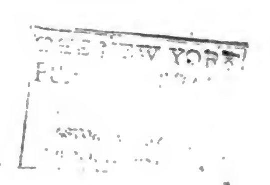
Château de Joux.

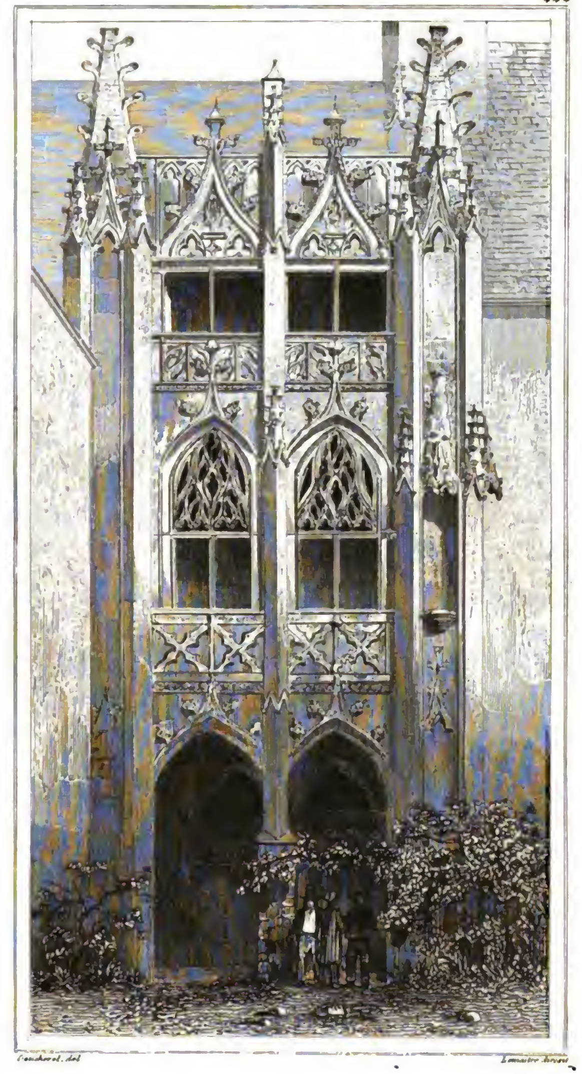


Cour du Château de Nantes.



Château Dunois à Châteaudun.





Gaucherel. del. Lemaitre direxit

Escalier au Château Dunois.

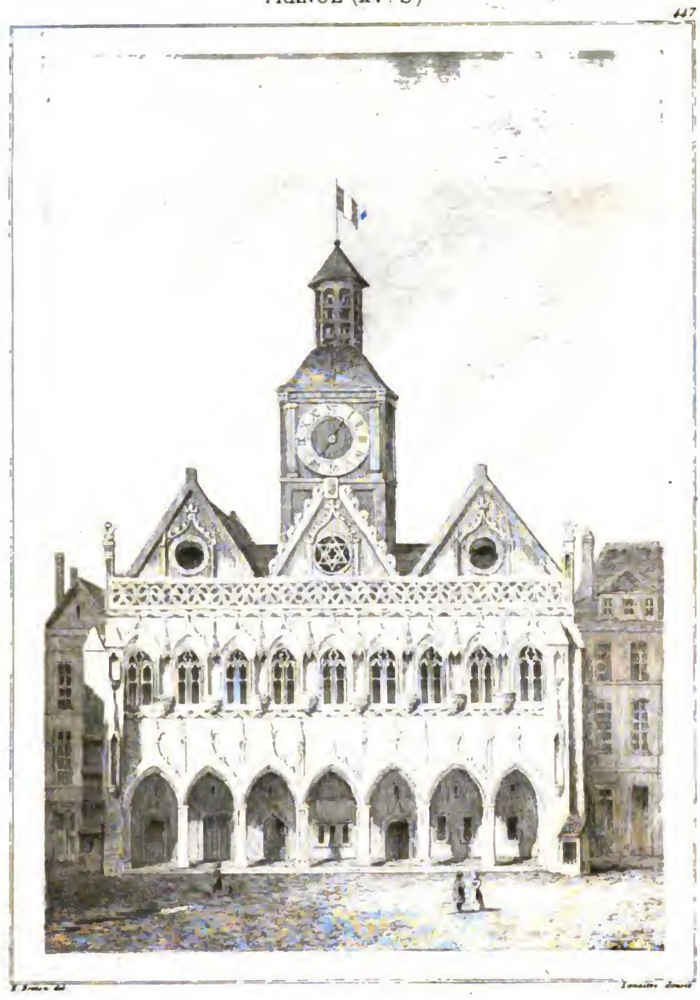


Château de Comines.



Hôtel de Ville de Douai


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY



Hotel de Ville de Saint Quentin.



...el del. Lemaitre direxit

Hôtel de Cluny, Paris.


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY



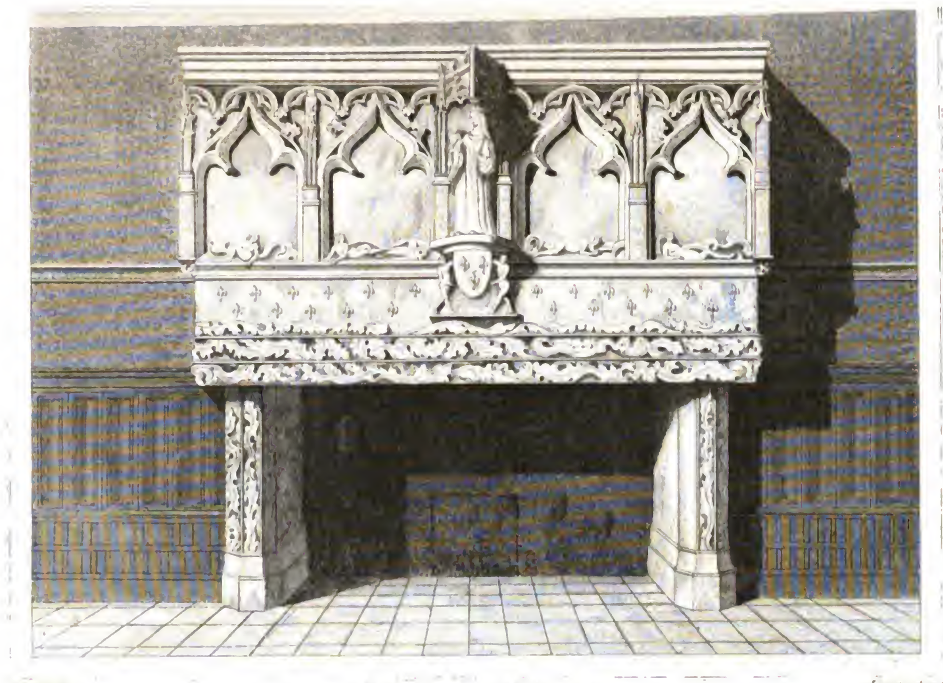
Gaucherel del. Lemaitre direxit

Tourelle de l'Hôtel de la Tremouille, Paris



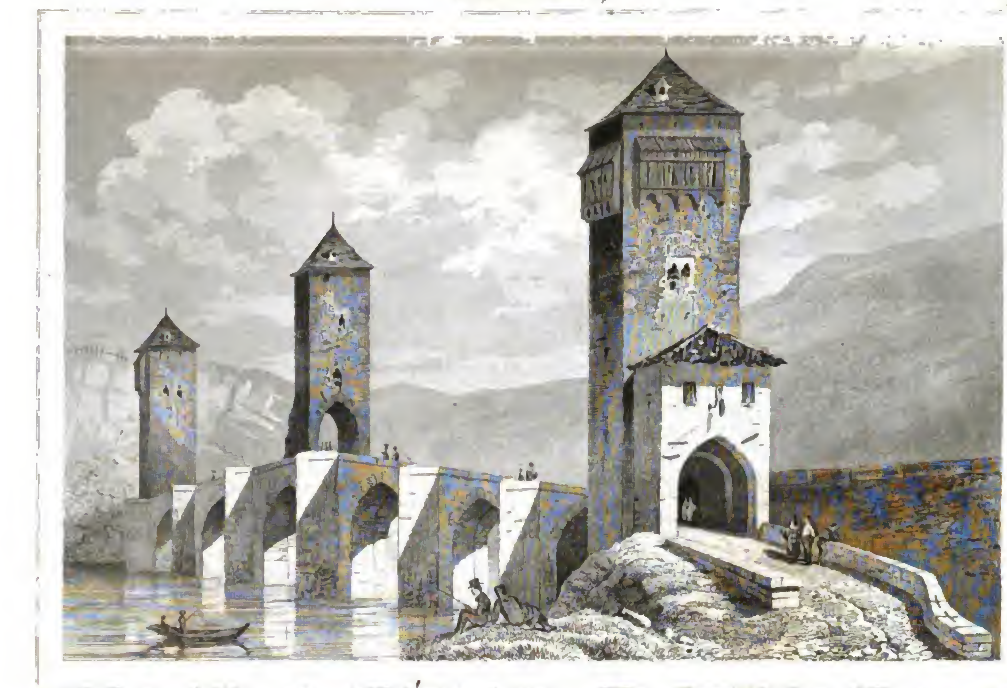
Couchaud del. Lemaître direxit

Manoir du XV.e S. à Nantes.



Lemaître direxit

Cheminée à Crépy.



Lemaitre direx.

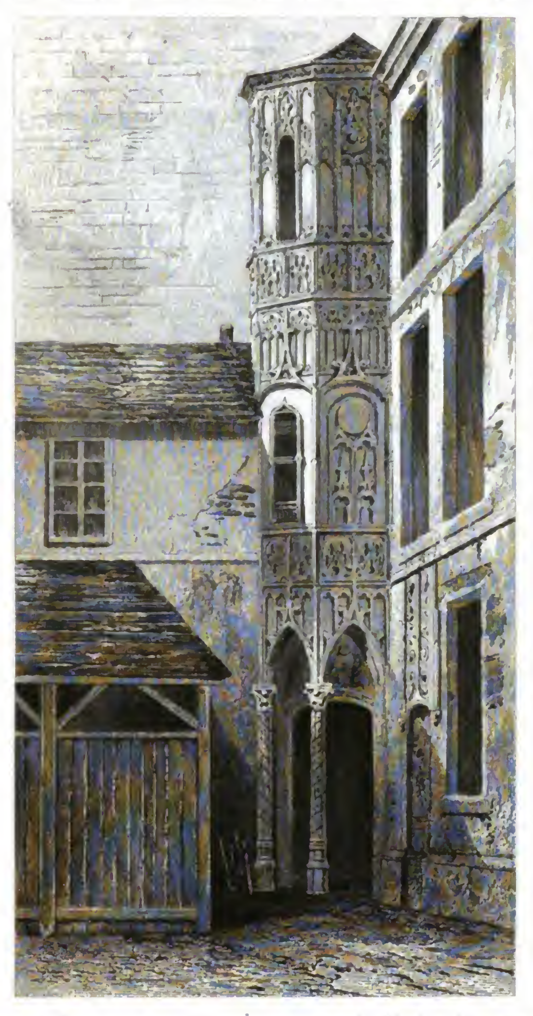
Pont de Valendre à Cahors



Gaucherel del. Lemaitre direxit

Tour de l'Horloge à Evreux.


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY



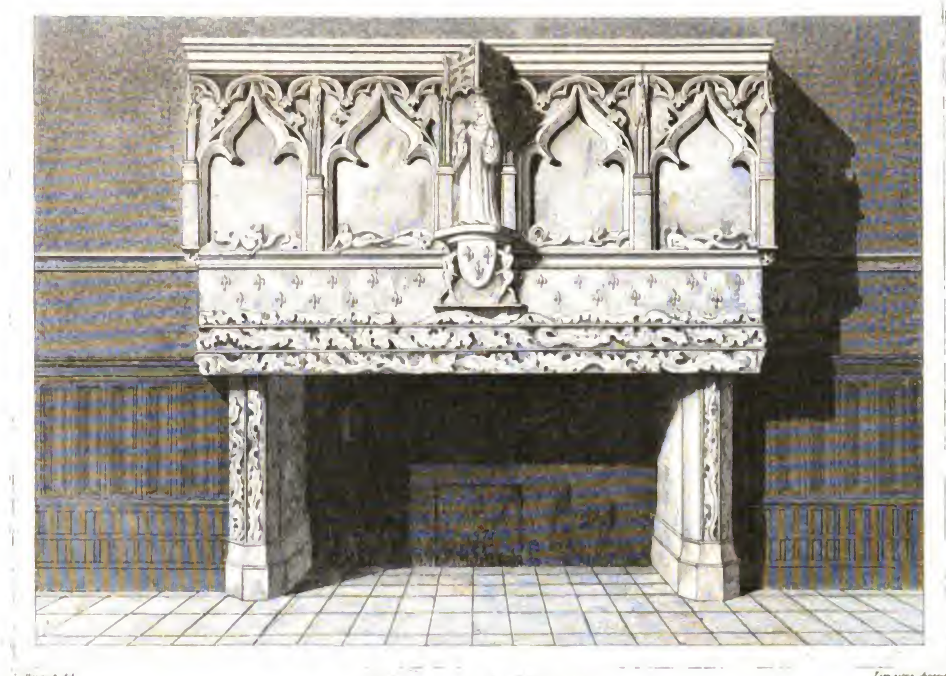
Gaucherel del. — Lemaitre direxit

Tourelle de l'Hôtel de la Tremouille, Paris

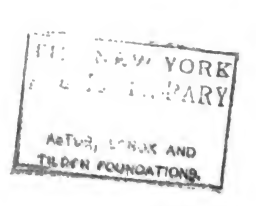
Gaucherel del. Lemaitre direxit



Manoir du XV.e S. à Nantes.



Cheminée à Crespy.


NEW YORK
ARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.





Gaucherel del.   Lemaître direxit.

Tour de l'Horloge à Evreux.


THE NEW YORK
PUBLIC
ASTOR,



Jaucherel del. Lemaitre direxit

Le Pilori des Halles, à Paris, Démoli en 1789.



1 2

3 4

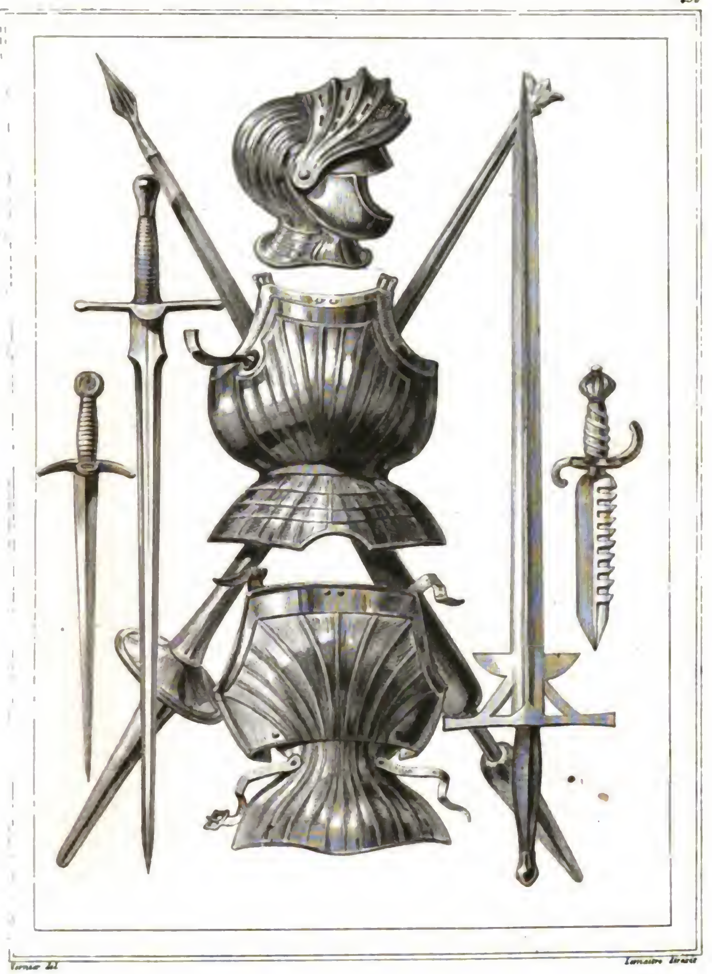
5 6

Vernier del.

Lemaitre direxit

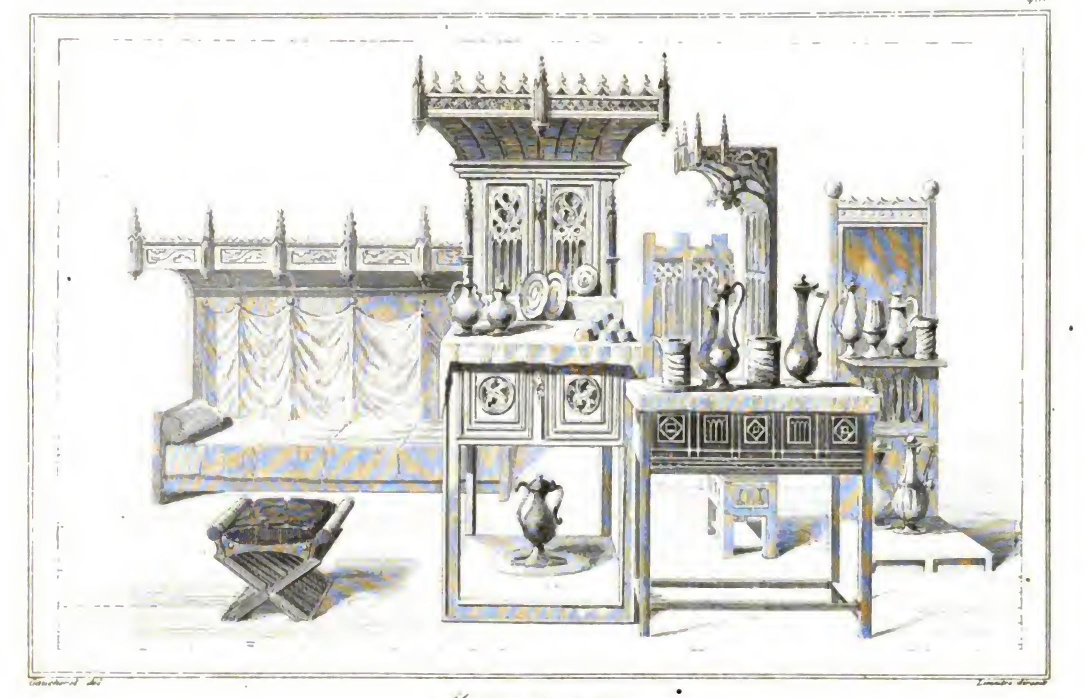
Monnaies du XVe Siècle.



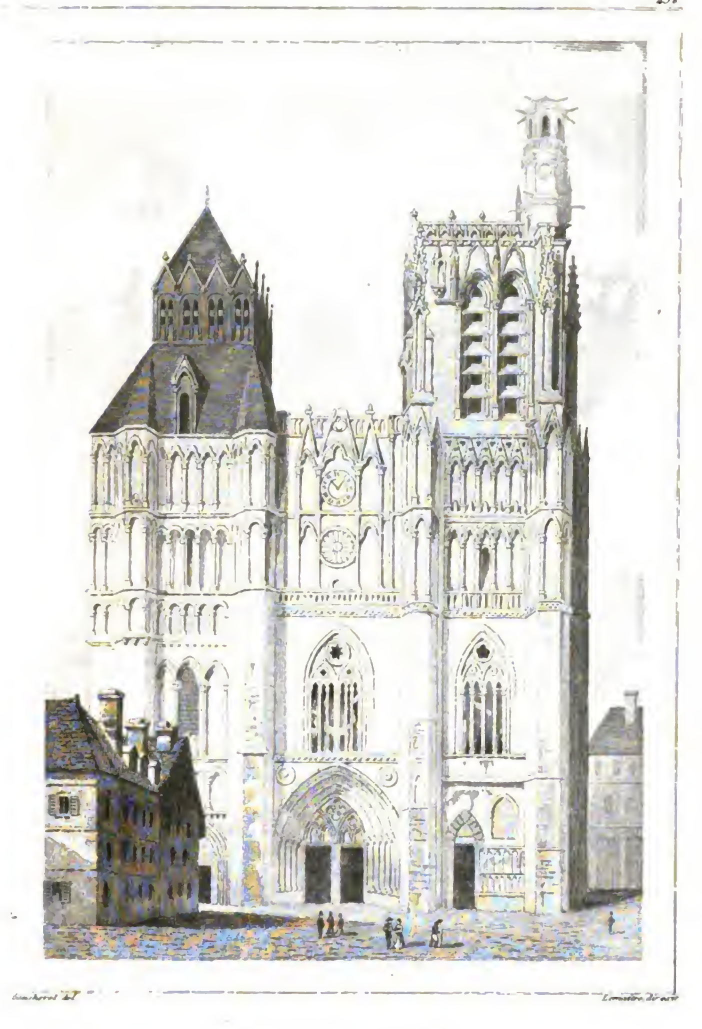


Vernier del. Lemaitre direxit

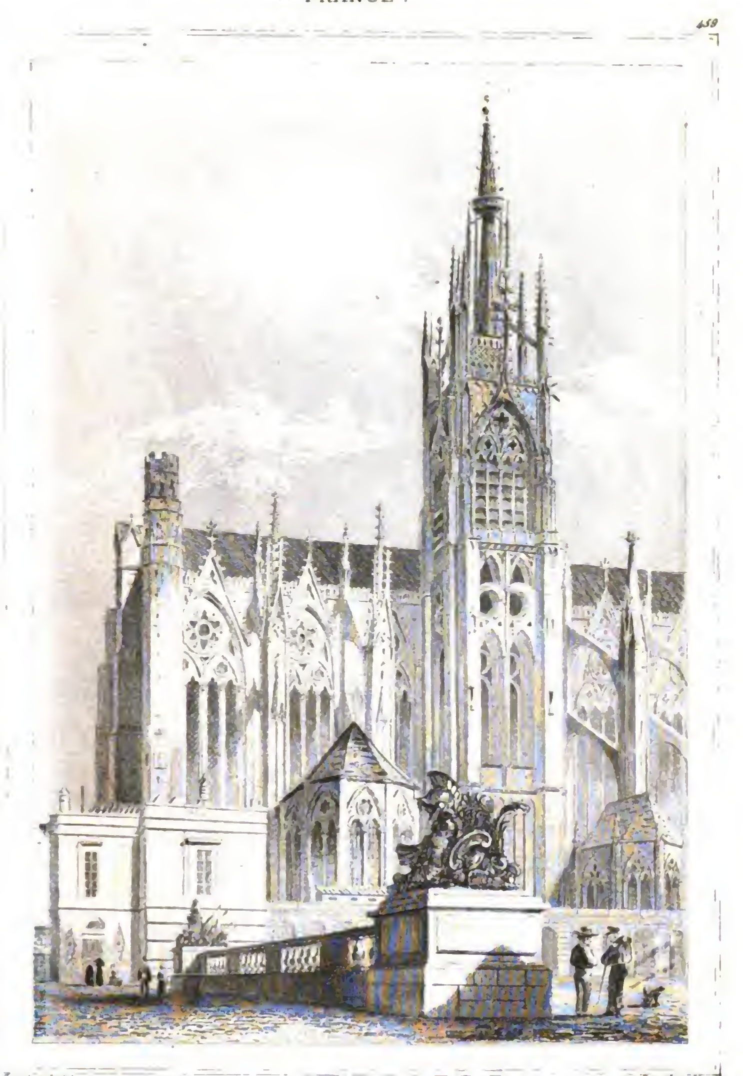
Armes et Armures du 15e Siècle.



Meubles du XV° S.



Cathédrale de Sens.



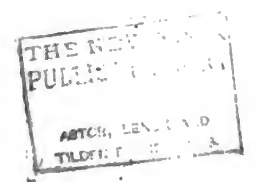
Cathédrale de Metz.

+FELICE·LVDOVICO·REGNATE·DVODECIMO·CESARE·ALTERO·GAVDET·OMNIS·NATIO



Vernier del. Lemaitre, direxit

Louis XII


THE
ASTOR,
TILDEN

FRANCE (1498 à 1515)



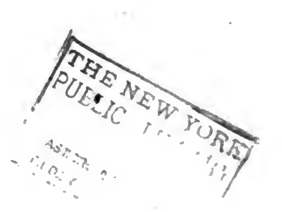
Louis XII.



Vernier del. Lemaitre direxit

Costume du XVᵉ Siècle.

(Heures d'Anne de Bretagne M.S.)


THE NEW YORK
PUBLIC

2

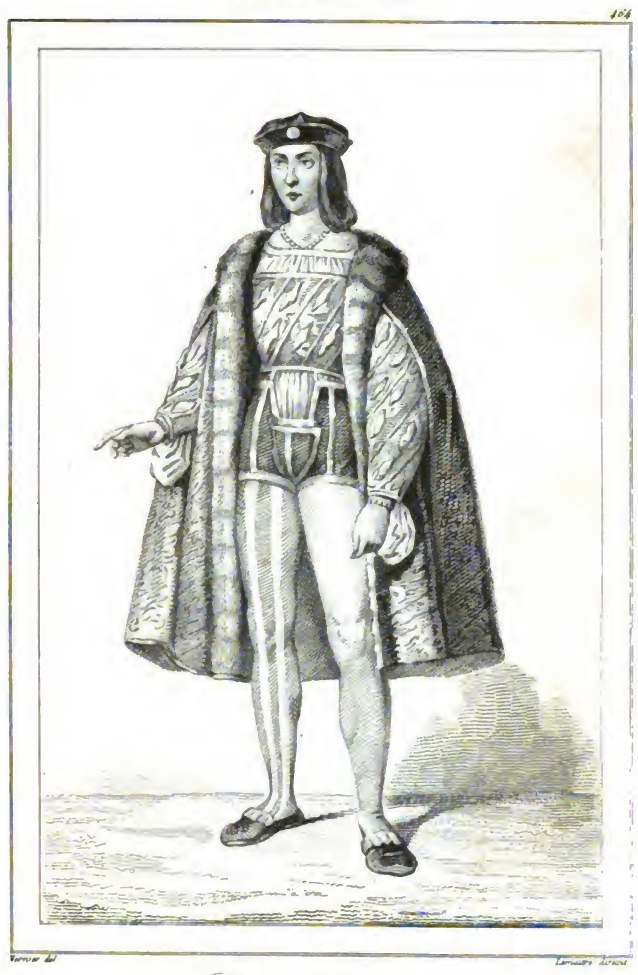
1

3

Lerner del. Lemaitre direxit

1. Georges d'Amboise. 2. Louis II Marquis de Saluce. 3. Léonard de Vinci


THE NEW YORK
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



Charles d'Amboise II

Maréchal et Amiral de France. Gouverneur de Paris.



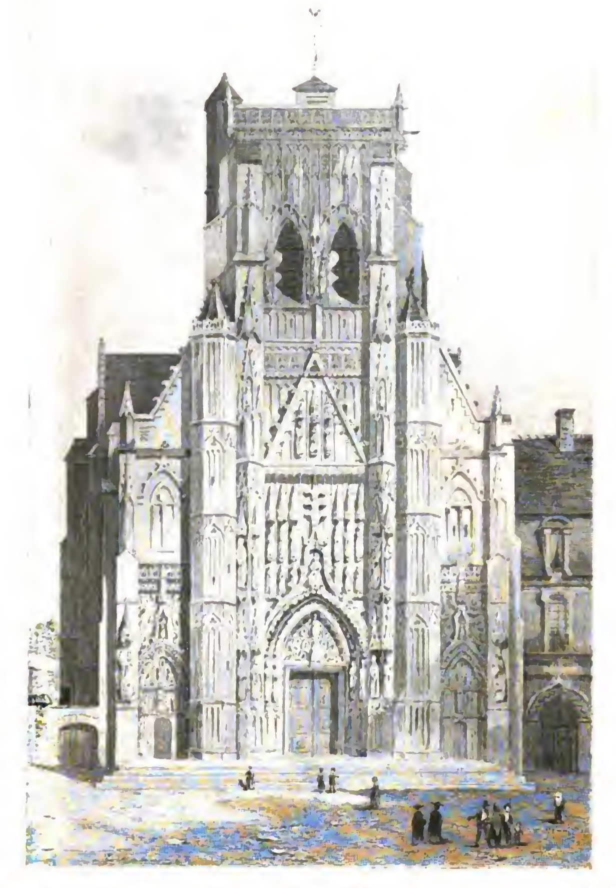
Pierre de Rohan, Seigneur de Gié, Maréchal de France,
1. Homme d'Armes. 2. Guidon. 3. Enseigne.



Pierre de Rohan, Seigneur de Gié, Mareschal de France.

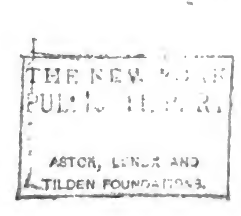
4. Général. 5. Mareschal de France

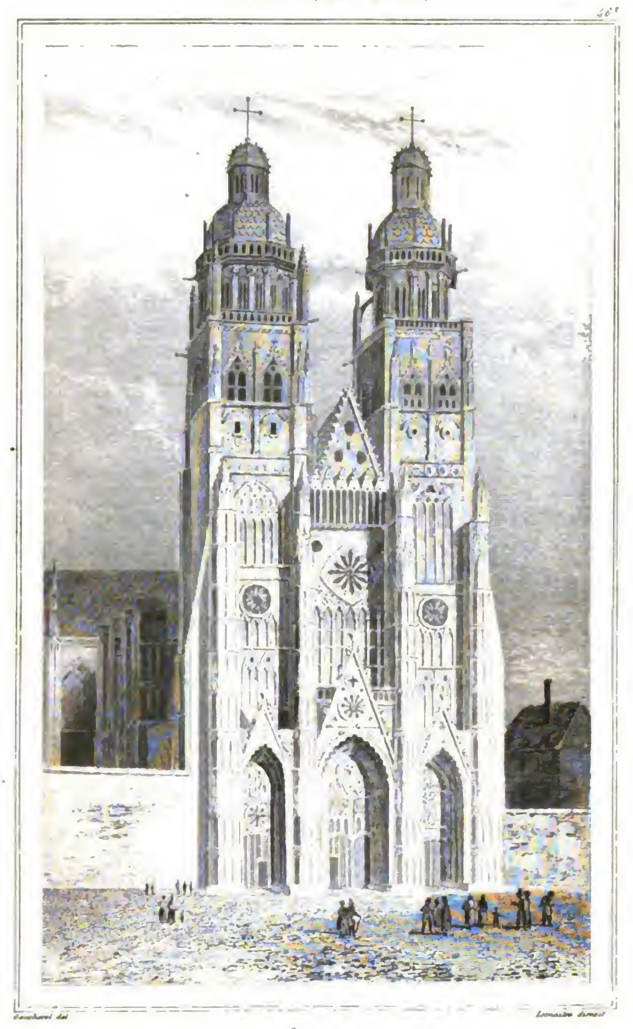
(D'après 5 pièces de Tapisserie)



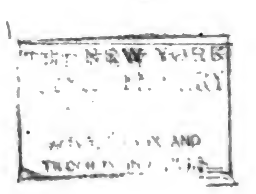
Gaucherel del. Lemaitre direxit

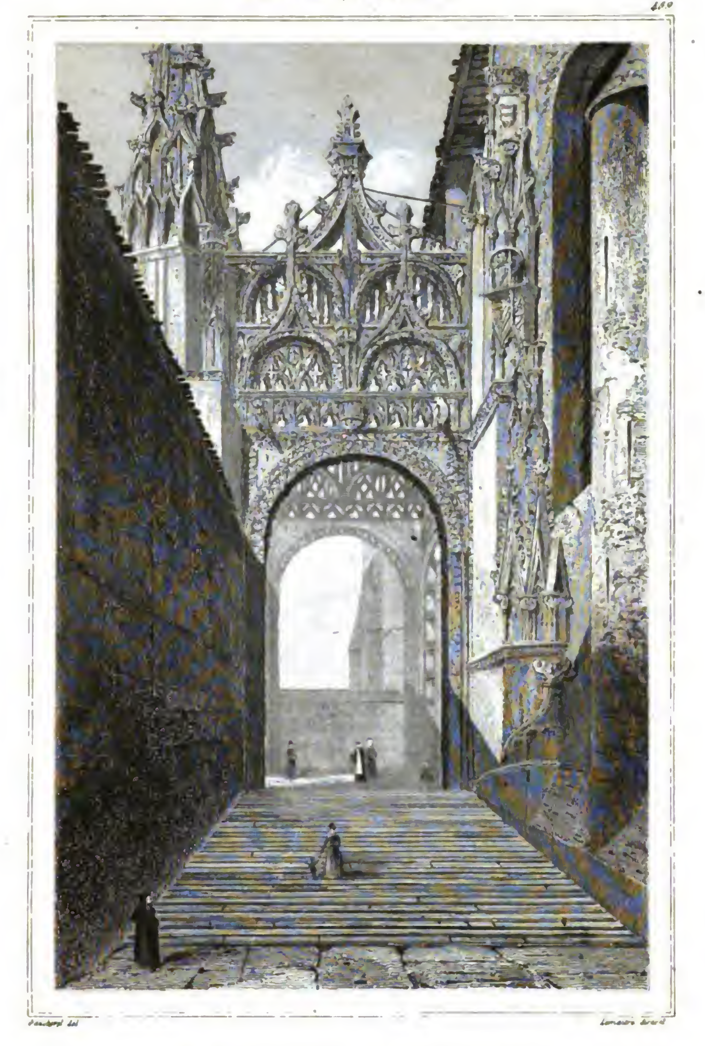
Eglise Collégiale de S.t Riquier.


ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

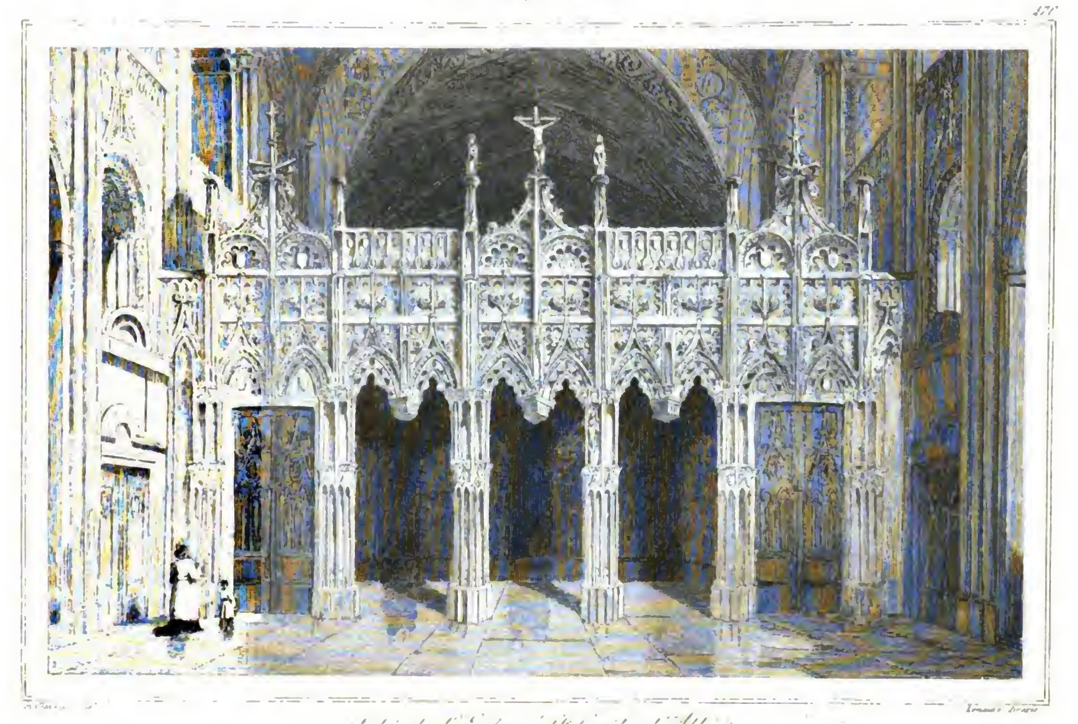


Cathédrale de Tours

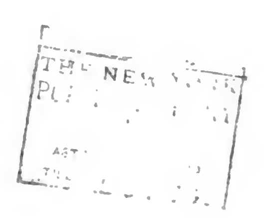

THE NEW YORK
AND



Porche de l'Église Ste Cécile d'Albi



Jubé de l'Église Ste Cécile d'Alby.



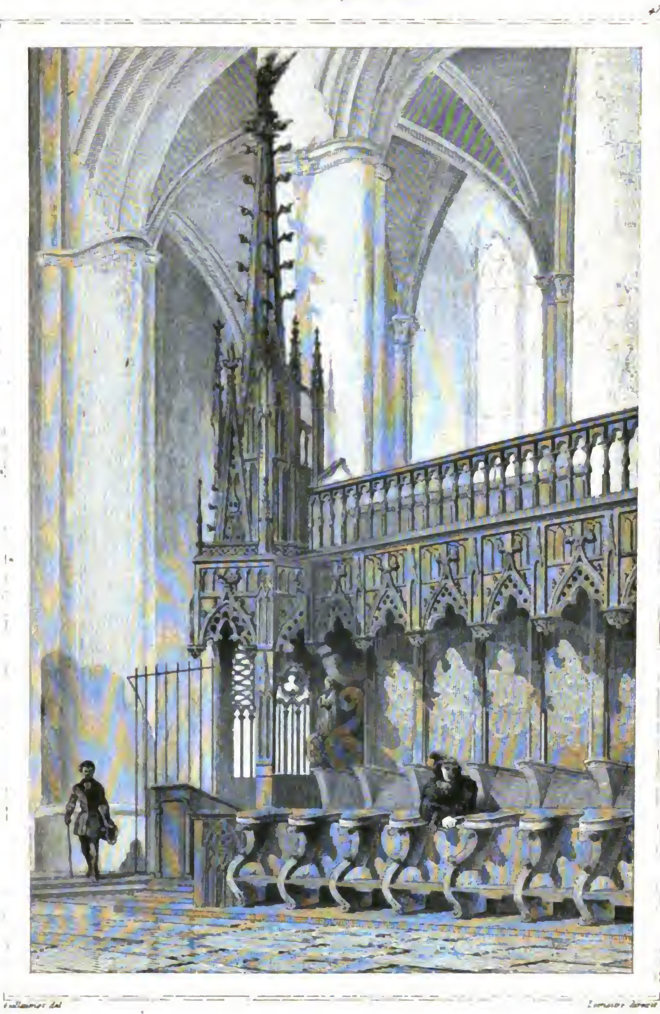


Tour de la Cathédrale de Rodez.


THE NEW YORK
LIBRARY

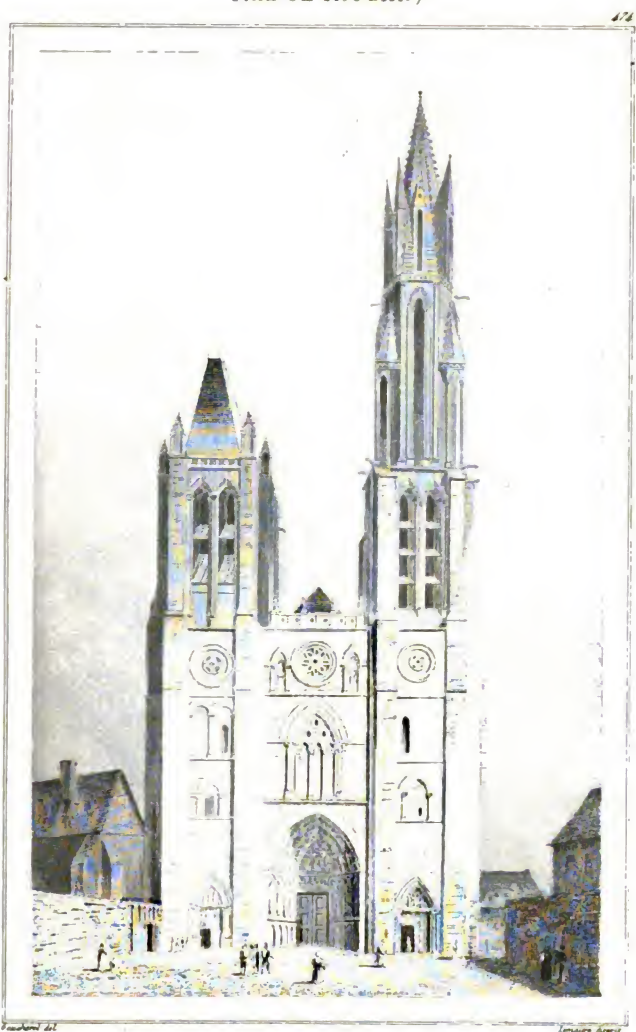


Jubé de la Cathédrale de Rodez



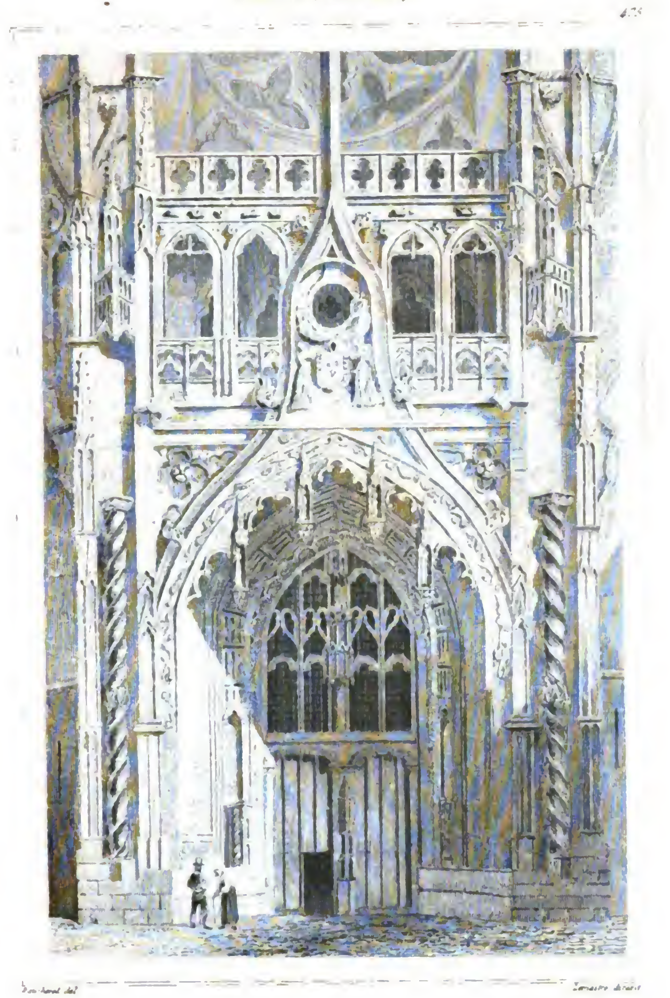
Siege de l'Evêque dans l'Eglise Notre Dame à Rodez


THE NEW YORK
ASTOR, LENOX AND



Notre Dame de Senlis

(Façade principale)



Notre Dame de Senlis, portail du midi.



Gaucherel del. Lemaître direxit

Église S.t Pierre, à Senlis.

